

ANNUAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

III

PARIS. IMPRIMERIE RENOU ET MAULDE, RUE DE RIVOLI, 144.

ANNUAIRE

ENCYCLOPÉDIQUE

Politique. — Économie sociale. — Statistique.
Administration. — Sciences. — Littérature. — Beaux-Arts. — Agriculture.
Commerce. — Industrie.

PUBLIÉ PAR LES DIRECTEURS

DE L'ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIÈCLE.

1861-1862



PARIS
AU BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIÈCLE
6, RUE NEUVE DE L'UNIVERSITÉ.
1862

AVERTISSEMENT.

Le succès très-considérable des deux premiers volumes de l'ANNUAIRE ENCYCLOPÉDIQUE devait déterminer de nouveaux efforts, de la part de ses Directeurs, pour donner à ce recueil toute l'utilité pratique dont il est susceptible.

Le plan général et le but de l'ANNUAIRE ont été précédemment indiqués. C'est avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs spéciaux, membres de l'Institut, hommes d'État, économistes, publicistes, littérateurs, qu'il a été possible de réunir dans ses colonnes la masse énorme de renseignements que fournissent tous les ans les revues et les journaux politiques, scientifiques, industriels. Cette tâche difficile a été fidèlement remplie; elle le sera mieux encore à l'avenir, parce qu'au zèle des Directeurs et des collaborateurs vient se joindre une profitable expérience

Cette année, il convient de faire envisager l'ANNUAIRE à un autre point de vue.

Il consacre à tous les États du globe, aux colonies, aux diverses branches de la science, de l'administration, de l'économie sociale, de la littérature, des beaux-arts, de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, des articles qui font connaître le mouvement annuel de la civilisation dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre des intérêts positifs. Ces articles forment le fond, la base de l'ANNUAIRE. Ils reparaissent invariablement, parce que, tous les ans, chaque pays a son histoire qu'il faut retracer, et chaque branche de l'activité humaine ses progrès qu'il importe de constater et de préciser.

Mais l'ANNUAIRE ENCYCLOPÉDIQUE ne s'est pas circonscrit dans ce cadre, quelque vaste qu'il soit. Pour répondre à son titre et aux besoins du public éclairé, il devait traiter aussi une foule de questions isolées qui ont souvent, par elles-mêmes,

une véritable importance ou un intérêt particulier pour le lecteur. La nomenclature de tous les articles de ce genre, publiés dans ses trois premiers volumes, ne saurait trouver place dans cette introduction.

Il suffira de mentionner les études consacrées aux *Codes* militaires et maritimes, aux *Vaisseaux cuirassés*, à la *Défense des Côtes*, à *Malte*, à *Gibraltar*, aux *Ports*, aux nouvelles *Armes de Guerre*, à *l'Alimentation*, à la *Boucherie*, aux grandes *Pêcheries*, à la *Pisciculture*, à l'*Acclimatation*, au *Crédit* et aux *Assurances Agricoles*, à *l'Éclairage*, aux *Banques coloniales*, au *Sucre*, au *Coton*, à l'*Assistance*, à l'*Enchérissement*, à l'*Unité des Poids et Mesures en Europe*, à la *Reproduction des Os*, à la *Criminalité*, aux *Suicides*, au *Morcellement de la Propriété*, au *Cadastre*, aux *Sociétés de Prévoyance*, aux *Puits artésiens*, à l'*Hydroscopie*, au *Percement des Alpes*, aux *Inondations*, aux *Irrigations*, à l'*Émigration européenne*, aux *Voyages* et aux *Naufrages*, aux *Missions catholiques* et *protestantes*, etc.

L'ANNUAIRE ENCYCLOPÉDIQUE, traitant ainsi, chaque année, une foule de sujets nouveaux, forme déjà une précieuse collection dans laquelle, grâce à l'ordre alphabétique et à une bonne table méthodique, on peut, à l'instant, obtenir de très-utiles renseignements. Ces renseignements doivent inspirer toute confiance quand ils sont fournis par des écrivains tels que MM. Flourens, Velpeau, Faye, Babinet, Duchartre, de Quatrefages, Payen, Boussingault, Reinaud, Cormenin, Saint-Marc Girardin, Perdonnet, Alcan, Tresca, Legoyt, Buchez, Philarète Chasle, Vivien de Saint-Martin, les amiraux Bouët-Villaumez et Pâris, etc.

Lorsqu'on ne voit pas figurer dans un volume une question d'actualité, et si elle n'a pas été traitée dans le volume précédent, on est assuré de la trouver dans celui qui suivra; car l'ANNUAIRE attend parfois pour aborder un sujet que la lumière soit faite ou que des documents authentiques se produisent, afin de ne pas répandre dans le public des notions erronées, qui seraient préjudiciables à ses lecteurs comme à la confiance qu'il s'est acquise.

RÉSUMÉ

DES ÉVÉNEMENTS ACCOMPLIS PENDANT L'IMPRESSION DE L'ANNUAIRE

FRANCE. Le *Moniteur* a publié le 9 octobre un rapport sur les finances, adressé à l'Empereur par M. Fould. Le ministre représente la situation sous l'aspect le plus favorable. Elle peut se résumer ainsi, dit-il, en terminant :

« Le chiffre de nos découverts antérieurs à 1862 a été réduit de 157 millions.

« L'exercice 1862 ne présentera pas de déficit, et nous commencerons l'année 1863 avec une réserve qu'on peut évaluer à 80 millions, pour parer aux événements imprévus. »

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — EMPIRE D'AUTRICHE. — La lutte diplomatique entre l'Autriche et la Prusse a continué en Allemagne; seulement son terrain s'est agrandi, car aux anciens sujets de rivalité s'est ajouté le traité de commerce conclu entre la Prusse et la France (V. ZOLLVEREIN), sur des principes libéraux.

Les négociations se prolongèrent plus qu'on ne l'avait pensé; mais le 29 mars 1862, enfin, plusieurs conventions qui fixaient, en partie, sur des bases nouvelles, les droits d'exportation, d'importation, de navigation, et assuraient également la protection réciproque de la propriété littéraire et artistique, furent paraphés à Berlin par les plénipotentiaires français et prussiens. La validité du traité était abandonnée, d'ailleurs, à l'adhésion de tous les États du Zollverein, et en cas de refus de l'un ou de plusieurs d'entre eux, il ne devenait obligatoire pour la Prusse qu'au 1er janvier 1866, après l'expiration du Zollverein, et sous certaines conditions stipulées dans le traité. En septembre 1861, le cabinet autrichien, toujours désireux de ne pas laisser à la Prusse la suprématie économique, avait adressé au cabinet de Berlin une dépêche destinée à prévenir la conclusion du traité. Le comte de Rechberg y rappelait le traité de commerce conclu entre l'Autriche et le Zollverein en 1853, et exprimait la crainte que la convention projetée avec la France ne rendît impossible un rapprochement plus intime, si désirable au point de vue commercial et politique entre l'empire autrichien et le Zollverein. Le 7 avril suivant, le comte Bernstorff, en communiquant au cabinet autrichien les conventions paraphées le 29 mars, disait que le traité avait pour but principal de satisfaire aux besoins et aux intérêts économiques de l'union et exprimait l'espoir qu'en vertu du traité de 1853, l'Autriche tirerait avantage des nouvelles conventions. L'Autriche ne se tint pas pour battue : le 7 mai, elle expédiait à Berlin une nouvelle dépêche avec un long mémoire qui discutait les divers points du traité franco-prussien. Elle essayait de prouver d'abord que ce traité n'était nullement favorable à la Prusse, et qu'il était conçu tout au profit de la France. Elle ajoutait que s'il était appliqué, elle serait obligée d'élever les droits différentiels dont sont frappées, sur son territoire, les marchandises du Zollverein, plusieurs de ses industries étant incapables de suivre le nouveau tarif. Elle contestait, en outre, à la Prusse le droit de modifier en même temps tous les articles du tarif, le traité de 1853 n'ayant réservé ce droit que pour les articles isolés. Enfin elle objectait que la Prusse méconnaissait ses devoirs fédéraux, en s'engageant envers la France à ne pas établir de prohibition de sortie qui ne fût applicable à toutes les frontières à la fois, ce qui mettrait, par exemple, le Zollverein dans l'impossibilité d'empêcher la sortie des chevaux, des armes et des munitions pour la France sans l'interdire en même temps pour l'Autriche et d'autres États fédéraux. Le comte Bernstorff répliqua le 28 mai, et fit facilement justice des objections autrichiennes. Le Zollverein, disait-il, ne pouvait renoncer à une réforme urgente, parce que les industriels autrichiens n'étaient pas mûrs pour cette réforme. Le traité de 1853 ne distingue pas entre une modification complète ou partielle du tarif, et quant à la disposition relative à l'interdiction des droits de sortie, elle se trouve déjà dans divers traités autrichiens et n'a jamais empêché la Prusse de satisfaire à ses obligations fédérales. (Lors de la signature du traité, il avait été déclaré en effet, dans le protocole, que cette disposition n'était pas applicable au matériel de guerre.)

Cependant toute l'Allemagne industrielle s'était vivement préoccupée du traité. En Saxe, dans le Nord, dans les contrées rhénanes, on l'avait généralement accueilli avec une grande satisfaction; mais il n'en était pas de même dans le Midi, moins avancé que le Nord, où beaucoup d'industries ne vivent qu'à l'aide de la protection, et

où les représentants des intérêts protectionnistes sont nombreux et puissants. Le royaume de Saxe et quelques petits États de la Thuringe se prononcèrent seuls pour le traité, dès qu'il fut connu. Ailleurs, les gouvernements ouvrirent des enquêtes minutieuses, et dans quelques pays, notamment en Bavière et dans le Wurtemberg, une opposition assez vive se manifesta contre les nouvelles conventions. L'Autriche, à laquelle tant de liens déjà rattachaient les États du midi de l'Allemagne, profita de ces dispositions pour porter à la politique prussienne un coup nouveau, et bientôt les journaux de Vienne publiaient une circulaire adressée le 10 juillet par le comte de Rechberg à tous les représentants de l'Autriche auprès des cours du Zollverein. M. de Rechberg y disait que la réalisation du traité franco-prussien pouvant rendre impossible à l'avenir une union douanière complète entre l'empire autrichien et l'association des douanes allemandes, il importait de conclure dès à présent un traité préliminaire dont il envoyait le projet, et qui établirait, à partir du 1er janvier 1865, jusqu'au 31 décembre 1877, une union douanière entre cet empire et le Zollverein.

C'était le moment où les chambres prussiennes étaient appelées à donner leur assentiment au traité de commerce. Le 23 juillet, en effet, la chambre des députés l'approuva à l'unanimité, et la chambre des seigneurs fit de même quelques jours plus tard. Dès le 20, le comte Bernstorff avait répondu au comte Rechberg que la Prusse ne pouvait accéder aux propositions de l'Autriche, d'abord parce qu'elle tenait à la parole donnée, ensuite, par la raison déjà alléguée que le Zollverein se trouvait dans la nécessité de réformer son tarif, et que l'Autriche formerait obstacle à cette réforme. Quelques jours après, le 2 août, le gouvernement prussien se décida à signer le traité, ce qui n'ajoutait rien à la force obligatoire de la convention, mais témoignait de la volonté de la Prusse à persister dans l'œuvre commencée. Bien que les délais fixés aux gouvernements du Zollverein, pour faire leur déclaration, fussent expirés depuis longtemps, la Saxe, Oldenbourg, le Grand-Duché et le Duché de Saxe, les deux Schwartzbourg et les deux Reuss s'étaient seuls prononcés en faveur du traité.

Mais les menées autrichiennes avaient produit leur effet. La Bavière et le Wurtemberg répondirent presque immédiatement en refusant d'accéder au traité; le Wurtemberg demandait l'ouverture des conférences proposées par l'Autriche. La Prusse résista par une note nouvelle, en menaçant de dissoudre le Zollverein à la fin de 1865; mais il est douteux que vis-à-vis de l'influence active de l'Autriche, elle parvienne à gagner à ses vues les deux royaumes du midi.

L'Autriche et les États de Wurtzbourg ne se sont pas bornés d'ailleurs à combattre la Prusse sur le terrain du traité de commerce. Ils ont donné suite aux conférences sur la reforme fédérale annoncée dans la note identique du 2 février. La Prusse ayant définitivement refusé de prendre part à ces pourparlers, les conférences furent ouvertes à Vienne, le 7 juillet, entre les ministres de Saxe, de Wurtemberg, de Hanovre, des deux Hesses et de Nassau, accrédités à Vienne, et un plénipotentiaire autrichien. Elles aboutirent à une proposition qui fut présentée par ces États à la Diète de Francfort, le 14 août, dans la réunion de clôture, avant les vacances. C'étaient la réforme fédérale et la représentation du peuple auprès de la Diète, dont ces gouvernements avaient antérieurement reconnu l'utilité, réduites à la moindre importance possible. Parmi tous les projets plus ou moins radicaux qui avaient été mis en avant, la conférence de Vienne avait choisi celui de M. Dalwigh, ministre de Hesse-Darmstadt, qui présentait à peine un semblant de réforme. Plusieurs États, disaient les gouvernements proposants, se sont refusés à prendre part à diverses œuvres de législation commune, parce qu'ils pensaient que ces œuvres empiétaient sur l'action législative de leurs propres parlements; mais l'on pouvait écarter ces difficultés en soumettant les lois applicables à toute l'Allemagne à une assemblée de délégués des chambres allemandes, qui donnerait son avis sur ces projets, avis dont la Diète germanique tiendrait compte lors du vote définitif de ces lois. Ils demandaient en conséquence que la Diète nommât une commission chargée de présenter des propositions plus détaillées sur une réunion de délégués de ce genre, à laquelle seraient soumises d'abord les lois sur la procédure civile, et les obligations, dont la Diète avait ordonné la préparation. En même temps les États proposants invitaient la Diète à reprendre la question de l'institution d'un tribunal fédéral qui paraissait tout à fait oubliée depuis la proposition faite à ce sujet, en 1859, par le grand-duché de Bade, et l'Autriche présenta un nouveau projet. Le représentant de la Prusse protesta immédiatement contre ces propositions.

En attendant que la lente élaboration de ces projets s'opère au sein des commissions de la Diète, l'initiative des citoyens ne manque pas à l'œuvre de la réforme, et déjà il s'est fait dans cette direction des manifestations dont la portée dépasse de beaucoup celle des réunions du Nationalverein La plus importante a eu lieu à Weimar le 28 septembre.

En Autriche, le Reichsrath reprit ses séances le 4 février, s'ajourna de nouveau du 6 avril au 1er mai et du 1er août au 15 septembre, discuta longuement les projets de loi qui lui avaient été présentés, et consacra surtout une sévère attention aux questions financières. La seule loi fondamentale qui ait été promulguée est la loi communale (11 mars). Le cabinet a déclaré officiellement que l'empereur reconnaissait le principe de la responsabilité ministérielle et qu'une loi serait

présentée à ce sujet. Le budget de 1862 a été voté en grande partie, et le Reichsrath a autorisé un emprunt de 50 millions de florins pour faire face provisoirement au déficit de cet exercice (2 juin).

En Prusse, le conflit a éclaté enfin entre le gouvernement et la chambre. La discussion sur le budget militaire a commencé le 11 septembre. La commission proposait de retrancher tous les crédits afférents à la réorganisation de l'armée, même pour 1862, quoique les dépenses de cette année fussent déjà faites en partie. Par un premier vote, la chambre s'est prononcée pour les conclusions de la commission, à la majorité de 273 voix contre 68.

États-Unis. — Une proclamation du président Lincoln et un ordre spécial du secrétaire de la guerre (25 juillet 1862), ont mis en vigueur le bill intitulé : « Acte pour supprimer l'insurrection, punir la trahison, et atteindre d'autres buts, » approuvé le 17 juillet.

En outre, conformément à l'ordre du ministre de la guerre, les commandants militaires des États de la Virginie, de la Caroline du Sud, de la Géorgie, de la Floride, de l'Alabama, du Mississipi, de la Louisiane, du Texas et de l'Arkansas, auront le droit de saisir les propriétés des confédérés et pourront employer autant d'esclaves qu'ils le jugeront nécessaire, en leur donnant un salaire raisonnable.

Tous les esclaves appartenant à des maîtres rebelles et tous ceux employés à quelque titre que ce soit par les commandants des armées en campagne, sont déclarés libres de plein droit. Le président Lincoln avait demandé dès le mois de décembre, dans son message annuel, que le gouvernement fût autorisé à prendre à sa charge les esclaves ainsi libérés, et le congrès avait mis à sa disposition une certaine somme destinée à les coloniser dans un climat approprié. M. Lincoln pensait que la population de couleur, libre, qui se trouvait déjà dans les États-Unis, pourrait être comprise dans cette colonisation. Mais avant de rien entreprendre, il a voulu avoir l'avis des gens de couleur eux-mêmes. Sur sa demande, la population de couleur a nommé une députation chargée de se mettre en communication avec lui. Une première entrevue a eu lieu, pendant laquelle M. Lincoln a exposé avec une grande franchise les motifs qui l'engageaient à conseiller à la population de couleur de quitter les États-Unis : « Nous sommes de race différente, leur a-t-il dit, et il existe entre vous et nous de profondes différences. Il en résulte des inconvénients réciproques. Vous avez à souffrir au milieu de nous, et nous souffrons également par le fait de votre présence dans ce pays. Vous avez à subir la plus grande des injustices qui ait jamais été infligée à aucun peuple, car on s'appuie surtout sur les différences physiques qui vous séparent de nous pour vous réduire en esclavage. Et même, lorsque vous cessez d'être esclaves, vous êtes loin d'être placés sur

un pied de parfaite égalité avec la race blanche : vous êtes privés de la plupart des avantages dont nous jouiss ns. Dans tout le vaste continent américain, il n'y a pas un seul d'entre vous qui soit à tous égards l'égal d'un blanc. C'est une situation regrettable mais ce n'en est pas moins un fait avec lequel nous avons à compter. — Voyez dans quelles conditions se trouve le pays ! La guerre sévit autour de nous ; nos concitoyens s'entr'égorgent, et nul ne saura t dire combien de temps cela durera. Sans l'institution de l'esclavage, cette guerre n'aurait jamais éclaté. Il est donc mieux que nous nous séparions... » Le président promettait, en terminant, aux familles de couleur qui voudraient émigrer, des encouragements de toute nature et une protection efficace.

Cette ligne de conduite n'a pas rencontré aux États-Unis une approbation unanime. Deux journaux très-influents, l'*Evening Post* et la *Tribune*, se sont plaints avec une certaine amertume. L'*Evening Post* ne croit pas que le président ait été bien inspiré en désapprouvant l'organisation de régiments noirs, puisque les confédérés ont eux-mêmes, dans bien des cas, armé leurs esclaves contre l'Union. M. Lincoln a déclaré, en effet, ne vouloir dans les circonstances actuelles, accepter les hommes de couleur qu'à titre de travailleurs. La présence de régiments nègres dans l'armée fédérale provoquerait infailliblement un soulèvement général des esclaves ; or il veut, autant qu'il dépendra de lui, éviter au pays les calamités d'une guerre servile.

Le Congrès du Sud s'est réuni à Richmond le 18 août. Le message de M. Jefferson Davis donne peu de renseignements sur la véritable situation des États confédérés. Il débute en déclarant que les cruelles souffrances endurées par une partie de la population du Sud excitent au plus haut point la sollicitude du gouvernement, et la sympathie que ces souffrances font naître est accrue par le dévouement patriotique avec lequel elles sont supportées. Il félicite l'armée d'avoir repoussé l'ennemi loin de Richmond, et accuse le gouvernement des États-Unis de ne pas se conformer aux lois de la guerre et au droit des gens, et de n'accueillir qu'avec un dédaigneux silence les représentations du gouvernement confédéré.

M. Davis annonce que des mesures propres à réprimer les prétendus outrages commis par les fédéraux sont à l'étude et seront bientôt soumises au Congrès. Il avoue ensuite que les lois sur la conscription ont soulevé de graves conflits entre le gouvernement général et l'autorité des États.

Les finances de la Confédération se trouvent, d'après M. Davis, dans une situation prospère.

Le général unioniste, Henry Halleck, nommé commandant en chef de toutes les forces des États-Unis, le 11 juillet, est arrivé à Washington le 23. L'un de ses premiers actes a été de déterminer le gouvernement à conclure un arran-

gement pour l'échange immédiat et général des prisonniers. C'est lui aussi qui, ne trouvant pas suffisant l'appel des 300,000 volontaires fait le 1er juillet, a décidé le président à décréter la conscription pour l'enrôlement de 300,000 miliciens.

Le général Halleck a changé complétement le plan de campagne. La péninsule virginienne a été évacuée, et l'armée entière de Mac-Clellan a été transportée au nord de Richmond, pour être réunie aux corps d'armée des généraux Pope et Burnside. Le gouvernement de Richmond, prévenu de ce mouvement, ordonna au général Stonewall Jackson de faire une démonstration dans la vallée de la Shenandoah, et d'occuper tous les points importants avant que le général Pope fût prêt à prendre l'offensive. Mais, arrivé à Gordousville, Jackson apprit que le général fédéral Banks se disposait à lui disputer le passage de la rivière Rapidan. Plusieurs escarmouches eurent lieu le 8 août entre les avant-gardes des deux armées, et le lendemain une lutte des plus meurtrières s'engagea à Cedar-Mountain. Le combat dura jusqu'à la nuit, et le lendemain, les confédérés battirent en retraite.

En même temps que Mac-Clellan abandonnait Harrisson's-Landing, l'armée confédérée, commandée par le général Lee, évacuait de son côté la péninsule virginienne et se portait en hâte au nord et au nord-ouest de Richmond, pour agir contre le général Pope avant qu'il eût été renforcé par Mac-Clellan. Mais Pope s'était déjà retiré. Il ne s'était avancé jusque sur les bords du Rapidan que pour contraindre les confédérés a faire une diversion de ce côté, afin que Mac-Clellan pût évacuer la Péninsule sans être inquiété.

Après le combat de Cédar-Mountain, le général Jackson se rendit à Madison-Court-House, où se trouvait déjà le général Ewell, et leurs deux corps s'avançaient dans la vallée de la Shenandoah, pendant que le général Lee manœuvrait de manière à retenir le général Pope entre les rivières Rapidan et Rappahannoc. Les manœuvres de Lee n'atteignirent cependant pas leur but; car Pope battit en retraite dans la direction de Manassas aussitôt qu'il apprit que Jackson avait pris l'avance, et se dirigeait lui-même vers ce point important.

Le général Pope avait divisé son armée en trois colonnes: le général Mac-Dowell, à la tête de la première colonne, se dirigea sur Gainesville, et rejeta vers l'ouest le général confédéré Longstreet; la seconde colonne, sous Heintzelman, devait soutenir Mac-Dowell dans le cas où il rencontrerait un corps trop nombreux de confédérés; Pope gardait le commandement de la colonne composée des divisions Hooker et Porter. « Le 28 août, dit Pope, la division Hooker a couru à Manassas-Junction, que Jackson avait évacué trois heures avant. Ce général a battu en retraite par Centreville, puis a pris la route de Warrenton. A six milles de Centreville, il a rencontré Sigel et Mac-Dowell, et il s'en est suivi un combat très-contesté auquel l'obscurité a mis fin. L'ennemi a été repoussé sur tous les points. Nous avons pris 1,000 prisonniers et beaucoup d'armes. »

La bataille recommença le 29 août entre le général fédéral Sigel et le général confédéré Jackson, et dura sans interruption jusqu'à neuf heures et demie du soir. Les deux armées ont revendiqué la victoire. Le lendemain, 30 août, la lutte fut plus générale. Le général Pope commandait en chef, et avait sous ses ordres les généraux Heintzelman, Banks, Sigel, Porter et Mac-Dowell. L'armée entière du Sud, commandée par Lee et Jackson, et forte de 150 à 200,000 hommes, combattit tout le jour.

Pope avait disposé son armée sur l'ancien champ de bataille qu'occupaient les confédérés à la première bataille de Bull-Run. Battus cette fois encore, les fédéraux se retirèrent d'abord sur Centreville et Fairfax-Court-House, et se refugièrent ensuite derrière les fortifications qui entourent Washington. L'opinion publique, dans le Nord, fit peser toute la responsabilité de ce désastre sur les généraux Pope et Mac-Dowell, et le gouvernement retira à ces deux généraux leurs commandements. Le commandement en chef de l'armée de la Virginie fut de nouveau confié à Mac-Clellan.

Le gouvernement de Richmond crut le moment venu de tenter un suprême effort et de prendre l'offensive sur tous les points à la fois, en Virginie, dans le Kentucky, dans le Tennessee et dans la Louisiane. L'armée confédérée, forte d'environ 150,000 hommes, traversa le Potomac, du 4 au 6 septembre, sur trois points différents : à Poolesville, à Point-of-Rocks, à Edward Ferry. Le général Lee occupa immédiatement toute la partie du Maryland comprise entre le Potomac et Fredericktown, s'appuyant vers l'ouest sur Hogerstown, à huit milles de la frontière de la Pennsylvanie, et vers l'est sur Ellicott's Mills, à douze milles de Baltimore. Son but paraissait être de s'emparer de Baltimore et d'envahir la Pennsylvanie, pendant que dans l'ouest une autre armée confédérée prendrait Louisville et Cincinnati. Mais il y eut dans les deux grandes villes du Maryland et du Kentucky, à Baltimore et à Louisville, des manifestations spontanées en faveur de l'Union, et les populations des districts envahis, loin de prêter l'oreille aux promesses des généraux du Sud, ne songèrent qu'à repousser l'invasion. L'alarme fut grande dans la Pennsylvanie, et 80,000 hommes répondirent en peu de jours à l'appel fait par le gouverneur Curtin.

Mac-Clellan, à la tête d'une nombreuse armée, se dirigea vers Fredericktown. A son approche, les confédérés se replièrent de New-Market sur Monrovia et de Monrovia sur le Monocay. Il reçut à Fredericktown une véritable ovation de la part de la population, et il arriva le 14 septembre au pied des hauteurs qui dominent Hagerstown. Le général Lee s'était fortement retranché sur ce point et les

deux armées se préparèrent au combat. La lutte s'engagea, en effet, et dura jusqu'à la nuit, laissant les fédéraux maîtres de toutes les éminences qui dominent la route d'Hagerstown. On a donné à cette bataille le nom de South-Mountain, du nom de la principale éminence dont les deux armées se sont disputé la possession.

Les confédérés profitèrent de l'obscurité pour se diriger vers le Potomac et ensuite vers Shapsburg, où toutes leurs forces furent concentrées. Le succès remporté par Mac Clellan le 14, attira moins l'attention que la capitulation de Harper's Ferry qui eut lieu le lendemain. Le colonel Miles qui commandait cette place importante la rendit aux confédérés. Ces derniers, du reste, ne l'occupèrent que six jours, et furent obligés de l'évacuer pour n'être pas à leur tour faits prisonniers.

Une grande bataille, la plus importante de la guerre, a été livrée le 17 septembre, près de Sharpsburg, sur les bords de l'Antietam. Chacune des deux armées comptait cent mille combattants, et leurs pertes ont été évaluées approximativement à vingt mille hommes de chaque côté. Commencée à cinq heures du matin, la bataille ne s'est terminée qu'à la nuit close par la retraite des confédérés.

Le général Lee fit retraverser le Potomac à son armée pendant la nuit du 18 au 19. Les unionistes ont fait sans succès plusieurs tentatives pour passer le fleuve à leur tour. Mais la brillante victoire remportée par Mac Clellan fait espérer au Nord que le succès définitif des fédéraux n'est qu'une question de temps.

Le président Lincoln a publié le 22 septembre une proclamation relative à l'abolition immédiate et absolue de l'esclavage, le premier janvier 1863, dans tous les Etats qui seront encore à cette date en insurrection contre les Etats-Unis. Le Président déclare en même temps, qu'il fera de nouveaux efforts auprès du Congrès, pour obtenir l'offre d'une compensation pécuniaire en faveur des Etats qui proclameront l'abolition immédiate ou graduelle dans leurs limites respectives.

Le secrétaire d'Etat, M. Seward, dans une circulaire qu'il a adressée à tous les agents diplomatiques des Etats-Unis en Europe, en leur envoyant une copie de la proclamation du Président, dit que, comme mesure militaire, l'abolition de l'esclavage est l'acte le plus propre à relever le pays de la guerre civile qui le désole et que les hommes sages de toutes les nations rendront justice à la modération avec laquelle le gouvernement des Etats-Unis procède à l'accomplissement de ce grand évènement.

Mexique. — Après tout ce qui a été dit sur l'intervention au Mexique dans divers articles du présent *Annuaire* (V. Mexique, France, Grande-Bretagne, Espagne, États-Unis, Politique générale), nous n'avons qu'un petit nombre de faits postérieurs à consigner dans ce résumé complémentaire. — Après l'échec que nos troupes, trompées par les renseignements du général Almonte, avaient éprouvé, le 5 mai 1862, devant Puebla où elles croyaient pouvoir entrer pour ainsi dire sans coup férir; après la retraite du général de Lorencez sur Orizaba; après la défaite par un bataillon français d'un corps mexicain qui, sous le commandement du général Tapia, cherchait à empêcher la jonction avec notre armée du général Marquès et de ses 2 à 3,000 cavaliers (18 mai): le général Lorencez avait pu, sans trop d'inquiétude, attendre à Orizaba, avec les 5,000 hommes environ qui formaient l'effectif du corps expéditionnaire, les renforts qui devaient lui être envoyés. Sa principale préoccupation avait été d'assurer ses communications avec Vera-Cruz, le seul point de la côte d'où il pût recevoir des approvisionnements, et on y avait réussi, avec le concours du corps mexicain du général Marquès, malgré les bandes indisciplinées qui se tenaient en embuscade dans les environs, et qui, par de brusques attaques, parvinrent plusieurs fois à enlever, non pas des convois entiers, mais bon nombre de chariots chargés de vivres ou de munitions.

Il était évident que les Mexicains n'attendraient pas l'arrivée des renforts pour attaquer l'armée française. Ils devaient essayer de forcer dans leurs retranchements, de détruire par des combats multipliés, ou de réduire par la famine quelques milliers d'étrangers isolés au milieu du Mexique. Le 12 juin, le général Zaragoza, rejoint par le général Ortéga, arrivait à Técamalucan, à 12 kilomètres d'Orizaba, et envoyait le soir même au général de Lorencez une lettre pour lui représenter les dangers de la situation des Français, et l'engager à capituler.

Pour gagner du temps, le général de Lorencez fit une réponse évasive, et put rappeler le 99e de ligne qui occupait Ingenio à 6 kilomètres de Técamalucan. Dans la nuit du 13 au 14, on apprit que le général Ortega prenait position sur la cime du mont Borrego, réputée inaccessible. Le colonel L'héritier, du 99e, donna l'ordre à une compagnie de gravir cette montagne à pic et dépourvue de tout sentier, d'en chasser l'ennemi et de s'y maintenir à tout prix. Le capitaine Detrie fut chargé de cette opération périlleuse; soutint pendant une partie de la nuit une lutte opiniâtre; se reposa avant d'atteindre le sommet et fut rejoint le lendemain matin par la compagnie du capitaine Leclère, avec lequel il organisa une nouvelle attaque. Les Mexicains, au nombre de 2,000, furent délogés, laissèrent sur le terrain 250 hommes morts ou blessés, parmi lesquels se trouvaient un général, deux colonels et deux lieutenants-colonels, et perdirent trois obusiers, un drapeau, etc.; c'est ainsi qu'Ortega vit tout son corps d'armée, composé de 2,000 hommes envoyés sur le Borrego et de 3,000 restés dans la plaine, dispersé dans toutes les directions par 140 Français.

Pendant la nuit du 13 au 14, Zaragoza, ignorant ce qui s'était passé au mont Borrego, s'était avancé à portée de canon d'Orizaba, et le matin, dès cinq heures, il ouvrait un feu très-vif contre la ville avec 18 pièces d'artillerie. Le canon français répondit victorieusement, car, pendant la nuit du 14 au 15, Zaragoza évacua ses positions, et se mit en pleine retraite sur la Canada de Istapan et Saint-Andrès. Si l'on doit s'en rapporter entièrement à une lettre adressée d'Orizaba au *Moniteur*, Zaragoza n'aurait pas perdu moins de 5 à 6,000 hommes tués, blessés ou disparus, dans la journée du 14. Depuis cette attaque jusqu'au 1er septembre, date des dernières nouvelles de Vera-Cruz, il ne s'était passé au Mexique aucun fait militaire. On croyait même savoir que le président Juarez, dans l'espoir de pouvoir arriver à un arrangement avec les Français, avait donné aux généraux l'ordre formel d'éviter un nouveau conflit. Au mois de juillet, il y avait eu un échange de prisonniers, et les officiers français rendus par les Mexicains se louaient de la manière dont ils avaient été traités pendant leur captivité. — Le blocus déclaré par le gouvernement français a été effectué au commencement de juillet, sur divers points de la côte mexicaine et particulièrement à Tampico, Campêche, Alvarado. Tout changera de face au Mexique au mois d'octobre et de novembre, avec l'arrivée des renforts envoyés de France et d'Algérie. Ces troupes, qui formeront, assure-t-on, un effectif d'environ 40,000 hommes, débarquant dans une saison favorable, pourront s'avancer sans obstacle jusqu'à Mexico sous le commandement du brave et énergique général Forey.

Quant à la situation intérieure du Mexique, elle est affligeante. La misère est grande dans les provinces qui sont devenues le théâtre de la guerre; le désordre règne partout; le général Almonte n'y a pas peu contribué en formant, à côté et sous la protection du drapeau français, un gouvernement qui ne paraît pas destiné à devenir populaire. Almonte s'est fait nommer, on pourrait dire qu'il s'est lui-même nommé président de la république mexicaine. Il est tombé dans les mêmes fautes, dans les mêmes abus de pouvoir que les gouvernements antérieurs. Il les a même dépassés sous plus d'un rapport. C'est ainsi qu'il a promulgué une loi en vertu de laquelle sont condamnés à l'exil, comme coupables de *désaffection*, tous les citoyens qui, sur un point quelconque du Mexique, refuseraient d'accepter les fonctions qu'il plairait à Almonte de leur confier. Ce chef s'est formé un cabinet qui n'inspire aucune confiance; il a décrété des emprunts forcés, une émission de papier-monnaie (500,000 piastres) qui a fait pousser les hauts cris aux Mexicains et aux commerçants européens; le paiement en espèces des droits additionnels de 20 et de 15 p. 100 qui étaien payables en actions de chemins de fer, etc. Il serait, sans contredit, très-difficile au gouvernement

français, quelque brillants que puissent être ses succès militaires, de pouvoir fonder avec Almonte un ordre sérieux au Mexique, en supposant que ce général soit destiné, comme on l'a dit, à recueillir les fruits de notre expédition. Le général Forey, nommé commandant en chef des forces françaises au Mexique, en remplacement du général de Lorencez, a dû arriver à la Vera-Cruz dans les premiers jours de septembre. Le gros des renforts n'était attendu que plus tard, parce qu'on n'a pas voulu exposer les troupes aux dangers d'un débarquement pendant la saison de la fièvre jaune.

Cochinchine. — Nous avons dit, dans l'article consacré à cette colonie, que le souverain de l'Annam, l'empereur Tu-Duc, peu sympathique à une partie des populations qu'il gouverne, avait vu se former contre lui des révoltes qu'il n'avait comprimées qu'à grand'peine. Une nouvelle insurrection le ménaçait; il avait en même temps la grave appréhension d'une attaque de sa capitale par les Français. Il se décida donc à faire à l'amiral Bonard, gouverneur de la Cochinchine, des propositions de paix qui aboutirent à un traité.

Cet acte fut signé, le 5 juin 1862, à Saïgon, dans la vaste enceinte murée appelée *Camp des Lettrés*, parce que c'était là que siégeait autrefois le jury chargé d'examiner les candidats au titre de lettré, qui, dans l'Annam comme en Chine, est la porte par laquelle il faut passer pour être investi d'un emploi quelconque.

Les principales conditions stipulées dans le traité sont les suivantes : 1° le libre exercice du culte chrétien; 2° la cession de trois provinces; 3° la liberté des relations commerciales entre la France et la Cochinchine; 4° une indemnité de guerre de 20 millions de francs, à laquelle participera l'Espagne dans une proportion exiguë, sans doute, mais en rapport avec le concours qu'elle nous a prêté, et que le gouvernement français avait accepté par un sentiment de bienveillance pour ce pays. Les trois provinces cédées à la France sont celles de Saïgon, de Mytho et de Bien-Hoa, dont on comprendra l'importance en lisant l'article consacré à la Cochinchine, et en jetant les yeux sur la carte que nous y avons jointe. — Il ne nous reste plus qu'à développer la prospérité de cette colonie qui doit nous rapporter immédiatement un revenu annuel de 6 millions de francs d'impôt direct, car c'était la somme que l'empereur d'Annam retirait des trois provinces qui, maintenant sont à nous. On avait compris en France l'importance de la nouvelle colonie, et la Compagnie des messageries impériales s'était empressée de solliciter la concession d'un service régulier de paquebots entre Suez et Saïgon. Cette concession lui avait été accordée par la loi du 3 juillet 1861.

Ainsi donc, en deux ans à peine, nous avons acquis les résultats suivants : la ville de Saïgon a été prise; les forts de Ki-Hoa ont été enlevés, Mytho est tombé en notre pouvoir; la province de

Bien-Hoa a été conquise, pacifiée et organisée; les corps d'armée annamites du Nord et du Sud ont été vaincus et dispersés; trois citadelles et plus de trente forts ont été enlevés et nous avons accompli toutes ces conquêtes avec une poignée d'hommes.

Le traité de commerce conclu avec le gouvernement annamite devait être apporté en France par le capitaine de vaisseau Lavaissière de Lavergne, chef d'état-major de l'armée de Cochinchine. Mais cet officier distingué, devant lequel s'ouvrait le plus brillant avenir, et qui avait rendu déjà d'éminents services à son pays a été atteint d'une fièvre pernicieuse au milieu de la traversée; il est mort à Aden le 5 août.

CHINE.—Nous avons exposé à l'article *Chine* les événements qui se sont passés dans ce vaste empire depuis la conclusion de la paix entre la dynastie tartare et les puissances européennes; nous avons donné d'amples détails sur les Taï-pings ou insurgés que nous avons dépeints sous leur véritable jour, c'est-à-dire comme des brigands qui détruisent tout sur leur passage sans pouvoir et sans savoir rien fonder. L'extirpation de ce brigandage est aujourd'hui l'intérêt capital du peuple chinois et le commerce européen est lui-même grandement intéresé au rétablissement de l'ordre et de la paix dans ces fertiles et populeuses contrées. La France et l'Angleterre, après avoir fait la guerre à la dynastie impériale, voulurent lui prêter leur appui pour dompter le banditisme organisé des Taï-pings. L'Angleterre savait que les quelques millions qu'elle pourrait dépenser dans cette entreprise lui rapporteraient au centuple; quant à la France, si elle n'avait pas de compensations importantes à espérer pour le présent, elle se flattait du moins de travailler pour l'avenir, en combattant pour une cause juste. L'expédition contre les Taï-pings fut donc résolue.

Dès le mois de février 1862, l'amiral français Protet, l'amiral anglais Hope et le général Staveley avaient compris que le moment était venu d'opposer une barrière aux succès des rebelles en couvrant la ville de Shang-Haï, qui, avec sa banlieue, ne compte pas moins de trois millions d'habitants. Trois expéditions successives contre les postes les plus rapprochés eurent bientôt rétabli l'autorité impériale dans un rayon de trois à quatre lieues; mais les amiraux alliés reconnurent que, pour assurer la sécurité de la ville, il fallait repousser les rebelles à huit ou dix lieues.

Pour obtenir ce résultat, on jugea nécessaire de s'emparer d'abord de Tsica-Poo, d'où les rebelles envoyaient des partis jusque sur les rives du fleuve. L'armée franco-anglaise, forte de 2,000 hommes environ, débarqua le 17 avril, à 8 heures du matin, à Ton-Keu, et se mettant bientôt en marche, arriva à midi à une portée de canon de la ville, qui fut prise d'assaut après une vive canonnade. L'expédition reprenait le soir même la route de Shang-Haï, où elle débarquait le lendemain. Le cours du Wampou était donc libre, et on s'occupa, sans délai, des préparatifs nécessaires à l'exécution du plan que nous avons sommairement indiqué. Les alliés s'emparèrent ensuite de la ville importante de Kading le 30 avril, de Tsing-Po le 12 mai.

Les généraux alliés décidèrent que l'on marcherait sur Tsalin, en passant par Na-Kio, ville fortifiée. Le 16 mai, la colonne campa sous les murs de cette dernière place; elle était défendue par une redoute avec des escarpements de 20 pieds de haut, un chemin couvert et des estacades de bambou sur une étendue de plus de 100 mètres. Le 17, à cinq heures du soir, les plates-formes étaient terminées; le feu s'ouvrit. A l'approche de la nuit, l'amiral Protet ordonne l'assaut. Les troupes s'élancent au pas de course, et l'on arrive sur les escarpements à pic de la redoute. L'amiral qui s'est arrêté sur une plate-forme à 30 mètres tout au plus de la redoute, indique la direction à donner à l'attaque et fait sonner la charge. Déjà la redoute est occupée, mais les rebelles font un feu de mousqueterie bien nourri; l'amiral Protet tombe frappé à mort. Cette perte fut vivement sentie par l'armée entière.

Le 18, les alliés quittèrent le camp de Na-Kio, laissé à la garde de 200 Anglais et de 100 chasseurs du bataillon d'infanterie d'Afrique; le soir même ils s'établirent sous les murs de Tsalin. Le 19, à quatre heures du matin, le feu fut ouvert; le signal de l'assaut fut donné à six heures et les troupes, dont l'ardeur était exaltée par le souvenir de l'amiral Protet, se précipitèrent sur la brèche : 500 cadavres restés sur les décombres vengèrent la mort de l'amiral.

Nankin est la capitale des Taï-pings, et on peut supposer que leur puissance sera détruite le jour où cette grande ville, réduite par eux à un état déplorable, cessera de leur appartenir. Les Européens ne manqueront donc pas de prêter leur concours aux troupes impériales pour reconquérir cette importante cité. Les Taï-pings ne l'ignorent pas et leur chef, le *prince-céleste*, Kien-Ouang, comme il se fait appeler, a adressé à son armée et à ses partisans, au mois de juin dernier, une proclamation dans laquelle il déclare qu'il faut prévenir l'ennemi et l'attaquer dans Shang-Haï pour l'empêcher de mettre à exécution ses projets.

MONTÉNÉGRO. — La seconde campagne d'Omer-Pacha, contre les Monténégrins, avait commencé comme la première sous de fâcheux auspices. Les troupes turques, dont successivement on avait porté le nombre jusqu'à 80,000 hommes et même jusqu'à 100,000 s'il faut s'en rapporter à certaines correspondances, furent tenues en échec par la petite armée du Tsernogore. Omer-Pacha, après avoir cherché vainement à s'ouvrir un passage vers Cettigne, avait fortifié la ligne de Bjelopaulovitch, dont il avait fait la base de ses opéra-

tions. Les Turcs avaient néanmoins obtenu un succès notable dans une bataille livrée au milieu de juillet; mais les Montagnards prirent une éclatante revanche le 21 et le 22 à Saragatz, et forcèrent l'ennemi à faire un mouvement en arrière. Les Turcs ne furent pas plus heureux dans une lutte opiniâtre qui eut lieu le 24. Le prince du Monténégro pouvait néanmoins redouter l'issue d'une lutte dans laquelle il avait à combattre contre des forces si prodigieusement supérieures. Il consentit à des négociations au commencement d'août; mais Omer-Pacha voulait imposer aux Montagnards les conditions qu'ils avaient précédemment repoussées. La lutte recommença, et Mirko attaqué le 3 août dans ses retranchements de Kokoti, par 40 ou 50,000 Turcs, repoussa victorieusement ses agresseurs. Les combats se succédèrent les jours suivants. Les journées du 8, du 9 et du 10 août furent surtout fatales aux Turcs.

L'ambassadeur russe à Constantinople prit l'initiative d'un armistice, et cette demande fut appuyée par le représentant de la France. Pendant ce temps, les Turcs réparèrent leurs pertes à Zabliak, où ils seraient retirés. Il y avait à Cettigne un parti de la paix et un parti de la guerre. La princesse Darinka, veuve de Danilo, récemment arrivée dans la montagne, insistait pour un arrangement avec les Turcs, et le prince inclinait fortement dans ce sens; le 18 un individu tira sur lui un coup de feu sans le blesser. Pendant qu'on s'occupait de la paix à Constantinople, Mirko et ses braves faisaient des prodiges de valeur. Le 25 août, une bataille qui dura dix heures fut livrée du côté de Rjeka, et les Monténégrins, obligés de se retirer après avoir fait éprouver aux Turcs des pertes énormes, perdaient les fortes lignes de retranchements qui défendaient les abords de leurcapitale. Le lendemain l'ennemi les refoula encore, s'empara de Rjeka et s'avança sur la route de Cettigne. Il ne restait plus aux Monténégrins qu'à accepter les conditions des vainqueurs. Un traité fut signé et au moment où nous mettons sous presse nous n'en connaissons pas encore exactement les clauses.

Syrie. — Aux termes de la Constitution, les Libanais ne doivent payer à la Porte que le tribut accoutumé. Le gouvernement turc est autorisé toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, à doubler le chiffre de l'impôt; mais il avait été convenu qu'on ne pourrait recourir à cette mesure qu'après l'achèvement du cadastre qui n'est pas terminé. Daoud ne s'est pas contenté d'ordonner le double impôt. Il a voulu faire construire de Djounié à Ghazir, dans le Khesraouan, une route carrossable qui permettrait à l'armée turque de parcourir au besoin toute la contrée avec ses

bagages et son artillerie. Il a donc averti les habitants qu'ils auraient à pourvoir aux dépenses considérables de cette entreprise. Quelques-uns courbèrent la tête et s'engagèrent à payer leur quote-part; mais la masse de la population refusa de donner l'argent qu'on lui demandait pour une œuvre destinée à enlever au pays ce qui lui reste encore d'indépendance et d'autonomie.

Le gouverneur ordonna à l'émir Medjid, surnommé le Renégat, dont la résidence est à Ghazir, de faire entendre raison aux récalcitrants. L'émir obéit; mais la population persista dans son refus, et Medjid fit arrêter et jeter en prison les habitants les plus notables. La nouvelle se répandit partout avec une étonnante rapidité, et, au bout de quelques heures, 4 000 Maronites armés venaient protester devant le palais de l'émir, et déclaratien en même temps leur refus de payer le double impôt illégalement décrété. Se portant ensuite sur la prison, ils mirent en liberté les détenus.

Cette grande émeute n'avait donné lieu à aucune collision; mais on pouvait la considérer comme un symptôme d'événements plus graves. Aux causes de mécontentement que nous venons de signaler, il s'en joignait d'ailleurs beaucoup d'autres : abus d'autorité, empiètements des Turcs, irritation profonde de la conduite odieuse de la Porte envers Joseph Karam, qui est l'idole des Maronites. Ce peuple est essentiellement religieux. On voit partout dans la montagne des églises et des chapelles; chaque famille aisée a sa chapelle particulière, et nul, jusqu'à présent, n'avait songé à interdire aux Libanais la construction des édifices consacrés au culte. La Porte a voulu faire acte d'autorité sur ce point, pour hâter l'assimilation du Liban aux provinces turques proprement dites et Daoud-Pacha, a fait déclarer au patriarche, que nul ne pourrait désormais élever une église ou une chapelle sans avoir, au préalable, obtenu un firman de la Sublime-Porte. Le patriarche lui fit répondre avec dignité qu'on ne tiendrait aucun compte d'un ordre contraire à tous les droits et à toutes les libertés du Liban. On comprend l'irritation qu'a dû produire ce conflit.

Deux grandes réunions avaient été convoquées dans le Nord, à Maïsouk et à Ghousta, pour délibérer sur la question du double impôt et sur celle de la route de Djounié à Ghazir. La résistance fut résolue; une foule considérable se réunit à Ghazir et repoussa jusqu'au bord de la mer, Daoud-Effendi, parent du gouverneur, qui s'était présenté devant ce grand village avec un corps de troupes. Un autre conflit eut lieu sur la côte près de Ghadir, et là encore les montagnards battirent Daoud-Effendi, soutenu par l'émir Medjid et par l'émir Kaïs Cheab qui furent blessés.

ANNUAIRE ENCYCLOPÉDIQUE.

A

ABD-UL-MEDJID KHAN, le trente et unième padichah de la famille d'Osman et le vingt et unième depuis la prise de Constantinople, naquit le 23 avril 1823 et succéda le 1er juillet 1839 à son père Mahmoud. Le feu sultan lui laissait un empire affaibli non-seulement par des guerres désastreuses, mais encore par les réformes qu'il avait inaugurées pour le régénérer; au moment de sa mort, un vassal puissant, maître de l'Égypte, de l'Arabie et de la Syrie, menaçait l'Asie mineure, et les janissaires survivants n'attendaient qu'un changement de règne pour se soulever afin de rétablir l'ancien ordre de choses. La situation était donc très-grave lorsque Abd-ul-Medjid prit les rênes du gouvernement. Khosrew-Pacha, qu'il éleva immédiatement à la dignité de grand vizir, parvint par son énergie à écarter la révolte qu'on craignait; mais la ville était presque dégarnie de troupes, et le jeune sultan, comme son ministre, n'aspirait qu'à la paix pour consolider son pouvoir naissant.

Khosrew expédia sans délai, à Hafiz-Pacha, général en chef de l'armée turque, en Asie, l'ordre de conclure une trève avec Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali et à la flotte turque, mouillée dans les Dardanelles, celui de rentrer en toute hâte dans la Corne-d'Or. Mais Khosrew était l'ennemi personnel de l'amiral Akhmet-Pacha qui, redoutant sa vengeance, fit voile le 4 juillet vers Alexandrie, pour livrer au vice-roi la flotte ottomane. Cette nouvelle parvint le 7 à Constantinople, et le peuple en apprit le même jour une autre, non moins déplorable, que le Divan tenait cachée depuis le 5, la déroute complète que l'armée turque avait subie à Nézib le 24 juin. L'anxiété était grande, et cependant, tel est l'orgueil des Osmanlis! le jour même où le Divan apprenait la défaite de Nézib, il envoyait en Egypte Akib-Effendi chargé d'offrir au vainqueur l'hérédité pour la seule Egypte, proposition qu'il avait dédaigneusement repoussée en 1837.

Ce fut sous l'empire de ces préoccupations qu'Abd-ul-Medjid, coiffé du fez de la réforme, malgré le Cheikh-ul-islam qui voulait lui faire mettre sur la tête le turban des vieux Turcs, se rendit le 11 juillet à la mosquée d'Eyoub pour la cérémonie du *taklidi seif* ou investiture par le sabre d'Osman, qui équivaut, en Turquie, au sacre de nos souverains occidentaux. Une foule immense se pressait pour voir le jeune padichah qui, élevé dans le sérail depuis son enfance, était encore inconnu du peuple qu'il allait gouverner. Abd-ul-Medjid avait accompli, depuis deux mois à peine, sa seizième année. Elevé entre des eunuques corrompus et quelques vieux mollahs, chargés de son éducation religieuse et littéraire, il n'avait aucune expérience du monde et des affaires, et le peuple, en voyant ce jeune homme plein de grâce, mais frêle et timide, en contemplant ses traits empreints d'une vague tristesse, comme s'il avait mené le deuil de son empire, devait, et non sans appréhensions, se demander quel avenir Allah réservait à l'empire sous un règne marqué par de si tristes présages.

Abd-ul-Medjid allait trouver des sauveurs sur lesquels il ne comptait pas. Les puissances européennes arrêtèrent la marche d'Ibrahim-Pacha qui se préparait à pénétrer dans l'Asie mineure, et le 29 juillet les ambassadeurs annonçaient au Sultan que les cabinets s'étaient mis d'accord sur la question d'Orient et le prièrent de ne prendre aucune détermination sans leur concours. Ce prétendu accord ne dura qu'un moment; mais, pendant que les diplomates délibéraient et discutaient, Abd-ul-Medjid, bien conseillé, entra dans la voie des réformes pour contre-balancer la popularité de Méhémet-Ali. Un rudiment de charte fut élaboré par Reschid-Pacha, et le 3 novembre 1839, on lisait en grande pompe, dans la troisième cour du sérail, près du kiosque de Gul-Khané (maison des roses), un Khat-i-chérif ou ordonnance illustre qui garantissait à tous les sujets ottomans, sans distinction de culte, leur vie, leur honneur et leur fortune. Le Khat promettait, en outre, la régularisation de l'impôt et du recrutement. Il est vrai qu'on s'en tint aux promesses, mais cette initiative éblouit la moitié de l'Europe, et le but principal était rempli.

Nous n'avons pas à raconter ici les péripéties de la question d'Orient, l'isolement de la France, le bombardement de Beyrouth et de Saint-Jean-d'Acre. Il nous suffira de rappeller que le traité des détroits vint compléter, le 13 juillet 1841, avec le concours de la France, le traité du 15 juillet 1840 qui avait été conclu sans elle; Méhémet-Ali dut se contenter du pachalik héréditaire de l'Egypte; les puissances garantirent l'intégrité de l'empire ottoman et le délivrèrent du protectorat dangereux assuré en 1833 à la Russie par les stipulations d'Unkiar-Skelessy. Mais si Abd-ul-Medjid était rassuré vis-à-vis du vice-roi, il avait à surmonter de grands obstacles dans la plupart des provinces.

Une révolte générale semblait imminente ; les chrétiens de Candie, les Bulgares, les habitants de la Macédoine et de la Thessalie cherchaient à organiser une formidable insurrection; la Porte parvint à réprimer ces tentatives. Elle avait su, en même temps, avec le concours de l'Angleterre, réduire les populations catholiques du Liban, en faisant agréer aux puissances une nouvelle organisation de la montagne qui, au lieu d'avoir un chef unique, devait être gouverné par deux kaïmakams relevant du pacha de Beyrouth. On avait ainsi créé l'antagonisme et préparé dans le Liban des guerres civiles au moyen desquelles la Turquie espérait établir sur les Maronites son autorité directe. Les intrigues anglo-turques n'avaient pas tardé à porter leurs fruits ; un premier massacre des chrétiens par les Druses eut lieu en 1840, et le ministre de la guerre de la Sublime-Porte, Mustapha-Pacha, commissaire général en Syrie, acheva l'œuvre de désorganisation en s'appuyant sur l'armée turque, commandée par un chrétien converti à l'Islam, Michel Lattas, devenu célèbre sous le nom d'Omer-Pacha.

Abd-ul-Medjid avait manifesté, en montant sur le trône, l'intention de compléter l'œuvre réformatrice du sultan Mahmoud. Six semaines après la proclamation du Khat-i-chérif, il publia une ordonnance relative aux réformes et désignée sous le nom de *Tanzimat*, ce qui veut dire organisation. L'année suivante (1840) la Turquie fut dotée d'un nouveau code pénal et d'un conseil suprême de justice chargé de juger les crimes commis contre l'Etat, les abus des hauts fonctionnaires et investi du droit de confirmer ou de casser les arrêts de mort prononcés dans toute l'étendue de l'empire, y compris l'Egypte. On procéda, la même année, à l'établissement du service postal, qui n'existait pas encore dans ce vaste empire étouffé par la barbarie asiatique. En 1843 on introduisit dans l'armée la discipline des nations occidentales en adoptant les théories prussiennes pour l'artillerie et les théories françaises pour les autres armes; le recrutement par le sort fut substitué aux levées irrégulières, et, en 1844, la Porte fit opérer pour la première fois un recrutement général qui devait servir de base à la réorganisation de l'armée. La question syrienne vint alors se poser encore devant l'Europe.

La proclamation de la double kaïmakamie avait eu lieu le 27 septembre 1844; une grande agitation s'ensuivit, et tout finit, comme en 1840, par une tuerie de chrétiens, qu'on avait eu soin de désarmer auparavant, par mesure de prévoyance. On protesta dans l'Occident; mais la Porte calma ces susceptibilités en établissant un conseil mixte auprès de chaque kaïmakam et des vékils ou procureurs chrétiens dans les villages peuplés de Maronites et de Druses. Omer-Pacha, devenu l'ange gardien de la Turquie, eut ensuite à réprimer les Albanais insurgés et les Kurdes qui avaient levé l'étendard de la révolte. En 1846 on dota l'empire d'un embryon de code administratif ; jamais mesure ne fut plus opportune, car la Turquie était pillée, rançonnée, exploitée à outrance par les fonctionnaires grands et petits, civils ou militaires. Le code de 1846 ne changea rien, malheureusement, à ce régime sorti tout d'une pièce du génie turc et du fanatisme musulman, et nous pouvons en dire autant de la réorganisation de l'instruction publique que le Divan décréta la même année. Il ne s'agissait d'ailleurs que d'ajouter à l'enseignement élémentaire, distribué dans les mosquées par les oulemas, quelques écoles d'instruction secondaire dont le nombre n'était encore que de six en 1851.

Tous les peuples sont aujourd'hui solidaires. La révolution française de 1848 démontra cette vérité. Elle eut son contre-coup jusque sur les bords de la mer Noire ; une révolution démocratique éclata dans les Principautés roumaines où les Turcs envoyèrent un commissaire, Fuad-Effendi, aujourd'hui grand-vizir, et une armée commandée par Omer-Pacha. L'armée se comporta, vis-à-vis des Roumains, avec une cruauté féroce ; Fuad se laissa jouer par les diplomates de l'empereur Nicolas, qui fit lui-même occuper les Principautés sous prétexte de les protéger contre les Turcs (27 septembre 1848), et la Porte fut obligée d'adhérer, le 1er juin 1849, à la convention de Balta-Liman qui faisait, en quelque sorte, de la Moldavie et de la Valachie, deux provinces russes. La révolution hongroise mal conduite s'était terminée par un désastre pour la nationalité madgyare, et beaucoup de patriotes hongrois durent chercher un asile sur le territoire ottoman. Le général Grabbe vint, au nom du tsar, demander l'extradition des réfugiés, en déclarant que tout refus serait considéré comme un *casus belli*. Reschid-Pacha, qui était alors grand-vizir, ne se laissa pas intimider et Abd-ul-Medjid refusa hautement de « livrer les hôtes que Dieu lui avait confiés. » Voilà un fait qui honore également le ministre et le souverain et nous n'avons garde de l'oublier.

Exaspérés par l'avidité et les violences des fonctionnaires turcs et des beys musulmans, les pacifiques Bulgares poussèrent encore le cri de guerre en 1850. Les insurgés se concentrèrent à Bielograd ; mais ce mouvement, qui pouvait avoir de graves conséquences, tomba devant une intervention amicale du gouvernement serbe. La Porte fit des promesses qu'elle ne tint pas et tout rentra dans l'ordre. On vit éclater, la même année, une insurrection dangereuse parmi les musulmans de la Bosnie, descendants de chrétiens qui avaient embrassé la religion de l'islam pour conserver leurs biens et leurs droits féodaux. Le tanzimat portait atteinte à ces privilèges ; ils refusèrent de s'y soumettre. Omer-Pacha fit contre eux deux campagnes (1850-51) et profita de ses succès pour désarmer les chrétiens, bien qu'ils n'eussent pris au-

tune part à la révolte; on les mettait ainsi à la discrétion des musulmans, comme on avait mis les Maronites à la discrétion des Druses.

Omer-Pacha marcha ensuite contre les Monténégrins que la Porte voulait soumettre à tout prix. Le général turc dévasta les districts limitrophes, laissa ravager les champs, brûler les villages et enlever les femmes qu'on dirigeait par Salonique sur l'Asie mineure, où elles étaient vendues pour aller peupler les harems. Il se rendit odieux dans cette partie de la montagne, subit plusieurs échecs secondaires et fut heureux, peut-être, de l'intervention de l'Autriche, qui mit fin à la guerre.

Un code de commerce fut publié en 1850; et la Porte créa, presque en même temps, l'école de la Validé sultane pour former des employés, et une école vétérinaire. En 1851, on fonda l'Académie des sciences et belles-lettres, pauvre académie, qui figure avantageusement dans les annuaires, mais qui ne brillera jamais d'un vif éclat. La même année Abd-ul-Medjid établit l'ordre de chevalerie qui, de son nom, fut appelé Medjidié.

Il se préparait alors des événements bien autrement importants. Un différend s'était élevé en 1852, entre la Porte et les puissances chrétiennes au sujet des Lieux saints (*Voy.* LIEUX SAINTS au *Supplément* de L'ENCYCLOPÉDIE DU XIX[e] SIÈCLE), et de cette question sortit une tempête qui ébranla l'Europe. Le tsar Nicolas voulait établir son protectorat sur les chrétiens du rite grec; le Divan rejeta l'ultimatum présenté le 5 mai 1853 par le prince Mentschikov, et l'armée russe franchissant le Pruth le 3 juillet occupa les Principautés. La guerre commença bientôt entre les Turcs et les Russes; la France et l'Angleterre jetèrent ensuite leur épée dans la balance. Sébastopol succomba et la paix fut signée à Paris le 30 mars 1856 par les plénipotentiaires réunis en congrès dès le mois de janvier.

Les puissances signataires garantissaient collectivement l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman. Le protectorat de la Russie sur les Principautés était aboli; les frontières de cette puissance étaient reculées au-delà des embouchures du Danube, dont la navigation devenait libre, et la mer Noire était neutralisée.

Après avoir fait de si grands sacrifices pour la Turquie, l'Europe avait le droit et le devoir d'imposer au sultan une amélioration sérieuse du sort des chrétiens. On exigea donc de lui une nouvelle charte qui devait réaliser l'égalité complète de tous les sujets de Sa Hautesse, quelle que fût leur religion: mais il fut permis à Abd-ul-Medjid, pour sauvegarder sa dignité, de donner cette constitution comme émanant de sa propre initiative. Il la publia le 18 février 1856, sept jours avant l'ouverture du Congrès. Le *Khat-i-humaioun* ou écriture auguste, développe, précise et complète les principes posés dans l'acte de 1839. Mais il en a été de ce second Khat comme du premier. L'égalité des chrétiens et des musulmans, base fondamentale de la réforme, n'est qu'une utopie officielle. L'orgueil et le fanatisme des musulmans, les prescriptions même de la religion, ne permettront jamais à un chrétien de siéger dans un tribunal, d'être ministre, d'occuper une fonction élevée dans l'administration, de gouverner une province, de commander une armée, un régiment ou seulement une compagnie. Les Musulmans ne s'y sont pas trompés, et un jour, dans une église pleine de chrétiens, ils jetèrent sur l'autel un chien crevé, en criant: « *Voilà votre Khat-i-humaioun* ! » Les Turcs répondirent par des soulèvements partout où l'on voulut introduire la réforme, et la proclamation du Khat-i-humaioun n'eut d'autre résultat que de déconsidérer le Sultan et d'exalter les passions. — La guerre d'Orient arracha d'autres concessions à la Sublime-Porte qui, le 18 février, accorda aux Européens le droit, longtemps demandé, de posséder en Turquie des propriétés immobilières et de s'y livrer à l'exploitation des mines. Une autre ordonnance impériale prescrivit d'enregistrer à l'avenir toutes les naissances et tous les décès; mais cette mesure ne fit qu'irriter les musulmans qui la firent échouer par un refus énergique.

Il est à remarquer que c'est précisément à partir de cette époque que le fanatisme s'est révélé dans sa plus sauvage énergique. Il suffira de rappeler l'insurrection de l'Inde en 1857-58, le massacre de Djedda en 1858, beaucoup d'autres tentatives de même genre, en Syrie et en Egypte, et enfin l'insurrection du Maroc et de la province d'Oran.

La querelle, l'éternelle querelle des Turcs et des Monténégrins, avait recommencé en 1857. Après quelques mois de relâche elle continua en 1858 et se termina le 13 mai, par le terrible échec que l'armée turque, commandée par Hussein-Dahim-Pacha, reçut à Grahovo. Une insurrection menaçait d'éclater dans les provinces voisines, à la suite de cette victoire des montagnards, lorsque Danilo, conseillé par la France rappela son armée et demanda une délimitation de frontières, qui fut confiée à une commission européenne. Un événement d'une grande importance s'accomplissait en même temps à Paris. Les plénipotentiaires réunis signèrent dans cette ville, le 19 août 1858, une convention qui, tout en maintenant la séparation de la Moldavie et de la Valachie, préparait l'union de ces deux principautés en créant une commission centrale et une haute cour qui leur étaient communes. L'élection des hospodars qui eut lieu l'année suivante (janvier et février), permit aux Roumains de faire un nouveau pas vers l'unité. Le colonel Couza fut nommé dans les deux provinces, et la Porte, après de longues hésitations, dut lui accorder l'investiture.

Cette même année 1859 faillit voir éclater une immense complot qui, dit-on, comprenait 40, 50 ou même 80,000 affiliés, répandus dans toutes les provinces, dirigés par des chefs influents, pachas,

magistrats, hauts fonctionnaires, etc. Cette vaste conspiration, organisée par un kurde, le cheikh Ahmed, avait pour but de détrôner le Sultan et de mettre sur le trône son frère Abd-ul-Aziz, actuellement régnant, auquel on aurait imposé un programme de réformes administratives et financières dans le sens turc. Elle devait éclater le 17 septembre; mais elle fut découverte trois jours auparavant. Nous en avons exposé les détails dans le précédent *Annuaire*.

Pendant que l'empire ottoman se débat dans une lente angonie, les populations musulmanes, poussées par un secret instinct, tendent à se grouper et à s'agglomérer comme pour opposer une résistance plus énergique aux envahissements de la civilisation occidentale. C'est ainsi qu'on peut expliquer la grande exode des Tartares de la Crimée et des musulmans du Caucase qui, en 1859, 1860 et 1861, au nombre de plus de 300,000, sont venus chercher un asile dans les provinces européennes et asiatiques de la Turquie.

En 1859, un cri de douleur s'éleva de toutes les provinces slaves et bulgares de l'empire, et, le 5 mai 1860, le prince Gortschakov, ministre des affaires étrangères de Russie, invita les puissances à se réunir à son gouvernement pour intervenir auprès de la Sublime-Porte. Les cabinets, sans répondre à cet appel, donnèrent au Sultan des conseils qui déterminèrent le nouveau grand-vizir, Méhemet-Kiprisli-Pacha, a entreprendre, deux jours après sa nomination, le 30 mai, un voyage d'enquête qui se termina par un rapport où la situationdes chrétiens était représentée sous un aspect éminemment favorable. Le gouvernement russe répondit par un memorandum excellent, un vrai réquisitoire, qui fut remis le 16 janvier 1861 au cabinet turc et provoqua une réponse d'Aali-Pacha.

Au moment même où le prince Gortschakov demandait une intervention en faveur des chrétiens, la guerre civile éclatait dans le Liban, où les Druses, favorisés et aidés par les musulmans et par les gouverneurs de Beyrouth et de Damas, égorgèrent 18 à 20,000 chrétiens, brulèrent 360 villes ou villages dans la montagne et 8,800 maisons à Damas. La France intervint, avec le consentement des autres puissances, en vertu d'une convention signée le 3 août 1860; mais les Turcs, soutenus par l'Angleterre, parvinrent, le 9 juillet 1861, à faire adopter une nouvelle organisation qui, au lieu de restreindre l'autorité de la Porte dans le Liban, faisait, en quelque sorte, une province ottomane d'un pays qui ne relevait du Sultan qu'à titre de tributaire.

Une insurrection avait éclaté dans l'Herzeyovine à l'époque où se tramait à Damas l'atroce complot qui devait couvrir la Syrie de sang et de ruines. Les Turcs éprouvèrent plusieurs échecs en mars et en avril 1861; les montagnards menaçaient Trébigne; on craignait un soulèvement dans la Bosnie, une prise d'armes des Monténégrins et des Serbes, un débarquement de volontaires garibaldiens sur la côte. Omer-Pacha, rentré en faveur après quelques mois d'exil, fut envoyé contre les insurgés avec une armée de 30,000 hommes. Il partit de Constantinople le 11 mai, mais, au moment où nous écrivons (10 mars 1862), le généralisme n'a pu soumettre encore les insurgés, une poignée de montagnards forts de leurs aspirations vers la liberté et de leur haine contre les Turcs.

Nous ne parlerons ici que pour mémoire, malgré l'intérêt qui s'y rattache, de deux questions qui, à des points de vue divers, intéressent le gouvernement turc et tous les peuples de l'Europe : celle de l'isthme de Suez pour laquelle nous renvoyons à l'article *Suez*, dans ce volume et dans les deux précédents, et celle du mouvement catholique des Bulgares que nous avons exposé l'année dernière à l'article TURQUIE. Quant aux finances, il suffira de rappeler les exactions des fonctionnaires, qui ne laissent pas arriver dans les caisses du trésor le produit intégral de l'impôt soi-disant légal, les dilapidations administratives, les prodigalités du Sultan qui, après avoir dépensé les 17 millions de sa liste civile, épuisait le trésor pour satisfaire à tous ses caprices et à ceux des dames du harem. Ainsi administrées, les finances publiques ont été, sous son règne, dans un complet désarroi. La solde de l'armée était toujours arriérée de six mois, d'un an, souvent de dix-huit mois, de sorte que les soldats, à peine nourris et à peine vêtus, se livraient au brigandage et s'indemnisaient, chaque fois que l'occasion s'en présentait, au dépens des chrétiens. Les employés civils n'étaient pas plus favorisés, et dans les derniers temps surtout, on les payait en papier-monnaie dont l'escompte leur enlevait la moitié d'un traitement insuffisant par lui-même. Une pareille situation provoqua des crises terribles, et le gouvernement ne se tirait d'affaires qu'en empruntant aux banquiers juifs et arméniens de Constantinople. Il n'avait pas, du moins, de dette extérieure; l'orgueil musulman s'opposait même à toute demande d'emprunt à l'étranger; mais la glace fut rompue en 1854. La Sublime-Porte emprunta 100 millions de francs à la France et à l'Angleterre; elle revint à la charge en 1855, puis en 1858; elle n'a pas cessé depuis lors de nous tendre des mains suppliantes, et quand l'emprunt Mirès échoua, en 1860, la Turquie faillit en mourir. (*Voy.* TURQUIE, DETTE ET EMPRUNT dans le précédent *Annuaire*).

Tel fut le règne d'Abd-ul-Medjid. Mahmoud avait été le dernier des Sultans; Abd-ul-Medjid ne fut qu'une ombre de souverain. — Le padichah avait abdiqué entre les mains des ambassadeurs de France, d'Angleterre, d'Autriche et de Russie, qui, tour à tour, régnaient en son nom. Il n'était monté sur le trône que pour inaugurer la dernière phase de la décadence de l'empire ottoman.

On s'étonnera peut-être que nous ayons consa-

cré si peu de détails à la personnalité du fils de Mahmoud. Qu'aurions-nous pu dire ? Abd-ul-Medjid était un prince magnifique, que le sort faisait vivre en des temps rigoureux où la générosité aurait dû s'effacer devant la plus stricte économie. Il avait conservé d'anciennes traditions de race, à une époque où il fallait dépouiller le vieil homme ; il usait dans les voluptés du sérail, le peu d'énergie et la médiocre intelligence dont la nature l'avait doué, et se consolait de la décadence de la Turquie entre les houris terrestres que permet le prophète et le nectar qu'il défend, n'entreprenant rien d'ailleurs sans consulter le ciel par l'intermédiaire des astrologues. Il faut ajouter, à sa louange, qu'il était animé des meilleures intentions; que son caractère était doux et humain ; qu'il laissa reposer le sabre des exécuteurs des hautes œuvres et qu'il renonça généreusement à l'arme terrible que lui donnait la loi d'État, c'est-à-dire au droit de faire égorger son frère pour assurer le trône à son fils aîné.

Il mourut épuisé, après vingt-deux ans de règne, au palais de Dolma-Baghtché, le 25 juin 1861, à 7 heures du matin, et fut enterré le même jour suivant la coutume turque. Son corps repose dans la mosquée du sultan Sélim. Il a eu pour successeur, conformément à la loi, l'aîné des membres de la famille impériale, son frère Abd-ul-Aziz.

Alex. Bonneau.

ABYSSINIE. Nous avons déjà fait connaître, dans le premier volume de cette collection, la situation politique nouvelle de cette contrée (voyez aussi, dans l'*Annuaire* de 1861, le mot Adoulis), et nous avons dit quelle suite d'événements a, depuis dix ans, amené cette situation. Un instant on avait pu croire à la reconstitution d'une forte unité politique dans ce grand pays ; mais la vieille lutte du Tigré contre l'Amhara s'est réveillée, et l'Abyssinie est retombée dans ses agitations séculaires. Nous ne saurions dire précisément quelle est, au moment où nous traçons ces lignes, l'exacte situation des choses ; les dernières informations reçues en Europe remontent maintenant à six mois. Voici les faits nouveaux dont la connaissance est arrivée en Europe :

On se souvient qu'en 1854, à la mort du dernier négous ou empereur de l'Abyssinie (qui, depuis longtemps, végétait relégué au fond de son palais de Gondar), Dedjadj-Match-Kassaï, qui exerçait la souveraineté de fait, se fit décerner le titre de négous par une diète tenue à Gondar, et fut couronné par l'abouna ou patriarche sous le titre de Théodore Ier (en abyssin Tadros).

On sait aussi que, bientôt après son avénement, Théodore eut à combattre plusieurs soulèvements en diverses parties de l'Abyssinie, et principalement dans le Tigré, où Ras Oubié avait un moment balancé la fortune de Théodore. Mais, défait dans une dernière bataille, Oubié resta prisonnier entre les mains du négous. Cependant un des généraux d'Oubié, Agaou-Négoussièh, ne tarda pas à reprendre les armes, en même temps qu'il se faisait l'ami de notre agent consulaire à Massâouah et se posait en protecteur des missionnaires catholiques ; tandis que l'empereur Théodore, qui avait d'abord manifesté le vif désir de lier de bonnes relations avec la France, irrité sans doute de l'accueil que notre agent avait fait aux ouvertures de son compétiteur, et gagné d'ailleurs par les agents anglais, empressés, comme toujours, de contrecarrer les démarches de la France, s'était retourné du côté de l'Angleterre. M. Plowden (qui a été tué en 1860 dans un engagement auquel il assistait) résidait à Gondar avec le titre de consul britannique.

Les choses se prolongeaient ainsi, avec des succès divers, depuis deux ans et plus, lorsqu'une succession d'engagements, dans les derniers mois de 1860, tournèrent décidément au désavantage d'Agaou-Négoussièh. La position politique du négous Théodore se trouva ainsi considérablement fortifiée. Sa femme étant venue à mourir, il a épousé la propre fille de son prisonnier Oubié, et il a fait de celui-ci, par un de ces retours si communs en Orient, un de ses généraux. Ces différents actes ne peuvent que confirmer la réputation d'habile politique qu'on avait déjà faite à Théodore Ier. Il était nécessaire de rappeler ces faits, parce qu'ils complètent ou rectifient en plusieurs points les informations antérieures.

Au mois d'octobre 1860, l'empereur Théodore entra en personne dans le Tigré. Négoussièh était campé non loin d'Axoum. Quelques rencontres eurent lieu sans résultats décisifs ; mais au mois de décembre, l'armée tout entière de Négoussièh fut enveloppée, obligée de mettre bas les armes, et, ajoute-t-on, décimée sur place. Théodore entra sans coup férir dans Axoum, la capitale du Tigré. Pendant ce temps, Négoussièh fugitif errait de village en village, accompagné d'un petit nombre de chefs restés fidèles à sa fortune : encore cette fidélité n'a-t-elle pas été de bien longue durée. Gagnés ou intimidés, tous l'abandonnèrent successivement pour se retirer dans leurs districts respectifs. Négoussièh lui-même, livré et conduit devant Théodore, a été traité comme rebelle. On lui a coupé le pied droit et la main droite, et il n'a survécu que trois jours à ce supplice. Le négous Théodore s'est vu encore une fois maître de l'Abyssinie. Voilà où en étaient les choses au milieu de 1861.

Le développement commercial que doit susciter en Abyssinie l'avenir prochain que le canal des deux mers va faire à la mer Rouge, donne pour nous un intérêt particulier aux événements dont ce pays est le théâtre. Il ne résistera pas, suivant toute apparence, aux sollicitations de l'Europe.

Vivien de Saint-Martin.

ACADÉMIES. V. Institut et Médecine.

ACCIDENTS. — Les causes de la mortalité

humaine sont les suivantes : l'effet de l'âge (vieillesse); 2° les maladies; 3° les accidents; 4° les suicides; 5° la guerre; 6° les exécutions juridiques; 7° les duels; 8° les meurtres, assassinats et empoisonnements. — Nous voulons rechercher ici le rapport des accidents à la mortalité générale. Mais, dans l'état actuel des documents officiels, tous plus ou moins incomplets, et surtout fort peu homogènes, ce travail ne peut être évidemment qu'un essai, qu'une simple indication de la marche à suivre pour arriver, un jour, à une étude vraiment scientifique.

En principe, nous avons à peine besoin de le dire, les accidents varient selon le degré de civilisation, c'est-à-dire en raison du développement industriel, de l'extension des relations internationales, et de la concentration des populations, qui en sont les principales conséquences. Il est évident, en effet, que, dans le pays qui a peu d'industrie, peu de machines, peu ou point de mines, peu ou point de navigation fluviale ou maritime, la population n'est pas soumise aux mêmes chances d'accidents que là où se trouvent réunies les conditions économiques opposées. La situation topographique exerce aussi une influence marquée sur le nombre des accidents. Là où les cours d'eau sont rares, par exemple, les cas d'immersion seront moins nombreux que dans les contrées où ils abondent ou bien qui sont baignées par la mer.

Une police administrative plus ou moins avancée, plus ou moins intelligente, plus ou moins soucieuse des intérêts sanitaires de la communauté, peut également créer, entre les divers pays, des causes puissantes d'inégalité au point de vue de la fréquence des accidents. Selon, par exemple, que les mines, que les usines et manufactures sont ou non astreintes à des règlements destinés à sauvegarder la vie des ouvriers, que la vente des poisons, des produits alimentaires est plus ou moins surveillée, que la construction des maisons, des ponts est ou non soumise à certaines conditions de solidité, que la vitesse des véhicules sur les voies de communications de toute nature est plus ou moins réglée, que l'emploi de certaines matières essentiellement combustibles est interdit dans la construction des habitations, que les moyens d'annoncer aux riverains inférieurs, et à une grande distance, les crues probables et prochaines, de manière à les mettre à l'abri des inondations soudaines, sont plus ou moins organisés, etc., etc., etc., la mortalité accidentelle sera plus ou moins considérable. Mais si cette branche de la science du gouvernement réalise chaque jour et partout d'incontestables progrès; si, en outre, l'autorité ou les associations multiplient, à l'envi, sur les points dangereux, les appareils de sauvetage et de secours; si le public est chaque jour mis en garde par des publications spéciales, par des avertissements de toute nature, contre les dangers que son imprudence ou son ignorance lui fait courir, il est incontestable aussi que ces dangers s'accroissent et se multiplient par le fait de l'emploi de plus en plus fréquent et varié des agents moteurs les plus redoutables, la vapeur, les gaz, l'électricité.

Le tempérament d'un peuple nous paraît également jouer un certain rôle dans les accidents, l'homme du Midi devant apporter, dans tous les actes de la vie, une certaine vivacité, une certaine pétulance qui, heureusement pour lui, à ce point de vue, font défaut chez l'homme du Nord.

Ces observations font pressentir tout l'intérêt qu'il y aurait à connaître, pour chaque pays, les accidents de *même nature* qui s'y produisent annuellement, et à s'assurer si ces accidents suivent une marche croissante ou décroissante. Or, si, comme nous l'avons dit en commençant, les documents officiels ne sont encore ni assez nombreux, ni assez homogènes pour être concluants, ils fournissent cependant quelques renseignements qu'il peut être utile de recueillir dès à présent.

Nous allons en donner une courte analyse.

Quelques pays constatent annuellement, soit à l'occasion du mouvement annuel de la population, soit dans leur statistique judiciaire, le nombre des décès par accidents. Nous citerons notamment (par ordre alphabétique) l'Angleterre, l'Autriche, la Bavière, la Belgique, la France, la Prusse, la Russie, la Suède et quelques cantons Suisses. Mais il y a lieu de craindre que, dans ces divers pays, la nomenclature des causes de ces accidents ne soit pas uniforme et que, par suite, les rapprochements que nous établirons entre eux ne méritent pas une entière confiance.

Angleterre. — Les décès par accidents sont, en Angleterre, l'objet d'une constatation spéciale par les fonctionnaires connus sous le nom de *coroners*. En voici le nombre tel que nous le trouvons dans les comptes-rendus de la justice criminelle de ce pays, pour la période 1856-60. Il est regrettable que les causes n'y soient pas spécifiées.

ANNÉES	NOMBRE DE DÉCÈS ACCIDENTELS			FEMMES p. 100 hommes	TOTAL DES DÉCÈS généraux	ACCIDENTS p. 1,000 décès
	HOMMES	FEMMES	TOTAL			
1856	7,455	2,261	9,716	30.33	391.369	24.83
1857	7,006	1,924	8,930	27.46	419,815	21.27
1858	6,780	2,167	8,947	31.96	449,656	19.90
1859	7,081	2,160	9, 41	30.50	441,790	20.92
1860	6,990	2,233	9,225	32.00	442,500	21.83

On voit que les accidents ne varient pas très-sensiblement d'une année à l'autre. La période qui précède est, d'ailleurs, trop courte pour que l'on puisse constater s'ils sont ou non en voie d'accroissement. Quant au rapport des femmes aux hommes, il reste à peu près le même, malgré d'assez fortes oscillations annuelles.

Autriche. — Les documents officiels de ce pays n'ont encore publié que pour les quatre années ci-après, le nombre des décès accidentels.

ANNÉES	NOMBRE DE DÉCÈS ACCIDENTELS — HOMMES	FEMMES	TOTAL	FEMMES p. 100 hommes	TOTAL DES DÉCÈS généraux	ACCIDENTS P. 1,000 DÉCÈS
1851	5,771	2,318	9,066 (1)	40.17	1,038,078	8.73
1852	7,366	3,015	10,483 (2)	40.93	1,108,250	9.46
1853	7,878	3,153	11,063 (3)	40.02	1,196,345	9.25
1854	7,514	3,103	10,190 (4)	41.30	1,347,276	7.93

(1) Y compris 977 accidents sans distinction de sexe.
(2) Y compris 102 décès sans distinction de sexe.
(3) Y compris 32 décès sans distinction de sexe.
(4) Y compris 73 décès sans distinction de sexe.

Le rapport des femmes aux hommes est ici sensiblement plus élevé qu'en Angleterre, sans qu'il nous soit possible d'en indiquer la cause.

Les statistiques autrichiennes répartissent en outre, par mois, les décès accidentels. Suit le résumé, pour 1852-54, de ce curieux document :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCTOB.	NOVEM.	DÉCEM.
Hommes	1,445	1,408	1,586	1,764	2,170	2,642	3,283	2,189	1,660	1,629	1,565	1,419
Femmes	509	504	506	816	946	1,037	1,221	911	737	795	674	535

Il est inutile de ramener les mois à un nombre égal de jours, pour constater que c'est au printemps et en été, c'est-à-dire à l'époque des plus grands travaux agricoles et de la navigation, qu'en Autriche les accidents se produisent en majorité. C'est d'ailleurs, pendant cette portion de l'année que la population vit en dehors des habitations et se trouve ainsi le plus exposée à l'influence des agents extérieurs de destruction.

Bavière. — Les décès par accident y oscillent sans mouvement caractérisé d'accroissement ou de diminution.

ANNÉES	NOMBRE DE DÉCÈS ACCIDENTELS — HOMMES	FEMMES	TOTAL	FEMMES p. 100 hommes	TOTAL DES DÉCÈS généraux	ACCIDENTS P. 1,000 DÉCÈS
1851-52	688	251	939	36.48	131,891	7.12
1852-53	672	265	937	39.43	133,866	7.00
1853-54	645	276	921	41.24	136,489	6.75
1854-55	619	252	871	40.71	128,658	6.77
1855-56	644	262	906	40.68	126,349	7.18
1856-57	788	281	1,068	35.71	133,700	8.00

Le rapport des femmes aux hommes est à peu près le même en Bavière et en Autriche; mais celui des accidents à la mortalité générale est moins élevé.

Belgique. — Il n'est pas certain que toutes les morts accidentelles soient constatées en Belgique, les causes d'un certain nombre de décès ou n'étant pas déclarées, ou ne l'étant qu'insuffisamment. C'est ainsi que, pour les 506,985 décès relevés de 1851 à 1855, les causes n'ont été définies que pour 421,416; elles l'ont été insuffisamment pour 53,767, ou un peu plus du 10e; il n'en a été indiqué aucune pour 31,804. Il est vrai que la statistique des causes s'est très-sensiblement améliorée dans les années suivantes. En 1859, notamment, sur 111,650 décès, les causes ont été précisées pour 96,223, insuffisamment indiquées pour 11,312 et non indiquées pour 4,115 seulement.

Dans le tableau qui suit, nous ne donnerons, à la colonne du total des décès, que ceux dont les causes ont été clairement déterminées.

		ANNÉES 1851-1855	1856	1857	1858	1859
Villes	hommes	302	344	299	304	326
	femmes	113.6	90	98	105	86
Campagnes	hommes	773	913	918	866	838
	femmes	283.4	256	262	298	268
Total des accidents		1,4 2	1,603	1,567	1,573	1,518
Total des décès généraux		84,283	80,351	88,258	92,454	96,223
Nombre des femmes pour 100 hommes	Villes	37.61	26.16	32 80	34.54	26.35
	Campagnes	36.66	28.04	28.54	34.41	31.98
Nombre de décès par accidents pour 1,000 décès généraux		17.46	19.95	17.75	17.01	15.78

Le rapport des femmes aux hommes est à peu près le même, malgré d'assez fortes oscillations d'une année à l'autre, selon qu'elles habitent les villes ou les campagnes.

Le rapport des décès accidentels à la mortalité générale diminue assez régulièrement depuis 1856.

France. — Les documents qui suivent, extraits des *comptes-rendus de la justice criminelle*, sont, comme en Angleterre, le résultat de constatations judiciaires.

ANNÉES	Nombre des décès accid.			FEMMES p.100 HOMMES	TOTAL des DÉCÈS	ACCIDEN p.1,000 DÉCÈS
	HOMMES	FEMMES	TOTAL			
1855	7,626	2,021	9,647	26.50	937,942	10.28
1856	8,038	1,887	9,925	23.48	837,082	11.85
1857	8,158	1,887	10,045	23.13	858,785	11.70
1858	7,975	1,835	9,810	23.01	874,023	11.23
1859	9,365	1,996	11,361	21.31	979,333	11.60

Le rapport des hommes aux femmes s'accroît régulièrement et assez sensiblement de l'une à l'autre année de la période. Quant à celui des accidents au total des décès, il reste à peu près constant.

Il importe de remarquer que notre statistique officielle considère comme accidentels les décès ci-après auxquels on pourrait contester ce caractère : 1° morts de froid et de fatigue; 2° victimes de l'usage immodéré du vin et des boissons alcooliques; 3° morts subitement de maladie naturelle. Voici, au surplus, dans ses principaux détails, la nomenclature française, ainsi que : 1° la part, pour la période entière, de chaque nature d'accidents au total des décès par cette cause; 2° le rapport des femmes aux hommes pour chaque nature d'accidents.

	Noyés	Tués ou écrasés par des voitures, des éboulements, des explosions, etc. etc.	Tués en tombant d'un lieu élevé	Tués par l'explosion d'une arme à feu	Asphyxiés par le feu, la foudre, etc.	Morts de froid, de faim et de fatigue	Victimes d'excès alcooliques	Victimes d'autres accidents	Morts subitement de maladies naturelles
Sexe { masculin	15,599	9,329	5,459	365	3,272	655	1,037	561	5,385
Sexe { féminin	3,480	990	833	11	2,015	227	154	202	1,714
Total	19,070	10,219	6,292	376	5,287	882	1,191	703	7,099
Femmes pour 100 hommes	23.30	9.68	13.24	2.92	38.11	25.73	12.93	26.47	21.10
Rapport 0/0 au total des accidents	37.38	20.38	12.41	0.75	9.46	1.75	2.36	1.52	13.99

Prusse. Nous ne connaissons les décès accidentels de ce pays que pour les années 1849, 1852 et 1858, et par sexe, pour 1849 et 1858 seulement.

ANNÉES	Nombre des décès accid.			FEMMES p.100 HOMMES	TOTAL des DÉCÈS	ACCIDEN p.1,000 DÉCÈS
	HOMMES	FEMMES	TOTAL			
1849	5,096	1,399	6,495	27.45	498,862	13.02
1858	5,524	1,758	7,282	32.55	478,085	15.23

En 1852, le nombre des décès par accident avait été de 6,634 ou de 11.92 p. 1000 décès. On remarque l'élévation très-sensible, de 1849 à 1858, du rapport des femmes aux hommes et de la part des accidents dans la mortalité générale.

Russie. — Le gouvernement russe recueille avec beaucoup de soin, depuis quelques années, les décès par accidents ; mais nous ne croyons pas qu'il en ait publié le nombre depuis 1851. Voici les chiffres afférents à la période 1844-51:

ANNÉES	NOYÉS	Victimes de chutes ou contusions	ÉCRASÉS	GELÉS	ÉTOUFFÉS	Tués par leur propre imprud.	Empoison. par leur propre impruden.	Excès alcooliq.	BRULURES	Accidents divers	TOTAL
1851	5,880	1,532	1,114	339	436	216	51	543	727	236	11,074
1850	6,412	1,350	1,250	1,898	603	197	64	676	840	166	13,456
1849	5,605	1,110	1,104	546	487	141	88	577	743	155	10,556
1848	4,784	1,156	993	525	371	129	45	467	1,056	110	9,636
1847	5,672	1,237	1,176	417	»	131	»	539	784	787	10,743
1846	6,495	1,161	1,091	1,007	»	167	»	650	615	753	11,939
1845	5,932	879	888	637	»	121	»	652	576	729	10,414
1844	5,405	887	936	593	»	119	»	711	233	612	9,496
	46,185	9,312	8,552	5,962	1,897	1,221	248	4,815	5,574	3,548	87,314
	529	106	98	68	22	14	3	55	64	41	1,000

Bien qu'il n'y ait pas, au point de vue du nombre des accidents, un mouvement bien caractérisé dans un sens quelconque, cependant on remarque qu'il a été en moyenne de 10,608 de 1844 à 1847, et de

11,183 de 1848 à 1851, et on serait tenté d'attribuer cet accroissement au développement industriel de l'empire. Toutefois, la période d'observation n'est pas assez longue pour justifier cette conclusion.

L'immersion est, en Russie, comme en France et dans tous les pays sillonnés par des cours d'eau nombreux ou baignés par la mer, la cause dominante des accidents. En 1850, année qui a vu le plus grand nombre de décès accidentels, sa part dans ces décès a été de 48 p. 100. Les victimes de chutes ou contusions, d'écrasements et de la congélation viennent ensuite par ordre d'importance. La congélation est une cause caractéristique d'accidents en Russie, et qui n'existe probablement pas ailleurs dans les mêmes proportions.

La moyenne annuelle des décès ci-dessus étant, pour la période entière, de 10,902, et celle des décès généraux, calculée pour les mêmes années (distraction faite de 1848, année de mortalité exceptionnelle), de 2,004,072, on trouve 544 morts accidentelles sur 1,000 personnes. Si le nombre des accidents avait été recueilli exactement (ce qui paraît douteux quand on songe à l'immensité du territoire de la Russie, à l'extrême dissémination de sa population et aux imperfections de son organisation administrative), on pourrait dire que, par suite du caractère encore à peu près exclusivement agricole de ses habitants, ce pays est, de toute l'Europe, celui qui présente le moins de chances d'accidents.

Les décès accidentels de 1851 se sont répartis ainsi qu'il suit par sexe et par âge:

	Immersions	Chutes ou contusions	Ecrasements	Congélation	Asphyxie	Suicide par imprudence	Empoisonnement Id.	Excès alcooliques	Brûlures	Accidents divers	Totaux.
Hommes .	3,075	1,034	725	255	247	133	18	500	195	102	6.284
Femmes..	709	258	159	54	115	24	16	39	135	24	1,533
Enfants des 2 sexes..	2,096	240	230	30	74	59	17	4	397	110	3,257
Totaux...	5,880	1,532	1114	339	436	216	51	543	727	236	11,074

Les femmes sont aux hommes dans le rapport de 25, et, au total des victimes, de 13 p. 100. On est frappé du grand nombre d'enfants qui, par suite de l'incurie de leurs parents, meurent victimes d'accidents. Leur part dans le total est de 29.4 p. 100, et leur rapport aux adultes des deux sexes d'un peu plus de 41 p. 100. Ce sont eux qui fournissent le plus grand nombre des cas de brûlure, et, après les hommes, d'immersion, d'écrasements, de blessures mortelles et d'empoisonnement par imprudence, et enfin d'accidents divers.

Au point de vue de l'origine et de la condition sociale, les victimes des accidents ci-dessus se sont réparties ainsi qu'il suit en 1851 et 1850:

ANNÉES	HABIT. DES VILLES	PAYSANS	TOTAL	CULTIVATEURS	NON CULTIVATEURS	TOTAL
1851	1,174	9,900	11,074	8,971	2,103	11,074
1850	1,274	12,182	13,436	10,946	2,510	13,436

La valeur de ces derniers documents ne pourrait être appréciée, que si l'on connaissait la proportion numérique des habitants des villes et des campagnes, des cultivateurs et des individus appartenant aux autres professions.

Suède. — Les documents suédois ne donnent de renseignements que sur les causes d'un nombre déterminé d'accidents, qui sont : l'immersion, l'asphyxie, les coups de foudre et l'hydrophobie. Mais ces renseignements ont un très-vif intérêt en ce sens qu'ils remontent à la fin du dernier siècle, pour se continuer jusqu'à nos jours, et qu'ils permettent ainsi d'apprécier le mouvement des décès de cette nature pour une longue période.

Les cas d'immersion qui, en 1852, avaient encore été de 1489, sont descendus, probablement par le fait d'améliorations dans l'organisation des moyens de sauvetage, à 1,018 en 1853, 984 en 1854, et 817 en 1855. Ils s'étaient accrus sans relâche, comme conséquence du développement de la navigation fluviale, côtière et au long cours, ainsi que du progrès de la population, de 2,228 en 1776-1780, à 5,699 maximum en 1841-1845. Ils n'en forment pas moins encore aujourd'hui 10.5 p. 1000 décès généraux. Les femmes ont une part notable dans cette mortalité, ce qui semble indiquer que beaucoup d'entre elles suivent leurs fils et maris à la pêche, ou qu'un grand nombre d'immersions ont lieu dans les cours d'eau de l'intérieur. Sur 5,565 décès par cette cause de 1851 à 1855, on en a compté 802 du sexe féminin, soit 14.4 p. 100. A leur rapport élevé avec le total des décès, il est facile de voir qu'en Suède, comme en Russie et en France, les immersions sont de beaucoup la cause la plus considérable des accidents mortels. Leur rôle est encore plus considérable dans la mortalité de la Norvége, où elles sont au nombre de 28.5 p. 1000 décès.

Les cas d'asphyxie par le charbon se sont accrus sans relâche depuis 1831-1835. Leur nombre total, qui avait été, dans cette période quinquennale, de 118, s'est élevé, par une progression con-

tinue et beaucoup plus rapide que celle de la population, à 190 de 1851 à 1855. Le rapport des décès féminins au total est de 23.6 p. 100. Il importe de se rappeler qu'il ne s'agit ici que des asphyxies involontaires.

Les décès par la foudre suivent, de 1776 à 1855, une marche très-irrégulière, qui semble indiquer que leur nombre dépend avant tout du caractère plus ou moins orageux de la saison d'été. Moins appelées au dehors par leurs travaux que les hommes, les femmes sont moins exposées à être foudroyées. Sur 62 décès, 23 seulement, ou 37.1 p. 100 leur sont attribués.

Si les décès par les causes qui précèdent ne présentent pas une diminution bien sensible en Suède, il en est autrement des cas d'hydrophobie, probablement par suite des mesures prises par l'autorité contre les chiens errants et sans maîtres. De 39 en moyenne tous les cinq ans, de 1776-1780 à 1826-1830, ils faiblissent à 3, 5, 6, 5 dans les quatre périodes quinquennales suivantes, mais pour se relever à 11 en 1851-1855. Ici, le sexe féminin a une part plus considérable que l'autre dans les décès. Sur les 430 cas relevés de 1776 à 1830, on compte 224 décès de femmes pour 206 d'hommes. C'est que les morsures ont lieu tout aussi bien à l'intérieur des maisons, où les femmes restent plus longtemps que les hommes, qu'au dehors.

De 1851 à 1855, on a constaté 5,828 des accidents dont nous venons de parler, ou en moyenne 1,265.6 par an. Pour une mortalité générale moyenne de 77,044 par an, c'est 16 p. 1,000.

Suisse. Nous ne connaissons le nombre des accidents dans ce pays que pour le seul canton de Zurich. En voici le nombre pour la période 1852-60, avec l'indication du rapport de chaque accident au total des accidents ramenés à 100.

	Immersion.	Chute d'un lieu élevé.	Étouffements, écrasements causés par des éboulements.	Écrasement par une voiture.	Brûlures et coups de feu.	Congélation.	Empoisonnement par imprudence.	Coups de foudre.	Autres causes.
Hommes...	142	85	62	26	7	20	»	1	95
Femmes...	12	5	7	4	4	»	1	»	17
Enfants...	124	12	10	14	18	»	8	»	17
Total....	278	102	79	44	29	20	9	1	129
Rap. p. 100.	40.23	14.76	11.43	6.36	4.19	2.89	1.30	0.14	18.66

Sur les 691 victimes, on a compté 438 hommes. 50 femmes et 203 enfants; c'est par rapport au total ramené à 100, 63 hommes, 7 femmes et 30 enfants. Ce dernier chiffre (que nous avons légèrement forcé) est à peu près le même qu'en Russie. Mais les autres rapports diffèrent assez notablement :

	Hommes.	Femmes.	Enfants.
Russie.......	57	14	29
Zurich.......	63	7	30

La mortalité moyenne annuelle du canton de Zurich étant de 6,500, et le nombre moyen des accidents de 76, c'est 11.7 décès de cette nature pour 1,000 décès totaux.

Les documents ci-dessus se résument ainsi qu'il suit pour les pays qui ont fait l'objet de cette étude. Nous y ajoutons le rapport des accidents à la population.

Pays.	Rapport p. 1,000 des accidents à la mortalité g[le].	Rapport p. 100 des femmes aux hommes.	Rap. des accidents à — Nombre d'habitants pour un accident.	Rap. des accidents à — Immersions p. 1,000 accidents.
Angleterre...	21.71	30.45	2,119	» »
Autriche.....	8.84	40.60	3,525	» »
Bavière......	7.13	39.06	4,844	» »
Belgique.....	17.59	31.16	2,927	» »
France......	11.33	23.39	3,593	37.38
Norvége.....	» »	» »	» »	28.05
Prusse.......	14.12	30. »	2,400	» »
Russie.......	5.44	» »	5,864	52.09
Suède.......	16.43	23.06	2,874	10.05
Zurich.......	11.07	» »	3,487	40.23

Le calcul du rapport des accidents aux décès généraux et à la population donne des résultats de même nature. Ainsi, ce sont toujours l'Angleterre, la Belgique, la Suède et la Prusse qui ont le plus grand nombre d'accidents proportionnels; c'est l'Autriche, la Bavière, mais surtout la Russie qui en ont le moins. La France et Zurich occupent une position intermédiaire. La part du sexe féminin dans les accidents est très-grande, on ne sait pourquoi, en Autriche et en Bavière. Elle est sensiblement la même en France et en Suède.

Le nombre considérable des accidents en Angleterre et en Belgique (toutes choses supposées égales d'ailleurs) peut s'expliquer par l'immense développement, dans ces deux pays, du régime manufacturier et de l'industrie minière, qui fait, chaque année, de si nombreuses victimes.

A. Legoyt.

ACCLIMATATION. — (*V.* l'Annuaire de 1860-1861).

AFRIQUE. — Le courage des voyageurs qui cherchent à lever les voiles de la géographie africaine, ne se ralentit pas, quoiqu'il n'ait été couronné, cette année, d'aucun succès très-éclatant.

C'est toujours vers les sources du Nil que convergent les principaux efforts des explorateurs, les plus curieuses investigations de la science. Un de nos compatriotes, M. Lejean, plein de zèle et de toutes les qualités propres au véritable voyageur, est parti en 1860, dans le dessein de

remonter jusqu'à l'origine du Nil Blanc, qui est bien définitivement la branche principale du Nil; il prit la voie de la mer Rouge, se rendit de Saouakin à Khartoum, visita le Kordofan, parcourut une grande partie du fleuve Blanc (Bahr-el-Abiad), mais fut contraint de s'arrêter vers 4° 37' de latitude nord; il s'est vu forcé de renoncer à ses projets, non par quelques atteintes portées à sa santé et dont son courage eût probablement triomphé, non par les mœurs barbares des populations indigènes, qui sont, au contraire, d'un caractère remarquablement doux et bienveillant, mais par les fautes, les injustices et les excès des négriers européens et égyptiens, si communs encore dans cette partie de l'Afrique, malgré la prohibition des nouvelles lois égyptiennes; son escorte, trop faible, a refusé de le suivre plus avant dans un pays soulevé et irrité par des violences coupables. M. Lejean est de retour en France: s'il n'a pas trouvé les sources du Nil, son voyage est loin d'être infructueux pour la science géographique: il rapporte des documents nombreux sur l'ethnographie du bassin du grand fleuve, sur les productions, les antiquités, la topographie du Soudan oriental et de toute la Nubie; il prépare une relation, dont ses connaissances, son esprit et son caractère garantissent l'intérêt et la véracité; nous avons déjà pu voir les cartes et les plans de son atlas, qui formera un des plus beaux monuments consacrés au nord-est de l'Afrique.

Le docteur Peney, médecin français attaché au gouvernement égyptien, tentait aussi d'arriver aux sources du Nil, et déjà il s'était avancé jusque vers 3° 30' de latitude; il avait franchi la cataracte de Makédo, il avait observé le pic Logouek, il était parvenu dans la province de Mady, jusqu'au pic de Guéri, non loin de Galufi, et avait reconnu la chaîne du Régo, ainsi que le Loukouédi, un des grands affluents du Nil; après quelque repos, il se préparait à repartir au commencement de juillet, avec un compagnon de voyage, M. Debono (ou Latif-Effendi), Maltais, accoutumé aux voyages du Nil, lorsqu'il a été surpris par la mort. Heureusement, il avait déjà envoyé des notes précieuses à M. Jomard, et ses papiers, les objets d'ethnographie et d'histoire naturelle recueillis par lui, vont être transmis à cet illustre savant, pour la Société de géographie, par les soins d'Espinassy-bey.

Deux frères, MM. Poncet, que les intérêts de leur commerce et des chasses lointaines à l'éléphant, au rhinocéros, etc., retiennent dans le territoire du Nil Blanc, rendent des services à la géographie par d'intelligentes communications qu'ils adressent fréquemment en Europe.

M. Miani a parcouru les mêmes parages, et il a adressé aussi des rapports aux Sociétés géographiques, mais sans ajouter beaucoup, il faut l'avouer, à nos connaissances.

Un ecclésiastique de la mission de Sainte-Croix, sur le Nil Blanc, le père Giovann Beltrame, très-versé dans les idiomes des peubles de ce Nil, a composé un dictionnaire de la langue denka, dont nous appelons de tous nos vœux la publication. Les pères Morlang, Kauffmann et Kircher, modestes et savants membres de la même mission, font faire aussi, quoique sans bruit, des progrès à la géographie et à l'ethnographie du fleuve Blanc. M. Castel Bolognesi, M. James, de Florence, un des photographes les plus exercés, et M. le marquis Horace Antinori, célèbre ornithologiste, font, de leur station ordinaire de Khartoum, des recherches et des excursions qui ne sont pas sans fruit pour la science.

M. Petherick vient de publier, sous un titre retentissant (*Egypt, Soudan and Central Africa, with exploration from Khartoum on the White Nile to the regions of the Equator*), un livre volumineux, mais trop peu riche en faits positifs, sur l'Afrique centro-orientale; il attend, dit-on, à Gondokoro (l'établissement européen le plus avancé vers le sud) l'expédition anglaise que le capitaine Speke a organisée sur une large échelle pour se rendre au Nil par la côte orientale; M. Speke paraît vouloir se diriger de Zanzibar au lac Victoria (Nyanza ou Oukéréoué), déjà découvert par ce voyageur en 1858 et considéré par lui comme la vraie source du Nil. Il est donc probable qu'on arrivera prochainement à la solution de la question de cette source fameuse: seulement, notre patriotisme eût voulu que la gloire en appartînt aux Français, puisque ce sont des Français qui, depuis M. d'Arnaud jusqu'à nos jours, ont le plus fait pour avancer cette solution. C'est ce que comprend chaleureusement M. Lafargue, un de nos compatriotes de Khartoum, qui propose une souscription pour un voyage sur le haut fleuve Blanc à l'aide d'un petit bateau à vapeur, et qui offre d'y contribuer pour une somme considérable.

Tous ceux qui s'intéressent à ce problème célèbre de géographie devront consulter les publications récentes et remarquables de M. Beke sur le bassin et les sources du Nil et sur les montagnes de la Lune, qui sont, suivant lui, non une chaîne parallèle à l'Équateur, comme on l'a cru, mais une chaîne méridienne, dont feraient partie les monts Kénia et Kilimandjaro. Ils devront également prendre connaissance des mémoires de M. Vivien de Saint-Martin et de M. Robiou, mémoires honorés du suffrage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Enfin ils apprendront avec plaisir que MM. Pettermann et Hassenstein publient, sur l'Afrique centro-orientale, un atlas qui met parfaitement au courant de tout ce qu'on connaît jusqu'ici de cette région.

Nous ne quitterons pas le Nil sans rappeler que ce fleuve, dont les inondations sont ordinairement si bienfaisantes, a débordé en 1861 d'une manière formidable et causé en Égypte des pertes incalculables. Du reste, nous n'abordons ici ni le sujet de l'Égypte, ni celui de l'isthme de Suez. Nous ren-

voyons à ces noms les détails relatifs aux belles découvertes archéologiques de M. Mariette et aux travaux persévérants du canal entre la mer Méditerranée et la mer Rouge.

L'Abyssinie appelle un instant notre attention, non pour sa nouvelle situation politique, dont nous ne voulons pas nous occuper ici, mais pour des événements purement géographiques : la géodésie d'une grande partie de ce pays, faite, il y a déjà plusieurs années, par M. Antoine d'Abbadie, se publie en ce moment, à la grande satisfaction du monde savant. Les missionnaires Massaja et Léon des Avanchers ont envoyé à ce célèbre voyageur, aujourd'hui fixé en France, des communications instructives sur divers points de la même contrée. Le littoral abyssin a été troublé, cette année, par une éruption volcanique du Djebel Dubbeh, éruption qui a été précédée d'un tremblement de terre et qui a couvert de cendres le village d'Edd, situé sur la mer Rouge.

Un voyageur déjà connu par ses excursions dans le nord-est de l'Afrique, en 1857, M. de Heuglin, entreprend, au moyen d'une grande souscription allemande, une nouvelle expédition, qui a pour but principal la recherche de l'infortuné Vogel, ou, du moins, de ses papiers et de l'histoire de la fin de sa carrière, car il est impossible de douter de sa mort dans le Ouadây. M. de Heuglin a pris la route de la mer Rouge, et paraît vouloir se rendre au Ouadây par l'Abyssinie, la haute Nubie, le Kordofan et le Darfour : les dernières nouvelles le laissent encore sur le sol abyssin : il lui reste bien du chemin à faire !

Un autre Allemand, le docteur Krapf, qui, depuis dix-huit ans, acquiert une si juste célébrité par ses découvertes dans l'Afrique orientale, et qui en a publié récemment la relation intéressante, s'est mis en route pour Mombas, afin de recommencer ses excursions vers l'intérieur. M. Richard Burton, qui fut le compagnon de Speke en 1858, a également publié ses voyages pleins d'intérêt et qui viennent d'être traduits en français par Mme Loreau.

Malgré tant de courageux explorateurs, que d'incertitude règne encore sur une grande partie de la région orientale de l'Afrique ! Que de difficultés on éprouve, par exemple, à arriver à ce lac Nyassi qui paraît être le long lac Maravi des anciennes relations ! Le docteur David Livingstone et son frère Charles ont cherché à remonter le Rovuma, qui sort, croit-on, de ce lac; mais ils n'ont pu y pénétrer fort avant sur leur steamer *le Pioneer*, soit à cause des bancs de sable, soit à cause des rochers. M. le baron de Decken a voulu, à la suite du malheureux Roscher, se diriger vers le même lac, avec une expédition préparée à grands frais et qui paraissait munie de tous les moyens propres à réussir; cependant, parti de Kiloa, il n'a pu franchir que peu d'espace; il est revenu sur la côte, il a gagné Mombas et, de là, accompagné de M. Thornton, géologue, il s'est avancé jusqu'au mont Kilimandjaro, auquel il a trouvé une altitude de 6,500 mètres, dont 590 couverts de neige; il a confirmé ainsi les anciennes observations du docteur Rebmann.

Le lieutenant Rigby a donné, dans les *Mittheilungen* de Petermann, une description des Etats du sultan de Zanzibar, dans lesquels est comprise l'île de Mombas, avec un certain protectorat dépendant de la Grande-Bretagne.

Portons maintenant nos regards sur le nord-ouest de l'Afrique. Nous y voyons avec intérêt un jeune Français, plein d'ardeur, M. Henri Duveyrier, qui parcourt depuis trois ans le Sahara algérien, le Sahara tunisien, le Tripoli occidental, les oasis septentrionales du Sahara proprement dit, c'est-à-dire du Sahara-el-Falat : il a visité, dans ses dernières courses, Ghadamès, le plateau d'Azgher, Ghat, le Djebel Nefousa, le Fezzan; il a donné de nombreux détails sur les Touareg, déterminé avec exactitude une foule de positions, étudié les productions, examiné des ruines; enfin, il a fait faire à toutes les branches de la géographie de l'Afrique septentrionale de notables progrès.

MM. Colonieu et Burin, officiers français, ont entrepris, en 1860 et 1861, une excursion lointaine dans les oasis de Gourara et d'Ouguerout, au sud de l'Algérie, et contribué ainsi à préparer la voie des communications si désirables entre nos possessions algériennes et celles du Sénégal. M. Malte-Brun a dressé, pour l'intelligence de leur voyage, des cartes très-instructives.

M. Berbrugger, M. Cherbonneau, M. Aucapitaine, M. O. Mac-Carthy, recueillent, du fond de l'Algérie, de nombreux renseignements qui viennent ajouter aux progrès de la géographie africaine. La Société historique algérienne, qui publie à Alger la *Revue africaine*, est un centre où se réunissent une foule de bons documents : elle a fait paraître, entre autres publications, qui toutes sont consultées avec fruit par les géographes, les archéologues et les historiens, un excellent mémoire *sur le meilleur système à suivre pour l'exploration de l'Afrique centrale*.

Dans les années précédentes, nos compatriotes, MM. Beulé, Victor Guérin, l'abbé Bourgade, ont fait des voyages archéologiques très-intéressants dans la Tunisie. M. Espina a découvert, cette année, un vaste hypogée à peu de distance de Sous, dans le même pays; dans la régence de Tripoli, MM. les lieutenants Smith, Porcher et Carter ont recueilli à Cyrène un grand nombre de magnifiques sculptures et d'autres objets d'antiquité, qui ont été embarqués pour Malte et qui devront aller, de là, enrichir le British Museum.

Le Maroc a été récemment l'objet de deux ouvrages français importants : l'un de M. le chanoine Léon Godard, qui a voyagé dans le nord de cet empire en 1858 et 1859; l'autre de M. Amédée Barbié du Bocage, qui a résumé toutes les connaissances acquises sur l'ensemble de la géographie du

Maroc. M. Édouard Schlagintweit, bavarois, qui s'était joint à l'armée espagnole pendant la dernière guerre, a donné un intéressant mémoire sur l'ethnographie marocaine. Nous signalerons encore la traduction, par M. Beaumier, de l'*Histoire des souverains du Maghreb et des Annales de la ville de Fez*, ouvrage arabe qui porte le titre brillant de *Roudh-el-Kartas* (Jardin des Feuillets).

Le sud du Maroc a été, ainsi que le Sahara occidental, exploré par un indigène sénégalien, nègre intelligent et instruit, Si-Bou-Moghdad, assesseur au tribunal de Saint-Louis et sur la poitrine duquel brille l'étoile de la Légion d'honneur. Il a fait, du 10 décembre 1860 au 6 mars 1861, le voyage difficile de Saint-Louis à Mogador, par terre, et il a ajouté aux notions précieuses qu'avait données M. le capitaine Vincent sur l'Adrar et sur divers cantons sahariens voisins de l'Atlantique. M. Bourrel, enseigne de vaisseau, a jeté lui-même quelque lumière sur le Sahara occidental, en parcourant le pays des Brakna. M. le lieutenant Lambert a exploré le Fouta-Dialon et s'est avancé vers les sources du Sénégal, de la Gambie et du Rio Grande; on peut lire dans le *Tour du Monde* son attachante relation. Le lieutenant Pascal, dont on déplore la perte, a visité le Bambouk; le lieutenant Mage s'est avancé chez les Doualch, une des tribus berbères du Sahara, tribus qu'on a le tort d'appeler des Maures. Tous ces voyages se sont opérés sous l'inspiration de M. le colonel Faidherbe, qui a été l'énergique et utile gouverneur du Sénégal français de 1844 à 1861, et qui a donné à cette colonie une si remarquable impulsion. Une des améliorations récentes les plus profitables de notre territoire sénégalais, c'est la communication télégraphique entre Saint-Louis et l'île de Gorée.

Ne quittons pas la Sénégambie sans mentionner les cartes de MM. Brossard de Corbigny, Vallon et Parchappe, qui sont venues augmenter et éclairer nos connaissances sur cette région de l'Afrique.

Avançons-nous plus au sud, le long de la côte occidentale du continent: nous remarquons encore une carte de M. Vallon, donnant l'itinéraire entre Ouydah et Abomeh, dans le royaume de Dahomeh, trop connu sous le triste nom de côte des Esclaves. Des missionnaires français, de l'œuvre de la Propagation de la foi, viennent de s'établir sur cette côte, et paraissent devoir y opérer une régénération. Ils ont été parfaitement reçus par le roi et les autorités du pays. On a mis à leur disposition l'ancien fort portugais qui existe sur ce point, ainsi que la chapelle, que les naturels ont respectée, et qui est dans un état de conservation parfaite. Ces missionnaires ont fondé des écoles et réuni un assez grand nombre de jeunes néophytes. Le roi du Dahomeh les a même invités à plusieurs reprises à venir visiter la capitale. Mais leur entreprise servira-t-elle à la France? Non peut-être. Les dernières nouvelles nous annoncent que les Anglais se sont établis à Ouydah!

Près et à l'est de Dahomeh, est le royaume de Lagos, dont les Anglais ont pris possession au mois d'août 1861. C'est une bonne position commerciale, et la traite des nègres sera ainsi combattue dans un de ses foyers les plus actifs, car les négriers trouvaint une grande facilité, pour faire leur coupable commerce, dans la disposition du lac Cradou, dit improprement rivière de Lagos, et qui a donné son nom au pays. L'entrée de ce lac, ou plutôt de cette lagune, est barrée par un triple rempart de brisants redoutables. Le faible brassiage que l'on trouve dans le fond du golfe de Bénin, à l'est de Lagos, et la force du courant qui jette les croiseurs dans le golfe, y rendent la navigation aussi pénible que difficile; mais pendant que les croiseurs rencontrent ces obstacles, les négriers, au contraire, trouvaient de grandes facilités dans la vaste étendue du lac Cradou. Les pirogues pouvaient y transporter facilement des cargaisons d'esclaves, pour les jeter sur un point quelconque de la langue sablonneuse qui sépare ce lac de la mer. L'établissement des Anglais au milieu de ces populations sauvages ne pourra avoir qu'un heureux résultat: il éloignera les négriers, en même temps qu'il servira de refuge aux nombreux croiseurs que l'Angleterre entretient dans ces parages.

Ce poste anglais favorisera, de plus, l'exploration du Niger, dont les bouches les plus occidentales sont tout près de là: cette exploration, continuée par Baikie, a éprouvé cette année d'assez grandes difficultés par le peu de profondeur des eaux.

Vers l'équateur et vers les limites des deux Guinées, supérieure et inférieure, se trouve le pays de Gabon, avec le large estuaire du même nom, qu'on appelle à tort un fleuve, et où la France possède un intéressant établissement. M. du Chaillu vient de faire paraître sur cette région un ouvrage qui a acquis une grande célébrité, et qui s'offre sous l'apparence d'un brillant volume. Est-il aussi solide que brillant? Des adversaires du voyageur l'ont nié: on a élevé des doutes sur la véracité de l'explorateur; on a traité d'imaginaires ses courses aventureuses dans l'intérieur, et ses découvertes géographiques; on a taxé d'exagération les descriptions du redoutable singe gorille, qui était, du reste, connu déjà depuis longtemps. (On trouvera des preuves incontestables de cette assertion dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, 2e supplément, article GORILLE, où l'on voit deux figures dont l'une représente ce singe à l'état vivant et l'autre sa charpente osseuse.) Nous ne voulons pas entrer dans ce débat, et nous attendons la défense de l'auteur, attaqué, il faut en convenir, par des critiques bien compétents, tels que le docteur Barth, mais aussi défendu par de très-savants approbateurs, comme sir Roderick Murchison et le docteur Petermann.

Le Gabon a été l'objet d'autres descriptions moins retentissantes, mais cependant très-impor-

tantes, de la part de MM. Braouezec, Serval et Touchard, qui les ont insérées dans le Bulletin de la Société de géographie et la Revue maritime et coloniale, avec des cartes qui répandent beaucoup de lumières sur cette partie si peu connue encore des régions équinoxiales.

Près de là commencent les possessions portugaises de l'Angola et du Benguela, où la culture d'un excellent coton prend un développement de plus en plus florissant. Dans l'orient du pays de Benguela, se trouve le royaume de Bihé, où vit encore aujourd'hui, comme gendre du roi indigène, le Hongrois Ladislas Magyar, qui, dans un volume publié à Pesth, son ancienne patrie, a donné une intéressante relation de ses voyages, de ses aventures et des renseignements qu'il a recueillis. M. Dinomé a fait, dans les *Annales des Voyages*, un résumé assez étendu de cette relation.

M. Andersson, Suédois célèbre depuis assez longtemps déjà par ses voyages, ses chasses et ses découvertes dans l'Afrique australe, a essayé vainement, cette année, de se rendre du pays des Damara au fleuve Cunéné; il a, du moins, publié, sous le titre d'*Okavango River*, un ouvrage important, qui doit son nom à un fleuve tout à fait inconnu avant ce voyageur.

MM. David et Charles Livingstone, que nous venons de voir tout à l'heure sur le Rovuma, portent leur activité, leur zèle d'explorateurs et de chrétiens, sur bien d'autres points de l'Afrique orientale et australe; nous les retrouvons encore, dans cette même année, aux îles Comores, sur lesquelles ils nous communiquent des renseignements neufs, et aux bords du Zambèze, chez les Batoka et les Makololo, que le docteur avait déjà fait connaître dans sa mémorable relation de 1855. M. Baldwin, intrépide chasseur, a exécuté le long et difficile voyage de la côte de Natal au Zambèze, où il a admiré la magnifique cataracte Victoria, et où il a rejoint MM. Livingstone; puis il est revenu le fusil sur l'épaule à la côte d'où il était parti. M. Green et M. le chevalier de Pradt ont aussi parcouru plusieurs parties de l'Afrique australe.

Madagascar, la plus grande des îles d'Afrique, a été agitée par un grand événement : la mort de Ranavalo, reine des Hovas, et l'avénement de son fils Radama II, qui paraît disposé à entrer résolûment dans la voie de la civilisation. (V. MADAGASCAR.)

L'ordre des missionnaires jésuites a perdu, à Madagascar, en 1861, par la fièvre des marais, le père Déniaux, qui était venu dans ce pays en 1843. Après avoir fait une étude approfondie de la langue malgache, il avait rédigé une grammaire et un dictionnaire qui ont été imprimés à St-Denis par des Malgaches, élèves des jésuites.

Pour les autres îles de l'Afrique, nous signalerons la description des Canaries qu'a donnée, cette année, M. Ch. Bolle, dans le *Zeitschrift der Erdkunde* de Berlin, et celle que M. Brullé a consacrée, dans les *Annales des Voyages*, aux îles St- Paul et Amsterdam, d'après MM. Zhishman et Scherzer, de l'expédition de la *Novara*. — Les mêmes îles ont été l'objet de détails intéressants consignés dans les Mitthilugen de Petermann, et l'on y voit qu'elles ont été découvertes beaucoup plus anciennement qu'on ne le croyait.—La Grande-Bretagne a déclaré réunir à la colonie du Cap la petite île d'Ichabo, située sur la côte de l'Ovampie, par 26° 18′ de latitude sud. Nous rappellerons aussi la prise de possession toute récente, par les Anglais, des îles Dahlak, situées sur les côtes de l'Abyssinie, et qui, avec l'île Périm, celle de Camaran et la place forte d'Aden, forment, entre les mains habiles de nos voisins, les sentinelles vigilantes de l'entrée de la mer Rouge. E. CORTAMBERT.

AGRICULTURE. — Un fait important domine tous ceux qui se sont passés dans le cours de l'année 1861, c'est l'immense résultat obtenu par l'abolition de l'échelle mobile. Les circonstances météorologiques ont été très-défavorables à la production des céréales, et les pluies qui n'ont cessé de tomber une partie de l'année ont porté un coup funeste aux moissons. Dans d'autres temps, la disette se fût certainement fait sentir, mais sous l'empire des lois libérales qui ont ouvert nos ports aux produits de toutes les nations, le commerce a pu combler immédiatement le déficit par une importation de plus de douze millions d'hectolitres en six mois. Le principe du libre échange appliqué au trafic des grains a reçu cette année la plus éclatante glorification, puisque d'une part, le prix du blé n'a pas atteint un chiffre trop au-dessus des moyens de l'ouvrier, et que d'un autre côté, le cultivateur a réalisé un bénéfice qui n'a rien eu d'exagéré. L'agriculture, loin de se laisser effrayer par l'abolition de l'échelle mobile, a augmenté cette année ses ensemencements d'un vingtième. (V. CÉRÉALES.)

Malgré deux mauvaises récoltes consécutives et la cherté des fourrages, les marchés de Poissy et de Sceaux n'ont pas, relativement au passé, chômé quant à la quantité, mais la qualité a cependant laissé à désirer. Il est à souhaiter que les animaux issus d'un croisement avec les races améliorées d'outre-Manche deviennent de plus en plus nombreux. Déjà on commence à en voir un assez grand nombre sur les foires de l'ouest, où ils sont l'objet d'une faveur toute particulière de la part des nourrisseurs. Ces derniers ont déjà pu apprécier la facilité avec laquelle les divers croisements Durham s'assimilent les aliments. De l'adoption ou du rejet des races anglaises dépend en partie, à cette heure, la prospérité de l'agriculture de trois quarts de la France. C'est surtout dans les années comme celles que nous venons de traverser, où les fourrages et les céréales deviennent de plus en plus rares, que le besoin de races faciles à engraisser se fait le plus sentir. Les populations rurales sont toujours dans l'impossibilité de faite entrer la viande dans leur

alimentation, et celles des villes la payent à un prix très-onéreux qui en diminue la consommation. En entretenant des animaux qui jouissent du double privilége de la précocité et d'un engraissement prompt, l'agriculture peut doubler la production de la viande, par conséquent ses agents de fertilité, et par suite aussi ses produits de toutes sortes.

Six concours d'animaux gras ont eu lieu cette année et sont venus donner raison à la théorie des croisements considérés comme le moyen le plus prompt et le plus sûr pour réaliser la production de la viande à bon marché. Comme d'ordinaire, dans l'espèce bovine ce sont les croisements Durham qui ont remporté les prix ; dans les espèces ovines et porcines les dérivés des races de la Grande-Bretagne ont également donné les résultats les plus remarquables. Ce sont surtout les races ovines françaises et les métis mérinos qu'il s'agit d'améliorer. Dans les départements du Nord et dans le Soissonnais, où la culture de la betterave a pris une grande extension, les métis mérinos qu'on y entretient ne sont plus en rapport avec les besoins de la culture. Les plantes industrielles absorbent des masses d'engrais considérables, et cette race rachitique qui peuple les bergeries de ces contrées, chez laquelle la nourriture ne produit que des os, du sang et de la laine, est impuissante à fournir à la terre les éléments de fécondité qu'elle réclame. De là vient certainement l'infériorité constatée cette année dans la récolte des betteraves. Les treize régions qui divisent la France agricole ont eu, comme d'habitude, leurs concours de reproducteurs (V. CONCOURS), et leurs expositions de machines et d'instruments. Ceux de l'ouest et du centre se sont fait particulièrement remarquer par la beauté de leurs produits. Les départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire se sont distingués en présentant des types remarquables, principalement dans l'espèce bovine. Une amélioration toujours progressive dans le système des cultures adopté dans ces deux départements, est due en grande partie à l'extension que l'élevage de la race Durham et de ses dérivés y a prise dans ces derniers temps. Les paysans, longtemps rebelles à ce progrès, ont adopté franchement un élément si essentiellement améliorateur. Ils puisent maintenant sûrement aux sources si vives qui découlent de la pratique du croisement de la race *courte-corne* avec celles du pays. Ces dernières, qui n'étaient mûres qu'à six et huit ans, produisent à cette heure des sujets qu'on livre au boucher dès l'âge de trois et quatre ans.

Le manque de bras se faisant sentir partout, on en est conduit à demander à la science mécanique des instruments qui abrégent et facilitent le travail. Ce sont surtout les hache-pailles, les coupe-racines qui de plus en plus deviennent des objets de première nécessité. Dans les exploitations un peu considérables, les instruments sont mus par un manége à cheval. Dans les grandes fermes du Nord ou du Soissonnais, on utilise la machine à vapeur de la distillerie pour opérer tous les travaux de la grange. Les moissonneuses et les faucheuses commencent aussi à se répandre. Le travail de la faucheuse Allen laisse peu à désirer. Le prix de ce dernier instrument étant au-dessus des moyens pécuniaires de beaucoup de cultivateurs, on a vu cette année quelques entrepreneurs agricoles soumissionner les récoltes. M. Rédier, un agriculteur journaliste, a entrepris les travaux des fermes impériales. Les prairies naturelles de la ferme de Vincennes, nouvellement établies sur un terrain sablonneux et qui n'offraient que quelques rares tiges d'herbes, circonstance très-défavorable, ont été parfaitement fauchées par la machine Wood. Les semoirs deviennent aussi en usage dans tous les pays où l'on a abandonné la culture en sillons.

La maladie qui sévit sur la vigne depuis quelques années est entrée dans sa période décroissante. Toutefois, l'année 1861 n'a donné qu'une récolte plutôt au-dessous de la moyenne sous le rapport de la quantité ; quant à la qualité, elle a été bonne presque partout. On avait beaucoup espéré du soufrage de la vigne, mais cette opération est fort longue et très-coûteuse. Dans le Midi on a beaucoup de peine à trouver des ouvriers, et les femmes occupées dans les magnaneries abandonnent difficilement ces établissements pour le travail des champs. Dans le Bordelais, on se refuse à soufrer, dans la crainte de nuire à la qualité du vin. Quoi qu'il en soit, grâce peut-être au traité de commerce avec l'Angleterre, les pays de vignobles sont dans un état prospère, et l'industrie viticole est florissante. Outre les grandes exportations que nous faisons de nos vins, la consommation augmente aussi à l'intérieur. La facilité du transport a donné beaucoup de valeur à certains vins du Midi et du Centre, qu'on brûlait autrefois, et qui maintenant arrivent à Paris pour y être mélangés avec les crûs des environs de la capitale.

La récolte de la betterave n'a pas été abondante cette année ; mais l'industrie sucrière a été satisfaite de la qualité, principalement dans le Nord. Le puissant secours des distilleries tend à faire sentir son heureuse influence dans les contrées qui jusqu'ici en avaient été privées. L'agriculture commence à comprendre que son avenir est intimement lié à celui de l'industrie, et qu'elle-même doit aussi se transformer selon les besoins du temps, au risque de végéter d'abord et de périr ensuite faute d'aliment.

Le fléau qui s'est abattu sur les insectes qui sécrètent la soie paraissait devoir s'éloigner ; à Lyon, deux générations de vers s'étaient succédé dans les plus brillantes conditions, mais cette année les graines de cette provenance ont trompé l'attente de l'éducateur. On doit à M. Boucarut d'Uzès, à M. Heyran, à M. Duchesne de Belcourt, des graines de vers à soie de mûrier, provenant du Japon. Ces vers sont plus robustes, mangent une moindre

quantité de feuilles, et fournissent une soie d'une très-belle qualité. C'est encore à M. Duchesne qu'on est redevable de graines d'un nouveau ver à soie du chêne du Japon, espèce qui, par la vie prolongée de sa chenille, semble propre à la culture européenne. Il faut encore mentionner le Bombyx du ricin, dont la race, perdue chez nous, avait été conservée aux Canaries, et qui nous a été rendue grâce aux soins de Mme de Corneillan. La petite fille de Philippe de Girard s'occupe aussi du Bombyx-Cecropia, qui vit sur les abricotiers. Parmi les espèces étrangères qui donnent les meilleurs résultats, on signale encore le ver à soie de l'Ailante. Les éducateurs les plus en renom sont Mme de Corneillan, Mme de Castillon, des Bouches-du-Rhône, et M. de Lamothe-Baracé, de Maine-et-Loire.

La récolte du houblon en 1861 s'est faite dans d'assez bonnes conditions; elle a été favorisée par une chaleur bienfaisante qui a permis à la plante de mûrir convenablement et de se bien développer; aussi a-t-elle été remarquable par la qualité du houblon, qui est d'une supériorité marquée sur celle de l'année précédente. Cependant on n'a obtenu qu'une demi-récolte, ce qui constitue pour les planteurs une année ordinaire au point de vue de la quantité. Les principaux centres de production se trouvent dans le département du Nord, dans le département de la Moselle et celui des Vosges et dans celui du Bas-Rhin. Parmi les principaux houblons du département du Nord, on doit citer ceux de Stenworden, de Boeschesse, Bailleul, Busigny et Bousies. La quantité des houblonnières a augmenté d'une manière assez notable, le prix du houblon, depuis quelques années, s'étant maintenu à un taux assez rémunérateur. La drèche est une excellente nourriture pour les bestiaux, elle est excessivement recherchée dans le Nord; un *brassin* de drèche pouvant contenir 27 h. de scourgeon ayant servi à la fabrication, se vend de 45 à 50 fr. Si la pulpe est préférée pour l'engraissement des bestiaux, la drèche est plus recherchée par les fermiers qui tiennent à la qualité du lait et du beurre.

La culture du tabac continue à prendre une grande extension dans les départements où la surveillance du fisc l'a confinée. L'immense consommation qu'on fait maintenant de ce produit explique suffisamment la faveur dont il jouit. Il est à souhaiter que l'Algérie s'occupe de plus en plus de la culture du tabac, qui, dans l'état actuel des choses, ne constitue pas pour la France une vraie amélioration agricole. Cette production enlève au sol des éléments de fertilité qu'elle ne peut lui rendre; elle est obligée d emprunter aux producteurs de céréales l'engrais qui lui est nécessaire, et il en résulte un appauvrissement final de nos champs.

La production chevaline (V. Haras) tend à s'améliorer, principalement sous le rapport de la qualité. Le commerce trouve à cette heure en Normandie quelques chevaux de luxe, des carrossiers surtout qui se rapprochent des produits du Yorkshire. Notre cavalerie offre un progrès notable; on reconnaît à l'inspection des régiments que le croisement avec le pur-sang anglais a produit tout l'effet qu'on était en droit d'attendre de ce sang généreux. L'industrie des chevaux percherons est florissante; l'exportation de ces derniers a été importante cette année. L'Angleterre et l'Allemagne continuent à importer chez elles nos races de gros trait, qui n'ont pas d'égales dans le monde. C'est à l'industrie privée seule que nous sommes redevables de cette richesse, l'État ne s'étant occupé qu'exceptionnellement de ces races, qui se sont conservées dans toute leur mâle beauté entre les mains des éleveurs. Quant aux écuries de courses, elles sont plus brillantes que jamais, et les hippodromes anglais ont mainte fois retenti du bruit des victoires remportées par nos chevaux français, comme on le verra à l'article Courses.

Examen fait de la situation exquissée ici à grands traits, on peut dire que l'agriculture nationale a fait un pas de plus vers la réalisation des destinées prospères auxquelles elle est appelée, autant par le sol et le climat de la France, que par le génie de son peuple. Guy de Charnacé.

ALBERT (François-Auguste-Charles-Emmanuel), prince-consort d'Angleterre, duc de Saxe, était le second fils d'Ernest-Antoine-Charles-Louis, duc de Saxe-Cobourg Saalfeld, et de Dorothée-Louise-Pauline-Charlotte-Frederica-Augusta, fille de S. A. R. Auguste, duc de Saxe-Gotha-Altenberg. Né à Erenberg, le 26 août 1819, il n'avait pas plus de onze ans quand il perdit sa mère, et fut, à cette occasion, envoyé en Angleterre, où il alla résider chez la duchesse de Kent, laquelle, retirée au fond de Kensington-Palace, s'y était vouée tout entière à l'éducation de sa fille, la princesse Victoria. Il y passa quinze mois, tantôt à Kensington, tantôt à Claremont, et ne revint à Erenberg qu'après le second mariage de son père avec une princesse de Wurtemberg. Le 3 mai 1837, il fut placé avec son frère aîné, le prince Ernest (maintenant duc régnant de Saxe-Cobourg) à l'Université de Bonn, dans la catégorie des *studiosi juris*, et sous la direction particulière du conseiller privé (*Geheimrath*) Florschutz, depuis lors ministre à Cobourg. Les deux altesses y menaient la vie la plus simple et la plus studieuse, et le prince Albert s'y occupa principalement de jurisprudence et d'histoire. La musique et la peinture se partageaient ses loisirs. Ses amis les plus intimes, à cette époque, étaient le comte Beust et le professeur Welcker. Schlegel, bien peu courtisan, se plaisait dans la société de ce jeune rejeton royal, si modeste et si docile aux conseils. Après trois *saisons* universitaires, savoir en septembre 1838, le prince Albert quitta le collége, laissant derrière lui un volume de poésies mises en musique et *illustrées* par son frère et lui, le-

quel s'est vendu longtemps au bénéfice des pauvres de Bonn.

Cette année-là même (1838), le jeune prince fut conduit par son père au couronnement de la princesse Victoria comme reine d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Leurs souvenirs d'enfance aidèrent naturellement à la cordialité de cette entrevue officielle, qui laissa une profonde impression dans le cœur de la jeune souveraine. Le prince Albert, qui, en la quittant, était allé visiter l'Italie, trouva au retour, dans sa chambre d'Erenberg, un magnifique portrait de la reine Victoria qu'elle lui avait adressé sans autre explication. C'en était assez pour l'encourager à la nouvelle visite qu'il lui fit l'année suivante (1839, octobre-novembre), après que le roi des Belges fut allé en personne s'assurer qu'elle n'avait rien d'inopportun. Quelque temps après son départ (23 décembre 1839), la reine Victoria convoqua son conseil privé, et, devant 85 membres présents, annonça solennellement son intention « de s'unir par mariage avec le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha. » Le mariage fut annoncé au Parlement dans le discours de la reine, le 6 janvier 1840. On remarqua l'insistance du duc de Wellington à faire insérer, par voie d'amendement, dans l'adresse en réponse au discours du trône, la mention que le prince était *protestant*. La naturalisation du prince n'éprouva aucune difficulté; mais sa dotation souleva quelques débats. On demandait qu'elle fût réduite à 21,000 liv. sterlings (525,000 fr.), au lieu de 50,000 liv. st. (1,250,000 fr.), chiffre proposé. Cette économie fut repoussée par 305 voix contre 38.

Ce mariage, d'où sont issus neuf enfants (quatre fils et cinq filles), a été constamment heureux, et le *prince-consort*, placé dans une condition particulièrement délicate, avait su, à la longue, y conquérir une véritable popularité. Ce ne fut pas, cependant, sans quelques luttes et quelques malentendus qu'il se fit ainsi sa place dans l'affection et l'estime du peuple anglais. En 1847, par exemple, après la mort du duc de Northumberland, la dignité de chancelier de l'Université de Cambridge fut vivement disputée à l'époux de la reine, porté, malgré lui, comme candidat, contre lord Powis. Ce dernier obtint 837 voix contre 953 données au prince Albert, qui fut bien près, on le voit, de subir un échec. En 1853 (décembre), on lui attribua la démission de lord Palmerston comme ministre des affaires étrangères, et il y eut dans l'opinion un véritable soulèvement contre « les influences allemandes, les tendances autrichiennes » que l'on prêtait aux nouveaux ministres. On prétendait que le prince Albert, briguant la place de *commander in chief*, voulait révolutionner l'armée, et en faire un instrument de despotisme militaire. On se plaignait de son intervention dans les affaires d'Etat, de sa continuelle présence aux conseils des ministres, etc., etc. Aucune de ces accusations n'était fondée. Elles n'en pesèrent pas moins sur la popularité naissante du *prince-consort*, qui fut très-mal accueilli par la population de Londres accourue, en janvier 1854, sur le passage du cortége royal, lors de l'ouverture du Parlement. Mais alors les membres les plus éminents des divers ministères whigs et tories prirent à l'envi la défense du prince, et le lavèrent de toutes les imputations calomnieuses entassées contre lui. Un revirement complet eut lieu dans l'opinion, et le prince, dont les services publics, comme instigateur principal de la grande Exhibition, étaient demeurés dans la mémoire de tous, n'a plus cessé d'être, jusqu'à sa mort, l'objet des sympathies les plus loyales.

C'est le 14 décembre 1861, à onze heures moins dix minutes du soir, que le prince Albert a été enlevé, après quelques jours de maladie, à sa nombreuse famille et au pays dont il était devenu un des citoyens les plus respectés et les plus utiles. A l'heure où nous écrivons (février 1862) les témoignages de la reconnaissance et de la douleur publiques affluent encore au pied du trône, et remplissent les immenses colonnes des journaux anglais. Une souscription nationale est ouverte pour élever une statue au prince, et, en commémoration de sa généreuse initiative de 1851, on veut la placer à l'entrée de l'édifice consacré désormais aux grandes exhibitions industrielles et artistiques.

Ce qui nous frappe, nous, plus particulièrement, dans le rôle joué pendant vingt-deux années consécutives par le prince Albert, c'est l'abnégation sincère avec laquelle il a su se montrer pur de toutes autres visées que celles d'un vrai *nobleman* anglais. Vis-à-vis de l'Angleterre, comme envers la reine dont il partageait les paisibles et glorieuses destinées, il a toujours été le bon et fidèle serviteur sur lequel toutes deux avaient dû compter. Il n'a jamais voulu ni fausser ses serments, ni sortir de la sphère légitimement ouverte à son ambition. Sous ce rapport, il peut servir de modèle, et doit être proclamé supérieur à la plupart des hommes qui, de nos jours, ont occupé de grandes positions politiques.

E.-D. Forgues.

ALGÉRIE. (*Gouverneur général*, le maréchal Pélissier, duc de Malakoff; *sous-gouverneur*, le général de Martimprey; *directeur général des affaires civiles*, M. Mercier-Lacombe.) Le dénombrement quinquennal, opéré dans le courant de l'année 1861, a constaté une population de 210,000 habitants, Européens de naissance ou d'origine. Voici les chiffres de ce dénombrement :

I. — *En territoire civil.*

	Alger	Oran	Constantine	Total
Français..........	49,731	32,055	30,443	112,229
Etrangers	33,976	29,209	17,332	80.517
Israélites indigènes	9,199	11,551	7,347	28,097
Musulmans	97,466	31,690	229,604	358,760
Population en bloc.	6,676	4,959	1,507	13,142
	197,048	109,464	286,233	592,745

II. — *En territoire militaire.*

	Alger	Oran	Constantine	Total
Français............	1,787	3,276	958	6,021
Etrangers...........	486	1,878	398	2,762
Israélites indigènes...	282	834	712	1,828
Musulmans..........	4,819	1,484	3,353	3,421
En bloc.............	»	»	»	»
	7,374	7,422 (*)	5,421	20,217

Le total de la population européenne est de 204,422 habitants, plus 10,000 environ sur la population dite *en bloc* (hospices, colléges, séminaires, prisons, etc.) et non compris les troupes. C'est une progression de 34,000 environ dans la période quinquennale.

Le recensement spécial des indigènes dans les territoires militaires, y compris les tribus, a donné les chiffres suivants :

Hommes	718,179
Femmes.....................	745,066
Enfants	912,846
Total général..........	2,374,091

A quoi il faut ajouter 32,288 indigènes des familles étrangères non comprises dans le dénombrement de l'aghalik d'Ouargla, ce qui donne un total définitif de 2,406,379.

Le total général pour l'Algérie, Européens et Musulmans, monte par là à 1,999,424, soit en chiffres ronds, 3,000,000.

La nouvelle administration de l'Algérie fut appelée, dès les premiers mois de 1861, à exposer son programme devant le Corps législatif, par la voix de M. Mercier-Lacombe. Son discours, plein de promesses, empreint d'optimisme, donna des espérances qui ne sont pas encore satisfaites. Devant la même assemblée, M. Jules Favre, au Sénat, M. Barbaroux, se firent à propos de l'Adresse, lors de la discussion du budget de la guerre et à des points de vue différents, les organes des plaintes, des vœux, des intérêts des populations. L'expérience d'une année écoulée n'a que trop justifié leurs critiques et leurs regrets. Soit la faute de l'institution, soit celle des hommes, l'année 1861 a été pauvre en résultats de grande portée ; elle s'est toute passée en préparatifs.

La situation politique a été la plus satisfaisante. Parvenu au faîte des grandeurs, le maréchal Pélissier n'a pas voulu qu'il y eût des expéditions militaires, et les Arabes, avec le tact qui les distingue, se sont abstenus de lui en fournir l'occasion. Il y avait cependant au sud, au delà de la première ligne des oasis, un agitateur nommé Mohammed-Ben-Abdallah, que depuis vingt ans la France trouvait en travers de ses desseins, à Tlemcen d'abord, puis à Ouargla, enfin dans l'oasis lointaine de Touat. Il intriguait contre nous dans quelques tribus, détournait de nos marchés les caravanes, éloignait les voyageurs européens des routes et des étapes du Sahara. Il convenait d'en finir avec lui. Au lieu de lancer des colonnes expéditionnaires sur cet ennemi, le maréchal Pélissier signala au fils de Si-Hamza, un grand chef indigène, mort cette année à Alger, qu'il eût à s'emparer de Mohammed-Ben-Abdallah, s'il voulait recueillir l'héritage de son père. Quelques mois après, le jeune Si-bou-Becker, à la tête de son goum, fondait sur le chérif, le saisissait, l'enchaînait et le faisait conduire à Alger, d'où il a été interné en France. Avec lui tout ferment de trouble a disparu, en dehors de cette rancune profonde que garderont longtemps des vaincus musulmans contre des vainqueurs chrétiens, et que l'on ne désarmera que par des bienfaits, après l'avoir contenue par une force qui impose le respect. Quant aux agitations locales qui accompagnent en Kabylie les élections municipales, confiées au suffrage universel des membres de la tribu, elles ne durent pas plus que la circonstance qui les provoque, et ne seraient périlleuses que si on voulait imposer un calme impossible. Quelques mouvements de l'Oued-Souf, dus à l'établissement nouveau de l'impôt, ont été facilement apaisés par une colonne de troupes légères parties de Biskra, sous le commandement du colonel Pein.

(*) Le défaut de concordance entre le détail et le total des chiffres se trouve dans le document officiel.

A l'abri de cette paix, l'antique et féodale organisation de la société arabe se décompose de jour en jour. Au khalifa du sud, Si-Hamza, dont nous venons de parler, de grands honneurs ont été rendus sur sa tombe ; mais son fils n'a pas été investi du même titre. Le gouverneur général a décidé, le 17 décembre, que Si-bou-Becker serait placé à la tête de l'ancien commandement de son père, avec le titre de bach-agha de Géryville : le territoire d'Ouargla a été organisé en aghalik relevant directement du bach-agha, et Si-Lalla, frère cadet de Si-Hamza, a été nommé à ce poste. Un maghzen de vingt cavaliers soldés a été créé sous ses ordres pour lui assurer les moyens d'exercer son commandement d'une façon régulière. Chaque caïd de l'aghalik a auprès de lui un cavalier rétribué, afin qu'il puisse se maintenir en relations suivies avec son agha. Enfin, le service de la correspondance entre Ouargla et Géryville devra être réglé au moyen de trois postes de mehara (chameaux coureurs), chaque poste comprenant quatre mehara. Les frais occasionnés par ces différentes créations sont ajoutés, à titre d'impôt, à la lezma de l'aghalik d'Ouargla.

Le cheikh El-Arab, Bou-Aziz-ben-Gannah, vulgairement connu sous le nom de *Grand Serpent du Désert*, seigneur des Ziban, est mort aussi, et le gouvernement, fidèle à sa tactique, ne lui a pas non plus donné de successeur. Le grand cheikh, Bou-Akkas-ben-Achour, du Ferdjioua, vit dans la retraite à Constantine, et son vaste commandement a été partagé entre deux de ses parents. Bientôt donc l'administration française n'aura plus d'intermédiaire pour transmettre ses volontés aux tribus, ce qui est un grand bien, quoi qu'en disent les partisans de l'aristocratie indigène.

Encouragés par la pacification du Sahara, les Touareg du grand désert ont envoyé à Biskra, vers la fin de l'année, une caravane de neuf chameaux chargés de séné, qui abonde dans leur pays; malheureusement, le commerce local, pris au dépourvu, n'a pu faire à ce premier envoi un accueil très-encourageant. On attend mieux de pareilles relations nouées sur la frontière marocaine entre les Doui-Menia et Tlemcen, parce qu'avant d'expédier leurs marchandises, ces indigènes ont pris la précaution d'envoyer une députation à Sebdou conférer avec l'autorité militaire.

Aux progrès de la paix publique se rattache encore la décision qui a supprimé le cercle de Philippeville et l'a remplacé par celui de Collo.

Débarrassé de toute inquiétude du côté politique et militaire, le gouvernement de l'Algérie n'a eu à s'occuper que du perfectionnement des institutions et de l'essor de la colonisation. Voici, en traits rapides, le peu qui a été fait dans cette double direction.

INSTITUTIONS. — En déléguant au directeur général certaines attributions, le gouverneur fit, dans sa circulaire, une déclaration qui fut très-remarquée : « Une même pensée anime les grands services placés auprès du gouverneur général, le développement des intérêts de l'Algérie. La mission du service militaire est d'y concourir en raffermissant le sol, afin que le service civil, chargé de l'occuper progressivement et définitivement, puisse y élever l'édifice de l'avenir ». Le 16 avril, le gouverneur répétait dans une autre circulaire : « Le gouvernement de l'Algérie a une mission essentiellement civile ; il ne déviera point de ce but entre mes mains. »

Les conseils municipaux sont autorisés à publier leurs séances sous certaines restrictions (22 avril). —La redevance des bateaux corailleurs est réduite de 800 f. à 400 f., en certains cas (10 avril).— Extension de la liste des notables commerçants (17 mai et 18 juin) à Oran et Constantine.— Formation et fonctionnement du conseil supérieur (22 mai), du conseil consultatif (30 avril), des services de la direction générale (14 mars).— Une commission est nommée pour préparer un projet de décret relatif aux opérations de cantonnement (29 mai). Le projet est soumis aux conseils généraux et discuté au conseil supérieur. —Les droits de personne civile sont conférés aux consistoires israélites de l'Algérie (10 juillet).

Création de six communes dans la province d'Alger : (Rouiba, l'Alma, Rovigo, Sidi-Moussa, Oued-el-Alleug, Cheblí), et de douze communes dans la province de Constantine : (Condé, Mondovi, Bugeaud, Duzerville, Penthièvre, El-Arrouch, Gastonville, Robertville, Saint-Charles, Souk-Ahras, Duvivier, Bouhira); décret du 22 août. — La part des budgets provinciaux sur le produit net de l'impôt arabe, est portée aux cinq dixièmes (24 septembre).— Suppression des assesseurs musulmans près les tribunaux de commerce et les justices de paix. — Institution auprès de la Cour impériale et des tribunaux civils d'un assesseur musulman avec voix consultative (15 décembre). — Création de bureaux d'hypothèques à Tlemcen et Sétif (8 mars), de bureaux d'enregistrement et des domaines à Aïn-Beïda, Tébessa, Bordj-bou-Aréridj (30 mars).

COLONISATION. — Parmi les mesures officielles afférentes à la colonisation, on peut citer : — La création d'un centre de population à Djelfa, camp situé à 240 kilomètres au sud de Médéah, dans la zone des hauts plateaux, sur la route de Laghouat. Un groupe de 144 habitants s'y était successivement fixé depuis 1854 (20 février). — L'autorisation accordée à la banque d'Algérie d'élever son capital de 3 millions à 10 millions (30 mars). — Le titre de *Jardin d'acclimatation* donné à la pépinière centrale du gouvernement, changement de nom qui correspond à un changement de destination de cet établissement qui avait fini par faire à l'industrie privée des pépinières, une regrettable concurrence (13 avril) ; et la qualification *d'impériale* accordée à la société d'agriculture. — La révision du cahier des charges générales pour l'exploitation des forêts de chênes-lièges en Algérie, dans le sens d'une prolongation de la durée de jouissance et de la réduction des charges (10 mai).

En outre, la Société d'agriculture d'Alger est reconnue comme établissement d'utilité publique (1er mai).—Les mines de cuivre, plomb, argent et autres métaux associés, chez les Beni-Akil, cercle de Ténès, sont concédés à M. Dervieu aîné (11 mai); celles de mercure à Ras-el-Ma, territoire de Jemmapes, sont concédés à M. Labaille (1er mai). — En cas d'inexécution de la convention arrêtée le 7 juillet 1860, entre le ministre de l'Algérie et la Compagnie des chemins de fer algériens, une loi alloue un crédit de 2,500,000 fr. pour continuer les travaux du chemin de fer d'Alger à Blidah (2 juillet). — On a fait un règlement relatif aux primes allouées pour l'exportation des cotons en laine (11 juillet); et une prime de 20 fr. par hectare a été accordée dans le département d'Alger. — Il faut ajouter l'admission en franchise des cuirs tannés et des laines cardées, peignées et filées en Algérie.—Le rétablissement de l'exposition générale annuelle des produits de l'agriculture et des industries agricoles en Algérie (30 août). — Des mesures relatives à la répression des exploitations illicites dans les forêts de chênes-lièges appartenant à l'État (1er octobre) ; et enfin la suppression des dépôts d'ouvriers (8 septembre).

On ne trouve point dans cet inventaire, relevé sur le *Bulletin officiel*, quelque grand principe, quelqu'une de ces fécondes créations qui ouvrent des voies nouvelles à l'esprit ou au travail: et peut-être convient-il de chercher en dehors de cette liste les actes qui recommandent le plus le gouvernement

du maréchal Pélissier à la reconnaissance des populations. Ce sont les nombreuses autorisations de journaux politiques nouveaux. Ainsi, en 1861, ont vu le jour : le *Courrier d'Oran*, à Oran; le *Courrier de l'Algérie*, à Alger; l'*Observateur*, à Blidah; l'*Echo de Sétif*, à Sétif; le *Courrier de Tlemcen*, à Tlemcen. En même temps, il est vrai, le *Moniteur de l'Algérie* a été rétabli, mais avec un caractère moins officiel qu'autrefois. Deux avertissements infligés à l'*Echo d'Oran* et à la *Seybouse* ont été levés (21 novembre), ce qui fait honneur au gouverneur-général ; mais l'année était à peine écoulée, que l'*Indépendant*, de Constantine, était condamné à l'amende et à la prison, et que l'*Akhbar* lui-même, longtemps imperturbable admirateur du pouvoir, mais devenu plus sceptique et plus critique depuis que le *Moniteur algérien* a été admis au partage des annonces légales, était frappé d'un avertissement.

A défaut de créations nouvelles, l'administration algérienne a donné suite à quelques entreprises importantes commencées par ses prédécesseurs. Elle a fait deux ventes de quelques centaines d'hectares, partie dans la province de Constantine, partie dans celle d'Alger; ici l'opération s'est faite avec tant d'imprévoyance que, plusieurs mois après la vente, et même après le paiement du premier terme, bon nombre d'acquéreurs n'avaient pu prendre possession de leurs lots.— Elle a aussi prescrit, dans les provinces d'Alger et d'Oran, des recherches et des sondages destinés à les doter de puits artésiens pareils à ceux qui, par l'impulsion du général Desvaux, ont si bien réussi dans l'est, où le nombre des eaux jaillissantes s'est encore accru en 1861, notamment dans les Ziban et le Hodna. Le sondage de Ben-Tallah, dans la Métidja, a donné deux cents litres par minute.— Le câble électrique sous-marin a de nouveau mis en communication l'Algérie et la France, et le prix des dépêches a été sensiblement réduit.—Citons enfin, entre autres travaux publics exécutés par l'administration, la route de Sétif à Bougie, qui a reçu de nombreux et sérieux chantiers.

Les divers corps administratifs de la colonie ont marché du même pas prudent et mesuré que l'autorité supérieure. Quelques conseils municipaux ont publié leurs délibérations, et tel est le régime disciplinaire imposé à l'Algérie, que cette publicité, un des droits les plus simples de la vie civique, a été offerte et acceptée comme un progrès capital. Les conseils généraux se sont réunis en septembre, et ont pour la première fois exercé le pouvoir d'envoyer deux délégués par province au conseil supérieur de l'Algérie ; on ne peut signaler d'autre incident de leur session que le vif débat qui a eu lieu à Oran pour une adresse à voter à l'Empereur, au sujet de la réorganisation de l'Algérie. Les deux autres conseils, se souvenant mieux sans doute des remercîments et des félicitations que l'année précédente ils avaient adressés au ministre spécial, se sont abstenus de toute manifestation. Quant au conseil supérieur, annoncé comme devant être une sincère et imposante représentation de l'Algérie, la brièveté d'une session de dix jours (1er au 10 octobre) l'aurait empêché de justifier ce programme, lors même que sa constitution l'eût permis; mais il est composé des dix-huit plus hauts fonctionnaires de l'Algérie, auxquels se trouvaient adjoints six délégués seulement des conseils généraux ; aussi le caractère administratif y a été si bien marqué que les places étaient fixées d'après le décret des préséances ; ce qui a été cause que l'évêque d'Alger, ne se trouvant pas satisfait de la sienne, a refusé d'assister aux réunions. Du reste, ce conseil prétendu supérieur ne sera qu'une simple commission d'études, tant que ses votes ne lieront ni le Conseil d'État, ni le Gouvernement, ni le Corps législatif.

Le gouverneur général a fait dans l'année une tournée dans les trois provinces, commençant par l'est et finissant par l'ouest, après avoir poussé une pointe jusqu'à Laghouât, qu'il avait conquis à la France, neuf années auparavant. Entre autres centres nouveaux, qui n'existaient pas à cette époque, il a pu visiter Relizane, dans la plaine de la Mina, bourg de 2,000 âmes, destiné à devenir une grande ville, quand son territoire sera cultivé et que le chemin de fer d'Oran à Alger y aura fixé l'une de ses principales stations. Le gouverneur a été triomphalement accueilli à Oran, d'où il était parti six ans auparavant pour conquérir à Sébastopol, avec le bâton de maréchal, le titre de duc de Malakoff.

Les chemins de fer, tel a été le grand souci de l'Algérie pendant l'année 1861, et bien justement, car les produits lourds et encombrants de l'agriculture ont besoin plus que tous autres d'une viabilité perfectionnée qui fait généralement défaut hors du rayon des villes, malgré la statistique officielle qui enregistre comme achevées des routes interdites au roulage pendant l'hiver. La Compagnie concessionnaire des chemins de fer algériens, n'ayant pu obtenir le versement du second cinquième d'un nombre très-considérable d'actions qu'avait dû souscrire l'entrepreneur des travaux, sir Morton Peto, et qu'il avait cédées à ses amis et co-intéressés, s'est trouvée réduite à suspendre ou ralentir toutes ses opérations. En vue d'une déchéance qui paraissait imminente, une loi fut présentée au Corps législatif et votée le 2 juillet, qui allouait à l'État un crédit de 2,500,000 fr. pour la continuation des travaux sur la section d'Alger à Blidah. Mais, dans le courant de l'année, la Compagnie a pu régulariser sa position financière, et, dans l'assemblée générale tenue le 9 janvier 1816, à Paris, annoncer la reprise immédiate et énergique des travaux sur la ligne d'Alger à Blidah, et leur ouverture sur celle d'Oran au Sig. Quant à celle de Constantine, la

Compagnie réclamait des rectifications au tracé primitif, destiné à la rendre moins coûteuse, tout en continuant l'exécution du port de Philippeville et des travaux préparatoires sur divers points.

En attendant l'inauguration de ces voies nouvelles, l'industrie des transports s'accommode, avec une ardeur presque téméraire, des voies actuelles. L'année 1861 a vu établir des services réguliers de diligences par la voie de terre, entre Alger et Oran, entre Alger et Constantine.

L'agriculture s'associe à ce mouvement et le provoque. La vigne, qui trouve dans le sol et le climat algériens les conditions les plus propices, est l'objet d'une faveur générale, et les indigènes mêmes en multiplient les plantations. — Le coton à travers bien des épreuves, se répand dans la province d'Oran, qui lui est fidèle depuis dix ans, et il reprend pied dans les deux autres où il avait été délaissé après quelques échecs. La hausse des prix, due a la guerre civile des États-Unis, lui a été un puissant stimulant, et l'on a vu, pour la première fois, les courtiers de commerce courir les fermes pour y acheter les récoltes. La production totale de 1860 à 1861 est évaluée à 1,500 balles environ, dont les dernières vendues aux enchères à Marseille et au Havre, y ont trouvé le prix de 3 fr. 50 c. à 5 fr. 50 c. le kilo. Malgré les plaisanteries et les pronostics sceptiques, le coton est une conquête désormais assurée de l'agriculture algérienne. — Le tabac, après un essor brillant, a subi une forte réaction, due à un classement plus sévère fait par la Régie, qui est le principal acheteur. — La soie, déjà délaissée, ne s'est que faiblement relevée, malgré le haut prix des cocons ; la maladie, toujours persistante, s'y oppose. — Le lin donne plus d'espérance, et une société de Lille l'a prise sous son patronage dans la province de Constantine.

Mais ces diverses cultures, malgré leur importance relative, ne sont que des accessoires dans le système général de la production algérienne, qui roule sur le bétail et les cérérales. Pour l'un et l'autre de ces produits, pour les céréales surtout, l'année a été, sauf exceptions locales, mauvaise dans la province d'Oran, médiocre dans celle d'Alger, bonne dans celle de Constantine. En vue de dominer ou de réparer les mauvaises chances, des projets de banque et de crédit agricole, d'assurances mutuelles, ont été lancés, mais sans aboutir: on s'est retourné vers le Crédit foncier de France, qui s'est montré sobre de prêts, de sorte que la Banque de l'Algérie avec ses succursales est restée la seule ressource des colons.

A défaut des saisons favorables et des capitaux à bon marché, l'agriculture a multiplié les machines agricoles, surtout pour la moisson; elle a fondé des comices agricoles à Mascara, à Bone, des foires et des concours de bestiaux dans les principales localités; des concours de charrues autour d'Oran. S'appliquant à triompher des difficultés que les temps et les lois accumulent sur ses pas, elle a recherché et obtenu des succès en France aux expositions de Metz et de Nantes. Mais ces réussites ou tentatives d'ordre secondaire n'ont pu améliorer sensiblement la situation générale, et les pertes ont été graves, les transactions onéreuses. Entre autres échecs éclatants, on a signalé celui de la Compagnie des colonies suisses de Sétif, qui s'est décidée à liquider, à vendre son matériel d'exploitation, et à affermer toutes ses propriétés. En une telle détresse l'administration a prêté des semences, mais à des conditions tellement lourdes qu'elle eût mieux fait de s'abstenir.

Mouvement intellectuel : Presse. — Parallèlement aux préoccupations matérielles qui occupent l'immense majorité des populations, les travaux de l'esprit ont aussi leurs adeptes. La Société historique a continué la publication de la *Revue africaine*; la Société d'agriculture, celle de son *Bulletin*, auquel la *Revue agricole et horticole*, de M. Bourlier, fait une utile concurrence ; la Société archéologique de Constantine a édité son cinquième *Annuaire*. A Oran, à Tlemcen, des bibliothèques communales ont été commencées ; les musées d'Alger, de Philippeville, de Constantine, ont été enrichis par des découvertes multipliées; les fouilles d'antiquités ont reçu à Cherchell (ancienne *Julia Cæsarea*, capitale de la Mauritanie) une impulsion nouvelle. Le conseil général d'Oran a fondé un prix pour le meilleur manuel d'agriculture à l'usage des écoles primaires.

Aux journaux dont nous avons fait connaître la fondation, tous les anciens ont survécu, à l'exception de *l'Echo de Numidie*, à Philippeville, et de *la Métidja*, à Blidah. A Paris, le *Moniteur de la colonisation*, transformé en *Globe* au mois d'août, n'a publié qu'un numéro sous ce titre, et, depuis lors, il n'a pas reparu. Au mois de novembre, nous avons nous-même publié le premier numéro de *l'Economiste français*, organe politique de l'Algérie et des colonies. Dès le 1er janvier 1861, la revue mensuelle, fondée par MM. Noirot et Cardon, sous le titre de *Algérie agricole, commerciale et industrielle*, avait pris celui de *Revue du monde colonial*, avec une périodicité de quinzaine; et, de leur côté, les *Annales d'agriculture coloniale*, de M. Madinier, faisaient entrer l'Algérie dans leur cadre. Pour ne pas oublier après les choses graves les légères, nommons encore le *Stéréoscope oranien*, émule africain du *Charivari*, comme le *Cauchemar* de Philippeville.

La presse non périodique a été, en 1861, moins féconde que d'ordinaire, tant en France qu'en Algérie. Nous citerons le *Catalogue* des végétaux et des graines disponibles et mis en vente par la pépinière centrale du gouvernement, au Hamma, près d'Alger, pendant l'automne de 1861 et le printemps de 1862, in-8°; Alger. — Les *Procès-*

verbaux des séances des conseils généraux d'Oran et de Constantine, en 1860 (ceux d'Alger n'ont pas été publiés). 2 vol. in-8°. — *Projet de décret de cantonnement des Arabes*, avec les travaux préparatoires, in-4° et in-8°. — *Géographie physique et politique de l'Algérie*, par Fillias.— *Les femmes et les mœurs en Algérie*, par R. Gastineau, in-12; Paris. — Le *Dixième rapport de la Compagnie génevoise de Sétif*, in-4°; Genève. — *De l'exploitation rurale en Algérie*, par Th. Sambuc, in-8° de 38 pages.— *Traité de la culture de la vigne en Algérie*, in-16, Alger.— *Revues algériennes* 1859-60, par Gabryel; Lyon, in-18. — *Chambres et Tribunaux de commerce d'Algérie*, par Personneaux. Oran, in-8.— *Droit algérien*, par Frégier, in-8.

Episodes. — Sur ce fond d'événements qui a constitué la vie politique et administrative, économique et intellectuelle, se détachent quelques incidents dont il convient de prendre note. — Après les événements de Syrie, qui ont accru la gloire, mais diminué la sécurité d'Abd-el-Kader et de son cortége, un certain nombre d'Africains, émigrés avec lui, sont rentrés dans leur patrie. —Richard Cobden a passé à Alger la saison d'hiver, et en est reparti au mois d'avril, plus enchanté du climat que du système de colonisation. — Le prince Napoléon avec son épouse, la princesse Clotilde, a touché, dans son voyage sur la Méditerranée, aux points principaux du littoral algérien, et fait de courtes visites à Constantine, Alger et Oran. — En septembre, un banquet hippophagique a été organisé à Alger avec un entier succès.—Le 31 décembre, l'éclipse de soleil, aux neuf dixièmes entière, a été observée à Ouargla par M. Brulard, directeur de l'Observatoire d'Alger. — Le jardin d'acclimatation a envoyé en Australie un couple d'autruches, nées et élevées dans l'établissement.

Pour achever cette esquisse de l'histoire de 1861, il nous reste à préciser en chiffres l'importance de son mouvement commercial et maritime et de ses finances.

Mouvement commercial et maritime. — Le commerce général de l'Algérie s'est résumé ainsi qu'il suit (importations et exportations, douanes de France, valeurs officielles année 1860):

	1859	1860
Avec la France............	205,101,313	243,666,457
Avec l'étranger et les entrepôts de France..........	32,770,093	26,453,356
Total.......	237,871,406	270,119,813
Augmentation de 13 p. 100............		32,248,407

Aux premiers rangs des produits exportés figurent les laines, les tabacs en feuilles ou en côtes, les peaux brutes, les céréales, les huiles, les minerais de plomb, les bêtes ovines. — Dans les produits importés, ce sont les vêtements et pièces de lingerie, les tissus de coton, de laine, de soie, les vins, les houilles, les peaux préparées et ouvrages en cuir, etc.

Le mouvement de la navigation s'est résumé ainsi qu'il suit :

1859.............	4,607 voyages et	614,332 tonneaux.
1860.............	4,214 —	541,064 —

Le pavillon français y entre pour 434,801 tonneaux, soit 80 p. 180.

L'effectif de la marine marchande dans les ports de l'Algérie, au 31 décembre 1860, est de 133 navires jaugeant ensemble 3,365 tonneaux.

Budget. — Le projet du budget de l'État voté en 1861 pour 1862, contient les inscriptions suivantes relatives à l'Algérie :

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.

		1862
1	Contributions directes (patentes).........	740,000 fr.
2	Enregistrement, timbre et domaines......	5,250,000
3	Forêts..............................	200,000
4	Contributions indirectes................	1,750,009
5	Postes..............................	932,000
6	Contributions arabes....................	9,536,000
7	Produits divers (redevances, produits des mines, télégraphie privée, etc.)........	997,000
8	Recettes de différentes origines (prises sur l'ennemi)...........................	3,000
9	Douanes..............................	4,800,000
	Total......................	23,708,000

Ces recettes servent à couvrir les dépenses suivantes, inscrites sous le titre de *Gouvernement de l'Algérie*, comme annexe du budget de la guerre :

1	Administration centrale. Personnel	511,700 fr.
2	— Matériel.........	92,000
3	Publications, expositions, missions, secours et récompenses............	43,000
4	Dépenses secrètes....................	90,000
5	Administration générale et provinciale..	2,898,100
6	Service de la justice musulmane.... ...	89,000
7	Service de l'instruction publique musulmane..........................	106,000
8	Service du culte musulman...........	68,500
9	Services financiers	2,713,865
10	Colonisation et topographie	2,849,150
11	Travaux publics....................	6,787,700
12	Services indigènes	1,084,500
13	Service maritime et surveillance de la pêche...........................	481,800
	Total..................	17,515,315

sur lesquels 258,093 fr. représentent les dépenses d'ordre et frais de perception.

A ces dépenses, il convient d'ajouter les suivantes, réparties entre diverses ministères :

Service de la justice française...............	750,500 fr.
Service des douanes.........................	1,052,615
Service des tabacs..........................	493,767
Service de l'instruction publique............	238,400
Service des cultes...........................	885,000
Total........................	3,420,282

L'Algérie ne reçoit donc du Trésor que près de 21 millions de francs sur près de 24 millions qu'elle y verse. L'excédant vient en déduction des frais généraux de gouvernement, et des charges de l'occupation militaire qui comprend (pour 1862) 65,690 hommes et 15,896 chevaux, et coûte 61,688,224 francs, sur laquelle somme les corps indigènes entrent pour 10,335,542 francs. En outre, l'Algérie subvient à ses dépenses provinciales par ses trois budgets provinciaux qui montent à près de 7,000,000, et à toutes les dépenses municipales.

En résumé, si la nouvelle organisation de l'Al-

gérie devait être définitivement jugée par ses débuts, le jugement serait sévère. La décentralisation et l'unité ont été des noms plus que des faits. Gouverneur général et directeur général ont dû venir passer de longs mois en France pour soutenir les intérêts de l'Algérie devant le Conseil d'État, le Corps législatif, le Sénat, le conseil des ministres, l'Empereur, abandonnant ainsi l'administration locale à des intérimaires. Quoiqu'on dise Paris est le centre politique et financier de l'Algérie, et ce n'est pas sans un grave préjudice qu'une colonie est privée de l'avantage qu'ont toutes les autres, d'y être personnifiée et représentée par un ministre. Tôt ou tard, on en viendra à mettre l'Algérie au même rang que les autres colonies, dans le même département ministériel; seulement on la divisera en trois gouvernements provinciaux isolés, en vue d'en finir avec ces souverains au petit pied qui, sous les noms de gouverneur général ou de commandant supérieur, règnent en maîtres absolus sur un pays grand comme les trois quarts de la France, et dominant ou renversant aujourd'hui les ministres peuvent, en des jours d'embarras, inquiéter le gouvernement métropolitain. Hors de là, point de salut, point de progrès assurés pour l'Afrique française!

JULES DUVAL.

ALIÉNÉS (statistique des) V. L'ANNUAIRE de 1860-1861.

ALLEMAGNE (V. CONFÉDÉRATION GERMANIQUE).

ALLEMAGNE (LITTÉRATURE DE L'). Les émotions de la politique qui l'année passée ont agi d'une manière presque continue sur l'Allemagne, ont dû nécessairement laisser leur empreinte dans les productions littéraires de ce pays. Cependant cette agitation nationale et unitaire, qui se propage de plus en plus au-delà du Rhin, est trop calme et trop paisible pour mettre en jeu les grandes passions humaines; il faudrait un stimulant plus vif pour exciter l'enthousiasme ardent qui inspirait autrefois les Koerner et les Arndt, ou pour faire surgir un théâtre capable d'exercer une influence profonde sur les sentiments patriotiques du peuple et de faire vibrer vigoureusement la fibre populaire. Ce n'est donc guère dans la poésie lyrique ou dramatique que le développement tranquille et modéré des idées nationales aura eu son contre-coup : c'est d'un autre côté, dans le roman, qu'il faut chercher les traces du mouvement intellectuel qui, dans le domaine de la littérature, doit s'opérer parallèlement aux aspirations du peuple, à sa reconstitution politique.

Le roman commence, en effet, à comprendre la tâche importante qui lui est échue, et à s'en acquitter d'une manière satisfaisante. La nation allemande a pour le moment grand besoin d'hommes et de caractères, et la fiction elle-même ne doit plus présenter à son admiration les êtres nuageux sans chair et sans os, les âmes languissantes ou blasées qu'une autre époque a tant aimés. Le roman actuel sort donc de ce monde bizarre de caractères impossibles, de sentiments faux et maladifs au milieu desquels il s'était égaré, en y cherchant peut-être un refuge contre une réalité peu consolante. Maintenant il regarde à ses pieds et il trouve des sources abondantes d'émotion et d'intérêt cachées au milieu de ces populations naïves et ingénieuses des plaines ou des montagnes, des villages et des villes. Dans le paysan robuste et honnête, dans les petits bourgeois tenaces et laborieux, le roman nous montre les sources vives de la force nationale. C'est aussi dans le roman que se discutent le plus chaudement les problèmes sociaux et religieux, qui se rattachent par tant de liens visibles ou cachés aux problèmes politiques. L'antagonisme toujours croissant entre la noblesse et le Tiers-Etat, les avantages lents mais certains remportés par le travail bourgeois sur la vie chevaleresque des gentilshommes plus jaloux du passé que soigneux de l'avenir, l'état moral et social des classes ouvrières, les rapports et les influences réciproques des deux confessions chrétiennes, la position des Juifs dans l'État et la société modernes; voilà quelques-uns des sujets importants qui fournissent aux romanciers actuels de l'Allemagne un ample fonds à exploiter. Les idées de cette sorte n'entrent pas seulement dans les créations des écrivains d'un rang supérieur, on peut en retrouver la trace dans un grand nombre de ces œuvres éphémères composées pour satisfaire momentanément le goût du public pour la lecture.

Dans la classe nombreuse des romans historiques, nous remarquons des tendances d'un autre caractère, mais dirigées, elles aussi, vers un but national et patriotique. Les romans montrent au peuple les gloires du passé qui doivent lui inspirer des sentiments fiers et nobles; et si les tristes pages de l'histoire allemande sont présentées sous la forme de la fiction, elles rappelleront à la nation que sa constitution politique actuelle ne la met pas à l'abri des malheurs et des humiliations qui ont signalé les époques antérieures. Tel est le caractère général des romans et, jusqu'à un certain degré, des nouvelles qui ont été publiées en 1861. Mais la littérature allemande ne s'est pas circonscrite dans le cadre des études historiques ou des sujets purement nationaux. L'art se réserve toujours le droit d'enfanter des créations indépendantes de toute influence politique ou sociale, et qui viennent mettre en défaut les formules générales trouvées par la critique.

Quant au drame et à la poésie proprement dite, l'année dernière a vu surgir des œuvres qui témoignent de louables efforts chez leurs auteurs. Quelques-unes de ces productions sont même assez remarquables surtout dans le domaine de la poésie lyrique, qui est toujours restée chère aux Allemands.

Nous allons maintenant passer en revue avec plus de détails, les principales productions littéraires de l'Allemagne, et nous commencerons par ces ouvrages en quelque sorte mitoyens qui se tiennent sur les limites extrêmes du domaine propre de la littérature; c'est-à-dire par les mémoires, les biographies et les voyages.

Les tiroirs merveilleux de Varnhagen von Ense, d'où est sortie cette singulière correspondance de Humboldt qui a fait le tour du monde, sont loin d'être épuisés. Ils nous ont fourni les *Mémoires* de VARNHAGEN lui-même; et si ces volumes qui ne sont pas signés d'un nom cosmopolite n'ont pas eu le même retentissement que les lettres de Humboldt, ils n'en offrent pas moins des documents précieux pour servir à l'histoire intime du règne de Frédéric-Guiliaume IV. Le monde si friand de scandale trouvera son compte dans ces mémoires tout aussi bien que dans les petites méchancetés de l'illustre auteur du *Cosmos*. Un autre ouvrage, qui fait aussi partie du trésor littéraire laissé par Varnhagen, et qui a, au point de vue de l'agitation politique qui se produit en Allemagne, une importance considérable, c'est le *Journal* de FRÉDÉRIC GENTZ, le bras droit du prince de Metternich. Les réformistes allemands ne laissent pas échapper cette occasion de connaître de plus près les hommes qui, en 1815, l'ont emporté sur les idées des Stein et des Arndt, et ont doté l'Allemagne de cette singulière constitution dont le Nationalverein cherche à la débarasser aujourd'hui. Et, il faut l'avouer, les naïves confessions de M. Gentz ne tournent pas à l'avantage de la diplomatie de 1815 en général et de l'auteur en particulier.

M. FALLMEREYER, enlevé par une mort inattendue en avril 1861, nous a laissé aussi un riche héritage littéraire. Ces ouvrages posthumes qui portent pour titre « *Souvenirs de ma vie*; » « *Nouveaux fragments de l'Orient*; » et « *Essais et études critiques* », sont un digne monument élevé au souvenir de cet historien ingénieux; on y voit à chaque page la trempe vigoureuse de son esprit pénétrant et original. La publication des remarquables mémoires de M. EITERS (*Meine Wanderung durclis Leben*), ouvrage plein d'intérêt pour l'histoire intérieure de la Prusse moderne, a été complétée par un sixième volume. Pour en finir avec les mémoires, nous citerons encore l'autobiographie de M. KŒNIG, romancier distingué, composée de deux parties distinctes « *auch eine Jugend* et *ein Still Leben*. »

Quant à la biographie proprement dite, nous sommes heureux de pouvoir constater que la littérature allemande a été enrichie, en 1861, d'un nouveau volume d'un écrivain dont les études biographiques ont obtenu depuis longtemps un rang incontesté parmi les véritables œuvres d'art, nous voulons parler de M. DAVID STRAUSS. Abandonnant les disputes théologiques, il a consacré son talent éminent à la littérature. « *La Vie de Reimarus* » (l'auteur des fragments de Wolfenbüttel, édités par Lessing) met encore en relief les rares qualités qu'on avait remarquées dans l'auteur des biographies de *Hutten* et de Frischlin, qualités parmi lesquelles celle de s'absorber, d'entrer complétement dans la vie d'un autre, n'est certes pas la moins remarquable. Nous mentionnerons aussi de M. Strauss une collection variée d'essais (*Kleine Schriften*). M. WOLFGANG MULLER a consacré à la mémoire de A. Rethel, qui fut un peintre d'un ordre élevé, une espèce de biographie qui n'est pas d'un mérite bien transcendant. Le même écrivain s'est exposé à des critiques plus amères, par ses *Récits d'un chroniqueur rhénan*, nouvelles biographiques présentant un mélange de vérité et de fiction, et dont les héros sont Immermam, Goëthe et Beethoven.

Les voyages, les descriptions ethnologiques, les tableaux de pays et de mœurs forment une partie considérable de la littérature de l'Allemagne cosmopolite. Parmi les publications récentes de ce genre, qui revendiquent plus ou moins une valeur littéraire, nous mentionnerons « les *Siciliana*, » de M. GREGOROVIUS, dont la plume habile et spirituelle nous a déjà tracés quelques autres peintures vivantes des mœurs et de l'histoire italienne; « *Fragmente aus Italien*, » par M. L. PASSARGE, jeune auteur qui a débuté, il y a quelques années, par ses scènes du Delta de la Vistule; *Palermo*, par M. A. OPPERMANN, nous donne des détails pleins d'intérêt sur la situation de la Sicile, immédiatement avant l'écroulement de la domination bourbonienne. *Bukarest und Stambul*, par M. KUNISCH, offre des esquisses ethnographiques qui se rapprochent de la forme des nouvelles. M. WALDMULLER, dans ses *Wanderstudien*, nous conduit en Italie, en Grèce et en Styrie. Nous signalerons encore le remarquable *Voyage autour du Monde* de M. L. SCHMARDA, écrivain habile, quoique naturaliste distingué; et les études de M. A. PICHLER, qui, se tenant renfermé dans les limites de la patrie allemande, nous dépeint les paysages alpestres et les hommes primitifs du Tyrol. Rappelant les travaux de M. Steub sur les Alpes bavaroises, M. BODENBERG, vrai poète touriste et maître en descriptions pittoresques et coloriées, a recueilli des contes, des légendes, des poésies populaires de l'Irlande dans un charmant volume qu'il a intitulé « *la Harpe d'Érin*. »

Comme transition, avant d'arriver au domaine de la fiction, nous citerons : « *les Souvenirs de l'Amérique du Sud*, » par M. E. DE BIBRA. L'auteur, qui joint à son titre de naturaliste célèbre, celui d'écrivain élégant, nous représente, sous forme de nouvelles, la nature et la vie du Chili. M. B. MOLLHAUSEN a profité des impressions et des observations recueillies dans son voyage au Far-West de l'Amérique, pour donner un intérêt particulier à son roman « *Der Halbindianer*. »

Arrivés ainsi au genre du roman, du premier

pas nous tombons au milieu des productions volumineuses de l'école historico-romanesque, personnifiée dans Mme MUHLBACH. Il ne faut pas confondre ce genre avec le roman historique créé par Walter Scott. C'est plutôt une sorte d'histoire romantique ouvrant à l'historien étonné des horizons qu'il ne connait pas, et lui révélant, au mépris de toutes les chroniques, les mobiles intimes, les ressorts cachés qui, dans cette fantasmagorie littéraire, sont signalés comme ayant produit tous les grands événements des annales humaines. C'est ainsi que M. Alexandre Dumas a découvert si heureusement la vraie cause de la conversion du général Monk au parti des Stuarts. La critique a beau démontrer que cette sorte de romans n'a pas d'existence légitime, ce genre n'en existe pas moins malgré la critique, et Mme MUHLBACH voit son école grossir d'année en année et le public continuer de se passionner pour ces Mille et une Nuits, où la grave histoire ne se lit qu'à la lueur de lampes merveilleuses dont la lumière transforme tous les objets qu'elle peut atteindre. La collection de romans originaux qui se publie à Prague (ou plutôt maintenant à Vienne) sous le titre d'*Album*, s'est accrue presque exclusivement, en 1861, d'œuvres de ce genre. Au premier rang nous y trouvons une nouvelle production de Mme MUHLBACH elle-même: *Franz Rakoczy*; puis *die Schultheissen-Tochter von Nürnberg*, par Mme LOUISE OTTO; *Ein bohmischer Student*, par M. PROSCHKO, etc. Parmi les disciples de Mme Mühlbach, il faut distinguer M. F. CARION, qui a publié cette année un roman en quatre volumes : *le Dernier empereur de l'Allemagne*. Sans insister davantage sur les auteurs des deux sexes qui cultivent ce champ fertile, il en est dont on ne saurait contester l'imagination inventive et le talent de bien dire. Cette sorte de littérature n'est pas d'ailleurs sans influence sur les sentiments patriotiques et nationaux.

M. GUTZKOW a terminé son *Enchanteur de Rome*, qui se compose maintenant d'un total de neuf volumes. Ce chiffre a quelque chose d'effrayant même pour la patiente Allemagne. Toutefois il faut reconnaître que la tâche entreprise par l'auteur est tellement immense que ce cadre tout vaste qu'il soit est encore trop étroit. M. Gutzkow a voulu, dans cet ouvrage, tracer un tableau complet de l'Église catholique, de ses rapports avec la société et la civilisation de toutes ses tendances bonnes et mauvaises. Il a fait des études sérieuses pour atteindre ce but; quoique protestant, il reconnait les droits du catholicisme dans une sphère qu'il définit et délimite; il entreprend ensuite d'en signaler les défauts et les abus, qui exigent, suivant lui, des réformes profondes dont l'initiative doit partir du centre du monde catholique, de Rome elle-même. M. Gutzkow, dans son dernier volume, résout la question romaine par une espèce de prédiction poétique de l'avenir. Il voit un homme, un saint montant sur le trône pontifical et signalant son avénement par l'abandon du pouvoir temporel, et par d'autres réformes importantes. Au point de vue artistique, l'*Enchanteur de Rome* a subi de graves critiques. Ce roman ne manque certainement pas d'épisodes émouvants et pleins d'intérêt : il offre de nombreuses scènes peintes d'une brosse réaliste tout à fait remarquable, mais l'auteur est écrasé par le poids même de ses richesses et par leur nombre. Comment suffire en effet à représenter l'influence du catholicisme dans toutes les sphères? Cette abondance des matériaux à ordonner tourne au préjudice de l'unité, et le personnage principal joue, dans ce colossal édifice, le rôle d'une frêle colonne byzantine qui se trouverait élevée au milieu des fûts énormes du grand temple de Karnac.

Un auteur, qui reste toujours le favori du public allemand et dont les œuvres méritent cette popularité, est M. LEVIN SCHUCKING. Il a publié, en 1861, deux nouveaux romans qui avaient déjà paru en feuilletons dans la *Gazette de Cologne*, avant d'être réunis en volumes : l'un, *la Vivandière de Cologne*, nous transporte dans les derniers temps du saint Empire romain, dans le siècle d'or des petites dynasties, et des villes impériales habitées par la plus innocente espèce d'épiciers. Mais déjà nous entendons au loin le fracas de cette avalanche qui vient de l'ouest et qui doit ensevelir ce petit monde stagnant et patriarcal; l'autre roman de M. Schucking, *les Jurés et leur juge*, a un fond très-sérieux : l'auteur soumet l'institution du jury à un examen sévère et y trouve de graves défauts.

Sous le pseudonyme de GUSTAV VOM SEE, M. de Struensée publie depuis plusieurs années une série de romans qui, pour ne pas être du goût du public ordinaire, n'en sont pas moins appréciés de tous ceux qui cherchent dans la lecture quelque chose de plus qu'une émotion passagère. Dans le nouvel ouvrage de cet écrivain, *les deux Baronnes* (*zwei gnædige Frauen*), on ne saurait nier que l'étrangeté de la conception fondamentale ne nuise aux mérites de la composition. Nous aimons mieux voir M. Struensée retourner à la peinture de situations possibles; ce qu'il a fait dans *Herz und Welt*, roman publié aussi par la *Gazette de Cologne*. M. A. MEISSNER, après avoir tenté des essais peu encourageants dans le drame, s'est acquis comme romancier une juste renommée. Toutefois, il serait à désirer qu'il ralentît un peu la rapidité de ses productions et prît le temps de les mûrir. Nous citerons de lui « *Neuer Adel* », un roman social qui oppose la vraie aristocratie de nos temps, celle de l'esprit et du talent, aux prétentions des parchemins généalogiques, et des sacs d'écus acquis à la Bourse; *Zwischen Fürst und Volk*, remaniement d'un de ses ouvrages antérieurs; et enfin *Character Masken*, qui ne sont que des esquisses bizarres, dégénérant le plus souvent en caricatures.

M. HACKLAENDER a acquis, par ses œuvres antérieures, le droit de voir citer ses publications actuelles. Le roman *Der Wechsel des Lebens*, nous laisse apercevoir encore quelques traces de l'aimable talent de l'auteur du *Soldaten Leben*; mais le recueil d'esquisses, intitulé : *Tagebuchblætter* est sans aucune valeur. Malgré sa fécondité merveilleuse, M. E. HAEFER conserve toujours ce génie original et vigoureux qui l'a mis à la tête d'une école entière de narrateurs. Cependant le roman *der Grosse Baron* n'a pas précisément bien réussi. Mais les récits et nouvelles dont M. Haefer publie plusieurs collections, en 1861, justifient parfaitement la haute réputation dont il jouit en Allemagne. Nommons encore : *Vier Freunde*, roman de M. ROSEN, écrivain déjà très-connu; *Vier Deutsche*, par M. MEYR; *der Troedler*, par M. BRACHVOGEL, l'auteur de *Narcisso*; *Aus Petrarcus alten Tagen*, par M. OTTO MULLER; *Problematische Naturen*, par M. SPIELHAGEN; *Vanitas*, par M. FRENGEL; *Gold und Geist*, par M. OTTO RUPPIUS, etc. Ce sont là des romans de mérites et de caractères divers, et nous regrettons de ne pouvoir ici que les citer. Nous pourrions ajouter encore à cette nomenclature un contingent respectable d'ouvrages de Mme LOUISE ERNESTI, MM. GERSTACKER, BRENSING, GRABOWSKY, STEIN, REMMERSDORF; et surtout encore un grand nombre de récits champêtres : dans ce genre nous rencontrons *Edelweiss*, d'AUERBACH, reproduit des feuilletons de la *Gazette de Cologne*; *Ein Dorfbrutus*, par M. RANK; plusieurs volumes de M. HERMANN SCHMIDT; les récits champêtres de M. MOLITOR, etc. M. PAUL HEYSE a enrichi la littérature allemande d'un quatrième recueil de ses charmantes *Nouvelles*, qui sont autant de petits tableaux aux traits élégants et aux chaudes couleurs. Il en est de même des *Nouvelles* de M. THÉODORE STORN, qui sont des œuvres d'art finement travaillées. Nous parlerions encore des *Nouvelles* de Mme A. VON AUER et de Mme ÉLISE POLKO, de celles de MM. WEHL, KURNBERGER, HENSLER, etc., mais il nous faut jeter un coup d'œil sur la littérature dramatique.

La création d'un théâtre national a été depuis longtemps, en Allemagne, le but principal de tous les poëtes dramatiques qui pensaient que le théâtre doit avoir une mission plus élevée qu'un cirque équestre. Mais l'accomplissement de cette tâche suppose certaines conditions de la vie publique et sociale du peuple, qui ne sont pas encore réalisées, à ce qu'il paraît, en Allemagne. Nous n'insisterons pas sur les faibles résultats obtenus par les concours dramatiques de Berlin et de Munich. Parmi tous les drames concurrents, on peut trouver à peine des œuvres dignes des prix proposés. C'est plutôt un argument contre les concours que contre la valeur des productions dramatiques en général. Toutefois, il faut avouer que dans la littérature dramatique allemande, le résultat est rarement au niveau des bonnes intentions des auteurs. Après ces brèves observations, nous nous bornerons à une simple énumération de quelques-unes des œuvres dramatiques les plus remarquables qui ont paru sur la scène en 1861.

Un nouveau drame de M. PAUL HEYSE, *die Grafen von der Esche*, a eu du succès à Vienne; mais il n'a pas été encore imprimé. Le *Duc Albert*, de M. MELCHIOR MEYR, un peu remanié pour paraître au théâtre, et *Lucifer und die Demagogen*, de M. GISEKE, méritent des mentions honorables. M. NISSEL a publié une tragédie : *Ulrich von Hutten*, qui est une nouvelle preuve de son beau talent de poëte. Nous citerons aussi une tragédie, *Tiberius Gracchus*, de M. HEYDERICH, l'auteur de *Prinz Lieschen* et d'autres pièces estimées. M. K. BIEDERMANN a essayé ses forces dans le drame et dans la tragédie : *Heinrich IV* a été très-bien accueilli à Weimar. M. HERSCH a donné une sorte de suite à sa comédie d'*Anna Liese*, qui a eu tant de succès en Allemagne; cette nouvelle comédie a pour titre : *1740*. Elle a bien réussi à Berlin. Nommons encore, en finissant, MM. G. KUHNE, J.-B. KLEIN, PICHLER, ANSCHUTZ, O. DE REDWITZ, HERMANN SCHMIED, HORN, A. BACH, MULLER, etc., qui tous ont enrichi le répertoire dramatique de 1861. On peut voir par cette énumération que s'il manque quelque chose à la littérature dramatique de l'Allemagne, ce n'est pas au moins la fécondité.

Mais cette qualité n'est rien encore comparée à celle de la poésie proprement dite, dont l'offre, pour me servir d'une locution économique, excède prodigieusement la demande. Un des inconvénients de cette surabondance de la production, (et ce n'est pas le moindre), est d'exposer les talents supérieurs à être confondus avec la grande masse de la médiocrité. Le public, devenu méfiant, s'en tient aux auteurs dont la réputation est faite; et les jeunes poëtes, qui veulent et peuvent faire leur chemin, ont à surmonter ce difficile obstacle. Parmi les poëtes qui jouissent déjà d'une faveur générale, M. JULIUS STURM occupe une place des plus élevées. Le chantre des *Fromme Lieder* est devenu, par l'expression tendre de ses sentiments chastes et profonds, par sa langue noble et harmonieuse, et par le caractère vraiment religieux de son talent, l'auteur favori du sexe le plus sensible. Parmi les récentes publications de M. Sturm, nous nommerons : *Neue fromme Lieder und Gedichte*, et *Zwei Rosen oder das hohe Lied der Liebe*. M. J. HAMMER, poëte plein de verve et de goût, a abordé la tâche hardie d'une paraphrase poétique des *Psaumes*, et il s'en est admirablement acquitté. Un problème d'un ordre tout différent, mais aussi difficile, a été résolu par M. ROBERT HAMERLING, dans son *Schwanenlied der Romantik*. Il a voulu enrichir le domaine de la poésie en y faisant entrer les éléments puissants qui ont si profondément changé l'aspect de la vie moderne. Il nous montre qu'il

y a dans la locomotive et dans les télégraphes électriques une poésie que nos physiciens n'y soupçonnaient guère. Les nouveaux poëmes de M. Prutz: *Aus goldenen Tagen* trouveront assurément auprès du public l'accueil dû à leur mérite élevé. M. Prutz n'est plus jeune, mais ses poëmes nous montrent qu'il a conservé le cœur chaud du jeune homme, et c'est là un des plus grands éloges qu'on puisse en faire. Le talent de M. Julius Grosse promet un développement brillant, à en juger d'après ses *Epische Dichtungen*. On admire surtout dans cet auteur la riche variété de ses ressources poétiques. Un autre jeune poëte, qui, l'année passée, s'est révélé au public, et qui justifie déjà les meilleures espérances, est M. Wilhelm Fischer. Ses *Gedichte* nous montrent une âme candide et un cœur sensible, mais qui n'ont pas encore, à ce qu'il nous semble, éprouvé les émotions des passions profondes et réelles qui agitent la vie humaine. Sa muse, en général plus gracieuse que vigoureuse, prend pourtant parfois des essorts hardis, comme soutenue par les ailes d'un langage riche et sonore. M. Théodore Kerner, le fils de Justinus Kerner, a prouvé, par un petit volume publié récemment, qu'il a largement hérité du genre sympathique de l'aimable poëte de Souabe. Nous citerons encore les *Lieder und lyrische Dichtungen*, de M. Brachvogel ; puis les poésies de MM. Beck, E. Edel, Scherenberg, Niendorf, etc. N'oublions pas de dire, en terminant, que M. Fritz Reuter a enrichi la littérature du bas allemand, de nouvelles productions pleines d'originalité.

Nous devons terminer ici cette esquisse, sans doute très-incomplète, puisqu'elle ne mentionne même pas certains genres littéraires qu'on ne saurait faire rentrer dans les cadres ordinaires, comme, par exemple, les études remarquables de M. Bogumil Galtz, les *Kritische Gænge* de M. Vischer, etc.; mais, même d'après ce résumé plein de lacunes, nous espérons qu'on pourra voir qu'une vie active anime la littérature allemande, et que cette littérature, avec ses hautes aspirations, continue à suivre une vie indépendante et spéciale, à côté des autres grandes nations, en développant les germes de son génie propre. On verra encore qu'elle prend sa tâche au sérieux, qu'elle croit à la dignité de sa mission, et qu'elle ne sacrifie pas les bases éternelles de la morale sociale et humaine à un raffinement outré qui n'a d'autre but que de procurer un amusement futile à un public dont les nerfs sont blasés. H. Lexis.

ALPES (Percement des). — Les grands continents qui émergent à la surface du globe pourront-ils être sillonnés un jour, dans toute leur longueur, de voies ferrées continues? La réalisation de ce rêve merveilleux tient à la solution pratique du problème du percement des grandes chaînes de montagnes. On y arrivera, c'est indubitable. Est-on près de réussir au Mont-Cenis? Y avait-il une meilleure combinaison pour traverser les Alpes que ce souterrain de *treize kilomètres*, inabordable dans sa longueur par des puits d'attaque, selon les moyens ordinaires? Valait-il mieux s'élever à la hauteur de quelque col, vers la région des neiges et des avalanches pour n'avoir à ouvrir que des tunnels de *quelques hectomètres?* C'est ce que nous avons dû examiner soigneusement avant d'être convaincu des immenses progrès techniques et des inappréciables bienfaits qui seront acquis à l'humanité par le grand tunnel de 13 kilomètres percé au pied des Alpes, au niveau des vallées fertiles arrosées par des cours d'eau qui ont déjà perdu l'allure et le nom de torrents.

Voyons d'abord quel est le progrès en voie de s'accomplir au Mont-Cenis, et prenons pour exemple l'ouverture d'un tunnel ordinaire, de quelques cents mètres de longueur, à travers un terrain granitique très-dur. Jusqu'à présent on effectuait le percement au moyen de barres à pointes d'acier, maniées à bras d'hommes, pour creuser des trous de mine destinés à recevoir la poudre dont l'explosion détache les masses que l'on débite ensuite en morceaux susceptibles d'être transportés en dehors de la galerie souterraine. L'avancement journalier dans les grès calcaires ou roches de dureté moyenne, est de 40 centimètres, mais il n'est guère que de 20 centimètres dans le quartz et le granit, pour des sections de tunnels à deux voies variables entre 50 et 80 mètres carrés, selon que le percement a 500 ou 1,500 mètres de longueur et plus. Cet excès de section est utile dans les longs tunnels pour l'assainissement de l'air vicié par la fumée des locomotives, et aussi pour la facilité des réparations et la sécurité des ouvriers.

Cela posé, l'avancement de 20 centimètres par jour répond à 100 mètres en 500 jours ou en un an et demi, à raison de 333 jours effectifs par année, déduction faite des pertes de temps pour les cas imprévus.

Un percement de 18 hectomètres, qui est dans les conditions ordinaires indiquées plus haut, exigerait donc une période de neuf années trois quarts, soit dix années, si l'on n'avait pas d'autres ressources, comme au Mont-Cenis, que de l'attaquer par les deux extrémités. On élude aisément cette difficulté en pratiquant sur le parcours du tracé des puits distancés de 200 mètres environ, aboutissant à la section du souterrain projeté. Chacun de ces puits fournit deux points d'attaque en sens opposés, et tous ces ateliers, s'avançant les uns vers les autres, doivent se rencontrer, au bout d'un an et demi, à 100 mètres environ du point de départ. Mais comme le travail de perforation de ces puits et des galeries de jonction à l'artère principale, ainsi que l'installation sur place des machines d'extraction des matériaux, a exigé une année et demie avant l'attaque effective, il en résulte qu'en définitive il faut approximativement trois années pour terminer un tunnel, quelle que

soit sa longueur, lorsque la montagne à percer ne s'élève pas au-dessus du niveau de la voie, à plus de 100 mètres, maximum de profondeur des puits dans le granit. On en a pratiqué de 200 à 300 mètres plusieurs fois dans des terrains de dureté moyenne. Au Mont-Cenis, le sommet de la montagne se trouve à 1,600 mètres au-dessus de la voie; et le puits le moins profond qu'on aurait à pratiquer serait de 523 mètres, or, des puits d'une telle profondeur ne sont même pas discutables, et il n'y a d'autre alternative que d'élever les rails à la hauteur des cols déjà franchis par les routes ordinaires, ou de trouver le moyen d'accélérer dans une grande proportion le travail de perforation de la galerie, en l'attaquant résolûment par les deux extrémités.

Grands souterrains de 10 à 20 kilomètres.

Nous venons de voir qu'à raison de 20 centimètres d'avancement par jour, il faudrait dix ans pour ouvrir, en l'attaquant par les deux extrémités, un souterrain de 13 hectomètres dans des roches dures, percées par des barres à mine maniées à bras d'hommes, selon les procédés ordinaires. Le souterrain du Mont-Cenis, qui a 13 kilomètres, nécessiterait alors un travail séculaire en proportion, comme on l'affirmait en 1835, quand M. Médail émit la première idée du percement des Alpes. Employer cent ans pour percer un tunnel est une entreprise incompatible avec la fiévreuse impatience industrielle de notre époque. Si l'on ne pouvait atteindre en moins de temps ce résultat, nous ne devrions encore pas hésiter, pas plus qu'un père de famille n'hésite à reboiser des terrains rebelles à la charrue pour assurer le bien-être de ses enfants; mais les générations actuelles sont pressées de jouir, et voici des ingénieurs intrépides qui, depuis vingt ans, sont à se creuser l'esprit pour inventer une machine qui *décuple* l'activité du travail de perforation des tunnels, tout en apportant un nouvel élément de succès pratique dans l'aération de ces profondes galeries, où les ouvriers perdraient bientôt leurs forces et leur santé si l'air, vicié par l'éclairage ou la combustion de la poudre, n'était pas renouvelé à chaque instant.

Cette machine fonctionne aujourd'hui à une des deux extrémités du tunnel, sous la direction de trois ingénieurs sardes, MM. Grandis, Grattoni et Sommeiller qui ont eu le bonheur éclatant de perfectionner les systèmes étudiés avant eux et de composer un *compresseur hydraulique* qui tranche le nœud gordien des difficultés d'exécution, rien n'est plus ingénieux, plus complet, plus rassurant que cette combinaison. Le moteur est l'air comprimé à six athmosphères obtenu par l'utilisation d'une chûte d'eau de 25 mètres. L'outil perforateur lancé par le moteur creuse un trou de mine *douze* fois plus rapidement que l'ouvrier avec ses bras. Enfin, dans la même section on peut attaquer le roc avec quinze forets, là ou six mineurs avaient de la peine à manœuvrer avec une barre à mine pour chacun, ce qui procure un nouvel avantage de rapidité dans le rapport de 15 à 6, c'est-à-dire de *deux* et *demi* pour un. Or, 2,5 fois plus de forets, allant douze fois plus vite, procurent en définitive une accélération *trente fois* plus grande.

Voilà un prodigieux résultat, une immense conquête, qui équivaut à la suppression de toutes les chaînes de montagnes pour les relations intercontinentales. Reste à améliorer, par des moyens aussi ingénieux, les opérations subséquentes: l'explosion à la poudre, l'assainissement de l'air et le transport des débris, Si tout était à l'unisson le délai d'achèvement d'un tunnel de 13 kilomètres ne serait plus d'un siècle, mais d'un trentième de siècle, soit trois ans trois mois; mais les gaz produits par la combustion de la poudre de mine contiennent de l'oxyde de carbone qui est un poison, on y a substitué de la poudre de guerre, qui, brûlant complétement, produit des gaz moins délétère, c'est un premier point. Cet amas de décombres, désagrégés ou détachés par la poudre, ne peut-être débité, chargé, enlevé proportionnellement aussi vite qu'il a été produit. On sait aussi que la température s'accroît à mesure qu'on pénètre dans les profondeurs de la terre; elle serait de 50 degrés à 6 kilomètres, heureusement l'expansion de l'air comprimé qui lance les barres à mine est un refrigérant notable. Son action tempérante est-elle convenable avec le compresseur hydraulique, tel qu'il est construit? Voilà bien des perfectionnements à étudier, et les ingénieurs s'efforceront de les trouver. Il serait déjà question de supprimer la poudre en remplaçant le système combiné des forets et de la poudre, par un appareil formé de plateaux circulaires en fonte adaptés, à intervalles égaux, sur un arbre mobile et armés à leur circonférence d'outils d'acier. Comme les dents d'une scie rotatoire. Ce puissant engin ferait de profondes entailles dans la roche horizontalement et verticalement; il en résulterait des cubes allongés ou prismes rectangulaires, tenant encore à la montagne par une de leurs six faces; il ne resterait plus qu'à les abattre, au moyen de coins et de leviers. Tout se réduirait, on le voit, à une question d'acier trempé, mais vigoureusement trempé et capable de ronger le granit et les quartz, sans exiger de trop fréquentes réparations. Heureusement que toutes les montagnes ne sont pas de granit et de quarzt; on trouvera des atténuations comme nos grands géologues en ont déjà constaté au Mont-Cenis, ce sont: les *grès micacés*, mélangés avec des *schistes micacés*; des *gypses anhydres*; *calcaires dolomiques*; *calcaire cristallin schisteux*, alternant avec le *schiste argileux*. La dureté relative de ce formations décroît rapidement; en prenant pour étalon celle du diamant représentée par 100, celle du quartz serait 70, et les autres 60, 50, 40, 30.

Avant que le nouvel appareil à scie rotatoire ait

pu être installé, le *compresseur hydraulique à forets* fonctionne aujourd'hui au Mont-Cenis avec un avancement journalier de 2 mètres par chantier d'attaque, ou de 4 mètres en tout, et enfin une accélération du *décuple*, eu égard à l'ancien système des barres à mine à bras d'hommes, ne fournissant, comme nous l'avons dit, que 0m 20 par attaque et par jour. Si les embarras augmentent à mesure que l'on s'avancera sous le faîte, il y a lieu d'espérer deux compensations : la première dans la dureté moins grande des roches supposées de quartz dans les évaluations qui précèdent, et la seconde dans les perfectionnements progressifs déjà assurés par l'esprit inventif des ingénieurs, Or, au moment où cet article est rédigé (avril 1862), il ne reste plus que 11 kilomètres à percer ; on peut en conclure qu'en huit années au plus (de 333 jours), les rails français seront joints au réseau Italien. Les prévisions fondées sur des calculs détaillés accusaient un délai de six années à partir du moment où les perforateurs mécaniques pourraient être établis et fonctionner régulièrement; mais les ingénieurs n'avaient pas oublié *in petto*, les retards imprévus qui surgissent ordinairement de la mise en activité de nouveaux engins, avec un personnel à former loin des centres d'activité industrielle à 1,350 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un climat ou l'hiver règne, vif et sévère pendant sept ou huit mois de l'année.

En résumé, le percement des longs tunnels sous de hautes chaînes de montagne se réduit à vaincre deux sortes de difficultés capitales : une difficulté temporaire pour l'exécution rapide des travaux ; une difficulté permanente d'exploitation pour l'éclairage, la ventilation et l'assainissement de l'air vicié par la fumée des locomotives. — La première peut être considérée comme vaincue, et la seconde vient de l'être tout récemment par la locomotive *Folwer* qui brûle sa fumée sans même laisser échapper de vapeurs. Elle vient d'être expérimentée au métropolitan *railway* de Londres qui passe sous terre dans la moitié de son étendue. A ciel ouvert, la machine *Folwer* fonctionne comme une locomotive ordinaire, mais aussitôt qu'elle entre dans le tunnel, elle cesse de fumer et la vapeur condensée par un appareil spécial ne s'échappe plus en nuage. Le maintien d'un air assez salubre dans les longs tunnels dont le parcours n'exigera pas moins de 20 à 30 minutes ne passera donc plus pour une utopie.

Souterrains de quelques hectomètres de longueur.

La considération de climat qui précède n'est pas un des moindres inconvéniens du système de la traversée des grandes chaînes de montagne en abandonnant les régions habitables où la végétation cesse pour s'élever vers le niveau des cols les plus déprimés, de manière à pouvoir les franchir à ciel ouvert, ou tout au moins par un tunnel de quelques hectomètres de longueur susceptibles d'être attaqués par des puits accessoires de 50 à 100 mètres de profondeur, au maximum; c'est ainsi que dernièrement on annonçait qu'une compagnie venait d'obtenir l'autorisation du gouvernement français. d'étudier une nouvelle ligne pour le percement du Mont-Cenis par le col de Somma dont la percée serait moindre que mille mètres, et la voie ferrée dans les régions élevées serait garantie contre la neige par des voûtes en maçonnerie, comme cela est pratiqué, disait le journal, pour les routes ordinaires, sur le Mont-Cenis et sur le Simplon. On prétendait, en outre, que les rampes ne seraient pas excessives et qu'elles pourraient être franchises *facilement* par les locomotives.

D'abord nous n'avons pas connaissance de ces voûtes qui protégent la route de terre du Mont-Cenis que nous avons traversé plusieurs fois, et ces voûtes coûteraient 1,000 fr. par mètre courant, soit la moitié environ du mètre courant du tunnel ordinaire pratiqué à l'aide des puits auxiliaires d'extraction, déjà ces voies de terre sont impraticables par certaines périodes de l'hiver, au moment des neiges abondantes, et le traîneau qui est dans ces moments le plus stable des véhicules ne laisse pas que de donner lieu parfois à des culbutes périlleuses dont nous avons été témoins.—Pour adapter une voie ferrée à des pentes aussi abruptes à des mouvements de terrains si accidentés que ceux des Alpes et des grandes chaînes de montagne, en s'approchant du faîte il faudrait subir des rampes de 50 millimètres qui sont déjà supérieures à celles que l'administration tolère pour les routes impériales, et pratiquer des courbes de 20 à 25 mètres de rayon. Pour les rayons si faibles la difficulté pratique est vaincue au moyen des trains articulés du système Arnoux au chemin de fer de Sceaux, mais en terrain presque horizontal. Quels dangers des courbes si brusques ne feraient-elles pas courir à des trains en pente de 50 millimètres sur des rails à la température de 25 à 30 degrés au-dessous de zéro Il n'y a pas encore 10 ans qu'on imposait aux ingénieurs du chemin de fer, les limites suivantes : pentes 5 millimètres ; rayons 1,000 mètres, et c'est au pied des Pyrénées que nous avons dû nous-même construire une section d'après ces bases. Cinq ans plus tard l'administration a toléré des limites moitié moins assujettissantes : pentes 10 millimètres; rayons 500 mètres. Le dernier progrès de hardiesse s'est traduit dernièrement par de nouvelles limites, du simple au double savoir : pentes 20 à 25 millimètres ; — rayons 250 à 300 mètres. L'ingéniosité humaine ne s'arrête pas, et voilà qu'on est arrivé à doubler encore la tolérance en décuplant la difficulté : pentes 40 à 50 millimètres, rayons 100, 50, et enfin 25 mètres ! Où s'arrêtera-t-on ? Quand on réfléchira que ces tours de force, en éludant les difficultés *temporaires* de l'établissement des lignes nouvelles, grèvent *à perpétuité* l'exploitation de dépenses considérables, et condamnent éternellement les voya-

geurs et marchandises à gravir des hauteurs immenses pour les redescendre ensuite. Dans l'espèce, chaque 100 mètres d'élévation en pure perte représente un grèvement de parcours de 20 kilomètres; d'où il suit que le passage du Mont-Cenis au col, dont l'attitude est de 2,000 mètres, au lieu du niveau du tunnel, qui est à 1,300 mètres au-dessus du niveau de la mer, soit 700 mètres de différence, représente un allongement de parcours de $7 \times 20 = 140$ kilomètres

Cependant chaque solution extrême a sa raison d'être: s'agit-il d'une ligne de grande jonction intercontinentale, n'hésitez pas à adopter les longues percées de plusieurs kilomètres comme au Mont-Cenis, en restant dans les zônes climatériques tempérées. Mais veut-on franchir les Alpes suisses ou les Pyrénées entre les deux mers pour relier entre elles d'importantes provinces agricoles ou manufacturières, pour assurer la répartition des subsistances *en temps* de famine, oh, alors, adoptez les rampes de 50 millimètres et les courbes à faibles rayons. En un mot, l'inclinaison des pentes limites doit être en raison inverse des populations à desservir, et les rayons des courbes en raison directe du chiffre de ces populations, et l'on appréciera ainsi par sentiment les différentes limites de pentes et de courbes pour les chemins de fer intercontinentaux, pour les chemins de fer internationaux, pour les chemins de fer interprovinciaux.

Prix de revient.—Malgré les immenses obstacles pour arriver au percement effectif du Mont-Cenis, le prix du mètre courant, que l'on peut évaluer aujourd'hui avec assez d'approximation, ne s'élèvera pas à plus de 4,000 francs, somme assez voisine du prix maximum de quelques tunnels exécutés dans les conditions ordinaires, et égale au double environ du prix moyen des souterrains de quelques cents mètres de longueur.

Voici le tableau de quelques ouvrages les plus remarquables :

	Prix du mètre courant
Terre Noire.— Chemin de Lyon à Saint-Étienne, longueur 1,500 mètres	799 fr.
Braine-le-Comte.—Belgique.—Longueur 641 mètres.	1,200
Boraste (Rhénan en Belgique)	1,700
Kilsby (Londres à Birmingham), long. 2,204 mètres.	3,410
Bleckingley (Londres à Douvres), long. 872 mètres.	1,992
Saitwood (Londres à Douvres), longueur 872 mètres.	3,664
Batignolles (St-Germain), longueur 333 mètres	2,380
Montretont (Versailles), longueur 163 mètres	2,071
Saint-Cloud (Versailles), longueur 504 mètres	2,180
Mont-Cenis, longueur 13 kilomètres, évaluation large et susceptible de réduction notable	4,000

Chemin de fer de Paris à Péking. — Étant résolu, au Mont-Cenis, le problème du percement des grandes chaînes de montagne, avec une dépense de quatre millions par kilomètre et une activité effective d'un kilomètre en un an et demi par chantier d'attaque, soit de *vingt kilomètres* en quinze ans pour les deux chantiers, s'avançant à chaque extrémité du tunnel à la rencontre l'un de l'autre, on arrive à la possibilité pratique et industrielle d'entreprendre le chemin de Paris à Péking de pied ferme. Nous disons de pied ferme, car le détroit de Constantinople n'ayant guère que 700 mètres de largeur, serait aisément franchi par un pont maritime en acier fondu d'une seule travée, sans piles intermédiaires, puisqu'il est question de traverser le pont de Messine par un pont métallique de quatre travées de 1,000 mètres chacune. (*Voy.* Ponts).

Ainsi, avec les 45 millions du percement des Alpes et 35 millions pour le tunnel des Balkans, dans la Turquie d'Europe, on arrive de Paris à Constantinople. De là, en traversant le mont Taurus, dans la Turquie d'Asie, on entre dans la vallée de l'Euphrate, on touche à Babylone et on aboutit au golfe Persique, mettons encore 40 millions pour ce dernier souterrain. — Des bouches de l'Euphrate à l'Indus, on suivrait les côtes maritimes comme le chemin de fer en construction de Perpignan à Rome, par le littoral méditerranéen. — De l'Indus à la vallée du Gange, qui mène à Calcutta, il y aurait encore 20 millions peut-être à dépenser pour un tunnel.—Enfin, en remontant celui des affluents du Gange, qui contourne à l'Est les monts Hymalaïa, dans la direction de Nankin, et il ne resterait que quatre grands souterrains de 20 millions chaque, pour entrer dans la vallée du fleuve Bleu, qui baigne Nankin. — Entre cette ancienne métropole de l'Empire Chinois et la nouvelle capitale, il existe un grand canal que le chemin de fer intercontinental pourrait suivre sans avoir à percer de nouvelles montagnes. — Total 220 millions.

Jamais on n'atteindrait évidemment ce chiffre, puisque les inventions économiques essayées au Mont-Cenis vont se perfectionner ; et qu'en outre on n'aura pas toujours du granit et du quartz à pulvériser, ce qui était la base de nos calculs. Mais enfin, admettons 200 millions de dépenses pour supprimer les chaînes de montagne entre Paris et Péking, y aurait-il de quoi décourager le fanatisme social et humanitaire du siècle qui, à l'aide des transports rapides procurés par les voies ferrées a pu conjurer le plus terrible des fléaux, celui de la famine, lequel n'a pas comme celui de la guerre le prestige d'une idée à soutenir ni d'un intérêt à défendre. — Ah ! que de milliards de francs enfouis dans les guerres et qui n'ont même pas rapporté au monde le minimum intérêt de curiosité qui s'attache aux pyramides d'Égypte ! Edouard Lagout.

AMÉRIQUE. — En jetant les yeux sur cette partie du monde, un premier objet nous frappe et nous afflige : c'est la désorganisation politique générale qui ébranle presque tout ce vaste continent; c'est la guerre civile qui a divisé en deux corps distincts et ennemis ces États-Unis naguère si fiers de leur grandeur et de leur puissance ; c'est l'anarchie du Mexique, ce pays magnifique, qui succombe sous le poids de ses fautes ; c'est la lutte si regrettable des partis dans la Nouvelle-Gre-

nade, qui a de l'avenir cependant, et qui vient de prendre officiellement le nom d'*États-Unis de Colombie;* ce sont les dissensions incessantes et presque désespérantes du Pérou, de la Bolivie, etc., Mais nous laissons la politique à d'autres articles (ÉTATS-UNIS, MEXIQUE et autres États américains). Notre devoir, ici, est de faire l'histoire du progrès de la géographie et des découvertes dans le Nouveau-Monde, en 1861. Si nous partons des extrémités boréales, nous signalerons d'abord l'expédition de l'Américain Hayes, qui avait été le compagnon de Kane dans le mémorable voyage de 1855; il espérait aller plus loin qu'on ne pût le faire alors, et parcourir la mer libre qu'on avait aperçue au delà du 82ᵉ degré et demi de latitude; il partit de Boston en juillet 1860, mais il lui a été impossible d'avancer dans le détroit de Smith : des bancs de glace infranchissables l'ont arrêté, et il est rentré aux États-Unis en octobre 1861. M. Sontag, l'astronome de l'expédition, est mort dans une excursion qu'il fit pendant l'hivernage. M. Hall, de Cincinnati, s'est dirigé vers les mêmes parages; on ne connaît pas encore l'issue de son voyage; on sait seulement qu'il a hiverné, de 1860 à 1861, sur la côte occidentale du Groenland.

Nous plaçons, parmi les expéditions en Amérique, celle de MM. Torell, Lilliehovck, Nordenskiold et Petersen, qui avait pour but d'explorer de nouveau le Spitzberg et de se rendre, de là, au pôle arctique. Organisée avec beaucoup de ressources, et en grande partie aux frais de l'Académie de Stockholm, elle était partie de Tromsœ, en Norvége; ses navires, pris par les glaces, sont restés plus d'un mois immobiles dans la baie de Treurenberg, sur la côte nord du Spitzberg; enfin les mauvais temps et les débâcles des glaces l'ont forcée de rentrer à Tromsœ, en septembre 1861, sans qu'aucun résultat remarquable ait été atteint.

Aussi bien que le Spitzberg, l'Islande est maintenant rattachée à l'Amérique. Les courants et les mouvements des glaces sur les côtes de cette grande île ont été l'objet d'études approfondies de la part de M. le capitaine Irminger, et le résultat en a été consigné dans le *Zeitschrift der Erdkunde.* M. Parker Snow a voulu continuer les recherches des hommes, des journaux et des divers documents de l'expédition de Franklin, qui auraient échappé aux investigations du capitaine Mac-Clintock : ses efforts seront-ils couronnés de succès?

Le Labrador est encore peu connu dans l'intérieur : MM. Hind, Gaudet, Caylet et Montgomery, Lieder ont cherché à en explorer une partie; ils ont remonté la rivière Moisie.

Les projets de communications transatlantiques par les fils électriques n'ont pas été abandonnés, et nous avons à signaler cette année une ligne proposée pour unir l'Europe à l'Amérique, en passant par les îles Færœr, l'Islande et le Groënland : cette entreprise a été étudiée par le capitaine Mac-Clintock, commandant le *Bull-dog.* Le Groënland nous offre l'intéressant tableau d'indigènes qui se civilisent sensiblement; on y publie, sous le titre peu harmonieux de *Kaladlit Okalluktualliait*, les traditions populaires groenlandaises, communiquées et écrites par les Esquimaux, avec gravures et cartes sur bois dessinées et taillées par eux; M. Rink, inspecteur du Groënland méridional, est à la tête de ce mouvement civilisateur; il adresse de fréquentes communications à l'Europe sur l'histoire des anciennes colonies danoises de l'Amérique. La Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague, recueille tous les jours de nouveaux faits sur les voyages et les établissements danois qui ont précédé Colomb de plusieurs siècles. Il est, dans le Massachusetts, un célèbre rocher historique qui se rattache à ces établissements : c'est le Dighton Rock, dans le comté de Bristol; il a été cédé par son propriétaire, M. Niels Arnzen, à cette savante Compagnie. On a découvert, dit-on, dans le comté d'Alachua, en Floride, une caverne qui contiendrait une nouvelle preuve des lointaines excursions des Scandinaves au onzième siècle: sur les parois du souterrain, on lit, dit un journal floridien, une inscription latine annonçant que des Danois ont visité cet endroit en 1050, et écrite par un prêtre, Marcus Poleus, qui les accompagnait.

On a découvert, sur plusieurs points de la Nouvelle-Écosse, des mines d'or qui promettent de brillants résultats. On a trouvé aussi, dans le Haut-Canada, à Enniskillen, des sources de pétrole, qui paraissent aussi riches que celles de la Pennsylvanie. Deux ports ont été ouverts au commerce, dans le Canada, le 1ᵉʳ janvier 1861 : l'un à Gaspé, à l'embouchure du Saint-Laurent; l'autre au Saut de Sainte-Marie, à l'entrée du lac Supérieur. Ce sont deux positions importantes: car Gaspé occupe une situation centrale au point de vue des pêcheries du golfe Saint-Laurent; le Saut de Sainte-Marie présente le même avantage relativement aux gisements minéraux des lacs Huron et Supérieur.

Les États-Unis, au milieu de leurs troubles et de leurs malheurs, se sont, cependant, accrus, dans l'ouest, de trois territoires : le Colorado, la Nevada et le Dacotah. Le Colorado se compose de parties du Kansas, du Nebraska et de l'Utah. Il est divisé par les monts Rocheux en deux portions, l'une qui verse ses eaux dans le Colorado, l'autre dans l'Arkansas et la Plate. C'est dans ce territoire que se trouvent les célèbres mines d'or du Pike-Peak. L'Utah occidental et plusieurs cantons de la Californie forment la Nevada, que distinguent la belle vallée de Curson, d'importantes mines d'argent et une grande fertilité. Le Dacotah faisait autrefois partie du Minnesota; il en a été séparé lorsque ce dernier territoire fut élevé au rang d'Etat; il comprend en outre une portion du Nebraska. La nature l'a également favorisé, c'est-à-dire qu'on y trouve tous les éléments de prospérité

désirables : un sol fertile, des lacs, des étangs, des rivières, des bois, des mines de houille très-abondantes et d'autres minéraux en grande quantité.

Les maux de la guerre n'ont pas empêché non plus l'achèvement des communications entre la côte du Grand-Océan et celle de l'Atlantique; une ligne télégraphique vient d'être terminée entre San-Francisco et l'état du Missouri; de manière qu'aujourd'hui on peut communiquer, en quelques minutes, des rivages du Pacifique à New-York et même au cap Race, extrémité orientale de Terre-Neuve; c'est un espace de près de 1,500 lieues! En attendant que cette communication fût terminée, on a employé jusqu'à ces derniers temps un service de dépêches, nommé *pony express*, au moyen de courriers montés sur d'ardents poneys et parcourant en huit ou dix jours le trajet entre San-Francisco et Saint-Joseph par le Missouri. Cette ville de Saint-Joseph, d'assez fraîche date, est appelée à un bel avenir : car, indépendamment de l'intérêt qu'elle a acquis pour le service des poneys, elle est le point de départ et d'arrivée des fourgons de la Californie et de l'Orégon; les wagons qui s'aventurent dans les plaines désertes qu'il faut traverser dans cet intervalle et où l'on a souvent à craindre les attaques des Indiens, se réunissent en un certain nombre pour leur mutuelle protection ; 20 à 26 forment ordinairement une caravane; il est parti l'année dernière, de Saint-Joseph, Leavenworth et Nebraska-City, 218 caravanes formées, chacune, de 26 wagons, en tout 5,668 wagons, traînés chacun par 12 bœufs. Ces 5,668 wagons ont donc exigé de 60 à 70,000 bœufs, non compris les relais et les animaux destinés à remplacer les invalides ou ceux qui succombent en route. L'entreprise fait de grands transits pour le compte du gouvernement des États-Unis. Le chiffre d'affaires a monté, en 1858, à 5 millions de dollars. L'entreprise emploie environ 5,000 hommes.

La Californie continue d'exploiter beaucoup d'or, mais non plus avec la même facilité et le même enthousiasme que dans les premiers temps des lavages, en 1849 et 1850 ; en revanche, la culture des céréales y a pris un accroissement très-remarquable : pendant l'année écoulée du 30 juin 1860 au 30 juin 1861, il a été exporté, de San-Francisco, 1,529,924 sacs de froment, 197,774 barils de farine, 339,557 sacs d'orge, 116,462 sacs d'avoine.

Le Nouveau-Mexique a été moins heureux; les Navajoes y ont fait des incursions redoutables, et n'ont guère permis aux habitants de se livrer à leurs cultures. Les Apaches ont aussi désolé le Texas. Ces deux grandes tribus, et beaucoup d'autres, ont été, ainsi que leur territoire, l'objet d'une description pittoresque de M. l'abbé Domenech, qui a longtemps séjourné dans le Texas.

Deux autres voyageurs ont parlé des Indiens des États-Unis, et de l'étrange population des Mormons, au milieu de laquelle ils ont habité quelque temps : l'un, M. Jules Remy, a écrit, sur son voyage de l'Utah, deux volumes où l'intérêt des faits se joint à l'élégance et à l'élévation du style; l'autre, est Richard Burton, déjà célèbre par ses excursions dans l'orient de l'Afrique et en Arabie.

Le Mexique est la contrée historique la plus intéressante de l'Amérique : ses antiquités, ses monuments littéraires, sont dévoilés chaque jour aux regards surpris de la science européenne, qui contemple là des édifices antiques comparables à ceux de l'Égypte et de l'Assyrie. M. Charnay a rapporté d'Oaxaca, du Yutacan et du Chiapas, des photographies qui vont être l'objet d'une grande publication, mais qui ne sauraient faire oublier les beaux dessins de Dupaix et de M. Waldeck.

M. Brasseur de Bourbourg, auteur de la remarquable Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale, a fait un nouveau voyage dans le Téhuantépec et d'autres parties du Mexique méridional, et il en a publié l'intéressante relation; il vient de faire paraître le *Popol Vuh*, c'est-à-dire le livre sacré et les mythes de l'antiquité américaine, avec les livres héroïques des Quichés. M. Ferdinand Denis a fourni à la *Revue orientale et américaine*, une paléographie mexicaine, au sujet des documents publiés par M. Ramirez.

M. le docteur Poyet, déjà connu par ses excursions dans la Turquie, parcourt en ce moment le Mexique oriental, et il a envoyé des aperçus nouveaux sur diverses parties de l'État de La Vera-Cruz. M. Francis Lavallée a mis au jour, récemment, des observations qu'il avait faites depuis assez longtemps sur plusieurs villes, sur les montagnes, les grottes et les productions de cette belle et malheureuse partie du Nouveau-Monde. Mentionnons aussi le grand atlas de la république Mexicaine, par M. Garcia y Cubas.

L'Amérique centrale offre le même intérêt que le Mexique, par ses ruines et par ses vieux souvenirs. Si elle appelle l'attention des antiquaires, elle n'attire pas moins celle des spéculateurs, qui voudraient profiter de son heureuse situation interocéanique pour y établir des communications, soit par des canaux, soit par des chemins de fer; de nombreux projets ont été présentés, surtout pour une jonction qui passerait par le Rio San-Juan et le lac de Nicaragua; mais nul ne paraît encore réunir des conditions satisfaisantes d'exécution. En attendant, la ville de San-Juan del Norte ou de Greytown, qui avait été quelque temps assez brillante par son commerce, quand les Anglais et les Anglo-Américains s'y disputaient l'influence, au moment de l'ouverture du transit entre les États-Unis orientaux et la Californie par cette partie de l'isthme de l'Amérique

centrale, San-Juan del Norte, redevenue la possession exclusive du Nicaragua, est retombée dans une triste stagnation, dont la ferait sortir la création d'un canal. Rivas, quoique bien située sur le lac de Nicaragua et sur l'isthme étroit qui sépare ce lac du Grand-Océan, est aussi à moitié ruinée et porte la double marque de la destruction par les tremblements de terre et la guerre civile. Au contraire, Punta-Arenas, principal port du Costa-Rica sur le Grand-Océan, acquiert une importance croissante, quoiqu'on ait supprimé, depuis le 27 janvier 1861, la franchise dont il jouissait. Les États de San-Salvador et de Guatemala sont en progrès pour la culture de l'indigo, du café, de la cochenille, etc. Le Honduras a de magnifiques troupeaux de bœufs et des mines d'or fort riches, dit-on, dans le département d'Olancho. On a trouvé, dans ce dernier État, près de la petite ville de Vertud, au département de Gracias, une grotte qui offre le curieux phénomène d'une fontaine de sang (*fuente de sangre*). De la partie supérieure de cette grotte, suinte constamment un liquide en tout semblable au sang des animaux supérieurs par sa couleur, son odeur et son goût. Ce liquide, après s'être rassemblé sous forme de petites flaques dans la partie inférieure de la grotte, va se mêler aux eaux d'un ruisseau voisin, qu'il rougit. Il est recherché avidement, surtout quand il est coagulé, par les busards, les chauves-souris et les chiens, qui en font leur nourriture. Il se décompose très-rapidement, et, en se décomposant, brise très-souvent les bouteilles dans lesquelles on le renferme. Suivant le professeur Selliman, ce liquide serait très-riche en matières organiques et proviendrait probablement de la reproduction abondante d'infusoires colorés.

Amapala, dans l'île de Tigré, devient le port principal de la République de Honduras sur le Grand-Océan. Nous devons signaler une carte récente de l'Amérique centrale, par M. Max, de Sonnenstern, et un voyage aux volcans du Costa-Rica, par le docteur Frantzius.

En entrant dans l'Amérique méridionale, nous rencontrons l'isthme de Panama, qui paraît très-propice à la culture du coton, et auquel fait suite l'isthme de Darien, resserré entre les golfes du Darien du Nord et du Darien du Sud; une expédition française, dirigée par M. Boudiol, s'est donné la mission d'explorer ce dernier isthme, et de vérifier la praticabilité du percement d'un isthme inter-océanique. La Nouvelle-Grenade, ou, suivant la nouvelle dénomination officielle, la Confédération des États-Unis de Colombie, est la région dans laquelle se trouve une position si favorable aux communications commerciales. M. Samper, Néo-Grenadin instruit, qui voyage aujourd'hui en Europe, a donné plusieurs fois des détails pleins d'intérêt sur son pays et sur les populations qui l'habitent ; il les a publiés soit dans la *Revue américaine et orientale*, soit dans le *Bulletin* de la Société de géographie, et il vient de faire paraître en espagnol une description complète de sa patrie. M. Élisée Reclus a publié le voyage qu'il fit, il y a quelques années, à la Sierra-Nevada de Sainte-Marthe, grande chaîne de montagnes qui s'avance dans le nord-est de la Nouvelle-Grenade. M. Maurice Wagner a fait dans les *Mittheilungen* du docteur Petermann, la géographie physique de l'isthme de Panama, et y a joint une jolie carte. La confédération Néo-Grenadine a déclaré, par un décret, prendre possession des îles de San-Andres et de Providencia, situées à une assez grande distance du sol colombien, dans la mer des Antilles, vis-à-vis de la côte de Mosquitie, et très-riches en guano. M. William Bollaert a consacré un ouvrage aux antiquités et à l'ethnologie de la Nouvelle-Grenade. M. Wall a donné un aperçu de la géologie du Vénézuéla, dans le *Zeitschrift der Erdkunde*. Nous avons nous-même présenté un coup d'œil sur les productions et les populations du bassin de l'Orénoque, et, entre autres, sur les peuples géophages de ce pays, d'après les notes transmises par le docteur Plassard, qui a séjourné quinze ans à Ciudad-Bolivar (nom nouveau d'Angostura ou Saint-Thomas de Nueva-Guayana), et qui a découvert des mines d'or à Tupuquen, dans la Guyane vénézuélienne.

Rien de bien nouveau ne s'offre à nous dans l'exploration géographique de la république de l'Équateur, si ce n'est le voyage de M. l'ingénieur James Wilson, qui a franchi, à travers de grandes difficultés, l'espace entre la côte nord-ouest de cet État et Quito, pour examiner les moyens d'exécuter une grande route entre le rivage de la province d'Esmeraldas et la capitale.

Les gouverneurs de la Guyane française et de la Guyane hollandaise se sont entendus pour diriger de concert une commission internationale d'exploration du Maroni, fleuve qui sépare les deux colonies : nous attendons beaucoup de cette importante entreprise.

Le Brésil, sur lequel la *Revista Trimensal* de Rio-de-Janeiro continue de donner de bons renseignements géographiques et historiques, a été l'objet de plusieurs autres publications récentes, telles que les *Brasilianische Zustände und Aussichten*; *Deux Ans au Brésil*, par M. Biard, le célèbre peintre, qui a fait aussi des voyages dans les régions arctiques ; la description d'une partie du Brésil, spécialement du bassin du Sao-Francisco, par M. W. Schultz, avec une carte du docteur Kiepert, dans le *Zeitschrift der Erdkunde*; une géographie de l'empire brésilien, en portugais, par M. le docteur Moure, avec la collaboration de M. Malte-Brun. M. Moure a décrit, dans le *Bulletin* de la Société de géographie, ses excursions dans le bassin du Paraguay. M. le chevalier J.-C. da Silva a publié, sous le titre d'*Oyapoc*, deux volumes qui ont trait principalement aux frontières,

encore indécises, entre le Brésil et la Guyane française.

MM. Grandidier ont exploré, de 1857 à 1859, une grande partie de l'Amérique méridionale : le Brésil, le Pérou, la Bolivie, etc.; et M. Ernest Grandidier a présenté récemment l'intéressante relation de ce voyage. Les notes d'un voyage à travers les Andes, par le lieutenant Ashe, se lisent avec intérêt dans le *Nautical Magazine*.

Le docteur Burmeister vient de publier, à Berlin, les voyages qu'il a faits à travers les États de la Plata, de 1857 à 1860. La même Confédération est l'objet d'un bel ouvrage de M. Martin de Moussy, dont deux volumes sont déjà publiés. M. le docteur Demersay continue la publication de son histoire physique, économique et politique du Paraguay. M. le général Reyes a donné la description de l'Uruguay. M. Paul de Marcoy a écrit un attachant volume sur ses excursions dans les Andes péruviennes. M. Tschudi a continué ses études sur les mêmes montagnes et les pays voisins; il a fourni d'importants détails sur les antiquités du Pérou.

D'affreux tremblements de terre ont dévasté l'Amérique méridionale en 1861 ; parmi les malheurs qu'ils ont causés, on a à déplorer la destruction complète de la florissante ville de Mendoza, dans la confédération Argentine. Les désastres de la guerre civile se sont joints aux fléaux de la nature : La Paz, dans la Bolivie, a été le théâtre d'un horrible massacre; une bataille sanglante, sans résultat définitif, a eu lieu, le 27 septembre, sur les bords du Rio Paon, entre les fédéraux argentins et les Buénos-Ayriens, qui, après s'être replacés dans la Confédération à la fin de 1859, ont cherché depuis à s'en séparer de nouveau. A côté de ces maux, signalons, comme une faible compensation, la découverte d'un important gisement d'argent dans la province de Catamarca, vers le nord de la Confédération Argentine.

Le Chili est un des pays de l'Amérique du Sud où les progrès de la science sont les plus sensibles. M. Pissis y est à la tête d'opérations géodésiques et géologiques actives qui embrassent toute cette contrée. M. Philippi continue ses travaux sur les Andes chiliennes. Il a fait connaître la formation d'un nouveau volcan qui s'est produit près de Chillan en 1861. M. Baldomero-Menendez a publié un manuel de géographie et de statistique de la République. A l'extrémité méridionale de cette République, entre la Cordillère et l'Océan, s'est formé, d'une partie de l'Araucanie, un royaume dirigé par un Français, qui a pris le nom d'Orélie-Antoine Ier; nous ne pouvons voir qu'avec intérêt un événement qui étend l'influence de notre nation. (V. ARAUCANIE). Enfin, un autre Français, M. Guinnard, vient de faire, dans le *Tour du Monde*, la curieuse relation de sa captivité de trois ans chez les Poyuches, un des peuples patagons; il a donné, sur les mœurs de cette population, sur l'aspect et les productions du pays qu'elle habite, des détails très-intéressants : ses aventures, ses souffrances, sa fuite à travers les pampas, son arrivée enfin à un port du Chili, après des fatigues inouïes, forment une saisissante narration.

La petite île de Tova, de la côte orientale de la Patagonie, dans le nord du golfe de St-George, acquiert pour nous un intérêt particulier; les Français y ont créé un établissement pour l'exploitation et l'entrepôt du guano.

Nous terminerons par les Antilles notre coup d'œil sur l'Amérique en 1861. MM. Francis Lavallée et Fr. Pastrana ont donné, dans le *Bulletin* de la Société de géographie, une esquisse historique et géographique de l'île de Puerto-Rico, avec une carte; M. Wall a tracé la géologie de l'île de la Trinité; M. J. de Sivers a fait un ouvrage sur Cuba. La petite île de Sombrero, dans le groupe des Vierges, devient importante par son guano, qu'exploitent les Anglo-Américains, dont elle est une possession. Le territoire dominicain est redevenu espagnol, et c'est le 18 mars 1861 que la capitale, Santo-Domingo, a été remise aux autorités castillanes. Une nouvelle carte de l'île d'Haïti, plus complète que les précédentes, a été publiée à Paris, en 1861, par ordre du ministre de l'instruction publique du gouvernement haïtien.

Si nous examinons les généralités de la géographie historique de l'Amérique, nous rappellerons l'édition que vient de donner sir Norton Shaw d'un voyage de Champlain, sous le titre de *Narration of a voyage to the West Indies and Mexico in the years* 1599-1602; avec le *fac-simile* d'une carte de notre célèbre voyageur. M. Kohl a édité à Weimar les deux plus anciennes cartes générales de l'Amérique, l'une de 1527, l'autre de 1529; dans une savante notice qu'il a jointe à son *fac-simile*, il attribue la première à Fernand Colomb, fils de l'illustre Christophe; la seconde à Ribero, cosmographe de Charles-Quint. M. d'Avezac a fourni au *Bulletin* de la Société de Géographie une note pleine d'intérêt sur cette importante publication. M. Jomard, dans la séance générale de la section américaine de la Société d'ethnographie, a offert des considérations lumineuses sur les antiquités trop longtemps négligées de l'Amérique. M. Richard Cortambert a présenté, dans la même séance, le tableau des progrès de l'ethnographie américaine pendant la dernière année. E. CORTAMBERT.

ANGELIS (Le Chevalier PEDRO DE), Napolitain de naissance, mort à Buenos-Ayres dans un âge avancé, au commencement de 1861, a laissé sur les provinces de la république Argentine une importante collection de documents historiques et géographiques imprimée à Buenos-Ayres de 1836 à 1839, en sept volumes in-folio, et qui lui assurera la reconnaissance de tous les amis des sciences his-

toriques. Cet ouvrage a pour titre : *Coleccion de obras y documentos relativos a la historia antigua y moderna de las provincias del Rio de la Plata*; *ilustrado con notas y disertaciones*. Imprenta del Estado. Les événements de 1814 forcèrent M. de Angelis à s'expatrier. En 1825, il accepta l'offre d'un emploi près du gouvernement de La Plata; et bientôt après son arrivée à Buenos-Ayres, il y fonda un recueil littéraire et politique, l'*Archivo Americano*, qui subsista jusqu'à la mort de Rosas. En même temps il mettait à profit l'accès qui lui était ouvert aux archives publiques, pour en tirer le choix de documents qui compose sa riche collection, et qu'il accompagnait de préfaces, de dissertations et d'éclaircissements. Dans les derniers temps de sa vie, le chevalier Pedro de Angelis avait reçu l'autorisation de rentrer dans sa patrie; mais il s'était fait, dans cette partie de l'Amérique méridionale, une nouvelle existence, et il préféra rester à Buenos-Ayres, où il fut investi du titre de consul général du roi des Deux-Siciles près de la république Argentine. V. S. M.

ANHALT (DUCHÉS D'). — ANHALT-DESSAU-CŒTHEN. Prince régnant depuis 1817, Léopold-Frédéric, né le 1er octobre 1794. Prince héréditaire, Frédéric, né en 1831. — ANHALT-BERNBOURG. Prince régnant depuis 1834, Alexandre-Charles, né en 1834, sans enfants. Ces deux princes sont représentés à Paris par un consul, M. Schlesinger. Aucun ministre de France n'est accrédité auprès d'eux. — La constitution octroyée aux deux petits États d'Anhalt en 1859, et que nous avons fait connaître dans l'*Annuaire 1859-60*, avait été reçue en silence par la population, et les assemblées législatives, dans lesquelles les lois nouvelles assuraient désormais la majorité au pouvoir, les avaient sanctionnées sans objection. Peu à peu, cependant, le sentiment public se réveilla et l'opposition jeta les yeux sur la Prusse, dans l'espoir que le gouvernement libéral de ce pays exercerait sur les princes d'Anhalt une influence analogue à celle qu'avait acquise sur eux le ministère réactionnaire de M. de Manteuffel, et qu'il ferait rendre aux duchés les institutions libérales que la précédente administration prussienne avait contribué à leur faire enlever. Une députation d'habitants notables du pays se rendit donc à Berlin au commencement de 1861; mais ses démarches ne paraissent pas avoir été couronnées de succès. La municipalité de Cœthen prit alors en main la cause de l'opposition et adressa à la diète germanique une demande tendante au rétablissement de l'ancienne constitution. Les princes d'Anhalt avaient déjà notifié à cette assemblée les changements opérés dans les deux duchés, et une commission chargée d'examiner leurs communications n'avait pas encore terminé son travail. La diète de Francfort, néanmoins, repoussa purement et simplement la pétition du conseil municipal de Cœthen, d'abord parce qu'en présence d'une assemblée représentative il ne pouvait appartenir à une municipalité d'élever des réclamations sur des questions constitutionnelles; en second lieu, parce que les pétitionnaires n'avaient pas établi de mandataire auprès de la diète. La Prusse et les États de Saxe demandèrent en vain que la pétition fût renvoyée à la commission chargée des communications faites par les princes (18 juillet 1861). Le duc de Cœthen, cependant, publia un rescrit blâmant vivement le conseil municipal, qui, à son tour, adressa, le 5 décembre, au duc une humble représentation dans laquelle il maintenait son droit. Le ministre du duché, M. de Pœzl, répondit quelques jours après en conseillant aux membres de la municipalité de renoncer à leurs illusions sur certaines formes politiques qui n'avaient pas la valeur qu'ils leur attribuaient et dont la réalisation serait préjudiciable à la prospérité du pays. M. de Pœzl étant décédé à la fin de janvier 1862, il est possible que le gouvernement d'Anhalt entre dans une voie différente.

Le budget des dépenses du duché d'Anhalt-Dessau-Cœthen a été fixé, pour 1861, à 1,845,513 thalers (de 3 fr. 75 c.); celui des recettes à 1,847,278 thalers. Dans le duché d'Anhalt-Bernbourg, les dépenses et les recettes ont été réglées à la somme égale de 1,235,800 thalers. Un procès pour cause de malversation, intenté dans le courant de l'année contre le directeur de la Banque de Dessau, M. Nulandt, a beaucoup excité l'attention du pays et de l'Allemagne tout entière.

ANIMAUX (SOCIÉTÉS PROTECTRICES DES). — Les animaux ont-ils droit à nos égards, à notre protection et à notre reconnaissance ? avons-nous, en un mot, des devoirs à accomplir envers eux ? Un cartésien regarderait une pareille question comme oiseuse ou même ridicule, et il aurait cent fois raison s'il était vrai, ainsi que le soutenait l'illustre auteur du *Discours sur la méthode*, que les animaux soient de purs automates, sans âme, sans intelligence, sans volonté, incapables d'éprouver de la joie ou de la tristesse, du plaisir ou de la douleur. Mais le philosophe s'était égaré; il avait trop donné à la métaphysique et pas assez à l'expérience; le premier paysan aurait parlé sur ce sujet avec plus de bon sens que Descartes, ou plutôt que ses disciples, car les élèves avaient exagéré la doctrine du maître. La science a fait, depuis cette époque, de grands progrès. On a étudié, avec une constance admirable et une sagacité profonde, les mœurs et toutes les manifestations de la vie dans les êtres qui peuplent la terre que nous habitons, et nul ne fait aujourd'hui difficulté de dire avec Leroy, l'auteur des *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux* : « Les animaux réunissent, quoique à un degré très-inférieur à nous, tous les caractères de l'intelligence. Ils sentent, puisqu'ils ont les signes évidents de la douleur et du plaisir; ils se ressouviennent, puisqu'ils évitent ce qui leur a nui

et recherchent ce qui leur a plu; ils comprennent et jugent, puisqu'ils hésitent et choisissent; ils réfléchissent sur leurs actes, puisque l'expérience les instruit et que des expériences répétées rectifient leurs premiers jugements. » Seulement, comme l'a remarqué M. Flourens, les animaux tout en réfléchissant, n'ont pas « cette faculté suprême qu'a l'esprit de l'homme de se replier sur lui-même et d'étudier l'esprit. » Il résulte encore de ce qui précède, que les animaux jouissent, dans une certaine limite, de la liberté qui est inhérente à l'intelligence.

Ainsi définis, ils ont évidemment droit à nos égards; nous transgressons une loi morale lorsque nous les faisons souffrir inutilement; nous leur devons une sorte de reconnaissance lorsqu'ils ont mêlé aux nôtres, leur travail et leur sueur pour nous rendre la vie plus facile et plus douce. Ils sont les compagnons de notre vie, nos auxiliaires utiles, indispensables; la civilisation dont nous sommes si fiers, le bien-être dont nous jouissons, le luxe qui nous environne, c'est aux animaux que nous en sommes redevables. Abandonnés à nos propres forces, nous aurions pu bâtir de misérables huttes et de pauvres villages; nous aurions pu nous creuser sur le flanc des collines et des montagnes des cavernes pour vivre en Troglodytes; mais nous n'aurions jamais bâti ces cités énormes, ces colossales ruches humaines où l'idée pousse l'idée, où le progrès enfante le progrès; nous n'aurions pas transformé en immenses jardins des continents entiers, nous n'aurions pas couvert l'Océan des flottes qui mettent en communication tous les peuples du monde, nous n'aurions pas traversé les déserts pour échanger nos produits avec ceux des pays séparés par ces espaces arides; nous n'aurions ni canaux ni chemins de fer. Sans les animaux nous serions encore à moitié barbares; nous ne devons pas l'oublier, nous ne devons pas payer d'ingratitude de si grands bienfaits. On l'a compris dans tous les temps, et les législateurs ont introduit dans leurs codes des prescriptions en faveur des animaux. Après le déluge, quand les Noachides sortirent de l'arche, Dieu leur dit : « Voici, j'établis mon alliance avec vous, et avec votre race après vous, et avec tout animal vivant qui est avec vous... Tout ce qui se meut et a vie, vous pourrez le manger; toutefois vous ne mangerez point de chair avec son âme, c'est-à-dire avec son sang; et certes, je redemanderai votre sang, le sang de vos âmes, je le redemanderai à toutes les bêtes qui l'auront versé... » C'est donc une véritable solidarité que le livre sacré reconnaît entre les hommes et les animaux; il représente Dieu faisant avec eux la même alliance, et leur imposant des obligations réciproques. Moïse défend aux Israélites de labourer avec un bœuf et un âne accouplés, parce qu'il y a entre eux inégalité de forces; il recommande de ne point museler le bœuf pendant qu'on l'emploie à fouler les épis, afin qu'il puisse manger un peu du blé dont ses maîtres lui sont en partie redevables.

Les lois primitives des Athéniens, portaient que « nul n'a le droit de faire du mal à une créature vivante, » et elles défendaient de tuer un bœuf qui avait été attelé à la charrue. Les mêmes prescriptions en faveur du bœuf laboureur existaient dans le Péloponèse, dans la Phrygie et chez les anciens Romains. Cette loi finit par tomber en désuétude, mais un empereur romain, avait songé, assure-t-on, à la remettre en vigueur. Les peuples qui professaient la doctrine de la métempsychose admettaient des rapports plus intimes entre les hommes et le reste de la création. L'âme en effet, d'après cette croyance religieuse, évolue sans cesse à travers toutes les séries animales et même végétales. Ces peuples ont eu par conséquent, un soin particulier pour les animaux. L'Egypte poussait jusqu'à l'adoration, le respect et la bienveillance envers eux. Manou, dont le code date d'une haute antiquité et régit encore une partie de l'Indoustan, s'exprime en ces termes : « L'homme, qui reconnaît dans sa propre âme l'âme suprême répandue dans toutes les créatures, se montre le même à l'égard de tous les êtres et obtient le sort le plus heureux, celui d'être à la fin absorbé dans Brahma. » (liv. XII sl. 125). Partant de ce principe, il déclare que pour atteindre la perfection, l'homme doit s'abstenir de tuer aucun être vivant. Il permet néanmoins, par une sorte d'indulgence pour la faiblesse humaine, de manger la chair des animaux purs, en observant certains rites; mais les Hindous se sont conformés à l'esprit de la doctrine formulée dans le code de Manou, et la société brahmanique est dominée aujourd'hui par les préceptes suivants du code sacré : « Celui qui pour son plaisir tue d'innocents animaux, ne voit son bonheur s'accroître ni pendant sa vie ni après sa mort; mais l'homme qui ne cause pas, de son propre mouvement, aux êtres animés, les peines de l'esclavage et de la mort et qui désire le bien de toutes les créatures, jouit d'une félicité sans bornes. L'homme qui consent à la mort d'un animal, celui qui le tue, celui qui le coupe en morceaux, l'acheteur, le vendeur, celui qui prépare la viande, celui qui la sert et enfin celui qui la mange, sont tous regardés comme ayant pris part au meurtre. Il me dévorera dans l'autre monde celui dont je mange la chair ici-bas. » (liv. v, slock. 45 à 55). Le législateur ne se contente pas de recommander la douceur et la bienveillance envers les animaux; Il exclut de sa caste, tout individu qui s'est rendu coupable du meurtre d'un âne, d'un cheval, d'un chameau, d'un cerf, d'un éléphant, d'un bélier, d'un bouc; il impose des pénitences et des purifications à celui qui, par mégarde, a tué même des insectes et ordonne au maître de la maison de laisser tous les jours pour ces bêtes, partout répandues, les restes de l'oblation (liv. III, slok. 70, 73, 92).

Zoroastre, dont la loi était empreinte de tant d'amour et de douceur, n'avait pas négligé les animaux. Il les divisa comme le reste de la création, en deux grandes catégories, l'une appartenant à Ahrimane et l'autre à Ormuzd; les êtres qui font partie de la première catégorie, sont animés par les Dews, c'est-à-dire par les mauvais génies, et on fait œuvre méritoire en les détruisant; les autres, au contraire, méritent tous les égards et toute la bienveillance des disciples d'Ormuzd. Il serait trop long de faire connaître toutes les prescriptions relatives aux animaux qui se trouvent dans le Zend-Avesta ; nous nous bornerons à reproduire le passage suivant de l'acte de contrition des fidèles mazdéisans. « Tout ce qu'il faut penser, si je ne l'ai pas pensé, tout ce qu'il faut faire, si je ne l'ai pas fait, j'y renonce par les trois paroles: je m'en repens... Tout péché que j'ai commis contre les différentes espèces de bestiaux; si je leur ai fait du mal ; si je les ai tués sans raison; si je ne leur ai pas donné le couvert, l'eau et le foin, trois choses qui leur appartiennent de droit; si je ne les ai pas garantis du voleur, du loup, du passant ; si je ne les ai pas préservés convenablement du chaud et du froid ; si j'ai tué des animaux beaux et jeunes; le bœuf qui laboure, le cheval de bataille ; le chevreau, le coq, la poule, de manière que les purs, les saints et l'amschaspand Bahman soient irrités contre moi, tout péché que j'ai commis, j'y renonce par les trois paroles; je m'en repens. » — Ajoutons que les Guèbres ou Parsis ont continué de suivre sur ce point comme sur les autres, la loi de Zoroastre et qu'ils ont même établi à Baroatch et à Surate, des hospices bien entretenus pour les animaux malades ou hors de service.

Une autre religion, issue du mazdéisme et du védisme, s'était établie dans l'Asie centrale. Elle avait pour code le *Déçatir*. Ce livre sacré défend de tuer et de maltraiter les animaux granivores et herbivores, qui expient les péchés de leur vie antérieure, en faisant du bien aux hommes, en labourant, en portant des fardeaux etc. Le meurtre d'un de ces animaux équivaut, d'après le *Déçatir*, à celui d'un homme idiot qui ne fait aucun mal. — Les Chinois ont eux-mêmes une grande bienveillance pour les animaux, Dans les temps anciens, dit Duhalde, (*Description de la Chine*, tom. II, p. 422), la délicatesse allait jusqu'au point que jamais un prince ne dut voir mort un animal qu'il avait coutume de voir vivant, qu'il ne mangeât point les animaux qu'il aurait entendus se plaindre sous le couteau, et que pour cela même, il évitât d'approcher jamais des cuisines. Or, le but de ces usages était d'entretenir dans le prince et d'inspirer à tout le monde la bonté, la douceur et la clémence.

Ce coup-d'œil rétrospectif était nécessaire pour faire apprécier sous son vrai point de vue, la question qui nous occupe. Il nous montre la bienveillance envers les animaux, recommandée par tous les grands législateurs, ces hommes illustres, ces bienfaiteurs de l'humanité, qui ont créé les divers ordres de civilisation dont nous avons recueilli le précieux héritage. Une chose doit nous frapper tout d'abord, dans cette étude du passé, c'est la solidarité que tous les peuples ont admise et proclamée entre l'homme et les animaux. La doctrine de la transmigration a exagéré, sans doute, cette vérité ; elle en a tiré de fausses conséquences ; mais le fait n'en est pas moins incontestable, et la science vient nous révéler à son tour les rapports et les liens qui existent entre toutes les parties de la création. Les êtres ne sont pas plus isolés que ne le sont les astres dont l'espace est rempli ; et si chaque espèce obéit à des lois spéciales, elle n'en est pas moins soumise à des lois générales qui sont les mêmes pour toutes. L'homme occupe ici-bas le poste d'honneur, il est le chef de créatures qui l'environnent; il commande, mais il ne doit pas tyranniser; il est armé d'uue force supérieure, mais il ne doit pas en abuser ; c'est à son intelligence qu'il est redevable de sa primauté morale et matérielle ; il faut donc qu'il s'en serve comme un être intelligent, c'est-à-dire conformément à la justice et à la charité. Il transgresse la loi naturelle s'il brutalise, s'il blesse, s'il fait souffrir inutilement une créature capable d'éprouver les angoisses de la douleur. Lorsqu'il viole ce précepte, il est coupable et mérite un châtiment. Il existe, en un mot, s'il est permis d'employer cette expression, un droit inter-zoïque, un droit inter-vivant qui régit nos rapports avec les animaux.

La civilisation moderne commence à formuler ces principes qui avaient été proclamés par les législateurs anciens, dominés par un profond sentiment d'équité. Mais nos devanciers avaient poussé jusqu'à l'exagération les conséquences de la solidarité qu'ils admettaient entre les hommes et les animaux. Moïse, par exemple (Exode XXI, 28) ordonne de mettre à mort le bœuf qui aurait blessé un homme ou une femme. On pourrait supposer, il est vrai, que cette prescription n'avait d'autre but que de faire disparaître un animal doué de penchants dangereux ; mais d'autres passages du Pentateuque tendent à prouver que l'arrêt de mort prononcé contre les animaux répondait en même temps à un autre ordre d'idées. Quoi qu'il en soit, le moyen-âge avait pris le précepte à la lettre. Lorsqu'un animal venait à commettre un meurtre, la justice le faisait arrêter et incarcérer; le procureur ou promoteur des causes d'office requérait sa mise en accusation ; on lui faisait un procès en règle, et le juge condamnait le délinquant à être étranglé ou pendu par les pattes de derrière, soit à un arbre soit aux fourches patibulaires, suivant les coutumes du pays. Souvent même on l'habillait en homme. M. Emile Agnel a consigné dans un curieux opuscule (*Curiosités judiciaires... procès contre les animaux*, Paris, 1858) une multitude de procès de ce

genre qui eurent lieu, en France, du treizième au seizième siècles. Ces écarts ne sont plus de notre époque; mais la justice, la bienveillance, la charité, sont de tous les temps, et les sévices envers les animaux seront un jour l'objet de la réprobation universelle et relèveront des tribunaux, qui déjà même, dans plusieurs pays, sont régulièrement saisis de pareils délits.

En Angleterre, une loi rendue en 1781 autorisait les constables à arrêter toute personne qui, en conduisant les bestiaux dans les rues les maltraitait avec une injuste brutalité. Une autre loi, promulguée en 1822, prononçait contre les coupables l'amende et la prison. On y ajouta de nouvelles prescriptions en 1827 et la loi de 1835 résumant 'et complétant les précédentes, étendit sa protection sur tous les animaux domestiques, défendit les combats d'animaux, infligea une amende de 125 fr. aux constables qui ne séviraient pas contre les actes barbares, et assura, au contraire, des gratifiations aux agents qui rempliraient sévèrement leur devoir. Une association d'hommes dévoués à cette œuvre de charité se forma à Londres en 1824, sous le nom de *Société royale pour prévenir les cruautés envers les animaux*. Elle devait, aux termes de ses statuts : 1° répandre des traités à bon marché ou même à titre gratuit parmi toutes les classes de la population qui s'occupent des animaux : cultivateurs, bouviers, cochers, charretiers, bouchers etc.; 2° introduire dans les écoles des livres propres à inspirer à la jeunesse la douceur envers les animaux ; 3° agir sur le public au moyen des journaux; 4° faire concourir à sa tâche les prédicateurs; 5° exercer une surveillance aussi active que possible dans les marchés et dans les rues ; 6° poursuivre les coupables et publier les procès intentés contre eux. Cette Société a exécuté avec la plus louable persévérance, toutes les parties de son programme ; elle a vu peu à peu s'élargir le cercle de son action et de son influence; des donations successives ont augmenté ses ressources, et le budget de ses dépenses est aujourd'hui d'environ 50,000 francs. Elle a déterminé la création de sociétés secondaires dans un grand nombre de villes du Royaume-Uni, à la Jamaïque, au Canada, à l'île Maurice, au cap de Bonne-Espérance etc.

Ce bon exemple a été suivi par l'Allemagne. La Société fondée à Munich en 1841 avait, au bout de dix ans, provoqué dans la Confédération germanique l'établissement de 123 autres Sociétés, qui rivalisent d'efforts pour extirper des mœurs la brutalité envers les animaux. Les gouvernements ont favorisé cette croisade de la civilisation. La Bavière fut dotée, en 1843 de quatre lois, qui forment un vrai code de protection. Ces lois réglementent le transport des animaux de boucherie, proscrivent l'abattage *more judaïco* et les combats d'animaux, énumèrent les sévices qui entraînent une pénalité, et portent leur sollicitude sur les oiseaux, sur les poissons, etc. La Soicété de Munich comme celle de Londres, fait au moyen de ses publications, une incessante propagande et répand ses idées dans une multitude d'écrits pleins de charme et d'originalité. Le concours du clergé ne lui a pas manqué, et on a vu l'archevêque de Bamberg proposer pour sujet de thèses, dans les conférences pastorales, la question des effets pernicieux des cruautés exercées sur les animaux.

Des lois repressives ont été promulguées dans beaucoup d'autres Etats d'Allemagne. Quant aux Sociétés qui fonctionnent dans ce pays, nous nous bornerons à citer parmi les plus importantes celles de Dresde, Berlin, Vienne, Linz, Francfort, Breslau, Hambourg, Hanovre, auxquelles il faut joindre celles de Prague, de Posen, de Stettin. La Belgique a ses lois répressives depuis 1847. Le Danemark, entrant dans la même voie punit les cruautés dont les animaux sont victimes d'une amende qui peut s'élever jusqu'à 750 francs sans compter la prison, et le Portugal a ses Sociétés de Lisbonne et de Porto fondées en 1853. La Suisse n'est pas restée en arrière. La municipalité d'une de ses villes principales, Zurich, avait recommandé, par une ordonnance très-ancienne, les soins et la douceur envers les animaux; le gouvernement de cette même cité, décréta en 1844, contre tout individu coupable de sévices envers les animaux, l'emprisonnement et une amende de 3 à 60 francs, susceptible d'augmentation en cas de récidive, et dont la moitié est allouée au dénonciateur. Une autre loi intervint en 1857. L'année précédente une Société protectrice s'était formée à Zurich, et il en existe d'autres à Bâle, à Berne, à Aarau et à Lausanne.

La France ne pouvait s'isoler dans une regrettable indifférence. Une tentative infructueuse avait éte faite en 1839 par MM. de Laborde et de La Rochefoucault-Liancourt pour organiser une Société protectrice. Le vicomte de Valmer, et M. Paganel pousuivirent ce projet, et la Société fut définitivement constituée en 1846, par les soins de MM. de Valmer, Parisot de Cassel, Ricart de Morgny, Richelot et le docteur Pariset qui en fut le premier président. M. Cunin Gridaine, ministre de l'agriculture, lui accorda, le 27 janvier 1847, une subvention de 500 francs, comme un témoignage de la sympathie du gouvernement Mais la *Société protectrice des animaux* ne pouvant rendre au pays les services qu'on devait en attendre sans une loi conforme au but qu'elle se proposait. Le général de Grammont le comprit, et le 2 juillet 1850, il fit adopter par la Chambre la loi suivante : « *Article unique*. — Seront punis d'une amende de 5 à 15 francs et pourront l'être d'un à cinq jours de prison ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques. La peine de la prison sera toujours appliquée en cas de récidive. L'article 483 du Code pénal sera toujours appliquable. » Ces prescriptions laissent à désirer,

sans doute; mais elles n'en ont pas moins donné à la Société un point d'appui légal qui lui a permis d'accomplir plus largement sa mission et de voir un décret du 22 décembre 1860, la reconnaître comme *établissement d'utilité publique*.

Le clergé français s'est associé avec empressement à cette œuvre de bienfaisance, et en effet, comme le dit le docteur Gratiolet, un des membres de la Société, « la charité véritable ne limite point son objet; elle est divine, mais seulement en tant qu'elle est infinie. » Le cardinal Dupont, les évêques de Nancy, de Rodez, d'Autun, du Puy, de Châlons, de Saint-Flour, de Gap, de Saint-Claude et d'autres prélats, parmi lesquels s'est distingué surtout le cardinal Donnet, ont approuvé et encouragé la Société protectrice. Ils ont tous reconnu que la morale est profondément intéressée au but qu'elle poursuit, que la douceur envers les animaux inspire à l'homme des sentiments de bienveillance et de justice pour ses semblables, que les habitudes de brutalité et de cruauté contractées vis-à-vis des créatures inférieures, endurcissent le cœur, dépravent la conscience, se perpétuent nécessairement dans les relations sociales, et rendent plus fréquents les actes de violence et les attentats contre la vie humaine.

Comme le clergé, les plus hauts fonctionnaires de l'administration civile ont secondé l'œuvre généreuse de la Société de protection. « On peut juger, — disait M. Anselme Pététin, préfet de la Haute-Savoie, dans une circulaire aux sous-préfets et maires de son département, — on peut juger de l'état intellectuel et moral des peuples par le plus ou moins de douceur qu'on leur voit pratiquer envers les animaux... L'homme est si naturellement imitateur que le spectacle de ces méchancetés peut avoir sur l'enfance et la jeunesse de funestes effets. Celui qui est gratuitement cruel envers les animaux sera facilement sanguinaire envers ses semblables si quelque passion vient à le pousser à la violence. Je vous recommande de veiller à une sérieuse et ferme application de la Loi (loi Grammont). Ne tenez aucun compte des dires absurdes de ceux qui prétendent que la Loi ne doit pas descendre à des objets pareils. La Loi ne descend pas, elle s'élève quand elle prend soin de protéger les plus nobles penchants de la nature humaine qui sont la mansuétude et la bonté dans tous les actes de la vie sociale. »

Il nous reste à donner un aperçu des statuts et de l'œuvre de la Société protectrice française qui a son siége à Paris, rue de Lille n° 19. Elle admet, quels que soient leur sexe et leur nationalité, des membres titulaires qui paient une cotisation annuelle de 10 francs, et des dames patronesses qui en paient une de 15 francs. Une somme de 100 francs, versée en une fois, assure le droit de membre titulaire à vie et dispense de la cotisation annuelle. Chaque membre reçoit gratuitement le bulletin de la Société qui paraît tous les mois et on lui remet, avec son diplôme, une carte qui lui donne le droit de requérir l'intervention des agents de l'autorité pour faire constater une contravention à la Loi. Avec ses propres ressources et la subvention annuelle de 1,500 francs qui lui a été accordée par le gouvernement, la Société décerne chaque année des médailles de vermeil, d'argent, de bronze, et des mentions honorables. De 1852 à 1856, c'est-à-dire en cinq ans, elle n'a pas distribué moins de 666 récompenses à des serviteurs et servantes de ferme, cochers, palefreniers, conducteurs d'animaux, garçons bouchers, inventeurs d'appareils qui diminuent la souffrance des animaux, agents de la force publique qui ont montré du zèle dans l'exécution des lois et règlements, écrivains qui ont secondé les efforts de la Société etc.

Cette simple énumération donne une idée de l'étendue des attributions et de l'action de la Société. Ajoutons qu'en s'occupant de rendre plus doux le sort des animaux domestiques, elle travaille activement à l'amélioration du sort des hommes, sous le rapport des intérêts matériels aussi bien que sous celui des intérêts moraux. Elle étudie les mœurs, les aptitudes, les besoins des animaux, leur utilité dans la nature, les services de toute espèce que nous pouvons en tirer, les moyens de prévenir ou de guérir leurs maladies, la loi des croisements, etc., questions d'une haute importance au point de vue de l'économie agricole, de l'hygiène publique et du bien-être des populations. Comme le déclarait M. de Valmer, son président, dans une des assemblées de 1861, la Société protectrice française a obtenu déjà des résultats considerables. Grâce à son active sollicitude, les actes de brutalité envers les animaux sont devenus beaucoup plus rares à Paris et dans les grandes villes, et des mesures ont été adoptées pour rendre moins cruel le long martyre des animaux transportés des marchés à l'abattoir. Disons enfin pour terminer que des Sociétés sœurs ont été fondées dans plusieurs villes de France, Bordeaux, Lyon, Amiens, Alger, etc., qu'un congrès général de toutes les Sociétés protectrices a eu lieu à Dresde en 1861, et qu'un autre doit se réunir à Hambourg en 1862.

Alex. Bonneau.

ANTILLES FRANCAISES. — Les traits communs à l'histoire des deux îles, la Martinique et la Guadeloupe, sont peu nombreux. Le plus important a été la loi du 3 juillet 1861, qui a approuvé une convention conclue pour l'exploitation d'un service entre la France, les États-Unis et les Antilles. Par cette convention, M. Émile Pereire, au nom de la Compagnie générale maritime; M. Charles Mallet, au nom du Crédit mobilier, ont stipulé, avec le gouvernement français, l'établissement de paquebots à vapeur: 1° entre le Havre et New-York; 2° entre Saint-Nazaire, les Antilles et Aspinwall (Colon), avec annexes sur la Guadeloupe ou la Martinique, le Mexique et Cayenne. Il sera payé à la Compagnie une subvention annuelle de

9,300,000 fr. pendant la durée du traité, fixée à vingt ans, sauf déduction de 600,000 fr. par an jusqu'à la mise en activité du service annuel sur le Mexique. La flotte destinée à ces services sera, dès le début, de 14 navires mus par une force de 8,685 chevaux, et, au bout de six ans, devra être portée à 9,085 chevaux. Sur la ligne des Antilles, l'espace à parcourir est de 78,672 lieues marines. Les deux villes, de la Pointe-à-Pitre à la Guadeloupe, et de Fort-de-France à la Martinique, se disputent vivement l'avantage d'être les points d'attache de ce service, qui ouvre une ère nouvelle aux relations de commerce entre le golfe des Antilles et la France. Dans sa session de 1861, le conseil général de la Martinique a voté une allocation de 160,000 fr. comme contribution aux travaux d'appropriation que comporte l'établissement des magasins et bureaux de la Compagnie générale transatlantique, et déjà la colonie avait dépensé 500,000 fr. pour concourir avec l'État à la construction d'un grand bassin de radoub en vue de la même entreprise. De son côté, la Guadeloupe lutte de sacrifices, et surtout d'arguments, en faveur de la supériorité de son port. Mais le meilleur argument, c'est que la Pointe-à-Pitre est une place commercialé très-importante, tandis que Fort-de-France (jadis Fort-Royal), a toujours été éclipsé par Saint-Pierre, où l'on ne peut cependant songer à attirer les paquebots. Par décret du 22 juillet, le service postal, dans les conditions qui précèdent, a été concédé à M. Émile Pereire, comme représentant de la Cie générale maritime, qui a, plus tard, échangé son nom en celui de Transatlantique.

Dans le courant de l'année, a été promulgué et appliqué dans les deux colonies, un décret impérial du 24 octobre 1860, sur l'établissement de l'impôt du timbre, qui n'avait été jusqu'alors introduit qu'à la Réunion et en Algérie, et de l'impôt des rhums, tafias et autres spiritueux. Enfin, le tarif des douanes à l'importation des tabacs de provenance étrangère, dans les deux îles, a été modifié comme suit, par décret du 27 juillet :

Tabac en feuilles.........	120 fr. les 100 kilos.	
Tabac préparé............	240	—

On ne saurait voir, dans ces hautes taxes, qu'une application assez inopportune du système protecteur, au moment où la métropole le reniait pour son propre compte et même pour ses colonies, par l'abolition du pacte colonial.

Ce progrès économique, qui sera exposé au mot COLONIES FRANÇAISES, avait été vivement sollicité par les corps officiels des Antilles, et la population tout entière l'a accueilli par d'éclatantes manifestations. Une réforme très-secondaire et cependant fort appréciée a été la suppression des formalités d'un cautionnement et d'une triple annonce imposés jusqu'alors préalablément à tout départ de la colonie. Un passeport suffira désormais. Quant à la production, des pluies d'une durée tout à fait intempestive ont nui à la récolte de la canne à sucre, qui, loin de prendre de grands développements, comme on en avait l'espérance au début de la campagne, l'ont réduite de quelque chose au-dessous du chiffre de l'année précédente.

MARTINIQUE. (M. le contre-amiral de Maussion de Candé, gouverneur ; délégué à Paris, M. le baron de Lareinty.) — La vie agricole et industrielle s'est révélée d'abord dans les institutions. Dès le mois de janvier, on a rétabli l'école des arts et métiers, créée en 1852 et fermée en 1855. En février, ç'a été le tour d'un haras et d'une halte ou ferme à bestiaux, destinés à devenir des pépinières d'animaux améliorés. Au mois de mai, un concours d'animaux a été ouvert au Saint-Esprit. A l'aide des encouragements du conseil général, le drainage s'est répandu. Le procédé Rousseau, pour la défécation et la filtration des vesous, a été expérimenté, mais sans aucun résultat bien évident. Les études d'un chemin de fer devant traverser la colonie de l'est à l'ouest et relier la pointe de la Caravelle, premier abordage à l'arrivée d'Europe, avec Fort-de-France, chef-lieu de la colonie, ont été continuées. Divers convois d'émigrants africains et indiens sont venus en aide aux propriétaires et ont fourni un nouvel aliment aux goûts administratifs de réglementation.

Divers incidents ont légèrement troublé le calme habituel de l'existence coloniale. La mort de M. le marquis de Fougainville, délégué, a suscité de vives polémiques pour le choix de son successeur ; le directeur de l'intérieur, M. Husson, a été remplacé, mais en conservant un traitement honorable. La fermentation des esprits, excitée par ce dernier événement, a déterminé, en octobre, la dissolution du conseil général par le gouverneur et la constitution d'un bureau entièrement renouvelé par lui. Les élections, quoiqu'elles ne jouissent que d'une ombre de liberté, ont ramené au conseil les principaux membres qu'on avait voulu en écarter ; et, à la première démonstration qu'ils ont faite de leur sentiment sur les mesures officielles, le directeur intérimaire a protesté et quitté son siége. Enfin, la session s'est péniblement achevée à travers l'inexpérience des uns, le mécontentement des autres.

La production agricole s'est ressentie à la fois des pluies excessives et d'une violente bourrasque du mois de juillet ; le déficit a été moindre pourtant qu'on ne le craignait. A la fin de 1861, la campagne agricole se résumait ainsi qu'il suit : L'exportation du sucre avait été (douane coloniale) de 31,837,325 kil. ou 62,000 barriques, soit 1,117 kil. de moins qu'en 1860. Le sirop et le café avaient éprouvé une diminution plus sensible. Au contraire, sur le rhum, le tafia, le cacao, la casse, le coton, le campêche, il y avait accroissement. Par l'effet de ces compensations, le mouvement commercial et maritime n'a pas sensiblement différé de celui des années anté-

rieures. En 1860, la colonie avait reçu à l'entrée 195 navires français, et il en était sorti de ses ports 200. En 1861, les entrées se sont élevées à 197, et les sorties à 182. Quant au pavillon étranger, il a dû à l'émancipation commerciale une notable augmentation : on a compté 193 navires anglais, 47 américains, 8 hollandais et 1 vénézuélien; en tout 252. On évaluait à plus de 20 millions de fr. la valeur des importations, laquelle n'était pas encore officiellement publiée. Le mouvement commercial de l'année 1860, avec la France, authentiquement connu par le *Tableau du commerce général*, se résumait ainsi qu'il suit (douane française) :

	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.
Exportation en France..	21,322,225	25,631,051
Importation de France..	22,121,814	21,451,788
Total...	43,444,039	47,082 839

L'exportation du sucre brut avait été de....	31,233,995 kilos.
— du rhum et tafia............	2,528,266 litres.

Budget. — Sur le budget de l'Etat, voté pour 1862, la Martinique reçoit, comme frais généraux de gouvernement :

Ch. I. — Personnel civil et militaire.....	2,404,600 fr.
II. — Matériel civil et militaire......	568,000
	2,972,600 fr.

Le budget colonial a été arrêté, en 1861, à la somme de 3,428,842 fr. en recettes et en dépenses.

Quelques épisodes ont défrayé la curiosité coloniale. Au mois de mars, le prince de Galles, servant en qualité de midshipman à bord du *Saint-Georges*, a débarqué à Saint-Pierre et y a passé quelques jours. En novembre, l'escadre française, envoyée au Mexique, a mouillé dans la rade de Fort-de-France. Peu après, le corsaire des séparatistes du sud, le *Sumter*, y a jeté l'ancre, en même temps que le navire des confédérés l'*Iroquois*, qui s'y était réfugié, et qui a échappé à la poursuite de son ennemi. Rapportons enfin les incendies qui ont continué à jeter leurs sinistres lueurs dans les colonies, sans cause bien connue. Une caisse de secours contre l'incendie a été votée en principe, et une subvention allouée pour l'établissement d'un système d'assurances intercoloniales.

Statistique agricole. — Un document officiel, publié dans l'année, établit ainsi l'étendue et la répartition des cultures, dans le cours de 1859 :

Terres cultivées en canne à sucre...	18,738	31,448
— en café..........	448	
— en coton..........	23	
— en cacao..........	193	
— en tabac..........	11	
— en vivres.........	12,035	
Savanes................................		23,623
Bois et forêts..........................		22,028
En friches dépendant des habitations	15,799	21,683
— vagues................	5,884	
Total de la superficie de l'île...........		98,782 h.

La valeur approximative du capital employé aux cultures était ainsi établie :

Terres employées aux cultures.........	36,400,800 fr.
Bâtiments et matériel d'exploitation	34,700,809
Animaux de trait ou de bétail.........	8,705,650
Valeur totale........	79,807,259 fr.

Presse. — La *France d'Outre-Mer*, avertie et suspendue l'année précédente, a été supprimée par arrêté du gouverneur au commencement de 1861 ; mais peu après on a autorisé les mêmes éditeurs à faire reparaître le journal *les Antilles* qui avait subi le même sort auparavant. *Le Propagateur*, qui représente pourtant un autre courant d'idées et d'influences, a eu sa part des rigueurs officielles à l'occasion d'une appréciation des mesures relatives au conseil général que nous avons rapportées ; il a été frappé d'un avertissement que l'autorité ne s'est pas même donné la peine de motiver. Autant vaudrait déclarer que le gouvernement local n'entend tolérer que l'approbation sans réserve de sa conduite.

GUADELOUPE. (Gouverneur : le général Frébault; délégué à Paris, le comte de Bouillé.) — L'année s'est écoulée dans cette colonie avec plus de calme encore que la précédente. Au commencement de janvier, la mort a frappé, dans l'île de Saint-Martin, M. Perrinon, chef de bataillon d'artillerie, ancien commissaire général de la Martinique et représentant du peuple, en 1850, nomination qui avait eu une signification particulière, en ce que le député appartenait à la classe de couleur. Au mois de mars, la prime pour la culture du caféier était supprimée, comme devenue inutile. Diverses usines centrales se sont fondées dans le courant de l'année. Des expériences ont été faites pour la défécation du vesou par le savon à base de soude. Le 5 novembre, le gouverneur a ouvert la session du conseil général par un discours où il a exposé, avec une grande franchise, les embarras financiers de la colonie grevée d'un déficit considérable pour lequel elle avait en vain fait appel à la libéralité de la métropole. C'est en vue de la combler que, dès l'année précédente, avaient été décrétés les impôts du timbre et sur les spiritueux, que l'on a étendus, sans qu'il y eût la même nécessité, à la Martinique et au Sénégal.

La production coloniale des années 1860 et 1861 se résume dans les chiffres suivants, qui marquent l'exportation au 31 décembre de chacune des deux années (douane coloniale) :

MARCHANDISES.	ANNÉE 1861.	ANNÉE 1860.
	kil.	kil.
Sucres................	27,316,323	28,800,142
Cafés.................	327,645	248,718
Sirop.................	58,704	51,432
Tafias................	1,267,290	1,272,062
Coton.................	15,309	20,977
Cacao.................	72,983	59,138
Casse.................	1,185	» »
Campêche..............	77,310	482,095
Roucou................	188,500	132,600
Cochenille............	14	» »

Comme on le voit, la diminution sur les sucres a été assez considérable, l'augmentation sur les cafés assez forte. — Le commerce direct avec la France nous est connu, pour 1860, par le *Tableau du commerce général*. En voici le résumé (commerce général, douanes de France) :

	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.
	fr.	fr.
Exportation en France..	19,019,670	21,953,171
Importation de France..	20,891,766	20,000,152
Total..	39,911,436	41,953,323

L'exportation du sucre avait été de.... 29,047.597 kil.
— du rhum et tafia........ 748.804 lit.

Budget. — Sur le budget de l'État pour 1862, la Guadeloupe reçoit :

	fr.
Ch. I. — Personnel civil et militaire.....	2,719.460
II. — Matériel civil et militaire.....	688,500
	3,407,960

Le budget colonial se règle, tant en recettes qu'en dépenses, à 3,623.830 fr.

Presse. — Les journaux non officiels, l'*Avenir* et *le Commercial*, ont traversé sans échec l'année 1861, grâce à l'esprit libéral de l'administration locale.

Vœux. — En se séparant, les conseillers généraux de le Martinique avaient voté une adresse de remerciement au ministre de la marine et des colonies. Ceux de la Guadeloupe ont émis les vœux suivants, relatifs au nouveau régime commercial :

1° La suppression des surtaxes d'affrètement stipulées à l'article 3 de la loi du 3 juillet 1861 ;

2° L'application aux colonies françaises, pour le cas où aucun changement n'aurait été apporté à la législation sucrière, de l'art 2 du décret du 24 juin ;

3° L'application aux États-Unis, jusqu'au moment où il sera possible de conclure un traité, des faveurs accordées au commerce et au pavillon anglais, à l'importation aux colonies françaises ;

4° L'application aux harengs venant de l'étranger du bénéfice accordé par la dépêche ministérielle, du 14 septembre 1860, à tous les poissons salés ;

5° L'établissement du draw-back sur *toutes* les réexportations ayant donné lieu à l'entrée à un droit de 100 francs au moins et dans des conditions à déterminer ultérieurement;

6° Enfin la suppression des mesures restrictives prises en vue de l'approvisionnement de la colonie.

Jules Duval.

ARAUCANIE. = Ce pays doit une célébrité déjà ancienne à don Alonzo de Ercilla, qui, dans son poëme de l'*Araucana* chante les hauts faits des guerriers Araucans, contre lesquels il avait combattu au milieu du XVI° siècle. Mais on peut reprocher au poëte espagnol d'avoir chargé sa palette de couleurs beaucoup trop brillantes pour célébrer, nous ne dirons pas le courage des Araucans, qui est héroïque, mais leurs qualités chevaleresques et leur civilisation, qui ne dépasse pas le niveau général de la barbarie américaine et ne saurait être, même de très-loin, comparé, sous aucun rapport, à la civilisation des Mexicains et des Péruviens.

Les Araucans ou Araucaniens n'ont pour ainsi dire d'autre religion que la croyance au Bruko ou Brujo, espèce de démon qui jette des sorts, et quelques notions assez vagues sur l'immortalité de l'âme. Les missionnaires ont fait, jusqu'à présent, pour les convertir des efforts qui rarement ont été couronnés de succès et surtout de succès durables. Ces Indiens sont d'excellents cavaliers; ils aiment les exercices gymnastiques, mais n'en sont pas moins très paresseux. Ils se reposent volontiers sur leurs femmes des travaux les plus pénibles. La polygamie règne d'ailleurs parmi eux et on cite des chefs ou des riches qui ont jusqu'à douze femmes. Ils ne cultivent guère la terre et s'adonnent à l'élève des bestiaux, qui font l'objet de leurs principaux échanges avec les Espagnols. Ils sont très hospitaliers ; leur bonne foi est proverbiale et ils sont doués d'une mémoire prodigieuse qui favorise singulièrement leur goût pour l'éloquence. Aussi trouve-t-on chez eux beaucoup de beaux parleurs. Ils n'ont point de villes ni de grands villages, vivent en général dans des cabanes isolées, et se réunissent rapidement au signal donné par leurs chefs. Leurs femmes, dans les jours de fête, se couvrent la tête, les poignets et les chevilles des pieds, de perles, d'ornements en argent, de dés à coudre, etc. ; elles se teignent le visage en rouge et en bleu et sont pour la plupart assez laides. La chair de cheval est leur mets de prédilection, mais ils ont une passion plus mauvaise, celle du chicha de maïs et des liqueurs alcooliques, qu'ils achètent aux Espagnols. L'ivrognerie est devenue générale parmi eux. Passionnés pour l'indépendance, les Araucans ont soutenu des luttes acharnées contre les Ouinecas, c'est-à-dire les Espagnols, qui cherchèrent longtemps à les soumettre et les forcèrent enfin, en 1773 à conclure avec eux un traité en vertu duquel ils peuvent entretenir un consul à Santiago, capitale du Chili. Ils sont du reste très-pillards et organisent de temps en temps contre leurs voisins et surtout sur le territoire de la Plata, des *malons* ou *razzias*, pour enlever des troupeaux, des provisions et des femmes blanches qu'ils aiment beaucoup.

Des tribus indépendantes et parfois ennemies se partagent le pays. Chacune d'elles choisit pour cacique un Indien reconnu supérieur par sa bravoure, son intelligence et son éloquence. Ce chef s'occupe des intérêts généraux et exerce une autorité souveraine, que le peuple lui enlève violemment quand il se trouve mal administré. Les tribus araucaniennes sont celles des *Pehuenches*, qui occupent l'intérieur de la Cordillère, à la hauteur du volcan d'Antuco, et plus au sud ; des *Villiches* qui, possèdent la partie de la montagne située vers la hauteur de Villarica; des *Picunches*, qui habitent également la Cordillière. Quand aux peuplades

fixées entre la chaîne et la mer, elles sont désignées sous le nom d'*Indiens de la côte*. Les Araucans divisent leur pays en quatre contrées, savoir : 1° *Languen-mapou* (contrée maritime) ; 2° *Lelvun-mapou* (contrée de la plaine) ; 3° *Inapirè-mapou* (contrée sous les montagnes) ; 4° *Pirè-mapou* (contrée des montagnes). L'Araucanie s'étend depuis le Biobio, au nord, jusqu'au détroit de Magellan, au sud ; il communique avec la Patagonie par suite de l'abaissement successif de la Cordillère, et confine à l'est avec les tribus *puelches* dont le territoire est censé appartenir à la Plata. Des rapports fréquents existent entre les Araucans, les Puelches et lés Patagons qui parlent des dialectes d'une même langue et paraissent tous appartenir à la grande famille des Moluches. — C'est avec les Puelches et surtout avec les Villiches, que les Araucans organisent assez souvent les razzias dont nous avons parlé.

Leurs relations avec le Chili étaient devenues sinon amicales, du moins pacifiques depuis un grand nombre d'années. Les Espagnols des postes frontières ont ordre de les traiter avec ménagement, et les Araucans de leur côté, laissent les colporteurs et les courtiers espagnols parcourir librement leur pays pour vendre aux indigènes des marchandises européennes et leur acheter celles de la contrée. Le gouvernement chilien cependant n'a jamais renoncé à l'espoir d'annexer au territoire de la république l'admirable territoire de l'Araucanie ; mais la guerre, ne lui ayant pas été avantageuse, il s'efforce d'arriver au même résultat par des empiétements progressifs, et des achats de terre qu'il fait accepter aux Araucans, en comblant d'égards leurs caciques et en entretenant avec eux des rapports continuels au moyen d'hommes de confiance, *capitans de amigos* (capitaines des amis), établis sur la frontière. Ce système d'empiètements a parfaitement réussi, et à la fin de 1854, les Chiliens s'avançaient sur la côte jusqu'à Tucapel, mission située à 30 lieues au sud d'Arauco et à 50 environ du Biobio. Cette marche en avant se fait sentir jusque vers le confluent de la rivière Bergara avec le Biobio ; mais au-delà, dans le pays appleé l'île du Bergara, les tribus se montrent beaucoup plus hostiles et les Chiliens n'ont pu y prendre pied. Le cacique le plus puissant de l'Araucanie, Manil, bien qu'en paix avec les espagnols, songeait même il y a quelques années à les repousser au-delà du Biobio. Mais il serait difficile aux Indiens de s'emparer des forteresses d'Arauco, de Tucapel, de Yumbel et de plusieurs autres que le gouvernement chilien a fait élever dans la province d'Arauco, sans compter Los Angelos qui en est la capitale. Telle était la situation respective du Chili et des Araucaniens à la fin de 1854, d'après un excellent Mémoire adressé à la Société de géographie de France, par M. Delaporte, directeur de l'Ecole nationale d'agriculture de Santiago,

Un événement fort inattendu vint modifier la situation. Un Français que les hasards d'une destinée aventureuse avaient poussé sur les rivages américains, se fixa dans l'Araucanie, après avoir habité le Chili pendant plusieurs années, gagna la sympathie et l'amitié de plusieurs tribus, leur rendit des services et obtint parmi les Indiens une influence telle que le 17 novembre 1860 il fut proclamé roi d'Araucanie sous le nom d'Orélie-Antoine Ier. Ce Français, originaire du Périgord, est né dans la commune de Chourgnac, canton d'Hautefort, arrondissement de Périgueux. Il est inscrit aux actes de l'état civil sous le nom d'Orélie-Antoine de Tounens. Un de ses neveux, qui s'appelle comme lui, de Tounens, l'a rejoint, il y a environ quatre ans, après avoir vendu une étude d'avoué qu'il avait à Périgueux. Homme instruit, puisqu'il est ancien élève de l'Ecole polytechnique, et doué d'une grande initiative, le nouveau roi a entrepris une tâche difficile : celle de civiliser ses sujets. Il établit une forme de gouvernement plus régulière, entreprit de concilier sur le terrain vierge de l'Araucanie le principe de l'autorité avec celui de la liberté, et s'environna d'un appareil pompeux pour le pays, afin d'inspirer plus de respect. Il s'adjoignit des ministres., dont deux au moins étaient Français, M. D. Lachaise à l'intérieur et M. F. Desfontaine à la justice, adopta les lois françaises qu'il se proposait de modifier d'après les besoins du pays et déclara son intention de diviser l'Araucanie en départements, cantons et communes qui devaient être administrés comme ceux de la France. Voici. d'après les journaux de Valparaiso, le texte de la proclamation qu'il publia le 17 novembre, jour de son avénement.

« Nous soussigné, prince Orelie-Antoine de Tounens, considérant que l'Araucanie est indépendante de tont autre Etat et divisée en tribus sans un gouvernement central dont l'établissement est indispensable dans l'intérêt général et plus spécialement dans celui des habitants ;

« Décrétons qu'il est dès à présent fondé et constitué dans la forme qui suit :

» Art. 1er. L'Araucanie est constituée à partir de ce jour en royaume monarchique constitutionnel, en faveur du prince Orelie-Antoine de Tounens, qui est roi de cet Etat, avec droit de succession au trône pour ses descendants.

Art. 2. Dans le cas où le roi n'aurait pas de descendants directs, ses héritiers au trône qu'il vient de fonder seront pris dans les antres branches de sa famille, dans l'ordre qui sera ultérieurement établi par ordonnance royale.

» Art. 3. Jusqu'à ce que les grands corps de l'Etat soient constitués, les ordonnances du Roi auront force de loi.

» Art. 4. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la justice est chargé de la présente ordonnance.

Il convient de dire, au sujet de l'article 2 précité, qu'Orélie-Antoine Ier n'est plus jeune et qu'il n'a pas d'enfants, de sorte que sa couronne aurait échu sans doute à l'ancien avoué de Périgueux.

Le gouvernement chilien voyait avec un profond mécontentement le nouvel ordre de choses créé par M. de Tounens. Il méditait, assure-t-on, la conquête de l'Araucanie ; mais le roi Orélie-Antoine n'était pas homme à se laisser renverser sans opposer une énergique résistance. Il fit de grands préparatifs de défense, et entreprit une tournée parmi

tribus, pour exciter le patriotisme des chefs et les populations. Il voulait, paraît-il, profiter de cette prise d'armes générale pour rendre à l'Araucanie la limite du Biobio. Il venait en dernier lieu, de s'entendre avec le cacique Guentecol qui devait mettre sur pied plusieurs milliers de guerriers (40,000 dit, mais non sans une grande exagération, une correspondance de Valparaiso), et, continuant sa route, il se reposait avec sa suite sous un arbre, lorsqu'il fut tout à coup entouré et désarmé sur son propre territoire, par un corps de soldats chiliens qui le conduisirent à Nacimiento, où il fut mis en prison en attendant le procès qu'on veut lui intenter. Un de ses serviteurs gagné par les agents chiliens, l'avait trahi et avait fait connaître au gouvernement de Nacimiento l'itinéraire qu'il devait suivre.

Cet événement, qui constitue, d'après les détails qui nous sont parvenus, une violation flagrante du droit des gens, eut lieu le 4 janvier 1862. On a trouvé, parmi les papiers d'Orélie-Antoine Ier, des projets de code et de plans administratifs. Il avait adopté un drapeau tricolore vert foncé, blanc et bleu. Les Français qu'il avait placés à la tête de son gouvernement sauront-ils défendre et consolider le trône qu'il avait fondé ?

ARCHÉOLOGIE. — Notre époque sait allier à un vif désir de progrès le respect des civilisations antérieures. Elle recherche avec une ardeur qui ne se ralentit pas, non-seulement les monuments de l'art antique, mais encore tous les objets qui peuvent nous nstruire sur les mœurs, les institutions des peuples qui nous ont précédés. Cette étude n'a pas pour objet un simple mais noble désir de curiosité. Elle ouvre à la pensée des horizons nouveaux et nous permet d'utiliser à notre profit, les travaux et la civilisation mieux connus des anciens peuples.

L'Archéologie égyptienne ne s'est enrichie, en 1861, d'aucune découverte importante, nous n'avons donc qu'à renvoyer aux précédents *Annuaires*, ainsi que pour l'Archéologie Américaine et l'Archéologie Scandinave.

ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE ET GAULOISE. — A Athènes, la société archéologique a fait continuer les fouilles commencées sur l'emplacement du gymnase de Ptolémée ; on y a découvert entre autres une magnifique tête de jeune homme, pleine d'expression, et qu'on suppose représenter le roi Juba II. A l'endroit où l'on croit qu'était situé le Prytanée, on a mis au jour une dizaine d'hermes, surmontées de têtes d'un beau caractère et d'une exécution soignée, ainsi que plusieurs stèles d'éphèbes, ornées de bas-reliefs curieux, représentant une naumachie, une course aux flambeaux, etc. Dans la proximité du Pirée, la société archéologique a fait des recherches qui ont amené la découverte de 70 tombeaux, les uns creusés dans le roc, les autres formés de briques recouvertes de grandes plaques en terre cuite; ils contenaient des objets de toilette, des miroirs, un pot à fard, et plusieurs petits vases peints, d'une forme extrêmement élégante. La société, dont la collection s'est accrue, entre autres, d'une remarquable tête d'Hercule, et d'une magnifique tête de Tibère, trouvée à Lamia, se propose de faire fouiller prochainement les tombeaux antiques de Sunium et des environs d'Athènes. On a trouvé dans cette ville, sur une stèle funéraire en marbre, un bas-relief figurant un homme couché, sur lequel un lion est prêt à s'élancer ; un homme nu s'avance pour combattre l'animal, selon l'inscription, ce qui rappelait un incident de la vie du défunt. Signalons encore parmi les résultats des fouilles faites à Athènes, une statue de pêcheur en marbre, un bas-relief, d'un style archaïque et représentant quatre divinités, une gracieuse urne funéraire en argent, etc. On a transporté dans cette ville un très-ancien vase trouvé, en 1860, à Cléone, et dont la peinture représente Achille poursuivant Troïle, ainsi que trois autres vases peints découverts dans l'île de Milo, et qui sont d'une époque encore plus reculée ; selon M. Brunn, ils remonteraient au moins à la trentième olympiade. A Corinthe, on a mis au jour un beau vase, aussi très-ancien, et orné de peintures, dont les sujets sont tirés de l'*Iliade*.

Ce n'est pas le zèle qui manque aux Grecs, de nos jours, pour la recherche des restes de l'art de leurs aïeux ; malheureusement ils n'ont pu encore s'entendre sur le choix d'un emplacement pour la construction d'un musée national, de sorte que beaucoup d'objets remarquables restent disséminés dans des endroits peu accessibles. MM. Michaelis et Conze, qui viennent de parcourir la Grèce, chargés d'une mission par l'institut archéologique de Rome, s'apprêtent à remédier à cet inconvénient par la publication de l'inventaire qu'ils ont fait des objets d'art dispersés dans le pays, et qui étaient en partie ou ignorés ou loin d'être appréciés à leur valeur. C'est ainsi qu'on doit à ces deux savants explorateurs la connaissance d'une très-belle amphore, d'une époque très-ancienne et qui a été transportée de Mélos à Athènes. Ils ont déjà fait paraître dans l'*Archaeologischer Anzeiger*, de M. Gehrard, deux articles pleins d'intérêt, sur les sculptures placées dans le jardin de la reine à Athènes, et sur une trentaine de vases antiques conservés dans cette ville.

A Castri (Delphes), MM. Wescher et Foucart ont trouvé, sur une longueur de 35 mètres, le mur qui servait de soubassement au célèbre temple d'Apollon ; les restes de cette construction, qui offre plusieurs particularités étranges, sont d'une élévation de 3 mètres. Ce mur est couvert d'inscriptions des plus intéressantes ; il en est de même des pièces d'un monument rond (exèdre ou *tholus*), que ces deux jeunes élèves de l'école d'Athènes ont également découvert en ce lieu.

M. Heuzey, chargé par l'Empereur d'une mis-

sion en Macédoine et en Thessalie, a trouvé, à Salonique, un curieux bas-relief de l'époque romaine; il ornait le tombeau d'une dame, qui y est représentée en tenue de promenade, suivie de ses femmes, qui tiennent au-dessus de sa tête un large parasol. Sur le champ de bataille de Pydna, M. Heuzey a fait fouiller deux immenses *tumuli* (l'un a plus de 70 mètres de diamètre); il y a découvert une chambre sépulcrale ornée de peintures, et où se trouvaient deux beaux lits funèbres en pierre revêtue de stuc, d'un style purement grec et des plus élégants; ils sont ornés de figures d'animaux sculptés en relief et entourés de feuillages et de volutes traités avec une grande délicatesse. Un peu plus loin, près du village de Palatitza, M. Heuzey a commencé la mise au jour des restes d'un magnifique temple en marbre blanc, de l'époque d'Alexandre très-probablement. Il a entrepris ensuite l'exploration d'une quinzaine de *tumuli* (tous plus grands que ceux de Pydna), qui se trouvent sur le champ de bataille de Pharsale; on attend avec impatience les résultats de ces recherches; les objets qu'il a recueillis pendant son voyage, et qui sont arrivés à Paris en cinquante caisses, vont être exposés au Palais de l'Industrie,

Les plus importants sont : une statue romaine trouvée à Philippes; une stèle funèbre provenant de Larissa; un bas-relief archaïque (une femme et une jeune fille semant des fleurs), découvert à Pharsale; une stèle représentant un cavalier et une tête de femme voilée trouvée à Apolonie; deux têtes de Méduse provenant de Nicopolis.

A Cyrène, des officiers de marine anglais ont trouvé une statue colossale d'Esculape en marbre; une statue de Bacchus, haute de six pieds; une douzaine de têtes, dont l'une, représentant Minerve, est d'une beauté et d'une exécution parfaite, et enfin une femme combattant un lion, qui n'est autre que l'héroïne qui a donné son nom à cette ville. Ces objets, découverts presque tous sur l'emplacement du temple d'Esculape, vont être transportés au *British Museum*, qui va aussi s'enrichir d'un magnifique groupe en marbre, représentant Europe et le Taureau (grandeur naturelle) et qui a été extrait de l'amphithéâtre romain de Gortigna (Crète).

A Rome, M. Guidgi, en continuant ses fouilles à la *Porta Portese*, où fut trouvée, il y a deux ans, une magnifique statue de Vénus, a rencontré des objets et inscriptions qui attestent que ce lieu a été occupé par un temple de Bélus; il y a aussi découvert un autel de Mars, du temps d'Adrien, et une statue du *Bonus Eventus*. Sur la *voie Appienne*, dans la vigne Rondanini, on a mis au jour plusieurs *columbaria* ou tombeaux de famille (entre autres celui des Carvilii), et un peu plus loin des catacombes juives, où, parmi un grand nombre de tombeaux d'une extrême simplicité, se trouvaient deux sarcophages en marbre, ornés de bas-reliefs. A la Villa Negroni, on a découvert deux cippes du temps d'Auguste, qui donnent des renseignements sur la direction de l'aqueduc de l'*Anio vetus*. Les travaux du chemin de fer de Civitta-Vecchia ont amené la mise au jour (près de la *Porta-Maggiore*) d'un aqueduc des premiers temps de la République; il est construit avec soin en blocs carrés, superposés sans ciment. Ces mêmes travaux, qui ont fait découvrir l'antique pavé du *Clivus Martis*, ont permis à M. Rosa de rectifier plusieurs points importants de la topographie de l'ancienne Rome. Cet habile architecte, qui depuis douze ans s'occupe de la confection d'une carte de l'état antique de la campagne de Rome, est arrivé à des résultats aussi certains qu'intéressants, sur la position controversée des anciennes voies romaines et des lieux mentionnés dans l'histoire primitive de Rome, tels que Collatie, Fidènas, etc. Choisi pour diriger les fouilles qui se font en ce moment avec une grande activité sur l'emplacement du palais des Césars (sur le Palatin), acquis récemment par l'Empereur Napoléon III, M. Rosa a découvert, près de l'arc de Titus, une longue muraille qui entourait probablement une vaste place, et de belles colonnes en marbre cipolin de 45 cent. de diamètre; du côté de la voie Sacrée, il a fait déblayer les édifices et galeries qui existent entre le Casino et la rue Saint-Bonaventure. De l'autre côté du Palatin, vers le *Circus maximus*, il est occupé à faire dégager le grand et beau pavé de marbre qu'on croyait à tort, probablement, avoir appartenu au temple d'Apollon.

Dans une autre partie de la ville, on a déblayé les restes du portique d'Octavia, et mis au jour des colonnes et autres restes, qui nous donnent une idée toute nouvelle de ce monument intéressant. Près du palais de Fiano on a trouvé de beaux fragments de sculpture et d'architecture qui proviennent d'un monument impérial de la fin du 1er siècle, ainsi qu'un bas-relief remarquable, représentant une scène de sacrifice.

On a transporté à Rome les curieux vases étrusques, ainsi que les bijoux d'or et d'argent et les objets en bronze trouvés récemment à Vulci. Une mosaïque, représentant les quatre Saisons, a été mise au jour à Torde, Schiavi, un bas-relief en bronze (Hercule combattant une Amazone), sur le lieu de l'ancien Armentum. A Pompéi, où l'on est en train de fouiller une nouvelle partie de la ville, près des théâtres, on a découvert récemment des peintures à fresque admirablement bien conservées représentant, entre autres lignes, des Génies jouant de la flûte, grandeur naturelle. Les explorations d'Herculanum vont être reprises sur une plus grande échelle; en décembre, on y a trouvé deux lions en marbre d'un très-beau style grec.

On a encore mis au jour, à Palestrina (Préneste) quatre nouveaux spécimens d'un genre de monu-

aussi intéressant que rare, des cistes en ..., sur lesquelles se trouvent gravés des ...s mythologiques; deux d'entre elles viennent d'être décrites dans les *Monumenti* de l'institut archéologique de Rome (année 1860); sur l'une d'elles sont représentées cinq scènes du mythe de Prométhée.

En Espagne, le système d'incurie, pour ne pas dire de vandalisme, suivi jusqu'ici, en fait de monuments antiques, commence à être abandonné. M. Hübner, chargé par l'académie de Berlin de recueillir dans ce pays des inscriptions latines, a en même temps pris note avec un grand soin des autres restes de la civilisation romaine qu'il a pu y rencontrer. Dans les articles qu'il a publiés sur ce sujet, dans le *Anzeiger* de M. Gerhard, dans les *Mémoires* de l'académie de Berlin et dans le *Bulletiuo* de l'Institut archéologique de Rome, il a signalé, entre autres objets, un très-beau buste de Cicéron, conservé à Madrid, et datant des premières années de l'Empire, une statuette d'un jeune Ethiopien en bronze, trouvée récemment à Tarragonne, une mosaïque découverte cette année à Barcelone, une statue d'Hercule en bronze, dans le goût de l'hercule Farnèse, mise au jour il y a quelque temps près d'Almazaron (à cinq lieues de Carthagène), etc. Nous devons encore à M. Hubner de nombreuses et importantes rectifications sur le catalogue du musée de sculptures romaines recueillies par le cardinal Despuig à la fin du siècle dernier en Italie, et transporté dans l'île de Majorque.

En France, les recherches archéologiques continuent toujours avec la même activité; nous allons d'abord énumérer leurs résultats de cette année, quant aux antiquités romaines, pour parler ensuite des progrès qu'a faits l'étude des monuments d'origine celtique.

A Vienne (Isère), on a découvert un pan de mur romain, décoré de peintures à fresque, dont les vives couleurs sont parfaitement conservées; on y remarque, en outre, une danseuse dans une pose des plus gracieuses, des pampres, des fruits, une guirlande de feuilles et de fleurs. A Neuvy, près Orléans, une vingtaine de figurines et autres objets en bronze ont été trouvés dans une carrière de sable; entre autres un Jupiter debout, un Hercule enfant, un guerrier au costume barbare, un cheval, un cerf, un taureau, etc. Dans l'île Tristan, près de Douarnenez, M. Penanros a mis au jour, outre plusieurs armes celtiques très-bien conservées, des statuettes, des fibules et un magnifique bas-relief en bronze de l'époque romaine. A Aizy-Jouy (Aisne), un bas-relief en marbre, représentant un Jupiter Tonnant, a été trouvé dans un caveau creuse dans le roc. Sur les grèves de Penmarch (Finistère), on a fouillé un *tumulus* de l'époque de Constantin, grossièrement construit en pierres et renfermant des pointes de flèches et de javelots, des débris de poterie, etc. M. Léon Fallue, qui a réuni une curieuse collection de lames d'épée en bronze et en fer, trouvées par la drague dans la Seine entre Épinay et Argenteuil, a découvert, près de ce dernier endroit, une trentaine de sépultures gallo-romaines; les cercueils sont en grande partie en plâtre, ce qui prouve que l'usage de cette matière pour les ensevelissements ne date pas seulement de l'époque mérovingienne. Entre Etreux et Wassigny (Aisne), des travaux pour la construction d'une route ont amené la découverte des restes d'une villa romaine; parmi les objets recueillis, nous citerons un beau vase en bronze, une aiguière et un bassin, des bouteilles d'un verre épais renfermant des médailles du commencement du second siècle, des poteries rouges assez élégantes. A la suite des fouilles entreprises sur l'emplacement de l'antique ville de *Portus Abucinus*, près de Port-sur-Saône, les restes d'une vaste et luxueuse habitation gallo-romaine ont été mis au jour; on y a trouvé des objets de toute espèce, dont plusieurs sont remarquables par la richesse de la matière ou la beauté du travail. Nous avons encore à signaler l'importante découverte d'une grande et belle mosaïque polychrome du IIIe siècle (10,85 mètres de long, sur 8,60 mètres de large), trouvée à Reims, en novembre 1860. Elle se compose de trente-cinq médaillons représentant, avec les plus curieux détails archéologiques, des scènes empruntées aux combats de l'arène. Les belluaires et les gladiateurs y sont figurés dans les attitudes et avec les armures les plus diverses. Il nous reste, enfin, à annoncer l'arrivée à Paris de la plus grande partie du célèbre musée Campana, achetée par le gouvernement pour la somme de quatre millions. Cette collection inestimable comprend plus de trois mille vases peints étrusques et italo-grecs; douze cents bijoux étrusques, grecs et romains, objets merveilleux, dont l'étude a déjà renouvelé entièrement à Rome l'art de la bijouterie; trois mille terres cuites, parmi lesquelles se trouvent des figurines d'une grâce incomparable, et des bas-reliefs du plus beau style; quarante-cinq peintures antiques; une soixantaine de statues en marbre, dont une Vénus et deux torses de Bacchus et d'Apollon sont cités comme des chefs-d'œuvre; deux cents ivoires antiques; une foule d'objets en bronze, etc. Parmi les morceaux les plus intéressants, notons: un sarcophage en terre cuite (un homme et une femme, à demi couchés sur un lit, sont couverts d'ornements; leurs vêtements et leurs figures sont peints); il appartient à l'époque des premières colonies asiatiques en Italie; puis un sarcophage étrusque en pierre, orné de curieux bas-reliefs; un bas-relief en terre cuite, représentant des scènes du cirque et du théâtre: enfin, deux grandes terres cuites en haut-relief d'un travail parfait (Ménélas ramenant Hélène sur un char, et un Génie sacrifiant un taureau).

La connaissance de la topographie de la Gaule

sous la domination romaine, ainsi qu'à l'époque de la conquête par Jules César, a fait cette année de notables progrès, dus en partie aux travaux de la commission instituée par l'Empereur pour la confection de la carte des Gaules. Ainsi M. de Saulcy, qui en est le président, a retrouvé dans la forêt de Compiègne, à Saint-Pierre-en-Chastre, les doubles fossés qui entouraient le camp romain, lors de l'expédition de César contre les Bellovaques; les fouilles faites en ce lieu ont mis au jour, à côté de poteries celtiques très-grossières, une vingtaine de fibules ou agrafes en fer à l'usage des soldats romains. M. de Saulcy a encore déterminé l'endroit où furent ensevelis les Helvètes tombés dans la bataille contre César; c'est dans les plaines de Cussy-la-Colonne, près d'Auvenay (Côte-d'Or). L'examen de quelques-unes des tombelles qui abondent en ce lieu, et qui sont recouvertes d'une espèce de voûte en pierres non travaillées, a conduit à la découverte de poteries d'une extrême barbarie de fabrication, de plusieurs bracelets, anneaux et épingles en bronze, d'un bracelet en fer. Le théâtre de la bataille de César contre les Nerviens a été retrouvé à Hautmont (Belgique), par M. le général Creuly, qui a, en même temps, établi l'identité de Tongres et de l'ancienne *Aduatuca*. La question, jusqu'ici tant controversée d'Alise et d'Alaise, approche de sa solution. Les fouilles exécutées à Alise, le lieu prétendu de la défaite complète des Gaulois sous Vercingétorix, ont fait découvrir dans la plaine des Laumes, les traces de deux fossés qui ne présentent pas les dimensions de ceux qui furent creusés par l'armée romaine autour d'*Alesia*; de plus les *Commentaires* de César établissent d'une façon péremptoire que, pendant tout le siége, il ne fit élever aucune espèce de retranchement dans la plaine des Laumes. En revanche, on a mis au jour à Alaise des vestiges de fossés encore bien reconnaissables malgré la mobilité du sol de ce lieu, qui est bien définitivement l'antique *Alesia*, où succomba l'indépendance de la nation gauloise; ces fossés étaient remplis de fascines à moitié brûlées, de débris de poteries celtiques, etc. Quant à Alise, il n'est pas étonnant d'y rencontrer des ouvrages de retranchements, puisque l'étude de son emplacement prouve qu'elle fut jusqu'à trois fois détruite. On y a trouvé dans ces derniers temps un assez grand nombre de pointes de javelot, des haches, des lames d'épée, des anneaux, etc., tous ces objets sont en bronze et auraient, dit-on, le caractère celtique; puis deux pointes hameçonnées en fer, arme en usage chez les Gaulois, selon César, et enfin une épée romaine en fer.

N'oublions pas de signaler la découverte faite dans la forêt de Compiègne (au mont Berny) des ruines d'une ville considérable inconnue jusqu'ici et qui a dû être à plusieurs reprises incendiée, de sorte qu'il n'en restait chaque fois que les fondations. Un appareil gallo-romain s'y trouve élevé sur des constructions plus antiques et remplacé lui-même par des murs mérovingiens.

Quant aux routes romaines qui traversaient la Gaule, nous avons à mentionner le travail intéressant de M. Rabou sur la direction de la voie Aurélienne entre Antibes et Aix, et celui de M. Matty de Latour sur la voie romaine entre Langres et Besançon; M. Matty a entre autres établi que les routes antiques, loin de présenter, comme on l'admettait jusqu'ici sur l'autorité de Bergier, une succession invariable de diverses couches bien distinctes, étaient très-souvent construites d'après des procédés beaucoup plus simples.

Nous avons maintenant à résumer les recherches faites dans le domaine des antiquités celtiques, où il reste tant de questions à résoudre. On a continué à rassembler beaucoup d'objets d'origine gauloise, et l'on prévoit que nous en posséderons bientôt un nombre suffisant pour aborder le grand travail de comparaison et de classification qui reste à faire à leur sujet, et qui mettra fin aux hypothèses qui dominent encore la matière (1). M. Ring, l'infatigable explorateur des *tumuli* de l'Alsace, en a fouillé plusieurs dans la forêt d'Ensisheim, en ayant soin de prendre note de plusieurs circonstances importantes jusqu'ici négligées, telles que l'orientation, le groupement des sépultures, la place des objets placés autour des morts, etc.

Près de Dombrot (Vosges), M. de Saulcy a découvert dans un tumulus deux cadavres avec des ornements, tels que bracelets, anneaux aux jambes, colliers, etc.; tous ces objets étaient en cuivre massif. Un peu plus loin, fut trouvé un autre cadavre avec deux beaux bracelets en bronze, accompagnés de deux bracelets en fer.

M. de Saulcy, qui a encore déterminé la position curieuse des sépultures de la nécropole de Brully (Côte-d'Or), a aussi fouillé dans les environs deux grands *tumuli*, dont l'un a fourni une belle épée gauloise en fer, deux fois plus grande que les épées en bronze de même provenance. C'est peut-être le seul spécimen connu de l'épée dont parle Tite-Live, et qu'il fallait redresser avec le pied lorsqu'un coup violent l'avait faussée.

Ces explorations et quelques autres du même genre portent à une centaine environ le nombre des *tumuli* fouillés en France depuis cinq ou six ans. C'est peu si l'on considère qu'il en a été signalé plus de trente mille (les départements du Lot, la Charente et de la Dordogne sont particulièrement riches en ce genre de monuments); mais on n'est pas moins arrivé déjà à des résultats intéressants, au sujet des restes celtiques renfermés dans ces dépôts. Ainsi, il est prouvé que dans nos contrées la succession des âges de pierre, de

(1) Toutes les nouvelles données que l'étude des monuments celtiques a fourni jusqu'ici pour la connaissance de nos origines nationales se trouvent pour la première fois réunis dans l'important ouvrage de M. Roger que Belloguet vient de publier sur l'*Ethnogénie gauloise*.

et de fer, si parfaitement distincte dans les scandinaves et également constatée par Troyon pour les habitations lacustres de la Suisse, n'a pas eu lieu d'une façon aussi bien tranchée. Des instruments en silex ont été découverts jusque dans des *tumuli* de l'époque franque, des objets de bronze et de fer ont souvent été rencontrés ensemble; et qui, plus est, le musée de Besançon, où sont accumulés les riches trouvailles des nombreuses et fructueuses fouilles exécutées dans la Franche-Comté, ne possède presque aucun spécimen de l'âge de pierre. Un autre point assez solidement établi est que la diversité dans l'emmanchement des haches, si fréquentes dans les enfouissements celtiques et gallo-romains, peut servir de base pour la fixation de l'âge de ces instruments (Voy. les articles de la *Revue archéologique*, novembre 1861 et février 1862). Mais on n'a pas encore pu déterminer l'usage des disques en bronze trouvés récemment dans le département de l'Allier à côté de hachettes celtiques, de bracelets, d'anneaux et autres objets de même matière, tous très-bien travaillés, tandis que les poteries noires qui les accompagnaient étaient de la fabrication la plus grossière. Des disques de même nature ont aussi été découverts à Avranches, dans un dépôt contenant encore des couteaux, des pointes de lances, des lames d'épées, des coins, des bracelets, le tout en bronze.

N'oublions pas, pour terminer, de signaler que M. Perrot, chargé par le gouvernement français d'une mission scientifique en Asie-Mineure, n'a pas trouvé en Galatie un seul vestige de menhirs, dolmens, cromlechs et autres monuments dits improprement celtiques.

Parmi les publications qui ont paru dans ces derniers temps sur les matières que nous venons de traiter, nous citerons : *Annali dell' Instituto di Corrispondenza*, Rome, 1860, in-8° et les *Monumenti inediti*, publiés par la même société, Rome 1860, in-fol. — *Bulletino archeologico*, excellent recueil périodique qui paraît à Naples sous la direction du savant Minervini, et qui remplace le *Bulletino napolitano*. — Pyl, *die griechischen Rundbauten* (les Constructions circulaires chez les Grecs), Greifswald, 1861; in-8°. — Cadart, *Collections de camées tirés de l'histoire des dieux de la mythologie grecque, photographiés par Volard*, Paris, 1860, in-4° ; — *Iahrbucher des Vereins von Alterthums freunden im Rheinlande* (Annales de la société des antiquaires des contrées du Rhin), Bonn 1860, quinzième année. — Lutzow, *les Antiques du musée de Munich*, Munich 1861. — Wiesler, *l'Apollon Strogonoff* et *l'Apollon du Belvédère*, Gœttingue, 1861, in-8°, mémoire intéressant, qui cherche à établir que l'Apollon du Belvédère ne tenait pas à la main, comme on l'a longtemps supposé, un arc, mais une tête de Méduse, cela pour combattre Ares, personnification de la peste. — Jahn, *uber Darstellungen griechischer Dichter auf Vasenbildern* (Représentations tirées des poëtes grecs et peintes sur des vases), Leipzig, 1861. — Ronchaud, *Phidias, sa vie et ses ouvrages*, Paris, 1861.—Tudot, *Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine*, Paris, 1861, in-4°; l'auteur de cet ouvrage plein d'intérêt vient d'être enlevé par la mort; il a laissé un ouvrage inédit, fruit de longues recherches, sur les *bronzes gaulois*. — Houbigaut, *Recueil des antiquités bellovaques conservées à Nogent-les-Vierges*, Paris, 1860, in-4°. — Worsaac, *Antiquités du Nord conservées au musée de Copenhague*, Copenhague, in-8°.— Morlot, *Leçon d'ouverture d'un cours sur la haute antiquité*, Lausanne, 1861; excellent résumé des recherches récentes sur les âges de pierre de bronze et de fer. — Baumefort, *Notice sur le temple des druides d'Uzès*, Lyon, 1861, in-8°. — Loriquet, *Reims pendant la domination romaine*, Reims, 1860, in-4°. —Saulcy, *les Campagnes de Jules César dans les Gaules*, Paris, 1862, in-8°. — Meyer, *les Voies romaines dans les Alpes*, Zurich, 1861. — *Revue archéologique*, Paris, 1861, nouvelle série, deuxième année. — *Monuments, recherches et notices archéologiques*, précieux recueil publié à Berlin sous la direction de M. Gerhard.

Ernest Grégoire.

Archéologie assyrienne. — Le déchiffrement des inscriptions cunéiformes n'est pas resté stationnaire en 1861, malgré l'opposition que les méthodes adoptées rencontrent encore de la part de quelques érudits, et un certain scepticisme passif qui naît devant toutes les sciences nouvelles. En effet, la prétention de lire des textes, dont naguère on ne connaissait ni l'écriture, ni la langue, doit inspirer des doutes aux personnes qui, plus où moins étrangères à ces sortes d'études, ne comprennent pas que, dans toute nouvelle branche du savoir humain, il entre un élément qui est au-dessus de tout savoir appris et apprenable; qu'il faut faire la part de la divination et de l'intuition, sauf à trouver plus tard les preuves à l'appui des idées émises. Or ces preuves ne manquent jamais quand la vérité a été découverte, tandis que les idées fausses, les erreurs inévitables dans toute étude naissante et se développant d'elle-même, finissent toujours par être mises à nu. C'est ainsi que la science du déchiffrement des textes cunéiformes, déjà si avancée quand on pense à son extrême jeunesse, n'a rien à redouter des critiques qui voudraient nier tout ce que les efforts réunis de tant de savants ont découvert, comme elle n'a qu'à se féliciter quand la véritable appréciation scientifique des doctrines et des faits vient l'éclairer et lui montrer des erreurs. Ces erreurs, du reste, dans son état actuel d'avancement, ne peuvent être désormais que des fautes de détail, par exemple, l'explication d'un mot, d'un verbe, tandis que les principes du déchiffrement en général, et les bases de l'interprétation, sont positivement acquises à la science.

Les travaux relatifs aux inscriptions cunéiformes, accomplis depuis la publication du dernier ANNUAIRE, peuvent se diviser en trois parties : publications de textes, interprétations des documents, et écrits critiques. Dans la première catégorie, nous avons à signaler avant tout un ouvrage, depuis longtemps attendu, de l'administration du musée britannique. Ce grand établissement littéraire a fait préparer par MM. Rawlinson et Norris la publication des principaux documents assyriens de tout genre, et le premier volume a paru sous le titre suivant : *the cuneiform Inscriptions of western Asia, vol. I. Inscriptions from Chaldaea, Assyria et Babylonia, prepared for publication by Major General Sir H. C. Rawlinson, assisted by E. Norris. London*, 1861, in-f° (70 planches gravées sur pierres.) Ce premier volume comprend la plupart des grands textes historiques qui n'ont pas encore été publiés jusqu'ici. Nous y trouvons les briques d'une vingtaine de rois de l'ancienne dynastie de Chaldée, puis le prisme en 800 lignes de Tiglatpileser I (1250), une longue inscription historique en 400 lignes de Sardanapale III (900), le plus étendu des textes connus, l'obélisque de Samsi-Hou II, les annales de Sennachérib et d'Assarhaddon, et beaucoup d'inscriptions des derniers rois de Babylone : le tout, exécuté avec un soin d'autant plus louable quand on tient compte des énormes difficultés que présente la reproduction des textes de ce genre. La publication de tant de textes, inédits jusqu'ici, fera progresser l'étude des inscriptions cunéiformes, et fait espérer que l'année 1862 mettra largement à profit ces matériaux.

Qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes de rappeler qu'il a publié lui-même, en 1860, les *Éléments de la langue assyrienne*, ouvrage dans lequel il a fixé les règles de la langue sémitique de Ninive et de Babylone. M. Olshausen a soumis à l'Académie royale de Berlin, un mémoire très-favorable aux principes que nous avons posés ; M. Ménant a publié un intéressant travail sur les *Noms propres assyriens* ; il a établi les principes de la lecture des textes dans ses *Recherches sur la formation des expressions idéographiques*, imprimées dans la *Revue Archéologique* (juin 1861), et il prépare avec nous la publication et l'interprétation des textes du roi Sargon (720-704), le maître de Khorsabad, ville sur laquelle ce savant orientaliste a fait paraître un intéressant article dans la *Revue Contemporaine*. Enfin, nous avons lu une traduction des textes de Sennachérib et d'Assarhaddon, ayant trait aux guerres contre les Juifs, au congrès des philologues allemands à Francfort, et que cette version a paru dans la *Gazette commerciale* de cette ville. M. Fox Talbot a également donné quelques traductions de différents textes dans le *Journal asiatique* de Londres.

Pour parler encore des polémiques ou autres écrits qui peuvent se ranger dans cette catégorie, nous citerons en Angleterre les œuvres de *Forster* qui, avec une grande persistance, nie tout ce que les égyptologues et les autres savants ont trouvé, pour y substituer les plus étranges et les plus incroyables interprétations. Quand les érudits européens lisent un groupe : « Le roi Darius fait savoir »; Forster le traduit : « Un homme trapu gravant sur le roc beaucoup de captifs, attachés par une seule corde, en coupant et en frappant avec un marteau. » Et les trois ou quatre volumes de cette œuvre d'aberration en sont à leur quatrième édition !

Après la critique de M. Renan, à laquelle nous avons répondu, l'année 1861 a vu paraître un *Examen critique des lectures des inscriptions cunéiformes*, par M. Schoebel, dont nous avons également pu écarter les conclusions dans un écrit intitulé : *Etat actuel du déchiffrement des inscriptions cunéiformes*. Les deux écrits de polémique ont paru dans la *Revue orientale et américaine*.

En dehors des déchiffrements, nous devons constater que différents érudits sont venus tenter, avec plus ou moins de succès, d'ébaucher différents points, très-obscurs encore, de l'histoire et de la chronologie des pays assyriens. J. OPPERT.

ARCHÉOLOGIE PHÉNICIENNE. — L'exploration de la Syrie, très-difficile dans les temps ordinaires, à cause du fanatisme stupide de ses habitants, était devenue possible l'an dernier, à la suite de l'occupation du pays par nos troupes. M. Renan, qui en a été chargé par le gouvernement français, a, pendant plusieurs mois, fouillé tous les points importants où il pouvait espérer rencontrer des traces de l'art des Phéniciens. Il était grand temps d'arracher à la destruction complète qui les menaçait les restes de la civilisation si curieuse de ce peuple. Nous allons donner ici une courte analyse des résultats principaux de la mission remplie avec tant de zèle par M. Renan, consignés dans trois *Rapports* insérés au *Moniteur;* ils apportent des lumières toutes nouvelles sur la chronologie si difficile des produits de l'art phénicien.

Cet art se distingue, à l'époque la plus primitive, par un goût prononcé pour les travaux dans le roc, pour le monolithe, pour la pierre adhérente au sol ; de plus, il dédaigne le fini dans le détail, recherche le massif et le colossal, et emploie d'énormes blocs dégrossis le moins possible et traités en bossage. Ce second caractère a subsisté, contrairement à ce qui était admis jusqu'ici, même lorsque l'art phénicien eut reçu l'influence, d'abord de celui des Égyptiens, et, plus tard, de l'art gréco-romain ; il y a même des constructions faites par les Croisés et les Sarrasins, qui sont en pierres gigantesques traitées en bossage. Plusieurs monuments célèbres, que l'on considérait comme de la plus haute antiquité, se trouvent dater du XII° siècle de notre ère ; tels sont les tours de Gébeil (Byblos) et de Semar-Gébeil, les murs de Tortose, les ruines de Kalaat-Kurein; les maisons soi-disant cyclopéennes d'Oum-el-Awamid, sont

peut-être encore plus modernes; l'âge du soi-disant tombeau de Hiram a aussi été reporté beaucoup trop loin. Nulle part comme en Syrie l'aspect de vétusté ne trompe autant sur la date des monuments; ainsi une pierre énorme des environs de Gébeil, munie d'une inscription grecque, s'est trouvée avoir une apparence plus antique que la pierre en tout semblable du baptistère de Gébeil, qu'on faisait remonter à une époque des plus reculées.

En revanche, les restes grandioses du mur qui entoure l'île de Ruad (Aradus) sont bien incontestablement des premiers temps de l'art phénicien; ils sont construits en prismes quadrangulaires de 5 à 6 mètres de long, posés sur une base de rochers taillés. Sont encore d'une époque très-ancienne les nombreux restes de l'industrie agricole des Phéniciens, grands pressoirs monolithes, citernes et cuves taillées dans le roc, auges, etc.

Tout en gardant jusqu'à l'époque chrétienne, ses motifs favoris, l'art phénicien adopta la facture et les détails, d'abord des Égyptiens, et ensuite des Grecs. Ce n'est qu'assez tard que les Phéniciens employèrent le marbre et le granit, de même que les inscriptions sont extrêmement rares sur leurs monuments avant l'époque gréco-romaine. Dans les premiers temps, ils ne se servaient que de la pierre de Syrie, peu susceptible d'être travaillée avec quelque délicatesse; les ornements qu'ils y appliquaient étaient en bois ou en métal; les pierres qui subsistent aujourd'hui n'étaient que le soutien grossier qui portait un système de décoration qui dissimulait la pierre. Le trésor des antiquités phéniciennes est à Amrith (Mathurs); M. Renan nous en a donnés la première description exacte. On y remarque : 1° une vaste cour évidée dans le roc; au centre, un cube de 3 mètres de haut surmonté d'une sorte de *cella* composée de quatre pierres : c'est un des monuments les plus précieux pour l'histoire des religions sémitiques; 2° des débris de deux autres *cella* dans le goût égyptien, placées sur des blocs cubiques; 3° trois pyramides sépulcrales, dont l'une, chef-d'œuvre de proportion et d'élégance, se compose d'un soubassement rond, flanqué de quatre lions et surmonté d'un énorme monolithe de 7 mètres de haut, qui a la forme d'un cylindre sur lequel est placée une demi-sphère; 4° un mausolée formé de pierres sans ciment, à peine équarries, et de plus de 5 mètres; 5° un stade immense et qui n'a rien de romain; il est entouré de gradins taillés dans le roc, et il est terminé par un amphithéâtre; 6° une maison monolithe évidée dans le roc.

A Gébeil et à Maschnaka, M. Renan a découvert les restes de constructions religieuses, qui se composaient d'un dé entouré de colonnes, posant sur un large socle et surmonté d'un pyramidion. Il a donné des éclaircissements sur l'acropole recouverte de ruines d'édifices doriques et ioniques de l'époque grecque la plus pure, lesquelles se trouvent à Oum-el-Awamid, ainsi que sur une construction égyptienne qui existe dans ce même lieu. Il a étudié les beaux restes d'établissements religieux de l'époque gréco-romaine, conservés à Naous; et il a découvert près de Kasnié une grotte mystérieuse dédiée à Moloch et Astarté, le reste le plus authentique des cultes syriens.

Une autre série de monuments, qui se sont rencontrés très-fréquemment, sont les sépultures; elles se distinguent par beaucoup de grandeur et d'originalité. Parmi les plus anciennes, il faut compter les grottes sépulcrales d'Amrith les plus semblables à celles de Carthage; elles ne contiennent pour sarcophages que de simples cuves; on y descend par un puits ou par un escalier. A Gébeil et aux environs, on rencontre aussi des sépultures taillées dans le roc, et qui renferment des auges énormes couvertes d'une dalle, d'une simplicité primitive; mais on y trouve encore des grottes munies de riches ornements. A Saïda (Sidon), M. Renan a exploré avec soin la précieuse nécropole où fut trouvé, en 1855, le fameux sarcophage d'Eschmunazar, muni d'une inscription phénicienne; il n'en a pas découvert un second du même genre, malgré les fouilles les plus actives. Il y a en ce lieu trois espèces de caveaux : 1° des caveaux rectangulaires, s'ouvrant sur le sol par un puits de 3 ou 4 mètres : ce sont les plus anciens; 2° caveaux à voûte, où se trouvent des niches latérales renfermant des sarcophages en terre cuite ou des cuves ornées de guirlandes; 3° des caveaux de l'époque romaine, décorés de belles peintures et contenant des sarcophages en forme de cuves richement sculptées. Les caveaux rectangulaires renferment des sarcophages d'un genre tout particulier, qu'on supposait être de l'époque romaine, mais que M. Renan a prouvé être les produits d'un art vraiment phénicien. Ils sont en marbre, à gaine et à tête sculptée; le plus ancien est postérieur au sarcophage d'Eschmunazar; il a l'air d'une momie taillée; le plus moderne, antérieur encore aux temps des Sélémides, est décoré d'une belle tête pleine de grandeur. Six de ces sarcophages échappés à la destruction ont été rapportés par M. Renan, ainsi qu'un autre du même genre, mais en lave, trouvé à Tortose; comparés entre eux et avec ceux que possède déjà le Louvre, ils formeront une série qui jettera sur l'histoire de l'art phénicien un jour décisif. Près de Sour (Tyr), sur toute la chaîne des collines qui limitent la plaine du côté de l'Est, la masse des rochers crayeux est, sur un quart de lieue, toute évidée de chambres sépulcrales, malheureusement entièrement vides. Quant à la nécropole d'Adloum, M. Renan la place à l'époque chrétienne, en raison des symboles chrétiens qu'il a trouvés peints sur beaucoup de caveaux. Non loin de Sour, à Schalaboum et à Radès, il a rencontré de magnifiques sarcophages sculptés à côté de constructions colossales. Les principaux morceaux de sculpture

découverts par M. Renan, et dont il a rapporté la plupart, sont : 1° Deux figures de lion grossièrement exécutées sur deux roches énormes, et remontant à une haute antiquité (à Oum-el-Awamid) ; 2° des sculptures d'une étrange grossièreté sur un rocher, près de Kana, endroit où sont les plus belles sépultures syriennes ; 3° dans la gorge d'Irapta (haut Liban), un énorme médaillon exécuté dans le roc : il représente une scène de sacrifice ; il est remarquable par la beauté des attitudes et la noble simplicité des draperies ; 4° un beau bas-relief, trouvé près de Douair, figurant Baal et Astarté ; 5° un bas-relief, trouvé à Gébeil, représentant un lion, et d'un style caractérisé, distinct de tous les produits de l'époque gréco-romaine ; 6° une Astarté syrienne et une Vénus grecque excellente, mais mutilée, à Gébeil ; 7° plusieurs sphinx à forme fantastique ; 8° de très-belles sculptures enlevées d'un tombeau près de Sabsakik, et d'un sarcophage égypto-phénicien de Kneifedt ; 9° plusieurs charmants marbres de l'époque égypto-phénicienne : sphinx, griffons, statuettes, etc., tous traités avec une rare délicatesse ; ils proviennent de Ruad.

Nous n'avons plus qu'à signaler la découverte d'une magnifique mosaïque byzantine, remontant au milieu du VII° siècle de notre ère, et trouvée à deux lieues de Sour. Elle mesure 14 mètres de long sur 10 de large, et sera prochainement transportée à Paris. Elle se distingue par la beauté de son dessin, la merveilleuse richesse de ses couleurs, la délicatesse infinie de son plan et les charmants détails qu'elle renferme. Ce chef-d'œuvre se compose d'une centaine de médaillons représentant entre autres des combats d'animaux, des scènes rustiques, des jeux d'enfants, des fleurs, des fruits, etc. ERNEST GRÉGOIRE.

ARCHITECTURE. — Ainsi qu'il a été dit dans l'annuaire 1859-1860, l'architecture en France et chez les peuples civilisés poursuit sa période de transition ou de tâtonnements ; tâtonnements en fonte, fer, cristal et briques moulées, mais avec le mérite de la création et de l'originalité ; ou bien tâtonnements éclectiques en pierres calcaires, grès, marbres, porphyre, onyx à travers et au moyen des styles historiques de tous les âges. Nous ne sommes pas exclusifs, nous admettons tous ces systèmes différents, pourvu qu'il soit fait un judicieux emploi des matériaux mis à la disposition du constructeur. Il est évident, par exemple, qu'on méconnaitrait les règles les plus élémentaires du bon sens et de la convenance architecturale, si l'on construisait un édifice religieux en fer et cristal comme le palais d'exposition de Londres ou comme un jardin botanique ; les églises, en effet, ont besoin de demi-jour et d'isolement contre les bruits extérieurs. L'on a vu pourtant, lors de l'engouement des constructions métalliques, s'élever à Paris, une église qui, sauf les murs extérieurs, a presque toutes ses parties en fer. C'est l'église de Saint-Eugène ; mais cet essai malencontreux a eu le succès qu'il méritait et nous ne pensons pas qu'aucun artiste soit tenté de recommencer l'expérience.

Il ne faut pas, toutefois, pousser trop loin le rigorisme et nous ne partageons point l'opinion de ceux qui proscrivent le fer et la fonte ailleurs que dans les combles, les planchers, dans l'ossature des halles, marchés, gares intérieures de chemins fer. Nous applaudissons, par exemple, l'architecte chargé de la construction du grand hôtel de la Paix sur le boulevard de la Madeleine près du nouvel Opéra. La façade de cette immense construction est à peine achevée et l'on peut dire que sa splendeur grandiose en fait un monument architectonique de premier ordre. Les souverains étrangers avec leur suite peuvent venir nous visiter, et ils trouveront à l'hôtel de la Paix une hospitalité royale. Et cependant il y a une intervention de la fonte qui blesse des hommes d'élite, des esprits délicats : ils s'en plaignent dans leurs écrits et ne peuvent s'habituer à la vue des colonnes de fonte qui soutiennent les poitrails et ont remplacé les pilliers et les supports inférieurs des maisons. De pareilles colonnes, suivant eux, ne conviennent qu'aux magasins et aux boutiques pour les expositions de la devanture. Mais ces amis fervents de l'art ancien finiront par s'accoutumer comme les autres à ces nouvelles constructions ; l'éducation de l'œil se fera ; le trouble de la vision finira par disparaître ; on rendra justice aux colonnes de fonte et on n'en voudra plus aux architectes d'avoir utilisé la résistance de ce métal qui est vingt fois plus grande que celle de la roche de Châtillon ou de Bagneux près Paris, et on trouvera qu'il a bien fait de remplacer une colonne de granit gris des Vosges, qui aurait un diamètre égal au contour de la taille d'un homme par une colonnette de fonte mince comme la partie la plus effilée du bras à l'attache du poignet. L'*aide-mémoire* des architectes justifie pleinement ces innovations, lorsqu'il exprime ainsi la résistance pratique par *centimètre carré* des supports isolés ; *fonte* 500 *kilogr.*, *pierre de taille* 25 *kilogr.*

Le nouveau système de construction a d'autres avantages. Les grands vitrages qu'on obtient par la substitution de la fonte à la pierre, créeront à la portée du voyageur, dans le centre le plus animé de Paris, de vastes expositions permanentes des produits de l'industrie et même de l'art industriel. Le soir, des flots de lumière partant de ces riches magasins, illumineront les rues et les boulevards *à giorno*. Il ne faut donc pas garder rigueur à la fonte, qui déjà contribue à donner à nos cités populeuses et surtout à Paris, une physionomie brillante et une animation qui se prolonge jusqu'au milieu des nuits.

En résumé, toute alliance de matériaux contentant la raison, satisfaisant les intérêts, produisant à la vue des sensations agréables, formera tou-

jours une œuvre d'architecture digne de notre considération, et si les innovations judicieuses sont parfois dédaignées, c'est de la part des esprits qui ne se sont pas encore acclimatés aux besoins nouveaux de notre époque. Courage aux novateurs qui créent ! confiance aux critiques qui jugent !

Entrons dans la revue de l'année, et commençons par Paris.

Voici d'abord la simple nomenclature des travaux qui ont été achevés, continués ou commencés à Paris en 1861 :

Intérieur du Louvre, achèvement. — Palais des Tuileries, reconstruction du pavillon de Flore et de la galerie du bord de l'eau jusqu'à la grille du Carrousel. — Notre-Dame, restauration. — Construction du Palais du Tribunal de commerce et du Conseil des prud'hommes.—Hôtel de Cluny, achèvement de la façade orientale. — Théâtre-Lyrique, théâtre du Cirque et théâtre de l'Opéra, en construction. — Restauration du portail de Saint-Etienne-du-Mont. — Agrandissement du palais de l'Elysée. — Ouverture de la rue de la Reine-Hortense sur le côté est de l'Elysée et achèvement des belles constructions privées qui la bordent. — Nouveau quartier de cavalerie à l'ouest de la rue Fontenay. — Gare du chemin de fer du Nord, reconstruction sur un vaste plan. — Restauration et embellissements de l'intérieur de l'église Saint-Germain-des-Prés. — Construction de l'église Saint-Bernard, rue d'Alger, à La Chapelle; église du quartier Clignancourt, à Montmartre; église Saint-Augustin, place Laborde; église de la Trinité, dans l'axe de la rue de la Chaussée-d'Antin. — Ministère de l'Agriculture, construction de bâtiments pour les bureaux, en remplacement de ceux à démolir pour l'ouverture du nouveau boulevard Saint-Germain. — Construction du nouvel établissement de Sainte-Perrine, à Auteuil. — Peintures artistiques à la coupole du transept de Saint-Roch. — Nouveau pérystile du Théâtre-Français. — Halles centrales. — Caserne des Minimes. — Reconstruction de la Manufacture de Sèvres, dont les bâtiments, établis sur un banc de glaise menacent ruine. — Achèvement de la tour de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Palais de Justice, agrandissement considérable pour compléter le local de la Cour de cassation, et nouvelle façade sur la place Dauphine. — Restauration du chevet de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sur le boulevard Saint-Germain. — Transformation de la Bibliothèque impériale. — Restauration du palais de l'Institut. — Construction de l'annexe avec façade sur le quai, à l'Ecole des Beaux-Arts. — Agrandissement du Conservatoire des Arts et Métiers et restauration de la crypte romane de l'ancienne église abbatiale. — Grand-Hôtel de la Paix, sur le boulevard des Capucines. Construction du Jeu de Paume sur la terrasse du jardin des Tuileries. — Hôtels privés dans l'avenue des Champs-Elysées. — Hôtel style Renaissance, au coin de l'avenue Marigny et de l'avenue Gabrielle. — Maisons à location sur les boulevards Malesherbes et autres, en construction. — Maisons à loyer économique, quai Valmy, etc., etc.

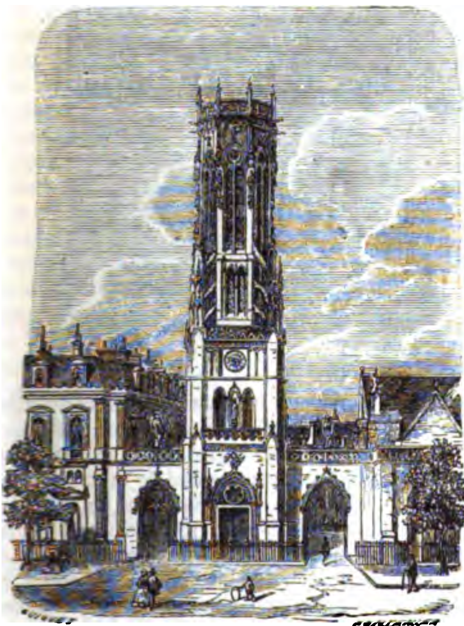
On comprend quelle étendue il faudrait embrasser pour traiter en particulier cette longue série de monuments; nous nous bornerons à choisir quelques types architectoniques les plus propres à fixer l'esprit sur les œuvres qui caractérisent notre époque, en faisant connaître les *prix de revient*, travail qui ne sera pas sans utilité pour le présent et pour l'avenir. La Ville et l'Etat ont chacun leur part dans les grands travaux d'utilité publique. Le nouveau crédit de 45 millions, voté par le Corps législatif en 1861, doit être affecté au palais des Tuileries, au Ministère de l'agriculture, à l'hôtel des Archives, à l'Ecole des Mines, au Conservatoire des Arts et Métiers, au Palais de Justice et à la Manufacture de Sèvres.

ÉGLISES. — On a vu, dans l'*Annuaire* précédent, que la ville de Paris avait agrandi ou construit onze édifices religieux pendant les huit dernières années, et que l'espace des églises et chapelles de Paris avant l'extension nouvelle jusqu'aux fortifications était capable de contenir tout au plus le huitième de la population et le vingtième dans les faubourgs annexés. C'est pour répondre à cette insuffisance qu'on a résolu la construction de dix églises nouvelles, dont l'achèvement n'exigera probablement pas plus de cinq années, eu égard aux habitudes d'activité et aux moyens de célérité qui sont maintenant en usage.

Les deux principales églises en construction sont celles de *Saint-Augustin* et de la *Trinité*. La première sera surmontée par un dôme elliptique rappelant l'ordonnance de l'église de *Sainte-Marie-des-Fleurs*, à Florence, qui devait, à la fin du XIIIe siècle, surpasser en grandeur et en beauté tout ce qui avait paru en Italie, et qui n'était pas terminée encore après 160 ans de travaux non interrompus. On peut être assuré que la ville de Paris sera plus expéditive. Les dépenses de l'église *Saint-Augustin* s'élèveront a 4 millions environ, dont 1 million est déjà dépensé. L'architecte est M. Baltard, l'habile novateur du style monumental créé aux Halles de Paris par l'emploi judicieux de la brique, du fer et du verre dépoli. — L'église de la *Trinité*, dont le clocher formera un grand jalon de l'axe de la rue de la Chaussée-d'Antin, sera visible du boulevard des Capucines. L'édifice sera précédé d'un square comme celui de Sainte-Clotilde ; mais comme le seuil est à 2 mètres au-dessus du square, on y arrivera par deux rampes d'accès symétriques aboutissant à un porche couvert qui forme la base du clocher. On verra donc d'abord au premier plan un grand clocher de 65 m. d'élévation, flanqué de deux autres au second plan et de moindre importance. Telle est, dans ce monument, l'expres-

sion du symbole de la Trinité. La façade sur le square est composée de deux ordres ayant ensemble 23 m. de hauteur jusqu'à l'entablement, — les bas-côtés n'ont que 12 m. d'élévation. — Immédiatement après cette façade, qui est celle du porche et du clocher apparaît la nef cintrée, qui a 26 m. sous clef et 18 m. de largeur, il reste à gauche et à droite de la nef un espace de 14 m. pour les bas-côtés et les chapelles. C'est, en définitive, un monument de 32 m. de large à la base et de 65 m. d'élévation au sommet. — Notons ici que les tours de Notre-Dame de Paris s'élèvent à 67 m. — Le style de l'édifice rappelle celui de la Renaissance du temps de François Ier. L'évaluation des dépenses se monte à 3,600,000 fr., et le délai d'exécution est de trois années. Nous terminerons en mentionnant une très-utile et très-ingénieuse disposition de l'architecte, M. Ballu, le célèbre auteur de l'église Sainte-Clotilde : elle consiste à établir à l'arrière du monument une crypte souterraine pour les services funèbres, avec un accès opposé à l'entrée principale, afin d'éviter la rencontre, et pour ainsi dire le contact, toujours pénible, d'un mariage et d'un enterrement ayant lieu à la même heure.

Tour de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Après la pose des cadrans émaillés, cette tour sera complétement terminée. Elle est octogonale,



Tour Saint-Germain-l'Auxerrois.

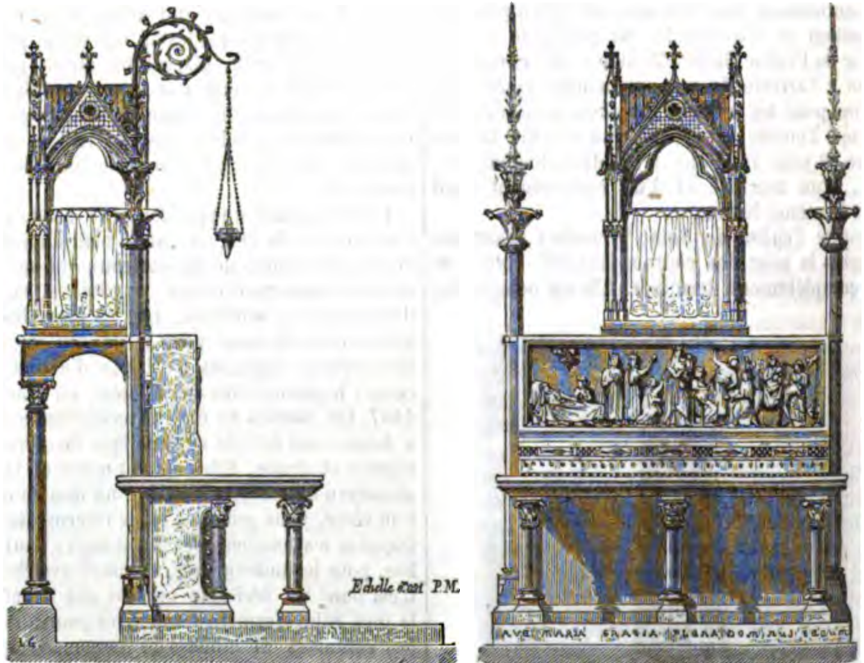
percée à jour et d'un effet splendide. L'on voit aisément qu'elle est, à très-peu de chose près, aussi haute que le piédestal sur l quel elle repose. Admettons l'égalité parfaite, le rapport à l'unisson entre les deux grandes divisions, et félicitons-nous que l'une d'elles ne soit pas plus grande que l'autre de quelques centièmes, car cette différence aurait produit un rapport diffus qui aurait chagriné l'œil. Qu'il nous soit permis d'ajouter que la porte nous a semblé manquer d'élancement et pouvoir être avantageusement surhaussée, comme celle de la tour Saint-Jacques, où l'on arrive par un escalier. L'artiste a sans doute voulu la faire reposer près du niveau de la voie, comme celles de l'église et de la mairie adjacentes à la tour, et composant avec elle un ensemble décoratif en regard de la colonnade du Louvre; mais la tour n'est pas un édifice d'un usage continuel et public; la raison eût été plus satisfaite si le seuil de la porte avait reposé sur une plate forme d'environ 1 m. 50 cent. de hauteur, qui aurait en même temps servi de socle au piédestal ou partie pleine du monument : cette disposition aurait probablement conduit à sacrifier la galerie des Saints et à donner au cadran un diamètre plus large et plus en rapport de grandeur avec les rosaces des monuments latéraux, et l'harmonie eût été mieux observée.

Il faut signaler une particularité remarquable à l'intérieur de la tour : le grand beffroi en fer porte 26 cloches munies de 26 marteaux qui seront lancés instantanément contre les cloches, au moyen d'un clavier à soufflerie, par les procédés analogues à ceux en usage pour les orgues. Ce système de carillons musicaux n'est pas d'invention récente; le premier fut fait à Alost, en Flandre, en 1487. Les cloches en étaient accordées de manière à former une échelle chromatique d'environ deux octaves et demie. Elles étaient mises en vibration au moyen de ressorts mus par un double clavier : l'un élevé, pour jouer les notes intermédiaires, en frappant les touches avec les poings; l'autre plus bas, pour les notes graves, se jouait avec les pieds. C'est donc un véritable concert que le beffroi de la tour Saint-Germain-l'Auxerrois pourra donner à des centaines de milliers de personnes à la fois ayant la place publique et les rues adjacentes pour parterre, et les maisons voisines pour premières loges.

Autel de la Vierge à Saint-Denis. Un pays comme la France, qui aime les arts et qui est assez riche pour acheter à grands frais les curiosités historiques du musée de Cluny, du Louvre, et les raretés du musée Campana, un tel pays disons-nous, doit se trouver heureux de posséder un artiste doué d'une merveilleuse intuition pour reconstituer une œuvre d'art dont les fragments sont dispersés, et même pour recomposer ceux qui manquent. M. Viollet-le-Duc est tantôt une fontaine de Jouvence, ayant le don de rendre toute la fraîcheur de leur jeunesse aux monuments dégradés par les injures du temps, tantôt un Buffon qui à l'aide de quelques ossements d'un animal antédiluvien, devinait en général l'espèce à laquelle il avait appartenu et

pouvait restaurer les autres parties du squelette. De telles restaurations, comme on pense, ne sont pas faciles. Il faut joindre à un goût parfait, une fine pénétration pour restaurer une œuvre d'art, tout en rehaussant la valeur.

L'*Autel de la Vierge* que nous représentons de face et de profil, a été rétabli par M. Viollet-le-Duc à l'aide de fragments déposés dans les magasins de l'église Saint-Denis et d'après par les dessins relevés en 1797 par M. Percier au moment où presque tous les autels de l'église abbatiale de Saint-Denis, bien que mutilés et dépouillés des objets qui avaient une valeur comme matière, étaient encore debout. Ce petit monument est d'une composition charmante comme style, très-simple d'ordonnance, mais très-délicatement exécuté dans les détails. Il est d'une dimension exiguë, et l'éminent artiste le recommande pour servir de modèle dans les chapelles de paroisses ou de châteaux. A cet égard nous préciserons la manière d'interpréter ce modèle adopté pour type. Les trois parties ou divisions essentielles de l'autel sont : la table, le retable et l'édicule placé derrière le retable pour recevoir les reliquaires. Le retable est flanqué de deux colonnes portant des candélabres ou des crosses de suspension de lampes, car il n'était pas d'usage de placer des flambeaux sur l'autel ni sur le retable. Ces colonnes fixent la largeur totale du monument qu'elles encadrent. Cela posé, voici la *simplicité des rapports* que nous avons reconnus



Autel de la Vierge.

entre les hauteurs et largeurs de ces divisions, sauf de très-légères et imperceptibles altérations :

	Hauteur	Largeur
Table	1,20	2,50
Retable	1,00	2,50
Edicule	1,80	1,00

La hauteur du retable a été prise pour terme de comparaison ; elle se trouve être précisément égale à la largeur de l'édicule ; les nombres 1,20 et 1,80 paraissent un peu compliqués, mais ils sont équivalents à 6/5 et à 9/5 et ils sont entre eux comme 2 est à 3.

En nous éloignant à regret des considérations de sentiment qui sont dans l'essence des œuvres de goût, nous nous rapprochons cependant des préceptes des grands maîtres qui s'imposaient la règle de ne rien livrer aux hasards de l'improvisation. Vitruve avait des échelles de proportion ; Palladio consultait son tableau harmonique préparé pour son théâtre de Vicence ; Léonard de Vinci rapportait à un canon unique les proportions de la beauté élégante du corps humain. Enfin nous avons recueilli un croquis de Michel-Ange où sa composition est chiffrée en nombres *les plus simples* 1, 2, 3, 4, 5. C'est pourquoi nous avons osé traduire en chiffres l'expression de *simplicité* dont se sert M. Viollet-le-Duc pour caractériser l'autel de la Vierge, et nous espérons obtenir l'indulgence de nos lecteurs, surpris de trouver des mathématiques à propos d'une œuvre d'art pleine de délicatesse, en nous appuyant sur l'appprobation de l'Académie des Beaux-Arts, à laquelle nous avons

soumis, en 1860, un mémoire d'esthétique analysant et démontrant le principe de la *justesse des proportions*, fondé sur la simplicité des rapports.

En résumé, ce type d'autel comme modèle, renferme une multitude d'enseignements et avant tout, une ordonnance pure obtenue par des divisions simples s'harmonisant dans l'âme avec l'impression d'un beau chant d'église en accord parfait, car la musique aussi compte ses vibrations par seconde, et l'accord parfait *do*, *mi*, *sol*, se réduit aux nombres 4, 5, 6.

Eglise russe. Lorsque, de la place de l'Étoile, on dirige ses regards vers le nord, on est frappé de la richesse d'un monument byzantin, dominé par une grande pyramide dorée se terminant par un petit dôme aigu en pointe de flamme, également doré, au-dessus duquel règne une croix brillante à trois branches. La croix est le symbole de la religion chrétienne, les trois branches caractérisent le rit oriental : la plus haute désigne l'endroit où fut placée l'inscription sur la croix du Sauveur, la seconde et la troisième l'endroit où furent attachés les bras et les pieds du divin Supplicié. Cette disposition rappelle les temps primitifs, la première origine de l'architecture dont les travaux affectèrent d'abord la forme pyramidale. Elle repose sur une tour polygonale composée d'arcades sur colonnes, c'est le *style byzantin*. — Ces arcades sont découpées en trèfle, c'est l'*art arabe*. — Les pyramides sont couronnées de dômes aigus, c'est la *fantaisie* de l'Inde et de la Perse. — Le tout étincelle d'or, c'est le *merveilleux oriental*. — L'ensemble de ces éléments forme le style éclectique *Byzantino-moscovite*.



Église russe, à Paris.

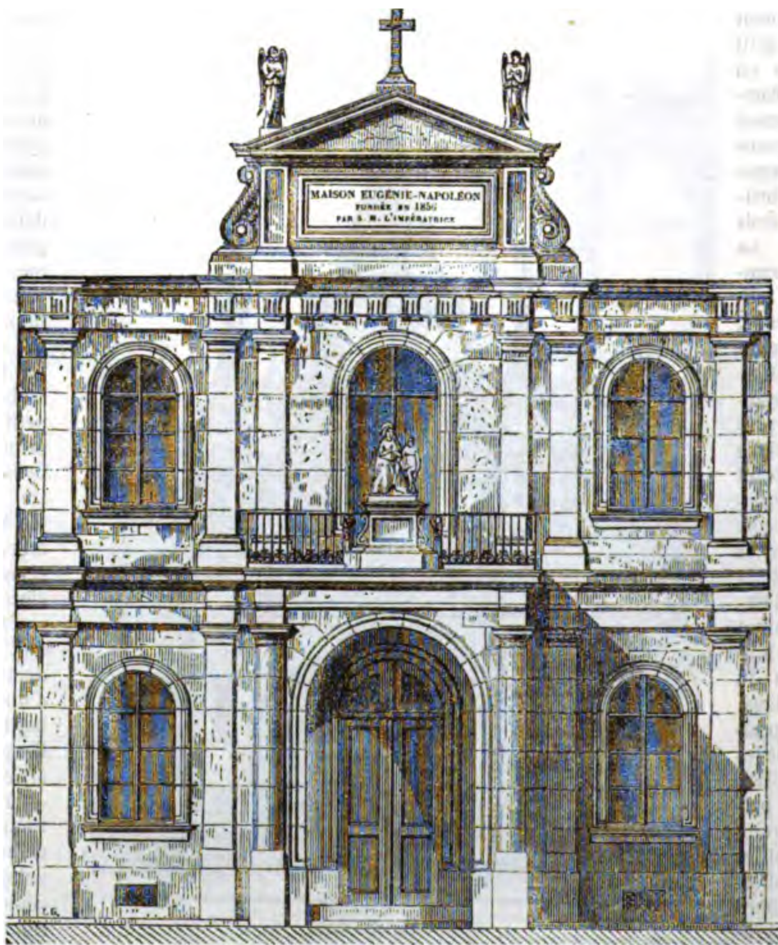
Il reste à expliquer le dernier *pourquoi*. Comment ce climat froid de la Russie a-t-il été conduit à s'assimiler une architecture si éblouissante, et du goût des imaginations ardentes des pays chauds? parce que la Russie a reçu la foi évangélique sous Vladimir-le-Grand en 998, de la main du patriarche de Constantinople, à l'époque du grand schisme d'Orient qui avait été préparé en 858 sous le patriarche grec Photius.

L'église russe de Paris présente la forme d'une croix grecque à branches égales, différant en cela des croix latines où l'une des branches est allongée. — A chacun des quatre angles rentrants du monument s'élève une tour polygonale surmontée d'une pyramide aiguë, portant à son sommet un petit dôme doré en pointe de flamme, par réminiscence de la lumière du cierge. — Les quatre tours semblables et plus petites que la principale symbolisent les quatre Evangélistes. A l'intérieur on remarque la grande coupole élevée, reposant sur les arcades que supportent quatre piliers d'une grande hardiesse; c'est l'expression du style bysantin. — Tout l'intérieur est orné de magnifiques peintures aux couleurs vives, rehaussées d'or. A l'extérieur, le toit du parvis, quoiqu'en pierre, est entièrement doré. L'église est divisée en trois parties : le vestibule, la nef, le sanctuaire. Le sanctuaire est placé sur la branche de la croix qui regarde l'Orient; la branche opposée où se trouve la porte d'entrée, est affectée au vestibule; les deux

branches latérales et le centre forment la nef. L'édifice a 28 mètres de long sur 28 mètres de large ; la grande coupole a 30 mètres d'élévation au point culminant de la voûte, et la flèche pyramidale a 48 mètres au sommet de la croix. Une crypte souterraine embrasse toute la base de l'édifice.

Le prix de la construction s'élève à 1,200,000 fr., savoir : achat de terrain 300,000 fr., presbytère 100,000 fr., et l'église proprement dite 900,000 fr., ce qui porte à 1,150 fr. environ le prix de revient du mètre superficiel, non compris la dépense relative à l'acquisition des terrains.

Maison Eugénie-Napoléon, fondée à Paris, pour l'éducation gratuite de trois cents jeunes filles orphelines ou de parents pauvres. A l'occasion du mariage de l'empereur, la Ville de Paris voulut offrir une parure en diamants à la future impératrice Eugénie, et une somme de 600,000 francs fut votée dans ce but. Mais l'Impératrice, bien inspirée, fit affecter cette somme à la création d'une Maison pour l'éducation professionnelle des jeunes filles pauvres, sous la direction des sœurs de charité de saint Vincent de Paul. M. Hittorf, membre de l'Institut, fut chargé de la construction de l'établissement qui est très-vaste, comme on peut en juger par les chiffres suivants : La superficie couverte est de 4,375 mètres carrés avec un rez-de-chaussée en partie sur caves, et un premier étage, y compris une église avec clocher, occupant ensemble, 756 mètres carrés de superficie. Le prix total des bâtiments s'élève à 940,000 fr. ce qui ramène celui du mètre carré à 334 fr. 45 c.



Maison Eugénie-Napoléon (côté de l'entrée).

On pourra trouver dans *la Revue de l'Architecture et des travaux publics* (année 1861) de M. César Daly, la description détaillée du projet. Nous ne parlerons ici que du motif architectonique exprimé dans le pavillon central de la façade principale du bâtiment de l'Administration qui a 441 mètres de superficie. Ce motif nous a paru un des types les plus purs et les plus simples qui puissent être signalés pour servir de modèle dans les constructions de ce genre.

Les ouvertures en plein cintre répondent à la forme la plus calme. Cette division naturelle des deux étages, indiquant sans artifice les proportions de l'intérieur, cette décoration par les pilastres plats, d'une faible saillie, cette concordance parfaite des lignes horizontales et verticales, cette statue de la Vierge au-dessus du porche, enfin l'attique surmonté d'un fronton et dominé par une croix d'une faible hauteur égale au double de la largeur, comme le sont les croix formées par la menuiserie des fenêtres; tous ces caractères architectoniques sont inspirés par l'idée du recueillement paisible qui doit régner dans cet utile établissement. Il n'y a qu'un grand maître de l'art, un homme capable des plus heureuses hardiesses lorsqu'elles sont motivées, qui ait pu exprimer aussi simplement une architecture si sobre et si pure. Nous le prouvons encore par des chiffres. Le rapport des étages en hauteur est comme 6 est à 5.— Les dimensions relatives des portes et fenêtres sont :

	Rez-de-chaussée			1er étage		
Hauteurs......	2	4,	2	2,	3,	2
Largeurs......	1	2,22	1	1,	1.33	1
Rapports......	2	9/5	2	2	9/4	2

Pour exprimer musicalement cette simplicité de rapports, il faudrait dire que le motif est un plain-chant où l'unisson domine et où la dissonnance n'intervient pas. Si le dessin que nous avons sous les yeux est exact, la hauteur des pilastres est de 8 fois la largeur, c'est le canon de la pureté élégante que Léonard de Vinci avait adopté dans ses compositions de tableaux de Vierges. Nous ne croyons rien hasarder en disant que si l'on avait découvert ce petit monument dans les ruines de Pompéi ou d'Herculanum, on se serait prosterné devant et on l'aurait transporté pierre par pierre dans une capitale avide des chefs-d'œuvre de l'antiquité.— Mais par malheur il faut de nos jours la consécration des siècles pour canoniser un chef-d'œuvre.

Halles centrales. Napoléon Ier a émis deux pensées magistrales : « Ce qui est grand est toujours beau en architecture.—On peut faire de l'art jusque dans la maison d'un charbonnier, » c'est pourquoi les *halles* de Paris sont imposantes par l'étendue et c'est aussi pourquoi M. Baltard a pu faire de l'art et de l'art original en profitant de la nouvelle combinaison des matériaux : fonte, briques et verre pour créer un ensemble qui contente à la fois le goût, les yeux et la raison. L'importance de la construction ressort de la dépense totale qui s'élèvera à 14 millions de francs, non compris l'acquisition des terrains dont l'étendue sera de 44,000 mètres de superficie. Avant 1861 les travaux avaient absorbé 8,200,000 francs et pendant la dernière campagne 800,000 francs, total neuf millions. Le corps de l'Ouest est en construction, celui de l'Est est achevé depuis 1856. Il a coûté 7 millions pour une surface couverte des 22 mètres, soit 320 fr. par mètre superficiel couvert et parachevé, c'est-à-dire avec les aménagements intérieurs propres au commerce, y compris les caves munies d'abattoir pour la volaille et d'officine pour malaxer le beurre, y compris les appareils de distribution d'eau et de lumière à l'aide de laquelle on peut prolonger le marché jusqu'au soir, après que les ouvriers ont fini leur journée. L'acquisition des terrains coûte 1,100 francs par mètre superficiel. Le corps de l'Ouest, en cours d'exécution, est comme celui de l'Est formé de six pavillons, et les travaux souffrent en ce moment un temps d'arrêt par la lenteur de l'expropriation de l'îlot des Prouvaires. Voici les hauteurs communes à tous les pavillons. — Façades extérieures du sol aux chenaux: 8 m.60.— Façades intérieures jusqu'au-dessous des croisées : 11 m. 90. — Façades intérieures jusqu'à la naissance des fermes, 17 m. 20. — Hauteur totale : depuis le sol jusqu'au-dessous des lanternes, 21 m. 20.

Les colonnes en fonte sont creuses et ont un diamètre : celles du dedans 25 centimètres, celles du dehors 20 centimètres.

La largeur de toutes les rues couvertes est de 15 mètres. Leur hauteur, depuis le sol jusqu'à la lanterne vitrée, est de 18 mètres. Tous ces documents précis nous ont paru utile à consigner parce qu'ils peuvent en tout temps servir de base à des études comparatives.

Théatres. *Opéra.* —On sait que la salle actuelle de l'Opéra, située rue Lepelletier, était une construction provisoire touchant à la limite prévue où elle serait hors d'usage. Pour édifier un monument définitif d'une importance qui le rende digne de la capitale de la France, on a ouvert un concours entre tous les architectes français et étrangers : un jury composé de la section d'Architecture de l'Institut et du Conseil des bâtiments civils, a été institué pour l'examen des projets présentés au nombre de 160, que l'on a exposés au Palais de l'Industrie. A la suite de ce premier concours cinq de ces projets ont été désignés pour être l'objet d'un second concours, et à l'unanimité M. Garnier, jeune architecte pensionnaire de l'Académie de Rome, a obtenu le 1er prix et a été chargé de la construction de la nouvelle salle. On a procédé immédiatement à l'expropriation des terrains et on a poussé avec vigueur les travaux d'établissement des fondations. La cuve située au-dessous de la scène étant établie plus basse de 6 mètres que l'assiette générale des fondations, donnera lieu à des difficultés d'exécution dues à une couche d'eau de 5 mètres de profondeur, qu'il faudra épuiser pour établir une cuvette de béton dans laquelle on maçonnera à sec.

La nouvelle salle comprendra 2,000 places comme la salle actuelle, mais elle en différera par la commodité, car la surface affectée à ces 2,000 pectateurs, en contiendrait 3,000 si les siéges

n'étaient pas plus spacieux; chaque loge aura un salon de 3 mètres de long sur 1 mètre 75 de large.

La hauteur totale à maçonner entre le dessous de la scène et le point culminant est de 75 mètres; la surface couverte est de 10,500 mètres environ, et comme on peut évaluer la dépense totale de la construction, non compris le prix des terrains, à 25 millions de francs, il en résulte que le mètre carré couvert revient à 2,400 fr. Ces chiffres comparés à la gare du chemin de fer du Nord donnent une surface double et un prix par mètre carré 8 fois plus grand.— La façade a une hauteur de 54 mètres au-dessus des fondations; elle comprend d'abord un large escalier d'accès qui correspond au soubassement, puis un portique à arcades circulaires qui est le rez-de-chaussée, et enfin au 1er étage une colonnade avec son entablement, le tout couronné d'un attique. La salle des spectateurs est surmontée d'un dôme coupé par le pignon de la scène. Enfin le corps principal de l'édifice est flanqué de deux pavillons détachés en forme cylindrique et naturellement recouverts par deux coupoles; l'un est réservé pour l'Empereur et l'autre est destiné au public. Le délai prescrit pour l'achèvement des travaux est de cinq années.

Les nouvelles constructions du *Théâtre-Français* touchent à leur fin ainsi que les dégagements aux abords. Le *nouveau théâtre du Square du conservatoire des Arts et Métiers*, dont le projet a été approuvé récemment, coûtera d'après les évaluations, 1,500,000 francs. Le délai d'achèvement est fixé à un an et demi. — La reconstruction du *Théâtre lyrique* est en voie d'exécution. La façade a 42 mètres de largeur. La galerie de 25 mètres de longueur, 7m50 de hauteur et 5 mètres de largeur, occupera le premier et le second étage et sera destinée au foyer des places principales. Les places secondaires auront également un foyer et la salle pourra contenir 1,800 à 2,000 personnes.

Le *Cirque Impérial* présentera une forme semi-circulaire avec façade sur la place du Châtelet. La salle pourra contenir 3,000 personnes. Les travaux de ces deux derniers théâtres touchent à leur fin.

Gares de chemin de fer. L'Architecture élancée des édifices gothiques dominés par ces flèches qui se perdent dans les nues, a droit à la prééminence sur tous les autres genres ; c'est l'embarcadère de l'âme s'élevant dans les régions célestes. Son antipode est l'architecture des chemins de fer qui représente le trafic, le Doit et Avoir, le Rien pour Rien, le terre à terre en un mot. On a dit des chemins de fer qu'ils n'ont jamais inspiré un artiste et qu'ils ne produiront jamais rien de monumental. La preuve du contraire se manifeste à la vue de la nouvelle gare du Nord actuellement en construction, et dont la façade exprime ingénieusement et avec habileté selon les règles de l'art, la destination de chaque partie de l'édifice ; règles, hélas ! trop souvent négligées ou éludées, puisque l'on peut voir de nos jours, un temple grec déguisé tantôt en Bourse de commerce, tantôt en palais législatif, tantôt en poste de douaniers, tantôt en fontaine, tantôt en salle de jeu de paume ou en orangerie.

Trois grandes divisions de l'ordonnance générale se présentent au premier aspect. C'est d'abord un corps central abrité sous la même toiture, avec trois baies cintrées dont une magistrale et cinq vigoureux points d'appui formés de deux pilastres jumeaux portant un entablement. Cette division répond à la grande halle centrale qui n'a pas moins de 72 mètres de largeur et une hauteur au point culminant de 34 mètres (l'Arc de Triomphe n'a que 30 mètres de hauteur à la clef de la voûte). La nef centrale a 35 mètres environ de largeur près du *triple* des nefs des plus grandes églises. Cette première division représente le mouvement.

La deuxième division est formée des deux galeries adjacentes qui répondent au stationnement des voyageurs à gauche, et des bagages à droite.

La troisième division consiste dans les deux pavillons extrêmes qui terminent deux grands portiques couverts pour l'arrivée à gauche, pour le départ à droite.

Ce monument magnifique est dignement couronné par la statue de la ville de Paris, placée au sommet et flanquée de huit autres statues représentant les capitales desservies par le réseau du Nord. Ces grandes masses, en donnant plus d'assiette aux supports qui en sont surmontés, ne font qu'ajouter à la stabilité de l'ensemble. On remarque également dans les baies, dix statues qui figurent les principales grandes villes de France reliées à Paris. La façade principale a 160 mètres de largeur; la superficie totale a 36,000 mètres carrés, plus du triple du grand opéra nouveau. La dépense totale est évaluée à 5 millions de francs, ce qui revient à 140 francs environ par mètre superficiel, non compris l'acquisition des terrains, évaluée environ à 250 francs le mètre carré. La durée des travaux ne doit pas dépasser deux années. Telle est l'œuvre monumentale et grandiose conçue par M. Hittorff, membre de l'Institut, et que le célèbre architecte est en voie d'exécuter.

Maisons. Les deux types extrêmes de richesse des maisons à location, viennent d'être construites à Paris, une au quai Valmy pour les fortunes minimes, l'autre pour les millionnaires, sur le boulevard des Capucines, en face la rue de la Paix, aux abords du nouvel Opéra en construction.

Le type économique porte le caractère du problème à résoudre : étant donné une surface de terrain de 141,36 mètres et une hauteur permise de 23,15 mètres, faisant environ 3,250 mètres cubes, construire dans cet espace une ruche humaine de manière à utiliser jusqu'au dernier décimètre cube, soit pour l'ossature de la maison, soit pour l'air respirable qu'il convient de réserver à chaque cellule : et cela afin que le mètre cube d'air abrité

puisse être ramené au plus bas prix possible. Or, 500 mètres cubes étant absorbés par l'ossature de la maison, il reste 2,750 mètres cubes d'espace utile qui auront coûté 94,212 francs, ce qui fait 34 fr. 50 par mètre cube de prix de revient, soit à *dix pour cent* de location, 3 fr. 45 c. par an, et comme les appartements ont uniformément 2m 60 de hauteur de plafond, le mètre carré habitable se paie 9 francs par an, ou 10 francs, en y comprenant les épaisseurs des murs et cloisons.

Mandar a établi des règles pratiques pour la hauteur des plafonds qu'il convient à donner suivant les étages, ce sont :

	1er étage	2e étage	3e étage	4e étage.
Limite supérieure	3m85	3m90	2m92	2m60
Limite inférieure.....	3 25	2 92	2 60	2 27

Le célèbre architecte avait pensé que dans les rues d'une grande ville l'air et la lumière arrivaient plus facilement aux étages élevés qu'aux étages inférieurs à cause des maisons situées de l'autre côté de la rue, et dès lors la progression ci-dessus était bien motivée, à part toute pensée de luxe. Eh bien, la maison économique du quai de Valmy est uniquement composée d'une *série de quatrièmes étages* superposés les uns sur les autres au nombre de six, y compris les mansardes, car tous les étages ont 2m 60 de hauteur libre, signe caractéristique, d'après Mandar, d'un quatrième étage ou au moins du plus bas des troisièmes. Cependant, pour être exact, on a mis 5 centimètres de plus au premier, ce qui ne détruit pas l'appréciation qui précède. Au point de vue de l'art cette implacable uniformité de hauteur des six étages paraît injustifiable, mais au point de vue de l'économie d'exécution elle s'explique, elle permet de faire servir les patrons ou modèles de portes et fenêtres d'un étage pour pour tous les autres, et d'obtenir, à solidité égale, une menuiserie soi-disant mécanique à plus bas prix. Cette considération du reste a prévalu dans certaines compagnies de chemins de fer, où l'on n'a qu'un type de bâtiments de stations, sauf à augmenter le nombre de travées suivant la classe ou l'importance de ces stations.

La façade de la maison du quai de Valmy a atteint la dernière limite du genre simple, c'est la monotonie ; non-seulement ce grand mur est divisé par des plinthes en zones horizontales de largeurs identiques, mais encore il est divisé verticalement en trumeaux pareils entre eux et égaux aux vides, car les vides ou ouvertures de fenêtres sont de 1m 14, et les trumeaux ont 1m 12, et 1m 15, toutes dimensions qui se confondent à l'aspect, bien que le regard eût été plus satisfait d'une parfaite identité.

La façade principale est en moellons et plâtre avec appuis et balcons en fer forgé ; la façade sur la cour est en briques de 0m 25 pour les étages supérieurs; les cheminées sont en briques Gourlier; les planchers sont en fer double de 0m 18 de hauteur, espacés de 0m 65 avec entretoises en fer carré de 0m 018 à doubles crochets et même emplacement. Le prix de la construction, rapporté au mètre superficiel, revient à 666 fr. 75 c.

Quant au type des maisons de *millionnaires*, nous nous contenterons d'indiquer cette année quelques caractères généraux, imposés par la ville de Paris. L'administration se préoccupant de l'harmonie et de la beauté des perspectives, a prescrit des types uniformes pour les constructions nouvelles à établir sur les grandes places de l'Etoile et de l'Opéra ; le style des façades n'est autre que celui du Garde-Meubles sur la place de la Concorde, il semble être copié sur la façade qu'aurait ce palais si on enlevait les colonnes qui empêchent de remarquer les pilastres cannelés qui décorent la paroi du second plan. Ce qui caractérise ce genre de construction, c'est qu'il coûte environ 2,500 fr. à 3,000 fr. par mètre superficiel, y compris l'acquisition des terrains compté pour 1,000 fr.

Pays étrangers. En *Angleterre*, un *type d'école* qui mérite d'être signalé et pouvant contenir 200 enfants, vient d'être adopté et construit à Marshfield (comté de Monmouth.) Elle se compose d'une salle d'étude, d'une classe, des logements de maîtres et des bâtiments extérieurs qui y ont été annexés, bains et cabinets à ornements en briques rouges et noires. La dépense totale sera de 25,000 fr. environ. Beaucoup d'autres constructions mériteront de fixer notre attention. Telles sont, à Londres, le vaste magasin d'un style gothique assez remarquable, qui se trouve sur le côté ouest de Byshopsgate street, et au n° 53, Red-Cross street, une maison présentant un bel exemple d'architecture vénitienne.

Passons au *nouveau palais de l'Industrie*, destiné à l'Exposition universelle de Londres en 1862. Au premier abord, on est frappé de cet immense bazar aux couleurs de toutes les nations, avec autant de pilastres de pied-droits de colonnes qu'il y a de mâts dans un port; — des combles à deux égouts, des combles brisés à quatre plans courbes et surmontés d'une lanterne, et enfin deux dômes byzantins. — Cette Exposition, à l'extérieur de tous ces systèmes d'architecture, avertit le visiteur qu'il va trouver dans l'enceinte tous les produits du travail humain.

Le corps central de ce palais forme un rectangle de 352 mètres de longueur sur une largeur variable de 184 à 200 mètres, flanqué à ses angles d'élégants pavillons dominant les galeries des façades, et dominés eux-mêmes par deux dômes de 76 mètres de hauteur, placés symétriquement dans l'axe de la construction. Notons ici que le sommet du dôme de Saint-Pierre de Rome est à 72 mètres au-dessus du sol. La façade principale est exposée au midi le long du Cromwel-Road. L'annexe du bâtiment principal est une galerie de 268 mètres de long sur 61 mètres de large, spécialement consacré aux machines.

En comparant l'étendue totale et distincte par grandes catégories, avec les mêmes éléments de l'Exposition universelle de Paris, 1855, on arrive au tableau suivant :

	LONDRES 1862	PARIS 1855
	mèt. quar.	mèt. quar.
INDUSTRIE		
Palais	82,195	56,007
Annexes	15,684	74,389
Totaux	97,879	130,396
BEAUX-ARTS		
Palais	7,210	»
Annexes	»	16,150
Totaux	7,210	16,150
BUFFETS		
Palais	3,114	132
Annexes	»	2,274
Totaux	3,114	2,406
Espaces couverts	108,203	148,853
Espaces découverts	» »	19,249
Ensemble	108,203	168,102

On remarquera que la superficie de la nouvelle Exposition comprend 40,000 mètres de moins qu'en 1855, et que cette insuffisance n'est pas rachetée par des emplacements découverts qui eussent été affectés aux produits encombrants et inaltérables aux intempéries. La construction de ce vaste édifice est grandiose et économique à la fois, grâce à l'emploi du fer, de la brique et du verre. La dépense totale ne s'élève, dit-on, qu'à 5 millions de francs, et les recettes sont présumées devoir atteindre 12 millions, dont il faudra déduire tous les frais, avant d'arriver au partage des bénéfices espérés.

En *Allemagne*, nous devons mentionner 1° l'*Eglise de Louisenstadt, à Berlin*, œuvre de M. Stein, surmontée de quatre petites flèches en zinc du meilleur effet, qui ont 0m 85 de diamètre et une longueur de 3m 50. 2° Dans la ville d'Eupen, une flèche de tour en fer et en zinc, qu'on a placée sur un temple protestant. 3° Les *Maisons de ville de la rue Victoria, à Berlin ;* cette rue se compose d'une série de groupes de deux ou trois habitations reliées par des ailes. Des jardins et des arbres qui occupent l'espace compris entre les murs, donnent à la rue une physionomie toute particulière. 4° L'*Hôtel-de-Ville de Stirgan,* type remarquable d'architecture germanique bien approprié à ce genre d'édifice, et dont le style s'harmonise heureusement avec celui de la plupart des monuments de la ville ; l'entablement est en pierre, les châssis des portes et fenêtres, les petites fenêtres et les fausses portes sont en pierre de taille et ciment de Portland. Les rosettes des appuis de fenêtres sont un mélange de gypse, de sable et de ciment de Portland. Le socle, les escaliers, les consoles de la tour du milieu, ainsi que celles du balcon latéral, sont en granit grisâtre ; les parties à jour sont en grès de Bunzlan : la toiture est en ardoise. La superficie de la construction a 344 mètres ; elle a coûté 77,445 fr., soit 225 fr. le mètre ; à Paris, l'Hôtel-de-Ville actuel, s'il était à reconstruire, coûterait aujourd'hui au moins le décuple par mètre superficiel, soit 2,250 fr. le le mètre. 5° L'*Ecole d'anatomie de Greifs Walde.* L'intérêt de cette construction est résumé surtout dans les moyens employés contre l'humidité. On a d'abord battu une couche imperméable d'asphalte sur toute l'étendue des caves ; des rigoles de drainage entourent l'assiette des fondations, et les préservent des filtrations capillaires. Tous les murs sont enduits d'une couche de peinture à l'huile. 6° Le *nouvel Entrepot franc à Hambourg* (*Hanovre*). Cet édifice, consistant en deux corps de bâtiments, dont chacun a 70 mètres de longueur et 15 mètres de profondeur, est remarquable par un style d'une heureuse simplicité, sans monotonie ; la maçonnerie est presque entièrement en brique ; l'ensemble se compose d'un rez-de-chaussée élevé sur caves, de trois étages et d'un grenier ; les deux bâtiments sont reliés, à partir du premier étage, par des constructions transversales. Les marchandises seront élevées à la grue dans les étages supérieurs, et les ouvertures ménagées à cet effet dans les plafonds se trouvent à côté des portes d'entrée disposées de manière à ne pas gêner le passage. On a pu, dès lors, réduire les escaliers au strict nécessaire pour le passage des hommes seulement, soit 0m 85. ; les carreaux des fenêtres sont dépolis à l'extérieur, pour empêcher le soleil d'avarier les marchandises. Les abords du nouvel Entrepôt n'ont pas été négligés ; ils en sont protégés par des marquises en fer et en tôle ; celle qui regarde le port a 4 mètres de largeur, de manière à abriter les rails de la voie. EDOUARD LAGOUT.

ARMÉE. — *Organisation.* Des renseignements complets sur l'organisation de l'armée ayant été donnés dans les Annuaires des années 1859-1860 et 1860-1861, nous ne mentionnerons ici que les changements survenus depuis la publication du dernier Annuaire.

Un décret impérial du 23 janvier 1861 a créé une médaille commémorative de l'expédition de Chine en 1860. Cette médaille, qui doit être portée attachée à un ruban jaune, porte l'effigie de l'Empereur. De l'autre côté, on lit ces mots : *Ta-kou, Chan-kia-wan, Pali-Kiao, Pé-King.*

Un décret impérial du 14 décembre 1861 a licencié le 103e régiment de ligne et le 1er régiment étranger. Le 103e de ligne avait été créé en 1860 pour recevoir les militaires des départements annexés (Savoie et comté de Nice) qui avaient demandé à passer du service du Piémont au service de la France. Il faut rendre justice à la pensée qui avait voulu réunir en un seul corps ces nouveaux enfants de la France, justement fiers d'avoir appartenu, pour la plupart, à la noble *Brigade de Savoie ;* mais le licenciement du 103e est un hommage à un principe d'un ordre encore plus élevé, l'unité. les Savoisiens et les Niçois iront comme les Bre-

tons, les Alsaciens, les Gascons et les Francs-Comtois dans tous les corps de l'armée. Il n'y a que des Français sous le drapeau de la France. Quant à la suppression du 1er étranger, il suffit de rappeler qu'un 2me n'avait été organisé que par suite de circonstances de guerre.

Une décision impériale du 1er octobre 1861 admet les trésoriers et les adjoints au trésorier de tous les corps de troupe à concourir pour les emplois de trésorier dans la gendarmerie. Une autre décision impériale du 20 mars 1861 a modifié la corporation des cadres des gardes du génie « dans le but d'améliorer la position de ces employés militaires si utiles et si peu rétribués. » Elle a porté à 300 le nombre des gardes de 1re classe fixé antérieurement à 220, en diminuant d'autant le nombre des gardes de 2me classe. Puissions-nous avoir à mentionner l'année prochaine une mesure analogue en faveur des officiers d'administration, ces employés militaires « si utiles et si peu rétribués. »

Le 10 décembre 1861, a paru un règlement sur le mode de recrutement, le service et la discipline des agents préposés à la garde et à la conservation des bâtiments militaires. Ces agents, connus jusqu'à présent sous le titre de concierges des bâtiments militaires, prendront le titre de caserniers. Ce sont des agents civils pris, autant que possible, parmi les anciens militaires. Ils sont nommés par le ministre parmi des candidats présentés par les directeurs des fortifications.

Après ces modifications de détail apportées dans l'organisation de l'armée active, nous arrivons à la nouvelle constitution de la réserve. Cette question de la réserve a de tout temps occupé et divisé les meilleurs esprits, les uns se préoccupant avant tout des intérêts militaires, les autres faisant une part prépondérante aux nécessités financières du pays. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'une réserve sérieuse doit se composer d'hommes exercés au maniement des armes et façonnés à la discipline ; c'est en partant de ce principe, tout en ménageant les intérêts du trésor, qu'on est arrivé aux combinaisons suivantes. (Circulaire ministérielle du 10 janvier 1861.)

« Le contingent annuel de chaque classe sera « appelé à l'activité en totalité. Les jeunes sol- « dats..... seront divisés en deux portions, compre- « nant : la première portion, les jeunes soldats im- « diatement nécessaires au recrutement de l'armée « active ; la deuxième portion, les jeunes soldats qui « seront renvoyés provisoirement dans leurs foyers « en vertu de congés. Quant aux jeunes soldats de « la deuxième portion, il sera procédé à leur égard « de la manière suivante : pour l'infanterie, il sera « placé un ou plusieurs dépôts d'instruction par « département. . . . . . Les jeunes soldats de la « deuxième portion du contingent seront rassem- « blés, du 1er octobre au 1er avril, dans l'un des « dépôts établis dans leur département, pour y « être exercés, la première année, pendant trois « mois, après lesquels ils seront renvoyés provi- « soirement en congé dans leurs foyers.

« La deuxième année, ils seront rappelés dans « les dépôts pour y être exercés de nouveau pen- « dant deux mois, et la troisième année pendant « un mois. Après la troisième année, ils demeu- « reront assujettis aux appels semestriels prescrits « par l'instruction du 15 avril 1857. Pendant leur « réunion dans les dépôts, ils recevront les pres- « tations journalières attribuées aux soldats de « leur arme...... Ils recevront, en outre, des « effets d'habillement, de grand et de petit équipe- « ment ; à leur départ, ils emporteront certains « effets qu'ils seront tenus de conserver jusqu'à « leur libération du service. Les jeunes soldats de « la deuxième portion du contingent destinés aux « armes spéciales (cavalerie et artillerie), seront « réunis, pour leur instruction élémentaire, au « corps de leur arme le plus à proximité. Les « hommes destinés au génie seront réunis à ceux « de l'infanterie. »

L'application de ces dispositions a déjà donné d'excellents résultats. Dans les trois mois de leur première année d'instruction, nos jeunes soldats ont prouvé qu'on trouverait en eux une solide réserve qui permettra peut-être, un jour, une diminution notable de l'effectif entretenu sous les drapeaux. On peut seulement regretter que le désir très-louable d'avoir le compte exact des dépenses de la réserve ait conduit à prescrire que chaque dépôt aurait une administration spéciale, indépendante de celle du corps de troupe qui fournit les cadres d'instruction ; il en résulte une énorme augmentation d'écritures qu'on aurait évitée en décidant que les jeunes gens de la deuxième portion du contingent seraient en subsistance dans le corps chargé de leur instruction.

L'année 1861 a vu s'accomplir enfin la promesse d'une nouvelle loi révisant la loi du 11 avril 1831 sur les pensions de l'armée de terre. La loi du 25 juin 1861, témoignage de la sollicitude constante de l'Empereur, a été reçue par l'armée avec un sentiment de reconnaissance. Elle augmente de trois dixièmes toutes les pensions. Dorénavant, la veuve d'un général de division, qui n'avait que 1,500 francs de pension en aura 1,950 ; la veuve d'un colonel, qui en avait 750, en aura 975. Est-ce trop ? Les officiers mis en non-activité pour infirmités temporaires auront droit à la retraite après 25 ans de services effectifs, lorsqu'ils auront été reconnus non susceptibles d'être rappelés à l'activité. Toute veuve séparée de corps était exclue de tout droit à pension. Cette exclusion ne s'appliquera plus qu'à la veuve *contre laquelle* la séparation aura été admise.

Ce sont là des dispositions justes et généreuses. Le service militaire accompli en Algérie, à partir du 1er janvier 1862, ne sera compté que pour le double de sa durée effective.

Il est permis de regretter qu'au lieu d'augmenter tous les tarifs dans la même proportion, on ne se soit pas plus préoccupé de les mettre mieux en rapport les uns avec les autres. On eût fait disparaître des anomalies choquantes, et amélioré les retraites des officiers d'administration. Ainsi la loi traite les officiers d'administraion principaux comme les lieutenants-colonels. Cela est bien ; mais alors pourquoi ne pas traiter les officiers d'administration comptables de 1re classe comme les chefs de bataillon, ceux de 2me classe comme les capitaines, les adjudants de 1re et de 2me classe, auxquels la loi reconnaît l'état d'officiers, comme les lieutenants et les sous-lieutenants? Pourquoi, par exemple, quand la retraite d'un comptable de 2me classe est un peu moindre que celle d'un capitaine, donner aux campagnes du capitaine un tarif inférieur à celui des campagnes de ce même comptable, alors que ces tarifs sont en général proportionnés aux positions? Cela ne se comprend pas.

Ajoutons que la nouvelle loi a enlevé un précieux avantage aux fonctionnaires de l'intendance. La loi de 1831 attribuait aux sous-intendants de toute classe la retraite de colonel, aux adjoints de toute classe celle de chef de bataillon. La loi nouvelle attribue aux sous-intendants de 2nd classe la retraite de lieutenant-colonel, et aux adjoints de 2me classe la retraite de capitaine. C'est une application rigoureuse de l'assimilation, ou, pour mieux dire, de la correspondance des grades. Puisse-t-elle ne pas nuire au recrutement d'un corps dont la bonne composition est si importante pour les intérêts les plus précieux de l'armée!

La loi des pensions nous amène naturellement à parler de l'Hôtel des Invalides. Une instruction du 18 janvier 1861 règle la forme dans laquelle doivent être instruites désormais les propositions d'admission. A l'avenir, un état réel d'invalidité pourra seul justifier l'entrée dans cet établissement. On a voulu prévenir « des admissions qui ne « répondent pas à un besoin réel ou qui sont re« grettables au point de vue de la justice et de la « moralité. Les mesures prises préviendront des « admissions abusives, aussi nuisibles aux intérêts « de l'Etat que dangereuses, au point de vue de la « dignité d'un établissement auquel il importe de « conserver son véritable caractère. » Il ne s'agit donc pas de fermer l'asile ouvert par Louis XIV : son dôme glorieux continuera à abriter ceux de nos vétérans auxquels leurs blessures ou leurs infirmités rendent nécessaires des soins de tous les instants. Mais on mettra fin à des abus sur lesquels nous ne voulons pas insister, et, avant peu d'années, l'effectif de l'Hôtel sera considérablement réduit.

Service du Génie. — Les intérêts de l'agriculture réclamaient depuis longtemps des restrictions aux servitudes militaires. Un décret du 31 juillet 1861 fixe les parties de la zône frontière sur lesquelles il peut être formé opposition au défrichement de bois des particuliers. Les travaux de défense des côtes ont été poursuivis avec vigueur.

Service de l'artillerie. — La transformation du matériel de l'artillerie a été poussée avec activité. Toute l'infanterie et la cavalerie sont pourvues d'armes rayées à balles oblongues.

Administration intérieure des corps. — On sait qu'en temps de paix la plus grande partie de la solde du soldat est versée à l'*ordinaire*, et que les fonds de l'ordinaire sont destinés à assurer, concurremment avec la ration de pain fournie par l'Etat, la subsistance des troupes. Il y a un ordinaire par compagnie ; chaque jour, deux hommes par compagnie vont avec le caporal d'ordinaire acheter la viande, le pain de soupe, les légumes, le sel nécessaires à l'alimentation du lendemain. On comprend ce que ce mode d'achat a de vicieux au point de vue économique; on vient d'y renoncer et de le remplacer par d'excellentes mesures dont rend ainsi compte la circulaire du 25 février 1861, portant envoi d'un nouveau règlement :

« La cherté croissante des subsistances rend de « plus en plus difficile l'alimentation de la troupe, « et crée aux chefs de corps des embarras assez « sérieux; mais pendant que des plaintes nom« breuses et très-vives me parvenaient sur l'insuf« fisance de la nourriture, et enfin sur la nécessité « de remédier à ce fâcheux état de choses par « une augmentation de solde, quelques chefs de « corps introduisaient, dans le régime et la régle« mentation des ordinaires, d'heureuses modifica« tions qui ramenaient dans cette partie du service « une abondance relative..... Ces modifications « consistaient simplement à faire par voie directe « les achats en gros, à s'assurer les fournitures « par des marchés, et à faire profiter les ordinaires « de toute la différence entre le prix en gros et le « prix de détail. »

La circulaire cite un régiment d'artillerie qui, par les achats en gros, a économisé 33,000 fr. sur une dépense de 110,000 fr. Le nouveau règlement institue par régiment une commission dite des ordinaires, présidée par un officier supérieur. Elle agit pour le corps entier, soit par adjudication, soit de gré à gré. L'exécution du service, la justification des dépenses ne laissent rien à désirer. Ce nouveau mode de gestion fait disparaître le dernier abus qu'on pouvait encore signaler dans l'administration des corps de troupes, le sou pour livre du caporal d'ordinaire.

Habillement, équipement, harnachement. — Constatons avec bonheur qu'aucune modification importante n'a été introduite dans la tenue des troupes. Cette observation n'est nullement une critique des modifications antérieures. Elle est l'expression de cette espérance que nous sommes enfin arrivés à un habillement et à un équipement satisfaisant à toutes les nécessités. Une novelle selle a été mise en essai en Afrique et au camp de Châlons.

Voici quelques-uns des renseignements que donne sur elle la notice du 22 juillet 1861 : « La selle « nouvelle présentée à l'Empereur par S. E. le mi- « nistre de la guerre et les membres du comité de « cavalerie, dérive du système hongrois. L'*arçon* « de cette selle possède des formes et des propor- « tions qui le mettent en rapport parfait avec la « structure du rein de la plupart des chevaux, de « sorte que, posé sur le dos de l'animal, il de- « meure en place et n'a aucune tendance à glis- « ser, soit en avant, soit en arrière. Les *bandes* « appuient par une grande surface sur le dos, « sans le pincer, et ont ainsi le grand avantage de « ne presque jamais occasionner de blessures..... « Les parties en bois et en fer de l'arçon n'étant « ni nervées, ni recouvertes de cuir, s'inspectent « et se réparent facilement en campagne. Le *siége* « offre au cavalier une assiette large, élastique, et « le coussinet qui le recouvre donne à l'homme une « très-grande solidité, alors que ses cuisses peu- « vent se poser à plat et que ses jambes sont « très-rapprochées du cheval..... »

Que nos lecteurs nous pardonnent ces déailst. Il s'agit d'une question vitale pour la cavalerie. Nous avons vu en Algérie, après une marche de vingt-quatre heures, plus de quatre cents chevaux blessés et indisponibles dans une colonne de huit cents. Enfin, il n'est pas de question qui ait, jusqu'à ce jour, plus divisé les officiers de cavalerie.

Subsistances. — Fidèle à ses habitudes de prévoyance pendant la rareté des céréales, l'administration de la guerre, pour ménager les ressources nationales, a fait acheter 500,000 quintaux métriques de blés étrangers, ce qui représente les trois quarts de la consommation annuelle de l'armée.

Service de marche. — Le 6 juin 1861, le ministre de la guerre a décidé que l'entreprise des convois militaires qui consistait dans la fourniture des voitures nécessaires aux corps et aux détachements en marche et dans le transport des militaires malades ou blessés ne sera pas renouvelée et sera remplacée par les allocations suivantes : 1° *Militaires isolés.* Une seule indemnité pourvoira aux frais de transport et de nourriture en route ; elle sera décomptée par kilomètre et variera suivant le mode de locomotion. — 2° *Corps ou détachements en marche.* Les voitures à colliers qui doivent suivre les corps ou détachements en marche, seront réunies d'étape en étape, par les soins du commandant de la colonne, qui traitera de gré à gré en ne dépassant jamais la limite extrême de 0,30 c. par kilomètre et par voiture à un collier ; elles seront payées sur les fonds du corps qui en fera l'avance et qui en sera remboursé trimestriellement au titre du service de marche, sur la production des factures.

Ces dispositions se justifient d'elles-mêmes; elles mettent fin à un système suranné qui n'était plus en harmonie avec le mode de viabilité actuel. Ajoutons qu'elles réalisent en temps de paix une économie annuelle d'au moins 500,000 francs qui pourra être doublée et triplée en temps de guerre. C'est une de ces réformes modestes qui honorent les administrations.

Service des transports. — Le 2 septembre 1861, un traité est intervenu entre les ministres de la guerre et de la marine d'une part, et les représentants des dix principales compagnies de chemins de fer français, pour l'exécution des transports de matériel des ministères de la guerre et de la marine dans toute l'étendue de la France continentale, du 1er octobre 1861 jusqu'au 31 décembre 1866. Le traité antérieur expirait le 1er juillet 1861 ; mais il a dû être prorogé jusqu'au 1er octobre, les parties n'ayant pu se mettre d'accord sur les clauses du nouveau contrat. Les clauses en ont été discutées pendant près d'un an, entre les représentants des divers intérêts engagés dans la question. On ne s'en étonnerait pas si l'on connaissait le nombre et la quantité des questions litigieuses soulevées par les précédents traités. Les compagnies sont encore en instance au Conseil d'État pour obtenir l'annulation d'une décision ministérielle qui, à titre de révision de liquidation, exercerait contre elles des répétitions de plus d'un million. Les transports par voie ferrée étaient chose encore bien nouvelle, lorsque les anciens traités avaient été passés. Maintenant une étude complète, approfondie de la question, a été faite à tous les points de vue, et nous avons la certitude que le nouveau contrat ne pourra pas laisser prise à d'aussi regrettables conflits.

Il nous reste à parler du budget et de l'effectif de l'armée. Les crédits ouverts au ministère de la guerre par la loi du 26 juin 1861, pour l'exercice 1862, se montaient à 375,053,218 francs, indépendamment de 17,515,315 francs pour le gouvernement général de l'Algérie. Ce budget, préparé avant l'établissement des règles posées par le sénatus-consulte du 31 décembre 1861, devra nécessairement être rectifié., et ces rectifications feront l'objet d'une loi dont le projet est examiné en ce moment par le Conseil d'État. Nous nous bornons à citer un extrait de la situation de l'empire présentée au Sénat et au Corps législatif, en janvier 1862.

« Les crédits demandés par le ministère de la « guerre poar 1863... sont calculés sur un effectif « de quatre cent mille hommes et de quatre-vingt- « cinq mille sept cents chevaux. La comparaison « de cet effectif avec celui qui a été prévu pour « 1861, fait ressortir une augmentation de huit « mille hommes. Mais, sans parler de l'accroisse- « ment du contingent qui résulte de l'annexion « des trois nouveaux départements des Alpes- « Maritimes, de la Savoie et de la Haute-Savoie, « il ne faut pas oublier que, dans les budgets an- « térieurs, des crédits supplémentaires servaient « à solder des excédants d'effectif considérables.

« En 1859, cet effectif a été, en moyenne, de « 556,439 hommes, et s'est élevé jusqu'à 660,000 « hommes, au moment de la guerre d'Italie. « Aussitôt après la conclusion de la paix, tous les « efforts de Votre Majesté ont tendu à ramener « l'effectif de l'armée aux proportions ordinaires, « sans compromettre, par une précipitation im- « prudente, la bonne organisation de nos forces « militaires. Redescendue, dès 1860, à 485,000 « hommes, la moyenne de l'effectif n'a plus été, « en 1861, que de 467,000 hommes. Au 1er jan- « vier de cette année, l'effectif total en France et « en Algérie était de 446,000 hommes (ce chiffre « comprend nos forces militaires à Rome, en « Chine et en Cochinchine), et, d'après les ordres « formels de Votre Majesté, des réductions suc- « cessives devront le ramener, pour le 1er janvier « 1863, au chiffre limitatif de 400,000 hommes. « Ce chiffre pourra être dépassé tout au plus de « 15,000 hommes, employés temporairement à « protéger les intérêts français qui seraient encore « engagés hors du territoire. »

Ces dernières lignes rappelleront à nos lecteurs que, sans parler de l'occupation de Rome, nous avons encore un corps expéditionnaire en Cochinchine, et qu'en ce moment même une brigade de l'armée de terre s'embarque pour le Mexique.

Terminons cette revue en mentionnant que l'année 1861 a vu deux nouveaux noms s'ajouter à la liste des bienfaiteurs de l'armée. M. l'abbé Sève a légué deux sommes de 100 francs de rente chacune, l'une aux infirmiers de l'hôpital militaire de Lyon, l'autre au 88e régiment d'infanterie de ligne. Une somme de 24,000 francs a été léguée au régiment des dragons de l'Impératrice, par M. Durand, ancien capitaine à ce corps.

ART NAVAL. — NAVIRES CUIRASSÉS. — Les effets terribles produits par les obus sur les navires en bois, depuis l'adoption des idées du général Paixhans, ont fait étudier les moyens de se préserver des dangers de pareils projectiles et même des boulets pleins. Déjà sous le premier empire, un essai imparfait avait été tenté par les Anglais contre l'amiral Linois devant Algéziras, et depuis, M. Montgéry avait cherché à sauvegarder les vaisseaux, en publiant plusieurs mémoires intéressants. Mais l'art de la forge n'était pas alors parvenu à la perfection nécessaire à de tels travaux et le manque de circonstances assez urgentes pour forcer de recourir à de tels préservatifs, fit presque oublier tout ce qu'on avait dit ou fait antérieurement. La guerre avec la Russie vint cependant montrer que nos coques en bois étaient, moins encore qu'à l'époque des boulets pleins, capables d'affronter le feu des batteries de terre servies cette fois seulement par des canonniers exercés; mais il fallut l'impulsion éclairée de l'Empereur pour remettre ces idées à l'ordre du jour et surtout pour résoudre un problème aussi difficile que celui de navires bardés de fer, et tirant cependant assez peu d'eau pour attaquer Cronstadt. On reprit les expériences déjà faites il y a près de quinze ans à Gâvre et on admit qu'une épaisseur de 0,m 10 était nécessaire pour les projectiles ronds actuels. Le manque de tirant d'eau et le poids de pareilles plaques forcèrent donc à construire, aussi légèrement que possible, de grands chalans en bois, vraies caisses à angles arrondis, parce que les formes nécessaires à la marche et à la navigation étaient impossibles avec si peu d'enfoncement. Ces bateaux aussi plats que lourds, et incapables de naviguer seuls, furent remorqués pendant la belle saison et ils n'employèrent leur hélice que pour prendre position devant le fort de Kil-bouroun. Leur propulseur placé derrière une surface presque plane, ne trouvait pas de nouvelle eau encore inerte et agissait comme un ventilateur, au lieu de produire l'impulsion. Aussi malgré une puissance de près de 300 chevaux de 76 k, m., ces batteries ne firent que 2,6 nœuds en calme plat; la moindre brise les arrêtait aussitôt.

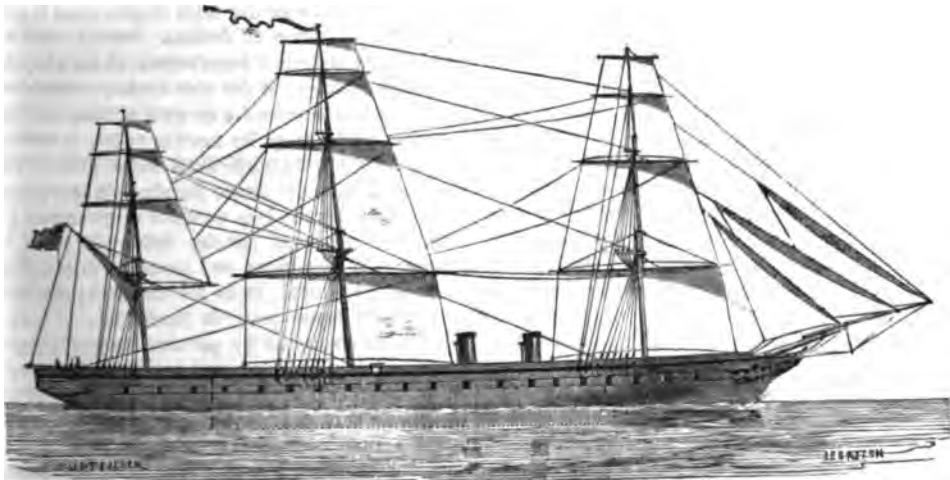
La seule expérience militaire eut lieu devant le fort de Kil-bouroun. Trois de ces nouveaux navires vinrent s'embosser à 450 mètres de distance et reçurent un grand nombre de boulets de 24, qui ne produisirent que des empreintes peu profondes, ne fendirent aucune plaque et ne blessèrent que peu d'hommes en passant par les sabords. Ce fait de guerre donna plus d'importance aux navires cuirassés, et comme on employait déjà des canons de 50, on fit de nouvelles expériences, qui prouvèrent qu'avec 0,m10 d'épaisseur, les boulets tirés à quelques mètres de distance et avec la charge au tiers rompaient les plaques mais n'allaient pas au-delà. Les projectiles en fonte se brisèrent en miettes, mais firent le même effet que ceux en fer qui s'applatirent. Les diverses qualités de fer donnèrent des résultats très-différents. Les fers durs et aigres se fendirent à de grandes distances du point frappé, et des morceaux se détachèrent, surtout quand deux coups étaient voisins. Les fers doux se fendirent moins, mais plus, néanmoins que les 10 feuilles de un centimètre, superposées dans les expériences de Gâvre. Ces feuilles se déchiraient peu, mais elles auraient présenté vingt plans de rouille au lieu de deux. de sorte que l'eau de mer n'aurait pas tardé à en faire une masse d'oxyde. Tandis qu'on étudiait les moyens de défense, ceux d'attaque étaient aussi perfectionnés : de nouveaux projectiles percèrent les plaques; et on est arrivé à ne plus savoir où s'arrêtera la lutte de ces inventions, quelquefois restées sans études réelles et dans l'incertitude. Il y a cependant lieu de remarquer que les expériences, faites généralement à très-petite distance et perpendiculairement aux surfaces, ne présentent, par cela même, que l'exagération de ce qui aurait lieu presque toujours dans la pratique, où l'obliquité et la plus grande distance diminueraient

l'effet des projectiles. On peut donc établir maintenant que, si les navires blindés parviennent à se détruire entre eux, *car il faudra toujours redouter son semblable, et entre semblables la force est au nombre*, ils constituent une puissance militaire énorme contre les constructions en bois et qu'un seul de ces navires serait plus fort qu'une escadre actuelle, qui oserait s'approcher trop près et s'obstiner à l'attaquer. Ce sont des places-fortes mobiles, plus redoutables aux anciennes constructions qu'un fort ne l'est à des soldats découverts; parce qu'elles sont entourées d'eau profonde, et qu'elles peuvent par la célérité de leur marche attaquer et poursuivre au lieu de se borner à la défense.

On entra donc dans une voie toute nouvelle, et à l'invulnérabilité des batteries flottantes, on voulut ajouter la vitesse et même les qualités nautiques des vaisseaux de bois. La *Gloire* (V. dans le précédent *Annuaire* l'article Vaisseaux cuirassés) fut d'abord construite en France et revêtue de fer d'une extrémité à l'autre et jusqu'à deux mètres au-dessous de la flottaison. Elle reçut l'impulsion d'une machine de 900 chevaux de 200 kilogrammètres, qui dans les expériences imprima une vitesse de 12 nœuds. On ne lui mit qu'une petite mâture, qui cependant est encore permanente et serait, par sa chute, très-dangereuse dans une affaire, parce que ses cordes et ses pièces de bois, entraînées dans le tourbillon produit par l'hélice, briseraient ce propulseur et réduiraient le navire à une immobilité complète, comme on en a eu déjà l'exemple à l'occasion d'un navire mouillé en pleine côte, qui coupa sa mâture, engagea son hélice et se perdit aussitôt. *La Gloire* est, par le fait, un vaisseau rasé d'un petit nombre de grosses pièces, et dont les ponts et les canons supérieurs, ainsi que la mâture et beaucoup d'approvisionnements, ont été remplacés par le poids des plaques de fer de la cuirasse. Elle a des formes assez fines, un arrière pointu, et son étrave est plutôt rentrante qu'en saillie, afin de servir d'éperon. Son avant est tronqué par un plan horizontal, ce qui permet de mettre sur le pont deux canons de chasse placés de la sorte au-dessus du blindage, qui ne s'élève que jusqu'au niveau du pont supérieur. Quant à ce pont, il est entouré simplement d'une légère muraille en bois.

Le désir d'avoir deux batteries superposées, afin que la plus haute puisse ouvrir ses sabords avec un peu de mer, fit construire *le Magenta* : mais en élevant ainsi une cuirasse dont le mètre carré pèse 1000 kil. environ, il eût fallu un tirant d'eau impossible dans nos ports, si cette couche de fer avait eu trop d'étendue. On s'est donc résigné à ne blinder de bout en bout que la flottaison et seulement un peu plus de la moitié de la longueur, jusqu'au sommet de la seconde batterie. Une grande surface de bois reste, par conséquent, sans protection ; elle est sans artillerie, personne n'y séjournerait pendant un combat, mais elle est exposée à être incendiée par des obus.

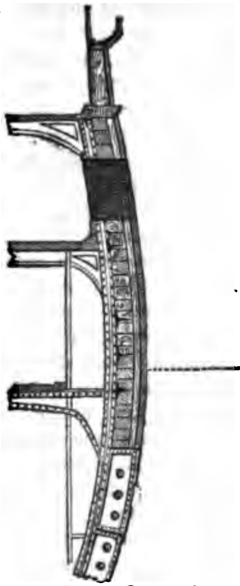
En Angleterre, on construisit le *Warrior* d'après des idées à peu près semblables à celles qui ont présidé à la création du *Magenta* ; c'est-à-dire avec des extrémités vulnérables, parce qu'on lui donna les proportions et les formes effilées d'un



Le Warrior.

paquebot. Or, la cuirasse ayant toujours l'élévation nécessaire aux sabords et à la batterie, il en résulte qu'elle pèse en raison de la longueur, tandis que le navire résiste à l'immersion par son déplacement en largeur et en profondeur; par suite un navire fin serait chargé outre mesure, s'il avait une cuirasse complète. Le *Warrior* est construit en tôle et ne craint pas l'incendie; mais dans les parties dénuées de plaques, les effets si destructeurs du boulet sur les tôles et leurs rivets l'exposeraient tellement à être coulé, qu'on a cherché à le préserver par de nombreuses cloisons en tôle,

afin de réduire à un petit volume l'eau entrée par quelques trous. Ce n'est là qu'un palliatif, et les avaries causées à des constructions en fer si compliquées seraient aussi longues que dispendieuses à réparer après une affaire.



Les forges et chantiers de la Méditerranée ont exécuté pour la Sardaigne deux corvettes blindées construites en fer. Ces navires à petit tirant d'eau, et qui par le fait ne sont que des batteries flottantes douées d'une assez belle mar-

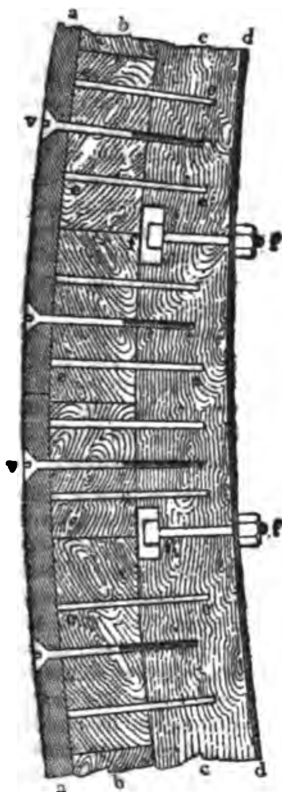


che, seraient incapables de tenir la mer de gros temps comme un navire ordinaire. Enfin on a fait de petites canonnières en fer, disposées en parties séparées, mais faciles à réunir au moyen de cornières, entre lesquelles ont met du caoutchouc serré par les boulons ; elles ont été transportées sur le lac de Garde par les chemins de fer. Ces petits navires n'étaient blindés qu'à l'avant, ainsi qu'un second type construit en bois, et leurs autres parties sont aussi exposées par le travers que les hommes placés à la seule pièce située à l'avant.

Aux différences mentionnées entre les frégates blindées de la France et de l'Angleterre il faut ajouter celle des matériaux employés. Les Anglais ont adopté la construction en fer, nous celle en bois, excepté pour la frégate *la Couronne*. Des expériences ont paru prouver qu'une coque en fer, recouverte d'une épaisseur suffisante de bois, par dessus laquelle étaient les plaques, résistait bien au choc des projectiles actuels, et on a pensé qu'elle serait moins exposée aux voies d'eau. En effet, le navire, c'est-à-dire le grand vaisseau étanche, se trouve alors derrière une sorte de coussin de bois, tandis qu'avec l'ancienne construction, c'est le bordage calfaté qui est sous la plaque, et le choc du projectile désagrégeant le bois, fait tellement sortir les étoupes, qu'il est à craindre que, sans parvenir à percer, le boulet ne produise cependant des voies d'eau, et surtout ne force à reconstruire de très-grandes surfaces pour opérer des réparations. Les avantages et les inconvénients de ces deux systèmes ont été souvent discutés ; ils sont pour le bois : constructions assorties aux ressources de nos arsenaux, qui ont des moyens d'employer le bois et fort peu de se servir du fer, par suite des règlements sur les ouvriers ; carène toujours propre, et conservant au navire à peu près sa marche primitive. D'autre part, durée beaucoup plus courte par la pourriture, impossibilité d'être conservé à sec, réparations impossibles sans enlever un grand nombre de plaques ; calfatage impossible par la même raison ; chances d'incendie quand toute la surface n'est pas cuirassée ; durée beaucoup moindre des appareils moteurs et des chaudières. Pour le fer, il y a en première ligne la saleté des carènes, qui réduit parfois la marche de un et demi et même deux nœuds, et qui par suite nécessite de fréquents passages au bassin ; dans l'état actuel, *voie d'eau terrible*, si, dans un roulis, la partie non cuirassée sort ou s'approche trop de la surface de l'eau et se trouve percée. D'autre part, durée illimitée si une telle construction est tenue à terre ; solidité beaucoup plus grande ; réparations plus faciles après un combat, puisque le bordé et la membrure sont en dedans et par leur disposition ne se croisent pas sur de grandes longueurs ; faculté d'avoir des extrémités vulnérables sans chances d'incendie ; mais aussi difficultés très-grandes de réparations dans ces parties. Le défaut le plus grave est la chance d'avoir la tôle percée dans la partie vulnérable de la carène, tandis que dans le bois, le passage d'un boulet ne laisse écouler que peu d'eau. Un roulis aussi modéré que possible sera une condition de salut pour les navires blindés surtout pour ceux construits en fer.

Les plaques de fer ont été fixées de diverses manières. Sur les premières batteries flottantes, c'est au moyen de boulons perçant bordage, membrure et vaigre, avec des têtes noyées dans la plaque de fer et l'écrou en dedans. Depuis, on s'est servi de longues vis à bois forgées, et les plaques, en partie réunies par des clés en fer, consolident le navire et s'opposent à ce qu'il prenne de l'arc sous leur poids. Dans les navires en fer, la crainte de percer la tôle du bordé avait donné l'idée d'établir en dehors de larges bandes de cornières, entre lesquelles du bois encastré et maintenu par d'autres cornières et par des lattes eût porté les plaques de blindage ; ce procédé dispendieux n'a pas été adopté. Dans les constructions exécutées à la Seyne pour la Sardaigne, le bois a été fixé au navire en fer par des boulons perçant la tôle, et dont les têtes sont noyées et les écrous en dedans. Les plaques sont fixées à ce bois par des vis qui ne vont pas jusqu'à la tôle. Enfin, on s'est arrêté à une première couche de bois, établie comme celle dont il vient d'être question, recouverte d'une autre couche de planches tenues à la première par des gournables ; de longues vis à bois en fer forgé, unissent en même temps les plaques de fer et les deux épaisseurs de bois, sans trop s'approcher de la tôle du bordé. Le tout est de savoir si ces modes de jonction restent étanches lorsque le navire fatigue ; en attendant, ils présentent l'avantage d'être faciles à réparer, et

ils sont assez promptement exécutés. La figure suivante fait voir la disposition des plaques dont nous venons de parler.



Pour compléter ces questions intéressantes, on trouvera probablement utile de comparer les deux navires blindés principaux. Voici donc ce qui en a été publié :

	Gloire	*Warrior*
Longueur	76m90	128 et 115.9 à la flottaison
Largeur	16m77	17.70
Rapport	1 : 4,5	1 : 6
Tirant d'eau	8m24	7m93
Hauteur des sabords	1m85	2.90
Distance des sabords	3m47	4.73
Epaisseur des plaques	0m110 et 0m100	0m112
Partie blindée	Totalité.	Moitié de la longueur
Artillerie protégée	34 can. de 50 (1)	28 de 68
Artillerie non protégée	2 canons de 50	22 de 68
Nombre de kilogram. d'une bordée (2)	k. 416,22	k. 432,64
Valeur présumée du navire	6,000,000 fr.	8,750,000 fr.
Valeur d'un kilog. de fer lancé dans une bordée (2).	14,423 fr.	20,226 fr.
Vitesse aux essais	12 nœuds	nœuds 13,5

Ces chiffres donnent une idée précise des deux constructions qui nous occupent ; ils montrent ce qu'il a fallu dépenser pour obtenir un mètre de hauteur de batterie de plus et un nœud et demi de vitesse, quand la carène est propre, car les herbes et les coquilles feront perdre cet avantage en peu de semaines, et cette marche, si chèrement acquise, est certes bien compensée par l'exagération de l'étendue des parties vulnérables. Aussi, M. Dupuy de Lôme a bien mieux disposé la *Gloire* pour le combat ; elle n'a pas un point faible sur toute sa longueur, elle est très-manœuvrante, tandis que le *Warrior* gouverne très-mal. Quant aux qualités nautiques, il est permis de croire que le *Warrior*, avec un poids d'environ 9,000 tonneaux et une élévation sur l'eau comme une frégate, ne montera pas à la lame et sera envahi par la mer. Il est probable aussi qu'il roulera beaucoup et perdra par l'inexactitude du tir l'avantage si chèrement acheté d'avoir ses sabord plus hauts. Nous pensons donc que c'est en France que la question a été la mieux comprise et qu'elle demandera probablement le moins de corrections, lorsque, plus tard, la pratique fera connaître les qualités et les défauts réels.

Tels sont, pour le moment, les types principaux de navires cuirassés. S'ils offrent quelques avantages, ils occasionnent des dépenses exorbitantes, tant pour leur construction que parce qu'ils déprécient tout l'ancien matériel naval. Ils ne réalisent pas, enfin, une augmentation de force de notre marine, puisque, aussitôt imités, nous les trouverons contre nous ; ils continuent, avec une exagération croissante, cette sorte de guerre de budget que les nations se font depuis la paix.

Ils sont au navire en bois ce que l'ancien chevalier était relativement au vilain, et ils se montreront bien plus redoutables contre la terre que ne l'étaient les anciens vaisseaux, car ils peuvent attaquer des batteries de côte et les réduire au silence. Contre eux, il n'y a plus de rades fermées, plus de villes du littoral protégées, car il n'existe pas de passe assez étroite pour que la distance des feux croisés laisse au boulet la force nécessaire pour percer les plaques. Avec leur marche et leur célérité d'évolution, ils entreront et sortiront impunément des rades jadis les mieux défendues, et probablement sans s'inquiéter des petites méchancetés de pétards sous-marins et de cordes tendues qu'on est réduit à imaginer contre eux. Ils n'en tiendront pas plus compte que des canons entassés sur les collines des passes, et dont les canonniers, plus utiles ailleurs, seront réduits à les voir passer. Le manque de fond des digues sous-marines assez éloignées, sera la seule défense contre ces navires si redoutables avec leurs canons portant à 5,000 mètres, et combien peu de localités permettront de construire de ces digues dispendieuses ! La terre ne pourra employer contre eux que le feu courbe des mortiers, dont l'incertitude sur un but aussi petit et aussi mobile qu'un navire, est pour celui-ci une garantie presque égale à celle de ses plaques contre les boulets. Ce sont des moyens d'attaque si puissants, qu'on a songé à employer les mêmes engins à la dé-

(1) Le 30 français égale le 54 anglais.
(2) De canons protégés.

fense, et que, pour celle des ports, on a proposé des batteries blindées; mais ces dernières sont incapables de prendre la mer sans beau temps et sans remorqueur, et elles ont presque tous les désavantages de l'immobilité; car si trois cents canons immobiles sont, par exemple, dispersés sur cinq ou six points, trois cents autres canons mobiles iront successivement les attaquer et seront toujours cinq contre un. Malgré son exagération apparente, cette comparaison montre les avantages de l'attaque sur la défense, dès que les moyens sont à peu près égalisés des deux côtés, comme depuis l'adoption des cuirasses. Les forces relatives de la terre et de la mer sont donc bien changées par ces innovations qui nous éloignent beaucoup de l'époque où l'on a pu dire que les Anglais étaient venus casser nos vitres avec des pistoles, tant les dépenses avaient été grandes relativement aux dégats occasionnés sur nos côtes. Plus tard, leur possession absolue des mers et leurs nombreux vaisseaux, ne leur permirent cependant pas d'attaquer de front nos ports, et plus récemment encore, les escadres combinées de la France et de l'Angleterre n'ont pas trop approché leurs centaines de canons des terrassements de Sébastopol, parce qu'elles étaient en bois, tandis que nos trois batteries flottantes s'embossaient devant Kil-bouroun, bien qu'elles ne présentassent que onze canons chacune. Ces nouveaux navires seront, à mon avis, défavorables à la France, comme l'adoption de la vapeur l'a certainement été déjà, malgré l'opinion générale. Que de fois on a dit: « Si l'Empereur avait eu la vapeur ! » Il aurait fallu ajouter : « Si les Anglais ne l'avaient pas eue ! » Et elle est née chez eux. Si une fée avait garanti quarante-huit heures de calme, la flottille utilisait ses rames et franchissait la Manche; oui; mais si, avec la vapeur, il n'y a plus de calme pour l'un, il n'y en a pas non plus pour l'autre; et les coups de main, jadis possibles, ne le sont plus. Maintenant, il faut plus que jamais dominer la mer pour faire un débarquement. Il est un autre fait dont on ne saurait méconnaître l'importance; la vapeur a énormément diminué le rayon d'action de nos vaisseaux, qu'on avait augmenté en leur donnant près de neuf mois de vivres et cent jours d'eau qui, remplacée par la distillation, aurait permis d'arriver à dix-huit mois de vivres; c'est-à-dire que l'action d'un tel vaisseau ou d'une frégate s'étendait à toute la terre. Aujourd'hui, au contraire, le vaisseau a trois mois de vivres et six jours de charbon; il ne peut donc aller qu'à trois jours à toute vitesse, puisqu'il n'a de dépôt nulle part, et que, s'il est poursuivi, il est perdu par le manque de charbon; alors, en effet, il se trouve dans une position aussi critique qu'une batterie de campagne sans chevaux. Il est vrai qu'il n'est pas toujours nécessaire de marcher à toute volée, et que nous avons conservé notre ancienne voilure. Mais, dans un combat, ce vaste échafaudage, avec toutes ses cordes, serait un danger des plus sérieux pour le propulseur. Nous voici arrivés aux navires blindés, qui seront perdus, s'ils n'ont pas *des mats à bascule, abattus sur le pont avant de commencer le feu*. Ils auront donc toujours une mature aussi petite et une voilure aussi insuffisante que la *Gloire*, et leur rayon d'action sera réduit à la moitié de leur charbon : *jamais la guerre sur mer n'a été plus localisée*. Aussi je suis convaincu que les navires blindés doivent être considérés comme une des fâcheuses nécessités de notre époque, et nullement comme un progrès utile à la France, qui n'a de charbon que chez elle. Je crois qu'ils terminent d'une manière malheureuse cette lutte de progrès qui nous a fait dépenser déjà tant et tant de millions, d'abord à étendre l'action de nos vaisseaux, puis à construire des navires à roues pour les supplanter par ceux à hélice, et déprécier enfin ces derniers par les blindages. Ce sera la quatrième marine que nous aurons vu construire depuis trente ans et elle modifiera tous nos arsenaux et nos fortifications.

Voyons maintenant ce qu'il y a lieu de déduire de la nature de ces nouveaux navires, dès qu'on veut les lancer au large et leur faire courir les mêmes chances qu'aux autres bâtiments de guerre ou du commerce. Comme ils sont construits en matériaux plus lourds, il a fallu nécessairement réduire beaucoup leur hauteur, au point qu'ils ne peuvent avoir qu'une batterie couverte et rien sur le pont, tout en pesant une fois et un tiers autant qu'un ancien trois-ponts. La position des poids, qui joue un si grand rôle, que jadis on gagnait ou perdait de la marche par des déplacements en apparence insignifiants, cette position est entièrement changée. Au lieu de ponts et de canons superposés, de mâts, vergues, voiles et cordes dans les airs, tout a été concentré sur les flancs, presque à la flottaison. C'est le manteau de plomb des damnés dans l'Enfer du Dante. Il en résulte que tout diffère des anciennes conditions de stabilité, de poids et de formes, si bien balancées dans les constructions de Louis XVI et de l'Empire, de manière à obtenir des mouvements modérés tout en ayant la stabilité nécessaire; car avec une vaste voilure, il fallait résister aux méprises dans les grains et démâter plutôt que chavirer. Il n'y a plus à craindre de chavirer avec seulement trois voiles goëlettes et un hunier; mais il est indispensable de rouler le moins possible, pour assurer le tir d'un petit nombre de canons et ne pas montrer hors de l'eau le défaut de la cuirasse; or, ce défaut n'est qu'à 2 mètres sous la flottaison, et avec de la mer, on est étonné de l'étendue considérable de la surface de carène qui sort de l'eau à chaque roulis

Malheureusement, il est très-difficile de combiner les formes et les poids de manière à rouler modérément; toutes les constructions modernes n'en montrent que trop de preuves. On dit que cela

tient à leur longueur, et jusqu'à présent les commerces étrangers ont seuls changé les formes, et paraissent avoir reconnu que la longueur n'était pas un obstacle insurmontable. Nul n'a encore apprécié, et encore moins calculé, les effets des masses liquides en mouvement, non plus que ceux des formes ou des jeux de l'inertie des poids du navire, qui exercent aussi la plus grande influence sur les qualités nautiques. En rasant des navires ordinaires et les bardant de fer, on n'a donc résolu la question que pour le beau temps, mais pas encore pour les mers qu'on rencontre au moment où on s'y attend le moins, lorsqu'on navigue réellement, ni même pour celles qui, sans gêner la navigation, ôtent aux canons leur force réelle en diminuant trop l'exactitude du tir. Un navire qui roule outre mesure est à celui qui n'a pas ce défaut ce qu'est, à coups de fusil, le cavalier dont le cheval marche ou trotte relativement au fantassin qui le couche en joue.

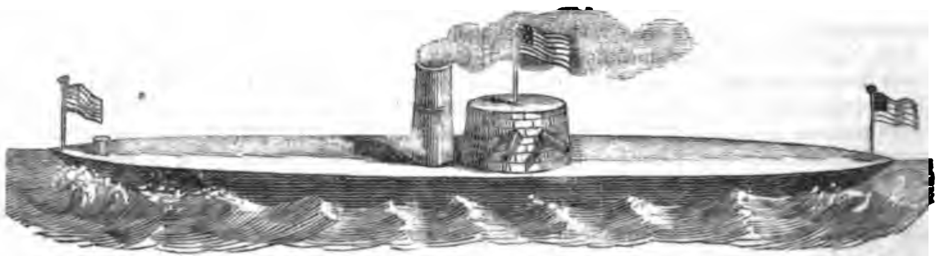
Au changement dont il vient d'être question, et qui cependant est de nature à être corrigé par des observations éclairées, il convient d'ajouter le désavantage inévitable d'être trop peu élevé sur l'eau relativement au poids total du navire. Ce défaut est je crois inhérent au navire blindé ; il n'est peut-être pas même diminué par des parties extrêmes vulnérables et plus légères. La loi d'Archimède est invariable, et si le navire est plus lourd il enfonce davantage ; donc, puisque ses flancs sont si pesants, ils ne sauraient être élevés au-dessus de l'eau sans acquérir un poids qui produirait une immersion exagérée ; aussi, quoique très-ras sur l'eau, les navires blindés n'en sont pas moins ceux qui enfoncent le plus. Toutefois, ces nouvelles constructions ne présentent aucun inconvénient en eau tranquille, mais avec des vagues en mouvement elles en offrent de très-graves. Ainsi, une lame, c'est-à-dire une petite colline mobile, arrive de l'avant. Pourquoi soulève-t-elle le navire au lieu de passer par-dessus lui ? C'est parce que ce navire présente au-dessus de l'eau un volume assez considérable, pour que, plongé accidentellement, il produise, en vertu de la loi des corps flottants, un effort de bas en haut, capable de vaincre l'inertie de 5,600,000 kil. que pèse le navire et de les faire osciller dans le peu de secondes que dure le passage d'une lame. C'est ce déplacement accidentel qui, par son nombre de tonneaux (inconnu il est vrai), exprime l'effort capable de produire le mouvement dans un court espace de temps ; si ce nombre n'est pas assez grand, c'est-à-dire s'il n'offre pas un volume extérieur assez considérable, il ne peut accomplir entièrement son rôle, et la lame débordant ses côtés, envahit son pont de tout ce qui manque en déplacement accidentel, comme lorsqu'elle nous passe par-dessus la tête quand nous nous baignons. Ces conditions de navigabilité servent de base aux lois contre la surcharge des navires ; car celle-ci ne change que bien peu leurs formes, et, quelque surchargé que soit un de nos bâtiments, il aura toujours des façons plus fines que celles des Hollandais à leur vrai tirant d'eau. Mais, il y a danger quand le volume extérieur n'est pas en rapport avec le poids total ; aussi le chasse-marée navigue sans péril à côté du trois-ponts, par cela seul que la proportion citée existe pour le plus petit comme pour le plus grand navire. Ce défaut est, je le répète, inhérent aux cuirasses ; on peut l'empêcher d'être nuisible, mais non le faire disparaître, même sur un navire partiellement cuirassé comme le *Warrior*. Il s'est montré clairement par une mer vive, mais loin d'être grosse, qui ne faisait pas embarquer d'eau sur un vaisseau voisin. Il en résulte que pour affronter la mer avec autant de sécurité que les autres, il faudra certainement que *le navire blindé soit couvert d'un toit léger,* à côtés inclinés et sans rebords latéraux ; afin qu'en passant en partie par-dessus lui, la mer entre à peine par quelques écoutilles et ne remplisse pas incessamment cette grande caisse ouverte par le haut, entourée par les côtés du navire et percée au bas par tous les passages nécessaires à l'accès de l'air et des hommes. Cette toiture lui sera plus nécessaire qu'à un paquebot léger, mais rapide, qui sans elle ne porterait pas ses dépêches à heure dite et par tous les temps. Ainsi, arriver à des conditions telles que le roulis soit le moindre possible, afin d'avoir un bon tir, tout en cachant sous l'eau le défaut de la cuirasse, et préserver l'intérieur d'être envahi par l'eau, voilà pour le moment les corrections nécessaires du nouveau genre de navire de guerre.

Avant de terminer, il convient de mentionner une ancienne application de la force motrice des rames, qui a été proposée dès l'apparition de l'hélice, pour les vaisseaux en bois ; c'est l'éperon des galères, qu'on a transformé en un avant rentrant et coupant, dont la saillie est un peu au-dessous de la flottaison. Il a fallu nécessairement ajouter de grands poids pour établir cet éperon et consolider l'avant, autant que possible, afin qu'il résistât aux chocs qu'on le destine à produire. Il est donc à craindre qu'on ait compromis les qualités nautiques du navire, en y ajoutant une arme pesante, dont les effets et le mode d'emploi sont encore inconnus. Il reste même à savoir si, dans les abordages, comme dans les accidents ordinaires, l'abordeur ne souffrira pas presque autant que l'abordé, et, dans le cas où ils seraient blindés tous les deux, si un éperon pointu ne serait pas arraché avec la charpente voisine. L'action est égale à la réaction sur tout ce qui pèse, et on ignore si de pareils chocs n'occasionneraient pas un déplacement dans l'intérieur des navires. Les chaudières, ne fussent-elles transportées que de quelques centimètres, briseraient leurs tuyaux et envahiraient tout l'intérieur avec leur vapeur brûlante.

Une autre question importante et qui pourrait être étudiée dans des sortes de joûtes, est la ma-

nièse d'employer cet éperon, et celle de parer ses coups; car cette arme serait une véritable escrime entre des êtres mouvants du poids de 5 à 6,000,000 de k. En attendant, nous ferons remarquer qu'il faut une assez grande vitesse pour produire un grand choc, ce qui met dans la nécessité de parcourir une longue distance pour s'élancer. Ajoutons qu'un choc trop oblique, par la direction ou par la vitesse relative des deux navires, serait peut-être plus funeste à l'abordeur qu'à l'abordé. On a dit que dans une mêlée l'éperon jouerait un grand rôle, parce que ne le voyant pas approcher, on ne pourrait l'éviter; mais alors comment saura-t-il lui-même où il va? Et quand la fumée empêchera de diriger les boulets, comment conduira t-on l'éperon? Sur la surface unie des mers, il n'existe pas de moyens de voir sans être vu, et pourtant il faudra un horizon assez étendu pour que ce chevalier de 5 à 6,000,000 de k. puisse se retourner et prendre du champ. L'éperon de nos grands vaisseaux, poussé par 2,000 chevaux, est donc une arme probablement redoutable dans quelques cas, mais dont les effets et le maniement sont également inconnus, et sur laquelle on ne présentera longtemps encore que des raisonnements sans preuves à l'appui.

Les évènements maritimes de la lutte américaine ont tout à coup révélé au public les vérités exposées plus haut et qui bien que peu répandues n'en étaient pas moins appréciées à leur valeur par les marins. Tout le monde voit maintenant, qu'il faut admettre en principe : *que le temps des navires en bois est passé*, que *l'utilité des fortifications à terre l'est également*; mais aussi que la guerre maritime est tout à fait *localisée*, et que *la terre n'est plus en sureté* avec ses anciens moyens de défense. En effet, la frégate cuirassée des États confédérés du Sud, le *Merrimac*, a prouvé, dans le combat qu'elle a livré le 8 mars 1862, à l'escadre du Nord, dans la rivière James, qu'un navire imparfaitement bardé de fer ne tient pas compte des batteries de terre pour s'avancer dans les rades, et qu'à lui seul il est plus fort qu'une division de navires en bois armés de gros calibre. Sous ce rapport, le doute, s'il avait existé, ne serait plus possible; mais il n'en est pas de même pour l'arme renouvelée des anciens, dont les résultats ont cependant d'abord paru concluants. Nous apprenons que le *Merrimac*, plus lourd qu'un ancien vaisseau, a coulé la vieille corvette le *Cumberland, qui était au mouillage.* Nous avons tous fait l'escrime au mur, et le bouton de notre fleuret atteignait toujours le but. Il est tout aussi évident qu'un navire sous vapeur abordera comme il le voudra un autre navire immobile; mais il est très-douteux qu'il en soit de même entre des navires sous vapeur : alors ils passeront à la véritable escrime, et, de plus, leurs plaques résisteront et détourneront les coups, comme les anciennes armures des chevaliers. Quant à l'effet produit sur le *Cumberland*, il n'a rien d'étonnant, et il n'y avait pas besoin d'éperon pour que le *Merrimac*, dont l'épaisseur devait être double et le poids total presque triple, ait coulé le *Cumberland*. L'abordage d'un vaisseau et d'une corvette ordinaires aurait eu les mêmes effets; bien des rencontres involontaires, même entre navires égaux, en ont fourni la preuve. D'un autre côté, la relation américaine montre que l'éperon du *Merrimac* est resté sans effet sur le *Monitor*, navire également cuirassé; elle semble même attribuer la retraite forcée du *Merrimac* à



Le Monitor

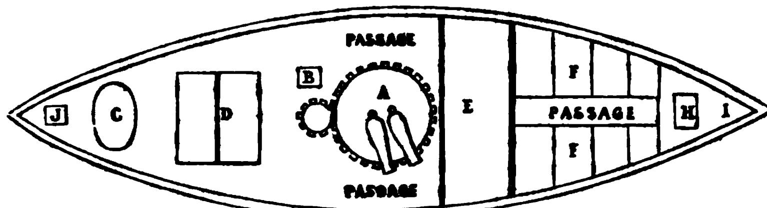
une avarie causée par le choc. Cela est aussi très-naturel; car il faudra un choc énorme et probablement *aussi funeste d'un côté que de l'autre*, pour que des plaques aussi dures et aussi raides n'étendent pas l'effort sur de grandes surfaces et n'augmentent pas ainsi la résistance, tandis que le bois nu est percé là où il est frappé, parce qu'il est mou. Donc, si on croit toujours devoir employer l'éperon, il faudra désormais *le plonger assez bas pour agir là où les toles sont minces*, ou tout au moins pour venir briser les ailes du propulseur, en s'engageant entre elles. Mais quels seront les effets de ces lourdes additions sur les qualités nautiques. C'est ce que l'expérience n'a nullement éclairci, On a dit que le *Monitor* avait eu mauvais temps et s'était comporté convenablement, bien que, sauf sa tourelle, il soit au ras de l'eau. La mer est cependant entrée par les tuyaux destinés à la sortie de l'air fourni par les ventilateurs. On attribuerait, dès lors, ses qualités à ce qu'étant entièrement couvert il flotte comme une bouteille bouchée.

Le rôle brillant du *Monitor*, a tellement attiré l'attention, qu'il est intéressant d'en faire connaître quelques détails. La coque est en fer, et

formée, à bien dire, de deux navires superposés dont les dimensions sont :

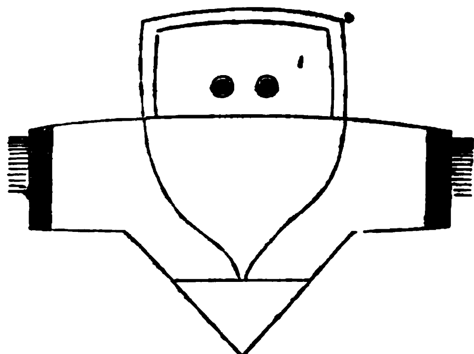
	Navire supérieur.	Navire inférieur.
Longueur	$52^{m}40$	$37^{m}62$
Largeur..............	13.52	10.27
Creux...............	1.52	1.98

La hauteur, sur l'eau, n'est que $0^{m}36$, la muraille a $0^{m}66$ d'épaisseur de chêne, couvert de fer, de



A Tour mobile portant deux canons Dahlgren. — *B* Machine à vapeur faisant mouvoir la tour. — *C* Machine faisant mouvoir le navire. — *D* Chaudières. — *E* Salle à manger. — *F* Logement des officiers. — *H* Appareil faisant mouvoir le gouvernail. — *I*, *J* Appareils pour lever les ancres.

$0^{m}125$, le pont est bordé en chêne de $0^{m}178$, couvert de fer laminé, $0^{m}025$. La tourelle est formée d'une carcasse en fer de $0^{m}025$, sur laquelle sont rivées deux épaisseurs égales. En tout, il y a neuf plaques avec une épaisseur totale de $0^{m}228$, ce qui implique un poids énorme, puisque celui du mètre



carré doit être de 1,778 kil., une épaisseur de un décimètre pesant 780 kil. le mètre carré. La tourelle est tournante; elle a autour de sa base, une roue dentée dans laquelle engrène un pignon mu par une petite machine qui dirige le pointage avec beaucoup de facilité. Les deux canons sont fixés dans la tourelle, dont le diamètre inférieur est de $6^{m}10$ et la hauteur $2^{m}74$. La disposition du *Monitor* ressemble à celle proposée, il y a un an, par le capitaine Coles, de la marine anglaise, à cela près que la tourelle de ce dernier n'est pas en saillie, mais noyée dans le pont, et que ses sabords sont fermés après le feu par des boucliers obliques, tandis qu'Erickson ferme les siens par des bandes d'acier de $1^{m}83$ de haut, sur $0^{m}60$ de large et $0^{m}30$ d'épaisseur. La tourelle a reçu vingt marques de boulets, dont quelques-uns ont frappé perpendiculairement; l'arêtedu pont a eu plusieurs coups, dont un l'a écorné, mais l'abordage du *Merrimac* n'a produit que quelques éclats dans le bois.

Le succès du capitaine Erikson, déjà connu par son hélice et sa première application à bord du *Robert-Stockton*, a changé toutes les idées. En Angleterre, on a admis subitement que les forts sont inutiles, qu'il faut abandonner les travaux en voie d'exécution; ceux-là même qui en avaient voté les fonds avouent leur erreur et proclament que des fortifications solides établies à terre ne signifient plus rien, s'il en existe d'aussi fortes à flot. On voit également déclarer qu'un vaisseau sans cuirasse est aussi inutile qu'un vaisseau sans canons; malheureusement pour nous, il faudrait ajouter qu'un vaisseau sans charbon. Enfin, on se propose de raser des trois-ponts de construction très-récente, pour les garnir de tourelles du capitaine Coles, et l'on va jusqu'à dire que les navires comme le *Monitor* feront la base de la nouvelle force maritime. Rien n'est moins probable, car le *Monitor* n'est réellement propre qu'à la défense; encore, sous ce rapport, son petit nombre de canons l'empêchera toujours de valoir nos batteries flottantes, surtout si elles étaient construites en fer et halées à terre. La force sera toujours en raison du nombre de canons semblables, et les frais de construction, de personnel et de machine sont, relativement, d'autant plus grands que les navires sont plus petits. Ainsi, les deux canons du *Monitor* représentent une dépense de 1,500,000 fr., tandis que les onze canons d'une bordée de batterie flottante coûtent moins, le navire et ses accessoires étant compris dans ces évaluations. D'un autre côté, on sait les graves inconvénients inhérents aux petits navires cuirassés ou non. Ils portent peu, marchent mal, ne peuvent aller loin et craignent le moindre mauvais temps, comme l'armada espagnole de Philippe II. L'addition d'une machine ne change pas les qualités nautiques, tandis que, par cela seul qu'ils sont grands, les navires vraiment de mer vont loin, marchent vite, portent beaucoup et ne craignent pas le mauvais temps. La suite des événements d'Amérique éclaircira peut-être cesgran des questions, et l'on trouvera dans le résumé placé en tête de l'Annuaire un compte exact des faits nouveaux qui se seront produits.

Tel est à peu près l'état actuel de la question des navires cuirassés, à laquelle tant de millions sont consacrés chaque année. Le temps viendra, sans doute, la modifier encore, en remplaçant les spéculations par l'expérience réelle, et il faudra d'immenses sommes pour mettre ce matériel, aussi dispendieux de construction que d'emploi, au niveau d'une nouvelle époque.

Depuis plus de trente ans nous contemplons un spectacle aussi grand que ruineux. Chaque invention vient donner son impulsion, renverser le passé pour pousser à construire des nouveautés avec une activité renaissante. L'effet le plus certain que produise la lutte du *Merrimac* et du *Monitor* sera de raminer, pour tous les Etats, la lutte d'inventions et de dépenses. Notre époque maritime rappelle les efforts des Titans, et les nations modernes auront dépensé plus de force vitale à entasser leurs inventions militaires, que les géants anciens à soulever leurs montagnes.

E. Paris, *contre-amiral.*

ASIE. — La plus grande activité des recherches géographiques en Asie appartient aux Russes depuis plusieurs années. Les savants, les voyageurs de cette nation, favorisent l'extension de l'empire Moscovite dans le centre et l'orient de cette partie du monde, en dévoilant les points les plus avantageux à annexer, les richesses les plus précieuses à acquérir. M. le comte Constantin de Sabir a publié un fort bon résumé des découvertes faites depuis peu dans le bassin de l'Amour, particulièrement par M. Maack, et il a dépeint la physionomie et les mœurs des peuples assez nombreux de ce territoire : les Manègres, les Ghiliiakes, etc. Le même savant a donné un aperçu des récentes explorations des Russes dans l'Asie centrale, et principalement dans le pays des Sept Rivières et la région Transilienne : là se trouve l'ancienne Dzoungarie, dont l'existence politique cessa au milieu du siècle dernier, et qui, dès lors, fut soumise à la Chine, mais qui, aujourd'hui, est divisée en deux parties : la Dzoungarie chinoise, et la Dzoungarie russe ou province de Sémipalatinsk, comprenant les districts d'Ala-tau, de Kopal et d'Ayagouz. Voici les plus célèbres des derniers voyageurs russes qui ont visité l'Asie centro-occidentale : M. de Séménov a parcouru les chaînes de l'Ala-tau, du Thien-Chan et les vallées voisines, et il a préparé une carte qui éclaire vivement la charpente orographique et les systèmes hydrographiques de ces régions de l'Asie. — Le sultan Valikhanov, prince Kirghiz, descendant de Djenghis-Khan, a fait aussi d'importantes explorations; c'est lui qui a donné les premiers renseignements sur la mort de l'infortuné Adolphe Schlagintweit. — Le capitaine Goloubev a le plus contribué, avec M. Vénioukov, à la connaissance complète du fameux lac Issyk-koul, c'est-à-dire du lac Chaud (car il ne gèle jamais), appelé aussi lac Salé (Touz-koul); grâce à d'actives explorations et à de nombreuses observations astronomiques, il a pu dresser une carte importante d'une grande partie de l'Asie centrale. M. Zakharov, consul russe à Kouldja, en a fait une autre, d'après les données chinoises. — M. Vénioukov vient de publier, dans les Mémoires de la Société géographique de Russie, le manuscrit, déjà ancien (1806), d'un auteur allemand inconnu, qui, de Cachemire, s'est avancé dans les parties les plus sauvages des monts Bolor et du Pamir, et a exposé avec d'intéressants détails la topographie de ce pays, ses richesses minérales, le caractère de sa population, appartenant à la race Indo-Européenne. — M. Kulewein, qui accompagnait le général Ignatiev dans sa dernière mission à Khiva et à Bokhara, a publié récemment son voyage, et donné des notions neuves sur l'Amou-Déria et la Khivie.

M. Gustave Radde a porté plus particulièrement ses investigations sur le nord de la Mongolie, c'est-à-dire sur le pays des Khalkha; il s'est élevé sur le mont Mounkou-Sardyk, vers l'extrémité nord du lac Kossogol; il a fait, à son retour, des cours publics sur les régions qu'il a visitées, et a donné, dans les *Mittheilungen* de Petermann, une très-intéressante carte de la région comprise entre le lac Kossogol et l'île de Sakhalien.

M. de Romanov a présenté l'exposé des récentes explorations des Russes sur les côtes du Japon et de la Mandchourie; il a décrit le cours inférieur de l'Amour, ainsi que la nouvelle frontière russo-chinoise, établie par le traité du 14 novembre 1860, et l a dressé de belles cartes de toute cette partie de l'Asie. — M. Schwarz, qui a dirigé les travaux astronomiques d'une expédition scientifique envoyée par la Société géographique de Russie, a donné une carte en sept feuilles de la Sibérie orientale.—M. Schmidt, assisté de MM. Brylkine et Glehn, explore, en ce moment même, la grande île de Sakhalien. — Le capitaine Gamov a fait des observations astronomiques entre la mer du Japon et l'Oussouri.

Les observations astronomiques et magnétiques des frères Schlagintweit dans l'Asie centrale et méridionale sont consignées dans les *Mittheilungen* de juillet 1861, et ainsi se vulgarisent fructueusement les résultats d'une expédition qui est d'ailleurs l'objet d'une très-vaste et très-coûteuse publication. Celui de ces trois voyageurs qui a été si malheureusement assassiné à Kachghar, a laissé des papiers précieux, qu'on croyait perdus, mais que lord William Hay, commissaire anglais à Cachemire, est parvenu à retrouver.

Les ingénieurs anglais ne se contentent pas de mesurer la superficie et les altitudes de l'Inde : dans leur courageuse ardeur, ils s'avancent jusqu'au sein des territoires chinois du Tibet et du Turkestan; là, MM. Thuillier et Montgomerie ont gravi les énormes sommets du Karakoroum, et trouvé un pic de 8,610 mètres, qui paraît être le second sommet du monde et venir immédiatement après le pic Everest de l'Himalaya. Les *Mittheilungen* ont offert des résumés et des cartes des mesures d'altitude prises par les ingénieurs dans le Cachemire, le Ladak et le Karakoroum, ainsi que des observations faites dans le Sikkim par le docteur Hooker.

La géographie historique de l'Hindoustan a été l'objet de plusieurs mémoires importants. M. Vi-

vien de St-Martin a publié une excellente étude sur l'Inde de Ptolémée; M. Reinaud, dans son mémoire sur la Mésène et la Kharacène, a élucidé la question de la position des villes de Bahmanaabd et de Minnagara, restée indécise jusqu'ici; dans le même travail, il a recherché l'époque du *Périple de la mer Erythrée* (l'océan Indien), et prouve que l'auteur vivait après Ptolémée, au IIIe siècle.

L'Indo-Chine nous intéresse plus vivement que jamais, depuis que la France a étendu sa domination sur la belle région connue sous le nom de Basse-Cochinchine et composée, en grande partie, des fertiles deltas du Mè-kong et du Dong-naï, grossi de la rivière de Saïgon. La population, généralement d'origine cambogienne, accepte avec joie notre patronage ; et cette colonie, dont M. le contre-amiral Bonard vient d'être nommé gouverneur, paraît appelée à un brillant avenir. On en améliore le climat par des dessèchements, on y trace des routes, on y rend plus favorables à la navigation les nombreux canaux naturels qui entrecoupent le pays; on bâtit des maisons à l'européenne, des églises, une cathédrale même à Saïgon; on élève un phare au cap Saint-Jacques, qui commande l'embouchure principale du Dong-naï ; on reconnaît, au-delà même de la Basse-Cochinchine, le cours des grands fleuves dont nous avons les embouchures : un de nos navires a remonté le Mè-kong jusqu'à Panomping (appelée à tort Calompé dans les journaux), grande ville du royaume de Camboge, située au confluent du Mè-kong et de la rivière d'Oudong. Les dernières nouvelles annoncent la prise de possession du groupe d'îles de Poulo-Condor, qui est comme un avant-poste de la Cochinchine française ; il y a un bon port, et c'est un point important de relâche et de ravitaillement entre Singapour et Bangkok, d'un côté, et Saïgon et Canton, de l'autre. Plusieurs autres îles encore, plus près du continent, seraient une utile annexion à notre province : telles sont celles de Poulo-Obi, du Faux Poulo-Obi, et surtout la grande et magnifique île de Phukok ou Khodud, en face du port de Campot et non loin de celui de Kang-Kao, ports qui seraient pour nous, aussi, d'importantes acquisitions.

Un grand nombre de bons renseignements sur notre nouvelle province sont adressés journellement par les officiers français et les missionnaires. L'auteur de cet article a cherché à les résumer, et a présenté dans un journal (*la Patrie*) une description de la Basse-Cochinchine et des Cambogiens ; il y a fait connaître aussi, d'après les voyageurs anglais King et Forrest, les ruines remarquables de Nakon-Ouât et de Nakon-Hluang, qui avoisinent le lac Talé-Sab, lac très-grand et très-important, quoique la plupart de nos cartes l'omettent entièrement.

Sir Robert Schomburgk, consul d'Angleterre à Bangkok, a fait un voyage de cette capitale à Moulmein, en compagnie de deux neveux des rois de Siam; il a donné d'intéressants détails sur le cours du Mè-nam, sur les villes qu'il baigne, sur les montagnes qui séparent le bassin du golfe de Siam de celui du golfe du Bengale ; il a fourni, sur les productions végétales du territoire siamois, des notions neuves, qu'on peut lire dans une des dernières *Mittheilungen*.

Le Siam est l'État indo-chinois le plus avancé en civilisation et le plus puissant. Un almanach pour 1861, qui a été publié à Bangkok, nous apprend que ce royaume a une marine à vapeur et une marine à voiles; que la première compte déjà 20 navires à aubes et à hélice, dont la moitié appartient au premier roi, et le reste au second, ainsi qu'au ministre principal et à différents dignitaires. Les rois de Siam ont témoigné leur désir d'entretenir des relations avec la France, et ils ont envoyé à l'empereur des Français une ambassade qui a occupé quelque temps, parmi nous, l'attention publique.

L'empire Birman, de son côté, a été ouvert au commerce français par un décret rendu sur les instances du général Maha-d'Orgoni, Français qui jouit, dans ce pays, d'une grande influence.

Tout près de l'Indo-Chine, sont les îles Nicobar, sur lesquelles M. Brullé a donné une bonne notice dans les *Annales des Voyages*, d'après l'expédition de la *Novara*.— Au nord de cet archipel, est celui des îles Andaman, dont les Anglais ont fait un lieu de déportation pour les cipayes révoltés.

On trouvera à l'article CHINE le mouvement politique de l'empire du Milieu, l'influence européenne qui s'y répand de plus en plus, les résultats du traité conclu à Pé-king, le 25 octobre 1860, par les Français et les Anglais vainqueurs. Ici, nous ne mentionnerons, comme faits importants de géographie en 1861, que deux expéditions : l'expédition anglaise du Yang-tse-kiang, dirigée par le lieutenant Sarel, le capitaine Blakiston et le docteur Barton, avait pour but de pénétrer, en remontant ce grand fleuve, jusqu'au-delà des frontières de la Chine propre, pour gagner ensuite le nord de l'Inde ; mais elle n'a pu s'avancer que jusqu'à Ping-chan, dans le Ssetchhouan ; la guerre civile l'a forcée au retour ; une de ses stations principales a été Han-kô, grande et populeuse ville, située dans la belle province de Hou-pe, et déclarée ouverte désormais au commerce des Anglais et des Français. La seconde exploration est celle du fleuve Si-kiang, dans la province de Kouang-toung, par le lieutenant Lindesay-Brine. C'est sur la côte de cette même province qu'est l'île de Hong-kong, dont M. Bentham vient de publier la Flore.

L'expédition franco-anglaise de Pe-king a donné lieu à des publications géographiques nombreuses, parmi lesquelles nous distinguons les rapports et les mémoires de M. le comte d'Escayrac, les cartes de M. Petermann et de M. E. Desbuissons, un beau volume de M. Chassiron, etc.

Le Japon, ouvert d'une manière si imprévue aux Européens et aux Américains, et au sein duquel les Russes viennent de s'introduire par la prise de possession de l'île de Tsousima, a donné lieu à un grand nombre de descriptions et de cartes; on peut signaler le voyage de M. Rutherford Alcock dans l'île de Nippon, et son ascension au Fousi-yama, rapportés dans les *Proceedings* de la Société géographique de Londres; — la relation d'un séjour à Nagosaki et à Hakodade. par M. Pemberton Hodgson, consul anglais; — un mémoire sur la civilisation japonaise, par M. Léon de Rosny, inséré dans le *Bulletin* de la Société de géographie de Paris; — le *Nippon-Fahrer* (voyageur au Japon), par MM. Fr. Steger et Hermann Wagner, avec 140 planches et une carte. — Le docteur Petermann nous fait connaître, dans le sixième numéro de ses *Mittheilungen* de 1861, l'existence d'un atlas japonais en 2 volumes, dont le premier contient 40 cartes, et le second 34, avec une feuille générale au 800,000^{me} donnant l'ensemble de l'empire du Japon.

Portons maintenant nos regards dans l'ouest de l'Asie : Nous remarquons, pour la Perse, une nouvelle ascension du pic de Démavend par M. Nicolas, qui est venu confirmer l'énorme hauteur de plus de 6,000 mètres qu'avaient déjà trouvée, l'année précédente, MM. de Minutoli et Brugsch; — le voyage entrepris par le capitaine Claude Clarke de Mechehed à Hérat; — la publication de l'exploration du Khoraçan, par M. Nicolas de Khanikov, à qui la Société de géographie de Paris a décerné son prix annuel de 1861; — la publication de la Flore du Khoraçan, par M. le professeur Ronge, qui accompagnait l'expédition de M. de Khanikov; — l'établissement de la ligne télégraphique de Téhéran à Tauris.

Dans un mémoire sur la mer d'Aral, M. Borszczow a signalé l'abaissement progressif de ce grand lac. Traversons, près de là, la mer Caspienne, et nous trouvons la Transcaucasie, dont l'histoire ancienne, l'ethnologie, la géographie physique et la statistique ont été présentées à la Société géographique de Londres par le capitaine Cameron.

Une expédition allemande aux sources de Moïse, dans l'Arabie Pétrée, est rapportée dans une lettre de M. Stendner, que les *Mittheilungen* ont publiées, avec une carte.

Mais c'est surtout pour la Turquie d'Asie, cette région classique située aux portes de l'Europe, qu'abondent les documents nouveaux. Parmi les plus importants, s'offrent ceux que vient de transmettre M. G. Perrot, chargé d'une mission archéologique dans l'Asie Mineure; ce voyageur a découvert, en Galatie, des antiquités remarquables, particulièrement dans l'*Augusteum* d'Ancyre, où il a trouvé une très-grande partie du célèbre monument épigraphique connu sous le nom de *Testament d'Auguste*; mais il n'a rencontré nulle part la moindre trace des monuments celtiques ou druidiques qu'on supposait exister dans ce pays. — M. Texier, qui a fait, il y a déjà plusieurs années, un beau voyage dans l'Asie Mineure, prépare sur cette belle région, un nouveau travail dont il a donné plusieurs extraits à la *Revue orientale et américaine*.

On lit avec intérêt, dans le *Zeitschrift der Erdkunde*, la relation du voyage du docteur Blau à travers les Alpes pontiques, d'Erzeroum au Mourad-tchaï. — Le même recueil contient l'exposé de la remarquable exploration de MM. Wetzstein et R. Doergens dans la Syrie intérieure. — M. Aucapitaine a donné de bons mémoires sur le Ledja et le Haourân, pays qui s'étendent au sud de Damas. — D'autres officiers français de l'expédition de 1860-1861 ont fait mieux connaître plusieurs parties de cette magnifique et malheureuse région du Liban, sur laquelle plane la protection de la France, et dont on examinera ailleurs la situation politique, à l'article SYRIE. — M. Ernest Renan, qui a reçu de l'Empereur une mission scientifique dans la Syrie maritime, a présenté un savant rapport sur l'archéologie de Sidon, de Tyr et d'autres points de l'ancienne Phénicie. — M. Poulain de Bossay, qui a publié, dans le *Bulletin* de la Société de géographie, un *Essai sur la topographie de Tyr*, ne s'y trouve pas toujours d'accord avec M. Renan sur certaines positions de l'antique capitale des Phéniciens. — La Palestine, ce pays cher aux esprits religieux, est toujours l'objet de nombreuses études. Nous signalerons, entre autres, le beau plan de Jérusalem, par M. Piérotti.

Les agitations politiques et les rivalités des populations ont singulièrement désolé l'occident de l'Asie depuis quelques années; des phénomènes physiques sont venus le troubler aussi. L'année dernière, un tremblement de terre dévastait l'Arménie; cette année. La Mecque a été presque détruite par des inondations; l'Euphrate a changé de cours: il a quitté son lit en amont de Hilleh, et il se porte maintenant à l'ouest, s'avance dans le désert, et se perd dans des marais, qui s'étendent jusqu'au golfe Persique. En revanche, une révolution heureuse vient de s'opérer dans le système des communications à travers toute la longueur de la Turquie d'Asie: un télégraphe électrique fonctionne de Constantinople à Bagdad, depuis le mois de juin 1861. Puisse-t-il répandre autour de lui les idées de progrès et de civilisation dont ces belles contrées ont tant besoin! E. CORTAMBERT.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Le plus redoutable problème qui se soit jamais posé aux gouvernements, tant anciens que modernes, est à coup sûr celui qui a pour objet l'organisation des moyens d'adoucir les souffrances individuelles qui se produisent inévitablement au sein des sociétés les mieux organisées, par le fait de l'inégalité des fortunes, de l'inégalité des aptitudes, et des cas de force majeure. Dans le plus grand nombre des États, la charité privée a été jugée insuffisante, et

on a senti la nécessité de venir en aide, par des institutions permanentes placées sous le contrôle de l'État ou de l'autorité locale, aux misères qu'engendrent les infirmités de l'âge, les accidents, les maladies, les crises industrielles, les chertés, enfin les charges de famille. Nous avons énuméré, dans le dernier *Annuaire*, les divers établissements que comprend l'assistance publique en France. Nous avons fait connaître, spécialement pour Paris, l'organisation de ce service; mais ce sujet est vaste, et nous allons, cette année, l'étendre aux départements et même à l'étranger.

A l'exception d'un petit nombre d'établissements dits *généraux*, c'est-à-dire entretenus directement par l'État, les maisons et institutions charitables subsistent exclusivement des revenus que leur ont créés et qu'accroissent sans relâche des libéralités individuelles (un grand nombre d'hôpitaux et d'hospices sont dans ce cas), ou reçoivent une subvention des départements et des communes.

L'État n'intervient pas seulement dans l'assistance publique par l'entretien de quelques infirmes ou malades dans des maisons primitivement destinées à servir de modèles, et qui n'ont pas toujours rempli cette destination; il encourage encore, par des allocations considérables, les œuvres charitables dont il a pu apprécier l'efficacité. Il donne, en outre, sous forme de crédits inscrits aux budgets de divers ministères, des secours annuels dont nous déterminerons plus loin l'importance. Enfin, dans les années de crise alimentaire, il alloue aux bureaux de bienfaisance et aux établissements hospitaliers des subventions qui atteignent souvent un chiffre très-élevé (de 10 à 12 millions en 1854 et 1855).

L'État, les départements et les communes donnent encore l'assistance sous d'autres formes. C'est ainsi qu'un grand nombre d'enfants pauvres reçoivent gratuitement le bienfait de l'instruction primaire. D'autres, dont les parents ont rendu des services à l'État, sont élevés, en tout ou partie, à ses frais, dans les établissements d'instruction secondaire ou spéciale. Quelques départements font traiter gratuitement à domicile les malades éloignés de la circonscription des hôpitaux, et distribuer, dans les temps de cherté, des secours en argent aux nécessiteux. Presque tous allouent des frais de route aux voyageurs indigents. Départements et communes assistent, avec une louable libéralité, d'anciens serviteurs que des circonstances indépendantes de leur volonté ont obligé à résigner leurs fonctions avant l'ouverture du droit à la retraite, ou viennent au secours de leurs veuves et orphelins (1). Enfin l'État, par l'institution des *bureaux d'assistance judiciaire*, a donné aux indigents les moyens de faire valoir juridiquement leurs droits (*V.* ASSISTANCE JUDICIAIRE dans l'*Annuaire de 1860-61*).

Nous allons examiner rapidement, dans la mesure des documents fournis par les publications officielles les plus récentes, les résultats obtenus au point de vue du nombre des individus secourus et des ressources affectées à l'assistance publique en France.

1. *Bureaux de charité.* — La création de ces bureaux est entièrement volontaire de la part des communes, aucune loi ne leur faisant une obligation de l'assistance. On en comptait 6,265 en 1843, et 11,691 en 1853. Depuis, ce nombre a oscillé, mais avec une tendance marquée à décroître. Il était de 11,368 en 1854, de 11,479 en 1855, de 11,376 en 1856, de 11,344 en 1857. Nous croyons qu'il en existe un plus grand nombre; mais ceux qui ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus n'ont aucune importance, et, ne tenant point de comptabilité, n'ont pu fournir de renseignements sur leurs opérations. Les ressources des bureaux s'accroissent régulièrement. En 1833, 6,275 avaient réalisé une recette de 10,315,743 fr., ou environ 1,644 fr. par bureau; en 1853, 11,691 ont pu disposer de ressources s'élevant à 25,056,131 fr., ou 2,143 fr. par bureau. Cette même année, ils ont dépensé 17 millions 1/3, dont 2 millions 1/4 (12.90 p. 0/0) pour frais administratifs; 12 millions 1/2 (71.05 p. 0/0) en secours, et 2 milions 2/3 (16.05 p. 0/0) en placements. L'assistance réelle, sous forme de secours à domicile, en argent ou en nature, n'a donc coûté que 12 millions 1/2; pour 1 million (1,023,000) d'individus assistés, c'est un secours moyen de 12 fr. En 1833, ce secours moyen n'avait été que de 10 fr. 28 c. Le nombre des assistés s'est accru avec celui des bureaux: de 700,000 en 1833; il s'est élevé, comme nous venons de le dire, à 1 million en 1853, pour suivre, pendant les trois années suivantes, sous l'influence de la cherté, un mouvement progressif très-marqué. Il a été, en effet, de 1,160,937 fr. en 1854, de 1,163,150 en 1855, et de 1,185,545 en 1856, mais pour descendre à 1,137.750 en 1857. La moyenne de 1853 à 1857 est de 1,150,000 environ, ou d'un peu moins de 1 sur 36 habitants.

2. *Hôpitaux et hospices.* — Ces établissements jouent, dans l'assistance publique en France, un rôle plus considérable que les bureaux de bienfaisance. Leur nombre a peu varié de 1833 à 1853 (1,329 dans la première, et 1,324 dans la deuxième année). En 1853, leurs recettes totales se sont élevées à la somme considérable de 85,699,327 fr., et, en déduisant les fonds libres ou de report de l'exercice précédent, à 65,320,096 fr. On sait que leurs ressources se divisent en *ordinaires* et *extraordinaires*. Les premières, comprenant les produits d'immeubles, les rentes sur l'État, les communes et les particuliers, les subventions des com-

(1) Quelques personnes classent les *Monts-de-Piété* parmi les établissements secourables communaux. Nous n'hésitons pas pour nous, à les en éliminer pour les ranger dans la catégorie des banques de prêts sur dépôt. Nous ne faisons d'exception que pour le très-petit nombre de ceux qui prêtent sans intérêt.

munes, le droit des pauvres, etc., etc., ont donné, en 1853, une somme de 41 millions. Les ressources de la deuxième catégorie, ou recettes accidentelles, ont été de 10,709,145 fr., dont 3 millions provenant de dons et legs; 2,119,000 fr. de ventes d'immeubles; 1,395,000 fr. d'aliénation de rentes, et 1,500,000 fr. de subventions extraordinaires. Les hôpitaux ont reçu, en outre, par la voie de remboursements de frais, une somme de 13 millions 500,000 fr. En joignant ces diverses recettes aux fonds de report, nous retrouvons notre total de 85 millions 1/2.

Les dépenses des établissements hospitaliers ont été, en 1853, de 69 millions 500,000 fr., dont 9 millions 500,000 fr. pour acquisition d'immeubles et placements divers; 6 millions 500,000 fr. pour frais de mutation, entretien du materiel et des bâtiments, grosses réparations, remboursements d'emprunts et frais divers; 6 millions 500,000 fr. pour frais de personnel; 12 millions 250,000 pour frais de matériel (médicaments, literies, chauffage, etc.); 19 millions 750,000 fr. pour achat de comestibles; 1 million 800,000 fr. pour frais de pharmacie, et 5 millions 500,000 fr. pour dépenses diverses (secours à domicile, entretien d'écoles pour enfants pauvres, etc.). Le service des Enfants-Trouvés, dont nous parlerons plus loin, a coûté 8 millions la même année.

Nous ne croyons pas que le budget des hôpitaux et hospices se soit notablement accru depuis 1853, tant en recettes qu'en dépenses.

Le nombre des malades et indigents qui y sont *traités* (hôpitaux) ou *entrenus* (hospices) s'accroît assez sensiblement. De 471,387, chiffre moyen de la période 1833-37, il s'est élevé à 618,207 dans la période 1848-52. Toutefois, cette dernière période ayant été troublée par une révolution, une crise industrielle très-intense et une épidémie (choléra), ne saurait être considérée comme normale. Il en est autrement de l'année 1853; or, pendant cette année, le nombre des traités et entrenus n'a été que de 543,000. Quant aux admissions *annuelles*, de 405,000 en 1833, elles ont monté à 451,734 en 1853. C'est un accroissement de 46,734 ou de 11.5 0/0 pour la période entière. Cet accroissement est, à peu de chose près, celui de la population qui, dans le même intervalle, peut être évalué à 10 0/0.

En étudiant séparément les faits relatifs aux malades et aux vieillards ou infirmes, on trouve qu'en 1853 il a été traité 447,373 malades dans nos hôpitaux, dont 285,188 hommes et 162,185 femmes, et 43,175 vieillards ou infirmes dans nos hospices, dont 26,199 du sexe masculin et 16,976 du sexe féminin. La même année, les hôpitaux ont disposé de 69,017 lits, et les hospices ou hôpitaux-hospices de 61,999 ; en tout 131,016, dont 114,276 gratuits, et 16,740 payants. On remarque qu'à nombre égal de traités, les femmes meurent en plus grand nombre et font à l'hôpital un séjour plus prolongé que les hommes, ce qui semblerait indiquer qu'elles n'y entrent que lorsque leurs maladies ont pris un caractère de gravité très-prononcée.

La mortalité moyenne dans les hôpitaux est restée à peu près la même de 1833 à 1853. Elle était de 8.12 0/0 malades en 1833-37; nous la retrouvons à 8.22 en 1848-52 et à 8.01 en 1853. Elle est un peu plus élevée dans les hôpitaux de Paris (9 0/0 environ). Mais on ne peut s'en faire une juste idée qu'en la comparant à celle de la population générale; or, voici les résultats de ce rapprochement pour 1853. Cette année, elle a été, dans les hôpitaux, de 1 sur 12 malades, tandis qu'elle n'a pas dépassé, pour la France entière, 1 sur 45 habitants. Les décès dans les hôpitaux ont donc été près de quatre fois plus nombreux. La durée moyenne du séjour des malades à l'hôpital a été, en 1853, de 43 jours pour les hommes et de 52 pour les femmes. Sur 447,373 malades traités la même année, on comptait 42,926 enfants ou 9.59 0/0. La mortalité de ces enfants a été supérieure à celle des adultes dans le rapport de 9.39 à 7.86 0/0.

Asiles d'aliénés. — En 1853, première année pour laquelle l'administration a distingué, dans ses publications statistiques, les aliénés indigents, du total des aliénés, on a constaté que, sur 32,876 malades, 23,021 ou plus de 70 0/0 étaient, en tout en partie, à la charge des départements et des communes. Leur mortalité paraît être plus considérable que celle des aliénés non indigents. En effet, dans les quartiers d'hospices et dans les asiles départementaux, où ils forment la très-grande majorité des malades, on a constaté, en 1853, 1 décès sur 6.45 pour les premiers de ces établissements, et sur 7.90 dans les seconds, tandis que les asiles privés ou maisons de santé, qui ne reçoivent que des aliénés aisés ou riches, n'ont perdu que 1 malade sur 8.10. La différence peut s'expliquer, d'abord par des soins particuliers, que justifie le chiffre de la pension payée par la famille, puis par l'état d'aisance dans lequel a vécu l'aliéné avant sa maladie, et qui a dû exercer une influence favorable sur sa santé générale, et, par conséquent, sur la curabilité de sa folie.

Le traitement des aliénés indigents a coûté, en 1853, 7 millions; en 1854, 7 1/3 millions; en 1855, 7 1/2 millions. Leur nombre a été de 23,021 en 1853, de 24,670 en 1854, et 24,728 en 1855.

Assistance des enfants. — Les documents officiels ont longtemps confondu, en France, tous les enfants assistés sous la dénomination d'*enfants trouvés*. C'était laisser croire à un plus grand nombre d'abandons qu'il n'en existe réellement. En fait, les enfants assistés se partagent en quatre classes bien distinctes : les enfants trouvés proprement dits ou portés directement à l'hospice : les enfants que leurs parents ont abandonnés après

les avoir élevés ; les enfants orphelins; enfin, ceux qui sont secourus temporairement. En 1853, sur 120,176 enfants assistés, 72,472, ou 56.13 0/0, appartenaient à la 1re catégorie; 25,842, ou 20.01 0/0, à la 2e; 6,460, ou 5 0/0, à la 3e, et 24,402. ou 18 89 0/0, à la 4e. Ces chiffres se rapportent au *total* des enfants entretenus aux frais des hospices dans l'année et non à celui des *admis*, qui n'a été que de 26,133, dont 10,883 enfants trouvés seulement. Sur une moyenne annuelle de 950,800 naissances, c'est 1 enfant porté à l'hospice sur 95 qui ont vu le jour. Par suite de la suppression graduelle des tours, remplacés par l'admission à bureau ouvert, le nombre des enfants déposés à l'hospice, comme il était facile de le prévoir, diminue assez sensiblement. De 72,247 en 1853, il est tombé à 69,551 en 1854, à 65,848 en 1855, à 62,086 en 1856, à 58,148 en 1857. Mais, par une compensation inévitable, celui des enfants élevés par leurs parents et abandonnés par eux plus tard, s'est élevé de 24,375 en 1854, à 25,548 en 1855, à 26,364 en 1856, à 26,864 en 1857. Toutefois, la proportion de cet accroissement est bien moins sensible que celle de la diminution des dépôts aux hospices. — A partir de 1854, l'administration a établi, pour la statistique des enfants secourus, un certain nombre de subdivisions qui permettent de connaître beaucoup plus exactement que par le passé les causes de cette assistance. Le tableau ci-après les résume pour les années 1854-57 :

		ANNÉES			
		1854	1855	1856	1857
Enfants trouvés..	Enfants déposés dans les tours	69,551	65,848	62,086	58,148
	Enfants nés dans les hospices et délaissés par les mères	9,087	8,882	9,145	8,783
Enfants abandon..	Enfants abandonnés par les parents qui les ont élevés	24,371	25,548	26,364	26,864
	Enfants dont les parents sont détenus	3,229	3,383	3,362	3,208
Enfants orphelins		7,987	9,056	9,467	9,838
Enfants assistés temporairement	Enfants recueillis dans les hospices pendant la maladie du père ou de la mère	3,574	3,464	3,594	3,338
	Enfants de filles-mères assistés à domicile	16,205	15,781	15,418	15,712
	Enfants légitimes assistés à domicile	1,493	1,431	1,369	1,521
	Enfants retirés par les parents ou des bienfaiteurs et assistés à domicile	770	734	717	667
	Totaux	136,267	134,128	131,522	128,079

La dépense moyenne annuelle par enfant, de 80 fr. 28 c. dans la période 1834-43, s'est élevée à 94 fr. 37 c. en 1853. La différence s'explique d'abord par l'accroissement des allocations aux nourrices et des sommes affectées aux layettes et vêtures, puis par des améliorations importantes dans le service. Ces améliorations ont eu pour effet de diminuer la mortalité des pupilles des administrations hospitalières. En effet, le rapport des décès aux existences s'est successivement abaissé de 14.59 0/0, de 1815 à 1823, à 10.66, de 1845 à 1852. En 1853, il n'a même été que de 8.16.

Etablissements divers de bienfaisance. — Un document officiel a fait connaître, pour la première fois, le nombre, en 1853, des crèches, des salles d'asile, des ouvroirs et des dépôts de mendicité. Cette année, on comptait, en France, 84 crèches (dont 25 dans le département de la Seine), comprenant 2,071 berceaux et ayant recueilli 6,279 enfants pour une dépense totale de 205,000 fr. Les salles d'asile, au nombre de 2,203 (dont 1,345 fondées par les communes et 858 par des particuliers), avaient reçu 217,156 enfants et dépensé environ 1,600,000 fr. 62 ouvroirs s'étaient ouverts, la même année, pour un sacrifice de 400,000 fr., à environ 27,272 jeunes filles. Enfin, 21 dépôts de mendicité avaient entretenu 4,773 mendiants ayant coûté 722,515 fr.

Si l'on récapitule, en chiffres ronds, pour 1853, les dépenses charitables dont nous venons de parler, on trouve les résultats ci-après :

	fr.
Bureaux de bienfaisance	17,300 000
Hôpitaux et hospices	69,500,000
Enfants assistés	9,500,000
Traitement des aliénés indigents	7,000,000
Établissements divers de bienfaisance	3,000,000
Total	106,300,000

A ces dépenses, il faut joindre les suivantes :

	fr.
Assistance par les départements	6,000,000
Assistance par les communes	Mémoire.
Crédits inscrits pour secours au budget de l'État et de la liste civile	35,000,000
Frais d'assistance judiciaire	Mémoire.
Frais de l'instruction primaire, secondaires et instruction gratuite	Mémoire.
Exonération des indigents de la taxe personnelle et mobilière	Mémoire.
Exonération des petits loyers dans les grandes villes	Mémoire.
Exonération de 1,500,000 petits industriels de l'impôt des patentes	Mémoire.
Total	147,300,000

Ces dépenses ne s'appliquent, bien entendu, qu'à une situation ordinaire et sont exclusives des sacrifices que s'imposent l'Etat, les départements

et les communes dans les temps de cherté ou d'épidémie.

Nous avons mentionné l'assistance judiciaire; les comptes-rendus de la justice civile nous permettent d'en déterminer l'importance. Le tableau ci-après indique, pour cinq années, le nombre des demandes et leur résultat :

		Demandes	Admissions	Renvois aux bureaux compétents	Retraits par suite d'arrangem^ts	Restant à examiner au 31 déc.	Rejets
1855	Tribunaux	8,999	3,728	809	830	511	3,121
	Cours impériales	299	145	1	18	13	122
1856	Tribunaux	10,394	4,310	950	861	877	3,396
	Cours impériales	306	130	6	16	18	136
1857	Tribunaux	11,003	4,412	1,007	1,067	730	3,787
	Cours impériales	376	161	7	28	20	160
1858	Tribunaux	11,805	4,831	1,087	1,097	746	4,044
	Cours impériales	402	181	»	25	11	185
1859	Tribunaux	11.248	4,334	1,049	1,218	814	3,838
	Cours impériales	424	176	1	34	16	197

Assistance publique à Paris. — Son organisation et quelques-uns de ses résultats ayant été l'objet d'un article spécial dans le dernier *Annuaire*, nous n'indiquerons ici que la population indigente secourue à domicile de 1844 à 1859.

Années	Indigents	Population civile réelle ou calculée	Habitants pour un indigent
1844	78,018	986,839	12-65
1845	84,088	1,010,513	12-02
1846	90,815	1,034,196	11-39
1847	73,901	1.031,663	13-96
1848	95,709	1,029,130	10-75
1849	94,619	1,026,597	10-85
1850	88,677	1,024,064	11-55
1851	70,967	1,021,530	14-41
1852	77,999	1,047,650	13-43
1853	65,264	1,073,788	16-45
1854	76,728	1,099,917	14-34
1855	80,390	1,126,046	14-01
1856	69,424	1,151 978	16-59
1857	80.467	1,178,107	14-64
1858	80.501	1.204,357	14-96
1859	79,080	1,230,562	15-56

Un nouveau dénombrement de la population indigente de Paris a été fait en 1860, c'est-à-dire après l'annexion. Le nombre des ménages indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance était, d'après cette enquête, de 36,713, comprenant 90,287 individus, ou 2.45 par ménage. Ce ne serait plus que 1 indigent pour 18.47 habitants de la population civile; mais il y a lieu de remarquer que les inscriptions dans les arrondissements nouvellement réunis atteindront, selon toute apparence, un chiffre bien plus élevé que celui qui leur est attribué par le recensement.

Très-peu de pays en Europe publient la statistique de leurs indigents assistés. Nous ne connaissons guère que l'Angleterre où elle soit l'objet d'une publication périodique; et encore cette publication ne fait-elle connaître que le nombre des indigents qui, *à une époque déterminée de l'année* (1er janvier), recevaient, soit à domicile, soit dans les maisons de travail, l'assistance paroissiale. Les faits qu'elle met en lumière ne peuvent donc être comparés à ceux que nous venons de reproduire pour la France et qui indiquent le total des assistés dans l'année entière. Elle est muette, d'ailleurs, sur le nombre des indigents qui ont reçu l'assistance médicale dans les hôpitaux, ou ont été entretenus dans les asiles analogues à nos hospices. Elle ne donne ainsi qu'une idée très-incomplète du paupérisme en Angleterre. Ajoutons que l'émigration considérable dont ce pays est le théâtre (de 50 à 60,000 par an), en portant surtout sur les classes les moins aisées de la société, exonère les paroisses de la charge d'un grand nombre d'indigents ou de futurs indigents, tandis qu'en France l'émigration, surtout par rapport à la population, est à peu près insignifiante. En fait, le nombre total des indigents qui, au 1er janvier de chaque année, recevaient l'assistance en Angleterre, a été, pour la période 1849-60, de 10,360,059; c'est, en moyenne, 863,338 par an. Sur ce nombre, 1,412,129, ou un peu plus de 13 0/0, avaient été secourus dans les maisons de travail (*workhouses*); les autres à domicile. Pour une population moyenne de 17 millions d'habitants, c'est 1 indigent pour 19 habitants. Sur les 10 millions 1/3 d'assistés, environ 1 million 800,000 étaient des adultes valides; le reste comprenait des enfants, des vieillards et des infirmes. En 1860, l'assistance d'un nombre moyen quotidien de 844,633 indigents a coûté aux paroisses 136,375,000 fr. ou 161 fr. par indigent.

En Belgique, le nombre moyen annuel des indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance a été ainsi qu'il suit, pour la période 1848-50 (3 années) :

	Ménages	Individus	Secours distribués	habit. pour 1 ind g.	secours moyen par ind.
			fr.		
Villes	37,572	287,247	2,574,176	3-89	8-96
Campagnes	142,946	655,043	4,260,384	4-96	6-52
	180,518	942,290	6,834,560	4-65	7-25

Si l'on ne tient compte que des pauvres *effectivement secourus toute l'année*, on a, pour la même période, la moyenne annuelle ci-après :

	Indigents	Habitants pour 1 indigent
Villes	138,858	8,06
Campagnes	275,747	11,83
	414,605	10,56

En 1850, on comptait, dans le même pays, 404 hospices et hôpitaux ayant entretenu ou traité 20,208 malades, vieillards ou infirmes. Les ressources de ces établissements s'étaient élevées à 6,164,048 et leurs dépenses à 6,600,739 fr.

En Hollande, le nombre des indigents assistés par les divers établissements de bienfaisance a oscillé ainsi qu'il suit dans ces dernières années :

	ANNÉES 1857	1856	1855	1854
Indigents assistés	531,611	547,577	594,693	583,950
Habitants pour 1 indigent	6,26	6,02	5,48	5,53
Frais d'assistan.	fr. 22,028,561	fr. 22,657,047	fr. 23,401,519	fr. 23,818,619
Dépense par tête.	41,4	41,5	39,3	40,8

On voit que, de 1854 à 1857, le nombre des assistés a diminué assez sensiblement en Hollande. Le rapport des indigents à la population n'en est pas moins un des plus élevés que nous ayons constaté jusqu'à ce moment.

De tous les Etats allemands, la Saxe royale est le seul qui ait recueilli et publié, pour deux années récentes (1855 et 1858), le nombre de ses assistés pécuniairement ou en nature. Voici, sur ce point, la substance des documents officiels :

	VILLES		CAMPAGNES		TOTAL	
	1855	1858	1855	1858	1855	1858
Assistés dans les maisons de charité	4,531	4,316	21,292	19,520	25,823	23,836
Assistés en dehors de ces maisons	722	663	3,470	3,586	4,192	4,249
Assistés chez des particuliers	»	»	340	251	»	591
Totaux	5,253	4,979	25,102	23,357	30,015	28,676

Si ces chiffres représentaient la totalité des indigents secourus, ce qui nous paraît douteux, la Saxe ne compterait que 29,346 indigents assistés en moyenne annuelle, soit seulement 1 indigent pour 70.9 habitants.

Nous ne connaissons que pour l'année 1855, en ce qui concerne l'assistance hospitalière, la statistique de l'indigence en Prusse. D'après le document officiel publié à ce sujet, il aurait été traité, cette année, dans les hôpitaux *publics* et *privés* du royaume, 684,197,335 malades (aliénés compris). Pour une population civile de 16,990,873 habitants, c'est 1 indigent traité pour 86 habitants.

Un document de même origine, attribue à la Prusse, en 1856, 399,459 indigènes en tout ou partie à la charge de la charité publique (*Causes* de 1856); c'est 1 indigent sur 425 habitants.

Il existe des documents assez étendus sur l'assistance publique, sous toutes ses formes, en Autriche, de 1852 à 1854. Nous allons les résumer, mais, le plus souvent, pour 1854 seulement, année pour laquelle les états officiels nous ont paru généralement plus complets que pour les précédentes.

En 1854, l'Autriche (moins la Hongrie, la Transylvanie, la Croatie et Slavonie, la Serbie et le Banat de Temeswar) possédait 398 hôpitaux réunissant 28,144 lits. Il y avait été traité 255,015 malades, dont 155,246 hommes et 99,769 femmes. Le nombre des décès s'était élevé à 24,285 ou 1 sur 10.5, rapport qui se produit assez exactement dans les deux années précédentes. La dépense totale avait été de 9,119,874 fr., ou de 35 fr. 7 par malade.

En 1853, la statistique officielle attribue à l'Autriche 41 asiles d'aliénés (publics probablement). Ces établissements ont traité, cette année, 6,799 malades, dont 3,611 du sexe masculin et 3,188 du sexe féminin. 988 y sont décédés, ou 1 sur 6.88 malades, portion que l'on retrouve, à peu de chose près, en 1852 et 1854. La dépense totale a été de 1,632,009 fr., ou de 240 fr. par malade.

En 1854, 35 maisons d'accouchement (40 dans les deux années précédentes) ont reçu 18.888 femmes en couches. On a compté 644 décès de mères et 1632 d'enfants, soit 1 décès sur 29 mères, et sur 11.5 enfants (en ne supposant que des couches simples).

Ces proportions n'avaient pas sensiblement différé en 1852 (1 décès sur 26 mères); mais en 1853, on n'avait constaté que 1 décès sur 55. Les chiffres élevés de 1852 et 1854 doivent être attribués à des épidémies (très-fréquentes dans ces établissements) de péritonites. La dépense a été, en 1854, de 547,362 fr., ou de 29 fr. par accouchée.

Les hospices, au nombre de 1,371 en 1854, ont entretenu 32,165 indigents (14,124 hommes et 18,041 femmes); 3,550 (ou 1 sur 9) sont décédés dans l'année. La dépense a été de 5,173,680 fr.,

ou de 160 fr. par indigent. Les hospices d'enfants, au nombre de 351, en ont entretenu 31,157 à l'intérieur et 87,586 à la campagne. La mortalité a été de 1 sur 6.4 pour les premiers et de 1 sur 6.6 pour les seconds. Elle avait été moindre dans les deux années précédentes :

	A l'intérieur	à la camp.
1852	1 sur 7.3	1 sur 7.1
1853	« 7.0	« 7.5

Il est assez remarquable que la mortalité soit aussi forte à la campagne qu'à l'intérieur des établissements. On sait que le fait contraire a été observé en France. La dépense totale a été, en 1854, de 4,296,244 fr., ou de 32 fr. 2 par enfant.

Enfin, on comptait, en 1853, 6,708 bureaux de bienfaisance en Autriche. Ils avaient assisté, cette année, 488,679 indigents, pour une somme de 7,983,360 fr. ; c'est un secours moyen de 16 fr. 3 par indigent.

Si l'on rapporte les indigents assistés, dans les années ci-dessus, à la population civile moyenne (23,500,000), on trouve les résultats ci-après :

	1 sur
Malades traités dans les hôpitaux (aliénés et femmes en couches compris)	82 hab.
Indigents soignés dans les hospices	7,029
Enfants assistés	199
Indigents assistés par les Bureaux de bienfaisance	47

On peut voir, par les quelques rapprochements qui précèdent, que les documents officiels sur l'état du paupérisme dans les divers Etats ne peuvent toujours être exactement comparés, soit parce que ces documents ne sont pas de même nature et, par conséquent, ne fournissent pas des données semblables, soit parce que les institutions de bienfaisance diffèrent plus ou moins notablement d'un pays à l'autre. A. Legoyt.

ASTRONOMIE. Tout le monde a admiré la belle comète qui s'est montrée tout à coup, le soir du 30 juin dernier, semblable à un rayon de lumière diffuse montant verticalement de l'horizon vers le zénith. Cette fois encore les astronomes européens ont été pris au dépourvu par cette splendide apparition ; mais il en faut accuser l'imperfection actuelle des communications entre les deux hémisphères, car, depuis près de deux mois, la comète était observée au Brésil et en Australie. Si le Brésil, où le mouvement scientifique a pris récemment un grand essor sous l'impulsion d'un souverain éclairé, eût été déjà relié à l'Europe par le télégraphe sous-marin dont on va, dit-on, commencer l'étude en prenant les îles Saint-Vincent pour station intermédiaire entre les deux continents, les astronomes brésiliens eussent pu nous annoncer longtemps d'avance l'apparition de cet astre sur notre horizon, et nous donner son signalement. Imagine-t-on l'effet qu'aurait produit en Europe, dans le courant de juin, le télégramme transatlantique suivant : « Grande comète à deux « queues observée depuis un mois dans l'hémi« sphère austral. Elle se dirige vers le nord et pa« raîtra bientôt sur votre horizon. Plus courte dis« tance du noyau à la terre le 29 juin. Le 30, « dans la soirée, la queue droite passera au-dessus « de vos têtes, mais la queue recourbée pourra « atteindre et envelopper le globe terrestre ! »

La connaissance anticipée de ce grand fait céleste eût permis aux astronomes de notre hémisphère de se préparer aux observations; elle leur eût évité une foule de méprises que la situation très-particulière de cet astre a tout d'abord occasionnées en Europe. Ainsi, au lieu d'attribuer à cette belle comète une queue droite le 30 juin, et tortue les jours suivants, nous aurions su tout de suite, par les astronomes du Sud, qu'elle avait deux queues, l'une sensiblement droite, l'autre recourbée et située en arrière de la première; et en même temps les éléments de l'orbite calculés au Brésil nous auraient appris que, le 30 juin, la terre se trouvant dans le plan de l'orbite, les deux queues se superposeraient pour nous, par un effet de perspective, de manière à ne nous laisser voir qu'un immense rayon de lumière, dessinant un grand cercle de la voûte céleste. On a bien fini par s'en apercevoir en Europe, car, à mesure que la terre s'éloignait du plan de l'orbite, dans les premiers jours de juillet, les deux queues, d'abord confondues en perspective et vues en projection l'une sur l'autre, ont fini par se séparer; mais le moment favorable pour exécuter des mesures délicates était passé, et cette occasion exceptionnelle a été à peu près perdue pour la science.

De même, les observations faites à cette époque auraient tranché la question, encore indécise aujourd'hui, de savoir si la queue courbe a balayé ou non le globe terrestre, apportant ainsi à notre atmosphère, du fond des espaces célestes les plus éloignés, quelques parcelles de matière étrangère.

Toutefois les observations de l'hémisphère austral, pour nous être parvenues beaucoup trop tard par la voie trop lente des paquebots de l'Australie et de l'Amérique du Sud, n'ont pas été inutiles à la science. En les comparant aux observations européennes, surtout à celles de l'observatoire des RR. PP. Jésuites à Rome, on a pu soumettre la théorie des phénomènes cométaires à une sérieuse épreuve, et s'assurer, une fois de plus, que la tête si compliquée des comètes se compose essentiellement, malgré la diversité des apparences, d'un noyau et de deux effluves opposées, l'une dirigée vers le soleil, l'autre à l'opposite ; la première rebroussant chemin sous l'action répulsive du soleil pour aller en arrière former la queue ; la seconde se prolongeant coniquement à travers la queue qu'elle contribue aussi à former. On a pu constater que le double appendice caudal réalisait dans tous ses détails les conditions de la théorie basée sur l'action répulsive que le soleil exerce avec tant d'énergie sur la matière si ténue des comètes.

Ces beaux phénomènes empruntent d'ailleurs un vif intérêt aux dimensions énormes sous lesquelles

ils se produisent. Les comètes sont incomparablement plus grandes que les plus grosses planètes et, dans leur ensemble, bien plus grandes même que le soleil. Celle de l'an dernier avait une queue droite de 9 millions de lieues, qui dépassait de beaucoup l'orbite de la terre. Sa queue recourbée était moins longue de moitié, mais, vue de plus près, elle paraissait d'une largeur énorme. Le noyau, point brillant d'un vif éclat dont la substance disséminée sous l'influence des forces célestes fournissait tous les matériaux de ces deux immenses queues, n'avait guère plus de 300 lieues de diamètre; mais la tête entière, c'est-à-dire avec les deux émissions opposées et les enveloppes fermées du côté du soleil dont elle était entourée, avait des dimensions véritablement énormes, variant en moins d'un mois de 10,000 à 30,000 lieues de diamètre. Elle a donc atteint et dépassé mille fois le volume de notre globe. Chacun déduira aisément de ces chiffres une conséquence importante : c'est que la matière du noyau, répandue dans ces énormes volumes, devait être bien rare. Elle était rare en effet : à peine sa densité était-elle comparable à ce qui reste d'air dans le vide de nos meilleures machines pneumatiques; et encore s'agit-il ici de la tête de la comète. Quant à la matière de la queue, sa rareté pourrait à peine s'exprimer en nombres.

D'après les derniers calculs, cette comète accomplirait en 400 ans environ sa révolution autour du soleil. Malgré l'incertitude qui reste encore sur cet élément, on est en droit d'affirmer qu'elle n'est pas une réapparition de la fameuse comète de Charles-Quint, à laquelle on avait attribué à tort une période de trois siècles, et que l'on attend si vainement depuis dix ou douze ans.

Outre cette apparition mémorable, l'année 1861 nous a offert deux phénomènes célestes d'une autre nature qui méritent ici une mention détaillée. Le 12 novembre, on a observé un passage de Mercure sur le soleil. On sait que Mercure est vu alors comme une tache noire parfaitement ronde se projetant sur le disque du soleil qu'il traverse en quelques heures. Aux deux extrémités de la corde, ainsi décrite sur ce disque, cette tache se trouve en contact avec les bords brillants du soleil; si on note les instants de ces deux contacts, à l'entrée et à la sortie, on aura réalisé ce que les astronomes appellent l'observation d'un passage de Mercure sur le soleil. On en déduit ensuite, par le calcul, la position relative de ces deux astres avec une exactitude singulière, dont n'approchent pas les observations méridiennes ordinaires, même quand elles sont faites avec les instruments de mesure les plus parfaits. Aussi ces phénomènes présentent-ils le moyen le plus sûr d'éprouver l'exactitude des théories et des prédictions astronomiques; les moindres erreurs s'y trouvent amplifiées, pour ainsi dire, de manière à sauter aux yeux de l'observateur. Les tables que M. Leverrier a publiées pour Mercure, tables dont il a été question dans le précédent *Annuaire*, ont subi cette épreuve avec un plein succès. Néanmoins il est à remarquer, d'après les recherches antérieures du même savant sur le même objet, que les passages de Mercure ne lui ont jamais offert de difficultés quand ils avaient lieu en novembre, tandis qu'il lui a fallu recourir à une hypothèse pour représenter avec la même exactitude les passages de mai. C'est donc un passage de ce genre qu'il faut attendre pour prononcer avec quelque certitude sur la valeur de son hypothèse, dont il sera question plus loin.

Vient enfin l'éclipse totale du 31 décembre 1861. Cette fois l'ombre de la lune a parcouru sur le globe terrestre des régions moins favorables qu'en 1860. On a observé ce phénomène aux Antilles et au Sénégal. En Grèce le mauvais temps a rendu inutiles les préparatifs du directeur de l'observatoire d'Athènes. Loin de diminuer, l'intérêt qui s'attache à ces phénomènes va toujours en croissant. Ainsi que nous allons le voir, ils offrent les moyens les plus assurés de résoudre deux questions à l'ordre du jour, à savoir l'existence problématique d'un anneau d'astéroïdes circulant à l'intérieur de l'orbite de Mercure, et l'application que MM. Bunsen et Kirchhoff viennent de faire, au soleil lui-même, de leur analyse spectrale dans le but d'assigner la constitution chimique de cet astre.

Après avoir passé en revue les principaux phénomènes, il nous reste à exposer le contingent de la théorie; après les faits viennent les idées, les travaux et les découvertes qui se rattachent également à l'année 1861. Signalons en première ligne l'accélération de la comète périodique qui a été découverte en 1843 à l'Observatoire de Paris. Depuis 1843, cette remarquable comète a accompli deux révolutions. Les deux premiers retours au périhélie, en 1843 et en 1850, permettaient de déterminer avec exactitude les éléments de l'orbite, à la condition de tenir compte des perturbations; et le 3e retour, en 1857, permet à son tour d'examiner la question de savoir si cette comète n'offrirait pas, comme celle d'Encke, le phénomène singulier d'une accélération sensible. Les recherches entreprises à ce sujet par un savant suédois, M. Axel Mœller ont réussi à mettre en évidence, non-seulement une accélération déjà très-sensible à la 2e révolution, mais encore une diminution fort appréciable de l'excentricité de l'orbite. Rappelons-le ici : ce qui donne à ces résultats une importance extrême, c'est qu'ils offrent le second exemple d'une contradiction directe avec la théorie exclusive de l'attraction newtonienne. Mais j'ai tort de dire *le second exemple*. La découverte de M. Adams sur l'accélération séculaire de la lune, si bien confirmée par les travaux récents de M. Delaunay (voir l'*Annuaire* précédent) ne rentre-t-elle pas dans cette catégorie, et d'ailleurs toute comète qui apparaît dans le ciel

ne nous apporte-t-elle pas, sinon dans ses mouvements, du moins dans les phénomènes de sa forme variable, la preuve que l'attraction ne règne pas seule dans les cieux?

Si l'on s'en tient à considérer ces accélérations du moyen mouvement et ces diminutions progressives de l'excentricité, il faut absolument, pour lever cette contradiction, admettre, avec M. Encke, l'existence d'un milieu résistant immobile qui serait répandu dans les espaces célestes comme un vaste prolongement de l'atmosphère du soleil, ou recourir à une nouvelle force totalement différente de l'attraction. Les astronomes n'hésiteront pas longtemps entre ces deux hypothèses s'ils considèrent que l'existence d'une seconde force, agissant dans le ciel à côté de l'attraction, est clairement indiquée par la figure des comètes et en particulier par celle de 1861.

Si l'astronomie, considérée par l'antiquité comme la première des sciences, occupe encore ce rang malgré les progrès incessants de ses rivales, ou plutôt de ses émules, elle le doit au caractère profondément rigoureux de ses méthodes et de son esprit. Or, en astronomie, il est de règle que toute hypothèse soit soumise à une vérification directe. Par exemple l'hypothèse de l'attraction a été vérifiée par la concordance des lois connues de la chute des corps, à la surface de la terre, avec celles des mouvements de la lune à la distance de 60 rayons terrestres, et d'une manière encore plus complète par la célèbre expérience où Cavendish a montré que deux corps quelconques exerçaient l'un sur l'autre, à distance, une attraction sensible. Cette règle est dure; les astronomes n'ont nullement la prétention de l'imposer aux autres sciences, dont l'objet tombe sous le contrôle de tous nos sens réunis; mais quand il s'agit des astres qui ne se révèlent qu'à l'organe de la vue, il est indispensable de ne laisser à l'imagination qu'une part plus restreinte, et d'accepter des règles étroites dont l'histoire des sciences modernes démontre hautement la légitimité. L'existence de la seconde force (la répulsion solaire) a donc dû être soumise à une vérification expérimentale basée sur l'idée bien naturelle qu'une force agissant dans les cieux doit se révéler aussi, autour de nous, dans quelque ordre de phénomènes physiques; et l'on a trouvé qu'effectivement une surface incandescente, image bien affaiblie pourtant de la surface solaire, repoussait à distance les molécules d'un gaz réduit à une grande ténuité, mais rendu visible par le passage de l'étincelle d'induction. La physique, d'ailleurs, n'aura pas de peine à admettre cette force nouvelle, car ce n'est autre chose que celle qui produit, sous l'influence de la chaleur, la dilatation des solides et des liquides, l'élasticité des vapeurs et des gaz; sa relation même avec la température des corps ne saurait offrir de difficultés sérieuses à l'époque où est née la notion, déjà si répandue, de l'équivalent dynamique de la chaleur. Une seule difficulté s'opposera peut-être un moment à cette identification si concluante: elle tient au caractère tout spécial de force à rayon d'activité insensible que les physiciens attribuent à la répulsion moléculaire; mais elle disparaît quand on interprète convenablement les caractères que l'astronomie assigne à la répulsion. Voilà donc une force nouvelle dans la science, bien qu'elle soit vieille comme le monde lui-même.

Il s'est produit récemment en Allemagne une série de travaux qui ont eu, cette année même, en France, un grand retentissement. L'Empereur, dont la sollicitude s'étend à tous les genres de progrès, a voulu témoigner à leurs auteurs, MM. Bunsen et Kirchhoff, sa haute satisfaction par un décret spécial. Tout le monde comprend qu'il s'agit de l'analyse prismatique de la lumière appliquée à l'analyse chimique des corps.

Préparée de longue main par les recherches d'une foule de physiciens, cette belle application a reçu une consécration définitive par la découverte de deux nouveaux corps simples, le *cæsium* et le *rubidium*. Sans empiéter sur le domaine d'un autre article de l'*Annuaire*, où cette découverte sera présentée avec les développements qu'elle mérite, nous devons en indiquer ici l'idée mère pour l'intelligence de ce qui va suivre. Vu à travers un prisme, tout corps solide et fixe, porté à l'incandescence, présente un spectre continu, sans raies brillantes ni obscures; tandis que la lumière émise dans les mêmes circonstances par les gaz ou les vapeurs offre toujours, à l'analyse prismatique, un spectre discontinu, caractérisé par d'étroites bandes diversement colorées. Si on interpose, sur le trajet d'un rayon de lumière émis par un corps solide et donnant lieu à un spectre continu, une vapeur quelconque, cette vapeur absorbera les rayons colorés qu'elle émettrait pour son propre compte; en sorte que des raies sombres se produiront dans le spectre, là où la lumière propre de la vapeur eût donné, seule, des raies brillantes. Il y a plus: chaque corps simple réduit en vapeurs donne des raies lumineuses particulières; le sodium produit une double raie très-brillante dans la partie jaune du spectre; le lithium donne des raies rouges très-prononcées; le magnésium donne des raies vertes; le fer, l'argent, l'or, le mercure, etc., ont aussi leurs raies caractéristiques. De là un moyen d'une délicatesse extrême pour distinguer, dans un composé quelconque, les moindres traces de ces corps, soit qu'on examine directement les raies brillantes de leur lumière propre, quand ils sont réduits en vapeurs incandescentes, soit que l'on considère les raies noires que l'interposition de ces mêmes vapeurs fait naître dans un spectre continu, car la correspondance des deux systèmes de raies paraît être parfaite. Or, si la première méthode permet de soumettre à une analyse infiniment délicate tous les corps

que nous touchons, la seconde nous offrirait, d'après MM. Bunsen et Kirchhoff, le moyen d'aborder une question qui semblait défier l intelligence humaine, celle de la constitution chimique des astres les plus éloignés. En effet la lumière du soleil, par exemple, présente dans son spectre de nombreuses raies noires qui coïncident parfaitement avec les raies brillantes du sodium, du fer, du magnésium, etc. Ces raies ont donc dû être produites par l'interposition de vapeurs de cette nature, et, comme notre atmosphère n'en contient pas de traces suffisantes, force est d'admettre qu'elles se trouvent dans une atmosphère propre au soleil. On a constaté inversement que l'or, l'argent, le mercure, etc., manquent au soleil, parce que les raies brillantes de leurs vapeurs n'ont pas de raies noires correspondantes dans le spectre solaire.

N'est-ce pas ici le cas de s'émerveiller de l'audace des fils de Japet? Non contents d'avoir mesuré la distance du soleil, d'en avoir déterminé, avec une précision surprenante, le diamètre, la surface, le volume et même le poids ou la densité moyenne, les voilà à l'œuvre pour le soumettre à l'analyse chimique, comme si un nouveau Prométhée avait livré à leur creuset un morceau de sa substance dérobée à 38,000,000 de lieues d'ici. Mais, quel que soit l'éclat de ces tentatives, n'oublions pas la règle prudente que nous rappelions tout à l'heure à propos de la force répulsive: « Dans le domaine de l'astronomie, toute hypothèse doit être vérifiée directement. » Si le soleil contient les métaux susdits, réduits en vapeurs dans une atmosphère dont il serait entouré, la lumière que cette enveloppe incandescente émet pour son propre compte présentera des raies plus ou moins brillantes aux lieu et place des raies noires de Fraunhofer. Est-il possible d'isoler ainsi la lumière propre de cette atmosphère? Oui, sans doute, car, pendant une éclipse totale, la lune masque le corps du soleil, mais non son atmosphère. En analysant donc, avec un prisme, la couronne lumineuse qui déborde la lune pendant un de ces phénomènes célestes, on vérifiera directement la conjecture hardie des savants allemands. Mais, il faut bien le dire, une expérience analogue faite en Italie, en 1842, dans une autre but, par M. Fusinieri, ne paraît pas favorable à l'hypothèse. Quant à l'éclipse du 31 décembre dernier, elle a été négligée. Il faut donc attendre d'autres occasions du même genre pour trancher une question qui a produit tant d'émotion dans le monde savant.

Mais revenons à des recherches plus spécialement astronomiques. Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, M. Leverrier a fait connaître à l'Académie des sciences, par une lettre adressée à M. le maréchal Vaillant, le résultat définitif de ses longs travaux sur le groupe des planètes les plus rapprochées du soleil: Mercure, Vénus, la Terre et Mars. Outre l'action prépondérante du soleil, les forces dont on a à tenir compte dans cette étude sont les faibles attractions que les planètes exercent les unes sur les autres; en sorte que la question consiste à déterminer, non-seulement les éléments des orbites, mais encore les masses perturbatrices, de manière à satisfaire aux observations avec toute l'exactitude qu'elles comportent. Déjà les tables de Delambre et de M. de Lindenau, fondées sur les théories de la *Mécanique céleste*, avaient donné une première solution de ce grand problème; mais, depuis cette époque glorieuse pour l'astronomie, l'accumulation progressive des observations nouvelles a permis de reprendre la question sur des bases plus larges; il y a lieu de chercher si l'on ne pourrait pas établir un accord encore plus complet entre les faits et la théorie; le moment est venu de discuter de plus près certaines discordances de détail dont il était difficile d'apprécier la portée dans le premier quart de ce siècle.

Ces discordances portaient principalement sur les masses assignées aux planètes, suivant qu'on s'attachait pour les déterminer à tel ou tel ordre de phénomènes. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, la masse de Vénus, déduite par Piazzi de la diminution séculaire de l'obliquité de l'écliptique, et la même masse obtenue par M. de Lindenau à l'aide des inégalités de Mercure, différaient d'un sixième environ. M. Leverrier s'est proposé de reprendre cette question, en ce qui concerne le groupe des planètes inférieures, avec toute la rigueur possible, et il est arrivé aux conclusions suivantes. Pour établir un accord complet entre la théorie et les faits, c'est-à-dire pour satisfaire aux observations avec le degré de précision qu'elles paraissent comporter, il ne suffirait pas de modifier plus ou moins les évaluations antérieures des masses planétaires, car les conditions auxquelles les corrections de ces masses doivent satisfaire sont incompatibles entre elles. Mais, en discutant ces mêmes conditions, où l'on retrouve les faits observés sous leur expression la plus condensée, on s'aperçoit que leur incompatibilité est réductible à deux ou trois points nettement circonscrits, à savoir les mouvements séculaires des périhélies de Mars et de Mercure dont il faudrait augmenter sensiblement la valeur théorique. Comme tout effet a nécessairement une cause, cette augmentation exigerait qu'on accrût proportionnellement les masses adoptées pour la Terre et Vénus. D'autre part ces masses, déterminées par d'autres considérations parfaitement concordantes, ne paraissent pas devoir être modifiées. De là la contradiction. Puisque les masses perturbatrices ne peuvent être ajoutées ni à Vénus, ni à la Terre (on sait d'ailleurs qu'il n'y a rien à changer à celles des grandes planètes extérieures), il faut bien qu'elles se trouvent quelque part. Or, a dû se demander l'auteur, n'a-t-on rien oublié, rien négligé jusqu'ici? Cet

anneau de petites planètes circulant entre Mars et Jupiter, dont le nombre s'accroît tous les ans par les découvertes des astronomes, n'a-t-il donc aucune influence sur la marche des planètes voisines? Sans doute, si l'on s'en tenait à ce que nous en savons aujourd'hui, les masses réunies de nos 71 petites planètes seraient beaucoup trop faibles pour produire les effets qui nous embarrassent; mais peut-être aussi ne connaissons-nous qu'une minime partie de cet anneau d'astéroïdes. En lui supposant une masse égale au tiers environ de celle de la Terre, l'excès du mouvement du périhélie de Mars serait expliqué. De même, s'il existait entre le soleil et l'orbe de Mercure un anneau semblable de petites masses planétaires, on lèverait la difficulté analogue qui se présente pour cette planète, et tout se trouverait concilié, exigences de la théorie, exigences de l'observation.

En se fondant sur cette double hypothèse suggérée et justifiée à la fois par des analogies si plausibles, M. Leverrier a construit des tables nouvelles pour les quatres planètes intérieures, et ces tables, comme on pouvait s'y attendre, satisfont parfaitement aux observations actuelles. Mais il reste à appliquer à l'hypothèse de M. Leverrier la règle que nous avons rappelée deux fois dans le cours de cet article : aucune hypothèse ne doit être acceptée que sous le bénéfice d'une vérification directe. La vérification consisterait ici à montrer dans le ciel les planéticules auxquels on attribue l'excès du mouvement du périhélie de Mercure. Il y a trois manières d'y procéder : 1° en examinant soir et matin, avec une lunette puissante, la région du ciel qui suit ou qui précède le soleil dans son mouvement diurne ; 2° en cherchant sur le disque même du soleil de petites taches noires animées d'un mouvement rapide, et pareilles à Mercure dans les passages dont nous avons parlé plus haut, pareilles aussi à la tache que M. le docteur Lescarbault a signalée il y a deux ans, mais qu'on n'a pas revue ; 3° en cherchant autour du soleil, en plein ciel, pendant l'obscurité d'une éclipse totale. Jusqu'ici les tentatives n'ont pas réussi. Je suis étonné même qu'on n'en ait pas fait davantage. Si cet insuccès devait se confirmer, il y aurait lieu pour l'auteur d'examiner de plus près la légitimité de ses déductions, et de rechercher, par exemple, si les observations astronomiques du siècle dernier comportent réellement la précision qu'il leur attribue.

Quoi qu'il en soit, les travaux dont nous avons tâché de donner une idée nette aux lecteurs de l'*Annuaire* se rattachent presque tous à ceux dont nous les avons entretenus l'an passé; mais leurs développements nouveaux caractérisent plus nettement que jamais l'époque actuelle. Dans l'ordre des existences matérielles, on recherche les petites masses qui peuvent exister inaperçues, en dehors des grandes agglomérations planétaires désormais bien connues. Dans l'ordre des forces motrices, on en est venu à constater l'insuffisance de cette attraction newtonienne dont l'unité semblait destinée à couronner l'édifice entier de la science moderne; il nous faut aujourd'hui introduire dans le ciel une force de plus et substituer la dualité à cette unité. Et pour ce qui touche à la constitution intime de ces astres déjà toisés, cubés et pesés, voilà qu'on ose en aborder l'étude chimique par la simple analyse prismatique de leur lumière ! H. FAYE.

AUSTRALIE. — L'histoire intérieure des colonies australiennes ne présenterait que le spectacle monotone d'une prospérité grandissante, n'était la crise ministérielle de juin 1861, à Melbourne, à la suite de laquelle le parlement local a été dissous. Après de nouvelles élections, le cabinet Heales, compromis surtout par sa politique financière et protectionniste, accablé par une coalition formidable, a dû céder la place à une administration dans laquelle, à côté de M. Johnston, de M. Anderson, de M. Wood, de M. Haines, de M. Ireland, figurent M. O'Shanassy, *chief secretary*, ou premier ministre, et M. Duffy, Irlandais comme M. O'Shanassy, ancien rédacteur d'un journal de Dublin, qui occupe dans le nouveau cabinet les fonctions de *commissionner of lands*, c'est-à-dire qu'il est chargé de résoudre le problème compliqué de diminuer le prix de la terre, afin d'en faciliter l'occupation et le transfert et de garantir les droits de propriété. Un des personnages notables du parlement, M. Nicholson, était ministre sans portefeuille.

L'opinion publique, en Australie et dans la métropole, s'était émue plus que de raison de cet événement, qui semblait amener le triomphe incontesté du parti démocratique pur. Une fois la première émotion calmée, le langage des journaux devint plus modéré. Ce triomphe leur apparut comme inévitable, et, à certains égards, désirable.

Pendant le cours de l'année 1861 (jusqu'au 26 décembre), il y avait eu 1,657,895 onces d'or valant 6,631,580 l. st., convoyées aux ports d'importation, contre, à pareille époque en 1860, 1,823,326 onces valant 7,293,304 l. st. Il y a donc eu, sur ce point, diminution. Le télégraphe électrique, ce précieux agent de civilisation, dont la rapidité semble faite à propos pour satisfaire les impatientes ardeurs des sociétés qui commencent, prend de grands développements : une ligne unit Melbourne et Brisbane, capitale de Queen's-Land, Sydney, Adélaïde, Dalby. Du 1er janvier au 1er octobre, il avait été chargé 42,190 balles de laine. Dans le Queen's-Land, d'importants gisements de cuivre avaient été découverts. On était loin du temps, cependant rapproché, où les colonies australiennes étaient si mal connues que le poëte Campbell dépeignait : « les tours des villes apparaissant là où rugissait la panthère..., » l'un des animaux féroces qui manquent précisément à la faune si originale et presque toujours inoffensive de l'Australie.

Quelques désordres intérieurs font seuls ombre à ce tableau. Dans New-Southwales, les Européens avaient voulu expulser les Chinois de Lambing-Plat, endroit rapproché de Yass, petite ville qui se trouve sur la route directe entre cette colonie et Sydney. M. Cooper, *chief secretary*, vint avec quelques troupes, et, après une tournée d'apparat, crut pouvoir se retirer emmenant avec lui la garnison. Les *settlers* redoublèrent d'audace. La police opéra quelques arrestations ; attaquée, elle fit usage de ses armes, et il y eut mort d'hommes; mais, accablée par le nombre, elle se retira à Yass, où elle fut bientôt ralliée par les forces régulières. La loi martiale, expédient favori des gouvernements coloniaux, fut proclamée, et tout rentra dans l'ordre affairé qui fait le fonds de la vie coloniale.

Un autre incident tragique est venu rappeler à la prudence les pionniers européens : Le 19 octobre, M. Wilks, settler de Victoria, campé dans une ferme aux extrémités de Queen's-Land, a été assassiné, ainsi que ses dix-neuf domestiques, par les aborigènes du voisinage. L'éveil fut donné par un berger, échappé seul au désastre; les Européens du voisinage se formèrent en corps franc, et trente indigènes ont payé de leur vie ce forfait. L'état moral des colonies australiennes, et cela peut s'expliquer par mille causes, laisse beaucoup à désirer. Le nombre des arrestations, dans la Nouvelle-Galles du Sud, est effrayant : on arrête annuellement 18 personnes sur 100. Il est vrai que la moitié des arrestations sont faites pour des délits d'ivresse. Sur une population de 320,000 à 350,000 individus, il n'y a pas moins de 9,419 poursuites exercées pour ivresse.

Au point de vue des améliorations intérieures, matérielles, les faits sont beaucoup plus consolants, et le progrès économique, non interrompu, peut se constater dans les quelques chiffres suivants : la culture des vignobles, dans la Nouvelle-Galles du Sud, fait de rapides progrès : dès 1859, il y avait 1,100 acres plantés en vignes, qui avaient donné 96,000 gallons de vin, 1,300 de brandy et plus de 500 tx de raisin de table. Malgré l'attraction qu'exercent les mines d'or, Victoria produit la moitié du blé nécessaire à sa consommation.

Pour l'immigration, ce point capital d'un pays dans lequel la population coloniale n'existe que de nom, puisque, à part les jeunes gens, les autres habitants sont nés dans le Royaume-Uni, pour l'immigration, disons-nous, les résultats sont satisfaisants. Dans le premier trimestre de 1861, sur 8,505 individus d'origine anglaise, émigrants de la mère-patrie, 2,155 étaient destinés pour les colonies australiennes. L'élément écossais, moral, laborieux, instruit, prévaut parmi ces émigrants. Le plan pour organiser des immigrations dites de famille, c'est-à-dire pour faciliter, sur la terre australienne, la réunion du mari et de la femme, du père et de l'enfant, ou simplement du parent avec son parent, de l'ami avec son ami..., a donné des résultats inespérés : 3,000 warrants de passage, payés pour une partie par l'immigrant, pour l'autre par le gouvernement colonial, ont eté émis; ils ont servi à rapatrier 203 maris, 370 femmes, 656 enfants au-dessous de 12 ans, 472 frères, 565 sœurs, 346 cousins, 91 amis...; suivant les sexes, 1,247 hommes, 1,723 femmes; quant à la demeure, 1,894 campagnards, 1,076 citadins.

Dans ces derniers mois, le grand aliment de surexcitation de l'Australie, c'était l'approche de l'Exposition universelle de Londres, qui s'ouvrira au mois de mai 1862. Cette solennité internationale avait été précédée d'expositions locales, à Melbourne, à Hobart-Town, entre autres. La simple énumération des matières premières ou objets manufacturés principaux adressés à la mère-patrie par les colonies australiennes donnera une idée du prodigieux développement et de l'immense richesse future de ces contrées.

Victoria envoie de l'étain, des blés, des vins, des instruments météorologiques, des spécimens de bois bruts et ouvragés, des fourrures et des cuirs de Kangaroo, des instruments de chirurgie et de mécanique, des meubles en laque, des ambres, des spécimens de gravure et de lithographie, des bijoux, des bières, des liqueurs, des laines de toutes sortes, une collection complète de minerais, des pierres précieuses, des sparteries, des machines à vapeur, des verres, des cristaux, des cuirs, des cires, des savons, des wagons, des livres. L'exposition de la Tasmanie renferme des bois, des grains, des farines, des laines, des plantes textiles, des huiles médicinales et industrielles, etc. Dans les vitrines réservées à l'Australie du Sud figurent des grains (les blés de cette partie du continent australien sont les plus beaux du monde), des minerais d'or, de cuivre, de plomb, des vins (la production a atteint, en 1861, 180,000 gallons). L'Australie occidentale expédie du cuivre, du bois..... enfin, Queen's-Land des bois surtout. Les Chambres ont mis à la disposition du comité de cette colonie 50,000 fr. pour les expéditions à Londres.

Jamais le côté héroïque de l'esprit d'aventures particulier aux races modernes, et, entre toutes, à la race anglo-saxonne, ne s'est manifesté avec plus d'éclat que dans le tragique voyage de Burke. On sait avec quels frais immenses avait été outillée l'expédition de Burke, dont le but était de traverser le continent australien de Melbourne au golfe de Carpentarie. Burke adopta le principe du fractionnement, ou plutôt de l'échelonnement de ses forces, première cause d'affaiblissement. Un dépôt fut laissé à Menindie, sous la direction de M. Purnell et d'un savant allemand connu par de beaux travaux, M. Ludwig Becker; un second sur un point près de la rivière de Cooper, dernière escale, où fut laissé M. Brahe. Le 16 décembre

1860, Burke, Wills, King, Gray, avec six chameaux, un cheval, trois mois de provisions, commencèrent leur voyage dans la direction du nord, vers la rivière de Sturt-Eye. Aucune nouvelle de leur part n'arrivant, Brahe partit le 21 avril. Le 29, il était à Bulla, au sud de la rivière Cooper, et y ralliait les gens du dépôt de Menindie, décimés par le scorbut : Purnell avait succombé le 23, Ludwig Becker le 28. Wright prit le commandement et regagna le Darling, perdant à chaque instant des hommes.

Pendant ce temps s'accomplissait d'abord heureusement le voyage de Burke. Il avait touché, le 2 février, au golfe de Carpenteria, où se virent des marques évidentes de migrations humaines, mais où commencèrent les privations. Déjà l'herbe était si mauvaise que les chameaux refusèrent de la manger et périrent bientôt. Le manque d'eau se fit sentir, et, sans la découverte faite par King d'une plante farineuse, le nardoo, dont les indigènes se servent, la faim se serait fait sentir.

Gray avait succombé; il fallait prendre un parti. On résolut de se diriger vers le mont Hopeless. Les provisions se réduisant d'une façon alarmante, Burke et King se décidèrent à aller à la découverte. Wills, trop affaibli pour les suivre, resta à Cooper's-Creek. Burke, au bout de trois jours, mourait épuisé. « Lorsqu'il se sentit défaillir, il me pria, a raconté King, homme jeune et énergique, seul survivant de ce désastre, de rester auprès de lui, de lui mettre un pistolet dans la main droite et de le laisser dans le désert sans sépulture. La nuit, il parla peu. Au point du jour, je le trouvai privé de la parole, et vers huit heures il expira dans mes bras. » King revint à Cooper's-Creek. Il y trouva le cadavre de Wills. Errant à l'aventure, tombant entre les mains d'indigènes qui d'ailleurs le traitèrent assez bien, rendu enfin à la liberté, il arriva le 25 mars à Melbourne.

Il n'y a eu qu'un cri dans la colonie contre la conduite du chef de dépôt de Cooper's-Creek, M. Brahe, qui partit *neuf heures* seulement avant l'arrivée de Burke, et qui commit la faute incroyable de laisser un écrit dans lequel sa position était présentée comme excellente. Ceci découragea Burke, qui désespéra de pouvoir atteindre la caravane de M. Brahe. Cette circonstance a perdu celui que les journaux de la colonie ont appelé le *Colomb australien* et ses compagnons. Ajoutons un trait de mœurs : après l'arrivée de King à Melbourne, un Américain, M. Coppen, offrit 1,000 liv. à King s'il voulait servir de cicerone à un panorama mobile de l'expédition de Burke; King a refusé de s'associer à l'exhibition de ce *Barnum* australien.

De plus heureuses explorations ont accru le nombre des notions précises sur la géographie et l'ethnologie australiennes. Le *grand voyageur australien*, M. Mac-Donald Stuart, a vu réussir sa troisième tentative. Après une marche de huit mois entiers, en suivant du sud au nord la même ligne que dans son précédent voyage, il est arrivé sain et sauf au port Victoria, le point le plus septentrional de l'Australie. M. Kinlay, envoyé par le gouvernement sud-australien à la recherche de Burke, dont le sort était alors ignoré, a fait d'intéressantes découvertes. Les contrées qu'il parcourut sont beaucoup moins infertiles que en paraissent l'être les terrains ordinaires de l'Australie. A un endroit appelé Kadt-Brien, M. Kinlay a trouvé un certain nombre de *tumuli* servant de sépultures à des Européens qui avaient évidemment été massacrés par les indigènes, après une résistance acharnée. Un instant M. Kinlay crut être en présence des restes de Burke. Après examen, il fallut abandonner cette idée. Le massacre est constant, la personnalité des victimes reste un mystère. M. Kinlay a donné au lac dont les bords ont vu ce drame le nom de *Lake-Massacre*. Enfin, le capitaine Randell, monté sur son vaisseau le *Gemini*, a pu remonter le Barwem (aussi dénommé le Dorling), au-dessus du fort Bouski, jusqu'à une courte distance de la petite ville de Walgate, qui se trouve à 100 kilom. à peu près des frontières de Queen's-Land. Au rapport de ce marin, tout le pays se trouve dans les plus admirables conditions de prospérité. D'ORNANT.

AUTRICHE. — Empereur : FRANÇOIS-JOSEPH Ier, né le 18 août 1830, monté sur le trône le 2 décembre 1848, marié en 1854 à ÉLISABETH-MARIE-EUGÉNIE, princesse de Bavière. *Ambassadeur d'Autriche* à Paris, M. le prince de Metternich; *Ambassadeur de France* à Vienne, M. le duc de Grammont.

Nous avons fait connaître, dans le résumé placé en tête du dernier *Annuaire*, les actes importants qui ont fondé le régime constitutionnel en Autriche. L'assemblée représentative établie par le statut du 26 février 1861, le Reichsrath, a ouvert sa première session le 29 avril suivant; mais, par suite de l'incertitude qui n'a cessé de planer sur les affaires hongroises, cette session a été peu fructueuse jusqu'ici, et la situation de l'empire est loin d'être consolidée.

La question des nationalités domine tout en Autriche et c'est elle aussi qui a fait le fond de tous les débats du Reichsrath. Comme nous l'avons dit dans le dernier *Annuaire*, le statut de février suppose deux espèces d'assemblées représentatives : l'une comprenant les représentants de tous les pays de l'empire, le Reichsrath complet ou intégral; la seconde, composée seulement des représentants des pays qui n'appartiennent pas à la couronne de Hongrie, le Reichsrath restreint. Or, le Reichsrath intégral est seul compétent pour les lois qui doivent régir tout l'empire : il est seul autorisé à modifier et perfectionner la constitution, à voter les lois financières, à fixer le contingent militaire des provinces, et l'assemblée qui s'est réu-

nie le 29 avril n'était que le Reichsrath restreint. On espérait, il est vrai, qu'elle ne tarderait pas à se compléter, mais cet espoir ne s'est pas accompli jusqu'ici. Non-seulement les diètes de Hongrie et de Croatie ont refusé absolument de reconnaître le statut du 26 février et d'envoyer des députés au Reichsrath; mais celle de Transylvanie n'a pas même été convoquée encore. En Vénétie, un décret spécial, rendu le 27 mars à l'effet de régler la nomination des vingt députés destinés à représenter le royaume lombard-vénitien dans la 2e chambre, ne put recevoir d'exécution par suite de l'abstention des corps chargés de choisir les représentants, de façon que la Vénétie n'a été représentée que dans la chambre haute du Reichsrath, dont les membres sont nommés par l'empereur. Enfin, la diète d'Istrie a aussi refusé de nommer des députés. Mais, là, le gouvernement fut plus heureux. La diète fut dissoute, et les nouvelles élections donnèrent la majorité aux partisans du pouvoir central. Les deux députés de l'Istrie vinrent donc siéger au Reichsrath en novembre 1861.

Si la question des nationalités a ainsi empêché le Reichsrath de prendre le caractère d'une représentation de l'empire que lui assignait le statut de février, la même question a formé dans son sein la cause presque unique des dissensions et des luttes de parti. Comme partout ailleurs, il existe en Autriche un parti rétrograde ou conservateur, et un parti libéral qui désire des réformes plus ou moins étendues; mais, les divergences nées de ces oppositions politiques qui alimentent avant tout les débats parlementaires dans les autres pays, ne jouent qu'un rôle très-secondaire dans les chambres autrichiennes. Le désaccord sur les principes politiques se manifeste surtout entre la chambre haute et la chambre basse. La première est composée presque exclusivement de conservateurs, et, la Hongrie n'y étant pas représentée, les éléments hostiles au pouvoir central y sont trop peu nombreux pour que la question des nationalités y provoque une vive opposition. Cette chambre se borne donc presque uniquement à amender dans un sens rétrograde les lois votées par la chambre des députés, et à exprimer, à toute occasion, son dévouement à l'empereur. Il en est tout autrement dans la chambre des députés. Celle-ci est composée presque tout entière d'hommes qui veulent un progrès modéré, et l'influence de quelques représentants du parti aristocratique y serait complétement paralysée si la lutte des nationalités n'altérait constamment la position respective des partis. La majorité de la chambre des députés se compose des représentants soit des pays allemands de la monarchie, tels que l'archiduché d'Autriche, Saltzbourg, le Tyrol, la Styrie, soit d'autres pays où la population compte beaucoup d'éléments non allemands, comme la Carinthie, la Carniole, la Dalmatie, mais où le gouvernement est parvenu à faire élire des partisans du pouvoir central. Un certain nombre de députés allemands de la Bohême, et les paysans ruthéniens de la Galicie, sous la conduite de leur évêque Litwinowicz, fournissent à cette majorité un appoint précieux. Elle forme la gauche de l'assemblée, le parti qui veut l'unité de l'empire et la subordination des autres éléments nationaux à l'élément allemand. Elle est libérale, et c'est de son sein que sont sortis la plupart des projets de réforme; mais elle est surtout ministérielle, bien qu'elle compte parmi ses membres des hommes plus progressifs que M. de Schmerling; elle sent trop le besoin d'appuyer ce ministre et de défendre le pouvoir central contre les tendances fédéralistes pour que le gouvernement ait à craindre aucune opposition sérieuse de sa part, tant qu'il restera dans les voies tracées par le statut de février. Les chefs de ce parti sont MM. Hein, le président de la chambre (nommé par le gouvernement), si prompt à rappeler à l'ordre les membres de la droite; M. Mühlfeld, M. Giskra, M. Brinz, M. Kuranda, rédacteur de l'*Ost deutsche post*. La droite est formée par la majorité des députés de la Bohême et de la Galicie, provinces qui ont toutes deux de fort bonnes raisons pour ne pas vouloir de la centralisation allemande.

La Bohême, habitée par une fraction importante de la race slave, les Tchèques, n'a jamais été rattachée à l'Allemagne que par des liens féodaux. Elle a des traditions nationales, une langue, une littérature à elle; elle est fière de son histoire et de l'éclat qu'elle a jeté en Europe au temps des Hussites; avec la Moravie et la Silésie, où la race et la langue sont analogues, elle pourrait former un Etat indépendant de plus de huit millions d'habitants. Depuis de longues années, les Tchèques manifestent une irritation extrême contre les Allemands et repoussent avec colère les tentatives de germanisation dont leur pays est l'objet et dont la présence d'une nombreuse bourgeoisie allemande dans les grandes villes, de beaucoup de propriétaires allemands dans la campagne, ne démontre que trop le succès. La Bohême fait donc tous ses efforts pour sauvegarder son autonomie et pour résister à l'envahissement de la langue et des mœurs allemandes. Il en est de même de la Galicie, qui est polonaise et dont la population a les yeux tournés vers un centre qui n'est pas Vienne. En Galicie, d'ailleurs, le gouvernement libéral de l'Autriche actuelle ne s'attache pas moins que l'administration précédente à entretenir la désunion entre la noblesse propriétaire et les paysans, et, depuis un an, il fomente de nouvelles discordes en suscitant encore des haines de race, en excitant contre les Polonais les Ruthéniens, variété de la race slave, très-nombreuse en Galicie. Le clergé grec-uni de Galicie s'est malheureusement prêté à ces menées; des députations ruthéniennes sont allées à Vienne et le gouvernement autrichien s'est empressé de donner une première consécra-

tion à ces tendances séparatistes en divisant la Galicie en deux provinces distinctes, dont l'une, plus polonaise, a pour chef-lieu Cracovie, et l'autre, plus ruthénienne, a son centre à Lemberg. Le décret du 19 novembre 1861, qui a établi cette division, a conservé néanmoins pour la Galicie un gouverneur général; mais, évidemment, les fonctions de ce dignitaire ne seront que nominales. Vis-à-vis de cette politique du ministère autrichien, on comprend que les députés galiciens se préoccupent au plus haut point de la conservation de leur autonomie. La Bohême et la Galicie n'avaient accepté le statut de février que comme moyen de rompre avec le despotisme et dans l'espérance d'obtenir la liberté sans sacrifier leur nationalité. Il n'est donc pas étonnant qu'au Reichsrath elles se soient trouvées immédiatement en opposition avec les unitaires allemands. Leurs députés y forment la minorité, réduite par la défection des Bohêmes allemands et des Ruthéniens à une cinquantaine de membres. Les principaux orateurs de ce parti sont, parmi les Tchèques, le docteur Rieger, dont la parole un peu provoquante a le don d'irriter au dernier point la gauche et le président, M. Klaudi, M. Brauner, et, parmi les Polonais, l'avocat Smolka, orateur élégant et conciliant, auquel ses adversaires se plaisent à rendre justice; le comte Potocki, M. de Grocholski, etc. La fraction aristocratique de la chambre, dirigée par le comte de Clam-Martinitz, vote ordinairement avec la minorité.

Les premières séances des deux chambres furent occupées par le vote d'une adresse à l'empereur et diverses questions réglementaires. Dès le 12 mai, M. de Smerling annonça la présentation de nombreux et importants projets de loi. « Conformément aux intentions de l'empereur, nous nous proposons, dit le ministre d'État, de soumettre au Reichsrath dans cette session le règlement des budgets de 1860 et 1861, la loi des finances pour 1862, une loi relative au mode de perception des droits sur les esprits, une loi sur le transit, un projet de règlement des relations de la banque nationale avec l'État, une loi sur les rapports entre l'église catholique et les églises dissidentes et sur les mariages mixtes, des projets d'organisation administrative, de législation communale, d'administration judiciaire, un projet de loi sur la presse, d'autres projets portant révision de la procédure criminelle, abrogation des lois sur le taux de l'intérêt, promulgation du Code de commerce allemand en Autriche. » En même temps le ministre présentait un projet de loi assurant l'inviolabilité des membres de la chambre et les exemptant de toute responsabilité pour les discours prononcés au sein du parlement. Ces promesses du ministre furent accueillies par de vives acclamations. Malheureusement elles n'étaient pas sur le point de se réaliser, car il n'appartenait qu'au Reichsrath intégral de résoudre ces questions et la chambre jusqu'ici ne comptait que 200 membres environ sur les 343 qui doivent la composer (1); et, de fait, la seule loi politique définitivement votée par les deux chambres qui ait été promulguée jusqu'ici est la loi sur l'inviolabilité des membres du parlement.

Ce ne furent pas les stimulants qui manquèrent au ministère, et dès l'abord, les députés firent un large usage du droit d'initiative et d'interpellation que leur accordait le statut de février. Parmi les interpellations de toute nature qui signalèrent le commencement de la session, la plus importante fut celle que deux membres influents des deux côtés de la chambre, M. Mülhfeld et M. Rieger, posèrent le lendemain même de la constitution de la chambre : ils demandaient quelles mesures le gouvernement avait prises ou prétendait prendre pour compléter le Reichsrath et faire nommer les députés des pays de la couronne hongroise. Mais le ministère ne savait pas lui-même comment il parviendrait à ce résultat, et il ne le sait pas encore aujourd'hui; il dut donc ajourner sa réponse à un autre temps. La gauche en attendant se montra moins scrupuleuse que le gouvernement, et, sans tenir compte des lacunes qu'offrait encore la représentation, elle présenta une série de propositions de la compétence évidente du Reichsrath intégral. Ainsi, M. Giskra proposa de modifier divers articles de la constitution, et notamment d'exiger que le Reichsrath fût réuni tous les ans; qu'en cas de dissolution, une nouvelle assemblée fût convoquée dans les trois mois; que toute ordonnance fût contresignée par un ministre; que le principe de la responsabilité ministérielle fût écrit dans la constitution. M. Brosche présenta une motion spéciale sur ce dernier point. M. Szabel demanda qu'il fût nommé un comité de constitution chargé de réviser la loi fondamentale. Enfin, M. Mühlfeld proposa de former une commission qui serait chargée de préparer et de soumettre à l'assemblée des projets de loi sur le droit de réunion et d'association, la liberté individuelle, la liberté du foyer domestique, l'inviolabilité du secret des lettres, la liberté de la science et de l'enseignement, l'égalité des confessions religieuses.

Les propositions Giskra et Szabel furent écartées, parce qu'elles touchaient trop directement à la loi fondamentale. Cependant, la commission à laquelle elles avaient été renvoyées formula elle-même un projet de loi en deux articles, sur la responsabilité ministérielle. Mais la proposition Mühlfeld eut des

(1) Voici le nombre de députés attribués à chaque pays: Hongrie, 85, Bohême, 54, Vénétie, 20, Dalmatie, 5, Croatie et Esclavonie, 9, Galicie, 38, Basse-Autriche, 18, Haute-Autriche, 10, Salzbourg, 3, Styrie, 13, Carinthie, 5, Carniole, 6, Bukowine, 5, Transylvanie, 26, Moravie, 22, Silésie, 6, Tyrol et Vorarlberg, 12, Istrie, Gorz, Gradisca et Trieste, ensemble 6. Il manquait les députés de la Hongrie, de la Transylvanie, de la Croatie, de la Vénétie et de l'Istrie. Le nombre des votants a été ordinairement de 160 à 180.

suites plus positives. Elle donna lieu d'abord à une discussion importante où les deux partis de la chambre se dessinèrent nettement. Déjà, M. Rieger avait présenté une motion appuyée par cinquante membres de la droite, demandant que le Reichsrath fut ajourné jusqu'à ce qu'il pût être complété (11 juin). Mais la gauche comprenait fort bien qu'un ajournement pareil remettrait en question tout le statut de février ; elle rejeta la motion presque sans débat. La question se reproduisit sous une autre forme, à l'occasion de la proposition Mühlfeld. Cette proposition avait été prise en considération à la première lecture, malgré le vote contraire du parti fédéraliste. La discussion sérieuse ne s'engagea qu'à la seconde lecture et occupa alors quatre séances (22 juin et suiv.) Tout le monde était d'accord sur le fond ; les Tchèques et les Polonais se bornaient désormais à demander que les lois destinées à garantir la liberté des citoyens fussent votées par les diètes provinciales, et la principale question posée à la deuxième lecture était de savoir si la rédaction des diverses lois proposées par M. Mühlfeld serait confiée à une seule commission ou si on la répartirait entre plusieurs. Mais cette question fut celle dont on se préoccupa le moins dans la discussion, qui porta tout entière sur les points d'opposition entre les fédéralistes et les unitaires. Parmi les discours fédéralistes, les plus remarqués furent ceux de MM. Smolka et Rieger. « Nous voulons l'autonomie, dit M. Smolka, l'autonomie la plus grande possible, telle que le diplôme du 20 octobre nous l'avait offerte, et que le statut de février nous l'a reprise en partie. L'autonomie est tout pour nous. A quoi nous serviront les lois les plus libérales, si dans toutes les questions vitales de notre nationalité, en tout ce qui touche aux mœurs et coutumes, à l'Église, à la religion, à la commune, à l'administration et à la législation, ce n'est pas aux représentants de notre pays à prononcer le vote décisif? Que faire d'une autonomie qui se borne au droit de réparer des ponts et de construire des maisons d'aliénés ?... Je crois que nous nous trouvons dans une grande époque historique qui porte tous les peuples à la liberté civile, à l'indépendance nationale, à la réunion des éléments séparés, à la séparation des éléments contraires. Nous sommes dans un temps où la sublime doctrine du divin maître : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît, » doit se réaliser aussi dans la politique, dans le droit public des peuples et leurs relations internationales. Puissent ceux qui dirigent les destinées des peuples, comprendre qu'il ne s'agit pas de résister à ces tendances vers la liberté civile, vers l'indépendance nationale, mais de les coordonner, de les satisfaire toutes sans danger pour la civilisation, sans porter atteinte à la prospérité de millions d'hommes. Pour nous, la liberté c'est l'égalité des nationalités, incorporée dans l'autonomie des pays. Vous ne comprenez peut-être pas cela, Messieurs : c'est que vous n'avez jamais été dans la triste position d'avoir au-dessus de vous une nationalité dominante... J'ai voté contre la prise en considération de la proposition Mühlfeld, mais la Chambre l'ayant acceptée, je crois de mon devoir de juger ce qui deviendra une loi pour mon pays et pour moi, et d'y contribuer si je le trouve utile. Quand nous arriverons à la teneur matérielle des lois, vous verrez, Messieurs, que nous ne sommes pas des réactionnaires, et que nous ne voulons pas servir la réaction. De toutes les nationalités représentées ici, aucune n'a autant fait pour la liberté et le progrès que la nôtre, et nous n'avons nulle envie de devenir infidèles à notre mission. » L'orateur reconnut, en terminant, que le sentiment de l'unité et de la confraternité reliait tous les enfants de l'ancienne Pologne, mais repoussa en même temps toute pensée d'une séparation violente d'avec l'Autriche. M. Rieger commença par combattre, comme M. Smolka, l'accusation de réactionnaire que lui lançaient les Allemands. Il rappela qu'à la diète de Kremsier, en 1849, il avait vivement soutenu une déclaration des droits équivalente aux lois proposées par M. Mühlfeld, et donna l'assurance que ses sentiments étaient toujours les mêmes. « Si nous étions le Reichsrath intégral, dit-il, nous consentirions volontiers à ce que l'assemblée votât une déclaration des droits qui formerait le chapitre préliminaire de la constitution. Mais nous ne sommes pas le Reichsrath intégral, et la plus grande incertitude règne sur toute notre situation. Nous ne savons pas en réalité à quelles choses s'étend notre compétence et auxquelles elle ne s'étend pas. L'achèvement de notre constitution peut se comparer à une opération de fonte ; nous avons un maître fondeur, mais la fonte ne coule qu'avec lenteur et difficulté, et il ne sort du moule que peu de bons matériaux. » A ces mots, le président rappela M. Rieger à l'ordre, et lui signifia qu'au second rappel il lui ôterait la parole. M. Rieger continua et chercha à prouver que l'autonomie était la plus sûre garantie de la liberté. Passant aux propositions de M. Mühlfeld, relatives à l'enseignement, il exprima la crainte qu'on ne voulût centraliser la direction de l'instruction publique à Vienne. Nous voyons là, dit-il, la suite des tentatives de M. de Bach pour germaniser notre pays. On n'a pas craint de déclarer ici que la langue allemande était la langue de la science ; voilà le danger qui nous menace. Nous demandons que le principe de l'égalité des droits soit pratiqué d'une manière franche et loyale. Mais si tout se fait au centre, on ne tiendra pas compte de notre nationalité. L'expérience le prouve ; il n'est pas donné à l'homme, à une nation quelconque, d'être aussi juste envers les autres qu'envers elle-même. Quant à nous, malheureusement, les Allemands nous ont fait faire cette triste expérience et nous la font faire tous les jours. » — *Le Président.* Je vous prie de vous as-

seoir. — *M. Rieger.* J'en appelle à la chambre ! ai-je dit quelque chose d'offensant ? — *Le Président.* C'est une offense à toute la nationalité allemande, quand on... (*bravos à gauche*). Après quelques interruptions, M. Rieger déclare qu'il n'a pas voulu offenser la nation allemande, qui est une des plus civilisées et des mieux douées de l'Europe. La chambre, consultée, l'autorise à continuer son discours.—*M. Rieger.* Messieurs, je ne dirai rien de plus de la question de nationalité; je vois que la liberté de la parole est enchaînée ici... — *Le Président.* A l'ordre ! Vous reprochez au président d'enchaîner la liberté de la parole. Asseyez-vous. — *M. Rieger.* Un vivat pour la liberté de parler comme on l'entend dans le parlement autrichien ! — *Le Président.* Je vous rappelle à... — *M. Rieger.* Je vous rappelle à la justice. Le président donna alors la parole à M. Kuranda, qui défendit la politique unitaire. « On a parlé beaucoup, dit-il, de l'autonomie et de l'indépendance des royaumes et pays, mais on n'a pas nommé ce qui fait pourtant l'objet principal du Reichsrath, savoir l'Autriche elle-même. Nous sommes ici pour régler et garantir nos droits et nos intérêts communs, et si nous ne le faisons pas d'une main forte et avec unanimité l'autonomie et le droit de chaque province isolée ne tarderont pas à périr. Messieurs, si vous voulez défendre et protéger votre autonomie, vous n'y parviendrez que si nous nous serrons tous dans un parlement commun pour défendre la liberté commune. » Dans la séance du 25, le rapporteur, M. Herbst, combattit vivement les Tchèques et les Polonais. Il dit qu'en Galicie la majorité se composait de Ruthéniens, et qu'en Bohême il se trouvait autant d'Allemands que de Slaves. Il ajouta qu'il était contraire aux lois du droit et de l'honneur de nier le statut de février et de prendre part en même temps aux délibérations du Reichsrath, convoqué en vertu de ce statut. Le député polonais Ziblikiewitz demanda alors que l'orateur fût rappelé à l'ordre, parce qu'il avait insulté toute la députation polonaise. Le président s'y étant refusé, plusieurs députés polonais envoyèrent leur carte à M. Herbst; mais celui-ci fit, dans la séance suivante, une déclaration équivalente à des excuses. Il fut décidé définitivement qu'il serait formé trois commissions, dont la première élaborerait les lois sur le droit de réunion et d'association, la liberté de la personne et du foyer domestique et le secret des lettres ; la seconde, une loi sur la liberté de la science et de l'enseignement ; et la troisième, une loi réglant les rapports des diverses confessions.

Le gouvernement avait présenté au Reichsrath divers projets qui occupaient les séances ordinaires des chambres. C'était d'abord une loi portant abolition des fiefs. Aux termes du projet, toute propriété tenue en fief devait rester au tenancier comme propriété allodiale, sous la condition imposée à ce dernier de payer au seigneur du fief une indemnité équivalente au capital, à 5 pour 100, des rentes ou redevances annuelles, et à une somme évaluée d'après des bases analogues pour les redevances non annuelles, tels que les droits résultant des mutations. Cette loi contenait d'ailleurs une foule de dispositions sur les diverses espèces de fiefs et elle abandonnait complétement à la volonté des parties intéressées la conversion des fiefs en propriétés libres. La chambre des députés la vota sans modifications notables. La commission de la haute chambre, au contraire, proposa de la rejeter, et ce ne fut qu'avec peine que la chambre décida, à la majorité de 42 voix contre 28, que la commission serait chargée de formuler un projet nouveau, qui n'appliquerait l'allodiation qu'à certaines classes de fiefs (27 sept.). Le gouvernement avait présenté aussi les principes généraux d'une loi communale en 28 articles, qui devait servir de base aux règlements municipaux détaillés que les diètes provinciales seraient chargées d'élaborer, et dont voici les principales dispositions : Chaque citoyen doit appartenir à une commune, et c'est aux communes elles-mêmes à accorder le droit de cité dans leur sein. Les attributions municipales se divisent en fonctions municipales proprement dites et en fonctions déléguées par l'État. Parmi les premières figurent la libre administration des biens communaux et les mesures de sûreté destinées à protéger les personnes et les propriétés. La commune est représentée par un chef de la commune et un conseil municipal élus périodiquement. L'élection se fera par corps électoraux et classes d'intéressés, et en tout cas on devra tenir compte des droits des plus imposés. Il pourra être formé des administrations cantonales, s'étendant sur plusieurs communes. Les capitales de province et autres villes importantes recevront des statuts particuliers votés par les diètes provinciales. La chambre des députés discuta longuement les articles de cette loi. Des membres du parti fédéraliste avaient proposé de la renvoyer purement et simplement aux diètes provinciales. Les principaux débats portèrent sur la question de savoir si la grande propriété foncière serait comprise dans le lien municipal ou si les anciens domaines seigneuriaux continueraient à rester en dehors des charges et des avantages communaux. Une fraction du parti libéral demandait qu'aucune exemption de ce genre ne put être admise. Mais la chambre statua, conformément au projet du gouvernement et aux conclusions de sa commission, que la décision de cette question serait abandonnée aux diètes provinciales. Cette loi, comme la loi sur les fiefs, n'a pas encore été votée définitivement par la chambre haute. Une troisième loi d'intérêt général présentée par le gouvernement, et qui établissait une organisation judiciaire uniforme dans toutes les provinces, mécontenta d'abord, parce qu'on n'y proposait pas le rétablissement du jury, et fut ajournée enfin jusqu'après la révision du

Code d'instruction criminelle. Nous mentionnerons enfin un quatrième projet du même ordre, quoi qu'il ne soit pas émané de l'initiative ministérielle. C'est la proposition de M. Skene tendant à abroger les articles 100 à 129 de la loi de 1859 sur l'industrie, qui laissaient subsister, jusqu'à un certain point, les corporations industrielles (V. l'art. AUTRICHE dans l'*Annuaire* 1860-1861). Cette proposition á été prise en considération.

L'assemblée discutait généralement ces graves questions avec calme, sans prétention oratoire et avec un bon sens pratique très-remarquable. Mais souvent son attention était détournée par des interpellations, adressées au gouvernement, ou de vifs débats que soulevait inopinément l'opposition entre les unitaires et les fédéralistes. Parmi les interpellations nous mentionnerons principalement celle que M. Rechbauer adressa au ministre des affaires étrangères sur la politique du gouvernement dans l'affaire de la Hesse-Électorale. Le comte Rechberg répondit d'une façon peu concluante, après avoir commencé par dire que la loi fondamentale n'avait pas attribué au Reichsrath une intervention constitutionnelle sur la direction des affaires étrangères. Cette assertion motiva une seconde interpellation de M. Rechbauer qui demanda si le Reichsrath ne pouvait pas exercer sur la politique extérieure de l'Autriche l'influence qui appartient aux assemblées représentatives dans tous les États constitutionnels. Le comte Rechberg fut obligé alors de reconnaître, au nom du ministère, la légitimité de cette influence. Sur une autre interpellation, M. de Schmerling déclara que le gouvernement s'occupait à faire rentrer sous la loi commune les établissements d'enseignement des jésuites qui jouissaient de privilèges exceptionnels. Le plus curieux des incidents provoqués par l'irritation des partis se produisit dans la discussion sur les fiefs. Un député tchèque, M. Brauner, s'étendit longuement sur l'histoire de la couronne de Bohême. Le président le rappela d'abord à l'ordre et lui retira ensuite la parole. Il en résulta un tumulte, à la suite duquel toute la fraction tchèque et polonaise quitta la salle des séances. Cet incident n'eut pas d'autre conséquence, mais ces vives discussions de la chambre avaient un grand retentissement au dehors. En Bohême, l'émotion gagnait la population tchèque et se traduisait à Prague par de violentes émeutes dont les Juifs furent les principales victimes, mais qui paraissent avoir été dirigées aussi jusqu'à un certain point contre les Allemands (31 juillet, 1er et 2 août). Plus tard le Conseil municipal de Prague alla jusqu'à exclure la langue allemande de l'enseignement de toutes les écoles communales; mais le comité permanent de la diète de Bohême l'obligea de revenir sur cette mesure. En Galicie, la population s'associait aux démonstrations de Varsovie, organisait des processions et des fêtes commémoratives en l'honneur des martyrs de la cause polonaise, et chantait les hymnes nationales dans les églises. Le Gouvernement réprima ces manifestations de la manière la plus brutale, saisissant les journaux, emprisonnant les personnes, interdisant les cérémonies religieuses; il savait bien que la majorité ministérielle ne lui reprocherait pas ces écarts du régime constitutionnel. D'autre part, dans le Tyrol, on continuait à faire des démonstrations contre la liberté religieuse. L'archiduc Charles-Louis se démit, à la fin de juillet 1861, de ses fonctions de gouverneur de ce pays et fut remplacé par le prince Lobkowitz.

Cependant la grande question en suspens, la question hongroise, allait recevoir une solution provisoire qui devait beaucoup améliorer la position du Gouvernement. Les présidents des chambres hongroises étaient arrivés à Vienne à la fin de juin pour présenter l'adresse de la diète à l'empereur (V. l'*Annuaire* précédent); mais l'empereur avait refusé de l'accepter parce qu'on ne lui donnait pas le titre de roi de Hongrie. L'assemblée de Pesth consentit à faire les modifications désirées et l'adresse revint à Vienne dans les premiers jours de juillet. L'empereur répondit par un rescrit daté du 21 juillet, qui repoussa les prétentions hongroises et invita la diète à nommer des députés au Reichsrath. La diète répliqua par une nouvelle adresse, que les présidents des deux chambres présentèrent à l'empereur le 10 août. A cette pièce, qui maintenait toutes les prétentions de la Hongrie, le gouvernement répondit le 21 août par la dissolution de la diète.

Nous nous contentons d'indiquer rapidement ces faits, dont on trouvera l'exposé détaillé à l'article HONGRIE. Ils n'intéressaient pas seulement la nation hongroise, mais le Reichsrath et l'empire autrichien tout entier les suivaient avec la plus vive anxiété. Quand, le 2 juillet, le gouvernement donna connaissance aux chambres du refus de recevoir la première adresse hongroise, la chambre haute vota immédiatement une déclaration de dévouement à l'empereur, et la chambre des députés y adhéra le même jour. Il est vrai que le vote des députés fut enlevé par surprise et qu'on ne laissa pas au parti adverse le temps d'exprimer son opinion, ce qui donna lieu, les jours suivants, à des réclamations fâcheuses. Lorsque ensuite le Gouvernement eut prononcé la dissolution de la diète de Hongrie, il communiqua, le 23 août, aux deux chambres du Reichsrath le rescrit rendu à cet effet, et l'accompagna d'un exposé des raisons qui avaient motivé cette résolution et des principes généraux de la politique gouvernementale. Les deux chambres répondirent à cette communication par des adresses à l'empereur, et celle de la chambre des députés donna lieu à la discussion la plus intéressante de la session. Nous ne pouvons que résumer très-succinctement ces débats, qui remplirent les séances du 29 août au 3 septembre.

Dans son exposé des motifs, M. de Schmerling

commençait par rappeler l'état d'anarchie qui s'était produit en Hongrie, la stagnation des affaires, l'insécurité qui en était résultée. L'empereur disait-il, ne s'était pas attendu à un tel résultat, quand, sur la foi de patriotes hongrois de toutes les classes, il avait accordé le diplôme du 20 octobre et offert la main du pardon au royaume de Hongrie, qui s'était laissé emporter en 1848 à la rébellion et au crime et que la force seule avait pu ramener au devoir. L'empereur avait rendu à la nation son ancienne constitution, ses droits et ses libertés, sous une seule réserve qui ne portait atteinte ni à l'indépendance nationale ni au développement de la Hongrie et qui laissait intactes les parties les plus importantes de la législation de 1848, telles que l'abolition des corvées rurales, des priviléges de la noblesse, etc. Cette réserve était fondée en droit ajoutait le ministre, car l'empereur avait rétabli la constitution hongroise de son propre gré et cette constitution non-seulement avait été brisée par la force révolutionnaire et avait cessé, d'exister en droit, mais elle n'existait pas davantage en fait. Or, la diète hongroise, au lieu de réviser les lois de 1848 incompatibles avec le diplôme du 20 octobre, a persisté à demander que cette législation fût reconnue tout entière. Mais c'est à quoi l'empereur ne saurait consentir à aucun prix, non-seulement parce que ces lois portent atteinte à sa souveraineté et aux prérogatives de la couronne de Hongrie, mais parce qu'elles violent l'égalité des droits des royaumes de Croatie et d'Esclavonie et de la principauté de Transylvanie, et portent préjudice à tous les autres peuples de l'empire. S. M. Apostolique a donc cru devoir dissoudre la diète de Hongrie, tout en maintenant les principes du 20 octobre 1860 et du 26 février 1861, la constitution ne devant pas être modifiée sans la participation du Reichsrath; elle espère que les esprits se calmeront et qu'une nouvelle diète remplira mieux les obligations que la diète actuelle a méconnues. S. M. d'ailleurs persiste dans sa ferme volonté de maintenir l'unité de l'empire aussi bien que l'autonomie des royaumes et pays, l'une et l'autre sous l'égide de la liberté constitutionnelle, et quoique portée à la douceur, elle saura montrer une fermeté inébranlable chaque fois qu'il en sera besoin. — Le projet d'adresse, rédigé par M. Giskra, exprimait le regret profond que causait à la chambre la dissolution de la diète hongroise, mais reconnaissait en même temps que cette mesure avait été indispensable. L'exercice des droits constitutionnels des autres royaumes et pays de l'empire ne saurait être suspendu ou retardé parce que la diète de la Hongrie refuse d'y prendre part. La chambre tient avec une fidélité inébranlable à l'union de tous les royaumes et pays soumis au sceptre de S. M. Apostolique, et veut qu'ils continuent à former un seul empire indivisible, sur les bases des lois fondamentales du 20 octobre et du 26 février. Les intérêts particuliers de ces pays ne peuvent être sauvegardés que par la grandeur et la puissance de l'ensemble, et c'est un droit des peuples et des races de l'empire de résister à tout ce qui tendrait à désagréger ou à dissoudre cet ensemble. La chambre voit une garantie de la durée de cette union dans la volonté de l'empereur de ne pas reconnaître la législation hongroise de 1848, dans sa promesse de ne pas modifier la constitution sans l'assentiment des chambres. L'adresse se terminait par des témoignages de confiance au gouvernement et de dévouement à l'empereur.

La minorité fédéraliste s'était prononcée contre le vote d'une adresse. Dans la discussion, la plupart des orateurs, les polonais Smolka et Potocki, les tchèques Brauner, Klaudi, Rieger, Clam-Martinitz, parlèrent en faveur des Hongrois. M. Clam-Martinitz avait même presenté un contre-projet d'adresse. « On a rendu leur constitution aux Hongrois, dit M. Smolka, sous une seule réserve; mais cette réserve contient le droit de voter l'impôt et le contingent militaire, et toute la législation économique ! Une telle réserve n'altère-t-elle pas au plus haut point toute la constitution du pays ? Or, à son avénement encore, l'empereur Ferdinand a juré la loi de 1827, qui statue que ces droits ne pourront être enlevés à la Hongrie sous aucun prétexte, même dans les cas les plus extraordinaires. Mais, assure-t-on, la révolution a eu pour effet d'abolir la constitution hongroise. Comment! dans ses proclamations, le gouvernement prétendait toujours que l'insurrection n'était que le fait d'une minorité, d'une faction, et aujourd'hui c'est la nation entière qu'on prétend punir du crime de cette minorité ! Et ce n'est pas seulement à la nation hongroise qu'on fait subir cette peine, c'est aussi aux Croates, aux Slovaques, aux Roumains, qui ont résisté à cette révolution ! Qu'on le dise franchement : la loi qu'on veut imposer à la Hongrie n'est pas fondée sur le droit, mais sur la force; on se croit tout permis vis-à-vis d'elle, parce qu'on est le plus fort. Le ministère demande un vote de confiance. Il l'obtiendra sans doute de la majorité de cette assemblée; mais que l'on ajoute aux voix de la minorité toutes celles que représentent les places vides dans cette enceinte, et on verra s'il possède la confiance de la majorité de l'empire ! Qu'on rende au peuple tous les droits qui lui appartiennent, l'ordre et la concorde renaîtront spontanément. » « Nous ne sommes pas compétents, dit M. de Clam-Martinitz, pour intervenir dans la question hongroise. S'il existe un débat entre le roi de Hongrie et son parlement, de quel droit nous en mêlerions-nous ? Le vote de l'adresse impliquerait le droit du Reichsrath de prendre des décisions sur les affaires des peuples qui ne sont pas représentés dans cette assemblée. » « Entendez-vous avec les Hongrois, dirent MM. Rieger et les orateurs Tchèques: ils ont besoin de l'Autriche, comme l'Autriche a besoin d'eux.

Mais si vous renversez le droit historique, si vous ne vous appuyez que sur la force, que direz-vous à la révolution quand elle sera la plus forte à son tour et qu'elle viendra nier votre propre droit ? Il faut revenir au diplôme d'octobre et abandonner le statut de février, que des hommes de nationalité allemande sont seuls à défendre. »

Tous les principaux orateurs du parti opposé prirent aussi part à la discussion. « Il est un droit plus élevé que le droit historique, dit M. de Hasner. C'est un fait reconnu que les États se transforment et se perfectionnent, et que leur droit suit les phases de ce développement. A ce point de vue, le droit de la monarchie autrichienne est supérieur à tous les priviléges et documents conservés dans les vieilles archives. La monarchie autrichienne ne peut se développer que par la voie où nous sommes entrés; l'adoption du système fédératif ne serait que le commencement de la fin. Si nous avions le malheur de voir la dissolution de l'Empire, l'Europe en deviendrait plus riche de quelques États titulaires auxquels personne ne serait flatté d'appartenir. » M. Mühlfeld insista sur l'argument de l'abolition de la constitution hongroise par le fait de la révolution de 1848. « En 1849, s'écria-t-il, ce ne sont pas les habitants restés fidèles qui ont restitué la Hongrie à la monarchie. Les forces des autres pays ont été mises en réquisition, et ces peuples ont conquis au prix de leur sang le pays qui voulait se séparer. Et il n'a pas suffi de la force intérieure, il a fallu le secours étranger; il y a donc eu une véritable guerre qui a fini par une conquête. » M. Kuranda rappela tout ce que le gouvernement avait fait pour la Hongrie et alla jusqu'à reprocher aux Hongrois d'avoir mis l'Autriche dans une fausse position vis-à-vis de la Russie, en l'obligeant à invoquer les secours de cette puissance contre l'insurrection de 1848. M. Giskra, le rapporteur, prouva, à son tour, que l'Autriche ne pouvait accepter le système qui résulterait du maintien intégral de la constitution hongroise, sans renoncer à son rang de grande puissance. M. de Schmerling termina enfin la discussion en reproduisant les principaux arguments de l'exposé des motifs et en appuyant avant tout sur les améliorations qui s'étaient opérées en Hongrie dans les dernières années, même sous le pouvoir absolu.

L'adoption de l'adresse ne pouvait être douteuse. Du reste, la discussion fut calme et ne donna lieu à aucun des scandales si fréquents dans ce parlement. La première chambre avait voté aussi une adresse, après de courts débats dans lesquels le célèbre historien de Bohême, M. Palacki, avait seul pris la parole en faveur des Hongrois. Les chambres étaient fatiguées, du reste, et beaucoup de députés éprouvaient le besoin de rentrer momentanément chez eux. Huit jours de vacances pris au moment de la Pentecôte, et huit autres au commencement d'août, n'avaient pas paru suffisants, et, le 4 octobre, l'assemblée s'ajourna pour un mois. Mais quelques jours auparavant, M. Klaudi, du parti tchèque, avait proposé, par une motion appuyée par 116 membres, de charger une commission d'élaborer une loi sur la presse. Le gouvernement se décida alors à présenter la loi depuis longtemps promise sur cette matière, et le 4 octobre, en effet, M. de Schmerling déposa sur le bureau un projet de loi très-libéral sous certains rapports, mais qui cependant ne répondait pas complétement à l'attente de la chambre. Toutes les mesures préventives étaient supprimées; pour publier un journal, il suffisait de faire une déclaration et de déposer un cautionnement dont le maximum était fixé pour les journaux quotidiens à 8,000 florins et le minimum à 4,000. Le dépôt était exigé pour tout écrit périodique, qui d'ailleurs n'avait besoin d'être signé que du gérant ou du rédacteur responsable. Le projet s'en référait aux pénalités établies par les lois existantes pour les crimes, délits et contraventions commis par la voie de la presse, en les étendant en même temps quelques délits nouveaux; enfin il attribuait le jugement des affaires de la presse aux tribunaux ordinaires, au lieu de les déférer au jury comme on l'espérait généralement et comme M. Klaudi l'avait expressément demandé.

La fermeté que le gouvernement avait montrée à l'égard de la Hongrie avait réussi au delà de toute espérance. La diète avait accepté la dissolution, qui fut suivie bientôt de celle des commissions générales des comitats les plus opposées au pouvoir central. La nomination d'un gouverneur lieutenant du roi en Hongrie, la destitution des chefs des comitats et municipes qui refusaient d'exécuter les ordres du gouvernement, le renouvellement complet des fonctionnaires des comitats, la dissolution de la diète de Croatie, rétablirent peu à peu l'autorité de l'administration centrale dans les pays de la couronne de Saint-Étienne. Ces mesures s'exécutaient en partie dans la première quinzaine de novembre, au moment où le Reichsrath reprenait ses séances. Les chambres à leur tour déployèrent une activité inaccoutumée. La première des commissions nommées, conformément à la proposition Mühlfeld, avait élaboré un projet de loi sur le secret des lettres, un autre sur la liberté individuelle, un troisième sur l'inviolabilité du foyer domestique. Ces trois lois furent votées à la presque unanimité dans les derniers jours de novembre. Dans la discussion sur la première, il fut constaté qu'un bureau spécial avait existé à la poste de Vienne pour examiner les lettres suspectes. Ces dispositions et celles sur la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile, analogues à celles du Code d'instruction criminelle de France, et plus libérales en certains points, ont été beaucoup amendées du reste par la chambre haute, et on ignore encore quelle en sera la rédaction définitive. La chambre des dé-

putés passa ensuite à la loi sur la presse, que sa commission avait scindée en deux, en réunissant les dispositions pénales du projet du gouvernement dans une loi spéciale, et en vota très-rapidement la première partie. Une proposition de M. Herbst, tendant à consacrer la séparation de la justice et de l'administration, avait été très-bien accueillie. Mais, à la demande de M. de Schmerling, la chambre adopta, à la majorité de 89 voix contre 78, un ordre du jour qui ajournait le vote de ce projet. En même temps elle renvoyait à des commissions une proposition de M. Taschek sur l'inamovibilité des juges et une autre de M. Mühlfeld sur le rétablissement du jury. La commission chargée de formuler les principes qui doivent régler les rapports des diverses confessions religieuses n'a pas encore terminé son travail; mais les journaux ont publié divers fragments du nouvel *édit de religion* qu'elle doit présenter à la chambre. Ce projet paraît reposer sur des bases très-libérales; il reconnaît l'égalité des cultes et la liberté des églises, en réservant néanmoins au gouvernement la plupart des droits dont il jouit dans les États constitutionnels de l'Europe. Il consacre aussi une sorte de mariage civil en matière de mariages mixtes. C'est une question de savoir si le gouvernement acceptera cet édit, qui annulerait le concordat. En général, dans la discussion des lois dont nous venons de parler, le ministère s'est montré beaucoup moins libéral que la chambre.

Mais il restait toujours une grande question dont le Reichsrath s'était à peine occupé jusque-là, bien que dans les Etats constitutionnels elle forme l'attribution la plus importante des chambres. C'était la question des finances. Déjà, avant le diplôme du 20 octobre 1860 et le statut de février 1861, l'empereur s'était interdit d'établir des impôts, de régler les finances, de contracter des emprunts sans l'assentiment des représentants de l'empire (Lettre autographe du 17 juillet 1860. V. l'*Annuaire* de 1860-61). Néanmoins le gouvernement s'était vu obligé de recourir successivement à diverses mesures extraordinaires, sans y être autorisé par aucune assemblée représentative. Ainsi il avait émis des billets monétaires de 10 kreutzers; il avait, momentanément il est vrai, suspendu les paiements en argent dans la Vénétie, seule province de la monarchie où la circulation ne se faisait pas en papier; en outre, il avait augmenté l'intérêt des assignations hypothécaires que le trésor émettait pour subvenir aux besoins les plus pressants; enfin, le 18 janvier 1861, il avait décrété un emprunt de 30 millions de florins, à 5 pour 0/0, émis par souscription publique au taux de 88, remboursable en cinq termes égaux, du 1er décembre 1862 au 1er décembre 1866. Toutes ces mesures avaient été prises sous réserve de l'approbation de la future assemblée représentative. Cependant le Reichsrath s'était réuni, mais les lois financières n'avaient pu lui être soumises, parce que le statut fondamental les réservait expressément au Reichsrath intégral. Le temps s'écoulait; l'exercice 1861 arrivait à son terme, sans qu'un nouveau budget eût non-seulement été voté, mais même présenté aux chambres. L'article 13 du statut de février disait, il est vrai; « Si, au temps où le Reichsrath n'est pas réuni, il est nécessaire de prendre des mesures urgentes de sa compétence, le ministère sera tenu de soumettre au Reichsrath le plus prochain les motifs et les résultats des dispositions qu'il aura prises. » Mais il devenait de plus en plus incertain que le Reichsrath intégral pût être réuni jamais et il était indispensable d'assurer les ressources de l'État. Un décret, rendu le 12 octobre 1861, statua en effet que les contributions directes et indirectes continueraient à être perçues en 1862 sur les mêmes bases qu'elles l'avaient été en 1861, et, le jour même où la chambre des députés reprit ses séances, après les vacances d'octobre, M. de Schmerling expliqua que l'empereur n'avait pas contrevenu à la constitution puisqu'il s'était borné à ordonner la perception des impôts existants et n'avait pas créé d'impôts nouveaux, faculté qui seule était expressément réservée au Reichsrath. Le ministre d'État promit d'ailleurs que le budget de 1862 serait présenté au parlement.

Le ministère commençait à comprendre, en effet, que ce serait faire abandon, pour ainsi dire, du statut de février que de décréter la loi des finances par voie d'ordonnance, et inspirer une profonde défiance à la majorité du Reichsrath sans gagner la minorité ni les pays non représentés dans cette assemblée. D'autre part, c'était une résolution des plus graves que de faire voter le budget de la monarchie entière par le Reichsrath restreint et d'appeler ainsi les représentants d'une partie de l'empire à faire la loi à l'autre, qui en ce moment était privée de toute représentation. Le gouvernement paraît ne s'y être décidé qu'après de longues hésitations, car, pendant plus d'un mois, les journaux donnèrent chaque jour des versions nouvelles sur les mesures auxquelles on s'était arrêté. Enfin le ministère prit son parti, et, le 19 décembre, M. de Schmerling vint faire part à la chambre des résolutions de l'empereur.

Jusqu'ici, dit le ministre d'État, le Reichsrath, quoique convoqué comme Reichsrath intégral, n'a pu encore, en vertu d'empêchements notoires, se constituer comme tel, ni par conséquent s'occuper des lois financières. On s'est demandé, vis-à-vis de la nécessité évidente d'arriver le plus tôt possible à la clôture de la session, s'il y avait quelque espoir pour que le Reichsrath intégral pût se constituer avant cette clôture, et l'on n'a pu se dissimuler qu'il serait impossible d'arriver à ce résultat. On se trouve donc dans le cas de l'article 13 du statut de février, qui donne au gouvernement le droit de fixer le budget par voie d'or-

donnance. Le ministère ne peut faire autrement que de constater ce droit de Sa Majesté par une déclaration franche et ouverte. Cependant l'empereur ne veut pas se prévaloir de cette faculté. Il tient, au contraire, à ce que la première loi des finances qui devra être mise en vigueur depuis que l'on est entré dans la voie constitutionnelle, soit soumise à un examen libre et public et offre toutes les garanties possibles pour tous les intérêts. Désirant que les peuples fidèles qui ont envoyé avec confiance leurs députés ne soient pas lésés dans l'exercice de leurs droits par la faute d'autrui, il restreint volontairement, pour le cas présent, le droit qui lui est assuré par l'article 13, et a ordonné, en conséquence, à son ministère de soumettre au Reichsrath actuel le projet de budget de 1862 et les résultats de la gestion financière de 1860, avec d'autres projets qui en dépendent, sans préjudice néanmoins pour l'avenir et en ajoutant que Sa Majesté attachera aux votes de cette assemblée, pour ce cas exceptionnel et pour les royaumes et pays qui y sont représentés, le même effet qui appartiendrait aux délibérations du Reichsrath complétement constitué.

Le ministre des finances, M. de Plener, prit la parole après le ministre d'État pour exposer la situation financière. Il constata d'abord que le déficit total de l'exercice 1860 s'élevait à 65,062,000 fl. (de 2 fr. 50 c.) qui avaient été couverts par l'indemnité lombarde, des versements sur l'emprunt national, l'emprunt lombard-vénitien de 1859 et l'emprunt à primes de 1860; enfin, par l'émission d'assignations hypothécaires. Pour 1861, on ne prévoyait, l'année dernière, qu'un déficit de 40 millions (V. l'*Annuaire* de 1860-61); mais les dangers de guerre en Italie avaient obligé d'affecter 50 millions au delà des prévisions à l'armée de terre, 7 millions et demi à la marine. Pour d'autres articles encore, il y avait eu des excédants de dépense; d'autre part l'augmentation des recettes dans certains pays n'avait pas suffi pour compenser les pertes provenant du refus de l'impôt en Hongrie, et au total les recettes avaient été inférieures de 10 millions aux prévisions. L'ensemble du budget de 1861, dont on ne connaissait pas encore le chiffre définitif, présentait un déficit de 109,500,000 fl. qui avait été couvert par les mêmes ressources que le déficit de l'année précédente. Le ministre cherchait ensuite à justifier les mesures prises dans l'intervalle de la session et arrivait au budget de 1862. Le budget ordinaire de 1862, dit-il, c'est-à-dire le budget normal de la dette, de l'armée et des services publics, présente une dépense totale de 354,586,000 fl., et une recette de 296,599,800 fl., ce qui laisse un déficit de 57,986,200 fl. Mais il sera nécessaire de maintenir l'armée sur le pied où elle se trouve aujourd'hui et d'y consacrer au moins 45 millions de plus que les 100 millions du budget normal; de même il faudra 7,200,000 fl. de plus pour la marine, ce qui augmente le déficit de 52,200,000 fl. Comment combler ce déficit et empêcher qu'il se reproduise à l'avenir? Les économies, de nouveaux sacrifices de la part des contribuables, tels sont les moyens qu'on propose; ces moyens, il faudra y avoir recours sans doute, mais on ne saurait méconnaître qu'ils ne suffiront pas. Heureux s'ils peuvent servir à couvrir le déficit du budget ordinaire! Quant à celui du budget extraordinaire, ce sont des ressources extraordinaires aussi qui doivent le combler et ces ressources extraordinaires l'État doit les puiser dans le crédit. Mais comment recourir au crédit? L'emprunt de 3 millions de livres sterling ouvert à Londres en 1859 est loin d'être couvert; sur l'emprunt à primes de 1860, il reste 123 millions à émettre et une partie des titres de l'un et de l'autre emprunt sont engagés à la banque nationale!

Le ministre abordait franchement la difficulté. Quels moyens proposerait-il pour en sortir? On fut un peu désappointé en apprenant qu'il ne voyait d'autre remède qu'un arrangement avec la Banque. Suivant M. de Plener, il fallait avant tout relever le cours du papier-monnaie, des effets publics. La perte énorme que subissaient les billets de banque provenait de l'émission excessive de ces billets. Il y avait dans la circulation plus de papier-monnaie que les besoins de l'échange ne l'exigeaient; il fallait retirer l'excédant pour permettre à la monnaie métallique de reparaître. En conséquence, le ministre proposait un ensemble de mesures consistant : 1° à proroger le privilége de la Banque; 2° à rembourser en argent à la banque, en 20 termes mensuels, l'avance de 20 millions de florins que cet établissement avait faite à l'État; 3° à partager en deux parties une autre somme de 189 millions de florins que l'État devait à la Banque, et dont 90 millions étaient couverts par les domaines de l'État, tandis que 99 millions provenaient d'avances sur l'emprunt du 29 avril 1859; une partie de cette somme, à fixer ultérieurement, serait remboursée à la Banque au moyen de ventes de domaines et de titres de l'emprunt à primes de 1860; le surplus ne serait remboursable qu'à l'expiration du privilége de la Banque et ne porterait pas intérêt jusque-là; 4° la Banque s'engagerait à aliéner les titres et effets qu'elle avait reçus de l'État en paiement de dettes antérieures et à affecter le produit de cette aliénation au retrait des billets en circulation, notamment de ceux de 1 et de 5 florins; 5° il serait établi un maximum des billets en circulation par rapport à l'encaisse; pour les billets en circulation au delà de ce maximum, la Banque serait obligée d'avoir un encaisse métallique de même somme, et non pas seulement d'un tiers, comme pour une circulation moindre. Le ministre ajouta que les pourparlers avec la Banque sur ces arrangements n'étaient pas encore tout à fait terminés, mais qu'ils le seraient prochainement

et qu'il présenterait alors à la Chambre les chiffres définitifs ainsi que le budget extraordinaire de 1862. En attendant, il déposa divers autres projets de loi. L'un était relatif à la formation d'une commission de surveillance de la dette publique, nommée par le Reichsrath dans son sein; une autre modifiait les droits perçus sur les esprits; une troisième portait abolition des droits de transit; enfin divers projets étaient celatifs à des objets secondaires.

Si l'on met en regard de ces conclusions les espérances exprimées l'année précédente par le même ministre (V. l'*Annuaire* 1860-61) et qu'on compare les prévisions de 1860 à la réalité de 1861, on a de plus en plus de peine à croire que les finances autrichiennes puissent se rétablir jamais sans quelque moyen héroïque. En définitive, le seul remède réel que propose M. Plener est de ne pas payer à la Banque pendant une série d'années l'intérêt d'une partie de l'argent que l'État lui doit. Mais comment ce sacrifice léger qu'on impose à la Banque pour le renouvellement de son privilége préviendra-t-il les déficits qui augmentent d'année en année? M. de Plener pense que le taux élevé de l'agio est dû à l'émission excessive du papier-monnaie. Mais il est évidemment dans l'erreur. La circulation n'est pas arrivée à 500 millions, ce qui, dans un pays privé à peu près complétement de monnaie métallique, n'est nullement excessif. M. de Plener propose de recourir aux mesures, d'une utilité très-contestable, qu'on a prises jadis en Angleterre pour combattre la surabondance du papier-monnaie. Mais l'Angleterre n'a jamais été épuisée de métaux précieux comme l'Autriche, et l'Autriche n'a jamais eu le moyen de réparer ses pertes métalliques par une exportation aussi énorme que celle de l'Angleterre. Il s'agit pour l'Empire autrichien de refaire son capital circulant, de gagner la monnaie indispensable pour ses échanges; or, une telle épargne ne se fait pas en un jour et ne saurait résulter de simples conventions passées avec un établissement de crédit.

Pour le Reichsrath les communications ministérielles soulevaient deux questions, l'une politique, l'autre financière. Avant d'entrer dans l'examen des mesures proposées par le ministre des finances, il s'agissait de savoir si la Chambre consentirait à voter le budget de l'Empire, incomplète comme elle l'était. Le ministère, il est vrai, s'était assuré à l'avance de l'opinion des chefs de la majorité, et il n'était pas à craindre que le parti allemand laissât échapper l'occasion qui se présentait pour le Reichsrath d'exercer sa principale prérogative constitutionnelle. Aussitôt que le ministre des finances eut cessé de parler, M. de Pillersdorf demanda qu'il fût formé une commission de 9 membres qui ferait son rapport dès le lendemain sur les mesures que l'assemblée prendrait vis-à-vis des projets de loi qui venaient de lui être soumis. Cette proposition fut votée à l'unanimité; la commission fut nommée et formula en effet ses conclusions, le 18 décembre, par l'organe de M. Giskra, rapporteur.

Ce fut l'occasion pour le parti fédéraliste de rompre une dernière lance en faveur des provinces non représentées dans le Reichsrath. Cinq orateurs, MM. Potozki, Clam-Martinitz, Grocholski, Rieger, Smolka étaient inscrits contre les propositions de la commission. Tous remercièrent le gouvernement de la concession faite à la Chambre, tout en y voyant la preuve que le statut de février était inexécutable; tous aussi déclinèrent la responsabilité de voter des impôts pour des pays dont ils n'avaient aucun mandat. M. Giskra seul leur répondit, et la Chambre vota à la majorité ordinaire les conclusions de la commission, consistant à choisir une commission de 48 membres par scrutin de liste ouvert dans l'assemblée même et non dans les bureaux, et de lui déférer l'examen approfondi des propositions du ministre des finances. La commission fut nommée séance tenante.

Deux jours après, l'assemblée s'ajourna au 4 février 1862, à l'occasion des fêtes de Noël et pour laisser à la commission le temps de finir son travail.

Tout l'intérêt de l'histoire autrichienne s'est concentrée en 1861 sur les délibérations du Reichsrath. L'action extérieure de l'Autriche est restée cachée sous le voile de la diplomatie (V. Confédération Germanique.) On a su seulement qu'en vue des événements qui pouvaient surgir en Italie et dans les provinces slaves de la Turquie, elle avait augmenté son armée et en avait modifié jusqu'à un certain point l'organisation; elle a travaillé activement aussi à la transformation et à l'accroissement de sa marine militaire, et le rapport de M. de Plener a constaté que cette œuvre se poursuivrait en 1862. Une intervention dans les affaires turques n'a pas eu les conséquences européennes qu'elle aurait pu entraîner dans d'autres circonstances. Les insurgés de l'Herzegowine avaient établi dans la Sutorina, sur le territoire turc, deux batteries qui dominaient la route de l'Autriche le long du littoral et les *Bocche di Cattaro*. Luka Vukalovich, chef des insurgés, ayant été sommé de supprimer ces batteries et s'étant refusé d'obtempérer à cette injonction, une brigade autrichienne sortie de Raguse détruisit les deux redoutes et emmena les canons. La Russie seule a protesté publiquement contre cette exécution.

L'Impératrice était revenue de l'île de Madère au commencement de mai. Mais à peine de retour à Vienne, elle fut reprise des symptômes alarmants qui avaient motivé son voyage, et, sur le conseil des médecins elle passa l'été à Corfou. A la fin de l'automne, elle établit sa résidence d'hiver à Venise, où l'Empereur alla la voir à plusieurs reprises. François-Joseph a profité du voyage qu'il

y a fait au commencement de janvier 1862 pour inspecter les forteresses du quadrilatère et passer en revue toute l'armée d'Italie. A cette occasion il a été prononcé des discours dont on n'a pas publié le texte officiel, mais qui ont excité tant d'enthousiasme parmi les troupes, qu'on s'est demandé contre qui étaient dirigées ces manifestations. S'agirait-il d'attaquer le royaume d'Italie, ou voudrait-on, comme le bruit en a couru à diverses reprises, renvoyer le ministère libéral ? L'avenir seul pourra éclaircir ces doutes.

Nous donnons, d'après les pièces communiquées au Reichsrath, les résultats de l'exercice 1860 et les totaux du projet de budget pour 1862.

Résultats de l'exercice 1860 (en florins de 2 fr 50 cent.) :

I. — RECETTES.

SERVICE ORDINAIRE.

1 Impôts directs :	florins.	florins.
Foncier	58,935,285	
Sur les maisons	18,203,808	
Sur l'industrie	10,860,210	
Du revenu	9,463,715	
Divers	169,341	97,632,359
2 Impôts indirects :		
De consommation	51,373,345	
Douane	12,343,405	
Sel	33,952,796	
Tabac	35,217,299	
Timbre, enregistrement	32,739,505	
Loterie	6,412,602	
Postes	2,838,702	
Octrois	2,854,608	
Autres	304,613	178,036,875
3 Domaines, monnaie		8,863,894
4 Recettes diverses		11,265,918
5 Produit de la vente de propriétés et meubles de l'État		3,693,709
Total des recettes		301,589,455

II. — DÉPENSES.

A. SERVICE ORDINAIRE.

a Administration générale :		
Maison de l'empereur	6,175,998	
Chancellerie de l'empereur	69,291	
Reichsrath	255,932	
Conseil des ministres	17,578	
Min. des affaires étrangères	2,606,390	
Minist. de l'intérieur	36,914,458	
Minist. des finances	24,161,474	
Minist. de la justice	14,345,167	
Min. des cultes et de l'instruction publique	5,028,630	
Minist. de la police	8,427,535	
Contrôle, tenue des livres	3,535,920	
Autres dépenses	2,928,299	104,467,172
b Armée	125,486,693	
Marine	9,134,987	134,621,680
c Subventions et garanties d'intérêt à diverses entreprises		4,003,379
d Dette publique :		
Intérêts de la dette fondée	86,738,747	
Intérêts de la dette flottante	7,619,111	
Primes de l'emprunt loterie	3,915,489	
Indemnités des lods et ventes	1,542,904	
Indemnités féodales	729,470	
Paiements à des gouvernements étrangers	87,500	
Pertes sur les changes	828,864	101,462,085
Total		344.554,317

B. DÉPENSES NON COMPRISES DANS LE SERVICE ORDINAIRE.

a. Remboursement conventionnel de divers emprunts, d'obligations soumises au tirage, etc		15,504,892
ç. Emploi en capital.		
Construction de chemins de fer.	1,009,125	
A reporter	1,009,125	15,504,892
Report	1,009,125	15,504,892
Accroissement des moyens d'exploitation	97,435	
Rachat d'obligations de chemins de fer	2,373,205	
Construction de télégraphes	283,456	
Subside à des fonds d'indemnité foncière	2,829,836	6,593,057
Total		22,097,949

III. COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Différence des recettes et des dépenses du service ordinaire	42,964,861
Dépenses non comprises dans le service ordinaire	22,097,949
Déficit total	65,062,810

IV. RECETTES EXTRAORDINAIRES RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE CRÉDIT.

Indemnité foncière pour les biens de l'État compris dans les obligations	900,451	
Restitution des fonds d'amortissement	70,140,000	
Aliénation de chemins de fer	6,727,207	
Indemnité lombarde ; capital et intérêts	21,718,950	
Augmentation de la dette fondée	67,846,004	
Augmentation de la dette flottante	8,882,783	176,215,395

V. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROVENANT D'OPÉRATION DE CRÉDIT.

Avances au Lloyd autrichien	3,000,000	
Avances au fonds d'indemnité foncière	703,492	
Indemnités féodales	183,070	
Indemnités de lods et ventes	755,364	
Diminution de la dette fondée	11,162,969	
Diminution de la dette flottante	87,233,638	103,038,533

En laissant de côté les recettes et les dépenses d'ordre, les recettes extraordinaires ont été de 88,007,539 fl., les dépenses extraordinaires de 14,830,677 fl. Il est donc resté, le déficit soldé, un excédant d'encaisse de 8,114,052 fl.

TOTAUX DU PROJET DE BUDGET ORDINAIRE POUR 1862.

RECETTES.	fl.	
Impôts directs	105,640,400	
Impôts indirects	176,560,700	
Domaines	7,474,500	
Recettes diverses	6,924,200	296,599,800
DÉPENSES.		
Administration générale	99,755,000	
Armée et marine	108,476,000	
Amortissement	18,300,000	
Dette	106,237,000	
Subventions, etc	21,818,000	354,586.000
Différence		57,986,200

D'après une publication récente, la superficie réelle des divers pays de la monarchie autrichienne est la suivante, en milles carrés géographiques de 25 au degré, équivalent à 54.87 kilomètres carrés :

Basse-Autriche, 360.07. Haute-Autriche, 217.90. Salzbourg, 130.15. Styrie, 407.84. Carinthie, 188.41. Carniole, 181.42. Görz, Gradisca, Istrie et Trieste, 145.09. Tyrol et Vorarlberg, 532.03. Bohême, 943.70. Moravie, 403.77. Silésie, 93.49. Galicie, 1425.78. Bakowine, 189.91. Hongrie, 3896.33. Croatie et Esclavonie, 350.15. Transylvanie, 997.50. Confins militaires, 609.37. Dalmatie, 232.35. Vénétie, 456.68. — Ensemble de la monarchie, 11,762.03. A. OTT.

AVEUGLES-NÉS. — Une solennité touchante avait lieu à Paris, le 20 août 1861, entre le boulevard des Invalides et les rues de Masséran,

de Sèvres et des Acacias. C'est là que s'élève l'élégant édifice construit par M. Philippon, aux frais du gouvernement, de 1839 à 1843, et connu sous le nom d'*Institution impériale des Jeunes Aveugles*. On sait qu'avant la fondation de ce vaste établissement, ouvert aux deux sexes, l'école avait, en 76 ans, changé six fois d'asile. Le but de cette fête était double : il s'agissait de l'inauguration de la statue de Valentin Haüy, le créateur de l'art d'instruire les aveugles-nés, et de la distribution des prix. L'assemblée était présidée par M. de Lurieu, inspecteur général des établissements de bienfaisance, assisté de M. Boué de Verdier, directeur de l'institution, de M. Dufau, ancien directeur, auteur de nombreux ouvrages couronnés par l'Institut, et près duquel on voyait assis le doyen des élèves de Haüy, M. Rodenbach, né à Roulers (Flandre occidentale), en 1786, accouru de cent lieues pour assister à cette fête de famille.

Nous ne pouvons signaler ici les discours prononcés à cette occasion ; mais pour donner une idée du programme de l'instruction distribuée aux jeunes aveugles, il nous paraît utile d'énumérer les prix qui ont été distribués après l'exécution, par les chœurs et l'orchestre de la maison, d'une belle cantate, paroles de M. Guadet, chef de l'enseignement, musique de M. Lebel, professeur à l'institution.

Prix et accessits : — 1° de religion, lecture, écriture en points, histoire sainte, grammaire, arithmétique, histoire naturelle, histoire, géographie, rhétorique, littérature, logique, physique, cosmographie, droit usuel ; — 2° de lecture musicale, solfége, harmonie, chant, contre-point, piano, orgue, accord de pianos, violon, alto, violoncelle, flûte, hautbois, clarinette, cor à piston, cornet à piston, basson, saxhorn ; — 3° de brosserie, rempaillage, cannage, tour, tricot de bas, tricot à jours, tricot de fantaisie, tricot-dentelle, dessous de lampes, filets de fantaisie, filets de pêche, filature.

Un concert a été exécuté ensuite par les professeurs et les élèves, les uns et les autres aveugles ; l'orchestre était conduit par M. Roussel, maître de chapelle de l'institution ; le piano sortait des ateliers de M. Montal.

Aujourd'hui, grâce à Valentin Haüy, les aveugles possèdent des livres à eux ; ils lisent, ils apprennent tout ce qui a été dit et pensé jusqu'à présent ; ils écrivent, ils fixent leurs idées, ils les retrouvent, les modifient, les communiquent, les échangent, et apprennent divers métiers qui leur donnent de quoi vivre. De leurs ateliers sont sortis, des compositeurs, des organistes d'un mérite aussi solide que modeste, un des plus habiles facteurs de pianos de notre temps, M. Montal, et plus de 30 accordeurs qui font très-bien leurs affaires, sans compter bon nombre d'ouvriers brossiers, vanniers, rempailleurs, filetiers, tourneurs, menuisiers, soutenant par la perfection, si ce n'est par la rapidité du travail, la concurrence des voyants.

D'après M. le baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, la France compterait 30,214 aveugles (dont 16,469 hommes et 13,745 femmes). Il en résulterait pour l'élément masculin une supériorité de 15 pour cent, et, relativement à la population totale de l'Empire, 1 aveugle sur 1,201 habitants. Les 10 ou 12 écoles ne contenant, avec l'institution impériale, que 307 élèves, et le nombre des aveugles de 5 à 15 ans s'élevant à 2,213, sur lesquels 1,600 au plus seraient aptes à recevoir le bienfait de l'instruction, il faudrait en conclure que 1,300 environ s'en trouveraient privés.

Quant à la statistique étrangère, nous sommes loin de posséder des renseignements aussi exacts, aussi complets.

Les institutions de la Grande-Bretagne sont des établissements manufacturiers plutôt que des écoles. On cite pourtant à Londres celles de *Saint-George's Fields* et de *Saint-John's Woods*, contenant chacune de 50 à 60 élèves des deux sexes, celle d'Edimbourg où il y a plus d'adultes que d'enfants, quelques-uns des pensionnaires ayant dépassé la cinquantaine, et les vieilles femmes qui s'y trouvent y étant la plupart pour la vie ; celle de Glascow enfin qui n'est qu'une copie de la précédente.

Les États-Unis, qui comptent 31 millions d'habitants, possèdent 26 écoles et plusieurs asiles industriels. La principale des institutions est celle de Philadelphie, qui renferme 150 élèves environ. L'État de Maryland, qui n'a que 70 à 80 aveugles, en entretient 20 à son école de Baltimore, fondée en 1850.

La Hollande s'énorgueillit à juste titre de son institution d'Amsterdam qui contient 60 élèves des deux sexes, mais dont le local est malheureusement trop exigu pour en recevoir davantage. Ils excellent surtout dans la musique et dans les arts industriels.

La Belgique lui oppose son école de Bruxelles, divisée en deux établissements distincts, fort bien tenus, dirigés par des frères et des sœurs de la charité. On regrette seulement que ces établissements soient unis à des institutions de sourds-muets.

La Scandinavie a ses maisons de Copenhague et de Christiania, protégées par le gouvernement et les chambres. La première compte 45 élèves et en aura bientôt 65.

En Allemagne, l'école de Berlin ne possède qu'un local vieux, mesquin, mal distribué, organisé sans intelligence, ne contenant que 20 élèves, dont le gouvernement ne s'occupe pas. — Breslau a perdu trop tôt le savant docteur Knie, fondateur de son institution, qui est bonne encore cependant, quoique fort déchue. — Dresde montre avec orgueil son école, la meilleure de l'Allemagne, admirablement dirigée par le docteur Georgi, dont l'influence dévouée s'étend sur les trois à quatre cents aveugles de la Saxe, qui lui doivent tous du travail et du pain. — L'institution de Francfort-sur-le-Mein, qui occupe un joli local

neuf, très-confortable, mais mal distribué, ne compte que huit élèves. L'enseignement y est imparfait. — Celle de Freyburg-en-Brisgau ne mérite, au contraire, que des éloges. — Il y a à Munich de grands et beaux bâtiments et une école nombreuse, dirigée malheureusement par un jeune prêtre, qui avoue lui-même son inexpérience. — L'institution de Prague a pour chef le vénérable M. Bezecny. Elle ne compte que quarante élèves qui se distinguent surtout dans la musique, et comme bons compositeurs, et habiles exécutants. Beaucoup, leurs études achevées, vivent de l'accord des pianos. Il y a aussi une immense maison d'adultes qui ne contient que soixante pensionnaires, entretenus pour la vie et ne faisant rien.—Vienne possède deux institutions distinctes, l'une d'adultes, des deux sexes, occupés pour la vie, l'autre de jeunes gens, également des deux sexes, instruits par M. Fohleneutner. La première compte cent pensionnaires, la seconde soixante. Elles sont fort bien tenues.

La Suisse a deux écoles, celle de Berne, dont l'édifice convient peu à des aveugles et renferme fort peu d'élèves, et celle de Lausanne, fondée et entretenue par un riche anglais, M. Haldimand. Elle est dirigée par un savant philanthrope, M. Hirzel, occupe une situation admirable, planant sur le lac de Genève, et offre d'immenses résultats intellectuels, artistiques et industriels. Elle s'honore surtout d'un ouvrier de génie, Édouard Meyster, aveugle et sourd-muet, ayant obtenu par ses beaux meubles des médailles d'or à plusieurs expositions, et qui a ramassé une petite fortune. Un hôpital ophthalmique de vingt-cinq lits, où ont lieu de fréquentes opérations, est annexé à l'école. Sur le terrain avoisinant ont été bâties de modestes maisons qui sont louées, à bon marché, à des aveugles, vivant de leur travail, et dont quelques-uns sont pères de famille.

L'Italie s'enorgueillit de son institution de Milan, dirigée par M. Michel Barozzi. Le local est vaste et bien distribué. Les élèves des deux sexes sont nombreux. Il y a un admirable orchestre de quarante exécutants, dirigé par un aveugle. La *signora* Fanti, aveugle aussi, habile harpiste, compositrice distinguée, possède une voix de *soprano* magnifique. Elle excelle, en outre, dans tous les travaux de son sexe et a obtenu une médaille d'or à l'Exposition de Paris. Bref, au dire de tous, cette école est admirablement tenue. — Il n'en est pas de même, hélas! de celle de Naples, qui occupe un splendide palais, dans une des plus belles rues de la ville, en face de la baie, et qui est encombrée d'aveugles mâles de tout âge, passant leur vie à ne rien faire. Que deviennent les femmes? Personne ne s'en préoccupe.

Décidément les quatre institutions modèles sont celles de Paris, de Dresde, de Lausanne et de Milan. Les autres devraient songer un peu plus à les imiter. EUGÈNE DE MONGLAVE.

B

BADE (GRAND-DUCHÉ DE). — Prince régnant de fait depuis 1852, avec le titre de grand-duc depuis 1856 : FRÉDÉRIC-GUILLAUME-LOUIS, né le 9 septembre 1826, marié à LOUISE, fille du roi actuel de Prusse. Grand-duc héréditaire : Frédéric Guillaume, né en 1857. — Ministre de France à Carlsruhe : de Montherot; — du grand-duc de Bade à Paris : le baron de Schweitzer.

Le gouvernement badois a fait de nouveaux pas dans la voie libérale qui a dirigé sa politique intérieure depuis le commencement de 1860, et il a changé complétement de politique extérieure, en abandonnant le camp de Wurtzbourg et en se ralliant aux idées de la Prusse et du Nationalverein sur la question fédérale allemande.

L'espoir exprimé dans le dernier *Annuaire* s'est confirmé : le conflit ecclésiastique, qui a si longtemps agité le grand-duché est complétement terminé. Les lois promulguées en octobre 1860 avaient réglé d'une manière générale les relations de l'État avec les diverses confessions religieuses. Il ne s'agissait plus que de les appliquer à chacune des Églises chrétiennes en particulier. Tandis que pour l'Église catholique les négociations se poursuivaient avec l'archevêque de Fribourg, le grand-duc convoqua un synode de l'Église unie protestante-évangélique, qui fut ouvert le 25 juin 1861 à Carlsruhe par le grand-duc en personne, comme chef de l'Église protestante du pays. Le gouvernement avait fait élaborer un projet de constitution de l'Église évangélique, basé sur les principes libéraux consacrés par les lois d'octobre, et qui rendait à l'Église beaucoup d'attributions qui avaient passé aux mains du pouvoir politique et substituait partout l'élection au choix du gouvernement pour les pasteurs et consistoires. Un autre projet réglait le classement des paroisses d'après le revenu. Le synode adopta ces règlements avec quelques modifications, peu importantes, le 6 juillet, et le grand-duc les promulgua le 28 septembre comme lois de l'Église protestante. Un autre synode doit être convoqué quand la nouvelle organisation aura été mise en vigueur, pour décider les questions controversées qui subsistent sur le culte et la discipline de l'Église luthérienne. Mais en attendant les satisfactions données par le règlement nouveau ont calmé les inquiétudes que ces questions avaient soulevées et de ce côté les principales difficultés paraissent résolues.

Les négociations avec l'archevêque de Fribourg

ne marchèrent pas si rapidement; mais elles finirent aussi par aboutir à un résultat satisfaisant. Le 29 novembre la feuille officielle publia la convention conclue entre le gouvernement et l'archevêque. Cette convention accordait au prélat, en ce qui concernait la nomination aux bénéfices ecclésiastiques et le refus des personnes présentées aux fonctions ecclésiastiques par le pouvoir, des droits plus étendus que ceux que stipulait le concordat. De grandes concessions étaient faites, en outre, à l'archevêque pour l'administration des biens ecclésiastiques, et la convention portait que le président du conseil supérieur des fondations catholiques serait nommé de concert par l'archevêque et le gouvernement. Cette question se trouve donc également réglée.

En mai 1861, M. de Meysenbug avait fait place, au ministère des affaires étrangères, à M. de Roggenbach, et de ce jour date un changement complet dans la politique fédérale du grand-duché. Au mois de juin suivant, le célèbre professeur de Heidelberg, M. Robert de Mohl, fut nommé représentant de Bade dans la diète de Francfort, et bientôt une motion, en faveur du rétablissement de la constitution de 1831 dans la Hesse électorale, signala le rôle nouveau que le grand-duché devait jouer désormais dans cette assemblée. *V.* CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

Aux termes de la constitution, la réunion périodique du Parlement badois devait avoir lieu en 1861. Les Chambres furent convoquées, en effet, pour le 28 novembre; le grand-duc ouvrit la session en personne et put exprimer, dans son discours du trône, la satisfaction que lui causait la situation du pays et l'heureuse solution des difficultés religieuses. Il annonça aux Chambres qu'on leur demanderait des crédits nouveaux pour les sciences et les lettres et la réorganisation de l'instruction publique, nécessitée par les nouveaux règlements ecclésiastiques, et qu'on leur présenterait divers projets de loi, dont un sur la liberté de l'industrie, d'autres sur le droit de domicile, la juridiction en matière de police, la procédure civile; enfin, une loi destinée à donner une plus large part aux administrés dans l'administration des intérêts locaux et une loi sur la régence. « Le succès de nos efforts, pour la prospérité de notre cher pays natal, disait le grand-duc en terminant, sera toujours inséparable de l'avenir de notre patrie allemande. Le besoin devient plus urgent de jour en jour de fortifier la puissance de l'Allemagne pour la mettre à même, dans les vicissitudes du monde, de remplir sa haute mission historique. Comment donner satisfaction aux intérêts nationaux et politiques de ce grand peuple, si ce n'est par une organisation solide et capable d'action, qui assure la puissance et le droit de l'Allemagne par l'efficacité d'une volonté unitaire, et forme par là, en même temps, l'appui inébranlable de l'indépendance des États particuliers? Quelles que soient les difficultés que présente l'accomplissement de ce but, je compte fermement que vous soutiendrez les efforts que fait mon gouvernement pour l'atteindre. Vis-à-vis des luttes constitutionnelles d'un État fédéral allemand, mon gouvernement, d'accord avec les vœux exprimés par les Chambres, a cru élever la voix au sein de la diète fédérale en faveur d'un arrangement qui réponde au droit. Il poursuivra avec persistance, dans la limite de ses attributions, l'achèvement de ce qu'il a entrepris. »

La question allemande, que ces paroles avaient soulevée, fit l'objet principal des débats suscités par les réponses des Chambres au discours du trône. La première Chambre disait dans son adresse : « Nous sommes pénétrés, avec V. A. R., de cette vérité que la sûreté et la prospérité de chacun des États de l'Allemagne dépend de l'existence d'un organisme représentant les intérêts communs avec une volonté unitaire. C'est un fait reconnu par tout le monde, que la constitution actuelle de la Confédération germanique ne répond pas à ces exigences. Nous désirons vivement de notre côté, et espérons qu'il sera possible d'établir, en Allemagne, une forme de constitution qui réalise l'unité autant que cela est nécessaire et qui se trouve en harmonie avec la constitution représentative des États particuliers, et d'assurer en même temps, au moyen de nouveaux liens de droit public, l'accomplissement consciencieux de toutes les obligations réciproques, qu'une histoire de plusieurs siècles a formées entre l'Autriche et l'Allemagne. » Plusieurs membres du parti aristocratique attaquèrent vivement cette partie de l'adresse, notamment les passages relatifs à la constitution actuelle de la Confédération et à l'Autriche. M. de Turkheim demanda formellement la suppression de ces deux passages, dont l'un attaquait la plus haute autorité de la Confédération, la diète germanique, et dont l'autre semblait exclure l'Autriche de l'Allemagne. « Pas d'Allemagne sans l'Autriche, s'écria le comte de Berlichingen; toute cession d'un droit de souveraineté à la Prusse éprouvera de la résistance dans le pays. Nous sommes des Badois allemands et ne voulons pas de protectorat prussien. » L'adresse fut défendue avec talent par le professeur Bluntschli, que le grand-duc avait nommé membre de la Chambre peu avant la session, et qui insista surtout sur la nécessité de réformer la constitution fédérale en vue d'accroître la puissance extérieure de l'Allemagne. L'assemblée vota l'adresse, le 10 décembre, en supprimant seulement le passage concernant l'Autriche.

A la Chambre des députés, la discussion roula sur les mêmes questions ; le projet d'adresse exprimait également la conviction de la nécessité d'une réforme fédérale, et de l'urgence de cette réforme dans la situation présente du monde. « Une unio fédérative qui crée un organe constitutionnel uni-

taire pour la défense militaire des frontières et la représentation de la nation au dehors, et qui entoure cet organe d'une représentation nationale, sera seule capable de protéger efficacement le bon droit de tous. Si l'ensemble s'unit fortement pour toutes les affaires qui regardent la sûreté commune, la vie particulière qui se présente sous tant de formes, au sein de notre peuple, sera garantie du même coup, et une large sphère d'activité lui sera assurée sur le terrain du développement intérieur. Cette voie offre à nos yeux des résultats également heureux pour l'ensemble de la nation, pour les Etats particuliers et pour leurs princes; et ces derniers seront récompensés ainsi des sacrifices qu'une telle transformation impose à tous. » Aussitôt après la lecture de ce paragraphe, M. de Roggenbach, ministre des affaires étrangères, prit la parole. « Il déclara d'abord qu'il acceptait le paragraphe de l'adresse et répondit au reproche qu'on faisait au petit Etat de Bade de se mettre en avant pour la solution d'une question aussi difficile que celle que l'on débattait. Le nœud de la question, dit-il, est de créer un gouvernement fédéral qui ait la volonté et la force nécessaire pour faire prévaloir les intérêts nationaux et communs contre tous les intérêts particuliers. Divers gouvernements allemands paraissent ne pas repousser l'idée d'une représentation nationale qui serait établie auprès de la diète actuelle. Mais l'institution d'une représentation ne serait qu'un danger et non une solution, si la question du pouvoir central n'était pas résolue en même temps. Dans la situation actuelle, une représentation ne ferait qu'accroître la discorde qui règne au sein de la diète, et loin de réaliser l'idée de l'unité nationale, elle ferait éclater à tous les yeux la guerre de tous contre tous. Une représentation nationale vis-à-vis d'une autorité sans responsabilité, sans volonté, qui ne représente rien que la contradiction de 35 voix, ne pourrait aboutir qu'à un naufrage. » M. de Roggenbach ajouta qu'il ne prétendait en ce moment formuler aucun plan d'organisation fédérale; mais qu'il pouvait indiquer les principes qui guidaient le gouvernement badois dans cette question. Nous ne voulons pas d'Etat unitaire, dit-il, nous tenons au contraire à sauvegarder le droit absolu de législation des Etats particuliers. Nous ne voulons pas non plus d'annexion, et ne permettrons pas que l'Etat confié à nos soins devienne victime du besoin d'agrandissement de quelque autre. Enfin nous ne voulons pas des idées d'union restreinte qui ont été présentées dans le temps... En somme, voici les limites dans lesquelles devraient se tenir les propositions que nous croirions acceptables : 1° il faut d'abord que le sacrifice que nous ferons soit fait à l'universalité, qu'il ait en vue non l'intérêt individuel d'un Etat particulier, mais la réalisation d'une politique nationale; 2° le pouvoir auquel nous nous soumettrons devra être exercé au nom de tous les confédérés, et les parlements de tous devront se soumettre à sa compétence à l'égard des attributions qui seront conférées au pouvoir central ; 3° le pouvoir central devra se soumettre au contrôle d'une représentation embrassant également les gouvernements allemands et les populations. » Examinant les difficultés qui s'opposaient à la réforme, le ministre fit bon marché de l'objection tirée des différences d'habitudes, de religions, des antipathies locales qui empêcheraient l'Allemagne de former une unité. Il repoussa d'une manière non moins péremptoire, l'idée que les puissances étrangères pourraient s'opposer à la réforme. Il signala enfin comme formant les seules difficultés réelles, d'abord la constitution fédérale actuelle avec les droits incontestables de souveraineté des Etats confédérés, et ensuite l'existence de deux grandes puissances ayant non-seulement des intérêts très-divers, mais suivant chacune une ligne politique spéciale, fondée sur la tradition et l'histoire. « La question de savoir, dit-il, comment ces deux puissances pourront soigner avec concorde les intérêts allemands, et ne pas transporter dans l'Allemagne l'opposition qui existe entre elle, forme une véritable énigme. Quant à nous, nous partons de la supposition qu'une entente entre les deux grandes puissances sur leur position à l'égard de la réforme fédérale et de la réorganisation du système politique en Allemagne n'est pas impossible, et moins nous pouvons contribuer à l'amener, plus nous devons laisser aux deux grandes puissances elles-mêmes et à la pression des circonstances le soin d'établir cette entente. Certainement nous aurons toujours le droit d'accepter ou de refuser l'arrangement auquel elles seront arrivées. Nous nous opposerions, par exemple, à cet arrangement, s'il avait pour effet de distraire de la Confédération une partie quelconque du territoire allemand, et, à cet égard, nous admettons que l'Autriche n'a pas seulement des droits vis-à-vis de la Confédération, mais qu'elle est tenue d'obligations qu'elle doit remplir. Mais, d'autre part, nous ne croyons pas que l'Autriche puisse être obligée d'entrer dans une Confédération plus étroite si elle le croit contraire à ses intérêts, et nous ne pensons pas que son abstention puisse nous empêcher de contracter ces liens plus restreints, si nous le jugeons convenable. »

Ce discours fut le plus intéressant de la discussion. Plusieurs orateurs parlèrent dans le sens du Nationalverein et en faveur de l'hégémonie prussienne ; d'autres insistèrent sur la nécessité de conserver l'Autriche dans la confédération, et se déclarèrent partisans de l'Allemagne dans toute sa grandeur actuelle (*Grossdeutsch*); mais personne ne se prononça directement contre le paragraphe de l'adresse. Sur une question posée par M. Dahmen, le rapporteur, M. Hæusser, avoua que la pensée de la commission était en effet de transférer le pouvoir central à la Prusse. L'adresse fut adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de M. Dahmen (13 décembre).

Plusieurs des projets de loi annoncés par le discours du trône ont été présentés à la Chambre, entre autres une loi sur la liberté de l'industrie qui, d'accord avec le mouvement général qui s'opère en Allemagne depuis deux ans, a pour but d'abolir le système des corporations qui a subsisté jusqu'ici dans le grand-duché. La commission, chargée d'examiner ce projet, a déjà fait son rapport et l'a amendé dans un sens qui réalise complétement la liberté de l'industrie. Il ne paraît pas douteux que les Chambres l'adoptent. Le projet de budget pour les deux années 1862 et 1863 évalue les dépenses à 10,846,389 fl. (de 2 fr. 15 cent.) pour l'année 1862 et à 10,812.142 fl. pour 1863.

La population du grand-duché a été péniblement affectée en 1861 par l'attentat commis à Bade sur le roi de Prusse (V. PRUSSE). Des rixes graves ont éclaté entre les soldats autrichiens et prussiens de la garnison fédérale de Rastatt (décembre 1861); mais la garnison badoise y est restée étrangère.

BANQUE DE FRANCE. — Ses opérations ont pris des développements considérables. On sait que la Banque de France avait précédemment, c'est-à-dire pendant trois années consécutives, fait des avances à l'industrie des chemins de fer, et s'était remboursée annuellement avec le produit des obligations émises collectivement, sous son puissant patronage. En 1861, la Banque a rendu de semblables services aux Compagnies de chemins de fer. Elle a ouvert une souscription à 786,000 obligations le 21 mai et clôturé cette souscription le 28 du même mois. Les résultats merveilleux qui furent constatés au dépouillement des demandes, montrèrent à la fois l'abondance du capital de placement et le degré de confiance que la Banque et les Compagnies inspiraient à l'épargne du pays. En effet, le public demanda 2,972,449 obligations, c'est-à-dire quatre fois le montant de l'émission. Il fallut donc faire subir de fortes réductions aux souscripteurs.

La Banque s'était chargée de cette opération à forfait, moyennant une commission de 700,000 fr. Sur cette somme, 400,000 fr. furent absorbés par les dépenses. Il n'est donc resté à la Banque qu'un *boni* modéré, car dans une question d'intérêt public, la Banque ne saurait trop étendre sa libéralité. A propos de cette souscription, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que, dans une période de quatre années, la Banque de France a réuni une somme de 1,200 millions pour le compte des Compagnies de chemins de fer.

Si, maintenant, nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble des opérations de la Banque de France, pendant l'exercice 1861, nous trouverons qu'elles se traduisent exactement par le chiffre énorme de 6,556 millions, soit un accroissement de 216 millions sur l'exercice précédent. Les opérations d'escompte tiennent la plus grande place dans le mouvement général des affaires traitées par la Banque de France. Ce service doit sa bonne direction à la vigilance d'un comité quotidien, composé non-seulement des membres du Conseil de régence et du gouvernement de la Banque, mais aussi de négociants honorables dont les lumières et l'expérience sont de précieux éléments de sécurité. C'est sous la sauvegarde de ce comité que le service des escomptes a atteint le chiffre de 5,329 millions, ce qui fait ressortir une augmentation de 245 millions, par rapport à l'exercice 1860. Le nombre des effets escomptés a été, pour Paris, de 2,068,828; ces effets formaient ensemble une somme de 2,140 millions. Les escomptes, dans les succursales, ont porté sur 2,140,624 effets, s'élevant en totalité à la somme de 3,188 millions.

Il a été escompté des bons de monnaie pour une somme de 2,411,618 fr.

Le minimum du portefeuille a été de 430 millions 176, 500 fr., et le maximum de 633 millions 649,400 fr. Ce dernier chiffre a été dépassé, cependant, en janvier 1862, car, à cette époque, le portefeuille s'est élevé à 683 millions. Ce fait est sans précédent dans l'histoire de la Banque de France; il se produisit cependant, malgré le malaise commercial résultant de la guerre civile qui désolait les États-Unis, ce qui semblerait indiquer que le portefeuille de la Banque était en partie composé de bons du Trésor.

Le taux de l'escompte a subi de fréquentes variations. Il avait été fixé à 4 1/2 0/0 le 12 novembre 1860; il était porté à 5 1/2 0/0 le 2 janvier 1861, puis à 7 0 0 le 8 du même mois. Il descendait à 6 0/0 le 14 mars et à 5 0/0 le 21 suivant. Le 26 septembre, la Banque prenait le taux de 5 1/2 0/0, puis, le 12 octobre, celui de 6 0/0. Enfin, le 22 novembre, les bordereaux étaient reçus moyennant 5 0/0. Des réductions successives ont fait descendre le taux d'escompte, en mars 1862, jusqu'à 3 1/2 0/0.

Cette grande mobilité du taux d'escompte a pris sa source dans des causes diverses. Nous citerons principalement la crise alimentaire. La Banque étant le grand réservoir des capitaux, c'est à elle qu'on s'adressa pour faire face aux besoins absolus de notre alimentation. D'après les évaluations généralement admises, on supposait que l'exportation de 350 ou 400 millions de numéraire serait indispensable. La Banque, en présence de la perspective de cette émigration de capitaux français, eût méconnu les lois les plus élémentaires de l'économie politique, si elle ne s'était appliquée à protéger ses encaisses par l'élévation du loyer de l'argent.

Cette mesure, si simple en elle-même et dont une longue expérience a démontré les effets salutaires, fut l'objet de vives critiques; mais les faits répondirent bientôt à ses adversaires. En effet, grâce à la prudence éclairée de la Banque, notre pays eût le bonheur de voir conjurer, à la fois, et la crise alimentaire et la crise financière.

Il est vrai, qu'en même temps qu'elle élevait le taux de l'escompte, la Banque se préoccupait de faire revenir en France le numéraire qui émigrait. C'est pour remplir ce but qu'elle acheta des métaux précieux et prit des arrangements avec des banquiers cosmopolites. Ces arrangements amenèrent la création de 50 millions de papier de circulation sur Londres et de 30 millions sur Amsterdam. Il n'en fallut pas davantage pour faire baisser le change et ramener des capitaux étrangers sur le marché français. La Banque de France ayant vendu, en outre, 27 millions de ses rentes disponibles, écarta les véritables dangers d'une situation difficile et rétablit, dans une courte période, le courant normal des capitaux.

Il est d'usage que, dans les circonstances critiques, l'élévation du taux de l'escompte corresponde à une diminution de la proportion ordinaire des prêts sur dépôt de titres français. La Banque restreint ainsi le crédit des services étrangers aux opérations d'escompte, et concentre toutes ses ressources. Il est donc naturel que le chapitre des avances sur effets publics et actions ou obligations de chemins de fer, se soit réduit à un chiffre inférieur à celui de 1860. En effet, indépendamment du crédit de 50 millions ouvert aux Compagnies de chemins de fer, il a été avancé, savoir : une somme de 161 millions 912,900 fr. sur effets publics; une somme de 306,752,600 fr. sur titres de chemins de fer, et enfin une somme de 3,682,800 fr. sur obligations du Crédit foncier. Le total des avances a donc été de 472,528,300 fr., soit une diminution de 179,023,500 fr. par rapport à l'exercice précédent.

Il est bien entendu que les sommes prêtées à la place par la Banque au moment où s'est effectuée la conversion du 4 1/2, du 4 0/0 et des obligations trentenaires, ne figurent point dans les chiffres que nous venons d'énumérer. On sait qu'à l'occasion de cette grande opération financière, le gouvernement de la Banque, considérant que l'intérêt public exigeait le concours de toutes les forces économiques, vint en aide au marché, afin d'alléger le poids des titres flottants. Il en résulta un accroissement très-sensible dans le chapitre des avances; mais ce fait s'applique à l'exercice 1862. Quant à ce qui concerne l'exercice 1861, les avances, ainsi que nous l'avons dit, ont été inférieures de 179 millions à celles de 1860. Ainsi, pendant que le gouvernement de la Banque accordait un plus large crédit au papier commercial, la nécessité l'obligeait à se montrer moins libéral envers le papier qui représente notre richesse mobilière. Cette situation n'a été que la conséquence fatale des circonstances exceptionnelles qui se sont produites; la Banque, ne pouvant s'y soustraire, les a subies.

Au surplus, la moyenne, relativement faible, des encaisses, pendant 1861, justifiait la prudence du gouvernement de la Banque. Les disponibilités métalliques s'élevaient à 386,563,400 fr. le jour où l'exercice fut ouvert ; elles ont atteint le *maximum* de 431,131,500 fr. le 6 juin. Le *minimum*, de 285,300,000 fr., a été relevé le 14 novembre. On voit, d'après les chiffres qui précèdent, que la Banque devait veiller avec une vigilante sollicitude sur la conservation de ses encaisses, et c'est ce qui justifie sa parcimonie passagère à l'égard des emprunteurs sur rentes ou autres valeurs admises comme garantie des avances.

La circulation, en présence de la rareté des espèces métalliques, a été appelée à fournir un surcroît de ressources. Cependant, le gouvernement de la Banque s'est attaché à maintenir de sages proportions dans les rapports de l'encaisse et de la monnaie fiduciaire. A la clôture du dernier exercice, la circulation représentait 723,062,400 fr.; au 30 septembre suivant, elle était portée à 802 millions 129,500 fr., chiffre le plus élevé de l'année. Le chiffre le plus faible de ce chapitre a été de 702,304,100 fr.; il s'est produit à la date du 27 juin. A la fin de janvier 1862, les billets sortis de la Banque formaient ensemble 785,154,900 fr. Ce total se décomposait comme suit :

1°	12	billets de 5,000 fr..		soit	60.000 fr.
2°	461,017	—	1,000	—	461,017,000
3°	183,283	—	500	—	91,641,500
4°	193,913	—	200	—	38,782,600
5°	1,919,126	—	100	—	191,912,600
6°	2,975	des anciens types de diverses coupures			1,741,200
	2,760,322	billets. —	Total...		785,154,900 fr.

On voit, par ce simple exposé, quel rôle important jouent les billets de 100 fr. dans la circulation générale de la monnaie fiduciaire de la Banque. La confiance que la Banque inspire et la commodité qu'offrent ces petites coupures, soit comme appoints dans les gros paiements, soit comme argent de poche, en ont vulgarisé l'usage.

Les mouvements généraux des espèces, des billets et des virements dans la Banque centrale méritent d'être signalés, ne fût-ce que pour donner une idée exacte de l'activité qui préside aux divers services statutaires. L'ensemble de ces mouvements a atteint 24 milliards 121 millions, en chiffres ronds, pour 1861 ; il a été cependant inférieur de 720 millions à celui de 1860. Cette diminution porte sur les espèces ; elle est de 898,877,100 fr.; mais il faut déduire de cette somme 177,916,500 fr. pour compensation provenant d'une augmentation sur les billets et sur les virements.

Le service d'encaissement des effets du comptant se développe chaque année. Il est représenté par 1,200,648 effets et par 1,776,943,300 fr. en 1861, de qui donne une augmentation de 36,048 effets et de 192,643.300 fr. par rapport à 1860.

Quant aux comptes courants particuliers de Paris, le maximum a été de 176,498,300 fr., et le minimum de 98,163,600 fr. Si l'on ajoute à ces chiffres les comptes courants des succursales, on

obtient un maximum de 206,100,800 fr., et un minimum de 131,271,400 fr. On s'étonnera peut-être que des capitaux aussi considérables consentent à rester à la Banque, sans le moindre profit pour eux, lorsqu'il existe des institutions qui ouvrent des comptes courants, avec un intérêt de 2 1/2 à 3 0/0; mais on se rend compte de cette situation en songeant à la puissance de l'habitude et à la sécurité particulière qu'offre la Banque de France.

Passons sur des chapitres secondaires; arrivons au chapitre des effets en souffrance, qui est digne d'un intérêt tout particulier, et laissons parler, à ce sujet, le rapport présenté par l'honorable gouverneur de la Banque à l'assemblée générale du 30 janvier 1862 :

« En octobre 1860, a dit M. de Germiny, la Banque avait remarqué que le papier d'un certain nombre de maisons grecques établies à Marseille, affluait plus que de raison dans le portefeuille de la succursale des Bouches-du-Rhône. Le directeur assurait qu'il n'y avait aucun danger; il alléguait la bonne position des maisons engagées, le crédit dont elles jouissaient, leur réputation d'honorabilité, et il appuyait son opinion de celle de plusieurs membres de son conseil d'administration. Cependant, au commencement de l'année 1861, le chiffre des escomptes de cette origine s'était encore accru. On savait que les effets dont il s'agit avaient été créés, pour la plupart, à l'occasion d'emprunts faits par le gouvernement ottoman à des banquiers de Constantinople; que le remboursement de ces emprunts, appuyés d'ailleurs sur des garanties effectives, était à échéance et exigible. Le chiffre des engagements, qui, au 1er octobre 1860, était à Marseille de 12,300,000 fr. environ, s'élevait, au 1er mars 1861, à 24,137,000 fr.

La succursale de Marseille reçut l'ordre de diminuer graduellement les engagements des principaux présentateurs grecs. Malheureusement, ceux-ci ne purent échapper aux embarras qui résultèrent de l'inexécution des engagements contractés par la Turquie. Ils laissèrent protester les effets qu'ils avaient endossés et passés à la Banque. Par suite, ces effets impayés, au commencement de juillet dernier, représentaient une valeur de 27,446,889 fr. 71 c. Depuis cette époque, la Banque a recouvré 4,374,254 fr. 51 c. La créance n'est donc plus aujourd'hui que de 23,072,635 fr. 20 c. C'est là sans doute une somme considérable, et dont la perte pourrait affecter, dans une certaine mesure, l'actif de la Banque de France, si le remboursement n'en était pas garanti par les immeubles transférés à la Banque, dans les formes usitées dans le Levant; par des obligations sur le gouvernement ottoman, et par des créances hypothécaires déléguées sur des particuliers. Toutes ces garanties s'appliquent à une somme de 22,824,720 fr.

En définitive, la difficulté provenant des relations des maisons grecques, avec la succursale de la Banque établie à Marseille, a perdu le caractère de gravité qu'elle avait revêtu à l'origine. Les débiteurs ont obtenu des délais pour se libérer; ils peuvent abréger ces délais si la situation financière de la Turquie s'améliore et s'ils recouvrent leurs créances sur l'Etat. Peut-être le dernier emprunt contracté en Angleterre dans le courant du mois de mars 1862 par l'empire ottoman, facilitera-t-il la libération des maisons grecques envers la Banque de France. Quoi qu'il en soit, la Banque, pas plus que ses agents particuliers résidant en Turquie, ne doute du remboursement intégral de sa créance; elle s'en rapporte à la bonne foi du sultan, à la vigilance de ses correspondants de Constantinople et à la probité de ses débiteurs.

La part que prennent les succursales aux opérations de la Banque centrale mérite d'être remarquée. Les succursales, en 1860, avaient opéré sur 3,931,856,300 fr.; en 1861, elles n'ont operé que sur 3,811,911,500 fr., ce qui constitue une diminution de 119,944,800 fr. par rapport à l'exercice précédent.

Parmi les succursales qui, depuis longtemps, tiennent le premier rang en ordre d'importance d'opérations, est venue se placer celle du Havre, dont les produits sont exceptionnels. Les quatre autres, sauf Lille, c'est-à-dire Lyon, Marseille et Bordeaux, présentent un chiffre d'affaires inférieur à celui de 1860.

Les cinquante succursales qui fonctionnent auraient toutes réalisé des bénéfices, si, par exception, celle de Nice, dont l'installation date seulement du 1er mars 1861, n'avait donné une perte de 29,973 fr. 08 c. Le gouvernement de la Banque apprécie les services des succursales; il poursuit, en conséquence, leur organisation dans tous les départements.

Les dépenses ordinaires de la Banque et de ses succursales se sont élevées, d'après le bilan général de l'exercice 1861, à la somme de 6,878,679 fr. 15 c. Les bénéfices nets de la Banque centrale, déduction faite de 7,166,643 fr. pour arrérages de rentes appartenant à la Banque, lesquels ne peuvent être compris dans le produit des opérations, se sont élevés à 12,069,445 fr., soit une augmentation de 4,090,421 fr. par rapport aux bénéfices de 1860. Les bénéfices nets des succursales ont été de 14,599,253 fr., soit une augmentation de 4,588,515 fr. La proportion des produits est de 54.76 0/0 pour les succursales, et de 45.24 0/0 pour la Banque centrale. Les bénéfices ont permis de distribuer 72 fr. pour le premier semestre, et 75 fr. pour le deuxième, après le prélèvement qui a été fait et porté à la réserve dans le but de parer aux éventualités des créances sur les maisons grecques de Marseille, et après la retenue ordonnée par la loi du 9 juin 1857. La répartition a été faite à 14,007 actionnaires possédant 182,500 actions. Sur ce nombre, 67,900 appartiennent à des

mineurs, interdits, femmes mariées ou établissements publics ; ces titres sont, par conséquent, à peu près immobilisés.

Tel est le résumé des opérations générales de la Banque de France et des événements financiers ou économiques qui ont exercé une influence directe sur cette grande institution ; nous complétons cet exposé par un tableau qui reproduit les variations mensuelles des principaux chapitres contenus dans les bilans ordinaires de la Banque de France. Voici ce tableau :

MOIS	Espèces	Portefeuille	Avances sur		Avances au Trésor et bons	Circulation	Comptes courants	
			effets publ.	chem. de fer			Trésor	Particuliers
	millions	millions	millions	millions	millions	millions	millions	millions
Janvier 1861	349	608	39	76	35	778	82	207
Février	383	472	34	64	60	735	64	195
Mars	395	444	27	55	60	722	78	166
Avril	377	453	27	52	60	729	80	144
Mai	392	498	28	61	60	744	120	155
Juin	412	497	29	54	35	713	124	186
Juillet	382	543	30	59	30	731	121	201
Août	3[illegible]4	547	31	56	30	787	136	180
Septembre	385	506	30	57	30	757	119	143
Octobre	304	579	28	56	30	766	57	145
Novembre	285	606	26	48	30	728	56	137
Décembre	324	614	24	45	30	715	110	143
Janvier 1862	306	675	24	46	30	762	75	176

EDMOND PELLETIER.

BANQUES ÉTRANGÈRES. — Nous allons, sous ce titre, donner un aperçu sur les opérations des banques des principaux Etats.

BANQUE D'ANGLETERRE. — En 1861, les émissions de banknotes ont à la fois été moins considérables et ont présenté plus de fixité que l'année précédente ; elles ont varié entre 25.2 millions liv. st. en février et 29 millions en décembre. Ces variations, soit en hausse, soit en baisse, n'ont pas été aussi subites qu'en 1860: elles ont, pour ainsi dire, marché à pas comptés. Le relevé des bilans nous les fait voir, de février à avril montant de 25.2 millions à 26.8 millions, et descendre d'avril à juillet à 25.4, pour remonter ensuite graduellement en décembre à 29 millions. En défalquant les notes de la réserve, bilan par bilan, du chiffre des émissions, l'on trouve que la *circulation active* des billets a varié entre un minimum de 19.1 millions et un maximum de 21 millions liv. st. Les dépôts publics sont, de toutes les opérations, celle qui présente le plus de mobilité ; ils ont varié entre un minimum de 3.7 millions liv. st. et un maximum de 7.5 millions liv. st. L'écart entre les dépôts privés a été de 15.4 millions à 10.9 millions liv. st. ; l'accroissement a été continu à commencer du mois d'avril ; en décembre, ils dépassaient 13 millions liv. st. Les avances sur fonds publics, un instant comprimées (en février) par l'élévation du taux de l'escompte et réduites à 8.4 millions. ont été assez promptes à se relever ; après avoir de nouveau fléchi en juin et juillet, elles sont revenues en août à 10 millions liv. st., montant ensuite, grâce aux abaissements successifs du taux de l'escompte, à 10.8 millions liv. st. L'année précédente, elles avaient moins fléchi et s'étaient en même temps moins élevées(1).

(1) Pour base des appréciations qui précèdent et qui suivent, nous avons pris, parmi les bilans hebdomadaires de la Banque de l'Angleterre, ceux du deuxième mercredi de chaque mois, la veille du jour où la Banque de France dresse son bilan mensuel (2e jeudi de chaque mois).

Les opérations d'escompte ont été moins considérables qu'en 1860 ; les deux chiffres extrêmes du portefeuille avaient alors été de 24 millions et de 19.2 millions liv. st., tandis que ceux de 1861 ne sont que de 21.4 et de 16.3 millions. Depuis le mois de juillet notamment, la décroissance a été continue. La situation générale des affaires s'étant à cette époque améliorée et affermie, le commerce a mis à profit les avantages que lui offrait l'escompte des autres établissements de crédit qui, au rebours de ce qui se passe sur la plupart des places du continent, est toujours au-dessous de celui de la Banque. Cet écart a varié selon les circonstances, de 1/2 à 2 p. 100. Le taux de l'escompte a été l'objet de 11 fixations (juste autant qu'en 1860), débutant à 7 et 8 p. 100 pour aboutir à 3 p. 100. A la fin de l'année précédente, la situation avait été de nature à préoccuper considérablement la Banque. De septembre à décembre 1860, l'encaisse était tombé de 16.3 millions à 12.9 millions liv. st., ce qui justifiait les surélévations successives de l'escompte, porté à 7 p. 100. La décroissance de l'encaisse n'ayant pas cessé, la Banque alla, au commencement de 1861, jusqu'à 8 p. 100, ce qui dura un grand mois (14 février-22 mars). L'encaisse s'étant ensuite relevé de 11.4 millions à 12.1 millions liv. st., la Banque revint à 7 p. 100, et bientôt après (5 et 12 avril), elle réduisait l'escompte à 6 et 5 p. 100. Les très-fortes expéditions de métaux précieux en Amérique le firent remonter au taux de 6 p. 100, maintenu jusqu'au 3 août ; depuis cette époque jusqu'au 7 novembre, des diminutions successives de 1/2 p. 100 ont ramené le prix de l'argent à 3 p. 100. Les craintes suscitées alors par le conflit du *Trent* ne changeaient rien aux conditions de l'escompte, la Banque ne prenant conseil que de son encaisse, qui continuait d'être très-élevé.

Outre la Banque d'Angleterre, la loi permet à un certain nombre d'autres établissements de

crédit d'émettre des billets. Six banques irlandaises, 14 banques écossaises, 63 banques associées (*Joint-Stocks*) et 146 banques privées en Angleterre profitent de cette faculté. Voici quel était, vers la fin de 1861, le montant des bank-notes qu'elles étaient autorisees à émettre, et de l'émission effective :

Angleterre proprement dite.	émission autorisée liv. st.	émission effective liv. st.
Banque d'Angleterre...........		20,·78.871
146 banques privées	4,347,908	3,522.890
63 — joint Stock-banks....	3,302,357	3,031,655
Ensemble	7,650,265	27,333,416
	liv. st.	liv. st.
Banques d'Irlande	6,·54,194	6,140,274
Banques d'Ecosse	4,749,271	4,236,980
Ce qui à cette date portait l'émission totale du Royaume-Uni à..........		37,599,870

Les plus importantes parmi les banques de l'Angleterre proprement dite, sont les banques aux fonds réunis (*Joint-Stock-Banks*) qui fonctionnent dans la métropole même, à côté de la Banque d'Angleterre ; presque tous ces établissemens, de fondation relativement récente, sont dans un état prospère, comme en témoignent de nouveau leurs rapports sur l'exercice 1861. Le plus puissant de ces établissements, la *Banque de Londres et de Westminster*, qui depuis 1857 avait successivement donné à ses actionnaires 16, 17, 18 et 20 p. 100, leur donne pour l'exercice 1861 un dividende de 22 p. 100. La *London-Joint-Stock* a donné 25 p. 100, bien que ses placements en fonds du gouvernement se soient, en raison de la baisse, traduits par des pertes, plus tard réparées cependant. L'*Union-Bank* a pu, tout en distribuant un dividende semestriel de 11 p. 100, rétablir au capital une somme de 120,000 liv. st. détournées, il y a 18 mois, par un de ses caissiers. La *London-and-County-Bank* a distribué 13 1/2 p. 100. Cette institution s'occupe également de crédit agricole, et cette sorte d'opérations a reçu, en 1861, une certaine extension. « Les fermiers que nous connaissons comme nos anciens clients, dit le rapport des directeurs, ont trouvé cette année un plus large concours qu'à l'ordinaire, et nous nous félicitons hautement d'avoir largement procuré à d'honnêtes gens que nous connaissons depuis longtemps les moyens de traverser une mauvaise récolte. » La *City-Bank* donne un dividende de 10 p. 100 ; en témoignage de leur satisfaction, les actionnaires ont voté au directeur de la banque un don de 2,000 liv. st. ; une élévation du capital, de 300,000 liv. st. à 400,000, a été également votée par l'assemblée générale. Cette augmentation s'est faite au moyen de l'émission de 2,000 nouvelles actions que les actionnaires se sont réparties au prix d'une prime de 10 liv. st. dont le produit (20,000 liv. st.) a été immédiatement attribué au fonds de réserve, qui se trouve aujourd'hui être de 60,000 liv. st. Citons enfin l'*Unity-Bank*, qui a donné 10 p. 100, et ajoutons que, pour arriver à de si grands succès, les *Joint-stock-Banks* n'ont pas même eu besoin de mettre en mouvement l'intégralité de leur capital de fondation. La *Banque de Londres* est la seule qui en ait réalisé la moitié ; la *London-and-County-Bank* marche avec 500,000 liv. st., moins de la moitié ; trois autres institutions avec le tiers. Les hauts cours qu'atteignent leurs actions ne sauraient étonner en face d'une prospérité aussi soutenue. Voici, à côté du capital versé par action, le prix des actions aux dates des 4 février 1861 et 8 février 1862 :

	Capital versé liv. st.	Cours au 4 fév. 1861 liv. st.	Cours au 8 fév. 1862 liv st.
London and Wesminster....	20	64	75 1/2
London Joint-Stock	10	30 3/4	35 5/8
Union-Bank	12	26 1/2	31
London-and-County	20	35	44
City-Bank.................	50	71	88
Bank of London	50	61 1/2	77 1/2

Le mois de janvier 1862 a vu naître un nouvel établissement de même nature sous le titre de *Mercantile-Metropolite-and-Provincial Bank* : son capital (1,000,000 liv. st.) a promptement été souscrit.

Banque nationale belge. — En 1860, le chiffre général des opérations de cet établissement (dont le capital est de 25 millions) s'est monté à 963 millions, et le bénéfice brut a été de 5,008,655 fr., ce qui constitue un sensible progrès sur 1859 où ces deux chiffres avaient été de 843 millions et de 4.318,370 fr. C'est l'escompte qui a fourni la plus grande partie des opérations et des bénéfices. Sauf deux semaines, l'escompte est resté pendant toute l'année invariablement fixé à 3 p. 100 sur les traites acceptées et à 3 1/2 p. 100 sur les traites non acceptées. L'encaisse a varié de 57 millions à 79 millions ; le portefeuille, de 125 à 148 ; la circulation, de 105 à 117 ; les comptes courants, de 49 à 81 ; les avances de 4.5 à 5.1 millions fr. Les bénéfices ont été de 103 fr. 75 cent. par action. Les produits de 1860, supérieurs à ceux des exercices 1856, 1858 et 1859, restent cependant au-dessous de ceux de 1857, qui furent de 5,267,689 fr. Au 31 décembre 1860, le bilan accusait la situation suivante : portefeuille, 148 millions ; en caisse, 89.6 ; circulation, 136.5 : comptes-courants, 81.8 millions de francs.

Les progrès de cet établissement ont continué, et les opérations se sont élevées à 994 millions et les bénéfices à 5,904,580 fr. La Banque tend de plus en plus à concentrer son activité sur l'escompte, et particulièrement sur celui des effets du pays. Elle a escompté 407,858 effets, pour un montant de 792,2 millions en 1861, contre 382,831 effets et 757.6 millions de francs en 1860 ; dans ces derniers chiffres étaient entrés 7.443 effets sur l'étranger, pour une somme de 62.7 millions, tandis qu'il n'y eut en 1861 que 1826 e ets sur l'étranger, pour une somme de 12.3 millions. Le produit net de l'escompte, de 3,952,534 fr. en 1860, s'est élevé en 1861 à 4,837,080 fr. ; l'aug-

mentation est due en partie à la surélévation du taux de l'escompte, dont la moyenne a été de 4,03 p. 100 contre 3,45 p. 100 en 1860. En tenant compte de la part afférente à chaque action dans l'intérêt du fonds de réserve (qui reçoit 925,586 fr. sur les produits de l'exercice 1861), le produit de l'action dépasse 160 fr.

BANQUE D'AMSTERDAM. — Dans la gestion d'une banque, il est difficile de pousser la prudence plus loin que ne le font les administrateurs de cet établissement. Nulle part, la circulation fiduciaire et l'encaisse métallique ne se suivent d'aussi près. Les théories faites en Angleterre et ailleurs sur le rapport qu'il conviendrait de maintenir entre ces deux éléments du bilan paraissent être peu prisées en Hollande. Là tout billet doit être représenté, ou à peu pres, par sa contre-valeur en especes. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les bilans mensuels de 1860 : neuf de ces bilans accusent un excédant de l'encaisse sur la circulation. Le maximum de la circulation a été de 113.6 millions de florins au 31 août, et le minimum de 97.7 millions au 28 février. Le maximum de l'encaisse s'élevait, le 30 septembre, à 111.4 millions de florins, et, au 31 mars, son minimum avait été de 99.8 millions. Pendant tout le cours de l'exercice, il n'y a point eu de variations dans le taux de l'escompte, ainsi que dans les autres conditions de prêts : 3 0/0 pour les lettres de change; 3 1/2 0/0 pour les billets à ordre; 1 0/0 pour les avances sur espèces ou lingots ; 3 0/0 pour fonds publics, et 3 1/2 0/0 pour prêts sur marchandises. Le dividende a été de 85 florins par action.

BANQUE NATIONALE D'AUTRICHE — Au 31 décembre 1860, la circulation s'élevait à 474.8 millions de florins ; en ajoutant à ce chiffre 41.8 millions de lettres de gage, le papier-monnaie représentait un chiffre de 516 millions de florins. Pour faire face à une circulation fiduciaire aussi étendue, les valeurs sérieuses de l'actif n'étaient que de 243 millions de florins, dont 91 millions en espèces et lingots. La plus grande partie du surplus de l'actif consistait en 257 millions d'avances faites à l'État, actif entièrement irréalisable. Aussi, tout le monde reconnait que la situation de la Banque, dont l'insolvabilité pèse si lourdement sur toutes les transactions, ne saurait être sérieusement améliorée sans une réforme radicale dans l'État même. Le ministre des finances, M. Plener, ayant invité les chambres de commerce à lui soumettre leurs vues sur les moyens les plus efficaces à prendre pour remettre en bon état les affaires de la Banque, il lui a été répondu de toutes les parties de l'empire, que la question était plus politique que financière; qu'il fallait avant tout rétablir la paix intérieure et garantir la paix exterieure, ce qui était, sans contredit, très-difficile pour le cabinet de Vienne. L'exercice 1860 s'était cependant terminé pour la Banque sous des auspices plus favorables que ceux sous lesquels il avait commencé. L'encaisse, qui de janvier à octobre n'avait augmenté que d'un million de florins (80.3 à 81.3), avait, dans les deux derniers mois, gagné près de 8 millions (de 81.3 à 89.2 millions); le portefeuille, qui était, en janvier, de 32, après s'être pendant quatre mois ballotté entre ce chiffre et celui de 34 millions, était monté à 43.5 millions en juin, et, continuant sa marche, s'était élevé jusqu'à 62.1 millions en novembre. Le portefeuille accusait, à la fin d'année, une tres-forte augmentation sur le chiffre de janvier. Pendant la même période, la dette de l'État avait diminué d'un dixième (260.8 au lieu de 299.8 millions). Les prêts hypothecaires ne présentent qu'une augmentation insignifiante, de 53 à 55 millions. Le bénéfice net était de 9,691,074 florins, contre 8,550,000 florins en 1859. Les actionnaires ont touché deux dividendes semestriels de 28 florins chaque; les bénéfices du second semestre eussent même permis de leur donner 32 florins.

D'après le compte-rendu présenté à l'assemblée générale du 13 janvier 1862, voici les modifications que l'exercice 1861 aurait apportées à cette situation. La circulation des banknotes en est au même point que l'année dernière : 475 millions de florins. Les avances à l'État ont été réduites de 257 millions à 249.8 millions de florins, par suite du l'amortissement d'une certaine quantité d'ancien papier-monnaie, remboursé sur le produit des domaines de l'État, et grâce à l'aliénation d'une petite portion de ces domaines. L'encaisse a augmenté de 9.1 millions, à peu près dans les mêmes proportions que l'année dernière. Les prêts sur hypothèques dépassent d'un million le chiffre de 1860. Les avances sur fonds publics ont été de 218 millions; c'est 8 millions de plus qu'en 1860. Les opérations d'escompte s'élèvent à 321 millions de florins (contre 235 millions en 1860), dont 223 millions sont absorbés par les opérations commerciales de la capitale; le surplus se répartit entre les diverses succursales dans les proportions suivantes: Trieste, 20.5 millions; Prague, 18.5; Pesth, 15; Brünn, 11.5; Gratz, 4.5 millions de florins. Le bénéfice net a dépassé de près de 1,300,000 florins celui de 1860; il s'est élevé à 10,982,472 florins, sur laquelle somme 4,200,000 florins, représentant (pour 150,000 actions) un dividende de 28 florins pour le premier semestre, ont déjà été payés par anticipation. Si le surplus devait être réparti de la même manière, cela équivaudrait à un dividende de 44 florins pour le deuxième semestre, ou à 72 florins par action pour l'exercice 1861. On ne pense pas que le gouvernement permettra, plus qu'en 1860, de répartir l'intégralité des bénéfices; le fond de réserve demande à être particulièrement soigné quand il s'agit d'un établissement depuis douze ans insolvable et réalisant néanmoins de larges bénéfices sur le public, qui seul supporte tous les

inconvénients de cet anormal état des choses présentes.

Banque de Prusse. — Les incertitudes et les appréhentions de 1860 ont entravé le mouvement des affaires commerciales et industrielles de la Prusse, plus fortement que ne l'avait fait l'année de guerre 1859; le chef de la banque prussienne, M. Von der Heydt, ministre du commerce, n'a vu nulle difficulté à en convenir dans son rapport. L'ensemble des opérations a été de 1.375 millions de thalers (dont 362 pour la banque centrale et 1013 pour les succursales); c'est une diminution de 144.6 millions sur 1859. Toutes les opérations s'en sont ressenties. Les escomptes notamment n'ont été que de 144 millions contre 171.1 millions; leur chiffre, qui en janvier s'élevait à celui de 30 millions, tombait à 22 millions au mois de mai, et, pendant les quatre mois remplis par l'expédition de Garibaldi, ils se tiennent entre 22 et 24 millions; ils se relevèrent, ainsi que les autres opérations, en septembre. L'attitude agressive prise par l'Autriche à la fin de 1860 les fit de nouveau fléchir. Voici quel était l'état du portefeuille aux deux bouts opposés de l'année :

	1er janvier 1860.	31 décembre 1860.
Lettres de change.....	30,600,136 th.	27,844,772 th.
Traites sur l'intérieur.	19,782,234	19,787,620
Traites sur l'étranger..	760,285	680,556

La moyenne des dépôts a été plus forte en 1860 qu'en 1859 : 20.7 millions contre 18.9. La moyenne de la circulation a été également supérieure : 81.4 millions contre 75 4. Les bénéfices nets ont de 1,579,912 thalers, défalcation faite de l'intérêt de 3 1/2 0/0 dû au Trésor pour son capital de 1,876,500 thalers, ainsi que de l'intérêt de l'amortissement de l'emprunt de l'Etat de 1856. Une somme de 675,000 thalers a été distribuée aux actionnaires, soit 4 1/2 0/0. L'année précédente, le dividende avait été de 6.75 0/0. Au 31 décembre 1860, le bilan accusait une situation favorable : à l'actif, un encaisse métallique de 76 millions et un portefeuille de 48 millions, ressources plus que suffisantes pour répondre à une circulation de 88 millions de banknotes, et à moins de 22 millions de dépôts.

A côté de la banque dite *nationale*, dont nous venons de parler, il existe encore en Prusse (à Dantzig, à Magdebourg, à Cologne, à Posen et à Kœnigsberg) cinq banques dites *privées*, administrées toutes par les mêmes règles. L'ensemble de leurs opérations en 1860 présente un chiffre de 152 millions de thalers. Leur circulation a été de 3,594,765 thalers, et leurs bénéfices nets se sont élevés à 270,635 thalers.

L'Allemagne compte encore vingt autres banques d'émission. Voici quelles étaient, à la fin de 1859, les principaux éléments de leur situation :

ACTIF.	thalers	PASSIF.	thalers
En caisse....	20,790,651	Capital......	72,224,032
Portefeuille..	24,418,981	Circulation...	51,757,172
Avances.....	16,087,028	Dépôts......	14,260,423

Parmi ces établissements, plusieurs n'ont encore émis qu'une partie de leur capital. Aux banques d'émission, la plupart fondées seulement durant la dernière période décennale, s'ajoutent quelques crédits mobiliers, dont la création appartient à la même époque. Voici quelques renseignements sommaires sur les plus importants de ces deux catégories d'établissements de crédit:

La *Banque de crédit de l'Allemagne centrale à Meiningen*, constituée au capital de 5.000,000 th., n'en a encore émis que 4,000,000 th.; en 1860, elle a distribué un dividende de 5 p. 100; en 1857, ce dividende avait été de 6 1/4 p. 100. — La *Banque de Rostock*, fondée en 1850 avec un privilége de dix ans, au capital de 500,000 th., avec facilité d'émettre des billets pour pareille somme, a depuis doublé son capital ainsi que l'émission de ses banknotes. Son mouvement d'affaires s'est successivement élevé, entre 1851 et 1860, de 6 millions de thalers à 34,433 687 th.; en 1858, ce chiffre avait même été de 36,846,965. La première année, les bénéfices ont été de 2 1/2 p. 100; la 3e, de 5 p. 100; la 4e, de 8 3/4 p. 100; l'année de guerre 1854 les fit descendre à 5 5/6 p. 100; en 1857, ils s'étaient relevés à 8 p. 100. Pour les trois années suivantes, le bénéfice n'a plus été que de 5 1/4 p. 100.—La *Banque nord-allemande de Hambourg* a escompté en 1860 [au taux moyen de 2.78 p. 100] pour 64.6 millions marc banco d'effets. Le mouvement total des opérations a été de 1,719 millions marc banco, contre 1,588 millions en 1859. Le dividende a cependant été un peu moins fort : 20 marc banco, soit 4 p. 100, contre 21.14 marc banco en 1859, lequel était fort au-dessous de celui de 1858, qui avait été de 30 marc banco. — La *Banque de Weimar*, au capital de 5,000,000 de thalers, a rudement ressenti le contre-coup des événements de 1859. L'ensemble de ses opérations, qui en 1858 avait été de plus de 100 millions de thalers, est tombé à 95 en 1859 et à 93 en 1860. Ces diminutions ont surtout affecté les comptes courants, les avances et les escomptes, bien que ces derniers, tombés de près de 6 millions en 1859, aient regagné un peu plus de 1,200,000 thalers en 1860. Mais le taux de l'escompte ayant dû en même temps être ramené de 4 2/3 à 4 p. 100, les bénéfices ont été naturellement réduits. — La *Banque de Darmstadt* a subi en 1860 des modifications assez considérables et assez compliquées dans sa constitution. Le capital primitif, sur lequel 30 p. 100 avaient été seulement versés, a été réduit de deux cinquièmes; au 1er janvier 1861, il était de 2,371,950 fl., représentés par 28,417 actions ayant versé 30 p. 100 et 963 actions entièrement libé-

rée. Un bénéfice net de 136,563 florins a cependant été déclaré aux actionnaires, dans la composition duquel entre une somme de 46,398 fl. qui représente le premier cinquième du « bénéfice » réalisé par le rachat de 20,000 actions, acquises à 316, 273 fl. au-dessous de leur prix nominal.— La *Banque de Brême*, au capital de 4,555,650 th., a fait en 1860 pour 150.5 millions th. d'affaires, contre 143.7 millions en 1859. Les bénéfices ont cependant été moins considérables en raison de la baisse du taux de l'escompte, dont la moyenne est descendue de 4 p. 100 à 3.58 p. 100; aussi s'est-on contenté de distribuer un dividende de 5 p. 100, inférieur de 2 1/3 p. 100 à celui de 1857. — La BANQUE DE FRANCFORT a vu en 1860 le mouvement général de ses opérations s'élever à 769 millions fl. La moyenne de la circulation a été de 15.7 millions fl. et celle de l'encaisse de 11.9 millions. Les bénéfices ont été de 502,242 florins (contre 478,242 fl en 1859), grâce surtout à l'importance prise par les opérations sur les traites étrangères, qui ont été de 44 millions, contre 22.7 millions en 1859 et environ 19 millions en 1858. Les autres opérations, telles que les mouvements des agios, les escomptes, les avances, ont présenté une diminution tant sur le chiffre des affaires que sur les bénéfices. à raison de la baisse du taux de l'intérêt, qui sur chacune de ses opérations s'est trouvé de 1 p. 100 au-dessous du taux de 1859. Les comptes courants ont dépassé de 300,000 fl. le chiffre de 1859. Le dividende a été de 4.34 p. 100, c'est-à-dire de 0,22 p. 100 au-dessus de celui de 1859, et inférieur de 1.6 p. 100 à celui de 1858. La moyenne de l'escompte a été de 2 1/2 p. 100; la différence entre le taux le plus élevé et le plus bas a été de 1 p. 100. Il n'a varié que deux fois. — La BANQUE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG, fondée au milieu de la fièvre banquière de 1856 au capital nominal de 40 millions fl., n'a guère été plus heureuse que la Banque de Darmstadt. Après plusieurs réductions successives, le capital n'est plus aujourd'hui que de 5 millions fl. En 1860. 20,000 actions ont été rachetées au prix de 4,043,805 fl., et la différence de 956,195 fl. entre leur valeur nominale et le prix de rachat, est traitée par la direction comme une réserve de *bénéfice ;* ce bénéfice doit être porté par cinquièmes au compte des profits et pertes de chacune des années 1860 à 1864! — La BANQUE DE L'UNION, A HAMBOURG, comme tous les établissements banquiers des villes libres, n'a cessé de prospérer. En 1860, le chiffre total de ses opérations s'est élevé à 1,652,511,159 marc banco. Ces opérations si bien conduites, portant sur de si fortes sommes, n'ont cependant permis de distribuer qu'un dividende de 4 1/2 p. 100, c'est-à-dire 1/2 p. 100 de moins que les « bénéfices » trouvés par la Banque de Luxembourg sur le rachat de ses propres actions. — La BANQUE DE HANOVRE, au capital de 5,420,000 thalers, a eu en 1860 un mouvement d'affaires de 92,810,087 th., soit 8 millions de plus qu'en 1859. Les escomptes y figurent pour 10,446,000 th., et les comptes courants pour 12,500,000. Les bénéfices bruts ont été de 3,059,510 th., et l'on a distribué un dividende de 5 1/4 p. 100.

BANQUE NATIONALE DE MADRID. — En 1860, contrairement à tous ses précédents, cet établissement s'est beaucoup plus préoccupé du public et du monde commercial que du Trésor. Voici les chiffres de ses principales opérations : avances et escomptes, 358 millions de réaux, contre 134 millions en 1859; mouvement des giros, 267.5 millions; comptes courants, 1,107.5 millions. La circulation des billets a varié entre 231 et 288 millions. Son capital (120 millions de réaux) est réparti entre 1714 actionnaires, ce qui est à peu près le même nombre qu'en 1859. Les bénéfices nets ayant été de 23,871,445 réaux, un dividende de 347 réaux ou de 10 0/0 a pu être distribué. Au 31 décembre 1860, les chiffres principaux de son bilan étaient à l'*actif :* encaisse, 110 millions; portefeuille, 338; correspondants, 65; effets publics, 6 millions; au *passif :* capital et réserve, 132 millions; circulation, 262; dépôts, 14; comptes courants, 175 millions de réaux.

BANQUE D'ÉTAT DE RUSSIE. — Un ukase du 30 septembre 1859 avait prononcé la dissolution de toutes les banques alors existantes et leur remplacement par un établissement unique, la banque de l'État, dont un ukase précédent (du 31 mai) avait ordonné la création. D'après les conceptions financières qui ont donné naissance au nouvel établissement, il est surtout destiné à être entre les mains du gouvernement un moyen d'action « *pour consolider le système de la monnaie fiduciaire* ». Le capital de fondation, tant pour l'établissement principal que pour les comptoirs, est de 16 millions de roubles, dont un million pour la réserve. Ces 16 millions ont été prélevés sur la liquidation des anciennes banques d'emprunt et de commerce. Le capital de 15 millions de roubles destiné à garantir les opérations de commerce ne doit être entamé en aucune circonstance ; en cas d'insuffisance du capital de réserve pour couvrir les pertes provenant des opérations, le capital de fondation serait maintenu au chiffre primitif au moyen des autres ressources du ministère des finances. Le capital de réserve devra être porté à 3 millions de roubles par un prélèvement annuel d'un tiers sur les bénéfices. Une fois ce chiffre atteint, la totalité des bénéfices sera appliquée à l'amortissement des billets de banque 5 0/0, et des emprunts faits par le Trésor aux établissements de crédit. Tous les dépôts des anciens établissements, ainsi que les emprunts faits à ces établissements, sont mis à la charge de la banque, qui doit en servir les intérêts et en amortir le capital. Comme garantie, elle doit recevoir des obligations spéciales du Trésor, valables jusqu'à la fin

de l'amortissement. La banque est également chargée du service des billets de banque à 5 0/0 de leur tirage et du remboursement du capital des numéros sortants. Tous les paiements à effectuer sur les dépôts des anciens établissements de crédit et sur les billets de 5 0/0 sont garantis à la banque par toutes les ressources de l'Empire. La banque, comme tous les établissements qui l'ont devancée, paraît destinée à n'être, au fond, qu'une des divisions du ministère des finances.

La banque d'État a commencé a fonctionner le 1er juillet 1860. Les derniers renseignements authentiques sur sa situation se trouvent dans le rapport présenté par M. le ministre des finances, le 25 octobre 1861, au Conseil des établissements de crédit. Il en ressort que, pendant le deuxième semestre de 1860, les capitaux de la banque se composaient : du capital de fondation (15 millions roubles), dont il a été détaché 7 millions pour les succursales, soit donc 8 millions, et du capital de réserve de 1 million. Depuis l'ouverture des comptes courants, c'est-à-dire du mois de septembre 1860 jusqu'au 1er janvier 1861, elle avait reçu 102.3 millions r. et remboursé 79 millions, de sorte qu'il restait en comptes courants, au commencement de 1861, une somme de 30.3 millions. Les dépôts portant intérêt s'élevaient à la même époque à 27.8 millions. Les escomptes effectués pendant l'exercice (incomplet) de 1860 s'élevaient à 72 millions ; les avances sur dépôts d'or, à 2.2 millions; sur dépôts de fonds publics, à 7.9 millions; sur dépôts d'actions et obligations, à 4.3 millions. L'expedition des billets de crédit de l'empire (papier-monnaie) continuait à se faire sur la plus large échelle. Au 1er janvier 1860, la circulation s'élevait à 678.2 millions ; dans le courant de l'année, il a été émis pour 45.8 millions, dont seulement 7.2 millions en échange de monnaies d'or et d'argent reçues de l'hôtel des monnaies de Saint-Pétersbourg, et 38.5 millions « pour accroître les ressources des établissements de banque » ; il a été retiré de la circulation pour 10.9 millions ; de sorte que l'accroissement final a éte de 34.8 millions, et qu'il y avait au commencement de 1861, en circulation, 713 millions roubles-valeur nominale : 2 milliards 852 millions de francs ! Ce qu'on appelle le fonds d'échange, ou la couverture métallique de cette immense circulation, avait par contre diminué de 3.3 millions et ne s'élevait, au commencement de 1861, qu'à 92.9 millions, soit le huitième à peu près de l'émission ; encore faut-il remarquer que ce fonds d'échange ne consiste pas uniquement en lingots et espèces : les fonds publics y entrent pour un dixième.

Banques des États-Unis. — Les derniers renseignements bien précis que l'on ait sur la situation de l'ensemble des banques des États-Unis se rapportent à l'année 1860. D'après un document communiqué au Congrès, le nombre de ces établissements était, en 1860, de 1562 ; leur capital réalisé montait à 421,880,095 dollars ; leurs chiffres d'escompte et avances, à 691,945,580 ; leur encaisse, à 102,926,068 ; leur circulation, à 207,102,477 dollars. Ces chiffres présentent, sur ceux de 1859, une augmentation de 84 au nombre des banques, de 18,793,253 dollars sur le capital réalisé, de 34,368,565 dollars sur les escomptes et avances, et de 3,626,259 dollars sur la circulation des billets. Les événements de 1861 ont dû profondément modifier cette situation ; mais le secrétaire du trésor des États confédérés, pas plus que celui des États restés fidèles à l'Union, ne paraissent s'être souciés de faire à cet égard, aux législatures et au public, les communications d'usage. Dans les chiffres que nous venons de citer, les États qui se sont séparés de l'Union figuraient pour 294 banques, possédant un capital de 116,000,000 de dollars, un portefeuille de 184 millions d., un encaisse de 37 millions d., et une circulation de 82 millions d., c'est-à-dire moins du cinquième du nombre des établissements, un peu plus du quart de leur capital, moins du tiers du portefeuille, un peu plus du tiers de l'encaisse, et les deux cinquièmes de la circulation fiduciaire. Cette part, si restreinte déjà, a dû être fort amoindrie par les événements de 1861. Les trois États du Missouri, du Kentucky et Tennessee, destinés à être le théâtre principal des opérations militaires, possédaient à eux seuls près du tiers des intérêts banquiers des États à esclaves. Où sont aujourd'hui leurs 117 banques, et que sont devenus les 120 millions de dollars engagés dans leurs diverses opérations ? Avant l'explosion de la guerre, le Kentucky avait à lui seul pour 25 millions de dollars de dépôts ; qu'en reste-t-il dans celles de ses 45 banques qui fonctionnent encore ? Ce sont là des questions auxquelles la réponse est à peu près impossible, et sur lesquelles les fanfaronnades des journaux du Sud ne jettent que fort peu de lumière.

Le *Richmond-Examiner* disait récemment : « Nos banques regorgent d'argent ; elles ne savent qu'en faire ; nous n'avons pas besoin d'emprunt. Le métier d'usurier a disparu. Tant que le Nord régnait, nous étions maigres, et maintenant nous sommes à l'état pléthorique ; ceux qui ne trouvaient pas d'argent, en trouvent aujourd'hui plus qu'ils n'en veulent. Le prix de toutes choses a haussé, et tout le monde peut le payer !!!! » C'est magnifique de phrases, mais pas un chiffre, pas un détail sur la situation de ces banques si florissantes. De son côté, le Nord n'est guère plus explicite sur la situation des banques du Sud, que le Sud lui-même. Des journaux spéciaux, qui avaient l'habitude d'entrer, à cet égard, dans d'assez minutieux détails, sont devenus excessivement sobres dans leurs communications. Cette reserve s'étend même sur les operations des banques du Nord, qui fonctionnent sous leurs yeux. Voici cependant ce que la

comparaison de la situation des banques de New-York, en novembre, décembre 1861 et en janvier 1862, avec leur situation en 1860, nous a fait constater. Pour les avances, les chiffres du mois de novembre et d'octobre 1861 excédaient de 25 à 30 millions ceux de novembre et de décembre 1860: en janvier 1861, il y avait une différence de 5 millions sur 1860, et, en janvier 1862, cette différence est de près de 30 millions sur 1860, et de 25 millions sur 1861. Pour les encaisses, les deux derniers mois de 1861 présentent une augmentation sur les deux derniers mois de 1860; en janvier, l'augmentation de 1861 et 1862 sur 1860 est également considérable: 24.8 millions, et 24 millions contre 19.2 millions de dollars. Le chiffre des dépôts, qui était de 80.7 millions de doll. en janvier 1860, s'est élevé, en 1862, à 113 millions de doll.; à la fin de novembre 1861, il était de 136 millions, c'est-à-dire de 45 millions au-dessus de celui de novembre 1860. Les banques de New-York, de Philadelphie et de Boston paraissent avoir fait les mêmes efforts pour compenser l'augmentation de leurs escomptes par celle de leur encaisse et la diminution de leur circulation. Voici, du reste, quel était, à la date du 18 janvier dernier, la situation de ces banques, ainsi que la comparaison de cette situation avec celle des époques correspondantes de 1861 et 1860:

	ESCOMP. et avances	DÉPOTS	ESPÈCE	CIRCULATION
	(millions de dollars)			
New-York	140,0	113,3	26,1	7,8
Boston	64,4	25,4	8.5	6,5
Philadelphie	30,6	20,6	8,7	2,1
Totaux au 18 janv. 1862	244,0	159,4	40,4	16,1
— au 11 janv. 1862	247,9	160,8	39,6	16,9
— au 11 janv. 1861	215,4	122,8	38,2	17,5
— au 11 janv. 1860	199,6	103,2	27,6	17,7

En même temps que les banques faisaient ainsi leurs plus grands efforts pour subvenir aux divers besoins commerciaux, elles souscrivaient pour près de 146 millions de dollars à l'emprunt gouvernemental. Plus de 9/10 de cette somme énorme ont déjà été versés au trésor, qui sollicita encore le concours des banques pour la négociation de 150 autres millions de dollars. Elles ne refusent pas de s'en charger. mais elles entendent faire les conditions. Jusqu'au 1er janvier, les établissements de crédit des États de l'Atlantique paraissent avoir assez bien supporté le choc des événements. Quelque chose de leur solidité s'est même communiqué aux États du centre, où l'on craignait que les exemples de suspension de paiement, déjà donnés par quelques banques de l'Ouest, ne fussent imités. Ces craintes provoquèrent, dans les premiers jours de janvier, une déclaration collective du président des banques de l'Iowa et de l'Illinois, annonçant qu'en aucun cas les paiements en espèces ne seraient suspendus. Les banques de New-York ont cependant été amenées, vers le milieu de janvier 1862, a suspendre les paiements en espèces; on regarde cette mesure plutôt comme une précaution que comme l'effet d'une insolvabilité réelle. La confiance du public dans ces établissements n'a été nullement ébranlée; c'est ce que prouvent les chiffres de leurs dépôts. J.-E. Horn.

BARRETT BROWNING (Élizabeth), naquit dans les environs de Londres, vers l'année 1805, d'après l'*Imperial Register of universal biography*, en cours de publication. Fille d'un négociant opulent, elle donna des preuves précoces d'un grand talent littéraire. Elle débuta par la publication d'un ouvrage d'un caractère sérieux et mâle, intitulé : *Essay on mind* (1826) et une traduction du grec du *Prométhée* d'Eschyle (1833). Médiocrement satisfaite de ce dernier travail, qui fut pourtant bien accueilli, elle le refit entièrement au moment d'en donner une seconde édition. Son poëme intitulé : *The Romaunt of Margret* (1836), qui parut sans nom d'auteur dans le *New-Monthly Magazine*, frappa les esprits par sa profonde originalité. A partir de ce moment, miss Élizabeth Barrett, sans cesser de se couvrir du voile de l'anonyme, fit paraître dans divers recueils une série de pièces lyriques et de poëmes d'une incontestable beauté, qu'elle réunit en 1838, en plaçant à leur tête *The Seraphim* (1838), drame sacré. Malgré le mystère qu'elle faisait de son nom, ce nom s'était répandu et avait acquis de la célébrité, et miss Barrett, qui était d'une santé délicate à l'excès, et menait une vie fort retirée, dut rompre entièrement avec ses habitudes d'isolement. Elle entra dès lors en correspondance avec les esprits les plus élevés, et ses lettres, aussi remarquables, assure-t-on, que ses poëmes, priment peut-être toutes celles qui sont sorties jusqu'à présent de la plume des dames anglaises.

Un second recueil de poésies, s'ouvrant par *The Drama of Exile*, ne tarda pas à paraître et éleva encore plus l'auteur dans l'estime publique. Sa santé éprouva, vers cette époque, une amelioration sensible. Miss Barrett épousa, en 1846, le poëte Robert Browning, et Élisabeth put réaliser un de ses rêves les plus chers : un voyage en Italie. Les émotions et le ravissement que lui causa cette terre sacrée des arts et de la poésie se révèlent à toutes les pages du poëme intitulé : *Casa Guidi Windows* (1851). Elle avait pour le monde une sorte de dédain amer, qui, joint à des accents prophétiques, éclate dans *Aurora Leigh* (1856), le plus parfait, le plus original, le plus grand de ses poëmes, et qui eut un retentissement sans exemple dans les fastes de la littérature féminine; mais le dernier de ses ouvrages, *Poems before Congress* (1860), refroidit singulièrement l'enthousiasme de ses compatriotes; on le conçoit, car il s'ouvre par un dithyrambe à la France, dans la personne de Napoléon III, et son dernier accent est un cri de malédiction contre l'Angleterre.

Sans être d'une beauté frappante, Élisabeth Barrett Browning exerçait par ses manières charmantes un empire irrésistible sur tous ceux qui l'approchaient; jamais femme aussi richement dotée sous le rapport de l'esprit et de l'imagination ne montra une plus grande absence de prétentions dans la société. Après une existence si fragile que sa durée relativement longue semble avoir tenu du miracle, Élisabeth Barrett Browning s'est éteinte à Florence, le 29 juin 1861 Au jugement de ses compatriotes, elle est à la tête de tous les poëtes de son sexe; on peut dire, du moins, qu'aucune femme en Angleterre n'a écrit quelque chose d'approchant en force, en imagination, en hardiesse aventureuse aux ouvrages d'Élisabeth Barrett Browning. JUSTIN AMÉRO.

BAVIÈRE. — Prince régnant depuis le 1er mars 1848 : MAXIMILIEN II (Joseph), né le 28 mars 1811. Prince héréditaire : Louis-Othon-Frédéric-Guillaume, né le 25 août 1845. Ministre de France à Munich : le comte de Reculot; de Bavière à Paris : le baron de Wendlandt.

Rarement une session parlementaire a été aussi féconde que celle qui s'est ouverte à Munich en janvier 1861 et s'est terminée au mois de novembre de la même année. On n'a pas entendu, il est vrai, en 1861, dans les Chambres bavaroises, les violentes déclamations contre la France, qui avaient signalé la session de 1859, et grâce à l'accord général qui n'a cessé de régner entre le gouvernement et le parlement, les débats politiques n'ont été ni très-fréquents ni très-animés, bien qu'ils n'aient pas fait complétement défaut; mais l'œuvre de la session fut avant tout législative, et en moins d'une année la Bavière a été dotée de plusieurs Codes et de lois nouvelles de la plus haute importance.

Nous avons dit dans le dernier *Annuaire*, que les comités de législation avaient élaboré trois lois depuis longtemps réclamées par le pays : 1° une loi sur les crimes, délits et contraventions, c'est-à-dire un nouveau Code pénal; 2° une loi sur les peines de police; 3° une loi dite d'introduction, relative à la mise en vigueur des deux lois précédentes. Le gouvernement présenta, en effet, ces trois projets aux Chambres, dès le commencement de la session. Mais avant qu'ils eussent été mis en délibération, le ministre de la justice en déposa deux autres, l'un sur l'organisation de la justice, le second sur le notariat. C'étaient, comme les précédents, des projets déjà débattus en 1848 mais écartés bientôt par le triomphe de la réaction, qu'on reprenait, en les modifiant, sur certains points. Le premier consacrait définitivement la séparation de la justice et de l'administration et créait, avec des éléments déjà existants, une organisation judiciaire tout à fait indépendante de l'autorité administrative. Le second projet complétait le premier en instituant le notariat, c'est-à-dire en confiant à des officiers ministériels spéciaux des fonctions qui jusqu'ici se trouvaient réparties confusément entre les mains des autorités judiciaires et administratives.

Ces deux lois furent adoptées les premières. La commission de la Chambre des députés ne critiqua les projets du gouvernement que sur des points secondaires, et finit même par les accepter complétement. La loi sur l'organisation judiciaire fut votée sans discussion le 12 août, et la loi sur le notariat le lendemain. Le sénat les adopta quelques jours après.

La facilité avec laquelle la Chambre des députés avait renoncé à ses objections contre ces projets prouvait qu'elle voulait terminer à tout prix la réforme législative depuis si longtemps en suspens et que les trois lois sur les matières pénales n'éprouveraient guère d'opposition. C'étaient d'ailleurs les comités mêmes des Chambres qui les avaient préparées, et il était évident que si le parlement voulait les discuter par articles et user du droit d'amendement, elles couraient risque d'éprouver un nouvel ajournement. Le 10 septembre la Chambre des députés vota en bloc le Code pénal, le Code des peines de police et la loi d'introduction, à la presque unanimité (120 et 119 voix contre 2 et 3). Tout était fini à onze heures du matin, et le président Hegnenberg put féliciter à bon droit l'assemblée de la grande œuvre qu'elle venait d'accomplir, et remercier le roi Maximilien II d'avoir tenu ses promesses. La Chambre leva la séance aux cris de : *Vive le Roi!* Cependant, comme on vient de le voir, le vote n'avait pas été unanime. C'étaient des députés du Palatinat qui avaient mêlé cet accent de discorde à l'accord enthousiaste de leurs collègues Les nouvelles lois devaient être appliquées en effet à toutes les provinces de la Bavière, et le Palatinat préférait toujours à la législation bavaroise son Code pénal français, même sans les réformes dont il a été l'objet en France en 1832. Cette province tenait d'autant plus à son Code français, que les institutions municipales de la Bavière proprement dite, plus libérales que celles que le Palatinat avait reçues sous la domination française, ne lui avaient pas été appliquées. Du reste, la Chambre fut occupée à plusieurs reprises d'une plainte formée contre le procureur général du Palatinat, qui, disait-on, avait outrepassé ses pouvoirs et influencé la justice, en adressant aux juges de paix et de police correctionnelle des circulaires sur l'application de la loi pénale. En vain fit-on observer que la législation française plaçait ces sortes d'instructions dans les attributions des procureurs généraux. La Chambre, qui désirait assimiler autant que possible les fonctionnaires du Palatinat à ceux de la Bavière, déclara la plainte fondée, mais invita en même temps le gouvernement à ne pas y donner suite, parce que ces faits ne s'étaient pas renouvelés depuis 1858.

Il restait à voter une autre œuvre de législation

générale, le Code de commerce allemand, élaboré par la commission fédérale de Nuremberg, et que déjà les Chambres prussiennes et saxonnes avaient adopté en bloc. Ici il y avait moins lieu encore à user du droit d'amendement que pour le Code pénal bavarois, et M. Brater, l'organe du Nationalverein au sein de la Chambre, avoua que dans cette circonstance le droit des chambres de discuter les lois devenait illusoire; mais il reconnut en même temps, avec toute l'assemblée, qu'il fallait apporter ce sacrifice à l'unité de législation en Allemagne, et fit remarquer que l'inconvénient auquel on était exposé dans le cas présent, aurait moins de gravité si les lois fédérales étaient votées par une assemblée représentative allemande. Aussi, l'adoption du Code de commerce ne fit-elle pas de difficulté, et il ne s'éleva d'objections que sur un des articles de la loi destinée à mettre ce code en vigueur. Une rédaction moyenne aplanit cette difficulté, et le 22 octobre, le Code de commerce et la loi dite d'introduction, furent adoptés à l'unanimité des 113 membres présents.

En même temps, les Chambres discutèrent d'autres lois importantes concernant le droit civil et le droit pénal. L'une d'elles, dite loi d'arrondissement, réglait un usage déjà consacré dans le pays, mais qui ailleurs soulèverait facilement le reproche de communisme. Cette loi permet, lorsque trois quarts des propriétaires fonciers d'une commune le demandent, de mettre en commun tous les biens fonciers de la commune et d'en faire un nouveau partage, afin de prévenir le morcellement et dispersion des terres d'un même propriétaire. Elle n'autorise du reste les trois quarts des propriétaires à provoquer cette nouvelle répartition que lorsqu'ils possèdent les trois quarts aussi de la superficie à répartir, et qu'ils paient les trois quarts de la contribution foncière. Le même droit est accordé aux propriétaires d'une partie seulement du territoire communal, ou à ceux d'une espèce de terres, savoir : de toutes les prairies ou de tous les champs arables. Naturellement, dans la nouvelle répartition, chaque propriétaire reprend en terres arrondies ce qu'il possédait en terres morcelées, et sa nouvelle propriété est affectée des mêmes charges et hypothèques que l'ancienne. — Des propositions des Chambres converties en loi supprimèrent les restes de l'ancienne tutelle des femmes qui s'était conservée dans l'interdiction imposée aux femmes d'ester en justice ou de participer à des actes sans l'assistance de curateurs, ainsi que plusieurs coutumes féodales, telles que le retrait lignager, le droit de dévolution, etc. Une loi régla diverses questions sur la réhabilitation des condamnés; une autre statua que les individus condamnés à moins de cinq ans de prison subiraient leur peine dans une prison cellulaire. Les Chambres consacrèrent en outre un grand nombre de séances à des lois sur les douanes, sur la fabrication de la bière, etc. La concession de plusieurs chemins de fer donna lieu à des discussions fréquentes et animées.

Sur une question importante, cependant, la Chambre bavaroise ne se montra pas à la hauteur de sa mission. Comme dans la plupart des petits États de l'Allemagne, le système des corporations d'arts et métiers subsiste encore en Bavière; mais là aussi s'est fait sentir le souffle réformateur qui a fait abolir les maîtrises en 1860 et 1861 en Autriche, dans le royame de Saxe, dans les villes de Brême et de Francfort, et qui les supprimera dans le grand duché de Bade en 1862. Dès le commencement de la session, M. Brater présenta une proposition qui avait pour objet d'inviter le gouvernement à présenter aux Chambres une loi portant abolition des corporations. Mais cette proposition éprouva immédiatement une vive opposition, alimentée par les réclamations des intéressés. En Bavière, en effet, le système des corporations a pris un caractère plus exclusif encore que dans beaucoup d'autres contrées. Non-seulement il y a beaucoup de corporations fermées, et il faut une concession royale pour exercer une industrie quelconque; mais l'exploitation d'un grand nombre d'industries a donné lieu à des priviléges proprement dits dont le possesseur peut disposer à son gré et qui constituent des droits réels, susceptibles d'hypothèque, et grevés effectivement, la plupart, de dettes hypothécaires. On conçoit que, dans ces circonstances, la bourgeoisie presque entière soit fortement intéressée au maintien de l'état actuel des choses. Déjà antérieurement le gouvernement avait essayé de préparer la liberté de l'industrie, et une ordonnance rendue en 1825 avait statué que les concessions seraient accordées à l'avenir sur une échelle beaucoup plus large. Mais l'exécution de cette ordonnance avait rencontré de nombreuses difficultés, et après la compression du mouvement allemand de 1831 et 1832, on était revenu complétement aux anciennes traditions. Il n'est donc pas étonnant que la proposition de M. Brater n'ait pas été accueillie avec la même faveur que les autres lois libérales. La question donna lieu à une longue discussion qui se termina le 29 août. La première proposition de la commission, qui reproduisait celle de M. Brater, fut rejetée par 69 voix contre 62. La seconde, au contraire, qui consistait à prier le gouvernement de remettre en vigueur la loi de 1825, en attendant qu'une nouvelle loi sur l'industrie fût promulguée, réunit la majorité des voix et fut adoptée également par la première chambre.

Les discussions politiques furent provoquées principalement par les crédits militaires demandés par le gouvernement. Au commencement de la session, il est vrai, la Chambre eut l'occasion de débattre la question allemande à propos d'une motion de M. Vœlk, qui exprimait un blâme sévère contre les procédés de la diète germanique à l'é-

gard de la Hesse-Électorale. Mais il n'y eut pas de discussion proprement dite, le ministre des affaires étrangères ayant déclaré, tout en réservant la question de droit, qu'il ne s'opposerait pas au vote de la motion, qui fut adoptée, en effet, à une grande majorité (14 mars 1861). A deux reprises, en août et en octobre, M. Vœlk reprit la même question, dans l'intention d'obliger le ministère à se prononcer pour la proposition faite en faveur de la Hesse par le grand-duché de Bade au sein de la diète germanique Mais la Chambre refusa de s'occuper de nouveau de cet objet.

Les dépenses militaires suscitèrent des débats plus animés. Nous avons dit, dans l'*Annuaire* 1859-60, que l'armée bavaroise s'était trouvée fort dépourvue au moment de la guerre d'Italie, et que, pour la mettre en état de satisfaire à la mobilisation ordonnée à cette époque par la diète germanique, les Chambres durent accorder successivement au gouvernement deux crédits de plus de 12 millions de florins chacun pour dépenses militaires extraordinaires. Le ministère avait demandé davantage, et une fois la session terminée, il avait beaucoup dépassé, en effet, les crédits alloués. Il s'agissait, dans la session de 1861, de régulariser ces dépenses; on pouvait prevoir qu'elles ne seraient pas acceptées facilement, et l'ancien ministre de la guerre, M. de Luders, craignant d'affronter l'orage, s'était retiré et avait été remplacé par M. de Spiess (juin 1861). La chambre consentit enfin à voter, avec quelques réductions, les crédits supplémentaires demandés pour les années 1859-60, après une discussion prolongée dans laquelle on n'épargna pas les reproches à l'administration de la guerre, et qui revêtit un caractère particulier d'irritation par suite d'une déclaration faite au sein de la commission par le nouveau ministre de la guerre. M. de Spiess avait dit que si la Chambre ne consentait pas à accorder les fonds nécessaires pour des dépenses indispensables, le gouvernement aviserait à ce qu'il aurait à faire. En somme, c'était avec les crédits votés en 1859, 33,793,500 florins (de 2 fr. 15 c.), qui avaient été affectés aux dépenses extraordinaires depuis la guerre d'Italie, et dont la plus grande partie, près de 21 millions, avaient passé en armement et équipement. A l'occasion de ce débat, il s'éleva du reste une discussion des plus vives entre M. Brater et M. de Lerchenfeld, ce dernier ayant attaqué le National-verein et lui ayant reproché le peu de sympathie qu'il avait témoigné en 1859 pour la cause autrichienne. M. Brater prit la défense du parti représenté par la Société nationale, parti auquel appartenait dès à présent, dit-il, la grande majorité de la nation allemande. M. de Lerchenfeld contesta vivement cette assertion et prétendit au contraire que le parti comptait une centaine de fractions et autant de programmes. Ce débat ne pouvait d'ailleurs avoir aucune conclusion.

Mais on n'en avait pas fini avec les crédits militaires. En dehors des dépenses ordinaires du ministère de la guerre, évaluées à 12 millions de florins pour chacune des années de la nouvelle période financière, le gouvernement demandait un crédit extraordinaire de 13,565,700 florins, à dépenser dans les deux années 1862 et 1863. Sur cette somme, 3,588,000 fl. par an devaient être affectés aux dépenses d'entretien nécessitées par un effectif plus considérable de l'armée ; 2,400,000 fl. à la construction de casernes et aux forteresses ; le surplus à des frais d'armement et d'équipement. La commission de la Chambre proposa plusieurs réductions, notamment sur l'effectif, et conclut à n'accorder qu'un crédit total de 9,328,076 fl. Nous n'analyserons pas la longue discussion qui s'ouvrit à ce sujet le 21 octobre, et qui dura jusqu'à la fin de la session. Malgré les instances du ministre de la guerre, la Chambre maintint le chiffre de sa commission; mais le Sénat accepta les chiffres auxquels le ministre s'était réduit en dernier lieu, et augmenta ainsi le crédit voté par les députés de 1,974,824 fl. La deuxième Chambre refusa d'abord d'accéder au vote du Sénat ; mais, fatiguée par cette longue discussion et entraînée par un discours pathétique de son vice-président, elle consentit enfin à accorder la somme demandée (31 octobre).

Ce vote terminait la discussion du budget pour la huitième période financière 1861-67. La dépense totale pour chacune des six années formant cette période avait été fixée à 45,206,342 fl., au lieu des 46,658,525 fl. demandés par le gouvernement, et la recette évaluée à la même somme. La Chambre avait autorisé le ministère à contracter un emprunt de 9,500,000 fl. pour subvenir aux dépenses militaires extraordinaires ; d'autre part, elle avait supprimé définitivement la loterie, qui, aux termes d'une loi de 1856, devait être abolie à la fin de la septième période financière, mais que le gouvernement avait proposé de laisser subsister pendant la huitième, et dont le produit etait évalué à 2,150,000 fl. La clôture solennelle de la session eut lieu le 12 novembre 1861.

La politique extérieure de la Bavière n'a offert, pendant l'année 1861, aucun fait digne d'être mentionné. Le gouvernement bavarois a conservé dans les questions allemandes ses sentiments antiunitaires et anti prussiens, et vis-à-vis de la révolution italienne son attitude hostile. La santé du roi Maximilien paraît s'être altérée dans les derniers temps, et il a dû se rendre à Nice, à la fin de janvier 1862, pour y passer le reste de la mauvaise saison.

L'armée bavaroise comprenait, au 1er mai 1861 : Infanterie, 16 régiments à 1,389 hommes, 70,112 hommes; 6 bataillons de chasseurs à 980 hommes; 2 compagnies sanitaires à 293 hommes, et 66,041 hommes de réserve. — Cavalerie : 8,022 hommes en 8 régiments, et 11,580 hommes de

réserve. — Artillerie : 14,869 hommes, et 10,650 hommes de réserve. — Génie : 2,625 hommes ; — 136 bouches a feu, plus 54,000 hommes d'infanterie et 2,500 hommes de cavalerie de landwehr.

Au sein de la commission de la chambre, le ministre de la guerre a fixé aux chiffres suivants l'effectif annuel de l'armée :

	État ordinaire.	État extraordinaire.
Officiers, administration........	2,600	580
Sous-officiers et soldats, montés et exercés. présents sous les armes.	29,430	12,922
Sous-officiers et soldats en congé.	36,198	7,277
id. id. non montés ni exercés....................	16,460	460
	84,708	16,750

	État ordinaire.	État extraordinaire.
Chevaux d'officiers...	1,371	246
id. de soldats..	6,688	3,562
	8,059	3,808

BELGIQUE. Roi, LÉOPOLD I[er] (Georges-Chrétien-Frédéric), duc de Saxe, né le 16 décembre 1790, appelé au trône par le Congrès national de Belgique, le 21 juillet 1831. — Représentant à Paris, M. Firmin Rogier. — Représentant français à Bruxelles, le comte de Talleyrand-Périgord. Pour l'étendue territoriale, voir l'*Annuaire* de 1860.

Population. La loi du 2 juin 1856 décrète qu'un recensement général sera opéré tous les dix ans, pour servir de base à la répartition des membres du Sénat et de la Chambre des représentants, conformément aux art. 49 et 54 de la Constitution. Le ministre de l'intérieur a fait publier récemment les résultats du recensement général opéré, en exécution de cette loi, le 31 décembre 1856. Les chiffres officiels fixent la population à 4,529,560 habitants à cette date ; ils la fixaient à 4,337,196 habitants au 31 décembre 1846. Il y a donc eu, en dix ans, une augmentation de 192,346 habitants. La population était de 4,731,957 âmes au 31 décembre 1860. Ce nombre présente sur celui de 1859 une augmentation de 60,731 habitants, due pour plus des cinq sixièmes à l'excédant des naissances sur les décès. Les naissances ont été, en 1860, de 144,668, dont 69,107 garçons légitimes et 5,261 illégitimes, 65,089 filles légitimes et 5,211 illégitimes. — Pour se faire une idée parfaitement exacte du mouvement de la population, il faut se reporter au chiffre du dénombrement ordonné en 1828 par le gouvernement des Pays-Bas. Il constatait en Belgique 4,064,209 habitants, y compris les portions du Limbourg et du Luxembourg rendues à la Hollande en 1839, et qui avaient alors 317,944 habitants. L'accroissement se produit surtout dans les provinces de Brabant, Liége, Hainaut. Anvers et Namur.

D'après le dernier recensement, la population par profession et condition, est ainsi répartie ; agriculture et sylviculture, 1,062,115 ; industrie : exploitation des mines, minières et carrières, 73,292 ; industrie métallurgique et travail des métaux, 58,657 ; verreries, céramique, etc., 6,012 ; industrie du lin et du chanvre, 199,779 ; industrie lainière, 22,044 ; idem cotonnière, 24,746 ; idem sétifère, 4,486 ; idem des cuirs, peaux, carrosserie, sellerie, etc., 30,021 ; idem ayant pour objet l'alimentation, 45,146 ; idem le vêtement, 252,517 ; idem la construction, 108,418 ; idem l'ameublement et l'ornement, 16,167 ; produits chimiques, imprimerie, industries diverses, 25,662 ; commerce, 156,803 ; administration générale, 15,888 ; idem de la justice, 9,100 ; cultes, 22,450 ; instruction publique, 9,005 ; service de santé, 5,206 ; lettres, sciences et arts, 5,862, force publique, 36,106 ; propriétaires, rentiers, pensionnés, 56,314 ; services domestiques, 86,974 ; personnes sans profession, 2,202,790. Le nombre des religieux et des religieuses s'élevait, au 31 décembre 1856, à 14,630. La population religieuse à cette date, comparée à celle du 15 octobre 1846, s'est accrue de 2,662 individus, 332 religieux et 2,330 religieuses. Le nombre de leurs établissements. qui était en 1846 de 779, s'est élevé en 1856 à 993, soit une différence en plus de 214, pour les communautés d'hommes, et 206 pour celles de femmes.

Politique. — Le 6 novembre 1861, le *Moniteur belge* publiait un arrêté royal portant la date du 5 du même mois, par lequel M. Henri Solvyns, ministre résident près la cour de Lisbonne, était nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Turin ; à la même date, le gouvernement belge notifiait à M. le comte de Montalto, que le cabinet de Bruxelles lui reconnaîtrait désormais la qualité de ministre du roi d'Italie. La reconnaissance du nouvel ordre des choses en Italie avait donné lieu à quelques tiraillements au sein du ministère. Elle détermina la retraite de M. le baron de Vrière, ministre des affaires étrangères. Cet homme d'Etat distingué et regretté de ses collègues, céda son portefeuille à M. Charles Rogier, ministre de l'intérieur, qui remit le sien à M. Van den Peereboom, membre de la chambre des représentants et l'un des plus fermes champions du parti libéral. La reconnaissance du royaume d'Italie ne fut pas faite cependant sans quelques réserves. Voici comment s'exprime le gouvernement belge dans une dépêche du 6 novembre, adressée à M. Carolus, son ministre à Rome : « La ligne de conduite à laquelle nous nous sommes arrêtés, en présence de faits accomplis et persistants, nous a été tracée par un grand nombre de gouvernements. En reconnaissant le nouveau royaume d'Italie, nous reconnaissons, à leur exemple, un état de possession, sans nous constituer juges des événements qui l'ont établi, et nous gardons notre liberté d'appréciation vis-à-vis des éventualités qui pourraient modifier cet état de fait. »

L'acte de reconnaissance fournit aux partisans de l'ancien ordre de choses le sujet de violentes attaques contre le gouvernement. Le Sénat, la

Chambre des représentants en retentirent pendant plusieurs semaines. Le ministre des affaires étrangères défendit éloquemment les fondateurs de l'unité italienne contre leurs détracteurs belges. « Otez de la question d'Italie la question de Rome, leur dit-il, et vous figurerez au premier rang des défenseurs de la nationalité italienne. »

Armée et garde civique. — Le budget du ministère de la guerre est établi pour 1862, comme pour l'exercice précédent sur une force moyenne de 40,115 hommes et de 8,760 chevaux. (*V. l'Annuaire* 1861.) Au 31 décembre 1860, la garde civique active comptait 76 bataillons d'infanterie formant un effectif de 26,597 hommes, cinq compagnies de chasseurs éclaireurs, comptant 719 hommes; 13 batteries ou demi-batteries d'artillerie, composées de 1,210 hommes; 9 corps de cavalerie, comptant 341 chevaux et 7 corps de sapeurs pompiers dont l'effectif s'élève à 407 hommes, soit en totalité 29,274 citoyens armés. Ce chiffre s'est accru en 1861; l'effectif de plusieurs compagnies spéciales s'est augmenté; à Liége, Louvain, Bruxelles, Gand, des compagnies spéciales de chasseurs-carabiniers ou d'artillerie, ont été formées. En sorte qu'on peut évaluer aujourd'hui la force de la garde civique active à plus de 30,000 hommes. Il existe en outre, dans le pays, 668 bataillons de garde civique non active, présentant un effectif de 200,400 hommes et qui, ajoutés à l'effectif de la garde civique active, forment un total de 229,674 combattants, en dehors de l'armée. Mais il faut dire que les bataillons non actifs n'existent encore que sur le papier; cependant, ils ont leurs commandants et leur état-major, et le gouvernement se préoccupe de leur armement. Dans la séance de la Chambre de représentants du 12 février 1862 le ministre de l'intérieur (la garde civique relève de son département) déclarait que le gouvernement avait dans ses magasins 93.418 fusils rayés neufs et 10,500 fusils anciens que l'on a rayés, soit 103,918 fusils. Ce chiffre est inférieur de 68,310 à ce qu'on pourrait exiger pour le service de l'armée, y compris la réserve; mais, d'ici à très-peu de temps, ajoutait le ministre, il sera possible de rayer encore 58,000 fusils, et l'on pourra fabriquer, en 1862 et 1863, 21,129 armes neuves. On aurait alors 183,047 armes excellentes; or, comme il n'en faut que 172,228 pour l'armée, l'excédant de 10,819 fusils rayés pourrait servir à l'armement de la garde civique mobilisée ou du premier ban. Actuellement, sauf les compagnies spéciales qui sont armées de carabines de précision, la garde civique est tout entière armée encore de fusils de munition non rayés.

Finances. — Le budget des voies et moyens pour 1862 est fixé à 153,214.490 fr., et les recettes spéciales provenant de la vente de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843, à la somme de 400,000 fr. Les recettes prévues sont réparties ainsi : foncier, 18,886,290 fr.; personnel, 10,505,000 fr.; patentes, 4,015,000 fr.; droit de débit des boissons alcooliques, 1,200,000 f.; idem des tabacs, 200,000 fr.; redevances des mines, 514,700 fr.; douanes, 14,375,000 fr.; accises sur les sels, vins, eaux-de-vie, sucres, etc., 25,355,000 fr.; droits de marque des matieres d'or et d'argent, 240,000 fr.; recettes diverses, 205,000 fr.; enregistrement, 30,320,000 fr.; routes, rivières et canaux, 4,480,000 fr.; postes et bateaux à vapeur, 7,550,000 fr.; chemins de fer et télégraphes, 29,550,000 fr.; domaines, forêts, dépendances des chemins de fer, produits divers et accidentels, 3,750,000 fr.; trésor public, 4,837,500 fr.; remboursement portant sur les contributions directes, l'enregistrement, les domaines et le trésor public, 1,711,000 fr.

Les divers services publics se partagent ainsi la somme des recettes prévues, pour l'exercice 1862 : budget de la dette publique, 40,422,010 fr. 19 c.; budget des dotations : liste civile, dotations de l'héritier présomptif et du comte de Flandre, Sénat, Chambre des représentants et Cour des comptes, 4,201,390 fr. 25 c.; budget des travaux publics, 25,508,969 fr.; budget des finances, 12,461,800 fr.; budget de la guerre, 32,320,800 fr.; budget de l'intérieur, 9,108,668 fr. 31 c.; budget de la justice, 13,200,117 fr.; budget des affaires étrangères, 2,815,902 fr. 67 c.

Travaux publics. — D'importants ouvrages sont en cours d'exécution (V. l'*Annuaire* de 1860. Les nouvelles fortifications d'Anvers continuent à donner lieu à de vives polémiques. Dans un meeting, tenu à Anvers au commencement de cette année, des adversaires passionnés de cette entreprise, qui pèse si lourdement sur les finances du pays, ont été jusqu'à proposer la mise en accusation du ministère qui a réussi à la faire décréter par la loi du 8 septembre 1859. Le meeting a adopté une proposition portant : « Les Anversois se rendront en cortége et en nombre imposant à Bruxelles. Une députation sera chargée d'aller prier le roi d'ordonner la cessation des travaux de fortification de toute sorte. » Les ouvrages de la nouvelle enceinte n'en sont pas moins poussés avec la plus grande activité possible. Des renseignements officiels nous mettent à même d'indiquer d'une manière précise le degré d'avancement où ils étaient parvenus au 31 décembre 1861. Aux termes du contrat intervenu entre le gouvernement et MM. Pauwels et Hobin, les nouvelles fortifications coûteront 48,925,000 fr. Cette somme sera-t-elle suffisante? Le ministère de la guerre a déclaré déjà qu'une dépense supplémentaire de 3,526,000 fr. était indispensable. Dans la conviction des hommes compétents, d'autres dépenses bien plus considérables viendront grossir le chiffre primitif. La Compagnie concessionnaire a exécuté, en 1860 et 1861, 3,262,710 mètres cubes de terrassements; 127,578 mètres cubes de maçonnerie. Ces travaux représentent, tant en main-

d'œuvre qu'en expropriations, une somme de 17,856,442 fr. 65 c. L'armée a fourni une partie des travailleurs : 4,926 soldats terrassiers qui ont exécuté 1,998,746 mètres cubes de terrassements, et 331 soldats maçons qui ont fait 5,620 mètres cubes de maçonnerie. On estime que les maçonneries s'élèveront à un million de mètres cubes environ, et les terrassements à 12 millions de mètres cubes. Ces travaux emploient les bras de 13,000 ouvriers La Compagnie a établi de vastes briqueteries à Calmpthout, à Wiel, à Basele et à Edeghem. Elle exploite une carrière de pierres à Felny ; elle a construit de grands débarcadères sur l'Escaut et sur le canal de la Campine, ainsi que 71,570 mètres, ou plus de 17 lieues de railways, pour l'approvisionnement des forts en matériaux, et le raccordement des ouvrages avec le chemin de fer de l'Etat belge et celui de la Hollande. Elle a réuni un immense matériel dont on se fera une idée, si l'on considère qu'indépendamment de locomotives, de machines à vapeur, d'outils et d'engins de toute nature, elle possède 500 camions, 8,500 brouettes de terrassiers, et 84 000 mètres de planches de roulage Elle a aussi eu recours à l'emploi des moyens mécaniques dans l'exécution des terrassements. Sur un grand nombre de points se trouvent installés des manéges et des plans inclinés au moyen desquels on transporte les terres à une grande élévation. Les ouvriers civils sont logés dans 274 abris en maçonnerie, bois ou paille ; les ouvriers militaires dans les casernes des ancians fortins et dans de vastes baraques couvertes en chaume, où ils sont traités comme des soldats de garnison. Aux termes du cahier des charges, les travaux devront être achevés dans un terme de cinq années ; mais il est douteux que cette clause puisse être remplie.

Commerce et Industrie. — Le 1er mai 1861, un traité de commerce a été conclu entre la France et la Belgique, ainsi qu'une convention de navigation. Le tarif belge était, en 1830, l'un des plus modérés de l'Europe. La France seule, par un acte de représailles qui remontait à 1823, était placée hors du droit commun. De 1830 à 1842, la Belgique ne modifia pas essentiellement le caractère de sa législation commerciale. Dès les premiers jours de sa formation en État indépendant, elle retira les dispositions restrictives qui frappaient le commerce français. Une nouvelle période s'ouvre en 1845 ; on s'éloigne, sinon rapidement, du moins avec constance, des restrictions douanières. Le traité conclu en 1854, avec la France, expirait au mois de mai 1859. On le prorogea, d'un commun accord, pour un terme de deux années. Pendant ce temps la Belgique et la France ont, chacune de leur côté, opéré une révision complète de leurs tarifs; elles ont ensuite fait, en quelque sorte, l'échange de leurs réformes. Telle est l'origine et l'économie du traité conclu entre elles, à Paris, le 1er mai 1861. Quant à la convention de navigation, elle ne fait que proroger celle de 1849, sauf deux points concernant le se et l'Escaut. Depuis longtemps des réclamations s'élevaient contre un régime qui obligeait les industriels à ne recevoir le sel que par mer, apporté par des bâtiments sous pavillon belge. Malgré la justesse de ces réclamations, le gouvernement a longtemps ajourné la réforme de cette partie des tarifs. Mais tout ajournement devenait impossible du jour où il fut amené à admettre les sels par terre. En effet, les raffineurs des provinces flamandes allaient avoir à lutter contre la concurrence des sels raffinés, dans le midi du pays, avec des sels bruts importés de France par terre ; il devenait nécessaire, dès lors, de leur permettre de recevoir, à leur tour, leur matière première, c'est-à-dire les sels marins, aux meilleures conditions possibles. — Le traité de 1849 assurait aux navires français le remboursement du péage de l'Escaut, alors même que le pavillon national eût cessé d'en jouir ; c'était là une faveur exorbitante, elle a disparu dans la convention du 1er mai 1861.

Le commerce de la Belgique avec les pays étrangers a pris une nouvelle extension en 1860. Le chiffre qu'il atteint dépasse celui des années qui se sont succédé depuis 1830. D'après les valeurs permanentes (on entend par valeurs permanentes, celles qui sont en usage depuis 1833 ; les autres sont établies d'après les prix actuels des marchandises), les résultats de 1860 sont supérieurs, dans leur ensemble, de 9 p. 100 à ceux de 1859, et de 15 p. 100 à la moyenne des années 1855 à 1859. Les importations et les exportations générales et réunies sont de 1 milliard 747 millions 300 mille francs en valeurs permanentes ; elles offrent une augmentation de 142 m 8 sur celles de 1859, et de 226 m 4 sur la moyenne quinquennale de 1855 à 1859. D'après les valeurs actuelles, le mouvement commercial de 1860 s'élève à 1 milliard 803 millions 400 mille francs, soit une différence de plus de 56 millions 100 mille francs, ou 3 p. 100, comparativement aux anciennes évaluations. Les marchandises arrivées en Belgique, c'est-à-dire les importations pour la consommation, pour le transit et pour l'entrepôt, se sont élevées à 854 m (valeurs permanentes). C'est une augmentation de 56 m 8, soit 7 p. 100, sur les résultats de l'année 1859, et de 102 m 5, ou de 14 p. 100 sur la moyenne des années 1855 à 1859. Les valeurs actuelles donnent, pour les marchandises arrivées en Belgique, le chiffre de 923 m 8, soit 69 m 7, ou 8 p. 100 de plus que les valeurs permanentes. D'après les valeurs permanentes, le commerce général à l'exportation (marchandises belges et étrangères réunies) s'élève à 893 m 2. Il y a augmentation de 86 millions ou 11 p. 100 sur 1859, et de 123 m 7 ou 16 p. 100 sur la moyenne quinquennale. Les valeurs actuelles s'élèvent à 879 m 6 ; elles présentent, sur celles

de 1833, une différence en moins de 13 m 6, ou 2 p. 100. Les produits étrangers que la Belgique a reçus pour sa propre consommation, et les produits, provenant de son sol et de son industrie, qu'elle a envoyés à l'étranger, sont représentés, en valeurs permanentes, par 1,055 millions. Ce chiffre dépasse de 146 millions ou 16 p. 100 celui de l'année 1859, et de 226 m 3 ou 27 p. 100 la moyenne des années 1855 à 1859. Les valeurs actuelles s'expriment par 987 millions, chiffre inférieur de 68 millions ou 6 p. 100 aux valeurs déterminées en 1833. Les valeurs permanentes des marchandises étrangères mises en consommation sont de 510 millions. C'est un accroissement de 58 m 1, ou 13 p. 100 sur les résultats de 1859, et de 104 m 1, ou 26 p. 100 sur ceux de la moyenne quinquennale. Les valeurs actuelles de ces produits, 516 m 7. sont supérieures de 6 m 7, ou 1 p. 100 aux estimations de 1833. Les valeurs pernanentes des produits belges exportés s'élèvent à 545 millions, chiffre supérieur de 87 m 9, ou 19 p. 100 aux résultats de 1859, et de 122 m 2, ou 29 p. 100 à la moyenne de 1855 à 1859. Les valeurs actuelles, 470 m 3, sont de 74 m 7, ou 14 p. 100 moins élevées que les valeurs anciennes.

Les valeurs permanentes de l'exportation pour la France sont de 162 m 3, et celles de l'importation en Belgique de 111 m 9. D'après les évaluations rectifiées, les exportations belges s'élèvent à 161 m 7 et les importations à 109 m 6. Soit un excédant des premières sur les secondes de 54 m 4 en valeurs anciennes et de 52 m 1 en valeurs actuelles. Sous le rapport des valeurs permanentes, la mise en consommation des produits importés a augmenté de 7 p. 100 comparativement à l'année 1859, et de 49 p. 100 relativement à la moyenne quinquennale L'exportation a progressé de 14 p. 100, ou 17 p. 100, selon ces deux termes de comparaison. Le transit est descendu de 350 millions, chiffre de 1859, à 348 m 2 (valeurs permanentes), soit une diminution de 1 p. 100. D'après les nouvelles évaluations, le mouvement du transit en 1860 s'élève à 409 m 3, chiffre inférieur de 31 millions à celui de 1859.

Les transports maritimes à l'entrée ont eu lieu par 3,780 navires à voiles et à vapeur, jaugeant ensemble 668,287 tonneaux, dont 612,368 consistant en marchandises avec 39,272 hommes d'équipage. La navigation à la sortie a employé 3,959 navires à voiles et à vapeur d'une capacité totale de 694,225 tonneaux, dont 363,555 tonneaux de chargement; ils étaient montés par 40,414 hommes d'équipage.

La Belgique vient d'établir un consulat général en Chine, et à ce propos, le duc de Brabant a dit au Sénat que, dans les circonstances actuelles, il est plus que jamais nécessaire d'assurer à l'industrie et au commerce des débouchés placés en dehors des crises et des agitations européennes. « Il me sera peut-être permis, a-t-il dit, de regretter que le moment ne soit plus où la Belgique aurait pu s'associer, par l'envoi d'un petit corps de volontaires, à cette croisade si fructueuse des puissances occidentales contre les astucieux mandarins.» Le duc de Brabant demandait que la Belgique constituât un fonds de réserve qui lui permît de coopérer dans l'occasion, sans sacrifices extraordinaires, à des expéditions favorables au developpement de son commerce, et de fonder, dans les différentes parties du monde, des succursales ou des établissements propres à l'écoulement de ses nombreux produits.

L'industrie minière et métallurgique a produit les résultats suivants: houille. fr. 104,006,201; minerai de fer (lavé) 8,215,956; id. de pyrite, 881,072; id. de blende, 721,037, id. de calamine, 2,803,553; id. de plomb (galène), 1,440,119; pierres à bâtir, à paver et ardoises, 15.070,444; fonte de fer, 74,319 947; acier, 616,000; plomb, 2,280,056; cuivre, 3,790,200; zinc, 22,732,970; alun, 193,505; verre, 17,275,200. Il existe actuellement pour la houille 234 siéges d'exploitation dans le Hainaut, 102 dans la province de Liége, 37 dans la province de Namur, soit pour tout le royaume, 373; il y en a, de plus, 130 en réserve et 47 en construction. La production de la houille est de 9,160 702 tonneaux; 6,015,467 passent dans la consommation intérieure, 2,988,252 sont exportés en France, 148.035 dans les Pays-Bas et 8,928 en divers pays. L'industrie, la navigation et les chemins de fer emploient 4,687 machines représentant une force de 155,553 chevaux.

Lettres, sciences et beaux arts.—Le 1er mai 1861, une convention a été conclue entre la France et la Belgique pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres littéraires et artistiques, des modèles et dessins industriels et des marques de fabrique.

Lorsque le gouvernement belge soumit à la sanction législative la convention conclue, le 22 août 1852, entre la Belgique et la France, pour la garantie réciproque des droits des écrivains et des artistes, il crut pouvoir exprimer la conviction que l'industrie typographique et la librairie belges ne recevraient qu'une atteinte très-passagère d'un acte que l'on avait présenté comme devant être fatal à leurs intérêts. La reproduction de beaucoup d'œuvres littéraires et artistiques publiées en France avait sans doute alimenté jusqu'alors une partie de l'Imprimerie belge. Elle assurait aux spéculateurs en librairie des bénéfices considérables, puisqu'ils n'avaient à payer aucune redevance, et des milliers d'ouvriers étaient employés à ces impressions. Mais une question plus haute, une question de justice et de moralité, dominait ces intérêts. La convention a été mise en vigueur au mois de mai 1854; une expérience de sept années permet aujourd'hui de contrôler la justesse des prévisions du gouvernement. Ce ne sont plus des conjectures, mais des faits, qui justifient la convention signée le 1er mai 1861 pour proroger les effets du premier arrangement.

Voici quelles ont été les exportations de livres fabriqués en Belgique de 1851 à 1860 :

ANNÉES	KILOS	FRANCS
1851	236,502	2,271,000
1852	258,906	2,238,000
1853	390,074	2,430,000
1854	448,2 6	2,846,000
18 5	320,473	2,007,000
1856	206,8 1	1,306,000
1857	228,461	1,427,000
1858	246,316	1,52 ,000
1859	279,336	1, 61,000
1860	295,034	1,844,227

En isolant l'année 1854, pendant les premiers mois de laquelle les affaires de librairie ont été naturellement surexcitées par la suppression imminente de la contrefaçon, l'on voit que les exportations de livres, a rès avoir d'abord fléchi d'une manière assez sensible, n'ont pas tardé à reprendre leur essor, pour se rapprocher graduellement de leur ancien niveau, qu'elles ne tarderont pas à dépasser. Un fait très-digne d'être signalé, c'est qu'un déplacement s'est opéré dans ces exportations qui, au lieu de comprendre presque uniquement des livres de réim ression, trouvent aujourd'hui leur principal aliment dans les éditions originales (le plus grand nombre françaises) et les ouvrages du domaine public. On en trouve la preuve concluante dans le relevé des expéditions des livres belges en France, de 1852 à 1860 :

ANNÉES	KILOS	FRANCS
1852	65,154	416,557
1853	34,288	208,521
1854	43,349	266,067
18 5	52,875	319,546
1856	61,423	371,807
18 7	83,033	517,147
1858	110,320	670,831
18 9	106,172	644,993
1860	121,737	785,777

Voici une autre preuve non moins concluante : Bruxelles employait, en 1852, 708 ouvriers typographes; elle en employait 777 en 1860, soit une différence en plus de 69. Il y avait, dans la capitale, en 1852, 163 presses à bras, 27 presses mécaniques et 7 presses à vapeur, soit 197 presses ; en 1861, on en comptait 156 à bras, 50 mécaniques et 12 à vapeur. Il est à remarquer que chaque presse mécanique fait la besogne de 3 à 4 presses à bras ; l'augmentation est donc, en réalité, de plus de 70 presses. Il s'imprime actuellement, dans les diverses imprimeries de Bruxelles et de ses faubourgs, 35,000 feuilles par jour de plus qu'en 1852. Les rapports des chambres de commerce constatent que l'imprimerie suit aussi un mouvement ascensionnel dans les provinces.

Au mois d'août 1861, il a été tenu à Anvers, le siége de cette puissante école flamande qui resplendit dans les chefs-d'œuvre de Rubens, de Van Dyck, de Jordaens et de vingt autres maîtres, un congrès artistique accompagné de fêtes magnifiques qui ont eu un grand retentissement. Tous les pays de l'Europe ont répondu à l'appel des Anversois, et ont envoyé au congrès des hommes éminents, et quelques-uns même illustres. Le congrès a adopté les résolutions suivantes: l'artiste qui a c éé une œuvre d'art quelconque a seul, le droit d'en autoriser la reproduction, soit par des procédés semblables, soit par des procédés différents; à moins de stipulations contraires, il conserve ce droit même après la vente de son œuvre. La reproduc ion d'une œuvre d'art est un délit ; ce délit ne peut être poursuivi que par la personne lésée. L'apposition d'une fausse signature sur une œuvre d'art doit être assimilée au faux en écriture privée. Les lois répressives des violations de la propriété artistique doivent être applicables aux emprunts que l'industrie pourrait faire à l'art. L'alliance de l'architecture, de la sculpture et de la peinture est indispensable à la perfection de l'art monumental. Les réformes à introduire dans l'enseignement des beaux-arts doivent avoir pour but la réalisation de cette alliance.

Le congrès a adopté, en outre, en les appliquant à la propriété artistique, les résolutions suivantes prises par le congrès littéraire de Bruxelles en 1859: le congrès estime que le principe de la reconnaissance internationale de la propriété des œuvres littéraires et artistiques en faveur de leurs auteurs, doit prendre place dans la législation de tous les peuples civilisés. Ce principe doit être admis de pays à pays, même en l'absence de réciprocité. L'assimi ation des auteurs étrangers aux auteurs nationaux doit être absolue et complète.

La question capitale, celle de la propriété permanente des œuvres d'art, a été renvoyée à un congrès spécial, sur la proposition de M. Charles Rogier, alors ministre de l'intérieur, aujourd'hui ministre des affaires étrangères de Belgique, et malgré l'appui considérable donné par Victor Hugo à ceux qui voulaient que la question tranchée dans un sens négatif au congrès littéraire de Bruxelles fût de nouveau débattue et jugée à fond par le congrès artistique d'Anvers. J. Vilbort.

BERTHIER (Pierre), membre de l'Institut, Académie des sciences, naquit le 3 juillet 1772, à Nemours, dans le département de Seine-et-Marne et mourut à Paris en 1861. Il fut admis à l'École polytechnique, en sortit en 1801 pour entrer dans le corps des mines, obtint en 1816 la chaire de docimasie à l'école des mines de Paris, fut nommé ensuite inspecteur général et membre de l'Académie des sciences (1827), en remplacement de Ramond, et prit en 1845 sa retraite comme professeur et comme inspecteur. Berthier a fait d'excellents travaux sur la minéralogie, la docimasie, la métallurgie et la chimie. Son grand *Traité des essais par la voie sèche ou des propriétés, de la composition et de l'essai des substances métalliques et des combustibles*, Paris, 1833, est justement estimé. Le *Journal des*

mines, les *Annales des mines*, les *Annales de physique et de chimie*, renferment beaucoup d'écrits de ce savant,

BIOT (Jean-Baptiste), membre de l'Académie des sciences, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, naquit à Paris le 21 avril 1774, et mourut dans cette ville le 3 février 1862. Jamais vie ne fut mieux remplie et par des travaux plus variés. A peine sorti du lycée Louis-le-Grand, Biot dut payer sa dette à la patrie; il fut appelé sous les drapeaux lors de la levée en masse de 1793, servit comme canonnier dans l'armée du Nord, assista à la bataille de Hondschoote, revint malade à Paris, entra en 1794 à l'École polytechnique, accepta quelque temps après une chaire de professeur à l'Ecole centrale de Beauvais, occupa en 1800 une chaire de physique au Collége de France, devint en 1803 membre de l'Académie des sciences, entra l'année suivante à l'Observatoire, fut nommé ensuite membre du bureau des longitudes, continua avec Arago les recherches de Borda sur les pouvoirs réfringents du gaz, et accompagna Gay-Lussac (août 1804), dans la première ascension que ce savant fit en aérostat, pour constater jusqu'à quel point la force magnétique qui dirige l'aiguille aimantée à la surface de la terre, s'affaiblit à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère. De 1806 à 1809, Biot travailla en Espagne, avec Arago, à la triangulation de la méridienne, œuvre délicate que la mort de Méchain avait interrompue en 1805. De retour à Paris, il fut nommé (1809) professeur d'astronomie physique à la faculté des sciences, et fit en 1817, aux îles Orcades, un voyage pour y corriger des observations astronomiques relatives à la mesure de la méridienne. Ce fut en 1841 que l'Académie des inscriptions et belles-lettres le reçut dans son sein en qualité de membre libre. L'Académie française qui lui avait décerné en 1812 une mention pour son *Eloge de Montaigne*, dans un concours d'où M. Villemain sortit vainqueur, revendiqua elle-même l'honneur de posséder un homme dont les travaux scientifiques étaient rehaussés par des qualités littéraires exceptionnelles. Elle lui donna en 1857 le fauteuil laissé vacant par Charles Lacretelle. Mais ces hauts témoignages d'estime et d'admiration, ces triomphes du savant et de l'écrivain ne pouvaient remplir dans son cœur un vide que la mort y avait laissé. Il avait un fils dont il était fier à juste titre. Edouard-Constant Biot, né à Paris le 2 juillet 1803, s'était livré avec ardeur à l'étude de la langue et de l'histoire de la Chine; il était devenu l'un de nos premiers sinologues; l'Académie des inscriptions lui avait donné en 1847 une place à côté de son père, et un brillant avenir s'ouvrait devant lui, lorsqu'il mourut, au mois de mars 1850, épuisé par le travail. Ce malheur attrista les dernières années de M. Biot; il n'abattit point, toutefois, cette nature riche et énergique; l'illustre académicien se sauva par le travail, et conserva jusqu'à son dernier jour toute l'activité de sa jeunesse et une vivacité d'intelligence qu'on ne se lassait pas d'admirer dans ce vieillard presque nonagénaire.

Biot n'avait pas seulement toutes les qualités et, si l'on peut ainsi parler, tous les instincts d'un savant qui subordonne aux objets élevés de ses études et de ses méditations les choses qui agitent et qui passionnent le commun des hommes; il en avait aussi les préjugés. Il professait l'opinion que les savants et les académies doivent rester étrangers à tout acte politique. Il ne s'en tint pas à la théorie, et, en 1804, lorsque Bonaparte, premier consul, sollicita de l'Institut un vote favorable à l'établissement de l'Empire, Biot refusa de voter, et cette abstention fit beaucoup de bruit. Il maintint les mêmes principes en 1815 et il est mort dans l'impénitence finale. Il aurait voulu faire de l'Institut un sanctuaire, murer en quelque sorte la vie des savants, et tenir la foule à l'écart. Il blâmait ouvertement ceux d'entre eux qui publient sous forme de Mémoires ou d'Autobiographies, les détails intimes de leur existence, et il désapprouva dans le *Journal des Savants*, les efforts heureux tentés par Arago, cet homme de génie, pour populariser la science, et les mesures qu'il avait fait prendre, dans ce but, à l'Académie.

Disciple de Lagrange, de Laplace, de Monge et de Berthollet, Biot suivit avec éclat la trace de ses maîtres, mais sans s'élever à la hauteur qu'ils avaient su atteindre. Il avait été effleuré, mais non pénétré, du feu divin qui donne le génie. La nature lui avait refusé cette originalité puissante et cette aptitude à l'invention qui caractérisent les grands hommes; mais il possédait, à un degré très-remarquable, la faculté de développer et souvent de compléter les vérités scientifiques que les maîtres avaient trouvées et formulées. Son esprit, à la fois persévérant et mobile, se passionna tour à tour pour la géométrie, l'astronomie, la physique et la chimie, et Biot était si bien doué qu'il possédait à fond toutes ces branches de la science, dans lesquelles il apportait une pénétration singulière, et une sûreté de méthode et d'analyse qui le mettaient sur la voie des découvertes secondaires, et lui assignèrent, comme l'a dit un écrivain plein de sens et de finesse, M. Sainte-Beuve, la première place dans le second rang des savants qui ont illustré notre pays depuis un siècle.

Il n'avait eu dans sa vie qu'une ambition, qui lui causa d'amères déceptions. Il voulait devenir secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, pour la classe des sciences mathématiques et de la physique générale. Pour occuper avec distinction ce poste d'honneur, il faut joindre à une vaste étendue de connaissances, le mérite d'un style élégant et d'une diction facile. Biot possédait toutes ces qualités; on n'en saurait disconvenir. Il s'attacha depuis 1809 à en donner à ses collègues des preuves encore plus irrécusables, en publiant plusieurs

écrits purement littéraires, tels que l'*Eloge de Montaigne.* Mais, lorsque la mort de Delambre nécessita, en 1822, l'élection d'un nouveau secrétaire perpétuel, le choix de l'académie se porta sur Fourier, et Biot, profondément désappointé, se retira de dépit à la campagne où il se livra, pendant quelque temps, à la culture d'une propriété qu'il avait acquise. Fourier mourut lui-même en 1830 ; mais Arago lui succéda, et ce second échec fut aussi pénible à Biot que le premier. C'est vers cette époque, qu'il rompit avec les idées philosophiques pour chercher dans la religion des soulagements aux besoins de son âme. Voici comment s'exprime, à ce sujet, M. l'abbé Moigno, dans une notice biographique qu'il consacrait à Biot, dans le *Cosmos* du 7 février 1862 : « Son retour à la foi datait de près de trente ans; un des premiers nous en reçûmes la confidence. Il épancha d'abord les secrets de sa conscience ou fit sa première confession générale à Mgr Clausel, évêque de Montals, le célèbre évêque de Chartres. Le R. P. de Ravignan, d'illustre et sainte mémoire, fut longtemps son directeur; il le confia, en mourant, au R. P. de Ponlevoy. Il avait vu avec bonheur, son petit-fils, M. Millière, embrasser l'état ecclésiastique, et ce n'était pas sans un profond attendrissement qu'on voyait l'auguste vieillard recevoir la sainte communion dans la belle basilique de Saint-Etienne-du-Mont des mains de celui qui l'appelait son grand-père. »

Dans la conversation, comme dans ses écrits, Biot montrait un esprit plein de finesse, mais un peu recherché. Son caractère laissait malheureusement beaucoup à désirer, et comme le but de cette notice est de faire connaître, sous tous les aspects un homme qui occupa pendant plus de la moitié de ce siècle une place d'honneur dans la science, nous ne pouvons mieux faire que de laisser encore la parole à l'abbé Moigno. « Il n'était, dit-il, franchement aimable ni avec ses supérieurs, ni avec ses inférieurs, ni avec ses égaux. Il était quelque peu dédaigneux, entier dans ses jugements, mobile dans ses affections. Il se brouillait facilement, même avec ceux auxquels il avait témoigné le plus d'attachement et se reconciliait rarement avec ceux dont il croyait avoir à se plaindre. Il mettait assez d'empressement à encourager les premiers pas des débutants et les associait volontiers à ses recherches; mais il les abandonnait trop tôt et ne semblait plus les reconnaître. »

Biot a inséré un très-grand nombre d'articles dans le Nouveau Mercure de France, dans le Journal des Savants, dans les Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, dans les Annales de physique et de chimie, dans le Journal de l'Ecole polytechnique, dans les Mémoires d'Arcueil, des notices remarquables dans la Biographie universelle, etc. Il a publié, en outre, des ouvrages de longue haleine et d'une grande importance, parmi lesquels il faut citer en première ligne : 1° *Analyse de traité de la mécanique céleste de Laplace* (1801, in-8°), Biot s'était livré à une étude approfondie de ce grand ouvrage, dont il avait refait tous les calculs et dont il s'était plus pénétré qu'aucun de ses contemporains; 2° *Traité analytique des courbes et des surfaces du second degré* (1802, in-8°), travail souvent réimprimé sous le titre d'*Essai de géométrie analytique appliquée aux courbes et surfaces du second ordre*, et qui en était en 1834 à la huitième édition; — 3° *Traité élémentaire d'astronomie physique* (1805), que l'auteur refondit entièrement et porta, en 1850, à 6 volumes in-8°, en y joignant un atlas, œuvre colossale pour un vieillard qui était alors plus que septuagénaire; — 4° *Traité de physique expérimentale et mathématique* (1816, 4 vol. in-8°); — 5° *Précis élémentaire de physique expérimentale* (1817, 2 vol. in-8°). Il ne faut pas oublier l'*Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la révolution française*, que Biot avait publié en 1803 et qui devait servir de préface à une nouvelle édition du Journal des Ecoles Normales. Ce livre, d'un mérite incontestable, renferme des pages d'une grande beauté; on y sent le souffle puissant de la grande révolution qui venait de régénérer la France; l'auteur s'était inspiré des idées de l'époque agitée, mais forte et énergique, qu'il venait de traverser et il soutient, dans cet ouvrage, la doctrine de la perfectibilité. C'est sans contredit un de ses meilleurs titres littéraires; mais il le répudia dans sa vieillesse, avec les croyances philosophiques qu'il avait autrefois professées et le vouant à l'oubli, ne voulut pas l'insérer dans les *Mélanges* qu'il fit imprimer en 1858, et où il réunit, en 3 volumes in-8°, un choix des articles et des écrits scientifiques et littéraires qu'il avait publiés dans le cours de sa vie.

Son dernier grand ouvrage est consacré à l'*Astronomie des Indiens et des Chinois.* C'était un travail hérissé de difficultés, qui dépassait les forces d'un octogénaire; aussi laisse-t-il beaucoup à désirer, malgré le concours éclairé et dévoué que lui prêtèrent quelques-uns de nos plus savants orientalistes. Mais Biot traitait avec amour un sujet qui lui faisait retrouver, presque à chaque page, son fils absent, et qui d'ailleurs n'était pas nouveau pour lui. Il avait étudié, dès 1822, plusieurs points importants de l'astronomie ancienne et particulièrement de l'astronomie de l'Egypte, qu'il faisait remonter très haut. Il cherchait, en effet, à démontrer que l'institution de la sphère égyptienne, était le fruit d'observations bien antérieures au vingt-cinquième siècle avant l'ère chrétienne. Biot soutenait même d'après les monuments, que les Egyptiens avaient determiné, dans le ciel, la vraie position de l'équinoxe vernal, du solstice d'été et de l'équinoxe d'automne, 3,285 ans avant l'ère chrétienne. Or, ses calculs portaient atteinte à l'authenticité de la Bible en faisant remonter sans interruption la science égyp-

tienne à une époque antérieure au déluge, de 949 ans, d'après le texte hébreu et la Vulgate, et de 299 ans d'après la chronologie des Septante.

Biot, comme nous l'avons dit, embrassa pour ainsi dire toutes les branches de la science, et son esprit plein d'une ardente curiosité, s'était sans doute éparpillé sur trop d'objets divers. Il fit néanmoins plusieurs découvertes qui ont contribué aux progrès de la science. La plus importante est celle de la polarisation rotatoire, qui a été féconde en conséquences et, au moyen de laquelle, il indiqua l'emploi de la lumière polarisée pour étudier beaucoup de questions de mécanique chimique, et entre autres celles qui se rapportent à la constitution moléculaire des corps. C'est à l'aide de cette découverte qu'on a appris à reconnaître la maladie désignée sous le nom de diabète et caractérisée par des excrétions excessivement abondantes d'urine plus ou moins chargée d'une matière cristallisable, fermentescible et le plus souvent sucrée. Biot était justement fier de cette découverte qui complétait celles de Malus, de Fresnel et d'Arago sur les phénomènes des rayons polarisés. En 1860, il écrivit dans les *Annales de chimie et de physique* une excellente étude, dans laquelle il retraçait toutes les conséquences obtenues par l'application du principe de la polarisation rotatoire, qui est son plus beau titre de gloire, et il appelait, avec une expression de satisfaction profonde, cet article son testament scientifique. DE LIECHTY.

BOLIVIE. — *Président provisoire* : le général JOSÉ MARIA DE ACHA. — L'an dernier, en terminant notre aperçu sur la Bolivie, nous exprimions la crainte d'apprendre de nouveaux soulèvements dans ce pays. Nos pressentiments étaient fondés. Le 15 janvier 1861, le président Linarès était violemment arraché du lit où il était retenu par une maladie grave et dépossédé de son pouvoir. On lui reprochait un caractère intraitable, un despotisme sans frein, et parmi les conjurés se trouvaient plusieurs de ses propres ministres, ceux-là même qui, pendant les administrations de Belzù et de Cordova, avaient incessamment conspiré en sa faveur. Une fois encore, c'était l'appétit de l'ambition qui prévalait sur l'intérêt public et le mouvement n'avait d'autre but que de porter à la présidence M. Ruperto Fernandez. Cette révolution, toutefois, mit en relief de nobles caractères. MM. Frias et Valle restèrent fidèles à leur serment : M. Baptista, le premier orateur peut-être de la Bolivie, bien qu'il fût sans fortune, préféra l'exil volontaire avec Linarès, aux emplois que ses successeurs auraient été heureux de lui offrir.

Linarès est une des figures les plus importantes qui se soient montrées sur la scène politique de la Bolivie depuis son indépendance. Il était un symbole d'avenir par la personnification attachée à son nom, du principe civil luttant avec le despotisme militaire. Il a offert à l'Amérique l'exemple d'une rare persévérance dans la poursuite de ses efforts. Toujours abattu, se relevant toujours, rallumant partout le foyer étouffé des conspirations, il a, pendant onze ans, semé bien des ruines sur son pays. Parvenu au pouvoir sous le drapeau du droit, substitué à la force, il a été impuissant à dompter les éléments de désordre amassés par les administrations précédentes, et, faussant son programme, il a été fatalement entraîné à suivre la marche de ses devanciers. Mais son symbole avait fait sa force. En l'abandonnant pour reprendre la tradition du militarisme, sa présence au pouvoir était un contre-sens. Malgré un talent incontestable, une supériorité avouée, une opiniâtreté qui avait causé son triomphe éphémère, il ne sut que combattre pour le maintien de son autorité sans fonder rien de durable. Après deux ans et demi d'efforts incessants, rejeté hors de sa patrie comme un instrument de rebut, il est allé terminer à Valparaiso, au mois de novembre 1861, dans une profonde misère, cette vie d'aspirations déçues, et la fosse des pauvres s'est ouverte pour recevoir les restes de cet homme qui avait présidé aux destinées d'une république.

L'ambition de M. Ruperto Fernandez fut trompée: le 1er mai, la convention nationale se réunit à la Paz et nomma le général Achá président provisoire. Elle ratifia ensuite un traité de réconciliation et de commerce avec l'Espagne, qui abdiquait enfin ses vieilles rancunes, et courbait son orgueil dans une reconnaissance tardive. En même temps le colonel Moralès, craignant les intrigues de Belzu, organisait un mouvement dans les départements de Chuquisaca, de Potosi et de Chichas. Ce n'était pourtant pas là qu'était le danger. La décomposition morale de la Bolivie ne pouvait manquer d'exciter les convoitises, et le ministre Péruvien au Parana, avait fait entendre, lors de sa réception officielle, des paroles inquiétantes pour l'autonomie du pays. Les journaux du Chili et d'autres parties de l'Amérique discutaient ouvertement la possibilité d'une répartition de la Bolivie entre les puissances voisines. Une tentative conciliatrice faite par le nouveau président auprès du Pérou avait avorté. Le ministre des relations extérieures de cette dernière république avait refusé de recevoir officiellement communication de la nomination du général Acha, jusqu'à ce que la Bolivie eût donné satisfaction des injures attribuées à M. Ruperto Fernandez et de la violation de territoire opérée par Linarès, poursuivant une révolte. Le ministre des relations extérieures de Bolivie crut devoir faire connaître au gouvernement péruvien les projets dont l'accusait l'opinion publique.

A peine ces craintes s'étaient-elles évanouies qu'on vit éclater de nouveaux troubles. L'ex-président Cordova était rentré avec divers fonction-

naires de son administration, sur la foi d'une amnistie octroyée par le nouveau pouvoir. Il avait restitué au général Acha la médaille de Bolivar, insigne de la présidence, qu'il avait emportée dans son exil et qu'il avait refusé de rendre à Linarès. On l'avait récompensé en lui accordant une demi-solde. Mais son beau-père, le général Belzu, devenu conspirateur à son tour, cherchait l'occasion de ressaisir la présidence. Il comptait sur l'empire qu'il exerçait jadis sur le bas peuple et sur les Indiens, et crut le moment opportun pour une tentative. Le secret fut mal gardé, et Cordova, ainsi qu'un grand nombre de complices, furent jetés en prison. Le peuple songea à les faire évader. Le commandant de la place de la Paz, Placido Yañez, était peu aimé de la population ; les partisans de Belzu remuèrent la Cholada et, pendant la nuit du 23 octobre, une insurrection éclata. Elle parut triompher d'abord : on délivra une quarantaine de prisonniers et l'on se porta sur Loreto où était détenu Cordova. Mais Yañez avait pris l'avance sur les insurgés. Sorti du palais avec les lieutenants colonels Benavente et Cardenas à la tête de la colonne municipale, il attaqua et refoula les factieux et pénétra jusqu'à Loreto. Puis, comme les cris du dehors semblaient augmenter et que la rébellion avait pour but la délivrance de Cordova et de ses compagnons, il prit un parti barbare. Cordova s'était réveillé aux premiers coups de fusil et avait essayé de forcer la sent nelle. Ayant échoué, il avait tranquillement regagné son lit et paraissait dormir, quant le lieutenant Nuñez, exécutant l'ordre de Yanez, vint le fusiller dans son lit. Tué dès la première décharge, on jeta son cadavre par la fenêtre. Pendant ce temps, Yañez appelait à haute voix Francisco de Paula Belzu, frère de l'ex-président, le général Hermosa et le colonel Espejo. A mesure qu'ils se présentaient, une décharge les étendait sur le seuil. Ce fut ensuite le tour de l'ex-ministre de la Tapia, du commandant Ubierna et du colonel Balderrama, arrachés de leur lit où ils gisaient malades. Et comme si tant de sang versé n'eût pas suffi, le féroce Yañez fit égorger dans leur prison cinquante-huit soldats, qui attendaient leur jugement, ainsi que leurs chefs massacrés !

Un cri d'indignation s'éleva, non-seulement en Bolivie, mais encore dans les États limitrophes. On comparait les exécutions sanguinaires à la mansuétude de la pauvre victime qui venait d'être immolée. Né de parents inconnus, arrivé à la présidence sans l'avoir désirée, par le seul fait de son alliance de famille avec Belzu, Cordova était doux et modeste, confessant son impuissance et cherchant sincèrement le bien de son pays. Incapable de juger de la portée des actes qu'il avait à sanctionner, il avait deux fois voulu abdiquer son pouvoir, et n'avait consenti à le garder que sous la pression des sollicitations intéressées qui l'entouraient. Son passage aux affaires fut un moment de repos après la tyrannie de Belzu. La nation sembla respirer, et quelques efforts furent tentés pour la retirer de l'ornière fatale où la traînait son prédécesseur. Toujours humain, quoique toujours attaqué, Cordova promulgua quatre amnisties en deux ans, et fit grâce à vingt-six condamnés à mort pour délit politique. C'était un homme bon, serviable, ayant conscience de son peu d'aptitude au rôle qu'il était forcé de jouer, et le moins dangereux de tous les compétiteurs que pouvait craindre le nouvel élu. On a fait la remarque qu'il était né un 23 avril, s'était marié un 23 mars et qu'il était mort un 23 octobre. Ce dernier mois lui a été fatal. En octobre 1857, il a perdu le pouvoir; en octobre 1859, sa fortune, et enfin — la vie — en octobre 1861.

L'issue sanglante de ce drame anéantissait la tentative de Belzu, mais d'autres ferments couvaient sourdement : Ruperto Fernandez avait dévoré son échec pour la présidence sans renoncer à la conquérir. Il s'entendit avec Narciso Balza, colonel du bataillon en garnison à Oruro; au jour convenu, celui-ci se prononça en faveur de Fernandez, et marcha sur la Paz. Le colonel Cortez, qui y commandait pour Acha, sortit à sa rencontre, fut battu et tué. Balza pénétra dans la ville, souleva la Cholada, et donna l'assaut à la caserne qui fut prise. Pendant ce temps, le général Avila, ministre de la guerre, suivi d'une quarantaine de soldats, s'échappa du palais, où il laissa Placido Yañez, l'auteur des massacres du 23 octobre. Le peuple se rua sur le palais, en poussant des vociférations. Le souvenir du 23 octobre s'était réveillé, et la fureur populaire ne devait plus s'apaiser que par une vengeance. Traqué de toute part, Yañez essaya de s'enfuir par les toits. Une décharge l'abattit dans la cour de l'imprimerie, et son corps, livré à la populace, fut traîné par les rues et soumis aux derniers outrages.

Cependant Balza réunit la municipalité, et fit nommer Fernandez à la présidence. Le peuple refusa de ratifier ce choix, et appela le général Perez, qui fit une entrée triomphale. Le président Acha ne tarda pas à le suivre avec le gros de l'armée. Mais, pendant que Balza échouait à la Paz, un double mouvement, en faveur de Fernandez, éclatait à Cochabamba et à Chuquisaca. Celui de Cochabamba s'apaisa de lui-même, et quand on reçut à Chuquisaca la nouvelle de l'insuccès de la Paz, Ruperto Fernandez, le ministre Buitrago et le colonel Nicanor Florès prirent la fuite. Seul, Moralès voulut faire une dernière tentative sur Potosi, où le général Agreda se dirigeait à marches forcées. Moralès le rencontra et le battit d'abord ; mais, ayant voulu forcer la Monnaie, où Agreda s'était réfugié, la chance tourna, et sa troupe fut mise en complète déroute.

Les dernières nouvelles nous donnent la liste des officiers déclarés traîtres, et ajoutent que le commerce est paralysé ! On le croit sans peine au milieu de pareilles secousses, et ce n'est pas sa-

étonnement que nous avons lu dans un journal américain cette annonce : « Une Société anonyme s'occupe de l'ouverture des relations commerciales de la Bolivie par la voie du Paraguay. » Un débouché dans la rivière du Paraguay, dans le Rio de la Plata, voilà en effet une entreprise dont la réalisation serait une résurrection pour la Bolivie.

L. FAVRE-CLAVAIROZ.

BOTANIQUE.— Nous nous bornerons à énumérer et à analyser rapidement les travaux les plus remarquables publiés dans le courant de l'année 1861; et, pour être aussi complet que possible, nous mentionnerons plusieurs mémoires qui ont paru à la fin de 1860 et qui ne nous étaient point parvenus à l'époque où nous mettions sous presse.

RECUEILS PÉRIODIQUES. — Le *Bulletin de la Société botanique de France* renferme le nouvel aperçu sur la théorie de l'inflorescence de M. D. Clos, et plusieurs autres études du même auteur; un important mémoire de MM. Planchon et Triana sur la famille des guttifères; un travail de M. Planchon sur les euphorbiacées; le récit des excursions botaniques en Suisse et en Savoie, dirigées par M. Chatin pendant la session extraordinaire de la Société; les études tératologiques de M. C. Delavaud; la *Revue critique de la Flore* du département du Lot de M. T. Puel, auteur de l'*Herbier du Lot;* divers travaux morphologiques de M. Duchartre; la description de plusieurs genres inédits de la nouvelle Calédonie, de MM. Arthur Gris et Ad. Brongniart; les remarques de M. le comte Jaubert sur quelques plantes du Pérou; les recherches de MM. E. Roze et E. Bescherelle sur les mousses des environs de Paris, prodrome d'une bryologie parisienne qui sera le complément, si longtemps attendu, de la flore de MM. Cosson et Germain; l'étude de M. Tacite Letourneux sur la distribution des plantes de la Vendée et des régions voisines; une Note sur un cas de métamorphose ascendante et de transformation d'étamines en feuilles carpellaires, de MM. Lesourd Dussiples et G. Bergeron; une Note de M. Ph. Schimper sur quelques cas de tératologie bryologique; un travail de M. Chatin, sur l'androcée des crucifères; la suite des remarquables études sur les équisétacées de M. Duval Jouve; enfin, divers articles de MM. J. Gay, Prillieux, Duchartre, Godron, Verlot, E. Fournier, Parlatore, etc.

Les *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences* contiennent plusieurs mémoires de M. Pasteur, où cet habile chimiste expose le résultat de ses recherches sur les fermentations et démontre l'organisation végétale du ferment, découverte aussi surprenante que remarquable, et qui fera époque dans l'histoire des progrès de la botanique. On trouve dans le même recueil, ainsi que dans le journal *l'Institut*, et dans les *Annales des Sciences naturelles*, divers travaux de MM. A. Gris, Fermont, G. Regnault, Chatin, Duchartre, Prillieux et de l'auteur de cette notice. M. O. Debeaux a publié un catalogue des plantes observées dans le territoire de Boghar (Algérie) dans les *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, où figure encore l'Essai sur les conferves des environs de Toulouse, par M. Arrondeau; M. Timbal-Lagrave a fait paraître ses *Etudes sur quelques cistes de Narbonne*, et son Rapport sur un orchis hybride dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, qui renferment en outre les Études de M. Clos sur les cladodes et axes ailés et sur le *Nostoc vesicarium*, et les recherches de M. Joly sur la levûre de bière. Nous trouvons dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de l'Yonne*, les herborisations de M. Eugène Ravin; le catalogue, par le même auteur, des plantes qui croisent naturellement dans le département, ouvrage considérable donnant une clef analytique des familles, des genres et des espèces; un extrait des notes d'un voyage botanique dans l'Yonne de M. Boreau : dans le *Bulletin de la Société littéraire et scientifique de Chauny (Aisne)*, les études sur les algues dans le département de l'Aisne de MM. Ed. Lambert et Burque; dans les *Annotations à la flore de France et d'Allemagne de M. C. Billot* un travail de M. A. Jordan, sur quelques graminées; dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, les Essais de M. Chatin sur la mesure du degré d'élévation et de perfection organique des espèces végétales; dans la Revue botanique de la *Presse scientifique des Deux-Mondes*, les études de M. A. Guillard sur la famille des urticées; dans les *Procès-verbaux de la 27e session du congrès scientifique de France*, un mémoire de M. A. Lejolis sur l'influence chimique des terrains dans la dispersion des plants.

A l'étranger, le *Journal and Procedings of the Linnean Society* de Londres, a donné la suite de l'énumération des hépatiques de l'Inde orientale, de M. W. Mitten; les notes sur les ménispermacées, les tiliacées, les bixacées et autres familles végétales, de M. G. Bentham; les études de M. D. Oliver sur les aurantiacées de l'Inde; celles de M. F. Welwitsch sur la végétation du royaume de Benguela; le *Præcursores ad floram indicam*, crucifères, de MM. Z.-D. Hooker et T. Thomson; l'important travail de M. Th. Anderson, intitulé *Flora Adenensis*; enfin diverses notes de MM. W.-J. Hooker, J. Clarke, Ch. Babington, A.-G. More, etc. *Les Annals and magazine of natural history*, de la même ville, renferment les notices sur les champignons de la Grande-Bretagne, de M. J. Berkelay; les belles observations de M. J. Miers sur les bignoniacées; le mémoire non moins remarquable de M. H. Karsten sur le concours sexuel des plantes et la parthénogénèse ; la classification des familles et des genres des algues chlorospermes, de M. J.-E. Gray. Le *Dublin Quarterly Journal of science* publie les explorations botaniques dans

quelques parties de l'Allemagne, de la Hollande et de la Belgique de M. D. Moore. Le *Botanische Zeitung* journal remarquable entre tous par le nombre et la diversité des sujets qui y sont traités et par l'abondance des renseignements de toute nature qu'il fournit aux botanistes, contient les recherches anatomiques et physiologiques de M. Kabsch sur l'irritabilité des organes sexuels, et plusieurs autres mémoires fort importants du même auteur; la suite des recherches sur le squelette siliceux des cellules des plantes, de M. H. v. Mohl, travail que recommanderait le nom seul de son éminent auteur; les matériaux pour la Mykologie, de M H.-F. Bonarden; une note de M. C.-M. Gothsche sur les hépatiques; les travaux de de M. A.-V. Krempelhuber sur les lichens de la flore de Bavière; ceux de M. C. Muller sur quelques graminées nouvelles ou peu connues; ceux de M. H. Hoffmann sur les lois de la végétation; les observations de M. H. Karsten sur les ovaires infères; celles de M. Th. Irmisch sur les variétés du cresson de fontaine et sur les stipules des lotées; une note de M. Th. Nitschke sur la morphologie des feuilles du *Drosera rotundifolia*, et un grand nombre d'articles de MM. Cienkowski, Irmisch, v. Mohl, Alefeld, Schlechtendal, Pitra, etc. L. *Flora*, recueil non moins important, contient l'essai de M. E. Stitzenberger sur la terminologie botanique; le catalogue des mousses feuillues de la Haute-Bavière, par M. G. Gerber; le *Miscellanea lichenologica* de M. Th.-M. Fries et de nombreux articles de polémique de cet auteur et de M. W. Nylander à propos de leurs études sur les lichens entreprises à des points de vue différents; le mémoire de M. F. Arnauld sur les lichens du Jura de Franconie, où l'on trouve d'intéressantes observations sur l'influence du sol géologique relativement à la dispersion des plantes cellulaires; les recherches de M. Schultz-Schultzenstein sur la ramification dans le règne végétal, et des articles de MM. J.-K Haaskarl, Th. Irmisch, Schultz bip., Sauter, Vulpius, etc. Le *Bonplandia* publie les additions à la flore de l'Atlas et surtout à celles des îles Canaries de M. C. Bolle, et des remarques du même auteur sur la végétation de l'*Asplenium Seelopii*; le long et important mémoire de M. Alefeld sur les espèces des genres *Vicia*, *Orobus*, *etc.*; celui de M. A. Kernes sur les forêts de la Basse-Hongrie; celui de M. Schultz bip. sur les *Hieracium américains* (puisse cet auteur avoir jeté quelque lumière sur un genre devenu presque inabordable, grâce aux travaux de floristes trop partisans de la multiplicité des espèces !); les résultats d'une herborisation dans les Vosges de M. S. Muller, travail fort étendu sur les *Rubus*, accompagné d'un tableau synoptique d'une longueur et d'une complication vraiment effrayante; le recueil d'observations de botanique systématique et de physiologie végétale de M. A.-Fr. Schlotthauber, et un très-grand nombre de notes et communications moins importantes de divers auteurs. Nous mentionnerons surtout, dans le *Flora*, l'étude de M. H.-V. Klinggräff sur les plantes des environs d'Agram, en Croatie; la monographie du genre *Sisyrinchium* de M. F.-W. Klatt, et les intéressants articles de M. Schlechtendal. Le *Recueil de la Société d'histoire naturelle de Nuremberg* a donné les remarquables observations botaniques de M. A. Schnitzlein. Les *Actes de la Société royale physico-économique de Kœnigsberg* publient le mémoire de M. Caspary sur le *Bulliardia aquatica D. C.* et sur quelques pélories; le *Recueil de la Société royale des Sciences de Saxe*, le travail de M. W. Hafmeister intitulée : *de l'influence de la pesanteur sur la direction de certaines parties des végétaux.* — Les *Actes de la Société royale des Sciences d'Upsal* renferment l'important ouvrage de M. Th.-M. Fries sur les lichens de l'Europe boréale et du Groenland.

En Italie, M. G. Bertholoni a inséré divers articles dans les *Memorie dell' Accademia delle scienze di Bologna*, et M. Attilio Tassi, ses observations sur une singularité de structure des fleurs de l'Ancolie commune, dans le journal d'horticulture de Milan, ayant pour titre *I Giardini*.

En Amérique, les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Boston et Cambridge* renferment un important travail de M. Asa Gray sur les Composées des Etats-Unis observées pendant le voyage d'exploration au Pacifique, et l'étude de M D.-E. Eaton intitulée : *Filices Wrightianæ et Fendlerianæ*, et les *Procedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia*, les travaux de M. H. Wood sur la flore houllière des États-Unis. Un nouveau recueil a vu le jour dans l'année qui vient de s'écouler : c'est le *Journal de botanique néerlandaise*, rédigé par M. F. A. Miquel.

Ouvrages isolés. — Nous devons citer en première ligne, et même hors ligne, l'ouvrage de MM. Tulasne frères, dont le premier volume a paru sous le titre : *Selectæ fungorum carpologia, etc.* Ce livre, magnifiquement édité par l'imprimerie impériale de Paris, mais dans lequel on a malheureusement introduit certaines dispositions de la typographie allemande, et accompagné de planches d'une exécution vraiment admirable, sera, si nous ne nous abusons, le monument le plus splendide élevé à la botanique dans notre siècle; il se recommande autant par l'étendue des vues et la profondeur des aperçus, que par la scrupuleuse exactitude des observations. Parmi les ouvrages publiés l'année dernière, nous indiquerons encore, pour la botanique générale et l'organographie, les belles livraisons de M. F Plée accompagnées de planches indiquant les *types de chaque famille des principaux genres de plantes croissant spontanément en France, etc.*; la suite du *Recueil d'observations botaniques* de M Baillon, ouvrage également fort important; les *Eléments de botanique médicale* de M. Moquin-Tan-

don, spécialement destinés aux étudians; le *Manuel de botanique* de M. Bentley; la *Botanique populaire* de M. Moritz Seubert; plusieurs livraisons de l'ouvrage de M. Schleiden intitulé : *Bases de la botanique scientifique*; les *Miscellanea botanica* de M. A. Bertoloni; les *Annales* de M. Walpers; les *Matériaux (Beiträge) pour l'histoire des monocotylédonées* de M. Th. Irmisch; le *Livre da la nature* de M. F. Schœdler, qui renferme d'intéressantes observations de physiologie végétale; la *Dissertation inaugurale sur la croissance de la feuille*, de M. A.-W. Eichler; les *Recherches sur l'action de la lumière polarisée sur les plantes*, par M. G. Valentin; les *Observations* de M. Don Miguel Colmeiro *sur les mouvements des fleurs de certaines plantes pendant l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860*; le mémoire de M. A. Kirschhoff intitulé: *De Labiatum organis vegetativis commentarium anatomico-morphologicum*; celui de M. G. Olgivie sur les *Phases de la reproduction chez les êtres organisés*, dans lequel il est spécialement question des diverses classes des végétaux; les *Observations sur l'anatomie des plantes*, par M. L.-C. Treviranus, ouvrage publié à l'occasion du 60e anniversaire du doctorat du vénérable professeur. Les ouvrages relatifs à la botanique descriptive et à la géographie botanique ne sont pas moins nombreuses; nous citerons : le *Catalogue raisonné des plantes phanérogames qui croissent spontanément dans le département de la Charente*, par MM. A. Tremeau de Rochebrune et A. Savatier; l'*Enumération des plantes récoltées pendant un voyage au delà du Caucase et de la Perse*, par MM. E. Boissier et F. Boshe; le *Manuel de la Flore de Belgique* par M. F. Crépin, ouvrage accompagné de tables analytiques destinées aux commençants; le *Catalogue des plantes vasculaires des environs de Genève*, par M. Reuter, suivi d'une monographie des *Rubus* des environs de Genève par M. E. Mercier; la deuxième édition de la *Flore des environs de Paris* de MM. Cosson et Germain, livre indispensable aux botanistes qui veulent étudier la flore des environs de la capitale, et dont l'épuisement rapide de la première édition témoigne de l'éclatant succès; le *Prodromus floræ hispanicæ*, de MM. M. Willkomm et J. Lange; le *Catalogus Lichenum quos in provincia Sondriensi, etc , collegit* M. Anzi; le *Prodromus systematis Cycadearum*, de M. F.-A.-G. Miquel; le *Prodromo della Flora Toscana*, de M. Th. Caruel; la suite des livraisons des *Icones floræ germanicæ et helveticæ* de MM. L. Reichenbach et H.-G. Reichenbach fils; la fin (en 1860) du grand et remarquable ouvrage de M. F.-A.-G. Miquel intitulée : *Floræ Indiæ batavæ*; le *Flora honkongensis* de M. G. Bentham, premier spécimen d'une série de flores régionales qui doivent être publiées sous les auspices du gouvernement anglais; plusieurs livraisons accompagnées de planches magnifiques de l'importante *Flore du Brésil* de M. C.-F.-Ph. de Martius; de nouveaux fascicules des *Icones Aroidearum* de M. Schott, livre non moins recommandable; le *Lichenes Scandinaviæ* de M. N. W. Nylander, prodrome d'une description de tous les lichens de la Péninsule scandinave; de nouvelles livraisons de l'*Iconographia familium naturalium regni vegetabilis*, de M. A. Schnitzlein; le livre de M. Berthold Seeman sur les *Fougères de la Grande-Bretagne*, celui de M. E. Hallier sur la *végétation de Helgoland*; le complément de la première partie de l'*Index filicium* de M. Th. Moore; le *Synopsis plantarum diaphoricarum* de M. D.-A. Rosenthal; les observations *sur quelques cupulifères de Java*, par M. C.-A.-J.-A. Oudemans; plusieurs fascicules avec planches de la *Bryologia Javanica* de MM. F. Dozy et J.-H. Molkenboer; le *Genera Heterolichenum europæa recognita* de M. T.-M. Fries; le *Flora of Iceland* de M. W. Lander-Lindsay; le *Revisio Grimmiæarum Scandinaviæ*, de M. J.-E. Zeltertedt; le *Coup d'œil sur la flore phanérogamique* de Culm, de M. H. Wacker; le *Flora von Aschersleben*, de M. E. Grosse; la partie botanique du *Voyage au pôle antarctique*, par M. J.-D. Hooker; les *Observations sur quelques espèces du genre Hypericum*, par M. L.-C. Trévianus; l'ouvrage de M. G. Blæse sur les *familles naturelles des phanérogames de la Courlande, de la Livonie et de l'Estonie*; celui de M. Schumacher sur les *Phénomènes de diffusion dans leurs rapports avec les plantes*; le *Guide du botaniste en Alsace* de M. F Kischleger, suite et complément de sa remarquable *Flore d'Alsace*, que nous espérons voir bientôt arriver à bonne fin. Signalons encore le charmant volume de M. H. Lecoq intitulé : *La Vie des fleurs*, et les *Mémoires et souvenirs de A.-P. De Candolle* écrit par lui-même et publiés par son fils (Genève 1862).

Plantes desséchées. — Non moins que les livres, les centuries de plantes desséchées contribuent aux progrès de la science, en répandant dans les collections publiques et en introduisant dans l'herbier de l'amateur les types bien authentiques des espèces inédites et controversées, le plus souvent recueillies et préparées par les auteurs mêmes des noms nouveaux. C'est ainsi que l'*Herbier normal* de M. Fries a permis de rectifier de nombreuses erreurs et firent connaître les plantes de Suède sur lesquelles Linnée a établi une grande partie de ses espèces européennes. Il importe donc d'indiquer rapidement les plus importantes de ces publications.

Le savant et vénérable M. Billot s'occupe avec une ardeur que l'âge n'a point ralentie de sa *Flora Galliæ et Germaniæ exsiccata*; MM. Puel et Maille continuent la publication de leur *Herbier des flores locales de France* et de leur *Herbier des plantes européennes*; M. A. Mougeot, poursuivant l'œuvre de son père, à fait paraître le quinzième fascicule des *Stirpes cryptogamicæ Vogeso-Rhenanæ*, accompagné du portrait de feu J.-B. Mou-

geot; MM. Rose et Bescherelle annoncent leur *Muscis es des environs de Paris*; M. L. Rabenorst a publié ses *Hepaticæ europææ*, sa *Bryotheka europæa*, ses *Lichenes europæi exsiccati* (Dresde); M. G. Karber, ses *Lichenes selecti Germaniæ*; MM. J. B. Joek, L Leiner et E. Stitzenberger, leurs *Cryptogames de Bade*; M. W.-A. Leighton, ses *Lichenes britanici exsiccati*; M. Fries, ses *Lichenes Scandinaviæ exsiccati*; MM. Dozy et Molkenboer, leur *Briologia Javanica*; enfin M. Kotschy prépare de nouvelles centuries de plantes du Kurdistan, et M. Bourgeau collecte les plantes de la Corniche et des environs de Nice.

SOCIÉTÉS BOTANIQUES. — Nous sommes heureux d'annoncer la création d'une nouvelle Société botanique, établie cette année (1861) à Kingston, sous le nom de *Société botanique du Canada*.

NÉCROLOGIE. — Nous avons à regretter la perte de M. AUG.-EMM. FRUERNROHR, professeur d'histoire naturelle au lycée de Ratisbonne, directeur de la Société royale botanique de Bavière, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, rédacteur en chef depuis 1834 du *Flora*, mort à Ratisbonne le 6 mai dernier à l'âge de 57 ans; de M. HENSLOW, membre de la Société botanique de France, mort en Angleterre le 16 mai; de M. G.-GUIL.-FR. WENDROTH, professeur, directeur du jardin botanique et doyen de l'Université de Marbourg, ancien professeur à l'Université de Rinteln; et de M. ALFRED LEMMINGHE, membre de la Société botanique de France, auteur d'une *Flore mycologique*, possesseur de riches collections et d'une remarquable bibliothèque scientifique, et qui vient de périr assassiné à Rome. CH. CONTEJEAN.

BOURSE. — La Bourse de Paris a souffert, pendant les premiers jours de 1861, des troubles que la guerre civile des États-Unis avait fait naître dans nos relations commerciales avec le nouveau continent. Le grave conflit qui venait d'éclater au sein de la République américaine faisait pressentir un certain ralentissement dans les exportations de produits français, et surtout des produits de luxe. Ces appréhensions n'étaient que trop fondées, car c'est à peine si le département du Rhône a envoyé pour 30 ou 40 millions de soieries en Amérique, tandis qu'il en envoyait, dans les temps ordinaires pour 140 ou 150 millions. La première préoccupation du commerce de New-York fut de faire rentrer d'Europe tous ses comptes créditeurs et de suspendre ses rapports avec l'Angleterre et la France; de sorte qu'il fallut payer en argent la plupart des denrées qu'on retire d'Amérique. Il résulta de là que bientôt le vide se manifesta dans les caisses de la Banque d'Angleterre, ce qui entraîna l'élévation sensible du loyer de l'argent.

Cette situation difficile ne tarda pas à réagir sur le marché français. Les demandes de numéraire ayant pris de fortes proportions, la Banque de France fut contrainte de porter le taux d'escompte de 5 1/2 à 7 0/0. Par suite, le Trésor, dont le compte créditeur à la Banque s'était affaibli de 52 millions, fut forcé d'élever l'intérêt attaché à ses bons temporaires, pendant que, de son côté, le Crédit foncier tentait d'attirer les capitaux improductifs dans ses caisses, en offrant une plus forte indemnité à ses dépôts.

A ce moment, un certain refroidissement fut remarqué dans les relations diplomatiques du cabinet de Saint-James et du cabinet des Tuileries. Notre flotte restait devant Gaëte, malgré les représentations de lord Russell. La Bourse saisit ce prétexte pour comprimer l'essor des fonds publics, si bien que la liquidation de fin janvier s'effectua à 67 90 pour le 3 0/0. On avait coté 66 90 au plus bas. La baisse n'épargna pas le Mobilier, le Nord, l'Orléans, le Midi et les autres valeurs.

Il faut dire que les dispositions générales du public financier étaient loin d'être favorables. L'année 1860 avait fortement éprouvé la spéculation et les porteurs de titres. Les complications au milieu desquelles s'inaugurait le nouvel exercice, avaient engendré un découragement universel. Peu à peu, les rangs des habitués de la Bourse s'éclaircissaient et les affaires devenaient de plus en plus rares. Aussi voyait-on le parquet des agents de change en proie à de vives inquiétudes. Les courtages s'affaiblissaient avec une persistance qui faisait successivement baisser le prix des charges de 500,000 fr. et même de 700,000 fr. De nombreuses mutations s'opéraient dans le personnel de la corbeille; la plupart des anciens agents prenaient leur retraite prématurée et laissaient à leurs successeurs le soin difficile de rendre au marché la prépondérance qu'il avait perdue. C'était une lourde tâche à remplir; cependant nous verrons qu'elle a été facilitée par des circonstances exceptionnelles et, surtout, par une concession opportune faite à la liberté des transactions.

On comprend qu'agitée par des alarmes continuelles, la Bourse ait accueilli avec une certaine complaisance le bruit relatif à la réalisation d'un nouvel emprunt par le gouvernement français. Il ne fallut rien moins qu'un démenti officiel, inséré au *Moniteur*, pour mettre un terme aux rumeurs persistantes qui s'étaient accréditées à Paris aussi bien que dans les départements.

De tels embarras n'étaient pas de nature à raffermir la confiance publique. La crise des États-Unis, prenant de plus fortes proportions, vint encore assombrir la physionomie de la Bourse. La Banque d'Angleterre porta l'escompte jusqu'à 8 0/0. C'est alors que le gouvernement britannique commença ses armements extraordinaires. Mais l'empereur prononça un discours pacifique en ouvrant la nouvelle session du Corps législatif. L'opinion se rassura, et la rente monta à 68 55.

La place aurait donc pu envisager l'avenir avec une certaine sécurité, si elle n'avait pas été vio-

lemment éprouvée par deux événements de la plus haute gravité : nous voulons parler de la mise en faillite de la *Compagnie du chemin de fer de Graissessac à Béziers* et de la liquidation judiciaire de la *Caisse générale des chemins de fer*. Ce dernier fait surtout exerça une action déplorable sur le marché. Des ventes considérables de rente et de Mobilier accablèrent simultanément le parquet : ce fut, de la part des acheteurs, un sauve-qui-peut général. La rente se liquida à 68 15; le Mobilier, de 710, descendit à 665. Les chemins, néanmoins, présentèrent assez de résistance à la panique et firent preuve d'une certaine fermeté. Il faut en excepter cependant diverses entreprises, telles que les chemins de fer Romains et le chemin de Pampelune à Saragosse; ces compagnies étaient étroitement liées d'intérêts à la *Caisse générale des chemins de fer*. La dépréciation de l'emprunt ottoman, lequel s'était présenté, en France, sous le patronage de la Société qui venait de recevoir un coup si terrible, fit surtout de rapides progrès.

Cependant, grâce à l'intervention de M. le comte de Germiny, gouverneur de la Banque de France, lequel avait reçu un mandat légal et temporaire, plusieurs transactions intelligentes affranchirent la *Caisse des chemins de fer* des engagements irréalisables qui avaient été contractés. On ne saurait trop faire remarquer l'utilité des services que M. le comte de Germiny a rendus en cette circonstance à une foule d'actionnaires dont les intérêts avaient été gravement compromis. *Voy.* REVUE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE.

La présentation du budget de 1862 au Corps législatif, ne fit point diversion aux tendances fâcheuses de la spéculation. Cependant il ressortait un excédant apparent des recettes sur les dépenses.

La discussion du budget coïncida avec une augmentation d'intérêts de 4 1/2 à 5 0/0 pour les fonds employés en bons du Trésor. Cette augmentation s'étant produite presque au moment où la Banque de France diminuait le taux de l'escompte, fit comprendre la faiblesse des ressources immédiates du Trésor public. C'est sous l'influence de circonstances que nous venons de rappeler, que s'effectua la liquidation de mars. La rente fléchit à 67 90; le Mobilier à 656 25; le Nord à 960; l'Orléans à 1,406 25. Le Lyon seul fit preuve de fermeté.

Le mois d'avril accusa les premiers symptômes du déficit de céréales qui devait, au mois d'octobre suivant, nous contraindre à faire des approvisionnements considérables de blés et farines à l'étranger. Nos voisins d'outre-Manche, plus prévoyants que le commerce français, se hâtaient déjà d'importer des céréales. Ce fut pour eux une excellente spéculation, puisque les marchés britanniques devaient si puissamment contribuer à la satisfaction des besoins de notre alimentation publique. Cette situation devait peut-être commander un peu de réserve à la Bourse; mais comme les difficultés que devait engendrer le déficit de nos récoltes étaient à longue échéance, la place s'abandonna à un mouvement de reprise très-accentué. Aussi vit-on la rente monter à 69 15 pendant que le Mobilier s'élevait à 702 50; le Nord à 980; l'Orléans à 1,355 ex-coupon et le Lyon à 968 75. Ces cours faisaient ressortir une hausse notable par rapport à la liquidation précédente; cependant l'ascension des valeurs prit de nouveaux développements pendant le mois de mai. La rente toucha à 69 60; le Mobilier à 718 75; l'Orléans à 1,365; le Nord à 990 et le Lyon à 935 ex-coupon. Il faut faire remarquer toutefois que la liquidation de mai s'effectua un peu au-dessous des plus hauts cours.

Pendant que les fonds publics s'amélioraient, les encaisses des grandes institutions de crédit se reconstituaient. Par suite, la Banque d'Angleterre abaissait le taux de l'escompte; la Banque de France, de son côté, réduisait le loyer de l'argent, d'abord à 6 0/0, puis à 5 0/0. La mort de M. de Cavour provoqua ensuite une dépréciation, il est vrai, très-modérée, sur les valeurs françaises. Les affaires continuaient à languir. Déjà la villégiature éloignait de la Bourse un grand nombre de ses habitués. Mais au moment où la spéculation se proposait de se reposer de ses longues fatigues, le comptant agissait d'une manière efficace sur les fonds publics. Les coupons payés en juillet représentaient 250 ou 255 millions, qui rentraient dans la circulation pour y être convertis, en grande partie, en nouveaux placements. Le Trésor profita de l'abondance du numéraire pour émettre des obligations trentenaires jusqu'à concurrence de 132 millions; le public ayant offert 2 milliards, la hausse devait être la conséquence naturelle du succès que cette grande opération venait d'obtenir. La rente acquit, en effet, le cours de 68 05 et la liquidation s'effectua aux cours les plus élevés qu'on eût cotés. La hausse n'avait pas dit son dernier mot. Les capitaux furent mis en mouvement, aussi bien en France qu'en Angleterre, par un emprunt indien, par l'emprunt italien, par l'émission des obligations de la Compagnie immobilière et par celle des nouvelles actions des chemins de fer romains.

Les capitaux qui ne purent s'employer dans les placements nouveaux qui leur avaient été offerts se présentèrent au Stock-Exchange et à la Bourse de Paris. La Banque d'Angleterre encourageait l'ascension des consolidés en abaissant le taux de l'escompte à 4 0/0. On vit donc à la fois la hausse faire des progrès sensibles des deux côtés du détroit. Notre 3 0/0 élevait sa capitalisation à 69 fr. Le Crédit mobilier se liquidait, fin août, à 775; le Nord à 990; l'Orléans à 1,427 50 et le Lyon à 1028 75. Nous devons ici une mention toute particulière au Midi, dont les cours, partis de 515, en janvier, sont arrivés à 572 50 à la fin du premier semestre, grâce à l'accroissement des recettes brutes et kilométriques. Nous allons voir les titres

de ce chemin s'avancer successivement jusqu'à 7904, après le détachement d'un coupon de 10 fr. représentant un à-compte de dividende pour 1861. Il est vrai qu'à ce moment les mathématiciens de la Bourse annonçaient que, d'après les recettes déjà réalisées et dans le cas où le deuxième semestre répondrait aux espérances qu'on a conçues, le dividende de 1861 pourrait être de 50 fr. Les faits subséquents devaient prouver que ces conjectures étaient fondées.

La période de reprise dont nous avons déjà signalé les premiers effets, ne fut point interrompue par la liquidation d'août. C'est en vain que la hausse des farines vint avertir la spéculation de la faiblesse des approvisionnements de nos marchés de céréales ; c'est en vain que l'application imminente du traité de commerce franco-anglais menaçait de faire naître des perturbations dans quelques branches du travail national : la confiance publique ne pouvait être ébranlée par aucun avertissement des dangers qui menaçaient la Bourse.

Mais cette sécurité ne devait pas tarder à recevoir de profondes atteintes. La Banque de France, qui avait jusque-là maintenu le taux de l'escompte à 5 0/0, quoiqu'il eût fléchi en Angleterre jusqu'à 3 1/2 0/0, la Banque de France étant assiégée de demandes de numéraire et ayant déjà vu émigrer plus de 100 millions de son encaisse, porta le 26 septembre, le taux de l'escompte à 5 1/2 0/0 et l'éleva quelques jours après jusqu'à 6 0/0. Une crise monétaire semblait donc devoir être le résultat de la crise alimentaire. Ce fut une révélation que la Bourse n'accueillit qu'avec une sorte de terreur. Aussi la liquidation de fin septembre fut-elle le signal d'une véritable débacle pour les fonds publics. En effet, la rente descendit, en quelques jours, à 67 75.

Pendant tout le mois d'octobre, les affaires furent en quelque sorte suspendues. On ne prévoyait pas à quelle limite s'arrêterait l'aggravation du loyer de l'argent, dans quelles proportions la France devrait envoyer des espèces métalliques à l'étranger pour solder ses achats de céréales, et on suivit avec un intérêt tout particulier le mouvement des métaux précieux entre la France et l'Angleterre. Les bilans hebdomadaires de la Banque nationale de Londres, révélaient sans cesse une augmentation non interrompue des disponibilités métalliques. On en concluait que cette augmentation ne pouvait se produire qu'aux dépens du numéraire français. Il paraissait donc évident que notre stock d'espèces monnayées s'affaiblissait dans des proportions inquiétantes. On n'en douta plus quand on apprit que des banquiers français, d'accord avec la Banque de France, venaient de créer du papier de circulation jusqu'à concurrence de 50 millions. Grâce à ce papier, on pouvait faire rentrer en France une partie du numéraire qui en était sorti. Nous ne pensons pas que la Banque de France se soit entièrement servie de ce papier, car dès le mois d'octobre, les demandes d'argent s'étaient tenues dans d'étroites limites. Cependant, le mois de novembre s'ouvrit avec des perspectives plus sereines On se préparait à la campagne traditionnelle du coupon semestriel du 3 0/0. Cette campagne fut favorisée par la rentrée de M. Fould au ministère des finances. La Bourse témoigna des sympathies et de la confiance que le nouveau ministre lui inspirait. Elle s'engagea résolûment dans une reprise qui porta la rente, en quelques jours, à 70 25. Le cours de 72 fr. était déjà entrevu et paraissait devoir être atteint dans une courte période, lorsque l'affaire du *Trent* fit craindre que la guerre ne fût inévitable entre l'Angleterre et les États-Unis. Rien ne put alors conjurer la baisse.

La rente se liquida fin d'octobre à 68 fr., le Mobilier à 702 50, l'Orléans à 1,327 50, le Lyon à 1,023 75 et le Nord à 977 50.

Ce grave incident ébranla profondément le marché ; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la liquidation de fin novembre. En effet, la rente était tombée à 69 40 ; le Mobilier à 746 15 ; l'Orléans à 1,337 50 ; le Lyon à 1,027 50 et le Nord à 987 50. La spéculation fut cruellement éprouvée par cette liquidation laborieuse ; elle éprouva des pertes énormes. Les différences furent cependant bien payées ; les agents de change n'eurent qu'à s'en féliciter. Un seul membre de cette Compagnie fut contraint d'abandonner sa charge et de liquider.

Le mois de décembre s'ouvrit dans de bonnes conditions. Les nouvelles d'Amérique faisaient pressentir la solution amiable du grave problème que l'*ultimatum* britannique aurait posé au gouvernement des États-Unis. D'un autre côté, un des premiers actes ministériels de M. Achille Fould avait été la disparition des barrières que M. le préfet de la Seine avait élevées à l'entrée de la Bourse. L'opinion publique et la presse indépendante, dont on peut rappeler ici les protestations contre l'atteinte portée à la publicité des négociations de fonds publics, recevaient donc, de la part de M. le ministre des finances, une éclatante satisfaction, et depuis que cet impôt injustifiable a disparu, les transactions, si longtemps inertes et languissantes, ont retrouvé la plus grande partie des forces et l'activité qu'elles avaient perdues.

La conversion du 4 1/2, du 4 0/0 et des obligations trentenaires eût rencontré peut-être des obstacles insurmontables, si la haute banque n'eût recruté de nouveaux auxiliaires. Dans de telles circonstances, l'abolition du droit d'entrée à la Bourse s'élevait presque à la hauteur d'une question gouvernementale. M. Fould l'a parfaitement compris et il a su démontrer à la Ville de Paris que les exigences de son budget ne pouvaient être mises en parallèle avec les droits de l'intérêt national. Telles étaient les surexcitations de hausse qui agissaient sur la place dans les premiers jours de décembre. Il fallut y ajouter bientôt l'a-

doption du sénatus-consulte qui assurait désormais, au Corps législatif, le contrôle efficace des finances publiques, et en même temps la déclaration faite par M. Fould au Sénat, que l'équilibre des budgets ne serait plus une fiction. Cependant, le mouvement ascensionnel se fit attendre. L'essor de la rente était paralysé par l'attitude belliqueuse de l'Angleterre à l'égard des États-Unis.

Le 3 0/0 descendit à 66. 90 ex-coupon; le mobilier à 700 fr.; le Nord à 977. 50; le Lyon à 1,000; l'Orléans à 1,275. C'est après avoir fait ces bas cours, que le marché s'améliora, sans dépasser toutefois le niveau de la liquidation de novembre. Quoi qu'il en soit, on a clôturé les opérations de 1861 sur les cours suivants : rente, 67. 55 ex-coupon; Crédit mobilier, 732.50; Nord, 987. 50: Orléans, 1310; Lyon, 1020.

Notre résumé ne serait pas complet si nous négligions de signaler la hausse très-remarquable qui s'est produite sur les actions de la Banque de France et sur celles du Crédit foncier. Nous le compléterons par le tableau suivant qui permettra d'embrasser d'un coup d'œil des phases traversées par les principales valeurs qui constituent la richesse du pays :

DÉNOMINATION DES VALEURS	COURS plus hauts		COURS plus bas	
Fonds publics.				
Rente 3 °/₀	70	15	66	80
Rente 4 °/₀	87	»»	80	»»
Rente 4 1/2 1852	99	»»	94	50
Institutions de crédit.				
Banque de France	2980	»»	2820	»»
Banque de l'Algérie	748	75	658	75
Crédit Mobilier	792	50	637	50
Comptoir d'escompte	662	50	607	50
Crédit Foncier	1300	»»	901	25
Crédit industriel et commercial	575	»»	548	75
Caisse générale des chemins de fer	300	»»	36	25
Crédit mobilier Espagnol	490	»»	415	»»
Société générale de crédit en Espagne	307	50	227	50
Chemins de fer.				
Chemins de Paris à Orléans	1432	50	1275	»»
— de Paris-Lyon-Méditerranée	1047	50	883	75
— du Nord	998	75	940	»»
— de l'Est	625	»»	557	50
— de l'Ouest	571	»»	505	»»
— du Midi	680	»»	497	50
— de Graissessac à Béziers	85	»»	28	75
— de Lyon à Genève	448	75	327	50
— du Dauphiné	581	25	523	75
— Algériens	470	»»	420	»»
— Antrichiens	523	75	446	25
— Russes	430	»»	375	»»
— Central Suisse	445	»»	410	»»
— Lombards	548	75	453	75
— Romains	340	»»	160	»»
— de Madrid à Saragosse	573	75	512	50
— de Séville-Xérès-Cadix	515	»»	410	»»
— du Nord de l'Espagne	480	»»	415	»»
— de Pampelune à Saragosse	490	»»	318	75

BRÊME (ville libre hanséatique).— Bourguemestres (de 1857-63) MM. Mohr et Duckwitz. Consul de France à Brême : M. Duflos Saint-Amand. Ministre résident des villes hanséatiques à Paris : M. Rumpff. — Une grande question agitait la ville de Brême à la fin de 1860; il s'agissait de supprimer les corporations d'arts et métiers qui subsistaient encore dans la vieille cité hanséatique, comme dans beaucoup d'autres états allemands, et la bourgeoisie avait décrété en effet, le 29 décembre, la liberté illimitée de l'industrie; mais il était douteux si le Sénat, qui représente les intérêts conservateurs, donnerait à ce décret la sanction légale. L'espoir des amis de la liberté commerciale ne fut pas trompé. Le 11 février 1861, le Sénat adhéra à la résolution de la bourgeoisie, et le 4 avril suivant la nouvelle législation sur l'industrie fut mise en vigueur.

Un intérêt d'un autre nature a attiré l'attention dans les derniers mois de l'année. La défense des côtes de la Belgique et de la mer du Nord préoccupe l'Allemagne depuis que les relations avec le Danemarck se sont envenimées, et la diète germanique, ainsi que les États du littoral ont déjà pris diverses mesures à ce sujet. (V. les deux précédents *Annuaires.*) Dans le courant de l'été de 1861, les journaux parlèrent beaucoup de négociations ouvertes par la Prusse avec les villes de Brême et de Hambourg, en vue de la protection des villes hanséatiques et de leur marine marchande. Le gouvernement prussien aurait demandé à Brême et à Hambourg de lui payer annuellement une somme fixe, en compensation de laquelle il leur fournirait un certain nombre de chaloupes canonnières. Des ouvertures furent faites effectivement aux villes hanséatiques, et Brême parait les avoir accueillies beaucoup plus favorablement que Hambourg. Le 10 juin, la bourgeoisie invita le Sénat à se mettre en rapport avec les États les plus directement intéressés, pour aviser aux mesures communes à prendre pour la défense des côtes de la mer du Nord, et notamment à la création d'une flottille de chaloupes canonnières. Au commencement de septembre, la flottille de chaloupes canonnières prussiennes, commandée par le prince Adalbert, grand amiral de Prusse, remonta le Weser et passa quelques jours à Brême. Enfin, à la fin de décembre, le bourguemestre Duckwitz et le sénateur Gildemeister se rendirent à Berlin pour négocier une convention relative aux mesures de défense maritime. Les deux magistrats brémois ont quitté la capitale de la Prusse, sans que la négociation fût terminée, et on ne connait pas encore les stipulations sur lesquelles ils ont cherché à se mettre d'accord avec le gouvernement prussien ; mais, d'après une note remise peu avant par le ministre brémois au cabinet de Berlin, et qui a été publiée, il s'agirait de charger la Prusse de la protection maritime de Brême, en lui accordant certains avantages, tel que le droit de lever des matelots sur le territoire brémois, et en contribuant pour une

certaine somme aux dépenses de la marine prussienne.

Le budget de 1860 a été fixé à 1,462,954 thalers (de 4 fr. 16 c.) en recettes et à 1,443,762 thalers en dépenses. Il a donc donné un excédant de 19,192 thalers. Au contraire les recettes de 1861 étaient évaluées à 1,307,372 thalers, et les dépenses à 1.616,081 thalers avec un déficit de 218,709 thalers. La navigation maritime de Brème, de 1860, a compté à l'entrée 2,922 navires jaugeant 284,158 last de 1,994 kil., et à la sortie 3,459 navires de 305,893 last. Sur les navires entrés 1.206 provenaient d'autres ports allemands, 591 de la Belgique et de la Norvège, 489 de la Grande-Bretagne, 194 de l'Amérique du nord, 184 du reste de l'Amérique, 157 de la Hollande et de la Belgique, 18 de la France. La valeur totale des importations s'est élevée à 72,104.302 thalers, celle des exportations à 70,068,298 thalers. Les Etats-Unis d'Amérique ont figuré dans l'importation pour 16 millions, dans l'exportation pour 13 ; l'Angleterre pour 8 millions dans la première, pour 1.8 dans la seconde; la Prusse a importé 6,5 millions; le Hanovre 6.6. le reste de l'Allemagne 14.5, et ces parties ont exporté respectivement 11.6, 9, et 15.9 millions. Le commerce de la France a été de 635,484 thalers à l'importation et de 85,088 à l'exportation.

BRÉSIL, — *Empereur constitutionnel*: *don* PEDRO II, né le 2 décembre 1825, monté sur le trône, le 7 avril 1831, marié en 1843, à THÉRÈSE-CHRISTINE MARIE des Deux-Siciles.

L'empereur n'ayant que deux filles l'aînée, dona ISABELLE, est l'héritière présomptive de la couronne. — *Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire* de la France au Brésil. M. le chevalier de Saint-Georges. *Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire* du Brésil en France, M. le chevalier José Marques Lisboa.

Ce vaste empire, divisé aujourd'hui en 20 provinces, dont quelques-unes sont plus grandes que la France est loin d'avoir une population en rapport avec l'étendue de son territoire, (V. BRÉSIL dans l'*Annuaire* de 1859-1860,) et l'immigration européenne lui donne à peine chaque année quelques milliers d'habitants. Cette année elle a été de 1,034 individus dans le seul mois de juillet.

L'industrie protégée par le gouvernement fait des progrès lents mais continus. Ses voies de communication s'améliorent aux environs des grands centres. Cependant cette branche si importante des services publics laisse encore beaucoup à désirer. Malgré la fertilité exceptionnelle du sol, l'agriculture brésilienne n'a encore réalisé qu'une partie des progrès qu'on doit en attendre. Les propriétés qui ne sont pas dans le voisinage d'un cours d'eau navigable sont à peu près sans valeur. Un voyage, qui serait insignifiant en Europe ou aux États-Unis, devient une difficulté insurmontable; la valeur des denrées est absorbée par les frais de transport. Le Brésil possède plusieurs chemins de fer. Celui de don Pedro II qui a été ouvert il y a quatre ans, traverse la province de Pernambuco, de Mitheroy à Campos et à Pétropolis,et bifurque maintenant à Parana Une section se dirige vers la province de Minhas ; l'autre va rejoindre la rivière das Velhias. Depuis la publication de notre dernier *Annuaire*, l'empereur a inauguré la 2ᵉ section de Rio à Bahia.

Bien que le revenu public soit en progrès, le budget qui s'élève cette année à 150 millions, se solde par un déficit. L'excédant des dépenses sur les recettes a d'autre origine que les subventions accordées aux compagnies pour la construction des chemins de fer. L'agriculture, le commerce et les travaux publics figurent au budget pour une somme de 21 millions. — La marine militaire a perdu cette année deux bâtiments : la canonnière *Paraguassu* a échoué sur un récif du Rio de la Plata et la corvette *Dona Isabel* a fait naufrage sur les côtes du Maroc.

Les provinces du Nord qui sont les plus voisines de la ligne équinoxiale sont exposées au fléau de la sécheresse. Elles en ont cruellement souffert cette année. Pendant plusieurs mois la pluie a fait défaut ; les rivières étaient desséchées, les sources taries. La perte des récoltes, la disette, la misère ont décimé la population de la province de Bahia. Les cultivateurs émigraient pour ne pas mourir de faim, mais la charité publique est venue au secours de ces malheureux. En revanche la fièvre jaune a épargné la capitale. Le petit nombre de cas observés à Rio-Janeiro ne présentait pas les caractères épidémiques.

Le gouvernement brésilien a conçu le projet de mettre l'Amérique du Sud en rapport avec l'Europe, au moyen de la télégraphie. La rupture du premier câble transatlantique ne l'a pas découragé; il a envoyé une corvette à vapeur, le *Beberibe* faire des sondages des îles du Cap-Vert à la pointe la plus orientale du Brésil, le cap Saint-Roch. Avant de commencer son expédition, le capitaine du *Beberibe* s'est rendu à New-York pour conférer avec le commodore Maury dont l'expérience en pareille matière rend les conseils précieux.

La politique extérieure de l'empire brésilien n'a pas varié. La discussion soulevée par M. de Meusebach, représentant de la Prusse à Rio-Janeiro, s'est maintenue dans les limites d'une contestation privée ; elle n'a pas interrompu les bons rapports qui règnent entre les deux gouvernements. Quant aux relations du Brésil avec la France, elles ont été raffermies par une convention consulaire dont nous avons parlé dans le précédent *Annuaire* et qui a été rectifiée depuis. Les relations sont plus difficiles entre le Brésil et les voisins du Sud, la république de l'Uruguay et la république Argentine. La prudence du gouvernement Brésilien et la neutralité impartiale qu'il a observée pendant

les troubles qui ont agité ces deux États, lui ont permis de conserver la paix, quoique la situation ait été souvent très-tendue. Aujourd'hui les rapports semblent meilleurs ; les questions irritantes ont reçu ou sont près de recevoir leur solution

A l'intérieur la situation est satisfaisante. On craignait que la session législative ne fût orageuse. On ne se rendait pas un compte bien exact du résultat des dernières élections. Sur 120 députés qui composent la chambre élective, 30 appartiennent à l'opposition, le reste est acquis à l'opinion conservatrice. L'opposition n'est pas sortie des limites constitutionnelles, et ses membres ne sont pas moins que leurs adversaires politiques attachés à la dynastie. Le personnel du cabinet s'est modifié : M. Sinimbu, ministre des affaires étrangères, a été remplacé par M. Coëllo de Sa et Albuquerque, auquel a succédé M. Taques, député. Le portefeuille de l'intérieur a été confié à M. Souza Ramos, sénateur, celui des travaux publics à M. Manoël Veligardo, celui des finances à M. Paranhos, et celui de la justice à M. Sayo Lobato.

La chambre a adopté plusieurs lois importantes, parmi lesquelles nous trouvons celle qui règle les mariages mixtes et celle qui met obstacle à l'émission du papier monnaie, en interdisant pour l'avenir les coupures inférieures à 50 fr. (On avait abusé du billet de banque au point de créer des coupons de mille reis (3 fr. 25 c.). Pour compléter cette mesure, il sera nécessaire de refondre la monnaie de cuivre; les pièces de 20 et de 40 reis n'ont pas un titre purement nominal comme nos pièces de 5 et 10 cent. ; elles présentent une valeur intrinsèque égale à leur titre, ce qui rend leur circulation à peu près impossible. La chambre des députés a admis le système métrique. L'usage des mesures nouvelles ne change pas beaucoup les habitudes reçues. Il y a peu de différence entre les mesures métriques et les mesures actuellement usitées. La *vara* représente le mètre; la livre brésilienne équivaut à 460 grammes. Les Brésiliens ont l'habitude de compter par *arrobes* de 32 livres, par *fangas* de 54 litres, par *alquieres* de 18 et par *quartos* de 4 et 1/2, mais il ne sera pas difficile de ramener ces mesures à l'hectolitre. Les mesures et les monnaies du monde entier sont familières aux commerçants brésiliens.

Le conflit américain a exercé une certaine influence sur la production cotonnière. Les Anglais ont encouragé la culture du coton à Bahia et à Pernambuco. Certaines parties de ces provinces donnent un coton excellent et comparable aux meilleures qualités de Géorgie longue soie (Sea Island).

Quoique le Brésil maintienne encore l'esclavage, il a observé une neutralité scrupuleuse entre le gouvernement fédéral et les états séparatistes. Il a suivi la politique de l'Angleterre et de la France. Comme ces deux puissances il a reconnu le nouveau royaume d'Italie. La population noire n'augmente pas d'une manière sensible. Cela tient surtout au nombre des esclaves mâles qui dépasse de beaucoup celui des femmes. L'agriculture manque de bras dans l'intérieur, et la traite ne vient plus combler les vides. Au reste la condition des noirs n'a jamais été aussi malheureuse au Brésil qu'aux États-Unis. L'affranchissement leur est plus facile et les préjugés de race n'ont pas la cruelle violence dont les Américains donnent l'exemple.

Le Brésil espère figurer avec honneur à l'exposition universelle de Londres. Pour essayer ses forces, il a ouvert une exposition industrielle et agricole à Rio-Janeiro. Elle a été inaugurée par l'empereur en personne, le 2 décembre, jour de sa fête; l'impératrice et ses deux filles assistaient à l'inauguration. Cette exposition a prouvé que si le Brésil est en retard pour l'industrie, il compense cette infériorité par d'immenses ressources agricoles. Ses produits remplissent quinze salles; ils sont au nombre de 6,000; le chiffre des exposants s'élève à 439. En première ligne figurent les échantillons de café, de coton et de tabac, le thé, dont la culture a pris un développement considérable, la soie brute, le caoutchouc, la vanille, de la cire vierge, du miel, une grande quantité de plantes médicinales et la cire végétale du Carnauba, l'un des produits les plus curieux de la flore brésilienne. Le Carnauba est une espèce de pálmier qui donne 11 produits différents. Il fournit une cire dont on fait des bougies; son fruit torréfié remplace le café. Avec les filaments de son écorce on fabrique des étoffes, des chapeaux, des tresses, des nattes, des cordes ; le bois sert à fabriquer des coffrets et de petits meubles.

Puisque nous avons abordé la question des expositions, il ne sera pas sans intérêt de dire qu'un portrait en pied de l'empereur dom Pedre, exécuté par M. Biard, figurait cette année dans le salon carré de l'exposition des beaux-arts, et qu'on a beaucoup remarqué à l'exposition de sculpture une statue colossale en bronze, destinée à la ville de Rio, exécutée par M. Louis Rochet et représentant l'empereur dom Pedro Ier, à cheval, tenant à la main la constitution et proclamant l'indépendance du Brésil. Aux quatre faces du socle de la statue sont adossées des figures représentant les grands fleuves du Brésil : l'Amazone, le Parana, le Madeira et le San-Francisco ; l'artiste a symbolisé les principales races indigènes des différentes provinces brésiliennes. Ces types sauvages n'offrent pas les proportions indiquées par le goût classique; mais ils étaient curieux pour nous et ils offriront un intérêt tout spécial aux habitants du Brésil. Près des Indiens M. Rochet avait groupé une véritable collection d'animaux indigènes, le jaguar, le tapir, le fourmilier, le tatou, l'unau, l'agami, les serpents, les caïmans, etc., etc.; toutes les tribus de monstres et de bêtes féroces, d'oiseaux curieux, de reptiles bizarres étaient réunis autour de cet étrange monument.

La littérature brésilienne a des inspirations moins originales. L'instruction est cependant répandue au Brésil; tout le monde peut y apprendre gratuitement, à lire et à écrire, c'est un droit garanti par la Constitution. Il semble que les écrivains n'aient qu'à se produire et qu'ils doivent trouver un public tout préparé. En effet, dans chaque paro sse, on rencontre une école pour les garçons et une école pour les filles. Dans ces écoles, on enseigne, outre la lecture et l'écriture, l'arithmétique, le catéchisme, les éléments de la géographie et l'histoire du pays. Les élèves des deux sexes apprennent la Constitution par cœur. Les villes possèdent des écoles plus importantes où l'on étudie le latin, la philosophie, la rhétorique et la géometrie. Rio-Janeiro, Bahia, Pernambouc, Maranham et Saint-Paul ont des écoles gratuites où l'on enseigne le grec. Le Brésil a deux écoles de médecine : l'une à Rio, l'autre à Bahia. La jurisprudence est enseignée dans les écoles de droit de Saint-Paul et de Pernambouc. Nul n'est admis à exercer la médecine sans un diplôme délivré par l'une des écoles brésiliennes. Les docteurs des facultés étrangères sont admis à subir les examens sans délai; mais on les interroge et ils doivent répondre dans la langue du pays.

En y comprenant les élèves de l'École militaire, et de celle des ponts et chaussées, ceux des écoles de marine, d'architecture, de commerce, des beaux-arts, etc., etc., on arrive à un total d'environ 50,000 élèves. Les citoyens des États-Unis, qui visitent les écoles brésiliennes, doivent être scandalisés de voir qu'on y tienne si peu de compte des différences de couleur et de race : en effet, sur les bancs de l'école comme dans les rangs de l'armée, tout le monde est admis, sans distinction de couleur, de nationalité et de religion. Les esclaves eux-mêmes sont réçus dans les écoles primaires quand leurs maîtres y consentent.

Les littérateurs brésiliens ont imité d'abord ceux du Portugal. Aujourd'hui c'est à la France qu'ils demandent leurs inspirations. A l'exception de deux ou trois écrivains, comme Aranjo-Porta, Alegr eet Gonçales Dias, la littérature ne vit guère que de traductions. Les romans, les pièces de théâtre viennent de Paris comme les modes. Quelques traducteurs se sont fait une réputation. On cite la traduction de l'*Énéide* par Oderico Mendez, celle de Walter Scott par Lopez de Mooza. Sur les théâtres de Rio et des principales villes, on joue nos drames et nos vaudevilles traduits en portugais; nos opéras-comiques, nos opéras sont également traduits. Cependant on les joue souvent dans leur langue originale, ainsi que les opéras italiens. Ainsi l'on voit affichés sur les murs de Rio-Janeiro : *A Garganta* (*l'Eclat de rire*), drame du théâtre de la Gaîté, *O Domino preto* (le Domino noir), *Os tres Mosqu tarios*, *Os Misterios de Paris*, etc., etc.

Les journaux ne sont sujets ni au cautionnement ni au timbre. Les annonces se font à bas prix et tout le monde en use. On publie une annonce et on va chercher la réponse au bureau du journal : c'est un moyen de communication très-usité. Les principales feuilles de Rio, sont : *o Jornal do commercio*; *o Correio mercantile*; *o Diario do Rio*; et le courrier du soir (*o Correio do Tarde*). Les principaux journaux de province sont : le *Diario* de Pernambuco, le *Mercantile* de Bahia, l'*Argo Bahiano*, le *Seculo Sergipence*. Il faut citer aussi quelques journaux scientifiques, parmi lesquels se place au premier rang *o Archivo médico*, qui peut figurer à côté des recueils publiés en Europe. Les membres de l'Institut brésilien publient, dans une revue trimestrielle, des articles remarquables sur la chimie, les mathématiques, l'histoire naturelle et les autres branches des connaissances humaines. Les découvertes faites en Europe trouvent un écho dans la revue mensuelle publiée à Rio par la Société d'encouragement de l'industrie.

Quant à l'étude des idiomes indigènes, elle n'offre pas le même intérêt qu'autrefois. Le temps n'est plus où les Indiens, s'initiant peu à peu à la civilisation, avaient adopté une langue commune que parlaient également les Brésiliens de l'intérieur. La langue *quèche* est oubliée. Le petit nombre d'Indiens qui ne repoussent pas la civilisation s'assimile aux Brésiliens, et le portugais est devenu la langue générale. Quant aux tribus indigènes, elles se sont réfugiées dans l'intérieur, où elles gardent précieusement les traditions de la sauvagerie. Chacune d'elles a son dialecte et n'en veut pas parler d'autre. Ces tribus sont destinées à disparaître tôt ou tard.

L'empire brésilien marche, comme nous l'avons dit, dans une voie de progrès un peu lente mais continue. Il lui reste encore bien des réformes à accomplir. En première ligne se place l'affranchissement des nègres. Il importe également d'encourager l'immigration européenne. L'Europe pourrait donner au Brésil, pendant des siècles, le trop plein de sa population, que le Brésil a le plus grand intérêt à bien recevoir. LOMON.

BRUNSWICK (duché de). Prince régnant depuis 1831, GUILLAUME, né le 25 août 1806. Le duché est représenté à Paris par un consul : M. Debbell. Le ministre plénipotentiaire de France à Hanovre est accrédité également auprès du duc de Brunswick. — La diète de Brunswick, qui s'est réunie au commencement de 1861, et a été close le 20 avril de la même année, s'est occupée de diverses lois financières et de plusieurs questions d'intérêt local; elle a manifesté ses sentiments patriotiques en votant une motion en faveur du Schleswig et du Holstein, et ses opinions libérales, en invitant le gouvernement à se prononcer au sein de la diète germanique pour le rétablissement de la constitution de 1831, dans la Hesse électorale. Les membres de la Société nationale sont nombreux dans le duché de Brunswick, et la diète crut

devoir, comme celles de plusieures autres Etats allemands, exprimer le vœu d'une réforme féderale avec création d'un fort pouvoir central et d'une représentation du peuple allemand. Le gouvernement ducal fit à l'Assemblée la réponse suivante, le jour même de la cloture de la diète:

« Nous nous faisons un devoir de répondre à la communication du 18, de l'honorable assemblée: Des meilleures garanties pour la puissance de l'Allemagne, un développement plus complet des forces de la nation sur le terrain commercial, et une communauté des droits répondant aux circonstances, forment certainement l'objet des désirs vifs et unanimes de tous les Allemands. D'autre part l'honorée assemblée voit aussi combien il existe, soit parmi les gouvernements allemands, soit au sein de la nation même, d'opinions divergentes sur la manière d'atteindre ce but, et le gouvernement Ducal, croit devoir se borner pour le moment à donner l'assurance qu'il sera toujours prêt à accéder aux arrangements des gouvernements allemands qui seront de nature à produire une augmentation de la force défensive, de la sûreté légale et de la prospérité de l'Allemagne. »

Le ministre d'État du duché, M. de Geyso, qui avait signé la pièce précédente, est décédé en décembre 1861, et a été remplacé par M. de Liebe.

Bien que le duc régnant de Brunswick, n'ait pas 60 ans, et qu'il paraisse jouir d'une bonne santé, comme il n'a jamais été marié et qu'il ne reste en-dehors de lui de la branche aînée de la maison de Lunebourg que son frère aîné Charles, expulsé du duché en 1830, et déclaré par la diète germanique incapable de régner, la question de la succession du Brunswick est entrée dans le domaine de la discussion. L'héritage paraît devoir revenir naturellement à la branche cadette de l'ancienne famille Guelfe, qui occupe aujourd'hui les trônes de Hanovre et d'Angleterre; mais en vertu de pactes successivement conclus à diverses époques, on le revendique aussi pour la Prusse et le Wurtemberg Pour la Prusse, l'acquisition du Brunswick, serait certainement très-avantageuse. Dans le pays, les partisans du National-Verein, désirent l'annexion à la monarchie prussienne, et en effet il a paru dans ces derniers temps plusieurs brochures, émanées de publicistes du parti de l'unité de l'Allemagne par la Prusse, où l'on cherche à démontrer en droit la justice des prétentions prussiennes. Le gouvernement de Hanovre paraît s'être ému de ces écrits; du moins dit-on que c'est sur sa demande que le professeur Zachariae de Gœttingen a publié dans les *annales savantes* de l'université de cette ville, une série d'articles destinés à prouver le droit du Hanovre à la succession du Brunswick.

BUCKINGHAM et CHANDOS (Richard Plantagenet, Temple, Nugent, Brydges, Chandos Granville, duc de), naquit le 11 février 1797. Il était fils unique de Richard, second marquis et premier duc de Buckingham, lord-lieutenant de Bucks, par Anne Elisa, héritière unique de James Brydges, troisième et dernier duc de Chandos, seul représentant de Henry Grey, duc de Suffolk, par Marie, reine douairière de France, fille de Henri VII. Il appartenait à l'illustre famille de Grenville qui s'établit à Wootton, Buckinghamshire, dès le règne de Henri Ier. A sa majorité, il représente le comté de Bucks aux Communes, où, sous les titres de comte Temple, puis de marquis de Chandos, il fut pendant de longues années, un des membres les plus actifs et les plus fermes du parti conservateurs; il opposa la plus grande résistance au *bill* de réforme. En 1836, il obtient aux Communes la formation d'un comité d'enquête, au sujet de l'état de souffrance des cultivateurs. Il reste dans la seconde chambre jusqu'en 1839. Deux ans après, à l'arrivée de sir Robert Peel au pouvoir, le duc de Buckingham fut chargé de la garde du sceau privé. Il se retira ensuite de la vie publique pour liquider l'immense fortune grevée de dettes que son père lui avait laissée, et quand il eut fait face à tous ses engagements, il ne lui resta plus des 100,000 livres de rente (2,500,000 fr.) que son père avait possédés, que les terres de Chandos, d'un revenu de 20,000 livres (500,000 fr.)

Le feu duc a consacré une grande partie de sa vie à réunir des *Mémoires* sur la cour et les cabinets de Georges III, de la Régence, de Georges IV et de Guillaume IV et Victoria, Mémoires qui jettent, dit-on, un grand jour sur les ressorts intérieurs de la politique anglaise de notre temps et de celui qui l'a immédiatement précédé. Il est mort le 29 juillet 1861, à l'âge de 66 ans.

De son mariage avec Marie, fille de John Campbell, marquis de Breadalbane, en 1819, il a laissé un fils et une fille. Justin Améro.

BUDGET. — Le rapport de M. Fould est venu donner raison, à la fin de 1861, aux critiques dont tout notre système financier avait été l'objet dans les premiers mois de la même année, à l'occasion du budget de 1862. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la réforme financière annoncée par M. Fould, mais nous devons constater que le vice essentiel qu'elle se proposait d'atteindre avait été signalé, dans la discussion générale du budget, par des orateurs mêmes de la majorité, MM. Gouin et Devinck.

Le défaut radical qui viciait notre régime financier (et nous ignorons si on parviendra à le faire disparaître complétement), c'était l'obscurité et l'incertitude qu'il laissait planer sur la situation. Le Gouvernement tenait avant tout à proposer un budget en équilibre ou offrant un excédant; la Chambre s'empressait de le voter, et il semblait que tout était fait, que la grande loi des finances ne présentant pas de déficit, toutes les dépenses de l'État se trouvaient pleinement couvertes par les recettes. Malheureusement, cet équilibre

n'existait qu'en théorie. En pratique, les choses se passaient tout autrement. D'abord, les prévisions du budget se référaient à un certain état normal qui bien souvent n'était nullement l'état réel. Ainsi, le budget du ministère de la guerre de 1861 supposait pour l'armée de terre un effectif de 392,400 hommes; mais, pendant une grande partie de cette année, l'effectif réel fut de 467,000 hommes. Il resultait de là une dépense de 72 millions non prévue par le budget. De même, l'effectif réel de la marine, en marins et en bâtiments, devait donner 33 millions en sus des évaluations budgétaires. En second lieu, il était une série de dépenses qui ne figuraient jamais au budget. Pour la même année 1861, par exemple, un projet de loi spécial affectait 45 millions à des travaux extraordinaires; un autre, 35 millions aux chemins de fer construits par l'État; un troisième, 4,800,000 fr. pour l'acquisition du musée Campana; un quatrième, 4 millions pour l'annexion de Menton et Roquebrune, etc., etc. M. Gouin calculait qu'au lieu d'être de 1,840 millions, comme le supposait la loi du budget de 1861, la dépense réelle serait de 2,079 millions, et qu'au lieu de l'excédant qu'on se promettait, il y aurait un déficit de 342 millions environ.

Le procédé parfaitement régulier, grâce auquel ces écarts entre le budget théorique et le budget réel ne portaient aucun préjudice aux règles de la comptabilité, consistait dans l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires. Les Chambres elles-mêmes votaient un certain nombre de ces crédits, surtout de ceux de la seconde espèce, dans le courant de leur session. Dans l'intervalle d'une session à l'autre, le chef du pouvoir en décrétait un certain nombre d'autres, que les Chambres ne pouvaient guère se dispenser de ratifier dans la session suivante. La renonciation de l'Empereur à ce droit d'ouvrir des crédits extraordinaires par de simples décrets a été le premier acte de la réforme financière; mais tant que des allocations de ce genre pourront être faites par les lois spéciales, il sera toujours difficile de se rendre un compte exact de l'ensemble de la situation. Comme le nouveau système financier comprend d'ailleurs des modifications multiples et variées, il faudra le voir à l'œuvre avant de pouvoir le juger.

Le budget de 1862 est établi encore d'après le système adopté en 1852. Cependant, comme nous le verrons, la Chambre y a fait rentrer diverses dépenses qui auraient fait nécessairement l'objet de crédits extraordinaires ou supplémentaires, notamment 3 millions pour le service des intérêts de la dette flottante, et 35 millions pour les chemins de fer construits par l'État. L'excédant de recettes qui, d'après le projet du gouvernement, eût été de 11,581,000 fr., se trouva réduit à 4,300,997 fr. De même que pour les années précédentes (V. l'*Annuaire* de 1860-1861), le budget de 1862 présente encore une forte augmentation sur celui de 1861. Il est vrai que les départements nouvellement annexés figurent pour une certaine part dans l'augmentation des recettes et des dépenses (pour 13,113,366 fr. dans les dépenses ordinaires, 1,476,300 fr. dans les dépenses extraordinaires, et 13,428,277 fr. dans les recettes). Comme l'a dit, avec regret, un orateur de la Chambre, les ressources de l'État ont beau s'accroître, les dépenses les dépassent toujours.

La loi du 23 juillet 1861, portant fixation du budget pour l'exercice 1862, contient les dispositions ordinaires aux lois des finances et trois articles nouveaux. L'art. 16 statue que les établissements d'enseignement supérieur, chargés de collationner les grades, cesseront de former un service spécial. Leurs dépenses seront inscrites au budget de l'instruction publique; le recouvrement des recettes aura lieu au profit de l'État. — En vertu de la loi du 14 juin 1856, en effet, les dépenses et recettes des facultés formaient un service spécial dont le budget était annexé à celui du ministère de l'instruction publique. Cette loi avait été rendue dans l'espoir que les rétributions acquittées par les étudiants s'élèveraient rapidement dans une assez forte proportion, pour que le haut enseignement pût un jour se suffire à lui-même avec ses propres ressources. Mais l'événement n'avait pas répondu à ces prévisions, et la nouvelle loi des finances a rétabli l'état de choses antérieur.

L'art. 17 fait droit à une réclamation des courtiers de marchandises de Paris contre les articles 20 et 34 de la loi du 22 frimaire an VII, qui voulait que les procès-verbaux de vente de meubles et d'objets mobiliers fussent enregistrés dans les quatre jours. Ce délai ayant paru trop court, l'art. 17 l'a étendu à 10 jours.

L'art. 18, enfin, a donné satisfaction à un vœu depuis longtemps exprimé par l'opinion publique et par les Chambres, en fixant, à partir du 1er janvier 1862, le poids de la lettre simple à 10 grammes, avec la progression de 20 et 100 grammes pour les taxes plus élevées.

Budget des dépenses. — Dans le projet présenté par le gouvernement, le total des dépenses ordinaires et extraordinaires pour 1862 était fixé à 1,929,448,725 fr., c'est-à-dire à 89,326,867 fr. de plus que la somme accordée pour l'année précédente. Sur cet excédant, 14,589,666 fr. étaient afférents aux nouveaux départements annexés. Le surplus, c'est à-dire 74,373,201 fr., était dû à l'accroissement des dépenses de l'État, dépenses dont quelques-unes, il est vrai, ne sont pas réelles et ne figurent que pour ordre dans les comptes publics, savoir 800,000 fr. pour le remboursement du produit du travail des condamnés, 2,693,500 fr. formant le budget des facultés, compris cette année, comme nous venons de le dire, dans le budget général; enfin, 5,416,894 fr. d'intérêts fictifs ajoutés à la dette publique par la consolida-

tion des réserves de l'amortissement. De même que l'année précédente, la Commission a trouvé que, vis-à-vis d'une situation budgétaire qui, pour être présentée en équilibre, avait besoin de ressources extraordinaires, aucune dépense nouvelle ne devait être admise à moins d'une évidente nécessité; et, par suite, elle a proposé environ 8 millions de réductions. Mais ces réductions n'ont été accordées par le Conseil d'État que jusqu'à concurrence de 771,341 fr., et, comme nous le verrons, par suite d'une régularisation de comptes, le budget voté par la Chambre surpasse même de plus de 40 millions le projet présenté par le gouvernement.

En vertu du décret impérial du 24 novembre 1860, les attributions du ministère d'État avaient été augmentées : on y avait joint les haras, appartenant auparavant au ministère de l'agriculture et du commerce, l'Institut, l'Académie de médecine, les Bibliothèques publiques, l'École des chartes, le Journal des savants, les souscriptions et encouragements aux hommes de lettres, les voyages scientifiques qui, jusque-là, étaient du ressort du ministère de l'instruction publique; enfin, le ministère de l'Algérie ayant été supprimé, les bâtiments civils de l'Algérie étaient revenus au ministère d'État. Par suite, un décret du 26 décembre 1860 avait transporté à ce ministère une partie des crédits alloués à l'agriculture et au commerce, ainsi qu'à l'instruction publique, et le budget du ministère d'État, pour 1861, avait été porté, de 11,398,400 fr., à 16,244,200 fr. Le gouvernement demandait, pour 1862, 17,777,000 fr., c'est-à-dire 1,533,400 fr. de plus que l'année précédente. C'étaient notamment 130,000 fr., au lieu de 100,000, qu'on demandait pour les frais de représentation du ministre; 25,000 fr., au lieu de 20,000, pour le secrétaire général; 20,000 fr. pour les fonctions nouvelles d'un directeur général des haras; 144,000 fr. pour l'augmentation du personnel et du matériel de l'administration centrale; 316,000 fr. pour deux ministres sans portefeuille, créés en vertu du décret du 20 novembre 1860 (200,000 fr. pour le traitement des deux ministres, 100,000 fr. comme indemnité de logement et matériel, 16 000 fr. pour chefs de cabinet et frais de bureaux) ; 703,500 fr. en plus pour les haras; 395,000 fr., au lieu de 370,000, pour la Bibliothèque impériale, et 12,000 fr. pour les autres bibliothèques publiques (traitement d'un inspecteur général); 50,000 fr. pour les voyages et missions scientifiques; 100,000 fr. pour la conservation des monuments historiques; 38,000 fr. pour la publication de la correspondance de Napoléon Ier. La Commission demanda diverses réductions, et eut peine surtout à admettre l'augmentation du traitement du ministre d'État et celle des dépenses de l'administration centrale. Le Conseil d'État ne consentit qu'à la radiation des 100,000 fr. en plus demandés pour les monuments historiques; ce chapitre fut maintenu au chiffre de 1,100,000 fr., adopté pour 1861. La section des travaux extraordinaires ne comprenait, pour ce ministère, que 1 million, affecté à l'achèvement du Louvre. La Commission y fit comprendre ce qui restait dû pour l'acquisition de l'hôtel Beauveau, c'est-à-dire une somme de 365,000 fr. qui, autrement, aurait fait l'objet d'un crédit extraordinaire. Le total de ce ministère fut donc fixé à 18,042,600 francs.

Le budget spécial de la Légion d'honneur, qui se rattache à celui du ministère d'État, s'est soldé, en recettes et dépenses, par la somme de 14,853,100 fr., plus forte de 1,145,750 fr. que l'année précédente. Cette augmentation provient pour 600,000 fr. de l'application de la loi de 1859, qui accorde le traitement aux officiers décorés avant 1852 ; pour 366,850 fr. de nominations nouvelles et de traitements nouveaux, et, pour la grande partie du reste, de l'augmentation des appointements des employés de la chancellerie. En présence de la progression croissante de ce budget, auquel les ressources propres de la Légion d'honneur ne suffisent plus depuis longtemps, et qui ne peut être équilibré que moyennant une subvention de l'État, fixée, pour 1852, à 261,000 fr., et s'élevant, en 1862, à 7,902,140 fr., la Commission a cru devoir inviter le Gouvernement à ramener le nombre des légionnaires dans les limites tracées par le décret du 16 mars 1852.

Le ministère de la justice demandait, pour l'exercice 1862, 31.581,350 fr. C'était 2,066,831 fr. de plus que le crédit accordé pour 1861, qui s'était élevé à 29,514,519 fr., y compris 853,300 fr. transportés du budget du ministère de l'Algérie à celui de la justice. L'augmentation était applicable, pour la plus grande partie. à l'élévation des traitements des magistrats, que le gouvernement avait proposée l'an passé, mais qui, n'ayant pas été votée par la Chambre, avait été réalisée par décret. (V. l'*Annuaire* de 1860-61, articles Budget et Législation.) La Commission, tout en exprimant le regret que le Gouvernement ait cru trancher cette question de son propre chef, sanctionna néanmoins ces augmentations, auxquelles d'autres doivent s'ajouter l'année prochaine, l'élévation ayant été répartie sur les trois exercices de 1861 à 1863, et même y ajouta 2,666 fr. formant les deux premières annuités de l'accroissement des traitements du président et du procureur impérial du tribunal de la Seine, qui avaient été oubliés dans la répartition de l'année précédente, et qui furent ainsi portés à 20,000 fr. La Chambre vota, en conséquence, pour les dépenses de ce ministère, la somme totale de 31,584,816 fr. Le budget annexe de l'imprimerie impériale a été réglé à 3,853,900 fr. en recettes, et à 3,828,600 fr. en dépenses, avec un excédant présumé de 33,300 fr. Il ne faut oublier, d'ailleurs, que la plus grande partie des recettes proviennent d'impressions faites

pour le compte de divers ministères, au budget desquels elles sont portées en dépense.

Le ministre des affaires étrangères demandait aussi des augmentations s'élevant ensemble à 452,100 fr., et portant presque tout entières sur le traitement des agents politiques (218,000 fr.) et sur celui des agents consulaires (231,000 fr.). En somme, on proposait pour ce budget un crédit total de 11,213,950 fr., au lieu de 10,761,850 fr. accordés pour 1861. La France était représentée, en 1861, à l'étranger par 33 agences diplomatiques, dont 11 formaient des ambassades ou des légations de première classe. Les traitements de ces ministres plénipotentiaires s'étaient élevés, en 1861, à 2,785,000 fr. On proposait de les augmenter de 135,000 fr. pour porter à 140,000 fr. l'ambassade de Constantinople, à 150,000 fr. celle de Madrid, à 140,000 fr. celle de Rome, à 60,000 fr. celle de Lisbonne, à 55,000 fr. celle de Stockholm, et pour créer un ministre plénipotentiaire à Chang-haï. Les demandes d'augmentation étaient motivées par la cherté croissante de toutes les choses nécessaires à la vie. La Commission pensa que, malgré ces circonstances, les traitements des ambassadeurs et des ministres pouvaient sans inconvénient demeurer, en 1862, ce qu'ils étaient en 1861; et le Conseil d'État adopta cet amendement. Mais il refusa de supprimer une autre augmentation de 138,000 fr. destinée à payer aux secrétaires des légations une indemnité de table, afin de décharger les ambassadeurs de l'obligation de nourrir leurs secrétaires. — Pour les consuls généraux au nombre de 29, et les consuls au nombre de 92, dont le traitement total était de 2,262,000 fr. en 1861, on demandait, pour 1862, 2,526,000 fr., savoir 216,000 fr. de plus pour l'augmentation du traitement de divers consuls et la création d'un nouveau consulat à Genève, en remplacement de celui de Nice, de deux autres à Birmingham et à Leeds, à cause de l'activité imprimée par les traités de commerce aux relations avec l'Angleterre ; enfin, de deux consulats généraux à Canton (où avait été la légation transférée à Chang-haï) et à Yedo, au Japon. Cette augmentation était compensée par une diminution de 52,000 fr. provenant de la suppression des consulats de Nice et de Chang-haï. La Commission obtint encore quelques autres réductions. Elle approuva une augmentation de 67,000 fr. portant sur les appointements des drogmans et interprètes, fixés, pour 1862, de 304,000 fr. Le budget total de ce ministère fut fixé à 11,133,950 fr. Le budget annexe du service des chancelleries offre une recette de 1,400,000 fr. produite par les actes de chancellerie, et une dépense de 1,280,000 fr. pour les remises et honoraires des chanceliers et les frais divers des chancelleries. Ce service laisse donc un excédant de 120,000 fr., qui figure aux recettes diverses du budget général.

Le Gouvernement demandait pour le ministère de l'intérieur 170,802,771 fr., dont 52,182,771 fr. pour le service général et 118,620,000 fr. pour le service départemental. C'était 7,420,550 fr. (dont 3,066,000 fr. pour le service départemental) de plus que l'année précédente. Le crédit demandé a été voté intégralement. L'augmentation provenait pour 2,687,670 fr. de l'extension donnée au service télégraphique, de 800,000 fr. ajoutés aux remboursements sur le produit du travail des condamnés, de diverses dépenses afférentes aux nouveaux départements, enfin de l'élévation des traitements des préfets, des conseillers de préfecture et des employés des préfectures et de l'administration centrale. Par la suppression de plusieurs commis, on avait réduit les dépenses du personnel de l'administration centrale de 46,500 fr.; mais cette somme, suivant une habitude qui paraît exister dans la plupart des ministères, avait été répartie sur les fonctionnaires supérieurs, répartition qu'un remaniement des directions du ministère de l'intérieur avait facilitée. La Commission blâma ces arrangements, et demanda une diminution de 20,000 fr. sur ce chapitre ; mais le Conseil d'État refusa d'accueillir cet amendement. La Commission avait également exprimé la crainte que la translation du ministère de l'intérieur dans l'hôtel Beauvau n'entraînât des constructions dispendieuses et peu justifiées. Les commissaires du gouvernement déclarèrent que l'hôtel de la rue de Grenelle-Saint-Germain était devenu insuffisant, par suite notamment de l'extension donnée au service télégraphique. On a donc installé les principaux services à l'hôtel Beauvau, et laissé les autres à l'ancien hôtel, où ils doivent rester. Mais, malgré les assurances données par les commissaires du gouvernement, il est difficile de croire que cette organisation n'ait pas de très-graves inconvénients.

Le budget du ministère des finances avait été fixé, pour 1861, à 945,575,345 fr.; on demandait 22,640,818 fr. de plus pour 1862, savoir 968,216,163 fr. Les principaux articles compris dans cette augmentation étaient la dette consolidée et l'amortissement, 6,871,899 fr., provenant, pour la presque totalité, de la consolidation des réserves de l'amortissement, et ne formant par conséquent qu'une dépense d'ordre ; la dette viagère, 1,275,000 fr.; le supplément de dotation à la Légion d'honneur, dont il a déjà été question ; les frais de fabrication des monnaies de bronze décrétée en 1860, 1,350,000 fr.; environ 4 millions pour extension donnée à la fabrication du tabac et achat de tabacs exotiques; 1,343,523 fr. destinés à améliorer le service des postes. Le reste provenait, soit de dépenses à faire dans les départements annexés, soit de l'élévation du traitement d'une partie des nombreux employés de l'administration des finances. Mais, tout en approuvant les améliorations apportées aux appointements des petits employés, la Commission a demandé qu'on renonçât à accroître les traitements,

déjà si élevés, des directeurs de l'administration centrale, portés de 20 à 25,000 fr.; des sous-directeurs, portés de 12 à 15,000 fr.; des magistrats de la cour des comptes, accrus dans des proportions analogues. Mais le Conseil d'État refusa d'adopter ces suppressions, et ne consentit qu'à retrancher 10,000 fr. sur les frais de bureau des directeurs des contributions indirectes. D'ailleurs, l'augmentation générale de 22,640,818 fr. n'était que l'accroissement définitif subsistant après diverses réductions, dont la plus importante provenait de la dotation annuelle de 700,000 fr., supprimée par suite du décès du prince Jérôme. La Commission trouva, en outre, que la somme nécessaire pour le service de la dette flottante n'était pas fixée à un chiffre suffisant, et qu'il fallait la porter de 24 à 30 millions; mais le Conseil d'État n'accorda qu'une augmentation de 3 millions. La Commission obtint, en outre, qu'une somme de 12,460,000 fr., portée au budget des travaux publics pour paiement des annuités des obligations trentenaires émises pour l'exécution de travaux de chemins de fer, fût transférée au budget des finances et comprise dans la dette, puisque ces obligations constituaient une dette véritable. Enfin, une somme de 150,000 fr. fut ajoutée pour la confection du cadastre dans les départements annexés. Le budget total du ministère des finances fut donc fixé à 983,819,901 fr., se répartissant ainsi entre les cinq services de ce ministère: Dette publique, 594,325,462 fr.; dotations, 43,645,640 fr.; service général, 21,765,772 fr.; frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, 211,775,179 fr.; remboursements, restitutions et non-valeurs, 112,307,854 fr.

Le ministre de la guerre basait son budget sur un effectif de 400,000 hommes et de 85,705 chevaux, au lieu des 392,400 hommes et 83,180 chevaux qui avaient servi de base aux allocations de 1861. Il est vrai, comme nous l'avons dit, que ce dernier effectif avait été considérablement dépassé. Cet accroissement était motivé par l'agrandissement de territoire qui avait nécessité la formation d'une 22e division militaire, l'extension des états-majors, la création d'une nouvelle légion de gendarmerie, par la réorganisation complète de l'artillerie, qui se trouvait augmentée de 6,785 hommes et de 1,170 chevaux (entraînant une augmentation de dépense de 5,967,600 fr.); par l'augmentation du train des équipages. D'autre part, il avait été compensé par la suppression de 47 compagnies d'infanterie dans divers corps. Cette extension de l'effectif devait élever d'environ 8 millions les dépenses, toutes compensations opérées. En y ajoutant 2,559,560 fr. pour rendre permanent le supplément de 3 centimes attribué, depuis 1857, à l'ordinaire des troupes qui, jusqu'ici, avait été l'objet de crédits extraordinaires; plus, 10 millions pour les dépenses exigées pour la solde, l'entretien, l'habillement et le casernement des jeunes soldats de la réserve, qui, à l'avenir, seront dirigés, les trois premières années après le tirage, sur les dépôts d'instruction, pour y être exercés pendant une période de trois, deux ou un mois; 3,581,341 fr. ajoutés aux dépenses d'habillement par suite de l'élévation du prix des matières premières, et diverses sommes destinées à augmenter les traitements, ou bien, affectées à des dépenses secondaires, on arrivait à un total de 27,467,777 fr., représentant l'excédant du budget de la guerre pour 1862, évalué à 372,972,421 fr., sur celui de 1861, qui avait été fixé à 345,504,644 fr. La Commission a demandé le maintien de l'effectif de 1861, le retranchement des sommes destinées à porter à 25,000 fr. le traitement des directeurs de l'administration centrale, de celles affectées à l'extension de l'état-major, et à diverses dépenses de même nature; mais le Conseil d'État n'accorda aucune de ces demandes, et consentit seulement à réduire à 3 millions l'augmentation proposée pour l'habillement. Trouvant, du reste, qu'on évaluait trop bas le prix moyen de la ration de pain et de fourrage, et que c'était là une cause de crédits extraordinaires, la Commission voulut élever les sommes fixées pour ces chapitres; mais le Conseil d'État n'accepta ces augmentations qu'en partie, c'est-à-dire 1,152,388 fr. pour le pain et 1,509,750 fr. pour le fourrage. En dernier résultat, le budget de la guerre se trouva augmenté par suite du travail de la Commission; il fut fixé à 375,053,218 francs.

Le budget de l'Algérie, qui, depuis la suppression du ministère de l'Algérie, se rattache à celui du ministère de la guerre, vient accroître le chiffre que nous venons d'indiquer de 17,515,315 fr. La Commission avait demandé quelques réductions sur les traitements des fonctionnaires supérieurs; mais le Conseil d'État refusa de les accorder, et la Chambre a dû voter ce budget tel qu'il avait été présenté par le gouvernement; il ne présentait, d'ailleurs, qu'une augmentation de 176,715 fr. sur les crédits alloués pour 1861.

La suppression du ministère de l'Algérie avait également nécessité de reporter au budget de la marine les crédits affectés aux colonies. Par suite, le budget de ce ministère pour 1861 avait été fixé définitivement à 144,905,093; on demandait, pour 1862, 149,337,817 fr., c'est-à-dire 4,432,726 fr. de plus que l'année précédente. La Commission ne proposa aucune réduction. Les dépenses du service *Marine* sont calculées en prévision de 152 navires armés, et s'élèvent à 124,588,793 fr., avec une augmentation de 1,426,626 fr. sur l'année précédente. Cette augmentation provient pour 782,714 fr. de celle du cadre des officiers, du personnel d'inspection, des aumôniers, des officiers de santé, de la création d'un corps de mécaniciens, de l'organisation maritime du comté de Nice, de la création de 12 nouvelles brigades (60 hommes) de gendarmerie de marine; pour 365,412

fr., de la nécessité de renouveler les approvisionnements de poudre ; pour 250,000 fr. des encouragements à l'ostréoculture et à la pêche côtière, qui avaient fait jusque-là l'objet de crédits extraordinaires ; le surplus enfin, de dépenses secondaires. Le service colonial présente un total de 23,322,400 fr., et offre une augmentation de 3,006,100 fr., dont 146,600 fr. pour l'augmentation du personnel civil des colonies; 1,740,300 fr. pour quatre compagnies de discipline, dont les dépenses passent du budget de la guerre à celui de la marine : 457,900 fr. pour les travaux des ports et rades et le matériel militaire (surtout l'artillerie) des colonies ; 461,300 fr. pour porter de 6,200 à 7,500 le nombre des condamnés transportés à la Guyane ; enfin, 200,000 fr. pour l'établissement de la Nouvelle-Calédonie. — Le budget annexe des Invalides de la marine présente une somme égale de 12,810,000 fr. en recettes et en dépenses.

Les crédits demandés pour les dépenses du ministère de l'instruction publique et des cultes, pour 1862, étaient de 73,032,036 fr., ce qui donnait, sur le budget rectifié de 1861, une augmentation de 5,783,300 fr. Cette augmentation n'était qu'apparente, il est vrai, pour une somme de 2,693,500 fr. provenant du budget spécial de l'enseignement supérieur, rattaché de nouveau au budget général; le surplus de l'augmentation provenait, pour 2,364,300 fr., de la nécessité d'organiser l'instruction publique et les cultes dans les départements nouvellement annexés ; pour 116,000 fr., de la plus-value des fonds départementaux affectés à l'instruction publique par les conseils généraux ; et enfin, pour 609,500 fr. (dont 422,500 fr. pour l'instruction publique et 187,000 fr. pour les cultes), de dépenses diverses réparties sur la plupart des chapitres, et dont nous ne citerons que les suivantes : 185,000 fr. pour accroître de 2,500 fr. le traitement des professeurs des facultés des lettres et des sciences de Paris, du collége de France et du Muséum d'histoire naturelle ; 47,000 fr. pour augmenter le personnel des élèves de l'école normale et le traitement des maîtres de conférences ; 60,000 fr. pour souscriptions et encouragements aux hommes de lettres, en sus des crédits alloués dans le même but au ministère d'État ; 90,000 fr. pour création de 100 nouvelles succursales; 52.500 fr. pour institution de 150 nouveaux vicariats; 15,000 fr. pour création de nouveaux emplois de pasteurs protestants. La Commission avait demandé une seule réduction de 54,000 fr. destinés à augmenter le traitement des inspecteurs d'académie ; cette réduction ne lui fut pas accordée. Elle consentit elle-même, après son rapport, à une augmentation de 512 fr., ce qui porte ce budget à la somme totale de 73,032,548 fr., dont 23,162,612 fr. pour l'instruction publique et 49,869,936 fr. pour les cultes.

C'est au budget des travaux publics que la commission fit subir les modifications les plus importantes, modifications qui, du reste, ne touchaient qu'à la comptabilité, car elle n'obtint du Conseil d'État qu'une réduction effective de 100,000 fr., sur les prêts pour travaux de drainage. Le projet de budget pour ce ministère s'élevait à 102,767,350 fr. avec une augmentation de 14,171,950 fr. sur le budget rectifié de 1861 ; cette augmentation eût été même de 17,292,950 fr. si le service des haras, transféré au ministère d'État, avait continué à figurer au budget du ministère de l'Agriculture. Elle se répartissait principalement entre les dépenses suivantes : 3,484,700 fr. en travaux ordinaires et extraordinaires affectés aux départements annexés; encouragements à l'agriculture, augmentation des concours régionaux 220,000 fr.; élévation des traitements des ingénieurs et employés des ponts-et-chaussées et des mines 706,800 fr.; augmentation des frais d'entretien des routes impériales par suite de l'accroissement des salaires et du prix des matériaux 350,000 fr.; entretien et réparation des canaux récemment achetés par l'État 415,000 fr.; rachat des péages des ponts de Lyon sur le Rhône 600,000 fr.; amélioration des rivières 1 million; des ports maritimes 1 million; part contributive de l'État dans les travaux de Paris 2,800,000 fr., dus en vertu des conventions faites avec la ville de Paris; établissement des grandes lignes de chemins de fer 5,740,000 fr. Cette dernière somme faisait partie des 12,460,000 fr. que la commission avait fait transférer au budget des finances dans la section de la dette. Elle disparaissait donc du budget des travaux publics, mais la commission fit inscrire en place une dépense extrabudgétaire, savoir : les 35 millions de travaux de chemins de fer, qui devaient être payés sur le produit des obligations trentenaires, en faisant, d'autre part, porter ce produit au budget des recettes. Une somme de 246 fr. ayant été ajoutée subsidiairement par voie de rectification, le budget de l'agriculture et du commerce fut donc fixé à 139,439,546 fr., dont 73,569,546 fr. pour le service ordinaire avec augmentation de 1,702,196 fr. sur l'année précédente et 65,870,000 fr. pour le service extraordinaire, 34,970,000 fr. de plus que pour 1861.

Au total, le budget des dépenses était fixé à 1,969,769,031 fr., au lieu de 1,929,448,725 fr., comme l'avait proposé le gouvernement L'augmentation totale était de 40,320,306 fr.. provenant surtout des 35 millions d'obligations trentenaires et des 3 millions ajoutés pour le service des intérêts de la dette flottante.

Budget des recettes. — Le montant des recettes pour 1862 était évalué dans le projet du gouvernement à 1,941,030,275 fr. Le budget de 1861 avait été fixé à 1,840,775,670 fr. Celui de 1862 présentait donc une augmentation de 100,254,605 fr. Mais en déduisant 13,428,477 fr., afférents aux

nouveaux départements et les 2,693,500 fr. du budget spécial des facultés, on ne trouve qu'une augmentation réelle de 88,061,628 fr., ramenée il est vrai à 84,132,628 fr. par une diminution de 3,429,000 fr. sur les ventes d'actions industrielles et de canaux, et de 500,000 fr. sur les remboursements faits au Trésor par les Compagnies des chemins de fer.

Les quatre contributions directes ont été portées au budget de 1862 pour 488,808,416 fr., c'est-à-dire à 9,731,073 fr. de plus que l'année précédente. Cette augmentation comprend 2,673,957 fr., formant la part des trois nouveaux départements; 2,955,273 fr. affectés aux dépenses départementales spéciales; 4,101,843 fr. provenant de l'accroissement de la matière imposable (nouvelles constructions, patentes, etc.) — Domaines. Le chiffre adopté pour 1862, 18,440,416 fr., est inférieur de 3,155,480 fr. à celui de l'année précédente. Cette différence résulte de la réduction sur la vente des actions industrielles, compensée en partie par des augmentations sur le prix de vente d'objets mobiliers et 293,520 fr. fournis par les départements annexés, notamment par les bains d'Aix en Savoie et le dépôt d'étalons d'Annecy. — Les forêts et pêches évalués au budget de 1862 à 41,911,000 fr., présentent une augmentation de 4,095,500 fr., provenant pour 120,000 fr. des nouveaux départements; pour 1,200,000 fr. de bois livrés à la marine que ce ministère remboursera, dorénavant, à l'administration des forêts; pour 2 millions d'aliénations et de coupes extraordinaires dont le produit est affecté au reboisement des montagnes et à la construction des routes forestières, et pour le surplus de l'élévation du produit des corps ordinaires et des autres revenus forestiers. — L'ensemble des impôts indirects était évalué au projet de budget de 1862 à 1,138,376,000 fr., avec une augmentation de 74,582,000 fr., dont 9,566,000 fr. pour les départements annexés. Sauf pour les boissons et les droits atteints par des changements de tarifs, tels que les droits de douanes, les droits sur les sucres, sur le tabac, on a pris en général pour base des évaluations les produits de 1860. Le chiffre total se répartit aussi sur les principales contributions indirectes : enregistrement 302,417,000 fr., avec augmentation de 17,876,000 fr.; droits généraux sur les douanes évalués, d'après le produit probable des taxes nouvelles, à 89,012,000 fr. avec 5,368,000 fr. d'augmentation; droits de douane sur les sucres exotiques; perte de 1,117,000 fr. provenant de l'abaissement des droits sur une importation évaluée à 159,730,000 kilogr.; taxe des sels perçue dans le rayon des douanes 30 millions 418,000 fr., 2,070,000 fr. de plus qu'en 1861; boissons 200 millions, plus 1,500,000 fr. pour les départements annexés. L'année 1860 n'avait donné que 175 millions; mais le gouvernement préféra prendre pour base le produit de 1859, parce que, suivant les orateurs du pouvoir, il y avait lieu de croire que la récolte de 1862 serait meilleure que celle de 1860, et, suivant les orateurs de l'opposition, parce que si l'on avait adopté le chiffre de 175 millions l'excédant final du budget se serait converti en déficit; taxe des sels perçue hors du rayon des douanes 9,834,000 fr. avec augmentation de 1,111,000 fr. sur l'année précédente; sucre indigène 49,390,000 fr. sur une consommation évaluée à 164,633,000 kilog.; augmentation, 1,345,000 fr. Produits divers des contributions indirectes (navigation intérieure, voitures, cartes, etc.), 51,216,000 fr., dans lesquels les droits sur les voitures et chemins de fer figurent pour 27 millions; malgré une diminution de 5,596,000 fr., provenant en grande partie de la suppression et de l'abaissement de taxes de navigation, ce chapitre présente encore un excédant de 1,738,000 fr. sur le budget de 1861. Tabacs 223,400,000 fr., avec augmentation de 40 millions 400,000 fr. (produit de 1860 accru de celui de la nouvelle taxe). Poudres 10,423,000 fr., augmentation 1,007,000 fr. Postes 62,476,000 fr., augmentation 1,576,000 fr. — Produits universitaires 2,693,000 fr. — Produits affectés au service départemental 22,030,000 fr., avec augmentation de 1,215,000 fr. — Produits et revenus de l'Algérie 23,708,000 fr., même chiffre que l'année précédente.—Retenues pour pensions civiles 595,000 fr., — Produit de la réserve de l'amortissement 142,928,909 fr., 5,416,894 fr. de plus qu'en 1861. — Produits divers du budget 47,723,671 fr. augmentation 5,561,100 fr. — Ressources extraordinaires 833,363 fr., produit des obligations des compagnies de chemins de fer, inférieur de 500 millions à celui de l'an passé.

La commission de la chambre ne modifia qu'en peu de points le projet du gouvernement. Elle proposa une diminution de 6 millions sur le produit de la taxe des sucres, le gouvernement ayant, suivant elle, évalué d'une manière exagérée l'accroissement de la consommation, en supposant qu'elle dépasserait de 30 p. 100 la consommation de 1861. Le Conseil d'État ne consentit à cette réduction que pour 2 millions. La commission porta, en outre, au chapitre des ressources extraordinaires, les 35 millions que devait fournir la négociation des obligations trentenaires. Enfin, on ajouta au total des contributions directes une somme de 39,753 fr. représentant en principal et centimes additionnels les contributions de Menton et Roquebrune. Le chiffre total des voies et moyens pour l'exercice 1862 fut donc fixé à 1,974,070,028 fr. avec un excédant de 4,300,997 fr. sur les dépenses.

Budgets antérieurs. — Le budget de 1858 a été réglé définitivement par la loi du 3 juillet 1861. Les dépenses de ce budget, que la loi des finances avaient fixées à 1,717,156,190 fr. et que des crédits extraordinaires supplémentaires avaient suc-

cessivement autorisées jusqu'à concurrence de 1.907,979,684 fr., ont été définitivement de 1,868,128,434 fr. 33 c., dont 1,858,493,891 fr. 44 c. ont été réellement payées dans le courant de l'exercice. Les recettes du même exercice, qui avaient été évaluées à 1,737,115,171 fr., ont été fixées à 1,890,299,012 fr. 98 c., y compris 18 millions 917,108 fr. 24 c. de l'excédant de 1857, transportés à l'exercice 1858. L'excédant de recette de ce dernier exercice a donc été réglé à 31,805,121 fr. 54 c. — Les crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1859, 1860 et 1861 ont été réglés par une autre loi de même date. (Voyez en outre l'article Législation.) A. Ott.

BUÉNOS-AYRES. — Nous avons encore à enrégistrer une de ces révolutions soudaines et imprévues qui éclatent de temps à autre dans les États Sud-américains. Buénos-Ayres, vaincue en 1859 par le fédéralisme provincial et forcée de se réunir à la Confédération argentine, dont elle s'était séparée depuis 1853, Buénos-Ayres a pris en 1861 une éclatante revanche. Elle a vaincu à son tour et réduit à l'impuissance le parti fédéral, rallié sous sa bannière la plupart des provinces et reconquis en fait cette suprématie à laquelle elle n'avait jamais cessé de prétendre.

Comment s'est accompli ce changement considérable, et quelles circonstances l'ont préparé et facilité? C'est ce que nous exposerons plus loin, pour ne pas scinder le récit des faits, dans l'article consacré à la *Confédération argentine;* nous devons nous borner ici à indiquer sommairement la nouvelle situation faite à Buénos-Ayres par les derniers événements.

La province de Buénos-Ayres est la plus grande et la plus importante des quatorze provinces confédérées; elle compte 350.000 âmes, c'est-à-dire plus du quart de la population totale de la République, qui ne dépasse guère 1,200,000 âmes, y compris 100,000 Indiens. Mais son importance tient surtout à sa capitale, grande et belle cité de 120,000 habitants, centre de richesses, d'activité commerciale et de civilisation où domine l'élément européen, tandis que les provinces de l'intérieur représentent plus réellement, quoiqu'à des degrés divers, l'élément américain et indigène. — Si l'on songe en outre que dans cette ville, qui fut autrefois le siége de la vice-royauté espagnole, le régime colonial a dû laisser des traditions d'autant plus vivaces qu'elle exerça longtemps le monopole de la navigation et du commerce direct avec l'Europe, ou plutôt avec la métropole, on comprendra que Buénos-Ayres ne se soit jamais résignée à la perte de ses anciens priviléges, et qu'elle ait refusé de s'absorber dans une fédération qui la dépouillait de son titre de capitale et l'abaissait au niveau des provinces les moins favorisées dans le Rio de la Plata.

Le différend qui, depuis 1853 jusqu'à ce jour, s'est agité entre Buénos-Ayres et le reste de la nation argentine, n'a donc pas été, malgré les apparences du fait accompli, une question de séparation, comme aux États-Unis de l'Amérique du Nord, mais une question de prépondérance politique et commerciale. Buénos-Ayres s'est séparée et gouvernée à part aussi longtemps qu'elle ne s'est sentie ni assez forte, ni assez unie, pour réagir avec succès contre le parti fédéral, dirigé par un chef puissant alors et justement renommé, le général Urquiza; mais elle n'a point abdiqué, et même après avoir subi, en 1859, la loi du vainqueur, on l'a vu éluder une à une les conséquences du *pacte d'union*, envoyer des émissaires dans les provinces, y recruter des adhérents, puis réorganiser à petit bruit son armée et se préparer encore à la lutte, n'attendant cette fois qu'une occasion favorable pour en prendre elle-même l'initiative.

L'exclusion des députés de Buénos-Ayres, prononcée par le Congrès argentin, comme n'ayant pas été élus conformément aux lois fédérales, fut le signal de l'entrée en campagne. Un jeune général, d'un incontestable mérite, D. Bartholome Mitre, gouverneur de la province, marcha à la tête des forces buénos-ayriennes sur Santa-Fé, et gagna, le 17 septembre 1861, la bataille de Pavon, dont le résultat décisif fut d'anéantir ou de disperser l'armée fédérale, et d'amener successivement la soumission des provinces. — Mitre est donc aujourd'hui en pleine possession de l'influence et de la popularité, comme du pouvoir de fait, et il n'est pas douteux qu'il ne soit prochainement élevé à la présidence par le nouveau Congrès qui devra se réunir à Buénos-Ayres, redevenue capitale de la République argentine. On le dit très-dévoué aux intérêts français, très-sympathique à notre pays, dont il connaît la langue et les institutions, et le dernier *steamer* nous apporte la réponse qu'il a faite aux félicitations du corps consulaire, réponse dans laquelle il déclare que la cause de Buénos-Ayres représente les principes de civilisation, de progrès et de liberté.

Nous accueillons cette déclaration avec d'autant plus de confiance que Buénos-Ayres ne pourrait pas, en effet, sans s'aliéner l'Europe dont elle a besoin, restaurer ses anciens priviléges, s'arroger comme autrefois, même sous Rosas, le monopole du commerce et du transit, et créer à son profit exclusif des lois fiscales, qui viendraient peser sur les exportations européennes. La Plata, le Parana et l'Uruguay, ces magnifiques cours d'eau accessibles aux grands navires sur un parcours de 140 lieues, ont été déclarés libres pour le commerce du monde, et leur liberté a été garantie par des traités d'une durée illimitée conclus, sous l'administration d'Urquiza, avec les grandes nations, notamment avec la France, l'Amérique et l'Angleterre. (*V.* Confédération argentine.)

Avant de clore cet article, nous devons men-

tionner un fait qui, sans se rattacher à la marche des événements actuels, a néanmoins son importance. Il s'agit de la sentence rendue le 17 avril 1861, par le tribunal criminel de Buénos-Ayres, après dix années de procédures, contre l'ex-dictateur D. Juan Manuel Rosas, réfugié depuis 1852 en Angleterre. Après avoir énuméré, dans son jugement, tous les crimes commis par Rosas, le tribunal l'a condamné à la peine de mort, « et considérant, en outre, que ces crimes font de lui, non pas un accusé politique, mais un de ces criminels célèbres, auxquels les nations civilisées ne doivent pas d'asile, » le tribunal a décidé qu'une note serait envoyée au gouvernement anglais pour obtenir son extradition. Le cabinet britannique accueillera-t-il cette demande? A. HUSSON.

C

CADASTRE. — Le cadastre est le résultat d'une série d'opérations ayant pour but de faire connaître : 1° l'étendue du territoire d'un pays; 2° le nombre des personnes entre lesquelles se partage la propriété du sol; 3° l'étendue de chaque propriété; 4° le nombre des parcelles qu'elle comprend; 5° les diverses cultures dont elle se compose; 6° le revenu brut et net de chaque nature de terre, classée d'après sa qualité ou son degré de fertilité; 7° la limite (dans quelques pays) de chaque propriété. Il est facile de comprendre dès lors la haute importance du cadastre pour la répartition de l'impôt foncier, l'étude des questions d'agriculture, d'économie rurale, etc. Aussi son utilité a-t-elle été reconnue partout, et, là où il n'a pas été possible d'établir un cadastre régulier, on a tellement senti le besoin de connaître la répartition du sol d'après les cultures, que tous les moyens ont été employés de la déterminer approximativement. Aussi possédons-nous, pour les principaux Etats de l'Europe (moins la Turquie et le Portugal), des chiffres qui, lors même qu'ils ne sont que le résultat d'évaluations, ont toujours une certaine valeur, en ce sens qu'ils expriment l'opinion la plus accréditée, dans le pays intéressé, sur la contenance de chacune de ces cultures. Ce sont ces chiffres que nous allons reproduire, en suivant l'ordre alphabétique des noms de pays. Les superficies seront indiquées en hectares et les rapports de chaque culture à la superficie totale donnés en millièmes.

ANGLETERRE. — Le premier et le seul cadastre que l'on connaisse en Angleterre paraît remonter à la période anglo-saxonne. Il est certain que le recueil célèbre connu sous le nom de *Domesday book* se réfère constamment à un livre terrier. Quelques statisticiens assurent qu'un relevé topographique fut exécuté au XVIIe siècle, qui démontra que la superficie de l'Angleterre dépassait 29 millions d'acres (11,716,000 hect). D'autres prétendent que la première opération de cette nature n'aurait eu lieu qu'en 1769-70, et en indiquent ainsi qu'il suit les résultats :

	TERRES labourables.	PRAIRIES et pâturages.	BOIS.	SUPERFICIE non cultivée.	TOTAL.
Hectares	5,470,619	6,367,962	969,476	141,386	12,949,643
P. 1,000	422,5	491,7	74,9	10,9	1,000

Ce document est extrait d'une enquête parlementaire sur l'agriculture anglaise en 1813. L'évaluation plus détaillée que nous donnons ci-après a été faite en 1827, devant une commission parlementaire, par M. Couling, ingénieur géomètre, et elle sert encore aujourd'hui de base aux calculs que l'on a tous les jours à établir en Angleterre sur les superficies d'après les cultures.

	TERRES labourables.	PRÉS Pâtures, etc.	TERRES cultivables.	TERRES non cultivables.	TOTAL
Angleterre	4,149,001	6,223,501	1,397,730	1,317,767	13,087,999
Pays de Galles	360,387	900,969	214,475	447,160	1,922,991
Ecosse	1,009,227	1,121,361	2,407,787	3,449,379	7,987,754
Irlande	2,180,783	2,725,954	1,982,883	977,951	7,867,571
Iles du détroit	44,364	110,904	67,175	230,447	452,890
Royaume-Uni	7,743,762	11,082,689	6,070,030	6,422,704	31,319,205
	247.3	353.8	193.7	205.2	1000

Si l'Angleterre n'a pas encore son cadastre, tel que nous le définissons sur le continent, elle poursuit depuis plusieurs années, avec une très-grande activité, l'exécution d'une carte trigo-

nométrique dont on vante la parfaite exécution et dont plusieurs feuilles sont déjà en vente. Le gouvernement anglais évalue à dix années encore la durée des relevés à faire pour la compléter.

AUTRICHE. — Le cadastre, commencé en 1817 dans les provinces allemandes de la monarchie, doit être étendu, en vertu d'une patente impériale de 1849, aux provinces slaves. Une direction générale du cadastre, instituée en 1850 au ministère des finances, a donné une rapide impulsion aux travaux, qui peuvent être considérés comme terminés au moins dans la moitié de ce vaste empire. En étendant aux provinces qui n'ont pas été encore cadastrées les proportions de cultures constatées dans celles où les opérations sont terminées, on obtient les évaluations ci-après qui se rapportent à l'année 1860 :

TERRES labourables.	VIGNES.	PRAIRIES, Jardins, Oliviers, Châtaigniers, Lauriers.	LANDES Pâtis et Bruyères.	BOIS.	MARAIS.	TOTAL.
20,632,331 366.7	630,167 11.2	7,933,348 141.0	8,383,457 149.0	18,336,728 325.9	348,854 6.2	56,264,879 1000

Ce document est extrait du *Petit Manuel de Statistique* de M. le baron de Czœrnig, directeur du Bureau de statistique à Vienne. Il s'applique à la superficie de l'Autriche après le traité de Zurich.

BADE (*Grand Duché de*). — La confection d'un cadastre dans le Grand-Duché a été prescrite par la loi du 26 mars 1852; mais l'organisation du personnel chargé de procéder aux travaux n'a eu lieu qu'en exécution du décret du 19 février 1855. Les évaluations les plus dignes de foi attribuent à ce petit pays les superficies cultivées ou non cultivées que fait connaître le salaire que nous reproduisons ci-après :

	TERRES labourables et jardins.	BOIS	PRAIRIES.	PATURAGES et pâtis.	VIGNES.	TERRES incultes et pâtis.	BATIMENTS, routes, cours d'eau, lacs, etc.	TOTAL.
Hectares.......	598,644 392.5	496,800 325.7	158,400 103.9	84,600 55.5	21,600 14.1	7,956 5.2	157,219 103.1	1,525,219 1000

BAVIÈRE. — Le cadastre, ordonné par un édit de 1808, aurait été entièrement terminé en 1856, si le gouvernement n'avait jugé nécessaire de faire recommencer, pour la Haute-Bavière, les travaux d'arpentage opérés en 1811. Les quantités ci-après se rapportent au cadastre de 1856 :

TERRES labourables et jardins.	BOIS et forêts.	MAISONS et cours.	ROUTES et chemins.	COURS D'EAU, lacs, marais.	ROCHERS et sol inculte.	TOTAL.
4,582,808 604.6	2,507,305 330.7	42,427 5.6	125,978 16.6	119,533 15.8	202,574 26.7	7,580,625 1,000

BELGIQUE. — Commencé en 1808, comme dans les autres départements français, à l'époque où la Belgique faisait partie de l'Empire créé par les victoires de la République et de l'empereur Napoléon Ier, le cadastre n'y a été terminé qu'en 1844. Sa conservation a été l'objet d'un règlement du 10 février 1835, modifié, dix années après, par celui du 22 mars 1845. Le tableau ci-après en résume les résultats; il est extrait de l'*Exposé de la situation du Royaume* (1852) :

TERRES labourables jardins et vergers.	PRÉS et pâtures.	VIGNES.	BOIS.	BRUYÈRES, fanges, terres vagues, broussailles, dunes, laisses de mer, alluvions.	CARRIÈRES ET MINES, rues, routes, chemins, cours d'eau, étangs, mares et marais, cimetières, fortifications.	TOTAL.
1,627,268 552.5	345,938 117.5	229 »	539,127 183.0	319,283 108.3	113,748 38.7	2,945,593 1000

Le nombre des constructions, d'après le cadastre, était de 708,944, se répartissant ainsi qu'il suit :

MAISONS et bâtim.	MAGASINS.	FABRIQUE et usines.	EDIFICES publics.	ÉGLISES, chapelles, presbytères	AUTRES.	TOTAL égal.
679,327	2,532	14,268	2,751	7,222	3,024	708,904

Le nombre des parcelles s'élevait à 5,720,976, et celui des cotes foncières à 914,937.

BRUNSWICK (*Duché de*). — Nous empruntons au document officiel intitulé *Feld-bestellungs-tabelle* (statistique agraire de 1856) les documents ci-après, que nous croyons n'être que de simples évaluations :

TERRES labourab. et jardins.	PRAIRIES pâtures et pacages.	BOIS	TOURBIÈRES.	SUPERFICIE improductive	SUPERFICIE totale.
163,999 444.7	58,403 158.0	116,433 315.9	465 1.4	29,405 80.0	368,705 1,000

DANEMARK. — Le document ci-après est extrait de Klöden (*Handbuch der Erdkunde*, 1859-61); il n'est qu'une simple évaluation et se rapporte au Danemark proprement dit et aux duchés allemands qui y sont rattachés.

TERRES labourables.	BOIS.	PRAIRIES et tourbières.	BRUYÈRES et dunes.	COURS D'EAU, lacs, rues, routes, chemins bâtiments.	MARAIS.	TOTAL.
3,622,890 635.4	2,525,000 44.3	713,600 12.5	801,430 140.8	724,580 127.4	219,570 39.6	5,692,330 1,000

D'après M. A. de Baggesen (*Der Danische Staat*, 1847), dont l'opinion éclairée fait autorité en semblable matière, la superficie du royaume de Danemark se répartirait ainsi qu'il suit :

TERRES labourables.	BRUYÈRES et dunes.	PRAIRIES et tourbières.	BOIS.	CONSTRUCTIONS et voies de communication.	COURS D'EAU, lacs, étangs, etc.	TOTAL.
3,656,340 652.2	955,260 170.4	411,750 73.5	274,500 49.0	225,090 40.2	82,350 14.7	5,605,290 1,000

ESPAGNE. — Une loi récente a prescrit l'exécution d'un cadastre général d'après les méthodes les plus perfectionnées. Il s'exécute en ce moment. Les évaluations ci-après ont été communiquées par le gouvernement espagnol au gouvernement anglais, qui les a publiées dans un recueil officiel important qui a pour titre : (*Statistical tables relating to foreign countries* 1858).

	TERRES labourables	VIGNES.	OLIVIERS.	PRÉS et pâtures.	FORÊTS.	ROCHERS et montagnes.	CARRIÈRES, mines, et superficies d'eau.	TERRES vagnes et vaines.	SUPERFICIES diverses.	TOTAL.
Irrigués.	866,072	52,067	83,763	157,091	»	»	»	»	»	1,158,993
Non irrig.	15,938,441	1,440,858	773,705	8,091,027	10,186,045	3,733,296	35,573	1,075,672	8,269,810	49,544,427
	16,804,513 331.1	1,492,925 29.4	857,468 16.9	8,248,118 162.6	10,186,045 200.8	3,733,296 74.3	35,573 0.8	1,075,672 21.1	8,269,810 163.0	50,703,420 1.000

ÉTATS-ROMAINS. — Le cadastre entrepris en vertu d'une loi du 6 juillet 1816 et réglementé par les ordonnances des 22 juillet 1817 et 11 juillet 1823, a été terminé en 1833. Ses résultats sont les suivants :

TERRES de labour et jardins	PRAIRIES	VIGNES.	FORÊTS.	superficie non cultivée.	SUPERFICIE totale.
1,411,608 460.7	127,406 40.6	740,433 236.6	801,711 256.2	18,342 5.9	3,129,500 1.000

FRANCE. — Le cadastre, commencé en 1808, a été terminé en 1846, sauf en Corse, où il est encore en cours d'exécution et rencontre de nombreuses difficultés. Aucune mesure n'ayant été prise jusqu'à ce jour pour sa conservation, ses résultats ne sont plus en rapport avec les faits. On peut en outre lui reprocher d'avoir été entrepris un peu trop exclusivement au point de vue de l'impôt, et par suite de n'avoir peut-être pas déterminé avec une exactitude suffisante les superficies non productives, particulièrement les surfaces d'eau. On regrette également que les résultats généraux du *livre terrier*, tels qu'ils ont été publiés dans le Ier volume de la 2e série de la *Statistique générale*

de France, confondent dans une seule et même colonne les *forêts et domaines non productifs*. Il en résulte que l'on ne connaît pas, par exemple, l'étendue des bois et forêts d'après le cadastre, ce qui est regrettable à une époque où l'on a besoin de se rendre compte de toute chose.

Terres labourables	Vergers pépinières, jardins	Prés	Vignes	Bois	Cultures diverses (1)	Forêts et domaines non productifs	Terres vaines vagues et incultes	Superficies diverses (2)	Superficie totale
25,500,075 488.9	627,704 12.0	5,159,179 98.9	2,088,048 40.0	7,688,286 147.4	732,721 20.2	1,047,685 14.0	7,136,285 136.9	2,171,169 41.7	52,158,150 1.000

En ajoutant à la superficie totale ci-dessus celle de la Corse (874,745), on arrive à une étendue totale de 53,027,895.

HANOVRE.—Il y a été fait un cadastre, mais très incomplet, puisqu'il ne comprend ni l'arpentage détaillé, ni les évaluations du revenu pour chaque nature de propriété. La tenue à jour de ce cadastre, vu son immense utilité, n'en a pas moins été assurée par des mesures législatives et réglementaires très-sévères. Les résultats primitifs sont les suivants:

Terres labourables.	Jardins et Vergers.	Prés et Pâturages	Bois.	Landes Bruyères Marais.	Terres incultes.	Total
1,113,929 289.8	68,146 17.6	650,011 169.2	553,638 138.8	1,335,286 347.5	142,583 37.1	3,843,593 1.000

HESSE (Héréditaire).—Le cadastre a été entrepris dès 1680, mais avec les procédés imparfaits du temps. L'arpentage n'a véritablement commencé qu'en 1822, et les travaux de toute nature paraissent avoir été terminés en 1849. La conservation et la mise à jour sont confiés aux inspecteurs de l'impôt foncier.

Terres labourables.	Jardins.	Vignes.	Prairies.	Forêts.	Terres incultes et Pâtures.	Routes et Rivières.	Cours et Bâtiments	Total.
354,592 370.0	18,251 19.1	109 0.2	114,002 103.7	383,840 400.4	91,013 95.2	2,019 2.1	4,069 4.3	957,895 1.000

HESSE (Grand-Duché). — Le cadastre y a été fait en exécution de la loi du 13 avril 1824, mais au point de vue de l'assiette de l'impôt foncier seulement. En voici le résumé :

Terres labourables et Jardins	Prairies	Vigens	Forêts	Terres incultes et Propriétés non imposables	Maisons, Chemins et surfaces en eau.	Total
409,116 487.8	108,111 128.9	9,569 11.5	277,261 330.5	21,539 26.0	12,984 15.3	838,470 1.000

HOLLANDE. — Le cadastre y a été entrepris peu après sa réunion à l'Empire français. Les opérations d'un renouvellement général, commencées en 1826, ont été achevées en 1832, excepté pour la province du Limbourg qui n'a été réunie à la Hollande que quelques années après, et où le cadastre n'a été terminé qu'en 1842. Les données ci-après ne comprennent pas cette province.

Terres labourables.	Prairies et Pâturages.	Bois et Forêts.	Jardins, Potagers, Pépinières.	Bâtiments et Cours.	Routes, Chemins, Rues.	Rivières, Lacs, Étangs.	Terres incultes.	Total.
662,364 218	1,114,589 366	150,549 49	38,365 13	20,666 7	51,066 17	136,663 45	866,190 285	2,819,901 1.000

Le document officiel auquel nous empruntons ces chiffres ajoute l'observation ci-après : « La superficie non cultivée diminue sans relâche par suite non-seulement du défrichement des bruyères, mais encore et surtout du dessèchement des surfaces couvertes par les eaux. Celui du lac de Harlem, pour citer un exemple, a rendu 18,000 hectares à la culture. »

La conservation du cadastre est assurée en Hollande.

MODÈNE (Ancien duché de).—Les documents ci-après sont empruntés à la statistique de M. Roncaglia:

Terres labourables avec ou sans vigne.	Prairies.	Pâturages et pâtures.	Rizières.	Cultures arborescentes oliviers, châtaigniers.	Bois.	Cours d'eau et marais.	Terres incultes.	TOTAL.
237,712 81.6	53,296 18.2	636,046 218.0	6,314 2.1	279,992 96.0	564,994 193.7	161,000 55.2	978,283 335.2	2,917,638 1.000

(1) Oseraies, aulnaies, saussaies, olivets, amandiers, mûriers châtaigneraies, etc.

(2) Carrières et mines, surfaces d'eau, rues, places et promenades publiques, routes et chemins, constructions, cimetières.

NASSAU (Duché de). — Une sorte de cadastre administratif existait dans le duché de Nassau dès 1774 et la tenue de livres cadastraux y avait été prescrite par la loi du 12 septembre 1829, par le règlement

du 12 février 1830, enfin par la loi du 15 mai 1851. Un nouveau cadastre a été ordonné par celle de mai 1854 ; l'instruction du 31. du même mois en a réglé la forme,

Le document qui suit n'est qu'une évaluation qui remonte à 1822.

Terres labourables.	Jardins et cours des terres seigneuriales.	Prairies et pâturages.	Vignes.	Bois et forêts.	Terres incultes, chemins, routes, cours d'eau.	TOTAL.
175,501	3,504	75,766	3,686	199,640	16,601	474,898
370.3	7.2	115.0	8.1	421.2	78.2	1,000

NORWÈGE.—On attribue à cet État les superficies cultivées ci-après :

Terres labourables et jardins.	Prairies et pâturages.	Bois et forêts.	Terres incultes et autres superficies.	TOTAL.
179,236	472,856	21,521,079	10,882,479	36,995,650
5.5	14.2	652.3	328.0	1,000

PARME (ancien duché de).—Les chiffres ci-après sont de simples évaluations.

Terres lab. avec ou sans vignes	Prairies	Pâturages	Rizières	Bois	Terres incultes	Total
357,792	43,116	57,486	1,600	114,397	40,767	615,734
581.1	70.0	93.2	2.6	186.8	66.3	1,000

PORTUGAL. — Le cadastre y est, en ce moment, en voie d'exécution. Aucune évaluation n'a été publiée ni par le gouvernement, ni par les particuliers.

PRUSSE. — Les édits de finance des 27 octobre 1810 et 7 septembre 1811 ont prescrit un cadastre parcellaire. Une loi de 1817, un ordre du cabinet du 26 juillet 1820, des instructions pour la conservation du cadastre, et notamment celles des 11 février et 12 mars 1822, 10 mars 1826 qui confient ce soin aux géomètres du cadastre, enfin la loi sur l'impôt foncier du 21 janvier 1839 forment, dans ce pays, l'ensemble de la législation sur la matière. Les opérations sont en cours d'exécution et paraissent avoir reçu récemment une active impulsion (1). Elles ont longtemps rencontré un obstacle d'une nature particulière : c'est l'exemption de l'impôt foncier dont jouissent un grand nombre de propriétés seigneuriales dans les provinces orientales, particulièrement dans la Poméranie, le Brandebourg et la Saxe. Le cadastre est à peu près terminé dans les provinces occidentales.

L'évaluation la plus récente des diverses cultures a été faite, en 1858, par les autorités locales chargées du dénombrement périodique de la population. C'est dire assez qu'elle ne saurait être acceptée que comme une simple approximation.

Terres labourables	Jardins, vignes et vergers	Prairies	Bruyères et pâtis	Bois	Superficies diverses	Total
12,886,621	362,532	2,229,333	2,077,88	6,313,636	3,217,373	27,087,083
476	13	82	745	233	119	1,000

RUSSIE. — Il n'existe pas de cadastre dans cet immense pays et nous reconnaissons que sa confection présenterait, au point de vue financier, des difficultés considérables. Nous n'avons donc que des évaluations sur la répartition de son sol entre les diverses natures de culture. Celle qui suit est extraite d'une publication émanée de la Commission centrale de statistique; elle se rapporte à l'année 1856.

GOUVERNEMENTS.	SUPERFICIE TOTALE en milles géographiques carrés	CULTURES POUR 1,000 MILLES CARRÉS		
		Terres labourables	Prairies	Forêts
Grande Russie ou Moscovie proprement dite...	69,076 48	1328.87	98.134	423.351
Baltique..................	2,480.80	1240.43	95.852	451.158
Pologue..................	7,654.28	3804.25	117.644	340.945
Petite Russie..................	3,641.72	4940.82	187.661	160.992
Nouvelle Russie..................	4,365.49	2133.06	282.949	
Totaux..............	87,218.77	1745.60	113.456	

L'éminent statisticien et géographe russe, Koppen, répartit le sol de la Russie d'Europe en 1860 entre les cultures ci-après (en hectares).

TERRES labourables	BOIS	PRÉS prairies et pâturages	TERRES incultes	TOTAL
91,214,535	176,709,292	57,060,546	158,463,092	483,447,465
188.6	365.5	118.1	327.8	1,000

SARDAIGNE. — Dès 1699, des opérations cadastrales avaient été commencées, en Savoie, pour la répartition de l'impôt foncier. Elles furent terminées, pour une partie de la province, en 1714 et pour le reste en 1730. L'édit du 5 mars 1731 et celui dit de *péréquation générale* de 1738, régula-

(1) On lit dans une correspondance de Berlin du 5 décembre 1861 : « Les opérations du cadastre se poursuivent activement. En ce moment 723 géomètres, avec 474 aides, y sont employés. Le nombre des géomètres sera augmenté de 100 au printemps prochain. On espère que les bases générales de l'impôt foncier pourront être établies dans les premiers mois de 1865. »

risèrent la perception de l'impôt dans les conditions les plus satisfaisantes pour l'époque. Ce n'est que près d'un siècle après, c'est-à-dire en 1813, que la nécessité d'une rénovation de cadastre se fit sentir. Elle fut ordonnée par une loi du 14 octobre de la même année qui prescrivit la formation d'une commission chargée de préparer des instructions dans ce sens. Mais cette commission n'a été constituée que par l'ordonnance royale du 28 janvier 1845. Ses travaux, interrompus par les événements politiques, ont continué en 1850. Le 3 juillet 1853, son personnel a été renouvelé. Une loi du 4 juin 1855, fondée sur les études préparatoires qui lui sont dues, a prescrit la reconfection du cadastre ; elle s'exécute en ce moment.

M. Despines, dans son rapport à la chambre des députés de Turin (26 mars 1852) comme organe de la commission du cadastre, a évalué ainsi qu'il suit les superficies affectées aux diverses cultures des États-Sardes; ces évaluations sont très-incomplètes pour la Sardaigne.

	Terres arables avec ou sans vig.	Prairies	Rizières	Oliviers	Châtaigneraies	Bois et forêts	Landes et pâtis	Marais	Terres incultes	Total
Terre ferme.	1,495,171	384,407	63,768	59,776	168,890	504,314	931,913	141,400	423,126	4,172,665
	358.2	92.2	15.3	14.4	40.5	120.8	223.4	33.7	101.5	1,000
Sardaigne...	605,149	?	?	24,478	2,839	241,106	?	11,559	1,290,287	2,175,418

Saxe.—La loi du 11 août 1828 prescrivit, sur un certain nombre de points, et à titre d'essai, des travaux d'arpentage et d'expertise. Le cadastre général a été commencé en l'exécution de l'ordonnance du 7 mars 1835. Une instruction du 7 juillet 1836 a indiqué le sens dans lequel devaient être résolues les difficultés qui pourraient s'élever à l'occasion de l'évaluation du revenu. La conservation et la tenue à jour des matières cadastrales ont fait l'objet de la loi du 9 septembre 1843 et du règlement du 16 ou 26 octobre de la même année.

Terres labourables	Jardins	Prairies	Pâturages et Pâtis	Bois	Etangs	Vignes	Carrières	Superficies non imposées	TOTAL
824,951	46,648	185,027	34,464	507,574	12,501	1890	1915	24,837	1,639,807
503.1	28.5	112.8	21.0	309.5	7.6	1.2	1.2	15.1	1,000

Saxe-Cobourg-Gotha. Les résultats ci-après ne sont que des évaluations.

Terres labourables	Jardins	Prairies	Forêts	Autres superficies	TOTAL
112,905	3,003	13,954	56,778	13,580	200,220
563	16.1	69.6	283.5	67.8	1.000

Saxe-Weimar. — Les documents ci-après sont extraits des matrices cadastrales :

Terres labourables	Cours et jardins.	Prairies et pâturages.	Bois et forêts.	Surfaces d'eau routes et chemins.	TOTAL.
175,809	6,461	28,977	79,916	25,800	316,963
554.6	20.5	91.5	252.1	81.3	1.000

Siciles (*ancien royaume des Deux-Siciles*).—Le cadastre y a été commencé, en 1808, dans les États de terre ferme, sous la direction d'un bureau topographique réorganisé en 1815. Une ordonnance royale du 8 août 1833 en a prescrit la révision. Elle a été suivie de celles des 7 et 17 décembre 1838, 21 novembre 1841, 20 octobre 1842 et 18 août 1843. Cette dernière ordonnance signale des imperfections nombreuses et considérables dans les opérations, et l'on trouve des observations de même nature dans le programme de la Commission de statistique générale instituée en 1853.

Le cadastre de la Sicile est un peu moins ancien. Les premiers travaux remontent à 1810. Leur révision, commencée en 1815, interrompue quelques années après, reprise en 1835, interrompue de nouveau en 1837 et en 1848, n'a été terminée qu'en 1853. Voici les résultats des deux cadastres d'après Mortillaco et le docteur Pietra Maestri (*Annuario statistico italiano*, 1857-8).

	Terres lab. avec ou sans vignes.	Prairies.	Pâturages et pâtis.	Rizières.	Champs d'oliviers.	Champs de châtaigniers.	Bois et forêts.	Etangs, marais, mares.	Terres incultes.	TOTAUX.
Naples...	3,043,417	76,182	1,433,818	?	217,603	185,043	1,453,124	675,086	1,276,351	8,360,624
	364.0	9.1	171.5	?	26.1	22.1	173.8	80.8	152.6	1,000
Sicile....	1,567,072	?	608,771	733	50,709	2,825	146,887	?	67.803	2,444,800

Quant à la superficie totale de l'ancien royaume, les chiffres donnés par les diverses statistiques présentent d'assez notables différences. L'almanach de Gotha, qui puise ordinairement aux sources officielles, en fixe le chiffre à 11,153,500 hectolitres.

Suède. — Les nombres qui suivent ne sont que des approximations :

Terres labourables.	Prés, Pâturages et communaux.	Bois, Bruyères, Moulages et Terres incultes.	Surfaces d'eau.	Antres surfaces.	TOTAL.
899,685 20,5	1,901,469 43.2	35,114,865 806.3	5,635,243 128.2	77,398 1.8	43,928,660 1.000

Un autre document de date plus récente modifie ainsi qu'il suit les superficies ci-dessus :

Terres labourables.	Prés et Prairies.	Forêts et Landes.	Surfaces d'eau et autres.	Superficie totale.
905,571	1,927,558	35,662,137	5,€57,315	44,152,581

Suisse. — Nous ne connaissons que deux contrées qui possèdent un cadastre, Vaud et Genève. Dans le premier, il a été commencé avant 1826 et paraît avoir été terminé en 1840. Les opérations cadastrales dans le second remontent à 1808, c'est-à-dire à l'époque où il faisait partie de l'empire français. Il était à peu près terminé en 1815. Une loi du 1er février 1841 en a prescrit le renouvellement et celle du 11 juin 1845 en a réglé l'application à la répartition de l'impôt foncier.

C'est sans doute en se basant sur les résultats du cadastre des cantons de Vaud et de Genève que Klöden a déterminé les rapports centésimaux ci-après des cultures pour la Suisse entière :

Pâturages.	Bois.	Terres labourables.	Prairies.	Vignes.	Terres incultes.	TOTAL.
20	17	11	20	1	31	100

Toscane. (Ancien duché de) — Le cadastre y a été prescrit par la loi du 7 novembre 1817 et terminé en 1834. Suivent ses résultats :

Terres labourables-	Prairies.	Pâtures.	Vignes.	Champs d'oliviers.	Champs de châtaigniers.	Bois.	Cultures diverses.	Autres surfaces.	TOTAL.
346,470 156.8	29,093 13.1	613,887 291.4	223,412 101.2	167,970 76.1	126,252 57.1	571,429 258.6	27,446 12.4	73,556 33.3	2,209.515 1,000

Wurtemberg. — Ce pays possède un des meilleurs cadastres de l'Allemagne et probablement de l'Europe entière. Il a été fait en exécution de l'ordonnance royale du 25 mai 1848 et terminé en 1850. Les instructions ministérielles des 30 juillet 1840, 12 octobre 1849 ont réglé tout ce qui concerne sa conservation et sa tenue à jour.

Terres labourables.	Jardins.	Prairies.	Pâturages.	Vignes.	Forêts.	Terres incultes et carrières.	Surfaces d'eau.	Routes et chemins.	TOTAL.
828.385 424.8	38,296 19.6	227,860 142.5	84,130 43.1	26,134 13.4	604,918 310.2	26,620 11.9	12,681 6.2	41,831 21.5	1,949,693 1,000

Les documents qui précédent pourraient donner lieu à des rapprochements pleins d'intérêt, d'une part, s'ils étaient tous le résultat d'opérations cadastrales ; de l'autre, si ces résultats étaient présentés sous la même forme. Toutefois, ils peuvent être comparés, sans trop d'inexactitude, en ce qui concerne le rapport des terres labourables (jardins compris), aux autres superficies. Le tableau ci-après donne les éléments de cette comparaison pour une superficie de 1,000 hectares. Les 29 pays qui y figurent sont classés par ordre décroissant de surface arable.

Danemark.........	652.2	Nassau............	377.5
Bavière...........	604.6	Autriche	366.7
Parme.	581.1	Piémont...........	358.2
Saxe-Cobourg-Gotha	578.0	Espagne...........	331.1
Saxe-Weimar.......	575.1	Naples............	364.0
Belgique..........	552.5	Hanovre...........	307.4
Saxe-Royale.	531.6	Royaume-Uni.......	247.3
France............	500.9	Hollande..........	231.0
Hesse (gr. d.).	487.8	Russie............	183.6
Prusse............	475.1	Toscane...........	156.5
Brunswick (d.).....	444.7	Suisse............	110.0
Wurtemberg.	444.4	Modène............	81.6
Etats-Romains.....	370.0	Suède.............	20.5
Bade..............	392.5	Norvége	5.5
Hesse héréd........	389.1		

D'après ce tableau, c'est l'Europe centrale et occidentale qui ont le plus de terres arables. C'est l'Europe du nord qui en compte le moins. Le Danemark fait une remarquable exception à cette dernière observation ; mais rappelons que le chiffre qui lui est afférent est le résultat d'une simple évaluation dont l'exactitude ne nous est pas démontrée. — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les coefficients de terre arable ne doivent pas être pris pour mesure exclusive des facultés de production agricole des pays ci-dessus. Il faudrait encore pouvoir tenir compte de la fécondité naturelle du sol, et des méthodes de culture plus ou moins perfectionnées. A. Legoyt.

CAHEN (Samuel), hébraïsant français, né à Metz le 4 août 1796 et mort à Paris le 8 janvier 1862, appartenait à une famille israélite très-pauvre qui le destinait au rabbinat, et l'envoya, à l'âge de quatorze ans, à l'école rabbinique de Mayence. Il avait à peine de quoi subvenir à ses premiers besoins ; mais suivant l'usage établi parmi les familles juives, le jeune étudiant trouvait toujours une place à la table de ses coreligionnaires. Il ne se bornait pas à l'étude de la Bible et du Talmud ; il se livrait en secret à celle des langues et des littératures profanes, interdites par l'excessive orthodoxie d'alors. Il partagea son

temps entre les philosophes modernes et les leçons de ses professeurs, dont il profita si bien, d'ailleurs, qu'il y devait devenir maître à son tour. Il renonça pourtant au rabbinat, exerça les fonctions de précepteur dans une famille israélite de Verdun, se fixa à Paris en 1822, s'y fit recevoir bachelier ès-lettres, et obtint, en 1824, après une lutte pénible contre les difficultés de la vie, la direction de l'école consistoriale israélite de Paris, devenue vacante par la conversion de M. Drach au catholicisme. Il remplit ces fonctions avec beaucoup de distinction et y renonça en 1836 pour se livrer tout entier à un travail long, ardu et d'une grande importance, la traduction de la Bible, son œuvre capitale, qu'il avait commencée en 1829, et qu'il dédia au duc d'Orléans, depuis roi des Français. Cahen publia, en outre, à l'usage de ses coreligionnaires, beaucoup de livres d'enseignement: *Cours de lecture hébraïque*, 1824; plusieurs fois réédité; un *Manuel d'histoire universelle*, 1836, in-18; des *Exercices élémentaires sur la langue hébraïque*, 1842, etc. Il avait fondé, en 1840, un journal qui n'a pas cessé de paraître, les *Archives israélites de la France*, publication qui a pour but de tenir ses lecteurs au courant de tout ce qui se passe dans le monde israélite, et où l'on trouve, à côté des nouvelles proprement dites, une foule d'articles de fond sur des sujets intéressant particulièrement les israélites au point de vue religieux, littéraire, scientifique, artistique, etc. C'est le premier organe de l'israélisme qui ait su s'assurer avec de nombreux lecteurs une longue durée. Le vingtième et dernier volume de la *Traduction de la Bible* parut en 1853. Ce grand ouvrage, de format in-8°, donne le texte hébreu en regard de la traduction française. Une multitude de notes philologiques, ethnologiques, historiques, géographiques, etc., rejetées au bas des pages, éclaircissent les passages qui ont besoin de commentaires, et l'on trouve, à la fin de chaque livre, des dissertations ou des mémoires souvent très-étendus sur les points les plus importants et rédigés, soit par le traducteur lui-même, soit par plusieurs de ses plus savants coreligionnaires tels que MM. Munck, Terquem, Gerson-Lévy, Zunz, les Carmely, les Cohen, Ed. Halphen, Alph. Cerfbeer, Léon Worth, Widal, etc. Ce travail de vingt-cinq ans a donné lieu à des critiques que nous n'avons pas à examiner ici. Il forme une véritable encyclopédie de la Bible où se trouvent résumés toute l'érudition rabbinique et les résultats de la savante exégèse des Allemands. Les notes de M. Cahen sont empreintes d'un caractère rationaliste qui lui fit beaucoup d'ennemis; mais il dut à une vie exemplairement honnête, l'avantage d'obtenir le respect même de ses adversaires. Il avait reçu, en 1849, la décoration de la Légion d'honneur. Il avait cédé, en 1860, la direction des *Archives israélites* à son fils, Isidore Cahen, écrivain d'un talent distingué. AL. BONNEAU.

CAISSES D'EPARGNE ET DE RETRAITE. *Voy.* PRÉVOYANCE.

CAMPBELL (JOHN, lord), lord-chancelier d'Angleterre, né le 15 septembre 1779. Il descendait d'une branche cadette de la famille ducale d'Argyle, et son père était ministre de Cupar. Après avoir obtenu son diplôme de maître-ès-arts, il se destina au barreau et se rendit à Londres où il fut obligé, pour vivre, de rédiger la critique théâtrale dans le *Morning Chronicle*. En 1806, il prit part aux assises d'Oxford et y acquit beaucoup d'expérience. Entre 1809 et 1816, il publia quatre volumes de procès, dans lesquels, dérogeant à l'usage établi jusqu'alors, il cita les noms des attorneys. Son habile innovation eut le résultat qu'il en espérait : il se fit de ces magistrats autant d'amis, si bien qu'on lui confia bientôt presque toutes les causes d'une grande importance qui étaient appelées à Guildhall.

Pendant les années 1830 et 1831, sir John Campbell représenta Stafford aux Communes. En 1832, il fut nommé solicitor général et envoyé la même année par Dudley au nouveau parlement. Il devint attorney général en 1834. Ayant échoué auprès de ses commettants de Dudley, il posa sa candidature à Edimbourg, qui le renvoya à la Chambre des Communes, où il demeura jusqu'au moment de son élévation à la pairie et à la chancellerie d'Irlande (juin 1841). C'était sous le ministère Melbourne. Ce ministère s'étant retiré le même mois, lord Campbell voulut partager la fortune de ses collègues whigs et se démit de ses fonctions de chancelier d'Irlande. Il n'en conserva que le titre avec une pension annuelle de 4,000 livres (100,000 f.) et passa cinq ans sans occuper aucun poste. Reprenant ensuite la plume, il écrivit les vies des *Chanceliers d'Angleterre*. La première série de ces biographies commença à paraître en 1846 et eut un grand succès. Elles furent suivies des *Vies des chiefs justice*. Lors du retour des whigs au pouvoir, en juin 1846, et après la retraite de sir Robert Peel, lord Campbell entra dans le cabinet et fut nommé chancelier du duché de Lancastre. En 1850, il était créé lord chief-justice du ban de la reine, poste devenu vacant par la mort de lord Denman, et qu'il conserva jusqu'à l'arrivée de lord Palmerston au ministère, en 1859, époque à laquelle il fut élevé à la dignité de lord-chancelier d'Angleterre.

Lord Campbell est mort subitement, le 23 juin 1861, de la rupture d'une artère dans la région du cœur. Il avait épousé en 1821 Elisabeth (depuis baronne Stratheden), fille aînée de sir James Scarlett (depuis lord Abinger). Cette alliance de famille, en le mettant en rapport avec des membres très-influents de l'aristocratie, contribua puissamment à ses succès et à son élévation. JUSTIN AMÉRO.

CAMPANA (Musée). *Voy.* ARCHÉOLOGIE.

CANADA. — Ce pays a attiré très-vivement l'attention publique dans le courant de l'année 1861,

à l'époque où une rupture paraissait imminente entre l'Angleterre et le gouvernement de Washington. Nous avons exposé sa situation dans les deux précédents *Annuaires*; mais de nouveaux renseignements nous permettent de mieux préciser l'état des choses et le véritable esprit dont les Canadiens sont animés.

Un recensement général a été fait en 1861 dans les deux Canadas, et nous devons en consigner ici les résultats, qui présentent un intérêt exceptionnel, en raison de l'antagonisme des deux races principales implantées dans cette partie de l'Amérique. La population totale, qui n'était que de 70,000 âmes en 1773, s'élevait, en 1851, au chiffre de 1,842,265 habitants, dont 890,261 pour le Bas-Canada, et 952,004 pour le Haut-Canada. On comptait, à la même époque, 695,945 Français, qui, depuis dix ans, se sont accrus de 187,723 individus. Le recensement de 1861 constate une population totale de 2,506,755 habitants, dont 1,110,664 dans le Bas-Canada, et 1,396,090 dans le Haut-Canada. Le tableau suivant fait connaître la force respective des diverses races.

RACES	Bas-Canada	Haut-Canada	TOTAL
Français-Canadiens.....	847,320	33,287	883,668
Id. natifs de France	672	2,289	
Anglais-Canadiens	167,578	869,392	1,276,551
Id. natifs d'Angleterre et d'Ecosse......	26,299	214,082	
Irlandais..............	50,192	191,231	241,423
Américains des Etats-Unis................	13,641	50,758	64,399
Allemande............	»	22,906	22,906
Appartenant à d'autres pays de l'Europe.....	4,962	12,846	17,808
Total............	1,110,664	1,396,091	2,506,755

Il résulte de ce tableau que la population française, qui, en 1851, formait 75 0/0 de la population totale, forme maintenant 79.50 0/0, ce qui démontre sa puissance de propagation, qui a dépassé de beaucoup celle de l'élément anglais. Un des Européens qui connaissent le mieux ce pays, M. E. Rameau, auteur d'un livre très-remarquable, intitulé : *Les Français en Amérique, — Acadiens et Canadiens*, Paris, 1859, fait remarquer, à ce sujet, que l'accroissement des Anglais est cependant desservi par une double force, celle de leur propre développement et celle de l'immigration. « Encore faut-il observer, ajoute M. Rameau, dans l'*Economiste français*, publié par notre collaborateur Jules Duval, que le recensement de la population française du Haut-Canada est tout à fait inexact, car il est à notre connaissance que, seulement dans les trois comtés d'Essex, de Kent et de Lambton, le nombre des Français dépasse 12,000 âmes, tandis que le recensement ne le porte qu'à 5,300. » — S'il était important de faire connaître la population par races, il n'est pas moins intéressant de les grouper par religion. Nous le faisons dans le tableau ci-joint :

RELIGIONS	Bas-Canada	Haut-Canada	TOTAL
Catholiques..........	942,724	258,141	1,200,865
Anglicans.............	63,322	311,569	374,891
Presbytériens de diverses sectes..................	43,600	303,384	346,984
Méthodistes de diverses sectes................	30,500	341,572	372,072
Baptistes............	7,751	61,559	69,310
Congrégationalistes.....	4,927	9,357	14,284
Universalistes	2,289	2,234	4,523
Quakers..............	»	7,383	7,383
Mennonites et Tunkers..	»	8,965	8,965
Mormons	»	74	74
Juifs..................	572	614	1,186
Sans désignation de croyances	5,728	8,121	13,849
Païens................	1,477	17,373	18,850

On voit que le catholicisme compte à lui seul plus d'adhérents que les trois confessions les plus importantes dérivées du protestantisme, ce qui assure au clergé catholique une grande influence dans les questions de politique intérieure et extérieure.

L'instruction publique a fait de grands progrès dans le Canada. On pourra s'en assurer en comparant les chiffres suivants avec ceux que nous donnions dans l'*Annuaire* de 1859-1860. Les renseignements précis nous manquent, malheureusement, en ce qui concerne le Haut-Canada. Cette province a une université à Torento et beaucoup de colléges; mais l'instruction supérieure y paraît moins forte que dans le Bas-Canada ou Canada français, ce qui explique pourquoi une foule de jeunes gens du Haut-Canada sont envoyés dans les colléges de l'autre province. Quant à l'instruction primaire, qui est l'objet d'une grande sollicitude de la part du gouvernement et des familles, elle est au moins égale à celle du Bas-Canada.

Aujourd'hui, le Bas-Canada possède deux universités complètes; celle de Laval à Québec, et celle de Mac-Gill à Montréal ; 11 colléges classiques ayant chacun de 100 à 300 élèves; 14 colléges industriels réunissant chacun de 36 à 379 élèves. Quant à l'instruction primaire, elle est distribuée à plus de 130,000 enfants ou jeunes gens dans 250 écoles primaires supérieures, et dans 2,600 écoles primaires élémentaires. L'instruction est donc fort répandue dans les deux Canadas; c'est assez dire que la presse y est également très-développée. Nous avons donné quelques indications à ce sujet dans les deux précédents volumes. Nous nous bornerons, cette année, à énumérer les journaux politiques français qui sont publiés dans ce pays, et qui paraissent soit une fois, soit plusieurs fois par semaine, car aucun d'eux n'est quotidien. Québec en a quatre : le *Journal de Québec*, le *Canadien*, le *Courrier du Canada*, la *Réforme*. Montréal en a également quatre : la *Minerve*, l'*Ordre*, le *Pays*, le *Colonisateur*. Il y en a deux à Trois-Rivières, le *Journal de Trois-Rivières* et l'*Ere-Nouvelle*; un à Saint-Hyacinthe, le *Courrier de Saint-Hyacinthe*; un à Sorel, la *Gazette de Sorel*, et un à Saint-Jean, le *Franco-Canadien*.

Le Haut-Canada a aussi un journal politique français, le *Courrier d'Ottawa*.

Nous avons signalé dans les deux précédents *Annuaires* les principaux objets du commerce canadien, et les chiffres des importations et exportations en 1859 et en 1860. Nous nous bornerons cette année à constater les développements successifs de ce commerce. On peut s'en faire une idée en songeant que le chiffre des importations, qui n'était que de 86 millions de francs en moyenne, dans la période 1841-1848, dépassait 231 millions dans la période 1855-1858, et que de 2,694,160 livres sterling (67,354,000 fr.) en 1841, il s'est élevé jusqu'à 10,876,096 liv. (272,402,400 fr.) en 1856. Les Etats-Unis, mieux placés que l'Angleterre, occupent le premier rang dans le commerce canadien. Voici, d'après les documents américains, les transactions faites entre les deux pays à deux époques différentes.

	IMPORTATIONS AU CANADA		EXPORTATIONS DU CANADA	
	dollars	francs	dollars	francs
1851	7,929,140	42,262,316	4,956,471	22,417,990
1859	18,940,792	100,954,421	14,208,717	75,732,451

Le mouvement commercial devient de plus en plus actif à mesure qu'on dote le pays de nouvelles voies de communication et de transport. Les grands travaux d'utilité publique sont donc une des plus vives préoccupations des Canadiens. En 1861, le 1er janvier, deux nouveaux ports ont été ouverts; l'un à Gaspé, à l'embouchure du Saint-Laurent, et l'autre au saut de Sainte-Marie, à l'entrée du lac Supérieur; on a prolongé de 30 lieues, sur le Saint-Laurent, le chemin de fer du Grand-Tronc, de Québec à la Rivière-du-Loup; on a achevé la route intercoloniale de la Rivière-du-Loup à Madawaska, qui établit une communication importante entre le Canada et le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, et on a continué la route intercoloniale de Mitis à Matapédiac pour établir une communication entre le Saint-Laurent et le nord-est du Nouveau-Brunswick; on poursuit la création du réseau des chemins de colonisation dans le Haut et dans le Bas-Canada, et des quais d'abordage ont été construits dans tous les petits ports du bas Saint-Laurent, au-dessous de Québec, à Rimouski, aux Éboulements, au Bic, à la Rivière-du-Loup, etc. On pousse aussi avec ardeur la construction du palais du Parlement, à Ottawa-City. Cet édifice coûtera environ 6 millions de francs. Nous avons dit, l'an dernier, que le prince de Galles en posa la première pierre après avoir inauguré, à Montréal, le pont Victoria. Quant à l'agriculture, elle paraît être à peu près délivrée d'un fléau terrible qui avait fait renoncer, sur une foule de points, à la culture du froment : nous voulons parler de la mouche de Hesse ou cécydomie. Cet insecte pernicieux a trouvé la mort dans la mesure énergique que ses ravages avaient imposée aux cultivateurs, qui ont pu, en 1861, recommencer à semer du froment.

Le budget canadien est évalué, pour les dépenses, à 9,032,666 dollars (45,163,330 fr.), et pour les recettes, à 9,452,519 dollars (47 millions 262,695 fr.). La plus grande partie de ces recettes provient des douanes, qui produisent 5,250,000 dollars. Les principales dépenses sont les intérêts et frais de la dette (3,386,320 dollars), les frais de la Législative (528,320 dollars), l'instruction publique (523,235 dollars), le service des steamers océaniques et du fleuve Saint-Laurent (436,000 dollars), et les frais du service des postes (665,000 dollars).

Il règne toujours un antagonisme d'intérêts et de tendances entre le Haut et le Bas-Canada. Nous avons parlé, l'année dernière, du projet de rappel de l'union et de celui d'une fédération qui réunirait en un faisceau les deux Canadas, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, en laissant à chacune de ces provinces un gouvernement particulier. Les Haut-Canadiens, qui avaient pris l'initiative de cette réforme politique, ont soulevé, en 1861, une question qui a causé dans tout le pays une agitation très-vive. Le gouvernement anglais avait établi une sorte d'union des deux Canadas au moyen d'un parlement commun, auquel chacun d'eux envoie un nombre égal de représentants. C'était un premier pas vers l'unification que la métropole regardait comme la meilleure sauvegarde de sa domination, en présence des tendances nationales des Franco-Canadiens. Les Anglo-Canadiens avaient poussé énergiquement à cette mesure, dont ils espéraient largement bénéficier, et qui faisait politiquement disparaître leur infériorité numérique. Mais, depuis cette époque, l'émigration est venue chaque année les renforcer, et ils forment aujourd'hui une population de 1,276,551 âmes, tandis que la population française n'est que de 883,668 âmes. Ils ont voulu profiter de cette prépondérance numérique pour dominer dans le parlement, et le chef de leur parti, M. Brown, d'origine écossaise, a demandé une réforme électorale basée sur le principe du suffrage universel. Les orateurs orangistes dans les meetings, les pasteurs protestants dans leurs chaires et tous les journalistes anglais, avaient préparé les esprits à la grande lutte qui devait se terminer dans le parlement. Mais les députés français parvinrent, par leur accord et avec l'appui de quelques représentants du Haut-Canada, opposés au suffrage universel, à renverser le projet de domination poursuivi par les meneurs de la race anglo-canadienne, et à faire rejeter la réforme électorale. MM. Cartier et MacDonald se distinguèrent surtout dans ce grand débat parlementaire, par leur éloquente défense des intérêts du Bas-Canada. Ils s'appuyaient surtout sur ce motif, que l'union des deux provinces n'était pas une fusion, mais une simple associa-

tion de deux personnalités politiques essentiellement distinctes, et dont chacune avait un caractère, des habitudes, des croyances et des lois différentes. Ils ajoutaient que les habitudes, les croyances et les lois du Bas-Canada étaient garanties par les traités conclus entre la France et l'Angleterre et consacrés par un long usage, et que tout changement d'équilibre dans la représentation pouvait compromettre l'individualité politique de la province. Les députés du Bas-Canada déclaraient même que si leurs protestations venaient à échouer, ils en appelleraient d'abord au parlement britannique, et, en dernier ressort, à la France, garante de la stricte exécution des clauses consignées dans le traité de cession.

Le Canada a eu, l'année dernière, d'autres émotions. La guerre parut un moment imminente entre la Grande-Bretagne et les États-Unis du Nord, à la suite de la capture des deux commissaires du Sud sur un bâtiment anglais. Les Américains menaçaient de lancer sur le Canada une armée de 200,000 hommes, et le gouvernement anglais dut, en toute hâte, envoyer des renforts sur les bords du Saint-Laurent, où il n'avait pas plus de 3 à 4,000 hommes. Les premiers renforts commencèrent à être expédiés le 25 juin 1861, et l'armée chargée de protéger les deux Canadas, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, fut portée successivement à un effectif d'environ 20,000 hommes. Mais la querelle se termina pacifiquement, et il est, d'ailleurs, hors de doute que les Américains auraient éprouvé de la part des habitants des deux Canadas une résistance opiniâtre, malgré les sympathies d'une petite minorité pour les États-Unis. La population française, laissant de côté ses griefs contre l'Angleterre, exprima énergiquement sa répulsion pour les États-Unis. Les évêques rédigèrent des mandements pour signaler aux catholiques les dangers de l'annexion, et tous les journaux français, excepté deux, publièrent une déclaration collective dont nous croyons utile de reproduire les principaux passages :

« Nous, soussignés, rédacteurs des journaux canadiens ci-énoncés..... faisons savoir que notre opinion, en tant que représentants de la presse canadienne, est que ce pays préfère rester soumis à l'Angleterre plutôt qu'annexé aux États-Unis, par les raisons suivantes : 1° Parce que nous tenons à conserver notre nationalité ; c'est-à-dire notre langue, nos mœurs et nos lois, nationalité qui a plus à craindre des États-Unis que de l'Angleterre, ainsi que nous le savons par la triste expérience de nos frères, les colons français de Détroit, du Missouri et de la Louisiane. L'Angleterre est une domination éloignée que nous ne sentons que par intermédiaire, qui s'exerce aujourd'hui dans des conditions libérales.., etc. 2° Par de puissants motifs d'intérêt. Nos tarifs de douane sont modérés, les leurs sont exorbitants ; nos revenus de douane nous appartiennent entièrement et servent à défrayer les dépenses de la province ; — si nous étions réunis aux États-Unis, tous nos produits de douane seraient absorbés par le gouvernement, fort coûteux et fort désordonné de Washington ; tandis que nous serions obligés, comme chacun des États-Unis, de nous imposer des taxes nouvelles et directes pour nos dépenses propres. 3° Nous sommes opposés, enfin, à cette union par un antagonisme de sentiments traditionnel et historique. Ce sont les Yankees qui sont vraiment nos vieux et invétérés ennemis ; ce sont eux, plus que l'Angleterre elle-même, qui ont suscité toutes les guerres contre l'ancienne colonie française du Canada ; c'est contre eux que nos pères ont constamment combattu pendant les cent cinquante ans de la domination française. La mémoire ne s'en est jamais perdue dans la tradition de nos familles ; leur nom ici est synonyme d'ennemi, et c'est la plus grande antipathie qui existe dans nos cœurs ; c'est pourquoi, etc... »

Les ministres de la reine Victoria avaient donc raison, tout en prenant les précautions exigées par la prudence, de déclarer, au sein du parlement britannique, que l'Angleterre pouvait se rassurer sur le sort du Canada. AL. BONNEAU.

CAP DE BONNE-ESPERANCE, *Natal, Cafrerie.* — L'histoire de ces vastes possessions de la Grande-Bretagne n'a été marquée que par des incidents sans véritable importance politique. Au mois d'avril 1861, un fort rassemblement de naturels, commandés par le chef Kreli, avait alarmé les settlers des frontières ; mais il avait suffi de l'envoi de quelques troupes dans la direction du Banshee pour les dissiper sans qu'il eût été besoin d'employer la force. Plus tard, en août, les Zules firent mine de vouloir se saisir par violence de deux jeunes chefs réfugiés à Natal, et l'ardeur irréfléchie du lieutenant gouverneur de Natal, M. John Scott, faillit compliquer la situation. Un renfort survint de Cap-Town et les Zules se retirèrent, protestant, selon leur usage en pareil cas, de la pureté de leur intention. S'ils étaient venus en si grand nombre, c'était uniquement pour goûter les plaisirs de la chasse. On accepta cette excuse anodine et la paix ne fut pas compromise.

En vertu d'un arrangement mené à bonne fin par sir George Grey, de vastes terres dans la contrée appelée *no Man's Land* (littéralement, Terre de personne) ont été cédées aux Griquas, peuplade laborieuse et intelligente. Le gouvernement de Natal ayant revendiqué un droit de propriété, la combinaison de sir Grey faillit échouer ; elle était d'ailleurs contre-carrée par le ministère des colonies : cependant, après des modifications de détails, elle a pu aboutir. Enfin, en novembre, on a craint sérieusement le renouvellement de ces luttes, jadis si fréquentes entre les Boers et les Bassutos, d'où pouvait sortir une guerre de frontières qui aurait embrasé toute la colonie. Aux dernières nouvelles,

le calme était rétabli. Seulement, il s'était produit un fait caractéristique : les Boers, dégoûtés de leur gouvernement, annonçaient l'intention de solliciter la protection de la France, ajoutant que l'Angleterre ne pourrait voir d'un mauvais œil une telle résolution, puisqu'ils ne la prenaient qu'après avoir deux fois inutilement demandé sa protection. Nous ne faisons qu'indiquer ces incidents : les *Annuaires* précédents et le supplément de l'*Encyclopédie du* XIX*e siècle* ayant déjà élucidé tout ce qui se rattache à la condition sociale et politique des Boers.

Le Parlement du Cap a tenu une session de beaucoup plus longue qu'à l'ordinaire. Elle a duré du 26 avril au 14 août. Ses premiers soins ont été consacrés à la question financière, devenue assez lourde, grâce à l'accroissement des dépenses centrales et surtout des dépenses affectées au développement des voies de communication. Le comité des finances proposait un emprunt de 200,000 l. st. Il demandait à l'impôt 100,000 liv. par le rétablissement de quelques droits supprimés, l'augmentation des droits de douane, la création de taxes sur le papier de banque, sur le timbre, sur les legs et successions.... Cet ensemble de mesures fiscales a été adopté. Un bill a été introduit pour obtenir la suppression des allocations consenties par l'Etat pour différents établissements religieux. Bien que cette proposition radicale n'ait pas été acceptée, elle a été bien accueillie par l'opinion publique.

Le mouvement séparatiste de l'Est et de l'Ouest paraît perdre de sa vivacité première. Répété par la Chambre, il semble avoir rencontré dans les esprits plus de fatigue que d'émotion véritable, et ce qui semblerait prouver la justesse de ce point de vue, c'est la démission donnée en termes amers par le docteur Way, secrétaire de la ligue séparatiste : « Dégoûté, dit-il, de l'inertie apathique des séparatistes orientaux. » Cependant, il est difficile de ne pas croire à l'avenir de la scission : l'Est et l'Ouest sont séparés par d'immenses espaces et les progrès du Port-Elisabeth le désignent comme siége futur d'une législation locale.

Il peut être utile de rappeler ici que le mécanisme constitutionnel du Cap comprend : 1° un conseil législatif, composé de 15 membres (8 pour l'Ouest, 7 pour l'Ouest), présidé par le *chief justice* (salaire, 2,000 liv. st.) ; 2° une chambre, composée de 46 membres élus pour cinq ans ; 3° un conseil exécutif, présidé par le gouverneur et dont font partie le lieutenant gouverneur, le secrétaire colonial, le trésorier général, l'attorney général, le collecteur des douanes, l'auditeur général. Dans les provinces, l'administration de la justice et la plupart des attributions du pouvoir exécutif sont dévolues à 43 *civil commissioners and resident magistrates* payés de 400 à 600 l. st. Les forces militaires consistent en 3,409 hommes d'infanterie, 176 d'artillerie, 239 du génie, qui coûtent au trésor métropolitain 456,658 liv. st. La colonie entretient, moyennant 56,176 liv. st., un corps mi-partie de Hottentots et d'Européens, fort de 48 officiers, 1,036 sous-officiers et soldats, 900 chevaux. Enfin, le service de garnison, en cas de départ aux frontières des troupes de la Reine et du contingent colonial, est confié aux volontaires et à la milice, qui forment à peu près 1,200 hommes.

Nous retrouvons là l'organisation simple, ingénieuse, appropriée, plastique en quelque sorte et au demeurant peu coûteuse, que l'Angleterre a su donner à son immense empire colonial.

Naturellement, les institutions de la Cafrerie et celles de Natal sont beaucoup moins larges, puisque ces deux colonies traversent la période de tutelle qui, pour les colonies dites de la couronne, c'est-à-dire où la couronne conserve son droit et son pouvoir de légiférer, préside la période d'émancipation. A Natal, il y a un conseil exécutif et un conseil législatif présidé par un *speaker*, et dont font partie quatre hauts fonctionnaires chefs de service et douze membres élus.

Un fait à noter, c'est que l'Angleterre, respectant les traditions des contrées qu'elle soumet à sa puissance, a laissé subsister au Cap l'ancienne législation civile romano-danoise des sept provinces réunies.

L'état économique du Cap est très-satisfaisant. La récolte en vins de 1861 a réparé l'insuffisance de celle de 1860, grâce en partie à l'emploi du soufrage sur une grande échelle, comme prophylactique de l'oïdium. Le seul commerce d'exportation britannique a atteint (pour 1860) le chiffre de 45,677,000 fr. avec le Cap, de 5,923,000 fr. avec Natal. En dix années, 1851-61, le revenu a doublé : les exportations ont triplé. En décembre 1861, les relevés des droits de douane pour les onze premiers mois de l'année donnaient, comparativement aux onze premiers mois de 1860, une plus-value de 13,553 liv. st. Partout avançaient les travaux publics, vivement poussés. Le télégraphe électrique destiné à relier Port-Elisabeth et Graham's-Town était achevé jusqu'à Sunday's-River. La même activité présidait aux travaux du brise-lames de Table-Bay, dont la première pierre a été posée par le prince Alfred, à ceux du chemin de fer de Cape-Town et de Wellington (complétement fait jusqu'à Erste-River), des docks de Table-Bay, des ports d'Algoa-Bay, de Mossel-Bay, de Kovoia.... Pendant ce temps, les intérêts économiques, aussi bien que les intérêts scientifiques, s'apprêtaient à profiter des incessantes explorations tentées vers le Zambèze par Livingstone, l'évêque Mackenzie, Cator, Henry Chapman...

L'île d'Ichaboë a été formellement annexée à la colonie du Cap. Ç'a été le dernier acte de la vigoureuse administration de sir George Grey, parti le 15 août pour la Nouvelle-Zélande dont il va di-

riger le difficile gouvernement. Il a été remplacé par M. Wodehouse, ancien gouverneur de la Guyane. Sir George Grey a fait don à la ville du Cap de sa magnifique bibliothèque estimée 20,000 liv. st.

Le Cap et Natal se préparaient à figurer dignement à l'Exposition. Le Cap envoie une magnifique collection de bois propres surtout, par leur dureté, à la construction des pièces de résistance, arbres de navire ou de machines, traverses de railways.... Natal expose du sucre, du café, de l'arouroot, du gingembre, des céréales, des fruits conservés.... D'ORNANT.

CARTHAGE. — Bien que l'*Annuaire encyclopédique* se préoccupe surtout des questions, pour ainsi dire vivantes, dont l'ensemble constitue le mouvement général de la civilisation, il ne laisse pas passer inaperçues les explorations scientifiques qui ont pour but de compléter nos connaissances sur les peuples anciens. (V. ARCHÉOLOGIE). Dans cet ordre de choses, rien n'est plus digne d'attention que les recherches entreprises pour faire connaître ce qu'il reste encore des grandes cités qui gouvernaient jadis le monde. Notre siècle a été fécond en découvertes de ce genre. Après que le dix-huitième eut replacé devant nos yeux la civilisation intime des anciens par la magnifique résurrection de Pompeï et d'Herculanum, le dix-neuvième a commencé, avec moins d'éclat sans doute, à retrouver ou à mieux préciser les emplacements des grandes cités d'Alexandrie, d'Antioche, de Syracuse, sans parler d'Athènes et de Rome. Mais en dehors de la grande découverte de Ninive et de Babylone, aucune recherche de ce genre n'inspire un plus haut intérêt que celles qui se rattachent à la terrible rivale de Rome, à Carthage. Ces investigations étaient d'autant plus difficiles, que les traces de l'antique cité de Didon avaient disparu moins encore sous la torche des soldats de Scipion, que sous les matériaux superposés qui servirent à son vainqueur à reconstruire une seconde Carthage, qui après avoir été la capitale de l'Afrique romaine, et plus tard celle des Vandales, fut détruite par les musulmans. Il en resta cependant des ruines considérables; les historiens arabes les mentionnent souvent, et c'est dans les siècles qui nous ont précédés immédiatement que la mémoire de l'emplacement de l'ancienne reine des mers s'est tout à fait perdue et qu'on a pu dire encore: *Jamiam periere ruinæ*.

Carthage, toutefois, n'était pas demeurée dans l'oubli, et il s'était formé, il y a un quart de siècle, une association de savants, appelée *Société de Carthage*, pour explorer l'emplacement de la ville d'Annibal. Nous citerons, parmi ses membres, MM. Falbe, Reid, Barth et Nathan Davis. M. Dureau de la Malle s'occupa plus récemment de la topographie de Carthage, et aux travaux de ses prédécesseurs en ajouta de plus précis. La cité de Didon, qui pouvait compter huit cent mille habitants, était située sur une presqu'île qui s'allongeait dans la mer du côté de l'Est. Les murs de la capitale, dont la forme peut se comparer à un rectangle irrégulier, longeaient la Méditerranée, pendant une assez grande étendue, par leurs côtés nord et sud; l'ouest était le seul côté ouvert aux communications avec la terre ferme, et la pointe la plus extrême de la presqu'île, à l'est, défendait, par ses bords inaccessibles, la partie orientale de la ville. Cette grande enceinte était divisée en différentes parties appartenant, du reste, à des âges différents; le coin nord-est s'appelait *Magara*, la nouvelle ville; au milieu du coin occidental, sur une colline dominante, s'élevait la véritable forteresse, Byrsa, *Birtha* en araméen. La ressemblance de son avec le grec *byrsa*, peau, a fourni la légende de la peau de vache de Didon, que chacun connaît. Cette acropole contenait dans ses murs le grand sanctuaire des Carthaginois, le temple d'Esculape. Le côté sud-est contenait le forum, et le midi s'appelait *Cothon*, évidemment le quartier commerçant, qui était proche du grand port militaire de Carthage, également nommé Cothon. La configuration de ce port était admirable. C'était une baie entamant la côte méridionale de la presqu'île carthaginoise, et barrée par une île, de sorte que le port du Cothon était ouvert seulement par deux issues étroites, dont l'une donnait dans la Méditerranée, l'autre dans le lac de Tunis. Au milieu de cette baie de Cothon, il y avait une toute petite île désignée sous le nom d'*île de Cothon*, et qui était occupée par le pavillon de l'amiral carthaginois. C'est du côté de Cothon que Scipion dirigea surtout ses attaques. Il avait fait construire dans le lac de Tunis un môle qui joignait l'extrémité sud de l'île dont nous avons parlé plus haut, à l'angle sud-ouest de l'enceinte de la ville.

Dans ces derniers temps, M. Beulé a entrepris une nouvelle exploration de Carthage, et ses recherches ont été conduites avec une persévérance qu'on ne saurait trop apprécier. Le savant professeur à la Bibliothèque impériale s'est surtout appliqué aux fouilles de la citadelle, *Byrsa*, qu'il identifie à la colline où, aujourd'hui, s'élève l'église consacrée à la mémoire de saint Louis. Cette construction moderne rend très-difficiles les investigations, puisque dans les fouilles il faut respecter le sanctuaire qui se trouve au-dessus des ruines ensevelies dans le sol. M. Beulé a aussi le mérite d'avoir montré d'une manière irréfragable, selon nous, l'emplacement de la vieille forteresse Didonienne; jusque-là, cette question avait été résolue dans des sens divers par les différents voyageurs. Ses fouilles et ses dissertations ont montré que la colline où, aujourd'hui, s'élève la chapelle consacrée au saint roi, est Byrsa, et Byrsa tout entière: l'ancienne idée, qui consistait à faire de Byrsa un quartier de la ville, ne peut plus être soutenue. M. Beulé a retrouvé, dans les fouilles qu'il a fait exécuter, une partie des fortifi-

cations gigantesques de Byrsa, les ruines d'un palais évidemment punique et qu'il identifie avec le palais de Didon dont parlent les auteurs. Il a également mis à nu des restes de citernes effondrées, et dans le coin sud-ouest les débris d'une habitation où se trouvait une mosaïque. Des citernes mieux conservées, des restes d'habitations ont été déterrés dans toute la partie occidentale de l'acropole. A une assez grande distance au-dessous de l'église, élevée sur l'emplacement même du temple d'Esculape, M. Beulé a découvert les murs du péribole de la forteresse punique presque orientée vers l'est, et dans une direction parallèle, une partie du mur du soutènement oriental, qui garantissait en bas, à une distance de 100 mètres environ, la solidité des fortifications élevées sur la hauteur de l'acropole. Au midi de l'église actuelle, se trouvait, selon M. Beulé, le temple de Jupiter, dont la forme romaine lui fut prouvée par un bas-relief mis au jour par ses fouilles. Mais ce qu'il a constaté de plus remarquable, c'est un monument composé de sept salles parallèles et voûtées, toutes terminées par des culs-de-four sur le mur d'enceinte du temple.

Toute la partie supérieure du cul-de-four central a la forme d'une demi-sphère; elle est ornée de stuc blanc et de caissons qui ont la forme de losanges. M. Beulé décrit longuement ces restes d'architecture romaine qui promettent aux explorateurs futurs une grande moisson, et nous nous associons au vœu qu'il exprime, qu'on interrogera un jour les ruines de Carthage, comme celles de Ninive et de Babylone. J. Oppert.

CAUSSIDIÈRE (Marc). — Né à Lyon en 1808, préfet de police à Paris en 1848, Marc Caussidière était dessinateur à Saint-Étienne, et son père, Jean Caussidière, commis libraire à Lyon, lorsque éclata, en 1834, la terrible insurrection qui ensanglanta cette ville pendant trois jours. Tous deux étaient dévoués à la cause républicaine ; ils prirent une part active à ce mouvement, et un des fils de Jean Caussidière fut tué sur les barricades. Arrêté peu après, Marc Caussidière fut traduit avec son père devant la Cour des pairs, et, parmi les accusés de Saint-Étienne, il fut celui qui attira le plus vivement l'attention dans le célèbre procès d'avril. Il fut condamné à la détention et transféré au Mont-Saint-Michel; mais il profita de l'amnistie Molé, et entra plus tard dans la rédaction du journal *la Réforme*. Actif et résolu, il contribua à la révolution de Février; et quand la royauté eut cédé la place à l'insurrection victorieuse, il s'empara de la préfecture de police, et fut nommé, le 24 février même, délégué du gouvernement provisoire pour l'administration de la police parisienne, titre qui fut changé, peu de jours après, en celui de préfet de police. Les insurgés qui l'avaient aidé à prendre possession de la préfecture formèrent le noyau d'un corps spécial, appelé d'abord les Montagnards, plus tard, la Garde Républicaine, qui donnait une grande force à son chef et lui assurait beaucoup d'indépendance à l'égard de la mairie de Paris, à laquelle la préfecture de police était subordonnée. C'est avec cette garde que Caussidière s'est vanté plus tard d'avoir fait de l'ordre avec du désordre, affirmation très-contestable d'ailleurs. Deux tendances opposées s'étaient produites, dès les premiers jours, dans le parti qui se trouvait au pouvoir, et divisaient le gouvernement provisoire lui-même. Par habitude et par caractère, Caussidière penchait vers la tendance extrême; mais il sut garder, pendant quelque temps, une position neutre, et évita notamment, lors des démonstrations du 16 mars et du 16 avril, de se compromettre vis-à-vis de la fraction modérée du gouvernement provisoire. Aussi fut-il nommé membre de l'assemblée constituante à une grande majorité. Mais, le 15 mai, il contrevint formellement aux ordres du président de l'assemblée et de la commission exécutive, et permit ainsi la violation de la représentation nationale qu'il lui eût été facile d'empêcher. Accusé vivement pour ce fait, dès le lendemain, à la tribune de l'assemblée, il se démit de ses fonctions de préfet de police et de représentant du peuple. Cependant ses explications, qui avaient tout le caractère de la franchise et même de la brusquerie, lui acquirent les sympathies des électeurs de Paris, et, s'étant présenté de nouveau aux suffrages, il réunit le plus grand nombre de voix aux élections du 4 juin 1848. Malheureusement, les journées de juin et l'instruction à laquelle elles donnèrent lieu fournirent de nouvelles preuves de ses rapports avec les partis extrêmes, et, le 25 juin, l'assemblée constituante vota sa mise en accusation. Caussidière se retira alors à Londres, où il vécut en faisant le commerce des vins. Rentré en France à la suite de l'amnistie de 1859, il est mort en 1861. A. O.

CÉRÉALES.—L'année 1861 comptera parmi l'une des plus funestes du XIXe siècle. Un hiver rigoureux, presque sans neige, un printemps sec et froid, un commencement d'été humide, puis, à partir de la fin de juin, une sécheresse qui devait durer jusqu'à la fin d'octobre sans être une seule fois interrompue par des pluies suffisantes, en voilà déjà plus qu'il n'en faut pour compromettre gravement les trésors annuels de l'agriculture. En outre, dans la nuit du 5 au 6 mai est survenue une forte gelée qui a porté le coup de grâce en détruisant en beaucoup de lieux l'espoir des vignes, des noyers, ainsi que de la plupart des fruits. Il faut porter encore à l'actif des causes qui diminuent le rendement des terres emblavées la regrettable pénurie des récoltes fourragères, qui réclament impérieusement la création de prairies et d'irrigations entreprises sur une grande échelle. Nous exagérons les funestes effets de l'inclémence du ciel, pour n'avoir pas à incriminer trop sévèrement notre propre incurie.

Les statisticiens savent assez quelle incertitude règne sur les chiffres que l'agriculture livre à leurs études; aussi est-il à cette heure bien difficile d'apprécier avec quelque précision le rendement de l'année 1861, ainsi que le déficit que l'importation devra combler. On ne peut encore en parler que par comparaison et par à peu près.

Les fertiles plaines de la Beauce, de la Brie, du centre de la France, de la Lorraine, de l'Alsace, de la Picardie, de la Normandie, etc., ont vu leurs blés ravagés par la nielle et surtout par la rouille, dont le développement a été facilité peut-être par le mauvais état des grains de semence; on sait qu'en 1860 les récoltes furent rentrées fort humides. Nos départements du Nord, habitués à exporter en Angleterre, ont eu à peine de quoi faire face à leur consommation. On peut dire que presque par toute la France il y a eu peu de gerbes, c'est-à-dire peu de paille et peu de blé, et encore le grain était-il retrait, ridé, sans farine. Il est tels gros fermiers qui n'ont pas récolté ce qui est nécessaire à la consommation de leur maison, et qui, au lieu de porter au marché, iront lui demander un supplément qui leur manque. En somme, l'année 1861 peut être considérée comme très-médiocre quant à la production du blé, passable quant à celle de l'orge, de l'avoine et du maïs.

La loi inflexible de l'offre et de la demande s'applique surtout aux céréales, à cette denrée dont la consommation est toujours à peu près la même, et l'on peut dire que la situation du marché indique presque toujours au vrai sa rareté ou son abondance. A la fin de décembre 1860, le prix moyen du blé, calculé d'après les mercuriales des principaux marchés de la France, était de 21 fr. 14 c. par hectolitre. Dans la première quinzaine de janvier, il fléchit de 50 à 70 centimes, qu'il regagne, et par delà, vers la fin du mois, de sorte que le prix moyen du blé s'arrête à 21 fr. 85 c. Les nouvelles des départements étaient alors assez favorables, les blés en terre présentaient une belle apparence; aussi une petite hausse de 11 centimes par hectolitre mérite-t-elle à peine d'être mentionnée au commencement de février; mais, dès la fin du mois, les affaires reprennent une certaine activité sur la plupart des marchés producteurs; le prix moyen du blé atteint 22 fr. 61 c. par hectolitre. Dans les premiers jours de mars, une légère hausse de 35 cent. élève le prix moyen à 22 fr. 96 c.. et, vers la fin, le même mouvement ascensionnel porte le prix moyen à 23 fr. 28 c. par hectolitre.

Après une baisse insignifiante survenue vers le milieu d'avril, un mouvement de hausse plus fortement accusé porte, à la fin du mois, le prix moyen à 23 fr. 33 c. En mai, la sécheresse du printemps, les froids rigoureux pour cette saison, causent des pertes irréparables; les nouvelles des provinces deviennent alarmantes; les prix suivent leur cours ascendant, de telle sorte qu'à la fin du mois, le prix moyen s'élève à 24 fr. 04 c. par hectolitre. Les premiers jours de juin sont plus favorables; les chaleurs sont enfin venues après quelques jours de pluies bienfaisantes qui ont ranimé la végétation, et, pendant la première quinzaine, le mouvement, sur le marché, se traduit par une petite baisse de 6 centimes par hectolitre, qui fait descendre le prix moyen à 23 fr. 34 c. Par malheur, l'espérance n'est que passagère, le désenchantement arrive dès les premiers jours de juillet: une sécheresse dévorante règne dans le Midi; des orages continuels, accompagnés de trombes de vent, ravagent et compromettent les récoltes dans le Nord. Les cours redeviennent fermes, à moins que l'on ne veuille tenir compte d'une baisse de 2 centimes sur le prix moyen. Les nouvelles inquiétantes qui continuent d'arriver de l'étranger comme des provinces, provoquent une hausse moyenne de 77 centimes. C'est en vain que la moisson touche à son terme, grâce à la période de beaux jours que présente la première quinzaine d'août : plus on avance, et plus on demeure convaincu qu'on a affaire à une année médiocre. Aussi la hausse continue-t-elle sur tous les marchés des départements; elle s'élève, en moyenne, à 1 fr. 80 c. par hectolitre, ce qui porte le blé à 25 fr. 17 c., c'est-à-dire au chiffre le plus élevé, à une époque où, d'habitude, il est en baisse : cette marche progressive poursuit son mouvement jusqu'à la fin du mois, et atteint le chiffre de 34 centimes par hectolitre.

Dans la première moitié de septembre, la hausse continue à faire des progrès rapides : elle s'élève, en moyenne, à 1 fr. 13 c. par hectolitre, faiblit et ne présente qu'une nouvelle augmentation de 46 centimes vers la fin du mois. Dans la première quinzaine d'octobre, un mouvement contraire se manifeste; la baisse fait des progrès sur tous nos marchés : elle n'est encore que de 20 centimes par hectolitre de froment. Les cours continuent de baisser durant la seconde quinzaine; la baisse est, en moyenne, de 23 centimes pour toute la France. Dans les deux premières semaines de novembre, les blés continuent de baisser, sous l'influence des importations considérables dont nous allons parler tout à l'heure. Cette baisse, du reste, est peu sensible: les cours résistent assez bien à un mouvement qui ne progresse que lentement. Aussi, après une baisse moyenne de 50 centimes pendant cette première quinzaine, les cours se relèvent vers la fin du mois, la baisse se voit remplacée presque sans transition par un mouvement de hausse assez prononcé. Il en résulte que la variation moyenne des cours pendant la quinzaine se traduit par une petite hausse de 29 centimes par hectolitre. Grâce à une nouvelle hausse presque imperceptible pendant les deux premières semaines de décembre, le prix moyen est de 26 fr. 97 c.; enfin, dans la dernière quinzaine de décembre, on observe une légère baisse de 31 centimes, de sorte qu'au mo-

ment où l'année se termine, le blé est à 26 fr. 66 c. par hectolitre, en moyenne.

En somme, le prix moyen qui est, pour la France, de 21 fr. 85 c. par hectolitre en janvier 1861, s'élève à 26 fr. 66 c. à la fin de décembre. En 1860, les prix correspondants étaient 18 fr. 24 c. pour le commencement de janvier, et 21 fr. 14 c. à la fin de décembre, après avoir atteint le chiffre maximum de 21 fr. 38 c. en octobre: c'est-à-dire que le blé a été constamment, dans l'année qui vient de s'écouler, plus cher qu'il n'avait été pendant tout le cours de l'année précédente. Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les marchés étrangers.

En janvier, les cours restent très-fermes, bien que les transactions aient été en général fort limitées; quelques-uns même présentent une hausse notable. A Londres, les opérations du marché portent exclusivement sur les blés indigènes, la navigation de la Tamise étant interrompue. Le prix moyen flotte entre 23 et 25 francs. A New-York et à Odessa, le cours des céréales présente une assez forte augmentation, il est à 19 fr. 50 c. aux États-Unis, entre 18 et 20 francs en Russie; en Belgique, en Hollande, en Allemagne et sur le Rhin, les prix se maintiennent entre 22 et 25 francs. Après un moment de ralentissement à Odessa, les affaires reprennent de l'activité, par suite de demandes importantes des ports de l'Adriatique et de la Méditerranée. Le mois suivant s'écoule sans grandes variations dans les mercuriales. A Londres, les affaires sont assez animées au cours de 24 fr. 50 c.; en Belgique, en Italie, en Suisse, aux États-Unis, les prix se maintiennent sans fléchir. Les marchés espagnols sont calmes. Il y a plus d'animation sur ceux d'Allemagne, où des ventes importantes ont été faites pour le compte du commerce anglais. A Odessa, on paie le blé tendre de 18 à 21 francs l'hectolitre; le blé sandomirka est coté 23 francs, et le blé ghirka de 18 à 19 francs. Vers la fin de mars, la situation reste sensiblement la même: en Angleterre, les cours restent très-fermes; on paie les blés anglais blancs de 18 à 31 francs l'hectolitre, et les blés rouges de 17 fr. 50 c. à 31 francs. Les blés français se vendent de 25 à 28 fr. 50 c. En Belgique, le prix moyen est de 24 fr. 37 c., ce qui constitue une hausse de 50 centimes sur le mois précédent. Les marchés de l'Allemagne, de la Hollande n'ont pas varié sensiblement. A Odessa, on remarque une légère reprise dans le commerce des céréales à cause de la fonte des glaces. Les blés tendres, l'orge et le seigle ont été demandés, tant pour les besoins locaux que pour l'exportation. Le blé sandomirka, l'orge et le seigle ont été vendus en hausse. En Égypte, à Alexandrie, les prix sont faibles : de 15 à 16 francs l'hectolitre. A New-York, cours stationnaire : les blés rouges d'hiver sont de 20 fr. 50 c. à 21 francs l'hectolitre; les blés blancs de 22 à 24 fr. 50 c., rendus à bord.

En avril, sous l'empire de quelques préoccupations politiques, les transactions sont faibles, et néanmoins, malgré le ralentissement des ventes, les prix sont en hausse, à l'étranger comme en France. Le mois suivant n'offre également rien d'important à signaler. En Angleterre, comme chez nous, on se plaint de la sécheresse qui porte préjudice aux récoltes en terre. En Belgique, les cours ont éprouvé un peu de hausse. Les prix se maintiennent avec fermeté en Allemagne et sur tous les marchés du Rhin. En juin, la situation ne change guère. Cependant, comme il s'est produit en Angleterre aussi bien qu'en France une amélioration sensible dans l'état des récoltes en terre, cette circonstance, jointe à des arrivages considérables, a causé un mouvement de baisse sur les marchés : de 23 fr. 50 c. à 26 fr. 40 c., tels sont les prix moyens. Il en est de même en Belgique : 25 fr. 55 c.;—en Allemagne : de 23 à 24 francs;—en Suisse : de 25 fr. 40 c. à 26 fr. 55 c.; — en Hollande : 26 fr. 50 c. Aux États-Unis, malgré les préoccupations politiques, le commerce conserve une grande activité, le prix moyen se tient à 20 fr. 50 c. A Odessa, les affaires se ralentissent un peu : les blés disponibles de qualité ordinaire se vendent de 16 à 17 francs; ceux de première qualité, qui ne sont pas très-nombreux, valent de 20 à 21 francs l'hectolitre.

Vers la fin de juillet, chacun commence à connaître d'une manière approximative le bilan de ses récoltes. Les nouvelles d'Angleterre sont peu satisfaisantes : les blés sont clairs, la paille courte, le grain peu abondant; aussi on considère la récolte comme inférieure à la moyenne, et tout naturellement les prix éprouvent une hausse sensible sur les marchés anglais. A Liverpool, ils sont à 24 francs; à Londres, à 26 francs. Les prix restent très-fermes en Belgique, où les récoltes ont eu, comme ailleurs, à souffrir de la pluie et des froids tardifs : prix moyen, 26 fr. 45 c. En Allemagne, on paraît assez satisfait du rendement de la moisson; néanmoins les affaires se traitent à des prix toujours bien tenus : de 20 à 23 fr. 50 c. En Espagne et en Italie, la récolte n'est pas mauvaise : à Santander, le blé est à 24 fr. 50 c.; à Novare, à 17 fr. 85 c. A Odessa, les blés de Russie donnent lieu à des transactions importantes, à raison de 14 à 17 fr. 75 c. l'hectolitre en premier achat. A New-York, les ventes ont été animées aux prix de 16 fr. 20 c. et 16 fr. 75 c. pour les blés rouges d'hiver. En somme, on constate que, dans ces parages, la récolte de 1861 est aussi abondante que celle de 1860.

Les cours des blés se maintiennent très-fermes sur la plupart des marchés étrangers, pendant les deux mois d'août et septembre; il n'y a, d'ailleurs, aucun fait qui mérite d'être signalé. En novembre, les prix conservent toujours une grande fermeté dans tous les pays. On remarque néanmoins une légère baisse à Londres, où le blé est à 26 fr. 50 c.

A New-York, où les blés sont très-abondants, les demandes sont assez importantes pour maintenir le cours au même niveau, à 26 fr. 20 c. En Russie, les prix sont : 18 fr. à Odessa, 20 fr. 40 c. à Saint-Pétersbourg. En Belgique, malgré un mouvement de baisse, les prix se maintiennent à 27 fr. 73 c. En Allemagne, ils sont toujours bien tenus, mais on s'accorde à considérer la baisse comme très-probable : en attendant, Mayence vend à 24 fr. 50 c., Dantzig à 25 fr., Hambourg à 27 fr. 50 c. En Suisse, ils flottent entre 25 fr. 65 c. et 26 fr. 20 c. L'Italie est au prix moyen de 25 fr. 20 c. L'Espagne varie de 24 fr. 50 c. à 31 fr.

La Belgique et les marchés des bords du Rhin se plaignent du ralentissement des affaires en novembre, mais néanmoins les cours ne fléchissent pas. La moyenne, pour la Belgique, est 27 fr. 95 c. On constate un peu de hausse en Angleterre. On ne remarque pas de changement notable en Russie ; à Odessa, les ghirka se vendent de 17 fr. 50 c. à 18 fr. 10 c. l'hectolitre, et les sandimirka de 19 fr. 04 c. à 20 fr. 25 c. A New-York, une légère hausse porte le prix à 26 fr. 75 c.

Dans les premiers jours de décembre, les affaires sont peu actives à Londres. Les difficultés de la situation politique tiennent les vendeurs et les acheteurs sur la réserve. On observe, en somme, une baisse sensible. Les cours ont haussé en Belgique, et n'ont pas éprouvé de variation notable en Allemagne et sur les bords du Rhin. A la fin du mois, les cours n'ont pas varié à Londres, ils sont toujours bien tenus en Belgique. A Odessa, les affaires sont très-calmes, mais les prix ne fléchissent pas, malgré la crainte que l'on éprouve de voir la mer prise par les glaces d'un instant à l'autre.

Il y a cent ans, même dans les années ordinaires, on mourait de faim par toutes les campagnes de France, et l'on voyait souvent ce bizarre spectacle d'une province qui ressentait toutes les horreurs de la faim, tandis que dans les provinces limitrophes, la misère était grande au sein de l'abondance, parce que les habitants ne pouvaient vendre leurs produits, qui paraissaient inutiles entre leurs mains. C'est qu'il y a cent ans, chaque province avait ses octrois et ses douanes, chaque chemin, — là où il en existait, — avait ses barrages et ses travers, chaque fleuve ses péages et ses trépas. — *Homo homini lupus*, — telle était la devise de l'humanité. Chaque contrée, chaque ville, chaque bourg s'entourait d'une infranchissable muraille de la Chine ; on ne pouvait, avec le prix de ses vins, acheter le blé de son voisin, et quand une denrée manquait, on s'en passait. Aujourd'hui, grâce à Dieu ! toutes les barrières s'abaissent, les derniers vestiges du moyen âge s'évanouissent pour faire place au progrès de notre temps ; à la réglementation, à l'arbitraire, au despotisme, on voit succéder enfin la liberté, qui est toujours, partout et en tout, le meilleur de tous les remèdes.

Naguère encore, un décret en date du 9 octobre 1861, dans le but de faciliter la répartition sur tout le territoire de l'empire des céréales et des autres aliments farineux provenant de l'étranger, affranchissait les chargements de grains et farines, de riz, de pommes de terre ou de légumes secs circulant par bateaux sur les rivières ou sur les canaux non concédés, de tout droit de navigation intérieure au profit de l'État, à partir du 15 octobre 1861 jusqu'au 30 septembre 1862.

On doit commencer à comprendre enfin le bienfait des mesures libérales prises dans ces derniers temps, on doit applaudir aux grands pas accomplis vers l'ère heureuse d'une liberté commerciale plus complète encore, car c'est à ces mesures que la France doit de passer sans trop de souffrances une année qui eût été bien sombre autrefois. La grande famille humaine commence enfin à reconnaître ses membres, les frères ennemis se réconcilient, et la Russie, l'Afrique et l'Amérique nous envoient le pain qui nous manque. Déjà, dans le mois d'août, nos ports regorgeaient de blés étrangers, tirés même de l'Angleterre, car, symptôme bien significatif, l'Angleterre qui, chaque année fait de si larges importations, et qui aura encore besoin de tirer du dehors de grandes quantités de blé, n'hésite pas à nous vendre, tant est grande la confiance dans la puissance du commerce. A voir les quantités énormes de blés étrangers achetés dès cette époque sur tout le littoral, on se demande avec effroi comment la France eût pu se suffire, livrée à elle-même et sous l'empire des anciennes législations restrictives.

Pendant les huit premiers mois de 1861, il a été importé, en céréales et farines de toutes sortes, 3,119,500 quintaux métriques, tandis que pendant la période correspondante des deux années précédentes, il n'avait été importé que 321,708 quintaux en 1860, et 1,351,047 en 1859. L'exportation, dans les mêmes conditions, a été de 790,183 quintaux pour 1861, de 2,468,866 quintaux pour 1860, et 5,698,247 quintaux pour 1859. La quantité totale de grains (légumes secs non compris) importés pendant le mois de septembre, s'élève à 1,633,000 quintaux auxquels il faut ajouter encore 142,000 quintaux de farine ; du 1er au 20 octobre l'importation a été de 1,424,000 quintaux : ainsi, en cinquante jours la production étrangère nous a fourni 3,265,000 quintaux de céréales tirées principalement de la Russie, de l'Angleterre et des États-Unis. Au 21 octobre, la quantité totale des graines étrangères entrées en France et jetées sur les marchés, atteignait 6,500,000 quintaux métriques. Pendant le mois de novembre les importations se poursuivent sur une vaste échelle. 796,000 quintaux de blé, de farines, de légumes secs et de menus grains sont introduits du 1er au 10, et 851,000 du 10 au 20 : l'exportation, au contraire, est presque nulle. Depuis le 1er janvier jusqu'au 21 novembre, l'excédant des importa-

tions sur les exportations s'élève à plus de 3,000,000 de quintaux métriques pour la farine, le blé, les légumes secs et les menus grains. Jusqu'au 31 novembre, les arrivages des grains étrangers ont livré à la consommation un contingent de 13,000,000 d'hectolitres en grains et farines. Au 11 décembre, les importations s'élèvent à plus de 11,500,000 quintaux. Le seul port de Marseille a reçu, du 1er janvier au 31 décembre 1861, près de 6,000,000 d'hectolitres de blé, 44,000 hectolitres de seigle, 139,000 hectolitres d'orge, 246,000 hectolitres de maïs, 85,000 hectolitres de fèves, et 381,000 hectolitres d'avoine : soit en tout 6,895,000 hectolitres de céréales.

En somme, voici le total des importations dans le courant de l'année qui vient de s'écouler :

Froment, épautre, méteil	9,214,366 q. m.
Seigle	91,648
Orge	383,061
Maïs	234,430
Avoine	571,407
Farines de toutes sortes	734,048
Légumes secs et menus grains	201,198
Total	11,450,101 q. m.

Dans la même année 1861, les exportations de grains de toutes sortes et de farines se sont élevées à 1,032,887 quintaux. La différence entre les importations et les exportations de céréales, est donc de 10,417,215 quintaux métriques. C'est la Russie qui nous a envoyé le plus de grains (plus de 2,300,000 quintaux). Vient ensuite l'Angleterre (1,600,000 quintaux). Enfin l'Allemagne et les États-Unis en ont fourni chacun plus de 1,200,000 quintaux. La Turquie, 615,000 quintaux la Belgique, 200,000 quintaux, l'Algérie, 212,000 quintaux et l'Égypte 106,000 quintaux, réduits en un nombre ronds. Ajoutons, pour l'avenir, que la Hongrie, pays producteur, s'est ouverte pour nous par l'établissement des voies ferrées. On compte d'habitude que, dans les mauvaises années la France importe dix millions d'hectolitres de céréales : cette année, le déficit paraît se rapprocher de 20 millions, de sorte qu'à la fin de 1861, il manquait encore plusieurs millions d'hectolitres pour alimenter le pays jusqu'à la récolte de 1862.

EUG. BONNEMÈRE.

CHEMINS DE FER. — Nous diviserons, comme l'année dernière, cet article en deux parties; la partie technique et la partie statistique.

PARTIE TECHNIQUE.

Travaux d'art. — Le pont du Rhin à Kehl a été livré à l'exploitation en avril 1861. Nous avons décrit dans le précédent *Annuaire* le procédé remarquable employé pour en fonder les piles. Ce procédé a été imité, sur un assez grand nombre de points différents, en ce qui concerne la substitution des caissons aux cylindres de Triger et l'enfoncement de ces caissons à l'aide de la maçonnerie superposée. Quant à la noria remplaçant le sas à air, elle n'est pas applicable dans les terrains argileux et peut-être n'offrirait pas d'avantages pour l'exécution de piles d'un petit volume, comme celles du pont de Bordeaux. Au pont de la Voulte sur le Rhône, toutefois, on l'a conservée.

En Pologne, MM. Gouin et Cie ont employé une charge d'eau au lieu d'une charge en maçonnerie. Le caisson venant à dévier, ils suppriment cette charge au moyen de pompes et le redressent facilement. Ils peuvent aussi dans ce cas, le caisson étant à fond, le remplir de béton, puis en retirer le couvercle pour terminer la maçonnerie.

Percement du Mont-Cenis. — Les nouvelles machines destinées au percement du Mont-Cenis fonctionnent depuis un certain temps, mais elles sont loin de donner toute satisfaction. Le travail marche lentement. L'extraction rapide des déblais présente de grandes difficultés qui iront en augmentant au fur et à mesure de l'accroissement de longueur du tunnel. (V. ALPES [percement des].)

Voie. Conservation des traverses. — On a pendant longtemps employé exclusivement sur les chemins de fer, pour la conservation des bois de hêtre et de sapin le procédé Boucherie, mais ce procédé ne s'appliquant qu'aux bois verts, on a imaginé un nouveau procédé qui s'applique surtout avec avantage aux bois secs. C'est le procédé Fleury-Légé et Pironnet dont plusieurs compagnies font déjà usage sur une assez grande échelle : le succès n'en paraît pas douteux. Toutefois il n'a pas reçu la sanction d'une longue pratique.

Abandon du système Pouillet. — Le système Pouillet, employé pour une partie des voies au chemin de fer du Nord et pour l'entière construction du chemin de ceinture, est aujourd'hui abandonné. On lui reproche l'augmentation des frais d'entretien après un certain nombre d'années, la difficulté de bourrer le sable sous les plateaux, le déplacement latéral des coussinets dans les courbes, la pénétration de ces coussinets dans les plateaux, la flexion des traverses, etc.

Rails. — La compagnie du Nord ne fait plus usage que des rails *Vignolles*. Elle en est très-satisfaite. D'autres compagnies l'imitent. Les Anglais continuent à préférer le rail à coussinets.

Éclissage. — Le mode d'*éclissage* est en ce moment l'objet d'une étude suivie. L'emploi des éclisses ordinaires ne se concilie pas avec les exigences de la fabrication en ce qui concerne la forme des rails. Les rails qui s'éclissent bien sont dans de mauvaises conditions de fabrication, et *vice versâ*. Le *coussinet-éclisse* semble pouvoir fournir une solution du problème.

Amélioration dans la fabrication des rails. — On fait de grands efforts pour augmenter la durée des rails en les fabriquant mieux. On sait qu'ils périssent ordinairement par le *dessoudage* des plaques qui composent la *trousse* d'où l'on extrait le rail. Ce dessoudage ayant lieu surtout à la jonction des deux espèces de fer (fer n° 1 et fer n° 2) dont est formée la trousse, on a essayé les trousses composées de fer n° 2 seulement. Elles étaient coûteuses, mais c'était là leur moindre défaut. On

a trouvé que les barres de fer n° 2 couvertes d'oxyde de fer (oxyde de battitures) se soudaient mal ensemble. L'oxyde interposé nuisait à leur rapprochement. On a donc renoncé aux trousses composées exclusivement de fer n° 2, et on a essayé l'émploi unique du fer n° 1 ou fer ébauché Jusqu'à présent, on n'a pas réussi dans nos usines françaises à fabriquer de très-bons rails dans ces conditions. En Allemagne, au contraire, on a adopté avec avantage ce procédé dans un assez grand nombre d'usines. Nous ne doutons pas qu'on ne finisse par l'introduire dans les forges françaises. On a essayé d'associer dans les rails l'acier puddlé au fer, et de tremper les rails en paquets. Jusqu'à présent, on n'a pas obtenu de ces essais des résultats complétement satisfaisants. Pour augmenter la dureté du fer, on y a mêlé une petite quantité d'étain. Les rails étaient assez beaux, mais ils coûtaient excessivement cher.

Changements de voie.—Aucun perfectionnement important n'a été apporté à la disposition des changements de voie. L'emploi de l'acier fondu pour les parties de l'appareil qui fatiguent le plus et de l'acier puddlé pour d'autres parties se généralise.

Plaques tournantes. — Au chemin du Nord, on essaye en ce moment de nouvelles plaques tournantes, dans lesquelles la charge étant reportée principalement sur le pivot, les galets du pourtour deviendraient inutiles.

Signaux. — On continue à faire de nombreux essais dans le but d'améliorer les *signaux*. Aucun ne nous paraît mériter d'être signalé dans l'annuaire de cette année.

Wagons. Graissage à l'huile. — Les essais sur le graissage à l'huile dont nous parlions dans le précédent annuaire se continuent. Au chemin du Nord, on se sert avec avantage de boîtes qui contiennent deux gros rouleaux pleins au-dessus de la fusée, et une boîte à huile avec éponge en dessous.

Freins. — On a adapté au chemin de fer de l'Est le frein Guérin à un grand nombre de wagons. On en est satisfait.

Matériel articulé. — M. Arnoux a apporté un nouveau perfectionnement à son matériel articulé. Il a trouvé moyen de supprimer les galets qui gênaient au passage des changements et croisements de voie. Les compagnies toutefois, comme on le verra plus loin, n'en considèrent pas l'emploi comme très-avantageux. Elles reprochent surtout aux machines articulées le défaut de puissance. L'infatigable inventeur étudie en ce moment une machine qui répondrait à cette objection.

Roues mobiles sur l'essieu. — Les essais entrepris au chemin de Sceaux dans le but de substituer les roues mobiles, en partie du moins, sur l'essieu, aux roues fixes, tout en conservant les essieux parallèles, ont été continués, mais ils n'ont pas obtenu le succès qu'on en espérait. Malgré la longueur donnée aux fusées, les roues se déjetaient en dehors du plan vertical.

Système atmosphérique. — Le système atmosphérique est définitivement condamné, comme étant trop coûteux d'exploitation et se prêtant mal aux exigences du service. Au chemin de Saint-Germain (du Pecq à Saint-Germain) on lui a substitué le système des locomotives.

Machines locomotives. — Nous disions dans l'Annuaire de 1861, que les nouvelles lignes étant tracées dans des pays très-accidentés, les ingénieurs s'appliquaient plus particulièrement aujourd'hui à en augmenter la puissance sans en augmenter le poids proportionnellement, et à leur donner la flexibilité nécessaire pour passer dans dans des courbes de petit rayon. L'augmentation de puissance a aussi pour objet de permettre aux machines de traîner économiquement sur les chemins faiblement accidentés des charges considérables et de conduire ainsi à la réduction des tarifs sollicitée par l'industrie.

Le tableau suivant, que nous devons à l'obligeance de MM. les ingénieurs du Nord, montre assez les progrès faits déjà dans la réduction du poids comparé à la puissance.

	Poids total de la locomotive et de son tender.		Surface de chauffe.	Poids par mètre carré de surface de chauffe	
	En feu avec approv. complet.	vide.		En feu avec app.comp.	Locomotiv et tendervide
Petites machines, 3 essieux couplés	39000	29400	74	427	397
Creusot, 3 essieux	52800	38900	127	416	306
Grosses Engerth, 4 essieux	62800	45770	197	319	232
Fortes rampes, 4 essieux	36600	27100	124	296	219
Nouvelles, 4 cylindres, 6 essieux	56600	41650	199	284	209

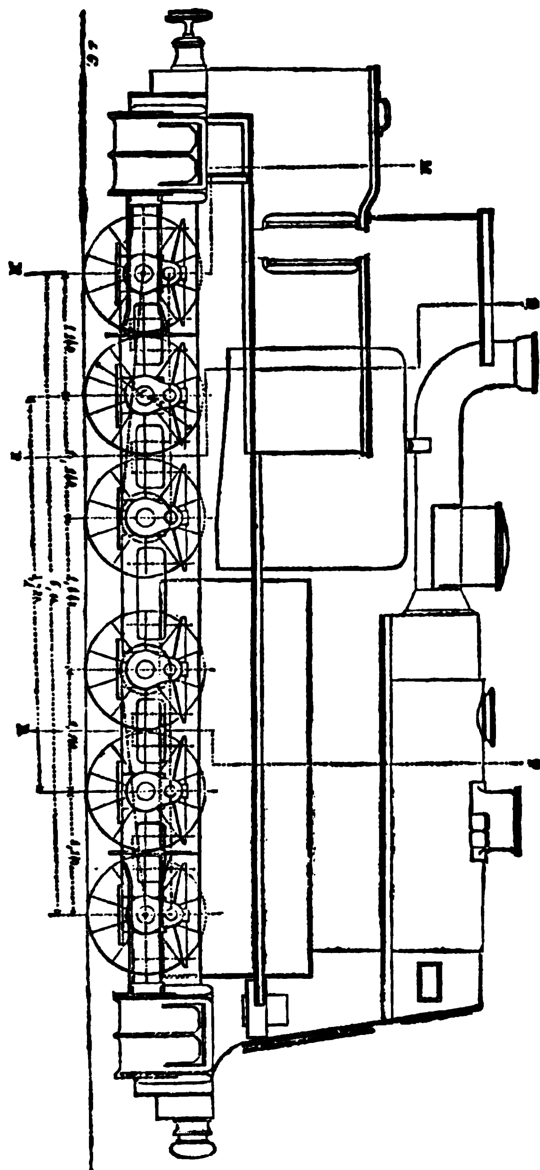
Voyons maintenant par quels moyens on est parvenu à construire des locomotives réunissant une grande puissance et un poids comparativement faible à une grande flexibilité.

Anciennes machines Engerth. — Les anciennes machines Engerth du Sommering, dans lesquelles la machine et le tender étaient réunis, utilisaient l'adhérence de dix roues, et pour qu'elles eussent la flexibilité nécessaire au passage des courbes de petit rayon, on n'accouplait par des bielles que les trois paires de roues d'avant et les deux paires de roues d'arrière. Les quatre roues d'arrière étaient commandées par les six roues d'avant à l'aide d'un engrenage. On a été bientôt conduit à abandonner l'engrenage.

En France, sur les chemins du Nord et de l'Est,

où les courbes sont de plus grand rayon, on a conservé d'abord le principe de la réunion de la machine au tender, réunion qui avait pour objet de faire porter sur le tender une partie du poids de la machine, et on a accouplé les quatre paires de roues d'avant à l'aide de bielles. Aujourd'hui on reconnait que ces machines n'ont pas l'adhérence nécessaire pour utiliser toute leur force, qu'elles manquent de flexibilité, et que l'association du tender à la machine donne lieu à une fatigue excessive d'une partie des roues lorsque sur des voies défectueuses les essieux sont exposés à des surcharges accidentelles. On abandonne donc le modèle Engerth pour les puissantes machines à marchandises.

Engerth modifié. — Au chemin de l'Est on s'est borné jusqu'à présent à séparer la machine Engerth de son tender, et, comme cette machine n'avait pas été construite pour marcher isolément, à contrebalancer le poids du foyer, qui se trouve en portée à faux, par un lest placé sur l'avant. Au chemin d'Orléans on construit de nouvelles machines à huit roues accouplées dans lesquelles, bien entendu, on ne fera pas usage de lest, et dont néanmoins la surface de chauffe sera égale à celle des machines Engerth.



Nouvelles machines à marchandises du Nord.— Au chemin du Nord on se sert toujours des Engerth à tender réuni; mais on construit de nouvelles machines à douze roues adhérentes. Ces machines sont représentées fig. 1. Elles portent quatre cylindres, deux à chaque extrémité. Trois paires de roues accouplées sont commandées par les pistons d'une paire de deux cylindres; trois autres paires par les pistons des deux autres cylindres. Disposées de cette manière, l'écartement des essieux extrêmes de chaque groupe de trois essieux ne dépassant pas 2m280, et les essieux pouvant prendre un jeu latéral de quelques millimètres dans le sens transversal à la voie, tandis que les bielles sont articulées avec les bielles au moyen de l'assemblage sphérique, les machines du Nord malgré leur grande longueur passeront dans des courbes de petit rayon.

Ce n'est pas seulement la disposition des roues et des cylindres qui est nouvelle dans ces machines; le modèle de la chaudière diffère aussi, essentiellement, de toutes les autres chaudières de locomotives. Le foyer peut s'étendre au-dessus des roues, ce qui permet de lui donner une grande largeur. Il appartient à la classe des foyers fumivores. La chambre à vapeur placée ordinairement au-dessus a été considérablement diminuée, ce qui a permis de supprimer les lourdes armatures en usage sur d'autres lignes. Cette diminution de la chambre à vapeur est devenue possible par l'emploi du dessicateur que nous avons décrit dans l'Annuaire de 1861, et dont on est fort satisfait. Le diamètre des tubes est très-petit, ce qui a permis d'en réduire le poids en diminuant l'épaisseur des parois. Le nombre en est considérable (de 400 à 450); à la suite du dessicateur est une cheminée qui, au lieu d'être verticale comme les cheminées ordinaires, est horizontale et recourbée à son extrémité. Le réservoir d'eau est placé sous la machine. Les soutes à combustible sont placées latéralement. La surface de chauffe de ces nouvelles machines est à peu près la même que celles des Engerth (200 mètres quarrés). Elles ne sont pas plus fortes, mais leur force peut être complé-

tement utilisée à cause de la grande adhérence, ce qui n'a pas lieu dans les Engerth. D'après les calculs des ingénieurs du Nord on pourrait remorquer, avec une de ces machines, une charge de 80 tonnes brutes sur une rampe de cinq centimètres, et en plaçant une machine en avant du train et une autre en arrière, une charge de 160 tonnes.

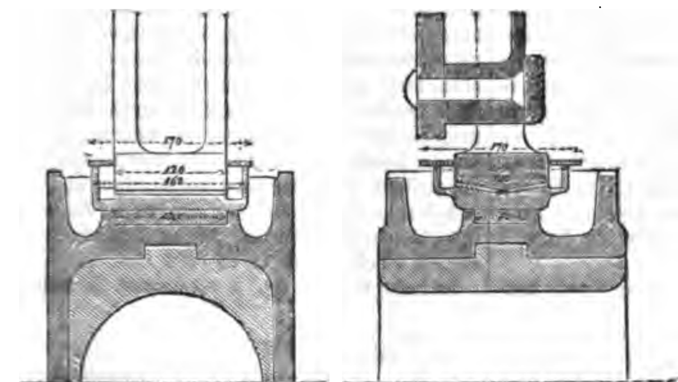
Nouvelle machine du Nord pour les trains express. — On étudie aussi au chemin du Nord une nouvelle machine pour trains express avec deux paires de roues indépendantes et quatre cylindres. La fig. 2 donne une idée suffisante du principe de cette machine. La chaudière est du même modèle que celle de la machine à marchandise. On lui reproche la grande hauteur du centre de gravité, défaut grave dans une machine a grande vitesse.

Nouvelle machine forte rampe du Nord. — On vient enfin d'établir sur le même chemin une nouvelle machine forte rampe sur le même principe que l'ancienne, décrite dans le *Traité élémentaire*, mais avec la chaudière des modèles précédents. On a dans cette machine augmenté considérablement la surface de chauffe sans augmenter le poids de la chaudière proportionnellement.

Machine Beugnot.—Au chemin de Lyon à la Méditerranée et sur certains chemins italiens établis en pays de montagne, on employe la machine Beugnot. Elle est à huit roues accouplées comme l'Engerth du Nord, associée aussi comme cette dernière à un tender à six roues, dont le premier porte une partie du poids du foyer; mais le mode de liaison du tender à la machine diffère essentiellement de celui des Engerth. Dans la machine Beugnot le tender peut se détacher presque aussi facilement que dans les machines ordinaires, ce qui n'a pas lieu avec les Engerth. Ce qui caractérise surtout la machine Beugnot, c'est une disposition particulière pour faciliter le passage dans les courbes. Les quatre essieux accouplés montés sur des roues de 1m20 de diamètre, déterminent un empâtement total de 3m900. Pour combattre la régidité qui serait résultée de cet empâtement, M. Beugnot a posé la machine sur un bâti extérieur et sur deux bâtis intérieurs. C'est au bâti extérieur, portant les cylindres, qu'est attelé le train à la montée. C'est lui qui reçoit les secousses et les pousées à la descente. Quant aux bâtis intérieurs, ils sont mobiles, de telle façon que les machines entrant dans une courbe, ils sont affectés par le premier des rails extérieurs contre les bandages des roues du premier essieu de chaque groupe, et qu'ils font glisser les essieux transversalement à eux-mêmes, et que les bandages, les manivelles extérieures et les bielles d'accouplement arrivent à se placer dans des plans verticaux différents jusqu'à ce que le boudin des roues conductrices ne soit plus serré contre le rail extérieur de la courbe. On peut pour plus de détails, consulter la seconde ou la troisième édition de notre *Traité élémentaire*.

On a reproché aux machines Beugnot leur complication. M. Beugnot a apporté quelques simplifications à son premier modèle. Nous avons décrit dans le précédent Annuaire le système à osselets de feu M. Polonceau, comme résolvant plus simplement le problème du déplacement latéral des essieux que celui de M. Beugnot. On a depuis lors remplacé au chemin d'Orléans l'osselet par un double plan incliné fig. 3. La boîte à graisse est alors fixe sur l'essieu. La roue en se déplaçant latéralement la pousse de côté en la faisant glisser sur le plan incliné, et elle

tend naturellement à reprendre sa position normale lorsqu'en ligne droite le boudin des roues ne presse plus contre le rail. Il nous faut mentionner encore un appareil dont l'invention est dû à M. Caillet. C'est un appareil à ressorts contre lequel presse la roue chassée de côté dans la courbe et qui la ramène dans sa position normale, quand en ligne droite, la tension du ressort cesse.



Nous avons parlé des perfectionnements apportés récemment aux dispositions d'ensemble des locomotives ; nous devons dire quelques mots aussi des améliorations auxquelles ont donné lieu les différentes parties de la machine qui ont amené une notable réduction des frais d'entretien des machines.

Foyers. — On a amélioré la nature du cuivre employé pour les foyers et les entretoises, ainsi que celles des tubes en laiton.

Emploi du métal blanc. — On a trouvé un grand avantage à doubler en métal blanc (alliage composé de 60 parties d'étain, 20 de plomb et 20 de regule) les coussinets de grosses têtes de bielle, les colliers d'excentrique et les tiroirs. On a remplacé les coussinets en bronze des grosses têtes de bielle qui cassaient souvent par des coussinets en fer forgé doublés de métal blanc, et les colliers d'excentrique en bronze par des colliers en fer.

Alesage des bandages.—On a alésé tous les bandages de machines et de tenders qui autrefois se posaient mandrinés, et on a augmenté la durée des essieux coudés neufs en leur posant des frettes.

Emploi général du piston suédois. — Le piston suédois a remplacé partout l'ancien piston à ressort. Les têtes de piston sont toutes trempées; leurs parties frottantes sont garnies de fonte dure au lieu de regule.

Boites en fer trempé. — Les boites à graisse en fer trempé remplacent celles en fonte.

Emploi général de l'injecteur Giffard.— L'injecteur Giffard est adopté sur toutes les grandes lignes en remplacement des pompes. Il a cet inconvénient sans doute de se refuser à l'emploi de l'eau chauffée à plus de 30 à 40 degrés, mais d'autre part il offre l'avantage de coûter moins d'établissement que les pompes,et celui de donner lieu à des frais d'entretien beaucoup plus faibles. Ce dernier avantage est surtout d'une très-grande valeur pour des machines qui remorquent des trains de voyageurs pour lesquels on doit éviter, autant que possible, toute cause de retard.

Perfectionnements aux sablières. — C'est aussi pour diminuer les retards occasionnés fréquemment par le *patinage* des machines sur des rails glissants que l'on s'est attaché à perfectionner les *sablières* destinées à projeter du sable entre la roue et le rail pour augmenter l'adhérence. Au chemin de fer de l'Est on emploie depuis peu de temps une sablière qui donne à cet égard toute satisfaction. On en trouvera la description dans la troisième édition du *Traité élémentaire.*

Foyers fumivores. — Nous devons parler aussi des foyers fumivores qui ont été récemment l'objet d'études suivies de la part des ingénieurs.

Les cahiers de charges imposés aux compagnies leur enjoignant de brûler la fumée des locomotives. La houille, employée exclusivement dans les anciennes machines desservant les chemins de fer de Newcastle, fut pendant longtemps proscrite sur les chemins à grande vitesse. Le coke produit bien de la fumée aussi, mais beaucoup moins que la houille, et cette fumée ne donne lieu à aucune plainte du public. On croyait aussi que ce combustible était moins nuisible aux machines que la houille; c'était une nouvelle raison d'exclure la houille.

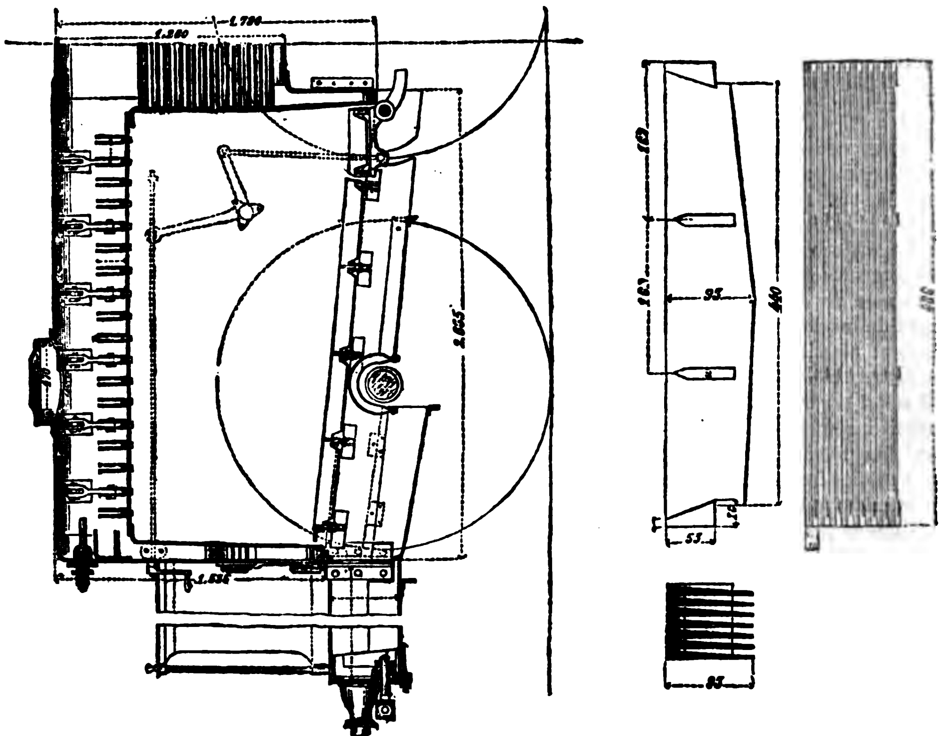
Le coke devenant fort couteux et certaines compagnies trouvant de grandes difficultés pour faire leurs approvisionnements, les ingénieurs sont revenus à l'usage de la houille seule ou de la houille mélangée avec le coke. Bientôt ils ont reconnu que c'était à tort que l'on reprochait à la houille d'être plus nuisible que le coke à la conservation des tubes. Loin de là il a été constaté aux chemins de l'Est et de l'Ouest que l'emploi de la houille était moins nuisible aux tubes que celui du coke. La houille, n'exigeant pas un tirage aussi énergique que le coke, les particules de combustible emportées par le courant d'air exercent alors sur les parois des tubes une action moins fâcheuse par le frottement. La houille n'a qu'un défaut grave, c'est d'être plus sulfureuse que le coke qui en provient, mais il faut rejeter pour les locomotives les houilles sulfureuses.

Avant de brûler la houille seule on essaya de brûler des mélanges de houille et de coke. Les premiers essais qui ont été faits dans ce but n'ont pas été satisfaisants. On a trouvé que malgré les soins apportés à la conduite du feu et le choix des

harbons, le tirage nécessaire pour la combustion du coke était trop énergique pour la houille, qui, passant dans la boîte à fumée, en obstruait les tubes. En outre, la hauteur de la charge dans les foyers étant nécessairement considérable par suite de l'emploi du coke dans ce mélange, la combustion de la houille était très-incomplète; grasse elle produisait beaucoup de fumée; maigre elle se désaggrégeait et tombait en poussière en rendant la combustion difficile. Aussi en Angleterre ne brûle-t-on la houille et le coke qu'isolement.— En France au contraire, sur plusieurs lignes on est parvenu à tirer parti des mélanges. On en fait usage sur une grande échelle au chemin de Lyon à la Méditerrannée et au chemin de Lyon à Genève.

La grille à échelons employée au nord pour brûler la fumée de la houille ainsi que les grilles inclinées employées en d'autres lignes et les appareils divers essayés dans le même but sur les chemins anglais ont donné de bons résultats pour des houilles produisant peu de fumée, mais ils sont inefficaces lorsque le charbon est très fumeux, et se prêtent mal à la combustion des menus. On fait usage avec succès depuis peu de temps en Belgique et sur le chemin du Nord pour l'emploi des menus, de la tourbe ou de lignite de la grille *Belpaire;* mais encore faut-il, d'après M. Couche, que la houille brûlée ne soit pas très-fumeuse. Le seul appareil qui ait donné une satisfaction pour les houilles de cette nature est l'appareil *Tenbrink,* inventé par M. Tenbrink, ancien ingénieurs des ateliers au chemin de fer de l'Est.

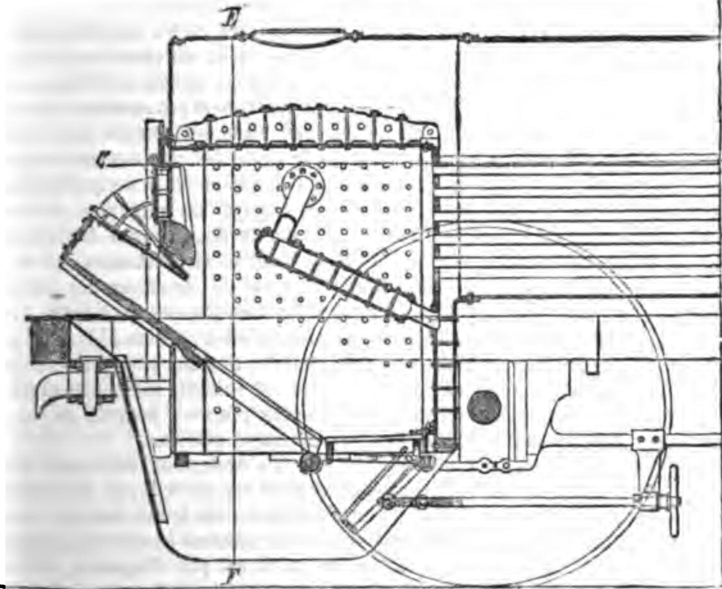
Le foyer Belpaire fig. 4 est disposé de manière

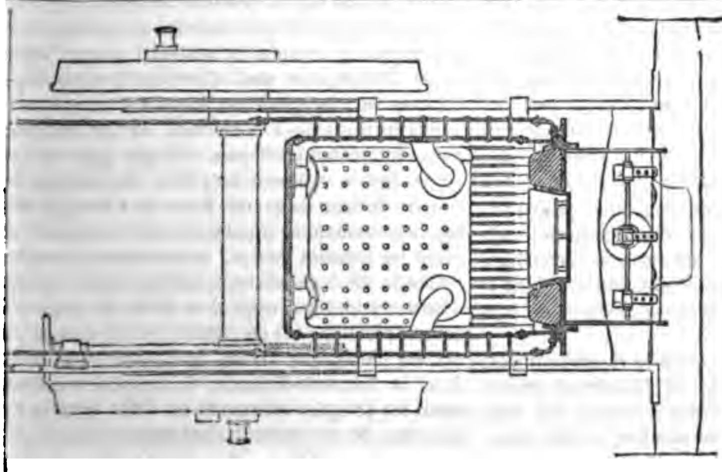


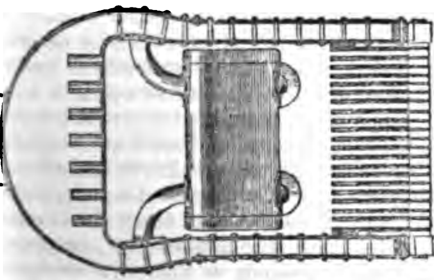
que la grille soit facilement accessible au chauffeur et qu'il puisse diriger le feu, l'alimentation, le nettoyage et le décrassage avec la même facilité que dans les foyers des chaudières pour machines fixes. Cette grille présente une très-grande surface; elle est composée de barreau, plus ou moins épais, plus ou moins écartés, suivant la nature du combustible à brûler, courts et nombreux. Sa longueur est considérable et l'écartement des barreaux, lorsqu'on se sert de houille menue et très-faible (0,005 mill.). Le combustible y est répandue n couche mince. Elle est inclinée de l'arrière à l'avant de manière que le combustible descende vers la plaque tubulaire. Le peu d'écartement des barreaux en rendait le décrassage très-difficile On a adopté des dispositions particulières pour y remédier. Pour cela son niveau relativement à la porte de chargement est à peu près dans les mêmes conditions que dans les fourneaux de machines fixes; la porte a des dimensions telles qu'on puisse facilement en marche, charger de combustible tous les points de la grille et la nettoyer. La partie antérieure est mobile, comme cela a lieu dans un grand nombre de foyers; on peut alors pour se débarrasser du machefer le pousser de temps à autres sur les barreaux mobiles et s'en débarrasser en

leur imprimant un mouvement de bascule. La porte est à deux vantaux. Des ouvreaux ont été ménagés pour donner passage à une certaine quantité d'air que l'on insuffle au-dessus du combustible. L'admission est réglée au moyen d'un tiroir appliqué à chaque vantail. La forme de la chaudière se rapproche de celle des générateurs tubulaires des machines fixes. La boîte à feu descend à peine au-dessous de la génératrice inférieure du corps cylindrique ce qui facilite beaucoup la répartition des essieux sous la machine.

Foyer Tenbrink. — Le foyer Tenbrink est représenté, fig..... On voit que, dans ce foyer, le combustible, chargé par une hotte, glisse sur une paroi inclinée pour descendre sur une grille horizontale. L'air frais est introduit au-dessus du combustible, par un clapet d'ouverture variable placé sur la hotte. Un bouilleur incliné établi au-dessus de la grille opère le mélange de la fumée et de l'air frais en forçant le courant de fumée à s'infléchir. Ce bouilleur augmente la surface de chauffe réduite par l'inclinaison de la grille. L'eau y pénètre par des tuyaux recourbés partant de l'enveloppe du foyer. La porte du foyer a été conservée, mais alors elle ne sert qu'au nettoyage ou au tamponnage des tubes.







Lorsque pour la première fois on s'est servi du foyer Tenbrink, on craignait ne donnât lieu à de grandes dépenses d'entretien. L'assemblage du bouilleur avec les parois latérales paraissait devoir exposer surtout à de fréquentes réparations. La pratique du chemin de fer de l'Est nous a complétement rassurés à cet égard, et quant à son efficacité pour brûler des houilles même très-médiocres comme celles de Sarrebrück, elle ne saurait être mise en doute.

Enquête. — Aucune loi nouvelle relative aux chemins de fer n'a jusqu'à présent signalé l'année 1862; mais le Gouvernement a ordonné une enquête dans le but d'aviser au moyen de réduire les frais de construction des nouvelles lignes à établir et d'améliorer le service des chemins en ex-

ploitation. Toutes les grandes Compagnies entendues par la commission ont fait imprimer leurs réponses. Nous les avons lues avec attention, et nous n'y avons trouvé que l'indication de faits bien connus de tous ceux qui ont quelque expérience des chemins de fer. Nous pensons toutefois qu'une courte analyse de ces réponses ne sera pas sans intérêt pour une grande partie des lecteurs de l'*Encyclopédie,* étrangèrs à l'exploitation des voies ferrées.

Construction. — Le Gouvernement s'est particulièrement préoccupé des moyens de construire les chemins qui doivent compléter le réseau français à des prix moins élevés que les lignes déjà construites qui ont coûté fort cher.

On arrivera incontestablement à ce résultat dans les pays accidentés où se trouve une grande partie des nouvelles lignes en adoptant des pentes considérables et des courbes de petit rayon; mais on se demaude jusqu'à quel point ces fortes pentes et ces courbes de petit rayon ne donneront pas lieu à des frais d'exploitation excessifs. — Les Compagnies sont unanimes pour répondre qu'avec les machines perfectionnées en usage aujourd'hui on peut gravir, sans trop de dépense, des pentes beaucoup plus fortes que celles que l'on rencontre sur les anciennes lignes et passer dans des courbes de plus petit rayon. Il faudrait toutefois éviter l'exagération, car si les chemins à petit trafic qui restent à construire ne peuvent supporter des frais de construction élevés, ils ne peuvent aussi admettre une dépense d'exploitation qui serait tout à fait hors de proportion avec le produit. Les Compagnies sont en général peu favorables au matériel articulé. Elles le trouvent trop compliqué, gênant pour l'exploitation et d'un entretien difficile. Elles lui reprochent de s'être refusé jusqu'à ce jour à l'ulilisation du poids total des machines pour l'adhérence, et elles pensent qu'avec le matériel ordinaire on peut descendre à des limites de courbure (150 à 200 mètres de rayon) compatibles dans la plupart des cas avec une dépense modérée de construction.

Il est un moyen certain pour le Gouvernement, disent toutes les Compagnies, d'obtenir une grande réduction dans les frais d'établissement des nouveaux chemins, c'est de se montrer moins rigoureux dans ses prescriptions, de ne plus exiger des stations inutiles, un luxe de construction peu motivé pour ces stations, une vitesse de marche nécessitant une voie très-coûteuse, etc., etc. Cette opinion ne paraît cependant pas devoir être adoptée par l'administration supérieure, car elle a tout récemment ordonné à la Compagnie de l'Est l'exécution de trottoirs bitumés, de marquises d'une grande longueur et l'établissement de salles d'attente divisées en trois classes pour les stations très-peu importantes de l'embranchement de Bar-sur-Seine.

Exploitation. — En ce qui concerne l'exploitation, les Compagnies se plaignent aussi unanimement de l'excès de la réglementation, qui est le plus grand de tous les obstacles à un bon service. Elles font observer que lorsqu'on compare les chemins français à certains chemins étrangers, aux chemins anglais, par exemple, on ne tient pas compte suffisamment des conditions différentes dans lesquelles les chemins sont exploités. Si en Angleterre quelques trains, par exception, marchent un peu plus rapidement que nos trains express en France, cela tient à ce qu'ils ne renferment pas comme en France de lourdes maisons roulantes comme nos vagons postes, à ce que le profil des chemins sur lesquels ils circulent sont peu accidentés, à ce que les voyageurs consentant à payer un prix plus élevé on peut réduire le nombre des voitures traînées par une machine et à d'autres circonstances encore.

On a beaucoup parlé du chauffage des voitures des trois classes. Les Compagnies sont toutes d'accord pour déclarer qu'elles ne demanderaient pas mieux que de chauffer tous les voyageurs, et que même elles y auraient intérêt; mais elles ajoutent qu'aucun des moyens proposés jusqu'à ce jour à cet effet n'est réellement pratique.

Aucun procédé n'a également été trouvé pour mettre régulièrement les garde frein ou chefs de train en communication avec le mécanicien. On essaye en ce moment le système électro-magnétique, mais le succès n'en est pas démontré. On ne connaît aucun moyen pratique de mettre les voyageurs en communication avec les agents des trains, en supposant l'emploi du matériel anglo-français, et les Compagnies sont d'avis qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à s'en servir.

Statistique. — Les chemins de fer continuent leurs conquêtes pacifiques. Chaque jour de nouvelles lignes viennent accroître les réseaux déjà construits dans les grands États de l'Europe. Bientôt, non-seulement les chemins de fer auront remplacé les grandes routes, mais encore ils auront donné la vie à de vastes contrées restées presque déserts et inutiles jusqu'alors faute de moyens de communication. On en établit dans toutes les parties du globe, aux Indes, en Australie, et jusque dans la Nouvelle-Zélande. Résumons sommairement les progrès accomplis en 1861 dans la construction de ces voies civilisatrices.

Europe. — *France.* Les grandes lignes terminées, le Gouvernement porte toute son attention sur l'exécution des lignes du second et même du troisième ordre. Les nouveaux chemins ne pourront s'exécuter qu'à l'aide de subventions considérables accordées par l'État. Ce sera pour le trésor public un sacrifice, mais il en trouvera la compensation dans les revenus de l'impôt qui s'accroîteront rapidement par suite de l'ouverture des nouvelles voies de communication. Le perfectionnement des moyens de transport devait être la conséquence des traités de commerce; car, en ouvrant nos portes aux produits de l'industrie étrangère,

il devenait nécessaire de fournir à notre propre industrie les moyens de lutter à armes égales.

Pour faire connaître les travaux exécutés en France en 1861, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire un extrait du rapport officiel, présenté au Sénat et au Corps législatif.

« La campagne de 1861 a été beaucoup plus fructueuse que celle de 1860 pour le développement du Réseau des chemins de fer.

« Sur la ligne de Rennes à Brest, que l'État exécute, dans les conditions de la loi de 1842, une somme de 19 millions de francs a été dépensée dans le cours de l'année, et les travaux ont été poussés assez avant pour donner l'assurance qu'ils seront terminés, en 1862, jusqu'au delà de Saint-Brieuc, et, en 1863, jusqu'à Brest. Sur le chemin de Toulouse à Bayonne, exécuté également par l'État, les sections de Toulouse à Saint-Gaudens et de Pau à Bayonne, d'une étendue, la première de 100 kil.; la seconde de 90 kil, sont ou vont être livrées à la Compagnie du Midi, qui est chargée d'y poser la voie et d'y faire l'exploitation.

« La ligne de Perpignan à Port-Vendres, construite dans les mêmes conditions, en vertu de la loi du 11 juin 1859, a été l'objet d'études définitives et d'un commencement d'exécution. Les travaux ont été également entrepris par l'État sur les quatre chemins de Caen à Flers, de Mayenne à Laval, de Lunéville à Saint-Dié et d'Épinal à Remiremont, conformément à la loi du 1er août 1860. Enfin, les trois lignes qui intéressent particulièrement les départements de la Savoie, celles de Grenoble à Montmélian, d'Aix à Annecy et de Thonon à Collonges ont été l'objet de la sollicitude particulière de l'Administration. Les deux premières sont en pleine voie d'exécution, et la troisième, dont le tracé présente d'assez sérieuses difficultés, est soumise à une étude approfondie.

« De leur côté, les Compagnies ont fait de grands efforts. Une longueur de 655 kilomètres a été livrée à la circulation dans le cours de l'année, et les lignes en voie de construction ont été amenées à un état d'avancement qui permet d'espérer qu'à la fin de 1862 la longueur du réseau exploité sera encore augmentée de 1,129 kilomètres.

« Parmi les chemins terminés en 1861, on signale la section de Montargis à Nevers, qui, complétant le chemin de Paris à Nevers par le Bourbonnais, ouvre une nouvelle communication entre Lyon et Paris; la ligne d'Arras à Hazebrouck, qui assure aux produits du bassin houiller du Pas-de-Calais un débouché impatiemment attendu, et crée une voie plus rapide sur Calais et Dunkerque; la ligne de Montluçon à Bourges, qui ouvre une communication directe sur Paris aux produits industriels et minéralogiques de Montluçon et de Commentry; enfin le raccordement de la ligne de Paris à Bordeaux avec les chemins du Midi, et la section de Strasbourg à Kehl, qui, à l'aide de viaducs construits dans les conditions les plus remarquables sur la Garonne et sur le Rhin, font disparaître des lacunes aussi fâcheuses pour les voyageurs que pour le mouvement des marchandises.

« Les concessions éventuelles faites en 1857 ont été rendues définitives par décret de Sa Majesté, ainsi que le Gouvernement en avait pris l'engagement, sauf toutefois, en ce qui concerne quatre lignes dont la direction a donné lieu à de longues discussions et à une instruction supplémentaire. Ce sont les lignes de Busigny à Hirson, avec prolongement sur Mézières; de Limoges à Brives, de Brioude à Alais, d'Orléans à la ligne du Bourbonnais et l'embranchement de Cahors; mais pour ces lignes mêmes, l'instruction touche à son terme, et les décrets qui doivent en déclarer l'utilité publique seront prochainement, sans doute, soumis au Conseil d'État.

« La loi du 2 juillet 1861, délibérée dans la dernière session, a autorisé l'exécution d'un certain nombre de chemins de fer dont l'utilité publique a été constatée à la suite d'un examen approfondi. L'ensemble de ces chemins présente un développement total de 1,325 kilomètres. L'Administration est autorisée à en entreprendre l'exécution, en se renfermant dans la dépense que les lois des 11 juin 1842 et 19 juillet 1845 mettent à la charge du Trésor. Cette dépense, pour tous les chemins compris dans la loi précitée, est évaluée à 233 millions de francs environ. L'Administration s'est empressée de constituer des services pour les études définitives et la construction de ces chemins. Déjà plusieurs projets ont été présentés et approuvés. D'un autre côté, la loi du 2 juillet 1861 admet que les lignes qui y sont énoncées pourront faire l'objet de concessions à des Compagnies. Déjà pour certaines lignes, des propositions ont été adressées au Gouvernement. Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a chargé une commission de se prononcer sur la suite qu'il peut y avoir lieu d'y donner. Le travail de cette commission sera incessamment soumis au Conseil d'État.

« En résumé : le réseau des chemins de fer concédés ou autorisés présente un développement total de 18,236 kilomètres, y compris les lignes éventuelles, dont la concession n'a pas encore été rendue définitive, et dont la longueur est de 631 kilomètres. Sur cet ensemble, 10,096 kilomètres sont aujourd'hui en exploitation; 5,808 kilomètres sont en outre concédés définitivement et en partie commencés; 631 kilomètres sont l'objet de concessions éventuelles; enfin, 1,701 kilomètres restent à concéder. La somme à dépenser pour l'achèvement de ce réseau peut être évaluée, pour les lignes en exploitation ainsi que pour les lignes concédées, soit définitivement, soit éventuellement à la somme totale de 2 milliards 200 millions de francs, y compris 100 millions de francs à fournir à l'État en subventions ou travaux. Il reste en outre à dépenser près de 500 millions de francs pour la construction des 1,701 kilomètres de lignes qui

ont été nouvellement décrétées, mais qui ne sont encore l'objet d'aucune concession.

« Les produits de l'exploitation des chemins de fer pendant l'exercice 1861 ne sont pas encore exactement connus; cependant les résultats constatés successivemeut, trimestre par trimestre, permettent de porter à plus de 460 millions de francs le montant des recettes brutes, non compris l'impôt du dixième perçu par le Trésor. Le nombre de kilomètres exploités moyennement dans le cours de l'année étant de 9,600, la recette s'est élevée à 48,000 fr. par kilomètre.

« En 1860, la recette totale avait été, pour 9,278 kil., de 413 millions de francs, et le produit kilométrique, de 44,500 francs seulement. »

Voici, d'après le Rapport, les tronçons d'une longueur totale de 655 kilomètres qui ont été livrés à la circulation en 1861 :

		kilom.
Nord	Sevran à Villers-Cotterets	60
	Béthune à Hazebrouck	34
	Lens à Béthune	18
Est	Gretz à Mortcerf	16
	Strasbourg à Kehl	8
Ardennes	Sedan à Carignan	23
Orléans	Limoges à Périgueux	98
	Bourges à Montluçon	100
Orléans et Midi.	Raccordement direct à Bordeaux	2
Lyon-Méditer.	Raccordement de Villers-les-Pots	1
	Chagny à Monceau-les-Mine	45
	Montargis à Nevers	135
	Arvant à Massiac	25
Dauphiné	Izeaux au Grand-Lemps	7
	Bourgouin à Saint-André-du-Gaz	22
Midi	Toulouse à Pamiers	62
	Total	655

Les tronçons suivants, formant ensemble une longueur de 1,129 kilomètres, doivent être terminés à la fin de 1862.

		kilom.
Nord	Embranchement de Pontoise	8
	Chantilly à Senlis	11
	Villers-Cotterets à Soissons	28
	Sannois à Ermont	3
Est	Troyes à Bar-sur-Seine	29
	Mortcerf à Coulommiers	17
Ardennes	Carignan à Montmédy	27
	Reims à Soissons	55
	Nouzon à Direux	46
	Direux à Givet	15
	Montmédy à Pierrepont	30
Ouest	Pont-l'Évêque à Honfleur	26
Orléans	Brives au Lot	95
	Savenay à Lorient	150
Paris-Méditer.	Embranchement de Privas	31
	Embranchement de Vichy	10
	Prolongement jusqu'à Rans de la ligne d'Ougney	6
	Embranchement de Carpentras	17
	Monchard à Lons-le-Saulnier	51
	Monchard à Pontarlier	60
	Toulon aux Arcs	70
	Des Arcs à Cannes	50
Dauphiné	Du Grand-Lemps à Châlons / Saint-André-du-Gaz à Châlons	21
Midi	Saint-Simons à Saint-Gaudens	88
	Saint-Gaudens à Montrejean	13
	Adge à Clermont	38
	Pau à Bayonne	90
	Dax à Ramons	29
	Tarbes à Bagnères	29
	Total	1,129

Il est à craindre que pour 1862 la recette ne soit inférieure de celle de 1861. Certaines lignes, celle de l'Est, par exemple, souffrent beaucoup de la crise américaine. Les transports de coton sur la ligne de Mulhouse ont sensiblement diminué; mais ce n'est là qu'un fait momentané, exceptionnel sur lequel on ne saurait s'appuyer pour nier la loi d'accroissement graduel des recettes de chaque chemin considéré isolément, toutes les fois que la création de lignes parallèles ne vient pas porter une perturbation fâcheuse dans le développement de ses produits. — Parmi les chemins de fer français, il en est un qui prospère par-dessus tous les autres, c'est celui du Midi, dont les recettes continuent à augmenter dans une proportion tout à fait inattendue. Une portion de ce chemin, celle de Bordeaux à Bayonne, avec embranchement sur La Teste à Arcachon, a transformé les Landes, naguère presque désertes, en un pays très-prospère. La petite ville d'Arcachon lui doit la vie. Il y a quelques années ce n'était qu'un petit bourg habité par de misérables pêcheurs. Aujourd'hui c'est un lieu de plaisance où les riches Bordelais se sont construits de charmantes habitations d'été. Grâce à l'union de la pisciculture et du chemin de fer, on y produit chaque année 12 millions d'huitres, dont le commerce fait vivre dans l'aisance une nombreuse population. MM. Pereire, ont acheté 14,000 hectares dans les Landes, semé de pins une grande partie de ces terrains et bâti des établissements utiles, et jusqu'à de petits villages, église et maison d'école comprises.

Le chemin de Ceinture qui s'étendait seulement du chemin de Saint-Germain au chemin d'Orléans, sera complété, et on est sur le point d'ouvrir le service des voyageurs sur la partie déjà existante.

L'Alsace a entrepris l'exécution de voies secondaires sous le titre de chemins vicinaux. Les fonds pour l'exécution seront fournis ?

Ces chemins seront exploités par la Compagnie des chemins de fer de l'Est à de certaines conditions stipulées dans une convention arrêtée entre la Compagnie et les départements.

Allemagne (*Grand-duché du Luxembourg compris*). — La longueur du réseau était au 1er janvier 1861 de 13,728 kilomètres; au 1er janvier 1862, elle atteignait 14,643 kilomètres, soit 915 kilomètres en plus. Les chemins livrés à l'exploitation en 1861, sont les suivants :

De Schwientochlowitz à Konigshutte (chemin de la haute Silésie)	3	0
Schwendorf à Cham (Est de la Bavière)	48	2
Wisson par Betzdorf à Liége (Cologne-Giessen)	28	0
Hochstadt à Gundelsdorf (Embranchement des chemins de l'Etat, Bavière)	22	2
Grand-Kanisa à Stulhveissenburg, et Ofen à Stuhlveissenburg (sud de l'Autriche)	216	5
Betzdorf à Burbach (Cologne-Giessen)	18	3
Wilferdingen à Pforzheim (Grand-duché de Bade)	14	4
Cannstad à Wasseralfingen (Wurtemberg)	75	5
Altena à Siegen (Embranchement)	75	7
Conz à Vasserbillig (Sarrebruck, Trevel-Luxembourg) et Vasserbillig à Luxembourg (Guillaume-Luxembourg)	39	2
A reporter	541	0

Report	541	0
Wels à Passau (Embranchement du chemin Impératrice-Elisabeth)	79	8
Cham à Furth (Est de Bavière)	26	3
Reutlingen à Rottenbourg (Wurtemberg)	27	0
Furth à Skurnian près Pilsen (Bohême)	79	3
Bromberg à Thorn (Est de Prusse)	49	2
Przemyl à Lemberg (Gallicie, chemin Charles-Louis)	96	2
Holzkirchen à Miessbach (chemin de l'état de Bavière	16	0
	915 k.	

Ces 915 kil. se répartissent ainsi :

Autriche	469 kilom.
Prusse	181
Bavière	116
Wurtemberg	102
Luxembourg	33
Bade	14
	915

Le pont sur le Rhin à Kehl, dont une moitié se trouve sur le territoire allemand et une autre moitié sur le territoire français, a été livré à la circulation en mai 1861. Jusqu'à ce jour néanmoins, le trajet de Paris à Vienne ne s'effectuait qu'en 39 h. 50 m. Cela tenait à ce que la nécessité de céder aux exigences des différents gouvernements des sociétés allemandes exploitant la ligne obligeait à s'arrêter trois heures à Bruchsal. Par suite de nouveaux arrangements, ce temps d'arrêt a été supprimé, un train parcourt la distance entière de Paris à Vienne par Strasbourg, Stuttgard, Augsbourg et Munich en 37 h. 50 m.

Grande-Bretagne et Irlande. — D'après le journal *The Engineer*, la longueur totale des lignes exploitées dans le Royaume-Uni, le 31 décembre 1860, étant de 16,786 kilomètres, ayant coûté 8 milliards 703 millions de francs; il a été livré en 1861 plus de 480 kilomètres, de sorte que l'on peut évaluer la longueur totale exploitée au 1er janvier 1862, à 17,300 kilomètres, représentant un capital engagé de 8 milliards 875 millions. Les recettes totales de 1860 ont été de 685 millions, et les dépenses ont atteint 47 0/0 de ce chiffre. Le transport des voyageurs a atteint le chiffre de 163 millions, et les marchandises celui de 89 millions de tonnes. 3 millions 900,000 trains ont fait un parcours de 175 millions de kilomètres. Au mois d'avril 1862, les travaux du *Metropolitan-Railway*, destiné à mettre en rapport les différents quartiers de Londres par des voies ferrées, étaient en grande activité : 1,300 mètres d'arcades étaient déjà terminés. Le service des souterrains s'y fera au moyen de locomotives brûlant leur fumée. Le terrain aura coûté environ 1,000 fr. par mètre carré. Le chemin 8,000 fr. par mètre, courant soit 8 millions le kilomètre.

Belgique. L'accroissement du réseau belge en 1860 a été peu considérable. Sa longueur, qui était au commencement de cette même année de 1,714 kilomètres, ne s'était accrue que d'environ 45 kilomètres jusqu'au 1er janvier 1861, où s'arrêtent les derniers documents officiels. Une nouvelle section de chemin de fer, appartenant à la catégorie de celle qui servent au transport des personnes, dit le Rapport du gouvernement, a été livrée à la circulation en Belgique pendant l'année 1860. C'est elle qui constitue le prolongement du chemin de fer du centre, depuis la station de Beaume jusqu'aux Ecaussines ; en outre, les travaux d'établissement des lignes de Hainaut et Flandres, de Liége à Maestricht et de Gand à Eecloo n'ont pas discontinué. D'un autre côté, une loi du 2 juillet 1860 a accordé à la compagnie de l'Est belge la concession du chemin de fer de Morialmé à la frontière française sur Givet, en prolongement de celui qui relie déjà Morialmé à Chatelineau. La nouvelle voie projetée réunira la partie méridionale du railway belge à la ligne française des Ardennes et, par suite, au chemin de fer de Paris à Strasbourg et à celui qui mettra prochainement Sédan en communication avec Thionville, Metz, Nancy, Sarrebrück, et un autre chemin de fer international, dont le principe avait été depuis longtemps sanctionné par la législature, a fait en 1860 un pas décisif vers la création : c'était celui qui doit s'étendre de Namur à Givet par la vallée de la Meuse, et continuer la ligne déjà existante de Liége à Namur en reliant la ville de Dinant au réseau général. Une convention a été passée entre le gouvernement belge d'une part et le gouvernement français d'autre part, pour le raccordement du dit chemin de fer de Namur à Givet avec le chemin de fer des Ardennes. Il a été stipulé que les deux lignes seront mises en relation pour le 1er juillet 1862 au plus tard. Une convention analogue a été signée pour le raccordement du chemin du Luxembourg avec celui de Sédan vers Thionville.

Espagne. D'après l'Annuaire Chaix, les autorisations accordées par le gouvernement espagnol pour l'étude de nouveaux chemins de fer ont été au nombre de 62 en 1859, de 44 en 1860 et de 49 en 1861. Les provinces d'Andalousie sont celles qui, en 1861 comme en 1860, ont présenté le plus grand nombre de projets. La seule ligne, à laquelle il ait été accordé en 1860 une subvention est celle de Manzanarès à Cordoue. Les concessions faites en 1861 par adjudication, avec ou sans subvention, sont celles des chemins de fer de Medina del Compo à Zamora, de Canagente à Gandia, de Palencia à Pontevedra, de Valencia à Tarragona, d'Orense à Vigo, de Campillos à Grenade, de Tarragone à Martorell.

Les lignes qui se sont augmentées en étendue, pendant l'année 1861, sont, en Catalogne, Barcelone à Sarragosse, qui a ajouté 179 kilomètres aux 187 qu'elle avait à la fin de 1860, ce qui en porte l'étendue totale en exploitation, depuis le 16 septembre, à 366 kilomètres. Sarragosse à Pampelune, qui a porté à 116 kilomètres son exploitation. Séville à Cadix, qui, de 21 kilomètres au 14 mars, a été portée à 153 kilomètres. Le Nord, qui a inauguré, le 9 août les 51 kilomètres de Madrid à l'Escurial. Alcazar à Ciudad-Real qui a ajouté aux 42 kilomètres qu'il avait le

12 mars, 72 kilomètres nouveaux, ce qui porte à 114 kilomètres la longueur totale en exploitation.

Le tableau suivant des chemins de fer en exploitation permet de comparer le progrès fait sur toutes les lignes espagnoles de l'année 1860 à celle de 1861.

	1860	1861
Réseau de la Méditerranée.	kilom.	kilom.
Madrid à Alicante et à Tolède	432	482
Grao de Valence à Almansa	438	138
Réseau de Badajoz.		
Barcelonne à Saragosse	187	266
Barcelonne à Martorell	27	27
Barcelonne à Mataro et Gerona	66	66
Barcelonne à Granollers	69	69
Saragosse à Reuss	14	14
Réseau du Centre.		
Valadolid à Alar	128	128
San Chérian à Quintanella	219	236
Madrid à l'Escurial	»	51
Alar à Santander	107	107
Langreo à Gijon	39	39
Réseau du Nord.		
Séville à Cadix	131	153
Cordoue à Séville	131	134
Réseau de Saragosse		
Madrid à Saragosse	193	198
Saragosse à Pampelune	63	179
Réseau de la Catalogne.		
Alcazar à Ciudad-Réal	72	114
	1976	2403

L'étendue des chemins de fer en exploitation a triplé à peu près depuis quatre ans. Elle était, en 1858, de 867 kil.; en 1859, de 1,188; en 1860, de 1,976; et à la fin de 1861, de 2,403.

Portugal. — Des 540 kilomètres de chemin de fer qui sont exploités ou en construction dans ce pays, 131 seulement sont aujourd'hui livrés à la circulation. Ce sont : le tronçon commun aux deux lignes à la frontière d'Espagne et de Lisbonne à Oporto, longue de 75 kilomètres et la ligne de Lisbonne à Vendas Novas (56 kilomètres). On espère que la ligne de Lisbonne à la frontière d'Espagne pourra être parcourue par les trains au commencement de 1863.

Suisse. — Un seul chemin a été livré à l'exploitation en Suisse dans le courant de l'année 1861; c'est celui de Lausanne à Villeneuve, qui a complété la grande ligne de Genève à Sion, vers le Simplon et l'Italie. Ce tronçon n'a que 30 kilomètres environ de longueur. On ouvrira en 1862 que la section de Fribourg à Lausanne par Oron, longue de 69 kilomètres. Les chemins en construction sont celui de Gümlingen à Langnau, long de 30 kilomètres, et ceux de Zug à Lucerne, de Sion au pied du Simplon et du Bouveret à Saint-Gingolph. On étudie le tracé du chemin de Bienne à Berne, qui doit être exécuté par le canton de Berne. On étudie également le tracé le plus favorable pour passer de Suisse en Italie. Trois passages sont en présence : celui du Saint-Gothard, celui du Luckmanier et enfin le tracé du Simplon. Le tracé du Saint-Gothard a l'inconvénient de nécessiter un souterrain d'une longueur plus grande encore que le souterrain du Mont-Cenis (16,000 mètres) à une profondeur telle qu'il faudrait renoncer à foncer des puits. Le tracé du Luckmanier n'a que des souterrains d'une petite longueur, mais on est obligé de s'élever à une grande hauteur, dans la région des neiges par de fortes pentes. Le Simplon, s'il faut en croire le témoignage d'un ingénieur qui l'a étudié, n'exigerait qu'un souterrain d'une longueur modérée qui admettrait l'emploi des puits et des rampes à une hauteur relativement peu considérable. La question ne saurait être décidée néanmoins sans de nouvelles études.

Sauf le chemin central (Suisse), et le chemin du nord-est, les chemins suisses ne donnent généralement que de faibles produits, ce qui tient en partie aux défectuosités des tracés imposés par le gouvernement fédéral et aux exigences des gouvernements cantonnaux à l'égard de certaines compagnies.

ITALIE. — Les faits les plus saillants de l'histoire des chemins de fer Italiens en 1861, sont : l'ouverture du chemin de Bologne à Ancône, celle d'une partie importante de la ligne de Rome à Naples, la concession de plus de mille kilomètres dans les États Napolitains à une Compagnie française; une autre concession plus importante encore de chemins à établir dans l'ancien royaume de Naples et en Sicile, avait été donnée l'année précédente à des banquiers de Livourne.

On a ouvert, en 1861, dans le nord de l'Italie ou dans l'Italie centrale, le chemin de Milan à Plaisance et celui de Bologne à Ferrare et Ponte-Lagoscoure, qui forment une ligne non interrompue avec celui de Plaisance à Bologne. On a également livré à l'exploitation le chemin de Milan à Pavie, avec embranchement sur Toreberetti.

On travaille activement au chemin de Milan à Sesto-Calende, dont une fraction, celle de Rho-Gallarate est déjà terminée. Les sections de Treviglio à Come et de Bergame à Lecco sont en construction et seront achevées vers la fin de 1862.

Sur la ligne de Rome à Naples on a ouvert la section de Rome à la frontière Napolitaine (Ceprano) et de Presenzano à Capoue. La ligne de Capoue à Naples étant ouverte depuis longtemps, il ne reste donc plus, pour lier Rome à Naples, qu'à combler la lacune de Ceprano à Presenzano, qui sera bientôt terminée. La nouvelle concession des chemins Napolitains s'étend sur le littoral de l'Adriatique, d'Ancône jusqu'à Tarente, avec embranchements vers l'intérieur. L'ancienne concession donnée à des banquiers de Livourne comprend, indépendamment des chemins Siciliens, ceux de la partie sud-ouest des états de Naples, sur le littoral de la Méditerranée.

Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement nouveau sur les chemins de l'ancien royaume de Piémont.

RUSSIE. — La grande compagnie russe a livré à l'exploitation en cinq années, 1414 verstes (1722 kil.) de chemin de fer, soit plus de 344 kil. par an.

En 1860 de Pskow à Ostrow et d'Ostrow à Dunabourg	254 kilom.
Soit 527 kilom. sur la ligne de Varsovie.	
En 1861 de Kowno à la frontière de Prusse	86
De Moscou à Vladimir	81

Vers la fin de janvier (1832) les lacunes de Landwarroff, point de bifurcation près de l'Ilpe (86 kilom.) et celle de Landwarroff à Dunabourg (188 kilom.) ont été achevées; les locomotives et des trains de presse y ont passé. On doit donc, à partir de cette époque, regarder le trajet de Paris à Pétersbourg par chemin de fer comme complet. La distance entière est de 2320 kil., savoir :

De Paris à Berlin	1125 kilom.
De Berlin à Saint-Pétersbourg	1695
Total	2820 kilom.

La rareté des capitaux a forcé d'ajourner, au moins momentanément, l'exécution du réseau méridional, dans lequel se trouve compris le chemin de Moscou à la Mer-Noire.

Sont en dehors du réseau de la grande Société, les chemins suivants : de Saint-Pétersbourg à Moscou, de Saint-Pétersbourg à Zarskoeselo, avec embranchement sur Pawlosk, de Saint-Pétersbourg à Peterhoff, avec embranchement sur le camp militaire de Krasnoe-selo, de Moscou à Jaroslawl, de Moscou à Saratov, le chemin du Don au Volga, celui de Helsingfors à Tawosthouss (Finlande), et enfin, la ligne de Novotscherkask (chef-lieu du pays des Cosaques du Don, aux houillères du pays).

Les quatre premiers sont exploités depuis longtemps. La Compagnie qui avait autrefois le chemin de Moscou à Jaroslawl, faute de capitaux, doit s'arrêter provisoirement au couvent de Troïtra (Trinité), qui attire un grand nombre de pèlerins. Ce tronçon toutefois, bien que de petite longueur, n'est pas encore terminé. La ligne de Moscou à Saratow à 120 kilomètres environ de longueur; mais les fonds ont manqué pour ce chemin aussi bien que pour celui de Jaroslawl, et les concessionnaires ont limité leur entreprise au petit tronçon de Moscou à Kolomna, port intérieur assez important, sur la rivière Moskwa, qui se jette dans l'Oka, affluent du Volga. La ligne ferrée du Volga au Don, languit comme les lignes précédentes, faute de crédit. La dernière enfin, qui a 52 kilomètres d'étendue, est construite par l'État. Elle servira presque exclusivement au transport des charbons.

Suède, Danemarck et Pays-Bas. L'établissement des chemins de fer ne se développe que très-lentement dans ces pays, et nous nous contenterons de renvoyer à l'*Annuaire* de 1861.

AMÉRIQUE. Les documents qui suivent sur les chemins des États-Unis, de l'Amérique méridionale et de l'Australie, sont extraits d'un mémoire traduit du journal *The Engineer*, inséré dans la *Presse scientifique*.

La longueur du réseau aux États-Unis, à la fin de 1861, serait de 49,868 kilomètres. A la fin de 1858, il n'était que de 42,000 kilomètres. (*Annuaire* de 1860.) Il se serait donc accru, en trois années, de 7,868 kilomètres. C'est dans l'État de l'Illinois et dans celui de l'Ohio que l'augmentation s'est manifestée. La guerre civile a aujourd'hui suspendu les travaux.

Canada. Au canada, les chemins de fer sont exploités sur une longueur de 3,254 kilomètres.

Nouvelle-Grenade. Voy. dans les précédents *Annuaires* les articles CHEMINS DE FER et PANAMA.

Vénézuela. Deux lignes sont en construction: l'une de Puerto-Cabello à San-Felipe, l'autre de la Guayra vers Caracas.

Chili. Nous rappelons que c'est au Chili que se trouve l'important chemin de Caldera à Copiapo et au delà, long de 119 kilomètres. (*Annuaire* de 1860.) Le chemin de Valparaiso à San-Yago n'est ouvert jusqu'à présent que sur 88 kilomètres de longueur. 96 kilomètres sont exploités de San-Yago à Tolea. (*Voir* l'article Chili.)

Pérou. On compte au Pérou trois chemins de fer : celui d'Arica, long de 60 kil., et enfin le chemin de Chorillas à Lima 7 kil., en tout 80 kil.

Brésil. Voy. l'*Annuaire* de 1861.

Cuba. 800 kilomètres sont aujourd'hui en exploitation dans l'île de Cuba. C'est considérable pour un pays d'une si faible étendue.

AFRIQUE. Les seules lignes ouvertes en Afrique (l'Algérie comprise), se trouvent en Egypte et au cap de Bonne-Espérance.

Au cap, les colons ont ouverts 48 kilomètres, de la ville du cap à Hellentenbosch. Une ligne de 43 kilomètres est à l'étude du cap à Kynburg. En *Algérie*, l'établissement des voies ferrées marche lentement ; deux chemins seulement sont en construction, celui d'Alger à Blidah et le chemin de Philippeville à Constantine. La section d'Alger à Blidah, commencée par l'État, est fort avancée. On espère pouvoir l'ouvrir le 15 août 1862.

ASIE. — *Inde.* Les renseignements suivants sur les chemins de fer Indiens sont empruntés à un article publiés par M. Pierraggi dans la *Presse scientifique*, ainsi que ceux sur l'Océanie.

On avait d'abord espéré pouvoir livrer à la circulation pour le 1er janvier 1862, 3,840 kilomètres. Mais plusieurs lignes ayant été ajournées par défaut de capitaux ou par toute autre cause, telles par exemple que la ligne de Delhi à Lahore et la ligne d'Oude. La longueur exploitée à cette époque ne dépassait pas 2,230 kilomètres et elle se répartissait de la manière suivante entre les différentes parties du réseau :

Chemin de l'Est	132 kilom.
Grand Péninsulaire	700
Madras	[illegible]
Bombay	844
Scinde	182
Midi	[illegible]
	2230 kilom.

On espère compléter les 4,718 kilomètres en cours de construction pour la fin de 1862. Pour alimenter ces chemins, le gouvernement fait entretenir et ouvrir des routes nouvelles dont quarante-trois formant une longueur totale de 1,742 kilomètres doivent aboutir aux lignes transversales qui partent de Madras.

La ligne la plus longue, le *chemin de l'Est*, part de Calcutta vers Lahore. Le *grand péninsulaire* s'élance de Bombay vers le centre et rejoint une branche de l'Est à la jonction de Jubbelpore. Le chemin de Baroda, partant de Bombay et se dirigeant vers le nord, met un grand district cotonnier en communication directe avec ce port. Une troisième ligne, partant vers le Sud-Est, rejoint celle de Madras à Moodgul, établissant ainsi la communication entre ces deux ports. De Madras, une ligne se dirige à travers la péninsule vers Dreypore, sur la côte de Malabar. De la station de Salem, au milieu de cette dernière ligne, le *Grand Meridional* descend jusque près du cap Comorin, en face l'île de Ceylan. Enfin, la ligne du Scinde rattache Hydrabad et l'Indus avec le port de Kurrachée.

Le capital nécessaire pour la construction du réseau indien est d'environ un milliard et demi; près des deux tiers sont déjà dépensés. L'État a garanti l'intérêt sur une partie du capital, mais il trouve de grands avantages dans la construction des chemins indiens. Les communications devenant chaque jour plus faciles, il ne sera plus nécessaire d'entretenir loin de la mère patrie une si grande quantité de troupes. Ajoutons que les indigènes y trouvent de l'occupation. Sur 18,739 hommes employés en octobre 1860, on comptait 17,502 habitants du pays.

Les chemins indiens, sur une partie de leur parcours, ont nécessité de grands travaux, car cette contrée est coupée d'assez fortes chaînes de montagnes et de nombreux cours d'eau. La rampe de Thut-Ghat nous offre l'exemple d'un chemin en zig-zag construit d'après le mode américain.

OCÉANIE. — *Australie.* Nous n'avons qu'à compléter les renseignements assez étendus que nous avons donnés dans le dernier *Annuaire.* Dans la colonie de Victoria, 8 lignes desservant la banlieue de Melbourne, représentent une longueur de 328 kilomètres. Dans la nouvelle Galles méridionale, trois lignes rayonnent de Sidney. Elles sont suffisamment désignées par leurs noms : lignes du Midi, de l'Ouest et du Nord. La ligne du Midi, destinée à joindre les lignes Victoriennes a un parcours exploité de 86 kilomètres jusqu'à Picton. Celle de l'Ouest est ouverte sur un parcours de 32 kilomètres jusqu'à Penrithe. Celle du Nord, se dirigeant vers Newcastle, présente déjà un développement de 80 kilomètres. Dans la colonie d'Adélaïde, deux tronçons donnent un total de 32 kilomètres.

Nouvelle Zélande. La nouvelle Zélande est à peine colonisée que déjà les conquérants y ouvrent une ligne de fer, de Leyttleton à Christchurch (10 kilomètres). On étudie aussi une ligne partant de Nelson. A. PERDONNET.

CHILI.—Président : Dr JOSÉ JOAQUIN PÉREZ; consul général de France, M. Charles Cazotte; consul, chargé du consulat général, à Paris, F. Fernandez Rodella. — Un seul fait domine, au Chili, les événements de l'année qui vient de s'écouler, mais ce fait unique est d'une haute portée. Arrivé au terme de son mandat, le président Montt a résigné un pouvoir qu'il n'avait pas exercé sans éclat et aussi sans danger : la presque unanimité des votes lui a donné pour successeur Don José Joaquin Pérez, homme universellement estimé, qui sert son pays depuis 1829 et qui a successivement rempli les postes les plus importants de la diplomatie et du gouvernement. On se sent à la fois ému et consolé en trouvant, au milieu de l'Océan tempêtueux des révolutions américaines, un terrain ferme où la légalité ait pu solidement s'asseoir et la volonté nationale se déployer, calme et digne, dans l'exercice des hautes prérogatives qui lui sont dévolues. L'élévation de M. Pérez devrait être d'un grand exemple pour l'avenir. Resté étranger à tous les partis, n'ayant d'autre boussole que l'amour de son pays, il a été accepté par tous, et sa nomination est une protestation éclatante contre les ambitions turbulentes qui ont le pouvoir suprême pour enjeu. Aussi le premier acte de son administration a-t-il été une pensée de clémence, et, tandis que son prédécesseur, à la nouvelle de la catastrophe de Mendoza, s'était borné à permettre le retour, dans leur foyer, de ceux qui s'engageraient à rester désormais en dehors de la politique, M. Pérez proclamait une amnistie complète pour tous les délits politiques remontant à 1851. Non-seulement l'État faisait grâce des redevances fiscales, conséquence des condamnations, mais encore il envoyait ses propres navires pour ramener les exilés disséminés dans les ports du Pacifique; touchante et rare sollicitude où la patrie semblait aller elle-même au-devant des infortunés qui soupiraient après elle! Cet acte généreux avait fortement remué l'opinion : des représentations théâtrales, des banquets nombreux le célébraient à l'envi et se complétaient par des secours individuels. Tous applaudissaient aux paroles de M. Pérez, s'engageant à ne pas faire acception de parti et à ne consulter que la capacité des hommes qu'il choisirait comme conseils.

Le 1er juin M. Montt, encore président, avait ouvert le congrès et prononcé un discours rempli de bonnes nouvelles. Il annonçait que le Gouvernement était sur le point de conclure avec la Bolivie un traité de limites, bien désirable dans l'état d'incertitude où se trouvent les frontières respectives; que le Chili devait décider comme arbitre dans la question entre l'Équateur et la Confédéra-

tion grenadine : qu'on négociait une convention postale avec l'Angleterre ; qu'en 1862 on aurait terminé la confection des codes criminels et de commerce ; qu'il était possible de prolonger la ligne de vapeurs par la voie de Magellan entre Valparaiso et Montevideo, et enfin que les revenus publics avaient augmenté d'un million de piastres depuis l'année précédente. La question des indemnités réclamées par des étrangers y trouvait également sa place. C'est un point délicat de savoir où doit s'arrêter la responsabilité légale des gouvernements vis-à-vis de l'anarchie qui dévore le plus grand nombre d'entre eux, et jusqu'où peut atteindre la protection nationale justement implorée par les étrangers lésés dans leurs intérêts. Un projet de loi a été soumis au congrès pour réserver aux consuls non commerçants les priviléges indifféremment accordés jusqu'ici à toute personne munie d'un exéquatur. Un autre projet, dont la pensée n'est pas nouvelle, car on l'attribue à Bolivar lui-même, celui de l'unification, dans une certaine mesure, des républiques hispano-américaines, présenté également par Montt, n'a pas trouvé grâce devant le congrès : on l'a rejeté sous prétexte qu'il impliquait plutôt une alliance entre les gouvernements qu'entre les peuples. Pour terminer le bilan moral de 1861, mentionnons l'établissement, à Valparaiso, d'une société de bienfaisance espagnole, et, en même temps, le refus opposé par l'archevêque de Santiago à la célébration, dans le ressort de son diocèse, de tout service pour l'âme du comte de Cavour. Signalons aussi un singulier incident qui se trouve exposé, dans le présent *Annuaire*, au mot ARAUCANIE.

L'année commerciale s'était ouverte sous de fâcheux auspices. Des faillites considérables s'étaient déclarées à Santiago, à Valparaiso et dans d'autres villes ; mais la crise avait diminué d'intensité vers la fin de l'année, et la confiance qu'inspirait la nouvelle administration n'y était pas étrangère. Un grand mouvement était du reste imprimé à toutes les branches de l'administration. On étudiait un projet pour établir un brise-lame à Valparaiso : on avait concédé un privilége de 30 ans à une compagnie qui se chargeait d'établir un chemin de fer dans la province de Coquimbo : on avait installé la Société anonyme du chemin de fer urbain de Valparaiso : le gouvernement venait de passer un contrat avec M. Meiggs, directeur et ingénieur du railway du Sud, par lequel ce dernier s'engageait, moyennant un subside de six millions de piastres, à terminer en trois ans le chemin de fer entre Valparaiso et Santiago : on y travaillait activement et 4,000 ouvriers y étaient journellement employés. Quant à celui qui, du port de Coquimbo, se dirige vers l'intérieur de la province, on avait terminé entre le port et la ville de la Serena, les terrassements, ponts et autres ouvrages de maçonnerie, et l'on calculait que deux mois suffiraient à poser les traverses et les rails. La continuation de cette ligne jusqu'à la côte de Las Cardas avançait également, et la compagnie espérait inaugurer en novembre 1861, non-seulement le service entre Coquimbo et la Serena, mais encore huit milles plus loin. Nous ignorons si ces promesses ont été réalisées.

Le chemin de fer de Quillota à Valparaiso a donné en 1860 116,788 piastres et coûté 112,691 piastres. Dans le 1er semestre de 1861, la recette des voyageurs a été de 62,807. Le railway du Sud jusqu'à Rancagua a transporté, du 1er juin 1860 au 31 mai 1861, 494,248 voyageurs, soit une augmentation de 201,424 sur l'année précédente. Pendant la même période l'embranchement de la Ramada a transporté 355,319 voyageurs : le trafic des marchandises a été de 551,779 quintaux. Les recettes ont été de 286,322 piastres et les frais de 170,395 piastres, soit un bénéfice net de 115,927 piastres. Il paraissait probable que le chemin atteindrait San-Fernando avant le terme de deux ans fixé par le contrat. D'un autre côté la commission topographique avançait dans l'œuvre dont elle était chargée. L'été dernier elle a terminé ses travaux dans les provinces du Nord et les a commencé dans celles de Talca et de Maule. On fait graver les plans aussitôt levés ; on a déjà ceux des provinces de Valparaiso et d'Aconcagua. On n'a pas négligé non plus la colonisation, cet élément vital du progrès américain. Il était question d'élever le territoire de Llanquihue au rang de province. En mai 1861 la population de Llanquihue était de 13,025 habitants, savoir : 1,571 immigrans, dont 636 avaient été naturalisés, et 11,452 venus des diverses provinces de la République. Jusqu'à la fin d'avril 1859 on avait payé à Hambourg, pour frais de passage, 13,974 piastres, et la colonie avait avancé 91,350 piastres, pour vivres et autres secours donnés aux colons au moment de leur établissement. Les 105,324 piastres ci-dessus devaient être remboursées par cinquièmes. On porte à 10,000 cuadras les terrains déjà concédés et à 200,000 les cuadras destinées à recevoir les colons. Enfin un nouvel attrait à l'immigration mérite d'être consigné. On a découvert à Valdivia de riches lavaderos d'or.

Les revenus de l'État qui, en 1831, n'étaient que de 1,517,537 piastres, s'élevaient en 1860 à 7,494,750 piastres. Les douanes ont donné en 1860 4,826,801 piastres ; le commerce de transit s'est élevé à 62,032,644 piastres et celui de cabotage à 17,392,562 piastres. La moyenne des importations et exportations, pendant les dix-sept dernières années, est de 28,325,117 piastres. Les postes ont rendu en 1860 81,513 piastres. 45 courriers parcourent la République. Trois partent deux fois par jour, neuf chaque jour, quatre trois fois la semaine, huit deux fois, trois une fois, trois trois fois par mois et quatre deux fois. On a transporté 3,436,216 lettres ou journaux, ce qui présente une augmentation de 900,000 sur le dernier exercice.

Il y a pourtant une ombre à ce brillant tableau ;

et les dernières nouvelles accusaient des préoccupations sérieuses. Un déficit, triste résultat des mauvaises combinaisons financières de l'administration Montt, grévait l'avenir de 800,000 piastres. On calculait que le trésor perdrait au moins 300,000 piastres sur les fonds de l'emprunt anglais prêtés à des particuliers, et on évaluait à 1,054,447 piastres les dépenses improductives faites par le gouvernement antérieur. Aussi le président s'occupait-il d'apporter une économie sévère qui pût rétablir l'équilibre. Il faut espérer que la confiance, qui lui est légitimement acquise, lui permettra d'arriver à ce résultat. L. FAVRE-CLAVAIROZ.

CHIMIE. — Devant nous borner à résumer très-succinctement les principaux faits acquis dans le cours de l'année 1861, en chimie expérimentale, nous renverrons l'exposé des applications variées de cette vaste science aux articles consacrés à la *géologie*, à la *minéralogie*, à la *physiologie*, aux industries et aux arts qui empruntent son utile concours. Nous y ajouterons cependant quelques nouveaux résultats fort remarquables de chimie appliquée à la physiologie végétale, car l'étude approfondie de la structure, des développements et des fonctions des plantes ne peut continuer ses progrès trop longtemps ralentis, sans réunir aux observations micrographiques les recherches expérimentales que la chimie seule permet de poursuivre avec succès.

Les mémoires que M. Hoffmann a publiés l'année dernière, comprennent de nouvelles recherches sur les bases arséniées et sur les bases phosphorées, l'action de la triéthylphosphine sur les produits de la substitution du gaz des marais, des faits destinés à enrichir l'histoire des monamides, la séparation des bases éthyliques, l'action du cyanate d'éthyle sur l'urée, sur les combinaisons parabaniques et sur les polyamides monacides. Après avoir discuté les caractères qui distinguent les monamides des diamines, M. Hofmann a montré que l'étude de la génèse et de la transformation d'une ammoniaque, ainsi que son point d'ébullition, fournissent des éléments très-importants pour discuter cette question. Ce fut alors qu'ayant repris ses expériences sur les bases polyatomiques à azote, il découvrit une classe de sels dont la formation peut tout aussi bien résoudre ce problème : c'est, en effet, dans la transformation de l'ammoniaque en composé d'ammonium par l'action de l'iodure d'éthyle que la véritable nature de la substance se révèle. On voit clairement, dans le cas des bases d'origine incertaine, qui pourraient être très-décomposables, combien la formation de cette classe de sels doit faciliter la diagnose des diamines en devenant parfois le critérium principal, pour reconnaître l'atomicité d'une ammoniaque.

Dans un nouveau mémoire sur les ammoniaques triatomiques, M. Hofmann, après avoir rappelé les résultats de ses recherches précédentes sur le même sujet, montre, par plusieurs exemples, qu'un nombre quelconque de molécules d'ammoniaque peuvent s'aggréger, sous l'influence des radicaux diatomiques pourvu que leur nombre aille en croissant. Il fait remarquer comment les ammoniaques triatomiques, dont il vient de tracer l'histoire, se rattachent à l'alcool triatomique, découvert et décrit par M. Wurtz, sous la dénomination d'alcool diéthylénique, et termine en ajoutant que la symétrie parfaite (dévoilée par ses formules), qu'on observe dans la construction des ammoniaques diatomiques et triatomiques, permet d'entrevoir le nombre et la diversité des composés ammoniques d'atomicité croissante. Le développement naturel de ces idées conduisit M. Hofmann à chercher les composés tétrammoniques. Tel fut le sujet d'un autre mémoire contenant des réactions et des analyses nombreuses relatives à ces composés, que l'auteur a fait suivre d'une note sur les ammoniaques triatomiques mixtes, à radicaux monatomiques et diatomiques. La formation de la triamine-diéthylène-diéthylique lui a fourni une élégante démonstration du mécanisme simple qui détermine la construction des bases polyatomiques.

En poursuivant l'étude des ammoniaques polyatomiques de la série éthylénique, M. Hofmann avait essayé de produire les bases diatomiques correspondantes aux monamines aromatiques ; il rappelle à cette occasion que si les efforts faits dans le même sens, en collaboration avec M. Muspratt, n'avaient pu atteindre le but, ils avaient du moins eu pour résultat la découverte de la *nitraniline* (nitrophénylamine). M. Hofmann, afin de donner une idée général des ammoniaques diatomiques qu'il vient d'obtenir, signale les propriétés les plus saillantes de la phénylène-diamine et de la toluène-diamine, comme des types de ce groupe de bases. Ces substances se prêtent à la formation d'une foule de dérivés et subissent des transformations précises sous l'influence du cyanogène, chlorure de cyanogène, sulfure de carbone ; des chlorures des radicaux acides et des iodures des radicaux alcooliques ; la plupart des produits ainsi formés cristallisent admirablement bien.

M. Lourenço jeune, chimiste étranger, qui se livre avec succès à des recherches expérimentales dans le laboratoire de M. Wurtz, a publié seul, puis en commun avec M. Reboul, des travaux sur les alcools et les anhydrides polyglycériques, sur quelques éthers de ces alcools et des éthers de glycérine. Ces travaux ont eu pour point de départ le développement de l'histoire du glycol, et par conséquent des remarquables résultats obtenus par M. Wurtz, qui avait présenté aux chimistes un composé apte à former des corps nombreux dérivant d'un gaz. L'hydrogène bicarboné, avec les procédés qui avaient été mis en usage, a fait découvrir quelques composés du glycol. M. Lourenço substitua des méthodes plus sûres, qui, faisant mieux

ressortir les ressemblances entre le glycol et les alcools monoatomiques et la glycérine, procurent, en plus grande abondance, les matériaux de recherches ultérieures. L'auteur est ainsi parvenu à préparer un produit fort important pour la théorie, qu'il a nommé *éther intermédiaire du glycol*, considéré par M. Wurtz comme le terme le plus simple de la série qu'il venait lui-même de découvrir, et devait être regardé comme de l'alcool diétylénique.

M. Lourenço a continué ce genre de recherches et accru la liste en même temps que la complication des alcools polyétyléniques. La glycérine soumise à des investigations analogues à celles qui s'étaient exercées sur le glycol, l'a conduit à découvrir des alcools polyglycériques, et chacune de ces glycérines condensées a pu lui fournir des anhydrides glycériques condensées aussi, et, par conséquent polymères du glycide de M. Reboul. Ce fut en poursuivant en collaboration avec ce chimiste, cette série de recherches, qu'il découvrit un composé bien défini, résultat de la combinaison d'une glycérine très-condensée. M. Lourenço a fait connaître une méthode qui permet de passer d'une série dans une autre : de la glycérine au glycol propylique et du glycol à l'alcool ordinaire.

Dans le cours de l'année 1861, M. Berthelot a reçu l'un des prix de la fondation Jecker (sur le rapport de M. Chevreul) pour ses recherches de chimie relatives à la reproduction par voie synthétique, d'un certain nombre d'espèces chimiques existantes dans les corps vivants. A ces remarquables résultats, que nous avons indiqués dans les précédents *Annuaires*, l'auteur, continuant sa marche dans cette voie féconde, vient d'ajouter plusieurs faits nouveaux très-dignes d'intérêt. Ses recherches expérimentales entreprises en commun avec M. Péan de Saint-Gilles, sur la formation et la décomposition des éthers, n'ont pas duré moins de deux ans ; elles ont exigé près de trois cents expériences numériques, comprenant (outre les éthers provenant de leur combinaison), des alcools monoatomiques et polyatomiques des acides monobasiques, bibasiques et tribasiques. A peine pouvons-nous ici consigner les résultats généraux de ce grand travail : ils montrent que les proportions équivalentes d'acide et d'alcool qui entrent en combinaison, sont presque indépendantes de la nature spéciale des acides et des alcools. En tout cas la quantité d'éther formé est, pour ainsi dire, indépendante de la nature individuelle de l'acide et de l'alcool ; la décomposition d'un éther par l'eau a lieu d'une manière continue, à mesure que le nombre relatif d'équivalents d'eau augmente. Le phénomène est représenté par une courbe hyperbolique ; ces courbes ont été tracées pour dix éthers différents, formés par trois alcools et cinq éthers distincts.

Nous devons à M. Berthelot un autre travail intéressant relatif à la manne du Sinaï et à la manne de Syrie, dont le livre de l'Exode a dit (cap. xvi) : « Les fils d'Israël mangèrent la manne du désert pendant quarante ans..., jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus aux frontières de la terre de Chanaan. » Cette manne a dit Ehrenberg, se trouve encore dans les montagnes du Sinaï... elle découle du *Tamarix mannifera*, comme un grand nombre d'autres mannes, elle se produit sous l'influence de la piqûre d'un insecte, le *coccus manniparus*. La composition chimique de ce produit n'était pas connue, et l'analyse seule pouvait expliquer son rôle dans l'alimentation. La manne du Sinaï, mêlée de quelques débris végétaux, contenait du sucre de cannes, du sucre interverti (glucose et lévulose), de la dextrine et d'autres principes congénères. Un échantillon de manne du Kurdistan a offert les mêmes substances réunies dans des proportions peu différentes. L'auteur en conclut avec raison que c'est une sorte de miel complété par la dextrine ; que la manne du Sinaï ne saurait suffire comme aliment, car elle ne renferme pas de substances azotées. Aussi, les produits des animaux comestibles lui ont-ils été toujours associés, aussi bien dans le régime alimentaire des Kurdes que dans l'alimentation des anciens peuples, suivant le récit biblique.

Une transition naturelle nous est offerte ici pour passer de l'étude de la manne à celle des transformations en dextrine et glucose de la substance amylacée, sous les influences distinctes de différents acides et de la diastase. Après les nombreuses expériences entreprises à cet égard par un grand nombre de chimistes, de physiciens et de naturalistes, le sujet était loin d'être épuisé ; d'ailleurs plusieurs des résultats admis se trouvaient contredits par des faits contradictoires récemment publiés. Une révision expérimentale, avec les moyens nouveaux dont la chimie dispose, nous a paru devoir offrir quelque intérêt ; elle a amené les conclusions suivantes, très-brièvement résumées ici. Dans des conditions bien déterminées, et sans élever la température du liquide au delà du degré d'ébullition sous la pression ordinaire, les acides sulfurique et chlorhydrique étendus peuvent transformer directement la substance amylacée, et la dextrine en glucose $C^{12}H^{12}O^{12}$, en donnant un produit sucré contenant jusqu'à 84 centièmes de glucose.

Une très-faible dose d'acide sulfurique, n'excédant pas 7 millièmes, suffit pour transformer la fécule en substance sucrée, incolore, diaphane, renfermant jusqu'à 69 centièmes de glucose. L'acide chlorhydrique, en réagissant sur les tissus ligneux divisés, transforme en glucose la cellulose faiblement agrégée, ainsi qu'une substance presque congénère, représentant en glucose 20 à 30 centièmes et au-delà du poids de la matière ligneuse, et ménageant la cellulose plus fortement agrégée, qui, relativement aux tissus des bois de hêtre, de sapin, de peuplier, résiste dans la proportion de 25 à 30 pour 100 de la matière ligneuse

sèche. La diastase transforme par degrés la fécule en dextrine et glucose; la présence de celle-ci entrave la réaction, que l'on peut ranimer en éliminant la substance sucrée par sa propre transformation en alcool. La dextrine subit de semblables transformations sous l'influence de la diastase, mais la dextrine ne peut directement subir la fermentation alcoolique. Le sirop de glucose et dextrine obtenu directement par la réaction de la diastase sur la fécule peut contenir au-delà de 0,50 de glucose; mais, en cet état, il demeure incristallisable. A aucune température entre les limites de — 5 à — 10° et de + 80 à 85°, la diastase n'a le pouvoir de transformer l'amidon en dextrine sans produire de glucose.

M. Chevreul, après la lecture de ce mémoire, fit remarquer l'importance de ces expériences, au point de vue d'où il les envisage et en raison de la rareté d'exemples précis que l'on puisse citer d'actions commencées dans un liquide, arrêtées à une certaine limite par suite du changement opéré dans la nature du dissolvant, et que l'on peut rétablir en éliminant la substance dissoute qui entravait la réaction.

Un fait du même genre, tour à tour admis, puis contesté, méritait également une vérification attentive : il s'agissait de la présence des granules amylacés dans certains fruits verts à sucs sensiblement acides. L'auteur de cet article a pu mettre en complète évidence les fortes proportions de ces granules dans les différentes espèces de poires, coings, pommes, jusqu'à l'époque où ils parviennent à la moitié de leur développement et diminuant de plus en plus aux approches de la même époque (décembre 1861).

M. Chevreul a fait connaître la découverte, communiquée par lui le 6 novembre, de l'acide butyrique dans le fruit du Gingko biloba. L'intérêt de cette observation se trouvait évidemment accru de ce que l'illustre savant avait, dès l'année 1818, découvert la présence de l'acide phocénique dans le fruit du Viburnum opulus ; ce sont deux acides volatils qui, jusque-là, n'avaient été rencontrés par le même auteur que dans les matières grasses sécrétées par les animaux.

M. Chevreul a présenté les deux parties de son onzième mémoire sur la teinture, devant former à lui seul le vingt-troisième volume du Recueil des mémoires de l'Académie des Sciences : la première partie est plus spécialement consacrée au *moyen de définir et de nommer les couleurs d'après une méthode précise et expérimentale*; la deuxième partie comprend l'exposé des recherches nombreuses entreprises en vue de constater et de comparer la stabilité plus ou moins grande des substances tinctoriales sous les influences combinées de l'air, de l'eau et de la lumière. On comprendra sans peine l'impossibilité de rendre compte en quelques lignes d'un travail offrant une aussi immense étendue.

M. Chevreul, en présentant à l'Académie un mémoire de M. Leclaire, sur l'influence que les vapeurs émanées des peintures peut exercer sur la composition et les effets de l'air confiné, fit remarquer que « M. Leclaire indiquait ainsi aux chimistes le point de départ de recherches qui ne peuvent manquer d'avoir un grand intérêt, dans tous les cas où peut s'exercer une réaction entre des vapeurs et des corps existant dans l'atmosphère. »

Dans les nouvelles recherches sur l'acide lactique, de M. Wurtz, en collaboration avec M. Friedel, les auteurs rappelent que la production de l'acide lactique par l'oxydation directe du propylglycol avait pu faire admettre l'existence dans cet acide d'un radical diatomique, le lacthyle dérivé du propylène par oxydation, de même que l'acéthyle dérive du l'éthyle, dès lors l'acide lactique lui-même doit être considéré comme un acide diatomique. Les recherches de MM. Wurtz et Friedel viennent à l'appui de cette manière de voir et font connaître de nouvelles propriétés du radical lacthyle en rapport avec celles d'autres radicaux diatomiques. Les auteurs décrivent le mode de préparation d'*éthers dilactiques* renfermant deux fois le radical lactique : l'un d'eux, le dilactate monoéthylique, est un liquide incolore, oléagineux, pesant 1,134 à 0° bouillant vers 235°; l'éther-trilactique est un liquide incolore, très-épais, bouillant vers 140° ; l'éther-lacto-succinique est insoluble dans l'eau; sa densité est égale à 1,119 ; il bout à 280°; la potasse le *dédouble* en alcool, acide lactique et acide succinique.

M. Wurtz avait précédemment démontré que l'oxyde d'éthylène peut s'unir directement à l'ammoniaque et former ainsi des bases oxygénées; il a fait connaître deux de ces bases. Ses recherches récentes développent cette série, qui a pris une extension inattendue ; il décrit plusieurs sels, notamment les chlorhydrates de ces bases; déjà l'auteur avait fait remarquer qu'on peut les rapporter, soit au type ammoniaque, soit à un type mixte d'eau et d'ammoniaque.

M. Thomas Graham a publié de très-curieuses expériences sur la diffusion liquide appliquée à l'analyse. En considérant les propriétés spéciales des corps à cet égard, l'auteur distingue deux classes de ces corps : ceux qui sont doués de la diffusibilité, et sont en général susceptibles de cristalliser, les sels, le sucre cristallisable, par exemple, de là le nom de *cristalloïdes* qu'il leur donne ; les autres, dépourvus de cette faculté, ont pour type la gélatine animale, M. Graham les nomme, en conséquence, *colloïdes*. Ils sont incristallisables ; leur cassure est à contours arrondis; ils affectent peu la volubilité du dissolvant et sont précipités de leur solution par les cristalloïdes; leur solution concentrée est plus ou moins visqueuse. Après d'intéressants détails, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, l'auteur cite

notamment un exemple remarquable de séparation entre un *colloïde* et un *cristalloïde* contenus dans la même solution aqueuse. C'est à l'aide d'un *septum*, sorte de membrane de matière colloïde insoluble (gélatine, mucus, albumine, membrane animale). Ce qui paraît le mieux réussir est une feuille du *parchemin végétal* obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur les fibres (cellulose) du papier. Sur cette feuille, formant le fonds d'une sorte de tamis à parois en gutta-percha, on verse un mélange de deux solutions, de sucre et de gomme (par exemple), à la hauteur de 1 centimètre environ; on fait flotter le tamis sur une grande masse d'eau pure. La solution de sucre passe, aux trois quarts, au travers du septum en 24 heures et tellement exempte de gomme que le sous-acétate de plomb la trouble à peine et qu'elle peut cristalliser par l'évaporation, tandis que la solution de gomme demeure sur le tamis. Une solution de silicate de soude acidulée par l'acide chlorhydrique traitée de même *(dialysée)*, a laissé sur le *tamis* la silice liquide exempte d'acide chlorhydrique et de chlorure de sodium. Dans cette importante méthode nouvelle d'analyse ou de dialyse, il est impossible de ne pas voir une extension remarquable et des applications inattendues de la théorie de l'endosmose et de l'exosmose, fondée par du Trochet.

Ce fut d'ailleurs en employant la méthode expérimentale du Dr Poiseuille et y appliquant les ressources de l'analyse, que M. Graham parvint à établir une relation entre la transpiration liquide et la composition chimique.

On doit à M. Pasteur une série non interrompue de recherches précises sur les réactions chimiques effectuées sous l'influence de la vie des êtres microscopiques. D'abord, rectifiant une erreur de Spallanzani, il a prouvé que les spores des mucédinées perdent leur faculté végétative à la température de 130°; qu'elles la conservent entre 120 et 125. Il a rappelé l'observation que j'avais faite de la résistance de ces spores à 120°, et de leur altération profonde à 140°. Dans un deuxième mémoire, M. Pasteur a prouvé que le ferment butyrique est un animacule, infusoire, vivant sans oxygène libre et dont il a décrit les formes, les dimensions et la réaction singulière. De même qu'il avait approfondi l'examen des conditions de la vie et de la reproduction du ferment alcoolique, montrant que sa composition immédiate se rapporte à celle de la levure de bière et coïncide avec l'analyse que j'en avais donnée, M. Pasteur avait, en outre, découvert plusieurs produits constants de la fermentation alcoolique dont jusqu'alors on n'avait su tenir compte. Poursuivant ses belles recherches et les applications de ses méthodes expérimentales exactes, il a pu étudier à fond les influences des poussières atmosphériques qui donnent lieu au développement d'un si grand nombre de végétations cryptogamiques, attribuées par quelques physiologistes à ces générations spontanées qui ne sont pas encore entièrement exclues du domaine de la science.

Les grands travaux de M. Pasteur relatifs à la cristallographie, à la physique et à la chimie, entrant sur le domaine de la physiologie, ont reçu une haute récompense lorsque la section de chimie de l'Académie des Sciences lui décerna à l'unanimité le prix Jecker pour l'année 1861.

Il nous faut signaler aussi la découverte faite par M. Boussingault, du gaz oxyde de carbone parmi les gaz de la respiration des plantes pendant la décomposition de l'acide carbonique par les feuilles sous l'influence de la lumière; l'observation du même savant sur la présence constante de l'azote dans le fer et l'acier, de divers échantillons (à l'exception d'un fer pur réduit par l'hydrogène) et dans un fer météorique. Signalons également les nombreuses et très-intéressantes recherches publiées par M. Frémy, sur la composition de l'acier, considéré comme un azoto-carbure de fer, les travaux importants sur le même sujet de M. le capitaine Caron, les observations de MM. Chevreul et Morin, les divers procédés de de fabrication de l'acier par MM. Ruolz, de Fontenay, Jullien, Saint-Cricq-Caseaux, Gruner, Marguerite et de Sourdeval, et les travaux de M. H.-S.-C. Deville, sur la reproduction de l'étain oxydé et du rutilé, du fer oxydulé, de la martite, de la périclase et du protoxyde de manganèse cristallisé. Nous ne devons pas oublier enfin les nouveaux procédés de dosage du soufre dans les pyrites de fer et de cuivre, par M. Pelouse, les nouvelles observations de M. Péligot, relatives aux produits de l'action simultanée de l'air et de l'ammoniaque sur le cuivre et la production d'un hydrate cristallisé de bioxyde de cuivre bleu (7e ton, 1er bleu du 1er cercle chromatique de M. Chevreul), et les nouvelles recherches de M. Stas sur les rapports réciproques des poids atomiques, rapports qui n'offriraient plus dans les derniers chiffres la simplicité qu'exigerait la loi de Prout. M. Dumas se réserve de revenir sur ces questions, qui sont du domaine de l'expérience.

Quant aux intéressants résultats des travaux chimiques de M. Cahours, ceux de MM. Sacc, Griess et Martin, Grandeau, Riche, Roussin, Schutzemberger, etc., nous devons nous borner à renvoyer aux comptes-rendus de l'Académie des Sciences, aux Annales de chimie, au répertoire de chimie et aux publications de la Société chimique de Paris. PAYEN, *de l'Institut*.

CHINE. — Depuis la signature des *Conventions* de *Pé-king*, aucun différend ne s'est élevé entre le gouvernement chinois habilement dirigé par le prince *Kouag*, et les représentants à Pé-king des puissances occidentales. Un désir mutuel d'éviter tout nouveau conflit paraît avoir inspiré jusqu'à ce jour toutes les parties. Si cette sage politique avait

été adoptée plutôt, le gouvernement chinois n'aurait pas à regretter ses palais incendiés et détruits; la France et l'Angleterre n'auraient pas grevé leur budget de sommes très-élevées, que les soixante millions des indemnités stipulées en leur faveur seront bien loin de couvrir.

L'Angleterre, qui avait un grand intérêt commercial en jeu et qui, par la dernière guerre avec la Chine, a su s'ouvrir un immense débouché, dont l'opium, produit dans ses possessions de l'Inde, forme l'article principal, l'Angleterre aura bientôt recouvré ses frais de guerre; mais la France n'est pas dans le même cas. Ses transactions commerciales avec l'empire chinois sont encore d'une médiocre importance; elle n'a pu chercher qu'à les rendre plus actives et plus fructueuses. Elle a obtenu, toutefois, d'autres concessions; l'article 6 de la Convention de Pé-king, du 25 octobre 1860, porte que « les établissements religieux et « de bienfaisance (le texte chinois de la même « Convention porte : les églises et chapelles du « seigneur du ciel : *thiên tchù thâng*; les salles « d'études : *hio thâng*; les cimetières : *yìng* « *meï*; les terres, habitations et autres propriétés « de ce genre : *thiân thoû fâng lâng tèng*) qui ont « été confisqués sur les chrétiens pendant les per« sécutions dont ils ont été les victimes, seront « rendus à leurs propriétaires par l'entremise du « ministre de France en Chine, etc. »

Un événement d'une importance capitale pour la Chine s'est produit dans le courant de l'année 1861. Lorsque l'armée alliée arriva devant Péking, l'empereur *Hien-foung* se retira en toute hâte dans son palais de Jéhoh en Tartarie, à 40 lieues environ de la capitale. Il y est mort le 22 août 1861, à l'âge de trente ans, après un règne de dix ans des plus agités. Il avait succédé à son père *Tao-kouang*, le 25 février 1850, non par droit de primogéniture, mais par le choix spécial de l'empereur, son père, dont il était le quatrième fils. Cette faculté qu'ont les empereurs chinois de désigner leur successeur, avait été établie dans le but de prévenir les mauvais règnes que le droit de primogéniture peut quelquefois produire; mais les prévisions les plus sages sont souvent trompées. Les premiers jours du règne de *Hien-foung* donnaient les plus belles espérances; l'inexpérience du jeune empereur, qui n'avait que dix-neuf ans, l'usage du pouvoir qui corrompt si souvent les plus fermes caractères, ne tardèrent pas à faire présager que, si un homme supérieur était nécessaire et attendu pour raffermir l'autorité ébranlée de la dynastie tartare, et replacer le vieil empire chinois à la tête de la civilisation asiatique, cet homme n'était pas encore trouvé.

C'est un fils de *Hien-foung*, âgé de 7 ans, qui lui a succédé le 9 août 1861, et qui a pris, ou auquel on a donné le nom de règne de *Tsaï-chun*. Le même entourage qui, en circonvenant l'empereur son père, l'avait empêché d'écouter d'utiles conseils, et l'avait rapidement entraîné à sa perte, croyait pouvoir, sous le titre de *Régence* qu'il s'était fait donner par *Hien-foung*, à sa dernière heure, ou qu'il s'était attribué lui-même, continuer à gouverner l'Empire, selon le vieil esprit tartare, dont il était le plus mauvais représentant. Mais le prince *Koung*, l'un des frères du dernier empereur, qui fut choisi par lui pour traiter avec les ambassadeurs français et anglais (Voir le dernier *Annuaire*, article CHINE), a su, de concert avec l'impératrice douairière et l'impératrice, mère du nouvel empereur, déjouer les projets du prétendu conseil de Régence, et faire prédominer une politique plus en harmonie avec les faits accomplis et les nécessités impérieuses des circonstances.

C'est dans la grande résidence impériale d'été de Jehoh, où son père venait de mourir, comme nous l'avons dit, que le jeune empereur continuait à résider avec les principaux ministres, lorsque, après un voyage du prince *Koung* à cette résidence, il fut décidé qu'il irait avec toute la cour s'établir à *Pé-king*. A peine y fut-il arrivé (1er novembre 1861) que les chefs du parti hostile à la politique européenne qui, jusque-là, avaient eu la main haute dans les conseils de l'empereur, se virent arrêtés et mis en jugement. C'étaient le prince de Y, le prince de *Tchan*, et *Souh-chun*, frère du précédent, tous les trois Tartares et les deux premiers alliés à la famille impériale. Le décret d'arrestation, inspiré par le prince *Koung* et daté du 30e jour de la 9e lune (2 novembre) portait, d'après le *Moniteur universel* du 14 janvier 1862 :

« Les princes, nobles et dignitaires de l'empire doivent être instruits par les présentes que l'expédition débarquée l'année dernière sur nos côtes, et les malheurs dont la capitale devint le théâtre, furent causés uniquement par la funeste politique que suivirent les princes et hommes d'État qui se trouvaient alors aux affaires. Le prince de Y (Tsaï-youen) et son collègue Mou-yin, loin de faire aucun effort pour arriver à la conclusion de la paix, ne trouvèrent rien de mieux pour dégager leur responsabilité que de proposer l'enlèvement de l'envoyé anglais (M. Parkes), désigné comme l'unique auteur de tous les maux subis par la Chine, et se rendirent par là coupables de forfaiture vis-à-vis des nations étrangères, qui se vengèrent de ce manque de foi par la destruction de Yuen-ming-yuen, que notre feu empereur dut abandonner pour se rendre à Jéhoh, nécessité qui brisa son âme de douleur. Un peu plus tard, le prince et les dignitaires chargés de la direction du nouveau ministère des affaires étrangères (le prince Koung) ayant réglé avec intelligence et équité toutes les questions pendantes, et rendu à l'Empire la paix dont il jouissait auparavant, notre feu empereur insista à plusieurs reprises pour que les ministres et dignitaires composant alors son conseil, arrêtas-

sent le décret annonçant son retour dans sa capitale. Mais Tsaï-youen (le prince Y), Touan-hoa (le prince de Tchun), Souh-chun et autres s'entendirent pour le tromper, en lui représentant les sentiments des puissances étrangères comme tout autres qu'ils étaient réellement, et ne laissant pas arriver jusqu'à lui les réclamations de la nation entière...

« Le 11e jour de la 8e lune (15 septembre), nous convoquâmes devant nous Tsaï-youen et ses collègues pour leur communiquer en notre présence un placet qui nous avait été adressé par le censeur Tang-youen-chun, et par lequel ce dignitaire nous suppliait de conférer la régence de l'empire à l'impératrice douairière, jusqu'au moment où nous pourrions prendre nous-même en main le gouvernement de nos États, et adjoindre à l'impératrice, pour l'assister dans le maniement des affaires, un ou deux princes de notre maison, ainsi que de désigner un ou deux des grands dignitaires de l'empire pour remplir les fonctions de notre gouverneur. Cette proposition obtint notre assentiment sans réserve, bien que, sous notre dynastie, il n'y ait pas d'exemple qu'une impératrice soit devenue régente de l'empire. Mais l'empereur défunt nous a légué une lourde tâche : celle de pacifier l'empire et d'assurer le bonheur de nos peuples ; et il n'est pas possible de suivre les règles ordinaires dans des situations exceptionnelles ; il faut de toute nécessité alors recourir à des mesures nouvelles. Aussi avons-nous donné l'ordre formel à Tsaï-youen et à ses collègues de rédiger un décret en conformité avec ce qui nous avait été proposé.

« Ces conseillers osèrent se récrier en notre présence contre cet ordre et se livrer à des discussions sans fin. Puis ils eurent l'audace de changer de leur autorité privée le décret que nous avions ordonné de préparer. Quel mobile les a donc fait agir? Tsaï-youen et ses collègues prétendent n'avoir jamais eu l'intention de s'attribuer le pouvoir souverain ; mais ne se sont-ils pas, dans cette occasion, mis aux lieu et place de leur souverain? En résumé, ils ont voulu abuser de notre jeunesse et de l'inexpérience de l'impératrice dans les affaires de l'État pour nous tromper l'un et l'autre, et nous demandons si l'on peut se jouer impunément de l'Empire et s'il est permis de montrer une aussi noire ingratitude pour les bienfaits sans nombre dont l'empereur défunt les a comblés? Si nous tardions plus longtemps à sévir, comment pourrions-nous lever les yeux vers notre père, comment pourrions-nous imposer silence aux murmures de l'Empire? Nous ordonnons donc que Tsaï-youen, Touan-hoa et Sou-chun soient destitués de leurs fonctions ; que King-chéou, Mou-yun, Kouang-yuen, Tou-han, Tchun-yeou soient chassés du grand Conseil de l'Empire, et nous ordonnons, en outre, que le prince Koung, assisté des ministres d'État, des membres des neuf cours, des académiciens et des censeurs de l'Empire, se réunissent pour examiner les crimes de ces malheureux, en apprécier la gravité, la pénalité dont ils sont punis par les lois existantes, et nous fassent un rapport sur ce procès. Quant à la régence à décerner à l'impératrice, les mêmes dignitaires en délibéreront en conseil et nous feront connaître leurs sentiments à ce sujet. »

Après la publication de ce décret, qui était une mise en accusation de trois des plus hauts personnages de l'empire, une haute Cour de justice, composée également des plus hauts fonctionnaires de l'empire, se réunit pour juger les trois accusés, qui furent condamnés à mort. Le décret extraordinaire qui fut rendu à la suite de cette condamnation est une pièce trop curieuse pour ne pas être rapportée. « Le grand Conseil a eu l'honneur de recevoir, le 6e jour de la 10e lune (8 novembre 1861), communication du décret impérial suivant :

« Le président du Tsoung-jin-fou (ministère de la maison de l'empereur, qui, depuis les derniers règnes, prend le pas sur tous les autres ministères), assisté des membres du Conseil (*Neï kho*, ou cabinet), des présidents des *six* ministères, des présidents de sections de l'Académie des Han-lin et de la Cour des censeurs, nous a soumis, en ce jour, la sentence portée contre Tsaï-youen et ses complices, en expiation des crimes qui leur étaient imputés. L'arrêt de la haute Cour est d'appliquer aux trois accusés la peine prononcée par la loi contre les rebelles, c'est-à-dire d'être coupés en morceaux. Tsaï-youen, Touan-hoa et Sou-chun se sont bien réellement réunis pour nous trahir et nous tromper. Notre décret des jours derniers a fait connaître à tout l'empire les attentats dont ils se sont rendus coupables. Le 17e jour de la 7e lune de cette année (22 août 1861, et non le 22 *novembre*, comme le dit le *Moniteur*), dès que notre empereur eut rendu le dernier soupir, ils s'emparèrent, de leur autorité privée, de la régence de l'empire. La seule chose vraie qui eut lieu alors fut l'ordre donné par notre souverain, à son lit de mort, à Tsaï-youen, Touan-hoa et Sou-chun, de me faire reconnaître comme son successeur. Quant à la régence, Sa Majesté n'en dit pas un mot, et elle fut prise, sans droit, par Tsaï-youen et ses complices. A partir de ce moment, ils ne sollicitèrent aucun décret pour le règlement des affaires et gouvernèrent l'empire comme s'ils en eussent été les maîtres, s'opposant à tous les ordres donnés par les deux impératrices, et ne les laissant pas recevoir leur exécution.

« Lorsque le censeur Tang-youen-chun nous adressa le placet par lequel il nous demandait de conférer la régence à l'impératrice, Tsaï-youen et ses complices ne se contentèrent point de contrevenir à notre volonté, en changeant les termes de notre décret ; mais ils eurent, en outre, l'audace de nous déclarer qu'ils avaient été institués nos conseillers pour nous assister dans le gouverne-

ment de l'État; qu'ils n'avaient aucun ordre à recevoir de l'impératrice, et que c'était déjà un excès de bienveillance de leur part que de laisser l'impératrice prendre connaissance des affaires et des documents publics. Souvent ils se sont laissés aller devant nous à des excès de colère, sans tenir plus de compte de la présence de leur souverain que s'il n'eût pas été présent devant eux, prétendant que nous n'avions pas le droit d'avoir des rapports avec les princes de notre maison, ne cachant en aucune façon l'intention où ils étaient de nous isoler complétement des nôtres. Tels sont les crimes dont Tsaï-youen, Touan-hoa et Sou-chun se sont rendus coupables. Quant à Sou-chun, il a poussé l'audace jusqu'à s'asseoir sur notre trône et entrer ou sortir de nos appartements suivant son bon plaisir, et sans se soucier des ois et règles auxquelles tous doivent se soumettre; il n'a pas craint non plus de se servir des choses à notre usage comme des siennes propres, et de nous refuser celles qui nous étaient nécessaires et que nous faisions demander. Cet homme, enfin, a tenté de voir séparément les deux impératrices pour arriver à les mettre en désaccord l'une avec l'autre. Tels sont les crimes plus spécialement applicables à Sou-chun.

« Tous ces faits ont été portés, par les deux impératrices, à la connaissance du prince premier ministre (le prince Koung) et des membres du grand Conseil, afin qu'ils fussent communiqués par eux à tous les princes et dignitaires de l'empire. En conséquence, les princes et dignitaires ont, pour tous ces crimes, prononcé, d'après la loi, contre Tsaï-youen, Touan-hoa et Sou-chun, la peine de mort lente (celle d'être coupés en morceaux). Aussitôt après avoir reçu communication de cet arrêt, nous avons appelé par-devant nous (suivent les noms de plusieurs princes et hauts dignitaires), pour voir avec eux s'il ne resterait pas un moyen d'atténuer les crimes de Tsaï-youen et de ses complices. Tous nous ont déclarés à l'unanimité que Tsaï-Youen, Touan-hoa et Sou-chun avaient, en méconnaissant leurs devoirs de sujets, commis le plus grand des crimes, et qu'en se mettant au-dessus des lois de leur pays, ils avaient rendu impossible au souverain de les amnistier. Nous n'avons pu, toutefois, oublier que Tsaï-youen et ses complices étaient de notre maison, et bien qu'ils soient de grands coupables, l'idée que leurs corps seraient abandonnés en pleine rue (c'est-à-dire décapités comme des criminels), a fait couler nos larmes. Nous ne pouvons nous dissimuler cependant que Tsaï-youen et ses complices ont, par toute leur conduite, mis l'Etat en péril, et qu'à ce point de vue, ils ne nous ont pas trahi seul, mais aussi nos ancêtres, qui ont établi notre dynastie. En outre, se fondant sur les prétendus ordres que leur aurait donnés feu notre empereur, ils se croyaient assurés du pardon; quoi qu'ils fissent, personne, dans leur opinon, ne pouvant savoir que notre dernier souverain ne leur avait pas conféré la régence de l'empire. Si donc nous ne sévissions pas aujourd'hui à leur égard, comment pourrions-nous lever les yeux vers les régions habitées aujourd'hui par notre bien-aimé père, qui nous a légué une aussi lourde tâche? Comment pourrions-nous exiger désormais l'obéissance aux lois? Et que diraient de nous les générations à venir?

« Par tous ces motifs, la haute peine prononcée par la cour de justice nous semble juste et méritée; seulement, un article de nos lois nous permettant de l'adoucir un peu à l'égard des princes et grands dignitaires de notre maison, nous avons résolu d'user de clémence envers Tsaï-youen et Touan-hoa, et de les laisser se donner la mort eux-mêmes. En conséquence, nous ordonnons au prince de Sou, Hoa-foung, et au ministre de la justice, Mao-lin, de se rendre sans délai au ministère de notre famille impériale (*Tsong-jin-fou*), dans la salle des exécutions, et de donner à ces deux condamnés lecture du décret impérial qui leur ordonne de mettre sur-le-champ fin à leurs jours. Cette décision, honorable en elle-même, prouvera à tous que nous ne sommes animés d'aucun sentiment de haine personnelle envers Tsaï-youen et Touan-hoa. Quant à Sou-chun, ses crimes étant d'une nature plus grave que ceux des précédents condamnés, il serait juste, dans l'intérêt du respect dû à la loi, et pour satisfaire l'opinion publique indignée, de laisser la peine de la mort lente recevoir son exécution. Mais notre cœur ne peut supporter cette idée, et nous avons décidé de faire acte de clémence aussi en ce qui concerne Sou-chun, dont la peine sera commuée en celle de la décapitation. Nous ordonnons, en conséquence, au prince Youi (un frère du prince Koung) et au sous-ministre de la justice, Tsaï-kouang, d'aller assister sur-le-champ à l'exécution, pour servir d'exemple aux rebelles ou insensés qui seraient tentés de leur ressembler.

« Quant à King-cheou, considérant qu'il est de notre maison et n'a eu que le tort de se taire; que Mou-yn, Kouang-youen, Tou-han, Tsiao-yeou-youen, écrasés sous la main de fer de Tsaï-youen et de ses complices, se sont rendus coupables d'ingratitude envers leur souverain, et ont manqué à leur devoir en ne faisant aucun effort pour secouer ce joug; que Mou-yn, notamment, est moins excusable que tout autre à cause de sa longue pratique des affaires et de son ancienneté dans le grand conseil, la haute cour de justice avait prononcé contre eux tous la destitution de toutes leurs charges, et l'exil, pour y trouver l'occasion de réparer leurs fautes. Cet arrêt était encore juste et mérité; mais, prenant en considération l'état d'oppression dans lequel ils ont été maintenus par Tsaï-youen et ses complices, le peu de liberté qui leur a été laissé d'agir suivant leurs inspirations, nous avons aussi usé d'indulgence à l'égard de tous,

les accusés susnommés, et, en conséquence, nous avons décidé que King-cheou serait seulement destitué de toutes ses charges, conserverait sa noblesse native et le lien qui le rattache à notre maison ; que l'ex-ministre de la guerre, Mou-yn, serait destitué de tous ses emplois, et envoyé au fond de la Mongolie, à l'armée, pour y réparer ses fautes ; enfin, que Hoang-youen, Tou-han, Tsiao-yeou-yn seraient uniquement destitués de leurs fonctions et dégradés. »

Après cette espèce de coup d'État, qui a enlevé le pouvoir au vieux parti tartare pour le remettre entre les mains de l'impératrice douairière, c'est-à-dire, en réalité, dans les mains du prince Koung, le représentant le plus intelligent des nécessités de la situation, le gouvernement chinois, concentré à Pé-king, affranchi de ses tiraillements intérieurs et plus libre de ses mouvements, s'est occupé de porter enfin son attention sérieuse sur cet effroyable banditisme qui ravage les plus belles provinces de la Chine. On a vu avec étonnement, depuis plus de dix ans, un ramassis de brigands, sans aucune espèce de culture intellectuelle ou morale (les principaux chefs sont des *coulies* ou *portefaix* de Hong-Kong) exciter certaines sympathies en Europe, chez les uns, parcequ'ils s'étaient mis en révolte ouverte contre le pouvoir établi, et, chez les autres, parce qu'un de leurs chefs se donnait comme le fondateur d'une nouvelle religion soi-disant chrétienne, et comme ayant journellement des communications directes avec le Dieu du christianisme biblique, qui lui ordonnait de détruire aussi tous les infidèles et tous les monuments qui, de près ou de loin, pouvaient rappeler leur souvenir. Un missionnaire protestant américain, le révérend Roberts, s'était fait le conseiller et le panégyriste de ce misérable imposteur, qui en avait aussi trouvé plus d'un en France. Il fallait que l'impéritie du nouveau révélateur si prôné, et les actes sauvages de ses bandes de cannibales, vinssent à frapper les yeux les plus prévenus, et à porter une profonde atteinte aux transactions commerciales des Européens établis en Chine, pour que l'opinion revînt de son égarement et que les gouvernements intéressés dans la question s'en émussent. Nous croyons devoir rapporter ici un extrait du compte rendu par le *Moniteur* (21 mars 1862) d'une interpellation faite à ce sujet, dans la chambre des Communes, par un membre du parlement anglais (séance du 18 mars 1862).

« M. Gregson appelle l'attention de la chambre sur la position des négociants anglais en Chine, et demande que l'on couvre leurs biens de la protection stipulée dans le traité conclu avec cet empire... Je me suis, dit-il, beaucoup entretenu avec des gentlemen qui venaient de la Chine, et j'ai lu sur ce sujet quantité de lettres qui font voir clairement que les *Taï-pings*, c'est-à-dire le parti national, ainsi qu'on les appelle, ne sont, en réalité, que des brigands et des assassins... La chambre doit voir, ce me semble, que les Taï-pings sont tout à fait *indignes d'être encouragés*. Ils ont la prétention d'être chrétiens, et, sous le manteau de la religion, ils commettent des assassinats et des actes d'atrocité. C'est donc, je crois, avec raison, que je demande que l'on protége nos négociants en Chine, car le commerce de l'Angleterre avec la Chine est de la plus haute importance pour les deux pays. Le chancelier de l'Échiquier a reçu quatre millions et demi (112,000,000 de fr.) provenant du droit sur le thé, et, si l'on permet aux Taï-pings d'entraver notre commerce, ils tariront entièrement la source de ce revenu. Les exportations d'Angleterre en Chine ne montent pas à moins de sept millions de l. st. (175,000,000 de francs). Enfin, j'exprimerai l'espoir que le gouvernement voudra bien déclarer que les sujets anglais en Chine seront protégés contre tout acte de violence, et qu'on ne permettra pas tout ce qui pourrait gêner le commerce aux ports mentionnés dans le traité. »

M. Layard, sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères, l'auteur des beaux et savants ouvrages sur Babylone et Ninive, a fait à M. Gregson la réponse suivante : « La question est tellement importante, que je regrette de voir la chambre si peu nombreuse. Il n'est pas facile de calculer à quel chiffre se montent les sommes d'argent appartenant à des Anglais en Chine, et ceux-ci se demandent avec anxiété quelle mesure prendra le gouvernement anglais. Le gouvernement s'est efforcé d'observer en Chine une politique de stricte neutralité ; mais il était difficile de tenir la balance égale entre les deux parties contendantes. Dans les contrées civilisées, les obligations stipulées par les traités sont respectées ; mais je ne vois pas de garanties de ce genre en Chine. D'après toutes les informations parvenues au gouvernement, les Taï-pings n'ont point de gouvernement organisé. On avait cru qu'il voulait établir le christianisme en Chine ; *c'est là une illusion aujourd'hui dissipée*. Ils ont, en vérité, fort peu de prétention au christianisme. Il paraît qu'un ou deux de leurs chefs ont été élevés par un précepteur chrétien ; mais ces chefs ne sont point soutenus par la population. Ces Taï-pings professent les doctrines sociales et politiques les plus contradictoires, et leur christianisme est tellement noyé dans le blasphème, qu'il est monstrueux de leur donner le nom de chrétiens. On a dit que l'armée des Taï-pings est en grande partie composée de jeunes gens au-dessous de vingt ans, qui se livrent à des actes de cruauté la plus atroce. Mais quelle est la nature de ce mouvement des Taï-pings contre la dynastie tartare ? Toutes les informations qui nous sont parvenues ne le donnent pas comme un mouvement chinois respectable. Ceux qui sont à la tête du mouvement sont des hommes ignorants ; il en est très-peu parmi eux qui sachent lire et écrire, et nul ne connaît la langue lettrée. Je crois que le

Père céleste a inventé un alphabet de sa façon, et j'ai appris d'un missionnaire qu'un homme employé à transcrire un acte avait été décapité par son ordre, parce qu'il avait mal écrit une lettre, et que le même traitement fut infligé à deux ou trois de ses collègues.

« Lorsqu'ils prennent une ville, les Taï-pings forcent la partie la plus jeune de la population à entrer dans leur armée, et ils exterminent les plus vieux. Ils passent à travers le pays comme une nuée de sauterelles ; ils ne laissent rien derrière eux. Avant d'avoir lu les dépêches qui nous sont venues de Chine, je ne comprenais point comment les Tartares qui, au moyen âge, ont traversé l'Asie, pouvaient avoir répandu la dévastation et la ruine dont les historiens nous font un si effroyable tableau. Tous les honorables membres ont entendu parler du grand canal en Chine, de la belle contrée qu'il parcourt et des villes excédant en grandeur tout ce que nous avons en Europe. En quel état est aujourd'hui ce beau pays ? M. Forest, notre habile vice-consul, dit que nulle parole ne peut donner l'idée de la désolation du pays autour de Nan-king ; il sera bientôt couvert de jungles, et la sarcelle barbotte dans les fossés vaseux de cette ville autrefois si florissante. On peut en dire autant de toutes les villes situées sur les bords du grand canal. M. Parkes, parlant d'une ville portant le même nom que les rebelles, Taï-ping, dit que l'on a de la peine à découvrir l'endroit où elle était située, et en 1853, elle avait une population de 40 à 50,000 habitants.

« Qu'avons-nous à espérer des impériaux ? Un grand coup d'État a été accompli ; on pourrait presque l'appeler une crise ministérielle ; car, en Orient, les ministres qui quittent le ministère sortent en même temps de ce monde. Le prince Koung et l'impératrice ont appelé un nouveau ministère, et, pour la première fois, le gouvernement chinois a admis le droit des étrangers à être traités sur le même pied que les nationaux. La population de la Chine, en général, n'est point hostile aux étrangers, bien que, dans quelques ports, il est vrai, les indigènes n'aiment pas les Européens. Les importations et les exportations à Chang-haï, pendant l'année dernière, ont atteint le chiffre énorme de 30 millions de livres sterl. (750,000,000 fr.), et il serait impardonnable au gouvernement de permettre qu'un établissement commercial aussi important fût détruit par les Taï-pings. On a dit qu'ils feraient une distinction entre l'établissement anglais et la ville ; mais c'est là chose impossible. De plus, l'établissement dépend de la ville et ne serait rien sans elle. Les Taï-pings ont déclaré qu'ils étaient déterminés à détruire Chang-haï. Ils s'étaient déjà avancés jusqu'à 5 milles de la ville, lorsqu'un coup de canon tiré par les Français les a mis en fuite.

« Dira-t-on que le gouvernement doit permettre aux Taï-pings de détruire cette grande ville, alors qu'il est si facile de les en empêcher ? Ne serait-il pas criminel de négliger les intérêts et la propriété des Anglais et de ne pas protéger leurs personnes ? Je suis heureux de dire que le gouvernement a envoyé des instructions pour la défense de Chang-haï. Je suis également heureux de dire que je ne doute point que l'amiral et les quelques troupes placées sous ses ordres ne sauvent Chang-haï des horreurs d'une invasion des Taï-pings. »

La France, qui a dépensé tant de millions pour soutenir la cause des Anglais en Chine, est à peine nommée dans cet exposé du sous-secrétaire d'État anglais. Si Chang-Haï est sauvé du pillage et du massacre, ce sera par les Anglais seuls ; leurs alliés ne comptent pas ! On comprend ce dédain. C'est humiliant à dire, mais notre commerce en Chine est encore dans l'enfance, bien qu'il tende tous les jours à prendre un plus grand développement. L'établissement d'un service régulier de paquebots français, entre Suez et Hongkong, en desservant notre nouvelle colonie de la Cochinchine ; l'ouverture, maintenant assurée, dans un temps peu éloigné, du canal de Suez, favoriseront puissamment nos rapports avec la Chine, en rendant plus rapides et plus faciles les relations entre l'Orient et l'Occident. Beaucoup de préjugés tomberont de part et d'autre ; et l'on reconnaîtra peut-être en Europe que ces populations de l'Orient, si industrieuses, ne sont pas aussi barbares, aussi peu dignes d'intérêt qu'on se plaisait si généralement à le dire.

Déjà l'opinion publique est bien revenue de ce préjugé que des écrivains ignorants ou trompés ne cessaient de lui inculquer. Les soieries, si moelleuses, si élégamment brodées, si brillantes, et les objets d'art et de curiosité rapportés de la Chine et du Japon, que l'on a vu passer, en ces derniers temps, dans les ventes publiques, ont témoigné d'un haut degré de civilisation ; car ces objets de luxe sont des indices du goût, et en même temps de la richesse des populations qui savent les fabriquer pour leurs besoins et ceux des autres nations.

Si le gouvernement chinois actuel se débarrasse de cette plaie hideuse des Taï-pings qui, depuis dix ans, transforment en désert les plus riches provinces, et qui dans ces derniers temps, ont réduit en cendres des villes si célèbres par leur industrie la richesse et l'élégance de leurs habitants, telles que *Hang-tcheou* et *Sou-tcheou*, dont la population se comptait par millions ; si, les ministres du jeune empereur parviennent à anéantir ces bandes sauvages, qui sont la honte de la civilisation, ils pourront relever la Chine de son état d'abaissement et lui rendre son ancienne prospérité. Le prince Koung, qui paraît être maintenant l'âme de ce gouvernement, et qui s'est entouré des hommes les plus éclairés de l'Empire, semble décidé à marcher dans une voie de progrès en rapport avec les besoins et les intérêts des immenses populations qui lui sont confiées. Il a déjà demandé des

officiers européens pour apprendre l'art de la guerre moderne aux soldats tartares qui en sont encore, à quelques exceptions près, aux flèches et aux carquois des anciens Scythes. En attendant la mise à exécution des projets qu'il médite, le prince Koung donne aux ambassadeurs français et anglais qui résident maintenant à Pé-king, des dîners splendides servis à l'européenne avec tout le luxe des grandes tables de Paris et de Londres. Il va même introduire en Chine la télégraphie électrique. M. le baron Gros, notre ancien ambassadeur, avec lequel il a signé la Convention de Pé-king, lui a envoyé des appareils modèles pour lesquels celui qui écrit ces lignes a disposé un alphabet, emprunté à la langue tartare mandchoue, qui est la langue maternelle de la dynastie régnante. Si le système de la télégraphie électrique est un jour appliqué dans toute la Chine, il rendra les plus grands services à cet immense empire, qui s'étend des frontières russes de la Mandchourie jusqu'au port de Canton, et du golfe du *Pé-tchi-li* jusqu'à Kachghar, dans l'Asie centrale. Alors Péking se trouvera en communication instantanée avec toutes les capitales de l'Europe, nos négociants feront, en quelques heures, des commandes à Canton ou à Chang-Haï, et cet échange journalier de communications ne pourra que profiter au vieux monde comme au nouveau. G. PAUTHIER.

CHIRURGIE. — Sans être absolument nouvelles, les questions chirurgicales agitées dans le courant de l'année 1861 offrent cependant, pour la plupart, un véritable intérêt. Mais je n'en pourrais donner ici, on le conçoit, qu'un résumé très-succinct.

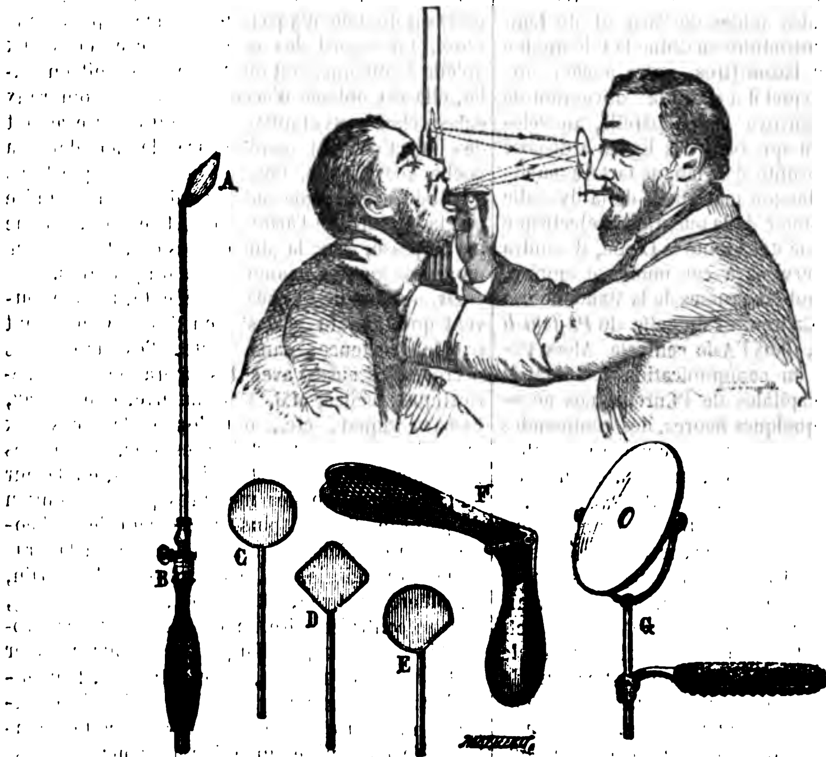
Alcoolisme — L'action des spiritueux sur le *foie* et sur le *cerveau* de l'homme est connue de tout le monde, quoique personne jusqu'à présent n'ait pu l'expliquer *matériellement*. Grâce aux recherches de MM. Lallemant, Perrin et Duroy, on pourra en rendre compte dorénavant de la manière la plus satisfaisante. A l'aide d'expériences variées, délicates, bien faites, ces jeunes savants ont, en effet, démontré la présence de l'alcool en proportion considérable dans la substance cérébrale de tous les animaux dont l'estomac avait reçu des boissons spiritueuses. Comme il en est de même de la glande biliaire, on trouvera tout simple dès lors que les personnes adonnées aux liquides alcooliques soient particulièrement sujettes aux maladies du foie et de l'encéphale. La chirurgie profitera du même fait pour mettre à jour le mode d'action des anesthésiques dans l'éthérisation, car il est évident que le chloroforme et l'éther, par exemple, agissent sur le système nerveux à peu près de la même manière que le vin ou l'eau-de-vie. Aussi, l'Académie des Sciences a-t-elle cru devoir donner à MM. Lallemant, Perrin et Duroy un de ses prix de médecine et de chirurgie.

Anévrysme. — Dans le but d'éviter aux malades toute opération sanglante, les chirurgiens ont continué leurs essais avec le perchlorure de fer et la compression dans le traitement des anévrismes. M. Hart et M. Gross, en Angleterre, ont cité trois cas nouveaux de guérisons d'anévrisme poplité par la flexion forcée, longtemps prolongée, de la jambe sur la cuisse. Mais ce moyen n'a point encore eu de succès en France; pour ma part, je l'ai vainement essayé sur deux malades. La compression digitale n'a pas été beaucoup plus heureuse. En regard des quelques succès nouveaux qu'elle a obtenus, soit en Allemagne, soit en Italie, elle est obligée d'accepter d'assez nombreux échecs chez nous et ailleurs. Il faut en dire autant des injections de perchlorure de fer dans la poche anévrismale. Ce sont donc des questions à l'étude, avec des mécomptes qui laissent craindre que la ligature de l'artère ne reste encore, comme par le passé, dans la plupart des cas, le meilleur moyen de guérir les anévrismes un peu gros.

Os. — Comme l'année précédente, il a été souvent question du périoste en 1861. Confondant par inadvertence, sans doute, l'extraction des nécroses osseuses avec les opérations sous-périostiques réelles, MM. Maisonneuve, Demarquay, Lameau-Piquat, etc., ont donné de nouveaux exemples, d'ailleurs fort intéressants, de simples enlèvements de sequestres invaginées, en faveur de la conservation des membres par le maintien du périoste. Passant plus directement de la théorie, de la physiologie, aux applications, à la pratique chirurgicale, M. Langenbeck, de Berlin, M. Ollier, de Lyon, M. Sedillot, de Strasbourg, ont, au contraire, tiré un parti sérieux des propriétés ostéogéniques du périoste. Pour combler certains trous du palais, entre autres, M. Laugenbeck a imaginé de ne plus s'en tenir à la membrane muqueuse; de renverser avec cette membrane le tissu fibre qui la double, pour en construire le lambeau obtuateur, qui, de la sorte, finit par s'ossifier, par se confondre avec l'os de son contour. De là l'ostéoplastie palatine.

Par la *rhinoplastie* ordinaire, que l'organe nouveau, le nez, sait emprunter au front, à la joue ou ailleurs, il ne s'en réduit pas moins presque toujours à un peloton des parties molles assez disgracieux, faute de charpente osseuse pour le soutenir et lui assurer des formes acceptables. M. Ollier espère obvier à cet inconvénient par un procédé fort simple. Avec la précaution de détacher le périoste, en même temps que les autres tissus, en taillant sur le front le lambeau qu'il doit ramener à la place du nez perdu, le chirurgien a la chance de voir l'organe nouveau s'ossifier sous la peau et conserver définitivement la forme qu'il a été possible de lui donner d'abord. Sans être aussi satisfaisants que la science et l'œil pourraient le désirer, les deux exemples, que l'habile praticien de Lyon en a fait connaître, autorisent à penser que les malades trouveront un profit durable à cette application de l'ostéoplastie.

La *laryngoscopie* a fait un pas sérieux en 1861. Un jeune praticien de Paris, M. Moura-Bourouillon, en a simplifié l'appareil d'une façon heureuse ; à l'aide des nouveaux instruments, il sera, en effet, possible maintenant d'explorer le gosier, le larynx, l'origine des bronches mêmes. Les figures ci-jointes donneront une idée exacte des perfectionnements apportés par M. Moura au laryngoscope de MM. Tauk et Cyermack; elles sont empruntées, quant à leurs indications, à une très-bonne thèse sur le sujet, soutenue à la Faculté de médecine de Paris, par M. Fauvel, vers la fin de l'année (21 décembre). La figure suivante représente cet appareil et ses principaux détails :



Ostéotomie. — Les os ont été l'objet de quelques autres tentatives de la part des chirurgiens. Il arrive souvent qu'à la suite de maladies articulaires ou de certaines affections du squelette, un membre se fléchisse, se courbe devienne anguleux, au point de perdre la plus importante de ses fonctions. Pour remédier à une difformité de ce genre au genou, M. Barton, de New-York, excisa en 1835 une portion *cunéiforme* de la partie antérieure et inférieure du fémur, redressa la jambe et agit ensuite comme s'il eût été question d'une fracture. Le membre fut ainsi remis dans l'axe du corps et le malade en état de marcher sans béquilles. — En 1839 (*Médec. opérat.*, t. 1er), je proposai de généraliser cette idée, de l'appliquer à tous les points de la cuisse, de la jambe, du pied, du bras; de transformer en méthode le cas particulier du chirurgien américain, en indiquant le procédé à suivre pour chaque opération spéciale; mais personne chez nous n'avait suivi mon conseil, n'en avait profité. C'est un praticien de Berlin, M. Berends, qui, le premier, s'est hasardé à faire, en 1861, sur le pied et la jambe ce que j'indiquais en 1839, ce que M. R. Barton a effectué sur le fémur, il y a une trentaine d'années, et il l'a fait avec succès.

Résection de la hanche. — La *coxalgie* ou *tumeur blanche* de la hanche, parvenue à sa période extrême, peut-elle être fructueusement soumise à la resection des os malades? Fondés sur quelques cas de guérison ainsi obtenue et sur des expériences *in anima vili*, Vermandois, Petit-Radel, Chaussier, Briau, etc., ont répondu par l'affirmative à cette question, il y a plus d'un demi-siècle. Généralement dédaignée en France, la resection de la hanche a trouvé, depuis, de nombreux défenseurs à l'étranger, Wachter en Hollande, White en Angleterre, Textor en Allemagne, entre autres, ainsi que la plupart des chirurgiens actuels de Londres, de Berlin et de Wurtzbourg. C'est de là qu'elle est revenue avec un certain air de nouveauté, susciter une discussion in-

portante à l'Académie impériale de médecine en 1861.

Des faits nombreux ont été invoqués en sa faveur, sans doute; mais il est ressorti des débats que peut-être avait-elle été parfois pratiquée sans nécessité bien évidente, et que plusieurs des malades, qu'on y a soumis hors de France, seraient probablement guéris chez nous sans son intervention. Il n'en est pas moins vrai qu'elle paraît moins difficile et moins dangereuse qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. Le travail de M. Lefort, comme celui de M. Folk, et les remarques de M. Gosselin ne nous paraissent laisser aucun doute à ce sujet.

Sutures métalliques. — La question des sutures est de nouveau à l'ordre du jour, non plus quant à leur importance générale en thérapeutique comme autrefois, mais bien en ce qui concerne leur composition matérielle. Ainsi, au lieu de fils de chanvre ou de lin, de fils de soie, de corde à boyau ou de peau de daim, c'est aux fils métalliques, aux fils d'argent en particulier qu'il faudrait avoir recours à l'avenir dans les opérations qui comportent la suture. Il semble résulter déjà des observations plus ou moins concordantes ou contradictoires recueillies à Aix, à Nantes, à Lyon et même à Paris, des détails donnés par M. Leteneur, M. Ollier, etc., que les fils métalliques, à cause de leur exiguité, de leur nature plus douce, irritent, coupent moins vite les tissus vivants que les ligatures végétales; que, par conséquent, ils pourront être substitués avec avantage aux fils ordinaires dans la plupart des opérations délicates qui réclament la suture.

Fistule vésico-vaginale.—Un fait de haute valeur, une nouvelle manière de fermer les fistules vésico-vaginales (cette infirmité qui rend la vie si pénible à un certain nombre de jeunes femmes), a récemment éveillé l'attention sur l'efficacité de ces sortes de sutures au milieu de nous. C'est à l'emploi des fils métalliques, en effet, qu'il semble juste de rapporter, en partie du moins, les succès obtenus par M. Marionsims dans sa nouvelle opération. Il convient d'ajouter toutefois que le mode d'avivement, que la précaution d'embrasser une grande épaisseur de tissus dans l'anse du lien sans pénétrer dans la cavité vésicale, que la multiplicité des points de suture, que l'ensemble du manuel opératoire, en un mot, n'y sont pas étrangers non plus. Toujours est-il que les sept ou huit femmes opérées par le chirurgien de New-York, en France, sous nos yeux, à Paris, soit en ville, soit dans les hôpitaux, sont toutes guéries, et même très-promptement guéries. Guidés par les mêmes principes, MM. Follin, Verneuil, Foucher, Morel-Lavallée, etc., ont montré que, eux aussi, ils peuvent remédier à la fistule vésico-vaginale. Il y a donc ici progrès réel dans la thérapeutique chirurgicale, et, sous ce rapport, l'humanité doit être reconnaissante envers M. Marionsims, comme elle l'avait été antérieurement envers quelques chirurgiens français.

Ovariotomie. — L'extirpation des ovaires malades est une autre opération dont il a souvent été question depuis le commencement du XVIIIe siècle. Proposée par Morand, elle avait été pratiquée, çà et là un certain nombre de fois, soit en France, soit à l'étranger, mais sans suite et sans règle, lorsque Lizary en fit le sujet d'un travail sérieux en 1825. On y a eu recours plusieurs centaines de fois depuis lors, en Amérique, en Angleterre, en Allemagne. Sans avoir fait beaucoup de prosélytes parmi nous, les exemples s'en sont tellement multipliés dernièrement à Londres, que la chirurgie de Paris s'en est émue et a dû y regarder de nouveau.

M. Baker Brown, qui était venu, en personne, nous faire part de ses succès, a désiré, en outre, en rendre témoin M. Nélaton, en Angleterre même. A son retour notre collègue s'est montré assez favorable à la pratique du chirurgien d'outre Manche pour la recommander en pleine académie.

M. Demarquay est le premier qui se soit mis à l'œuvre; par malheur la pauvre jeune femme est morte le quatrième jour. Or, comme cette opération avait eu deux fois le même sort entre les mains de M. Maisonneuve, une fois dans la pratique de M. Hergott de Strasbourg et une autre fois sous la couteau de M. Richard, l'ovariotomie est loin encore d'avoir pris droit de domicile au sein de la chirurgie française. La question est aussi délicate que grave en effet. Il s'agit d'une opération des plus dangereuses, qui peut tuer en quelques heures ou en quelques jours, et d'autre part, d'une maladie longtemps compatible avec une sorte de bonne santé, d'une maladie qu'un traitement palliatif rend supportable chez nombre de femmes, et que l'on parvient souvent à guérir à l'aide de moyens plus doux, les ponctions et les injections iodées par exemple. Sous ce rapport le médecin se trouve entre deux écueils. Dans les cas simples ou peu avancés, l'opération serait plus dangereuse que la maladie; aux périodes extrêmes du mal il n'y a presqu'aucune chance de succès, et dans les cas intermédiaires on a la ressource des injections iodées. Dix-neuf morts sur trente-six opérations dans la pratique la plus récente de M. Baker-Brown et de M. Well, ce n'est pas, on en conviendra, un résultat qui puisse séduire, en remarquant d'ailleurs que la plupart des femmes opérées en étaient encore à la première période ou à la deuxième de leur maladie.

Ainsi attendons, ne nous hâtons pas de conclure; rien ne presse !

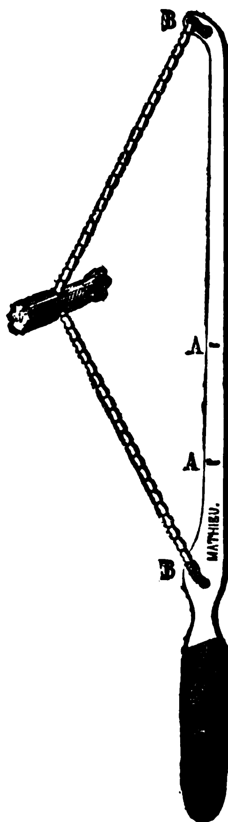
Académie. — Parmi les discussions académiques, il faut surtout en signaler deux pour l'année qui vient de finir, l'une sur la morve transmise du cheval à l'homme, l'autre sur la prééminence des hôpitaux anglais sur ceux de France, et sur la mortalité moindre des opérés à Londres qu'à Pa-

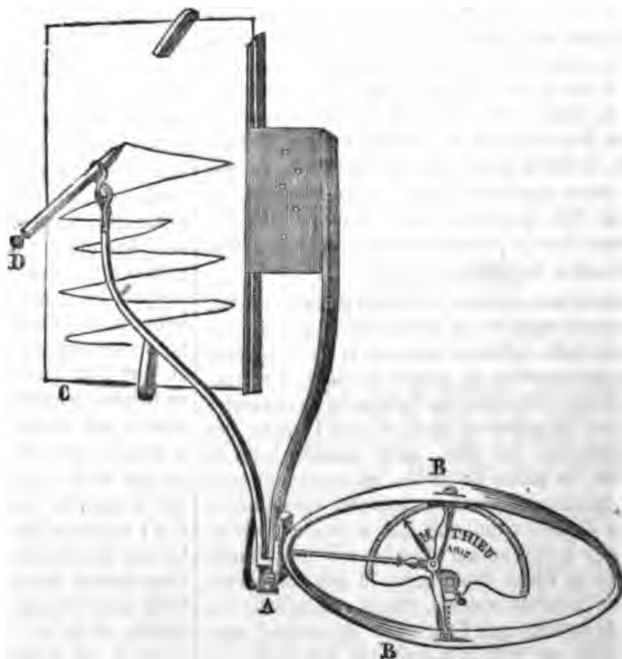
ris. Soulevée par M. Bourdon à l'occasion d'un exemple de guérison de la morve chez l'homme, la première de ces discussions, entièrement médicale d'ailleurs, est, en outre, plutôt du ressort de l'art vétérinaire que de la chirurgie proprement dite. Elle a dû son extrême retentissement au talent des hommes qui y ont pris la plus large part, MM. Bouley et Renault, d'Alfort, non moins qu'aux doctrines inattendues que M. J. Guérin n'a pas craint de soutenir à son occasion.

La question sur la *salubrité comparative des hôpitaux* de Londres et de Paris a une telle importance, a pris de telles proportions, qu'après six mois de durée, elle ne paraît pas toucher à sa fin (mars 1862).

C'est à l'aide de la statistique que M. Topinard d'abord, M. L. Lefort ensuite, deux jeunes chirurgiens très-distingués de notre école, sont venus soutenir que les grandes opérations chirurgicales réussissent mieux aux bords de la Tamise que sur les rives de la Seine, et qu'on meurt moins dans les maisons de l'assistance publique de l'autre côté que de ce côté-ci du détroit. De là une grande émotion dans le corps médical, au sein de l'académie et de l'administration hospitalière. D'abord le fait est-il vrai? Puis, en l'admettant comme prouvé, est-ce à la manière d'opérer, au mode de pansement, au genre d'alimentation, ou bien à l'hygiène, qu'il faut s'en prendre? Si M. Gosselin, M. Devergie, M. Malgaigne sont venus en aide à M. Lefort, MM. Davenne et Trebuchet ont savamment défendu l'opinion contraire, en même temps que M. Briquet a démontré que les statistiques invoquées, bien loin d'être exactes, comme on le prétendait, étaient très-fautives et que, sous une foule de rapports, les conditions hygiéniques des maisons nosocomiales sont sensiblement meilleures à Paris qu'à Londres.

Si de cette longue discussion il résulte, pour les bons esprits, que le fond du débat n'est point encore élucidé, il en ressortira aussi que des modifications importantes, des perfectionnements réels devront être introduits dans la constitution, le gouvernement, le régime intérieur de nos hôpitaux, et que les pauvres malades y auront au moins gagné quelques chances de plus d'échapper à la mort.





Opération césarienne — Une opération, qui relève à la fois de la chirurgie, de la médecine légale et de la religion, est devenue à son tour l'objet d'une vive discussion à l'Académie, en 1861. C'est M. de Kergardec qui en a été le promoteur, à l'occasion d'un travail de M. F. Hatin, mort depuis. Sur la femme vivante, la section césarienne est une opération dangereuse, si dangereuse qu'on en cherche encore les exemples de succès à Paris. Mais ce n'est pas de celle-là, dont il a été question. c'est de savoir ce que la chirurgie doit faire quand une femme enceinte meurt avant d'être accouchée. La mère étant morte, il faut sauver l'enfant : pour sauver l'enfant, il faut l'extraire, et s'il ne peut être extrait par les voies naturelles, il faut ouvrir le ventre de la mère. Or, si on porte le cou-

teau sur la malheureuse femme quand elle vient d'expirer, ou court risque de la tuer, en cas de simple mort apparente. Si, pour éviter ce danger, on temporise, on recule l'instant d'opérer, on agira trop tard. La loi exige 24 heures avant de permettre de toucher à un cadavre, et la religion vous condamne si vous laissez mourir l'enfant, alors que vous auriez pu le sauver en agissant à temps. Quelle perplexité pour le médecin!

Malgré les raisons contraires, accumulées par M. de Kergardec devant l'Académie, et depuis, par M. Villeneuve de Marseilles, devant le public, il reste prouvé, je crois, par M. Depaul, comme je l'ai soutenu de mon côté dès 1829, que le fœtus cesse à peu près constamment de vivre avant la mère; que, pour l'avoir vivant, il ne faut pas que la mort *réelle* de la femme existe depuis plus d'une heure, attendu que si la circulation de l'utérus a cessé, il est impossible que celle du placenta continue. Il résulte de là un fait d'une extrême gravité, c'est que le chirurgien doit avoir le droit et le devoir d'agir le plus tôt possible, après s'être bien assuré que la mort existe réellement, et qu'après une heure ou deux il est parfaitement inutile de procéder à l'opération césarienne *post mortem*. Sous ce rapport, aucune des nombreuses observations d'enfants extraits vivants après 2, 4, 10, 24 heures après la mort de leur mère, ne résiste à une analyse un peu sévère.

Parmi les *instruments* nouveaux inventés en 1861, j'indiquerai ici une scie à chaîne, modifiée par M. Mathieu, que le chirurgien peut faire mouvoir seul, tandis qu'avec l'ancienne il fallait être deux. On en trouvera la figure à la page précédente, ainsi que celle d'un nouveau *dynamographe*. Le *Sphygmomètre*, inventé par M. Marey en 1860, donna la pensée de ce dynamographe très-ingénieux, fabriqué par M. Mathieu et qui sert à mesurer et à marquer le degré d'affaiblissement des muscles chez les paralytiques. Nous ne donnons pas la légende de ces figures, malgré les lettres qui les accompagnent, parce que le mécanisme en est d'une grande simplicité. D[r] VELPEAU.

CHIRURGIE (bibliographie). — *Traité élémentaire de Pathologie externe*, par E. Follin, professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, 3 vol. grand in-8, Paris. — *A system of surgery* theorical and practical in treatise by various authors, 4 vol. — *Traité de chirurgie navale*, par Louis Samel, chirurgien de la marine, suivi d'un résumé de leçons sur le service chirurgical de la flotte, par J. Rochard, chirurgien en chef de la marine, 1 vol. in-8, Paris. — *A pratical treatise on military surgery* by Hamilton. — *Traité clinique et pratique des opérations chirurgicales*, par E. Chassaignac, chirurgien de l'hôpital Lariboisière, 1 vol. in-8, Paris. — *La chirurgie d'Albucasis*, trad. par le docteur Lucien Leclerc, 1 vol. in-8, Paris. — *Manuel d'électrothérapie*, exposé pratique et critique des applications médicales et chirurgicales de l'électricité, par le docteur A. Tripier, avec 89 planches intercalées dans le texte. — *Nouveau traité des maladies vénériennes*, par Melchior Robert, 1 vol. in-8, Paris. — *Recherches cliniques et expérimentales sur la syphilis, le chancre simple et la blennorrhagie*, et principes nouveaux d'hygiène, de médecine légale et de thérapeutique appliqués à ces maladies, par J. Rollet, chirurgien en chef de l'Antiquaille de Lyon, in-8, Paris et Lyon. — *Du chancre produit par la contagion des accidents secondaires de la syphilis*, suivi d'une étude sur les moyens préservatifs des maladies vénériennes, par E. Langlebert, 1 vol. in-8. — *Des affections nerveuses syphilitiques*, par Léon Gros et Lancereaux, 1 vol. in-8, Paris. — *De l'extirpation des kystes de l'ovaire*, par Jules Worms, 1 vol. in-8.

COCA. Voilà un mot à peu près inconnu parmi nous; l'humble arbrisseau qu'il désigne est destiné à conquérir une réputation européenne. La *Coca* ou *Cuca*, appelée *Hayo* par les Guariges, *Ypadu* par les Tupinis, *Erythro xylum coca* par les botanistes, est un arbuste qui atteint, suivant les localités, de deux à huit pieds de hauteur et qui a très-vivement attiré, en 1861 et en 1862, l'attention des hommes de science, justement émus des merveilleuses propriétés qui lui sont attribuées. Le docteur Gosse, de Genève, en a fait une étude approfondie. Il a réuni, dans une savante monographie, présentée à l'Académie royale de Belgique, toutes les observations faites jusqu'à ce jour sur l'habitation, la culture, la récolte, le commerce, les propriétés physiques, chimiques, et thérapeutiques de la Coca, et c'est dans son excellent travail que nous puisons les éléments de cet article.

La Coca est cultivée sur les étages inférieurs et tempérés du versant oriental des Andes, et surtout dans la Bolivie et le Pérou, depuis le dix-septième degré de latitude sud jusqu'au onzième ou au dixième, vers le soixante-huitième degré de longitude ouest du méridien de Paris, à une latitude de 650 à 1,600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les gelées lui sont mortelles, et une chaleur trop faible, celle même de 20 degrés centigrades, lui fait perdre une partie de ses qualités; il lui faut un certain degré d'humidité, qu'on lui donne, à défaut des pluies, au moyen d'arrosages. Mais l'eau stagnante ferait pourrir les racines de l'arbrisseau. Le dégagement d'électricité produit par les orages lui est, au contraire, éminemment favorable. Les terrains meubles, siliceux, non calcaires, sont les plus appropriés à cette culture. Un cocalier, c'est-à-dire une plantation de Coca, qui exige 12,500 fr. de frais d'établissement pendant les vingt premiers mois, peut rapporter, treize mois plus tard, un revenu de 8,500 francs, et un cocalier dure trente ou quarante ans, si on lui donne des soins intelligents. Ce n'est ni pour sa fleur, ni pour son fruit qu'on cultive la Coca, mais pour sa

feuille, qu'on fait dessécher à un soleil modéré. Dans les parties les plus favorables de la Bolivie, un cato de terre (carré de 30 mètres de côté), produit en moyenne 80 kilos de feuilles sèches, et on évalue le produit annuel de tous les cocaliers de ce pays à 4,600,000 kilos, dont les trois quarts proviennent de la province des Yangas, et le reste des environs de Larecaja, d'Apolobamba, de Cochamba. La Coca péruvienne est moins estimée.

La Coca est l'objet d'un grand commerce dans l'Amérique du Sud. Elle vaut, suivant les lieux, la qualité et le prix des transports, de 25 à 50 fr. l'arrobe (kilogr. 11,4775). On évalue à 15 ou 16 millions de francs la quantité vendue tous les ans dans la Bolivie et dans le Pérou, et le gouvernement bolivien prélève sur cette denrée un impôt annuel d'un million, et même, assure-t-on, d'un million et demi, tandis que les droits perçus sur le quinquina ne dépassent pas huit cent mille francs.

Quelles qualités possède donc la Coca pour avoir donné lieu à une industrie agricole si importante, à un commerce si étendu? On n'emploie qu'exceptionnellement en infusion les feuilles de ce précieux arbuste, bien qu'elles donnent une boisson aromatique qui se rapproche du meilleur thé. Les Indiens et les Espagnols se contentent de les mâcher, parce que c'est de cette manière qu'elles produisent sur l'organisme leurs effets les plus intenses. Elles déterminent sur la membrane muqueuse de la bouche une légère irritation, accompagnée d'une sensation passagère de chaleur ; elles enflamment ordinairement le palais de ceux qui en font usage pour la première fois, et même parfois un gonflement et un effritement de la langue, et, dans certains cas, une douleur sourde à la gorge.

M. Niemann, chimiste allemand très-distingué, élève de M. Wohler, de Gœttingue, a fait, en 1859, une analyse très-attentive des principes renfermés dans la Coca, en opérant sur des feuilles soigneusement emballées, rapportées d'Amérique par le docteur Scherzer, attaché à l'expédition de la frégate *Novara*. Il parvint à isoler le principe actif fixe de la Coca, qui est un alcaloïde d'une nature spéciale, désigné par ce savant sous le nom de *cocaïne*.

Les feuilles de Coca exercent sur le système nerveux une action stimulante très-remarquable, soit qu'elles agissent directement, comme l'ammoniaque ou les aromates, soit qu'elles agissent indirectement, comme les narcotiques ; car les opinions sont partagées. Prises à trop forte dose, elles produisent une grande surexcitation et des symptômes parfois dangereux ; mais, à dose modérée, elles sont favorables à la santé. Le docteur Mantegazza place la Coca dans une nouvelle classe d'agents qu'il désigne sous le nom d'*aliments nerveux*, et parmi lesquels il distingue les *aliments nerveux alcaloïdes*, dont une section, celle des narcotiques, renferme la coca, l'opium, la datura, le stramonium, le haschich, etc. Il définit ainsi les effets de ces divers narcotiques : « Ils ont une action puissante sur le cœur et sur les centres nerveux, diminuent presque tous la sensibilité et accroissent considérablement quelques-unes des facultés intellectuelles, en déterminant des hallucinations et des douleurs de toute espèce. Ce sont les aliments nerveux les plus dangereux et en même temps ceux qui procurent les jouissances les plus vives. » Mais il ne s'agit ici que des excès, et M. Mantegazza reconnaît, comme les autres, que la Coca, employée avec modération, est un stimulant immédiat des plus actifs, très-avantageux, et qui favorise la vie d'une manière presque miraculeuse, sans porter de trouble dans les fonctions vitales. Il a confirmé, par des expériences multipliées, les observations antérieures du docteur Unanué sur le rôle important que paraît jouer la Coca sur le système sanguin, en activant les fonctions des artères. Elle précipite les pulsations du pouls, accélère les battements du cœur et accroît la chaleur vitale, ce qui permet à ceux qui en mâchent la feuille de braver les froids les plus intenses. Elle paraît exercer une action plus grande encore sur les fonctions digestives et musculaires. « Peu de temps après avoir avalé la salive, imbibée du suc de la Coca, dit M. Mantegazza, on éprouve dans l'estomac une sensation de bien-être. Lorsqu'on mâche la Coca après le repas, il est impossible que la personne la moins impressionnable ne s'aperçoive pas de ses effets avantageux. Ce bien-être, qui n'est troublé par aucune irritation, est reconnu surtout par les personnes dont les digestions sont habituellement lentes ou difficiles.... On éprouve les mêmes effets si, au lieu de chiquer la Coca, on en prépare une infusion chaude, à la dose de 1 gramme 20 à 1 gramme 80 de feuilles sèches, pour une tasse ordinaire d'eau bouillante. »

Un homme compétent entre tous, M. Von Martins, qui se livra, dans le Brésil, à l'étude des plantes médicinales, s'exprime comme il suit, dans son *Systema materiæ medicæ brasiliensis*, Leipsig, 1843 : « Les Indiens se servent de la Coca comme stimulant, surtout pour apaiser la faim et pour éloigner le sommeil pendant un certain temps. Elle emporte la sécrétion de la salive, développe une sensation de chaleur et de plénitude dans la bouche et l'estomac, et diminue ainsi la faim. Prise en petites quantités, elle excite les esprits vitaux, de manière à donner de la gaîté, à produire une plus grande activité musculaire et à faire oublier les soucis. Mais, prise à fortes doses, ou par des personnes qui ont les nerfs faibles, elle a pour conséquence une détente et de la somnolence. »

Les principes contenus dans la Coca sont doués de propriétés bien autrement merveilleuses. Prise

à jeûn, cette feuille permet de se passer longtemps d'aliments sans aucune déperdition de forces, et donne à ceux qui en font usage la faculté de supporter avec une étonnante facilité les fatigues et les travaux les plus pénibles. Le docteur Tschudy, étant au Pérou, employa un cholo de Huari à faire, à la pioche, un travail très-rude, et, pendant cinq jours et cinq nuits que cet homme fut à son service, il ne prit aucune nourriture et ne dormit que deux heures par nuit; mais toutes les deux heures et demie ou trois heures, il prenait quatorze grammes de feuilles de Coca et les chiquait constamment, jusqu'à ce qu'il renouvelât la dose. Le docteur ne le perdit pas de vue pendant tout ce temps, et, le travail terminé, il se fit accompagner pendant deux jours, par le cholo, dans un voyage à travers les montagnes, et cet homme suivait à pied le pas de la mule, ne s'arrêtant que pour préparer sa chique. Arrivé au but du voyage, il affirmait au docteur qu'il s'engagerait volontiers à recommencer la même besogne sans manger, pourvu qu'on lui donnât une quantité suffisante de Coca. Il avait 62 ans, et le curé du village déclara qu'il n'avait jamais été malade. M. Tschudy assure qu'il n'éprouvait lui-même aucun besoin de prendre le repas suivant, chaque fois qu'il avait bu une infusion de Coca. Le docteur Unanué cite des faits analogues, et en particulier celui d'un individu qui faisait l'office de courrier entre Chuquisaca et la Paz, et n'emportait, dans ce voyage de plus de cent lieues, que de la Coca et deux livres de maïs torréfié. Il rapporte aussi que, pendant le siége de la Paz, au milieu de l'hiver de 1781, les seuls habitants qui firent usage de la Coca résistèrent aux fatigues du siége, aux privations, à la famine et aux rigueurs du froid. L'usage de la Coca paraît même avoir singulièrement contribué à la victoire des indigènes sur les troupes espagnoles, qui succombaient aux fatigues et au manque de vivres, parce qu'elles ne faisaient pas usage de Coca, tandis que les patriotes bravaient, en s'en servant, le froid, la faim et la fatigue de marches excessives.

C'est au moyen de la Coca, suivant M. Stevenson, qui résida vingt ans dans l'Amérique du Sud, et beaucoup d'autres autorités, que les Indiens peuvent travailler dans les mines pendant quatre ou cinq jours, sans interruption et sans prendre aucune nourriture. « Ils m'ont souvent assuré, dit M. Stevenson, qu'avec une bonne provision de Coca ils n'éprouvaient ni faim, ni soif, ni fatigue, et que, sans nuire à leur santé, ils pouvaient rester huit à dix jours et autant de nuits sans dormir. »

M. de Castelnau, qui parcourut les mêmes contrées, rend un témoignage analogue des vertus extraordinaires de la Coca, et il en est de même du professeur Poeppig. Le docteur Scherzer cite des Indiens qui font à travers les montagnes des voyages de plus de cent lieues sans autres approvisionnements qu'un petit sac contenant de la Coca et quelques grains de maïs. Un négociant anglais, M. Campbell, établi depuis quatorze ans à Tacna, lui disait en 1859, que les chiqueurs de Coca « sont dégagés, musculeux, et que la chique n'exerce point d'influence sur les organes de la mastication, comme le fait le bétel, ni sur la santé en général. » « Les Indiens, dit M. Angrand, consul français au Pérou, peuvent supporter en voyage une abstinence de 36 à 48 heures, pourvu qu'ils aient constamment de la Coca dans la bouche. Avec une quantité très-minime d'aliments, représentant le quart ou même moins de leur ration ordinaire, ils supportent, sans souffrir de la faim, les fatigues d'un voyage de 10 à 15 jours, en parcourant 15 à 20 lieues en 24 heures. » M. Bolognesi, qui dirigeait en 1850 une exploitation de quinquina dans la vallée de Marcapata, a raconté au docteur Gosse, de Genève, qu'il était resté huit jours sans avoir à manger autre chose que des portions du tronc d'une espèce d'arbre nommé *Cucalon*, mais qu'il put, en mâchant de la Coca et en fumant du tabac, supporter ce régime débilitant sans éprouver aucune fatigue, quoique obligé de parcourir à pied, du matin au soir, un terrain des plus accidentés. Citons enfin, parmi beaucoup d'autres, don José-Manuel Valdez y Palacios (*Viagem da citade do Cuzco a de Belem da grao Para*, etc. Rio-Janeiro, 1844-46); il s'exprime en ces termes : « Quant aux qualités de la feuille de Coca, elles sont très-surprenantes. Les Indiens qui en font usage peuvent résister aux travaux les plus forts des mines, non moins qu'aux exhalaisons métalliques pernicieuses, sans repos et sans aucune protection contre les intempéries du climat. Ils font à pied des centaines de lieues, à travers les déserts et les montagnes escarpées, ne se soutenant qu'avec la Coca, et fréquemment ils travaillent comme des mules, portant des charges sur leurs épaules, dans des lieux où les mulets ne peuvent pas passer. Avec la Coca et une poignée de maïs torréfié, l'Indien fait des centaines de lieues à pied, courant aussi vite qu'un cheval. Quand nous voyagions dans les Andes, parcourant de grandes distances, nous le faisions toujours avec un Indien qui nous précédait, et il arrivait que, dans les jours sereins, le cheval se fatiguait avant l'Indien. »

Les savants n'ont pu élucider encore la question de savoir si la Coca ne fait que tromper la faim par une surexcitation qui soutient les forces, ou si elle renferme, comme le prétend le docteur Tschudy, des qualités nutritives très-énergiques, à une dose extrêmement minime, qui s'introduirait dans l'estomac avec la salive. Le docteur Gosse pense qu'il faut prendre le milieu entre ces deux opinions extrêmes, et que la Coca agit à la fois par des qualités excitantes et des prin-

cipes nutritifs, comme semblent le démontrer les analyses chimiques. On attribue à la Coca, sans compter ses qualités médicinales, d'autres vertus hautement proclamées par les Indiens. Elle permet, assure-t-on, à des vieillards de 80 ans et au delà, de conserver toute la puissance reproductive de la jeunesse, et favorise merveilleusement la longévité, la longévité heureuse, accompagnée d'une santé robuste et de l'usage complet de toutes les facultés de l'organisation humaine. On trouve, en effet, très fréquemment, parmi les chiqueurs de Coca, des vieillards des deux sexes qui ont atteint, sans infirmités, l'âge de cent à cent trente ans. Mais ces témoins plus que centenaires des vertus de la Coca, en ont usé sans tomber dans l'excès, car l'abus produit des effets aussi désastreux que l'opium et le haschich, et presque identiques à ceux de ces puissants narcotiques: surexcitation excessive, ivresse, fantasmagories splendides, mais mortelles, lorsqu'elles sont fréquemment provoquées. Le professeur Mantegazza a expérimenté sur lui-même les phénomènes de la Coca prise à haute dose, et en a décrit le délire, les visions, pleines de charmes dans les premières phases, dégénérant en cauchemars terribles, si on les prolonge en renouvelant la dose. Il a compris, en éprouvant les féeriques hallucinations de la Coca, comment l'usage immodéré peut devenir irrésistible, malgré la perspective d'hébétement, de démence et de mort prématurée qui s'ouvre devant les intempérants. *Les coqueros*, comme on les appelle en Amérique, sont malheureusement très nombreux; ils se réunissent parfois pour chiquer la Coca; mais en général ils sont invariablement portés à rechercher la solitude pour savourer, loin du bruit, les béatitudes et les voluptés de l'ivresse cocaline.

Comme agent thérapeutique, la Coca a attiré la plus sérieuse attention des naturalistes, des chimistes et des médecins qui ont eu l'occasion d'en étudier les effets. Les Indiens l'emploient en infusion chaude comme une panacée universelle. Elle empêche, dit-on, les plaies de s'envenimer, cicatrise les blessures les plus mauvaises, renforce les os, raffermit les gencives, calme les douleurs dentaires, conserve les dents, dissipe les fluxions et les rhumatismes, prévient la syphilis, fait disparaître les fièvres quartes. Elle agit surtout, comme nous l'avons dit, sur les centres nerveux et sur l'estomac, opère d'une manière très-remarquable sur les facultés intellectuelles, ce qui l'a fait recommander par plusieurs savants aux hommes de lettres et à tous ceux qui se livrent à des travaux d'esprit continuels; combat tous les troubles nerveux, lorsqu'ils dépendent d'un état général de faiblesse ou d'ataxie, guérit les irritations simples de la moelle épinière, les convulsions idiopathiques, les engorgements avec éréthisme de la sensibilité, les grandes prostrations nerveuses dans l'hypochondrie et le spleen, la chorée ou danse de Saint-Guy, l'hydrophobie, le tétanos, les paralysies musculaires. Elle paraît excellente pour le traitement des aliénations mentales, s'accompagnant de symptômes de mélancolie, et fait cesser tous les désordres provenant de la faiblesse des organes génitaux. La Coca, enfin, facilite la digestion beaucoup mieux que le thé, le café et le maté, triomphe des maladies stomachiques les plus rebelles, et hâte la convalescence en réparant avec rapidité les forces épuisées par de longues maladies. Si elle guérissait, en effet, toutes ces maladies, ou seulement la moitié d'entre elles, la Coca serait, sans contredit, la plus précieuse conquête de la médecine et mériterait, en Europe, la haute réputation qui lui a été faite dans le Nouveau Monde. Mais si elle possède des vertus puissantes et véritablement incontestables, elle n'a pas été jusqu'à présent suffisamment expérimentée pour la guérison de toutes les maladies que nous avons indiquées. L'attention du monde savant se porte heureusement vers la Coca, et la matière médicale ne tardera pas à s'enrichir de cet agent nouveau. Le docteur Gosse y aura contribué par son excellente publication, par l'ardeur qu'il met encore à appeler sur la Coca l'intérêt des médecins et des chimistes, et par les conseils qu'il a donnés à la Société d'acclimatation pour la naturalisation de l'Erythroxylon, qui pourrait, suivant lui, être essayée d'abord avec de grandes chances de succès, dans les Antilles et sur les côtes de la mer Rouge, en raison du climat et des altitudes, et peut-être plus tard en Algérie et dans l'Europe méridionale

ALEX. BONNEAU.

COCHINCHINE — On a vu, dans le précédent *Annuaire*, que la guerre de Chine avait fait négliger momentanément les conquêtes récentes faites par les Français dans l'empire d'Annam. On n'avait laissé dans Saïgon qu'une garnison assez forte pour résister à une attaque des indigènes, mais trop peu nombreuse pour pouvoir rien tenter au delà d'un petit rayon de positions avancées. Profitant de notre faiblesse, les Annamites avaient établi, à peu de distance de la ville, dans la plaine de *Ki-Hoa*, un camp retranché d'un développement de 12 kilomètres, sans compter les forts détachés De là, ils poussaient continuellement de nouvelles lignes parallèles, et la garnison de Saïgon était sérieusement menacée lorsque la campagne de Chine se termina par le traité de Péking. Le vice-amiral Charner reçut de France l'ordre de prendre des troupes tirées du corps expéditionnaire de Chine pour frapper à Saïgon un coup vigoureux. Mais, avant d'exposer le récit des nouvelles victoires des Français en Cochinchine, il est nécessaire de dire ce qui se passait dans l'Annam, gouverné par l'empereur Tu-Duc.

Voyant la France embarrassée, le gouvernement annamite redoublait d'audace et de violence. Il

aurait dû penser qu'une nation, assez puissante pour entreprendre de mettre à la raison l'empereur de Chine, qui règne sur trois cents millions d'hommes, viendrait facilement à bout des forces de l'Annam; mais n'écoutant que les conseils de courtisans sans expériences, il se flattait d'intimider les Européens par une attitude menaçante, ou de les décourager par une lutte opiniâtre. Il s'imaginait en même temps, qu'en sévissant contre les chrétiens, et en les faisant disparaître de ses États, il couperait le mal dans sa racine et ôterait aux Français l'envie de continuer la guerre pour protéger leurs coreligionnaires. Cette opinion est naïvement exprimée dans un édit contre les chrétiens, publié le 17 janvier 1860, où il est dit : « Lorsque les navires *sauvages* sont venus ici, sans aucun motif, et ont jeté le trouble et le désordre dans les provinces du Kouang-nam et de Gia-dinh, sans cependant obtenir aucun succès, ils ont d'abord demandé à faire alliance avec nous et nous ont prié d'accorder la liberté de religion ; c'est pourquoi il est évident que ces barbares *n'ont pas d'autre intention* en venant ici. Les sectateurs de cette religion perverse pensent, qu'à la prière de ces barbares, nous révoquerons peut-être les édits qui la prohibent ; ils nourrissent cette espérance; il faut donc châtier une bonne fois cette canaille afin d'anéantir ces espérances perfides. » L'édit donnait aux mandarins de toutes les provinces l'ordre de sévir et leur traçait les règles à suivre pour extirper les chrétiens.

Deux autres édits, dans le même sens, parurent l'un au mois d'avril, et l'autre au mois de juillet. Ce dernier était spécialement dirigé contre les religieuses et commençait par ces mots : « Les chrétiens sont une canaille bien endurcie. » Celui du mois d'avril peut donner une idée de l'extension qu'à prise la religion chrétienne dans l'Annam. On y lit ce qui suit : « Il y a des villages qui sont entièrement peuplés de cette canaille ; il y en a d'autres où le bon peuple et la canaille sont en nombre égal, et d'autres où la canaille n'est qu'en petit nombre. Il faut mettre en prison tous leurs chefs... » Un autre édit du 24 août, évalue à 3,500 le nombre des chrétiens qu'on avait forcé d'apostasier dans la province de Hanoï, où ils sont peu nombreux. Ce chiffre est précieux, parce qu'il donne une idée de la masse de la « *canaille endurcie* » que doit renfermer cette seule province. Tu-Duc rappelle dans ce même édit, les instructions transmises précédemment aux mandarins et l'ordre qu'il avait donné de partager les chrétiens en trois catégories : « la première, comprenant ceux qui ont apostasié, mais qui ne sont pas encore sincèrement convertis ; la seconde, ceux qui refusent d'apostasier, mais qui sont des hommes paisibles; la troisième, ceux qui refusent obstinément d'apostasier et qui, de plus, sont des hommes méchants. » Les mandarins sont sommés d'emprisonner tous ceux de la seconde et de la troisième catégorie, en ajoutant, pour ceux de la troisième, d'autres peines infamantes. Ce n'était pas assez, et vers la fin d'octobre, on commença, d'après les conseils d'un mandarin, à envoyer dans les provinces des gens chargés d'opérer de force les conversions et d'exiler les récalcitrants. On ne se contenta pas de ces mesures de rigueur ; on torturait les principaux chrétiens, et en particulier leurs prêtres avec des tenailles rougies au feu; on les chargeait de chaînes, on les faisait flageller, on les marquait au front avec un fer rouge qui imprimait sur leur chair cette inscription : *Sectateur d'une religion perverse.* Parfois même, des massacres en bloc étaient exécutés, et presque en vue des lignes françaises. Une multitude de prêtres ont été décapités, et des villages et des districts entiers ont été dépeuplés. C'est ainsi que Tu-Duc prétendait décourager le gouvernement français.

Ce Tu-Duc est un tyran de la pire espèce. Il est haï par les païens presque autant que par les chrétiens, et les intempéries qui ont désolé l'Annam en 1860, amenant à leur suite des épizooties terribles et la famine, ont achevé de le rendre impopulaire en mettant le comble à la misère du peuple. Un prince, nommé Cam-hoa, descendant en ligne directe du fils aîné de Gialong, avait jugé les circonstances favorables pour détrôner Tu-Duc et se mettre à sa place; mais le complot fut découvert, et, le 2 décembre 1860, Cam-Hoa fut arrêté avec vingt personnes de sa maison. Revenons maintenant à l'expédition française.

L'amiral Charner quitta le 24 janvier 1861 le mouillage de Woo-sung, en Chine, après avoir fait embarquer ses troupes les trois jours précédents et arriva le 11 février devant Saïgon. Il avait amené de Chine le 3e régiment d'infanterie, le 2e bataillon de chasseurs à pied, des artilleurs desservant dix pièces de canon, une section du génie et un personnel d'intendance avec son matériel, auxquels vinrent se joindre, devant Saïgon, des détachements tirés de la garnison de cette ville, 200 Espagnols, et 860 marins. Il avait à sa disposition un effectif total d'environ 3,000 hommes. Avec des forces si restreintes, il fallait enlever l'immense camp fortifié de *Ki-hoa*. C'était une tâche difficile, sous un climat brûlant où le thermomètre, aux heures les plus froides de la nuit, ne descend jamais à Saïgon, au-dessous de 26 degrés, et où tout travail, toute marche, doivent être interdits aux Européens entre neuf heures du matin et trois heures de l'après-midi. Le camp et les forts détachés qui l'environnaient de tous côtés étaient habilement placés et défendus par une nombreuse armée. Une multitude d'obstacles y avaient été accumulés ; c'étaient des épaulements en terre hérissés de plusieurs lignes de bambous, protégés quelquefois par cinq fossés remplis de trous-de-loup, par des chevaux de frise et des palissades enchevêtrées avec un art incroyable. D'étroites meurtrières, ouvertes dans toutes les parties, étaient hérissées de canons,

de pierriers, de gingoles, qui sont d'énormes fusils du calibre d'une livre, et chaque soldat était armé d'un fusil à pierre avec baïonnette, armes qui paraissaient de confection française.

Dès le 17 février l'amiral Page, avec la *Renommée*, trois corvettes à vapeur, quatre grandes canonnières et plusieurs avisos, fut chargé de reconnaître le fleuve et de s'emparer des défenses de l'ennemi de ce côté. Des chaloupes canonnières bloquaient en même temps l'embouchure de tous les cours d'eau pour intercepter les communications des Annamites avec l'intérieur du pays. Le 24 février l'attaque commença, sous la direction de l'amiral Charner, et pendant que l'artillerie tonnait des deux côtés, trois colonnes montaient à l'assaut, parvenaient sur les remparts ennemis et voyaient les Cochinchinois s'enfuir dans toutes les directions. Mais on n'avait pris encore que les ouvrages extérieurs; le soleil était haut ; on avait à franchir cinq à six kilomètres pour arriver au camp retranché ; l'amiral laissa reposer ses troupes jusqu'à trois heures, et la lutte recommença. Interrompue par la nuit, elle fut reprise le 25, dès six heures du matin, et nos soldats emportèrent toutes les positions de l'ennemi après un combat acharné. Le général Valloigne avait eu le bras traversé d'une balle, dès le premier jour, et le colonel espagnol Guttierez avait été blessé à la jambe. Nous avions eu, en tout, 225 hommes mis hors de combat, dont 12 tués. Le contre-amiral Page remontait en même temps la rivière de Saïgon, détruisait les défenses de Yen-lok et se rendait complétement maître du cours de la rivière.

Cette victoire eut pour résultat d'expulser les troupes de l'empereur Tu-Duc de la province de Saïgon qui se trouvait complétement débarrassée à la mi-mars. L'amiral Charner fit faire en même temps des reconnaissances dans la direction de *Mytho*, place considérable qui commande la partie méridionale de la Cochinchine. *Mytho* est une citadelle élevée, suivant toute apparence, sous la direction d'ingénieurs européens; elle est entourée de larges fossés remplis d'eau, et de marécages sur plusieurs points; ses parapets sont habilement disposés, et d'une grande épaisseur, et les Annamites les avaient armés de pièces de gros calibre. La place est baignée au sud par le fleuve du Cambodge, et communique d'un autre côté avec la mer par un cours d'eau navigable, l'Arroyo-Rack-nun-ngu, qui arrive jusqu'à 300 ou 400 mètres de la citadelle. L'amiral voulut attaquer *Mytho* simultanément du côté de la terre, en remontant l'Arroyo, et par mer, en entrant dans le fleuve du Cambodge. Le capitaine de frégate Bourdais fut chargé des opérations à entreprendre par l'Arroyo, avec l'aviso à vapeur *Monge*, et trois canonnières commandées par les lieutenants Duval, Peyron et Mauduit. Ces bâtiments portaient deux compagnies de débarquement de la marine et trente soldats espagnols. Le capitaine Bourdais marcha résolûment en avant, et, le 4 avril, l'amiral expédiait de Saïgon, un renfort de 400 hommes conduit par le capitaine de vaisseau du Quilio, chargé de prendre le commandement général de l'entreprise. Le 6, lorsque le capitaine du Quilio arriva sur le théâtre de la guerre, trois forts avaient été pris, et on détruisait le septième barrage. Le 10 avril, après avoir enlevé plusieurs nouveaux forts, s'être frayé un passage à travers des obstacles de toutes sortes entassés par les Annamites, estacades, jonques coulées, arbres déracinés, l'expédition, repoussant toujours l'ennemi, arriva devant un grand fort, situé à 6 kilomètres de *Mytho*, où le capitaine Bourdais fut tué par un boulet qui le frappa en pleine poitrine. On l'enterra dans le fort d'où l'ennemi avait été bientôt délogé, et qui reçut le nom de *Fort Bourdais*. Le 12, l'expédition était devant Mytho, elle se composait de 900 combattants environ, avec toute l'artillerie nécessaire; le 13, elle s'avançait pour attaquer la place, lorsqu'elle y vit flotter le drapeau tricolore. C'était le contre-amiral Page qui venait de l'y arborer, car le 10 avril, il avait remonté un bras du fleuve du Cambodge, avait détruit tous les obstacles accumulés par les Annamites et était venu mouiller, avec son escadrille, devant *Mytho*, que l'ennemi, se voyant placé entre deux feux, s'était hâté d'évacuer, trois heures avant l'arrivée du contre-amiral Page. Les mandarins en se retirant avaient mis le feu à d'immenses magasins de riz et à plusieurs édifices. Mais l'incendie n'avait pas tout détruit.

La prise de *Mytho* a eu des conséquences très-heureuses ; elle a décidé les populations de cette riche province à faire leur soumission à la France. *Mytho* est une place très-importante par sa situation et par le développement de ses ouvrages de défense, qui sont en bon état. On a trouvé dans l'arsenal de cette ville des armes et des munitions nombreuses, et, dans les chantiers, un assez grand nombre de bâtiments en construction, parmi lesquels on compte cinq jonques de guerre de premier rang, entièrement terminées. Elles ont été mises à l'eau le 25 avec un plein succès; elles devaient être remorquées par les canonnières jusqu'à Saïgon, où elles seront terminées et armées. Ces jonques, qui feront partie de la marine locale de notre colonie de la Cochinchine, sont appelées à rendre de très-bons et très-utiles services. On avait l'intention de leur donner des équipages composés, en partie, de matelots annamites choisis avec le plus grand soin.

Pendant que les Français battaient et refoulaient l'armée de Tu-Duc, l'empire d'Annam se désorganisait chaque jour davantage. Des actes de cruauté atroce achevaient de détacher le peuple de son souverain. C'est ainsi que le pays fut saisi

d'indignation en apprenant le sort du général qui commandait l'aile gauche à la bataille de *Ki-Hoa.* Ce mandarin s'était comporté d'une manière irréprochable. Tu-Duc, sous prétexte de le récompenser, l'avait fait appeler à Hué, et l'avait ensuite fait décapiter sur la grande place, pour le punir de n'avoir pas remporté la victoire. Le général en chef se dirigeait lui-même vers le capitaine, lorsqu'il apprit cette terrible nouvelle, et, craignant une mort pareille, il s'ouvrit, de désespoir, le ventre en présence de son armée. L'Empereur, dont l'irritation allait toujours croissant, rendit quelque temps après un édit, en vertu duquel, tout individu convaincu de s'être mis en relation avec les Français devait être puni de mort. Les persécutions contre les chrétiens ne se relâchaient pas ; des impôts extraordinaires furent demandés à toutes les provinces, et le mécontentement faisant explosion, se manifesta dans l'Ouest par une révolte ouverte, pendant que les chefs du Laos refusaient le tribut accoutumé. La prise de possession du Cambodge ou basse Cochinchine par les Français et la défense d'exporter le riz dans le Nord, menaçaient, en outre, de la disette la population d'Hué qui retire de cette contrée la plupart de ses approvisionnements. Tout allait donc au plus mal pour le féroce Tu-Duc.

Les provinces conquises par nos armes commençaient, au contraire, à apprécier les avantages de la domination douce et paternelle de la France. L'amiral Charner créait dans le pays une organisation provisoire, et, en l'absence de tribunaux, proclamait l'état de siége, moins par mesure de rigueur, que pour assurer la protection de l'autorité aux habitants paisibles, en rendant les coupables justiciables des conseils de guerre. Il faisait en même temps explorer la contrée, et par ses ordres une expédition remontant le fleuve de Saïgon jusqu'à 200 kilomètres de son embouchure, trouvait partout jusqu'à cette hauteur une largeur et une profondeur considérables, et constatait l'activité qui règne sur ce grand cours d'eau couvert, à une distance de 100 kilomètres de villes et de villages flottants comme la rivière de Canton. Une seconde expédition devait remonter le fleuve du Cambodge pour occuper la ville de *Colompé*, située à environ 80 kilomètres au-dessus de Mytho. Il importait d'établir des communications régulières entre les diverses provinces. L'amiral Charner inaugura cette œuvre d'avenir et commença la belle route qui relie maintenant *Saïgon* à *Mytho*, en traversant un grand nombre d'arroyos ou canaux naturels.

En prenant possession de la Cochinchine, le gouvernement français n'a pas négligé les choses qui tiennent à la religion. La propagation du christianisme au milieu de ces populations faciles à convertir, contribuera largement à consolider notre domination, et nous mettra, suivant toute probabilité, à l'abri de ces insurrections dangereuses qui ont causé et causent encore tant de préoccupations aux Anglais dans l'Indoustan. Le 3 août, on a procédé près de Saïgon, avec une grande solennité, à une cérémonie religieuse qui paraît avoir eu beaucoup de retentissement parmi les chrétiens. Une commission, désignée à cet effet, et précédée des membres du clergé de la cathédrale de Saïgon, nouvellement terminée, s'est rendue à une faible distance de la ville, à l'endroit où se trouve le tombeau de l'évêque d'Adran, un des hommes qui ont le plus fait pour l'avancement du christianisme dans l'empire d'Annam, (*V. l'Annuaire* de 1860), et elle en a pris possession au nom de la France. Ce tombeau avait été élevé en 1799 par l'empereur Gia-Long. (*V.* sa biographie au *Supplément de l'*ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIÈCLE), qui s'honorait de l'amitié de l'évêque d'Adran, auquel il était d'ailleurs redevable de son trône. C'est un monument original, qui a la forme d'une riche pagode et qui s'élève au milieu d'un enclos planté d'arbres. Par ordre de l'empereur Napoléon, il sera entretenu à perpétuité aux frais de l'État.

Le 29 novembre 1861, le vice-amiral Charner remettait ses pouvoirs au contre-amiral Bonard qui venait d'arriver de France, pour prendre le commandement en chef. Les hostilités recommencèrent sur ces entrefaites et, au mois de décembre, les troupes expédiées par le contre-amiral s'emparèrent de la citadelle *Bien-hoa* après avoir surmonté les mêmes difficultés qu'elles avaient déjà rencontrées à Mytho; barrages, forts détachés, arroyos, camps retranchés. Cinquante pièces de canon, beaucoup d'armes et de drapeaux, de vastes magasins, onze jonques royales et quatre grandes chaloupes furent le fruit de cette victoire, qui avait fait tomber entre nos mains une place d'une grande importance au point de vue de la stratégie militaire.

Une autre place importante restait à prendre pour assurer la paix et le calme dans la basse Cochinchine, c'était celle de *Vinh-long*, centre d'une opposition formidable qui portait le désordre jusqu'aux portes de Mytho ; un vice-roi annamite y avait été établi, et il fallait chasser l'ennemi de cette position. L'entreprise n'était pas sans difficulté, car *Vinh-long* est situé devant un port profond, ouvert à l'est et à l'ouest sur la rivière du Cambodge, fermé au nord par une île marécageuse, impraticable pour une armée. Les goulets de l'est et de l'ouest du port étaient barrés par sept fortes estacades, défendues par huit forts. Les abords du côté de la terre étaient puissamment protégés par de profonds arroyos, dont l'ennemi avait coupé les ponts, par des chevaux de frise et destrous-de-loups, répandus à une grande distance, et le tout était défendu par des forts et fortins armés, y compris la citadelle, de 80 pièces de canons. On devait donc s'attendre à une sérieuse résistance, mais l'amiral Bonard n'avait rien négligé pour as-

surer le succès de l'entreprise. Le 20 mars, onze canonières ou avisos, portant six compagnies d'infanterie, dont deux espagnoles, une compagnie d'indigènes dévoués à notre cause, et des détachements de cavalerie, d'artillerie et de génie, arrivèrent devant *Vinh-long* et débarquèrent les troupes.

L'attaque générale eut lieu le 22, et, après un combat de plus de sept heures, toutes les batteries annamites étaient éteintes, mais la citadelle tenait encore ; les mandarins, toutefois, l'évacuèrent pendant la nuit, après y avoir allumé un incendie, qui heureusement n'a causé que peu de ravages. Les chrétiens captifs n'avaient pu être enlevés, et nos soldats ont eu la joie de les délivrer. Soixante-huit canons sont tombés entre nos mains, et nous possédons maintenant sur ce point d'immenses et magnifiques magasins, ayant chacun 250 mètres de long, et dans lesquels les mandarins avaient laissé 7,000 mètres cubes de riz. Nos officiers ont trouvé, non sans étonnement, dans la citadelle, des obus fabriqués sur le modèle des nôtres, et trois pièces de canon, d'un travail très-remarquable, qui seront envoyées en France. Deux sont artistement niellées en argent.

Nous n'avons eu dans cette affaire que 2 matelots tués, 6 soldats et 15 matelots blessés. Toutes les canonières ont été touchées, mais sans éprouver d'avaries graves. Dans le rapport qu'il a adressé au ministre de la marine sur ce fait d'armes, l'amiral Bonard exprime l'espoir que la prise de *Vinh-long* sera la dernière bataille sérieuse que nous aurons à livrer dans la basse Cochinchine, où il ne nous reste plus qu'à disperser des bandes qui troublent encore la sécurité.

La dispersion de ces bandes, suivant toute apparence, ne se fera pas longtemps attendre. Les Annamites ne sont pas belliqueux ; ils soupirent après la paix et ne voient pas d'un bon œil l'opiniâtreté de l'empereur Tu-Duc. Les communes qui entretiennent les hommes que chacune d'elles est tenue de fournir à l'Etat, voudraient être débarrassées du surcroît de charges que la guerre leur occasionne, et les soldats, constamment et régulièrement spoliés par les mandarins militaires, trouvent trop peu d'agrément dans la vie des camps, pour ne pas soupirer après la pagode de leur village. Tous les chrétiens, d'ailleurs, et ils sont nombreux, font en faveur de la France une active propagande et les habitants, même païens de la Cochinchine, nous sont en général sympathiques. Profitant de ces bonnes dispositions, le contre-amiral Bonard a résolu de former des corps indigènes, qui nous resteront plus fidèles que les Cipayes de l'Inde ne l'ont été aux Anglais. Nous avons tout lieu de l'espérer : ils ne sont pas dominés, comme les Indous, par des corporations religieuses puissamment organisées ; ils n'ont pas de dynasties royales dont l'origine remonte jusqu'à leurs dieux, et l'élément musulman, qui a joué un si grand rôle dans les dernières insurrections de l'Inde, n'existe pas dans la Cochinchine. Le projet du contre-amiral Bonard ne paraît donc présenter que des avantages.

D'après une lettre, datée de Saïgon le 8 mars 1862, le commandant en chef avait décidé qu'à partir du 1er mars les indigènes concourraient, comme partisans, au service militaire, et une compagnie cochinchinoise a déjà participé à l'expédition de *Vinh-long*, comme nous l'avons dit plus haut. Une solde, uniforme dans toutes les provinces, leur sera allouée et une commission en règle leur sera délivrée. Ils auront à poursuivre les pirates, les voleurs, les rebelles et éclairer les chefs de postes militaires sur les mouvements de l'ennemi. Ils ne devront causer à l'habitant aucun trouble ni dommage ; ils seront placés sous les autorités militaires et soumis à des inspecteurs.

Pour 50 partisans il y aura un chef (doi), un fourrier (tho-loi), trois sous-officiers (ông-cay), un pourvoyeur (ông-bêp). Les chefs recevront mensuellement 12 piastres ; les fourriers et les sous-officiers, 6 piastres ; les pourvoyeurs, 5 piastres, et les partisans 4 piastres. Cette disposition prise par le commandant en chef est tout à fait en rapport avec la situation actuelle. Les indigènes seuls connaissent bien le pays et sont à même de poursuivre l'ennemi avec succès. Les cours d'eau, les marais et les forêts ne sauraient les arrêter dans leur course, tandis que nos troupes seraient toujours distancées par les fuyards, dont les habitudes leur sont inconnues. Le contre-amiral Bonard formait, au mois de mars, un bataillon indigène; mais le cadre de deux compagnies seulement avait été constitué. Les officiers en ont été pris dans l'infanterie de marine. Toutefois, les autres corps qui font partie de l'expédition espéraient concourir à la formation de ce bataillon. — Le recrutement des soldats de ce nouveau corps serait peut être impossible, si l'on comptait sur les engagements volontaires ; mais en obligeant les communes à y contribuer d'après le système en vigueur dans l'empire annamite, on pourra arriver en très-peu de temps à composer le bataillon indigène.

Mais si la basse Cochinchine peut être considérée désormais comme absolument soumise à notre autorité, nous avons encore à faire parler la poudre. Pour asseoir solidement notre domination, pour assurer à notre nouvelle colonie toutes les conditions de prospérité et pour mettre à la raison l'empereur Tu-Duc et ses mandarins, il faut planter le drapeau français sur les murs d'*Hué*, capitale de l'empire d'Annam. L'amiral Rigault de Genouilly y avait songé, après la prise de *Tourane*, le 2 septembre 1858, mais il n'avait pas les forces nécessaires pour mettre ce projet à exécution ; il se porta sur un autre point, et s'empara le 17 février 1859 de Saïgon, ville admirablement placée, que des eaux magnifiques mettent

en communication avec tout l'empire d'Annam, et dont nous avons fait le centre de notre action. (*V.* l'*Annuaire* de 1861.) *Tourane* dut être momentanément abandonnée. La guerre de Chine força, comme nous l'avons dit, la France à diviser les forces dont elle pouvait disposer dans ces parages, et nos opérations furent suspendues dans la Cochinchine. Mais le temps est venu de compléter la conquête, et une escadre française ne tardera probablement pas à se diriger vers Hué. Lorsque cette expédition s'accomplira, les Français reprendront sans doute possession de *Tourane*, qui deviendra le point d'appui de leurs opérations, en raison de sa proximité d'*Hué* dont Saïgon est distant de plus de 500 kilomètres. On ne saurait, en effet, attaquer la capitale de Tu-Duc sans prendre toutes les précautions exigées par la prudence. Les Annamites sont de pauvres soldats; nous en avons acquis la preuve à *Tourane*, à *Saïgon*, à *Ki-hoa*, à *Mytho*, à *Bien hoa*, à *Vinh-long*. Il est probable que la prise d'*Hué* ne nous coûtera pas de grands efforts et de grandes pertes d'hommes; nous avons appris, cependant, que les Annamites ont d'assez bons canonniers, et *Hué*, située à une douzaine de kilomètres de la mer, sur un beau fleuve, passe pour être une des places les plus fortes de l'Orient. La ville intérieure, où se trouvent la résidence impériale, les ministères, les magasins de l'Etat, l'arsenal, les poudrières, est environnée de remparts construits par des Européens et défendus, asure-t-on, par plus de mille pièces de canon. Toutes les forces de l'empereur Tu-Duc y sont concentrées.

Notre colonie en Cochinchine n'est pas sortie encore de la période de guerre et de conquêtes, et on n'a pu y introduire une administration régulière. Parmi les mesures les plus importantes qui aient été prises, il faut mentionner les avantages faits au commerce pour attirer dans le port de Saïgon les vaisseaux siamois et chinois, qui déjà y arrivent en assez grand nombre. Le 31 décembre 1861, le contre-amiral Bonard, à peine investi de ses pouvoirs, a créé un corps indigène de lettrés ou interprètes, soumis à un examen public, et répartis en trois classes; le 13 du même mois, il a établi un bureau spécial pour organiser la levée des impôts et les opérations du recrutement. Jusqu'à présent, les districts ou provinces soumis à l'autorité française ont été divisés en sous-préfectures, commandées par des officiers européens, qui se trouvent la plupart du temps fort embarrassés dans leurs rapports avec les Cochinchinois, bien qu'ils aient auprès d'eux un conseil, composé d'indigènes, ayant voix consultative. Une lettre de Saïgon, du 8 mars 1862, annonçait que le contre-amiral Bonard, ayant reconnu les inconvénients de cette organisation, a voulu donner, comme on l'a fait en Algérie, une part plus large aux indigènes. Des personnages influents du pays ont été nommés sous-préfets et le commandant en chef s'est rendu en personne dans la province de *Bien-hoa*, pour investir ces nouveaux fonctionnaires. Il a donné, de la sorte, aux chefs indigènes une preuve de confiance qui augmentera leur dévouement pour la France. Il est évident en outre, que ces chefs, convenablement surveillés, administreront les populations mieux que l'auraient pu faire nos officiers et qu'ils écarteront une foule de mécontentements, d'irritations, de griefs qui auraient été les conséquences de l'inexpérience des Européens.

Ajoutons qu'on a envoyé de France à Saïgon tout un matériel d'imprimerie avec lequel on a déjà publié des proclamations rédigées en français et en annamite qui ont produit un excellent effet sur les Cochinchinois. Nous avons même sous les yeux le premier numéro du *Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, imprimé à Saïgon, et comprenant les premiers actes de l'administration du contre-amiral Bonard, depuis le 29 novembre jusqu'au 31 décembre 1861. Un *Moniteur de Saïgon* devait paraître à partir du 1er mai 1862.

Admirablement située, entre les pays les plus populeux et les plus riches du globe, la Cochinchine sera un jour le centre d'un vaste commerce. Afin de permettre à nos lecteurs de se faire une idée exacte de cette contrée, nous en donnons ci-contre une carte absolument neuve. C'est une réduction d'une carte plus étendue, dressée d'après des documents originaux, par notre collaborateur M. Cortambert, et destinée à être jointe à un livre excellent qu'il a rédigé avec M. Léon de Rosny, un autre de nos collaborateurs, pour faire connaître la Cochinchine sous tous ses aspects. Il suffit de jeter un coup d'œil sur cette carte pour apprécier l'importance des voies fluviales de notre nouvelle colonie.

Le fleuve de Saïgon est un des plus beaux de l'Asie, au point de vue de la grande navigation, et les plus gros navires peuvent le remonter jusqu'à 100 kilomètres et au-delà; il communique, par des embranchements, avec l'embouchure dite japonaise du grand fleuve du Cambodge appelé *Ménam kong* ou *Mékon*, dont le cours est immense. Les intérêts commerciaux méritent donc toute l'attention du gouvernement, et on se propose, assure-t-on, de faire de Saïgon un port franc, comme celui de Singapore qui s'est élevé en peu d'années à un si haut degré de prospérité. Saïgon est certainement appelée à devenir une des grandes places de commerce de l'Asie. Le mouvement du port est déjà considérable et il ne sera pas sans utilité, pour bien faire apprécier la situation de la Cochinchine, d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

En 1860, d'après les *Annales du commerce*, les exportations de Saïgon ont porté principalement sur les riz. — 246 navires, tant européens que jonques chinoises, jaugeant ensemble 63,299 tonneaux, ont chargé 53,939 tonneaux de cette denrée, représentant une valeur de 5,184,000 fr. L'impor-



Gravé chez Erhard, R. Bonaparte 42

tation de l'opium pendant la même période s'est élevée à 500,000 fr. environ. Celle des autres marchandises à 1 million; les exportations autres que celles du riz également à 1 million. En résumé, l'ensemble des échanges de Saïgon pour 1860 peut être évalué, d'après les indications qui précèdent, à 7,700,000 fr. environ. Ce mouvement commercial s'est opéré dans des circonstances politiques exceptionnelles qui ont ralenti les envois. Ceux ci ont eu à subir, en outre, les droits élevés dont les produits étrangers étaient frappés, en 1860, à l'entrée de la rivière de Saïgon, droits dont sont aujourd'hui affranchis les pavillons français et espagnol. La navigation par jonques chinoises paraît devoir diminuer en Cochinchine par suite de la concurrence que lui font les navires européens. Ce fait s'est produit dans tous les ports de l'extrême Orient. La plupart des navires arrivent avec des marchandises européennes, et presque tous payent le droit d'ancrage de 1/2 piastre par tonne. Tous chargent et repartent dans une période de temps assez courte; mais il est à remarquer que les chargements se font en général pour le compte de maisons chinoises.

De la Cochinchine dépendent plusieurs îles dont la France ne manquera pas de prendre possession et qui seront d'un grand avantage pour le commerce. Les principales sont celles de *Poulo-Condore*, de *Poulo-Ubi*, de *Poulo-Phuquoc* ou *Koh-Duc*, qui seraient autant d'escales pour les bâtiments ou barques indigènes, constituant, sous pavillon français écartelé, par exemple, la marine auxiliaire indigène. Des pirogues et des barques stationnaires sur ces îlots, une population catholique, un curé et son église, un petit fort et quelques Européens suffiraient au maintien et à la garde des populations indigènes, malaises et cambogiennes, etc., qui habitent ces îlots, qui seraient avant tout purgés des gens suspects, pirates et réfractaires dangereux.— *Poulo-Condore*, appelée par les indigènes *Poulo-Hohnaong* (île aux citrouilles), a 12 milles de long sur 4 de large et est environnée d'une douzaine d'îlots. Située à 45 ou 50 milles de la branche ouest du fleuve du Cambodge, elle possède une belle rade, des bois magnifiques, beaucoup d'arbres fruitiers, et d'excellentes sources; sa population cultive le riz et élève des bœufs. *Poulo-Ubi* (île aux ignames) n'a que dix milles de long. *Koh-Duc* (île éloignée) est aussi grande que Poulo-Condore et abonde en ressources de toute espèce, bois, fruits, bestiaux; sa population paraît être de 3 à 4,000 habitants, cochinchinois et chinois, qui se livrent à la culture, à la pêche, et surtout à celle du tripan ou holothurie, mets très-recherché, comme on sait, dans l'extrême Orient.

ALEX. BONNEAU.

COLONIES FRANÇAISES. — Au commencement de 1861, le domaine colonial de la France comprenait les possessions suivantes :

	Population	Surface
En Afrique.	âmes	hectares
Algérie	3,000,000	40,000,00
Sénégal et dépendances	100,000	?
Gabon et dépendances	?	?
La Réunion	160,000	231,000?
Mayotte	7,800	20,000?
Nossi-Bé et dépendances	16,500	15,000?
Sainte-Marie de Madagascar	5,700	32,000?
Adoulis (en Abyssinie)	?	?
Madagascar	mémoire	mémoire
Saint-Paul et Amsterdam	mémoire	mémoire
En Asie.		
Inde française	220,000	49,000
Cochinchine	?	?
En Océanie.		
Nouvelle-Calédonie	500*	2,500,000?
Taïti	10,000	196,500?
Marquises	12,000	119,800?
En Amérique.		
Martinique	150,000	98,700
Guadeloupe	140,000	165,000
Guyane	22,000	12,000,000?
Saint-Pierre et Miquelon	2,900	18,000

En tout, une population coloniale de près de 4 millions d'habitants, sur une surface de 55 à 56 millions d'hectares, soit un quart seulement de la population de la France pour un territoire plus étendu que l'ensemble des départements français. Avec Madagascar, ces nombres seraient à peu près doublés.

En 1861, il y a eu une double extension coloniale : la première au Sénégal, par l'acquisition, en vertu d'un traité avec le roi de Cayor, d'une zone de terre large de deux lieues, le long du littoral, par où Saint-Louis pourra communiquer avec Gorée (*V.* SÉNÉGAL); la seconde en Cochinchine, dont une partie a été annexée à l'empire français (*V.* COCHINCHINE).

Renvoyant aux articles spéciaux le récit des faits propres à chaque colonie, nous réunirons ici, dans un tableau d'ensemble, les traits communs à la généralité d'entre elles, ou du moins à plusieurs.

L'événement qui domine tous les autres a été l'abolition du pacte colonial, ou pour mieux dire de la servitude commerciale, qui, depuis Richelieu et Colbert, rivait le sort de nos possessions aux volontés et aux intérêts de la métropole. On avait pressenti cette réforme, comme opportune, dès l'année précédente, lors de la discussion des lois pour la réduction des tarifs douaniers sur les sucres, les thés et les cafés, et après la conclusion d'un traité de commerce libéral avec l'Angleterre. Réclamée avec instance par les conseils généraux et les chambres de commerce des colonies, elle était devenue un devoir de rigoureuse et urgente justice après le décret du 3 février 1861, qui supprimait la surtaxe de 3 fr. par 100 kilog. de sucre, précédemment établie sur le pavillon étranger.

* Plus 60,000 indigènes plus ou moins soumis ou alliés.

Le projet de loi présenté au Corps législatif le 26 mai, rapporté le 14 mai par M. Granier de Cassagnac, fut voté à l'unanimité (244 voix contre 1) le 26 mai, après une discussion à laquelle prirent part MM. Conseil, Ancel et de Parieu. Le rapport au Sénat fut fait par M. Michel Chevalier, et la loi ne tarda pas à être publiée sous la date, désormais historique, du 3 juillet. En voici les dispositions :

Art. 1er. — Toutes les marchandises étrangères dont l'importation est autorisée en France pourront être importées dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Art. 2. — Les marchandises étrangères sont assujetties à leur importation aux colonies, aux mêmes droits de douane que ceux qui leur sont imposés à leur importation en France.

Art. 3. — Les marchandises étrangères peuvent être importées aux colonies sous tous pavillons. Importées par navires étrangers, elles sont soumises à une surtaxe de pavillon réglée ainsi qu'il suit :

Des pays d'Europe, ainsi que des pays non européens situés sur la Méditerranée	à la Réunion.	30 fr.
	aux Antilles..	20
Des pays situés sur l'Océan Atlantique non compris la ville du Cap et son territ.	à la Réunion.	20
	aux Antilles..	10
Des pays situés dans le Grand-Océan y compris la ville du Cap et son territoire	à la Réunion.	10
	aux Antilles..	20

Art. 4. — Les marchandises étrangères, actuellement admises aux colonies, continueront à être régies par les tarifs résultant des lois, ordonnances et décrets qui en ont autorisé l'importation, dans tous les cas où les droits de douane et les surtaxes de pavillon, établis par les dispositions qui précèdent, seraient supérieurs à ceux qui ont été fixés par les tarifs existants.

Art. 5. — Les produits étrangers dont les similaires français sont soumis actuellement à un droit de douane à leur entrée aux colonies, acquittent le même droit augmenté de celui qui est fixé par le tarif de France.

Art. 6. — Les produits des colonies en destination de la France, et les produits de la France à destination des colonies peuvent être transportés sous tous pavillons. — Lorsque les transports sont effectués sous pavillon étranger, il est perçu une taxe de 30 fr. par tonneau d'affrètement sur les produits à destination ou en provenance de la Réunion, de 20 fr. sur les produits à destination ou en provenance de la Martinique ou de la Guadeloupe.

Art. 7. — Les colonies peuvent exporter, sous tous pavillons, leurs produits, soit pour l'étranger, soit pour une autre colonie française, pourvu que cette colonie soit située en dehors des limites assignées au cabotage.

Art. 8. — Les produits des colonies, autres que le sucre, les mélasses non destinées à être converties en alcool, les confitures et fruits confits au sucre, le café et le cacao, importés en France par navires français, sont admis en franchise de droits de douane.

Ce dernier article introduit un principe tout à fait nouveau dans le droit public de la France : c'est que nos produits coloniaux sont des produits nationaux, circulant entre la colonie et la métropole comme entre deux départements français. Par un regrettable oubli, la même facilité n'a pas été établie de colonie à colonie. Ce n'est pas la seule lacune de la nouvelle législation. Comme elle ne s'applique qu'à nos trois principales colonies à culture, les autres, qui étaient, à vrai dire, moins opprimées, restent soumises à un régime aujourd'hui moins libéral. Une révision complémentaire doit introduire dans les tarifs coloniaux une harmonie qui manque.

Après la loi du 3 juillet, il convient de rappeler, suivant l'ordre d'importance, la convention conclue, à la date du 1er juillet, entre les gouvernements français et anglais, au sujet de l'immigration indienne dans les colonies françaises. Elle fut promulguée par décret du 10 août, et introduisit un droit nouveau dans le système de recrutement des travailleurs étrangers. Par cette convention, la France est autorisée à engager un nombre illimité d'Indiens à destination de ses colonies, et peut les embarquer librement, soit dans les ports britanniques, soit dans les ports français de l'Inde, par l'intermédiaire d'un agent agréé par les deux gouvernements. La Grande-Bretagne surveille, de son côté, par un représentant attitré, la loyale exécution des contrats, tant au port d'embarquement qu'au pays de destination. Le maximum de la durée d'un engagement est fixé à cinq ans, avec rapatriement aux frais de l'administration française, à moins que l'ouvrier ne préfère se réengager, ce qui lui assure une prime. Les opérations d'immigration sont assujetties, pour les colonies françaises, aux mêmes règles que pour les colonies britanniques, et le règlement du travail à la Martinique doit servir de base envers les Indiens. En même temps, et par une lettre au ministre des colonies du même jour (1er juillet), l'Empereur des Français prescrit l'abandon de tout recrutement de noirs africains à destination des Antilles (pour la Réunion, la défense remontait plus haut), et ordonne que les opérations en cours d'exécution soient terminées au 1er juillet 1862. La durée de la convention est fixée à trois ans et demi.

Nous devons compter encore parmi les innovations d'une grande importance pour les colonies la loi et le décret du 22 juillet approuvant la convention intervenue, le 22 avril précédent, entre le ministre des finances et la Compagnie des services maritimes des Messageries impériales, pour l'exploitation d'un service postal entre Suez et la Chine, avec embranchement sur la Réunion, les Indes françaises, néerlandaises et espagnoles, moyennant une subvention de 2,393,818 fr. Nous avons déjà mentionné (*V.* Antilles françaises) les stipulations relatives aux paquebots transatlantiques pour le service postal des Antilles. A l'aide de ce double courant de navigation à vapeur, à l'orient et à l'occident, la presque totalité des colonies françaises, réduites jusqu'à ce jour à recourir aux paquebots anglais, communiquera directement et rapidement avec la métropole.

Le reste des actes officiels relatifs aux colonies étant d'une moindre importance, nous nous bornerons à une simple énumération, sauf en ce qui concerne le budget :

31 décembre 1860 : Décret et arrêté relatifs à la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la marine et des colonies. —25 janvier 1861 : Décret qui autorise la constitution de la Société du Crédit colonial.—11 février 1861: Décision ministérielle portant que les compagnies disciplinaires des colonies passeront entièrement sous l'autorité et l'administration du ministre de la marine. — 9 mars 1861 : Décret sur l'émigra-

tion. — 15 mars : Décret relatif à l'exécution de la loi du 18 juillet 1860 sur l'émigration. — 11 mai : Décret qui exempte de tout droit de poste les suppléments de journaux expédiés de France, pour les colonies françaises, lorsque ces suppléments sont consacrés aux débats législatifs. — 24 juin : Décret qui réduit à 36 fr. par 100 kil. la taxe sur les cafés importés par navires français des colonies françaises et des établissements français sur la côte occidentale d'Afrique, et qui exempte de toute taxe les huiles fixes pures de palme, de coco, de touloucouna et d'illipi, importées par navires français des colonies françaises. — 25 juin : Arrêté ministériel qui organise l'exposition permanente des produits coloniaux. — 2 juillet : Décret qui ouvre au ministre de la marine et des colonies un crédit de 4 millions, dont 2 millions applicables au service colonial, savoir : bassin de radoub de Fort-de-France, 350,000 fr.; curage de la rade de Pointe-à-Pitre, 85,000 fr.; port de Saint-Pierre (Réunion), 300,000 fr.; port de Dakar (Sénégal), 265,000 fr. — 22 juillet : Décret qui autorise la Société du Crédit colonial à attribuer à ses obligations des primes et des lots ne pouvant excéder 1 0/0 du capital représenté par les obligations. — 7 août : Décret qui proroge jusqu'au 31 mars 1862 le traité avec la Compagnie générale maritime pour le transport des colis aux Antilles. — 25 août : Décret qui fixe le tonneau d'affrètement, promulgué aux colonies. — 1er octobre. : Décret qui fixe le traitement de plusieurs fonctionnaires supérieurs des colonies. — 20 octobre : Décret qui soumet les navires étrangers chargés de sucre des colonies à une surtaxe de navigation de 30 fr. pour les provenances de la Réunion, de 20 fr. pour celles de la Martinique et de la Guadeloupe, par tonne de 1,000 kilogr., *décime compris*. (Cette mesure, qui paraît une aggravation de taxe, est au contraire une diminution, en ce qu'elle supprime les décimes dont une circulaire des douanes prescrivait la perception. On l'a interprétée en même temps comme accordant le *drawback* aux sucres coloniaux importés par navires étrangers.) — 18 novembre : Circulaire ministérielle qui fixe la progression de la taxe des lettres échangées entre la France et ses colonies par la voie des navires à voiles.

Dans le cours de l'année, les impôts du timbre et des spiritueux ont été établis aux Antilles (*V.* ce mot) et, au Sénégal, l'impôt personnel, de l'enregistrement et du timbre.

Budget. — Le budget des colonies, pour 1858, a été réglé définitivement, par la loi du 3 juillet, à la somme de 17,871,370 fr. 56 c.

Le budget de 1862, voté par le Corps législatif en 1861, est fixé ainsi qu'il suit :

	fr.
Ch. I. Personnel civil et militaire..........	12,727,600
— II. Matériel civil et militaire..........	3,044,500
— III. Service pénitentiaire à la Guyane...	4,326,800
— IV. Subvention au service local........	2,223,500
Total.......	23,322,400
Le budget de 1861 ne montait qu'à.........	20,316,300

Les versements directs des colonies au Trésor proviennent de l'Inde, savoir :

	fr.
Produit de la rente de l'Inde...............	1,050,000
Contingent à verser par les établissements...	322,000
Total.......	1,372,000

A quoi il faut ajouter les 28,417,000 fr. de taxes perçues par la douane sur les sucres coloniaux.

Les crédits alloués aux diverses colonies se répartissent conformément au tableau suivant :

COLONIES	PERSONNEL	MATÉRIEL	SERVICE pénitentiaire	SUBVENTION de la MÉTROPOLE	TOTAL
Martinique	2,404,600	568,000	»	»	2,972,600
Guadeloupe	2,719,460	688,500	»	»	3,407,960
Réunion	2,047,190	448,500	»	»	2,495,690
Guyane	1,416,640	291,000	4,326,800	523,000	6,557,440
Sénégal	1,880,190	296,500	»	400,000	2,576,690
Gorée	1,686,100	159,050	»	190,000	1,035,150
Côte-d'Or et Gabon	1,286,590	43,350	»	150,000	479,940
Saint-Pierre et Miquelon	133,700	23,100	»	126,500	263,300
Sainte-Marie	108,990	100,500	»	80,000	289,490
Mayotte et dépendances	315,180	52,700	»	154,000	521,880
Inde	528,240	7,500	»	»	535,740
Taïti et Marquises	275,530	99,500	»	300,000	675,030
Nouvelle-Calédonie	700,920	148,500	»	300,000	1,149,420
Service commun	1,224,270	117,800	»	»	342,070

Le principe qui préside aux allocations du budget est que la métropole se charge des dépenses de gouvernement et de défense militaire, laissant aux colonies les frais de l'administration proprement dite, à l'aide d'un budget propre qui comprend toutes les recettes coloniales. Celles qui ont un excédant sur le budget (l'Inde seule est dans ce cas) doivent le verser au trésor de l'Etat ; celles qui sont en déficit reçoivent un subside de l'Etat. Le tableau ci-dessus montre que c'est le plus grand nombre. Les trois grandes colonies à culture ne versent et ne reçoivent rien. Mais ces rapports financiers entre la métropole et les colonies sont plus apparents que réels, à raison des taxes douanières perçues sur les produits coloniaux, et qui retombent, en partie, sur les producteurs.

L'Algérie, régie d'après un autre système financier, verse au trésor la meilleure partie de ses recettes (23 millions en 1862), et en reçoit des crédits (17 à 20 millions, et en outre, une soixan-

taine de millions pour l'armée. — V. ALGÉRIE).

En dehors du développement administratif et officiel des colonies, il nous reste à mentionner quelques progrès qui ressortent plus directement de l'initiative des citoyens. La Société du Crédit colonial a complété son organisation et commencé ses opérations, dont les résultats ne seront connus que par le compte-rendu du premier exercice, qui aura lieu en 1862; elle a émis, en 1861, une première série de 5,987 obligations à 500 fr. La Société projetée pour les assurances intercoloniales, après des querelles intérieures qui ont affaibli son action, est parvenue à faire triompher le projet de M. Barse, et la Martinique a voté, à titre d'avances, remboursables en quatre ans, une somme de 150,000 fr. pour faire face aux premières dépenses. Les expositions de Metz et de Nantes ont fourni aux produits coloniaux deux occasions de briller de tout leur éclat, et d'obtenir de nombreuses récompenses.

Commerce et navigation. — Le mouvement commercial et maritime des principales colonies françaises (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Sénégal, Gorée) se résume, pour 1859 et 1860, dans les chiffres suivants (douanes coloniales) :

DOUANES COLONIALES		1859	1860
Navigation française	navires	2,030	1,865
	tonneaux	519,842	478,940
Navigation étrangère	navires	1,174	1,211
	tonneaux	74,086	84,688
Cabotage colonial	navires	1,339	1,430
	tonneaux	74,086	84,638
Importations	de France	64,185,501	64,741,969
	entre colonies	7,498,754	5,441,463
	de l'étranger	37,720,958	39,314,655
Exportations	du crû des colonies	73,230,189	76,202,110
	réexportations	14,317,789	10,305,450

Dans le commerce avec la France, le *Tableau* publié par la douane constate, pour 1860, les rapprochements suivants (valeurs actuelles) :

COLONIES	IMPORTATION EN FRANCE	EXPORTATION DE FRANCE	TOTAL
	(millions)	(millions)	(millions)
Algérie	59.6	160.3	219.9
Réunion	41.8	27.2	69.0
Martinique	25.7	21.4	47.1
Guadeloupe	22.0	20.»	42.»
Inde	9.5	0.6	10.1
Sénégal	6.3	10.3	16.6
St-Pierre et Miquelon Grande-Pêche	16.7	8.2	24.9
Guyane	1.1	5.1	6.2
Ste-Marie, Mayotte et Nossi-Bé	0.6	0.0	0.6
Océanie	mémoire	mémoire	mémoire
Total	183.3	253.1	436.0

Ce chiffre de 436 millions d'affaires représente une proportion de 7 1/2 0/0 dans l'ensemble du mouvement commercial de la France, qui a été de 5 milliards 805 millions (valeurs actuelles) en 1860. On voit que l'Algérie prend à elle seule exactement la moitié de ce rapport. Mais la situation réelle de chaque colonie exigerait le rapprochement des transactions avec les autres colonies et l'étranger, qui ne figure pas dans le tableau ci-dessus, et que nous indiquerons dans les articles spéciaux. Il resterait enfin à faire la part propre au Gabon et aux établissements de la côte d'Or, compris sous la désignation de la *Côte occidentale d'Afrique*, que nous n'avons pas cru devoir rapporter en bloc, et celle de l'Océanie, qui est tout à fait omise dans les documents officiels. Mais, en compensation, la Grande-Pêche introduit dans les comptes ci-dessus un élément qui n'appartient qu'en partie aux colonies. On peut donc admettre les chiffres ci-dessus comme suffisamment approximatifs. JULES DUVAL.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE *en 1860 et 1861*. — Nous avons, dans le précédent volume de l'*Annuaire*, donné, sur l'année 1860, un aperçu que laissait nécessairement incomplet l'absence, à l'époque où nous le tracions, des documents officiels, l'administration des douanes ne publiant son Tableau annuel du Commerce que six ou huit mois après l'exercice écoulé. Aujourd'hui, nous sommes en état de compléter les données numériques spéciales à 1860, et de donner comme l'an dernier, un aperçu des opérations de 1861.

Année 1860. — Elle marquera certainement, dans l'histoire économique de la France, comme l'une des plus célèbres, puisqu'elle a vu inaugurer la grande réforme douanière et commerciale dont le programme impérial du 5 janvier avait posé les bases. Nous en avons indiqué, l'an dernier, le caractère et les principales dispositions : bornons-nous donc à constater les résultats.

Le commerce de la France avec ses colonies et avec l'étranger a représenté en 1860, en *valeurs réelles*, et numéraire non compris, une somme totale de 5 milliards 805 millions de francs, savoir :

A l'*importation* générale en France.	2,657 millions de fr.
A l'*exportation* générale de France.	3,148 —
Total	5,805 millions de fr.

Comparativement à 1859, ces chiffres font voir un accroissement, à l'importation, de 302 millions, et à l'exportation, de 91, soit en total 393 millions d'accroissement. Le remaniement de notre code douanier et les premiers effets de notre traité de commerce avec l'Angleterre n'ont pas, on le voit, arrêté, en 1860, la marche ascendante de notre commerce extérieur. Disons toutefois qu'au commerce spécial, c'est-à-dire au commerce qui nous est propre, déduction faite du transit et de la réexportation, l'accroissement général que nous venons de signaler se réduit à 262 millions. C'est néanmoins encore un progrès fort remarquable.

Comme d'habitude, ce sont nos opérations maritimes qui ont eu la part la plus considérable : 4 milliards 118 millions; tandis que nos échanges par terre se sont tenues dans la limite de 1 mil-

liard 687 millions. Pour le commerce *de mer*, l'accroissement, par rapport à 1859, a été de 233 millions; pour le commerce *de terre*, il a donné 160 millions. Cette supériorité du commerce maritime, qu'explique d'ailleurs l'affranchissement où le dégrèvement en 1860, de beaucoup de matières premières, des sucres, cafés, etc., nous semble d'un heureux augure à une époque où l'on s'efforce de créer partout de nouveaux débouchés extérieurs. Résumons maintenant en valeurs les mouvements de notre commerce de 1860 (Commerce général).

1° QUANT AUX PAYS (*Importations et exportations réunies*)	Millions de fr.
Angleterre	1,261
Etats-Unis	628
Suisse	551
Association allemande	466
Belgique	410
Etats sardes	315
Espagne	241
Turquie	210
Brésil	134
Russie	120
Rio de la Plata	91
Deux-Siciles	89
Pays-Bas	75
Inde anglaise	68
Antilles espagnoles	62
Pérou	58
Toscane et Lucques	56
Uruguay	48
Villes anséatiques	47
Chili	44
Egypte	43
Ile Maurice et Cap	40
Etats barbaresques	38
Norvége	35
Haïti	32
Autriche	28
Portugal	25
Suède	23
Mexique	22
Etats-Romains	21
Grèce	15
Tous autres pays étrangers	72
Nos colonies et pêcheries	437
Total général	5,805

2° QUANT AUX MARCHANDISES

A. *Importations*	Millions de fr.
Soie	332
Coton	228
Laine	179
Lin et chanvre	48
Tissus de soie	128
Bois communs	125
A reporter	1,035
Report	1,035
Houille	94
Sucre colonial	83
Sucre étranger	43
Café	89
Tissus de laine	76
Tissus de coton	50
Bestiaux	57
Céréales	55
Graines oléagineuses	48
Cuivre	44
Fonte et fer	30
Plomb	33
Huile d'olive	38
Tous autres articles importés	882
Total général de l'importation	2,657

B. *Exportations*	Millions de fr.
Tissus de soie	596
Tissus de laine	313
Tissus de coton	130
Tissus de lin et chanvre	22
Filés de toutes sortes	20
Vins	224
Eaux-de-vie	56
Céréales	143
Linge et habillement	133
Soies	123
Ouvrages en métaux	108
Tabletterie et meubles	102
Peaux ouvrées	91
Orfévrerie, bijouterie	68
Peaux et cuirs préparés	55
Sucre raffiné	48
Beurre et œufs	48
Poterie et verrerie	37
Papier et livres	36
Laines	35
Machines et mécaniques	22
Horlogerie	21
Parfumerie	20
Tous autres articles exportés	697
Total général de l'exportation	3,148

Tous les chiffres qui précèdent se rapportent, nous l'avons dit, au commerce général. Si nous consultons maintenant ceux du *commerce spécial*, lequel constitue les échanges qui sont propres à notre consommation comme à notre production, nous trouvons les résultats généraux ci-après :

1° à l'*Importation* (mise en consommation)	
Matières nécessaires à l'industrie	1,443 millions.
Objets de consommation { naturels	395
Objets de consommation { fabriqués	59
Total	1,897
Report du total	
2° à l'*Exportation* (produits de France)	
Produits naturels	849
Objets manufacturés	1,428
Total	2,277
Total général du commerce spécial	4,174
Rappel du commerce général	5,805
Il restait ainsi, en 1860, au transit, à la réexportation et aux opérations d'entrepôt	1,631 mill.

La recette des douanes, en 1860, naturellement affaiblie par l'affranchissement des cotons, des laines et de nombre d'autres matières premières, comme par le dégrèvement des sucres, café, etc., a donné un total de 141 millions, dont 131 à l'entrée. La perception, en 1859, avait été de 200 millions, dont 189 1|2 en droits d'entrée. La diminution, sur cette dernière nature de droits, a ainsi été de 58 millions et demi.

Année 1861. — Cet exercice, dont nous ne pouvons encore (nous l'avons expliqué plus haut) indiquer le mouvement en *valeurs*, est évidemment resté au-dessous de celui de 1860. Doit-on en rendre comptable la réforme économique qu'il a vue s'accomplir? Ce serait contre toute raison, contre toute justice. Sans doute, toute transition à un nouveau régime de douane apporte avec elle des embarras, des difficultés, certaines souffrances même, quels que soient les avantages généraux qui puissent jaillir d'une réforme libérale envisagée dans son ensemble; mais là n'est point, évidemment, la cause de l'affaiblissement commercial qu'a subi 1861. La crise alimentaire, d'une part, qui a obligé notre pays à dépenser, en grains étrangers, 300 à 400 millions de francs; d'autre part, et surtout, la déplorable crise américaine, qui a suspendu, nous dirions presque annulé, pour notre exportation, le meilleur débouché qu'elle rencontre à l'étranger, celui des Etats-Unis; ajoutons-y l'état encore précaire du royaume d'Italie, qui ne s'ouvrira pleinement aux transactions que quand il aura conquis ou du moins obtenu son unité politique et territoriale; voilà les causes, les véritables causes de la décroissance qu'a laissé voir en 1861 le commerce français, ou plutôt le commerce général de l'Europe, car les transactions de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, pays qui, apparemment, n'auraient point à s'en prendre aux conséquences d'une réforme douanière, ont souffert, sinon plus, du moins autant que les nôtres, des causes combinées d'allanguissement dont nous venons de parler (1).

Quoi qu'il en soit, voyons quels ont été les mouvements, en 1861, des principaux articles (commerce spécial).

A *l'importation*, nous trouvons des accroissements marqués sur tous les produits qu'a dégrevés le nouveau tarif: le *coton* brut atteint presque

(1) En veut-on la preuve pour l'Angleterre? Le débouché des *fils et tissus de coton* y est tombé de 1,305 millions de francs à 1,171 ; et l'exportation britannique tout entière qui, en 1860, avait été de 3 milliards 400 millions, n'a plus été, en 1861, que de 3 milliards 154 millions; différence en moins, 246 millions!

124 millions de kilogrammes ; c'est le même chiffre qu'en 1860, où les apports avaient été exceptionnels, mais c'est 50 p. 100 de plus qu'en 1859; la *laine* s'élève à 56 millions de kilogr. contre 51 en 1860 ; le *chanvre et le lin*, à 34 millions 1/2 contre 26; la *houille*, à 503,000 tonnes contre 492,000; la *fonte brute*, à 117,600 tonnes contre 29,000 environ; le *fer*, à 11,228 tonnes contre 445 ; l'*acier*, à 1,148 tonnes contre 324; les *machines et mécaniques*, à une valeur de 9,429,000 fr. contre 3,553,000. Arrêtons-nous à ce dernier fait, dans lequel nous aimons à voir un satisfaisant indice de l'empressement que met notre manufacture à renouveler ou à compléter un outillage défectueux dont elle ne s'accommodait que trop aisément sous les énervants auspices de la *protection* douanière. C'est assurément le meilleur moyen pour elle, avec la franchise des matières premières, de combattre efficacement la concurrence britannique. — Pour le *sucre*, l'importation de 1861 a donné bien près de 200 millions de kilogr. contre 162 en 1860 et 151 en 1859 ; un tel résultat fait bien regretter la mesure qui, en 1862, doit annuler en partie le bénéfice du dégrèvement. Pour le *café*, l'importation a été de 37 millions 1/2 contre 34 1/3.— Enfin, en *céréales* (graines et farines de toutes sortes), nos achats de 1861, pour la consommation du pays, ont dépassé 12 millions d'hectolitres, accusant ainsi des bénéfices exceptionnels qui, sous le régime de l'échelle mobile, eussent certainement élevé à 36 ou 40 fr., chez nous, comme en 1846-47, le prix de l'hectolitre. Or, il est à remarquer qu'à travers la crise alimentaire de 1860-61, les cours moyens du blé n'ont pas dépassé 28 ou 29 fr. L'affranchissement des grains, en maintenant le prix du pain à un bon marché relatif, a donc épargné au pays de graves embarras intérieurs : c'est l'un des bons résultats de notre réforme commerciale.

Tels sont les principaux faits de l'importation ; mais c'est surtout dans l'entrée des *tissus étrangers*, pour lesquels la prohibition a cessé à partir du 1er octobre, qu'il faut chercher l'intérêt de la statistique douanière de 1861. Examinons donc ce qui s'est passé depuis cette terrible levée de prohibitions qu'ont remplacée des droits d'entrée qui, après tout, ne sont pas insignifiants, puisqu'ils représentent de 15 à 25 p. 100 de la valeur. Qu'est-il advenu ? L'Angleterre et la Belgique, à qui des traités ont ouvert nos marchés pour leurs cotonnades et leurs lainages, ont-elles en effet vidé au profit de notre consommation leurs entrepôts engorgés ? Avons-nous donc été, comme on dit, envahis, *inondés* ? — Le lecteur en jugera ; nous laisserons parler les chiffres.

Mentionnons d'abord les cotonnades : c'est l'ennemi si longtemps redouté, celui dont l'invasion seule doit, c'est prédit, ruiner le pays. Le relevé douanier en établit l'entrée partie au poids, partie à la valeur. — Au poids, nous en avons reçu, en ces trois mois, 1 million 303,300 kilogr., lesquels ont acquitté en douane une somme de 828,000 fr., ce qui peut bien représenter, au droit moyen précité, une valeur d'importation de 5 à 6 millions. — Si maintenant nous ajoutons à ce chiffre, en tissus déclarés à la valeur, 637,000 fr. pour les cotonnades belges et 2 millions 971,000 fr. pour celles d'Angleterre, soit ensemble 3 millions 608,000 fr., nous arrivons pour le total général des tissus de coton importés du 1er octobre au 31 décembre 1861, à la somme, approximative bien entendu, de 9 millions 608,000 fr., soit, si l'on veut, 10 millions.

Passons maintenant aux lainages. Ici nous sommes plus sûrs du calcul : presque tout est inscrit à la valeur. Voici le compte : en lainages provenant de Belgique, on a (toujours pour les trois mois) une somme de 351,000 fr., et, en tissus et objets de l'espèce provenant d'Angleterre, 16 millions 33,000 fr., soit, en total, 16 millions 384,000 fr. Si nous y joignons 1 million et demi environ que pourront représenter les tapis et objets divers comptés au poids (439,000 kilogr. sans distinction de pays), nous trouvons, pour la totalité des lainages introduits durant le trimestre, une somme de 17 millions 884,000 fr. Disons 18.

Voilà donc, en définitive, pour les deux grandes catégories de tissus, un total général d'environ 28 millions de francs, dont un tiers seulement du côté des cotonnades. — Pour trois mois, qui peuvent bien compter comme quatre ou cinq, vu l'agglomération qu'avait faite à nos portes l'attente de la levée des écluses prohibitives, est-ce donc en vérité si exorbitant, si inquiétant? — Sur ce point, nous nous bornerons à rappeler qu'en cotonnades et en lainages notre exportation atteint aujourd'hui 300 millions, et que la valeur de notre *production totale*, dans ces deux branches de la manufacture, peut bien s'élever à 1 milliard et demi, ou même à 1,600 millions. Et nous n'en resterons certainement pas là aujourd'hui que, grâce à une haute et ferme intelligence, la manufacture française a les matières premières en franchise et les machines à droits réduits. — Voulez-vous, à ce sujet, toucher du doigt le bénéfice qu'ont réalisé nos fabricants au dégrèvement des matières textiles, du moins en ce qui touche la fourniture à l'intérieur? —En 1859, pour 82 millions de kilogr. de coton et 39 millions et demi de kilogr. de laine par eux importés, ils acquittaient en douane, d'une part 19 millions de francs; de l'autre, 7 millions et demi; total, 26 millions et demi de francs. Or, en 1861, pour 124 millions de kilogr. de coton et 56 millions de kilogr. de laine, ils n'ont eu à payer en douane (droit de balance) que 376,000 fr. Voilà, certes, une notable économie, sans compter celle qu'ils ont faite sur les charbons, sur le fer, sur les matières tinctoriales, dégrevées ou affranchies; une économie qui a bien dû contribuer un peu à alléger pour eux le fardeau de la concurrence étrangère à l'intérieur. Nous savons bien

qu'à la sortie, nos fabricants recouvraient autrefois le montant du droit acquitté (et parfois même un peu plus, ce qui leur rendait particulièrement agréable le système compliqué des primes et drawbacks); mais ils n'en ont pas moins, en dernier lieu, bénéficié de la franchise pour l'approvisionnement intérieur, qui, nous venons de le dire, est bien autrement considérable que celui dont s'alimente le débouché extérieur.

Examinons maintenant les faits de l'*exportation*: ici, le tableau est infiniment moins satisfaisant; les causes dont nous avons parlé plus haut ont réduit d'une manière très-sensible notre débouché extérieur. Après l'Angleterre, c'est l'Union américaine qui, habituellement, prend la part la plus considérable de nos soieries, de nos lainages, de nos nouveautés, modes, meubles, verreries, porcelaines, vins, articles de l'industrie parisienne. Or, ce précieux marché nous a été à peu près fermé en 1861; de même qu'il n'a pu expédier à l'Europe de suffisants approvisionnements de coton, il n'a pu lui prendre la somme ordinaire d'articles manufacturés, et si les Etats-Unis, en 1861, ont fourni de grandes quantités de grains à notre alimentation publique, il n'est que trop vrai que c'est en numéraire, pour la majeure partie, que nous en avons payé la contre-valeur.

Mais tous nos articles d'exportation ont-ils donc souffert en 1861? Non, assurément: il en est plusieurs, tels que le chanvre, les filés de coton et de laine, la garance, le savon, le sel, le sucre raffiné, la soie grège, les tissus de coton écrus et blancs, etc., qui ont donné des excédants plus ou moins considérables. Hors de là, tout est en décroissance, et il faut bien reconnaître que les articles en perte sont ceux qui, d'ordinaire, constituent la meilleure part de nos ventes à l'étranger. Nous allons citer les principaux, en comparant les résultats des deux exercices:

	1861	1860
	kilog	kilog.
Peaux ouvrées, préparées et ganterie	6,250,000	7,190,000
Porcelaines	4,009,000	5,850,000
Verres et cristaux	8,969,000	10,441,000
Livres et gravures	2,023,500	2,218,000
Tabletterie et mercerie	8,370,000	8,501,000
Soies moulinées et teintes	166,000	212,600
Ouvrages en métaux	11,598,000	12,576,000
Cotonnades teintes et imprimées	1,737,000	2,835,000
Draps casimirs et mérinos	2,068,400	3,015,000
Tissus de soie	2,774,000	3,680,000
Machines et mécaniques	7,060,000	8,281,000
Meubles	6,481,000	6,900,000
Chapellerie (feutre)	5,916,400	7,268,800
Modes	3,965,000	5,533,000

On voit combien ont perdu nos *soieries*, ce premier article de notre débouché aux Etats-Unis, et, à cette regrettable liste, il nous faut ajouter les *vins*, qui, de 195 millions de litres en 1860, sont tombés à 177 millions 1/2 en 1861. Qui pouvait, du reste, espérer mieux de tant de mauvaises récoltes successives? Notre débouché en Angleterre n'en a toutefois pas souffert: si l'élévation des prix l'a empêché de s'accroître en 1861, il n'en a pas moins représenté le double environ de ce qu'il était en 1859: 9 millions 485,000 litres contre 4 millions 894,000. L'abaissement du tarif anglais nous a donc profité ici dans la limite du possible.

La recette des droits d'entrée, en 1861, a donné un total de 126,740,000 fr. Ce n'est que 4 millions 1/2 environ de moins qu'en 1860; mais c'est 63 millions de moins qu'en 1859. Là se marque l'effet, qui était assurément inévitable, du remaniement de notre tarif des douanes.

Il nous reste maintenant à parler du *mouvement maritime* de 1861. Donnons d'abord les chiffres généraux du tonnage, en les mettant en regard de ceux de l'année précédente:

	1861		1860	
Entrée....	4,934,624	tonneaux	4,017,293	tonneaux
Sortie.....	2,680,419	—	2,845,730	—
Totaux..	7,615,043	—	6,863,023	—

Le rapprochement de ces chiffres offre le résumé fidèle, pour ainsi dire, de notre commerce de 1861. Qu'y voit-on, en effet? Une diminution assez notable (165,000 tonnes) à la sortie, résultant du ralentissement général de nos affaires et, en particulier, de nos exportations; puis une augmentation beaucoup plus considérable à l'entrée (917,000 tonnes), résultant, d'une part, de l'abaissement ou de la suppression des droits sur les matières premières, et, d'autre part, des apports très-considérables de grains qu'ont nécessités les besoins de notre alimentation publique.

Il n'est pas sans intérêt maintenant de rechercher ce qu'ont été, dans ce transport maritime (en nombre rond) des 7,615,000 tonnes de 1861, les parts respectives du pavillon national et des marines étrangères intervenant dans notre commerce extérieur. Voici comment se décompose le total:

NAVIGATION		NAVIRES	TONNEAUX
1° à l'entrée	par navires français..	11,646	1,763,623
	par navires étrangers.	18,371	3,171,001
	Totaux......	30,017	4,934,624
2° à la sortie	par navires français..	6,842	1.245,831
	par navires étrangers.	10,347	1,434,588
	Totaux......	17,229	2,680,419

Ainsi, en tonnage, le *pavillon français* a couvert (entrée et sortie réunies)........................ 3,010,000 tonneaux.
Et les *pavillons étrangers*........... 4,605,000 —
Total......... 7,615,000 tonneaux.

C'est-à-dire que notre marine marchande obtient à peine 40 p. 100 dans l'ensemble des transports, laissant ainsi 60 p. 100 à l'ensemble des pavillons étrangers. Et il faut noter que cette part de 40 p. 100 se réduirait à 30 environ, si l'on déduisait des chiffres généraux ci-dessus le mouvement entre la métropole et ses colonies, en d'autres termes, l'intercourse coloniale, laquelle est réservée, comme on le sait, au pavillon national. L'étranger, dans notre *navigation de concurrence* proprement dite, obtient donc de 70 à 72 p. 100. Cette situation d'infériorité de notre pavillon s'ex-

plique en partie sans doute par l'insuffisance, chez nous, des marchandises de grand encombrement à exporter; mais elle a une autre cause encore, ou plutôt diverses causes très-complexes : c'est, en particulier, le maintien des surtaxes de pavillon, de provenance et d'entrepôts, qui, sous le spécieux prétexte de *protéger* notre pavillon, entrave et surcharge toutes nos opérations maritimes. Pourquoi (pour citer un exemple entre cent autres) surtaxer le coton de l'Inde quand il nous est apporté sous un pavillon étranger autre qu'anglais, ou encore le coton américain si c'est un navire anglais qui nous l'apporte ? Pourquoi surtaxer le même article s'il nous vient de Liverpool ou d'Anvers, et non en droiture du pays producteur? La législation anglaise a fait justice de toutes ces vieilles entraves, qui, en fin de compte, ne protégent rien du tout, et nuisent à tout développement ; et l'Angleterre s'en est admirablement trouvé. Ce pays compte aujourd'hui un tonnage de 22 à 23 millions de tonneaux (3 fois le nôtre), et n'a nullement vu s'affaiblir, par la réforme, la force de son pavillon. D'autres causes encore contribuent à l'infériorité du nôtre; c'est l'exubérance des règlements douaniers et administratifs qui en gênent et en grèvent les mouvements, qui soumettent notre construction à l'étranger, notre mode d'armement et d'équipement, le rapatriement de nos équipages, la francisation des navires, etc., à une foule de prescriptions minutieuses, gênantes, onéreuses, souvent même vexatoires, et qui font perdre à nos armateurs un temps dont leurs concurrents savent faire un si habile et si fructueux usage. L'abolition de ce vieux mécanisme douanier, qui n'a plus aujourd'hui sa raison d'être; l'abolition aussi d'un régime colonial qui, depuis 60 ans qu'il est à l'épreuve, n'a rien fait pour la prospérité de nos faibles colonies ; enfin, l'affranchissement complet, absolu, de toutes les denrées et matières propres au travail, tel serait, selon nous, le moyen de donner à notre commerce maritime un essor qu'il attend en vain, depuis plus d'un demi-siècle, du système suranné des surtaxes et de la protection.

Premier trimestre de 1862. — Sans vouloir anticiper sur le compte que nous avons à rendre, l'an prochain, de l'exercice 1862, nous pouvons cependant, au moment où nous terminons le présent article, dire que l'état de notre commerce extérieur, peu satisfaisant au début de l'année, s'est un peu amélioré vers la fin du premier trimestre. On remarque, au 31 mars, un accroissement sensible dans la plupart de nos articles d'exportation, dans les soieries et les lainages, le sucre raffiné, les laines, les vins et eaux-de-vie, la garance, les verreries, les machines, etc. Quant à nos importations, elles sont pour la plupart aussi en progrès, sauf, bien entendu, celle du coton qui, pendant le trimestre, n'a été que de 4,976,000 kilog., contre 56 millions et demi durant le trimestre de 1861. Nos importations de *cotonnades anglaises et belges* ont été, pour le trimestre, de 4 millions 300,000 francs environ ; celles des *lainages* de même origine ont atteint presque 16 millions ; total approximatif, 20 millions. On a vu plus haut que le dernier trimestre de 1861 avait donné un total de 28 millions. Il y a donc eu un ralentissement assez marqué dans le mouvement d'introduction de nos tissus étrangers pendant le premier trimestre 1862.

CHEMIN-DUPONTÈS.

COMPAGNONNAGE. — Le 1er novembre 1861, fête de la Toussaint, Paris a été témoin d'un événement destiné à avoir un grand retentissement dans la France. De temps immémorial, il existait entre les diverses sociétés d'*ouvriers compagnons* une hostilité que déploraient tous les amis de ces braves travailleurs: deux compagnons se rencontraient-ils en faisant leur *tour de France*, aussitôt ils se demandaient leur mot de ralliement, et, s'ils appartenaient à des corporations ennemies, vite en garde! Le sang rougissait souvent le grand chemin, et l'un des deux adversaires restait quelquefois sur place.

Cette haine barbare et sans motif tend heureusement à disparaître. La *société des compagnons du devoir*, dite *étrangers tailleurs de pierres*, cédant à l'inspiration de M. Agricol Perdiguier, compagnon menuisier, dit *Avignonnais-la-Vertu*, ancien membre de l'Assemblée nationale, auteur du bon *Livre du compagnonnage* et de beaucoup d'autres ouvrages utiles, tendant à régénérer cette institution, adressait au public, en octobre 1861, une circulaire annonçant qu'elle donnerait à Vaugirard, pour la fête prochaine de la Toussaint, un banquet et un bal, auxquels seraient invitées les corporations même jusqu'à présent hostiles. « Assez de rivalités absurdes! avaient dit les commissaires dans leur manifeste. Assez de ces luttes ridicules qui n'ont que trop ensanglanté les grands chemins! Qu'aux chants de guerre succèdent des chants fraternels! Que toutes les associations, abjurant leurs haines, ne balancent pas à accepter notre cordiale invitation ! »

C'était pour obéir à ce vœu philanthropique que se réunissaient les compagnons. Toutes les associations étaient représentées à cette fête de famille par des hommes élégamment vêtus et d'un maintien irréprochable, par des femmes gracieuses et bien mises. On voyait là les tailleurs de pierres étrangers, portant leurs couleurs en sautoir; les tailleurs de pierres passants, les couvreurs, les portant au chapeau; les bons drilles, portant leur couvre-chef en écharpe et s'en décorant la poitrine; les menuisiers, les serruriers, les chamoiseurs, les tisseurs, les cordonniers, les sabotiers, les boulangers, les tonneliers, d'autres corps encore, les portant près du cœur, flottant du côté gauche! Là brillaient le rouge, le bleu, le vert, le blanc, le jaune, le lilas, toutes les nuances de l'arc-en-ciel, et l'effet en était

admirable. A minuit a eu lieu la *chaîne d'union.* (Voyez dans l'ENCYCLOPÉDIE DU XIX SIÈCLE, article *Compagnonnage*, la valeur de ces noms et l'histoire des associations ouvrières). Les Enfants de Salomon, de maître Jacques, du père Soubise, tous ces ennemis de la veille s'étaient pris par la main. M. Perdiguier en pleurait de joie.

C'est qu'en effet, les rivalités, les haines, les batailles, ont été trop longtemps les douloureux épisodes du compagnonnage et du tour de France. Non-seulement deux compagnons, n'appartenant pas au même devoir, *se topaient*, ou se battaient; mais les devoirs même se livraient souvent entre eux des combats sanglants. En 1818, une affaire très-sérieuse épouvanta Vergèze et Muse en Languedoc. En 1825, un forgeron fut tué à Nantes. En 1833, 1836, 1837, 1840, 1841, 1844, de nouveaux massacres ensanglantèrent Marseille, Lyon, Uzès, Grenoble, Paris, etc.

Il y a, comme on voit, de grandes améliorations à introduire dans le compagnonnage, œuvre excellente au fond, mais qui réclame encore d'autres réformes. C'est ce qu'Agricol Perdiguier avait compris bien avant la révolution de 1848 et la réunion de l'Assemblée constituante, où lui-même, élu des siens, était entré, grâce à l'appui de George Sand, de Chateaubriand, de Béranger, de Lamartine, de Lamennais. Il avait tenté sous la république un sérieux essai de fraternisation : tous les devoirs s'étaient rendus ensemble, de toutes parts, à l'Hôtel-de-Ville de Paris; mais la fusion n'avait été qu'apparente ; l'heure de la destruction complète des abus n'avait pas sonné ; il restait encore trop de préjugés à vaincre, trop de passions à calmer.

La nouvelle tentative des compagnons du devoir qui a eu lieu à la Toussaint dernière et dans laquelle on a vu s'associer à M. Agricol Perdiguier, plusieurs compagnons d'un vrai mérite, hommes très-éclairés, très-dévoués, MM. Entraygues, compagnon boulanger, aujourd'hui fruitier et marchand de comestibles, Pissot et Bonnet, mégissiers, etc. etc. promet de porter incessamment ses fruits. Les ouvriers touchent à la réalisation d'une grande réforme poursuivie depuis des siècles. Courage, persévérance, braves enfants du travail ! Un dernier effort, et, soyez en sûrs, vous arriverez. Déjà à la fête des tailleurs de pierres ont succédé celles des charrons, des tanneurs, des maréchaux; et partout on a remarqué le même empressement, le même ensemble, le même entrain. Partout de la fraternité, partout de la joie; mais partout aussi du travail et des œuvres d'art. Les compagnons luttent de théorie et de pratique; c'est parmi eux à qui fera progresser tous les métiers.

En janvier 1862, il n'était bruit que du chef-d'œuvre des menuisiers du devoir, exposé chez leur Mère, boulevard de Strasbourg, n. 51. Délicat par le fini de la main, exigu de volume, vraie merveille d'intelligence, il fait grand honneur à l'homme qui l'a imaginé, M. Leroux, dit *Champagne*, homme à larges idées, sympathique à tous les devoirs, instruit, modeste, d'une rare patience, d'un désintéressement à toute épreuve. Il a consacré à la réalisation de ce travail toute son énergie, toute son ambition et les plus belles années de sa vie. Les compagnons n'oublieront pas ce frère qui a blanchi à leur service, et le gouvernement saura donner à ce travailleur d'élite d'utiles et justes encouragements.

Quant à nous, nous ne pouvons qu'applaudir aux fêtes des divers devoirs. Elles mettent les hommes en contact; elles les font se connaître, s'aimer, s'apprécier; elles servent au progrès et à la fusion; mais, après les fêtes particulières de chaque corps, doivent venir les fêtes générales de l'ensemble des associations, fêtes si bien décrites par Agricol Perdiguier dans sa *Question vitale sur le compagnonnage et la classe ouvrière*, question qui a porté ses fruits et qui a été le signal de nouvelles réunions fraternelles à Vienne, à Nantes, à Angers, à Saint-Jean-d'Angély, au Mans. Ce n'est pas assez pourtant; et nous espérons que les travailleurs de France ne s'arrêteront pas en chemin; nous avons confiance dans leur bon sens, dans leur instruction croissante, dans l'esprit vivifiant de la civilisation qui les pénètre. Ils réaliseront les espérances de leurs compagnons les plus intelligents et les plus dévoués, et oubliant un passé triste et affligeant, ils porteront jusque dans les moindres hameaux l'esprit de fraternité qui les anime, et pourront bientôt étendre à la France entière la *chaîne d'union*, qui a joint déjà leurs mains et leurs couleurs. EUGÈNE DE MONGLAVE.

CONCOURS AGRICOLES. — Indépendamment des concours qui ont lieu tous les ans dans chacune des grandes régions agricoles (*V. l'Annuaire* de 1859-60), il y a eu en 1861 cinq concours d'animaux gras à Poissy, à Nantes, à Bordeaux, à Lyon et à Nîmes. Un des plus anciens et aussi un de ceux où le programme était le mieux rédigé, celui de Lille, a été supprimé par un arrêté du conseil municipal, et ce fait est regrettable.

Le concours régional de Metz, comprenant les départements de la Moselle, du Bas-Rhin, de la Meurthe, des Vosges, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et du Doubs, a paru plus remarquable au point de vue du nombre qu'au point de vue de la perfection des individus des différentes espèces appelées à concourir, ce qui se comprend dans une contrée tant de fois ravagée par la guerre. Quelques améliorations ont cependant été tentées et non sans succès. Deux exploitations agricoles ont surtout attiré l'attention de la commission et le propriétaire de l'une d'elles, M. Dorr, ancien élève de Grignon, a obtenu la prime d'honneur. Des médailles ont été données à MM. Hourier, Gallois, Boh, Carny, Mangin, Aubertin, Rebm, Henriot, Ismart et Becker, pour services rendus à l'agriculture.

La race chevaline, représentée par 121 individus,

offrait peu d'intérêt. A ce concours hippique avaient été conviés les chevaux des pays circonvoisins : les éleveurs du grand-duché de Luxembourg ont seuls répondu à cet appel. Des deux catégories demi-sang et chevaux de trait, la dernière seulement a mérité quelque attention. L'ardennais semble être le cheval propre au pays, car le percheron et le boulonnais, sous l'influence du climat et de la nourriture, y deviennent facilement lymphatiques. La première catégorie n'offrait que des sujets sans valeur. Dans l'espèce bovine, les races hollandaise et suisse paraissent avoir la préférence auprès des éleveurs en voie de progrès, mais la manie du croisement entre races locales en égare beaucoup d'autres. Les heureux effets obtenus par le croisement du durham avec la race lorraine devraient encourager l'éleveur à exiler à jamais ces races abâtardies dont le concours offrait trop d'échantillons.

Les exposants au concours de Metz ont paru se préoccuper, en ce qui regarde l'espèce ovine, du rendement en viande plus que du rendement de la laine ; cette manière d'envisager l'élève du mouton fait honneur à leur intelligence. On retrouve dans leurs produits l'influence anglaise; c'est assez dire que diverses races locales sont en voie de progrès. L'espèce porcine ne tenait pas, à cette exposition, la place qu'elle aurait dû y occuper. Le porc est encore l'aliment ordinaire de l'habitant des campagnes et il nous semblerait, en conséquence, devoir être l'objet de soins particuliers.

A Châlons, le concours réunissait sept départements (Marne, Côte-d'Or, Meuse, Yonne, Haute-Marne, Ardennes, Aube). Ceux qui se rappellent cette province désolée qu'on nomme encore la Champagne pouilleuse, seront étonnés d'apprendre que 27 concurrents se disputaient le prix d'honneur dans la Marne, qui est à cette heure un des départements où la culture a fait le plus de progrès depuis quelques années. Parmi ces nombreux concurrents, six surtout ont accompli des travaux, fait même des découvertes qui ont ranimé enfin une nature si avare. C'est à M. Chemery, qui, depuis trente-cinq ans, luttait dans un isolement presque complet contre la routine et un sol ingrat, qu'est échue la haute distinction qui l'a signalé à tout un pays comme un modèle à suivre. L'espèce bovine était représentée par 295 têtes de bétail, parmi lesquelles on remarquait quelques durham assez bien réussis, des charolais et des durham-charolais. L'exposition la plus intéressante était celle de l'espèce ovine ; c'est en effet dans la Champagne, dans la Côte-d'Or et la Marne, que se trouvent les troupeaux mérinos les plus remarquables. Au point de vue du lainage, les moutons du Châtillonnais et quelques sujets de la race mauchamps étaient dignes d'attention; mais quelle triste machine à viande que cette race osseuse dont les moutons de la Marne nous offraient de si tristes échantillons ! Les espèces anglaises n'étaient représentées à ce concours que par quelques sujets de l'espèce porcine qui brillaient par les qualités qui leur sont propres ; les grandes races yorkshire et berkshire ont obtenu le plus de succès. Des essais assez malheureux ont été exécutés par les faucheuses, qui ont dû fonctionner sur une terre meuble et détrempée par les pluies. La faucheuse de M. Peltier a parfaitement exécuté son travail, ainsi que le semoir de M. Redier, de Paris.

La région nord comprend les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine. La prime d'honneur a été obtenue par M. Galmel, pour l'exploitation de sa ferme de Saint-Crépin, arrondissement de Beauvais. Plusieurs grandes médailles ont été, en outre, décernées pour services rendus à l'agriculture dans le département de l'Oise, entre autres, à MM. Labitte frères, à Clermont, M. Bourdon, à Rosny, M. Dumont, à Esquinvilliers, M. Robiche, à Morinvel.

L'espèce chevaline, en ce qui concerne les races de trait, était très-bien représentée à Beauvais; les boulonnais y brillaient dans tout leur éclat. Dans l'espèce bovine, arrivait en première ligne la race flamande, représentée par un groupe de plus de 100 têtes. Au point de vue de la production du lait, c'est la première de nos races; elle a en outre l'avantage de prendre facilement la graisse. Il y avait aussi quelques hollandaises, mais qui laissaient à désirer comme finesse. La race cotentine était faiblement représentée d'ailleurs ; elle n'était pas là dans son centre. Le fait important du concours, au point de vue de la production de la viande, c'était l'exposition de M. le marquis d'Havrincourt, qui a croisé la race picarde avec le sang durham, et a créé une famille qui se montrait de beaucoup supérieure aux races locales qui l'entouraient. Dans la race ovine, ce sont toujours les mérinos, les métis-mérinos qui sont les plus nombreux. Il est regrettable de voir cette pauvre race, qui n'est plus en harmonie avec les besoins de l'époque, encouragée par les deniers de l'Etat. Quelques échantillons de dishley, de southdown et de charmoises montraient suffisamment de quel côté était le progrès. Dans l'espèce porcine, les races anglaises, là comme ailleurs, ont obtenu tous les suffrages.

Au concours de cette année à Rouen, se pressaient les éleveurs de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Mayenne. La prime d'honneur a été décernée à M. Charles Dargent, propriétaire agriculteur près Fécamp. L'exposition hippique était fort brillante, les carrossiers normands et les percherons ont fait l'admiration des nombreux visiteurs. Dans la première de ces deux catégories, ce sont : MM. Castillon, Lecoispellier, Poisson, Cheradam, Thorel, qui ont obtenu les premiers et seconds prix ; dans la seconde, MM. Samson, Desvaux, Marre,

Debienne, Noiteau et Gouellain. L'exposition des animaux de l'espèce bovine était très-brillante ; celle des croisements durham-normands éclipsait complétement celle de la race pure du pays. Dans la race courtes-cornes, on remarquait les animaux de MM. Carel, de la Tulaye, de Fontenay, Danger, Gometz, Dauger, de Verdun, et Anisson du Perron. Parmi les croisements durham, ont obtenu des prix : MM. Lesueur, de Witt, Lemercier, Morisse et Roquigny. Cette dernière exhibition a démontré une fois de plus quels avantages retirent ceux qui mettant de côté les vieux préjugés nationaux, ont formé des étables d'animaux durham-normands. L'exposition ovine était moins remarquable que la précédente; la race dishley et ses dérivés ont été déclarés les plus convenables à la région. MM. Truffer, Mériel, Barbenchon et Thouroude, ont remporté les prix dans la race pure, et MM. Baulin, Lelièvre et de La Valette dans la catégorie des croisements. L'exposition porcine était considérable et se composait principalement des races normandes et new-leicester; la grande race normande brille par ses qualités prolifiques, mais elle est tardive et engraisse difficilement; son amélioration avec la race anglaise est indiquée par le succès qu'elle obtient chez ceux qui l'ont pratiquée. Les porcs new-leicester de MM. de Verdun et d'Argent ont obtenu les premiers et seconds prix; le premier prix des femelles a été décerné à M. de la Valette pour une remarquable truie suitée d'une nombreuse famille.

Le concours de Quimper réunissait les départements de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Maine-et Loire et de la Vendée. La prime d'honneur a été décernée à M. Briot de la Mallerie pour son domaine de Kerlotagu. L'exhibition bovine, qui aurait pu être si brillante, était au contraire d'une grande pauvreté. Plusieurs des principaux éleveurs de l'Anjou, MM. de Falloux, de Jousselin et Bouton-l'Evêque qui doivent concourir pour la prime d'honneur en 1862, n'avaient pas envoyé leurs animaux dans la crainte de leur nuire par un si long voyage. Les durham étaient assez mal représentés; en revanche le croisement de ces animaux avec la race locale était bien réussi et prouvait que c'est au sang des *short-horn* qu'il faut demander l'amélioration de cette dernière, lorsque le degré de la culture est assez avancé pour permettre l'entretien d'une race plus forte. Dans cette catégorie on peut citer les produits de Mme la princesse Bacciochi et ceux de MM. Galleron, Cudennec, Boisteaux, Corniquel, L. Pourhiet, et Trochu. La race bretonne pure, qui fait la fortune des pays pauvres, était là, comme de raison, en majorité; elle formait un ravissant groupe de 185 animaux, dont les plus parfaits appartenaient à Mme la princesse Bacciochi, à MM. Trochu, Briot de la Mallerie, de Kerjégu, de Frétay et Leroux. L'exposition ovine témoignait du peu de soins qu'on apporte en Bretagne à l'élève du mouton. Les races south-down et de la Charmoise sont celles qui conviennent le mieux à cette contrée : il y en avait quelques échantillons, que les créateurs de ces races admirables auraient eu de la peine à reconnaître pour l'instrument de leur gloire. Quant à l'espèce porcine, elle présentait des spécimens de presque toutes les races anglaises sans compter ceux des races bretonne et craonnaise. Cette exposition était intéressante et, en Bretagne comme ailleurs, les races de nos voisins l'ont emporté dans l'esprit des populations rurales, qui en retirent un grand profit et un bienfait au point de vue de leur alimentation, dans laquelle la viande de porc joue un rôle important. Si la classe des instruments était pauvre, celle des produits agricoles présentait quelques belles collections de céréales, de racines, des échantillons de beurre, de cidre et de lin; il faut noter aussi le fromage façon Gruyère que M. Bonnemant fabrique dans sa magnifique exploitation de Treulan. Le fait important que le concours de Quimper a porté à la connaissance du public est l'établissement d'une distillerie de betteraves qu'on doit à S. A. I. Mme la princesse Bacciochi et à M. Bonnemant, qui par cette utile innovation ont rendu un vrai service à l'agriculture de cette région.

Orléans avait convié cette année à son concours les départements de la Sarthe, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, du Loiret, de l'Indre, du Cher, de la Vienne et de la Nièvre. Ces départements sont loin d'être les plus riches de France, et si on en excepte une partie de la Sarthe et la vallée de la Loire, on peut dire que ce n'est pas de cette région qu'est venue la lumière de la science agricole. Toutefois il faut se hâter de dire que la désolée Sologne est entrée dans une voie de progrès et d'amélioration notables dans la mise en valeur de ses terres, naguère incultes, et qui chaque année viennent apporter leurs tributs de riches moissons. Les deux lauréats à la prime d'honneur, MM. de Béhague et Bobée, ont tous les deux travaillé à cette régénération de leur patrie et ont également bien mérité d'elle; c'est le premier de ces deux agriculteurs émérites qui a obtenu cette flatteuse distinction. Cette région ne possède pas de races bovines qui lui soient propres, et les charolais et les vendéens qui figuraient au concours n'étaient là qu'à titre d'importation; les produits les plus admirés étaient ceux qui étaient le résultat d'un croisement durham. Dans la catégorie des charolais purs, il faut citer les animaux de MM. Signoret, Bernard, Lequime, Doury, de Bouillé; dans celle des charolais croisés on remarquait ceux de MM. Signoret, Bernard, Lequime, Auclère, Tiersonnier et Audebal. La race mancelle ne comptait qu'un très-petit nombre de têtes, par cette raison que tous les éleveurs du Maine l'ont croisée avec le sang des courtes cornes, qui l'ont placée parmi nos races les plus précoces, partant les plus profitables. Cependant nous citerons MM. Courtillier,

Gâté, Legris et Cornilleau qui tiennent encore pour la race pure et qui ont obtenu des prix bien mérités. Les croisements durham-manceaux étaient également peu nombreux, et on ne peut guère citer que le taureau appartenant à M. Courtillier. Le lauréat de la prime d'honneur dans la Sarthe, en 1857, qui s'est signalé par l'amélioration de la race mancelle et qui possède une étable remarquable, manquait à cette réunion. La catégorie des durham était nombreuse, et les sujets qui la composaient étaient bien réussis. MM. de Béhague, Salvat (de Loir-et-Cher), MM. Auclerc et Tachard du Cher et MM. Tiersonnier et Doury ont été les élus. L'exposition ovine était considérable et remarquable par la qualité. M. Noblet avait exposé des mérinos améliorés, sous le rapport de la conformation, par des soins intelligents. Les races solognote et berrichonne ne pouvaient manquer de figurer à Orléans et elles n'y faisaient pas trop triste figure; cependant elles ont dû céder le pas à la race de la Charmoise créée par M. Malnigié, habile éleveur enlevé trop tôt à l'agriculture, mais dignement remplacé aujourd'hui par son fils qui a prouvé que l'héritage paternel n'avait pas dégénéré entre ses mains. M. Paul Malnigié a donc remporté les premiers prix, puis venaient MM. de Tascher et de Chambon. La magnifique race southdown était très-bien représentée par les moutons de MM. de Bouillé et de Béhague. Quant à l'espèce porcine elle était moins brillante que les précédentes ; les porcs français étaient de qualité très-inférieure, et ceux qui appartenaient aux races anglaises laissaient aussi à désirer. L'exposition des machines présentait un aspect assez brillant; on y voyait nombre de machines à battre le blé et de faucheuses, puis les charrues de M. Trousseau, un agriculteur qui fabrique dans le département d'Indre-et-Loire des instruments aratoires perfectionnés.

C'était à Lyon que tenait ses assises la région qui comprend le Jura, l'Ain, la Loire, le Rhône, l'Allier, Saône-et-Loire, la Savoie et la Haute-Savoie. Les bras manquent dans ces contrées, aussi les instruments agricoles étaient-ils nombreux. Là, comme ailleurs, les faucheuses ont parfaitement exécuté leur travail. La prime d'honneur a été décernée à M. et Mme Réjaunier, de l'arrondissement de Villefranche. L'exposition de l'espèce bovine était surtout remarquable par le bel ensemble que présentait la race charolaise dont le berceau se trouve dans la région; MM. Dreux, Vernay, Magnin, Goyard, Rouget, Balay, Poncet et Adenot ont obtenu les prix dans cette catégorie. C'est surtout aux produits laitiers que visent les cultivateurs de cette région; il en résulte que chacun s'adresse aux races qu'il croit les plus laitières : de là la diversité qu'offrait l'exposition bovine. On y voyait des vaches flamandes, normandes, bretonnes, suisses, hollandaises et d'Ayr, et des produits tenant plus ou moins du mélange de plusieurs de ces types. La race écossaise d'Ayr, importée par l'école agricole de la Sausaie, gagne dans l'esprit des éleveurs de cette contrée où elle semble réussir. En revanche les durham n'y sont pas prisés. Parmi nos races locales il faut citer la race bressanne, qui commence à s'améliorer; quelques éleveurs cherchent à reconstituer la race fémeline, mais jusqu'ici leurs efforts sont restés infructueux. Les espèces ovines et porcines étaient mal représentées et dénotaient qu'on s'occupe peu dans le pays de la propagation de ces espèces.

Les départements de l'Aveyron, du Tarn, du Lot, du Cantal, de la Corrèze, du Puy-de-Dôme et de la Creuse, ont envoyé au concours régional de Rodez, de beaux et nombreux échantillons de leurs différentes races bovines. Le prix d'honneur a été décerné à M. de Mont-Seignet. 150 têtes de la race bovine d'Aubrac montraient les perfectionnements que des soins intelligents ont fait atteindre à cette race. La taille s'est élevée, le corps s'est allongé, la poitrine a pris plus de largeur et de profondeur, la culotte plus d'ampleur, enfin la race entière a subi une heureuse transformation. A côté d'elle figurait la race de Salers, qui lui a disputé les honneurs du concours; cette race forte et sobre se trouve dans les hautes régions montagneuses, au nord du Cantal. Le Tarn avait envoyé quelques bons spécimens de sa race locale, dite d'Anglès. Quelques rares croisements durham prouvaient que le paysan n'accepte pas encore franchement l'influence étrangère. L'espèce ovine locale n'a pas obtenu les suffrages de la commission; la race du Laurzac seule a sa raison d'être, puisque son lait sert à la fabrication du fromage de Roquefort. Le plus célèbre agronome de l'Aveyron a, par l'influence du New-Kent, régénéré sa bergerie, et ses produits se sont heureusement répandus dans le pays. Dans l'espèce porcine, les grandes races locales figuraient à côté des hampshire et des yorkshire; ces derniers, quoique supérieurs, ne sont pas acceptés par le paysan qui croit impossible d'adapter cette race mal construite pour la marche, aux besoins du pays, où le porc va lui-même chercher dans les champs sa nourriture. Un fait à signaler, c'est que l'Aveyron devient le centre d'une importante fabrication d'instruments aratoires perfectionnés.

On voyait réunis à Angoulême, les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne, de la Dordogne, de la Gironde, et du Lot-et-Garonne. C'est M. de Thiac, un agriculteur distingué de l'arrondissement de Ruffec, dans la Charente, qui a obtenu la prime d'honneur. En raison de l'extension donnée à l'élevage de l'espèce bovine, qui, dans cette région, exécute presque partout les travaux des champs, l'exposition bovine comptait 357 têtes d'animaux appartenant aux races limousine, garonnaise, bazadaise, vendéenne, nantaise, durham et aux croisements. Comme laboureurs, les nantais et les limousins sont les meilleurs bœufs;

ce sont eux que les distilleries du Nord recherchent pour exécuter leurs labours et leurs transports. On admire aussi les premiers sur les quais de la ville de Nantes, où on les emploie en guise de chevaux, pour transporter les marchandises du port. Comme animaux de boucherie, les vendéens et les garonnais sont préférables. Toutes ces races étaient bien représentées ; celle de Durham, qui l'était beaucoup moins bien, fait peu de progrès dans l'estime des cultivateurs de cette région. L'exposition ovine était aussi misérable par le nombre que par la qualité ; les moutons poitevins et saintongeois sont de véritables géants, mais ne sont bons ni pour la viande, ni pour la laine. Les southown de M. de Bouillé relevaient seuls cette exhibition; cet éleveur célèbre en avait exposé plusieurs lots remarquables. L'espèce porcine de cette contrée est aussi défectueuse que l'espèce ovine, aussi n'offrait-elle que des types que le jury aurait dû repousser complétement comme animaux à encourager. Les races anglaises pures ne figuraient là que pour mémoire, mais quelques croisements new-leicester avec les races locales indiquaient clairement le parti qu'on pouvait tirer de cette pratique très-répandue aujourd'hui. La section des instruments était bien représentée ; les faucheuses Wood ont particulièrement attiré l'attention des paysans, ainsi que les faneuses et les rouleaux Croskill ; les charrues vigneronnes formaient un bel ensemble.

Le concours régional de la région Sud-Ouest a eu lieu cette année à Toulouse. Cette grande et belle ville est plutôt un grand centre agricole qu'une cité manufacturière, aussi l'agriculture y a-t-elle été parfaitement accueillie. M. d'Auberjon, propriétaire du domaine de Saint-Félix, a été l'heureux lauréat de la prime d'honneur, que se disputaient les agriculteurs de la Haute-Garonne. Cette faveur était d'autant mieux méritée, qu'elle avait été plus vivement recherchée; on doit citer parmi les concurrents les plus redoutables, M. Mategoute, qui, depuis 1843, n'a cessé de mériter les différentes récompenses réservées à l'agriculture. Les travées de l'exposition de Toulouse étaient garnies par une grande quantité de produits de toutes sortes ; on y comptait environ mille têtes de bétail. L'espèce bovine seule était représentée par 599 animaux des races gasconne, de Lourdes, béarnaise, basquaise, ariégeoise, bazadaise, landaise, bretonne, durham, et une foule de croisements divers. Cette région présente, comme on le sait, une grande variété de races. Toutes peuvent être considérées à des degrés différents comme des races de travail, plutôt que comme des races propres à la boucherie ; elles sont aussi, en général, assez mauvaises laitières. Cependant la race blonde, qui croît sur les deux rives de la Garonne, produit une viande très-estimée par la boucherie de Paris. Si elle ne brille ni par une poitrine développée, ni par l'écartement de ses hanches, la longueur de son corps et ses cuisses épaisses lui donnent un poids énorme qui atteint en moyenne 700 kilogr. de viande nette. Les cultivateurs du Sud-Ouest ayant l'habitude de faire travailler leurs bœufs et même leurs vaches, la race durham a peu de succès parmi eux. Les dix prix réservés à cette catégorie n'ont pu être distribués, tant les sujets étaient médiocres et peu nombreux. D'ailleurs, on ne comprend pas que certains agriculteurs de cette région aient recours à la Hollande et à la Suisse pour y puiser des reproducteurs : car, pas plus que les Durham, les races de ces deux pays ne peuvent vivre ailleurs que sur de gras pâturages ; aussi les animaux hollandais et suisses exposés à Toulouse étaient-ils d'une maigreur extrême. L'élevage de l'espèce ovine joue un rôle très-peu important dans ces provinces méridionales ; les races anglaises n'y peuvent vivre, à cause de la grande chaleur ; la race lauragaise rustique et féconde, dont les brebis donnent une crème très-recherchée, est la seule qui paraisse convenir sous ce climat. L'exposition porcine, au contraire, n'était guère composée que d'animaux anglais. On voyait, à Toulouse, une grande quantité d'instruments et une belle variété de produits agricoles de toutes sortes. On doit mentionner le fromage de Cap-Long, coté 180 fr. les 100 kil., fabriqué par MM. Paul Troy et Lafond ; les eaux-de-vie de M. Seillan. Les éducateurs des nouveaux vers à soie ont obtenu une médaille de bronze.

Arrivons à la Provence. Cette région agricole se distingue par des caractères tout à fait spéciaux et par sa routine malheureusement trop invétérée. L'agriculture y trouve les éléments de richesse les plus variés. Il ne s'agit que de les exploiter rationtionnellement La Provence avait son concours à Marseille. 139 animaux de l'espèce bovine étaient inscrits parmi les races françaises ; les meilleurs échantillons venaient de l'Auvergne et des Pyrénées. La race bretonne paraît convenir parfaitement à cette stérile contrée.

Dans l'espèce ovine, la race qui nous paraît la mieux appropriée aux habitudes du pays est la barbarine. On sait que d'immenses troupeaux viennent chercher dans la Crau leur nourriture, et que, le printemps venu, ils retournent aux gras pâturages des Alpes ; la race barbarine, remarquable d'ailleurs par sa fécondité, est très-robuste, et peut mieux que d'autres affronter les fatigues de longs voyages. Les races anglaises de l'espèce porcine, tendent à détrôner complétement nos races indigènes ; le concours de Marseille l'a montré une fois de plus : c'est un progrès dont nous félicitons les agriculteurs. M. Mafredy, des Bouches-du-Rhône, a obtenu la prime d'honneur. Les départements appelés à concourir étaient ceux du Gard, de Vaucluse, des Pyrénées-Orientales, du Var, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, de l'Aude, des Alpes-Maritimes et de la Corse.

Placé à l'extrémité de la région sud-est, loin de toute voie ferrée, Digne n'a pas eu et ne pouvait espérer un concours nombreux et brillant. 136 animaux seulement sont venus occuper l'attention d'une population peu habituée aux fêtes agricoles. Les représentants de l'espèce bovine sont arrivés exténués par les fatigues d'un long et pénible voyage. Les éleveurs de la Haute-Loire et de la Lozère, seuls pays de bétail de cette région agricole, s'étaient courageusement décidés à envoyer au concours les échantillons de leurs diverses races ; mais la distance, plus encore que l'absence de produits, avait empêché plusieurs des départements formant cette région de figurer avantageusement. L'intérêt de la Commission s'est principalement porté sur les travaux de M. Raibaud-Lange, à qui la prime d'honneur a été adjugée à l'unanimité. Par ses soins, des espaces considérables qui semblaient voués à une stérilité éternelle ont été mis en valeur; le revenu de son domaine de Paillerols s'est élevé de 5,000 fr. à 30,000. Dans l'espèce bovine, les races d'Aubrac et du Mezenc ont remporté les premiers prix; les races étrangères n'en ont pas eu. Le mouton des Basses-Alpes tient de plus ou moins loin au mérinos, la laine étant l'objet d'un commerce assez étendu. L'espèce porcine indigène n'a pas eu de premier prix ; mais les races étrangères en ont obtenu plusieurs. Disons, en finissant, que M. Raibaud-Lange a plusieurs fois été mentionné pour ses excellentes races de bétail et ses instruments agricoles ; espérons que son exemple influera sur ses concitoyens, peu disposés jusqu'à ce jour à entrer dans la voie du progrès. M. le docteur Fruchier et M. Astouin méritent d'être nommés, l'un pour la création de vignes et l'autre pour l'établissement dans un pays montagneux de bassins pour la retenue des eaux.

Disons, pour résumer l'impression générale causée par tous les concours agricoles, qu'ils ont répondu à la pensée qui les a institués. Ils mettent en lumière les progrès de toutes sortes, révèlent à ceux qui les ignorent les conquêtes de la science comme celles de la pratique, et éveillent chez tous une heureuse et féconde rivalité.

Guy de Charnacé.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÉGES de Paris et de Versailles. — La distribution des prix a eu lieu le 12 août, sous la présidence de M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes. M. de la Coulonche, professeur au lycée Louis-le-Grand, était chargé du discours latin, vieil usage un instant aboli en 1848, et qui a repris honneur dans la vieille Sorbonne. L'orateur a traité du système d'enseignement de Rollin; il s'est attaché à montrer l'influence que ce système a exercée jusqu'à nos jours sur la direction de l'enseignement en France, et en particulier sur les perfectionnements que le temps et les besoins nouveaux d'une société nouvelle ont apportés à l'ancienne organisation des études universitaires. M. Rouland a ensuite adressé aux élèves une de ces brillantes et chaleureuses allocutions qui sont, chaque année, pour le ministre, un succès oratoire de plus; pour l'Université, une récompense de ses travaux et une garantie; pour les familles, une preuve de l'intérêt éclairé, actif, dévoué que l'Etat enseignant apporte à l'accomplissement de son œuvre.

Le prix d'honneur de mathématiques a été obtenu par M. Bouxin (François-Ernest), de Chaudion (Ardennes), élève du lycée impérial Louis-le-Grand; le prix d'honneur de dissertation en français, par M. Martin (Louis-Alexandre), de Paris, élève du lycée impérial Bonaparte ; le prix d'honneur de discours latin, par M. Brochot (Philippe-Marie-Gabriel), de Royan (Charente-Inférieure), élève du lycée impérial Charlemagne. Il a été accordé 3 prix d'honneur, 41 premiers prix, 47 seconds prix, 333 accessits; en tout, 424 nominations, qui se sont réparties de la manière suivante entre les lycées et colléges appelés à prendre part au concours :

Le lycée Louis-le-Grand a obtenu 1 prix d'honneur (mathématiques spéciales), 14 premiers prix, 15 seconds prix, 88 accessits; en tout, 118 nominations; le lycée Charlemagne, 1 prix d'honneur (rhétorique, discours latin), 13 premiers prix, 11 seconds prix, 80 accessits; en tout, 105 nominations; le lycée Bonaparte, 1 prix d'honneur (logique, dissertation en français), 6 premiers prix, 9 seconds prix, 69 accessits; en tout, 85 nominations; le lycée Saint-Louis, 1 premier prix, 5 seconds prix, 30 accessits; en tout, 36 nominations; le lycée Napoléon, 3 premiers prix, 2 deuxièmes prix, 22 accessits; en tout, 27 nominations; le lycée de Versailles, 2 premiers prix, 22 accessits; 24 nominations en tout; le collége Rollin, 1 premier prix, 4 seconds prix, 18 accessits; en tout, 23 nominations; le collége Stanislas, 1 premier prix, 1 second prix, 4 accessits.

CONCOURS POUR LE PROFESSORAT. — Le nombre total des candidats qui se sont présentés, en 1861, aux examens d'agrégation des Lycées (lettres, grammaire, sciences mathématiques, sciences physiques, histoire et géographie), et aux examens pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, a été de 365. Après les épreuves écrites qui ont été subies dans chaque chef-lieu de l'Académie, les jurys réunis à Paris ont procédé, dans la première quinzaine de septembre, à l'examen oral.

Dans l'ordre des sciences mathématiques, sur 63 candidats, 15 ont été nommés agrégés ; — dans l'ordre des sciences physiques, 33 candidats s'étaient présentés, 8 ont été définitivement admis; — dans l'ordre des lettres, 16 candidats sur 68 ont été reçus agrégés ; — dans l'ordre de la grammaire, 122 s'étaient fait inscrire, 13 ont été reçus ; — dans

l'ordre de l'histoire, sur 25 candidats, 5 admissions définitives.

C'était la seconde fois que le jury d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes procédait à ses opérations nouvelles. Il avait à juger 54 candidats, dont 34 se présentaient pour l'enseignement de la langue allemande et 20 pour l'enseignement de la langue anglaise. 15 candidats ont reçu le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand; 7, le certificat pour l'enseignement de la langue anglaise.

Les jurés étaient, selon l'ordinaire, présidés par des inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur; savoir : *Sciences mathématiques*, M. Leverrier; *Sciences physiques*, M. Dumas; *Lettres*, M. D. Nisard; *Grammaire*, M. Dutrey; *Histoire*, M. Giraud; *Langues vivantes*, M. Ravaisson.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. — L'article relatif à *Buénos-Ayres* a brièvement indiqué la situation nouvelle que les derniers événements ont faite à cette province, dont le gouvernement local, substitué par le sort des armes à l'ancien gouvernement fédéral, domine aujourd'hui toute la République argentine. Nous allons reprendre ici le récit des faits au point où les a laissés le précédent *Annuaire*, et exposer avec quelques détails les phases diverses de la révolution qui vient de s'accomplir dans la Plata.

L'état de choses créé par la victoire de Cépéda et par *le pacte d'union* conclu entre la Confédération et Buénos-Ayres, semblait offrir des garanties de stabilité, à en juger du moins d'après les manifestations publiques qui avaient eu lieu dans toutes les provinces. Partout les autorités argentines avaient prêté serment à la nouvelle constitution, et à l'occasion de cette solennité, Buénos-Ayres elle-même s'était distinguée par l'éclat de ses fêtes, auxquelles avaient été invités le nouveau et l'ancien président de la République, le docteur Derqui et le général Urquiza, ce dernier redevenu gouverneur provincial de *l'Entre-Rios*, mais investi en outre du grade et des fonctions de capitaine général des armées fédérales. En réalité, cependant, Buénos-Ayres n'avait pas renoncé à sa politique traditionnelle, et elle attendait, elle épiait; elle travaillait sourdement à faire naître l'occasion qui devait favoriser ses desseins ambitieux. Cette occasion surgit inopinément dans les derniers jours de 1860 : une révolte, évidemment fomentée par ses partisans ou ses émissaires, éclata dans la province de San-Juan; le gouverneur fédéral Virasoro y périt, et l'insurrection installa à sa place, comme nouveau gouverneur, un des citoyens notables et considérés de la province, nommé Abérastain.

Le colonel Sâa, chargé par le président d'aller rétablir à San-Juan l'autorité fédérale, marcha avec 1,500 hommes contre les rebelles, qui furent défaits, et perdirent dans la rencontre plus de quatre cents des leurs. Des excès furent commis par les troupes victorieuses, et Abérastain, fait prisonnier, fut, par ordre de Sâa, fusillé presque sous les yeux de sa famille. Cette répression et surtout l'exécution d'Abérastain excitèrent une vive émotion à Buénos-Ayres. Le général Mitre, alors gouverneur, adressa au président une énergique protestation qu'il fit répandre à profusion dans les provinces, et la propagande organisée parmi les populations contre *les massacres de San-Juan* eut d'autant plus d'effet que le chef du gouvernement fédéral, personnellement incriminé, élu de la veille, à peu près inconnu, ne se recommandait ni par la notoriété politique, ni par la renommée militaire qui avaient maintenu son prédécesseur au pouvoir.

Ce fut sur ces entrefaites qu'une affreuse catastrophe vint faire diversion au conflit : le 20 mars 1861, à huit heures du soir, un tremblement de terre détruisait en quelques minutes la ville de Mendoza, une ville de 20,000 âmes! Près des deux tiers des habitants furent ensevelis sous les ruines! Cet immense malheur retentit douloureusement jusqu'en Europe, où s'ouvrirent des souscriptions, pour concourir, avec celles des deux Amériques, au soulagement des victimes survivantes.

Cependant l'agitation des provinces ne s'était pas apaisée, lorsqu'un nouvel incident l'expulsion des députés de la province de Buénos-Ayres décrétée par le congrès, détermina l'explosion. Le gouvernement buénos-ayrien dénonça aussitôt la rupture du *pacte d'union*, fit des levées, mobilisa sa garde nationale, et moins de deux mois après, le général Mitre se trouvait à la tête d'une armée qu'il dirigeait rapidement sur Santa-Fé. De son côté, le gouvernement fédéral s'était préparé à la lutte, et le président Derqui avait réclamé et obtenu du congrès le droit absolu de régler les taxes de douanes, la haute direction des affaires extérieures, l'occupation permanente par les troupes fédérales de l'île de Martin-Garcia, qui commande l'entrée des grands fleuves, et enfin la faculté d'exiger de Buénos-Ayres une indemnité de deux millions de piastres et de lui interdire la possession d'une force navale quelconque.

Les deux armées, fortes chacune d'environ 15,000 hommes, et commandées, l'une par Mitre, l'autre par Urquiza, se trouvèrent en présence, le 17 septembre 1861, dans les plaines de Pavon. La brillante réputation militaire du général Urquiza, le dévouement connu et la bravoure du contingent de l'Entre-Rios, principal noyau de son armée, le souvenir de Cépéda, tout semblait, comme en 1859, présager la victoire au parti fédéral. Le sort déjoua ces prévisions. Dès le début de l'action, la cavalerie buénos-ayrienne fut, il est vrai, dispersée par la cavalerie d'Urquiza; mais l'infanterie tint ferme et réussit, après une lutte acharnée, à forcer le centre de l'armée fédérale, qui, vers la fin du jour, se mit en déroute complète, laissant aux mains de l'ennemi un millier de prisonniers et la majeure partie de son artillerie. Les troupes entre-rianes

seules firent retraite en bon ordre. A la suite de cette affaire, Urquiza, qui, paraît-il, avait désapprouvé la politique extrême de Derqui, envoya au congrès sa démission de capitaine général, alléguant l'indiscipline des troupes et l'insubordination des généraux.

La cause fédérale était perdue. Mitre, poursuivant ses avantages, prit possession, sans nouveaux combats, de San-Nicolas et de Rosario, capitale de la province de Santa-Fé, et expédia ses lieutenants dans les provinces avoisinantes. A son approche, Derqui se démit du pouvoir, et se réfugia sur un *steamer* anglais qui le conduisit à Montevideo. La plupart des généraux et des hauts fonctionnaires fédéraux émigrèrent également, les uns dans l'Uruguay, les autres au Chili ou au Paraguay. La province centrale de Cordova, l'une des plus importantes de la Confédération, avait fait, la première, son adhésion à la cause de Buénos-Ayres; celles de San-Juan, de Mendoza, de Tucuman, de Santiago, de Salta, de San-Luis, de Catamarca, etc., suivirent successivement son exemple.

Cependant, Urquiza, rentré avec son contingent dans sa province de l'Entre-Rios, où il possède de magnifiques domaines, et où il est tout-puissant, Urquiza, demeuré seul en face de son antagoniste, se tenait sur la défensive, ne voulant ni se rallier au mouvement, ni le combattre. Des clameurs furieuses s'élevèrent contre lui parmi les *Portenos* (natifs de Buénos-Ayres); les invectives les plus outrageantes lui furent prodiguées dans la presse; on le traitait d'*ennemi public!* on criait: *Mort au tyran!* on allait jusqu'à le comparer à Rosas, dont il avait, dix années auparavant, renversé l'odieuse dictature! Les uns réclamaient contre lui une condamnation capitale; les autres, plus modérés, demandaient une sentence d'ostracisme, à l'instar des anciennes républiques de la Grèce!

Mitre, maître de la situation, dictateur de fait, ne tint aucun compte de ces exagérations. Soit modération, générosité ou calcul, soit déférence aux conseils qu'il aurait, dit-on, reçus des ministres de France et d'Angleterre, Mitre entra en négociations avec son adversaire, et fit ratifier par la législature une déclaration de paix que celui-ci accepta sous la condition de garder le gouvernement de sa province. Cette transaction honorable mettait fin à la guerre, et Mitre put songer dès lors à la réorganisation de la République. — Il est aujourd'hui en possession de pleins pouvoirs qui lui ont été délégués par la presque unanimité des provinces, pour convoquer un nouveau congrès national dans la ville qu'il lui plaira de désigner, ce qui veut dire: dans Buénos-Ayres, dont il veut faire enfin la capitale de la République argentine et le siége du gouvernement fédéral. Nul doute que le futur congrès ne l'élève lui-même à la présidence. Un avenir prochain nous dira si le vainqueur de Pavon est quelque chose de plus qu'un soldat heureux.

A. Husson.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

— Président de la Diète de Francfort, le baron Aloys de Kubeck, député de l'Autriche. La Prusse est représentée par le baron d'Usedom; la Bavière, par le baron de Pfordten; la Saxe royale, par le comte de Heimbruck; le Wurtemberg, par le comte de Reinhard; Bade, par M. Robert de Mohl; la Hesse électorale, par M. de Hasberg; la Hesse-Darmstadt, par le baron de Münch-Bellinghausen; le Danemark et les deux Mecklembourg, par le baron de Bulow; les Pays-Bas, par M. de Scherff; la maison Ernestine de Saxe et Reuss, par le baron de Fritsch; Brunswick et Nassau, par le baron de Dungern; Oldenbourg, Anhalt et Schwarzbourg, par M. d'Eisendecker; Lichtenstein, par M. de Linde; Schaumbourg-Lippe, par M. de Strauss; Lubeck, par M. Elder; Francfort, par M. Muller; Brême, par M. Albers. Les autres postes sont vacants. — Ministre plénipotentiaire de France auprès de la Confédération germanique, le comte de Salignac Fénelon.

Malgré la lenteur proverbiale de ses mouvements et les habitudes routinières dont elle n'est pas encore parvenue à se débarrasser, la Diète germanique finit par céder à l'impulsion qui entraîne l'Allemagne, et la question de la réforme fédérale a fait depuis l'année dernière un pas énorme. Un des hommes d'État les plus hostiles au *Nationalverein* et aux tendances prussiennes, le ministre des affaires étrangères du royaume de Saxe, M. de Beust, s'est cru lui-même obligé de proposer une nouvelle constitution fédérale, et l'Autriche, à son tour, a reconnu la nécessité d'améliorer les bases de la Confédération germanique et d'adjoindre à la Diète une chambre de députés choisie par les assemblées législatives des États particuliers, et qui se rapproche beaucoup du parlement allemand que demande la société nationale. La grande question qui agite l'Allemagne a été ainsi posée officiellement dans les conseils des gouvernements; mais, en attendant qu'elle soit résolue, ce qui, à la vérité, peut tarder fort longtemps, elle n'a fait que manifester de nouveau les divergences profondes qui divisent les grands États allemands. Mais avant d'exposer cette conclusion de l'année 1861, nous devons faire connaître les débats qui signalèrent les premiers mois de la même année.

C'était la réforme de l'organisation militaire qui avait le plus occupé la Diète dans l'année 1860, et nous avons donné dans le dernier *Annuaire* le texte des propositions de la Prusse et des États secondaires sur les modifications à introduire dans la résolution fédérale de 1821, intitulée *Principes généraux*, qui forme toujours la base de l'organisation militaire de la Confédération. Le seul point en discussion était toujours la grosse question du commandement de l'armée fédérale en temps de guerre, que la campagne d'Italie avait soulevée. Les lois de la Confédération défèrent ce comman-

dement à un général en chef nommé par la diète; la Prusse demandait qu'il fût scindé en deux et partagé entre elle et l'Autriche; nous avons vu que les gouvernements secondaires avaient signé le 5 août 1860, à Würzbourg, un projet moyen qui conférait la nomination du général en chef aux deux grandes puissances allemandes et réunissait les contingents des autres États en un corps spécial sous les ordres d'un commandant distinct. Ce projet avait été soumis à l'Autriche et à la Prusse, et des conférences avaient eu lieu à ce sujet à la fin de 1860, à Berlin, entre des commissaires autrichiens et prussiens. On n'a appris que peu de chose sur ces pourparlers. L'Autriche paraît avoir fait entrevoir quelques concessions à la Prusse, mais en tout cas on se sépara sans être arrivé à aucune conclusion positive. La Prusse cependant espéra qu'une proposition mixte aurait plus de chance d'être acceptée, et dans la séance du 2 mai 1861, M. d'Usedom fit une déclaration dans ce sens. Les dernières négociations avaient convaincu le gouvernement prussien, dit-il, que tous les États fédéraux reconnaissaient la nécessité d'aviser à un moyen de s'affranchir dans certains cas des obligations résultant des articles 12 à 16 des *Principes généraux* sur le commandement de l'armée fédérale; que, pour aplanir les difficultés, il se dispenserait pour le moment de préciser les dispositions par lesquelles on pourrait remplacer ces articles, et se bornerait à indiquer la voie qu'il y aurait lieu de suivre et pour laquelle s'étaient prononcés déjà de nombreux et éminents membres de la Confédération. En conséquence il présentait la proposition suivante :

« Au cas où les deux grandes puissances allemandes ou l'une d'elles feraient la guerre avec la totalité de leurs armées réunies aux autres forces de la Confédération germanique, les articles 12 à 16 des *Principes généraux* et les paragraphes qui s'y rapportent cesseront de produire leur effet. L'entente sur la manière dont la direction militaire supérieure de la confédération germanique sera exercée dans ce cas, notamment sur le commandement en chef et la division des forces réunies sera abondonnée avec confiance aux très-hauts gouvernements d'Autriche et de Prusse, qui prendront l'assentiment de la Diète pour leurs arrangements en tant qu'ils concerneront l'armée fédérale. »

L'Autriche ne répondit que le 16 mai suivant. L'envoyé autrichien déclara qu'en effet la proposition présentée par la Prusse avait été débattue dans les conférences de Berlin, et que le gouvernement prussien avait raison de dire que l'Autriche avait coopéré à la formuler; mais en la présentant d'une manière si inattendue, on l'avait séparée des propositions y attenantes, et le gouvernement autrichien ne pouvait y voir la solution véritable de la question préliminaire posée comme base de la révision de l'organisation militaire de la Confédération. L'envoyé ajoutait que, du reste, la démarche de la Prusse, dont on devait se féliciter, donnait l'espoir que les membres de la Confédération finiraient par s'entendre sur cette question importante.

C'était une fin de non-recevoir en termes embarrassés. Le même jour, du reste, les délégués des États secondaires se réunissaient de nouveau, à Wurzbourg, pour débattre des questions militaires. On n'a pas su exactement quel a été l'objet de ces conférences. Il s'agissait, suivant les uns, de reviser la proposition du 5 aout 1860 sur le commandement de l'armée fédérale; suivant d'autres, de désigner le commandant du corps spécial qu'on désirait former avec les contingents des moyens et petits États; d'après une troisième version, enfin, de compléter la proposition du 5 août par des dispositions sur les approvisionnements, les transports, etc. Quelques États voulaient proposer, dit-on, le roi de Wurtemberg pour commandant en chef du corps spécial. Ce prince se défendait en ce moment contre des attaques assez vives provoquées par une parole imprudente qu'il avait prononcée. Il avait dit qu'une Prusse organisée d'après les maximes du *Nationalverein* serait plus dangereuse pour les États secondaires de l'Allemagne que l'empire français. Ces paroles, mises en rapport avec les sympathies connues du ministre de Hesse-Darmstadt, M. de Dalwigk, pour la France, avaient suffi pour faire accuser les gouvernements secondaires de tendances semblables à celles qui, au commencement de ce siècle, avaient fait naître la Confédération du Rhin. Le journal officiel du Wurtemberg repoussa ces reproches avec la plus vive indignation. La conférence de Wurzbourg, d'ailleurs, s'était peu inquiétée de ces bruits, et le 31 mai 1861, les gouvernements qui la composaient présentèrent à la diète la proposition signée le 5 avril 1860, sans aucun changement. Le même jour, le grand-duché de Bade, qui venait de changer de politique et qui ne s'était pas fait représenter à Wurzbourg, soumettait à l'assemblée une autre motion sur le commandement en chef de l'armée fédérale. C'était la proposition prussienne plus détaillée et légèrement modifiée.

La Prusse cependant ne s'était pas découragée. S'appuyant sur les espérances d'entente exprimées par l'Autriche, son représentant insista de nouveau, dans la séance du 13 juin 1861, sur la prise en considération de la proposition présentée le 2 mai. L'envoyé autrichien déclara qu'il s'en référait à sa réponse du 16 mai, en répétant que son gouvernement ne désirait pas moins vivement que la Prusse qu'on se mît d'accord et que cette question importante fût résolue. Depuis lors la Diète germanique ne s'est plus occupée du commandement en chef de l'armée fédérale, qui avait donné lieu à tant de discussions depuis 1859, et rien n'autorise à croire que des négociations aient été suivies à ce sujet hors de cette assemblée.

Sur quelques points secondaires seulement, la révision des lois militaires de la Confédération avait abouti à un résultat. La Diète avait voté, enfin, dans la séance du 27 avril 1861 sur les conclusions présentées par sa commission militaire,

le 16 février de la même année (v. l'*Annuaire* de 1860-61). Il avait été décidé que la matricule de 1842, qui sert toujours de base aux contingents, ne serait pas revisée comme l'avait proposé Waldek; que la distinction entre le contingent principal et le contingent de réserve serait effacée, et que ces deux contingents seraient réunis désormais sous le nom de contingent principal; que ce nouveau contingent principal serait porté à 1 1/2 pour 100 de la matricule; que le contingent de dépôt serait de 1/3 au lieu de 1/6 de cette même matricule; que la division d'infanterie de réserve subsisterait, conformément aux règles admises jusque-là; que la commission militaire continuerait son travail de révision, et s'attacherait principalement aux points dont le règlement uniforme était nécessaire et désirable, dans l'intérêt de la force et de la bonne organisation de l'armée fédérale. Enfin il fut décidé, au commencement de 1862, que l'augmentation du contingent de dépôt serait réalisée dans le courant de cette année.

La Prusse cependant cherchait à atteindre par des négociations directes avec quelques États fédéraux une partie du but qui rencontrait de si forts obstacles dans la Diète. Le 1er juin 1861, elle conclut avec le duc Ernest de Saxe-Cobourg une convention militaire qui incorporait le contingent fédéral des duchés de Cobourg et de Gotha dans l'armée prussienne. Ce contingent, formant en temps de paix un bataillon, devait continuer à tenir garnison dans les duchés; mais il était stipulé qu'il serait commandé par des officiers prussiens, qui, à cet effet, prêteraient un serment particulier au duc, et que la Prusse se chargerait de son entretien au prix d'une somme annuelle de 80,000 thalers (de 3 fr. 75 c.) en temps de paix, et de 148,000 th. en cas de mobilisation, que paieraient les duchés. Les officiers de Cobourg-Gotha prenaient rang de leur côté dans l'armée prussienne. En même temps, le gouvernement prussien ouvrait des négociations avec les villes hanséatiques en vue de la création d'une flottille de chaloupes canonnières destinées à protéger les côtes de la mer du Nord. Cette flottille composée de quarante à cinquante chaloupes, aurait été construite, moitié aux frais des villes hanséatiques, moitié aux frais de la Prusse, et cette dernière en aurait pris le commandement. Ces négociations sur la défense maritime trouvèrent d'ailleurs un puissant appui dans l'élan qui commençait à se manifester en ce moment même, dans l'opinion, en faveur de la création d'une flotte allemande.

La *Nationalverein* tenait toujours l'esprit public en éveil sur les questions de nationalité et de puissance militaire. Les réunions partielles de membres de la Société, qui avaient lieu fréquemment dans diverses villes, en attendant l'assemblée générale annuelle, maintenaient sans cesse à l'ordre du jour les grandes questions de la politique allemande. L'une des plus remarquées de ces réunions fut celle qui se tint en Hanovre le 8 avril 1861. La Société nationale n'étant pas tolérée en Hanovre, cette réunion n'avoua pas publiquement ses rapports avec le *Nationalverein*. Mais elle était présidée par M. de Bennigsen, président de la Société nationale, et vota comme celle-ci des propositions tendantes à instituer un pouvoir central et un parlement allemand, à intervenir en faveur du Schleswig-Holstein, à rétablir la constitution de 1831 dans la Hesse électorale. Mais on y souleva, en outre, la question de la liberté de la presse, et un orateur, ayant trop vivement critiqué le régime auquel étaient soumis les journaux en Hanovre, un commissaire de police présent à la séance prononça la dissolution de la réunion. Cependant, à propos de la question danoise, on avait voté une motion invitant les États du Nord de l'Allemagne à mettre sur pied une flottille de chaloupes canonnières pour défendre les côtes allemandes contre un blocus possible de la part du Danemark. Ce vœu s'était reproduit dans d'autres villes de commerce du Nord, à Stettin, à Dantzig, et l'idée de la création d'une flotte allemande qui avait tant passionné les esprits en 1848, reprenait faveur peu à peu. Elle fut saisie par le *Nationalverein*, qui profitait d'ailleurs de toutes les occasions pour stimuler le sentiment national. Le tir national allemand tenu la première fois en juillet à Gotha, sous la présidence du duc Ernest, l'assemblée générale des sociétés de gymnastique qui se réunit à Berlin le 10 août, toutes les fêtes, toutes les réunions populaires, même les congrès savants comme celui des juristes réuni à Dresde en août 1861, celui des commerçants tenu en mai 1861 à Heidelberg, ou celui des Économistes qui siégea plus tard à Stuttgart, fournissaient autant d'occasions de démonstrations nationales. Déjà des souscriptions pour la flotte allemande avaient été ouvertes dans plusieurs villes, quand l'assemblée générale du *Nationalverein* vint régulariser le mouvement.

Cette assemblée fut tenue à Heidelberg les 23 et 24 août. La première séance s'ouvrit par un discours du président, M. de Bennigsen, et la lecture d'un rapport sur la situation générale qui, l'un et l'autre, se terminaient par des considérations sur l'Autriche. Ces considérations donnèrent lieu à une discussion qui occupa une grande partie de la première séance. Le comité exprimait le désir que le reste de l'Allemagne ne se mêlât pas aux affaires autrichiennes et que l'Autriche, de son côté, s'abstînt de toute intervention dans la question allemande. Il recommandait la neutralité entre les deux partis qui divisent le Reichsrath, les unitaires et les fédéralistes, et cherchait à les ménager tous deux en essayant de prouver que l'un et l'autre avaient intérêt à ce qu'à côté de l'Autriche il se formât une Allemagne forte et unie. L'assemblée se prononça en faveur de ce point de vue, après avoir entendu plusieurs orateurs, dont

l'un, M. Pfeiffer, député Wurtembergeois, demandait que l'Autriche allemande fut comprise dans l'État fédéral qu'on se propose de fonder; un second, M. Menke, voulait qu'on déclarât toute monarchie unitaire en Autriche incompatible avec l'autorité d'un pouvoir central et d'un parlement allemand, et un troisième, M. Miquel, entraîna l'assemblée en proclamant que l'Autriche n'était pas morte comme on l'avait cru et comme il l'avait cru lui-même, que le retour de l'absolutisme y était impossible et que l'État autrichien ne pouvait appartenir à l'Allemagne que tout entier ou en aucune façon. On déclara ensuite que c'était un des premiers devoirs des membres de la société de contribuer de tout leur pouvoir à ce que dans les élections pour les chambres des États particuliers, on ne nommât que les députés décidés à agir en vue de l'établissement d'un pouvoir central et d'un parlement allemand. Le lendemain on s'occupa de l'organisation militaire de la Confédération et de la défense nationale. Un membre proposa d'organiser des corps de volontaires comme en Angleterre; mais cette question fut combattue par la raison qu'il suffisait des sociétés de gymnastes et des tirs nationaux et l'assemblée vota une motion dans ce sens. Enfin, à propos du Schleswig-Holstein et après plusieurs discours chaleureux parmi lesquels on remarqua surtout celui de M. Unruh de Berlin, il fut décidé qu'on organiserait partout des souscriptions pour la construction de chaloupes canonnières; que le *Nationalverein* centraliserait les produits de ces souscriptions et qu'il commencerait par verser lui-même sur les fonds de la société 10,000 fl. (de 2 fr. 15 c.) dans la caisse de la flotte; enfin que ce produit serait remis, à mesure qu'on aurait réuni 10,000 fl., au ministre de la marine de Prusse, à la condition expresse d'employer ces fonds à la construction de chaloupes destinées à la défense des côtes de la mer du Nord et de la Baltique et devant figurer dans la marine de guerre prussienne. On exprima en dernier lieu le vœu que l'Allemagne fût représentée en commun à l'exposition de Londres; mais ce vote n'eût aucune suite et l'œuvre importante de l'assemblée fût la souscription pour la flotte. Cette souscription fût ouverte dans la soirée même parmi les membres de la société et s'éleva dans quelques heures à 8700 florins.

Cependant, la Prusse, pour donner plus d'effet à ses négociations avec les villes anséatiques envoyait dans les premiers jours de septembre sa flotille de chaloupes canonnières parader sous le commandement de l'amiral prince Adalbert dans les ports de Brême et de Hambourg. Malheureusement, la jalousie d'un État fédéral devait encore contrecarrer les arrangements projetés dans cette direction. Les autorités de Brême et de Hambourg n'avaient pas encore répondu aux dépêches que le gouvernement prussien leur avait adressées dans le mois de juillet, quand le Hanovre les sollicita à son tour, par une dépêche datée du 24 septembre 1861, à concourir avec lui et les autres États du littoral à la construction d'une flottille destinée à la défense des côtes, en exprimant en même temps l'intention de faire de cette question une affaire fédérale et de demander à la Diète de supporter les frais qui en résulteraient au delà des dépenses exigées pour les contingents fédéraux. C'était cette question des frais, en effet, qui empêchait surtout les villes hanséatiques de s'engager à cet égard avec la Prusse, la construction et l'entretien de chaloupes canonnières devant dépasser de beaucoup la part proportionnelle de ces villes dans les dépenses militaires de la Confédération. Dès le 10 octobre 1861, le gouvernement hanovrien adressa à la présidence de la Diète, qui était en vacances depuis le 13 août, ainsi qu'aux gouvernements fédéraux, une proposition tendante: 1° à autoriser les États du littoral non prussien à construire, suivant des arrangements dont ils conviendraient entre eux, une flottille de cinquante chaloupes canonnières destinées à la défense des côtes de la mer du Nord et de la Baltique; 2° à déclarer que les frais de construction et d'entretien de la flottille seraient à la charge de la Confédération, sous le contrôle de laquelle elle serait organisée. Cette proposition fut soumise à l'assemblée fédérale le jour même de sa rentrée, le 31 octobre, et renvoyée à la commission militaire de la Diète. Mais la Prusse ne pouvait permettre au Hanovre de lui enlever ainsi tout le fruit de ses efforts. Dès la séance du 14 novembre, son représentant déclara à la Diète que la proposition hanovrienne ne pouvait, au jugement de son gouvernement, aboutir à des mesures utiles au point de vue de la défense des côtes, et qu'elle aurait, au contraire, pour conséquence de compliquer cette question et de la traîner en longueur. Il faut, dit l'envoyé prussien, qu'entre les diverses mesures de défense de la côte du Nord, y compris l'organisation des flottilles canonnières, il existe une liaison étroite et qui tienne compte avant tout de l'unité de système et de commandement. La Prusse est particulièrement intéressée dans la défense des côtes de la Baltique et de la mer du Nord, et on a dû être supris de voir le Hanovre la laisser en dehors de la combinaison projetée. Les arrangements séparés ne peuvent donc être que nuisibles; toute la question de la défense des côtes doit être traitée d'ensemble, et il faut que l'initiative et la direction de l'entreprise soient placées dans les mains de l'État dont les forces militaires de terre et de mer offrent le plus puissant point d'appui. Le Hanovre répondit dans la séance suivante que la Prusse elle-même avait donné l'exemple d'arrangements séparés, en ouvrant des négociations avec les villes hanséatiques, et que s'il n'avait pas parlé de cet État dans sa proposition, c'est que le gouvernement prussien avait dé-

claré à plusieurs reprises qu'il se chargeait lui-même de la défense de ses propres côtes. Cette affaire en est restée là depuis lors.

Sur un seul point de la question de la défense des côtes, la Diète a rendu depuis une décision. Dans la séance du 12 juillet 1860, la Prusse, le Danemark, Holdenbourg et Brême avaient demandé qu'il fût nommé, une commission formée de chargés de pouvoirs de tous les États du littoral qui, prenant pour base des études faites par une commission militaire prussienne et hanovrienne au printemps de 1860, fixerait les points des côtes qu'il y aurait lieu de fortifier, et déterminerait les travaux à faire. Il semblait facile d'accepter ou de rejeter cette proposition ; mais une partie des membres de la Diète voulaitque tous les États confédérés fussent représentés dans la commission, et près d'une année s'était écoulée sans que la commission militaire à laquelle la question avait été renvoyée eût fait un rapport. Enfin, le 13 juin 1861, la Prusse rappela la proposition, en insistant sur une solution et demanda en même temps qu'il fût formé une division côtière composée de deux brigades: l'une prussienne, l'autre hanovrienne. Mais la commission militaire ne se pressa pas davantage et ne fit son rapport à la Diète que dans la séance du 13 février 1862. Elle s'était arrêtée à un terme moyen et proposait de créer une première commission, composée d'hommes spéciaux, dans laquelle tous les États pourraient se faire représenter, et qui indiquerait les mesures générales à prendre; on devait confier ensuite à une seconde commission, composée exclusivement de délégués des États du littoral, le soin d'élaborer les projets indiqués par la première. Cette proposition fut votée en effet par la Diète le 8 mars 1862, et la première commission s'est réunie en effet à Hambourg le 16 avril 1862.

Mais toutes ces questions secondaires allaient disparaître devant la grande question de la réforme fédérale même qui allait s'agiter entre les gouvernements de la Confédération. Dès le mois de janvier 1861, un prince connu par ses sympathies pour la cause de l'unité allemande, le duc de Saxe-Cobourg, avait formulé dans une lettre adressée à un homme d'État autrichien, M. Maximilien de Gagern, un projet de constitution beaucoup plus favorable à l'Autriche qu'on ne s'y serait attendu de la part de ce prince, et qui proposait, comme pouvoir central, un collége de princes présidé alternativement par la Prusse et par l'Autriche, et un parlement allemand nommé par les chambres de tous les États : mais ce projet ne pénétra dans la publicité que par suite d'une indiscrétion, et fut désavoué jusqu'à un certain point par le duc de Saxe-Cobourg, qui cependant porta la question de la réforme fédérale devant la Diète. Le 31 octobre, en effet, jour de l'expiration des vacances, le représentant de Saxe-Cobourg demanda d'abord que la Diète prît une décision sur la proposition présentée l'an dernier par la Hesse-Darmstadt, concernant le *Nationalverein*, et qu'on déclarât positivement si l'existence de cette société, que le duc protégeait, était conforme ou contraire aux lois fédérales. Il ajouta ensuite qu'il était temps que les princes se décidassent à donner satisfaction aux vœux des populations, et indiqua comme moyen d'arriver à l'unité, la réunion de la direction diplomatique et militaire dans une même main, sans néanmoins formuler de proposition positive. L'assemblée accueillit cette motion en silence. Mais le duc de Saxe-Cobourg avait été devancé. Déjà un personnage plus influent, l'actif ministre dirigeant du royaume de Saxe, M. de Beust, avait formulé un projet de réforme fédérale et l'avait communiqué à l'Autriche.

Ce projet, daté du 15 octobre 1861 et accompagné d'un mémoire justificatif, a provoqué une correspondance diplomatique qui a manifesté avec évidence l'impossibilité de toute réforme légale de la constitution fédérale, en marquant plus profondément encore les tendances opposées qui séparent l'Autriche et les États secondaires de la Prusse. Le cabinet autrichien, auquel fut communiqué d'abord le projet de M. de Beust, répondit dès le 5 novembre à la note saxonne. Le 10 novembre, ce projet était également soumis au cabinet prussien qui donna son avis dans une dépêche datée du 20 décembre. Aux vues exprimées dans cette dépêche, l'Autriche, les quatre royaumes et plusieurs autres États allemands, répondirent par la fameuse *note identique* du 2 février 1861, qui prouvait à la Prusse que, dans ses projets sur l'Allemagne, elle ne pouvait compter en aucun point sur les gouvernements fédéraux. Nous donnerons une courte analyse de ces pièces, en négligeant quelques dépêches secondaires par lesquelles la Saxe essaya de réfuter les objections de l'Autriche et adhéra à la note identique.

Le projet de M. de Beust laisse subsister la Diète actuelle avec sa division en 17 curies, jouissant chacune d'une voix. Mais cette diète ne se réunit que deux fois par an, le 1er mai et le 1er novembre, l'une fois à Ratisbonne et l'autre fois à Hambourg, et sa session ne dure que quatre semaines. Dans l'intervalle, c'est la présidence qui reste en permanence, et elle appartient à l'Autriche après que la session a été tenue à Ratisbonne, à la Prusse dans les autres cinq mois. Tous les actes, toutes les propositions doivent être expédiées dans l'intervalle des sessions à la présidence qui est chargée de les transmettre aux gouvernements fédéraux, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'assemblée puisse promptement résoudre les questions quand elle est réunie.

A la diète est subordonnée une assemblée de députés élus par les chambres des États particuliers. L'Autriche y envoie 30 représentants élus par les diètes des provinces allemandes; la Prusse, 30 membres élus par les deux chambres prus-

diennes; la Bavière, 10; la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, 6 chacun; Bade, 5; la Hesse-Électorale et Hesse-Darmstadt, 4 chacune; Holstein, Luxembourg, Brunswick, Mecklembourg-Schwerin, Mecklembourg-Strelitz, Nassau, Saxe-Weimar, Oldenbourg, 2 chacun; Saxe-Cobourg, Saxe-Altenbourg, Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg, 1 chacun; les Anhalt, 1 ensemble; les deux Schwartzbourg de même, les deux Reuss de même, Waldek et les deux Lippe de même, ce qui fait 128 voix en tout. Cette assemblée ne se réunit pas à époques fixes, mais seulement quand elle est convoquée par la Diète; et elle ne doit être convoquée que lorsque la Diète a élaboré une loi générale, que l'assemblée peut accepter, rejeter ou amender. Cependant elle peut être réunie aussi pour recevoir communication des résolutions politiques sur lesquelles la Diète s'est mise d'accord et pour en dire son avis. Dans l'intervalle d'une session à l'autre, il subsiste un pouvoir exécutif chargé de veiller à l'exécution des résolutions fédérales, de prendre les mesures nécessaires à cet effet, et d'exercer en cas d'événements politiques extraordinaires tous les pouvoirs de la Confédération. Ce pouvoir exécutif doit alterner entre l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et un troisième prince de la Confédération, représentant des autres les États fédéraux. Trois institutions particulières complètent cette organisation : un tribunal fédéral, une chancellerie fédérale, ayant son siége à Francfort et une administration militaire de la Confédération.

Ce projet singulier, qui créait un mécanisme si compliqué, qui réduisait à si peu de chose le rôle de la représentation du peuple et qui ne semblait avoir pour but que de donner un commencement de réalisation à l'idée de la triade allemande, ne pouvait satisfaire ni l'Autriche, ni la Prusse, ni l'opinion publique de l'Allemagne. Dans sa réponse du 5 novembre le cabinet de Vienne reconnut l'importance d'une reforme de la constitution fédérale et la convenance de l'initiative prise à cet égard par M. de Beust. Mais en même temps il déclara inacceptable le projet du ministre saxon et résuma les objections dans les cinq points suivants: 1° le projet altère d'une façon préjudiciable les relations de la Confédération germanique avec l'étranger. Rien n'obligera les puissances à reconnaître l'unité politique de la confédération quand elle aura changé son organisme, rien ne les portera à se faire représenter auprès d'une Diète qui ne sera réunie que momentanément; 2° le projet de Dresde change aussi à l'intérieur de l'Allemagne la base des relations fédérales et détruit en même temps l'équilibre entre l'Autriche et la Prusse, en incorporant de fait à la Confédération germanique toute la monarchie prussienne. En effet les représentants que la Prusse enverrait à l'assemblée des députés seraient élus par les deux chambres prussiennes, qui représentent toute la monarchie; ce dont il résulterait pour la Prusse une influence prépondérante sur les affaires fédérales; il est douteux d'ailleurs que cette puissance consente à ce que toute la monarchie prussienne ne soit représentée que par un nombre de députés égal à celui des provinces allemandes de l'Autriche ; 3° la proposition d'accorder à l'assemblée des députés non-seulement des attributions législatives, mais même une certaine compétence dans les questions politiques, serait difficile à concilier avec la nature d'une Confédération dont font partie deux grandes puissances; 4° il paraît bien problématique que les dispositions du projet soient capables de symplifier les affaires fédérales et de leur imprimer une marche plus rapide; 5° le projet saxon demande à l'Autriche le sacrifice de la présidence perpétuelle sans offrir une garantie suffisante pour une consolidation de l'Etat de l'Allemagne, telle qu'elle pourrait au point de vue autrichien et à celui de l'ensemble de l'Allemagne former un équivalent pour la renonciation à la forme unitaire. Cette deuxième objection eut été incompréhensible si le comte Rechberg n'avait ajouté un commentaire qui l'expliquait suffisamment et prouvait une fois de plus que sous tous les régimes l'Autriche serait fidèle à sa politique envahissante. Sous sa forme embarrassée elle cachait en effet une prétention toute nouvelle, destinée à conduire à l'accomplissement d'un but depuis longtemps désiré. On commençait à poser le principe inconnu jusque-là en droit fédéral que la présidence perpétuelle de la Diète, conféré à l'Autriche par les traités de Vienne, n'était pas une simple prérogative honorifique, mais un privilége accordé à la Cour impériale dans l'intérêt de l'Allemagne tout entière, la forme et la consécration extérieure de ce qui restait de l'unité allemande. Le *National-verein*, disait le comte de Rechberg, ne partagera pas, sans doute, ce point de vue. Mais les ennemis de l'Allemagne verraient avec joie, les véritables patriotes, avec douleur, cette division de la présidence entre l'Autriche et la Prusse, et la considéreraient comme le commencement de la fin de la Confédération.

L'Autriche ne saurait donc consentir à la création de ce dualisme en Allemagne, qu'à la condition que ce sacrifice servît à atteindre un but politique de premier ordre, c'est-à-dire si la base de la Confédération germanique y gagnait en solidité et en consistance, ce que le sommet perdrait en unité. Le seul moyen d'arriver à ce résultat, est de comprendre dans les buts défensifs de la Confédération tous les territoires non allemands de l'Autriche et de la Prusse, et de leur assurer la garantie fédérale. A cette condition seulement l'Autriche renoncerait à la prérogative de la présidence. Dans la dépêche qui accompagnait ces observations, le ministre autrichien ajoutait d'ailleurs, que le plus simple serait de maintenir la Diète à Francfort en concentrant davantage l'activité fédérale et en admettant un élément représentatif; que de cette manière il serait possible soit d'éviter complétement toute mo-

dification dans la présidence de l'assemblée, ou du moins de substituer à l'alternat dualiste, toujours dangereux, un alternat entre trois pour lequel on désignerait en dehors de l'Autriche et de la Prusse un gouvernement représentant tous les autres États allemands.

L'interprétation donnée par l'Autriche aux actes qui lui confèrent la présidence de la Diète fut très-mal accueillie dans toute l'Allemagne, et M. de Beust lui aussi dût dire au comte de Rechberg que personne jusque-là n'avait attaché à cette prérogative une telle signification. Mais l'argumentation du cabinet de Vienne contre le projet de Dresde ne manquait pas de force sur les autres points, et fut plus concluante même que celle que lui opposa la Prusse, six semaines plus tard.

La réponse prussienne était dirigée en partie contre le mémoire qui accompagnait le projet du ministère saxon, mais surtout contre un supplément du 20 novembre joint à ce mémoire et dans lequel M. Beust insistait sur la nécessité de conserver à l'Allemagne son caractère de confédération. Il fallait éviter, suivant ce ministre, tout ce qui pourrait transformer l'Allemagne en État fédéral, car on ne pourrait constituer cet État fédéral qu'en conférant l'unité de direction à l'une des deux grandes puissances, et le résultat en serait de faire sortir l'autre de la Confédération. Le gouvernement prussien félicitait plus vivement encore que le cabinet autrichien, M. de Beust d'avoir signalé les défauts de la constitution fédérale et posé la question de la réforme. Mais sur plusieurs points il différait d'avis avec le ministre saxon. Aux yeux du gouvernement prussien, le vice essentiel du pacte fédéral était de n'avoir pas maintenu dans sa pureté le caractère international de la Confédération, mais d'avoir mêlé les questions de droit intérieur aux questions de droit fédéral. Il s'agirait donc de rétablir, autant que possible, ce caractère d'indépendance réciproque des membres de la Confédération dans les affaires intérieures et cela conduirait à des résultats directement opposés à ceux que M. de Beust a en vue, puisque les réformes qu'il propose n'auraient pour but que de rapprocher la Confédération de l'État fédéral dont il ne veut pas lui-même, en la soumettant à un pouvoir suprême et à une législation commune. Il serait impossible d'ailleurs de faire entrer dans une organisation semblable les quatre États dont le centre de gravité se trouve en dehors de la Confédération. En outre, le projet de Dresde ne tient guère mieux compte que la constitution actuelle, des rapports qui existent réellement entre les divers États. Dans la Diète proposée, on ne laisse à chacune des grandes puissances qu'une voix sur dix-sept, bien que chacune d'elle représente environ le tiers de la force totale de la Confédération et si dans l'assemblée des députés on admet une proportion moins injuste, elle est loin néanmoins de répondre à la réalité des faits. La dépêche prussienne critiquait ensuite quelques points de détail et ajoutait que s'il était désirable que la Confédération reprît le caractère d'une simple alliance internationale reliant les États qui la composent, rien n'empêchait qu'une union plus étroite s'opérât par la voie des conventions entre quelques-uns de ses membres et sur le terrain du droit public intérieur. On ne voit pas sur quel motif M. de Beust se fonde pour déclarer qu'une union de ce genre entre une partie des confédérés doive avoir pour résultat de faire sortir une des grandes puissances de la Confédération. Car si, en se basant sur l'article 11 de l'acte fédéral quelques membres formaient entre eux une union plus étroite, il n'en résulterait nullement pour les autres le droit de se séparer de la Confédération et les garanties de l'existence de celle-ci n'en seraient nullement altérées. La Prusse reconnaît du reste avec la Saxe qu'il serait impossible de créer un pouvoir central efficace pour la Confédération tout entière. Mais dans une union plus restreinte on pourrait fort bien réunir le commandement militaire et la représentation à l'extérieur dans une seule main, du moment qu'un arrangement pareil reposerait sur une base conventionnelle.

Dans cette dépêche, la Prusse avait clairement dévoilé ses plans. Elle poursuivait toujours les desseins de 1849 et 1850 ; elle voulait arriver par une voie détournée au même but que le *Nationalverein*, c'est-à-dire se placer à la tête de toute l'Allemagne non autrichienne. Faire de toute l'Allemagne un État fédéral dont l'Autriche serait seule exclue et dans lequel la Prusse exercerait le pouvoir militaire et diplomatique : tel est le rêve des hommes d'État prussiens, et c'est aussi ce que propose le *Nationalverein*. Ce but la Prusse espère y parvenir par des négociations particulières avec les États allemands et de là ses conventions militaires avec les principautés de la Thuringe, ses pourparlers avec les villes hanséatiques pour une flotille commune. Quant aux conventions militaires, elle n'en avait conclu qu'une seule jusque-là, le traité du 1er juin avec le duc de Saxe-Cobourg, mais on était en négociation pour des arrangements semblables avec Waldek, Saxe-Weimar, Saxe-Altenbourg et Reuss ligne cadette, et tout espoir de traiter avec les villes hanséatiques n'était pas perdu. Il est vrai que même parmi les petits princes du centre de l'Allemagne, les prétentions prussiennes éprouvaient de la résistance. Le 28 novembre, le duc de Saxe-Meiningin protesta formellement contre la convention militaire conclue par le duc de Cobourg, en prétendant qu'il portait atteinte aux droits agnatiques de la maison de Saxe, et quelques jours après le roi de Saxe adhéra à cette protestation. Or si des princes tels que le duc de Saxe-Meiningen tiennent à leur autonomie, les chefs des États plus considérables y sont bien plus attachés encore. Grâce aux prédications du *Nationalverein*, les populations du

nord et du centre de l'Allemagne paraissent être assez disposées à accepter l'hégémonie prussienne, mais les princes n'en veulent à aucun prix, et l'opinion publique n'est pas assez unanime dans leur pays, en faveur de la Prusse, pour qu'ils aient à craindre que la suprématie prussienne leur soit imposée malgré eux. Le cabinet de Berlin avait donc commis une faute en dévoilant trop tôt ses désirs secrets, et ses adversaires surent bien en profiter. L'Autriche s'entendit aussitôt avec les gouvernements de Wurtzbourg, et la note identique du 2 février dut prouver à la Prusse que l'Autriche, qu'elle voulait éliminer de la Confédération, disposait bien plus qu'elle des éléments mêmes sur lesquels elle voulait fonder son hégémonie. Le gouvernement badois seul s'était montré favorable aux idées prussiennes et avait répondu le 28 janvier à la note saxonne par un mémoire où il se rapprochait beaucoup des conclusions de la cour de Berlin. La note identique remise à Berlin le 2 février par l'Autriche, la Bavière, le Hanovre, le Wurtemberg, la Hesse grand ducale et Nassau, et à laquelle la Saxe adhéra quelques jours après, peut se résumer comme il suit :

On commençait par rappeler que la Prusse désirait maintenir avant tout le caractère international de la Confédération, mais qu'elle admettait la possibilité d'une union plus étroite de quelques-uns de ses membres, union qui pourrait même aller juqu'à la formation d'un État fédéral au sein de la Confédération. Or, disait chacun des gouvernements signataires, malgré son désir de s'entendre avec la Prusse sur la question de la réforme fédérale, ses convictions et ses devoirs l'empêchent d'adhérer à l'opinion exprimée par la cour de Prusse. Il se voit obligé, au contraire, de protester au point de vue des intérêts généraux de l'Allemagne aussi bien que du droit positif contre les propositions établies dans la dépêche adressée à la cour de Dresde. Ce n'est pas à ramener la Confédération à un système d'alliances internationales que tendent les vœux d'union du peuple allemand ; au contraire, la concorde et la sûreté de l'Allemagne, sa paix morale et le développement prospère de ses institutions fédérales seraient gravement compromis si on voulait unir une partie des États allemands, sous un seul chef, par une administration centralisée, tandis que les relations entre les autres ne seraient réglées que par de simples traités comme le sont celles de peuples étrangers. En même temps, le gouvernement signataire est obligé de déclarer que toute tentative de rompre l'organisme de la Confédération par une union plus étroite est incompatible avec le droit positif fondé sur les traités. L'article 11 de l'acte fédéral permet, il est vrai, aux gouvernements allemands de former des alliances de toutes sortes; mais cet article suppose des États indépendants : un État qui se subordonnerait à un pouvoir central fédéral ou même à la direction militaire et diplomatique d'un autre État, cesserait d'être indépendant et par suite de pouvoir contracter des alliances. Le traité même qui établirait cette subordination ne serait pas un traité d'alliance, mais un traité de sujétion. D'ailleurs, la Confédération germanique a été fondée comme union d'États autonomes et indépendants; c'est là son caractère essentiel. Le gouvernement signataire se trouve donc en cas de déclarer que la fondation d'un État fédéral restreint, en Allemagne, ne lui paraîtrait nullement justifiée par l'article 11 de l'acte fédéral, mais, au contraire, serait incompatible avec l'essence et la constitution de la Confédération germanique, et en entraînerait la dissolution de fait, sinon de droit. La note exprimait l'espoir, en terminant, que la Prusse ne donnerait pas suite à des vues qui soulevaient tant d'objections parmi ses confédérés, mais qu'elle consentirait à prendre part à des délibérations communes sur les améliorations à introduire dans la constitution fédérale, améliorations dont l'utilité n'était contestée par personne.

Cette note, publiée aussitôt par les organes officiels des États signataires, produisit un très-grand effet en Allemagne. Quant au gouvernement prussien, il paraît en avoir été décontenancé. M. de Bernstorff répondit néanmoins, le 14 février, d'une manière assez sèche, qu'il regrettait, de même que les cours qui avaient remis la note, que les vues de ces États ne fussent pas d'accord avec celles de la Prusse; que la protestation qu'ils avaient formée au nom des intérêts de l'Allemagne et du droit positif, ne lui semblait nullement motivée ni justifiée; enfin que vis-à-vis de cette démarche singulière, il ne pouvait être disposé à entrer dans l'examen des vues opposées contenues dans la note identique, ni à consentir à des délibérations concernant une réforme sur les bases de laquelle on était si peu d'accord. Cependant, dans un mémoire adressé le 21 février aux représentants de la Prusse en Allemagne, le comte de Bernstorff fut plus explicite; il combattit longuement les assertions de la note du 2 février, et chercha à prouver surtout que la constitution fédérale ne s'opposant pas à ce que les États de plusieurs maisons princières se réunissent sur une seule tête par voie de succession ou de cession, rien n'empêchait une concentration moindre de s'opérer par voie conventionnelle.

Jusque-là cependant, l'opinion publique était avec la Prusse, du moins dans le nord de l'Allemagne. Dans plusieurs réunions partielles, le *Nationalverein* se prononça contre les prétentions de l'Autriche et des États secondaires, notamment le 10 février, à Carlsruhe et le 3 mars à Berlin. Une société adverse, fondée à Dresde, sous le titre de *Volksbund* (ligue du peuple) et qui vota des propositions dans le sens des gouvernements de Wurtzbourg, ne paraît avoir rallié qu'un petit nombre d'adhérents, et en tout cas son action fût peu efficace. La convention militaire avec Waldek était

conclue; les négociations avec Saxe Weimar, Saxe Altembourg et Reuss approchaient de leur terme; enfin la souscription pour la flotte avait eu un grand succès parmi les membres du *Nationalverein* et au dehors. Le comité de cette société avait versé effectivement au Ministre de la Marine de Prusse, les sommes qu'il avait recueillies à mesure qu'elles s'élevaient à 10,000 florins. Par un envoi du 25 décembre 1861, le comité complétait une première somme de 140,000 florins, formant le prix d'une chaloupe canonnière de première classe, et de nouveaux versements s'y ajoutèrent encore plus tard. Mais le changement de ministère qui eut lieu à Berlin au commencement de mars a beaucoup modifié cet état de choses; les sympathies de la population pour le gouvernement prussien ont disparu subitement, et la confiance assez médiocre qu'on avait témoignée au ministère libéral s'est changée en défiance ouverte, bien que M. de Bernstorff eût conservé le portefeuille des affaires étrangères. Le *Nationalverein* a décidé qu'il ne verserait plus au ministre de la guerre de Prusse le produit des souscriptions pour la flotte et qu'il le placerait à intérêt en attendant un emploi convenable. Enfin le vote des conventions militaires par les diètes des petits États de la Thuringe est devenu douteux.

La conférence indiquée dans la note identique pour discuter la réforme fédérale ne s'est pas encore réunie; cependant des pourparlers assez actifs paraissent avoir eu lieu à ce sujet, entre les États de Wurtzbourg, dans le courant d'avril, et le ministre de Hesse-Darmstadt. M. de Dalwigk a formulé à son tour, dit-on, un projet de représentation nationale; mais le caractère urgent que prit la question hessoise au commencement de mai effaça pour le moment toute autre préoccupation.

Il nous reste à dire quelques mots des questions d'un intérêt moins général qui occupèrent la Confédération dans le courant de l'année. Suivant notre habitude, nous renverrons l'histoire des négociations de l'Autriche et de la Prusse avec le gouvernement danois, négociations que la Diète germanique se contenta de revêtir de son approbation, à l'article Danemark. De même, nous réserverons à l'article Hesse électorale, les incidents relatifs à la question hessoise, sur laquelle l'Autriche et la Prusse parvinrent enfin à s'entendre dans un sens favorable aux vœux du peuple hessois. Une question de droit fédéral s'éleva à l'occasion de la désignation de l'envoyé badois comme représentant de Waldek au sein de la Diète. Une commission fut nommée pour examiner la question de savoir si un même envoyé pouvait représenter deux États, appartenant à des curies différentes, et se trouver peut-être dans le cas d'exprimer deux votes contradictoires. Mais la Prusse refusa de participer à la nomination de cette commission; cette difficulté ne pouvant être soulevée suivant elle, et toute limitation à cet égard portant atteinte à l'indépendance des membres de la Confédération (30 janvier 1862). Le Code de commerce allemand élaboré par la commission de Nuremberg a été revêtu de la sanction fédérale, le 31 mai 1861, à l'unanimité, sauf trois voix (Hanovre, Mecklembourg, Brème et Hambourg), et, comme nous l'avons vu, il a été adopté depuis par les assemblées législatives de plusieurs États, notamment de la Prusse, du royaume de Saxe, de Bavière, du grand duché de Bade. L'adoption d'articles additionnels à la loi commune allemande sur la lettre de change, élaborés également par la commission de Nuremberg, a été recommandée par la Diète aux États particuliers. — Les lois d'intérêt général, destinées à préparer l'uniformité de la législation civile et criminelle en Allemagne, ont plusieurs fois occupé l'assemblée fédérale. On a décrété le 6 décembre 1861, l'institution d'une commission d'hommes spéciaux qui devra se rendre à Francfort pour élaborer la loi sur les brevets d'invention proposée l'année précédente par les États de Wurtzbourg. Un rapport fut fait dans la séance du 27 juin 1861 sur le système uniforme des poids et mesures à réaliser en Allemagne. Le projet formulé à ce sujet par la commission spéciale formée à Francfort fut renvoyé, le 18 juillet, aux divers gouvernements fédéraux pour qu'ils eussent à faire connaître leur avis. — Conformément à une proposition antérieure du grand duché de Bade, il fut décidé que les dispositions du traité conclu à Gotha, le 15 juillet 1851, sur le droit de domicile des Allemands étrangers à l'État où ils résident seraient converties en résolutions fédérales et appliquées dorénavant dans toute l'Allemagne (25 juillet 1861.) La commission chargée de la proposition concernant l'institution d'un tribunal fédéral donna enfin signe de vie et conclut, dans la séance du 12 août 1861, non à la formation de ce tribunal, mais à des mesures destinées à préparer l'uniformité de la procédure et des poursuites judiciaires en Allemagne. Elle demandait la formation de deux commissions spéciales dont l'une, réunie à Hambourg, élaborerait un projet de Code de procédure civile, et l'autre, établie à Dresde, une loi uniforme sur le droit des obligations. Ces propositions furent votées en effet dans la séance du 6 février 1862. Enfin, le 28 janvier de la même année, la Saxe proposa de former une commission spéciale qui serait chargée d'élaborer une loi commune sur la contrefaçon littéraire, et, dans la séance suivante, la Diète nomma dans son sein une commission à laquelle cette proposition fut renvoyée. Toutes ces décisions sur les brevets d'invention, le domicile, le Code de procédure, la contrefaçon littéraire furent prises, malgré la vive opposition de la Prusse, qui désirant réserver, toute la législation commune à l'union restreinte qu'elle voudrait former, résiste de toutes ses forces à tout ce qui peut donner à la Confédération un caractère unitaire et entrave toutes les tenta-

tives de la Diète pour établir l'uniformité de législation.

Ainsi l'antagonisme des puissances allemandes et les tendances égoïstes de la Prusse, non-seulement empêchent la réforme politique, mais arrêtent même les progrès de l'Allemagne dans la voie de la législation et de l'administration. Si la situation avait été, il y a quelques années, ce qu'elle est aujourd'hui, il est probable que le Code de commerce uniforme n'aurait pas été voté, et avec les difficultés que suscite la Prusse, on a peine à espérer que les autres lois projetées, sauf peut-être celle qui concerne les poids et mesures, arrivent à bon port. A. Ott.

CONFÉDÉRATION GRENADINE. — *V.* Nouvelle Grenade.

CONGRÉGATIONS *V.* Conseil d'État.

CONSEIL D'ÉTAT. Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire de cette utile institution : les détails rétrospectifs ne sont pas du domaine de l'*Annuaire*; mais ils ont trouvé place dans l'*Encyclopédie du XIX*e *siècle*. Nous nous bornons à rappeler que ce Conseil fut créé en 1800 ; que la Restauration ne lui laissa que des attributions administratives; que la monarchie de juillet, élargissant son rôle, sans lui rendre pourtant tout ce qu'il avait perdu sous le régime précédent, lui confia la préparation de lois d'intérêt local et de plusieurs projets d'intérêt général : que la Constitution de 1848 lui fit une part plus large dans la confection des lois, et que celle du 14 janvier 1852 lui conféra des attributions plus considérables que celles dont il avait joui jusque-là en remontant jusqu'au premier empire. Il obtint même d'abord la préséance sur le Corps léglislatif; mais c'était une prérogative abusive; les élus du peuple devaient évidemment passer avant lui, et le Conseil d'État dut céder le pas à la représentation nationale.

En vertu de la Constitution de 1852 et des décrets qui règlent les rapports des grands corps de l'État, le Conseil d'État est appelé, sous la direction de l'Empereur, à rédiger tous les projets de loi, que des commissaires spéciaux, choisis dans son sein, sont chargés ensuite de soutenir devant le Corps législatif et le Sénat. Il examine les amendements proposés au Corps législatif, qui, sans son autorisation, ne peuvent être soumis à la délibération de la Chambre; il est souvent chargé d'élaborer les projets de sénatus-consulte et, quel qu'ait été le mode de préparation de ces projets, des membres du Conseil d'Etat sont toujours appelés à en soutenir la discussion devant le Sénat, concurremment avec les ministres sans portefeuille, depuis le décret du 24 novembre 1860. Le Conseil d'Etat, enfin, s'occupe d'une foule de questions administratives. Toutes les affaires qui lui sont soumises sont d'abord instruites dans les six sections entre lesquelles ses membres sont répartis et qui correspondent aux différents départements ministériels. Beaucoup d'affaires administratives sont renvoyées au ministre après la délibération de la section compétente, ou des sections réunies pour les examiner; mais d'autres affaires, et en particulier tous les projets de loi, sont toujours soumises, après l'examen préalable des sections, au Conseil d'Etat réuni en assemblée générale. C'est donc une rude besogne que la sienne; mais il n'est pas resté au-dessous de la tâche dont il est chargé. On a pu en juger, en 1862, par le rapport qu'a présenté à l'Empereur le président du Conseil d'Etat. Ce document, dont nous allons résumer les données les plus importantes, est une statistique complète des travaux administratifs et législatifs du Conseil, depuis le mois de janvier 1852 jusqu'à la fin de décembre 1860, et un vrai compte-rendu de notre mouvement social depuis dix ans.

I. Travaux législatifs. Les projets de sénatus-consulte examinés par le Conseil d'Etat de 1852 à 1860 sont au nombre de 21, dont la plupart ont trait à la constitution ou à la législation des colonies et à la liste civile de l'Empereur. Le Conseil n'avait pas eu à s'occuper des projets de sénatus-consulte relatifs au rétablissement de l'empire et à la régence. Le nombre des projets de loi soumis à ses délibérations pendant ces neuf années a été de 1,804, qu'on peut réduire à 338 si l'on veut en retrancher les projets de loi d'intérêt local et particulier qui sont plutôt, dit le rapport, des actes d'administration soumis au contrôle du pouvoir législatif, que des mesures législatives proprement dites ; tels sont, par exemple, les projets qui ont pour objet : d'autoriser des départements ou des communes à contracter des emprunts ou à s'imposer extraordinairement, de modifier la circonscription des communes, d'approuver des surtaxes d'octroi, des échanges entre l'État, et des départements, des communes, des particuliers, etc.

Parmi les projets de loi proposés au Corps législatif, il en est de particulièrement importants qui ont opéré de grandes réformes dans la législation française. Nous indiquerons; pour le *ministère de la justice* : les projets relatifs à la transcription en matière hypothécaire, à la suppression de la mort civile, à la procédure en matière civile, pénale, et d'instruction criminelle, et spécialement à l'exécution de la peine des travaux forcés, à la composition et au mode de délibération du jury, aux attributions des juges d'instruction et des chambres de mises en accusation ; pour le *ministère de l'intérieur* : des projets relatifs à l'organisation municipale, aux enfants trouvés et abandonnés, à la sûreté publique, à l'émigration, à la mise en culture des marais et des terrains communaux, à la concession de plusieurs lignes télégraphiques sous-marines; pour le *ministère de l'instruction publique et des cultes* : des projets relatifs à l'organisation de l'instruction publique, à la création d'un siége épiscopal à Laval, d'un siége

métropolitain à Rennes; pour le *ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics :* vingt-trois projets relatifs à des chemins de fer, dix-sept portant modification des droits de douane, sept relatifs au rachat des canaux; des projets relatifs aux livrets des ouvriers, aux marques de fabrique et de commerce, aux sociétés en commandite, aux brevets d'invention, à l'arbitrage forcé, aux concordats par abandon, aux magasins généraux, au drainage et à l'assainissement des landes de Gascogne, aux caisses d'épargnes, à la caisse de retraite pour la vieillesse; pour le *ministère de la guerre :* des projets relatifs à la modification du cadre de l'état-major de l'armée, à la dotation de l'armée, au Code de justice militaire; pour le *ministère de la marine et des colonies :* des projets relatifs à la modification du Code de l'état major, à l'avancement, au Code de marine; (*Voy.* dans l'*Annuaire* de 1860, les articles CODE de justice militaire et CODE de justice maritime); pour le *ministère des finances :* des projets de loi relatifs à la modification des impôts anciens, à la création d'impôts nouveaux, sur les voitures, les chevaux et les chiens, sur le fabrication des papiers et cartons, sur les affiches peintes; un droit d'enregistrement sur la transmission entre-vifs et à titre onéreux des actions et obligations industrielles; d'autres projets concernant les emprunts contractés en 1854 et 1855 pour la guerre d'Orient; en 1859, pour la guerre d'Italie; les pensions civiles, le service des postes et la réduction de la taxe des lettres, le transport des imprimés et des valeurs déclarées, les défrichements des bois particuliers, le code forestier. un crédit de cinq millions pour l'exécution des routes forestières (*voy.* SYLVICULTURE dans les *Annuaires* de 1860 et de 1861).

Sur le nombre total des projets de loi renvoyés au Conseil d'Etat, pour être examinés et soumis ensuite au Corps législatif, huit seulement ont été retirés ou ajournés. Le Corps législatif a proposé 1,100 amendements à tous les projets qui lui ont été proposés; 449 de ces amendements ont été adoptés purement et simplement; 258 ont été adoptés avec des modifications; 398 ont été rejetés.

II. TRAVAUX ADMINISTRATIFS. Nous ne pouvons mieux faire, pour exposer les travaux administratifs du Conseil d'Etat, que de suivre le plan adopté dans le rapport, c'est-à-dire de présenter séparément les travaux de chaque section, puis ceux des sections réunies, et enfin ceux de l'assemblée générale.

Section de législation, justice, affaires étrangères. Outre les questions qui concernent la justice et les affaires étrangères proprement dites, cette section est encore chargée des affaires d'une nature spéciale et qu'on pourrait appeler *quasi-judiciaires :* demandes en autorisation de poursuite dirigées contre les agents du gouvernement, prises maritimes, autorisations de plaider demandées par les communes, les fabriques, les bureaux de bienfaisance et autres établissements publics; recours pour abus formés contre les ecclésiastiques. De 1852 à 1860, cette section a statué sur 155 pourvois contre les arrêtés des conseils de préfecture en matière d'autorisation de plaider et en a rejeté 103 pour préserver les communes et les établissements ci-dessus désignés de litiges dont les frais auraient pu tomber à leur charge.

Cette même section a été appelée à se prononcer sur 515 demandes de particuliers qui s'étaient adressés au garde des sceaux pour obtenir l'autorisation de changer de nom ou d'ajouter un nom à celui qu'ils portaient. Le nombre de ces demandes n'était en moyenne que de 40 par année, avant la loi du 28 mai 1858, qui punit d'une amende de 500 à 2,000 fr. quiconque aura, sans droit, et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, pris publiquement un titre, changé ou altéré son nom; mais cette loi venant troubler tout à coup des possessions plus ou moins anciennes de noms portés irrégulièrement, a occasionné 103 demandes en 1859 et 1860. Le Conseil d'Etat n'en a rejeté que 16.

Section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes. Le nombre des affaires sur lesquelles cette section a statué est de 44,566. Elle a adopté 43,011 projets de décret et a émis 1,155 avis. Parmi toutes ces questions elle en a examiné 216 concernant les départements, 18,823 concernant les communes, 3,028 concernant les bureaux de bienfaisance, 1,151 concernant les hospices et les monts-de-piété, 898 concernant l'administration générale de l'assistance publique à Paris. La moyenne de toutes ces affaires a été, par an, de 2,624 depuis 1852; elle était antérieurement de 5,936; elle a donc diminué de 3,330 par année. C'est le résultat du décret du 25 mars 1852 qui a délégué aux préfets le pouvoir de statuer sur un grand nombre d'affaires qui étaient, auparavant, soumises à la décision du chef de l'État ou des ministres.

Le décret du 25 mars 1852, relatif à la décentralisation administrative, avait délégué aux préfets le droit d'autoriser les communes à s'imposer extraordinairement et à contracter des emprunts pour l'exécution de travaux d'utilité publiques afin de venir en aide aux indigents: mais ce droit a été retiré aux préfets par l'article 4 de la loi du 10 juin 1853. Le nombre des impositions, autorisées par décret de 1852 à 1860, a été de 9,544 qui ont dû produire une somme de 57,833,177 fr., somme à laquelle il faut ajouter 317,637 francs provenant de 60 impositions qu'on a établies d'office, en vertu de la loi du 18 juillet 1837, pour acquitter des dépenses obligatoires auxquelles les Conseils municipaux refusaient de pourvoir. Dans la même période, on a autorisé par décret 6,181 emprunts com-

munaux dont le montant a été de 68,808,882 fr. somme dont le remboursement a exigé une grande partie des impositions extraordinaires que nous venons de mentionner tout à l'heure. Il faut joindre à ces emprunts, ceux des communes, proportionnellement peu nombreuses, qui possèdent plus de 100,000 fr. de revenus. Il y en a eu 286, représentant une somme totale de 208,601,619 fr. Toutes les communes de l'empire, profitant des droits qui leur sont accordés, ont donc, de 1852 à 1860, emprunté une somme totale de 277,470,591 francs.

D'autres ressources ont été assurées aux communes par les dons et legs faits en leur faveur. Le Conseil d'État a examiné 538 affaires de cette nature et les legs dont il a autorisé l'acceptation avaient une valeur de 10,683,674 fr. Mais ce chiffre ne fait pas connaître toutes les libéralités des particuliers, car le décret du 22 mars 1852 laisse aux préfets le soin de statuer sur tous les dons et legs qui ne donnent pas lieu à réclamation de la part des héritiers, et dont le nombre doit être assez considérable, car on voit très-fréquemment, dans les villes et dans les campagnes, des célibataires ou des citoyens sans enfants, qui, au lieu de laisser leur fortune à des parents plus ou moins éloignés, veulent en faire profiter leur commune, afin de laisser un souvenir honoré après leur mort et de devenir les bienfaiteurs de leur pays. Ces générosités, toutefois, ne sont pas toujours justes, et il importe de les soumettre à un contrôle sévère. Le gouvernement ne l'a pas perdu de vue, et l'État se montrant toujours disposé à protéger les droits des particuliers, apporte, dans l'examen des dons et legs faits aux communes et aux établissements publics, une grande sollicitude pour les intérêts individuels. 20 décrets ont prononcé sur différents legs, des réductions pour une somme de 649,830 francs et 17 décrets ont rejeté des legs pour une somme de 4,588,308 francs. Quant aux legs autorisés pour les hospices et l'administration générale de l'assistance publique de Paris, ils ont produit, en capital, 24,630,834 francs.

Des libéralités plus grandes encore ont eu lieu en faveur des établissements religieux, et elles s'accroissent d'une manière sensible depuis le rétablissement de l'empire. Les demandes en autorisation d'accepter les dons et legs ont donc formé la catégorie d'affaires la plus nombreuse parmi celles qui touchent à l'administration des cultes. Le tableau suivant, dans lequel nous réunissons les données consignées dans le texte du rapport présente un grand intérêt; il fait connaître par périodes, la valeur en francs des dons et legs faits à l'église et aux congrégations.

Périodes	Évêchés	Séminaires et écoles secondaires ecclésiastiques	Fabriques des paroisses	Cures et succursales	Congrégations	Acquisitions et rétrocessions au profit des congrégations
1802 à 1814	»	»	»	»	»	105,400
1802 à 1845	»	»	29,026,253	2,160,844	»	»
1804 à 1814	8,400	»	»	»	»	»
1815 à 1830	1,346,216	»	»	»	14,195,536	5,442,963
1830 à 1845	906,188	2,758,000	44,147,931	»	6,304,000	5,977,831
1852 à 1860	2,125,028	2,759,586	18,580, 41	2,109,844	9,119,435	25,102,178

Le Conseil d'État a été appelé à se prononcer sur d'autres questions religieuses. En ce qui concerne le culte protestant, il a autorisé l'ouverture de 3 nouveaux temples, 18 échanges, 119 acquisitions représentant une valeur totale de 1,081,311 fr., 26 aliénations (123,871 fr.), 144 dons et legs d'une valeur de 1,794,548 fr.

Le culte catholique qui, d'ailleurs, est celui de l'immense majorité de la population, a fourni à l'activité du Conseil des travaux plus nombreux, et spécialement pour autorisations de congrégations religieuses. La loi du 24 mai 1825 ne permettait de reconnaître, par acte du chef de l'État, que les congrégations existant antérieurement à 1825. Les autres ne pouvaient être autorisées que par une loi; mais le décret du 31 janvier 1852 a voulu favoriser le développement des congrégations de femmes vouées à l'enseignement et au soin des malades; il a autorisé la reconnaissance de toutes les congrégations établies postérieurement à 1825, si elles adoptaient des statuts déjà vérifiés et approuvés par le Conseil d'État. Le bénéfice de cette disposition a été réclamé avec empressement et on a autorisé 143 congrégations, dont 66 sont gouvernées par une *supérieure générale*, c'est-à-dire qu'elles ont reçu l'autorisation de s'organiser de manière à créer d'autres établissements. Elles en ont profité, et 757 autorisations ont été accordées à des religieuses détachées de la maison-mère pour fonder des écoles ou donner des soins aux malades. 18 congrégations, établies antérieurement à 1825, ont été autorisées aux conditions prescrites par la loi du 24 mai 1825, et 29 congrégations qui, avant 1852, avaient été autorisées comme associations à *supérieure locale*, ont été reconnues comme associations à *supérieure générale*. Le tableau suivant, qui résume les 54 pages de la statistique du Conseil d'État, fait connaître toutes les congrégations autorisées. — Voici l'explication des abréviations contenues dans ce tableau : S., *sœur;* F., *filles;* D., *dames;* E., *enseignantes;* H., *hospitalières;* S. G., *supérieure générale;* S. L., *supérieure locale.*

Etablissements dépendant de Congrégations déjà autorisées

	Nombre
CONGRÉGATIONS *Existant avant 1825 et autorisées depuis 1852.*	
S. de la Charité, E. H. s. g.	1
S. de la Provid., E.H. s.g.	1
S. de S-Marie, E. H. s. g.	1
S. de Notre-Dame du Mont-Carmel. E. H. s. g...	1
S. du Sacré-Cœur de Marie, E. s. g	1
S. de l'Instruction chrétienne, E. s. g.......	1
S. de Notre-Dame. E.H.s.g	1
F. du Sacré-Cœur de Jésus et Marie. E. H. s. g..	1
F. de Jésus, E. H. s. g...	1
F. du Sacré Cœur, E.H.s.g.	1
S.de St-Dominique, E.H.s.l	1
S. de St-Régis, E. H. s. g.	1
S. de St-Jacques, E. H.s.l.	1
S. de St-François, E. H.s.l.	1
S. du Tiers-ordre de Saint-Dominique, E. H. s. l.	1
D. Trinitaires, E. H. s. g..	1
S. du Sacré-Cœur de Jésus, E. s. g..............	1
S. Maristes, E. s. g......	1
Enseignantes et hospitalières.	
S. de la Sainte-Famille...	18
Ursulines..............	2
S. de la Présentation de Marie..............	1
Trinitaires...............	1
S. de l'Enfant Jésus.....	5
S. de Notre-Dame	2
S. de Sainte-Marthe......	2
S. de la Présentation	2
S. de Saint-Maur.........	1
Vatelottes...............	1
F. du Sacré-Cœur de Marie.	2
S. de la Sainte-Enfance ..	1
S. des Ecoles chrétiennes.	1
F. de Notre-Dame.........	4
F. de l'Enfant Jésus	5
S. du Sacré-Cœur	5
S. de l'Instruction chrétienne.	1
S. de la Doct. chrétienne.	1
F. de la Nativité........	1
S. du Sacré-Cœur de Jésus.	15
D. Ursulines du Sacré-Cœur	1
S. des écoles chrétiennes de la Sainte-Enfance....	1
S. de la Présentation de la Sainte-Vierge..	7
D. de la Sainte-Union....	3
Ursulines de Jésus.......	7
S. de la Nativité.........	1
F. du Saint et Immaculé Cœur de Marie......	1
S. de l'Education chrét..	2
D. du Sacré-Cœur........	17
S. de N.-D. de la Présentation..............	1
S. du Très-Saint Cœur de Marie	1
Tiers-Ordre des Filles de Marie...............	6
S. de Sainte-Marie de la Providence..........	1
S. de l'Instruction de l'Enfant Jésus.........	2

Enseignantes et hospitalières	Nombre
F. de Marie	2
S. du Saint-Nom de Jésus.	1
S. de l'Ange-Gardien.....	1
S. de l'Immaculée-Conception................	1
S. de charité d'Ernemont.	2
D. de l'Assomption......	1
Franciscaines	1
F. de Jésus..............	1
F. de la Retraite........	1
D. de la Réunion au Sacré-Cœur de Jésus.......	1
S. de N.-D. de Lorette...	1
S. de la Providence......	2
Hospitalières.	
S. de la Miséricorde.....	19
S. de Saint-Charles.......	1
S. hospit. de N.-D. de la Charité.............	1
S. gardes malades.......	1
S. de N.-D. du Bon-Sec..	6
S. de Saint-François d'Assise................	1
Petites sœurs des Pauvres.	26
S. de Marie-Joseph......	1
F. du Divin Rédempteur.	4
S. de la Miséricorde du Sacré-Cœur de Marie.	1
S. gardes-malades de N.-D. auxiliatrice	9
S. de St-Vincent-de-Paul..	10
S. de Saint-Charles	22
F. de la Croix	25
S. de l'Inst. chrétienne ..	12
S. de St-Thomas de Villen.	10
S. du Saint-Sacrement....	8
s. de Saint-Joseph........	111
S. de la Charité..........	59
S. de Saint-André........	3
S. de l'Adorat. du St-Sacr.	1
S. de la Providence......	48
S. du Bon-Pasteur.......	2
S. de la Doct. chrétienne.	11
S. du Bon-Secours.......	2
Fidèles compagnes de Jésus	2
F. de la Sagesse.........	13
S. de la Nativité.........	1
S. de Marie et Joseph....	2
F. du Saint-Esprit.......	9
S. de la Charité maternelle.	1
S. du Saint-Nom de Jésus.	1
S. de Saint-Paul.........	4
S. du Sauveur et de la Vierge	1
S. de la Miséricorde.....	7
F. du Sauveur...........	1
F. de Notre-Dame........	2
F. du Bon-Pasteur.......	2
Bernardines.............	2
F. de la Providence......	7
Augustines	2
F. de la Justice de Dieu..	1
F. de la Croix, dites de Saint-André..........	15
S. de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul	25
S. de la Charité de St-Louis	1
S. de N.-D. de la Charité, dites du Bon-Pasteur.	5
S. de Sainte-Marie.......	1
S. hospit. de l'Inst. chrét. dites Urselines	2
S. de l'Immaculée Concep.	4
S. de l'Enfant-Jésus......	4
S. de Notre Dame.......	4
F. de Jésus.............	6

Enseignantes et hospitalières	Nombre
S. du Sauveur...........	2
S. de la Présentation.....	3
S. de Ste-Marie de la Prov.	8
S. de Sainte-Marthe......	5
F. de Sainte-Marie.......	2
S. de N.-D. de la Compas.	1
F. de la Provid. St-Remy.	2
Saintes adoratrices de la Justice de Dieu	2
S. de la Charité de l'Inst. chrétienne..........	1
F. de l'Enfant-Jésus.....	1
S. du Sacré-Cœur de Jésus.	2
S. de Notre-Dame de Grâce.	2
Ursulines du Sacré-Cœur.	1
S. de St-Joseph de Tarbes.	7
S. d'Ernemont...........	5
F. de la Charité.........	1
S. de la Croix	12
F. de Marie.............	1
S. de N.-D. du Bon-Secours	2
S. hospit. et enseignantes.	1
F. du Bon-Sauveur.......	1
F. de la Conception......	1
S. de la Charité du S.-C.	15
S. du Saint-Cœur de Jésus et de Marie.........	1
S. de la Sainte-Famille de Nazareth	2
S. du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie	1
S. de N.-D. de la Croix..	2
S. du Sauveur et de la Ste-V.	1
Tiers-Ordre de Saint-François.	1
S. de la Présentation de Marie................	2, 2
S. de Marie-Joseph.......	2
S. de Notre-Dame du Calvaire..............	2
Servantes de Marie.......	2
S. de la Charité du St-Esprit	
S. de la Ch. de Ste-Marie.	1
S. de la Charité et de l'Instruction publique...	1
CONGRÉGATIONS *à supérieure locale autorisées comme congrégations à supérieure générale.*	
S. de l'Enfant Jésus.....	2
S. de Notre-Dame de la Charité.............	1
S. des Ecoles chrétiennes.	1
S. de la Miséricorde.....	1
S. de Sainte-Marthe.....	2
S. de la Providence......	2
S. de la Présentation.....	1
S. hospitalières..........	1
F. de Jésus.............	1
S. de Ste-Marie de la Providence...............	1
S. de Saint-Joseph	2
S. de la Miséricorde du Saint-Cœur de Marie.	1
S. de Saint-Roch.........	1
S. de Notre-Dame.......	1
S. de l'Enfant Jésus.....	1
Bernardines.............	1
S. de la Charité.........	1
S. de Saint-Jacut........	1
Augustines	1

Congrégations adoptant des Statuts déjà autorisés

à supérieure générale	Nombre
F. de la Providence de Saint-Remy.........	1
S. de l'Immaculée-Conception................	1
S. du Sacré-Cœur de Jésus et Marie............	1
F. de la Compassion, servantes du Seigneur..	1
S. de l'Immaculée Conception, E. H...........	2
S. de N.-D. du Bon-Secours, H............	2
S. de Saint-Joseph, H. E.	13
S. de la Miséricorde, H...	2
S. de l'Inst. chrétienne, E.	1
Servantes de Marie, E. H.	2
S. de la Sainte-Famille, E....................	3
F. du Saint-Cœur de Marie, E..................	2
S. de la Divine Providence, E..................	1
S. de Saint-François d'Assise, H....	2
S. de N.-D. du Calvaire, E. H..................	1
S. de l'Adoration de la Justice de Dieu, H. E...	1
S. du Cœur immaculé de Marie, E..........	1
S. de la Doct. chrétienne, E.....................	1
S. de la Sainte-Enfance de Jésus et Marie, H. E..	1
S. de Sainte-Marie, H....	1
Fidèles compagnes de Jésus, E...............	1
D. Célestines, E.........	1
Ursulines, E.............	2
Augustines, E	1
Franciscaines, E.........	1
S. de la Charité, H. E...	1
S. de l'Enfant Jésus, E...	2
S. de Saint-Paul, H. E...	1
S. du Saint-Nom de Jésus, H. E.................	1
S. de Saint-Aignan, H. E.	1
Petites sœurs des pauvres, H............... ..	1
S. de l'Immaculée-Conception, E............	1
Tiers-Ordre des Filles de Marie, E	1
D. de l'Assomption. E...	1
S. du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, E. H....	1
S. du Sacré-Cœur de Marie, E. H..............	1
S. du Sacré-Cœur de Jésus, H. E...............	1
S. de la Compassion, H..	1
S. de N.-D. de Sion, E..	1
S. de N.-D. de la Compassion, H. E.......	1
S. de N.-D. de Chartres, H. E.............	[illegible]
S. de N.-D., de la Tulle H. E.	1
S. gardes malades de N.-D. auxiliatrice, H....	1
S. du Saint-Nom de Jésus et Marie, H. E.....	1
S. de Sainte-Marthe, H. E.	1
D. de Saint-Louis, H. E..	1
F. de Sainte-Marie, H....	1
S. du Sacré-Cœur de Marie, E................	1

CONGRÉGATIONS ADOPTANT DES STATUTS DÉJA AUTORISÉS							
à supérieure locale	Nombre	à supérieure locale	Nombre	à supérieure locale	Nombre	à supérieure locale	Nombre
D. du Bon-Pasteur, H. E.	1	F. de N.-D. de la Charité, E	1	S. de Ste-Philomène, E.H.	1	S. trappistines, E	1
S. de Saint-Joseph, H. E..	6	S. de N.-D. de la Compassion, H. E	1	S. du Divin Rédemp, H.E.	1	Ursulines de la Présent., E	1
S. de Saint-Joseph de Nazareth, H.	1	S. de N.-D. de Grâce, E..	1	S. de la Sainte-Trinité, E.	1	F. de la Croix, E.......	2
S. de St-Dominique, H.E.	1	Ursulines, E............	4	S. de Saint-François, H...	1	S du Verbe incarné, E...	1
F. de la Croix, H. E....	3	S. de la Visitation de Ste-Marie, H............	6	Trappistines, E. H......	1	S. du Tiers-Ordre de St-Dominique, H. E....	2
S. du St-Cœur de Marie, E.	1	S. de N.-D. de la Providence, H. E	1	S. de la Compassion, E. H.	1	S. de Saint-François, H.E.	1
Augustines, E...........	2	S. de la Sainte-Enfance, E.	1	Bénédictines, E	1	D. Augustines du Sacré-Cœur de Marie, E...	1
Hospitalières, H.........	1	Chan. de St-Augustin, E.	1	S. du Refuge de N.-D. de la Compassion, E....	1	S. de Saint-Augustin, E..	1
S. de la Visitation, H. E.	4	D. Anglaises, E	1	S. de N.-D. de la Charité du Refuge, H.......	1	S. de N.-D. de la Croix, E.H.	1
S. de la Miséricorde, H..	2	Augustines, H..........	1	S. de la Visitation Sainte-Marie, E............	4	S. du Tiers-Ordre de N.-D. du Mont-Carmel, H.E.	1
S. de N.-D. de la Charité, E	1	S. de Notre-Dame, E....	5	S. aveugles de Saint-Paul, E..................	1	S. de la Croix, H. E....	1
D. Oratoriennes, E	1	S. de N-D. du refuge, E.	1				77
F. de Jésus, E...........	1						
S. de Saint-Augustin, H.E.	1						

On a pu juger par ce qui précède de l'activité déployée par la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes. Pendant cette période de neuf ans, elle a statué sur 44,566 affaires; elle a adopté 43,011 projets de décret et émis 1,555 avis.

La *Section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce* a adopté 5,538 projets de décret et émis 1,633 avis. Le rapport signale parmi ces travaux 147 affaires relatives aux chemins de fer, 2,275 relatives aux ponts, routes, quais et ports, 542 relatives aux mines, forges et carrières, et 402 relatives aux sociétés anonymes. Mais cette statistique ne saurait donner une idée du mouvement qui s'est accompli dans ces branches de l'administration publique, car le décret de décentralisation du 25 mars 1852 a permis aux préfets de statuer sur une foule de demandes, d'autorisations, etc., concernant les usines et les barrages sur les cours d'eau non navigables, les établissements insalubres, etc.

Un moindre intérêt se rattache, sans doute, aux travaux de la *Section de la guerre, de la marine, des colonies et de l'Algérie*, qui s'est surtout occupée de la révision des pensions de toute nature liquidées par les ministères respectifs. Ces travaux néanmoins intéressent à un haut point les finances, et il suffira, pour le prouver, de dire que cette section a révisé, pour le département de la guerre, la liquidation de 34,722 pensions, représentant une somme de 20,873,104 fr., et, pour le département de la marine, la liquidation de 34,632 pensions, dont le montant est de 7,589,942 fr.

La *Section des finances*, qui correspond aux trois ministères des Finances, d'Etat et de la Maison de l'Empereur, est chargée de réviser la liquidation des pensions des fonctionnaires et employés de tous les ministères, excepté ceux de la guerre et de la marine et des colonies. De 1852 à 1860, elle a révisé 19,722 pensions civiles, liquidées au profit de fonctionnaires et employés qui subissent, à cet effet, des retenues sur leurs traitements. Depuis le 1er janvier 1854, ces pensions sont liquidées, conformément à la loi du 9 juin 1853, qui a supprimé la plupart des caisses de retraite établies antérieurement, au profit des fonctionnaires et employés d'un grand nombre d'administrations publiques. Les pensions liquidées sur les fonds des quelques caisses de retraite spéciales qui subsistent encore, montant à 1,214. Enfin, il a été statué sur 1,389 pensions, liquidées sur les fonds généraux du Trésor. Cette dernière catégorie de pensions ne s'applique qu'à un petit nombre de fonctionnaires placés dans des conditions spéciales et qui ne subissent pas de retenues sur leur traitement. Les sommes auxquelles s'élèvent ces diverses catégories de pensions, d'après les avis de la section des finances, sont : pour les pensions sur fonds de retenue, 13,918,080 fr.; pour les pensions sur fonds de caisse de retraite spéciale, 1,757,604 fr.; pour les pensions sur les fonds généraux du Trésor, 726,811 fr. La section des finances a donné, en outre, des avis sur 730 affaires relatives à la dette inscrite, à la comptabilité, aux contributions directes et indirectes, à l'enregistrement, et aux domaines, forêts, postes.

III Assemblées générales du conseil d'État. — Trente-sept affaires, intéressant plusieurs ministères à la fois, ont été examinées par plusieurs sections réunies, (ordinairement deux, quelquefois trois). Quant aux travaux du Conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, ils sont d'une grande importance. Il faut signaler la répartition par chapitres, du crédit alloué, en bloc, à chaque ministère dans le budget voté par le Corps législatif, et les virements de crédit d'un chapitre à un autre, affaires soumises au Conseil d'État en vertu de l'article 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852; puis les crédits supplémentaires et extraordinaires ouverts par décret, dans l'intervalle des sessions, et dont l'examen a été confié au Conseil d'État par décret du 10 novembre 1856. Le tableau suivant constate le nombre des virements de crédits et des décrets portant ouverture de crédits supplémentaires, extraordinaires et additionnels, soumis au Conseil d'État de 1852 à 1860.

Dans l'ordre législatif, l'assemblée générale a

	Virements de crédit	Crédits supplément.	Crédits extraordin.	Crédits additionnels
1852	»	»	»	»
1853	20	4	7	»
1854	43	13	13	»
1855	24	1	2	»
1856	31	12	2	»
1857	15	32	40	5
1858	16	33	27	16
1859	13	44	33	14
1860	15	44	56	10
Totaux	177	186	180	45

accordé la *naturalisation* à 352 étrangers, dont 47 seulement ont obtenu la naturalisation exceptionnelle qu'on peut accorder après un an de résidence (au lieu de 10), à raison de services importants rendus à la France, de talents distingués ou de la création de grands établissements. Dix demandes seulement, dont 5 tendant à obtenir la naturalisation exceptionnelle ont été repoussées. Trois décrets ont rapporté des ordonnances ou décrets qui autorisaient des étrangers à établir leur domicile en France.

En vertu de l'article 75 de la constitution du 22 frimaire an VIII, c'est au souverain, en Conseil d'État, qu'il appartient de statuer sur les demandes en *autorisation de poursuites* criminelles ou à fin civiles contre les agents du gouvernement. De 1852 à 1860, l'autorisation à fins criminelles a été accordée à l'égard de 136 fonctionnaires et refusée à l'égard de 219. Des 136 fonctionnaires poursuivis, 73 ont été condamnés; les autres ont été relâchés pour cause d'abandon de poursuites ou par suite d'un acquittement. Ces fonctionnaires étaient principalement des maires ou des agents forestiers. Les demandes de poursuites à fins civiles se sont élevées, en moyenne, à 20 par année et ont été repoussées pour la plupart.

Les *recours pour abus* dirigés contre des ecclésiastiques, en vertu de la loi du 18 germinal an X, ont été au nombre de 48 : 10 étaient introduits par des prêtres contre des archevêques et évêques pour interdiction de porter le costume ecclésiastique, pour suspension indéfinie ou destitution de curés, pour décision d'excorporation de tous les diocèses; tous ont été rejetés, excepté trois dont les plaignants se sont désistés. 28 ont été présentés par des particuliers pour injures, diffamation, outrages publics, gestes outrageants, usinuations malveillantes, voies de fait sur des enfants, refus du saint sacrement, contre des curés, des vicaires, des desservants et des évêques. Un seul parmi ces 28 a motivé une déclaration d'abus. Deux autres déclarations d'abus ont été prononcées, l'une à la requête du ministre des cultes, dirigée contre divers actes de l'évêque de Moulins, et l'autre, à la requête du ministère public, contre un desservant qui avait outragé un maire; trois autres recours pour abus, sollicités par le ministère public contre trois desservants pour paroles injurieuses contre l'Empereur et outrages envers des magistrats, ont été rejetés par le conseil d'État.

Treize décrets ont été rendus sur des affaires de prises maritimes, et le Conseil délibérant en assemblée générale, a eu à se prononcer sur des décrets portant prorogation de chambres temporaires dans les tribunaux de première instance, ou augmentant le personnel de divers tribunaux. En somme, l'assemblée générale a examiné 1,058 affaires dans l'ordre législatif. Elle en a examiné 1834 préparés par la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, 1,751 relatives aux travaux publics, à l'agriculture et au commerce, 8 relatives à la guerre, 111 relatives à la marine et aux colonies, dont 68 pour concession de terrains domaniaux en Algérie, et 1,989 affaires concernant les finances. Elle a examiné en tout 7,023 projets de décret et émis 428 avis.

IV. — Conflits d'attributions et affaires contentieuses.— Les affaires de cette nature sont soumises à une assemblée spéciale, composée des membres de la section du contentieux parmi lesquels figurent six conseillers d'État et de deux membres de chacune des cinq autres sections. Les conflits d'attribution entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire occupent le premier rang dans les travaux de ce conseil. De 1852 à 1860, 190 conflits positifs ont été élevés par les préfets sur des questions de délimitation du domaine public, rivage de la mer, lit de fleuves, routes, chemins de fer, etc.; 71 ont été confirmés intégralement; 41 ne l'ont été qu'en partie, 78 ont été annulés. Il y a eu, en outre, 8 conflits négatifs ainsi appelés parce que les deux autorités se déclarent respectivement incompétentes.

La *section du contentieux* proprement dit a statué sur 2,220 pourvois des contribuables, relatifs aux contributions directes et à celle des patentes qui, elle seule, a donné lieu à 2,726 décisions. De 1857 à 1860, elle a jugé 431 pouvoirs relatifs à la taxe des chiens. Elle a rendu 173 décisions concernant les conseils généraux, d'arrondissement et municipaux. Le total des affaires qui ont été soumises à l'assemblée spéciale du Conseil d'État délibérant au contentieux, a été de 3,630, dont 98 en matière d'ateliers insalubres, 87 contre des arrêtés des préfets relatifs au règlement d'usines sur les cours d'eau non navigables et flottables, 157 recours contre des décrets relatifs à la liquidation des pensions, 111 recours contre des décisions ministérielles relatives à des marchés de fournitures, 1,667 pourvois en matière de travaux publics. En résumé, il a été statué, tant par la section que par l'assemblée du contentieux, sur 8,850 affaires.

Il existe aussi au sein du Conseil d'État une Commission des pétitions, instituée le 18 décembre 1852, pour examiner les pétitions adressées à l'Empereur. Cette commission a rejeté 94,689 pé-

titions; 1,356 ont été l'objet d'autant de rapports soumis directement à l'Empereur; 6,223 ont été renvoyées au cabinet de l'Empereur; 78,406 aux ministres compétents; 10,328 au grand chancelier de la légion d'honneur; 18,456 aux préfets. C'est donc un total de 209,458 pétitions, qui, en neuf ans, ont passé entre les mains de la commission, ce qui fait, en moyenne, 26,182 par an, et 2,181 par mois. — Il faut encore mentionner, pour donner une idée complète des travaux du Conseil d'État, trois commissions chargées de procéder à des enquêtes, à l'occasion de diverses mesures proposées par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics : législation des céréales, réglement de la boulangerie, droits de douanes sur les laines peignées et les fers creux. Il faut ajouter, enfin, qu'un grand nombre de membres du Conseil d'État sont appelés à faire partie de commissions ou de conseils permanents institués auprès des ministres, tels que le conseil de l'ordre la légion d'honneur, le conseil du sceau des titres, le conseil de l'instruction publique, le comité consultatif du contentieux des affaires étrangères, la commission du colportage, la commission mixte des travaux publics, etc.

Au total, sans compter les travaux particuliers de la commission des pétitions et des autres commissions, le Conseil d'État a examiné en neuf ans 161,943 affaires, dont 21 projets de sénatus-consulte, 1,804 projets de loi, 1,100 amendements, 149,965 affaires administratives, 9,053 affaires contentieuses.

CORDIER (PIERRE-LOUIS-ANTOINE), mort le 30 mars 1861, était un des plus grands géologues de notre époque. Il naquit à Abbeville, le 31 mars 1777, fut admis, en 1795, à l'école des mines de Paris, après avoir achevé de bonnes études classiques au collége de sa ville natale, et obtint le grade d'ingénieur surnuméraire en 1797. Désigné pour faire partie de l'expédition d'Égypte, il prit une part active aux travaux de ses collègues. A peine de retour, M. Cordier entreprit un voyage en Espagne et aux Canaries; il gravit le pic de Ténériffe, dont il donna le premier la mesure exacte. La démission de son maître Dolomieu l'avait fait élever au grade d'ingénieur des mines en 1806; il fut nommé ingénieur en chef en 1809, inspecteur divisionnaire en 1810, inspecteur général en 1832. Pendant cinquante années consécutives, il siégea au conseil des mines, dont il avait obtenu la vice-présidence, et où il rendit les plus grands services. Il devint membre du Conseil d'État en 1837, en 1839, il se vit inopinément appelé à siéger à la chambre des pairs.

Les premiers travaux scientifiques de M. Cordier remontent à la fin du siècle dernier, et, depuis cette époque, il n'a cessé de prendre une part active au mouvement intellectuel de son siècle. Il débuta par une série de notes et de mémoires, publiés principalement dans le *Journal de Physique* et dans le *Journal des Mines* ; il étudia et décrivit un grand nombre d'espèces, dans l'une desquelles, appelée depuis *Cordiérite* par Haüy, il découvrit le curieux phénomène d'optique connu sous le nom de *dichroïsme*. Sa grande habileté en minéralogie et l'invention d'une nouvelle méthode d'analyse microscopique lui permirent d'apporter, dans la détermination des roches, une précision jusqu'alors inconnue, et par suite de rectifier bien des erreurs. C'est ainsi qu'il fit rentrer dans les classe des roches composées le basalte, la serpentine et certaines espèces compactes considérées à tort comme des minéraux particuliers. Il avait poussé l'art difficile de la détermination des roches à un point qui n'a été égalé par personne; et, malgré quelques défauts, sa classification est, sans aucun doute, la plus complète et la plus logique qui existe. Son instruction était d'ailleurs fort étendue : de tous les savants qui ont illustré le commencement de notre siècle, c'était lui qui possédait peut-être le plus complétement les sciences accessoires à la géologie.

Les travaux du jeune minéralogiste avaient été bientôt distingués : en 1808, il avait obtenu le grade de correspondant de l'Académie des sciences; en 1822, il succéda comme titulaire à son maître Haüy. En 1819, il avait remplacé Faujas-Saint-Fond à la chaire de géologie du Muséum. Son fameux Mémoire sur la chaleur centrale, publié en 1827, mit le sceau à sa réputation et le plaça à la tête des géologues de son époque. En 1830, il contribua à la fondation de la Société géologique de France, dont il fut élu premier président.

Depuis cette époque, il se consacra plus exclusivement à l'organisation et à l'agrandissement des collections du Muséum et aux devoirs de son professorat; car, ainsi que le fait remarquer un biographe : ennemi de l'éclat et des controverses, M. Cordier semblait mettre autant de soin à rester à l'écart et à se faire oublier, que d'autres en emploient à se produire. A son arrivée au Jardin des Plantes, M. Cordier avait trouvé environ 1800 échantillons provenant de l'ancien *droguier* du Jardin du Roi; aujourd'hui ces mêmes collections, riches de plus de 200,000 échantillons, sont les plus belles et les plus complètes du monde entier.

M. Cordier professa toujours la géologie positive. Sa longue carrière scientifique fut consacrée presque exclusivement, on peut le dire, à la détermination des roches et des minéraux, et à la connaissance du rôle et de l'importance de chaque espèce dans la constitution de l'écorce du globe. Pendant plus de soixante années, il ne cessa de visiter et de parcourir un grand nombre de contrées de l'Europe, principalement les massifs montagneux qui offraient le plus d'éléments à la solution du problème, revenant souvent après de longs d'intervalles vérifier certains gisements distants de plusieurs centaines de lieues. Au-

cun géologue, à notre avis, n'a autant ni aussi bien voyagé. Les notes, les croquis, les échantillons qu'il rapportait de ses excursions auraient parfois suffi à constituer le bagage scientifique de tout autre. M. Cordier était arrivé à des vues grandes et élevées, à des résultats généraux simples, logiques et précis, car il avait beaucoup vu, beaucoup étudié; il appréciait les faits avec une rare sagacité, et il faisait à l'hypothèse la part la plus étroite. Ce n'est qu'à la suite d'observations réitérées qu'il osait émettre une vérité nouvelle; et jamais on ne le vit se hâter de conclure de quelques faits, peut-être exceptionnels, recueillis dans un voyage unique, ou des expériences de laboratoire d'une chimie souvent plus ou moins suspecte. Aussi est-il à jamais regrettable qu'il n'ait pas publié le fruit de ses recherches, dont il ne pouvait exposer dans ses cours que les résultats les plus généraux. Heureusement nous possédons, dans les galeries du Muséum, les séries qu'il avait lui-même réunies, et les catalogues à l'appui, si précis, si complets, que plusieurs peuvent être considérés comme de vrais mémoires scientifiques. Nous croyons aussi savoir que sa famille a réuni les manuscrits de ses voyages et que des personnes amies, aussi habiles que dévouées, sont chargées de la coordination et de la publication de ses œuvres inédites. Alors, sans doute, seront renversées quelques-unes de ces théories bizarres qui n'ont pas même le mérite de la nouveauté, au moyen desquelles certains auteurs ont cherché à expliquer le rôle et la formation des principales masses minérales; et, désormais plus circonspects, les savants admettront beaucoup de lois naturelles depuis longtemps connues de M. Cordier, et qu'autrment la géologie des temps futurs aurait été appelée à découvrir de nouveau.

M. Cordier est mort à 84 ans. Cette vie, si noblement remplie, a laissé des regrets non-seulement aux amis de la science, mais à toutes les personnes qui voyaient de près cet homme éminent, et qui avaient pu apprécier sa droiture, sa loyauté, son absence d'ambition personnelle, son éloignement des intrigues, son horreur de l'injustice, son obligeance parfaite.

CORPS LÉGISLATIF *V.* France.

COSTARICA. — *Président.* José Maria Montealegre. — C'est un spectacle plein d'intérêt d'assister aux efforts d'un petit peuple qui cherche à conquérir l'estime du monde à force de travail et par d'ardentes aspirations vers une civilisation supérieure. On peut se demander pourquoi ces deux cents mille âmes de population préfèrent l'isolement à la cohésion, et semblent remonter ce grand courant de l'opinion qui, partout, aujourd'hui porte l'esprit vers l'unité nationale, et pourquoi la fusion proposée par le Nicaragua n'a pas été acceptée; mais on se dit qu'après tout ce n'est qu'un retard, que plus la personnalité de ces nations morcelées sera accusée nettement, plus aussi leur réunion volontaire aura de chances de succès, et l'on se sent pris de respect pour ces luttes fécondes d'un peuple nouveau qui s'essaye pacifiquement à la vie politique.

C'est ainsi que la république de Costa-Rica s'avance avec calme dans les voies du progrès. Là, nul ambitieux ne jalouse le fauteuil présidentiel, nul chef ne prend acte de la bonne trempe de son épée pour en appeler à la force et imposer sa domination. Il faut dire même, a l'honneur de ce gouvernement, qu'il a su provoquer la libre expansion de la pensée et ouvrir les colonnes de son journal officiel à toutes les opinions, mêmes hostiles, tant est grand son désir de connaître la vérité! (*Gaceta oficial* 8 mars 1862). Un président, éclairé et intègre, rivalise de zèle avec le congrès pour améliorer la situation du pays, et il est secondé par des hommes d'État vraiment patriotes. Une lourde charge pèse cependant sur les finances, et le Ministre compétent déclarait avec douleur que dix millions de piastres ne répareraient pas les dommages causés par les flibustiers Yankees, car le Costa-Rica a supporté presque toutes les charges de l'invasion qui a laissé à liquider des réclamations s'élevant encore à un million. Le Ministre signalait, en outre, comme écrasante, une dette de 800,000 piastres contractée à raison de la tentative où l'ex-président Mora avait perdu la vie, et qui grevait le trésor d'un intérêt mensuel de 2 p. cent. Par une loyauté qui honore le pays tout entier, nulle voix ne s'est élevée contre l'énormité d'un taux en désaccord avec les lois et les usages locaux. On a conclu à la validité de l'engagement, quelqu'onéreux qu'il fût, puisque le Gouvernement l'avait contracté, mais on a ouvert une souscription nationale afin de mettre le trésor, au moyen d'un prêt volontaire, à même de rembourser cette créance et de ramener les dépenses à leur état normal. C'est avec enthousiasme que chacun apportait son offrande, et les dernières nouvelles ne permettent pas de douter d'un plein succès.

En dehors de cette préoccupation, l'ouverture d'une nouvelle voie de communication attirait tout spécialement l'attention publique. On se rend peu compte en Europe des difficultés de toute nature dont se trouve hérissée l'exécution des moindres projets Les hommes qui gouvernent ces solitudes sentent mieux que personne l'immense levier que donnerait à leur puissance un système de bonnes voies, rayonnant dans tous les sens. Les conseils, les offres, les entrepreneurs abondent: on s'anime, on s'exalte, on ne prévoit aucun échec pour des plans si bien calculés et prometant de très-gros bénéfices. Mais, en Europe, qui connaît l'Amérique? qui a foi dans ces contrées bouleversées par des tempêtes si fréquentes? Le capital hésite par instinct et refuse presque toujours de s'engager; de telle sorte que les gouvernements américains font et défont des contrats sans savoir jamais

si le dernier conclu aura un meilleur sort que le précédent. Nous avons vu à Costa-Rica, déclarer caducs les traités passés pour la navigation à vapeur sur le Rio Sarapiqui, ou autres tributaires du lac et de la rivière de Saint-Juan de Nicaragua, abandonner puis reprendre l'ouverture d'un chemin conduisant de San-José à Sarapiqui; annuler le traité passé pour un chemin de fer entre *Bocas del toro* et *Golfo dulce*; prononcer la déchéance de la *Sociedad itineraria del norte* ainsi que de la Compagnie colonisatrice de Berlin. En même temps, ministres et congrès, étrangers et nationaux se passionnaient pour un projet que la représentaion nationale venait de sanctionner (17 juillet 1861) et qui avait pour but d'ouvrir une voie carrossable de San José au port de Limon sur l'Atlantique. Un ingénieur polonais, M. Wolfram, chargé de l'exploration des ports et chemins, avait conclu à la possibilité de l'exécution de ce chemin, moyennant une dépense probable de 1,000,000 piastres, mais avec une économie de frais annuels qu'il portait, plus ou moins arbitrairement, à 518,000 piastres sur les différences de fret, d'assurance et d'intérêt d'argent. Le port de Limon a une superficie de 35 manzanas; un fond moyen de 25 pieds et les bâtiments de 600 tonneaux peuvent y débarquer à quai naturel. Le rapport de M. Wolfram motiva l'envoi, par ordre du ministre, d'une commission composée de M. Kurtze, ingénieur directeur, du capitaine Edmond Pougin, sujet belge, et de M. Dazer, ingénieur hydrographe, et chargée de vérifier les assertions de l'ingénieur polonais. Ce fut à la suite de cette exploration que M. Pougin fit au gouvernement des propositions acceptées par le pouvoir législatif et qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit : La compagnie s'engage à établir une voie macadamisée de 20 pieds de large; à construire tous les ponts, ponceaux et viaducs; tous les docks, bassins et bâtiments indispensables pour le port; à y élever un phare; à commencer les travaux dans l'année qui suivra la ratification en Belgique, et à les terminer dans huit ans, à dater du commencement de l'exécution; moyennant quoi, le gouvernement accorde un privilége de quatre-vingt-dix ans; des péages; une lieue carrée de terrains pour chaque lieue de chemin construit; une bande de 150 pieds de large pour établir le chemin sur tous les terrains libres; l'introduction en franchise de tout le matériel pour le chemin, et l'affranchissement des contributions directes pendant dix ans pour tous les immigrants qui peupleront les terrains concédés. Il garantit en outre un minimum d'intérêt annuel de 6 p. 100 sur toutes les dépenses effectuées et ne demande le remboursement de ces intérêts, payés à titre d'avances, qu'après la constatation de bénéfices dépassant 10 et demi p. 100.

Le contrat a été passé, et M. Pougin est parti pour chercher en Belgique la réalisation de ses espérances.

En même temps le congrès votait 5,000 piastres pour faire une *vereda* qui ouvrit les communications entre Castago et les villages de Terraba et de Boruca; il autorisait (5 août 1861) le pouvoir exécutif à consacrer une somme de 4,000 piastres à l'envoi de produits indigènes à l'exposition de Londres, témoignant ainsi, par tous les moyens en son pouvoir, le désir de la nation de se rattacher à ce grand mouvement industriel qui est la vie, pour ceux qui peuvent y prendre part. Les revenus de l'Etat étaient en voie de progrès et offraient une augmentation de 48,096 piastres sur l'année précédente. Ils étaient, en 1860, de 576,318 piastres. L'instruction publique occupait également les esprits, car le véhicule moral est aussi essentiel pour des populations naissantes et intelligentes que les communications matérielles. L'Etat y a consacré en 1860, 30,631 piastres. La capitale Saint-José, possède une université avec chaires de latin, de mathématiques, de philosophie, d'espagnol, de français, d'anglais; on venait de voter l'établissement d'une classe de dessin. Hérédia, Cartago, Alajuela ont le même enseignement; chaque chef-lieu de province a une école centrale; on établissait des écoles primaires dans les villages et les hameaux. Les principales villes ont des pensions de filles, payées sur les fonds municipaux; celle de la capitale est à la charge du trésor public. On comptait 63 écoles primaires, fréquentées par 8,000 enfants. Enfin, dans son désir de connaître les richesses véritables du sol et de constater l'état moral de la population, le gouvernement a envoyé aux gouverneurs de province (25 octobre 1861) l'ordre de dresser une statistique, comprenant : 1° l'état physique et les ressources territoriales de la république; 2° son progrès matériel et intellectuel surtout en ce qui est dû à la libre action des particuliers; 3° sa constitution politique; 4° l'administration publique. Ces recherches produiront, sans nul doute, des résultats pleins d'intérêt. L. FAVRE CLAVAIROZ.

COTON. — Il a longtemps existé, dans certaines contrées du globe, à l'état à peu près inconnu, un faible et élégant arbrisseau dont la Providence a voulu faire, de nos jours en quelque sorte, l'une des premières richesses du genre humain, l'un des éléments les plus précieux de la grande industrie manufacturière, l'un des aliments les plus féconds du transport maritime : c'est le cotonnier, dont le produit, actuellement, occupe dans le monde 2 à 3 millions d'ouvriers agricoles, et autant peut-être d'ouvriers des fabriques; fait tourner, tant en Amérique qu'en Europe, 50 à 60 millions de broches; fournit du travail et des vêtements à bas prix à d'innombrables populations industrielles, et représente un capital, tant agricole que manufacturier, de plus de 10 milliards de francs. C'est assez dire de quel poids considérable est le coton dans la balance des intérêts financiers, commerciaux et politiques des deux mondes. La crise de séparation qui agite en

ce moment la Fédération américaine, et les vives appréhensions qu'en éprouvent les grands pays consommateurs de coton pour leur approvisionnement, c'est-à-dire pour le travail de plusieurs millions d'individus employés dans les manufactures, nous dispenseraient, au besoin, d'insister sur ce point. Limitons-nous ici à exposer les données statistiques que nous avons pu recueillir sur la production et l'emploi dans le monde, spécialement à l'époque la plus récente, de ce précieux textile.

Le principal foyer de la culture du coton, c'est, on le sait, les États-Unis (partie Sud), qui, il y a un siècle, commençaient à peine à en récolter quelques balles sur les bords de la Chesapeake.

La Chine, le Bengale et les autres parties de l'Indoustan, l'extrême Asie, puis aussi l'Asie centrale, l'Égypte, la Grèce, les pays de l'Amérique centrale et Sud, notamment le Brésil, les Antilles, etc., en donnent bien aussi de fortes quantités ; mais d'abord on ne saurait rien affirmer de précis sur la production de la Chine comme des autres parties du monde indo-chinois, et, pour nous en tenir à la production connue, nous dirons qu'on peut l'évaluer, de nos jours, à environ un milliard de kilogrammes, dont les États-Unis, à eux seuls, fournissent, en moyenne aussi, bien près des trois quarts, savoir :

	Million de kilog
États-Unis	725
Inde anglaise (production officiellement connue)	150
Brésil	40
Amérique du Sud (1), du Centre et Iles	35
Égypte	30
Côtes d'Afrique, États barbaresques et Sud européen	20
Total de la production connue du coton	1,000

Si maintenant on ajoute à ce total de *un milliard* de kilogrammes 500 millions environ que sont réputées produire les diverses parties de l'Inde orientale : la Cochinchine, Siam, le Camboge, le Birman, le Thibet, le Japon ; puis autant peut-être (sinon plus) que récoltent et consomment les 400 millions d'habitants du Céleste-Empire, on arrive, pour la *production générale du coton sur tout le globe*, à un total approximatif de 2 milliards de kilogrammes. — Pour rendre plus sensible l'importance de cette récolte annuelle du globe, nous ferons remarquer qu'elle représente, en poids, 4,348 fois le monolithe égyptien qui figure sur notre place de la Concorde, lequel, suivant les calculs de l'ingénieur Lebas, pèse 230 tonnes métriques.

ÉTATS-UNIS. — Nous n'aurons, on le conçoit, à nous occuper, en ce qui touche la production et l'exportation, que des faits spéciaux aux États-Unis, les plus importants après tout. — En 1782, l'Union n'expédiait encore à l'Angleterre, surprise de ces premiers envois, que 304 balles, soit à peine 21,000 kilogrammes (1). Vingt ans après, c'est-à-dire en 1802, la récolte des cotons américains se trouvait être près de 1,000 fois plus forte : elle donnait 20 millions de kilogrammes. En 1822, l'Union produisait 425,000 balles, ou environ 75 millions de kilogrammes. — En 1832, elle arrive à 1 million de balles ; en 1840, à 2 millions 178,000 et, en 1850, à 2 millions 365,000. Voici les chiffres des années suivantes :

1851-52 (2)	—	3,015,000	balles.
1852-53	—	3,262,000	—
1853-54	—	2,926,000	—
1854-55	—	2,845,000	—
1855-56	—	3,528,000	—
1856-57	—	2,939,000	—
1857-58	—	3,114,000	—
1858-59	—	3,839,000	—
1859-60	—	4,662,000	(récolte exceptionn.)
1860-61	—	3,656,000	(3)

A travers les oscillations naturelles aux récoltes, la production cotonnière américaine, on le voit, n'a cessé de s'accroître, et si l'on fait une moyenne des deux derniers exercices, on arrive au chiffre de 4,159,000 balles, représentant presque le double de celle de 1840, c'est-à-dire près de 750 millions de kilogrammes. Mais l'année 1859-60 avait été exceptionnellement productive, et c'est pour ce motif que nous avons plus haut évalué la moyenne à 725 millions de kilogrammes.

Cette vaste production représente, pour l'Union, un revenu brut annuel de près d'un milliard de francs, que double ou triple peut-être, le travail des manufactures américaines. La culture du coton, qui, aux Etats-Unis, occupe en minimum 2 millions d'hectares (presque autant que celle de la vigne chez nous), se trouve concentrée dans 75 ou 80 plantations, réparties entre 13 États du sud de l'Union, à savoir (en les classant d'après l'importance de leurs récoltes respectives ; recensement de 1850) : Alabama, Géorgie, Missisipi, Caroline du Sud, Tennesee, Louisiane, Caroline du Nord, Arkansas, Texas, Floride, Virginie, Kentucky et Indiana. Les cultures occupent, dans les fermes à coton de ces 13 États, outre 300,000 planteurs environ ou autres personnes engagées dans la conduite du travail agricole, près de 1,400,000 esclaves (sur 4 mil-

(1) Contrées autres que le Brésil.

(1) La balle pesait alors en moyenne 150 livres anglaises, soit environ 68 kilog. Aujourd'hui, ou plutôt depuis qu'a été employée la presse mécanique pour l'emballage du coton, la balle pèse, en moyenne, 400 livres anglaises, soit de 180 à 181 kilogrammes. Dans certains districts cotonniers, elle est évaluée à 200 kilogrammes.

(2) La campagne cotonnière se compte de septembre en septembre. Nous devons ces chiffres, sauf le dernier, à l'obligeance de l'un des chefs de l'une des maisons les plus considérées du Havre, M. Ed. Monod. Pour 1860-1861, Journal du commerce de New-York.

(3) Il convient de faire remarquer que cette quantité ne comprend pas les cotons consommés sur place, c'est-à-dire directement, par les États du Sud, et dont le chiffre a atteint, dit-on, 175,000 balles. La production réelle aurait donc été, pour 1860-61, de 3,831,000 balles ; mais ce qui doit surtout nous occuper dans ce travail, c'est la somme disponible des cotons américains, soit pour les États du Nord, soit pour l'étranger, et c'est celle que nous avons consignée dans le relevé ci-dessus.

nons environ qu'en comptent les 17 ou 18 États soumis au régime de l'esclavage) (1). Ici nous touchons à la plaie vive de la Fédération, à la cause première de la crise séparatiste ! Humble matière, le coton couvre donc la plus haute et la plus redoutable question politique et sociale du Nouveau-Monde, celle de l'abolition ou du moins de la prochaine transformation de l'esclavage des noirs.

L'exportation des cotons américains a dû, on le comprend, suivre les progrès des récoltes. Pour épargner aux lecteurs de l'*Annuaire* de trop longs détails de chiffres, nous nous bornerons à consigner ici les chiffres de quelques-unes des 18 dernières années (l'année commerciale américaine se compte du 30 juin au 30 juin) :

1843-44	—	1,830,000	balles.
1848-49	—	2,228,000	—
1852-53	—	2,528,000	—
1855-56	—	2,955,000	—
1857-58	—	2,454,000	—
1858-59	—	3,000,000	—
1859-60	—	3,775,000	—
1860-61	—	3,128,000	—

La moyenne des deux derniers exercices donne 3,451,500 balles, soit, à raison de 184 kil. par balle, environ 622 millions de kilogrammes, ou 622,000 tonnes métriques. En comptant 4,500 balles, ou environ 815 tonnes par navire, le transport d'une telle quantité de cotons n'exige pas moins d'une flotte marchande de 764 bâtiments de mer. On devine l'énorme profit que procure à la marine marchande le fret des cotons américains : au taux moyen de 40 fr. du tonneau, ce serait bien près de 25 millions de francs, non compris les bénéfices de l'assurance, des transbordements, etc. Ce profit revient pour les deux tiers au commerce de l'Union, et pour la majeure partie du reste à l'Angleterre.

Voici maintenant comment, en moyenne générale, se répartit l'exportation des cotons américains à l'Europe. On la suppose ici de 3,200,000 balles.

A l'Angleterre	2,000,000	balles ou		62.5	p. 0/0
A la France	600,000	(2)	—	18.7	—
Au Nord européen	400,000		—	12.5	—
Aux autres parties de l'Europe.	200,000		—	6.3	—
	3,200,000		—	100	—

Ce qui revient à dire que l'Angleterre consomme près de quatre fois autant que nous de cotons américains, et que, d'un autre côté, nous en absorbons autant que toute l'Europe, moins l'Angleterre.

Mais l'Union américaine est loin d'expédier à l'étranger toute sa production cotonnière : elle garde pour elle de 20 à 22 pour 100 de ses récoltes, soit environ 800,000 balles. L'industrie cotonnière américaine, qui a le notable avantage d'avoir la matière première sous la main, a fait, dans le cours de ces quinze ou vingt dernières années, de remarquables progrès. En 1846, la consommation du coton par les manufactures américaines, qui se groupent principalement dans les États du Nord, le Massachusetts, le Maine, New-York, etc., n'excédait guère 250,000 balles. Elle a donc plus que triplé depuis dix-sept ans, et la valeur de ses exportations de cotonnades, qui, en 1849-50, était d'environ 35 millions de francs, a atteint en 1859-60 la somme de 45 millions. On a affirmé que, soucieux de se soustraire à la dépendance des fabriques du Nord, et peut-être aussi en prévision de la grave révolution économique et sociale qui se prépare pour eux, les États du Sud, les États à esclaves, ont fait, en dernier lieu, de grands efforts pour acclimater chez eux la fabrication cotonnière. Souhaitons qu'il en soit ainsi ; ce sera peut-être l'une des meilleures issues qui puissent s'ouvrir à la crise de l'eslavage.

Angleterre. — Nous avons à peine besoin de rappeler ici que le Royaume-Uni est, dans le monde, le plus ancien, le plus important foyer de l'industrie cotonnière. Qui ne sait que, dès 1767, le charpentier Hargreaves, et, de 1780 à 1785, le barbier Arkwright, faisaient faire, avec l'aide de Crompton, par leurs admirables inventions mécaniques, des progrès merveilleux à la fabrication du coton? progrès qu'ont complétés, de 1820 à 1830, l'invention et les perfectionnements du métier automate (*self-acting*), ou renvideur mécanique. Voici comment un homme, très-versé dans la question, M. David Chadwick, établissait, en 1860, les forces de cette grande branche de la manufacture anglaise :

Nombre des filatures et fabriques, 2,210.
Métiers (*power looms*), 298,247.
Broches en activité, 28,010,217 (1).
Chevaux, force-vapeur, 88,000.
Ouvriers à l'atelier { hommes 157,186 / femmes 222,027 } 379,213.

Et il faudrait bien se garder de croire que ce dernier total rende exactement compte de toute la population ouvrière employée chez nos voisins par l'industrie du coton et par celles qui s'y rattachent directement ou indirectement. En comprenant les travailleurs qui, à des titres divers, sont occupés au blanchiment, à la teinture, à l'apprêtage, à la manutention et aux transports des cotons, on se trouve amené à évaluer à 7 ou 800,000 les ouvriers de tout ordre qu'emploie, dans l'empire britannique d'Europe, le travail de ce précieux textile. Le trafic y ajoute peut-être plus de 200,000 individus. Voilà donc un million d'êtres humains que fait vivre, en Angleterre, la grande industrie du coton. Qu'on juge, après cela, des

(1) Les États qui comptent la plus forte population esclave, sont : les deux Carolines, 736,000 ; la Virginie, 496,000 ; le Mississipi, 480,000 ; la Géorgie, 467,000 ; l'Alabama, 435,000 ; le Tennessée, 287,000 ; le Kentucky, 225,000, etc.

(2) Actuellement, car, avant l'affranchissement du coton, en 860, nous n'allions guère au delà de 400,000 balles.

(1) Les chiffres de M. Chadwick, publiés en 1860, portent sur 1856 ou 57. On admet qu'aujourd'hui l'Angleterre peut bien posséder au minimum 30 millions de broches.

souffrances et des perturbations que peuvent amener son ralentissement et ses chômages !

Résumons maintenant l'*importation du coton brut dans la Grande-Bretagne*, qui le tire principalement des États-Unis, et, toutefois, en reçoit de 15 à 20 p. 100, aujourd'hui, du Bengale et de l'Inde en général. Nous parlerons plus loin des cotons de cette dernière provenance.

De 1800 à 1809, l'importation britannique du coton n'excédait guère, en moyenne annuelle, 23 millions de kilog.

En 1810,	elle atteint	38.7
En 1820,	—	59.4
En 1830,	—	111.1
En 1840,	—	212.8
En 1850,	—	264.7

Enfin, voici les chiffres des trois dernières années connues : Le coton étant, depuis 1840, exempt de droit d'entrée en Angleterre, on n'a plus le chiffre de la consommation ; la douane ne le consigne plus dans ses tableaux, et il faut, pour y arriver approximativement, déduire la réexportation de l'importation générale. C'est ce qui est fait ci-dessous :

	1858	1859	1860
	Millions de kilogr.		
Importation générale	471	558	633
Réexportation	68	80	114
Consommation	403	478	519

Nous n'avons pas encore le chiffre total de 1861, mais nous savons, par les *Accounts* du *Board of trade*, que les onze premiers mois de cet exercice ont donné une importation (sortie déduite) de 405 millions de kilogrammes. Les embarras nés de la guerre intestine des États-Unis avaient donc assez peu, jusque-là, entravé le progrès de la consommation cotonnière britannique. — Il n'en saurait être de même en 1862, si la guerre se prolonge : l'Angleterre, à l'heure qu'il est (février 1862), n'a pas chez elle, assure-t-on, pour plus de trois ou quatre mois d'approvisionnement de coton. Le danger est imminent, et il menace également notre pays !

On sait ce qu'il est résulté, en Angleterre, de cet état de choses : une véritable *agitation* du coton. Manchester, en particulier, s'est vivement émue pour l'avenir de ses fabriques, et la *Cotton supply association* (Société pour l'approvisionnement du coton) a envoyé dans toutes les parties du monde des délégués chargés de rechercher les moyens d'assurer l'approvisionnement britannique. Une Compagnie, en outre (*India Cotton Cy*), a déjà fait en diverses parties de l'Inde des essais sur une large échelle pour la propagation des cultures, particulièrement sur la Nerbadda et le long des côtes de Cambaye, où ont été établis des comptoirs pour la centralisation et l'exportation du coton. A Broach et à Dollera, on a mis en vente des cotons, en décembre dernier, au prix de 1 fr. 20 c. le kilogramme. Or, à la même époque, le bon coton américain valait 1 fr. 80 c. Mais la dépense du fret rend encore les cotons indiens plus coûteux, rendus à Liverpool, que le coton américain. C'est là qu'est l'obstacle. Nous avons dit plus haut que la provenance indienne allait croissant. Voici, pour onze années, les chiffres des expéditions de cotons de l'Inde à l'Angleterre.

1851	—	327,000	balles.
1852	—	222,000	—
1853	—	484,000	—
1854	—	310,000	—
1855	—	395,000	—
1856	—	464,000	—
1857	—	680,000	—
1858	—	362,000	—
1859	—	511,000	—
1860	—	563,000	—
1861	—	600,000	— soit un peu plus de

un million de kilogrammes.

Si l'on fait la moyenne des deux premières années de cette période de onze ans (274 1/2), on trouve, la moyenne des deux dernières étant de 581 1/2, que la consommation anglaise en coton de l'Inde a un peu plus que doublé.

Maintenant, quelle est la valeur que représente, en filés et en tissus, la mise en œuvre de l'immense quantité de coton brut annuellement livrée aux 300,000 métiers des fabriques de Manchester, de Birmingham, etc. ? Nous ne saurions la préciser quant à la production totale, aucun document officiel anglais ne l'établissant ; mais nous pouvons du moins dire ce qu'est la valeur de l'exportation britannique tant en fils qu'en tissus de coton. L'année 1859 est celle sur laquelle nous avons les détails officiels les plus complets (1) ; mais nous pousserons les recherches jusqu'à la date la plus récente.

En 1859, l'Angleterre, qui importait pour sa consommation, comme on l'a vu plus haut, 478 millions de kilogrammes de coton brut, exportait :

1° En fils de coton, pour	243	millions de francs
2° En tissus (calicots, percales, mousselines, etc., etc.)	926	
3° En dentelles et tulles	10	
4° En bonneterie, etc.	16	
Total	1,195	

Voilà donc, en valeurs *déclarées* anglaises, une exportation de près de 1,200 millions de francs. La consommation propre de l'Angleterre porte au moins cette somme au double. Et savez-vous ce que représentait en longueur la masse des seuls tissus de coton (déduction faite des objets qui se comptent au poids, à la valeur ou au nombre) ? 2 milliards 562 millions de yards, soit (le yard = 0m90) 2 milliards 306 millions de mètres, ou 2,306,000 kilomètres, c'est-à-dire 576,500 lieues de 4 kilomètres, soit assez exactement une bande de coton de 1 mètre de large qui ferait 64 fois le tour de la terre. Voilà ce que les milliers de métiers et machines battant en Angleterre pour la fabrication du coton versaient, en 1859, dans les cinq parties du monde !

Et ce chiffre n'est nullement exceptionnel ; il

(1) Ils sont tirés des *Annales du commerce extérieur*. Angleterre, n° 32, octobre 1861.

s'est encore accru en 1860. Il atteignait, en cet exercice, une valeur totale de 1,301 millions de francs, savoir :

Fils de coton	247 millions.
Tissus de toutes sortes (2,498,000,000 m.)	1.009
Tulles, dentelles, bonneterie, etc.	45
Total	1,301

Enfin, en 1861, nous trouvons pour les onze premiers mois :

Fils de coton	218 millions.
Tissus et objets en coton de toutes sortes.	1,087
Total	1,305

Nous verrons plus loin la part que notre pays a prise, depuis octobre 1861, dans ces expéditions de cotonnades anglaises.

Avant de nous occuper de notre pays, examinons rapidement l'importation du *coton brut* dans les diverses parties d'Europe autres que l'Angleterre et la France. Il s'agit ici de moyennes formées sur les trois ou quatre dernières années :

	Millions de kilog.
Belgique (700,000 broches) transit compris	12
Pays-Bas (principalement importation d'entrepôts)	25 (1)
Zollverein (2,000,000 de broches), outre beaucoup de filés anglais	45
Villes anséatiques (importations d'entrepôts)	38
Autriche (1,800,000 broches), transit de Trieste compris	35
Suisse (1,400,000 broches) par transit de France	12
Espagne approximativement	20
Italie approximativement	13
Russie (outre 2 millions de kilog. de filés anglais)	40
Total approximatif pour ces 9 pays	240

Mais ce total représente bien au delà du chiffre réel de la consommation : il contient en effet des mouvements de transit ou de réexportation qui font figurer de fortes quantités en emploi plus ou moins double. Les 38 millions des ports anséates par exemple, se retrouvent presque en totalité à la Russie, aux pays scandinaves, au Zollverein, etc.

Dans presque tous les pays ci-dessus dénommés, l'industrie cotonnière a réalisé, dans le cours des treize dernières années, et spécialement depuis les deux expositions universelles de Londres et de Paris (1851 et 1855), de remarquables progrès. Nous appliquons cette observation surtout au Zollverein, à la Russie, à l'Autriche, et aussi à la Belgique et au Piémont.

France. — L'industrie cotonnière n'a pris, chez nous, d'importance réelle que vers le commencement de ce siècle. L'exposition de 1802 constata ses premiers progrès, qu'entravèrent dans la suite, il faut bien le dire, d'une part, le droit d'entrée excessif dont fut presque constamment frappée la matière première, de l'autre la *protection* que notre législation maintint pendant si longtemps à l'encontre des tissus étrangers, qu'elle prohibait, protection dont le premier effet fut d'écarter toute concurrence et de détruire du même coup tout stimulant ; enfin notre industrie cotonnière rencontra encore une cause très-grave de retardement

(1) Presque exclusivement de Surinam.

dans la prohibition ou du moins dans les droits prohibitifs qui frappaient chez nous les machines anglaises, dont l'emploi pouvait seul assurer le succès de notre manufacture. Mais laissons-là ce passé, qui aujourd'hui semble déjà vieux. — En 1834, suivant l'*Enquête commerciale*, il existait en France environ 500 filatures, comptant 2,700,000 broches. En 1850, ce dernier nombre s'élevait, dit-on (on n'a rien d'officiel sur ce point), à 4,600,000; enfin aujourd'hui on l'estime à 5 millions, à peu près concentrées en Alsace, dans la Seine-Inférieure (Rouen), dans le Nord (Lille) et à Paris. Ce chiffre, croyons-nous, est un minimum. Quant à la valeur de notre production cotonnière, on la croit actuellement d'environ 700 millions de francs, dont 1/10e à peu près entre dans l'exportation à l'étranger. Nous reviendrons sur ce dernier point. Voyons d'abord ce qu'a été et est actuellement notre importation du coton brut. Nous la résumerons par périodes et années, en distinguant, à partir de 1821, la provenance américaine de celle des autres pays (Brésil, Égypte, etc.).

CONSOMMATION DU COTON EN FRANCE.

Moyenne décennale	1801-10	5 millions de kilog.		
—	1811-20	13	—	
		des États-Unis.	des autres pays.	Total.
Moyenne quinquennale	1821-25	12.2	11.2	23.4
—	1826-30	22.8	7.2	30.»
—	1831-35	28.6	5.9	34.5
—	1836-40	40.»	6.8	46.8
—	1841-45	53.8	4.8	58.6
—	1846-50	52.4	3.4	55.8
—	1851-55	66.»	4.8	70.8
Année	1856	78.7	5.5	84.2
—	1857	65.2	7.9	73.1
—	1858	71.7	7.9	79.6
—	1859	75.»	6.7	81.7
—	1860	114.8	8.9	123.7
—	1861	109.4	14.3	123.7

Voici les principales déductions qu'on peut tirer de ce tableau : — Pendant les trente-huit années qui ont précédé l'affranchissement du coton, c'est-à-dire de 1821 à 1859, notre consommation a plus que triplé ; mais si l'on établit le calcul sur les vingt dernières années de cette période, on trouve que l'accroissement n'a pas dépassé 34 à 35 p. 0/0. Or, c'est le cas de rappeler qu'en Angleterre, où la législation avait eu l'heureuse pensée de dégrever le coton de tout droit d'entrée, l'importation, dans le même laps de temps, s'accroissait de 125 0/0.

En 1860, première année (à partir de mai) du régime qui, chez nous a établi la franchise du coton, l'importation s'accrut tout à coup, par rapport à la moyenne 1857-59, de près de 60 pour 0/0.

Enfin, en 1861, malgré la crise séparatiste de l'Union, malgré le blocus des parties du Sud américain et l'enchérissement de la matière, notre importation reproduit le chiffre élevé de 1860, avec cette différence que la provenance autre qu'américaine y prend une part un peu plus large. Sur la quantité totale, le Havre reçoit à lui seul

près des trois quarts; Marseille et les autres ports absorbent le reste.

Quelle qu'ait été la force des approvisionnements de cotons de la manufacture française en 1860 et 1861, il ne faut pas moins s'attendre, comme nous l'avons dit plus haut, à une pénurie de cette matière en 1862, s'il ne s'opère des arrivages des États cotonniers de l'Amérique du Nord, ce qui, quant à présent (février 1862), paraît devoir très-difficilement avoir lieu. Déjà le prix du coton a considérablement haussé en Europe : il est, à la présente date, de 3 fr. 25 par kilog. sur le marché du Havre ; c'est 45 p. 0/0 de plus qu'à pareille époque de l'année précédente.

Un mot maintenant de nos exportations de *tissus de coton*. Elles n'ont fait depuis 12 ans aucun progrès réel: pour la moyenne décennale 1847-56, par exemple, on trouve qu'elles représentaient une valeur de 62,600,000 fr.; or, en 1858, 1859 et 1860, on retrouve à peu près la même somme, savoir : 67,800,000, 67,200,000, 69,600,000.

Nous doutons fort que le chiffre de 1861, qui, en valeur, n'est pas encore officiellement connu, ait atteint celui de 1860. Cette stagnation est d'autant plus à remarquer que notre fabrication cotonnière, comme on le sait, recouvrait à la sortie, sous forme de *drawback*, le montant des droits qu'elle avait payés sur le coton à l'entrée. Ce système de primes a donc, en fait, fort peu favorisé l'essor de notre exportation.

Mais ce qui en ce moment mérite spécialement attention, c'est bien moins le chiffre de notre débouché en tissus de coton, que celui de l'importation que nous avons faite en articles de l'espèce tant anglais que belges, depuis le 1er octobre dernier, c'est-à-dire depuis la *levée de prohibition* qu'ont stipulée pour l'Angleterre et la Belgique les traités par nous passés avec ces puissances. Voici les faits, tels qu'ils ressortent des derniers relevés publiés par l'administration des douanes.

Nous avons importé pour notre consommation, en *tissus de coton* de toute sorte :

En octobre 1861	Tissus déclarés au poids..		518,400 kilogr.
	à la valeur.......	Provenant d'Angleterre.	1,401,000 fr.
		de Belgique.	86,000
	Total, valeur......		1,487,000
En novembre	Tissus déclarés au poids..		485,100 kilog.
	à la valeur.......	d'Angleterre..	782,000 fr.
		de Belgique...	426,000
	Total, valeur......		1,208,000
En décembre	Tissus déclarés au poids..		299,800 kilog.
	à la valeur.......	d'Angleterre..	788,000 fr.
		de Belgique...	122,000
	Total, valeur........		910,000
Les trois mois réunis	Tissus déclarés au poids..		1,303,000 kilog
	à la valeur.......	d'Angleterre.	2,971,000 fr.
		de Belgique.	637,000
	Total, valeur......		3,608,000

Ainsi, en valeur déclarée, c'est 3,608,000 fr. dont 637,000 fr. soit environ 1/6 à la Belgique et 2,971,000 fr. à l'Angleterre; mais, à cette somme, il faut ajouter la valeur des cotonnades que la douane inscrit (sans spécifier d'ailleurs les provenances) à la quantité, c'est-à-dire au *poids*. Or, ce poids a été, on vient de le voir, pour les trois mois, de 1,303,000 kilog. Quelle valeur représente-t-il? C'est ce qu'il serait difficile de préciser bien exactement; mais si l'on considère que ces 1,303,000 kilog. ont acquitté à leur entrée en douane 828,800 fr. et que cet acquittement doit représenter, d'après les tarifs conventionnels passés avec les deux pays, un taux *ad valorem* de 15 à 20 pour 0/0, on est amené à penser que la quantité précitée de 1,303,000 kilog. couvre une valeur de 4 à 5 millions de francs. Disons 5 millions. Réunie à celle ci-dessus de 3,608,000, fr., cette somme fait, pour *l'entrée totale des tissus de coton anglais et belge en France* durant le dernier trimestre de 1861, une valeur totale de moins de 9 millions de francs.

Neuf millions en trois mois (qui peuvent bien compter pour quatre ou cinq, eu égard à l'agglomération des tissus qu'avait faite à nos frontières l'attente de la levée des prohibitions), est-ce donc là une somme exorbitante, inquiétante pour l'avenir de notre industrie cotonnière? A ce sujet, nous nous bornerons à faire remarquer que cette somme ne représente guère que la soixantième partie de la valeur de notre production, laquelle est estimée être en minimum de 600 millions de francs. Et, certes, notre manufacture n'en restera pas là, aujourd'hui qu'elle a, d'une part, la matière première en franchise, de l'autre, les machines à droits réduits. Veut-on, à ce propos, toucher du doigt le bénéfice qu'ont réalisé nos fabricants au dégrèvement du coton (sans compter celui qu'ils ont pu retirer de l'abaissement des droits sur le fer, sur la houille, sur les matières à teinture, etc.)? En 1859, pour 82 millions de kilog. de coton par eux importés, ils acquittaient en douane 19 millions de francs. Or, en 1861, pour 124 millions de kilogr., ils n'ont plus eu à payer que 115,962 fr. Voilà, certes, une économie très-notable, et qui a dû concourir à rendre moins lourd pour notre fabrique le fardeau de la concurrence étrangère. Nous savons très-bien qu'avant le régime actuel de franchise, nos exportateurs recouvraient, à la sortie des tissus, le montant du droit par eux acquitté sur la matière à l'entrée; mais ils ne bénéficient pas moins aujourd'hui de la franchise des cotons pour l'approvisionnement intérieur, et nous avons indiqué plus haut que ce dernier est huit ou neuf fois plus considérable que l'approvisionnement dont s'est alimenté jusqu'ici notre débouché extérieur.—Tels sont les faits que révèle pour nous la levée de prohibition des cotons. Nous ne voyons point jusqu'ici qu'ils mettent notre industrie en péril. Les faits de 1862 nous fixeront d'une manière plus précise encore sur cette importante question.

CHEMIN-DUPONTÈS.

COURSES DE CHEVAUX.—Il nous faut revenir sur deux faits importants que nous n'avons pu que signaler l'année dernière, l'association contractée entre MM. de Lagrange et Nivière et la réorganisation de l'administration des haras.

Cette administration, une fois réorganisée entre les mains du général Fleury, entrait nécessairement dans une nouvelle voie. Allait-elle donner de nombreux encouragements aux éleveurs, augmenter le nombre des dépôts d'étalons, des jumenteries, des écoles de dressage et par suite retirer aux courses une grande part de son important patronage? On pouvait craindre en ce cas une dissidence entre la Société d'encouragement et l'administration des haras. Il n'en a pas été ainsi; M. le général Fleury s'est contenté d'apporter de saines réformes à la production en général, et, loin de diminuer les encouragements donnés aux courses, il les a augmentés dans une mesure convenable. Il en est résulté un accord parfait entre les patrons éminents du turf qui n'a qu'à profiter de cette union et entre ainsi dans une voie de prospérité brillante. Une des principales innovations de l'administration des haras est le concours donné aux steeple-chases qui sont, après les courses au galop, l'institution la plus importante du turf, car ils produisent les chevaux et les cavaliers d'élite, à la chasse comme à la guerre. Aussi a-t-on vu, après l'impulsion donnée aux steeple-chases, surgir trois réunions importantes, la première à Rouen, les deux autres à Nantes et à Marseille, sans compter la création de l'administration au Pin.

L'arrêté ministériel du 14 février 1862, concernant les courses de Paris et de Chantilly, a pour but de diminuer le nombre des prix et d'en augmenter la valeur; de remplacer les prix non classés par des prix classés; de modifier les époques des engagements, etc., etc. L'augmentation des poids et des distances est posée comme une des bases principales du système de la nouvelle direction, par la circulaire du 2 février 1861. L'augmentation des prix classés aura pour corollaire le classement de tous les hippodromes méritants. Cette distinction sera accordée aux seuls hippodromes reconnus viables, et les prix non classés ne seront pas, sans doute, accordés à des hippodromes non classés. Ainsi, lorsqu'on voit vingt prix s'élevant à 29,700 fr., accordés à huit hippodromes, n'attirer que quarante-deux concurrents (chiffre habituel), il sera évidemment opportun de retirer la subvention dont ces hippodromes sont dotés et de la remplacer par des encouragements donnés pour chevaux demi-sang et courses au trot. Quant à la question la plus intéressante, la délimitation territoriale, on pourra la résoudre en divisant la France en deux grandes circonscriptions. La délimitation ayant la Loire pour base, on ferait passer Nantes, Angers, Poitiers, Angoulême, etc., dans la division du midi; Blois, Moulins, etc., dans celle du nord.

Passons maintenant à l'association des deux grandes écuries de MM. de Lagrange et Nivière; cette fusion, qu'on qualifiait de coalition, avait donné lieu à des craintes mal fondées. On voyait, comme conséquence, la chute de toutes les écuries de second ordre et par suite des courses elles-mêmes. On se rassura bientôt, et surtout quand on sut que la moitié de l'écurie associée passait en Angleterre. La fusion des deux écuries équivalait d'ailleurs à la suppression de l'une ou de l'autre, et MM. de Lagrange et Nivière, loin de doubler leurs succès en doublant leurs forces, ont gagné une somme moins forte qu'en 1859, alors qu'ils se faisaient concurrence, de sorte que toutes les autres écuries, à une exception près, ont gagné en 1861 des sommes plus fortes qu'en 1860. Mais les écuries fusionnées ont obtenu, par compensation, de beaux succès en Angleterre, ce qui fait honneur à la France et ne peut que rendre plus disputées les luttes qui se produisent sur le turf français.

Les courses sont en voie de progrès; ce fait n'est pas contestable, l'accroissement de leur budget en fournit une preuve nouvelle: il s'est élevé en 1861 à 110,000 fr.; les steeple-chases, il est vrai, y figurent pour un chiffre de 70,000 fr., grâce au concours nouvellement acquis du gouvernement; mais les courses plates accusent à leur tour une augmentation de plus de 40,000 fr., à laquelle on pourrait, à la rigueur, ajouter une somme de 200,000 fr. environ, remportée par la grande écurie en Angleterre. Quant aux courses de haies, elles sont malheureusement à peu près stationnaires.

Le nombre des prix n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que leur valeur, et celui des chevaux gagnants, trop élevé autrefois, atteint aujourd'hui un chiffre à peu près normal.—En passant en revue les principales réunions de France, on est forcé de convenir qu'en général elles sont inférieures comme éclat à leurs devancières de 1860, et, si l'on faisait une exception, ce ne serait qu'en faveur des courses du printemps de la Société d'encouragement, ce qui résulte probablement de la multiplicité des hippodromes; car lorsqu'on voit presque simultanément trois réunions annoncées à Moulins, à Dieppe et au Mans, il arrive naturellement que si l'une est adoptée par la masse des turfistes, les autres sont complétement abandonnées et dénuées de prestige. Il faut avouer aussi que la faiblesse des sujets de différentes écuries a été pour beaucoup dans ce résultat, car dans les courses, là où il n'y a pas lutte, il n'y a pas d'intérêt, et, lorsqu'on voit des chevaux très-médiocres distancés depuis le départ par un ou deux chevaux de second ordre, on assiste à une lutte ennuyeuse et privée de toute espèce d'attrait.

Exception faite des autres courses, celles de Paris et de Chantilly (printemps) ont été brillantes, grâce au remaniement des prix du gouvernement et au concours dévoué que la Société d'en-

couragement a donné à l'administration. Les réunions d'automne, à Chantilly, n'ont pas non plus manqué d'éclat; mais celles de Paris (même saison) se sont ressenties de l'insuccès d'une grande partie des réunions de province.— Cependant Caen, Valenciennes, Blois, Moulins, etc., n'ont pas démenti la bonne renommée dont ils sont redevables, en partie, à l'intérêt des prix qui s'y courent. Valenciennes toutefois a souffert de la concurrence qui lui a été faite par le Pin. Ce dernier hippodrome, favorisé par les encouragements spéciaux de l'administration des haras et choisi comme chef-lieu des épreuves pour chevaux de demi-sang et des courses au trot, est incontestablement privilégié, d'autant plus que le général Fleury l'a doté d'un steeple-chase des plus considérables. Si ce steeple-chase a été très-brillant, il n'en a pas été de même des courses plates, à cause de la coïncidence de cette réunion avec d'autres plus importantes. Dans le Nord, Rennes a été d'un aspect tellement pâle qu'elle paraît être arrivée au dernier échelon de l'insuccès, c'est-à-dire qu'elle menace de s'éteindre comme champ de courses.

Dans l'Ouest, Angoulême a surpassé toutes les réunions de sa circonscription, même le Mans: quant à Poitiers, on ne peut que souhaiter de la voir se restreindre à une seule journée en présence de l'impossibilité où elle se trouve à remplir deux journées intéressantes. — Dans le Midi, Bordeaux et Limoges tiennent la tête; elles sont grandes et libérales en proportion de leur importance, c'est dire que rien n'est omis pour en faire les courses les mieux organisées de la division. Pompadour se ressent de l'action bienfaisante du gouvernement. Avignon et Montpellier conservent bien leur rang. — Il serait difficile de baser une opinion définitive sur Marseille, malgré le zèle déployé par la commission marseillaise. En définitive, l'année 1861 a été surtout favorable aux steeple-chases qui sont en France à l'apogée de leur éclat. Non-seulement la Marche, Dieppe et Valenciennes sont les théâtres de leurs succès, mais encore Marseille, Rouen, Nantes et le Pin, et peut-être Bordeaux, pourront redevenir ce qu'ils étaient autrefois.

La Belgique est rapidement sortie de sa torpeur; elle a fait revivre les courses de Bruxelles, et il est probable que les éleveurs belges parviendront bientôt à remplacer les courses pour chevaux de pays, chevaux médiocres, par des courses sérieuses. — Bade est tellement brillante que l'on s'étendrait indéfiniment si l'on tenait à lui consacrer l'espace nécessaire aux éloges qu'elle mérite. On verra la liste de ses prix dans la revue des principaux prix gagnés qui va suivre.

L'Angleterre doit être surtout envisagée ici au point de vue des courses que les chevaux français y ont disputées et qu'ils sont appelés à y disputer par la suite. Les chevaux anglais, tout en conservant leur ancienne supériorité, auront fort à faire pour ne pas la voir diminuer; les résultats eux-mêmes en sont une preuve. Les courses, en Italie, sont restreintes; il y a peu de réunions et peu de chevaux de mérite; cependant elles tendent à se développer.

En Amérique, les courses au trot dans le nord, et au galop dans le sud, ont eu leur importance relative, et il est à remarquer que, contrairement à ce qui se produit dans les autres pays, les courses au trot sont surtout en faveur. Les prix, en général, ne sont pas de très-grande valeur, mais des paris considérables, engagés par les turfistes américains, donnent un grand intérêt à toutes les réunions. On n'y accorde pas seulement des prix pour chevaux montés, mais aussi pour chevaux attelés à un ou deux; c'est ce qui fait que les trotteurs américains ont une grande célébrité.

Nous allons parler maintenant des principaux prix courus pendant l'année 1861, et dire un mot du mérite des chevaux gagnants, en commençant par la France.

A Paris (printemps), la fusion des deux écuries inspirait, comme nous l'avons dit, de grandes inquiétudes, et on attendait avec impatience les courses du printemps. Les résultats de la première journée dissipèrent ces appréhensions; car, sur cinq prix, trois échurent à différentes écuries, et deux seulement à l'écurie associée, et encore le prix le plus important de la journée, celui de la ville de Paris, ne fut-il pas compris dans leurs deux victoires, car il fut gagné par *La Diva*, à M. A. Lupin.— L'attrait de la seconde journée n'a pas été moindre, et, cette fois, la proportion des prix gagnés a été de trois sur six pour la grande écurie. *Mon Etoile*, à M. P. Aumont, a gagné le grand prix de l'Impératrice (16,000 fr.). — L'intérêt du troisième jour fut médiocre, en raison du nombre restreint des concurrents; le résultat d'un seul prix était attendu avec impatience : il s'agissait de la *poule d'essai*, épreuve dont l'issue est une révélation pour le *Derby*, le prix le plus important de l'année (V. l'*Annuaire* de l'année dernière).

Les engagements du Derby sont connus plus d'un an avant la course, ce qui permet d'engager longtemps d'avance des paris considérables sur l'issue de la grande lutte.

Ce prix, après une lutte très-vive, fut gagné par *Isabella*, à M. de Nivière; cette jument n'étant pas engagée dans le Derby, *Agamemnon* restait le meilleur cheval qui eût paru jusqu'alors. —Le prix de la *Néva*, le plus important de la quatrième journée, offert par un amateur, M. Yacowleff, fut gagné par *Finlande*, à M. le baron Nivière. La dernière réunion du printemps, à Paris, a été marquée par le *Prix de l'Empereur*, et *Finlande* est encore sortie victorieuse de cette course.

Aux courses de Paris ont succédé celles de Chantilly, qui sont les plus importantes de la France, puisque c'est dans cette petite ville que se court le Derby. Chantilly, favorisé par la situation nouvelle

que lui donnait la création du chemin de fer direct, a débuté sous les plus heureux auspices. Le prix le plus important du premier jour était le *prix de Diane*, 8,000 fr., gagné encore par *Finlande*. La seconde journée était marquée par des courses de gentlemen, c'est dire que les prix étaient tous de mince valeur. Le prix de La Pelouse a été gagné par *Lord Splenn*, à M. Sévin, monté par son propriétaire; le prix des Lions, par *Wedding*, à M. le baron Nivière, monté par M. W. Bevill. Le dernier jour, attendu avec une impatience fébrile, avait réuni une assistance tellement nombreuse, que la recette s'est élevée à 26,000 fr., ce qui ne s'était jamais vu à Chantilly. Sur 52 engagements on s'attendait à voir 20 chevaux partants, et, un fait assez étonnant, c'est qu'à l'exception de *Good-By*, pas un de ces chevaux n'était gagnant d'un grand prix à trois ans, ce qui rendait très-difficile le choix parfait d'un favori. Les favoris se divisaient en deux catégories, les chevaux que l'on n'avait pas vus courir depuis un an, tels que *Bochet*, *Barbe-bleue*, *Gabrielle d'Estrées*, etc.; puis ceux qui avaient passablement couru, tels que *Hisber*, *Compiègne*, *Eclair* et *Diable-au-Corps*. Les seuls chevaux probables de la grande écurie étaient *Compiègne* et *Gabrielle d'Estrées*; puis, dans l'écurie Aumont, *Hisber*; chez M. Carter, *Eclair*, *Bochet* à Mme Latache, à cause de ses succès à deux ans, et enfin *Diable-au-Corps*, à cause de sa lutte contre *Finlande*. Les parieurs donnaient la préférence à *Hisber*, puis à *Gabrielle d'Estrées*. Les prévisions ont été à peu près justifiées; *Gabrielle d'Estrées* est arrivée première suivie d'*Hisber*. Le montant du prix s'est élevé à 52,000 fr.; la course a été fournie en 2 minutes 52 secondes.

Aux courses de Versailles, le prix de la Société d'encouragement, le plus important de la première journée, a été gagné par *Finlande*, et, la seconde journée, le grand prix de la ville de Versailles a été gagné par *Egmont*, à M. le comte de Lagrange.

Nous voudrions consigner ici les résultats sommaires des prix de la province; mais cette simple énumération nous entraînerait trop loin, et nous nous bornerons à dire quelques mots des courses les plus importantes.

Deux nouveaux prix et l'élévation du chiffre du derby du Midi (17,000 fr.) ont augmenté l'importance des courses de Bordeaux. Les vainqueurs dans les trois journées ont été : *Bissextil* et *Beau-Sire*, à M. du Garreau. A Marseille, les courses ont été assez belles. L'hippodrome est situé à l'entrée du Prado, au bord de la mer, sur un terrain dépendant du château Borelly, et le chiffre des recettes n'a été surpassé que par celui de l'hippodrome du bois de Boulogne. Les vainqueurs dans les deux journées ont été : *Arcole*, à M. le baron de Nivière, et *Surprise*, à M. J. Boutton. Rien de spécialement remarquable ne s'est produit à Avignon, à Montpellier, à Aurillac et à Angers. Les courses de Montauban ont prouvé un incontestable progrès, et celles de Toulouse (vainqueurs, *Arcole*, à M. de Nivière; *Palestro*, à M. de Lagrange, *Pauvre-Hère*, à M. Delamarre, ont terminé la période de juin.

La réunion de Saint-Omer prend une importance progressive; celle d'Amiens a été, comme d'ordinaire, assez suivie; les courses de Caen ont été pâles à cause de l'inauguration de celles de Bruxelles fixées au même jour; mais celles du Pin ont été très-brillantes, entrant dans une ère nouvelle en présence du concours qu'elles recevaient du gouvernement. Une somme de 20,000 francs était consacrée par l'administration des haras pour courses plates et steeple-chases, et une somme au moins égale pour courses au trot, courses de haies et primes de dressage. Ce début, encore sans précédent en Normandie, assure au Pin une longue existence. Le grand prix de 6,000 fr. a été gagné par *Capucine*, à M. Aumont; le grand steeple chase, 10,000 fr., par *Franc-Picard*, à M. Delamotte.

La réunion de Valenciennes a été assez satisfaisante, et les courses de Nantes se sont à peine ressenties de leur coïncidence avec d'autres réunions beaucoup plus importantes, car, en dehors de deux prix, les autres courses étaient spécialement affectées aux chevaux de l'arrondissement et à ceux de la division du Midi. Les prix principaux ont été gagnés par *Faustine*, à M. le baron Nivière. *Gouvieux*, au même propriétaire, et l'Omnium par *St-Aignan*, à M. Caillé.

Après le succès obtenu au Pin par le grand steeple-chase militaire, Saumur devait s'attendre à un bon accueil; les prix ont en effet donné lieu à deux courses très-intéressantes. Moulins offrait un attrait plus grand à cause du grand Saint-Léger et du Critérium où se rencontrent pour la première fois des chevaux de deux ans concurrents futurs dans le derby de l'année suivante. Les courses de Dieppe étaient très-attrayantes à cause des nombreux engagements du grand steeple-chase qui s'élevaient à vingt-sept. Les courses du Mans, qui déjà l'année dernière entraient dans une voie de progrès, ont pris rang cette année parmi les réunions intéressantes de la province. Celles de Strasbourg ont tenu leur place, et des courses (au galop) de cultivateurs leur ont comme de coutume donné un cachet tout particulier. A Nantes, le grand steeple-chase a été gagné par *The Colonel*, à M. le vicomte de Namur. Les principales réunions du printemps se terminent ici. Il reste pour la France les réunions automnales à Paris et à Chantilly, séparées par une réunion à Mantes en octobre et terminées par une réunion automnale à Marseille en décembre. Chantilly débute en automne par une journée de courses; ensuite viennent les trois journées à Paris et le dernier jour à Chantilly. Le premier jour à Chantilly, le prix des haras impériaux est échu à *Surprise*, à M. de Ni-

vière, et le premier Criterium à *Partisan*, à M. de Morny. Le second Criterium (pour pouliches) a été gagné par *Gemma*, à M. le baron Nivière, et le prix de l'Empereur par *Palestro*, à M. de Lagrange.

Le premier jour à Paris (automne) a été marqué par le prix principal gagné par *Surprise*, à M. de Nivière, et le grand prix du Prince Impérial (10,000 f.) gagné par *Palestro*, à M. le comte F. de Lagrange. Le second a été fécond en émotions et a passé, comme ensemble, pour la plus belle réunion de courses de l'année. Le grand Criterium a été une victoire pour *Stradella*, à M. de Nivière, qui a battu *Partisan*, et a ainsi terni un peu l'éclat de sa réputation; le prix impérial a été gagné par *Surprise*, à M. de Nivière, et l'Omnium que l'on peut considérer comme un petit Derby, a été gagné par un cheval de l'Ouest, *Saint-Aignan*, à M. Caillé. La dernière journée n'a pas été très-intéressante; les principaux vainqueurs ont été *Compiègne*, pour le prix spécial, et *Surprise*, pour le grand prix de l'Empereur (20,000 fr.). — Enfin la clôture des réunions automnales à Chantilly a été très-brillante. *Capeline*, à M. de Beauveau, est arrivée première dans le prix des Réservoirs, et *Bravoure*, à M. Reiset, dans le prix de la forêt.

PROPRIÉTAIRES	ENTRAINEURS	LIEUX D'ENTRAINEMENTS	NOMBRE DE CHEVAUX GAGNANTS	NOMBRE DE PRIX GAGNÉS	FRANCS
M. le comte F. de Lagrange M. le baron Nivière	T. Jennings et H. Jennings	Newmarket et la Morlaye	40	118	497,100 (a)
M. de la Motte M. le vicomte de Namur M. le vicomte de Cunchy	H. Lamplugh	Chantilly	6	16	79,975
M. P. Aumont	Spreoty	Chantilly	4	11	64,450 (b)
M. du Garreau	H. Jordan	Richelieu	4	14	58,750
M. Delamarre	R. Carter fils	Chantilly	5	15	54,280
M. Reiset	J. Bartholomew	Chantilly	4	15	50,172
Mme Latache de Fay M. J. Teisseire	J. Boldrick	Chantilly	5	16	49,900
M. D. Caillé	J. Maxted	Nantes	1	10	49,500
M. Fould	W. P. Smith	Mont-de-Marsan	5	12	38,907
M. de Vanteaux	M. Desmaisons	Saint-Jean-Ligourre	2	17	37,335
M. J. Robin	C. Bains	Seiches (Angers)	6	19	30,400
M. le comte de Morny	W. Smith	Chantilly	5	10	26,865
M. Lupin	J. French	Chantilly	6	11	26,250
M. J. Boutton	L. Lefur	Ecouflant (Angers)	3	12	24,595
M. Schickler	J. Bains	Chantilly	1	6	18,550
M. J. Verry	F. Francis	Bouze (Beaume)	5	7	18,025
M. le comte de Cossette M. le vicomte de la Beraudière	J. Cassidy	Le Mans	4	7	17,200 (c)
M. le vicomte de A. Talon	J. Spinks	Maisons-Laffitte	3	4	14,400
M. le prince E. de Beauveau	H. Jordan	Richelieu	2	7	13,812
M. le vicomte R. de Chemellier	H. Jordan	Richelieu	2	5	13,425
M. le baron O. de Mesnil	H. Ashman	Spa	3	6	12,500
M. E. de Baracé	Joseph	Ecouflant (Angers)	2	10	12,110
M. A. Basly	F. L'Huillier	Saint-Contest (Caen)	3	3	11,900
M. T. Carter	T. Carter	Chantilly	3	6	11,825
M. le comte de Monts	H. Cutler	Mont-de-Marsan	1	3	11,687
M. L. Herbin	Philibert Biree	Le Pin	2	4	10,650
M. H. Gibson	H. Gibson	Chantilly	3	5	9,475
M. Teddy	T. Clay	Chantilly	2	3	8,350
M. de Lignières	Particulier	Saumur	1	5	8,300
M. le vicomte d'Onsembray	C. Bray	Le Mans	1	4	7,795
M. C. Bray	C. Bray	Le Mans	1	5	6,780
M. de Bonnefond	J. Boulhac	Limoges	1	4	6,617
M. H. de Buisseret	A. Steele	Seneffe (Belgique)	1	6	6,600
M. le baron E. Daru	H. Gibson	Chantilly	2	4	6,330
M. le comte Westphalen	May	Nassau	1	1	6,235 (d)
M. le comte A. des Cars	J. Cassidy	Le Mans	2	4	5,680
M. le baron de Nexon	W. Ludlam	Nexon (Limoges)	1	2	5,300
M. le baron Rothschild	T. Carter	Chantilly	1	1	5,225
M. Loiseau	J. Maxted	Nantes	2	4	4,880
M. le prince Max de Croy	D. Wheeler	Chantilly	1	3	4,800
M. le vicomte de Lignac	H. Jordan	Richelieu	1	4	4,690
M. A. Blount	F. Kent	Chantilly	2	3	4,550
M. le baron Finot	Particulier	Langé (Indre)	1	2	4,450 (e)
M. A. Robert	Middleditteh	Bordeaux	1	3	4,280
M. le général Fleury	A. Briggs	Saint-Cloud	2	3	3,800

(a) Et 186,225 fr., en Angleterre; 33 prix.
(b) Y compris la coupe de 5,000 fr., à Bade.
(c) Y compris un objet d'art de 1,500 fr., à Marseille.
(d) Plus un objet d'art de 15,000 fr., à Bade.
(e) Y compris un objet d'art de 2,000 fr., à Bordeaux.

En passant en revue les principales courses plates, nous avons rendu compte des principaux steeple-chases, sans parler de ceux de la Marche, dont les réunions ont toujours été très-suivies au printemps et à l'automne. Il suffit de dire que *The Colonel*, à M. de Cunchy, monté par le capitaine

Hunt, de l'armée anglaise a gagné le grand steeple-chase militaire donné par l'administration des haras, qui a accordé à ces courses son important patronnage. Les réunions de Baden-Baden ont été plus belles et plus animées que par le passé ; Bade est devenue l'hippodrome d'élite par excellence et l'arène du turf européen, car l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie y sont venues lutter sur le plus admirable champ de courses qu'il y ait au monde. Pendant les trois jours les prix principaux ont été gagnés comme suit : le prix d'Iffezheim par *Coëlette*, à M. le baron Nivière, le grand Saint-Léger continental (10,000 fr.) par *Compiègne*, à M. de Lagrange, le prix de Lichtenthal par *Compiègne*, le prix de l'avenir par *Partisan* à M. de Morny, le prix de la ville par *Phare*, à M. Teisseire, le prix d'Ebeirstein par *Rioter*, à M. Teddy, le grand prix de Bade (18,000 fr.) par *Mon Etoile*, à M. P. Aumont, et enfin le grand steeple-chase par *Betsy Baker*, à M. le comte Westphalen.

En Belgique, Spa a continué d'occuper la première place. D'ailleurs peu d'hippodromes sont aussi favorablement situés, et une somme de 50,000 fr. a été votée dans le but d'y apporter les améliorations nécessaires. L'amélioration apportée aux réunions de Spa et la résurrection des courses de Bruxelles, ont diminué la prééminence des courses de Gand. Les réunions de Bruxelles ont été pleines d'attrait. En juillet, le prix du roi a été gagné par *Angelo*, à M. de Lagrange, le prix du duc de Brabant par *Vevrotte*, à M. de Buisseret, et le handicap par *Panique*, à M. Reiset. En septembre, le steeple-chase pour gentlemen a été gagné par *Topsy*, à M. le baron de O. Mesnil, et le grand steeple-chase par *Ringleader*, à M. de Cossette.

Les rapports du turf anglais et du turf français se trouvent mieux établis que par le passé par suite de l'établissement d'une grande écurie française en Angleterre. Les réunions principales sont celles d'Epsom (où se court le Derby), d'Ascot, de Newmarket, de Goodwood d'York, et de Chester. Les courses d'Epsom ont eu lieu en avril et en mai, jamais elles n'avaient été plus brillantes. Les Woodcotes stakes (le principal prix de 2 ans) a été remporté par *Wingrave*, à M. le baron Rothschild : le Brighton handicap par *Touch me not*. Dans le Derby, se montant à 156,250 fr., deux cent trente-huit chevaux étaient engagés ; dix-huit sont partis, dont un fanrçais, *Royal-lieu*, à M. de Lagrange, qui est arrivé quatrième ; la grande course a été gagnée par *Kettledrum*, au colonel Towneley. Jamais le Derby anglais n'avait été aussi vite qu'en 1861. *Surprise*, jument française, à M. de Nivière, a gagné l'Epsom cup. Les Oaks stakes pour pouliches de 3 ans, ont été gagnés par *Brown Duchess*, à M. Saxon ; 171 pouliches étaient engagées dans ce prix ; 18 seulement ont couru, le montant du prix était de 113,750 fr.

A Newmarket, les réunions du printemps, dites la craven, ont eu lieu au mois d'avril. Le Newmarket handicap a été gagné par *Ebony*, à M. Gralwicke, les Column stakes ont été gagnés par *Knight of Saint-Patrick*. Les Claret stakes ont été gagnés par *Thornamby*, enfin le prix de la reine a été gagné par *Ben Webster*. La deuxième réunion du printemps, dite Spring meeting, a eu lieu en avril et mai. Les 2,000 guinées, poule pour poulains de 3 ans, où 56 chevaux étaient engagés, ont été gagnées par *Diophantus*, à lord Stamford. Les 1,000 guinées, poule pour pouliche de 3 ans, ont été gagnées par *Nemesis*, à M. Flanning. La réunion d'été a eu lieu en juillet. Les July stakes ont été gagnés par *Tolurno*, à M. Parr. Le Stamfort plate, par *Thumderbolt*, et les Chesterfield stakes par *Costa* à M. Merry. Les réunions automnales ont eu lieu en octobre. Les Hopeful stakes ont été gagnés par *Orlando*, au colonel Towneley, le Newmarket october handicap, par *The Monck*, le Cesarewitch, où 64 chevaux étaient engagés, par *Andrey*, à M. Bevill, et les Clearwell stakes par *Old Calabar*. Le Cambridgeshire handicap par *Palestra*, suivi de *Gabrielle d'Estrées* (vainqueur du Derby français, ces deux chevaux appartenaient à M. de Lagrange). Les courses d'Ascot ont eu lieu en juin et celles de Goodwood en juillet et août. Ces dernières ont été brillantes. Quant aux courses de Chester, elles ont eu lieu en mai.

Nous avons parlé des courses de Bade. D'autres courses ont eu lieu en Allemagne, à Konigsberg, à Hambourg, à Dobereau, à Celle, à Magdeburg, à Rostock, à Pardubitz. Celles de Berlin ont été tres-satisfaisantes. En Italie, les courses de Turin ont eu lieu en mai. Le Derby italien (14,000 fr.) a été gagné par *Sans-Peur*, appartenant au roi. Aux Etats-Unis, les courses de New-Orléans ont présenté un vif intérêt.

En 1861, la France, la Belgique et Bade, ont eu : 1° 430 courses plates steeples-chases et courses de haies, avec 465 prix dont le montant s'est élevé à 1,409,000 fr., répartis entre 180 chevaux. — 2° 361 courses plates, qui, avec 28 seconds prix de 800 fr. et au-dessus, ont produit une somme totale de 1,208,690 fr. 3° 49 steeples-chases, plus 7 prix, ont rapporté 176,965 fr. 4° 25 courses de haies qui ont rapporté la somme de 24,545 fr. —

Le budget du nombre en 1861, représente donc une somme totale de 2,818,000 francs. Le tableau ci-joint fait connaître la répartition de ces prix entre les propriétaires.

Mentionnons, en terminant, un fait que nous avions comme prophétisé dans l'*Annuaire*, de 1860-1861, c'est l'installation d'un salon de courses (*Betting Room*) dans la galerie du Baromètre, passage de l'Opéra; cette création a eu pour résultats de décupler le nombre des paris sur les courses et par conséquent le nombre des personnes qui s'en occupent. Le Derby de 1862 compte quarante-six engagements et jamais à cette époque il n'y avait eu autant de paris engagés sur cette

course. En outre, le Betting-Room a amené en France quelques parieurs anglais, qui lui ont donné une grande impulsion, et il est certain que cette innovation ne sera pas sans effet pour la prospérité de nos courses. On s'occupe, en outre, de la création en France d'un grand prix de 100,000 francs, qui dépasserait tout ce qu'on a vu jusqu'ici, et qui exercerait une influence considérable sur les courses. C'est à M. le comte de Morny qu'appartient l'honneur de la première pensée de ce projet. Il a été adressé ensuite à M. le préfet de la Seine, pour être présenté à la municipalité de Paris, qui a donné son adhésion. La plupart des administrateurs de chemins de fer se sont empressés d'offrir leur concours à une institution qui pouvait être pour elles une source de profits considérables. L'inauguration du grand prix est attendue pour 1863, l'hippodrome du Bois de Boulogne sera le théâtre de cette grande lutte, qui est appelée à occuper la première place dans les annales du turf.

CRÉTINISME. — C'est la plus hideuse des dégénérescences dont puisse être atteinte l'espèce humaine. Parmi les voyageurs qui ont parcouru la Savoie, le Valais, la Suisse, il n'en est pas un qui n'ait remarqué la fréquence de cette tumeur du col qu'on appelle le goitre. Les pays où règne cette désagréable difformité sont aussi ceux où le crétinisme est endémique. Le goitre, dit le docteur Fabre, est le père du crétinisme; mais le goitre est guérissable, tandis que le crétinisme à un certain degré ne l'est point. Il n'y a pas de plus horrible et de plus repoussant spectacle que celui d'un malheureux dont la transformation crétineuse est complète. Quoiqu'il soit à l'âge adulte, il n'a pas la taille d'un homme; sa peau est terreuse, jaune ou brune, couverte de rides; son corps et ses membres sont difformes; son col est chargé de goitres énormes; sa tête a un aspect étrange; elle est élargie d'une oreille à l'autre et aplatie d'avant en arrière; le front est bas, presque nul et fuyant. La face est élargie comme la tête; les pommettes comme écrasées; le nez large, épaté; les yeux, plus distants l'un de l'autre qu'à l'ordinaire, sont sans expression et sans regard, avec des paupières épaisses, lourdes, chassieuses; les lèvres lippues et baveuses; les dents irrégulières; souvent il n'y a pas eu de seconde dentition; le menton est large et carré; et la face tout entière a un air d'hébétude et de vieillesse. L'intelligence est nulle; les crétins ne parlent pas et n'émettent que des cris rauques et inarticulés. Leurs sens sont obtus; à peine s'ils entendent; leurs yeux sont si peu sensibles qu'il en est qui fixent avec continuité le soleil; ils sont voraces; mais ils n'ont ni goût, ni odorat; ils ne savent point marcher; ils se traînent ou se roulent; enfin, il en est qui ne savent pas même satisfaire les premiers besoins de la nature; il faut leur donner à manger. Ils sont en général gâteux comme les enfants qui viennent de naître. Mais, arrivés à ce degré, les crétins restent impubères; ils sont heureusement incapables de se reproduire.

Le tableau qu'on vient de lire a été rédigé d'après un dessin fait sur nature, recueilli par la commission sarde dont il sera parlé plus bas.

Il y a, dans le crétinisme, des degrés, mais d'une variété extrême; aussi est-il impossible de faire une classification exacte. Cependant, la commission sarde a établi trois divisions : celle des crétineux, celle des semi-crétins, et enfin celle des crétins. Les crétineux, remarque le docteur Faure, sont toujours issus de goitreux. Leur facies a déjà la conformation et l'expression dont le crétin offre le type achevé. Le front bas; le teint basané; le col ordinairement goitreux; peu d'énergie musculaire; tendance à l'apathie; intelligence lente et faible, suffisante cependant pour conduire leurs affaires domestiques ; mais ils apprennent difficilement à lire et plus difficilement encore à calculer. Ils ont une grande propension au mariage. Parmi ces dégénérés, il y en a qui ont la taille courte et ramassée; mais il y en a d'autres qui sont assez grands avec un corps et des membres grêles, en sorte qu'avec leur peau basanée ils ressemblent assez bien à ces sauvages de la Nouvelle-Hollande dont parlent les voyageurs. Les demi ou semi-crétins, continue le docteur Fabre, sont issus de crétineux ou du moins de père et mère goitreux. Ce sont déjà des idiots, souvent sourds et muets, quelquefois capables de sons inarticulés, quelquefois très-salaces, très-irritables, ayant la démarche chancelante. Quant au crétin, il est issu de crétineux ou de demi-crétins, ou de goitreux de provenance goitreuse. Nous l'avons décrit tout à l'heure, et nous avons vu qu'il était incapable de se reproduire. C'est en lui que finit cette suite de générations malades, ou, pour mieux dire, cette race dégénérée. Il en est le dernier terme.

Les vallées des Alpes ne sont pas les seules où il existe des goitreux et des crétins. Il y en a dans les Vosges, dans les Pyrénées, dans les Cordillères américaines. Les Aztèques qu'on montrait il y a quelques années à Paris étaient des crétins. Il en existe en Bavière, en Saxe, en Galicie, en Angleterre, dans la vallée du Rhin, à Reims en Champagne. On en trouve dans le Berry, dans la Sologne, et même en Normandie, sur les bords de la Seine. Le docteur Grange évalue le nombre des goitreux en France, sans compter la Savoie, à 500,000, et le nombre des crétins à 30,000. Le docteur Fauconneau-Dufresne porte le nombre des crétins dans toute l'Europe à environ un million. Ces nombres sont évidemment exagérés. En France, la moyenne des réformes pour ces causes, par les conseils de révision, de 1842 à 1847, a été, sur 1,000, de 91 dans les Hautes-Alpes, de 45 dans les Hautes-Pyrénées, de 41 dans les Basses-Alpes, de 34 dans l'Isère, de 31 dans le Rhône, de 29 dans l'Ariége, de 26 dans les Vosges. Dans les États sardes, la

moyenne des exemptions, pendant une période de 10 ans, a été de 32 sur 1,000. Il y a des communes tellement ravagées par cette triste endémie, qu'elles n'ont jamais pu fournir à la conscription leur contingent légal. Ajoutons que les pays à crétins sont aussi ceux qui fournissent le plus d'idiots, de sourds et muets, d'aveugles-nés. D'après ces chiffres, on voit qu'il s'agit ici d'une question très-grave, et dont l'administration doit grandement se préoccuper. Au reste, ce n'est pas une endémie nouvelle; on en trouve la preuve dans ce vers de Juvénal, satire 12 : *Quis tumidum guttur miratur in Alpibus?...*

Ce sont, comme on devait s'y attendre, les médecins qui se sont les premiers occupés de ce sujet. Dès le XVIe siècle, Félix Plater le signale à leur attention. Le premier auteur d'une monographie exacte et complète est le docteur Fodéré. La première édition de son Traité fut imprimée à Turin en 1793. Depuis cette époque, les études et les recherches se sont partout multipliées. Il est impossible de citer tous les noms, quoique ce fût certainement chose utile dans l'intérêt des personnes qui voudraient faire quelques recherches. Parmi les travaux français les plus modernes, on pourra consulter le Mémoire du docteur Ferrus, le Bulletin de l'Académie de médecine, cahiers des 15 et 28 février 1851, les écrits des docteurs Cerise, Grange, Fauconneau-Dufresne, Chatin, Baillarger, Niepce, Fabre, et le *Traité des dégénérescences* du docteur Morel. Enfin, pour tout dire sur les efforts désintéressés des médecins à l'égard de cette question aussi importante que difficile, ajoutons que l'Académie de médecine, après une discussion provoquée par un Mémoire du docteur Ferrus, nomma, le 28 février 1851, une commission chargée de faire un rapport d'ensemble, et, que tout dernièrement, en 1859, MM. Ferrus et Belhomme faisaient les fonds d'un prix sur la question du crétinisme, et chargeaient la société médico-psychologique de Paris d'en rédiger le programme.

Tous ces travaux, toutes ces recherches n'ont pas été stériles. Il a d'abord été constaté que le goître et le crétinisme étaient une endémie locale, tellement locale qu'à côté d'un village produisant des goîtreux et des crétins, à quelques kilomètres de distance seulement, il y en avait un autre parfaitement sain, c'est-à-dire qui n'en produisait pas. On avait dit que le mal venait de l'usage des eaux provenant de la fonte des neiges; mais des communes plus rapprochées encore de la source des eaux en sont complétement exemptes. On avait placé la cause dans la profondeur des vallées, mais l'endémie existe aussi sur des plateaux, dans des plaines. On avait donné comme cause le peu d'altitude, le défaut d'aération et d'insolation, mais le mal existe dans des lieux les plus élevés et les plus exposés aux vents et au soleil. On en a donc conclu que la cause tenait au sol même; M. Chatin a pensé que cette cause était le défaut d'iode et d'iodures dans l'air et dans les eaux; M. Grange ayant remarqué dans ses voyages que les villages à goîtres et à crétins étaient situés sur des terrains magnésiens, ayant appris en outre que des jeunes gens qui voulaient échapper à la conscription se donnaient des goîtres en buvant, pendant six ou huit mois, à certaines fontaines dont les eaux étaient magnésiennes, en a conclu que la cause gisait dans l'usage d'eaux chargées de sels de magnésie; M. Bouchardat la voit au contraire dans les eaux chargées de sulfate de chaux. Toutes ces causes doivent certainement concourir à la production du mal; mais elles ne l'expliquent pas complétement, puisque, ailleurs, on rencontre des circonstances presque également défavorables sans que le même résultat soit produit. L'observation de M. Grange a une grande valeur, mais elle n'est pas suffisamment généralisée. L'opinion de M. Morel, émise dans son *Traité des Dégénérescences*, paraît la plus probable. Il ne rejette aucune de ces causes; mais, ainsi qu'un excellent observateur, Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, ainsi que la commission sarde, il pense qu'il y a deux espèces de causes : les unes prédisposantes ou adjuvantes, et une autre essentielle ou déterminante, qui n'est pas sur le sol, mais dessous. Les causes prédisposantes sont la mauvaise alimentation, l'insuffisance des vêtements, les habitations malsaines, l'inertie morale et intellectuelle, en un mot, la misère avec ses conséquences. Quant à la cause essentielle ou tellurique, il la reconnaît, mais il ne se prononce pas sur sa nature. Le crétinisme est toujours, selon lui, le dernier terme d'une suite de dégénérescences héréditaires transmises et croissantes de générations en générations. Le goître est le signe ordinaire des dégénérescences qui se terminent au crétinisme; mais il n'est pas le seul; il n'est pas le compagnon nécessaire et par conséquent le signe absolument pathognomonique de la dégénérescence, comme l'ont pensé les docteurs Fodéré et Fabre. L'aliénation mentale doit être comptée parmi les hérédités maladives qui peuvent conclure au crétinisme chez les descendants. Enfin, à ses yeux, l'idiotie doit être considérée comme une des formes du crétinisme; l'idiot est un crétin sans goître. Pour supprimer le crétinisme il faut s'opposer à la marche des dégénérescences qui le précèdent et dont il est le terme dernier; il faut réformer l'hygiène, réformer le sol, les habitations, l'alimentation, les boissons; il faut guérir le goître à son début. On a réussi par ces moyens, en plusieurs lieux, à empêcher la production du crétinisme.

La Robertsau, près de Strasbourg, était autrefois infectée de goîtreux et de crétins. Le sol a été assaini, desséché; les terres ont été mises à l'abri des inondations; les habitations et la vie ont été améliorées; des écoles ont été établies; aujourd'hui, il ne s'y produit plus de crétins. Il n'y en existe plus d'autres que les survivants du temps passé.

On a essayé aussi d'arrêter la transformation cré-

tineuse en l'attaquant à son début dans la première enfance, c'est-à-dire en changeant l'habitation et le régime. Les frères Odet, médecins à Genève, se sont cités comme preuves du succès d'une pareille méthode. Quelques institutions ont été établies dans ce but, sur l'Abendberg, près d'Interlaken, par le docteur Guggenbuhl; en Wurtemberg, par le docteur Rosch; en Hollande, par le docteur Herkenwarth; en Angleterre, par le docteur Twining; en Amérique, près de Boston, par le docteur Howe, et enfin à Aoste par le gouvernement sarde; mais les résultats n'ont pas répondu aux espérances qu'on avait conçues; on n'a obtenu au plus que des demi-succès. Il reste à savoir si les frères Odet étaient réellement crétins comme on le leur avait persuadé.

Nous arrivons maintenant aux mesures prises par l'autorité publique. En 1845, le gouvernement sarde nomma, à Turin, une commission chargée de rechercher les causes et les moyens de combattre l'endémie crétineuse. La commission procéda par voie d'enquête administrative et médicale, mais elle n'obtint que des résultats contradictoires. Les administrateurs et les curés portaient comme parfaitement saines des populations que les médecins déclaraient maladives. Il fallut recommencer et l'on délégua le docteur Trombotto. Alors on put conclure; malheureusement on ne paraît avoir donné aucune suite administrative au travail de la commission. Son rapport, qui ne contient pas moins de 224 pages, grand in-4°, petit texte, constitue un document important qui doit être consulté par toute personne qui s'occupe de la question. On y propose une suite de mesures hygiéniques d'une opportunité évidente et dont le résultat paraît certain; mais tout cela est resté à l'état de projet.

L'annexion de la Savoie à la France a posé la question à notre gouvernement. Le ministre de l'agriculture et du commerce, de concert avec le ministre de l'intérieur, par arrêté du 19 décembre 1861, a nommé une commission mixte, composée de délégués des deux ministères, sous la présidence du docteur Rayer. Les délégués de l'intérieur sont : le docteur Parchappe, inspecteur général des maisons d'aliénés; les deux inspecteurs adjoints et le docteur Morel (de Rouen); les délégués du commerce sont : les docteurs Tardieu, Melier, Baillarger et les ingénieurs de Boureuille et Julien. On regrette de ne pas y voir figurer quelques savants que leurs travaux sur la question ont signalés à l'attention du monde médical. Quoi qu'il en soit, cette commission est entrée en fonctions. Espérons qu'elle conclura à quelque chose de plus que la commission sarde, c'est-à-dire non à un simple programme, mais à une organisation administrative de l'hygiène publique applicable à l'endémie goîtreuse et crétineuse. BUCHEZ.

CRIMINALITÉ EUROPÉENNE. — Les limites de ce recueil ne permettant pas de traiter en une seule fois et avec les développements indispensables, une aussi vaste et aussi difficile matière, nous avons dû faire un choix parmi les pays qui publient annuellement la statisque de leur criminalité et réserver, pour un article ultérieur, ceux qui ne nous paraissaient pas pouvoir trouver place dans cette première étude. Elle ne comprendra donc que l'Angleterre, l'Autriche et les principaux Etats allemands, la Belgique et la France.

Par suite de la similitude de leurs institutions judiciaires, ces deux derniers pays nous ont paru devoir appeler tout d'abord notre attention.

FRANCE. — *Crimes.* Le nombre des accusés de crimes ou d'actes qualifiés comme tels par la législation de l'époque, et jugés contradictoirement par le jury, a suivi la marche ci-après :

Périodes et années.	Accusés de crimes contre			Rapport pour 1000 des crimes contre	
	les personnes	les propriétés	Total	les personnes	les propriétés
1826-30	1,824	5,306	7,130	256	744
1831-35	2,371	5,095	7,466	318	682
1836-40	2,153	5,732	7,885	273	727
1841-45	2,186	4.918	7,104	308	692
1846-50	2,438	4,992	7,430	328	672
1851-55	2,353	4,751	7,104	331	669
1856	2,108	4,016	6,124	344	656
1857	1,966	3,807	5,773	341	659
1858	2,280	3,095	5,375	424	576
1859	2,207	2,785	4,992	442	558
1860	1,848	2,803	4,651	397	603

La diminution, entre la 1re et la 2e période, des crimes contre les propriétés, doit être attribuée aux réformes introduites par la loi du 28 avril 1832 dans le code pénal, réformes qui ont principalement consisté à réduire les peines dont certaines infractions étaient frappées et à les distraire ainsi de la juridiction du jury pour les renvoyer à la juridiction correctionnelle. C'est dans la période 1846-50, signalée par une cherté extrême et une crise politique des plus intenses, que se trouve le maximum des crimes à la fois contre les personnes et les propriétés. Il est probable que ce maximum eût été plus élevé, si les événements politiques n'avaient désarmé la justice ordinaire pendant au moins les deux premiers mois de la révolution de février. A partir de cette époque, le retour du calme dans les esprits et de l'ordre dans la rue, un accroissement notable de la portion de la force publique consacrée à la répression pénale, et peut être aussi, une plus forte tendance des magistrats chargés de l'instruction à *correctionnaliser*, en cas de circonstances atténuantes, c'est-à-dire à renvoyer devant la juridiction correctionnelle, soit pour soulager le jury, soit pour obtenir une répression plus efficace, les faits qualifiés *crimes* par la loi, ont amené, dans les attentats contre les personnes et les propriétés, une diminution qui ne s'est point arrêtée jusqu'en 1860. Cette diminution est d'autant plus remarquable, qu'elle coïncide avec un accroissement continu, quoique peu marqué, de la population. Il importe d'ailleurs de tenir compte de l'effet de la loi du 9 juin 1853, qui a soustrait les délits de presse à la juridiction du

jury pour les soumettre aux tribunaux correctionnels.

Le tableau qui précède appelle encore l'attention au point de vue du changement survenu dans le rapport des crimes contre les personnes aux crimes contre les propriétés. La part des premiers dans le total des crimes s'est élevée à peu près sans relâche depuis 1826-30. Ce n'est pas qu'ils se soient accrus, puisqu'au contraire nous avons constaté leur diminution ; mais cette diminution n'a pas été proportionnellement aussi rapide que celle des seconds. Peut-être encore les juges d'instruction ont-ils fait plus fréquemment usage, pour les crimes contre la propriété, de la faculté de correctionnaliser dont nous avons parlé.

Mais il y a, selon nous, un moyen certain (en ce sens qu'il est en dehors de l'exercice de cette faculté, au moins pour les crimes contre les personnes, ainsi que des modifications survenues dans la loi criminelle) de connaître exactement le mouvement véritable de la criminalité, c'est de rechercher si les grands attentats contre les personnes et les propriétés ont réellement diminué. Or, voici ce que la statistique nous apprend :

Moyenne annuelle des périodes.	Assassinats.	Meurtres.	Empoisonnements.	Parricides.	Infanticides.	Viols et attentats à la pudeur sur des Adultes	Viols et attentats à la pudeur sur des Enfants	Avortements.	Vols qualifiés.	Incendies.
1826-30	197	»	29	9	102	137	136	6	3,456	87
1831-35	203	217	27	15	94	123	152	8	3,077	118
1836-40	215	159	41	15	135	144	240	13	3,346	126
1841-45	224	164	33	16	143	174	346	18	2,760	160
1846-30	241	187	31	17	152	183	420	22	2,463	228
1851-55	236	139	36	16	176	203	512	35	2,428	244
1856-59	18[illegible]	102	31	13	214	203	684	30	1,586	205

D'après ce tableau, les assassinats et les meurtres ont diminué depuis la 4e période ; les meurtres depuis la 5e; les empoisonnements depuis la 6e seulement ; les parricides depuis la 5e. Les infanticides se sont accrus sans relâche depuis la 2e. Il en a été de même des attentats à la pudeur sur les adultes. L'accroissement énorme des attentats à la pudeur sur des enfants est le renseignement le plus grave que présentent les chiffres ci-dessus; ils ont plus que quintuplé. Il est vrai que ceux de ces attentats qui étaient commis *sans violence* sur des enfants de moins de 11 ans n'étaient pas punis avant la loi du 28 avril 1832; mais, en ne calculant qu'à partir de la 3e période seulement, on trouve une augmentation de près du triple. Cette augmentation, vraiment inexplicable si elle était réelle, ne serait-elle qu'apparente ? La publicité donnée aux procès de cette nature et le voisinage des agents de l'autorité (depuis la création des commissaires de police cantonaux), auraient-ils enhardi les parents à dénoncer un crime qu'ils taisaient trop souvent autrefois ? — L'accroissement des infanticides coïncide avec celui des avortements et témoigne de l'influence de la même cause: le désir, pour le plus grand nombre des coupables, de cacher le fruit de leur faiblesse et d'échapper ainsi aux sévérités de l'opinion, infanticides et avortements étant dus, en majorité, à des filles-mères. L'abaissement du chiffre des vols qualifiés est très-probablement dû, pour une forte partie, à la tendance des magistrats instructeurs à écarter les circonstances aggravantes pour saisir la juridiction correctionnelle. On en trouve au besoin la preuve dans le fait de l'accroissement des vols jugés par cette juridiction et par conséquent comme vols simples. La progression continue et très-sensible des incendies jusqu'en 1855 n'aurait-elle pas quelques rapports avec le développement, si considérable dans ces dernières années, des assurances immobilières?...

En résumé, il semble résulter des indications qui précédent que, dans les 35 années de la période qui nous occupe, l'état moral du pays s'est plutôt amélioré qu'affaibli. C'est ce que confirme, au surplus, l'examen des résultats de la justice correctionnelle. Cette amélioration, si elle est réelle, si elle n'est pas l'effet de l'intimidation produite par une force publique plus considérable et plus habile, ne peut guère avoir que deux causes : le progrès de l'aisance générale et le développement de l'instruction publique.

Les accusés auxquels s'appliquent les observations qui précèdent sont ceux qui ont été jugés contradictoirement. Le chiffre des jugés par contumace a oscillé ainsi qu'il suit de 1851 à 1860, soit absolument, soit dans son rapport aux accusés jugés contradictoirement.

PÉRIODES.	MOYENNE ANNUELLE des accusés jugés par contumace	MOYENNE ANNUELLE des accusés jugés contradictoirement.	CONTUMACES pour 1000 jugés contradictoirement.
1851-55	483	7,104	68
1856-60	382	5,383	70

Ainsi la tendance de certains coupables à se soustraire à la justice s'est proportionnellement accrue d'une période à l'autre, et le succès de leurs tentatives dans ce sens paraît avoir été facilité par le développement des voies de communication rapides et à bon marché. Un peu plus d'un tiers est repris par voie d'extradition ou autrement, ou vient purger spontanément sa contumace,

Dans ces dix dernières années, la répression, mesurée par le rapport des condamnés aux accusés, est restée à peu près la même; elle s'est toutefois visiblement raffermie depuis 1853, c'est-à-dire depuis le complet rétablissement de l'ordre. Voici, au surplus, quel a été, pour 1,000 accusés jugés contradictoirement, le rapport des acquittés aux condamnés dans les 10 dernières années.

	ANNÉES 1859	1858	1857	1856	1855	1854	1853	1852	1851	1850
Acquittés	246	225	243	254	250	249	277	311	333	374
Condamnés	754	775	757	746	750	751	723	689	667	626

La forte diminution proportionnelle des acquittés à partir de 1854 est évidemment due aux salutaires réformes introduites dans la législation du jury par la loi des 9-10 juin 1853, particulièrement au point de vue de la formation des listes, du mode de votation et des conditions numériques de la majorité.

Les crimes contre les propriétés sont toujours plus sévèrement réprimés que les crimes contre les personnes. Ainsi, sur 1000 accusés de crimes de cette dernière catégorie, on compte en moyenne 293 acquittés et seulement 233 sur 1000 de la première.

Le nombre des condamnations à mort et des commutations a oscillé, de 1850 à 1859, dans les limites ci-après.

	ANNÉES									
	1859	1858	1	1856	1855	1854	1853	1852	1851	1850
Condamnations..	36	38	58	46	61	79	39	58	45	44
Commutations...	20	15	26	28	32	37	27	32	34	10

Pour la période entière, le total des condamnations à la peine suprême a été de 506 et celui des commutations de 262; c'est un peu plus de 50 commutations sur 100 condamnations.

Si le nombre des acquittements diminue, le jury recourt, dans une proportion croissante, à l'admission des circonstances atténuantes. C'est ce qui résulte indirectement de la part de plus en plus élevée des condamnations à des peines purement correctionnelles dans l'ensemble des condamnations.

ANNÉES	Acquittés pour 1.000 accusés	Nombre sur 1000 accusés des condamnés à des peines	
		Afflictives et infamantes.	Correctionnelles.
1826-30	390	376	240
31-35	420	260	320
36-40	350	250	400
41-45	326	281	393
46-50	367	259	374
51	333	312	355
52	311	341	348
53	277	359	364
54	249	372	379
55	250	386	364
56	254	378	368
57	243	386	371
58	225	403	372
59	246	372	382
60	245	386	368

Le rapport des sexes, des âges et du degré d'instruction parmi les accusés, a peu varié dans ces dernières années. On constate, pour la dernière période décennale, un acroissement notable du concours des femmes au mouvement de la criminalité. C'est ce qu'indiquent les documents qui suivent et se réfèrent à 1000 accusés.

	ANNÉES									
	1859	1858	1857	1856	1855	1854	1853	1852	1851	1850
Hommes.	819	831	821	818	819	815	814	826	839	836
Femmes..	181	169	179	182	181	185	186	174	161	144

Ainsi, dans la première période quinquennale (1850-54) on trouve 174, et dans la 2e, 178 individus du sexe féminin pour 1000 accusés. En se reportant à des époques plus éloignées, on constate que la criminalité proportionnelle des femmes s'est accrue sans relâche. Il y a dans ce fait un triste indice de la diminution graduelle de leur part dans le travail national, par suite de la concurrance croissante et victorieuse des hommes ou des machines.—En 34 ans (de 1826 à 1859), 242,859 individus ont comparu devant le jury, dont 200,671 hommes et 42,188 femmes : c'est 1 homme sur 2,722, et 1 femme sur 13,427. On a remarqué l'indulgence relative du jury pour les femmes. Ainsi, en 1857 (moyenne de la période 1850-59), sur 1000 accusés de chaque sexe, il a acquitté 353 femmes, pour 219 hommes, condamné à des peines afflictives et infamantes 402 hommes pour 315 femmes et à des peines correctionnelles 379 hommes pour 332 femmes. Enfin, il importe de faire remarquer que l'on compte toujours proportionnellement un peu plus de femmes dans les crimes contre les propriétés que dans les crimes contre les personnes.

Les accusés ramenés à 1,000 se répartissaient ainsi qu'il suit, d'après leur âge, aux époques ci-après :

AGÉS DE	ANNÉES			
	1826-50	1850	1855	1859
Moins de 21 ans..........	172	163	153	160
21 à 40............	584	558	550	541
40 à 60............	210	244	2[illegible]9	247
Au-dessus............	34	35	38	52

Ces résultats numériques semblent indiquer que le rapport au total des accusés de ceux des deux premières catégories d'âge tend à diminuer ; or, comme il n'existe aucune raison de penser que le rapport des âges dans la population générale a pu se modifier dans le même sens, il y a lieu de penser que le mouvement est réel. On remarque que la répression est graduée d'après l'âge, en ce sens que les peines qui atteignent les coupables sont d'autant moins graves qu'il sont moins âgés. Par la même raison, les acquittements sont beaucoup plus nombreux dans la catégorie des jeunes accusés que dans les autres. Un fait analogue se produit en ce qui concerne le degré d'instruction des accusés, le jury acquittant de préférence les illettrés, ou admettant plus facilement des circonstances atténuantes en leur faveur, et réservant avec raison toutes ses sévérités pour les individus

les plus intelligents. Voici quel était l'état de l'instruction des accusés en 1826-50 (moyenne annuelle réduite à 1000) et en 1859.

	1826-50	1859
Ne sachant ni lire ni écrire..........	554	427
Lisant et écrivant imparfaitement.....	309	407
Lisant et écrivant bien..............	106	104
Ayant une instruction plus avancée...	31	62
	1000	1000

La forte diminution, de l'une à l'autre période, des deux premières catégories indique un progrès notable de l'instruction moyenne des accusés. Ce progrès, que rend plus sensible le tableau ci-après des illettrés sur 1000 accusés à diverses époques, correspond évidemment à celui de l'instruction dans l'ensemble de la population.

1826-30	1831-35	1836-40	1841-46	1846-50	1851-55	1856-59
612	584	566	522	509	455	436

Délits.— Le nombre des délits et des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels a suivi, dans ces dernières années, la marche ci-après (les chiffres sont en milliers).

	ANNÉES									
	1859	1858	1857	1856	1855	1854	1853	1852	1851	1850
Affaires..	159	171	185	182	180	207	209	197	172	175
Prévenus.	196	211	156	225	234	257	261	252	221	228

De 1850 à 1854, le rapport des deux sexes, pour 1000 prévenus, a été de 821 hommes pour 179 femmes, et, de 1855 à 1859, de 807 pour 193. Ainsi la part des femmes s'est accrue dans les délits comme dans les crimes.

L'âge des prévenus varie peu ; on en compte en moyenne 39 de moins de 16 ans ; 128 de 16 à 21 ans et 833 d'un âge plus élevé. Le nombre des délinquants de moins de 16 ans, qui avait été, pour 1000, de 41 en 1851, 43 en 1852, 45 en 1853 et 53 en 1854, a suivi, à partir de cette année, le mouvement décroissant ci-après : 48 en 1855, 45 en 1856, 40 en 1857, 38 en 1858 et 39 en 1859.

Les délits de chasse et de ports d'armes et les délits forestiers occupent une place considérable dans l'ensemble des faits répressibles soumis aux tribunaux correctionnels. Sur 1,837,000 affaires, de 1850 à 1859, ils ont figuré, les premiers pour 230,000; les seconds pour 507,000 : ensemble pour 737,000 ou 40 °/. Par suite de la faculté donnée à l'administration forestière de transiger avec les délinquants, le nombre des affaires de cette nature soumises aux tribunaux a sensiblement diminué dans ces dernières années. De 65,000 en 1852, il est tombé à 31,000 en 1859.

Par ordre d'importance numérique, les vols (vols simples) viennent immédiatement après les délits forestiers. On en a compté 313,000 de 1850 à 1859, soit 31,300 en moyenne annuelle. Ces délits, les plus graves de ceux dont les tribunaux correctionnels aient à connaître, après avoir atteint leur maximum dans l'année de cherté 1854, ont très-régulièrement diminué depuis. De 39,481, en effet, en 1854, ils sont tombés à 27,792 en 1859. En réunissant les vols simples aux vols qualifiés, (jugés par le jury), on trouve, pour la même période décennale, un total de 334,036 accusations ou préventions de vols, soit 34,403 par année. Pour ces 334,036 affaires, 300,720 accusés ou prévenus ont été jugés. En portant la population moyenne à 36 millions d'habitants, c'est 1 accusé ou prévenu de vol sur 119 habitants.

La répression est sensiblement plus sévère devant les tribunaux correctionnels que devant le jury, généralement plus facile à émouvoir par les artifices oratoires de la défense que les magistrats. En voici le résultat sommaire de 1851 à 1859 pour 1000 prévenus.

	ANNÉES				
	1851-55	1856	1857	1858	1859
Condamnés { à la prison......	358	487	380	405	409
Condamnés { à l'amende......	535	507	525	500	495
Enfants de moins de 16 ans { envoyés en correction	10	10	9	8	9
Enfants de moins de 16 ans { remis à leurs parents	7	7	7	7	7
Acquittés..................	90	89	79	80	80
	1000	1000	1000	1000	1000

Documents communs aux accusés et prévenus.— Récidives. — A ne consulter que les documents fournis par les statistiques officielles, les récidives seraient en voie d'accroissement très-marqué. En effet, on trouve, pour 1000 accusés, 309 récidivistes en moyenne annuelle de 1850 à 1854, et 353 de 1855 à 1859. Pour les prévenus de délits communs, les nombres correspondants sont respectivement de 205 et 247. Mais il importe de faire remarquer que l'établissement des casiers judiciaires permet de constater avec une fidélité croissante les antécédents des individus traduits devant la justice. Les accroissements que nous venons de constater sont donc plus apparents que réels. Il n'en est pas moins certain que nos établissements pénitentiers fournissent habituellement un grand nombre de récidivistes. De 40 à 45 °/. des détenus de nos maisons centrales notamment, sont repris dans les deux ou trois premières années qui suivent leur libération, témoignage peu favorable du résultat des efforts de l'administration pour moraliser les prisonniers. Les acquittements des récidivistes sont, rares : 12 °/. par le jury et 4 °/. par la juridiction correctionnelle. Sur 1,000 récidivistes, on compte en moyenne 170 femmes. — *Crimes et délits laissés sans poursuite.* C'est un des documents les plus graves et cependant les moins étudiés de la statistique judiciaire. Quoi de plus important, en effet, que ce fait, que, en moyenne annuelle, 30,000 crimes ou délits restent impunis parce que les auteurs en sont inconnus, et 8,000 environ parce

que les charges portées contre les accusés ou prévenus ont été jugées insuffisantes ? De 1856 à 1860 notamment, sur 266,965 plaintes relatives à des infractions plus ou moins graves à la loi pénale, 58,640 ou 460 pour 1,000 ont été rejetées parce que les faits signalés ne constituaient ni crimes ni délits; 30,840 ou 246 pour 1,000 (34,543 en 1856) *parce que les auteurs n'ont pu être découverts;* 17,462 ou 139 pour 1,000, parce que les faits étaient sans gravité ou n'intéressaient pas l'ordre public; et 7,700 ou 62 pour 1,000, parce que les charges étaient insuffisantes et 10,673 ou 85 p. 1,000 pour des *causes diverses.* Cette facilité pour un si grand nombre de malfaiteurs d'échapper à la vindicte publique est d'autant plus surprenante, que la force publique spéciale dont dispose aujourd'hui la justice est considérable. Elle se compose, en effet, en outre des 2,863 juges de paix et des 37,510 maires, de 1,981 commissaires de police (1,107 en 1851) ayant 8,425 agents sous leurs ordres, de 18,634 gendarmes (17,141 en 1851) répartis entre 3,410 brigades; de 33,779 gardes champêtres, de 31,095 gardes particuliers assermentés; de 9,222 gardes forestiers et de pêche, et de 25,392 douaniers.

Tribunaux de simple police. — Le nombre moyen annuel de leurs jugements a été, dans la période 1851-55, de 355,725, comprenant 463,234 inculpés, et de 1856 à 1859, de 405,187 comprenant 535,69/ prévenus. Cet accroissement considérable est dû très-probablement à la création des commissaires de police cantonnaux. — Les acquittements deviennent de moins en moins nombreux ; de 91 pour 1,000, ils sont successivement descendus, dans les 8 années subséquentes, à 72, 78, 68, 64, 63, 61, 60 et 59 en 1859.

Si l'on réunit les diverses infractions à la loi pénale jugées ou dénoncées en 1860, on trouve les résultats ci-après :

	Nombre	
	des infractions	de leurs auteurs
Crimes	3,621	4,992
Délits	143,224	196,163
Faits constituant des crimes et délits mais non poursuivis par des causes diverses	53,926	35,736
Contraventions	385.232	524,968
	589,003	761,859

Pour une population moyenne de 36 millions 1/2 d'habitants, c'est 1 accusé, prévenu ou délinquant pour 49 habitants.

Belgique. — *Crimes.* — La Belgique présente le même spectacle que la France, c'est-à-dire que le nombre des crimes soumis au jury y a diminué, d'abord par le fait d'une modification de la loi pénale qui a renvoyé aux tribunaux correctionnels le jugement d'un certain nombre de faits qualifiés précédemment de *crimes*, puis, et en réalité, par suite d'un mouvement favorable dans la moralité publique. Voici les chiffres officiels.

Périodes.	Moyenne annuelle des crimes jugés contradictoirement contre		
	les personnes	les propriétés	Total
1826-30	200	566	766
1 31-39	184	393	577
1840-45	116	329	445
1846 49	104	440	544
1850-55	87	180	267

Calculé pour la période 1850-55, le rapport des crimes à la population est de 18,477 habitants pour 1 crime sans distinction d'objet, de 54,638 pour 1 crime contre les personnes et de 27,891 pour un crime contre les propriétés. — Les grands crimes, c'est-à-dire ceux qui ont toujours été soumis au jury et dont le mouvement permet ainsi de juger exactement des progrès de la moralité publique (meurtres, infanticides, assassinats, empoisonnements et homicides), ont varié ainsi qu'il suit :

	1832-35.	1836-39.	1840-45.	1846-49.	1850-55.
Total de ces crimes	181	224	305	224	303
Moyenne ann.	45,3	56,0	50,9	56,0	50,2
Habitants par 1 crime	83,572	70,141	80,023	77,450	90,228

On voit que les grands crimes contre les personnes, après s'être accrus (avec une intermittence en 1840-45) jusqu'en 1846-49, ont notablement diminué dans la dernière période. — Sur 1,471 accusés jugés contradictoirement de 1850 à 1855, 405 ou 28 °/₀ ont été acquittés et 1,066 ou 72 °/₀ condamnés. La sévérité du jury a grandi sans relâche de 1832-38 à 1852-55. Dans la première de ces deux périodes, on avait compté 40 acquittements sur 100 accusés ; dans la seconde, cette proportion s'est abaissée à 24. Ce redoublement dans la répression est attribué par la statistique officielle en partie à la faculté donnée aux magistrats, comme en France, de correctionnaliser les crimes accompagnés de circonstances atténuantes. Il est remarquable que la proportion des acquittements, qui, de 1850 à 1855, a été en moyenne de 27 °/₀, s'est élevée à 42 pour les accusés que la loi punit de mort et des travaux forcés perpétuels *sans admettre de circonstances atténuantes.* — En Belgique, comme en France et plus qu'en France, la clémence royale commue le plus grand nombre des condamnations à mort. Ainsi, sur 613 condamnations de 1832 à 1855, 47 seulement ou 7. 66 °/₀ ont été exécutées.

De 1851 à 1855, les accusés de chaque sexe ramenés à 100, se sont répartis par âge ainsi qu'il suit :

	Hommes	Femmes	Total
De moins de 21 ans.	10	8	9
De 21 à 40	61	63	61
De 40 à 60 ans	26	24	27
Au-dessus	3	5	3
	100	100	100

Le même nombre d'accusés se répartissait ainsi qu'il suit d'après l'instruction :

Complétement illettrés.	Lisant ou écrivant imparfaitement.	Lisant et écrivant bien.	Ayant une instruction plus élevée.
58	27	11	4

Délits. — Pour l'intelligence des chiffres qui vont suivre, il importe d'analyser les modifications survenues dans la législation pénale. La loi du 1er mai 1838 autorisait le renvoi devant les tribunaux correctionnels des faits passibles de la réclusion. Celle du 15 mai 1849 a étendu cette faculté aux faits punissables des travaux forcés et même aux crimes emportant des peines plus graves, lorsqu'il existe des causes d'excuse légale, ou lorsque le fait a été commis par des enfants âgés de moins de 16 ans. D'autre part, la loi du 1er mai 1849 a attribué aux juges de paix la connaissance de plusieurs délits jugés précédemment par les tribunaux correctionnels. L'art. 4 de la même loi a autorisé, en outre, le renvoi devant les tribunaux de simple police des prévenus de tout délit, lorsque les chambres du conseil et des mises en accusation sont d'avis qu'à raison des circonstances atténuantes, les faits incriminés ne doivent être atteints que de peines de simple police.

Par suite de ces changements de juridiction, les tribunaux correctionnels, qui, de 1840 à 1849, avaient été saisis, en moyenne annuelle, de 31,744 crimes correctionnalisés ou délits, n'en ont plus jugé que 24,482 en 1850, 23,910 en 1851, 22,002 en 1852, 22,026 en 1853, 21,961 en 1854, et 25,981 en 1855.

Pour 100 prévenus jugés de 1850 à 1855, on trouve le nombre de femmes et d'enfants de moins de 16 ans ci-après :

Nature des faits.	Femmes.	Enfants.
Crimes	26	9
Délits communs	19	6
Délits spéciaux	24	5

Le rapport des hommes aux femmes, sur 100 prévenus, qui était de 83 en 1836, est graduellement descendu à 73 en 1855. On a remarqué que c'est dans les années de crise alimentaire que l'on trouve le nombre le plus élevé de femmes et d'enfants parmi les prévenus, ce qui semblerait indiquer que l'influence démoralisante de la misère se fait surtout sentir sur les membres les plus faibles de la société.

Le rapport des acquittés aux prévenus a constamment diminué de 1831-37 à 1850-55: de 24 °/o dans la première période, il est descendu à 15 dans la seconde. De 1840 à 1855, le rapport des acquittements pour 100 prévenus a été de 16 pour les prévenus de crimes, de 22 pour les prévenus de délits communs et de 12 pour les prévenus de délits spéciaux.

Contraventions. — Les 192 tribunaux de simple police, qui avaient jugé 14,910 affaires et 24,018 inculpés en 1840 et 23,439 affaires avec 35,453 inculpés en 1847, ont reçu de la loi de 1849 un accroissement notable de compétence. A partir de 1850, on voit, en effet, le nombre de leurs jugements, de 32,403 (49,890 inculpés), s'élever graduellement à 39,904 (57,548 inculpés) en 1855.

Des 322,918 inculpés de 1850 à 1855, 252,817 ou 78 °/o ont été condamnés et 36,339 acquittés ou renvoyés pour incompétence.

Si les compétences étaient restées les mêmes depuis 1832, on aurait eu, en Belgique, le nombre moyen annuel suivant de crimes, de délits et de contraventions dans les trois périodes ci-après :

	1832-39	1840-49	1850-55	Accr. p. 100 de la 1re à la 3e période
Crimes	557	1,218	2,556	359
Délits	23,564	31,009	34,764	47
Contraventions	18,784	29,480	40,161	1,113
Total	42,905	61,707	77,481	80

Ainsi, de la première à la troisième période, l'accroissement du total des infractions à la loi de toute nature s'est élevé de 80 °/o, c'est-à-dire dans une proportion très-sensiblement supérieure à celle de l'accroissement de la population, qui n'a pas dépassé 20 °/o.

De 1850 à 1855 (6 années), le nombre total des crimes et délits signalés aux parquets s'est élevé à 134,809. Sur ce nombre, 27,764 ou 20,6 °/o n'ont été l'objet d'aucune poursuite, et 11,612 ou 8,6 °/o, *parce que les auteurs sont restés inconnus.* Sur ces 11,612 malfaiteurs qui ont échappé à la vindicte publique, 4,914 ou 42,3 °/o s'étaient rendus coupables des plus grands crimes.

Angleterre. — En Angleterre, les infractions qualifiées *crimes* (*felonies*) par la loi sont soumises au jury; les infractions de moindre importance aux juges de paix ou aux magistrats de police salariés qui les remplacent à Londres et dans quelques autres grandes villes. Ce n'est guère que depuis 1856 que le gouvernement anglais a songé à réunir les éléments d'une statistique criminelle complète. Avant cette époque, les publications officielles ne comprenaient que les crimes soumis au jury. Mais, depuis la mise en vigueur de la loi de 1855 qui a saisi les juges de paix de la connaissance d'un grand nombre d'infractions précédemment jugées par le jury, *lorsque les accusés consentent à ce déplacement de compétence*, il devenait nécessaire que l'administration prît les mesures nécessaires pour connaître désormais la totalité des faits répressibles soumis aux diverses juridictions criminelles du royaume.

Les nouvelles statistiques anglaises comprennent les documents ci-après, dont quelques-uns ne se retrouvent pas dans les publications analogues du continent : 1° recensement de la population criminelle, c'est-à-dire des individus qui, dans chaque localité, vivent notoirement du vol, de la prostitution ou du vagabondage; 2° personnel et dépenses de la police dans le royaume; 3° nombre des infractions justiciables du jury parvenues à la connaissance de la police; 4° nombre des affaires soumises au jury; 5° *id.* des affaires soumises aux

juges de paix; 6° mouvement des prisons, avec renseignements sur les âges, l'instruction, les récidives, etc. des incarcérés. Le défaut d'espace nous oblige à ne reproduire de ces documents que ceux qui peuvent être comparés avec les renseignements analogues pour les autres pays objet de cette étude.

Jury.—Le nombredes infractions découvertes par la police et susceptibles d'être jugées par le jury, s'est élevé à 57,868 en 1858, à 52,018 en 1859, à 50,405, en 1860. Sur ces infractions, 17,855 en 1858, 16,674 en 1859 et 15,999 en 1860 lui ont été réellement soumises. Dans les deux années antérieures, il avait connu de 20,269 crimes (1857), et de 19,437 (1856). Sur les 50,528 accusés de la période 1858-60, 12,652 ou 25,4 °/₀ ont été acquittés; les autres ont été condamnés ou acquittés comme aliénés, ou sont décédés en prison.

Les acquittements p. 100 par le jury ont varié de 1854 à 1860 ainsi qu'il suit :

1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860
21,4	22,9	24,0	24,2	25,5	25,0	24,4

Ces proportions sont à peu près celles que nous avons constatées en France.

Les appels des verdicts des jurys (pour violation de la loi seulement, la loi anglaise, comme la loi française, n'en admettant pas d'autres) sont portés devant la cour des appels criminels à Londres. Sur 111 formés de 1856 à 1859, 74 ont été rejetés et 37 accueillis. — Sur 100,207 accusés comparus devant le jury de 1855 à 1859 (5 années), on a compté 77,932 individus du sexe masculin ou 77,77 °/₀, et 22,275 du sexe féminin ou 22,23 °/₀. Dans les cinq années précédentes, ces rapports avaient été de 78,89 et 21,11. La part des femmes dans la criminalité s'est donc accrue de l'une à l'autre période. Nous avons constaté le même résultat en France et en Belgique.

Voici quelle a été la part des femmes dans les principaux crimes en 1839 et 1856 :

		1839.	1856.
Crimes	contre les personnes	11,2	18,1
	contre les propriétés avec violence.	6,2	8,2
	sans violence	26.9	30,8
	avec malice	10,5	29.8
Autres crimes ou délits		10,6	22,5

Si l'on recherche quel a été, en Angleterre, le mouvement des grands crimes, indépendamment des modifications apportées dans les juridictions, on trouve les résultats ci-après, qui indiquent la moyenne annuelle de chacune des cinq dernières périodes quinquennales.

	1859-55.	1854-50.	1849-45.	1844-40.	1839-35.	1834-30.
Assassinats et tentatives.	1,850	1,597	1,538	1,504	1,054	931
Meurtres et tentatives..	1,144	1,144	980	1,050	1,021	922
Viols et tentatives.....	1,239	1,395	1,263	1,221	973	837
Bigamie..............	449	404	399	354	215	186

D'après ce tableau, le plus grave des crimes contre les personnes aurait doublé en 30 ans; le nombre des meurtres se serait accru de près du quart (23,4 p. 0/0); celui des viols de 48, des bigamies de 141 pour 100. Rappelons que, dans le même intervalle, la population s'est accrue de 40,5 p. 100. La statistique officielle attribue l'accroissement des tentatives d'assassinat à l'abolition, en 1837, de la peine de mort pour un grand nombre de cas de blessures graves avec l'intention de tuer ou blesser; celui des viols et tentatives, à la même cause, c'est-à-dire, à l'abolition, en 1841, de la peine de mort dont ils étaient punis.

De 1847 à 1860 (14 ans), il a été prononcé 787 condamnations à mort ; 141 seulement ont été exécutées et presque toujours pour des cas d'assassinat.

Justice de Paix. — Le nombre des prévenus jugés par les juges de paix ou magistrats salariés qui les remplacent dans les grandes villes, a été de 404,034 (dont 85,472 pour cas d'ivresse), en 1858; de 392,810 (dont 89,903 pour cas d'ivresse), en 1859 ; et de 384,918 (dont 88,361 pour cas d'ivresse), en 1860. Sur les 1,181,762 individus jugés dans ces trois années, les hommes étaient au nombre de 936,031 ou de 78,9 p. 100 et les femmes de 245,731 ou 21 p. 100. Les acquittements ont été au nombre de 407,859, ou de 39 p. 100, chiffre très-considérable et qui s'explique par ce fait qu'il n'existe pas, en Angleterre, de ministère public chargé de suivre sur les plaintes, et investi du droit de laisser sans poursuites celles qui, par une raison quelconque, ne lui paraissent pas de nature à arriver jusqu'au juge. On sait que l'ivresse proprement dite, c'est-à-dire, indépendamment des désordres qu'elle peut entraîner, n'est pas punie par nos lois. Il n'y a donc, sur ce point, aucune comparaison à établir entre les infractions soumises aux juges de paix en Angleterre et à nos tribunaux correctionnels. D'un autre côté, les délits forestiers, qui occupent une place si considérable dans nos délits, ou n'existent pas en Angleterre, ce qui paraît peu probable, ou figurent, sans spécification spéciale, parmi les atteintes à la propriété commises sans violence. Le doute que fait naître, à ce sujet, le silence des statistiques anglaises, est une difficulté de plus pour le rapprochement qu'on serait tenté d'établir entre les deux pays, au point de vue des la répression pénale. Toutefois, si l'on distrait les cas d'ivresse des documents anglais, on trouve, pour les deux pays, les chiffres totaux ci-après en 1859 :

		France.	Angleterre.
Accusés jugés	par le jury	4,992	16,674
	par les autres tribunaux.	721,131	302,907
Total		726,123	319,581
Nombre d'habit. par 1 infraction...		51,6	61,8

L'avantage resterait à la France, quoique dans une faible proportion, si, dans la supposition (erronnée selon nous) qu'il n'existe pas de délits forestiers de l'autre côté du détroit, parce que les forêts y

manquent, on éliminait ces délits de sa statistique criminelle. Mais c'est surtout au point de vue des grands crimes que la comparaison entre les deux pays peut conduire à des inductions de quelque intérêt. Ainsi, tandis qu'en France on jugeait, dans la période de 1855-59, un nombre moyen annuel de 449 assassinats ou tentatives (y compris, par assimilation avec la loi pénale anglaise, les empoisonnements, parricides et infanticides), le jury statuait, en Angleterre, sur 1,850 cas de même nature. Dans la même période, le jury français avait à connaître annuellement de 179 meurtres ou tentatives, et le jury anglais de 1,444. Le second jugeait à la même époque, 1,239 viols ou tentatives et le second 900 seulement. Toutefois, nous ne faisons ces rapprochements que sous toutes réserves, et nos lecteurs le comprendront facilement, puisque les mêmes dénominations légales n'indiquent pas exactement les mêmes faits dans les statistiques établies en France et dans les îles Britanniques.

ALLEMAGNE. — *Autriche.* — Les documents officiels font connaître la statistique criminelle des années 1852, 1853, 1854 et 1856, pour les onze provinces allemandes de la monarchie seulement, puis, celle de 1856 pour la monarchie tout entière. Le code d'instruction criminelle autrichien distingue, comme le nôtre, entre les crimes, les délits et les simples contraventions. La moyenne annuelle des accusations de crimes, déduite des années ci-dessus, est de 11,196; celle des accusés de 17,535; celle des acquittés, de 1,744. C'est 9 acquittés sur 100 accusés. L'extrême sévérité de la répression indique suffisamment que, jusqu'en 1856, le jury ne faisait pas partie des institutions judiciaires de l'Autriche. Si l'on rapproche de la population la criminalité moyenne annuelle ci-dessus, on trouve 1 accusation de crime pour 1,150 habitants, et 1 accusé pour 734. — Les tribunaux ont jugé, dans la même période, une moyenne annuelle de 1,354 préventions et de 1,516 prévenus; 196 seulement, ou un peu moins de 13 °/₀, ont été acquittés. On a compté 1 affaire pour 9,237 et 1 prévenu pour 8,433 habitants. A la différence des faits constatés dans les autres pays, les accusations de crimes sont, ici, 9 fois plus nombreuses que les préventions. Il est ainsi évident que la nomenclature des crimes, en Autriche, comprend le plus grand nombre des infractions qui, dans les autres pays, figurent parmi les délits. Quant aux contraventions, la moyenne des mêmes années est de 239,510 affaires et de 295,972 inculpés, dont 34,171 ou 2,2 °/₀ ont été acquittés. — Si l'on réunit les trois natures d'infraction, on a un total de 252,060 crimes, délits ou contraventions, et 315,023 accusés, prévenus ou inculpés. C'est 40,8 habitants pour 1 individu traduit devant les tribunaux de répression.

En 1856, la statistique officielle donne, pour la monarchie tout entière, les résultats ci-après :

	Affaires.	Accusés ou prévenus.	Acquittés.	Acquittés p. 0/0.
Crimes......	24,697	42,232	7,254	17.1
Délits.......	1,516	2,331	418	18.0
Contrav.....	489,088	416,882	98,448	23.6
	515,301	461,445	106,120	

Cette même année, on a compté 888 habitants pour 1 accusé, 16,087 pour 1 prévenu et 90 pour 1 inculpé.

Bade (G. D. de). — De 1855 à 1859, le jury a jugé 506 accusés de crimes; c'est une moyenne annuelle de 101,2, soit 1 accusé pour 13,227 habitants. Il en a condamné 428 ou 84,5 °/₀. Dans la même période, les tribunaux correctionnels ont jugé 9,596 prévenus ou en moyenne 1,919 par an. Ils en ont condamné 216 ou 96 °/₀. Les juridictions inférieures ont jugé 16,978 inculpés (3,396 par an); ils en ont condamné 15,216 ou 90 °/₀. Si l'on réunit les infractions ci-dessus, on a un total de 5,416 accusés, prévenus ou délinquants, soit 1 pour 246 habitants. Cette proportion serait extrêmement favorable, si elle était exacte; mais la statistique judiciaire du grand-duché ne fait pas connaître les affaires soumises aux bourgmestres pour injures, rixes et blessures. Elle omet également les délits de presse.

Bavière. — La moyenne annuelle des accusés de crimes, jugés tant par le jury que par les tribunaux d'arrondissement et de ville, dans la période triennale 1845-51 à 1856-57, a été, pour les 7 provinces d'au-delà du Rhin (par conséquent Palatinat du Rhin non compris), de 2,274 ou de 1 sur 1739 habitants. Le nombre moyen annuel des délits s'est élevé à 4,183 ou 1 sur 945 habitants. Dans le palatinat du Rhin, le nombre moyen annuel des crimes a été de 45 ou de 1 sur 11,502 habitants; celui des délits et contraventions de 3,464 ou de 1 sur 149 habitants. — Sur un nombre moyen annuel de 412 accusés de crimes jugés par le jury seulement (pour les 7 provinces transrhénanes), on comptait 331 hommes ou 74,8 °/₀, et 114 femmes ou 25,2. Le nombre des condamnations a été de 381 ou de 86,2 °/₀ accusés.

Si l'on réunit les accusés et prévenus, on a, pour le royaume entier, 9,966 individus jugés par les tribunaux répressifs, soit 1 sur 448 habitants. Les documents que nous avons sous les yeux ne font pas connaître le nombre des contraventions.

Hanovre. — On compte quatre juridictions criminelles en Hanovre : le jury, les cours supérieures (*Obergericht*), les tribunaux d'arrondissement (*Kreisgericht*) qui équivalent à nos chambres correctionnelles, et les tribunaux inférieurs (*Amtsgericht*) analogues à nos tribunaux de simple police. De 1854 à 1858 (5 ans), le jury a eu à statuer sur 1,378 accusations de crimes et 1,950 accusés. C'est en moyenne 276 accusations et 370 accusés par an, soit 1 accusé pour 4,666 habitants. Le nombre moyen des condamnés a été de 332 ou de 85,13 °/₀ accusés. — Celui des individus ren-

voyés devant les cours supérieures s'est élevé à 27,906 ou à 5,561 par an, soit 1 pour 327 habitants. — Les tribunaux d'arrondissement ont eu à juger, dans la même période, 22,663 prévenus ou 4,532 par année, soit 1 pour 401 habitants, et en ont condamné 87,6 %. — Enfin les tribunaux de simple police ont jugé 520,762 inculpés, ou 104,152 en moyenne annuelle, soit 1 pour 17 habitants, et en ont condamné 90,4 %. On voit ici, comme en France et en Belgique, la répression devenir d'autant plus sévère, que la juridiction est moins élevée. On remarque, en Hanovre, une diminution très-sensible des crimes et délits dans la période que nous étudions. Ainsi, le nombre des accusés de crimes descend de 522 en 1854, par une diminution progressive, à 273 en 1858 ; celui des individus traduits devant les cours supérieures de 6,237 à 3,722; celui des prévenus de 4,859 à 3,076 ; enfin celui des inculpés de 107,311 en 1856 à 104,551 en 1858.

Si l'on réunit les individus jugés par toutes les juridictions criminelles, on a un total moyen annuel de 114,635, soit 1 pour 16 habitants environ.

Prusse. — Le nombre des accusations de crimes portées devant le jury ou devant d'autres juridictions. a été, de 1854 à 1859 (6 années), de 77,154 en totalité, soit en moyenne de 12,859. Le nombre des crimes soumis au jury s'est élevé, en totalité, à 48,142 ou 8,023 par an, soit 1 par 2,181 habitants. Le jury a vu comparaître à sa barre 41,603 accusés, ou 6,934 par an, (1 pour 2,523 habitants), pour 8,023 accusations. Le nombre des délits poursuivis (délits forestiers non compris) a été en totalité de 708,387, et, par année moyenne, de 118,065 ; celui des contraventions de 1,330,537, par an, de 221,756 ; enfin, celui des délits forestiers de 2,544,306, ou de 424,051 par an. 873,427 accusés ou prévenus de crimes et de délits (délits forestiers non compris) ou 145,571 par an, ont comparu devant le jury ou les tribunaux : c'est 1 accusé ou prévenu pour 120 habitants. En réunissant les accusés, prévenus et inculpés, on arrive (en comptant, en l'absence de renseignements sur ce point, autant de prévenus et d'inculpés qu'il y a eu de délits forestiers et de contraventions) à un total de 791,378 infractions à la loi, soit 1 pour 22 habitants. Le nombre des condamnations par le jury a été, en moyenne, de 83,17, et celui des condamnations par les autres juridictions, pour crimes et délits, de 84.50. — Sur 100 accusés de crimes et de délits, on a compté en moyenne 77,33 hommes et 22,67 femmes ; sur 100 accusés jugés par le jury, 85,41 hommes et 14,59 femmes seulement. La Prusse présente, comme le Hanovre, l'heureux spectacle d'une diminution, dans les six dernières années, des infractions de toute nature.

Wurtemberg. — Du 12 juillet 1856 au 30 juin 1859 (3 ans), le jury et les chambres criminelles des cours supérieures ont eu à connaître de 3,382 accusations de crimes, soit en moyenne de 1,127 par an. En supposant (faute de renseignements sur ce point) autant d'accusés que de crimes, c'est 1 accusé pour 1,481 habitants. — 6,592 prévenus en moyenne, ou 1 sur 270 habitants, ont été jugés par les tribunaux d'arrondissement et 6,087 ou 94,4 % ont été condamnés. Nous ne connaissons pas les résultats de la répression du jury. En réunissant les accusés et prévenus, on a 1 malfaiteur jugé pour 216 habitants. Les contraventions ne sont probablement pas comprises dans les chiffres qui précèdent.

Si nous comparons, au point de vue du rapport à la population de toutes les catégories réunies d'infractions, les divers pays que nous venons d'étudier, nous trouvons les coefficients de criminalité ci-après :

PAYS.	Périodes ou années.	Nombre moyen annuel des individus jugés.	Population moyenne.	Nombre d'habitants pour 1 individu jugé.
France.......	1856-60	662,799	36,500,000	55.6
Belgique.....	1850-55	77,481	4,500.000	58.0
Angleterre...	1855-60 (1)	411,967	19,746,000	47.9
Autriche....	1856	461,445	17,755,000	81.8
Bade.........	1855-59	5,436	1,336,008	246.6
Bavière......	1855-57	9,966	1,472,000	448.0
Hanovre.....	1854-58	114,635	4,820,000	15.9
Prusse.......	1854-59	791,378	16,500,000	22.0
Wurtemberg.	1856-59	7,719	1,691,000	219.0

Si l'on distrait le duché de Bade, la Bavière et le Wurtemberg, pour lesquels nous ne connaissons pas le chiffre des contraventions (dont la part est si considérable dans le nombre total des infractions), et si l'on admet un instant, d'une part, que les mêmes délits sont punis dans les divers pays que nous venons de comparer, de l'autre, que les moyens de les découvrir sont les mêmes, le Hanovre et la Prusse seraient au dernier, l'Autriche au premier, la Belgique au second degré de l'échelle de criminalité. La France et l'Angleterre auraient à peu près le même coefficient de moralité. Quant à l'Autriche, la statistique de 1856 n'est qu'un essai et ne donne évidemment que des résultats en quelque sorte provisoires. A. Legoyt.

CUBA. — Au milieu des complications politiques dont l'Amérique est aujourd'hui le théâtre, l'île de Cuba appelle particulièrement l'attention en raison de sa position géographique entre les États-Unis et le Mexique. Le choix du maréchal Serrano, auquel le cabinet de Madrid a, depuis deux ans, confié le gouvernement de Cuba, témoigne de l'importance que l'Espagne attache au rôle politique de la plus belle de ses colonies. Les améliorations, dues à l'initiative de son prédécesseur, Don Jose de la Concha, ont reçu du maréchal Serrano une nouvelle impulsion et, malgré le contrecoup des événements qui s'accomplissent sur le littoral américain, l'île de Cuba a pu, grâce à ses

(1) Et 1856-60 seulement pour les infractions jugées par les juges de paix.

inépuisables ressources, faire face à la crise qui frappe tant d'autres pays.

Nous avons donné, l'année passée, les chiffres statistiques publiés par les documents officiels les plus récents ; nous complétons ces données générales par des détails relatifs aux résultats commerciaux et aux faits qui se sont accomplis dans la période de 1860 à 1862. Ce qu'il faut d'abord constater, c'est un mouvement ascensionnel dans la population esclave, qui s'élève, d'après un dernier recensement, à environ 625,000 âmes ; malgré les efforts constants du capitaine général et de la commission hispano-anglaise pour combattre le trafic des nègres, le nombre des esclaves semble s'accroître tous les jours. En dépit du blocus et des croisières, les négriers débarquent encore aujourd'hui leurs cargaisons sur les côtes, grâce à la protection des fonctionnaires et à l'appât du gain offert par les spéculateurs dans cette matière. Le 18 mars 1861, le maréchal Serrano rendait un décret pour rendre encore plus rigoureuses les mesures légales prescrites contre la traite, et il destituait un grand nombre de fonctionnaires soupçonnés de protéger le débarquement des négriers. Mais si des actes de juste sévérité peuvent apporter un remède momentané au mal, il ne sera au pouvoir ni de l'Espagne, ni de l'Angleterre d'obtenir la suppression totale de la traite, tant que le principe de l'esclavage existera dans l'île. Cette suppression pourrait cependant s'effectuer progressivement et sans perturbation si, suivant une proposition plusieurs fois émise, on déclarait émancipés, de plein droit, tous les enfants noirs qui naîtront à partir d'une époque déterminée. Ces enfants resteraient en apprentissage jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans dans les familles où ils seraient nés. Il y a déjà dans l'île une catégorie de nègres dits *émancipés* ; ce sont les Africains capturés à bord des négriers par les bâtiments de guerre espagnols ; ces Africains restent pendant une dizaine d'années sous la tutelle de l'autorité municipale qui recueille leurs salaires pour leur en tenir compte plus tard. Une partie des émancipés sont employés dans les ateliers de l'État, les autres sont accordés à des particuliers, lorsqu'on en fait la demande.

La question de l'esclavage est au surplus d'un intérêt majeur pour les diverses branches de l'industrie cubaine. C'est en vue de la suppression de la traite et de l'esclavage que l'administration locale cherche à développer la culture du coton, cette source de richesses étant un jour destinée, à cause du moins grand nombre de bras nécessaires, à remplacer la culture de la canne à sucre dans cette fertile colonie. Dès 1858, une société par actions s'était formée à la Havane pour l'exploitation de la culture du coton en grand dans l'île de Cuba. Malheureusement, ces projets ont avorté en présence de la crise financière qui, depuis deux ans, fait sentir son contre-coup à la Havane. Des expérimentations, sur une échelle réduite, ont été tentées et ont présenté de magnifiques résultats ; le coton provenant de la graine de Sea-Island réussit merveilleusement sur le sol cubain. Six mois après le semis, on peut commencer à récolter, et toute l'année, l'arbuste est en travail constant de production, ayant à la fois du coton parvenu à maturité, des gousses vertes et des fleurs. Le gouvernement local a cherché de son côté à favoriser cette culture en accordant la libre franchise à tous les instruments, soit de culture, soit d'égrainage et d'emballage ; dernièrement encore, le capitaine général rendait un décret en vertu duquel l'administration concèdera, pour plusieurs années, dix nègres émancipés à tout cultivateur qui prouvera qu'il a une *caballeria* de terre (13 hectares et demi) déjà plantée en coton, à la seule condition de payer à ces émancipés six piastres par mois et la ration de journalier.

Quant à la culture de la canne à sucre, ralentie un moment par la sécheresse du commencement de l'année 1861, elle a repris une nouvelle activité. Depuis le 1er janvier jusqu'au 30 novembre, il a été expédié, du seul port de la Havane, environ 1 million de caisses de sucre, soit 46 millions de kilogrammes. Un quart de cette exportation s'est effectuée sous pavillon français, tant à destination de France que pour quelques ports d'Angleterre. Pendant les quatre premiers mois de l'année 1862, l'exportation des sucres a donné des résultats qui dépassent de beaucoup ceux des années antérieures ; en voici le relevé :

	ANNÉE 1862	ANNÉE 1861
Pour l'Espagne	87.754	68.510
— les États-Unis	9.297	34.229
— la Grande-Bretagne	84.318	109.328
— la France par navires français	9.608	20.441
— — — étrangers	84.836	14.885
— la Hollande	2.068	2.109
— la Belgique	2.885	8.938
— Hambourg et Brême	3.383	4.854
— Livourne et Gênes	3.780	13.590
— la Russie	2.170	2.867
— Norvège, Suède, Danemarck	10.145	6.995
— l'Amérique du Sud	7.262	4.398
— Ports divers	211	552
Total des caisses	309.199	291.766

En 1860 pendant la même période...... 122.172
En 1859 — 199.373

Il est encore difficile, en ce moment, d'évaluer approximativement le total des importations et des exportations de Cuba pendant l'année 1861 ; toutefois, on peut constater une diminution sensible en ce qui concerne les échanges avec les États-Unis ; depuis le commencement des hostilités, les États du nord ne demandent presque plus rien à l'île de Cuba et n'envoient plus dans cette île qu'une petite quantité de leurs produits industriels. D'autre part, le blocus des ports appartenant aux États séparatistes ne leur permet pas de fournir à Cuba ses riz, son maïs et une foule d'articles que cette île tirait habituellement des États du sud.

Un fait politique d'une grande importance pour l'Espagne s'est accompli en 1861, c'est l'annexion de la république dominicaine à la domination espagnole. On trouvera à l'article SANTO-DOMINGO de l'*Annuaire* de 1861 et du présent volume l'histoire de cette annexion. Le capitaine général de l'île de Cuba, le maréchal Serrano, qui avait présidé à cette incorporation, a présidé également à 'organisation de ce pays. Il faut ajouter ici qu'au point de vue matériel, l'annexion de Santo-Domingo a porté un préjudice momentané à la situation financière de l'île de Cuba, qui a dû fournir à la colonie nouvellement annexée les approvisionnements et le numéraire dont elle était presque absolument dépourvue.

C'est également dans l'île de Cuba que se sont faits la plupart des préparatifs militaires du gouvernement espagnol pour la récente expédition contre le Mexique, et c'est du port de la Havane que s'est effectué le départ de cette expédition, le 6 décembre 1861. Le 3 janvier suivant, l'escadre française, également réunie dans ce port, en partait pour Vera-Cruz, sous les ordres de l'amiral Jurien de la Gravière.

CULTES. — Les questions nombreuses que les rapports de l'Église et de l'État ont soulevées, pendant l'année 1861, ont pris, sur certains points de l'Europe, toute l'importance de questions politiques de premier ordre. Elles seront exposées aux articles consacrés aux différents pays. Nous indiquerons toutefois, pour l'Autriche, l'agitation relative à la révision du Concordat; pour la Russie, les négociations concernant l'établissement d'une nonciature à Saint-Pétersbourg. Dans cette lutte sanglante, où la Pologne a essayé de revivre, les questions religieuses avaient une importance capitale; à Constantinople, après les massacres de Syrie, les garanties demandées par les populations chrétiennes ont été l'objet de réclamations nombreuses, plus encore que de solutions satisfaisantes; enfin, le retour fait en Bulgarie vers le catholicisme est un des graves incidents de ce mouvement des croyances qui a caractérisé l'année qui finit.

Selon notre usage, nous nous bornerons à consigner ici les renseignements statistiques qui sont appelés à compléter les détails qu'ont donnés les précédents *Annuaires* sur la situation des églises reconnues en France.

La législation des cultes n'a point subi, en 1861, de modifications ou améliorations notables. Le décret du 13 avril 1861, qui a étendu la compétence des préfets en leur permettant de statuer sur les placements en rentes sur l'État des capitaux remboursés aux établissements religieux, a donné lieu à une circulaire ministérielle du 20 août suivant, qui explique les conditions de ces placements. Le décret du 13 avril n'avait point parlé des capitaux provenant soit des économies des établissements, soit des excédants de leurs recettes annuelle. Le ministre seul pouvait, selon la législation, statuer sur ces demandes; cependant, en considération des difficultés et des lenteurs que la nécessité de scinder un grand nombre de demandes entraînerait inévitablement, le ministre s'est départi, en faveur des préfets, de cette attribution que la loi lui avait réservée. C'est par une circulaire du 2 décembre 1861 que cette mesure libérale a été notifiée aux évêques et aux préfets. C'est le 20 mars 1861 que, pour la seconde fois, depuis le rétablissement de l'Empire, un décret impérial a reconnu un abus dans un acte de l'autorité épiscopale. Un mandement de Mgr Pie, évêque de Poitiers, avait été déféré au Conseil d'État pour allusions injurieuses à l'Empereur. Le conseil d'État a déclaré l'abus. Par un autre décret du 6 août 1861, pris également en Conseil d'Etat, le bref pontifical portant canonisation du bienheureux La bre a été reçu en France. Enfin un décret du 18 août 1861, a accepté pour Mgr Maret, nommé évêque de Vannes, le titre d'évêque *in partibus* de Sura. Les cinq siéges vacants de Basse-Terre, du Mans, de Gap, de Saint-Brieuc, et de Saint-Claude ont reçu de nouveaux titulaires. Ont été nommés au siége de Basse-Terre, M. Batonnet, archiprêtre de Rodez; au siége du Mans, Mgr Fillion, évêque de Saint-Claude; au siége de Gap, M. Bernardou, archiprêtre d'Alger; au siége de Saint-Brieuc, M. David, vicaire général de Valence; au siége de Saint-Claude, M. Nogret, curé de Loches.

Le budget législatif de 1862 a été établi de la manière suivante. Nous donnerons, cette année, le détail des dépenses du culte catholique: cardinaux, archevêques, évêques.

1° Traitements: l'archevêque de Paris, 50,000 fr.; 15 archevêques à 20,000 fr.; — 65 évêques à 15,000 fr.; — Suppléments de 10,000 fr. pour les cardinaux, 60,000 fr. — Total, 1,385,000 fr. — A réduire par approximation, 16,000 fr. pour vacance de siéges, reste 1,369,000 fr. — Dépenses diverses concernant les cardinaux, archevêques et évêques. — Indemnités pour frais de visites diocésaines, 83,500 fr.; — pour frais d'établissement, 40,000 fr.; — frais de bulles et d'informations, 90,000 fr.; — archevêque et évêques de la Savoie et de Nice, 85,000 fr. — Total du chapitre, 1,597,500 fr.

2° Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial. — *Vicaires généraux*: 1 vicaire général à Paris, 4,500 fr.; — 17 vicaires généraux de métropole, 3,500 fr.; — 160 vicaires généraux, à 2,500 fr. — Total, 464,000 fr. — *Chanoines*· 15 chanoines à Paris, à 2,500 fr.; — 655 chanoines, à 1,600 fr. — Total, 1,084,000 fr. — A déduire sur ces deux totaux, pour vacance, 5,000 fr.; reste 1,543,000 fr. — Vicaires généraux pour la Savoie et Nice, 94,100 fr. — *Curés*: 3,426 cures, savoir: 1 archiprêtre à Paris, 2,400 fr.; — 58 archiprêtres des autres diocèses, à 1,600 fr.; 547 curés de 1re classe, à 1,500 fr.; 280 curés de 2e classe

recevant traitement de 1re classe, à 1,500 fr.; 2,540 curés de 2e classe, à 1,200 fr. — Total, 4,383,700 fr.; — 86 curés dans la Savoie et Nice, 108,300 fr.

Desservants des succursales. — 30,243 succursales, dont 142 occupées par des desservants de 75 ans et au-dessus, à 1,200 fr.; — 570, par des desservants de 70 à 75 ans, à 1,100 fr.; — 4,840, par des desservants de 60 à 70 ans, à 1,000 fr. — 24,688, par des desservants au-dessous de 60 ans, à 900 fr.; — pour l'érection de 100 nouvelles succursales à 900 fr. — Total, 27,950,200 fr. — A déduire, pour vacances, 1,199,200 fr.; reste 26,751,000 fr. — 699 succursales dans la Savoie et à Nice, 651,200 fr.; — 1 chapelain desservant la chapelle funéraire de Marseille, 3,000 fr.; | 7 aumôniers des dernières prières à Paris, à 1,200 fr. 8,400 fr.

Vicaires. — 8,289 vicariats pour les petites communes, à 350 fr. — Total, 2,901,150 fr. — Indemnité de 350 fr. à 150 nouveaux vicaires, 52,000 fr. — A déduire, pour vacances, 275,050 fr.; reste 2,690,000 fr. — 300 vicariats dans la Savoie et à Nice, 105,000 fr. — A la fin de 1862, le nombre des vicariats rétribués était de 8,739.

Binage. — Indemnités pour double service dans les succursales vacantes, à raison de 200 fr. par an, 220,700 fr. — Total général, 36,547,000 fr.

3° Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève. — *Membres du chapitre :* 8 chanoines-évêques à 10,000 fr.; — 12 chanoines de second ordre, à 4,000 fr.; — frais de bas-chœur et matériel, 35,000 fr. — Total, 163,000 fr. — *Chapelains de Sainte-Geneviève :* 1 doyen à 4,000 fr.: — 6 chapelains à 2,500 fr.; — frais de bas-chœur, 10,000 fr.; — loyer de la maison de la communauté, 5,000 fr.; — frais d'entretien, 2,500 fr. Total, 36,500 fr. — Total général, 199,500 fr.

4° *Bourses des séminaires.* — A Paris, 30 bourses à 800 fr. et 25 demi-bourses à 400 fr. — Dans les départements, 2,538 bourses à 400 fr.; — pour les séminaires de la Savoie et de Nice, 50,000 fr. — A déduire, pour vacances, 5,000 fr. — Total, 1,094,200 fr.

5° *Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses.* — A d'anciens vicaires généraux, 40,000 fr.; — retraites ecclésiastiques et secours à des prêtres forcés, par l'âge ou les infirmités, de cesser leurs fonctions, 748,000 fr.; — secours accidentels à des ecclésiastiques en activité, 20,000 fr.; — aux anciennes religieuses, 22,000 fr. — Total, 860,000 fr.

6° *Dépenses du service intérieur des édifices diocésains.* — Maîtrises et bas-chœurs, 355,000 fr.; — loyers pour évêchés et séminaires, 20,500 fr.; — mobiliers des archevêchés et évêchés, secours aux fabriques, 152,500 fr.; — service intérieur des édifices diocésains de la Savoie et de Nice, 50,000 fr. — Total, 578,000 fr.

7° *Entretien et grosses réparations des édifices diocésains.* — Entretien annuel des bâtiments des cathédrales, évêchés et séminaires, 600,000 fr.; — acquisitions, constructions et réparations, 2,600,000 fr.; — pour les édifices des nouveaux diocèses, 250,000 fr. — Total, 3,450,000 fr.

8° *Secours pour acquisition ou travaux des églises et presbytères :* 1,500,000 fr.

9° *Secours aux communes des nouveaux départements pour réparation d'églises et presbytères :* 200,000 fr.

10° *Secours annuels à divers établissements religieux :* Congrégations de femmes autorisées, enseignantes ou hospitalières, 98,000 fr.; congrégations d'hommes autorisées, 7,000 fr. — Total, 105,000 fr.

11° *Dépenses diverses :* 10,000 fr.

12° *Cathédrale de Paris* (restauration) : 500,000 f.

13° *Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins :* 400,000 fr.

14° *Dépenses du culte catholique en Algérie.* — Personnel, 539,100 fr.; matériel, 275,000 fr. — Total, 814,100 fr.

Nous ferons connaître, année par année, les variations survenues dans ces dépenses; mais il était bon d'en présenter dès aujourd'hui le détail.

Un crédit extraordinaire a été ouvert, en 1861, en faveur de l'église Saint-Anne, de Jérusalem.

L'*Annuaire* a présenté, l'année dernière, la liste des archevêques et évêques de France, selon le rang qu'ils observent entre eux, avec la date de la naissance et du sacre de chaque prélat. Nous aimons à dresser, pour la première fois, la liste des dates de fondation de chaque siége. Nos lecteurs trouveront dans ce document de précieuses indications; la critique des historiens locaux s'exerce chaque jour sur ces questions historiques; toutes les fois que l'histoire ne s'est point encore prononcée hautement, nous suivrons les données de la tradition. Nous mettons en regard de chaque évêché l'archévêché dont il est suffragant.

ÉVÊCHÉS.	ARCHEVÊCHÉS.
Agen (Aginnum), fondé au IIIe siècle..........	Bordeaux.
Aire (Aturum), fondé au Ve siècle............	Auch.
Aix (Aquæ-Sertiæ), fondé au Ier siècle........	
Ajaccio (Adjacensis), au VIIe siècle, suffragant	d'Aix.
Alby (Albia), fondé au IIIe siècle, érigé en archevêché en 1676.	
Alger (Julia Cæsarea), fondé en 1838, suffragant	d'Aix.
Amiens (Ambianum), fondé au IIIe siècle, suffragant de........................	Reims.
Angers (Andegavum), fondé au IVe siècle, suffragant de	Tours.
Angoulême (Engolisma), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Bordeaux.
Annecy (Anneciensis), a succédé à l'ancien diocèse de Genève, qui remontait à l'année 198 de l'ère chrétienne, suffragant de	Chambéry.
Arras (Atrebatum), fondé au IVe siècle, suffragant de	Cambrai.
Auch (Augusta Auscorum), fondé au IIe siècle, érigé en archevêché vers 829.	
Autun (Augustodunum), fondé au IIe siècle, suffragant de......................	Lyon.
Avignon (Avenio), archevêché érigé dans le XVe siècle.	
Basse-Terre (Ima Tellus), fondé le 27 septembre 1850, suffragant de.......	Bordeaux.
Bayeux (Bajocæ), fondé au IIe siècle, suffragant de	Rouen.

ÉVÊCHÉS.	ARCHEVÊCHÉS.
Bayonne (Bajona), fondé au IVe siècle, suffragant	d'Auch.
Beauvais (Bellovacum), fondé au IIIe siècle, réorganisé par bref du 10 octobre 1822, suffragant de	Reims.
Belley (Bellicium), fondé au Ve siècle, suffragant de	Besançon.
Besançon (Vesontio), fondé au IIe siècle, érigé au IVe siècle.	
Blois (Blesæ), fondé au XVIIe siècle, suffragant de	Paris.
Bordeaux (Burdigala), archevêché érigé au IIIe siècle.	
Bourges (Bituricæ), archevêché érigé dès les temps apostoliques.	
Cahors (Cadurcum), fondé au IIIe siècle, suffragant	d'Alby.
Cambrai (Cameracum), fondé au IIe siècle, érigé en archevêché en 1559, rétabli comme évêché en 1802, en archevêché en 1841.	
Carcassonne (Carcassum), fondé au VIe siècle, suffragant de	Toulouse.
Châlons (Catalaunum), fondé au IVe siècle, suffragant de	Reims.
Chartres (Carnutes), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Paris.
Clermont (Claromons), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Bourges.
Coutances (Constantiæ), fondé au Ve siècle, suffragant de	Rouen.
Digne (Dinia), fondé au IVe siècle, suffragant	d'Aix.
Dijon (Divio), fondé au XVIIe siècle, suffragant de	Lyon.
Évreux (Ebroïcæ), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Rouen.
Fréjus (Forojulium), fondé au IVe siècle, suffragant	d'Aix.
Grenoble (Gratianopolis), fondé au IVe siècle, suffragant de	Lyon.
Langres (Lingonæ), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Lyon.
Laval, érigé en 1855, suffragant de	Tours.
Limoges (Lemovicæ), fondé au Ier siècle, suffragant de	Bourges.
Luçon (Lucio ou Lucionium), fondé au XIVe siècle, suffragant de	Bordeaux.
Lyon (Lugdunum), fondé au IIe siècle.	
Le Mans (Cenomanum), fondé au Ier siècle ou au IVe, suffragant de	Tours.
Marseille (Massilia), fondé au Ier siècle, suffragant	d'Aix.
Meaux (Meldæ), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Paris.
Mende (Mimatum), fondé au Ier siècle, suffragant	d'Alby.
Metz (Metæ), fondé au Ier siècle, suffragant de	Besançon.
Montauban (Mons Albanus), fondé au XIVe siècle, suffragant de	Toulouse.
Montpellier (Mons Pessulanus), érigé à Maguelonne, dans le Ve siècle, transféré à Montpellier en 1536, suffragant	d'Avignon.
Moulins (Molinæ), fondé au XIXe siècle, suffragant de	Sens.
Nancy (Nanceium), fondé au XVIIIe siècle, suffragant de	Besançon.
Nantes (Nannetes), fondé au Ier siècle, suffragant de	Tours.
Nevers (Nivernum), fondé au IVe siècle, suffragant de	Sens.
Nice, fondé au IIIe siècle, suffragant de	Gênes.
Nîmes (Nemausus), fondé au Ve siècle, suffragant	d'Avignon.
Orléans (Aurelia), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Paris.
Paris (Parisii), fondé au IIIe siècle, érigé en archevêché en 1622.	
Périgueux (Petrocora), fondé au Ier siècle, suffragant de	Bordeaux.
Perpignan (Perpinianum), fondé au VIe siècle, suffragant	d'Alby.
Poitiers (Pictavinm), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Bordeaux.
Le Puy (Anicium), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Bourges.
Quimper (Corisopitum), fondé au Ve siècle, suffragant de	Rennes.
Reims (Rhemi), archevêché érigé au IIIe siècle.	
Rennes (Redones), fondé au IIIe siècle, érigé en archevêché en 1859.	
La Rochelle (Rupella), fondé au XVIIe siècle, suffragant de	Bordeaux.
Rodez (Ruthenæ) fondé au Ve siècle, suffragant	d'Alby.
Rouen (Rothomagus), archevêché érigé au IIe siècle	
Saint-Brieuc (Briocum), fondé au Ve siècle, suffragant de	Rennes.
Saint-Claude (San-Claudium), fondé au XVIIIe siècle, suffragant de	Lyon.
Saint-Denys (San-Dionysius), fondé en 1850, suffragant de	Bordeaux.
Saint-Dié (Sanctus Diodatus), fondé au XVIIIe siècle, suffragant de	Besançon.
Saint-Flour (Floropolis), fondé au XIV siècle, suffragant de	Bourges.
Saint-Jean-de-Maurienne, fondé au VIe siècle, suffragant de	Chambéry.
Séez (Sagium), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Rouen.
Sens (Senones), archevêché érigé au IIIe siècle.	
Soissons (Suessiones), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Reims.
Strasbourg (Argentoratum), fondé au IVe siècle, suffragant de	Besançon.
Tarbes (Tarbæ), fondé au IVe siècle, suffragant	d'Auch.
Tarentaise, suffragant de	Chambéry.
Toulouse (Tolosa), évêché au IIIe siècle, archevêché en 1317.	
Tours (Turones), archevêché érigé au IIIe siècle.	
Troyes (Trecæ), fondé au IVe siècle, suffragant de	Sens.
Tulle (Tutela), fondé au XIVe siècle, suffragant de	Bourges.
Valence (Valentia), fondé au IVe siècle, suffragant	d'Avignon.
Vannes (Venetiæ), fondé au IIIe siècle, suffragant de	Rennes.
Verdun (Virdunum), fondé au IVe siècle, suffragant de	Besançon.
Versailles (Versaliæ), fondé au XIXe siècle, suffragant de	Paris.
Viviers (Vivarium), fondé au IIIe siècle, suffragant	d'Avignon

CZARTORYSKI (le prince ADAM) naquit à Varsovie le 14 janvier 1770, fit une partie de ses études à l'université d'Édimbourg, et alla les terminer à Londres. Nommé nonce à la diète de Pologne de 1788, il participa, malgré sa grande jeunesse, aux travaux de réorganisation de son pays, dont les bases furent posées dans la Constitution du 3 mai 1791. Il prit les armes en 1792 pour combattre les Russes, sous les ordres du prince Joseph Poniatowski, et se distingua par sa bravoure. La Pologne succomba, et l'impératrice Catherine exigea qu'on conduisît à Saint-Pétersbourg, comme ôtages, le prince Adam et son frère Constantin, plus jeune que lui de trois ans. Placé auprès du grand-duc Alexandre, il se concilia bientôt l'amitié de ce prince qu'il s'efforça d'intéresser à la Pologne, espérant obtenir plus tard une réparation généreuse.

Le tsar Paul Ier lui confia, en 1797, le poste d'ambassadeur à Turin; mais il revint en 1802 à Saint-Pétersbourg, après l'avénement d'Alexandre, qui le nomma son ministre des affaires étrangères. C'est en cette qualité qu'il signa, le 11 avril 1805, le traité d'alliance entre la Russie et l'Angleterre; il se démit bientôt après de ses fonctions, ne conserva que celles de curateur de l'instruction publique dans les provinces polonaises, et suivit le tsar dans ses guerres contre la France. Les Polonais avaient fondé de grandes espérances sur Napoléon, et la campagne de 1812 semblait destinée à rendre à leur pays son indépendance. Adam Czartoryski était donc vivement sollicité à se joindre à ses compatriotes alliés de la France; mais il resta fidèle à l'empereur Alexandre, qu'il accom-

pagna à Paris et à Vienne. Il se flattait encore, et les circonstances paraissaient éminemment favorables, d'obtenir la reconstitution de la Pologne; ce vœu ne fut pas réalisé; le prince contribua néanmoins, au congrès de Vienne, à assurer à une grande partie du duché de Varsovie une constitution libérale et une autonomie, qui, malheureusement, ne furent pas respectées. Il accepta les fonctions de sénateur palatin du royaume de Pologne, manifesta dans la diète ses sympathies pour le gouvernement constitutionnel, et ne tarda pas à comprendre que son amitié pour le tsar l'avait abusé. Comme curateur de l'université de Wilna, il eut souvent à protéger les étudiants polonais contre la police russe; mais la politique de répression ne gardait plus de ménagements, et se démettant de ses emplois, Adam Czartoryski vécut retiré, depuis 1821, dans son château de Pulawy.

Il se trouvait dans cette magnifique demeure lorsqu'éclata la grande insurrection de 1830. Il fit d'abord partie du conseil d'administration, et fut ensuite nommé président du gouvernement provisoire. Le 30 janvier 1831, la Diète le chargea de la direction suprême des affaires, qu'il conserva jusqu'au 15 août; il combattit alors sous le drapeau national; mais la Russie l'emporta, et le nom d'Adam Czartoryski fut inscrit à la tête de la liste des condamnés à la peine capitale. Ses biens furent confisqués, et il se rendit à Paris, où il habitait l'hôtel Lambert, qui devint le centre actif de la majeure partie de l'émigration polonaise. Il avait conservé de vastes propriétés dans la Pologne autrichienne, et il répandait ses bienfaits sur beaucoup de ses compatriotes. En mars 1848, il revendiqua les droits de la Pologne dans une lettre adressée aux représentants de l'Allemagne, et, à la même époque, il abolit la corvée dans sa terre de Sienawa, en Gallicie, que l'Autriche venait de lui rendre après l'avoir mise, en 1846, sous le séquestre. Il est mort à Montfermeil le 15 juillet 1861, à l'âge de 92 ans.

Marié en 1817 à la princesse Anne de Sapieha, il a laissé une fille et deux fils. L'aîné de ses fils, *Witold*, né en 1824, a épousé en 1851 la comtesse Grocholska; le second, *Ladislas*, né en 1828, a épousé en 1855 la comtesse de Vista-Alegre, fille de la reine Christine d'Espagne et de Munos, duc de Rianzarès. — Le prince Adam Czartoryski a vécu dans l'exil environné à la fois de sympathies dévouées et de haines ardentes. Ses ennemis lui ont reproché d'avoir pris du service en Russie après le démembrement de la Pologne, d'avoir tout sacrifié à son amitié pour le tsar et d'avoir contribué pour beaucoup à l'insuccès de l'insurrection de 1830. C'est à l'impartiale histoire de prononcer entre ses panégyristes et ses accusateurs; mais elle ne rendra son jugement définitif qu'après l'apaisement des passions qui s'agitent encore autour du tombeau d'Adam Czartoryski.

D

DANEMARK. Roi régnant depuis 1848, Frédéric VII; représentant de la France à Copenhague, M. Adolphe Dotézac; représentant du Danemark à Paris, M. le comte de Molke Hvitfeld.

D'après un recensement dont les opérations ont été closes le 1er février dernier, la population du royaume s'élève à 2,725,000 âmes. Dans ce total, les îles Faëroer figurent pour 8,651, l'Islande pour 64,603, le Groënland pour 9,892, le Sleswig compte 409,907 habitants, le duché de Holstein 544,419, le Lauenbourg 50,147; les îles et la partie nord du Jutland renferment 1,600,551 âmes.

Le Danemark tient sur pied une armée assez considérable, eu égard au chiffre de sa population. Le gouvernement se préoccupe surtout de sa flotte, qui a été et serait encore un élément puissant de résistance en cas de guerre avec la Confédération germanique. On espère que les efforts de la diplomatie parviendront à prévenir un conflit; mais le gouvernement danois se tient prêt à toute éventualité. L'armée de terre se compose, en temps de paix, de 24 batteries d'artillerie, à 8 pièces chacune, indépendamment d'une section d'arsenal et d'une section de pontonniers, de 25 escadrons de cavalerie et de 23 bataillons d'infanterie, le tout formant un effectif de 25,000 hommes, indépendamment du contingent fourni par les duchés de Holstein et de Lauenbourg, qui se compose de 6,000 hommes. En temps de guerre, le Danemark pourrait mettre 75,000 hommes sur pied. La flotte compte 19 navires à voiles portant 634 canons, 24 navires à vapeur portant 326 canons, 67 chaloupes canonnières et 17 petits bâtiments. Le gouvernement a fait d'importantes commandes de navires cuirassés à la Suède et à l'Angleterre.

Les finances du royaume lui permettraient de soutenir une lutte prolongée. Les dépenses des deux dernières années s'élèvent à 33,269,364 thalers (monnaie d'empire) (1), les recettes à 33,686,216 thalers. C'est un déficit de 416,852 thalers; mais le capital de la dette publique ne se monte aujourd'hui qu'à 103,159,000 thalers. Elle a diminué, depuis deux ans, de 8,741,000. Un déficit momentané n'a donc rien d'effrayant. Ainsi le Danemark peut envisager l'avenir sans trop de crainte, et résister, dans une certaine mesure, aux réclamations de l'Allemagne. Il le peut d'autant mieux qu'il sera soutenu par la Russie, l'Angleterre, la Suède et la France, chacun de ces États ayant, à différents titres, un intérêt évident à

(1) Le thaler, monnaie d'empire ou Rigsdaler (*rixdale*) vaut 2 fr. 80 cent.

ne pas laisser amoindrir la monarchie danoise.

Nous n'avons pas à revenir sur les causes d'un conflit qui, après avoir fait couler bien du sang, a été l'objet de discussions prolongées. Depuis le 26 octobre 1861 des notes nombreuses ont été échangées entre la Prusse et l'Autriche, d'une part, et le Danemark, de l'autre. Dernièrement encore, le représentant du roi de Danemark près de la Confédération germanique a échangé plusieurs notes avec le président de la diète de Francfort. Le roi Frédéric VII a donné aux duchés de Holstein et de Lauenbourg une constitution et une administration distinctes de celles de la monarchie danoise. Dans les duchés faisant partie de la Confédération germanique, le roi, ou plutôt le duc, peut, jusqu'à un certain point, négocier en ce qui le concerne; mais la prétention de l'Allemagne ne s'arrête pas à l'Eider. Le parti libéral, les sociétés secrètes, le *Nationalverein*, rêvent l'annexion du Sleswig à la Confédération, et leurs vœux ont trouvé un écho même dans le sein de l'assemblée fédérale. La Prusse songe sérieusement à devenir puissance maritime, et pour y parvenir, elle voudrait s'emparer du port de Kiel, l'un des principaux de la Baltique. Le port de Kiel appartient au duché de Holstein, et à ce titre il fait partie de la Confédération allemande, comme toute la rive droite de l'Eider; mais sur la rive gauche, en plein territoire danois, s'élève une forteresse qui domine la ville et le port. Pour être absolument maîtresse de Kiel et en faire un port de guerre de la marine fédérale, il est donc nécessaire que l'Allemagne traverse l'Eider et s'annexe la partie méridionale du Jutland. Or le roi de Danemark, souverain indépendant, ne peut admettre de la part de la Confédération allemande une ingérence quelconque dans les affaires intérieures d'un royaume qui n'est pas soumis au pacte fédéral. Il conteste à la diète le droit de s'occuper du Sleswig, comme l'empereur d'Autriche lui contesterait le droit de s'ingérer dans l'administration de toute province autrichienne qui ne ferait point partie de la Confédération.

L'argument tiré de la diversité des langues a-t-il une certaine valeur? Sur les 409,000 habitants du Jutland meridional, 146,500 parlent le bas allemand; 135,000 ne parlent que le danois; 85,000 se servent des deux langues, et 33,000 emploient le dialecte frisois. La langue allemande n'est donc pas celle de la majorité de la population. On ne peut nier cependant que l'influence germanique ne soit très-grande dans le duché de Sleswig, et que, d'un moment à l'autre, elle ne puisse causer au Danemark les plus cruels embarras.

La question danoise peut devenir d'un moment à l'autre une affaire européenne. Nous croyons donc utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les pièces du procès, ou du moins leur analyse.

Le 25 mai 1860, M. de Hall, ministre des affaires étrangères de Danemark, adressait aux agents du gouvernement danois près les cours étrangères une circulaire dont nous allons extraire les principaux passages. Cette circulaire était une réponse à une résolution prise par la chambre des députés de Berlin. M. de Hall s'exprimait ainsi : « Il n'est que trop évident que d'un certain côté on ne s'attache nullement à terminer d'une manière juste et équitable le différend qui existe au sujet des duchés appartenant à la Confédération. Tout au contraire, le but est de tenir cette question ouverte, au grand détriment de la monarchie danoise, et tout particulièrement à celui des duchés allemands, pour réussir enfin à étendre l'action de la diète sur le duché danois de Sleswig. On a fait de son mieux, dans la chambre des députés prussiens, pour rappeler les souvenirs de 1848. On a hautement proclamé le *Sleswig-Holsteinisme,* que l'Europe avait frappé de sa réprobation..... On prétend que la sécurité de l'Allemagne ne permet pas que le Sleswig et le Holstein continuent d'appartenir à un État étranger. Par la résolution de la chambre, le gouvernement prussien est invité à s'ingérer dans les affaires du duché danois de Sleswig.

« En présence des conseils pressants des puissances amies, le Danemark a supporté une immixtion dans les affaires du Holstein, immixtion dont il ne pouvait reconnaître la légitimité, mais à laquelle il ne pouvait pourtant refuser une certaine apparence de droit formel, à cause des rapports particuliers qui lient le Holstein à la Confédération. Mais une telle considération ne trouverait aucune application au Sleswig. Non-seulement ce pays, exclusivement danois, n'appartient pas et n'a jamais appartenu à la Confédération, mais le Danemark ne se trouve obligé, vis-à-vis de celle-ci, par aucun traité ni convention pour ce qui est de l'organisation et de l'administration de ce pays. »

M. de Hall rappelle l'arrêté fédéral du 29 juillet 1852, et les négociations qui avaient eu lieu, en 1851, entre le Danemark, l'Autriche et la Prusse, comme mandataires de la Confédération. Il continue ainsi : « Le principe fondamental énoncé à l'égard du Sleswig par l'Autriche et la Prusse, c'est que ce duché est un pays non allemand, dont les affaires ne peuvent, par conséquent, devenir le sujet de discussions et de négociations avec la Confédération germanique; et quand on ajoutait à ce principe la modification que la Confédération aurait le droit de contrôler si la communauté administrative et judiciaire existant alors entre le Sleswig et le Holstein, ne portait aucune atteinte aux droits qui pouvaient avoir été acquis par ce dernier pays, on reconnaissait en même temps que de tels droits n'existaient pas en réalité, et que les résolutions par lesquelles le gouvernement royal avait aboli ce lien, ainsi que tout autre lien entre le duché danois de Sleswig et le duché allemand de Holstein, étaient pleinement justifiées, et qu'elles ne rele-

vaient pas de la compétence ou de l'assentiment de la Confédération. . . . . »

M. de Hall déclare ensuite de la manière la plus formelle que le duché de Sleswig ne sera pas incorporé dans le royaume. En effet, le Sleswig a son administration particulière, dirigée par trois ministres spéciaux; les institutions politiques en vigueur dans le royaume, notamment la loi élecorale, ne sont pas étendues au Sleswig.

Le ministre danois pose nettement le débat: d'un côté, l'autonomie du Sleswig, province danoise; de l'autre, l'ingérence de la Confédération dans les affaires intérieures de ce duché. La chambre des députés de Berlin avait exhorté le gouvernement prussien à intervenir dans le Sleswig, et le gouvernement s'était déclaré prêt à accueillir cette exhortation. La circulaire de M. de Hall était donc, avant tout, une protestation adressée au cabinet de Berlin.

Le parti unitaire allemand, le parti progressiste prussien et les autres nuances du parti libéral ont persisté dans leurs prétentions. Il y a quelques semaines tout au plus, la *Gazette de Cologne* publiait un article violent sur le Sleswig, et considérait l'annexion de ce duché à la Confédération allemande comme une conséquence de la victoire promise au parti libéral prussien dans les élections du 28 avril. Les prétextes d'ingérence sont devenus difficiles depuis le décret royal du 6 novembre 1858, qui abolit pour le Holstein et le Lauenbourg la constitution commune à toute la monarchie. Cependant l'agitation règne dans les esprits, et le parti allemand cherche à étendre son influence sur la rive gauche de l'Eider. La discussion porte d'une manière spéciale sur la constitution du conseil d'empire (*Rigsrad*). Le Rigsrad, qui délibère sur toutes les affaires communes au Danemark et au Sleswig, se compose de 60 membres, dont 15 nommés par le roi, 23 par les assemblées représentatives, et 12 par l'élection directe. Les députés sleswigeois réclament une représentation séparée et protestent contre la constitution, qui rend obligatoire pour le Sleswig les délibérations du Rigsrad.

L'irritation saisit tous les prétextes de se manifester. Les germanistes du Sleswig donnent la main aux agitateurs du Holstein. Ainsi, la nomination de M. Bargum, premier bourgmestre de Kiel, n'a pas produit une impression moins vive dans le Sleswig que dans les duchés allemands. L'avocat Bargum est un ancien membre de la diète d'Itzehoë, et il est connu pour son attachement à la couronne. Traduit devant le tribunal de Glukstadt comme prévenu de malversations au préjudice de mineurs dont la tutelle lui était confiée, il a été acquitté par la justice; mais l'esprit de parti n'a pas ratifié l'arrêt. Sa nomination a été l'objet d'attaques très-vives. Il a même été question d'un voyage à Copenhague, que le corps municipal de Kiel devait faire pour porter ses réclamations aux pieds du trône. L'avocat Bargum n'en a pas moins été installé comme premier bourgmestre de Kiel, en remplacement de M. Kirchoff que le gouvernement danois a destitué. C'est sous une impression défavorable que vont se réunir les états du Holstein, convoqués à Itzehoë dans le courant de mai. On croit que les nouveaux projets d'arrangement élaborés à Copenhague relativement à la future position des deux duchés dans la monarchie danoise seront rejetés à l'unanimité par l'assemblée consultative du duché de Holstein, comme dans les sessions précédentes ainsi que par la commission de la principauté de Lauenbourg.

M. Bargum avait été désigné comme commissaire du gouvernement danois à la diète d'Itzehoë. Il a décliné cet honneur et la cour de Copenhague a accepté sa démission. Mais on n'a pu encore trouver un personnage politique de quelque valeur qui consentit à accepter les fonctions de commissaire royal dans les prochains états d'Itzehoë.

Malgré ces agitations, le Danemark est en voie de prospérité. Le chiffre de son commerce étranger s'est élevé l'année dernière à près de 100 millions de thalers (importation et exportation). La marine marchande a expédié, en 1859, 5,565 caboteurs et 46,242 navires au long cours. C'était, pour les bâtiments au long cours, une augmentation de 1,461. Sa prospérité commerciale doit prendre un nouvel essor, étant favorisée par la liberté du commerce. Une loi, rendue depuis quatre années, abolissait le régime des corporations. Cette loi a été mise en vigueur le 1er janvier 1862. L'agriculture est florissante dans toute la presqu'île du Jutland, et dans les îles de la Baltique, la pêche de la baleine et des phoques donne tous les ans de beaux bénéfices et continue à être une excellente école pour les marins. Le Danemark compte comme une des plus importantes puissances maritimes de deuxième ordre, et malgré le peu d'étendue de son territoire, il tiendra toujours un rang honorable parmi les nations européennes.

La clôture du Rigsrad a eu lieu le mercredi soir 23 avril. Voici le résumé des travaux de la session:

Sur quarante projets de loi présentés par le gouvernement, trente-deux ont reçu l'approbation définitive de la Chambre; parmi les huit autres, il en est d'une grande importance et qui sont encore à l'étude: (changements à introduire dans la constitution; droits de navigation, de douanes, de libre dépôt, règlements sur les docks, etc., etc.)

Pour se défendre contre l'envahissement de l'élément germain, les Danois se retrempent dans le scandinavisme. On signale, entre autres manifestations, une réunion générale des étudiants du Nord, qui a été fixée au 11 et 12 juillet. Les étudiants de Christiania et d'Upsal ont promis d'y prendre part. A. Lomon.

Danemark *(littérature du)*. L'année 1861 a été féconde en œuvres littéraires et surtout en poésies.

Ce n'est pas que de nouveaux génies se soient révélés, ou que les maîtres aient ouvert des voies inconnues; mais la plupart des auteurs en renom ont fait résonner leur lyre (quelques-uns après plusieurs années de silence), et les accords qu'ils en ont tiré attestent que leur verve n'est pas épuisée. Hauch s'est fait connaître sous un aspect nouveau : il a composé un poëme romantique *(Waldemar Atterdag,* dans *Lyriske Digte og Romancer)*, appartenant au même genre que la *Fuite du Cerf* (Hjortens Flugt), de Chr. Winther; mais il a traité son sujet avec tant d'originalité, qu'il y aurait injustice le regarder comme imitateur de son prédécesseur dans cette carrière. S'il a cherché l'inspiration ailleurs qu'en lui-même, c'est sans doute dans la poésie populaire, dont jamais peut-être les accents n'avaient été mieux reproduits dans un ouvrage de cette étendue.

Si les autres écrivains n'ont rien publié qui pût ajouter à leur réputation, la plupart ont su, du moins, se maintenir au rang qu'ils occupaient. En même temps que Paladan-Müller publiait la IIIᵉ édition revue de ses *Écrits de jeunesse* (Ungdomskrifter, 1ʳᵉ série), il donnait de *Nouvelles poésies* (Nye Digte, le Paradis, Caïn, Benoît de Nursie); Andersen a continué sa nouvelle série de *Contes et Historiettes* (Nye Eventyr og Historier, 2ᵉ collection); H. Hertz a donné de remarquables *Contes et Nouvelles* (Eventyr og Fortællinger); mais sa comédie *: une nouvelle Méthode de traiter le spleen* ne prendra pas place parmi ses chefs-d'œuvre; Chr. Winther a joint à des *Esquisses* d'Exner de jolies pièces de vers (Billeder og Vers); E. Bogh a donné sous le titre de *Encore un peu* (Lidt til) sa contribution annuelle de discours et de contes, dont quelques-uns rappellent la manière d'Andersen; Ch. Ploug a publié la *Collection de ses poésies* (Poul Rytter, *Samlede Digte*, t. II III) et K. Arentzen une édition revue et abrégée (Digtsamling) de ses *Poésies* détachées. On doit un nouveau roman *(Cornelia)* à l'auteur (Athalie Schwartz) d'*Esquisses de la vie* (Livsbilleder); un poëme dramatique (Rabbi Eliezer) à Goldschmidt; de nouveaux romans à Carit Etlar, et une pièce (le Trésor de Fengo), qui n'est pas à la hauteur de *Sire Lauge à la main rude;* une comédie : *les Contrastes* (Modsætninger) à l'auteur de *Trois Drames* (Mˡˡᵉ Fibiger). Presque tous les critiques ont fait l'éloge de *la Valkyrie* (Valkyrien), par un anonyme, et de *Scènes rustiques : la Vie populaire en Sélande* (Fra Landet), par A. Nielsen.

N.-M. Petersen a mené jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle sa grande Histoire de la littérature danoise; Overskou en est au IIIᵐᵉ volume de son Histoire du théâtre danois (Den danske Skueplads); C. Rosenberg, qui donne chaque année une notice des nouvelles publications dans la *Revue danoise* (Dansk Maanedskrift), a composé un estimable travail sur la *Chanson de Roland* (Rolands qvadet); J. Clausen a fait une étude sur la *Vie et les écrits de Laurentius Valla* (L. Valla, hans Liv og skrifter); Zahle a rassemblé de bons documents pour une histoire de *K.-L. Rahbek et de son temps;* Klee poursuit activement son *Histoire des États Européens après 1815,* et il est arrivé aux dernières années de la Restauration; l'archéologue Worsaae a édité son intéressant discours *sur les Habitants primitifs du Danemark* (Om Danmarks tidligste Bebyggelse). Les *Souvenirs d'un vieux soldat* (En gammel soldats Erindringer), par J.-H. Kloppenborg, n'ajoutent pas, à la vérité, beaucoup à nos connaissances; mais les sentiments de patriotisme dont ce livre est imprégné lui donnent un véritable charme.

De même dans les *Voyages à pied dans les quatre parties du monde* (En Fodvandring i fire Verdensdele), par W.-C. Samuelsen, les impressions personnelles de l'humble auteur (compagnon serrurier) y sont plus intéressantes que la description des lieux où il a passé. Th. Zeilau a esquissé *l'Expédition du Fox* (Fox-expeditionen), à laquelle il prit part, et qui avait pour but d'examiner la possibilité d'établir un télégraphe passant par le Labrador, le Groenland, l'Islande, les Færoer; H. Barfod nous a communiqués ses *Souvenirs de voyage* (Efter en Reise) en Allemagne et en Suisse; V. Vallœ a composé une intéressante *Description du Groenland* (Groenland skildret) d'après plusieurs ouvrages; Mˡˡᵉ Franziska Carlsen a publié une notice et des traditions *sur la Paroisse de Rœnnebœk* (Noget om og fra Rœnnebæk sogn med Rœnnebæksholm); le général Baggesen a refondu sa géographie statistique de l'*État danois* (Den danske Stat i Aaret 1860); Trap complète sa topographie statistique du Danemark par une *Description du Slesvig;* F. Algreen-Ussing a donné une *Notice historique, topographique sur le canton de Arts* (Hist.-topographiske Efterretninger om Arts-herred, Kallundborg.)

On doit à L. Müller une édition refondue de la *Numismatique de l'Ancienne Afrique,* de C.-T. Falbe et J.-C. Lindberg (Livr. II, in-4°, Syrtique, Bysacène, Zeugitane); à V. Fausboll, éditeur et traducteur du Dhammapadam, de nouveaux textes palis, dont quelques-uns accompagnés d'une traduction anglaise (*Five Jatakas,* les cinq métamorphoses); à P.-S. Rœrdam une édition, avec notes et commentaires, de *Libri Judicum et Ruth secundum versionem syriacam hexaplarum;* à Fr. Barfod le *Livre des Preux, chronique danoise rimée du milieu du XVIIᵉ siècle* (Den danske Kiempebog); à C.-J. Brandt un choix d'*Anciens poëtes danois* (Ældre danske Digtere, 3ᵉ livr. Flores et Blanzeflor; le nain Lavrin); à J.-N. Madvig et à J.-L. Ussing une excellente édition de Tite-Live.

Il s'est en outre publié une foule de savants mémoires sur l'histoire naturelle, l'agronomie, la philosophie, l'histoire, etc., dans des recueils que l'on a déjà cités dans l'*Annuaire* précédent. On se bornera à mentionner spécialement les *Annales de*

l'Archéologie septentrionale pour 1859 (Annales for nordisk Oldkyndighed, 1859). Ce volume a non-seulement une grande valeur scientifique, comme tout ce que publie la Société, mais il a en outre, un intérêt d'actualité, puisqu'il peut servir à jeter du jour sur une question politique qui se débat actuellement; il contient des notices sur les antiques travaux de défense du Slesvig méridional par Chr. C. Lorenzen, et une explication des Ruines trouvées dans cette partie du duché, par C. Rafn, secrétaire de la Société.

Les travaux scientifiques publiés à part ne sont pas aussi nombreux que l'année précédente; on n'a guère à citer que les *Maladies des ouvriers* (Haandverkernes sygdomme), par A. Hannover; et l'ouvrage de C.-C. Andresen *sur la Formation des falaises et leur administration* (Om klitformationen og klitternes Behandling og Bestyrelse).

E. Beauvois.

DÉCENTRALISATION. — (V. Conseil d'État et législation.)

DEFENSE DES COTES. (V. l'Annuaire de 1861.)

DÉPOTS ET CONSIGNATIONS (caisse des). Nous avons fait connaître, dans l'*Annuaire* de 1861, l'organisation ainsi que les attributions nombreuses et sans cesse croissantes de cette importante institution. Nous y avons joint un résumé de son bilan financier, au 31 décembre 1859. Nous nous bornerons, cette année, à présenter le même bilan au 31 décembre 1860, mais avec quelques explications sur un certain nombre des articles qu'il comprend.

PASSIF

(a) services ordinaires.

Consignations		119,686,772
Dépôts provisoires		4,102,773
Id. volontaires		45,377,523
Id. d'établissements publics		8,702.383
Caisses d'epargne		367,034,670
Instituteurs primaires		6,897,194
Sociétés de secours mutuels.	Fonds de retraite	4,034,481
	Comptes de dépôts	1,752,582
	Id. de dotation	643,471
Services militaires.	Fonds de masse / Successions militaires	9,125,907
	Dépôts et fondations militaires	732,[illegible]
Indemnité des colons de Saint-Domingue et emprunt d'Haïti		3,654,783
Légion d'Honneur		7,402,589
Compagnie des canaux du Midi, d'Orléans et du Loing		1,540,687
Pensions de retraites sur fonds spéciaux		1,255,107
Domaine extraordinaire		81,968
Profits et pertes (bénéfices acquis à l'État)		1,830,962
Interêts échus et calculés au profit de divers correspondants créanciers de la caisse des dépôts		25,852,855
Réserve provenant des caisses d'épargne		772,608

(b) services spéciaux.

Caisse des retraites	645,112
Id. de dotation de l'armée	5,735,888
Id. des offrandes nationales, mémoire	
Soldes créditeurs	1,464,190
Total général	610,036,379

ACTIF.

Prêts aux départements et aux communes		46,552,757
Trésor public.	Son compte courant	73,062,050
	Son compte de placement des fonds des caisses d'épargne	158,347,314
	Id. pour la caisse de la dotation de l'armée	5,344,547
Créances arriérées en souffrance		54,625
Capital des rentes déposées chez les receveurs généraux, préposés de la caisse, à titre de garantie de surenchères, de cautionnement des caissiers des caisses d'épargne et des dépôts trentenaires de ces mêmes caisses		781,902
Valeurs ou monnaies étrangères en recouvrement		38,856
Valeurs de caisse et de portefeuille		325,864,834
Total égal au passif		610,036,379

Les chiffres qui précèdent sont extraits du rapport fait annuellement au Corps législatif par la commission de surveillance instituée en vertu de la loi du 28 avril 1816, et en exécution des articles 114 et 115 de cette loi. Le même document contient sur les opérations dont le résumé précède, divers renseignements dont nous croyons devoir analyser les plus importants.

Passif. *Consignations.* — (Voir la définition que nous en avons donnée dans l'*Annuaire* de 1861.) Leur service prend une activité de plus en plus grande. Les recettes, de 120 millions en 1858, ont monté à 135 en 1859 et à 161 en 1860. La principale augmentation, de 1859 à 1860, porte sur les prix d'immeubles et provient surtout des expropriations de la ville de Paris. Pour cette seule catégorie, le mouvement des opérations s'est élevé d'une année à l'autre, de 38 à 53 millions. — Les *dépôts provisoires* se composent des dépôts de fonds par les soumissionnaires de travaux ou fournitures pour l'Etat et le département de la Seine, à titre de garanties préalables de leurs futurs engagements. — Les *dépôts volontaires* sont de véritables placements faits par les particuliers. Au point de vue de ces dépôts, la caisse des consignations remplit en réalité les fonctions d'une banque publique, puisqu'elle sert à ses clients un intérêt de 3 ./°. et qu'elle rembourse dans les dix jours de la demande. Le montant des dépôts volontaires oscille selon les circonstances économiques au milieu desquelles se trouve le pays. Leur solde, qui était, au 31 décembre 1857, de 9,289,587 fr., s'est élevé à 13,226,000, en 1858, à 12,194,02, en 1859, et par suite de circonstances exceptionnelles, à 45,377,523 fr. en 1860. — Les *dépots d'établissements publics* s'accroissent sans relâche. Le solde créditeur s'est élevé, de 8,163,583 fr. en 1858, à 9,351,302 fr. en 1859. Bien qu'il soit descendu à 8,702,383 en 1860, le mouvement des dépôts a été plus élevé, cette année, de 3,613,000 fr. qu'en 1859. En 1860, le nombre des établissements déposants (1,051), a dépassé de 119 celui de 1859. L'augmentation porte principalement sur les maisons d'arrêt et les prisons qui versent les fonds de pécule des détenus. — *Caisses d'Epargne.* Les fonds déposés par ces

caisses ont monté à 272 millions en 1857, à 304 en 1858, à 329 en 1859, à 367 en 1860. Dans ce dernier résultat figurent, il est vrai, les caisses, au nombre de 11, des départemetns annexés. L'emploi que la Caisse fait de ces dépôts appelle l'attention. Ainsi, elle a employé, en 1860, plus de 83 millions en achat de rentes et d'obligations trentenaires du Trésor. Ces placements ont produit un intérêt supérieur à celui de 4 °/₀ bonifié aux Caisses d'épargne ; mais, comme dans le cas d'une réalisation obligée, des pertes pourraient être subies, elle a jugé prudent de parer à cette éventualité en mettant en réserve le bénéfice réalisé. — ***Instituteurs communaux.*** Les instituteurs primaires qui avaient déposé leurs épargnes à la Caisse des dépôts pour se préparer des ressources à la fin de leur carrière, ont été admis, par la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles à participer au bénéfice de ces pensions. Un décret du 8 août 1855, relatif au mode de liquidation des fonds précédemment versés par ces fonctionnaires avec une destination analogue, les ayant mis en demeure d'opter entre le remboursement ou le maintien de leurs fonds dans la caisse spéciale fondée en 1833, sous le nouveau titre de ***Dépots provenant des anciennes caisses d'épargne des instituteurs***, ou entre le transfèrement de ces fonds à la caisse des retraites pour la viellesse, le plus grand nombre s'est prononcé pour la seconde combinaison. Aujourd'hui la liquidation des anciennes caisses d'épargne départementales des instituteurs communaux, commencée en 1855, peut-être considérée comme terminée. Au 31 décembre 1860, le montant des dépôts maintenus dans les anciennes conditions s'élevait, au profit des ayants droit, à la somme de 6,897,194 fr., appartenant à 22,497 individus. — ***Sociétés de secours mutuels.*** Le tableau qui précède montre que ces Sociétés ont, à la Caisse des dépôts, trois comptes distincts, afférents, l'un aux versements qu'elles effectuent pour se préparer un fonds de retraite, l'autre aux dépôts de leur encaisse, le troisième à la dotation de 10 millions qui leur a été affectée en 1852. Au 31 décembre 1860, elles n'avaient encore accordé que 169 pensions de vieillesse représentant une moyenne de 53 fr. par tête. De 1859 à 1860, le nombre des Sociétés déposant à la Caisse leurs capitaux disponibles s'était élevé de 276 à 330. La conversion en rentes sur l'tEat de la dotation (décret du 24 mars 1860) en a porté le révenu de 400,000 à 437,500 fr. — ***Services militaires.*** Ils comprennent, comme on l'a vu, trois natures d'opérations. La Caisse reçoit les fonds de masse appartenant aux militaires sous les drapeaux et les leur rembourse accrus des intérêts, à leur sortie du service. En cas de décès, elle liquide leur succession, en ce qui concerne l'indemnités qui peut leur être due par la caisse de la dotation de l'armée ; enfin, elle fait le service de cette dernière caisse. — ***Indemnité des colons de Saint-Dominque et emprunt d'Haïti.*** On sait qu'en vertu de traités et conventions le gouvernement de Haïti s'est engagé à payer une indemnité aux anciens colons de St-Domingue, et que, pour faciliter sa libération, il a contracté en 1835 un emprunt sur la place de Paris. Il faut rendre cette justice à la république noire que, malgré ses vicissitudes politiques, elle fait face très-exactement à ses engagements. C'est la Caisse des dépôts qui reçoit les fonds destinés au service 1° des intérêts 2° de l'amortissement de l'emprunt, 3° de l'indemnité, et les distribue entre les ayant-droit. — ***Légion-d'Honneur.*** Le service financier de cette institution est devenu très-considérable en 1860, par suite de l'exécution, à partir du 1ᵉʳ janvier de cette année, de la loi du 11 juin 1859, qui appelle à jouir du traitement les officiers promus depuis 1814. — ***Pensions de retraite sur fonds spéciaux.*** La Caisse gère les fonds de retraite d'un certain nombre d'agents des services départementaux, communaux et autres, au nombre de 231. Les pensionnaires (auxquels elle paye les arrérages trimestriellement) étaient, au 31 décembre 1860, de 4,083, parmi lesquelles figurent les ecclésiastiques admis à la pension sur la dotation de 5 millions affectée au clergé par le décret de 1852. — ***Profits et pertes.*** Les bénéfices que fait la caisse appartiennent à l'Etat ; ces bénéfices ont été de 1,772,322 fr. en 1856, de 1,861,755 fr. en 1857, de 1,809,830 fr. en 1858, de 1,828,948 fr. en 1859, de 1,830,962 fr. en 1860.

Les services spéciaux dont la gestion est confiée à la Caisse sont : la ***Caisse des retraites pour la vieillesse*** et la ***Caisse de dotation de l'armée.*** La situation de ces deux institutions est l'objet d'un rapport annuel à l'Empereur par des commissions spéciales. Bornons nous à dire ici que, depuis sa création, en 1851, jusqu'au 31 décembre 1860, la Caisse des retraites a reçu, au nom de 112,094 déposants, 488,488 versements, dont le montant, joint aux arrérages des rentes de son portefeuille, a porté ses recettes à 69,266,979 fr. (Voir, pour plus de détails, le mot *Prévoyance*). — L'importance des opérations de la Caisse de la dotation s'accroît chaque année. Les exonérations, en 1859, année de la guerre d'Italie, sous le régime de la prestation de 2,000 fr., ont été de 38,325, nombre plus que double de la proportion des années antérieures. En 1860, sous le régime de la prestation de 2,300, il s'est élevé à 23,275. Cette même année où on a compté 38,760 rengagements et remplacements, soit 16,303 de plus qu'en 1859. Au 31 décembre, la Caisse de ladotation de l'armée était propriétaire de 9,316,609 fr. de rentes 3 °/₀ représentant un actif de 213 millions, valeur jugee suffisante pour couvrir tous ses engagements. En 1860, sa recette totale a été de 60,344,537 millions, somme sur laquelle celle de 55 millions a été mise à la disposition du gouvernement qui en sert l'intérêt sur le pied de 3 °/₀. Les prêts de la Dotation au Trésor

constituent un élément entièrement nouveau de la dette flottante.

Actif. — *Prêts aux départements et aux communes* — Ces prêts suivent un mouvement progressif très-caractérisé, qui s'explique par ce fait que les conditions de l'intérêt et de la durée de l'amortissement ont été élargies en 1859, le maximum du délai de remboursement ayant été porté de 6 à 10 ans, et l'intérêt réduit de 5 à 4 1/2 pour les emprunts remboursables dans une période de cinq ans. Aussi le montant des prêts faits dans l'année, qui n'avait été que de 5 millions 1/2 en 1858, s'est-il élevé à 8,693,475 fr. en 1859 et à 13 millions en 1860, — *Trésor public.* Nous avons vu que la Caisse des dépôts met à la disposition du Trésor les fonds disponibles de la Dotation de l'armée; elle en fait autant des fonds restés libres sur les dépôts des Caisses d'épargne, au taux de l'intérêt bonifié aux déposants (4 %). C'est un des élements les plus considérables de la dette flottante.

On peut juger, d'après les renseignements qui précèdent, du dégré d'utilité de cet important établissement et des services de toute nature qu'il rend à l'Etat, aux établissements publics et aux particuliers. Le gouvernement y trouve un auxiliaire puissant pour des services spéciaux qui doivent rester en dehors de l'administration centrale, et sur lesquels sa surveillance est ainsi plus facile à exercer. D'un autre côté, le public y rencontre des conditions de sécurité de jour en jour plus appréciées. A. L.

DIOCÈSES. — Voici d'abord le résumé de la hiérarchie catholique, telle qu'elle est donnée dans l'*Annuaire pontifical* de 1862 :

Siéges avec résidence :	
Patriarchats	12
Archevêchés	135
Evêchés	677
Total	834
LE PAPE PIE IX	
A élevé au rang de Métropole :	
Siéges	8
Erigé — Archevêchés	2
Evêchés	78
	88
Siéges *in partibus* conférés :	
Archevêchés	43
Evêchés	194
	237
Vacances de siéges avec résidence :	
Patriarchats	3
Archevêchés	7
Evêchés	75
	85
Sont occupés :	
Siéges avec résidence	749
in partibus	236
Les prélats composant la hiérarchie catholique avec titre sont donc au nombre de	985

Si l'on joint à ce chiffre de 985 celui des vacances, on a un total de 1,070 pasteurs répandus sur la surface du monde.

Viennent ensuite les vicariats, les délégations et les préfectures apostoliques :

Vicariats	39
Délégations	5
Préfectures	18
	120
PIE IX A ÉRIGÉ :	
Vicariats nouveaux	13
Préfectures nouvelles	5
	18
Sont vacants :	
Vicariats	11
Préfectures	6
	17

Ces chiffres montrent les progrès faits par la hiérarchie catholique et par le catholicisme sous le seul pontificat de Pie IX.

Le nombre des cardinaux français s'est augmenté, en 1861, par la promotion au cardinalat de Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, mais des pertes nombreuses ont affligé l'épiscopat français. Sont morts, par ordre de date : 1° Mgr Louis-Antoine de Salinis, archevêque d'Auch, le 30 janvier 1861; 2° Mgr Charles-Thomas Thibault, évêque de Montpellier, le 4 mai ; 3° Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, évêque de Marseille, le 21 mai; 4° Mgr Nicolas-Augustin de La Croix d'Azolette, ancien archevêque d'Auch, chanoine du premier ordre du chapitre impérial de Saint-Denis, le 5 juin; 5° Mgr Jean-Jacques Nanquette, évêque du Mans, le 19 novembre; 6° Mgr Alexis-Basile Menjaud, archevêque de Bourges et premier aumônier de l'Empereur, le 9 décembre ; 7° Mgr Jean-Irénée Depéry, évêque de Gap, le 9 décembre; 8° Mgr Guillaume-Elysée Martial, évêque de Saint-Brieuc, le 26 décembre. — Mgr. de Salinis, archevêque d'Auch, était l'un des membres les plus distingués de l'épiscopat français. Né en 1798, à Morlaas, dans les Basses-Pyrénées, il avait fait ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Ordonné prêtre en 1822, il fut presque aussitôt nommé aumônier du collége Henri IV. Ayant donné sa démission en 1828, il fonda un établissement libre à Juilly, de concert avec M. l'abbé de Scorbiac, et dirigea ce collége jusqu'en 1840, époque où il se retira à Bordeaux, auprès de S. Em. le cardinal Donnet, qui lui donna le titre de vicaire général et le fit nommer professeur d'Ecriture sainte à la faculté de théologie de sa ville archiépiscopale. Nommé évêque d'Amiens en 1849, Mgr. de Salinis fut transféré à l'archevêché d'Auch en 1856. Il continua là les œuvres commencées à Amiens. Une organisation nouvelle fut donnée au diocèse. L'établissement d'une caisse pour les prêtres infirmes, le développement des études ecclésiastiques, l'institution de comités historiques et archéologiques, d'un musée diocésain, d'une revue périodique consacrée à l'étude de l'histoire locale, etc., furent tour à tour l'objet des préoccupations de l'archevêque d'Auch. Mgr de Salinis était fortement attaché aux doctrines du Saint-Siége et dévoué au souverain Pontife. Sa santé ne put résister aux travaux continuels qu'il s'imposait et il a été enlevé à l'Eglise à un âge où l'on pou-

vait encore attendre de lui bien des œuvres utiles. — Mgr Thibault, évêque de Montpellier, né le 24 février 1796, était un ancien disciple du digne abbé Liautard, qui l'appréciait beaucoup. Ordonné prêtre en 1820, il fut peu de temps après attaché comme sécretaire à la personne de Mgr d'Astros, qui le recommanda à Mgr de Quélen, archevêque de Paris. Il était évêque de Montpellier depuis 1836. Ce diocèse lui doit la création d'un grand nombre de succursales, la réparation et la reconstruction d'un grand nombre d'églises, l'association des Sœurs malades, l'institution de Nazareth pour les femmes qui ne trouvaient pas d'asile à la sortie de la maison centrale de détention, l'établissement des Petites Sœurs des pauvres, la fondation de trois colonies agricoles pour les orphelins et les jeunes détenus, la création d'une maison destinée aux sourds et muets, de plusieurs orphelinats et de plus de cent écoles, etc. Par son testament, il institua pour légataires universels son grand séminaire et les pauvres de Montpellier, qui bénissaient depuis longtemps sa charité. — Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, était le doyen de l'épiscopat français. Il était né à Aix, le 1er août 1782. Il fit ses études de théologie au séminaire de Saint-Sulpice et fut ordonné diacre par le cardinal Fesch. De retour à Aix, il se consacra à l'amélioration des classes ouvrières, et c'est avec quelques pauvres prêtres associés à ses travaux qu'il commença la société des Oblats, qui est son œuvre fondamentale. Devenu vicaire-général de son oncle, Charles-Fortuné de Mazenod, évêque de Marseille, il ne cessa dès lors (1823), de s'occuper de ce grand diocèse dont il fut nommé le premier pasteur en 1837. La plupart des églises de ce diocèse ont été construites sous ses auspices et souvent à l'aide de secours prélevés sur sa fortune personnelle ; il n'a pas moins contribué à la construction du magnifique sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, et il a obtenu du gouvernement français les secours nécessaires pour la construction d'une cathédrale digne de Marseille. Mgr de Mazenod était sénateur, et, en récompense de ses travaux apostoliques, le Saint-Père lui avait conféré le *pallium*, insigne réservé aux archevêques qui, par une disposition spéciale de Sa Sainteté, sera attaché à perpétuité au siége épiscopal de Marseille. — Mgr de La Croix d'Azolette, né à Propiéres (Rhône), le 15 juillet 1779, fut ordonné prêtre en 1806, et nommé évêque de Gap en 1836. En 1840, il fut transféré à l'archevêché d'Auch ; son grand âge lui fit donner sa démission en 1856. — Mgr Nanquette, ancien curé de Sedan, n'était évêque du Mans que depuis quelques années, et déjà il avait su se faire apprécier de ses diocésains, ainsi que Mgr Martial, évêque de Saint-Brieuc, qui n'occupa aussi son siége que peu de temps.

Pendant l'année 1861, les siéges vacants de Saint-Pierre, de Vannes, de Nevers, de Troyes, de Soissons et de Périgueux n'ont pas tous été remplis. Mgr Forcade, évêque de la Basse-Terre, est devenu évêque de Nevers ; M. l'abbé Christophe, curé du diocèse de Paris, évêque de Soissons ; M. l'abbé Baudry, professeur au séminaire de Saint-Sulpice, évêque de Périgueux; M. l'abbé Magnien, élevé au siége épiscopal d'Annecy, vacant par la mort de Mgr Rendu, et M. l'abbé Cruice, directeur de l'école des carmes à Paris, au siége épiscopal de Marseille. Mgr La Carrière a remplacé Mgr Forcade à la Basse-Terre. Mgr Delamare est archevêque d'Auch; Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges; Mgr Ravinet, évêque de Troyes; Mgr Le Courtier, évêque de Montpellier; Mgr Collet, évêque de Luçon, d'où Mgr Delamare est passé à Auch, et Mgr Dubreuil, évêque de Vannes, à la place de Mgr Marel, nommé chanoine-évêque de Saint-Denis avec le titre d'évêque de Sura *in partibus*. Mgr Fillion, évêque de Saint-Claude, transféré au siége du Mans, a été préconisé dans le consistoire du 7 avril 1862, en même temps que M. l'abbé Nogret était préconisé évêque de Saint-Claude.

DONS ET LEGS. (*V.* CONSEIL D'ÉTAT.)

DOTATION DE L'ARMÉE. (*V.* DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.)

DOUANE. Les trois grands événements douaniers de l'année 1861 ont été : 1° le traité de commerce et de navigation entre la France et la Belgique; 2° le traité de même nature entre la France et la Prusse ; 3° le tarif dit Morill aux États-Unis. — Tandis que le vieux monde donnait de nouveaux gages à la cause de la liberté du commerce, le congrès américain, cédant, en partie à la passion politique, en partie à l'influence, devenue décisive dans son sein, depuis la sécession, des représentants des états manufacturiers, en partie enfin à cette singulière illusion, tant de fois démentie par les faits, qui croit trouver un accroissement de recettes dans un accroissement de taxes ; le congrès, disons-nous, renversait le tarif relativement libéral de 1857, sorte de transaction entre les intérêts contraires du Nord et du Sud, pour y substituer une échelle de droits digne des plus beaux temps du régime protectioniste en Europe !

En dehors de ces faits dominants, l'histoire des législations douanières, en 1861, n'offre qu'un faible attrait. Toutefois, on est heureux de constater, dans les diverses modifications de détail dont elles ont été l'objet, la tendance non équivoque des gouvernements à sortir du systeme d'isolement qui fut, jusqu'à ce jour, la base de leur politique commerciale. Il est certain que les vœux des consommateurs, la nécessité d'accroître les ressources de l'État, le besoin d'une paix durable garantie par la solidarité des intérêts économiques, commencent à triompher, dans l'esprit des hommes d'Etat, des sollicitations, des menaces même des producteurs indigènes. On voit d'ailleurs se produire un symptôme significatif, avant-coureur du succès complet et définitif de la réforme douanière : c'est la formation, sur presque tous les points

de l'Europe, d'associations puissantes qui, grâce à la sage tolérance des gouvernements, discutent librement, hardiment toutes les questions engagées dans cette réforme et en popularisent les avantages. Encore quelques efforts, et de toutes parts se fera jour la notion si juste et si longtemps oubliée, que les peuples, quelles que soient les différences de race, de langue, de culte, ne sont que les membres d'une seule et même famille, de la grande famille humaine, et que le moyen le plus sûr de satisfaire aux obligations qui naissent de cette étroite parenté, consiste surtout à laisser circuler librement les produits du travail. Sous ce rapport, les chemins de fer auront été les agents les plus actifs, les plus efficaces de la révolution économique. Il était impossible, en effet, que lorsque toutes les barrières s'ouvrent devant les hommes, elles restassent impitoyablement fermées pour les produits.

Comme dans les années précédentes, nous diviserons cette courte étude en deux parties : les *Pays d'Europe* et les *Pays hors d'Europe*, et nous conserverons, dans chaque division, l'ordre alphabétique des noms de pays.

I. Pays d'Europe. — *Allemagne en général.* Nous renvoyons au mot *Traités* pour les détails de la convention qui vient d'être signée entre la France et la Prusse, et qui, si elle est adoptée par tous les Etats du Zollevcrein, doit amener les plus heureux changements dans les relations commerciales, nous ajouterons, dans les relations politiques de la France et de l'Allemagne. Déjà, en effet, le seul bruit des négociations ouvertes entre les deux pays a eu pour effet de calmer le mouvement d'opinion si violent qui, à la suite de la campagne d'Italie, s'était déclaré, dans ce dernier pays, contre la France impériale et ses prétendus projets de conquête. En ce moment, le traité est l'objet des discussions les plus vives entre les représentants des doctrines favorables ou contraires à la liberté commerciale, ayant pour organes : la première, le *Congrès d'économie politique* et son comité permanent; la seconde, le *Congrès* (et son comité permanent) *de l'industrie et du commerce allemand.*

Angleterre. L'exécution du traité anglo-français avait donné lieu à des difficultés graves au point de vue de la détermination des degrés de densité alcoolique qui devaient décider de l'application des droits. Sur les réclamations de la France et du commerce anglais lui-même, M. Gladstone, dans son projet de budget pour 1862-163, a annoncé un nouveau projet de tarification, grâce auquel la presque totalité de nos vins ne serait soumise qu'au minimum de la taxe (1 sch. par gallon). — L'Angleterre est, d'ailleurs, unanime à se féliciter des effets du traité au point de vue de l'écoulement de ses produits en France, surtout dans un moment où la guerre de la sécession, le tarif Morill et la cherté céréale en Europe diminuaient si sensiblement ses exportations. La valeur de ses expéditions en France, qui n'avait été que de 131 millions 1/4 de fr. en 1860, s'est élevée en 1861, d'après les documents officiels anglais, à 222 millions 1/2. Comme le traité n'a été exécuté, en ce qui concerne l'Angleterre, que depuis le 1er octobre 1861, on pourrait croire que l'augmentation (94 millions 1/4) a porté toute entière sur le dernier trimestre, et qu'elle aurait ainsi été de près de 31 millions 1/2 par mois. A ce compte, on aurait pour une année entière, pour 1862 par exemple, un accroissement total de 378 millions, chiffre bien capable d'amener de sérieuses réflexions de l'autre côté du détroit. Mais, d'une part, l'accroissement constaté s'est étendu sur l'année entière, et a eu surtout pour objet les achats de céréales nécessités par le déficit de notre récolte. De l'autre, en supposant qu'il eut porté sur des produits manufacturiers exclusivement, il n'est pas certain que la totalité de ces produits serait immédiatement entrée dans la consommation, une quantité très-notable étant probablement restée en entrepôt. Enfin, en fut-il autrement, il ne faudrait voir, dans ce premier effet du traité, que cette action un peu violente et désordonnée de la spéculation qui accompagne toujours une forte réduction de tarifs sur un marché important, et ne tarde pas à se modérer, trop souvent à la suite d'expériences ruineuses. En fait, si l'on déduit les céréales des exportations anglaises pour la France, en 1861, on trouve que l'accroissement n'est guère que de 28 millions. Il avait été de plus de 7 millions en 1860 par rapport à 1859, c'est-à-dire avant le traité de commerce.

Belgique. Nous renvoyons également au mot *Traités*, les détails de la convention douanière signée le 1er mai 1861, entre ce pays et la France. Disons seulement ici qu'elle aurait pu être plus favorable à la France, si la Belgique n'avait été obligée de chercher dans un accroissement de ses droits d'accise, la somme que l'État s'est engagé à verser annuellement dans la caisse des communes dont il a supprimé les octrois. En apprenant la signature de ce traité, l'Angleterre s'était empressée de réclamer du gouvernement belge les faveurs accordées à la France, se fondant sur les traités qui lui attribuent, en Belgique, les droits de la nation la plus favorisée. Mais cette réclamation paraît n'avoir pas été accueillie, et le 25 mars dernier, M. Layard annonçait à la chambre des Communes que les négociations sur ce point entre les deux pays étaient interrompues. Peut-être cet échec du gouvernement anglais doit-il être attribué à son refus de contribuer au rachat projeté par la Belgique de l'annuité qu'elle paye à la Hollande, en remplacement des droits de navigation que celle-ci est autorisée à percevoir à l'embouchure de l'Escaut. La somme demandée à ce titre à l'Angleterre s'élevait, dit-on, à 6 millions 1/4 de francs. Mais le cabinet anglais aurait répondu qu'en acquittant ces droits, la Belgique s'était proposé avant tout de

conserver à Anvers le grand mouvement commercial dont cette place est le centre et dont la nation belge recueille les fruits.— Le mouvement dans le sens de la réforme douanière est, d'ailleurs, très-actif en Belgique, puisqu'il gagne jusqu'aux organes officiels des intéressés. C'est ainsi que le *Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce* a rédigé, dans ses séances des 25, 26 et 27 juillet dernier, tout un programme libre-échangiste qu'il a recommandé dans les termes les plus pressants à l'attention du gouvernement. S'inspirant probablement de ce programme, la ville d'Anvers vient de diminuer les droits de port qu'elle perçoit à son profit sur les bâtiments marchands abordant dans cette ville. — Le gouvernement Belge ne néglige, au surplus, aucun moyen d'ouvrir des débouchés à l'industrie nationale. Les traités de commerce et de navigation qu'il a récemment conclus avec l'Amérique centrale (Costa-Rica, Honduras, Guatemala) et du sud (Pérou, Uruguay) témoignent de ses efforts dans ce but.

Danemark. Seul peut-être des États européens, le Danemark paraît fermement décidé à maintenir le système protecteur. C'est dans ce sens que se sont exprimés, au sein de la dernière session législative, les organes du gouvernement.

Espagne. Des idées contraires tendent à prévaloir dans ce pays. Une réduction d'une certaine importance sur les tissus de chanvre et de lin, vient d'être mise récemment en vigueur, et le gouvernement a annoncé aux Cortès la mise à l'étude d'un projet de même nature sur les fils de chanvre, de lin et de jute. D'après les renseignements les plus dignes de foi, les esprits sont murs en Espagne pour une réforme sur une certaine échelle, et elle ne saurait se faire attendre longtemps. Mentionnons le traité de commerce avec le Maroc qui attribue à l'Espagne les droits de la nation la plus favorisée.

France. On a présent à l'esprit l'attaque violente dont le traité de commerce avec l'Angleterre a été l'objet, au Corps Législatif, dans les séances des 10 et 11 mars 1862. Le tort de ses adversaires a consisté à dépasser toute mesure en attribuant exclusivement à ce traité la crise commerciale dont souffre notre pays depuis plus d'un an, et en fermant volontairement les yeux sur les causes véritables, ou au moins les plus importantes de cette crise qui sont : l'énorme réduction de nos importations aux Etats-Unis depuis la guerre et le tarif Morill ; la cherté céréale qui a réduit au plus stricte nécessaire les consommations industrielles ; de vagues inquiétudes politiques en Europe, motivées surtout par la situation encore précaire du nouveau royaume d'Italie ; longtemps la diminution de nos importations dans ce dernier pays, qu'affecte également une crise commerciale très-intense. Aussi la réponse était-elle facile pour l'organe du gouvernement, qui n'a pas eu de peine à démontrer que les importations anglaises n'avaient pu avoir encore aucune influence appréciable sur notre fabrication. Rappelons, à ce sujet, qu'un décret du 29 mai 1861 a rendu applicables à l'Angleterre, conformément aux engagements du traité du 23 janvier 1860, les dispositions de la convention franco-belge dans ce qu'elles pouvaient avoir de plus étendu et de plus favorable.

Les traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique rendaient non-seulement indispensable, mais encore urgente, une mesure projetée depuis longtemps par le gouvernement français, et retardée jusque-là par de vives et puissantes oppositions. Nous voulons parler de la suppression de l'échelle mobile et de son remplacement par un simple droit de balance. Déjà, depuis 1853, l'insuffisance prolongée de nos récoltes avait obligé le gouvernement à suspendre l'ancienne législation, et l'expérience ainsi faite pendant sept ou huit années, avait démontré la complète innocuité de la substitution d'un droit fixe nominal aux plus ou moins brusques variations de la tarification ancienne, si fatale au commerce des blés. Eclairées par cet enseignement décisif, les chambres ont accueilli sans difficulté les propositions du gouvernement et aujourd'hui, cultivateurs et consommateurs se félicitent d'une loi qui a permis aux fermiers de disposer librement de leurs produits et a sauvé les seconds d'une des plus grandes chertés qui eussent jamais affligé notre pays, si le commerce n'avait pu de bonne heure préparer ses demandes à l'étranger.

Nous rangerons presque au même degré d'importance la loi qui a brisé l'ancien pacte colonial, en permettant à nos possessions transatlantiques de trafiquer librement de leurs produits, même sous pavillon étranger, à la simple condition d'une surtaxe, et en soumettant l'importation des marchandises étrangères dans leurs ports au tarif douanier de la mère-patrie.

Le traité avec la Prusse, dont toutes les dispositions sont aujourd'hui connues, sera l'objet d'une notice spéciale à l'article *Traités*. Nous nous bornerons ici à faire des vœux pour que l'hostilité déclarée dont il est l'objet de la part de l'Autriche, ne détourne ceux des Etats du Sud du Zollverein qui gravitent dans son orbite politique, de la pensée de lui donner leur adhésion. Nous renvoyons au même article la mention détaillée du traité d'amitié, de commerce et de navigation avec le Pérou du 9 mars 1861, publié en France par le décret du 26 février 1862, ainsi que de la convention consulaire avec l'Espagne du 7 janvier 1862, convention qui assimile les habitants des deux pays aux nationaux au point de vue du droit de résider, de commercer et de posséder.

Parmi les actes de moindre importance, mais tous empreints du nouvel esprit économique qui anime le gouvernement français, nous citerons les suivants : 1° en ce qui concerne nos colonies, la fixation de la surtaxe de navigation des sucres

importés de nos possessions transatlantiques, surtaxe calculée de manière à placer ces produits dans des conditions identiques à celles qui ont été faites aux sucres étrangers par le décret du 24 juin 1861, et aux sucres belges, par le décret du 1er mai 1861 (décret du 20 octobre 1861); 2° l'addition des cuirs tannés et des laines cardées, peignées et filées à la nomenclature des produits fabriqués de l'Algérie dont la loi du 11 janvier 1851 et divers décrets postérieurs ont autorisé l'admission en franchise dans les ports de la métropole (D. 25 août 1861) ; 2° l'admission provisoire à la francisation, moyennant une taxe modérée, des navires des Etats-Unis et du Canada, par extension du privilège de même nature déjà stipulé au profit des navires anglais et belges (D. 25 août 1861); 3° l'admission en franchise des effets à usage personnel, des objets mobiliers, des outils industriels ou agricoles importés par des français rentrant dans leur patrie ou par des étrangers venant s'établir en France (D. 13 juill. 1861); 4° l'admission en franchise, pour l'exportation, des fontes brutes, des fontes mazées, ferrailles, massiaux, fers en barre, cornières, tôles, aciers, cuivres purs ou alliés, destinés à être convertis en navires et bateaux en fer, machines, appareils ou en produits d'un degré de fabrication plus avancé que les matières importées. (D. 13 févr. 1861); 5° l'extension aux tissus de bourre de soie en pièces de l'autorisation d'importer provisoirement en franchise les tissus foulards écrus destinés à être imprimés en France pour la réexportation (D. 4 janvier 1862); 6° l'admission temporaire en franchise des chapeaux de paille de toutes espèces de qualité, destinés à être apprêtés et garnis en France pour la réexportation (D. 7 novembre 1861) ; 7° la même mesure et sous la même condition au profit des plombs bruts destinés à être laminés ou convertis en tuyaux, grenailles et balles, importés sous pavillon français, étranger, ou par terre (D. 5 août 1861), ainsi que des blés froments étrangers destinés à la mouture (D. 25 août 1861) ; 8° la faculté pour les chemins de fer français d'appliquer au transit des marchandises étrangères des tarifs exceptionnels (D. 7 mai 1862).

Mentionnons également, comme un témoignage de la vive sollicitude du gouvernement pour notre industrie des transports maritimes, surtout au au point de vue de la situation qui lui a été faite par les traités de commerce et l'affranchissement commercial de nos colonies, la nomination d'une commission chargée de faire une enquête sur son état actuel (D. 2 avril 1862).

Grèce. Une loi du 19 août 1861 a réduit les droits de navigation dans les ports de ce royaume. Les anciennes taxes étaient divisées en 4 catégories et donnaient souvent lieu, dans leur application, à des erreurs et à des difficultés. La loi nouvelle réunit toutes ces taxes en une seule catégorie, calculée à raison d'un tantième par tonneau, selon le genre d'opérations effectuées par le navire.

Italie. — Nous avons mentionné, dans les deux *Annuaires* précédents, les mesures qui ont supprimé les lignes de douane intérieures entre la Sardaigne, la Lombardie et plusieurs autres États italiens, et étendu, avec quelques remaniements, aux provinces nouvellement annexées la législation en vigueur dans les anciennes. Les plus importantes de ces mesures sont celles qui ont été prises à l'occasion de l'incorporation des Deux-Siciles dans le nouveau royaume italien. Avant l'occupation piémontaise, un décret de Garibaldi du 24 septembre 1860 avait mis en vigueur le tarif des douanes sardes, sauf quelques exceptions provisoires que réclamait la situation de ces provinces. Le 18 octobre, ce décret fut confirmé et développé au nom du roi Victor-Emmanuel, par le prodictateur. Quant à la Sicile, un décret du lieutenant-général du Roi du 18 décembre 1860, y a mis également en vigueur le tarif sarde, à partir du 1er janvier 1861. Depuis, le gouvernement italien a modifié son tarif en supprimant (27 juin 1861) les droits différentiels sur les boissons spiritueuses le vinaigre et l'huile d'olive. Le 29 novembre suivant, il a promulgué un nouveau réglement de douane en remplacement de celui du 9 juillet 1859. Il vient d'envoyer à Londres et à Paris, un agent chargé de négocier un traité de commerce avec l'Angleterre et la France.

Portugal. — Le premier remaniement dans le sens libéral du tarif de douane portugais de 1827, remonte à 1852, (loi du 31 décembre 1852). Une loi du 5 août 1854 ayant autorisé le gouvernement à continuer l'œuvre de 1852, un décret intervint le 5 octobre de la même année qui modifia le régime d'importation d'un assez grand nombre d'articles. En 1857, un acte du 3 mars remania le régime de l'entrepôt, et un second du 25 avril abolit le monopole de la fabrication du savon en même temps qu'il fixa les droits d'entrée dorénavant applicables aux savons étrangers. Une loi du 9 août 1860 est venue apporter de nouvelles modifications aux droits existants. Enfin celle du 14 février 1861 a mis en vigueur un nouveau tarif qui témoigne de l'intention du gouvernement portugais d'appliquer progressivement les saines doctrines économiques en matière d'échanges. Cette loi parait d'autant moins devoir être son dernier mot, qu'il vient de saisir (25 avril 1862) les chambres de divers projets de révision du tarif de 1861.

Prusse. — Le large pas fait par le gouvernement de ce pays dans la voie de la liberté commerciale par le traité conclu avec la France, ne parait pas devoir être le dernier. Il a fait annoncer, en effet, par ses journaux officiels, une série de projets de lois destiné à modifier plus ou moins profondément le tarif général, particulièrement au point de vue de la suppression totale des droits d'entrée sur les blés et d'une forte diminution de ceux qui frappent le riz, le bétail et la viande. De-

puis, sur son initiative, le Zollverein a décidé l'admission en franchise des objets destinés à l'armement des forteresses fédérales.

Russie. — Les tendances du gouvernement russe en matière de douanes ne sont pas encore nettement dessinées. Si, d'une part, il aggrave les droits sur le sel, de l'autre, il ouvre aux bâtiments étrangers les ports de Nicolaïew et Cherson, jusque là exclusivement affectés au pavillon national. Citons aussi la décision du Conseil de l'empire du 8 juin 1861 qui a autorisé les fabricants de machines travaillant à la vapeur ou avec des moteurs hydrauliques, à importer en franchise la fonte et le fer étrangers nécessaires pour la confection des machines et de l'outillage de leur industrie.

Suède et Norwége. — Un nouveau tarif de douanes, sanctionné le 7 décembre 1860, est appliqué en Suède depuis le 1er janvier 1861. Les changements apportés aux droits antérieurs sont en très-petit nombre. Ils consistent en des dégrèvements, à l'entrée, sur l'albâtre, les pommades et le vinaigre ; à la sortie, sur les bois, le cuivre, les drilles, le fer et les minerais ; d'autre part, en une légère aggravation du droit d'entrée sur le tabac brut. A la même date que le tarif, a été publié, pour être appliqué à partir du 1er avril 1861, un nouveau réglement de douane dans lequel sont refondus des lois et réglements antérieurs sur la matière. Ce réglement se fait remarquer par des dispositions favorables au commerce. — Un nouveau tarif a remplacé en Norwège celui qui avait été en vigueur du 1er juillet 1857 au 1er juillet 1860. La classification des articles a subi un remaniement complet. Quant aux droits, leur quotité a été l'objet de modifications dans des sens divers. A la sortie, ils ne paraissent pas avoir subi d'altérations sensibles ; mais à l'entrée, les réductions sont plus nombreuses que les aggravations.

Turquie. — Aux traités de commerce conclus en 1860 avec la France et l'Angleterre, cette puissance a joint celui qu'elle vient de signer, sur les mêmes bases, avec le Zollverein. Les deux premiers ont d'ailleurs donné presque immédiatement des résultats favorables pour les finances turques. On écrit, en effet, de Constantinople, que le montant des droits de douane perçus dans cette ville en mars 1862, s'est accru de plus de moitié par rapport au même mois en 1861.

Zollverein. — Cette association a donné son adhésion à l'importante mesure de la suppression du droit de transit, qui est aujourd'hui un fait définitivement accompli. Elle aura probablement pour conséquence de détourner, au profit de l'Allemagne, une certaine quantité de marchandises qui empruntaient autrefois le territoire de la Suisse, de la Belgique et de la France. C'est à ces pays à y obvier, en décidant leurs compagnies de chemins de fer à appliquer un régime de faveur au transit. Nous avons signalé à l'article TURQUIE le traité d'amitié, de commerce et de navigation signé entre cette puissance et le Zollverein.

II. PAYS HORS D'EUROPE. — *Amérique du Nord.* — *États-Unis.* — Nous n'avons à mentionner ici que les résultats déplorables, pour les pays industriels de l'Europe et pour le trésor fédéral lui-même, du traité Morill (2 mars 1861) et des diverses aggravations de droits qui l'ont suivi. La loi autorisant l'émission et la circulation forcée de 150 millions de dollars (795 millions de fr.) en billets de l'État (17 mars 1862) est également de nature à porter un nouveau coup aux relations commerciales des États-Unis avec l'Europe. On a remarqué qu'en même temps que les nouvelles prohibitions douanières réduisaient sensiblement les recettes de l'Union, elles déterminaient, comme il était naturel de s'y attendre, une forte contrebande des marchandises anglaises par le Canada. Mieux avisé, pendant que le congrès de l'Union du Nord repoussait les produits étrangers, celui des États sécessionnaires votait une loi autorisant l'entrée en franchise des produits fabriqués de toute provenance, ceux de leurs ennemis exceptés.

Amérique du sud. — *Uruguay* (république de l'). La loi de douanes du 22 juin 1861 est de nature à faciliter les relations commerciales de ce pays. Elle dégrève notamment un certain nombre de produits français, tels que les vins et autres liqueurs spiritueuses, les soieries, les meubles, les cristaux, les habillements confectionnés et les chaussures, la parfumerie, les chapeaux pour hommes et femmes, les fleurs artificielles et autres objets de mode, la porcelaine, etc. La même loi règle l'entrepôt, le transit, le mode d'acquittement des droits et ouvre dix nouveaux ports au commerce international. La république a, d'ailleurs, accru ses relations commerciales avec l'Europe en signant avec la Belgique le traité de douanes que nous avons mentionné à l'article relatif à ce pays.

Amérique centrale. — *Nicaragua.* — Le gouvernement de cet État a déclaré port franc le port de Saint-Jean-du-Nord, conformément aux stipulations de ses traités de commerce et de navigation avec la France, l'Angleterre et les États-Unis. Par un décret présidentiel, il a déterminé les conditions dans lesquelles devra être exploitée la voie de communication (canal ou chemin de fer) qui pourra s'ouvrir un jour sur le territoire de la république, entre les deux océans. Elles sont favorables aux capitaux étrangers qui voudraient s'associer pour cette grande entreprise.

Mers de l'Indo-Chine et du Japon. — *Japon.* — Ce pays s'est décidé, à l'exemple de la Chine, à nouer des relations avec le commerce étranger. Depuis 1858, il a conclu des traités de commerce avec les États-Unis, l'Angleterre, la Russie, les Pays-Bas, la France et le Portugal. On remarque dans son traité avec le Portugal, qui est le plus récent de la série, une réduction de 5 0/0 du droit sur les tissus de lin.

Indes anglaises. — Pour parer à un découvert considérable et satisfaire à des dépenses considérables, léguées par l'ancienne administration, M. Laing, le ministre des finances de l'Inde anglaise, avait été autorisé à frapper d'un droit de 10 0/0 à l'entrée, les lainages, cotonnades et autres tissus de la métropole. Le chancelier de l'Inde vient d'annoncer au parlement une réduction de 5 0/0, destinée à être suivie plus ou moins prochainement du retrait absolu de la taxe. On annonce également que le gouvernement de l'Inde projette une réduction de moitié du droit sur le *Claret* (vin de Bordeaux). A. Legoyt.

DRUMANN. (Charles-Guillaume) — Historien allemand, né à Daustedt, près de Halberstadt, et mort le 29 juillet 1861 à Koenigsberg. Fils d'un ministre protestant, il étudia à Halle la théologie, tout en s'occupant de recherches historiques, pour lesquelles le célèbre F. A. Wolf lui avait inspiré un goût prononcé. Après avoir pendant cinq ans fait des cours privés d'histoire à l'université de Halle, il fut appelé en 1817 à professer à Koenigsberg l'histoire ancienne, fonctions qu'il remplit pendant plus de quarante ans avec un succès constant. Son domaine particulier était l'histoire romaine dont il a éclairci avec une rare sagacité une des parties les plus importantes, dans son *Histoire de Rome à l'époque de la transition de la république à la monarchie*, Koenigsberg, 1834-1844, 6 vol. in-8 ; dans cet ouvrage, écrit d'un style concis et des plus purs, on remarque une grande sûreté de jugement et une scrupuleuse impartialité. Drumann a encore publié : *Idées sur l'histoire de la décadence des Etats grecs*, Berlin, 1812 ; — *Recherches historiques et archéologiques sur l'Egypte*, Koenigsberg, 1823, in-8 ; — *Histoire de Boniface VIII*, ibid., 1852, 2 vol. in-8 ; — *Les ouvriers et les communistes en Grèce et à Rome.*

E

EAUX DE PARIS. — La mémorable discussion sur les eaux de Paris qui vient d'aboutir à un décret d'exécution du projet de dérivation des sources de la Dhuis en Champagne, est une des affaires qui a eu le plus de retentissement en France pendant l'année 1861 et qui a le plus passionné les esprits. On le comprend, puisque la Seine et la Loire, d'une part, et les eaux de sources ou de cours d'eau secondaires, d'autre part, se trouvaient en cause. — Les uns vantaient les qualités potables de la Seine constatées de temps immémorial, et voulaient qu'on les amenât à Paris par un canal en les dérivant du Port-à-l'Anglais, en amont de la ville, où elles n'ont pas encore subi toutes les souillures qu'y déversent les égouts ; d'autres préféraient les eaux de la Loire comme étant moins chargées de sels terreux que les eaux de la Seine qui participent toujours au principe séléniteux du lit de ce fleuve, dans les environs de Paris. On sait en effet que la présence du plâtre en dissolution dans l'eau est défavorable à la cuisson des légumes, et que les sels terreux, tels que le sulfate ou le carbonate de chaux, rendent les lavages difficiles et coûteux, car avant que l'eau puisse devenir mousseuse, il faut que les sels soient neutralisés par une quantité de savon décuple de leurs poids. — Les partisans de la Seine et de la Loire se réunissent pour signaler les dangers attribués aux eaux de source de la Champagne qui recèleraient, suivant eux, des germes de goître! Cette accusation a donné à la lutte un caractère de vive passion, et une enquête minutieuse a été ordonnée pour la réduire à néant. Les sources ont eu en définitive gain de cause, grâce à leurs vertus principales d'être tempérées dans toutes les maisons, de paraître fraîches en été, d'arriver à la consommation pures de toutes matières organiques. Nous renvoyons, pour leurs autres qualités, à l'article très-étendu sur les eaux des grandes villes inséré dans le *Supplément* de l'Encyclopédie du XIXe siècle.

La discussion s'est circonscrite enfin sur la possibilité qu'il y aurait, suivant les partisans de l'eau de rivière, de donner à cette eau, par des moyens artificiels, il est vrai, mais infiniment moins coûteux, les avantages de limpidité, de pureté, de température uniforme, et enfin d'altitude, inhérents aux eaux de la Champagne amenées sur les hauteurs de Paris par un aqueduc couvert. La décision qui a mis un terme à la lutte n'a pas admis l'efficacité pratique des procédés, fort ingénieux pour la plupart, imaginés par les savants et habiles adversaires du projet de la ville.

Les écrits remarquables qui ont été publiés sur ces questions délicates resteront comme des documents précieux à consulter en pareille matière, et beaucoup de grandes villes étant encore dépourvues d'eau potable assez pure ou en assez grande abondance, il ne sera pas inutile de signaler ces travaux. Les adversaires du projet de la ville étaient : M. Delamarre, dans la *Patrie*, dont les dix-sept articles ont été réunis en un petit volume ; M. le docteur Jolly dans l'*Union médicale* ; M. Barral, dans l'*Opinion nationale* ; M. Grimaud (de Caux), dans l'*Union* ; M. le baron Ernouf, dans la *Revue contemporaine*. La ville n'a guère eu, en fait de publications périodiques, que M. Figuier pour défenseur dans le journal la *Presse*. Mais cet écrivain ne s'en est pas tenu là, et il a publié un petit volume où il passe en revue toutes les phases du système des eaux de Paris depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Signalons enfin le volume dans lequel M. Robinet, président de l'Académie de médecine, répond à tous les adversaires du projet municipal. Quant aux documents officiels, réunis

en un volume publié par la librairie Dupont, il importe d'en donner la nomenclature, parce que, en raison de leur importance, il sera toujours utile de les consulter : les voici : *Premier mémoire*, présenté par le Préfet de la Seine au conseil municipal, le 4 août 1854 ; *Délibération du conseil municipal* du 12 janvier 1855 ; *Second mémoire*, présenté le 16 juin 1858 ; *Rapport* fait au nom de la commission spéciale, par M. Dumas, sénateur, membre de l'Académie des sciences, le 18 mars 1859; *Délibération du conseil municipal*, le 18 mai 1860; *Rapport de la Commission d'enquête* administrative chargée d'examiner le projet de dérivation des sources de la Dhuis ; *Résultats des analyses de l'eau de la Dhuis* demandées par la commission d'enquête ; *Extrait du procès-verbal* des séances de la commission d'enquête.

On est remonté d'abord jusqu'à l'antiquité pour montrer que toutes les villes puissantes avaient délaissé l'eau des fleuves pour l'eau des sources. Outre les aqueducs de l'Egypte, de la Palestine et de la Grèce dont les ruines attestent encore la prédilection des grandes cités pour les eaux de source, on peut citer les quatorze aqueducs de Rome qui, sous Justinien, amenaient sur les sept collines les principales sources des environs. Sans nous arrêter à la population de Rome, que les auteurs font varier entre 820,000 et 1,200,000 habitants, nous ajouterons que cette immense quantité d'eau alimentait, au dire de Procope, 815 bains publics et particuliers, 1,352 grands bassins ou réservoirs, 15 nymphées, 6 naumachies, etc.

A ces arguments, les adversaires objectent que les peuples de l'antiquité n'avaient pas de machines à vapeur, que les turbines n'étaient pas inventées et que leurs roues hydrauliques à palettes avec des engrenages grossiers suffisaient bien à moudre le grain, mais non à élever d'une manière sûre et continue la quantité d'eau considérable nécessaire aux besoins de populations agglomérées. En un mot, faute de moyens mécaniques à leur portée pour puiser dans les rivières, les anciens auraient été réduits à accepter les eaux des sources amenées à grands frais dans des aqueducs gigantesques. Ils n'avaient pas d'autre parti à prendre. Mais l'administration invoque le témoignage d'Hippocrate qui, résumant l'expérience des plus anciens peuples, recommandait déjà comme boisson une eau limpide, légère, aérée, sans odeur, sans saveur, chaude en hiver, fraîche en été, c'est-à-dire une eau de source par préférence à celle de rivière et des lacs. Suivant le père de la médecine et de l'hygiène, les eaux les plus mauvaises sont les eaux échauffées par le soleil en été et pénétrées en hiver par la gelée, la neige et la glace. Les meilleures sont celles qui coulent des lieux élevés; elles sont douces, claires, et leur température uniforme prouve qu'elles proviennent des réservoirs les plus profonds.

L'administration municipale invoque en outre des autorités plus récentes : le marquis de Mirabeau, père de l'orateur, disait en parlant de la Seine : « Je dirai que tous les certificats du monde ne me persuaderont pas qu'une eau dans laquelle se versent toutes les impuretés d'une ville immense soit plus saine que celle où il ne s'en verse point, et que le volume de l'eau diminuant, tandis que celui des immondices reste le même, cette eau soit néanmoins toujours également saine. Personne n'ignore, et j'en donne le démenti le plus formel mérité par le charlatanisme, la jonglerie et l'impudence, à quiconque niera que l'eau de la pompe de Chaillot, puisée lorsque les eaux sont très-basses, ne soit, sans comparaison, plus vite corrompue que celle puisée ailleurs ; et quelle peut en être la cause si ce n'est la plus grande quantité de matière effervescente ? » Un autre réformateur, Beaumarchais, peignait d'une façon non moins énergique le dégoût que lui inspirait l'eau de la Seine : *les Parisiens boivent le soir ce qu'ils ont vidé le matin.* Et cela est encore vrai, malgré la construction récente du grand égout collecteur qui verse en aval de Paris, au delà d'Asnières, les immondices de la majeure partie de la ville. En 1781 Mercier, dans son tableau de Paris, n'était guère moins explicite : « L'eau de la Seine, dit-il, relâche l'estomac pour quiconque n'y est pas accoutumé ; les étrangers ne manquent presque jamais l'incommodité d'une petite diarrhée. »

A leur tour, les partisans quand même de l'eau de Seine, opposent les opinions de P. Seguier, Lavoisier, Majault, de Parieux, de Humboldt, Parmentier et bien d'autres; mais les défenseurs du projet de la Ville, ne voient dans les écrits de ces savants, d'autre but que celui de rassurer la population de Paris, sur la qualité plus que douteuse de l'eau qu'elle devait consommer bon gré mal gré. Parmentier, il y a cent ans, allait même jusqu'à blâmer, avec force, tous les projets de filtrage à l'ordre du jour, dont l'effet immédiat était d'alarmer les Parisiens en leur présentant leur principale boisson comme la *plus vile*, la *plus méprisable*, la *plus abjecte*. Il pensait que la limpidité et la transparence artificiellement procurées par les fontaines filtrantes, étaient toujours obtenues aux dépens d'une partie surabondante d'air, dont les eaux de rivière sont naturellement imprégnées, ce qui constitue leur bonté, leur légèreté, leur gratter et leur supériorité sur les eaux de source en général. D'où il suit, d'après Parmentier, qu'il vaut encore mieux se résigner à boire l'eau *tourbeuse* et *malpropre*, et que le pauvre, buvant de l'eau de Seine, sans d'autre apprêt que de la laisser déposer dans son vase de terre, a de meilleure eau que le riche, avec toutes ses recherches. Parmentier n'avait pas encore observé, sans doute, que les matières organiques mélangées ou dissoutes dans l'eau de rivière, en provoquent aisément la décomposition par un séjour de peu de durée dans un réservoir ; et que dirait-il aujourd'hui en faveur de

la Seine, qui, au lieu de recevoir les immondices d'une population de 600,000 individus, comme il y a environ cinquante ans, reçoit maintenant celle de 1,700,000 habitants? Il est à propos d'aviser, et de résoudre enfin la grande question des eaux de Paris, qui est à l'ordre du jour depuis plusieurs siècles, comme on va en juger par l'histoire municipale du système général des eaux que nous résumons ci-après.

A une époque déjà très-ancienne, les nouvelles habitations de Paris s'éloignant de plus en plus des rives du fleuve, on eut recours à l'eau de puits, ce qui est attesté par des nombreuses ordonnances des rois et des prévôts des marchands, sur la police des puits. Dès-lors, on conduisait à Paris les eaux de sources de Belleville et des Prés-Saint-Gervais (vers 1220) et d'Arcueil (1624). On établit aussi sur la Seine, la machine dite la Samaritaine (1605) et celle du Pont-Notre-Dame (1671). C'est ainsi que peu à peu les eaux de puits, doublement intolérables par leur dureté séléniteuse ou plâtrée et par les infiltrations des immondices, furent abandonnées. Mais il restait d'autres améliorations imposées par la force des choses : les porteurs d'eau à la bretelle allaient puiser directement l'eau dans le courant et surtout sur les bords fangeux du fleuve, ce qu'on fut obligé d'interdire tant l'eau était trouble et parfois nauséabonde, et on imagina tous les moyens possibles de clarification et de purification, tels que filtres-charbon (1807) et réservoirs pour que l'eau pût y déposer son limon avant d'être livré à la consommation. En 1777, les frères Périer, obtinrent un privilége pour créer les pompes à feu et les réservoirs de Chaillot, et plus tard les pompes à feu du Gros-Caillou, en 1786. Ces prises d'eau, situées en aval de Paris, devinrent de plus en plus insalubres, à mesure que l'accroissement de la population jetait une plus grande quantité d'immondices dans les égouts, et un traité concéda, en 1818, à une compagnie, les travaux de dérivation de l'Ourcq, dont le débit est estimé à 5,200 pouces de 19,195 litres chaque, soit 100,000 mètres cubes environ, ce qui décuplait largement la quantité totale affectée au service de Paris, vers le commencement du XIXe siècle, laquelle était de 8,000 mètres cubes environ pour une population de 548,000 habitants, soit de 14 litres par tête. Contrairement aux espérances conçues, l'eau de l'Ourcq n'est pas potable par suite du fâcheux mélange de certains petits affluents recueillis dans le parcours du canal; on revint donc à la Seine, en atténuant ses défauts par des filtrages publics (1838) dans treize fontaines dites *marchandes,* où s'approvisionnent aujourd'hui les porteurs d'eau et où chacun peut se pourvoir directement au prix de 90 centimes le mètre cube. Tous les ménages ne peuvent subir l'impôt du porteur d'eau, et les fontaines marchandes livrent une eau limpide, il est vrai, mais recélant des substances organiques en dissolution provenant du mélange des égouts avec l'eau de Seine, ce qui rend celle-ci plus que suspecte. Dès lors, on a abandonné l'établissement du Gros-Caillou, trop voisin de l'*égout de Bourgogne* et de celui des *Invalides*; et on y a substitué, au quai d'Austerlitz, une machine élevant et distribuant par vingt-quatre heures, 8,500 mètres cubes d'eau de Seine, aussi pure que possible, puisée sur la rive gauche au-dessus de la Bièvre et en amont *de tous les égouts.* A ces derniers, il faut ajouter les deux machines nouvelles de Chaillot, élevant ensemble 38,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures, et, en outre, les six établissements de la banlieue, à Maisons-Alfort, Port-à-l'Anglais, Auteuil, Clichy, Saint-Ouen, Neuilly. Toutes ces machines à vapeur pourraient fournir 75,000 mètres cubes d'eau de Seine à différentes hauteurs. Mais dans les cas ordinaires on les emploiera à fournir de 40 à 50,000 mètres cubes, en réservant toute leur puissance pour les cas exceptionnels où les autres moyens d'approvisionnement viendraient à faire défaut. Enfin, pour terminer cet historique, il faut compter le puits de Grenelle pour un débit quotidien qui s'est abaissé de 900 à 600 mètres cubes depuis la perforation du puits de Passy; et le débit de ce dernier qui était de 16,000 mètres cubes par vingt-quatre heures, à fleur du sol, c'est-à-dire à 53^m,36^c au-dessus du niveau de la mer et à 26^m,12^c au-dessus du zéro du pont de la Tournelle. Quand on a fait arriver l'eau à 23^m,79 au-dessus du sol pour atteindre le niveau des réservoirs de Passy, le débit de 16,000 mètres cubes est tombé à 6,200 mètres cubes. (Voir *Puits artésiens.*)

En résumé, le service actuel des eaux de Paris, qui laisse tant à désirer, présente les quantités suivantes :

1° Canal de l'Ourcq — de qualité inférieure et de température variable, — destiné au service public.	100,000
2° Sources de Belleville et des Prés-Saint-Gervais, — insalubres	500
3° Sources de Rungis, par l'aqueduc d'Arcueil, — potables	1,600
4° Puits artésiens de Grenelle et de Passy, — trop chaude pour la boisson, mais propre aux autres usages domestiques	7,500
5° Prises d'eau de la Seine par les pompes à feu, — température variable, pureté douteuse, — comptées pour	43,400
TOTAL	153,000

Les partisans des eaux de la Seine ont accusé l'édilité de commettre une étrange *contradiction,* en assainissant à grands frais le fleuve, par la construction du grand égout collecteur chargé de le préserver des immondices de la Cité, et tout cela pour aboutir à dédaigner les eaux de la Seine dans les usages alimentaires; mais on réplique : que le grand égout collecteur permettra de recueillir une immense quantité d'engrais qui se perdait dans la Seine, au grand détriment de l'agriculture, et qu'en second lieu, il n'est pas puéril d'assurer pendant l'été à une population de 1,700,000 âmes le bienfait des bains froids, qui devenaient rebus

tants en aval des nombreux égouts partiels aboutissants à la rivière. Une sage prévoyance conseille enfin de multiplier les moyens d'alimentation d'une importante cité, pour n'être pas pris au dépourvu par un cataclysme météorologique ou par une invasion étrangère.

En ANGLETERRE, le comité supérieur d'hygiène, fondé en 1848, par un acte du Parlement, s'est prononcé en faveur des *eaux de source* ou de *drainage*, de la manière la plus formelle. — Il a déjà été question de Glascow, dans le supplément de l'*Encyclopédie du XIXe Siècle* (article déjà cité). Outre les eaux de drainage amenées dans cette ville, on est en voie d'y ajouter les eaux du lac Katrin, que l'on dériverait sur un point culminant de la ville. — Manchester est alimenté par des réservoirs créés à 30 kilomètres de distance, réunissant les eaux d'un vaste système de drainage. — Liverpool et une foule d'autres villes ont, à défaut de sources naturelles, adopté la même solution. — Édimbourg, dont la distribution est un modèle, est alimentée par des sources dérivées, aussi pures qu'abondantes. Les eaux que l'on boit à Londres sont de diverses provenances, parce que le service n'y est pas, comme à Paris, centralisé par la municipalité; ce sont des compagnies qui desservent autant d'îlôts sous la surveillance des autorités paroissiales, et chaque groupe a ses moyens d'approvisionnements distincts et indépendants les uns des autres. Ici, l'on boit l'eau de la Tamise, là, de l'eau d'une rivière; ailleurs, on dérive d'autres cours d'eau, ou bien on élève des sources souterraines. — En tous cas, la qualité est généralement bien imparfaite, à ne citer que l'impureté infecte de la Tamise, dont M. Faraday a fait ressortir les dangers en 1855, avec la haute autorité de son nom. « Le fleuve tout entier n'est plus formé, disait-il, que d'*un fluide opaque brun pâle.* » Quant aux autres rivières, elles sont très-chargées de sels terreux, et notamment de sulfates dans la proportion de 0 gr. 084 à 0 gr. 214 par litre donnant lieu à la formation de l'acide sulfhydrique en présence des matières organiques amenées dans ces cours d'eau par les égouts et les filtrations pluviales. On remédiera difficilement à cet état de choses à Londres, car il y aurait plusieurs compagnies concessionnaires des eaux à exproprier et des autorités paroissiales à déposséder du droit d'administration d'un service qu'elles regardent comme un des plus importants de leurs circonscriptions. — En BELGIQUE, les esprits ont une tendance marquée en faveur des eaux de source; et dernièrement on a opéré un drainage pour alimenter Bruxelles, au moyen de sources artificielles.

Il faut dire encore, que si Paris se plaint de la Seine, Londres de la Tamise, Nantes, Angers, Tours, se plaignent de la Loire; et l'on voit Besançon, malgré le Doubs, Grenoble, malgré l'Isère, Dijon, malgré l'Ouche, Carcassonne, malgré l'Aude, Bordeaux, malgré la Garonne... et bien d'autres villes encore renoncer à l'eau des rivières qui les baignent pour dériver à grands frais des sources lointaines.

L'analyse comparative des eaux de la Seine et de la Dhuis, constate les éléments suivants :

	Dhuis.	Seine.
	(centimètres cubes.)	
Acide carbonique libre ou provenant des bicarbonates	29.46	22.30
Azote	14.78	20.00
Oxygène	5.00	9.00

Voici maintenant les principes fixes pour 1,000 grammes d'eau :

	Dhuis.	Seine.
	gr.	gr.
Carbonate de chaux	0.209	0.177
Carbonate de magnésie	0.024	0.019
Carbonate de soude	0.010	0.000
Carbonate de fer et alumine	0.002	0.004
Sulfate de chaux	0.001	0.018
Chlorure de sodium	0.009	0.011
Azotates de soude et de potasse	0.013	quant. not.
Silicate alcalin	0.014	0.004
Ammoniaque	0.000	0.00017
Iodure alcalin	traces.	traces.
Matières organiques	tr. pr. insens. 0.011	quant. not. 0.000
	0.293	0.232

Il ressort de ce tableau les faits suivants : 1° le bicarbonate de chaux forme les trois quarts environ des principes fixes contenus dans l'eau de source de la Dhuis. C'est une condition heureuse, puisque ce sel est considéré comme indispensable à la formation des os. — On verra plus loin, que si l'excès est un défaut, cette proportion se trouve dans des limites favorables à la santé; qu'elle communique à la boisson une saveur agréable, cuit bien les légumes, et qu'elle ne peut pas inspirer la crainte de voir obstruer les conduites par les dépôts de carbonate de chaux laissé libre après l'évaporation de l'acide carbonique. 2° L'eau de la Dhuis contient moins d'air et d'oxygène que l'eau de la Seine; mais si l'aqueduc est aéré, comme on ne saurait en douter, elle dissoudra, dans son parcours, un volume plus considérable d'air et perfectionnera ses qualités digestives. 3° L'eau de la Dhuis ne contient que des traces presque insensibles de matières organiques qui ne pourront s'accroître dans l'aqueduc, puisqu'il sera entièrement recouvert. Cette eau ne se corrompra pas, comme l'eau de la Seine, par un séjour un peu prolongé dans un vase. 4° On n'y a pas trouvé d'ammoniaque. 5° Elle ne renferme qu'une faible proportion de chlorure, et la quantité de sulfate de chaux est si faible, qu'on a éprouvé quelques difficultés pour la doser. 6° On y a constaté, comme dans l'eau de Seine, la présence de l'iode.

Telle est l'analyse présentée par M. le docteur Poggiale, qui se trouve être, du reste, en concordance avec celle des chimistes, dont les explorations avaient servi de base à la commission d'enquête. Avant de prendre le parti de faire venir à Paris l'eau de source de la Champagne, on a dû

comparer entre elles les qualités des eaux de toute provenance du bassin de Paris, au moyen de l'hydrotimètre (mesure de la valeur de l'eau), de MM. Boutron et Boudet. Cet ingénieux appareil a singulièrement facilité ces recherches, en substituant, dans la plupart des cas, une expérience très-simple et très-sûre, aux longues et délicates opérations de l'analyse ordinaire. On sait que les eaux de Belleville et des Prés-Saint-Gervais, rebelles à la blanchisserie, ont valu le nom de *Maubuée* (mauvaise lessive), à la principale fontaine qu'elles alimentent, cela est dû à l'excès des sels terreux qui s'opposent à la dissolution du savon. L'eau pure, au contraire, le prend bien ; et un décigramme par litre d'eau distillée ou un hectogramme par mètre cube, suffit pour qu'en l'agitant la mousse se forme et persiste. Quand il y a des sels terreux, carbonates ou sulfates de chaux, le savon, avant de pouvoir rendre l'eau mousseuse, doit neutraliser ces sels, avec lesquels il forme des stéarates, margarates ou oléates insolubles de chaux, et dès-lors inertes et perdus pour le blanchissage. Par une curieuse coïncidence, le poids du savon perdu est environ dix fois plus grand que celui des sels terreux dissous, d'où il résulte que le degré hydrotimétrique d'une eau chargée de carbonate de chaux étant 25, par exemple, elle contient par mètre cube 25 décagrammes ou 250 grammes de sels calcaires, et qu'il faut mêler en pure perte 250 décagrammes, soit 2,500 grammes (deux kilog. et demi) de savon avant de la rendre mousseuse.

Tableau de quelques épreuves hydrotimétriques des eaux du bassin de la Seine.

	Degrés.		Degrés.
Eau distillée	0	Garches	35
Loire	7	Arcueil	37
Puits art. de Gren.	9 à 11	Ville-d'Avray	50
Id. de Passy.	12 à 13	Val Fleury	50
Seine	18 à 21	Meudon	42
Marne	19	Montretout	60
Dhuis (Champagne	22	Prés-Saint-Gervais	79
Ourcq	31	Puits de Paris	130
Chaville	36	Belleville	155

L'eau des puits de Paris contient donc environ 130 décagrammes par mètre cube des sels terreux nécessitant 1,300 décagrammes ou 13 kilogrammes de savon perdus avant d'être apte au blanchissage. L'eau de Belleville en absorberait inutilement 15 kilogrammes et demi par mètre cube et l'eau de Ville-d'Avray 5 kilogrammes seulement. Cette dernière source avait antérieurement une réputation telle que les rois de France se faisaient apporter cette eau *à cause de sa limpidité* et de sa pureté apparente partout où ils établissaient leur résidence ; delà le nom de Fontaine-du-Roi, donné à la source de Ville-d'Avray. — De toutes ces considérations, il résulte que les Parisiens d'aujourd'hui, riches ou pauvres, auront en abondance avec les sources de la Champagne, et notamment celle de la Dhuis, une eau qui eut fait autrefois les délices des rois. — Elle arrivera à Paris par l'effet de la gravité, sans le secours de machines sujettes aux dérangements, et pourra y être distribuée jusque sur les toits des maisons situées dans les quartiers les plus élevés. Bien plus, cette eau ne pourra que s'améliorer dans le parcours de 139 kilomètres qu'elle devra faire avant d'arriver à Paris, et cela par une double transformation : d'abord elle déposera une partie de ses sels de chaux, et acquerra un degré hydrotimétrique de 19 à 20, aussi favorable que celui de la Seine ; et, en outre, elle absorbera une quantité notable d'oxygène. Ces principes sont trop importants pour n'être pas prouvés par des expériences : l'eau d'Arcueil, puisée au premier regard de Rungis, c'est-à-dire à l'origine de l'aqueduc, ne contenait que 3,50 centimètres cubes d'oxygène par litre ; la même eau, puisée le même jour à son arrivée à Paris, après un parcours de 13 kilomètres environ, contenait 5,10 centimètres cubes d'oxygène, c'est-à-dire près du double de ce qu'elle avait au sortir du sol.

A ces faits, les adversaires répondent : l'eau de source perdra sa crudité, grâce à l'oxygène absorbé, soit ; mais ces dépôts calcaires présentés comme une autre amélioration, vont incruster les conduites, et dans peu de temps vos millions dépensés seront anéantis ou du moins annulés. Ne perdons pas le souvenir du triste exemple de Grenoble, qui avait dépensé 800,000 francs pour un aqueduc bientôt obstrué par des dépôts. — La Ville ne nie pas cet accident ; mais elle fait remarquer que tout le monde a pu profiter du précieux enseignement acquis par ce fait dont M. Payen a dévoilé le mystère tenant à ce que le métal, l'oxyde du métal et l'eau aiguisée par des sels, constituent les éléments d'une pile dont l'action électrique varie avec la longueur des tuyaux, le diamètre et la nature des eaux. Après beaucoup d'études, d'analyses chimiques et de documents puisés en Europe et dans l'Amérique centrale, on est arrivé à la loi empirique suivante : 1° Dans les conduites d'eau en fonte de fer, il n'y a jamais de rugosités ou tubercules, lorsque les eaux sont légèrement limoneuses ou vaseuses ; cela tient à l'enduit qui se forme et détruit les effet de la pile ; 2° lorsque le litre d'eau évaporé à siccité donne 0 gr. 22 à 0 gr. 25 de résidu (sels anhydres), il n'y a jamais de tubercules ; 3° s'il y a plus de résidus, il se forme dans les tuyaux une incrustation calcaire ; 4° s'il y en a moins, c'est-à-dire de 0 gr. à 0 gr. 22, il y a toujours formation de tubercules. Les eaux de source de Grenoble étaient dans ce dernier cas, et l'on a dû remplacer les tuyaux en fonte par des conduites en ciment de la Porte-de-France. Le succès a été complet ; plus d'accidents, plus de tubercules. L'accident de Grenoble ne tenait pas aux aqueducs en maçonnerie, mais aux tuyaux en fonte du château-d'eau, qui a coûté 50,000 fr. en tout, ce qui est bien loin de 800,000 fr., dont

on déplore la perte. — Dans l'espèce, l'eau de la Dhuis est dans les conditions les plus favorables pour éviter les incrustations ; car, ainsi que nous l'avons vu, elle contient, par 1,000 grammes d'eau, 0 gr. 293 de principes fixes dont 0 gr. 011 d'eau combinée. Tout au plus si elle pourra donner lieu à des incrustations calcaires en couches infiniment minces, telles que l'effet en soit insensible après un siècle d'usage pour diminuer la section d'écoulement des conduites ; tandis que les rugosités sphéroïdales et ellipsoïdales des tubercules ont pu, dans l'espace de vingt années, obstruer notablement les tuyaux du château-d'eau de Grenoble.

Reste l'argument du *goître,* qui a été, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'effet d'audience ménagé par les adversaires pour foudroyer le projet de la Ville. L'administration a dû provoquer des enquêtes officielles dont nous avons vu les résultats en tout point favorables aux eaux de la Dhuis. On n'a pas rencontré un seul goîtreux dans toute la vallée où l'on boit de cette eau, et si l'on a reconnu des dentitions imparfaites, c'est dans les familles où l'on fait usage du cidre et de boissons extraites des fruits. En tout cas, l'analyse chimique faite par M. Poggiale a montré que les eaux de la Seine et celles de la Dhuis avaient presque exactement la même composition, avec cette différence que les matières organiques trouvées dans la rivière n'existent pas dans la source. L'accusation avait cependant signalé dix-huit cas de goître dans le village de Vatry et huit femmes goîtreuses à Longeval, sur une population de soixante habitants. On répond à ce fait, qu'à Vatry il y a un moulin où l'on ne boit que de l'eau de la Soude (une des sources désignées pour l'alimentation de Paris), et aucun habitant du moulin n'a la moindre apparence de goître. Quant à l'eau de puits servant à l'alimentation des autres habitants, elle est dure et cuit mal les légumes secs. Nous n'en avons pas l'analyse, mais celle du puits de Parguy nous donne une idée des variations qu'éprouve la composition des eaux de puits de ces côteaux ; ainsi, à Parguy, leur degré hydrotimétrique varie de 26 à 70. Enfin, le puits du presbytère contient 0 gr. 138 de *sulfate de chaux* par litre. En ce qui concerne Longeval, où l'on n'a pas d'eau de sources, l'explication ci-dessus relative à la dureté séléniteuse des eaux de puits répond à l'accusation qui attribuait aux sources la cause de l'infection goîtreuse qui a été signalée dans ce village.

Raisonnablement on pourrait objecter que les eaux de drainage doivent être considérées comme eaux de puits ; mais rien n'empêchera de les analyser et d'en faire l'essai avec une prudence que les adversaires auront su stimuler, sinon inspirer. — A Reims, il n'y a pas de sources naturelles, contrairement à la supposition des adversaires, et avant d'y avoir conduit l'eau de la Vesle on en était réduit à faire usage des eaux de puits, qui, outre leur constitution propre, étaient souillées par les infiltrations des eaux ménagères, des eaux de teinture et des *fosses d'aisance* mal construites ; toujours est-il qu'elles étaient délétères, et que leur abandon progressif dans l'alimentation s'est traduit par une diminutien graduelle du goître, que les adversaires avaient attribué à tort à la suppression des eaux de source. Ce fait vient confirmer à nouveau, le principe de préférence à accorder, en général aux eaux de rivière sur les eaux de puits, et la Vesle, bien que chargée de matières organiques qui forme au château-d'eau une vase épaisse, siége d'une fermentation active, en été, est encore plus pure que les puits de la ville de Reims, puisque la santé publique a profité largement de la substitution de la petite rivière aux puits. — Ajoutons, relativement au goître, que la science médicale n'a pu encore constater les causes de cette maladie, dont un écrivain très-compétent s'est occupé dans le présent *Annuaire*. (*Voyez* CRÉTINISME).

Il nous reste à parler de la *quantité* d'eau nécessaire pour l'alimentation de Paris, puis de *la conduite d'eau*, des dispositions et ouvrages d'art, enfin, des *réservoirs* et la *distribution*.

Quantité d'eau. Tout le monde est d'accord sur la quantité nécessaire, par vingt-quatre heures, aux besoins des habitants d'une grande ville ; elle peut être ainsi divisée par habitant :

	litres.
Besoins particuliers, y compris les usages industriels..	75
Besoins d'édilité, arrosage des rues, incendies et imprévus..	75
Fontaines décoratives, eaux jaillissantes............	20
Total..................	170

La justification de ces chiffres compliquerait trop cet exposé, et nous renvoyons à l'*Encyclopédie du XIX[e] Siècle*, où elle doit trouver sa place. Comme la population de Paris, dans l'enceinte des fortifications, est de 1,700,000 habitants, il en résulte que les quotités à approvisionner en vingt-quatre heures, sont les suivantes :

	mèt. cub.
Eaux potables, propres aux usages domestiques et industriels, à provenir des eaux de source reconnues salubres ou des puits artésiens........	128,000
Eaux des services publics, y compris les fontaines d'ornement fournies par la Seine, le canal de l'Ourcq et les eaux de source impropres à l'alimentation................................	162,000
Total..............	290,000

Aujourd'hui la Ville peut disposer par vingt-quatre heures, de 153,000 mètres cubes, comme on l'a dit plus haut ; dès-lors, il reste à se procurer pour compléter 290,000 mètres cubes, 137,000 qui seraient fournis largement par trois aqueducs auxquels on a donné le nom des sources principales que chaque aqueduc doit recevoir, ce sont : l'aqueduc de la Dhuis, d'une importance de 40,000 mètres cubes, dans les plus grandes sécheresses ; celui de la Vanne, 70,000 ; et enfin, celui de la Somme-Soude compté pour 60,000. Les trois faisant ensemble 170,000 mètres cubes.

Conduites d'eau. On voit par là que l'approvision-

nement de Paris, en eau potable, sera largement assuré, non-seulement avec le chiffre de la population actuelle, puisque 137,000 mètres cubes seraient suffisants, mais encore après l'accroissement auquel on doit s'attendre, en vertu de l'extension de Paris jusqu'aux fortifications. — L'avenir étant assuré, voici comment on procédera dans l'exécution pour apporter une sage économie dans la dépense : on commencera par construire l'aqueduc de la Dhuis, consacré à desservir la région la plus élevée de Paris, jusqu'à l'altitude de 108 mètres, niveau de son point d'arrivée; il pourra ainsi alimenter Passy, Montmartre, Belleville, Montrouge, le Panthéon et la Butte-aux-Cailles. — Les points culminants de ces côteaux s'élèvent, il est vrai, au-dessus de 108 mètres, et ceux de Montmartre et de Belleville notamment, atteignent 128 et 129 mètres; mais l'étendue de ses mamelons surélevés est relativement restreinte et la population n'y est pas très-dense; par ce double motif, il sera aisé de pourvoir à tous les besoins par des machines élévatoires de peu d'importance qui puiseraient l'eau à 108 mètres pour le porter à 130.

Enfin les quartiers de la zône supérieure, habitués aujourd'hui à une consommation de quelques mille mètres cubes, ne sont pas préparés à recevoir encore et à utiliser le supplément des 40,000 mètres cubes de la Dhuis, et jusqu'à ce que des besoins plus perfectionnés se soient introduits dans les mœurs, que la ramification des tuyaux de distribution ait été organisée dans toutes les maisons et à tous les étages, il y aura naturellement un excès d'eau potable et ménagère que l'on déversera provisoirement dans les autres parties plus basses et par conséquent dans la région de moyenne hauteur de Paris, destinée à être desservi, plus tard par l'aqueduc de la Somme-Soude avec 60,000 mètres cubes arrivant à l'altitude de 84 mètres.

Reste la troisième région, ou région basse, dont l'altitude minimum 60 mètres est marquée par l'étiage de la Seine qui est à la cote de 27 mètres au-dessus de la mer, augmentée de la hauteur des quais et des maisons voisines. On a pris pour sommet de cette région l'altitude de 70 mètres. Elle est donc caractérisée par ces deux cotes extrêmes, 70 mètres et 60 mètres. L'aqueduc de la Vanne, dont les sources ont été déjà acquises par la Ville, ainsi que celle de la Dhuis, y apportera en dernier lieu son contingent de 70,000 mètres cubes à la hauteur de 70 mètres au-dessus de la mer. Mais on attendra pour entreprendre ce troisième aqueduc, que le trop-plein des eaux de la Dhuis et de la Somme-Soude aient fait défaut à cette troisième et dernière zône.

En résumé, l'aqueduc de la Dhuis est en voie d'exécution ; cinq ou six ans plus tard, on procédera probablement à celui de la Somme-Soude, et ce n'est que dans quinze ans peut-être, qu'on devra entreprendre celui de la Vanne. Nous ne ferons pas la description topographique de ces aqueducs, qui ne pourraient offrir d'intérêt qu'avec une carte à l'appui.

Au point de vue technique, nous dirons que les aqueducs suivront, autant que possible, le contour des coteaux et que les vallées seront franchies, soit au moyen d'ouvrages d'art, soit au moyen de siphons, quand la hauteur de l'ouvrage serait supérieure à 10 mètres au-dessus du fond de la vallée. La galerie d'écoulement, construite en maçonnerie, sera de forme cylindrique; elle cheminera sous terre à une profondeur variable, d'un mètre au minimum, afin de conserver à 'eau une température constante. — La voie sera ouverte en tranchée ou en souterrain, quand les contre-forts des côteaux obligeraient à de trop grandes sinuosités, et à des dépenses trop fortes. On sera guidé à cet égard par la considération que le prix de notre courant en tranchée est la moitié de celui en souterrain. — Quant aux siphons, ils ont l'avantage d'être environ trois fois plus économiques que les ouvrages d'art d'une hauteur moyenne de 10 mètres, dans le rapport de 160 fr. à 480 fr. par mètre courant; mais ils ont aussi l'inconvénient d'absorber l'équivalent de pente de 60 centimètres de hauteur par kilomètre ; c'est ce qu'on nomme *perte de charge*. Telle est la justification du système mixte, où l'on a combiné judicieusement l'emploi des siphons métalliques et des ouvrages d'art en maçonnerie ; car l'adoption exclusive de l'un des éléments eût entraîné dans des pertes de hauteur ou des pertes d'argent. — La largeur des galeries est variable de 1 mètre 35 à 1 mètre 50 pour 2 mètres 10 de hauteur, et celle des tubes en fonte de 1 mètre à 1 mètre 10. La pente du radier des galeries sera moyennement de 10 centimètres par kilomètre.

Réservoirs. Les réservoirs seront en maçonnerie et d'une solidité parfaite. On affectera aux services publics ceux qui déjà existent aux altitudes prescrites. Ils ne sont pas couverts, mais tous les réservoirs destinés à l'eau des usages domestiques le seront soigneusement, afin de les garantir contre les excès de température et contre les impuretés que le vent soulève. On évitera ainsi le développement des végétations et des animalcules que l'on voit apparaître sous l'influence de rayons solaires ; en outre, ils seront divisés en compartiments, susceptibles d'être vidés à part et successivement pour être nettoyés sans interrompre le service.

Distribution. La distribution établie entre le service public et le service privé, quant aux réservoirs, sera nécessairement maintenue à l'égard des conduites. Il y aura deux réseaux parallèles à établir sous le sol de Paris : l'un pour la circulation des nouvelles eaux de source, et l'autre pour le parcours des eaux de l'Ourcq ou de la Seine. Quand la canalisation de l'eau ramifiée dans toutes les maisons et montant à tous les étages sera éta-

blie, la Ville pourra livrer l'eau de source à raison de 40 centimes le mètre cube, tandis que le porteur d'eau perçoit aujourd'hui 3 fr. 33 par mètre cube. On comprendra qu'à un si bas prix et avec de si grandes facilités, la consommation s'en accroîtra progressivement, et le bienfait en sera d'autant plus important pour la santé publique, que sur les 56,481 maisons de notre Paris actuel, il y en a 35,533 dont les habitants sont réduits à ne boire que de l'eau de puits.

Tableau résumé du projet de la Ville.

Aqueducs.	Altitude des réservoirs.	Quantités par 24 heures	Longueur des conduites.	Dépenses.
	mèt.	mèt. c.	mèt.	fr.
Dhuis.	108	40,000	139,407	18,000,000
Somme Soude.	81	60,000	183.294	24,000,000
Vanne.	70	70,000	145,000	20,000,000

Il resterait à entrer dans bien des considérations d'une haute importance pour donner une idée complète de ce remarquable projet, et terminer par la nomenclature du service public où figurent 1,200 bornes-fontaines, 87 fontaines publiques, etc.; mais le cadre de l'*Annuaire* est restreint, et d'ailleurs nous reviendrons sur les eaux de Paris, pour suivre les travaux entrepris par la ville.

ÉDOUARD LAGOUT.

ÉCONOMIE POLITIQUE. L'année n'a pas été favorable à la science économique. Nous n'avons à signaler qu'un petit nombre d'ouvrages nouveaux, et encore les deux plus importants d'entre eux : les *Principes de la science sociale* de CAREY et le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, publiés par la librairie Guillaumin, et achevés dans la période dont nous avons à nous occuper, avaient-ils été commencés bien antérieurement.

Nous avons rendu compte dans l'*Annuaire* de 1859-60 du premier volume du *Dictionnaire du commerce et de la navigation*; le second a été terminé à la fin de 1861 et a tenu toutes les promesses du premier. L'étendue de ce volume a de beaucoup dépassé les prévisions des éditeurs. Au lieu de 90 feuilles, comme son aîné, il est arrivé au chiffre énorme de 115 feuilles, et il est facile de se faire une idée de la masse de renseignements de toute sorte contenus dans ces 3,680 colonnes. D'ailleurs, on ne peut que féliciter les éditeurs de ne pas s'être renfermés dans des limites trop étroites en mutilant leurs articles ou en sacrifiant une partie de leur sujet. L'achèvement de cette grande publication ayant exigé plusieurs années, on pouvait craindre que certaines indications relatives aux articles des premières livraisons ne fussent devenues inexactes, notamment pour ce qui regarde les droits de douane, modifiés constamment par la législation et les traités. On a remédié à cet inconvénient par un supplément placé à la fin du second volume et qui contient le tableau complet de tous les droits de douane en vigueur au moment de la publication.

Le troisième volume des *Principes de la science sociale* de M. Carey a complété la traduction de cet ouvrage important qui forme l'exposé détaillé des doctrines de l'illustre économiste américain. Au premier abord on pourrait s'effrayer de ces trois gros volumes qui s'annoncent comme contenant la théorie non-seulement des lois économiques, mais de tous les phénomènes sociaux, et de la loi identique qui, suivant l'auteur, régit la matière quand elle revêt la forme d'argile et de sable aussi bien que lorsqu'elle prend la forme de l'homme et des sociétés humaines. Mais on se rassure bientôt en voyant qu'en somme on n'y traite que des questions d'économie politique, et que si l'ouvrage a tant d'étendue, c'est, d'une part, parce qu'il reproduit souvent les mêmes idées sous des formes différentes, et que, d'autre part, il contient une foule d'observations et de citations sur la situation économique, la statistique, l'industrie, l'agriculture et le commerce de tous les peuples et de tous les temps. Ces renseignements sont très-utiles sans doute, notamment quand ils sont tirés de sources authentiques ou qu'ils proviennent d'observations personnelles comme celles que l'auteur a pu donner sur le développement économique des diverses contrées de l'Amérique du Nord ; malheureusement, M. Carey n'a pas toujours mis assez de choix dans ses citations, et on ne trouverait pas, par exemple, dans son livre des notions aussi erronées sur certaines parties de la législation française, s'il avait étudié cette législation dans nos recueils de codes au lieu d'emprunter ses renseignements à des touristes anglais ou américains. Le système de M. Carey n'ayant été exposé dans son ensemble que dans cet ouvrage, nous croyons devoir en donner ici un aperçu rapide.

Nous ne rappellerons que pour mémoire la loi générale, applicable au monde matériel et au monde humain que M. Carey place en tête de son système, parce qu'il y attache lui-même beaucoup d'importance. Mais, de son propre aveu, il n'a trouvé ce couronnement de l'édifice qu'après coup, et ses idées sur le développement social étaient tout à fait arrêtées, quand il découvrit cette prétendue analogie qui d'ailleurs n'est pas neuve et qui ne saurait tenir devant un examen sérieux. Voici cette loi : « Toute matière est soumise à l'action des forces centripètes et centrifuges, les uns concluant à la production de centres locaux; les autres à la destruction de ces centres et à la production de masses centrales. L'harmonie du monde matériel résulte de l'équilibre de ces forces. En outre, la matière est soumise à l'action des forces chimiques, en vertu desquelles les atomes se combinent les uns avec les autres et la tendance à cette combinaison est en raison directe de l'individualisation plus parfaite des particules élé-

tenues. La quantité de la matière existante étant toujours la même, c'est par le mouvement que s'exerce sa puissance, et plus il y a vitesse du mouvement, plus grande est la tendance de la matière à s'élever dans l'échelle des êtres. Les mêmes lois régissent la société humaine. La tendance à l'association répond à la gravitation de la matière ; cette tendance produit des centres généraux et locaux; mais plus l'individualité est développée dans ces centres, plus il y a diversité dans les aptitudes des hommes qui les composent, et plus aussi il y a de combinaisons sociales, d'activité, de mouvement, de responsabilité, de progrès. On voit combien l'analogie établie par M. Carey est forcée. Les mots de liberté, de responsabilité et de progrès dont il se sert si souvent auraient dû suffire pour lui faire comprendre l'immense distance qui sépare le monde physique du monde moral.

Le système économique de M. Carey se résume en quatre idées principales : la valeur est égale au prix de reproduction; les mauvaises terres sont occupées et cultivées avant les bonnes ; l'accumulation de la population dans des centres locaux très-nombreux est la condition la plus favorable au travail et à la prospérité générale ; le commerce à grandes distances et qui exige de coûteux transports est une cause de décadence et de ruine. Ces principes reparaissent dans toutes les parties de l'ouvrage où sont traitées d'ailleurs, assez confusément, toutes les matières de l'économie politique. Ils sont peu liés entre eux, sauf les deux derniers, et l'on voit que ce sont des résultats auxquels l'auteur est arrivé successivement et séparément.

C'est par sa théorie de la valeur, en effet, que M. Carey a débuté, et il revendique la priorité sur les idées analogues de Bastiat. M. Carey admet que la valeur d'un produit est en raison du travail exigé pour le reproduire, et que, par conséquent, la valeur baisse constamment à mesure que le travail humain, aidé d'instruments plus parfaits, acquiert plus de puissance et devient plus productif. Cette formule ne diffère que par une faible nuance du principe posé par Adam Smith : que le prix naturel d'un produit équivaut au travail qu'il coûte, et si M. Carey n'entendait l'appliquer qu'aux objets industriels que l'homme peut produire à volonté, elle ne serait pas bien nouvelle. Mais il l'applique même à la terre et prétend que le prix du sol est lui-même en proportion du travail qu'il a fallu pour le produire, c'est-à-dire pour le mettre en état de culture. L'argument dont il se sert pour prouver cette thèse est des plus singuliers. Prenant pour base de la valeur du sol de l'Angleterre le produit annuel capitalisé à 5 %, il l'estime à 6 milliards de francs, valeur du travail de 24 millions d'ouvriers pendant une année, le travail de chaque ouvrier coûtant 50 liv. sterl. par an. Il prouve facilement que ce travail serait insuffisant pour faire de la Grande-Bretagne du temps de César, ce qu'elle est aujourd'hui avec ses terrains desséchés, enclos, drainés ; ses routes et ses chemins de fer, ses mines de houille, de fer, de cuivre; les innombrables constructions qui le recouvrent. M. Carey ajoute que la valeur du sol anglais est donc inférieure au prix même de reproduction. Mais cette observation suffirait à elle seule pour prouver que ce prix ne saurait être la base de la valeur des terres. Oui certainement, elle est inférieure à ce prix, en vertu de cette loi bienfaisante qui fait que les capitaux s'amortissent successivement et que les générations venues les dernières jouissent gratuitement des travaux accumulés par les générations antérieures. Une bien faible partie des capitaux anciennement produits ont conservé leur valeur ; tous les autres ne possèdent que celle qu'ils ont acquise pendant les deux ou trois générations qui nous ont précédés. Pour les terres avant tout, c'est leur revenu actuel qui en détermine le prix en comparaison des autres terres, et c'est le monopole résultant de leur nature même qui en constitue la valeur relativement aux autres capitaux. Le raisonnement de M. Carey n'a ébranlé en rien ce fait incontestable.

Il en est de même de sa théorie sur l'occupation successive des terres. Il fait voir par de nombreux exemples historiques, dont plusieurs cependant sont très-contestables, que dans les temps anciens et modernes les colons qui venaient mettre en culture des territoires nouveaux, occupaient d'abord les terres les plus légères, les plus faciles à travailler, situées sur les plateaux et le flanc des collines et qu'ils ne descendaient que plus tard dans les vallées, beaucoup plus fertiles, mais couvertes de forêts qu'il fallait défricher et dont les terrains gras et humides exigeaient un travail et des instruments perfectionnés. Nous admettons volontiers la justesse de cette hypothèse historique, et en effet elle est très-vraisemblable. Mais elle ne prouve rien contre la théorie de Ricardo, à laquelle on prétend l'opposer et n'empêche pas le prix des terres d'être en proportion de leur produit net, c'est-à-dire de la rente plus ou moins considérable qu'elles laissent, le travail nécessaire pour les cultiver étant remboursé. M. Carey a eu le tort d'attacher un sens absolu aux mots *bonnes* et *mauvaises terres*, tandis qu'ils n'ont qu'une signification purement relative. Pour les colons primitifs les terres que nous considérons comme les meilleures aujourd'hui étaient les plus mauvaises, car avec les moyens dont ils disposaient, c'étaient celles qui rendaient le moins de produit à travail égal.

Nous sommes mieux d'accord avec lui quand il combat le système de Malthus et qu'il insiste sur les avantages que présente une population assez dense, répartie dans un assez grand nombre de centres locaux. La terre ne donne rien, dit M. Carey, elle ne fait que prêter, et tous les aliments

qu'elle fournit pour la nourriture de l'homme et des animaux doivent lui être restitués comme engrais. Or, quand dans une localité il y a diversité de travaux, quand le charpentier, le forgeron, le maçon, le fileur, le tisserand, les industriels de toute sorte se trouvent a côté de l'agriculteur et échangent chaque jour leurs produits avec les siens, le producteur et le consommateur se trouvent en présence ; un mouvement rapide a lieu parmi les produits du travail avec un accroissement constant dans la puissance de rembourser à la terre, notre mère, les prêts qu'elle nous faits et d'établir auprès d'elle un crédit pour des prêts futurs plus considérables. La *concentration* des hommes dans des communautés dispersées sur tout le sol forme donc la condition essentielle de la prospérité sociale, tandis que la *centralisation* qui dépeuple les campagnes pour accumuler les hommes dans de grandes capitales est une cause de décadence pour les sociétés. L'auteur approuve beaucoup le système social de la France qui, par la division égale des héritages, retient la population dans les campagnes. La France, du reste, est un pays d'anomalies, car son système social tend à la décentralisation, tandis que son système politique est centralisateur par excellence. Les États-Unis d'Amérique présentent l'anomalie directement contraire. L'auteur ne croit pas d'ailleurs que la concentration locale puisse conclure à l'excès de population qui est le fléau de l'industrie centralisée. L'homme raisonnable et aisé trouve assez de freins en lui-même sans qu'il soit besoin de recourir aux obstacles de Malthus.

C'est à cette théorie de la concentration que se rattachent également les idées de M. Carey sur le commerce et le trafic. Ces deux mots expriment pour lui des choses bien différentes. Le véritable commerce est l'échange qui s'opère sur les lieux mêmes de la production entre les producteurs. C'est ce commerce seul qui donne une vive impulsion au travail, qui permet d'utiliser toutes les forces de la nature. Grâce à lui, une circulation incessante s'établit dans la société, toute matière sert à des transformations nouvelles, le prix des matières premières s'élève, tandis que celui des produits s'abaisse ; la valeur de l'homme et de la terre est en progression constante. Le trafic, au contraire, c'est-à-dire le commerce à distance, grève les produits de tous les frais de transport; il appauvrit les producteurs de matières premières, en centralisant le travail dans les grandes villes industrielles et n'enrichit que les intermédiaires, c'est-à-dire les trafiquants. C'est le système anglais que l'auteur flétrit énergiquement chaque fois qu'il en trouve l'occasion. Ce sont ces considérations sans doute, et l'observation de ce qui s'est produit en Amérique sous les divers régimes douaniers auxquels les États-Unis ont été soumis depuis 1817, qui ont déterminé M. Carey à abandonner les principes de libre change qu'il avait professés d'abord et à recommander à sa patrie l'adoption d'un système protecteur. Tel est le résumé des idées de M. Carey. Si elles ne sont pas toutes également justes, elles dénotent certainement un esprit original, et l'on ne saurait contester qu'il a enrichi la science d'aperçus nouveaux.

L'œuvre la plus importante de l'année après celles dont nous venons de parler est le *Précis de la science économique et de ses principales applications*, par M. CHERBULIEZ. 1862, 2 vol. in-8°. M. Cherbuliez est connu depuis longtemps pour être un grand adversaire de toute espèce de socialisme et un disciple orthodoxe d'Adam Smith, de Ricardo et de Malthus. Son livre ne pouvait donc guère être qu'un exposé nouveau des principes connus depuis longtemps par la plupart des économistes. Il a porté dans cet exposé les qualités de son esprit clair, froid et méthodique; son ouvrage se divise en deux parties : la première intitulée *Science économique*, comprend dans trois livres consacrés à la production, à la circulation et à la distribution de la richesse, le résumé de toutes les questions théoriques que soulève la science; dans la seconde partie, *législation économique ou économie politique appliquée*, l'auteur traite, sous des divisions analogues les principales questions pratiques, telles que celles des monopoles, des brevets d'invention, de l'instruction professionelle, des caisses d'épargne, de la législation douanière, de l'assistance, des impôts.—L'ouvrage de M. PROUDHON sur l'*Impôt*, 1862, présente les qualités et les défauts ordinaires des travaux sortis de la plume de cet écrivain : un style tantôt lourd et obscur, tantôt pétillant et passionné ; les rapprochements les plus étranges, les paradoxes les plus singuliers à côté d'observations justes, d'aperçus lucides ; en somme, l'auteur, après avoir fait passer tous les impôts possibles par le crible de sa dialectique hégélienne, conclut à la conservation des impôts existants. — M. Joseph GARNIER a donné une seconde édition de son excellent *Traité des finances* (1862, in-18), ce manuel lucide et commode qui met à la portée de chacun toutes les notions utiles sur l'impôt, l'administration financière, les emprunts publics, etc. Cette édition a été beaucoup augmentée et enrichie particulièrement de notes très-intéressantes. — M. WOHLKOFF, connu par ses théories un peu obscures sur la rente foncière et la propriété et ses tentatives pour vulgariser chez nous les doctrines de l'économiste allemand Thünen, a exposé de nouveau ses idées dans ses *Lectures d'Economie politique nationale* (1861, in-18). —Dans un travail facile, mais qui ne contient rien de neuf, les *Crises et le Crédit* (1862, in-8°), M. A. Rey a plaidé la cause de la liberté des banques et a demandé l'établissement de banques d'escompte et de banques de dépôt. — M. LEGOYT a publié un excellent volume sous ce titre : *L'émigration européenne avec un appendice sur l'émigration africaine, indoue, chinoise*. Cet

ouvrage, couronné par la Société de statistique de Marseille, est un exposé complet de l'histoire de l'émigration européenne et des principales questions qui s'y rattachent. On trouvera à l'article ÉMIGRATION un aperçu sur cet important travail.— Il nous reste enfin à citer trois ouvrages d'économie politique appliquée : la 2e édition de l'ouvrage publié par M. H. BACQUÉS, sous le titre : les *Douanes françaises, essai historique* (1862, in-18),; les *Etudes d'économie forestière* de M. JULES CLAVÉ, (1862, in-18), et enfin un nouveau volume de la collection de monographies que publie la Société d'Economie sociale fondée en 1856 par M. Le Play. Cette collection, intitulée les *Ouvriers des deux mondes* fait suite aux *Ouvriers européens* de M. Le Play ; elle en est arrivée à son troisième volume et contient jusqu'ici la description de 28 types d'ouvriers appartenant aux différentes contrées du globe.

L'étranger n'a pas été plus fécond que la France en ouvrages d'économie politique. Nous n'avons à mentionner qu'un travail de M. ROESSLER, sur la question des salaires (*Zur Kritik der Lehre vom Arbeits Lohn* (Érl. 1861, in-8°) où l'auteur cherche à réfuter surtout les doctrines communistes ; la première livraison d'un écrit périodique intitulé : *Concordia* (Leips., 1861), dans lequel M. HUBER se propose d'examiner les principales questions d'économie politique ; cette première livraison est consacrée aux associations industrielles et commerciales ; enfin un recueil d'articles publiés par M. ROSCHER dans divers écrits périodiques et réunis sous le titre de *Ansichten der Volkswirthschaft aus dem geschichtlichen Standpunkt.* (Leips., 1861, in-8.) Les sept articles contenus en ce volume sont consacrés principalement à des sujets historiques, tels que : l'agriculture des anciens Germains, les développements de l'industrie, la portée économique des machines, etc.

Les ouvrages périodiques et les journaux ont suivi leurs cours habituel. MM. BLOCK et GUILLAUMIN, ont donné le 18e volume de leur *Annuaire d'Economie politique et de statistique*: M. HORN le 3e de son *Annuaire international de crédit public* ; le *Journal des économistes* a publié divers articles intéressants, parmi lequels nous citerons notamment : la suite des *Etudes sur le système des impôts* de M. DE PARIEU, les Rapports faits par M. Louis REYBAUD à l'Académie des sciences morales et politiques sur la *Condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent de l'industrie du coton*; les travaux ayant pour objet: *l'influence des droits de douane et de la concurrence étrangère sur les prix et la consommation*, par M. Maurice BLOCK; les *nouvelles tendances imprimées aux grandes administrations municipales de la France*, par M. AMBROISE CLÉMENT; *une Réforme sociale en Angleterre : l'extinction de la dîme et des droits seigneuriaux*, par M. Henri DONIOL. — La science économique s'est enrichie en outre d'un nouveau recueil périodique, format in-4°, paraissant le 10 et le 25 de chaque mois sous le titre l'*Economiste français*, et publié sous la direction de M. JULES DUVAL. Ce nouveau journal a pris pour devise la formule : *Libre et harmonique essor des forces*, qui en indique parfaitement l'esprit. Le publiciste distingué qui le dirige a compris le rôle essentiel réservé à la colonisation dans les sociétés modernes ; aussi son recueil est-il divisé en deux parties : une partie générale, comprenant la revue des faits, des lois et des doctrines économiques et dans laquelle nous signalerons des *Etudes sur le budget de la France* de M. Hyppolyte DESTREM, et un article sur la *Propriété littéraire et artistique* de M. Jules DUVAL; et une seconde partie, la plus considérable, consacrée exclusivement aux colonies, qui non-seulement comprend une chronique détaillée du monde colonial, mais traite toutes les questions coloniales et algériennes avec le talent et le savoir qu'on pouvait attendre du directeur de la Revue, dont les études spéciales sur les colonies sont bien connues du monde économiste. Il faut signaler encore un recueil d'une grande importance, qui se détache, il est vrai, par son but, de l'économie proprement dite. mais qui s'en rapproche sans cesse et souvent se confond avec elle ; c'est le *Journal de la Société de statistique de Paris*, organe d'une compagnie savante, qui s'est formée en 1860 sous la présidence de MM. Villermé et Michel Chevalier, et avec le concours de MM. Wolowski, de Lavergne, V. Foucher, de Fontette, Legoyt, Lehir. M. Legoyt, qui en est le secrétaire perpétuel, a donné à ce recueil des articles d'un grand intérêt sur le *régime financier de l'Angleterre*, sur la *situation économique* de ce pays, etc.; le Dr Boudin y a traité des *races humaines, de leur acclimatement et de leur mortalité dans les pays chauds;* M. de Malarce a traité la question de la *moralité comparée d'après la criminalité;* M. le professeur Wappæus celle de la *fécondité et de la mortalité des populations européennes.* Nous y trouvons encore, parmi d'autres travaux remarquables, une étude de M. Guillard sur les lois de la vie et de la mort, portant le titre de *Démographie*.

La *Société d'Economie politique* a discuté diverses questions de principe et de pratique, dont deux surtout ont donné lieu à des débats intéressants. La première était relative au retour de la monnaie d'argent dans la circulation. M. Horn avait publié dans le numéro de juillet du *Journal des économistes* un article où il cherchait à prouver que le rapport entre l'or et l'argent tendait à se modifier; que l'or n'affluait plus avec la même abondance en Europe; que l'argent, au contraire, y arrivait en plus grande quantité et s'écoulait moins rapidement que dans la période de 1850 à 1857 ; qu'un revirement semblait donc se préparer, et que l'argent reprendrait peut-être une partie de son ancien rôle dans la circulation. Ces prévisions etaient confirmées dans le moment même par les faits, car

le 3 juillet 1861 la Banque de France ouvrait ses caisses, et le public voyait reparaître avec profusion les pièces de cinq francs. Cependant, les conclusions de M. Horn furent contestées dans la Société d'Economie politique. M. André Cochut exprima l'opinion que le retour des pièces de cinq francs n'était qu'un phénomène accidentel et transitoire, dû à une opération de la Banque. L'argent étant revenu à peu près au prix de l'or, la Banque de France a profité de cette occasion pour transformer son encaisse. Le débat pouvait porter seulement sur les causes qui avaient ramené l'argent au pair. Suivant M. Cochut elles étaient tout accidentelles et provenaient principalement des payements imposés aux Chinois et aux Marocains comme contributions de guerre, d'un envoi extraordinaire d'argent du Mexique, de la suspension des envois d'or de la Californie par suite de la guerre d'Amérique, d'expéditions d'or aux Etats-Unis en échange de coton, et de la mesure belge qui a rendu le cours légal aux pièces de 20 fr. françaises. Les chiffres d'importation et d'exportation des métaux précieux, cités par M. Horn, semblaient prouver au contraire que le nouveau rapport entre l'or et l'argent provenait de causes plus générales. L'avenir pourra seul résoudre ce problème.

La seconde question était posée ainsi : Les corporations doivent-elles avoir le droit de propriété? Nous avons été heureux de voir que sur ce point la plupart des économistes ont été fidèles à leurs principes, et, qu'admettant la liberté et le droit de l'individu d'user de sa propriété comme il l'entend, ils lui accordent aussi le droit de la mettre en commun, s'il le juge convenable. M. Garbé, M. Horn, M. Joseph Garnier ont parlé dans ce ce sens. C'est en effet la crainte qu'inspirent à beaucoup de personnes les associations religieuses et les richesses qu'elles pourraient acquérir, qui seule peut faire pencher vers la solution contraire; et certainement tout préjugé anti-religieux à part, il ne serait pas avantageux au point de vue écomique que des associations religieuses ou de bienfaisance immobilisassent entre leurs mains une grande partie de la propriété foncière. Aussi admettrions-nous volontiers une solution moyenne analogue à celle qu'a proposée M. Clamageran. Ce publiciste demande qu'on ne reconnaisse aux associations que la propriété des biens meubles et immeubles nécessaires à l'accomplissement de leur œuvre et appropriés à cette destination, par exemple, s'il s'agit d'une corporation religieuse les lieux de culte et leurs accessoires, et qu'on leur interdise de posséder aucuns biens meubles ou immeubles susceptibles de produire des revenus perpétuels. Nous irions même plus loin et ne soumettrions à aucune restriction légale leur propriété mobilière, que la loi parvient difficilement d'ailleurs à saisir. Mais quant à la propriété immobilière nous pensons que tous les intérêts seraient sauvegardés par un arrangement pareil à celui que propose M. Clamageran.

Le congrès des économistes allemands s'est tenu à Stuttgard le 9 septembre et les jours suivants. Les discussions qui y ont eu lieu ont présenté peu d'intérêt général. Le seul fait remarquable, c'est que dans deux votes du congrès, habituellement libre-échangiste, les protectionnistes ont eu la majorité. A. Ott.

ÉGYPTE. — Vice-roi, Mohammed-Saïd-Pacha, le dernier survivant des fils de Méhemet-Ali; il a succédé en 1854 à son neveu Abbas-Pacha, fils de Toussoun et petit-fils de Méhemet-Ali. — Consul général de France à Alexandrie, M. Béclard.— Consul de France au Caire, M. Delaporte.

En dehors de la question financière, dont nous parlerons plus loin et des travaux opérés sur l'isthme (*voy.* Suez), l'histoire de l'Égypte n'a présenté dans les douze derniers mois qu'un petit nombre de faits saillants. Il faut mentionner au premier rang, l'abolition des peines corporelles que le vice-roi, par un décret du 26 juin 1861, a ordonnée, dans toute l'étendue de l'Égypte. Cette mesure, qui s'applique à la fois aux soldats, aux marins et aux fellahs, c'est-à-dire à la masse de la population, a dû être mise en vigueur à partir du 1er jour de l'année turque, correspondant au 9 juillet. Espérons qu'elle ne restera pas lettre morte.

A la même époque (25 juin), Abd-ul-Medjid mourait, laissant le trône à son frère Abd-ul-Aziz. Le vice-roi résolut de se rendre à Constantinople pour rendre hommage au nouveau sultan; mais il avait à pourvoir d'abord à différentes réformes qu'il voulait introduire dans l'administration, pour faire face à un déficit qui s'accroît d'année en année. On ne parlait au Caire que d'économies; on voulait économiser sur tout; on opéra, en effet, des réductions dans l'armée, on en fit dans le personnel de l'instruction publique, ce qui était fâcheux, et dans le corps des ingénieurs au moment où se préparait la grande crue du Nil. En définitive, le prince dut partir pour Constantinople avant d'avoir trouvé le moyen de rétablir ses finances obérées. Il y reçut un accueil empressé, et le 22 septembre il était de retour à Alexandrie.

M. de Lesseps a consacré plusieurs paragraphes à l'Égypte, dans le beau rapport qu'il a lu le 1er mai 1862 à l'assemblée générale des actionnaires du canal de Suez. Il a embrassé dans une vue générale les résultats de l'administration du vice-roi, et a fait de son règne un tableau magnifique, mais sans doute un peu flatté. L'*Annuaire* n'a pas de parti pris, et si nous avons critiqué sur plus d'un point l'administration du vice-roi, l'impartialité nous fait un devoir de ne pas écarter l'opinion de ceux qui l'ont plus favorablement jugée.

Au moment où Mohammed-Saïd parvint au pouvoir, dit M. de Lesseps, l'Égypte n'était qu'une vaste ferme, exploitée par le gouvernement. Maître

de toutes les terres, le vice-roi s'en faisait livrer les produits. Il en était le seul acheteur et le seul vendeur. Les impôts se payaient en nature; des douanes intérieures entravaient les transactions du commerce. Les fellahs, parqués dans leurs villages, ne pouvaient abandonner la glèbe à laquelle ils étaient attachés. La justice était légalement vénale. Une population de cultivateurs, épuisée par des guerres longues et terribles, avait pris en horreur le service militaire, à ce point que, pour soustraire les enfants à un avenir qu'elle redoutait, elle mutilait presque tous les nouveau-nés. Le trésor était aux abois; ses engagements étaient en souffrance, et, pour subvenir à ses besoins, il fallait encore pressurer les contribuables. Le premier soin de Mohammed-Saïd a été d'abolir les monopoles, de rendre aux fellahs la pleine liberté de la culture et du commerce. En même temps, il distribuait aux cultivateurs les terrains disponibles et les partageait entre les cheicks des villages et les chefs de familles. Ces réformes ont été couronnées d'un résultat très-remarquable devant lequel on recule encore dans le reste de l'empire ottoman et en Grèce. L'impôt en nature, sujet à tant de désordres et à tant d'abus, a été transformé en impôt en argent payable par douzième, et cette transformation a obtenu un succès si complet que, tout en allégeant les populations, elle a donné au trésor une augmentation de revenu évaluée à 25 0/0. La distribution des terres a été suivie de l'abolition de toutes les douanes intérieures. A cette abolition a succédé la suppression des usages qui attachaient le fellah à la terre, et aujourd'hui le cultivateur est non-seulement libre de vendre ses produits comme il veut, mais encore de disposer de son travail et de sa personne, et de changer à son gré le lieu de sa résidence. La justice a été aussi l'objet d'une louable réforme. Elle était rendue en Égypte par un grand juge qui achetait sa charge à Constantinople, et se faisait, à son tour, payer par les cadis, qui, de leur côté, rançonnaient les justiciables. Le vice-roi a désintéressé de ses deniers le gouvernement turc, a pris à sa charge les traitements des cadis, et a permis que les juges des provinces et des districts fussent choisis par l'élection.

Mohammed-Saïd, dit ensuite M. de Lesseps, n'a pas moins fait pour l'armée. Il a réussi à mettre un terme à l'usage des mutilations volontaires pratiqué sur les enfants dans la plupart des familles pour les dispenser du service militaire, devenu l'objet d'une répugnance universelle. Au lieu de faire peser uniquement le service militaire sur les classes pauvres, le vice-roi l'a imposé aux jeunes gens des plus grandes familles, qui ont été enrôlés avec les enfants du peuple. Les soldats, entourés de soins qu'ils n'avaient jamais connus, furent bien vêtus, bien nourris, sous les regards et la direction du prince, qui vivait au milieu d'eux, les exerçait et les commandait en personne. Cette sollicitude faisait accuser le prince de jouer au soldat; mais les insinuations de la malveillance ne l'ont pas empêché de persister dans son plan, qui était d'alléger le service en le rendant commun à tous, sans enlever trop de bras aux travaux agricoles. Après sept à huit mois de service, il renvoie les recrues dans leurs foyers, et, successivement depuis sept ans, il a fait passer sous les drapeaux et sous ses yeux, on peut le dire, toute la jeune population de l'Égypte. Désormais le peuple est réconcilié avec le devoir sacré de concourir à la défense de la patrie ou au maintien de l'ordre public. Tous les jeunes gens des villages sont inscrits sur les contrôles, et lorsque le vice-roi, qui d'ailleurs vient de réduire son armée à quelques milliers d'hommes, fait un appel aux contingents, chacun se rend à son poste à tour de rôle et sans contrainte.

Quant à la situation financière de l'Égypte, M. de Lesseps l'apprécie en ces termes: « La dette du trésor est de 160 millions, en d'autres termes, elle excède de quelques millions seulement une année de revenu. Cette dette a plusieurs origines. La première et la plus considérable est dans la construction des voies ferrées et des lignes télégraphiques dont l'Égypte a été sillonnée. C'était là une dépense productive. La seconde cause est l'arriéré qu'avaient laissé les précédents vice-rois, arriéré que Mohammed-Saïd a voulu liquider avec une loyauté et même une munificence qui a parfois excité des critiques. Mais quel a été le résultat de cette intelligente générosité? La confiance publique a fondé le crédit; la bonne foi du gouvernement, sa fidélité scrupuleuse à remplir les engagements du passé, même quand ils pouvaient paraître contestables, sont devenues la base de ce crédit. Toutes les obligations contractées pour parer aux dépenses extraordinaires ayant continué à être remplies avec une rigide exactitude, le mouvement des affaires a pris une impulsion inconnue jusque-là, et les capitaux étrangers ont afflué en Égypte. Un chiffre peut suffire à faire apprécier le progrès accompli: l'escompte des bons du Trésor était, il y a peu de mois encore, à Alexandrie, de 15 à 20 0/0 par an; il est aujourd'hui à 8 0/0. Il ne faut pas oublier que l'intérêt normal, en Orient, est de 10 0/0. Le budget égyptien est parfaitement en position de payer, en quatre années, la dette dont il est grevé, les recettes excédant les dépenses *ordinaires* d'environ 40 millions. La situation s'est améliorée et s'améliore tous les jours par les réformes que Son Altesse ne cesse d'effectuer. Parmi les économies, nous rappellerons la réduction déjà opérée dans l'armée, la simplification des rouages administratifs, la vente d'immeubles et de matériel improductifs ou onéreux à l'État, et spécialement celle des édifices et établissements nécessaires au fonctionnement du monopole. Nous devons mentionner cette dernière mesure à plusieurs points de vue. En faisant rentrer

du numéraire au Trésor, elle le débarrasse des frais d'entretien et de garde d'une multitude d'édifices élevés à grands frais dans toutes les provinces. En faisant vendre, même à bas prix, des bâtiments inutiles, le gouvernement ménage aux acheteurs des avantages dont profitent en définitive le commerce et l'industrie privée. En résumé, Mohammed-Saïd a élevé en quelques années l'Égypte à un degré de liberté, de bien-être, de prospérité générale dont ses annales peut-être n'offrent pas d'autre exemple. Il a constitué le crédit de son pays sur le principe de la bonne foi la plus scrupuleuse et de l'inaltérable fidélité aux engagements. »

Nous ne voulons pas contester les choses utiles qu'a su accomplir le vice-roi ; mais il faut bien reconnaître que son administration laisse beaucoup à désirer. Les dépenses ne sont pas calculées ; il n'y a point de balance établie; chaque ministère reçoit et donne sans se rendre un compte exact de ses opérations ; il n'y a point de réserve pour les dépenses imprévues et extraordinaires : on se lance à la légère dans des entreprises sans utilité réelle qui restent ensuite inachevées ; les immeubles et autres propriétés bâtis ou achevés à grands frais et vendus à bas prix ne sont pas des preuves incontestables de sage économie ; on se plaint au Caire et à Alexandrie du nombre exagéré des employés. On voit l'Égypte obérée, et on pense qu'après de longues années de paix, elle devrait avoir, au lieu de dettes, une réserve de plus de 40 millions de francs. L'état présent de l'armée ne paraît pas satisfaisant à tout le monde. On se rappelle que pour la perfectionner et pour lui donner de bons officiers et sous-officiers, Méhémet-Ali avait créé l'école d'infanterie de Damiette, l'école de cavalerie de Giseh, l'école d'artillerie de Tourah, une école d'état-major, une école de marine, et on s'étonne que de tous ces établissements il n'en existe plus un seul. On ajoute que l'instruction publique dont Méhémet-Ali s'était occupé avec autant d'ardeur que de succès a été comme proscrite par ses successeurs, qui, au lieu de doter l'Égypte d'écoles nouvelles, ont fermé peu à peu les anciennes. « Nous avons eu, dans ces derniers temps, dit le *Spettatore Egiziano* du 22 février 1862, la douleur de consigner dans nos colonnes la suppression de toutes les écoles qui existaient encore... Et nous regardons une pareille mesure comme la plus inintelligente qu'ait pu accomplir le gouvernement actuel. » Ce journal attribue cette déplorable résolution aux embarras financiers occasionnés par un grand désordre administratif et l'énormité de dépenses injustifiables. Il faut rendre, toutefois, à Ismaïl-Pacha, l'héritier présomptif de la vice-royauté, cette justice que pour suppléer au manque d'écoles publiques, il a fondé une institution philanthropique destinée à donner à beaucoup d'enfants une instruction élémentaire et professionnelle.

Voilà où l'on a été conduit par une administration trop capricieuse et trop personnelle pour être toujours prévoyante. Après avoir employé sans discernement les ressources publiques, après avoir émis une quantité considérable de bons du Trésor et de serghis, après avoir laissé les soldes et traitements en arrière de plus d'un an, le gouvernement a dû recourir à l'emprunt, expédient assez délicat dans un pays tel que l'Egypte. Le vice-roi, en effet, n'est qu'un vassal, révocable dans certains cas prévus par les traités ; il ne transmet pas le pouvoir à ses héritiers directs, et les obligations qu'il contracte n'engagent pas, peut-être, ses successeurs au même titre que les actes des souverains régnant par le droit divin ou sous le régime du droit constitutionnel. C'est le Comptoir d'escompte de Paris qui a ouvert, en 1860, le premier emprunt égyptien de 25 millions de francs, en imposant au vice-roi, s'il demandait encore des fonds à l'étranger, l'obligation de s'adresser au même établissement, faute de quoi le Comptoir d'escompte pourrait immédiatement exiger le remboursement intégral des sommes qui lui étaient dues. Ce cas s'est présenté en 1862. Le vice-roi, après des négociations infructueuses avec des maisons de banque de France et d'Allemagne, a contracté, sur la place de Londres, un emprunt qui a été souscrit par MM. Frühling et Goschen, banquiers établis en Angleterre, mais qui ne sont que les agents de la Banque de Saxe-Meiningen. Nous ignorons encore ce qu'il est advenu des réclamations du Comptoir d'escompte. Ajoutons qu'on a accusé l'Angleterre, toujours jalouse, d'avoir contraint le gouvernement égyptien à ne pas recourir aux capitaux français. Quant au nouvel emprunt, qui a été cinq fois couvert dans l'espace de quatre jours, la Banque de Saxe-Meiningen l'a pris à 67 ferme. L'emprunt est de 54,870,000 fr., représentés par des obligations pour la même somme. Le chiffre capital est de 82 1/2 et l'intérêt de 7 0/0. Le vice-roi recevra un total de 40 millions de fr., ce qui constitue un bénéfice net pour les contractants de 14,870,000 fr. C'est un très-beau denier. Les contractants se sont chargés, il est vrai, de tous les débours et frais relatifs à la mise en scène et aux travaux de l'opération. L'emprunt est remboursable en trente ans. Les intérêts, qui sont annuellement de 1,400,000 fr., payables par semestre, ont pour garantie, ainsi que le fonds d'amortissement, les revenus de la province du Delta, lesquels représentent un total annuel de 20 millions de francs.

Au moment où nous sommes, le gouvernement égyptien se trouve donc grevé d'une dette de 79,870,000 fr., sans compter les 86,304,842 fr. qu'il doit ou devra à la Compagnie du canal de Suez, pour les 177,642 actions qu'il a prises à sa charge et sur lesquelles il n'a versé, argent comptant, que 2,516,157 fr., pour les dépenses antérieures à la constitution de la Société. La dette

égyptienne sera bientôt, par conséquent, de 166,174,842 fr., portant un intérêt de 10 0/0, soit environ 17 millions par an, sans compter la dette intérieure, consistant en émission de bons du Trésor et de serghis. Il est vrai que les actions du canal maritime sont susceptibles non-seulement d'un remboursement intégral par les bénéfices du canal, mais d'un boni considérable, sans compter les 15 0/0 que le gouvernement égyptien prélèvera sur les bénéfices nets du canal. Quelques détails sont nécessaires sur les obligations contractées par le vice-roi vis-à-vis de la Compagnie.

En vertu d'une convention conclue le 6 août 1860, Mohammed-Saïd, pour couvrir les deux premiers versements demandés par la Compagnie, lui avait remis des bons du Trésor pour la somme de 15,248,042 fr., portant intérêt de 10 0/0, à dater du 1er janvier 1860, et payables en 1863, 1864, 1865, 1866. Il devait payer également en bons du Trésor le reste du montant de ses actions, soit 71,056,801 fr., de manière à se trouver entièrement libéré le 31 décembre 1874, au moyen d'un versement annuel de 8,882,100 fr., à partir du 1er janvier 1867. Dans la situation financière où se trouve le gouvernement égyptien, cette charge était évidemment trop lourde, et la Compagnie du canal, sur la proposition de M. de Lesseps, a consenti à un nouvel arrangement. Au 1er juillet 1862, par suite du nouvel appel de 100 fr., qui a été fait le 1er mai, le vice-roi devait se trouver redevable à la Compagnie, déduction faite de ses avances, et y compris les intérêts, d'une somme de 45,235,588 francs. Pour lui faciliter les moyens de se libérer, il a été convenu, qu'en représentation de cette somme, le Trésor égyptien délivrera des obligations amortissables en trente ans, au moyen d'une annuité qui, en aucun cas, ne pourra dépasser, intérêt et amortissements compris, le taux de 10 0/0. Cette opération accomplie, le Trésor égyptien recevra ses 177,642 actions libérées de 300 fr., sur lesquelles il touchera l'intérêt semestriel dû le 1er janvier 1863. Pour les appels de fonds suivants, des séries nouvelles d'obligations trentenaires seront remises à la Compagnie, qui usera de son crédit pour opérer le placement le plus avantageux de toutes ces obligations, sans commission ni bénéfice. Jusqu'au moment où les obligations seront placées, la Compagnie jouira d'un taux de 10 0/0 par an, dont 1 0/0 destiné à couvrir l'amortissement et les frais des annuités attachés à ces obligations. Lorsque le canal de Suez sera livré à la circulation, le prélèvement de 15 0/0 revenant au gouvernement égyptien, sur les produits nets, sera spécialement affecté, s'il y a lieu, au paiement desdites annuités.

Si le gouvernement égyptien est embarrassé dans ses paiements, la prospérité générale de l'Egypte ne s'en accroît pas moins d'année en année. Nous avons dit, dans le précédent *Annuaire*, que le chiffre des importations s'était élevé, en 1860, à 57,088,942 fr., et celui des exportations à 61,845,459 fr. L'année 1861 a été signalée par une augmentation considérable. Le tableau suivant en fait foi. Les valeurs sont exprimées en piastres turques, dont l'une vaut environ 23 centimes.

		Importations.	Exportations.
Angleterre	P.T.	131,540,347	218,448,689
Turquie	»	47,145,498	22,357.463
France	»	24,623,462	69 600,974
Autriche	»	23,050,087	20,530,592
Syrie	»	23,058.255	17,901,958
Barbarie	»	13,289,368	2,476,392
Italie	»	12,299,687	16,845,392
Belgique	»	7,620,855	3,008,858
Grèce	»	5,086,370	1,680,062
Hollande	»	3,160,750	»
Iles Ioniennes		349,398	88,704
TOTAL en piastres turques		291,224,087	372,945,584
TOTAL en francs		66,981,540	85,777,484

C'est donc une somme totale de 152,759,024 fr. que représentent les importations et les exportations, contre 118,934,401 fr. en 1860. Ces chiffres ne représentent pas même le mouvement commercial tout entier; ils ne constatent que les opérations du port d'Alexandrie, qui jouit, il est vrai, d'un monopole presque exclusif. Le nombre des arrivages dans ce port a été de 1,844 bâtiments à voiles, dont 1,485 chargés et 359 en lest; celui des départs de 1,715, dont 1,424 bâtiments chargés et de 291 sur lest. Il était arrivé, la même année, 528 vapeurs, dont 470 chargés, et il en était parti 520, dont 462 chargés.

Le sol de l'Egypte est admirablement propice à la culture du cotonnier, et le bassin du Nil pourrait devenir un des principaux centres de production de cette plante textile, qui, d'ailleurs, paraît affectionner particulièrement la terre africaine. C'est vers 1820 que cette culture fut inaugurée en Egypte, et l'année suivante, Alexandrie exportait déjà plus d'un million de kilogrammes de coton, quantité qui ne tarda pas à être largement dépassée. On peut en juger par les chiffres suivants, qui représentent en kilogrammes l'exportation générale pendant une période de 10 ans, et la part de l'Angleterre dans cette exportation :

	Exportation générale.	Pour l'Angleterre.
1850	20,865,000	8,502,000
1851	13,747,000	6,666,000
1852	30,091,000	20,758,000
1853	19,880,000	12,715,000
1854	19,726,000	10.579,000
1855	23,764,000	14,178,000
1856	24,652,000	25,588,000
1857	22,428,000	11,113,000
1858	23,723,000	17,319,000
1859	22,314,000	17,085,000

On avait lieu d'espérer, en 1861, une recette de coton bien supérieure à celle de 1860; mais un désastre terrible est venu frapper l'Egypte. On sait qu'elle doit toute sa prospérité aux inondations du Nil; si les eaux n'atteignent pas une hauteur con-

venable, les terres ne sont qu'insuffisamment arrosées et l'année est médiocre ou mauvaise. Si la crue, au contraire, est trop forte, les campagnes sont dévastées. C'est ce qui est arrivé au mois d'octobre 1861.

C'est dans la haute Egypte que les eaux ont commencé à rompre les digues, à la fin du mois de septembre, en envahissant les champs de canne à sucre, de maïs, etc. L'énorme torrent devenant plus fort et plus irrésistible en descendant, il a renversé la plupart des poteaux du télégraphe électrique et coupé, sur plusieurs points, les grandes jetées du chemin de fer; de sorte que les communications ont été complétement interrompues entre le Caire et Alexandrie. Le pays n'était qu'une immense nappe d'eau, au-dessus de laquelle on apercevait çà et là des oasis, des villages, des hauteurs et des digues sur lesquelles les habitants s'étaient réfugiés à la hâte, avec les bestiaux, les gerbes de maïs et tout ce qu'ils avaient pu sauver du naufrage. Les pertes ont été incalculables. La récolte du millet et celle du maïs, qui forment la base de l'alimentation, ont été presque entièrement détruites, et celle du coton a eu beaucoup à souffrir. Une multitude d'animaux domestiques ont péri, des milliers de familles ont été ruinées. On avait craint un désastre beaucoup plus terrible encore qu'il n'a été, parce qu'on redoutait un séjour prolongé des eaux dans les champs, ce qui aurait rendu impossibles les semailles d'hiver; mais cette appréhension ne s'est pas, heureusement, réalisée. Des récriminations amères se sont élevées, après ce malheur public, contre le gouvernement. On lui reprochait d'avoir négligé les canaux, qui auraient facilité l'écoulement des eaux et l'entretien des digues, qui les auraient arrêtées; on se plaignait en même temps de l'influence funeste du barrage, œuvre colossale, qui a exigé des sacrifices hors de proportions avec les faibles services qu'il peut rendre, et qui, en mettant obstacle à l'écoulement des eaux, les a forcées de se répandre dans les campagnes. Ces reproches ne sont pas sans fondement; mais il serait injuste de faire peser sur le gouvernement actuel toute la responsabilité de l'incurie de ses prédécesseurs. L'inondation de 1861 a fait comprendre, d'ailleurs, au vice-roi la nécessité de sauvegarder, s'il est possible, l'Egypte contre le renouvellement de ce fléau. Il a organisé un corps d'ingénieurs et d'inspecteurs chargés de veiller constamment à l'entretien des digues et des travaux, et de signaler tous les cas de négligences locales.

Le vice-roi d'Egypte se proposait depuis longtemps de visiter l'Europe. Il a mis ce projet à exécution. Partant d'Alexandrie, il est arrivé le 1er mai 1862 à Messine, et s'est rendu immédiatement à Naples, où il a pu voir les ovations faites à Victor-Emmanuel dans l'ancienne capitale du royaume des Deux-Siciles, et assister au grand spectacle nautique donné par la flotte française au roi d'Italie. Passant ensuite par Rome et parcourant l'Italie, il est arrivé à Paris, où il a reçu l'hospitalité dans le palais même des Tuileries. Il a ensuite visité l'Angleterre et d'autres pays. Al. Bonneau.

ÉLECTRICITÉ. Nous nous occuperons, cette année, des câbles sous-marins, de la conductibilité de la terre, de la théorie des condensateurs, de la vitesse de l'électricité, de l'unité d'intensité et de résistance, des transports par les courants et de l'étincelle d'induction.

Etudes des câbles sous-marins. Les nombreux cas d'insuccès des câbles sous-marins qu'on a eu à regretter dans ces derniers temps et leurs fréquentes altérations ont provoqué récemment une foule de recherches et d'études qui ont jeté quelques lumières sur cette question si complexe de la science électrique, et qui auraient dû logiquement précéder les essais qu'on a faits de ces câbles sur une grande échelle. Grâce à ces recherches on est aujourd'hui beaucoup mieux fixé sur les conditions de leur construction, sur la manière de les poser et de leur appliquer l'électricité, et sur les phénomènes particuliers auxquels ils donnent lieu. Si on avait eu dans l'origine toutes ces connaissances, on aurait été bien certainement plus prudent, et on ne se serait pas exposé à ce que sur vingt-trois mille kilomètres de câbles immergés, quinze mille fussent mis, en si peu d'années de service, hors d'état de fonctionner. Cette science n'est du reste encore aujourd'hui qu'à son début, et il reste encore beaucoup à apprendre avant d'arriver à prévenir toutes les difficultés qui surgissent à chaque pas dans ce genre de transmission télégraphique. Mais si on ne peut prévoir toutes ces difficultés, on connaît du moins les principaux phénomènes qui sont en jeu, et c'est déjà beaucoup, car un homme averti en vaut deux, dit le proverbe.

Il était d'abord essentiel d'être bien fixé sur le phénomène de la condensation électrique produit par la réaction du courant à travers l'enveloppe isolante du conducteur. Ce phénomène est-il simple comme celui produit dans les condensateurs, ou se complique-t-il d'autres effets? C'est ce qu'ont recherché plusieurs physiciens, entre autres, MM. Gaugain, Siemens, Guillemin, Gounelle, Thomson, etc., et il est résulté de leurs savants travaux que l'enveloppe isolante des câbles sous-marins, tout en provoquant un effet très-marqué de condensation, jouit d'une conductibilité propre qui permet à l'électricité de se propager par cette voie d'une façon particulière, et qui contribue beaucoup aux effets si anormaux qu'on a remarqués dans les transmissions électriques à travers ces sortes de circuits. On a reconnu également que la capacité inductive de ces enveloppes isolantes varie suivant leur nature, leur épaisseur et la forme géométrique de leur section, par rapport à l'âme métallique du câble, et peut ne pas être dépendante de leur pouvoir conducteur; par suite,

cette capacité peut être représentée par une quantité qui doit être constante pour une même espèce de câble; tandis que le pouvoir conducteur est soumis aux lois de la section et de la longueur. De plus, la capacité inductive est indépendante des défauts d'isolement des câbles. Ces deux propriétés exercent du reste leurs effets presque parallèlement; ainsi c'est la substance qui isole le mieux, qui a le pouvoir condensant le plus faible. Quant à la part qui revient à chacune d'elles dans les effets produits sur les câbles sous-marins, elle est assez difficile à déterminer. Suivant MM. Gounelle et Guillemin, le rôle le plus important serait réservé à la condensation, et ce serait à elle qu'on devrait attribuer le courant de décharge qui suit immédiatement l'émission d'un courant à travers les câbles. Le rôle de la conductibilité de l'isolant serait d'absorber lentement une partie de l'électricité du conducteur, de la propager latéralement ou de la perdre par dérivations, et de fournir dans le conducteur, après l'interruption du courant, une décharge très-lente qui se continuerait longtemps après que le courant de condensation, dont nous avons précédemment parlé, aurait cessé. Il paraîtrait même que le sens du courant transmis aurait une grande influence sur cette conductibilité, et qu'elle serait plus grande avec les courants positifs qu'avec les courants négatifs. Enfin, il résulte de ces différentes réactions, que la rapidité de propagation du courant transmis gagne considérablement à ce que la pile soit aussi peu résistante que possible.

Plusieurs physiciens ont recherché les rapports des capacités inductives des différentes substances isolées employées pour les câbles sous-marins, et ils ont trouvé que si cette capacité est représentée par 1 pour la gutta-percha, elle est représentée par 0,7 pour le caoutchouc et par 0,8 pour l'isolant de Wray. La résistance de l'enveloppe de gutta-percha peut d'ailleurs être estimée pour une épaisseur moyenne de 3 millimètres 62, et une longueur de 1,852 mètres à 24 millions de kilomètres de fil télégraphique de 4 millimètres de diamètre. C'est l'isolement le plus parfait qu'on ait obtenu jusqu'ici avec cette substance. Le caoutchouc isole pourtant encore mieux.

Quant à la propagation de l'électricité sur les lignes sous-marines, elle présente des effets particuliers qui ne semblent pas être en rapport avec les lois ordinaires de la transmission électrique. Ainsi, quand on envoie des courants positifs, c'est-à-dire, quand le câble est mis en rapport avec le pôle positif de la pile, le courant est à la station de départ plus fort au moment de la fermeture du circuit que quelques instants après; tandis que le contraire a lieu, quand on envoie des courants négatifs. D'un autre côté l'intimité définitive qui n'est obtenue qu'au bout d'un temps assez long (un quart d'heure pour la ligne d'Algérie), est plus grande à la station d'arrivée avec les courants négatifs qu'avec les courants positifs. Ces effets tiennent au défaut d'isolement du câble et à ce que la perte est plus grande quand le courant se trouve dérivé d'une petite surface conductrice à une grande que dans le cas contraire. Quoi qu'il en soit, toujours est-il que, pour les courants positifs dont on a fait jusqu'ici exclusivement usage, les charges électriques des câbles sont proportionnelles aux sinus de la moitié de l'angle de l'écart primitif. C'est-à-dire, qu'en désignant par Q Q' les charges électriques de deux câbles, *a* et *a'* les écarts de l'aiguille de la bascule des sinus, on aurait

$$Q : Q' :: \sin\frac{a}{2} : \sin\frac{a'}{2}$$

De plus on a reconnu que pour deux câbles différents, mais formés des mêmes matières, on a entre les charges électriques la proportion

$$Q : Q' :: \frac{nl}{\log\frac{r}{\rho}} : \frac{n'l'}{\log\frac{r'}{\rho'}}$$

n n' étant le nombre d'éléments des piles, *l* et *l'* les longueurs des deux câbles, *r*, *r'* les rayons extérieurs de l'enveloppe isolante, ρ et ρ' les rayons des fils de cuivre.

Enfin *t* et *t'* représentant les intervalles de temps, on a trouvé qu'il faut à une charge donnée pour apparaître à l'extrémité des deux câbles

$$t : t :: \frac{l^2}{\rho^2 \log\frac{r}{\rho}} : \frac{l'^2}{\rho'^2 \log\frac{r'}{\rho'}}$$

On peut, d'après ces formules, connaître la charge et le temps qu'il faut pour la propagation de l'électricité dans une ligne sous-marine, quand la charge et le temps de propagation sont connus pour un câble donné.

Les câbles sous-marins immergés recouverts d'une armature métallique sont-ils dans de plus mauvaises conditions, relativement à la propagation électrique, que des câbles également immergés dépourvus de cette armature ? Cette question étudiée par plusieurs savants a été résolue d'une manière contradictoire. D'après M. Gounelle, l'effet serait exactement le même ; mais, suivant M. Marié Davy, au contraire, la présence de cette armature rendrait la transmission électrique 100 ou 130 fois plus lente ! ! ! Ces chiffres nous paraissent dans tous les cas bien exagérés, car l'enveloppe liquide joue exactement le même rôle que l'enveloppe métallique ; et, en admettant qu'en raison de la différence de conductibilité des deux enveloppes, l'action inductive soit plus grande sur le métal que sur le liquide, l'effet de ralentissement de la transmission ne peut jamais être dans la proportion indiquée plus haut. M. Marié Davy fait du reste intervenir dans la propagation du courant le phénomène de *diffusion* électrique observé par MM. Fizeau et Gounelle, et qui fait que la tête d'une onde électrique marche plus vite que la queue. Mais ce phénomène existe-t-il réellement ?... On pourrait en douter, car suivant

M. Gaugain, il ne serait qu'une conséquence de la propagation électrique pendant sa période variable. Quoi qu'il en soit, la durée de l'état variable est très-considérable dans les câbles sous-marins, et peut atteindre jusqu'à un quart d'heure dans le câble d'Algérie, ainsi que cela résulte des expériences de M. du Colombier.

Nous ne parlerons pas des moyens employés par MM. Guillemin, Siemens et Gounelle, pour mesurer la capacité inductive des enveloppes isolantes des câbles, pas plus que des moyens employés pour la mesure de leur charge et de leur résistance, car cela nous entraînerait beaucoup trop loin; on trouvera tous ces détails dans le tome V de mon exposé des applications de l'électricité (1862).

Recherches sur la conductibilité de la terre. — Le travail, que nous venons de mentionner et que nous avons entrepris pour l'administration des lignes télégraphiques du gouvernement français, a été fait principalement en vue d'étudier les causes physiques qui peuvent réagir avantageusement ou désavantageusement dans les transmissions électriques, à travers les circuits télégraphiques. Les expériences que nous avons exécutées sur une ligne d'essai, composée de vingt fils de 1,735 mètres de longueur chacun, nous ont démontré :

1° Que de l'oxydation inégale de deux plaques de fer enterrées dans des terrains différemment humides résulte, à travers le fil de ligne réunissant ces deux plaques, un courant analogue à ceux que l'on obtient par l'enterrement de plaques cuivre et zinc, courant d'autant plus énergique, que la différence d'humidité entre les deux terrains est plus grande, et dont la direction est toujours du terrain le plus sec au terrain le plus humide.

2° Que par cela même que, deux terrains situés à une certaine distance l'un de l'autre sont forcément dans des conditions d'humidité différentes, il doit arriver que tout circuit télégraphique doit être sillonné par un courant, dit tellurique, qui peut réagir, suivant sa force, sur les transmissions électriques à travers ces circuits, mais toujours d'une manière très-faible relativement.

3° Que la grandeur très-différente de deux plaques de métal oxydable, mises en rapport avec le sol, aussi bien que l'état différent d'oxydabilité de leurs surfaces, sont encore des causes suffisantes pour produire à elles seules des courants à travers les circuits télégraphiques.

4° Que la résistance du sol varie, non seulement suivant la grandeur des plaques enterrées, mais encore suivant la grandeur relative de celles-ci et la manière dont la pile se trouve mise en communication avec elles.

5° Que si l'une des plaques est très-grande et l'autre très-petite, la résistance du sol sera beaucoup moins grande quand le courant ira (à travers le sol) de la petite plaque à la grande, que quand le contraire aura lieu ; et, de plus, cette résistance restera constante dans le premier cas, tandis qu'elle augmentera progressivement dans le second avec la prolongation de la fermeture du circuit.

6° Que ces effets sont d'autant plus marqués relativement que le circuit est plus résistant.

Nous expliquons tous ces effets par la polarisation des lames enterrées, qui est d'autant plus grande que la surface conductrice électro-positive sur laquelle s'effectuent alors les effets nuisibles de la polarisation, est plus grande. Nos conclusions pratiques les plus importantes sont :

1° Que toutes les fois qu'on peut avoir à sa disposition des lames métalliques de grande surface en contact avec le sol et surtout un sol humide, telles que, conduites d'eau, de gaz, etc., d'une ville, il faut toujours les choisir de préférence pour établir la communication des lignes télégraphiques avec la terre.

2° Que quand on est obligé d'employer une plaque enterrée dans le sol à l'une des stations, alors que l'autre plaque est constituée par une conduite d'eau ou de gaz, il faut que le pôle positif de la pile de la station, où est enterrée la petite plaque, soit mis en communication avec elle, tandis que le contraire aura lieu à l'autre station.

3° Que cette précaution deviendra encore beaucoup plus importante, quand la plaque en question sera immergée dans un puits ; car le courant tellurique s'ajoutera alors au courant de la pile, et les effets de polarisation, qui seront plus marqués, se trouveront avec la disposition que nous indiquons, dans les conditions les moins désavantageuses possibles.

4° Qu'avec des plaques de mêmes dimensions aux deux stations, la disposition de la pile par rapport à elles devient tout à fait indifférente.

5° Que, dans les conditions ordinaires, il n'est pas avantageux d'employer le sol comme complément d'un circuit quand celui-ci ne dépasse pas 4 ou 5 kilomètres.

Théorie des condensateurs. — M. Gaugain a continué l'année dernière ses recherches sur les condensateurs, recherches dont nous avons indiqué les premiers résultats dans *l'Annuaire* de 1861. Il a présenté sur ce sujet quatre mémoires à l'Institut, qui démontrent définitivement que la condensation électrique n'est qu'un cas de la propagation électrique à travers les mauvais conducteurs, cas prévu par Ohm, et qui a sa formule. Ces nouvelles recherches ont porté sur les condensateurs planes et sur les condensateurs sphériques.

Vitesse de l'électricité. — On a vu, dans notre article de l'année dernière, qu'il résultait des expériences de MM. Gaugain, Guillemain, etc., qu'il n'y avait pas à proprement parler de vitesse de l'électricité, mais bien un temps de fluctuation électrique pendant lequel l'intensité augmente à une des extrémités du circuit alors qu'elle diminue à l'autre, et qui atteint sa limite extrême lorsque le courant étant arrivé à son maximum se trouve avoir la même intensité en

tous les points du courant qu'il parcourt. M. Marié Davy prétend qu'outre ce mode de transmission, qui est celui de la chaleur, l'électricité a une vitesse propre comme la lumière, et que la résistance plus ou moins grande des conducteurs au passage du courant, tient uniquement à la plus ou moins grande proportion de ce mouvement électrique qui se transmet de l'éther aux particules du corps ; en sorte que cette résistance ou son coefficient ne serait que la mesure de la masse qui participe au mouvement électrique. Il en résulterait que les métaux seraient diélectriques comme le verre est diathermane, et que le verre et la résine seraient analectriques comme les métaux sont athermanes.

Unité d'intensité et de résistance. — Depuis longtemps, les physiciens font de vains efforts pour établir des mesures communes d'intensité et de résistance à la conductibilité. Chacun a son étalon et ne veut pas adopter celui de son voisin. M. Siemens a cherché à vaincre cet entêtement des physiciens en appliquant à la mesure des résistances des câbles sous-marins une unité de résistance qui porte aujourd'hui son nom et qu'on paraît généralement disposé à adopter. Cette unité déjà proposée depuis longtemps par MM. Pouillet et Marié Davy est la résistance d'une colonne de mercure distillé ayant un millimètre de section. Elle équivaut à un fil télégraphique de 4 millimètres de diamètre et de 100 mètres de longueur. Quant à l'unité d'intensité, il n'en existait pas une, puisque les mesures prises jusqu'à présent étaient estimées en fonction d'une échelle arbitraire (la division du cercle) et dépendaient de la sensibilité de l'instrument. M. Marié Davy a cherché à combler cette lacune en prenant pour mesure de l'intensité un effet matériel, durable, déterminé par le courant lui-même et capable de se reproduire toujours dans les mêmes conditions. Après de nombreuses recherches, il a reconnu que la meilleure unité qu'on pourrait adopter serait la millième partie du courant qui, en une heure, réduirait 108 milligrammes d'argent dans une solution concentrée de nitrate d'argent. Le choix de ce sel a été motivé par les raisons suivantes : 1° il fournit un dépôt peu adhérent aux électrodes de platine avec des courants énergiques ; 2° les poids de ces dépôts sont toujours exactement entre eux comme les intensités du courant quelles que soient les dimensions et les formes des électrodes ; 3° le volume, le degré de concentration de la dissolution et la température n'influent en rien le rapport qui existe entre l'intensité du courant et la quantité d'argent précipité. M. Marié Davy montre, du reste, que les appareils rhéométriques (pour la mesure des courants), fondés sur les décompositions chimiques, ont des avantages que ne présentent pas les autres, parce qu'ils accumulent les effets avec le temps ; ainsi il a reconnu, et pour mesurer par cette méthode des influences électriques qui étaient inappréciables, avec les appareils ordinaires, par exemple, la valeur des dérivations de courant sur les poteaux télégraphiques par un temps sec. Si l'on considère qu'on peut toujours, par des mesures comparatives, savoir à quel poids d'argent précipité correspond l'intensité d'un courant capable de faire dévier d'un nombre de degrés donné une boussole des sinus, on comprendra facilement qu'il sera facile de transformer les indications de la boussole en unités Marié Davy, et cette mesure représentera cette fois quelque chose à l'esprit. Nous faisons donc des vœux pour que cette unité soit adoptée généralement.

Etudes sur le rôle de la partie centrale des noyaux de fer des électro-aimants par rapport à l'attraction qu'ils exercent. Ces études, faites dans le but de reconnaître la meilleure disposition à donner aux électro-aimants, m'ont fait reconnaître que la plus grande force des électro-aimants à noyau plein sur les électro-aimants à noyau creux ne devait être attribuée qu'à la plus grande étendue de la surface polaire destinée à produire à l'attraction ; qu'en conséquence, des électro-aimants à noyau creux, munis à leur extrémité polaire d'un disque de fer, ont tout autant de puissance que les électro-aimants à noyau plein.

Transports matériels produits par les courants électriques. — Il y a déjà longtemps, M. Wiedmann avait constaté, par des expériences nombreuses et intéressantes, les lois de transport des liquides à travers les diaphragmes poreux sous l'influence du courant électrique. Dernièrement, M. Quinke a étudié cette question sans avoir recours à des cloisons poreuses et par rapport aux particules solides, et il était arrivé à conclure : 1° qu'avec des précautions convenables, la plupart des liquides peuvent subir un mouvement de transport dont le sens varie non-seulement suivant leur nature, mais encore suivant celle de la paroi intérieure des tubes qui les contiennent ; 2° que les quantités de liquide entraînées sont proportionnelles à l'intensité du courant et à la force électro-motrice du générateur électrique, et peuvent être plus ou moins grandes suivant la conductibilité des liquides ; 3° que le sens du transport à travers les cloisons poreuses varie également suivant la nature de celles-ci ; 4° que les particules matérielles en suspension dans un liquide sont également transportées par les courants, mais généralement en sens contraire des liquides. Toutefois le sens de ce transport dépend de leur nature, de la nature de la substance avec laquelle elles sont en contact, de leur grosseur relative et de leur position au milieu du tube contenant le liquide ou sur ses bords ; 5° que la vitesse du transport de ces particules est proportionnelle à la quantité d'électricité qui traverse le liquide et indépendante de la colonne liquide traversée.

Recherches sur l'étincelle d'induction. — Les recherches sur l'étincelle d'induction continuent

toujours à être l'objet de la préoccupation de nombreux physiciens. M. Gaisseler, l'habile fabricant des tubes vides dans lesquels l'étincelle d'induction se montre si splendide, ayant remarqué que le vide fait sur de l'acide sulfurique de Nordhausen donne lieu à une phosphorescence remarquable après le passage de l'étincelle, communiqua ce fait à M. Morren qui fit sur ce genre de phosphorescence des gaz une série de recherches des plus intéressantes desquelles il résulte : 1° que les gaz raréfiés, même l'oxygène, ne peuvent devenir phosphorescents, sous l'influence de l'étincelle d'induction, qu'autant qu'ils sont mélangés, et que cette phosphorescence acquiert un bien plus grand développement quant à ce mélange viennent s'ajouter des vapeurs d'acides ; 2° que cette phosphorescence provient de la décomposition et de la récomposition d'un corps singulier bien connu des chimistes, et qui, n'ayant pas de nom, a pour formule AZO^3 $2SO^3$. C'est le corps qui se produit dans la fabrication de l'acide sulfurique. « Lorsqu'il est en vapeur et très-raréfié, dit M. Morren, l'étincelle, en le traversant, le sépare en deux parties AZO^3, et $2SO^3$, qui n'ont l'une pour l'autre que des affinités très-faibles; mais lorsque l'électricité cesse de passer, les éléments précédents ne peuvent se trouver en présence, à l'état de vapeur et surtout en présence de l'oxygène, sans constituer de nouveau le composé. Pendant ces évolutions moléculaires et pendant que les deux parties du composé sont séparées, la phosphorescence se maintient. Tout porte à croire que c'est l'acide sulfurique anhydre qui, dans son passage de l'état de vapeur à l'état solide, est le siége de cette manifestation lumineuse. » Les nouveaux tubes qu'a préparés M. Gaisseler dans ces conditions sont réellement extrêmement beaux et curieux. De son côté, M. Faye, continuant ses expériences pour la démonstration de la force répulsive de la chaleur, a fait voir que la présence de vapeurs métalliques au sein d'un vide très-bien fait, exerce une influence considérable sur la couleur et les stratifications de la lumière d'induction qui, de rose qu'elle est ordinairement, passe au jaune avec des vapeurs de sodium, au bleu avec des vapeurs de zinc et de bismuth, au lilas avec des vapeurs d'antimoine et d'arsenic, au vert avec des vapeurs de cadmium ou de mercure, en même temps que les stratifications deviennent plus nettement accusées, moins nombreuses et plus larges.

Les anneaux colorés produits par la décharge de l'étincelle sur des plaques métalliques polies, qui avaient été l'objet de mes recherches, il y a déjà longtemps, ainsi que de celles de M. Grove, ont été dernièrement étudiés par M. Riess au point de vue des différences qu'ils présentent, la plaque étant positive ou négative. Il est résulté de ces différents travaux la constatation d'une particularité qui a été appliquée avec avantage aux chronographes électriques. C'est que la partie centrale des anneaux produits par la décharge d'une étincelle sur une lame d'argent, est occupée, quand cette plaque est positive, par un petit point blanc qui n'est guère visible qu'à la loupe, mais qui est d'une netteté telle qu'il peut servir de repère pour la constatation du point d'où a jailli le trait de feu de l'étincelle. On comprend d'après cela qu'il peut fournir des indications précises lorsqu'on emploie l'étincelle d'induction comme organe traceur ; ce qui a lieu dans le chronographe électrique de M. Martin de Brettes et celui de MM. Schultz et Lissajous.

Il y a quelques années, j'avais démontré que l'interposition d'une lame de verre entre les deux rhéphores de la machine de Ruhmkorff n'empêchait pas la décharge de se produire, et que celle-ci pouvait même se manifester sous forme d'une pluie de feu entre deux plaques de verre interposées dans le circuit et séparées l'une de l'autre par un intervalle de 1 ou de 2 millimètres. M. Grove a reconnu qu'un effet du même genre se reproduit dans un électrolyse dont les deux électrodes sont séparées par une cloison isolante. Ainsi, un flacon florentin rempli d'eau acidulée, ayant été plongé dans un vase plus grand, également rempli d'eau acidulée, et deux baguettes de Wollaston étant immergées dans les liquides de ces deux vases, la décomposition de l'eau a pu s'effectuer sous l'influence du courant induit de la machine de Ruhmkorff et a même donné lieu à un effet de polarisation tellement énergique que l'effet électrique s'est arrêté au bout de quelque temps pour recommencer par suite du renversement du courant. Cette expérience démontre que les décompositions électrolytiques peuvent s'effectuer par induction sous l'influence de courants doués d'une suffisante tension.

Plusieurs travaux sur cette question ont encore été entrepris par MM. Poggendorff, Gassiot, Rutlinger, les uns s'en rapportant aux effets calorifiques de l'étincelle condensée, les autres aux dépôts métalliques produits dans les tubes de Gaisseler, les autres au phénomène de la stratification. Mais ces travaux sont trop techniques pour que nous puissions en parler ici. Il en est de même des nombreux mémoires présentés par M. Marié Davy sur la pile considérée comme puissance mécanique, et de ceux que j'ai présentés moi-même sur les variations des constantes voltaïques.

Nous ne ferons aussi que rapporter, également pour le même motif, les travaux d'ailleurs très importants de MM. Abria sur les lois de l'induction électrique dans les masses épaisses, de M. Marié Davy sur le pouvoir conducteur des solutions salines, de M. Volpicelli, sur la polarité électro-statique, et nous terminerons notre revue en signalant d'une manière toute particulière les beaux travaux que M. Becquerel a entrepris dernièrement sur la production électrique de la silice et de l'alumine

sous l'influence des courants induits de la machine de Ruhmkorff. TH. DU MONCEL.

EMIGRATION. — D'habitude, l'émigration atteint un large développement lorsque le travail ou le pain font défaut à l'ouvrier dans sa mère-patrie européenne. L'année 1861 a produit à la fois le manque du travail par la crise économique, due surtout à la guerre américaine, et le manque du pain, suite fatale de la cherté des céréales occasionnée par l'insuffisance des récoltes; l'émigration, qui a faibli déjà en 1860, a cependant continué de décroître. C'est que, si la force répulsive qui pousse les émigrants hors d'Europe s'est accrue par suite des fâcheuses circonstances que nous venons de signaler, la force attractive qui les fait se diriger vers l'autre rive de l'Atlantique a naturellement été diminuée par la guerre civile qui désole l'Union nord-américaine: c'est, on le sait, vers cette contrée que s'était jusque-là écoulée la majeure partie de l'émigration européenne.

Cet amoindrissement de l'émigration est très-sensible en Angleterre. Au commencement de l'année 1861, et jusqu'au mois de mai, tout annonçait un courant aussi fort et plus fort peut-être que dans n'importe quelle année antérieure; à mesure cependant que le conflit américain prenait un aspect de plus en plus grave, l'émigration se ralentissait; à la fin de l'année, elle avait presque entièrement cessé: des vaisseaux qui jadis avaient transporté de 500 à 700 émigrants, en réunissaient à peine quelques douzaines. Au surplus, tandis que, dans les années précédentes, de fortes sommes étaient annuellement envoyées en Angleterre par des émigrés établis en Amérique pour aider leurs amis et parents à venir les rejoindre sur la terre étrangère où ils avaient fait fortune, on vit en 1861 s'établir un courant opposé: de l'argent fut envoyé aux parents émigrés pour les mettre en état de quitter l'Amérique et de revenir en Europe.

En tout, 179 vaisseaux d'émigrants, naviguant sous la surveillance du gouvernement ou sous le régime de l'*Art*, ont quitté en 1861 le port de Liverpool et expatrié 38,879 passagers. Ces deux chiffres se divisent comme suit: 139 vaisseaux ont transporté 1,356 passagers de cabine et 26,212 passagers de 2 et 3e classes aux États-Unis; 7 vaisseaux ont transporté 124 passagers de l'une et 1,005 passagers de l'autre catégorie au Canada; 2 vaisseaux ont transporté 526 passagers, tous de la seconde catégorie, à la Nouvelle-Galles du Sud; 30 vaisseaux ont transporté 468 et respectivement 9,090 passagers à Victoria; enfin 1 navire a transporté 89 passagers dans l'Amérique du Sud.

Il faut ajouter 348 navires, non placés sous l'*Art*, ayant transporté dans diverses parties du monde 6,761 passagers de cabine et 9,387 passagers d'entre-ponts, ensemble 16,148. Le total des émigrés ayant quitté le port de Liverpool s'élève donc à 55,027; en 1860, le même port avait expédié 84,774 émigrants, dont 68,283 sous le régime de l'*Art*. Sur le total des émigrants de 1861, *via* Liverpool, il y avait 11,591 Anglais, 20,343 Irlandais et 2,071 Ecossais; le reste appartenait à des pays étrangers.

Nous ne possédons pas encore les chiffres des émigrants qui ont pu être expédiés des autres ports anglais. D'ordinaire le port de Liverpool accapare les deux tiers des émigrants: en 1859 et en 1860, c'était 80,855 et 83,774 sur un total de 120,432 et de 128,257 émigrants partis de tous les ports anglais réunis. En admettant, ce qui est fort vraisemblable, que la proportion entre le port de Liverpool et les autres ports anglais soit restée la même en 1861, il y aurait à augmenter de moitié le chiffre ci-dessus de 55,000 émigrants. L'émigration de tous les ports britanniques aurait donc atteint en 1861 un total de 82,500 personnes.

C'est une diminution de plus d'un tiers sur 1860, et le chiffre le plus faible qu'on ait constaté en Angleterre depuis que la famine en Irlande et plus tard la découverte des mines d'or californiennes et australiennes avaient imprimé une si forte impulsion au courant expatriateur. Depuis 1845, en effet, le nombre des émigrants expédiés des ports britanniques s'est élevé aux chiffres que voici:

ANNÉES.	ÉMIGRANS.	ANNÉES.	ÉMIGRANS.
1845	93,501	1853	329,337
1846	129,851	1854	323,429
1847	258,270	1855	276,807
1848	248,089	1856	176,554
1849	299,498	1857	212,875
1850	288,849	1858	113,972
1851	335,966	1859	120,432
1852	368,764	1860	128,469

Soit pour les 16 années où l'émigration était particulièrement forte, un total de 3,397,263 individus. Dans les 30 années précédentes, c'est-à-dire de 1815 où l'émigration commence à être constatée, jusqu'en 1844, le chiffre des expédiés s'élève à 1,648,804. En y ajoutant le chiffre présumé de 1861, on obtient un total rond de 5,128,000 individus qui, de 1815 à 1861, se seraient embarqués dans les ports anglais dans un but d'expatriation. Sur cette masse d'émigrants un peu plus de 60 0/0 sont absorbés par les États-Unis; 24 0/0 vont aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord; 14 0/0 en Australie et à la Nouvelle-Zélande; le reste en divers autres endroits.

On sait qu'après l'Angleterre c'est l'Allemagne qui fournit le contingent le plus considérable à l'émigration européenne. Il y a cependant deux points par lesquels diffèrent les émigrations anglaise et allemande et dont l'influence devait se faire particulièrement sentir en 1861. Le premier, c'est que plus d'un tiers des émigrants anglais se dirige vers les colonies anglaises, tandis que l'émigration allemande, la mère-patrie n'ayant pas de colonies, va presque tout entière aux Etats-Unis. On comprend dès lors que l'influence déprimante

de la crise américaine sur l'émigration a dû être bien autrement forte en Allemagne qu'elle ne l'a été en Angleterre. En second lieu, tandis que l'émigration anglaise est produite en partie par la misère qui pousse à chercher ailleurs des moyens d'existence, en partie par l'attrait des espérances et des illusions que suscitent certaines contrées lointaines, l'émigration allemande est, dans une certaine mesure, déterminée par le mécontentement politique. L'amélioration qui depuis l'année dernière s'est, à cet égard, opérée en Allemagne, et le vif mouvement de régénération politique et économique qui s'y manifeste, n'ont donc pu manquer d'amoindrir la force de l'impulsion qui, depuis 1849 surtout, avait poussé tant d'Allemands à s'expatrier. On peut ainsi, en attendant les chiffres précis, hardiment présumer que l'émigration allemande a également continué en 1861 sa marche descendante et qu'elle est restée fort au-dessous du chiffre de 1860.

On ne connaît pas exactement, il est vrai, ce dernier chiffre. Malgré les efforts tentés depuis quelque temps par différents États allemands pour être bien renseignés sur le mouvement d'expatriation, la statistique officielle et d'ensemble sur l'émigration allemande continue de figurer parmi les pieux désirs que la patience germanique ne se lasse pas de formuler. Les seules données certaines sur le mouvement allemand d'émigration sont celles fournies par les listes des ports de Brême et de Hambourg. L'un et l'autre port avaient vu en 1860 se relever le chiffre des émigrants, fortement déprimé jusque-là par le contre-coup de la grande crise américaine de 1857. Voici quel a été le mouvement d'émigration durant la période décennale de 1851 à 1860 dans les deux ports hanséatiques :

ANNÉES.	BRÊME.		HAMBOURG.	
	Navires.	Émigrans.	Navires.	Émigrans.
1851............	236	37,493	121	12,279
1852............	339	58,551	143	21,916
1853............	287	58,511	127	18,969
1854............	362	76,875	163	32,850
1855............	168	31,550	87	15,663
1856............	196	36,517	119	24,286
1857............	162	49,399	127	28,595
1858............	237	23,095	98	18,482
1859............	120	22,098	78	12,753
1860............	144	30,128	75	15,992

Les expéditions, dans l'un et l'autre port, par contre, ont fortement diminué en 1861 : Hambourg n'a expédié que 13,215 et Brême que 17,597 émigrans. Sur le premier chiffre, il y a 5,472 émigrans transportés en bateaux à vapeur, 8,063 en bateaux à voiles, et 675 émigrants conduits seulement à Hull et Liverpool où ils se sont embarqués pour le Nouveau Monde. En 1858, le chiffre de ces émigrants indirects expédiés de Hambourg avait été de 8,977; il n'était plus que de 1,296 en 1860. D'autres émigrants allemands prennent la voie de terre pour se rendre dans les ports français, belges ou néerlandais, où ils s'embarqueront pour leur pays de destination. Ce pays de destination c'est l'Amérique du Nord pour les 4/5 des émigrants allemands; on estime, d'après des données plus ou moins précises, que dans les quarante années finissant avec 1860 (l'émigration est tout à fait insignifiante avant 1820), les États-Unis ont reçu de l'Allemagne plus de 1,500,000 immigrants.

C'est encore l'Allemagne qui pourvoit en majeure partie aux transports d'émigrés qu'effectue le port d'Anvers. Mais là aussi, les expéditions, si subitement et si fortement accrues de 1846 à 1856, décroissent à vue d'œil; on s'en convaincra par le tableau que voici :

Années.	Émigrans	Années.	Émigrans	Années.	Émigrans.
1846	13,178	1851	9,243	1856	10,010
1847	14,612	1852	14,428	1857	13,323
1848	11,073	1853	15,262	1858	4,080
1849	10,260	1854	25,843	1859	1,320
1850	7,016	1855	7,434	1860	2,442

On voit donc que le chiffre de 1860 est de beaucoup inférieur au chiffre atteint même avant 1846 En 1861, le port d'Anvers n'a expédié que 2,115 émigrans. On ignore pour quelle quote-part la Belgique contribue aux expéditions de son grand port; en effet, ce que la statistique officielle désigne comme le mouvement d'émigration comprend à la fois les déplacements confondus avec les expatriations pour des contrées transocéaniques.

En France aussi, le mouvement d'expatriation, après avoir faibli dans les années 1858 et 1859, s'est quelque peu relevé en 1860, sans dépasser de beaucoup la moitié du chiffre atteint en 1857. Voici les chiffres officiels de ces quatre années avec indication des lieux de destination des émigrants :

	1857.	1858.	1859.	1860.
Europe..............	3,129	3,801	2,750	2,598
Algérie............	7,992	4,809	2,378	2,644
Colonies françaises...	41	16	»	29
Amérique du Nord...	4,119	2,156	1,675	2,049
— Sud.......	3,275	2,805	2,037	2,115
Australie............	54	56	11	»
Canada..............	32	11	»	»
Divers..............	177	150	313	655
	18,809	13,804	9,164	10,090

Il ressort de ce tableau qu'un quart de ceux qui quittent la mère-patrie vont s'établir en Algérie; un autre quart reste en Europe; les émigrations proprement dites, c'est-à-dire pour aller chercher une nouvelle patrie au delà de l'Océan, ne dépasseraient donc en moyenne le chiffre de 5,000 à 8,000 individus par an.

Toutefois, les chiffres qui précèdent sont loin d'être complets. D'abord, les navires qui transportent moins de quarante personnes n'étant pas soumis à l'inspection du commissariat, le nombre des émigrants ainsi sortis du pays n'est pas constatable; de même échappent à la statistique officielle

les départs de Marseille pour l'Algérie, parce que ces départs s'effectuent par les soins et sous la surveillance du ministère de la guerre et non du commissariat de l'émigration qui relève du département de l'intérieur. En tenant compte de toutes ces omissions, il y aurait peut-être à doubler le chiffre ci-dessus pour 1860 et à porter à 20,000 le nombre des França s émigrés en 1860. Les circonstances déjà signalées à propos de l'émigration anglaise et allemande auront aussi considérablement réduit le chiffre français en 1861.

Les expéditions dans les ports français ne se bornent pas cependant au transport des Français qui s'expatrient. Le Havre, notamment, expédie beaucoup d'émigrants étrangers, allemands pour la plupart, qui traversent tout le nord de la France pour venir s'y embarquer. En 1860, par exemple, les étrangers figurent pour 14,321 dans le total de 16,010 émigrants partis du Havre. Voici quels ont été pour les trois principaux ports de l'Empire français où l'émigration est constatée par les agents de l'État, les chiffres des expéditions dans les années 1858 à 1860 :

	1858.	1859.	1860.
Havre	13,235	10,866	16,010
Bordeaux	1,305	1,126	1,391
Bayonne	927	807	1,468

Les expéditions du port Saint-Nazaire, également contrôlées, sont insignifiantes. La communication régulière ouverte en avril 1862 entre ce port et les pays transocéaniques pourra cependant donner une impulsion nouvelle au transport des émigrans, qui voudront aller chercher fortune dans les États de l'Amérique du Nord.

Dans les autres pays, en dehors de ceux que nous venons de nommer, le mouvement des émigrations est trop faible et trop peu connu pour que nous puissions nous y arrêter. On ne lira cependant pas sans intérêt le tableau qui suit, emprunte à M. Legoyt, et dans lequel se trouvent résumés en chiffres officiels ou approximatifs, le *maximum* que les émigrations ont atteint durant la dernière décennale, dans les différents pays d'Europe :

	Années.	Émigrans.
Angleterre	1852	368,764
Allemagne	1852-54	117,232
Autriche	1854	7,223
Belgique	1856	13,261
France	1857	18,809
Hollande	1854	3,611
Norwége	1853	5,458
Suède	1854	4,243
Suisse	1854	13,100

On aurait donc pour toute l'Europe un chiffre rond de 551,700 émigrants ou 1 par 264 habitants, en prenant pour chaque pays le chiffre de l'année où le mouvement expatriateur atteignit son maximum. Si l'on tient compte des deux circonstances que voici : 1° que le mouvement d'émigration s'est fortement et généralement ralenti depuis quelques années ; 2° qu'un grand nombre des émigrants d'un pays européen deviennent les immigrants d'un pays voisin, on ne saurait évaluer au delà de 120,000 le chiffre d'habitants dont l'Europe aura été en 1861 appauvrie par l'émigration ; en 1862, l'émigration sera bien moindre encore, selon toute probabilité.

Abstraction faite de l'influence déprimante que la guerre américaine exerce pour le moment sur l'émigration européenne, il ne nous parait pas que ce mouvement soit appelé de sitôt à se raviver. La force répulsive qui poussait tant d'Européens à s'expatrier et la force attractive qui en attirait tant aux Etats-Unis ont l'une et l'autre perdu la vigueur avec laquelle elles agissaient il y a quelques années. Les contrées européennes qui croyaient avoir un excédant de population (1) s'en sont débarrassées par les émigrations successives de ces dernières années ; et puisqu'en même temps on voit presque partout se produire un sensible ralentissement dans les progrès naturels des populations (excédant des naissances sur les décès), il n'est pas à présumer qu'il y ait à s'attendre de sitôt à un nouveau trop-plein qu'il faille faire écouler par l'émigration. D'autre part, les mines californiennes et australiennes, tout en restant fort productives, sont cependant entrées dans une époque d'exploitation plus calme et plus régulière ; en moyenne le travail des mines n'est plus aussi *enrichissant* qu'il l'avait été d'abord et la grande masse des ouvriers qu'il occupe n'y gagne pas beaucoup plus qu'une dépense équivalente en argent, en efforts, en intelligence, lui ferait gagner dans telle ou telle autre branche de l'industrie, en Europe et en Amérique. Si nous ajoutons que les fortes armées permanentes qui deviennent de plus en plus la manie prédominante en Europe absorbent une foule de jeunes gens qui autrement ne sauraient peut-être s'occuper dans le vieux monde, on comprendra que le courant d'émigration, faute d'éléments, doit forcément continuer à se ralentir.

Nous terminerons par quelques données sur l'*immigration* nord-américaine ; elles complètent celles qui précèdent sur l'émigration européenne et portent sur l'année 1860, la dernière où le mouvement ait présenté une portée réelle. Le port de New-York a vu débarquer 108,682 immigrants, parmi lesquels 3,582 dont la nationalité était incertaine ou inconnue. L'Angleterre avait fourni 61,120 immigrans et l'Allemagne 37,899 ; venaient ensuite : la France avec 1,549 ; la Suisse avec 1,422 ; le Nord scandinave avec 909 ; l'Italie avec 542 ; la Hollande avec 440 et l'Espagne avec 228 ; le con-

(1) En réalité, il n'y a pas de contrée en Europe qui, avec un excellent régime politique, économique et social, ne pût nourrir le double de sa population actuelle ; le prétendu excès de population n'est que la disproportion que l'ineptie et le mauvais vouloir des hommes laissent subsister entre la richesse virtuelle et la richesse effective d'un pays.

tingent des autres Etats européens est, pour chacun, inférieur à 100 immigrans. Par contre, on voit les Indes occidentales fournir 523 et l'Amérique du Sud 110 nouveaux habitants aux Etats-Unis. Plus de la moitié des immigrans (54,,171 sur 108,682) déclaraient rester dans l'État de New-York. Le nombre des autres immigrans se répartissaient comme il suit, suivant les pays dont ils avaient fait choix. États de Pensylvania (9,512), de Massachusetts (6,371), de Ohio (5,195), d'Illinois (4,077), et de New-Jersey (3,414); la part des autres États est inférieure à 3,000 immigrants chaque.

Quant au mode de transport, 373 bateaux à voiles ont apporté 74,435 immigrants, tandis que les autres 34,247 immigrans sont arrivés sur 109 bateaux à vapeur ; la proportion de ces derniers est rapidement et fortement croissante : la répartition entre les deux moyens de transport avait été, en effet :

	BATEAUX A VOILES.		BATEAUX A VAPEUR.	
	Nombre.	Passagers.	Nombre.	Passagers.
1859.	332	61,384	105	24,218
1858.	367	67,837	84	16,389
1857.	588	164,650	69	20,236

Les bateaux à vapeur qui tendent ainsi à prendre une part de plus en plus large dans le transport des passagers, se répartissaient en 1860 entre 4 pavillons : anglais (72 steamers), hambourgeois (21), Brêmois (10), et le pavillon des États-Unis représenté par 6 steamers seulement.

Nous ne pouvons terminer cet article, sans mentionner un livre important, publié en décembre 1861 par M. A. Legoyt, secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Paris, sous ce titre : « *L'émigration européenne, avec un appendice sur l'émigration africaine, indoue et chinoise.* Cet ouvrage, auquel nous avons fait plus d'un emprunt dans cet article, a été couronné par la Société de statistique de Marseille. Il épuise tous les documents statistiques, étudie l'importance de l'émigration dans chacun des pays de l'Europe, en recherche les causes, suit l'émigrant dans la nouvelle patrie qu'il s'est choisie, indique tous les dangers qui l'attendent aussi bien que les avantages qu'il peut obtenir en s'expatriant, recherche les conséquences de l'émigration pour les pays qui la fournissent et pour ceux qui la reçoivent, et aborde tous les aspects de la question : phénomènes économiques, politiques, moraux, religieux, etc., l'auteur se livre à un examen critique des mesures législatives provoquées en Europe et dans les autres parties du monde par le mouvement de l'émigration et termine ce livre, fruit de recherches ardues, par une bibliographie détaillée qui comprend toutes les publications de quelque importance sur la matière. J. E. HORN.

ENCHÉRISSEMENT. (V. L'ANNUAIRE DE 1861.)

ENFANTS ASSISTÉS. — (V. ASSISTANCE PUBLIQUE.)

ENGRAIS. — (V. L'ANNUAIRE DE 1861.)

EPIDÉMIES. — Depuis quelques années, la France a organisé un service sanitaire qui a rendu les plus grands services, soit à la population, soit à la science elle-même. Les médecins qui consacrent à cette œuvre leur dévouement, leur vie même dans le plus grand nombre des cas, adressent tous les ans, au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, un tableau statistique rappelant les diverses conditions des épidémies observées par chacun d'eux, et le plus souvent un mémoire dans lequel sont discutées des questions de la plus haute importance. Ces travaux sont envoyés à l'Académie impériale de médecine, qui publie un rapport général sur l'ensemble du service sanitaire. L'un des membres les plus distingués de l'illustre compagnie, M. le docteur Jolly, a été chargé, pendant plusieurs années consécutives, du rapport dont nous parlons. Grâce à son extrême bienveillance, nous avons reçu communication du rapport officiel encore manuscrit. Ce que nous allons dire des épidémies de 1860 aura, en quelque sorte, un cachet officiel, puisque nous ne parlerons que d'après le rapport académique.

Il résulte des documents authentiques que 58 départements sur 89 ont été frappés par des épidémies diverses. Les 10 départements dans lesquels les épidémies se sont développées sur un plus grand nombre de communes sont les suivants : Ille-et-Vilaine, 66 communes; Charente-Inférieure, 55; Seine-et-Marne, 46; Saône-et-Loire, 44; Meurthe, 37; Maine-et-Loire, 33; Hérault, 33; Pyrénées-Orientales, 32; Haute-Vienne, 29; Allier, 24. Dans les départements du Doubs, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Loire, de la Mayenne, de l'Oise, des Basses-Pyrénées, du Rhône et du Var, on n'a compté qu'une seule commune d'atteinte. Toutes les épidémies n'ont point été signalées. La commission a pu exprimer le regret que le département de la Seine, placé dans des conditions si favorables, n'ait point apporté son contingent à l'étude des épidémies de la France. Cependant elle reconnaît que les médecins cantonnaux ont, en général, rempli ce devoir avec un zèle digne d'éloges. 23 départements ont négligé d'adresser au ministère le rapport annuel.

25 maladies diverses ont revêtu le caractère épidémique. Elles ont été observées, sur les divers points du territoire, dans les proportions suivantes : La fièvre typhoïde, 54 fois ;—la variole, 30 fois ;— l'angine couenneuse, 27 fois; — le croup et la rougeole, 20 fois ; — la diphthérie, 15 fois ; — la scarlatine, 12 fois ; — l'angine simple, 9 fois; — la dyssenterie, 9 fois ; — la coqueluche, 7 fois ;— la laryngite, 6 fois; — l'erysipèle, 3 fois; — la varioloïde et la fièvre intermittente, 2 fois; —

enfin, 1 fois seulement, la grippe, la fièvre catarrhale, les oreillons, l'ophthalmie, la méningite, la suette, une affection charbonneuse, la fièvre puerpérale, l'ictère grave, la diarrhée simple, la diarrhée infantile.

Les diverses éruptions cutanées ont été, en général, d'une bénignité extrême; toutefois on a observé, dans plusieurs localités, des accidents mortels dus à la complication de diphthérie. Dans la commune de Varennes (Allier), on a compté 13 décès sur 22 malades; dans la commune d'Alais (Gard), 13 décès sur 18 malades, proportion vraiment énorme, mais exceptionnelle.

La dyssenterie a sévi, dans le département de la Manche, avec une certaine rigueur. On a compté jusqu'à 57 décès sur 511 malades, soit environ 11 p. 100. Cette maladie est devenue cholériforme chez les enfants âgés de moins de trois ans.

La fièvre typhoïde, qui entre pour une si grande part dans les causes des décès, s'est montrée avec une bénignité relative. Dans quelques départements, elle a conservé cette gravité qui la rend si redoutable. Dans le Jura, par exemple, elle a emporté 37 sur 335 malades, soit une proportion de 11 p. 100, et dans une autre commune, 29 sur 159 malades, c'est-à-dire une proportion de 18 p. 100. Dans la Meurthe, la proportion s'est encore élevée à 21 p. 100.

Au moment où régnait sur différents points de la France une maladie presque toujours bénigne, l'ictère simple, le pénitencier de Gaillon fut tout à coup envahi par un ictère grave caractérisé particulièrement par un frisson, la suppression des urines, les vomissements d'abord bilieux, puis sanguinolents, la teinte uniformément jaune de la peau, avec taches pétéchiales, épistaxis, hémorrhagie intestinale, gêne de la respiration jointe à un grand désordre de la circulation sanguine. Cette forme insolite dans nos climats a pu, non sans raison, être appelée par M. le docteur Carville la fièvre jaune des pays tempérés. Sur 47 malades du pénitencier atteints de la maladie, 11 avaient succombé en quelques semaines, c'est-à-dire plus de 23 p. 100.

Nous ne pouvons suivre le rapport dans toute son étendue. Disons seulement que l'année 1860 a été l'une des plus heureuses, depuis longtemps, par le nombre restreint des épidémies qu'elle a vu éclore. Disons encore, qu'à une seule exception près, les maladies qui se sont produites sous forme épidémique sont les seules maladies qui règnent habituellement dans nos climats.

Les efforts tentés par les épidémistes eux-mêmes, ainsi que par la commission permanente de l'Académie, pour parvenir à la connaissance de la cause des diverses épidémies, sont restés infructueux. S'il est vrai que l'on sache quelque chose de la cause réelle d'un certain nombre des maladies qui règnent habituellement sous nos yeux, il faut renoncer à affirmer pourquoi ces maladies revêtent tout à coup le caractère épidémique. Les eaux stagnantes dans lesquelles se trouvent des végétaux en putréfaction donnent naissance à la fièvre intermittente dite paludéenne. Mais pourquoi la maladie se montre-t-elle à des époques irrégulières quand la cause présumée est permanente? et surtout, pourquoi s'étend-elle, un certain jour, sur toute la contrée; pourquoi cette maladie prend-elle subitement une gravité insolite?... C'est ce que la science moderne n'a pas encore découvert.

D[r] Bourdin.

ÉQUATEUR. — *Président*, M. Garcia Moreno; *Vice-Président*, M. Cueva; *Consul général de France*, M. Favre; *Ministre résident à Paris*, M. Antonio Florès.

Une année passée sans convulsions intérieures est un fait assez rare dans les annales d'une république hispano-américaine, pour qu'il suffise à l'éloge de ceux qui la gouvernent. L'Équateur vient d'avoir cette chance heureuse, et sans les inquiétudes qui renaissent incessamment du côté du Pérou, ce pays aurait pu marcher librement dans la voie des améliorations progressives. Le président, M. Garcia Moreno, est regardé comme un homme d'une haute intelligence, d'une instruction solide et d'une probité éprouvée. Il a trouvé, en acceptant le pouvoir, des finances délabrées, des routes abandonnées, des hôpitaux, des colléges, tous les établissements publics en désordre. Il a cherché résolument le remède à une pareille situation, et donnant tout d'abord l'exemple d'un patriotisme très-peu ordinaire, il a renoncé à son traitement de vingt mille piastres pour en appliquer le produit à des œuvres d'utilité publique. M. Cueva, le vice-président, est un jurisconsulte habile, un orateur distingué qui a été porté par une popularité justement acquise, à la seconde place de l'État. Tous deux s'appuyent sur la légitime influence et la longue expérience du général Florès, à qui la Convention nationale a restitué ses titres et ses propriétés, digne hommage rendu à des services glorieux qui remontent aux premiers jours de l'indépendance. Les efforts réunis de ces hommes éminents, pour activer le progrès matériel, n'ont été troublés que par l'attitude hostile du Pérou, qui renouvelant d'anciennes prétentions au sujet des provinces disputées de Mainas, Napo et Canelos, énonçait cette année de nouveaux griefs. La Convention, disait-il, avait annulé le traité de Mapasingue passé entre les généraux Castilla et Franco; elle avait compris dans sa loi de division territoriale les provinces contestées; » s'érigeant ensuite en défenseur de l'autonomie américaine, le Pérou formulait contre l'Équateur la grave accusation d'y avoir porté atteinte par une sollicitation de protectorat qui aurait été faite à la France en 1859, lors de l'invasion du général Castilla, sollicitation que les agents péruviens avaient trouvée dans des lettres confidentielles soustraites, on ne sait comment, des archi-

ves de la légation française et publiées à Lima.

L'Équateur répondit au Pérou : que la Convention nationale en désapprouvant le soi-disant traité conclu à Mapasingue, n'avait fait qu'user de ses droits sans faire injure au Pérou : que le traité lui-même contenait la clause qu'il serait soumis à l'approbation des Assemblées législatives, tant au Pérou qu'à l'Équateur : que par conséquent ces Assemblées pouvaient l'approuver ou le désapprouver à leur gré : enfin que celle du Pérou n'ayant pas jugé à propos de le valider, il était étrange qu'on fit un grief à celle de l'Équateur d'en avoir fait autant. Quant à la loi de division territoriale, le gouvernement équatorien déclarait qu'elle existait dans la République depuis sa fondation, sans que le Pérou y eût jamais trouvé à redire. Il finissait en proposant de nommer une commission mixte pour vider le différend et de s'en rapporter, en cas de discorde, à la décision du Chili, comme il avait été convenu dans le traité de 1829, dont l'Équateur réclamait l'exécution. Par rapport aux explications sur les lettres de M. Garcia Moreno. Le cabinet de Quito répondait qu'il lui serait facile d'en donner, mais du moment que la demande était formulée dans des termes hautains et d'un ton de maître, l'Équateur ne pouvait les donner sans reconnaître pour tel le Pérou.

Le gouvernement péruvien ne trouva rien à répliquer à ces notes écrites avec autant d'habileté que de modération, et quand tout le monde s'attendait à une déclaration de guerre, on le vit avec surpprise garder le silence et abandonner ses projets belliqueux. Profitant d'un moment de répit, le gouvernement anglais, que la diplomatie équatorienne avait réussi à intéresser dans la question, offrit ses bons offices. L'Équateur accepta sans réserve cette intervention pacifique ; le général Castilla, fidèle à son système de ne faire ni la paix ni la guerre, donna une réponse équivoque. Le représentant anglais à Lima la traduisit pour un acquiescement, et une note officielle fut publiée dans ce sens. Alors la presse officieuse de Lima démentit cette assertion et assura que le gouvernement du Pérou avait répondu simplement : « Que si l'Équateur revenait sur pas et donnait des satisfactions, le cabinet de Lima verrait ce changement avec plaisir, et que les bons offices du gouvernement britannique pourraient alors contribuer à un bon résultat. » On ne sait encore quel sera le dénoûment de ce grave incident.

Si quelques nuages pèsent encore sur l'horizon à l'extérieur, il n'en est point ainsi quant à la marche intérieure du pays. Là, tout s'ébranle, tout se meut, en vue d'un avenir prospère et prochain. Les gouvernants ont compris que l'isolement des grandes localités est la plaie vive de l'Amérique méridionale, et leurs efforts tendent à doter les diverses provinces des voies de communication dont elles ont été privées jusqu'ici. La plus importante est une route carrossable qui doit relier Quito, la capitale, à Guayaquil, port principal de la République. L'exemple donné par les Français en Algérie n'a pas été perdu, et, sur un parcours de près de quatre-vingt-dix lieues, à travers une contrée réputée inaccessible et accidentée comme l'est toujours la haute Cordillère, un ingénieur francais a échelonné les soldats travailleurs de l'armée équatorienne, et les travaux sont conduits si énergiquement qu'on présume pouvoir livrer la voie aux voitures, dès l'année prochaine. On est à la veille de terminer l'établissement d'une ligne télégraphique entre Quito etGuayaquil. Cette dernière ville s'est embellie ; ses rues ont été nivelées, le gaz les illumine, et sa population pourra bientôt se procurer enfin de l'eau potable. En attendant, des ingénieurs français et anglais dirigent les fortifications qui doivent la protéger. Ailleurs on construit des ponts, on fonde des hôpitaux ; à Quito on a rebâti la Monnaie et poussé vigoureusement la construction du *Beaterio,* où les jeunes filles doivent recevoir une éducation convenable. Un décret a pourvu la capitale d'une académie nationale scientifique et littéraire, et, grâce au zèle éclairé d'Antonio Florès, ministre de la République à Paris, tous les mesures sont prises pour apporter dans l'instruction les améliorations les plus récentes. Des Frères de la doctrine chrétienne et des Sœurs du sacré cœur ont été appelés pour fonder et perfectionner les établissements destinés à l'éducation des deux sexes.

L'état des finances s'améliore ; l'ordre et l'économie président désormais à leur administration, et les mesures prises par la Convention ont efficacement contribué à cette prospérité renaissante. Devant l'impossibilité d'échapper à la contrebande avec un personnel réduit et une ligne de côtes étendue, le congrès n'a pas hésité à décréter l'abaissement des droits d'importation sur les marchandises étrangères. Désireux en même temps de s'affranchir de la tutelle du Chili et du Pérou qui, jusqu'ici, avaient le monopole des approvisionnements, le congrès a décidé qu'une prime de 10 % serait allouée à toutes les marchandises venant directement d'Europe à l'Équateur par l'Isthme de Panama, et le gouvernement a obtenu de la Compagnie américaine de l'Isthme qu'un rabais analogue fût accordé par elle sur le transport de ces marchandises. Les premiers résultats ont justifié l'opportunité de ces mesures. Le revenu du premier semestre de 1861 a dépassé un million de piastres, et, déduction faite des sommes payées en billets de l'État, des emprunts volontaires et des transferts de fonds, il reste un actif de près de 800,000 piastres, c'est-à-dire une somme presque équivalente au revenu de toute l'année sous les administrations précédentes. Tout permet donc d'espérer que l'année 1863 réalisera pour l'Équateur une ère nouvelle de prospérité.

Nous finirons en reproduisant les paroles de l'exposé de la situation présenté cette année :

« Le gouvernement actuel de l'Équateur (dit-il) nous montre des sympathies auxquelles nous sommes d'autant plus heureux de répondre, que nous ne les avions pas trouvées dans les administrations précédentes. » Ces paroles sont un juste hommage rendu à la sagesse du gouvernement que préside M. Garcia Moreno. L. Favre-Clavairoz.

ESPAGNE. — Reine constitutionnelle, Isabelle II, née le 10 octobre 1830, montée sur le trône le 29 septembre 1833, mariée le 10 octobre 1846 au prince Don Francisco de Asis-Maria. Ambassadeur d'Espagne à Paris, le général Concha, marquis de la Havane; ambassadeur de France à Madrid, M. A. Barrot.

Nous avons donné dans les deux précédents *Annuaires* une foule de notions statistiques sur lesquelles nous n'avons pas à revenir: sur l'armée, la marine, l'instruction publique, la statistique criminelle, les contributions, les hypothèques, etc. On trouvera d'autres renseignements intéressants à l'article chemins de fer.

Dès les premiers jours du mois de mai 1861, on annonçait à Madrid que l'ancienne colonie de Santo-Domingo demandait à être annexée à l'Espagne. Ce vœu ou prétendu vœu ne tarda pas à être exaucé, et la reine Isabelle possède aujourd'hui dans son écrin une nouvelle perle qui, malheureusement, menace d'être d'un coûteux entretien. On trouvera à l'article Santo-Domingo du dernier *Annuaire* et de celui de cette année, tous les faits importants qui se rattachent à cette annexion. Nous nous bornerons donc à signaler ici cet événement qui a marqué, avec la guerre du Maroc, une nouvelle phase de la politique espagnole dans les questions extérieures. L'Espagne, aujourd'hui, saisit avec un certain empressement les occasions qui se présentent de faire sentir au loin sa puissance; elle se montre, toutefois, très-réservée vis-à-vis des États-Unis. Le cabinet de Madrid avait résolu de garder une stricte neutralité. Aussi, pour donner une preuve de la sincérité de sa déclaration, défendit-il aux sujets espagnols d'armer des corsaires, d'admettre des lettres de marque, de vendre les objets provenant de prises, de transporter des effets de guerre et d'embaucher des hommes pour le service des bâtiments corsaires. La même détermination fut prise d'ailleurs par les principaux États de l'Europe.

Le chemin de fer de Madrid à l'Escurial venait d'être inauguré, lorsque des troubles éclatèrent en Espagne. La *Gazeta* des premiers jours de juillet publiait une dépêche du corrégidor de Lorca annonçant qu'une bande de deux ou trois cents républicains s'était soulevée dans cette ville. Un nommé Albestar Loja était le chef de ces révoltés. Le gouvernement s'empressa de faire courir le bruit que l'insurrection avait à la fois un caractère protestant et un caractère républicain. Cette manœuvre politique, qui semblait servir des animosités d'un autre siècle, trouva de nombreux incrédules. Après quelques jours d'escarmouches insignifiantes, vingt-deux des révoltés firent leur soumission. Les autres se dispersèrent dans les *Sierras* voisines. Le bruit courut que l'insurrection de Loja n'était pas une tentative isolée. Les rebelles avaient, dit-on, des intelligences jusque dans le Portugal et le mouvement de Loja avait été prématuré. Aussi les républicains de l'Andalousie, qui devaient se soulever sur différents points à la fois, ne jugèrent pas à propos d'engager la lutte. Quoi qu'il en soit de ces rumeurs que rien ne vint justifier, le ministère O'Donnell s'empressa d'exploiter habilement la panique que toute tentative de soulèvement exerce sur les esprits faibles. Non content de l'arrêt sévère qui, peu de temps auparavant, avait condamnée *la Iberia* à une amende de quarante mille réaux, le ministre de l'intérieur, M. Posada Herrera, proposa aux cortès une loi qui aggravait toutes ces rigueurs (9 juillet). Les considérations qui précédaient ce projet de loi étaient de la dernière sévérité. Voici les recommandations adressées aux fonctionnaires chargés de l'exécution de cette loi votée avec empressement: « La « stricte application des articles 6 et 96 de la loi « sur la presse devra être pour vous l'objet d'une « vigilance sévère. *Aucun écrit traitant directe-« ment ou indirectement de religion ne devra cir-« culer, sans autorisation préalable du diocésain,* « sous la responsabilité établie dans la loi sur la « presse, sans préjudice des poursuites judiciai-« res auxquelles donne lieu le fond des écrits « dont il est question. » Peu de temps après, le journal démocratique *El Pueblo* fut poursuivi pour la publication d'un programme politique qui demandait une chambre unique et le droit d'association. Le journal fut frappé d'une amende de vingt mille réaux.

L'Espagne, en se montrant chez elle si hostile à tout mouvement religieux, ne pouvait approuver au dehors une politique condamnée par le Saint-Siége. La cour avait vu d'un mauvais œil les changements survenus en Italie à la suite du traité de Villafranca. Le cabinet de Madrid s'était, jusqu'à ce jour, opposé par sa diplomatie à la formation du royaume dont Victor-Emmanuel avait été proclamé le chef. Il n'avait point voulu accréditer de représentant auprès du roi d'Italie. Bientôt une occasion s'offrit à l'Espagne de témoigner de son mauvais vouloir pour le gouvernement issu de l'acclamation populaire. L'ex-roi de Naples, François II, ne voulant point remettre à son heureux successeur les archives des consulats napolitains, en confia le dépôt aux consuls espagnols. Dès qu'il eut connaissance de ce fait, le roi de Sardaigne donna l'ordre à son ministre de protester contre la remise des archives aux consuls espagnols. Le gouvernement d'O'Donnell répondit à M. Tecco, ambassadeur du roi Victor-Emmanuel à Madrid, qu'il était décidé à garder le dépôt qui lui avait été remis par François II. Cette affaire, qui traîna

en langueur, fit naître une grande irritation chez les deux gouvernements. L'opinion de l'Espagne libérale désapprouvait énergiquement la conduite du ministère. Le bruit courut qu'en vertu d'instructions de l'ex-roi de Naples, les archives déposées entre les mains des consuls espagnols seraient rendues au roi d'Italie. Les difficultés qui s'étaient élevées entre les deux gouvernements provenaient uniquement de l'origine différente des deux dynasties, l'une de droit divin et l'autre de droit populaire. Victor-Emmanuel réclamait les archives parce qu'il était roi de Naples, et l'Espagne se refusait à lui reconnaître ce titre. Ne pouvant vaincre les résistances obstinées de cette puissance, le roi d'Italie proposa de retirer les notes antérieures et de ne réclamer les archives qu'à titre de documents napolitains. Cette proposition nouvelle, inspirée, dit-on, par le gouvernement français, laissait la porte ouverte à une solution pacifique. Un journal italien, l'*Opinione*, allait jusqu'à prétendre que M. Thouvenel aurait déclaré à M. Mon que si l'Espagne n'acceptait pas la transaction du cabinet de Turin, la France cesserait toute relation diplomatique avec le gouvernement espagnol. L'affaire échoua au port. Les représentants des deux puissances échangèrent d'assez vives paroles au sujet du principe même de leur gouvernement. L'Espagne consentait à remettre les documents étrangers à la politique, à la condition que Victor-Emmanuel retirât ses notes. Ce dernier exigeait qu'à son tour l'Espagne supprimât les notes dans lesquelles elle s'était déclarée légitime propriétaire des archives de Naples. Pendant que le cabinet de Turin consentait à regarder comme nulles ses attaques contre le droit divin, l'Espagne se refusait à désavouer celles où elle niait la souveraineté populaire. M. Calderon Collantes sembla reprocher au baron Tecco d'avoir fait échouer la négociation au point où elle était parvenue, en refusant d'abandonner la question de principe. Il résulte, au contraire, des circulaires échangées entre les deux puissances que le cabinet espagnol n'a point voulu consentir à la demande si juste et si naturelle de la réciprocité. Malgré les assertions du ministre des affaires étrangères de l'Espagne, nous croyons que c'est le gouvernement de cette puissance qui, par un refus que rien ne motivait, a rendu impossible une transaction honorable. C'est donc sur lui que doit retomber la responsabilité que le cabinet de Madrid voudrait rejeter sur celui de Turin. Le baron de Tecco prit ses passeports et laissa à son secrétaire, le baron Cavalgini, le soin de gérer les affaires de la légation.

En traversant Barcelone, le diplomate italien fut reçu par une députation nombreuse de démocrates espagnols, italiens et français. On l'accompagna au chemin de fer aux cris de vive l'Italie, vive Victor-Emmanuel et vive Garibaldi. Cependant le lendemain le gouvernement fit démentir par des dépêches l'accueil enthousiaste fait au représentant de l'Italie.

Un autre pays intéresse vivement l'Espagne en raison de son voisinage. Nous voulons parler du Maroc. Nous avons raconté l'histoire de la guerre entreprise dans ce pays, l'indemnité consentie par le gouvernement marocain et l'occupation provisoire de Tétouan par l'Espagne. On trouvera à l'article MAROC la suite fort inattendue des difficultés qui s'étaient élevées entre ces deux gouvernements, et la solution de la question au moyen de l'or de la Grande-Bretagne. L'Espagne put tourner d'un autre côté son activité, et subissant encore la pression de l'Angleterre, elle établit un principe qui existait déjà chez toutes les nations chrétiennes. Tout esclave mettant le pied sur le sol de l'Espagne, était déclaré libre (septembre 1861). Ce fut à la même époque que le nonce du pape à Madrid reçut, conformément aux conventions passées en 1860, un bref qui autorisait les prélats espagnols à échanger les biens ecclésiastiques contre des obligations non transférables. La *desamortizacion* allait se poursuivant avec lenteur.

A la fin du mois précédent, s'embarquait à Cadix un officier porteur des instructions du gouvernement pour le général Serrano, relativement à la question mexicaine. La *Epoca* annonçait en même temps qu'on réunissait à la Havane quatorze bâtiments de guerre, portant ensemble 300 canons, ainsi que des bateaux de transport pour appuyer d'une façon énergique les réclamations de l'Espagne. Mais cette puissance n'était pas la seule à se plaindre du Mexique. L'Angleterre et la France avaient également à demander réparation des mauvais traitements infligés à leurs nationaux. L'Espagne s'était bercée de l'espérance de poursuivre, seule, le redressement des griefs qu'elle avait endurés. Mais elle ne garda pas longtemps cette illusion.

Le commencement de novembre fut signalé par une nouvelle tentative d'insurrection, qui éclata à Medina-Cœli. Le chef des révoltés était, dit-on, démocrate. Il se nommait Ricardo Lopez et n'était âgé que de dix-sept ans. D'après les papiers saisis, la tentative des conjurés était purement italienne. Ils se proposaient seulement de préparer l'arrivée de Garibaldi et avaient formulé un projet d'emprunt pour Mazzini. Cette échauffourée fut promptement dispersée et ne troubla point la quiétude du ministère, en le dispensant d'user de rigueurs semblables à celles qu'il avait employées lors de l'insurrection de Loja.

Ce fut le 8 de ce même mois de novembre qu'eut lieu la séance d'ouverture des Cortès.

La reine prononça un long discours, dans lequel elle annonçait des projets de réforme constitutionnelle. Son gouvernement se proposait de s'occuper des canaux, des irrigations, de l'amélioration des cours d'eau, du crédit territorial et de l'organisation des tribunaux de commerce, ainsi que des

actions relatives aux sociétés industrielles. Isabelle annonçait que les revenus actuels couvriraient les dépenses. Abordant ensuite le terrain politique, la reine témoigna de son profond dévoûment pour la cause du souverain pontife, menacé dans sa puissance temporelle. Elle rappela les efforts que, de concert avec l'Autriche, son gouvernement avait tenté auprès de la France et des autres puissances signataires des traités de 1815. Isabelle se félicita en termes pompeux du retour de Saint-Domingue à la métropole après une longue séparation. Le lendemain, le scrutin fut ouvert pour la présidence des Cortès. M. Martinez de la Rosa obtint 214 voix et M. Rios-Rosas 89 ; le premier l'emporta par une majorité de 125 voix. Le marquis de Vega-Armijo fut nommé au ministère de *fomento*, en remplacement du marquis de Corvera. Le premier soin du gouvernement fut de nommer le général Prim en qualité de chef militaire et politique de l'expédition contre le Mexique. Il avait sous sa direction 6 frégates à hélice, 5 à vapeurs, 11 transports, 2 batteries, et commandait à 8 bataillons, à 300 artilleurs et à 200 hommes du génie. Dans la chambre des Cortès, le budget fut voté dès les premiers jours de la session, à une majorité de 150 voix contre 35.

Un incident assez curieux signala le commencement de l'année 1862. La vigie de Cadix annonça un bateau à vapeur américain du Sud, ayant à son bord de nombreux prisonniers faits sur un navire du Nord, et qui demandait d'être admis dans le port. Le consul américain de cette ville se refusait à ce que le *Sumter* pénétrât dans l'arsenal de Carraca. Malgré ces réclamations, le gouvernement espagnol passa outre et permit au navire confédéré de jeter l'ancre. Ce navire avait à bord quarante-deux prisonniers de guerre, et, pendant sa traversée, il avait détruit trois navires du Nord. Le consul d'Amérique protesta contre l'admission du *Sumter*, mais le cabinet de Madrid ne tint nul compte de cette protestation. Toutefois le gouvernement se chargea du soin de protéger les prisonniers et le navire fut surveillé de manière à ce qu'il ne prît à bord ni armes ni munitions.

On a vu dans l'*Annuaire* de 1861 que plusieurs protestants avaient été jetés en prison parce qu'on les accusait d'avoir fait de la propagande anticatholique. Deux d'entre eux, MM. Alhama et Matamoros ont été condamnés pour colportage de bibles, à sept années de galères. D'après les renseignements fournis par l'un de ces protestants au journal espagnol *El Clamor Publico*, 8 personnes à Malaga, 7 à Séville, 3 à Grenade étaient encore retenues prisonnières, sans compter les arrestations qui avaient eu lieu à Barcelone, à Cordoue, à Jaen. Enfin, dans les contrées comprises entre Malaga, Grenade et Séville, plus de cinquante chefs de famille avaient dû émigrer pour éviter l'emprisonnement qui les attendait. M. Matamoros a adressé, le 30 décembre dernier, au comité de l'*Alliance évangélique* de Paris, une lettre dans laquelle il raconte en détail le récit des souffrances que ses coreligionnaires et lui ont endurées. Cette lettre, datée de la prison de l'audience à Grenade, fut bientôt reproduite par les principaux journaux de France et de l'étranger.

Le cabinet de Madrid reçut la nouvelle que le ministère mexicain et les plénipotentiaires anglais devaient signer un traité en vertu duquel 73 pour 100 sur le produit des douanes seraient affectés au payement des dettes contractées vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Toutefois les chambres mexicaines se refusèrent à approuver le traité et le ministère donna sa démission. On apprit aussi que l'expédition espagnole était arrivée à la Vera-Cruz le 8 décembre. Sur la sommation du commandant en chef, le gouvernement mexicain évacua la ville et donna aux habitants, sous peine d'être considérés comme traîtres, l'ordre étrange de s'armer lorsque lui-même jugeait inutile de combattre. La forteresse de *San Juan de Ulloa* fut occupée par les troupes de débarquement. Une proclamation signée du commandant de l'expédition répudiait toute idée de conquête. Toutefois le général Prim annonçait qu'il voulait reconquérir à l'Espagne « l'affection de ceux qui sont ses enfants. » L'intervention de trois grandes puissances européennes au Mexique n'aurait pas manqué, dans toute autre circonstance, de produire une agitation extrême au sein des États-Unis. Mais la lutte fatale qui arme les bras de ces peuples, profondément divisés, ne permettait pas au cabinet de Washington de prêter au Mexique l'appui de sa flotte redoutable. Les journaux de New-York annoncèrent que l'intention du gouvernement des États-Unis était de ne point intervenir, à moins que l'Espagne n'occupât définitivement une partie du territoire mexicain. Le ministre des affaires étrangères de l'Espagne déclarait, à son tour, aux autres puissances le droit pour sa nation de demander au Mexique une réparation de ses nombreux griefs, tout en promettant de respecter l'indépendance de ce pays. Le général Gasset annonçait que la perception du produit des douanes serait faite au profit des trois puissances. Le général Serrano accueillit avec une grande pompe l'amiral français, ainsi que le général Prim. A l'arrivée des troupes européennes, les chambres mexicaines se déclarèrent closes et laissèrent au président Juarès le soin d'adopter les mesures qu'il jugerait utiles aux intérêts de la République. Le cabinet de Madrid, par la voix du maréchal O'Donnell, approuva complétement la conduite du général Serrano, qui avait pris possession de Vera-Cruz au nom des trois puissances. Cependant, au sein des Cortès, un député démocrate interpella le gouvernement sur ses intentions à l'égard du Mexique. Le ministre des affaires étrangères déclara que l'Espagne n'avait pas pris d'engage-

ment relatif à l'avenir politique de ces peuples. Il ajouta que le désir du gouvernement de la reine était que les Mexicains fussent libres de choisir, à leur gré, un gouvernement et que les troupes espagnoles entreraient à Mexico avec celles des puissances alliées. Peu de jours après, le journal *la Epoca* publiait un manifeste signé par les plénipotentiaires de l'Espagne, de l'Angleterre et de la France, garantissant aux Mexicains une ample liberté pour le choix d'un gouvernement.

Quelque allié qu'il fût de l'Espagne, le cabinet de Paris avait fait réclamer à celui de Madrid une ancienne dette contractée par l'Espagne à l'occasion des dépenses de l'armée française pendant la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol devait le remboursement. Le capital d'avances fournies s'élevait, d'après les déclarations de l'administration des finances, à 88 millions. L'intérêt de ce capital avait été régulièrement payé de 1829 à 1834, mais à partir du 1er janvier 1835, la France n'avait plus rien touché, de sorte qu'au 1er janvier 1860, l'Espagne devait en capital et intérêts échus et liquidés, une somme de 117 millions et demi de francs, sans préjudice des décomptes d'intérêt: mais les négociations entreprises à ce sujet témoignèrent de la générosité du gouvernement français, qui réduisit la dette espagnole à 25 millions de francs.

Dans les premiers jours du mois de février, le président de la chambre des Cortès, M. Martinez de la Rosa, mourut subitement. Il était âgé de 74 ans. Sa mort fut regardée comme un deuil public, et les obsèques de cet homme d'État furent entourées d'une pompe quasi royale. Nous rendons compte plus loin des principaux faits de cette glorieuse existence; nous y renvoyons les lecteurs qui désirent connaître la vie de celui qui fut l'un des fondateurs de la liberté constitutionnelle en Espagne, (V. Martinez de la Rosa). Une dépêche télégraphique fut immédiatement adressée à M. Alexandre Mon, ambassadeur d'Espagne à Paris, que le gouvernement désignait comme le candidat au fauteuil vacant de la présidence. M. Mon fut nommé à une très-grande majorité. M. Isturitz obtint la vice-présidence du conseil d'État, et M. Antonio Gonzalez, le poste de plénipotentiaire à Londres. En même temps, le général Dulce remplaça le général Serrano, dont la démission fut acceptée.

Au sein du Congrès, le ministre de l'intérieur présenta le nouveau projet de loi sur la presse; il fut voté. On accorda aussi au gouvernement la ratification du traité conclu avec le Maroc. Un débat local souleva d'assez grands orages. Un député appartenant à la gauche adressa des interpellations au sujet du chemin de fer des Aduldes. Il rappela que le projet de cette ligne avait été attaqué par le ministre du *fomento* comme étant défectueux sous tous les rapports. Des discussions fort prolongées s'engagèrent à ce sujet. M. Polanco attaqua également ce tracé, qui, selon lui, présentait de graves inconvénients sous le point de vue commercial et sous celui de la défense du territoire. M. Salamanca prit, au contraire, parti pour la ligne des Aldudes et s'efforça de montrer que le tracé de la voie nouvelle satisfaisait à tous les intérêts. Le député progressiste, M. Calvo Asensio vint, au nom de l'opinion qu'il représentait, combattre la ligne projetée. M. Salamanca répliqua avec beaucoup de vivacité. Puis la chambre, à une grande majorité, vota l'ordre du jour.

Le capitaine du *Sumter* fut, vers la fin de février, arrêté à Tanger sur la demande du consul américain de Gibraltar. Le commandant du *Tuscarora* partit exprès pour Tanger. Dans le congrès, le ministère annonça que le lieutenant du *Sumter* avait été emprisonné et qu'on n'avait pas jugé à propos d'arrêter le capitaine. Les prisonniers trouvés à bord du navire du Sud furent embarqués pour l'Amérique. Le gouvernement saisit l'occasion de faire connaître de nouveau l'intention où il se trouvait de garder la plus stricte neutralité; aussi refusa-t-il de recevoir officiellement M. Ross, commissaire du Sud, qui était chargé de traiter avec l'Espagne de la reconnaissance des États confédérés.

Pendant que des troupes expédiées de Londres, de Paris et de Madrid arrivaient au Mexique, le général Miramon débarquait à Cadix et s'empressait d'aller s'entendre avec le gouvernement espagnol pour faire éclater la contre-révolution dans son pays. On apprenait par les dépêches de Vera-Cruz, datées du 21 février, qu'une conférence venait d'avoir lieu entre le général Prim et le général Doblado. L'amiral français avait accompagné le commandant de l'armée espagnole à Tejeria. On était tombé d'accord que des négociations seraient ouvertes à Orizaba entre deux commissaires mexicains et deux commissaires des armées alliées. A la sortie de Vera-Cruz, le drapeau mexicain devait être hissé en commun avec ceux des alliés. Ce traité mécontenta profondément le gouvernement français dont il contrecarrait les projets de restauration monarchique. Aussi déclara-t-il qu'il ne reconnaîtrait pas la validité de ce traité. Le bruit courut que l'Espagne avait exprimé le désir de voir les trois puissances signataires du traité du 30 octobre 1861 fixer d'une manière claire l'interprétation qui doit être donnée à certains articles dout eux.

Au sein des Cortès, le ministre des finances présenta un décret qui augmentait de six millions de réaux l'amortissement annuel des dettes passives à dater du 1er janvier 1863. Son collègue du *fomento* présenta aussi un projet de loi qui soumettait les sociétés étrangères aux mêmes réglements que les sociétés espagnoles; les deux lois présentaient une certaine importance, parce qu'elles tendaient à relever le crédit de l'Espagne et à enga-

ger les capitaux étrangers à prendre part aux affaires par la sécurité plus grande qu'elles leur inspiraient en faisant régler les contestations par les tribunaux, sans tenir compte de la différence de nationalité des industriels et des capitalistes.

Pendant les phases si nombreuses de la question romaine et au moment où les nouvellistes étrangers annonçaient que l'Empereur se décidait à retirer ses troupes de la Ville éternelle, le journal ministériel déclara que l'Espagne, fidèle à son principe de neutralité en Italie, nonobstant sa sympathie pour le Pape, n'interviendrait pas les armes à la main. Il ajoutait que si les troupes françaises évacuaient Rome, le cabinet de Madrid ne reconnaîtrait pas les faits accomplis, à moins qu'un congrès européen ne les eût sanctionnés.

Le gouvernement espagnol protesta encore, au commencement du même mois, de sa ferme résolution de s'abstenir de toute démonstration qui pourrait porter atteinte à l'indépendance du Mexique. Au sein des cortès, M. Castro interpella le ministère à ce sujet. Le gouvernement approuva hautement la convention préliminaire de Soledad ainsi que la conduite du général Prim. Il exprima l'espoir que l'harmonie ne serait pas troublée. Une proposition formulée par M. Castro et portant un blâme pour le ministère fut rejetée par 128 voix contre 39. Cependant l'Espagne apprenait que le cabinet de Paris se refusait à donner son approbation au traité signé par le vice-amiral Jurien de la Gravière, et avait envoyé le général Lorencez à la tête de nouveaux renforts en lui intimant l'ordre de marcher directement sur Mexico. Sur de nouvelles interpellations faites à la chambre, le ministre des affaires étrangères déclara qu'il n'avait point été informé officiellement du départ du général Lorencez et des troupes françaises. Des lettres de Vera-Cruz annoncèrent que, le 23 mars, le général Prim et les troupes espagnoles étaient à Orizaba et que les détachements français avaient pris possession de Thuacan. Juarès venait de décréter le paiement immédiat de dix millions. Les plénipotentiaires alliés décidèrent l'envoi d'un ultimatum déclarant qu'ils cesseraient les négociations et recommenceraient les hostilités si le gouvernement exigeait le paiement de cette contribution forcée. Pendant ce temps le général était à Cuernava et continuait à fomenter la guerre civile. Juarès avait donné l'ordre d'arrêter Almonte, qui s'était réfugié auprès des troupes européennes. Une conspiration royaliste fut découverte à Mexico, de nombreuses arrestations faites et l'état de siége proclamé. De nouvelles dépêches de Vera-Cruz annoncèrent encore que le 23 avril, l'*Asmodée* avait débarqué plusieurs bataillons français appartenant aux chasseurs et aux troupes de ligne. Un renfort de 3,000 hommes était encore attendu. Le général Lorencez venait de partir avec Almonte pour l'intérieur. Juarès et Doblado opposèrent aux manœuvres européennes une grande énergie. Ils firent emprisonner un certain nombre de personnes qui avaient eu des intelligences avec l'ennemi. Ils levèrent des emprunts forcés et firent face, avec une grande présence d'esprit, aux terribles difficultés d'une situation extrême. Peu de temps après la *Gaceta* publiait un rapport adressé au gouvernement espagnol par le général Prim. Dans ce document officiel, le comte de Reus donnait des détails relatifs à la marche de l'armée et à la situation physique et morale des soldats.

Des lettres de la Havane du 6 avril annoncèrent que Juarès s'était emparé des généraux mexicains Pinzon, Galvez et Negrete, coupables de menées avec l'étranger, les avait fait passer devant un conseil de guerre et fusiller dans les vingt-quatre heures de leur arrestation. Juarès, non content de cette justice sommaire, réclamait encore Almonte, Miranda, Ilaro et Tamariz, que le général français refusa de livrer. Par mesure de précaution, l'Espagne envoya à la Havane un renfort de 4,000 hommes. Le même jour (6 avril), des dépêches de Vera-Cruz apprirent qu'à la suite d'une conférence tenue à Orizaba entre les plénipotentiaires alliés, le général français se montrait décidé à marcher sur Mexico. Les représentants de l'Angleterre et de l'Espagne se refusant à prendre une semblable détermination, le général Lorencez, assumant sur lui la responsabilité de sa conduite, déclara qu'il marcherait seul. Les troupes françaises se dirigèrent immédiatement sur Mexico. Leur départ fut le signal d'une levée de boucliers de la part du parti réactionnaire, qui engagea alors une campagne régulière entre Juarès et ses partisans. Le général Prim s'empressa de noliser les bâtiments de commerce et fit voile avec ses troupes pour la Havane. Il eut soin de publier une lettre fort digne dans laquelle il faisait part des motifs qui l'engageaient à rester fidèle à la lettre et à l'esprit de la convention signée à Londres entre les trois puissances alliées. Cependant, au sein du congrès espagnol, un député, M. Castro, ayant adressé au gouvernement des interpellations au sujet de la conduite du général Prim, le maréchal O'Donnell s'empressa d'approuver hautement ce qu'avait fait le représentant de l'Espagne. Ici finit le rôle de ce pays relativement à l'importante question mexicaine. L'Espagne a déclaré vouloir rester désormais étrangère aux intrigues qui s'agitent au sein de ce pays. L'Angleterre a suivi son exemple. Seule la France a cru pouvoir persévérer dans le projet de restauration monarchique, obéissant, sans doute, à des préoccupations bien éloignées de l'intérêt de notre pays (*V.* Mexique).

Ajoutons, pour terminer la partie politique de cet article, que, tout récemment, M. Salaverroa a présenté aux cortès un projet de loi relatif au paiement de la dette ancienne. Il proposait, en échange de la garantie des *baldios* et des biens communaux, de donner une allocation budgétaire de 4,000,000 de réaux, de faire voter en outre une somme de

2,000,000, ce qui porterait à 24,000,000 de réaux la somme annuelle à payer pour les dettes anciennes. On sait que les dettes amortissables de l'Espagne n'ont qu'un capital *nominal* de 950,000,000 de réaux, soit environ 250,000,000 de francs, sur lesquels la dette extérieure de deuxième classe figure pour 500,000,000 de réaux ou 125,000,000 de francs.

Voici le budget voté par les chambres pour 1861, en réaux de 26 cent. :

DÉPENSES	
Obligations générales de l'Etat	579.524.324
Présidence du Conseil	436.000
Statistique	11.807.949
Ministère d'Etat	46.093.820
— Grâce et Justice	203.985.754
— de la Guerre et des Colonies	368.333.622
— de la Marine	114.381.624
— de l'Intérieur	97.190.520
— des Travaux publics	88.535.536
— des Finances	452.120.856
	1.932.910.805
RECETTES	
Contributions directes	520.870.000
Impôts indirects	462.203.000
Timbre et administration	714.024.000
Propriétés de l'Etat	102.583.000
Excédant des Caisses coloniales	139.000.000
	1.938.680.000

ESPAGNOLE (*Littérature*). Parmi les ouvrages les plus importants qui aient paru cette année, nous citerons le second volume de la *Historia de España*, publiée à Madrid par *Don Antonio Cavanilles*. Le nouveau volume de cette importante histoire s'étend depuis le règne de Don Garcia de Léon (914), et ne se termine qu'à l'avènement de San Fernando au trône de Castille (1217). L'historien ne se contente pas de passer en revue les principaux événements de cette période si intéressante et si dramatique, mais il termine son volume par un excellent résumé de l'état de la langue, des lettres, des mœurs et des croyances du peuple espagnol.

Les *Cuentos campesinos* (contes champêtres) de *Don Antonio Trueba y la Quintana* sont une nouvelle et charmante production de l'auteur des *Chants populaires*. C'est une suite de récits villageois et la scène se passe aux environs de Madrid. Ces nouvelles sont remplies d'intérêt, on y trouve des dialogues animés, un style clair et coulant.

M. *Pascual Fernandez Baëza*, ancien président de chambre et sénateur vient de mourir en laissant une *Nueva coleccion de fabulas politicas y morales*. Ce recueil n'a pas l'originalité de nos fables françaises. Elles n'ont même pas la saveur particulière qui relève les fables espagnoles d'Iriarte et de Samaniego, mais on y trouve un fonds d'honnêteté morale qui donne un grand charme à ces petites productions. Nous avons parlé l'année dernière d'un *Romancero de la guerra de Africa*, publié par M. le marquis de *Molins*. Sous le même titre, M. *Eduardo Bustillo* en a publié un autre qui est déjà arrivé à sa deuxième édition. Cet ouvrage, inspiré par le sentiment patriotique, est marqué d'un cachet individuel qui charme le lecteur.

Mentionnons la dernière production du romancier favori de l'Espagne. *Fernan Caballero* vient de publier une nouvelle charmante: *Vulgaridad y nobleza* (Sevilla, 1861, in-12). C'est l'histoire d'une mendiante qui, pendant vingt ans, pleure la mort de son mari et de son fils, tous deux *arrieros* qui ont péri assassinés à l'instigation d'un receveur de village auquel ils s'étaient refusés de payer un impôt arbitraire. Un jour, des paysans étaient occupés à la cueillette des olives dans un champ, lorsque l'un d'eux aperçoit un doigt d'homme sortant de terre et levé vers le ciel comme pour demander vengeance. On fouille le sol et l'on retrouve les deux cadavres miraculeusement conservés. L'assassin se découvre lui-même et paie de sa tête la mort de ses deux victimes. Cette dramatique histoire offre, or le comprend aisément, un grand intérêt. Mais ce qu'une traduction ne rendra jamais qu'imparfaitement, c'est le charme de ces descriptions de paysages, ces détails de mœurs et d'usages andalous qui sont la caractéristique de Fernan Caballero et donnent l'explication de son succès toujours grandissant.

Un ouvrage impatiemment attendu a paru en 1862. M. *Amador de los Rios* a publié tout récemment le premier volume de son *Historia critica de la literatura española*. Ce n'est, pour ainsi dire, que le prologue de cette importante histoire qui comprendra dix volumes. M. Amador de los Rios passe en revue la littérature latine et étudie le génie espagnol dans les deux Sénèque, dans Lucain, Martial, Florus, Silius Italius et dans ces écrivains dont le style va perdant sa pureté classique à mesure que l'idée chrétienne se développe, Prudence, Orose, Saint Isidore de Séville et Saint Ildefonse de Tolède.

Le théâtre espagnol a obtenu cette année un grand succès L'auteur dramatique favorisé est *Don Luis de Eguilaz*, et l'œuvre applaudie *la Cruz del matrimonio* (la Croix du mariage), comédie en trois actes et en vers. Disons un mot des productions antérieures de l'auteur. Don Luis de Eguilaz a reçu à Jérez des leçons de Juan Maria Capitan, un maître excellent qui avait une grande foi dans l'avenir dramatique de son élève. Etudiant en droit, Eguilaz fit jouer les *Vérités amères*, comédie (1853). Depuis, l'auteur a fait représenter avec plus ou moins de succès : *Une mystification de Quevedo*, la *Bergère de Finojosa*, le *Patriarche de Turin*, *Jean le soldat*. L'intrigue de la comédie nouvelle de Don Eguilaz est assez peu compliquée; mais sur une trame très-légère, l'auteur a brodé un canevas charmant. Félix, le mari et le héros de la pièce, dit à sa femme Mercedez : « Tu as un défaut. — Lequel? — Tu es trop parfaite. » — Avouons que ce n'est pas un mari bien à plaindre que ce pauvre Félix qui succombe sous le poids de son bonheur domestique. La pièce a obtenu un très-grand succès qui se soutient à la lecture, grâce à des vers élégants et bien frappés. Les

applaudissements accordés à la *Croix de mariage* ont mis désormais en lumière pour l'Europe lettrée le nom de Luis de Eguilaz qui n'avait point encore franchi la frontière.

Il nous faut signaler enfin deux ouvrages espagnols publiés cette année à Paris. Sous les titres de *Coleccion de trozes escogidos de los mejores hablistas en prosa y verso*, et de *Colleccion del teatro espanol*. M. Carlos de Ochoa a publié les meilleurs morceaux de prose et de poesie ainsi que les principales productions théâtrales empruntées à l'Espagne, en ayant soin de les faire précéder d'importantes notices théâtrales. M. Carlos de Ochoa, qui suit dignement les traces littéraires de sa famille, est le fils de M. Eugenio de Ochoa dont l'Europe lettrée connaît le nom. C'est à ce dernier qu'on doit le *Catalogue des manuscrits espagnols de la Bibliothèque royale* de la rue de Richelieu. M. Eugenio de Ochoa a aussi présidé à l'importante publication de la librairie Baudry, connue sous le nom de *Colleccion de los mejores autores espanoles* (53 vol. in-8°).

E. La Rigaudière.

ÉTATS-UNIS. — On s'est longtemps mépris en Europe sur la portée des événements qui s'accomplissent en Amérique. Les uns ont vu dans la lutte engagée entre le Nord et le Sud une guerre civile sans issue, d'autres ont cru à une simple rébellion dont les vrais amis de l'ordre et de la liberté auraient facilement raison. Ceux qui avaient suivi d'un œil impartial, depuis quelques années, la marche des événements ont pu, au contraire, prédire à coup sûr, que la guerre prendrait les proportions d'une révolution sociale. On ne s'y est pas trompé aux États-Unis, et lorsque, après l'attaque du fort Sumter et la sanglante émeute de Baltimore, la presse du Nord a poussé ce cri : « La République est en danger ! » le peuple en masse s'est levé. Unionistes et républicains, démocrates et abolitionnistes, ont oublié leurs querelles devant le danger commun.

« C'est une lutte entre la liberté et l'esclavage, disait *le Times* de New-York, dès le mois d'avril 1861. Acceptons-là comme une expiation du tort que nous avons eu de laisser prendre tant d'empire, sur une terre libre, aux souteneurs de la démoralisante institution de l'esclavage des noirs. Fort heureusement nous sommes armés, forts et prêts. Notre devoir envers nous-mêmes et envers notre postérité est d'extirper une fois pour toutes la *cause* des calamités qui fondent sur nous. La guerre a déjà eu pour résultat une résurrection du sentiment patriotique, qu'elle ait pour résultat final la libération des esclaves. »

Nous allons voir, en effet, la question de l'esclavage prendre de jour en jour une importance plus considérable et marcher vers une solution prochaine.

Le gouvernement de Washington avait dès le principe deux grands dangers à éviter : La guerre servile et la guerre étrangère. Il ne pouvait préserver le pays des horreurs de la première de ces calamités qu'en conduisant les opérations de la guerre avec une extrême prudence ; et il lui fallait déployer autant de fermeté que de tact pour écarter l'intervention de l'Europe.

Le gouvernement de Maryland, ayant, après l'émeute de Baltimore, émis l'idée de charger le ministre d'Angleterre, lord Lyons, d'agir comme médiateur entre le Nord et le Sud ; le secrétaire d'État, M. Seward, saisit avec empressement cette occasion par déclarer « que jamais le Président ne consentirait à soumettre à l'arbitrage d'une puissance étrangère, et surtout à l'arbitrage d'une monarchie européenne, aucune dissension intérieure qui pourrait surgir entre les divers partis de la république américaine. »

M. Seward ne s'est pas moins hâté de déclarer que jamais le gouvernement des États-Unis ne consentirait à reconnaître au Sud le droit de former une souveraineté séparée. « Vous ne pouvez être trop ferme, ni trop explicite, écrit-il à M. William Dayton, ministre des États-Unis à Paris, en faisant connaître au gouvernement français qu'il n'a jamais existé, qu'il n'existe pas en ce moment, et qu'il n'existera jamais dans l'avenir aucune idée de permettre qu'une dissolution de l'Union ait lieu de quelque manière que ce soit. Il n'y aura ici *qu'une nation et qu'un gouvernement*, et ce seront toujours la même République et la même Union qui ont survécu à une douzaine de changements nationaux et à des changements de régime dans presque tous les autres pays. »

La ligne de conduite qu'allait tenir le gouvernement des États-Unis à l'égard du Sud et à l'égard des puissances étrangères était donc nettement définie.

Déclaration de guerre. — L'enthousiasme était grand dans le Nord, la surexcitation était très-vive aussi dans les États à esclaves, et le Congrès du Sud, réuni à Montgomery, ne craignit pas de prendre, à l'unanimité, l'initiative d'une déclaration de guerre au gouvernement fédéral. « Attendu, est-il dit dans le préambule de cette déclaration, que le président Lincoln a ordonné des armements maritimes pour surveiller les côtes des États confédérés ; qu'il a levé, organisé et équipé une nombreuse armée pour mettre ses desseins à exécution, et que, par une autre proclamation, il a annoncé l'intention de bloquer les ports des États confédérés : il est décrété, que le président des États confédérés est autorisé à employer, selon qu'il l'entendra, les forces de terre et de mer, et qu'il est en outre autorisé à octroyer des lettres de marque et de représailles pour courir sus aux navires, marchandises et effets du gouvernement des États-Unis et de ses sujets. »

En demandant au Congrès, de voter cette décla-

ration de guerre, le gouvernement du Sud ne se faisait pas illusion. Il savait bien qu'il n'intimiderait pas le gouvernement de Washington. Son principal but était de contraindre les États du centre qui ne s'étaient pas encore formellement séparés, à mettre un terme à leurs hésitations et à se prononcer en sa faveur ou contre lui. Ce n'était qu'en assumant arbitrairement des pouvoirs dictatoriaux, que le gouverneur de la Virginie avait ordonné la saisie de l'arsenal de Harper's Ferry et des chantiers maritimes de Gosport, et c'était en agissant sans mandat régulier que six commissaires avaient conclu avec M. Stephens, vice-président de la confédération du Sud, une convention qui liait la Virginie aux États confédérés. L'ordonnance de réunion, adoptée par la convention de Richmond, devait être soumise le 8 mai au vote populaire. Pour influencer ce vote, le Congrès de Montgomery s'ajourna et fixa au 20 juillet la reprise de ses séances dans la ville de Richmond. L'intention clairement exprimée de faire de la capitale de la Virginie la capitale de la Confédération du Sud, flattait l'orgueil des Virginiens. La séparation de l'État fut définitivement résolue et M. Jefferson Davis transporta le siége du gouvernement à Richmond dans les premiers jours de juin.

La concentration des troupes du Nord continuait avec activité à Washington, à Alexandria, au fort Monroë. Le Sud se fortifiait à Harper's-Forry, à Manassas et à Norfolk. Les deux armées se touchaient presque sur chacun de ces points et des escarmouches se renouvelaient à chaque instant.

La première action d'une certaine importance eût lieu dans la nuit du 9 au 10 juin, à Big-Bethel, petit village situé à douze milles du fort Monroë, sur la route qui conduit à Yorktown. Apprenant que les Virginiens élevaient autour de ce village des retranchements et étendaient leurs lignes d'avant-postes, le général Butler résolut de les attaquer avant qu'ils eussent eu le temps de mieux se fortifier. Le commandement de l'expédition fut confié au brigadier-général Pierce. L'action s'engagea avec une égale ardeur de part et d'autre, et le général Pierce, après l'échange d'un feu très-vif, donna l'ordre d'emporter les batteries à la baïonnette. Les zouaves du colonel Duryea s'élancèrent les premiers au pas de course ; mais au moment où ils croyaient toucher au talus, ils aperçurent sous leurs pas et caché par l'herbe un fossé infranchissable. L'impossibilité d'enlever la position étant démontrée, et les munitions se trouvant épuisées, le général Pierce donna le signal de la retraite.

En même temps que la nouvelle de l'échec éprouvé par les unionistes devant Big-Bethel se répandait à Washington, on apprenait que les confédérés venaient d'évacuer Harper's-Ferry, l'une des positions les plus fortes de la Virginie. Cette retraite coïncidait avec la nomination du général Beauregard au poste de commandant en chef de l'armée du Sud en Virginie. Le général esclavagiste se proposait de concentrer toutes les forces dont il pouvait disposer pour tenter une attaque du côté d'Alexandria. D'un côté, en effet, les forces réunies à Harper's-Forry se portèrent par une rapide marche de nuit jusqu'à Leesburg, et d'un autre côté, Fairfax Court-House fut occupé par l'avant-garde de l'armée de Manassas-Gap.

L'émotion était grande dans tout le Nord, car de la bataille qui paraissait à la veille de se livrer, sur la rive droite du Potomac, pouvait dépendre le sort de la capitale.

Les fédéraux avaient du moins sur mer une supériorité incontestée et leurs bâtiments faisaient chaque jour des prises importantes. La cour fédérale du district de Colombie fut appelée à prononcer sur la validité ou la nullité d'une prise. La goëlette anglaise *Tropic Wind*, avait été capturée sur les côtes de la Virginie pour avoir voulu forcer le blocus. Le capitaine demandait que le navire fut relaxé, en se fondant sur ce double argument :

1° Le blocus est irrégulier, attendu que le Président n'a point le pouvoir constitutionnel de le proclamer ;

2° Dans tous les cas, le *Tropic Wind* devait se trouver protégé par les délais de notification.

On assurait que cette cause était dirigée par le ministre d'Angleterre, désireux de faire déterminer solennellement les droits et les priviléges du pavillon britannique. La cour refusa ce double chef de défense. Elle admit qu'en thèse générale le Président n'a pas le droit de déclarer la guerre, mais qu'il existe deux cas dans lesquels il peut engager la nation sans l'autorisation du Congrès :

1° Lorsqu'il s'agit de repousser une invasion étrangère ;

2° Dans un cas de rébellion intérieure.

Quant à la question du délai, la cour établit que le *Tropic Wind* avait violé l'interdit en pleine connaissance de cause, et qu'il n'existait aucun motif pour ne pas condamner le bâtiment et la cargaison.

M. Lincoln, en convoquant la milice, en mettant la capitale menacée en état de défense, en proclamant le blocus des ports du Sud, était donc resté dans la limite des pouvoirs attribués au Président par la Constitution. Le Congrès était du reste convoqué en session extraordinaire. Il se réunit le 4 juillet à Washington.

Session extraordinaire de Congrès. — Dès la première séance, la situation se dessina énergiquement dans le sens de la guerre.

Le Sénat était présidé par le vice-président des États-Unis, M. Hannibal Hamlin, et la Chambre choisit pour speaker, au deuxième tour de scrutin, par 99 voix sur 159, M. Galusha Grow, de la Pen-

sylvanie. Dans un discours qui eût un grand retentissement, M. Grow démontra, à l'aide de preuves irrécusables, que la lutte actuelle était le résultat d'une conspiration ourdie depuis longtemps. Parlant ensuite avec enthousiasme de l'élan patriotique qui avait réuni sous les drapeaux un si grand nombre d'hommes de tout rang, de toute origine et de toute fortune, et convaincu que les fondements de la grandeur du pays étaient encore solidement assis, l'orateur s'écria : « Aucun drapeau étranger ne flottera d'une façon permanente sur le Missisipi, depuis sa source jusqu'à son embouchure, avant que ses eaux ne coulent rougies de sang humain, et pas un pouce du sol américain ne pourra être arraché à la juridiction de la Constitution des États-Unis, avant d'être baptisée dans le sang et le feu. » Cette déclaration fut accueillie dans la Chambre et dans les tribunes par des applaudissements si bruyants et si prolongés, que le nouveau speaker dut rappeler les représentants à l'ordre et déclarer qu'il ne permettrait pas dans les tribunes des démonstrations contraires à la dignité de la Chambre.

Plusieurs incidents importants se produisirent au sein de la Chambre, avant qu'elle ne reçut communication du message présidentiel. Cinq représentants de la Virginie occidentale se présentèrent pour occuper leurs siéges, quoique élus au mois de mai, après la scission de la Virginie, et non munis, conséquemment, du certificat habituel d'élection signé par le gouverneur. La chambre les admit à la presque unanimité et l'administration fédérale de son côté, reconnut officiellement, comme personnifiant le seul gouvernement légitime de toute la Virginie, M. Pierpont, le nouveau gouverneur élu à Wheeling, dans la Virginie occidentale.

Le lendemain 5 juillet, le Congrès reçut communication du message du Président.

M. Lincoln exposait d'abord sous toutes les faces la situation fausse et périlleuse dans laquelle se trouvait le gouvernement fédéral, au commencement de la présente période présidentielle. Tous les forts, les arsenaux, les bassins, les bâtiments de la douane, et les autres propriétés fédérales, de la Caroline du Sud, de la Géorgie, de l'Alabama, du Missisipi, de la Louisiane et de la Floride, avaient été saisis, à l'exception des forts Pickens, Taylor et Jefferson sur la côte de la Floride, et du fort Sumter, dans le port de Charleston. La marine était dispersée dans des mers lointaines, et beaucoup d'officiers de l'armée régulière donnaient leur démission pour prendre les armes contre le gouvernement. M. Lincoln résolut de tenter l'emploi des mesures pacifiques avant de recourir aux mesures coërcitives; mais les concession ne servirent qu'à enhardir les coupables. Ils n'y eût dès lors plus à hésiter. Le gouvernement dût résister à la force employée pour sa destruction, par la force affectée à sa préservation. Un premier appel de 75,000 hommes de milice, fut promptement suivi d'une proclamation pour bloquer les ports des États insurgés, et quand les esclavagistes eurent annoncé leur intention de délivrer des lettres de marque, de nouveaux appels de volontaires furent faits pour un service de trois ans, et l'armée et la marine furent considérablement augmentées.

« Après le premier appel de la milice, di M. Lincoln, il devint indispensable d'autoriser le général en chef, dans certains cas laissés à sa discrétion, de suspendre le privilége du writ *d'habeas corpus*, ou, en d'autres termes, d'arrêter et de retenir sans avoir recours aux formes légales ordinaires, les individus qui lui paraîtraient dangereux pour la sécurité publique. En agissant ainsi, aucune loi n'a été violée. La clause de la Constitution qui déclare que le privilége du writ *d'habeas corpus* ne sera suspendu qu'en cas de rébellion ou d'invasion, si la sûreté publique l'exige, cette clause équivaut à déclarer que ce privilége peut-être suspendu lorsque, en cas de rébellion ou d'invasion, la sûreté publique l'exige. »

M. Lincoln traitait ensuite longuement la question du prétendu droit qu'ont les États de se retirer de l'Union :

« N'ayant jamais été des États en dehors de l'Union, d'où peut venir cette magique omnipotence des droits d'État, qui autoriserait à assumer le pouvoir de détruire l'Union elle-même ? — On parle beaucoup de la souveraineté des États, mais ce mot lui-même n'est pas mentionné dans la Constitution nationale, ni dans aucune des Constitutions d'État. Qu'est-ce qu'une souveraineté dans le sens politique du mot ? Ne peut-on pas la définir : Une communauté politique, sans un supérieur politique? — Or, pas un État, excepté le Texas, n'était une souveraineté, et le Texas lui-même a répudié ce caractère en entrant dans l'Union, acte par lequel il a reconnu la Constitution, comme devant être pour lui la loi suprême. Les États ont leur position dans l'Union et ils n'ont pas d'autre position légale. »

Les États à esclaves, ajoutait M. Lincoln, ont supprimé de leur déclaration d'indépendance ces mots de Jefferson : « Tous les hommes sont créés égaux, » et, en tête de leur Constitution ils ont substitué à cette formule : « Nous, le peuple, » cette autre formule : « Nous, les députés des États souverains et indépendants. » C'est que dans les États à esclaves on tient peu compte des droits des hommes et de l'autorité du peuple.

M. Lincoln recommandait au Congrès de lui fournir les moyens légaux de rendre la lutte courte et décisive, et de placer à la disposition du gouvernement au moins 400,000 hommes et 400 millions de dollars

Le programme du gouvernement se complétait par les rapports des secrétaires du Trésor, de la

guerre et de la marine. Nous nous occuperons plus loin de la situation de ces trois départements. Disons seulement que le secrétaire du Trésor, M. Chase, établissait, d'après les renseignements fournis par le recensement de 1860, que la valeur des propriétés immobilières et mobilières du peuple des États-Unis s'élève à 16,102,924,116 dollars. La propriété immobilière est estimée à 11,272,053,881 dollars, et la propriété mobilière à 4,830,880,235 dollars. Les États restés fidèles à l'Union, représentent pour leur part, dans le chiffre total des deux genres de propriétés, une somme de 10,900,578,009 dollars, c'est-à-dire plus des deux tiers.

Le Congrès s'empressa de ratifier toutes les mesures prises par le Président depuis le 15 avril, et de lui accorder dans les termes suivants de pleins pouvoirs pour l'avenir :

« Il est arrêté que dorénavant, durant les vacances du Congrès, si de pareilles exigences se présentaient, par suite de quelque complot pour résister à l'exécution des lois ou détruire l'autorité du gouvernement des États-Unis, le Président aura autorité pour appeler au service des États-Unis telles forces militaires et navales qu'il pourra juger nécessaires pour supprimer l'insurrection et la rébellion, et maintenir l'obéissance aux lois des États-Unis. »

Les pouvoirs généraux que comportait cet article étaient précisés par une seconde loi qui autorisait le Président à lever l'effectif de volontaires dont il pourrait avoir besoin, jusqu'à concurrence de 500,000 hommes, et à engager les finances fédérales jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars.

La session extraordinaire du Congrès dura un mois. Le Sénat et la Chambre des représentants adoptèrent presque sans discussion et à une grande majorité divers bills étendant les pouvoirs du Président pour réprimer la rébellion, punir le crime de trahison, un bill établissant l'impôt direct, et un bill qui frappait de confiscation les biens et les propriétés des insurgés, y compris les esclaves qui avaient été employés à des travaux de guerre. Ce dernier bill conférait au gouvernement le droit de disposer des esclaves, sans pouvoir cependant ni les rendre à leurs maîtres ni les maintenir en état de servitude.

M. Lincoln et les membres de son cabinet se trouvaient dès lors revêtus de pleins pouvoirs et munis des plus puissants moyens d'action. Une pacification, c'est-à-dire une séparation amiable était plus que jamais impossible.

Campagne contre la Virginie. — En attendant les sanglantes batailles qui allaient bientôt se livrer, les escarmouches se multipliaient et devenaient de véritables combats. Le gouvernement fédéral avait commencé la campagne contre la Virginie avec quatre corps d'armée ainsi répartis :

Nord-Ouest. — Général Mac-Clellan : 45,000 hommes.

Centre. — Général Patterson : 25,000 hommes.

Nord-Est. — Général Mac-Dowell : 45,000 hommes.

Sud-Est. — Général Butler : 20,000 hommes.

Quarante mille hommes restaient en outre à Washington, sous le commandement du général Mansfield. Le plan attribué au général Scott consistait à faire arriver les corps d'armée du général Patterson et du général Mac-Clellan sur le flanc et sur les derrières du camp des confédérés établi à Manassas, en même temps que le général Mac-Dowell mènerait l'attaque de front.

Le général Mac-Clellan remporta rapidement une série de victoires qui lui livrèrent les principales positions de la Virginie occidentale, et quand le gouvernement de Washington n'eut plus rien à redouter de ce côté, il expédia des renforts au général Mac-Dowell et il lui ordonna de faire avancer son armée sur trois colonnes vers Fairfax-Court-House. L'extrême droite était commandée par le général Hunter, le centre droit par le général Tyler ; le colonel Miles commandait le centre gauche et le colonel Heintzelman l'extrême gauche.

Les confédérés battirent en retraite, et Mac-Dowell fit son entrée à Fairfax-Court-House le 17 juillet. Quelques-uns de ses soldats se livrèrent à des scènes de désordre. Plusieurs maisons furent envahies et pillées. Afin d'empêcher que de pareils excès pussent se renouveler à l'avenir, il publia un ordre du jour dont il n'est pas inutile de reproduire un extrait :

« C'est avec la plus profonde mortification, que le général commandant en chef se trouve dans la nécessité de renouveler ses ordres pour le respect de la propriété des habitants du district occupé par les troupes placées sous ses ordres.

« Il est ordonné que personne n'arrêtera ou ne tentera d'arrêter un citoyen sans armes, et ne fouillera ou n'essaiera de fouiller aucune maison, ou même d'y entrer sans permission. Les troupes doivent se conduire avec autant de retenue et de convenance que si elles étaient dans leurs propres foyers. Elles sont ici pour punir les ennemis de la patrie, non pour punir des gens désarmés et sans défense, si coupables qu'ils puissent être. S'il y a lieu, ce soin sera rempli par qui de droit. »

Le gouvernement fédéral ne voulait pas qu'on pût l'accuser de faire une guerre de vengeance.

Après avoir passé une nuit à Fairfax, l'armée fédérale continua sa marche. Elle occupa Centreville sans coup férir, mais le général Tyler, dont la division marchait en avant-garde, fut tout à coup arrêté sur les bords d'un petit cours d'eau connu sous le nom de Bull-Run, par un terrible feu de mousqueterie et d'artillerie. Le général Mac-Dowell ne devait livrer bataille qu'après avoir opéré sa jonction avec l'armée du général

Patterson. Mais ce dernier se trouvait encore à Charlestown (petite ville où s'est instruit le procès de John Brown), le jour même où il aurait dû arriver dans les environs de Manassas.

Le général Mac-Dowell consacra les journées du 19 et du 20 juillet à reconnaître les positions des confédérés. Il n'y réussit qu'imparfaitement et croyant n'avoir affaire qu'à une avant-garde, il résolut d'attaquer le 21 au point du jour les batteries établies sur les bords du Bull-Run. Trente mille hommes seulement prirent part à l'action. Le reste du corps d'armée était resté à Centreville.

L'armée esclavagiste commandée par le général Beauregard comptait environ 45,000 hommes. Toutes les opérations marchèrent d'abord à souhait du côté des Unionistes et le colonel du génie, Alexander, se disposait à établir un pont à travers le Bull-Run, lorsque l'armée du Sud reçut vers cinq heures du soir, 25,000 hommes de troupes fraîches, commandées par le général Johnston. Ce renfort lui permit de regagner rapidement tout le terrain perdu, et la bataille eût un dénouement tout à fait inattendu. Le général Mac-Dowell fut mis en complète déroute et poursuivi jusqu'à Fairfax, laissant derrière lui presque toute son artillerie, une grande quantité de munitions et beaucoup de blessés que les esclavagistes achevèrent à coups de baïonnettes ou pendirent aux arbres.

Les relevés annexés au rapport officiel du général Mac-Dowell ont fixé les pertes à 481 tués; 1,011 blessés et 1216 manquants dont 40 officiers.

Le commandement en chef de l'armée du Potomac fut retiré au général Mac-Dowell, pour être confié au général Mac-Clellan qui venait de remporter dans la Virginie occidentale de nouvelles victoires décisives. Mac-Dowell conserva le commandement d'une division. Le vrai résultat de la défaite de Bull-Run, fut de surexciter les hommes du Nord et de rendre toute transaction impossible.

Message de M. Jefferson Davis. — Le Congrès du Sud s'était réuni à Richmond deux jours avant la bataille. On attendait dans le Nord avec plus de curiosité que d'appréhension le message de M. Jefferson Davis.

« J'ai développé, dans mon message d'inauguration, disait M. Davis, les causes qui ont amené la formation de la confédération. Il suffit aujourd'hui de rapporter les faits survenus pendant l'absence du Congrès et de traiter les questions qui se rattachent à la défense publique.

« Il a paru opportun de transporter les ministères et les archives à Richmond, où le Congrès avait déjà transféré le siége du gouvernement. Après l'ajournement du Congrès le mouvement agressif du Nord appelait une action prompte et énergique.

L'accumulation des forces de l'ennemi sur le Potomac démontrait suffisamment que son principal effort était dirigé contre la Virginie et nul point n'était mieux approprié que Richmond pour diriger efficacement les mesures nécessaires pour défendre cet État.

« Le message du Président Lincoln et les actes du Congrès du Nord, dans la session actuelle constatent l'intention de subjuguer par la guerre les États séparés, idée dont la folie égale la perversité. C'est une guerre qui ne saurait atteindre le but qu'elle se propose, et si les calamités qu'elle entraînera n'en peuvent être évitées par nous, elles retomberont avec une double âpreté sur nos ennemis. »

M. Davis passe ensuite en revue et discute longuement tous les actes du gouvernement de Washington. Il les trouve détestables, et il s'efforce de démontrer qu'en combattant pour le maintien de la Constitution et de l'Union, le gouvernement fédéral foule aux pieds les droits sacrés de l'humanité. Mais il espère que les citoyens du Sud mettront un louable orgueil à repousser l'invasion et à défendre leur indépendance. « Nos opérations militaires, dit-il, vont s'étendre considérablement, attendu que la politique jusqu'ici secrète de nos adversaires est maintenant avouée et publiquement poursuivie. Les forces actuellement levées ont amplement suffi à la défense des sept États qui composaient originairement la Confédération. A l'exception des îles fortifiées, que protége la prépondérance des forces navales, l'ennemi a été complétement chassé de ces États, et aujourd'hui cinq mois après la formation de notre gouvernement, pas un pied ennemi n'en foule le sol. Ces forces, toutefois, doivent désormais se trouver insuffisantes. En vue de l'invasion d'un million d'hommes dont on nous menace, une augmentation correspondante de nos forces devient nécessaire. »

La question d'argent a toujours été la plus grave difficulté du gouvernement du Sud. Il ne l'a même jamais résolue. C'est en vain qu'il a voulu tirer parti des récoltes de coton et de tabac. Le congrès de Richmond, avait adopté dans une de ses premières séances la résolution suivante :

« Le comité des finances devra étudier quel serait le meilleur moyen pour le gouvernement des États confédérés de s'approprier les récoltes de coton, de sucre et de tabac, et quel serait le mode de compensation le plus avantageux à offrir aux planteurs. »

Le comité des finances après plusieurs réunions orageuses ne put s'entendre sur cette délicate question.

Esclaves fugitifs. — Après la défaite de Bull-Run, le secrétaire de la guerre avait expédié au général Butler, qui commandait le fort Monroe, l'ordre de lui envoyer immédiatement plusieurs régiments destinés à renforcer l'armée de Washington. Cet affaiblissement de garnison nécessita

l'évacuation et l'abandon de la petite ville de Hampton qui n'était plus habitée que par une centaine d'habitants blancs et par neuf cents esclaves abandonnés par leurs maîtres. Tous ces esclaves se réfugièrent dans le fort Monroe, et le général Butler adressa au secrétaire de la guerre, à Washington, les questions suivantes : « Que faut-il faire de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants? Il est impossible de les classer parmi les *articles* considérés comme contrebande de guerre. Quelle est leur condition? Sont-ils eslaves, sont-ils libres? A mesure que l'armée du Nord s'avance vers le Sud et chasse devant elle les maîtres, les esclaves abandonnés doivent-ils être secourus, ou doit-on les laisser mourir de faim? »

A ces questions, le secrétaire de la guerre répondit par la lettre suivante qui fut discutée en conseil de cabinet :

« Général, par votre lettre du 20 juillet 1861, vous appelez mon attention sur les difficultés que soulève la question des esclaves fugitifs dans les États rebelles. J'ai mûrement examiné cette question si complexe sous toutes ses faces. Le Président désire que les droits existant dans tous les États soient scrupuleusement respectés. Le gouvernement n'a entrepris aujoud'hui qu'une guerre pour l'Union, pour le rétablissement et le maintien des droits constitutionnels des États et des citoyens des États dans l'Union. Les formes ordinaires de procédure judiciaire doivent être respectées par les autorités militaires et civiles pour donner le plus de poids possible aux formes légales. Mais dans les États insurgés où l'on s'oppose avec tant d'obstination à l'exécution des lois des États-Unis, il est évident que les droits reposant sur l'exécution de ces lois doivent être temporairement suspendus. Le Congrès, par un acte en date du 6 août 1861 a déclaré que si des individus tenus au service sont employés d'une façon hostile à l'Union, le droit à leur service devra être perdu et lesdits individus seront affranchis de ce service. Conséquemment les autorités militaires des États-Unis ne peuvent admettre aucune réclamation pour le service desdits individus lorsqu'ils sont fugitifs.

« Une question plus compliquée et bien autrement difficile à résoudre se présente à propos des individus qui s'échappent du service des maîtres loyaux. Les lois de l'État sous l'empire desquelles le service du fugitif peut être réclamé, sont suspendues par les mesures militaires qu'exige l'insurrection. Pour éviter d'embarrassantes recherches et de graves inconvénients, mieux vaut encore recevoir cette classe de fugitifs aussi bien que ceux qui fuient les maîtres déloyaux. Il sera indispensable d'enregistrer le nom et le signalement des fugitifs, le caractère loyal ou déloyal du maître, et quand la paix sera rétablie, le Congrès pourvoira comme il conviendra au sort des individus reçus au service de l'Union, et accordera, s'il y a lieu une juste compensation aux maîtres loyaux. »

Dans cette lettre de M. Cameron, toutes les difficultés soulevées par la question de l'esclavage étaient exposées, mais n'étaient pas résolues.

Le général Frémont et l'esclavage. — Le général Frémont, nommé commandant du département militaire de l'Ouest, ne crut pas devoir à l'exemple du général Butler, en référer au ministre de la guerre, pour savoir quelle conduite il devait tenir à l'égard de ceux qui prenaient les armes contre le gouvernement fédéral et relativement à la question de l'esclavage. Il allait droit au but, et par une proclamation en date du 31 août, il plaçait le Missouri sous le régime de la loi martiale la plus rigoureuse. Cete proclamation devenue célèbre, a donné lieu à de si ardentes polémiques qu'il est indispensable de la reproduire textuellement :

« Quartier-général du département de l'Ouest.

« Saint-Louis, 31 août.

« Des circonstances, à mon avis, suffisamment pressantes, rendent nécessaire que le commandant-général de ce département prenne en main les pouvoirs administratifs de l'État. La désorganisation qui y règne, l'impuissance de l'autorité civile, le défaut complet de sécurité, la dévastation des propriétés par des bandes d'assassins et de maraudeurs, qui infestent presque tous les comtés de l'État, se prévalant des malheurs publics et du voisinage d'une force ennemie pour exercer des vengeances privées jusque dans nos environs, et trouvant un ennemi partout où ils trouvent à piller, — tout me fait un devoir d'adopter les mesures les plus sévères pour réprimer l'accroissement quotidien des crimes et des outrages qui font fuir les bons citoyens et ruinent l'État.

« Afin donc de supprimer les désordres et pour maintenir autant qu'il est possible la paix publique, et pour donner sécurité et protection aux citoyens loyaux et à leurs propriétés, je déclare établie la loi martiale dans tout l'État du Missouri. Les lignes de l'armée d'occupation dans cet État, s'étendent depuis Leavenworth jusqu'au cap Girardeau sur le Mississipi. Tous les individus qui seront pris les armes à la main en deçà des ces lignes, seront jugés par une cour martiale et seront fusillés s'ils sont reconnus coupables.

« La propriété en biens ou en personnes de tous les habitants de l'État du Missouri, qui prendront les armes contre les États-Unis, ou qui seront dûment convaincus d'avoir pris une part active à une campagne avec les ennemis de l'Union, est déclarée confisquée au profit du service public, et leurs esclaves, s'ils en ont, sont déclarés désormais hommes libres.

« Tous les individus qui seront convaincus après la publication de cette proclamation, d'avoir détruit des ponts de chemin de fer ou des télégra-

phes, encourront la plus rigoureuse application des peines décrétées par la loi.

« Il est interdit d'entretenir une correspondance entachée de trahison, de donner ou de procurer assistance aux ennemis des États-Unis, de troubler la tranquillité publique en inventant ou en colportant de faux rapports ou des documents incendiaires.

« Tous ceux qui se sont laissé entraîner hors de leur devoir sont requis de rentrer dans leurs foyers; une absence sans motifs suffisant sera tenue pour une présomption évidente contre eux.

« Cette prolamation n'a cependant pas pour but de suspendre les tribunaux ordinaires du pays, là où la loi sera appliquée par les fonctionnaires civils, dans le mode accoutumé et dans l'exercice de leur autorité habituelle, tant que cette autorité pourra être paisiblement exercée.

« Le commandant général a surtout en vue le bien public, et dans ses efforts pour le salut commun, il espère qu'il obtiendra non-seulement l'assentiment, mais encore le concours actif de la population de l'État.

« J.-C. Frémont. »

Cette proclamation souleva de très-vives réclamations, et dès ce jour M. Frémont se trouva en butte aux attaques passionnées d'un grand nombre de journaux. En revanche, il fut défendu par beaucoup d'autres. Dans le cabinet même il eut des partisans et des adversaires, et après l'échange d'une correspondance rendue publique, le présisident finit par le désavouer officiellement. « Je ne vois pas, lui écrivit le président, d'objection générale à faire à votre proclamation. Il est cependant une classe particulière, relative à la confiscation de la propriété et à l'émancipation des esclaves qui me paraît mériter objection, en ce sens qu'elle n'est pas conforme à l'acte du Congrès adopté le 6 août, sur le même sujet. Aussi vous ai-je écrit en exprimant le désir que cette clause fut modifiée en conséquence. Vous me demandez un ordre bien défini pour cette modification : je me rends à votre désir. Il est donc ordonné que ladite proclamation sera modifiée et interprêtée de manière à être conforme aux volontés du Congrès sur le même sujet, et à ne point outrepasser les dispositions contenues dans l'acte appelé : « Acte « pour confisquer les propriétés dont on se sert dans « un but insurrectionnel, approuvé le 6 août 1861. »

M. Lincoln, ne désapprouvait donc pas la proclamation quand au fond; il se bornait à déclarer que M. Frémont devait se conformer strictement aux volontés du Congrès. Toutefois la lettre de M. Lincoln fut considérée comme inopportune. On l'interprète, disait le *New-York Times* comme un abandon entier de la question : « N'est-ce pas condamner les amis de l'Union à lutter contre des chances inégales en les forçant à combattre par trop pour une ombre sans corps? »

La question n'était pas précisément abandonnée, puisque le Congrès devait la reprendre dix mois plus tard, et adopter des résolutions plus énergiques que celles qui étaient contenues dans la proclamation du général Frémont.

Un grave différend surgit bientôt entre M. Frémont et le cabinet de Washington. Le dictateur du Missouri ayant à se plaindre de M. Blair, colonel de l'un des régiments placés sous ses ordres, le mit aux arrêts. Mais M. Blair, adressa à son frère, directeur général des Postes et membre du cabinet de M. Lincoln, une dénonciation en règle contre M. Frémont. Il l'accusait : 1° D'avoir abandonné le brave général Lyon, tué devant Lexington; 2° d'avoir permis aux séparatistes de faire la conquête des trois quarts du Missouri; 3° d'avoir publié une proclamation sur l'esclavage, en tous points inopportune.

Si étrange et si injuste que fut cette accusation, les adversaires de M. Frémont l'accueillirent avec empressement. Pendant un mois l'affaire Frémont occupa presque exclusivement l'attention publique, et cette préoccupation s'explique, car au fond, cette affaire n'était autre chose que la question de l'esclavage.

Toutefois les adversaires de M. Frémont l'emportèrent. Le dictateur du Missouri fut rappelé et le président lui donna l'ordre de remettre son commandement au général Hunter. Ses ennemis se demandèrent alors s'il accepterait son ordre de rappel. Il ne serait pas surprenant, disaient-ils, que M. Frémont, d'un caractère absolu et emporté, refusât d'obéir aux ordres péremptoires de M. Lincoln et essayât de se créer dans l'Ouest une dictature indépendante du gouvernement central. Mais M. Frémont n'avait garde de compromettre sa popularité par un coup de tête. Il obéit.

Le seul tort de M. Frémont a été d'avoir assigné trop tôt et trop franchement à la guerre son but véritable.

Démission du général Scott. — Le gouvernement de Washington savait bien que le rappel de M. Frémont causerait une grande émotion. Mais cette mesure de rigueur coïncidait avec deux événements qui allaient fixer presque exclusivement l'attention de la presse : la démission du général Scott et le départ d'une grande expédition navale pour le Sud.

Le général Winfield Scott avait depuis longtemps exprimé le désir de se démettre de ses fonctions, mais il ne crut pas devoir se retirer aussi longtemps qu'il put croire la capitale en danger, et jusqu'à ce que l'armée fut parvenue à un certain degré d'organisation. La lettre par laquelle il résignait son commandement entre les mains du Président, le 31 octobre, était simple et digne. Le président et tous les membres du cabinet se rendirent à sa résidence pour lui exprimer leur profonde sympathie et leurs regrets.

Le général Scott était entré dans l'armée régu-

lière avec le grade de capitaine d'artillerie, en 1808, à l'âge de vingt-deux ans; il fut nommé colonel en 1813, général de brigade en 1841, et général en chef des armées des États-Unis en 1851. Le général Mac-Clellan lui succédait dans le commandement en chef des armées fédérales.

Expédition navale. — L'expédition navale qui venait de partir, le 29 octobre, de la rade de Hampton, avait été décidée depuis quatre mois, et les préparatifs en avaient été poussés avec d'autant plus de vigueur, qu'une autre expédition commandée par le général Butler et envoyée sur les côtes de la Caroline du Nord avait pleinement atteint le but que s'était proposé le gouvernement fédéral : Le fort du cap Hatteras avait été bombardé le 28 août, et la garnison, composée de 45 officiers et 600 hommes s'était rendue le lendemain, au général Butler.

L'expédition destinée à agir sur les côtes de la Caroline du Sud était organisée sur une plus grande échelle. La flotte commandée par le commodore Dupont, se composait au moment du départ, de quatre-vingt-quatre bâtiments, dont une frégate. le *Wabash*, un sloop de guerre, seize canonnières, vingt-trois grands steamers de transport, deux remorqueurs, deux ferry-boats, cinq steamboats de rivière et trente-deux navires à voiles. Plusieurs autres navires de guerre, qui faisaient partie de l'escadre de blocus réunie devant Charleston, devaient rejoindre l'expédition plus tard.

La partie purement militaire de l'expédition comprenait vingt mille soldats et deux mille ouvriers, commandés par le brigadier général Sherman.

Une violente tempête assaillit la flotte le 2 novembre et lui fit éprouver quelques avaries. Les steamers *Union* et *Ocean-Express*, se perdirent, la canonnière *Florida*, les deux ferry-boats et le steamer *Belvidère*, ne purent continuer leur route et rentrèrent à Hampton-Roads. La flotte jeta cependant l'ancre devant Port-Royal le 4 novembre, et l'attaque des fortifications, connues sous le nom de fort Walker et de fort Beauregard commença le 7 novembre. Le lendemain le commodore Dupont adressait un rapport au secrétaire de la marine, et annonçait en ces termes le succès complet qu'il venait de remporter :

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai attaqué hier les batteries ennemies établies sur Bay-Point et Hilton-Head, ainsi que les forts Walker et Beauregard. J'ai réussi à les reduire au silence après un engagement de quatre heures, et la petite escadre des steamers rebelles du commandant Tatnall a dû fuir à toute vapeur. L'ennemi a pris la fuite dans une grande confusion. Ses quartiers et ses campements ont été abandonnés sans même qu'il essayât de sauver aucune propriété publique ou privée. Le terrain sur lequel il avait opéré sa fuite était couvert d'armes; les officiers ont fui si précipitamment qu'ils n'ont pas voulu s'embarrasser de leurs sabres... »

La petite ville de Beaufort, située à plusieurs milles dans l'intérieur, fut occupée quelques jours après. Port-Royal était un point bien choisi pour servir de base d'opérations. C'est la plus vaste et la plus sûre des baies que l'on rencontre sur la côte du Sud. Elle est située au 32° 8' de latitude nord, à cinquante milles au-dessus de Charleston, et à quinze milles au nord de l'embouchure de la rivière Savannah.

Conflit Anglo-Américain. — Mais un événement bien autrement important allait surgir tout-à-coup. Deux des hommes politiques les plus influents du Sud, MM. Slidell, de la Louisiane et Mason de la Virginie, avaient réussi à quitter Charleston, sur le steamer *Theodora*, dans la nuit du 11 au 12 octobre. Le premier était nommé ministre en France, et le second ministre en Angleterre. La presse du Nord craignait que l'arrivée en Europe de ces plénipotentiaires, partis de Charleston malgré le blocus, ne put faire croire à l'inefficacité, et par suite, à la non-validité du blocus. Enfin on ajoutait que MM. Slidell et Mason n'étaient pas seulement autorisés à négocier des traités conférant des avantages commerciaux à la France et à l'Angleterre, mais encore à placer pour un temps limité la confédération du Sud sous la protection de ces deux puissances.

On redoutait de graves complications avec l'Europe, et la circulaire suivante, adressée par M. Seward aux gouverneurs de tous les États baignés par l'océan Atlantique et par les grands lacs trahissait les craintes du gouvernement.

« L'insurrection ne s'était pas encore révélée par une prise d'armes, disait M. Seward, que déjà elle envoyait en toute hâte des émissaires à l'étranger dans le but de provoquer une intervention pour renverser le gouvernement et détruire l'Union fédérale. Il est notoire que ces agents ont fait, sans aucun succès, appel à plusieurs des puissances les plus importantes; mais ils ne s'en tiendront assurément pas à cette inutile démarche... Il est donc nécessaire de prendre des précautions pour éviter les maux d'une guerre extérieure. L'une des plus pressantes de ces précautions consiste à mettre les ports situés sur l'océan Atlantique, et les ports situés sur les grands lacs, dans un état de complète défense... »

Les mesures sanctionnées par le Congrès paraissaient insuffisantes à M. Seward, et il rappelait que dans les guerres antérieures les États loyaux s'étaient appliqués, par leur action indépendante, à prêter aide et assistance au gouvernement fédéral. La même disposition ayant été manifestée pendant la présente insurrection, le Président invitait les gouverneurs à exposer par des messages spéciaux, aux législatures, l'urgente nécessité d'organiser les défenses de chaque État.

Cette circulaire produisit dans le Nord une sen-

sation profonde et générale, et les gouverneurs avaient à peine eu le temps d'adresser leur réponse à M. Seward que déjà les appréhensions du secrétaire d'État se trouvaient pleinement justifiées.

Le gouvernement, en apprenant le départ de MM. Slidell et Mason, avait envoyé à leur poursuite plusieurs canonnières à vapeur. Leur arrestation ne devait conséquemment pas causer une grande surprise; mais elle n'eut pas lieu dans les conditions prévues. Au lieu de se rendre directement en Europe, les commissaires du Sud s'étaient dirigés vers la Havane, où ils avaient pris passage, le 7 novembre, pour Southampton, sur le paquebot de la malle anglaise le *Trent*. Le 8 au matin, au moment où il s'engageait dans l'étroit passage qui court entre des écueils, vis-à-vis le phare de Paradon-Grande, le *Trent* fut arrêté par le bâtiment de guerre des États-Unis le *San-Jacinto*, commandé par le capitaine Wilkes. Un officier américain se rendit à bord du *Trent* et enleva, malgré les protestations du capitaine anglais, MM. Slidell et Mason, ainsi que leurs deux secrétaires, MM. Eustis et Mac-Farland. Les quatre prisonniers furent transbordés sur la corvette américaine, qui prit aussitôt la route de la baie de Chesapeake.

C'est le *San-Jacinto* lui-même qui porta la nouvelle de l'événement au fort Monroe, où il arriva le 16 novembre. Les dépêches du capitaine Wilkes furent expédiées sur le champ à Washington, et le *San-Jacinto* reprit la mer pour conduire les prisonniers d'abord à New-York, ensuite au fort Warren, près Boston.

Rien ne transpira tout d'abord sur les impressions qu'avait éveillées dans les régions officielles l'acte hardi du capitaine Wilkes. Mais on avait toute confiance dans l'habileté de M. Seward et dans la prudence du président. Personne ne crut à la guerre.

Le passage suivant, emprunté à la *Tribune* de New-York, l'organe le plus avancé du parti républicain, peut donner une idée du ton mesuré que sut garder la presse américaine :

« Que dira la Grande-Bretagne? Nous tenons peu à le savoir, et nous tenons essentiellement à ne rien dire qui puisse embarrasser l'action de notre gouvernement. Nous acceptons d'avance toute réponse que notre gouvernement jugera à propos de faire, si l'Angleterre demande la mise en liberté des prisonniers. — Si l'Angleterre nous adressait une telle demande, elle avouerait par là que le droit de visite qu'elle a exercé sur des bâtiments américains, pour y saisir les marins anglais était illégal; elle répudierait elle-même les causes qui ont fait naître la guerre de 1812. Si donc le gouvernement anglais avoue qu'il a eu tort à cette époque, nous espérons que notre gouvernement se montrera généreux envers ce vénérable pénitent. Si l'Angleterre veut établir et consacrer une nouvelle doctrine sur ce point, nous espérons que son offre sera reçue avec la considération qu'elle mérite. »

On ne parut voir, en effet, dans le conflit qui surgissait avec l'Angleterre, qu'une occasion de résoudre définitivement les questions les plus confuses du droit maritime international. Cet espoir devait être déçu.

Deux points furent, dès le premier moment, concédés par l'Angleterre :

1° Les neutres ne peuvent donner assistance à l'ennemi en transportant pour lui de la contrebande de guerre, et les cours anglaises ont très-souvent décidé que les officiers de l'armée de terre et de l'armée de mer doivent être considérés comme contrebande de guerre;

2° Bien que le *Trent* soit un paquebot des postes, on doit le classer parmi les bâtiments de commerce. Les bâtiments de guerre et les transports sont seuls dispensés du droit de visite.

Trois points restaient indécis :

1° Après avoir refusé aux États confédérés la qualité et les droits des belligérants, les États-Unis peuvent-ils appliquer, hors du territoire américain, aux citoyens de ces États, les lois ordinaires de la guerre?

2° Les agents diplomatiques chargés d'une mission importante tombent-ils, de même que les militaires, dans la classe à définir comme contrebande de guerre?

3° Il est universellement admis que les personnes considérées comme contrebande de guerre ne peuvent être transportées par les neutres d'un territoire de l'ennemi à un autre territoire de l'ennemi, mais la question, telle qu'elle se trouvait posée dans le cas du *Trent*, n'avait jamais été portée devant aucune cour : Les neutres ont-ils le droit de transporter ces mêmes personnes d'un port neutre à un autre port neutre?

Les conseillers judiciaires de la couronne d'Angleterre, consultés sur la question légale, répondirent que l'acte du capitaine du *San-Jacinto* ne pouvait en aucune façon être justifié. Cette opinion, formellement exprimée, ne tranchait toutefois aucune des questions de droit maritime restées jusqu'à ce jour indécises. Elle pourrait tout au plus être invoquée comme un précédent. Sa portée réelle était d'autoriser le gouvernement britannique à demander au gouvernement des États-Unis une satisfaction prompte et complète. L'honneur de l'Angleterre se trouvait ainsi engagé : elle ne devait pas hésiter à faire parler ses canons dans le cas où le cabinet fédéral ne se déciderait pas à relâcher les prisonniers.

Le gouvernement fédéral tenait donc entre ses mains la paix et la guerre. Mais on était d'autant plus en droit d'attendre de lui un examen approfondi et calme de la question, qu'il n'était lié par aucun engagement. Le capitaine Wilkes déclarait lui-même qu'il avait agi sans ordres, que

l'initiative de sa conduite lui appartenait exclusivement. « Comme j'avais le droit de saisir les dépêches écrites, disait-il, j'ai cru que je pouvais également saisir les commissaires du Sud, comme étant l'incarnation de ces dépêches. J'ai donc pris sur moi de déclarer que si ces gentlemen ne produisaient pas des passeports délivrés par le gouvernement fédéral, je les arrêterais. »

Quelques mots, attribués au Président par l'*Evening-Post* de New-York, contribuèrent d'ailleurs à rassurer les esprits. M. Lincoln s'était prononcé en faveur d'une politique prudente et très-pacifique vis-à-vis de tous les gouvernements étrangers. « Une seule guerre à la fois ! » s'était-il écrié, en répondant à une personne qui s'efforçait de démontrer que les États-Unis étaient en mesure de battre l'Angleterre. La politique du Président et celle de la majorité du cabinet consistait, aussi longtemps que durerait la rébellion, à éviter toute guerre avec les puissances étrangères, si elle pouvait être évitée honorablement.

La confiance dans la paix fut cependant un peu ébranlée quand on crut voir dans l'attitude de l'Angleterre un parti pris de faire éclater contre les États-Unis les sentiments hostiles qu'elle nourrissait contre eux depuis longtemps. On pensait bien que l'Angleterre protesterait, mais on n'avait pas supposé qu'elle pût s'indigner si fort et qu'elle pût voir dans l'enlèvement à bord du *Trent* des ennemis du gouvernement fédéral une insulte faite à son pavillon.

La conduite du cabinet anglais paraissait inexplicable et contrastait singulièrement avec le soin scrupuleux qu'avait mis le cabinet américain à réserver sa liberté d'action. L'approbation donnée par le secrétaire de la marine au capitaine Wilkes n'avait aucun caractère politique. C'était le fait spécial d'un supérieur approuvant chez son subordonné le zèle et les bonnes intentions. De même, la Chambre des représentants, dès le premier jour de la session, avait voté des remerciements au capitaine Wilkes, et demandé au Président d'enfermer MM. Slidell et Mason dans les cachots destinés aux grands coupables, jusqu'à ce que plusieurs officiers des États-Unis, capturés et retenus prisonniers par les États confédérés fussent traités comme des prisonniers de guerre. S'appuyant sur ce vote, un représentant, M. Vallandigham, de l'Ohio, proposa, dans la séance du 15 décembre, de déclarer que « c'était le devoir du Président d'approuver et de maintenir l'acte du capitaine Wilkes, en dépit de toutes les menaces et de toutes les demandes du gouvernement anglais, et que la Chambre prenait l'engagement d'aider de tout son pouvoir le gouvernement à maintenir l'honneur et à prouver le courage du peuple des États-Unis contre une puissance étrangère. » M. Vallandigham fit tous ses efforts pour obtenir un vote immédiat, mais sa proposition fut renvoyée au comité des affaires étrangères par un vote de 109 voix contre 16. « Nous ne devons pas nous engager légèrement, dit M. Cox, dans une affaire comme celle du *Trent*, il est utile qu'auparavant un comité étudie la question et soumette à la Chambre un rapport. »

Le Sénat montrait les dispositions les plus conciliantes. Dans un long et remarquable discours, M. Sumner nia la légalité de l'acte du capitaine Wilkes. Il rendit justice à la pureté et au patriotisme de ses intentions; les précédents dont l'Angleterre s'était rendue coupable et les théories exposées par ceux de ses légistes qui font autorité, avaient pu l'induire en erreur; mais l'enlèvement de MM. Mason et Slidell, tel qu'il avait eu lieu, était contraire aux saines notions du droit et de la justice. Les États-Unis, d'accord en cela avec les gouvernements de l'Europe continentale, s'étaient toujours efforcés de faire prévaloir contre les prétentions britanniques la plus libérale interprétation des droits des neutres. Un capitaine de marine, ajoutait M. Sumner, ne saurait dans aucun cas se faire capteur et juge, et apprécier selon son bon plaisir ce qui est ou ce qui n'est pas de la contrebande de guerre. Il n'appartient qu'à une cour compétente de décider la question de la légalité de la prise. M. Sumner démontrait ensuite très-heureusement que le gouvernement anglais, en demandant la reddition des envoyés du Sud, avait renoncé à ses propres principes pour proclamer énergiquement les principes si longtemps professés par les États-Unis.

Mais le gouvernement parut peu désireux de laisser le Congrès s'emparer de cette question délicate; il préféra la résoudre diplomatiquement. Et déjà, le 30 novembre, sans attendre ni les menaces de l'Angleterre, ni la dépêche de M Thouvenel, M. Seward avait adressé à M. Adams, ministre des États-Unis à Londres, une dépêche « témoignant des dispositions amicales du gouvernement fédéral, et déclarant que le capitaine Wilkes avait agi sans instructions. »

Cette dépêche avait été communiquée par M. Adams au comte Russell, mais le comte Russell et lord Palmerston l'avaient tenue secrète, servant ainsi les passions du parti qui voulait la guerre à tout prix.

L'étonnement fut très-grand en Angleterre, quand on apprit que MM. Slidell, Mason, Eustis et Mac-Farland avaient été relâchés, et ceux qui en ressentirent un vif dépit furent peut-être plus nombreux que ceux qui éprouvèrent une sincère satisfaction de voir la guerre conjurée. En Amérique, au contraire, la mise en liberté des prisonniers ne causa aucune surprise. Ce dénoûment était prévu. Mais au fond, le peuple était extrêmement irrité contre l'Angleterre, qui s'obstinait à ne voir dans la juste réparation accordée par le Président qu'une concession blessante pour l'amour-propre américain.

La volumineuse correspondance officielle échan-

gée entre les gouvernements de l'Angleterre et des États-Unis a été publiée par les journaux de Washington et de New-York, aussitôt après la mise en liberté des commissaires du Sud. La première pièce est une lettre du 30 novembre 1861, adressée par M. Seward à M. Adams : « Lord Lyons, dit M. Seward, s'est abstenu de nous entretenir de l'affaire du *San-Jacinto*. Et n'ayant nous mêmes encore rien décidé à ce sujet, nous ne vous avons pas donné d'explications... Il convient cependant que vous ayez connaissance d'un fait, sans faire entendre que nous y attachons de l'importance, c'est que le capitaine Wilkes ayant procédé à l'arrestation de MM. Slidell et Mason sans avoir reçu à ce sujet aucune instruction du gouvernement, cet acte se trouve dégagé de l'embarras qui aurait pu en résulter s'il avait été ordonné par nous. J'espère que le gouvernement anglais voudra bien examiner cette affaire d'une manière amicale, et vous pouvez lui donner l'assurance que le gouvernement des États-Unis est animé des meilleures dispositions. »

Les instructions transmises par lord Russell à lord Lyons, dont on s'était tant préoccupé en Europe, n'avaient rien de ce caractère péremptoire et offensant que leur avaient attribué la presse anglaise, et surtout le *Times* et le *Morning Post* : « Le gouvernement anglais, dit le comte Russell, est disposé à croire que cet acte n'a pas été autorisé, et qu'il ne peut être que le résultat d'un malentendu... Le gouvernement de la reine espère que le gouvernement des États-Unis accordera de lui-même la seule réparation qui puisse être satisfaisante : la mise en liberté des quatre prisonniers et une excuse convenable. Si cette réparation n'était pas offerte par M. Seward, vous la lui demanderiez. »

Vient ensuite le plus important de tous les documents publiés, celui dans lequel M. Seward annonce, le 26 décembre, que le Président a résolu de faire mettre en liberté les quatre prisonniers :

« Le gouvernement anglais ne s'est pas trompé lorsqu'il a pensé que le capitaine Wilkes n'avait agi que selon les inspirations de sa conscience, sans ordres ni instructions. Aucun ordre n'avait été donné ni à lui ni à aucun autre officier d'arrêter MM. Slidell, Mason, Eustis et Mac-Farland, ou toute autre personne, soit à bord du *Trent*, soit à bord de tout autre navire anglais. Le cabinet de Washington n'a jamais formé le projet et n'a même jamais eu la pensée de soulever une semblable discussion ou tout autre qui pourrait éveiller la susceptibilité de la nation anglaise. »

Il avait été convenu, ajoute M. Seward, entre l'Angleterre et les États-Unis que, dans la pratique, et aussi longtemps que durerait la révolte du Sud, on admettrait les deux articles suivants de la déclaration du Congrès de Paris :

1° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, excepté la contrebande de guerre;

2° La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi.

Il était conséquemment entendu, en raison même de ces exceptions, que tout ce qui pouvait être considéré comme contrebande de guerre était saisissable. Or, il était parfaitement connu à la Havane, quand les prisonniers ont demandé à prendre passage à bord du *Trent*, que M. James Mason et M. John Slidell, se rendaient le premier en Angleterre, le second en France, avec une mission de M. Jefferson Davis et le titre de ministres plénipotentiaires de plusieurs États révoltés; il en résulte, selon M. Seward, que leur arrestation, loin de présenter le caractère d'un acte de violence, est au contraire légale et conforme aux usages; le capitaine Wilkes a arrêté un navire neutre transportant de la contrebande de guerre. La seule question est de savoir si le capitaine Wilkes s'est conformé à la loi des nations :

1° Les personnes nommées et les dépêches qu'elles portaient pouvaient-elles être considérées comme contrebande de guerre?

2° Le capitaine Wilkes avait-il le droit d'arrêter et de visiter le *Trent*, à cause de la présence à bord de ces personnes et de ces dépêches?

3° A-t-il exercé ce droit d'une manière légale et convenable?

4° Ayant trouvé à bord des personnes de contrebande, ayant en leur possession des dépêches de contrebande, avait-il le droit de capturer ces personnes?

5° A-t-il exercé ce droit de saisie de la manière permise et autorisée par le droit international?

M. Seward a répondu affirmativement aux quatre premières questions. Le fait que le *Trent* se rendait d'un port neutre à un autre port neutre ne saurait modifier en rien, selon lui, les droits des belligérants. Quant à la cinquième question, M. Seward avouait qu'elle était plus difficile à résoudre. Il est évident que le belligérant a le droit d'empêcher que toute personne considérée comme contrebande de guerre n'atteigne le lieu où ses services pourront occasionner un grave préjudice. Mais il restait à décider si le capitaine Wilkes avait le droit de retenir les personnes et d'abandonner le *Trent*. M. Seward pensait que le capitaine Wilkes aurait dû conduire le *Trent* dans un port pour l'y faire condamner. L'abandon du navire constituait donc une irrégularité dont le gouvernement britannique avait le droit de se plaindre.

« Je ne me suis pas arrêté un instant, continuait M. Seward, à l'idée que l'on pourrait retrouver dans l'histoire des cas où la Grande-Bretagne a refusé de céder aux autres nations et à nous-mêmes dans des circonstances semblables. Mais que penserait-on des prétentions que nous avons à être un peuple juste et magnanime, si nous nous laissions dominer par la loi des représailles?... Je préfère donc exprimer ma satisfaction de ce que, en

aplanissant les difficultés actuelles en vertu de principes essentiellement américains, et également satisfaisants pour les deux nations intéressées, la question est définitivement et équitablement résolue entre elles. Ainsi se trouve résolue une question qui, pendant un demi-siècle divisa les deux pays et remplit de craintes et d'appréhensions toutes les nations. Les quatre prisonniers détenus au fort Warren seront mis en liberté. »

Le ministre d'Angleterre à Washington, lord Lyons, accusa réception de cette dépêche, et annonça à M. Seward qu'il était prêt à conférer sans retard avec lui au sujet des arrangements à prendre pour que les prisonniers fussent rendus et placés de nouveau sous la protection du pavillon britannique.

Ainsi finit le conflit anglo-américain, et l'on a pu dire : « Le premier avantage que l'Angleterre a recueilli de l'extradition de MM. Mason et Slidell, c'est une condamnation éclatante prononcée par elle-même sur elle-même. Le second, qui vaut le premier, c'est le ressentiment du peuple américain. »

La profonde émotion causée par l'affaire du *Trent*, dans l'ancien et dans le nouveau monde, s'était à peine calmée qu'une nouvelle explosion de colère contre les États-Unis se manifestait en Angleterre, au sein du parti belliqueux, relativement au blocus et à la destruction momentanée des principales passes du port de Charleston. On finit cependant par comprendre qu'un blocus ne pourrait jamais être absolument effectif, et qu'il y aurait mauvaise grâce à contester aux États Unis, la troisième puissance du monde au point de vue de la marine militaire, la capacité de bloquer quelques-uns de ses ports. Quant aux navires coulés à l'entrée du port de Charleston, dans le but de rendre le blocus plus facile, il n'y avait rien dans ce fait qui fût contraire aux lois et aux droits de la guerre, et, du reste, le gouvernement fédéral opérait contre lui-même, ou, en d'autres termes, contre des rebelles dont l'indépendance n'avait été reconnue par aucune puissance de l'Amérique ou de l'Europe.

Protestation de M. Davis contre le blocus. — Le congrès des États confédérés s'était réuni peu de de jours après la nouvelle de l'arrestation de MM. Slidell et Mason, et cette circonstance fournit à M. Jefferson Davis l'occasion de traiter longuement dans son message la question du blocus et la question des relations diplomatiques qu'il s'efforçait de nouer avec les puissances étrangères. En entreprenant la guerre, disait-il, le gouvernement du Sud n'a imploré aucune aide, ni recherché aucune alliance offensive ou défensive. Il a demandé une place dans la famille des nations, et il n'a pas réclamé cette faveur sans offrir un équivalent convenable, puisque les avantages de l'intercourse sont réciproques parmi les nations. Ceci amenait M. Davis à parler du blocus. Il prétendait qu'il aurait eu le droit, s'il avait voulu l'exercer, de demander si le principe proclamé par les grandes puissances de l'Europe à Paris, pour être obligatoire, doit être efficace, et doit être généralement mis en vigueur ou appliqué seulement à certaines parties. Le droit des nations dérive de leur pratique plutôt que de leurs déclarations, et si ces déclarations ne doivent être exécutées que dans des cas particuliers, selon le bon plaisir de ceux qui les font, alors le commerce du monde, loin d'être subordonné au règlement d'une loi générale, deviendra sujet au caprice de ceux qui l'exécutent ou la suspendent à volonté. Si telle doit être la conduite tenue par les nations à l'égard de cette loi, il est évident qu'elle deviendra une règle pour le faible, non pour le fort. »

M. Davis avait fait réunir des preuves nombreuses pour démontrer l'inefficacité du blocus des côtes du Sud, et il devait soumettre ce rapport aux gouvernements qui lui fourniraient les moyens de se faire entendre. Une longue continuation du blocus, s'il était efficace, disait M. Davis en terminant, conduirait inévitablement, par la diversion du travail, à une grande diminution dans les approvisionnements de coton, « mais ce seraient surtout les intérêts des pays étrangers qui dépendent de cet article qui se trouveraient ruinés, et il serait intéressant de voir jusqu'à quel point la guerre actuelle pourrait révolutionner le système industriel du monde. »

Session du Congrès. — Le 37[e] Congrès des États-Unis ouvrit peu de jours après, le 2 décembre, à midi, sa première session régulière. La communication du message présidentiel n'eut toutefois lieu que le lendemain. M. Lincoln abordait, dès les premières lignes, mais sans dire un seul mot de l'affaire du *Trent*, la question des relations extérieures :

« Une portion déloyale du peuple américain s'est livrée toute l'année à une coupable tentative pour diviser et détruire l'Union. Une nation qui est en proie à des divisions intestines est exposée à perdre le respect de l'étranger, car tôt ou tard un des deux partis est amené à invoquer l'intervention étrangère. Les nations ainsi engagées à intervenir ne savent pas toujours résister aux conseils d'une opportunité apparente et d'une ambition peu généreuses, bien que les mesures adoptées sous ces influences manquent rarement d'être malheureuses et funestes à ceux qui les adoptent.

« On peut supposer, comme paraissent l'avoir fait les insurgés, que, dans les circonstances actuelles, les nations étrangères mettant de côté toutes les obligations morales, sociales et diplomatiques, devaient agir dans l'unique et égoïste but de rétablir au plus vite le commerce, et notamment les acquisitions de coton. Si les nations étrangères ne s'inspirent pas de principes plus élevés que celui-là, je suis certain qu'on pourrait évoquer une autre argumentation pour leur mon-

trer qu'elles pourront atteindre leur but d'une manière plus directe et plus facile en aidant à écraser la rébellion qu'en l'encourageant. »

M. Lincoln exposait ensuite un projet de colonisation noire. Aux termes de la loi du 6 août 1861, les rebelles perdent tout droit à réclamer leurs esclaves fugitifs, et ces derniers se trouvaient déjà en nombre considérable dans les camps fédéraux. Il importait donc de pourvoir à leur sort de manière ou d'autre, et le président proposait de les coloniser sur un ou plusieurs points dans un climat approprié. Les États-Unis ayant acquis à plusieurs reprises des territoires depuis soixante ans, on ne pourrait contester le droit constitutionnel d'en acquérir un nouveau dans le but spécial d'y coloniser les esclaves libérés.

Enfin M. Lincoln, considérant que les États-Unis avaient conservé jusqu'à ce jour, vis-à-vis des républiques d'Haïti et de Libéria, une attitude profondément regrettable, proposait de nouer et d'entretenir des relations diplomatiques avec ces deux États.

Le message du Président se terminait par une dissertation sur les rapports qui existent entre le travail et le capital. Les hommes politiques du Sud, en raison des institutions qui existent chez eux, tendent à placer le capital au-dessus du travail, dans l'organisation du gouvernement. C'est une grave atteinte portée au principe des institutions populaires. Il y a, et il y aura toujours des rapports entre le capital et le travail, et ces rapports fournissent des avantages mutuels; mais le travail est antérieur au capital, et mérite une grande considération. C'est avec le travail et la liberté que les hommes s'élèvent. Le pauvre prolétaire travaille pendant quelque temps pour un salaire, économise un surplus pour acheter des outils ou de la terre, et plus tard il loue les services d'un débutant qui entre dans la carrière du travail. C'est là le système équitable, généreux et prospère qui ouvre la route à tout le monde, donne l'espoir à tous, excite l'énergie et l'ardeur de tous, contribue à l'amélioration des conditions de tous. « Que les humbles travailleurs prennent bien garde, disait en terminant M. Lincoln, d'abandonner un pouvoir politique qu'ils possèdent déjà, et dont on se servirait s'ils l'abandonnaient, pour élever une barrière aux personnes de leur classe, les priver de leurs droits et leur imposer des charges de plus en plus accablantes jusqu'au moment où la liberté dont ils jouissent serait entièrement détruite. »

Situation financière. — En même temps que son message, le président remit selon l'usage, au Congrès, les rapports des ministres sur la situation de leurs départements. Le rapport du secrétaire du trésor était de tous celui que l'on attendait avec le plus d'impatience.

M. Chase rappelait les diverses mesures financières votées par le Congrès pendant la session de juillet, et de ses explications il résultait que le total, réalisé sous forme d'emprunt jusqu'au 30 novembre 1861, s'élevait à la somme de 197,242,588 dollars. Les banques de New-York, de Boston et de Philadelphie, avaient prêté au gouvernement un concours empressé, et ce concours devait se compléter au 1er janvier par une nouvelle avance de cinquante millions.

Le budget soumis au Congrès portait la recette présumée des douanes à 57 millions de dollars; mais les importations diminuaient chaque jour, et les recettes du premier trimestre finissant le 30 septembre ne s'étaient élevées qu'à 7,198,602 dollars. On ne pouvait guère espérer que les recettes des trois autres trimestres dépasseraient 25,000,000 de dollars. Il fallait donc ramener le chiffre total à 32,000,000 seulement. A ce total on ne pouvait ajouter que 20,000,000 de dollars provenant de l'impôt foncier, et 2,354,000 dollars provenant de la vente des terres publiques.

La diminution des ressources coïncidait avec une prodigieuse augmentation dans les dépenses, car par suite de l'accroissement de l'armée et du développement donné à la marine, le budget total des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1862, se trouvait porté à 532 millions, et l'intérêt croissant de la dette devait le faire monter à 543 millions (environ 2 milliards 800 millions de francs).

M. Chase établissait de la manière suivante le budget de 1861-62 :

RECETTES.

Revenu régulier comprenant les douanes, les brevets, la vente des terres publiques, etc.....	36,809,731 doll.	24	cents.
Emprunts réalisés avant le 1er décembre 1861................	197,242,588 —	14	—
Emprunts autorisés restant à réaser........................	75,449,675 —	»	—
Produit de l'impôt foncier......	20,000,000 —	»	—
Total.......	329,501,904 —	»	—

DÉPENSES.

Déboursés du 1er trimestre expirant le 30 septembre 1861..	98,239,733 doll.	09	cents.
Crédits déjà votés pour les trois autres trimestres............	302,035,761 —	21	—
Crédits supplémentaires demandés........................	143,130,927 —	76	—
Total.......	543,406,422 —	06	—

La différence à combler était donc de 213,904,427 dollars 68 cents.

M. Chase transmit en outre, à Chambre des représentans, conformément à une résolution collective du Congrès, du 7 janvier 1846, le tableau des dépenses probables pour l'exercice suivant, année 1862-63, et par prévoyance, il établissait ce budget d'après les bases de la situation actuelle :

Recettes.............	95,800,000 dollars.
Dépenses.............	475,331,245 —

L'écart à combler entre les recettes et les dépenses serait de 379,531,145 dollars. Le Trésor devait conséquemment demander à l'emprunt 200 millions pour terminer l'exercice 1861-62 et 380 millions pour équilibrer l'exercice 1862-63. En ajoutant à ces chiffres les 75 millions restant à négocier, sur les emprunts déjà autorisés, on arrive à un total de 650 millions de dollars que le

gouvernement avait à demander au crédit public du 1er janvier 1862 au 30 juin 1863.

Voici quelle aura été en trois ans la progression de la dette publique :

Au 1er juillet 1860	64,769,707	dollars.
Au 1er juillet 1861	90,867,828	—
Au 1er juillet 1862	517,372,802	—
Au 1er juillet 1863	897,372,802	—

M. Chase pensait que les États du Nord à eux seuls seraient en mesure d'éteindre cette dette en trente ans, et il appelait l'attention du Congrès sur une série de mesures propres à augmenter d'une manière permanente les revenus réguliers.

1° Stricte économie dans l'administration des finances. Suppression de tout emploi inutile et contrôle sévère sur les contrats et les fournitures.

2° Confiscation des propriétés appartenant aux rebelles, que ces propriétés se trouvent dans le Nord ou dans le Sud; à l'exception des esclaves, qui seraient libérés et dont le travail libre et rémunéré serait plus profitable que si on les considéraient comme propriétés confiquées.

3° Élévation des droits sur le thé vert, le café et le sucre. Établissement d'une taxe sur les liqueurs distillées, sur le tabac, sur les billets de banque, sur les voitures, sur les legs testamentaires et les contrats de ventes. La base de ces taxes serait calculée de manière à en tirer un revenu de cinquante millions de dollars.

Faillites. — La guerre entre le Nord et le Sud devait fatalement occasionner de grands désastres dans les affaires commerciales. Le nombre des faillites pendant l'année 1861 a été dans les États du Nord, de 5,935 avec un passif de 178,632,170 dollars. Pendant la crise financière et commerciale de 1857, on avait constaté 4,257 faillites et un passif de 265,818,000 dollars. En 1861 il y a donc eu un plus grand nombre de faillites, mais un passif beaucoup moins élevé. Trois mille faillites environ ont été occasionnées par la répudiation des dettes décrétée par le Congrès de Richmond et par toutes les législatures des États séparés.

Les sommes dues par le Sud au commerce du Nord se sont élevées à 300 millions de dollars. New-York a perdu 159,800,000 dollars ; Philadelphie, 24,600,000; Baltimore, 19,000,000; Boston, 7,600,000 ; le reste s'est trouvé réparti entre Cincinnati, Pittsburg, Chicago et quelques autres villes.

Armée. — Dans son rapport annuel adressé au Président et communiqué au Congrès, le secrétaire de la guerre se félicitait des résultats inespérés obtenus en moins de six mois. Il y voyait « un témoignage éclatant de la supériorité des institutions démocratiques, puisqu'il n'a fallu ni conscription, ni aucune mesure extraordinaire pour réunir des forces imposantes. »

Les États-Unis avaient sur pied, le 1er janvier 1862, une armée de 660,971 hommes, dont 20,334 appartenant à l'armée régulière et 640,637 aux différents corps de volontaires. Les États qui ont fourni le plus grand nombre d'hommes sont l'État de New-York, 100,200 hommes, la Pensylvanie, 94,760, l'Ohio, 81.205, l'Illinois, 80,000, et l'Indiana, 57,332. L'armée est composée de la manière suivante :

	Volontres.	Réguliers	Total.
Infanterie	557.208	11.175	568.383
Cavalerie	54.654	4.744	59.397
Artillerie	20.380	4.308	24.688
Francs tireurs	8.395	»	»
Génie	»	107	107

Au commencement de l'année courante, les États rebelles contre lesquels cette armée était destinée à agir, offraient une superficie de 733,144 milles carrés, une étendue des côtes de 3,523 milles et une frontière à l'intérieur de 7031 milles (le mille vaut 1609 mètres).

Ressources militaires. — Voici d'après les plus récents renseignements officiels la population de chaque État et le nombre d'hommes libres de dix-huit à quarante-cinq ans composant la milice, et pouvant être appelés au service actif.

ÉTATS LIBRES.

	Population	Milice
Maine	628.276	125.000
New-Hampshire	326.072	65.000
Massachussetts	1.231.065	246.000
Vermont	315.116	63.000
Rhode-Island	174.621	35.000
Connecticut	460.151	92.000
New-York	3.887.542	778.000
New-Jersey	672.031	134.000
Pennsylvanie	2.906.370	581.000
Ohio	2.339.599	468.000
Michigan	749.112	150.000
Indiana	1.350.479	270.000
Illinois	1.711.753	342.000
Wisconsin	775.873	155.000
Iowa	674.948	135.000
Minnesota	162.022	32.000
Kansas	107.110	21.000
Californie	380.015	76.000
Orégon	52.464	10.000
	18.904.619	3.778.000

DISTRICT DE COLOMBIE.

	Population	Milice
District de Colombie	75.076	14.000

TERRITOIRES.

	Population	Milice
Colorado	34.197	6.000
Dacotah	4.839	1.000
Nebraska	28.842	6.000
Nevada	6.857	1.000
Nouveau-Mexique	93.541	13.000
Utah (Mormons)	40.295	8.000
Washington	11.578	2.000
	220.149	37.000

ÉTATS LIMITROPHES (non séparés).

	Pop. libre.	Esclaves.	Milice.
Delaware.	110.420	1.798	22.000
Maryland.	599.846	87.188	120.000
Kentucky	930.223	225.490	186.000
Tennessee.	834.063	245.784	167.000
Missouri.	1.058.352	114.965	211.000
Kanawha.	450.000	45.000	70.000
	3.982.904	750.225	776.000

ÉTATS SÉPARATISTES.

	Pop. libre.	Esclaves.	Milice.
Virginie.	655.000	445.000	151.000
Caroline du Nord.	661.586	331.081	132.000
Caroline du sud.	301.271	402.541	60.000
Géorgie	595.097	462.230	119.000
Floride	78.686	61.753	16.000
Alabama.	529.164	435.132	106.000
Louisiane.	376.913	332.520	75.000
Texas.	420.651	180.388	84.000
Mississippi.	354.699	436.696	71.000
Arkansas.	324.323	111.104	65.000
	4.297.390	3.198.445	879.000

RÉCAPITULATION

	Populat. libre.	MILICE
Etats libres. Etats à esclaves non séparés Territoires District fédéral,	23.182.748	4.605.000
Etats séparatistes.	4.297.390	879.000
Différence en faveur du Nord	18.885.358	3.726.000

Marine. — La marine se trouvait appelée à jouer un triple rôle dans la guerre actuelle : bloquer les ports des États rebelles, organiser des expéditions de concert avec l'armée, et poursuivre les corsaires qui menaçaient le commerce du Nord. Lorsque M. Lincoln prit en main le pouvoir, il ne trouva dans les ports ou sur les côtes que douze navires disponibles, portant ensemble 185 canons. Le premier soin de l'administration fut de rappeler les bâtiments qui composaient les stations lointaines, et de faire mettre en état tous ceux qui se trouvaient en commission ou en désarmement dans les ports. Un grand nombre de steamers furent achetés et transformés en navires de guerre, et la plus grande activité fut imprimée dans les chantiers de construction, d'où l'on put mettre à flot en six mois quatorze corvettes à hélice, vingt trois canonnières, douze steamers à roues, et trois steamers blindés.

Le total des crédits alloués par le Congrès pour l'exercice finissant le 30 juin 1862, s'élevait à 43,615,551 dollars. Le secrétaire de la marine demanda au Congrès 16,530,000 dollars de crédits supplémentaires : 12 millions devant être affectés aux constructions nouvelles, et 4,530,000 aux achats et aux aménagements de tous les bâtiments de commerce qui pouvaient être transformés en navires de guerre. A ces sommes, le Congrès ajouta après le combat du *Monitor* et du *Merrimac*, 13 millions de dollars pour la construction de canonnières cuirassées, 1 million pour la construction d'un bâtiment bélier, et 500,000 dollars pour l'amélioration de l'arsenal de Washington et l'établissement de machines propres à laminer et à forger les plaques de cuirasses.

La marine militaire des États-Unis se composait en 1861, de 88 bâtiments de tout rang et de tout ordre ; un an plus tard, le 1er juillet 1862, elle en comptait 205 dont 28 seulement à voiles. Vers la fin de 1862, la flotte cuirassée se composera de six frégates de 3,400 à 3,500 tonneaux ; de treize canonnières construites sur le modèle du *Monitor* et qui toutes, à l'exception du *Galena* et du *Naugatuck*, porteront le nom de *Monitor* avec un numéro d'ordre ; d'un immense *Monitor* armé de deux canons lançant chacun des boulets de mille livres ; d'un bâtiment bélier de 5 à 6,000 tonneaux ; de la batterie *Stevens ;* de vingt canonnières et de vingt navires à éperons spécialement destinés à la défense des fleuves et des lacs.

Travaux du Congrès. — L'histoire législative des États-Unis comptera peu de sessions plus importantes et mieux remplies que la session close le 17 juillet 1862. Les travaux du Congrès peuvent se diviser en trois classes : Mesures relatives à l'esclavage, mesures économiques et financières, mesures politiques.

Les mesures relatives à l'esclavage sont :

Le prohibition de l'esclavage dans tous les territoires de l'Union;

L'abolition de l'esclavage dans le district de Colombie;

L'émancipation graduelle avec indemnité dans les États restés fidèles à l'Union;

L'émancipation générale et sans indemnité de tous les esclaves appartenant à des maîtres rebelles.

La proposition faite par M. Lincoln d'offrir l'assistance du trésor fédéral aux États qui aboliraient l'esclavage par voie de rachat, avait été ratifiée par la Chambre des représentants dès le mois de mars, et par le Sénat le 1er avril. Mais cette proposition n'ayant été favorablement accueillie dans aucun des États limitrophes, le Congrès a renvoyé à la session prochaine un bill qui devait mettre à la disposition du président une somme de 200 millions de dollars. Ce renvoi équivaut à un rejet, et les propriétaires d'esclaves qui repoussent l'émancipation par voie de rachat, seront contraints de la subir plus tard comme une mesure de salut public.

Le bill décrétant l'abolition immédiate de l'esclavage dans le district de Colombie a été signé par le président le 16 avril 1862. Le chiffre de l'indemnité a été fixé à 300,000 dollars.

Le district de Colombie a été formé en 1789, d'une partie de territoire cédée par le Maryland et

d'une autre partie de territoire cédée par la Virginie. Mais cette dernière partie a été rendue à la Virginie en 1846, et le district fédéral n'a plus aujourd'hui, sur la rive gauche du Potomac, qu'une étendue de soixante milles carrés. Sa population, d'après le recensement de 1860 était de 75,076 habitants, dont 3,181 esclaves.

Pendant que le Congrès abolissait l'esclavage dans la capitale fédérale, le général Hunter, qui commande le département militaire du Sud, organisait un régiment de nègres, et décrétait l'émancipation immédiate et sans conditions, dans toute l'étendue de son département. « Les personnes, disait-il, qui, dans les trois États de Géorgie, de Floride et de la Caroline du Sud, ont été jusqu'à ce jour possédées comme esclaves, sont dès ce moment et pour toujours déclarées libres. »

Le nombre des esclaves était à l'époque du dernier recensement, en 1860, dans la Géorgie, de 462,230; dans la Caroline du Sud, de 402,541; et dans la Floride, de 61,753, en tout, 926,724 esclaves.

Le général Hunter avait sans contredit outrepassé ses pouvoirs. Mais on a prétendu qu'il s'attendait à être désavoué et que son unique but avait été d'appeler l'attention publique sur la question de l'émancipation immédiate par simple proclamation.

Le président, du reste, en le désavouant, eut soin de se réserver pour lui le droit d'exercer un semblable pouvoir: « Je déclare que s'il entre dans ma compétence comme commandant en chef de l'armée et de la marine de proclamer libres les esclaves d'un ou de plusieurs États, et si, en quelque temps et dans quelque occasion que ce soit, il peut devenir indispensable pour le maintien du gouvernement, d'exercer un semblable pouvoir, je m'en réserve à moi-même la responsabilité, et je ne saurais me sentir justifié d'en laisser la décision aux commandants en campagne. Ce sont là des questions qui diffèrent totalement des réglements de police dans les armées et dans les camps. »

Un désaveu infligé dans ces termes ne devait que médiocrement satisfaire les partisans de l'esclavage. Les représentants et les sénateurs des États limitrophes laissèrent éclater leur mécontentement. Mais la proclamation qui venait d'être annulée par le Président, ne constituait pas leur seul grief contre le général Hunter. Sur la proposition de M. Wickliffe du Kentucky, la chambre des représentants demanda au secrétaire de la guerre d'ordonner une enquête relativement à l'organisation, dans la Caroline du Sud, d'un régiment de nègres esclaves. En émettant ce vote, la chambre n'entendait pas blâmer le général Hunter; elle voulait être éclairée sur la plus grave de toutes les questions qu'elle était appelée à résoudre.

Le général Hunter a adressé à ce sujet, au secrétaire de la guerre, à la date du 23 juin, une lettre qui a eu un grand retentissement: « Nous n'avons rencontré encore aucun esclave fugitif, dit le général Hunter. Partout, les esclaves sont loyaux et restent sur leurs plantations pour nous recevoir, nous aider, nous fournir des vivres, nous offrir leur travail et nous donner des renseignements. Ce sont les maîtres qui partout prennent la fuite, et délaissent leurs loyaux esclaves, dont nous faisons de loyaux soldats.

« L'epreuve que je viens de faire, d'armer les nègres, a réussi au de làde ce que je pouvais espérer. C'est un merveilleux succès. Ces hommes sont sobres, dociles, assidus et enthousiastes. Ils réunissent toutes les qualités requises pour faire de bons soldats nationaux.

« Ne comptant sur aucun renfort, en raison des événements qui s'accomplissent dans la Péninsule Virginienne, j'espère pouvoir organiser pour la fin de l'automne et pouvoir offrir au gouvernement 48,000 à 50,000 de ces soldats aussi braves que dévoués. »

Cette lettre ne pouvait être publiée dans un moment plus opportun. Elle mit le comble à l'irritation contre les rebelles du Sud, et l'on prit plaisir à opposer la loyauté des esclaves à la trahison de leurs maîtres. Sous cette impression, le Congrès s'est décidé à adopter le nouveau bill de la milice destiné à remplacer la loi de 1795. Ce nouveau bill contient deux clauses essentielles:

1° Le président est autorisé à appeler la milice au service actif pour un terme ne dépassant pas neuf mois, et chaque fois que dans un ou plusieurs États, par suite des lois défectueuses ou pour tout autre cause, le nombre d'hommes appelés ne serait pas fourni, le Président pourra recourir à un tirage au sort qui comprendrait tous les citoyens âgés de dix-huit à quarante-cinq ans.

2° Les personnes de race africaine pourront être incorporées dans l'armée pour travailler aux retranchements, faire le service des camps ou être affectées à tout autre service naval ou militaire auquel elles seraient jugées aptes. Dans ce cas, tout esclave sera proclamé libre et seront aussi déclarés libres: sa mère, sa femme et ses enfants quand ils appartiendront à des maîtres ayant aidé de quelque manière que ce soit la rébellion.

Mais les dispositions les plus importantes et les plus générales, relatives a l'esclavage, sont contenues dans le bill de confiscation que le Congrès eût dû nommer bill d'émancipation. Aux termes de ce bill, la trahison est punie de mort, et tous ceux qui occuperont un emploi public, civil ou militaire, hostile au gouvernement fédéral, s'exposeront à voir leurs propriétés confisquées. La peine de mort pourra cependant être commuée en celle de cinq ans de prison, et la confiscation de tous les biens pourra être réduite à une amende de dix mille dollars. Le président est, en outre, revêtu du pouvoir de faire grâce pleine et entière

aux coupables. Mais les esclaves appartenant à des rebelles ou à ceux qui leur donnent aide et assistance deviennent libres, quand ces esclaves cherchent un refuge dans les lignes fédérales; sont également libres tous les esclaves abandonnés par leurs maîtres et tous les esclaves qui se trouveront dans les villes ou les places qui tomberont au pouvoir des armes fédérales. Aucun esclave fugitif s'échappant d'un État dans un autre ne pourra être rendu à son maître avant que ce dernier n'ait affirmé sous serment être et avoir toujours été citoyen loyal. Aucun officier soit de l'armée, soit de la marine ne se prononcera sur la validité d'une réclamation relative à un esclave fugitif, sous peine de destitution.

Ce bill, dans une de ses dispositions essentielles, n'était toutefois pas conforme à la Constitution qui dit que « le crime de trahison n'entraînera point la corruption du rang ni la confiscation, si ce n'est pendant la vie de la personne convaincue. » Le président avait donc l'intention de s'opposer à la promulgation du bill. Mais avant de recevoir le message présidentiel, le Congrès adopta un amendement en vertu duquel la peine de la confiscation ne pouvait être appliquée aux gouverneurs, aux juges ou aux membres des législatures dans quelqu'un des États confédérés, pour des actes accomplis avant la promulgation de la loi; il était de plus résolu que la peine de la confiscation ne pourrait dépasser la vie naturelle du coupable. La bill ainsi modifié a reçu la signature du Président et est devenu immédiatement exécutoire.

Ce bill, dans plusieurs de ses dispositions, prête évidemment à la critique; mais on ne doit pas perdre de vue que c'est une mesure de salut public, et que dans l'application, il revêt avant tout le caractère d'un bill d'émancipation. L'acte de confiscatoin adopté par le Congrès du Sud, en effet, a déclaré confisquées « toutes les propriétés de quelque nature qu'elles soient, situées dans les États à esclaves et appartenant à des citoyens américains ou à des étrangers qui résident au Nord. » En promulguant cette loi de spoliation générale, le gouvernement du Sud établissait tout un système d'intimidation et d'inquisition pour découvrir les proprietés de ceux qu'il qualifiait d'ennemis.

Les principales mesures adoptées par le Congrès en dehors de la question de l'esclavage, sont:

1° La loi qui crée le chemin de fer du Pacifique: cette grande voie de communication, destinée à rattacher étroitement la Californie à l'Union, sera l'un des plus grands travaux des temps modernes.

2° La loi qui prohibe la polygamie dans l'Utah.

3° Le *Free Homestead bill*. Cette loi a pour but de soustraire les terres publiques à l'avidité des spéculateurs, en prescrivant un système de concessions directes aux agriculteurs. Une autre loi, allouant une partie des terres publiques à la création et à l'entretien d'écoles publiques d'agriculture et d'arts et métiers, est le complément de l'*Homestead bill*.

4° Une première émission de 150 millions de dollars de papier-monnaie, et une seconde émission de pareille somme avec coupures de un, deux et trois dollars.

5° L'impôt sur le thé et le café.

6° Le bill des taxes, inaugurant l'impôt sur le revenu.

7° La création de timbres-monnaies pour suppléer au manque de petite monnaie, devenue de plus en plus sensible.

Opérations militaires. — Les opérations militaires languissaient depuis quelques mois, lorsqu'on aperçut tout-à-coup et de tous côtés les symptômes précurseurs d'une agression générale contre les états à esclaves. Le gouvernement fédéral avait fait en silence les plus formidables préparatifs. Le général Butler et le commodore Farragut préparaient à l'île aux Vaisseaux près de l'embouchure du Missisipi, une grande expédition contre la Nouvelle-Orléans ; la Floride et l'Alabama étaient menacés par le fort Pickens et par Key-West; le général Sherman établi à Port-Royal, pouvait envahir à la fois la Géorgie et la Caroline du Sud ; la Caroline du Nord, déjà tenue en respect par l'occupation d'Hatteras, allait voir arriver sur ses côtes l'expédition commandée par le général Burnside ; la Virginie, où les esclavagistes avaient réuni des forces considerables, était menacée de tous côtés: à l'ouest par le général Rosencranz, au nord par le corps du général Banks et par la grande armée commandée par le général Mac-Clellan, à l'est par le fort Monroe et au sud par le général Burnside. Une grande expédition placée sous les ordres du général Grant et du commodore Foote, était prête à quitter Cairo, pour agir dans le Tennessee, et le corps d'armée du général Buell tenait tout le nord du Kentucky.

Le plan du général Mac-Clellan consistait à enfermer tout le Sud dans un cercle que des marches simultanées rétréciraient peu à peu. Lui-même devait se mettre en marche le dernier, parce qu'il n'avait que quelques pas à faire pour rencontrer l'ennemi.

Ce grand mouvement fut inauguré le 19 janvier, à Mill-Spring, dans le Kentucky, par une victoire complète que le général unioniste Thomas remporta sur le général confédéré Zollicoffer. Ce dernier fut tué pendant l'action, par le colonel Fry, et sa mort décida du sort de la bataille. Les esclavagistes s'enfuirent en désordre, abandonnant leur matériel, leurs morts et un grand nombre de blessés. En apprenant cette défaite à laquelle il était loin de s'attendre, M. Jefferson Davis envoya dans l'Ouest le général Beauregard avec un renfort de 15,000 hommes choisis parmi les meilleurs régiments de l'armée de Manassas. Mais avant que le général louisianais ne fut arrivé à Bowling-Green ou à Columbus, on apprenait que l'expédition fédérale partie de Cairo avait remonté la rivière Tennessee et s'était emparé du fort Henry et du

fort Donelson qui commandaient le cours de cette rivière.

Le général Beauregard visita successivement Bowling-Green, Nashville et Columbus, et ces trois points lui parurent imprenables. Mais les événements ne tardèrent pas à donner un démenti à ses prévisions, car les fédéraux occupèrent Bowling-Green vers le 15 février, Nashville le 24, et Columbus le 28. Columbus avait été surnommé le Gibraltar de l'Ouest. L'armée qui formait la garnison de cette place se retira sur l'île n° 10 du Mississipi où elle résista pendant près d'un mois aux efforts combinés de la flotte fédérale commandée par le commodore Foote et du corps d'armée placé sous les ordres du général Pope.

Les armes fédérales n'étaient pas moins heureuses sur les côtes de l'Atlantique. L'expédition du général Burnside forte de 125 navires et 25,000 hommes de troupes de débarquement, partie de Hampton-Roads pendant les journées du 11 et du 12 janvier, était arrivée à Hatteras du 13 au 17, après avoir été retardée par des vents contraires et par une succession de violentes tempêtes. Cette expédition excitait dans le nord un vif intérêt et dans le sud de grandes appréhensions. Le général Burnside s'empara successivement et en moins d'un mois de l'île Roanoke, d'Elyzabeth-City, d'Edenton, de Beaufort et de Newbern. Maître de toutes les côtes de la Caroline du nord, il pouvait aussitôt qu'il en recevrait l'ordre marcher soit vers Charleston, soit vers Norfolk, pour coopérer à la prise de ces deux villes.

Combat naval de Newport-News. — Mais un événement inattendu et qui devait avoir un immense retentissement en Europe, allait faire ajourner l'attaque contre Norfolk. Les confédérés avaient relevé et transformé en batterie cuirassée, la frégate le *Merrimac*, que les fédéraux avaient coulée, avant d'abandonner l'arsenal de Norfolk, le 19 avril 1861. Ils espéraient que, montée par des hommes résolus, elle pourrait impunément détruire dans la rade de Hampton toute la flotte fédérale, et pour mieux surprendre leurs adversaires, ils avaient fait répandre, par les journaux de Norfolk, le bruit que la transformation avait été mal conçue et mal exécutée. Mais vers le 1er mars, le général Wool qui commandait le fort Monroe, apprit que le *Merrimac* était à flot et se préparait à aller attaquer la flotte stationnée dans la rade de Hampton. Le ministre de la guerre et le ministre de la marine immédiatement prévenus, expédièrent par le télégraphe au commandant de la frégate *Saint-Lawrence* et au commandant de la batterie cuirassée le *Monitor*, qui se trouvaient à New-York, l'ordre de se rendre sans délai à Hampton-Roads.

Le *Merrimac* descendit le 8 mars vers 1 heure de l'après-midi la rivière Elizabeth, pendant que deux autres steamers cuirassés, mais moins redoutables, le *Yorktown* et le *Jamestown*, descendaient la rivière James. La garnison du fort Monroe prit les armes, et tous les bâtiments fédéraux se préparèrent au combat. Ces bâtiments étaient : les frégates le *Congress*, le *Minnesota*, le *Roanoke*; la grande et belle corvette de 1,800 tonneaux le *Cumberland*, le *Whitehall*, plusieurs navires de transports et plusieurs remorqueurs. Le *Merrimac* se dirigea directement sur le *Cumberland* sans s'inquiéter des boulets qui ricochaient sur sa cuirasse, et se précipitant sur son adversaire à deux reprises, il lui fit une ouverture énorme par où l'eau s'engouffra et le fit couler rapidement.

Pendant ce temps le *Congress* était aux prises avec le *Yorktown* et le *Jamestown*, contre lesquels il résistait avec avantage, mais quand il vit arriver sur lui le *Merrimac*, il amena son pavillon. Le *Minnesota* s'était échoué en voulant aller au secours du *Cumberland*, et le *Roanoke* ayant rompu son arbre de couche se trouvait hors d'état d'avancer. Quant à la frégate *Saint-Lawrence*, arrivée dans l'après-midi, elle fit feu de toutes ses pièces, sur le *Merrimac*, sans aucun succès. La lutte ne fut suspendue qu'à la nuit close.

Le lendemain à sept heures du matin, le *Merrimac* recommença l'attaque contre le *Minnesota*. Mais le *Monitor*, qui était arrivé pendant la nuit s'avança résolument au secours de la frégate fédérale. La lutte entre les deux navires cuirassés dura cinq heures, et plusieurs fois bord à bord. Le *Merrimac* tenta sans aucun succès l'épreuve de l'éperon. Enfin vers midi il s'éloigna à toute vapeur vers la rivière Elizabeth. Il avait été percé par un des boulets du *Monitor*, et un autre boulet pénétrant par un de ses sabords, lui avait tué dix-sept hommes et en avait blessé un plus grand nombre. Le *Monitor* souvent atteint n'éprouva aucune avarie : « Les boulets du *Merrimac*, écrivait après le combat l'un des officiers, ont légèrement éraillé notre peinture. »

Ce mémorable combat a donné lieu à des commentaires sans nombre sur les qualités et les défauts des navires cuirassés. Cette question est traitée dans un article spécial.

Bataille de Pittsburg-Landing. — La dépêche suivante publiée par tous les journaux du Sud, attira de nouveau et plus vivement que jamais l'attention vers l'Ouest : « Beauregard a tout transformé depuis qu'il est venu dans l'Ouest. Il a mis de l'ordre au milieu du plus inextricable désordre. Les forces confédérées réunies à Corinth et dans les environs sont bien disposées pour profiter de la victoire qui va indubitablement couronner nos efforts. » Ces forces étaient divisées en quatre corps d'armée : l'un commandé par Albert Johnston, fort de 20,000 hommes ; le second, sous Braxton Bragg, 30,000 ; le troisième, sous Nathan Evans, 20,000 ; le quatrième, commandé par l'évêque Polk, 30,000.

Les forces du nord qui opéraient dans le haut Tennessee étaient divisées en cinq corps commandés par les généraux Grant, Buell, Mac-Cler-

nand, Smith et Wallace. Mais ces corps d'armée n'avaient pas encore opéré leur jonction et deux divisions seulement du général Buell, prirent part à la sanglante bataille qui fut livrée le 6 avril près de Pittsburg-Landing, sur la rive gauche de la rivière Tennessee, à cent vingt milles au sud de Nashville et à vingt-cinq milles au nord de Corinth. Le premier jour, l'armée du Nord commandée par le général Grant était de beaucoup inférieure en nombre ; le lendemain, elle comptait de même que l'armée du Sud, environ 70,000 combattants.

L'armée du Sud se mit en marche le dimanche 6 avril, à une heure du matin. A trois heures, elle surprit la division du général Prentis qui, croyant à une simple reconnaissance, s'engagea sans artillerie et se fit prendre avec quatre régiments ; le reste de sa division se replia, sous un feu très-vif, jusqu'à la seconde division, commandée par le général Sherman. L'engagement ne devint général que vers dix heures. La lutte fut acharnée et souvent corps à corps. Écrasés par le nombre, les fédéraux auraient peut-être cédé, sans l'arrivée des deux canonnières *Tyler* et *Lexington*, qui firent feu de leurs plus grosses pièces et contraignirent les séparatistes à battre en retraite. Les généraux du Sud firent cependant une nouvelle tentative pour remporter la victoire, mais inutilement. La nuit vint, et ils se retirèrent sur la route de Corinth, où ils occupèrent une position avantageuse.

Les premières colonnes du général Buell faisaient en ce moment leur apparition de l'autre côté de la rivière. Elles traversèrent et furent placées en avant de l'armée. La bataille recommença le lendemain à sept heures du matin. Les premiers coups de canon partirent de la route de Corinth. En moins d'une heure le feu s'étendit de part et d'autre sur toute la ligne. « Le fracas de l'artillerie faisait trembler le sol. Vers trois heures il devint évident que les esclavagistes se disposaient à battre en retraite. Le général Grant, à la tête de six régiments, se jeta alors avec tant d'impétuosité sur leur centre, que ceux qui ne furent pas culbutés, s'enfuirent épouvantés devant cette formidable avalanche. Ils parvinrent toutefois à reformer leurs rangs, et ils se retirèrent lentement, profitant de toutes les positions avantageuses pour batailler encore. »

Les pertes du Sud ne sont pas exactement connues. Celles du Nord ont été de 1,735 tués, 7,882 blessés et 5,986 prisonniers, en tout 13,661 hommes hors de combat. Le général unioniste Wallace et le général esclavagiste Johnston étaient au nombre des morts.

Quelques jours après la bataille, les généraux du Sud, Price et Van Dorn, accourus du fond de l'Arkansas, amenèrent au général Beauregard un renfort de 36,000 hommes. L'armée du Nord reçut aussi des renforts, et le major-général Halleck, qui jusqu'alors était resté à Saint-Louis, se rendit à Pittsburg-Landing, où il prit le commandement en chef des forces fédérales. Pendant près de deux mois les deux armées s'observèrent, étant à peine à trois milles de distance l'une de l'autre. Les deux généraux en chef paraissaient ne vouloir livrer bataille qu'à coup sûr. Le bruit se répandit enfin que les confédérés avaient résolu dans un conseil de guerre d'attaquer les fédéraux le 1er juin. Pendant toute la nuit du 29 mai, on entendit un grand mouvement sur le chemin de fer au sud de Corinth, et, convaincu qu'il allait avoir à soutenir un combat acharné, le général Halleck prit toutes ses mesures pour attaquer le premier. Il se mit en marche le lendemain, et ne rencontra que quelques détachements de confédérés, qui répondirent à peine au feu nourri qu'il dirigeait contre eux. Le soir, il fit camper son armée à mille pas des fortifications en terre de l'ennemi. Alors seulement, il comprit que le général Beauregard, qui n'excelle que dans l'art de battre en retraite, avait déjoué tous ses plans. Le général Pope poussa, à la faveur de la nuit, une reconnaissance jusqu'à Corinth. La ville, en effet, avait été abandonnée et aux trois quarts incendiée. Il n'y restait que des veillards, des femmes et des enfants.

L'abandon de Corinth causa dans le Nord un grand désappointement. On avait espéré que le général Halleck remporterait sur Beauregard une victoire décisive, et l'armée de ce dernier échappait avec tout son matériel, pour être divisée et répartie à Great-Junction, à Wickburg à Mobile et à Richmond.

Prise de la Nouvelle-Orléans. — La Nouvelle-Orléans a toujours été le grand marché commercial et financier du Sud. Le gouvernement fédéral avait donc un grand intérêt à faire réoccuper cette métropole, d'où les confédérés tiraient depuis plus d'un an leurs principales ressources. Quatre forts principaux en défendaient l'accès du côté de la mer : les forts Jackson et Saint-Philippe sur le Mississipi ; le fort Pike à l'entrée du lac Pontchartrain ; le fort Livingston à l'entrée de la baie de Barataria.

L'île aux Vaisseaux, située entre l'entrée du lac Pontchartrain et les passes du Mississippi, avait été depuis six mois transformée en un immense arsenal rempli d'armes, de munitions et de vivres. L'attaque de la Nouvelle-Orléans devait coïncider avec le siége de Yortkown, avec la prise du fort Pulaski, à l'entrée de la rivière Savannah, et avec les coups de main hardis exécutés dans le nord de l'Alabama, par le général Pope et par le général Mitchel. La flotte du commodore Farragut, forte de quarante-six navires, portant deux cent quatre-vingt-six canons et vingt et un mortiers, s'engagea dans les passes du Mississippi le 13 avril. Le bombardement du fort Jackson commença le 14 avril, et fut continué le lendemain et les jours suivants, sans interruption. Entre les forts Jackson et Saint-

Philippe, le Mississippi n'a qu'un demi-mille de large, ce qui avait permis aux confédérés de tendre d'une rive à l'autre, un peu au-dessus des forts, plusieurs chaînes énormes. Ce travail difficile avait été exécuté d'après les indications du général Beauregard, par un ingénieur français, M. R. Montaigu. Le 23 avril, dans l'après-midi, une canonnière fédérale réussit à forcer ce passage, et le lendemain, après un vif engagement, toute la flotte fédérale dépassa le fort Jackson. Le fort, pris entre deux feux, n'aurait pu opposer une longue résistance; mais le commodore Farragut continua sa course et ne s'arrêta que devant la Nouvelle-Orléans, dont il demanda la reddition : « Les droits des individus et la propriété seront assurés, dit-il, je demande donc la reddition sans réserves de la ville, et je demande que les emblèmes de la souveraineté des Etats-Unis soient arborés aujourd'hui à midi, à l'Hôtel-de-Ville, sur la Monnaie et sur la Douane. » Le Maire de la Nouvelle-Orléans, M. Monroë, fit une réponse hautaine, qui lui fut suggérée et qui fut même rédigée par M. Pierre Soulé : « Je ne saurais trouver, dit M. Monroë, parmi mes administrés, un renégat assez insensé et assez misérable qui osât souiller de sa main l'emblème sacré des Etats confédérés; et, il n'y a pas un homme parmi nous dont la main et le cœur ne se paralyseraient à la seule pensée d'arborer un drapeau auquel nous n'avons pas solennellement prêté serment »

M. Monroë oubliait qu'un an avant, il avait lui-même amené le drapeau fédéral qui flottait sur le City-Hall, drapeau auquel il avait solennellement prêté serment de fidélité, et ni sa main ni son cœur ne s'étaient paralysés.

Le commodore Farragut fit occuper la ville par un bataillon de soldats de marine. Les forts Jackson et Saint-Philippe se rendirent le 28 avril au commodore Porter.

En même temps que le commodore Farragut dépassait les forts Jackson et Saint-Philippe, le général Butler, nommé commandant du département du Golfe, pénétrait dans le lac Ponchartrain, et débarquait à Lakeport, à cinq milles de la Nouvelle-Orléans.

La chute de la Nouvelle-Orléans a été bientôt suivie de la chute de Memphis (6 juin), et la petite ville de Wicksburg, située dans l'Etat de Mississipi est le seul point qu'occupent encore les confédérés sur les rives du grand fleuve.

Campagne de la Virginie. — Le grand mouvement de l'armée du Potomac, préparé depuis longtemps, commença sous les plus heureux auspices. Le général Banks, après avoir occupé Bolivar, Martinsburg et Charlestown, remporta le 23 mars, près de Vinchester, sur le général confédéré Jackson, une victoire qui le rendit maître de presque toute la vallée de la Shenandoah.

Le principal corps d'armée, commandé par Mac-Clellan, commença également à s'avancer du côté de Fairfax, Court-House et de Centreville, sans rencontrer aucun ennemi. La ligne du Bull-Run et Manassas venaient d'être abandonnée. La grande armée confédérée se retira d'abord sur les bords du Rappahannoc, et rétrograda ensuite jusqu'à Richmond. M. Jefferson Davis avait résolu d'établir dans la péninsule virginienne, formée par les rivières York et James, sa principale base d'opérations. Le général Mac-Clellan se transporta donc avec son armée au fort Monroë, et ce changement dans le plan de campagne nécessita une nouvelle subdivision du département militaire de la Virginie. Le général Mac-Dowell reçut, sous le nom de département du Rappahannoc, le commandement du district de Colombie et du pays compris entre le Potomac, les montagnes Bleues et le chemin de fer de Frédéricksburg à Richmond. Le général Banks reçut le commandement du département de la Shenandoah, comprenant le haut Maryland et les rivières de la Virginie qui se jettent dans le haut Potomac. Le général Mac-Clellan, ayant sous ses ordres cent dix mille hommes, agissait dans la péninsule virginienne.

L'armée esclavagiste était massée dans la petite ville de Yorktown, célèbre par la capitulation qui mit fin en 1781 à la guerre de l'Indépendance. Les anciennes fortifications anglaises avaient été utilisées, et de nouvelles redoutes s'étendaient sur une longueur de deux milles. Le général Mac-Clellan, après avoir examiné avec soin les ouvrages élevés par les Virginiens, les jugea très-forts et fit venir d'Old Point et du fort Monroë tout un matériel de siége. Mais aussitôt que tous les préparatifs d'attaque furent terminés, la ville fut évacuée. Les fédéraux l'occupèrent le 2 mai. Un combat acharné eut lieu trois jours après, à deux milles en avant de Williamsburg. Les confédérés se retirèrent, laissant leurs morts et leurs blessés sur le champ de bataille, et ne tentèrent pas même de résister à Williamsburg, où leurs moyens de défense étaient cependant formidables. Mac-Clellan poursuivit sa marche en avant et ne s'arrêta que sur les bords du Chickahominy, où il espérait être bientôt rejoint par le général Mac-Dowell.

Le gouvernement de Washington ne pouvait laisser plus longtemps Norfolk au pouvoir des confédérés. Norfolk est au fond d'une baie qui communique avec la rade de Hampton par la rivière Elizabeth, et l'entrée de cette rivière était défendue par de puissantes batteries que les esclavagistes avaient élevées sur la pointe Sewall. Le 8 mai avant le jour, le *Monitor*, le *Vanderbilt*, le *Naugatuck*, le *Seminole*, le *Susquehannah*, le *Dacotah*, et le *San-Jacinto* se dirigèrent vers les batteries ennemies qu'ils bombardèrent jusqu'à la nuit. Le lendemain la pointe Sewall fut évacuée, et, dans la nuit du 9 au 10 mai, le corps d'armée fédéral du général Wool fut débarqué pour aller prendre Norfolk par terre. A l'approche des troupes fédérales, le maire de Norfolk se rendit sous drapeau

parlementaire au-devant du général Wool pour lui déclarer que la ville ne ferait aucune résistance. La garnison avait été envoyée à Richmond. L'arsenal de Gosport, toutes les propriétés publiques, tous les steamers et les navires à voiles avaient été détruits par les confédérés. Ils avaient également fait sauter le *Merrimac*, le 11 mai.

Tandis qu'on se réjouissait dans le Nord des succès remportés sur tous les points par les armées et les escadres fédérales, le général Banks éprouva dans la vallée de la Shenandoah un revers inattendu. Sur l'ordre du secrétaire de la guerre, il avait envoyé quinze mille hommes au général Mac Dowell, qui se croyait menacé sur le Rapahannoc; mais il fut lui-même attaqué par des forces cinq fois supérieures, et repoussé jusqu'au delà du Potomac. Les généraux Mac-Dowell et Frémont accoururent à son secours, et tout le terrain perdu fut bientôt reconquis.

Les opérations languissaient sur les bords du Chikahominy, lorsque les confédérés profitèrent d'un ouragan furieux pour s'approcher, pendant la nuit du 30 au 31 mai, jusqu'à une faible distance de l'armée fédérale. La lutte commença le lendemain vers onze heures et dura deux jours. Le résultat fut d'abord indécis, mais le second jour, les confédérés furent vigoureusement repoussés avec des pertes considérables. Cette bataille a été désignée dans le Sud sous le nom de bataille des Sept-Pins; le général Mac Clellan lui a donné le nom de bataille de Fair Oacks.

Les événements imprévus dont la vallée de la Shenandoah était devenue le théâtre contraignirent le général Mac Clellan à changer son plan de campagne. Il dut renoncer à l'espoir de combiner ses mouvements avec ceux des généraux Banks et Mac Dowell, et tandis qu'il ne recevait aucun secours, de nombreux renforts arrivaient chaque jour à Richmond. Il prit donc la résolution de se porter vers la rivière James, où il pourrait être soutenu par les cannonnières fédérales. Tous les préparatifs de retraite étaient terminés le 25 juin et le 26 au point du jour la division Mac Call, qui occupait l'extrême droite au-dessous de Mechanicsville, commençait à se replier vers New-Bridge, quand elle fut tout-à-coup attaquée par un corps d'armée du Sud, commandé par le général Jackson. La division Porter se porta à son secours, et le combat dura jusqu'à neuf heures du soir. La retraite continua pendant la nuit, et quand le jour parut, Mac Call fut attaqué de nouveau par Jackson qui l'avait suivi de près. Cette seconde journée fut désastreuse pour les fédéraux.

Le 28 juin, le mouvement de retraite s'opéra sur toute la ligne. Il y eut plusieurs escarmouches mais point d'engagement général.

Le 29 juin, les confédérés comprirent que Mac Clellan poursuivait un but stratégique et se dirigeait vers la rivière James. Il n'en était plus qu'à une courte distance. L'engagement devint général et continua jusqu'à la nuit « avec une rage dont nulle description ne saurait donner l'idée, écrivait un correspondant du *New-York Times* après le combat. Les cannonnières le *Galena* et l'*Aroostook* prirent part à l'action et lancèrent sur les confédérés des bombes de 54 qui firent dans leurs rangs des ravages épouvantables. »

Les batailles du 30 juin et du 1er juillet furent plus terribles encore. Les fédéraux, au nombre d'environ quatre-vingt quinze mille, combattirent contre cent quatre-vingt cinq mille esclavagistes et leur firent essuyer une déroute complète.

Les combats du 26 juin au 1er juillet ont reçu les noms suivants : Jeudi 26 juin, combat de Mechanicsville; vendredi, 27 juin, bataille de Gaines-Hill; samedi 28 juin, combat de Savage-Station; dimanche 29 juin, bataille de White Oak Swamp; lundi 28 juin, combat au pont de White Oak; mardi 1er juillet, bataille de Turkey's Grove. Les fédéraux ont perdu 1,565 tués, 7,701 blessés, et 5,958 prisonniers; total, 15,224. Les pertes des confédérés ont été plus considérables. On trouvera la suite des événements dans le résumé placé en tête du volume.

A. MALESPINE.

EUROPE. — Le mouvement géographique de l'Europe, depuis notre dernier *Annuaire*, offre particulièrement,—au point de vue de la géographie européenne proprement dite, la continuation laborieuse, difficile, de la création du *royaume d'Italie*, sa reconnaissance par la France, par l'Angleterre et la plupart des États européens, en dernier lieu par la Prusse et la Russie, et la réorganisation administrative qui en a été la conséquence nécessaire et qui a eu pour suite la création de nouvelles divisions territoriales basées, autant que possible néanmoins, sur les divisions déjà existantes dans les États annexés, et ayant même laissé subsister jusqu'à un certain point l'individualité administrative de ces États; la lutte du Monténégro et de la plupart des nations serbes contre les Turcs; —au point de vue archéologique des découvertes faites dans plusieurs pays, entre autre en Turquie par M. Heuzey; — au point de vue des voies de communication, l'exploitation d'un grand nombre de nouveaux chemins de fer; sauf peu d'interruptions, on peut parcourir aujourd'hui sur ces voies rapides notre partie du monde dans presque toute sa longueur, depuis Cadix jusqu'à Nijnéi-Novogorod; enfin, — au point de vue de la science géographique, la publication de cartes géologiques, topographiques et historiques de plusieurs contrées, et celle d'un certain nombre d'ouvrages qui décrivent diverses régions. Nous parlerons des principales de ces cartes et de ces descriptions à l'article GÉOGRAPHIE. Nous voulons simplement aujourd'hui présenter le tableau statistique des divisions européennes, tel que nous l'ont fourni les derniers renseignements; on le comparera, non sans quelque intérêt peut-être, avec le tableau que nous avons donné dans notre premier *Annuaire*.

	PAYS	SUPERFICIE en kilom. carrés.	POPULATION.	CAPITALES	POPULATION des Capitales.
Sur le versant de l'océan Atlantique et de l'océan Glacial.	ILES BRITANNIQUES	300.000	29.000.000		
	Angleterre	....	....	Londres	3.000.000
	Ecosse	....	....	Edimbourg	170.000
	Irlande	....	....	Dublin	260.000
	BELGIQUE	29.500	4.600.000	Bruxelles	200.000
	NÉDERLANDE ou PAYS-BAS	31.200	3.500.000	La Haye	80.000
	PRUSSE	279.400	18.000.000	Berlin	450.000
	DANEMARK	66.000	3.000.000	Copenhague	130.000
	Monarchie Scandinave. { SUÈDE	440.000	3.500.006	Stockholm	100.000
	Monarchie Scandinave. { NORVÉGE.	300.000	1.500.000	Christiania	40.000
	RUSSIE	5.870.000	65.000.000	Saint-Pétersbourg	500.090
A la fois sur les versants Méditerranéen et Océanique.	(Y compris la Pologne et le grand-duché de Finlande).				
	AUTRICHE	648.300	35.000.000	Vienne	500.000
	ALLEMAGNE ou CONFÉDÉRATION GERMANIQUE	640.000	44.000.000	Francfort-sur-le-Mein	70.000
	(Composée de 35 Etats, dont 31 entièrement allemands, forment l'Allemagne intérieure).	dont 280.500 pour l'Allemagne intérieure.	dont 20.000.000 pour l'Allemagne intérieure.		
	SUISSE	40.900	2.500.000	Berne	30.000
	FRANCE	547.000	37.500.000	Paris	1.700.000
	Péninsule Hispanique. { ESPAGNE.	465.000	16.000.000	Madrid	280.000
	Péninsule Hispanique. { PORTUGAL.	91.000	3.500.000	Lisbonne	270.000
Sur le versant Méditerranéen.	ITALIE	286.000	25.000.000	Turin (Royaume d'Italie).	200.000
	(Royaume d'Italie, Etats de l'Eglise, Vénétie).		dont	Naples (Id.)	450.000
			2.500.000	Palerme (Id.)	200.000
			à l'Autriche.	Rome (Etats de l'Eglise)	185.000
				Venise (Vénétie)	125.000
	TURQUIE D'EUROPE	528.000	15.000.000	Constantinople	700.000
	(En y comprenant la principauté de Servie et les principautés unies roumaines de Valachie et de Moldavie).				
	GRÈCE	47.600	1.100.000	Athènes	30.000
	ILES-IONIENNES	6.000	230.000	Corfou	16.000
	Totaux	10.206.000	279.480.000		

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1862. — ASPECT GÉNÉRAL ET ORGANISATION DE L'EXPOSITION. — L'ouverture de l'Exposition universelle de 1862 a eu lieu à Londres au jour fixé, le 1er mai, avec une solennité exclusivement anglaise. Le peuple britannique avait mis une sorte d'amour-propre égoïste à noyer dans la foule, à effacer complétement les représentants de la France, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Italie, de l'Espagne et des autres nations. Et il faut malheureusement ajouter que cet esprit de personnalité altière se retrouve dans tous les détails de l'Exposition.

Les bâtiments de l'Exposition de 1862, établis à South-Kensington forment un immense rectangle dont le grand côté est une fois et demie le petit côté (500 m. sur 335). Sur le petit côté se trouvent les bâtiments principaux, ayant une étendue de 185 mètres environ; sur chaque aile se prolongent deux galeries annexes de 65 m. de largeur sur 305 m. de longueur. En somme, vu d'ensemble et extérieurement, le monument paraît vaste, mais il n'est ni grand, ni beau. En revanche, les jardins qui présentent une surface d'un peu plus de 6 hectares sont disposés de manière à produire un singulier et admirable effet. Ils sont ornés de deux fontaines monumentales, sorties des fonderies de M. Barbezat, au val d'Osne, et de M. Durenne, à Sommevaire (Haute-Marne); des galeries avec arcades, qui règnent tout autour, de nombreux parterres, des plantations disséminées, puis, dans le lointain, des serres élevées de manière à faire le pendant des principaux bâtiments de l'Exposition universelle, tout cet ensemble s'harmonise singulièrement.

Nous allons essayer de donner à nos lecteurs une idée de la disposition de cet immense bazar, dans lequel le visiteur a absolument besoin d'un fil d'Ariane.

En entrant par la grande porte de Cromwell Road, voici à notre gauche presque toute l'Exposition de la France; d'abord les machines agricoles et les voitures, puis les produits agricoles, les poteries, les envois de Sèvres et des Gobelins, l'orfèvrerie, et particulièrement le beau salon établi par M. Christofle, les bronzes, les papiers peints, les meubles. A côté de la France se trouvent immédiatement l'Espagne, le Portugal, l'Italie et enfin les États Romains respectés dans cette division internationale. On peut en quelques heures, voir côte à côte, les produits de toutes les races latines. A notre droite, sont les produits anglais en métaux précieux, en poteries, en porcelaines, en cristaux, en tapis, en ameublements; puis on rencontre de formidables approvisionnements en armes de guerre, en objets de navigation; viennent enfin l'industrie de Sheffield et les constructions civiles qui ont un aspect plus pacifique.

Après la visite de ces deux immenses salles, divisées en un nombre infini de compartiments, on arrive dans deux nefs latérales, qui se terminent à droite et à gauche par deux dômes d'un effet magnifique et d'une très-grande hauteur : ils renfermaient, l'un, le trône; l'autre, les orchestres au jour de l'inauguration.

Le dôme de l'ouest, celui qui est du côté de la France, présente deux transepts. Le transept du sud-ouest est occupé par le Zollverein, celui du nord-ouest appartient à l'Autriche, et, dans le prolongement de ce dernier, on rencontre une longue annexe entièrement remplie par les machines en repos ou en mouvement, de l'Angleterre d'abord, qui s'est donné la meilleure place, puis des nations étrangères, France, Autriche, Belgique, Italie, Zollverein allemand, relégués au second plan. Le dôme de l'est est aussi flanqué de deux transepts, remplis, celui du sud-est par les ouvrages en fer et les voitures peu élégantes de la Grande-Bretagne; celui du nord-est par les produits aussi curieux que variés des colonies anglaises; à la suite, dans l'annexe parallèle à celle qui, de l'autre côté des jardins, est attribuée aux machines, on trouve les substances chimiques, les produits des mines, les produits agricoles, les outillages des manufactures, enfin les nombreuses machines adoptées aujourd'hui par l'agriculture britannique.

Au-dessus des salles du rez-de-chaussée, où sont disposés les produits envoyés par chaque nation, sont établies des galeries prenant jour soit sur les nefs, soit sur les salles intérieures, et où sont également placés une partie des contingents industriels de même origine. Chaque peuple a ainsi une étendue de galeries proportionnelles à la surface qu'il occupe dans la partie basse du bâtiment. En outre, de vastes salles ayant un développement de 330 m. sur une largeur d'environ 18 m., longent toute la façade placée sur Cromwell Road, et renferment l'exposition des beaux-arts. Malheureusement l'espace manque, et, comme le soleil fait aussi souvent défaut, les produits des beaux-arts, à l'inconvénient d'être entassés les uns sur les autres, joignent celui de n'être presque pas vus. Cet inconvénient est surtout sensible pour les vitraux exposés par la France et dont quelques-uns sont magnifiques.

Le nombre des visiteurs de l'Exposition est très-considérable, bien que les Anglais, peuple avant tout positif, aient établi des droits d'entrée assez forts. Pour les trois premiers jours de mai, le prix d'admission était de 25 francs; jusqu'au 19 mai, il fut de 6 fr. 25; puis il est descendu à 3 fr. 12, et enfin à 1 fr. 25. Malgré cela, de 56 à 68 mille personnes visitaient journellement les bâtiments de Kensington ; en 1851, le nombre moyen était de 43 mille seulement, et à Paris, en 1855, de 25 mille, quoique le prix d'entrée fût moins considérable; cette foule est amenée au palais de l'Exposition par plus de 25 mille voitures ou omnibus, crées par les particuliers pour la circonstance, car en Angleterre on ne connait de monopole que celui du tabac.

En 1851, les dépenses s'étaient élevées à 8,250,000 fr., les recettes à 12,650,000 fr.; à Paris, en 1855, les dépenses étaient de 2,500,000 fr., les recettes furent de trois millions. Quant au nombre des exposants, il était en 1851, de 15,000 ; en 1855, de 22,000 ; et, en 1862, de 27,000, ce qui prouve un progrès constant dans toutes les industries. Le nombre des exposants est réparti de la manière suivante entre les différents pays :

Angleterre et ses colonies	8,765	exposants.
France, Algérie et ses colonies	5,495	—
Zollverein (Prusse, Bavière, Saxe, Wurtemberg, etc.)	2,875	—
Autriche	1,410	—
Autres États allemands	261	—
Italie	2,070	—
Rome	53	—
Espagne	1,133	—
Portugal	1,130	—
Belgique	863	—
Russie	659	—
Suède	608	—
Suisse	481	—
Hollande	385	—
Danemark	299	—
Grèce	282	—
Brésil	230	—
Norvége	219	—
Iles Ioniennes	177	—
États-Unis	64	—
Autres États (Turquie, Pérou, Chine, Japon, Costa-Rica, etc., etc.)	170	—
Total	27,379	—

Le jury international, dont nous avons eu l'honneur de faire partie, était composé de 563 membres répartis en 65 classes ou sous-classes. C'est surtout dans la composition de ce jury que s'est manifestée d'une manière tranchante la personnalité anglaise. La France seule a obtenu d'être représentée dans chaque classe par un juré, mais pour chaque classe il y a toujours plusieurs Anglais. Dans l'ensemble, il y a 310 jurés pour la Grande-Bretagne et ses colonies, 65 Français, 38 jurés du Zollverein, 31 jurés pour le royaume d'Italie et 1 pour Rome, 30 pour l'Autriche, 21 pour la Belgique, 11 pour la Russie, 11 pour la Suède, la Norvége et le Danemark, 9 pour la Turquie (dont 8 sont sujets de la reine Victoria), 8 pour le Portugal et l'Espagne, 7 pour la Suisse, 5 pour les États-Unis, 5 pour la Grèce, 4 pour les îles Ioniennes, 3 pour la Hollande, 2 pour les républiques du Sud de l'Amérique, 1 pour le Brésil.

Le jury avait partagé les produits soumis à son appréciation en 36 classes. Nous allons, avant d'entrer dans le détail, donner à nos lecteurs un résumé des récompenses accordées dans chaque classe à la France, y compris l'Algérie et les colonies :

CLASSES DES JURYS.	MÉDAILLES.	MENTIONS HONORABLES.
1 Mines et métallurgie	34	16
2 Produits chimiques et pharmaceutiques	51	21
A reporter ...	85	37

	D'autre part........	85	37
3	Substances végétales et animales alimentaires	294	219
4	Substances végétales et animales industrielles........................	218	119
5	Locomotives et matériel des chemins de fer........................	8	7
6	Carrosserie........................	5	»
7	Machines employées dans les grandes manufactures	34	19
8	Machines en général........................	30	28
9	Machines agricoles et horticoles....	11	18
10	Architecture et travaux publics....	32	30
11	Arts militaires........................	18	16
12	Constructions maritimes...........	7	»
13	Instruments scientifiques...........	25	13
14	Photographie	32	46
15	Horlogerie........................	19	14
16	Instruments de musique...........	34	12
17	Instruments de chirurgie...........	28	20
18	Coton fabriqué........................	23	10
19	Lin et chanvre fabriqués...........	13	6
20	Soieries et velours........................	80	75
21	Tissus de laine et draperie........	64	46
22	Tapis........................	9	2
23	Impressions et teintures	37	»
24	Tapisseries, dentelles et broderies..	40	27
25	Peaux et fourrures	7	3
26	Cuirs et objets de sellerie........	25	22
27	Objets d'habillement........................	65	50
28	Papier, impression, reliure et librairie........................	61	37
29	Matériel de l'enseignement élémentaire........................	72	39
30	Ameublement........................	37	14
31	Quincaillerie et bronzes d'art......	81	31
32	Acier........................	16	17
33	Orfèvrerie, bijouterie et joaillerie..	35	24
34	Verrerie........................	22	10
35	Poteries........................	14	6
36	Tabletterie	7	2
	Totaux........................	1,599	1,039

Ensemble, 2,638 récompenses, sur un total de 5,500 exposants français, c'est-à-dire 48 0/0.

L'Angleterre a obtenu 2,166 médailles et 1,761 mentions honorables, en tout, 3,927 récompenses sur un nombre de 8,765 exposants, ce qui fait 44 0/0, ou environ 4 0/0 de moins que la France. Mais en revanche, elle a 31 0/0 du nombre total des médailles et 33 0/0 du nombre des mentions honorables.

Enfin, la France, malgré l'infériorité du nombre total de ses exposants, a battu l'Angleterre dans les six classes des substances alimentaires, des instruments de musique, de la soierie, des impressions et teintures, des objets d'habillement, de l'orfèvrerie, bijouterie et joaillerie. Si d'ailleurs, dans la classe 31, on n'avait pas confondu les bronzes d'art avec la quincaillerie, on verrait encore apparaître une supériorité incontestable pour les bronzes d'art ; en effet, la France a remporté 46 médailles et 25 mentions honorables, tandis que l'Angleterre n'a eu que 23 médailles et 19 mentions. J'ajouterai encore que dans la verrerie, la qualité supérieure de nos produits a été reconnue, car si la France a moins de mentions honorables que sa rivale, elle a obtenu 22 médailles et l'Angleterre 17 seulement.

La lutte pacifique de Londres a donc été bonne pour notre patrie.

Il nous reste maintenant à donner à nos lecteurs une idée sommaire des richesses exposées aux yeux des visiteurs du palais de Kensington. Comme il nous serait impossible d'étudier, classe par classe, l'exposition de chaque peuple, nous ne parlerons que des produits les plus curieux, en commençant par ceux qu'ont envoyés l'agriculture ou l'industrie française.

Malgré la place trop restreinte attribuée à nos industriels, cette partie de l'Exposition française jette un brillant éclat. Si l'on pénètre dans ce qu'on appelle la cour française par la partie centrale de la grande nef, on passe d'abord sous une sorte de portique triomphal, en laissant à droite un compartiment magnifique contenant une collection, unique en son genre, des modèles en relief, des cartes et des dessins relatifs aux grands travaux publics de l'Empire français, et à gauche une exposition collective de nos habiles fabricants de meubles du faubourg Saint-Antoine. Le portique lui même est principalement composé d'une immense décoration en fonte, sortie de la fonderie du val d'Osne, encadrant les riches ameublements de M. Fourdinois, de M. Grohe, de MM. Duval frères, et les tapis renommés d'Aubusson, fabriqués par MM. Braquenié frères. A côté des meubles du goût le plus pur, se trouvent des groupes de bronze et de fonte de fer d'une magnifique exécution. On passe ensuite devant l'exposition rivale de celle du val d'Osne, devant celle de M. Durenne, directeur de la fonderie de Sommevaire, et on arrive au pavillon occupé par les produits de l'Imprimerie impériale. On ne peut s'empêcher de jeter un coup d'œil sur les chefs-d'œuvres d'impression dans toutes les langues qui s'y trouvent rangés, surtout sur les Évangiles, ornés dans le style des manuscrits italiens du quinzième siècle, par des dessins dus à quatre grands prix de Rome, MM. Barrias, Lenepveu, Bouguereau et Biennoury.

Laissant encore à droite et à gauche une foule de bronzes, la quincaillerie la plus riche, les vitrines occupées par les soieries de Lyon et par les châles de Paris, on arrive aux incomparables écrins de nos bijoutiers, joailliers et orfèvres, MM. Rouvenat, Petiteau, Mellerio, Duron, Gueyton, Feuguières, Caillot, etc., entourant la vaste salle où l'on admire le surtout de table exécuté d'après l'antique, par M. Christofle, pour la ville de Paris. C'est la partie la plus belle, non pas seulement de l'Exposition française, mais encore de l'exposition entière, les Anglais eux-mêmes en conviennent.

De ce paradis d'or, d'argent, de diamants et de perles, on aperçoit les porcelaines, les terres cuites et les faïences émaillées de la manufacture de Sèvres, se développant sur un grand demi-cercle devant les riches tapisseries provenant des manufactures impériales des Gobelins et de Beauvais, et les non moins brillants tapis de la manufacture de la Savonnerie. A droite et à gauche, on laisse encore les splendides expositions de bronzes d'art de Barbédienne, des albâtres ou onyx de l'Algérie, des faïences artistiques de M. Jean, des porce-

laines de M. Gille, de Paris, de M. Vieillard, de Bordeaux, et de MM. Haviland, Poyat, Ardant, Batier, Jullien, de la Haute-Vienne. Les poteries émaillées du genre Bernard Palissy, de M. Barbizet, les émaux de MM. Gillet et Brianchon.

Si l'on monte aux galeries supérieures on trouve nos pianos, qui, l'examen du jury l'a démontré une fois de plus, n'ont guère de rivaux que dans ceux d'une seule fabrique anglaise ; il est fâcheux qu'ils soient si mal exposés et qu'un si rare public puisse monter entendre les excellents morceaux que des artistes de mérite exécutent tous les jours sur les instruments des maisons Pleyel, Blanchet, Herz, Wolfel, Boisselot, etc. Cette collection, jointe à celle de nos orgues et de nos instruments à archet, forme certainement une des gloires de notre industrie. Il est fâcheux seulement qu'elle ne soit pas placée en vue, comme celle des pianos anglais qui rendent des sons assourdissants ou criards, dans les plus belles places du rez-de-chaussée de l'Exposition où la foule se porte incessamment.

Parmi nos vitraux que le défaut de jour condamne à rester inaperçus, il en est quelques-uns de très-brillants, sortis des ateliers de MM. Maréchal (de Metz), et tout le monde sait depuis longtemps quelle doit être leur valeur artistique. Mais un fait peut être plus important à signaler consiste dans l'application d'une invention de MM. Tessié du Motay et Raphaël Maréchal pour l'impression et la peinture sur le verre et sur le cristal. Par suite de cette invention, des reproductions des plus beaux vitraux pourront être livrées à des prix assez bas pour que ce genre de produits, d'un effet d'ornementation si brillant, puisse pénétrer dans les habitations particulières.

On prend des épreuves photographiques sur un vitrail quelconque ; on les imprime sur le verre avec de l'encre grasse ; on remplit les interstices avec des compositions convenables de couleurs métalliques imaginées par les inventeurs ; on soumet à la dessication et on fait ensuite intervenir les dissolvants des corps gras que les arts chimiques préparent depuis quelques années en abondance et à bas prix. Il n'y a plus alors qu'à faire passer les pièces par le feu de la mouffle pour obtenir un vitrail parfaitement semblable au type primitif, et dont le prix ne se monte plus qu'à quelques francs le mètre carré, à environ le huitième du prix ordinaire des vitraux actuels du commerce.

Après l'exposition des beaux-arts, il nous reste encore à parler des galeries des machines en mouvement qui, elles aussi, méritent toute notre attention. Nos constructeurs ont envoyé des machines qui égalent souvent et parfois même surpassent les machines exposées par l'Angleterre. Nous citerons, par exemple, les scies et machines à travailler le bois de MM. Waral, Helouet et Penlot, de M. Perrin, de M. Frecy ; l'étuve pour la farine de M. Touaillon; les locomotives de M. Petiet, remarquables entre toutes par l'augmentation de la surface de chauffe et la diminution du poids mort ; les machines horizontales de Farcot et de Lecouteux, supérieures à celles des Anglais ; le régulateur centrifuge de Farcot fils ; les grues de Newstadt à chaînes de Gall, exposées par Fauconier, levant des poids très-considérables et ayant une très-grande portée.

Une des nouveautés les plus curieuses de l'Exposition française était le moteur Lenoir, qui s'alimente seul sur une conduite de gaz d'éclairage ; le gaz qu'il aspire se mêle dans le cylindre même avec la quantité convenable d'air ; une étincelle électrique vient alors mettre le feu au mélange, qui s'échauffe et se convertit partiellement en eau, après avoir exercé un effet moteur plus ou moins énergique. M. Lenoir fait aussi fonctionner sa machine sans gaz et seulement avec de l'air imprégné de certaines huiles volatiles.

Un autre de nos constructeurs, M. Carré, a exposé une machine à produire de la glace par un procédé tout à fait original. La chaleur vaporise directement un liquide particulier, l'ammoniaque ; les vapeurs de ce liquide viennent se condenser dans une autre partie de l'appareil, sous l'action même de la pression que la chaleur détermine, et l'éloignement de la source calorique suffit pour qu'en revenant naturellement et par une nouvelle vaporisation à son point de départ, le liquide condensé ne quitte la place qu'il est allé occuper loin de cette source, qu'en produisant un abaissement de température. Cet abaissement de température, M. Carré l'utilise de la manière la plus ingénieuse pour produire de la glace en grande abondance.

Nous citerons encore la chaudière tubulaire de M. Lambaux ; la machine à faire les filets, due à Pecquier ; l'appareil de lumière électrique de M. Nolay. La coutellerie française était très-dignement représentée par les instruments de chirurgie de MM. Charrière et Picot.

L'exposition des machines anglaises nous présente : la machine pour navires de Penn et fils, celle de John Scott Russell ; deux machines de MM. Todd et Mac Gregor de Glasgow, à action directe et à cylindre renversé, dont le trait saillant est que les deux cylindres agissent verticalement au-dessus de la bielle, économisant l'espace, ce qui est de grande importance dans un navire à cale étroite ; les machines pour navire de Rennie et fils, à haute et à basse pression. MM. Harvey et Cie, à Hayle ont exposée un modèle de pompe de Cornouailles qui peut élever 79,000,000 gallons d'eau par jour, c'est-à-dire les 3/4 environ de l'eau pompée pour l'alimentation de Londres. MM. Gwrynne et Ce ont construit une pompe centrifuge qui expulse un énorme volume d'eau, et repose comme son nom l'indique, sur la tendance des corps en rotation rapide à s'échapper par une tangente à la direction du mouvement. Des pom-

pes de la même espèce, sur le principe de Appold, sont exposées par M. Easton, Amos et fils. La plus grande pompe est capable d'élever 100 tonnes d'eau par minute à une hauteur de 6 pieds. Citons encore pour en finir avec les machines. deux petites machines du système Ericson, les machines électro-magnétiques, la machine à faire la glace de Sièbe, les grues, les appareils de Farrowet Jackson pour le bouchage des bouteilles. et passons à la partie la plus intéressante de l'exposition anglaise.

Quand on pénètre dans l'Exposition par la porte principale, celle qui donne dans Exhibition-Road, on voit immédiatement sous le dôme et dominant tout le palais, une pyramide en or, ou plutôt en bois doré, ayant 18 mètres de hauteur environ et pour base un carré de 2 mètres 7 eécimètres de côté; sur une de ses faces, on lit une inscription dont voici la traduction : « Cette pyramide représente la masse d'or exportée de Victoria, du 1er octobre 1851 au 1er octobre 1861. — Poids, 813,397 kilogrammes. — Volume, 42 mètres cubes. — Valeur, 2,616,243,200 francs. » L'Angleterre est justement fière de ce trophée, non pas seulement parce que l'or est le signe de la fortune et que dans ce pays la richesse est un titre à la considération universelle, mais surtout parce qu'il prouve la puissance de colonisation britannique, et explique l'empire exercé sur le monde entier; et, en effet, sur les trois autres faces de la même pyramide quadrangulaire, on lit encore :

« Population de l'Australie-Heureuse, plus tard nommée Victoria, 177 habitants en 1836; 77,345 habitants en 1851; 540,332 habitants en 1861.

« Surface totale de Victoria, 22,228,740 hectares; terres actuellement vendues, 1,600,000 hectares; terres actuellement cultivées, 168,000 hectares.

« Victoria a dépensé, en routes et ponts, 131,815,000 francs; en édifices et autres travaux publics, 84,973,825 francs. Revenu, en 1860, 76,655,500 francs. Exportations, en 1860, 377,344,500 fr.; importations, 324,067,600 fr. »

Ces chiffres sont d'une éloquence accablante, quand on considère, par exemple, l'énorme difficulté que nous avons à produire un faible accroissement dans la population indigène de notre Algérie, les sommes immenses que nous y avons dépensées, non pas en travaux publics productifs, mais pour le seul entretien de l'armée, les faibles ressources, les faibles produits que nous en tirons. Ajoutons d'ailleurs que tout à côté sont étalées, dans des salles toujours pleines de monde, et qui se tiennent les unes aux autres comme les diamants d'un éblouissant collier, les produits les plus incroyablement riches, non-seulement de Victoria, mais encore du Canada, des Bermudes, de la Jamaïque, du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard, de Vancouver, de la Colombie anglaise, de la Nouvelle-Ecosse, de la Tasmanie, de Terre-Neuve, de l'Australie du Sud, des Nouvelles-Galles du Sud, de l'Australie occidentale, de Queensland, du Natal, de la Nouvelle-Zélande, des Indes-Orientales, de Malte.

Les forêts immenses des colonies sont représentées là par les bois les plus rares, par les gommes, les résines, les écorces; les troupeaux innombrables par de riches toisons; les cultures exubérantes par les cotons et les matières textiles nouvelles qui viennent prendre leur place à côté du lin et du chanvre, par des épices et des drogues dont la seule nomenclature occuperait de longues pages. Quel que soit le bon arrangement de l'exposition de nos colonies, nous ne pouvons soutenir la comparaison à ce point de vue avec la Grande-Bretagne, dont l'orgueil s'épanouit ici tout à son aise.

La pyramide dorée de Victoria est donc bien placée à l'entrée du temple élevé à l'industrie de tous les peuples; c'est le pivot de la puissance de l'Angleterre. Mais par malheur pour elle, elle a mis tout auprès ce qu'elle a cru un monument glorieux pour l'un de ses principaux arts, pour l'art du potier. C'est une fontaine en majolique, sortie cependant des célèbres manufactures de M. Minton; les proportions en sont vastes, car elle mesure 12 mètres de hauteur et 13 mètres de diamètre, mais le goût en est vraiment déplorable. Le groupe central représentant saint Georges et le Dragon, entouré de quatre statues de la Victoire, tenant des couronnes de lauriers, produit le plus singulier effet, par le ridicule des poses et le ton criard des couleurs. Aussi l'empressement du public autour de ce monument, qui, malgré quelques détails assez jolis, paraît dater d'une époque de décadence, ne peut s'expliquer que parce que les dames ont le désir de tremper leur mouchoir dans les essences que le parfumeur Rimmel mélange de temps en temps aux eaux jaillissantes de cette fontaine.

Un peu plus loin, dans la nef, s'élève plus majestueusement un obélisque fait avec le granit provenant des carrières des environs de Liskeard, en Cornouailles, et qui donne une idée des immenses richesses minérales que renferme le sol de l'Angleterre. Tout autour de cet obélisque se trouvent de belles vitrines qui rappellent aussi un peuple puissamment industrieux; ce sont des ouvrages en métaux précieux, des meubles, des trophées, des cuirs et des fourrures, où sont réunis des spécimens de tous les procédés de tannage et de corroyage et les peaux de presque tous les êtres de la création. Le public fait toujours une longue station devant un tigre royal repoussant une attaque et cherchant à se débarrasser des replis dont l'entoure un grand boa constrictor.

Les portes en fonte et en fer exposées par les fonderies de Norwich témoignent de l'état avancé de l'industrie des fers en Angleterre. On reconnaît

d'ailleurs que la science est arrivée aux plus hautes destinées, et de la conquête de la terre veut s'élancer à celle de tout l'univers, car voici les phares flottants à feu tournant, d'immenses télescopes et de ces instruments magnifiques destinés à nous dire les relations des astres du firmament et de notre petit globe, enfin une vaste horloge dont les rouages sont à des centaines de mètres, et qui n'en marque pas moins le temps, comme le soleil commande aux planètes par une attraction invisible.

Mais voici une exposition qui nous ramène à la terre et à nos mesquines discordes, au secours desquelles nous appelons toutes les ressources de la science et du génie. C'est le canon Armstrong, c'est le trophée des fusils et des pistolets de Birmingham, ce sont les canons rayés de Whitworth, les canons monstres de 600, avec leurs boulets et leurs obus des manufactures de fer et d'acier de la Mercey, la bombe Mallet, qui pèse 1,371 kilogrammes, et dont on dit que nulle casemate ne saurait lui résister; des fusées électriques, où l'art des plus savants physiciens s'est appliqué dans le but de rendre les fléaux de la guerre aussi rapides que les télégraphes. La foule s'émerveille. Combien peut-être de ceux qui regardent en admirant ces prodiges de l'art de la destruction, seront un jour couchés dans la poussière par ces engins terribles, dont les inventeurs osent venir tirer orgueil dans ce temple de la paix!

Les expositions des autres pays de l'Europe nous occuperont bien moins longtemps que celles de l'Angleterre et de la France; nous allons les passer en revue d'une manière sommaire, sans entrer dans autant de détails que nous venons de le faire pour les deux nations qui marchent à la tête de l'industrie européenne.

L'exposition italienne est principalement remarquable par ses objets d'art, et Rome surtout a une cour magnifique. Parmi les minéraux dont la collection est réellement précieuse, le cuivre, le plomb, le fer, le zinc et le cuivre fondu sont les plus importants. Il y a une exposition considérable de soufre et d'échantillons de pierre. Les bois sculptés et incrustés et les meubles sont très-intéressants. Un très-beau modèle de la cathédrale de Milan attire l'attention des visiteurs.

Voici la première fois qu'un produit minéral de quelque importance est exposé par le Portugal, la plupart de ses mines n'ayant attiré l'attention que depuis 1850. L'exposition actuelle contient du fer, du cuivre, de l'antimoine. Parmi les autres matières premières, nous trouvons une bonne collection de marbres et une variété considérable de pierres à bâtir. Les marbres sont bien représentés, sous forme de dalles polies pour tables. Les produits végétaux se bornent principalement aux vins, aux huiles, aux tabacs, et une collection considérable de semences, de soie, de laines, avec une petite quantité d'étoffes travaillées constitue l'ensemble des principaux produits de l'industrie portugaise.

Parmi les matières premières que présente l'Exposition espagnole, on trouve une belle collection de bois, de grains et de tabac. Les tissus sont bien représentés par les étoffes mêlées et les étoffes de laine; la broderie de soie a un caractère de finesse tout particulier, et les meubles sculptés ainsi que les pianos exposés par ce pays montrent que tout goût des arts industriels n'est pas éteint chez lui.

La collection du Zollverein offre aux visiteurs beaucoup d'objets intéressants; mais parmi les plus saillants, on trouve une collection systématique de produits minéraux et métallurgiques, au milieu desquels est une colonne de sel gemme de Stass tfurth, remarquable par sa pureté et parfaitement anhydre. Des aciers fondus de Westphalie, un canon en acier fondu, une locomotive exposée par M. Borsig, de Berlin, des appareils pneumatiques, des instruments de musique, des échantillons d'articles en ambre, envoyés des provinces prussiennes de la Baltique, des fontes d'ornementation sortant des fonderies de Berlin et de Stolberg, tels sont en outre les produits les plus intéressants de l'Exposition du Zollverein.

Le Wurtemberg a exposé des produits minéraux, dont le plus remarquable est du sel gemme, que l'on trouve en couches de 80 pieds d'épaisseur. Il a envoyé aussi des spécimens de ciment romain et de Portland. Une série d'instruments d'agriculture et une collection intéressante de modèles, dans laquelle on suit les progrès de l'art de construction des charrues depuis les temps les plus reculés, sont exposées par l'Académie agricole de Hohenheim.

L'exposition de la Bavière offre des cristaux taillés, de la poudre de bronze, des crayons noirs de couleur, et des crayons de plomb de Nuremberg, des jouets d'enfant, des articles en fil de fer plaqué de Nuremberg et de Furth. Les beaux-arts y sont représentés avec éclat par de très-grands cartons de Pierre Cornelius.

Les villes hanséatiques ont exposé un trophée de cannes en baleine, des meubles et des ornements en corne de chamois, une statue d'Arminius en gutta-percha, des meubles d'ornement et des cordages.

Dans l'exposition de la Saxe, ce qu'on trouve de plus saillants, c'est sa collection de porcelaine, de faïence et de spécimens de peinture sur porcelaine. On remarque aussi un bel assortiment de bonneterie et de paille tressée, et, parmi les matières premières, des échantillons de marbre blanc des carrières de Fürstenberg et d'étain chimiquement pur des mines d'Altemberg.

Les principaux objets exposés par l'Autriche sont des produits minéraux et végétaux. Les différentes espèces de houille du pays sont représentées par des collections complètes, et les terrains

carbonifères sont indiqués par quelques cartes de l'Institut impérial géologique. Des sels de table et des sels gemmes dont l'Autriche exporte 400,000 tonnes, du mercure, du soufre, du salpêtre, des grains, dont la production s'élève annuellement à 12,600,000 *quarters*, c'est-à-dire 36 millions et demi d'hectolitres environ (le *quarter* vaut 2 hect. 907), des échantillons de bois et de lin complètent l'exposition des matières premières.

Les instruments de musique sont très-beaux; comme personne ne l'ignore les fabricants de Vienne ont acquis dans cet art une juste célébrité. Les villes de Brünn et de Reichenbach exposent des tissus de laine et des draps qui témoigne des progrès qu'elles ont réalisés depuis 1855, époque où elles se sont distinguées à l'Exposition de Paris.

Citons encore une belle exposition collective de coutellerie et d'outils, des ouvrages en cuir, de la papeterie, de l'ébénisterie, une magnifique collection de verres et de cristaux de Bohême et quelques préparations anatomiques du docteur Hyrtl et du docteur Liharzik.

L'exposition de la Belgique est sans contredit une des plus intéressantes. Cette contrée est très-riche en minerais de toutes sortes et son industrie est très-avancée. On a remarqué les roches constitutives et les produits minéraux classés par M. Jules Van Scherpenzeel-Thim, les minerais de plomb, de zinc, de soufre des sociétés minières de la Belgique, des spécimens de marbres, bruts ou travaillés, de belles collections d'ardoises et de meules à moulins. Liége a soutenu sa vieille et légitime réputation en envoyant de magnifiques collections d'armes à feu et d'armes blanches. Les tapis, dont quelques-uns sont à haute lice, les dentelles, les cuirs, les draps de Verviers, que les Anglais appellent le Leeds de la Belgique, les glaces de dimensions colossales, témoignent de l'état avancé de l'industrie dans ce petit pays, où règne la liberté et où il n'existe aucun monopole, pas même celui des tabacs; — il est vrai de dire que les tabacs belges ne sont pas pour cela meilleurs.

La Hollande a exposé des pierres et des bois sculptés, et parmi les produits de ses colonies; les bambous de Java ont fixé l'attention générale; ils avaient d'abord 160 pieds de hauteur, mais on les a réduits à 60 pieds.

La branche d'industrie la plus importante de la Suisse est, comme on sait, la fabrication des horloges et des montres. Genève et Neuchâtel ont envoyé de magnifiques échantillons. Il faut encore citer des bois sculptés, qui forment en Suisse un des principaux articles de commerce.

Le Danemark nous montre une collection remarquable de pianos, de belles fourrures, de magnifiques spécimens en terre cuite et en porcelaine, et, dans la section des Beaux-Arts, trois statues en marbre blanc par Thorwaldsen, Jason : Mercure, et le portrait même de l'artiste, se reposant près d'une statue inachevée, l'Espérance.

Ce qui frappe le plus dans l'exhibition Suédoise et Norvégienne, ce sont les produits minéraux; minerais de fer magnétique, de zinc, de cuivre, etc. Des bois bruts, en blocs et en planches, montrent la nature des forêts du nord de l'Europe; ils sont accompagnés d'une quantité considérable de bois travaillés par la menuiserie, l'ébénisterie, la marqueterie.

L'exposition russe est remarquable à plus d'un titre. Toutes les zônes de cet immense empire y sont représentées, et l'on y voit les produits industriels de la Sibérie et du Caucase. La collection des céréales est aussi riche que complète; elle comprend tous les farineux et tous les oléagineux imaginables. Dans les spécimens des minerais, on remarque de la plombagine de qualité égale à celle du Cumberland. L'exposition des cuirs est, sans contredit, la plus belle de l'Exposition internationale; la pelleterie et les fourrures sont bien choisies. Il ne faut pas oublier les cloches; elles ont un timbre délicieux, et cependant le métal dont elles sont fondues est à très-bas prix: On dit que les Russes possèdent le secret d'un alliage particulier. Des vases en porphyres, un candélabre en lapis-lazuli, une foule d'autres ornements sculptés de ces métaux si précieux, des bronzes, dont l'un représente une statue colossale de Catherine II, des porcelaines de Saint-Pétersbourg, des collections de photographies, attirent l'attention des visiteurs et montrent l'excellence de cet art russe sur lequel M. Théophile Gautier a publié l'an dernier un gros volume.

La Turquie expose des tapis et des pipes. Une seule, entre autres, est d'une si grande richesse, qu'elle est évaluée au prix de 450 livres sterling, ou environ 11,250 francs.

Les articles envoyés par les États-Unis d'Amérique présentent en général un caractère de simplicité et d'utilité; ce sont presque tous des machines. Nous citerons : un métier mécanique d'Alexander Smith de New-York, pour le tissage des étoffes à longues soies; une *pompe à vapeur*, par Lee et Sayward de New-York; la *presse à comprimer combinée*, par G. G. Eckel de New-York; deux voitures d'une remarquable légèreté, par Brewster et Comp., de New-York; une machine à coudre les bottes et les souliers, par Bigelow, de Boston; la machine à terrassement, de Levi A. Bardsley; des machines à tresser les cordes et le coton. Le docteur Feuchtwagner a envoyé une excellente collection d'environ mille spécimens de minéraux spéciaux.

Le gouvernement brésilien a formé avec beaucoup de soin son exposition afin d'attirer specialement l'attention sur les produits naturels de ce vaste empire. Parmi les minerais on trouve des minerais d'or, de platine, de titanium, de cuivre, de cobalt, d'oxyde d'étain, la galène (sulfate de plomb), le chromate de plomb. La collection de bois durs est extrêmement remarquable; beaucoup

de ces bois sont très-beaux et certainement très-durables. Il y a aussi des substances alimentaires de diverses sortes, du thé, des chocolats, des cafés, du rhum et d'autres liqueurs. Parmi les objets fabriqués, il faut citer surtout le verre. Quelques-uns des verres filés ont tout à fait le caractère des anciens verres de Venise.

Nous ne mentionnerons l'exposition du Pérou que parce que ce pays a envoyé une plante très-curieuse connue sous le nom de Coca, et sur laquelle nous reviendrons plus bas.

Tels sont l'ensemble et l'aspect général de l'Exposition universelle de 1862, autant du moins qu'on en peut donner l'idée dans un espace restreint. Si cette exposition ne se fait pas remarquer par des découvertes ou des inventions d'une importance capitale, on met en évidence un grand nombre d'améliorations de détail, par des progrès considérables dans le goût des industriels, par des combinaisons qui dénotent une plus profonde connaissance des ressources en matières premières et une meilleure application des forces naturelles. Depuis la dernière Exposition de 1855, on a trouvé principalement les couleurs éclatantes extraites des produits et la distillation de la houille, de nouveaux aciers, des moyens de fondre le platine et toutes les substances les plus réfractaires au feu, plusieurs métaux découverts par l'étude des propriétés intimes de la lumière, les machines à faire de la glace sur une grande échelle, et on a appliqué le froid à l'industrie pour obtenir des résultats dont l'utilité pourra peut-être un jour rivaliser avec ceux de l'emploi de la chaleur.

Matières premières.

LE COTON. — La question du coton est devenue tout d'un coup une question vitale pour l'industrie européenne à la suite de la guerre civile des États-Unis d'Amérique, qui a privé un grand nombre de manufactures de leur matière première. La production du coton brut ou en laine, en 1860, ne s'élevait pas à moins de 2,265,000,000 kilogrammes d'une valeur de 1,600 millions à deux millions ; elle provenait de la récolte de 20 millions d'hectares, correspondant, à cause de la rotation imposée par la culture de la plante, à 60 millions d'hectares occupés par le cotonnier. Quant à l'Europe, en 1860, elle a mis en œuvre dans ses manufactures 850 millions de kilogrammes dont 716,000,000 kilog., provenaient des États-Unis d'Amérique, 92,000,000 des Indes-Britanniques, 27,000,000 de l'Égypte, 10,000,000 du Brésil, et 5,000,000 des Indes Occidentales et d'autres pays. L'Amérique fournissait donc à elle seule plus des 8/10 de la consommation des usines ; or, cette source s'étant tarie presque subitement, on peut se faire une idée de l'immense perturbation qui en a été la conséquence pour l'industrie. L'Angleterre surtout a été la plus compromise, car elle avait importé, en 1860, 630 millions de kil. de cotons américains, occupant à leur élaboration une population de deux millions d'âmes. L'industrie française s'est également ressentie de la crise américaine ; au lieu des 123 millions de kil. qu'elle a employés en 1860 et en 1861 elle n'a pu importer pendant les six premiers mois de 1862 que 12 millions de kil. de coton. On a compris, un peu tard, combien il était imprudent d'avoir fait dépendre de la production d'un seul pays, l'existence de tant d'hommes, la fortune de tant de villes, la prospérité elle-même des États. Aussi cherche-t-on aujourd'hui à implanter le coton partout où le sol et le climat le permettent et à perfectionner les procédés de culture de manière à permettre de soutenir la concurrence avec la production américaine, le jour où elle reprendra toute sa puissance. La nécessité impérieuse, la solution ne se fera pas attendre longtemps.

L'Exposition universelle de 1862 offrait à cet égard un vaste champ d'études. Le jury auquel incombait la tâche de juger les cotons, a voulu que ses décisions portassent en elle-même leur enseignement ; il s'est adjoint à titres d'experts, les hommes les plus compétents choisis parmi les manufacturiers de la Grande-Bretagne et de la France, entre autres MM. Bazley et Jean Dollfus. Un grand nombre de séances ont été consacrées à la comparaison de tous les cotons exposés par les producteurs des divers pays. L'expertise, dirigée principalement par M. Bazley, a fait ressortir des faits très-curieux.

Tout le monde sait que le coton n'est pas autre chose que le duvet filamenteux qui entoure la semence du cotonnier, ou *gossypium*, dans la capsule où la graine est renfermée. Lorsque la maturité arrive, la capsule s'entr'ouvre sous l'action de la chaleur du soleil et laisse libres les fibres délicates que la main de l'homme cueille avec la graine. Des machines ingénieuses séparent aujourd'hui les graines et le coton qui a une valeur commerciale et un mérite industriel proportionnels à sa pureté, à la longueur, à la force, à la finesse des brins. Sur tous ces points influent à la fois les soins usités dans la récolte et la séparation des graines, les procédés de culture et les variétés cultivées.

Une grande confusion règne encore dans les notions générales qu'on peut donner aux cultivateurs. Les botanistes eux-mêmes n'ont pas bien défini le grand nombre de variétés que l'on rencontre dans les champs. La plus estimée est le *gossypium arboreum*, ou coton longue soie de Géorgie cultivé sur la côte des États-Unis comprise entre Savannah (Géorgie) et Charleston (Caroline du Sud). Le coton courte-soie est donné par le *gossypium herbaceum*, très-commun dans les Indes Orientales, en Égypte, dans les îles de la Méditerranée, etc. A côté de ces deux variétés principales, il faut citer encore le coton de Siam, qui

donne des cotons blancs et colorés, le *gossypium purpuraceum*, le *gossypium vitifolium*, etc.

Toutes ces variétés qui se trouvaient à Londres, ont été évaluées à un quart de denier près par les experts. On comptait 110 échantillons de cotons des Indes; les évaluations ont varié de 5 à 24 deniers la livre anglaise (de 1 fr. 15 à 5 fr. 52 le kil.). Les raisons de ces grands écarts résident dans la nature du coton et l'état du nettoyage; le prix des longues-soies oscille entre 9 et 24 d.; celui des courtes-soies entre 6 et 15 d.; les cotons colorés n'ont pas été estimés plus de 5 d. la livre. Ces chiffres représentent, bien entendu, la valeur *usuelle* du coton, et non pas la valeur *marchande* qu'il a acquise aujourd'hui : ainsi du coton estimé, par exemple, 7 deniers, se payait 18 d. le 17 juillet 1862.

Les colonies britanniques avaient exposé 66 échantillons dont les valeurs ont été comprises entre 9 et 48 d.; l'Amérique avait exposé 15 échantillons valant de 12 à 24 deniers; 42 échantillons des colonies hollandaises ont été estimés de 4 à 13 deniers; les cotons du Levant représentés par 36 échantillons ont été évalués de 4 à 20 deniers; 10 échantillons de coton d'Italie avaient une valeur comprise entre 12 et 13 d. 1/2; 9 échantillons de coton du Portugal ont donné les chiffres extrêmes de 7 et de 13 deniers; pour les 29 échantillons des colonies françaises qui étaient exposés, on a trouvé les valeurs limitées de 6 et de 29 d. Un échantillon de coton cultivé dans le Gard, a été estimé 13 deniers. Enfin, les cotons de l'Algérie, au nombre de 72 échantillons, avaient des valeurs comprises entre 6 et 42 deniers.

Ainsi, on voit que la valeur du coton peut varier de 4 à 48 d. la livre, c'est-à-dire dans le rapport de 1 à 12; que pour les cotons d'un même pays, cette variation est de 1 à 8; parmi les cotons exposés par l'Algérie, il y en a qui occupent tout à fait le bas de l'échelle, d'autres qui se rapprochent beaucoup des meilleures espèces provenant des colonies anglaises. Sans doute les espèces de coton grossières et à bas prix sont nécessaires à l'industrie, mais qu'on laisse la culture de ces variétés aux pays qui peuvent les produire économiquement. En Algérie, où la main-d'œuvre est chère, c'est aux cotons de choix qu'il faut donner la préférence.

Il n'y a pas de doute possible à cet égard; que l'Algérie perfectionne ses procédés de culture et de préparation, et elle pourra lutter avantageusement pour la production des Géorgie longue-soie, lorsque la fin de la guerre civile permettra à l'Amérique de reparaître régulièrement sur les marchés de Manchester et de Liverpool.

PLANTES TINCTORIALES. — C'est parmi les collections des colonies des divers pays que se trouvaient en plus grande quantité les plantes tinctoriales de toute nature. La garance, le safran, la gaude, le pastel, la maurelle ou tournesol et le carthame, sont les seules matières de cette classe que l'agriculture française récolte en quantité notable.

Pour beaucoup d'entre les matières colorantes végétales, ce sont les pays neufs qui donnent les meilleures, c'est-à-dire les pays où la culture régulière et progressive n'est pas encore connue. Nos garances indigènes, par exemple ont été jugées moins riches et de moins bonne qualité que certaines garances de l'Inde. Les expositions des Indes anglaises, de la Grèce, de l'Italie, de la Russie et de la Turquie ont prouvé une fois de plus que la garance vient d'une manière remarquable dans tous les lieux où l'on trouve des sols profonds.

Parmi les plantes tinctoriales de l'Algérie, les racines de garance et les fleurs de carthame méritent surtout l'attention, parce que ces plantes sont l'objet d'un commerce qui prend de l'importance. Toutefois, les essais faits pour obtenir une teinture rouge avec les glumes de sorgho, ainsi que le font de temps immémorial les Maures pour les cuirs et les sauvages de Tahiti, l'extraction de l'indigo provenant de l'*Eupatorium tinctorium*, l'exploitation de l'écorce de grenade sauvage pour la teinture en jaune des cuirs marocains mérite l'attention. Nous parlerons aussi du *henné*, préparé avec les feuilles du *Lawsonia inermis*, et qui, jusqu'ici uniquement employé pour la parure, commence à être mis en usage pour la teinture des étoffes. Le henné est connu au Sénégal sous le nom de *fondeun*.

Les cultures de l'indigotier dans les Indes anglaises ont fourni les plus beaux indigos de l'Exposition; cependant les indigos des Indes françaises, envoyés par les cultivateurs de Pondichéry, pouvaient soutenir avec avantage la concurrence, surtout pour les sortes fines.

Parmi les autres matières tinctoriales du règne végétal, le campèche de la Martinique, le rocou de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion; le curcuma (sufflower) de Hongrie, de Russie et de la Réunion doivent d'abord être signalés. On extrait du rocouyer (*Bixa ocellana*) deux produits: la bixine et la demi-bixine, présentant un beau rouge, comme la pâte de rocou et n'ayant pas la mauvaise odeur de celle-ci.

Les orseilles extraites des lichens provenant d'Italie ont été jugées les plus belles; celles du Cap-Vert (*roccella phycopsis*) paraissent délaissées, et on leur préfère l'orseille d'arbre (*roccella fusiformis*) d'Angola, le lichen tinctorial de la plaine des Palmistes à la Réunion et l'orseille provenant du *roccella Montagnii*, que l'on trouve à Nossi-Bé, et sur la grande île malgache.

On dresserait une longue liste si l'on voulait mentionner toutes les plantes auxquelles l'homme pourrait avoir recours pour en extraire de brillantes couleurs. Nous nous bornerons seulement à citer les noms des principales de celles qui figu-

raient dans les vitrines de l'Exposition, en les classant d'après leurs provenances. C'étaient les suivantes :

De la Guadeloupe : les graines de balisier pour la couleur rouge; le bois tabac quinquina piton (*exostemma floribundum*) ; l'ébène vert des Antilles ; l'écorce d'épineux jaune (*xantoxylon caribæum* ; les semences de manguier (*mangifera indica*) ; le bois du tendre à caillou (*mimosa quadrangularis*) ;

De la Martinique : les fruits du catalpa (*hibiscus populneus*) et le mapou (*mapouria guyanensis*), pour teinture rouge; le *chorinda umbellata* pour teinture jaune.

De la Guyane : les feuilles de Lucie (*myrtacée*), donnant un beau noir; les feuilles du *bignonia kica*, fournissant un bon rouge carmin ; l'écorce de palétuvier rouge (*rhizophora mangle*); le bois violet (*copahifera bracteata*).

Du Gabon : le santal rouge d'Afrique (*pterocarpus angolensis*) ;

De la Réunion : les débris de noix de bancolila, l'écorce de bois jaune (*alocasia borbonica*) et les pois noirs mascate (*muccena melanosperma*).

Des Indes : les noix d'acajou (*anacardium occidentale*, *semecarpus anacardium*), employées pour la teinture en noir et pour imprimer la marque d'origine aux toiles d'Inde ; les racines et les écorces d'*artocarpus integrifolia*; le mirobolan citrin (*terminalia clabula*) ; les racines de brésillet (*cæsalpina sappan*), pour la teinture en jaune; le *butea superba*; les racines de Morinda, *macrophyllac angustifolia*, *tinctoria*, *citrifolia*, *tomentosa*, etc. ; les racines d'Oldenlandia (*hedyotis umbellata*), employées à teindre les turbans de Maduré, les paliacats et les mouchoirs de Madras ; les graines de Cassiatoria qui, bouillies et mêlées avec de la soude, forment un mordant pour fixer les couleurs bleues ; les feuilles du kassa (*memecylon tinctorium*), pour la teinture en jaune.

Plantes stimulantes. — Outre les substances enivrantes ou stimulantes assez connues, telles que l'opium, préparé pour fumer ou pour mâcher, et le hatchich, l'Exposition de Londres présentait diverses autres matières de même ordre qui pourraient peut-être être introduites en Europe avec avantage.

Le chanvre fournit aussi quatre principales substances, qui étaient exposées par le comité central de Luknow, par le comité local de Chittagong, ou par M. Kong Lall Dey, chimiste à Calcutta. On les obtient avec le *cannabis sativa* et le *cannabis indica*. On les appelle ganjah ou gunjah ; bhang subjee ou sidhee ; churrus ; majoom, moodaky.

Le ganjah s'obtient en faisant sécher les sommités de la plante après la floraison ; on l'emploie uniquement pour fumer.

Le chang, subjee ou siddhee, est préparé avec les feuilles et les capsules de la plante desséchées. Il est moins cher que le ganjah, et à cause de cela plus employé pour fumer.

Le churrus est le suc résineux qui forme des exsudations ou concrétions sur les feuilles, les hampes élancées et les fleurs. On l'emploie beaucoup pour fumer en le mêlant à un peu de tabac.

Le majoom, le moodaky sont des mets enivrants que l'on fait en mélangeant le bhang ou le ganjah préalablement pilés, avec du sucre, du beurre, de la farine, du lait et de l'orge. On fait aussi, pour être mangés comme épices enivrantes, des mélanges de feuilles pilées avec du poivre, avec des graines de melon ou de concombres, etc. L'extrait alcoolique du ganjah est employé en médecine comme antispasmodique.

L'emploi de toutes ces drogues est du reste préjudiciable à la santé et tout à fait condamnable. Il serait au contraire intéressant de faire mieux connaître et d'analyser scientifiquement les feuilles de l'*erythroxylon coca*, exposées par M. le consul du Pérou, avec la mention suivante : « Mâchées à la dose d'une dracnme chaque trois heures environ, par les ouvriers mineurs et les voyageurs, ces feuilles permettent de rester un ou deux jours sans aliments ni solides ni liquides, calment la faim et la soif, soutiennent les forces, permettent de ne pas dormir. »

M. Weddel, dans le récit de son voyage en Bolivie, a parlé à peu près dans les mêmes termes du coca ; il a ajouté qu'on doit mastiquer ses feuilles avec un alcali, notamment avec un peu de chaux. Diverses autres plantes du Nouveau-Monde possèdent également, paraît-il, des propriétés stimulantes analogues. Il est inutile d'insister sur l'importance de la constatation de pareils faits, et sur l'utilité, en cas d'affirmative, de l'importation, et, s'il est possible, de l'acclimatation de plantes jouissant de propriétés si précieuses.

Les bois. — On courrait grand risque de se tromper si l'on prétendait juger par l'Exposition de 1862 des richesses forestières des divers pays. Certains pays très-boisés se sont abstenus d'exposer, d'autres, moins riches en forêts, ont au contraire exposé beaucoup. Ce fait est regrettable, car des documents précieux pour le reboisement de bien des contrées auraient pu être fournis par l'Exposition.

Les bois envoyés sont en planches munies de leurs écorces, ou en rondelles présentant une section horizontale. Quelques spécimens ont été vernis et polis, tandis que des arbres inconnus à nos climats ont été envoyés avec leurs fruits et leurs feuilles. Certains bois encore sont présentés avec les préparations chimiques qu'ils sont susceptibles de subir.

Quelques expositions, parmi lesquelles celles du Canada, des Indes britanniques, de la Jamaïque, de Maurice, de Sainte-Hélène, de Victoria, de France, d'Algérie et même d'Italie, offrent pour les échantillons envoyés, à côté du nom vulgaire et

du nom scientifique des arbres, des détails sur leur croissance et leurs usages. Il serait à désirer que cet exemple eût été imité pour tous.

Outre les expositions systématiques, on remarque dans les bâtiments de Kensington deux colonnes, ou piles, formées des bois envoyés par le Canada et la Tasmanie. La plupart des échantillons fournis par cette dernière colonie appartiennent à des espèces inconnues jusqu'à ce jour en Europe. Nous citerons : L'*Eucalyptus gigantea* qui fournit la gomme kino, et dont la hauteur varie de 50 à 100 mètres avec un diamètre de 7 mètres ; et l'*Eucalyptus globulus* (ou Blue-gum) qui atteint 105 mètres de hauteur et 9 mètres de diamètre à 1 mètre 20 au-dessus du sol.

Parmi les détails que donnent les exposants de la Tasmanie sur les échantillons de bois envoyés par eux, on trouve l'énonciation de la densité : elle varie de 1.055 (*Eucalyptus globulus*) à 0.645 (*Banksia Australis*).

L'exposition du Canada qui, quoique exportant annuellement plus d'un million de mètres cubes de bois, n'exploite cependant que six des soixante-dix variétés de bois contenus dans ses forêts, ne présente guère que des espèces connues en Europe, le noyer, l'orme, le pin rouge, le frêne, le chêne, etc. Mais ces plantes atteignent en Amérique des dimensions bien plus considérables que dans nos climats où le sol est moins riche et la végétation moins luxuriante. On remarquait dans cette exposition un noyer de 1 mètre 40 de diamètre, non compris l'écorce ; des pins rouges de 70 mètres de hauteur et de 3 mètres de circonférence ; un frêne de près d'un mètre de diamètre sur lequel on peut compter 305 couches concentriques ; un érable à sucre, arbre qui atteint une hauteur de 40 mètres et une circonférence de 4 mètres et que ses qualités précieuses ont fait prendre pour emblème national.

La densité des bois du Canada varie de 0.929 (*Carya alba*) à 0.400 (*Populus monilifera*, et *Salix alba*).

Les bois de la Jamaïque ont été exposés au nombre de plus de 250 échantillons, tous scientifiquement dénommés, par deux associations locales, la Société royale des arts de la Jamaïque et la Société d'industrie de Hanovre. Les densités ont été déterminées par le capitaine Fowke ; les bois les plus denses sont : le *Brya ebenus* (Black Heart Ebony) 1.193 ; l'*Achras sideroxylon* (Wees berry) 1.046 ; le *Diphonis montana* (Red bully tree) 0.999. Les moins denses sont : l'*Hibiscus tiliascens* (Blue Mahoe) 0.536 et le *Crescentia Cujete* (Calabash) 0.557.

Dans l'Exposition de la colonie de Queensland, on remarque le pin de Moreton Bay ; le *Banya-Bunya* qui atteint 60 mètres de hauteur, et les cèdres rouges des bords des rivières.

Dans la nouvelle Galles du Sud, on trouve deux collections très-bien faites de tous les bois des districts du Sud et des districts du Nord. Nous citerons les principales espèces : *Eucalyptus* sp. (Box of Illawarra) densité 1.170, hauteur 54 mètres, diamètre 1 mètre 83 ; *Eucalyptus* sp. (Bastard Box) 1.115 ; 30 mètres ; 1 mètre 22 ; *Eucalyptus pillularis* (Mountain Ash) 1.110 ; 39 mètres ; 1 mètre 50 ; *Tristinia nerifolia* (Water gum) 1.001 ; 39 mètres ; 1 mètre 27 ; *Eucalyptus* sp. (Swamp Mahogany de Camden) 0.864 ; 30 mètres ; 1 mètre 22 ; tous bois de constructions maritimes, durs, flexibles et de grande durée. Il faut citer encore le *Pittosporum undulatum* signalé comme pouvant avec avantage servir à la gravure sur bois, et susceptible de remplacer pour cet usage le meilleur bois de buis.

L'exposition des bois de la Nouvelle-Guyane est également faite d'une manière intéressante. Les bois les plus denses sont : le *Nectandra Rodini* (Greenhart), 1.089 ; l'*Eperua foliata* (Wallaba), 1.035 ; le *Brown Ébony*, 1.034 ; le *Piratinea guianensis* (Letter wood), 0.999 ; les moins denses sont le *Silverballi*, 0.546 ; le *Xylocarpus carapa*, 0.603 et le *Lucuma Bomplandii* (Bartaballi), 0.640.

La Guyane française, outre presque tous les échantillons de la Guyane britannique, en présente encore quelques-uns de très-remarquables. Le charronnage, l'ébénisterie et les chemins de fer rencontreront dans cette partie de l'Amérique méridionale des sources presque inépuisables.

Parmi les bois de Victoria, on remarque le *Livistona australis*, magnifique palmier qui s'élève jusqu'à une hauteur de 30 mètres, et dont les feuilles sont très-recherchées pour la fabrication des chapeaux. Cette colonie a aussi envoyé un échantillon de bois de sandal, pesant environ 70 kilogrammes.

Les échantillons d'ébène et de bois de sandal, venus de la Nouvelle-Calédonie et de Tahiti ne sauraient lutter de dimensions avec cette magnifique poutre et n'ont pas même atteint les dimensions remarquables qu'ils eussent eu il y a quelques années, avant que les Européens n'eussent commencé à gaspiller les ressources forestières de ces contrées.

Parmi nos colonies, la Martinique est riche en bois de construction, d'ébénisterie, de charronnage et de teinture ; la Guadeloupe en ébène verte, en laurier rose des Antilles, en noyer, en campêche ; le Sénégal produit le gonakies (*Acacia Adansonii*), bois très-propre aux constructions navales ; le Gabon, la Réunion et Nossi-Bé, donnent des bois de charronnage et d'ébénisterie. On trouve dans les Indes l'emboême, l'ébène, le sandal, le brésillet et le bois d'aigle (*aquilaria agallocha*). Les ressources forestières de la Nouvelle-Calédonie sont assez étendues ; elles consistent en niaouli, dont les feuilles odorantes produisent une huile de cajeput très-estimée, en *acacia spiroabis*, *black burnia*, *casuarina*, ou bois de fer, *aleurites triloba*, ou bancoulier.

Les essences dominantes dans les forêts de l'Algérie sont: le chêne liége, le chêne-séen, le chêne à glands-doux, le chêne d'Alep, le cèdre, l'orme, le frêne, le thuya, l'olivier. Le chêne-séen est recherché pour la marine, le cèdre pour la menuiserie et le placage intérieur des meubles, dont son odeur éloigne les insectes. Le thuya, l'olivier, le pistachier, le houx, la racine d'arbousier paraissent surtout de nature à rendre de grands services à l'ébénisterie. Le thuya est supérieur à tous ces bois et à l'emboême des Indes, qui réunit quelques-unes de ses qualités, par son grain ferme, serré, non poreux et sa riche veinure. L'olivier, si répandu en Algérie, peut prendre aussi une grande place dans l'ébénisterie; sa loupe notamment sera très-recherchée.

Des échantillons de tous ces bois se trouvent dans la belle collection envoyée par M. Lambert, inspecteur des forêts à Bône (province de Constantine), et il les a accompagnés de toutes les indications utiles au double point de vue de la science et de l'industrie, et qui ne ressortent pas suffisamment du simple aspect de l'essence.

Parmi les collections envoyées par la France, il faut citer au premier rang celle de la maison Vilmorin-Andrieux, composée de rondelles de bois d'une longueur uniforme de 0,30, prises sur les plantations faites par M. Vilmorin dans sa propriété des Barres, près de Nogent-sur-Vernisson (Loiret), où il s'est proposé d'expérimenter les espèces importées en France de différents pays et spécialement de l'Amérique du Nord. Un autre exposant français, M. le docteur Eugène Robert a soumis à l'examen du jury une collection vraiment instructive. Elle se compose de divers échantillons d'essences forestières, servant à démontrer l'augmentation en diamètre par l'effet de la décortication superficielle.

MM. Chambrelent et Léopold Javal ont envoyé à l'Exposition des échantillons provenant du reboisement d'une partie des landes de Gascogne. M. Javal, comme nous l'avons vu déjà, s'est surtout livré à la culture des pins; M. Chambrelent a présenté au jury des chênes de onze ans et qui offrent un diamètre de 0 m. 23 et une hauteur de tige de 7 m. 80, coupés dans son domaine de Saint-Albans, à 20 kilomètres de Bordeaux.

La France consomme maintenant par an environ 46 millions de stères de bois, sur lesquels 35 millions seulement sont fournis par nos forêts. Le reste nous vient de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, pour les bois à brûler; de la Russie, de l'Allemagne, de la Norvége, de l'Italie, de la Suisse, pour les bois de construction.

L'Italie a envoyé plusieurs belles collections, parmi lesquelles nous citerons celles du professeur Felippo Calendrini, de Florence, qui ne comprend pas moins de 185 échantillons, et de M. Cherici Nicolo, d'Arezzo.

Les forêts de la péninsule ibérique renferment les frênes, les pistachiers, les platanes, les ormes, les oliviers, les amandiers, les citronniers, le sumac, le micocoulier de Provence, le prunier à grappes et différentes variétés de chênes. Malheureusement le manque de voies de communication ne permet pas une exploitation régulière.

Les bois de l'empire d'Autriche occupent une place importante à l'Exposition. Une partie de ces bois viennent en France, où ils sont employés comme douves dans la tonnellerie. Outre les bois de chêne on trouve encore dans les 18 millions d'hectares de forêts que possède l'empire d'Autriche, des frênes, des ormes, des pins larino, des *Pinus austriaca*, des *Abies excelsa*, des pins sylvestres, etc. L'Autriche fournit tous les ans au commerce ou à la consommation intérieure plus de deux cents millions de stères de bois.

Nous tirons de Norvège près des deux tiers des bois de construction qué nous importons en France. La collection des bois norvégiens exposée par M. le docteur Schubeler mérite donc l'attention. Nous citerons quelques-uns des bois les plus importants.

L'*Alnus glutinosa*, qui mesure 12 mètres de hauteur et 12 mètres de circonférence à sa sortie de terre; le *Fraxinus excelsior*, hauteur, 24 mètres, diamètre, 4 m. 40 c. à 1 m. 50 c. au-dessus du sol; le *Betula pubescens*, qui atteint 21 à 24 m. de hauteur; l'*Ilex aquifolium*, hauteur 14 mètres; l'*Æsculus hippocastaneum*, 18 mètres de hauteur; le *Tilia europæa*, d'une hauteur de 15 à 16 mètres et d'une circonférence de 3 m. 65 c. à 5 m. 58 c.; l'*Acer platanoïdes* atteignant 18 m. 90 c. de hauteur, 3 mètres de circonférence et montrant à 65 ans une couronne de 14 mètres 60 centimètres de diamètre; le *Populus fastigiata*, hauteur, 18 à 21 mètres.

Les quelques mots que nous venons de dire sur la production des bois dans les divers pays montrent assez qu'il n'y a pas à craindre la possibilité de voir manquer tout d'un coup les ressources forestières dont nous avons besoin. Cependant il ne faudrait pas, comme l'ont fait les Européens en Amérique, gaspiller des richesses si utiles, par exemple en brûlant des forêts vierges, uniquement pour retirer de leurs cendres de la potasse.

L'Exposition présente quelques échantillons de bois conservés et préparés par divers procédés, surtout par le procédé de M. Boucherie. Tout le monde connaît cette invention de M. Boucherie, qui consiste dans l'injection dans le bois d'une dissolution aqueuse de sulfate de cuivre, par simple infiltration dans les canaux de la séve. Les bois préparés et exposés appartiennent aux essences du hêtre, du peuplier, du frêne, du pin, du poirier, du prunier.

Les bois anglais exposés étaient préparés par le procédé de M. Bethell, qui remplace la dissolution aqueuse de sulfate de cuivre par la créosote.

La nature, comme nous l'avons vu, offre à l'homme d'immenses ressources, dont il sait utili-

ser convenablement une faible partie, mais qu'il est presque toujours impuissant à reproduire. Ce qui manque pour la production des matières premières, c'est la diffusion de la science. Aussi nous voudrions, par exemple, qu'en France il fût créé des établissements où l'instruction puisse être puisée. Nous avons déjà à Nancy une excellente école forestière, mais cette école est toute spéciale; elle ne fournit que des agents forestiers, et ce que nous demanderions, c'est la création d'écoles du même genre pour l'agriculture. Puissent nos vœux être bientôt exaucés.

Plantes textiles diverses.— L'attention a été appelée depuis quelques années sur un grand nombre de plantes dont les fibres sont aujourd'hui employées dans l'industrie des tissus et des cordages. Cependant le lin et le chanvre occupent encore incontestablement le premier rang parmi les plantes textiles, et tiennent une place considérable dans l'agriculture européenne.

La Belgique, la Russie et la France ont exposé les plus nombreux et les meilleurs échantillons de lin (*linum usitatissinum*), et les collections de nos producteurs des départements du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine et enfin des Côtes-du-Nord, montrent que nous n'avons rien à redouter de la concurrence de ces deux pays. La culture du lin est une de celles qui présentent le plus d'avantage aux agriculteurs instruits et sachant tirer parti des circonstances au milieu desquelles ils se trouvent placés; elle exige beaucoup d'engrais, mais elle laisse la terre dans un excellent état de fertilité; elle donne beaucoup de travail dans les campagnes pour l'hiver, elle n'épuise pas le sol si l'on prend soin de n'exporter que l'huile des graines et de conserver les tourteaux, si d'un autre côté tous les débris du teillage et les matières enlevées par le rouissage sont restitués aux champs.

On sait, en effet, que dans la graine, l'huile que l'on extrait ne contient que des éléments carbonés, hydrogénés et oxygénés qui ne font pas défaut dans ces terres arables; dans les tourteaux, restent au contraire les éléments azotés et phosphatés que le cultivateur est obligé de maintenir en proportions convenables dans le sol au moyen des engrais. De là ce principe qu'on doit chercher à ne pas exporter les tourteaux et qu'il faut au contraire en importer.

On sait que le lin récolté subit une première opération appelée le rouissage, et qui a pour but de détacher de la tige les fibres textiles. Tout a été dit sur les inconvénients multipliés et surtout sur l'insalubrité des procédés de rouissage ordinairement employés dans les campagnes et qui ont pour résultat, qu'on les pratique à l'eau stagnante ou à l'eau courante, de mélanger aux eaux des rivières des matières organiques azotées d'une très-facile et incommode putréfaction. Il faut ajouter seulement que ces matières azotées pourraient constituer des engrais très-fertilisants. Aussi de nombreux essais de rouissage mécaniques ont été faits en France dès le commencement de ce siècle, par M. Brolle et M. Christian.

La vapeur, l'eau chaude, les alcalis, les actions mécaniques seules ont été successivement essayés sur une grande échelle. Le système irlandais de Schenck, le système américain de MM. Six, le système de M. Bawer, celui de M. Terwangne, de Lille, sont désormais connus et appréciés. Le premier consiste surtout dans l'emploi de l'eau chaude; le second combine l'action de la température avec de certains arrangements de la matière textile dans les cuves; le troisième ajoute des agents chimiques à l'action de l'eau chaude ou froide; le quatrième a l'avantage d'empêcher par des agents sans action sur le lin la putréfaction de l'eau du rouissage obtenu à l'aide d'une certaine température. L'Exposition faite à Londres par M. Bive de divers échantillons remarquables appelle maintenant l'attention sur les procédés très-ingénieux de rouissage inventés par M. Lefébure, de Bruxelles. Dans ce procédé, on soumet le lin préalablement broyé et peigné, à l'action d'une dissolution alcaline (ordinairement de carbonate de soude), qu'un courant de vapeur met en ébullition à l'air libre.

Le chanvre est une plante tout à fait analogue au lin. Les procédés de culture, de récolte, de rouissage et de teillage sont presque les mêmes pour les deux plantes. Cependant, comme le lin est une plante plus délicate, la culture du chanvre est plus répandue en France.

Les chanvres exposés par la France, la Russie et surtout l'Italie sont les plus remarquables. Dans les deux seules provinces de Bologne et de Ferrare, on exporte annuellement en moyenne 20 millions de kilogramme de chanvre employés à la fabrication des cordages.

Comme pour le lin, on a essayé de remplacer les procédés ordinaires de rouissage du chanvre par des procédés mécaniques. Celui qui a le mieux réussi, est le procédé employé par MM. Léoni et Coblentz dans leur usine près de Compiègne. Voici succinctement en quoi il consiste :

Aprè la dessiccation, le chanvre est monté mécaniquement près d'une première machine consistant en huit paires de cylindres cannelés, qui écrasent et triturent les tiges en leur laissant cependant toute leur longueur. De là, le chanvre est soumis à l'action de vingt-deux paires de petits cylindres qui marchent avec une grande rapidité et sont animés d'un mouvement de va-et-vient. Enfin, les tiges sont soumises à l'action de deux grands tambours qui ont pour fonction de les débarrasser complétement de toute la chènevotte, de diviser et de rendre toutes les fibres bien parallèles.

A côté du chanvre et du lin cultivés en Europe,

on peut placer le chanvre de Manille (*Manilla Hemp*, ou *Abaca*) et le lin de la Nouvelle-Zélande (*Phormium tenax*). Nous dirons quelques mots de cette dernière plante qui fournit des fibres d'une ténacité remarquable :

Les feuilles ne sont pas caduques, elles sont dures, présentent la forme d'un glaive, atteignent deux mètres de longueur, entourent une tige roueuse qui s'élève à plus d'un mètre au-dessus de leur monceau et porte de nombreuses grappes de fleurs jaunes. Une plante âgée de trois ans donne en moyenne trente six feuilles, pouvant produire ensemble 170 grammes de fibres marchandes. La fibre textile s'obtient en découpant la feuille en lanières et en les faisant rouir.

Parmi les autres plantes textiles, il faut citer le *China-grass* (*urtica nivea*, de Linnée) avec laquelle les Chinois tissent de charmantes étoffes, et qui a été cultivée avec quelque succès en Algérie; et aussi quelques autres urticées de l'Inde, telles que le *Rheea d'Assam*, *Bon Rheea*, supposé être l'ortie blanche à l'état sauvage, l'*urtica crenulata*, *l'urtica heterophylla*, le *Bœhmeria frutescens*, *etc.*, qui poussent généralement dans les monts Himalaya.

La fibre des urticées possède le plus souvent une grande ténacité. Ainsi, tandis qu'une corde goudronnée de chanvre de Russie de 0 m. 037 de circonférence s'est rompue sous un poids de 820 kilogrammes, une corde de *Rheea sauvage* a exigé pour sa rupture 860 kilogrammes. Une corde de Rheea, composée de 132 fils, ayant une circonférence de 0 m. 12, n'a cédé qu'à une traction de 9,500 kilogrammes environ.

Une autre fibre textile est produite par le bananier ou plantain des Anglais; elle peut être préparée au prix de 250 fr. la tonne. Cette plante, qui appartient surtout aux Indes anglaises, se retrouve dans l'Exposition de nos colonies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion et de l'Inde. On a extrait aussi une bonne fibre textile du *mauritia flexuosa*, arbre de la famille des palmiers, très-commun sur les bords de l'Orénoque.

L'ananas fournit aussi des fibres d'une puissante résistance : Un cable de 0 m. 083 de circonférence ne s'est rompu que par la traction d'un poids de 2,850 kilogrammes. La fibre de l'ananas sert en outre à la fabrication d'étoffes d'une très-grande finesse et de prix très-variable.

Parmi les matières textiles adoptées par l'industrie européenne pour remplacer le lin et le chanvre dans un assez grand nombre d'usages, il n'en est pas de plus répandue que le *jute*, avec lequel on fait principalement les grosses toiles propres à l'emballage ou à la confection des sacs destinés à conserver des céréales, des cafés, des sucres, des matières tinctoriales, avec lequel on fabrique aussi des sacs pour placer le plâtre, des tapis, des sangles, des mèches pour l'artillerie et les mines, des garnitures d'intérieur pour les vêtements.

Les Indiens extraient la fibre du jute (*chorchorus capsularis*, ou *chorchorus olitorius*) par une longue immersion dans l'eau. On peut avoir 5 à 6 kilogrammes de fibres de jute pour un franc.

Le *Sunn* vient par son importance immédiatement après le jute. Il est extrait d'une plante de la famille des légumineuses (*crotalaria juncea*) commune dans l'Inde. En Europe, les légumineuses ne sont que peu représentées dans la série des plantes textiles, quoique le *spartium junceum* serve depuis un temps immémorial à faire des vêtements en Italie, en Turquie et dans le sud de la France. Les Indiens font un objet de culture très-étendue du sunn qui atteint une hauteur de près de trois mètres, et l'emploient à la fabrication de leurs filets de pêche et d'autres ustensiles qui demandent une grande résistance. La production peut s'évaluer à 900 ou 1000 kilogrammes par hectare.

Citons encore les fibres fines et solides extraites des feuilles de la sansevière et les fibres de *l'agave americana* qui sont d'une solidité prodigieuse. Malheureusement il faut conquérir un à un ces fils soyeux, tenaces, résistants, ce qui rend très-élevé le prix de revient. L'agave est quelquefois très-improprement nommé aloès.

La noix de coco fournit assez facilement, après une longue immersion dans l'eau, des fibres que les Indiens et les Anglais appellent *coir*, et que nous nommons *kair*. Ces fibres sont très-résistantes et ont l'avantage de ne coûter qu'un prix relativement insignifiant.

Le *gomuto* est d'un emploi universel dans les mers orientales, et il commence à être connu en Europe sous le nom de crin végétal à cause de son aspect particulier. Cette substance noire se recueille sur le tronc du palmier à sucre (*arenga saccharifera*) qu'on trouve dans les Indes, à Java et dans toute la Malaisie.

A côté des produits extraits de l'*arenga saccharifera*, il faut signaler le crin du palmier nain (*chœmœrops humilis*) et les cordes faites avec des feuilles de ce végétal, que MM. Ferrand et Cie, d'Alger, ont exposées.

Le palmier nain, qui faisait le désespoir des premiers colons d'Algérie, obligés de l'arracher à grand'peine pour défricher, donne aujourd'hui un crin, dit *crin d'Afrique*, et des feuilles employées dans la sparterie, la corderie, la papeterie et le tissage. C'est en traitant les feuilles par l'eau et en les faisant ensuite passer sous des cylindres que l'on obtient les étoupes employées à la fabrication des cordages. Pour amener ces étoupes à l'état de bourre à matelas, on les prépare à la potasse, et, enfin, pour en faire du papier ou du carton, on les traite au chlorure de chaux.

Parmi les autres plantes textiles exposées par l'Algérie il faut encore citer le *diss* et l'*alfa*.

Le diss (*festuca patula*, *arundo festucordes*) est une graminée très-commune que l'on emploie en

Algérie aux mêmes usages que l'alfa pour la sparterie et la corderie, ainsi que pour la nourriture des bestiaux.

L'alfa est le nom arabe, passé dans la langue commune, de la famille des graminées, le *ligeum sparteum*, les *stipa tenacissima*, *s. gigantea*, *s. barbata*; les unes et les autres sont répandues à profusion dans toute l'Algérie. On fabrique avec les feuilles rondes et aiguillées, longues et tenaces de l'alfa, avec ses tiges droites, fortes et nerveuses, toute espèce d'ouvrages de sparterie, paniers, corbeilles, tapis, chaussures, chapeaux, sacs, cordes. Les fils mélangés avec des chiffons, peuvent aussi servir à faire du papier.

Les joncs et les végétaux analogues sont employés pour faire des paniers, des étoffes, des fonds de chaises, etc.; ce ne sont pas, à proprement parler, des plantes textiles. Le travail du rouissage est inutile, parce que l'on emploie la totalité de la plante, les fibres aussi bien que le tissu cellulaire; la seule préparation usitée consiste généralement à les sécher pour enlever l'eau de végétation.

Le *piassaba* ou *piassava* du Brésil, ou fibre de l'*attalea fumifera* est employée pour la fabrication des balais des rues de Manchester, Londres, Leeds, Birmingham, etc. Une autre espèce (*Léopoldina pianoba*) appartenant également à la flore de l'Amérique du Sud, sert à fabriquer les brosses à chevaux et les brosses employées dans les fabriques. On en fabrique aussi des cordages très-résistants et qui ont la propriété de flotter sur l'eau.

Rien n'est plus frappant que la diversité des végétaux qui peuvent être mis à contribution par l'industrie; musacées, légumineuses, graminées, malvacées, etc., etc. La multiplicité des parties des plantes qui peuvent être utilisées avantageusement n'est pas moins surprenante. Tantôt ce sont des écorces d'arbres, tantôt les fibres des feuilles, tantôt les enveloppes des fruits, tantôt les vaisseaux renfermés dans la tige. La nature a été d'une générosité qui semble dépasser les besoins de la civilisation la plus raffinée. Il ne manque plus d'instruction chez l'homme appelé à profiter de tant de richesses mises à sa disposition.

Quelques mesures devraient être prises pour mettre l'industrie en possession de toutes les ressources qui s'offrent à elle. En première ligne on devrait encourager par des récompenses hono rifiques et pécuniaires l'application de nouveaux moyens de rouir le lin et le chanvre et les plantes qu'on peut leur substituer d'une manière plus salubre et plus économique.

L'exploration de toutes les espèces indigènes qui pourraient servir à l'extraction des fibres doit être fortement recommandée. Il serait à désirer qu'un travail d'ensemble fut fait sur ce sujet important qui présente naturellement tant de confusion et d'inexactitudes. Quelles seraient les méthodes de culture à adopter; à quels rendements devrait-on s'attendre? L'acclimatation d'espèces exotiques dont les propriétés ont été signalées par la suite devrait être l'objet constant des travaux de plusieurs sociétés savantes au nord et au midi.

A l'aide de ces mesures et de quelques autres analogues, avec la liberté complète du commerce, tant d'importation que d'exportation, on verrait la prospérité succéder au malaise de l'industrie et à stagnation des affaires.

Matières tannantes. La variété des substances d'origine végétale que l'on peut employer pour la préparation des peaux et des cuirs est considérable; l'Exposition de Londres a démontré que pour cette branche d'industrie, ce ne sont pas les éléments qui manquent et qu'on ne doit être embarrassé que d'une chose, c'est de choisir en parfaite connaissance de cause les meilleures matières, les plus riches en principes tannants et colorants. En effet, l'empirisme règle presque seul l'emploi de ces matières, et il serait utile de provoquer une étude rationnelle de leur usage; d'arriver à connaître quelles sont les diverses écorces, gousses, feuilles ou galles qui laissent dans le cuir les qualités particulières odorantes ou colorantes qui en résultent. La tannerie et la corroierie y gagneraient des indications précieuses, tandis que l'agriculteur et le sylviculteur apprendraient s'ils doivent acclimater de nouvelles espèces et faire quelques efforts de culture au lieu de laisser cette production au hasard.

Les écorces les plus employées dans la tannerie en France, en Angleterre, aux États-Unis, sont celles du chêne; viennent ensuite celles du sapin, du hêtre, du bouleau, de l'aulne et du châtaignier. L'exposition française présente les écorces entières et moulues, telles qu'on les livre au commerce, mais sans qu'une telle exhibition puisse rien apprendre en l'absence d'essais comparatifs de leurs pouvoirs tannants respectifs.

L'Algérie produit de nombreuses espèces d'écorces employées par les Arabes pour la préparation, de leurs cuirs, et notamment des sumacs variés extraits du *Rhus coriaria*, du *Rhus glabra*, du *Rhus pentaphylla*; une grande quantité d'écorces de chêne, etc. L'exploitation de ces écorces se fait sur une grande échelle et donne lieu à un commerce d'exploitation qui s'accroît tous les jours.

Parmi les matières tannantes de l'empire d'Autriche, dont les forêts produisent plus de deux cents millions de kilogrammes d'écorces à tan, les galles dites *Knoppern*, exposées par le département spécial de la Hongrie, et qui paraissent produites par un insecte s'attaquant aux glands du *Quercus pedunculata* et du *Quercus pubescens*, méritent une attention particulière; elles commencent à être estimées dans le commerce.

Entre les plus curieuses des matières tannantes l'Exposition en présente une qui fait l'objet d'un commerce très-important dans toute l'Asie méri-

dionale ; c'est la noix d'arec, que quelques-uns appellent aussi improprement noix de bétel. Plus de cent millions d'hommes en font un usage constant pour la satisfaction d'une de ces habitudes qui, fondées en principe, dégénèrent en abus vicieux. Le masticatoire des Indiens, d'abord destiné à exciter les facultés digestives affaiblies par un climat trop chaud, et amenant en fin de compte l'abrutissement à cause de son énergie, se forme en mélangeant une grande feuille ou deux petites feuilles de bétel (*Chavica Betel* ou *Piper Betle* de Linnée), avec une noix d'arec et un peu de chaux. La noix d'arec contient beaucoup de tannin et est aussi employée pour le tannage. On en a exporté annuellement de Ceylan de trois à quatre millions de kilogrammes, ayant une valeur de 900 à 1,200,000 f. C'est le fruit d'un gracieux palmier que Linné a appelé *Areca catechu*. Les noix d'arec se retrouvent dans les expositions de la Martinique, de la Guadeloupe et des Indes anglaises et françaises.

Dans les expositions des colonies anglaises, plusieurs écorces d'acacia sont rangées parmi les matières tannantes ; ce sont celles de l'*Acacia arabica*, nommées écorces de Babool par les indiens, et celle de l'*Acacia catechu* et de l'*Acacia Farnesiana;* enfin celle de l'*Acacia horrida*, employées pour le tannage au cap de Bonne-Espérance. Les gousses de l'*Acacia nilotica* servent en Nubie. Les écorces de l'*Acacia dealbata* et de l'*Acacia melanoxylon* sont très-usitées en Tasmanie

Les écorces du Chêne des Antilles *Catalpa longissima*), du Manguier (*Mangifera indica*), des Conocarpes, des Bruida, les écorces et les feuilles du palétuvier, du moureillier ou bois tau, du pois doux, sont expoosées parmi les matières tannantes de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane française. Dans la Guyane britanique, on emploie les écorces du *Mora excelsa*, du *Spondias lutea*, du *Secilhys allaria* et de divers *Nectandra*.

Dans l'exposition de notre colonie de la Réunion, on doit signaler les écorces du bois noir (d'*Acacia Lebbeck*), du Flao (*Casuarina equisetifolia*), du Bancoulier, du bois de Natte (*Imbricaria maxima*), du faux Benjoin (*Terminalia mauritiana)*.

Dans les Indes on se sert beaucoup des écorces du Bauhinier, et du (*Cassia auriculata*), et des fruits du Mirobolan citrin (*Terminalia chebula*) et du *Terminalia bellerica*. Le divi-divi ou dibi-dibi, est la semence du *Cœsalpina coriaria;* elle fait l'objet d'un commerce important à Maracaïbo, Rio, Haehe et Savanille.

Le kino est une exsudation très-employée au Bengale et que fournit le *pterocarpus marsupium*. En Afrique, on connaît aussi un *kino* produit par le *Pterocarpus erinaceus*. Au Gabon, on retire un kino excellent de la sève d'un myristica, que les naturels appellent combo.

Le gambier est une préparation qu'on obtient aux Indes, en faisant, par l'ébullition et l'évaporation, un extrait de l'écorce et du bois de l'*Umaria gambier*.

En résumé des expériences récentes faites par M. Galloway au laboratoire du Musée de Dublin, ont donné les résultats suivants pour la richesse relative en tannin de quelques-unes des principales matières tannantes :

	Tannin p. 100
Galles du Japon........................	76.6
Galles de Chine (*Rhus semialata*)...............	55.6
Fruits du Terminalia angustifolia............	40.7
Valonée (cupule du gland du *Quercus æglops*).	38.0
Galles de Tamarin.	26.0
Myrobolan..................................	18.2
Noix de Bedda (*Terminalia billacia*).........	9.1
Ecorce du *Chloroxylum excelsum* du cap....	6.6
Ecorce d'un Rhizophora de Bornéo..........	1.8

Ces chiffres montrent combien il serait nécessaire que des expériences nombreuses fussent entreprises, non pas seulement sur les espèces différentes, mais encore sur des variétés des mêmes espèces, dans l'espoir de jeter quelque lumière sur les causes qui modifient la présence et les qualités du tannin dans les produits forestiers.

L'importance relative des principales matières tannantes peut être établie par des chiffres suivants qui représentent la consommation annuelle de l'Angleterre :

Ecorces de chêne.......	200.000.000	kilog.
Valonée................	22.000.000	—
Sumac..................	14.000.000	—
Gambier................	9.000.000	—
Cachou.................	3.000.000	—

Le tabac. — Depuis vingt ans environ, la consommation du tabac a presque doublé en France, ce qui a dû amener la multiplication des fabriques impériales. Il a donc fallu autoriser la culture du tabac dans un plus grand nombre de départements. On s'éloigne ainsi de plus en plus du système adopté dans la Grande-Bretagne et qui consiste dans l'interdiction absolue de la culture, dans la liberté complète de la fabrication, moyennant l'acquittement de patentes et perception de droits considérables sur les importations. Cette nécessité d'accroître la culture nationale contrarie dans une certaine mesure l'exploitation du monopole, puisqu'il serait plus commode pour la surveillance de la perception intégrale de l'impôt de s'approvisionner exclusivement à l'étranger de toutes les sortes de feuilles que réclament les besoins divers des goûts des consommateurs. Mais, en présence d'événements qui tarissent une partie des sources auxquelles on avait coutume de puiser, on est conduit à encourager l'amélioration des procédés de culture.

Tout a été dit sur les inconvénients de l'usage du tabac, sur l'étrange passion qu'il développe chez ceux qui ont une fois fumé de fumer encore, de fumer toujours, sur le lent empoisonnement qui en résulte, en vertu de la présence de la nicotine, un des plus puissants et des plus malfaisants narcotiques qui existent, sur le peu de délicatesse des habitudes de priser et surtout de mâcher le tabac, sur la mauvaise influence exercée par une

coutume qui tend à détruire les conversations des salons, à séparer les hommes des femmes après le repas et pour de longues soirées. Rien n'a pu arrêter l'accroissement de la consommation.

Le tabac est une matière éminemment imposable, mais pour que l'impôt du tabac donne les produits maximum, il faut surtout que les diverses variétés de tabac qui répandent aux différents goûts des consommateurs aient toutes les qualités désirables. On consommera d'autant plus de tabac qu'il sera meilleur; il est de mauvaise administration, soit privée, soit publique, de chercher à augmenter le revenu par de maladroites économies sur des frais de fabrication ou sur l'achat des matières premières.

De très-nombreuses collections de tabacs en feuilles ou de tabacs fabriqués ont été envoyées à l'Exposition. Pour faire une revue rapide mais cependant fructueuse de toutes ces expositions, il convient de considérer successivement la matière première, c'est-à-dire les feuilles, puis les diverses sortes de tabacs fabriqués, en s'occupant d'abord des cigares qui présentent le tabac sous sa forme la plus rapprochée de l'état de nature, et en passant ensuite à des sortes qui exigent des manipulations de plus en plus compliquées, c'est-à-dire aux tabacs à fumer ou scaferlatis, aux tabacs à priser ou en poudre, enfin aux tabacs à mâcher ou en rôles. La plus belle exposition de tabacs a été faite par la Direction générale des tabacs de France. Ces tabacs ont été récoltés dans 24 départements. La Corse qui reste en dehors du monopole de la régie produit d'assez bonnes feuilles de tabac à fumer.

Les feuilles des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe et du Lot-et-Garonne occupent le premier rang; elles offrent un tissu fin et une couleur agréable, pour cette raison, elles peuvent servir à faire les couvertures ou robes de cigares. Mais comme les feuilles que fournissent ces contrées ont des nervures trop prononcées, on les emploie d'ordinaire à la préparation des tabacs à fumer.

Dans la Dordogne et la Gironde, on récolte des feuilles bien développées, mais à nervures trop grosses et d'un aspect trop marbré, pour qu'on puisse les employer à faire des robes de cigares. Elles donnent en revanche de bons scaferlatis.

Les feuilles des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et de la Haute-Saône ont un aspect peu agréable et présentent peu de développement; mais elles ont également du corps et elles peuvent entrer dans l'intérieur des cigares et servir à la préparation des tabacs à fumer.

Quant aux feuilles des départements du Nord, de l'Ile-et-Vilaine, du Pas-de-Calais et du Lot, elles ont un tissu trop épais et trop gras pour fournir de bons tabacs à fumer, mais elles sont excellentes pour la fabrication des tabacs en poudre, surtout quand on en augmente le montant et le parfum par l'addition d'une certaine quantité de tabacs étrangers, tels que ceux de la Virginie.

On ne sait presque rien encore sur les causes de la qualité des tabacs, tant sous le rapport botanique que sous le rapport chimique. Au point de vue botanique, il règne la plus grande ignorance sur la nature des espèces cultivées par les planteurs de tabacs; cependant il ne peut être contesté que la qualité des feuilles soit dépendante dans une certaine mesure des caractères botaniques de la plante. Au point de vue chimique, on sait seulement que le tabac contient, parmi d'autres principes encore inconnus, ou qui n'ont pas d'importance spécifique, un alcali organique, la nicotine, que j'ai eu la bonne fortune d'isoler pure pour la première fois, combinés avec des acides organiques et principalement l'acide malique. La continuation des études entreprises à ce sujet permettra sans aucun doute de trouver comment les méthodes culturales, l'emploi de divers engrais, la constitution des sols influent sur les principes immédiats contenus dans les diverses feuilles, principes qui, en même temps que la finesse, la souplesse et le développement du tissu, déterminent les qualités commerciales.

Parmi les expositions de tabacs en feuilles, on a surtout remarqué une collection présentée par quatorze fabricants du département du Nord, celle de la Corse et celle de l'Algérie, où la culture de cette plante a fait de grands progrès. La production y a plus que doublé depuis l'Exposition de 1855 ; 7,000 hectares, au lieu de 2,800 sont cultivés aujourd'hui. Le tiers environ des tabacs récoltés est acheté par le gouvernement.

Nos autres colonies avaient aussi des tabacs. Cette culture, qui autrefois florissante aux Antilles, avait été délaissée à la Guadeloupe, tend aujourd'hui à se relever; les tabacs envoyés de la Basse-Terre sont de très-bonne qualité. Il en est de même de la Guyane. Cette colonie a envoyé de très-bonnes feuilles pour scaferlatis. A la Réunion, la culture du tabac prend également faveur ; elle donne au delà de 600,000 kilogrammes. Les envois de feuilles de la Cochinchine et de Taïti sont recommandables et promettent pour ces nouvelles colonies une source de revenus importants si la culture s'y fait avec soin.

L'Autriche et la Russie ont fait aussi des expositions remarquables. Leurs tabacs donnent de bons cigares et des scaferlatis. Les tabacs des colonies anglaises ont en général beaucoup d'arôme.

La Belgique, le duché de Hesse, la Hollande, l'Espagne, l'Italie, ont aussi exposé des feuilles remarquables, mais en très-petite quantité. La Grèce, les îles Ioniennes et la Turquie ont fait des envois beaucoup plus considérables de leurs tabacs du levant, légers, très-parfumés, excellents pour la confection de quelques sortes de scaferlatis, mais parfois récoltés avec trop peu de soin et présentant alors des taches vertes qui les déparent.

On sait que le tabac de la Havane a des qualités tout à fait spéciales de finesse et d'arôme. Il serait peut-être possible d'obtenir, en beaucoup de lieux, ce tabac qui paraît le privilége d'un petit coin du globe. Pour cela, il faudrait que le gouvernement, tout en conservant le monopole de la fabrication, cessât de faire peser sur la culture tant de mesures restrictives, qui n'ont d'autre résultat que d'exciter la fraude.

Cigares. — Comme on s'y attendait bien, les meilleurs cigares ont été exposés par la Havane. Le jury a reconnu le mérite exceptionnel de plusieurs producteurs en les classant ainsi : 1, Partagas; 2, Cabanas; 3, Juan Alvarez; 4, Uppmann; 5, Jose Arando; 6, Ramon Diaz. La marque Partagas, peu connue en France, a obtenu l'approbation générale. Le gouvernement espagnol fabrique pour le compte de la régie les cigares de Manille, d'une qualité remarquable qui vient aussitôt après celle des cigares de la Havane.

Les meilleurs cigares exposés par les pays européens, mais fabriqués avec les feuilles de la Havane sont ceux de Hollande, de Suède et de Suisse. L'Autriche atteint le chiffre de fabrication colossal d'un milliard de cigares par an.

Mais la régie de France a paru occuper la première ligne par le soin intelligent avec lesquels sont traitées toutes les catégories de produits. Le parallèle était surtout curieux et instructif avec les cigares fabriqués et vendus en Angleterre, sous le régime du commerce libre, avec un droit à peu près égal à celui qu'acquittent en France les cigares importés par les particuliers (10 schellings, 12 fr. 50 la livre anglaise de 413 grammes). Il a tourné complétement à l'avantage de la France.

Tabacs à fumer. — Les tabacs à fumer exposés par la direction générale des tabacs de France, sont les meilleurs de tous ceux apportés dans la grande Exposition, même pour les sortes d'Orient qui, en scaferlatis légers et doués de l'arôme spécial dûs à leur origine, jouissent d'une si juste célébrité. C'est que dans les manufactures de France, les soins de la fabrication et le perfectionnement des méthodes et des machines, grâce à des ingénieurs du premier mérite, ont devancé, pour ainsi dire, les besoins de la consommation.

La fabrication suisse a marché dans la même voie de progrès, où la fabrication anglaise ne paraît entrer que bien timidement.

Tabacs à priser. — C'est encore à la France qu'appartient incontestablement la supériorité pour le tabac à priser dit de régie. Cette supériorité, avouée par les priseurs, même par ceux qui aiment les odeurs diverses, introduites dans les poudres d'Espagne et de Portugal, tient à la manière intelligente dont sont dirigées les fermentations successives auxquelles les tabacs, d'abord hachés par des espèces de hache-paille, et ensuite pulvérisés dans des moulins, sont longtemps soumis avant d'être livrés à la consommation. On peut citer ensuite les poudres d'Autriche, dont quelques-unes ont des qualités de premier ordre.

Tabacs à mâcher.—La consommation des tabacs à macher diminue au fur et à mesure que l'habitude de fumer se répand davantage. Elle n'est plus guère connue que dans les ports de mer. Les filés ou cordes de France, d'Amsterdam, d'Espagne, de Suède et de Victoria sont les meilleurs qui aient été exposés.

La consommation annuelle du tabac dans le monde entier est actuellement de 275 millions de kilogrammes; elle s'est accrue d'environ un dixième depuis l'Exposition de 1855; elle produit 1,200 millions de francs, dont 200 millions pour l'agriculture et un milliard environ pour les gouvernements dont elle est le revenu le plus légitimement perçu. Le jury a décerné aux exposants des tabacs 90 médailles et 44 mentions honorables, récompenses qui sont en rapport avec l'importance d'une industrie immense, bien que la consommation qui l'alimente repose uniquement sur une habitude qu'il est difficile de ne pas trouver vicieuse, même en la partageant.

Gommes et résines. — Plusieurs collections de presque toutes les gommes et résines connues dans le commerce ont placé sous les yeux des visiteurs de l'Exposition de Londres des échantillons magnifiques des plus communs comme des plus rares de ces produits naturels pour lesquels l'homme n'a pas encore fait d'efforts dans le but d'en augmenter et même d'en perfectionner la récolte. S'écoulant simplement par suites d'incisions pratiquées dans une foule d'arbres souvent très-mal désignés, et se concrétant ensuite au contact de l'air ou par l'application d'une chaleur artificielle, toutes ces matières présentent une grande confusion que les études chimiques ne sont pas encore parvenues à dissiper. Il serait pourtant nécessaire que le commerce admît une classification simple, mais nette. Sir Richard Owen, l'éminent rapporteur de la classe IV du jury de l'exposition universelle de 1861, proposait de réserver le nom de *gommes* aux exsudations solubles dans l'eau, donnant ainsi un mucilage parfait, mais insoluble dans l'alcool. — Le terme *résine* eût été appliqué aux substances végétales fusibles et combustibles insolubles dans l'eau, mais solubles dans l'éther, les huiles essentielles et l'alcool. — Enfin le mot *gomme-résine* eut désigné les substances intermédiaires entre les précédentes, participant à la fois des gommes et des résines, partiellement et imparfaitement solubles soit dans l'eau, soit dans l'alcool. Malheureusement, les habitudes commerciales ne sont pas faciles à changer et les dénominations des exsudations sont encore aujourd'hui souvent très-impropres.

On sait que les gommes, généralement semblables par leurs propriétés à la gomme arabique qui donne avec l'eau une dissolution parfaitement

transparente, ou à la gomme adragante qui ne fournit qu'un mucilage adhésif, sont employées sur une large échelle par la médecine, et dans les arts, pour lustrer les étoffes, par les imprimeurs sur étoffes, les chapeliers, les cordonniers, les papetiers, etc. Les résines servent particulièrement à la préparation des vernis et des laques et fournissent des huiles essentielles comme la térébenthine ordinaire et les huiles balsamiques. Les gommes-résines sont réservées surtout aux usages médicinaux. Il faut enfin faire une quatrième division comprenant les exsudations à la fois adhésives et pourvues d'une certaine élasticité qui permet de les mouler et parmi lesquelles les principales sont le caoutchouc et la gutta-percha.

Parmi les *gommes* connues aujourd'hui dans le commerce, il y a lieu de signaler : la gomme d'acajou femelle (*Cedrela odorata*); la gomme d'acajou à fruits (*Anacardium occidentale, Cassuvium pomiferum*); la gomme de pommier-cythère (*Spondias Cytherea*); la gomme de galba (*Calophyllum calaba*); la gomme du Sénégal (*Acacia verek*); la gomme de Baobab (*Adansonia digitata*); la gomme de bois noir (*Acacia Lebbeck*); la gomme arabique, tirée de l'*Acacia arabica;* la gomme d'*Azadiratcha indica;* la gomme de *Feronia elephantum;* la gomme de Malabar, extraite de *Bombax malabaricum;* la gomme de l'*Eriodendron anfractuosum;* la gomme de *Moringa pterosperma;* la gomme de Bassora (*Cochlospermum gossypium*); la gomme Kino, exsudée du *Pterocarpus indicus*, ou du *Pterocarpus Wallichii;* la gomme de Dammar (*Dammar orientalis*); la gomme de l'acacia brindelle (*Wattle-tree*), obtenue aussi des *acacias mollissima, dealbata, pycnanthus*.

Parmi les matières résineuses, on remarque : la résine de Gomart, d'Amérique (*Bursera gummifera*); la résine de *carnauba;* la résine mani (*Moronabea coccinea*); la sandaraque, extraite du *Callitris verricosa;* la gomme copale du Gabon, du cap Lopez, de Loango (*Guibourtia*); la résine d'Ocoumé; la copale d'Orient (*Vateria indica*); la résine de Kaori (*Dammara ovata*); la résine de *Taberux montana macrophylla;* la résine d'Hoona, extraite du *Shorea robusta;* la gomme laque, extraite du *Coccus lacca;* la laque noire, extraite du *Melanorrhœa usitatissima;* la résine du pin noir (*Pinus austriaca*); la résine Kino australienne, provenant de différentes espèces d'arbres du genre *Eucalyptus;* la résine du *Pinus pinaster;* la térébenthine extraite du *Pinus khasyana;* les produits résineux du pin maritime consistant en : 1° *résine molle* ou gomme pâteuse, mais liquide, coulant le long des entailles faites à l'arbre; 2° *galipot*, ou gomme concrète adhérente à l'arbre; 3° barros, ou gomme concrète, moins pure que les précédentes.

Le caoutchouc, tel qu'il est introduit dans le commerce, a subi au pied des arbres une préparation qui a pour but de concréter le suc blanc naturel; l'action de la chaleur du soleil ou souvent du feu direct, se produisent dans des couches minces du suc ou lait de caoutchouc, donne des pellicules plus ou moins noires qui s'agglutinent les unes contre les autres en emprisonnant, dans la plupart des cas, des matières étrangères et principalement une partie de l'argile, autour de laquelle les indigènes font faire la solidification de la gomme. Il serait naturel qu'on cherchât à améliorer les procédés barbares employés dans la récolte d'une matière si utile et qui est d'un prix assez élevé. Plusieurs échantillons de caoutchoucs en lait de caoutchouc envoyés des Indes et du Brésil prouvent que sa conservation sans altération est facile. En outre, il y a lieu de signaler des spécimens de caoutchouc coloré au moment même de la récolte et qui sont envoyés par le Brésil. Toute tentative faite pour modifier les méthodes barbares de préparation employées jusqu'à ce jour mérite d'être encouragée.

La production annuelle du caoutchouc est aujourd'hui d'environ 4,000,000 de kilogrammes, dont la consommation se répartit principalement dans les Etats-Unis, l'Angleterre, la France et l'Allemagne.

Quoique l'on ait successivement découvert des sources nouvelles de caoutchouc qui ont pourvu à l'augmentation continue de la masse de matière employée et au maintien de son prix dans de justes limites, il est certain qu'on atteindra bientôt l'équilibre entre l'existence totale du caoutchouc, qui est actuellement bornée, et la consommation qui tend toujours à s'accroître. Il y aurait lieu de se préoccuper de créer des forêts d'arbres à caoutchouc en prévision des besoins de l'avenir. Ne pourrait-on pas essayer l'acclimatation de quelques-unes des nombreuses essences susceptibles de donner des gommes élastiques dans le midi de la France, en Corse et surtout dans l'Algérie? L'exploitation des forêts, tout en devant rester l'apanage du pays dont la terre est pauvre, peut entrer dans une phase de production plus avantageuse, si on en tire en même temps que le bois plusieurs produits industriels, non plus accidentels et produits naturellement, mais obtenus par une culture appropriée. Les forêts de l'Algérie, si considérables, si riches en essences variées, n'ont pas peut-être été encore assez étudiées sous ce point de vue. La recherche ou la création de forêts, fournissant régulièrement des gommes élastiques, pourraient être un grand bienfait.

La substance qui dérive immédiatement des résines-gommes, est la térébenthine employée dans les vernis et la parfumerie.

La résine molle soumise à l'action du soleil fournit ce qu'on appelle la térébenthine; sa valeur est de 40 fr. les 100 kilog. La térébenthine fabriquée à la chaudière est similaire de la précédente, mais elle est inférieure et ne vaut que 37 fr. les 100 kilog. La résine molle bien récoltée fournit

par une décantation la térébenthine vierge dont la valeur est de 150 fr. les 100 kilog. On obtient un produit encore supérieur en recueillant le suintement qui s'opère à travers les douilles des tonneaux remplis de gomme molle; ce produit employé dans la parfumerie fine est connu sous le nom de térébenthine de Venise.

La distillation des résines-gommes qui se fait à une chaleur modérée dans des chaudières avec addition d'eau, donne 16 pour 100 d'essence de térébenthine. Cette distillation fournit en outre 75 pour 100 de résine cuite, 2 pour 100 de colophane, enfin 7 pour 100 de brai sec. Le brai gras, les huiles pyrogénées et le goudron sont obtenus par la distillation directe des débris de manipulation. On sait que la résine sert aussi à faire des graisses pour le graissage des essieux de voitures et des machines. On en fabrique aussi des chandelles qui se vendent principalement en Bretagne.

Les *gommes-résines* sur lesquelles l'Exposition de 1862 appelle l'attention, sont les suivantes : la gomme de courbaril ou résine animée (*Hymenæa courbaril*) ; la résine d'*Icica heptaphylla*; la gomme extraite de *Ihouminia balsamifera;* le baume résine-benjoin (*Styrax Benzoin*); le benjoin de la Cochinchine (*Benzoin odorifera*); la résine balsamique de l'arbre vert (Grass-tree).

J'arrive enfin à la classe des exsudations élastiques, insolubles dans l'eau, susceptibles de fournir des matières employées pour faire des vêtements et des ustensiles divers pour l'industrie et l'économie domestique; c'est celle qui est la plus intéressante à cause du nombre considérable d'objets qui sortent des fabriques où ces substances sont manipulées de tant de manières différentes. L'importance de ces fabriques, leur multiplication rapide, font désirer qu'on puisse trouver de nouvelles sources de matières premières.

Voici la nomenclature des gommes de ce genre aujourd'hui employées : Les caoutchoucs déjà connus comme extraits dans les Indes du *Lobelia caoutchouc*, du *Jatropha elastica*, du *Ficus elastica*, *Ficus indica*, *euphorbia antiquorum*, *euphorbia tortilis*, *Calatropis gigentea*; le caoutchouc de l'arbre à caoutchouc de la Guyane, *Heve (Guyannensis)*; le caoutchouc du Gabon, produit par deux lianes de la famille des apocynées; la gutta-percha, extraite dans les Indes de l'*Isonandra gutta*; la gomme de Kell, du pays de Gabon; la gomme extensible recueillie sur une espèce de figuier, non décrite, mais très-abondante à la Guyane; la séve de Balata (*Lapota Mulleri*); la gutta tabole provenant des Indes anglaises. G. C. Barral.

PRODUITS CHIMIQUES.

Les progrès de la chimie industrielle qui se sont manifestés à l'Exposition de Londres ne pourraient être convenablement appréciés, si l'on se contentait d'examiner les spécimens choisis, nombreux et variés des produits de l'industrie des nations; car le principal mérite des exposants consistait dans les inventions ou les perfectionnements qu'ils avaient pu introduire dans leurs usines, en vue de rendre la fabrication plus économique et les produits plus purs.

Afin de bien juger de l'importance et de la réalité de ces progrès industriels, il était indispensable de connaître les procédés mis en pratique, et d'observer les opérations en grand ainsi que les résultats obtenus. Fort heureusement j'ai eu la bonne fortune d'être admis à visiter les principales usines de ce genre, grâce à l'obligeance toute libérale des habiles manufacturiers de France et d'Angleterre, et ce sont les remarquables innovations ainsi constatées que je me propose de signaler ici.

Chacun sait que le grand essor des industries manufacturières date de l'époque où la fabrication des produits chimiques, qui fournit de si puissants auxiliaires à toutes les industries, reçut la première impulsion au moment même où la soude artificielle fut économiquement obtenue à l'aide du procédé inventé par Leblanc, chimiste manufacturier.

Les fours à soude, employés dans l'origine par ce manufacturier français, perfectionnés successivement par d'autres fabricants en France, avaient reçu, assurait-on, depuis quelques années, des améliorations très-importantes chez un fabricant de produits chimiques en Angleterre. La sole cylindrique d'un four tournant sur son axe facilitait beaucoup le mélange intime entre le sulfate de soude, le charbon et la craie pulvérisés; les réactions chimiques étaient par là rendues plus rapides et plus complètes; le travail des hommes était moins pénible, la main-d'œuvre moins dispendieuse, et l'on effectuait, en 24 heures, 24 opérations au lieu de 8. Toutes ces assertions étaient exactes; mais en raison des frais plus considérables d'installation et de réparation de ces nouveaux fours, ainsi que nous avons pu le savoir en Angleterre, les grands avantages que l'on en espérait ont disparu, l'invention n'a pu se propager, en sorte que le procédé français mérite toujours et obtient partout encore la préférence.

Cette tentative intéressante offre une analogie remarquable avec une invention anglaise digne de la plus sérieuse attention : il s'agit d'un autre four tournant imaginé, construit et perfectionné par M. Bessemer, et qui réalise une utile application dans un but tout différent. L'habile ingénieur s'est proposé de faire écouler sur la sole ovoïde de ce four la fonte de fer préalablement mise en fusion dans un cubilot, d'injecter à l'instant même dans le métal liquéfié une multitude de jets d'air, sortant par vingt tuyères à la fois. Le but et le résultat de ces courants multiples de gaz oxydants, insufflés au travers de la masse métallique, est de brûler le silicium, le soufre, une partie du carbone et du fer lui-même. Cette combustion vive, par la chaleur qu'elle produit, maintient, élève même la

température ; elle a d'ailleurs pour effet de donner aussitôt naissance à des scories fluides qui surnagent le bain et d'éliminer une proportion plus ou moins forte du carbone, au point que l'on peut obtenir à volonté soit de l'acier fondu ordinaire, soit de l'acier tout-à-fait doux. Lorsque les réactions sont arrivées au point convenable, on donne au four mobile sur son axe un mouvement de rotation qui fait écouler dans les moules ou les lingotières l'acier liquide.

La conversion directe dans ces conditions économiques, de la fonte en acier, doit conduire à perfectionner diverses industries ; on parviendra souvent ainsi à substituer l'acier au fer ; on pourra obtenir des fils d'acier doux plus légers, plus résistants à poids égal que les fils de fer, réalisant, par exemple, les conditions principales de succès du labourage mécanique ; au point de vue scientifique, on peut espérer qu'en réglant à dessein le courant d'air, la durée de son contact, et, par suite, la combustion du carbonate, il sera possible d'approfondir et de résoudre plusieurs questions importantes, relatives à la théorie de l'aciération du fer, qui intéressent à un haut degré les industries agricoles et manufacturières.

On remarquait à l'Exposition de Londres, au nombre des produits chimiques envoyés par presque toutes les nations, de très-beaux spécimens d'acides gras cristallisés, ou moulés sous les formes de bougies stéariques, et représentant l'état actuel d'une industrie toute française, récemment encore perfectionnée en France plus que partout ailleurs, exploitée sur une large échelle avec quelques améliorations notables en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Russie et en Espagne.

L'un des auteurs de la mise en pratique manufacturière de l'industrie stéarique, fondée sur les découvertes de M. Chevreul, M. de Milly, dès 1855, était parvenu à réduire des 0,75 la dose de chaux appliquée à la saponification calcaire, économisant dans les mêmes proportions les quantités d'acide sulfurique nécessaire pour la saturation de la chaux. L'opération, effectuée en vases fermés sous une pression de huit atmosphères et à la température correspondante de 172°, triple l'effet de la chaux en faisant concourir à l'hydratation et à la séparation des acides gras et de la glycérine l'action de l'eau qui favorise en outre le mélange plus intime du liquide aqueux, rendu émulsif par le savon et les proportions des acides gras formés. Ce remarquable procédé, développé dans la grande usine de M. Milly, s'est graduellement propagé en différentes localités de l'Allemagne, recevant ainsi la consécration d'une large pratique, assez longtemps prolongée. Une autre méthode originaire d'Amérique semblait plus économique encore ; car elle n'exigeait, pour la saponification des corps gras neutres, que l'intervention de l'eau pure ; mais il fallait élever la température jusqu'à environ 215°, puis soutenir la pression correspondante de 15 à 19 atmosphères pendant 8 ou 10 heures. Les expériences de laboratoire entreprises chez nous, et les renseignements recueillis à Londres près des fabricants étrangers, ne lui ont pas en définitive été favorables : si d'un côté l'on a pu constater expérimentalement que le fait était réalisable sous la condition d'entretenir, à la haute température indiquée, le mélange d'eau et de matière grasse dans un état de circulation rapide et d'émulsion continue ; d'un autre côté, l'expérience en grand avait fait reconnaître l'extrême difficulté de construire et de maintenir en bon état des vases assez résistants pour éviter les graves dangers de fuites, d'explosions et d'incendies qui, plusieurs fois, s'étaient manifestés. Ces circonstances ont déterminé enfin l'insuccès définitif de la dangereuse méthode, ainsi que son abandon en Angleterre, et en Allemagne comme en France. Un procédé du même genre, mais exempt des dangers de la saponification par l'eau, se fonde sur l'emploi d'un courant de vapeur surchauffée, indiquée par Gay-Lussac, essayée par MM. Dubrunfaut, Thomas et Laurens. Ce procédé, non usité en France, est depuis plusieurs années appliqué avec succès à l'aide de plusieurs dispositions nouvelles dans la grande usine, que j'ai eu l'heureuse occasion de visiter, grâce à l'obligeance de M. Wilson, très-habile directeur de cette usine, sise à Belmont, près de Londres. C'est surtout en opérant sur l'huile de palme, chauffée entre 285 et 318°, traversée par un courant de vapeur à la même opération, que l'on parvient à hydrater et volatiliser simultanément les acides gras et la glycérine. Ces deux espèces de produits, condensés à la fois, se séparent naturellement en raison de la différence de densité entre eux.

On concentre la glycérine jusqu'à 28°, en évaporant sa solution par un serpentin chauffé à la vapeur ; elle est ensuite redistillée à l'aide d'un courant de vapeur d'eau surchauffée, et tellement détendue que cette vapeur entraîne la glycérine sans amoindrir sa concentration. Ce n'est pas sans une sorte d'agréable surprise que l'on peut voir la base organique liquide sortir du réfrigérant sous forme d'un sirop blanc, diaphane et sucré, ne contenant pas plus de cinq centièmes d'eau.

Dans cet état, la glycérine, obtenue plus pure que par tout autre procédé, constitue l'un des produits importants de l'opération spéciale ; car, pour la préparer, on traite à la fois en 24 heures dans un appareil distillatoire 6000 kil. d'huile de palme, ce qui représente, à peu près, le quart du poids des matières premières, traitées journellement dans l'usine Price et Cie.

La glycérine s'emploie pour une foule d'usages en Angleterre, relatifs à la thérapeutique et à la toilette. Sans doute elle exerce une action utile bien constatée pour certaines affections de la peau ; mais en la faisant entrer en simple mélange dans

la pâte de plusieurs savons de fantaisie, il est bien probable qu'on lui suppose des propriétés purement imaginaires.

Une autre application de la glycérine et des plus utiles a été découverte en France dès l'année 1844 par M. Mandet. Depuis cette époque, on l'emploie pour encoller les chaînes des divers tissus; sa propriété hygroscopique prévient la dessiccation des matières textiles, en même temps que sa résistance à la fermentation spontanée lui vaut la préférence sur d'autres substances sucrées; aussi peut-on, en en faisant usage, exempter les ouvriers tisserands de travailler dans des caves. En assainissant ainsi un art industriel, l'auteur s'est rendu digne d'un prix sur la fondation Monthyon qui lui fut décerné en 1860 par l'Académie des sciences.

La plus grande partie des matières grasses à distiller, soit en France, soit en Angleterre, sont préalablement soumises à une saponification sulfurique; à cet égard, on a pu constater que cette sorte de saponification, fondée chez nous d'après les travaux de MM. Chevreul, Braconnot, Bussy, Frémy, etc., a été dans ces derniers temps perfectionnée en France; naguère elle exigeait pour s'accomplir 16 à 18 heures, et, durant ce contact prolongé à chaud avec l'acide sulfurique, les substances grasses décomposées laissaient dégager des vapeurs et des gaz insalubres et incommodes (acroléine, acide sulfureux, etc.); la réaction a été rendue tellement rapide qu'on la désigne maintenant sous la dénomination de saponification instantanée, par opposition avec la saponification si lente autrefois. La déperdition en même temps fut réduite de 18 à 10 0/0 environ, et l'insalubrité devint à peu près nulle. On doit à MM. Knab, Deroubaix-Leroy, Durand, Petit et de Milly ces modifications notables et leurs perfectionnements successifs.

L'un de ces habiles fabricants, M. Petit, a de plus indiqué une ingénieuse méthode pour produire avec les acides gras, provenant de distillation et de saponification calcaire, une cristallisation bien tranchée, en unissant, suivant des proportions expérimentalement déterminées, des acides de deux espèces qui, pris chacun à part, ne pouvaient produire qu'une cristallisation confuse, non susceptible de laisser extraire par la plus énergique pression les acides gras fluides. J'ai pu récemment constater dans mon cours, en présence de l'auditoire, la réalité de cet intéressant phénomène.

Au nombre des nouvelles substances solides cristallisables, appliquées à la production de la lumière, on peut compter aujourd'hui la paraffine; à son égard, une question de quelque importance au double point de vue scientifique et industriel s'agitait à Londres; il s'agissait de l'origine principale et de la préparation économique de cette substance qui fournit de belles bougies demi-translucides. On assurait depuis l'exposition internationale, ouverte en 1851, qu'il était possible d'obtenir la paraffine en assez fortes proportions et même économiquement des diverses sortes de houille, sous la condition d'effectuer la distillation de ces combustibles à une température n'excédant pas celle de la fusion du zinc ou 500° Cx. Il est vrai qu'à cette époque la production industrielle de la paraffine était à sa naissance. Quoi qu'il en soit, la même opinion fut soutenue en 1862, et il a fallu recueillir sur ce point les notions les plus précises parmi les manufacturiers spéciaux pour bien constater enfin que les véritables sources de la paraffine se rencontrent dans les schistes bitumineux, les lignites, les goudrons de bois ou de tourbe, une sorte de bitume ou cire minérale brune, appelé *napthaguil* de la mer Caspienne, le *petroleum* de Pensylvanie et un semblable hydrocarbure de Rangoon, *Burnese naphthæ*, dans l'empire des Birmans de l'Inde. En tout cas, durant le traitement de ces matières premières par voie de distillation fractionnée, ce sont les hydrocarbures légers les plus volatils qui, au point de vue de leur valeur totale, ont le plus d'importance, et sous tous les rapports la nouvelle source des huiles brutes, dites *petroleum*, de l'Amérique et de l'Inde, sont plus productives que les schistes bitumineux d'Ecosse, dits *boghead*, à plus forte raison que le cannel-coal en Angleterre et les schistes d'Autun en France.

Ce fut sans doute parce que l'on considère comme une véritable houille le *cannel-coal* (rangé dans les lignites par Alex. Brongniart), que l'on fut conduit à croire que les houilles proprement dites fournissent de notables proportions de paraffine. Cette opinion s'appuyait dernièrement encore sur ce fait qu'un combustible minéral dit *houille du Chili*, pouvait fournir en assez forte dose de la paraffine; mais j'ai constaté que cette prétendue houille, malgré son apparence et quelques-uns de ses caractères, offrait plusieurs propriétés distinctives appartenant aux lignites, que notamment elle dégageait par la calcination des vapeurs acides.

Jusque dans ces dernières années, l'épuration en grand de la paraffine offrait des difficultés sérieuses. Les remarquables innovations dues à MM. Cogniet et Maréchal, introduites dans leur belle usine de Nanterre, ont fait disparaître ces difficultés. Ces habiles manufacturiers peuvent préparer plus économiquement que nulle part ailleurs jusques à 500 kil. de paraffine de différentes origines, chaque jour; livrées au commerce, suivant l'ordre de leur degré de fusion, depuis 2 fr. jusques à 3 fr. le kilogramme.

C'est qu'en effet la paraffine offre divers états isomériques affectant des points de fusion différents entre les limites que j'ai dernièrement vérifiées de 41 à 59°, quelques auteurs ont même indiqué des limites inférieures de 33°, relativement à la paraffine de tourbe. Un échantillon de belle paraffine provenant de cette origine et extraite par

M. Coignet, a manifesté dans une expérience que j'ai faite avec M. Billequin, 49° 1/2. Quelques auteurs avaient fixé à 47° le point de fusion de la paraffine pure.

En voyant une telle divergence d'opinion j'en ai recherché les causes, et j'ai pu reconnaître que, même dans la paraffine de chaque origine, il se rencontre plusieurs états isomériques affectant des points de fusion différents; qu'en outre chacune de ces paraffines soumise à la distillation peut fournir des produits qui, fractionnés, sont fusibles à des températures différentes, et j'ai observé à cet égard la loi générale suivante : les dissolvants spéciaux, notamment l'éther, le sulfure de carbone et les hydrocarbures légers provenant des schistes bitumineux distillés, saturés à chaud, laissent déposer par le refroidissement, une paraffine cristallisée dont le point de fusion est plus élevé, tandis que la paraffine restant en solution à froid (16 à 20°) est plus fusible. J'ai constaté une loi semblable en fractionnant en deux les produits de la distillation : la paraffine distillée de plusieurs origines offrit toujours, outre une odeur prononcée due à quelques produits pyrogenés, une disposition plus manifeste à la cristallisation régulière et un point de fusion inférieur à celui de la portion demeurée dans le vase distillatoire.

M. Cogniet a reconnu les conditions jusqu'ici les plus favorables à la combustion régulière et complète de l'hydrocarbure solide et demi-transparent qui forme les bougies de paraffine. On reprochait à ces bougies de donner, malgré leur belle lumière, une flamme parfois fuligineuse, de s'amollir et de se courber dans l'atmosphère chaude des salons. Sur le premier point, en modifiant l'ascension capillaire dans les mèches, réduites à 55 fils au lieu de 70, la substance liquéfiée a cessé d'affluer en excès, et la flamme éclairante n'a plus laissé échapper du carbone à la combustion. Afin de rompre la cristallisation, de leur donner une plus grande translucidité, on y ajoute 5 et 10 centièmes de cire. Il reste sans doute quelque chose à faire quant au second point; ce que nous venons de dire relativement aux degrés différents de fusibilité des paraffines isomériques conduira sans doute à résoudre le problème. On emploie d'ailleurs la paraffine pour rendre plus lisses et plus éclairantes les bougies stéariques : 12 à 15 centièmes suffisent dans ce cas.

L'exposition internationale a révélé plusieurs autres applications nouvelles des produits dérivés des matières goudronneuses. Parmi les produits de découverte récente, on remarquait l'acide phénique cristallisé et brut. Sous cette dernière forme moins coûteuse, M. Grace-Calvert en a fait une utile application, en l'ajoutant dans l'eau à la faible dose d'un centième, composant ainsi un liquide antiseptique, au point qu'il suffit d'y plonger quelques instants les peaux et les autres matières organiques animales à exporter d'Amérique pour les rendre imputrescibles et inattaquables par les insectes durant les traversés.

Les travaux accomplis dans la même voie ont conduit M. Renard, de Lyon, à faire de très-profitables applications des magnifiques couleurs dérivées de l'aniline, et dont il comprit, le premier, toute l'importance industrielle.

Ces couleurs, d'un incomparable éclat, pèchent sans doute un peu au point de vue de la solidité ou de la résistance aux actions simultanées des agents atmosphériques, notamment de l'air, de la lumière et de l'humidité, mais une grande résistance, fort appréciée dans nos teintures solides, n'est pas indispensable pour satisfaire aux goûts variés ou changeants de la mode et à la consommation plus ou moins générale qui en résulte.

Ces nouvelles couleurs brillantes sont connues aujourd'hui sous les noms de *fuschine*, d'*azaléine*, de *violets*, *rouges* et *bleus* d'*aniline*.

MM. Simpson, Maule et Nicholson (Kennington road), Perkin et Sons (Greenfordgreen, Middlesex) et Rumney de Manchester, mettant à profit les travaux de leurs devanciers et les nombreuses analyses de M. Hoffmann, analyses qui avaient primitivement un but purement scientifique, présentaient à l'exposition de belles cristallisations d'acétate de rosaniline sous les formes de volumineux octaèdres reflétant les nuances irisées, brillantes et dorées, semblables à celles des cantharides, susceptibles de produire des solutions d'un beau rose; ils y ont joint une nouvelle substance colorante jaune, dérivée des mêmes matières premières et les produits de cette nuance, combinés à la couleur rouge de l'acétate de rosaniline forment ensemble une éclatante couleur orangée sur la soie.

C'était encore dans les produits naguère rebutés de la distillation des houilles, que M. Gauthier-Bouchard, exposant français, avait trouvé les éléments d'un bleu minéral d'une rare intensité; la matière première n'était autre que le résidu infect de l'épuration du gaz par le sesquioxyde de fer hydraté. Ce résidu, soumis à un lavage à l'eau pour éliminer le sulfocyanure, est intimement mélangé avec de l'hydrate de chaux, puis méthodiquement lessivé. Les premières solutions reçoivent une addition de carbonate de potasse qui précipite du carbonate de chaux, laissant dissous du cyanure de potassium, facile à obtenir par simple évaporation; quant aux solutions graduellement affaiblies, on les précipite au moyen du sulfate de fer; on avive en ajoutant de l'hypochlorite de chaux, puis de l'acide chlorhydrique, et le bleu de Prusse ainsi formé se précipite; on le recueille en cet état, et il se trouve doué d'un pouvoir colorant double de celui des beaux bleus de Prusse usuels; il est facile de s'en assurer en délayant l'un et l'autre comparativement avec une dose décuple de belle céruse dite *blanc d'argent*.

Un bleu de Prusse d'une origine différente se voyait encore dans les vitrines de l'Exposition

française. Il avait été obtenu en suivant une toute nouvelle méthode instituée par M. Gélis ; ce savant chimiste prépare à froid par un mélange de sulfure de carbone et de sulfhydrate d'ammoniaque (que l'on pourrait extraire des gaz de la houille) un composé mixte de sulfocarbonate de sulfure d'ammonium. Ce composé, mis en contact avec du sulfure de potassium à 100° dans un vase distillatoire, laisse dégager des vapeurs de sulfhydrate de sulfure d'ammonium et d'acide sulfhydrique qui, condensées et saturées d'ammoniaque, serviront dans une opération suivante. Quant au résidu fixe formé de sulfocyanure de potassium, il est desséché puis traité à la température du rouge sombre, par du fer réduit, et donne alors du sulfure de fer insoluble dont, par conséquent, on sépare sans peine le *prussiate de potasse* transformable en bleu de Prusse ou directement obtenu en cristaux et livrable au commerce sous cette forme.

L'un de nos plus habiles manufacturiers, M. Latry, représentait à l'exposition universelle deux inventions françaises : la fabrication du *blanc de zinc* exempte des graves influences insalubres du carbonate de plomb, et la préparation du *bois durci* obtenu des sciures agglomérées à chaud sous une pression considérable, par le sang et le principe résinoïde du palissandre ; les produits de cette industrie toute récente, ayant la densité et le poli du cœur de bois d'ébène, offraient les plus fins détails de médailles artistiques et de bas-reliefs sculptés sous les formes variées de coffrets et tables incrustées de nacre de perles ; à ses beaux spécimens de blanc de zinc en poudre destinés aux peintures à l'huile et *en détrempe*, M. Latry avait joint des cartons glacés dits cartes *porcelaine*, couverts d'un enduit brillant de blanc de zinc adhérent et poli.

Une autre industrie chimique nouvelle et des plus remarquables résultait de la transformation des sciures communes en acide oxalique, l'invention primitive qui transforme la matière ligneuse sous l'influence des bases alcalines à la température de + 205° est due à Gay-Lussac ; M. Possoz y ajouta l'intervention utile et économique de la soude combinant sa réaction à celle de la potasse ; mais la condition essentielle du succès manquait en France, c'était le bon marché du combustible : cette condition s'est rencontrée tout naturellement en Angleterre, et entre les mains de très-habiles manufacturiers, MM. Roberts-Dale, de Manchester, l'industrie est devenue profitable : elle produit actuellement dans leur usine 432,000 kil. d'acide oxalique, c'est-à-dire le tiers environ de la consommation annuelle de cet acide pour ses divers usages récemment étendus encore.

Une récente application des gaz combustibles, soit de la houille, soit de l'eau décomposée par le charbon, offrait dans l'exposition française de Londres le progrès le plus remarquable de la chimie métallurgique du platine. Cette métallurgie spéciale par voie sèche, fondée par M. Henry-Sainte-Claire Deville, appliquée en France et déjà importée sur une large échelle chez M. Matthey, habile manufacturier de Londres, fit apparaître pour la première fois dans le cours de l'exposition une énorme masse de platine pesant 100 kil. et fondue dans un bloc de chaux caustique. En examinant avec un vif intérêt cette lourde masse du plus réfractaire des métaux usuels, on se rappelait les ingénieux et puissants moyens imaginés et mis en pratique par le même savant pour préparer économiquement l'oxygène qui doit brûler l'hydrogène simple ou carboné, et l'oxyde de carbone pour développer industriellement l'excessive température de la fusion du platine.

On se souvenait aussi de la belle série de travaux chimiques qui conduisirent M. Henry-Sainte-Claire Deville à réduire l'alumine des argiles sous les formes brillantes du plus léger des métaux usités, l'aluminium, dont on admirait de très-beaux spécimens dans les vitrines anglaises et françaises. PAYEN.

AGRICULTURE.

Le gouvernement anglais, sachant le zèle, l'activité et les ressources de la *Société royale d'Agriculture*, s'en était remis à elle du soin d'organiser la partie agricole de l'exposition internationale. Cette puissante association n'a point failli à son mandat, comme on le verra tout à l'heure. La première société anglaise d'agriculture fut fondée en 1798, sous le nom de *Club de Smithfield*, et sous le patronage du célèbre Arthur Young, l'auteur du *Voyage en France*. Elle a pour but l'encouragement de la production de la viande, et décerne chaque année, à Londres, la semaine de Noël, des prix importants aux engraisseurs les plus habiles.

Le 11 décembre 1837, lord Spencer, président du club, rappelant dans son discours les beaux résultats obtenus par leur institution, émit l'idée de la fondation d'une nouvelle société ayant pour objet de stimuler par des récompenses le progrès des différentes branches de l'industrie agricole. La même année l'œuvre était fondée, et le gouvernement de la reine en 1840, lui octroyait une charte, où sont consignés les privilèges et le but de la société.

La liste des fondateurs se couvrit bientôt d'une quantité considérable de signatures. Le premier soin des hommes d'initiative qui s'étaient mis à la tête de l'association fut la création d'un concours annuel de reproducteurs, d'instruments et de produits, qui devait avoir lieu alternativement dans tous les comtés du royaume. La Société s'adjoignit en outre des hommes de science chargés de faire des cours de chimie, de mécanique et de zootechnie, qui sont imprimés et distribués ensuite à

chaque membre. Cette association, qui compte dans son sein des représentants de toutes les classes, a atteint un degré de prospérité qui lui permet d'augmenter sans cesse la valeur de ses récompenses; aussi a-t-elle puissamment contribué au progrès que l'Europe a pu constater cette année dans l'agriculture du Royaume-Uni.

Toutes les nations européennes n'ont pas répondu à l'appel qui leur était fait. La France, l'Espagne, la Saxe, le Hanovre, la Suisse et la Hollande seuls, ont accepté le défi qui leur était porté par l'Angleterre. Les différentes espèces d'animaux domestiques étaient présentes dans le parc de Battersea. Une des parties les plus importantes du concours était l'exhibition de l'espèce chevaline, quoique, à l'exception d'un seul cheval français, le Royaume-Uni fût seul représenté. Mais comme ce pays est certainement le plus riche sous ce rapport, les produits exposés offraient un vif intérêt.

On peut diviser les races chevalines de l'Angleterre en cinq catégories : 1° celle des chevaux dits de pur sang; 2° celle des trotteurs; 3° celle des poneys; 4° celle des clydesdales; 5° celle des suffolks. Le programme portait encore trois classes: celle des chevaux de chasse (*hunters*), celle des carrossiers et celle de chevaux de culture n'appartenant pas à celle du Suffok.

On sait que la race dite de pur sang n'est autre chose que la race arabe transformée par les influences d'un autre climat, par l'entraînement et la nourriture. Les familles principales remontent à deux étalons arabes, Godolphin-Arabian et Darnley-Arabian, importés en Angleterre dans le XVII° siècle. Depuis longtemps on n'a plus recours à de nouvelles importations et la race se maintient avec une grande fixité et une grande constance. Parmi les étalons les plus remarquables exposés à Battersea-Park, on peut citer *Ellington*, vainqueur du Derby anglais en 1856 et fils de *The Flying-Dutchman*, que la France possède à cette heure et qu'elle a payé plus de 100,000 francs. Puis venait *Marionette*, supérieur encore au premier pour l'harmonie des formes et la puissance des leviers et des muscles. Ces deux animaux hors ligne ont remporté les premier et deuxième prix. Les éleveurs, en raison des chances d'accidents, n'avaient point envoyé de poulinières *suitées*.

La race pur sang est à cette heure le type améliorateur de toutes les races légères de l'Europe; le sang oriental n'entre dans cette régénération que dans une très-faible proportion. Les services des héros de l'hippodrome se payent des sommes considérables ; ce ne sont donc que les animaux d'un ordre inférieur ou bien ceux qui n'ont point paru sur le turf, qui concourent à l'amélioration générale. Ce sont ces derniers qui figurent sous cette dénomination *Hunters*. Dans cette catégorie sont aussi compris les reproducteurs, dont la généalogie n'a pas été reconnue asez pure pour figurer au Stud-Book.

Horatio, par Cain, *British-Salesman Billy-Burlow*, parmi les étalons, et *Barbara*, par *Rubens*, *Lady-Bird*, *Jessie* et une fille de *Bay-Midleton*, parmi les poulinières, sont des reproducteurs de mérite.

La race des trotteurs du Norfolk mérite de fixer l'attention; avant l'établissement des chemins de fer, elle jouait un grand rôle en Angleterre. Ces *roadster*, comme leur nom l'indique, concouraient au service de la poste et faisaient aussi, attelés ou montés, celui des voyageurs du commerce. Comme trotteurs, ils peuvent entrer en lutte avec ceux d'Amérique, les plus vites du monde entier. Ces animaux ont souvent l'aspect un peu commun, leur tête est généralement un peu busquée, leur encolure manque de longueur et leur croupe est avalée comme celle des percherons. A plusieurs reprises, on a essayé de les améliorer par le croisement avec le cheval de pur sang anglais ou arabe. Ces tentatives ont presque toujours eu pour résultat de nuire à la vitesse de leur allure, qui est le trot. Une famille connue sous le nom de *Shales* a réuni pendant longtemps, à part quelques exceptions, les qualités d'allures et de formes qui l'ont rendue célèbre. Les étalons roadster ont été très-remarqués, principalement *Young-Pride-of-England*, Merry-Legs, *Buck-Merry-Legs* et *Young-Douglas*; ce dernier passe à cette heure pour le premier trotteur de son pays.

Les poneys du pays de Galles étaient peut-être les plus entourés; cette ravissante race, malgré son exiguité, ne laisse pas que de jouer chez nos voisins un rôle assez important. Ces liliputiens de l'espèce servent de monture à la jeunesse anglaise, au fermier pour visiter ses champs et ses troupeaux, et aux entraîneurs pour assister le matin aux galops donnés par les jockeys aux chevaux de course.

Il y a, au delà de la Manche, deux races de gros trait, l'une originaire des bords de la Clyde, en Ecosse, qui est la plus forte de toutes les races de chevaux connues. Ce sont ces monstres lymphatiques à la tête busquée, aux membres empâtés, qui servent au transport des tombereaux de houille, et dans les brasseries; en un mot, le clydesdale est le cheval de roulage de l'Angleterre. Nous n'avons pas, en France, de race correspondante pour le volume. Quant à la vigueur, c'est autre chose.

Comme chevaux de labour, l'Angleterre est battue; la France prend sa revanche. Le suffolk ne peut détrôner le percheron où le boulonnais. L'Anglais reconnaît notre suprématie et fait tous ses efforts pour nous égaler dans cette production. Aussi comme l'éleveur du Suffolk soigne cette race à la robe alezan, et qui a du moins le mérite d'une grande homogénéité. Il a aussi développé chez elle un pas très-allongé, qui active le labour. Il faut en convenir, cependant, cette catégorie offrait un bel ensemble et plus d'un visiteur a été séduit et en-

traîné à l'acquisition d'un de ces animaux, qui peuvent rivaliser avec le percheron comme laboureur, mais ne l'égaleront jamais en énergie et en fond, lorsqu'il s'agira d'un service au trot. Aussi faut-il ajouter que l'artillerie, la poste et les omnibus ne se rencontrent point dans le Suffolk.

Le seul étalon français présent au concours, était un percheron, appartenant à un éleveur d'Eure-et-Loire; il a reçu une médaille d'or.

Les travées réservées à l'espèce bovine étaient certes les mieux garnies; les races de l'Angleterre y brillaient d'un vif éclat. Au point de vue du nombre venaient celles de la Suisse, ensuite celles de Hollande, et enfin celles de France. Le bétail d'Outre-Manche étant le plus nombreux, on peut commencer par lui, ce ne sera d'ailleurs que de toute justice, car il est assurément le plus perfectionné. On peut le diviser en quatre classes: 1° les races à cornes longues; 2° à cornes moyennes; 3° à cornes courtes; 4° sans cornes. Les deux premières sont originaires du pays; la troisième est issue d'un croisement avec la race hollandaise, disent les uns, d'autres prétendent qu'elle est également indigène; quant à la quatrième, on suppose que c'est un variété due au hasard.

Si l'on excepte les *higlanders*, bœufs d'Ecosse à longues cornes, qui, quoique d'une taille moyenne, fournissent une grande quantité de viande d'excellente qualité, tant leur construction répond bien à leur destination, l'abattoir; les autres ont été abandonnées dans les pays où l'agriculture est avancée. Les bœufs du Leicester avaient acquis, au temps de Backewell, une assez grande réputation, qui depuis fut éclipsée par d'autres. La race des *higlanders* se distingue de toutes les autres par un aspect sauvage, une tête petite, ornée de cornes très-longues, un corps trapu, des membres très-courts et un poil long et laineux très-recherché des engraisseurs.

Les animaux à cornes de longueur moyenne ont été, dans ces dernières années, l'objet de soins tout particuliers. Ce sont d'abord les *herefor* qui font de bons travailleurs; le labourage par les bœufs tendant à disparaître, les éleveurs cherchent à diminuer la grosseur des os des hereford, et ont déjà atteint de très-bons résultats. La vache n'a presque pas de lait.

Les *Devon* sont supérieurs à ces derniers. De toutes les races bovines, celle du Devonshire est peut-être celle dont les produits présentent le plus d'homogénéité, tant sous le rapport des formes qu'au point de vue de la couleur d'un rouge acajou très-uniforme chez tous. Les Devon sont d'une taille un peu au-dessous de la moyenne de nos races françaises et d'une ossature très-fine. Cependant ils sont très-agiles et labourent aisément dans les terres légères. Le prince Albert a beaucoup contribué à l'amelioration de cette race.

La race écossaise d'Ayr fait aussi partie de cette catégorie; elle correspond pour la taille à notre race du Morbihan. Plus laitière que cette dernière, son lait est toutefois moins butyreux. Elle a été à plusieurs reprises importée en Bretagne. Elle n'offre point de caractères bien déterminés, et tout porte à croire que ce n'est point par la *sélection*, mais bien par des croisements qu'elle a été améliorée. On suppose que les types d'Alderney et de Durham ont tour à tour contribué à cette amélioration.

Cette race d'Alderney figurait aussi à Battersea-Park, et peuple les îles de la Manche. Son pelage est très bigarré, sa taille moyenne, son rendement en lait est assez abondant. Le beurre d'Alderney est très-estimé en Angleterre. Quoique cette race habite ces îles de temps immémorial, on peut cependant conjecturer qu'elle a quelque affinité avec la race cotentine.

La race Durham forme à elle seule la classe des cornes courtes, de là son nom de *short-horned*. Comme on l'a vu plus haut, certains auteurs prétendent que le bétail des bords de la Tees fut amélioré par des reproductions venues de Hollande; d'autres, avec plus de raison, semble-t-il, pensent qu'elle est originaire du comté de Durham. On est redevable aux frères Colling de la généralisation de cette race actuellement répandue dans le monde entier. Des ventes et locations annuelles des animaux de leurs étables, reconnus pour la pureté de leur sang, sont sorties les souches les plus célèbres. C'est par le système *in and in* qu'ils ont su fixer dans leurs produits les qualités qui distinguent les descendants des *Hubback* et des *Duchess*. La race Durham est douée d'une aptitude remarquable à prendre la graisse et d'une précocité exceptionnelle. A deux ans, un bœuf *short-horne* peut être envoyé à la boucherie. Qu'on juge par là de la richesse que peut répandre une telle race. Malgré cette propriété particulière, les vaches n'en donnent pas moins une assez grande quantité de lait, puisque ce sont elles qui peuplent toutes les étables où on fabrique les produits laitiers. Dans le Cheschire, connu pour son fromage, on n'élève pas d'autre race que celle de Durham. Elle ne comptait pas moins de 280 représentants à l'exposition. C'est M. Jonas Webb et M. Booth qui ont obtenu les médailles d'or.

Le bétail noir et sans cornes d'Angus, clôt la série des races bovines des trois royaumes. Ces animaux sont d'un poids au moins égal à celui des Durham; en outre la viande en est très-estimée. — Comme à Poissy, c'est M. Mac-Combie, d'Aberdeen, qui a remporté le premier prix.

Soixante animaux suisses, des races de Schwitz et de Fribourg faisaient tinter leurs clochettes dans le parc de Battersea. La première est d'une taille au-dessus de la moyenne; sa robe varie du brun fauve au gris foncé. L'intérieur des oreilles et des cuisses est d'une couleur jaunâtre. La tête est lourde, les oreilles sont longues et garnies de longs poils à l'intérieur. Depuis quelques années leur construction s'est améliorée. Les va-

ches sont d'excellentes laitières, mais à la condition de recevoir une nourriture abondante et riche. On rencontre ces vaches dans le Tyrol et dans le nord-est de la France.

Le bétail fribourgeois est des plus disgracieux, avec sa tête massive, son encolure épaisse, son arrière-main, plus élevé que l'avant-main, et sa queue attachée si haut qu'on dirait une difformité. La vache ne donne pas une quantité de lait en rapport avec la masse de fourrage qu'elle consomme; mais il est riche en caséum et sert à la fabrication du fromage de gruyère.

La Hollande n'avait envoyé que cinq vaches. On sait que la robe de ces animaux est pie-noire, et qu'ils sont l'objet, dans leur pays, de soins tout particuliers. Aussi peu de races offrent-elles une si grande uniformité et des caractères si constants. Ses qualités lactifères la placent au premier rang, et lui ont fait dans le monde entier une réputation qu'elle justifie sous tous les climats. Son lait est également plus riche en caséum qu'en principe butyreux. La Hollande fait, comme on sait, un grand commerce de fromages.

Les races françaises représentées à Londres, étaient celles du Charolais, de la Garonne, de la Normandie, de la Bretagne et de la Flandre. M. de Bouillé (Nièvre), M. Giot (Seine-et-Marne), et Mahieu (Nord), ont reçu des médailles d'or. On trouvera, à l'article *Concours*, des détails sur ces différentes races.

L'exposition ovine se divisait en deux groupes bien distincts : les mérinos venus de France ou d'Allemagne et les moutons anglais. Les premiers sont entretenus au point de vue de la production des laines fines, et les autres ne sont considérés que comme des producteurs de viande et d'engrais. Il ressort de la situation économique dans laquelle nous nous trouvons ici comme en Angleterre, que l'agriculture ne peut plus désormais soutenir la concurrence avec les colonies transocéaniques pour la production des laines fines. D'un autre côté, les laines longues et lustrées, qui sont l'apanage du mouton anglais, ont beaucoup augmenté de valeur, et leur importation a doublé dans ces dernières années. Ces faits s'expliquent facilement, d'abord parce que les premières arrivent dans nos ports grevées seulement d'un prix de transport tendant toujours à diminuer par l'application de la vapeur à la marine marchande; qu'en second lieu ces laines fines ne s'adressent qu'à la minorité, c'est-à-dire qu'aux classes riches, qui recherchent les draps les plus fins; qu'en troisième lieu, les masses tendant toujours à se mieux vêtir, vu l'augmentation des salaires, consomment une plus grande quantité d'étoffes plus grossières; et qu'enfin la mode s'est emparée des orléans et des alpagas, tissus qui doivent conserver leur vogue, afin de remplacer en partie la soie dont la matière première semble devoir augmenter de prix.

En dehors de ces considérations purement commerciales, il en est aussi qui, quoique purement agricoles, n'en ont pas moins une grande portée. En effet, les mérinos forment une race d'un développement lent et qui ne prend la graisse que difficilement. Eh bien avec la culture intensive telle qu'on la pratique actuellement dans les départements où les mérinos et leurs dérivés sont encore en honneur, ces animaux sont un fléau qui menace sérieusement de stérilité le sol de ces contrées.

On conçoit aisément, au contraire, qu'en entretenant deux cents moutons améliorés par le croisement avec les races anglaises, là où vous ne pouvez avoir que cent mérinos, vous conserverez à la terre les éléments de fertilité dont elle a besoin pour satisfaire à une culture épuisante telle qu'on la pratique dans beaucoup d'endroits. Ce fait s'explique par celui-ci, que les races anglaises, douées d'une organisation puissante, ont atteint tout leur développement à l'âge de deux ans, tandis que ce n'est qu'à cinq et six ans que les nôtres sont mûres. La conclusion à tirer de l'état actuel de notre agriculture et de nos industries, c'est que les races précoces doivent partout remplacer les races tardives, qui ne répondent plus aux besoins d'une civilisation toute nouvelle et de populations pressées de jouir.

Il n'est pas besoin de s'arrêter à l'espèce porcine, les races anglaises ont fait chez nous leur chemin et bien peu de départements se refusent maintenant à les importer. Les heureux essais tentés dans l'ouest de la France, en Normandie surtout, ont convaincu les plus rebelles. Nos métis yorkshire-augerons pouvaient rivaliser cette année à Poissy avec les types analogues amenés par nos voisins. Quant aux animaux purs, tels que ceux de M. de Lavalette, qui a obtenu la coupe d'honneur, ils ne le cédaient en rien à ceux de lord Radnor et autres, exposés naguère à Battersea-Park.

Un des faits les plus saillants de cette exposition c'est le labourage à la vapeur, qui a reçu, dans les champs de Farningham une consécration solennelle. Six charrues fonctionnaient dans un rayon de plus de 10 kilomètres et dans des conditions assez différentes pour que le public pût porter un jugement définitif sur une découverte appelée à modifier profondément les conditions de la grande culture. Les charrues de MM. Fowler, Stoward, Smilk, Brown, Coleman et Evenden ont toutes, à des degrés différents cependant, opéré leurs labours d'une façon satisfaisante. Ce n'est point ici la place d'expliquer chacun de ces systèmes, dont encore aucun n'a atteint un degré de perfection complétement satisfaisant.

Un grand problème semble aussi résolu par l'invention du grenier aérateur de M. Al. Devaux, banquier à Londres, pour la conservation et l'emmagasinage des grains. Le grenier de West-India-Doks fonctionne depuis quatre ans avec le plus

grand succès et contient 5,000 hectolitres de blé. La corporation des docks de Liverpool et la compagnie des chemins de fer du sud de l'Autriche et Lombard-Vénitien, sont en train de construire des greniers immenses sur le modèle de celui de M. Devaux. La précieuse découverte de notre compatriote est destinée, croyons-nous, à avancer beaucoup, si ce n'est à résoudre complétement, la question des réserves de grains, qui doit, plus que jamais, occuper les économistes.

GUY DE CHARNACÉ.

ART INDUSTRIEL.

Nous nous proposons, dans cet article, d'étudier l'Exposition de Londres au point de vue du bon goût des objets dont la forme et l'éclat attirent plus spécialement les regards du visiteur. La qualité essentielle des produits, la solidité, le bon usage, les nouveaux moyens de fabrication sont des applications de la science, toujours perfectibles, tandis que l'accessoire artistique a, dans chaque nation, ses moments d'enthousiasme et ses heures de décadence. Mais lorsque toutes les nations sont réunies dans un grand concours industriel, aucune ne consent à être déclassée en fait d'art et de bon goût, soit par amour-propre, soit par intérêt, car Necker l'a dit avec justesse : « *Le bon goût est le plus adroit des commerces* ». Quand il n'est pas le résultat spontané d'une exubérance de bien-être et d'un raffinement de civilisat on, il devient la sérieuse préoccupation des économistes et aussi des gouvernements qui cherchent à conserver et à accroître une vogue d'exportation pour assurer les moyens de subsistance aux travailleurs adonnés à l'art industriel.

On aime à entendre dire que l'industrie, chez les nations civilisées, c'est l'arme de la paix, que les triomphes des uns ne coûtent aucune larme aux autres. Et cependant, cela n'est pas tout-à-fait exact. Que l'Angleterre vienne à bout d'atteindre ou de surpasser la perfection des ouvriers lyonnais dans la fabrication des étoffes de soie brochées ou celle de l'industrie des rubans centralisée à Saint-Étienne, que deviennent alors les 150 à 200 millions de francs de marchandises demandés annuellement à nos fabricants français pour l'exportation ? Comment combler le vide effroyable qui se produirait dans les salaires d'un si grand nombre d'ouvriers sans emploi ?

La guerre, si terrible qu'elle soit, ne dure qu'un temps très-court, et elle n'est pas tenue de nourrir ses victimes, tandis que le chômage ou l'inaction industrielle, s'il amène la gloire et la richesse du vainqueur est promptement suivi de la hideuse famine dans le camp des vaincus.

Telle serait pourtant la conséquence d'un abaissement du goût public en France ; nous devons concourir tous à le maintenir au rang qui lui a valu jusqu'ici, même en 1862, une éclatante supériorité proclamée par l'opinion publique et reconnue par nos plus redoutables rivaux et voisins d'Outre-Manche. Mais il faut le dire, à la louange de ce grand peuple doué d'un si rare esprit d'association, il a fait, depuis dix ans, les plus patriotiques efforts pour nous disputer, je ne dis pas notre gloire, mais les salaires que la Russie, l'Allemagne, l'Italie et le Nouveau-Monde envoient à nos ouvriers.

Suivons la foule au palais de Kensington, elle s'y comporte comme dans les villes à ses heures de promenades, et se groupe volontiers devant les vitrines de gravures, de photographies, d'orfèvrerie, de bronzes d'art, de meubles de luxe, de soieries, et quand elle s'intéresse aux objets de simple utilité et d'un usage journalier, c'est lorsqu'ils sont marqués en chiffres bien visibles et à des bas prix qui en font ressortir le principal mérite. Aussi la foule à l'Exposition de Londres délaisse la grande industrie, celle qui a pour objet principal l'extraction des matières brutes, ou l'emploi des forces mécaniques, pour favoriser de son attention l'industrie parisienne, celle où l'invention, l'originalité, la fantaisie ont plus de part que la force et la science. Elle aime à visiter le palais à son aise, elle fréquente les voies larges et ne consent pas toujours à monter aux galeries du premier étage, au grand désappointement des manufacturiers dont le commerce ne s'effectue pas à l'aide des courtiers comme dans l'industrie des pianos. Or, les pianos français se trouvent relégués au premier étage dans une voie étroite, éloignée de la nef, et de plus, ils sont masqués par des vitraux peints formant écran devant eux. Ils peuvent, néanmoins, se faire entendre, dira-t-on, et leur mérite ne peut se juger à la vue. Cela est vrai, mais les yeux aident à stimuler la mémoire et le visiteur nonchalant ou fatigué préfèrent les renseignements qui s'offrent à eux, à ceux qu'ils seraient obligés de rechercher, pour arriver à connaître l'adresse et le nom du fabricant. A ce propos, nous sommes heureux de pouvoir constater ici, que les instruments de musique français sont de beaucoup supérieurs à ceux de toutes les autres nations du globe, à l'exception d'une seule maison de Londres dont nous parlerons plus tard.

En attendant, nous engageons, dans son propre intérêt, le public acheteur et connaisseur à ne pas se laisser aller à ne fréquenter que les voies larges et le rez-de-chaussée. Il trouvera des trésors de bon goût relégués dans les modestes couloirs éloignés de la nef ; il découvrira de ces délicatesses raffinées que l'éclat du grand jour semblerait offusquer ; il donnera de la notoriété à de jeunes ouvriers d'art dont le génie n'attend qu'une étincelle de vogue pour éclore, il réparera l'oubli ou le rejet malencontreux de cette idée féconde du prince Napoléon qui avait prévalu à l'Exposition de 1855, en vertu de laquelle l'ouvrier devait être associé aux récompenses du chef d'industrie sur le pied de l'égalité avec son patron.

il existe dans quelques greniers ou dans quelques sous-sols des aptitudes hors ligne qui, faute de pouvoir se faire connaître, végètent dans l'inaction ou le désespoir, perdus pour l'art qu'elles auraient pu vivifier, perdues pour nos jouissances et pour la gloire du pays. C'est pourquoi le prince Napoléon avait enjoint aux comités locaux chargés de préparer l'exposition universelle de 1855, de signaler dans un rapport écrit, les services rendus à l'industrie par des chefs d'exploitation, des contre-maîtres, des ouvriers ou journaliers demeurant dans le ressort de leurs localités; il est essentiel que justice soit rendue à tous les mérites et que les principaux agents du travail soient réunis dans les récompenses comme ils le sont dans la production.

Malgré toutes les recommandations réitérées du Prince, malgré son autorité personnelle et celle que lui donnait la haute fonction de président de la commission, sa généreuse initiative n'aboutit qu'imparfaitement parce qu'elle froissait naturellement bien des préjugés et des intérêts, car bien des patrons craignirent de perdre leurs meilleurs ouvriers en les désignant par des suffrages publics à l'attention de leurs concurrents; d'autres, au contraire, exagérant le sentiment de justice qui avait dicté la nouvelle mesure, mentionnèrent en masse tout leur personnel, mais sans y mettre en évidence les talents originaux de quelques ouvriers d'élite, et parvinrent ainsi à éluder la recommandation. Toujours est-il que l'épreuve aura tôt ou tard son côté fécond; elle aura créé à l'industrie un droit nouveau, celui de la *coopération* qui n'est qu'une heureuse et nouvelle application du grand principe moralisateur : *à chacun selon ses œuvres.*

Ce principe n'a pas été adopté par l'exposition actuelle de Londres par les motifs d'intérêt particulier des patrons et aussi, dit-on, par orgueil national. Il paraît que les incontestables progrès obtenus par les Anglais dans les œuvres de goût seraient dûs, en partie, aux nombreux artistes que nos puissants adversaires auraient empruntés à la France, et dès-lors il y aurait impossibilité absolue à obtenir l'aveu formel des patrons anglais si l'on venait à appliquer le droit du *coopérateur*. En attendant les journaux de Londres et surtout le *Times*, repoussent avec vivacité la supposition que les artistes parisiens seraient intervenus dans les productions d'élégance et de luxe de l'Angleterre, comme si ce n'était pas une grande qualité de reconnaître le mérite où il se trouve, de l'attirer chez soi, et de le récompenser largement. D'ailleurs c'est pour les Anglais un droit incontestable comme c'en est un pour tous les peuples d'échanger les idées et les produits qui concourent au bien-être moral et matériel de tous. Que nos voisins fassent en partie chez nous leur éducation artistique, rien de mieux; ne leur devons-nous pas également notre éducation industrielle ? N'ont-ils pas puissamment coopéré, eux et leurs ingénieurs, à l'établissement de nos premières voies ferrées ? Eh bien, nous sommes devenus leurs émules dans beaucoup de branches où ils étaient nos maîtres; ayons à notre tour la crainte salutaire qu'ils puissent nous atteindre dans notre spécialité de bon goût en important chez eux tout ce qu'il pourront loyalement payer chez nous, professeurs et artistes, modèles et procédés.

Cette lutte incessante élève naturellement le niveau de l'art, et tend de plus en plus à la satisfaction du plus impérieux besoin des sociétés modernes : savoir produire le bien et le beau à bon marché.

Perfectionnements généraux. — Essayons maintenant de signaler les progrès accomplis depuis les dernières expositions universelles.

Objets d'ameublement. — Cette classe comprend la menuiserie et l'ébénisterie sculptée et celle en marqueterie, ou encore les meubles incrustés de métaux, d'écaille, de nacre, ornés de bronze, ou de panneaux de porcelaine peinte. — Par extension cette classe comprend aussi les meubles et objets de décoration de marbre, de plâtre, de carton, de papier mâché; cheminées, cadres, corniches, coffrets, guéridons, paravents, et en dernier lieu les papiers peints, les tissus de tentures, les stores peints ou imprimés.

Les progrès, depuis dix ans, signalés par les jurys d'admission dans la fabrication des produits de cette classe, sont les suivants :

1° L'application plus générale des procédés mécaniques pour la mise en œuvre du bois et pour la sculpture des matières dures, ce qui a eu pour effet d'abaisser le prix de revient des objets sculptés et ornés, et de les rendre accessibles pour les fortunes médiocres;

2° La spécialisation des bois indigènes et des colonies; les premiers, moins durs et plus faciles à travailler, réservés pour la sculpture, les seconds pour la marqueterie;

3° L'emploi plus général du papier mâché pour la confection des meubles plus spécialement décoratifs;

4° L'imitation plus parfaite des laques de la Chine et du Japon;

5° Une plus grande extension donnée aux meubles en fer, dans la literie surtout, et aussi pour les parcs et les jardins;

6° L'épuration du goût dans la fabrication des papiers peints, par suite du concours que les grands établissements ont demandé à des artistes d'un mérite éprouvé pour l'exécution des dessins;

7° Les procédés perfectionnés qui permettent de reproduire par l'impression, avec une exactitude et une netteté remarquables, les dessins et les couleurs.

Bronzes d'art, quincaillerie et autres ouvrages de métaux communs. — Cette classe comprend les objets de fonte et de bronze moulés, et en général

les métaux communs employés en ornement; plus la grosse et la petite serrurerie, dont on a un type remarquable dans la porte du musée d'Apollon au Louvre; les bronzes d'art servant à l'ameublement et à la décoration des habitations, tels que ceux de la maison Barbedienne, à Paris; les imitations de bronze d'art en zinc ou en étain; la reproduction d'objets d'art par la galvanoplastie.

Les améliorations introduites depuis dix ans dans les produits de cette classe sont appréciées par les jurys d'admission de la manière suivante : Grands progrès réalisés dans la fabrication des fontes moulées sous le rapport du choix des modèles, du fini de l'exécution et de l'économie du travail; — perfectionnements notables dans la fabrication des objets de fer ou de cuivre repoussés ou estampés, dont la production paraît n'avoir rien à redouter aujourd'hui de la concurrence étrangère; — développements donnés à l'industrie des bronzes d'art par la propagation des réductions de l'antique, et par la collaboration de nos plus grands artistes, ce qui complète l'alliance de l'art à l'industrie; — l'application de la dorure au feu et de l'émaillage opaque ou translucide aux produits de la galvanoplastie; — la place de plus en plus marquée de ces produits à côté du bronze; — l'emploi de la gravure par les acides, appliqué à la décoration.

Orfèvrerie, bijouterie et joaillerie. — L'orfèvrerie comprend l'orfèvrerie d'argent, l'orfèvrerie de plaqué d'argent et l'orfèvrerie de cuivre argenté; enfin les ouvrages obtenus par la galvanoplastie, en d'autres termes par l'argenterie Ruolz, qui a pris une si grande extension depuis quelques années, par l'application que M. Christofle en a faite sur une grande échelle. — La bijouterie se présente sous l'aspect extérieur de l'or et de l'argent massif ou non, des camées et des émaux. — La joaillerie se subdivise en joaillerie fine et joaillerie d'imitation, et cette dernière donne lieu à des produits si gracieux et éclatants qu'elle empiète peu à peu sur le domaine seigneurial de la première, tout en se répandant à profusion dans les classes d'une modeste aisance jusqu'à la classe ouvrière; d'où il suit que la joaillerie fine n'est guère plus en usage que chez les femmes de millionnaires.

Les jurys d'admission signalent parmi les améliorations introduites depuis dix ans dans les produits de cette classe : — la supériorité de goût et d'exécution dans les ouvrages de joaillerie, autrement dit la démocratisation du goût; — un progrès plus sensible encore dans la bijouterie d'or, progrès qui est dû à l'imitation des chefs-d'œuvre du XVIe siècle; — la perfection avec laquelle sont gravés les camées qui peuvent, dit-on, lutter désormais de mérite et de prix avec ceux de Rome; — une plus grande variété dans la bijouterie doublée d'or, et une plus grande exactitude d'imitation dans la bijouterie de cuivre doré; — la prépondérance croissante du travail et de l'art sur la valeur des métaux employés dans l'orfèvrerie; — l'usage plus général des pièces de cuivre argenté qui figurent au milieu des services les plus somptueux et dont la composition appartient à nos articles les plus distingués; — le puissant concours que la galvanoplastie prête chaque jour davantage à l'orfèvrerie par ses meilleures reproductions.

Objets de verrerie. — Cette classe comprend les verres incolores ou colorés, les glaces, les cristaux, la gobeletterie fine ou commune, les vitraux.

Les améliorations obtenues depuis dix ans dans cette branche d'industrie se résument d'après les jurys d'admission dans les caractères suivants : diminution dans le prix des glaces, fabrication des verres cannelées pour toitures, fabrication des verres épais pour dalles et des glaces minces pour la photographie, notable amélioration dans la qualité de la gobeletterie fine et commune, fabrication des vases de verre blanc épais, destinés à remplacer les bouteilles de grès pour les boissons gazeuses.

Produits céramiques. — Ces produits consistent dans les terres cuites, vernissées ou à l'état de biscuit, les unes destinées aux usages domestiques, les autres réservées plus spécialement à l'ornementation intérieure ou extérieure, les faïences communes et les faïences décoratives, les faïences fines à pâte incolore, les porcelaines dures façonnées à l'instar des porcelaines de Chine et du Japon et destinées soit aux usages de la table et de la toilette, soit à l'ornementation intérieure et à la décoration des habitations modernes; ces dernières porcelaines décoratives sont principalement ce qu'on nomme les biscuits. Enfin les porcelaines tendres pour ornement, qui sont connues dans le commerce sous le nom de *porcelaines anglaises* ou de porcelaines *tendres anglaises*.

Les progrès acquis depuis dix ans dans cette classe d'industrie sont : le façonnage mécanique appliqué à la fabrication des porcelaines dures; l'emploi plus général de la cuisson à la houille pour les porcelaines dures, qui a permis une diminution sensible dans le prix de vente; la composition des oxydes colorants susceptibles de subir directement de grands feux; l'application des pressions par l'air comprimé ou par l'air raréfié au façonnage par moulage ou par coulage; l'intervention des atmosphères de composition variée pour obtenir des nuances déterminées qui dépendent de l'état d'oxydation des oxydes in r duits dans les pâtes ou les glaçures; la généralisation de l'emploi du borate naturel de soude et de chaux dans la confection des glaçures pour terres vernissées, faïences fines, etc.; la création d'un nombre considérable de lustres nouveaux irrisés, chatoyants, applicables à la décoration de la porcelaine dure; la chromo-lithographie appliquée à la décoration céramique.

Tabletterie et dessins industriels. — Cette série comprend les ouvrages d'ivoire, d'écaille, de

nacre et l'imitation de ces matières premières : les petits bronzes, c'est-à-dire les porcelaines, cristaux et boîtes de fantaisies montés en bronze argenté ou doré ; la petite ébénisterie, comprenant les caves à liqueurs, les boîtes à bijoux (spécialisée par la maison Tahan) ; le dessin industriel appliqué aux châles, dentelles, papiers peints, soieries.

Les innovations signalées par les jurys d'admission dans cette classe consistent, savoir : dans la mise en œuvre des sciures de bois, résidus de la fabrication des feuilles de placage par des procédés permettant de les agglomérer, de les durcir et de les mouler en objets de fantaisie ; dans la fabrication plus économique des albums de photographie qu'une mode toute récente répand partout à profusion et dont le prix s'est abaissé presque tout à coup à 33 pour 100 au-dessous de sa valeur primitive.

Productions spéciales. — Nous allons maintenant passer à l'examen de quelques types les plus propres à donner une appréciation des efforts de quelques chefs d'industrie et du mérite des produits de leurs maisons.

Marbres onyx d'Algérie.—M. Pallu et compagnie. Une des vitrines qui attiraient le plus la foule, était sans contredit celle des marbres onyx de l'Algérie, provenant des carrières depuis longtemps perdues et récemment retrouvées qui fournissaient aux anciens ces marbres transparents dont ils décoraient leurs habitations. C'est M. De'monte, marbrier de Carrare, qui a conçu l'idée de ces recherches persévérantes et qui a exploré successivement les contrées de l'Europe méridionale, l'Asie Mineure, l'Égypte entière et enfin l'Algérie. Tant de persévérance allait être inutile, quand M. Delmonte se trouva par hasard en tournée dans la province d'Oran, en un lieu où des ouvriers du génie brisaient des blocs de pierre destinés à l'empierrement d'une route. Ces fragments, examinés soigneusement, avaient l'aspect des albâtres transparents de la haute Égypte, mais ils en différaient par une dureté beaucoup plus considérable ; chacun sait qu'en effet l'albâtre ou sulfate de chaux peut se rayer avec l'ongle, tandis que le marbre résisterait à l'ongle et nécessiterait une pointe d'acier. Soumis à l'analyse chimique, on reconnut dans ces fragments un calcaire extrêmement pur contenant seulement des traces de carbonate de magnésie et des quantités variables de carbonate de fer. Jusqu'à ce jour, les géologues avaient bien signalé quelques rares fragments de ce calcaire en forme de stalagmites dans des grottes isolées, mais ils ne soupçonnaient pas l'existence de roches puissantes comme celles que découvrait M. Delmonte. Ce marbre transparent, cet albâtre antique réservé pour la confection d'objets d'art pourra donc désormais fournir abondamment la matière d'une industrie dont la vogue s'accroîtra sans cesse, puisque les marbres onyx ont la double qualité de la translucidité de l'albâtre et la solidité du marbre. Les blocs apportés d'Algérie à l'établissement de la rue Popincourt sont débités par des scieries et des tours mécaniques, selon les dessins d'exécution fournis par des artistes de Paris qui veillent eux-mêmes à ce que leurs conceptions soient fidèlement rendues par les sculpteurs et ciseleurs *industriels* de l'établissement. C'est ainsi que le marbre onyx est tourné en colonnes, taillé en vases, découpé en riches balustrades ou scié en larges panneaux pour la décoration intérieure des palais ou de somptueux hôtels. Employé dans la construction des cheminées, les reflets de la flamme jouent sur les chambranles évidés qui paraissent d'autant plus légers que la matière est plus translucide. On remarque à l'Exposition une cheminée Louis XVI d'un style pur ; puis des bustes, des médaillons, des bas-reliefs et enfin des pendules, des coupes, des vasques, des flambeaux, des coffrets, des plateaux, des supports de toute sorte. On admire ainsi une glace à biseau entourée d'un large cadre ovale rehaussé d'or ayant un cachet d'antique bien fait pour prendre sa place à côté des glaces de Venise et de Florence.

Terminons en disant que l'alliance des bronzes d'art aux marbres ordinaires, qui sont opaques, offrait parfois un caractère sérieux qui s'éloignait de l'élégance par une certaine impression de dureté ; la translucidité de l'onyx mettra l'art industriel à l'abri de cet excès.

Papiers peints. — MM. Genoux et compagnie. Cette maison expose dans le style splendide, entre autres tentures d'un grand effet, une décoration qui rappelle le salon-boudoir de Marie-Antoinette au palais de Trianon (Versailles). Mais nous ne sommes pas partisans exclusifs des produits obtenus à grands frais, et nous préférons louer sincèrement les papiers de bon goût au dessin non tourmenté, aux couleurs bien harmonisées, que cette maison expose à profusion à des prix très-accessibles pour les fortunes modestes. Le bon marché doit être le point de mire des industries qui s'adressent à tout le monde.

Fontes d'ornement. — M. Barbezat expose une grille d'un grand modèle, comme celle de la maison Durenne qui forme l'entrée de l'exposition française. Toutes les deux présentent de notables difficultés d'exécution qui ont été vaincues par les habiles contre-maîtres et ouvriers de ces établissements. Le dessin des panneaux est bien détaché, il n'est pas embrouillé comme cela arrive souvent sous prétexte de faire de l'art ; témoin la grille de l'hôtel de la place Beauveau, à Paris ; seulement, ces deux portes se distinguent essentiellement par la charpente ou l'ossature. La grille de M. Durenne est flanquée de deux pilastres et surmontée d'un chambranle en arc de cercle dont l'ampleur serait suffisante si au lieu de métal la construction était en pierre de taille, tandis que la grille de M. Barbezat est élancée comparativement

et d'une charpente légère comme celle qui convient à un métal résistant; la première exagère le style toscan, et la seconde s'inspire du style ionien. La silhouette de l'une au contour du couronnement est en forme de pyramide écrasée, l'autre affecte la forme d'un vase en médaillon, supporté par un piédouche. Comme la grille élégante ne coûte évidemment pas plus cher que celle qui paraît plus massive, nous croyons pouvoir engager les dessinateurs industriels à se bien pénétrer des formes nouvelles conseillées par l'économie, le goût et la raison, dans l'architecture de fer ou de fonte.

Après les grilles, viennent les fontaines monumentales où nous aimerions à voir s'effacer les colonnes qui supportent les coupes lorsque l'eau s'échappe des bouches pratiquées à cet effet. Les fontaines de la place de la Concorde remplissent bien ces conditions, et nous craignons que celle de M. Barbezat, admise à l'exposition, ne soit trop charpentée. Les coupes auraient un diamètre deux fois plus considérable, que les supports ne paraîtraient pas encore trop maigres. A propos des fontes d'ornement, nous ne pouvons nous empêcher de signaler les grosses colonnes en fonte creuse de la place de la Concorde, chargées de supporter deux becs de gaz chacune et qui, réunies ensemble, présenteraient une résistance bien capable de soutenir l'obélisque.

Ajoutons que la maison Barbezat expose encore des statues, des vases, des candélabres, un autel, une chaire, des lutrins, des tombeaux, et que, sous le rapport de la finesse de l'exécution, elle marche dans la voie du progrès.

Bronzes d'art et d'ameublement. — Maison Gelot. Cette maison représente par sa spécialité cette branche importante qui est la gloire de la France dans les expositions industrielles; elle s'est assuré le concours d'artistes de réputation, tels que M. Mathurin Moreau, premier prix de Londres, M. Jacques Maillet, un élève de Pradier, grand prix de Rome et chevalier de la Légion d'honneur, M. Anatole Colmels, aussi grand prix de Rome. Aussi de tels produits ne diffèrent-ils de ceux que l'on désigne sous le nom de Beaux-Arts que par le *nombre d'exemplaires* qui permet de répartir entre plusieurs acheteurs les frais de confection du premier modèle. Nous avons remarqué, surtout dans la vitrine de M. Gelot, un sujet nommé la *Méditation*, de M. Moreau; une tête de *Mater dolorosa* et un groupe hippique représentant une jument et son poulain.

M. Denière, de Paris, expose aussi des objets d'un goût distingué, tels que: une cheminée en bois avec ornements du style de la Renaissance; une cheminée en marbre avec des ornements du style Louis XIV; un médailler avec émaux et incrustations; torchères en bronze et marbres de couleur, style oriental; grande corbeille avec enfant, milieu de salon; service de table en bronze doré avec figure en porcelaine biscuit; lustre Louis XVI à cristaux; lustre grec avec médailles; différentes garnitures de cheminée de styles divers avec leurs candélabres; et enfin groupes moulés sur modèles de choix. Tous ces objets, d'une fabrication très-habile, attirent les visiteurs que nous avons vus stationner en masse compacte devant la vitrine de M. Denière qui contribue, pour une part honorable, à soutenir la réputation de notre goût français.

M. Barbedienne avait à Londres une des vitrines les plus remarquables; les grandes proportions de cette vitrine, son emplacement, la variété des produits, la signalaient à l'attention des connaisseurs. Nous avons vu la princesse Alice d'Angleterre en témoigner sa satisfaction et acheter deux coupes d'un fort joli modèle. La réputation de cette maison date de l'époque où elle s'est associée M. Collas, inventeur d'un procédé de réduction des statues, bas-reliefs et objets de sculpture. Son premier essai dans cette voie nouvelle fut la reproduction de la *Vénus de Milo*, moulée en plâtre, qui obtint une vogue inespérée. Plus tard, on tenta de reproduire les portes du baptistère de Florence, de Lorenzo Ghiberti, dont la majestueuse beauté faisait dire à Michel-Ange que c'étaient les portes du Ciel, ou qu'elles mériteraient de l'être. Ce fut la merveille de l'exposition de Londres en 1851; l'épreuve revenait à 20,000 francs.

A l'exposition de 1855, à Paris, la maison Barbedienne continua à présenter des chefs-d'œuvre d'art antique: le Moïse, le Laocoon et la Vénus, trois compositions magistrales de Michel-Ange, que des milliers de personnes peuvent contempler à leur aise dans leurs habitations, tandis que pour les voir avant la mise en œuvre du procédé Collas, il fallait parcourir les musées où se trouvent ces figures originales. En ce qui concerne la présente exposition de 1862, M. Barbedienne a fourni des objets appartenant à quatre branches distinctes de l'art industriel : des meubles, des bronzes, de l'orfèvrerie et des émaux. Il a obtenu trois médailles, une pour chaque branche, moins celle des émaux qui n'était pas classée. Le montant total de la fabrication des objets d'ameublement compris dans les quatre catégories ci-dessus peut atteindre la somme annuelle de 80 millions pour la ville de Paris seulement, où l'on compte environ 600 fabricants. Ces 600 industriels procurent ensemble un travail immédiat à plus de 6,000 ouvriers et à 300 artistes.

Comme la fabrication des bronzes et des émaux est une des gloires de la France, il ne sera pas superflu de faire connaître au lecteur quelques détails sur la situation de ces industries, les progrès acquis et les perfections espérées. Examinons les procédés de la maison Barbedienne.

La fabrication des fontes légères d'abord a été beaucoup perfectionnée. Pour la reproduction des objets d'art, la fonte mince offre un double avantage: d'abord, celui de conserver sa forme dans toute

sa pureté et ensuite de donner un métal d'une plus fine contexture. Le métal en se refroidissant se resserre sur lui-même, le retrait a lieu en raison de la masse ; il est aisé de comprendre que la déformation est considérable dans une pièce lourde et à peu près nulle dans nos fontes légères. Seulement, les opérations de ce genre sont si délicates que les mains les plus habiles peuvent seules les tenter. Après la confection entière et parfaite du moule en sable, qui se compose comme on le sait d'une grande quantité de morceaux, il faut ouvrir ce moule pour estamper dedans un exemplaire également en sable de l'objet qu'on veut obtenir. Cet exemplaire doit être comme dépouillé de sa peau, c'est-à-dire qu'on enlève sur tous les points de sa surface une épaisseur égale à celle du bronze que l'on veut avoir. Après cette opération, le susdit exemplaire doit conserver sa forme à l'état rudimentaire, mais assez exacte pour que tout le monde la reconnaisse. Alors, il s'appelle *noyau*. Il s'agit de la suspendre exactement dans l'intérieur du moule, ce qui se fait au moyen de petites armatures en fer qui lui servent de point d'appui. Ensuite le moule est refermé, soutenu et encadré dans des chassis en fer pour recevoir le métal en fusion. On devine le reste : c'est la partie la plus fluide du métal qui se répand dans ses minces espaces, ce qui fait comprendre pourquoi les fontes légères ont un grain plus fin que les autres.

Remarquez bien tous les soins qu'il faut pour mener à bien une opération si difficile; si le tuyau se déplace dans le moule, si un seul grain de sable se détache soit du moule soit du noyau, toute l'opération est perdue, car les imperfections sont irréparables dans ce genre de travail.

Dans tous les temps et dans tous les pays où l'on a cultivé l'art du fondeur, la fonte légère a toujours été appréciée. Les Chinois, les Indiens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains et les plus près de nous, les Florentins, nous en ont laissé de nombreux témoignages.

Pour ce qui concerne les émaux, depuis plus de trois ans, on ne se lassait pas de faire des essais toujours très-coûteux, et on n'est arrivé à un bon résultat que dans ces dernirs temps. On a commencé par faire des émaux cloisonnés comme ceux des Chinois : le procédé consiste à prendre de petites lanières en cuivre d'un millimètre et demi de large, à les contourner à la pince de manière à leur faire suivre tous les contours et toutes les formes du dessin que l'on veut reproduire. Ce travail étant fait, on soude le cuivre ainsi contourné sur un fond de cuivre laminé auquel on a donné une forme de vase, de coupe, etc., etc.

Ces lignes en cuivre sont posées sur un fond formant des cases creuses qu'on remplit d'émail de toutes sortes de couleurs et de nuances variées, quelquefois fondues les unes dans les autres de manière à donner les colorations, fleurs et ornements qu'on veut obtenir. L'émail ainsi posé est présenté au feu jusqu'à sa fusion complète. Après le refroidissement, les cases ne sont encore qu'à moitié pleines; il faut recommencer deux fois, trois fois, quatre fois et souvent plus, la même opération, jusqu'au moment où l'émail cuit a atteint un peu plus que le niveau des cloisons en cuivre. Alors on le lime, on le passe à la pierre pour le dresser, l'affleurer et le polir.

On a aussi essayé les émaux champs-levés, comme on le faisait au moyen âge. Le procédé consiste à creuser les dessins dans une planche de cuivre de manière à ce que les parties réservées forment les cloisons ; seulement cette opération est longue et demande des mains très-habiles.

Les deux procédés ci-dessus sont bons en eux-mêmes; mais les hasards de la main jouent un trop grand rôle pour qu'on puisse songer à les pratiquer industriellement.

Nous avons cherché le succès pratique dans une autre voie. Nous exécutons nos formes et nos compositions de dessin en plâtre solidifié, ce qui nous permet de faire faire les modèles par nos meilleurs artistes sculpteurs.

Le modèle en plâtre étant fondu et ciselé avec un grand soin devient un type sur lequel nous pouvons fondre longtemps. Il ne s'agit plus que d'une légère ciselure pour chaque épreuve.

Ces modèles reçoivent les émaux comme il est dit ci-dessus et doivent subir le même traitement. La difficulté est d'obtenir, par la fonte, un métal qui puisse supporter le feu nécessaire et la fusion sept à huit fois répétée des émaux. Cette difficulté augmente en raison même du volume des modèles. Une autre difficulté très-grande consiste à préparer tous les émaux de la palette dans des conditions telles, que les différentes couleurs et nuances puissent supporter le même feu. L'opacité pour ce genre d'émail est une grande qualité. On a eu bien des obstacles à vaincre pour obtenir cette opacité sans nuire à la fusibilité.

On a aussi remarqué les *émaux agatisés*, obtenus par l'alliance de différentes couleurs opaques et transparentes à différents degrés. Ce travail n'avait pas encore été traité de cette manière, du moins, nous n'en avons pas eu d'exemple sous les yeux. Reste maintenant la pureté de ces pâtes, qui, à l'aide de leur opacité donnent aux émaux une homogénité apparente qui les fait souvent ressembler à des pierres dures. On commence à appliquer également des émaux sur verre, ce qui permet de faire des dessins délicats et artistiques qu'on n'obtiendrait que très-difficilement par la taille. Le progrès à réaliser dans l'avenir consistera donc à perfectionner l'émail sur verre.

Un mot sur quelques objets exposés en 1862 par la maison Barbedienne : Une armoire en ébène et bronze, vieil argent qui a été vendue à Londres au vice roi d'Égypte ; le style en est celui de la Renaissance, aux courbes cintrées, aux pilastres déliés sans être maigres, et aux ciselures

fines. Les proportions générales nous ont paru très-harmonieuses et empreintes d'une grande simplicité, ce qui n'exclut pas, comme on le voit, la richesse des ornements. Le soubassement à portes pleines, l'étage supérieur à glaces, et la largeur de l'armoire sont entre eux dans les rapports des nombres 6, 10, 8. La frise et la corniche ont précisément un dixième de la hauteur de l'étage supérieur dont elles forment le couronnement. Les deux panneaux du soubassement sont incrustés chacun d'une ellipse ayant les deux diamètres dans le rapport de 4 à 3, et les panneaux à glace surmontés par un demi-cercle présentent des ouvertures qui sont exactement en hauteur le triple de la largeur. Enfin, au-dessus de la corniche, on a placé un motif d'ornement assez élancé qui rehausse l'ensemble et qui a pour signification que ce meuble de luxe et de haut goût n'est pas fait pour des appartements ordinaires dont le plafond ne serait pas suffisamment élevé. Quant aux chiffres ci-dessus, ils sont très-concluants, eu égard à la sensation agréable produite par des proportions en rapports simples et ils sont une nouvelle preuve du parti que l'on peut tirer dans l'art industriel de l'*esthétique nombrée* qui est d'une application si facile.

On remarque aussi une coupe Louis XIV en marbre griote (tacheté rouge et brun) et bronze doré; des têtes de béliers figurent les anses; ces têtes sont implantées sur des espèces de mamelles de sorte que la panse de la coupe est un corsage de femme aux seins étirés et se terminant en tête de bouc. Nous ne voyons, quant à nous, rien de gracieux dans cette composition et nous sommes d'autant plus à l'aise pour la critiquer que l'œuvre précédente de la même maison nous a paru un petit chef-d'œuvre. Une autre coupe, style oriental, en marbre onyx d'Algérie, est décorée par une ceinture en bronze doré avec émaux cloisonnés suivant le procédé que nous venons de décrire. La forme n'en est pas engendrée par des courbes; à la place, elle donne un polygone régulier de 12 côtés, et en élévation on voit des facettes triangulaires qui viennent raccorder ce contour polygonal au centre et produire le fond de la pièce à laquelle on a donné improprement le nom de coupe qui fait penser à un objet sphérique ou ovale que l'on a coupé pour le remplir d'un liquide. Les autres objets les plus remarquables, sont: *Hélène*, un buste en bronze de Clésinger; *Paris*, du même auteur, buste en bronze; un buste et un vase bysantins, et enfin un trépied grec, porte-lampe.

M. Odiot représente une suite de générations d'orfèvres dont les auteurs se sont rendus célèbres depuis plus de deux cents ans. Bien entendu, la fabrication des objets de cette maison est des plus soignées et elle continue à produire de l'orfèvrerie en or et en argent massif, car sa clientèle de souverains peut se passer des économies procurées par la substitution des métaux moins précieux que la galvanoplastie permet de revêtir de minces couches d'or et d'argent. Nous avons surtout remarqué à Londres une cafetière, un candélabre à dix branches et une théière; mais le service en or massif commandé à M. Odiot par le vice-roi d'Égypte n'était pas exposé, faute d'espace dans la vitrine. Au point de vue de l'art, de la forme, de l'élégance, de la richesse, c'est la cafetière qui nous a le plus frappé dans les produits de cette maison. Le candélabre nous a paru trop compliqué par toutes les plantes, coquilles et animaux aquatiques.

Orfèvrerie et bijouterie artistique. — M. Rudolphi. Détails de quelques pièces: 1 grand vase, argent, hauteur 122 centimètres, et représentant l'histoire de la boîte de Pandore, ou les sept péchés capitaux; composition d'un grand style et remarquable par la beauté des figures et la perfection de la ciselure très en relief sur le col: une ronde d'enfants offrant l'allégorie des cinq parties du monde; le culot est décoré d'ornements reliefs, découpés à jour et finement ciselés sur le piédouche, les mêmes ornements encadrent deux figures allégoriques; 1 guéridon dont le milieu du plateau représente les Muses exécutant un concert en présence de Minerve: toutes ces figures sont d'un grand relief; le pied triangulaire est orné de petits enfants grimpants et d'animaux ronde-bosse; 1 bouclier: 1 grand plat, acier, incrustation argent et or et turquoises, représentant Joseph vendu par ses frères, et en pourtour 8 médaillons en argent niellé, damasquiné, sur lesquels sont représentés divers épisodes de la vie de Joseph; divers vases en lapis, avec figures, argent oxydé et pierres fines; vase émaillé à 2 anses, style mauresque, et argent oxydé et pierres fines; 1 grande châsse, style byzantin, dorée, émaille et pierres; 2 grands anges en prières aux extrémités; 1 grande croix religieuse, style byzantin, dorée et pierres, pied à chimères; divers calices, ciboires, en argent doré, émaillé et pierres fines, dont un ciboire très-remarquable en acier incrusté or et argent et turquoises, avec émaux anciens, monture argent oxydé, très-beau travail; 1 assortiment très-varié de coupes, agathe, pierre du Garre, jades, lapis, et toutes montures variées; coupes en argent oxydées, ciselées et pierres, et en argent niellé, etc., etc.; 3 figures en argent repoussé, représentant les trois vertus: Foi, Espérance et Charité, joli travail; assortiment de bustes, cristaux et papiers, poignards en argent oxydé, doré, émaillé et avec pierres; choix très-varié de bijoux, bracelets, broches, boutons, et médaillons, flacons, cachets, épingles, etc. On voit par ce petit aperçu que tous les genres sont familiers à M. Rudolphi à qui l'on doit la régénération des genres étrusque, byzantin, renaissance, gothique, etc; mais nous sommes obligé de conve-

nir avec quelques critiques judicieux que l'argent oxydé qui est le principal caractère de la bijouterie de cette maison n'est pas apte à rehausser l'éclat de brillantes toilettes. Nous croyons en effet que l'aspect grisâtre et terne de cet *argent fumé* attristera comme autant de taches sur les couleurs éclatantes des robes de soie ou des châles de l'Inde. Sachons donc utiliser le ton sévère de ce métal pour en faire l'ossature de l'orfèvrerie de haut gout, telle que poignards, coffrets, coupes, sauf à décorer ces objets par des émaux et des pierres éclatantes.

M. Christofle est créateur de l'orfèvrerie domestique, de ces services de table qu'il a su d'abord faire admettre dans les palais des souverains, et qui, peu à peu, ont reflué jusque dans les innombrables ménages où l'on se servait de couverts d'étain, faute de moyens suffisants pour se procurer de l'argenterie. Nous avons encore le souvenir de l'étonnement public produit par la nouvelle de l'introduction d'un service complet d'*argenterie Ruolz* au château de Randan, près de Vichy, appartenant alors à madame Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe. — « Si la famille royale mange dans du *faux*, disaient les bourgeois, nous pouvons bien en essayer aussi. » L'on essaya, on s'en trouva bien, et c'est ainsi que disparut le vieux préjugé bourgeois consistant à manger dans du *vrai*. Les jeunes ménages achetèrent pour 1,000 francs un service ordinaire qui eût coûté 7,000 francs, et les millionnaires purent se procurer un service splendide moyennant 30,000 francs, que les fortunes princières eussent payé 250,000 fr. en argent massif.

Ainsi, désormais la valeur d'un objet d'orfèvrerie ne sera plus mesurée par son poids, par sa matière, mais par sa forme, puisque l'épiderme du vrai et celui du faux sont les mêmes. Quelle influence cette révolution n'aura-t-elle pas en faveur de la conservation des mobiliers et des chefs-d'œuvre de goût que les bandes noires fondaient autrefois pour les convertir en monnaie! Nous n'aurons plus à craindre la destruction pour cause de meilleur emploi des merveilles que nous admirons aux expositions. Pour mieux assurer cette conservation, on les imprimera à un nombre indéterminé d'exemplaires, grâce à la galvanoplastie qui prend l'empreinte d'un modèle ciselé à l'aide d'une matière plastique par excellence, la gutta-percha, grâce ensuite au galvanisme, qui dépose sur tous les reliefs et dans les moindres fissures du moule en gutta-percha des molécules invisibles de cuivre qui forment la carapace solide, et une poussière atomique d'argent ou d'or en couche d'une inappréciable minceur, mais suffisanté pour faire une enveloppe éclatante. Sans cette argenture ou dorure, les émanations gazeuses ou sulfurées auraient bientôt terni et rouillé la belle épreuve en cuivre obtenue par le premier travail de l'électricité.

Ainsi M. Christofle a été le premier en France qui ait appliqué industriellement l'électricité à la dorure et à l'argenture en achetant en Angleterre les brevets du grand fabricant Elkington, alors que d'autres fabricants français appliquaient le procédé électro-chimique de M. Ruolz. Quand les brevets ont été périmés, la concurrence et la malfaçon qui en est la conséquence naturelle ont peut-être arrêté un instant l'impulsion de cette industrie, mais d'autre part, la clientèle de M. Christofle s'augmentait progressivement jusqu'à l'importance actuelle de six millions d'affaires par année. Il emploie près de quinze cents ouvriers dirigés par un personnel de soixante quinze employés, ayant un budget d'appointements annuels de 200,000 francs environ. Ces employés sont de véritables fonctionnaires non par le titre pompeux, mais par le traitement et par l'organisation. On y voit des chefs d'atelier de 4,000, 6,000 et 12,000 francs ; un chef de comptabilité, 6,000 francs, un chef de contentieux, 12,000 francs. Il y a une caisse de secours alimentée par une cotisation de 50 centimes par quinzaine pour les hommes et de 25 centimes pour les femmes, et qui donne droit en cas de maladie, à 3 francs par jour aux ouvriers mariés, à 2 francs aux ouvriers non mariés et à 1 fr. 50 centimes pour les ouvrières.

On devait s'attendre à voir figurer dignement cette puissante maison à l'Exposition de Londres. Nous en avons eté témoins : une grande foule entourait constamment un surtout splendide à modèles perdus, monument colossal et éblouissant d'art moderne en bronze argenté et doré ayant une valeur d'un demi-million de francs. Il y avait aussi une figure grecque porte-lampe faisant partie d'un service de table en vermeil commandé par l'Empereur; — un candélabre Louis XVI, aux trois enfants groupés, et une pièce de milieu, même style, avec jardinière et socle à jour orné, exécutés pour le ministre de la marine; — un joli sceau à glace Louis XVI, à médaillon; — un huilier et une salière, style grec; — et enfin des services a thé en *argent massif*, exposés pour échantillons.

Nous terminerons cet article en engageant le lecteur à lire, dans l'ouvrage des *Grandes usines de France*, de M. Turgan, l'intéressante livraison intitulée : *Orfèvrerie Christofle*. Nous allons maintenant jeter un coup-d'œil général sur les produits étrangers.

ART INDUSTRIEL A L'ETRANGER. — Pour l'*Autriche* on remarque les cuirs ouvragés, les ameublements sculptés mais un peu lourds. Le fameux verre de Bohême, maintient sa réputation et attire les visiteurs. — La *Belgique* expose des tapis, dont quelques-uns de haute lice; des toiles, des cuirs, et surtout des dentelles, chef-d'œuvre d'adresse et de patience à la portée des familles opulentes, puis viennent les draps de Verviers, d'une apparence moëlleuse; les glaces, qui semblent des tours de force de fabrication; et enfin des meubles de luxe splendides par l'ordonnance et le travail de

sculpture, tels qu'un autel en bois sculpté digne d'une cathédrale. — Le *Brésil* n'expose guère que le verre à fil qui appartient aux branches d'art industriel qui nous occupent; le reste consiste en matières premières et en substances alimentaires. — La *Chine* et le *Japon* présentent un écran en ivoire à fines ciselures, des vases, des bronzes, des ornements en jais; puis des articles en laque, en ivoire, en écaille et en nacre; des lanternes de soie et de papier. — L'*Egypte* se fait remarquer par ses parfums et ses curiosités du Caire. — L'*Espagne* excelle par ses broderies en soie et ses pièces d'ameublement sculptées. — Les *Etats-Unis d'Amérique* ont envoyé un métier mécanique à tisser les tapis veloutés qui produit une économie de main-d'œuvre de plus de 50 pour 100. — La *Grèce* a quelques spécimens de broderies donnant un lointain souvenir de Byzance. — En *Hollande* on remarque un baldaquin en pierre pour une chaire à prêcher, sculpté avec un fini admirable : patience d'exécution appliquée à un objet lourd. — L'*Italie* ouvre une ère de renaissance par ses statues, ses mosaïques et ses faïences. Nous avons surtout remarqué une féconde idée industrielle qui consiste à revêtir les dorures des ameublements d'un verre qui se plie à toutes les sinuosités d'un cadre de glace et qui en rend la dorure éternelle.

Madagascar envoie des ornements en argent et des sculptures en bois, c'est l'enfance de l'art, et comme tous les enfants, on se demande ce que cette île immense et féconde pourrait devenir entre les mains d'un grand peuple. — Le *Portugal* débute aussi dans l'art industriel; on y voit de beaux dessus de table et quelques tissus. — Si *Rome* n'exposait pas des collections de photographies représentant entre autres des ruines imposantes, on croirait que ses colis ont mis plusieurs siècles pour arriver à Londres. C'est bien le génie natif de cette terre de la poésie et des beaux-arts, mais ce n'est pas une manufacture d'objets utiles et beaux à bon marché; elle travaille toujours pour ses rois : des statues, des mosaïques, mais d'art industriel point. — La *Russie* est le reflet vivant de l'art oriental par son orfèvrerie en argent massif ciselé, et par une exposition de cuirs brodés en or, en argent et en soie d'un travail soigné et minutieux; puis des mosaïques, des vases en porphyre, un candélabre en lapis-lazuli, des bronzes, des porcelaines de Saint-Pétersbourg, des cloches au timbre agréable, obtenues par un alliage dont le secret est inconnu. — La *Suède* et la *Norvège* en sont encore à l'orfèvrerie plaquée en argent massif; elles ont des meubles en marqueterie et en poterie d'un certain goût. — La *Suisse* présente une échelle graduée d'horlogerie du genre le plus simple (prix d'un tournebroche) au genre le plus riche; les soieries sont le trait saillant de ce pays; la bijouterie est aussi remarquée. — La *Turquie* se présente dans la joûte des forces intellectuelles des nations avec des matières brutes ou des produits du sol fabriqués par la nature. Quant au génie humain, il est en somnolence dans ce pays. Le *Zollverein* offre, au contraire, des produits fort nombreux et fort variés. Les manufactures de Crefeld et de Bielefeld exposent des soieries; la Prusse, la Saxe et le Wurtemberg ont des tissus de laine, des toiles; Francfort et Berlin ont envoyé des nécessaires et des porte-monnaie. La haute orfèvrerie de Berlin est représentée par les présents offerts à la princesse royale de Prusse à l'occasion de son mariage. Le Hanovre et Bade ont fourni leur contingent en orfèvrerie usuelle; les porcelaines proviennent surtout des fabriques de Berlin et de Meissen en Saxe, et les ornements en fonte des fonderies de Berlin et de Stolberg. L'*Angleterre*, réservée pour clore cette revue, a fait de grands progrès dans l'art industriel, seule branche où elle a été jusqu'à ce jour tributaire de la France. Les joailliers Auskel et Emmanuel exposent des objets splendides en candélabres, surtouts, groupes, etc. A l'égard des métaux précieux, leurs écrins sont si merveilleux que la foule compacte autour des vitrines en rendait l'accès bien difficile. Dans l'orfèvrerie proprement dite, on remarquait les produits de MM. Elkington et Ce, les rivaux de M. Christofle de Paris. Les porcelaines d'Angleterre ne surpassent pas celles de France pour la finesse et l'harmonie des couleurs, mais elles ont en général le pas sur elles pour le bon marché, et par suite pour l'exportation. C'est aussi un hommage à rendre à la diplomatie industrielle anglaise, elle est toujours en éveil pour profiter des moindres circonstances qui peuvent faire pénétrer ses produits à l'étranger, et nous l'avons vue franchir des lignes de douanes en Italie à la faveur des agitations politiques dont la première conséquence était la suppression momentanée des droits d'importation. Enfin ses habiles courtiers faisaient vendre de la faïence anglaise jusque dans la ville de Faenza; c'est comme si l'Italie trouvait le moyen d'écouler avantageusement ses pommes de terre en Irlande ou dans la Limagne d'Auvergne. — Les meubles sont chers, en bois précieux, en imitation du style renaissance, Louis XV et Louis XVI; mais, à de rares exceptions près, ils sont moins artistiques, moins élégants que ceux de Paris. — Tout le monde a remarqué la fontaine monumentale en majolica, de Minton et Ce, d'où jaillissait une gerbe d'eau parfumée.

Nous conclurons en exprimant le vœu que les expositions d'art industriel deviennent permanentes, car elles peuvent progresser d'une année à l'autre, et nous voudrions que pour l'instruction du public, on créât une publication intitulée *Annales des expositions permanentes*, qui serait destinée à stimuler les inventeurs et les fabricants à fournir le *Beau* et le *Bien* à bon marché. LAGOUT.

ART NAVAL.

Si les nouveautés exposées par la classe XII de l'Exposition universelle frappent moins l'œil

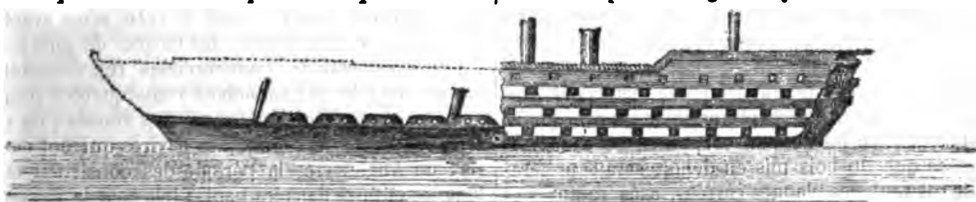
du visiteur que celles de beaucoup d'autres industries, c'est que les changements maritimes les plus importants des dernières années se trouvent représentés seulement par des modèles. Il en est de même du passé de la construction navale et en considérant la collection des principaux types de vaisseaux à voiles et à vapeur exposés par l'Amirauté anglaise, on est loin d'être frappé des modifications radicales opérées depuis peu, comme on le serait en apercevant sur l'eau un vaisseau transformé en *Cupola Ship* à côté de celui qui a conservé l'aspect de puissance de ses quatre batteries superposées et de son vaste moteur aérien, avec ses mâts, ses longues vergues et son gréement. Jamais cependant la marine n'a éprouvé plus de changements et surtout de changements si subits. Le passage des rames à l'emploi exclusif des voiles avait été très-lent; la vapeur ne présenta longtemps qu'une application partielle, en n'ajoutant qu'une nouvelle liste de navires, d'un rôle encore incertain; l'adoption de l'hélice qui vint s'unir aux voiles pour la navigation produisit sous le rapport militaire, l'illusion du navire conservant ses mâts et toutes ses cordes. Ce n'est qu'en arrivant au blindage des vaisseaux qu'on a senti la nécessité de les débarrasser de leurs mâts avant de les envoyer au feu pour faire leurs premières armes devant Kilbouroun. Ce fait de la guerre de Crimée fut aussi significatif par ses résultats que celui du *Monitor* et du *Merrimac*, puisque les trois batteries flottantes firent ce que les vaisseaux n'auraient pu exécuter, et il est singulier qu'après avoir été si insouciante pour ces batteries de terre réduites au silence, l'opinion publique ait été si subitement réveillée par les exploits du bâtiment cuirassé d'Ericson. Ce fut sans doute parce que le premier essai des navires blindés ne parut qu'au milieu des faits importants de la guerre de Crimée, tandis que le *Monitor* fit une entrée en campagne sur un théâtre qui attirait les yeux de l'Europe à cause de ses intérêts commerciaux. Quoi qu'il en soit, ce réveil subit de l'opinion s'est aussitôt manifesté par une foule d'inventions dont la partie maritime de l'Exposition montre la diversité ainsi que la bizarrerie.

Elles peuvent être divisées en deux groupes principaux représentés par des modèles : d'une part, ceux de l'amirauté, de l'autre, ceux des inventeurs ; les premiers sont des bâtiments de navigation et d'attaque; les seconds se présentent plutôt sous l'aspect de navires de défense. Ainsi, le modèle de la grande frégate cuirassée le *Northumberland*, qui par les ordres de l'amirauté est construite dans les chantiers de M. Mare, présente un navire complétement protégé, mais d'une longueur et d'une puissance de machine capables d'atteindre même les paquebots rapides, et de recevoir assez de combustible pour qu'avec une belle marche, le bâtiment puisse parcourir toute la terre, en prenant du charbon aux stations que l'Angleterre possède déjà pour ses paquebots. Le *Northumberland* a conservé une mâture élevée, ce qui semblerait prouver qu'on a pas encore les idées que je viens d'émettre sur les dangers des mâts. Il a de belles formes, qui offrent beaucoup d'analogie avec celles des grands paquebots exposés par divers constructeurs. Ses dimensions sont : 122^{m} de long, 18^{m} de large ; le rapport est de 1 à 6.77. Son tirant d'eau sera de 7^{m} 62 et 8^{m} 23, sa hauteur de batterie de plus de trois mètres. On compte le garnir de plaques de 137 millimètres d'épaisseur; mais il est douteux que ce soit possible et probablement il sera cuirassé avec des plaques d'épaisseurs différentes. L'inégalité des cuirasses est une conséquence naturelle de la grande longueur des navires ou de leur petitesse : elle seule rend possible la construction projetée de navires petits et rapides. Aussi on peut établir en principe, qu'un des inconvénients graves des navires cuirassés, c'est d'être forcément énormes, pour un très-petit nombre de canons. Dès qu'on cherche à leur donner de la vitesse, ou du rayon d'action et des qualités nautiques indispensables, on est poussé à les faire plus grands encore, comme il est arrivé pour les paquebots qu'il a fallu toujours agrandir pour marcher plus vite et pour aller plus loin. On peut donc dire qu'à mesure que les désirs ou les exigences du service s'élèvent plus haut, les dépenses croissent dans des proportions effrayantes. Le nombre ou le calibre des canons, la hauteur de batterie, l'épaisseur de la cuirasse, la vitesse représentée en puissance par le cube du poids de la machine, et le rayon d'action, par le charbon, dans le rapport du carré de la vitesse des parcours, chacune de ces qualités pousse au poids, et quand on arrive au total on voit combien elles coûtent, puisque pour porter 50 canons, filant 15 nœuds et pouvant parcourir 5,000 milles marins, il faut parler de 10 à 12,000 tonneaux de déplacement, c'est-à-dire de plus de deux fois et demi celui d'un ancien vaisseau à trois ponts. Qu'on tienne compte d'une longueur de 440 pieds et d'une largeur de 50, et l'on trouve que le bâtiment coûtera certainement 15 millions de francs et brûlera par jour 200 tonneaux de charbon qui à 50 fr. feront une dépense journalière de 10,000 fr. sans compter la dépréciation rapide des coques, des machines et surtout des chaudières. De tels travaux montrent que si les premiers essais ont présenté des défauts, s'il y a eu quelque incertitude, on entre franchement dans la voie. Or, avec les ressources d'une industrie aussi active et aussi avancée que celle du pays où le *Great-Eastern* et le *Pont-de-Menai* furent construits, de pareilles entreprises ne sont que des questions d'argent.

La manière dont ces constructions sont exécutées montre également une phase toute nouvelle en Angleterre ; toutes sont faites par le commerce excepté une seule, l'*Achille*, en construction à Chatham et dont les grandes pièces de forge pro-

viennent des Thames Iron works. Ce n'est plus la matière première qui est demandée seule à l'industrie pour être employée à grands frais dans les ateliers de l'État ; c'est l'œuvre complète, et il n'y a là rien de surprenant. On fait exécuter depuis longtemps dans les ateliers privés, ces grandes pièces d'horlogerie de deux à trois mille chevaux qu'on nomme simplement des machines; pourquoi ne pas demander aux mêmes industries une construction aussi facile comme travail que celle d'un navire, maintenant surtout que l'État n'est plus seul assez riche pour avoir la matière première en abondance et d'une bonne qualité, comme lors des constructions en bois? On y viendra et il est facile de voir que *le temps des arsenaux considérés comme moyens de production navale est fini,* qu'ils sont dès aujourd'hui en Angleterre et seront avant peu, en France, destinés à ne plus être que les dépôts du matériel existant, d'objets de guerre et de vivres, ainsi que de bassins de radoubs. L'industrie est partout à portée avec les chemins de fer, elle est toujours prête et active, elle trouve hommes et choses dès qu'il le faut; la rapidité et la nouveauté des travaux des chemins de fer l'ont assez prouvé. Je crois qu'en Angleterre la transition est commencée. Elle est, toutefois, accompagnée de difficultés et d'incertitudes; mais bientôt elle en sortira plus forte que jamais, pouvant faire plus, plus vite, et *surtout sachant à quel prix.* C'est la marche logique qu'imprime l'irrésistible impulsion de l'industrie. Les organisations d'ouvriers militaires, les règlements les plus sages n'y pourront rien ; la possession tranquille des positions à émargement et des soldes assurées ne saurait désormais lutter avec la nécessité d'agir pour exister qui donne à l'industrie une si prodigieuse impulsion.

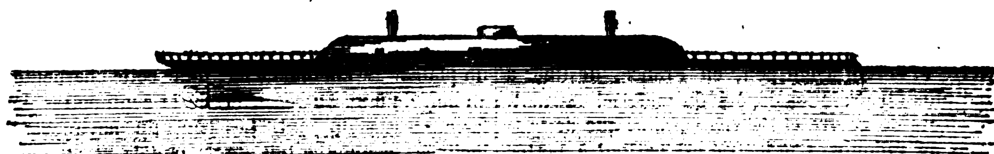
Pour en revenir à l'exposition il convient de dire que la nouveauté la plus remarquable est la Cupola du capitaine Cowper Phipps Coles, qui pour attaquer Cronstadt, avait d'abord proposé un bateau rempli de barriques vides, afin d'être insubmersible et qui devait porter un dôme en fer renfermant les canons. En détaillant les avantages de son système actuel le capitaine Coles observe avec raison que dans les premiers navires blindés, il y avait onze mètres d'entrée libre pour dix canons, tandis qu'avec ses cupolas il n'y a pas de vide autour de la pièce bien qu'il ait dix centimètres de pointage en hauteur et sept en dessous de l'honrizontale. Les affuts qu'il emploie sont immobiles sur la plate-forme et logés sous la cuupola; le pivot en fer creux autour duquel celle-ci tourne sur des rouleaux, sert de passage à l'air d'un ventilateur et aux munitions; un engrenage permet de pointer facilement en faisant tourner, comme un plateau de chemin de fer, toute cette charpente en bois de 0 m. 50 recouvert de 11 centimètres de fer au-dessus du pont. Les côtés du navire sont inclinés, comme le toit de la cupola et lui font suite jusqu'à la flottaison, où la muraille devient verticale, et continue à être blindée jusqu'à 1 m. 60 sous l'eau. Le navire lui fait suite et est construit d'après le système tubulaire, c'est-à-dire comme deux navires l'un dans l'autre et réunis par de nombreuses cloisons. La bouche des canons est à 3 m. au-dessus de l'eau et le capitaine Coles fait observer, que si une pièce située à cette hauteur est en à bord, le roulis la fera entrer dans l'eau tandis que la sienne restera toujours au-dessus. Cependant comme le blindage ne vient qu'au ras de l'eau, il a fallu ajouter autour une fausse muraille en tôle dont le pont est à 2 m. au-dessus de l'eau et recouvre de chaque côté un espace triangulaire en partie utilisé pour loger des objets de peu d'importance et même les embarcations. Pour montrer la différence qui existe entre ce nouveau navire et l'ancien trois-ponts la figure ci-jointe donne le tracé



d'un trois ponts sur la moitié de la longueur et sur l'autre celle de sa transformation en navire à dix cupolas. On voit que l'ancien vaisseau présente 60 canons de divers calibres et que les cupolas qui tournent les leurs, comme on le veut, en ont 20 du calibre de 100. Le vaisseau a une surface inflammable de 943 mètres carrés; l'autre navire en a une invulnérable de 348 mètres Deux cents hommes suffisent à l'un des navires; il en faut 1,100 à l'autre et cette économie de bras est plus importante que celle de l'argent. Telle est la disposition adoptée par le capitaine Coles et dont M. Brunel avait eu aussi l'idée. En considérant la figure ci-jointe comme la comparaison du passé et de l'avenir, on voit qu'on a maintenant des navires invulnérables, rapides (celui-ci doit filer 12 nœuds), qui détruiraient tous les anciens vaisseaux sans courir de risques et même attaqueraient la terre. On doit ajouter, il est vrai, qu'on ne peut obtenir de pareils résultats que si la mer est calme. En effet, la seconde batterie du trois-ponts est fermée, quand on n'a encore que trois ris aux huniers, et il ne faut qu'un coup de vent pour faire fermer les sabords de la troisième. On peut donc se figurer ce que devien-

dra le cupola ship, qui avec son plat-bord à 3 m. au-dessus de l'eau est cependant aussi lourd que le trois ponts. Il sera submergé quand l'autre n'aura qu'un ris dans les huniers et perdu quand un vaisseau ordinaire sera forcé de prendre le 3ᵉ et le 4ᵉ ris, ce qui se voit assez souvent et même à la sortie du port. C'est la toile d'araignée où périt le moucheron qui a réduit le lion aux abois et ce mal est inévitable avec des canons à pivots, qui excluent tout exhaussement des côtés. On doit donc admettre que les dispositions ingénieuses du capitaine Coles ne conviennent qu'à des navires de défense locale et qu'il est douteux qu'une vitesse de 12 nœuds soit assortie à leur nature. De plus, elles exigent des canons se chargeant par la culasse, problème qui n'est pas encore résolu pour les énormes calibres nécessaires contre les cuirasses.

Parmi les nombreux modèles des inventeurs on en remarque surtout qui ont de l'analogie avec la batterie proposée par l'américain Stevens, avec des côtés à 45° comme les cupolas. Dans d'autres modèles le bâtiment est arrondi et on emploie deux hélices d'une forme particulière et à peu près semblables à celle appelée turbinelle qu'on a essayée récemment sur la Seine. D'autres ont l'hélice ordinaire; il y en a qui en placent une à



chaque bout. Tous ont des avants et quelquefois les deux extrémités disposées pour servir d'éperon, mais généralement c'est au ras de l'eau. Le type général de tous ces modèles est d'être très-ras sur l'eau, très-plats, avec souvent deux quilles. On a proposé des batteries tournantes sortes de gâteaux applatis, amarés par leur centre de gravité et que deux petites hélices latérales, feraient tourner pour pointer les canons. Pour éviter le frottement de la tourelle du capitaine Coles, on a eu l'idée de la mettre à flot, dans un bassin, et de l'employer ainsi sur terre ou sur mer. La plupart de ces inventions n'ont rien de sérieux et sont inapplicables.

Les blindages ont aussi leurs variétés. Ceux de l'amirauté sont comme les nôtres en grandes plaques de fer tenues par des boulons perçant tout le navire; elles sont gauchies à froid pour prendre les formes voulues, au moyen d'une presse hydraulique et après avoir été recuites. M. d'Aguilar Samuda est d'avis de supprimer le matelas de bois mis en arrière, de remplacer ce poids par un fer plus épais en lui donnant 6 pouces ou 0ᵐ150. Il pense que du bois mis en dehors serait préférable; il veut des plaques carrées, sans rainures et boulonnées en commun dans leurs joints. Au contraire, M. Lancaster propose des planches de fer de 7 mètres de long et 0ᵐ45 de large embouvetées entre elles, par des saillies et des engorgeures produites, au moyen du laminage, et il veut les utiliser pour lier le navire comme par les préceintes; il croit que de la sorte on pourrait changer les plaques faussées par les boulets. Cette dernière idee a porté M. Griffith à proposer des plaques glissées verticalement entre des cornières en saillies, ce qui exigerait des surfaces planes ou circulaires et ne coopérerait pas à la liaison du navire. On a aussi proposé des sortes de tourelles pour chaque canon et des plaques disposées comme des boucliers placés les uns à côté des autres; comme si toutes les pointes et les plans inclinés ainsi formés étaient plus résistants qu'une surface plane.

L'éperon parait admis comme arme offensive ou plutôt c'est une étrave recourbée, mais il est remarquable qu'en général la saillie est à la flottaison, là où le navire ennemi sera toujours le plus solide et non au-dessous du blindage ou au niveau de l'hélice, vraies parties faibles des navires actuels. Mais il faut aussi observer que si on compromet les qualités nautiques par de pareils poids en les mettant à la flottaison, ces poids seraient encore plus nuisibles au-dessous de l'eau. Du reste nous ne saurions dire à ce sujet que ce qui a été déjà imprimé dans l'*Annuaire encyclopédique*, c'est-à-dire qu'il serait utile d'avoir au moins fait une fois l'escrime de cette arme avant de se décider à en charger les navires de guerre.

Les constructions commerciales représentent par des modèles les paquebots remarquables produits par l'industrie depuis quelques années; on y retrouve les noms connus des navires qui ont ouvert en Angleterre, la période des constructions longues et fines dans les hauts; tels sont le *Persia* de M. Napier, l'*Hymalaya* de M. Mare, le *Great-Eastern* de M. Brunel et beaucoup d'autres de M. Samuda, de M. Laird et de Patterson qui construisit le *Great-Britain*. C'est avec regret que nous n'avons rien vu appartenant à la construction militaire ou commerciale de la France. — Des modèles de MM. Normand, Dupuy de Lôme, Vence et Delacour auraient certainement bien tenu leur place dans cette collection qui, on doit cependant en convenir, était par sa petite échelle plutôt curieuse qu'utile.

Parmi les dispositions de détail il y a lieu de mentionner le procédé de M. Grantham, qui par

des cornières extérieures aux tôles du bordé, tient des morceaux de bois coincés, servant à clouer une autre couche, qui porte le cuivre à doublage. On espère ainsi obtenir les carènes propres des navires en bois et la solidité d'une construction toute en fer ; mais il y a lieu de craindre que le bois imbibé d'eau ne devienne conducteur de l'électricité et ne laisse la grande surface du cuivre décomposer la construction en fer. En fait d'objets de mâture les ris du capitaine Cuningham obtenus en roulant la vergue et la toile autour d'elle, occupaient le premier rang ; ils sont très-souvent employés par les navires marchands et vont l'être sur une très-grande échelle pour ceux de l'État.

Les propulseurs exposés ne présentent rien d'intéressant et semblent prouver qu'en Angleterre on a donné des formes bizarres aux ailes des hélices plutôt qu'on n'a étudié réellement les proportions avantageuses de leur surface.

Les embarcations de sauvetage de la société des Life-boats, occupent le premier rang dans ce genre de construction. Elles sont remarquables par leurs formes, la perfection de tout ce qui est utile et surtout parce qu'ils rappellent cet admirable esprit d'association qui a permis de sauver chaque année la vie à tant de naufragés. Il est inutile de parler de beaucoup d'autres parties intéressantes de l'exposition navale telles que les chaînes, parmi lesquelles on remarque celle Sisco à bandes de fer mince roulées l'une sur l'autre; les ancres, les cordages, parmi lesquels ceux de la France ont été remarqués ; les boussoles, les sondes. Nous omettons enfin une foule de détails qui n'ont point présenté de traits assez saillants pour être mentionnés, sauf cependant les signaux de M. Ward, au moyen d'un écran rond et d'un verre rouge cylindrique qui facilement manœuvrés par des ficelles permettent de monter à volonté des couleurs rouge et blanc et de faire disparaître la lumière de l'un des quatre fanaux superposés. C'est en fait de télégraphe de nuit ce qui a été fait de plus pratique.

Parmi les objets importants qui se rattachent directement à la marine, il faut mentionner les moyens de mettre les navires à sec pour les réparer ou pour les nettoyer et les peindre, comme toutes les constructions en fer l'exigent au moins une fois par an, pour ne pas trop perdre de leur marche par l'accumulation des coquilles et des herbes sur leur carène. Cette question attire tellement l'attention, que pour suppléer aux constructions dispendieuses des bassins en maçonnerie, on a inventé divers systèmes de docks flottants. Ainsi, M. Rennie en expose un en construction pour l'Espagne, formé d'une grande caisse horizontale de 106ᵐ de long sur 32ᵐ de large et 11ᵐ 05 de hauteur; il a sur les côtés, d'autres caisses élevées qui forment entre elles un long couloir dans lequel se place le navire. D'autres consistent en caissons séparés. Il y en a qui, ayant des caisses inférieures, font porter le navire sur une autre indépendante qui sert à emmener le navire ailleurs quand il est hors de l'eau. Un de ces docks est formé d'un grand caisson, lié au sol par de forts mouvements de sonnette, dont les articulations ont assez de raide pour le forcer à monter sans cesser d'être horizontal. On n'a pas répété l'ancien dock flottant en bois, qui avait une porte comme un bassin ordinaire et ne présentait pas l'inconvénient d'exiger une profondeur d'eau au moins égale à la somme de l'immersion du navire et de l'épaisseur du caisson et d'employer beaucoup plus de matériaux, le tout pour éviter la manœuvre d'une porte. Mais de tout ce qui a été fait ou projeté à ce sujet, l'hydraulic lift de Victoria Dock, construit par M. Edwin Clark, est le plus remarquable. Il est composé de deux rangées de 16 colonnes en fonte chacune, établies dans un terrain d'alluvion sur des massifs en béton. Ces colonnes renferment un piston hydraulique de 6ᵐ 71 de course dont la tête lève une traverse passée dans les fentes de la colonne ; des extrémités de cette traverse pendent des tirants qui prennent les traverses inférieures au nombre de 32 et de 18ᵐ 30 de long. Un grand chalan ouvert est amené entre les colonnes ; les soupapes de son fond sont ouvertes ; il coule sur les traverses. Le navire est amené au-dessus, coincé sur le chalan ; les presses sont mises en jeu par une machine de 40 chevaux et le tout est élevé sans bruit. Dès que le chalan arrive à la surface il se vide par le fond et quand toute l'eau est sortie, les soupapes sont fermées, les presses hydrauliques dévirées et le navire porté en l'air sur son chalan, va se faire peindre ou réparer dans d'autres parties du dock, pour qu'un autre soit élevé de la sorte en une quarantaine de minutes. Cette nouvelle méthode est plus économique que les bassins et elle devient importante maintenant que les constructions en fer sont employées par les marines militaires et qu'il y aura un grand intérêt à les tenir constamment à terre pour leur assurer une longue durée et être sûr de les avoir toujours en état, ainsi que leurs machines et leurs chaudières. Quant aux moyens de réparation des navires il y a lieu de citer la cale de M. Labat établie à Bordeaux pour tirer les navires en travers, au lieu de le faire suivant leur longueur comme d'habitude.

La France n'avait exposé rien d'important en fait de marine ; les cordages de plusieurs fabricants, les scaphandres de M. Cabirol, le mortier porte-amarre rayé et se dévidant par les deux bouts de M. Delvigne et le halage sur les canaux de M. Ferdinand Bouquié ont cependant attiré l'attention; ce dernier procédé a cela de remarquable qu'il s'opère sur une chaîne, qui n'empêche pas les bateaux de se croiser et de passer les écluses.

Tels sont les objets les plus marquants de l'Exposition maritime, ceux qui montrent le mieux la nature des progrès réalisés. S'ils n'éblouissent point

par leur éclat, ils n'en sont pas moins la preuve des efforts constants de l'industrie et des changements radicaux que la marine militaire vient d'éprouver tout-à-coup. Le Contre-Amiral PARIS.

Membre du jury.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS. — Il n'y a plus à revenir sur le Salon de 1861. Outre que l'*Annuaire encyclopédique* en a donné dans son précédent volume un aperçu très-juste et quoique rapide très-suffisant, cette exposition est entrée désormais dans le domaine des faits accomplis et déjà oubliés. Les préoccupations artistiques sont bien plus vivement exitées par l'exposition de 1863 récemment annoncée au *Moniteur*. Il serait difficile de préjuger, presque un an à l'avance, la valeur du prochain *Salon*: cependant il nous est permis d'espérer de bons résultats de la nouvelle mesure prise par l'administration des Beaux-Arts, et en vertu de laquelle chaque artiste ne pourra exposer plus de trois œuvres. Cette limite imposée à la production facile, diminuera probablement l'encombrement auquel nous ne sommes que trop habitués. Les peintres (c'est parmi ceux-ci surtout que sévit le mal) les peintres qui considèrent les expositions comme un bazar de vente, seront seuls à souffrir de cette restriction devenue nécessaire. Forcés de se contenir sur la quantité, il est assez naturel de croire qu'ils chercheront une compensation dans la qualité. Quant aux jeunes artistes sincèrement épris de leur art, d'un talent sévère, quoique souvent peu connus encore, ils approuveront cette décision qui leur profitera réellement, en diminuant le flot de banalités à la mode sous lequel ils disparaissaient trop souvent. Enfin, nous ne pensons pas que l'on réussisse à établir, d'une manière véritablement sérieuse, qu'un artiste ne peut point donner dans trois œuvres peintes ou sculptées la mesure de son génie propre.

Avant de parler de l'exposition permanente du boulevard des Italiens, nous devons rappeler celle qui fut ouverte il y a quelques mois par deux amateurs, MM. Balze et Ernest de Varannes. Ils rapportaient de Florence une galerie de tableaux de maîtres qui a été hautement appréciée dans le monde des arts. Après l'avoir visitée, il nous est possible d'affirmer que cette galerie peu nombreuse est surtout remarquable par la délicatesse du goût qui a présidé à sa composition, nous devons ajouter qu'elle renferme une œuvre du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art antique. Nous signalerons tout d'abord un Christ de Sodoma, ce peintre si peu connu en France, une Judith de Mantegna, une Vierge d'Andrea Solari, deux toiles d'Annibal et de Louis Carrache, et un Salvator Rosa dans le style du grand paysage du Louvre. Mais nous insisterons particulièrement sur une petite toile ovale de l'École française, et qu'il nous a été impossible d'attribuer à aucun de nos peintres avec quelque certitude. Elle représente l'Olympe chrétien, vers lequel s'élance et monte un religieux vêtu de son costume monastique. Il y a dans la conception de ce projet de plafond un mélange du mysticisme de Lesueur et du charmant paganisme de Prudhon. C'est de ce dernier, qu'au point de vue de la facture, il se rapproche le plus; nous n'oserons toutefois affirmer qu'il soit de ce peintre aimable et pénétrant.

Dans cette énumération, nous nous garderons bien d'oublier une madone de Francesco Francia, cet illustre maître, précurseur de Raphaël. C'est une œuvre des plus belles en elle-même, et son état de conservation parfait ajoute encore au prix d'un tableau rendu plus précieux par la rareté des peintures de ce grand artiste. Si ce morceau peint par Francia doit être considéré comme une rareté, que dirons-nous d'une demi-figure de grandeur naturelle représentant la mort de Cléopâtre? On ne connaît aujourd'hui que deux ou trois spécimens d'une égale valeur. Ce tableau, exécuté sur ardoise et à l'encaustique (ainsi que le prouvent les rapports de deux savants chimistes italiens, MM. Targioni Tozzetti et Cosme Ridolfi), a été découvert dans un marais de la campagne romaine à la fin du siècle dernier. (Dans son *Essai sur la peinture en Italie*, le comte Orloff parle avec les plus grands éloges de ce tableau qu'il avait vu en 1823).

On sait que les modernes ont fait jusqu'à ce jour de vains efforts pour retrouver le procédé de la peinture à l'encaustique, perdu depuis l'antiquité. L'analyse chimique ayant démontré l'emploi de ce procédé dans l'exécution de l'œuvre dont nous parlons, il demeure acquis que nous avons eu sous les yeux un tableau, soit grec, soit romain. Le caractère général de cette œuvre nous ferait incliner vers la première hypothèse. D'ailleurs on n'ignore point que dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, la plupart des peintres établis à Rome étaient Grecs.

Nous ne cacherons point cependant que s'il nous est venu quelques incertitudes sur l'origine grecque de ce tableau, c'est en reconnaissant que la draperie était retenue sur l'épaule par un *nodus* et non par une *fibula*. Le nœud était employé par les classes pauvres pour attacher leurs vêtements de préférence à l'agrafe qui était un ornement dispendieux. Les bas-reliefs de la colonne trajane ne laissent voir le *nodus* employé que par les Barbares, et Virgile confirme cette opinion lorsqu'il dit :

Sordidus ex humeris nodo dependet amictus.

Un autre doute s'est élevé dans notre esprit en observant que le front de Cléopâtre est ceint d une sorte de ferronnière dont nous ne nous rappelons pas avoir trouvé d'exemple dans les œuvres de l'antiquité grecque qui sont parvenues jusqu'à nous. Ce serait donc à un très-habile artiste romain qu'il faudrait rendre l'honneur de cette peinture. Il aurait cédé à un caprice d'imagination, en or-

nant de ce bijou le front de la maîtresse d'Antoine. — Peut-être a-t-il voulu, par cette innovation dans l'art, figurer une tradition ou une mode antique en usage seulement dans les pays orientaux. A ce propos, nous sommes donc réduits à de simples conjectures.

L'ensemble de cette peinture est bien conservé, le bras droit surtout et le sein gauche. Dans le visage, les demi-teintes ont malheureusement disparu par le frottement des sables et de la vase, sans doute, au fond du marais où elle est restée si longtemps ensevelie. Les bijoux, le serpent n'ont rien perdu de leur éclat primitif. Ils ont gardé tout le relief et le piquant d'une exécution, d'ailleurs différente de celle qui fut employée pour les draperies et les chairs. Les touches y sont rapides, accentuées, et néanmoins d'une précision minutieuse, sans cesser d'être facile et spirituelle.

Mais ce qui frappe le plus, c'est le noble caractère de la tête, d'une beauté exquise, empreinte d'une profonde douleur, les yeux levés péniblement, les lèvres ouvertes, et (comme l'a très-bien fait observer M. Balze dans une notice sur cette peinture) exprimant la douleur sans contractions musculaires. Cette merveilleuse alliance du beau plastique à l'expression pathétique, suffirait à établir de légitimes présomptions en faveur de l'authenticité de la *Mort de Cléopâtre* comme œuvre antique.

L'exposition de boulevard des Italiens, toujours très-attentivement suivie par le public ami des arts, justifie la rapidité et la continuité de son succès par les constants efforts d'une direction intelligente, soigneuse de renouveler fréquemment la physionomie intérieure des salles d'*exhibition*. Nous ne pouvons entrer dans une appréciation détaillée de toutes les œuvres qui ont été présentées au public depuis un an par M. Martinet. Nous nous bornerons à rappeler celles qui ont le plus vivement attiré l'attention. Parmi les peintres célèbres de l'école moderne, il en est deux qui ont le privilége, partout où ils apparaissent, de soulever et de passionner la discussion : c'est nommer M. Eugène Delacroix et M. Ingres. Nous ne chercherons point à cacher notre admiration pour le premier, si puissant, si fécond. M. Delacroix restera le plus grand maître de ce temps-ci. Avouons-le, cependant, nous préférons de beaucoup les petites toiles de lui que nous avons vues cette année au boulevard des Italiens, l'*Ugolin*, le *Persée délivrant Andromède*, au vaste tableau daté de 1827, et qui fit tant de bruit à eette époque, représentant la *Mort de Sardanapale*. Dans cette énorme composition, l'effort est visible, l'influence de Géricault, mort depuis peu, se marque trop. Que dirons-nous? il y a aussi trop de clinquant. Ce n'est pas encore la noble, la grande simplicité de facture à laquelle le maître atteindra plus tard, simplicité que ses adversaires, trompés par une science prodigieuse, ne se lassent point de nier parce qu'ils n'en ont point conscience.

Devons-nous parler du *Jésus au milieu des docteurs*, de M. Ingres? M. Ingres est en ce moment l'idole artistique de la France, M. Ingres est un vieillard courageux, ferme dans des principes que nous croyons faux ; il vient d'être élevé à la dignité de sénateur ; l'Empereur vient de lui commander un dessin destiné à prendre place en tête de son *Histoire de Jules César :* comment exprimer franchement une opinion, qui est très-sévère, sur la dernière œuvre d'un homme entouré de telles réserves, dont la plus forte est une vieillesse toujours active et vaillamment supportée? Nous l'essayerons cependant. Que ses admirateurs nous pardonnent cette audace qui n'est que de la sincérité, et qu'ils croient bien que personne ne respecte plus que nous cet homme devenu l'objet d'un fétichisme qui lui a fait bien du tort dans l'esprit des gens qui se croient plus clairvoyants et qui sont sûrs de leur impartialité.

Pourquoi soutenir, contre toute évidence, que le *Jésus au milieu des docteurs* est une œuvre parfaite, un chef-d'œuvre (pour écrire, après tant d'autres, ce grand mot plein de tromperies ou d'erreurs dans l'application présente)? N'est-il pas assez glorieux pour M. Ingres que ceux qui sont le plus en garde contre un engouement irréfléchi ou calculé reconnaissent que, dans ce tableau, l'artiste a fait des progrès réels sur certains points, proclament qu'il y a dans ce temple, où sont réunis les docteurs, de l'air, de la lumière, de la profondeur, de l'air surtout, l'air cet élément indispensable que jamais jusqu'à ce jour M. Ingres n'avait réussi à fixer dans ses œuvres?

Mais à côté de cette amélioration incontestable, que de faiblesses! Un coloris aigre que le temps n'adoucira point, *quoi qu'on die*, pas plus que l'affaiblissement du son ne saurait rendre harmonieuses deux notes discordantes lancées par des cuivres éclatants; — un modelé tellement insuffisant que tous les personnages de cette toile, dénués d'épaisseur, paraissent collés et superposés sur deux *portants* installés de chaque côté de la scène; — un dessin tellement défectueux par places, que les yeux les moins expérimentés ont tout de suite signalé les défauts de proportion de l'enfant Jésus, son bras énorme, ses jambes trop courtes, les mains de la Vierge d'un joli contour, estropiées au dedans par une boursouflure inexplicable; — une composition sans originalité empruntée à des maîtres italiens du xve siècle, comme il est facile de s'en convaincre au musée Napoléon III. — Et malgré tout cela, des figures, abstraction faite de la couleur, qui révèlent un grand goût, une curiosité patiente du jeu des lignes, des draperies ajustées avec une recherche d'esprit séduisante.

Si l'on ne craignait d'attirer sur soi les foudres de la petite église groupée autour de M. Ingres, on comparerait le *Jésus au milieu des docteurs* à ces *chefs-d'œuvre* de calligraphie historiée des pro-

fesseurs d'écriture. De loin l'enseigne paraît parfaite, de près on ne voit pas un trait qui ne soit tremblé et d'une naïveté, nullement jouée, tout à fait désespérante. Ce qui se trouve en plus dans le tableau de M. Ingres, c'est un certain sentiment général. Le peintre a voulu être religieux; mais, pour me servir d'un axiome vulgaire : Vouloir et pouvoir sont deux choses bien différentes. M. Ingres, peintre religieux, veut et ne peut point ce que son élève, M. Flandrin, peut, non sans peine.

Le nom de M. Flandrin ne passera point ici sans que nous rappellions son merveilleux portrait du comte Walewski. Fermeté, puissance, naturalisme profond, vie active, l'artiste n'a rien omis de ces qualités essentielles dans le portrait. Et nous compléterons ici une pensée que nous avons retenue tout à l'heure : quoique élève de M. Ingres, et quoi qu'en pensent les timorés, M. Flandrin, comme portraitiste et comme peintre de sujets religieux, est supérieur à son maître.

M. Ingres est une nature d'effort et de volonté, une nature de progrès, possédant un germe de paganisme qui ne s'est jamais épanoui magistralement, mais assez vigoureux cependant pour avoir étouffé toute éclosion de catholicisme (je ne parle que de l'art). Nature de progrès constant : tel est le mérite inné de M. Ingres et celui qu'il a le plus assidûment cultivé. Ne l'avouait-il pas lui même le jour où, félicité par M. Théophile Gautier à propos d'une œuvre récente, il répondait au poëte : « Oui! je commence à entrevoir ma voie. » Le mot n'est nullement ridicule, il est simple, sincère et juste. M. Ingres a 83 ou 84 ans. S'il avait devant lui quelques siècles d'existence il arriverait à la perfection, perfection froide, mathématique, intelligente néanmoins, mais il n'aurait jamais de ces écarts de génie qui sont parfois sublimes. — Je ne crois point que la formule exacte de M. Ingres soit autre que celle-ci : il est méritant et progressif.

Mérite et génie! Lancez ces deux mots dans un groupe de personnes quel qu'il soit : tout le monde se prononcera pour le génie. Dans l'application quotidienne, la contradiction sera flagrante; le génie sera toujours vaincu. Nous avons parlé de deux peintres célèbres. Prenons maintenant deux sculpteurs. L'un n'est plus jeune; il fut des premiers romantiques. La pensée, la fièvre de l'art, l'étincelle du génie a ravagé son visage; il a fait des œuvres d'un grand souffleauxquellesla correction manque parfois, mais qui sont toujours émouvantes.

L'autre a déjà beaucoup travaillé; il produira beaucoup encore. Il est jeune. En ses œuvres, nulle trace de génie, mais une science sûre d'elle-même, une volonté lente et patiente, mais infatigable. Quoiqu'il ne soit pas encore pour le grand public sorti de l'obscurité, à coup sûr il en sortira, et nous osons lui prédire une carrière artistique fort belle. S'il fallait mettre des noms au-dessous de ces deux figures, nous n'hésiterions point à désigner, par exemple, M. Auguste Préault, qui a exposé, au boulevard des Italiens, une série de médaillons, un Christ, traités avec une énergie superbe, une violence d'expression singulièrement pénétrante; nous nommerions aussi M. Robinet, l'auteur du buste de M. Guizot, œuvre correcte, précise, savamment exécutée. Des bustes nombreux, des statues, un Christ que nous avons vus dans l'atelier de l'artiste, deux statuettes dont on parlera au prochain *Salon*, révèlent cette force des esprits volontaires et doux, appliqués à l'étude, qui ne froissent jamais une idée reçue et qui méritent, en somme, le succès auquel ils sont tout légitimement appelés. Mais nous n'en regrettons pas moins que la part faite à l'imprévu, aux esprits hardis, insoumis peut-être, mais pleins d'élan et fertiles en inventions soudaines, je regrette que leur part ne soit pas plus large au point de vue pratique quand théoriquement chacun se prononce pour eux.

Nous ne nous arrêtons point davantage à l'exposition du boulevard des Italiens; toutefois disons qu'elle a eu le mérite de mettre en lumière quelques noms de jeunes peintres dont le talent est plein de promesses : MM. Legros, Fantin-Latour, Carolus Duran... Si le succès ne vient point subitement les aveugler sur eux-mêmes, s'ils persistent dans la voie d'études excellentes où ils sont engagés, ils peuvent prétendre à prendre un rang très-élevé dans la future école française. Nous regrettons que l'espace nous manque pour signaler ici de belles études d'animaux par M. d'Haussy, des dessins fort curieux et très-neufs d'impression et d'exécution par M. Saint-François. Mais nous ne pouvons tarder plus longtemps à parler du musée Napoléon III, qui est resté pendant trois mois exposé au Palais de l'Industrie, avant de prendre place au musée du Louvre.

On sait que le musée Napoléon III est formé de la collection Campana, achetée l'an dernier 4,300,440 francs au gouvernement romain. Dans cette collection, où figurent environ 13,000 objets d'art, il y a un grand nombre d'objets semblables, de répliques et de doubles, qui iront enrichir nos musées de province, quand le choix des pièces principales et caractéristiques aura été fait pour en former une galerie au Louvre. Avant que la collection Campana soit répartie sur tous les points de la France, nous avons fait un relevé très-exact des objets qui la composaient et nous ne croyons pas qu'il puisse être mieux placé que dans l'*Annuaire encyclopédique*, où on le retrouvera toujours comme un témoignage de l'importance numérique de cette acquisition intéressante.

La collection Campana admet six grandes divisions : 1° Vases; — 2° terres cuites et marbres; — 3° bronzes, verres et fresques antiques; — 4° bijoux; — 5° peintures des maîtres primitifs et de la Renaissance; — 6° sculptures et majoliques de la Renaissance.

Chacune de ces six divisions principales se subdivise ainsi :

I. VASES

1. *Grandes amphores* sans peinture, à frises en relief et à cannelures ou à quadrilles, de style asiatique ; trouvées pour la plupart à Cære........ 840
2. *Vases de Corinthe* à peintures souvent violettes, parfois rouges ou noires, de formes diverses, avec de nombreuses inscriptions en dialecte corinthien.. 90
3. *Vases étrusques* noirs, provenant de Veies, Chiusi, Cære, etc.................................... 300
4. *Vases étrusques* de la première et de la deuxième époque; vases en forme de cloche, coupes et tasses, vases donnés à titre de récompense ou en prix, à figures noires et rouges, inscriptions très nombreuses étrusques et grecques.................. 1.160
5. *Vases de la fabrique de Nicosthènes*, tous à anses plates, noirs ou peints, un grand nombre signé. 75
6. *Vases de table et d'usages sacrés, rhytons, coupes*, etc., formes très-variées, à peintures noires, rouges ou blanches, souvent à reliefs.......... 1.676
7. *Vases de Nola, de Tarente, d'Agrigente*, etc., à figur s jaunes, avec de très-nombreuses inscriptions : une assez grande partie d'entre eux porte des signatures....................................... 120
8. *Vases de Cumes*.. 94
9. *Vases plats*, etc., en terre rouge d'Arezzo, unis ou en reliefs.. 80
10. *Vases de la décadence*................................ 116
11. *Vases non portés au catalogue d'acquisition*, balsamares corinthiens, vases noirs, vases à figures, environ.. 1.300

Total approximatif............ 5.500

II. TERRES CUITES ET MARBRES.

TERRES CUITES.

1. *Statues*, la plupart de grandeur naturelle ou peu au-dessous.. 14
2. *Têtes et bustes* au-dessus et au-dessous de nature (plus environ 250 petites têtes votives)......... 363
3. *Antéfixes* à bas-reliefs (dont 21 de style très-archaïque).. 431
4. *Bas-reliefs*... 361
5. *Figurines et petits groupes* (plus 90 pièces, fragments particulièrement importants placés dans des écrins).. 720
6. *Terres d'Ardée*....................................... 28
7. *Terres de Toscanella*, à bas-reliefs, de style très-archaïque... 5
8. *Urnes sépulcrales étrusques*, peintes ou avec inscriptions.. 188
9. *Monuments pélasgiques*, dits *lydiens*, mais de style asiatique... 18
10. *Lampes*.. 800
11. *Moules* de terres cuites............................ 45
12. *Vases* avec figurines de Canossa.................. 24
13. *Sarcophages*, les reliefs en albâtre ou en pierre de Volterra.. 14

Total............. 2.149

MARBRES

1. *Sujets héroïques ou mythologiques*...... environ 90
2. *Statues de personnages historiques*....... environ 120
3. *Bustes impériaux* et autres, marbres divers, environ 250

Total approximatif..... 460

Total de la série des terres cuites et marbres.... 2.600

III. BRONZES, VERRES ET FRESQUES ANTIQUES

BRONZES, statuettes, cistes, casques, ustensiles domestiques, objets divers, etc., en y comprenant les objets en argent, en plomb, les balles de fronde, etc...... 700
VERRES ANTIQUES, en y comprenant la collection unique de balsamares phéniciens en émail et les grandes coupes en pâte de verres de Cumes.............. 650
PEINTURES ANTIQUES provenant de la porte Latine, du Palatin, etc., plus deux stucs.......................... 50

Total............ 1.499

IV. BIJOUX

Diadèmes et couronnes en or de styles étrusque et gréco-étrusque (contenus en huit écrins).............. 19
Épingles à cheveux en or, en argent, en argent doré et en bronze, de style étrusque, grec ou romain (un écrin).. 31
Pendants d'oreilles en or, en argent et en émail, de styles étrusque, gréco-étrusque, étrusco-romain, romain et oriental, ornés de perles, de pierres précieuses, de figurines d'hommes, d'animaux, d'amours, de génies et de divinités, d'ornements les plus riches et les plus variés (six écrins)........................ 129
Colliers, bulles, agrafes, torques, en or, en topazes et en perles fines, en perles de verre, en grenats, en ambre, en argent, en argent doré (l'un d'eux est formé d'un assemblage de vingt-trois beaux scarabées en cornaline de même couleur, mais de grandeurs diverses : la surface plate du revers porte gravés en creux vingt-trois sujets différents). — Styles étrusque, gréco-étrusque, étrusco-romain, romain et oriental (dix-huit écrins)................................ 64
Fibules, agrafes, disques en forme d'arc et de formes diverses, en or, en argent et en émail, des divers styles, deux de style celtique; ornements divers, pierres fines, grains d'or, inscriptions, figures, provenant en partie de Vulci (cinq écrins)............ 95
Bracelets d'ornements militaires et funéraires, or, argent et bronze, des divers styles (quatre écrins)......... 43
BAGUES : *Bagues étrusques de style archaïque* : le chaton elliptique, très-saillant, renferme une lame estampée ou ciselée, ou gravée en creux, et entourée d'une bordure en or et à sujets (un écrin)................ 28
Bagues étrusques avec scarabées en pierres diverses, en or et à sujets (un écrin)................................ 28
Bagues étrusques ornée, d'intailles : anneau généralement élargi à sa partie antérieure, or, pierres diverses, sujets (un écrin).................................... 28
Bagues étrusques ou étrusco-romaines diverses en or, souvent massif; sujets (un écrin)........................ 28
Bagues romaines ornées de pierres diverses; l'anneau antérieurement convexe est plat à l'intérieur, en or, camées, intailles, inscriptions (un écrin)........... 26
Bagues étrusques et gréco-romaines ornées d'un écusson gravé en creux, en or, écussons elliptiques, ronds, ovales, en forme d'œil, de forme rhomboïdale, rectangulaire, ornements, figures (un écrin)............ 28
Bagues romaines de formes diverses, en or, avec écussons ou chatons, bagues nuptiales, inscriptions ornées de pierres, à sujets (un écrin).......................... 28
BAGUES : Bagues diverses, argent, plomb, bronze, bronze plaqué d'or, or de style étrusque, romain, bas-empire, carlovingien, oriental, moyen-âge et moderne, ornées de pierres, d'intailles, d'inscriptions (l'une basilidienne), d'écussons et de sujets de toutes sortes (deux écrins).. 56
Bagues étrusques, romaines et grecques, avec écusson gravé en creux, en argent, à sujets et inscriptions (un écrin).. 28
Pièces détachées et fragments divers de bijoux ou d'autres ornements, or, pierres précieuses, de toutes formes et de tous styles (un écrin.......................... 51
Objets de culte et pierres diverses, en fer, en bronze, en argent et en or, médaillons, plaques avec inscriptions, disques, cylindres, cuillers, grand pectoral (un écrin).. 8
Terres cuites d'un travail délicat, la plupart dorées, figurines, ornements, boutons, disques, etc. (deux écrins).. 40
Scarabées égyptiens et étrusques en émail ou pierres dures, un seul avec inscription (un écrin).......... 72
Scarabées la plupart d'origine étrusque, et en cornaline, or ou émail, nombreux sujets (un écrin)............ 74
Ambres, figures, lampes, anneaux, animaux (un écrin). 30
Ivoires, figures, épingles à cheveux, fuseaux, boîtes, ustensiles domestiques, bagues, flûtes, osselets, disques, tessères, ornements, bas-reliefs, chapiteaux, cistes, poupées, etc. (huit écrins)................ 157
Objets divers la plupart en verre de couleurs variées, fragments de verres, anneaux, perles de verres, etc. (un écrin).. 8
La collection renferme encore 105 camées et intailles antiques et de la Renaissance non montés............ 105

Total................. 1.226

V. PEINTURES DES MAITRES ITALIENS PRIMITIFS ET DE LA RENAISSANCE

Byzantine et ancienne école toscane, un grand nombre inconnus, et parmi les plus célèbres : Giovanni Cimabue, Giotto, Andrea Orcagna, Fra Beato Angelico, Paolo Ucello, Masaccio, Filippo Lippi, Ghirlandajo. Tableaux.. 261
Anciens peintres vénitiens ; parmi les plus célèbres : Andrea Mantegna, Giovanni Bellini, etc.......... 32
Anciens peintres ferrarais............................. 12
Anciens peintres lombards............................. 6
École bolonaise et ombrienne; parmi les plus célèbres, Francesco Francia, Pietro Vannucci dit le Pérugin, plus une suite de quatorze portraits de Melazzo de Forli, sur laquelle nous attirons particulièrement l'attention du visiteur.. 127

École romaine : Rafaello Santi, Giulio Romano, etc....	25
École florentine : Andrea del Sarto, Angelo Bronzino, Cosimo Tura....	36
École vénitienne : Tiziano Vecellio, Paolo Veronese, Canaletto, etc....	19
École lombarde et autres écoles du nord de l'Italie : Leonardo da Vinci, Il Correggio, Salvator Rosa, etc.	28
École bolonaise : Agostino et Annibale Caracci, Caravaggio, Guido Reni, Guercino, Dominichino, F. Albani, etc....	48
École espagnole : Ribeira, Zurbaran, Murillo, etc....	12
École flamande : Quintin Metsys, Ant. Van Dyck, P. de Champagne, D. Teniers, Rubens, etc....	16
Peintre de paysage : Gaspard Dughet dit Poussin, Claude Lorrain, Salvator Rosa....	24
Total....	646

VI. SCULPTURES ET MAJOLIQUES DE LA RENAISSANCE

Sculptures modernes en marbre, en stuc, en terre cuite, en émail. Parmi les plus célèbres sculpteurs dont le nom figure dans cette collection, il faut citer : Ghiberti, Donatello et leurs écoles. Andrea Verrocchio, Luca della Robbia et son école, Jean de Bologne, et un bas-relief attribué avec de grandes apparences de justesse à Michel-Ange. Morceaux sculptés....	96
Majoliques. — Collection d'une richesse extraordinaire.	650
Total....	746

Le nombre total des objets exposés au Palais-de-l'Industrie sous le titre de collection Campana, s'élevait donc à 12,127 ; en y ajoutant environ un millier d'autres objets qui n'ont point été déballés, on atteint approximativement le chiffre de 13,000 que nous avons donné plus haut.

L'intérêt du musée Napoléon III est surtout historique; il est possible d'y suivre les nombreuses transformations de l'art depuis son origine asiatique (sur les vases et les tombeaux) jusqu'à son épanouissement absolu sous l'influence grecque (terres cuites et marbres), et depuis le XIIIe siècle pour la peinture italienne, jusqu'au XVIIe. Il n'est pas douteux que, placé dans le Louvre, dont elle viendra combler quelques lacunes, cette collection achèvera de rendre notre musée national le plus riche du monde et le plus complet au point de vue de la chronologie historique des arts du dessin.

Nous devrions parler aussi des expositions départementales. Les villes de Marseille, Bordeaux, Lyon, Nantes, Rouen, font de louables efforts pour introduire le goût des arts en province et par cela même susciter des talents indigènes. Jusqu'à ce jour, la première partie de leur tache est en bonne voie de s'accomplir, on ne peut rien dire encore de la seconde. Les expositions de province se recrutent dans les expositions parisiennes. Les œuvres que nous avons vues au Salon, puis à l'exposition du boulevard des Italiens, puis chez les marchands de tableaux de la rue Laffitte ou du boulevard, vont s'accrocher pendant un mois ou deux dans un Salon de Bordeaux ou de Nantes, ou de toute autre ville. Mais il ne doit point y avoir de jalousie entre la ville privilégiée du premier envoi et les autres. Celles-ci, en effet, recevront à coup-sûr et hébergeront à leur tour ces toiles voyageuses qui, sorties de chez l'auteur, n'y reviennent souvent que deux ou trois ans après, ayant parcouru des millions de kilomètres tant en France qu'à l'étranger. Quel intérêt peuvent donc offrir de semblables expositions ? Un intérêt de curiosité locale pour les braves gens qui n'aiment point à se déranger, mais d'intérêt général, il n'y en a pas trace. Il faut donc attendre et encourager les municipalités à poursuivre dans cette voie de la publicité offerte aux arts ; des sociétés particulières se forment déjà dans plusieurs grands centres qui régulariseront ce mode des expositions, l'amélioreront et sauront lui faire produire des résultats intéressants. Nantes, Lyon, Marseille ont déjà donné un exemple qui sera suivi ; mais il faut de la patience et ne pas se figurer que du jour au lendemain ces bonnes volontés feront éclore des talents provinciaux, d'une saveur particulière, et du premier coup dignes d'attention.

L'Exposition internationale de Londres a été, pour ceux-là même qui sont familiers avec les diverses écoles de peinture, une révélation inattendue d'une école sinon grande dans le sens académique du mot, au moins forte, vivante, originale. Cette école, que l'on avait niée formellement jusqu'à ce jour sur le continent, c'est l'école anglaise elle-même.

De *grande peinture*, les Anglais n'en font point. Peuple pratique qui, en tout, n'attend point les secours de l'État, ses artistes ne comptent pas sur les commandes ou les acquisitions du gouvernement qui seul peut trouver de l'emplacement pour les toiles de grandes dimensions réservées à la peinture historique. Ils font donc d'abord de petites toiles, puis sur ces petites toiles, ils représentent non des Grecs et des Romains qui n'intéressent point tout le monde, mais des faits de l'histoire moderne et surtout des épisodes de la vie familière. Peintres et romanciers de l'autre côté du détroit négligent les pédants et s'adressent à leurs contemporains. Nous ne louons point, nous ne blâmons point, nous constatons un fait.

Praticiens, ils ont une originalité particulière. Les peintres de genre sont un peu froids, secs, méticuleux; les paysagistes, les portraitistes souvent, pleins de fougue et de cette audace exceptionnelle que nos yeux, habitués à une méthode apprise et non à juger directement, se refuseraient énergiquement à admirer. L'école paysagiste anglaise vaut la nôtre; des juges très-autorisés ne craignent même point de la proclamer supérieure. Ce qui nous trompe souvent dans nos appréciations des écoles étrangères, c'est que peu voyageurs, et nullement observateurs des phénomènes naturels, nous croyons complaisamment que le ciel de France, ses arbres, ses eaux, sa lumière sont le type absolu de la création qui, sur tous les points du globe, lui est identique ou n'en diffère que par un manque de goût. Les peintres anglais peignent ce qu'ils voient, très-nettement, sans hésitation ; de là, en France, tant d'opposition ; nous les accusons d'être précieux, recherchés, systématiquement faux, quand ils ne sont que hardiment vrais et sincères.

Penseurs, ils ont une grande finesse de sentiment ou ce qui n'est souvent qu'un excès de cette qualité, une violence de comique, une verve satirique et cruelle que leur premier peintre Hogarth résume toute entière.

L'Ecole française à Londres tient dignement sa place ; ce qu'il y a de curieux, c'est que l'école moderne si vivement réprouvée par les plus classiques apparait au jugement des critiques anglais comme éminemment correcte, et entachée d'académie. Mais ce n'est point à Londres qu'il faut aller étudier les diverses écoles du continent ; l'Ecole anglaise seule y est bien représentée dans sa suite historique de deux siècles. Sur ce point nous nous rallions absolument à l'opinion d'un critique distingué, M. W. Burger qui récemment s'exprimait à ce sujet, en ces termes :

« Il ne faut pas considérer l'Exhibition *internationale* à Londres comme un concours entre les écoles de l'Europe. Chaque peuple n'est vraiment bien vu que chez lui, qu'il s'agisse de l'art et de l'industrie, ou des idées et des mœurs. On ne connait la France qu'à Paris, de même qu'on ne connait l'Angleterre qu'à Londres. Il parait d'ailleurs que les artistes du continent n'ont pas été très-empressés d'envoyer leurs œuvres *outre-mer*. Londres n'est peut-être pas, du moins pour les arts, le bon endroit d'une exposition européenne. Sans compter les hasards du transport des objets à exposer, l'affluence des visiteurs venant des divers pays de l'Europe ne sera jamais aussi considérable dans cette île que sur un point central du continent.

« Les Anglais se déplacent volontiers, et ils s'en vont à Paris ou à Bruxelles, à Berlin ou à Rome, comme ils vont de Londres à Greenwich ou à Richmond. Les Français et les Allemands ne sont pas encore si habitués aux voyages, et pour eux c'est une affaire que de passer la mer. Le nombre des *étrangers* qui visiteront l'Exhibition internationale de Londres n'égalera point sans doute le nombre des étrangers qui ont visité l'Exposition universelle de Paris en 1855. A la vérité, les Anglais abondent, et le chiffre des visiteurs, publié chaque jour par les feuilles de Londres, doit rassurer les capitalistes de l'entreprise.

« Il est donc arrivé que les écoles du continent sont très-imparfaitement représentées à l'Exhibition internationale, tandis que l'ecole anglaise y est complète et bien ordonnée en série chronologique. Chacun chez soi et chacun pour soi : tous les maitres anglais sont là, depuis Hogarth et Reynolds jusqu'aux contemporains. Belle lignée, où le portrait, les sujets familiers, la marine, le paysage, sont traités avec une originalité incontestable. L'école anglaise prendra désormais son rang dans l'histoire de l'art. » Ernest Chesneau.

F

FALLMERAYER (Philipp-Jakob), historien, philologue et voyageur allemand, né à Tschœtsch, près Brixen (Tyrol), le 1er décembre 1791, mort à Munich le 2 avril 1861, dans sa 69e année. Il terminait, en 1813, ses cours universitaires, lorsque l'appel aux armes retentit dans toute l'Allemagne au nom de l'indépendance germanique; il prit le fusil, et fit les campagnes de 1814 et 1815. La paix signée, il revint à ses études. Il occupa successivement des fonctions secondaires dans les gymnases d'Augsbourg et de Landshut. Il venait d'achever et de publier son premier ouvrage, l'Histoire de l'Empire de Trébizonde (*Geschichte des Kaiserthums Trapezunt*, München, 1827, 1 vol.), lorsqu'une occasion s'offrit, en 1831, de visiter les pays du Levant en compagnie d'un riche seigneur russe, le comte Ostermann-Tolstoï; il la saisit avec empressement. Ce fut sa première initiation à la vie de l'Orient. Il resta à Genève, près du comte Tolstoï, jusqu'en 1836. Il termina, dans cet intervalle, son Histoire de la Morée au moyen âge (*Geschichte der Habinsel Morea in Mittelalter;* Stuttgart, 1830-36, 2 vol.), ouvrage important, avec lequel s'ouvrit pour Fallmerayer une veine d'investigations qu'il a constamment suivie depuis lors et qui a fait sa célébrité. Ce fut en grande partie pour vérifier ses vues par l'observation directe et pour en étendre le champ, qu'il fit deux nouveaux voyages en Grèce et dans le Levant, d'abord en 1840, puis en 1847; il en publia les principaux résultats, soit dans de vives et piquantes notices données à la gazette d'Ausbourg, soit (pour le premier voyage) dans les deux volumes de ses fragments sur l'Orient (*Fragmenten aus dem Orient*, Stuttgart, 1845), ouvrage qui a valu à l'auteur l'épithète de *fragmentist*, sous lequel il est fréquemment désigné de l'autre côté du Rhin. Cependant une vive polémique s'était élevée entre Fallmerayer et d'autres écrivains bavarois au sujet des vues que l'auteur des Fragments avait présentées depuis longtemps, et qui chez lui n'avaient fait que se fortifier de plus en plus, sur l'altération profonde de la pureté du sang hellénique par la copieuse immixtion du sang slave, ou, pour mieux dire, sur la transformation à peu près absolue de la race grecque. Cette polémique, souvent passionnée comme une question politique, eut pendant dix ans un grand retentissement en Allemagne. Fallmerayer l'a soutenue avec autant de verve que d'érudition, non-seulement dans de nombreux articles de journaux, mais dans de profonds travaux académiques, notamment dans un mémoire

en deux parties « sur l'élément albanais en Grèce » (*Das Albanesisch Element in Griechenland*, 1857-1860), inséré aux Mémoires de l'Académie de Munich. Sans vouloir entrer dans le fond d'un pareil débat, nous devons dire que l'opinion de Fallmerayer a été partagée par bien d'autres observateurs, parmi lesquels il suffit de citer feu M. Charles Lenormant, que sa passion enthousiaste pour la Grèce met, dans une question de cette nature, au-dessus du soupçon de partialité. Bien avant Fallmerayer, M. Lenormant avait exprimé, dans ses journaux de 1829 (qui n'ont été rendus publics qu'en 1861), l'opinion formelle qu'en dehors des îles de l'Archipel le sang hellénique ne s'est nulle part conservé pur. V. S. M.

FELLOWS (Sir Charles), voyageur et archéologue anglais, né en 1799, mort au commencement de 1861. Dès sa jeunesse on put remarquer en lui le germe des qualités essentielles de l'explorateur, le don d'observation, la perception prompte, les dispositions d'artiste. Des esquisses qu'il traça à l'âge de 14 ans, pendant une visite aux ruines de Newstead Abbey, où demeurait alors le jeune Byron, furent gravées plus tard dans la Vie de Byron éditée par la librairie Murray. Ses études terminées, il visita la plupart des pays du continent; mais ses véritables voyages ne commencent qu'en 1838, date de sa première excursion en Asie Mineure. Il allait chercher sur cette terre classique la beauté des sites et la grandeur des souvenirs; il y trouva un champ de découvertes archéologiques et géographiques dont il n'avait pas soupçonné la richesse. Un heureux instinct l'avait conduit vers la Lycie, qui était restée jusqu'alors à peu près complétement en dehors des courses des explorateurs. Après avoir publié à Londres le résultat de son premier voyage (*A Journal written during an excursion in Asia Minor*, London, 1839, in-8°), M. Fellows retourna en Lycie, où il donna à ses recherches bien plus d'étendue que dans sa première visite, et d'où il tira de précieux monuments qui ont enrichi le Musée britannique. Le journal de ce second voyage fut également publié par M. Fellows, sous le titre d'*Account of discoveries in Lycia*, London, 1841, magnifique volume orné, comme le premier, de plans, de vues, de copies d'inscriptions, etc. Outre ces deux relations, les études archéologiques de M. Fellows ont été l'objet de trois publications importantes : *Xanthian Marbles*, 1843; *Joni's Trophy Monument*, 1848, et *Coins of ancient Lycia before the reign of Alexander, with an Essay on the relative dates of the Lycian monuments in the British Museum*, 1855. M. Fellows fut créé chevalier (knight) en 1855. V. S. M.

FONTE, FER, ACIER. — *Lavage des minerais, emploi des schlamms ocreux.* — Les mines de Cornelia, près de Stolberg, fournissent des ocres jaunâtres, argileux, que l'on trouve entre les calcaires carbonifères et la formation houillère. Un lavage est nécessaire pour les préparer au traitement métallurgique du haut-fourneau. L'appareil se compose d'un débourbeur, d'un tamis et d'un bassin de dépôt. Avec les schlamms que l'on recueille dans les bassins, on forme des briquettes que l'on cuit et qui contiennent de 40 à 42 0/0 de fer. Dans un grand nombre d'usines, on pourrait appliquer ce mode et tirer parti des boues encombrantes qui proviennent des lavages et qui pourraient constituer un bon minerai.

Combustibles. — Les combustibles ordinairement employés dans les hauts-fourneaux, sont le charbon de bois, le bois torréfié, le coke et l'anthracite. Dans ces derniers temps, on est parvenu à mêler au coke une certaine partie de houille maigre crue. Enfin, on a longtemps essayé en vain, d'utiliser le charbon de tourbe sans réussir. Cependant, à Underwiller, on y est parvenu, et on a remplacé le charbon de bois, poids pour poids, par du charbon de tourbe, en composant un mélange par moitié. Les charges sont ainsi formées:

Mine en grains (fer oxidé hydraté)........................		580 kil.
Charbon de bois (hêtre et sapin)..........	140 kil.	280
Charbon de tourbe......................	100 kil.	
Castine..		75 kil.
Poids total.........		925 kil.

Le rendement de la charge est de 250 kilogrammes de fonte d'affinage, d'où il résulte que la consommation de combustible est de 1,12 pour 1 de fonte.

Utilisation des gaz qui s'échappent des hauts-fourneaux. — C'est en France que l'on a commencé à utiler les gaz des hauts-fourneaux pour chauffer les chaudières à vapeur qui alimentent les machines soufflantes, et pour chauffer aussi les appareils à air chaud. De France, le système s'est répandu en Belgique et en Prusse. Mais les usines anglaises où le combustible est à un si bas prix, dédaignaient d'économiser le charbon des chaudières à vapeur. Toutefois, on commence en Angleterre à s'occuper de la question qui a son importance.

En effet, la perte en combustible qui s'échappe à l'état gazeux par le gueulard du haut-fourneau, représente à peu près la moitié de la quantité employée ; c'est plus qu'il n'en faut pour chauffer les chaudières de la machine soufflante. Certaines usines, comme celle de Middlesborough, emploient des cloches qui ferment le gueulard; d'autres, comme à Old-Park, le laissent ouvert; un simple cylindre, placé au gueulard et plongeant de 1 mètre environ dans le fourneau, suffit pour recueillir les gaz qui suivent les parois du fourneau. Comme à l'ordinaire, il règne un certain nombre d'orifices qui les conduisent dans un laveur d'où ils sont dirigés par des tubes, sous les chaudières à vapeur. On a souvent reproché à l'appareil fermé de nuire à la bonne marche du fourneau en déterminant une contre pression sur les lits de fusion. L'objection n'est pas fondée, car, le vent est lancé dans le fourneau sous une pression de

0k,21 par centimètre carré, tandis que la pression sous laquelle les gaz s'échappent par l'appareil qui les recueille, correspond à peine à 2 centimètres d'eau. Néanmoins, le système à gueulard ouvert est préféré, il n'exige pas autant de construction que le système à gueulard fermé, mais il nécessite une cheminée d'un plus fort tirage à la sortie du fourneau des chaudières à vapeur, pour appeler les gaz. Dans le South-Staffordshire, sur 126 hauts-fourneaux, il n'y en a que 3 qui utilisent les gaz, mais les autres ne tarderont pas à recevoir cette amélioration qui a pour résultat une économie de 15,000 francs par fourneau et par an.

Appareils à air chaud. — Les appareils ordinaires consistent en une série de tubes en fonte chauffés dans des fours particuliers et dans lesquels l'air circule avant d'arriver aux tuyères. M. Siemens a imaginé un autre système fondé sur la faculté qu'ont les briques réfractaires d'absorber la chaleur. Comparée à l'eau, cette capacité calorifique est presque la même. Les appareils se composent de fourneaux dans lesquels les produits de la combustion traversent les intervalles laissés entre les briques convenablement disposées dans le four. Lorsque la masse est parvenue à la température nécessaire, on ferme la grille et le cendrier, et on introduit l'air insufflé par les machines, de manière à ce que le courant suive à rebours le chemin qu'avaient suivi les produits de la combustion. De cette façon, l'air se chauffe graduellement et arrive en dernier lieu dans la partie portée au maximum de chaleur. Après deux ou trois heures de circulation d'air, la masse de briques est refroidie. C'est par cette raison qu'il faut deux fours marchant alternativement. L'économie que l'on peut réaliser par l'emploi de ces appareils à air chaud est très-marquée. Des expériences directes ont montré que les produits de la combustion s'échappaient des anciens fourneaux à la température de 1280 degrés, tandis que dans les nouveaux foyers, ils ne conservent que 200 degrés. La substitution des briques réfractaires aux tuyaux en fonte offre donc plusieurs avantages; les appareils coûtent moins cher, la chaleur est beaucoup mieux utilisée, on peut élever facilement la température de l'air à un degré très-chaud qu'on ne pourrait atteindre avec les tuyaux en fonte sans les détériorer.

Fabrication de la fonte, procédé Thoma. — On sait que dans le haut-fourneau l'opération métallurgique se divise en trois périodes : réduction du minerai ; carburation du fer ; fusion du métal carburé. M. A. Thoma, habile directeur de forges en Hongrie, a imaginé une méthode qui consiste à scinder les trois opérations qui avaient lieu dans le même appareil. Il calcine d'abord les minerais dans un four à manche. Il les carbure ensuite dans un autre four à manche où ils sont soumis à l'action d'un courant de gaz ascendant, réducteur et chaud. La fusion s'opère enfin dans un haut-fourneau de dimension moyenne. Les trois opérations étant rendues indépendantes sont plus faciles à conduire.

La production de la fonte se répartit ainsi d'après des relevés officiels :

ÉTATS	ANNÉES	TONNES DE FONTE
Grande-Bretagne	1858	3.768.597
France	1859	862.152
Etats-Unis	1858	850.000
Prusse	1859	396.892
Autriche	1859	317.346
Belgique	1857	302.211
Russie	1857	213.930
Bavière	1858	44.587

Fer. — Nous n'avons aucun perfectionnement saillant à signaler dans la fabrication du fer, passons donc de suite à l'acier.

Acier. — D'abord nous avons à exposer une théorie nouvelle de la trempe et du recuit due à M. C.-E. Jullien. Cet ingénieur considère les aciers non pas comme des *carbures de fer* ou des combinaisons de fer et de carbone, mais comme de simples dissolutions de carbone dans le fer. Ce qui semble l'indiquer, c'est que lorsqu'on prend de la fonte liquide et par conséquent homogène, si on la laisse refroidir lentement, elle se décompose en deux parties régulièrement disséminées, savoir : du fer aciéreux et du graphite ou carbone pur.

La trempe de l'acier s'explique ainsi d'après M. Jullien : si l'on chauffe au rouge cerise une barre d'acier suffisamment saturée de carbone, le fer conserve la texture qu'il avait avant, mais il devient plus malléable; le carbone, au contraire, passe à l'état liquide, c'est pour cela que les aciers craignent tant le feu. Si l'on laisse refroidir lentement cette barre, le fer ne subit pas de modification; le carbone, au contraire, passe à l'état amorphe. Si le fer était primitivement cristallisé, le composé froid est une dissolution de carbone amorphe dans le fer amorphe; tel est l'acier doux. Si, au lieu de laisser refroidir lentement la barre on la plonge rouge dans l'eau fraîche, le carbone cristallise en se solidifiant et cela sur une épaisseur d'autant plus grande que l'exaltation du pouvoir émissif pénètre plus à cœur. Le composé se trouve être alors une dissolution de carbone cristallisé dans le fer amorphe. Tel est l'acier trempé. Dans ce cas, le fer est amorphe, parce que la cristallisation du carbone désagrège la cristallisation du fer. Pour s'en convaincre, il suffit de choisir une barre d'acier de 6 millimètres d'épaisseur fortement cémentée et accusant une texture à facettes très-caractérisée. Chauffez cette barre au rouge cerise et trempez-en la moitié dans l'eau fraîche; puis, quand elle est froide, cassez les deux extrémités, vous obtiendrez deux textures : l'une à facettes de fer cristallisé, l'autre à grain fin, blanc et brillant d'acier trempé. Le premier bout

est tendre au burin et à la lime; le second y est insensible.

Le procédé Dodds se résume dans les opérations sidérurgiques suivantes : On commence par préparer un fort paquet de fer puddlé, ayant une section de 10 pouces anglais sur 10 1/2; on place sous le paquet et dessus, comme couverte, une barre martelée provenant de loupes puddlées, présentant une largeur de 10 pouces sur 1 pouce et 1/8 d'épaisseur et de la longueur du paquet. Le centre du paquet est rempli comme à l'ordinaire, avec des barres dont les joints sont croisés. La masse, après avoir été chauffée convenablement, est laminée et transformée en une barre de 7 1/2 pouces sur 6 de section. On chauffe de nouveau pour former ensuite le rail laminé. De cette manière, la base et le sommet du rail sont formés en fer fibreux. Les dimensions extraordinaires des paquets et la chaleur uniformément emmagasinée dans une telle masse de métal, assurant une soudure parfaite des diverses parties qui forment le paquet.

Le procédé Dodds est appliqué depuis quelques années déjà en Angleterre pour aciérer les rails des voies ferrées qui fatiguent le plus, ainsi que les bandages des roues des locomotives ou des wagons. Nous citerons comme exemple de la supériorité qu'ont ces rails aciérés sur les rails ordinaires, la station de High-Level, sur le North Eastern-railway, où les croisements de voie devaient être renouvelés tous les quatre mois, à cause du peu de résistance que présentaient les rails en fer ordinaire aux manœuvres incessantes des locomotives et des trains. M. John Bourne, ingénieur, fit remplacer les croisements par des rails aciérés d'après le procédé Dodds, et apres un service de seize mois, les croisements étaient encore en parfait état. Le célèbre Robert Stephenson a également reconnu la beauté des résultats obtenus par l'aciération de M. Dodds.

Aujourd'hui, les principales usines françaises se servent du procédé anglais. Les usines du Phœnix, en Prusse, l'appliquent également. Les compagnies de chemins de fer font remplacer par des rails aciérés tous leurs croisements de voie et les parties inclinées de leurs lignes aussi bien que les passages des stations. M. Paulin Talabot, M. Ad. Jullien et d'autres ingénieurs français, se sont beaucoup occupés de cette question de l'aciération des rails, et déjà ils ont fait à l'industrie sidérurgique d'importantes commandes. Il n'est pas douteux pour nous, qu'un jour, les chemins de fer n'emploient exclusivement des rails d'acier ou du moins aciérés.

Une autre méthode qui présente quelque analogie avec celle de M. Dodds, est usitée à Firminy (Loire), par MM. Verdié et Cᵉ. Le but des deux systèmes de fabrication est le même : obtenir un *produit mixte* formé de fer et d'acier, à l'usage des bandages de roues ou de rails qui doivent subir une fatigue extraordinaire. Dans les usines de Firminy, on obtient le *fer mixte* de la manière suivante : Le fer qui doit être revêtu d'une enveloppe plus ou moins épaisse d'acier fondu, est d'abord chauffé au blanc, puis placé dans une lingotière convenable, de manière à laisser autour du noyau de fer, l'espace voulu; on saupoudre le fer de borax et on coule aussitôt l'acier fondu qui se soude intimement avec le fer. On obtient ainsi une pièce qui peut être laminée, martelée et être soumise à tous les travaux de forge. On peut se convaincre de la perfection de la soudure en rompant du fer mixte; on n'aperçoit pas un passage brusque entre le grain de l'acier enveloppant et la contexture du fer enveloppé; le changement d'aspect et même de nature est gradué, en sorte que le fer s'est cémenté au contact de l'acier. L'âme en fer conserve d'ailleurs sa flexibilité, et on a le moyen, par la méthode Verdié, de fabriquer des pièces jouissant de ces deux qualités essentielles pour certains besoins de l'industrie des machines et des chemins de fer : surface dure et résistante, âme flexible, souple. Des rails préparés d'après le système que nous venons de résumer, ont donné d'excellents résultats. Le corps principal et central du rail en fer, et les deux champignons ou le champignon supérieur, s'il s'agit d'un rail à patte, sont en acier soudé intimement au fer.

André Boucard.

FORBES (Sir John), médecin, né à Cuttlebra, dans le Banffshire (Écosse), le 18 octobre 1787. Il fit ses études médicales au marischal-collége d'Aberdeen, fréquenta ensuite, pendant quelques mois, l'université d'Édimbourg, prit en 1807 du service sur la flotte en qualité de chirurgien auxiliaire, obtint le diplôme de chirurgien en 1809, vint en 1816 perfectionner ses études à l'université d'Édimbourg, où il prit l'année suivante le grade de docteur, et se fixa, pour exercer la médecine, dans une petite ville du Cornouailles, à Penzance, où il fit d'excellentes observations climatologiques. Il alla s'établir à Chichester en 1820, et s'y fit remarquer par de nouveaux travaux scientifiques importants.

En 1831, il donna une traduction du Traité d'auscultation et des maladies de l'estomac, de Laennec, publia en 1833 l'ouvrage d'Avenbrugger, et la même année, ses *Original cases illustrating the use of the Stethoscope.* Il contribua puissamment, par ces publications, à populariser l'art de l'auscultation, malgré les dédains qui accueillirent d'abord cette tentative. Ce fut la même année (1833) qu'il commença, de concert avec les docteurs Tweedie et Conolly, sa fameuse *Cyclopædia of practical medecine.* Cette grande entreprise ne fut pas plutôt achevée (1836), qu'il entama la publication de la *British and foreign medical Review,* qu'il ne cessa de diriger qu'en 1848. La doctrine phrénologique l'avait captivé; mais il ne la comprenait pas comme les disciples de Mesmer,

qu'il accusait de fraude et de supercherie. Il fit imprimer en 1846 le résultat de ses expériences sous le titre de *Illustrations of modern Mesmerism from personal investigation*. John Forbes habitait Londres depuis 1840. Il devint médecin ordinaire de la maison de la reine et du feu duc de Cambridge, et médecin extraordinaire du prince Consort. Il fut créé chevalier en 1853. Nous ne citerons que pour mémoire la relation du voyage qu'il fit de 1849 à 1856 en Suisse, en Irlande et en Allemagne. En 1859, l'état de sa santé l'ayant obligé de renoncer à sa profession et à ses études, il fit don de sa grande et précieuse bibliothèque au marischal-collége d'Aberdeen, et se retira chez son fils, à Whitchurch, près de Reading, comté de Berks, où il mourut le 13 novembre 1861, à l'âge de 74 ans.

Sir John Forbes était membre de la Société royale et du Collége royal de médecine de Londres, et de beaucoup de sociétés ou académies de médecine des pays étrangers. Faisant passer l'avancement des sciences avant son intérêt particulier, il n'hésita pas, bien qu'elle lui coutât de grands sacrifices, à continuer pendant 12 ans la publication de sa Revue, qui exerça une si grande influence sur le progrès de la médecine en Angleterre. Il fit paraître dans un des derniers numéros un article intitulé: *On homœopathy, allopathy and Young physic*, dans lequel il protestait contre la pratique trop commune en Angleterre d'administrer des remèdes sans avoir une connaissance exacte de la nature de la maladie et des propriétés des médicaments. Cette sortie violente contre l'ignorance routinière lui fit beaucoup d'ennemis. Il n'en poursuivit pas moins ses campagnes dans un travail intitulé : La Nature et l'Art dans la guérison des maladies (*Nature and art in the cure of Disease*). JUSTIN AMÉRO.

FRANCE.—Depuis le rétablissement de l'empire jusqu'à l'année 1861, la France avait semblé plus vivre au dehors qu'au dedans : son attention et son activité s'étaient surtout dirigées vers les questions extérieures. A partir de cette époque, un mouvement assez général, que nous avons signalé dans le dernier annuaire, annonçait clairement que les besoins intérieurs allaient prendre une plus large part dans les préoccupations publiques. La période que nous avons à analyser ici (de juin 1861 à septembre 1862) nous fait assister au développement de ces nouvelles tendances.

Ce qui la distingue en effet, c'est la propension marquée du gouvernement français à se replier pour ainsi dire sur lui-même et à s'occuper des affaires particulières de la nation. Détruire chez les peuples les espérances que la révolution semblait mettre en lui, et chez les souverains les défiances suscitées par ses prétendus projets de conquête, tel est le double but que s'est proposé sa politique à l'extérieur. La conséquence de cette disposition devait être naturellement une plus large expansion donnée aux intérêts intérieurs, aussi nous allons voir le gouvernement entrer largement dans cette voie en cherchant à perfectionner les diverses branches des services publics. Si nous voulions caractériser cette période, nous dirions que c'est surtout une période économique. La réforme introduite dans la confection du budget suffirait seule pour justifier ce titre. C'est grâce à ces nombreuses améliorations et aux efforts du travail national que la France a pu, sans secousse, traverser une situation rendue difficile par l'insuffisance de la récolte, le contre-coup de la crise américaine et le trouble inséparable de la mise à exécution du traité de commerce avec l'Angleterre. La place glorieuse que son industrie a su conquérir malgré ces embarras à l'Exposition internationale de Londres (V. ce mot), atteste la vitalité et la puissance de ses ressources.

Ce n'est pas cependant que le gouvernement français ait uniquement consacré ses efforts aux affaires de l'intérieur; l'eût-il voulu, que la situation de l'Europe ne le lui aurait pas permis. Il ne pouvait abandonner l'Italie à elle-même et rester simple spectateur des épreuves périlleuses qu'elle avait à subir. Mais tout en lui donnant un témoignage de ses sympathies, il veut que le concours moral qu'il lui prête profite au rétablissement de l'ordre, et non à des entreprises aventureuses. Dans les questions de Venise et de Rome, il désapprouve hautement les solutions violentes, et décline à l'avance toute part de responsabilité. A plus forte raison se montre-t-il peu disposé à encourager les agitations nées du mouvement italien; il n'a rien à voir aux affaires de la Hongrie, et la Pologne elle-même sait que si elle s'insurge elle ne pourra compter sur son appui. Toute la politique du gouvernement français dans cette période est une politique d'apaisement et de conciliation. Il cherche et il conseille les voies de transaction. Sa constante préoccupation est d'éviter un ébranlement en Europe et de prévenir la guerre. Comme preuve de la loyauté de ses intentions, il donne le premier l'exemple d'un désarmement partiel en réduisant de trente-deux mille hommes l'effectif de son armée. On lui reprochait de viser à un rôle de suprématie, il répond par la modération de ses actes à cet injuste grief. Dans le règlement des affaires de Syrie, il fait toutes les concessions compatibles avec les intérêts dont il a pris la défense. Dans le conflit américain, il refuse de se poser en médiateur si l'Angleterre ne joint ses efforts aux siens; enfin, s'il envoie des troupes au Mexique, ce n'est qu'à la suite d'une action combinée entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et de l'Espagne.

Cette attitude à la fois circonspecte et ferme a porté ses fruits. Elle a ramené l'Europe à des sentiments plus équitables à notre égard et dissipé les craintes plus ou moins réelles qu'on s'était plu à propager sur l'ambition de la France. L'Alle-

magne, qui témoignait, il y a peu de temps encore, des dispositions si hostiles, est à peu près calmée actuellement, et si le gouvernement anglais continue ses préparatifs de défense comme à la veille d'une invasion, c'est qu'il ne veut pas être rassuré et qu'il a peut-être intérêt à ne pas l'être. Mais les vives attaques dont la politique de lord Palmerston ont été l'objet dans le parlement, et qui viennent d'être renouvelées avec tant d'éclat par M. Cobden dans la séance du 1er août, font prévoir le terme prochain de ces méfiances dispendieuses. Le gouvernement français ne peut que s'applaudir de la prudence de plus en plus grande qu'il a apportée dans les affaires extérieures ; son influence n'a pas eu à souffrir, et l'on est d'autant plus disposé à la reconnaître qu'elle ne semble pas s'imposer. Si la France est aujourd'hui plus ou moins intéressée, comme il convient à une grande nation, dans les questions qui s'agitent sur les différents points du monde, elle n'est engagée nulle part, excepté au Mexique, où des événements imprévus lui ont créé une position toute particulière.

Situation intérieure. Affaires de Rome. — Il est cependant une question dont elle a pris en quelque sorte la responsabilité, et qui ne peut être résolue sans sa participation directe, la question romaine. C'est peut-être le plus grave de ses embarras intérieurs, tant elle a jeté d'agitation et de division dans les esprits. Au moment où nous écrivons, elle est encore au même point où nous l'avons laissée au mois de juin 1861, et la même incertitude règne toujours sur sa solution. On se rappelle avec quelle vivacité elle était discutée à cette époque par les divers organes de la presse française. Le gouvernement crut devoir intervenir et fit publier dans le *Moniteur* du 2 juin une note pour blâmer les attaques passionnées de certains journaux contre le clergé catholique. Dans sa pensée, la reconnaissance du nouveau royaume italien était déjà décidée : et il ne voulait pas que cet acte politique fût considéré comme une défaite pour les idées religieuses et comme une victoire pour les adversaires du pouvoir temporel du pape. Quoique prévue et annoncée à l'avance, cette décision produisit une vive sensation en France. Le parti religieux s'en émut, et quelques prélats même, cédant à un regrettable entraînement, en prirent texte pour diriger contre la politique impériale d'injurieuses allusions.

L'évêque de Poitiers, dont un mandement avait déjà été déféré comme d'abus au Conseil d'État, au mois de février, rappela dans un sermon prononcé le jour de la Saint-Pierre, les persécutions subies par le prince des Apôtres sous le troisième Hérode. L'intention du pieux orateur était trop marquée pour qu'elle échappât à personne. Il devenait impossible de tolérer dans la chaire de pareilles excitations, et, d'un autre côté, une nouvelle déclaration d'abus par le Conseil d'État eût semblé une impuissante répression. Dans cette circonstance le gouvernement jugea à propos de s'adresser à Rome, afin de bien dessiner sa situation vis-à-vis du Saint-Siége. Qu'était-il en effet à l'égard du pape? Un protecteur, comme l'attestait la présence de nos soldats à Rome, ou un persécuteur, comme ses adversaires le prétendaient? C'est dans ces termes que M. Thouvenel écrivit, le 6 juillet, à notre chargé d'affaires à Rome de poser la question au cardinal Antonelli. La réponse fut telle qu'on pouvait l'attendre, évasive quant aux faits relatifs à l'évêque de Poitiers, positive quant au secours donné par les armes françaises. Le cardinal Antonelli se refusait à croire que les intentions de monseigneur Pie eussent été ce qu'on les supposait, mais il ne faisait aucune difficulté de reconnaître comme un *fait matériel éclatant* la protection dont la France entourait le Saint-Siége. Si le gouvernement français espérait une déclaration plus explicite, il s'était trompé. La cour de Rome ne pouvait lancer une censure sur l'un des plus ardents défenseurs du pouvoir temporel sans nuire à sa propre cause. C'eût été jeter le découragement dans leurs rangs. Le seul résultat de la démarche du gouvernement français fut peut-être une recommandation adressée à l'évêque de Poitiers d'agir avec plus de prudence et d'éviter les citations historiques qui, vu les circonstances, pouvaient, ainsi que l'avait reconnu le cardinal Antonelli, « prêter des armes à la malveillance et à la calomnie. »

La lutte continua donc avec une vivacité qu'expliquait l'importance des intérêts en discussion, et l'on put craindre, si générales étaient les préoccupations, que l'écho de ces controverses ne parvînt jusqu'aux établissements d'instruction publique. — « Enfants, disait à ce sujet M. Rouland à la distribution des prix du concours général, le 12 août 1861, vous entendrez dire peut-être que la religion est inquiétée et menacée... Ne vous troublez pas, ne soyez pas émus de tant de désolantes prédictions et regardez autour de vous. L'illustre et pieuse Église de France, l'Église des Fénélon et des Bossuet peut régner aujourd'hui sur les âmes avec plus de liberté qu'elle n'en eut jamais. » — C'était la pensée du gouvernement que le ministre de l'Instruction publique traduisait ainsi, et le rôle de modérateur auquel il aspirait.

Mais les prétentions extrêmes des partis rendaient ce rôle à peu près impossible. Pour les partisans de la cause italienne, la chute du pouvoir temporel du pape devait être le complément de la délivrance de l'Italie. Les défenseurs de la papauté se refusaient de leur côté à toute concession, et réclamaient avec véhémence le rétablissement de l'autorité pontificale dans les provinces enlevées au Saint-Siége. Si un certain nombre de catholiques établissaient la nécessité de reconnaître les faits accomplis et de conserver seulement au Saint-Père le territoire protégé par nos armes, ce sys-

tème de transaction était aussi vivement repoussé par les uns que par les autres. Deux actes, que nous rapprochons à cause de leur date, vinrent donner un nouvel aliment aux passions extrêmes : l'allocution prononcée par le pape dans le consistoire du 2 septembre, et la brochure publiée par le P. Passaglia contre le pouvoir temporel sous le titre de *Pro causâ italicâ*. Parmi les écrits nombreux qui parurent à cette époque sur la question romaine il faut signaler le livre de M. Guizot, *L'Église et la société chrétienne en 1861*, dans lequel l'illustre écrivain, se plaçant en dehors du protestantisme pour juger la papauté au point de vue politique et social, déclarait de nouveau que l'autorité temporelle était une garantie nécessaire de l'autorité spirituelle du Saint-Père.

Au milieu de l'effervescence causée par les passions religieuses un fait qui, dans d'autres circonstances, n'aurait sans doute donné lieu qu'à une discussion ordinaire, prit tout-à-coup les proportions d'un événement. Depuis un certain nombre d'années, il existait, sous le nom de Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, Sociétés de Saint-François Régis et de Saintt-François-de-Sales, des associations de bienfaisance non autorisées. La première de ces sociétés et la plus connue, celle de saint *Vincent-de-Paul*, fondée à Paris par quelques jeunes gens catholiques, avait pris, non-seulement en France, mais à l'étranger un rapide développement. Chaque ville en France avait une ou plusieurs conférences dont les délégués ou présidents formaient un comité qui correspondait avec le Conseil supérieur siégeant à Paris et chargé seul de toute la direction. Cette hiérarchie, qui plaçait l'administration entière de la Société dans les mains du conseil de Paris, pouvoir sans contrôle et ne relevant que de lui-même, présentait-elle quelque danger? Le gouvernement le pensa, quoique le Conseil supérieur comptât dans son sein des personnes notoirement connues par leur dévouement à la politique impériale, et qu'un grand nombre de fonctionnaires fissent partie des Conférences. Il craignait qu'à un moment donné la politique ne se cachât sous le masque de la bienfaisance, et qu'une société si nombreuse ne pût devenir un instrument docile dont on se servirait contre lui. Un mot avait circulé dans le monde politique : Ce sera, avait-on dit, la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui fera les prochaines élections.

Malgré son évidente exagération, ce mot trahissait quelques aspirations auxquelles on jugea prudent de couper court. En conséquence, M. de Persigny ordonna, par une circulaire en date du 16 octobre, que toutes les sociétés de bienfaisance non autorisées, existant dans les départements, eussent à se pourvoir, suivant les formes légales, d'une autorisation auprès des préfets ; il ajoutait que les sociétés isolées d'une même ville pourraient se réunir et former un comité après en avoir obtenu l'autorisation de ces fonctionnaires et déclarait que si diverses sociétés exprimaient le désir d'avoir à Paris, près du siége du gouvernement, une représentation centrale, le ministre aviserait d'après les ordres de l'Empereur. C'était, comme on le voit, la dislocation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Elle perdait sa puissante organisation et ne continuait d'exister que sous la surveillance de l'autorité.

Ces mesures provoquèrent une ardente polémique. Vivement attaquées par le parti religieux, elles n'obtinrent pas, dans le parti libéral, une adhésion unanime. Le clergé épousa chaudement la cause de la Société : quelques prélats même firent entendre des plaintes amères. Malgré ces marques nombreuses d'opposition, le gouvernement n'en poursuivit pas moins son œuvre, et le 12 novembre, le préfet de police, en vertu d'une décision ministérielle, notifia au Conseil central supérieur sa dissolution. La plupart des conférences se soumirent et sollicitèrent l'autorisation exigée : le Conseil supérieur seul essaya de résister, ou du moins d'atténuer les effets de l'interdiction dont il était frappé en transmettant tous ses pouvoirs à son ex-président, M. Baudon. Cette prétention étrange et celle plus exorbitante encore affichée par M. Baudon, d'exercer son autorité sur toutes les conférences, et de la déléguer, en cas de mort ou d'empêchement, à un comité de trois membres étrangers, un Belge, un Hollandais, un Prussien, semblèrent justifier les craintes qui avaient inspiré la circulaire du 16 octobre. De son côté, le gouvernement, qu'on accusait d'avoir *décapité* la Société de Saint-Vincent-de-Paul, songea à reconstituer une représentation centrale avec une partie des membres de l'ancien Conseil, en plaçant à sa tête un haut dignitaire de l'Église, nommé par l'Empereur. Le cardinal Morlot, archevêque de Paris, était désigné pour les fonctions de président. Mais les conférences, consultées à ce sujet, firent avorter ce projet : quatre-vingt-huit seulement se prononcèrent en sa faveur, et sept cent soixante-six déclarèrent qu'elles préféraient fonctionner isolément. Cette déclaration rendue publique dans une circulaire du ministre de l'intérieur en date du 5 avril 1862, fixa définitivement la situation des conférences : aucun lien ne les rattachait plus entre elles. Ainsi se termina cette affaire qui pendant plusieurs mois avait assez vivement impressionné l'opinion publique.

Chose assez étrange, la même résistance se produisit, quoiqu'avec beaucoup moins d'éclat et de passion, de la part des loges de franc-maçonnerie. (Voir FRANC-MAÇONNERIE.) En même temps que le ministre de l'intérieur faisait rentrer les sociétés de bienfaisance dans la loi commune, le ministre de l'instruction publique surveillait activement les excès de zèle propagandiste reprochés aux établissements religieux. Le 10 octobre 1861, il retirait son existence légale à la Congrégation des dames de la *Sainte-Union* de Douai, pour avoir participé

volontairement au détournement de jeunes filles juives. Le 1er novembre de la même année il recommandait aux préfets de tenir la main à ce que les congrégations religieuses ne reçussent aucun enfant mineur sans le consentement des parents, e de leur faire savoir que toute infraction à cette règle les exposerait à des poursuites judiciaires ou au retrait de leur reconnaissance légale. Si nous plaçons ici ces faits qui auraient pu passer inaperçus, c'est que les passions contraires, provoquées par la question romaine, leur donnaient une signification particulière : c'est ainsi qu'ils accusent, de la part du gouvernement, la ferme intention de tenir la balance égale et de réprimer les prétentions extrêmes qui se produisaient des deux côtés. On crut voir cette intention nettement exprimée dans la réponse de l'Empereur au discours de félicitation de l'archevêque de Paris le premier jour de l'année 1862 : « Le clergé français, avait répondu l'Empereur, si éminent par ses vertus, et *qui sait qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu*, *et à César ce qui est à César*, peut compter sur ma protection et ma vive sympathie. »

L'ardeur des controverses sur ces divers incidents faisait pressentir des débats passionnés dans les chambres, dont la session fut ouverte le 27 janvier. Quels efforts avait tentés le gouvernement auprès de la cour de Rome pour arriver à une solution et, quel était le résultat de ses démarches? On sut bientôt que toutes les instances du marquis de Lavalette, notre nouvel ambassadeur auprès du Saint-Père, avaient échoué. Ce fut un sujet de triomphe pour le parti religieux, et de tristesse pour les catholiques raisonnables. Le Sénat se rendit l'organe de leurs sentiments en insérant dans son adresse un paragraphe qui, à côté « des prétentions immodérées » des Italiens, blâmait « la résistance et l'immobilité » de la cour de Rome, et déclarait que « les plus justes causes s'égarent par des refus extrêmes, incompatibles avec la bonne conduite des affaires humaines. » Cette adresse fut votée à la majorité de 123 voix contre 6. Des six voix dissidentes quatre appartenaient aux cardinaux. Les discours de MM. Bonjean et Piétri contre le pouvoir temporel du pape, et surtout celui du prince Napoléon, qui réclamait l'évacuation immédiate de Rome par nos troupes, passionnèrent diversement les esprits; mais on peut dire que l'éloquente réponse faite par M. Billault au nom du gouvernement, et dans laquelle le ministre sans portefeuille recommandait la fermeté en même temps que la conciliation vis-à-vis du Saint-Siége, eut une grande influence sur le vote. Moins accentué, le paragraphe de l'adresse du Corps législatif, relatif aux affaires italiennes, donna lieu à des discussions aussi vives. Le résultat de ces débats fut peu favorable, dans l'opinion publique, au pouvoir temporel du pape.

Au plus fort de la discussion engagée au Sénat, une mesure prise par le ministre de l'instruction publique contre un professeur du collége de France suscita quelques désordres parmi la jeunesse des écoles. M. Renan, nommé à la chaire des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, avait exposé, dans son discours d'ouverture, des idées qui parurent blesser les doctrines chrétiennes. M. Rouland n'hésita pas à suspendre son cours. Un certain nombre d'étudiants ayant voulu faire une ovation au professeur suspendu, la police intervint pour empêcher cette manifestation et il s'ensuivit quelques arrestations.

Peu de temps après, le gouvernement dût user de son autorité à propos d'un acte au moins imprudent d'un haut dignitaire de l'Église. Il s'agissait de la célébration d'un jubilé du 16 au 23 mai, prescrite par un mandement de l'archevêque de Toulouse, en commémoration de la lutte sanglante qui eut lieu dans cette ville au XVIe siècle, entre les catholiques et les protestants, et qui se termina par le massacre de ces derniers. Le sentiment public s'était vivement élevé contre la célébration d'un pareil anniversaire, qui rappelait un des plus douloureux épisodes de nos anciennes discordes religieuses. Le gouvernement décida que toutes les processions ou cérémonies religieuses relatives à la célébration du jubilé seraient interdites.

Les impressions causées par ces incidents regrettables firent bientôt place à une préoccupation plus générale. M. de Lavalette venait d'arriver à Paris, et l'on prétendait qu'une lutte d'influence entre lui et le général de Goyon avait motivé son retour. La politique de l'Empereur allait donc avoir une nouvelle occasion de se dessiner. A tort ou à raison, M. de Goyon passait pour favorable aux prétentions de la cour de Rome; il jouissait d'un grand crédit auprès du pape, et, grâce à sa position personnelle, il rendait des services que le gouvernement avait récompensés au mois de novembre 1861, en lui donnant le titre de *commandant du corps d'armée d'occupation*, dont aucun de ses prédécesseurs n'avait été investi. D'un autre côté, M. de Lavalette, représentant de la politique française, ne pouvait souffrir que son action diplomatique, rendue plus pressante à la suite des votes du Sénat et du Corps législatif dans la question romaine, fut contrecarrée par une influence supérieure à la sienne. Sa ferme intention était de ne plus retourner à Rome si le général de Goyon devait y rester. Ce conflit tint en suspens, aussi longtemps qu'il dura, l'opinion publique. Le parti catholique désirait et appuyait le maintien du général : les journaux libéraux se prononçaient avec chaleur en faveur de M. de Lavalette. Après bien des hésitations, le gouvernement, qui avait mandé à Paris le général de Goyon, se décida à le remplacer. Une note publiée au *Moniteur* le 26 mai 1862, annonça que le corps d'occupation de Rome allait subir une nouvelle organisation, et que le général de Goyon était appelé à reprendre son service auprès de l'Empereur, et élevé à la dignité

de sénateur. Le corps d'occupation fut en effet réduit à une division de trois brigades, et le général de Montebello en reçut le commandement.

Le retour à Rome de M. de Lavalette coïncida avec les cérémonies religieuses de la canonisation des martyrs du Japon. Tous les évêques de la chrétienté avaient été convoqués à ce sujet par le pape; mais il était évident que l'appel du souverain pontife n'avait pas uniquement pour objet cette solennité. La cour romaine attendait de la réunion des membres de l'épiscopat une démonstration en faveur du pouvoir temporel. Ses partisans ne le dissimulaient pas et ils s'en applaudissaient. Le gouvernement français ne vit pas sans une certaine inquiétude cet appel du Saint-Père, qui pouvait surexciter encore les esprits. Des explications furent demandées à Rome. En usant de son droit, le gouvernement aurait pu prescrire aux évêques de ne pas quitter leurs diocèses, mais cet acte d'autorité eut peut-être produit une plus grande agitation que celle qu'il redoutait. Le départ des membres de l'épiscopat ne rencontra donc pas d'obstacle. La plupart se rendirent à Rome, isolément et sans apparât : quelques-uns moins prudents, donnèrent à leur départ une sorte de solennité, en se faisant accompagner d'un cortége nombreux d'ecclésiastiques et de fidèles.

Sans nier, au reste, l'importance de la démonstration collective en faveur de la puissance temporelle du pape faite par les évêques venus à Rome des diverses parties du globe, il faut constater qu'elle ne produisit pas en France tout l'effet qu'on en espérait. Chaque prélat français s'était prononcé depuis longtemps à cet égard et les termes de l'adresse présentée au Saint-Père après l'allocution pontificale du 9 juin ne pouvaient guère dépasser en véhémence le langage de certains mandements. On sut d'ailleurs que le plus grand nombre de nos évêques avaient fait preuve de modération et qu'il n'avait pas dépendu d'eux que l'adresse ne contînt un hommage à la France pour la protection dont elle couvre Pie IX.

Cependant ce qui venait de se passer à Rome, en rendant aussi manifeste l'impossibilité d'une transaction, parut de nature à modifier la politique du gouvernement français. La lassitude de l'opinion publique ne lui permettait guère d'ailleurs de maintenir longtemps encore le *statu quo*, et il n'était pas de sa dignité de renouveler des instances toujours repoussées. On s'attendait donc à ce qu'il chercherait à dégager sa responsabilité d'une situation devenue presque inextricable et qu'il proposerait une nouvelle combinaison impliquant la cessation de notre occupation dans un temps donné. Telles étaient les dispositions attribuées au gouvernement de l'Empereur lorsque le projet hautement annoncé par Garibaldi de marcher sur Rome vient donner un nouveau cours aux préoccupations publiques.

Nous nous sommes un peu étendus sur tous les faits qui se rattachent directement ou indirectement à la question romaine, parce qu'ils tiennent la place la plus apparente dans la période que nous analysons et qu'ils peuvent servir à caractériser l'état des esprits. Il en est d'autres, cependant, qui touchent à la vie politique de la France et dont nous devons l'exposé à nos lecteurs.

Questions intérieures, économiques, administratives. — On se rappelle que M. de Persigny, en arrivant au ministère de l'intérieur, avait indiqué les conditions nouvelles dans lesquelles la presse périodique pouvait se mouvoir. Il était, en effet, impossible que la presse, lorsque les chambres voyaient s'agrandir leurs attributions, n'obtînt pas quelques franchises. Le gouvernement dût naturellement se relâcher du contrôle sévère qu'il avait jusqu'alors exercé vis-à-vis d'elle. La suppression de la direction *générale* de la librairie et de l'imprimerie, à la tête de laquelle se trouvait placé M. de La Guéronnière, conseiller d'État, fut la conséquence de ces dispositions plus modérées. Une simple direction, confiée à M. Imhaus, la remplaça, et M. de La Guéronnière fut élevé à la dignité de sénateur. Signalons, comme une autre conséquence du nouveau régime, la déclaration du gouvernement à l'égard des feuilles qui, à tort ou à raison, passaient pour recevoir ses inspirations. Une note publiée dans le *Moniteur* du 11 octobre 1861 rappela qu'il n'y avait pas, en France, de journal semi-officiel.

Toutefois, en laissant à la presse une allure plus libre, le gouvernement n'entendait pas qu'elle pût s'occuper de la constitution, même pour signaler les améliorations dont le pacte fondamental paraissait susceptible. Quelques excursions de certains journaux sur ce terrain, bien que faites avec mesure, motivèrent dans le *Moniteur* du 28 novembre une déclaration très-explicite, et qui fut renouvelée dans le n° du 30 décembre, à l'occasion d'un article publié la veille par la *Patrie* sous le titre de l'*Empire constitutionnel*, dont on attribuait l'inspiration, sinon la rédaction, à M. de La Guéronnière. Quelques jours auparavant un article du *Journal des Débats* où l'auteur, M. de Saint-Marc-Girardin, émettait, au sujet de la constitution, des doctrines jugées *factieuses* par le ministère, avait attiré à ce journal un avertissement, le premier qu'il eut reçu depuis l'établissement de la législation actuelle sur la presse. Dans cet article, M. Saint-Marc-Girardin, discutant un rapport de M. Troplong, président du Sénat, s'exprimait ainsi : « Nous en viendrons peut-être à dire, avec « l'assentiment de bien du monde, que le principe le plus fondamental de la constitution, « c'est l'Empereur, et que c'est se laisser aller à « une illusion de jurisconsulte trop épris des « textes, que de croire que c'est l'Empire qui « soutient l'Empereur et non pas l'Empereur qui « soutient l'Empire. »

A part la question constitutionnelle, soustraite à la discussion, le gouvernement se montra en général tolérant pour les vivacités de la polémique quotidienne. On l'accusa même de pousser la modération beaucoup trop loin à l'égard des journaux hostiles au pouvoir temporel du pape. Ce reproche fut formulé au Sénat, lors des débats de l'adresse, par M. de La Rochejaquelein, qui signala les excès de langage de plusieurs feuilles dans la question romaine. Aux citations de l'honorable sénateur, M. Baroche opposa des citations empruntées aux journaux d'une opinion contraire et établit ainsi la complète impartialité de l'administration. Au Corps législatif, la situation de la presse servit également de thème à plusieurs orateurs de l'opposition. Laissant de côté toutes les critiques, on peut dire que le gouvernement a montré peu de disposition à augmenter le nombre des feuilles politiques. Parmi les rares autorisations accordées, citons celle que M. de La Guéronnière vient d'obtenir pour fonder le journal *la France*, qui a fait son apparition au commencement du mois d'août 1862.

En résumé, la presse éprouva moins d'entraves dans cette période que dans les précédentes. Pour rectifier ses erreurs, le ministère fit plus fréquemment usage du *communiqué* que de l'avertissement. Quelques actes de sévérité lui parurent cependant nécessaires et le journal *l'Orléanais* a été supprimé au mois de juillet dernier. Les tribunaux eurent aussi à s'occuper d'un assez grand nombre de procès de presse : le plus important fut celui du marquis de Flers, conseiller-référendaire à la cour des comptes. M. de Flers était le correspondant de plusieurs journaux étrangers; reconnu coupable d'avoir entretenu avec eux des intelligences pour appeler la haine et le mépris sur le gouvernement, il fut condamné, le 30 novembre 1861, par application de la loi de sûreté générale, dont on a vainement demandé jusqu'à présent l'abrogation. Le mois suivant, un décret impérial révoquait de ses fonctions de professeur à la faculté de Lyon, M. Victor de Laprade, membre de l'Académie française, pour avoir publié dans le journal le *Correspondant* une pièce de vers contenant d'injurieuses allusions à la personne de l'Empereur.

Si la presse se laissa entraîner à s'occuper de la constitution, ce fut sous l'influence d'un événement considérable, le plus important au point de vue de la politique intérieure, que nous ayons à constater. On sait que depuis plusieurs années les commissions législatives se plaignaient de la perturbation apportée dans l'économie des budgets par les dépenses imprévues, ainsi que de l'augmentation constante des découverts. Il y avait là un danger sérieux, dont le gouvernement se préoccupait. Quel était le remède? M. Fould l'indiqua dans un mémoire à l'empereur, lu le 12 novembre devant les membres du conseil privé et les ministres. Après avoir passé en revue tous les éléments de notre situation financière, il signalait les crédits extraordinaires et supplémentaires comme la source du mal, et, en conséquence, il conseillait à l'empereur de renoncer à la faculté de disposer des ressources de l'État sans le vote préalable des chambres. Son avis fut adopté. Le 14 novembre, le *Moniteur* publiait deux lettres de l'empereur; dans la première, adressée au ministre d'État, Sa Majesté faisait connaître sa complète adhésion aux idées de M. Fould; dans l'autre, adressée à ce dernier, elle lui annonçait, en termes pleins de bienveillance, sa nomination au ministère des finances.

L'opinion publique accueillit avec une satisfaction marquée ces décisions impériales. On remarquera surtout ce passage de la lettre au ministre d'État : « Fidèle à mon origine, je ne puis regarder les prérogatives de la couronne ni comme un dépôt sacré auquel on ne saurait toucher, ni comme l'héritage de mes pères qu'il faille avant tout transmettre intact à mon fils. Élu du peuple, représentant ses intérêts, j'abandonnerai toujours sans regret toute prérogative inutile au bien public, de même que je conserverai inébranlable dans mes mains tout pouvoir indispensable à la tranquillité et à la prospérité du pays. »

Le Corps législatif rentrait donc, suivant l'expression de M. Fould, dans ses attributions les plus incontestables, en restant seul investi du droit d'autoriser toutes les dépenses. En outre, il obtenait, ainsi que l'empereur l'avait antérieurement promis, que le budget de chaque ministère serait désormais voté par grandes divisions. Le sénatus-consulte, qui consacrait cette dernière modification fut adoptée par le Sénat, le 21 décembre. Si nous mentionnons ici une autre mesure, la suppression du droit d'entrée à la Bourse de Paris, ce n'est pas tant à raison de son importance, bien qu'elle parût de nature à ranimer le marché financier, que de la manifestation enthousiaste à laquelle elle donna lieu. Les agents de change, pour exprimer leur gratitude à l'Empereur, sollicitèrent la permission de lui élever une statue dans l'enceinte du palais de la Bourse. L'empereur ne crut pas devoir accepter ce témoignage de leur reconnaissance, qui lui sembla exagéré.

Les nouvelles prérogatives accordées spontanément au Corps législatif, ne pouvaient que resserrer encore les liens qui l'unissaient au chef de l'État. Il se produisit cependant dans le cours de la session, un incident qui eut un instant l'apparence d'un conflit. Le 19 février, le gouvernement présenta au Corps législatif un projet de loi ayant pour objet d'accorder une dotation annuelle de 50,000 francs au général Cousin-Montauban, déjà nommé sénateur et comte de Palikao, en récompense de ses services comme commandant en chef de l'expédition française en Chine. Les murmures qui accueillirent la lecture de ce projet de loi,

ayant décidé le général Cousin-Montauban à supplier l'empereur de le retirer, l'empereur lui répondit, par une lettre rendue publique, qu'il ne pouvait accéder à ses désirs. « Le Corps législatif, « disait cette lettre, peut à son gré ne pas trouver « digne d'une récompense exceptionnelle le chef « d'une poignée de soldats, qui à travers tant de « difficultés et de dangers, oubliés le lendemain « du succès, ont été au bout du monde planter le « drapeau de la France dans la capitale d'un em- « pire de 200,000,000 d'âmes.... A chacun la « liberté de ses appréciations. Quant à moi, je « désire que le pays et l'armée sachent que, juge « obligé des services politiques et militaires, j'ai « voulu honorer, par un don national, une entre- « prise sans exemple; car les grandes actions sont « le plus facilement produites là où elles sont le « mieux appréciées, et les nations dégénérées « marchandent seules la reconnaissance publi- « que. »

La publication au *Moniteur* de cette réponse, où le souverain exprimait de la sorte son déplaisir plaçait le Corps législatif dans une situation difficile. C'était la première fois depuis l'établissement de l'empire qu'un dissentiment sérieux s'élevait entre les deux pouvoirs. Forte de sa conscience, la commission législative, après un mûr examen du projet, ne se décida pas moins, à l'unanimité, à en proposer le rejet. Dans son rapport, présenté le 28 février, elle s'appuyait principalement sur ce motif que la loi interdit les majorats et que, dans l'état de nos finances, on ne pouvait y déroger sans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Le gouvernement se rendit à ces raisons. A la suite d'une lettre adressée le 6 mars par l'empereur au président du Corps législatif, pour regretter le désaccord survenu entre les pouvoirs « issus de « la même origine, » et pour annoncer la présentation d'un nouveau projet destiné, d'après un principe général, à récompenser toutes les actions d'éclat, le projet relatif à la dotation du comte de Palikao fut retiré. Le sentiment public, dans cette circonstance, sut autant de gré au Corps législatif d'avoir maintenu son indépendance qu'au souverain de l'avoir respectée.

De nombreuses arrestations, opérées à Paris à la même époque, vinrent raviver les préoccupations. On lisait dans le *Moniteur* du 4 mars que l'autorité était depuis quelque temps sur la trace de menées coupables, et que les principaux meneurs se trouvaient sous la main de la justice. Cette note fit d'abord croire à l'existence d'un complot; mais on ne tarda pas à apprendre qu'il s'agissait uniquement de la découverte d'une société secrète. Parmi les personnes arrêtées, figuraient deux anciens représentants, MM. Miot et Greppo. Après une instruction dont la longueur a suscité d'assez vives réclamations, cette affaire, qui comprenait 54 prévenus, s'est terminée le 20 juillet devant la police correctionnelle par l'acquittement de 17 des accusés et la condamnation des autres à diverses peines. M. Greppo a été acquitté.

La réception faite à l'Empereur dans les départements du centre qu'il a traversés en se rendant à Vichy, au commencement du mois de juillet, montre de quel esprit les populations sont animées. De nombreuses faveurs ont signalé partout la présence du souverain : M. le comte de Morny, président du Conseil général du Puy-de-Dôme, a reçu le titre de duc à Clermont-Ferrand en récompense de ses services. L'Impératrice qui avait accompagné l'Empereur l'a quitté dans cette ville pour retourner à Paris où, quelques jours après, le 18 juillet, la princesse Clotilde Napoléon est accouchée d'un fils.

En prenant le portefeuille des finances dans les circonstances que l'on connaît, M. Fould avait accepté une lourde charge. On attendait ses plans avec impatience. Un rapport à l'Empereur à la date du 22 janvier les fit connaître.

Le ministre proposait d'abord une nouvelle forme de présentation du budget. Désormais, les *dépenses ordinaires* ou permanentes et obligatoires formeraient, avec les *dépenses pour ordre*, le budget normal. Toutes les *dépenses extraordinaires*, c'est-à-dire celles qui n'ont pas un caractère de permanence, seraient comprises dans une loi à part. Ce nouveau mode, plus simple et plus rationnel, fut généralement approuvé par l'opinion publique qui accueillit également avec faveur l'annonce de deux dispositions, destinées à soulager les classes laborieuses. La première affranchissait de la contribution personnelle et mobilière tout individu n'ayant pour vivre que son travail ou celui de sa femme et de ses enfants. Par la seconde, tout ouvrier travaillant seul cesserait de figurer sur le rôle des patentes. Le sacrifice pour le trésor, résultant de ces mesures applicables à 1,300,000 contribuables, était évaluée à 5 millions. L'abaissement de 2 à 1 p. 100 du droit sur les valeurs transmises par la poste devait encore profiter aux familles peu aisées, qui font plus particulièrement usage de ce mode de transmission sans que le trésor en éprouvât aucune perte par suite du développement prévu des envois d'argent.

Comme moyen d'augmenter les ressources du budget ordinaire d'une somme d'environ 50 millions, M. Fould indiquait l'établissement d'une taxe sur les voitures et les chevaux de luxe, et l'élévation des droits de timbre et d'enregistrement. Pour le budget extraordinaire il demandait à une surtaxe temporaire sur le sel et sur les sucres un accroissement de produit évalué à 62 millions. Enfin, pour atténuer le chiffre de la dette flottante, dont l'élévation excitait l'inquiétude, il proposait une opération, qui se combinant avec la conversion facultative de la rente 4 1/2 p. 100 et 4 p. 100, ainsi que des obligations trentenaires émises au mois de juillet 1861 en fonds 3 p. 100,

devait rapporter au trésor une somme plus ou moins importante selon la réussite complète ou partielle de la conversion. Le projet de loi relatif à cette dernière mesure fut présenté au Corps Législatif le lendemain même de l'ouverture de la session, et voté le 8 février, après une vive discussion, par 226 voix contre 17. (Pour les détails de l'opération. Voy. RENTES [conversion des]). Ajoutons seulement qu'un grand pas était fait vers l'unification de la dette publique, objet principal de la mesure, et que le gouvernement obtenait en outre, grâce à la soulte à verser au trésor, une somme de 155 millions destinée à atténuer les découverts.

Les moyens présentés par M. Fould pour accroître les ressources budgétaires ne furent pas adoptés sans changement. La commission législative du budget remania plusieurs dispositions relatives à la taxe sur les voitures et les chevaux de luxe, et aux droits de timbre ; elle remplaça l'impôt du timbre sur les quittances et factures par le rétablissement du double décime sur l'enregistrement, elle écarta enfin la surtaxe sur le sel qui avait donné lieu à de vives critiques. Pour maintenir l'équilibre que ces modifications dérangeaient, elle proposa et fit accepter par le gouvernement d'importantes réductions. Par suite de ces économies, le budget ordinaire pour 1863 fut ainsi fixé : dépenses, 1,721,581,077 fr.; voies et moyens, 1,729,941,118 fr.; excédant des recettes, 8 millions, 360,041 fr. Quant au budget extraordinaire il fut arrêté, pour les ressources, à la somme totale de 121,648,615 et pour les dépenses à celle de 121,114,500 fr., d'où un excédant de ressources de 534,115 fr.

La nouvelle division du budget et les impôts nouveaux qu'il autorisait ouvraient un vaste champ à la discussion. Elle fut aussi brillante que solide. Parmi les discours les plus remarqués, il faut citer celui de M. Granier de Cassagnac en faveur de l'impôt sur le revenu et la réponse pleine de force de M. Magne, ministre sans portefeuille. Au milieu de la discussion, le gouvernement présenta un projet de loi portant ouverture de deux crédits, l'un de 7 millions au ministère de la guerre, l'autre de 8 millions au ministère de la marine pour l'envoi de renforts au Mexique. Au-dessus de la question politique qui pouvait diviser les esprits il y avait la question de patriotisme qui les réunissait tous; aussi les crédits furent-ils votés à l'unanimité et sans débat. Ce n'est que quelques jours après, le 26 juin, que les affaires mexicaines furent traitées à propos des suppléments de crédits de l'exercice 1862. Le lendemain la session arrivait à son terme, et le Corps Législatif se séparait, incertain s'il accomplirait la dernière année de la législature ou si le gouvernement, ainsi que le bruit en a plusieurs fois couru, prononcerait sa dissolution et ferait procéder aux élections.

En dehors de la réforme financière, la période dont nous nous occupons a été marquée, comme nous l'avons dit, par de nombreuses améliorations dans l'ordre économique et administratif. Nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes. L'instruction primaire a été l'objet d'une sollicitude particulière. L'élévation du traitement des inspecteurs primaires et plus tard des instituteurs et de leurs suppléans; des indemnités et des secours plus abondants distribués à ceux que la maladie ou la vieillesse force à la retraite; l'établissement de la *Bibliothèque des campagnes* pour les maîtres et la création des *bibliothèques communales* pour les écoles, tels sont les avantages que ce service, si digne d'intérêt, a obtenus. A côté des lycées et des colléges, M. Rouland a eu l'utile idée de fonder des établissements d'instruction publique, où l'enseignement industriel et commercial serait donné, et qui rappelleraient par leur destination les écoles centrales du commencement de ce siècle. Une commission nommée le 19 juin dernier doit étudier toutes les questions qui se rattachent à ce projet. Dans l'enseignement supérieur, il faut mentionner la création de deux chaires à la Faculté de médecine de Paris, l'une de médecine comparée, l'autre d'histologie.

Malgré l'état de malaise produit par les causes que nous avons indiquées et dont le gouvernement a cherché à atténuer autant que possible les effets, les grands travaux publics ont suivi leur cours. Le réseau de nos chemins a reçu et doit recevoir, par suite du vote des chambres, de nouveaux embranchements. Celui des lignes télégraphiques a été étendu. Les chemins vicinaux, dont le développement intéresse à un si haut point l'agriculture, n'ont pas été oubliés. Dans une lettre adressée le 18 août 1861 à M. de Persigny, à la suite d'un rapport de ce ministre sur la situation de la vicinalité, l'Empereur a décidé qu'une allocation de 25 millions, à répartir sur sept exercices, serait demandée au Corps législatif pour l'achèvement des chemins d'intérêt commun actuellement classés, et qu'un premier crédit serait affecté sans délai à cet emploi. « L'amélioration des campagnes, disait l'Empereur dans cette lettre, est encore plus utile que la transformation des villes. » Paris a vu s'accroître ses embellissements. Une question d'une grande importance pour l'hygiène publique, celle des eaux (*voyez* EAUX DE PARIS), après avoir longtemps occupé la presse, a donné lieu, au sein du Sénat, à une intéressante discussion. M. le préfet de la Seine ayant été autorisé à acquérir les sources de la Dhuys pour en amener les eaux à Paris, plusieurs pétitions ont dénoncé comme inconstitutionnel le décret qui autorisait les travaux à faire pour la dérivation de ce cours d'eau. Mais le Sénat, à la suite d'un débat approfondi, a maintenu le décret.

Au point de vue du développement de nos relations commerciales, outre le traité avec l'Angleterre dont les premiers résultats ont été attaqués

au Corps législatif avec plus de passion que de justice par quelques députés, citons le traité conclu avec la Prusse, auquel la plupart des Etats du *Zollverein* ont adhéré, et la convention commerciale avec le royaume d'Italie, en cours de négociation. — Mentionnons encore les études relatives à la *propriété littéraire et artistique,* à laquelle nous consacrons un article spécial ; la création, sous les auspices de l'Impératrice, de la *Société du prince impérial*, dans le but de faciliter, à l'aide de prêts, l'achat des instruments, outils et matières premières aux travailleurs nécessiteux, et la publication du *recensement général*, document qui sera analysé et apprécié à la suite du présent article, après la partie statistique.

Questions extérieures. — La part plus ou moins directe que la France a prise aux événements extérieurs pendant cette période, se trouve indiquée dans l'article POLITIQUE GÉNÉRALE et dans les autres articles de ce volume consacrés aux diverses nations. Nous devons nous borner ici à de très-courtes appréciations.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'action du gouvernement français au dehors fut surtout modératrice. Elle a amorti, au moment où il semblait amener une collision, le différend entre le Danemark et la Confédération germanique à propos des duchés. Elle a contribué, pour une grande part à empêcher la guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, alors que la capture, par un bâtiment fédéral, des envoyés du Sud à bord d'un paquebot britannique, et l'irritation violente qu'elle avait produite chez nos voisins, faisaient considérer la guerre comme inévitable. Ce ne sont pas les seuls services que la France ait rendus à la tranquillité de l'Europe.

L'union des Principautés danubiennes que, plus qu'aucune autre puissance, elle a facilitée, a mis fin à une situation équivoque dont elle avait longtemps à l'avance prévu les dangers. Mais sa fidélité au principe de non-intervention a fait plus encore pour le maintien de la paix générale. Rien ne pouvait mieux prouver sa ferme intention de maintenir ce principe que la ligne de conduite qu'elle a tenue à l'égard de la Pologne, malgré ses sympathies pour ce malheureux pays, sympathies si chaleureusement exprimées au sein du Sénat et du Corps législatif par MM. Larabit et d'Ornano. La neutralité lui était plus facile dans le conflit américain sur lequel les opinions se partageaient. Le gouvernement français ne s'en est pas un seul instant départi. Il peut arriver, cependant, qu'il reconnaisse dans un temps plus ou moins prochain les États confédérés, si cet acte, conseillé déjà en Angleterre, paraît de nature à terminer une lutte dont l'humanité et les intérêts de l'Europe ont tant à souffrir.

Au milieu de ces graves questions, les difficultés survenues entre la France et la Suisse à la suite d'incidents qui ont eu lieu dans la vallée des Dappes perdent leur importance. Nous ne les mentionnons ici que comme un témoignage des dispositions peu bienveillantes à notre égard qui existent encore dans la Confédération helvétique. Mais il faut espérer que la modération du gouvernement français triomphera de ce mauvais vouloir auquel les excitations de la presse anglaise ne sont pas étrangères, et qu'une rectification de frontière obtenue par la voie diplomatique fixera définitivement le sort de la vallée des Dappes dont la possession, litigieuse depuis 1815, provoque chaque année quelques conflits entre les autorités des deux pays.

On a vu plus haut, par le vote des chambres sur les affaires italiennes, le double but que la politique française poursuivait en Italie. Si d'un côté il importait d'insister auprès de la cour de Rome pour la faire sortir de son immobilité et de sa résistance; d'un autre, il était nécessaire de contenir les impatiences immodérées des Italiens. Exciter à Rome et retenir à Turin, tel est le programme constamment suivi jusqu'à présent par notre gouvernement. En reconnaissant Victor-Emmanuel roi d'Italie, après la mort de M. de Cavour, il avait acquis un nouveau titre à la gratitude des Italiens; et à côté du bienfait, il pouvait placer le conseil; mais il ne voulait pas l'imposer. Peut-être ne trouva-t-il pas M. Ricasoli assez complétement dans ses vues, et sans cesser de servir les intérêts de la Péninsule auprès des cabinets étrangers, observa-t-il une plus grande réserve vis-à-vis de celui de Turin. Quoi qu'il en soit, depuis le remplacement, au mois de mars, du baron Ricasoli par M. Rattazzi, l'influence française s'est manifestée par des actes nombreux dont le plus considérable est sans contredit la reconnaissance du royaume italien par la Prusse et la Russie à la fin du mois de juillet. Ce résultat aurait-il été obtenu si M. Ricasoli était resté aux affaires? Il est au moins permis de croire qu'il eût été ajourné. Plus confiante dans la ligne politique du nouveau ministère, la France a pu agir avec plus d'efficacité. Au reste, en employant ses soins à faire reconnaître Victor-Emmanuel par les deux puissances du Nord, c'est sa propre cause qu'elle a indirectement servie; car l'Italie actuelle est en grande partie son œuvre, et l'Italie isolée, c'était la France isolée. Le jour où elles ont reconnu le nouveau régime italien, la Prusse et la Russie ont fait évidemment un pas vers la France.

La levée de boucliers de Garibaldi, en Sicile, suivit de près ce grand acte politique. Bien que l'ex-dictateur, dans des discours récents, eût attaqué l'empereur Napoléon avec une violence extrême, au sujet de la question romaine, on était loin de penser qu'il passerait aussi vite des paroles à l'action. Aussi l'émotion fut-elle très-vive en France, surtout parmi les partisans les plus déclarés de la cause italienne. Toutefois on put croire, dans le premier moment, qu'il s'agissait uniquement d'une

démonstration en faveur de Rome, et que, désavoué par Victor-Emmanuel, Garibaldi renoncerait à son entreprise. Mais son parti était irrévocablement pris : ni les instances de ses amis, ni la proclamation du roi ne devaient le faire céder. Après avoir occupé Catane sans coup férir, il débarquait le 24 août à l'extrémité méridionale de la Calabre pour soulever les populations, et marcher sur Rome à la tête de ses volontaires. C'etait un défi jeté à la France et au gouvernement italien. Ce dernier prit des mesures énergiques afin de faire respecter son autorité si étrangement méconnue, et le gouvernement français, de son côté, envoya des renforts à Rome. L'arrestation de Garibaldi, le 29 août, à la suite d'une rencontre dans laquelle il a été blessé, a mis fin à son expédition. On peut dire qu'elle était condamnée à l'avance. Quand bien même les troupes royales n'eussent pas suffi pour l'arrêter, elle serait venue échouer contre les troupes françaises préposées à la garde de Rome et du Saint-Père. Le plus léger doute à cet égard n'est pas permis. Aussi s'est-on préoccupé beaucoup moins en France de l'expédition elle-même que de ses conséquences.

Pour les uns, la conséquence forcée de l'entreprise de Garibaldi ne peut être que le maintien indéfini du *statu quo*, c'est-à-dire la prolongation de notre occupation. Selon les autres, au contraire, le mouvement garibaldien, quelque blâmable qu'il soit, ne saurait influer en rien sur les décisions du gouvernement de l'Empereur quant à la solution de la question romaine et motiver de sa part un nouvel ajournement de cette solution. Ces points de vue différents ont été discutés dans la presse avec une conviction des deux parts que n'a pu ébranler la note publiée au *Moniteur* le 24 août, le jour même du débarquement de Garibaldi à Melito : « Les journaux, est-il dit dans cette note, se « demandent, depuis quelques jours, quelle sera « l'attitude du gouvernement français en présence « des agitations de l'Italie. La question est telle« ment claire, que le doute semble impossible. « Devant d'insolentes menaces, devant les consé« quences possibles d'une insurrection démago« gique, le devoir du gouvernement français et « son honneur militaire le forcent plus que ja« mais à défendre le Saint-Père. Le monde doit « bien savoir que la France n'abandonne pas dans « le danger ceux sur lesquels s'étend sa protec« tion. » En s'exprimant d'une façon si catégorique sur l'attitude que lui dictaient les circonstances actuelles, le gouvernement évitait, comme on le voit, de se prononcer sur ses dispositions ultérieures pour le règlement de la question romaine. On comprend facilement cette réserve dont se prévalent peut-être à tort les partisans exaltés du pouvoir temporel. Ce n'est pas au moment où elle se devait tout entière à la défense du Saint-Père, que la France pouvait songer à lui demander des concessions : une pareille insistance, au jour du danger, eût diminué le mérite de la protection. Et d'ailleurs, c'étaient bien alors « les impatiences immodérées » qu'il fallait réprimer. L'expédition de Garibaldi a été un incident douloureux de la question romaine : mais elle n'était pas de nature à en précipiter le dénoûment soit dans un sens, soit dans un autre. Le gouvernement impérial s'était réservé de faire connaître, au moment opportun, les résolutions qu'il avait prises en ce qui concerne la question de Rome. La publication au *Moniteur universel* (25 septembre) d'une lettre de l'Empereur Napoléon, suivie de deux dépêches également importantes, l'une de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, et l'autre de M. de Lavalette, notre ambassadeur auprès de la cour pontificale (Voir ces documents parmi les pièces justificatives), a même été considérée, par beaucoup de personnes, comme un avertissement ayant pour but de préparer le public à l'évacuation prochaine de la ville éternelle par l'armée française qui l'occupe depuis quatorze ans.

Au Mexique l'honneur du drapeau français se trouve engagé aujourd'hui. Les détails que nous publions aux mots Politique générale et Mexique, nous dispensent de retracer les motifs et le but de l'expédition. La France y prit part sans arrière-pensée personnelle, uniquement pour venger ses griefs et assurer la sécurité de ses nationaux. Fût-elle imprévoyante en se lançant dans une entreprise lointaine, sans s'être préalablement entendue d'une manière complète avec ses alliés au sujet des éventualités qui pouvaient se présenter ? Comme elle, l'Espagne et l'Angleterre avaient des réparations à obtenir ; mais quels moyens emploierait-on ? Le débarquement opéré, fallait-il traiter le gouvernement de Juarez en ennemi, ou entrer en rapport avec lui? Se borner à l'occupation des ports ou marcher dans l'intérieur des terres? Peut-être ces points ne furent-ils pas suffisamment indiqués. De là l'hésitation des premières mesures qui devait aboutir, le 9 février, à la convention de Soledad hautement désavouée par le gouvernement français et désapprouvée par les cabinets de Madrid et de Londres. (Voir les pièces dans l'*Appendice.*)

A l'hésitation succéda, dans les conférences d'Orizaba, la divergence de vues. Chaque plénipotentiaire apportait sa politique, et ce désaccord, en présence des prétentions du gouvernement de Juarez, que l'attitude indécise des alliés à leur arrivée sur le sol mexicain avait encouragées, amena la rupture des conférences. Quelques jours après, les matelots anglais regagnaient leur bord, et le général Prim faisait embarquer les troupes espagnoles. La France prenait à elle seule avec des forces insuffisantes, tout le poids de l'expédition. On a blâmé sa résolution : mais quel misérable spectacle eût été donné à l'Europe si notre petite armée, à l'exemple des Anglais et des Espagnols, avait abandonné le Mexique sans obtenir une satisfaction sérieuse pour le passé, et des garanties

réelles pour l'avenir! Ce n'est pas seulement sa dignité que la France a sauvegardée, mais la dignité des nations européennes.

Sur qui doit retomber la faute de cette déplorable désunion? Les explications fournies au Corps législatif dans la séance du 26 juin dernier par M. Billault, déchargent à peu près l'Angleterre. Elle ne voulait pas, pour son compte, de marche dans l'intérieur : elle croyait qu'une simple démonstration suffirait à amener le gouvernement de Juarez à composition : elle ne pensait pas surtout que, quelque faible qu'il fût, les Mexicains, encouragés par la présence des troupes européennes, se déclareraient contre lui pour fonder un établissement monarchique. Mais ces diverses éventualités entraient dans les prévisions de l'Espagne; quant à la dernière même, les vues du cabinet de Madrid, ainsi que l'établit la correspondance diplomatique, dépassaient, avant la convention signée à Londres le 31 octobre 1861, entre les trois puissances, les idées du gouvernement français.

La nouvelle de cette funeste désunion produisit en France une impression fâcheuse. Toutefois, le résultat des premiers engagements avec les Mexicains, et celui surtout du combat des Cumbès, où, malgré les avantages d'une position presque inexpugnable, les généraux Zaragoza et Negrete furent complétement battus, faisait espérer la prise prochaine de Mexico, lorsque l'insuccès éprouvé, le 5 mai, par le général de Lorencez devant Puebla, démontra les difficultés de l'expédition. Toutes les mesures ont été promptement prises pour y parer; des renforts en nombre suffisant ont été expédiés au Mexique, et le général Forey, qui doit prendre le commandement en chef de l'armée expéditionnaire, s'est embarqué pour la Vera-Cruz dans les derniers jours de juillet. Les craintes que l'on pouvait avoir sur la petite armée du général de Lorencez, retranchée à Orizaba, se sont, au reste, dissipées: la défaite essuyée le 18 mai à Alculcingo par Zaragoza, qui voulait s'opposer à la jonction du général mexicain Marquez avec le corps expéditionnaire; l'échec aussi grave subi par lui dans la nuit du 13 au 14 juin, en avant d'Orizaba, sur le mont Borrego, d'où ses troupes ont été délogées par une poignée de Français, ont rassuré les esprits. Avant peu l'armée française sera assez forte pour reprendre sa marche sur Mexico et occuper cette ville. Il n'appartient pas à la France de prononcer la déchéance de Juarez, mais elle ne peut traiter qu'avec un gouvernement qui offre de solides garanties. Ce sera aux Mexicains à l'établir; peut-être se seraient-ils déjà déclarés sans le découragement que l'abandon de l'Angleterre et la défection de l'Espagne ont jeté dans leurs rangs. Le départ des troupes anglaises et espagnoles a semblé, en effet, un désaveu de la conduite de la France et donné une force momentanée à l'autorité de Juarez. La France n'entend pas imposer telle ou telle forme de gouvernement au Mexique : sans dissimuler qu'elle aurait vu avec faveur le choix de l'archiduc Maximilien pour le cas où l'établissement d'une monarchie serait décidé, elle n'a jamais voulu patroner aucune candidature. Ce qu'elle veut, pour répéter la déclaration de M. Billault, c'est « une satisfaction « militaire pour notre drapeau, une satisfaction « pécuniaire pour nos nationaux qui ont souffert; « une satisfaction diplomatique pour l'honneur de « notre gouvernement. Si elle ne peut les demander à un gouvernement sérieux et national, elle « se retirera après s'être fait justice elle-même. »

La conduite assez inexplicable de l'Espagne n'a pas laissé que de jeter une certaine froideur entre les cours de Paris et de Madrid, et peut-être, si la chose était à refaire, le cabinet espagnol tiendrait-il aujourd'hui une autre conduite. Le discours adressé à l'Empereur par le nouvel ambassadeur, marquis de la Havane, lors de sa réception aux Tuileries, le 13 août, atteste le vif désir du gouvernement de la reine Isabelle de rétablir les rapports sur l'ancien pied et d'entretenir de cordiales relations avec la France. On a remarqué qu'aucune allusion n'était faite dans ce discours au dissentiment relatif à la question mexicaine. L'Empereur, dans sa réponse, ne s'est pas cru obligé à la même réserve : « Depuis mon avénement au « trône, a-t-il répondu à l'ambassadeur, je n'ai « négligé, vous ne l'ignorez pas, aucune occasion « de témoigner à la reine d'Espagne ma vive sym- « pathie comme à la nation espagnole ma profonde « estime. J'ai donc été aussi surpris qu'affligé de la « divergence d'opinion survenue entre nos deux « gouvernements..... Il ne dépend que de la reine « d'Espagne, vous pouvez en donner l'assurance, « d'avoir toujours en moi un allié sincère, et de « conserver au peuple espagnol un ami loyal qui « souhaite sa grandeur et sa prospérité. » Ces paroles où le déplaisir du passé se joignait aux assurances les plus sympathiques, paraissent avoir causé une assez vive sensation à Madrid. Mais si elles ont éveillé quelques susceptibilités, la masse de la nation les a accueillies comme un témoignage des bonnes dispositions du gouvernement français qu'il importe tant à l'Espagne d'entretenir.

La France a obtenu en Cochinchine les justes réparations qu'exigeaient ses intérêts et sa dignité. L'empereur Tu-Duc a suivi l'exemple de l'empereur du Céleste-Empire, et conclu avec l'amiral Bonard un traité qui, outre une forte indemnité pécuniaire, nous livre trois provinces et nous autorise le libre exercice du culte chrétien dans l'empire d'Annam. Il est vrai que si nous sommes en paix avec le gouvernement chinois, nos soldats n'en restent pas moins sur le pied de guerre pour repousser les attaques des Taïpings. Dans le cours des mois d'avril et de mai quatre grandes villes fortifiées qu'occupaient ces rebelles ont été prises d'assaut par les Anglo-Français. A l'attaque d'une de ces places, le brave amiral Protet a trouvé la mort

sur la brèche. Mais il y a lieu de croire que ces hostilités ne se renouvelleront pas, et que nous n'aurons plus besoin de recourir à la force pour protéger la vie et les biens de nos nationaux. Débarrassés des soins de ces entreprises lointaines, le gouvernement français pourra consacrer toute son attention aux questions qui préoccupent l'Europe.

Parmi celles qui, dans ces derniers mois, ont pris une certaine gravité, nous devons citer les affaires de Servie et du Monténégro. Tour à tour suspendues et reprises, les hostilités entre les Monténégrins et les Turcs étaient devenues une véritable guerre d'extermination, à laquelle la diplomatie cherchait vainement à mettre fin. En Servie, l'animation contre les Turcs, provoquée par le bombardement de Belgrade, continue : une conférence s'était réunie à Constantinople pour la régler. La France, la Russie et, dit-on, la Prusse, appuyaient en partie, les réclamations du prince Michel, tandis que l'Angleterre soutenait les intérêts turcs qui, finalement, ont obtenu gain de cause sur les points principaux.

On peut voir dans cette tendance de la Prusse à se rapprocher de la politique française une conséquence de l'entrevue qui a eu lieu à Compiègne le 6 octobre dernier, entre l'empereur Napoléon et le roi Guillaume Ier. La France, dans cette période dont nous terminons l'analyse, comme dans les années précédentes, a été visitée par plusieurs souverains et princes de famille royale : le roi de Suède et son frère le prince Oscar, le roi et la reine des Pays-Bas, Saïd-Pacha, vice-roi d'Égypte. La présence d'un ambassadeur extraordinaire de l'empereur du Japon n'a pas causé une médiocre curiosité.

FRANCE (Statistique). — Sous ce titre, nous résumerons tous les faits historiques de quelque importance qui concernent notre pays, en renvoyant, pour un certain nombre, aux études spéciales dont ils ont été l'objet dans ce recueil. Le lecteur trouvera ainsi réunis, dans un seul et même exposé, tous les documents qu'il peut avoir besoin de connaître, et, d'après les publications officielles les plus récentes, la situation économique, morale et sociale de la France.

Territoire. — Il comprenait avant la guerre d'Italie une superficie de 53,027,895 hectares ; celle de la Savoie et de l'ancien comté de Nice étant évaluée à 1,271,688 h. (dont 431,715 pour la Haute-Savoie, 575,920 pour la Savoie et 264.053 pour le comté de Nice), c'est un total, pour l'Empire, de 54,299,583 h., ou 542,996 kil. carrés (Voir au mot Cadastre pour les diverses natures de cultures que comprend la superficie de l'ancienne France. — Voir aussi le mot Morcellement). Voici ses moyens de communication : I. *Routes de terre.* — En 1854, les *routes impériales*, au nombre de 634, avaient une étendue de 36,038 kil. et en 1859 de 36,150 kil. ; la circulation diurne moyenne qui était, en 1854, de 245 colliers ou chevaux attelés, paraît donc avoir augmenté depuis, malgré l'extension rapide du réseau ferré. — En 1854, sur 36,038 kil., 3,388 kil. étaient entretenus en pavés ; 32,130 en empierrement et 520 se trouvaient en lacune. Il restait, à cette date, à rectifier 56 kil. en pavé et 4,486 kil. en empierrement. — On comptait la même année 1,694 *routes départementales*, ayant une longueur totale de 45,627 kil., dont 38,787 à l'état d'entretien, 3,566 à l'état de réparation et 3,275 à terminer. — Les *routes stratégiques* s'étendaient sur une longueur de 1,468 kil. — Les *chemins vicinaux*, au nombre de 266,000 environ, se développaient, en 1860, sur un parcours de 564,843 kil., dont 76,725 pour les chemins de grande communication, 62,298 pour ceux d'intérêt commun et 425,820 pour les chemins ordinaires. — II. *Routes d'eau.* Elles comprenaient, en 1854, 144 rivières navigables (8,818 kil.) et 97 canaux (4,715 kil.) ; en tout, 241 cours d'eau (13,533 kil.). — III. *Routes de fer.* Leur longueur totale exploitée, au 30 juin 1862, était de 10,460 kil., dont 7,004 pour l'ancien et 3,456 pour le nouveau réseau. A la fin du semestre précédent (31 décembre 1861), le total exploité n'était que de 10,097 kil., dont 6,300 à double voie et 3,797 à simple voie. — L'ensemble des voies de communication en France représente, en ce moment, une longueur totale de 671,000 kil., soit 1 kil. 240 m. par kil. carré. — *Postes et télégraphes.* — 1° *Postes.* Le nombre total des lettres, de 126,480,000 en 1847, avant la réforme du tarif postal, s'est élevé, en 1861, sous le régime de la taxe à 20 cent., à 274 millions. En 1847, le rapport des lettres taxées aux lettres affranchies était comme 90 à 10. En 1861, ce rapport était en sens exactement inverse (10 à 90). Le produit brut de 32,186,156 fr. en 1849, date de la première application de la taxe à 20 cent., s'est élevé à 55,600,000 fr. en 1861. Le nombre des lettres chargées, qui n'avait été que de 176,000 en 1847, a atteint 1,729,036 en 1860. Celui des journaux, imprimés de toute nature, échantillons et papiers d'affaires, de 94,622,300 en 1850, a monté, sous l'influence de l'abaissement du droit (loi du 25 juin 1856), à 189 millions en 1861. Il a été envoyé par la poste des mandats pour une somme de 427,338,800 fr. en 1860 et de 521,860,670 fr. en 1861 ; — 2° *Télégraphes.* En 1860, on comptait en France 21,079 kil. de lignes (16,049 en 1857) et 364 stations (240 en 1859). Au 1er janvier 1862, l'administration disposait de 24,665 kil. et 454 stations (non compris 600 stations de chemin de fer pour le service des compagnies). Le nombre total des dépêches a été de 711,652 en 1860 (598,701 en 1859). En 1862, sous le régime de la taxe uniforme (applicable depuis le 1er janvier), il s'est élevé, pour le premier semestre, à 585,642 pour les dépêches à l'intérieur (321,334 en 1861) et à 105,957 pour le service international (83,648 en 1861) ; c'est un accroissement,

pour les deux catégories, de 286,617. Comme produit, l'ensemble des deux services a donné une augmentation de 203,919 fr. (3,802,813 en 1862 et 3,608,208 en 1861). En 1860, le produit total pour l'année entière avait été de 4 millions 144,082 fr. (V. pour les détails l'article TÉLÉGRAPHIE).

Population. — Au 1er juin 1861, la population de la France s'élevait (officiellement) à 37,382,225 individus ou à près de 70 par kil. carré (Voir, à la la suite de cet article, celui que nous consacrons à POPULATION). — En 1860, le relevé de l'état civil a donné les résultats ci-après (arrondissement de Grasse non compris) : on a constaté 955,580 naissances (488,952 garçons et 466,578 filles), dont 886,306, légitimes et 69,274 naturelles (ou 7,25 p. 100). Dans ce nombre ne figurent pas 46,520 décédés avant la déclaration de naissance, ou enfants morts-nés (27,836 garçons et 18,684 filles). Les décès se sont élevés à 780,885 (393,060 du sexe masculin et 387,325 du sexe féminin) ou 1 sur 47 habitants. L'excédant des naissances sur les décès a été de 174,695, soit un accroissement de population de 0,46 ou près de 1/2 p. 100. 18,809 personnes ont émigré en 1057, 13,813 en 1858, et 9,164 en 1859. — *Armée.* — I. *Armée de terre.* L'effectif moyen entretenu sous les drapeaux en 1860 a été de 474,095 hommes (540,035 en 1859). Au 1er janvier 1861, l'effectif montait à 467,009 soldats, dont 366,933 à l'intérieur, 66,432 en Afrique, 19,428 à Rome, 7,043 en Chine, 7,173 en Syrie. La réserve, à la même date, était de 152,197, dont 107,471 ayant déjà servi. C'est un effectif général de 619,206 hommes. 306,314 jeunes gens ont été inscrits sur les tableaux de recrutement et les listes de tirage de 1859; soit un millier de plus environ qu'en 1858 ; sur ces 306,314 jeunes gens, il a été pris, conformément à la loi, un contingent de 100,000 hommes, dont 5,100 hommes pour l'armée de mer et 94,900 pour l'armée de terre. (V. ARMÉE). — II. *Armée de mer.* — Il a été entretenu, en 1860, 284 bâtiments *armés*, dont 23 vaisseaux, 1 frégate cuirassée, 35 frégates, 22 corvettes, 97 bricks et avisos, 22 bâtiments légers, 25 canonnières et chaloupes canonnières, 59 transports. Sur ces 284 bâtiments, 128 étaient à hélice, 80 à roues, 76 à voiles. Il a, en outre, été entretenu, mais non armé, 13 bâtiments à hélice, dont 6 vaisseaux, 1 frégate cuirassée, 1 frégate non cuirassée, 2 batteries flottantes, 3 canonnières et chaloupes canonnières, et 4 bâtiments à roues (1 frégate, 3 avisos). Il faut ajouter à cette force 2 bâtiments-école, 92 bâtiments en réserve, 46 bâtiments dits de *servitude* et 1 pénitentier flottant. L'effectif moyen des hommes embarqués en 1860 a été de 39,970 hommes. (V. MARINE.)

Police armée. — Les corps armés préposés au maintien de l'ordre à l'intérieur comprennent environ 500,000 gardes nationaux, 18,634 gendarmes (au 31 décembre 1860), 33,779 gardes champêtres, 31,095 gardes particuliers. D'autres corps armés sont encore employés au maintien de certains intérêts de l'État, ce sont les gardes forestiers et gardes pêche (9,212), et les douaniers (25,392). Les corps des sergents de ville, dans les principales villes de France, ne figurent pas dans les nombres ci-dessus.

Finances. — La loi de finances du 28 juin 1861 a arrêté ainsi qu'il suit le budget de l'exercice courant. Les dépenses *ordinaires* ont été évaluées à 1,902,534,031 fr.; les dépenses *extraordinaires* à 67,235,000 francs; les recettes *ordinaires* à 1,938,236,665 fr.; les recettes *extraordinaires* à 35,833,363 francs. D'après ces estimations, le budget de 1862 devait se solder par un boni de 4,300,997 francs. Aux termes de la loi de finances du 22 juillet 1862, le résultat du budget ordinaire de 1863 se résume en une dépense de 1,721,581,077 francs, et en une recette de 1,729,941,118 francs, et se solde par un excédant de recettes 8,360,041 francs. Le capital de la dette publique a progressé ainsi qu'il suit dans les cinq dernières années : 8,031.992,457 francs en 1857; 8,422,096,778 fr. en 1858; 8,593,288,155 fr. en 1859; 9,334,012,005 en 1860; 9,718,276,914 fr. en 1861. (V. BUDGET.)

Commerce. — Le commerce *général* de la France avec ses colonies a été en valeurs *officielles* (évaluées en millions de francs), pour l'*importation*, de 2,148,2 en 1859; 2,372,4 en 1860, et 2,719,9 en 1861; en valeurs *actuelles*, de 2,354,8; 2,657,3, et 3,087,1; à l'*importation* de 2,755,6; 2,949,4; 2,615,3 en valeurs *officielles;* de 3,057,1; 3,147,5; 2,661,2 en valeurs *actuelles*.

Ces chiffres concernent le commerce général, c'est-à-dire transit compris; quant au commerce *spécial*, il a été pour les mêmes années, à l'importation (métaux précieux non compris), de 1,404,0; 1,585,0; 2,018,2 en valeurs officielles, et de 1,640,7; 1,897,3; 2,442,4 en valeurs actuelles.

Le mouvement des métaux précieux (commerce spécial) a été, à l'importation, de 726,8 en or, et 210,5 en argent en 1859; de 470,5 et 130,6 en 1860; de 244,0 et 172,2 en 1861. — A l'exportation, de 187,7 et 382,1 en 1859; 158,8 et 287,8 en 1860; de 267,8 et 231,0 en 1861.

Industrie. — Deux enquêtes industrielles ont été faites par les soins de l'administration, la première en 1844, la seconde en 1861. Les résultats de cette dernière n'ont point encore été publiés. En 1844, 71,164 établissements (Paris non compris) employaient pour 2,924 millions 1/2 de francs de matières premières, et produisaient une valeur de 4,160 millions 1/2 de francs. En 1847, Paris comptait 325 industries et 64,816 industriels occupant 204,185 ouvriers. La valeur de leur production la même année, était estimée à environ 1,500 millions. C'est pour la France entière, une valeur approximative de 5,660 millions. Cette valeur ne

comprend que la grande industrie ou l'industrie manufacturière proprement dite ; elle ne tient aucun compte de la petite industrie ou industrie des métiers. (V. les articles INDUSTRIE (*revue de l'*) et MINES.)

Agriculture. — En 1852 (date de la dernière enquête agricole, et type d'une bonne année moyenne) les superficies emblavées se répartissaient ainsi qu'il suit entre les diverses céréales. Le froment avait occupé une sole de 6,984,772 hecta. et produit une quantité de 95,262,497 hectol.; le méteil, 572,985 hecta., et 8,170,564 hectol. le seigle, 2,193,230 et 25,234,884 ; l'orge, 1,040,831 et 17,130,136; le sarrasin, 709,128 et 8,469,788; le maïs et millet, 601,997 et 8,334,581 ; l'avoine, 3,262, 605 et 61,694,871 ; la production céréale avait donc occupé en 1852, une superficie de 15,365,548 hecta. et donné un rendement total de 224,297,321 hectol. valant : pour les grains, 2,614,166,702 fr., pour la paille, 595,726,018 fr. Parmi les autres produits, la pomme de terre avait été cultivée sur 829,297 hecta. et avait produit, à 70 hectol. par hectaer seulement, 58,050,790 hectol.; les légumes secs, 456,612 hect. et environ 6 millions d'hectol. ; la betterave, 111,360, et 82,294,400 les racines et légumes divers, 249,043 et 46,321,998; les graines oléagineuses, colza, navette, œillette, 250,019, et 3,500,266; les cultures textiles : chanvre, 125,357 et 940,175, en graine, 894,874 quint. mét. en filasse; lin, 80,336 et 562,352, en graines, 337,411 quint. mét. en filasse; le houblon, 8,865 et 2,829,117 kil. Les jardins de rapport occupaient uñe superficie de 35,736 hecta. et avaient produit une valeur de 38,541,502 fr. Les autres cultures avaient une étendue de 94,056 hecta. et la valeur de leur produit était portée à 84,502,363 fr.

La valeur totale brute de la production agricole proprement dite est évaluée pour la même année à 5,637,368,151 fr. y compris les fourrages et les cultures arborescentes autres que les bois et forêts. En 1840, date de l'enquête précédente, cette valeur n'était que de 4,025,677,727 fr.

En 1852, on comptait en France le nombre d'animaux de ferme ci-après : 10,093,737 (9,936,538 en 1840) bêtes à cornes; 33,281,592 (32,151,430 en 1840) bêtes à laines; 5,246,403 (4,910,721 en 1840) porcs; 1,337,940 (964,300 en 1840) boucs, chèvres et chevreaux; 2,866,054 (2,818,496 en 1840) chevaux, juments et poulains; 315,831 (373,841 en 1840) mules et mulets. La valeur totale de ces animaux était de 2,780,963,400 (1,870,572,309 en 1840). Le produit total annuel brut des animaux de ferme, (ruches d'abeilles comprises au nombre de 1,956,241) était en 1852, de 2,716,500,483 fr. et en 1840 (abeilles non comprises) de 767,251,851 fr. (V. AGRICULTURE.)

En 1852, la valeur d'un certain nombre de produits industriels dérivés immédiatement de l'agriculture a été de 64,865,890 fr. (59,050,150 fr. en 1840) pour l'eau-de-vie ; de 63,397,212 fr. (58,035,735 fr. en 1840) pour la bière; de 47,195,793 (84,422,137 fr. en 1840) pour le cidre; de 116,425,268 fr. pour l'huile de colza ; de 28,701,126 fr. pour l'huile d'olive ; de 14,288,398 fr. pour l'huile de noix ; de 65,990,472 fr. pour la soie. En tout, pour les produits de cette nature, 400,363,569 fr.

Assistance publique (V. ce mot). — *Prévoyance*, (établissement de). (V. ce mot).

Instruction publique. — 1° *Enseignement supérieur.* En 1860, le nombre moyen des élèves qui ont suivi les cours des facultés de théologie ont été de 242. Ces facultés ont décerné 38 diplômes de bachelier, 8 de licencié, 3 de docteur, en tout 49 diplômes. — Les cours des facultés de droit ont été suivis par 3,215 élèves en moyenne. Ces facultés ont délivré 93 certificats de capacité, 892 diplômes de bachelier, 765 de licencié, 58 de docteur ; en tout 1,808. — 1,565 élèves en moyenne ont fréquenté les écoles de médecine ; 351 ont reçu le diplôme de docteur ; 22 celui d'officier de santé; 144 le certificat d'aptitude de sage-femme; en tout 517 diplômes ou brevets. — Les facultés des sciences ont donné l'enseignement supérieur à une moyenne de 205 élèves et ont délivré 2,092 diplômes de bachelier, 104 de licencié, 10 de docteur; en tout 2207. — Ce sont les facultés des lettres qui ont vu le plus grand nombre d'élèves recevoir leur enseignement (3,179). Elles ont délivré 2,505 diplômes de bachelier, 77 de licencié, 9 de docteurs; en tout 2,591.

Les écoles supérieures de pharmacie ont reçu 224 élèves, et décerné 84 diplômes de pharmacien et 60 certificats d'herboriste. — Les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie (11,051 élèves) ont délivré 80 diplômes d'officier de santé, 138 de pharmacien de deuxième classe, 314 certificats de sage-femme de deuxième classe, 22 certificats d'herboriste de deuxième classe ; en tout 554 diplômes ou certificats. Enfin les écoles préparatoires (50 élèves) ont délivré 17 certificats de capacité.

2° *Enseignement secondaire.* — En 1860, les 82 lycées impériaux ont reçu 28,213 élèves (26,709 en 1859) ; les 245 collèges communaux environ 30,000 (28,219 en 1856). En 1854, 1081 établissements libres donnaient l'enseignement secondaire, savoir : 825 maisons laïques à 42,462 élèves, 256 maisons ecclésiastiques à 21,195, ensemble 63,657 élèves. Mais sur ce dernier nombre 4,305 suivaient les cours des lycées et colléges, et 59,352 recevaient l'instruction dans l'intérieur des établissements. On peut donc évaluer à 117,565 le nombre de jeunes gens en France qui recevaient dans les écoles publiques, une instruction supérieure à celle que donnent les écoles primaires.

3° *Enseignement primaire.* — En 1860, 63,232 écoles primaires, tant de garçons que de filles ou

mixtes, tant publiques que privées, ont été fréquentées, en hiver, par 4,225,000 enfants. Un tiers en 1851, deux tiers en 1860 de ces enfants étaient admis à titre gratuit. Le taux moyen de la rétribution des élèves payant s'est accru d'un sixième de 1851 à 1859. Ainsi les familles qui avaient fait, sans cette rétribution, un sacrifice de 8,747,408 fr. en 1851, y ont ajouté 2,770,794 fr. en 1859. La moyenne de l'accroissement annuel des enfants dans les écoles primaires dans ces 20 dernières années, est de 40,000 environ. Enfin 2,865 salles d'asile recevaient, en 1860, 314,196 petits enfants.— Pour les lois nouvelles et les réformes introduites dans l'enseignement. (V. INSTRUCTION PUBLIQUE).

Justice. — Le nombre des procès devant les juridictions civiles appelle l'attention à plusieurs points de vue. Leur diminution, si elle est constatée, témoigne de la diffusion des principes généraux du droit et des progrès de l'esprit de conciliation. La stastistique des causes des litiges signale en outre celles des dispositions du droit civil qui provoquent le plus de constestations et appellent sous ce rapport l'intervention législative. Enfin selon que l'arriéré ou le nombre des affaires restant à juger à la fin de chaque année, s'élève ou s'abaisse, le gouvernement reconnait que le personnel des juges est ou non en rapport avec les besoins de la justice. — *Cour de cassation.* La moyenne annuelle des pourvois formés devant la cour suprême a été de 622, dans la période décennale 1851-1860. Elle avait été de 571, 580 et 691 dans les trois périodes décennales antérieures. Le plus grand nombre de ces pourvois est dirigé contre des arrêts des Cours impériales. Sur 1,000 de ces arrêts ainsi déférés à la Cour, de 1851 à 1860, 839 ont été maintenus, 161 cassés. — *Cours impériales* (au nombre de 27). Le nombre des procès devant cette juridiction (inscrits pour la première fois au rôle) a oscillé ainsi qu'il suit, dans les 4 dernières périodes décennales : 10,808 de 1821 à 1830; 10,693, de 1831 à 1840; 10,369, de 1841 à 1850; 10,060 de 1851 à 1860. La diminution est de 7,5 p. 100; mais par suite de circonstances dont le détail ne saurait trouver place ici, cette diminution n'est qu'apparente, les variations, d'une période à l'autre ayant été en réalité peu sensibles. En joignant aux procès nouveaux les affaires restant à juger des années précédentes et réinscrites par des raisons quelconques, on a un total moyen annuel de 15,603 litiges pour la dernière période, de 16,884 de 1841 à 1850, de 20,000 de 1831 à 1840. De 1851 à 1860, sur 1,000 affaires, il en a été jugé 420 dans les 6 premiers mois de l'inscription au rôle, et, de 1841 à 1850, 356 seulement. Sur 1,000 appels portés devant ces cours, de 1851 à 1860, 680 ont été confirmés et 320 annulés en matière civile ; 699 confirmés et 301 annulés en matière commerciale. La période précédente présente à peu près les mêmes rapports.

Tribunaux civils de première instance. — Le nombre moyen annuel des affaires inscrites pour la première fois au rôle de ces tribunaux (qui sont au nombre de 361), a été de 115,266, de 1821 à 1830; de 123,250 de 1831 à 1840; de 118,658, de 1841 à 1850; et de 111,878 seulement de 1851 à 1860. A ces chiffres, il faut joindre : 1° les affaires non inscrites et portées directement devant le tribunal (46,345, de 1841 à 1850 et 49,276, de 1851 à 1860); 2° les affaires restant à juger de l'année précédente (35,650 en moyenne, de 1851 à 1860); 3° les affaires réinscrites après radiation (8,054 de 1851 à 1860); 4° les affaires reportées à l'audience sur opposition à des jugements par défaut des années antérieures (1,724); on a ainsi un total moyen annuel pour la dernière période, de 206,582 affaires. Le nombre moyen annuel des affaires inscrites, terminées de 1851 à 1860, a été de 123,921, dont 62,526 (505 sur 1000), par des jugements contradictoires, 29,272 (236 sur 1,000) par défaut, et 32,123 (259 sur 1,000) par radiation. Ces proportions sont à peu près les mêmes dans les trois périodes précédentes. Seul, le nombre des radiations par désistement ou transaction s'est accru. Les jugements de ces tribunaux ont été frappés d'appel dans la proportion de 138 sur 1000. Le nombre des affaires restant à juger à la fin de chaque année, de 281 sur 1,000, le 31 décembre 1841, est descendu à 251 fin 1860. — *Justice commerciale.* Elle est rendue, en France, par 389 tribunaux, dont 216 tribunaux spéciaux et 173 tribunaux civils, ces derniers suppléant les premiers dans les arrondissements où les affaires commerciales sont peu nombreuses. Le nombre moyen annuelle des affaires commerciales a été de 104,736, de 1831 à 1835; de 151,019 de 1836 à 1840; de 181,199 de 1841 à 1845; de 212,801, de 1846 à 1850; de 176,422, de 1851 à 1855; et de 230,840, de 1856 à 1860. Cet accroissement est le signe certain du vaste développement des transactions commerciales dans notre pays. Par suite de la rapidité avec laquelle les affaires commerciales s'expédient, quatre centièmes seulement du nombre total restent à juger à la fin de l'année. La liquidation des faillites joue un rôle considérable dans les travaux des tribunaux du commerce. Le total moyen annuel de celles qu'ils ont eu à régler de 1841 à 1861, a oscillé ainsi qu'il suit : 7,654 de 1841 à 1845; 10,275, de 1846 à 1850; 9,153 de 1851 à 1855; et 10,552, de 1856 à 1860. Sur 26,908 faillites terminées, de 1851 à 1860, par concordat ou liquidation d'union, 2,510 (93 sur 1,000) n'ont donné aucun dividende aux créanciers chirographaires; 5,508 (205 sur 1,000) ont produit moins de 10 p. 100; 10,982 (408 sur 1,000) ont produit de 11 à 25; 5,986 (222 sur 1,000) de 26 à 50; 911 (34 sur 1,000) de 51 à 75; 1,011 (38 sur 1,000) de 75 à 100. En ajoutant 543 faillites dont le dividende n'a pu être indiqué par suite d'abandon d'actif, avant la loi du 17 juillet 1856, on trouve

que les 27,451 qui ont été terminées dans cette période avaient un passif de 1,376,868,157 fr. et un actif de 444,181,964 fr. seulement. — *Tribunaux de justice de paix* (au nombre de 2,863). Le nombre des affaires portées en conciliation devant ces tribunaux, en vertu soit de l'art. 17 de la loi du 25 mai 1838, soit des art. 48 et suiv. du C. P. C., ont suivi le mouvement ci-après : 836,036 de 1841 à 1845 ; 1,116,593 de 1846 à 1850 ; 1,445,769 de 1851 à 1855 ; 1,982,429 de 1856 à 1860. Le nombre moyen annuel des affaires qu'ils ont eu à *juger*, a été, dans les mêmes périodes, de 671,331 ; 590,564 ; 526,085 ; 431,270. Cette forte diminution s'explique par le progrès sensible des conciliations. Le nombre des affaires qu'ils ont jugées a été de 661,962 ; 581,184 ; 516,883 ; 423,258. On retrouve ici la même célérité que devant la justice consulaire. — *Prud'hommes.* Les conseils des Prudhommes (au nombre de 75 en 1860, répartis entre 44 départements) connaissent des contestations qui s'élèvent entre les marchands, fabricants, chefs d'atelier, contre-maîtres, ouvriers, compagnons et apprentis ; 82 seulement ont fonctionné de 1851 à 1860. Dans cette période, 45,368 affaires ont été portées devant eux en *bureau particulier*, pour y subir le préliminaire de la conciliation ; sur ce nombre, 7,666 (17 p. 100) ont été renvoyées au *bureau général*, pour y être jugées, sur le refus des parties de s'arranger ; mais 5,024 de ces dernières ont été retirées avant la décision des conseils en bureau général qui n'ont eu à juger que 2,642 litiges. Les Prud'hommes statuent aussi sur les infractions à la police intérieure des ateliers qui leur sont déférées. Ils n'ont rendu que 158 jugements en cette matière, de 1851 à 1860, soit 16 par année en moyenne. — *Assistance judiciaire* (loi du 21 janvier 1861). Il existe près de chaque tribunal civil de chaque cour impériale et de la cour de cassation un bureau chargé de statuer sur les demandes d'assistance judiciaire. Les 361 bureaux du premier degré ont reçu de 1851 à 1860, 96,792 demandes (9,679 par année moyenne) et ont eu à statuer sur 72,320 dont ils ont admis 39,633 (548 sur 1,000) et rejeté 32,687 (452 sur 1,000) ; 619 étaient encore soumises à leur examen au 2 décembre 1860. Les bureaux des Cours impériales ont été saisis de 3,179 demandes (318 par année moyenne) et en ont accueilli la moitié. — *Contrainte par corps.* De 1851 à 1860, elle a été exercée contre 18,051 débiteurs, dont 17,051 hommes et 1000 femmes (16,559 français et 1,492 étrangers). C'est une moyenne annuelle de 1,805 ; elle n'avait été que de 1,587 débiteurs de 1851 à 1855 ; de 1856 à 1860, elle a atteint le chiffre de 2,023. (Voir dans le précédent *Annuaire*, ASSISTANCE JUDICIAIRE et CONTRAINTE PAR CORPS).

Nous venons d'analyser les principaux éléments de la condition morale et matérielle de la France. Cette courte esquisse a dû suffire pour montrer qu'à tous les points de vue, la France marche d'un pas ferme et résolu dans la voie du progrès.

A. LEGOYT.

FRANCE. — POPULATION et RECRUTEMENT. — La première *estimation* officielle de la population en France remonte à la fin du XVIIe siècle. Elle a été faite par les intendants, de 1694 à 1700, en exécution d'une instruction ministérielle très-volumineuse, par laquelle le gouvernement de cette époque prescrivit la plus vaste enquête qui eut encore été faite jusque-là sur la situation économique d'un grand pays. Population, industrie, agriculture, voies de communication, cours d'eau, jusqu'aux mœurs et aux usages, rien ne fut oublié dans le programme préparé à cette occasion. Vauban, à qui on l'attribue, a recueilli dans sa *Dixme royale* le résultat des évaluations des intendans, qu'il porte à 19 millions d'habitants, non compris la généralité de Bourges, en faisant remarquer que la population a notablement diminuée par le fait des guerres, des disettes et de la *sortie des réformés*. Vers le milieu du XVIIIe siècle, on voit se produire, en l'absence d'un nouveau démembrement ou plus exactement d'une nouvelle évaluation officielle, les conjectures les plus hasardées sur le chiffre réel de la population de la France. Mais, presque partout, l'idée s'est généralement répandue qu'il a subi une diminution considérable. Le marquis de Mirabeau, l'*Encyclopédie*, Hubert, Montesquieu lui-même, soutiennent la thèse, tout-à-fait conjecturale, d'un mouvement de dépopulation, non-seulement en France, mais encore dans le reste de l'Europe. Seul tout d'abord, Voltaire, au nom du simple bon sens, soutient, dans l'*Homme aux quarante Ecus*, que le chiffre de Vauban s'est plutôt accru qu'il n'a diminué. Plus tard, l'abbé Expilly, un des plus anciens et des plus estimables statisticiens français, soutient, à la suite du dépouillement des registres des paroisses dans un certain nombre de généralités, que la France a au moins 21 millions d'habitants. Plus tard, il se déclare autorisé par de nouvelles recherches à porter cette évaluation à 21,821,881. Le financier Forbonnais partage son avis et y joint l'argument tiré de l'accroissement des rôles des gabelles. Buffon, expliquant à la France entière, en 1776, le rapport des décès à la population qu'il a trouvé dans les paroisses de la principauté de Montbard, veut qu'elle ait, à cette date, 21,672,877 habitants. Moheau, qui a eu communication de la moyenne annuelle des naissances pour le royaume entier, pendant une période de cinq ans, en déduit (d'après le rapport de 25 habitants pour 1 naissance) une population de 23,687,400 âmes. Le chevalier Des Pommelles va plus loin : d'après des dépouillements de registres paroissiaux dans toutes les généralités, il affirme que la France a au moins 25 millions d'habitants. En 1775, Necker, multipliant par 31 le nombre annuel des décès (780,049), attribue à la France 24,181,519 habitants, et plus

tard, il croit pouvoir élever ce chiffre à 24,802,580. En 1789, Bonvalet-Desbrosses le porte à 27,957,165 dont 20,645,335 dans les campagnes, et 7,311,832 dans les villes. Lavoisier, en 1790, l'arrête à 25 millions, dont 8 dans les villes. Enfin, pour n'oublier aucune des évaluations les plus connues, Arthur Young, dans ses *Voyages en France*, croit pouvoir le fixer à 26,246,915 (moins la Corse et le Vaucluse).

Le premier dénombrement *réellement effectué* dont nos archives aient conservé la trace, remonte à la première année de ce siècle. Neuf lui ont succédé depuis. Leurs résultats (armée comprise), sont consignés dans le tableau ci-après et s'appliquent aux 86 anciens départements :

Ann.	Population.	Accroissem. absolu.	Accroissement pour 100 — Pour la période entière.	Accroissement pour 100 — Par an.	Habitans par kilomèt. carrés.
1800	27,349,003	»	»	»	»
1806	29,107,425	1,758,422	6.43	1.20	51.57
1821	30,461,875	1,354,450	4.65	0.31	54.89
1831	32,569,223	2,107,348	6.92	0.69	57.44
1836	33,540,910	971,687	2.98	0.60	61.42
1841	34,340,178	799,268	2.38	0.48	63.25
1846	35,400,486	1,060,308	3.09	0.62	64.76
1851	35,783,059	382,573	1.08	0.22	66.76
1856	36,039,364	256,305	0.72	0.14	67.46
1861	36,755,871	716,507	1.99	0.40	69.35

L'accroissement total, depuis 1801, est de 9,406,868 ; c'est 34 pour 100 pour la période entière, et 0,57 ou un peu plus de 1/2 pour 100 par an. Si cette proportion (qui d'ailleurs, comme on le voit, a diminué à peu près constamment depuis 1831) se maintenait, la population de la France doublerait en 122 ans. Dans le même intervalle, le progrès de la population, constaté par l'excédant des naissances sur les décès, a été de 9,525,869. La presque identité de ces deux chiffres est très-remarquable ; elle témoigne, d'une part, de l'exactitude relative de nos recensements ; de l'autre, de la balance qui paraît s'établir entre nos émigrations et nos immigrations.

Le dénombrement de 1861 appelle particulièrement l'attention. On a, en effet, encore présent à l'esprit la vive polémique provoquée par les résultats de celui de 1856. Ces résultats, peu favorables il est vrai, mais qu'expliquaient suffisamment les pertes de la guerre de Crimée, le choléra de 1854-55, une cherté très-sensible et prolongée, ces résultats, disons nous, servirent de texte aux plus sombres prophéties sur l'avenir de la France. On agita surtout très-vivement la question de savoir si notre pays n'était pas en pleine décadence, si déjà notre aptitude militaire n'était pas compromise ; enfin, si notre race ne présentait pas les symptômes d'une véritable dégénérescence. Ce que cette polémique eut de fâcheux, c'est qu'elle fut lue, reproduite, commentée et acclamée à l'étranger, naturellement heureux de cette humiliation infligée à la France par des Français. Le recrutement de 1861 était donc impatiemment attendu, par les uns, dans la pensée d'y trouver la confirmation de leurs sombres prévisions sur les prochaines destinées du pays ; par les autres, avec l'espoir, au contraire, qu'il leur infligerait un énergique démenti. Ces derniers ont eu raison, non pas peut-être dans la mesure qu'ils auraient désirée, la guerre d'Italie et les nombreuses épidémies de 1858 et 1859 ayant troublé plus ou moins sensiblement le mouvement normal de la population, mais dans des conditions suffisantes pour rassurer complètement ceux qui, comme nous, croient à la vitalité profonde, à la force, à la durée de la race d'élite qui peuple notre sol.

Le dénombrement de 1861 n'a pas seulement signalé, dans la dernière période quinquennale, un accroissement notable de population, il a mis, en outre, en lumière des faits économiques et sociaux dignes du plus sérieux examen. C'est ainsi qu'il a indiqué au moins un temps d'arrêt dans les brusques et fortes migrations intérieures que celui de 1856 avait révélées. Il a confirmé de précédentes observations sur un mouvement de population très-caractérisé dans un certain nombre de départements de la région montagneuse de la France. Enfin, il a fourni de nouvelles et concluantes données sur l'attraction énergique, soutenue, que certaines zones, surtout les zones industrielles et commerciales, exercent sur la zone agricole.

Dans la courte étude qui va suivre, nous rapprocherons les résultats des quatre derniers *census* (1846, 1851, 1856, 1861), les seuls qui, par la similitude du mode d'enquête, se prêtent à une comparaison satisfaisante. Nous ne nous occuperons d'ailleurs que de la population *civile*, les fréquentes variations de l'effectif de l'armée et les changements de garnison apportant, dans le mouvement des populations locales, un élément de perturbation qu'il importe d'éliminer. Enfin, nos observations ne porteront que sur les anciens 86 départements, sauf à consacrer une notice spéciale aux territoires nouvellement annexés.

L'accroissement de la population civile des 86 départements avait été *officiellement* de 319,883 de 1846 à 1851, et seulement de 209,135 de 1851 à 1856 ; il s'est élevé à 670,506 de 1856 à 1861. Si nous tenons compte de l'armée (distraction faite de la portion afférente aux territoires annexés), nous trouvons que la population totale de la France, qui était de 35,400,486 en 1846, de 35,783,170 en 1851, et de 36,039,364 en 1856, s'élevait, au 1er juillet 1861, à 36,755,871. C'est une augmentation apparente de 716,507 ; nous disons *apparente*, car il importe de la réduire de toute la portion de l'armée d'Orient que nous croyons avoir été omise en 1856 (100,000 hommes environ), et par conséquent de l'abaisser à 616,507. Ce résultat n'en est

pas moins d'autant plus satisfaisant, qu'il était en grande partie imprévu, l'excédant des naissances sur les décès, de 1856 à 1860, n'ayant pas dépassé 500,000. Il y a donc lieu de penser que la différence résulte ou d'omissions commises en 1856 et réparées en 1861, ou d'un excédant des immigrations sur les émigrations. Il est à regretter que nous n'ayons aucun moyen de vérifier cette dernière supposition, les documents officiels faisant bien connaître le nombre des Français qui quittent notre pays avec l'intention (déclarée à l'autorité) d'aller s'établir au dehors, mais se taisant sur celui des étrangers qui viennent fixer leur séjour en France. Il est certain que les chemins de fer et la suppression partielle des passeports ont rendu cette dernière et cependant si utile, si intéressante statistique, complètement impossible.

L'accroissement de la population civile survenue de 1857 à 1861, porte en réalité sur 60 des 86 départements, la forte diminution que présente le Var s'expliquant par la perte de l'arrondissement de Grasse annexé aux Alpes-Maritimes, et celle que l'on constate dans les Landes ayant eu pour cause un changement de circonscription territoriale. Or, pour pouvoir apprécier l'importance de ces faits, il est nécessaire de savoir que le census précédent n'avait indiqué un progrès de la population que dans 31 départements. En 1861, 26 seulement, en 1856, 55 avaient vu diminuer le nombre de leurs habitants. Ce seul rapprochement suffit pour montrer combien se sont apaisés, de 1856 à 1861, ces violents mouvements intérieurs de popula ion qui ont caractérisé la période quinquennale 1851-1856, et qu'avaient déterminés d'une part les facilités de communication résultant de l'extension considérable de notre réseau de voies ferrées; de l'autre, l'énorme développement des travaux publics entrepris à la fois par l'Etat, les départements et les villes; enfin la persistance de la cherté et la nécessité pour les populations qu'elle atteignait plus particulièrement, d'aller chercher au dehors des moyens d'existence.

Dans les 26 départements qui, de 1856 à 1861, ont vu leur population diminuer, la perte totale a été de 101,678, soit de 3,910 en moyenne par département. Pour les 55 où elle avait décru de 1851 à 1856, la perte totale a monté à 458,496, soit 8,336 par département. Ainsi, non-seulement le nombre des départements *perdants* a diminué de plus de moitié de l'un à l'autre census, mais encore la perte moyenne par département s'est réduite dans la même proportion. Le moindre déplacement des populations dans la période 1856-60, malgré le développement incessant des chemins de fer et des travaux publics, indique évidemment une situation économique générale plus favorable. — Le phénomène toujours regrettable d'une diminution de population ne se produisait pas, au surplus, pour la première fois dans les 86 départements qui nous occupent. Déjà, 24 s'étaient trouvés dans la même situation de 1851 à 1856, et leur perte totale avait atteint le chiffre de 146,792 habitants ou de 5,283 par département. 12 avaient, de 1846 à 1851, perdu 52,216 individus, ou 4,384 par département. — Ces rapprochements ont un intérêt tout particulier; ils montrent qu'il est, en France, un certain nombre de départements dont la population semble obéir, sous l'influence de circonstances économiques peu favorables, à un mouvement de décroissance régulier. Pour les 12 dont nous venons de parler, ce mouvement continue depuis 15 ans; 12 autres sont dans la même situation depuis 1851, et 2 depuis 1856, ce qui élève à 26 le nombre de ceux où les pertes de population passent à l'état de fait constant. Ces 26 départements sont les suivants : Ain, Alpes (Hautes-), Alpes (Basses-), Cantal, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Gers, Indre, Lot-et-Garonne, Lozère, Manche, Marne (Haute-), Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Hautes-, Basses et Orientales), Sarthe, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vienne. On voit que les départements montagneux, c'est-à-dire ceux où généralement les moyens d'existence sont le moins abondants, dominent dans cette série.

Quelles peuvent être les causes de ce fait de dépopulation partielle? Il a évidemment sa source dans l'une ou l'autre et peut-être dans l'une et l'autre des deux circonstances suivantes : 1° excédant de l'émigration sur l'immigration; 2° excédant des décès sur les naissances. Point de doute pour les départements des Alpes, des Pyrénées et des autres grandes chaînes de la France; l'émigration est la principale cause de leurs pertes; le plus souvent, en effet, les naissances y sont supérieures aux décès. Point de doute encore pour la plupart des départements formés de l'ancienne Normandie (Orne, Manche, Eure), et pour quelques départements du midi (Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gers). Par suite d'influences diverses de l'ordre économique ou moral, influences peu connues encore, mais où l'on serait tenté de voir *l'effet préventif ordinaire d'un bien-être croissant sur la fécondité*, la presque totalité de la région qu'ils comprennent présente un excédant des décès sur les naissances, non comme conséquence d'une mortalité croissante, puisque au contraire la durée de la vie moyenne s'y allonge, mais par le fait de la *diminution des naissances à nombre égal de mariages*.

Les observations qui précèdent ne s'appliquent, répétons-le, qu'aux départements qui perdent *habituellement* de leurs habitants, et non à ceux chez lesquels ce déficit est *accidentel*. Ces derniers, au nombre de 31 en 1856, ayant perdu 311,799 habitants de 1851 à 1856, en ont gagné 140,415 de 1856 à 1861. C'est une réparation incomplète, sans doute, mais de bon augure pour l'avenir, en ce sens qu'elle témoigne de la fin de la crise qui

avait si profondément troublé le mouvement normal de leur population dans les cinq années précédentes. Les départements de cette catégorie se répartissent à peu près sur tous les points de l'Empire; cependant, un certain nombre appartient à la région montagneuse, et notamment l'Ardèche, l'Ariége, le Jura, l'Isère, la Haute Loire et les Vosges. Or, comme nous avons déjà constaté dans la série des *perdants habituellement*, la présence de la presque totalité des autres départements de cette région, nous devons en conclure qu'elle est le théâtre d'une émigration considérable et à peu près continue.

C'est surtout depuis dix années que paraissent agir avec leur plus grande énergie les mobiles qui font descendre dans la plaine les habitants de nos montagnes, ou les décident à aller chercher dans les régions transatlantiques les éléments de fortune rapide (dans leur pensée, hélas! beaucoup plus que dans la réalité) qu'ils ne trouvent pas sur le sol natal. Les Alpes, Hautes et Basses, le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Corrèze, la Creuse, le Gers, le Tarn, la Lozère, les Pyrénées, Hautes, Basses et Orientales, la Haute-Vienne, etc., sont devenus, depuis l'ère des chemins de fer, des foyers permanents d'émigration. Ce serait l'occasion, pour les administrateurs de ces départements d'ouvrir une enquête sur les causes de ce mouvement caractérisé de dépopulation, et de rechercher si les moyens d'existence ont cessé d'y être en rapport avec le nombre des habitants; puis, en cas d'affirmation, de discuter, en conseil général, les moyens ordinaires ou extraordinaires de prévenir l'aggravation de cette regrettable situation. N'avons-nous pas vu des départements, où le même phénomène s'était manifesté, en quelque sorte transformés par l'ouverture de voies de communications nouvelles, rapides, à bon marché, qui, en facilitant l'écoulement sur des marchés éloignés, et par conséquent en élevant le prix de leurs produits, en donnant accès à des dépôts calcaires propres à l'amendement du sol, enfin, en favorisant l'établissement d'usines, y avaient profondément amélioré les conditions de l'existence? Le redressement et un meilleur aménagement des cours d'eau, passés de l'état de torrents à l'état de ruisseaux paisibles propres à l'irrigation, le reboisement ou au moins le gazonnement des pentes abruptes, pour arrêter les progrès du ravinage et la dévastation des terres inférieures, ont également suffi quelquefois pour changer la face agricole d'un pays et y amener des éléments de richesses imprévues.

Il ne faudrait pas, au surplus, s'inquiéter outre mesure du progrès de cette portion de l'émigration qui ne quitte pas le pays. En mélangeant les fortes et vigoureuses races de nos plateaux les plus élevés avec celles de la plaine, elle doit avoir pour résultat d'élever le niveau moyen de l'aptitude physique en France. Quant à l'émigration hors France, elle n'a qu'une faible importance; puis elle est en voie de diminution marquée depuis 1859. De 18,809 dans cette année, le nombre des expatriés est descendu, en effet, à 10,060 en 1860.

Cette note serait incomplète si, après avoir signalé les départements *perdants*, nous n'indiquions ceux dont la population s'accroît sans relâche. De 1846 à 1850, 65 départements; de 1851 à 1856, 31 seulement; de 1856 à 1861, 60 se placent dans cette catégorie privilégiée. Dans la première des trois périodes, le total de l'accroissement avait été de 407,870 ou de 6,275 par département moyen; dans la seconde, il s'est élevé à 663,900 et 21,537; dans la troisième, à 787,765 et 13,129. Ainsi, tandis que, de 1851 à 1856, l'accroissement présentait le caractère d'une véritable agglomération sur un petit nombre de points, il s'étendait plus uniformément, plus également, dans les cinq années suivantes. Dans ces trois périodes, les départements placés en tête de la liste des *gagnants* sont à peu près les mêmes: la Seine, le Nord, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Loire, la Loire-Inférieure, la Gironde, la Seine-Inférieure, le Rhin (Haut- et Bas-), Seine-et-Oise, en un mot, les régions où domine l'élément industriel et commercial. Ces régions exercent autour d'elles, dans un vaste rayon, une attraction puissante qui y fait affluer la main-d'œuvre et les capitaux.

On observe, dans le mouvement de la population de certains départements, de brusques variations dont il faut probablement chercher l'explication dans l'entreprise ou l'achèvement de grands travaux publics. C'est ainsi qu'une augmentation de 12,155 individus constatée dans le Cher en 1851, à l'époque de l'établissement du chemin de fer du Centre, se réduit à 8,064 en 1856, et à 3,263 en 1861, c'est-à-dire lorsque ce chemin et ses ramifications seront terminés. L'Allier présente un phénomène de même nature et motivé, nous le croyons, par les mêmes circonstances. Quelquefois, la découverte de nouveaux gîtes houillers suffit pour déterminer une immigration considérable. Le Pas-de-Calais en offre la preuve. Au lieu d'une diminution de 4,461 en 1851, ce département s'accroît de 4,515 en 1856, et de 25,714 en 1861. Or, on sait combien l'industrie charbonnière s'y est rapidement développée dans ces dernières années.

Il est également probable, pour citer une autre particularité, que l'extension des murs d'octroi de Paris, en 1860, et, bien avant, le renchérissement des locations tant dans la capitale que dans l'ancienne banlieue, ont décidé un certain nombre de personnes et d'industries à émigrer dans les départements contigus. Comment expliquer autrement l'énorme et subit accroissement survenu, de 1856 à 1861, dans Seine-et-Oise (25,569 au lieu de 6,908 de 1851 à 1856)?

Dans les départements viticoles, la population

n'obéit pas à un mouvement uniforme. Pendant que l'Hérault marche sans relâche (3,963 en 1851, 6,908 en 1856, 10,816 en 1861), l'Yonne diminue de 1851 à 1856 et ne s'accroît, de 1856 à 1861, que de 2,376. C'est que, dans la basse Bourgogne, la culture viticole, favorisée par le voisinage de ce grand centre de consommation qui se nomme Paris, a depuis longtemps atteint son plus grand développement possible, et qu'il en était autrement dans l'Hérault où l'ouverture des chemins de fer, en donnant aux vins et spiritueux du Languedoc de nouveaux et importants débouchés tant intérieurs qu'extérieurs, a imprimé à la production une impulsion des plus vives. La Gironde progresse plus rapidement encore que l'Hérault (11,836 en 1851, 26,447 en 1856, et 26,347 en 1861). Mais il convient de dire que ce mouvement rapide n'est pas dû seulement aux progrès de sa viticulture, l'industrie agricole qui, comme on sait, exige le plus de main-d'œuvre; on peut croire que la prosperité toujours croissante de son port y contribue pour une forte part.

Quelques résultats du census de 1861 (ils n'ont pas été encore tous publiés), rapprochés de ceux des census antérieurs, donnent lieu à des observations d'un certain intérêt. Il en est ainsi notamment de ceux qui font connaître les oscillations du rapport des sexes à la population générale. On sait qu'en Europe (l'Italie exceptée), le nombre des femmes est partout supérieur à celui des hommes. En France, cette supériorité, très-forte en 1821, c'est-à-dire à l'issue de nos grandes guerres (51-43 pour 100), a progressivement diminué pour tomber à 50-13 en 1861; c'est presque l'égalité. Il est évident que la prédominance des garçons dans les naissances, dont l'effet avait été très-sensiblement réduit par les pertes militaires de 1792 à 1815, a repris, sous l'influence d'une paix prolongée, presque toute sa valeur naturelle. — L'état civil des habitants s'est également modifié de 1821 à 1861. Ainsi, il y a eu accroissement, de l'une à l'autre période, des mariés des deux sexes, et, par une conséquence inévitable, des veufs et veuves. Par la même raison, le nombre des célibataires a diminué. Ces variations sont indiquées par les chiffres ci-après où la population est ramenée à 100.

ANNÉES	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ		
	Enfants et célibataires	Mariés.	Veufs.	Enfants et célibataires	Mariées.	Veuves.
1821	27.93	18.41	2.23	28.40	18.38	4.65
1861	27.25	20.13	2.49	25.31	19.01	4.81

La population domiciliée (c'est-à-dire distraction faite des populations flottantes) des villes chefs-lieux d'arrondissement, s'est accrue, de 1846 à 1851, dans les proportions ci-après :

	1846 — 5,135,062	1851 — 5,333,107	1856 — 5,801,195	1861 — 6,847,277
Accroissem. p. 100	»	5.85	8.77	18.03

On voit que la proportion d'accroissement des populations urbaines, déjà très-rapide de 1851 à 1856, a plus que doublé de 1856 à 1861. Ce mouvement de concentration de plus en plus caractérisé des populations, est un fait commun à tous les pays où l'industrie et les chemins de fer ont pris une grande extension. Il faut donc l'accepter comme un résultat accompli qu'aucune réglementation, qu'aucune législation restrictive ne pourrait arrêter, et dont les gouvernements éclairés doivent se borner à étudier les effets pour en prévenir ou en réduire, autant que possible, les conséquences fâcheuses, particulièrement au point de vue hygiénique et moral.

Les changements dans les circonscriptions territoriales, fréquents autrefois par suite de la précipitation qui avait présidé, lors de la réorganisation administrative de la France, en 1790 et 1791, à la formation des communes, deviennent de plus en plus rares. Il est à regretter seulement que, depuis 1851, ils aient lieu plutôt dans le sens de l'accroissement que de la diminution des municipalités. Si l'on considère, en effet, que près de 28,000 communes en France, sur 36,836 n'ont pas 1,000 habitants, et que l'on n'y trouve ainsi que très-difficilement les éléments d'une administration éclairée et indépendante ; si l'on songe, en outre, que les communes nouvellement créées ne sont, le plus souvent, que des démembrements d'autres localités déjà sans importance, et ne peuvent faire face à leurs dépenses obligatoires qu'avec des centimes additionnels, on regrettera involontairement cet excès de morcellement administratif de notre sol.

Il nous reste à faire connaître l'accroissement de population résultant, pour l'Empire, de l'annexion de la Savoie et du comté de Nice. Il est de 645,103, dont 102,568 pour le comté de Nice, 275,039 pour la Savoie, et 267,496 pour la Haute-Savoie; ce qui porte le nombre total des habitants *civils* de la France nouvelle, au 1er juillet 1861, à 36,967,573, et, en ajoutant l'armée dont l'effectif, d'après les états du ministère de la guerre, s'élevait, à la même date (distraction faite des troupes étrangères ou indigènes d'Afrique), à 454,505 hommes, on a un total de 37,422,078.

Quelques mots (en terminant) sur les conditions d'accroissement de la plupart des autres populations européennes (1). Nous prendrons comme

(1) Quelques omissions importantes dans le tableau qui suit demandent une explication. L'Espagne n'y figure pas, sa population ayant été recensée pour la première fois en 1857. Nous

termes de comparaison, pour chaque pays, le premier et le dernier dénombrement connus ou complets.

Pays		Population.	Accroissement Total.	p. 100 par an.
Angleterre et Pays de Galles.	1801	9,156,171	11.067.575	2.42
	1851	20,223,746		
Autriche	1830	34,503,824	3.251.032	0.35
	1857	37,754,856		
Bade (Grand-Duché)	1819	1,032,276	282.561	0.76
	1355	1,314,837		
Bavière	1818	3,706,966	738.054	0.54
	1855	4,445,020		
Belgique	1846	4,337,196	192.364	0.44
	1856	4,529,560		
Danemark sans les duchés.	1801	925,680	674.871	1.24
	1860	1,600,551		
Ecosse	1801	1,608,420	1.452.851	1.50
	1861	3,061,251		
Etats-Romains	1816	2,354,721	769.457	0.88
	1853	3,124,178		
Hanovre	1848	1,758,847	129.223	0.57
	1861	1,888,070		
Hollande sans le Limbourg.	1830	2,427,206	424.412	0.87
	1850	2,851,618		
Naples sans la Sicile.	1815	5,095,522	1.388.489	0.76
	1851	6,484,011		
Norvége	1769	723,141	766.906	1.23
	1805	1,490,047		
Piémont sans la Sardaigne.	1819	3,419,538	1.049.200	0.79
	1858	4,468,738		
Prusse	1816	10,349,031	7.390.882	1.70
	1958	17,739,913		
Saxe	1849	1,894,431	227.717	1.34
	1858	2,122,148		
Suède	1775	2,020,847	1.618.485	1 00
	1855	3,639,332		
Suisse	1837	2,188,009	204.735	0.71
	1860	2,392,740		
Wurtemberg	1834	1,593,067	184.792	0.48
	1858	1,777,859		

A l'exception de l'Autriche, de la Belgique, de la Bavière et du Wurtemberg tous les États de l'Europe voient leur population s'accroître plus rapidement que celle de la France. Pour quelques-uns, la différence varie entre le double et le triple. Elle serait encore plus considérable et plus générale, si nous avions limité nos comparaisons aux dix dernières années. A. Legoyt.

FRANCE (*Littérature de la*). — Ce titre promet trop : il embrasse, dans sa généralité, des branches de littérature dont nous n'aurons point à nous occuper, puisqu'on leur a consacré ailleurs, dans cet *Annuaire*, des articles spéciaux (*V.* Histoire, Philosophie, Théâtre, etc.). Nous n'aurons donc à parler que des volumes de vers, des romans et des ouvrages de critique, éclos depuis douze mois. Le nombre en est effrayant, et s'il fallait seulement dresser la liste exacte de tant de productions, l'espace dont nous pouvons disposer n'y suffirait pas. Mais ce long catalogue que les curieux pourront aller chercher dans le *Journal de la librairie*, serait ici sans intérêt. Nous ferons donc un choix; nous tâcherons d'indiquer, en chaque genre, tous les ouvrages nouveaux qui méritent d'être lus et quelques-uns de ceux qu'on ne lit que par pénitence.

I. *Poésies*. — Il a paru cette année trois ou quatre volumes intitulés : *les Poëtes Français*. C'est une collection de chefs-d'œuvre; mais, par malheur, tous les auteurs de chefs-d'œuvre sont morts, quelques-uns depuis plusieurs siècles. Cet ouvrage, précédé d'une agréable introduction de M. Sainte-Beuve, nous offre des échantillons de la poésie française à toutes les époques, depuis le temps des trouvères. MM. Le Court de la Villethassetz et Eugène Talbot ont, de leur côté, exhumé de la poussière une épopée romane du douzième siècle: l'*Alexandriade ou chanson de geste d'Alexandre le Grand, de Lambert le Court et Alexandre de Bernay*. Ce poëme, bien connu des érudits, n'avait jamais été imprimé en France. Enfin, M. Prosper Tarbé, aussi savant à lui seul et plus laborieux que toute une Académie, vient d'ajouter un 19e volume à sa *Collection des poètes de Champagne antérieurs au* XVIe *siècle* : c'est le recueil des *œuvres de Blondel de Nièle*. Ce recueil comprend trente-quatre chansons tirées des manuscrits de l'Arsenal, de la Bibliothèque impériale, et même du Vatican, et attribuées à l'héroïque ménestrel qui fut, selon la tradition, le libérateur du roi Richard-Cœur-de-Lion. Il y a, dans plusieurs de ces chansons amoureuses, des traits charmants, des tours fins et des grâces qui auraient fait envie à Clément Marot. Voilà, pour le public, trois véritables et fraîches nouveautés. Le temps n'y fait rien : on a trouvé, dans les tombeaux égyptiens, des grains de blé, sortis peut-être des greniers de Joseph ; on les a semés, ils ont refleuri, et la moisson a produit d'excellent pain.

Parmi les ouvrages de poésie que cette année a vu naître, il en est malheureusement bien peu qui portent en eux de ces germes vivaces qui défient les révolutions de la mode et même celles du langage. Les *Epaves*, de M. Lacaussade, annoncent pourtant un vrai poëte ; il pense, et son vers, toujours net, ne manque, à l'occasion, ni de délicatesse, ni de force. Les *Poëmes dramatiques*, de M. Ed. Grenier, ne sont pas moins remarquables, notamment celui où l'auteur a chanté la délivranc de Prométhée. M. J.-T. de Saint-Germain (lisez Jules Tardieu), si connu par sa légende de l'*Épingle*, a publié, avec beaucoup de luxe typographique, un joli petit recueil intitulé : les *Roses de Noël*. On y relèvera dans le style un peu d'affectation et çà et là des négligences qui ne sont peut-être qu'une affectation de plus, et néanmoins, sous ces recherches et ces mignadises, respire une grâce naturelle et un goût très-vif de la beauté pure.

Un professeur de la Faculté des lettres de Paris a laissé en mourant un volume de *Sonnets et poëmes* dont la publication posthume a étonné tous ses amis; nul ne savait de son vivant que M. Ed-

ne connaissons aucun dénombrement du Portugal et de la Turquie. La population de l'Irlande est dans une situation trop exceptionnelle pour pouvoir être comparée aux autres populations européennes.

mond Arnoult fût un poëte. Il l'est par réflexion plutôt que par inspiration ; il pense poétiquement, et d'une façon parfois originale; mais les vers chez lui ne coulent pas de source ; il les fait en français comme Vanière, Rapin, Lebeau les faisaient en latin ; c'est une imitation heureuse et brillante plutôt qu'une création. L'Académie française a décerné en 1862 une récompense à ce volume.

MM. Grenier, Lacaussade, Saint-Germain, méritent, à divers degrés, le même reproche. Détachez de leurs œuvres les meilleures pages, et il vous sera difficile de dire à qui elles appartiennent de M. Lacaussade ou de M. Grenier, de M. Arnould ou de M. J. T. de Saint-Germain. Le fonds des sentiments et des idées est chez eux à peu près le même, à des nuances près ; la langue est encore plus uniforme. On ne confondrait pas ainsi les beaux passages de Corneille avec les beaux passages de Racine ; on ne confondrait pas non plus une page de Musset avec une page de M. de Lamartine. Il y a à chaque époque un certain courant d'idées où tout le monde puise ; il y a aussi, par conséquent, une certaine langue commune ; mais les poëtes de vocation et de nature, tout en puisant à ce courant et en employant ce commun langage, mettent à tout je ne sais quelle empreinte personnelle qui distingue à jamais leurs ouvrages. C'est cette personnalité poétique qui n'est pas assez marquée dans les vers souvent excellents, d'ailleurs, fermes, souples, élevés, gracieux, de M. Lacaussade et de ses émules. Elle n'apparaît pas, avec plus de vigueur, dans le *Poeme des Champs* de M. Calemard de Lafayette. Les tableaux rustiques y sont plus vrais, plus frais, plus détaillés, plus vivants, que dans les compositions analogues de Delille, de Roucher et de Saint-Lambert ; mais nous sommes accoutumés aujourd'hui à ces merveilles du style descriptif; c'est un art à la mode et dont les secrets sont connus. Je conviens que M. Calemard de Lafayette ne travaille point de mémoire et s'attache à peindre fidèlement ce qu'il voit et ce qu'il sent. Prenez, cependant, ses plus beaux paysage et encadrez-les dans une idylle de M. de La Prade ou dans une des *Epîtres rustiques* de M. J. Autran, et vous ne vous apercevrez pas du déplacement. Il y a en Italie de vieux tableaux sans signature et sans histoire. Les voyageurs les moins experts disent en les voyant : voilà des toiles du seizième siècle. Les connaisseurs s'approchent : celle-ci, disent-ils, est de l'école romaine; mais elle n'est pas de Raphaël. Celle-là est de l'école florentine, mais elle n'est pas d'André del Sarto ni de tel autre maître. Il est, en un mot, plus facile de dire de qui elles ne sont pas que de deviner de qui elles sont. Les poésies dont je viens de parler ont beau être signées; elles me rappellent ces toiles anonymes. Composition, dessin, coloris, on y louera avec raison bien des beautés auxquelles je ne suis pas insensible : l'individualité y manque.

Faut-il compter parmi les poëtes les simples traducteurs ? Il n'est certainement pas donné au premier venu de saisir à la lecture toutes les nuances d'un poëte ancien ou étranger ; la connaissance de la langue n'y suffit pas, si elle n'est jointe à une vive intelligence et à une certaine sensibilité naturelle, perfectionnée par l'étude. Mais pour traduire avec quelque fidélité, même en prose, une page de Virgile ou de Dante, ce n'est pas assez de cette vive intelligence et de cette sensibilité du lecteur instruit et délicat ; il faut encore l'habitude et le talent d'écrire ; il faut, sans violenter sa propre langue, y introduire autant que possible le mouvement et les tours de la phrase étrangère, choisir avec discernement chaque expression, compter ses mots et les peser dans les balances les plus fines. Une traduction en vers est encore plus difficile. Elle exige la science du rythme, une oreille exercée, un goût exquis; mais elle exige aussi la même exactitude qu'une traduction en prose. C'est trop peu de me donner une idée de la mélodie virgilienne ; je veux avoir, autant que possible, une idée juste des pensées de Virgile, et de la forme sous laquelle il les a exprimées. Un mot de plus, un mot de moins, cela arrange votre vers, mais dérange singulièrement la pensée de l'auteur original. Je me défie, pour mon compte, de toutes les traductions, mais surtout des traductions en vers, qui ne sont, à mon avis, que des imitations plus ou moins libres. Une imitation très-libre n'est souvent qu'une création nouvelle ; il y a l'*Amour mouillé* d'Anacréon, mais il y a aussi l'*Amour mouillé* de La Fontaine. Une imitation plus servile pourra bien n'être pas sans charmes; mais elle n'est, dans sa plus grande perfection, qu'une œuvre de sagacité, de goût et de patience. Toute inspiration originale la gâterait. Cette année a produit beaucoup de traductions en vers, c'est-à-dire beaucoup d'imitations de la poésie antique et de la poésie étrangère. De ces imitations, celles qui visent à l'exactitude sont de beaucoup les meilleures. *La Grèce tragique*, de M. Léon Halévy, est une copie nécessairement imparfaite, mais belle encore, des chefs-d'œuvre d'Eschyle, d'Euripide et de Sophocle. Les *Idylles de Théocrite* et les *Odes anacréontiques* de M. Leconte de l'Isle, n'altèrent pas trop non plus les graces des modèles. M. Eug. de Porry nous a donné, sous le titre de *Fleurs de Russie*, d'agréables échantillons de poésie de Batiouchkof, de Vénévitinof, de Derjavine, de Pouchkine et de Joukowski. Le prince Pierre Bonaparte a employé ses loisirs à mettre en vers français une tragédie du poëte italien Nicolini, intitulée : *Nabucho donosor*. C'est, dit-on, au point de vue typographique, une œuvre remarquable. Les imitations libres abondent. Après *Mariska, légende madgyare*, de M. N. Martin, qu'il convient de mettre à part, à cause du mérite de la facture vous avez *les Esprits du Soir, chants de la Hongrie*, de M. Dau-

mon; les *Poésies des bords de la mer Noire*, de M. Chapellon; les *Poëmes et chants marins*, de M. G. de La Landelle; les *Chants du Capitole*, de M. Le Bailly; les *Fleurs d'Italie*, de la princesse de Solms, cousine du traducteur de *Nabuchodonosor*.

A quoi bon énumérer plus longuement tant d'autres imitations plus ou moins avouées des poëtes anciens, des poëtes étrangers, et surtout des poëtes français contemporains? L'imitation est le caractère propre de la poésie d'à-présent. Rien de spontané; rien de neuf. Tous ces rimeurs mélancoliques, pittoresques, panthéistes, catholiques, byroniens, auraient fait, il y a cent ans, des tragédies et des madrigaux gaillards. Ils ne donnent pas le ton, ils le reçoivent; ils ne mènent pas l'orchestre, ils l'accompagnent tant bien que mal; leurs petites lyres s'accordent sur les grandes et résonnent à l'unisson. Quelques-uns possèdent assez bien le mécanisme des vers; cela s'apprend comme le piano; mais sur l'un et l'autre instrument, vous n'entendez plus jouer que des variations monotones sur de vieux airs. S'il en est qui prennent pour des inspirations leurs réminiscences, d'autres semblent avoir parfaitement conscience de ce qu'ils font. M. J. Travers intitule franchement son recueil: *Gerbes glanées*; M. Théodore Véron intitule un des siens: *Les Fleurs mortes*; M. Hector Fleury annonce: les *Echos et Souvenirs*, et le même M. Véron, auteur des *Fleurs mortes*, affiche aussitôt sur les murs: *Echos et Reflets*. Ce dernier titre, qui caractérise à merveille l'ouvrage de l'auteur, conviendrait, à mon avis, à la plupart des poésies de l'année. Ce ne sont, hélas! de tous côtés, qu'échos et reflets: échos des *Méditations*, reflets des *Orientales*; échos lointains et affaiblis des premiers échos qui répétaient, il y a vingt ans, les chants de Lamartine; reflets vagues et confus des reflets directs où rayonnait encore, en sa fraîcheur, le puissant coloris de M. Victor Hugo. — Nous n'avons pas lu trois volumes qu'on dit pleins de promesses: la *Flûte de Pan*, de M. Lefèvre; un petit recueil de M. Lemoine, et les *Garibaldiennes*, de M. P. Caillet. Il y a, dans ces ouvrages, à ce qu'on nous assure, une grande préoccupation de la pureté de la forme, et des qualités sérieuses susceptibles d'un développement remarquable.

II. *Romans*. — Le XVIIe siècle a imprimé des romans par centaines, des longs et des courts; des romans bouffons, des romans langoureux, des romans historiques, des romans fantasques, des romans pieux, des romans allégoriques, etc. De tout cela, que reste-t-il? *Télémaque*, les *Contes de Fées*, *Psyché*, les *Mémoires de Grammont*, la *Princesse de Clèves*. Plus fertile en ce genre que son devancier, le XVIIIe siècle nous a légué *Gil-Blas*, *Manon Lescaut*, les *Contes philosophiques*, *Julie*, les *Lettres persanes*, le *Neveu de Rameau*, *Paul et Virginie*, et deux ou trois autres ouvrages d'un mérite inférieur, tels que *Marianne* et le *Diable amoureux*. Vingt volumes environ, voilà donc tout ce que la postérité a recueilli des mille inventions romanesques de deux grands siècles. L'année qui s'achève, égale, à elle seule, quant au nombre des produits, tout le règne de Louis XIV; elle a enfanté plus de cent romans. A ce compte, le XIXe siècle en aura créé un jour plus de dix mille. De ces dix mille romans, il en survivra peu. Mais des romans de cette année, je doute qu'il en survive un seul.

Les *Misérables*, de M. Victor Hugo, font grand bruit; l'auteur y plaide en huit volumes la question de la réforme pénitentiaire. Ces thèses-là ont remplacé, dans les œuvres d'imagination, les thèses de galanterie qui enchantaient jadis les lecteurs de l'*Astrée*, de *Pharamond* et de *Cyrus*.

Au lieu d'habiller de pourpre ses héros, on les prend tout déguenillés dans les bouges et dans les prisons; ce ne sont plus d'élégants bergers et de fières princesses qu'on met en scène, pour nous apprendre l'art d'aimer; on y met des forçats plus ou moins innocents, des filles plus ou moins perdues, des vieillards, des mères, des enfants en proie à la faim, à l'ignorance et au vice, pour nous apprendre à faire mieux les lois et à parler un peu l'argot. Aux entretiens raffinés sur les sentiments délicats ont succédé des dissertations sur le code pénal, et sur la légitimité des appétits naturels. Je ne suis pas surpris que M. Victor Hugo se préoccupe de ces terribles problèmes; mais plus il est capable de les comprendre, plus je m'étonne de la forme qu'il a choisie pour exprimer son opinion en des sujets si graves.

Vous voulez critiquer nos lois pénales? soit. La statistique criminelle peut, en cette matière, servir de base à des inductions judicieuses ou de complément de preuve à une théorie abstraite, à cause de la quantité de faits et de faits vrais qu'elle vous aidera à rassembler, comme autant de rayons lumineux, autour d'un point obscur. Mais votre roman, fût-il le plus intéressant du monde, ne saurait avoir la même puissance. Il sera encore moins persuasif, si l'on s'aperçoit tout d'abord que vous l'avez fait, comme un apologue, en vue d'une démonstration. Dans ce cas, il perd l'attrait d'un roman naïf et sans prétention, sans atteindre à la clarté d'une discussion philosophique. Je ne comprendrais pas un jurisconsulte ou un homme d'état qui, ayant à dire d'utiles vérités, et pouvant exprimer sa pensée dans une langue souple et nette, irait l'embarbouiller dans un tas de fictions et de métaphores. Mais, d'un autre côté, je ne comprends pas davantage un romancier qui, pouvant m'égayer ou m'attendrir par ses récits, ne se contente pas de cela, et tient, avant tout, à m'expliquer au moyen de ses inventions le système de Beccaria ou de tel autre criminaliste. Certes, je ne dis pas qu'il n'y ait aucun enseignement a tirer d'un roman; il y en a de plusieurs sortes, comme il y en a dans tous les faits de la

vie humaine, dont les romans ne sont qu'une image plus ou moins fidèle. Mais cet enseignement se dégage naturellement de la narration; il résulte surtout des impressions qui survivent à la lecture; il n'a, par cette raison, rien d'absolu; il s'approprie et se mesure à l'âge du lecteur, à ses besoins, à son expérience personnelle. Voilà pourquoi on aime tant à relire certains romans, *Don Quichotte*, par exemple, ou *Gil-Blas* ou l'*Odyssée*, trois œuvres qui ne se ressemblent guère, mais qui ont cela de commun, qu'elles n'épuisent pas du premier coup votre curiosité, ne vous livrent pas leur dernier mot, rajeunissent, en quelque sorte, pendant que vous vieillissez, et vous réservent en tout temps, quelque surprise.

On ne sort pas de ces lectures grand légiste, fin politique, profond réformateur; on renoncerait, au contraire, à cette prétention, si on l'avait, et à beaucoup d'autres, car l'effet le plus général, le plus heureux et le plus certain de ces admirables livres, est de vous rendre ami de la simplicité, du bon sens, des sentiments vrais, des vertus modestes, et très-défiant des métaphores. On étudie-là, non la procédure, mais le cœur humain, ce qui est à la fois plus intéressant et plus profitable. Et quand on entend parler ensuite des misères terrestres, des souffrances de l'âme ou du corps dont chacun ici-bas a sa part secrète, on ne s'imagine pas que le monde irait mieux, si l'on était un beau jour vizir ou calife, ou tant seulement président de la république. Sans nier l'influence que les lois peuvent avoir sur la destinée des individus, on s'aperçoit qu'il y a dans les prospérités ou les adversités de chacun des influences très-nombreuses, très-diverses, parfois occultes et insaisissables, les unes naturelles, les autres fortuites, la plupart plus puissantes que les lois, et toutes tellement mêlées qu'il est impossible au regard le plus pénétrant de faire la part de chacune.

Les grands romanciers ont quelquefois songé à corriger leur lecteur de ses illusions, de ses passions, de ses faiblesses, parce que là est la source des plus grandes douleurs, et que, parmi les causes multiples de nos misères, c'est la seule contre laquelle tout homme ait, à chaque instant, le pouvoir de réagir. Ils ont rendu par là plus de services que s'ils se fussent avisés de rejeter sur la société elle-même et ses institutions la responsabilité de toutes les fautes et de tous les malheurs privés. Il faudrait, d'ailleurs, plaindre un pays dont les magistrats iraient tous les matins étudier dans les aventures de quelques héros de roman les secrets de la politique, les intérêts réels et les besoins complexes d'une nation. L'observation la plus attentive du monde vrai, pris sur le vif, les comparaisons les plus judicieuses, les enquêtes les mieux faites, la science la plus consommée, les conseils de l'histoire, tout cela ne suffit pas à éclairer d'un jour sans nuage la moindre question de législation. Refaites-donc tous vos codes sur la loi d'un conte! M. Victor Hugo, en supposant qu'il ait raison, a mal plaidé la cause qu'il voulait servir.

Disposer une fable comme on disposerait les termes d'un problème géométrique ou ceux d'un syllogisme, de manière à en faire jaillir de force telle ou telle conclusion, n'est qu'un jeu puéril; on ne peut pas être tout ensemble, dans le même livre et par le même procédé, un romancier véritable et un philosophe véritable; l'essayer, c'est méconnaître les lois secrètes mais inflexibles de deux genres naturellement distincts et s'exposer à un double échec.

Je sais un homme de goût qui, pour sa réputation dans l'avenir, aimerait mieux avoir fait *le Joueur de clarinette* que *les Misérables*. Peu de de gens aujourd'hui seront de son avis. L'histoire de ce joueur de clarinette tient dans un tout petit volume et ne prouve absolument rien. Elle est de M. Erkman-Chatrian. *La Fin d'un monde et du neveu de Rameau*, de M. Jules Janin, rappelle par son titre le chef-d'œuvre de Diderot. C'en est la suite et, par conséquent, il n'y faut pas chercher d'autre invention et d'autre nouveauté que dans les charmants détails dont cet ouvrage abonde.

J'aurais voulu pouvoir parler avec éloge des dernières productions de M. Edmond About; mais, franchement, je n'en ai pas le courage. Que dire du *Nez d'un Notaire*? Que penser du *Cas de M. Guérin*? A quelle catégorie de romans appartient l'*Homme à l'oreille cassée?* Je suis tenté de croire que l'auteur de *Tolla* et des *Jumeaux de l'hôtel Corneille* est en voyage, et que quelqu'un, pendant son absence, abuse de son nom.

Deux à deux, de madame Charles Reybaud, et et *les Sœurs de lait*, de madame Figuier, se distinguent parmi les plus agréables productions de la présente année. Il serait injuste de ne pas mettre aussi au nombre des ouvrages à lire au moins une fois, quand on en a le loisir, *Noir et Blanc*, de M. Amédée Achard, et les *Histoires d'Amour*, de M. Alfred de Bréhat. Voilà la fleur du panier des fruits de la saison. Après cela, vous avez, dans le genre précieux: *un Amour en Laponie*, de M. Louis Enault; *Gildas*, de M. Francis Wey; *la Fille laide*, de M. Moland; *Jessie*, de M. Moquard; une paysannerie de M. Muller, intitulée *Madame Claude*. Si, à la grâce affectée et à la simplicité affectée, vous préférez un tohu-bohu d'aventures sans rime ni raison, des intrigues bien enchevêtrées, des mystères, des surprises, des mélodrames de la foire joués par des marionnettes pendues à des ficelles, quelque ressouvenir, fût-il un peu grossier, des grandes machines d'Eugène Sue et d'Alexandre Dumas, lisez *Fragon et Compagnie*, de M. Paul Bocage; *les Gandins*, de M. Ponson du Terrail; *le Ménage Lambert*, de M. de Gondrecourt; *les Mystères du Mont-de-Piété*, de M. Capendu; *les Patriciens de Paris*, de M. d'Héricault; les

Misères dorées, de M. de Foudras; *Un Amour maudit*, de M. de Montépin; nul ne s'y opposera.

Il y en a qui, croyant l'Europe connue à fond et rebattue, s'en vont chercher du neuf en Amérique. Embarquez-vous avec eux si vous ne craignez pas le mal de mer. Voici *la Huronne*, de M. Emile Chevalier, et voilà *les Rôdeurs des frontières*, de M. Gustave Aymar. Aimez-vous mieux les contes de caserne? M. Fabre vous dira les *Souvenirs militaires d'Afrique*; M. Manuel, l'*Histoire du capitaine Castagnette*; M. Gandon, l'*Histoire d'un peureux*. Je respecte trop le lecteur pour lui parler de *Sylvie* de M. Ernest Feydau; de *Sœur Philomèle*, de MM. de Goncourt; de *l'Enfer des Femmes*, de M. Pélin. On appelle cela aujourd'hui des *Contes réalistes*; on les eût nommés autrefois plus franchement des contes de ruelle, et de la pire espèce, car ils n'amusent point. Tous ces romans, d'ailleurs, à quelque genre qu'ils appartiennent, ont un défaut qui leur est commun : ils ressemblent à ceux de l'an passé. Mêmes inventions, même style. Il n'y a que trop longtemps qu'on la connaît, cette société extravagante et malsaine qu'on ne se lasse pas de nous montrer, et qui n'a pour elle ni le charme du vrai, ni le charme du faux. Oui, je vous connais, M. Arthur; vous vous appeliez naguère M. Charles, et avant qu'on vous appelât M. Charles, vous répondiez au nom d'Henri. Vous aussi, mademoiselle Louise, je vous reconnais sous votre fard; avant de vous appeler Louise et d'écrire à M. Alfred de si jolis billets, c'est à Frédéric que vous faisiez déchiffrer votre orthographe, et alors vous signiez Claudine. Ils ont beau changer de nom, de toilette, de pays même, on ne s'y trompe pas; ces beaux messieurs et ces belles dames sont également ennuyeux dans toutes leurs métamorphoses. On pourrait, sans leur faire tort, les comparer à ces comédiens de province qui, dans la tunique d'Achille ou sous le manteau de Hamlet, vous rappellent toujours Jocrisse.

Quantité de ces héros de roman n'ont pas même ce triste avantage de posséder une physionomie basse et triviale, si l'on veut, mais distincte, et qui perce en chaque rôle. La rage d'imiter, l'impuissance de créer, fait que l'auteur leur prête, à chaque instant, des traits pris au hasard de tous côtés, des paroles, des actes, des grimaces contradictoires. Nous avons ainsi des Werther doublés de Figaro et redoublés de Lovelace; des Agnès qui ont lu Lélia, des Manon Lescaut qui font les Clarisses, c'est-à-dire des monstres, des avortons, des chimères sans forme appréciable, sans caractère et sans vie. Ces habitudes de pillage, et de pillage aveugle, sans intelligence et sans goût, ne se déguisent plus. Dès qu'une œuvre quelconque a réussi, à tort ou à raison, il en paraît bientôt des contrefaçons par douzaine. On ne se borne pas à contrefaire le sujet; on contrefait jusqu'au titre, et jusqu'à la couleur rose ou blanche, bleue ou jaune, des couvertures à la mode. C'est ainsi que le *Demi-Monde* et la *Dame aux Camélias*, de M. Dumas fils, nous ont valu encore cette année, les *Demi-Vertus*, de M. Depret, et la *Dame à la plume noire*, de M. Jules Noriac, le charmant caricaturiste du *101e régiment*, œuvre qui n'a pas manqué de contrefaçons. Les *Mystères de Paris*, qui ont engendré les *Mystères de Londres* et tant d'autres *Mystères*, nous ont attiré dernièrement les *Mystères du Mont-de-Piété*. Le *Vaisseau-Fantôme*, du capitaine Marryat, si je ne me trompe, nous revient aujourd'hui sous le titre de l'*Ame et l'Ombre d'un navire*, par M. de la Landelle. De la *Nuit de Noël*, de Dickens, procède la *Nuit de la Toussaint*, de M. de Saint-Gérin; du *Roman d'un jeune homme pauvre*, de M. Octave Feuillet, le *Roman d'une femme laide*, de M. Henri; le *Roman d'une fille laide*, de M. Louis Moland; le *Roman d'une actrice*, de M. Niboyet. M. G. Desnoireterres nous donne, sous couverture rose, les *Cours galantes*, et M. Challamel la *Régence galante*, le tout à mettre à côté des *Reines de la main gauche*, de M. Capefigue. Enfin voici cinq livres dont les titres semblent également calqués les uns sur les autres; *Comment on aime*, par M. Et. Enault; *Comment on s'aime quand on ne s'aime plus*, par Mme de Grandfort; *Où trouve-t-on l'amitié?* par Mme Grangier; *Comment aiment les femmes*, par M. Valery Vernier; *Comment aiment les hommes*, par Mme Olympe Audouard.

J'avoue que je ne suis pas assez savant pour vous dire quel est l'inventeur de ces jolis titres en forme de questions sur l'amour; mais je le serais assez pour allonger, si la chose en valait la peine, cette liste de romans copiés les uns sur les autres, et qui se ressemblent par le fond du sac, plus souvent et plus intimement encore que par l'étiquette.

III. *Critique et histoire littéraire.* — On exigeait autrefois d'un critique une érudition solide, jointe à la connaissance exacte des règles d'Aristote, de Quintilien, d'Horace et de Longin; on ne lui demandait rien de plus. Qui se fût avisé d'aller chercher dans ses écrits la nouveauté des pensées, l'élévation du sentiment, les grâces de la diction? Un critique avait le droit de reprocher lourdement à un poëte de manquer de légèreté. Il ressemblait au médecin qui passe sa vie à purger des gens moins malades que lui. On le regardait comme un docteur; on le respectait comme un juge, et pourvu que ses arrêts fussent conformes aux lois reçues, peu importait en quelle langue ils étaient rédigés. Il n'en est pas de même aujourd'hui. Je n'en veux pour preuve que les travaux d'érudition et de critique littéraire de la période annuelle que nous examinons.

Lisez le *Seizième siècle*, de M. Saint-Marc Girardin; l'*Histoire de la littérature française*, de M. Désiré Nisard, et la même histoire racontée par M. Géruzez. Que de science en ces trois ou-

vrages! Quelle immense lecture! et quelle variété d'aperçus! Quelle finesse et parfois quelle hauteur dans les jugements! Quel bon sens tour à tour calme et passionné! Que de clartés imprévues sur des sujets qui semblaient épuisés, sur les temps, sur les œuvres, qu'on croyait connaître le mieux! Lisez le *Réalisme et la fantaisie dans la littérature*, par M. Gustave Merlet, et les *Questions d'art et de morale*, par M. Victor de la Prade. Les deux auteurs examinent de haut, et à des points de vue différents, la littérature contemporaine; mais alors même qu'ils se rencontrent dans leurs censures ou leurs louanges, comme on sent, en chacun d'eux, la sincérité d'une conviction propre, raisonnée, indépendante! Lisez encore le dernier volume de ces intarissables et parfois ravissantes *Causeries du lundi*, de M. Sainte-Beuve: à quoi, dans le passé, les comparerez-vous? Quelles subtiles études du cœur humain! Quelle pénétration! Quelle finesse d'analyse et pourtant quel intérêt et quelle vie! Lisez, après cela, les *Nouveaux essais de politique et de littérature*, de M. Prévost-Paradol. Quelle ironie! Quelle éloquence! Comme il interprète les anciens! Comme il connaît le temps présent! Lisez enfin les articles si sérieux et si fins que M. Ernest Bersot a recueillis sous le titre de *Littérature et morale*, et l'*Année littéraire*, de M. Vapereau, où se révèle un talent souple, correct, ingénieux, apte à tout comprendre et à tout dire.

Tandis que cette partie de la littérature, qui autrefois était un art divin et créateur, devient une industrie, la critique, qui n'était autrefois qu'une profession savante, est devenu un art des plus délicats. Elle n'est plus esclave des anciennes formules, qu'elle prenait jadis pour règle de ses jugements, et elle a plus gagné à s'en affranchir que les poëtes et dramaturges n'y ont gagné eux-mêmes. De l'ancienne rhétorique, elle n'a conservé que l'essence immortelle, l'esprit, le sentiment, le goût exquis, la raison cachée, qui en avait dicté les meilleurs lois; et ces lois éternelles de la raison et du goût, elle s'est appliquée à les observer elle-même, à les faire sentir aux autres par l'exemple et par le prétexte, par la moquerie et la louange, sans prétendre pourtant les réduire en articles numérotés d'un nouveau mode littéraire.

Elle n'invoque plus Quintilien, n'admet pour elle et n'impose à personne d'autre autorité que celle du bon sens. Plus de termes d'école; plus de pédantisme. La critique a perdu ses rides; elle a jeté aux buissons sa vieille robe noire, son bonnet carré et sa férule. C'est une aimable personne qui ne fait point parade de son savoir, cause agréablement, comprend tout, même à demi-mot, cherche à plaire autant qu'à instruire, badine à propos, s'élève à point, adore le beau sous toutes ses formes, et tâche de nous apprendre à le connaître et à l'aimer. C'est véritablement un art, je le répète, et un art autrefois presque inconnu; art des plus variés, selon la nature des talents qui l'exercent. L'un s'y montre plus philosophe, l'autre plus historien ou plus moraliste; tel, en étudiant un ouvrage, se plaît à y chercher des traces de la vie de l'auteur, les indices de son caractère, les secrets de son cœur; tel autre y relève, avec sagacité, les signes du temps où l'auteur a vécu, les influences générales qui ont servi ou égaré son génie, et ce qui, en définitive, dans ses œuvres, appartient à la tradition universelle, ou à une certaine époque, ou à lui personnellement. La mémoire, l'imagination, l'expérience, le jugement, la sensibilité, le goût, il n'est pas une faculté de l'âme qui n'entre en jeu dans cet art instructif et charmant dont l'antiquité ne nous a pas fourni le modèle.

Tous ceux qui le cultivent, n'y excellent pas sans doute au même degré; on en pourrait citer plus d'un dont la vocation est douteuse, la science incomplète, le style faux, incorrect, prétentieux. Je ne dis pas que M. Barbey d'Aurevilly et M. Armand de Pontmartin soient du nombre; les *Œuvres et les Hommes* (deuxième série), par M. Barbey, ne manquent pas, dit-on, d'admirateurs; et les *Jeudis de Mme Charbonneau*, par M. de Pontmartin, ont eu, cette année, deux éditions. Mais sans vouloir autrement discuter le mérite et le succès de ces ouvrages, je demande à ne pas les mettre sur la même ligne que les *Essais* de M. Prévost-Paradol et les *Causeries* de M. Sainte-Beuve.

Aug. Callet.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN (ville libre de). — Bourgmestres : M. de Gunderode dit de Kellner, M. Siebert; ministre de France à Francfort, le comte Salignac-Fénélon; de Francfort à Paris, M. Rumpff. La diète germanique a refusé de donner suite à la demande que lui avait adressé l'assemblée de la bourgeoisie de Francfort de dispenser la ville de la présence d'une garnison fédérale, bien que des rixes nouvelles aient éclaté à plusieurs reprises dans les derniers mois de 1861 et au commencement de 1862, entre les corps de cette garnison. La bourgeoisie a transmis au Sénat la loi qu'elle a votée sur la liberté de l'industrie. Mais bien que le Sénat se soit prononcé en principe pour l'abolition des corporations, des difficultés secondaires l'ont empêché jusqu'ici de promulguer la loi nouvelle. Les recettes pour 1861 ont été réglées à 2,454,184 florins (de 2 fr. 15 c.), et les dépenses à 2,132,295 florins.

Le fait le plus marquant de l'histoire de Francfort, dans la période qui nous occupe, a été la fête du tir national allemand, qui fut tenue dans cette ville du 13 au 21 juillet 1862. L'année précédente, les tireurs allemands s'étaient réunis pour la première fois à Gotha sous la présidence du duc Ernest. (V. Saxe-Cobourg-Gotha). Mais cette première fête n'avait été qu'un essai; dès l'abord, on résolut de donner un caractère plus grandiose à la réunion de Francfort, et le comité formé dans cette ville y invita les tireurs de toutes les nations.

Cette démarche, il est vrai, occasionna une grave dissidence, qui manqua de troubler la fête. Les Bavarois et les Tyroliens déclarèrent, en effet, que si les tireurs italiens venaient à Francfort, eux-mêmes n'y paraîtraient pas. Le comité revint alors sur son invitation en faisant savoir que les tireurs étrangers seraient reçus individuellement, mais non en corps de nation. Le 6 juillet, un orage épouvantable, qui coûta la vie à quatre personnes, bouleversa tous les préparatifs de la fête. Cependant tout fut réparé, et le 13 juillet, un cortége magnifique, symbolisant l'histoire du tir depuis le commencement du moyen âge, et diverses cérémonies patriotiques terminées par un grand banquet ouvrirent les exercices de tir. Les Suisses furent les seuls étrangers qui y parurent officiellement, et on leur fit un accueil cordial; ce furent eux aussi qui, avec les Tyroliens, remportèrent le plus grand nombre de prix. Nous ne rappellerons pas les tostes nombreux portés à divers banquets, présidés en partie par le duc de Saxe-Cobourg; ils étaient tous inspirés d'un même sentiment, celui de l'unité et de l'union de l'Allemagne, et comme on évita de soulever la grosse question de l'union restreinte et de la grande Allemagne, l'union régna généralement aussi parmi les nombreux tireurs, qui, de toutes les parties de l'Allemagne, étaient accourus à Francfort. M. Metz de Darmstadt seulement irrita vivement les Tyroliens en comptant les Autrichiens parmi les peuples deshérités de la patrie commune. Mais cette querelle fut apaisée, et la fête se termina sans conflit.

FRANC-MAÇONNERIE. — Les événements qui viennent de se passer en France ont attiré l'attention publique sur la franc-maçonnerie; nous croyons donc utile pour le public en général, et même pour ceux qui sont hostiles aux principes des francs-maçons, de donner sur cette institution des renseignements qui ne se trouvent peut-être dans aucune autre publication.

Ce n'est point dans notre seul pays qu'il convient d'envisager la franc-maçonnerie, pour se faire une juste idée de l'importance de cet ordre, qui n'est que l'application de l'ancienne maçonnerie pratique à une société intellectuelle pouvant devenir le domaine de tous, et dont les membres ont pour mission de se reconnaître, de s'aimer, de se soutenir, sur toute la terre, abstraction faite des distinctions de cultes, de couleurs, de nationalités.

La franc-maçonnerie, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, prit naissance en Angleterre, vers la fin du XVIIe siècle; c'est de là qu'elle se répandit dans toutes les autres parties du monde. Nos voisins avaient sans doute le dessein de se conserver le monopole de cette immense confraternité, en s'en réservant la haute direction; mais cette pensée ne put se réaliser, car chaque peuple, après avoir reconnu les avantages des doctrines nouvelles, voulut s'émanciper en fondant une franc-maçonnerie nationale. La maçonnerie se trouve donc divisée actuellement en autant d'autorités qu'il existe de nations; mais ces émancipations ne s'opérèrent point avec toute la prudence possible; le temps, la versatilité et les spéculations humaines aidant, les hétérodoxies se multiplièrent, et plusieurs systèmes nouveaux, tout en prétendant restituer à l'ordre ses antiques usages, les altérèrent notablement. Quoi qu'il en soit, la plus grande masse resta et reste encore attachée aux formes primitives.

Une règle immuable exige que l'autorité maçonnique, appelée plus généralement *grande Loge*, et quelquefois *grand Orient*, se forme par le concours des premières Loges établies dans un pays; ce sont, soit les chefs de ces Loges, soit des représentants élus qui composent cette administration, laquelle devient l'intermédiaire entre des ateliers subordonnés et le gouvernement de l'État. Elle a seule le droit de constituer les Loges, qui, à leur tour, ont seules la faculté de conférer les trois degrés symboliques, formant l'échelle complète d'instruction du maçon régulier.

Les grades supérieurs n'appartiennent point essentiellement à la franc-maçonnerie: ils forment différentes catégories d'invention plus récente et qui ne sont point aussi généralement adoptées. Lorsqu'ils ne sont pas attachés à une grande Loge, ils ont une organisation particulière toute semblable; mais ils n'interviennent en aucune manière et n'exercent aucune supériorité sur les Loges. Toute infraction à ces règles séculaires entraîne une irrégularité flagrante pour les ateliers qui refusent de s'y soumettre, et ces derniers ne sont plus reconnus comme faisant partie de la franc-maçonnerie légale.

La seule exception connue à cet égard existe dans notre pays, où un système, introduit depuis 1804, persiste à réclamer une autorité égale à celle du G.·. O.·. de France, pouvoir régulier de la maçonnerie française; ce système, comportant une échelle de 33 degrés, prend le titre de *suprême Conseil de France* et professe un rite appelé écossais ancien et accepté. On se demande si cette dénomination est exacte, car ce rite ne vient point d'Écosse, où il ne s'est glissé qu'en 1847, et il n'est ni reconnu ni pratiqué en Prusse, quoiqu'il invoque Frédéric II pour son créateur.

Le tableau suivant fera connaître la force réelle de la maçonnerie sur tous les points du globe, et les différents systèmes se pratiquant sous chaque autorité maçonnique existante.

En 1858, quelques Loges ont formé une grande Loge à San-Domingo, et un Grand-Orient s'est révélé à Columbus (île de Cuba). Il existe aussi à New-York, à Boston et à Philadelphie des Loges d'hommes de couleur, considérées comme irrégulières par les maçons américains, qui leur défendent l'entrée des temples.

STATISTIQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Introduction de la maçonnerie	Création de l'autorité		DÉSIGNATION DES AUTORITÉS ACTUELLES	Loges d'York	Chapitres d'York	Campements de Templiers	Loges rite français	Chapitres rite français	Loges rite écossais	Chapitres rite écossais	Hauts grades rite écossais	Loges rites divers	Hauts grades rites divers
	1717	EUROPE	Grande-Bretagne. — G.·. L.·. unie d'Angleterre (Londres)............	1025	350	125	»	»	»	»	1	»	»
	1736		G.·. L.·. d'Écosse (Edimbourg)......	290	86	15	»	»	»	»	1	»	»
	1729		G.·. L.·. d'Irlande (Dublin).........	395	178	76	»	»	»	»	1	»	11
1725	1772		France. — G.·. O.·. et Sup.·. conseil pour la France (Paris)............	»	»	»	160	22	42	33	12	»	»
»	1804		Sup.·. Conseil de France (Paris)......	»	»	»	»	»	5	16	3	»	»
1721	1816		Belgique. — G.·. O.·. de Belgique (Bruxelles).........................	»	1	1	30	5	»	»	»	2	7
»	1816		Sup.·. Cons.·. de Belgique (Bruxelles)	»	»	»	»	»	»	4	10	»	»
1731	1757		Pays-Bas. — G.·. O.·. des Pays-Bas (La Haye)........................	»	»	»	»	»	10	5	»	75	10
»	1849		Luxembourg (grand-duché). — Sup.·. Conseil chef d'ordre..............	»	»	»	»	»	»	»	»	6	4
1716	1740		Prusse. — G.·. L.·. nationale aux Trois-Globes (Berlin)..............	60	»	»	»	»	»	»	»	65	45
»	1752		G.·. L.·. de Prusse Royal-York à l'Amitié (Berlin)......................	45	»	»	»	»	»	»	»	»	10
»	1773		G.·.L.·.nationale d'Allemagne (Berlin)	»	»	»	»	»	»	»	»	76	10
»	»		Reuss (principauté) — G.·. L.·. Archimède (Géra)......................	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»
1737	1844		Suisse.— G.·. L.·. Alpinà (Bâle).....	»	»	»	10	»	»	»	»	16	»
»	1739		Sup.·. Direct.·. helvétique normand (Lausanne).......................	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»
1741	1812		Saxe. — G.·. O.·. de Saxe (Dresde)...	18	»	»	»	»	»	»	»	»	6
1735	1755		Hanovre.— G.·. L.·. de Hanovre.....	26	6	»	»	»	»	»	»	»	»
1737	1741		Bavière. — G.·. L.·. du Soleil (Beyreuth).........................	15	5	»	»	»	»	»	»	»	1
1725	1740		Hambourg.— G.·. L.·. de Hambourg.	35	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1784		Francfort.— G.·. L.·. Eclectique.....	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»
»	»		Hesse (grand-duché). — G.·. L.·. à la Concorde (Darmstadt)............	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»
1738	1754		Suède. — G.·. L.·. de Suède et de Norvége (Stockholm).............	»	»	»	»	»	»	»	»	120	35
1754	1741		Danemark.—G.·. L.·. nationale de Danemark (Copenhague).............	»	»	»	»	»	»	»	»	9	4
1727	1740		Portugal. — G.·. O.·. Irlandais (Lisbonne)...........................	25	3	1	»	»	»	»	»	»	»
»	1742		G.·. O.·. Lusitanien (Lisbonne).....	»	»	»	»	»	»	»	»	18	3
»	1844		G.·. O.·. Costa-Cabral id........	»	»	»	»	»	»	»	»	10	2
»	»		G.·. O.·. Passos (Lisbonne)..........	»	»	»	»	»	10	3		»	»
1733	1862		Italie.— G.·. O.·. d'Italie (Turin)....	»	»	»	10	2	5	2	1	»	»
1733	1840	ASIE	Turquie. — G.·. L.·. Ali-Kotsch (Belgrade).........................	»	»	»	»	»	»	»	»	36	»
»	1857		G.·. L.·. de Turquie (Smyrne)......	10	2	»	1	»	»	»	»	»	»
1730	1733	AMÉRIQUE DU NORD	États-Unis. — G.·. L.·. de Massachussets (Boston).....................	112	22	7	»	»	»	»		»	»
»	1764		G.·. L.·. de Pensylvanie (Philadelphie)	175	36	16	»	»	»	»	1	»	»
»	1771		G.·. L.·. de la Caroline du Nord (Raleigh)...........................	133	33	6	»	»	»	»	»	»	»
»	1777		G.·. L.·. de la Virginie (Richmond)..	182	47	11	»	»	»	»	»	»	»
»	1781		G.·. L.·. de New-York (New-York)...	528	70	27	2	»	»	»	»	3	»
»	1786		G.·. L.·. de la Géorgie (Macon)......	220	70	16	»	»	»	»	»	»	»
»	1786		G.·. L.·. de New-Jersey (Trenton)...	53	6	3	»	»	»	»	»	»	»
»	1787		G.·. L.·. de la Caroline du Sud (Charlestown)........................	88	9	2	»	»	»	»		»	»
»	1787		G.·. L.·. du Maryland (Baltimore)....	37	8	2	»	»	»	»	1	»	»
»	1789		G.·. L.·. du New-Hampshire (Hopkinton).........................	15	9	6	»	»	»	»	»	»	»
»	1789		G.·. L.·. du Connecticut (New-Haven)	58	28	6	»	»	»	»	»	»	»
»	1791		G.·.L.·. du Rhode-Island (Providence)	30	10	9	»	»	»	»	»	»	»
»	1794		G.·. L.·. du Tennessee (Nashville)...	215	45	4	»	»	»	»	»	»	»
»	1794		G.·. L.·. du Vermont (Burlington)...	54	15	4	»	»	»	»	»	»	»
»	1800		G.·. L.·. du Kentucky (Greensburg)..	312	87	31	»	»	»	»	»	»	»
»	1806		G.·. L.·. de la Delaware (Wilmington)	15	6	1	»	»	»	»	»	»	»
»	1808		G.·. L.·. de l'Ohio (Cincinnati).......	280	88	16	»	»	»	»	»	»	»
»	1811		G.·. L.·. du district de Columbia (Washington)..................	15	5	1	»	»	»	»	»	»	»
»	1812		G.·. L.·. de la Louisiane (Nouvelle-Orléans)..........................	115	27	8	»	»	»	»	1	»	»
»	1818		G.·. L.·. de l'Indiana (Indianopolis)..	260	97	10	»	»	»	»	»	»	»
»	1818		G.·. L.·. du Mississipi (Jackson).....	246	72	6	»	»	»	»	»	»	»
»	1820		G.·. L.·. du Maine (Portland)........	95	32	7	»	»	»	»	»	»	»
»	1821		G.·. L.·. du Missouri (Saint-Louis)...	198	33	5	»	»	»	»	»	»	»
»	1821		G.·. L.·. de l'Alabama (Montgomery).	240	54	8	»	»	»	»	»	»	»
»	1826		G.·. L.·. du Michigan (Détroit)......	128	26	10	»	»	»	»	»	»	»

Introduction de la maçonnerie	Création de l'autorité		DÉSIGNATION DES AUTORITÉS ACTUELLES	Loges d'York	Chapitres d'York	Campements de Templiers	Loges rite français	Chapitres rite français	Loges rite écossais	Chapitres rite écossais	Hauts grades rite écossais	Loges rites divers	Hauts grades rites divers
1730	1830	AMÉRIQUE DU NORD	G.·. L.·. de la Floride (Tallahassee)..	36	16	1	»	»	»	»	»	»	»
»	1832		G.·. L.·. de l'Arkansas (Little-Rock).	150	25	3	»	»	»	»	»	»	»
»	1837		G.·. L.·. du Texas (Galveston)........	215	80	8	»	»	»	»	»	»	»
»	1840		G.·. L.·. de l'Illinois (Springfield)....	334	64	13	»	»	»	»	»	»	»
»	1843		G.·. L.·. du Visconsin (Milwankee)...	115	23	4	»	»	»	»	»	»	»
»	1844		G.·. L.·. de l'Iowa (Muscatine)......	145	26	2	»	»	»	»	»	»	»
»	1850		G.·. L.·. de la Californie (San-Francisco)....................	140	40	8	»	»	»	»	»	»	»
»	1851		G.·. L.·. de l'Orégon (Salem).........	24	2	1	»	»	»	»	»	»	»
»	1853		G.·. L.·. du Minesota (Saint-Paul)....	25	6	1	»	»	»	»	»	»	»
»	1856		G.·. L.·. du Kansas (Fort-Leavenworth)......................	12	2	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1857		G.·. L.·. du Nebraska (Brownville)...	10	1	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1858		G.·. L.·. du territoire de Washington (Olympia)......................	10	2	»	»	»	»	»	»	»	»
1745	1855		Canada. — G.·. L.·. du Canada (Hamilton)	130	15	2	»	»	»	»	»	»	»
1749	1823		Haïti. — G.·. O.·. et Sup.·. conseil haïtien (Port-au-Prince)...........	10	5	3	53	7	10	3	2	»	»
1819	1822	AMÉRIQUE DU SUD	Brésil.— G.·. O.·. et Sup.·. conseil du Brésil (Rio-Janeiro)..............	60	10	1	4	2	55	12	2	»	»
1820	1840		Vénézuéla. — G.·. L.·. du Vénézuéla (Caracas).......................	25	3	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»		Sup.·. conseil de Caracas (Caracas)...	»	»	»	»	»	»	5	10	»	»
1825	1855		Nouvelle-Grenade.—G.·. O.·. et Sup.·. conseil de New-Grenadiw (Carthagène)......................	»	»	»	»	»	15	4	1	»	»
1830	1855		Uruguay.— G.·. O.·. et Sup.·. conseil de l'Uruguay (Montévideo)	»	»	»	»	»	10	4	1	»	»
1835	1858		Argentine. — G.·. O.·. et Sup.·. conseil de la République Argentine (Buénos-Ayres)	»	»	»	2	1	10	3	1	»	»
1836	1859		Pérou. — G.·. L.·. du Pérou (Lima).	22	12	1	»	»	»	»	»	»	»

Cette nomenclature ne comporte que la maçonnerie régulière; mais comme les ateliers et les maçons forment une population flottante, il existe encore un grand nombre de Loges qui, par l'absence d'envoi de leurs tableaux ou par l'inexactitude du payement de leurs prestations, ne sont point portées sur les listes des autorités dont elles dépendent, quoique fonctionnant effectivement.

Dans les ateliers de la Grande-Bretagne se trouvent compris ceux existant en Espagne, à Constantinople, à Smyrne, à Corfou, à Francfort, à Malte, dans toutes les parties des Indes orientales anglaises, en Chine et dans toutes les possessions de l'Amérique anglaise du Nord, dans les îles Canaries, en Afrique, dans l'Australie, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Galles. Dans les ateliers français sont compris ceux existant en Algérie, à Constantinople, à Gênes, à Corfou, à la Martinique, à l'île Maurice, à la Guadeloupe, à l'île de la Réunion, à Pondichéry, à Montévideo, à Buénos-Ayres, à Papaëti. Dans les ateliers des Pays-Bas se trouvent compris ceux existant à Batavia, à Sumatra, à Curaçao, à Paramaribo, à l'île Saint-Eustache. Il existe encore à Paris un système dit rite de Misraïm (nom ancien de l'Egypte), sur une échelle de 90 degrés, avec deux ou trois ateliers, mais qui n'est reconnu par aucune des deux autres autorités.

Lors de la proclamation du second empire, les maçons français sentirent le besoin de se donner un chef suprême, dont ils étaient privés depuis 1816; on fut surpris que leur choix ne tombât point sur le prince Napoléon, appartenant depuis quatre ans à l'une des Loges de Paris; d'autres influences prévalurent, et le prince Lucien Murat fut acclamé grand maître, le 9 février 1852. Le suprême conseil de France ayant rompu le traité de fusion fait avec le G.·. O.·. en 1804, et qui, depuis 1821 seulement, avait créé une série d'ateliers, ne prit point part à cette élection, continuant à former une autorité séparée. Le nouveau grand maître était certainement animé d'un zèle très-vif, mais il connaissait très-peu les besoins de l'Ordre, et il choisit mal ses conseillers, qui l'entraînèrent dans des voies que les maçons trouvèrent contraires aux priviléges dont ils avaient bénéficié jusqu'alors. On doit dire cependant que le prince accomplit ce que ses prédécesseurs n'avaient pu faire : la maçonnerie eut un temple à elle dans Paris, et lorsque les embarras financiers seront passés, cette propriété aidera sans doute à des fondations qui permettront aux maçons français de rivaliser avec leurs frères à l'étranger.

L'expiration de l'exercice du prince Murat arrivait en 1861, lorsque quelques esprits remuants, comme il s'en rencontre malheureusement dans toutes les sociétés humaines, cherchèrent à animer les esprits; le grand maître crut aller au-devant

du mal en déployant quelque sévérité; il se trompa encore sur ce point : l'assemblée qui devait participer à l'élection était mue par les meilleurs sentiments envers le prince; elle fut paralysée par le mouvement autant que par la résistance de quelques conseillers impopulaires. Une majorité paraissait cependant s'être prononcée en faveur du prince Napoléon; mais comme cette élection se trouvait faite en dehors de la loi maçonnique, le nouvel élu crut de sa dignité de refuser. Les choses prirent en apparence un caractère tel, que l'intervention de la police fut maladroitement invoquée par ceux dont le devoir était d'éviter son action. L'élection dut être renvoyée au mois d'octobre 1861.

Ce fut par suite de ces tiraillements que le gouvernement impérial pensa devoir s'occuper de la maçonnerie. M. de Persigny, ministre de l'intérieur, par sa circulaire du 16 octobre 1861, assimila cette société à celles déjà réglementées par la loi sur les associations de secours mutuels. Quoique les maçons ne pussent entièrement adopter cette assimilation, ils n'en reçurent pas moins le principe avec reconnaissance, car il devenait une sorte de légalité pour leurs travaux.

Le prince Murat, en se retirant du pouvoir, avait nommé une commission administrative provisoire, qui ne présentait aucune légalité; il devint donc indispensable de sortir au plus vite de cette fausse position, et l'Empereur Napoléon III donna encore une nouvelle preuve de la sollicitude qu'il apporte dans toutes les parties de l'administration, par le décret rendu le 11 janvier 1862, qui nomme M. le maréchal Magnan grand maître du G.·. O.·. de France. Ce choix fut confirmé par l'assemblée législative des maçons français dans sa session de 1862. Il faut laisser à l'éloquence des chiffres l'appréciation de l'influence que les dix années dernières exercèrent sur la maçonnerie : en 1851, le G.·. O.·. comptait 502 ateliers de tous grades, il n'en a plus aujourd'hui que 260.

En raison des circonstances exceptionnelles de sa nomination et de la responsabilité qui lui incombait envers le gouvernement de l'Empereur, le maréchal Magnan, assuré qu'aucun suprême conseil du 33° degré ne devait créer ni administrer les Loges et les chapitres dans toutes les parties du monde, pensa qu'il était temps de rappeler les ateliers à la loi générale, et il leur adressa une circulaire à cet effet. Le suprême conseil de France se considéra encore une fois de plus comme attaqué dans sa puissance, et son grand commandeur *ad vitam*, le F.·. Viennet, fit paraître une brochure dans laquelle il rappela les pouvoirs transmis par ses prédécesseurs. Quelque spirituel et étudié que fût cet opuscule, il produisit peu d'effet; car si l'existence du suprême conseil est un fait incontestable aux yeux des maçons de tous les pays, il n'en est pas de même pour le droit.

Une haute influence manifesta pourtant le désir de voir finir cette querelle semi-séculaire ; mais comme elle fit comprendre en même temps qu'elle n'entendait point exercer de coërcition, le chef écossais se montra inflexible, et les choses restèrent dans l'état où elles se trouvaient. Les bons maçons espèrent cependant que le suprême conseil concevra combien sa résistance nuit aux progrès de l'Ordre en France, et qu'il fera le sacrifice d'une prépondérance insolite pour imprimer à la maçonnerie française l'uniformité d'administration dans laquelle elle voit sa force et sa dignité.

LEBLANC DE MARCONNAY.

G

GÉOGRAPHIE. — L'agitation presque universelle du globe, que nous avions signalée l'année dernière, n'a fait que s'accroître; l'effervescence des nationalités qui cherchent leur place et leur assiette se montre sur une grande partie de la terre, et des luttes vives en résultent. D'un autre côté, les communications devenues plus faciles, les transmissions de la pensée s'étendant comme l'éclair à travers tant de pays, les excursions des voyageurs qui pénètrent de toutes parts, ont permis aux peuples de se mieux connaître les uns les autres, et leur ont fait comprendre le besoin de se rapprocher, de s'unir par des relations commerciales, littéraires, scientifiques.

Jetons un coup d'œil sur ce mouvement général des douze cents millions d'êtres humains répandus sur notre planète (1).

En Europe, où continuent à dominer cinq grandes puissances (la France, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse), mais auxquelles il faudra bientôt sans doute en ajouter deux autres (l'Italie et l'Espagne), la nationalité italienne se complète et s'organise; la nationalité serbe veut secouer le joug ottoman; la nationalité roumaine cherche à acquérir plus de force et resserre les

(1) Voici comment nous répartissons cette population suivant les diverses parties du monde :

Europe	278,000,000
Asie	700,000,000
Afrique	100,000,000
Amérique	75,000,000
Océanie	35,000,000

liens de ses deux principautés, la Valachie et la Moldavie; la nationalité allemande voudrait changer le grand nombre d'États de sa confédération en un empire plus compact et plus homogène, et elle désire se séparer nettement de la nationalité danoise; la nationalité polonaise s'agite dans une douloureuse impuissance.

En Asie, l'Inde paraît faire, contre l'Angleterre, de nouveaux efforts pour reconquérir son indépendance; les Taëpings, en Chine, sont le parti soi-disant national, qui veut renverser la dynastie mandchoue; mais ce n'est, en réalité, que le brigandage organisé sur une grande échelle, et les Français et les Anglais sont obligés de défendre leur ancien ennemi, le Fils du Ciel, contre ces insurgés barbares. Les Français se sont affermis dans la Basse-Cochinchine, où le fond de la population, qui est Cambogien, voit avec joie leur domination éclairée substituée à celle des Annamites. Le Japon a montré le prix qu'il attache à ses relations avec l'Europe en nous envoyant des ambassadeurs, dont l'instruction et l'esprit ont donné à l'Occident une idée favorable de la nation la plus reculée de l'Extrême-Orient. Les Russes continuent à s'avancer dans le centre et l'est de l'Asie.

En Afrique, trois puissances européennes se partagent la prééminence : la France, dans le nord; l'Angleterre et le Portugal, dans le sud. La première a pour siéges principaux de ses colonies sur ce continent l'Algérie et la Sénégambie; la seconde, le gouvernement du Cap et la province de Natal; la troisième, le Mozambique, sur la côte orientale, et la Guinée inférieure, sur la côte occidentale. Aucune augmentation sensible ne s'est faite dans les territoires de ces trois puissances, si ce n'est dans les possessions anglaises de la Guinée supérieure, qui se sont accrues du pays de Lagos; la Grande-Bretagne a ajouté à ses îles africaines celle de Dahlak, dans la mer Rouge. Les Touaregs, si longtemps rebelles à toute espèce de rapports avec les Européens, ont témoigné enfin le désir de lier avec les Français des relations commerciales, et des députés de leur nation sont venus visiter la France.

Dans l'Amérique septentrionale, un navrant spectacle se présente : c'est la séparation et la lutte sanglante des États-Unis du Nord et de ceux du Sud. Comment se terminera cette guerre fratricide, qui a sur le commerce du reste du monde une si désastreuse influence? Le Mexique, troublé par tant de révolutions, a vu ses maux s'aggraver d'une guerre étrangère, et il a le malheur de lutter en ce moment avec la France. L'Amérique du nord anglaise contraste, par son état de plus en plus florissant, avec les infortunes du reste de cette vaste région du globe. Le Canada est particulièrement dans une voie de brillant progrès, et la Colombie britannique, riche en mines d'or, acquiert plus d'importance de jour en jour.

L'Amérique du sud paraît un peu plus tranquille que l'année dernière.

L'Océanie nous offre deux grands corps de colonies qui égalent de puissantes monarchies et qui progressent de plus en plus : ce sont les colonies hollandaises et les colonies anglaises; ces dernières grandissent surtout prodigieusement dans l'Australie. Les colonies espagnoles, dans les Philippines, sont également très-considérables. Les jeunes colonies françaises acquièrent à leur tour de l'importance, particulièrement la Nouvelle-Calédonie.

Nous renvoyons aux articles des diverses parties du monde pour les explorations qui ont marqué l'année géographique. Nous rappellerons seulement ici quelques-unes des plus importantes : ainsi, en Afrique, l'arrivée du baron de Decken au mont Kilimandjaro une des plus hautes chaînes de l'Afrique orientale; la continuation des courageuses explorations du sud-est de l'Afrique par le docteur Livingstone; les dernières courses de M. H. Duveyrier dans le Sahara; les voyages de Heuglin, de Steudner, de Schubert, de Munziger, dans l'Abyssinie et la Nubie; ceux de Beurmann dans les mêmes régions et dans le territoire de Benghazy. Un des voyages les plus remarquables entrepris sur la côte occidentale est celui de M. Guillevin au royaume de Dahomey. Nous ne l'avons cependant pas mentionné à l'article Afrique, parce qu'il ne nous était pas encore connu au moment de l'impression de cet article. Nous devons ajouter aussi que, par les soins du maréchal Pélissier, et de concert avec le gouverneur du Sénégal, s'organise, par les ordres de l'Empereur, une prochaine exploration de l'espace qui sépare l'Algérie de Tombouctou.

En Asie, les dernières expéditions géographiques les plus remarquables sont celles de M. Renan dans la Syrie, de M. G. Perrot dans l'Asie Mineure, de MM. de Vogüé et Waddington, qui ont continué les recherches archéologiques de M. Renan; celles de M. Radde et de plusieurs autres savants russes et allemands dans la Sibérie et l'Asie orientale; l'exploration de plusieurs grands fleuves de la Chine par des bâtiments anglais. L'occupation française de la Cochinchine a fait faire de grands progrès à la géographie de ce pays.

En Amérique, mentionnons les dernières excursions de Hayes et de Hall dans les régions arctiques, les recherches de Parker Snow pour découvrir quelques débris de l'expédition de Franklin; l'expédition suédoise au Spitzberg, sous la conduite de M. Torell; les efforts incessants des Anglais pour mieux connaître les parties les plus reculées de leurs vastes possessions; le voyage de R. Burton à l'Utah; celui du docteur Poyet au Mexique; l'expédition franco-hollandaise du bassin du Maroni, limite des Guyanes française et hollandaise.

Dans l'Océanie, les faits les plus saillants que nous offre l'histoire des voyages de l'année est la traversée de l'Australie, du sud au nord, par deux

expéditions : celle de Burke, entre Melbourne et le golfe de Carpentarie, entreprise à grands frais, et moins fructueuse qu'elle n'aurait dû l'être si elle avait été bien dirigée; ensuite, la seconde expédition de Mac-Douall Stuart, entre Adélaïde et le fleuve Victoria de l'ouest, expédition qui n'a pas réussi tout à fait, il est vrai, mais qui a été conduite avec beaucoup d'habileté; le même voyageur a courageusement essayé une troisième tentative, dont on attend le résultat avec impatience.

En Europe, nous pouvons signaler comme le plus important voyage scientifique de l'année, l'exploration archéologique de M. Heuzey dans la Turquie; beaucoup d'autres recherches ont enrichi ailleurs l'archéologie, qui, parmi les plus précieuses découvertes, compte celle des villages lacustres en Suisse et en Savoie. Les travaux opérés par les officiers d'état-major ou les bureaux topographiques en France, en Angleterre, en Suède, en Espagne, en Autriche, en Russie, etc., sont une des gloires de la géographie européenne; d'importants nivellements barométriques ont été exécutés en Thuringe par le major Fils.

Les relevés hydrographiques des marines française, anglaise, russe, danoise, suédoise, espagnole, hollandaise, américaine, offrent à la géographie le concours le plus utile.

Si nous jetons un coup-d'œil sur le progrès des grandes communications, nous voyons le canal de l'isthme de Suez s'avancer peu à peu vers son achèvement, et les chemins de fer se multiplier partout d'une manière admirable. Quoique nous ne soyons que dans l'enfance de cette industrie, le réseau total du globe comprend déjà une longueur de 110,934 kil. La construction en a coûté 29 milliards 24 millions.

Ce réseau et cette dépense sont ainsi répartis dans les cinq parties du globe :

Amérique ...	55,107 kil. ayant coûté	7,079,780,000 fr.
Europe......	52,572	20,665,950,000
Asie	2,317	871,520,000
Australie....	564	294,500,000
Afrique.....	374	112,500,000
	110,934 kil.	29,024,250,000 fr.

271,000 fr. constituent la moyenne générale de la dépense par kilomètre; mais, dans chaque partie du monde, cette dépense présente des écarts assez considérables.

On trouve pour :

L'Australie.............	522,163 fr.
L'Europe................	394,790
L'Asie..................	376,141
L'Amérique du sud.......	354,257
L'Afrique...............	300,802
L'Amérique du nord.....	125,595

La raison de ces différences résulte, en ce qui concerne l'Australie, des prix excessifs de la main-d'œuvre; en ce qui concerne l'Europe, l'Asie et l'Amérique du sud, des accidents topographiques. Le prix exceptionnel de l'Amérique du nord provient de ce que les chemins, commencés longtemps avant que l'on eut acquis une grande expérience dans ces constructions, sont loin d'être aussi parfaits que les railways plus modernes. Les États-Unis ont à eux seuls un réseau de 50 mille kilomètres; l'Angleterre et ses colonies en ont un de 22 mille.

Les lignes télégraphiques s'étendent de toutes parts, comme le réseau de la pensée du monde. En Europe, il n'est pas un pays qui soit privé de ce magique moyen de communication. En Asie, un télégraphe électrique fonctionne entre le Bosphore et Bagdad, depuis le mois de juin 1861; Tauris est unie à Téhéran; la Sibérie est parcourue sur une grande étendue par un fil qui est destiné à joindre Saint-Pétersbourg à Pékin; le réseau déjà considérable de l'Inde s'augmente tous les jours.

L'Afrique a ses réseaux dans l'Algérie, l'Égypte, la Sénégambie, le cap de Bonne-Espérance.

L'Amérique du nord (particulièrement dans les États-Unis et le Canada) est parsemée de fils étendus, et l'on peut communiquer, par exemple, de Terre-Neuve à San-Francisco, par New-York, c'est-à-dire sur un espace de 1,500 lieues.

Le capitaine Mac-Clintock a fait l'étude d'une communication possible entre l'Europe et l'Amérique par les îles Feroë, l'Islande et le Groenland.

Les Sociétés géographiques continuent à faire connaître, avec activité, toutes les parties du globe. Leur nombre s'élève aujourd'hui à quatorze : la Société de Paris, la plus ancienne (créée en 1821); la Société de Londres, celle de Bombay, qui en est comme une branche; celles de Russie, de Berlin, de Darmstadt, de Francfort, de Vienne, de Genève, de New-York, de Rio-de-Janeiro, de Mexico, de Leipsick; l'association nommée Carl Ritter Stiftung, instituée par l'élite des géographes allemands pour soutenir et propager l'élan que Carl Ritter et Alexandre de Humboldt ont imprimé à la géographie. L'Association britannique pour l'avancement des sciences fait faire aussi de grands progrès à la géographie.

Les recueils périodiques généraux qui tiennent le public au courant de cette science, sont : en France, le *Bulletin de la Société de géographie*, les *Nouvelles Annales des voyages*, le *Tour du monde*, la *Revue du monde colonial*, la *Revue maritime et coloniale*, les *Annales de la marine*, les *Annales hydrographiques*, et, accessoirement, les *Annales de la Propagation de la Foi*, le *Journal des missions évangéliques*, la *Revue archéologique*, le *Journal asiatique*, le *Bulletin de la Société géologique de France*, les *Annales du commerce extérieur*, le *Journal des savants*, les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, le *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*, le *Journal de l'Isthme de Suez*, le *Bulletin bibliographique algérien et oriental des colonies françaises*, la *Revue contemporaine*, la *Revue des Deux-Mondes*; — en Angleterre, le *Journal* et les *Proceedings de la Société géographique de Londres*, le *Nautical Magazine*; — en Allemagne, les *Mittheilungen* du

docteur Petermann, le *Zeitschrift für Erdkunde* de M. Koner, à Berlin, le *Notizblatt de la Société géographique de Darmstadt*, le *Bulletin* de celle de Vienne; — en Suisse, le *Bulletin de la Société de Genève*; — en Russie, le *Bulletin de la Société impériale géographique*; — en Afrique, la *Revue africaine*, publiée à Alger; — en Amérique, le *Bulletin de la Société géographique* de New-York et la *Revista Trimensal de l'Institut historique et géographique* de Rio-Janeiro; — en Australie, le *Yeoman*, publié à Melbourne.

En dehors des recueils périodiques, les principaux ouvrages géographiques publiés depuis environ un an sont les suivants :

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. Traduction de la géographie de Dimasqui, par le docteur Mehren.

Suite de la publication des voyages autour du monde sur la frégate suédoise l'*Eugénie* et la frégate autrichienne la *Novara*.

Manuel de la géographie, par Kloden. *Wath to observe*, etc., manuel du voyageur et espèces d'instructions générales, par Jackson, nouvelle édition par le docteur Norton Shaw.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, ETHNOGRAPHIQUE et MATHÉMATIQUE.

Traits généraux d'une géographie physique, par le docteur George Landgrebe.

Lettre à toutes les puissances maritimes par le commodore Maury, pour prouver qu'un des plus curieux résultats des opérations météorologiques exécutées dans ces derniers temps, c'est d'avoir conduit à la découverte de faits et de circonstances tendant à montrer que les hivers, au pôle antarctique, ne sont pas, à beaucoup près, aussi froids qu'au pôle arctique : résultat tout à fait opposé à l'opinion généralement admise.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE. Notice sur la mappemonde de la cathédrale de Hereford, par M. d'Avezac.

Du berceau de l'espèce humaine, par M. Obry.

L'Ethnogénie gauloise, par M. Roget de Belloguet.

L'Etrurie et les Étrusques, etc., par M. Noël des Vergers, avec atlas.

Les Celtes, les Armoricains et les Bretons; la Cornouaille et Corisopitum, par le docteur Halléguen.

Conquête des Gaules et analyse raisonnée des commentaires de César, par M. Fallue.

Géographie militaire de la Gaule, par M. de Saulcy.

Mémoire de M. Reinaud sur la Mésène et la Kharacène, et sur la date qu'il convient d'assigner (3ᵉ siècle) au Périple de la mer Érythrée.

Troisième mémoire de M. Vivien de Saint-Martin sur la géographie grecque et latine de l'Inde.

Mémoire du même sur la géographie comparée du Nil et de la Nigritie, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Mémoire sur le même sujet par M. Rioux, également couronné.

Des divisions territoriales du Quercy, aux 9ᵉ, 10ᵉ et 11ᵉ siècles, par M. Deloche.

Le tome II des *Geographi Græci minores*, par Ch. Muller.

EUROPE EN GÉNÉRAL. Voyage en Europe, par M. Samper (de la Nouvelle-Grenade), ouvrage écrit en espagnol.

Statistique des divers États de l'Europe, avec atlas, par M. Block (dans le genre de celui qui est mentionné ci-dessous pour la France).

FRANCE. Itinéraire de Lyon à la Méditerranée, par MM. Joanne et Ferrand.

La France aux colonies, par M. E. Rameau.

Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, par M. Merlet.

Répertoire archéologique du département de l'Aube, par M. Arbois de Jubainville.

(Ces deux derniers ouvrages sont publiés par les soins du ministère de l'Instruction publique, qui prépare un immense travail de la même nature pour tous les départements de l'empire.)

Notice sur la population de l'empire Français dans ses principaux rapports statistiques; petit et excellent ouvrage allemand de M. Block, avec des cartes offrant, par des teintes variées, les conditions diverses de la population.

PAYS-BAS. Itinéraire descriptif de la Hollande, par M. Du Pays.

ITALIE. Le royaume d'Italie, étudié sur les lieux mêmes, par M. P. de Tchihatchev.

L'Italia meridionale, o l'antico Ream delle Due Sicilie, par M. J. de Luca.

ALLEMAGNE. Dictionnaire complet géographique, topographique et statistique de tous les lieux de l'Allemagne, par Rudolph.

TURQUIE D'EUROPE. Plusieurs écrits sur la Serbie et le Monténégro, entre autres, un mémoire de M. Boué dans le tome II des Mémoires de la Société de géographie de Genève, avec une carte; un ouvrage de M. Henri Thiers sur la Serbie; une description militaire du Monténégro, par MM. Lestak et Scherb.

La Bulgarie orientale, par M. le docteur Allard.

RUSSIE. Les Archives russes d'Erman.

La suite des *Beitræge*, etc., ou des documents sur l'empire Russe, par MM. Baer et Helmersen.

Études sur la mer Caspienne, par M. Baer.

ESPAGNE. Un ouvrage de M. Block sur l'Espagne, de la même nature que celui que nous avons mentionné pour la France.

ASIE. Relations d'une expédition en Syrie, par MM. Wetzstein et Doergens.

Continuation de la publication du voyage de M. Emm. Rey sur le Haourân.

Mémoires sur le Ledja et le Haourân, par M. Aucapitaine.

Rapport sur la mission de Phénicie, par M. Renan.

Rapport sur la mission dans l'Asie mineure, par M. G. Perrot.

Russia and China, the Russian, on the Amur, etc., par M. Ravenstein, avec cartes.

Nippon Fahrer (le voyageur au Japon), par MM. Steyer et Herman Wagner, avec 140 planches et une carte.

Relation du voyage de M. Nicolas de Khanikov au Khoraçan, publiée dans les Mémoires de la Société de géographie de Paris.

Tableau de la Cochinchine, par MM. E. Cortambert et L. de Rosny, avec une carte et de nombreuses planches.

Almanach pour l'année courante, publié à Bangkok, en siamois.

Rapports et Mémoires de M. le comte d'Escayrac sur son voyage en Chine.

La Chine, le Japon, etc., par M. de Chassiron.

La Perse ancienne et nouvelle, par M. Guenot.

La suite de la publication du grand ouvrage des frères Schlagintweit sur l'Himalaya, etc.

Le pays des Sept-Rivières ou la région Transilienne, par M. C. de Sabir.

Le Fleuve Amour, par le même.

Afrique. Les ouvrages de M. l'abbé Léon Godard et de M. Amédée Barbié du Bocage sur le Maroc.

Diverses relations, données par M. G. Lejean de son voyage au Nil, et, entre autres, son Rapport au ministre des affaires étrangères sur la situation commerciale des régions du haut Nil.

Publication, à Pesth, de la relation du séjour de Ladislas Magyar dans l'Afrique méridionale.

Okavango River, titre d'un ouvrage de M. Andersson sur ses explorations dans le sud de l'Afrique.

Hygiène de l'Algérie, par le docteur Marit.

Géodésie de l'Éthiopie, par M. Ant. d'Abbadie.

Egypt. Central Africa, etc., par J. Petherick.

Mémoire de M. Ch. Beke sur les montagnes qui forment le côté oriental du bassin du Nil.

Explorations and Adventures in the Equatorial Africa, par Paul du Chaillu (description du pays des Gorilles, etc.)

Etat actuel de l'Algérie, par M. Achille Fillias.

Voyages d'exploration en Arabie et dans l'Afrique orientale, d'après les nouvelles découvertes de Burton, de Speke, de Krapf, de Rebmann, etc., mis en ordre par M. Andree (à Leipsick).

Traduction, par M[me] Loreau, des voyages de Burton.

Voyage à Madagascar, par M[me] Ida Pfeiffer (publié par les soins de son fils, en français et en allemand).

Amérique. Rapport au ministre des travaux publics sur la production des métaux précieux en Californie, par M. Laur.

L'Empire du Brésil, par M. Barit de La Hure.

Géographie du Brésil, par M. Moure.

Publications considérables du gouvernement des États-Unis sur les expéditions dans les contrées occidentales nouvellement acquises par l'Union; comme le *Colorado Exploring expedition*, par le colonel Ives, etc.

Géographie physique du Mississipi, par le capitaine Humphreys.

Etudes sur l'Histoire d'Haïti, par M. B. Ardouin.

Haïti, ses progrès, son avenir, par M. Al. Bonneau.

De l'Esclavage dans ses rapports avec l'Union américaine, par M. Aug. Carlier.

Kaladlit Okalluktualliait, traditions populaires groenlandaises, écrites et communiquées par des Eskimaux.

Ensayo sobre las Revoluciones y la condicion social de las Republicas Colombianas, par M. J. Samper.

Voyage pittoresque dans les déserts du Nouveau-Monde, par l'abbé Domenech.

Manuscrit pictographique des Sauvages, par le même.

La Sierra Nevada, par M. El. Reclus.

L'Oyapok et l'Amazone, question brésilienne et française, par M. Joach. da Silva.

Popol-Vuh, ou le *Livre sacré des mythes et des antiquités américaines*, par l'abbé Brasseur des Bourbourg.

Voyage au Téhuantepec, par le même.

Description du territoire de la République orientale de l'Uruguay, par le général Reyes.

Deux ans au Brésil, par M. Biard.

Voyage à la Plata, par M. Burmeister.

Description de la Confédération argentine, par M. Martin de Moussy.

Description du Paraguay, par M. Alfred du Graty, avec carte.

Histoire et description du Paraguay, par M. Demersey, avec atlas.

Voyages dans l'Amérique du sud, par M. Tschudi.

Relation d'un voyage dans la même partie du globe, par M. Ernest Grandidier.

Les ruines du Mexique, planches photographiques, par M. Charnay; avec texte, par MM. Viollet-Le Duc et Ferdinand Denis.

The City of the Saints, etc., par M. Burton, avec cartes.

Océanie. — *Queensland*, par le docteur John Durmore Lang, avec cartes.

Ouvrages divers. — Nombreuses instructions nautiques, routières, descriptions, etc., par les officiers des marines française, anglaise, etc.

Passons maintenant aux atlas et aux cartes : on a terminé, en France, deux grands et beaux atlas : celui de M. Dufour (éditeur, A. Le Chevalier), et celui de M. Garnier (éditeur, J. Renouard); M. Jomard a publié la 8e livraison de ses *Monuments de la géographie*, livraison composée du fac-simile de la grande mappemonde de Mercator, en 6 feuilles (extrêmement rare); MM. Dussieux, Cortambert, Bazin et Cadet, ont complété ou réédité leurs atlas élémentaires. — En Angleterre, M. Keith Johnston a fini son superbe *Royal Atlas*; en Allemagne,

M. L. Ewald a donné la dernière livraison du sien; on a publié la 31e édition du nouvel Atlas général par Stein, Ziegler et Lange, et des suppléments à l'Atlas de Stieler.

Parmi les cartes particulières les plus intéressantes qui ont paru depuis à peu près une année, on remarque la carte des Gaules sous le proconsulat de César, par la Commission instituée au ministère de l'instruction publique; la carte de Syrie, par les officiers de l'expédition militaire française de 1860-1861; la carte des Suessiones, par M. Stanislas Prioux, avec un Mémoire explicatif; la carte de la Sénégambie, par M. Brossard de Corbigny; d'autres cartes de l'Afrique occidentale, par MM. Vallon, Parchappe, Braouzec, Serval; la carte spéciale en 10 feuilles du docteur Petermann, pour éclairer les nouvelles découvertes en Afrique; les cartes de diverses régions de l'Asie centrale, par MM. Goluber, de Sémenov, Zakharov; les cartes des nouvelles possessions russes orientales, par MM. de Romanov et Schwarz; la carte, en 7 feuilles, de la Sibérie orientale, par la Société géographique de Russie; la carte de la Russie d'Europe, en 12 feuilles, par la même Société; la carte géographique des Carpathes septentrionales, par M. Hohenegger; la carte de la Suède, par M. Hahr, en 10 feuilles; la carte géognostique des Pays-Bas, par M. Staring; la suite de l'atlas des Alpes (Alpen Lænder), par M. Mayr; la carte géognostique de la Sibérie, en 9 feuilles, par M. Carnall; la carte ethnographique du Finmark, par l'université de Christiania; l'Atlas géologique de l'empire d'Autriche, par M. Fœtterle; quelques feuilles nouvelles de la carte de cet empire, par le major Scheda; la carte de la Moravie et de la Silésie autrichienne, par MM. Sommer et Koristka; la carte de la Bohème, par M. Koristka; la carte d'Espagne, en 4 feuilles, par M. Coello; plusieurs feuilles de la carte de France, par l'état-major; la carte générale de la Hesse-Électorale, par le bureau topographique hessois, au 200,000e; la suite des cartes topographiques de Bavière, des Pays-Bas, de Prusse, de Norvége, etc.; l'Atlas des États-Unis, par MM. Rogers et K. Johnston, en 29 feuilles; l'Atlas du Mexique, par M. Garcia y Cubas; plusieurs cartes du Mexique qu'a fait éclore la guerre actuelle, entre autres, la carte de M. Desbuissons et celle d'une partie de ce pays par le docteur Kiepert; la carte de l'Amérique centrale, par M. Max de Sonnenstern; la carte du Paraguay, par M. Mouchez; l'Atlas général des Indes Néerlandaises, par le baron Melvil de Carnbee; la suite des cartes hydrographiques, publiées au dépôt de la marine de France, à l'*Hydropaphical Office* de Londres, à la *Direccion hydrografica* de Madrid, etc.

Les géographes et les voyageurs morts dans l'année offrent une liste assez longue : nommons, parmi les principaux, Joachim Lelewel, ce savant polonais exilé, qui a jeté tant de jour sur la géographie historique, et particulièrement sur celle du moyen âge; Paul Schafarik, le grand slaviste, qui a élucidé d'une manière si remarquable les divers séjours et les distributions très-compliquées des Slaves; le docteur Peney, qui a péri victime de son exploration du haut Nil; Atkinson, qui a voyagé en Sibérie et dans le pays des Kirghiz; Buist, qui fut le secrétaire de la Société géographique de Bombay, et qui est connu par ses travaux astronomiques et météorologiques; Pierre de Angelis, Napolitain établi à Buénos-Ayres, et qui a beaucoup écrit sur la Plata, le Paraguay, etc.; le major Vibe, qui a fait de grands travaux sur la Norvége; Imbert des Mottelettes, qui a laissé un bon Atlas historique; de Sénarmont, qui a composé de grandes cartes géologiques de plusieurs départements de la France; Mouhot, qui a fait des voyages dans l'Indo-Chine, et particulièrement dans le bassin du Mè-kong; James Ross, qui a visité les océans glacials arctique et antarctique et découvert, entre autres, la terre Victoria, près du pôle Sud, et le pôle magnétique boréal; Albert Montémont, qui a rédigé une volumineuse histoire des voyages; le docteur Meynier, qui avait accompagné M. Louis d'Eichthal dans un voyage en Sibérie; enfin, tout récemment (septembre 1862), le doyen des géographes français, M. Jomard, l'un des fondateurs de la Société de géographie de France, le créateur du cabinet géographique de la Bibliothèque impériale, et le dernier survivant des savants de l'expédition d'Égypte de 1798. E. CORTAMBERT.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (ISIDORE). – Tous nos lecteurs savent que les sciences naturelles ont fait en 1861 une perte des plus sérieuses. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire est mort le 10 novembre, après une maladie assez longue, mais dont la gravité ne s'est révélée qu'au dernier moment. Par son illustre père, Etienne Geoffroy Saintt Hilaire, il se rattachait à une famille qui, dans le XVIIIe siècle, a donné trois membres à l'Académie des sciences; sa mère était fille de M. Brière de Mondétour, receveur général des Économats sous Louis XVI, qui professait pour lui une profonde estime. Il était né le 16 décembre 1805 et n'avait par conséquent pas entièrement accompli sa 56e année, quand la mort est venue le frapper. Disons rapidement ce qu'a été cette trop courte vie.

Né au Muséum, Isidore Geoffroy eut dès l'abord, et sous la main, tout ce qui pouvait préparer un avenir. Il fit ses premiers pas au milieu des galeries où son père passait la moitié de sa vie, dans la ménagerie fondée par Étienne Geoffroy. Les traditions de famille, les enseignements paternels, le spectacle journalier qu'il avait sous les yeux devaient rapidement développer cette jeune intelligence. Aussi, dès l'âge de 19 ans, en 1824, fit-il son premier début dans la carrière scientifique en décrivant une espèce nouvelle de chauve-souris américaine, le Nyctinome du Brésil. Dès ce premier travail il montra qu'il savait voir, au delà du

fait particulier, les faits plus généraux. Ce mémoire est accompagné de réflexions intéressantes sur la géographie zoologique.

Deux ans après il donnait, dans le Dictionnaire classique d'histoire naturelle, et publiait plus tard en volume un travail d'ensemble sur la classe des mammifères. Ici encore, à côté de descriptions zoologiques et anatomiques minutieusement exactes, on trouve l'indication d'habitudes d'esprit généralisatrices, de tendances élevées. Bien plus, dans cet écrit d'un jeune homme de 21 ans, on voit poindre en germe la plupart des idées qu'il devait, par la suite, développer d'une manière si remarquable. Il s'attache en particulier aux considérations tirées des animaux domestiques, il insiste sur la géographie zoologique, et, venant déjà en aide à son père, il fait sentir toute l'importance, toute la grandeur de certaines idées de Buffon que les préjugés de cette époque faisaient regarder comme nulles ou sans fondement.

Dans les écrits publiés successivement par Isidore Geoffroy, on voit se prononcer de plus en plus la tendance vers les idées d'ensemble. Le mot de *Zoologie générale* revient plus fréquemment sous la plume de l'auteur et trahit des préoccupations déjà bien arrêtées. Un cours fait à l'Athénée, en 1830, accuse encore mieux cette direction du jeune naturaliste, qui, âgé à peine de 25 ans, prit pour sujet de ses leçons les rapports généraux qui unissent les animaux entre eux et les relient au reste de la création. Ici Isidore Geoffroy se rangeait définitivement parmi les partisans de l'*École philosophique* qui remonte à Buffon, comme toutes les autres, et comptait parmi ses plus illustres représentants Lamarck et Étienne Geoffroy.

A cette époque il travaillait déjà à un grand ouvrage dont le premier volume parut en 1832, sous le titre de *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation*. Cette publication fut complétée quatre ans après. Dans ce livre, l'auteur a voulu montrer clairement que les êtres anormaux désignés sous le nom de *monstres*, et regardés tantôt comme des erreurs, tantôt comme des jeux de la nature, se formaient en réalité sous l'empire des mêmes lois que les êtres normaux, et pouvaient, comme eux, être assujettis aux règles de la classification. Il développait ainsi des vues déjà émises par quelques illustres devanciers, parmi lesquels il faut citer avant tout son père lui-même; mais il allait beaucoup plus loin, et fondait en réalité une nouvelle branche des sciences naturelles, la *Tératologie*. Le premier volume de cet ouvrage lui ouvrit les portes de l'Institut. Le 15 avril 1833 il vint s'asseoir à l'Académie des sciences dans la section de zoologie, à côté de son heureux père. Il n'avait encore que 27 ans.

Dès cette époque il avait vu aussi un des inconvénients les plus graves des classifications généralement adoptées. Plaçant toujours un être entre deux autres, celui qui précède et celui qui suit, ces classifications ont le tort de ne mettre en lumière que les *affinités directes*. Les affinités collatérales ou *analogies zoologiques* ne sont indiquées par rien et échappent ainsi aux esprits inattentifs. Isidore Geoffroy eut l'idée de partager les groupes fondamentaux en groupes secondaires, dont les éléments correspondants forment des espèces de séries comparables terme à terme. Il donna à cette manière de distribuer les animaux le nom de *classification parallélique*. Lui-même, du reste, ne voyait là qu'un moyen moins imparfait que les autres de représenter les liens si multipliés qui unissent entre elles les espèces animales.

Au milieu d'occupations et de recherches en apparence assez différentes, Isidore Geoffroy ne perdait jamais de vue la *zoologie générale*. Mais à mesure que ses idées se mûrissaient elles s'étendaient. Il reconnaissait l'impossibilité de séparer les animaux de l'homme d'une part, des végétaux de l'autre. Il fut ainsi conduit à publier une *Histoire naturelle générale des règnes organiques*. Malheureusement la mort est venue le frapper avant même que le troisième volume eût été entièrement publié, et l'ouvrage en aurait eu neuf ou dix. Voilà ce qui fait de cette mort une perte irréparable pour la science. Il fallait la tournure d'esprit spéciale d'Isidore Geoffroy et tous les éléments qu'il avait eus à sa disposition pour aborder dignement un semblable sujet. Cette œuvre si fatalement interrompue ne sera peut-être jamais recommencée, et en tous cas, comment ne pas déplorer qu'elle n'ait pu être menée à bonne fin par l'esprit qui l'avait conçue et y travaillait sans relâche depuis vingt-six ans.

Il est encore heureux que l'auteur ait pu faire connaître son opinion sur quelques questions reprises de nos jours, et que l'on cherche à résoudre au nom du progrès et de la philosophie en sens inverse de ce qu'indique la science moderne. Héritier direct des Buffon, des Lamarck, des Étienne Geoffroy, ayant déjà mérité incontestablement le titre de chef de l'école philosophique, Isidore Geoffroy ne peut être suspecté de préjugés et d'esprit rétrograde. Or il se prononce très-nettement pour la variabilité limitée des espèces et leur fixité fondamentale réelle, pour l'existence d'un règne humain, pour l'unité de l'espèce humaine. Sur toutes ces questions sa position spéciale lui donne, on le comprend, une double autorité.

La zoologie générale conduisit Isidore Geoffroy à l'étude des animaux domestiques, qui soulèvent et résolvent tant de problèmes importants. De là à la zoologie appliquée le passage était facile, et voilà comment cet homme, sans cesse occupé des idées scientifiques les plus abstraites et les plus élevées, fut amené à prendre le premier rang parmi les zoologistes applicateurs. On sait quel fut le résultat de ses études dans cette direction. La Société d'acclimatation fut fondée, le *jardin d'acclimatation* fut créé, et Isidore Geoffroy put se dire

qu'il laisserait à côté de ses livres deux institutions durables.

Nous venons d'indiquer les principaux titres scientifiques d'Isidore Geoffroy. Nous serions incomplet si nous n'ajoutions, avec M. Edwards, que tous ses ouvrages *témoignent d'une profonde érudition, et portent le cachet d'un esprit sage, élevé et généralisateur*; que *la pureté et l'élégance du style en rehaussent le mérite*. Ajoutons, avec M. Delaunay, que son enseignement présentait les mêmes qualités. Aussi les cours qu'il faisait à la Sorbonne ou au Muséum étaient-ils suivis autant que ses livres ont été lus.

Comme administrateur du Muséum, Isidore Geoffroy a rendu d'immenses services. Par piété filiale autant que pour remplir une tâche personnelle, il s'efforçait d'accroître sans cesse les collections. Sous sa direction, le nombre des mammifères et oiseaux réunis dans les galeries s'est beaucoup plus que doublé; le chiffre des animaux vivants de la ménagerie a été quadruplé. Au milieu de toutes ces richesses sans cesse croissantes, il sut toujours maintenir un ordre parfait, grâce à la simplicité et à la justesse de vues qu'il apportait dans leur administration.

Isidore Geoffroy avait épousé, en 1830, mademoiselle Louise Blaque, et tous ceux qui ont connu cette jeune femme savent combien elle méritait d'être aimée. Il eut le malheur de la perdre, et, à partir de ce moment, sa vie fut désenchantée. M. Drouyn de Lhuys, qui lui a succédé comme président de la Société d'acclimatation, a fait connaître des lettres qui montrent jusqu'à quel point la blessure avait été profonde. Sa sœur, qui avait été l'amie de son enfance et sa consolatrice, lui fut aussi enlevée. Il se rejeta dans l'étude avec une sorte de désespoir. Cette lutte devait avoir une fin funeste. Dès 1860, il sentit lui-même que l'arc était en réalité trop tendu. Dans l'été de 1861, ses forces s'affaiblirent. Il voyagea en Suisse et en Italie, mais sans se remettre. De retour à Paris vers la mi-octobre, il alla passer quelques jours à Neuilly, chez son fils, sous-directeur du jardin d'acclimatation; mais bientôt il fallut le ramener à Paris, et il s'alita pour ne plus se relever.

Isidore Geoffroy avait acquis, surtout dans les dernières années de sa vie, une véritable autorité dans tous les corps savants dont il faisait partie. Il avait été président de l'Académie des sciences (1858); il est mort directeur du Muséum, président de la Société et du conseil du Jardin d'acclimatation. Il était professeur au Muséum et à la Faculté des sciences, membre de soixante-deux sociétés savantes, commandeur de la Légion d'honneur et de trois ordres étrangers. Son convoi fut suivi par une foule immense où se pressaient les représentants de toutes les classes intelligentes de la société. Les discours funèbres furent prononcés par MM. Edwards, de Quatrefages, Delaunay, Drouyn de Lhuys, Pasteur, Robinet. Tous purent être vrais en faisant l'éloge du confrère, du collègue qu'ils avaient perdu, car ces titres, ces honneurs étaient mérités. A. DE QUATREFAGES.

La nomenclature complète des écrits publiés par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire serait longue, si nous devions signaler tous les mémoires, dissertations, articles, publiés par ce savant dans les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences, dans les Annales des sciences naturelles, dans le Dictionnaire d'histoire naturelle et dans plusieurt Revues. Nous nous bornerons à constater la part qu'il a prise à la rédaction de l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, et à indiquer, parmi les travaux qu'il a faits pour ce vaste recueil, l'article ZOOLOGIE, magnifique vue d'ensemble sur cette science objet de ses constantes études, et l'article MONSTRES, dans lequel se trouve condensée toute la substance de ses recherches approfondies sur la Tératologie. Voici la nomenclature de ses livres, avec la date de leur publication : 1° *Histoire générale et particulière des Anomalies de l'Organisation chez l'Homme et les Animaux, ou Traité de Tératologie*, 1832-1836, 3 vol. in-8° avec Atlas; — 2° *Essais de Zoologie générale, ou Mémoires et Notices sur la Zoologie générale l'Anthropologie et l'Histoire de la Science*, 1840, in-8°; — 3° *Histoire naturelle des Insectes et des Mollusques*, 1841, 2 vol. in-12; — 4° *Vie, Travaux et Doctrine scientifique d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*, 1847, in 8°; — 5° *Catalogue méthodique du Muséum d'Histoire naturelle : Mammifères, Introduction, Primates*, 1851, in-8°; — 6° *Acclimatation et Domestication des Animaux utiles*, 1854; — 7° *Histoire naturelle générale des règnes organiques, particulièrement étudiée chez l'homme*, 1854-1857, 5 vol. in-8°; — 8° un livre plein d'intérêt, publié en 1856, sur l'utilité d'introduire la viande de cheval parmi les viandes de boucherie. Ajoutons qu'Isidore Geoffroy a rédigé, avec M. Brongniart et d'autres savants, l'*Histoire naturelle* pour le voyage de circumnavigation exécuté par Dupetit-Thouars sur la frégate *la Vénus*. — M. Payer a publié, en 1845, la *Classification parallélique* d'Isidore Geoffroy, avec un tableau des caractères, in-plano.

GÉOLOGIE. Nous nous bornerons cette année à indiquer les travaux les plus importants publiés soit isolément, soit dans les recueils des sociétés savantes.

Recueils périodiques. — Le *Bulletin* de la Société géologique de France renferme : les observations sur les terrains primaires de la Belgique et du nord de la France, de M. Gosselet; une Note de M. C. Lory sur la constitution géologique et stratigraphique de la haute Maurienne, suite et complément des importants travaux de son auteur sur cette partie si intéressante et si embrouillée de nos Alpes françaises; les Études monographiques sur l'ostéologie comparée des ours vivants et fossiles, de M. J. Delbos; plusieurs Notes et Mémoires descriptifs ou polémiques sur les rapports qui

existent entre les groupes de la craie moyenne et de la craie supérieure de la Provence et du sud-ouest de la France, par M. H. Coquand; une Étude stratigraphique de la craie moyenne comprise entre la Loire et le Cher, par M. Ebray, et une Étude stratigraphique du système oolithique inférieur du département du Cher, par le même auteur; plusieurs Notes de M. Daubrée, qui rend compte de ses expériences sur les infiltrations capillaires des liquides dans les roches malgré une certaine pression agissant en sens contraire, et qui résume ses anciennes expériences synthéthiques sur le métamorphisme et la formatoin des roches cristallisées; un Mémoire fort étendu et fort remarquable de M. J. Barrande sur la faune primordiale du système Taconique en Amérique; les coupes de MM. de Verneuil et de Keyserling du versant méridional des Pyrénées, extraites d'un ravail de longue haleine entrepris par ces auteurs sur la géologie de la péninsule ibérique; les Remarques de M. Deshayes sur la distribution des mollusques acéphales dans le bassin de Paris; plusieurs notes de M. Gaudy sur les mammifères recueillis dans le dernier voyage si profitable à la zoologie fossile qu'il vient d'exécuter en Grèce sous les auspices de l'Académie des sciences; une Étude de M. J. Martin de l'étage Bathonien et de ses subdivisions dans la Côte-d'Or; une Description de la montagne de Laon, par M. Melleville; diverses notices de M. d'Archiac, sur certains terrains du midi de la France en réponse aux articles de M. Coquand; un opuscule fort intéressant de M. Sæmann sur l'état actuel de la lune considérée au point de vue géologique; enfin des notes et des communications importantes de MM. J. Fournet, Marcel de Serres, Hébert, Raulin, Ch. Sainte-Claire Deville, Laugel, Barrande, Deshayes, etc. — Les *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences* contiennent un grand nombre de communications de nos principaux géologues; mais on comprend que nous ne puissions entrer dans leur énumération, les auteurs ayant le plus souvent publié les mêmes travaux avec plus de détails dans d'autres recueils où nous les mentionnons. — Nous trouvons dans les *Annales des Mines* une intéressante revue géologique pour l'année 1860, par MM. Delesse et Laugel; — dans les *Annales des sciences naturelles*, un nouveau compte-rendu de fouilles exécutées en Grèce par M. A Gaudry; un Rapport de M. Valenciennes à ce sujet, et un important Mémoire de M. E. Lartet intitulé : *Nouvelles recherches sur l'existence de l'homme et des grands mammifères fossiles*, etc., dont nous demandons à nos lecteurs la permission de les entretenir.

On peut voir dans nos précédents articles que, depuis peu de temps, la question de l'homme fossile a fait de remarquables progrès. Une heureuse et récente découverte de M. Lartet a mis hors de donte l'ancienneté de notre espèce, et est venue pleinement confirmer les conclusions que l'an dernier nous avons cru devoir poser avec quelque réserve. Il y a déjà plusieurs années, un ouvrier terrassier avait découvert à Aurignac (Haute-Garonne) une grotte peu profonde, dont l'entrée était close par une dalle appliquée verticalement, et contre laquelle était amoncelée à l'intérieur de la terre élevée en talus. La grotte renfermait des ossements humains que le maire d'Aurignac, M. le docteur Amiel, fit inhumer dans le cimetière de la paroisse, après avoir reconnu que ces restes appartenaient à dix-sept individus de race faible et chétive et la plupart adolescents. Au mois d'octobre 1860, M. Lartet, qui se trouvait en passage à Aurignac, fit explorer complétement la grotte et les abords. Au devant de la caverne s'étendait une surface plane de plusieurs mètres carrés, sur laquelle on trouva, lorsqu'elle eut été convenablement fouillée, une couche noirâtre remplie de charbons et de cendres et une grande quantité d'ossements, en partie calcinés, de l'ours, du lion, de la hyène des cavernes, de l'ours commun, du putois, du loup, du blaireau, du renard, du chat sauvage, de l'éléphant, du rhinocéros, du cerf gigantesques de l'aurochs, du renne, du chevreuil, du cerf commun, du cheval et de l'âne. En général, les restes des carnivores étaient intacts, mais les os des herbivores avaient été rompus dans leur milieu ou fendus longitudinalement, et portaient la trace bien manifeste des outils de silex dont l'homme s'était servi; plusieurs, en partie rongés, conservaient l'empreinte de la dent des hyènes, dont les coprolithes, trouvées près du foyer, indiquaient que ces animaux venaient la nuit dévorer les restes des festins humains. M. Lartet recueillit encore une centaine de silex taillés, d'autres silex polyédrique qui avaient pu servir de projectiles, un grand nombre d'ustensiles en bois de cerf et de renne, plusieurs lances en os taillés et divers ornements tous en os ou en corne de cerf. On doit regretter que M. Lartet n'ait pu retrouver les crânes enfouis dans le cimetière, mais le fossoyeur lui-même ne put désigner la place où avait été faite l'inhumation. « En résumé, dit M. Lartet (Journal *l'Institut*, n° 1432, 12 juin 1861), la découverte faite à Aurignac nous fournit le premier exemple rigoureusement constaté d'une sépulture humaine évidemment contemporaine des hyènes, du grand ours des cavernes, du rhinocéros et de plusieurs autres espèces éteintes si souvent qualifiées d'antédiluviennes. La réunion sur ce point de tant d'animaux divers est indubitablement due à l'intervention exclusive de l'homme. La preuve que ces animaux y ont été entraînés après avoir été récemment abattus résulte de ce que les os de rhinocéros, d'aurochs, de renne, etc., étaient nécessairement encore à l'état frais lorsqu'ils ont été rongés par les hyènes après avoir été fragmentés par l'homme. La disposition des lieux et la direction des pentes ne permettent pas d'ailleurs d'admettre

rapport naturel de ces débris, et toute autre explication resterait logiquement insuffisante. »

Le journal *l'Institut*, qui rend compte des travaux de la Société philomatique de Paris, renferme diverses communications de MM. Gaudry, Lartet, Delesse et de l'auteur de cet article. M. E. de Fromentel a inséré dans les *Mémoires de la Société d'émulation* du Doubs une Introduction à l'étude des polypes fossiles, long et savant travail où il est à regretter que l'auteur n'ait pas joint de planches; M. Etallon, si récemment et si subitement enlevé à la science, un travail sur les Rayonnés du Jura supérieur de Montbéliard, dans les *Comptes-rendus des séances de la Société d'émulation de Montbéliard*. Il faut citer encore la notice historique, technique et statistique sur les mines de charbon de la Saxe, par M. R. F. Kœttig (Dresde); l'A B C géologique de M. G. Sandberger (Wiesbaden); la faune silurienne de Sœdwitz près Œls, par M. F. Rœmer (Breslau); le livre de M. F. T. Schraûfer, sur la formation jurassique de Franconie (Bamberg); le Guide du géologue dans la région volcanique de l'Eifel, par M. V. Dechen (Bonn); le Mémoire de M. W. Reiss sur les formations volcaniques de l'île de Palma (Wisbade); la Synopsis de la botanique du monde antérieur (*Vorwelt*), par M. W. Stiehler (Quedlimbourg); la géognosie du Tyrol (fin) de M. A. Pichler (Inspruck); un Coup d'œil sur la géologie de la Russie et de l'Oural, par M. R. Ludwig (Leipsig); la suite de la description des mollusques du bassin tertiaire de Mayence, par M. T. Sandberger (Wisbade); la suite du *Palœontographica* de MM. Duncker et H. V. Meyer (Cassel); le *Dyas* de M. H. B. Geinitz, ouvrage accompagné de planches magnifiques, exécuté avec la collaboration de MM. R. Eisel, R. Ludwig, A. E. de Reuss, R. Richter, etc.; le traité de géognosie de M. C. T. Naumann, 2ᵉ édition (Leipsig); la géologie du pays de Lunebourg, par M. J. Rothe (Berlin), et l'ouvrage du même auteur sur les glaciers des Alpes bernoises (Berlin); un livre intitulé : *De geognostica Islandiæ constitutione*, par M. T. Zirkel (Bonn); les Esquisses de la nature, par M. T. A Questedt (Tubingue); les Etudes géologiques et minéralogiques dans le sud-est de la Hongrie, de M. C. T. Peters (Vienne); une Esquisse géologique du grand-duché de Bade, par M. G. Léonhard (Stuttgard); une Description géologique de Baden (anonyme) (Carlsruhe); la minéralogie des anciens Grecs et Romains, par M. H. O. Lenz (Gotha); un ouvrage de M. O. Heer sur la flore carbonifère de la Thuringe saxonne (Berlin); celui de MM. Burmeister et C. Gibel sur les fossiles de Juntas, vallée de Copiago (Halle); la 2ᵉ partie des nouveaux matériaux pour la flore du calcaire lithographique, par M. A. Wagner (Munich); le mémoire de M. R. Owen sur le Mégatherium américain (Calcutta); un livre de M. D. Page intitulé : La vie passée et présente sur le globe (Edimbourg et Londres), etc.

En Angleterre, le *Quarterly Journal of the geological Society* de Londres a publié : un important travail accompagné de cartes et de coupes nombreuses sur la géologie de la Bolivie et du Pérou méridional, par M. D. Forbes, suivi de la description (avec figures) des fossiles par M. J. W. Salter; la Description d'une nouvelle espèce Macrauchenia par Huxley; un important travail accompagné de coupes nombreuses, de MM. R. I. Murchison et A Geikie, sur les roches altérées du sud-ouest de l'Écosse, du nord-ouest et du centre des Higlands; une comparaison de la géologie des montagnes du sud de l'Écosse et de celles de l'Irlande, par M. Harkness, et une Etude du permien du Yorckshire méridional, par M. J. Kirby. — Le journal intitulé *the Geologist* contient un mémoire de M. R. I. Murchison sur l'impropreté du terme Dyas, mémoire dans lequel cet éminent géologue cherche à réfuter les conclusions de M. J. Marcou; les remarques de M. W. Pengelly, sur la distribution géologique et chronologique des fossiles dévoniens de Devon et de Cornouailles et divers articles de MM. T. Davidson, C. Carter Bake, J. Elliot, etc. — Dans le recueil de la Société paléontologique (*Paleontological Society*), M. T. Wright a inséré la suite de sa belle monographie des échinodermes de la formation oolithique en Angleterre; M. T. E. Edwards, la suite de sa monographie des mollusques éocènes; M. R. Owen, sa monographie des reptiles des terrains crétacés et de Purbeek; M. T. Davidson, la suite de sa monographie des brachiopodes carbonifères de l'Angleterre. Nous trouvons dans le *Edimburg new philosophical Journal* une notice géologique de M. J. Bewick sur le district de Cleveland dans le nord du Yorkshire; la description d'un nouveau groupe d'échinodermes paléozoïques, par M. W. Thomson; un Mémoire de M. W. Lindsay, sur l'éruption de mai 1860 du volcan islandais Kotlugja; — dans le *London, Edimburg and Dublin philosophical Magazine*, la reproduction des travaux de MM. Z. Nichol, T. L. Jamieson sur les Higlands et les montagnes de l'Écosse, déjà publiés dans le *Quarterley Journal*, et un Mémoire de M. J. W. Satler sur les fossiles paléozoïques de la Bolivie.

Comme d'habitude, l'Allemagne a fourni son large contingent de productions géologiques. Nous indiquerons dans les Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Vienne, le *Sylloge plantarum fossilium* de M. T. Unger; les nouveaux matériaux (*Beitræge*) pour l'histoire des poissons fossiles de l'Autriche; l'Étude de M. Schwartz von Mohrenstern sur la famille des Rissoïdées, et particulièrement sur les espèces du genre Rissoa, et d'autres mémoires tous imprimés avec un grand luxe et accompagnés de planches magnifiques; — dans les comptes-rendus des séances (*Sitzungsberichte*) de l'Académie des sciences de Vienne, un travail de M. T. Holle sur quelques espèces nouvelles ou peu connues de mollusques des terrains secondaires; les matériaux pour l'histoire des fora-

minifères de la faune tertiaire, par M. A. Reuss ; les remarques de M. E. Suess sur les brachiopodes secondaires du Portugal ; dans le *Neues Iahrbuch für Mineralogie*, etc., de MM. Leonhard et Bronn (Stuttgard), un répertoire fort utile et consciencieusement élaboré de M. C. G. Giebel, des ouvrages de géologie et de minéralogie qui ont paru de 1840 à 1849 ; le compte-rendu de la session de la Société géologique de France à Besançon, par M. T. Rœmer ; diverses notices de M. O. Heer concernant les plantes fossiles ; un Mémoire de M. O. Volger sur certaines roches éruptives de la Saxe ; de nombreuses lettres de MM. C. Grewingh, M. Hornes, H. B. Geinitz, H. V. Meyer, Ed. Suess, etc. — Dans le *Palæontographica*, recueil dirigé avec autant de persévérance que de talent par M. H. von Meyer, un travail de M. G. Fresenius sur certains Betula et Phléonites, et les Études de M. R. Ludwig sur les plantes fossiles de Montabauer, sur les animaux d'eau douce de la formation carbonifère de Westphalie, sur les bivalves d'eau douce des terrains tertiaires de Wettéranie. — En outre les Mémoires de la Société géologique de Berlin, de la Société des naturalistes de Bavière, de la Société géologique de Vienne, des sciences naturelles de Berlin, de la Société des naturalistes de Halle, le *Braunschweigische Magazine*, le *Geologische Zeitschrift*, le *Westermanns Monatshefte*, les *Meittheilungen* de M. Justus Perthes, et d'autres recueils d'outre-Rhin ont publié une foule de travaux souvent importants, que le défaut d'espace ne nous permet pas de mentionner.

En Suisse, les *Archives de la bibliothèque universelle de Genève* renferment une Note de M. G. de Mortillet sur les dépôts glaciaires du versant méridional des Alpes ; une Etude de M. Thury sur les glaciers naturels ; une Note de M. Pictet sur la succession des mollusques céphalopodes pendant l'époque crétacée dans la région des Alpes suisses et dans le Jura ; une Notice de M. A. Favre sur la réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Saint-Jean-de-Maurienne, et des considérations sur le terrain nummulitique et sur le terrain houiller de la contrée ; un extrait de l'important Mémoire de M. Lartet inséré dans les *Annales des Sciences naturelles* sur la coexistence de l'homme et des grands mammifères fossiles ; un examen du livre de M. Thomassy intitulé : Géologie pratique de la Louisiane, par M. H. de Saussure ; un mémoire de M. B. Studer sur les couches en forme de C dans les Alpes. Le *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel* donne une lettre de M. Ed. Collomb sur l'ancienneté de l'homme. — Les *Actes de la Société jurassienne d'émulation* (Porrentruy), un long et remarquable travail de M. J. Fournet, intitulé : Aperçu sur la structure du Jura septentrional, et une statistique de la faune de l'étage corallien, par M. Etallon. — Les *Atti della Società italiana delle scienze naturali* de Milan publient les observations géologiques dans les environs du lac d'Ises, de MM. Mortillet, Cornalia, Stoppani, etc ; — les *Memorie della reale Accademia delle scienze* de Turin, plusieurs fragments sur les conglomérats miocènes du Piémont. — Dans le Nouveau Monde, l'*American journal of science* contient un important travail de M. J. Hall sur le système taconique et sur la faune primordiale ; plusieurs remarques sur quelques points de la géologie américaine, par M. T. Sterny Hunt ; un Mémoire de MM. F. B. Meek et F. W. Haydn, accompagné de belles planches, sur les traces de pas découvertes dans la formation de Postdam au Connecticut ; diverses notices de MM. B. T. Schumard, T. Rœmer, etc. ; — le *Recueil de la Société d'histoire naturelle de Boston*, un travail de M. A. Ordway sur certains trilobites d'Amérique ; — le *Canadian Journal*, une étude de la faune de Québec et de la zone primordiale, par M. W. E. Logan. — Signalons enfin les travaux de MM. T. Bradley, E. Billing, J. W. Dawson, W. E. Logan, F. B. Meeck, H. C. Wood, W. M. Gabb, publiés dans le *Montreal Canadian naturalist and geologist*, dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Philadelphie et dans le Journal américain des sciences et des arts de New-Hawen.

Ouvrages isolés. — Les livres publiés en 1861 sont si nombreux, que nous devons nous borner à indiquer seulement les titres des plus importants.

Les auteurs de la *Paléontologie française, ou Description des animaux invertébrés fossiles de la France*, complément de l'œuvre d'Alcide d'Orbigny, continuent à s'acquitter dignement de leur honorable mission : M. de Fromentel a donné les zoophytes des terrains crétacés, et M. Cotteau la suite de ses échinodermes irréguliers. M. Deshayes a fait paraître plusieurs livraisons de son livre monumental intitulé : *Description des animaux sans vertèbres découverts dans le bassin de Paris ;* M. A. Leymerie a publié des *Eléments de minéralogie et de géologie* (Toulouse) ; M. J. Fournet, un gros volume rempli d'observations importantes sur la *Géologie lyonnaise* (Lyon) ; M. Ch. Loy, la deuxième partie de sa *Description géologique du Dauphiné ;* M. E. B. de Chancourtois, un *Cours de géologie de l'Ecole des Mines* (autogr.) ; M. E. Bayle, le *Cours de géologie appliqué aux constructions professé à l'école des Ponts et Chaussées* (autogr.) ; M. E. Gras, une *Description géologique du département de Vaucluse*, avec carte ; M. P. Dalimier, sa thèse de doctorat ayant pour titre : *Stratigraphie des terrains primaires de la presqu'île du Cotentin ;* M. H. de Ferry, son *Jura mâconnais*, mémoire sur le groupe oolithique inférieur des environs de Mâcon, première partie, étage bajocien (Caen) ; M. A. Milne-Edwards, une *Histoire des crustacés podophthalmaires fossiles ;* M. J. B. Noulet, un ouvrage traitant *De la répartition stratigraphique des corps organisés fossiles dans le terrain tertiaire moyen ou miocène d'eau douce*

du sud-ouest de la France, etc. — (Toulouse); M. Lenglet, une *Notice cosmologique* (Douai); M. de Jouvencel, une *Genèse selon la science*. Signalons encore un spirituel ouvrage posthume de Boitard, intitulé : *Paris avant les hommes, Etudes antédiluviennes*, dont certaines parties ne sont plus au courant de la science, et où l'auteur combat la théorie du feu central; la deuxième édition de la *Périodicité des grands déluges*, par M. Lebon; l'*Accord de la Bible avec la science*, par M. Marey-Monge ; le *Guide du sondeur* de MM. Degousée et Ch. Laurent; les *Recherches sur les foraminifères du lias*, par M. Terquem (Metz); de nouvelles *Etudes sur le métamorphisme des roches*, par M. Delesse; un *Mémoire* de M. Gosselet *sur les terrains primaires de la Belgique*.

A l'étranger, nous indiquerons : le *Lehœa Bruntrutana*, ouvrage posthume de J. Thurmann, publié par les soins de M. Etallon (Porrentruy); le *Cours élémentaire de géologie en douze leçons*, de M. Vogt (Genève et Paris); la *Description des animaux invertébrés fossiles du mont Salève*, par M. P. de Loriol (Genève et Bâle); la suite des *Matériaux pour la Paléontologie suisse*, de M. Pictet (Genève); une *Carte géologique de la terre*, par M. J. Marcou (Winterthur); la traduction française, par M. C. Gaudin; des Recherches sur le climat et la végétation du pays tertiaire, par M. O. Heer (Winterthur); les Recherches de M. Rutimeyer sur l'histoire des animaux sauvages et des animaux domestiques dont les restes ont été retrouvés dans les anciennes constructions sur pilotis (Bâle); le livre accompagné d'un bel atlas de MM. O. Sonklar et V. Junstaedten sur le groupe des montagnes d'Œtzthaler (Gotha); les illustrations géologiques de M. Dean sur les empreintes de pas d'animaux (New-York); la suite de la Paléontologie de New-York, par M. Hall (New-York); la fin de *Lehœa rossica*, de M. d'Eichwald (Stuttgard); les *Cenni sulla carta geologica della Lombardia*, de M. G. Omboni (Milan); l'Essai de M. A. Stoppani *sur les conditions générales des couches à avicules contorta* (Milan), et la suite de la magnifique *Paléontologie lombarde* du même auteur (Milan); enfin les *Studj sulla flora fossile e geologia stratigrafica del Senigalliese*, par MM. Messalongo, G. Scarabelli, Gommi, Flaminj (Imola).

Nécrologie. — La géologie française a fait une perte bien regrettable dans la personne de M. L. A. Cordier, ancien pair de France, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, à qui l'*Annuaire* consacre une notice biographique. CONTEJEAN.

GORTSCHAKOV, prince Mikhaïl Dmitrievitsch, né en 1792, mort le 19 mai 1861, appartenait à une maison princière de Russie, descendant de Rurik en lignée mâle, directe et légitime. Par ordre de primogéniture, la famille des princes Gortschakov est la troisième dans la hiérarchie nobiliaire et se trouve inscrite comme telle au *livre de velours* en dépôt à la chambre héraldique du sénat de Saint-Pétersbourg. Le prince Michel, dont nous donnons ici une biographie résumée, était le frère aîné du prince Alexandre, le ministre actuel des affaires étrangères. Ses parents, propriétaires d'une petite terre dans le gouvernement de Kostroma, le placèrent dans un pensionnat privé, d'où il sortit en 1807, en qualité de sous-officier noble, classé dans le bataillon d'artillerie des gardes du corps. En 1809 il devint aide de camp du général-major marquis de Paulucci, commandant le corps de Géorgie. Il fit les campagnes de 1812, 1813 et 1814, avec le bataillon dans lequel il avait débuté à Saint-Pétersbourg. Il se fit remarquer aux batailles de Borodino, dite de la Moskova, de Lutzen, de Bautzen, de Dresde et de Leipzig, obtint de l'avancement jusqu'au grade de capitaine en second, et diverses décorations russes et prussiennes. En 1817, il fut nommé colonel et passa à l'état-major. Trois ans après il était commandant de l'état-major de l'infanterie du troisième corps d'armée. Il se signala dans cet emploi avec le grade de général-major, lors des campagnes 1828 et 1829 contre les Turcs. Le passage de Satounova ne s'effectua que grâce à son intrépidité et à son sang-froid imperturbable sous le feu de l'ennemi. Il fut le premier qui posa le pied sur le rivage défendu par une formidable artillerie et contribua à la défaite des Turcs par son coup d'œil juste et sa bravoure personnelle. Ce fait d'armes lui valut la croix militaire de Saint-George de troisième classe. Actif, hardi et entreprenant, il coopéra à la prise de Silistria, commanda les opérations devant Schoumla et se trouva à tous les combats et batailles qui eurent lieu aux environs de ces forteresses. En 1829 il fut nommé général aide de camp de l'empereur et commandant de l'état-major de l'infanterie du premier corps d'armée. A la bataille de Vavra, lors de l'insurrection polonaise, il prit le commandement général de l'artillerie dans l'armée de Pologne, resté vacant par suite des blessures du général Soukhozanet aîné. Le passage de la Vistule s'effectua d'après ses dispositions. Grâce à ses talents stratégiques, les batailles sous Grokhovo et sous Ostrolenko n'eurent point les conséquences fatales auxquelles on s'attendait. L'assaut de Varsovie fut dirigé d'après ses plans. En 1831, après la pacification de la Pologne, il fut nommé commandant de l'état-major de l'armée active, et il resta dans ce poste, placé sous les ordres du feld-maréchal Passkéwitsch pendant vingt-deux ans. En 1853, il était nommé commandant en chef des 3e, 4e et 5e corps d'armée; ce fut alors qu'on l'envoya sur le Danube, où il s'empara des Principautés, qu'il fut cependant obligé d'évacuer devant l'attitude menaçante de l'Autriche, qui le serrait en flanc et à revers avec toutes ses forces réunies. Il fut ensuite dirigé sur Sébastopol, qu'il défendit jusqu'à la dernière extrémité contre les forces réu-

nies des alliés. Sa position était des plus pénibles. Il avait à lutter contre l'inimitié invétérée du parti allemand, prédominant à la cour de Russie, et haïssant en lui l'homme probe, intègre, dévoué corps et âme à sa patrie. Dénué des choses les plus nécessaires, sans vivres, presque sans armée et sans munition, il opéra le passage du golfe, après la perte de Malakoff, prise par le maréchal Pélissier. Une intrigue de cour lui ôta le commandement de l'armée de Crimée, où il fut remplacé par le général Luders. Il n'eut pas de peine à confondre ses accusateurs, dont les concussions avaient amené la Russie à deux doigts de la ruine. L'empereur Alexandre II, malgré les cabales, le nomma vice-roi du royaume de Pologne en 1856, et plus tard commandant en chef de l'armée active. Les Polonais eux-mêmes s'accordent à dire que pendant son administration de cinq années, il se montra juste, bon et affable, et si les journées des 25 et 27 février ne furent pas plus fatales à Varsovie, c'est que le prince Gortschakov se montra calme et généreux, même devant l'agression. Il fit plus, il proposa au comte André Zamoïyçki, le chef du mouvement, des armes s'il en voulait pour se battre contre les Russes. M. André n'eut garde de les accepter, et ce grand mouvement de Varsovie se calma pour le moment aux paroles du prince Gortschakov : « Je suis le Gortschakov de Sébastopol; je saurai mourir à mon poste, s'il le faut; mais jamais je ne permettrai ni troubles ni révolte. L'empereur seul a le droit de prononcer sur notre sort, le vôtre comme le mien. » Désavoué par le parti allemand, qui voulait la mitraillade de Varsovie, se voyant à la veille de rendre compte de sa conduite magnanime et généreuse vis-à-vis d'hommes aveuglés par un parti ténébreux, agissant hors du pays, le prince Michel Gortschakov, brisé de fatigues, abreuvé de dégoût, termina après une courte maladie sa longue carrière de dévouement à la Russie, à l'âge de soixante-neuf ans. Certes, ce fut peut-être le seul homme de la Russie contemporaine qui mérita les regrets qu'il emporta avec lui dans son tombeau. Pauvre il était né, pauvre il vécut, pauvre il mourut. Ce dernier fait en dit plus qu'un volume d'éloges. Comte DE LA FITE.

GRANDE-BRETAGNE. — La première partie de la session de 1861 avait été remplie par des discussions stériles. Les travaux du Parlement ne commencèrent sérieusement qu'après les vacances de Pâques. M. Gladstone présenta le 15 avril le budget de l'exercice 1861-62. Il demanda à la Chambre des communes de maintenir les surtaxes qui frappaient le sucre, le thé et les spiritueux, de doubler le montant de la taxe établie l'année précédente sur la chicorée, et de remanier l'impôt du timbre de façon à en mieux assurer la perception. Dans ces conditions, le chancelier de l'Echiquier croyait pouvoir se dispenser de tout nouvel impôt, et il comptait sur un produit en chiffres ronds de 71,800,000 liv. st., dans lequel l'indemnité à recevoir du gouvernement chinois figurait pour 750,000 liv.; l'excédant présumé des recettes sur les dépenses semblait devoir être de 1,900,000 liv. ou environ 48 millions de francs.

Le chancelier de l'Echiquier proposait de réduire d'un penny l'impôt sur le revenu et de supprimer complétement le droit d'excise sur le papier, et il se flattait de conserver encore un excédant de recettes de 400,000 liv. pour parer aux dépenses imprévues. M. Gladstone renouvelait donc la proposition que la Chambre des lords avait fait échouer l'année précédente; mais cette fois, l'abolition du droit sur le papier coïncidait avec une diminution, et non plus avec une aggravation de l'impôt sur le revenu. Pour mieux assurer le succès d'une mesure qui lui tenait à cœur, le chancelier de l'Echiquier avait pris le parti de réunir toutes ses propositions et le budget lui-même en un seul et même bill. Comme la Chambre des lords n'a point le droit d'introduire d'amendements dans la loi des finances, elle se trouvait placée dans l'alternative d'accepter l'abolition de l'impôt sur le papier ou de rejeter l'ensemble du budget.

L'exposé financier de M. Gladstone fut l'objet de nombreuses critiques. M. Baring émit des doutes sur l'excédant de recettes qu'annonçait le chancelier de l'Echiquier : il suffisait que le gouvernement chinois ne tînt pas ses engagements ou que la récolte du houblon fût mauvaise pour déranger tous les calculs sur la foi desquels on proposait au Parlement de sacrifier une branche importante du revenu public. Néanmoins, une réduction de la taxe sur le revenu était une perspective trop agréable aux classes moyennes pour qu'il fût prudent de chicaner M. Gladstone sur ses évaluations. M. Disraéli déclara (29 avril) que le chancelier de l'Echiquier, étant mieux placé que personne pour apprécier la situation financière du pays, le Parlement était tenu d'accepter ses prévisions de recettes comme bien fondées jusqu'à preuve du contraire. Le chef de l'opposition annonça donc, au nom de ses amis, qu'ils adhéraient à la réduction de la taxe sur le revenu; mais il ajouta qu'ils regardaient une réduction des droits sur le thé comme préférable à l'abolition de l'excise sur le papier. Cette déclaration était l'avant-coureur d'un amendement qui fut présenté par M. Horsfall (2 mai). Les tories invoquèrent l'intérêt des classes populaires, pour lesquelles le thé est un objet de première nécessité, et l'avantage que le trésor retirerait de l'accroissement de consommation qui résulterait inévitablement d'un retour à l'ancien droit. Ils rappelèrent, en outre, avec quelle vivacité M. Gladstone avait attaqué, en 1857, lorsqu'il était dans l'opposition, les surtaxes dont il demandait invariablement le maintien depuis qu'il était au pouvoir. Lord Palmerston fit valoir

en faveur de la suppression de l'excise sur le papier, la nécessité de trancher une question qui avait mis aux prises les deux branches du Parlement. L'amendement de M. Horsfall fut rejeté à la faible majorité de 18 voix (299 contre 281), et il aurait inévitablement triomphé si un certain nombre de députés conservateurs n'avaient voté pour le gouvernement ou ne s'étaient abstenus, par appréhension d'une crise ministérielle.

Cette épreuve aurait été considérée comme décisive sans une faute à laquelle le ministère se laissa entraîner par l'esprit de parti. Le cabinet Derby, dans le but de se concilier les Irlandais, avait accordé une subvention à une compagnie qui s'était chargée d'établir un service de bateaux à vapeur entre le port de Galway et les possessions anglaises de l'Amérique du Nord. La compagnie ne s'étant pas mise en règle en temps utile, lord Palmerston en profita pour résilier le traité conclu par le ministère précédent et pour supprimer la subvention. Cette décision rigoureuse excita le plus vif mécontentement en Irlande, et les députés irlandais se plaignirent hautement. L'opposition présenta aussitôt à la loi du budget un amendement qui consistait à supprimer l'article relatif à l'abolition de l'excise sur le papier. La défaite du ministère était à peu près certaine, si lord Palmerston n'avait réussi à obtenir l'ajournement du débat. Des négociations furent ouvertes immédiatement avec les députés mécontents, et, le jour du vote, l'amendement des tories fut repoussé par 296 voix contre 281 (30 mai). L'adhésion que lord Palmerston donna, quelques jours après, à la proposition de renvoyer à une commission spéciale la tâche d'examiner les réclamations de la compagnie de Galway et de prononcer sur leur justice, révéla les concessions par lesquelles le cabinet avait acheté son salut.

Ce second vote de la Chambre des communes mit fin aux velléités que la Chambre des lords pouvait avoir de s'opposer encore à l'abolition de l'excise sur le papier. Lord Derby déclara (7 juin) que les circonstances n'étaient pas les mêmes que l'année précédente; qu'on n'était plus en présence d'un déficit, mais d'un excédant de recettes. La Chambre des communes avait seule l'initiative en matière de finances; c'était à elle à choisir entre les réductions d'impôts que cet excédant de recettes rendait possibles : il suffisait à la Chambre haute que tous les services publics fussent assurés. Tout en critiquant le budget de M. Gladstone et en exprimant le regret qu'on n'eût pas profité d'une occasion si opportune de venir en aide aux classes laborieuses en allégeant les droits sur le sucre et le thé, lord Derby donna à ses collègues le conseil d'adhérer à la décision des Communes. Le budget fut adopté sans autre débat.

La question de l'abolition des taxes en faveur des églises paroissiales (*Church Rates*) fit, cette session, un nouveau pas en arrière. Depuis vingt ans, cette abolition était demandée chaque année par les sectes dissidentes; elle était invariablement votée par la Chambre des communes, et invariablement rejetée par la Chambre haute. Dans le désir de mettre un terme à ces débats infructueux, les tories, à leur dernier passage au pouvoir, avaient proposé d'exempter les dissidents du payement de la taxe sur la seule déclaration qu'ils feraient de ne point appartenir à l'Église anglicane. Le rejet de cette transaction équitable avait trop clairement laissé voir que l'objet des dissidents était moins de se soustraire à une légère contribution que de briser un des liens qui rattachaient l'Église anglicane à l'État. A partir de ce jour, la majorité en faveur de l'abolition des *Church Rates* n'avait cessé de décroître : elle avait été d'une dizaine de voix seulement dans la session précédente. En 1861 (19 juin) la Chambre des communes se trouva partagée par moitié (274 contre 274), et le président, appelé à départager la Chambre, se prononça pour le rejet. Le bill, à la grande mortification des dissidents, n'alla donc pas même jusqu'à la Chambre des lords.

Quatre siéges étaient vacants, depuis plusieurs sessions, au sein de la chambre des Communes, par suite de la déchéance prononcée contre les bourgs de Sudbury et de Saint-Albans pour des faits de corruption électorale. Le ministère présenta un bill qui disposait de ces quatre siéges. Deux étaient attribués aux deux colléges ruraux les plus considérables, à savoir le district ouest du comté d'York et le comté sud de Lancaster : le troisième était accordé à Birkenhead, la plus populeuse des villes qui n'ont point de député spécial. Enfin, deux des faubourgs de Londres, Chelsea et Kensington, dont la population dépasse cent mille habitants, auraient formé désormais un collége électoral. Cette dernière clause faillit faire échouer le bill. L'aversion des Anglais pour la centralisation leur inspire une extrême répugnance pour tout ce qui tend à accroître l'influence de Londres; à la suite de débats acharnés, une majorité considérable rejeta l'article relatif à Chelsea et Kensington, et attribua le quatrième siége vacant au district ouest du comté d'York, qui gagna ainsi deux députés au lieu d'un seul. Une autre loi, émanée de l'initiative individuelle, et fortement appuyée par le parti tory, fut adoptée malgré la résistance du ministère. Elle statua qu'à l'avenir, les gradués des universités ne seraient plus contraints de se rendre de leur personne au siége de l'université pour voter dans les élections, et qu'il leur serait loisible de voter par écrit, en adressant leur bulletin signé à un gradué résident. Mentionnons encore parmi les mesures législatives de cette session, l'adoption d'une loi sur le domicile qui réduit à trois années la résidence nécessaire pour qu'un indigent ait droit à l'assistance publique dans la commune où il habite, et qui, partout où des paroisses se sont réunies pour former

un dépôt de mendicité, met l'entretien des pauvres à leur charge commune.

Trois lois introduisirent des changements considérables dans l'administration de l'Inde. La première autorisa le gouverneur général à appeler à certaines fonctions des individus qui n'auraient passé aucun des examens exigés par les règlements antérieurs, et même des indigènes, pourvu que ceux-ci satisfissent aux conditions nécessaires de service et de capacité. La seconde loi supprima les tribunaux distincts qui jugeaient les Anglais et les Indous, et les remplaça par des tribunaux uniformes qui auront juridiction sur les deux nations, et où des juges indigènes pourront avoir place. Enfin, la troisième loi, en modifiant les attributions et la composition du conseil législatif de l'Inde, donna au gouverneur général la faculté d'appeler tous les ans à y siéger, pendant un certain temps, six personnes au moins et douze au plus, dont la moitié devra nécessairement n'exercer aucune fonction publique et pourra être choisie parmi les indigènes. L'objet commun de ces trois lois, ainsi que l'expliqua le ministre de l'Inde, sir Ch. Wood, était d'associer dans une certaine mesure les Indous à l'administration de leur pays, et de préparer la voie à une fusion des conquérants avec les vaincus.

Quelque gravité qu'eussent pour l'Angleterre les événements d'Amérique, la Chambre des communes se refusa prudemment à discuter s'il convenait de reconnaître l'indépendance des États du Sud. Elle écarta de son ordre du jour toutes les motions qui avaient pour objet de soulever cette question épineuse, et elle laissa au gouvernement une entière liberté d'action. Du reste, les affaires d'Italie et de Syrie, l'acquisition par la France des villes de Menton et de Roquebrune, le règlement des frontières de la Savoie, le percement de l'isthme de Suez, etc., etc., fournirent un élément suffisant à la faconde de MM. Kinglake, Horsman, Griffith et Robert Peel. On doit seulement faire remarquer, comme contraste, l'âpreté du langage employé par le cabinet anglais vis-à-vis de la Prusse, à propos de la condamnation infligée au capitaine Mac-Donald par un tribunal prussien, et les ménagements que lord Palmerston garda pour la Russie, en répondant à une interpellation d'un député catholique sur les affaires de Pologne (2 juillet). Le premier ministre repoussa d'une manière absolue jusqu'à la pensée d'une intercession diplomatique en faveur des Polonais, en se fondant sur l'importance des intérêts commerciaux qui rendaient nécessaire la conservation des relations les plus amicales entre les deux pays.

Le lord-chancelier, lord Campbell, mourut subitement dans les derniers jours de juin : il fut bientôt suivi dans la tombe par le ministre de la guerre, lord Herbert de Lea. Ces deux morts, et l'élévation de lord John Russell à la pairie, sous le nom et avec le titre de comte Russell, rendirent nécessaire un remaniement du cabinet. L'attorney général, sir Richard Bethel, fut nommé lord-chancelier avec le titre de baron Westbury; il fut remplacé dans son poste par le solicitor général, sir W. Atherton, qui eut, à son tour, pour successeur un jurisconsulte éminent, M. R. Palmer. Le portefeuille de la guerre fut confié à sir George Grey, chancelier du duché de Lancaster. Celui-ci fut remplacé par M. Cardwell, secrétaire pour l'Irlande, dont la place fut donnée à sir Robert Peel. Enfin, M. Layard fut nommé sous-secrétaire d'État aux affaires étangères en remplacement de lord Wodehouse, démissionnaire. Le choix fait de sir Robert Peel et de M. Layard était une avance au parti radical, dont le cabinet voulait calmer les impatiences : c'était là toute la signification de ce mouvement ministériel.

La session fut close, par commission, le 6 août. Le discours royal exprima la détermination de la reine d'observer la plus stricte neutralité dans la guerre civile américaine. La reine se réjouissait de ce que la pacification de la Syrie eût mis fin à l'occupation française, et elle faisait des vœux pour un heureux dénoûment des affaires d'Italie. Le discours se terminait par une récapitulation des mesures votées dans le cours de la session, par des félicitations adressées aux volontaires pour l'esprit de patriotisme et de dévouement dont ils étaient animés, et pour les progrès rapides qu'ils avaient faits dans la discipline et dans l'art militaire.

Le public attendait avec curiosité la mise à exécution d'une loi votée dans les premiers jours de la session, et qui avait pour objet de transformer les bureaux de poste en véritables caisses d'épargnes, accessibles à toute heure. Cette combinaison ingénieuse était due à M. Gladstone. L'administration des postes s'occupa sans relâche à préparer les règlements nécessaires, et la loi reçut son application dès le 15 septembre. Le succès de cette expérience fut si prompt et si complet, qu'au bout de quelques mois un certain nombre de caisses d'épargnes cessèrent leurs opérations et demandèrent l'autorisation de transférer leurs livres et leurs comptes aux mains de l'administration des postes.

L'automne de 1861 ne fut guère marqué que par des incidents diplomatiques. Les ministres d'Angleterre et de France à Mexico rompirent presque simultanément toutes relations avec le gouvernement du président Juarez ; la nouvelle en arriva à Londres le 21 août, et le cabinet anglais songea immédiatement à occuper les ports de la Vera-Cruz et de Tampico, et à y faire percevoir les droits de douanes pour le compte des créanciers anglais du Mexique. Vers le milieu de septembre, le cabinet français fit des ouvertures au cabinet de Londres au sujet d'une action commune à exercer au Mexique, et il suggéra de demander la coopération de l'Espagne, qui préparait

de son côté une expédition contre la Vera-Cruz. Les négociations, entamées à Paris, se poursuivirent à Londres, et elles aboutirent à une triple convention qui fut signée dans la capitale anglaise le 31 octobre, et dont les ratifications furent échangées le 15 novembre.

L'accord des puissances semblait assuré par cet instrument diplomatique; mais à peine leurs plénipotentiaires étaient-ils arrivés à la Vera-Cruz, que des divergences profondes se manifestèrent dans leurs vues, et que toute coopération devint impossible. (V. MEXIQUE.)

Une grande aigreur régnait dans les relations de l'Angleterre avec les États-Unis. La proclamation royale par laquelle le gouvernement anglais, d'accord avec la France, avait reconnu aux États du Sud les droits de belligérants (13 mai), avait causé un vif mécontentement au cabinet de Washington, et avait été accueillie par le peuple américain comme la preuve d'une hostilité mal déguisée. Les États du Nord virent une autre preuve de mauvais vouloir dans l'avortement des négociations ouvertes par le gouvernement américain en vue de l'adhésion des États-Unis à la déclaration du congrès de Paris, qui abolissait la course. Une démarche que le consul anglais à Charleston fit auprès des autorités confédérées, par ordre de son gouvernement, donna lieu à un nouvel échange de récriminations, et aboutit au retrait de l'exéquatur accordé à ce fonctionnaire. Bientôt après, l'arrivée, dans le port de Southampton, d'un corsaire confédéré, le *Nashville*, et du croiseur fédéral le *Tuscarora*, qui s'était mis à sa poursuite, fit appréhender une violation de la neutralité des eaux anglaises. L'amirauté fut obligée de faire stationner un vaisseau de guerre à l'entrée du port de Southampton pour imposer aux deux bâtiments ennemis l'observation des règles du droit international. Un incident plus grave encore ne tarda pas à se produire. Le commandant du croiseur fédéral le *San Jacinto*, informé que MM. Mason et Slidell, députés par les États du Sud vers les cours de Paris et de Londres, avaient pris passage à bord de la malle anglaise le *Trent*, qui fait le service entre la Havane et Saint-Thomas, où elle remet ses dépêches et ses passagers à la malle des Antilles, se mit à la poursuite du *Trent*, l'atteignit et s'empara de vive force de la personne de MM. Mason et Slidell, qu'il conduisit aux États-Unis. Lorsque cet outrage au pavillon britannique fut connu en Angleterre (27 novembre), l'indignation y fut extrême. L'opinion publique réclama du gouvernement les mesures les plus énergiques, et la guerre sembla d'autant plus difficile à éviter que le commandant du *San-Jacinto* était aux États-Unis l'objet d'ovations enthousiastes. Le ministère fit partir immédiatement des renforts considérables pour le Canada, qui ne pouvait manquer d'être le théâtre des premières hostilités; il expédia à l'amiral Milnes, qui commandait l'escadre des Antilles, tous les bâtiments de guerre qui étaient prêts à prendre la mer, et il fit presser l'armement de l'escadre de réserve. La plus grande activité régna dans les arsenaux, et les journaux ministériels annoncèrent que rien ne serait négligé pour obtenir des États-Unis la réparation à laquelle l'Angleterre avait droit. Le comte Russell donna pour instructions à lord Lyons, ministre d'Angleterre à Washington, de demander la mise en liberté immédiate de MM. Mason et Slidell et des excuses. Si satisfaction ne lui était pas donnée dans les sept jours de sa demande, lord Lyons devait quitter Washington avec toute sa légation et informer de son départ l'amiral Milnes. Des instructions secrètes prescrivaient néanmoins à lord Lyons d'éviter de donner à l'ultimatum du gouvernement britannique une forme comminatoire qui pourrait blesser la fierté des autorités américaines. Cette question, si pleine de dangers, se dénoua de la façon la plus pacifique. Le cabinet de Washington comprit qu'une guerre avec l'Angleterre le mettrait hors d'état de poursuivre avec avantage la lutte qu'il soutenait contre les États du Sud. Ses agents en Europe ne lui laissèrent pas ignorer que l'acte du capitaine Wilkes avait été considéré par tous les cabinets comme une violation du droit international, et avait été frappé d'un blâme universel par la presse européenne. Le gouvernement français n'hésita pas à donner au cabinet de Washington, sous la forme la plus amicale mais la plus explicite, le conseil de déférer aux justes réclamations de l'Angleterre. Cet avis fut suivi. Le gouvernement américain répondit à lord Lyons (27 décembre) que le capitaine Wilkes avait agi sans instructions en arrêtant le *Trent*, et que les passagers, enlevés indûment de ce bâtiment, allaient être remis à la disposition de l'ambassade britannique. Toute chance de guerre se trouva ainsi heureusement écartée.

Cette nouvelle, qui, en d'autres circonstances, aurait été saluée par une joie universelle, trouva l'Angleterre en deuil. Le prince Albert, au retour d'une partie de chasse, fut pris d'une fièvre dont le caractère s'aggrava rapidement, et qui l'emporta au bout de cinq jours. Cette mort soudaine d'un époux plein de santé et dans toute la force de l'âge, fut un coup de foudre pour la reine Victoria, dont la douleur ne connut pas de bornes. La nation, d'abord frappée de stupeur, manifesta la plus vive sympathie pour le malheur de sa souveraine. Un grand nombre de familles prirent le deuil : tous les plaisirs furent suspendus, et des souscriptions furent ouvertes dans tout le royaume pour élever à la mémoire du prince Albert un monument digne de l'Angleterre.

La reine cessa de présider le conseil des ministres ; pendant plusieurs semaines elle refusa de s'occuper d'aucune affaire et de donner une seule signature. Lorsque l'époque de réunir le Parlement fut arrivée, et qu'il devint nécessaire

d'arrêter la rédaction du discours royal, la reine désira suppléer aux avis qui lui manquaient pour la première fois, et, sur son invitation, le roi des Belges, son oncle, se rendit pour quelques jours auprès d'elle, et conféra avec les chefs du gouvernement.

La session s'ouvrit le 6 février au milieu d'une tranquillité profonde. L'heureux dénoûment de l'affaire du *Trent*, en dissipant toute appréhension d'une guerre avec les États-Unis, avait donné un prestige et une force incontestables au ministère qui avait su allier la prudence à la vigueur. Les fabricants, qui avaient fait de grands efforts pour figurer dignement à l'Exposition internationale de 1862, souhaitaient ardemment qu'aucun incident politique ne vînt distraire les esprits des luttes pacifiques de l'industrie, et rien ne pouvait nuire davantage au succès de l'Exposition qu'une dissolution du Parlement et des élections générales au milieu de l'été. Dans les régions politiques, on rejetait bien loin la pensée de vouloir ajouter à la douleur de la reine les préoccupations d'une crise ministérielle et d'un appel aux électeurs; on proclamait à l'envi que la session qui s'ouvrait devait être une trêve entre les partis. Le maintien de lord Palmerston au pouvoir semblait donc d'avance hors de question. Le discours royal, lu par un commissaire, exprima une entière confiance dans la continuation de la paix. L'affaire du *Trent* était rappelée dans les termes les plus mesurés, et des remerciments étaient adressés aux Canadiens pour la loyauté et le patriotisme qu'ils avaient déployés en cette occasion.

La reine annonçait la convention conclue avec la France et l'Espagne pour une action combinée contre le Mexique, et les conventions financières qui avaient pour objet de fournir au Maroc les moyens de satisfaire à ses engagements envers l'Espagne. Parmi les projets de loi qui devaient être présentés dans le cours de la session, un bill, pour simplifier et rendre plus aisé le transfert des propriétés foncières, était seul l'objet d'une mention spéciale dans le discours de la reine.

La discussion de l'adresse fut pour les chefs des partis, dans les deux chambres, l'occasion de payer un public tribut d'hommages à la mémoire du prince Albert et d'exprimer les sympathies profondes que le malheur de la reine inspirait à toute la nation. Dans la Chambre des lords, le comte de Derby déclara de la façon la plus explicite qu'il ne serait fait aucun effort pour renverser le ministère. Dans la Chambre des communes, M. Disraéli donna une complète approbation à la conduite que le cabinet avait tenue vis-à-vis des États-Unis. La session commença donc sous les auspices les plus pacifiques; plusieurs mesures d'utilité publique, et entre autres une loi sur l'entretien des chemins vicinaux, furent adoptées presque sans débat. Il en fut de même d'une partie du budget des dépenses. Les crédits demandés par l'amirauté ramenèrent l'inévitable comparaison entre les marines de la France et de l'Angleterre, mais sans qu'aucune réduction fût proposée; le budget de la guerre essuya les critiques ordinaires des partisans de l'économie, qui déplorèrent, comme de coutume et sans plus de succès, l'accroissement continu de dépenses improductives. Ce fut une question tout à fait étrangère à la politique qui mit les partis aux prises. Une enquête qui avait eu lieu pendant le cours des années 1860 et 1861 avait démontré que les progrès de l'instruction primaire n'étaient pas en rapport avec les sommes considérables qui étaient accordées, à titre d'encouragement, aux écoles communales et aux écoles fondées et entretenues par des associations et des particuliers charitables.

A la suite de cette enquête, en septembre 1861, le conseil supérieur de l'éducation avait publié un règlement nouveau dont la disposition principale portait, qu'à l'avenir, la subvention accordée par l'État à une école ne serait plus proportionnée au nombre des élèves qu'elle contiendrait, mais aux résultats constatés par des examens auxquels les élèves seraient soumis.

Ce règlement nouveau causa une grande agitation parmi les directeurs d'écoles, qui appréhendèrent de voir réduire la subvention annuelle qu'ils recevaient du gouvernement. L'alarme fut plus vive encore parmi les personnes qui, par charité ou par désœuvrement, ou dans un but d'influence locale, avaient fondé des écoles ou prenaient part à leur administration. Beaucoup de membres du Parlement étaient dans ce cas, et la crainte de voir l'existence des écoles auxquelles ils s'intéressaient compromise par une réduction de la subvention, les avait indisposés contre le nouveau règlement; les pétitions et les réclamations affluaient. L'opposition ne pouvait négliger une si belle occasion. M. Disraéli prétendit que le conseil supérieur d'éducation, en statuant de son autorité propre et par un simple règlement sur la répartition des fonds destinés aux écoles avait empiété sur les droits du Parlement, qui était le vrai juge de l'emploi des crédits inscrits au budget. Le règlement nouveau, avant d'être rendu exécutoire, aurait donc dû être soumis à l'approbation du Parlement. Un autre des chefs du parti tory, M. Walpole, député de l'université d'Oxford, attaqua le règlement dans ses détails, comme mettant obstacle à la multiplication des écoles. Ces diverses critiques trouvèrent un si favorable accueil au sein de la Chambre des communes, que si le ministère avait eu l'imprudence de faire du maintien du règlement une question de cabinet, il aurait inévitablement essuyé une défaite. Après de longs débats, lord Palmerston esquiva un vote, en annonçant que le règlement allait être remanié de façon à tenir compte des objections qui s'étaient produites, et qu'il serait soumis à la Chambres des communes.

La nouvelle rédaction subordonna tout à la fois l'importance de la subvention au nombre des élèves qui fréquentent une école et aux examens. Cette transaction finit par être acceptée après de longues discussions qui absorbèrent l'attention de la Chambre des communes jusqu'à la présentation du budget.

La guerre civile américaine, en fermant un des principaux marchés de l'industrie anglaise, avait eu pour conséquence une diminution sensible dans les exportations, et avait entraîné un ralentissement dans le travail des manufactures. Ces atteintes à la prospérité générale réagissaient défavorablement sur le revenu public, et M. Gladstone, en présentant le budget de l'exercice 1862-63 (3 avril) n'osa évaluer les recettes au-dessus de 70,190,000 livres st. Comme les dépenses prévues s'élevaient à 70,040,000 livres st., l'excédant des recettes sur les dépenses n'était que de 150,000 livres st., même en supposant qu'aucune circonstance défavorable ne viendrait déranger les calculs et les prévisions du ministre. Un si faible excédant ne permettait aucune de ces expériences financières auxquelles se complaît l'esprit aventureux de M. Gladstone. Aussi le chancelier de l'Échiquier se borna-t-il à proposer une seule innovation, qui consistait à supprimer l'impôt dont le houblon était frappé, et à le remplacer par une patente que les brasseurs seraient obligés de prendre et qui serait proportionnelle à l'importance de leur fabrication. M. Gladstone demanda aussi à remanier l'échelle des droits sur les vins, de façon à permettre l'introduction, au minimum du tarif, des gros vins de France que leur bon marché et leur force destinent à entrer dans la consommation des classes moyennes. Les diverses propositions du chancelier de l'Échiquier finirent par être sanctionnées par la Chambre des communes, mais le ministre ne sortit point indemne de la discussion. M. Disraéli, passant en revue les trois années de l'administration financière de M. Gladstone, démontra par des chiffres qu'elle se résumait en un déficit de 125 millions de francs, après l'épuisement de toutes les réserves antérieures, et cela malgré le maintien des surtaxes de guerre sur le sucre et le thé, et l'aggravation de l'*income-tax*. Cet examen de la situation financière produisit dans le public une impression d'autant plus profonde que M. Gladstone ne trouva d'autre réplique à y opposer que des personnalités et des récriminations.

Les questions financières, du reste, préoccupèrent exclusivement le Parlement pendant cette session. Le parti radical renonça à présenter aucune de ses motions habituelles en faveur d'une extension du droit de suffrage. Une proposition qui avait pour objet de remanier l'assiette de l'*income-tax* demeura sans résultat; il en fut de même du bill soumis à la Chambre pour l'abolition des taxes en faveur des églises paroissiales, et M. Cochrane ne fut pas plus heureux dans une campagne contre les examens de capacité qui ouvrent l'entrée de diverses administrations publiques. Plusieurs tentatives furent faites pour amener le Parlement à se prononcer en faveur de la reconnaissance des États du Sud; elles échouèrent toujours, par la raison péremptoire que cette reconnaissance n'aurait point fait cesser le blocus qui mettait obstacle à l'exportation du coton. Le Parlement jugea inutile, pour un résultat négatif, de courir les risques d'une guerre avec les États-Unis, et malgré les efforts des représentants des districts manufacturiers, il refusa d'enlever aux ministres la liberté d'action que ceux-ci réclamaient. Une discussion sur la façon dont le blocus avait été établi et maintenu par les Américains du Nord ne servit qu'à en établir la régularité. L'efficacité, d'ailleurs, n'en pouvait être sérieusement contestée, en présence du renchérissement continuel du coton, et des souffrances croissantes de l'industrie anglaise.

L'adoption définitive du budget n'eut lieu qu'après les vacances de Pâques, et après l'ouverture de l'Exposition internationale. Elle fut précédée d'une nouvelle discussion dans laquelle l'opposition reproduisit ses attaques contre l'administration financière de M. Gladstone. M. Disraéli s'en prit, cette fois, à la politique générale du gouvernement, incompatible, suivant lui, avec le bon ordre des finances. La manie dont lord Palmerston était possédé d'intervenir dans toutes les querelles, en attisant le feu des passions révolutionnaires en Italie, en éloignant les alliés naturels de l'Angleterre, en entretenant les défiances et les susceptibilités de la France, rendait, seule, nécessaires, disait M. Disraéli, ces armements coûteux qui épuisaient la nation : tant qu'on ne reviendrait pas à une politique plus conciliante et plus mesurée, il serait impossible de réduire les dépenses publiques. Lord Palmerston, à son tour, accusa son adversaire de se faire le défenseur de la papauté et de préconiser une politique d'abaissement et de servilité ; il fit appel avec succès au fanatisme protestant et à l'orgueil national ; mais les critiques de M. Disraéli n'en portèrent pas moins coup. Les radicaux, déjà mécontents de ne pouvoir arracher aucune réforme politique, s'irritèrent de n'obtenir pas même la moindre réduction dans les dépenses. Le zèle dont les tories semblaient animés pour les économies devait naturellement conduire à un rapprochement qui n'était pas sans danger pour le ministère.

On ne tarda pas à s'en apercevoir. Un député radical, M. Stansfeld, présenta une motion qui condamnait en termes absolus l'exagération des dépenses militaires. Une réunion du parti tory eut lieu chez lord Derby, et l'on y arrêta la rédaction d'un amendement qui mitigeait ce que la motion originale avait de trop rigoureux, mais qui laissait subsister un blâme implicite contre le ministère. Il suffisait que les radicaux se ralliassent à cet amendement pour que son adoption devînt

certaine Lord Palmerston alla au-devant du danger; il présenta, à son tour, un amendement (3 juin), en déclarant catégoriquement que si cet amendement était rejeté, le ministère se retirerait. M. Walpole, qui s'était chargé de présenter et de soutenir l'amendement des tories, pris au dépourvu par cette déclaration, eut peur de provoquer une crise ministérielle et retira précipitamment sa propre proposition. Liés par le règlement de la Chambre des communes, les tories n'avaient plus que le choix entre la motion originale et l'amendement de lord Palmerston, et ils s'abstinrent de voter ou votèrent avec le gouvernement. Le ministère échappa ainsi à un danger sérieux; mais le dépit des radicaux n'en devint que plus vif, et il fut servi par les circonstances. Les exploits du navire blindé américain *le Merrimac* eurent d'autant plus de retentissement en Angleterre, qu'ils tranchaient contre l'Amirauté une discussion qui se continuait depuis plus d'une année. L'inutilité des bâtiments de bois que l'Amirauté s'obstinait à construire fut démontrée jusqu'à l'évidence, et le gouvernement dut s'incliner immédiatement devant l'éloquence des faits. Ce ne fut pas sans subir d'amers reproches de la part de l'opposition et de la part de la presse, et il ne désarma la critique qu'en confiant l'armement de plusieurs bâtiments à l'inventeur d'un nouveau système de blindage, le capitaine Coles, dont on repoussait depuis trois ans les propositions. Là ne s'arrêtèrent pas les ennuis du cabinet. L'impunité avec laquelle le *Merrimac* avait bravé le feu des batteries fédérales, établies le long de la rivière James, semblait prouver l'impuissance des fortifications ordinaires à protéger un port ou une rade. Un des amiraux qui siégent à la Chambre des communes, sir Fr. Smith, soutint que les sommes demandées depuis trois ans par le gouvernement pour élever des fortifications autour des grands ports militaires de l'Angleterre étaient de l'argent perdu, et que la seule protection efficace qu'on pût assurer aux arsenaux maritimes était la construction de bâtiments cuirassés qui lutteraient à armes égales contre toute flotte ennemie. L'amiral présenta une motion dans ce sens, qui fut vivement mais inutilement combattue par le ministre de la guerre et par le secrétaire de l'Amirauté. Le gouvernement n'échappa à une défaite qu'en prenant l'engagement d'ajourner jusqu'après des études nouvelles tous les travaux projetés pour fortifier la rade de Spithead. Restaient les travaux déjà en cours d'exécution à Portsmouth et Plymouth : des crédits étaient nécessaires pour les continuer; lord Palmerston jugea prudent de différer toute demande jusqu'aux derniers jours de la session, et le ministre de la guerre réduisit ses propositions autant que possible. Malgré ces précautions, le cabinet ne réussit point à se soustraire à un débat orageux. M. Cobden, que l'état de sa santé condamnait au silence depuis deux ans, prit la parole dans la discussion générale, et attaqua le gouvernement avec une grande vivacité. Il reprocha à lord Palmerston de jeter la nation dans des dépenses inutiles, et de spéculer sur des inquiétudes dont il connaissait mieux que personne la futilité, pour faire grossir démesurément le budget de la flotte et de l'armée. Lord Palmerston, dans sa réponse, se laissa entraîner vis-à-vis de M. Cobden à des personnalités tellement blessantes, que le parti radical tout entier en prit offense, et qu'une portion de la presse les releva avec amertume. Lorsque la Chambre des communes, quelques jours plus tard, commença la discussion des articles du bill, un député radical, M. Osborne, présenta un amendement dont M. Cobden prit la défense. Ce fut pour lui l'occasion de faire avec beaucoup de modération, mais avec une grande fermeté, le procès du ministère, et d'engager publiquement ses amis à cesser de maintenir au pouvoir par leurs votes un gouvernement duquel ils ne pouvaient obtenir aucune réforme, et qui n'avait de libéral que le nom. Sous le coup de cette menace, lord Palmerston s'empressa d'adhérer à un amendement présenté par les tories, qui interdisait au gouvernement de dépasser en aucune façon les crédits alloués, et de conclure sans l'autorisation du Parlement aucun marché qui, par sa durée, empiétât sur les prochains exercices financiers. C'était abdiquer toute liberté d'action dans une question où le ministère avait eu jusque-là carte blanche.

Cet échec fut immédiatement suivi d'un autre. Le renchérissement des cotons contraignait tous les jours des filateurs à fermer leurs ateliers. A la fin de juillet, on comptait, dans les districts manufacturiers des comtés de Chester et de Lancaster, 80,000 ouvriers absolument sans ouvrage, et 370,000 qui ne faisaient plus que des demi-journées. La détresse était très-grande et il était malheureusement à craindre qu'elle ne s'aggravât pendant la saison rigoureuse. Comme le Parlement allait se séparer jusqu'en février 1863, le ministère appréhenda d'être obligé de convoquer une session extraordinaire, et il voulut assurer d'avance à l'administration des pauvres les moyens de faire face à toutes les éventualités, même à une cessation absolue du travail. Il présenta donc une mesure temporaire qui statuait que, jusqu'au 1er mars 1863, toute paroisse où la taxe des pauvres atteindrait 25 pour 100 de la valeur locative des propriétés, aurait droit de requérir l'assistance des paroisses adjacentes. Les députés des districts manufacturiers combattirent ce projet comme illusoire, en se fondant sur ce que les paroisses étaient hors d'état de s'entre-secourir, attendu qu'elles étaient toutes, et par les mêmes causes, dans la même détresse. Ils demandèrent que les paroisses dont les ressources deviendraient insuffisantes, fussent autorisées à contracter des emprunts temporaires, remboursables par annuités sur le produit de la taxe des pauvres. Ce système,

combattu par le ministère, prévalut néanmoins auprès de la Chambre par un vote de 95 voix contre 83. Le cabinet remania son bill en conséquence, et il fut décidé que toute paroisse où la taxe des pauvres atteindrait 15 pour 100 de la valeur locative aurait l'option de recourir à ses voisines ou de contracter un emprunt.

La dernière séance (3 août) de la Chambre des communes offrit un intérêt dramatique. M. Cobden avait présenté une motion de pure forme afin de se ménager l'occasion de prendre la parole. Son discours fut l'exposé de tous les griefs du parti radical contre le ministère, depuis le jour où ce parti avait aidé lord Palmerston à renverser le cabinet Derby et à ressaisir le pouvoir. M. Cobden passa en revue toute la politique du cabinet et la censura inexorablement. Il termina en déclarant, dans les termes les plus nets, que ses amis étaient las de jouer un rôle de dupes, et qu'il était préférable pour eux de voir le pouvoir aux mains des tories, qui seraient contraints d'être libéraux, plutôt que de laisser impunément fouler aux pieds par les ministres actuels toutes les promesses et tous les engagements du passé. Il annonça que, pour sa part, il allait commencer une campagne en règle contre le cabinet. Lord Palmerston justifia la politique suivie par lui-même et ses collègues, en insistant sur l'approbation constante que le Parlement avait donnée à la conduite du cabinet; il exprima la confiance que M. Cobden y regarderait à deux fois avant de retirer son appui à d'anciens alliés, et de recourir à un expédient aussi dangereux que de ramener au pouvoir les adversaires qu'il avait jusque-là combattus. M. Disraéli se félicita, au nom des tories, des progrès que la dissension faisait chaque jour dans les rangs ministériels, et, se posant comme arbitre entre M. Cobden et les ministres, il fit ressortir toutes les contradictions et toutes les inconséquences de ceux-ci. Arrivés au pouvoir en faisant rejeter comme insuffisant le bill de réforme des tories, ils n'avaient eu rien de plus pressé que d'entraver la réforme; partisans déclarés de l'alliance française, ils avaient, en trois ans, dépensé un demi-milliard à se préparer à une lutte contre la France. A cette conduite, l'orateur tory opposa celle du parti conservateur, qui n'avait point dévié de ses principes et qui n'avait manqué à aucun engagement.

Cette joûte oratoire ne pouvait avoir aucune conséquence immédiate; mais elle constata une rupture définitive entre le ministère et une portion du parti radical. Le chiffre de la majorité ministérielle était déjà si faible, que le déplacement de quelques voix devait suffire pour faire pencher la balance en faveur des tories. Le résultat de ces derniers débats fut donc d'ébranler le ministère. Il devint plus évident que jamais que la popularité personnelle de lord Palmerston était la seule raison d'être d'un cabinet d'où la vie se retirait peu à peu. Cette popularité, du reste, était intacte, ainsi que le prouva l'accueil vraiment enthousiaste fait à lord Palmerston par la population de Sheffield, lorsque le premier ministre, quelques jours après la fin des travaux parlementaires, assista au banquet que lui offrit le maire de cette importante cité industrielle.

La session fut close par commissaires le 7 août. Les deux points les plus importants du discours lu au nom de la reine furent la déclaration que l'Angleterre persisterait à observer une stricte neutralité dans le conflit américain, et l'annonce qu'un traité de commerce venait d'être conclu avec la Belgique. En informant le Parlement des conférences qui allaient s'ouvrir à Constantinople au sujet des affaires de Serbie, la reine exprima la confiance que les questions en litige seraient résolues de manière à concilier les justes droits du sultan avec le bien-être des populations chrétiennes. Cette déclaration fut interprétée comme un indice que le représentant de l'Angleterre à Constantinople, sir Henri Bulwer, donnerait tout son appui au gouvernement ottoman, et l'événement justifia cette conjecture. Le discours royal ne pouvait manquer de faire allusion à la détresse des districts manufacturiers; la reine y exprima « la douleur et la vive sympathie qu'elle ressentait pour tant de souffrances, et l'admiration que lui inspiraient la patience virile et la constance exemplaire » avec laquelle ces souffrances étaient supportées. Le reste du discours n'offrait aucun intérêt.

Immédiatement après la clôture de la session, la reine Victoria donna suite au dessein qu'elle avait formé d'aller rendre visite à la famille de l'époux qu'elle pleurait. Elle quitta l'Angleterre avec une suite nombreuse, et, après s'être arrêtée un jour au château de Lacken pour y voir son oncle, le roi des Belges, elle prit la route de la Saxe. Elle s'établit au château de Reinhardsbrunn, que le duc de Saxe-Cobourg mit à sa disposition, et elle y fut rejointe par sa seconde fille, qui avait épousé, quelques semaines auparavant, le prince Louis de Hesse, héritier présomptif du grand-duché de Hesse-Darmstadt.

GRANDE-BRETAGNE. *Littérature.* — Lorsqu'on veut donner le bilan de la littérature anglaise et se rendre compte de ce qu'elle a produit pendant une période de quelque durée, un grand embarras résulte de la fécondité même des matériaux qu'on doit mettre en œuvre, et cet embarras est d'autant plus grand que l'on est forcé de se restreindre dans un cadre plus étroit. Il est bien difficile, en pareil cas, d'éviter la sécheresse d'une simple nomenclature, l'aridité d'un catalogue. Au risque de passer pour incomplet, nous nous voyons donc réduit à élaguer, dès le début, l'énorme liste des productions théologiques que le zèle controversiste de nos voisins d'outre-Manche multiplie sans fin ni trêve. Nous en donnerons

une idée en constatant que plus de *soixante* ouvrages, publiés dans le cours de l'année, ont eu pour objet de réfuter les sept ecclésiastiques qui ont, en 1860, lancé dans l'arène des discussions théologiques le fameux volume des *Essays and Reviews*, parvenu aujourd'hui à sa *dixième* édition. Forcé de passer sous silence cette polémique exubérante, nous éviterons également de mentionner les *manuels* de toute sorte, destinés à populariser les diverses branches de la science utilitaire, les commentaires sur la Littérature classique, les traductions du grec et du latin, qui pullulent en Angleterre et y représentent les loisirs laborieux des érudits universitaires, état-major nombreux et tout autrement renté que ne le fut Chapelain. L'art militaire, la tactique navale ont aussi leur « littérature » d'un intérêt tout spécial, et dont les annales ne nous sont pas assez familières pour que nous tentions d'y servir de guide à nos lecteurs. Même ainsi allégée, notre tâche, on va s'en convaincre, reste assez ardue.

Science. — Si nous l'entamons par ses côtés les plus sérieux, l'ordre chronologique nous oblige à mentionner, d'abord une histoire plus ou moins hypothétique de notre planète et des êtres qui l'habitèrent avant Adam. Cette histoire, dont l'auteur s'est efforcé de faire concorder les données de l'Ecriture et celles de la science, est celle de l'*Homme préadamite*. On peut y joindre, comme traitant également des époques inconnues, l'ouvrage de M. William Linton, sur les *Vestiges colossaux des plus anciens peuples*, et il faut noter, comme symptôme la popularité acquise à ces sérieuses élucubrations de la science britannique. L'*Homme préadamite* en est à sa quatrième édition, et on réimprime pour la deuxième fois la *Géographie physique et la météorologie de la mer*, du fameux lieutenant (maintenant capitaine) Maury, l'un des plus ardents et des plus zélés promoteurs de la science moderne. Le *Roman de l'Histoire naturelle*, par le professeur Gosse, et le grand *Atlas* de Keith Johnstone méritent, à côté des œuvres de premier ordre, une mention sommaire, mais encore très-honorable.

La linguistique anglaise est brillamment représentée par le professeur Max Muller, dont les *Leçons sur la science des langages* ont eu, chez nos voisins, un succès presque égal à celui que les ouvrages de M. Renan ont conquis en France et, on peut bien le dire, en Europe. Un *Cours de langue anglaise*, professé en Amérique par M. G. P. Marsh, rivalise par la popularité rapide qu'il a obtenue (quatre éditions consécutives) avec un autre ouvrage de même genre, dû à la plume de M. R. G. Latham. M. Samuel Bailey a soulevé une assez bruyante polémique par ses Observations critiques sur le *texte adopté des œuvres de Shakspeare*, et — ce qui montre à quel point le culte des bons esprits reste fidèle aux travaux d'un certain ordre, — M. T. S. Baynes a traduit la *Logique de Port-Royal*.

Si nous ne savions combien les Anglais sont de passionnés archéologues, — ce qui, par parenthèse, dément les tendances par trop *pratiques* qu'on leur reproche volontiers, — il suffirait, pour nous en convaincre, de cette controverse animée qui s'est établie à propos du livre intitulé *Dædalus*, et dont le sujet, passablement ingrat, était l'*hypætron* des Temples grecs. Mais il s'est produit une foule d'autres preuves, sous forme de livres érudits, *illustrés* avec un luxe toujours croissant. Citons parmi les plus anciens l'*Histoire des découvertes d'Halicarnasse*, de M. Newton, à laquelle ajoutent un grand prix les dessins de l'architecte Pallon, et l'ouvrage de M. Henri Rhind, intitulé : *Thèbes, ses tombes et leurs habitants*. Citons encore le résultat de l'enquête savante à laquelle une femme s'est livrée dans le Liban, autour de Palmyre et dans les provinces occidentales de la Turquie (*Sépulcres d'Egypte et Temples de Syrie*, par Emily A. Beaufort). M. Beale Post a étudié les inscriptions celtiques, relevées sur des monnaies gauloises et bretonnes. M. Thomas Bateman nous raconte dix années de sa vie, employées à fouiller les tombes celtiques et saxonnes des comtés de Derby, Stafford et York. M. Daniel Haigh, se vouant à l'étude des *Sagas* anglo-saxonnes, a examiné à fond leur valeur historique. C'est le même écrivain qui nous donnait naguère une *Histoire de la conquête saxonne*, d'après les sources les plus originales, et en tâchant de faire concorder entre eux des documents fort divers : *Historia Britonum*, les écrits de Gildas, le poëme de *Brut* et la *Chronique* dite *saxonne*. Nous mentionnerons, comme appartenant à la science plus qu'à l'histoire proprement dite, la réimpression des ouvrages historiques de Robert Grossetête, évêque de Lincoln, et à la science encore plus qu'à la poésie un recueil des *Poëmes et chansons politiques*, relatif à l'histoire d'Angleterre, publié sous les auspices d'un antiquaire zélé, Thomas Wright. Ce recueil n'a trait qu'à une époque particulière, comprise entre l'accession d'Edouard III et celle de Richard III. Classons aussi parmi les ouvrages scientifiques le traité où M. Georges Harris envisage successivement la Civilisation par rapport à son essence, ses éléments et son but final.

Statistique. Economie politique. Polémique de circonstance. — La statistique pure ne nous fournit aucun document ou recueil de documents qui mérite particulièrement d'être signalé, sauf peut-être les discours prononcés devant le Congrès de la science sociale, présidé par lord Brougham, et où ont figuré quelques-unes de nos anciennes notabilités politiques. On y a entendu, notamment, de remarquables exposés dus à des femmes et traitant de la condition sociale faite à leur sexe. Les noms de miss Faithfull et de miss Emily Davies ont reçu là un baptême de célébrité justement acquis

aux efforts généreux de ces dignes compatriotes de miss Nightingale, la sœur de charité des hôpitaux de Crimée. Un volume complémentaire du grand ouvrage de H. Mayhew (*London labour and London Poor*), consacré spécialement aux *dames libres*, aux voleurs, aux escrocs et aux mendiants, renferme, à l'état brut, de précieux documents sur les classes déshéritées et dangereuses qui occupent les bas-fonds de la capitale anglaise. Vienne un romancier de génie, il en tirera une œuvre dans le genre des *Misérables*. Un de nos compatriotes, M. Esquiros, a présenté, dans une longue série d'études (publiées par la *Revue des Deux-Mondes*), un tableau de la société anglaise tellement exact, tellement complet, que cette œuvre exotique a déjà conquis le droit de cité. M. Lascelles Wraxall en a donné une traduction qui paraît jouir d'une certaine vogue.

L'affaire du *Trent* ayant remis en honneur l'étude du droit des gens a fait en partie le succès du savant commentaire de M. Travers Twiss, intitulé : *la Loi des nations*. Les *Leçons sur la colonisation*, d'Herman Merivale, ont été rééditées, et un accueil particulièrement distingué attendait les Considérations de J.-S. Mill sur le *Gouvernement représentatif*. Elles ont été immédiatement étudiées et commentées par la presse française, et plus spécialement par M. Dupont-White, qui s'est fait chez nous le propagateur des idées du célèbre économiste anglais. Un autre économiste, M. Nassau W. Senior, jadis l'une des colonnes de la *Revue d'Edimbourg*, a publié ses *Suggestions* sur l'organisation de l'enseignement primaire dans la Grande-Bretagne. Elles sont le résumé de plusieurs années d'études suivies, que M. Senior a poursuivies comme membre d'un comité spécial appelé à préparer les éléments d'une législation nouvelle.

La crise américaine a naturellement fourni le texte de maint et maint ouvrage présentant, sous des jours fort divers, les questions dont elle se complique. Nous nous contenterons d'indiquer ici les plus remarqués : *l'Union américaine*, par James Spence ; *la Puissance esclavagiste*, de J.-E. Cairnes, et enfin *la Crise américaine*, étudiée par M. Lemprière au point de vue des principes constitutionnels. M. Moseley a traité spécialement, à propos de l'affaire du *Trent*, tout ce qui touche aux délicats problèmes de la *contrebande de guerre*.

Par un phénomène assez bizarre, la question du pouvoir temporel des papes n'a inspiré, en dehors du journalisme quotidien, aucun des écrivains habitués à traiter les sujets de politique contemporaine. On s'est borné à traduire l'important ouvrage du docteur Dollinger intitulé : *l'Eglise et les Eglises*.

Les deux pamphlets politiques qui ont eu le plus de vogue sont : 1° *les Trois paniques*, de M. Richard Cobden, dont M. X. Raymond a publié presque immédiatement une traduction française, et dans laquelle sont dénoncées avec autorité les énormes dépenses faites en vue des chimériques menaces d'une guerre impossible ; 2° une vive satire des bévues commises par l'Amirauté dans la réorganisation et le réarmement de la marine anglaise. Elle est de M. Scott Russell, un des premiers constructeurs de la Grande-Bretagne, et a pour titre : *la Flotte de l'avenir*.

Histoire. — Comme histoire générale, l'œuvre importante de ces derniers temps, en Angleterre, a été l'ouvrage de Henry-Thomas Buckle sur les Développements de la civilisation britannique. Ce monument, par malheur, établi sur de larges bases, et dont quelques vues paradoxales ne détruisaient point la valeur essentielle, n'est pas destiné à s'achever jamais. L'auteur, après avoir conquis en deux ans une renommée européenne, est mort à Damas, à peu près parvenu au milieu de la carrière qu'on pouvait espérer pour lui.

Le septième volume de l'*Histoire des Romains sous l'Empire*, par Merivale, embrasse l'époque comprise entre la destruction de Jérusalem et la mort de Marc-Aurèle. M. Froude, qui continue avec un certain éclat sa révision de l'histoire d'Angleterre, s'y est signalé cette année par une réhabilitation d'Henri VIII, dont la critique, en général, n'a pas accepté les données. Elle avait pour les combattre des documents précieux et jusqu'à présent inédits. Ce sont les Correspondances et Papiers d'Etat,—relatifs, précisément, au règne d'Henri VIII,—qui ont paru, sous les auspices de M. J.-S. Brewer, dans la collection dite *Calendars of the State Papers*. Cet inestimable recueil, tiré des archives publiques et qui a son analogue en France dans la grande Collection des documents historiques, publié par le ministère de l'instruction publique, s'est enrichi cette année de plusieurs volumes, relatifs au règne de Richard III, d'Henri VII, de Charles Ier et de Charles II. On le doit aux travaux de MM. James Gairdner, John Bruce et de mistress Everett Green. — Les *Trois conquêtes* de l'Angleterre par les Romains, les Danois et les Normands ont trouvé dans M. P.-Aug. St-John un historien spirituel et visant à l'excentricité. On a remarqué le Cours d'histoire moderne professé à Oxford par M. Goldwin Smith, qui, de plus, a fait paraître un curieux aperçu sur l'*Histoire d'Irlande et le caractère irlandais*. M. Goldwin Smith s'est également signalé en soutenant dans les journaux une thèse assez nouvelle, qui consiste à représenter les colonies anglaises comme une cause de faiblesse et de ruine pour l'Angleterre. Qui voudra vérifier cette assertion hardie, fera bien de lire l'*Histoire de l'Empire colonial de la Grande-Bretagne*, par M. Browne Roberts.

En fait d'histoire ecclésiastique, nous ne noterons que celle du Méthodisme selon Wesley, écrite par M. Georges Smith, et la *Cathedra Petri*, où M. Thomas Greenwood a exposé les annales politiques de ce qu'il appelle « le grand Patriarchat

atin, » de la fin du xe siècle jusqu'au concordat de Worms. L'histoire du Concile de Florence, par Basil Popoff, traduite du russe par M. J.-M. Neale, se recommande sinon par son mérite intrinsèque, du moins par la singularité de son origine.

Nous ne sommes pas habitués à voir l'histoire de notre pays traitée par des étrangers. Il en est cependant qui viennent patiemment fouiller nos archives et nos bibliothèques. De là un travail considérable sur *Henri IV et Marie de Médicis*, dont la seconde partie a paru cette année, et qui paraît, effectivement, puisé aux sources que pouvaient offrir les manuscrits conservés rue de Richelieu. L'histoire secrète du règne de Louis XV, par le docteur Challice, mérite beaucoup moins d'attention. Elle a été, tout simplement, compilée dans les mémoires et libelles du temps, et manque dès lors de toute authenticité. Nous ne savons encore s'il faut en reconnaître une beaucoup plus grande à un petit volume intitulé (copions l'orthographe) : *The Tablette book of lady Mary Keyes*, et qui serait l'exacte reproduction du journal tenu, en l'année 1577, par la sœur de l'infortunée Jane Gray. Jusqu'à nouvel ordre, et n'ayant pu le vérifier encore par nous-même, nous sommes tentés d'y voir un de ces *pastiches* historiques fort à la mode depuis quelques années.

M. Robert Blakey a traité un sujet curieux : l'*Histoire de la littérature politique depuis les temps les plus reculés*. Quant à l'histoire contemporaine,— à celle que nous faisons ou voyons faire, — elle n'a fourni au contingent annuel que les *Massacres de Syrie*, par M. Lewis Farley, et la *Guerre de Chine*, par le lieutenant-colonel Wolseley.

N'oublions pas, cependant, les *Quatre Georges*, de M. W.-M. Thackeray, simples causeries historiques, destinées à être lues à haute voix devant un auditoire payant, et qui doivent à cette destination un caractère d'éclectisme très-particulier. N'oublions pas non plus de signaler l'*Histoire de Frédéric II*, par Th. Carlyle. Ce nom est de ceux auxquels il n'est pas permis de refuser son attention.

Biographie. — La biographie tient de près à l'histoire, dont elle est le commentaire vivant, l'explication minutieuse et lumineuse. Aussi retrouvons-nous les historiens parmi les biographes. M. Archibald Alison, dont l'énorme et laborieuse compilation embrasse les annales européennes depuis l'époque de la Révolution française, nous donne la vie de lord Castlereagh et de son frère le marquis de Londonderry. M. James Spedding publie la Correspondance et la Vie du chancelier Bacon. M. Forster réimprime, avec des additions considérables, ses Hommes d'État de la république anglaise (*Eliot, Strafford, Hampden, Pym, Marten, Vane*, etc., etc.). Il *réécrit*, comme il dit, au point de vue franchement libéral, une histoire qu'ont défigurés les *Mémoires de Clarendon*, tant et tant de fois copiés par les écrivains qui aiment la besogne toute faite.

La *Correspondance* et la *Vie* de lord Auckland, ancien gouverneur général de l'Inde anglaise ; — les *Mémoires* de lord Dundonald, qui s'illustra, jadis, sous le nom de Cochrane, par des exploits maritimes et des aventures politiques aussi étranges les unes que les autres ; — la Vie de lord Macaulay, par le doyen de Saint-Paul ; — celle du prince Albert, par Edw. Walfond ;— les *Souvenirs* consacrés aux poëtes Lakistes (Wordsworth, Southey, Coleridge) par le fameux Thomas de Quincey, surnommé le *mangeur d'opium*, — dont, par parenthèse, on réédite les œuvres complètes ; — les Mémoires de miss Cornélia Knight, dame de compagnie de la princesse Charlotte de Galles ; — ceux de ce *bas bleu* célèbre, mistress Piozzi Thrale, qui fut l'amie et quelque peu la victime du docteur Johnson ; — la *Correspondance* et la *Vie* de l'amiral Napier, éditées par le major Eliers Napier ; — la vie d'Isambard Brunel ; — les *biographies des ingénieurs anglais*, par Smiles ; — celle du peintre Turner (publiée par Thornbury) ; — celle de Welby Pugin, l'architecte gothique ; — celle de Porson, l'helléniste (par J.-S. Watson) ; — celle de Joshua Priestley (par Hessel) ; — la *vie* et les *opinions* du comte Charles Grey (2e du titre) ; — les *Médecins célèbres*, de J. Rutherford Russell ; — les *Correspondances* de Thomas Raikes avec les notabilités contemporaines ; — les *réminiscences* de Leigh-Hunt, l'ami et l'émule de lord Byron, attestent le goût du public anglais pour tout ce qui lui promet les enseignements de la vie réelle. Une Anglaise (qui signe de la simple initiale M ses ouvrages très-bien accueillis par les salons de Londres) a publié successivement, pour satisfaire cette tendance spéciale de la curiosité aristocratique, la *Vie de Mme Récamier* et les correspondances de Mme de Staël avec la grande-duchesse Louise de Saxe-Weymar, correspondance qui se maintint pendant les dix-sept premières années du XIXe siècle. Inutile de dire que les *Mémoires* de M. Guizot sont lus avec avidité par l'élite de cette société anglaise où il a eu par deux fois sa place marquée, d'abord comme ambassadeur, puis comme exilé. On a traduit pour elle les Correspondances et Œuvres posthumes d'Alexis de Tocqueville ; pour elle encore, MM. Lascelles Wraxall et Robert Wehrhan ont compilé les *Mémoires de la reine Hortense ;* pour elle, lady Wallace a traduit les lettres de Mendelssohn, datées d'Italie et de Suisse ; pour elle, *Scrutator*, le chasseur de renards, a écrit ses souvenirs cynégétiques. Cavour vient-il à mourir ? Dès le lendemain paraît sa biographie, et deux fois plutôt qu'une. Ricasoli lui succède ; on traduit aussitôt la biographie de Ricasoli par Ongaro. Mistress Gaskell, connue par ses romans, traduit aussi l'ouvrage du colonel Vecchi, *Garibaldi à Caprera*, tandis que M. Algernon Sidney Bicknell, revenu de la fameuse expédi-

tion napolitaine, raconte ses voyages militaires : *Sur les traces de Garibaldi.* John Brown, le pendu de Charleston, a sa biographie (par Richard D. Webb) tout comme le prince Albert, et non moins intéressante ni moins enthousiaste.

Parfois, mais plus rarement, les biographies remontent le cours du temps et *restituent* tel ou tel portrait historique, insuffisant à leur gré. D'année en année, pour ainsi dire, on publie une *Vie de Shakspeare.* Celle de 1861 est due à M. Fullom. Mistress Martha W. Freer a consacré un volume à Jeanne d'Albret. Mistress Gillespie Smyth, un autre volume à une notice historique sur la reine Caroline-Mathilde de Danemark, la sœur de George III, l'héroïne du drame de Kœnigsmark, la triste victime du château d'Ahlden. Enfin sainte Thérèse elle-même a eu son biographe dont le nom nous échappe.

Voyages. — Si la biographie abonde dans la littérature anglaise, les voyages surabondent. La politique, le commerce, le besoin de savoir et le besoin de s'enrichir poussent de tous côtés, sur tous les points du globe, ces voyageurs impassibles qui font leur thé sur les cimes de l'Himalaya et donnent des leçons de boxe aux habitants des îles Féroë. Dans le simple aperçu que nous pouvons fournir ici des écrits sans nombre par la lecture desquels l'Anglais sédentaire a pu se consoler cette année de ne pas courir le monde, il faut nous résoudre à les classer d'après leur ordre géographique.

Commençons donc par le nord de l'Europe. M. F.-M. Wyndham a parcouru rapidement la Norvége. M. L. Chesshyre a résidé cinq ans dans le même pays. Tous deux nous le dépeignent de manière à solliciter notre curiosité. Un étudiant d'Oxford a poussé jusqu'en Islande. M. Andrew Symington, plus aventureux, est allé aux îles Féroë. —M. Edward Sutherland nous peint les *Russes chez eux.* Lady Charlotte Pepys nous donne des *Esquisses domestiques de la Russie.* M. E.-G. Ravenstein, les *Russes sur le fleuve Amour.* L'Allemagne ne fournit rien à notre contingent bibliographique. En revanche, la Suisse y est représentée par les excursions des membres de l'*Alpine Club.* M. John Tyndall raconte l'ascension du Weisshorn et la traversée du Weissthor. Mistress Henry Freshfield a parcouru le *pays des Grisons et les vallées Italiennes de la Bernina.* Notons encore, avant de quitter l'Europe, les *Impressions de Rome, Florence et Turin,* par miss Sewell, auteur d'*Amy Herbert* et de maint autre roman moral. Une autre romancière, l'auteur de *la Cava,* nous raconte les secrets de *la Cour de Naples à notre époque.* M. Dudley Costello dépeint le *Piémont et l'Italie ;* lady Dunbar a visité, en famille, et à bord d'un yacht de plaisance, les côtes d'Espagne et de Portugal ; le docteur Corrigan nous rend compte de ses *dix jours à Athènes ;* enfin, M. Robert Scott Burn a parcouru comme agriculteur, et à un point de vue tout spécial, *la Belgique, la Hollande et les bords du Rhin.*

En Asie, nous avons sur Java les études de M. J.-B. Money ; sur Bornéo, celle de M. Spenser St-John, frère du regrettable Bayle St-John, le biographe érudit de notre *Montaigne.* Les *Forêts et jardins de l'Inde méridionale* sont dépeints par M. Cleghorne. L'*Histoire naturelle de Ceylan* est étudiée en détail par Emerson Tennent. M. H.-A. Tilley a traversé le Japon, longé les bords du fleuve Amour et sillonné en tous sens l'océan Pacifique. L'évêque de Victoria, George Smith, a, lui aussi, visité le Japon, et l'a étudié en vue de la propagande religieuse. Pour ce qui est de l'Asie centrale, point de voyageurs nouveaux ; mais on réimprime les singuliers récits du missionnaire Joseph Wolff, nonobstant les doutes qu'ils ont soulevés lors de leur première publication. Le révérend W.-J. Beaumont, en novembre et décembre 1860, a parcouru un coin de l'Arabie, en allant du *Caire au Sinaï et du Sinaï au Caire.* Le lieutenant-colonel Churchill a étudié sur place les Druses et les Maronites, au point de vue de l'équilibre politique troublé par leurs luttes acharnées. Mistress Harvey a fait une visite à Damas et au Liban, où Frédérika Bremer, ce peintre charmant des mœurs suédoises, l'avait précédée de quelques mois. Et Mary Howitt traduit les *Voyages de Frederika Bremer en Terre Sainte,* comme pour faire pièce à mistress Harvey.

En Afrique, deux voyages ont marqué. Le premier est celui de P.-B. Du Chaillu, qui avait produit une certaine sensation par sa Monographie du Gorille. Le gorille existe assurément ; il y a vingt ans qu'on le connaît ; mais on a soupçonné M. Du Chaillu d'être un voyageur apocryphe. Nous nous récusons, naturellement, comme arbitre dans cette grande querelle. La seconde relation est celle du missionnaire C.-J. Anderson, digne émule du docteur Livingstone, et qui a exploré les bords de la rivière Okavango.

L'Amérique a eu de nombreux visiteurs. Celui qui en a rapporté les détails les plus importants est sans contredit M. Olmsted, dont les *Explorations dans le royaume du Coton* ont servi à élucider beaucoup des questions soulevées par la guerre civile des États-Unis. Le capitaine Burton, si connu par ses voyages sur les côtes occidentales de l'Afrique, et surtout par son aventureux pèlerinage à la Mecque, est allé au pays des Mormons. Son livre (*The city of the Saints*) restera l'un des documents les plus consultés sur l'organisation de cet étrange peuple. L'ouvrage de M. Manley Hopkins sur les îles Sandwich (*Hawaii*) ;—celui de M. Lemprière sur Mexico ; — ceux de M. Ashworth et de M. Edward Copleston sur le Canada complètent notre série américaine. Pour ce qui est de l'Australie, aucun pays du globe n'a, depuis quelques années, autant d'explorateurs acharnés. Nous nous bornerons donc à indiquer ici les noms de

MM. Frédéric Jobson, W. Westgard, John Lang et les *Études sur les mœurs australiennes* par *un Résident.*

Enfin, à l'adresse des curieux, nous mentionnerons deux anciens voyageurs que l'érudition moderne vient d'exhumer : 1° le Rabbi Petachia de Ratisbonne, qui, au XII° siècle, parcourût la Pologne, la Russie, la petite Tartarie, la Crimée, l'Arménie, l'Assyrie, la Syrie, la Terre Sainte et la Grèce : sa relation, écrite en hébreu, a été traduite par le docteur A. Benisch; 2° le baron Wenceslas Wratislow de Mitrowitz, noble bohémien qui, dans ses Voyages et Aventures, raconte ce qu'il vit à Constantinople, sa captivité, etc. Il écrivait en l'année 1599, et dans sa langue natale. Rien de très-surprenant à ce qu'il soit resté ignoré de tous jusqu'à nos jours.

Poésies. — Deux poëtes seulement ont eu le privilége, assez rare maintenant, de soulever quelque bruit autour de leurs rimes. Le premier est mistress Norton, dont le roman rimé qu'elle a intitulé *la Dame de la Garaye* a eu tous les honneurs de la saison poétique. Le second est M. Alfred Austin, qui a soulevé des critiques amères, et fait un scandale comparable à celui dont les *Contes d'Espagne et d'Italie* devinrent le sujet, lorsque Alfred de Musset les jeta au nez des classiques de son temps. M. Alfred Austin a débuté par une satire intitulée *A Season*. Son second ouvrage a été une virulente réplique aux censeurs de ce poëme (*My satire and my censors*). Puis, comme un nouveau défi, a paru un conte dans le genre de *Beppo* (*The human Tragedy*) où M. Austin a outré, de parti pris, et la hardiesse de ses tableaux et l'immoralité de ses conclusions.

La traduction complète des *Poésies de Henry Heine* (par Ed. Alfred Bowring) et la réimpression des Œuvres complètes de Thomas Hood, sont des symptômes qui indiquent, dans la poésie britannique, une tendance émancipatrice fort nettement accusée.

On a aussi réimprimé les ouvrages poétiques de Mistress Élisabeth Barrett Browning, qu'une mort récente a trop tôt enlevée au pays que charmait son pur et gracieux talent. Quand nous aurons ajouté que M. Tennyson, le poëte lauréat, n'a pas été merveilleusement inspiré par la grande Exhibition, et rapidement nommé parmi les poëtes dont on a lu quelques vers, MM. Gerard Leigh, Alexander Smith, Adelaïde Procter, etc., nous aurons, ce nous semble, payé à la poésie tous les hommages que nous lui devions. Une mention est due, cependant, à l'Histoire de la poésie écossaise écrite par David Irving, et publiée par J.-A Carlyle.

Essais. — Dans ce genre si anglais, un seul écrivain, cette année, a marqué sa voie, c'est le docteur John Brown d'Édimbourg, dont les *Horæ subsecivæ* rappellent la douce *humour* de Lamb et parfois l'originale *cointise* d'Addison et de Sterne, le tout fortement empreint d'un goût de terroir qui nous remet en mémoire les fameuses préfaces signées Jedediah Cleishbotam. Bien peu de nos lecteurs ignorent, sans doute, que ces préfaces accompagnaient les romans pseudonymes de sir Walter Scott.

Beaux-arts. — Une *histoire de l'Académie royale* (anglaise) et un choix d'*Extraits* recueillis dans les singuliers ouvrages de Ruskin, le critique d'art le plus accrédité chez nos voisins, constituent tout ce qui nous paraît à enregistrer sous cette rubrique.

Romans. — Mistress Henry Wood, mistress Beecher Stowe, MM. Charles Reade, Wilkie Collins, George Eliot (pseudonyme), Bulwer et Augustus Sala ont eu à se partager, cette année, tous les bénéfices de la curiosité publique. Les grands succès ont été pour *East Lynne*, *le Cloître et le Foyer*, *la Femme en blanc*, *une Étrange Histoire*, *Silas Marner*, *la Perle de l'île d'Orr* et les *Sept fils de Mammon*. — *La Femme en blanc* et l'*Étrange Histoire* (W. Collins et Bulwer) ont été traduites en français, ainsi qu'*East Lynne*. Ceci nous dispense d'insister sur leur mérite. *Silas Marner*, sans rien ajouter à la renommée de l'auteur d'*Adam Bede*, ne la fera certainement pas déchoir. Le roman de M. Reade, *le Cloître et le Foyer*, nous paraît peu susceptible de passer dans notre langue. M. Sala est un des moins malheureux parmi les imitateurs de Dickens. Mistress Beecher Stowe a réparé en partie, avec la *Perle de l'île d'Orr*, son terrible échec d'*Agnès de Sorrento*. C'est tout ce que nous avons à dire de ces œuvres d'un jour, dont celles du jour suivant effacent si complétement le souvenir éphémère. Remercions, cependant, mistress Georgina Gordon d'avoir consacré un volume à faire connaître de ses compatriotes les Romanciers de l'étranger.

Art dramatique. — Le théâtre anglais vit d'emprunts. Quand une œuvre indigène obtient chez nos voisins quelque succès, elle le doit, en général, ou à de gros effets de mélodrame, ou à des pompes scéniques exceptionnelles. Ces deux éléments de prospérité, savamment combinés, ont fait la vogue des drames de M. Boucicaut, et l'un d'eux, le *Colleen Bawn*, l'a rendu millionnaire en quelques mois. Cette année M. Boucicaut a tenté une seconde fois la fortune, et son *Octaroon* (métisse *au huitième*) paraît avoir été une assez bonne spéculation.

M. et Mme Charles Mathews ont imaginé une nouvelle espèce de divertissement dramatique. Ils invitent le public à les venir voir *chez eux*, et représentent, pour les personnes accourues à ces soirées, des scènes, des tableaux à deux personnages, des proverbes, en un mot, qui obtiennent un succès pareil à celui des *récits de voyages* que feu Albert Smith avait mis en vogue et rendus si productifs.

En allant apprendre aux directeurs de théâtre anglais comment ils doivent monter *Othello*, et aux

tragédiens comment ils devraient jouer le rôle du *More de Venise*, M. Fechter a soulevé une polémique assez vive, mais équitable cependant, et plus courtoise qu'on ne devait l'espérer. La critique anglaise, en revanche, s'est moquée sans mesure de notre ignorance quand elle a vu applaudir à l'Odéon, comme étant de Voltaire, une pièce de Vanbrugh jouée en 1697 à Drury-Lane (*The Relapse*) et réécrite plus tard par Shéridan (*à Trip to Scarborough*).

Dans une pièce intitulée *Notre cousin d'Amérique*, un acteur américain, M. Sotherne, a obtenu un succès considérable en créant le rôle de *lord Dundreary*; ce nom est maintenant proverbial chez nos voisins. Lord Dundreary est un personnage du grand monde, d'une élégance et d'une stupidité suprêmes l'une et l'autre. Un bégayement devenu fashionable ajoute à ses ressources comiques. L'aristocratie anglaise semble reconnaître, dans ce type bouffon, un grand nombre de ses membres.

La vieille littérature dramatique anglaise a été honorée par la publication des *Œuvres de Robert Greene* et de *George Peele*, deux des contemporains de Shakspeare.

Nous n'essayerons pas de résumer tant de détails, réunis ici de manière à fournir tous les éléments d'une appréciation générale. Ils ont envahi l'espace qui nous était réservé. Nous devons donc compter sur la perspicacité de nos lecteurs tout autant que sur leur indulgence. Ni l'une ni l'autre, bien certainement, ne feront défaut à notre bonne volonté. E.-D. Forgues.

GRAVURE et LITHOGRAPHIE. — Ces deux branches des beaux-arts n'avaient pas produit, en 1860, assez d'œuvres remarquables pour nécessiter un article spécial dans le dernier *Annuaire*. Nous réunirons donc, cette année, dans un même cadre, les œuvres les plus dignes d'attention qui ont paru en 1860, en 1861 et dans les premiers mois de 1862.

GRAVURES.

Bal (J.), Jeanne la folle, d'après Gallait.

Bellay (P.-A.), portrait de M. Thiers, d'après Paul Delaroche.

Bertinot (G.-N.), jeune mère italienne, d'après Jalabert; Salomé, fille d'Hérodiade, recevant la tête de saint Jean-Baptiste, d'après le tableau de Luini, du Louvre. (*Pour la chalcographie du Louvre.*)

Carey (C.), l'Audience, d'après Meissonnier. (*Pour la Gazette des Beaux-Arts.*)

Cornilliet (J.-B.-A.), les Italiennes à la fontaine; les Vendanges à Naples, d'après Winterhalter. — Léonard de Vinci à Florence, d'après Wautters.

Danguin (J.), portrait de Louis XVII; portrait de Marie-Antoinette; portrait d'Adam Mickiewicz.

Daubigny (C.-F.), le Coup de soleil, d'après le tableau de Ruysdaël, du musée du Louvre. (*Pour la chalcographie du Louvre.*)

Dickens (P.-H.), une Martyre, d'après Paul Delaroche (*manière noire*); le Violon de Crémone, d'après C.-L. Muller (*manière noire*).

Flameng (L.), saint Sébastien, d'après Léonard de Vinci; la Source, d'après M. Ingres. (*Pour la Gazette des Beaux-Arts.*)

La gravure de la Source, d'après l'illustre maître, est sans contredit une des plus jolies planches que nous ayons vues dans les temps modernes; ajoutons que M. Flameng a fourni de spirituelles eaux-fortes au Rembrandt de Charles Blanc.

François (Alphonse), Tentation du Christ, d'après Ary Scheffer.

François (Jules), frère du précédent, Hébé, d'après Ary Scheffer.

M. Jules François, décédé à Neuilly le 16 octobre 1861, laisse inachevée la gravure du tableau de M. Gérôme, *le Roi Candaule* (salon de 1859).

Gaucherel (L.), le Parnasse, d'après un dessin du Primatice (*fac-simile*).

Girardet (Édouard), le Vendredi Saint, d'après Paul Delaroche.

Girardet (Paul), la Cinquantaine, d'après L. Knaus (salon de 1859).

Charmant tableau dont M. Girardet perpétue le souvenir avec un agréable talent.

Jazet (Alexandre), jeunesse de Florian, d'après Faustin Besson.

Jazet (Jean-Pierre-Marie), enfance de Grétry; jeunesse de Callot, d'après Faustin Besson.

Jouannin (A.-A.), la Cervolana, d'après Portaels.

Lefèvre (A.-D.), Jupiter et Antiope, d'après le tableau du Corrége, du musée du Louvre. (*Pour la chalcographie du Louvre.*)

M. Lefèvre a su faire passer avec une fidélité intelligente, sur sa planche, le charme puissant qui a fait de la toile du Corrége un des chefs-d'œuvre de l'art moderne.

Levasseur (J.), la Fermière: la Jardinière, d'après J.-L. Hamon.

Martinet (A.), le Décaméron, d'après Winterhalter; portrait équestre de S. M. Napoléon III, d'après Horace Vernet.

Péronard (M.), le Chien et la Perdrix, d'après Troyon (*manière noire*).

Pollet (V.-F.), le Mur de Salomon, d'après Bida, gravure sur une eau-forte de Masson.

Pfnorr (R.), monographie du château de Fontainebleau.

Publication importante habilement dirigée par l'artiste précité, qui a relevé lui-même tous les dessins (en cours de publication).

Rollet (L.-R.-L.), François Ier visitant l'atelier de Benvenuto Cellini; Henri II visitant sa volière, d'après Ch. Comte, (gravures à l'aqua-tinte).

LITHOGRAPHIES.

Ciceri (E.), la Suisse et la Savoie, d'après Martens. (*En cours de publication.*)

Gilbert (A.), l'Enfant et la Fortune, d'après Baudry (salon de 1857).

Lamy (A.), le Poëte florentin, d'après Cabanel.

Lassalle (E.), portraits de S. A. I. la princesse Mathilde, de S. A. I. la princesse Clotilde, d'après E. Giraud; l'Aurore, d'après Chaplin; le dernier soupir du Christ, d'après Prudhon; portrait de S. M. Napoléon III à la bataille de Solferino, d'après Yvon.

Laurens (J.-J.-A.), les Vosges de J.-J. Bellel.

Précieuse publication, à laquelle sont acquises d'avance les sympathies des touristes qui ont été à même de vérifier avec quel discernement M. J.-J. Bellel a choisi ses sites dans un pays si éminemment pittoresque (en cours de publication).

L'Abreuvoir, le Retour du marché, d'après mademoiselle Rosa Bonheur.

Leroux (E.), Samson, d'après Decamps.

Mouilleron (A.), Bohémiens, d'après Rigaud.

Noel (L.), portraits du maréchal Randon, d'Hubert Delisle, sénateur, d'après H. Vernet; Sollicitude maternelle, d'après Ed. Frère; la princesse Kotschoubey, d'après Winterhalter; le général comte Mourawieff, d'après Levitsky.

Raffet, le Défilé nocturne; Le cri de Waterloo.

Raffet est mort à Gênes le 16 février 1860. En le perdant, la lithographie s'est vue privée d'un de ses plus illustres représentants.

Sirouy (A.), Le festin de Sardanapale, d'après Eug. Delacroix.

La traduction de cette belle page d'Eugène Delacroix, récemment exposée au boulevard des Italiens, fait honneur au talent de M. Sirouy.

Campement de bohémiens d'après Knaus.

SOULANGE-TEISSIER. Sainte Thérèse, d'après Gérard; le Chercheur de Trufes, d'après Decamps: Avant le mariage, après le mariage (mœurs russes), d'après Yvon; Stabat mater, d'après Timbal; Mouton mérinos; Cheval percheron, d'après mademoiselle Rosa Bonheur.

STADLER (F.), Amphitrite; la Toilette de Vénus, d'après Baudry; le Ravissement de Phœbé et de Elaïra, d'après P.-P. Rubens.

VERNIER (E.), Tête de supplicié, d'après Géricault.

M. Ph. Burty a apprécié comme il mérite de l'être le talent du jeune lithographe, dans le numéro du 11 mai 1862 de la *Chronique des Beaux-Arts*.

Disons de suite que les arts de la gravure et de la lithographie ont perdu, depuis 1860, les artistes dont les noms suivent :

Graveurs. — FRANÇOIS (Jules); GELÉE (A.-F.); PREVOST (Zachée); RÉGNIER; VIBERT (V.), le traducteur de V. Orsel.

Lithographes.— CHAMPIN (J.-J.) ; Grévedon ; MARIN-LAVIGNE; MAURIN; RAFFET et TUDOT.

L'ouvrage le plus important qui ait paru sur la gravure est l'*Histoire de la Gravure en France*, par M. Georges Duplessis, ouvrage couronné par l'Institut en 1860. Voici comment s'exprimait à son sujet le rapporteur de l'Académie des Beaux-Arts : « Il semble parfois que l'auteur ait écrit l'histoire de la peinture plutôt que celle de la gravure ; mais, ce reproche écarté, il reste un bon livre, des appréciations bien motivées et bien senties, et un travail qu'on lit avec intérêt. » On comprendra qu'en présence de ce jugement, nous nous bornions à retracer le plan qu'a suivi M. Duplessis. Il recherche l'origine de la gravure, tant à l'étranger qu'en France; il passe en revue les graveurs sur bois du XVe et du XVIe siècle ; il donne l'historique de la gravure sur métal durant les mêmes siècles, et consacre un intéressant chapitre à l'école de Fontainebleau ; il s'occupe ensuite tout particulièrement des graveurs de Nicolas Poussin ; puis, étudiant la marche de la gravure sous les différents règnes, il s'arrête à celui de Louis XVI, en ayant soin de faire ressortir nettement le rôle qu'a joué chaque graveur célèbre à son époque; il termine son volume par l'appréciation des reproducteurs de Prudhon.

Parlons d'un autre ouvrage, couronné en 1859 par l'Académie de Bruxelles, et imprimé en 1860. C'est l'*Histoire de l'origine et des progrès de la Gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du XVe siècle*, par M. Jules Renouvier. Cet ouvrage se fait remarquer surtout par la sûreté de la critique, et les attributions y sont discutées avec une compétence incontestable; M. Renouvier avait le projet d'étendre son travail à la France et à l'Italie, mais il est mort le 26 septembre 1860, ne laissant que des notes.

Deux nouveaux volumes du *Peintre-graveur* de Passavant ont paru, et M. Prosper de Baudicour a donné son second volume du *Peintre graveur français*, continué; il est à regretter seulement que M. de Baudicour ait fait choix, en général, d'artistes d'un talent très-secondaire.

Enfin, mentionnons trois monographies importantes, celle d'Albert Durer, publiée par M. Emile Galichon; celle de Callot, par M. E. Meaume, et celle d'Abraham Bosse, par M. Georges Duplessis.

EMILE BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.

GRÈCE. — Roi OTHON Ier, né en 1815; règne sans régence depuis 1835; marié en 1836 à MARIE-FRÉDÉRIQUE-AMÉLIE d'Oldembourg. Ministre de Grèce à Paris, M. Kalergis; ministre de France à Athènes, M. Bourée.

Cette année, la lutte entre le roi Othon et le peuple, signalée dans les précédents *Annuaires* s'est poursuivie et est arrivée à des catastrophes. Nous avons raconté les coups d'État qui destituaient les ministres intègres et appelaient au pouvoir des ministres impopulaires et souvent incapables, qui dissolvaient brusquement une chambre indépendante et la remplaçaient par une autre composée uniquement de créatures du gouvernement, en employant les manœuvres électorales les plus honteuses. Nous avons parlé aussi des démonstrations faites contre le roi et ses ministres, et de la noble attitude de Canaris. Le pouvoir eut enfin le sentiment de sa situation ; devenu méfiant, ombrageux, soupçonneux, il arriva à ne rêver que conspirations. Vers la fin de juin 1861, des arrestations nombreuses eurent lieu dans l'armée et parmi les citoyens. La terreur régna en permanence à Athènes ; il n'y eut pas de famille qui ne se vit menacée dans la personne d'un de ses membres ; les prisons regorgeaient, et la liberté de la presse succomba.

Dans le courant de juillet, le roi se rendit aux eaux d'Allemagne et laissa la régence à la reine Amélie. Le pays avait conçu des espérances qui ne tardèrent pas à être trompées. Des conseils directs et indirects ne firent pas défaut au gouvernement : il resta sourd à tout avis et persista dans la même voie fatale qui devait le conduire à des catastrophes inévitables. C'est alors qu'un jeune étudiant, appartenant à la haute classe de la société, nourri de l'irritation et du mécontentement de tous les esprits, conçut, dans son exaltation, le projet coupable de délivrer sa patrie en tirant un coup de pistolet sur la reine, alors régente. Cet acte insensé eut lieu le 18 septembre, à neuf heures du soir, au moment où la reine, qui revenait d'une longue promenade à cheval, remontait une des allées qui conduisent au château. Le coup, heureusement, n'atteignit personne. L'assassin ne chercha pas à s'évader; il se laissa arrêter et conduire en prison ; le conseil des ministres se réunit aussitôt et fit comparaître devant lui l'auteur de l'attentat. Ce mode de procéder pourra paraître peu régulier, mais toutes les irrégularités de toute nature sont familières aux ministres qui gouvernent la Grèce. Il déclara se nommer Aristide Dossios et avoir dix-sept ou dix-neuf ans. Interrogé sur les mobiles de

l'acte qu'il venait d'accomplir, il répondit avec une extrême assurance et une rare fermeté qu'il avait attenté à la vie de la reine, de propos délibéré, afin de délivrer la patrie de la tyrannie et du joug de la dynastie régnante, et qu'il n'était que le bras de l'opinion publique. — Mais, que demande cette opinion publique dont vous vous êtes fait l'organe? Telle fut la question imprudente et maladroite que posa à l'anarchie un des grands hommes d'État du conseil. Alors, Dossios se releva de toute sa hauteur, et, dominant du geste l'assistance, répondit : L'opinion publique, c'est-à-dire tout le pays, réclame nos libertés foulées au pied de l'absolutisme; elle demande à grands cris que nous armions nos bras, afin que nous puissions les défendre ; elle demande que vous organisiez la garde nationale ; elle demande que nous nous assurions notre avenir en désignant un successeur du trône; elle demande que l'ordre soit rétabli dans nos finances que vous gaspillez; elle demande.... » On crut prudent de l'interrompre. Dossios, intervertissant les rôles, était devenu l'accusateur, et les ministres les accusés. Il affirma qu'il n'avait ni remords, ni complices. Déclaré coupable d'attentat à la vie de sa souveraine, Dossios fut condamné à subir la peine de la décapitation. Il écouta sans émotion apparente, sans manifester aucun signe de désespoir ou de colère, le verdict de ses juges. Le 10 janvier 1862, un décret du roi, rendu pour satisfaire aux désirs cléments de la reine, et salué par les unanimes applaudissements de la nation, commuait la peine capitale en celle des travaux forcés à perpétuité.

Cet attentat inouï de la part d'un enfant de dix-sept ans, sa contenance, la sympathie non équivoque qu'il avait rencontrée dans le peuple et dans l'armée auraient dû servir d'avertissement au gouvernement. Tout le monde espérait que le retour du roi, qui eut lieu vers la fin d'octobre, apporterait quelque amélioration. Il n'en fut rien. Un complot avait été tramé, disait-on, par les sous-officiers de l'escorte qui devait conduire le roi du Pirée à Athènes, lors de son retour en Grèce. Le roi, prévenu par une dépêche, lors de son débarquement à Corinthe, avait pris les devants, en arrivant au Pirée long-temps avant l'heure fixée, pour déjouer les projets des prétendus conspirateurs. Une cour militaire fut chargée de juger les prévenus. Mais les sous-officiers qu'on accusait d'avoir voulu attenter à la vie de leur souverain furent tous acquittés *à l'unanimité*. Il n'y avait qu'un seul témoin qui avait voulu faire trop de zèle et qui se rétracta complétement à l'audience. Cette affaire avait été portée devant le tribunal dans le courant du mois de janvier.

Un autre procès criminel, qui ne préoccupait pas moins vivement l'opinion publique, venait d'être jugé par le conseil de guerre que présidait M. Démetrius Soutzo. Il s'agissait de la tentative d'évasion du jeune Dossios. Les prévenus étaient accusés d'avoir voulu ouvrir les portes de son cachot et d'avoir conspiré, de concert avec les autres prisonniers, dans l'intention de s'emparer du palais et de renverser le gouvernement royal. La défense avait d'abord allégué l'article de la constitution qui défère au jury tous les crimes politiques, quels qu'en soient les auteurs; mais le conseil de guerre s'était déclaré compétent à l'unanimité.

Un seul des prévenus, le sergent Trikaki, fut reconnu coupable et condamné à cinq ans de réclusion, le minimum de la peine. Les autres furent mis en liberté. On admira beaucoup, à Athènes, l'impartialité du tribunal qui les avait jugés et qui faisait ressortir aux yeux de la nation, par son équitable sentence, la perfidie des manœuvres ministérielles.

A bout de ressources, et après s'être efforcé pendant deux mois de diviser l'opposition en jetant tour à tour les yeux, comme pour former un nouveau ministère, sur ses divers chefs, et en les opposant les uns aux autres, le roi, vers la fin de janvier, se décida à recourir à l'illustre Canaris que le peuple désignait toujours comme l'homme qui, par son désintéressement et son patriotisme, pouvait seul sauver la patrie. Canaris se présenta au roi en mettant trois conditions à son acceptation de la présidence du ministère : 1° Dissolution de la chambre; 2° formation de la garde nationale; 3° désignation d'un successeur. Il résuma ses observations et ses vues dans un mémoire, en date du 12/24 janvier, qui ne fut connu que plus tard, en avril, et qui contient l'exposé le plus complet et le plus éloquent des réformes constitutionnelles que réclame la Grèce. Le roi ne fit aucune objection et le pria de remplir, le plus tôt possible, la mission dont il le chargeait. Dès que la nouvelle de la visite de Canaris au roi se répandit dans Athènes, la population fit éclater sa joie ; mais le roi irrité s'efforça de paralyser les efforts de Canaris pour former un nouveau cabinet. Il empêcha, par des avis secrets, MM. Boulgaris, Christidès, Zaïmis, d'entrer dans le nouveau cabinet. L'amiral fut réduit à envoyer au roi une liste composée à la hâte des hommes qui l'entouraient. Le brave marin avait choisi des amis recommandables mais obscurs et presque inconnus du peuple. Le roi saisit avec empressement cette liste, et, apprenant que Canaris se proposait de présenter, en cas de refus, MM. Kalliga, Degrigis, Psylla, etc., dont les noms étaient connus et acclamés de tous, et auxquels il n'y avait aucune objection à faire, il se hâta de le prévenir. Il lui envoya aussitôt la lettre suivante : « Monsieur le sénateur, je vous remercie de la peine que vous avez prise pour former un ministère ; mais je crois que les noms que vous me présentez ne correspondent pas aux besoins de la patrie, et la mission que je vous ai donnée est terminée. » — Ainsi, ce ne fut qu'une nouvelle manœuvre pour diviser l'opposition et diminuer la popularité du brave amiral dont le nom sert depuis

si longtemps de drapeau au parti populaire. Cette manière d'agir augmenta le mécontentement, et d'autant plus que quelques jours après l'échec de Canaris, les ministres disaient aux Chambres : « Sa Majesté ne nous a pas privés un seul instant de sa confiance ; nous n'avons pas donné notre démission, nous gardons nos portefeuilles. » — Ainsi donc, leur répondait-on, Canaris était appelé seulement pour jouer la comédie.

Un grand complot fut tramé ; les conspirateurs devaient profiter, pour l'exécution de leur projet, du bal qui a lieu, chaque année, le 15 février, pour célébrer l'anniversaire de l'arrivée de la reine. Ils voulaient environner le palais, s'emparer du roi et de ses principaux soutiens, et l'obliger à satisfaire aux vœux du peuple ou à abdiquer. L'insurrection devait éclater à la fois dans les différentes villes du royaume ; mais des lettres saisies à la poste d'Argos mirent le gouvernement sur la trace du complot. Les conjurés de Nauplie, craignant d'être découverts et espérant entraîner le mouvement par un coup d'audace, devancèrent le jour fixé, et, dès le 13 février, se mirent en pleine révolte. Ils formèrent une commission de gouvernement composée de dix membres, parmi lesquels un conseiller à la Cour d'appel, un juge du tribunal de première instance, quelques riches propriétaires et des avocats. A la tête de l'insurrection, avec les principaux citoyens de la ville, se trouvaient les officiers les plus distingués de l'armée grecque : le colonel d'artillerie Coronéos, qui avait parcouru toute l'Europe et étudié pendant longtemps les arsenaux d'Angleterre, de France et d'Allemagne ; le colonel Zimbrakaki, que nous avons eu longtemps en France et qui a laissé les meilleurs souvenirs parmi les officiers du 13e d'artillerie ; le commandeur Artémis, adoré de ses soldats. Et sous les ordres de ces trois officiers s'étaient venus ranger une foule de jeunes lieutenants et de capitaines appartenant presque tous aux familles les plus distinguées de la Grèce ; le colonel Zimbrakaki, en quelques jours, entoura la ville de fortifications qui, avec sa position naturelle, la mettaient en mesure de résister à toutes les attaques, et en faisaient une sorte de retraite inexpugnable, défendue à la fois par les remparts qui lui servent d'enceinte et par la forteresse du mont Palamide qui la domine et qui est l'arsenal de la Grèce. Les *rebelles*, dans une proclamation adressée au peuple grec, firent appel à la nation, lui demandant de s'unir à eux pour obtenir la dissolution de la Chambre et la convocation d'une Assemblée nationale. Ils déclaraient, en outre, que le but qu'ils se proposaient d'atteindre était la *chute du sy tème* auquel le gouvernement était jusqu'alors resté trop fidèle. Ce mot de *système* était devenu depuis longtemps, dans le langage de la presse, une sorte de métaphore commode dont on usait pour désigner sans péril la personne du roi.

La nouvelle de la révolte de Nauplie frappa de stupeur le gouvernement. Les neveux du roi, les princes Louis et Léopold de Bavière, étaient en route pour se rendre en Grèce ; leur arrivée fut contremandée. Athènes aussitôt fut mise en état de siége, ce qui était une violation flagrante de la Constitution, et toutes les troupes furent consignées. Des mesures énergiques furent prises ; un camp fut formé à Argos ; le commandement des troupes fut remis au général suisse Hahn. Les insurgés eurent l'avantage dans quelques rencontres ; mais ils éprouvèrent ensuite des échecs et on proclama le blocus du golfe d'Argolide ; Nauplie fut cernée par terre et par mer. Pendant que Nauplie était ainsi bloquée, et qu'on affectait de croire que l'on n'avait affaire qu'à une poignée de factieux, des soulèvements partiels étaient réprimés avec beaucoup de peine sur tous les points du pays, et Syra se révoltait aux cris de : *Vive la Constitution !*

En présence du mouvement de Syra, le gouvernement craignant la désertion des troupes, fit signifier au général Hahn de s'emparer à tout prix des positions extérieures de Nauplie. Un combat sanglant eut lieu. Coronéos, blessé, fut fait prisonnier ; les insurgés firent une défense héroïque.

Moralement, l'insurrection de Syra (1) fut encore plus significative que celle de Nauplie. L'insurrection éclata par une proclamation que publia, le 12 mars, le démarque Damalas. Il disait que « les habitants d'Hermoupolis ayant désapprouvé les moyens violents employés par le gouvernement pour faire massacrer leurs frères à Nauplie, avaient démontré, en prenant les armes, l'opinion qu'il était du devoir des bons citoyens de défendre la Constitution, confiée au courage et au patriotisme de tous les Grecs. » Le conseil municipal donna son adhésion à cette décision, et une commission fut élue pour diriger les affaires de la ville. A la tête de l'insurrection étaient Leotzakos, un des officiers grecs les plus distingués par sa bravoure et la générosité de son caractère, et le jeune Moraïtinès, fils du président de la Cour de cassation à Athènes. Montés sur la *Karteria*, que la compagnie de navigation à vapeur avait mis à leur disposition, ils se rendirent à Thermia pour mettre en liberté les bannis internés dans cette île. Ils passèrent par Tinos, pour prendre un détachement de vingt hommes qui s'y trouvait ; mais le sergent qui les commandait refusa de les écouter et s'opposa à leur débarquement. Pendant ce temps, le gouvernement du roi, prévenu du soulèvement, envoyait deux compagnies de la garnison d'Athènes sur le navire *Amalia*, qui se mit à la poursuite des rebelles. Ils débarquèrent ensemble à Thermia, où s'engagea une lutte terrible, dans laquelle Leotzakos et Moraï-

(1) L'île de Syra, capitale Hermoupolis, est le point commercial le plus important de l'Orient, surtout à cause de son commerce de transit ; c'est dans son port que font escale une partie des bateaux à vapeur qui fréquentent les ports du Levant.

tinès furent tués et leurs hommes complétement défaits. Le navire, revenant aussitôt à Syra, n'eut pas de peine à avoir raison de la ville; mais le peuple, tout en cédant à la force, protesta énergiquement; il refusa de crier: Vive le roi ! et tous les citoyens déclarèrent unanimement qu'ils porteraient le deuil de Leotzakos et de Morailines, que tous ils partageaient leurs idées. Après la pacification de Syra, le gouvernement voulut faire dresser un acte par lequel l'île exprimât son amour pour la royauté. Cet acte fut dressé, mais il contenait cette clause : *qu'il faut changer de système gouvernemental.*

Malgré les succès des troupes royales, les insurgés à Nauplie tenaient ferme; ils avaient fait, entre les mains de la jeune fille du commandant Athémis, nommée Eleuthéria (Liberté), le serment de résister jusqu'à la dernière extrémité. Tout le pays s'unissait aux réclamations des insurgés et prêtait son appui moral à l'insurrection; de toutes parts arrivaient au gouvernement des adresses, demandant la réforme.

A Chalchis, les détenus criminels forcèrent les gardes préposés à leur surveillance et s'échappèrent de prison au nombre de 190. La dépêche qui fit part au gouvernement de cette évasion, sans s'inquiéter des méfaits que ces gens pouvaient commettre, constatait que le démarque se réjouissait de ce dénouement, car pour lui ces condamnés étaient un souci, et il pensait que ses administrés n'en dormiraient que plus paisiblement. Tout le monde crut que les détenus avaient été relâchés pour effrayer les villageois et les retenir ainsi chez eux. Voilà ce qu'on se croyait autorisé à penser des gouvernants ! A Athènes, les prisons étaient tellement encombrées qu'on avait dû affecter la maison de la duchesse de Plaisance à ce service. Il suffisait d'exprimer une opinion libérale pour être aussitôt arrêté. La presse tout entière, même l'*Espérance*, journal dévoué au cabinet fut *invitée* à ne publier aucun article de fond et à ne porter aucun jugement sur les actes du gouvernement. Le Sénat et la Chambre des députés furent de même *invités* au silence. Mais on ne put étouffer par ces rigueurs le murmure de l'opinion publique.

Après avoir épuisé les moyens violents, le gouvernement essaya de réduire par la persuasion les insurgés de Nauplie. Vainement il fit toutes les concessions, vainement il offrit une amnistie. Un refus absolu fut la seule réponse qu'on daigna faire à toutes ces tentatives. Le 28 mars, le ministre de la marine, Miaoulis, et le ministre des affaires extérieures, Condouriotis, partirent pour le camp d'Argos, espérant arriver à une négociation favorable. Les insurgés de Nauplie s'obstinèrent dans leur programme : changement total du ministère actuel, son remplacement par un nouveau ministère responsable, dissolution de la Chambre législative, appel à une Assemblée constituante. Les ministres revinrent à Athènes sans avoir rien obtenu, et, après leur départ, les insurgés renouvelèrent solennellement le serment de résister jusqu'à la dernière extrémité.

Le 1er avril, les Chambres furent dissoutes. S'il faut en croire la correspondance du journal *le Nord*, elles avaient profité des embarras de la patrie pour allouer à leurs membres 500 drachmes par mois, au lieu de 250 qui leur sont accordés par la constitution. Au Sénat, M. Gregoriades fit un semblant d'interpellations sur les affaires de Nauplie. Le ministre Miaoulis répondit que les insurrections qui avaient été artificiellement provoquées étaient domptées sur tous les points. M. Maggina prononça un discours éloquent contre le ministère. M. Boulgaris se fit l'organe du mécontentement populaire, et ses paroles véhémentes produisirent une sensation profonde.

Ce fut dans ces circonstances que survint la fête anniversaire de la révolution hellénique; le gouvernement craignait une manifestation dangereuse; mais il parvint par un grand déploiement de forces à inspirer la terreur. Le 10 avril furent publiés des décrets d'amnistie qui promettaient aux forçats renfermés dans Nauplie la grâce du reste de leur peine, s'ils aidaient les autorités locales à rentrer en possession de la ville. C'est encore un acte qu'on ne pardonnera pas au gouvernement. Les insurgés renfermés à Nauplie déclarèrent qu'ils préféraient mourir plutôt que d'accepter la grâce d'un ministère qui s'alliait avec les forçats. Peu de jours après cependant, le 19 avril eut lieu la capitulation de Nauplie, d'après les conseils de plusieurs chefs de l'opposition qui craignaient qu'une plus longue résistance n'entraînât une catastrophe, sans amener le résultat désiré. Dix-neuf personnes exceptées de l'amnistie obtinrent de se rendre sur des vaisseaux anglais ou français qui les transportèrent à l'étranger. Le lendemain, 20 avril, Nauplie fut évacuée; cent trente de ceux qui la quittèrent s'embarquèrent sur le paquebot anglais; quatre seulement, repoussés comme traîtres par leurs compagnons, se réfugièrent sur le paquebot français. Grivas fut un des derniers à s'embarquer; il voulut payer lui-même ses soldats et les embrasser; il était resté hostile jusqu'au dernier moment à toute idée de transaction. Les proscrits se rendirent d'abord à Smyrne, où ils reçurent une ovation de la population. M. Goudas, docteur de la faculté de Paris, qui, compromis dès les premières manifestations insurrectionnelles, était déjà depuis quelque temps à Smyrne, saisit cette occasion pour publier un manifeste dans lequel il résumait les griefs et les réclamations du peuple grec.

Le jour même de la reddition de Nauplie, une ordonnance fut publiée qui convoquait les chambres pour le 7 mai, afin de leur soumettre un décret sur l'établissement de la garde nationale; mais quoique l'art. 105 de la constitution impose au roi

le devoir de proposer une loi sur la garde nationale, en même temps que d'autres lois sur la presse, sur l'amélioration du système des impôts, etc., lois qui n'ont jamais été faites, le décret faisait valoir la loi projetée comme une concession faite par le roi, en témoignage de son estime pour son peuple chéri. Rien n'indiquait cependant que le gouvernement fût sérieusement décidé à entrer dans une voie nouvelle; le ministère Miaoulis fut conservé; plusieurs tentatives, il est vrai, eurent lieu pour le remplacer; on fit notamment des ouvertures à MM. Tricoupis et Monarchidis; mais les principaux personnages auxquels on s'adressa, réclamaient préalablement à toute acceptation la dissolution de la Chambre actuelle, l'exécution de tous les articles de la constitution, l'amnistie pleine et entière, et la cour ne pouvait se décider à faire ces concessions vivement réclamées par l'opinion publique. Cependant, au moment où nous mettons sous presse, un nouveau cabinet vient d'être formé. Il est ainsi composé : Chef du cabinet, Colocotronis; ministre de la guerre, Spiro Milio; ministre des finances, Levidis; ministre de la marine, Mexi; ministre de la justice, Heliopoulos; ministre de l'instruction publique, Chatzisko; ministre des affaires étrangères, Theocharis. — L'incapacité notoire des membres de ce ministère, dont plusieurs sont des vieillards septuagénaires et dont l'un (Héliopoulos) est atteint d'épilepsie, indique suffisamment que la royauté veut continuer un système d'irrésolution et de réaction. Une loi, suffisamment libérale, sur l'organisation de la garde nationale a été soumise aux chambres, et on prépare une nouvelle loi électorale et communale basée sur le suffrage universel. On vient de réélire le corps municipal de Syra, qui avait été dissous à la suite de l'insurrection; tous les hommes les plus remarquables de Syra, qui ont pris une part active à l'insurrection, et à leur tête le démarque Damalas, ont été réélus; on peut juger par là de l'état de l'opinion publique.

Dans le courant de janvier est mort l'archevêque métropolitain d'Athènes, président du Saint-Synode de la Grèce, Néophyte Metaxas, à l'âge de cent ans accomplis. Il avait été un des acteurs les plus éminents de la lutte de l'indépendance hellénique. Evêque d'Atalante à l'époque de l'insurrection de 1821, il fut nominativement compris dans l'excommunication forcée, prononcée par le patriarche Grégoire contre les révoltés de la Grèce. Il avait rempli le poste élevé de président de l'Aréopage de Roumélie, ou directeur du pouvoir exécutif, et il fut le premier chef spirituel du Saint-Synode indépendant du royaume de Grèce. Il a été remplacé par l'archevêque de Patras, Missaël, mort peu après, et dont le successeur n'était pas désigné à la fin de septembre 1862.

L'événement le plus important de l'histoire artistique de la Grèce est le déblaiement du théâtre de Bacchus, sous la direction de l'architecte prussien Strack. Ce théâtre est le premier que Thémistocle ait fait bâtir en Grèce, vers la fin de la 75ᵉ olympiade; selon Platon, il pouvait contenir trente mille spectateurs. Outre des gradins et des fauteuils taillés dans la pierre, portant des ornements et des inscriptions grecs, quelques unes des inscriptions latines du temps d'Adrien, on a découvert une statue colossale, qui, des genoux aux épaules, a 1 mètre 75 cent. et représente un satyre. Cette œuvre paraît être d'une bonne époque. Un autre architecte prussien, M. Bottiger, a fait un nouveau plan du Parthénon, qui fournira aux architectes et aux philologues, ample matière à discussion. — Parmi les publications étrangères qui ont eu la Grèce pour objet, il faut signaler d'abord deux publications nationales, bien que faites à l'étranger : l'Αστὴρ Βρεττανικός, journal rédigé à Londres, avec beaucoup de verve, et parfois trop de fougue, par M. Xenos, et l'*Almanach national*, que publie à Paris, M. P. Marino-Vreto, à la façon des almanachs américains.

A. Marino-Vreto.

GUATEMALA. — Président, le général Carrera; ministre à Paris, M. Francisco Martin; consul général de France, M. de Boutmiliaire.

La réception de M. Mathieu, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique et celle de M. Élisée Crosby, ministre plénipotentiaire des États-Unis, constituent toute la chronique politique de 1861. Ni l'anarchie civile qui règne au Mexique, ni les passions religieuses qui ont troublé le Honduras, n'ont eu d'écho au Guatémala. Le gouvernement suit pacifiquement et utilement sa marche progressive. Il s'occupe de travaux publics, d'instruction primaire et d'établissements charitables. Huit mille cent soixante-neuf élèves des deux sexes fréquentent deux cent quatre-vingts écoles. On fait des essais de culture : le caféier, le cotonnier ont déjà réussi, et le mûrier, ainsi que son précieux bombyx, ne tarderont pas à être acclimatés. Aussi l'anniversaire de la naissance du président Carrera a-t-il été fêté, le 24 octobre, avec un enthousiasme que justifiait la prospérité publique.

En naissant à la liberté, les peuples de l'Amérique du Sud ont donné aux mots une valeur miraculeuse qu'ils ne possédaient pas. Il faut aux esprits comme aux terrains une préparation avant la culture. Ce qui ailleurs était réalité, garantie, s'est trouvé là utopie et danger. Les intelligences sont revenues sur leurs pas, et, sans abandonner l'élément moral et spéculatif, ils s'occupent à constituer énergiquement le côté pratique et matériel qui est la base de toute puissance durable. C'est par là que le Guatémala se distingue et qu'il entraînera probablement dans son orbite les autres fractions, aujourd'hui séparées, du centre de l'Amérique. Le gouvernement a poussé vigoureusement les travaux de la route carrossable qui doit aller de la capitale aux provinces de Los-Altos. On s'efforce d'amener l'eau potable au port de San-José et

on travaille aux môles de San-José et de San-Luis.

Les importations ont été, en 1860, de 1,495,191 piastres, et les exportations de 1,870,631 piastres, soit un mouvement total de 3,365,832 piastres; les droits de douane à 401,445 piastres. 139 navires, jaugeant 37,835 tonneaux, sont entrés dans les ports. Les importations et exportations se sont faites par les ports d'Isabal et de Santo Tomas dans l'Atlantique et ceux de San-José et San-Luis dans le Pacifique. Comme l'année dernière, le commerce par le Sud a été plus important que par le Nord, soit 1,131,479 piastres par le Pacifique, contre 363,712 piastres par l'Atlantique. Dans ce chiffre de 1860, l'Angleterre figure pour 802,305 piastres plus 138,125 piastres pour Bélise; la France pour 205,651 piast.; l' Allemagne pour 108,649 piast.; les États-Unis pour 50,235 piast.; l'Espagne, pour 47,702 piast. De même que les années précédentes, la cochenille entre pour plus des deux tiers dans la valeur totale de l'exportation, soit 1,274,249 piastres. On peut citer parmi les articles qui ont pris de l'importance, les *brozas* minérales, le sucre et le café. En 1855, on n'avait exporté que : *brozas*, 6,600 piastres; café, 744 piastres et pas de sucre. En 1860, ces trois articles figurent pour 160,302 piastres. La même différence se remarque pour les autres produits. En 1855, salsepareille, 1,890 piastres; bois, 5,000 piastres; cuirs, 26,000 piastres. En 1860, salsepareille, 13,800 piastres; bois, 27,672 piastres; cuirs, 76,582 piastres. Même développement dans les autres branches pendant les cinq dernières années.

Ce progrès est bien plus saisissant encore si l'on compare les résultats généraux depuis dix ans. De 1851 à 1855, l'importation a donné 5,465,349 piastres et l'exportation 6,187,788 piastres. Nous trouvons, de 1856 à 1860, à l'importation 6,440,344 piastres, et, à l'exportation, 8,950,471 piastres, soit une augmentation de 3,485,122 sur le chiffre général.

La différence est bien plus notable encore en remontant à trente ans pour prendre son point de comparaison, d'autant qu'à cette époque le commerce tout entier du Salvador et la majeure partie de celui du Honduras et de Chiapas se faisaient par le Guatémala.

Les habitudes coloniales n'étaient pas encore rompues et, sur un chiffre d'importations de 516,955 piastres, l'Espagne figure pour 113,281 piastres, tandis que l'Angleterre y paraît seulement pour 77,951 piastres, et la France pour 162 piastres! La cochenille, qui est la production du sol la plus importante, était représentée dans l'exportation de 1831 par 164,752 livres; trente ans plus tard, elle atteignait le chiffre de 1,645,019 livres. Ceci donne la mesure du développement agricole du Guatémala. Disons pourtant que les autres articles en retour sont loin d'avoir suivi une progression semblable. Ils sont encore à l'état d'échantillons envoyés à l'Europe. Des routes, des ponts, des chemins de fer, des ports, des quais, des môles, et, par-dessus tout, la continuation de la tranquillité publique donneront au Guatémala une assise solide que les révolutions deviendront impuissantes à ébranler. L. FAVRE CLAVAIROZ.

GUYANE. — (M. le capitaine de vaisseau TARDY DE MONTRAVEL, gouverneur). L'année 1861 s'est passée pour cette colonie dans un état de langueur, dans une succession d'espérances et de déceptions qui constituent depuis longtemps sa condition habituelle. Aucune mesure n'a été prise pour donner au peuplement, aux cultures ni aux travaux de la transportation pénitentiaire, une impulsion décisive; quelques règlements administratifs méritent cependant une mention.

Jusqu'en 1862 les autorités locales avaient le droit de requérir tout individu, à peu près à leur gré, pour concourir de sa personne ou de son argent aux travaux de routes; on a renoncé à cet arbitraire et constitué un atelier de condamnés qui seront affectés à cette sorte d'occupations. — L'immigration des engagés africains, indiens et chinois, qui donne toujours lieu à des plaintes et à des abus, a été réglée par de nouveaux arrêtés, destinés à faciliter le placement des coolies indiens, dont les colons se soucient médiocrement, et à autoriser le renouvellement des contrats, pour tel nombre d'années qu'il plaît aux contractants. — Une commission, précédemment chargée de la réorganisation du travail, a soumis son rapport au gouvernement local, qui l'a transmis au ministère de la marine, d'où il est revenu examiné par le comité consultatif des colonies, et tellement modifié, que les auteurs du projet primitif se sont montrés peu disposés à l'accepter sous sa forme première. — Les médailles accordées à la Guyane, à l'occasion du concours national d'agriculture de 1860, ont été décernées avec une solennité favorable à l'effet moral qu'elles doivent produire. — Le Kourou, dont le nom rappelle de si tristes souvenirs, a été érigé en quartier de première classe.—Par décret du 14 juin, les étrangers immigrants, d'origine inconnue, ou appartenant à des pays dans lesquels la famille n'est pas constituée, sont admis à contracter mariage, avec l'autorisation du conseil privé, moyennant les justifications que ce conseil appréciera. — Par un autre décret, le service des ponts et chaussées a été réorganisé.

Un événement qui tranche par sa nouveauté sur la monotone régularité du mouvement administratif, a été l'exploration du haut Maroni, accomplie de septembre à novembre, par une commission française, réunie à une commission hollandaise. La première se composait de MM. Vidal, enseigne de vaisseau, président; Romny, lieutenant d'infanterie de marine, connu par de précédentes excursions du même genre; Rech, chirurgien militaire de la marine; Boudet, lieutenant d'artillerie de marine. Elle avait pour mission d'explorer le Maroni et ses affluents supérieurs, au point de vue de la

science, des intérêts généraux de la colonie et de la délimitation future de la Guyane française et de la Guyane hollandaise. Après trois mois de voyages, elle est rentrée à Cayenne au commencement de décembre, au grand complet. Elle a remonté jusqu'à sa source la rivière Awa, qui forme la continuation du Maroni, sans pouvoir pénétrer plus loin faute de moyens de transport; elle était parvenue du reste à la limite des bassins du Maroni d'un côté, de l'Amazone de l'autre. On attend son rapport avec impatience ; on comprend en effet tout l'intérêt qui se rattache à cette exploration, qui fournira sans doute, un grand nombre de renseignements utiles sur ces contrées.

Le développement économique du pays s'est ressenti de l'indécision politique et administrative, malgré quelques essais dont on a exagéré l'importance, tels que ceux du café, du tabac, du coton longue-soie, des vers à soie. L'administration, après avoir annoncé qu'elle paierait le tabac au prix de 4 fr. le kilogr. de première qualité, et de 2 fr. 50 c. celui de seconde qualité, a retiré cet engagement, les livraisons ultérieures n'ayant pas paru à la régie de France pareilles aux premières qui avaient motivé ces hauts prix. Le coton longue-soie, excité par une prime, a réussi dans les terres basses de la colonie; mais les plantations n'ont pas dépassé six hectares; quant aux vers à soie du mûrier, élevés à l'air libre, tentative très-intéressante, l'éducateur a dû se procurer du dehors la graine qu'il n'avait pu ou su préparer lui-même.

Des succès plus décisifs ont couronné les entreprises forestières et aurifères. Les bois de construction et d'ébénisterie, de plus en plus appréciés en France, ont fait l'objet d'exploitations importantes, dont quelques-unes, confiées aux forçats, sous la conduite d'officiers de l'armée, ont prouvé qu'il était possible d'obtenir de ces hommes un concours actif, économique et conciliable avec la discipline. La Compagnie des mines d'or de l'Approuague a été plus heureuse encore; la production et les bénéfices se sont également accrus. La quantité d'or recueillie en 1861 a été de 168,961 grammes, ce qui présente une augmentation de 75,632 grammes sur l'année précédente. En dehors de la Compagnie, des particuliers, excités par les perspectives brillantes qu'ouvrait devant eux, la constatation des richesses métalliques du pays, et par le récit des fortunes merveilleuses faites en Californie et en Australie, ont découvert ou exploité des gisements aurifères à la Comté, à l'Orapu, à Sinnamary, à Mana, ce qui a motivé une taxe de cinq centimes par hectare à prélever sur les permis de recherche, après une année de durée.

La transportation est entrée dans une phase nouvelle à la suite d'un décret de 1860, d'après lequel le territoire compris entre la Mana et le Maroni doit être affecté à des colonies agricoles pénitentiaires. De vastes établissements y ont été fondés, à Saint-Laurent et à Saint-Louis.

Plusieurs condamnés signalés par leur travail et leur bonne conduite avaient reçu l'autorisation de se marier, après avoir obtenu des concessions de terre. Le gouverneur de la colonie, accompagné du préfet apostolique, s'était rendu sur les lieux, afin d'honorer par sa présence ces solennités, et d'encourager les condamnés à persévérer dans la bonne voie. Les établissements pénitentiaires versent dans la colonie une quantité considérable de monnaie ou de papier du trésor qui contribue à faciliter toutes les affaires. Ils n'ont pas été étrangers, par conséquent, à la constatation qui a été faite, en 1861, d'une circulation plus facile des espèces, d'une réduction successive de la prime sur l'argent et d'une plus grande abondance de papier sur la métropole.

Mouvement commercial. Voici les chiffres afférents à l'année 1860, d'après les douanes locales :

	à l'entrée	à la sortie.
Navires venant de France	33	22
— — des colonies et pêcheries françaises	2	9
— — de l'étranger	65	74
	100	105

Tonnage total : 16,809 tonneaux pour l'entrée; 18,225 pour la sortie.

Valeur des *Importations de France*	5.318.156 fr.
Valeur des importations des colonies et pêcheries françaises	35.853
Valeur des importations de l'étranger	1.753.474
Total des valeurs d'importation	7.107.483 fr.

Dont 2,623.533 fr. pour le compte direct du gouvernement.

Valeur des *Exportations pour France*	796.618 fr.
Valeur des exportations pour colonies et pêcheries françaises	2.148
Valeur des exportations pour l'étranger	234.031
Total des valeurs d'exportation	1.032.797 fr.

Principaux articles de l'exportation :

Roucou en pâte	331.426 kil.	valant	305.344 75
Sucre brut	452.670 kil.	valant	222.557 fr. »
Or natif	90 kil. 65 gr.	valant	271.955 25
Bois	707.581 kil.	valant	67.144 87

Montant total des importations et exportations.	8.140.281 fr.
Il avait été, en 1859, de	7.645.796
Augmentation en 1860	494.485 fr.

Budget. Le budget local, que le gouverneur dresse de son autorité privée, était ainsi établi :

RECETTES

Contributions sur rôles	240.480 fr.
Liquidation de droits (douanes et pilotage)	138.400
Divers produits et revenus (enregistrement, greffe, hypothèques, domaines)	157.775
	536.665
Subvention métropolitaine	523.000
Total	1.059.655 fr.

DÉPENSES

Personnel	502.300 fr.
Matériel	557.355
Total	1.059.655 fr.

Bibliographie. L'*Oyapoc* et l'*Amazone; question franco-brésilienne*, par M. Joaquim Gaetano da Silva; deux volumes in-8°, où est discuté le litige qui divise, depuis si longtemps, la France et le Brésil, au sujet des limites respectives de la Guyane française et de la Guyane brésilienne. — *Politique coloniale de la France; la Guyane*, dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 septembre 1861), par l'auteur du présent article. JULES DUVAL.

H

HAITI.—Président de la république, depuis le 15 janvier 1859, le général Fabre Geffrard, qui prêta serment le 23 janvier. — Ministre d'Haïti en France, M. B. Ardouin ; consul général de France à Port-au-Prince, M. Levraud.

Malgré les révolutions qui l'ont agitée, malgré la dette qu'elle a contractée envers la France, et qui, chaque année, absorbe la partie des revenus qu'on pourrait consacrer à améliorer l'état du pays, malgré le despotisme de Soulouque, la République noire n'a pas cessé de développer son industrie, son agriculture et son commerce. L'exportation du bois d'acajou était en 1854 de 50 millions de livres, chiffre qui a été dépassé depuis. Celle du bois de teinture qui, jusqu'en 1830, oscillait entre 3 et 8 millions de livres, est aujourd'hui de 104 millions de livres. La production du cacao a également augmenté, bien qu'elle soit très-faible encore (400,000 livres environ); la culture du coton, qui avait presque disparu, a fait dans ces derniers temps des progrès remarquables ; elle a permis aux noirs de livrer au commerce, en 1861, deux millions et demi de livres de cette matière textile. Le président Geffrard ne néglige rien pour l'étendre dans toutes les localités où elle peut être pratiquée avec avantage. Il adressa à ce sujet, en 1861, des circulaires très-pressantes à toutes les autorités des arrondissements de la République, et nomma des inspecteurs pour constater périodiquement l'état des plantations. La canne à sucre n'avait jamais cessé d'être cultivée en Haïti ; mais on se contentait de transformer en tafia le jus de cette plante. Le président a voulu doter son pays de l'industrie sucrière; il a donné l'exemple en faisant fabriquer du sucre sur une de ses propriétés, et les journaux de Port-au-Prince pensaient que l'exportation du sucre en 1862 s'élèverait à plusieurs millions de livres, sans compter les quantités fournies à la consommation locale. Quant au café, qui est toujours le grand objet de la culture haïtienne, le chiffre de l'exportation s'est élevé depuis une quinzaine d'années de 35 à 60 millions de livres.

On pourrait introduire en Haïti d'autres cultures d'un excellent rapport, et le gouvernement est disposé à favoriser tous les essais. Nous lui avons conseillé, nous-même, de faire expérimenter dans l'île la culture d'une plante destinée à jouer un grand rôle parmi les substances qui composent ce qu'on appelle la matière médicale, la *coca*, à laquelle nous avons consacré un article dans cet annuaire. (V. Coca.) Haïti recèle aussi dans son sein des mines nombreuses, qui seront un jour exploitées. Mais de toutes ses richesses minérales, la plus précieuse serait peut-être la houille. Il en existe à Cuba et à Porto-Rico, et Haïti, située entre ces deux îles, faisant partie d'une même formation géologique, doit par conséquent en posséder elle-même des gisements. Il est généralement admis qu'il y a des mines de houille dans les environs de Sant-Yago, sur le cours d'une petite rivière, l'Ainbaji. Un mulâtre de la Jamaïque, M. Richard Hill, qui parcourut l'île pour étudier l'état des noirs émancipés, alla visiter ces gisements en mai 1831. La presqu'île de Samana passe également pour renfermer du charbon minéral et l'Exposé de la situation de la République, publié dans le *Moniteur haïtien* du 26 octobre 1861, annonçait que le gouvernement était sur le point de concéder à une compagnie étrangère les mines de houilles des départements du Nord, de l'Artibonite et du Sud. Un homme de couleur du pays, M. Eugène Nau, a récemment exploré ces localités par ordre du gouvernement, et son rapport est venu confirmer les espérances qu'on avait conçues. Le bassin houiller, suivant M. Nau, s'étendrait sur une partie considérable du territoire de la République, de Las Cahobas à Hinche, de Hinche à Banica, de Hinche à Saint-Michel de l'Atalaya, sans compter deux autres dépôts, l'un dans la commune de Neybe et l'autre près de la ville des Cayes, de sorte que le bassin houiller n'aurait pas moins de 50 lieues de long et de 50 de large. Mais cette découverte demande à être sérieusement contrôlée.

On compte beaucoup en Haïti sur l'émigration noire des États-Unis pour accroître la population de la République et pour y introduire les procédés agricoles et industriels perfectionnés que la race africaine a appris sur les propriétés et dans les divers établissements des planteurs américains. Cette espérance a reçu un commencement de réalisation, et l'émigration paraît destinée à prendre des proportions considérables.

Personne n'ignore quel triste sort, quelle vie d'humiliation, ont été réservés jusqu'ici dans les États-Unis du nord et du sud aux hommes libres appartenant de près ou de loin à la race africaine. Les Haïtiens ont tendu depuis longtemps leurs bras à ces frères malheureux. Le président Boyer avait fait en 1824 et en 1825 des démarches pour les attirer sur le territoire de la République. Quelques-uns seulement répondirent à cet appel, car ceux d'entre eux qui voulaient chercher une nouvelle patrie trouvaient ou croyaient trouver plus d'avantages du côté de la Société américaine de colonisation, qui les transportait et les établissait à ses frais sur la côte occidentale de l'Afrique, où

elle avait fondé pour eux, en 1821, la petite république de Liberia. (V. l'article consacré à cet État dans le précédent *Annuaire*.)

Soulouque. cédant à de bons conseils, reprit le projet conçu par Boyer; mais le choix des agents auxquels il avait confié la tâche d'attirer les noirs libres en Haïti, n'était pas de nature à encourager l'émigration. Elle fut très-restreinte. Le président Geffrard est parvenu depuis à l'activer, et le succès obtenu permet d'espérer de grands résultats dans un temps rapproché. En 1859, on avait reçu deux convois d'émigrants formant un nombre total de 300. L'année suivante les chambres votèrent une loi, en vertu de laquelle le gouvernement doit faire aux noirs et aux mulâtres qui viennent s'établir dans la République, des concessions de terre d'après des règles déterminées. Au mois de mars 1861, l'immigration avait fourni déjà 1,200 individus, dont plus des deux tiers se sont établis comme agriculteurs dans le département de l'Artibonite. Ils viennent tous des États-Unis ou du Canada, sauf une centaine environ, provenant des Antilles, surtout de Curaçao. Ces derniers, impropres aux travaux agricoles, sont restés à Port-au-Prince; mais le gouvernement n'a pas encouragé cette branche de l'immigration, qui ne répond pas aux besoins du pays. Une année exceptionnellement mauvaise a malheureusement contrarié et détruit en partie les travaux auxquels les immigrants s'étaient livrés avec ardeur sur les terres concédées. Des pluies extraordinaires sont tombées, et les eaux de l'Artibonite, inondant au loin la plaine, ont fait de grands ravages. Le gouvernement est venu en aide aux cultivateurs atteints par ce désastre, et l'année 1862, qui n'apportera pas les mêmes fléaux, permettra aux immigrants de réparer leurs pertes.

Ces nouveaux venus parlent, la plupart, la langue anglaise et professent la religion protestante. Ils ont demandé à être réunis dans les mêmes localités. Cette exigence est fâcheuse à plus d'un titre; elle prive les cultivateurs haïtiens de l'exemple des bonnes méthodes agricoles que les noirs américains leur auraient donné en se dispersant dans toutes les communes, et empêche ceux d'entre eux qui ne possèdent pas assez de capitaux pour travailler fructueusement à leur compte, de cultiver à moitié les terres des propriétaires, incultes, faute de bras. Cette agglomération d'individus qui ne sont pas encore pénétrés de l'esprit de la nation, pourrait même présenter, au point de vue politique, certains inconvénients dont l'autorité s'est préoccupée sans doute. Mais les noirs sont très-communicatifs, et une fusion complète ne saurait manquer d'avoir lieu entre les immigrants et l'ancienne population.

L'immigration ne s'arrêtera pas là. L'esclavage, il faut l'espérer, ne tardera pas à être aboli dans l'Amérique du Nord, et une foule de noirs et de mulâtres, devenus maîtres de leur sort, s'empresseront de quitter les États-Unis, où les préjugés de couleur survivront longtemps à l'esclavage, pour aller jouir en Haïti de tous les droits d'hommes libres et de citoyens. Cette pensée a préoccupé le président Lincoln, qui, dans son message, a prononcé des paroles éminemment favorables à la race noire, et au fond desquelles on entrevoyait de grands projets pour l'avenir. Il a fait plus : il a reconnu la République d'Haïti, ce que le sud esclavagiste n'avait jamais voulu permettre au gouvernement de Washington, et un représentant d'Haïti sera bientôt accrédité dans la capitale fédérale des États-Unis. En admettant même que l'institution de l'esclavage puisse être maintenue après la guerre acharnée que se font le nord et le sud, il est certain, du moins, que cette collision terrible fera monter à la liberté plusieurs centaines de milliers d'esclaves; or, Haïti profitera nécessairement de cette émancipation, et s'enrichira d'une population familiarisée avec toutes les cultures et tous les arts qui sont pratiqués en Amérique.

La guerre civile qui règne aux États-Unis nous montre donc, dans un prochain avenir, les ressources de la République s'accroissant d'une manière inespérée, son commerce prenant une extension plus vaste et le progrès suivant une marche ascendante sous l'énergique impulsion d'une classe mulâtre devenue plus nombreuse.

Après avoir fait connaître la production d'Haïti et envisagé son avenir agricole, nous devons dire quelques mots de son commerce. Il a naturellement suivi la même progression. Quelques chiffres pris à plusieurs années de distance le prouveront. En 1852, le mouvement de la navigation, dans les ports de la République (entrée et sortie). était de 995, jaugeant 139,289 tonneaux; en 1857, il était de 1,195, jaugeant 200,000 tonneaux. Tout le commerce, à l'exception du cabotage, est entre les mains des étrangers, car Haïti n'a pas de marine marchande; cette situation met la République dans l'impossibilité de conclure avec les autres nations tout traité de commerce qui ne serait pas basé purement et simplement sur le traitement accordé à la nation la plus favorisée. La France l'a bien compris en 1858, lorsqu'elle fit un traité avec le cabinet de Port-au-Prince. — L'Espagne a eu d'autres prétentions. Elle a voulu, l'année suivante, conclure avec Haïti un traité de commerce, de navigation et d'extradition, basé sur la réciprocité. C'était oublier qu'un abîme sépare la nation libre d'Haïti de l'Espagne coloniale obstinée à perpétuer le régime odieux de l'esclavage. Le gouvernement du président Geffrard ne pouvait entrer en discussion sur des propositions pareilles. Supposez, par exemple, que des esclaves fugitifs viennent chercher un asile sur le sol de la République; supposez même qu'ils soient des criminels aux yeux de l'Espagne, qu'ils aient assassiné à Cuba ou à Porto-Rico un maître, coupable de mauvais

traitements à leur égard; le gouvernement haïtien pourra-t-il, devra-t-il les livrer au propriétaire qui les réclame? Il ne le pourrait pas sans s'exposer à une insurrection populaire; il ne le devrait pas parce que la Constitution s'y oppose. — Une autre loi, qui peut sembler dure aux étrangers, prohibe l'importation de tous les produits identiques à ceux qui sont récoltés dans le pays. Mais cette mesure avait paru indispensable pour protéger l'agriculture haïtienne contre la concurrence des colonies européennes, où le travail esclave pouvait produire à un bon marché excessif. C'est pour une raison analogue que le cabotage sur les 351 lieues (1,400 kilomètres) de côtes de la République est exclusivement réservé aux nationaux, parce qu'il permet seul, de former des matelots pour la marine de l'État.

La République d'Haïti est grevée, comme nous l'avons dit, d'une dette considérable envers la France; elle n'a pas achevé de payer l'indemnité en faveur des anciens colons, et la dette de 25 millions contractée en France à l'époque où l'indemnité fut consentie. Mais dans quelques années, cette double dette sera éteinte. Au mois d'octobre 1861, Haïti ne devait plus à la France (dette et indemnité) que 38,909,000 fr. Quand le gouvernement a fait face à ses obligations annuelles, il ne lui reste plus qu'une somme insuffisante pour apporter dans l'administration, dans le traitement des employés, dans les travaux publics, etc., toutes les améliorations nécessaires. Cependant les ressources s'accroissent. Les recettes du trésor, qui étaient en 1812 de 279,187 piastres (5 fr. 33), et en 1819 de 1,832,940, sans dette ni indemnité à payer, s'élèvent, d'après la fixation du budget de 1862, à 2,062,805 piastres en monnaie étrangère, somme à laquelle il faut ajouter 2,191,079 gourdes haïtiennes, dont il faut 13 environ pour faire une piastre.

Au moyen de ces ressources, le président Geffrard est parvenu à augmenter les traitements des fonctionnaires, à faire exécuter des travaux publics importants, à acheter deux bateaux à vapeur, à réorganiser l'instruction publique, qui, anéantie pour ainsi dire sous Soulouque, possédait à la fin de 1861 le nombre considérable de 235 établissements nationaux, sans compter les institutions particulières, dont sept sont subventionnées par l'État.

Nous raconterons à l'article Santo-Domingo la tentative d'insurrection préparée dans la nouvelle colonie espagnole, par les généraux dominicains Cabral, Sanchez et Baez jeune, réfugiés sur le territoire haïtien. Le président Geffrard y était resté tout à fait étranger; mais un de ses ministres, abusant de sa position, favorisa ces projets. Les Espagnols en furent instruits, et faisant retomber sur le gouvernement la responsabilité de ce fait, ils envoyèrent devant Port-au-Prince plusieurs navires de guerre à vapeur, commandés par l'amiral Rubalcava. Cet officier exigea du gouvernement haïtien qu'il fit saluer le pavillon espagnol, comme un témoignage public de la reconnaissance de l'annexion de Santo-Domingo, et rendit immédiatement ce salut. Il exigea, en outre, une indemnité de 25,000 piastres, comme compensation des pertes causées aux Dominicains par l'échauffourée de Cabral, Sanchez et Baez. Il est probable, d'ailleurs, que l'Espagne en employant ces moyens de rigueur avait surtout en vue la protestation publiée par le président Geffrard contre l'annexion de la République dominicaine.

En 1861, le président fit dans le département du Sud une tournée qui fut signalée par des manifestations enthousiastes en sa faveur. En février 1862, il fut accueilli avec la même sympathie dans plusieurs autres parties du pays et particulièrement à Jérémie. Le même mois eurent lieu les élections qui renouvelèrent la chambre pour cinq ans, et y firent entrer des citoyens, la plupart éclairés et dévoués aux idées de progrès. Pendant la dernière session législative de la chambre qui allait être renouvelée, une conspiration éclata tout à coup aux Gonaïves, berceau de la révolution qui avait renversé Soulouque et élevé au pouvoir le président Geffrard. Elle fut étouffée dès sa naissance, et le chef de l'État fit grâce à onze individus contre lesquels le tribunal avait prononcé un arrêt de mort. — La nouvelle chambre fut ouverte le 21 avril par un discours du président, qui fut suivi de la discussion de l'adresse.

Le 26 mars, on vit arriver à Port-au-Prince le délégué du Saint-Père, porteur des brefs ou bulles pour l'institution de l'archevêché et des évêchés qu'on doit ériger en vertu du concordat. Tout paraissait tranquille, lorsque, le 1er mai, une tentative d'insurrection eut lieu aux Cayes. Elle avait été provoquée et organisée de loin par un ancien ministre de Soulouque, M. Salomon, qui, exilé par le gouvernement actuel, s'était retiré à Paris, et s'était rendu à Saint-Thomas à l'époque où la conspiration devait éclater. Beaucoup d'arrestations furent opérées; la justice procéda à une enquête approfondie: les preuves de culpabilité abondaient, et les condamnations à mort, prononcées le 10 juin par la cour martiale, furent nombreuses; mais, cette fois, le président se montra plus sévère. On craignait que trop de clémence n'encourageât de nouvelles tentatives. La générosité qui lui est naturelle vint tempérer pourtant la rigueur de l'arrêt, et le *Moniteur haïtien* du 6 septembre annonçait qu'il avait commué, pour quatre des coupables, la peine de mort en dix années de détention.

Bibliographie. — L'annexion de la République dominicaine à l'Espagne a donné lieu à deux brochures publiées à Paris, et hostiles à cette annexion, qu'elles combattent à la fois au nom des intérêts de la race noire et au nom des intérêts français. Il a paru en outre, sur les questions à l'ordre du jour en Haïti, quelques écrits dont les au-

teurs s'efforcent, les uns de discréditer les hommes aujourd'hui au pouvoir, qu'ils voudraient renverser sous prétexte de *gérontocratie*, d'autres de dépopulariser le président Geffrard. L'auteur de cet article a fait imprimer lui-même en 1862, sous ce titre : *Haïti, ses progrès, son avenir, avec un précis historique sur ses Constitutions, le texte de la Constitution actuelle et une bibliographie d'Haïti*, un volume dans lequel il a fait preuve au moins d'une grande impartialité. Il faut mentionner encore un volume très-intéressant de M. Dubois, intitulé *Deux ans et demi au ministère* et dans lequel ce ministre intelligent expose sans commentaires les actes de son administration à la justice, à l'instruction publique et aux cultes. Ces actes sont nombreux et lui font honneur. M. Dubois a fait exécuter en outre, à Paris, pour les écoles du gouvernement, une carte d'Haïti, d'un grand format et la plus exacte de toutes celles qui ont été faites jusqu'à ce jour. M. B. Ardouin, enfin, ministre d'Haïti à Paris, a publié le onzième et dernier volume de ses *Etudes sur l'histoire d'Haïti*, ouvrage excellent, qui embrasse, malgré son titre modeste, toute l'histoire d'Haïti, jusqu'en 1843, et auquel devront nécessairement recourir tous ceux qui veulent connaître à fond la situation politique et économique de la République noire.

ALEX. BONNEAU.

HALÉVY (JACQUES-FROMENTAL), compositeur de musique, est né à Paris, d'un père et d'une mère israélites, le 27 mai 1799. Il entra au Conservatoire en 1809. Il en sortit en 1819 avec le premier grand prix de composition musicale, solennellement décerné par l'Institut. Ses professeurs avaient été Cazot pour le solfége, Lambert pour le piano, Berton pour l'harmonie, et Cherubini pour le contre-point. Ce dernier même l'avait, pour ainsi dire, couvé cinq ans sous son aile, et avait pour lui une affection toute particulière. Fr. Halévy revint de Rome en 1822, et se mit immédiatement en quête d'un poëme d'opéra. Il en trouva deux : *Pygmalion*, pour le grand Opéra, et les *Deux Pavillons*, pour l'Opéra-Comique. Il les mit immédiatement en musique, mais il n'en put obtenir la représentation. Il ne se découragea pas, et parvint enfin à faire jouer, en 1827, l'*Artisan*, opéra-comique en un acte. Le succès fut médiocre. Les artistes les mieux doués débutent presque toujours ainsi ; d'abord parce qu'on ne leur confie que des *libretti* sur lesquels on ne compte guère, et, ensuite, parce qu'eux-mêmes ne savent pas ce que l'expérience seule apprend. Il fut nommé, en cette même année 1827, professeur d'harmonie et d'accompagnement au Conservatoire. L'année suivante, il fit un opéra de circonstance, *le Roi et le Batelier*, et remplaça au Théâtre-Italien, en qualité d'accompagnateur, Hérold, qui passait à l'Opéra comme *directeur de chant*. Ce fut la fin de ses épreuves, et le commencement de sa fortune. Il y écrivit une partition en trois actes, *Clari*, et il eut le bonheur d'avoir Mme Malibran pour interprète. Son ouvrage avait du mérite, il réussit, et son talent ne fut plus contesté par personne. Il donna, coup sur coup, le *Dilettante d'Avignon*, à l'Opéra-Comique, et à l'Opéra, le ballet de *Manon Lescaut*. Un autre ballet,—celui-là entremêlé de chœurs,—écrit en collaboration avec M. C. Gide, et trois opéras-comiques de petite dimension : la *Langue musicale*, les *Souvenirs de Lafleur*, et *Ludovic*, partition qu'Hérold avait laissée inachevée, l'amenèrent rapidement aux deux ouvrages qui devaient établir définitivement sa réputation. La *Juive* et l'*Eclair* furent représentés, l'un à l'Opéra, l'autre à l'Opéra-Comique, dans la même année (1835). Le style sévère, noble, élevé de la *Juive*, la beauté expressive de certains morceaux, la richesse des harmonies et de l'instrumentation placèrent l'auteur au premier rang dans l'estime des connaisseurs, et les idées gracieuses et fines dont l'*Eclair* est plein, montrèrent combien ce talent vigoureux et fier pouvait, à l'occasion, s'assouplir. Il était déjà maître de chant à l'Opéra, et professeur de haute composition au Conservatoire. En 1836, il remplaça Antoine Reicha à l'Institut. La liste des ouvrages qu'il a fait représenter depuis cette époque serait trop longue, et tous ne furent pas, d'ailleurs, également heureux. Nous citerons seulement ceux qui ont eu le succès le plus éclatant : à l'Opéra, *Guido et Ginevra* et la *Reine de Chypre*. — A l'Opéra-Comique : le *Guitarrero*, les *Mousquetaires de la reine*, le *Val d'Andorre*, et la *Fée aux roses*.

En 1854, Halévy fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. Dans ces fonctions nouvelles, il a fait preuve d'un remarquable talent d'écrivain. Ses notices, où il raconte la vie et apprécie le mérite de Blouet, de Fontaine, de David (d'Angers), d'Adolphe Adam, attestent autant de science que de bon sens et de goût.

Halévy travaillait depuis une année, dit-on, à un nouvel opéra en quatre actes, *Noé ou le Déluge*, destiné d'abord au Théâtre-Lyrique, et que l'administration du grand Opéra avait réclamé, lorsque l'affaiblissement progressif de sa santé commença d'inquiéter sa famille et ses amis. Son dépérissement était visible. Pour l'arracher aux préoccupations et au travail incessant qui usaient ses forces, pour le soustraire aux mortelles influences de notre hiver septentrional, on lui conseilla, on lui prescrivit le séjour de Nice. Il s'y rendit vers la fin de l'automne; mais il était trop tard, et le mal avait fait de trop grands progrès. Sa poitrine était attaquée, et déjà profondément atteinte. Le mois de mars 1862 a vu finir cette vie si laborieuse et si honorablement remplie. On a rapporté son corps à Paris, où le concours d'une foule immense et recueillie, et les témoignages non équivoques des regrets universels, lui ont fait les plus belles funérailles que puisse ambitionner un artiste. Son caractère, en effet, n'avait pas été moins estimable,

moins élevé, moins pur que son talent. C'était un homme doux, modeste, bienveillant; et si l'éducation première, développant en lui une faculté spéciale, en avait fait un grand musicien, il avait reçu de la nature, avec une âme d'élite, une de ces intelligences souples et étendues, comme on en rencontre rarement, qui peuvent s'appliquer à tout avec succès. G. HEQUET.

HAMBOURG (VILLE LIBRE DE). — Bourgmestres, MM. SIEVEKING et BINDER ; M. Rumpff, ministre résident des villes hanséatiques à Paris ; M. E. Cintrat, ministre plénipotentiaire de France à Hambourg. — Deux questions ont vivement agité les assemblées de la bourgeoisie à Hambourg, la question de la flotte et celle de la liberté de l'industrie. Nous avons dit à l'article CONFÉDÉRATION GERMANIQUE que la Prusse avait négocié avec les villes hanséatiques pour la construction d'une flotille commune de chaloupes canonnières, mais que cette proposition rencontrait de l'opposition à Hambourg surtout, à cause des frais qu'elle occasionnerait. Cependant une minorité assez forte de l'assemblée de la bourgeoisie demandait qu'on fît quelque chose pour la défense des côtes, et proposa même de faire un emprunt de 500,000 marcs courants (de 1 fr. 52 c.) pour construire trois chaloupes canonnières. Mais après de longs débats, la bourgeoisie se contenta de rappeler au Sénat qu'elle était disposée à participer dans les limites de ses ressources à la construction de bâtiments de guerre destinés à protéger les côtes allemandes (17 octobre). Plus tard, à l'occasion d'une loi sur le recrutement et des plaintes sur les dépenses que le contingent fédéral occasionnait à la ville, on proposa de conclure avec la Prusse une convention militaire et maritime qui dispenserait la ville de lever son contingent militaire, en le convertissant en prestations maritimes. Mais on répondit qu'une convention pareille, qui supposerait une garnison prussienne à Hambourg, serait le commencement de la fin de l'indépendance hambourgeoise, et la proposition fut rejetée par 85 voix contre 52. La liberté de l'industrie, qui rencontrait tant d'opposition à Hambourg, n'y a pas encore triomphé complétement, mais on peut dire que sa victoire est prochaine. La bourgeoisie non-seulement rejeta un nouveau règlement des corporations proposé par le sénat, et qui devait améliorer le système des arts et métiers; elle fit plus, elle vota un projet de loi qui abolissait, sauf quelques exceptions, les corporations mêmes, en réservant seulement la question du droit des industriels étrangers de s'établir à Hambourg. Mais jusqu'ici cette loi n'a pas encore été sanctionnée par le Sénat. La bourgeoisie, du reste, a refusé d'adopter purement et simplement le Code de commerce allemand et nommé une commission pour l'examiner. D'autre part, les partisans du Nationalverein ont brûlé solennellement en place publique un projet de Code pénal qu'ils trouvaient réactionnaire et particulariste. Les recettes étaient évaluées pour 1861 à 10,250,287 marcs banco (de 1 fr. 85 c.); les dépenses à la même somme. Les entrées maritimes dans le port de Hambourg ont été en 1860 de 5,029 navires jaugeant 420,513 lasts (de 3,000 kilogr.); les sorties, de 5,045 navires, jaugeant 423,487 lasts. L'effectif de la marine marchande à la fin de 1860 était de 469 bâtiments à voile de 58,770 lasts et de 17 vapeurs de 4,526 lasts.

HANOVRE (ROYAUME DE). — Prince régnant depuis 1851, GEORGE V, né le 27 mai 1819. Ministre plénipotentiaire de France à Hanovre, le baron de Malaret; de Hanovre à Paris, M. de Linsingen. — Malgré le bruit souvent répété de changements ministériels, notamment de la retraite du comte Borries, et un grave désaccord qui paraît exister en effet dans la haute administration du royaume, le gouvernement hanovrien n'a pas varié depuis l'an passé. Nous avons vu à l'article CONFÉDÉRATION GERMANIQUE qu'il avait opposé au dessein de la Prusse de prendre la direction d'une flottille hanséatique un contre-projet de flotte fédérale; en même temps il défendait dans le royaume toute souscription pour la flotte allemande. Un peu plus tard, il manifestait encore ses tendances antiprussiennes en prenant part à la note identique de l'Autriche et de plusieurs gouvernements secondaires contre l'union restreinte. Sous un autre point de vue, il fit droit à une réclamation ancienne de l'Allemagne et des États maritimes de l'Europe. Par un traité signé à Hanovre le 22 juin, entre le Hanovre d'une part, la France, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Danemark, l'Espagne, la Grande-Bretagne, Mecklembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Prusse, la Russie, la Suède et les villes hanséatiques de l'autre, les droits de navigation perçus à l'entré de l'Elbe, et connus sous le nom de péage de Stade, furent abolis complétement. En dédommagement, les puissances contractantes s'engageaient à payer au Hanovre la somme de 2,857,338 2/3 de thalers (de 3 fr. 75 c.), dont 71,166 th. étaient mis à la charge de la France.

Les chambres se réunirent pour la dernière session de la législature le 21 janvier 1862. Les élections présidentielles prouvaient que la majorité du gouvernement était toujours d'environ 50 voix, contre 28 environ de l'opposition. Dès le commencement de la session, cette majorité eut l'occasion de prouver son dévouement au ministère. En Hanovre, il appartient au roi de régler par des ordonnances rendues sans la participation des chambres, les pénalités militaires. Or, en novembre 1861, le gouvernement avait publié un Code pénal militaire qui devait entrer en vigueur le 1er février 1862. Un membre de la première Chambre signala une violation de la Constitution dans une disposition de cette ordonnance, qui soumettait les personnes de la famille et les domestiques des militaires aux pénalités qu'elle établissait, et vu l'urgence, la

première Chambre invita immédiatement le gouvernement à suspendre provisoirement cette disposition jusqu'à ce qu'elle eût été sanctionnée par le Parlement. Mais la Chambre des députés rejeta cette résolution, qui, suivant même des orateurs de l'opposition, était dictée plutôt par un esprit de chicane que par un amour sincère de la Constitution, et le gouvernement évita ainsi un grave conflit. Le ministère avait présenté un grand nombre de projets de loi, la plupart d'intérêt purement local, et parmi lesquels les plus importants étaient une loi sur le recrutement, une autre sur le régime hypothécaire et plusieurs relatives à des chemins de fer. La Chambre s'ajourna au 18 mars pour donner à ses commissions le , mps de voter ces projets. Après la reprise de la session, la Chambre des députés vota de son côté une résolution invitant le gouvernement à exempter de la juridiction militaire toutes les personnes du civil; mais la première Chambre rejeta cette résolution à son tour. Le 25 avril, le Parlement fut saisi d'une loi importante qui modifiait la Constitution en stipulant qu'au lieu des trois députés que nomment trois fondations ecclésiastiques protestantes, qui, d'après une loi antérieure, doivent être supprimées prochainement, le clergé protestant du pays élirait quatre députés, dans autant de circonscriptions spéciales. Ce projet de loi statuait en outre que le roi nommerait quatre membres de la première Chambre pour la durée de chaque session. Peu de temps après le ministre présenta aussi le Code de commerce allemand, mais avec des modifications considérables, que le gouvernement motiva par le désir de se mettre d'accord à ce sujet avec les villes hanséatiques. La Chambre ayant été prorogée de nouveau le 4 juillet, elle n'a pu discuter jusqu'ici ces projets de loi et s'est presque uniquement occupée, dans les derniers temps, du budget. En cette matière, l'opposition a triomphé sur plusieurs points : diverses dépenses ont été réduites, et la première Chambre a définitivement refusé sa sanction à l'achat d'une mine de houille qui avait été opéré quelques années auparavant sans l'assentiment des chambres. D'autre part, le Parlement approuva complétement la politique allemande du ministère et le félicita, à l'occasion du budget des affaires étrangères, d'avoir participé à la note identique. La Chambre des députés alla même plus loin, sous ce rapport, que la première Chambre, parce qu'elle élagua de la résolution votée par celle-ci un passage qui reconnaissait l'utilité d'une réforme fédérale. Elle a refusé également de prendre en considération une proposition de M. Bothmer, dirigée contre l'ordonnance qui défend aux fonctionnaires et ministres en retraite d'accepter le mandat de député sans autorisation du gouvernement. D'après le projet de budget de l'exercice 1861-62, les recettes étaient évaluées à 19,582,322 thalers (de 3 fr. 75 c.); les dépenses à 19,763,941, ce qui laissait un déficit de 175,619 th.

HARAS. — Depuis le décret du 19 décembre 1860, qui a réorganisé les Haras impériaux, cette administration n'a cessé de faire de louables efforts pour encourager l'industrie chevaline.

Le programme inauguré par la nouvelle direction était nettement défini dans la première circulaire du général Fleury aux inspecteurs généraux. Créer un système mixte d'intervention directe et indirecte; conserver les Haras pour *l'exemple*, l'amélioration, et pour être la sauvegarde de la remonte de notre cavalerie; ramener le commerce de luxe sur nos marchés par l'abaissement de toutes les barrières : établir des encouragements sur une grande échelle : primes et courses de toutes sortes; faire appel au concours de l'industrie privée par de nombreuses et importantes approbations d'étalons; accorder des subventions dans les grands centres aux écoles de dressage et d'équitation, telle est la substance de la circulaire du général Fleury.

Les inspecteurs généraux reçurent, en outre, la mission de visiter au printemps, chacun dans sa circonscription, tous les poulains d'élite de demi-sang, de carrosse et de trait léger, âgés de deux ans, que leurs propriétaires destinent à être vendus plus tard comme reproducteurs. Ils furent chargés de choisir, en nombre assez large, parmi ces jeunes animaux, ceux qu'ils jugeraient dignes de pourvoir à la remonte des Haras, de satisfaire aux achats de l'étranger, et de fournir à l'industrie particulière les étalons qui lui sont nécessaires. Il fut délivré, aux propriétaires des chevaux choisis, des cartes d'aptitude qui donnent à ces chevaux le droit de concourir aux épreuves qui précéderont les achats.

En même temps, un arrêté du comte Walewski, ministre d'État, en date du 12 février 1861, réformait sur des bases plus larges l'ancien règlement des courses.

Ces mesures témoignent des excellentes intentions de la nouvelle administration. Il ne leur manque, pour porter des fruits sérieux, que des moyens d'exécution. Nous n'avons cessé, depuis plusieurs années, de signaler la fâcheuse insuffisance de ces moyens. Une dotation annuelle de deux millions, fût-elle augmentée de quelques centaines de mille francs, ne saurait dignement pourvoir aux nécessités impérieuses que réclame l'amélioration de nos races chevalines.

C'est dans la pensée de cette insuffisance que nous avions cru devoir suggérer l'idée de l'établissement d'un très-léger impôt sur les chevaux, dont le produit, évalué à une douzaine de millions, eût compensé pour le Trésor le sacrifice à peu près équivalent qu'eût exigé une large dotation pour les Haras.

Cette proposition n'a pas échappé à l'administration des finances. Un impôt sur les chevaux a été en effet voté par le Corps législatif, mais sans profiter, par une allocation équivalente, à la dotation

des Haras, en sorte que cet impôt, dont nous avions indiqué la haute destination économique, s'est borné à une mesure purement fiscale.

Dans cette situation, les hommes qui avec nous s'intéressent à l'amélioration de nos races chevalines, se demandent par quel moyen il serait possible d'apporter à l'administration des Haras, en dehors du concours de l'État, les moyens d'action dont elle a besoin.

Elle a été déjà puissamment aidée dans son œuvre par la Société du Jockey-Club. Cette association, créée en 1833 par douze fondateurs, parmi lesquels nous comptions, avait, à l'origine, pour objet le perfectionnement en général des races de chevaux en France. Plus tard elle a été entraînée à favoriser les spéculations sur le produit des courses et à ne s'occuper que des chevaux de luxe exclusivement.

La Société du Jockey-Club a donc réellement contribué à seconder les Haras pour l'amélioration du cheval de luxe. Mais pour les personnes qui pensent que le perfectionnement de nos races chevalines n'est sérieusement possible qu'à la condition de s'étendre à tous les types de l'espèce employés par l'industrie, il reste une grande lacune à remplir.

C'est pourquoi nous avons cru devoir suggérer l'idée d'une société nouvelle qui aurait pour but l'amélioration spéciale des races de *chevaux de service*, soit par elles-mêmes, soit par des croisements avec l'étalon anglais, mais surtout avec l'étalon arabe. Cette société deviendrait l'auxiliaire indispensable de l'administration des Haras pour les races de service, comme l'a été le Jockey-Club pour les races de luxe. Cette idée, adoptée déjà par un certain nombre d'hommes qui, par profession, s'intéressent au perfectionnement du cheval de service, n'a besoin que d'être généralisée dans l'esprit d'un plus grand nombre d'adhérents, et la société existera.

L'utilité de son action est d'autant mieux comprise qu'elle deviendrait un contre-poids indispensable pour l'administration des Haras, toujours entraînée, par suite du contact du Jockey-Club, à favoriser de ses préférences le cheval de luxe, et particulièrement le cheval de pur-sang anglais.

On ne peut contester la grande amélioration réalisée sur nos chevaux de luxe, les grands carrossiers surtout, dans nos régions du Nord, par l'étalon anglais. Mais on estime que l'intervention de l'étalon arabe n'a pas été suffisamment étendue pour l'amélioration de nos races communes de service, et en particulier du cheval de guerre.

Des épreuves très-significatives parlent hautement en faveur de l'arabe. La cavalerie anglaise a péri presque tout entière dans la guerre de Crimée, tandis que nos algériens ont parfaitement résisté. En Italie, tous nos chevaux dérivés de l'étalon anglais ont beaucoup souffert, là où nos chevaux algériens ont bien résisté aux fatigues. N'est-on pas fondé à en conclure que c'est à l'arabe, bien plus qu'à l'anglais, qu'il faut demander les éléments de régénération pour celles de nos races destinées aux fatigues de la guerre et aux travaux de l'industrie?

L'étalon arabe paraît avoir en outre la précieuse propriété de pousser au gros dans ses croisements avec nos juments indigènes. Mais une autre considération de la plus haute importance, c'est que la plupart des poulains arabes paraissent hériter de qualités, soit naturelles, soit éducatives, telles qu'une grande docilité, un calme, une patience qui les rendent aptes à être attelés dès l'âge de trois ans, service qui ne pourrait être obtenu du poulain anglais, à raison de son excessive impressionnabilité nerveuse. Il en résulterait que la plupart des poulains dérivés de l'arabe pourraient gagner leur nourriture par un travail modéré, dès l'âge de trois ans, et coûter, dès lors, beaucoup moins cher à élever que les dérivés de l'anglais, qui ne sont généralement aptes à rendre des services qu'à l'âge de cinq ans, c'est-à-dire quand le cheval est fait.

La solution de ces importants problèmes exige beaucoup de temps et d'argent, et dépasse les moyens dont disposent les simples éleveurs. Elle ne peut être poursuivie que par une association dont l'action soit de nature à se perpétuer. Tel serait l'objet de la *Société pour le perfectionnement des races de chevaux de service*, dont nous avons été heureux de pouvoir indiquer les bases, et qui est assurément destinée à devenir l'auxiliaire le plus actif de l'administration des Haras.

DELAMARRE.

HESSE-ÉLECTORALE. — Prince régnant depuis 1847, FRÉDÉRIC-GUILLAUME I[er], né en 1802. M. Sampayo, ministre plénipotentiaire de France à Cassel; M. de Trott, ministre résident de Hesse à Paris. — La noble persévérance de la population hessoise a enfin été couronnée de succès, et l'exemple de la Hesse fait voir ce qu'un peuple peut obtenir par des moyens pacifiques lorsqu'il sait allier à la patience la ferme volonté de faire triompher le bon droit. Nous avons vu dans le dernier *Annuaire* que la Chambre des députés, réunie à la fin de 1860, avait été dissoute aussitôt qu'elle eut adopté une déclaration datée du 8 décembre, portant qu'elle ne se considérait pas comme la représentation légale du pays, et qu'elle priait l'Électeur de rétablir le droit constitutionnel de la Hesse. Nous avons vu aussi qu'une nouvelle Assemblée avait été convoquée, et que, malgré la défense expresse du gouvernement, tous les électeurs avaient, en donnant leurs voix, fait des réserves formelles en faveur de la Constitution de 1831. La plupart des membres de l'ancienne Chambre furent réélus en effet, sauf que la minorité gouvernementale qui avait été de sept membres en 1860, se réduisit à

trois. L'ouverture solennelle de la session eut lieu le 11 juin, et bien que le commissaire du gouvernement eut déclaré que l'Électeur était disposé à admettre dans la Constitution de 1860 une partie des articles de celle de 1831, la Chambre adopta à l'unanimité, le 1er juillet, la proposition faite par son vice-président Ziegler, de s'approprier la déclaration votée par la dernière Chambre le 8 décembre 1860. Deux des membres de la minorité avaient quitté la salle avant le vote; le troisième s'était rallié à la majorité. Immédiatement le commissaire du gouvernement proclama la dissolution de la Chambre, avant que l'Assemblée eût pu voter une adresse conçue en termes très-respectueux, par laquelle elle suppliait l'Électeur de faire droit aux vœux du pays.

Cette unanimité de la Chambre hessoise, élue suivant la loi électorale la plus favorable aux influences gouvernementales, commençait à inquiéter les gouvernements allemands, d'autant plus que tout prouvait l'accord complet des députés et du pays. En différentes villes déjà, les citoyens commençaient à refuser le payement des impôts; on saisissait leurs meubles, mais le jour des enchères, il ne se trouvait pas d'acquéreurs. La Prusse avait formellement protesté contre la résolution fédérale du 24 mars 1860 qui s'était bornée à conseiller à l'Électeur de modifier la Constitution de 1852; dans tous les États de l'Allemagne, les Chambres votaient des motions en faveur des Hessois, et le Reichsrath autrichien lui-même se joignait à ces manifestations. Dès le mois de mars, de nouveaux pourparlers avaient été entamés à ce sujet entre la Prusse et l'Autriche. La Prusse persistait à demander que l'on abandonnât enfin la résolution fédérale de 1852, qui était la cause première de la situation actuelle (V. l'*Annuaire* de 1859-60), mais l'Autriche tenait toujours à cette résolution; elle ne voulait pas que la Diète germanique se déjugeât, et la concession extrême à laquelle elle consentait était que l'Électeur convoquât une Assemblée, suivant la loi électorale de 1831, et lui soumit un nouveau projet de Constitution. Elle ne voulait à aucun prix de la loi électorale de 1849, que les Hessois considéraient comme une partie intégrante de la Constitution de 1831, mais à laquelle la Prusse tenait fort peu, ni de la Chambre unique que cette Constitution avait instituée.

Cet échange de dépêches n'avait donc conduit à aucun résultat, quand le grand-duché de Bade, qui venait d'adopter une politique libérale, posa nettement la question devant la Diète germanique. Le 4 juillet, M. de Mohl, le nouveau représentant du grand-duché, proposa une résolution portant : que vu les obstacles de droit et de fait qui s'opposaient à ce qu'il fût donné suite aux résolutions fédérales du 27 mars 1852 et du 24 mars 1860, rien ne s'opposait à ce que l'Électeur de Hesse rétablit la Constitution du 5 janvier 1831, avec les modifications qu'elle avait subies en 1848 et 1849, et la loi électorale du 5 janvier 1849, sauf à s'entendre avec la diète de l'électorat sur les dispositions de ces actes qui pourraient être contraires aux lois fédérales. L'Assemblée étant entrée en vacances peu après, il ne fut pas donné suite pour le moment à cette proposition. Mais après la rentrée, le représentant de l'Électeur y répondit par une déclaration : il prétendait connaître mieux les dispositions de son pays que personne; la majorité des citoyens était pour le gouvernement, et l'opposition contre laquelle il était en lutte aurait disparu depuis longtemps si elle n'avait été soutenue et encouragée par des gouvernements voisins. La Prusse, Bade, Saxe-Weimar et Reuss, ligne cadette, protestèrent le 5 décembre contre cette accusation, qui était directement à leur adresse. L'Électeur répliqua le 19 en maintenant ses assertions. En ce moment même son pays lui donnait un nouveau démenti.

Les électeurs avaient en effet été convoqués de nouveau et avaient réélu le 20 novembre les membres de la Chambre dissoute. Comme ses aînées, la Chambre ne procéda le 3 janvier 1862 à la nomination du bureau que sous toutes réserves et en protestant en faveur de la Constitution de 1831. Le 6 janvier, le commissaire du gouvernement la convoqua pour lui demander de retirer sa protestation et de reconnaître la Constitution de 1860; la Chambre déclara à la majorité de 43 voix contre 8 qu'elle persistait dans sa résolution du 3 janvier. Aussitôt, le commissaire donna lecture de l'ordonnance de dissolution.

La situation devenait de plus en plus grave. Les refus d'impôt continuaient, et la police était allée, pour recouvrer les sommes dues par les citoyens, jusqu'à faire ouvrir de force leurs coffres-forts par des soldats, aucun serrurier n'ayant voulu se prêter à cet office. Un conflit éclata entre la police et les étudiants, à Marbourg. Le ministère ordonnait que tout fonctionnaire qui prendrait parti contre le gouvernement serait poursuivi disciplinairement. Les gouvernements allemands les plus opposés au mouvement hessois commencèrent enfin à s'apercevoir qu'il ne serait plus possible de persister dans la voie qu'on avait suivie jusque-là; un rapprochement s'opéra sur la question entre l'Autriche et la Prusse, et le 8 mars 1862 les deux grandes puissances allemandes présentèrent collectivement à la Diète germanique une proposition qui était, en substance, la même que celle du grand-duché de Bade, sauf qu'on invitait l'Électeur à rétablir la Constitution de 1831, en ne mentionnant pas les modifications qu'elle avait subies en 1848 et 1849, ni la loi électorale de 1849, et qu'on y réservait expressément les droits des princes médiatisés et de l'ordre équestre.

L'Électeur se borna, en réponse à cette proposition, à faire déposer au bureau de la Diète un mémoire contre la proposition badoise. Il avait trouvé un moyen plus expéditif pour surmonter

enfin l'obstination des Hessois. Le 26 avril parut une ordonnance qui statuait que : vu les protestations qui dans les trois dernières élections avaient accompagné la nomination des députés et le refus qui s'en était suivi de la part des députés de remplir leur tâche constitutionnelle, toute personne qui voudrait à l'avenir participer aux élections comme électeur ou éligible, serait tenue de signer préalablement une déclaration portant qu'elle élisait aux termes de la Constitution de 1860 et qu'elle entendait que les candidats élus rempliraient leur mission conformément à cette Constitution. Les bourgmestres et commissaires électoraux devaient faire signer cette déclaration, sous peine de 30 à 50 thalers d'amende. Dès le 3 mai parut l'ordonnance qui convoquait les électeurs, et immédiatement on commença à demander aux bourgmestres et fonctionnaires appelés à présider aux opérations électorales les déclarations exigées par l'ordonnance du 26 avril.

Une vive agitation s'était manifestée dans le pays à la nouvelle de ces ordonnances. Partout les bourgmestres refusaient de signer la déclaration. Les habitants de Cassel adressèrent aussitôt une pétition à la Diète germanique, où ils exposaient que leur conscience ne leur permettait pas de faire acte d'adhésion à la Constitution de 1860; qu'ainsi leur droit électoral serait annulé et les destinées du pays livrées aux mains d'une minorité infime. Cette pétition parvint à la Diète le 8 mai et la Prusse en demanda immédiatement le renvoi à la commission hessoise, en insistant sur les dangers que suscitait la nouvelle mesure du gouvernement électoral et le manque d'égards qu'elle témoignait pour la proposition faite par l'Autriche et la Prusse le 8 mars dernier. Le représentant de la Hesse répondit que son gouvernement n'avait pas su se rendre compte exactement jusqu'ici de la portée de cette proposition; que pour le moment il devait persister sur le terrain où il s'était placé et ne pouvait risquer des essais capables de compromettre complétement son autorité. Cependant, la pétition des électeurs de Cassel fut envoyée à la commission des réclamations, et deux jours après, l'Autriche et la Prusse proposaient d'inviter le gouvernement hessois à suspendre les élections, pour ne pas préjudicier à la délibération de la Diète sur la proposition prussienne du 8 mars. Déjà plusieurs gouvernements amis, notamment le Wurtemberg, étaient intervenus auprès de l'Électeur pour le déterminer à céder. La Prusse, à son tour, voulut tenter les démarches amiables, et le 11 mai au soir le général Willisen se rendit à Cassel avec une lettre du roi pour l'Électeur. Mais celui-ci refusa d'abord de recevoir l'envoyé prussien, et lorsqu'il l'eut reçu enfin le 12 au soir, il mit de côté la lettre du roi Guillaume sans la lire, et traita l'envoyé prussien de la manière la plus offensante. Le roi de Prusse avait demandé simplement le retrait de l'ordonnance du 26 avril et la suspension des élections; mais le 13 mai, au moment où la Diète germanique allait passer au vote sur la proposition présentée à ce sujet trois jours auparavant par l'Autriche et la Prusse, le représentant de Hesse-Cassel déclarait encore qu'une résolution pareille serait contraire aux lois fédérales et empiéterait sur le droit intérieur des États fédéraux. Cependant, la résolution fut adoptée à la majorité de 11 voix. Le Hanovre, Mecklembourg, le Danemark et la Hesse électorale avaient voté contre, Luxembourg et la 16e curie étaient sans instructions.

Cependant le gouvernement prussien avait été vivement blessé de l'accueil fait au général Willisen. Il résolut de brusquer l'affaire, et dès le 13 mai l'ordre était donné de mettre sur pied de guerre le 4me et le 7me corps d'armée. Le général Willisen resta à Cassel jusqu'au 15 mai. Il revint alors à Berlin et on s'attendait d'un jour à l'autre à voir les troupes prussiennes se mettre en mouvement. Mais l'Électeur s'était ravisé enfin et s'était décidé à accepter la résolution fédérale du 13 mai. Son représentant en fit la déclaration à la Diète dans la séance du 19. La Prusse alors renonça à son expédition militaire, mais elle demanda comme satisfaction pour l'offense qui avait été faite à son envoyé extraordinaire que l'Électeur renvoyât son ministère et rétablit immédiatement la Constitution de 1831. Cette satisfaction ayant été refusée, le représentant de la Prusse, M. de Sydow, quitta Cassel le 20 mai et les relations diplomatiques entre les deux pays furent rompues.

Le 24 mai, la Diète germanique adopta également, à la majorité de 14 voix contre 2 (Danemark et Mecklembourg), la proposition de l'Autriche et de la Prusse, du 8 mars, qui invitait l'Électeur à rétablir la Constitution de 1831. Le représentant hessois protesta contre cette résolution, mais déclara que l'Électeur, pour montrer sa condescendance à la haute Assemblée, ne refuserait pas de s'y conformer. Le 27 mai, en effet, tous les ministres hessois donnèrent leur démission; mais l'Electeur ne s'empressa pas de les remplacer et s'exécuta avec tant de mauvaise grâce qu'il fallut une nouvelle menace de la Prusse pour le déterminer à prendre définitivement son parti. Des pourparlers avaient été entamés, en effet, avec des personnages appartenant au parti libéral modéré, notamment M. Wiegand et M. de Lossberg; mais les semaines s'écoulaient sans que la *Gazette de Cassel* annonçât aucune nomination. La Prusse, qui n'avait pas remis ses corps d'armée sur le pied de paix, fixa alors à l'Electeur un délai dans lequel il eut à se conformer à la résolution de la Diète. Le 18 juin, une nouvelle note prussienne insista de nouveau sur le prompt rétablissement de la Constitution de 1831, et comme aucune réponse n'était parvenue à Berlin le 21, le gouvernement prussien donna l'ordre de réunir les troupes destinées à cette expédition sur la frontière hessoise. Cette

mesure, qui avait été annoncée au gouvernement hessois, produisit son effet. Le même jour, le nouveau ministère hessois fut formé, et bien que ce ministère, à la tête duquel était M. Dehn Rothfelser, fût composé exclusivement de partisans de la Constitution de 1860 et produisît un très-mauvais effet à Cassel, il publia le 23 juin une ordonnance qui rétablissait la Constitution de 1831, avec les diverses lois de 1848 et de 1849 qui l'avaient modifiées, notamment la loi électorale de 1849. L'ordonnance datée du 21 qui contenait ces dispositions, statuait d'ailleurs que trois articles de la Constitution de 1831, qui avaient été désignés comme contraires aux lois fédérales, savoir : l'article 60, qui exigeait de la part des officiers de l'armée le serment à la Constitution; l'article 61, relatif à la responsabilité des fonctionnaires, et la loi d'octobre 1848, qui remplaçait l'article 107 concernant l'administration militaire, ne seraient pas remis en vigueur. Elle stipulait, en outre, que les impôts continueraient à être perçus, conformément aux lois; qu'en outre, les lois rendues depuis 1850 resteraient en vigueur jusqu'à ce qu'elles eussent été modifiées constitutionnellement. Bien que ces dernières clauses ne fussent pas parfaitement claires et laissassent subsister des difficultés, la population hessoise se montra satisfaite du grand résultat qu'elle avait obtenu. Le général Bardeleben alla porter au roi Guillaume les excuses convenables, et la Prusse remit ses corps d'armée sur le pied de paix. Dès le 25 juin, un rescrit ministériel prescrivit les opérations préparatoires des élections, et la Chambre des députés de Bade se fit l'organe de toute l'Allemagne en votant, le 25 juin, une motion pour féliciter la population hessoise de son courage et de sa persévérance, et la féliciter du triomphe définitif de la bonne cause.

HESSE GRAND-DUCALE. — Prince régnant depuis 1848, Louis III, né en 1806. Ministre plénipotentiaire de France à Darmstadt, le comte de Reiset; de Hesse-Darmstadt à Paris, le baron de Grancy. — La session de 1860 des Chambres hessoises se prolongea par suite de divers ajournements jusqu'au milieu de 1861 et se termina sans incident digne d'être mentionné. La session de 1862, qui s'ouvrit en mai 1862 et fut close le 17 juillet, a été remarquable, au contraire, par le vote de divers projets de loi importants. Le gouvernement présenta spontanément une loi sur la presse destinée à remplacer l'ordonnance qui avait promulgué dans le pays la loi fédérale de 1854. Cette loi reproduisait, il est vrai, les principales dispositions de l'ordonnance ; mais la Chambre y introduisit plusieurs amendements destinés à l'améliorer, et en élagua notamment une disposition qui emportait inévitablement la suppression d'un journal après trois condamnations pour délits. Les Chambres ont adopté également le Code de commerce allemand. Une loi autorisant le gouvernement à rendre des lois sans la participation des Chambres, en cas de circonstances urgentes et quand la sûreté de l'État l'exige, n'a pas encore été discutée. La première Chambre a rejeté un projet de loi modifiant le Code pénal. Le Gouvernement hessois a déclaré aux Chambres qu'il n'avait pas encore pris de résolution définitive sur le traité de commerce franco-prussien, mais la population du grand-duché s'est généralement montrée favorable à ce traité. La grande duchesse de Hesse est décédée le 25 mai 1862, à l'âge de 49 ans. Pour les finances du grand-duché, voyez l'*Annuaire* 1860-61.

HESSE-HOMBOURG. (*Landgraviat de*). — Prince régnant depuis 1848, Ferdinand, né en 1783. Cette petite principauté n'a pas de relations diplomatiques directes avec la France. Le landgrave a défendu à ses sujets de participer au tir national de Francfort, et les États du landgraviat ont fait un acte digne d'éloges et qui prouve une grande abnégation, en votant une motion qui invite le landgrave à supprimer progressivement les jeux de Hombourg.

HIEN-FOUNG, empereur de Chine. — (V. Chine).

HISTOIRE. — De toutes les branches de la littérature scientifique, c'est toujours l'histoire qui est cultivée avec le plus de soin et qui donne lieu aux plus nombreux travaux. La rapide indication des principaux ouvrages historiques publiés en 1861, telle qu'on la trouvera dans cet article, ne peut donner d'ailleurs qu'une faible idée des recherches considérables qui s'opèrent dans le vaste domaine des sciences historiques et de la foule des travailleurs qui y consacrent leurs efforts. Nous ne pouvons rendre compte ici que des travaux qui embrassent l'histoire entière d'un peuple, ou au moins celle de périodes importantes du développement des nations ou de fractions notables de leur territoire; or, malgré ce qui reste encore à faire dans ces limites, ces sujets commencent à s'épuiser, et c'est sur des questions spéciales, l'histoire des provinces, des villes, des hommes marquants, la discussion de points de détail intéressants, que s'exerce surtout l'activité des historiens. Chaque année voit éclore une quantité innombrable d'études spéciales de cette nature, soit sous forme de brochures ou de livres, soit comme articles disséminés dans les revues de toute espèce. La simple énumération des ouvrages publiés séparément forme, dans la *Bibliotheca historica-geographica,* éditée tous les ans à Gœttingen par M. Muldener, un volume in-8° de 350 pages environ.

Histoire générale. Le travail le plus important qui embrasse l'ensemble de l'histoire est toujours l'*Histoire universelle de* M. George Weber, dont le troisième volume a paru en 1861. Ce volume conduit l'histoire du monde jusqu'à la bataille d'Actium; le précédent embrassait le monde hellénique; le premier, l'Orient antique. L'auteur, non-seulement est au courant des tra-

vaux modernes qui ont renouvelé les sciences historiques, mais son livre dénote une étude approfondie des sources mêmes. Sa narration, rapide et serrée, comprend un nombre considérable de faits développés souvent dans des notes en petit texte; elle comprend toutes les branches de l'activité humaine, et s'étend particulièrement sur l'histoire de la littérature. Cet ouvrage aura dix à douze forts volumes, et il serait désirable qu'on le traduisit en français. Déjà on a publié à Bruxelles une traduction du *Manuel d'histoire* du même auteur, qui est beaucoup plus abrégé. En Allemagne, on continue à réimprimer les *Histoires générales* de Becker et de Rotteck. En France, M. Chantrel a donné le quatrième volume de son *Nouveau Cours d'histoire universelle*. En Belgique, M. Laurent poursuit la publication de l'ouvrage estimé qui, sous le titre d'*Études sur l'histoire de l'humanité*, retrace le tableau de la civilisation générale. Enfin M. Schnitzler réédite, avec des améliorations notables, sous le titre d'*Atlas historique et pittoresque*, l'*Histoire universelle* de Jacques Bacquol, disposée en cent trente-six tableaux synoptiques, et embrassant à la fois les faits politiques, religieux, littéraires et artistiques. Les revues historiques que nous avons citées dans le dernier Annuaire ont continué à paraître. La *Biographie universelle* Michaud est arrivée à son trentième volume; la *Biographie* Didot, à son trente-sixième.

Parmi les ouvrages qui se rattachent par un certain côté à l'histoire universelle, nous citerons la deuxième édition, augmentée, de *La Terre et l'Homme*, de M. Alfred Maury; Beer, *Allgemeine Geschichte des Welthandels*, Vienne, in-8°, résumé de l'histoire du commerce entre les diverses parties du monde; la première partie, la seule publiée, va jusqu'au commencement du xvi° siècle; Nick, *die Hof und Volksnarren*, les Fous des cours et du peuple, ouvrage qui n'offre pas de recherches nouvelles, mais qui réunit en deux volumes in-16 tous les traits grotesques ou ridicules des individus qui se sont fait une réputation par leurs saillies et leurs méchancetés, et des fous de cour proprement dits, depuis le temps des Grecs et des Romains jusqu'à notre époque; enfin, quelques ouvrages héraldiques : Rietstap, *Armorial général*, contenant la description des familles nobles et patriciennes de l'Europe, précédé d'un dictionnaire des termes du blason. Gouda (Hollande), 25° livraison in-8°; De Magny, *Nobiliaire universel*, recueil général des généalogies historiques et véridiques des maisons nobles de l'Europe, t. 7, in-4°; Knescke, *Adels-Lexicon*, dictionnaire de la noblesse allemande; Leips., t. 3 in-8°; Hefner, *Handbuch*, etc., Manuel de l'Héraldique théorique et pratique, avec planches; Munich, in-4°.

Antiquité. Nous renverrons encore aux articles Archéologie et Orientalisme pour l'exposé des recherches si pleines d'intérêt qui ont pour but de dévoiler l'histoire des premières civilisations du globe, et ne nous occuperons ici que du peuple oriental qui a exercé une influence directe et toute-puissante sur le monde moderne, les Juifs. Les travaux relatifs à l'histoire des Juifs ont souvent un caractère théologique, mais ils intéressent toujours l'histoire, surtout quand il s'agit de l'authenticité des livres hébreux et des faits qui y sont rapportés. A cet égard, les débats ne cessent d'être très-animés. Ainsi, tandis que dans un nouvel ouvrage, *Études critiques sur la Bible*, M. Nicolas continue à initier les lecteurs français aux hypothèses du rationalisme allemand, il se produit des défenseurs de la tradition en Allemagne même. M. Zundel, dans ses *Kritische Untersuchungen*, etc., cherche à prouver l'authenticité d'un des écrits bibliques les plus contestés, le livre de Daniel, et à démontrer qu'il a été composé pendant la captivité de Babylone, et M. Wolff entreprend un travail semblable à l'égard du livre de Judith (*Das Buch Judith*). D'autre part, M. Gustave Baur, pasteur à Hambourg, et qu'il ne faut pas confondre avec le chef de l'école de Tubingue, mort en 1860, a publié le premier volume d'une histoire de la prophétie juive (*Geschichte der alttestamentlichen Weissagung*), ouvrage conçu dans un sens rationaliste et dans lequel l'auteur cherche à indiquer les rapports de la prophétie de l'Ancien Testament avec la religion nationale des Israëlites et les rapports des croyances juives avec la religion naturelle des premiers Hébreux et des Sémites en général. — Sur l'histoire grecque, nous citerons d'abord le résumé facile et attachant publié dans la collection de la *Bibliothèque utile*, par M. Combes, sous le titre : *la Grèce ancienne*; puis le second volume de l'*Histoire grecque* (en all.) de M. Ernest Curtius. Ce volume embrasse toute la période comprise entre l'insurrection des villes de l'Ionie sous Darius, et la fin de la guerre du Péloponèse, c'est-à-dire la partie la plus brillante de l'histoire de la Grèce. Le savant auteur a retracé, de main de maître, l'histoire de Périclès et de son administration, ainsi que les développements de la littérature et de l'art en Grèce pendant cette grande période. De Koutorga, *Recherches critiques sur l'histoire de la Grèce pendant la période des guerres médiques*, in-4°, discute principalement divers points chronologiques de l'histoire grecque et le commencement de l'année athénienne. M. Herbst, *Der Abfall Mytilenes von Athen, etc.* (la Défection de Mytilène dans la guerre du Péloponèse), première partie, in-4°, essaie d'éclaircir divers points obscurs de l'histoire de ce conflit, et de réunir les renseignements conservés par les historiens sur la constitution de Mytilène. Haupt, *Das Leben und staatsmænnische Wirken des Demosthenes* (la Vie de Démosthène et son rôle comme homme d'État), traite une autre partie intéressante de l'histoire hellénique. Enfin, le *Calendrier attique* (en all.), de M. Faselius, résume tous les travaux modernes

sur la chronologie athénienne. — L'histoire romaine a été enrichie cette année d'un ouvrage capital, l'*Histoire romaine à Rome*, par M. J.-J. Ampère, deux vol. in-8°. De nombreux fragments de cet ouvrage ayant été publiés déjà dans la *Revue des Deux-Mondes*, nous ne nous arrêterons pas sur ce travail plein d'intérêt, qui, fondant l'histoire sur l'archéologie, raconte les destinées de Rome en suivant pas à pas ses monuments. Les deux premiers volumes comprennent l'histoire détaillée de Rome, jusqu'à la prise de la ville par les Gaulois. La prétendue deuxième édition des recherches de M. Broecker, sur le degré de confiance que mérite l'histoire romaine (*Untersuchungen ueber die Glaubwuerdigkeit*, etc.), n'est que la reproduction de l'édition de 1855 sous un nouveau titre. M. de Saulcy a donné la première partie des *Campagnes de Jules César dans les Gaules*, détails d'archéologie militaire, in-8°, et M. A. Jal, des recherches sur la marine de la même époque, dans *la Flotte de César*, in-12. Enfin M. Laurentie a publié une *Histoire de l'Empire romain*, en quatre volumes. L'ouvrage sur les migrations des Celtes, *Die Wanderungen der Kelten*, de M. Contzen, ne traite avec quelques détails que des expéditions des Gaulois en Italie, en Grèce, en Asie Mineure. — Parmi les travaux sur la Mythologie, qui consistent principalement en dissertations insérées dans les recueils académiques, nous ne citerons que le deuxième volume de l'ouvrage de H. D. Mueller, *Mythologie der Griechischen Staemme* (Myth. des races grecques), et le fort volume in-4° de Rathgeber, sur les divinités des Éoliens (*Gottheiten der Aioler*). Nous indiquerons enfin un de ces ouvrages destinés plutôt à propager la science qu'à la fonder, et que l'on trouve si fréquemment en Allemagne, tandis qu'ils sont si rares en France: *Das Leben der Griechen und Rœmer*, par MM. Guhl et Koner (la Vie des Grecs et des Romains), où de nombreuses gravures sur bois, empruntées aux monuments, mettent à chaque page sous les yeux du lecteur tous les détails curieux de la vie domestique des anciens.

Eglise. M. l'abbé Drioux a terminé son *Précis sur l'histoire de l'Église*, par la publication du quatrième et dernier volume. D'autre part, M. Flobert a traduit, sur la huitième édition allemande, l'*Histoire de l'Eglise* de Hase, auteur protestant, aussi remarquable par son impartialité que par l'intérêt qu'il a su donner à la narration rapide de l'histoire ecclésiastique, le nombre de faits qu'il a su réunir dans un court espace et l'érudition considérable dont son livre fait preuve. Un autre écrivain protestant, M. de Pressensé, a donné la suite de son *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise*, dont les premiers volumes ont eu un succès légitime. Les deux volumes de la deuxième série présentent la lutte du christianisme contre le paganisme par les apologies et le martyre. Un luthérien croyant, M. H. Voigt, a exposé d'une manière complète la doctrine de Saint-Athanase, *Die Lehre des Athanasius*, in-8°, et l'abbé Martin a résumé une autre partie importante de l'histoire ecclésiastique dans *Saint-Chrysostôme et son siècle*, 3 vol. in-8°. Le chef de l'école de Tubingue, E. Ch. Baur, a laissé un ouvrage posthume qui a été publié en 1861, sous le titre de *Die Christliche Kirche des Mittelalters*, etc. (l'Église chrétienne du moyen-âge et les principales phases de son développement). C'est la continuation des travaux publiés antérieurement par cet écrivain sur l'histoire du christianisme jusqu'à la fin du v° siècle. La notice biographique que nous avons donnée sur Baur, dans le précédent *Annuaire*, suffit pour faire connaître les tendances générales de l'auteur et nous dispense de nous arrêter sur le présent ouvrage. M. Chantrel publie une *Histoire populaire des Papes*, qui en est arrivée au onzième volume et s'étend jusqu'au xii° siècle. Le grand travail historique de Gfroerer, sur Grégoire VII, a été terminé après la mort de l'auteur, par la publication du septième volume. Les principales pièces relatives au schisme de l'Église d'Orient ont été réunies par M. Will, dans un volume in-4°, intitulé *Acta et scripta quæ de controversiis Ecclesiæ græcæ et latinæ sæculo undecimo composita extant*. M. Læmmer, qui dans ses *Analecta romana* avait promis, l'an passé, des documents inédits relatifs à l'histoire du protestantisme, vient en effet de publier, sous le titre de *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam sæculi xvi illustrantia*, Frib., in-8°, un fort volume comprenant près de 250 pièces inédites, tirées des archives secrètes du Vatican. Ce sont principalement des extraits d'instructions, des mémoires, des dépêches écrites par la cour de Rome et ses nonces en Allemagne, dans la période de 1521 à 1546, et la plupart de ces documents jettent une lumière nouvelle sur la grande lutte religieuse du xvi° siècle. Parmi les curieuses révélations que contient cette correspondance, nous n'en citerons qu'une seule. C'est la confirmation du fait déjà signalé par Ranke, mais sans preuve suffisante, que le pape Clément VII consentait, en 1532, pour déterminer les protestants à faire cause commune avec les catholiques contre les Turcs, à concéder aux protestants d'Allemagne la confession d'Augsbourg. Mais les nonces Campeggi et Aleandre empêchèrent l'empereur Charles-Quint, auquel le pape avait fait cette proposition, d'y donner suite. M. Merle d'Aubigné a donné une nouvelle édition de son *Histoire de la réformation du xvi° siècle*, en 5 volumes, dont le dernier comprend la réformation d'Angleterre. Une histoire inédite des Jésuites, du père René Rapin, a été publiée par l'abbé Domenech.

Europe avant la révolution. En dehors des livres destinés à l'enseignement, il n'a paru à notre connaissance qu'un seul ouvrage traitant de l'histoire générale de l'Europe : Ch. Dyer, *A new history of modern Europa*. Lond., t. 1 et 2, in-8°.

et un ouvrage posthume de Gruenner sur le xviiie siècle. Nous passons donc immédiatement aux études spéciales.

France. La partie de l'histoire de France qui est l'objet aujourd'hui des recherches les plus nombreuses est la période la plus rapprochée de nous, la période qui a commencé avec la révolution et qui à la vérité offre le plus d'intérêt pratique. Les époques antérieures ne nous offrent cette année aucun travail bien saillant. L'*Histoire générale de France*, de M. Gabourd, approche de sa fin, le dix-neuvième volume, qui comprend les années 1792-1802, ayant été publié en 1861 et un seul volume devant terminer l'ouvrage. M. L. Dussieux a donné trois volumes d'un livre instructif, surtout pour la jeunesse, l'*Histoire de France racontée par les contemporains*, extraits des chroniques, des mémoires et des documents originaux, avec des sommaires et des résumés chronologiques. Nous citerons parmi les ouvrages spéciaux : la deuxième édition de la *Géographie de Grégoire de Tours, Frédégaire*, etc., de M. Jacobs. —Hahn, *Sur le lieu de naissance de Charlemagne*, Bruxelles, in-8°. La conclusion de ce Mémoire est qu'il règne une incertitude complète sur le lieu où est né le grand empereur d'Occident. — Ed. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, histoire et monuments, suivi de cartulaires inédits*. 2 vol in-8°. — Edg. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, étude sur les institutions politiques et administratives du moyen âge. Cet ouvrage, qui reproduit avec beaucoup d'additions et après une nouvelle élaboration un Mémoire couronné par l'Académie des inscriptions en 1858, est sans contredit le travail le plus important de l'année sur l'histoire de la France avant la Révolution. Pour présenter le tableau complet des institutions françaises sous Philippe le Bel, l'auteur a consulté non-seulement tous les documents déjà imprimés sur ce règne, mais un nombre considérable de pièces inédites. Sauf l'histoire des lettres et des arts, tout ce qui s'est produit sous Philippe le Bel, au point de vue politique, administratif et social, a trouvé sa place dans ce livre. Une série de chapitres sont consacrés à la royauté et au pouvoir législatif des rois de France, aux états généraux, à la féodalité, au clergé, aux rapports du roi avec le saint-siége, au tiers état, à l'administration en général, à l'organisation judiciaire, à l'administration financière, à l'industrie et au commerce, à la politique étrangère. Il serait difficile d'indiquer tous les faits nouveaux que l'auteur a mis au jour dans ce livre, d'autant plus que ce ne sont presque toujours que des faits secondaires; les généralités de l'histoire de France, à cette époque, ne peuvent guère être modifiées par des recherches modernes. Signalons néanmoins les détails intéressants que M. Boutaric a donnés sur les états généraux de 1302. C'étaient bien en effet les premiers états généraux, quoique chacun des trois ordres eût déjà été convoqué à des époques antérieures; mais ils n'avaient toujours été appelés à donner leur avis au prince que séparément. Aux états de 1302, le tiers état paraît avoir été représenté par un très-grand nombre de députés; chaque ville et des communes très-peu importantes en avaient nommé plusieurs. M. Boutaric pense que ces députés furent nommés au suffrage universel, mais les preuves qu'il donne de ce fait ne semblent pas très-concluantes. Ces premières assemblées d'ailleurs n'avaient pour but que de donner un appui à la politique extérieure du roi; les états de 1302 n'eurent qu'une seule séance. M. Boutaric se contente ordinairement d'exposer les faits sans prendre parti en général, cependant il a cédé à l'entraînement de son sujet et s'est montré trop favorable, suivant nous, à Philippe le Bel et à son administration despotique. — *Chronique des quatre premiers Valois*, publiée pour la première fois pour la Société de l'histoire de France, par M. Siméon Luce (1327-1397), in-8°. — M. Le Roux de Lincy est arrivé au troisième volume de sa *Vie d'Anne de Bretagne*. — M. Desjardins a donné le second volume des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, faisant partie de la collection des documents inédits de l'histoire de France que publie le ministère de l'instruction publique. M. l'abbé Chevalier a fait connaître un document curieux : *Debtes et créanciers de la royne mère Catherine de Médicis*. — L'époque de Henri IV a été l'objet de deux ouvrages qui contiennent des considérations politiques et religieuses plutôt que de nouvelles investigations historiques; ce sont : *Henri IV et sa politique*, par M. Mercier de Lacombe, et *Sixte-Quint et Henri IV. Introduction du protestantisme en France*, par M. Segretan. Un auteur anonyme anglais a traité la seconde partie de l'histoire de Henri IV, en faisant usage de quelques documents inédits, sous le titre de *Henry IV and Maria de Medici*, 2 vol. in-8°. — M. Avenel a donné le tome 4 des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État* du cardinal de Richelieu (1630-1635), faisant partie des documents inédits sur l'histoire de France. — M. Ranke a terminé son *Histoire de France au xvie et au xviie siècle*, dont les quatre premiers volumes ont été publiés il y a quelques années et dont la traduction française n'a pu malheureusement dépasser les deux premiers volumes; le cinquième volume qui la complète contient un choix de pièces inédites relatives à la période qu'il a traitée. Il ne nous reste qu'à citer le t. ii des *Mémoires du marquis de Pomponne*, comprenant les négociations en Suède; une nouvelle édition augmentée de pièces inédites des *Mémoires du marquis de Chouppes* (1630-1682), et enfin le dix-neuvième et dernier volume du *Journal de Dangeau*, contenant la table alphabétique.

Angleterre. Il continue à paraître, sans ordre, des volumes de la nouvelle collection des *Rerum britannicarum scriptores* et de celle du *Calendar*

of state papers. Parmi les premiers, nous citerons une nouvelle édition excellente du *Anglo-Saxon chronicle*, par Benj. Thorpe; les *Letters and papers illustrative of the Wars of the Englisch in France during the reign of Henri VI*, éditées par Stevenson; les *Letters and papers of the reigns of Richard III and Charles Henri VII*, éditées par M. Gairdner. Parmi les volumes du second recueil, les *Domestic series* du règne de Charles II, publiées par Mary Anne Everett et les *Colonial series*, par M. Sainsbury. — M. Vaughan a donné le deuxième volume de ses généralités paradoxales sur l'histoire d'Angleterre : *Revolutions in English history*. Cette fois c'est des révolutions religieuses qu'il s'occupe. M. Haigh s'est livré à de nouvelles recherches sur l'histoire primitive des Anglo-Saxons dans *The conquest of Britain by the Saxons*, in-8°, et *The Anglo-Saxons sagas*. Les traditions des mêmes peuples ont été l'objet d'un autre travail de M. George Moore : *The lost tribes and the Saxons of the East and the West, with new wiews of Buddhism*, in-8°. M. Froude, le célèbre apologiste de Henri VIII, a publié les tomes v et vi de son *History of England from the fall of Wolsey to the death of Elisabeth*. L'auteur, qui, d'ailleurs, dans ces volumes encore, a fait preuve d'études approfondies et a mis au jour un grand nombre de documents entassés dans la poussière des archives, reste fidèle au singulier point de vue où il s'est placé. Dans cette partie de son travail, consacrée à l'histoire d'Édouard VI et de Marie Tudor, il se montre hostile à Édouard et à Sommerset, parce qu'ils voulaient faire dépasser au protestantisme les limites posées par Henri VIII, et est assez favorable à Marie Tudor, qui lui rappelle le caractère résolu et les qualités énergiques de Henri. — Un auteur français, M. Hamel, a plus sévèrement jugé la fille de Catherine d'Aragon, dans *Marie la sanglante*, histoire de la réaction catholique et de la chute du catholicisme en Angleterre, 2 vol. in-8°. M. Perry a retracé les vicissitudes de l'Église protestante en Angleterre, depuis Elisabeth jusqu'à nos jours, dans son *History of the Church in England*. — L'histoire des grandes commotions civiles du xviie siècle a été résumée, avec beaucoup de talent, dans un volume de la Bibliothèque utile : *la Révolution d'Angleterre*, par M. Despois. D'autre part, M. Ranke a publié le troisième volume de son *Histoire d'Angleterre aux xvie et xviie siècles*, commençant avec l'explosion de la guerre civile, en 1662, et finissant à la mort d'Olivier Cromwell. Ce que nous avons dit dans les *Annuaires* précédents sur cet ouvrage important nous dispense d'insister sur les mérites de ce nouveau volume. A la même époque se rapportent les *Memoirs biographical and historical of Whitelocke*, extraits par un homonyme du lord commissaire de Cromwell des papiers laissés par cet homme d'État. Nous terminerons par un ouvrage important au point de vue de l'étude de la constitution anglaise : *The constitutional history of England*, de Th. Ers. May, 2 vol. in-8°. Ce travail prend l'histoire de la constitution d'Angleterre au point où Hallam l'a laissée (1760), et expose en parfaite connaissance de cause les modifications qu'elle a subies depuis. L'ordre méthodique choisi par l'auteur, au lieu de l'ordre chronologique suivi par Hallam, facilite les recherches et donne à l'ouvrage le caractère d'un exposé historique de la constitution anglaise actuelle.

Allemagne. M. Pertz a publié un nouveau volume des *Monumenta Germaniæ historica*, le dix-septième volume des *Scriptores*, in-f°. De nombreux écrivains s'occupent toujours à populariser l'histoire générale d'Allemagne. Parmi les nouveaux ouvrages de ce genre que l'année a vus éclore, nous ne citerons que Pfahler, *Gesch. der Deutschen*, en trois volumes, dont le premier seulement a paru, et Souchay, *Gesch. der Deutschen Monarchie*, en quatre volumes, dont trois sont publiés. D'autre part, M. Léo, le célèbre professeur de Halle, le défenseur protestant de l'Église catholique et de l'autorité absolue, a fait paraître le troisième volume de ses *Vorlesungen* (Leçons sur l'histoire du peuple et de l'empire allemands), qui comprend les empereurs allemands depuis Henri IV jusqu'à la fin du grand interrègne, et dans lequel il se montre plus impartial que de coutume. — M. Dahn a donné le premier volume d'une monographie qui doit en avoir cinq, sur la royauté chez les Germains (*Die Kœnige der Germanen*); ce volume comprend une série de dissertations confuses sur la royauté chez les Vandales et les Goths, mêlées d'hypothèses impossibles à vérifier, parce que les textes généralement connus sur lesquels elles se fondent sont très-peu nombreux. — M. Waitz a donné le tome iv de son histoire de la constitution allemande, consacré encore tout entier à l'administration carlovingienne. — Dans un discours académique prononcé par M. de Sybel, il y a deux ans, cet écrivain avait désapprouvé la politique des empereurs d'Allemagne au moyen âge, et prétendu qu'il eût été préférable pour eux de veiller au développement intérieur de la nation et d'étendre ses frontières à l'est que d'user les forces de l'Allemagne dans la lutte contre la papauté et l'Italie. Ce point de vue, parfaitement juste mais qui blessait vivement l'orgeuil national des Allemands, fut aussitôt l'objet d'attaques animées, mais en 1861 il a donné lieu à une controverse en règle, provoquée surtout par un écrit de M. Jul. Ficker, *Das deutsche Kaisserreich*, et une réponse de M. de Sybel, *Die deutsche Nation und das Kaisserreich*, et alimentée par de nombreuses brochures et articles de revue. — M. Huillard-Bréholles a publié la deuxième partie du tome vi de son *Historia diplomatica Frederici II*, et M. Schirrmacher, qui est grand partisan de Frédéric II, le second volume de l'histoire de cet empereur. M. Jul. Ficker, *Vom Reichsfurstens-*

tande, des princes de l'Empire, principalement aux XIIe et XIIIe siècles, premier volume, traite une des questions les plus importantes et les plus obscures de la constitution allemande du moyen âge. Le dixième volume de l'histoire de l'empereur Ferdinand II, de M. HURTER (le troisième de l'histoire personnelle de cet empereur), raconte en un style lourd et embarrassé l'histoire de la guerre de trente ans jusqu'à la mort de Gustave Adolphe. — M. ONNO KLOPP, qui s'est vu obligé déjà d'échanger plusieures brochures avec les adversaires que lui a suscités son histoire de Frédéric le Grand, dont nous avons parlé dans le dernier *Annuaire*, vient de soulever une nouvelle tempête, par son ouvrage intitulé *Tilly dans la guerre de trente ans* (deux volumes in-8° en allem.), où, à l'aide des archives du Hanovre, il cherche à présenter Tilly comme un héros sans tache et Gustave-Adolphe comme un homme méprisable. — En Autriche, la commission de l'académie des sciences a continué à publier les *Fontes rerum austriacarum* et les *Archives des sources de l'histoire autrichienne*, mais en dehors du quatrième volume de l'*Histoire de Bohême* (1457-1471) de M. PALACKY, il n'a été publié en allemand aucun ouvrage notable sur l'histoire de l'empire autrichien. En France, M. MICHIELS a donné l'*Histoire de la politique autrichienne depuis Marie-Thérèse*, et le comte LOCMARIA, *Marie-Thérèse en Hongrie*, in-8°. — En Prusse, MM. HIRSCH, TOPPEN et STREHLKE ont commencé la publication des *Scriptores rerum prussicarum*, antérieurs à la suppression de l'ordre teutonique, en cinq volumes in-8°. M. RIEDEL a terminé par le t. 20, in-4°, son *Codex diplomaticus Brandenburgensis*, et MM. STILTFRIED et MAERKER, leur collection de documents de la maison HOHENZOLLERN, *Monumenta Zollerana*, septième volume, in-4°. M. RIEDEL a donné les deux premiers volumes de son *Histoire de la maison royale de Prusse*, et M. DROYSEN la première partie du troisième volume de son *Histoire de la politique prussienne* (en allem.), qui comprend l'histoire du grand électeur.

Autres pays. Les savants belges et hollandais ont été moins productifs cette année que de coutume. Nous n'avons à signaler que la chronique des ducs de Brabant, publiée par M. de RAM dans la collection des chroniques belges; le 2e volume des *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, édités par M. BLAES, dans la collection des mémoires relatifs à l'histoire de la Belgique, et une traduction nouvelle, par M. SOUMIER, des *Commentaires* de BERNADINO DE MENDOÇA sur les événements de la guerre des Pays-Bas (1567-1577). — La traduction de l'*Histoire des Italiens* de M. CÉSAR CANTU a été achevée par la publication du 12e volume. M. AUGUSTE BOUILLIER a donné les tomes 1 et 2 d'un *Essai sur l'histoire de la civilisation en Italie*, en cinq volumes. M. ALBERI a publié le tome 4 (le 12e de la collection) des *Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato*, dans le XVIe siècle, in-4°. M. VILIARI a fait paraître en italien une *Histoire de Savonarole*, composée sur des documents inédits, en 2 petits volumes in-12. M. DEL GIUDICE a donné la 1re livraison d'un *Codice diplomatico* du royaume de Naples, in-4°, pour les années 1265 à 1309, et M. THEINER le tome 1er du *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, recueil de documents pour servir à l'histoire du gouvernement temporel des États du saint-siége, extraits des archives du Vatican, in-folio. Ce 1er volume comprend la période de 756 à 1334. — La collection des documents inédits de l'histoire d'Espagne du marquis de PIDAL et de DON MIGUEL SALVA est parvenue au 36e volume; la nouvelle édition de l'*Histoire d'Espagne*, de M. ROSSEEUW SAINT-HILAIRE au 8e volume. Le savant orientaliste de Leyde, M. DOZY, a donné, en 4 volumes in-8°, une *Histoire des Musulmans d'Espagne*, jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides (711-1110), dont il est la première fois fait usage pour cette histoire, composée, sur des documents arabes. En France M. HIPPOLYTE LUCAS a publié des *Documents relatifs à l'histoire du Cid*, in-12, et M. GOUNON LOUBENS un *Essai sur l'administration de la Castille au* XVIe *siècle*, in-8°. M. RENSON a traduit en français, à Bruxelles, *Don Carlos* et la *Vie de Charles-Quint à Yuste*, de PRESSCOTT. M. REBELLO DE SILVA a donné le 1er volume d'une *Historia de Portugal nos seculos* XVII *et* XVIII. Pour les pays scandinaves, voyez l'article DANEMARK. — Pour la Russie, nous ne trouvons que l'histoire de *Pierre Ier appelé le Grand*, par M. GOLOVINE. La Pologne, au contraire, nous offre divers ouvrages importants : c'est d'abord un résumé chaleureux de l'histoire polonaise, publié dans la collection de la Bibliothèque utile, par M. CHEVÉ : *la Pologne*. Puis les deux premiers tomes des *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, de M. THEINER, in-folio, comprenant la période de 1217 à 1572; enfin deux monographies allemandes: l'une de M. JORDAN, sur le règne de George Podiebrad; l'autre, de M. CARO, sur l'interrègne de 1587 et les luttes des familles Zborowski et Zamoiski. L'extrémité orientale de l'Europe ne nous offre que les considérations du comte MARCELLUS : *les Grecs anciens et modernes*, et la suite de l'*Histoire de l'île de Chypre* sous le règne des princes de la maison de Lusignan, de M. de MAS LATRIE, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions.

EUROPE DEPUIS LA RÉVOLUTION. Bien que la grande crise politique et sociale dont est sortie l'Europe moderne ait déjà été l'objet de travaux approfondis, elle provoque toujours des études nouvelles. Cette année, c'est M. MORTIMER-TERNAUX, qui publie le commencement d'une *Histoire de la Terreur*, qui, d'après la manière détaillée dont l'auteur traite son sujet, promet de devenir

volumineuse. Le tome Ier ne comprend, en effet, que la période commençant en 1792 et finissant avec le mois de juin de la même année, et l'auteur, qui a non-seulement étudié avec soin tous les ouvrages imprimés sur cette époque, mais a fouillé les archives, les recueils de pièces et découvert même un certain nombre de documents nouveaux, entre dans les détails les plus circonstanciés sur tous les événements de l'histoire révolutionnaire. Malheureusement, M. Mortimer-Ternaux s'est inspiré, dans cette étude, des sentiments qui ont guidé M. Granier de Cassagnac, c'est-à-dire d'une prévention aveugle et d'une horreur profonde contre les hommes et les choses de la Révolution, et ce n'est pas à ces conditions qu'il est possible de faire une histoire impartiale. Les documents nouveaux dont il s'est servi ne sont pas, d'ailleurs, d'un très-grand intérêt, et ne modifient en rien le caractère général des événements. Les *Girondins*, de M. Guadet, 2 volumes in-8°; l'*Histoire de Saint-Just*, de M. Hamel, offrent des appréciations moins partiales. M. Maron a publié les *Mémoires de Garat*, déjà insérés en grande partie dans l'*Histoire parlementaire*. Le 1er volume des *Souvenirs* du comte de Pontécoulant comprend les dernières années de Louis XVI et toute la Convention nationale. D'autre part, le fils d'un des hommes les plus purs de la Révolution et de ceux qui ont rendu le plus de services à la France, M. Carnot, publie des *Mémoires* sur son père, qui, malheureusement, n'a laissé lui-même que peu de souvenirs écrits. Le premier volume, le seul qui ait paru jusqu'ici, comprend la vie de Carnot avant sa participation aux affaires publiques. A Bruxelles, M. Bongeart a publié, sous le titre de *Danton*, des documents inédits relatifs à la même époque. Sur la période postérieure, nous trouvons la *Correspondance de Napoléon Ier*, qui est arrivée au 9e volume et qui devient de plus en plus intéressante; les deux premiers volumes des *Mémoires et correspondance du roi Jérôme et de la reine Catherine*, et enfin le 19e volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers. L'île d'Elbe, l'acte additionnel et le champ de mai, tels sont les trois livres contenus dans ce volume, qui s'arrête au départ de l'Empereur pour la campagne de Waterloo. M. Thiers est revenu, dans l'histoire des Cent jours, à ses sympathies napoléoniennes dela période du Consulat ; il ne trouve pas grand'-chose à redire à l'acte additionnel et blâme les « anciens partis » de ne pas s'être franchement ralliés à l'Empire. Il reconnaît cependant que si Napoléon avait été vainqueur, il s'en fût tenu difficilement aux nouvelles institutions de la France. Dans sa nouvelle édition, considérablement augmentée, de l'*Histoire de l'Allemagne*, depuis la mort de Frédéric le Grand jusqu'à la fondation de l'Empire germanique (en allemand), M. Haeusser traite aussi de la Révolution française, mais du point de vue allemand. Il reconnaît que sauf dans la campagne des Prussiens de 1792, le but de la coalition, en faisant la guerre à la France, était de conquérir des portions du sol français, et l'auteur, qui est un des chefs du parti libéral allemand, regrette sincèrement qu'à cette époque l'Allemagne n'ait pu prendre sa revanche des acquisitions françaises de Richelieu et de Louis XIV. Cet ouvrage contient d'ailleurs une foule de renseignements curieux tirés de sources inédites. Le neveu du général anglais Wilson a publié son journal (*Private Diary*) des campagnes de 1812 à 1814, et M. de Smitt a donné, d'après les archives russes, des éclaircissements (*Zur naeheren Aufklaerung*, etc.) sur la campagne de 1812. — M. Lock a résumé dans la collection de la Bibliothèque utile l'*Histoire de la Restauration*. Les ouvrages de MM. de Vieil-Castel et Duvergier de Hauranne, sur le même sujet, se sont accrus de nouveaux volumes. M. de Barante a consacré deux volumes à la *Vie politique de Royer-Collard*. M. de Nouvion a achevé l'histoire du *Règne de Louis-Philippe*. M. Guizot continue la publication de ses Mémoires. Enfin il a paru un ouvrage capital sur la révolution de 1848. Un des membres les plus éminents du gouvernement provisoire, M. Garnier-Pagès, a écrit l'histoire détaillée de ce qui s'est passé tant en France que dans le reste de l'Europe pendant la durée de ce pouvoir improvisé. Cet ouvrage n'a pas seulement la valeur de Mémoires personnels d'un homme investi des fonctions politiques pendant la période dont il écrit l'histoire, mais encore celle d'une enquête sérieuse et complète, faite sur tous les événements de cette époque par un contemporain placé de manière à avoir les renseignements les plus exacts et dont la bonne foi ne saurait être douteuse. Cette *Histoire de la Révolution de 1848* comprendra, dans huit volumes écrits avec chaleur, l'histoire détaillée de l'Europe entière jusqu'à la fin de juin 1848, et le seul regret qu'il soit permis de manifester, c'est que l'honorable auteur n'ait pas étendu son travail jusqu'au commencement de la Présidence.

M. Gervinus a publié les t. v et vi de son *Histoire du xixe siècle*. Ils comprennent l'histoire de l'insurrection de la Grèce jusqu'en 1829. C'est la première fois que la lutte héroïque des Grecs contre les Turcs et les discordes civiles qui malheureusement la troublèrent ont été exposées dans leur ensemble et que des documents diplomatiques inédits, dont l'auteur a eu communication, ont fait connaître complétement l'histoire des négociations provoquées par cette insurrection. — En Allemagne, M. Ilse a donné le t. iii de son *Histoire de la Diète germanique* (en allem.), et les papiers laissés par Varnhagen de Ense ont fourni la matière de deux publications très-importantes, savoir: le journal (*Tagebücher*) de Gentz, in-8°, et le journal (*Tagebücher*) de Varnhagen lui-même, qui comprendra plusieurs volumes et qui paraît devoir offrir une foule de renseignements curieux

sur l'histoire d'Allemagne, et notamment sur la cour de Prusse, depuis la Restauration.

En Angleterre, lord STANHOPE, récemment nommé membre correspondant de l'Institut, a donné une *Vie de William Pitt* (en anglais). Aux mémoires et correspondances des hommes d'État anglais, publiés en si grand nombre en Angleterre dans les derniers temps, se sont ajoutés ceux de *lord Auckland*, en 2 vol., de *lord Colchester*, en 3 vol., et un supplément aux dépêches de Wellington. M. Marsmann a publié la biographie (*Memoirs*) du général HAVELOK, profondément empreinte des croyances de la secte baptiste, que partageait le brave général de la Compagnie de l'Inde. L'Italie nous offre diverses publications tirées des archives mises au jour depuis 1859, telles que : les *Documenti relativi al governo degli Austro Estensi in Modena;* les pièces réunies par *M.* GENNARELLI dans *Il governo pontificio e lo stato romano ;* FRÉDÉRIC SCLOPIS, *la Domination française en Italie*, 1800-1814, in-8° ; l'*Histoire générale d'Italie de 1815 à 1850*, par M. SORIA, 3 vol. in-8°; la traduction française de la *Vie de Charles-Albert*, de M. CIBRARIO; RICCIARDI, *Histoire de l'Italie dans ses rapports avec l'Autriche*, depuis 1815 jusqu'à nos jours, et plusieurs ouvrages de circonstance sur les événements les plus récents, parmi lesquels nous ne citerons que l'expédition des Deux-Siciles, de M. MAXIME DU CAMP, et M. RUSSTOW, *Les Souvenirs d'Italie* (en allem.) et *la Guerre italienne de 1860,* trad. en franc. par VIVIEN. M. H. BAUMGARTEN a exposé l'histoire d'Espagne au temps de la révolution française, et un autre écrivain du même nom, M. G. BAUMGARTEN, les guerres du Caucase (les deux ouvrages en allemand). Terminons en indiquant deux recueils de matériaux pour l'histoire moderne dont la publication a commencé en 1861. Les *Archives diplomatiques*, recueil de diplomatie et d'histoire, dont il paraît une livraison mensuelle depuis le 1[er] janvier à la librairie Amyot, à Paris, et le *Staatsarchiv*, publié depuis le 1[er] juillet à Hambourg, par MM. AEGIDI et KLAUHOLD.

ASIE ET AMÉRIQUE. Nous n'indiquerons ici sur l'Asie que les travaux qui ne peuvent être compris dans les études orientales proprement dites. Ce sont principalement BARBIER DE MEYNARD, *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse,* gr. in-8°; BRIGGS, *the Nizam, his history and relation with Britisch governement*, 2 vol. in-8°; NEUMANN *Ostasiatische Geschichte*, etc., histoire de l'Asie orientale, c'est-à-dire de la Chine et du Japon, jusqu'aux traités de Péking (1840-1860); l'auteur est connu déjà en Allemagne par des travaux intéressants sur la Chine. — L'histoire de l'Amérique offre en publications intéressantes : d'abord le texte et la traduction d'un livre sacré et héroïque des indigènes du Guatémala, *Popol Vuh*, publié par l'abbé BRASSEUR DE BOURBOURG ; des relations inédites de la *mission du Canada* (1615-1772), 2 vol. in-8° (t. III et IV des *Voyages des missionnaires jésuites*); le 1[er] vol. in-4° d'une *collection of rare and original documents* sur la découverte et la conquête de l'Amérique, tirés principalement des archives espagnoles par M. Squier ; une excellente étude historique sur la démocratie américaine sous le titre de *Thomas Jefferson*, par M. Cornélis de Witt; enfin le 1[er] vol. d'une histoire étendue de l'île de Cuba, par M. RAMON DE LA SAGRA (en espagnol). Ajoutons que, en Belgique, M[me] GATTI DE GAMOND traduit *l'Histoire des États-Unis* de BANCROFT, et M. PORET *l'Histoire de la conquête du Pérou* de PRESCOTT. A. OTT.

HOLSTEIN (DUCHÉ DE). — Nous avons fait connaître dans le dernier *Annuaire* le résultat de la session des Etats du Holstein, tenue en mars 1861. Depuis lors les Etats n'ont pas été réunis, et il n'est survenu dans le duché aucun fait digne d'être mentionné, si ce n'est le décès d'un des membres les plus ardents de l'opposition antidanoise, M. Lehmann, avocat et député, mort en juillet 1862.

HOMOEOPATHIE. — Un journal allemand, l'*Illustrirte Zeitung*, a donné une statistique de l'homœopathie qui nous a paru assez intéressante pour pouvoir être reproduite, bien que nous ne puissions garantir en rien l'exactitude des chiffres produits par le journal d'outre-Rhin.

L'homœopathie compte trois facultés en Amérique. Des cours isolés, au nombre de cinq, sont faits en Allemagne (2 à Prague, 2 à Munich et 1 à Vienne). Plusieurs cliniques, dont on ne donne pas le nombre, existent dans diverses parties du monde, et particulièrement en Amérique, dans les villes de Chicago et Philadelphie. *Huit* journaux sont consacrés à la doctrine nouvelle: quatre d'entre eux sont scientifiques, quatre autres s'adressent aux gens du monde. Indépendamment de ces moyens d'enseignement, les homœopathes allemands ont encore à leur disposition un puissant moyen de vulgarisation : nous voulons parler d'une association dite *Société des médecins homœopathes allemands*, qui ne compte pas moins de 230 membres répandus dans toute l'Allemagne.

La pratique homœopathique est exercée par des médecins d'hôpitaux. On en compte en Allemagne, 21, — en Amérique, au moins 3, — en Angleterre, 2, — en Espagne, 1, — à Moscou, 1, — en France, 1. Paris en a l'heureux privilége. En Allemagne, il existe même 10 hôpitaux exclusivement consacrés au traitement par l'homœopathie. La ville de Vienne possède 3 de ces hôpitaux, et les États d'Autriche 9.

On a tenté un recensement des homœopathes qui exercent dans l'univers entier. Ce recensement est nécessairement incomplet et même impossible, parce que l'exercice de l'homœopathie, absolument facultatif, n'est réglé par aucune disposition légale, et aussi parce que certains

praticiens, homœopathes d'occasion, traitent homœopathiquement les amis de la nouvelle doctrine, et allopathiquement les clients qui veulent être soignés conformément aux principes consacrés par l'expérience des siècles.

Quoi qu'il en soit, voici les chiffres fournis par la statistique dont nous donnons l'analyse. En Asie, 4 médecins homœopathes ; en Afrique, 6 ; en Amérique, 1,612 ; en Allemagne.... en France, 403 ; en Angleterre, 244 ; en Italie, 141 ; en Espagne, 94 ; en Russie, 67 ; en Portugal, 47 ; en Suisse, 34 ; en Belgique, 26 ; dans les pays scandinaves, 12 ; en Hollande, 7. — On compte aussi dans la ville de Vienne jusqu'à 35 vétérinaires, disciples d'Hahnemann. L'enseignement y est donné dans un cours spécial.

Que l'homœopathie étale ses conquêtes numériques avec une complaisance non dissimulée, nous le comprenons. C'est son droit. Mais ce que nous ne comprenons guère, et l'on pardonnera ces scrupules à un disciple du vieil Hippocrate, c'est la modestie avec laquelle elle cache aux médecins allopathes, seuls juges compétents en pareille matière, les succès nombreux qu'elle se vante d'obtenir dans le traitement d'une foule de maladies. Toute œuvre durable a pour cachet de défier la critique. Que l'homœopathie fasse donc appel à l'examen, non à la foi, et si elle triomphe, nous n'aurons plus qu'à nous incliner devant elle. D[r] BOURDIN.

HONDURAS. — Min. plén. à Paris. V. HERRAN.

Deux faits graves signaleront l'année 1861 dans les annales du Honduras. C'est d'abord la réincorporation à la République du pays des Mosquitos et des îles de la Bahia. Le président avait délégué des commissaires pour en prendre possession. Ainsi se trouve terminée une question ancienne et délicate avec l'Angleterre, qui semble faillir dans cette voie d'envahissement où les États-Unis l'ont remplacée. Ruddler, le compagnon de Walker, ce champion du système d'expansion, a été gracié par le congrès.

Le second fait est triste. On se souvient qu'en 1860 la liberté des cultes ayant été décrétée dans les îles de la Bahia par suite de la convention avec l'Angleterre, le vicaire capitulaire don Miguel del Cid avait excommunié le président Guardiola et qu'une sentence, émanée de l'archevêché de Guatémala, semblait avoir ramené la paix. Il n'en était rien. Au commencement de 1861 une révolution éclata à Choluteca. Tous les chefs étaient moines ou curés et marchaient fièrement à la tête de leurs partisans. Cependant le gouvernement en eut facilement raison et les mit en déroute à San-Marcos. Une autre bande qui se trouvait à Nacaome s'enfuit par la frontière du Guascoran et entra au Salvador. Guardiola se montra généreux. Il accorda une amnistie pleine et entière, n'en exceptant que le père del Cid, et vendit à l'évêché les bâtiments qu'il avait saisis l'année précédente. Il abrogea en même temps le décret du 28 juillet 1860 qui réglementait le régime paroissial. On devait croire à une pacification définitive, mais les rancunes cléricales n'ont pas de pardon, et bientôt le président Guardiola tombait, assassiné, sous les coups du major de place Agurcia, qui profitait, pour le trahir, de la confiance aveugle que le général avait en lui. La révolution s'était faite aux cris de : Viva el Padre del Cid ! et Agurcia chercha à organiser un gouvernement dans ce sens. Mais après le premier moment de terreur, l'indignation gagna tous les esprits. Le sénateur Montes, sur qui Agurcia avait cru pouvoir compter en lui confiant le pouvoir, le remit au sénateur Medina, qui s'empressa d'écrire au vice-président Castellanos, alors au Salvador. Ce vieillard, qui devait légalement occuper le pouvoir suprême, malgré son grand âge et ses infirmités, n'hésita pas à répondre à cet appel. Le Guatémala s'était prononcé immédiatement en sa faveur, et les dernières nouvelles nous apprennent que Castellanos était en marche pour Comayagua et qu'Agurica et ses complices, condamnés par un conseil de guerre, avaient été fusillés par derrière, en signe d'ignominie.

HONGRIE. — Dans l'*Annuaire* de 1861, nous avons raconté les événements qui ont précédé la convocation de la diète hongroise, la première qui se soit réunie dans ce royaume depuis la guerre de 1849 ; nous avons dit aussi quelques mots de l'ouverture de cette assemblée et des débats sur la question de l'adresse. Il faudra aujourd'hui, pour faire mieux comprendre les faits arrivés depuis, revenir aux incidents qui ont signalé la réunion de la diète. C'est dans la courte session de cette diète que se résume, au fond, non-seulement toute l'histoire politique de la Hongrie en 1861, mais encore tout ce qu'a produit jusqu'à présent le réveil de la Hongrie à la suite des événements de 1859.

La tâche réservée à cette assemblée était des plus difficiles : il fallait reconquérir l'autonomie de la Hongrie, défendre cette autonomie à la fois contre les velléités absolutistes de la cour de Vienne et contre le constitutionalisme centralisateur des libéraux allemands, réconcilier enfin les nationalités croate et slave avec les Magyars, et entrer hardiment, à tous les égards, dans la voie de la liberté et du progrès. C'est dire qu'il fallait une somme immense d'énergie, de prudence, d'esprit libéral, d'équité envers toutes les classes, toutes les nationalités, pour accomplir la grande et laborieuse mission échue aux représentants de la Hongrie. La tâche était-elle trop grande ou les hommes appelés à l'accomplir étaient-ils trop petits ? Le fait est qu'elle n'a pas été bien comprise et n'a pas été du tout accomplie. La Hongrie a énormément discuté ; mais c'est à peu près tout ce qu'elle a fait dans une année qui avait tant promis et de laquelle on avait attendu des résultats si brillants, des faits si décisifs.

Par lettres patentes du 14 février, la diète fut convoquée, dans la ville de Bude, au 2 avril. Le manifeste impérial indiquait comme but de la réunion : l'inauguration et le couronnement prescrits par les constitutions hongroises, la remise aux États du diplôme inaugural, l'élection du palatin en vertu de l'article III de 1608, enfin « plusieurs autres affaires concernant le développement de la prospérité du pays. » Les lettres patentes, bien accueillies, étaient à peine connues en Hongrie, que la *Gazette de Vienne* promulgua la Constitution octroyée, pour l'empire d'Autriche tout entier, à la date du 26 février. Cette Constitution était, sur des points importants, la négation de l'autonomie à laquelle prétendait la Hongrie; les affaires militaires et financières en particulier, dont la diète de Hongrie avait à connaître en vertu des lois de 1848, étaient comprises désormais dans les attributions du Reichsrath de Vienne, auquel la Hongrie devait déléguer quatre-vingt-cinq députés; la Transylvanie, la Croatie, l'Esclavonie devaient également participer au Reichsrath, avec un certain nombre de députés. Sans parler des changements profonds que la Constitution du 26 février apportait dans l'organisation de la Hongrie, l'empereur adressa au chancelier du royaume un rescrit par lequel il déclarait que les élections pour le Reichsrath auraient lieu, en Hongrie et dans ses dépendances, d'après les règlements spéciaux que devraient arrêter, à cet effet, les représentants de ces pays. En conséquence, et comme le Reichsrath devait se réunir le 29 avril, le chancelier hongrois fut chargé d'élaborer les propositions à adresser à la diète hongroise pour l'élection des délégués.

Le chancelier aulique ne pouvait se tromper sur l'accueil que de semblables propositions trouveraient au sein de la diète. Était-ce là la seule raison qui le détermina à ne pas donner suite à la demande de l'empereur ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, la diète de Hongrie se réunit le 2 avril, et dès le premier jour se manifesta l'esprit de résistance qui a marqué les actes de cette assemblée. D'après la loi de 1848, le siége de la diète était établi à Pesth. S'appuyant sur le texte de la loi, un grand nombre de députés refusèrent de se rendre à Bude, où l'empereur avait convoqué l'assemblée. Pendant plusieurs jours, cette question, regardée comme préjudicielle, donna lieu à des discussions orageuses dans les réunions préparatoires. A cette occasion, on vit se dessiner les deux nuances de l'opinion magyare qui dominèrent plus tard dans la diète : la gauche, sous la direction du comte Ladislas Teleki, annonça sa résolution de ne pas aller à Bude; la droite, suivant les inspirations de M. Deak, attacha une portée moins grande à cette question et se montra disposée, en tout cas, à accepter un compromis. En effet, la chancellerie hongroise ne voulait pas laisser s'engager une lutte à propos d'un point purement escondaire. Encouragée par le parti conservateur de la diète, elle obtint que l'empereur cédât : il fut décidé que les députés viendraient au château de Bude entendre le discours d'ouverture et qu'ils se rendraient ensuite dans les salles de délibérations préparées à Pesth, où ils continueraient les travaux de la session. Malgré cette concession, l'accord ne fut pas complétement établi; les députés convinrent, à la fin, de laisser chacun libre d'aller ou de ne pas aller à Bude, la séance d'ouverture n'étant qu'une simple cérémonie sans caractère politique. Après ces pourparlers, la diète fut ouverte au château de Bude, le 6 avril, par un discours du comte George Apponyi, grand juge du royaume et nommé commissaire royal *ad hoc*. Le discours du commissaire était très-conciliant dans la forme. « Le roi est convaincu, disait-il, qu'il n'existe ni préjugé, ni malentendu, ni obstacle qui ne puissent être vaincus par la loyauté, par l'énergie et par le bon vouloir réciproques. » Après avoir énoncé ensuite le but spécial de la réunion de la diète, indiqué déjà dans les lettres de convocation, le discours passait aux changements survenus dans le système général de la politique intérieure de l'Autriche. Le diplôme d'octobre, disait le commissaire royal, avait posé les bases du nouveau système; l'empereur désirait cependant que ces bases fussent mises en harmonie avec la situation constitutionnelle de la Hongrie. Certaines affaires communes à toutes les parties de l'empire avaient été réglées autrefois, pour ce qui concernait les pays non hongrois, par la volonté absolue du souverain; ces pays étant à présent appelés à délibérer sur ces affaires, il était nécessaire que la Hongrie exerçât elle-même son influence sur les délibérations des autres provinces. L'empereur espérait, par conséquent, que les représentants de la Hongrie, tout en se prononçant sur cette grave question avec une entière franchise, s'inspireraient de l'exemple de leurs prédécesseurs, qui avaient su concilier les droits constitutionnels de leur patrie avec les besoins et les exigences du temps où ils vivaient. C'était pour cette raison que l'empereur, tout en décidant le rétablissement des institutions hongroises, n'avait pas cru possible de le faire d'une manière complète, notamment en ce qui concernait la réincorporation des provinces annexées, et certaines lois (de 1848) en désaccord avec les droits du souverain et avec l'intérêt de l'ensemble de la monarchie. L'empereur confiait la solution de ces questions aux représentants du royaume, et, pour donner une preuve de son désir de satisfaire aux vœux de la nation, il consentait à ce que la diète continuât ses travaux dans la ville de Pesth.

Sous le langage conciliant de cette allocution perçait, comme on voit, la volonté de subordonner la Hongrie à la constitution de l'empire autrichien; mais le gouvernement central se bornait à indiquer cette volonté, ne jugeant pas opportun de faire à la diète des propositions formelles. Grâce

à cette tactique, la diète était entièrement livrée à ses propres inspirations; elle restait sans direction, et à tel point que le gouvernement n'y était représenté par aucun de ses organes. Ce qui rendait cette situation encore plus anormale, c'est que la diète, comme on ne tarda pas à le remarquer, ne reconnaissait d'existence légale ni à la lieutenance du royaume, siégeant à Bude, ni à la chancellerie hongroise abolie par les lois de 1848. Tout rapport officiel entre le Parlement et le gouvernement faisait donc absolument défaut.

Dès le premier jour, la diète se plaça sur le terrain des lois de 1848, elle exceptait seulement celles qui, votées par la représentation nationale, n'avaient pas obtenu la sanction royale. La diète alla plus loin, elle rattacha ses délibérations immédiatement aux événements de 1848. Dans la chambre des magnats, le président d'âge, comte Michel Esterhazy, rappela le souvenir glorieux des héros de la révolution et surtout du comte Louis Batthyany, président du ministère hongrois de 1848 et une des victimes de la réaction sanglante de 1849. Les souvenirs de 1848-49 étaient bien autrement vivaces encore à la seconde Chambre.

Ainsi que nous venons de le dire, aucune espèce de proposition royale n'avait été envoyée à la diète. Les actes d'abdication de l'empereur Ferdinand et de l'archiduc François-Charles, en faveur de François-Joseph (datés d'Olmütz, le 2 décembre 1848), furent les seuls documents officiels déposés sur les bureaux des deux chambres; elles en prirent acte en se réservant d'y revenir à l'occasion de l'adresse. Mais fallait-il répondre au discours royal par une adresse? Telle fut la question qui prit aussitôt la première place dans les préoccupations diétales. Les deux grands partis, dont nous avons parlé plus haut, étaient complétement divisés sur cette question. François-Joseph, disaient les uns, n'étant pas couronné roi de Hongrie, n'est pas le roi légitime à qui seul la diète hongroise se puisse adresser: par conséquent, point de réponse au discours d'ouverture, mais un manifeste à la nation, à l'Europe entière, pour affirmer, pour constater, pour sauvegarder tous les droits constitutionnels de la Hongrie. L'empereur François-Joseph, répliquaient les autres, n'est pas, en effet, roi couronné, mais il est roi de fait, reconnu comme tel par l'Europe; c'est lui qui a rétabli la constitution hongroise, convoqué la diète, qui, sans cette convocation, n'aurait pu se réunir. Rien n'empêche donc de reconnaître le pouvoir de fait, tout en exigeant que ce pouvoir remplisse les obligations qui lui imprimassent le caractère de la légitimité. La question, agitée pendant plusieurs semaines sans recevoir une solution, fut enfin ajournée à cause de l'ouverture du Reichsrath à Vienne. Avant de prendre une détermination, les Hongrois voulaient attendre les explications que le gouvernement central de Vienne allait sans doute donner sur sa politique vis-à-vis de la Hongrie et des autres pays qui avaient refusé de se faire représenter au parlement viennois.

Parmi les nationalités qui, dans les provinces héréditaires de l'empire, se montraient le moins favorables aux demandes de la Hongrie, les Allemands occupèrent une place éminente. C'est que l'absolutisme du cabinet de Vienne avant 1848 et depuis 1849 ne s'était fait nulle part sentir plus vivement que dans les provinces allemandes. Le changement de système dans un sens libéral fut donc salué dans ces provinces avec une satisfaction marquée, et la promulgation de la charte du 26 février constituait pour elles un progrès très-sérieux. Les efforts de la Hongrie pour faire échouer la charte du 26 février devaient, en conséquence, être vus d'un mauvais œil par ceux qui n'avaient rien à craindre pour leur nationalité, mais beaucoup pour leur liberté. M. de Schmerling, auteur de la Constitution du 26 février, était le ministre tout particulièrement soutenu par le parti *centraliste* et allemand. Avant l'ouverture du Reichsrath, les Allemands organisèrent au sein des diètes provinciales des manifestations en faveur de la charte octroyée et de la politique de M. de Schmerling; plusieurs de ces assemblées votèrent même des adresses à l'empereur pour le supplier de ne pas faire de concessions aux Magyars. Tout indiquait donc que le gouvernement chercherait dans le concours du parti allemand les moyens de résistance contre la Hongrie.

Dans le discours d'ouverture de la diète de Pesth, le gouvernement n'avait touché qu'avec ménagement la question de la représentation de la Hongrie au Reichsrath. Il aborda, au contraire, très-hardiment la question dans l'allocution impériale adressée au parlement viennois. « Je puis espérer, disait l'empereur, que la « question de la représentation au Reichsrath de « mes royaumes de Hongrie, de Croatie, d'Esclavonie, ainsi que du grand-duché de Transylvanie, « recevra bientôt une solution favorable dans le « sens de ma lettre du 26 février, relative à cette « affaire. Je me fie, sous ce rapport, à la justice « de cette cause et à l'intelligence de plus en « plus progressive de mes peuples. Une fois pénétrés du véritable état des choses, de la nécessité et des avantages des institutions que j'ai « données, ces pays ne tromperont point ma confiance; ils la justifieront par des actes, aujourd'hui comme autrefois, ils se grouperont autour « de leur souverain légitime, et je verrai alors avec « satisfaction les représentants de la monarchie « tout entière réunis devant mon trône. » L'empereur et ses conseillers ne parurent pas cependant partager eux-mêmes les espérances pacifiques qu'ils cherchaient à faire naître. Des paroles menaçantes terminèrent le discours impérial; personne ne pouvait se tromper sur le sens qu'il convenait d'y attacher. Faisant allusion aux adresses des diètes provinciales, l'empereur finissait ainsi

son discours : « Mes peuples fidèles, dans leurs « récentes adresses, ont exprimé avec énergie « cette pensée, que les conditions de connexité « de tous les pays de mon empire devaient être « maintenues. Je reconnais comme mon devoir « de souverain, devoir que j'ai assumé devant tous « mes peuples, et dans lequel j'ai été confirmé « par les manifestations précitées, de défendre le « sens des idées du diplôme du 20 octobre, réali- « sées dans les lois fondamentales du 26 février. Je « défendrai la Constitution commune comme le « fondement inattaquable de mon empire un et « indivisible : je suis fermement résolu à repous- « ser avec énergie toute violation de cette consti- « tution comme une attaque dirigée contre l'exis- « tence de la monarchie et contre les droits de « tous mes pays et peuples. »

Les adresses votées par les deux chambres du Reichsrath en réponse à ce discours ne furent, quant à la question hongroise, que l'écho des paroles de l'empereur. La chambre des seigneurs, « peut-être à cause de son affiliation plus étroite à l'aristocratie hongroise, s'exprima avec une certaine modération; elle » regrette avec douleur l'absence des députés hongrois » et déclare » qu'elle ne saurait se réjouir de tout son cœur des nouvelles institutions, tant que ses frères de ces pays n'y participeraient point. » Mais elle ajoutait en réponse au paragraphe final et si menaçant du discours impérial: « Le bon droit est avec nous, et celui qui peut se flatter d'avoir été juste et modéré pourra aussi se montrer inébranlablement ferme et fort. » L'adresse de la chambre des députés était conçue dans des termes bien plus secs vis-à-vis de la Hongrie : le dépit à l'égard des récalcitrants y perçait de la manière la plus nette. La chambre, sans exprimer de regret, comme l'avait fait la chambre des seigneurs, se borne à formuler l'espoir de voir la question de la représentation de la Hongrie promptement résolue. Elle rappelle aux Magyars les sacrifices faits autrefois, par les autres peuples de l'Autriche, pour délivrer la Hongrie de la domination turque, et espère qu'en revanche les Hongrois reconnaîtront la nécessité de l'empire unitaire, de la constitution commune. La chambre répète enfin la déclaration impériale, de repousser par tous les moyens les attaques qui seraient dirigées contre l'œuvre du 26 février.

Presque au même moment où le Reichsrath de Vienne votait ces adresses plus ou moins contraires au point de vue hongrois, la diète de Pesth entrait elle-même dans le débat sur la question constitutionnelle. Réunie depuis le commencement d'avril, elle ne s'était occupée jusqu'alors que d'affaires secondaires. Ses rares séances publiques avaient été interrompues à trois reprises par des événements funèbres : d'abord par la mort de son président d'âge, M. Paloczy ; ensuite par la cérémonie de l'anniversaire de la mort du comte Etienne Szechenyi, enfin, et surtout, par la mort tragique du comte Ladislas Teleki, chef de la gauche, qui ne voulait pas répondre au roi par une adresse, mais voter, sous forme de résolution, un manifeste renfermant tous les griefs et toutes les demandes du pays.

Ce fut sous l'impression, très-vive encore, produite par la fin si inattendue du comte Teleki, qu'à la séance du 13 mai, François Deak prit la parole pour présenter son projet d'adresse. Ce document exposait d'abord la situation de la Hongrie, depuis 1849 jusqu'à 1860. Il constatait ensuite le changement de système qui venait de s'opérer à Vienne, mais il faisait aussitôt des réserves quant à la manière incomplète dont le gouvernement avait réalisé son engagement de rentrer dans la voie constitutionnelle, le diplôme du 20 octobre étant en opposition avec l'indépendance constitutionnelle, à laquelle a droit la Hongrie. « Ce diplôme disait M. Deak, tend à priver le pays de son antique droit constitutionnel, en vertu duquel toutes les questions d'impôt et de recrutement militaire sont, d'une manière absolue, de la compétence de sa propre diète; il a ôté à la nation le droit de faire elle-même, d'accord avec son roi, les lois concernant les intérêts les plus essentiels, matériels et politiques. Les affaires de finances et de crédit, les douanes, le commerce, ces questions capitales de la vie nationale et politique, sont soumises à un conseil de l'empire; elles seront donc résolues par une assemblée étrangère, placée à un point de vue différent de celui de la Hongrie, guidée par d'autres intérêts que ceux de la Hongrie. Sous le rapport administratif, ce diplôme place le gouvernement de la Hongrie sous la dépendance du gouvernement autrichien, c'est-à-dire d'un gouvernement irresponsable et qui, alors même qu'il serait responsable, le serait, non pas devant la Hongrie, mais devant le conseil de l'empire, où nos intérêts, toutes les fois qu'ils différeraient des leurs, trouveraient à peine une garantie suffisante. » Un pareil état de choses, ajoutait M. Deak, qui ferait de la Hongrie une province autrichienne, ne serait pas seulement contraire aux lois du pays, mais encore un attentat à la Pragmatique Sanction de 1723, ce pacte fondamental conclu par la Hongrie avec la dynastie régnante. En acceptant la Pragmatique Sanction, la Hongrie n'a rien cédé de son indépendance ni de ses libertés; elle l'a acceptée à la condition expresse que les rois gouverneraient d'accord avec la Constitution du royaume. C'est là ce qu'a reconnu Léopold II dans la loi de 1790, loi qui a été jurée depuis par François Ier et par Ferdinand V. La Pragmatique Sanction est un pacte bilatéral et librement consenti des deux côtés; est-il dès lors permis à une des parties de rompre ce pacte, d'exiger que la nation remplisse les engagements qui y sont renfermés, et de supprimer ou de remplir d'une manière incomplète les conditions premières de ces engagements?

La Hongrie n'est rattachée aux pays héréditaires de l'Autriche que par les liens dynastiques, c'est-à-dire par les liens de l'*union personnelle;* l'union *réelle* n'a jamais existé entre les deux parties de la monarchie.

La Hongrie entend maintenir ce lien, pourvu que les conditions qui en forment la base soient respectées: elle ne saurait consentir à transformer l'union personnelle en union réelle. En repoussant cette union étroite avec les pays héréditaires, elle n'entend nullement compromettre l'existence de la monarchie ; au contraire, elle est disposée à traiter, avec les pays héréditaires, en pays indépendant et libre, en cherchant à concilier les intérêts des deux parties; mais elle ne saurait subordonner son droit de législation aux votes d'une assemblée autre que la diète hongroise. « Par conséquent, dit M. Deak, nous ne voulons participer ni au Reichsrath, ni à aucune autre assemblée représentant les populations de l'empire autrichien. Nous ne pouvons reconnaître à ces corps le droit de statuer sur les affaires de la Hongrie, et nous sommes disposés seulement, le cas échéant, à vivre avec les peuples constitutionnels de la monarchie, comme une nation indépendante et libre avec une autre nation indépendante et libre, et en réservant notre indépendance tout entière. »

M. Deak passe ensuite à la question concernant les *parties annexées* de la Hongrie, telles que la Transylvanie unie et la Croatie. Le gouvernement, en ne convoquant pas les députés de ces pays, a lésé, dit-il, l'intégrité politique du royaume. L'union de la Transylvanie avec la Hongrie a été votée par les diètes des deux pays et sanctionnée par le roi: vouloir mettre en question cette union, c'est violer la loi. Quant à la Croatie, la diète hongroise est prête à discuter avec elle les rapports qui doivent relier les deux nations : à cette fin, il est indispensable que les députés de la Croatie soient invités à paraître à la diète de Pesth. Tant que les délégués transylvaniens et croates ne seront pas appelés à Pesth, la diète hongroise ne pourra se considérer comme réintégrée dans la plénitude de ses pouvoirs et entrer dans la discussion des lois ni dans les débats sur le couronnement.

De même, M. Deak déclare, dans son projet d'adresse, que la Hongrie réclame avant tout le rétablissement des lois de 1848, régulièrement promulguées par le pouvoir royal de cette époque, telles que : le gouvernement parlementaire, le ministère responsable, la loi sur la presse. Elle demande en outre le rappel des lois autrichiennes sur les contributions, lois non consenties par la Hongrie ; le rappel des récentes ordonnances prescrivant la rentrée des impôts par voie d'exécution militaire. Tant que l'absolutisme a régi la Hongrie, ces mesures illégales avaient eu leur explication naturelle ; mais, le roi ayant proclamé le retour au régime constitutionnel, il fallait rétablir conséquemment les lois correspondant à ce régime ; la Constitution ne pouvait être considérée comme rétablie tant que les traces de l'absolutisme étaient conservées, et la diète ne pouvait procéder à la discussion de nouvelles lois avant la restitution des anciennes.

M. Deak arrive ensuite à la question d'abdication de Ferdinand V. L'acte d'abdication passe sous silence la Hongrie ; il n'a été revêtu de la contre-signature d'aucuns ministres hongrois, ni rédigé avec le concours de la nation hongroise : il est donc illégal au point de vue du droit de la Hongrie. Toutefois l'abdication étant devenue un fait accompli, la Diète se borne à prier S. M. de prendre des mesures, en vue d'une réparation postérieure des vices de forme dont l'acte de renonciation est entaché. M. Deak réclame enfin la relaxation des détenus politiques et la rentrée des exilés ; il résume, en terminant, les demandes du pays dans les termes suivants : « Le roi de Hongrie ne devient roi légitime que par le couronnement. Or « le couronnement est subordonné à des conditions prescrites par la loi et qu'il est indispensable de remplir préalablement. La conservation intégrale de notre indépendance « constitutionnelle, l'intégrité territoriale et politique du pays, la réintégration complète de « notre diète, le rétablissement entier de nos lois « fondamentales, de notre gouvernement parlementaire, de notre ministère responsable, l'abolition de tous les effets du régime absolu, telles « sont les conditions préliminaires sans lesquelles « la délibération comme l'entente sont également « impossibles. »

Sur le fond de ce document, nous l'avons dit plus haut, les deux grandes portions de la Diète étaient parfaitement d'accord. *Adresse*, ou *Résolution?* telle était la seule question qui restât à vider. Après avoir lu son projet, M. Deak aborda cette dernière question. L'orateur exprima l'avis qu'il fallait adresser les réclamations du pays à celui qui avait convoqué la diète; sans la convocation, la diète n'aurait pu se réunir pour délibérer. Le redressement même des griefs formulés par la Diète, de qui est-ce que l'on attend ? Du dépositaire *de fait* du pouvoir, c'est-à-dire de François-Joseph. Le roi Ferdinand V, dit-on, n'a pas formellement abdiqué la couronne de Hongrie, François-Joseph n'est donc pas roi, la diète ne saurait s'adresser à lui. Mais personne ne doute que Ferdinand V, en abdiquant la couronne impériale, n'ait eu l'intention de renoncer en même temps à celle de Hongrie; il n'a pas manifesté, depuis, une intention contraire.

Serait-il sage, pour des vices de forme, de rendre impossible jusqu'à la tentative d'une entente pacifique? On dit encore que la diète ne pourrait s'adresser à un roi non couronné : l'histoire de la Hongrie prouve au contraire que la Diète a souvent envoyé des adresses au souverain avant son couronnement. M. Deak combat le projet de

la gauche qui veut substituer la forme d'une *résolution* à celle d'une *adresse*. Une résolution ne lie que celui qui l'a prise, non la partie adverse; elle serait donc sans utilité ni but. Une adresse est, de plus, conforme aux usages du pays : le droit public de la Hongrie a été établi, dans ses points les plus essentiels, par la voie des adresses auxquelles les rois ont répondu par des rescrits. Que la cour de Vienne, malgré les formes conciliantes de l'adresse, repousse les demandes qui s'y trouvent consignées, cela est possible, mais du moins ce ne sera pas la Diète qui aura provoqué la rupture et ses conséquences.

Tel fut en résumé le discours de M. Deak, sur lequel roulèrent pendant près d'un mois les débats de la Diète. Les adversaires combattaient, non pas les demandes mêmes formulées par l'orateur du parti modéré, mais la déviation de la ligne strictement légale. Néanmoins, tout le monde sentait que ce qui donnerait au vote de la diète sa véritable importance, ce serait surtout l'unanimité du vote : de tous côtés on faisait donc des efforts pour assurer une imposante majorité à la décision définitive de l'assemblée. En effet, après de longues et orageuses discussions, la diète décida, mais à la majorité de 155 contre 152 voix seulement, qu'elle enverrait une adresse à Vienne; ce point résolu, le projet de M. Deak réunit l'unanimité des voix, sauf deux passages dont la forme semblait impliquer la reconnaissance de François-Joseph comme roi de Hongrie. D'abord, l'adresse proposée par M. Deak commençait par ces mots : « Votre Majesté impériale et royale. » La majorité vota la suppression de cette formule, en la remplaçant par le simple titre : « Votre Majesté. » M. Deak et son parti n'attachaient guère d'importance à cette dénomination. En revanche il combattait avec énergie l'autre amendement qui demandait la suppression du passage relatif à l'abdication. Nous avons vu plus haut que tout en protestant contre les vices de forme de l'acte d'abdication, M. Deak s'était borné à en réclamer la réparation, sans mettre le fait lui-même en question. La majorité n'adhéra point à ce passage qu'elle remplaça par un paragraphe portant que la diète, en attendant la restitution intégrale des lois de 1848, s'abstenait d'apprécier l'acte d'abdication ainsi que le changement de règne. Avec ces modifications, l'adresse fut adoptée le 24 juin par les deux chambres de la diète; les deux présidents, c'est-à-dire le comte George Apponyi et M. Ghyczy, furent chargés de présenter l'adresse à l'empereur. Après avoir vainement attendu pendant quelques jours l'audience sollicitée, le comte Apponyi reçut, le 30 juin, une lettre autographe de l'empereur, accompagnée d'un rescrit que les deux présidents furent invités à communiquer aux chambres. Se fondant sur les attaques dont ses droits de succession avaient été l'objet, dans la forme comme dans les termes de l'adresse, l'empereur refusait l'acceptation de ce document comme « n'étant point adressé au roi légitime de Hongrie. » L'empereur désirant cependant se prononcer sur les graves questions renfermées dans l'adresse, la Diète était invitée à donner à ce document la forme employée par la Diète de 1790 et à la lui présenter ensuite dans cette nouvelle forme.

M. de Schmerling profita de cette circonstance pour provoquer, au sein du Reichsrath, de nouvelles manifestations en faveur de la Constitution du 26 février. Sur la communication qui lui fut faite du rescrit impérial, la Chambre des seigneurs s'empressa de voter une adresse pour assurer l'empereur « qu'elle considérait toute offense à la dignité et aux droits du souverain, comme une attaque dirigée contre l'empire tout entier.» A la Chambre des députés, le président, M. Hein, procéda d'une façon plus sommaire : il pria l'assemblée de se lever pour déclarer son assentiment à l'adresse de la Chambre haute. La majorité fit ce que le président lui demanda; mais, à la séance suivante, la minorité (composée surtout des tchèques) protesta contre cette manière de procéder, comme étant aussi irrévérencieuse à l'égard de la couronne, qu'illégitime au point de vue de la compétence du Reichsrath. Il n'appartient pas au Reichsrath, dans sa composition actuelle, disait la minorité, de statuer sur les affaires de Hongrie, et cette ingérence, loin d'être utile à une solution pacifique lui est au contraire nuisible. — Sur ces entrefaites, la Diète de Pesth s'occupait de la réponse à faire au rescrit impérial, et la gauche, c'est-à-dire le parti qui, dès l'origine, avait voté contre l'envoi d'une adresse, fit un nouveau pas en arrière. A l'unanimité, l'assemblée des députés vota, le 5 juillet, la déclaration qui suit : « C'est avec un étonnement douloureux que la Chambre a appris que l'adresse de la Diète a été repoussée par Sa Majesté par suite d'une interprétation qui diffère des intentions de la Chambre. Toutefois, ne voulant pas encourir le reproche d'avoir empêché Sa Majesté de se prononcer sur le contenu de l'adresse, ainsi que Sa Majesté le promet dans son rescrit, la Chambre décide l'envoi de l'adresse dans sa forme primitive.» L'assemblée des magnats s'associa à cette décision en accentuant davantage ses sentiments de respect et de loyauté envers la couronne. Ainsi modifiée, l'adresse fut portée à Vienne par les deux présidents des deux Chambres de Pesth et, le 8 juillet, remise entre les mains de l'empereur. A cette occasion le comte Apponyi déclara de nouveau que l'Assemblée n'avait pas eu l'intention de porter atteinte à la dignité du souverain et s'était empressée, sur les doutes exprimés à ce sujet dans le rescrit royal, d'éloigner ce qui avait pu donner lieu à des interprétations erronées.

Près de quinze jours s'écoulèrent avant que

l'on connût la décision de l'empereur par rapport à la politique à suivre. Les influences allemande et magyare, l'une par l'organe de M. de Schmerling, l'autre par celui du chancelier baron Vay, se disputèrent avec acharnement le terrain. Chacun de ces deux personnages avait préparé un projet de réponse à l'adresse hongroise. En fin de compte, celui du baron Vay, qui tenait à une conciliation entre la politique centraliste et les demandes de la Diète de Pesth, fut rejeté ; le projet de M. de Schmerling fut approuvé par l'empereur, et par suite, M. Vay ainsi que le comte Szécsen, ministre d'État, donnèrent leur démission : ils furent remplacés, l'un par le comte Antoine Forgach, l'autre par le comte Maurice Esterhazy. A la date du 21 juillet parut la réponse impériale à l'adresse de la Diète.

Dans cette pièce, tous les points de droit développés par M. Deak sont tour à tour réfutés. Dans l'opinion de la cour de Vienne, le diplôme du 20 octobre, loin de restreindre les libertés constitutionnelles de la Hongrie, les élargit au contraire. La Pragmatique Sanction n'a pas été établie seulement afin d'assurer l'indépendance de la Hongrie, mais aussi afin de resserrer plus étroitement les liens entre ce royaume et les provinces héréditaires.

L'empereur proteste contre toute idée d'une fusion de la Hongrie avec les autres pays de la couronne; mais il n'admet l'autonomie que dans le domaine administratif. Il repousse cette assertion qu'il n'existait entre les deux parties de l'empire d'autre lien que celui de la dynastie commune; le rescrit impérial s'attache à démontrer, par l'histoire de trois siècles, qu'une union réelle a existé entre la Hongrie et les autres provinces. Les lois de 1847 et 1848, il est vrai, avaient voulu réaliser la doctrine de l'union purement personnelle, mais ces lois avaient justement provoqué les tristes événements de 1848. Par le diplôme d'octobre 1860, les lois de 1848 avaient été rétablies en grande partie. Quant à celles de ces lois qui tendaient à détruire l'unité de la monarchie, l'empereur refuse de les sanctionner, ne se croyant pas tenu de le faire. Par conséquent la révision des lois de 1848 aurait à précéder les délibérations sur le diplôme d'inauguration. En même temps, la diète est invitée à aviser immédiatement aux moyens de faire représenter la Hongrie au Reichsrath de Vienne, seule assemblée compétente pour les affaires communes de la monarchie.

L'union de la Transylvanie avec la Hongrie ne pourrait être réalisée que lorsque les habitants non magyars de ces pays auraient été entendus. Quant aux rapports avec la Croatie, ils devraient être réglés d'accord avec les résolutions de la diète croate-esclavonienne. La diète de Pesth est invitée aussi à consacrer, dans une loi spéciale, les droits de nationalité des habitants non magyars de la Hongrie. Passant aux objections soulevées à propos de l'abdication de Ferdinand V, le rescrit impérial repousse ces objections comme non fondées. Le rescrit termine par la déclaration que les décrets rendus depuis 1849 et notamment ceux qui se rattachaient aux dépenses communes de l'empire, resteraient en vigueur tant qu'ils ne seraient pas modifiés par la voie constitutionnelle.

La diète répliqua au rescrit par une nouvelle adresse (12 août), également rédigée par M. Deak. Elle maintenait toutes les demandes formulées dans la première, et réfutait la théorie de la monarchie unitaire. La constitution du 26 février ne saurait, disait-on, lier la Hongrie, parce qu'elle n'a pas été soumise à la sanction de la diète. L'adresse protestait contre toute immixtion du Reischrath de Vienne dans les affaires de Hongrie, contre la validité de toute décision qui serait prise sans le consentement de la diète de Pesth. La diète considérait comme pleinement valables les lois de 1848, sanctionnées par le roi; elle regardait le prélèvement des impôts non consentis par elle comme inconstitutionnel. Le rescrit impérial n'étant pas basé sur la Constitution du royaume, la diète considérait, par conséquent, le fil des négociations diétales comme rompu, résolue qu'elle était à conserver intactes les libertés nationales confiées à sa sauvegarde. Le 21 août, le président Ghyczy rendit compte, à la Chambre des représentants, de la réception de la nouvelle adresse par l'empereur, qui avait promis de faire connaître sous peu sa décision. Tout le monde se disait d'avance quelle serait cette décision. Aussi M. Deak se leva-t-il pour proposer, en prévision d'une dissolution de la diète, une protestation solennelle en faveur des lois de 1848 et contre tous les actes du pouvoir contraires à ces lois. La diète vota cette motion à l'unanimité, ainsi qu'une résolution, proposée par M. Tisza. Cette résolution portait que l'assemblée considérait comme le devoir de la diète future de faire droit aux prétentions de toutes les races habitant le royaume, qui ne seraient pas contraires à l'intégrité territoriale et politique du pays, d'introduire l'égalité complète de toutes les confessions, y compris le mosaïsme, et enfin d'abolir toutes les corvées et servitudes contre indemnité. A la séance du 22 août, le président donna communication d'un rescrit impérial ordonnant la dissolution de la diète. Ce rescrit alléguait que la diète, réunie depuis près de cinq mois, n'avait point répondu aux espérances ni aux exhortations de l'empereur qui n'attendait plus de cette assemblée une activité profitable aux intérêts du royaume. L'empereur déclarait donc la diète dissoute, se réservant de convoquer si cela était possible, une nouvelle assemblée, dans l'espace de six mois. Le gouvernement semblait avoir craint quelques résistances, à ce point que le commissaire royal fut chargé d'annoncer qu'au besoin il aurait recours à la force

armée. Cette précaution fut inutile ; la diète se sépara avec un calme admirable, après avoir renouvelé ses éclatantes protestations, d'un si bel effet oratoire. L'histoire impartiale ne refusera pas à la Diète de 1861 ce flatteur témoignage : elle n'a pas ménagé son éloquence ; elle a été très-féconde en discours bien faits et brillamment débités.

Avec la dissolution de la diète, la voix légale du pays n'était pas entièrement étouffée : les assemblées des comitats restaient debout ; le gouvernement avait déjà pu voir combien les municipalités étaient loquaces. Chacune de ces assemblées formait un parlement, voire même une assemblée populaire, puisque, dans beaucoup d'endroits, l'on y admit même d'autres citoyens que les délégués. La chancellerie hongroise se borna d'abord à faire exhorter les comitats, par l'intermédiaire de la lieutenance de Bude, à s'abstenir de discussions politiques et à prêter leur concours pour la rentrée des impôts. Ces exhortations restèrent sans résultat. L'assemblée du comitat de Pesth y répondit même par une prostestation contre la dissolution de la diète ; mais elle fut aussitôt punie de cet acte de désobéissance envers le gouvernement viennois : un décret de la lieutenance prononça sa suspension et, quelque temps après, sa dissolution. Un grand nombre d'autres comitats suivirent l'exemple de celui de Pesth, soit en protestant contre la dissolution de la diète, soit en votant des remerciments au parlement. Plusieurs de ces assemblées subirent le sort de celle du comitat de Pesth. Ce qui préoccupait le plus le gouvernement de Vienne, c'était le recrutement et la levée des impôts, deux opérations pour lesquelles le concours des comitats était exigé par la constitution hongroise. La chancellerie s'adressa directement aux obergespans pour savoir s'ils étaient disposés à concourir à l'exécution des mesures administratives. Le prince-primat, en sa qualité d'obergespan du comitat de Gran, répliqua qu'il ne pouvait coopérer à des mesures non consenties par la diète : en revanche, il donna quelques conseils qui, selon lui, pourraient amener la réconciliation entre le roi et la nation. A la suite de cette réponse, le cardinal fut mandé à Vienne et réprimandé par l'empereur autant pour le contenu que pour la publication de sa lettre ; le gouvernement lui donna en même temps un adjoint dans ses fonctions d'obergespan. La plupart des autres obergespans répondirent également par un refus. Il faut mentionner encore une adresse du conseil de lieutenance de Bude, qui supplia l'empereur de rentrer dans le droit constitutionnel. Toutes ces représentations frappaient des oreilles sourdes. A la date du 27 octobre, la chancellerie hongroise défendit toute réunion publique des assemblées de comitat. Plusieurs comitats ayant formulé de nouvelles protestations contre cet acte illégal, le gouvernement voulut porter un coup décisif. Un décret impérial du 5 novembre, se fondant sur la désobéissance des comitats et sur la nécessité de mesures exceptionnelles, ordonna la suppression temporaire, « en attendant le rétablissement de l'ordre troublé, » des assemblées et des représentations municipales ; par conséquent, toutes les assemblées de comitat et de district, ainsi que les assemblées municipales des villes, furent déclarées dissoutes ; de plus, tous les délits et crimes contre l'ordre public furent déférés aux conseils de guerre. Tout cela n'empêcha pas l'empereur de renouveler, en terminant, la promesse de rétablir les constitutions et libertés du royaume conformément au diplôme d'octobre.

A partir de ce jour, la Hongrie est rentrée de nouveau dans le régime de l'absolutisme. Elle n'a ni parlement, ni corps municipaux, ni justice nationale, ni journaux qui puissent défendre ses droits ; comme avant 1860, des fonctionnaires autrichiens gouvernent et administrent le pays ; la Hongrie est traitée en province de l'empire. Ajoutons que la diète de Pesth, par des fautes graves, a largement contribué à cette rechute. Il appartenait surtout à la diète hongroise d'aplanir les divergences et les difficultés qui existaient entre les différentes nationalités, de donner satisfaction à toutes les aspirations libérales, bref de faire en sorte qu'aux yeux de l'Europe le mouvement national se présentât en même temps comme un mouvement libéral. Sous ce rapport, l'attitude de la diète de Pesth a laissé fort à désirer. Elle a refusé aux Israélites l'entrée du parlement, sous prétexte que les lois de 1848 ne le permettaient point. Au lieu de rassurer les races slave, roumaine et allemande, sur la conservation et le respect de leur nationalité, la diète s'est renfermée dans des promesses vagues, sinon équivoques, et qui préparèrent le terrain à l'agitation gouvernementale contre la prédominance magyare. En effet, mettant à profit la défiance des races non magyares, le gouvernement de Vienne tint la diète de Pesth en échec par la diète croate simultanément réunie à Agram, divisa la Hongrie même, en convoquant à Carlovitz un congrès serbe, et en encourageant, dans le Nord, les tendances séparatistes des Slovaques ; il provoqua, enfin, en Transylvanie, les manifestations des Roumains et des Saxons contre les Magyars, et s'appliqua, d'une façon générale, à enlever à la cause hongroise les sympathies de l'Europe libérale. Cette politique familière à la maison de Habsbourg s'appuyait à la fois sur les passions humaines, sur les jalousies de race, et, ce qui est plus grave, elle avait à invoquer des droits respectables et le principe même des nationalités au nom desquels la Hongrie revendiquait elle-même son autonomie. La diète de Pesth ne seconda que trop bien les desseins et les intrigues habilement ourdies de la maison d'Autriche, et c'est grâce à elle, c'est par sa faute et sa très-grande faute que le cabinet de

Vienne n'a pas tout à fait échoué dans ses efforts. Les conseils n'avaient pas manqué cependant aux chefs de parti de la diète de Pesth : malheureusement, ces conseils ne furent écoutés qu'à la dernière heure et lorsque les résolutions libérales révêtaient déjà le caractère de concessions faites sous le coup de la peur, ou de concessions arrachées à l'agonisant.

Aussi, les rapports entre les diverses nationalités de la Hongrie ne sont-ils pas meilleurs aujourd'hui qu'avant la diète, et les Magyars n'ont-ils pas gagné, depuis 1860, dans l'opinion de l'Europe libérale. On comprend à quel point la position de l'Autriche doit s'améliorer par cet état des choses et des esprits ; son pouvoir en Hongrie est aujourd'hui infiniment plus consolidé qu'il ne l'était il y a deux ans. Son prestige, son influence se sont-ils également relevés ? Nous doutons, quoiqu'on en parle plus que jamais, depuis quelques mois, des chances d'une entente entre la Hongrie et la cour de Vienne. Le fait est que la Hongrie commence à se fatiguer de cette attitude équivoque où elle est maintenue depuis quelques années ; elle s'irrite sourdement en voyant complétement enrayé son développement politique et économique, matériel et intellectuel ; elle n'est pas trop enthousiaste du parti dit modéré (Deak), qui fait pourtant son possible pour empêcher un rapprochement entre la Hongrie libérale et l'Autriche quasi constitutionnelle ; elle a cessé de même d'attendre son salut du parti dit de l'action, qui ne semble aucunement disposé à agir. C'est dans les « éventualités » qui peuvent se produire en Italie ou dans les contrées bas-danubiennes qu'espère aujourd'hui encore le parti autonomiste en Hongrie ; il oublie seulement que les nations fortes et vivaces, — et la Hongrie est assurément du nombre, — ne doivent pas se borner à attendre les événements, mais aider quelque peu à les faire.

J.-E. Horn.

HOUILLE. — On trouvera à l'article Mines ce qui se rapporte à l'exploitation ; nous nous bornerons à traiter ici la partie commerciale. L'administration des mines a publié les résumés de ses travaux statistiques concernant la période de 1853 à 1860. Les chiffres officiels ne diffèrent que très-peu des nombres que nous avons précédemment donnés d'après des documents privés. La production des houillères françaises s'est ainsi répartie :

ANNÉES	Mines exploitées.	Quintaux métriques.
1853	277	59.379.852
1854	281	68.270.074
1855	290	74.530.479
1856	303	79.257.005
1857	306	79.017.567
1858	292	73.535.676
1859	»	74.825.718

Nous trouvons en outre, dans le rapport qui a été présenté au Corps législatif sur la situation de l'Empire, que la production a été de 80,391,684 quintaux mét. en 1860, et de 84,000,000 en 1861.

L'importation a suivi une marche régulièrement croissante, ainsi que l'indique le tableau suivant :

ANNÉES	BELGIQUE	PRUSSE	ANGLETERRE
1853	24.313.100	4.322.900	6.667.200
1854	27.646.800	6.559.500	7.088.300
1855	32.141.700	8.558.000	8.813.300
1856	30.550.800	9.544.400	10.574.800
1857	30.217.500	10.998.600	12.406.100
1858	32.257.800	11.200.800	13.135.700
1859	33.458.090	10.155.400	13.958.700

Les exportations étant insignifiantes, il suffit d'ajouter le montant annuel de la production à la quantité importée pour avoir la consommation de la houille en France. Elle est ainsi classée :

Années	Par les mines.	Par l'industrie.	Par les chem. de fer et la navigation.	Par l'économie domestique.
1853	3.200.400	64.572.900	7.996.000	18.445.500
1854	3.640.700	76.963.400	9.180.400	18.783.300
1855	4.121.200	88.137.100	11.850.000	19.328.500
1856	4.473.300	91.816.900	12.936.100	19.735.700
1857	4.959.500	91.716.200	14.104.200	20.714.200
1858	4.892.600	89.682.000	14.236.300	20.119.000

Les mines françaises renferment toutes les qualités de houilles : 1° *anthracites*, qui ne fournissent à la distillation que des traces de matières huileuses, et ne donnent pas de coke ; 2° les *houilles dures à courte flamme*, qui donnent, par la calcination en vase clos, un résidu d'au moins 75 p. 100, et produisent un coke fritté et boursouflé ; 3° les *houilles grasses maréchales*, qui donnent en moyenne 70 p. 100 de coke ; elles se ramollissent au feu, ce qui les exclut de la grille, mais elles conviennent bien aux travaux des forges ; 4° les *houilles grasses à longue flamme*, les plus abondantes ; elles donnent plus de 60 p. 100 de coke, elles se ramollissent un peu sur les grilles, mais sans les obstruer, leur flamme est abondante et vive ; 5° les *houilles maigres à longue flamme*, qui donnent un peu moins de 60 p. 100 de coke à la distillation ; 6° les *lignites*, qui ne se prêtent pas à la fabrication du coke.

La France produit ces divers combustibles dans les proportions suivantes :

	Quintaux métriques.
Anthracites	6.885.758
Houilles dures à courte flamme	9.559.065
Houilles grasses maréchales	3.458.664
Houilles grasses à longue flamme	30.668.838
Houilles maigres à longue flamme	22.160.943
Lignites	2.121.450
Total	74.825.718

Les prix moyens de vente ont été, de 1853 à 1860, par quint. métr. et sur le carreau des mines :

Anthracite	1 fr. 334
Houille dure à courte flamme	1 264
Houille grasse maréchale	1 205
Houille grasse à longue flamme	1 217
Houille maigre à longue flamme	1 085
Lignite	1 168

Le prix moyen de vente des 100 kilogrammes de combustible minéral a été en augmentant de 1853

à 1859; de 1f,005 il s'est élevé à 1f,269; d'un autre côté le prix de la main-d'œuvre s'est accru à peu près dans la même proportion, ainsi que le montre le tableau suivant :

Années.	Ouvriers hommes, femmes et enfants.	Salaire moyen annuel.	Nombre des journées de travail.
1853	40.958	602	274
1854	46.766	686	296
1855	54.322	660	280
1856	58.821	689	275
1857	59.467	700	282
1858	56.035	697	273

En général, on attribue aux charbons anglais ou belges une grande supériorité sur les charbons français; jusque dans ces dernières années, la marine impériale consommait exclusivement des charbons anglais. Depuis la guerre d'Italie, alors que les États neutres considéraient la houille comme contrebande de guerre, l'administration essaya les charbons français; le résultat des essais qui ont eu lieu à Toulon, à Lorient, à Indret, à Brest, à Cherbourg, a été tel que depuis deux ans la marine française ne consomme plus de houille anglaise; c'est un débouché annuel d'environ 170,000 tonnes qui est ouvert aux houillères nationales.

La tendance actuelle des ingénieurs est tournée vers l'emploi des menus charbons. Déjà les locomotives brûlent de la houille qui coûte bien moins cher que le coke; de plus, des essais viennent d'être faits au chemin de fer de l'Est, d'un nouveau système de foyer qui brûle parfaitement et sans fumée de la houille menue.

La production anglaise suit sa marche ascendante. Sur les 65 millions de tonnes qui sortent des houillères (huit fois plus que la production française), les éléments principaux sont en nombres ronds :

Bassin de Newcastle	16 millions de tonnes.
Yorkshire	8 —
Derbyshire	6 —
Staffordshire	6 —
Lancashire	8 —
Pays de Galles	8 —
Ecosse	9 —

Nous avons réuni, dans le tableau qui suit, les divers états producteurs de houille, avec leur production annuelle, en faisant connaître l'année à laquelle se rapporte la statistique.

ETATS	ANNÉES	TONNES DE HOUILLE.
Grande-Bretagne	1860	65.000.000
Etats-Unis	1860	15.009.182
Prusse	1859	13.790.764
Belgique	1857	8.363.902
France	1859	7.482.571
Autriche	1859	3.131.884
Saxe	1859	1.419.473
Bavière	1858	264.694
Russie	1857	51.761

Si l'on cherche maintenant les divers rapports entre la production de la houille et le nombre des habitants, on trouve la production moyenne suivante, pour un habitant :

Grande-Bretagne	2.520 kilogrammes.
Belgique	1.795 —
Prusse	775 —
Saxe	715 —
Etats-Unis	480 —
France	205 —
Autriche	90 —
Bavière	55 —
Russie	1 —

ANDRÉ BOUCARD.

HYDROSCOPIE. — L'on sait que les remarquables travaux de l'abbé Paramelle ont fait époque dans l'histoire de l'hydroscopie, en donnant à la recherche des sources ou cours d'eau souterrains une base scientifique et certaine qui leur avait manqué jusqu'alors. Le *Supplément de l'Encyclopédie du XIXe siècle* renferme déjà un article détaillé sur la théorie si féconde et si simple de ce savant ecclésiastique; il suffit donc d'y renvoyer nos lecteurs. Nous n'aurons à parler ici que des progrès de l'hydroscopie qui sont de date très-récente.

A dix lieues au-dessus de Trieste, une grande rivière, appelée la Recca, s'engouffre dans un abîme, disparaît dans une excavation horizontale sous les montagnes du Karst, et reparaît non loin de la mer pour y former une véritable vaucluse connue des anciens sous le nom de *Timave*, et navigable à son point d'émergence. Il était donc naturel de supposer qu'elle continue de couler sous terre; mais ce qui était plus difficile, c'était de connaître l'endroit de son passage souterrain dans le voisinage de la ville. Cette grande masse d'eau perdue fournirait une source inappréciable pour l'approvisionnement de Trieste, si l'on parvenait à l'amener à la ville au moyen d'un canal souterrain. Aussi un grand nombre d'ingénieurs de mérite ont étudié, à différentes reprises, les circonstances géologiques du terrain pour s'assurer de la possibilité et de l'étendue probable d'un ouvrage de niveau qui recouperait le thalweg de la Recca. En 1840, M. Lindner s'est occupé de cette question; en 1841, M. Tercher a évalué à 3,600 mètres environ la longueur qu'il faudrait donner à une perforation horizontale qui arriverait jusqu'au passage de la rivière souterraine. M. A.-A. Schmidt, professeur à l'Ecole polytechnique de Bude, a repris ces recherches; il a publié ses conclusions dans les *Bulletins* de l'Académie des sciences de Vienne, pour 1851 (V. VI, p. 655), en même temps qu'une petite carte où est figuré le cours présumé de la Recca. Mais tous ces travaux laissèrent encore à désirer sous le rapport de la précision des résultats, et l'archiduc Maximilien d'Autriche, gouverneur de cette province, a fin par appeler notre célèbre hydroscope, l'abbé Richard, de Montlieu (Charente-Inférieure), le successeur des Paramelle. Le savant abbé a remis, le 27 décembre 1861, au maire de Trieste, un rap-

port dans lequel il indique le point précis du passage de la rivière souterraine, sa profondeur, qui est de 350 mètres, sa distance à la ville, et le moyen de l'y amener à l'aide d'un aqueduc horizontal de 4,000 mètres de longueur. Ce rapport a été fait par M. Richard, après avoir exploré pendant quelques jours les hauteurs du plateau qui domine la ville depuis San-Canziano jusqu'à San-Giovanni. Il est donc à espérer que, sous peu, la ville de Trieste jouira du bienfait d'une eau abondante et fraîche. Depuis cette époque, M. l'abbé Richard a parcouru la Hongrie et l'Autriche, signalant partout des sources cachées sous terre, et les forages que les autorités ont fait faire d'après ses indications ont approvisionné d'eau des contrées qui en manquaient depuis des siècles. C'est ainsi, par exemple, qu'il a découvert bon nombre de sources dans les environs de la ville de Bude.

Un autre travail non moins important est celui qui a été exécuté par M. Jules François, ingénieur en chef des mines, sur le Ragas de Toulon, dans la vallée du Révest. On observe, dans la partie sud des Alpes françaises, un contre-fort à sommets et à plateaux supérieurs calcaires, de formation jurassique et crétacée, qui, après s'être détaché vers Puget des Alpes maritimes, court dans un azimut de 45 degrés, sur une étendue de 160 kilomètres, et descend de l'amont d'Entrevaux à la rade de la Ciotat. Cet éperon, limité au nord-ouest par la Durance et le Verdon, au sud-est par la mer, vient plonger dans la Méditerranée sur une étendue de côte qui, de l'île Mairé à Toulon, ne mesure pas moins de 45 kilomètres. Les formations calcaires qui constituent là presque totalité des massifs supérieurs, présentent des accidents de dislocation et de redressement de couches à peu près constants. Ces couches paraissent avoir une direction moyenne, sensiblement parallèle à l'axe général du contre-fort, c'est-à-dire allant des Alpes maritimes à la mer. Il résulte de cette disposition que, sur les hauts massifs calcaires, les pluies, les brumes et les autres météores aqueux sont immédiatement absorbés par le sol, sans laisser de traces sur le terrain aride, tout comme l'a observé, dans le département du Lot, l'abbé Paramelle. Les eaux pluviales dont le sol est imbibé filtrent à travers les couches supérieures et se réunissent, souvent à de grandes profondeurs, en courants souterrains qui débouchent finalement à quelque rivière. C'est là l'origine des sources considérables que l'on rencontre si fréquemment dans les chaînes calcaires à stratification tourmentée; ces eaux de filtration exercent une action dissolvante sur les roches peu compactes, ouvrent des cavités et des grottes souterraines qui suivent la direction des couches, et ont leurs alluvions et leur thalweg prononcé comme les vallées qu'elles minent. De tous ces faits bien connus, on pouvait conclure, pour le contre-fort des Alpes maritimes et du Var, l'existence d'excavations donnant passage à des cours d'eau dont les traces devaient se retrouver aux pieds des massifs, et notamment dans le prolongement de la direction générale des couches redressées ou suivant les lignes de fracture. C'est en effet ce qui a été constaté sur plusieurs points de la côte, de l'île Mairé à Toulon, et surtout dans la petite rade de Toulon, vers Bandol et la Ciotat; on voit surgir sur les bords et dans la mer même, des courants abondants d'eau douce que l'on peut suivre jusqu'à une certaine distance de la plage. Ces courants se font jour principalement sur la ligne de prolongement des vallées de fracture. En remontant ces vallées, on a pu, par l'étude attentive des lieux et du régime des eaux de surface, conclure sur une série de points, au pied du massif calcaire de Sainte-Baume, l'existence de courants souterrains en rapport de direction et de position avec les lieux d'émergence sur les côtes.

Le fait le plus intéressant que l'on ait rencontré dans cet ordre de recherches, est l'existence du cours d'eau du *Ragas*, dans la vallée du Révest, au nord-ouest de Toulon. En allant vers l'amont, cette vallée, qui débouche dans la petite rade, au quartier de Missiessi, s'ouvre successivement dans le trias, le lias et les couches jurassique et crétacée. Au pied de la montagne de Caumes, vers le haut de la vallée, M. François a pu étudier au fond d'un trou de 65 mètres de profondeur, connu sous le nom de *Trou du Ragas*, le passage d'un courant qui vient du nord-est, oblique vers le sud et suit l'axe de la vallée et le ravin du Cierge, pour dégorger dans la petite rade. L'analyse des eaux du Révest, rapprochée de la nature des terrains, a confirmée les idées de l'habile ingénieur.

Cette eau, perdue jusqu'à ce jour pour Toulon, sera bientôt amenée sur le versant méridional du mont Faron, à plus de 80 mètres au-dessus de la mer; elle alimentera et assainira Toulon avec ses établissements maritimes, qu'elle pourra tenir à l'abri de l'incendie, en même temps qu'elle fertilisera les belles campagnes qui encadrent cette ville. Depuis 1860, un tunnel est en percement qui doit recouper le cours du souterrain du Ragas, le prendre et le dévier vers le Faron par une canalisation à ouvrir à flanc de coteau dans la berge gauche de la vallée du Révest.

L'importance des eaux souterraines, qui constituent en réalité des masses immenses, est de jour en jour mieux appréciée par nos ingénieurs et nos géologues. M. Gaudin est récemment revenu sur ce chapitre à propos des débats soulevés par la question des eaux artésiennes de Paris, et la théorie de ce savant est peut-être destinée à rendre de grands services, mais à condition de subir d'abord une série de vérifications immédiates et expérimentales sur le terrain même. Nous laissons ce côté de la question pour l'intéressant article qui a été consacré, dans le présent Annuaire, aux EAUX DE PARIS.

[illegible].

I

INDE ANGLAISE. — Nous signalions, l'année dernière, parmi les difficultés capitales de l'établissement anglais aux Indes, une difficulté sociale provenant de la condition faite aux indigotiers, une difficulté économique créée par l'état des finances. La première a été apaisée sans recevoir de solution ; la seconde a été habilement abordée et résolue, au moins pour quelque temps.

Le budget proposé par M. Laing a été très-bien accueilli. Pour la première fois, depuis trente-trois ans, un budget était présenté en équilibre. M. Laing avait tranché dans le vif : il licenciait 77 régiments de l'armée indigène et la force de police ; l'effectif était calculé à raison de 71,121 Européens et 136,369 indigènes, coûtant 12,197,535 l. st., soit une économie sur les états précédents de 5,1/3 millions l. st. Il supprimait la marine locale, dont les frais montaient à 1 million l. st. L'*income-tax*, difficile à établir et à percevoir, et dont le recouvrement avait déjà donné lieu à des résistances armées à Howgong et dans l'Assam, la *license tax* devaient être abolis ; les droits à l'importation sur le coton et la laine filée, qui atteignaient surtout les produits de Manchester, devaient descendre à 5 pour 100. La perception devait être décentralisée et être exercée par des agents locaux, sous la haute direction de conseils législatifs.

Cette institution de conseils législatifs est un pas considérable fait dans la voie de la politique décentralisatrice conseillée par M. Bright. Parlant dans un meeting, devant les fabricants de Manchester, M. Laing avait déjà établi que c'était à la manie de gouverner, à Londres, de puissantes et lointaines colonies qu'il fallait attribuer la perte des États-Unis, les troubles du Canada, etc. Or, toute proportion gardée, il était également ridicule et dangereux de vouloir gouverner à Calcutta les immenses provinces dépendant de Bombay et de Madras. De là, cet établissement de conseils législatifs composés d'Européens et d'indigènes, et où l'élément européen non officiel doit être pour la première fois convenablement représenté.

C'est en janvier 1862 que le conseil du gouverneur général, créé en vertu des bills de l'Inde votés dans le cours de la dernière session, est entré en fonctions à Calcutta. Parmi les membres indigènes appelés pour la première fois, et très-politiquement d'ailleurs, à prendre part au gouvernement de leur patrie, figurent le maharajah de Puttiala, le rajah Deo Narein Singh Bahadour, et le rajah Dinkur Rao Rugonauth Bahadour. D'après l'acte constitutif, les conseillers, convoqués pour affaires purement législatives, ne peuvent être plus de douze, ni moins de six, et la moitié ne doivent pas occuper de fonctions publiques. La publicité des séances est facultative. Le vice-roi peut organiser des conseils provinciaux. Le conseil provincial du Bengale a déjà tenu une première session. Les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur et confirmés par le gouverneur général. L'élément indigène a place aussi dans les conseils provinciaux. A ce plan, dont le vaste ensemble présente une élasticité rassurante, puisque les estimations budgétaires ont été dépassées en recettes de plus de 3 millions l. st., venaient s'ajouter d'importants corollaires. Ainsi le plan d'aliénation des terres inoccupées, dont le premier auteur fut lord Stanley, va recevoir un commencement d'exécution. Le catalogue de ces terres a été publié. Elles comprennent 80,000,000 d'acres, soit 32,000,000 d'hectares, et sont situées, pour la meilleure partie, dans les contrées dont le climat est tolérable pour les Européens. Tout terrain sans propriétaire connu pourra être l'objet d'une concession à perpétuité, transmissible héréditairement. La taxe foncière qui pourrait frapper les terrains concédés sera rachetable, soit en un payement unique au moment de la délivrance des titres, soit par annuités de 10 pour 100 garanties hypothécairement. Le tarif des prix de concession sera revis tousé les cinq ans. Pour la première période, le prix ne pourra excéder 2 roupies 1/2 par acre totalement inculte, et 5 rp. par acre débarrassé de broussailles. Cependant, s'il y a plusieurs compétiteurs, la concession sera adjugée au plus offrant enchérisseur, par voie d'adjudication publique. La rédimation de l'impôt foncier aura pour base la capitalisation de l'impôt foncier existant pendant vingt années. Le périmètre des terrains à délivrer à un concessionnaire sera fixé. Aucune obligation de mise en culture ou de défrichement ne sera imposée au concessionnaire. Toutes ces mesures seront essentiellement de la compétence des gouvernements locaux et de leurs conseils législatifs.

M. Laing veut donner une grande extension aux travaux publics; 640,000 l. st. sont assignées à la présidence de Madras : 630,000 au nord-ouest ; 520,000 au Pandjab; 510,000 au Bengale; 500,000 à Bombay ; 190,000 à l'Oude ; 100,000 au Pégu ; des sommes moindres au Nagpore, à Hyderabad, au Coorg, au Tenassérim ; 304,000 sont spécialement affectées aux railways et aux télégraphes. Ces chiffres ne représentent que la part du pouvoir central. D'ailleurs les résultats obtenus à la clôture de l'exercice témoignent d'une activité

féconde ; sur la ligne dite *Bombay, Baroda and Central India*, 42 milles ont été ouverts à la circulation, de Bulsar à Surat, portant le chiffre des milles en exploitation à 140. Le 31 mai 1861, un premier train de voyageurs a circulé sur la ligne du Scinde depuis le port de Kurrachee jusqu'à Kotree sur l'Indus (110 milles). Kurrachee a des communications directes avec Londres, le Havre, Marseille, Calcutta, Bombay, le golfe Persique. En 1843-44, ce port importait 121,150 l. st., et exportait 1,010 l. st., soit pour les deux commerces 122,160 l. st. En 1858-59, il a importé 1,540,600 l. st., et exporté 1,044,200 l. st., au total 2,584,800 l. st. La ligne du Scinde par Kotree, port d'Hyderabad, va trouver la flottille de l'Indus qu'on veut porter à 46 bâtiments.

Sur le railway du Pandjab, le matériel d'exploitation est prêt. Une compagnie de marchands européens et de grands propriétaires indigènes de l'Oude reprend un projet de railway de Cawnpore à Lucknow. La section de Nassick à Challisgaum, sur la ligne de Bombay, a été ouverte sur une longueur de 86 milles. La ligne ferrée arrive donc au centre de la vallée de Taptee. Le chemin de Lahore à Umritsur a été ouvert, ainsi que la ligne de Khandalla au Bhore-Ghaut.

A la question des voies de transport se rattache celle du coton ; car, au point de vue du prix de revient, le transport est presque aussi important que la culture, et les circonstances actuelles expliquent les immenses efforts faits pour développer la culture du coton et rendre suffisamment économique l'arrivée du coton produit aux ports d'embarquement pour l'Europe. Trois prix de 10,000 rp. seront accordés pour les deux saisons de 1861-62, et de 1862-63, aux plus habiles producteurs des trois présidences de Calcutta, Madras et Bombay. Les premiers résultats sont d'ailleurs encourageants : en dix ans, sans l'intervention d'aucune cause de développement extraordinaire, sans pression gouvernementale, l'exportation du coton indien a plus que triplé. En 1800, l'Inde envoyait en Angleterre 7 millions de livres de coton ; en 1848, 84 millions ; en 1859-60, 248 millions (cette même année, la France recevait 428,046 kil. de coton de Bombay, et 1,081,084 de Madras).

Sous l'empire de circonstances favorables, on ne saurait assigner de limites au développement commercial de l'empire Anglo-Indou. Evidemment, l'activité des maîtres de cet admirable pays cherche des voies multiples : ainsi, outre le coton, la culture du thé essayée, a, dès le principe, paru susceptible de donner de bons résultats. Les premières ventes publiques de thé récolté dans l'Inde (région du Cachat) ont eu lieu à Calcutta pour une quantité de 128,000 liv., qu'on espérait, le climat aidant, pouvoir plus que doubler en 1862, et vendre au prix moyen de 2 sch. la livre.

Les progrès du vaste annexe de l'empire Anglo-Indou, nous voulons parler de Ceylan, sont surprenants. De 1829 à 1859, la population a augmenté de 31 1/4 p. 100, soit 1,786,038 habitants contre 1,360,260. Le revenu a plus que doublé : 747,036 liv. sterl. contre 375,013 ; le commerce a quintuplé : 3,314,707 liv. sterl. contre 531,428 à l'importation, et 1,159,780 liv. st. contre 130,492 à l'exportation (non compris le mouvement des espèces). Le seul café exporté en 1839 était évalué à 126,385 liv. sterl ; en 1859, il représentait une valeur de 1,407,496 liv. sterl.

Au point de vue purement politique, la situation des Indes anglaises a été très-calme. La révolte des Santhals et quelques troubles à l'est du Bengale et dans le Sylhet ont été réprimés immédiatement. Salabut Khan, le meurtrier du major Burton pendant la rébellion, arrêté dans l'Oude, a été pendu à Kotah. Enfin, on a vu deux ou trois fois se reproduire le *humbug* périodique de l'arrestation de Nana Sahib.

Il y a eu un changement dans les grandes circonscriptions administratives : le Pégu, le Tenaménss, l'Arracan ont été érigés en province sous le nom de Burmah anglais. Un *chief commissioner* dirigera les affaires de ce nouveau district. Le Canara Nord a été distrait de la présidence de Madras et réuni à celle de Bombay. Les États du Rajah de Dher lui ont été rendus à l'exception de Bairhsee, cédé à la Ranee de Bhopal, comme récompense de sa fidélité pendant la grande insurrection. Pour le même motif, quarante et un villages ont été ajoutés aux domaines d'un autre feudataire, le Maharajah de Bekaneer.

Le dernier petit-fils légitime de Tippoo Saib, le prince Koot-Oob-Ood-Den, a péri à Calcutta, assassiné par ses gens.

Le 1er novembre 1861, a eu lieu au palais de Windsor le premier chapitre solennel de l'ordre nouvellement créé pour récompenser les services rendus dans l'Inde sous le titre de *Most exalted order of the star of India*. L'ordre de l'Étoile de l'Inde a un chef suprême, qui est la reine ; un grand maître *pro tempore*, qui est le vice-roi en exercice ; vingt-cinq chevaliers titulaires, plus un nombre illimité de chevaliers *extra* et *honoraires*.

La première promotion a compris (en dehors du prince Albert et du prince de Galles, chevaliers extra) les notabilités des fonctionnaires anglais, généraux, gouverneurs, etc. (lord Clyde, le général Gough, le général Rose) et un certain nombre d'altesses indiennes restées fidèles pendant l'insurrection : le nizam d'Hyderabad, les maharaja Duleep Singh, de Gwalior, de Cashmere, d'Indore, de Putiala, le guicowar de Baroda, le nuwab de Rampore, et une princesse, la Begum de Bhopal.

Le 12 mars 1862, le comte d'Elgin a remplacé le comte Canning dans la haute charge de vice-roi. Quelques mois après, Canning s'éteignait à Londres, à peine âgé de quarante-neuf ans, usé par le climat dévorant de l'Inde. D'ORNANT.

INDE FRANÇAISE. Gouverneur : M. Du-

rand d'Ubraye, commissaire général de la marine. — Le dernier document officiel, publié par le ministère de la marine, fournit, sur cette colonie, des chiffres afférents à l'année 1858.

Population (européenne et mixte).

Pondichéry et districts	123.157	âmes.
Karikal	52.315	—
Mahé	7.309	—
Chandernagor	29.637	—
Yanaon	6.692	—
Total	218.306	—

Sur ce nombre la population européenne ne figure que pour 1,345 âmes.

La statistique des *terres* est ainsi établie :

	Hectares cultivés.	Valeur brute des cultures.
Pondichéry	18.220	1.555.241
Karikal	8.720	843.317
Yanaon	1.220	35.855
Mahé	4.845	502.925

Quant à Chandernagor, on sait que cette ville n'a d'autre territoire que quelques jardins.

Dans nos établissements de l'Inde, la vie coloniale se réduit à un petit nombre d'événements secondaires. Lors de la rentrée de la cour impériale, le 2 mars, le procureur général par intérim, M. Laude, a exposé l'ensemble de la législation pénale dans la présidence de Madras; il a examiné certaines institutions spéciales, applicables à toute l'Inde, et établies pour la répression des vices sociaux qui n'existent que dans ces contrées. D'après ce magistrat, l'extension et l'affermissement de la domination britannique ont été favorisés par le respect des conquérants pour les coutumes et les lois des populations conquises; or, sous ce rapport, la France se serait montrée moins habile que l'Angleterre : principe contestable et démenti par la parfaite tranquillité des possessions françaises à côté de la révolte des sujets anglais.

Un arrêté du 15 mai a réorganisé la magnanerie et le jardin colonial, et en a confié la direction à M. Perrottet, qui, depuis de longues années, et à des titres différents, en a toujours conservé l'administration. Le même mois, Pondichéry a appris avec une vive satisfaction que le ministre de la marine avait autorisé la construction d'un pont sur la rivière d'Ariancoupons, et celle du pont-débarcadère : constructions qui ne coûteront pas moins de 300,000 fr., c'est-à-dire la majeure partie de la réserve financière de la colonie. C'est pour le mieux assurément; mais n'y a-t-il pas excès de centralisation à abandonner de telles entreprises, d'un intérêt tout local, à une décision de la métropole? A la même époque, un indigène, Ramassamymodeliar, a obtenu l'autorisation d'établir une imprimerie pour les langues française, sanscrite, télinga et tamoule.

Des encouragements ont été accordés à la culture du tabac, fondés sur la qualité supérieure de cette plante, qui n'occupe pourtant qu'une petite place dans l'agriculture locale (31 hectares à Pondichéry, 57 à Karikal). Par suite d'accords avec le gouvernement des possessions anglaises, le prix du sel a été élevé à Pondichéry, Karikal, Yanaon et Mahé; et, par une compensation, des réductions ont été accordées sur la cote foncière, les patentes, l'impôt du tabac et du bétel.

La suppression du service de la poste rurale, créée en 1859, a été décrétée à partir du 1er janvier 1862, l'expérience ayant prouvé que ce service ne parviendrait jamais, à beaucoup près, à couvrir les dépenses. Chandernagor a été doté d'instituteurs chrétiens, venus de France, qui introduiront l'usage de la langue française dans la population indigène, qui ne connaît guère, en fait de langues étrangères, que l'anglais et le portugais. Jusqu'alors, les enfants allaient aux écoles gratuites de Chinsurah et de Hoogly, à 3 ou 4 milles de distance. On évalue la population chrétienne de cet établissement à 335 habitants seulement. Quelques mesures ont été prises pous l'assainissement de la localité : exemple donné à Pondichéry, où le choléra s'est abattu vers la fin de l'année, comme il arrive souvent.

La loi qui établit un service de paquebots transatlantiques dans l'océan Indien (V. Colonies françaises) assigne à Pondichéry, qui en est l'une des futures stations, un rôle considérable qui justifie ce que nous disions l'an dernier de la destinée méconnue de ces débris de notre antique domination. Ils refleuriront, et à défaut de gloire, retrouveront encore une utile prospérité à titre de liens entre la France et l'Afrique française en occident, la Cochinchine et la Chine en orient.

La perspective de cette renaissance n'est pas étrangère à la polémique qui, dans le courant de l'année, a éclaté entre Pondichéry et Karikal. pour la priorité d'un chemin de fer à établir dans le but de relier nos possessions à la voie ferrée qui part de Madras, et dont le *Moniteur officiel des établissements de l'Inde* a publié les débats, Karikal réclamait d'être unie à Négapatam, distant *seulement de 11 à 12 milles* d'où part un tronçon qui dessert Keevalon et Trivalore. Elle invoquait son mouvement de navigation qui a compté, en 1860, 22 navires européens et 573 navires indiens, d'un tonnage total de 55,208 tonnaux; son courant d'importation de 1,649,223 fr.; son courant d'exportation de 5,210,852 fr., alimenté par les grains, les toiles, le sésames, les huiles. Pondichéry lui opposait que le trajet, entre les deux villes, se faisant en une heure et demie, par une bonne grande route, toute autre voie était inutile; qu'il lui serait plus avantageux d'étendre son mouvement commercial par l'amélioration du cours de l'Arsakar. Pondichéry invoquait son titre de chef-lieu, siége du gouvernement, d'où rayonnent toutes les expéditions de l'Inde françaises vers la France, l'Angleterre, les États-Unis

et les îles de l'océan Indien. Il montrait la supériorité de ses affaires qui, pour les seules exportations, ont atteint, en 1859, une valeur de 8,482,596 fr. et en 1860, une valeur de 7,124,291 fr. On hésitait, du reste, à Pondichéry même, entre une voie ferrée vers l'intérieur qui se dirigerait sur Vellore, ou une voie parallèle au littoral qui aboutirait à Négapatam; à ce dernier projet, on objectait l'exécution, déjà commencée, d'un canal destiné à unir le Godovery au Cavéry, et qui ferait double emploi avec la voie ferrée.

En attendant une solution métropolitaine, Pondichéry et Karikal pensaient tirer bon parti du traité conclu entre la France et l'Angleterre pour l'émigration indienne. Jusqu'alors, les fonctionnaires anglais s'opposaient de tout leur pouvoir à tout recrutement hors du territoire français; à l'avenir, il pourra s'étendre au delà de cette limite.

Budget. — Au point de vue financier, l'Inde est la plus prospère de toutes nos colonies françaises; non-seulement elle paye toutes ses dépenses locales, mais elle verse au trésor métropolitain une contribution annuelle qui, en 1862, sera de 322,000 fr. (V. COLONIES FRANÇAISES.) Son budget total s'élevait, en 1861, à 1,391,575 fr.

Commerce et navigation. — Pour l'ensemble des établissements et de leurs relations commerciales, les documents officiels s'arrêtent à 1858, et se résument comme il suit :

Commerce avec la France.		
Importation de la France.....	503.574	23.691.162 fr.
Exportations de la colonie.....	23.187.588	
Commerce avec les Colonies et Pêcheries françaises.		
Importation des colonies et pêcheries.....................	526.362	2.750.168 fr.
Exportations de la colonie.....	2.223.806	
Commerce avec l'étranger.		
Importations de l'étranger.....	5.068.839	15.771.915 fr.
Exportations de la colonie.....	10.703.076	
	Total.......	42.213.245 fr.

Groupées dans un autre ordre, les données ci-dessus présentent pour valeur totale des importations 6,098,775 fr., et pour les exportations 36,114,470 fr.

Le mouvement d'exportation serait plus considérable encore sans les taxes fort lourdes et parfois prohibitives qui frappent les produits indiens à leur entrée à la Réunion et dans les autres colonies françaises.

Pour le commerce de l'Inde avec la France, les renseignements vont jusqu'à l'année 1860. Ils constatent une importation de la colonie en France montant au chiffre de 13,591,244 fr. en valeurs officielles, et 9,434,845 en valeurs actuelles. Quant aux exportations de la France vers les colonies, elles ont monté à 451,953 fr. en valeurs officielles, et 584,782 en valeurs réelles. Les principaux articles de l'exportation indienne sont les graines oléagineuses (8,573,393 kilogr.); guinées ou toiles (190,313 kilogr.); indigo (106,553 kilogr.); café (289,549 kilogr.); poivre (102,267 kilogr.); huiles de palme, de coco, de touloucouna et d'illipé (270,074 kilogr.), etc... Un décret du 5 janvier 1861 a allégé les droits d'entrée pour quelques-uns de ces produits.

Littérature. — Bibliographie. — Les affaires n'étouffent pas à Pondichéry tout essor intellectuel. On a vu, dans une séance d'académie populaire, les Indiens décerner une médaille d'or à Savarayalounaïk, commentateur des écrits du père Beschi, missionnaire de l'Inde, qui a composé des poésies en langue tamoule, et lui-même auteur du poëme *Pembavani*, en l'honneur de saint Joseph. La médaille d'or fut remise, au milieu d'un cortége d'Indiens les plus éclairés et les plus élevés, par M. Godelle, préfet apostolique, entouré de son clergé. Quant aux Européens, ils peuvent s'honorer des savantes notices publiées par M. Lépine, pharmacien en chef de la marine, à l'appui des collections de produits que la Commission dont il fait partie ne cesse d'envoyer à l'Exposition permanente des produits coloniaux de Paris, ainsi que des écrits agronomiques de M. Perrottet.

Nécrologie. — Mort, à Benarès, de Mgr. Clément Bonand, évêque de Drusipar, vicaire apostolique de Pondichéry, et visiteur apostolique des missions catholiques de l'Inde. JULES DUVAL.

INDUSTRIE (REVUE DE L'). — L'année industrielle et commerciale a été affranchie, dans sa seconde période, de la loi de 1857 sur les sociétés en commandite. On sait quel coup funeste cette loi porta en France à l'esprit d'entreprise et à l'association des capitaux. Une voix autorisée, celle de l'honorable président du tribunal de commerce de la Seine, se fit l'interprète du sentiment public, dans son discours d'installation. M. Denière présenta la législation de 1857 comme ayant un caractère trop restrictif et comme créant des difficultés qui devaient profondément altérer les principes de crédit au sein de notre pays.

Cette protestation fut entendue. Une commission fut chargée par le gouvernement d'étudier la question. Il sortit de cette étude la loi dite à *responsabilité limitée*, dont les principales dispositions ont été fournies par la législation anglaise. Cette loi n'a peut-être pas été conçue dans un esprit aussi large que l'eussent désiré les défenseurs de la liberté industrielle et commerciale; mais elle n'en constitue pas moins un progrès, dont il faut tenir compte, en attendant les améliorations dont l'expérience fera bientôt reconnaître la nécessité.

Ce ne sont pas seulement les entraves apportées à l'association des capitaux qui ont comprimé l'essor du mouvement industriel et commercial. L'aspect inquiétant des affaires aux États-Unis, l'extrême cherté de l'argent à Londres, à Paris, à Bruxelles et à Turin, la baisse des métalliques à Vienne, et la dépréciation des valeurs françaises, préoccupaient gravement les esprits au commencement de l'année et contribuaient par conséquent à l'inertie de l'esprit d'entreprise. La sollicitude du gouvernement fut éveillée par l'état de malaise

où se trouvait l'industrie nationale. Il pressa l'œuvre de la commission instituée par décret impérial et chargée de donner son avis sur les demandes de prêts à faire à l'industrie pour renouvellement ou amélioration de son matériel, sur le crédit de 40,000,000 ouvert par la loi du 1[er] août 1860. Cette commission, dans le but d'activer ses travaux, nomma un rapporteur pour chacune des demandes qu'elle aurait à examiner.

Voici, d'après le rapport présenté le 25 avril à l'empereur, quels furent les résultats des travaux de la commission : sur 472 demandes, 272 furent rejetées; 200 seulement furent accueillies. Celles-ci représentaient 38,440,000 francs, et se partageaient, d'après la nature des industries, de la manière suivante :

Fers et métaux : 27 demandes...	somme allouée fr.	9,110,000
Fils et tissus : 88 demandes.....	—	15,060,000
Voies de transport : 5 demandes...	—	1,200,000
Mines : 11 demandes............	—	3,800,000
Machines : 18 demandes..........	—	1,417,000
Sucres : 6 demandes.............	—	3,250,000
Papiers et industries diverses : 45 demandes.....................	—	4,583,000
Total..............................		38,440,000

La loi du 1[er] août 1860 portait que des sûretés seraient prises pour assurer le remboursement des prêts. 162 emprunteurs, sur les 200 que la commission proposait d'admettre, ont dû fournir une hypothèque. Ces 162 prêts s'élèvent à 33,000,000. L'hypothèque a été donnée souvent pour la totalité, quelquefois pour une partie seulement de la somme prêtée. Les 38 prêts pour lesquels il n'a pas été stipulé de garantie immobilière composent une somme de 5,440,000 francs. Dans certains cas, la commission a pensé que l'honorabilité et le crédit commercial d'une maison pouvaient être considérés comme des sûretés suffisantes. Dans d'autres cas, des garanties par voie de nantissements ou de cautionnements ont été exigées. La commission s'est presque toujours réservé, au nom du gouvernement, de faire les versements par tiers, avec justification d'emploi avant le versement du second et du troisième tiers. La loi était muette sur la durée des prêts. La commission a pensé que le plus long terme donné pour le remboursement complet ne devait pas dépasser douze ans. Elle a stipulé, pour la plupart des prêts, que les emprunteurs se libéreraient en dix annuités égales, avec intérêt décroissant chaque année. Dans le cas où ces engagements ne seraient pas respectés, la somme totale, faute du payement d'une annuité, deviendrait exigible.

Les embarras du commerce et de l'industrie qui signalèrent le commencement de l'année 1861, furent jugés assez graves pour qu'un paragraphe spécial leur fût consacré dans le discours impérial prononcé à l'occasion de l'ouverture des Chambres. L'Empereur disait qu'à l'intérieur toutes les mesures prises tendaient à augmenter la production agricole, industrielle et commerciale. C'est dans ce but que les droits sur les matières premières avaient été diminués par le traité de commerce conclu avec l'Angleterre.

Le mois de février fut marqué par deux événements qui ont eu un retentissement considérable. Nous voulons parler de la mise en état de faillite de la compagnie du chemin de fer de Graissessac à Béziers et de l'arrestation du gérant de la *Caisse générale des chemins de fer.* Une ordonnance de M. le président du tribunal civil de la Seine nomma M. le comte de Germiny, gouverneur de la Banque de France, administrateur provisoire de la caisse des chemins de fer, avec les pouvoirs les plus absolus. Les payements furent aussitôt suspendus, afin de procéder sans retard à un inventaire général, et M. de Germiny, après une étude approfondie, conclut des arrangements qui conjurèrent une déclaration de faillite. Ce concours désintéressé simplifia la tâche des liquidateurs judiciaires auxquels M. de Germiny transmit ses pouvoirs. L'affaire de l'emprunt ottoman, celle des chemins romains et celle du chemin de fer de Pampelune à Saragosse, avaient été liquidées ; il ne restait plus qu'à faire rentrer des créances et à constituer définitivement l'actif. L'acquittement de M. Mirès par la cour de Douai et sa réinstallation dans ses fonctions de gérant ont interrompu l'œuvre des liquidateurs.

La liquidation de la *Caisse des chemins de fer* n'a pas été la seule catastrophe financière qui ait marqué l'année 1861. La liquidation d'une autre société fondée sur les mêmes bases et dirigée avec le même esprit, a été également ordonnée par le tribunal de commerce de la Seine. Cette société, connue sous le nom de *Caisse générale des actionnaires*, avait été établie au capital de 25 millions. De nombreux procès se sont engagés entre les gérants d'une part et les actionnaires de la société de l'autre. Les tribunaux ont émis des opinions diamétralement opposées sur les différends qui se sont produits. Ces différends ne sont pas encore réglés ; il nous paraît difficile d'en prévoir l'issue définitive. Quoi qu'il en soit, la liquidation doit s'effectuer dans un délai de deux ans.

La question de l'établissement des chemins de fer à bon marché se présenta devant le Corps législatif pendant la session de 1862, à propos de la sanction légale qu'il importait de donner à l'adjudication publique du réseau des Charentes et de la ligne de Libourne à Bergerac. Ces divers projets, présentés un peu tardivement par M. le ministre des travaux publics, n'ont pu donner lieu à une discussion intéressante. Le Corps législatif s'est borné à voter, sur les rapports favorables des commissions, les projets de loi qui lui étaient soumis. Il n'eût peut-être pas été inutile de porter le débat sur l'abandon du principe des concessions directes qui a prévalu depuis si longtemps, et sur le retour au système inauguré par la loi de 1842. Les intérêts du Trésor étaient assez sérieusement engagés pour que le Corps législatif exprimât son

opinion sur les nouvelles tendances du gouvernement en matière de chemin de fer.

Parmi les actes officiels, il faut citer le décret autorisant la Société de crédit industriel et commercial à recevoir des dépôts de fonds jusqu'à concurrence de 60,000,000; le décret autorisant la société anonyme de crédit agricole; le décret ouvrant des crédits extraordinaires pour l'exécution des chemins de fer subventionnés par l'État; le décret concernant l'exécution de divers canaux; le décret autorisant la société anonyme du chemin de fer de Lyon à Sathonay; le décret autorisant la compagnie maritime à prendre la dénomination de Compagnie générale transatlantique. Il faut rappeler, enfin, la loi relative à l'abolition de l'échelle mobile et proclamant la liberté du commerce des céréales; la loi autorisant l'émission de 104,000,000 d'obligations trentenaires; la loi réformant la législation des sociétés commerciales et réglant l'association des capitaux pour l'exploitation des charges d'agents de change; la loi relative à l'exécution du troisième réseau des chemins de fer français.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les émissions de titres nouveaux faites sur la place de Paris :

	Obligations
Compagnie des Chemins de fer des Ardennes	86,000
— de l'Est	80,000
— du Midi	75,000
— d'Orléans	140,000
— de l'Ouest	137,900
— de Lyon	268,000
— du Nord	59,995
— de Lyon à la Croix-Rousse	1,875
— Portugais	10,000
— Romains	85,000
Crédit colonial	5,984
Compagnie parisienne du Gaz	22,700
Société Franco-Serbe	5,000
Société houillère des Asturies	28,000
Compagnie immobilière de Paris	63,158
Société Cail	14,000
Compagnie de touage de la basse Seine	5,000

Il faut ajouter à ce qui précède l'émission du capital-actions du chemin de la Croix-Rousse à Sathonay; l'émission de 1,000 actions nouvelles de 500 francs par la Banque de l'Algérie; l'émission de 30,000 actions nouvelles par la compagnie des messageries impériales; l'émission de 3,600,000 francs d'obligations par la société des mines de cuivre de Huelva, et l'émission de 30,000 actions par la société financière d'Égypte. Ajoutons, enfin, l'émission de l'emprunt ottoman, celle de l'emprunt italien, celle de l'emprunt russe, celle des obligations communales, 2me série, celle des actions nouvelles du Crédit foncier de France, celle des actions nouvelles du chemin de fer d'Orléans, et celle des actions nouvelles des chemins de fer romains.

La campagne de 1861 a été beaucoup plus fructueuse pour la construction des chemins de fer que celle de l'année précédente; on trouvera à l'article Chemins de fer d'amples renseignements sur les travaux exécutés ou entrepris.

La situation de l'industrie métallurgique s'est améliorée en 1851. Le gouvernement, s'étant proposé de faciliter l'arrivage de la houille sur les lieux de consommation, s'est vivement préoccupé des mesures qu'il était utile de prendre, dans le but de placer la production dans de bonnes conditions afin de n'avoir rien à craindre du traité franco-anglais. Il a été concédé à la compagnie houillère de Viovigne, dans le nord de la France, un canal de navigation destiné à relier la ville de Meaux au canal d'Aire à la Bassée; un décret du 11 juillet 1861 a décidé, en outre, qu'il serait procédé à l'achèvement du canal de Roubaix. Les questions internationales qui s'étaient opposées à l'ouverture du canal de la Sarre, si impatiemment attendue par les départements de l'Est, ont été définitivement résolues. Le traité conclu entre la France et la Prusse, le 4 avril 1861, a réglé les conditions de l'exécution de ce canal.

Le décret du 29 juillet 1861 a décidé, pour venir en aide à l'industrie des forges de la Haute-Marne, l'exécution d'un canal de Vitry à Saint-Dizier. Cette voie navigable formera, en quelque sorte, le complément du canal de la Sarre. En outre, deux décrets, en date du 14 juin, ont déclaré d'utilité publique l'établissement du chemin de fer destiné à relier Deuze à la ligne de Strasbourg et d'un embranchement de Sainte-Marie-aux-Mines à la gare de Schélestadt.

Quant aux bassins houillers du centre de la France, et particulièrement quant à celui de Commentry, ils trouveront des moyens de transports faciles dans l'établissement de deux chemins de fer nouveaux. Le premier, dans la direction de l'Est, reliera Commentry et Montluçon à la ligne de Saint-Germain-des-Fossés à Clermont; le deuxième, dans la direction opposée, ira de Montluçon à Limoges; cette ligne sera très-favorable au développement de l'exploitation du bassin houiller d'Ahun. Enfin, à l'aide d'une petite voie ferrée, autorisée par un décret du 26 août 1861, qui reliera le canal de Roanne à Digoin au réseau du Bourbonnais, les frais de transbordement des houilles venant de Saint-Étienne, et expédiées, par voie d'eau, dans les régions de l'ouest de la France, seront notablement réduits. (V. les articles Mines, Métallurgie, Houille.)

Les industries minière et métallurgique sont appelées encore à prendre des développements plus considérables. En effet, le gouvernement, en 1861, a institué : 1° 13 nouvelles concessions de mines de combustible, d'une superficie de 3,872 hectares; 2° 5 mines de fer, d'une étendue de 812 hectares; 3° 1 mine de schiste bitumineux, de 810 hectares; 4° 9 mines de cuivre, plomb, argent et autres métaux, de 4,784 hectares; 5° 1 mine de pyrites de fer, de 174 hectares. Au 31 décembre, il y avait encore en instance 93 demandes de concession.

Assemblées générales. — Société générale

DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. *Assemblée du 16 avril 1861.* — On sait que cette Société fonctionne principalement comme caisse de dépôts, de comptes courants et d'escompte. La caisse des dépôts ou comptes courants a été fondée à peu près sur le type des *Joints-Stocks Banks*, qui ont si puissamment contribué au développement de la richesse publique en Angleterre. Le nombre des déposants, qui était de 429 en 1860, s'est élevé à 944 en 1861. Le chiffre des sommes déposées pendant ce dernier exercice représente 53,931,350 fr. 22 c. Dans les trois premiers mois de 1862, le nombre des déposants a été de 1,315. La somme déposée a atteint 22,248,886 fr. 62 c.; ce résultat constate de véritables progrès. Il est certain qu'à mesure que l'usage des carnets et des chèques se généralisera en France, cette Société verra sa prospérité s'accroître.

Les sommes déposées en compte courant sont affectées à des opérations d'escompte; la Société prend également du papier sur France ou sur l'étranger, à la condition que ce papier soit d'une réalisation facile. Les escomptes s'opèrent généralement au-dessous du taux de la Banque de France. En 1861, les effets rentrés en portefeuille représentaient une valeur de 354,174,604 fr. 02 c. Cette somme représente une augmentation de 90,449,555 fr. 70 c., par rapport à l'exercice antérieur. Les warrants figuraient dans le portefeuille jusqu'à concurrence de 15,447,109 fr. 22 c., ce qui constituait une augmentation de 8,183,574 fr. 92 c., par rapport à l'année 1860.

Il est bon de faire remarquer que dans le mouvement de son portefeuille, le Crédit industriel fait figurer une part considérable de papier qui lui est venue de son annexe, le Sous-Comptoir du commerce et de l'industrie. Cette part est de 66,690,626 fr. 64 c.; ce chiffre paraîtra considérable si l'on songe que le Sous-Comptoir vient à peine d'être reconstitué sur de plus larges bases.

Le Crédit industriel a fait de grandes opérations de banque en 1861. Il a concouru à la reconstitution du capital de la Société des chemins de fer romains, et a placé dans sa clientèle un certain nombre d'obligations de la Compagnie anonyme des Docks du Havre. Les bénéfices bruts ont été de 2,495,643 f. 95, et les bénéfices nets de 1,538,452 fr. 13 c. Il a été distribué 11 fr. par action; la réserve a reçu, en vertu des dispositions statutaires, une somme de 633,436 fr. 84 c. En outre, 25,015 fr. 29 c. ont été affectés à l'amortissement des frais de premier établissement.

Le dividende attribué aux actionnaires représentait 8 fr. 80 c. 0/0 du capital versé. S'il n'avait pas fallu faire des prélèvements sur les bénéfices pour constituer la réserve statutaire, les porteurs de titres eussent reçu 15 0/0. La réserve maximum a été fixée à 2 millions; elle s'est élevée, au moyen de la dernière affectation, à la somme de 1,159,603 fr. 27 c.; ce chapitre, pour être complété, n'a donc plus à recevoir que 840,396 fr. 73 c. Ensuite, les actionnaires recevront les bénéfices dans toute leur intégralité.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD. *Assemblée générale et extraordinaire du 28 avril 1862.* — Le rapport présenté par M. Delebecque au nom du Conseil d'administration, présidé par M. le baron James de Rothschild, expose les divers travaux entrepris par la Compagnie, y compris la gare de Paris, qu'on trouvera décrite à l'article ARCHITECTURE.

Le traité passé avec l'État, le 24 juillet 1858, pour la garantie d'intérêt, a fixé à 200 millions le capital applicable au nouveau réseau du Nord. Il a été voté d'avance sur ce capital, par l'Assemblée générale, un crédit de 110 millions de francs. Le Conseil a cru qu'il importait d'ajouter à ce crédit une nouvelle somme de 90 millions, laquelle somme serait employée selon le degré d'avancement des travaux. Les actionnaires ont pris une résolution conforme.

Les dépenses totales sur l'ancien réseau, au 31 décembre 1861, étaient de 418,389,303 fr. 48 c. L'année 1861 a apporté à ce total un contingent de 5,747,670 fr. 79 c. Sur le nouveau réseau, il avait été dépensé à la même époque 60,614,860 fr. 70 c.; l'exercice 1861 a absorbé 25,034,995 fr. 42 c. Il a été pourvu à ces dépenses au moyen des versements effectués sur les actions nouvelles qui ont produit 8,333,400 fr. et aussi au moyen du produit de 59,995 obligations qui s'est élevé à 18,278,209 fr. 45 c., mais sur lequel il n'a été prélevé que 16,701,595 fr. 42 c.

Les produits bruts de l'exploitation de l'ancien réseau se sont élevés à 68,142,334 fr. 74 c. En déduisant de ce chiffre l'impôt du dixième et les subventions aux voitures de correspondance, il reste 64,116,574 fr. 91 c.; c'est un accroissement de 3,510,006 fr., ou bien de 5, 8 0/0 par rapport à l'exercice 1860. La recette kilométrique a été de 62,675 fr. en 1860 et de 66,305 fr. en 1861, soit une augmentation de 3,630 fr. au profit de ce dernier exercice.

L'exploitation du nouveau réseau n'a eu lieu en 1861 que sur des sections isolées des chemins de fer de Soissons et des houillères du Pas-de-Calais. Cette exploitation a donné 590,622 fr. 45 c. en recettes et 659,373 fr. 22 c. en dépenses, ce qui fait ressortir un déficit de 68,750 fr. 77 c., lequel sera ajouté aux frais de premier établissement.

L'exploitation des lignes belges a produit une recette brute de 6,056,681 fr. 16 c.; le rendement net a été de 2,929,036 fr. 71 c. Il y a lieu de défalquer de ce chiffre le payement des charges et intérêts applicables au chemin de Namur à Givet, ce qui réduit l'excédant des recettes à la faible somme de 1,130 fr. 32 c. Il y avait eu sur ces lignes un déficit de 405,000 fr. en 1859 et de 57,400 fr. en 1860 : il y a donc eu une amélioration sensible.

Voici comment s'est liquidé l'exercice 1861 :

Recettes nettes, 64,122,428 fr. 27 c.; dépenses, 23,939,523 fr. 58 c.; excédant disponible, 40,182,904 fr. 69 c.

Affectations diverses :

1° Intérêts des actions anciennes........	6,733,936 fr.	» c.
2° Intérêt et amortissement des emprunts et actions nouvelles................	9,767,808	88
3° Amortissement du capital pour 1861...	272.884	20
4° Fonds de dotation (caisse de retraites)	262,258	36
5° A-compte sur le dividende de 1861 (17 fr. par action ancienne), soit pour 441,667 actions....................	7,508,339	»
6° A-compte de 8 fr. 50 par action nouvelle du deuxième tiers, soit pour 41,667 actions....................	354,169	50
7° Solde du dividende de 1861 :		
33 fr. par action ancienne...........	14,575,011	»
16 fr. 50 par action nouvelle........	687,505	50
Reliquat..........................	15,597	75
Total..............	40,182,904 fr.	69c.

En définitive, l'intérêt et le dividende de 1861 ont été de 66 fr. par action ancienne et de 42 fr. 50 c. par action nouvelle.

L'Assemblée a approuvé les comptes et a ouvert les crédits suivants :

80 millions applicables à l'ancien réseau;

30 — aux lignes Nord-Belges.

90 — au nouveau réseau.

L'Assemblée a nommé MM. Dabrin et Kuhlmann membres du Conseil d'administration.

Société générale de Crédit mobilier. *Assemblée générale du 30 avril 1862.* — Le rapport présenté par M. Isaac Pereire est remarquable par la hauteur des vues et par la netteté de sa classification.

L'honorable rapporteur a constaté que la période que traverse en ce moment le Crédit mobilier semblait être le point de partage entre une époque grave de tribulations, remplie d'écueils et d'obstacles, et une époque s'ouvrant sous les auspices les plus favorables, calme, réparatrice, n'ayant plus qu'à fonder pour l'avenir et à recueillir le fruit du travail passé, M. Pereire s'est ensuite occupé des grandes entreprises fondées en France ou à l'étranger, sous le patronage du Crédit mobilier. Il a fait connaître sommairement la situation des chemins autrichiens, dont les recettes se sont accrues, pendant que les frais d'exploitation étaient réduits, en ajoutant que cette entreprise a eu à souffrir de la dépréciation du papier-monnaie, en raison de l'obligation contractée par elle de payer les dividendes en monnaie d'or et d'argent.

A propos de la grande Société des chemins de fer russes, le rapport dit que la transaction intervenue n'avait satisfait ni la Société, ni le gouvernement. Il ressort, en définitive, de cette transaction que la Société a fermé son grand-livre des emprunts et a obtenu pour son capital la garantie d'un *minimum* d'intérêt de 5 0/0 en espèces. La Compagnie avait le droit d'attendre un autre dédommagement de ses efforts, lesquels, en définitive, ont abouti à la construction et à l'exploitation de 1,722 kilomètres de chemins de fer.

Quant au Crédit mobilier espagnol, sa situation s'est consolidée et améliorée. Les capitaux que cette Société a immobilisés s'élèvent à 11,350,872 fr. 64 c. Ils ont été affectés à l'éclairage au gaz de la ville de Madrid, à l'exploitation des bassins houillers qu'elle possède, à des acquisitions de terrains dans la capitale madrilène. Son portefeuille contient 21,022,564 fr. 33 c. de valeurs mobilières. La totalité des fonds versés au 31 décembre dernier s'élève à 37,381,950 fr. Les bénéfices ont été de 6,175,092 fr. Le Crédit mobilier espagnol a donc pu distribuer 10 0/0, tant sur les 200 fr. précédemment versés que sur la totalité du dernier appel de fonds, à partir du 18 octobre.

Les travaux du chemin de fer du Nord ont été poussés avec la plus grande activité possible. Trois sections étaient exploitées au 31 décembre dernier; une quatrième, celle de Miranda à Quintanapalla, a été inaugurée en 1862. L'exploitation a été ainsi portée à 523 kilomètres, et le trajet entre Bayonne et Madrid réduit à 32 heures. Le Crédit mobilier, après une entente complète avec le gouvernement espagnol, est en mesure de poursuivre les travaux de *la Canalisation de l'Èbre*. Les chemins de fer suisses, auxquels il s'est intéressé, sont dans une situation de plus en plus satisfaisante.

La conduite ferme et intelligente des affaires françaises a produit les plus heureux résultats. L'entreprise de l'éclairage au gaz de la ville de Paris est en pleine prospérité. En 1861, le produit net à distribuer s'est élevé à 10,660,000 fr. Il a été reporté, sur l'exercice 1862, un excédant de bénéfices de 654,018 fr. Il a été distribué, pour 1861, le même dividende que pour 1860, aux 110,000 actions anciennes et aux 58,000 nouvelles, sans autre différence que celle de la déduction des intérêts sur le capital non versé sur ces dernières.

La Compagnie immobilière, avec un capital primitif de 24 millions, a pu, aussi à l'aide d'emprunts contractés au Crédit foncier, consacrer plus de 88 millions à construire des maisons et deux splendides hôtels.

Le rapport examine ensuite la situation des chemins de fer du Midi, et fait ressortir les avantages de la transformation de l'ancienne Compagnie maritime, au moyen de la concession des services transatlantiques comprenant les lignes du Havre à New-York, de Saint-Nazaire aux Antilles et à Panama. Ces services ont été concédés par l'État pour dix années avec une subvention annuelle de 9,300,000 fr. et une avance de 18,600,000 fr., dont le montant ne doit être remboursé que par une retenue proportionnelle sur la subvention pendant la durée de la concession.

Les dépenses des seize navires, nécessaires à ces services transatlantiques, sont portées à 51 millions. L'expédition du Mexique a entraîné l'installation immédiate d'un service mensuel de Saint-Nazaire à la Véra-Cruz, touchant à la Martinique et à Santiago de Cuba. Aux termes d'une nouvelle conven-

tion, en date du 17 février 1862, l'État paie à la Compagnie, pour ce service, une subvention de 310,000 fr. par voyage d'aller et retour, soit 3,720,000 fr. par an. Ce service a été inauguré le 14 avril 1862 par le beau navire la *Louisiane*. Le service sera complété par les paquebots *la Vera-Cruz*, *la Floride* et *le Tampico*.

La liquidation de l'ancienne Compagnie maritime se poursuit. On peut prévoir le moment où sera réalisée la totalité du capital qu'elle a apporté dans la nouvelle Société.

Voici quel était le bilan de la Société au 31 décembre 1861 :

ACTIF

1° Rentes, actions et obligations	95,858,484 fr.	83 c.
2° Effets en portefeuille	6,586,890	24
3° Reports effectués	16,826,901	65
4° Avances aux compagnies	13,647,901	07
5° Hôtel de la Société et mobilier	1,449,580	89
6° Espèces en caisse ou à la Banque et dividendes à recevoir	16,287,038	30
Total	150,656,796 fr.	98 c.

PASSIF

1° Capital	60,000,000 fr.	» c.
2° Comptes courants et créanciers divers	82,314,412	85
3° Fonds de réserve	2,000,000	»
4° Solde du compte, profits et pertes	6,342,354	13
Total égal	150,656,796 fr.	98 c.

Le montant brut des bénéfices se décompose comme suit :

1° Intérêts et bénéfices des placements, déduction faite des intérêts bonifiés sur comptes-courants	6,594,582 fr.	15 c.
2° Bénéfices provenant des placements d'obligations et commissions diverses	259,110	81
3° Produits de la caisse des dépôts et locations	92,300	»
4° Solde de l'exercice 1860	8,191	95
Ensemble	6,954,184 fr.	91 c.

Il reste, après diverses déductions, un bénéfice net de 3,008,118 fr. 73 cent. Il a été distribué 50 fr. par action ; le reliquat de 8,118 fr. 75 cent. a été porté au crédit de l'exercice 1862.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MIDI.—(*Assemblée générale du* 25 *avril* 1862.) — L'assemblée a été présidée par M. Émile Pereire. Le rapport a constaté que, depuis six ans, le conseil avait pu témoigner devant chaque assemblée annuelle d'un nouveau progrès dans les recettes du réseau. L'exercice 1861 se solde par une recette brute de 33,052,989 fr., supérieure de 6,128,065 fr. à celle de 1860. Le produit net qui était de 11 millions en 1859, de 13 millions en 1860, s'est élevé, en 1861, à 17,757,947 fr. avec le revenu des canaux. Ces résultats ont permis de distribuer 50 fr. par action y compris les intérêts.

Il résulte des comptes d'exploitation que l'augmentation de la recette brute a été de 6,010,775 fr., et celle des produits nets de 4,002,740 fr. La recette nette s'est accrue, par kilomètre, de 28,876 fr. à 35,736 fr. ; et la dépense de 12,220 fr. à 14,168 fr.. Néanmoins, le rapport général de la dépense à la recette s'est abaissé de 42.32 0/0 à 39.64 0/0. Il est à remarquer que, depuis quatre ans, l'accroissement du produit net a été de 10 imllions, soit une proportion de 134 0/0. Pendant la même période, le rapport de la dépense à la recette a été réduit de 52.27 0/0 à 39.64 0/0.

L'exploitation des canaux a produit une recette de 1,507,582 fr., laquelle, après les prélèvements d'usage, a laissé un excédant net de 546,976 fr., soit une augmentation de 113,100 francs par rapport à l'exercice antérieur. Les dépenses d'entretien et d'exploitation présentent, au contraire, une diminution de 52,405 fr. sur celles de 1860.

Il a été dépensé en 1861 sur l'ancien réseau	13,530,014 fr.	12 c.
Et sur le nouveau réseau	30,202,320	28
Canal, frais de bornage	4,212	10
Dépense totale	43,736,546	50

Cette dépense a été couverte, jusqu'à concurrence de 15,805,591 fr. 84c., par l'actif disponible au 31 décembre ; la différence de 27,930,954 fr. 66 c. a été fournie par 96,422 obligations, que la Compagnie a été autorisée à émettre, et dont le prix net est amorti à 289 fr. 74 cent.

L'exploitation de l'ancien réseau a produit 30,702,651 fr. 73 cent. Après diverses déductions et la liquidation générale de l'exercice, il est resté un excédant disponible égal à 12,103,056 fr. 32 c.

Le rapport se termine par des considérations de premier ordre sur le projet de la ligne de Cette à Marseille, dont la Compagnie du Midi a demandé la concession. On sait que l'enquête de cette ligne, à laquelle s'opposait la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, a été définitivement ordonnée, malgré l'opinion contraire des corps supérieurs des ponts et chaussées. Le gouvernement, en prenant cette mesure, a satisfait aux vœux formulés par plusieurs chambres de commerce ou conseils généraux et par un grand nombre de délégués envoyés à Paris par dix-sept départements.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST. — *Assemblée générale des Actionnaires, du 29 avril 1862.* — Le rapport expose, dès son entrée en matière, l'état d'avancement des lignes en construction.

Les dépenses de construction applicables à l'ancien réseau se sont élevées, en 1861, à 8,578,004 fr. 01 c., dont il faut déduire le produit des ventes de terrains, soit 43,109 fr. 88 c., ce qui fait ressortir un emploi de 8,534,897 fr. 13 c. Les dépenses totales, au 31 décembre, ont atteint le chiffre de 321,032,658 fr. 38 c.

Les dépenses faites, en 1861, sur les lignes du nouveau réseau, ont été de 31,565,979 fr. 84 c., dont il faut déduire les intérêts de placements de fonds, montant à 359,485 fr. 58 c.; ce qui réduit la dépense à 31,206,494 fr. 26 c. Le second réseau a absorbé, jusqu'au 31 décembre 1861, une somme de 398,466,074 fr. 85 c. La dépense des deux réseaux s'élevait au chiffre de 719,498,733 fr. 23 c. La Compagnie exploitait 1706 kilomètres; l'année 1861 n'a ajouté qu'un contingent de 23 kilomètres à l'exploitation.

L'ouverture du tronçon de Strasbourg à Kehl a exercé, dit le rapport, une influence favorable sur

l'ensemble du trafic entre la France et l'Allemagne.

Les recettes de l'ancien réseau ont été de.	49,530,339 fr.	48 c.
Et celles du nouveau réseau de..........	20.236,073	10
Total (déduction faite de l'impôt du 10e)	69,766,412	58
L'année 1860 avait produit.............	63,723,630	89
Différence au profit de 1861...........	6,110,673	10

Soit une augmentation de 9.59 0/0.

Le produit kilométrique moyen, déduction faite de l'impôt du dixième, a été de 41,030 fr. 73 c.; il a été supérieur de 3,077 fr. 41 c., soit 8.11 0/0 à celui de 1860.

Le capital de la Compagnie se composait, au 31 décembre 1861, de 709,584,296 fr. 64 c. Les actions avaient fourni 250 millions, et les obligations, 74,466,500 fr. pour l'ancien réseau. Le nouveau réseau avait retiré des obligations, prêts et subventions, une somme de 385,117,796 fr. 64 c. Il a été dépensé 744,156,822 fr. 75 c. En déduisant de cette somme la réserve statutaire (5 millions) et les comptes des créanciers divers (29,572,526 fr. 11 c.), on retrouve la somme de 709,584,296 fr. 64 c., représentant le capital réalisé.

L'exercice 1861 a été liquidé comme suit : Les prélèvements ordinaires ont réduit la somme à distribuer aux actionnaires à 19,945,603 fr. 79 c. soit 40 f. par actions, avec un reliquat de 1,283 f. 79 c. Sur le nouveau réseau, l'excédant des dépenses, par rapport aux recettes, a été de 10,311,065 fr. 69 c.. Cette somme a été portée au compte d'établissement du nouveau réseau. Si des faits de même nature se reproduisent jusqu'en 1865, il est à craindre que les chemins de l'Est aient à souffrir des charges énormes qui auront été imposées au compte d'établissement.

Crédit foncier de France. — *Assemblée générale du* 29 *avril* 1862. Le rapport présenté par M. Frémy, au nom du Conseil d'administration, a exposé, dans sa première partie, les opérations de l'exercice 1861. Les prêts de 1860, hypothécaires ou communaux, ne s'étaient élevés qu'à 69,489,445 fr.; ceux de 1861 ont été portés à 120,065,519 fr. 12 c., savoir : prêts communaux, 29,793,105 fr. 12 c.; prêts hypothécaires, 90,272,334 fr.; ceux-ci se sont accrus de 80 0/0 par rapport aux prêts de 1860.

Les prêts hypothécaires, à l'exception d'une somme de 2,500,000 fr., consistent tous dans des prêts à long terme.

Les prêts de l'année se subdivisent comme suit :

Prêts de 1 million et au-dessus : 3,	s'élevant à	20,000,000
— de 500,000 fr. à 1 million : 8,	—	5,970,000
— de 100,000 fr. à 500,000 : 162,	—	32,784,000
— de 50,000 fr. à 100,000 : 168,	—	13,827,000
— de 10,000 fr. à 50,000 : 472,	—	13,037,700
— de 10,000 fr. et au-dessous : 345,	—	1,980,300

Les prêts hypothécaires à long terme, réalisés depuis la création du Crédit foncier, étaient représentés au 31 décembre 1861, par la somme de 275,577,314 fr. Sur cette somme, il a été recouvré, soit par l'amortissement semestriel, soit par les remboursements anticipés, la somme de 21,767,198 fr. 80 c. Il reste dû, par conséquent, la somme de 253,810,115 fr. 20 c.

Les prêts communaux ont atteint le chiffre de 29,793,185 fr. 12 c. pendant le premier trimestre de 1861, les prêts nombreux dont la négociation se rattachait à l'exercice 1861 ont été définitivement conclus. Par suite, la totalité des prêts communaux, au 31 mars dernier, était de 61,599,832 fr. 39 c.

Ces prêts se décomposent ainsi :

1° 5 prêts à des départements...........	6,803,000 f.	»
2° 274 prêts à des villes et communes.....	54,340,832	39
3° 7 prêts à des associations syndicales....	456,000	»

Le Crédit foncier avait à recouvrer, pendant le cours de l'année 1861, une somme de 652,015 fr. 48 c. représentant les annuités des prêts communaux ; cette somme était intégralement payée au 31 décembre. Le semestre échéant le 1er janvier 1862 s'élevait à 1,003,336 fr. Le rapporteur a annoncé à l'assemblée que ce semestre était entièrement acquitté par anticipation.

Le nombre des obligations foncières émises en 1861 a été de 165,609, formant ensemble 82,891,000 fr. Les obligations en circulation ont produit 253,139,300 fr.; ce chiffre est inférieur de 4,051,815 fr. 20 c. à la totalite des prêts hypothécaires.

La loi du 6 juillet ayant disposé que le Crédit foncier serait tenu de faire en numéraire ses prêts aux départements, aux communes et aux associations syndicales, l'émission des obligations dont le produit est destiné aux prêts de cette nature a été mise aux risques de cette institution. Il importe de ménager le marché et de ne pas précipiter les émissions, si l'on veut éviter la dépréciation des titres; aussi, la haute administration du Crédit foncier procède-t-elle avec une grande prudence et une grande modération dans l'écoulement périodique de ses obligations communales.

Les dépôts, faits en compte courant, sont employés pour moitié en bons du Trésor public; l'autre moitié est consacrée à des opérations qui s'échelonnent dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours et dont la durée moyenne est de 30 à 40 jours. Le montant des sommes déposées en 1861 a été de 252,794,487 fr. 95 c.; le solde au 31 décembre 1861 était de 57,061, 275 fr. 70. Le taux de l'intérêt alloué aux déposants a été fixé à 2 1/2 p. 100 pendant toute la durée de l'exercice 1861.

Le montant des avances à trois mois sur obligations foncières, pendant l'année 1861, en y comprenant le solde au 31 décembre 1860, a été de 40,577,455 fr. 84 c. sur lesquels il a été remboursé 21,589,117 fr. 69 c. Le montant des avances sur obligations communales était de 4,944,370 fr. 25 sur lesquels il a été remboursé 3,747,221 fr. 65. Malgré les nombreuses fluctuations du loyer de l'argent, le Crédit foncier n'a pas dépassé pour l'intérêt de ses avances le taux maximum de 4 p. 100; l'intérêt des avances sur

valeurs diverses a varié de 4 à 6 p. 100; ces dernières avances, y compris le solde au 31 décembre 1860, ont été portées à 24,778,308 fr. 58 c; les remboursements se sont élevés à 22,189,737 fr.

Le solde des avances au 31 décembre 1861 était de 22,774,057 fr. 95 c.; ces risques étaient couverts par des titres ayant une valeur de 34,279,079 fr. 95.

Le Crédit foncier a encaissé 11,357,323 fr. 21 pour compte de divers clients.

La caisse des titres avait reçu, au 31 décembre, des dépôts représentant 46,991,500 fr. Cette somme appartenait à 7,000 déposants et était formée de 18,174 titres fonciers et de 5,382 titres communaux.

L'honorable rapporteur a rappelé que le Crédit foncier avait donné son patronage à la société de Crédit agricole et accordé son appui au Sous-comptoir des entrepreneurs. Il a rappelé les opérations de ce dernier établissement et a exposé la liquidation de l'exercice 1861.

Les produits provenant de sources diverses ont été, en 1861, de 20,920,510 fr. 43 c. L'excédant des produits sur les dépenses a été de 8,049,904 fr. 76. La répartition a été de 37,50 par action (intérêt et dividende), ce qui donne un rendement de 15 p. 100 sur les 250 fr. versés.

La réserve générale s'élève à 6,964,766 fr. 07. Le rapport, dans sa troisième partie, s'est occupé de l'émission de la deuxième série des actions. Il a rappelé que dans l'assemblée extraordinaire du 3 mars dernier, il avait été décidé que 60,000 actions seraient émises et libérées, comme la première série, de 250 fr. A partir du 1er janvier 1864, l'égalité existera entre les actions anciennes et les actions nouvelles, quant à la participation aux bénéfices annuels Jusqu'à cette époque, les actions nouvelles n'auront droit qu'à un intérêt de 5 p. 100 sur les sommes versées.

L'assemblée a approuvé les comptes et maintenu en qualité d'administrateurs, pendant cinq ans, les quatre membres sortant. M. Darblay jeune a été réélu censeur pour trois ans.

Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. — *Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 1862.* — Le rapport du conseil d'administration a exposé d'abord les travaux entrepris ou achevés sur la ligne principale de Paris à Marseille, sur les lignes de la rive droite du Rhône, sur la ligne de Dijon à Belfort et embranchements, sur la ligne de Bourg à Besançon, sur la ligne de Châlon à Dôle. Toutes les lignes précitées appartiennent à l'ancien réseau.

Les dépenses effectuées sur ces lignes, en 1861, se sont élevées à 19,337,944 fr. 92 c., savoir :

1° Frais d'administration centrale	80,933 fr.	18 c.
2° Ligne principale de Paris à Marseille	3,999,083	55
3° Ligne de la rive droite du Rhône	1,147,461	62
4° Embranchements d'Auxerre	68,832	01
5° Ligne de Dijon à Belfort et embranchements de Gray et de Salins	1,446,288	31
A reporter	6,742,598 fr.	67 c.
Report	6,742,598 fr.	67 c.
6° Lignes de Bourg à Besançon et de Châlon à Dôle	4,654,155	22
7° Matériel roulant	7,966,544	32
8° Chemin de ceinture	14,000	»
Total	19,397,298 fr.	21 c.

Il faut déduire de cette somme 59,353 fr. 29 c. provenant des ventes des terrains, ce qui réduit les dépenses à 19,337,944 fr. 92. La totalité des déenses, au 31 décembre 1861, a été ainsi portée à 679,007,086 fr. 85 c.

Le rapport énumère ensuite les travaux à entreprendre pendant le cours de l'exercice 1862, et après avoir examiné l'état actuel des chantiers ouverts sur le nouveau réseau, il constate que toutes es concessions faites à la Compagnie à titre éventuel, sont devenues définitives, à l'exception de la ligne de Gap à la frontière du royaume italien. Les dépenses faites sur le nouveau réseau se répartissent comme suit :

1° Ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais	35,708,903 fr.	68 c.
2° — de Saint-Germain-des-Fossés à Brioude	3,170,654	14
3° — de St-Etienne à Firminy et au Puy	2,029,903	94
4° — de Nevers et Moulins à Chagny	5,843,692	65
5° — de Dôle à la frontière suisse	6,906.213	39
6° — d'Ougney à Rans et Fraisans	2,261,618	87
7° — de Toulon à Nice	23,413,937	44
8° — de Grenoble à Valence	106,564	50
9° Embranchement de Privas	6,029,318	39
10° Embranchement de Carpentras	765,255	51
11° Etudes diverses à répartir ultérieurement	118,925	19
12° Matériel roulant	7,045,203	53
13° Subvention au réseau pyrénéen	2,000,000	»
Total	95,400,106 fr.	23 c.

Le total des dépenses du nouveau réseau, au 31 décembre 1861, a été ainsi élevé à 528,463,161 francs 11 cent. Les dépenses à faire en 1862, sur le nouveau réseau, ont été évaluées à 70 millions environ.

Les dépenses faites au 31 décembre 1861 s'élevaient à la somme de	679,007,086 fr.	85 c.
Les ressources réalisées étaient de	679,010.405	93
Excédant des ressources	3,319	08
Les dépenses du nouveau réseau étaient de	528,463,161 fr.	11 c.
Ressources réalisées	511,133,246	33
Excédant des dépenses sur les recettes.	17,329,914	78

Voici comment ont été présentés les comptes d'exploitation :
Recettes brutes effectives 119,463,876 fr. 45 c.
soit 84,666 fr. par kilomètre.
Dépenses totales 51,998,206 fr. 64 c.

En déduisant de cette somme les dépenses d'ordre et celles des exercices clos, on trouve le chiffre de 44,969,306 fr. 56 c. pour représenter les dépenses effectives. Le produit net disponible a été de 73,808,306 fr. 09 cent. Il en résulte une augmentation de 13,328,255 fr. 31 par rapport aux produits nets de l'exercice antérieur. L'augmentation des produits bruts a été de 20,191,172 fr. 41 cent.

Sur le nouveau réseau, les recettes brutes, déduction faite de l'impôt sur les transports à grande vitesse et des subventions aux services antérieurs, ont été de	22,193,310 fr.	62 c.
Et les dépenses de	12,553,791	91
Il reste pour produit net	9,639,518	71

La moyenne du rendement kilométrique, sur le nouveau réseau, a été de 38,008 fr. 75 c. Les

frais d'exploitation ont été de 21,499 fr. 90; excédant des recettes : 10,508 fr. 85 c. Le rapport de la recette brute à la dépense est ainsi de 56 0/0.

L'exercice 1860 a été liquidé de la manière suivante: Produits nets de l'exercice, y compris les placements de fonds et le rendement des chemins de ceinture : 75,373,241 fr. 21 c. Les charges et la réserve, réduisent cette somme à 56,446,759 fr. 28 c. Avec le solde de l'exercice précédent, les bénéfices s'élèvent à 56,619,938 fr. 32. Le conseil d'administration ayant fait voter une réserve spéciale de 4,500,000 fr., la somme à distribuer a été réduite à 52,119,938 fr. 32 c., soit 75 fr. par action, non compris un reliquat de 144,938 fr. 32 à reporter sur l'exercice 1862.

Il a été constitué une réserve extraordinaire de 4,500,000 fr. Le rapport, après le résumé de la situation financière, expose que l'époque fixée pour la réunion définitive de la Compagnie Paris-Méditerranée avec celle de Lyon-Genève est arrivée. Le service de l'exploitation a pris possession du Lyon-Genève en août 1861; cette exploitation s'est faite pour le compte de la Compagnie de Lyon-Genève, jusqu'à la fin de décembre 1861. La Compagnie de Lyon-Méditerranée s'est également chargée du service des emprunts de la Compagnie de Lyon-Genève. Quant à la fusion du Paris-Méditerranée avec le Dauphiné, les difficultés soulevées par le conseil d'administration de cette dernière compagnie ont été aplanies par la sentence arbitrale du 19 avril 1862.

Compagnie des chemins de fer d'Orléans. — *Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 31 mars 1861.* — Le rapport du conseil d'administration, a exposé dans le chapitre premier la situation financière de la compagnie et l'état du compte de premier établissement.

Pendant l'exercice 1861, les ressources se sont accrues de 40,656,389 fr. 30 c., par suite de l'émission de 140,255 obligations. Le prix moyen de cette émission faite, comme les années précédentes, par l'intermédiaire de la Banque de France, ressort à 290 fr.

La Compagnie, en ce qui concerne les établissements d'Aubin, avait porté au compte capital les intérêts des fonds engagés ainsi que les intérêts de toute nature. Par suite, le compte capital s'est élevé à la somme de 20,000,892 fr. 03 c. Mais à partir du 1er janvier 1861, l'ancien réseau a dû supporter toutes les charges.

Voici comment sont établis les comptes des établissements d'Aubin :

1° Acquisition	12,393,680 fr.	» c.
2° Constructions et acquisitions nouvelles, etc.	2,794,438	63
3° Approvisionnements et fonds de roulement	2,707,952	97
4° Intérêts immobilisés jusqu'au 31 décembre 1860, déduction faite des bénéfices.	2,104,820	43
Total	20,000,892	03

En déduisant de cette somme, le produit des ventes d'immeubles et le montant d'un amortissement spécial, le compte capital se trouvait réduit, au 31 décembre 1861, à 19,208,282 fr. 30 c.

Dans le compte de l'ancien réseau, on trouve que le montant do fnds social est de	150,000,000 fr.	» c.
Les emprunts représentent	88,776,057	26

Sur lesquels 78,270,352 fr. 68 c. sont applicables au nouveau réseau. La septième série du troisième emprunt a produit 31,780,386 fr. 15 c., sur lesquels 28,056,859 fr. 15 c. sont applicables au nouveau réseau; la huitième série a produit 25,690,435 fr. 81 c., sur lesquels le nouveau réseau a absorbé 17,931.579 fr. 36 c.

Le capital-actions ou obligations de l'ancien réseau se compose de	373,411,838 fr.	03 c.
Les dépenses se sont élevées à	362,422,501	62
Excédant des recettes	10,989,336	41

Les recettes des mines et usines d'Aubin, tant en obligations qu'en fonds de roulement et approvisionnements, s'élèvent à 17,147,771 fr. 36 c.; les dépenses ont atteint le chiffre de 19,208,282 fr. 30 c.; il en résulte un excédant des dépenses sur les recettes égal à 2,060,510 fr. 94 c.

Les recettes diverses du nouveau réseau ont été portées à 340,408,973 fr. 95 c. et les dépenses à 325,966,837 fr. 48; l'excédant des recettes sur les dépenses a été de 14,442,136 fr. 47 c. La longueur exploitée de l'ancien réseau était, au 31 décembre 1861, de 1475 kilom.; et celle du nouveau réseau de 682 kilomètres.

Le rapport, après avoir énuméré les travaux entrepris ou achevés pendant la campagne de 1861, constate que les établissements d'Aubin ont laissé, en 1861, un déficit de 455,389 fr. 04 qui est tombé à la charge de l'exportation de l'ancien réseau.

D'après le compte d'exploitation, les recettes de toute nature se sont élevées à	78,929,313 fr.	85 c.
Les dépenses, y compris les charges d'emprunt, sont montées à	43,050,319	51
Excédant des recettes	35,878,994	34

Cette somme représente les produits nets.

Si des chiffres qui précèdent, on retranche tout ce qui n'a rien de commun avec l'exploitation proprement dite, on obtient les résultats suivants:

Recettes	70,056,354 fr.	50 c.
Dépenses	20,807,651	04
Produit net	49,248,882 fr.	46 c.

Il y a eu une augmentation de 3,017,770 fr. 94 c. par rapport à l'exercice précédent. Le rapport de la dépense à la recette a été de 29.71 0/0; il était, pour 1860, de 30.58 0/0.

Le rapport rappelle les termes de la convention du 11 avril 1857. On sait que la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée doit payer, à la Compagnie d'Orléans, la valeur de la cession que celle-ci a faite de sa part dans la concession des lignes du Bourbonnais. L'indemnité, provisoirement fixée à 1,100,100 fr., a été portée à 2 millions à partir du 21 septembre 1861. A l'expiration des trois premiers exercices, l'annuité sera fixée par 3 arbitres, en prenant pour base la moyenne des produits.

Le chemin de Paris à Sceaux et à Orsay a donné, en 1861, une recette de 656,028 fr., soit une aug-

mentation de 51,052 fr. ou de 6 0/0 par rappor à l'exercice 1860.

La part des bénéfices revenant aux actionnaires a été de 32,373,221 fr. 47 c. Il a été distribué 100 fr. par action. Une somme de 2,373,221 fr. 47 c. a été portée à un compte particulier, à titre de réserve disponible.

La Compagnie d'Orléans a été autorisée à créer 300,000 actions nouvelles, au pair de 500 fr. En autorisant cette émission, M. le ministre des travaux publics s'est réservé la faculté d'exiger la création d'un nouveau capital-actions jusqu'à concurrence de 70 millions de francs.

Le rapport fait connaître ensuite les conditions qui serviront de base à l'émission des 300,000 titres nouveaux. Il traite également la question des assurances directes. Le Conseil a décidé l'adoption de ce système, par conséquent, l'exploitation fournira annuellement une somme de 200,000 fr., pour être appliquée exclusivement à la garantie des risques, sans le secours des compagnies d'assurances.

La Compagnie a vendu les concessions houillères de l'arrondissement de Rodez. On s'est occupé, aussi, de la vente des terres dépendant des usines de Pumel et de Duravel. Les estimations sont faites et l'opération commencée. Enfin le Conseil a reçu des propositions qui l'engagent à aliéner les concessions houillères de Saint-Santin et Lalapic.

L'assemblée a voté l'ensemble des propositions soumises par le conseil d'administration.

Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. — *Assemblée générale des actionnaires du 29 mars 1862.* — Le rapport, après quelques considérations sur les conventions intervenues entre les compagnies et l'État, les 29 juillet 1858 et 11 juin 1859, s'est occupé des dépenses de construction. Ces dépenses s'élevaient, au 31 décembre 1861, à 604,200,552 fr. 91 c. ; la part de l'année 1861 était de 39,617,391 fr. 97 c. En déduisant des dépenses précitées une somme de 8,156,351 fr. 55 c., laquelle doit être amortie dans une période de quinze années, les dépenses sont réduites à 596.044,201 fr. 36 c. Cette somme se répartit comme suit :

1° Ancien réseau	429,982,413 fr.	85 c.
2° Réseau mixte, après déduction des produits nets de l'exploitation	94,577,001	56
3° Nouveau réseau, déduction faite des produits nets de l'exploitation	71,484,785	95
Somme égale	596,044,201 fr.	36 c.

Les subventions se sont élevées à 12,977,049 fr. 06 c. pour l'ancien réseau ; à 32 millions pour le réseau mixte, et à 200,000 fr. pour le nouveau réseau. Il en résulte que les dépenses faites par la Compagnie, avec ses propres capitaux, ont été de 550,867,152 fr. 30 c. sur toute l'étendue de ses concessions. Le capital-actions a fourni 150 millions, et le capital-obligations, 400,867,152 fr. 30 c.

Les dépenses faites sur l'ancien réseau, pendant l'exercice 1861, ont été de 11,649,256 fr. 73 c. ; les dépenses antérieures avaient été de 426,485,519 fr. 01 c. Il faut y ajouter une somme de 3,989, 66 c. provenant du règlement d'anciens comptes, ce qui porte

la dépense à	438,138,765 fr.	40 c.
En déduisant les subventions de l'État.	12,977,049	06
on aura pour les dépenses à la charge de la Compagnie	425,161,716	34
Si l'on extrait de cette somme la dépense applicable au renouvellement de la voie de Paris au Havre et à Dieppe, laquelle dépense est amortissable en quinze années	8,156,351	55
on trouvera comme dépense sur l'ancien réseau, la somme de	417,005,364	79
Le total des dépenses du réseau mixte, lequel est entièrement exploité depuis deux ans, s'élève à	94,577,001 fr.	56 c.
Les subventions ayant été de	32,000,000	00
Les dépenses de la Compagnie ont été réduites à	62,577,001	56

Les travaux sont en pleine exécution sur neuf lignes du nouveau réseau. Ces lignes comprennent une longueur de 909 kilomètres. Les projets des trois autres lignes de ce réseau, dont l'étendue est de 203 kilomètres, ont été soumis à l'approbation de l'autorité supérieure.

Voici comment se répartissent les dépenses de 1861 sur le nouveau réseau :

1° Ligne de Serquigny à Rouen	2,791,676 fr.	38 c.
2° — de Lisieux à Honfleur	4,883,390	46
3° — de Saint-Cyr à Surdon	3,442,088	95
4° — de Rennes à Brest	1,780,676	04
5° — de Rennes à Redon	4,334,348	86
6° — de Rennes à Saint-Malo	2,421,743	64
7° — du Mans à Angers	5,427,203	40
8° — de Paris à Dieppe par Argenteuil	900,462	05
9° — de Pont-l'Évêque à Trouville	98,376	64
Pour les études des lignes dont les projets ont été dressés, il a été dépensé	77,085	63
Dépenses	26,157,249 fr.	95 c.

En récapitulant les dépenses antérieures, on trouvera qu'au 31 décembre 1861, le nouveau réseau avait absorbé une somme de 71,484,785 f. 95.

En définitive, les dépenses soldées en 1861 pour les trois réseaux ont été de 39,617,391 fr. 97 c.

Les recettes brutes de l'exploitation des trois réseaux réunis, défalcation faite de l'impôt du dixième et des détaxes, se sont élevées, sur 1,213 kilomètres exploités, à 55,221,356 fr. 17 c., soit une moyenne kilométrique de 45,524 fr. 61 c. En 1860, les recettes, sur 1,207 kilomètres exploités, ne s'étaient élevées qu'à 50,923,080 fr. 53 c., ce qui donnait seulement une moyenne kilométrique de 42,189 fr. 80 c. L'accroissement, en 1861, a donc été de 4.298,275 fr. 64 c., ce qui fait ressortir une proportion de 7.90 0/0.

La recette de l'ancien réseau, après déduction de l'impôt du dixième, des détaxes et des services extérieurs, est représentée par le chiffre de 49,784,729 fr. 58 c., auquel il faut ajouter les recettes diverses, 960,644 fr. 95 c., ce qui donne un total de 50,745,374 fr. 53 c. La dépense générale ressort à 22,672,192 fr. 05 : il reste donc un produit net de 28,073,182 fr. 48 c. En déduisant les charges incombant à l'ancien réseau, soit 15,179,035 fr. 32, le bénéfice à répartir aux actionnaires ressort à 12,894,147 fr. 16 c. Les 300,000 actions ont reçu chacune 42 fr. 50 c.,

ce qui a absorbé 12,750,000 fr. Un reliquat de 144,147 fr. a été reporté sur l'exercice 1862.

Le réseau mixte a produit 4,206,800 fr. 47 c., et le nouveau réseau 148,090 fr. 84 c., soit ensemble, 4,354,891 fr. 31 c. La dépense d'exploitation ayant été de 3,050,316, fr. 86 c., il reste un bénéfice de 1,304,574 fr. 45 c., lequel se trouve porté par les recettes diverses à la somme de 1,337,669 fr. 22 c. Après avoir déduit des exercices clos imputables aux réseaux mixte et nouveau, le produit net est ressorti à 1,297,144 fr. 44 c. Cette somme a été portée en déduction des dépenses de construction, conformément aux prescriptions de la loi du 11 juin 1859.

D'après la situation financière de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, le compte capital s'élevait, au 31 décembre 1861, à 652,842,766 fr. 05 c. Il a été fourni par 150 millions d'actions, 52,727,049 fr. 06 de subvention et 450, 115,717 fr. 03 c. d'emprunts. Les dépenses totales ayant été de 596,044,201 fr. 36 c., l'excédant du capital est de 56,798, 564 fr. 73 c.

Le rapport fait connaître ensuite le résultat de la souscription aux 137,403 obligations, émises en 1861 au prix de 292 fr. 50 c., par l'intermédiaire de la Banque de France, et se termine en donnant au dévouement et au zèle des agents de tous les grades qui prêtent leur concours à la Compagnie, un témoignage de satisfaction.

Comptoir national d'escompte. *Assemblée générale.* — Le compte rendu des opérations de l'exercice 1861-62 a exposé la situation de cet établissement. Les affaires représentent le chiffre de 1,055,146,812 fr. 77 c., ce qui permet de constater une augmentation de 20,430,059, 13 cent. par rapport aux opérations de l'exercice précédent.

L'escompte du papier de commerce sur Paris, les départements et l'étranger s'est élevé à 769,533,192 fr. 69 c.; les warrants figurent dans les escomptes pour 3,971,940 fr. et les valeurs souscrites à l'ordre du sous-comptoir des chemins de fer pour 34,362,500 fr. En totalité, les escomptes du Comptoir ont atteint le chiffre de 807,867,632 fr. 69 c.

Les encaissements se sont élevés à 79,892,893 fr. 79 c.; les crédits sur nantissements à 97 millions 345,460 fr. 24 c.; les avances sur fonds publics à 33,234,807 fr. 40 c. En comparant ces chiffres à ceux des mêmes chapitres de l'exercice précédent, on trouvera, au profit de l'exercice actuel, un accroissement de 7,414,111 fr. 73 c. pour les encaissements; de 7,697,674 fr. 02 c. pour les crédits sur nantissements et de 3 millions 682,195 fr. 05 c. pour les avances sur fonds publics. Les escomptes, au contraire, ont diminué de 35,189.940 fr. 32 c. Cette diminution s'explique par le ralentissement de nos échanges internationaux. Elle eût été plus considérable sans le concours que le Comptoir d'escompte a reçu de ses agences dans les colonies et à l'étranger; ces agences ont remis, en valeurs sur l'Europe, une somme de 64,887,395 fr. Elles ont, en outre, réalisé sur place un chiffre d'affaires de 36 millions 826,018 fr. 65 c. qui a contribué à élever le niveau des opérations de l'institution mère.

La caisse a eu un mouvement d'espèces de 1 milliard 898,708,053 fr. inférieur seulement de 3,291,060 fr. 68 c. à celui de l'année dernière. La moyenne des payements par mois a été de 79,059,793 fr. 07 c.; elle avait été précédemment de 79,351,705 fr. 42 c.

Il est entré en portefeuille 1,202,912 effets ayant une valeur de 887,760,526 fr. 48 c.; en y ajoutant le solde au 40 juin 1861, on trouvera un total de 1,247,747 effets et de 946,472,902 fr. 66 c. Il est sorti 1,200,043 effets ayant une valeur de 874,530,425 fr. 84 c.; il reste un excédant de 47,704 effets et de 71,942,476 fr.

Les sommes versées en compte courant se sont élevées à 273,986,863 fr. 09 c.; l'augmentation, par rapport à l'exercice précédent, a été de 22,599,522 fr. 80 c.

Les effets en souffrance représentent une valeur de 335,668 fr. 92 c.

Le produit brut des opérations s'est élevé :

Pour le premier semestre à....	2,622,662 fr.	57 c.
Pour le deuxième semestre à...	2,284,694	73
Ensemble.......	4,907,357	30

Les bénéfices nets ont été de 3,630,697 fr. 65 c.

Il a été attribué :

1° Aux actionnaires, dividende fixe de 2 %.	800,000 fr.	» c.
2° A la réserve 1/4 des bénéfices après prélèvement du dividende fixe..............	293,688	90
3° Aux actionnaires à titre de dividende supplémentaire, 2 1/5 %..............	880,000	»
Reliquat..............................	1,066	77
Total..............	1,974,755	62
Reste à répartir pour le deuxième semestre.	1,655,942	03
Cette dernière somme a été attribuée comme suit :		
1° Aux actionnaires 2 %..................	800,000 fr.	» c.
2° Réserve............................	213,985	50
3° Dividende supplémentaire..............	640,000	»
Reliquat..............................	1,956	53
Total égal............	1,655,942	03

Il est utile de faire remarquer que la réserve s'élève aujourd'hui à 8,351,343 fr. 33 c., et que le *maximum* fixé par les statuts est de 10 millions. Lorsque ce dernier chiffre aura été atteint, les bénéfices généraux appartiendront intégralement aux actionnaires.

En résumé, le dividende a été de 39 fr. pour l'exercice 1861-62, soit 7 4/5 0/0 du capital nominal.

Le rapport donne ensuite quelques explications sur les agences de Calcutta, de Shang-Haï, sur celles de Bombay, Madras, Pondichéry et sur celles de la Réunion et des Antilles. Les opérations des diverses agences établies à l'étranger se sont élevées pendant l'exercice 1861-62 à 102 millions. Le rapport se termine par l'exposé des conditions qui ont présidé à l'achat de l'immeuble où siégeait déjà la société. Edmond Pelletier.

INONDATIONS. — Le problème des inondations n'est pas moins une question de sécurité

des centres de populations riveraines des cours d'eau qu'une question d'alimentation publique.

Il ne se passe guère d'année qu'on n'entende parler de vastes terrains transformés en plaines stériles après l'envahissement des graviers et des sables charriés par les eaux torrentielles. Pour la France, c'est la nourriture d'un million d'hommes qui serait anéantie chaque année si les récoltes des bas-fonds des vallées étaient exposées sans défense aux invasions des crues moyennes. L'intérêt privé y pourvoit; quelques propriétaires construisent de petites digues en terre sur les bords des cours d'eau se rattachant à un contre-fort vers l'amont (*ad montem*) du côté où vient le courant. Si le contre-fort est trop éloigné, un concours entre tous les riverains associés en syndicat devient nécessaire; ce n'est pas une petite difficulté en France, où la grande propriété tend sans cesse à disparaître, et où la petite propriété a peu de ressources pour des améliorations aussi coûteuses que les endiguements. Le besoin d'un concert entre les agriculteurs s'est manifesté par les comices agricoles, et la loi a dû intervenir pour favoriser l'exécution de travaux d'ensemble que la routine, sinon l'impuissance, pouvait paralyser par la résistance d'un seul individu. En résumé, l'État participe aux frais de la défense des villes et favorise par des lois et règlements la défense des récoltes.

Travaux effectués avant 1862. — L'étude générale des grands cours d'eau, prescrite par l'empereur à la suite des inondations de 1856, peut être considérée comme terminée. Elle a été divisée en quatre grandes sections confiées chacune à un inspecteur général des ponts et chaussées, et comprenant le bassin entier d'un grand fleuve : la Seine, la Loire, le Rhône, la Garonne.

On sait que le bassin de la Seine est privilégié entre tous au point de vue des inondations, à cause de la perméabilité du sol, qui absorbe dans certaines régions la majeure partie des eaux pluviales, de sorte que les villes les plus menacées sont celles que baignent les trois autres fleuves, et notamment le Rhône, qui est la grosse affaire dans cette question. — En effet, sur les cinquante-deux villes ou centres de population qui ont été appelés jusqu'ici à jouir du bénéfice de la loi du 28 mai 1858, allouant une somme de vingt millions pour les travaux de défense, le Rhône est compté pour vingt-neuf, la Loire dix-huit, la Garonne cinq. — Les sommes dépensées au 31 décembre 1861 s'élèvent à douze millions. L'administration espère que les huit millions restant pourront suffire à préserver les villes contre les désastres qu'une inondation aussi intense que celle de 1856 pourrait amener. Mais cette dernière est-elle un *nec plus ultra* infranchissable? Évidemment non.

Étude générale du problème, et solutions pratiques. — C'est ce point capital qui a fait l'objet de onze mémoires sur les inondations, dessèchements, irrigations, où nous avons présenté à l'Académie des sciences, le 11 mars 1861, la question des eaux pluviales sur toutes ses faces; où nous avons montré que rien n'est absolu dans la sécurité acquise par les travaux conçus et exécutés jusqu'à ce jour; — que certaines digues édifiées à grands frais sur la Loire depuis un demi-siècle ont été la menace permanente d'un danger considérable et certain, bien autrement grave que si ces levées n'existaient pas, attendu qu'une grande masse d'eau qui s'étale, dans une plaine, peu à peu, sans entraves, ne produit pas les affouillements et les ravages d'une irruption soudaine tombant de la brèche d'une digue effondrée. — Enfin, nous terminions notre travail par un tableau synoptique des largeurs et des hauteurs d'endiguement susceptibles de procurer une défense *séculaire* dans chaque climat du globe et pour chaque kilomètre d'un cours d'eau torrentiel ou non, au lieu de ces systèmes qui deviennent inefficaces, comme en 1840, 1846, 1856, au moment où se présente une coïncidence imprévue des grandes eaux de deux ou plusieurs affluents. Or tous les phénomènes de la nature obéissent à des lois générales; rien n'est imprévu ici-bas. Mais l'industrie a dû remédier contre les fléaux, et si elle répare les sinistres maritimes, les dégâts de la grêle, les ravages de l'incendie; si elle assure contre les risques de mortalité, contre les accidents de chemin de fer; pourquoi n'a-t-elle rien entrepris en faveur des victimes des inondations? Parce qu'elle ne connaît pas encore la loi de périodicité et d'intensité des phénomènes des grandes crues. Cette loi ne peut se déduire que d'un nombre considérable d'observations hydrométriques répétées avec soin pendant plusieurs siècles le long du cours des fleuves et rattachées à des hauteurs fixes, et de plus, il est indispensable, pour la concordance des résultats, que les travaux publics exécutés dans le lit de ces fleuves n'aient pas fait subir de transformations au régime des grandes eaux. De telles conditions éloignent de plusieurs siècles l'époque où la loi qui nous intéresse pourrait être synthétiquement vérifiée.

Pour faire cette épineuse recherche, nous avons dû, comme le juge d'instruction, consulter les tenants et aboutissants du phénomène et noter ses manifestations authentiques. Ce sont : 1° les ponts en ruine des cités antiques, l'âge de ces ponts et le niveau supérieur des voûtes duquel on a déduit la hauteur *réputée inaccessible* aux crues du fleuve, à confronter avec la hauteur actuelle des quais indiquant le niveau des crues modernes (le Tibre à Rome); 2° l'histoire des inondations de la Seine à Paris pendant plusieurs siècles et celle des autres fleuves de la France dont on a conservé des traces depuis un grand nombre d'années; 3° les observations pluviales consignées dans plusieurs observatoires en Europe pendant une longue série d'années, ce qui a fourni une précieuse loi d'intensité et de fréquence entre les phénomènes extraordinaires.

A l'aide de ces documents, nous avons reconnu la classification suivante où les crues se distinguent par la périodicité et la hauteur : *annuelles*, 0,80; *décennales*, 1; *séculaires*, 1,20; *milliaires*, 1,5. Prenons pour exemple le pont de la Concorde à Paris : les crues *annuelles* à prévoir se rapprocheront, à quelques décimètres près, d'un niveau placé à 6 m. 25 au-dessus du zéro de l'échelle ou de l'étiage, qui est le point des plus basses eaux du fleuve. Les crues *décennales* atteindront 7 m. 50 de hauteur environ à 4 ou 5 décimètres près, ce sont les crues de :

Janvier	1651	à la cote de	8 mèt. 08
Janvier	1649	—	7 mèt. 91
Mars	1711	—	6 mèt. 83
Mars	1690	—	7 mèt. 79
Janvier	1802	—	7 mèt. 75
Novembre	1764	—	7 mèt. 48
Février	1799	—	7 mèt. 40
Janvier	1781	—	7 mèt. 30
Mars	1784	—	7 mèt. 27
Mars	1807	—	7 mèt. 27
Mai	1836	—	6 mèt. 75

Dans la Loire comme dans l'Allier, les crues de cette importance, considérées comme extraordinaires et la dernière limite du possible, se sont présentées dans un ordre à peu près décennal : 1814, 1825, 1835, 1846, 1856.

Les crues *séculaires* sont caractérisées nettement à Paris par la cote de 9m. 00; savoir :

Juillet	1605	—	9 mèt. 04
Mars	1758	—	5 mèt. 80

Ce qu'elles ont de remarquable, c'est qu'entre les cotes de 7 et de 8 mètres on voit apparaître dix crues en un siècle, et qu'entre 8 et 9 mètres il y a une lacune à peu près absolue. Voilà ce qui indique bien l'existence de la loi de météorologie pluviale qui produit les crues *séculaires* dépassant en hauteur d'*un cinquième* les crues réputées infranchissables, lesquelles ne sont autres que des crues *décennales* comme celles de 1856.

Les crues *milliaires* planent encore au-dessus de l'inimaginable. Les quais actuels de Paris, en voie de surhaussement dans les quartiers inondables avec les crues séculaires de 9 mètres de hauteur, seront bientôt capables de contenir toutes les grandes eaux constatées jusqu'à ce jour; mais il viendra un cataclysme amené par un concours de vents pluvieux conduisant les orages dans le sens de l'écoulement des eaux, de l'amont à l'aval, où les progrès de l'inondation seront continus, où les quais seront submergés de plus de deux mètres de hauteur et où la cité superbe sera engloutie à l'exception des faubourgs situés sur les montagnes de Sainte-Geneviève et de Montmartre, au sommet desquelles on devrait dans un temps opportun transporter les archives nationales, scientifiques, *météorologiques* du peuple français. Autrement il ne resterait plus à Paris que ces deux montagnes comme deux grands repères de la crue milliaire. Nous aurions pu tirer des vicissitudes de la ville de Rome des exemples frappants, mais l'espace nous manque. Il nous suffisait ici d'établir la doctrine nouvelle de la classification des crues ainsi que les rapports chiffrés de leurs intensités relatives. Cette doctrine repose sur des documents authentiques, et si la loi de progression que nous en avons déduite n'est pas rigoureusement exacte, elle est au moins très-rapprochée de la vérité. En attendant que nous puissions développer nos conclusions pratiques, nous allons les énoncer :

Sécurité publique : Protéger les centres de population et les vallées manufacturières par des endiguements solides capables de contenir les crues séculaires, et s'en remettre à la Providence pour éloigner les crues milliaires.

Alimentation publique : Défendre par des digues en terre les champs riches et cultivés contre les crues annuelles, afin de sauver le plus de récoltes possible. — Adopter aussi contre les crues décennales le même système d'endiguement, qui devient plus dispendieux en raison de la surélévation des digues, dans les vallées assez larges pour que le montant annuel du risque des récoltes soit supérieur aux intérêts du capital de construction de la digue et aux dépenses d'entretien ; — et dans le cas contraire, recourir à l'épargne, en organisant des compagnies d'assurances contre le risque des dévastations, appartenant à la classe des inondations décennales et séculaires, définies en intensité comme il a été expliqué dans cet article.

EDOUARD LAGOUT.

INSTITUT. — La séance publique annuelle des cinq académies a eu lieu le 14 août 1862, sous la présidence de M. Patin, directeur de l'Académie française, assisté de MM. Villemain, de Rougé, Duhamel, Couder et Lélut, délégués de chacune des cinq académies. La séance a été ouverte par un discours dans lequel M. Patin rappelait l'origine des cinq Académies et la mission réservée à chacune d'elles. Le public a entendu ensuite la lecture du rapport sur le concours de 1862, pour le prix de linguistique fondé par Volney, consistant en une médaille d'or de 1,200 fr., pour le meilleur ouvrage de philologie comparée. Neuf ouvrages imprimés ou manuscrits avaient été envoyés au concours. Le prix a été décerné à un savant, bien connu pour ses recherches profondes sur les langues anciennes, M. Max Muller, qui avait présenté un ouvrage intitulé : *Lectures on the science of language delivered at the royal institution of Great Britain*. La commission a accordé une mention très-honorable à deux ouvrages de l'abbé Brasseur de Bourbourg : le *Popol Vuh*, ou mythes sacrés et rites de l'antiquité américaine, et la *Grammaire de la langue Quichée*, suivie d'un vocabulaire et du drame de *Rabinal-Achi*. M. Giovanni Beltrame a obtenu une seconde mention pour son Dictionnaire italien-denka et denka-italien. (Le denka est une langue africaine parlée sur les bords du Nil Blanc.) Une troisième mention honorable a été donnée à M. Monin, auteur d'un ouvrage

intitulé : *Monuments des anciens idiomes gaulois*. La commission, enfin, a signalé de nouveau un ouvrage dont les deux premiers volumes ont obtenu l'année dernière une mention honorable, l'*Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française, d'après la méthode historique, naturelle et étymologique,* par M. Le Héricher, qui avait présenté cette année le troisième volume. Plusieurs Mémoires intéressants ont été lus, après la distribution des récompenses, par MM. Egger, Balard, Couder et Wolowski. M. Viennet a terminé la séance en récitant plusieurs de ses fables.

ACADÉMIE FRANÇAISE. La séance publique de l'Académie française, en 1861, a eu lieu le 29 août. Après le rapport du secrétaire perpétuel sur le concours et la lecture de la pièce de vers qui a obtenu le prix de poésie, M. de Laprade, directeur de l'Académie, a fait le rapport sur le prix de vertu, et il a fait ressortir tout ce qu'il y a de beau, de noble dans la mission confiée par M. de Monthyon à l'Académie française, de couronner à la fois le talent et la vertu. « M. de Monthyon, dit-il, ne rêvait pas de bonheur pour l'homme en dehors de ce qui fait sa grandeur. L'intelligence était à ses yeux un ressort nécessaire de la vertu. Ceux qui consacrent leur vie à la beauté littéraire lui semblaient les juges naturels de la beauté morale..... L'habitude de couronner de bonnes actions nous rend justement sévères pour les livres qui ne renferment pas de bons conseils. »

En 1862, l'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le 3 juillet, sous la présidence du comte de Montalembert, directeur. M. Villemain, en sa qualité de secrétaire perpétuel, a fait le rapport sur le concours ; M. Legouvé a donné lecture d'une partie du discours qui a remporté le prix d'éloquence, et auquel l'auditoire d'élite attachait d'autant plus d'intérêt, que le Mémoire vainqueur était cette fois l'œuvre d'une femme. Le sujet mis au concours était une étude sur le roman en France *depuis l'Astrée jusqu'à René*, et il était impossible de trouver un sujet plus fécond au double point de vue de la littérature et de la morale. M. de Montalembert a lu ensuite le rapport sur le prix de vertu. L'illustre académicien, malgré le beau thème qu'il avait à développer, n'a pu se défendre de quelques écarts dans le domaine de la politique, et de rompre une lance en faveur de la société de Saint-Vincent de Paul.

L'Académie a perdu, en 1861 et 1862, quatre de ses membres. M. Scribe, dont nous avons donné la biographie dans le précédent *Annuaire*, a été remplacé, le 3 avril 1862, par M. Octave Feuillet ; le père Lacordaire, mort le 21 novembre 1861, et auquel nous consacrons, dans le présent volume, un article spécial, a été remplacé par M. Albert de Broglie M. Biot, dont nous avons également raconté la vie et apprécié les travaux dans ce même *Annuaire*, s'est éteint le 3 février 1862, et son fauteuil est encore vacant, ainsi que celui de M. le duc Pasquier, mort le 5 juillet de cette année.

En 1861, le prix de poésie, dont le sujet, fécond en riches développements et en aperçus magnifiques, était l'*Isthme de Suez*, a été décerne à M. Henri de Bornier. M. Ernest Boysse a obtenu une mention honorable.

En 1862, le prix d'éloquence a été obtenu, nous l'avons dit, par une femme, Mme Duparquet.

Voici la liste des autres prix décernés par l'Académie.

PRIX DÉCERNÉS EN 1861.

Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs — L'Académie a décerné un prix de 3,000 fr. à M. Lévêque, pour son ouvrage intitulé : *la Science du beau, étudiée dans ses principes, son application et son histoire*, 2 vol. in-8 ; — une médaille de 2,500 fr. à M. Mézières, pour son ouvrage intitulé : *Shakespeare, ses œuvres et ses critiques*, 1 vol. in-8 ; — une médaille de 2,500 fr. à M. Baudrillart, pour son ouvrage intitulé : *Des rapports de la Morale avec la Politique*, 1 vol. in-8 ; une médaille de 2,000 fr. à M. Mistral, pour son poëme de *Mirèio*, en dialecte provençal. Elle a décerné cinq médailles de 2,000 fr., savoir : 1° à l'ouvrage de feu M. Tonnellé, intitulé : *Fragments sur l'Art et la Philosophie*, 1 vol. in-8 ; — 2° à M. Xavier Marmier, pour son ouvrage intitulé : *Gozida*, 1 vol. in-12 ; — 3° à M. Maignen, pour son recueil de poésie, intitulé : *Rustiques*, 1 vol. in-12 ; — à M. Louis Ratisbonne, pour son ouvrage intitulé : *la Comédie enfantine*, 1 vol. in-8 ; — 5° à M. Jules Lecomte, pour son ouvrage intitulé : *la Charité à Paris*. 1 vol. in-12.

Prix extraordinaire Monthyon. — En 1859, l'Académie avait proposée un prix de 4,000 fr., pour être appliqué à la meilleure traduction d'un ouvrage de philosophie morale appartenant à l'antiquité ou aux littératures étrangères, laquelle aurait été publiée en grande partie ou complétée avant le 1er janvier 1861. L'Académie décerne un prix de 3,000 fr. à M. Bouillet, pour la traduction des *Ennéades de Plotin*, 3 vol. in-8, travail difficile et enrichi d'une multitude de notes philologiques, philosophiques ou historiques qui éclaircissent les passages les plus obscurs, et font connaitre au lecteur les idées émises sur les mêmes questions par les autres philosophes de l'antiquité. — Une médaille de 1,000 fr. a été décernée à M. Louis-Judicis de Mirandol, pour la traduction de la *Consolation philosophique de Boëce*, 1 vol. in-8.

Prix Gobert. — Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie ayant, cette année, distingué deux ouvrages qui lui ont paru tous les deux également dignes du prix, a décidé que le grand prix de la fondation Gobert pour l'année 1861 serait également partagé entre l'ouvrage de M. Dargand, intitulé : *Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs*, 4 vol. in-12, et l'ouvrage de M. Géruzez, intitulé : *Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, 2 vol. in-8.

L'Académie a décerné le second prix de la fondation Gobert à l'ouvrage de M. Charles Mercier de Lacombe, intitulé : *Henri IV et sa politique*, 1 vol. in-8.

Prix Bordin. — Ce prix spécial de 3,000 fr., destiné à encourager la haute littérature, a été décerné à M. Sayous, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française à l'étranger pendant le XVIIIe siècle*, 1 vol. in-8.

Prix Lambert, récompense honorifique pour rémunération de travaux littéraires. — Il a été décerné à M. Frédéric Godefroy, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-8.

PRIX DÉCERNÉS EN 1862.

Prix destiné aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a décerné : 1° deux prix de 3,000 fr. à M. de Pressensé, pour son ouvrage en 2 vol. in-8, intitulé : *Histoire des premiers siècles de l'Église chrétienne*, deuxième partie ; à M. Augustin Cochin, pour son ouvrage en 2 vol. in-8, intitulé : *l'Abolition de l'esclavage*.

2° Deux médailles de 2,500 fr. à M. Duruy, pour son *Histoire de la Grèce ancienne*, 2 vol in-8, et à M. Bénard, pour son livre *de la Philosophie dans l'éducation classique*, 1 vol. in-8.

3° Quatre médailles de 2,000 fr. à M. Dhuilé de Saint-Projet, pour les *Études religieuses en France*, 1 vol. in-8 ; à

Mme Marie Debray, pour son ouvrage sur *le Pouvoir de la charité*, 1 vol. in-12; à feu Edouard Arnould, pour ses *Sonnets et poëmes*, 1 vol. in-12; à M. Calemard de la Fayette, pour son *Poëme des champs*, 1 vol. in-12.

Prix extraordinaire Monthyon.— L'Académie avait proposé, en 1857, un prix de 10,000 fr., à décerner en 1862, pour une œuvre dramatique en vers, en trois actes au moins, représentée avec succès et réunissant les qualités littéraires à une haute portée morale. Le prix a été décerné à M. Jules Lacroix, pour sa traduction de *l'Œdipe-Roi*, de Sophocle.

Prix Gobert. — Il a été obtenu par M. Camille Rousset, pour son *Histoire de Louvois et de son administration*, 2 vol. in-8. Le second prix Gobert a été décerné à M. Jules Caillet, pour l'ouvrage intitulé : *l'Administration en France sous le cardinal de Richelieu*. 2 vol. in-12.

Prix Bordin. 3,000 fr., pour encourager la haute littérature. — Il a été partagé entre M. Léon Halévy, pour sa *Traduction en vers des Tragiques grecs*, et M. Auguste Lacaussade, pour ses *Poemes et Paysages*.

Prix Lambert, récompense honorifique pour rémunération de travaux littéraires. — Il a été donné à M. Philoxène Boyer.

Prix Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste. — L'Académie l'a décerné à M. Frédéric Godefroy.

Académie des sciences. — Les principaux travaux de l'Académie ayant été indiqués aux articles Astronomie, Physique, Électricité, Chimie, Médecine, Chirurgie, Botanique, Géologie, Géographie, etc., nous nous bornerons à y renvoyer.

L'Académie des sciences a été présidée en 1861 par M. Milne-Edwards, qui a cédé le fauteuil le 6 janvier 1862 à M. Duhamel. M. Velpeau a été élu vice-président pour 1862. Depuis le commencement de l'année 1861, l'Académie a perdu quatre de ses membres : Cordier, qui a été remplacé par M. Daubrée, à qui a succédé comme correspondant, M. Lyell; Berthier, remplacé par M. Henri Sainte-Claire Deville; Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, remplacé par M. Blanchard; le doyen des géomètres, Jean-Baptiste Biot, à qui succède M. Bonnet; enfin, M. Henri Hureau de Sénarmont. Le vide laissé par la mort de l'associé étranger Tiedemann a été comblé par l'élection de M. de Liebig, de Munich. Des articles particuliers ont été consacrés dans cet *Annuaire* à Cordier, Biot, Geoffroy Saint-Hilaire, Tiedemann. Les correspondants décédés sont MM. Rathke (zoologie), Maunoir et Bretonneau (médecine), Vicat (mécanique), Ostrogradski (géométrie), Barlow (physique); les nouveaux élus : MM. Gervais et Purkinié (anatomie et zoologie), Bernard (mécanique), Lyell et Damour (géologie), Givry, Bache, de Tchihatcheff, et l'amiral Lütke (géographie et navigation).

Dans le courant de l'année 1861, le tome XXXIII des *Mémoires de l'Académie* a paru.

Nous avons déjà parlé, dans l'*Annuaire* précédent, de la séance solennelle du 25 mars 1861. Grâce à l'activité de M. Milne-Edwards, une autre séance a eu lieu au mois de décembre de la même année, suivant les termes du règlement, auquel on avait fait trop souvent infraction, en renvoyant cette solennité jusqu'au printemps. M. Flourens a prononcé l'éloge historique de l'illustre physiologiste Frédéric Tiedemann, puis on a proclamé les prix décernés. Chose triste à dire ! la plupart des grands prix n'ont pas seulement amené un concurrent sérieux, et l'on s'est vu dans la nécessité de les proroger, comme d'habitude. Le prix minime de la fondation Lalande a été partagé entre MM. Luther, Tempel et Goldschmidt. Parmi les autres, nous signalerons : 2° les deux prix de statistique Monthyon, à M. Rigaut, pour sa description du canton de Vissembourg, et à M. Block, pour sa statistique de la France, avec deux mentions honorables a MM. de Chastellux et de la Tremblais ; 3° le prix Trémont, donné à M. Niepce de Saint-Victor, pour ses recherches sur la lumière; 4° le prix Laplace, à M. Philippe Genreau : 5° le prix de physiologie expérimentale, à M. Hyrtl, de Vienne, et à M. Kühne, de Berlin, avec mentions honorables à MM. Chauveau et Colin; 6° prix de médecine et de chirurgie, à MM. Lallemand, Perrin et Duroy, avec mentions honorables à MM. Haspel, Rouis, Dutrouleau, Roger, Huguier, Laboulbène; enfin, 7° le prix Jecker, décerné à M. Pasteur, pour récompenser l'ensemble de ses travaux fort divers quant aux sujets, mais importants quant aux résultats. R.

Académie des sciences morales et politiques. — L'Académie à continué, en 1861 et au commencement de 1862, à entendre la lecture de savants mémoires; mais ses discussions n'ont présenté en général que peu d'intérêt. Divers membres de l'Académie ont poursuivi ou achevé leurs communications de l'année précédente. Ainsi, M. Giraud a terminé son travail sur le *Traité de la République* de Cicéron; M. L. Reybaud a donné la suite de ses rapports sur la *Condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent de l'industrie du coton;* M. Wolowski a continué la lecture de son mémoire sur les *Traités de commerce entre la France et l'Angleterre;* M. Villermé a complété ses recherches statistiques sur *l'âge respectif des époux;* enfin, un des collègues de M. Laferrière a lu la dernière partie du travail de ce savant regretté sur *les Etats provinciaux de France.*

Ces mêmes États provinciaux ont, parmi les mémoires nouveaux, inspiré à M. de Lavergne un travail intéressant sur les assemblées provinciales sous Louis XVI et les tentatives faites quelques années avant la Révolution pour rétablir ces représentations locales, l'un des derniers refuges de la liberté sous la monarchie absolue. Leibnitz, dont la philosophie a été en 1860 l'objet d'un concours dont le prix a été partagé entre MM. Nourrisson et Foucher de Careil, a encore occupé l'Académie en 1861 à l'occasion d'une notice de M. Ad. Garnier sur la vie et la doctrine de ce philosophe. D'autre part, M. Cousin a communiqué à l'Académie des fragments d'une histoire de la philosophie cartésienne, dont il s'occupe depuis plusieurs années. L'un de ces fragments avait trait aux rapports du système de Descartes avec celui de Spinosa, et il s'est élevé à ce sujet une discussion entre M. Cousin et M. Damiron; M. Cousin prétendait que les erreurs de Spinosa ne peuvent nul-

lement être imputées à Descartes, tandis que M. Damiron a relevé plusieurs points sur lesquels les doctrines de ces deux penseurs présentent de grandes analogies. Lorsque, sans s'arrêter aux détails, comme l'a fait M. Darimon, on considère la question au point de vue général, on reconnaît certainement que la philosophie de Spinosa procède immédiatement de Descartes; car c'est au système cartésien que Spinosa a emprunté les deux grandes propriétés de sa substance universelle, la pensée et l'étendue. Mais il faut avouer aussi que la définition de la substance, en vertu de laquelle Spinosa fait de l'étendue et de la pensée les propriétés d'un seul être identique, et qui forme le fondement de son panthéisme, est tout à fait propre au philosophe hollandais, et que la responsabilité n'en remonte d'aucune façon à Descartes. A cette occasion, M. Franck a fait voir que Spinosa ne connaissait pas la kabbale, comme on l'a prétendu, mais qu'il était très-initié à l'averrhoïsme, autre forme du panthéisme, emprunté par les Arabes aux Alexandrins.

M. Giraud, qui, l'an passé, avait attaqué les améliorations introduites par des traités récents dans les coutumes du droit des gens, et notamment l'abolition de la course, a entrepris cette année, dans une série de lectures sur l'*Esclavage des nègres*, de jeter de la défaveur sur l'émancipation des esclaves, opérée dans le cours de ce siècle dans les colonies anglaises et françaises. Heureusement que dans une notice pleine de renseignements utiles sur les *Résultats de l'abolition de l'esclavage dans les colonies de l'Angleterre et de la France*, un savant étranger à l'Académie, M. Augustin Cochin, avait rétabli d'avance les faits, prouvé que la détresse des colonies dans les derniers temps a été la conséquence de circonstances multiples parmi lesquelles l'abolition de l'esclavage joue le moindre rôle, et que l'acte d'affranchissement n'a pas été seulement un immense bienfait, mais que pour les colonies elles-mêmes il était une condition de sûreté et de prospérité.

Parmi les autres lectures des membres de l'Académie, nous signalerons une notice de M. Ch. Dupin, sur *Macaulay*, dans laquelle ce savant combat les appréciations de l'historien anglais sur l'établissement de la domination britannique dans l'Inde; un mémoire de M. d'Audiffret sur les *Progrès du crédit public et de la fortune nationale de 1789 à 1860*; un mémoire de M. Egger, membre de l'Académie des inscriptions, sur *l'Institution qui correspondait chez les Athéniens à notre État civil;* — suivant M. Egger, c'est l'inscription dans les phratries qui, à Athènes, remplaçait jusqu'à un certain point ces registres de l'état civil. Les observations de divers membres que provoqua cette lecture prouvèrent qu'en somme, bien que des tentatives aient été faites à ce sujet sous l'empire romain, la constatation régulière des naissances, mariages et décès, est une institution moderne, née des usages ecclésiastiques et de la tenue des registres paroissiaux; un mémoire de M. Barthélemy Saint-Hilaire sur *la Méthaphysique de Platon et d'Aristote;* une lecture de M. Damiron sur *Condillac et le traité des systèmes*; un travail de M. Sclopis sur la *Domination française en Italie de 1800 à 1814;* deux mémoires de M. du Chatellier, l'un sur le *Concours aux cures des paroisses de Bretagne*, l'autre qui contient des renseignements intéressants sur la coutume des domaines congéables, sur l'*agriculture et les classes agricoles de Bretagne*. M. Passy et M. de Lavergne ont entretenu l'Académie du mouvement de la population française, l'un à l'occasion du dixième volume de la *Statistique générale* de la France, l'autre à l'occasion du dernier dénombrement; enfin, on a donné lecture d'un mémoire posthume de M. Baude sur la *Pêche côtière*, que M. Coste, de l'Académie des sciences, qui assistait à la séance, a complété par des détails explicatifs sur les règlements de la pêche maritime, réglements qui ont beaucoup dépassé leur but et ne constituent plus qu'une entrave nuisible. Les savants étrangers à l'Académie ont lu des mémoires : M. Foucher de Careil, sur le livre de Maimonides intitulé le *Guide des égarés*; M. Nourrisson, sur la *Philosophie de Bossuet;* M. Homberg, sur la *Répression du vagabondage;* M. Soulier, sur la *Nature de la société romaine;* M. de la Barre du Parcq, sur *l'Art des indices considérés militairement;* M. Waddington, sur l'*Usage de l'histoire en psychologie* et sur l'*Histoire de la question des facultés de l'âme.*

En janvier 1861, M. Giraud a pris la présidence et a été remplacé au fauteuil en 1862 par M. Lélut. M. Naudet a été élu vice-président pour 1862. En mai 1861, l'Académie a perdu M. Gréterin; en janvier 1862, M. Damiron; en février 1862, M. Baude; en octobre 1861, un associé étranger, M. de Savigny. M. Vuitry, président de section au conseil d'État, a été appelé à occuper le siége de M. Gréterin; les autres membres décédés ne sont pas encore remplacés.

La séance publique annuelle des cinq académies a été présidée en 1861 par M. Giraud, président de l'Académie des sciences morales et politiques. Cette dernière académie a tenu sa séance annuelle le 5 janvier 1862, sous la présidence de M. Franck. M. Mignet a donné lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux d'un illustre associé étranger que l'Académie a perdu récemment, M. Hallam. L'Académie a distribué les prix suivants :

Section de morale. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1860, le sujet de prix suivant : « Indiquer ce qu'était autrefois, parmi nous, l'autorité paternelle; exposer les modifications qu'elle a subies, et, en constatant ce qu'elle est devenue, faire connaitre, avec des détails suffisants, de quelle manière aujourd'hui elle s'exerce et quels résultats elle produit. » Ce prix, de *quinze cents francs*, est décerné à M. Paul Bernard, docteur en droit, substitut à Avallon.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1857, et remis à l'anné 1860, le sujet de prix suivant : « Rechercher les origines, les variations et les progrès du droit maritime inter-

« national, et faire connaître les rapports de ce droit avec « l'état de civilisation des différents peuples. » Ce prix, de *quinze cents francs*, est décerné à M. Eugène Cauchy.

Section d'économie politique et statistique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1857, et remis à l'année 1861, le sujet de prix suivant : « Etudier et faire connaître les causes « et les effets de l'émigration développée dans le XIX[e] siècle « chez les nations de l'ancien monde et de l'immigration chez « les nations du nouveau monde. » Ce prix, de *quinze cents francs*, est décerné à M. Jules Duval.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1858, et remis à 1860, le sujet de prix suivant : « Rechercher quel a été le caractère politique de « l'institution des parlements en France, depuis le règne de « Philippe le Bel jusqu'à la Révolution de 1789. » Ce prix, de *quinze cents francs*, n'est pas décerné ; une somme de *mille francs* en est détachée et accordée à titre d'encouragement à M. F. Mérilhou, maire de Montignac (Dordogne).

PRIX BORDIN. — *Section d'économie politique et statistique.* — L'Académie avait proposé, pour l'année 1861, le sujet de prix suivant : « Rechercher les causes et signaler les effets « des crises commerciales survenues en Europe et dans l'Amé- « rique du Nord durant le cours du XIX[e] siècle. » Ce prix, de *deux mille cinq cents francs*, est décerné à M. Clément Juglar.

Prix triennal Halphen, 1,500 fr. — Il a été décerné à M. Rapet, inspecteur primaire dans toutes les communes du département de la Seine, chez lequel se trouvent à la fois l'instituteur habile, le sage directeur d'école, l'inspecteur influent et l'auteur de bonnes methodes.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETRES. — Outre le volume de *Comptes-rendus* suffisamment exacts dans lesquels M. Desjardins résume maintenant regulièrement à la fin de chaque année les séances de l'Académie des inscriptions, il fait paraître un *Bulletin* mensuel qui nous tient au courant des travaux de cette compagnie.

Nous y trouvons, à la date du 10 janvier 1862, un rapport du secrétaire perpétuel, M. Guignaut, qui nous fait connaître l'état où se trouvaient à la fin de 1861 les diverses publications entreprises par l'Académie. Cinq volumes ont vu le jour dans le courant de cette année ; ce sont : 1° la première partie du tome XXIV des *Mémoires* lus aux séances par les membres; elle contient les cinq travaux suivants : *Sur les traités publics dans l'antiquité*, par M. Egger; *Sur le livre de l'agriculture nabatéenne*, par M. Renan; *Sur l'ancienne bibliothèque de Corbie*, par M. L. Delisle; *Sur les antiquités du Bosphore Cimmérien* et *Sur les représentations qui avaient lieu dans les mystères d'Eleusis*, par M. Charles Lenormant ; 2° la première partie du tome VI de la première série des *Mémoires* de divers savants, étrangers à l'Académie, mais auxquels elle a donné son approbation (*Sujets divers d'érudition*); 3° la première partie du tome IV de la deuxième série de la même collection (*Antiquités de la France*) ; 4° la première partie du tome XX des *Mémoires* de l'Académie, embrassant son histoire et ses travaux de 1853 à 1856; 5° enfin la première partie du tome XV des *Notices et extraits des manuscrits*, contenant la *Table alphabétique occidentale* des quatorze premiers volumes de cette collection. — Le tome XXII des *Historiens de Gaule et de France* touche à sa fin. Quant au tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, le *Discours sur l'état des lettres au* XIV[e] *siècle*, qui doit en former la première partie, est déjà parvenu à plus de 600 pages; ce travail est dû à M. Victor Leclerc, qui y a mis en lumière les trois principaux faits littéraires de cette époque, le nombre croissant des universités, l'influence toujours plus grande en Europe de la littérature française et l'établissement de grandes bibliothèques laïques. Le tome VII de la *Table des chartes et diplômes imprimés relatifs à l'histoire de France*, avance, moins rapidement, il est vrai, que le *Recueil des chartes et diplômes antérieurs à* 1180 et concernant le même sujet; ce recueil, qui doit renfermer un grand nombre de pièces inédites de la plus haute importance, est confié aux soins de M. Delisle, qui est sur le point de terminer un tableau du contenu de cet ouvrage. Toute la copie pour le tome XIX des *Notices et extraits des manuscrits*, devant contenir la traduction française des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, à été livrée par M. Slane ; en revanche, l'impression des *Papyrus grecs* se trouve retardée par la découverte de nouveaux documents de ce genre et d'une interprétation difficile. Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades* est très-avancé; on a tiré 760 pages du tome I[er] des *Historiens orientaux* et 400 pages des *Historiens arméniens* de la même collection ; la publication des *Historiens grecs des croisades* si longtemps arrêtée a enfin été reprise; M. Miller, qui en a été chargé, doit prochainement terminer l'édition revue sur les meilleurs manuscrits de l'*Histoire d'Anne Comnène*.

Dans la séance annuelle publique, tenue le 9 août, sous la présidence de M. Mohl, M. Guignaut a lu une *notice* pleine d'intérêt *sur la vie et les travaux de Fauriel*. L'Académie y a aussi fait proclamer les prix et proposer les sujets de prix pour les années suivantes. Le prix ordinaire de 2,000 fr. a été décerné à M. Boutaric, archiviste aux archives de l'Empire, pour son travail *sur l'administration d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse*. Ont été mis au concours pour 1862, les trois sujets suivants : 1° *l'origine et la propagation de l'alphabet phénicien* ; 2° *l'exposé de la religion commune aux races brahmanique et iranienne avant leur séparation, ainsi que des lois qui ont présidé plus tard de part et d'autre aux transformations des anciens mythes*; 3° *le résumé des nouvelles découvertes sur l'origine et la destination des monuments dits celtiques* (*menhirs, dolmen*, etc.). Chacun de ces prix sera de 2,000 fr., ainsi que celui proposé pour 1863 : *l'histoire des invasions des Gaulois en Orient, de leurs établissements en Asie Mineure, de leur constitution, de leurs mœurs et usages comparés à ceux des Gaulois d'Occident*.

A cette même séance, M. Maury a fait connaître les décisions de la Commission des antiquités de France sur les ouvrages envoyés au concours pour l'année 1861 : la première médaille a été accordée à M. Bourquelot, pour ses *Etudes manuscrites sur les foires de Champagne* ; la deuxième à M. Quantin, pour le *Cartulaire général de l'Yonne* (2 vol. in-4°); la troisieme a été partagée entre M. Tudot, pour sa *Collection des figurines en argile œuvres*

premières de l'art gaulois, in-4°, et M. Matty de Latour pour son mémoire manuscrit sur les *Voies romaines, système de construction et d'entretien*. Un rappel de médaille a été accordé à M. Port, auteur d'un *Inventaire des Archives municipales d'Angers*. Des mentions très-honorables ont été décernées, entre autres, à M. de Backer pour sa *Grammaire comparée des langues de la France*; à M. Cénac-Moncaut pour son *Histoire des Peuples et des États pyrénéens*, 5 vol. in-8°, et à M. Troyon pour son travail sur les *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, excellent ouvrage, qui aurait obtenu une distinction supérieure si les idées de l'auteur au sujet de divers points d'archéologie celtique n'avaient pas été en désaccord avec celles de plusieurs membres influents de l'Académie. Le prix de numismatique a été donné à M. Th. Mommsen pour son éminent ouvrage sur l'*Histoire du système monétaire des Romains* (Geschichte des römischen Münzwesens), in-4°; M. Sabatier a obtenu une mention honorable pour la *Description des médailles contorniates*, in-4°. Le prix Bordin a été décerné à M. Zotemberg, auteur d'une *Histoire de la langue et de la littérature Éthiopienne*; les sujets proposés pour ce prix en 1862 et 1863 sont: *Les imitations faites en grec, depuis le douzième siècle, de nos anciens romans de chevalerie* et l'*Examen des sources du* SPECULUM HISTORIALE *de Vincent de Beauvais*. L'Académie a prorogé jusqu'en 1863 le prix de M. Louis Fould, à décerner pour une *Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*. Le premier prix Gobert a été remporté par M. Hauréau, pour la deuxième partie du XV° vol. de la *Gallia christiana*; le second, par M. Deloche pour le *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*. Parmi les mémoires lus aux séances ordinaires, nous avons distingué les suivants: *Sur le règne des hycsos ou pasteurs en Égypte*, par M. Mariette; *l'Islande avant le christianisme*, par M. Geffroy; *Sur l'origine de l'enchanteur Merlin*, par M. de la Villemarqué; *Sur les Monnaies de la famille de l'empereur Gallien*, par M. Deville; *Étude sur le chapitre 64 du Rituel funéraire des anciens Égyptiens*, et *Sur le texte hiéroglyphique donnant la liste des peuples vaincus par Toutmès III*, par M. de Rougé; *Sur la Méthode de déchiffrement des inscriptions cunéiformes assyriennes*, par M. Mesnant; *Sur quelques Monuments de l'art primitif du peuple de la Grande-Bretagne*, par M. de Lasteyrie; *Sur la chronologie des guerres médiques*, par M. Koutourga; *Notes géographiques d'un voyage en Asie mineure*, par M. Texier; *Sur l'institution qui correspondait chez les anciens à l'état civil*, par M. Egger; *Géographie comparée de la région orientale du bassin du Rhône, pouvant servir d'éclaircissement à la première et septième campagne de César*, par M. Maissiat; *Sur un point topographique du texte de César dans la question d'Alesia*, par M. Jules Quicherat, dont le travail prouve péremptoirement que les fossés découverts récemment à Alise Sainte-Reine ne s'accordent en aucune façon avec les données fournies par les *Commentaires*; *De l'origine et de la formation de l'Alphabet grec*, par M. Fr. Lenormant; *Sur le Recueil historique présenté à Philippe-le-Long par Gilles, abbé de Saint Denis*, par M. L. Delisle; *Sur un Manuscrit de la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne, découvert par M. Meyer, et contenant le texte complet de la Chronique de Jean-le-Bel*, par M. Paulin Paris; *Sur la Direction des voies romaines dans le pays des Sardônes*, par M. le duc de Roussillon.

Trois correspondants étrangers de l'Académie, nommés associés étrangers en 1860, ont été remplacés le 25 janvier 1861 par MM. Sam. Birch, de Londres, à la place de M. Gerhard: — Benfey de Gœttingue, à la place de M. Lassen; — Diez, de Bonn, à la place de M. Cureton. Un correspondant étranger, M. Freytag, est mort en 1861; il a été remplacé par M. Fleischer, de Bonn.

ERNEST GRÉGOIRE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Cette Académie a tenu sa séance publique annuelle le 12 octobre 1861. La séance a commencé par des fragments de symphonie (*andante et Scherzo*) de M. Bizet. M. Halévy, secrétaire perpétuel, a lu ensuite un rapport sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome et une Notice sur la vie et les ouvrages de M. Simart. La séance s'est terminée par l'exécution de la scène de M. Dubois qui a remporté le premier grand prix de la composition musicale; avant d'exécuter ce morceau, on avait procédé à la distribution des prix. L'Académie a perdu son secrétaire perpétuel, M. Halévy, auquel nous consacrons dans l'*Annuaire*, un article spécial.

Avant de donner la liste des prix décernés, nous croyons utile de présenter quelques réflexions générales sur les concours tels qu'ils ont lieu à l'École des beaux-arts, et sur l'enseignement que donne cette École. Il ne nous sera pas difficile d'en démontrer la vanité. Pour être clair et concis, autant que possible, dans un sujet d'une telle importance, prenons parmi les divers genres appelés au bénéfice du concours un exemple éclatant, le paysage historique. Nous ne craignons pas d'affirmer que, dans un tel état de choses, aucun élève ne peut réellement mériter le prix de Rome, s'il n'a longtemps séjourné en Italie, en Sicile, en Grèce, voire en Palestine. De quelle utilité lui sera désormais un séjour de cinq ans à la Villa Médicis! Ce n'est pas en Italie qu'il faut l'envoyer maintenant; c'est partout ailleurs, au Nord ou au Midi, comme l'on voudra, au Spitzberg ou dans l'Afrique équatoriale; à moins, — ce qui serait plus sage, — qu'on le forçât à rester en France pour en étudier la nature, finissant en cela par où il était si rationnel et si simple de commencer.

Que demande-t-on en effet, à des jeunes gens qui, pour la plupart, n'ont quitté leur ville natale que pour venir étudier à Paris? Rien que l'impossible : placer dans un paysage, approprié au sujet, une action dont les personnages sont empruntés à la mythologie, aux histoires grecque et romaine à l'Ancien ou au Nouveau Testament. Mis dans cette situation anormale d'avoir à rendre une nature complétement inconnue, le jeune artiste l'étudie dans les tableaux de ses prédécesseurs, les maîtres de l'école. Là, pour la première fois, il rencontre des palmiers, des pins d'Italie, des cèdres, des lauriers dont, en prévision du concours, il apprend la structure d'après ces maîtres qu'il doit flatter. Puis, ne pouvant reproduire que le sol qui lui est familier, cèdres, pins d'Italie, palmiers, il agrafe tout cela tant bien que mal sur des terrains à pommes de terre ou à artichauts, tout étonnés de porter, végétation nouvelle et inattendue, des temples grecs et des personnages aussi graves. Enfin, comme la composition doit être ordonnée dans le sentiment d'un idéal qui, ayant été la force et l'originalité d'un homme, n'en est pas moins devenu, par l'imitation servile, d'une mesquinerie insupportable; longtemps à l'avance l'élève court dans les galeries publiques recueillir les éléments de son morceau de concours. Dans les nombreuses pièces de l'œuvre de Poussin, gravures ou tableaux, il choisit une série de plans successifs pris un peu partout; au Lorrain il emprunte des fonds; il demande encore au premier quelques agencements de groupes à deux ou trois personnages qu'il emploiera ou modifiera selon le sujet. Lorsqu'il connaît à fond les diverses combinaisons de toutes les pièces de ce jeu de patience, dont aucune ne lui appartient, il se présente hardiment au concours, il entre en loge, parfaitement convaincu de l'ineptie de l'œuvre qu'il va produire et de la mauvaise foi avec laquelle il l'a conçue, mais aussi très-décidé à faire entrer dans ce manteau d'Arlequin l'action quelle qu'elle soit qu'il devra traiter. Sa punition, c'est le mépris que lui inspirera plus tard ce tableau ainsi exécuté. Son excuse, c'est la nécessité du succès, c'est la loi imposée : *dura lex*, *sed lex*. Son calcul était juste, il réussit, le voilà *Prix de Rome*.

En arrivant en Italie, en mettant le pied sur cette grande terre historique, théâtre des plus hautes manifestations de l'art, il est anéanti; il sent l'inanité de ses travaux passés; toute son éducation d'artiste est à refaire, il le comprend; il lui faut oublier toutes ses anciennes et misérables études. Mais que d'efforts pour en arriver là! Que de temps, que de volonté ne lui faudra-t-il pas pour retrouver une justesse de coup d'œil, une intelligence de la nature, faussées par la convention, par l'école. Il est donc évident, que l'on demande aux concurrents pour le prix de Rome, l'impossible. Allons plus loin : de ce qui précède: il faut conclure qu'il est également impossible de juger la valeur réelle des artistes sur leurs œuvres de concours, puisque leur toile ne conserve aucune trace de leur personnalité.

Quel intérêt peuvent offrir au public intelligent de telles luttes se renouvellant annuellement dans des données aussi fausses? Évidemment aucun. Le public attend l'artiste à son retour de Rome; c'est alors qu'il le juge, qu'il le classe selon son mérite, dont la seule épreuve sérieuse est l'exposition de peinture où tous sont appelés et entrent en lice. Les notes de l'École, bonnes ou mauvaises, données d'ailleurs en dehors de toutes conditions valables d'appréciation, n'ont plus ici aucune importance, aucune signification. N'est ce pas le prouver surabondamment que de rappeler le petit nombre des Prix de Rome arrivés à la consécration du talent, la célébrité?

Ah! si jugeant l'étude de la nature en Italie nécessaire à l'élévation du goût de ses élèves, l'École leur demandait, seulement alors qu'ils sont à Rome, l'envoi périodique de paysages conçus dans le sentiment local; on ne pourrait, qu'applaudir à la logique, sinon à la nécessité d'une exigence qui, précédant le voyage, est, à notre avis, ridicule.

Des concours de l'Ecole des beaux-arts, pour le paysage, seront donc parfaitement insignifiants et nuls, tant que l'on exigera des artistes la reproduction de toute nature autre que celle qu'ils ont habituellement sous les yeux. Lorsqu'on aura compris cette vérité si simple, on pourra les juger en connaissance de cause et selon leur mérite personnel. Il viendra peut-être un temps, où l'on exigera des concurrents un travail d'après nature exécuté dans les mêmes conditions de temps, de lumière et de site. Cette première épreuve, selon nous, serait décisive et donnerait la mesure du sentiment et de l'habileté pratique de chacun d'eux. Les sites de la France n'inspireraient-ils pas bien nos jeunes artistes? Nos ciels ne sont-ils pas magnifiquement et incessamment variés.

Le sentimentde l'artiste passe toujours dans ses œuvres; c'est là ce qui fait sa force, et si l'on exige de lui la convention, un puéril archaïsme, l'on n'aura que des œuvres froides, inertes et médiocres, des œuvres mortes. Le paysage historique, on le sait, n'est pas complet par le seul paysage, il exige la mise en scène de personnages. Est-il nécessaire que ces personnages soient hébreux, grecs ou romains? Nos dernières expositions ont suffisamment prouvé que l'on peut mettre de l'intérêt, de la noblesse dans les scènes de la vie rurale. Et ici, nous généraliserons. Que l'on ramène donc nos jeunes peintres d'histoire au sentiment de la vérité, à l'étude du vrai, et nous aurons des artistes capables de nous traduire la vie moderne. S'il s'en trouve, ils sont peu nombreux et ce n'est pas l'École des beaux-arts qui les a formés.

Le grand mouvement romantique, en affranchissant les Lettres, n'a pas, on le voit, complétement affranchi l'Art, l'art officiel au moins. C'est

à cet affranchissement, c'est à nous dégager du passé que doivent tendre tous nos efforts. Quand donc reconnaîtra-t-on officiellement qu'il y a en peinture une autre beauté que la beauté plastique des statues grecques? Cette beauté, le peintre doit la chercher dans les scènes de notre histoire et dans les mœurs populaires. Nous n'indiquons ici que deux sources, sans vouloir en rien limiter l'action de l'art; — à l'heure même où nous plaidons sa liberté, ce serait folie. — Afin d'enlever à l'Académie son dernier prétexte d'opposition, le moins valable assurément, mais celui auquel elle semble attacher la plus grande importance, le danger de l'innovation, il est bon de lui rappeler une petite toile des frères Lenain, un *Intérieur de forge* qui est au Louvre. Les frères Lenain, si peu connus, ont compris tout le parti poétique que l'artiste peut tirer des scènes de la vie la plus humble; ils ont compris que rien n'est étranger à l'art, *nihil humani*. Les frères Lenain furent contemporains de Nicolas Poussin; ils furent aussi de l'Académie.

La recherche d'un idéal antérieur, sous prétexte de grand art, c'est l'immobilité, c'est la décadence. Les Grecs ont-ils donc un instant rêvé l'idéal des Egyptiens, leurs maîtres? Nullement. Ils ont progressé, parce qu'ils ont aspiré à un idéal nouveau qui offrît un type conforme à leurs mœurs. Les Vénitiens ont si bien senti la force de cette loi de progrès dans l'art, que, retenus dans la formule catholique, ils l'ont rendue leur contemporaine par la manière dont ils l'ont interprétée. N. Poussin est l'initiateur du paysage, mais parce qu'il s'en tint presque exclusivement à l'etude de la campagne romaine, ne devons-nous plus sortir de la campagne romaine?

Refaire les Grecs est ridicule, comme il est ridicule de refaire Poussin. Soyons nous-mêmes, et nous aurons, après quelques tâtonnements, ce mérite d'avoir une école originale, d'être arrivés au beau dans une formule nouvelle. La copie incessante du passé, notre manque d'initiative ont amené la décadence de notre école. Copier n'est pas créer. Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, l'idéal moderne ne saurait être l'idéal d'un autre âge, à quelque date qu'on veuille le prendre. Voilà ce dont il faut se convaincre, ce qu'il faut répéter.

Les envois des élèves de l'Ecole française à Rome ont ramené l'intérêt sur quelques noms déjà remarqués. L'auteur de la *Sieste*, M. Clément est resté au-dessous de lui-même. M. Didier, le paysagiste, méritait également quelques reproches pour avoir abandonné l'excellente voie d'étude sincère où il était engagé. A ces deux noms, si j'ajoute celui de M. Doublemard, sculpteur, dont l'*Éducation de Bacchus* a été trop vivement critiquée, nous aurons tout dit sur ces envois des élèves de l'École française à Rome. L'Académie des beaux-arts a jugé, dans sa séance du 7 septembre, le concours des grands prix de sculpture, dont le sujet était *Chryséis rendue à son père*; elle a décerné le premier grand prix à M. Samson, élève de M. Jouffroy. Un premier second grand prix à M. Gauthier, élève de M. Jouffroy. Un deuxième second grand prix à M. Barrias, élève de MM. Jouffroy, Cavelier et Cogniet.

Voici le résultat (séance du 14 septembre) du concours des grands prix de paysage historique (sujet: *La marche de Silène*. Premier grand prix à M. Paul-Albert Girard, de Paris, élève de M. Picot. Second grand prix à M. Gustave-Achille Guillaumet, de Paris, élève de MM. Picot et Abel de Pujol.

Le sujet du concours des grands prix d'architecture, était, cette année, un *Établissement de bains dans une ville d'eaux thermales*: Premier grand prix à M. Constant Moyaux, d'Anzin (Nord), âgé de vingt-six ans, élève de M. Lebas. Premier second grand prix, à M. Jules-Nicolas Flon, d'Hainsvillers (Oise), âgé de vingt-trois ans, élève de M. Guénepin. Deuxième second grand prix, à M. François Wilbrod Chabrol, de Paris, âgé de vingt-six ans, élève de M. Lebas.

Voici enfin (séance du 28 septembre) la liste des lauréats du concours des grands prix de peinture. (Sujet: *La Mort de Priam*. Le premier grand prix a été obtenu par M. Jules-Joseph Lefebvre, de Tournan (Seine-et-Marne), âgé de vingt-sept ans, élève de M. Léon Coignet. Le second grand prix, par M. Alexandre-Louis Leloir, de Paris, âgé de dix-huit ans, élève de M. Leloir. Le deuxième second grand prix, par M. Marie-François-Firmin Girard, de Poncin (Ain), âgé de vingt-trois ans, élève de M. Gleyze.

La distribution des prix et médailles aux élèves de l'École des beaux-arts pour les concours d'émulation de l'année 1861, a eu lieu, le 21 décembre, sous la présidence du ministre d'État.

En peinture, la grande médaille a été remportée par M. Pierre Dupuis, le premier accessit par M. Perrault, et le deuxième par M. Nargeot.

En sculpture, il n'y a pas eu de grande médaille. Le premier accessit a été remporté par M. Borel, et le deuxième par M. Nathan.

En architecture, la première médaille a été remportée par M. Guadet: le premier accessit par M. Pascal, et le deuxième par M. Noguet.

M. Guadet a reçu, en outre, le prix Blouet.

Dans la composition musicale, le sujet du concours était une cantate à trois personnes, intitulée *Atala*; M. Victor Roussy avait fait les paroles.

Le premier grand prix a été remporté par M. Dubois (Clém.-Fr.-Théod.), né à Rosnay (Marne), le 24 août 1837, élève de MM. Thomas et Bazin. — Le premier second grand prix a été décerné à M. Salomé (Théod.-César), né à Paris le 20 janvier 1834, élève de MM. Thomas et Bazin, et le deuxième second grand prix à M. Anthiome (Eug.-Jean-Bapt.), né à Lorient (Morbihan), le 19 août 1836, élève de MM. Carafa et Elwart.

Ernest CHESNEAU.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Les *Annuaires* de 1859 et 1860 ont présenté dans les us complets détails la statistique des écoles françaises des divers degrés. Il fallait d'abord constater la situation, avant de pouvoir entrer dans l'exposition des questions de législation et de doctrine émises au sujet de cette grande affaire de l'enseignement, qui est à proprement parler l'affaire capitale à toutes les époques, puisque de sa solution dépend l'avenir. Aujourd'hui que la statistique est connue, il nous est possible d'indiquer les principaux caractères de ces préoccupations publiques.

Sous le premier Empire, l'établissement de l'Université répondit à un besoin immense et reconnu de toutes parts. La Révolution avait brisé l'ancienne constitution de l'enseignement en France, constitution qui devait disparaître devant les nouveaux principes de liberté des cultes et de centralisation politique. Tout était encore à faire quand l'Université parut enfin en 1808, elle répondait à une nécessité ; l'épiscopat la saluait avec empressement. Les hommes de science et de cœur, les lettrés surtout, lui prêtaient un concours dévoué. Il ne s'agissait de rien moins que de faire cesser l'anarchie et la mollesse dans la distribution de l'instruction publique. l'enseignement primaire seul restai l'objet d'études libérales, mais ne sortait pas encore de la théorie ; il était réservé au gouvernement de la Restauration d'en jeter les premières bases ; à la loi de 1833 de le constituer ; à la loi du 15 mars 1850 d'en faciliter, grâce à la constante sollicitude du nouvel empire, la diffusion graduelle et complète.

Sous la Restauration, et jusqu'au milieu de ce siècle, l'Université fut attaquée avec véhémence, d'abord parce qu'elle était l'œuvre de l'Empire, ensuite parce que, sous le régime du monopole qu'elle possédait alors, les intérêts et les passions devaient se liguer contre sa puissance. Cette lutte que les passions politiques animaient de toutes leurs fureurs cessa enfin par la loi du 15 mars 1850 qui abolit le monopole, reconnut des écoles libres ouvertes à côté des écoles de l'État et n'imposa d'autres conditions à la liberté que le respect des lois et la justification d'une capacité médiocre et d'une moralité vulgaire. Au moment où l'empire fut rétabli, l'épreuve du nouveau régime n'était point faite; mais ce qu'on ne pouvait contester, c'est que a direction de l'État, renfermé désormais dans ses propres écoles, n'eût subi une grave atteinte et que la concurrence ne fût disposée à user contre les écoles publiques de tous les moyens que la loi laissait à sa disposition. Les lycées et colléges voyaient leur population diminuer ; plusieurs colléges avaient disparu ou plutôt avaient abandonné le giron universitaire ; la préparation aux examens du baccalauréat, l'enseignement qu'exigent les épreuves pour l'admission aux écoles spéciales passaient, dans l'opinion, pour être plus fructueusement donnés dans les établissements privés que dans les établissements publics. Une grande et radicale réforme devenait nécessaire ; il fallait toucher aux programmes d'enseignement.

Dès 1852, la *bifurcation* est établie ; à partir de la classe de troisième, deux voies sont ouvertes : l'une qui conduit au baccalauréat ès-sciences, l'autre au baccalauréat ès-lettres. Nous ne rappellerons pas ici les réclamations nombreuses auxquelles a donné lieu ce changement dans les programmes. On sait que les inconvénients qu'il présentait ont été corrigés à mesure qu'on les signalait, sous la prudente et paternelle administration de S. Exc. M. Rouland. Aujourd'hui, et nous arrivons ainsi au cœur de notre sujet, de tout le bruit qui s'est fait autour du nouveau système, il semble ne rester qu'un seul vœu à accomplir ; on admet généralement la nécessité d'une préparation spéciale pour les deux baccalauréats, mais le vœu des familles, le vœu des hommes les mieux versés dans l'étude des questions pédagogiques paraît demander que cette spécialité de préparation ne commence qu'en seconde. Si le vœu est fondé, l'opinion publique sera certainement satisfaite.

Le Sénat a eu, par deux fois, à examiner, cette année, la constitutionalité d'actes de l'administration de l'Instruction publique. Une question importante était d'abord posée : il s'agissait de savoir si, par application de la loi du 14 juin 1854, le Conseil municipal doit nécessairement opter, chaque fois qu'un instituteur est nommé, entre l'instituteur laïque et l'instituteur congréganiste, et si cette décision est obligatgire pour le Préfet. La réponse affirmative ne pouvait être induite que d'une circulaire ministérielle et l'application de cette circulaire, non-seulement présentait le grave inconvénient de rendre illusoire, en beaucoup de cas, la prérogative de la nomination des instituteurs, dévolue par la loi aux Préfets, mais en plaçant l'instituteur sous la main omnipotente de la commune, elle rendait impossible tout avancement régulier dans le corps des instituteurs primaires. Dans cette discussion, comme dans celle que soulevait une question de legs, le Sénat ne s'est pas montré seulement favorable à la jurisprudence établie par le département de l'Instruction publique, il a aussi témoigné de ses hautes sympathies pour l'enseignement.

Au Corps législatif, c'est à propos de la discussion du budget que des vœux ont été exprimés dans l'intérêt de l'enseignement. Les chiffres du budget de l'Instruction publique, tels que la Commission les avait fixés, n'étaient pas discutés. Mais en demandant des dépenses nouvelles qui absorberaient plusieurs millions, la Chambre qui, pressée par les nécessités économiques, avait obtenu du gouvernement une réduction de 415,000 fr. sur le projet présenté par le Ministre, réservait pleinement l'avenir du budget de l'Instruction publique, en appelant l'attention de l'administration sur plusieurs points qui exigeront des allocations pro-

chaines. M. Nogent Saint-Laurent, dans un discours plein de faits et d'idées, a surtout insisté sur la nécessité de donner aux établissements publics une installation plus large qui permette une concurrence facile avec les établissements libres. M. Tesnières a signalé les inconvénients des écoles mixtes, c'est-à-dire des écoles primaires, qui, dirigées par un instituteur, reçoivent à la fois les garçons et les filles. MM. Larrabure et David Deschamps ont parlé de l'enseignement agricole, qu'ils voudraient voir organisé dans les écoles publiques. M. de Corneille a demandé l'augmentation du traitement des institutrices.

Le gouvernement aurait pu montrer, par le seul exposé de ses actes, que ces vœux étaient les siens et qu'il avait fait déjà beaucoup pour les réaliser; il s'est borné à déclarer que ses efforts allaient bien de ce côté, mais que, pour de si grandes améliorations, les fonds actuels étaient insuffisants. L'on peut dire, en effet, en réponse au désir exprimé par M. Nogent Saint-Laurent, que, depuis plusieurs années déjà, un grand travail de reconstruction, de meilleur aménagement, se poursuit dans les lycées de l'Empire. Les plus importants de ces établissements ont reçu, grâce à l'initiative du ministère, une amélioration très-heureuse, par la création des petits collèges, véritables annexes ou succursales des lycées, où sont placés, à la campagne et dans les meilleures conditions hygiéniques, les jeunes élèves des classes inférieures. En même temps que les plus jeunes élèves gagnent en soins paternels sous une discipline spéciale, le lycée se trouve ainsi dégagé et agrandi. Là où le petit collège n'est pas encore nécessaire, des améliorations considérables ont été presque partout ou apportées, ou sont en voie de préparation.

Un concours avait été ouvert, le 12 décembre 1860, entre les instituteurs sur cette question : « Quels sont les besoins de l'instruction primaire, « dans une commune rurale, au triple point de vue « de l'école, des élèves et du maître? » Les résultats de ce concours vont faire apprécier combien l'administration de l'instruction publique avait devancé, dans l'intérêt de l'enseignement, les vœux de l'opinion. Il est inutile de faire remarquer le caractère bienveillant et libéral de ce concours, le premier en son genre et par lequel chaque instituteur était provoqué à faire part au ministre du fruit de son expérience et de ses besoins. L'arrêté du 12 décembre 1860 avait décidé qu'un prix de la valeur de 1,200 fr., un prix de 600 fr. et six mentions honorables de 100 fr. chacune, seraient attribués, par ordre de mérite, aux huit meilleurs mémoires. 5,940 mémoires ont été produits. Sur un rapport présenté, le 24 août 1861, par M. de Royer, vice-président du Sénat, président de la commission chargée de juger le concours, les deux prix et huit mentions honorables ont été accordés par le ministre, savoir : 1er prix, à M. Adrien (Armand-Achille), né à Saint-Chéron, le 13 août 1819, instituteur public à Pontoise; — 2e prix, à M. Lecomte (Louis-Nicolas), né à Fresnay-sur-Parthe, le 2 avril 1826, instituteur public à La Châtre (Sarthe).

Les mentions honorables ont été décernées à :

MM. Hibold (Georges), à Balbronn (Bas-Rhin).
Philippe (Théodore), à Onzain (Loir-et-Cher).
Lallemand (Claude), à Commercy (Meuse).
Boulanger (Louis), à Gouzeaucourt (Nord).
Belloc (Henri), à Lestiac (Gironde).
Gillet (Joseph), à Tomblaisse (Meurthe).
Kergoulay (Auguste), à Brest (Finistère).
Burger (Philippe), à Ribeauvillé (Haut-Rhin).

Le rapport de M. de Royer restera comme l'un des monuments les plus intéressants de l'histoire de l'instruction primaire. Il y a 22 ans, dans la séance du 30 juin 1840, Jouffroy, le célèbre philosophe, présentait à l'Académie des sciences morales un rapport sur la même question. La comparaison de ces deux appréciations sur la situation de l'enseignement primaire et sur ses besoins, cette comparaison, dis-je, ne serait pas sans curieuses révélations sur les tendances des deux époques; Jouffroy, philosophe et professeur, s'élève à des considérations plus hautes; M. de Royer, magistrat et politique, va droit au but pratique. Après avoir analysé et les mémoires proposés pour les prix et les mentions honorables, M. de Royer résume ainsi les vœux que ces Mémoires renferment et que la Commission appuie auprès du Ministre. Ces vœux, dont quelques-uns ont été immédiatement réalisés, sont précieux à recueillir, car ils tracent en quelque sorte la voie à l'administration : En ce qui concerne *l'école* : 1° que la maison d'école soit installée dans un local appartenant à la commune; 2° qu'en attendant le jour où les écoles mixtes disparaîtront, le chiffre de la population qui impose aux communes l'obligation d'entretenir une école spéciale de filles soit abaissé de 800 à 600 âmes; 3° que le crédit de 700,000 fr. inscrit au budget pour construction et réparation d'écoles soit porté à 1,200,000 fr. En ce qui concerne *l'enseignement et les élèves* : 1° que le nombre des *salles d'asile*, qui s'élève actuellement à 1,968, soit augmenté; 2° que la rétribution scolaire soit *annuelle* et payable par douzième; 3° que le taux en soit réduit pour le père qui envoie plus de deux enfants à l'école. En ce qui concerne *le maître* : 1° que l'âge fixé pour les candidats à l'école normale soit abaissé de 18 à 16 ans; 2° que le minimum des traitements soit élevé à 800 fr., les instituteurs étant divisés en classes et pouvant avancer sur place; 3° que des Sociétés de secours mutuels soient établies pour les instituteurs d'un même département; 4° interdiction du cumul d'emplois subalternes inconciliables avec la dignité du maître; 5° fixation d'un minimun de traitement pour les institutrices.

L'attention de la Commission se portait encore sur un grand nombre de points secondaires. Remplir le programme dont nous venons de retracer les principaux traits, ce serait assurer à tout ja-

mais l'organisation d'un enseignement populaire en France. — Après la Commission formée par le Ministre pour l'examen des questions d'enseignement primaire, est venue une Commission due à une initiative particulière, à laquelle les sympathies du monde officiel n'ont pas manqué, mais qui par la nature même de son objet devait garder un caractère privé. Nous voulons parler de la Commission de *l'Enseignement international*, que M. E. Rendu, inspecteur général de l'Instruction publique, a composée de toutes les sommités de la science, de l'administration et de l'industrie. M. Rendu appelle enseignement international celui qui, tout en maintenant dans une certaine mesure les études de langues anciennes, donnerait la plus grande extension à l'étude des langues vivantes; l'homme international serait celui qui, dans la vieille Europe, ne serait étranger nulle part parce qu'il pourrait partout comprendre et se faire entendre.

Comme l'a dit M. E. Rendu, dans un rapport présenté à la Commission de l'Enseignement international par une sous-commission prise dans son sein, à mesure que les barrières s'abaissent entre les peuples, l'esprit de nationalité s'affirme davantage par une tendance de plus en plus marquée à ne penser et à ne parler que dans la langue nationale. Il en résulte une sorte de déclin dans l'emploi du français. D'un autre côté, les chemins de fer, les télégraphes, les expositions, les traités de commerce appellent l'élite des nations à une vie cosmopolite. Pour répondre à ces besoins nouveaux, la Commission admet ce principe : appliquer *simultanément* en plusieurs pays et en plusieurs langues, et *successivement* dans tels ou tels de ces pays, un même système d'études, de manière que les élèves, en changeant de pays et d'idiome, n'aient point à subir de changement notable dans la méthode. Les résolutions de la Commission ne sont point encore fixées; il suffit donc d'indiquer le but encore lointain de ses efforts.

Il suffira de se rappeler sommairement les principaux actes de l'administration pendant l'année écoulée.

Administration centrale et administration académique. — Au commencement de l'année 1861, les commis de l'inspection académique avaient reçu une organisation demandée depuis longtemps en faveur de ces nouveaux fonctionnaires, que la loi du 14 juin 1854 avait rendus nécessaires, et aux besoins desquels les lois de finances n'avaient pu que progressivement donner une satisfaction. L'établissement, au 15 août, d'un Secrétariat général au ministère de l'instruction publique et des cultes a, par la nomination de M. G. Rouland à ces hautes fonctions, récompensé de brillants services et donné satisfaction à un vœu unanime du corps enseignant. Cette création a amené une réglementation des services spéciaux dépendant directement du Secrétariat général. Ces services ont été divisés en trois sections : 1° Section du cabinet comprenant deux bureaux : le bureau des cultes, le bureau de l'instruction publique et du cabinet; 2° Section des établissements scientifiques et littéraires, travaux historiques, enregistrement et centralisation, comprenant deux bureaux, l'un des travaux historiques et l'autre des établissements littéraires et scientifiques; 3° la section du personnel, qui n'est point divisée en bureaux, mais dont la création s'explique par son caractère distinct et par son importance. Enfin le corps de l'inspection académique a été divisé en trois classes, avec une amélioration notable dans la rétribution de ces fonctions.

Enseignement supérieur. — Les conditions d'admission aux divers examens ont été l'objet de nombreuses et importantes instructions; mais de toutes les décisions de principe qui ont été rendues pendant l'année en ce qui concerne cette branche de l'enseignement, les deux plus importantes sont, sans contredit, celle qui délègue les inspecteurs généraux dans la présidence des examens des facultés, et celle qui institue une commission spéciale pour la révision du *Codex*.

Enseignement secondaire. — Deux nouveaux lycées ont été créés, l'un au Havre, l'autre à Niort; celui-ci a reçu le nom de lycée Fontane, en mémoire du premier grand maître de l'Université. Deux colléges communaux ont aussi été créés, tous deux dans le département des Bouches-du-Rhône, l'un à La Ciotat, l'autre à Arles.

Enseignement primaire. — De nouvelles écoles normales d'instituteurs ont été créées par décrets des 21 mai et 18 novembre 1861, à Varzy (Nièvre) et à Lagord (Charente-Inférieure). Un décret du 7 août élargissait en même temps le cadre de l'enseignement de ces écoles, en établissant qu'un troisième maître adjoint pourrait y être nommé. Un troisième décret du 13 août créait ensuite une école normale d'institutrices à Rumilly (Haute-Savoie).

Le lecteur a pu se convaincre, par ce qui vient d'être dit, que, pendant que les préoccupations du pays entier s'attachent au progrès de l'enseignement, l'administration devance par des actes le vœu public, et marche la première dans une voie sûre par le respect des traditions universitaires, glorieuses par des conquêtes quotidiennes sur l'ignorance et la routine. A. Silvy.

IRLANDE. — Les Irlandais ne sont pas habitués à la venue de leurs souverains dans leur île; aussi le fait dominant de l'histoire de l'Irlande, pendant l'année 1861, est-il la visite de la reine, bien que cette visite n'ait été que de huit jours.

Un incident de politique intérieure d'un caractère bien différent a signalé l'année dernière. C'est la polémique qui s'est élevée entre l'archevêque catholique de Dublin et sir Robert Peel, secrétaire pour l'Irlande, polémique dont le résultat a été pour ce dernier de s'aliéner la moitié de la population. L'année agricole avait été mauvaise pour

beaucoup de pays ; l'Irlande n'avait pas été privilégiée, un surcroît de misère et de souffrance, s'était manifesté dans certains districts. Sir Robert Peel déclara dans un discours public que l'état des districts en question était des plus satisfaisants. L'archevêque de Dublin soutint le contraire, réclamant de plus l'assistance du gouvernement métropolitain. De ce conflit d'opinions résulta entre ces deux personnages une controverse des plus vives, dans laquelle sir Robert Peel a été assez malheureux pour blesser au vif le sentiment irlandais, chose d'autant plus fâcheuse, que le sentiment naturel est aussi hostile que jamais à la Grande-Bretagne.

On en a la preuve dans l'attitude que l'Irlande a montrée lors du conflit anglo-américain à propos du *Trent*. L'Irlande a fait ouvertement des vœux pour la guerre et la défaite de l'Angleterre. Nous avons vu avec quelle ardeur, d'un côté à l'autre de l'Atlantique, les Irlandais s'excitaient à prendre une revanche des griefs et des maux dont ils l'accusent d'être l'auteur, ou combien, au moins, ils se préparaient à se réjouir d'une humiliation désirée. La question romaine a encore envenimé ces haines séculaires, et les journaux ont eu à enregistrer autant de protestations des Irlandais en faveur du pape que de meetings anglais en faveur de l'Italie.

Cependant une amélioration sensible continue de s'opérer dans l'état de ce pays, Cette amélioration tient à deux causes : à l'émigration et aux efforts faits par les résidants pour prévenir le retour d'une condition aussi désespérée qu'était celle de l'Irlande en 1851. L'agriculture vise à d'autres fins qu'une récolte raisonnable de pommes de terre, et l'on cultive une plus grande étendue de terres qu'auparavant. Une preuve de l'heureux changement survenu dans le pays, c'est l'augmentation de trois cents millions de francs de la valeur foncière pendant les vingt dernières années. Cet état de choses dénote chez les fermiers une prospérité inusitée, et comme la plus grande partie du pays est agricole, c'est une preuve de l'amélioration générale. Ce n'est pas à dire que la misère ne soit pas grande encore. Il faut même constater qu'en 1860, par suite de l'insuffisance de la récolte des pommes de terre et du déficit dans l'approvisionnement de la tourbe, occasionnés par des pluies continuelles, l'assistance avait dû s'exercer sur 3,540 individus de plus qu'en 1859. La situation a été plus fâcheuse encore en 1861 ; mais ce n'est là, à proprement parler, qu'un accident qui ne porte pas atteinte au fait bien constaté d'une amélioration matérielle de la condition du pays. On peut en dire autant de son état moral. Les meurtres ne sont pas plus fréquents maintenant en Irlande que dans les autres parties des îles Britanniques. Ce qu'on ne saurait trop déplorer, c'est cette sorte de vengeance exercée par des associations secrètes sur les propriétaires fonciers dont on croit avoir à se plaindre et, à défaut, sur leurs agents. On a constaté une décroissance de 60 p. 100, depuis 1850, dans la catégorie des actes les plus criminels, tandis que depuis cette époque les dépenses pour venir légalement au secours des pauvres ont diminué de moitié. Mais les assassinats commis par la Sainte-Vehme irlandaise ont recommencé en 1862, ce qui a donné lieu, dans la presse anglaise, à une violente explosion de colère. Sous ce rapport encore, le progrès ne tardera pas à se faire, car il suit nécessairement le développement de l'instruction publique, qui, en Irlande, se propage d'année en année. Il suffira donc de dire que dans les comtés de Down et d'Armagh, qui comptent parmi les plus pauvres, le chiffre des enfants qui reçoivent l'instruction élémentaire ou supérieure forme le sixième de la population totale.

L'accroissement de la population n'est pas en rapport avec le progrès que nous venons de constater. La population, au contraire, suit un mouvement rétrograde. Jusqu'à la famine de 1846, elle n'avait cessé d'augmenter en dépit de la pauvreté extrême de la grande majorité des habitants. Aujourd'hui que les Irlandais sont mieux logés, mieux vêtus, mieux nourris, leur chiffre est tombé plus bas qu'il n'était avant les ravages de la famine. L'émigration, cause de cet état de choses, a été le salut de l'Irlande. Il en est résulté un grand avantage pour les individus des classes laborieuses qui sont restés dans le pays. Le caractère de l'émigration a d'ailleurs changé. Ce n'est plus un exode famélique et désespéré. Les Irlandais qui traversent maintenant l'Atlantique sont poussés par l'ambition de faire fortune ou de se joindre aux membres déparés de leur famille. Depuis la guerre intestine des Etats-Unis, c'est sur le Canada qu'ils tournent leurs yeux. Le chiffre de la population de l'Irlande était en 1861 de 5,765,000 âmes.

En 1861, l'Irlande a eu à Dublin une nouvelle exposition universelle des produits de l'Industrie et des Arts. Cette île, qui n'est rien moins que manufacturière et commerciale, en est à sa troisième exhibition depuis dix ans. La construction de treize nouveaux chemins de fer ou prolongements a été autorisée l'année dernière. En 1860, il a été construit en Irlande 42 navires, jaugeant 11,582 tonneaux. Le nombre des navires à la mer était de 2,271, jaugeant 253,336 tonneaux avec 14,109 hommes d'équipage. Il y avait la même année 102,534 ares de terre en culture de plus qu'en 1859. 800,000 enfants fréquentent les écoles de la campagne, et, toute proportion gardée, le nombre des individus secourus à domicile est de beaucoup inférieur au chiffre des pauvres de la même catégorie en Angleterre et en Ecosse.

JUSTIN AMÉRO.

ITALIE. — Depuis la mort de M. de Cavour (6 juin 1861), le gouvernement italien s'est borné à consolider l'œuvre accomplie par ce grand mi-

nistre. Plus de conquêtes ou d'annexions nouvelles, plus d'événements militaires; l'Italie est passée de la phase militante dans la phase diplomatique, de l'extension de territoire à l'organisation et à l'unification. Le dernier acte de M. de Cavour fut la revendication de Rome comme capitale du royaume d'Italie, fait très-grave, puisqu'il entraînait la suppression complète du pouvoir temporel.... Il est vrai qu'on offrait au Saint-Siége, comme dédommagement, la proclamation de la *liberté religieuse absolue*.

Le parlement de Turin n'avait pas manqué de sanctionner les prétentions sur Rome, par un vote d'enthousiasme; mais autre chose était proclamer le principe, autre chose était le mettre en application. La protection armée que nous accordons au Saint-Siége ne permettait pas aux Piémontais de traiter Rome comme ils avaient traité Bologne ou Naples; il était indispensable de négocier avec la France tout autant qu'avec le gouvernement romain, pour réaliser la pensée de M. de Cavour. Les esprits téméraires semblaient cependant se préparer à trancher par la force cette question et quelques autres. A la fin de mai, la commission chargée, par la chambre, d'examiner le projet d'armement de Garibaldi, avait décidé l'organisation de 220 bataillons de garde nationale, ce qui paraissait annoncer une prise d'armes prochaine.

La seule revendication de Rome, comme capitale de l'Italie, avait suffi pour inquiéter les puissances catholiques. L'Espagne et l'Autriche proposèrent à la France, le 16 mai 1861, de former une triple alliance et d'aviser efficacement à la conservation de ce qui restait de territoire au Saint-Père, et à la consolidation de sa sécurité temporelle et de son indépendance. L'offre collective de ces deux gouvernements (V. PONTIFICAUX *Etats*) constituait un véritable danger pour l'Italie nouvelle.

M. Thouvenel, sans repousser directement la proposition de l'Espagne et de l'Autriche, en contesta l'opportunité, en se fondant sur le principe de non-intervention qui préservait l'Europe des horreurs de la guerre. Il refusa de prendre dans cet arrangement d'autres bases que celles des faits accomplis; l'Autriche et l'Espagne ne pouvant adhérer à cette reconnaissance des annexions, ne songèrent plus à négocier. Il avait donc détourné de l'Italie, déjà si ébranlée par l'insurrection napolitaine et la présence du roi de Naples à Rome, des complications sérieuses. Ce fut dans ces circonstances critiques, le jour même où la dépêche de M. Thouvenel écartait le danger, que M. de Cavour mourait entre les bras d'un prêtre catholique.

Le baron Ricasoli, patriote ardent, fut chargé de continuer les traditions du ministre que la mort enlevait si prématurément à la jeune Italie. Il s'était rendu très-populaire par l'annexion de la Toscane, qui avait entraîné toutes les autres. Ce collaborateur de M. de Cavour venait aussi de se faire connaître comme homme d'ordre et de gouvernement, dans une circonstance difficile.

On se rappelle l'agitation qui avait ému Turin en avril 1861; l'arrivée de Garibaldi, l'ovation des ouvriers Milanais, menaçaient d'ébranler la paix publique; on échangeait des discours imprudents, le patriote de Caprera se posait en adversaire bien tranché de M. de Cavour. Le baron Ricasoli, unitaire résolu, mais ennemi des Mazziniens et de la république, fatigué des allures de dictateur prises ou subies par Garibaldi, sous l'influence des comités, s'éleva vivement à la chambre contre la conduite du général; il le somma de s'expliquer nettement sur ses projets, sur les prétentions des Mazziniens et du comité de Gênes, qui parlaient de reformer les bataillons de volontaires, et d'organiser le gouvernement de la révolution à côté du gouvernement légal. Garibaldi, par un de ces changements de front si fréquents dans ses actes plus généreux que logiques, abandonna pour le moment son programme belliqueux et laissa le baron Ricasoli maître de la situation.

Le nouveau ministère avait besoin de forces pour combler le vide immense causé par la mort de M. de Cavour. La France ne refusa pas de lui en donner. Le ministre qui avait conquis les Marches et l'Ombrie n'existait plus; on ne pouvait reporter sur son héritier le blâme encouru par cette conquête un peu brusque de territoire.... Le roi Victor-Emmanuel, ayant exprimé à l'Empereur le désir de renouer avec lui ses anciennes relations officielles, Napoléon III se montra d'autant plus disposé à donner un nouveau gage de ses sentiments de bienveillance à l'Italie, que notre abstention dans les circonstances actuelles aurait pu être considérée comme l'indice d'une politique qui n'était pas celle du gouvernement impérial.... Toutefois, en renouant ses rapports officiels avec Turin, « la France n'entendait pas, disait M. Thouvenel dans sa dépêche (15 juin 1861), affaiblir la valeur des protestations formulées par la cour de Rome contre l'invasion de plusieurs provinces des États pontificaux, et déclarait vouloir continuer d'occuper Rome tant que des garanties suffisantes ne couvriraient pas les intérêts qui nous y avaient amenés. »

« Le gouvernement de l'Empereur, ajoutait M. Thouvenel dans une dépêche du 18 juin, s'était bien proposé d'abord de subordonner sa reconnaissance à la question romaine; c'est-à-dire d'y mettre des conditions qui permissent à l'Empereur de retirer ses troupes de Rome, dans un avenir plus ou moins rapproché, sans avoir à redouter de nouvelles perturbations; mais la mort de M. de Cavour ayant affaibli le gouvernement italien, la France ne voulait pas contribuer à l'aggravement de cette situation, et consentait à reconnaître le nouveau royaume. M. Ricasoli, s'em-

pressa de répondre à ces réserves, en faveur de Rome que « le vœu du gouvernement du roi était de rendre à l'Italie sa glorieuse capitale ; mais que son intention était de ne rien ôter à la grandeur de l'Église, à l'indépendance de l'auguste chef de la religion catholique; il aimait à espérer, par conséquent, que l'Empereur pourrait, dans quelque temps, rappeler ses troupes de Rome, sans que cette mesure fît éprouver aux catholiques des appréhensions qu'il serait le premier à regretter. »

Le 19 juin, la reconnaissance officielle du royaume d'Italie fut connue à Turin ; le 25, jour où elle était insérée au *Moniteur*, M. Ricasoli la communiqua officiellement à la chambre, qui vota des témoignages de reconnaissance à la France, au milieu des bravos. Les mécontents de plus d'un parti avaient profité de ces dernières négociations pour répandre le bruit que la France voulait se faire payer la reconnaissance, non point par des garanties en faveur de Rome, mais par la cession de l'île de Sardaigne, en échange de laquelle on était fort disposé, ajoutait-on, à ouvrir les portes de Rome aux troupes piémontaises. Une dépêche de M. de Rayneval, notre ambassadeur à Turin, donna le démenti le plus formel à ces calomnies, et notre consul à Cagliari fut chargé de répandre cette réponse dans l'île de Sardaigne.

A l'extérieur, tous les États, l'Angleterre et la France exceptées, refusaient de reconnaître le roi d'Italie. Dans cette situation, le gouvernement de Victor-Emmanuel s'efforça de calmer les appréhensions de l'Europe en arrêtant les agitations des comités de *provvedimento*, en interdisant les enrôlements de volontaires, en remettant à une époque indéterminée la revendication de la Vénétie, en déclarant aussi qu'il n'irait à Rome qu'avec le consentement de la France, et après avoir donné à la liberté spirituelle du Saint-Siége toutes les garanties que le catholicisme était en droit d'exiger. Cette politique prévoyante et modérée porta ses fruits... Le Portugal, enhardi par l'exemple de l'Angleterre, s'empressa de reconnaître le nouvel État italien. Le Brésil et la Belgique prirent la même détermination : les relations avec la Prusse s'améliorèrent au point qu'on crut un instant que le cabinet de Berlin allait sanctionner le principe des annexions par la reconnaissance du royaume d'Italie. La Russie, l'Espagne, les États secondaires se maintenaient dans une sorte d'expectative qui n'indiquait aucune malveillance.

Au milieu de ces circonstances favorables, les bonheurs inespérés n'ont pas fait défaut à l'Italie. L'habile ministre des finances, M. Bastoggi, employa le mois de juillet à faire la grande et délicate opération de l'unification de la dette italienne, conformément à la loi votée le 20 juin par 229 voix contre 9 (voir l'article ITALIE 1860-61). Passant ensuite à l'emprunt de 500 millions autorisé le 2 juillet par 242 votants contre 14, il combina très-avantageusement la concurrence des soumissionnaires avec la souscription publique ; fixa le prix de l'émission à 70,50, et vit affluer les offres en si grande abondance, qu'elles dépassèrent la demande de 42 p. 100. Tout le monde fit une bonne opération ; l'Italie, en fondant son crédit nouveau sur une base large et en assurant l'équilibre de ses budgets, et les créanciers en prêtant à 7 p. 100. De son côté, M. Perruzzi, ministre des travaux publics, faisait preuve d'une grande habileté dans la direction et l'exécution des lignes de chemins de fer ; les travaux se poursuivaient activement vers Ancône, Ferrare et Rome. Malheureusement, l'état du royaume de Naples et la hardiesse croissante des insurrections offraient un pénible contraste avec le calme et la prospérité du reste de l'Italie.

Au mois de mai 1861, les choses ne marchaient pas trop mal dans le royaume de Naples et dans la Sicile; M. Ponza de San Martino, un des plus habiles administrateurs de l'Italie, jouissait de la confiance des Napolitains ; le gouverneur della Rovère n'était pas moins bien accueilli en Sicile. L'insurrection, repoussée des villes par l'esprit public, réduite à occuper quelques villages sans importance, rendait par cette dissémination la poursuite des troupes italiennes plus difficile et les rencontres moins décisives ; mais par compensation, les mécontents se trouvaient privés de la force morale que leur eût donnée la possession d'une ville de second ou de troisième ordre, comme centre des opérations. Au commencement de juin les choses s'aggravèrent ; la mort de M. de Cavour avait ravivé les espérances et les haines politiques; les Calabres furent sillonnées par des partisans de François II qui enrôlèrent des paysans, des réfractaires, et donnèrent le signal d'une grande levée de boucliers, en exerçant des vengeances politiques. Bientôt les villes de San Marco, de Vignano, se révoltent; elles sont prises d'assaut et livrées aux flammes; on fusille une vingtaine d'habitants, accusés d'avoir brûlé vifs quatre Piémontais, on déporte les autres dans les villages voisins. A Naples, on découvre deux comités de François II, on opère plusieurs arrestations ; le 29 juin, quelques troubles éclatent dans la ville, mais ils se bornent à des rixes dans les rues et dans les cafés.

Au milieu de cette agitation, les préoccupations administratives devaient momentanément céder le pas aux opérations militaires. San Martino quitta la lieutenance de Naples le 12 juillet, emportant les regrets du parti modéré ; il fut remplacé par Cialdini, qui amenait 10 bataillons de ligne et 10 autres de garde nationale du Nord, ce qui portait à 50,000 hommes les troupes réunies sous ses ordres ; toutefois, ce général n'exerçait pas de pouvoirs extraordinaires ; les autorités administratives et judiciaires continuaient leurs fonctions. Cialdini avait le titre de lieutenant du roi. Le chef des insurgés, Chiavone, s'arrogeait des pou-

voirs plus étendus; il publiait des ordres du jour, exigeait des rations pour ses troupes, si bien que François II fut obligé de protester contre des exactions commises sans son ordre, et qui soulevaient les populations qu'il avait intérêt à ménager.

La publication de la loi sur le recrutement vint favoriser l'insurrection. Les conscrits formèrent des bandes de réfractaires à Gubbio, à Amallia, à Fano. Deux cents d'entre eux menacèrent Roccacia et Ascoli. A Fano, sur 270 conscrits, 8 seulement se présentèrent; on était à la fin de juillet. Ces faits exaspérèrent les officiers piémontais; on les accusa, à la tribune d'Angleterre, d'avoir publié des ordres du jour d'une excessive rigueur. M. de Rayneval dut signaler à l'attention du gouvernement italien l'émotion causée par les mesures de rigueur attribuées à ces commandants de troupes. M. Ricasoli s'empressa de répondre (25 juillet) qu'il ne croyait pas les généraux italiens capables de donner les ordres féroces qu'on leur reprochait; il ajouta que le « fait de paysans « fusillés parce qu'ils avaient été trouvés porteurs « de quelques morceaux de pain, avait été évi« demment tiré de l'histoire de *Naples*, de *Coletta*, « pour être imputé à l'armée italienne, *tandis* « *que* cette histoire le reprochait au général « Manes, chargé, en 1810, de réprimer le bri« gandage des Calabres. »

Au mois d'août, le mouvement insurrectionnel s'était étendu et donnait des inquiétudes; les Bourbonniens saccagèrent Cantalupo et occupèrent Ponte-Pandulfo, que les troupes de Cialdini emportèrent de vive force. Ce fâcheux état de choses devait nécessairement aigrir les esprits, exalter les partis extrêmes. Les Mazziniens firent circuler une pétition tendant à exciter les populations contre l'occupation de Rome. Le ministre de l'intérieur, M. Minghetti, ordonna aux gouverneurs de provinces de s'opposer à ces manœuvres (commencement d'avril); mais, il faut bien le dire, M. Ricasoli semblait les encourager en accusant la cour romaine de favoriser l'insurrection par des envois de fonds, et en donnant asile sur son territoire aux insurgés poursuivis par les Piémontais. Le ministre italien cherchait-il dans ces accusations un motif de pousser plus avant ses troupes dans les États pontificaux, d'irriter l'Angleterre et la France contre le saint-siége? Nous ne saurions éclaircir ce doute; mais l'impartialité nous fait un devoir de dégager le cardinal Antonelli de toute responsabilité à cet égard. Le ministre romain ne portait peut-être pas la générosité jusqu'à gémir des embarras que l'insurrection causait au gouvernement de Turin; mais il regrettait vivement que les bandes se rapprochassent du territoire romain, et il mettait assez d'empressement à indiquer leur marche aux autorités françaises, afin qu'elles pussent aviser au moyen de les faire éloigner; Mgr Antonelli invoqua le témoignage du corps diplomatique contre l'accusation de M. Ricasoli, et M. Thouvenel se contenta de charger M. de Cadore, à Rome, de surveiller les contre-révolutionnaires, de prévenir les enrôlements et les excitations à la guerre civile. Ces débats eurent des conséquences heureuses d'un côté et regrettables de l'autre. En voyant le gouvernement français accepter la protestation du cardinal Antonelli contre l'accusation de M. Ricasoli, le cabinet de Turin comprit qu'avant d'ambitionner la possession de Rome, il devait pacifier le royaume de Naples, car ses plus chauds partisans étaient en droit de lui dire qu'il n'était guère en mesure d'occuper de nouveaux territoires alors qu'il était si peu maître des dernières provinces annexées. Cialdini reçut donc l'ordre de pousser activement la dispersion des bandes insurgées. Les Piémontais ne tardèrent pas à remporter des avantages sérieux. Chiavone, Croco battirent en retraite, et se jetèrent dans les montagnes; en vain la Catalogne envoya, dans le mois d'août, un ancien officier de don Carlos prendre le commandement général de l'insurrection. Borgès, débarqué avec une sorte de fracas, ne put recruter qu'une bande peu nombreuse; les Napolitains n'étaient pas très-flattés d'avoir un étranger pour chef; l'envoi d'une sorte d'ambassadeur auprès du roi François II, par sa cousine la reine d'Espagne, ne put réchauffer le zèle des Bourbonniens; Borgès, resté presque seul, fut battu dans la première rencontre. Les paysans arrêtèrent ses soldats, lui-même dut se réfugier presque seul dans les montagnes.

Le mois de septembre fut signalé par quelques faits administratifs et industriels assez importants, et qui dédommageaient du triste tableau de l'insurrection des Calabres. Le 17 septembre, on livra à la circulation la section du chemin de fer de Bologne à Forli. Le 17, le roi ouvrit l'exposition de Florence en présence de l'envoyé du Danemark et du ministre de Portugal. De cette ville, Victor-Emmanuel se rendit à Bologne, où la cherté des vivres avait excité quelques troubles le 25 septembre, ainsi qu'à Ravenne et à Lugo; le 9 octobre, il était de retour à Turin.

A Naples, on avait fêté l'anniversaire de l'entrée de Garibaldi, le 7 septembre, avec un véritable enthousiasme; la flotte anglaise y avait pris une part très-ostensible. Cialdini s'était rendu, le 8, à Piedigrota, selon l'usage des anciens rois. della Rovere, rappelé de sa lieutenance de Sicile, y était remplacé par M. Pettinengo, et allait prendre le portefeuille de la guerre à Turin. Le 7 septembre, le cardinal-archevêque de Naples était expulsé de son siége par les Piémontais. Naples devenait plus agitée dans les derniers jours de septembre et faisait retentir les cris de : *Vive l'Italie! Victor-Emmanuel à Rome avec Garibaldi!* A la fin du même mois, Cialdini était parvenu à disperser les bandes; il n'en restait plus que quelques débris dans les montagnes. Il écrivait au

conseil provincial d'Aquila qu'après avoir été dans la nécessité d'employer une répression rigoureuse, il allait inaugurer l'ère du « développement des forces libres de la nation, » et Mazzini adressait une lettre aux ouvriers de Naples pour les engager à s'occuper des intérêts politiques autant que des intérêts matériels.

Il faut bien le reconnaître, d'ailleurs, les troubles du royaume de Naples avaient été singulièrement exagérés par les partis ; c'est dans les documents officiels de nos consuls, placés sur les lieux, qu'il faut en chercher le vrai caractère.

Au commencement de l'été, dit un rapport de notre consul de Naples, du 9 novembre, les décrets intempestifs lancés contre les congrégations religieuses et les communautés, avaient irrité le clergé et poussé les paysans à prendre les armes; mais les paysans restèrent sans chefs, et malgré le soulèvement de certaines localités l'agitation n'eut jamais les proportions d'une véritable guerre civile. Dans une autre dépêche du 5 octobre, le consul général, après avoir constaté l'exagération des journaux de Paris et de Marseille, déclarait complétement fausse la nouvelle de la défaite de plusieurs compagnies piémontaises ; c'était Mitica et ses vingt-trois Espagnols, au contraire, qui avaient été battus; ce chef lui-même était resté parmi les morts, et la province de Calabre était tranquille.

Le 8 octobre, cependant, la résidence de notre consul à Cerignola, dans la Pouille, était envahie par la bande de Donatelli, dit Croco. Dans la Basilicate, trois autres bandes, d'une centaine d'hommes, parcouraient la contrée sous la direction d'anciens galériens qui se vantaient d'avoir reçu 60,000 ducats de l'étranger. Du 20 au 24, la propriété du duc de Larochefoucault était menacée par les bandes, qui exigèrent 8,000 ducats et des chevaux. Le 21, deux riches propriétaires d'Atlajano étaient enlevés; les 4 et 5 novembre, une centaine d'hommes de la bande de Chiavone saccageaient les villages de Castellucio, de Pietra Secca et de Castrono, dont ils enlevaient le curé, vieillard de quatre-vingts ans. A la fin de novembre, Borgès, ne pouvant réussir à organiser les insurgés, résolut de gagner les États romains à travers les montagnes, afin d'exposer le véritable état de choses à François II; mais il fut atteint à Tagliacozza avec vingt-trois de ses compagnons, et passé par les armes. Il avait tenu la campagne pendant trois mois.

« Sa mort, disait notre consul de Naples (14 novembre 1861), la publication des circonstances principales de son entreprise, son insuccès à transformer un seul bandit en soldat, vont porter un coup sérieux au brigandage; le parti de la réaction aura beaucoup plus de peine désormais à former ses recrues. Il sera en même temps jugé sévèrement quand on verra que pas un général ou officier un peu connu de l'ancienne armée bourbonnienne n'ayant consenti à s'exposer, les principaux partisans du roi François II n'ont su faire autre chose que d'enrôler, en les trompant, quelques malheureux étrangers qui n'avaient rien de commun avec l'Italie. »

Après le sanglant épisode de Tagliacozza, la pacification fit des progrès rapides. A Naples, la soumission à l'emprunt dépassait la somme demandée de 2,000,000 de ducats; Cialdini déclarait que la garde nationale de cette ville était une des meilleures qu'il connût. A la fin d'octobre, on fêtait le plébiscite avec enthousiasme, même dans la Sicile. Le 24, le gouvernement supprimait la lieutenance de Naples; plusieurs gouverneurs de province étaient remplacés par des préfets. Le 1er novembre, Cialdini revenait à Turin et La Marmora prenait le commandement militaire du royaume de Naples.

Malheureusement, la marche du ministère laissait toujours beaucoup à désirer; il avait reçu et continuait à mériter le nom d'*indomptable*. M. Rattazzi, président de la chambre, voulut sonder les intentions du gouvernement français au sujet des affaires italiennes. Il vint à Paris au mois d'octobre, et rapporta probablement une réponse peu catégorique à l'endroit de la question romaine. Il put comprendre tout au plus qu'on s'occupait de sonder les intentions du saint-siége à l'endroit d'un arrangement entre Rome et Turin. M. Ricasoli crut que le moment était venu de proposer un arrangement avec la cour de Rome ; mais ne pouvant s'adresser directement au cardinal Antonelli, il invoqua l'intermédiaire de la France et soumit son projet à notre ambassadeur à Turin, M. Benedetti. Le gouvernement italien offrait au saint-père, en échange du pouvoir temporel, diverses garanties de sécurité et d'indépendance, sans parler, toutefois, *des libertés absolues* dont M. de Cavour avait présenté la séduisante perspective. Le gouvernement français, prié confidentiellement de sonder les intentions du saint-siége, trouva les conditions insuffisantes, et M. Thouvenel déclara, dans sa dépêche du 26 novembre, à M. Benedetti, « que le gouvernement de l'Empereur n'avait pas cru devoir se charger de les transmettre à Rome, les circonstances ne lui semblant pas favorables à l'ouverture d'une négociation directe entre le gouvernement italien et le saint-siége, alors que l'un et l'autre, par des déclarations réitérées, se maintenaient sur le terrain qu'ils avaient adopté, et qui les plaçait à des points de vue diamétralement opposés. »

M. Ricasoli, mécontent de l'insuccès de sa tentative, provoqua dans le Parlement des joutes oratoires qui se prolongèrent du 2 décembre au 11, et aboutirent à un ordre du jour voté par 232 voix contre 79. La chambre confirma le vote du 27 mars, qui déclarait Rome capitale de l'Italie ; elle avait la confiance que le gouvernement s'appliquerait avec empressement à compléter l'arme-

ment national, l'organisation du royaume, une efficace protection des personnes et des propriétés. Elle prenait acte aussi de la déclaration du ministère relative à la sûreté publique, au choix de fonctionnaires honnêtes, capables et patriotes, à la réorganisation de la magistrature, au plus grand développement des travaux publics, de la garde nationale et de toutes les autres mesures qui pouvaient procurer le bien-être aux provinces méridionales.

Il est convenable, croyons-nous, de placer la situation administrative et financière en regard de ces votes importants du parlement de Turin, où M. Bastoggi continuait à diriger les finances avec une habileté et une netteté dont l'Italie lui tiendra compte. Le 27 novembre, la Chambre lui avait accordé l'application du décime de guerre à l'Italie entière par 191 voix contre 10. Le 30 novembre, une loi abolit tous les droits féodaux dans la Lombardie. Le 5 décembre, le ministère déclara que l'émigration vénitienne était de 12,000 personnes, sur lesquelles 5,000 recevaient des secours. Il assura également que l'armée s'élevait à 262,000 et qu'elle serait portée à 300,000 au mois de mars prochain. Le 21 décembre, M. Bastoggi reconnaît un déficit de 400 millions pour 1861 et un autre de 317 pour 1862. Il comptait, pour les couvrir, sur 130 millions de nouveaux impôts ainsi divisés : 50 millions provenant de l'enregistrement; 5 du sel, du tabac; 4 des chemins de fer; 25 de l'impôt prédial; 20 des boissons; 30 des contributions mobilières; 36 en bons du trésor. Il faisait remarquer que l'Italie possédait encore 800 millions de biens domaniaux, sans compter les chemins de fer. Sous la pression de cet exposé financier, le parlement lui accorda pour un nouveau trimestre « l'exercice provisoire du bilan, » c'est-à-dire le prélèvement des impôts non votés. Il devenait d'autant plus utile d'assurer au gouvernement des ressources financières, que l'horizon politique semblait se rembrunir à l'extérieur.

Au mois de janvier, le voyage de l'empereur d'Autriche à Vérone et à Venise avait provoqué chez quelques officiers des discours fort belliqueux. Garibaldi, toujours à l'affût d'une occasion de guerre, écrivit coup sur coup trois manifestes pour engager les Italiens à se tenir prêts à courir aux armes. Toutefois si l'on s'agitait du côté de Venise, on était plus calme du côté de Rome. Il se trouva même un publiciste qui proposa de renoncer complétement à cette capitale et d'en construire une toute neuve du côté de Gaëte ou de Capoue.

Le gouvernement français jugea que le moment était venu de sonder les intentions du Saint-Siége à l'égard de sa réconciliation avec l'Italie. Le 11 janvier 1862, M. Thouvenel adressa à notre ambassadeur à Rome la dépêche que nous rapportons à l article États-Pontificaux, et il obtint la réponse négative que nous y faisons connaître.

Cette négociation eut du retentissement dans les chambres françaises, et l'on put constater, dès les premiers jours de la discussion de l'adresse, que la question romaine avait subi depuis de notables modifications.

Dans les débats de 1861, on avait entendu des orateurs réclamer l'exécution du programme de Villafranca et l'établissement de la fédération italienne. Il n'en est plus dit un mot en mars 1862. La fondation du royaume d'Italie est un fait accepté ; les vœux formés pour sa consolidation peuvent être plus ou moins sincères, mais nul ne conteste son existence. Quant au Saint-Siége, tout en continuant à le protéger « contre des aspirations impatientes, » on songe sérieusement à le réconcilier avec l'Italie, à ménager une transaction qui puisse satisfaire et le pape et l'Italie. (V. Pontificaux [*Etats*]).

Des faits administratifs et commerciaux importants ont prouvé aux plus incrédules que l'unité italienne marche et se raffermit. Le 11 novembre, le roi avait fait l'inauguration du chemin de fer de Bologne à Ancône. Le dernier dimanche de janvier, on ouvre la section de Bologne à Ferrare. Le 30, la *Gazette* de Turin publie le traité de commerce signé entre l'Italie et la Turquie. Bientôt un événement assez grave vient agiter l'Italie. Ricasoli tombe à la fin de février par suite d'incidents auxquels il avait été bien loin d'accorder de l'importance et qu'il est utile de rappeler.

Vers la fin de décembre, Garibaldi avait adressé un appel assez vif à l'assemblée générale du *provedimento* de Gênes. Au commencement de janvier, quelques dissentiments éclatèrent entre Garibaldi et le comité. Les Génois envoyèrent une députation à Caprera, et la paix se rétablit. Mais l'agitation continua dans la rue ; il y eut des manifestations tumultueuses à Gênes, à Milan, à Florence et dans plusieurs autres villes. Les partisans de Garibaldi se joignirent aux Mazziniens, espérant presser la solution de la question romaine, et la manifestation de Milan, une des plus vives, émut l'Italie et l'Europe. Un moine n'avait pas craint d'envahir la cathédrale à la tête de la foule, et d'y prononcer une harangue contre le pape. M. Ricasoli, sommé de s'expliquer sur cette agitation, résultat évident d'un mot d'ordre, monta à la tribune le 27 février, et, tout en rappelant sa circulaire du 4, dans laquelle il donnait ordre aux préfets de réprimer toutes les manifestations tumultueuses, il n'en proclama pas moins l'utilité de ces agitations comme expression du sentiment national et des vœux unanimes du peuple italien touchant la translation de la capitale à Rome. Il était évident que M. Ricasoli, se sentant ébranlé, voulait chercher un appui dans l'élément populaire, justement redouté de la majorité. Sa tentative obtint un effet contraire; il compromit par ses impatiences la transaction qu'on ménageait entre le Saint-Siége et Turin. Le roi lui retira son portefeuille et le remit à M. Rattazzi. A l'époque

de la cession de la Savoie et de Nice, M. Rattazzi, collègue de M. de Cavour, avait quitté le ministère, et cet acte le faisait considérer comme ennemi systématique de l'alliance française. Sa position a singulièrement changé depuis son voyage à Paris; car l'Angleterre lui fait l'honneur de le regarder comme le représentant de notre politique.

Ce brusque passage d'un ministère à un autre ne pouvait manquer de jeter certain trouble dans la majorité parlementaire. L'indécision des partis fut d'abord si grande que le cabinet parut menacé de mourir le lendemain de sa naissance. M. Rattazzi parvint cependant à s'attacher successivement M. Cordova, collègue de M. Ricasoli, comme ministre de la justice, le général Petiti comme ministre de la guerre. Il plaça M. Sella aux finances, M. Pepoli au commerce, le Napolitain Mancini à l'instruction publique, l'amiral Persano et M. Depretis, deux amis de Garibaldi, à la marine et aux travaux publics. En apportant au ministère l'appui de leur parti, ces derniers ont déclaré à la Chambre qu'il n'était pas question pour le moment du rappel de Mazzini, et le parlement, remis enfin de son premier trouble, s'est rattaché franchement à la politique du nouveau ministère...Le programme de M. Rattazzi est de ne jamais oublier les services de la France ni la sympathie de l'Angleterre; de ne pas compromettre la paix du monde par une brusque solution de la question romaine et de celle de la Vénétie ; d'appliquer toute l'activité nationale à réorganiser l'armée, l'administration et les finances; à calmer les troubles du royaume de Naples en faisant aimer un gouvernement que d'imprudents officiers tendaient à faire haïr à force de vouloir le faire craindre. Dans la séance du 17 mars, un ordre du jour impliquant la confiance de la Chambre fut voté par 210 voix contre 80.

Au mois d'avril, la réapparition de quelques insurgés dans les Calabres faisait craindre de nouvelles complications dans le royaume de Naples ; mais Victor-Emmanuel se rendit sur les lieux dans le mois de mai, et la réception enthousiaste qu'il reçut dans l'ancienne capitale de ce royaume donna la mesure de la véritable opinion publique, dans les grandes villes du moins. Le prince Napoléon alla l'y joindre, et personne ne s'est trompé sur le caractère semi-officiel de ce voyage. L'Europe l'a considéré comme une adhésion nouvelle du gouvernement français à l'unification de l'Italie, comme un gage d'appui et d'alliance morale et politique, destiné à consolider le gouvernement de Victor-Emmanuel, à lui donner la force d'accomplir la tâche qu'il a entreprise.

L'appui de la France est moins que jamais indifférent à l'Italie; car cette nation profondément troublée ne manque pas d'hommes exaltés disposés à tout compromettre par excès de zèle : au moment même ou Victor-Emmanuel travaillait si heureusement à consolider son pouvoir dans le royaume de Naples, les Garibaldiens, gâtés par leur merveilleuse expédition de Sicile, se concentraient secrètement sur les frontières de la Vénétie vers le milieu du mois de mai et faisaient la folle tentative de Sarnico. Les volontaires couraient aux armes dans plusieurs localités lombardes et se préparaient à envahir la Vénétie et le Tyrol pour donner dans les États autrichiens et sur les bords du Danube le signal de ce branle-bas aventureux, terrible peut-être, qui peut bouleverser l'Europe... Mais les autorités piémontaises ont vigoureusement étouffé cet effort prématuré et dangereux; les soldats ont dû faire feu sur les volontaires, et le sang italien a coulé....

L'Autriche, brusquement réveillée de sa quiétude, s'est effrayée et presque irritée ; elle a menacé le Piémont d'une invasion nouvelle ; mais l'attitude calme et ferme du cabinet Rattazzi ne lui a pas permis de confondre le gouvernement italien avec celui des comités de *provvedimento*. C'est en vain que Garibaldi a pris la défense de ses volontaires; les principaux chefs de l'échauffourée de Sarnico, le colonel Nullo en tête, ont été arrêtés et détenus pendant quelque temps à Alexandrie.

Nous avons parlé des hésitations de la Prusse et de la Russie relativement à la reconnaissance du royaume d'Italie. Cette question fut l'objet de négociations très-longues entre les cabinets de Paris, de Berlin et de Saint-Pétersbourg. L'empereur Alexandre et le roi Guillaume se décidèrent enfin à suivre l'exemple de l'Angleterre, de la France, du Portugal, de la Suisse, de la Belgique et des États de la Scandinavie. Le 11 juillet, M. Rattazzi faisait à la Chambre des députés une communication importante, dont voici la substance : « Comme nous n'avions pas de représentant à Saint-Pétersbourg, dit le ministre, il nous était impossible d'entamer avec le gouvernement russe dès négociations directes. L'empereur des Français, qui se préoccupe toujours du bien de l'Italie, a interposé ses bons offices. Sa démarche a été couronnée de succès. Le tsar s'est déclaré disposé à recevoir une mission extraordinaire à la suite de laquelle des rapports diplomatiques réguliers seraient rétablis entre les deux pays. Comme il n'y avait pas rupture avec la Prusse, des négociations directes ont été entamées avec le cabinet de Berlin. Une dépêche télégraphique de notre représentant dans cette capitale annonce aujourd'hui que la Prusse a également reconnu le royaume d'Italie. Les documents relatifs à la reconnaissance par la Russie vont être déposés. »

Des rumeurs fort exagérées s'étaient répandues dans le public sur les conditions imposées par la Prusse et la Russie pour prix de cette reconnaissance. On disait que le cabinet de Saint-Pétersbourg avait exigé le droit positif de faire stationner la flotte russe dans certains ports de l'Italie, de manière à acquérir, au détriment de ce pays, une sorte de prépondérance maritime dont

elle aurait eu surtout en vue de se servir dans l'éventualité d'une grande catastrophe en Orient. On ajoutait que la Russie, ainsi que la Prusse, avait stipulé des clauses favorables au maintien du pouvoir temporel, etc.

Ces deux puissances avaient fait en réalité quelques réserves, mais celles de la Russie étaient au fond peu importantes. Le gouvernement du tsar déclarait qu'il ne reconnaissait pas l'Italie par sympathie pour la révolution qui avait changé la face de ce pays; mais qu'il acceptait le fait accompli par intérêt pour la tranquillité générale, parce qu'à ses yeux le gouvernement de Victor-Emmanuel était seul en état de maintenir l'ordre et de contenir la révolution. Le cabinet de Berlin avait été dirigé par les mêmes considérations; mais pour se dégager de toute espèce de responsabilité, par un sentiment de haute convenance envers l'empereur d'Autriche, son confédéré, et aussi, sans doute, pour ne pas froisser, d'un côté, le parti féodal, qui, protestant ou catholique, défend en Prusse la cause du pape, et d'autre part, les susceptibilités d'un autre parti trop foncièrement germanique qui voit des intérêts allemands jusque sur le Mincio, il avait voulu, avant de reconnaître le nouveau titre de Victor-Emmanuel, obtenir de lui certains éclaircissements, disons mieux, certaines déclarations sur ses vues relativement à des provinces voisines. Voici ce que M. Bernstorff, ministre des affaires étrangères, écrivait à ce sujet, le 14 juillet, à M. Brassier de Saint-Simon, ministre de Prusse à Turin :

« Les ministres du roi Victor-Emmanuel vous ont donné maintes fois l'assurance qu'il n'est pas dans les intentions du gouvernement de Turin de faire valoir par la force des armes certaines prétentions territoriales qu'on regarde généralement comme faisant partie du programme politique du royaume d'Italie, et qu'eux-mêmes ne renient pas en théorie, mais que ce gouvernement est fermement résolu à maintenir la paix avec ses voisins, et à laisser à l'avenir et aux moyens de la négociation et du développement naturel des choses la solution des questions dont il s'agit. Il en est une qui intéresse particulièrement la Prusse, en ce qu'elle touche aux intérêts et à la sûreté de la Confédération germanique. C'est la question de Venise. Je n'ai pas l'intention, monsieur le comte, de traiter ici cette question sous le point de vue stratégique et d'examiner si la possession de la Vénétie est nécessaire pour assurer le système de défense militaire du midi de l'Allemagne. Il ne s'agit ici que du fait que les traités en vigueur assurent cette possession à l'Autriche, et que la tentative de la lui enlever de force pourrait aisément, en mettant le territoire fédéral en danger, entraîner la Confédération germanique dans la lutte, et amener ainsi une conflagration à laquelle la Prusse, en sa qualité de membre de la Confédération, ne saurait rester étrangère. C'est en vue de ces éventualités possibles, dont les conséquences, probablement funestes au sort futur de la nouvelle monarchie italienne même, n'ont pu échapper à la perspicacité des hommes d'État qui conseillent le roi Victor-Emmanuel, que nous avons sincèrement applaudi au langage plein de sagesse et de fermeté que le cabinet de Turin a tenu dans une occasion récente où la paix était menacée par la pétulance du parti révolutionnaire. »

M. de Bernstorff ajoutait qu'il était prêt à reconnaître le royaume d'Italie si le cabinet de Turin consentait à lui donner, « dans la forme qu'il jugerait lui-même la plus convenable, » sur ses intentions à l'égard de Venise et de Rome, des assurances qu'on pût regarder comme des garanties suffisantes, et qui fussent en même temps de nature à rassurer les confédérés de la Prusse. Le gouvernement italien donna au roi Guillaume la satisfaction qui lui était demandée ; il fit une sorte d'exposé des principes qui dirigeaient et qui devaient diriger sa politique ; il déclarait que c'est par les voies pacifiques qu'il importe de résoudre les questions de Rome et de Venise ; il protestait de sa ferme résolution d'éviter un conflit, toutes choses qui, en réalité, ne l'engageaient à rien. Le roi Guillaume se trouva néanmoins satisfait, et le royaume d'Italie fut reconnu.

Le cabinet de Turin avait usé toute sa force dans une œuvre utile mais ingrate, et dans tous les cas forcée. Il avait temporisé et fait temporiser la nation; il avait prêché la patience; il avait proclamé la nécessité de l'alliance française et démontré qu'en dehors de cette alliance il n'y avait pour l'Italie qu'incertitudes, périls et peut-être ruine; il avait, en un mot, ajourné la réalisation de la partie la plus difficile et la plus redoutable du programme de l'unité nationale, l'annexion de Rome et de Venise. Mais les libéraux avancés, les patriotes ardents, les Italianissimes, comme on les appelle, frémissaient de ces lenteurs; les ministres, à leurs yeux, n'étaient que des citoyens sans cœur, inféodés au cabinet des Tuileries, et plus attachés à leurs portefeuilles qu'au salut du pays. Ils faisaient au cabinet, au moyen des sociétés émancipatrices et des journaux dévoués à leurs idées, une guerre acharnée qui annonçait une prochaine tempête. Mazzini lançait des manifestes; Garibaldi tenait le peuple en haleine; dans des lettres ordinairement très-courtes, mais pleines d'un bouillant patriotisme, il faisait pressentir à l'Italie une prochaine levée de boucliers, engageait les jeunes gens à se procurer des armes, à se livrer aux exercices militaires, et s'adressant aux femmes elles-mêmes, les adjurait d'user de toute leur influence pour pousser leurs maris, leurs frères ou leurs fiancés à la délivrance de la patrie.

Une première tentative du parti de l'action avait été préparée, comme nous l'avons dit, pour envahir le Tyrol et entraîner Victor-Emmanuel dans une guerre contre l'Autriche. Nous n'a-

vons pas à rechercher si ce coup de main avait été ordonné par Garibaldi. Un de ses amis les plus dévoués, le colonel Nullo, en avait pris la direction ; mais le gouvernement avait coupé court à cette téméraire entreprise, et tout était rentré dans l'ordre, du moins en apparence. L'inauguration des institutions de tir avait lieu à la même époque. Garibaldi allait d'une ville à l'autre pour donner par sa présence plus d'éclat à cette solennité ; tout à coup il disparut, et mille rumeurs se répandirent dans le public. Les uns prétendaient qu'il s'était embarqué pour Londres, d'autres assuraient qu'il traversait l'Adriatique afin de prêter son appui aux Monténégrins en guerre avec la Turquie ; mais on croyait, en général, qu'après les désagréments que lui avait occasionnés la tentative du colonel Nullo, il était rentré dans son île de Caprera. On apprit bientôt qu'il s'était rendu en Sicile et qu'il avait assisté avec le prince Humbert à l'inauguration du tir de Palerme. Cette cérémonie paraissait expliquer suffisamment son voyage ; elle n'en était pourtant que le prétexte. L'ex-dictateur ne tarda pas à manifester ses vraies intentions. Il prononça à Palerme une allocution d'une violence extrême contre l'empereur Napoléon et contre la cour pontificale, et déclara qu'il fallait employer la force pour donner à l'Italie sa capitale. Ces paroles produisirent une agitation immense, et le gouvernement français, injurié, en exprima son mécontentement. Des lettres signées du nom de Garibaldi et publiées par les journaux apprirent bientôt à l'Italie qu'il méditait un grand projet ; Rome en même temps s'agitait ; on craignait une collision entre le peuple et les troupes papales, car les chefs du parti de l'action avaient énergiquement conseillé aux Romains de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre les Français. Une sorte de panique s'était emparée des partisans du gouvernement pontifical. On s'attendait, vers le 18 juillet, dans la ville éternelle, à un débarquement des volontaires. On parlait de l'entrée d'une felouque garibaldienne dans le petit port de Palo, entre Rome et Civita-Vecchia, de l'arrivée d'un autre bâtiment garibaldien sous les murs mêmes de Civita-Vecchia, de débarquements à Orbitello, ville toscane, voisine des frontières pontificales, à Corneto, à quelques lieues de Civita-Vecchia, et à Terracine, ville de l'État ecclésiastique, située sur les frontières de l'ancien royaume de Naples. Le général de Montebello avait pris en toute hâte des dispositions militaires ; son premier devoir était, en effet, de se mettre à l'abri de toute surprise ; mais le bruit d'un débarquement garibaldien était erroné ; le passage de quelques bâtiments italiens en vue des côtes y avait seul donné lieu. Beaucoup de journaux et de dépêches télégraphiques affirmaient à la même époque que Garibaldi avait renoncé à tout projet d'expédition contre Rome ; le préfet de Palerme, M. Giorgio Pallavicino, avait publié, quelques jours auparavant, une proclamation dans laquelle il représentait Garibaldi comme absolument étranger aux enrôlements qui se faisaient en Sicile. L'incertitude était grande dans toute l'Europe. Cependant les volontaires garibaldiens se mettaient en marche dans toutes les provinces et se dirigeaient les uns vers Gênes pour s'embarquer, afin de rejoindre leur chef en Sicile, les autres vers Naples et les Calabres, pour se tenir à la disposition de Garibaldi, et le 18 juillet, le préfet de Palerme publiait la proclamation suivante :

« Citoyens, demain est un jour heureux. Honorons notre Garibaldi en fêtant l'anniversaire de sa naissance ; mais honorons-le comme doivent être honorés les hommes de sa trempe. Point de vaines clameurs, de démonstrations puériles ; les temps où nous sommes exigent des vertus patriotiques, de mâles résolutions. Sans Venise et sans Rome, nous avons un royaume italien, mais non l'Italie. Faisons une bonne fois l'Italie ; l'Italie, après laquelle nous soupirons, mais que nous ne possédons pas encore entièrement ! Et nous la ferons, en criant — armés et unis — de Suse à Trapani : Vive l'Italie une, avec Victor-Emmanuel, roi constitutionnel, et ses légitimes descendants ! Vive Garibaldi ! »

Le lendemain, 19, Garibaldi prononçait à Marsala un nouveau discours dans lequel il se déchaînait encore contre l'empereur Napoléon. Mazzini, de son côté, continuait à surexciter les sentiments patriotiques des populations. Il avait fait insérer dans l'*Italia del Popolo* du 21 un article qui produisit à Naples une assez vive sensation. Dans cet écrit, qui avait pour titre : *L'occupation française à Rome et la diplomatie*, il cherchait à démontrer que la France ne sortirait de la ville éternelle que si elle y était contrainte ; or, il n'y a, disait-il, qu'un moyen de l'y contraindre, c'est de prouver à l'Europe, par d'incessantes démonstrations, qu'elle n'aura la paix qu'après avoir rendu à l'Italie sa capitale. L'Empereur, suivant M. Mazzini, ne retient Rome que dans des vues intéressées, et il faut le mettre en mesure de choisir entre l'alliance de l'Italie et la menace d'une attaque sur les bords du Tibre. Des idées encore plus caractéristiques s'étaient produites au sein de la Chambre des députés. M. Mordini avait exprimé dans cette assemblée le désir qu'une voix retentît dans le Parlement pour encourager le peuple romain à briser ses chaînes, tout en respectant le drapeau français, comme s'il était possible d'engager la lutte sans rencontrer devant soi nos régiments chargés de sauvegarder l'autorité du pape.

La société émancipatrice ne demeurait pas inactive. Partout où s'étendait son influence, elle poussait le peuple à des manifestations hostiles à la France et au cabinet Rattazzi. Le gouvernement prenait des mesures énergiques pour empêcher l'embarquement des volontaires ; il envoyait des troupes en Sicile et dans les provinces

méridionales, et échelonnait ses bâtiments de guerre aux abords du détroit qui sépare la Sicile de l'Italie. Le gouvernement français avait envoyé lui-même des frégates de guerre dans ces parages, et le préfet de Palerme, convaincu d'avoir manifesté trop de sympathie pour les projets de Garibaldi, avait dû donner sa démission. En attendant l'arrivée du général Cugia, qui devait remplir ce poste important, le préfet provisoire fit savoir aux Siciliens, dans une proclamation énergique, bien que modérée dans la forme, que le gouvernement, conformément à la loi, emploierait la force, s'il le fallait, pour disperser les réunions armées, ayant un caractère militaire, et il ajoutait: « Aucun nom, quelque cher qu'il soit à la patrie, ne peut usurper les prérogatives de Victor-Emmanuel, roi élu par la nation. » Le doute n'était plus possible; le gouvernement lui-même apprenait à l'Europe que Garibaldi se mettait en rébellion ouverte, et qu'on réprimerait militairement sa tentative; M. Rattazzi s'exprimait dans le même sens à la Chambre des députés (1er août), et d'une localité de l'intérieur, appelée Bois de *Ficuzza*, où il avait établi son quartier général, Garibaldi adressait à ses volontaires un ordre du jour dont voici le résumé: « Jeunes compagnons, aujourd'hui encore nous avons une sainte cause à défendre. Aujourd'hui encore le pays nous réunit. Sans demander: Où va-t-on? que fait-on? vous êtes accourus, le sourire sur les lèvres, pour combattre d'arrogants dominateurs étrangers. Je demande seulement à la Providence de me conserver votre confiance. Je ne puis vous promettre que peines et travaux, mais j'ai confiance dans votre abnégation. Je vous connais, restes mutilés de glorieuses batailles: il est superflu de vous demander la bravoure dans les combats; mais je dois vous demander la discipline, sans laquelle il n'y a pas d'armée. Les Romains, par leur discipline, ont pu dominer le monde. Sachez vous gagner l'affection des populations, comme vous l'avez fait en 1860, et l'estime de notre vaillante armée, pour réaliser l'unification de la patrie. Cette fois encore, les braves Siciliens seront les précurseurs des grandes destinées auxquelles le pays est appelé. »

Garibaldi allait donc franchir le Rubicon. Une seule voix pouvait encore l'arrêter, c'était celle de Victor-Emmanuel, pour lequel l'ex-dictateur a toujours professé une sorte de culte. Le roi parla, à la prière de M. Rattazzi, comme il avait parlé autrefois, à la prière de M. d'Azeglio, dans des circonstances également très-graves. Voici le texte de la proclamation royale, qui porte la date du 3 août: « Italiens, au moment où l'Europe rend hommage à la sagesse de la nation et reconnaît ses droits, il est douloureux à mon cœur de voir des jeunes gens inexpérimentés et trompés, oubliant leurs devoirs et la gratitude due à nos meilleurs alliés, faire un signal de guerre du nom de Rome, de ce nom vers lequel tendent les vœux et les efforts communs. Fidèle au Statut juré par moi, j'ai tenu haut le drapeau de l'Italie, rendu sacré par le sang et glorieux par la valeur de nos peuples. Celui-là ne suit pas ce drapeau, qui viole les lois et porte atteinte à la liberté, à la sécurité de la patrie, en se constituant juge de ses destinées. — Italiens, tenez-vous en garde contre de coupables impatiences et d'imprudentes agitations. Quand l'heure de l'accomplissement de notre grande œuvre aura sonné, la voix de votre roi se fera entendre parmi vous. Tout appel qui n'est pas le sien est un appel à la révolte et à la guerre civile. La responsabilité et la rigueur des lois tomberont sur ceux qui n'écouteront pas mes paroles. Roi acclamé par la nation, je connais mes devoirs. Je saurai conserver dans son intégrité la dignité de la couronne et du parlement, afin d'avoir le droit de demander à l'Europe une entière justice pour l'Italie. » — M. Rattazzi, interpellé le même jour à la Chambre des députés, sur la portée de ce manifeste, répondit que le gouvernement était accusé de favoriser en secret la prise d'armes de Garibaldi, et qu'il fallait mettre fin à toute équivoque. « Il faut, ajouta le ministre, que les personnes trompées ouvrent les yeux. L'Italie n'a d'autres représentants que le parlement et le gouvernement. Si Garibaldi sort de la légalité, s'il arme, s'il parle au nom de la nation, il compromet le pays; il rentre dans le droit commun; il sera puni comme les autres. » Ce discours fut accueilli par de vifs applaudissements, et la Chambre passa à l'ordre du jour, après avoir déclaré qu'elle s'associait « aux nobles et fermes paroles du roi. » Le 4, le ministre de la guerre faisait appel à la sagesse et au dévouement de l'armée. « Par votre fermeté, disait-il aux soldats, vous éviterez le plus grand des malheurs, la guerre civile. Si, après les paroles du souverain, des impatiences coupables ne se calment pas, *vous ferez votre devoir*, *quelque pénible qu'il puisse être*. » La situation était donc bien tranchée. On ne pouvait désormais accuser le gouvernement ni de complicité, ni de faiblesse. Il était prêt à recevoir à coups de fusil Garibaldi et ses volontaires.

Pendant que dans toutes les rues de Turin la population se groupait, en les commentant, autour des affiches contenant la proclamation royale, une cérémonie pompeuse avait lieu au palais. Victor-Emmanuel recevait l'envoyé du roi de Portugal, qui venait, au nom de son jeune souverain, procéder aux fiançailles de la princesse Marie-Pie. On sait qu'en Italie, l'opinion publique, à tort ou à raison, attache à ce mariage une haute importance politique, parce qu'on espère voir se réaliser par là une union intime entre les deux rameaux les plus rapprochés de ce qu'on appelle la race latine. On s'est complu, en effet, dans la prévision que la famille royale de Portugal, libérale comme celle du Piémont, accomplirait l'union de toute la péninsule ibérique, comme la maison de Savoie doit ré-

liser celle de toute la péninsule italique. Des allusions à cette éventualité furent même exprimées à Turin par les plus hauts corps de l'État. — Revenons à Garibaldi.

Du fond de la Sicile, l'ex-dictateur agitait toute l'Italie. Dans une chapelle, au milieu d'une cérémonie d'une imposante simplicité, il avait fait ce serment : « *Rome ou la mort!* » Ces mots étaient devenus le mot d'ordre du parti de l'action, et des manifestations avaient lieu depuis Naples jusqu'à Milan aux cris mille fois répétés de : Rome ou la mort ! Garibaldi achevait à Corleone, dans l'intérieur de l'île, au sud-est de Palerme, l'organisation de sa petite armée. Le général Cugia, à peine arrivé à Palerme, envoya vers ce point une forte colonne qui avait reçu l'ordre d'observer les volontaires, de paralyser leurs mouvements, de les repousser énergiquement s'ils dirigeaient contre elle une attaque, mais de ne pas prendre l'initiative dans cette lutte fratricide. Le général Cugia avait envoyé en avant le député La Loggia et le duc de La Verdura, chargés de présenter à Garibaldi la proclamation du roi et de l'engager à mettre bas les armes. Mais toutes les représentations échouèrent devant la résolution bien arrêtée de l'ex-dictateur, qui croyait servir la cause de l'Italie en combattant la politique du cabinet, et celle de Victor-Emmanuel en enfreignant ses ordres. Il avait d'ailleurs derrière lui la nation, car si elle ne le secondait pas les armes à la main, si la partie la plus sage qualifiait sa conduite de téméraire et de dangereuse, il savait que les populations, désirant comme lui la délivrance de Rome, ne pouvaient que souhaiter la complète réussite de son projet et s'associer à la pensée dont il voulait poursuivre le triomphe à travers tous les obstacles et tous les périls.

Divisant en trois corps ses troupes, composées d'environ 4,000 volontaires, Garibaldi se mit enfin en mouvement; une de ses colonnes se portant de Corleone dans la direction de Girgenti, sur la côte méridionale de l'île, rencontra le 6 ou le 7 août un détachement royal fort de cent hommes. Les volontaires se retirèrent après avoir échangé quelques coups de fusil et en laissant entre les mains de l'ennemi un certain nombre de prisonniers, la plupart fort jeunes. Garibaldi se dirigeait en même temps, suivi par les troupes royales, vers la côte orientale de la Sicile, en passant par Rocca-Palumba et par Caltanisetta. Arrivé dans la première de ces localités, il fit aux volontaires une allocution dont le télégraphe ne nous a transmis qu'approximativement les expressions et peut-être le sens. Ces paroles, pleines d'une sombre énergie, témoignaient à la fois de l'émotion profonde qu'il avait éprouvée en tirant l'épée contre le gouvernement de Victor-Emmanuel, et de l'inébranlable résolution qu'il avait prise. Après avoir déclaré que la situation actuelle avait assez duré, il se serait écrié : « Je vais contre le gouvernement, parce qu'il ne veut pas me laisser aller à Rome; je vais contre la France, parce qu'elle défend le pape. A tout prix, je veux Rome. *Rome ou la mort!* Si je réussis, tant mieux; sinon, je détruirai l'Italie que j'ai faite moi-même. » Le 10 août, Garibaldi s'avança de Caltanisetta sur Castrogiovanni et Piazza, dans la direction de Catane, suivi de près par une forte colonne de troupes royales commandées par le général Ricotti. Le 15 août, il fit un mouvement plus caractéristique, et marcha d'Ardone sur Leonforte, tandis que son fils Menotti recevait l'ordre de s'avancer vers Asaro. Il était évident que l'ex-dictateur se dirigeait sur Catane. Les troupes italiennes avaient occupé les routes qui conduisent sur ce point de la côte ; mais Garibaldi continua sa marche sans obstacle, et le 18, il faisait son entrée dans Catane, salué par les acclamations populaires. Il se trouvait donc maître d'une ville de 60 à 70,000 habitants, siuée sur le détroit qu'il pouvait traverser sans autre inquiétude que celle d'échapper aux bâtiments de la marine royale chargés d'intercepter le passage, ce qui lui devenait facile. Les généraux Ricotti et La Mella se rapprochaient de Catane; mais Garibaldi ne voulait point les y attendre, et, pendant qu'il était officiellement déclaré rebelle et que sa politique était qualifiée de démagogique, pendant que l'état de siége était proclamé en Sicile, pendant que la liberté de la presse y était suspendue, pendant que le gouvernement conférait au général Cialdini le commandement militaire et politique de l'île, et investissait le général La Marmora de pleins pouvoirs dans les provinces napolitaines, pendant que l'amiral Persano partait de Turin pour prendre le commandement de la flotte destinée à opérer le blocus de la Sicile, pendant qu'on prononçait la dissolution de la société émancipatrice de Gênes et de ses annexes dans toute l'Italie, l'ex-dictateur se préparait à franchir le détroit, et, dans la nuit du 24 au 25 août, il débarquait à Melito, près du cap Spartivento, à l'extrémité méridionale de la Calabre.

En marchant contre Rome, Garibaldi ne s'était dissimulé ni les difficultés ni les périls de son entreprise. Il voulait d'abord, à tout prix, éviter une collision avec les troupes royales; ses opérations en Sicile pour gagner le rivage témoignent de cette préoccupation, et on sait qu'il se proposait, une fois arrivé sur la terre ferme, de suivre avec ses volontaires la crête des montagnes pour rendre impossible toute rencontre avec les colonnes de Victor-Emmanuel. Il ne pouvait entreprendre sans argent une campagne telle que celle qu'il avait conçue; il avait reçu d'Angleterre, assure-t-on, des sommes considérables et s'était emparé de tout ce qui se trouvait dans les caisses publiques de Catane; mais c'était trop peu et il avait ouvert à Londres un emprunt, divisé en actions de 5,000 fr. portant intérêt à 6 p. 100. C'était un appel fait à la confiance et à la sympathie de ses partisans en Angleterre, et l'emprunt devait

être d'autant plus sûrement couvert que le gouvernement britannique voyait dans le succès de Garibaldi le triomphe de l'influence anglaise en Italie et la ruine de la prépondérance exercée dans ce pays par la France depuis la glorieuse campagne de 1859. Ayant en outre à combattre la France et l'Autriche, car, en sortant de Rome, il devait nécessairement marcher contre Venise, l'ex-dictateur voulait opposer à ces deux puissances la puissance de l'opinion publique, l'amour de la liberté et l'élan des nationalités soulevées contre les gouvernements oppresseurs. Il méditait, en un mot,. une insurrection générale dans la moitié de l'Europe. Le Monténégro était déjà en armes; la Serbie n'attendait qu'une occasion favorable pour faire la guerre au Sultan ; il en était de même de tous les chrétiens de la Turquie ; la Grèce était profondément agitée, et il ne fallait qu'une étincelle pour allumer un grand incendie depuis le Danube jusqu'à la Baltique. Garibaldi essaya de lancer cette étincelle. Il avait rédigé, dès le 26 juillet, une proclamation aux Hongrois, qui fut publiée le 23 août par le *Diritto*. Il appelait aux armes les Magyars : « Vous, peuple fort, leur disait-il, peuple de guerriers, qu'attendez-vous aujourd'hui? Avez-vous donc brisé vos épées? Avez-vous oublié vos martyrs et renié vos serments de vengeance? Pourriez-vous compter sur la bonne foi d'un gouvernement voleur et traître qui, après le désastre de Villagos, dépouilla la nation entière de ses richesses? Un despotisme féroce vous opprime; vous aussi, vous avez l'Autriche qui, *comme un rocher sur le cœur*, vous coupe la respiration... Aujourd'hui, les temps sont propices ; aujourd'hui, la Russie n'étendra pas vers l'Autriche une main secourable pour annihiler vos efforts, et la Prusse ne défendra pas les Habsbourg contre vos attaques. Courage! vous êtes forts pourvu que vous sachiez oser. N'écoutez pas ceux qui vous conseillent la patience de la servitude ignominieuse; levez-vous! Imitez la Serbie et le Monténégro; imitez ceux qui sont prêts à allumer, sur d'autres points de l'Europe, le feu de la révolution. L'Italie, qui vous aime comme des frères, vous appelle à participer à ses nouvelles batailles et à ses nouvelles victoires contre le despotisme; elle vous y convie au nom de la sainte fraternité des peuples, au nom du salut commun! »

Cette proclamation, dont nous n'avons cité que les passages les plus caractéristiques, fait connaître toute la portée du plan conçu par Garibaldi. Il voulait, comme il le dit à la fin du même document, engager « un duel à mort entre la liberté et la tyrannie. » Le jour même où cette proclamation parut dans le *Diritto*, le général Klapka adressa à Garibaldi une lettre qui eut elle-même un grand retentissement. Klapka disait que la Hongrie aurait pu répondre à ce cri de guerre, s'il avait été poussé par Garibaldi d'accord avec le gouvernement italien prêt à le seconder; mais que sa voix ne devait pas être écoutée, parce qu'elle n'était pas la voix de l'Italie, mais celle d'un homme qui travaillait à détruire sa propre gloire et qui compromettait son nom et sa fortune dans les tristes hasards de la guerre civile. « Pour pousser les Hongrois à l'insurrection, ajoutait Klapka, vous leur citez l'exemple des Serbes, des Grecs et des Monténégrins. Cet exemple est, en effet, une leçon pour la Hongrie; mais il lui dit d'attendre un moment plus propice, si elle ne veut pas s'exposer aux mêmes mécomptes et aux mêmes désastres. Ces peuples ont cru devoir répondre à un appel comme celui que vous nous adressez; ils devaient être appuyés dans leur mouvement; je crois même qu'ils vous attendaient. Quelle belle occasion vous avez manquée de continuer le rôle de libérateur que vous avez commencé avec tant d'éclat! » Le général Klapka terminait en invitant Garibaldi à s'arrêter, pendant qu'il en était temps encore, dans une voie funeste, et à cesser de travailler pour l'Autriche et pour toutes les réactions européennes en voulant trop hâter l'affranchissement de l'Italie.

Le cabinet des Tuileries ne pouvait céder devant la menace; il ne pouvait rappeler ses troupes de Rome lorsque Garibaldi, après avoir insulté l'Empereur, marchait pour expulser l'armée française de la ville éternelle. M. de Lavalette reçut donc l'ordre de rassurer le Pape et de lui garantir une efficace protection, et le *Moniteur universel* publia, le 26 août, la note suivante : « Les journaux se demandent depuis quelques jours quelle sera l'attitude du gouvernement français en présence des agitations de l'Italie. La question est tellement claire, que le doute semblait impossible. Devant d'insolentes menaces, devant les conséquences possibles d'une insurrection démagogique, le devoir du gouvernement français et son honneur militaire le forcent, plus que jamais, à défendre le Saint-Père. Le monde doit bien savoir que la France n'abandonne pas dans le danger ceux sur lesquels s'étend sa protection. »

Garibaldi avait traversé le détroit avec mille volontaires environ, sur deux paquebots appartenant à l'administration des postes, dont les commandants avaient dû, bon gré mal gré, exécuter ses volontés. Bientôt (le 25) les troupes royales entraient à Catane, où elles firent prisonniers 500 volontaires. Les provinces napolitaines avaient été mises en état de siége comme la Sicile, et le général La Marmora, qui commandait à Naples, n'aimait pas Garibaldi; le gouvernement comptait sur son énergie. Le 26, Garibaldi quitta Melito pour se porter sur Reggio. Le même jour, un engagement sans importance eut lieu entre les garibaldiens et un détachement de troupes royales envoyé en reconnaissance; le 27 fut signalé par un autre conflit, dans lequel il y eut de part et d'autre des blessés et des morts. 42 garibaldiens, parmi lesquels se trouvaient le major Merighi et plusieurs officiers, furent faits prisonniers. On

arrêtait à Naples, presque à la même heure, les députés Mordini et Fabrizzi. Reggio était occupé par les troupes royales, et Garibaldi, menacé d'autre part par le général Cialdini, gagna les montagnes, se dirigeant vers Aspromonte, suivi par le colonel Pallavicini, à la tête d'un corps de 1,800 bersaglieri. Des proclamations signées de son nom, et excitant le peuple à l'insurrection, étaient en même temps affichées ou publiées à Gênes, à Turin, à Florence, où elles provoquaient des désordres; mais le drame touchait à son dénoûment. Le 29 août, Garibaldi, fortement retranché dans Aspromonte, fut attaqué par le colonel Pallavicini. L'ex-dictateur, fidèle à sa résolution de ne pas faire couler le sang italien, ordonna aux volontaires de ne pas tirer ; mais sa voix ne fut pas partout entendue et une lutte très-vive s'engagea sur quelques points. Les bersaglieri firent feu sur toute la ligne. Garibaldi, deux fois blessé, fut fait prisonnier, ainsi que son fils Menotti. 12 volontaires furent tués, 200 blessés, 2,000 tombèrent entre les mains des troupes royales et les autres se dispersèrent dans les montagnes. Garibaldi, avant de se rendre, avait demandé à s'embarquer sur un bâtiment anglais. Le colonel Pallavicini avait promis, sous réserve de l'assentiment du cabinet, de déférer à ce vœu ; mais les instructions qu'il reçut ne lui permirent pas de relâcher l'illustre prisonnier, qui s'en plaignit ensuite amèrement, parce que dans le trouble de la mêlée, il n'avait entendu sans doute qu'une partie de la réponse du colonel Pallavicini. Embarqué le 30 à bord d'une frégate à vapeur (*il Duca di Genova*), il fut conduit avec Menotti à la Spezzia. Il arriva dans le golfe le 1er septembre, à deux heures, et fut renfermé dans l'ancien lazaret. Le bruit de sa mort se répandit immédiatement et occasionna des troubles dans beaucoup de villes, et surtout à Milan. Une des blessures du général était grave, une balle était entrée dans le pied et avait fracturé l'os. Elle pouvait avoir une issue dangereuse, entraîner l'amputation, peut-être la mort. Une anxiété douloureuse régnait d'une extrémité à l'autre de l'Italie; l'Europe libérale partageait cette émotion, et il se fit en Angleterre une véritable explosion de sympathies ardentes en faveur du vaincu d'Aspromonte. L'un des plus habiles chirurgiens de la Grande-Bretagne, le docteur Partridge, professeur au *King's collége*, s'associant aux sentiments populaires, partit pour l'Italie afin de mettre à la disposition de Garibaldi son talent et son expérience. Une souscription publique couvrit les frais de son voyage. Le docteur Partridge exprima l'avis que la blessure ne mettait pas en danger les jours de l'ex-dictateur, et vers la fin du mois de septembre, il déclarait que la guérison serait très-prochaine.

Après la victoire d'Aspromonte, le gouvernement italien se trouva fort embarrassé. Garibaldi n'était pas un prisonnier vulgaire. Il s'était mis, il est vrai, en rébellion contre le roi, mais il avait donné à ce même souverain la Sicile et le royaume de Naples; il avait formé l'unité italienne; une partie des populations avaient pour lui un respect et une admiration sans bornes. Quelle conduite devait-on tenir vis-à-vis d'un tel homme? Fallait-il le faire passer en jugement? Devait-on, pour instruire son procès, convoquer le Sénat en haute cour de justice, soumettre les rebelles à une commission militaire, ou le traduire simplement en cour d'assises? L'opinion publique demandait énergiquement une amnistie, et une partie du cabinet s'était même prononcée dans ce sens; mais les généraux Cialdini et La Marmora, peu sympathiques à Garibaldi, avaient jeté leur volonté dans la balance. Le parti militaire semblait prendre le haut pas dans la direction des affaires; les mesures de rigueur l'emportèrent, et la *Gazette officielle* annonçait, le 15 septembre, que les prisonniers seraient traduits devant une cour d'assises. Cette publication causa un très-vif mécontentement, bien que le public fût persuadé que l'amnistie suivrait de près le jugement. Il se produisit en même temps une crise ministérielle, et plusieurs membres du cabinet menacèrent de donner leur démission. La situation, comme on voit, était des plus tendues.

Les amis de l'unité italienne avaient pensé que l'entreprise inconsidérée de Garibaldi pourrait avoir des conséquences avantageuses pour la réalisation de leurs idées. Ils se complaisaient dans la pensée que le gouvernement français, pénétré des dangers qu'une pareille levée de boucliers pouvait faire courir à l'Italie, et à l'Europe en général, et convaincu par cette explosion violente de la nécessité d'arriver à une solution radicale, prendrait prétexte de l'énergie déployée par le cabinet de Turin et de l'esprit d'ordre qui animait l'armée italienne, sinon pour retirer ses troupes de Rome, du moins pour fixer le délai après lequel il cesserait de se faire le gardien du pouvoir temporel. Mais le cabinet des Tuileries n'avait pas dit un seul mot de nature à confirmer ces prévisions, et on prétendait, au milieu du mois de septembre 1862, que le gouvernement italien, débordé par l'opinion publique, et acculé dans une véritable impasse politique, redoublait d'insistance auprès du cabinet impérial pour obtenir la fixation positive de l'époque où l'empereur Napoléon renoncerait à son intervention en faveur du souverain pontife. Dans le cas où le gouvernement français refuserait de prendre de pareils engagements, celui d'Italie devait, prétendait-on, poser une sorte d'ultimatum et déclarer qu'après un délai déterminé, il s'efforcerait par lui-même de recouvrer la capitale demandée par toute l'Italie.

Une semblable résolution, qui ne tendrait à rien moins qu'à une lutte avec la France, ne serait pas sans analogie avec le projet conçu par Garibaldi lui-même. Elle serait un vrai coup de désespoir, et le roi Victor-Emmanuel ne se déciderait pas,

suivant toute apparence, à jouer une si grosse partie avec si peu de chances de la gagner. Le cabinet italien a pourtant fait pressentir les nécessités auxquelles il pourrait être poussé par la situation dangereuse dans laquelle il se trouve placé entre la France qui refuse d'évaçuer Rome et les populations qui la demandent à grands cris. Nous voulons parler de la circulaire adressée le 10 septembre par M. Durando, ministre des affaires étrangères, à ses agents diplomatiques à l'étranger. Le ministre, après avoir exposé la situation de l'Italie depuis la prise d'armes de Garibaldi et sa défaite à Aspromonte, disait en propres termes : « La loi l'a emporté; mais le mot d'ordre des volontaires (on sait que ce mot d'ordre est: Rome ou la mort!) a été cette fois, il faut le reconnaître, l'expression d'un besoin plus impérieux que jamais. La nation tout entière réclame sa capitale... Un tel état de choses n'est plus tenable; il finirait par avoir, pour le gouvernement du roi, des conséquences extrêmes, dont la responsabilité ne saurait peser sur nous seuls, et qui compromettraient les intérêts religieux de la catholicité et la tranquillité de l'Europe. »

La situation de l'Italie était, en effet, déplorable; le parti de l'action s'agitait; le désordre allait croissant dans les provinces méridionales; Mazzini lançait un manifeste pour annoncer à l'Italie qu'après avoir usé de toute son influence pour seconder le gouvernement, il reprenait toute sa liberté d'action pour combattre la maison de Savoie, incapable de réaliser les vœux du pays. C'était une vraie déclaration de guerre à Victor-Emmanuel. Des bruits sinistres s'étaient répandus; des tentatives du genre de celle d'Orsini paraissaient se préparer dans l'ombre contre l'Empereur; les meetings se succédaient en Angleterre pour déterminer le cabinet de Turin à relâcher Garibaldi, et le gouvernement anglais à intervenir auprès de Napoléon pour obtenir l'évacuation de Rome; la presse libérale française parlait dans le même sens, avec toute l'énergie qui lui est permise sous l'empire des lois qui la régissent, lorsque trois documents importants (nous les reproduisons dans l'*Appendice*) publiés le 25 septembre par le *Moniteur,* vinrent offrir un nouvel aliment à ces discussions passionnées. C'était une lettre adressée le 4 mai à M. Thouvenel par l'Empereur ; une dépêche de ce ministre à M. de Lavalette, ambassadeur de la France à Rome, et la réponse de ce dernier. L'Empereur insistait dans sa lettre sur la nécessité d'un accord entre Victor-Emmanuel et le pape-roi; M. Thouvenel déclarait que si la cour de Rome persistait dans son immobilité, le gouvernement français se verrait forcé d'arriver par une autre voie à la solution de la question romaine; et M. de Lavalette répondait que tous les efforts de conciliation étaient venus se briser inutilement contre l'obstination du saint-siége. Le parti libéral crut voir dans cette publication le symptôme d'une évacuation prochaine de la ville éternelle, et les partisans de la souveraineté temporelle interprétèrent la publication officielle dans le sens de leurs idées.

Pendant que les journaux se livraient à une polémique ardente sur la portée qu'il convenait d'attribuer à ces documents, on célébrait à Turin le mariage par procuration de la princesse *Pie* et du jeune roi de Portugal, qui eut lieu le 27 septembre. Le prince Napoléon et sa femme assistèrent à cette cérémonie, qui fut accompagnée de fêtes splendides, et le bruit se répandit que le roi, à la prière du prince, de la princesse Clotilde et de la princesse Pie, avait formellement promis, en faveur de Garibaldi et de ses compagnons d'armes, une amnistie que le peuple demandait avec persistance, et qui fut, en effet, proclamée le 5 octobre. M. de Lavalette partait en même temps de Rome, en vertu d'un congé temporaire suivant les uns, définitif suivant d'autres, et la coïncidence de ces événements était considérée, par les partisans de l'unité italienne, comme une preuve de la justesse des conclusions qu'ils avaient tirées de la publication du *Moniteur*.

J

JAPONAIS (Empire). — Les marchands anglais et américains, insatiables de gain et trop souvent violateurs insolents des lois étrangères les plus respectables, ne cessent d'attirer à leurs propres gouvernements des embarras et des difficultés : ils ont aliéné contre l'Europe les princes japonais du Conseil de l'empire et la population des ports. On voit ces aventuriers, qui déshonorent le titre de marchands, aller et venir armés de revolvers, entrer dans les maisons, dépouiller parfois les habitants, si bien que l'opinion publique, d'abord sympathique aux étrangers, a fini par leur devenir très-hostile.

Un juif anglais, nommé Moss, allant à la chasse malgré les défenses, fut arrêté par la police indigène. Armé d'un revolver, il brisa le poignet de l'officier japonais. Le ministre d'Angleterre, M. Rutherford Alcock, condamna Moss à la peine minime de trois mois d'emprisonnement dans la geôle d'Hongkong, à mille dollars d'amende et à l'exil hors du territoire japonais. Mais il s'est trouvé à Hongkong un jury de marchands qui, sur l'appel de Moss, a annulé la sentence, et le gouvernement de Londres a ratifié l'arrêt du jury. Pendant les péripéties de cette procédure, le 15 janvier 1861, M. Henskén, interprète de la légation américaine,

fut assassiné à Yédo. Les ministres européens se retirèrent à Yocouhama, mais en revinrent bientôt sur l'invitation du Tai-coun lui-même. Alors fut décidé l'envoi d'une ambassade en Europe.

Sur ces entrefaites, M. Alcock voulut exercer, trop tôt peut-être, d'après les récents événements, le droit acquis aux ministres européens de voyager librement à travers l'empire, et il se rendit au Fousiyama et aux sources thermales d'Atama. Il accomplit aisément ce voyage. Mais peu de temps après son retour, en juillet 1861, le consulat général d'Angleterre fut envahi de nuit par des assassins nombreux. La garde japonaise résista vigoureusement et réussit à repousser l'attaque. Mais M. Oliphant, premier secrétaire, avait été grièvement frappé, et M. Morriso avait reçu deux légères blessures. Le gouvernement d'Yédo, que nous croyons sincère, témoigna toute sa sympathie au ministre anglais, et fit commencer des poursuites rigoureuses. A la même époque, et comme un défi de plus aux Japonais, les Russes envahirent les deux îles Tsoussima, situées dans le détroit de Corée, et dont le canal forme une magnifique rade : l'une de ces îles a un port appelé Fatchou, peuplé de 30,000 habitants.

Cependant les ambassadeurs japonais arrivèrent en Europe. Leur gouvernement, malgré les invasions russes, les iniquités anglaises, les larcins et les folies criminelles des marchands européens, n'entend point limiter sa politique à l'exécution pour ainsi dire passive des traités qui l'ont fait entrer dans le mouvement général du monde. L'ambassade solennelle, qui visite en ce moment les États européens, vient étudier de près notre civilisation, et rapportera dans sa patrie des éléments scientifiques, industriels et commerciaux qui, après s'être développés parmi les classes éclairées, feront tomber les dernières barrières qui s'élèvent encore entre nous et la nation d'Asie la plus intelligente et la mieux préparée. C'est ainsi que les Japonais pourront soutenir avec l'Occident, une lutte pacifique et ferme, et protéger leur archipel, si semblable aux îles Britanniques, contre toute annexion nouvelle de la part des étrangers.

Les éminents personnages qui composent l'ambassade ont déjà donné en France, en Angleterre et en Hollande la plus haute idée de leur sagesse et de leur intelligence. L'aristocratie de leurs manières, la convenance exquise de leurs procédés, la pénétration de leur esprit ont excité l'admiration. Ils ont reçu dans les grands établissements qu'ils ont visités un accueil empressé. La France leur a montré le musée d'artillerie, la manufacture de Sèvres, l'imprimerie impériale, de magnifiques usines et le spectacle imposant d'une grande revue de l'armée de Lyon.

En toute occasion, plusieurs secrétaires étaient occupés à prendre des notes, et le soir les notions recueillies étaient revues en commun et servaient à la rédaction du journal de l'ambassade. Pendant leur séjour en France, les ambassadeurs ont eu des conférences diplomatiques avec le baron Gros, le signataire du traité français avec le Japon. En effet, il y avait lieu d'étudier les modifications qu'il peut convenir d'apporter aux premiers traités, et l'expérience des affaires d'Europe influera sans nul doute sur la rédaction des nouveaux articles.

Après avoir visité la Prusse, la Russie et le Portugal, les ambassadeurs reviendront en France et s'embarqueront pour leur pays sur un vaisseau français.

Dans le temps même où l'empire japonais, après un isolement de plus de deux siècles, envoyait à l'Europe une solennelle ambassade, l'Eglise catholique déclarait saints vingt-six martyrs de la foi, crucifiés à Nangasaki, le 5 février 1597, et elle associait à leur triomphe, en présence de la guerre esclavagiste qui sévit en Amérique, un religieux dont la vie héroïque s'est consumée tout entière au rachat des captifs. L. PAGÈS.

JOMARD (EDME-FRANÇOIS), membre de l'Institut, né à Versailles le 22 novembre 1777 et mort à Paris le 23 septembre 1862, fut un des hommes les plus actifs et les plus dévoués à la science qu'ait produits la forte race née dans la dernière moitié du XVIII[e] siècle. Il fit ses études classiques au collége Mazarin, entra ensuite à l'École des ponts et chaussés, et fut admis en 1794 à l'École polytechnique, au moment où cet établissement venait d'être ouvert pour la première fois à la jeunesse studieuse. Il en sortit comme ingénieur géographe, et il n'avait encore que vingt et un ans lorsqu'il fut attaché à l'expédition d'Égypte. A peine arrivé sur les bords du Nil, il se passionna pour l'antique civilisation pharaonique et se livra avec ardeur à l'étude des antiquités, sans négliger ses devoirs d'ingénieur géographe. Monge utilisa son zèle et son talent, et le chargea de mesurer et de dessiner une foule de monuments. Jomard faisait en même temps, comme ses collègues, une ample moisson de matériaux scientifiques. En 1802 il prenait part, dans le haut-palatinat, aux opérations topographiques ordonnées pour le ministère de la guerre; mais il fut rappelé à Paris l'année suivante pour coopérer au grand ouvrage qui devait perpétuer, au point de vue de la science, la glorieuse campagne du général Bonaparte en Égypte. Il devint bientôt secrétaire de la Commission, après la mort de Conté, cet homme merveilleux, qui « avait tous les arts dans la main, » et en 1807, il fut chargé, en qualité de commissaire du gouvernement, de diriger la publication, œuvre monumentale à laquelle il ne consacra pas moins de dix-huit années.

Les matériaux recueillis en Egypte par les savants français étaient incomplets; Jomard se rendit à Londres en 1814, avec une mission du gouvernement, et obtint l'autorisation de faire copier les dessins nombreux des monuments que les Anglais avaient relevés eux-mêmes en Égypte. Il

profita de ce voyage pour se mettre en rapport avec les philanthropes de la Grande-Bretagne, et pour poursuivre la réalisation d'une entreprise à laquelle il s'était associé avec toute l'ardeur d'une conviction profonde. Il s'agissait de développer en France l'instruction publique, et d'y introduire les méthodes perfectionnées usitées chez nos voisins. Jomard étudia donc les systèmes de Bell et de Lancaster ; il eut ensuite de longs entretiens avec Amoros, l'apôtre de la gymnastique, et avec Wilhelm, qui cherchait à populariser la musique vocale, et parvint, non sans peine, à obtenir du gouvernement, à titre d'essai, l'introduction dans nos écoles de ces branches nouvelles d'enseignement. La France lui doit beaucoup, sous ce rapport. Il ne se contenta pas d'ailleurs de parler et d'écrire en faveur de l'instruction populaire, il prêcha d'exemple. Il fonda, avec le pasteur Martin, sous le patronage de la municipalité, la grande école modèle de l'église Saint-Jean-de-Bauvais; il en établit une autre à Versailles et organisa, à la même époque, une société d'éducation.

Il avait compris tout ce qu'il y a d'utile et de fécond dans le principe de l'association pour la propagation des lumières, et passant, là encore, de la théorie à la pratique, il créa, en 1821, la Société de géographie. C'était la première société libre qui eût été sérieusement organisée en France pour activer le mouvement scientifique. Cette initiative honnête fit éclore à Paris et dans les départements un grand nombre d'autres sociétés répondant à tous les besoins littéraires, scientifiques, industriels de notre époque, sans compter toutes les sociétés géographiques de l'Europe qu'on peut considérer comme les filles de la nôtre. Or, qui pourrait énumérer les services immenses que toutes ces associations réunies ont rendus à la civilisation dans l'Europe et dans le monde?

En 1826, après dix ans d'efforts, Jomard parvint à réaliser la formation de l'Institut Égyptien, dont il fut nommé directeur. En 1828, il fut nommé conservateur administrateur du département géographique qu'il avait fondé à la Bibliothèque royale, et où il avait déjà réuni une belle collection de travaux géagraphiques: livres, cartes, plans, modèles qu'il compléta d'année en année jusqu'à la fin de sa vie, au grand avantage des savants et des voyageurs, du commerce et de l'industrie, de la guerre et de la marine. Il publiait en même temps de savants mémoires sur une foule de questions variées. L'Académie des inscriptions l'avait déjà récompensé, en l'admettant en 1818 parmi ses membres. Comme président honoraire de la Société de géographie, comme conservateur des collections géographiques, comme rapporteur des commissions chargées par son académie de donner des instructions aux voyageurs, Jomard était devenu en France le centre officiel auquel aboutissait tout le mouvement géographique, et il lui revient une belle part dans les conquêtes fructueuses pour l'avenir qu'ont accomplies les explorateurs français et étrangers. Il entretenait des correspondances avec tous les pays du globe, et sa prodigieuse activité lui permettait de faire face à toutes ses obligations. Son caractère n'en souffrait point, et il conserva jusqu'à sa dernière heure une aménité et une gaieté qui charmaient ceux qui l'approchaient. Il avait conservé également toutes ses facultés physiques et intellectuelles, et le jour même où la mort vint le frapper chez lui, à l'improviste, il s'était rendu encore à pied à la bibliothèque impériale, où il s'était livré à ses travaux ordinaires.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer ici tous les écrits de Jomard. La liste en serait trop longue. Il avait embrassé une foule de sujets divers, archéologie, géographie, histoire, instruction publique, etc., faisant preuve dans tous ces travaux d'une vaste érudition. Sa part de rédaction est considérable dans l'ouvrage de la Commission scientifique d'Égypte, où l'on recherche, entre autres travaux de Jomard, ses belles études sur le système métrique des anciens Égyptiens. Il avait extrait de cette grande publication, dont il fit une nouvelle édition en 1820, tout ce qui lui appartenait en propre, et ces divers travaux ne forment pas moins de quatre volumes in-8°, sous ce titre : *Recueil d'observations et de Mémoires sur l'Égypte ancienne et moderne, ou description historique et pittoresque des principaux monuments*, etc.

Il s'était adonné avec passion aux études relatives à l'Afrique. Les mystères de ce continent irritaient son besoin de tout connaître, et prenant le Sphinx corps à corps, il s'efforçait de lui arracher tour à tour les vieux secrets de la terre pharaonique, ceux des sources du Nil, des sources et du cours du Niger, de l'Éthiopie, du Soudan, et cent autres. Il avait entrepris, lorsque la mort le surprit, la publication des monuments cartographiques les plus rares et les plus précieux, et avait déjà fait paraître plusieurs livraisons de ce recueil important. Beaucoup de ses travaux sont disséminés dans le *Bulletin* et dans les *Mémoires* de la Société de géographie, dans les *Comptes-rendus* de l'Académie des inscriptions et belles lettres, dans le *Journal asiatique*, dans l'*Encyclopédie du XIX*ᵉ siècle, et dans beaucoup d'autres recueils périodiques.

Jomard était commandeur de la Légion d'honneur, bey d'Égypte, membre des académies de Turin, de Naples, de Berlin, de Copenhague et de beaucoup d'autres Sociétés savantes. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de sa vie si bien remplie, si utilement et si noblement employée, a été prononcé par M. Guigniaut sur sa tombe. « Il avait la passion de la science et la passion du bien public. » ALEX. BONNEAU.

JURISPRUDENCE. — Ce n'est pas dans la période d'une année que la jurisprudence peut se modifier sensiblement; son œuvre est néces-

sairement plus lente, et, quant à l'esprit général qui selon les temps domine dans l'interprétation de la loi, ce n'est qu'en embrassant un espace d'au moins dix ou vingt années qu'il est permis d'en apprécier les tendances diverses. Nous croyons devoir nous borner ici à constater les changements de doctrine qui se sont produits dans cette dernière année sur quelques points importants de droit, à signaler surtout les solutions qu'ont reçues quelques questions nouvelles et pratiques nées soit des mœurs soit des besoins nouveaux.

Parmi les questions de doctrine, il en est une, la question de la validité du mariage contracté par erreur avec un forçat libéré, qui a singulièrement passionné les esprits. Au début de l'affaire, un pathétique plaidoyer avait exposé, avec les accents d'une voix profondément émue, les souffrances de l'âme, soumise disait l'orateur, au supplice de Mézence. Dans les salons on se représentait le désespoir d'une jeune fille ayant ignoré la position de celui qu'elle épousait et se trouvant en la possession d'un homme dégradé. Le public gémissait sur les douleurs de Zoé Herbin et faisait bon marché de l'indissolubilité du mariage.

La question, soumise d'abord au tribunal civil de la Seine, y avait reçu une solution conforme aux principes sévères de la loi; les premiers juges avaient refusé d'annuler le mariage. Zoé Herbin avait 29 ans lorsqu'elle épousa Berthon, qui avait le même âge, mais qui avait été, à 17 ans, condamné à 15 ans de travaux forcés à raison de complicité dans une affaire d'assassinat : la bonne conduite du condamné, l'intérêt qu'il avait inspiré à un des magistrats qui l'avaient jugé, déterminèrent des commutations successives de peine. A 28 ans il sortait de prison, et, l'année suivante, il épousait Zoé Herbin. Les commencements du mariage furent heureux et la suite l'eût été probablement, si un méchant homme, qui avait voulu mettre sa discrétion à trop haut prix pour qu'on pût le satisfaire, ne fût venu révéler la fatale condamnation que Berthon avait eu le tort de ne pas dénoncer lui-même.

En appel, la Cour, « considérant que c'est avec « raison que les premiers juges ont déclaré « que l'admission de l'erreur sur les qualités « comme cause de nullité de mariage ouvrirait la « carrière à des interprétations périlleuses et trou- « blerait profondément la sécurité des famil- « les, etc., » a confirmé. — Sur le pourvoi en cassation, admis d'abord par la chambre des requêtes et déféré à la chambre civile, celle-ci rejeta les considérations du jugement et de l'arrêt confirmatif, par une décision qui était, a-t-on dit, un hommage rendu au sentiment public plutôt qu'à l'esprit de notre législation; elle admit que l'erreur sur les qualités civiles devait, tout aussi bien que l'erreur sur les qualités physiques, être une cause d'annulation du mariage; elle renvoya en conséquence la cause devant la Cour d'Orléans. Cette Cour s'est montrée plus timorée que la chambre des requêtes de la Cour de cassation, et jugeant comme le tribunal et comme la Cour de Paris, elle a pensé que « laisser en pareille ma- « tière aux tribunaux l'appréciation en quelque « sorte discrétionnaire des faits et des circonstan- « ces, ce serait enlever au mariage les garanties « spéciales dont il a été entouré par le législateur, « et porter l'atteinte la plus dangereuse à une « institution qui est le fondement de la famille et « la base de la morale publique. »

Nouveau pourvoi formé par Berthon, qui a demandé de nouveau, mais en ce cas devant les chambres réunies, la cassation de l'arrêt d'Orléans. Sur le réquisitoire du procureur général Dupin, qui a combattu avec énergie cette doctrine de la personne civile opposée à la personne physique, la Cour de cassation, par un arrêt cette fois souverain et définitif, a jugé que « la « nullité par erreur dans la personne reste sans « extension possible aux simples erreurs sur des « conditions ou des qualités de la personne, sur « des flétrissures qu'elle aurait subies, et spéciale- « ment à l'erreur de l'époux qui a ignoré la con- « damnation à des peines afflictives ou infamantes « antérieurement prononcées contre son con- « joint... Rejette le pourvoi. »

Nous ne savons si cette solution définitive a satisfait l'opinion; mais il est plus que jamais question de pétitions demandant le rétablissement du divorce, et si nous sommes bien informé, ces pétitions seraient renvoyées au ministre de la justice. Ce qui est certain, c'est qu'il existe une tendance sociale ou plutôt humaine qui pousse vers une trop facile dissolution du mariage, et, pour en donner un exemple, nous devons parler d'une demande en nullité de mariage qui a également fait grand bruit dans le monde. Il s'agissait d'une nullité basée cette fois sur l'imagination et le caprice : nous parlons de l'affaire du marquis de Grolley, qui articulait que sa femme l'avait épousé avec le parti arrêté de ne contracter qu'une union factice, ou la résolution de ne point appartenir à son époux; qu'elle lui avait froidement refusé l'entrée du lit conjugal. « L'ignorance où il a été de cette réso- « lution cachée et préméditée de la part de la fu- « ture l'a induit en erreur et a vicié son consente- « ment. » Cette nullité, demandée devant la juridiction civile, avait été hardiment prononcée devant la juridiction ecclésiastique, le mariage ayant été *ratum non consummatum*. Les tribunaux ont repoussé la demande du marquis de Grolley.

II. — Si les tribunaux n'accueillent pas facilement toute demande portant atteinte au caractère d'indissolubilité de l'institution du mariage, ils n'admettent pas non plus que la promesse du mariage devienne un moyen de séduction ou de tromperie. Aussi ont-ils jugé (tribunal civil de la Seine, 12 décembre) que la future qui, au mépris de la promesse du mariage, retire sa parole sans

aucun fait personnel du futur qui puisse justifier suffisamment ce changement, doit indemniser celui-ci des dépenses résultant de l'engagement téméraire contracté par elle. Dans une autre circonstance, c'est le séducteur qui a été condamné à des dommages-intérêts pour ne pas avoir exécuté sa promesse (arrêt de Colmar, 17 juin 1862).

III. — Enfin la vieille question du mariage du prêtre a été de nouveau soulevée à Périgueux et discutée avec talent et solennité devant le tribunal de cette ville, qui a rendu d'abord un jugement de partage. L'affaire, plaidée de nouveau devant le même tribunal, qui s'était adjoint un juge de plus a été résolue dans le sens de la négative, par le motif que « là où le législateur se tait, il n'appartient pas aux magistrats de suppléer à son silence en allant chercher dans des considérations morales et religieuses, sans racines dans la loi civile, une prohibition que celle-ci n'a pas édictée. »

IV. — Quant à la fameuse question des reprises de la femme commune en biens, les Cours continuent d'appliquer la jurisprudence consacrée par les décisions régulatrices de la Cour de cassation, et décident que c'est à titre de créancière qu'elle exerce les reprises sur les biens de la communauté. Une question qui se rattache à celle-ci, est celle de savoir si le remploi du prix provenant d'un immeuble dotal pouvait avoir lieu en rentes sur l'État, lorsque le contrat de mariage disait que les biens dotaux ne pouvaient être aliénés qu'à la charge de remploi en immeubles ou en biens de même nature, valeur et bonté, selon le style de certaines provinces. La loi des finances du 22 juillet 1862 vient de trancher la question d'une façon définitive. L'art. 46 de cette loi est ainsi conçu : « Les sommes dont le placement ou le remploi « en immeubles est prescrit ou autorisé par la loi, « par un jugement, par un contrat ou par une disposition à titre gratuite entre-vifs ou testamentaire « peuvent être employées en rente 3 °/. de la dette « française, à moins de clause contraire. »

V. — Une doctrine vivement controversée et au sujet de laquelle il est intervenu cette année un premier arrêt de la Cour de cassation, c'est la doctrine touchant la question de savoir si le ministère public a l'exercice de l'action civile dans les cas qui intéressent l'ordre public, et spécialement celle de savoir s'il existe une loi ayant accordé au ministère public le droit d'action en matière de rectification d'actes de l'état civil. Un arrêt de la chambre des requêtes a décidé, par voie de non-admission de pourvoi, que l'art. 46 de la loi de 1810, en maintenant le ministère public dans l'exercice des droits conférés par la législation antérieure, avait circonscrit ses pouvoirs dans la limite des cas spécifiés par la loi; que toute autre interprétation de cet article 46 aurait pour conséquence d'assigner à la compétence du ministère public des limites trop incertaines pour n'être pas souvent arbitraires. De nombreux arrêts en sens contraire, notamment un arrêt de la chambre civile (du 26 mai 1856), décidaient au contraire que « la loi du 20 avril 1810 chargeait le ministère « public de surveiller l'exécution des lois et de « poursuivre d'office cette exécution dans les dis« positions qui intéressent l'ordre public. » Une question si controversée ne saurait manquer d'être soumise prochainement aux chambres réunies.

VI. — Une autre question fort grave a surgi cette année; la presse elle-même l'a vivement discutée, tant l'abus avait grandi à l'ombre de la loi : c'est la question de savoir si la faillite d'un locataire rend exigibles les loyers à échoir et donne au propriétaire le droit d'en demander le payement ou la consignation. L'initiative de cette question destinée sans aucun doute à recevoir une solution solennelle devant les chambres réunies de la Cour de cassation, est due à l'honorable M. Denière, président actuel du tribunal de commerce. Voici en quels termes la question était posée par lui, dans un discours qui a eu un grand retentissement et qui a déjà reçu une première consécration devant la Cour de cassation (V. le discours de rentrée de M. l'avocat général Blanche, 1861) : « Depuis quelque temps des prétentions nouvelles « et exorbitantes ont été formulées de la part des « propriétaires au préjudice des faillites. Se fon« dant sur les dispositions combinées des art. 2102 « du C. Nap. et 444 du C. de comm., les proprié« taires réclament des syndics le payement immé« diat et intégral des loyers à échoir jusqu'à la « fin des baux, et soit qu'il s'agisse de vendre le « fonds de commerce ou de céder le droit au « bail, cette vente ou cette cession devient pour « eux l'occasion d'exiger la totalité de ces loyers « sur la généralité de l'actif, et le prélèvement à « leur profit de deniers que n'atteignait pas leur « privilége.... Si la législation telle qu'elle est in« terprétée était maintenue, l'actif des faillites se« rait menacé de disparaître en entier et la ruine « de la généralité des masses de créanciers serait « fatalement consommée. Il y a donc lieu à une « réforme législative que l'intérêt et la sécurité « du commerce rendent non-seulement nécessaire, « mais encore urgente. »

Il est certain que jusqu'alors la jurisprudence mettait aux mains des propriétaires, avec le capital de la créance non échue, les intérêts mêmes de ce capital. Ces arrêts ont surexcité les convoitises de certains propriétaires, et donné lieu à des spéculations abusives. On a supputé que ce droit de réclamer les loyers à échoir pouvait attribuer aux propriétaires, sur l'actif des faillites et au détriment des créanciers, une somme de 20 millions.

La question a commencé à être résolue dans un sens plus libéral par un arrêt de la Cour de Paris du 12 décembre dernier, rendu contrairement aux conclusions de M. l'avocat général, qui soutenait nettement, énergiquement, que les loyers à échoir constituaient au profit du propriétaire une

créance à terme. La Cour, par un arrêt que nous ne pouvons qu'indiquer, a décidé que les art. 1188 du C. N. et 444 du C. de com., n'autorisaient pas le propriétaire à exiger le payement actuel de tous les loyers à échoir; qu'un droit aussi exorbitant sacrifierait les intérêts de tous à l'intérêt d'un seul, qu'il rendrait les concordats impossibles et pourrait placer le propriétaire dans une situation plus avantageuse que si la faillite n'avait pas eu lieu, et a rejeté la demande du propriétaire.

Cet arrêt reconnait que le propriétaire n'aurait que le droit de concourir avec les autres créanciers à la répartition de l'actif, et de subir les conditions du concordat. Est-ce bien là le véritable topique à apporter au mal signalé? De bons esprits ont pensé le contraire; mais ce qu'il importe de signaler, c'est le but auquel tend en ce moment la jurisprudence.

VII. — Le développement du mouvement industriel et les intérêts qui en découlent ont fait naître des questions nouvelles, dont il est utile d'indiquer la solution.

Les expropriations, pratiquées à Paris sur une si large échelle, avaient suggéré la pensée à M. le préfet de la Seine de devenir propriétaire à l'amiable des immeubles dont la démolition devait être nécessaire : de cette façon il épargnait à la ville les indemnités industrielles; car, usant alors à l'égard des locataires des droits du propriétaire, il se réservait de donner congé ou d'attendre l'expiration des baux. La cour de Paris n'a pas admis ce mode de procéder, et elle a déclaré que du moment où la ville entrait en possession d'un immeuble, le droit à l'indemnité se trouvait, *ipso facto*, ouvert en faveur du locataire. C'est là une décision dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance pour les habitants de Paris.

VIII. — La Cour de cassation vient de se prononcer sur la question de savoir si une compagnie anonyme, qui est une société commerciale, peut être déclarée en faillite. Elle a décidé que la mise en faillite d'un chemin de fer n'a rien d'incompatible avec le droit de l'État sur les voies ferrées, ni avec le droit de contrôle qu'il exerce sur les compagnies qui les exploitent. Cette faillite peut être provoquée par les porteurs d'obligations qui ne sont payés ni du capital ni des intérêts du capital par eux prêté. (Aff. du chemin de Béziers.)

IX. — Il a été jugé cette année pour la première fois, par la Cour de Paris, que toute association formée pour l'exploitation d'une charge d'agent de change est entachée de nullité radicale, comme contraire à l'ordre public; et par une déduction presque forcée, que l'associé n'avait pas d'action pour la restitution de sa mise; un autre arrêt a dit qu'il y avait lieu au remboursement de la mise sociale sans répartition des bénéfices.

X. — Les porteurs d'obligations d'un chemin de fer ont-ils, en cas de faillite, droit au remboursement immédiat du capital nominal, qui ne devait avoir lieu que dans un nombre déterminé d'années et par voie de tirages successifs, ou seulement au remboursement du prix d'émission? Le tribunal de commerce avait admis l'exigibilité immédiate du capital nominal; la Cour a jugé au contraire que la faillite ne devait jamais être une cause de profits, et a infirmé. Cette question pratique, bien que d'une application qu'il faut supposer fort rare, est soumise en ce moment à la Cour de cassation.

XI. — Les contestations entre locataires et propriétaires n'ont jamais été plus nombreuses, et semblent attester des rapports fort tendus entre les uns et les autres, ce qui s'explique peut-être par la cherté des loyers. Ainsi, il a été jugé que le propriétaire ne pouvait, après avoir loué, aggraver les inconvénients d'une location; qu'il ne pouvait, par exemple, vitrer une cour qui ne l'était pas; qu'il ne devait pas louer à des industries concurrentes; qu'il était responsable des fautes ou de la négligence de ses concierges; que ceux-ci étaient obligés de renseigner le public sur les locataires habitant la maison; que le locataire a droit de se faire ouvrir à toute heure de la nuit; ce sont là autant de décisions qui, dans leur ensemble, paraissent révéler des tendances particulièrement libérales en faveur des locataires.

XII. — Si enfin nous étudions la marche de la jurisprudence en matière de presse, nous constatons que les entraves contenues dans une législation rigoureuse deviennent chaque jour plus étroites par l'interprétation des tribunaux : ainsi, que le rédacteur signataire fasse siennes, en les remaniant, les correspondances étrangères, il y a contravention à la loi sur les signatures, à moins qu'en imprimant le nom même du correspondant il ne le signale aux vexations des gouvernements étrangers; — qu'un rédacteur vienne à se retirer ou à mourir, on déclare que le journal n'existe plus; — que le dépôt ait lieu lors de la distribution, il y a contravention, bien que la loi de 1828 ait exigé le dépôt *au moment* de la publication.

Si maintenant, quittant le terrain de la pratique, nous étudions le mouvement de la jurisprudence dans les livres, il faut constater que cette année n'a pas été, plus que les précédentes, féconde en ouvrages importants. M. Demolombe, qui a refusé le siége qui lui était offert à la Cour de cassation, poursuit laborieusement son œuvre magistrale; il a fait paraître cette année le *Traité des donations et testaments.* M. Dalloz met la dernière main à son vaste répertoire, œuvre digne de la science et de la patience d'un bénédictin. — Nous devons mentionner encore : les *Codes criminels*, de M. Roland de Villargues; le *Traité des priviléges*, par P. Pont; le *Dictionnaire général et raisonné des justices de paix*, par Jay; un *Traité général de la responsabilité*, par Sourdat; un *Traité du contrat de transport*, par Duverdy; les *Reports à la Bourse*, par Mollot.

AD. ROCHER.

L

LACORDAIRE (le Père Henri-Dominique), né à Beley-sur-Ource (Côte-d'Or), le 18 mai 1802, fit ses études universitaires et son cours de droit à Dijon, et commença à Paris, en 1822, son stage d'avocat. Il menait alors une vie pure, studieuse, mais très-éloignée des pratiques de la dévotion; à peine avait-il conservé quelques restes de la foi de son enfance. Sa conversion ne fut l'ouvrage ni des conseils ni de l'influence d'autrui, ni de quelque secrète et douloureuse épreuve de la vie, mais celui de ses propres réflexions, et quoique très-soudaine, elle fut profonde et durable. Le 12 mai 1824, il entra au séminaire Saint-Sulpice. La révolution de juillet le trouva aumônier au collége Henri IV. Il entrevit alors, comme dans un éclair, la situation de l'Église dans la société nouvelle, et la contrariété de plus en plus marquée des tendances du siècle et des traditions politiques du sacerdoce. En y réfléchissant, il se persuada que ces dissidences tenaient à un malentendu qu'il était urgent de faire cesser, que l'esprit libéral n'avait rien d'essentiellement hostile à la religion, que les principes de 89 n'étaient qu'une application hardie, mais juste, de la doctrine chrétienne, et qu'il ne s'agissait que de faire aimer la liberté au clergé pour ramener et retenir le peuple au pied des autels. Dans cette pensée, il entra en rapport avec M. l'abbé de Lamennais et M. de Montalembert, et ils fondèrent ensemble le journal *l'Avenir*. Pour réaliser ce grand dessein, la réconciliation du siècle avec l'Église, ils crurent qu'il fallait, d'abord, séparer l'Église de l'État, et leur assurer ainsi à chacun l'indépendance dans son propre domaine. Ils conseillèrent donc au pape d'abroger le Concordat, et au clergé de renoncer au salaire annuellement voté pour lui par les Chambres, ce qui l'assimilait à une catégorie de fonctionnaires, et le mettait, par la faim et tous les besoins de l'existence, sous la sujétion du pouvoir civil. Ils voulaient que le prêtre vécût, comme aux premiers siècles, des libéralités du troupeau. En compensation de ce sacrifice, ils réclamaient, pour l'Église et ses membres, la jouissance de tous les droits proclamés en 89 et consacrés par la Charte au profit de tous les Français, la liberté de conscience et celle du culte, la liberté d'association, la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté de la charité. Le résultat prévu et avoué de ce système eût été d'empêcher le roi de s'immiscer dans le choix des évêques; de faciliter, en même temps, la propagation des communautés religieuses des deux sexes, avec pouvoir presque illimité d'instruire et d'acquérir; de reconstituer ainsi un clergé influent et riche, plus soumis à Rome et plus indépendant de l'État qu'il ne l'était au moyen âge. En attendant la loi qui devait, selon les promesses de la Charte, organiser en France la liberté d'enseignement, l'abbé Lacordaire et ses amis crurent pouvoir user de cette liberté, comme d'un droit naturel, et ouvrirent, à Paris, rue des Beaux-Arts, une école de petits enfants, qui, sur la plainte de l'Université, fut bientôt fermée par le commissaire de police. Les illustres magisters durent comparaître, pour ce fait, devant le tribunal de police correctionnelle; mais avant que le jugement fût rendu, M. le comte de Montalembert, ayant pris siége au Luxembourg, en remplacement de son père, attira avec lui ses complices devant la Cour des pairs, seule compétente pour le juger, et par conséquent pour juger les autres, puisque le délit était commun et la cause indissoluble. L'abbé Lacordaire se défendit lui-même avec une franchise et une vivacité de langage aussi conformes à l'esprit de *l'Avenir* qu'à son caractère personnel. Condamné à une légère amende, il reprit, le lendemain, avec ses amis, sa polémique quotidienne, qui commençait à émouvoir profondément, mais très-diversement, le corps ecclésiastique, les fidèles, et même, si cette expression m'est permise, les infidèles. Quelques libéraux, en petit nombre, acceptaient volontiers ces auxiliaires inattendus, sans beaucoup s'inquiéter des conséquences lointaines et très-incertaines du triomphe absolu de leurs principes, et de la lutte d'influence à laquelle on les conviait. Mais le gouvernement, à tort ou à raison, s'en inquiétait. Le jeune clergé se montrait généralement favorable à des idées nouvelles, soutenues avec beaucoup de savoir et plus d'éloquence encore par les rédacteurs de *l'Avenir*; l'épiscopat, au contraire, en était aussi alarmé que le gouvernement lui-même. La vieille alliance de l'Église et de l'État, quoique fort relâchée, parut à l'épiscopat plus favorable aux intérêts religieux et sacerdotaux que le divorce qu'on lui proposait, que ce brusque retour, après tant de siècles, à l'indépendance des apôtres, au sein d'une société plus imbue pourtant que l'ancienne de l'esprit chrétien, mais où la liberté, au lieu d'être ce qu'elle avait été, depuis Constantin, un privilége, une immunité, une exception au profit du catholicisme, aurait été le droit commun de toutes les sectes et de tous les citoyens. A la prière des évêques et du gouvernement lui-même, le pape évoqua l'affaire; la publication de *l'Avenir* fut suspendue, et trois de ses rédacteurs allèrent à Rome plaider leur cause. Une *encyclique*, en date du 16 septembre 1832, condamna leur œuvre. Le grand mouvement qui agitait intérieurement l'Église fut ainsi arrêté, mais il continua au dehors sous d'autres formes,

et aboutit à la crise politique et religieuse qui éclata en 1847, à l'avénement de Pie IX, et semble toucher aujourd'hui, non à son dénoûment, mais à quelque formidable péripétie. On connaît la violente rupture de M. de Lamennais avec l'Église; l'abbé Lacordaire suivit une autre marche; il se soumit humblement et sincèrement à la décision du souverain pontife, sans abdiquer toutefois ses généreux instincts de libéralisme, sans renoncer à l'espoir d'un rapprochement entre l'Église et les peuples, mais résolu à n'employer, pour arriver à cette fin, que les arguments et les moyens approuvés ou non formellement interdits par l'autorité ecclésiastique. C'est alors qu'il commença, d'abord obscurément, dans la petite chapelle du collége Stanislas, puis avec tant d'éclat, dans la chaire de Notre-Dame, ces célèbres *Conférences* quadragésimales, suivies, pendant plusieurs années, par le plus brillant auditoire. Le cours en fut interrompu par un voyage qu'il fit à Rome, pour compléter et perfectionner dans un cloître ses études théologiques. Il y passa trois ans et y prit l'habit de dominicain le 15 avril 1840. Il avait conçu la pensée de relever en France cet ordre célèbre, créé pour la prédication, mais peu populaire, parce qu'il naquit en Albigeois dans le sanglant berceau de l'Inquisition. Dans une *Vie de saint Dominique*, qui est la préface de cette entreprise et peut-être le meilleur de ses écrits, il déclina et répudia la solidarité de ces tristes souvenirs. Ce fut pour le public un grand étonnement et un nouvel attrait de le voir remonter dans la chaire, la tête rasée, sous le froc de laine blanche, inconnu des générations nouvelles, et d'entendre dans la bouche de ce moine, non-seulement l'apologie éloquente des croyances de nos ancêtres, mais celle des idées libérales, jusqu'alors flétries dans la même chaire comme des inventions de l'athéisme. Cette tentative de rénovation ou, si l'on veut, de réchauffement de la foi religieuse, au moyen de l'alliance d'idées et de principes que l'on pouvait croire disparates, ne fut pas absolument sans fruit. Le Père Lacordaire a réussi à faire revivre en France quelques communautés de frères prêcheurs, toutes généralement animées de son esprit, et qui continuent à le répandre avec plus ou moins de liberté, avec plus ou moins de succès. Il a fondé à Sorèze une maison d'éducation, dirigée par des religieux de son ordre. Il était l'âme et le cœur de ce parti à la fois catholique et libéral, qui avait autrefois des journaux à Paris et en province, des représentants dans les Chambres, et que l'on put croire très-nombreux jusqu'en 1848, mais qui, depuis lors, et surtout depuis le 2 décembre 1851, s'est trouvé réduit à un groupe presque imperceptible, également suspect aux catholiques et aux libéraux. Le Père Lacordaire figura un moment, sous le costume de dominicain, à l'Assemblée constituante de 1848, où l'avait envoyé le département des Bouches-du-Rhône. Il y siégeait au côté gauche, et quand cette Assemblée voulut remplacer le gouvernement provisoire par une commission exécutive, de laquelle la droite cherchait à exclure M. Ledru-Rollin, il monta à la tribune pour combattre ce dessein; il demandait qu'on laissât à la tête des affaires les vieux athlètes de la démocratie, les vrais fondateurs de la république, ceux qu'il appelait, en son style, *nos pères*, c'est-à-dire nos guides, nos docteurs, nos autorités en politique. Il y a apparence que ce langage effraya les membres du haut clergé qui siégeaient dans la même Assemblée, et qui n'étaient vraisemblablement ni disposés à suivre sa direction, ni en état de lui faire accepter la leur. Après la séance du 15 mai, le moine tribun donna sa démission; il prêta quelque temps encore son concours à un journal catholique et républicain, appelé *l'Ere nouvelle*, qui s'était fondé sous son patronage; cette ombre de *l'Avenir* disparut à son tour, et le Père Lacordaire se livra désormais exclusivement aux travaux de la prédication. On n'oserait pas dire qu'il reprit dans la chaire le rôle qu'il avait rêvé au Palais-Bourbon, cela ne serait point exact, mais il ne le démentit jamais. Il le démentit si peu, que la parole lui fut ôtée dans le diocèse de Paris, par Mgr Sibour, après un sermon qu'il avait prêché à Saint-Roch, dans les temps qui suivirent l'établissement de l'Empire. L'Académie française, affligée de ce long silence, lui rouvrit les lèvres, en l'appelant dans son sein, après la mort de M. de Tocqueville : c'est M. Guizot, un protestant, qui le complimenta au nom de ses nouveaux collègues. Sa santé bientôt déclina; il est mort à Sorèze, dans l'abbaye de la Paix, le 20 novembre 1861, n'ayant pas encore atteint sa soixantième année. Nous avons exposé ses principes, son but, ses moyens, sans chercher à prévenir sur ces questions brûlantes et encore indécises le jugement du lecteur. Nous ne voulons pas non plus essayer de juger son talent très-réel, très-brillant, très-élevé, mais peut-être moins original et moins grand que la cause complexe à laquelle il l'avait voué, et, dans son originalité même, contestable parfois au point de vue du goût. De son caractère, de ses mœurs, de ses vertus privées, il n'y a rien à dire, sinon qu'on pourrait offrir cette vie pour modèle à tout homme de bien. Quels que soient les destins de la papauté et de l'Église, si la révolution italienne s'achève; et quoiqu'on puisse penser de la prévoyance du Père Lacordaire, et de la sagesse des conseils qu'il a donnés, pendant trente ans, au clergé catholique et aux peuples, sa mémoire survivra, et la postérité admirera en lui une des plus grandes figures sacerdotales de notre âge. Aug. CALLET.

LAUENBOURG. — (*V.* les précédents ANNUAIRES.)

LÉGISLATION. — Les actes législatifs les plus importants de l'année 1861 sont les sénatus-consultes, lois et décrets destinés à réaliser les

réformes politiques et administratives annoncées par le décret du 24 novembre 1860 (*V.* le précédent *Annuaire*, aux articles France et Législation), et la réforme financière inaugurée par le mémoire de M. Fould à l'Empereur, du 12 novembre 1861. Pour satisfaire aux promesses du 24 novembre, le sénatus-consulte du 2 février 1861, modifiant l'article 42 de la Constitution, statua que les débats du Sénat et du Corps législatif seraient sténographiés et reproduits *in extenso* dans le journal officiel du lendemain ; qu'en outre, les comptes-rendus de ces séances, dressés par des secrétaires-rédacteurs placés sous l'autorité du président de chaque assemblée, seraient mis chaque soir à la disposition des journaux, et que ceux-ci ne pourraient insérer que ces comptes-rendus ou ceux du journal officiel ; enfin, que les journaux ne pourraient reproduire que les débats relatifs à une seule pétition ou à un seul projet de loi, quand plusieurs projets ou plusieurs pétitions auraient été discutés dans une même séance. Le Sénat se réserva, en outre, le droit de se former en comité secret, sur la demande de cinq membres. Les nouvelles attributions du Sénat et du Corps législatif furent déterminées par un simple décret impérial du 3 février, *portant règlement des rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'Empereur et le Conseil d'Etat, et établissant les conditions organiques de leurs travaux*, et dont un article fut modifié plus tard par un décret du 28 décembre. Le décret du 3 février reproduisait, en l'amendant sur quelques points, celui qui avait été rendu sous le même titre le 30 décembre 1852. Ces modifications avaient pour objet, en dehors de quelques dispositions purement réglementaires, de déterminer les rapports des ministres sans portefeuille avec les deux assemblées législatives, de régler le vote de l'adresse en réponse au discours du trône, d'accorder au Corps législatif le droit de choisir lui-même ses secrétaires au nombre de six, au lieu de quatre nommés auparavant par l'Empereur, de permettre à cette assemblée de décréter l'urgence de certaines lois, et, enfin, d'augmenter les droits de la Chambre dans l'examen et l'amendement des lois. Sous ce dernier rapport, le décret du 3 février établit les règles suivantes : Immédiatement après la distribution des projets de loi qui ne sont ni d'intérêt local, ni dans le cas d'urgence, le Corps législatif les discute en comité secret; les bureaux, qui sont au nombre de neuf au lieu de sept, les renvoient ensuite à une commission de neuf ou de dix-huit membres. Comme dans l'ancien règlement, les amendements présentés par un membre sont communiqués à la commission et ne peuvent être soumis au vote de la Chambre que lorsque la commission et le Conseil d'Etat les ont acceptés (art. 58 à 62). Mais dans la discussion générale des lois et lors du vote des articles, chaque membre peut faire ses observations et proposer des vues différentes de celles du projet. Or, c'est là que peut se manifester le droit de la Chambre. « S'il intervient sur un article, dit le décret, un vote de rejet, l'article est renvoyé à un nouvel examen de la commission. Chaque député peut alors, dans la forme prévue par les articles 58 et suivants du présent décret, présenter tel amendement qu'il juge convenable. Si la commission est d'avis qu'il y ait lieu de faire une proposition nouvelle, elle en transmet la teneur au président du Corps législatif, qui la renvoie au Conseil d'Etat. Il est alors procédé conformément aux art. 60 et suivants du présent décret, et le vote qui intervient au scrutin public est définitif. » Les amendements à l'adresse sont toujours soumis à la délibération de la Chambre, pourvu qu'ils aient été rédigés par écrit, remis au président et communiqués aux commissaires du gouvernement, et qu'ils soient signés au moins de cinq membres.— Deux lois complétèrent le décret du 24 novembre en ce qui concernait la presse. Celle du 2 mai exempta des droits de timbre et de poste les suppléments des journaux exclusivement consacrés à la publication des comptes-rendus des chambres, des exposés des motifs des projets de loi, des rapports des commissions ou autres documents officiels déposés par le gouvernement sur le bureau du Sénat et du Corps législatif. La commission du Corps législatif fit même accepter deux amendements qui élargirent la concession faite dans le projet du gouvernement. Le premier permit aux journaux non quotidiens, autres que ceux de la Seine et de Seine-et-Oise, de publier des suppléments de cette nature même les jours où le journal ne paraît pas. Par le second, l'exemption de timbre fut étendue à toutes les publications, périodiques ou non périodiques, exclusivement consacrées aux débats législatifs. La seconde loi, celle du 2 juillet, adoucit jusqu'à un certain point les conditions rigoureuses imposées à la presse par le décret du 17 février 1852. Elle abrogea la disposition de l'article 32 de ce décret, qui prononçait la suppression de plein droit d'un journal lorsque, dans l'espace de deux ans, il avait subi deux condamnations pour délit ou contravention, en laissant subsister néanmoins celle qui prononce cette suppression lorsque le gérant a été condamné une fois pour crime. Elle abrogea également le paragraphe de l'article 32, qui donnait au gouvernement le droit de suspendre et de supprimer un journal après une condamnation pour délit ou contravention. Enfin, elle statua que tout avertissement administratif serait périmé deux ans après sa date, de manière que le gouvernement ne pourra plus suspendre un journal qui a reçu deux avertissements, quand un de ces avertissements ou tous les deux remonteront à plus de deux ans.

Le 12 novembre 1861, la publication du mémoire de M. Fould (*V.* France) annonça une grande réforme financière, qui s'est réalisée jusqu'ici par le sénatus-consulte du 31 décembre

1861 et la loi sur la conversion des rentes, votée par le Corps législatif, dans sa session de 1862. Un article spécial sera consacré à cette dernière mesure, qui était, avant tout, de nature administrative. Le sénatus-consulte du 31 décembre, au contraire, a profondément modifié notre législation financière. L'article 1er de cet acte a fait droit en partie à une réclamation souvent formulée dans le public et dans le Corps législatif, en rétablissant la spécialisation du budget. Cette spécialisation n'est pas aussi complète, il est vrai, qu'avant 1852, parce que le Sénat n'a pas rendu à la représentation nationale le droit de voter le budget par chapitres, comme cela avait lieu sous Louis-Philippe et la République. Mais, du moins, le Corps législatif ne sera plus obligé de voter en bloc le budget de chaque ministère. Le sénatus-consulte statue que le budget des dépenses sera présenté à la Chambre avec ses divisions en sections, chapitres et articles, comme d'ailleurs cela se faisait jusqu'ici, mais que le vote aurait lieu par sections, d'après une nomenclature fixée par le Sénat, conformément au projet présenté par le gouvernement. Ces sections sont très-peu nombreuses, il est vrai, et des critiques s'élevèrent à ce sujet même au sein du Sénat; mais la commission écarta un amendement qui avait pour but de les multiplier. L'article 2 jeta même quelque incertitude sur l'efficacité définitive du vote par section, en autorisant le gouvernement à opérer des virements d'une section à l'autre, dans le budget d'un même ministère. Il est vrai que ces virements ne peuvent avoir lieu qu'en vertu de décrets spéciaux de l'Empereur, rendus en Conseil d'Etat et sous la supposition, non exprimée dans la loi, mais qui était dans la pensée du législateur, qu'on n'aurait recours à cette faculté qu'en cas de circonstances imprévues et urgentes. C'est par les virements, en effet, que l'on compte échapper aux inconvénients qui peuvent résulter des dispositions de l'article 3, le plus important du sénatus-consulte. Cet article coupe court à un abus contre lequel on avait vainement réclamé sous tous les régimes précédents, en stipulant qu'à l'avenir, il ne pourra être accordé de crédits supplémentaires ou de crédits extraordinaires qu'en vertu d'une loi, et non pas en vertu de simples décrets, comme cela avait eu lieu jusque-là. Le gouvernement a eu ainsi le bon esprit de renoncer à une prérogative qui entraînait inévitablement le désordre dans les finances. Les articles 4 et 5 confirment les lois financières auxquelles il n'est pas dérogé par le sénatus-consulte. Telles sont les dispositions de cet acte important, dont la pratique seule pourra faire connaître toute la portée.

Parmi les lois d'intérêt général votées dans la session de 1861, les plus importantes furent relatives à des matières d'administration, telles que les crédits financiers, les douanes, les chemins de fer, les postes, etc. Outre la loi générale des finances et les crédits dont nous avons parlé à l'article BUDGET, la loi du 2 juillet accorda au gouvernement un nouveau crédit de 45 millions pour les grands travaux d'utilité publique régis par la loi du 14 juillet 1860 (*V.* le dernier *Annuaire*), savoir: 5,550,000 fr. au ministère d'Etat, 2 millions à celui de l'intérieur, 1,500,000 fr. à la guerre, 4 millions à la marine, 2,900,000 fr. à l'instruction publique et aux cultes, 29,050,000 fr. au ministère des travaux publics; la loi du 29 juin autorisa le ministre des finances à émettre la somme d'obligations du Trésor nécessaire pour produire un capital de 104 millions, affecté à l'exécution des travaux de chemins de fer mis à la charge de l'Etat en vertu de conventions conclues avec les compagnies en 1858; ce sont les obligations trentenaires que la conversion de la rente a fait disparaître à peine écloses (*V.* RENTE, *conversion de la*); leur produit figurait dans le budget, comme nous l'avons vu; enfin, plusieurs lois ouvrirent comme d'habitude des crédits supplémentaires et extraordinaires, notamment la loi du 5 juin, qui ouvrit un crédit de 4 millions pour le payement de l'indemnité stipulée par le traité portant cession de Menton et Roquebrune à la France; trois lois du 2 juillet, dont l'une affecta 4,800,000 fr. à l'acquisition et aux frais de translation du musée Campana; la seconde consacra le prix d'un certain nombre d'immeubles de l'Etat, évalués à 22 millions environ, à l'acquisition de l'emplacement et aux frais de construction du nouvel Opéra de Paris; enfin, la troisième affecta une somme de 1,200,000 fr. aux dépenses concernant la section française à l'Exposition universelle de Londres. En matière de douanes, il fut rendu une loi très-importante, celle du 15 juin, qui supprima l'échelle mobile (*V.* DOUANES); les lois du 5 juin, du 2 juillet et plusieurs décrets ordonnèrent l'exécution de chemins de fer ou concédèrent des voies ferrées en France et en Algérie (*V.* CHEMINS DE FER); la loi du 3 juillet rendit uniforme la taxe des dépêches télégraphiques, et plusieurs décrets réorganisèrent ce service (*V.* TÉLÉGRAPHE); enfin, deux lois du 5 juillet, relatives au service postal transatlantique et de l'Indo-Chine, et plusieurs décrets facilitèrent les relations de la France avec ses colonies et les pays d'outre-mer (*V.* POSTES).

Les lois rendues sur des matières non administratives furent peu nombreuses. La principale fut celle du 12 juin, qui opéra des modifications considérables dans le régime des Caisses de retraite pour la vieillesse (*V.* PRÉVOYANCE). — La loi du 2 mai, en élevant à 45 fr. à Paris, à 40 fr. dans les autres villes de plus de 100,000 âmes, et à 35 fr. ailleurs la pension mensuelle des détenus pour dettes, réalisa une partie des vœux formulés dans le dernier *Annuaire*, à l'article CONTRAINTE PAR CORPS. — Une autre loi du 2 mai opéra une réforme utile, en autorisant les juges de paix de

canton à légaliser les actes des notaires et des officiers de l'état civil; cette faculté était réservée jusque-là aux présidents de tribunaux de première instance, ce qui occasionnait souvent des déplacements onéreux et des retards préjudiciables. Mais nous regrettons que le Corps législatif ait modifié le projet du gouvernement, qui attribuait uniquement la légalisation des actes aux juges de paix; la loi qui a été votée, au contraire, conserve aux présidents des tribunaux la légalisation des actes des officiers publics des chefs-lieux d'arrondissement, ce qui a l'inconvénient d'établir une double juridiction. — La loi du 3 juillet étendit les dispositions de la loi de 1858 sur les ventes publiques de marchandises en gros, qui n'étaient applicables qu'aux ventes volontaires, aux ventes qui sont ordonnées ou autorisées par les tribunaux de commerce. — Enfin, la loi du 5 juin fixa à 100,000 hommes le contingent de la classe de 1861, et les deux lois du 25 et du 26 juin augmentèrent le taux des pensions de l'armée de terre et de mer (*V.* Armée et Marine).

Si la législation ne s'est exercée que sur peu de lois d'intérêt général, les lois d'intérêt particulier ont été aussi nombreuses qu'à l'ordinaire. Un sénatus-consulte et 13 lois ont autorisé des échanges d'immeubles, 21 lois ont opéré des changements de circonscription territoriale ou des réunions de communes, 23 ont permis à des communes d'établir des surtaxes d'octroi, 87 ont autorisé des départements et des communes à s'imposer extraordinairement et à contracter des emprunts. La loi du 12 juin accorda à la mère du maréchal Bosquet une pension viagère de 6,000 fr., à titre de récompense nationale.

Les décrets émanés du pouvoir exécutif n'ont eu trait, pour la plupart, qu'à des objets secondaires d'administration; cependant, il en est parmi eux qui ont toute l'importance de lois. Nous voulons parler des décrets sur la décentralisation, cette question qui présente un si vif intérêt, non-seulement au point de vue du droit positif, mais à celui aussi de la théorie générale de la société. Malheureusement, tout ce qu'on a écrit sur cette question n'a pas suffi encore pour l'éclaircir complétement. La décentralisation est possible sous tous les régimes politiques, et elle ne présente pas sous tous les mêmes avantages. Dans les Etats despotiques, le chef du gouvernement, trop occupé par les affaires centrales ou trop distrait par ses plaisirs pour veiller à l'administration des provinces, délègue ses pouvoirs absolus à des fonctionnaires chargés de gouverner les provinces; tels ont été les satrapes chez les Perses, les proconsuls des Romains, les pachas en Turquie. Cette décentralisation a été généralement désastreuse pour les administrés; car sans leur donner une liberté de plus, elle débarrasse leurs chefs immédiats du contrôle protecteur de l'autorité centrale. La décentralisation est féconde, au contraire, lorsque, laissant au pouvoir central la force suffisante pour assurer l'exécution des lois, elle abandonne aux provinces, aux communes, la gestion de leurs propres affaires, et favorise ainsi la liberté et l'activité locales, comme cela a lieu en Angleterre, en Suisse, en Amérique. En France, on se rappelle que le décret du 25 mars 1852 avait eu pour but de faire passer aux mains des préfets un grand nombre d'attributions réservées jusque-là aux ministres, et d'imprimer ainsi plus de célérité à l'administration, en simplifiant ses rouages. Malheureusement, l'application n'avait pas répondu aux intentions du gouvernement. Comme l'a dit un député au Corps législatif en 1861, dans la pratique, le décret de 1852 n'était pas précisément une lettre morte, mais une lettre un peu oubliée. Le décret ordonnait aux préfets de rendre compte de leurs actes aux ministres compétents. Or, ces fonctionnaires, au lieu d'interpréter les mots *rendront compte* au futur, les avaient interprétés au présent; ils faisaient bien eux-mêmes les nominations qui leur étaient réservées par le décret, mais après avoir consulté l'administration centrale et sur les désignations de celle-ci. Quoi qu'il en soit, ce décret fut appliqué aussi, par un autre du 9 janvier 1861, au département de la Seine, qui jusque-là n'y avait pas été compris. Cependant la légalité de ce dernier acte a été contestée, par la raison que le décret de 1852 était une loi rendue quand le chef de l'Etat se trouvait investi de pouvoirs extraordinaires, qu'il dérogeait à des lois antérieures et que, par conséquent, il ne pouvait être appliqué au département de la Seine sans une loi expresse. Un ancien fonctionnaire municipal de Paris, M. Montfleury, le dénonça même au Sénat comme inconstitutionnel; mais le gouvernement ayant déclaré qu'il préparait une loi à ce sujet, il ne fut pas donné suite à cette pétition. Un second décret de décentralisation, qui fut rendu le 13 avril 1861, ne pouvait pas être taxé d'illégalité, parce qu'il ne sortait pas des matières réglées par voie ministérielle. Ce décret, disait le ministre de l'intérieur, n'était que le complément de celui de 1852 ou même le retour pur et simple à une partie de ses prescriptions altérées dans la pratique. A la liste des objets décentralisés en 1852, il joignait une liste nouvelle d'attributions dont le ministre se déchargeait sur les autorités départementales. Il nous serait impossible ici d'analyser cette longue nomenclature, qui, d'ailleurs, ne porte que sur des objets secondaires; mais on s'étonne, en la lisant, de la masse de détails dans laquelle intervient l'administration et des formalités sans nombre qui hérissent les affaires les plus minimes. Bornons-nous à dire que les dispositions principales du nouveau décret sont celles qui autorisent les préfets à nommer les surnuméraires contrôleurs et le tiers des percepteurs de dernière classe des contributions directes, et les surnuméraires des contributions indirectes;

qui suppriment la légalisation apposée par les préfets aux certificats d'indigence, de bonne vie et mœurs, etc., etc., délivrés par les maires et déjà légalisés par les sous-préfets; qu'enfin, la plus importante est celle qui affranchit les communes de l'obligation de faire approuver à Paris les plans et devis des presbytères, des asiles ou des écoles qu'elles veulent construire; cette approbation sera donnée à l'avenir par le préfet, qui est autorisé aussi à accorder des secours pour ces objets, dans une certaine limite.

En dehors des décrets sur l'Algérie et les colonies qui ont été mentionnés dans d'autres articles de l'*Annuaire*, et des règlements d'administration rendus en exécution de lois antérieures, tels que celui du 9 mars sur la mise en valeur des marais et terres incultes, du 6 mars sur la fabrication et le commerce des armes, des 9 et 15 mars sur l'émigration, du 27 avril sur le reboisement des montagnes, du 5 et du 15 octobre sur les routes forestières et les routes agricoles, du 31 juillet sur le défrichement des bois dans la zone forestière, du 27 juillet sur la Caisse des retraites, nous citerons les décrets : du 26 décembre 1860, statuant qu'il ne sera plus nommé d'instituteurs primaires suppléants, et que les suppléants actuels seront nommés immédiatement instituteurs communaux et jouiront du *minimum* de traitement; du 20 juillet 1861, qui autorise le ministre de l'instruction publique à déléguer les inspecteurs généraux pour présider les examens des facultés des lettres, des sciences, de médecine, de droit, des écoles supérieures de pharmacie, etc. ; du 3 octobre, qui réduit à moitié les droits perçus par les chanceliers des consulats de France sur les certificats d'origine qu'ils délivrent; du 4 mai et du 29 juin, qui ajoutent de nouvelles marchandises à la liste de celles qui peuvent être vendues aux enchères publiques d'après la loi de 1858, et permettent de vendre les marchandises avariées par lots de moins de 500 fr. ; du 7 novembre, qui institue le titre d'*avoué* honoraire; du 22 novembre, qui rapporte l'autorisation accordée à la ville de Paris de percevoir un droit d'entrée à la Bourse; du 13 janvier et du 25 mars, qui créent une médaille militaire commémorative de la guerre de Chine et en règlent la discipline; du 18 décembre, qui attribue une somme de 6,250,000 fr. aux donataires du Mont de Milan et de 1,200,000 fr. aux donataires de Fontainebleau; du 14 décembre, qui licencie le 103e régiment d'infanterie de ligne et le 1er régiment étranger; du 5 janvier 1861, qui réorganise le Comité consultatif des arts et manufactures; du 8 mai, qui place la police, le curage et l'amélioration des cours d'eau non navigables dans les attributions du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; du 16 janvier et du 22 juillet, qui fixent le costume des fonctionnaires de l'administration des tabacs et des membres du comité consultatif des colonies; enfin, le décret du 28 décembre 1861, qui institue une commission chargée de préparer un projet de loi sur la propriété littéraire et artistique. A. O.

LELEWEL (Joachim), savant Polonais, né à Varsovie le 21 mars 1786, mort à Paris le 29 mai 1861. Ce n'est pas seulement à ses écrits d'historien et à ses recherches de numismatiste et de géographe que Lelewel a dû sa notoriété européenne : la part considérable qu'il eut aux événements de la Pologne en 1830, son dévouement à la cause de l'indépendance nationale, le long exil qui en fut la suite et les persécutions qui l'y accompagnèrent, y ont été pour une grande part. Obligé de quitter Paris en 1833, Lelewel trouva à Bruxelles un asile qui fut respecté; c'est là presque entièrement que s'est écoulée la dernière moitié de sa vie, distrait des douleurs de l'exil par sa passion pour l'étude. C'est là qu'il composa la plupart des ouvrages qui ont marqué sa place parmi les plus persévérants investigateurs de l'histoire du moyen âge et de la géographie critique.

Lelewel s'était déjà, dans sa patrie, fait un nom par ses travaux et son enseignement. Successivement professeur d'histoire au collége de Krzemieniec en Volhynie (1809), à l'Université de Vilna (1814) et à l'Université de Varsovie (1816), et de nouveau à Vilna en 1819, il avait partagé ses heures entre les devoirs de l'enseignement et les recherches de l'érudit. De 1807 à 1830 il publia un assez grand nombre de mémoires et d'ouvrages de plus longue haleine sur l'histoire, la législation et la constitution politique des Lithuaniens et de l'ancienne Pologne. Le premier fut une étude sur l'*Edda des Scandinaves* (Vilna, 1807); vinrent ensuite : *Un Coup d'œil sur les antiquités du peuple lithuanien* (*ibid*, 1808); des *Recherches sur le chroniqueur Mathias Choleva* (1811); des *Recherches sur quelques points de géographie ancienne* (Varsovie, 1814 et 1817); un morceau sur les *Découvertes des Carthaginois et des Grecs dans l'océan Atlantique* (Vilna, 1821; — traduit en allemand en 1831); l'*Ancienne Bibliographie polonaise* (1823-26, 2 volumes), et enfin les *Monuments de la langue et de la constitution de la Pologne et de la Mazovie du* XIIIe *au* XVe *siècle* (1824). Ses leçons sur l'histoire de la Pologne, suivies avec avidité par une jeunesse ardente, éveillèrent la susceptibilité de l'administration russe, et le professeur fut destitué.

C'était en 1824; quatre ans plus tard Lelewel fut élu député à la diète. Les préoccupations brûlantes de la politique ne l'absorbèrent cependant pas si complétement qu'il ne trouvât encore des moments à donner à ses chères études. L'année 1828 vit paraître son *Essai historique sur la législation polonaise civile et criminelle, de* 730 *à* 1430 (dont une édition française parut à Paris deux ans plus tard); et en 1829 il fit imprimer son *Histoire de Pologne*, qui est, il est vrai, un

manifeste politique autant qu'une œuvre de science. Lelewel en a donné par la suite une traduction française, imprimée à Lille en 1844 (2 vol.). Bientôt éclata l'explosion de 1830, effort avorté qui devint le signal de tant de proscriptions, et qui enleva à la patrie de Sobieski les derniers vestiges de son autonomie. Lelewel touchait à sa quarante-sixième année. A Paris, et dans sa retraite de Bruxelles, il se jeta de nouveau dans les travaux savants qui avaient été la passion de sa jeunesse, et que l'ardeur même des luttes patriotiques ne lui avait jamais fait abandonner.

Jusqu'alors tous les écrits de Lelewel avaient été publiés dans sa langue maternelle; à partir de 1830, les ouvrages qu'il publia furent imprimés soit en allemand, soit en français. Son *Histoire de la Pologne sous Stanislas-Auguste* parut en allemand à Brunswick en 1831, presque en même temps qu'il donnait en français, à Paris, ses *Analyses et Parallèle des trois constitutions polonaises de* 1791, 1807 *et* 1815 (1 vol. in-32, 1832). A partir de cette époque il ne s'occupa plus que d'investigations scientifiques.

Sa première publication dans cet ordre de recherches fut un travail étendu touchant la *numismatique du moyen âge* (Paris et Bruxelles, 1835, 2 vol. in-8° avec un atlas), dont la nécessité, comme pour une partie de ses publications postérieures, l'avait forcé de graver lui-même les planches. Les *Opuscules géographiques et historiques*, publiés en allemand, à Leipzig, en 1836 (*Kleine Schriften*, etc.), aussi bien que le morceau déjà mentionné sur les découvertes des Carthaginois et des Grecs dans l'océan Atlantique, ne sont qu'une traduction (faite par M. Karl Neu) de plusieurs dissertations antérieurement publiées en polonais. Le recueil des Opuscules se compose de cinq morceaux, sur l'histoire de la géographie, sur les mesures itinéraires des anciens, sur les peuples qui habitèrent l'intérieur de l'Europe antérieurement au xe siècle, sur les relations commerciales des Phéniciens, des Carthaginois et des Grecs, et enfin une description de la Scythie d'Hérodote.

Plusieurs ouvrages importants se succédèrent à des intervalles assez rapprochés. D'abord une *Histoire de la Lithuanie et de la Petite Russie jusqu'à leur union avec la Pologne* (Bruxelles, 1839); puis des *Etudes numismatiques et archéologiques sur les types gaulois et celtiques* (*ibid.*, 1840, in-8° avec atlas); l'édition française de l'*Histoire de Pologne* que nous avons déjà citée (1844, 2 vol.); la *Pologne au moyen âge* (1846-1851, 3 vol.); *Fragments des voyages de Guilbert de Lannoy* (brochure in-8°, Bruxelles, 1846); la *Géographie des Arabes* (Paris, 1851, 2 vol.); et enfin des études sur la *Géographie du moyen âge*, publiées à Breslau, de 1852 à 1857, en 4 volumes accompagnés d'un atlas. Pour rendre cette énumération complète, il y faut joindre un petit recueil publié en polonais en 1844 à Posen, sous le titre de *Traités critiques*, et des articles imprimés dans divers recueils belges et polonais.

Tous ces ouvrages attestent un savoir étendu et consciencieux, en même temps qu'une grande profondeur de recherches; leur forme, néanmoins, est en général fragmentaire. Ce sont d'excellentes études sur des sujets et des temps peu connus, mais des études partielles plutôt que des œuvres fondues d'un seul jet. Même la tâche de prédilection de Lelewel, l'histoire de sa patrie, n'est pas arrivée à sa forme complète et définitive. Il ne lui a pas été donné de laisser après lui l'œuvre magistrale qui devait illustrer à la fois le savant, le patriote et l'écrivain. VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

LIBÉRIA. (*V.* L'ANNUAIRE de 1861.)

LICHTENSTEIN. (*V.* les précédents ANNUAIRES.)

LIPPE (Principautés de). La situation de ces petits Etats, sur la constitution desquels nous avons donné les renseignements nécessaires dans l'*Annuaire* de 1859-60, n'a pas changé depuis cette époque. La principauté de SCHAUMBOURG-LIPPE, qui ne compte que 30,144 habitants, est toujours régie par GEORGES-GUILLAUME, né en 1784, et prince titulaire depuis 1787. Les recettes de la principauté sont de 228,000 thalers (de 3 fr. 75 c.). — L'État plus important de LIPPE-DETMOLD (106,886 habitants), gouverné depuis 1851 par le prince LÉOPOLD, né en 1821, et dont les revenus s'élèvent à 450,000 thalers, n'a appelé sur lui l'attention de l'Allemagne, en 1861, que par un vote de sa Diète. L'assemblée des États a demandé, en effet, au gouvernement de conclure avec la Prusse une convention militaire semblable à celle qui a eu pour conséquence l'incorporation du contingent de Saxe-Cobourg-Gotha dans l'armée prussienne (*V.* CONFÉDÉRATION GERMANIQUE). Le gouvernement de Lippe-Detmold paraît en effet avoir entamé des négociations à ce sujet avec la Prusse, mais on n'en sait pas encore le résultat.

LUBECK, ville libre hanséatique. Bourgmestres : MM. Henri Brehmer et J.-J.-F. Torkuhl Vice-consul de France à Lubeck : M. P. Hauser, Ministre résidant des villes hanséatiques à Paris : M. Rumff. — La vieille ville de Lubeck est entrée dans le mouvement de réforme qui tend à abolir assez rapidement le système des corporations dans toute l'Allemagne. A la demande même des chefs des corporations, le Sénat a rendu, le 26 septembre 1861, une ordonnance qui a supprimé quelques-unes des entraves que les règlements des arts et métiers imposaient à l'industrie. Cette ordonnance abolit tous les priviléges concédés aux maîtres qui épousent des filles ou veuves de maîtres, et permet aux étrangers d'aspirer à la maîtrise; elle réduit la durée du compagnonnage à cinq ans, donne à chaque compagnon le droit de devenir maître après avoir prouvé sa capacité par un chef-d'œuvre, et accorde à chaque maître, excepté aux maçons, charpentiers et con-

structeurs de navires, la faculté d'avoir autant de compagnons et d'apprentis qu'ils le jugent convenable. Si, comme on l'a supposé, les maîtres n'ont provoqué ces améliorations que pour sauver le système réglementaire dans ses autres dispositions, ils ne paraissent pas avoir atteint leur but, car l'opinion publique se prononce de plus en plus à Lubeck pour une réforme radicale, et, le 19 mars 1862, une assemblée de près de 1,000 citoyens a décidé qu'elle présenterait au sénat une pétition demandant la liberté complète de l'industrie. — Le budget de Lubeck a été fixé, pour 1861, à 1,293,700 marcs courants (de 1 fr. 30 c.) pour les recettes, et à la même somme pour les dépenses. Le service de la dette publique était compris dans cette somme pour 566,000 marcs. La dette totale s'élève à 12,465,000 marcs, et 70,000 marcs sont affectés par an à l'amortissement. Le mouvement de la navigation a été en 1860, à l'entrée, de 1,134 bâtiments à voile et à vapeur jaugeant ensemble 83,458 lasts (de 2 tonneaux environ), et à la sortie, de 1,151 navires, jaugeant 85,728 lasts. La valeur totale de l'importation s'est élevée, en 1860, à 57,725,073 marcs, contre 55,699 marcs en 1859.

LUXEMBOURG (Grand-Duché de). Soumis à la dynastie d'Orange, et enchaîné à la Confédération germanique en vertu de simples convenances politiques, le Luxembourg, qui n'est ni hollandais, ni allemand, et dont toutes les sympathies sont pour la Belgique et la France, se trouve en désaccord presque continuel avec le gouvernement que les traités de 1815 lui ont imposé. La Chambre avait terminé sa session de 1860 sans résultats notables. Elle fut convoquée en session extraordinaire pour le 6 août 1861, à l'effet de voter une loi sur la presse, qui reproduisait les principes de la loi fédérale allemande sur cette matière (que la Prusse et plusieurs autres États de la Confédération germanique n'ont point acceptée), et en outre plusieurs dispositions de la loi française de 1852, notamment celles qui ordonnaient la suppression de plein droit d'un journal après plusieurs condamnations, que le Corps législatif de France avait modifiées dans le cours même de l'année. Mais la Chambre repoussa le projet à la majorité de 13 voix contre 10 dans la séance du 26 août, et le lendemain le ministre Jonas prononça la clôture de la session. Cependant la loi sur la presse fut reproduite dans la session ordinaire qui s'ouvrit le 15 octobre, et la Chambre l'adopta le 23 du même mois avec quelques amendements importants, portant que l'autorisation de publier un journal ne peut être refusée à nul citoyen du Luxembourg électeur et éligible ; qu'un journal ne peut être supprimé que par jugement d'un tribunal ; que l'imprimeur ne peut être poursuivi quand il nomme l'auteur ; que, pour tous les délits de presse, la peine peut être réduite au minimum des peines prévues, c'est-à-dire à une amende de 16 fr. Outre cette loi, la Chambre ne vota que le budget; elle termina sa session le 10 décembre 1861.

M

MADAGASCAR. — L'obscurité silencieuse qui régnait autour de l'île de Madagascar a été soudainement dissipée, dans le courant de l'année 1861, par la nouvelle de la mort de la reine des Hovas, Ranavalo (Voir ce nom), décédée le 16 août dans sa capitale. Immédiatement, son fils unique se proclama son successeur, sous le nom de Radama II. Le bruit se répandit qu'il avait fait périr son cousin Rambousalem et son oncle Renzoave, ex-ministre de sa mère, qui lui disputaient le pouvoir ; mais on a su plus tard que ces deux personnages avaient été simplement détenus et gardés à vue, à une lieue de Tananarive, et que leurs partisans les plus exaltés, après avoir été tatoués au visage, avaient été exilés sur la côte.

Ces événements ont aussitôt ranimé des questions dont la solution était, par un commun accord, ajournée jusqu'à la mort de la Reine, et réveillé des intérêts politiques et commerciaux longtemps assoupis ou comprimés. La France et ses colonies de la Réunion, Mayotte, Nossi-Bé, Sainte-Marie, l'Angleterre et sa colonie de Maurice, ont tourné les yeux sur Madagascar avec une curiosité ravivée par l'incertitude de ce qui allait s'y accomplir.

Les débuts du jeune roi dans le gouvernement de son pays ont été des plus satisfaisants pour les nationaux et pour les étrangers. Ses sujets n'ont été soumis à d'autre obligation qu'un deuil de six mois, avec les cérémonies usitées en pareil cas, entre autres le rasement des cheveux pour les femmes comme pour les hommes. En faveur des étrangers, Radama proclama la suppression, pendant six mois, de toutes taxes d'entrée et de sortie, et fit savoir aux représentants des nations française et anglaise qui se trouvaient auprès de lui ses intentions de favoriser de tout son pouvoir le commerce et la colonisation.

Informés de ces sentiments qui étaient, du reste, connus et annoncés de longue date, plusieurs Français, résidant à la Réunion ou réfugiés dans cette île à la suite des rigueurs de la Reine, MM. de Rontaunay, Lambert, Laborde, s'empressèrent de partir pour Tamatave, se donnant à eux-mêmes la mission de défendre les intérêts de la France. Le Père Jouan les suivit, chargé, supposa-t-on, de quelque mission secrète. Les trois premiers seuls parvinrent jusqu'auprès du roi, où ils retrouvèrent l'accueil et l'influence qu'ils avaient possédés auprès du jeune prince. Les fièvres du littoral arrê-

tèrent M. de Rontaunay, qui, depuis trente ans, entretient avec Madagascar de grandes relations de commerce et d'industrie agricole : il dut rentrer à Saint-Denis sur son navire, le *Mascareignes*. Quant au gouverneur de la Réunion, M. le baron Darricau, il se tint, sans doute en vertu d'ordres supérieurs, dans une réserve complète, et infligea même le désaveu le plus catégorique aux journaux de la colonie qui avaient saisi, avec un patriotique empressement, cette occasion de revendiquer hautement les droits séculaires de la France.

L'autorité de Maurice comprit tout autrement ses devoirs. Dès le 20 septembre, le gouverneur Stevenson écrivit une lettre à Radama, pour le complimenter sur son avénement, et il chargea une mission d'aller la présenter au nouveau souverain, avec de riches présents ; la mission se composait de MM. Middleton, lieutenant-colonel de l'artillerie royale, Marendin, lieutenant, Edward Newton, secrétaire colonial, Edward Mellish, J. Calwell. Ces derniers porteurs des félicitations de la société royale des arts et des sciences, ainsi que de la chambre de commerce de Maurice, tous Anglais d'origine. L'exclusion de tout créole de race francaise avait une portée que l'on ne pourrait méconnaître. Partie le 22 septembre à bord de la *Jessie Byrne*, la mission débarquait le 26 à Tamatave, dont le gouverneur leur fit un accueil hospitalier. Le 1er octobre on se mit en route pour Tananarive (*Antananarive* des Anglais), et après seize jours de voyage, tantôt en pirogues sur des lacs, tantôt à travers des forêts, des champs cultivés, des villages indigènes, on arriva le 16 sous les murs de la capitale. Le 18, les délégués obtinrent une audience du roi, à qui ils remirent les présents, et le revirent les jours suivants. Le 21, ils prirent congé de lui, et le 22 ils dirent adieu à sa capitale, emportant des lettres et des présents du roi pour le gouverneur et pour les sociétés qui lui avaient fait parvenir leurs félicitations sur son avènement au trône. Le voyage de retour dura onze jours seulement, et ils trouvèrent à Tamatave le steamer de Sa Majesté britannique, le *Brisk*, chargé de les transporter à Maurice.

La lettre de Radama au gouverneur était ainsi conçue :

« Antananarive, le 29 octobre 1861.

« Monsieur,

« J'ai reçu votre lettre du 20 septembre :

« Je l'ai reçue des mains du colonel Middleton et des autres personnes composant l'ambassade. Je vous suis très-obligé des compliments de condoléance que vous m'adressez au sujet de la mort de ma royale mère, ainsi que de vos cordiales félicitations au sujet de mon avénement au trône de Madagascar

« J'ai à vous informer, en outre, que mon plus ardent désir est que de bons sentiments d'amitié existent toujours entre la reine et moi, et entre mon peuple et le sien, afin que le commerce puisse prendre une grande extension à l'avantage mutuel de tous.

« J'ai aussi un grand désir, dans l'inté êt de mon pays, que le commerce, l'agriculture, les arts et les sciences puissent éclairer et rendre heureux mon peuple.

« Moi, et S. M. la reine, nous vous sommes très-reconnaissants des magnifiques cadeaux que vous nous envoyez par l'entremise du colonel Middleton. Nous vous envoyons par lui deux vêtements de soie, deux de coton manufacturés dans notre pays, ainsi que quarante bœufs.

« En vous souhaitant santé, bonheur et joie,

« Je reste votre sincère ami,

« RADAMA II

« *Roi de Madagascar*. »

Voici les termes de la lettre adressée à la Chambre de commerce de Port-Louis par l'entremise de M. Mellish :

« Antananarive, 20 octobre 1851.

« Messieurs,

« J'ai reçu de M. Mellish votre lettre du 20 septembre 1861.

« Messieurs, je vous suis extrêmement obligé de la satisfaction sincère que vous exprimez au trône de Madagascar. Sachant que le commerce et l'agriculture enrichissent une nation, je les encouragerai de telle sorte qu'ils puissent être avantageux à mon peuple et aux autres contrées.

« Soyez assurés que je ferai tous mes efforts pour étendre les relations commerciales de mon peuple, afin qu'elles puissent lui profiter ainsi qu'aux autres nations, à vous spécialement.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mon amitié.

Votre ami,

« RADAMA II,

« *Roi de Madagascar*. »

Il est à remarquer que dans les deux pièces Radama prend le titre de *roi de Madagascar*, tandis que le journal semi-officiel, même le gouvernement de Maurice, ne le qualifiaient que de roi *des Hovas*, titre qui répond mieux à la réalité des faits et respecte, comme il convient, les droits de la France.

Les résultats immédiats de cette mission furent : en premier lieu l'établissement de rapports d'amitié entre les deux gouvernements, et en second lieu la promesse obtenue de Radama de se faire représenter à l'exposition de Londres par les soins de l'administration anglaise : moyen d'autant plus habile qu'il est plus discret, d'annexer, sans qu'il y paraisse, la grande île de Madagascar à la longue liste des colonies britanniques. Le récit de la mission révéla en outre les progrès de l'influence anglaise à Madagascar sous le rapport de la langue, de la religion, de la monnaie, même de la musique patriotique par l'adoption du *God save the King* comme air national ; mais nous devons dire que ce dernier détail est contesté par les Français qui résident dans l'île Malegache.

Malgré les démarches et les succès apparents de l'Angleterre, deux Français, MM. Lambert et Laborde, avaient reconquis la principale influence ; le père Jouan se maintenait en observation à Tananarive, et la France, officiellement effacée, put se croire en première ligne de faveur, lorsqu'au mois de décembre, Radama, voulant dénoncer son avénement aux cours de Paris et de Londres, confia le soin de le représenter à M. Lambert, devenu, depuis plusieurs années, son frère par l'échange du sang mutuellement bu suivant la coutume locale. A peine cet envoyé débarquait-il sur le rivage de la Réunion qu'il recevait, par ordre de l'empereur des Français, la croix de la Légion d'honneur.

Quelle était la mission réelle confiée à ce personnage ? La réserve diplomatique dont il s'est entouré n'a permis que des conjectures. On a sup-

posé que Radama, craignant pour la stabilité de son pouvoir, menacé par le parti fanatique et conservateur qui avait régné sous le nom de sa mère, avait chargé son représentant de solliciter le protectorat de la France; mais qu'il avait trouvé dans le gouvernement français une résistance inébranlable, que l'on pouvait qualifier de bienveillance généreuse: au lieu de patroner un protégé, l'empereur aimerait mieux reconnaître un souverain! Et cette souveraineté ne se bornerait pas à une domination royale sur le peuple hovas, elle s'étendrait à l'île entière de Madagascar, dont un tiers au moins des habitants, toute la population sakalave, vit indépendante du joug des Hovas, les vrais sujets de Radama, comme de sa mère. Au moment où nous écrivons, M. Lambert est à Londres, pour obtenir, assure-t-on, la reconnaissance de son maître et ami comme roi de Madagascar, à l'instar de l'empereur des Français. Comme cette reconnaissance est le triomphe de la politique anglaise, qui, depuis quarante-cinq ans, s'applique à élever un pouvoir indépendant sur les ruines de l'ancienne autorité française, le succès de ses démarches paraît assuré.

En même temps que les négociations se poursuivent et traînent en longueur en Europe, M. Brossard de Corbigny, chargé, dit-on, d'aller offrir au jeune roi des présents de l'empereur des Français, s'est embarqué pour Tamatave au moment le plus périlleux de l'année; et à peine son départ était-il connu que le gouverneur de Maurice s'est empressé d'envoyer lui-même à la cour d'Emirne un délégué, dont l'arrivée suivra de près celle du marin français. Le but réel de leur mission reste secret, comme toute cette affaire. Cependant la position du nouveau roi semble devoir être raffermie plutôt qu'ébranlée, accrue plutôt que diminuée par ces visites officielles qui le rehaussent aux yeux des malgaches, et l'on annonce son couronnement pour le mois d'août 1862.

Quelle cause inconnue paralysant l'action de la France l'a empêchée de revendiquer, en un moment si opportun, ses droits historiques sur Madagascar? Par quelle fatale détermination la politique des Richelieu et des Colbert, des Louis XIV et des Napoléon Ier, de la Restauration et du gouvernement de Juillet, a-t-elle été abandonnée par l'héritier de leur pouvoir, en qui on ne saurait pourtant méconnaître, sans injustice, une patriotique sollicitude de la grandeur de la France? On se perd en conjectures. On sait seulement qu'il s'est lié par un engagement diplomatique dont nous révélions l'an dernier l'existence, sous une forme voilée (voir MADAGASCAR), mais qui est maintenant confirmé par des informations authentiques venues de l'île Maurice. A l'occasion de la mission envoyée auprès de Radama, la presse mauricienne a publié les instructions données par le gouverneur, et dans leur contenu figure le passage suivant:

« Je puis répéter qu'il y a une convention précise
« entre les gouvernements d'Angleterre et de
« France, qu'aucune mesure, quelle qu'elle soit,
« pouvant altérer les relations actuelles avec Ma-
« dagascar, et changer l'état de choses à l'égard
« de ce pays, ne sera prise par aucune des deux
« puissances précitées, sans que l'autre en ait eu
« pleine connaissance et y ait donné son adhésion.
« En ayant toujours ce fait en sa mémoire, tout
« ce qui approcherait ou semblerait approcher
« de ce sujet, doit être soigneusement évité en ac-
« tions et en paroles, par tous les membres de la
« mission. »

D'après quelques indiscrétions, cette convention remonterait à 1856, au temps où M. Walewski était ministre des affaires étrangères et M. de Persigny ambassadeur à Londres. Après la guerre de Crimée, lord Clarendon aurait reçu d'eux l'assurance officielle que la France n'entreprendrait rien à Madagascar que de l'aveu de l'Angleterre, et cette déclaration toute spontanée serait devenue l'occasion d'une convention diplomatique restée secrète jusqu'en ces derniers temps. Par là s'expliquerait le désaveu infligé aux journaux de la Réunion par le gouvernement de cette colonie, et toute la conduite si timorée du gouvernement français. Ne pouvant pénétrer ni discuter ces mystères politiques, nous aimons mieux nous abstenir de tout commentaire, réservant toutefois en principe les intérêts et les droits de la France.

Bibliographie. Ont paru en 1861 : *Napoléon III* et *Madagascar*, par George Azéma, in-8°, Saint-Denis (Réunion). — L'Ile *de la Réunion* et *Madagascar*, par Crémazy, in-8°, Paris.

Jules DUVAL.

MAGNANERIE. — Nous avons établi, dans les précédents Annuaires, que la *gattine*, cette désastreuse maladie des vers à soie, n'est que la conséquence de l'épidémie générale qui a atteint presque tous les végétaux à la suite d'une série de saisons anormales. Ces dérangements climatériques, constatés par tous les météorologistes, ces perturbations, qu'on ne peut montrer dans une séance d'académie comme on montre un acide nouveau ou un cryptogame encore inédit, sont évidemment la cause première des altérations qui ont amené la maladie de la vigne, des mûriers, etc.; et si nous avions le temps de joindre à l'appui de ce sérieux résultat de nos longues observations dans la grande culture, de nombreuses descriptions et de grands dessins des altérations qui en sont la conséquence (et non la cause), les déductions que nous tirons des nombreux faits observés seraient peut-être considérées, par certains *savants académiques*, comme des travaux réellement *scientifiques*.

Pendant l'année 1861, la gattine a fait manquer presque partout les éducations de vers à soie, et il résulterait des travaux statistiques publiés sur ce sujet, que la récolte de soie a été

inférieure à celle de 1860. Cependant l'épidémie semble prendre un caractère différent et se modifier, car nous avons observé, et il a été constaté par plusieurs sériciculteurs instruits, que beaucoup des pertes éprouvées ne sont pas dues à la *gattine* proprement dite, caractérisée par des taches noires sur les vers, mais plutôt à la grasserie, maladie non moins ancienne, qui semble provenir aussi d'une mauvaise alimentation. Aujourd'hui l'on commence à reconnaître, ce que des observations de grande culture nous ont fait annoncer depuis plusieurs années déjà, que la maladie est entrée dans sa période de décroissance, et quelques sériciculteurs *savants* l'annoncent comme une *découverte* qu'ils viennent de faire.

Beaucoup d'études sur ce fléau ont été faites avec un grand dévouement par des hommes pratiques plus ou moins savants, et par des savants très-peu pratiques. Ces derniers n'adoptant pas l'explication que nous avons donnée le premier (Académie des sciences de Paris, séance des 24 octobre et 7 novembre 1853), de la cause de l'épidémie, explication, si naturelle et si simple, déduite de longues recherches faites par nous dans la grande pratique, et d'observations nombreuses dispersées dans les travaux des sériciculteurs et mal interprétées jusqu'ici, persistent à soutenir que l'épidémie végétale n'est pour rien dans ce qui arrive. Malheureusement pour cette manière de voir, tous les sériciculteurs de bonne foi, tous ceux qui observent en grand et sans parti pris, reconnaissent que notre explication s'accorde mieux avec la généralité des faits. Tous ont remarqué aussi, comme nous, que la maladie des mûriers se manifeste de diverses manières. Tantôt ils ont observé des taches nombreuses aux feuilles, tantôt ils ont vu que les mûres tombaient avant d'arriver à maturité. Tous ont reconnu que les feuilles ne pouvaient être conservées comme à l'ordinaire sans se flétrir et entrer en fermentation, et, récemment encore, un observateur italien, M. Moglia, de Orsinovi, qui a une usine pour distiller les mûres et en obtenir de l'alcool, faisait connaître un fait non moins remarquable et caractéristique, en annonçant que, dans ces dernières années, ces fruits, au lieu de lui donner de l'alcool, comme dans les temps ordinaires, ne lui avaient donné qu'une espèce d'huile aromatique. Que dire de pareils faits? Ne sont-ils pas des indices suffisants pour prouver qu'il y a altération de l'unique nourriture des vers à soie?

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit l'année dernière dans cet Annuaire et ailleurs (1), car nous maintenons toutes nos déductions, dont la justesse est confirmée par les faits observés et publiés depuis; mais nous engageons les sériciculteurs à revoir nos deux articles précédents et notre *résumé*, cité note 1, et à juger en conscience et sans parti pris.

Quant aux remèdes cherchés par beaucoup de sériciculteurs, ils n'ont encore amené aucun résultat évident, car ils ne peuvent agir contre la cause générale du mal, cause toute météorologique, sur laquelle l'homme n'a aucune action directe.

Nos travaux de 1849 sur les altérations du sang des vers malades, notre découverte des corpuscules vibrants et des différents cristaux qui se forment dans le sang des sujets atteints de l'épidémie, ont servi de point de départ à des recherches analogues qui ont confirmé tout ce que nous avions avancé, mais dont on a cherché à tirer d'autres conclusions plus ou moins ingénieuses. Un observateur d'un grand mérite, après avoir donné un autre nom à nos *hæmatozoïdes*, est arrivé à une conclusion qu'il croyait neuve, quoique nous l'ayons formulée depuis près de dix ans et répétée jusqu'à présent dans toutes nos publications. Il a dit qu'il regardait la maladie des vers à soie comme le résultat *d'une altération essentielle de la nutrition*. Seulement au lieu d'admettre avec nous que cette altération de la nutrition provenait d'une nourriture viciée, ce qui était tout simple, il est allé chercher quelque chose de très-vague, qu'il a cru probablement plus *scientifique*, en ajoutant que cette altération essentielle de la nutrition était provoquée par un *principe miasmatique ou contagieux*.

Un autre observateur du plus grand mérite, M. le docteur Chavannes, de Lausanne, à la suite d'études microscopiques dont les résultats confirment de la manière la plus heureuse ceux que nous avions publiés sommairement en 1849, a pu déterminer chimiquement la nature des cristaux qui se forment dans le sang des vers malades. Ayant remarqué, en étudiant le sang des chenilles sauvages en bonne santé, que ce fluide ne contenait pas ces cristaux (acide urique et hippurique), il en a conclu qu'on pourrait ramener l'état normal en élevant les vers à soie comme la nature élève les chenilles sauvages, c'est-à-dire à l'air libre. Il a, en effet, élevé des vers à soie sur des arbres, et il a vu que leur sang présentait, la première année, peu de cristaux d'acide hippurique, mais encore assez de cristaux d'acide urique. A la seconde génération, il n'y avait plus que des cristaux d'acide urique, et à la troisième le sang était revenu à l'état normal.

Il est évident que M. Chavannes a fait là une chose excellente, et que cette manière d'élever les vers à soie ne peut qu'avoir de bons résultats; mais rien ne prouve que l'amélioration observée ne provient pas plutôt de l'emploi de feuilles saines pendant plusieurs générations. Et il est arrivé là précisément ce que nous prédisions l'année dernière dans l'article MAGNANERIE de cet Annuaire encyclopédique.

(1) *Résumé sommaire des travaux de sériciculture effectués en 1861, sous l'inspiration de la Société Impériale zoologique d'acclimatation* — Bullet. de cette Société, janvier, 1862.

Quelques personnes admettent encore que la maladie des vers à soie est *contagieuse;* mais cette idée ne peut être soutenue en présence de faits positifs, bien observés dans plusieurs localités, et surtout à la magnanerie expérimentale de Sainte-Tulle. Du reste, un fait tout récent est encore venu nous démontrer positivement cette non-contagion de la *gattine* et des autres maladies qui commencent à la remplacer d'une manière plus ou moins complète. Ce fait a eu lieu dans notre magnanerie expérimentale de l'école *d'ailanticulture* à la ferme impériale de Vincennes, et il a pu être constaté par les nombreux visiteurs qui fréquentent cet établissement.

Nous avions reçu, d'une localité montagneuse de l'Asie Mineure, des graines provenant d'éducations rustiques qui ont toujours été saines jusqu'ici, et nous en avions d'autres envoyées de Syrie à la Société d'acclimatation. Tous les vers nés de ces graines ont été élevés dans une petite remise sur des tables montées là comme on le fait chez les paysans dans le Midi. Un petit poêle donnait la température nécessaire; des portes et fenêtres fermant mal laissaient circuler facilement l'air, et la nourriture provenait de mûriers mêlés à d'autres arbres limitant des champs dans la ferme du Tremblay, commune de Joinville-le-Pont, arbres qui n'ont peut-être jamais été taillés et donnent une feuille fine analogue à celle des sauvageons, et par conséquent très-saine.

On voit par ces détails qu'il ne s'agissait pas de ces éducations *scientifiques* sur le bureau de l'observateur ou dans son salon, mais qu'il y avait là une véritable expérience agricole et pratique placée exactement dans les conditions ordinaires de la grande culture, une véritable éducation de paysan de l'Ardèche ou de la Drôme.

Dans cet atelier rustique les vers des deux races ont été exactement soumis aux mêmes conditions, nourris des mêmes feuilles, sous la même température et avec le même nombre de repas.

Bientôt il s'est montré des symptômes évidents de gattine chez les vers de Syrie, pendant que ceux de l'Asie Mineure se développaient normalement à côté d'eux. La mortalité a été grande chez les premiers, à tous les âges, et à peu près nulle chez les seconds. En les délitant, on a placé souvent les uns sur les tables qui avaient été occupées par les autres, et enfin à la montée, qui a eu lieu près de deux jours plus tôt pour les vers sains, les rameaux occupés par ceux-ci étaient abondamment garnis de beaux cocons très-durs et par conséquent riches en soie, tandis que ceux occupés par les vers de Syrie montraient des cocons clairsemés, faibles de tissu, parmi lesquels on remarquait beaucoup de *fondus*, c'est-à-dire des cocons plus ou moins avancés dans lesquels la chenille était morte sans avoir pu se métamorphoser en chrysalide.

Le résultat de cette éducation, qui confirme celui de toutes les expériences faites à Sainte-Tulle et ailleurs depuis plusieurs années, n'a pas besoin d'autre commentaire. Quant à la race de l'Asie Mineure, qui s'est montrée si saine, il est à désirer qu'on puisse en importer de la graine pour la campagne séricicole de 1863, ou qu'on s'arrange pour aller grainer dans cette localité l'année prochaine en entourant cette opération de toutes les garanties possibles.

Les travaux relatifs aux nouvelles espèces de vers à soie sauvages introduites, ou en voie d'introduction, se poursuivent toujours avec le même zèle, et le succès qui a couronné jusqu'ici notre acclimatation accomplie du ver à soie de l'ailante, continue de donner les plus légitimes espérances. Nous avons fait connaître les progrès rapides de cette acclimatation dans un travail récent auquel nous renvoyons nos lecteurs, et qui a pour titre : *Rapport à S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur les progrès de la culture de l'ailante et de l'éducation du ver à soie (B. Cynthia) que l'on élève en plein air sur ce végétal* (grand in-8°, chez M. A. Marchand, directeur de la société *l'Ailantine*, rue des Petites-Ecuries, 50). Aujourd'hui cette acclimatation prend tous les caractères d'une nouvelle industrie agricole et manufacturière qui se fonde. Elle ne tend à rien moins qu'à nous affranchir de l'importation du coton et elle semble avoir été considérée par l'industrie cotonnière anglaise comme une sérieuse menace à sa suprématie. Dans presque tous les Etats de l'Europe et jusqu'en Australie, cette nouvelle branche d'agriculture est accueillie avec sympathie. En France nos persévérants efforts pour la développer sont approuvés et protégés par toutes les classes de la société, parce qu'on a su en comprendre la grande utilité.

La concession qui nous a été faite par l'Empereur, d'accord avec M. le préfet de la Seine, d'un terrain d'expérimentation à la ferme impériale de Vincennes (station de Joinville-le-Pont); le prix extraordinaire et les médailles qui nous ont été décernés par la Société d'acclimatation; la grande médaille d'or de la Société d'encouragement, et trente-huit autres médailles appliquées par les sociétés agricoles au développement de cette industrie, et, enfin, deux médailles décernées par le jury international, de Londres, témoignent suffisamment de cette approbation, et montrent que l'on a compris, comme le chef de l'Etat, toute l'importance de cette entreprise. « Je la poursuivrai donc avec le même dévouement, disais-je à la fin du Rapport cité plus haut, et si je mets peut-être un peu trop d'ardeur et de persévérance dans les démarches qui ont son rapide développement pour objet, Votre Excellence et les hommes éclairés qui composent son administration, ou qui sont à la tête de l'agriculture m'excuseront, en pensant qu'on n'a jamais rien fait de nouveau, rien créé d'utile sans passion, sans y être poussé par un mobile plus élevé que le besoin d'arriver à la fortune. Ici il est impossible

de s'enrichir d'autre chose que de l'honneur d'avoir entrepris de se rendre utile au pays. »

GUÉRIN MÉNEVILLE.

MALTE. (*V.* l'ANNUAIRE précédent).

MARCELLUS. — (Marie-Louis-Jean-André-Charles Demartin Du Tirac, comte de). Diplomate et savant français, né au château de Marcellus, en Guienne, le 19 janvier 1795, mort à Paris au commencement de 1861.

En 1821 il avait rempli les fonctions de premier secrétaire d'ambassade près de M. de Chateaubriand; après le départ de celui-ci, au mois de septembre 1822, il y séjourna encore un certain temps en qualité de chargé d'affaires. En 1824, il fut envoyé en mission extraordinaire à Madrid, pour le règlement de nos créances vis-à-vis du gouvernement espagnol. De 1826 à 1829, il représenta la France près du duc de Lucques. M. de Polignac, à son arrivée au pouvoir. l'avait appelé aux fonctions de sous-secrétaire d'État des affaires étrangères; mais bientôt après il donna sa démission, et rentra, pour n'en plus sortir, dans la vie privée. Il se consacre dès lors tout entier aux études classiques dont il avait toujours fait sa plus douce occupation.

M. de Marcellus visita à plusieurs reprises les pays du Levant : la Grèce, Constantinople, l'Ionie, les îles, la Palestine, retrouvant à chaque pas, sous le beau ciel de ces contrées, qu'un bon gouvernement replacerait si vite au rang des plus riches pays du monde, l'harmonieux écho des chants d'Homère. Dans ses excursions classiques, il portait partout avec lui les souvenirs et les impressions de l'antiquité; le pieux enthousiasme dont il était rempli respire dans tous ses écrits et les a colorés d'un vivant reflet. Mais cet enthousiasme est celui de l'homme de goût non moins que de l'érudit, et nous lui devons non-seulement les pages chaleureuses du voyageur, mais encore les solides travaux qui lui ont fait un nom parmi les érudits. Sa disposition à rapprocher les temps, les choses et les hommes, à chercher la Grèce antique sous les tristes débris qui sont toute la Grèce moderne, remplit et anime les *souvenirs de l'Orient*, où M. de Marcellus a consigné les impressions de ses premiers voyages, de 1816 à 1820. (Paris, 1839, deux volumes in-8°; deuxième édition, 1853, grand in-18). C'est dans cette relation qu'il a consigné le récit de la découverte de la *Vénus de Milo*, cette admirable statue qui est aujourd'hui un des trésors de notre musée du Louvre. Deux autres ouvrages se rattachent aux souvenirs de l'Orient et les complètent : *Vingt jours en Sicile* (Paris, 1841, un vol.), *épisodes littéraires en Orient*, (1851 deux vol.), et dans la même année, les *chants populaires de la Grèce moderne* (deux vol. imprimés en 1860, un vol. in-18). En 1853, M. de Marcellus fit trêve d'un instant à ses travaux littéraires, par sa *politique de la Restauration* (un vol.).

Le labeur de l'érudit s'est concentré dans l'ouvrage suivant : *Les Dionysiaques, Épopée en quarante-huit chants, texte grec et français, rétablie, traduite et commentée, précédée d'une introduction, suivie de notes géographiques et mythologiques.* Paris, 1855. grand in-8°. (Le texte français a été réimprimé à part sous ce titre : *Bacchus, ou les Dionysiaques de Nonnos*, Paris, 1856, six vol. in-16). Après ce sérieux travail, M. de Marcellus revint aux souvenirs politiques des premiers temps de sa carrière, dans deux ouvrages qui se suivirent a une année d'intervalle : *Souvenirs diplomatiques; — Correspondance intime de M. de Chateaubriand, sur la politique de 1822 et 1823.* Paris, 1850, un volume; et *Chateaubriand et son temps*, 1859. un vol. Ces deux volumes sont d'un très-grand intérêt pour l'histoire politique de cette période de la Restauration, où les passions politiques se manifestaient avec tant d'énergie.

La publication de M. de Marcellus est intitulée *les Grecs anciens et les Grecs modernes.* Cet ouvrage n'est pas, comme on pourrait le croire, un parallèle dogmatique entre le peuple des âges classiques et les Grecs actuels, mais la réunion d'un certain nombre de morceaux d'une haute valeur littéraire et philosophique. On y trouve entre une traduction française du poëme des Argonautiques, auquel est attaché le nom d'Orphée, composition qui appartient sûrement, sous sa forme actuelle, à une époque relativement moderne, mais dont les données sont indubitablement antiques.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

MARINE. — Nous avons peu de chose à ajouter aux renseignements statistiques que contiennent les précédents annuaires sur l'importance comparative des différentes marines du monde, ainsi que sur la répartition des forces navales de chaque nation dans les mers du globe.

Le mouvement d'accroissement du matériel flottant de la France et de l'Angleterre paraît s'être un peu ralenti en 1861, ce qui tient sans doute à l'étude dont les bâtiments cuirassés sont aujourd'hui l'objet (V. ART NAVAL). En France, quatre bâtiments de cette espèce sont à flot et en cours d'expérience : la *Gloire*, l'*Invincible*, la *Normandie* et la *Couronne*; deux de plus grandes dimensions sont en achèvement à flot : le *Magenta* et le *Solferino*. Ils pourront prendre la mer lorsque leurs machines auront été montées, c'est un travail qui se fait actuellement. Enfin, on a mis récemment ou on mettra prochainement sur les chantiers dans les ports de la Méditerranée et de l'Océan, dix autres frégates cuirassées.

En Angleterre, quatre vaisseaux cuirassés sont à l'eau et en cours d'essais. Revêtus de fer sur les côtés, ils sont vulnérables aux extrémités; ce sont : *Warrior*, *Black-Prince*, *Défence* et *Résistance*; trois : *Hector*, *Valiant*, *Achilles* seront lancés dans le courant de l'année; enfin huit autres complétement revêtus de fer comme les trois

précédents, sont en chantier; mais l'époque de leur lancement est encore indéterminée. Ces bâtiments sont : *Caledonia*, *Captain*, *Eléphant*, *Northumberland*, *Océan*, *Royal-Sax*, *Royal-Alfred* et *Triumph*.

Pour les autres puissances, rien n'est sensiblement changé sous le rapport des constructions blindées : l'Italie, l'Autriche et l'Espagne sont entrées assez timidement dans la voie ouverte par la France et par l'Angleterre, l'Amérique a, pour les besoins de la guerre, transformé avec une rapidité prodigieuse et qui donne la mesure de son génie, quelques anciens bâtiments en navires cuirassés tels que le *Merrimac* et le *Monitor*, dont le combat fameux a été exposé à l'article ART NAVAL.

Le budget pour la marine n'a pu diminuer ni en Angleterre ni en France, et nulle part les Chambres ne s'en plaignent. Le Corps législatif paraîtrait même disposé à encourager le gouvernement à entrer plus franchement dans la voie du progrès; il a compris qu'une marine n'est utile qu'autant qu'elle a accompli tous les perfectionnements que la science ajoute pour ainsi dire chaque jour à ceux qui ont été accomplis déjà; sinon, en cas de guerre, elle est condamnée à devenir pour l'ennemi une proie facile ou à se suicider elle-même, ainsi que cela est arrivé à la flotte russe dans le port de Sébastopol.

Les marines de la France et de l'Angleterre s'évertuent à se surpasser l'une et l'autre, et si la supériorité du nombre reste acquise à l'Angleterre, nous pouvons, sans être taxés d'outrecuidance, affirmer que nous sommes loin de leur être inférieurs dans les perfectionnements que nous avons introduits dans notre matériel naval.

Sans chercher à établir un parallèle parfaitement exact des forces navales et maritimes de la France et de l'Angleterre, ce qui serait impossible en raison de la multiplicité et de la variété des bâtiments qui les composent et pourraient servir de termes de comparaison, nous allons nous efforcer de donner une idée approximative de la valeur de chacune des deux flottes, en présentant l'état numérique de leur matériel flottant.

	FRANCE	ANGLETERRE
Vaisseaux à hélice	37	75
Vaisseaux à voiles	7	33
Frégates cuirassées	16	16
Frégates à hélice	29	43
Frégates à voiles	24	60
Cornettes à hélice	10	34
Cornettes à voiles	11	39
Transports à hélice	43	12
Avisos ou sloops à hélice	46	58
Transports et bâtiments légers à voiles	80	139
Bâtiments à vapeur à roues	106	95
Canonnières et batteries flottantes à hélice	78	230
Total	427	816

Les chiffres pour la marine anglaise sont relevés sur un ouvrage récent, fort bien fait d'ailleurs, qui a la prétention de donner sur la marine en général et certaines questions qui s'y rattachent des renseignements d'une très-grande exactitude; cependant le *Navy-List*, qui est un document officiel digne de foi, ne donne à l'Angleterre que 735 bâtiments depuis qu'on a fait disparaître ceux qui ne sont plus en état de tenir sérieusement la mer et dont le nom s'éternisait sur la liste, tandis qu'en France l'usage est de ne plus considérer comme bâtiments de guerre ceux qui, par suite de leur état de vétusté, ne peuvent plus être employés qu'à un service intérieur dans les ports et rades.

Sur le nombre de bâtiments anglais dont nous venons de présenter l'état, 55 sont en construction dans les différents arsenaux ; ils représentent une force de 1,300 canons et 12,000 chevaux. A Chatam on construit l'*Achilles*, le *Belvidera*, le *Bulwork*, le *Royal-Oak*; à Devonport, l'*Océan* et le *Robust*; à Wolwich, l'*Hyperion*, le *Repulse*; à Pembroke, le *Triumph* et le *Zealous*; à Portsmouth, le *Royal-Alfred*, et dans tous ces ports, ainsi qu'à Deptfort et à Shœrness, un grand nombre de bâtiments d'un plus faible échantillon et à Jarrowon-Tine, la *Défence*, à Glascow l'*Hector*, à Poplar la *Résistance*, à Milwall le *Valiant*.

Il y a en construction sur les chantiers des cinq ports militaires français et sur ceux de Nantes et de Bordeaux 53 bâtiments, dont 1 vaisseau à hélice, 10 frégates à hélice cuirassées, 8 autres frégates à hélice, 3 corvettes, 8 avisos à hélice, 5 canonnières à vapeur, 11 transports à hélice et 7 batteries flottantes à hélice, ce qui représente une force de plus de 900 canons et 20,000 chevaux.

La composition des stations navales n'a pas été modifiée d'une manière sensible pendant l'année qui vient de s'écouler, si ce n'est sur les côtes des États-Unis et du Mexique, où les bâtiments français ont commencé dès le mois de novembre 1861, à transporter des troupes. L'action de la flotte n'a été nécessaire que dans ces parages et sur les côtes de la Cochinchine (voy. les articles consacrés à ces trois pays).

Notre escadre de la Méditerranée, commandée encore en 1860 par M. le vice-amiral Lebarbier de Tinan, a concouru au rapatriement du corps expéditionnaire de Syrie; c'est la seule opération active à laquelle elle ait été employée. Ce transport s'est accompli entre les mois de mai et d'octobre 1861. Au mois de janvier, l'escadre a passé du commandement de M. le vice-amiral Lebarbier de Tinan sous celui de M. le vice-amiral Rigault de Genouilly. Elle est aujourd'hui composée de 8 vaisseaux : la *Bretagne*, qui porte le pavillon du commandant en chef, l'*Algésiras*, l'*Alexandre*, l'*Eylau*, le *Redoutable*, l'*Imperial*, le *Donawerth*, le *Saint Louis*. Après être restée alternativement sur la rade de Toulon et sur celle des îles d'Hyères, où elle s'est livrée à des évolutions et où elle a fait des expériences comparatives de marche et de tir avec le

vaisseau le *Montebello*, école des canonniers et les frégates cuirassées la *Gloire* et l'*Invincible*, elle est partie pour Naples et pour Alger; toujours fortement constituée et prête à sortir d'un rôle modeste mais utile, à la première occasion qui se présente, c'est toujours, comme nous l'avons fait ressortir, le noyau de la force navale de la France, la grande école de nos marins.

En Chine et en Cochinchine, le commandement maritime, réuni dans une seule main d'abord, a été divisé. Les troupes du corps expéditionnaire ont été rapatriées par l'Égypte au moyen de grands transports à hélice qui les amenaient successivement à Suez, d'où elles étaient dirigées par le chemin de fer sur Alexandrie et de là sur Toulon par des frégates à vapeur. Elles sont toutes rentrées, et presque tous les bâtiments qui ont pris part à l'expédition, sont en voie de retour par le Cap. Il ne doit rester dans les mers de l'extrême Orient qu'un nombre assez restreint de bâtiments, les uns affectés spécialement à la protection des intérêts français en Chine et au Japon; les autres, et ce sont surtout des bâtiments de flottille aptes à la navigation des rivières, sont appelés à rendre, sous le commandement de M. le contre-amiral Bonard, d'importants services à notre colonie naissante de la Cochinchine, coupée en tous sens, comme on le sait, d'un nombre considérable de cours d'eau et où maintenant se poursuit, avec les seules ressources de la marine, le progrès de la colonisation.

Dans l'océan Pacifique, la division française, restée simple spectatrice du conflit qui s'est élevé entre le Pérou et la République de l'Équateur, a pu, par sa présence, contribuer à faire respecter de la première de ces deux puissances le droit commun que les États de l'Amérique sont quelquefois enclins à oublier. La supériorité maritime du Pérou était d'ailleurs bien établie et n'a presque pas besoin d'être démontrée. Cette République, qui fait de grands sacrifices pour avoir une marine, n'a pas moins de 18 bâtiments, parmi lesquels 2 frégates et une corvette à hélice; c'est une marine relativement très-forte et tout à fait hors de proportion avec les ressources de la République.

La France et l'Angleterre ont l'une et l'autre, dès le commencement des hostilités entre les États du Nord et les États du Sud, augmenté le nombre des bâtiments de guerre en station sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, tout en conservant d'ailleurs la neutralité la plus stricte. La division anglaise est placée sous les ordres du contre-amiral Milne. Au mois d'avril 1862, elle se composait de 2 vaisseaux à vapeur de 90 canons, de 2 frégates de 26 et 40 canons et de 800 et 1,000 chevaux, de 3 corvettes de 22 canons et 400 chevaux, de 9 sloops et de 9 autres bâtiments.

La division française, commandée par M. le contre-amiral Reynaud, était beaucoup plus modeste; cependant, de 5 qu'il était, le nombre des bâtiments a été successivement élevé à 13: 2 frégates à vapeur, 7 corvettes et avisos, 1 canonnière, 2 bricks. La frégate la *Foudre* et la canonnière l'*Eclair* ont ensuite été détachées de cette division dès que la résistance du président Juarez fit supposer qu'on pouvait être amené à la rupture avec le gouvernement mexicain, ce qui nécessita l'envoi d'une force navale à la Vera-Cruz.

Nous n'avons eu à jouer, dans la lutte fratricide qui déchire l'Amérique du Nord, qu'un rôle purement passif en y assistant comme simples spectateurs. L'inégalité numérique est extrêmement sensible, car presque tout le matériel naval est resté aux États du Nord, quoiqu'un grand nombre de marins et particulièrement d'officiers parmi lesquels se trouve le lieutenant Maury, l'ancien directeur de l'observatoire de Washington qui a rendu de si éminents services à la navigation, aient abandonné le service de l'Union.

Lorsque la séparation du Sud s'effectua, la flotte américaine comptait 80 bâtiments de guerre portant 2,500 canons, dont un grand nombre était hors d'état de prendre la mer. Cette flotte consistait approximativement en 44 bâtiments à voiles, vaisseaux, frégates et corvettes et 36 bâtiments à vapeur, dont 11 à roues. On ne pouvait guère considérer comme disponibles que 2 frégates à voiles, 1 à hélice, 11 corvettes à voiles, 3 transports à voiles et 25 bâtiments à vapeur de différentes dimensions, le tout présentant une force effective de 42 bâtiments portant 555 canons. Voici maintenant à quel résultat est arrivé le développement de la flotte fédérale, indépendamment de 200 transports armés de 280 canons qui, sans être des bâtiments de guerre, concourent avec ceux-ci aux opérations militaires et même au blocus: vaisseaux à voiles, 6; frégates, corvettes, bricks et transports à voiles, 35; frégates à hélice, 6; autres bâtiments à hélice 20; bâtiments à vapeur à roues, 17; canonnières, 23: total 107 bâtiments armés de 2,035 canons. Une portion assez considérable des forces que nous venons d'énumérer est employée sous le commandement du commodore Samuel Dupont à l'expédition contre le Sud.

A l'exception du combat du 8 mars dernier entre l'ancien *Merrimac* et plusieurs bâtiments de la marine fédérale, il ne s'est passé sur mer aucun fait important. Le blocus a été assez étroit pour que plus de 500 navires du commerce aient été pris, pas assez pour empêcher bien des balles de coton de passer. La course, si toutefois ce mot peut ici recevoir sa véritable acception, n'a fourni que deux bâtiments qui aient un peu fait parler d'eux, ce sont le *Nashville* et le *Sumter*: le premier est rentré aux États-Unis, le second a été longtemps paralysé dans la baie d'Algésiras. Ajoutons que sans l'affaire de l'arrestation des passagers du *Trent*, MM. Mason et Slidell, on n'aurait pas agité dans cette guerre, qui pouvait en soulever de si inattendues, une seule question de droit public.

La division fournie par la France pour concourir à l'expédition se composait d'abord d'un vaisseau à hélice portant le pavillon du vice-amiral Jurien, de 4 frégates à hélice, d'une frégate à roues, de 3 corvettes et avisos et de 2 canonnières à vapeur; plus tard, avec de nouveaux renforts, on envoya un vaisseau à hélice, 5 frégates à roues, 6 transports à hélice. A ces bâtiments il faut ajouter l'aviso à vapeur le *Forfait*, qui a porté M. le général de Lorencez à la Vera-Cruz, lorsque le corps expéditionnaire eut pris les proportions d'une division et nécessité la présence d'un officier rompu aux manœuvres et aux évolutions des troupes d'infanterie. La division navale anglaise, moins nombreuse, puisqu'elle n'avait pas à transporter de troupes de débarquement, était plus faible encore comparée à l'escadre espagnole. Actuellement, à l'approche de la mauvaise saison, la plupart des bâtiments de guerre ont dû quitter momentanément les parages du golfe du Mexique pour se rapprocher des régions tempérées; les troupes débarquées ne continuent pas moins leurs opérations à l'intérieur du pays, où les mêmes funestes influences ne se font pas sentir et où elles opèrent seules depuis la rupture des préliminaires de la Solédad.

On peut, par ce qui précède, se rendre compte des changements survenus récemment dans les marines de France, d'Angleterre et d'Amérique, ainsi que de leur état actuel. Il nous reste à jeter un coup d'œil sur les marines des autres puissances européennes, sur celles du moins qui ne sont pas restées absolument stationnaires depuis la publication du dernier *Annuaire*. Nous allons donner un aperçu rapide de leur situation.

Non-seulement la marine espagnole ne ralentit pas son essor, mais on la voit continuer à grandir progressivement; non-seulement les travaux de construction de bâtiments et de restauration des arsenaux se poursuivent, mais la marine cherche des occasions de se signaler et d'essayer ses forces; d'une part, nous voyons le nombre des bâtiments s'accroître et la flotte devenir de jour en jour plus forte; d'autre part, nous avons vu la marine espagnole concourir de la manière la plus active à la campagne du Maroc; hier encore elle entretenait pour les exigences de sa politique, concurremment avec la France et l'Angleterre, dans le golfe du Mexique, une division navale qui présentait un effectif imposant.

Nous n'avions pu, l'année dernière, nous procurer que peu de renseignements sur la situation de la marine russe; nous sommes en mesure, malgré le mystère dont on entoure tout ce qui s'y rattache, de donner sur elle des renseignements aussi complets qu'ils sont certains. La flotte russe, qui se composait, en 1859, de 280 bâtiments, en compte aujourd'hui 330 qui portent 4,300 canons au lieu de 2,900. Le personnel de cette flotte s'élève à près de 60,000 hommes, dont 55,000 matelots et soldats; le reste consiste en officiers et fonctionnaires. La force en chevaux vapeur s'est accrue dans des proportions bien plus considérables que le nombre des bâtiments et celui des canons; elle est de plus de 38,000 chevaux.

On peut considérer la flotte autrichienne comme étant de création récente. Dissoute en 1848, bien que la plus grande partie du matériel restât à l'Autriche, le personnel, qui était presque complétement composé d'Italiens, fut à jamais perdu pour elle. Les grands progrès dans la construction navale étant d'ailleurs survenus postérieurement, tout ce vieux matériel est devenu presque inutile. Les ingénieurs italiens ont été remplacés par des ingénieurs français, et, lorsque la guerre éclata, par des danois, suédois et hollandais; à la langue italienne qui était celle de la marine, a été substituée la langue allemande; enfin, Trieste, Pola surtout, qui prend une grande importance, remplacent Venise dont l'arsenal n'est plus guère qu'une ruine. Le gouvernement autrichien donne tous ses soins à la formation du personnel de la flotte; l'École des cadets de Trieste reçoit tous les ans 90 élèves. Le matériel, depuis la publication des deux derniers *Annuaires*, n'a pas considérablement augmenté. En 1860, on a construit 6 canonnières à hélice de 90 chevaux et 4 canons pour le lac de Garde et la protection de Peschiera; depuis longtemps ces bâtiments sont à flot; à la même époque on a construit à Venise une batterie flottante blindée de 16 canons; à la fin de 1860 et dans le courant de 1861, 20 canonnières et avisos à vapeur de 25 à 230 chevaux, de 2 à 4 canons rayés, ont été mis à l'eau à Trieste, Venise et Pola; enfin, 2 frégates à vapeur cuirassées y sont également bientôt prêtes à prendre la mer. Nous ne voyons guère parmi les bâtiments autrichiens que la frégate *Radetski* qui ait été construite en dehors des arsenaux de l'Autriche. Depuis que dans un précédent *Annuaire* nous avons donné l'état comparatif de toutes les marines du monde, voici comment les chiffres relatifs à la marine autrichienne se sont modifiés : le nombre de canons est resté à peu près le même, mais la force en chevaux a augmenté d'un tiers environ; elle était de 4,500, elle est maintenant de 7,500 chevaux; le personnel embarqué ou prêt à l'être est de 11,000 hommes : marins, artilleurs ou soldats de marine. La plupart des marins sont Dalmates.

Nous rapprocherons de la marine autrichienne celle du nouveau royaume d'Italie qui peut-être un jour sera aux prises avec elle. Il paraît utile que nous en donnions l'effectif, car l'année dernière, il était encore difficile de le faire, puisque la flotte italienne était à peine constituée avec les éléments provenant particulièrement de la marine sarde et de la marine napolitaine. Elle se compose actuellement de 97 bâtiments. Sur ce nombre, 80 sont à vapeur et portent 937 canons, les 17 autres sont à voiles et portent 279 canons; ce qui fait un total

de 1216 canons. Ces 97 bâtiments forment les catégories suivantes : un vaisseau à hélice de 450 chevaux et 70 canons; 11 frégates à hélice, de 400 à 600 chevaux et de 30 à 51 canons, dont deux sont cuirassées; 10 frégates à roues, 26 corvettes et avisos à vapeur, 14 canonnières à hélice, 12 transports à vapeur, 7 frégates dont 2 cuirassées et 3 corvettes à hélice sont en chantiers. Les bâtiments à voiles sont: 3 frégates de premier rang, 6 corvettes, 4 bricks et 4 transports.

Tous ces bâtiments sont attachés aux trois grandes subdivisions maritimes de l'Italie : arrondissement septentrional, arrondissement de l'Adriatique et arrondissement méridional. Plusieurs servent d'écoles pour les navires et les mousses; sur la frégate à voiles l'*Eurydice* est établie une école de canonniers. Les principaux chantiers de construction sont à Castellamare et à Gênes ; on construit encore à Ancône. On fait faire aussi quelques constructions à l'étranger, notamment à la Seyne et à New-York. Indépendamment de ces travaux de construction, on s'occupe activement de la création de l'arsenal maritime de la Spezia, de l'agrandissement de celui de Castellamare, et de certains travaux importants du même ordre à Ancône et à Livourne.

La marine néerlandaise a peu changé depuis deux ans ; le nombre des bâtiments, qui était alors de 140, est de 142, dont 50 sont armés, et montés par 6,500 hommes. Aussi n'aurions-nous pas appelé l'attention sur elle, si un fait important n'était venu signaler la discussion du budget à la dernière session de la chambre. A plusieurs reprises, les hommes d'État de la Hollande ont cherché à relever sa marine de l'État de la décadence dans laquelle elle est tombée depuis longtemps ; mais, soit que les sommes allouées, à différentes époques, pour les constructions navales, aient été insuffisantes, soit que les changements de système, qui se sont succédé avec les ministres, aient arrêté le développement de la marine militaire, jusqu'à présent les efforts qu'on a tentés sont restés inefficaces et la marine néerlandaise n'est pas sortie de son état d'infériorité. C'est ce que le ministre actuel de la marine, M. Kattendyke, a signalé à l'attention du parlement. La marine commerciale des Pays-Bas est cependant fort importante, et ses colonies sont très-disséminées. Il y a dans le pays une tendance manifeste au découragement; on reconnaît la nécessité d'entretenir une marine pour la protection des colonies, du commerce et des côtes, et la chambre hésite, non-seulement à entrer dans une voie nouvelle de dépenses, pour faire subir à la flotte les travaux de transformation que nécessitent les progrès récemment réalisés de tous côtés, mais même à la maintenir au niveau relatif qu'elle occupait. A la dernière session, tout en votant le budget ordinaire de 9,000,000 de florins, la chambre a nommé une commission d'enquête, chargée de se rendre un compte exact de la situation actuelle de la marine et d'étudier les mesures qu'il y aurait à prendre.

Les marines du Portugal, de la Suède, de la Norvége, du Danemark, sont aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a deux ans; il en est de même des autres marines secondaires. Nous n'aurions pas eu non plus à parler de la marine prussienne, si un événement assez intéressant n'avait signalé la réunion des membres de l'association pour l'unité allemande, qui a eu lieu à Heidelberg. On y a voté une contribution dont le montant, versé dans les mains du ministre de la marine de Prusse, doit servir à créer une flotte allemande. V. CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. Vicomte DE R.

MAROC. (Empereur SIDI-MOHAMMED.)—L'année 1861 a été marquée, dans cet empire africain, à l'intérieur par quelques agitations, à l'extérieur par un traité avec l'Espagne, qui a eu pour conséquence un emprunt contracté en Angleterre au commencement de 1861. Aux termes du traité du 26 avril 1860, conclu entre l'Espagne et le sultan du Maroc, ce dernier s'était engagé à faire aux Espagnols l'abandon d'une certaine zone autour du préside de Melilla. Pour exécuter cette clause l'empereur donna ordre au fils de feu Si-Abd-es-Sadoq, ancien pacha du Rif, de se rendre chez les Guelaïa pour leur enjoindre de faire remise à la garnison de Melilla du terrain connu sous le nom de *Riahd-el-Djenada*, considéré comme la partie la plus belle et la plus fertile de tout le littoral marocain. Arrivé dans cette tribu, avec cinq tentes et vingt-cinq cavaliers, Si-Mohammed-Ben-Abd-es-Sadoq reconnut que les Kabyles étaient décidés à ne céder aucune fraction de leur territoire. Ils auraient, dit-on, ainsi formulé leur réponse :

« Si le sultan, en personne, vient, dans notre « pays, à la tête de son armée, nous prend nos richesses et nous extermine, il pourra faire ce qu'il « voudra. Quant à nous, nous ne céderons jamais » une parcelle de notre terrain, à moins d'y être « contraints par les armes. »

Cette réponse énergique mit fin aux débats; on se sépara sans avoir rien conclu, ni même rien arrêté : le maghzen marocain reprit la route de Thaza, et le caïd Si-Ahmed-Daoudi celle d'Oudjda. Cette résistance de la part des Kabyles peut avoir de graves conséquences dans un pays où fermentent tant d'éléments de discordes, et les Marocains s'en sont fort émus. Après ce refus, le fils de Si-Abd-el-Djebbar, cousin de Mouley Abd-es-Selam, chef de l'ordre des Mouley Taïeb, se rendit à Oudjda, porteur de lettres de l'empereur adressées aux diverses tribus dépendant d'Oudjda et leur ordonnant de se tenir à la disposition de Mouley-el-Abbas. De leur côté, les Guelaïa ont fait appel à leurs alliés du Rif et se préparent à combattre.

Dans l'intérieur de l'Empire, des troubles, des révoltes, n'ont cessé d'inquiéter le gouvernement marocain. Au sein des montagnes de l'Atlas diverses tribus ont refusé le paiement de l'impôt, et

force armée a dû les y contraindre. Pour suivre les opérations de ses troupes, l'empereur s'est transporté de sa personne à Rabat. Dans la province du Gharb, où se trouve Tanger, un rebelle, nommé El-Aguisi, a mis à mort le gouverneur. Du côté de l'Algérie de nombreuses incursions ont aussi appelé la vigilance du gouvernement français sans exiger cependant une sérieuse répression. On peut juger par toutes ces agitations de l'anarchie qui, sur divers points de l'empire, ébranle le pouvoir, le défie et lui résiste.

Les stipulations financières du traité de 1860 n'ayant pas été mieux exécutées que les conditions territoriales, le cabinet de Madrid avait pris le parti de garder indéfiniment la place de Tétuan qui ne devait être d'abord qu'une garantie aux mains des Espagnols. Un moment on la déclara possession espagnole; on résolut de la fortifier et de coloniser le pays environnant. Mais de nouveaux à-comptes ayant été versés sur les 20 millions de francs promis, et Muley-Abbas, frère de l'empereur, s'étant rendu à Madrid, des négociations s'engagèrent pour des arrangements moins rigoureux. Elles aboutirent au traité suivant :

Art. 1er. Les troupes espagnoles évacueront Tétuan aussitôt que le gouvernement marocain aura versé 3 millions de douros. — Art. 2. Les 10 millions qui doivent compléter l'indemnité de guerre stipulée dans le traité de paix seront perçus sur la moitié de la recette des douanes de tous les ports de l'empire, *le Sultan mettant à la disposition de la reine d'Espagne le soin de les faire rentrer par des agents espagnols*. — Art. 3. Les agents espagnols chargés de ce contrôle et de cette perception entreront dans l'exercice de leurs fonctions un mois avant l'évacuation du Tétuan par les troupes espagnoles. — Art. 4. La démarcation des limites de la place de Melilla sera basée sur le traité de 1859, et les Marocains en feront la remise avant l'évacuation de la place de Tétuan. — Art. 5. Le traité de commerce dont le traité de paix fait mention devra être également conclu avant l'évacuation de Tétuan. — Art. 6. S. M. la reine sera libre de fonder à Tétuan une maison de missionnaires analogue à celle qui existe à Tanger. Les missionnaires auront le privilége d'exercer leur saint ministère en quelque lieu que ce soit de l'empire du Maroc, et leurs personnes, leurs habitations et salles d'asile seront sous la protection spéciale du Sultan. — Art. 7. Les conditions stipulées dans les articles précédents devront être mises à exécution dans le délai de cinq mois, à partir du jour où le calife Muley-el-Abbas sera rentré à Tanger, ce qui aurait lieu immédiatement après l'évacuation de Tétuan, si le gouvernement marocain les exécutait avant le temps prescrit. — Art. 8. Les articles du traité de paix du 26 avril 1860 conservent leur force et leur vigueur, autant que rien ne s'y oppose, et seront ratifiés dans le plus bref délai possible.

Un tel traité réduit à l'état de légende les mystérieux trésors qu'on disait accumulés à Mequinez.

Derrière ces engagements immédiats, l'Espagne entrevoyait quelques perspectives de longue et fructueuse influence, à la suite de l'occupation prolongée des ports et des bureaux des douanes, lorsqu'elle s'est vue éconduite par une habile manœuvre de l'influence britannique, toujours prépondérante au Maroc. Une convention fut conclue vers la fin de l'année entre l'Angleterre et le Sultan dans le but de permettre à ce souverain de contracter sur la place de Londres un emprunt destiné à rembourser la dette envers l'Espagne. Le montant nominal de l'emprunt, fait dans la première quinzaine de janvier 1862, fut fixé à 501,200 livres sterling, remboursables au pair en vingt ans. Ces obligations 5 0/0 furent émises au taux de 85, ce qui réduisait le prêt effectif à 426,000 livres sterling, soit 10,650,000 francs. En garantie de cette somme le gouvernement marocain a engagé la moitié du revenu des douanes dans tous ses ports, qui sera versée aux mains de commissaires anglais nommés par la reine. L'opération est des plus solides, car les fonds d'intérêt et d'amortissement n'exigent que 950,000 francs par an, et les revenus des cinq principaux ports seulement montent à plus de 8 millions. C'est pour l'Angleterre une heureuse occasion, saisie avec son habituel à propos, de prendre pied dans le Maroc, de s'immiscer dans ses affaires et ses finances, d'y acquérir une suprématie commerciale et politique dont il sera à peu près impossible de la déposséder. Rarement les diplomates espagnols et français ont été plus adroitement joués que dans cette affaire qui, à raison de la position du Maroc sur le détroit de Gibraltar, en face de cette place forte, a une importance politique de premier ordre.

La marine a appris avec satisfaction que l'empereur consentait à faire élever, sur le cap Spartel, à l'ouest de Tanger, à l'entrée de l'Océan, un phare dont l'absence a causé bien des naufrages. L'édifice est en voie d'exécution, aux frais du trésor marocain, sous la direction d'ingénieurs français.

JULES DUVAL.

MARTINEZ DE LA ROSA (FRANCISCO), poëte, historien, diplomate, l'un des hommes les plus célèbres de l'Espagne contemporaine, est mort à Madrid, dans les premiers jours du mois de février de cette année. Il était né à Grenade, en 1788, selon quelques-uns, ou en 1789, selon quelques autres biographes. Il reçut une éducation brillante et termina ses études avec succès. A peine âgé de vingt ans, on lui confiait la chaire de philosophie à l'Université de sa ville natale. C'est à cette époque qu'eut lieu le soulèvement de la nation espagnole contre la domination française. L'enthousiaste professeur, transformant sa chaire en tribune patriotique, se distingua au point qu'il fut chargé par la junte nationale de Cadiz d'aller à Gibraltar réclamer le secours des armes anglaises. Martinez de la Rosa écrivit bientôt un poëme épique pour célébrer la défense héroïque des habitants de Saragosse. Tel fut son début dans la carrière littéraire. Comme il n'avait pas encore l'âge exigé pour faire partie des constituants de 1810, le jeune poëte entreprit un voyage en Angleterre. C'est là qu'il apprit à aimer les institutions libérales qu'il devait contribuer à donner à son pays. De retour, l'année suivante, en Espagne, il se rendit à Cadiz, le dernier boulevard de l'indépendance espagnole. Martinez de la Rosa fut nommé secrétaire de la commission de la liberté de la presse. Pendant le siége de cette place, il fit représenter une comédie : *Ce que peut un emploi*, et la tragédie : *la Veuve de Padilla*, qui obtint surtout un énorme succès, grâce aux allu-

sions patriotiques dont cette pièce était remplie.

En 1814, Martinez de la Rosa se montra l'un des plus ardents défenseurs du parti libéral. Un décret de Fernando VII, en date du 4 mai, prononça la dissolution des cortès. Le jeune poëte fut fait prisonnier et condamné à dix années de *presidios* (galères). On l'envoya au *Peñon de la Gomera*, en Afrique. Là, il retrouva un de ses anciens domestiques, frappé de la même peine : ce dernier obtint la faveur de servir son maître, et tous les deux cherchèrent à adoucir les rigueurs de leur condamnation en représentant des comédies. Au bout de quelques années, la révolution de Riego (1820) rendit la liberté à Martinez de la Rosa, qui fut nommé aux cortès de Madrid. Les élections de 1822 donnèrent une majorité hostile au ministère, et celui-ci se retira. Fernando VII confia à Martinez de la Rosa la présidence du conseil. Ce fut en vain que le ministre chercha à garder un moyen terme entre les opinions passionnées de l'un et l'autre parti; ses efforts furent infructueux, et il échappa, non sans peine, à une révolte qui éclata dans la capitale de l'Espagne. Lors de l'intervention française, en 1823, le duc d'Angoulême mit en demeure Martinez de la Rosa de reconnaître son autorité. Sur le refus de ce dernier, on lui intima l'ordre de franchir la frontière. Il vint alors passer plusieurs années en France. Pendant son séjour à Paris, il eut des relations suivies avec le parti libéral; il fréquentait les salons de Laffitte et de Casimir Périer. C'est là qu'il vit MM. de Broglie et Decazes, et aussi MM. Thiers, Guizot et Duvergier de Hauranne. Il n'en continuait pas moins à s'occuper activement de littérature, et il composa en français et fit représenter le drame d'*Aben Humeya*, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin. Cet ouvrage, qui met en scène les dramatiques événements qui précédèrent la conquête de Grenade (1492) par Fernando et Isabel, obtint un grand succès. Martinez de la Rosa a publié aussi, pendant son séjour en France, ses *Œuvres poétiques* (Paris, Didot, 1827; 5 vol. in-12). Elles se composent d'un *Art poétique*, fait à l'imitation de ceux d'Horace et de Boileau, et qui contient deux appendices fort importants sur l'histoire de la comédie et de la tragédie espagnoles. Parmi ses œuvres dramatiques, il faut citer *Œdipe*, excellente imitation de Sophocle, le drame de *Morayma*, et la comédie : *la Mère au bal et la Fille à la maison*, qui est le chef-d'œuvre, au théâtre, de Martinez de la Rosa.

A la mort de Fernando VII, le proscrit fut rappelé en Espagne par la régente Maria Cristina, qui lui confia le soin de former un ministère. Il fut chef du cabinet depuis le mois de mai 1834 jusqu'au mois de juin de l'année suivante, et eut l'honneur de proclamer l'*Estatuto Real*. Le soulèvement des provinces basques pour défendre leurs *fueros*, en donnant naissance à la guerre civile, renversa le ministère. Pendant la crise de 1839 à 1840, Martinez de la Rosa revint à Paris avec le titre d'ambassadeur d'Espagne. Ce fut en cette qualité qu'il alla à Rome, de 1842 à 1843. A son retour en Espagne, il fit partie du ministère présidé par Narvaëz, qui subsista jusqu'au mois de février 1846. L'année suivante, Martinez de la Rosa, nommé de nouveau ambassadeur d'Espagne, se rendit auprès du souverain Pontife. Ce furent les négociations actives du représentant du cabinet de Madrid qui déterminèrent Pie IX à fuir secrètement à Gaëte. Martinez de la Rosa resta en Italie jusqu'en 1851, époque à laquelle il fut nommé président de la chambre. Il n'a résigné ces importantes fonctions qu'en deux circonstances : la première, pour accepter le portefeuille du ministère d'État dans le cabinet Armero-Mon; et la seconde, pour organiser en 1858 un ministère qui n'eut que quelques mois de durée.

Martinez de la Rosa a publié deux romans : *Hernan Perez del Pulgar* et *Isabel de Solis*, qui ne sont pas sans mérite, mais qui n'occupent qu'une place fort secondaire dans la collection de ses œuvres complètes. Comme historien, il a pris un rang très-distingué. Son *Esprit du siècle* est le récit des événements de la révolution française, au point de vue libéral. En 1857, Martinez de la Rosa a fait paraître : l'*Esquisse historique de la politique de l'Espagne* (Madrid, 2 vol. in-12). Dans cet ouvrage, l'auteur a fait preuve d'un grand talent. Ce brillant résumé de l'histoire d'Espagne restera comme le chef-d'œuvre de l'écrivain. Comme poëte, sans avoir la force et la hardiesse d'Espronceda, Martinez de la Rosa a, du moins, une pureté de formes et une harmonie que bien peu ont égalées.

Martinez de la Rosa occupait le fauteuil de la présidence des cortès, lorsque la mort est venue le surprendre, sans qu'il fût encore d'un âge très-avancé. Grâce à la modération de son caractère et à l'ascendant qu'il exerçait sur ses collègues, il remplissait à merveille ces importantes fonctions, et avait su conquérir l'estime et l'affection générales. La perte qu'a faite l'Espagne a été vivement ressentie par la nation tout entière. Les obsèques ont été célébrées avec une pompe royale. Le pays a voulu honorer par là, non-seulement un de ses brillants écrivains, mais encore rendre un témoignage éclatant de sa reconnaissance pour l'homme de bien qui a contribué à donner à l'Espagne les bienfaits de la liberté. E. LA RIGAUDIÈRE.

MATHÉMATIQUES. Il y avait déjà un certain temps que les grands prix de l'Académie semblaient être placés hors de l'atteinte du public studieux, lorsqu'enfin, dans la séance publique du 25 mars 1861, on vit décerner le prix de mathématiques à un jeune géomètre du premier rang, M. Edmond Bour. Le problème consistait à former les équations différentielles des surfaces applicables sur une surface donnée, et à traiter la question dans quelques cas particuliers. Trois auteurs

avaient satisfait au programme, mais celui qui a eu le prix l'avait surpassé. Le mémoire de M. Bour, portant la devise significative : *Je plie et ne romps pas*, donne encore l'intégration complète des équations du problème dans le cas où la surface dont il s'agit est de révolution. Les méthodes ordinaires du calcul intégral ne semblaient pas ici applicables; l'auteur a donc mis à profit une indication rapide qu'on trouve dans l'un des mémoires de Lagrange, trésor inépuisable d'idées fécondes. La méthode signalée par Lagrange consiste à former d'abord une solution complète de l'équation différentielle du second ordre, dans laquelle figurent cinq constantes arbitraires, et à en déduire la solution générale par la variation de ces constantes. Les difficultés considérables que Lagrange avait déjà aperçues, ont été très-habilement surmontées par le jeune professeur de l'Ecole polytechnique ; ses belles recherches constituent un véritable progrès dans l'histoire de la géométrie analytique. Les auteurs des deux mémoires qui ont obtenu des mentions honorables, sont MM. Bonnet et Codazzi, de Pavie. Après ce grand effort, le camp des mathématiciens est rentré, à ce qu'il paraît, dans son état habituel de paisible repos; du moins, aucun prix n'a pu être accordé pour 1861. Cependant, on travaille dans le silence ; et voyant à l'œuvre tant de jeunes esprits, nous espérons que de la génération actuelle sortira quelque grand génie qui fera revivre la gloire des anciens maîtres, tombés l'un après l'autre sous la faux du Temps, ce grand différentiateur, si, comme le disent les Anglais, les différentielles sont *the ghosts of departed quantities*, les ombres de quantités trépassées.

Dans un discours rempli d'aperçus d'une grande hardiesse et de pensées profondes, par lequel M. Lamé a ouvert son cours sur les théories de l'élasticité et de la chaleur, l'illustre professeur a posé les problèmes dont il faudrait qu'on cherchât la solution pour arriver à la grande synthèse des théories physiques, à un principe unique embrassant toute la mécanique terrestre, comme le principe ou, pour mieux dire, le symbole de l'attraction universelle embrasse la mécanique céleste. C'est à l'action réciproque des molécules et au rôle que joue dans cette économie le fluide éthéré, qu'il faudrait appliquer toutes les ressources de l'analyse. Les particules de la matière pondérable nagent en quelque sorte au milieu d'un fluide, et s'il n'est pas la cause unique de tous les faits observables, il doit au moins les modifier, les propager, compliquer leurs lois. Il paraît donc qu'il ne sera pas possible d'arriver à une explication rationnelle et complète des phénomènes de la nature physique, sans faire intervenir cet agent dont la présence est inévitable. « On n'en saurait douter, cette intervention, sagement conduite, trouvera le secret, ou la véritable cause des effets qu'on attribue au calorique, à l'électricité, au magnétisme, à l'attraction universelle, à la cohésion, aux affinités chimiques, car tous ces êtres mystérieux et incompréhensibles ne sont, au fond, que des hypothèses de coordination, utiles sans doute à notre ignorance actuelle, mais que les progrès de la véritable science finiront par détrôner. » Pour avancer l'époque de cette science nouvelle, M. Lamé en appelle aux mathématiciens inventeurs; actuellement on en compterait à peine dix en France, mais il serait possible d'en multiplier le nombre, par une simplification de l'enseignement élémentaire des mathématiques. Est-ce qu'on trouve l'enseignement, comme il est fait, trop compliqué et décourageant? Nous ne partagerions pas cet avis.

M. Bertrand a essayé de répondre au discours de M. Lamé, à l'occasion de son propre cours de mathématiques au Collége de France ; il veut que les mathématiques soient cultivées pour elles-mêmes, sans s'inquiéter de leur application. Mais, il faut le dire, les véritables progrès obtenus dans les temps modernes, sont dus aux besoins toujours croissants de la physique et de l'astronomie qui sont venues frapper à la porte des mathématiciens. Si l'on voulait nous passer une comparaison tant soit peu triviale, nous dirions que la science mathématique ressemble à un coursier qui doit être monté par un physicien.

L'année 1861 et le commencement de 1862 sont marqués par des pertes fatales; les rangs des illustrations vivantes ont été encore décimés. L'honneur d'être nommé le premier revient à M. Biot, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française comme Laplace, et, de plus, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le jour où sa mort a été annoncée à la grave assemblée, la séance a été levée immédiatement après, pour ne pas mêler des intérêts vulgaires aux sentiments de tristesse que cette nouvelle inspirait aux collègues de l'illustre défunt.

La maladie dont M. Biot est mort était une affection pulmonaire qui a dégénéré en une sorte d'inflammation des organes respiratoires. Né le 21 avril 1774, il avait près de 88 ans accomplis. Ayant fait ses études au lycée Louis-le-Grand, il prit service dans l'artillerie, entra en 1794 à l'École polytechnique, et fut chargé en 1800 de la chaire de physique au Collége de France, où le suppléait dans ces dernières années M. Bertrand. Il n'avait que vingt-neuf ans lorsque l'Académie des sciences l'appela, en 1803, dans son sein ; il y remplaçait Delambre, devenu sécrétaire perpétuel. En 1804, année où il entra à l'Observatoire, il refusa de voter pour l'établissement de l'Empire, parce que l'Institut devait, selon lui, rester étranger aux démonstrations politiques. Il n'avait jamais consenti à remplir des fonctions publiques autres que celles de maire de la petite commune de Nointel; jamais il n'a fait de démarches pour devenir député ou pair de France. L'auréole de la science le tentait plus que l'auréole de la politique. Nous avons consacré un article spécial à ce savant illustre.

Nous avons encore à regretter la mort de M. Sarrus, l'un des créateurs du calcul des variations, auquel il a imprimé un grand progrès par son beau mémoire sur les intégrales multiples, couronné par l'Académie en 1842. Il était né vers la fin du siècle dernier, à Sainte-Affrique (Aveyron); il est mort à Strasbourg, en novembre 1861. On lui doit encore un théorème remarquable sur la résolution des équations numériques à plusieurs inconnues, quelques mémoires sur les différentielles et sur les conditions de leur intégrabilité, un mémoire sur les orbites des comètes, etc. Son mémoire, relatif aux maxima et minima des intégrales multiples, a été inséré dans les *Mémoires des savants étrangers*, tome X, 1848, sous le titre : *Recherches sur le calcul des variations*. C'est lui qui, le premier, eut l'heureuse idée d'introduire un signe particulier pour indiquer les substitutions, idée qui a été adoptée et développée par Cauchy et par M. l'abbé Moigno.

L'Académie s'est vu enlever l'un de ses plus célèbres correspondants de la section de géométrie, Michel Ostrogradski, né le 24 septembre 1801, à Paschenna, gouvernement de Poltava, petite Russie, et mort au lieu même de sa naissance, dans la terre patrimoniale de sa famille, où il était allé prendre ses vacances, le 30 novembre dernier. Il était arrivé, par un talent hors ligne, à tous les honneurs qu'un savant peut désirer : membre ordinaire, depuis trente ans, de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, inspecteur général des études mathématiques des institutions militaires en Russie, conseiller d'État, correspondant de toutes les Académies, etc. Dans sa jeunesse, il était venu à Paris pour suivre les cours des professeurs célèbres de notre capitale, des Poinsot, des Poisson, des Cauchy, des Ampère, et il avait conservé avec ses maîtres, avec Cauchy surtout, les relations les plus amicales. Il avait le génie mathématique ; son chef-d'œuvre a été son *Mémoire sur les variations des intégrales multiples*.

La section de physique a perdu son plus ancien correspondant, le professeur Barlow, mort à Woolwich, plein d'années et de renom. Il a écrit sur la théorie des nombres, sur le magnétisme, sur la résistance des matériaux. En Allemagne, on regrette la mort d'un géomètre distingué, M. Joachimsthal.

Après cette longue nécrologie, nous devons parler des travaux qui ont été faits dans ces derniers mois, et nous commencerons par ceux qui ont été présentés à notre Académie des sciences. Parmi les travaux d'analyse, nous citerons d'abord la note de M. le prince A. de Polignac, sur les quantités ultra-géométriques, généralisation naturelle des quantités géométriques ou imaginaires ; suivant Cauchy, les quantités imaginaires se réduisent à des lignes dans un plan ; suivant M. de Polignac, les quantités ultra-géométriques peuvent être représentées par des lignes dans l'espace, et il s'ensuit que les nombres idéaux de M. Kummer sont simplement l'expression de polygones dans l'espace. M. de Polignac a tiré de sa théorie des conséquences curieuses par rapport à la convergence des séries, qu'il représente par des spirales.

M. Hermite, dans une lettre adressée à M. Liouville, a fait une intéressante application des fonctions elliptiques à la théorie des nombres ; il est arrivé, par cette voie nouvelle, aux théorèmes de M. Kronecker sur les formes quadratiques. De son côté, M. Kronecker, a poursuivi ses recherches sur les équations du cinquième degré, qui ont fait l'objet principal de ses travaux depuis six ans, et il est parvenu à donner le dernier mot de cette question importante. L'on connaît le célèbre mémoire où Abel a démontré l'impossibilité de résoudre algébriquement les équations d'un degré plus élevé que le quatrième. Les équations générales du cinquième degré ne sont donc pas résolubles dans le sens ordinaire ; mais l'on peut arriver à leur solution en généralisant le problème, en prenant pour données, au lieu des coefficients, d'autres fonctions rationnelles des cinq racines, et en ramenant la recherche des racines à celle de certaines fonctions auxiliaires. M. Kronecker a trouvé que les racines de l'équation du cinquième degré peuvent se représenter d'une manière explicite à l'aide de racines carrées et cinquièmes, et d'un signe de fonction W, impliquant deux fonctions rationnelles et des cinq racines, c'est-à-dire *deux variables ;* et il prouve que W n'est point réductible à une seule variable, ce qui complète, en le précisant, le résultat anciennement trouvé par l'illustre Norvégien.

M. Rouché a présenté une note sur la série de Lagrange ; M. Houël, de Bordeaux, a fait connaître une simplification de la méthode de M. Le Verrier pour le développement des fonctions en séries.

Le calcul des variations avait été, depuis quelque temps, peu cultivé en France ; et ce délaissement de l'une des plus belles, mais, en même temps, des plus difficiles branches de l'analyse infinitésimale s'explique par le manque d'un traité où l'on aurait pu étudier l'ensemble de ses principes et de ses méthodes. Or, cette lacune vient d'être comblée de la manière la plus heureuse par la publication du quatrième volume des *Leçons de calcul différentiel et de calcul intégral*, rédigées d'après les méthodes de Cauchy, par M. l'abbé Moigno. Après une interruption de dix-sept ans, ce savant mathématicien a enfin repris ses publications restées inachevées ; la nouvelle édition de l'ouvrage que nous venons de citer, a commencé par la fin, par un traité des variations, rédigé en collaboration avec M. Lindeloef, de Helsingfors, et l'on prépare déjà l'impression d'un traité des fonctions elliptiques, lequel complétera le quatrième volume. Ces leçons résument les derniers progrès de l'analyse; elles développent les recherches des Sarrus, Cauchy, Ostrogradski, etc., et les rendent plus généralement accessibles, en simplifiant les

formules, et en leur donnant une élégance inconnue jusque-là. Ce qui a, surtout, permis d'élaguer et de concentrer les calculs, c'est l'introduction d'un signe particulier pour indiquer les substitutions à faire dans une fonction quelconque. L'usage de ce signe qui consiste en un trait incliné, placé en avant de la fonction, auquel on accole la valeur particulière qu'on doit donner à la variable, ramène les écritures aux proportions des expressions intégrales, et met à nu des analogies générales qu'on ne serait jamais parvenu à énoncer en langage ordinaire sans cette heureuse innovation.

Un autre événement a été la publication, dans le journal de Crelle-Borchardt, du grand mémoire posthume de Jacobi, sur l'intégration des équations différentielles aux dérivées partielles du premier ordre. La belle méthode de Jacobi, très-imparfaitement connue jusqu'alors, repose sur une réduction successive du nombre des variables au moyen de certains systèmes d'équations simultanées; en passant d'une dérivée partielle à la suivante, le nombre des variables diminue toujours de deux unités, tandis que le nombre des équations simultanées augmente d'une unité; mais des artifices particuliers permettent de venir à bout de ces systèmes simultanés, qui, au premier abord, ne paraissent pas offrir un avantage quelconque.

Ce qui ajoute à l'intérêt de ces questions, c'est leur connexion avec la mécanique analytique. Jacobi s'est vu conduit à un théorème extrêmement important qui, dans tous les problèmes de la mécanique où la conservation des forces vives a lieu, permet de déduire généralement, de deux intégrales déjà connues, tout le reste sans aucune intégration nouvelle. Cette proportion est l'une des plus remarquables qui aient été découvertes dans la théorie des équations différentielles; on ne la rencontre encore dans aucun traité, et cependant le grand géomètre allemand a reconnu qu'elle est déjà implicitement renfermée dans un théorème de Poisson relatif aux perturbations et publié en 1809. Ce dernier théorème est mentionné comme très-singulier par Lagrange lui-même (*Mécan. anal.*, vol. II, p. 160 de la 2me édition), mais sans qu'il se soit aperçu de la véritable portée du résultat de Poisson. *Habemus hic*, dit Jacobi, *præclarum exemplum nisi animo præformata sint problemata, fieri posse ut vel ante oculos posita gravissima iuventa non videamus.* M. Bertrand, dans ses notes ajoutées à la seconde édition de la *Mécanique analytique*, parle aussi de ce théorème de Poisson et de l'importance que Jacobi lui attribuait sans s'expliquer davantage. En 1837 déjà, et en 1840, Jacobi avait annoncé à l'Académie une partie de ses résultats; et, en 1855, M. Bour était parvenu à reconstituer la méthode qui vient d'être publiée, sur les quelques indications fragmentaires que Jacobi avait laissées échapper. Enfin, au mois de février dernier, le jeune géomètre français a lu à l'Académie une série de communications extrêmement intéressantes par lesquelles il a montré qu'il a réussi à apporter à cette méthode des simplifications et des développements inattendus, qu'il espère même l'étendre aux équations différentielles à dérivées partielles du second ordre. M. Clebsch, de Carlsruhe, qui a préparé pour l'impression le grand mémoire de Jacobi, annonce en même temps qu'il a pu étendre sa méthode aux équations de Pfaff. MM. Serret et Ossian Bonnet ont aussi communiqué à l'Académie quelques notes relatives à l'intégration des équations différentielles. M. Maximilien Marie a inséré dans le journal de M. Liouville un travail sur les quantités imaginaires; dans le même recueil on trouve un grand nombre de théorèmes isolés sur la théorie des nombres, découverts par M. Liouville lui-même.

La géométrie a reçu quelques développements, surtout de M. Chasles et de MM. Cagley et Sylvester. M. Chasles a donné une série de notes sur le déplacement d'une figure de forme invariable dans l'espace; sur les six droites qui peuvent être les directions de six forces en équilibre; sur la surface et sur la courbe à double courbure, lieux des sommets des cônes du second ordre qui divisent harmoniquement 6 ou 7 segments rectilignes pris sur autant de droites de l'espace; sur la description par points, d'une manière uniforme, des deux courbes à double courbure du quatrième ordre, de la courbe à nœud et de la courbe du troisième ordre. Enfin, M. Chasles a essayé de substituer à la méthode ordinaire de la géométrie analytique, laquelle considère les courbes gauches ou à double courbure comme l'intersection de deux surfaces, une méthode nouvelle qui comportât une analogie plus prononcée entre les deux théories des courbes planes et des courbes gauches. Le célèbre géomètre est persuadé qu'on peut y arriver si, au lieu de considérer ces dernières courbes dans l'espace indéfini, on les étudie par familles, sur telle ou telle surface déterminée; la surface plane ne sera plus qu'un cas particulier de la question, et les procédés employés sur les surfaces courbes deviendront ceux en usage sur le plan. Pour mieux faire comprendre sa belle idée, M. Chasles a développé les propriétés générales des courbes gauches de tous les ordres tracées sur l'hyperboloïde à une nappe (2 et 16 décembre). Une note de M. Cremona est relative au même sujet.

MM. Sylvester et Cagley ont fait quelques communications sur l'involution des lignes droites dans l'espace considérées comme des axes de rotation; sur les cônes du second ordre qui passent par six points donnés; M. Bonnet sur les droites normales à une surface; M. Abel Transon sur les propriétés d'un ensemble de droites, menées de tous les points de l'espace suivant une loi quelconque (rapport de M. Chasles); M. l'abbé Aoust sur les lignes de courbure des surfaces du second ordre, et sur les coordonnées curvilignes.

Le journal de Borchardt-Crelle renferme des mé-

moires de géométrie remarquables de MM. Clebsch, de Carlsruhe, Bischoff, de Munich, Weingartein, E. de Joncquières, Siebeck, etc. M. Charles Neumann, professeur à l'université de Halle et fils du célèbre physicien de Koenigsberg, y a inséré un travail important sur le *potentiel logarithmique;* M. Oscar-Émile Meyer de Varel un travail également remarquable sur la théorie du frottement des liquides.

M. Gousseff, jeune astronome distingué, a fondé un journal de mathématiques russe qui paraît à Vilna, depuis le 1er janvier 1861. On reçoit des articles en russe, en français et en allemand. Parmi les collaborateurs, nous avons remarqué MM. Zacharienko, Schrolter, Hansen, Braschman, Iznoskoff, Sawitsch, Tchikowitsch, etc. Parmi les publications récentes, nous signalerons, pour terminer, les *Traités des fonctions elleptiques*, de M. Betti et M. Durège, de Zurich, élève de Richelot ; le *Manuel des fonctions sphéroïdiques*, de M. E. Heine; les *Etudes sur la métaphysique du haut calcul*, par M. Charles de Freycinet, etc., etc.

MAURICE. (gouverneur sir Stevenson). — Population, 30 à 35,000 blancs, 60,000 noirs, mulâtres ou métis ; 215,000 Indiens (153,000 hommes; 62,000 femmes.) Total, environ 310,000 habitants.

L'année a été mauvaise pour Maurice : au début un ouragan, à la fin le choléra, entre deux une mauvaise récolte. — Dans les journées du 11 au 15 février, un ouragan terrible et tel qu'on n'en avait pas vu depuis vingt ans dévasta la colonie, Un vent effroyable et une pluie torrentielle durèrent sans relâche cinq jours de suite. La ville de Port-Louis fut ravagée, plusieurs maisons furent abattues, la plupart endommagées : quelques personnes périrent écrasées ou noyées. La campagne souffrit encore plus. On vit des usines en pierres rasées, des champs de cannes complétement détruits, les troupeaux emportés par les débordements. Il n'y eut aucune habitation qui ne souffrit du désastre. — Cependant on se remit à l'œuvre avec ardeur, et une partie des maux fut réparée, sans qu'on pût, toutefois, relever entièrement la récolte des coups que le fléau lui avait portés, en brisant ou en retardant la végétation.

Un autre fléau bien différent, aussi minime dans ses apparences que l'ouragan est grandiose dans ses horreurs, vint aggraver la situation : c'est le *borer* (*proceras sacchariphagus*) affreux ver de forme spirale, larve d'un lépidoptère qui pénètre dans la canne, la ronge à l'intérieur et la fait bientôt tomber de langueur. Le prix de 50,000 fr. institué par la chambre d'agriculture n'a pas été encore gagné, malgré de nombreux essais auxquels trois nouveaux se sont ajoutés en 1861. Le premier consiste à déposer dans les champs de cannes des vases contenant du gros sirop ; les papillons viennent en masse, alléchés par le sirop et s'y noient. Le second, emprunté aux indigènes de Natal, enlève les premières feuilles de la tête de la canne, où se réfugie l'insecte tant qu'il est faible. Le troisième consiste à boucher avec un mastic le trou par où le borer a pénétré et reçoit l'air. On a proposé encore comme remède plus radical de mettre le feu aux champs de canne et à renoncer pendant quelques années à la culture ; comme remède plus caustique, l'emploi d'une ou deux cuillerées de chaux par trou de canne. A ces moyens plus ou moins ingénieux, M. Florent Prévost, du Muséum de Paris, proposa d'ajouter la multiplication d'oiseaux insectivores tels que hibous, chats-huants, chouettes, scops, engoulvents, guêpiers, tracquets, bergeronnettes, becfins, alouettes, étourneaux, coucous, colions, pique-bœuf, œdionèmes, courlis (à ces oiseaux on associerait les petits mammifères qui font la chasse aux insectes, les sauriens en général et les caméléons particulièrement). Adoptant ces conseils, la municipalité de Port-Louis a immédiatement prohibé la vente sur le marché des oiseaux morts ou vivants. Par ces causes réunies, la récolte de la canne s'est trouvée en déficit de 50 millions de livres, suivant le tableau ci-desosus :

En 1860.............	203,893,619 livres.
En 1861.............	156,637,488
Déficit en 1861.....	51,256,131, soit un quart.

En même temps, par un fatal concours, les banques locales, sentant le contre-coup de la crise qui pesait sur les Etats-unis, l'Angleterre et la France ont resserré leur capitaux pour conjurer les désastres financiers qui ont, malgré tout, éclaté. L'excès du crédit, qui avait procuré des jours de prospérité est devenu une source de catastrophes quand les produits ont manqué pour faire face aux engagements. De nombreuses maisons de commerce de premier ordre ont déposé leur bilan et les planteurs eux-mêmes, réduits à emprunter aux taux de 12, 15, 20 et 25 % se sont vus pour la plupart menacés de ruine. — Dans cette situation critique, les colons se sentent stimulés à la recherche de tous les moyens de perfectionnement dans la fabrication du sucre. On a essayé entre autres, à Maurice, un procédé imaginé par M. Bréard, pour remplacer la défécation à la chaux.

A travers ces péripéties, on touchait à la fin de l'année, lorsque le choléra a été introduit dans l'île par une frégate anglaise venant de la Chine avec un régiment d'artillerie. Bien que le mal eût éclaté pendant la traversée, le gouvernement local, partisan de la non-contagion, a laissé débarquer le régiment. C'est surtout dans la ville de Port-Louis que le fléau a fait invasion : on y a compté jusqu'à 60 à 80 morts par jour, surtout parmi les noirs, qui, dans leur insouciance, ne s'astreignent à aucune mesure hygiénique. Ce dernier coup avait été accablant : à certains jours, les transactions étaient arrêtées; et la ville abandonnée par les riches qui couraient se réfugier à la campagne.

Avec l'année nouvelle ont brillé de meilleures espérances ; le choléra s'est cantonné et affaibli ;

les ventes de sucre ont été faites à des conditions avantageuses, la coupe de l'année s'annonçait fort belle et les plantations étaient magnifiques. Si elles se soutiennent jusqu'au bout, la Colonie se relèvera vite de la crise de 1861. Mais, tout en caressant ces perspectives rassurantes, on reconnaissait que l'île avait atteint son maximum de production ; que les terres encore vierges de cannes étaient généralement mauvaises, et que les autres vieillissaient et s'épuisaient, décadence qui n'est peut-être pas étrangère au développement du borer. A ce point de vue, Maurice doit poursuivre désormais la perfection plutôt qu'une extension nouvelle de ses cultures, et améliorer ses conditions de main-d'œuvre, de transports intérieurs et de navigation. — La main-d'œuvre est toujours fournie en abondance par les Indes orientales, bien que le développement des travaux publics dans le pays d'origine puisse la rendre tôt ou tard plus rare et plus chère. Les engagements se font à court terme, trois ans au plus, mais l'on propose d'en étendre la durée à cinq ans. Les rapatriements sont rares, les réengagements communs, quoique beaucoup d'Indiens, à l'expiration de leur contrat, préfèrent une existence indépendante, trop souvent vagabonde et oisive, au labeur régulier des champs, des usines et des maisons. De temps en temps les navires anglais y importent quelque cargaison de noirs trouvée à bord des négriers ; c'est ainsi qu'en 1861 la frégate à vapeur *Sidon* s'est débarrassée, au profit de la colonie, d'une cargaison capturée de 167 Africains et de 3 Arabes. Philanthropie profitable, comme on voit, à la colonisation !

Une double voie ferrée, depuis longtemps sollicitée avec instances, a été enfin autorisée par la métropole. En attendant l'envoi de 4,000 travailleurs de l'Inde, les administrations ont réengagé les Indiens sur place. — Quant à la navigation, le beau port de Maurice, le seul qui se trouve en pays civilisé dans un immense rayon, lui assure une prospérité chaque année croissante. Le *Mauritius Docks Company*, l'établissement de marine le plus puissant dans ces mers, a réalisé, en 1861, un bénéfice de 121,179 piastres ou 12 °/o et 3/4 sur le capital d'un million. — Il est entré dans le *Dry-Dock* 40 navires jaugeant 22,974 tonneaux. Il est monté sur le *Patent-slip*, 16, navires jaugeant 3,130 tonneaux, et il existe deux ou trois autres établissements de même genre, — pour accroître l'essor de la navigation, les colons Mauriciens pensent à solliciter la révision des droits sur les sucres en Angleterre, vu qu'ils accusent l'échelle actuelle des tarifs de s'opposer à l'amélioration de la production et à l'intérêt de la consommation. Si la métropole accède à ces vœux, ce ne sera qu'au nom de son propre intérêt, invariable règle de sa conduite envers ses colonies qu'elle considère comme pays étrangers. Maurice en a fait cette année même la dure expérience. La capitulation de 1810 garantissait aux vaincus de l'Ile-de-France le libre usage de leur langue ; malgré cet engagement d'honneur la couronne d'Angleterre a prescrit par une décision du 15 juillet 1847, il y a une quinzaine d'années, l'emploi exclusif de la langue anglaise devant les tribunaux. En vain les opprimés ont protesté et pétitionné : le gouvernement de la reine a maintenu ses prescriptions, accordant seulement aux parties qui ne connaîtraient que le français la faculté de plaider dans leur idiome, et au besoin de recourir à des interprètes ; démenti éclatant à ce renom de libéralisme dont l'Angleterre aime à se faire gloire devant le monde, et que le monde lui accorde trop bénévolement ! — Nous avons raconté, au mot MADAGASCAR, l'épisode relatif à la mission envoyée auprès de Radama.

BIBLIOGRAPHIE. Nous n'avons à citer que : l'*Ile Maurice et la Société mauricienne*, par M. Simonin ; (*Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1861). — *Notes sur la colonie anglaise de Maurice* par M. Rols, consul général de Belgique (*Revue maritime et coloniale*, avril 1861). Jules DUVAL.

MAZENOD, évêque de Marseille. (*V.* DIOCÈSES.)

MECKLEMBOURG (GRANDS-DUCHÉS DE). — Grand duc de Mecklembourg-Schwerin depuis 1842, Frédéric-François, né en 1823. — Grand duc de Mecklembourg-Strélitz depuis 1860, *Frédéric Guillaume*, né en 1819. — M. Ed. Central, ministre plénipotentaire de France à Hambourg est accrédité également auprès des deux cours de Mecklembourg. Ministre résidant de Mecklembourg-Schwerin à Paris ; M..., chargé d'affaires de Mecklembourg-Strelitz dans la même ville, M. Bornemann.

L'histoire de Mecklembourg présente un caractère des plus monotones, les mêmes questions se reproduisant tous les ans et n'étant jamais complétement résolues. L'animation qui s'était produite en 1860 sous l'influence de la situation générale de l'Europe s'est calmée peu à peu, et bien que la Diète eût à discuter les mêmes questions à peu près que l'année précédente, les discussions furent moins vives et moins orageuses. La session de 1861 des Etats du duc de Mecklembourg s'ouvrit comme à l'ordinaire le 15 novembre. Mecklembourg-Schwerin compte aujourd'hui 302 domaines de comtes, de barons ou de chevaliers et 323 domaines nobles au moins de bourgeois, plus 6 domaines de paysan libres, dont la possession donne le droit de figurer en personne à la Diète. Mecklembourg-Strelitz compte 53 domaines nobles dont 19 possédés par des bourgeois qui jouissent du même droit. Mais il est rare que plus de 120 membres de l'ordre équestre prennent part aux sessions des Etats. Les villes sont représentées par 35 bourguemestres du Mecklembourg-Schwerin et 8 du Mecklembourg-Strelitz. Dans toutes les questions importantes les deux ordres votent à part et il faut l'assentiment des deux pour qu'une décision soit valable. L'assemblée réunie à Stern-

berg fut saisie de deux projets de loi relatifs aux impôts et aux réformes douanières décrétées en principe l'année précédente, et d'un autre sur le chemin de fer de Gustrow dont elle s'était également occupée l'an passé. La loi sur les réformes financières fut d'abord rejetée par l'ordre équestre, mais sur les instances du gouvernement l'assemblée finit par adopter plusieurs propositions tendantes à préparer cette réforme. M. Manecke Duggenkoppel renouvela sa proposition sur l'adhésion du Mecklembourg au Zollverein, mais cette proposition fut repoussée comme toutes les années précédentes. Les Etats furent appelés aussi à voter sur le Code de commerce allemand, et sous ce rapport ils se montrèrent plus libéraux que le gouvernement, car ils l'adoptèrent ou en élaguèrent plusieurs modifications que ce dernier y avait introduites. On se souvient qu'en 1860, 82 membres bourgeois de l'ordre équestre avaient proposé de modifier la constitution et de doter le pays de véritables institutions représentatives. Cette proposition fut présentée de nouveau par 56 membres en 1861, m... elle fut rejetée comme la première fois. La session fut close le 28 décembre.

Un des quartiers de la ville de Rostok a eu l'initiative d'une mesure libérale dont la réalisation pourra d'ailleurs se faire attendre longtemps encore. Les députés des corporations de ce quartier ont voté, le 4 novembre, une proposition tendante à permettre aux israélites de fixer leur domicile dans la ville. Mais cette proposition, avant d'acquérir force de loi, devra être adoptée par le conseil de la ville et la corporation des commerçants.

Le 2 octobre, le grand duc de Mecklembourg fut blessé en chassant avec le prince Frédéric-Charles de Prusse. On eut d'abord de grandes appréhensions; mais bien qu'une balle lui eût traversé la cuisse, cet accident n'eut aucune conséquence fâcheuse.

MÉDAILLES. La gravure en médailles ne paraît pas devoir sortir de longtemps de l'état de médiocrité dans lequel elle se trouve depuis le commencement du siècle : Chose étrange! Pendant qu'avec plus ou moins de bonheur, les arts de notre temps ont lutté avec le passé, pendant que la peinture, la sculpture, la poésie, la musique, ont marqué par tant d'œuvres excellentes ou remarquables et profondément originales les efforts heureux de nos artistes, la gravure en médailles est restée frappée d'impuissance, pour ainsi dire.

Cette année encore, nous n'avons comme par les années précédentes que bien peu de médailles à citer. Sur les 212 pièces que la monnaie a frappées, la plus grande partie était destinée à servir de médailles d'encouragement ou de prix distribués par les Sociétés d'horticulture, d'agriculture, les comices de département ou d'arrondissement. Le type de ces médailles est constamment le même; il offre au droit les portraits d'Olivier de Serres ou de la Quintinie, au revers la couronne de fleurs ou de fruits; au centre de laquelle est inscrit le nom de la personne qui reçoit la médaille. Les Sociétés de médecins, les chambres de notaires, d'avoués, de commerce, les assurances, les loges maçoniques, les cercles, ont fourni aussi leur large contingent de commandes. Quelques médailles, frappées en commémoration, rappellent la fondation de monuments. Tels sont celles qui représentent l'église de St-Bernard, consacrée le 29 octobre 1861; le palais de commerce à Marseille, dont la première pierre a été posée le 26 septembre 1852, et dont l'inauguration fut faite en présence de l'Empereur le 10 septembre 1860. Citons encore la médaille de grande dimension qui a été frappée pour perpétuer le souvenir de la reconstruction du pont d'Austerlitz, élevé sur la Seine, à Paris.

Après avoir passé rapidement sur les médailles données comme récompense aux artistes de l'exposition de 1861, nous arrivons à celles qui présentent un intérêt historique. Il faut signaler tout au premier rang de ces médailles, dont le nombre est d'ailleurs peu considérable, d'abord *la pièce de mariage du prince Napoléon et de la princesse Clotilde*, de M. A. Bovy, et ensuite *la visite faite à Reims* les 11 et 12 octobre, par l'Empereur et l'Impératrice, de M. Oudine. M. Depaulis a gravé une bonne médaille ayant pour sujet la prise de Sébastopol. M. Alphée Dubois a représenté dans une composition qui ne manque ni d'élégance ni de goût, au revers des têtes accolées de l'Empereur et de l'Impératrice, le Pape Pie IX bénissant le prince impérial. Dans ces diverses pièces on sent une incontestable adresse de burin, mais c'est plutôt là l'habileté de l'ouvrier que la main du véritable artiste. H. L.

MÉDECINE. — Si l'on jette un coup d'œil général sur la marche et les progrès de la médecine pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler, on est frappé de la stérilité relative de cette science. Des points nombreux ont été touchés, des faits d'une importance incontestable ont été étudiés; mais nulle part on ne sent l'influence de quelque doctrine prééminente, nulle part ne se voient les traits de la véritable autorité scientifique. Faut-il s'en plaindre? faut-il s'en affliger? L'expérience nous apprend que le plus grand nombre des hommes a besoin de guide pour marcher à la conquête de la vérité.

Depuis quelques années, les diverses maladies du système nerveux ont été l'objet d'études approfondies. M. le docteur Forget, de Strasbourg, dans son discours d'inauguration établit, avec une force de raisonnement incontestable, que la pathologie cérébrale est soumise aux mêmes lois que la pathologie des autres organes. Cette opinion est conforme aux données de la saine physiologie. A l'occasion d'un rapport médico-légal sur un individu accusé de parricide, M. le docteur Belloc a discuté le problème ardu de la responsabilité des aliénés. Dans certains cas, les facultés intellec-

tuelles sont tellement perverties ou oblitérées que l'aliéné est irresponsable. Si l'intelligence reste intacte sur plusieurs points, si l'aliéné a pu raisonner son acte, la punition, dans une certaine mesure, est permise : il y a circonstance atténuante. L'aliéné criminel devrait subir sa peine dans une maison de correction exclusivement réservée à cet ordre de criminels. On concilierait ainsi les intérêts des malades et ceux de la société; ceux-là conserveraient leur honneur, et la société, outragée dans ses droits, pourrait punir avec modération sans compromettre sa propre sécurité. M. Legrand du Saule a publié un savant Mémoire sur la responsabilité des ivrognes. A son avis, elle ne peut être enchaînée par des règles fixes et absolues. M. Damiron a résumé la question en quelques mots pleins de sens. « L'ivresse, dit-il, est en quelque sorte une folie artificielle qu'on se donne un moment, et tant qu'on se la donne, elle atteste de la liberté et demeure imputable. Mais une fois qu'elle est venue et que son effet est entier, quoi que fasse encore l'âme, il n'y a plus de libre arbitre. » (*Cours de philosophie.*) M. Morel, dans un remarquable Mémoire sur l'influence de la folie héréditaire, dit que les actes de dépravation morale les plus extrêmes et les plus insolites ne constituent pas la folie. L'irrésistibilité déduite de symptômes pathologiques est seule propre à donner aux actes le cachet de l'aliénation mentale. Les actes les plus répréhensibles au point de vue de l'ordre social n'ont souvent aucun intérêt pour le médecin; les actes les plus insignifiants en apparence sont quelquefois caractéristiques de la folie au plus haut degré.

Une maladie plus commune qu'on ne le pense généralement, la catalepsie, a été observée par M. Simonis Empis. La malade, privée de la faculté d'exprimer sa pensée par la parole ou par le regard, avait conservé intactes son intelligence et la faculté de sentir. Elle put comprendre et apprécier sainement tout ce qui se se passait autour d'elle pendant la durée de l'accès. Les faits de cette nature ne sont pas rares, mais ils sont exceptionnels dans la catalepsie. M. le docteur Simonis-Empis ne nous semble donc pas autorisé logiquement à généraliser son observation. M. Follet ayant constaté une différence notable de poids entre les hémisphères cérébraux des épileptiques, en avait conclu que cette inégalité était la cause de l'épilepsie elle-même. La théorie était séduisante. Des autopsies ultérieurement faites par M. Duchesne, dans le service de M. Delasiauve, médecin de l'hospice de Bicêtre, ont établi contradictoirement qu'il existait une égalité de poids remarquable entre les deux hémisphères. La question reste donc sans solution. En 1817, un médecin anglais, Parkinson, a décrit, sous le nom de *paralysie agitante*, une maladie caractérisée par un mouvement continuel de tremblement ou d'agitation des diverses parties du corps. Cette maladie, peu connue, vient d'être étudiée avec soin par MM. Vulpian et Charcot. Sans attacher à leur opinion une valeur absolue, ces messieurs semblent vouloir expliquer cette maladie par une lésion du bulbe rachidien et surtout de la protubérance annulaire. Quelques données de la physiologie tendent à établir que ces organes sont le siége du principe de *stabilité*, principe en vertu duquel nous pouvons tenir nos diverses positions ou attitudes, même pendant le sommeil. Deux médecins de la marine française, M. Dangais et M. le docteur Nicolas, ont fait connaître une maladie fort rare en France, mais commune, à ce qu'il paraît, dans les pays chauds et particulièrement sur la côte occidentale de l'Afrique; nous voulons parler de l'hypnose ou maladie du sommeil, caractérisée exclusivement par la manifestation physiologique du sommeil se prolongeant au delà des limites normales. Cette affection se rattache, par ses symptômes et sa gravité, aux maladies soporeuses, toujours redoutables. La plupart des faits signalés par nos confrères se sont terminés par la mort. Nous avons eu occasion d'observer un seul fait d'hypnose : une jeune fille, engagée comme bonne au service de l'un de nos clients, s'endormit le jour de son arrivée, à l'heure ordinaire, et ne se réveilla que le lendemain, à six heures du soir. Appelé auprès de la malade, je constatai l'existence d'un sommeil calme en apparence, mais profond, dont elle ne put être tirée par divers excitants. La respiration, la circulation étaient intactes; la physionomie ne dénotait aucune agitation, la peau était bonne; l'attitude générale dénotait le sommeil le plus régulier. A peine put-on obtenir d'elle quelques réponses courtes, suivies immédiatement d'un sommeil profond. Enfin, l'heure du réveil arriva. La jeune fille quitta son lit paisiblement, s'habilla et se mit au travail, comme si rien d'extraordinaire n'était survenu. Je pus alors l'interroger. Elle m'apprit que sa santé était excellente, mais qu'elle était sujette à des sommeils prolongés qui l'avaient obligée à quitter plusieurs maisons. Le fait est que le même accident se reproduisit plusieurs fois encore dans les premiers jours qui suivirent son séjour chez mon client, et que l'on fut dans la nécessité de lui donner congé. La maladie durait depuis plus d'un an. Malheureusement, je n'ai pu suivre l'observation, ne sachant ce qu'est devenue la malade. Sans rien affirmer positivement, nous pensons que la maladie du sommeil est plus commune qu'on ne le croit généralement, et qu'elle a été peut-être confondue avec des attaques apoplectiques. Il y a donc intérêt à bien connaître une affection dont les conséquences peuvent être si funestes au malade, en raison des traitements auxquels on pourrait indûment le soumettre. — Un médecin de l'hôpital de Bergerac, le docteur Limousin, a constaté, par des faits assez nombreux, que la saignée produisait souvent des accidents redoutables dans l'apoplexie cérébrale. Vers

1836, le docteur B., médecin français domicilié à Constantinople, professait la même opinion. Pendant longtemps, les praticiens sont restés hésitants. Aujourd'hui, le doute se dissipe et la science cherche un signe propre à faire distinguer les cas dans lesquels la saignée est nuisible. M. le docteur Lamarre-Piquot se déclare également ennemi de la saignée, qui n'est utile qu'à titre de soulagement momentané. Il conseille, dans ces cas, l'usage de l'acide arsénieux, administré à la dose de quelques milligrammes chaque jour, pris en solution dans la boisson du repas. Un mois de traitement, au moins, est nécessaire pour obtenir quelque succès.

La rougeole, cette maladie si commune et, en général, si bénigne et, pour cette raison même, trop négligée par les pathologistes, a été l'objet de deux communications intéressantes de la part de MM. Trousseau et Laveran. M. Laveran, médecin militaire distingué, rappelle qu'une épidémie de rougeole a emporté, en 1860, 40 malades sur 125, proportion vraiment effrayante, que l'on n'observe pas dans la pratique civile. Les autres épidémies sont également meurtrières, quoique dans des proportions moindres, lorsque la maladie sévit dans les hôpitaux militaires. L'auteur du Mémoire, se fondant sur un grand nombre de faits, établit que l'encombrement dans les hôpitaux est la cause de la malignité exceptionnelle des maladies qui frappent les militaires. Pringle et les épidémistes les plus compétents sont du même avis. Le professeur Trousseau, se plaçant à un autre point de vue, nous fait connaître les indications suivies par lui dans le traitement de la maladie. Si l'éruption cutanée est trop tardive, on fouette la peau avec l'ortie commune (*urtica urens*). Au catarrhe suffocant, on oppose des lotions autour du cou avec une éponge imbibée légèrement d'eau chaude. On continue pendant 10 à 15 minutes. S'il survient du délire, on administre le musc associé au carbonate d'ammoniaque. Nous avons rappelé, l'année dernière, que l'air pur, frais et abondant, suffirait pour combattre cet accident. Des faits nombreux récemment observés ont confirmé notre pratique. — La question de la salubrité des eaux intéresse tout le monde, et en particulier les habitants des grandes villes, et elle touche de trop près à la médecine pour que nous n'en disions pas quelques mots, en renvoyant d'ailleurs à l'article EAUX, où l'on fait connaître en détail les mesures prises par la ville de Paris. Des réclamations très-vives faites par les habitants de plusieurs quartiers de Paris avaient engagé M. le Préfet de la Seine à faire faire l'analyse des eaux potables de la ville de Paris par les membres du comité consultatif d'hygiène et par ceux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine. Une grande enquête a eu lieu. Des analyses contradictoires ont été faites; des discussions se sont élevées; les corps savants y ont pris part, l'animation s'est montrée grande de part et d'autre. On a beaucoup attaqué les eaux de la Seine, et il est démontré, en effet, qu'accumulée dans des réservoirs, elle peut se corrompre en raison des impuretés qu'elle charrie et répugner à certaines personnes comme eau de table; mais ces impuretés n'en font pas une eau insalubre, suivant les adversaires du projet de la ville. Mais l'administration municipale, pénétrée de l'inconvénient exagéré peut-être de la présence des impuretés dont nous parlons, a pensé qu'il serait bon d'aller chercher jusqu'en Champagne une source destinée plus particulièrement au service culinaire. M. le docteur Jolly, l'un des membres les plus distingués de l'Académie de médecine a combattu cette pensée. Il a prétendu démontrer, par des faits incontestables, que l'eau de la rivière Somme-Soude est chargée de sels calcaires abondants et qu'elle sème, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le goître et diverses maladies dans tout le pays qu'elle parcourt. M. Jolly pense que les Parisiens, en usant de pareille eau et en s'exposant à d'aussi graves maladies, payeront trop cher le plaisir de boire de l'eau de source, sans compter les dépenses qu'il faudra faire pour amener directement à Paris la d'Huys, la Somme-Soude et la Vanne. Nous nous bornerons ici à ce simple exposé. On trouvera à l'article EAUX les objections.

La vaccine peut-elle transmettre la syphilis? Cette question a été soulevée à l'occasion d'un fait fort grave qui s'est produit dans un village du Milanais. Un enfant syphilitique, vacciné, aurait transmis la syphilis à un grand nombre d'enfants qui auraient été vaccinés sur lui. L'affaire ayant pris une tournure assez grave, le gouvernement italien nomma une commission chargée d'un examen approfondi. Les avis se sont partagés. Les hommes les plus prudents ont exprimé des doutes; nous sommes de leur avis. Il faut se défier des faits nouveaux qui se produisent subitement et obscurément, surtout quand ces faits sont en opposition avec les doctrines et les observations les plus certaines. Les virus connus produisent des effets toujours identiques. Ces virus ne se transforment jamais l'un en l'autre. On n'a jamais vu la gale, par exemple, produire la syphilis, ni la syphilis produire la variole, ni la variole produire la rage, ni la rage produire la vaccine, etc. Comment la vaccine pourrait-elle produire la syphilis? Si la vaccine pouvait transmettre une maladie quelconque, cette maladie serait tellement commune qu'en un temps donné très-court, elle envahirait la totalité de la population. Or, l'expérience prouve qu'à cet égard nous pouvons vivre en sécurité.

Dans un travail distingué par l'Institut, M. le docteur Gallard a pu rattacher l'hématocèle péri-utérine au phénomène de la ponte ovarienne, d'où dérive la menstruation, et démontrer que les troubles physiologiques qui donnent naissance à

ces hématocèles ne diffèrent en rien de ceux qui président à la formation des grossesses extra-utérines.

Nous sommes loin d'avoir passé en revue tous les travaux qui se sont produits dans l'ordre de la médecine proprement dite. Nous avons dû négliger une foule de faits épars, d'une importance variable, sur lesquels nous ne pouvons nous arrêter sans descendre dans des détails qui sortiraient du cadre qui nous est tracé. Des articles spéciaux résumant l'ensemble des sciences médicales, trouveront place dans le présent *Annuaire*, tels que ÉPIDÉMIES, CHIRURGIE. Dr BOURDIN.

MÉDECINE. (ACADÉMIE DE) — Quelques discussions importantes ont eu lieu dans le cours de l'année 1861. Aucun sujet vraiment neuf n'a été abordé par la savante compagnie; mais le champ de la science est si vaste, et chacune des parties qui le composent est si loin d'avoir atteint la perfection scientifique qu'il est vraiment utile de revenir de temps en temps sur les points encore obscurs qui nous ont été transmis par nos prédécesseurs.

L'un des membres de l'Académie, M. de Kergaradec, a lu un mémoire très-intéressant, intitulé: *Du devoir de pratiquer l'opération césarienne après la mort de la mère*. Cette grave question est étudiée par l'auteur, sous quatre aspects différents: ceux de la loi, la médecine, la religion et la morale. Il résume son opinion en quelques propositions. 1° La femme morte, parvenue au terme de sa grossesse, doit être soumise à l'opération césarienne, lorsque l'accouchement est impossible par les voies naturelles; 2° L'obligation d'agir commence lorsque la grossesse est parvenue à la fin du cinquième mois; 3° Au point de vue de la religion cette obligation s'étend à tous les cas de grossesse bien constatée, quel que soit le terme auquel elle est parvenue; 4° L'opération doit être faite, même deux jours et plus après le décès; 5° Enfin, à défaut d'un médecin, un prêtre ou une personne étrangère à l'art chirurgical peuvent pratiquer l'opération césarienne. — Après M. de Kergaradec, M. Devergie, au nom d'une commission, a lu un rapport sur le même sujet, à l'occasion d'une communication de M. Hatin. M. Devergie, plus réservé que son collègue, a envisagé la question sous un point de vue beaucoup plus restreint, celui de la responsabilité de l'opérateur. Il pense que les lois actuellement existantes protégent suffisamment l'opérateur et les opérés, et qu'il n'y a pas lieu de modifier l'art. 77 du Code civil. — M. Trébuchet exprime le même avis. — M. Depaul, dans un discours plein de verve et tout empreint de la science moderne, réfute, d'une manière triomphante, les arguments produits par M. de Kergaradec. Son argumentation peut se résumer en quelques propositions générales: la loi, en fixant à six mois révolus le premier moment de la viabilité, est d'accord avec les lois de la physiologie. La mort de la femme enceinte entraîne rapidement la mort du fœtus; quelques minutes suffisent pour produire ce résultat. La perception par l'auscultation des battements du cœur donne au médecin la certitude de l'existence de l'enfant. Si l'enfant est vivant il faut l'extraire par les voies naturelles. Si cette opération est impossible, l'homme de l'art seul peut, s'il le juge convenable, pratiquer l'opération césarienne. Cette opération doit être faite avec la même précaution que s'il s'agissait d'une femme vivante, bien que l'on soit assuré préalablement de la mort de la femme enceinte. En ce qui concerne l'administration du baptême, M. Depaul désirerait que le sacrement pût être valablement administré au fœtus intra-utérin au moyen d'une injection. — M. Tardieu pense que l'opération césarienne *post mortem matris* ne peut être discutée comme question scientifique, mais seulement comme cas de pure conscience. Dans une si grave affaire le praticien doit être laissé seul juge et, par conséquent, libre et responsable. — La tribune académique s'est trouvée un instant transformée en chaire théologique par le discours de M. de Kergaradec. Nous ne le regrettons pas si la voix de la science a pu se faire entendre à ces théologiens d'un autre âge qui en sont encore à la physiologie des XVe et XVIe siècles. Nous n'attacherions aucune importance aux vieilleries relevées par l'auteur du mémoire, si elles ne conduisaient à des conséquences redoutables; si elles n'allaient par exemple, jusqu'à autoriser le premier venu, ignorant et énergumène, à éventrer la femme que l'on croit morte, dans la seule intention de donner le baptême, non à un enfant, mais à un germe que l'on croit encore vivant. Nous sommes d'avis qu'il faut administrer le baptême toutes les fois que la vie de l'enfant est en péril. Mais cet acte peut s'accomplir en versant l'eau sur les membranes ou sur la tête de l'enfant, sans qu'il soit besoin de porter le couteau dans le ventre d'une femme dont la mort n'a pu être *absolument* constatée. Plaise à Dieu que cette discussion porte ses fruits! Le pire des choses est l'alliance du fanatisme et de l'ignorance.

Dans une communication d'intérêt pratique, M. le professeur Trousseau a cherché à établir que de véritables crises épileptiques étaient souvent prises pour des congestions cérébrales. « Un homme, avec ou sans symptômes préalables, dit l'éminent praticien, tombe subitement frappé d'apoplexie. On le relève hébété, et pendant un quart d'heure, une heure, plus longtemps peut-être, il reste la tête lourde, l'intelligence confuse, la démarche mal assurée. Le lendemain tout est fini. On dit que le malade a eu une *congestion cérébrale apoplectiforme*... Un autre, tout à coup, en marchant, a un étourdissement; il cesse de voir, de parler, il marmotte quelques mots inintelligibles; il chancelle, il tombe quelquefois pour se relever incontinent. Cela a duré quelques secondes; il ne reste plus qu'un peu de pesanteur de tête, quelquefois une obnubilation intellectuelle momentanée, et trois ou quatre minutes suffisent pour

que tout rentre dans l'ordre. On dit que ce malade a eu une congestion cérébrale légère... » Cet état pathologique si bien connu des médecins qui étudient plus spécialement les affections cérébrales, a été jeté par M. Trousseau, comme une pomme de discorde au milieu de la savante compagnie. M. Piorry s'est écrié que le malentendu venait de l'insuffisance du langage. M. Tardieu, loin de contester les opinions de M. Trousseau, les a confirmées, en disant que les attaques décrites appartenaient à la paralysie générale autant qu'à l'épilepsie. M. Durand Fardel les rattache au ramollissement du cerveau. MM. Girard de Cailleux, Baillarger et Falret soutiennent à peu près la même thèse. M. Beau complique le problème, en essayant d'établir un type pathologique intermédiaire entre la crise épileptique et l'attaque apoplectiforme. M. Bouillaud, plus radical, conteste l'existence même de la congestion cérébrale apoplectiforme. Selon lui, cette prétendue congestion ne serait qu'un fantôme, véritable création fantastique dont on ne connaît ni les symptômes, ni le siége, ni l'origine anatomique. —La discussion soulevée par M. Trousseau a eu pour résultat de vulgariser la connaissance des attaques apoplectiformes. Ces attaques étaient connues, mais on les rattachait communément à l'apoplexie cérébrale. Les explications données par les habiles contradicteurs de M. Trousseau ont démontré que la congestion apoplectiforme était l'expression de diverses maladies cérébrales. Un pareil résultat méritait l'attention de l'Académie.

— M. Hippolyte Bourdon ayant communiqué à l'Académie une observation de *morve farcineuse chronique terminée par la guérison*, M. A. Bouley a lu sur cette communication un rapport intéressant dans lequel il confirme les diverses assertions émises par M. Bourdon.—M. J. Guérin demande si la morve ne peut pas se manifester par des symptômes divers et d'une intensité variable.—M. Tardieu répond que l'affection farcino-morveuse revêt deux formes essentielles, la forme chronique, comprenant l'ulcère farcineux, l'angioleucite farcineuse, le farcin chronique et la morve chronique; enfin, la forme aiguë caractérisée par la lésion nasale accompagnée d'abcès multiples dans les viscères ou sous la peau (morve farcineuse) ou bien compliquée d'accidents graves qui se terminent par la fièvre hectique. Le savant académicien ajoute que la maladie présente dans ses manifestations, des degrés qui ne sont nullement en rapport avec la cause apparente du mal. — M. Bouley, répondant plus directement à l'interpellation de M. Guérin, dit que le principe de la morve est unique et donne lieu à des manifestations variées. Il pense que les lésions anatomiques ne sont pas toujours en rapport avec les symptômes extérieurs. Un cheval, en apparence bien portant, peut receler dans ses organes intérieurs, des lésions mortelles, et pourtant il peut vivre ainsi pendant des années. Si l'animal porte le moindre chancre visible, on peut être certain que les poumons sont remplis de tubercules et divers organes d'abcès métastatiques. La morve, à l'exemple d'un grand nombre de maladies, ne présente donc que des symptômes précurseurs. Si le cheval offre à un degré quelconque, la manifestation morveuse, il faut l'abattre impitoyablement et sans retard. — M. Guérin insiste sur son observation précédente. Il demande si l'histoire de la morve ne pourrait pas être simplifiée, et surtout, s'il n'existe pas dans la pathologie vétérinaire des formes de maladie ayant de l'analogie avec la morve, pouvant être confondues avec elle. Quant à lui, il affirme avoir vu guérir des chevaux affectés de glandage et de jetage, et vivant au milieu de chevaux morveux. — M. Renault dit que la morve est une dans son essence et dans son principe, variée dans ses manifestations. Le farcin ne diffère pas de la morve. Celle-ci a son siége principal sur les muqueuses, le premier sur la peau. La maladie est générale et non locale. Elle s'annonce quelquefois par de l'amaigrissement, de l'inaptitude au travail, etc., mais dès l'origine, elle est de la même nature et de la même gravité. L'orateur exprime des doutes sur les résultats obtenus par M. Guérin; il rejette comme insuffisante la classification proposée par ce dernier.— M. Bouillaud admet que la morve est contagieuse et virulente, mais il nie qu'elle soit occasionnée par les causes ordinaires signalées par M. Bouley et Renault. Une maladie spécifique dépend d'une cause spécifique. L'alimentation insuffisante, la fatigue, l'aération imparfaite ne peuvent donner naissance à la morve. La contagion seule est la cause de la morve humaine. L'orateur insiste sur la nécessité de distinguer les cas curables de ceux fatalement mortels. Il pense que tous les chevaux soupçonnés de morve ne doivent pas être abattus sans discernement. — M. Bouley fait une distinction entre la gourme et la morve. La première peut s'accompagner, au pourtour des ailes du nez, d'une éruption purement vésiculeuse qui peut être suivie d'une ulcération, d'engorgement et même de suppuration des ganglions lymphatiques. Ces vésicules ne laissent aucune trace après elles, tandis que les pustules de la morve forment des cicatrices indélébiles. La gourme se guérit spontanément; la morve est presque infailliblement mortelle. M. Bouley n'accepte pas la distinction qu'a voulu faire M. Guérin entre la morve véritable et ce qu'il appelle la morve ébauchée; les études cliniques n'autorisent pas cette distinction. — M. Leblanc, vétérinaire très-distingué, croit, avec l'école d'Alfort, que la morve est une, qu'on ne peut en affirmer l'existence tant qu'il n'existe pas de symptômes caractéristiques; mais il ajoute contradictoirement que cette maladie ne présente pas toujours la même forme, ni la même gravité; qu'elle est même curable dans un certain nombre de cas. Quelques signes prodromiques suffisent, à l'œil exercé, pour faire croire à l'existence prochaine de

la maladie, et à la nécessité d'un traitement qui pourra être suivi de succès. M. Delafond nie l'identité de la gourme et de la morve que semblait vouloir établir M. J. Guérin. — Celui-ci insiste de nouveau et résume son opinion. La morve se développe progressivement ; elle peut s'arrêter à la période prodromique, caractérisée par le glandage et guérir spontanément; la morve chronique est également susceptible de guérison. Il faut donc essayer un traitement avant d'abattre l'animal. M. Bouillaud dit alors, mais vous ne parlez pas de la vraie morve, de celle qui est dans le sang. Les vétérinaires qui s'arrêtent aux symptômes extérieurs ne connaissent pas la vraie morve.—M. Renault répond que les vétérinaires admettent la morve dans le sang, mais qu'ils ignorent la nature de cette altération, la chimie et la micrographie n'ayant pas encore pu la faire connaître. En ce qui concerne les causes, l'orateur pense qu'il faut s'en tenir aux causes ordinaires, la cause spécifique à laquelle croit M. Bouillaud n'ayant pas été découverte. — De cette longue discussion il faut tirer diverses conclusions, savoir : que la morve est une maladie spécifique due à une cause spécifique; que cette maladie présente, dans son évolution, de véritables degrés ; et dans sa constitution propre des formes diverses ; qu'elle peut être soumise à un traitement, avec chance de succès, lorsqu'elle est encore à son début; qu'elle devient radicalement incurable lorsqu'elle est arrivée à la période du chancrage ; dans tous les cas, qu'il est indispensable d'employer tous les moyens possibles d'empêcher la contagion du cheval à l'homme, et du cheval au cheval.

L'Académie a reçu diverses autres communications sur des sujets intéressants, mais qui n'ont point été suivies de discussions importantes ; nous ne ferons que les rappeler succinctement. M. Sales-Girons a adressé à la savante compagnie un mémoire intitulé : *De la diète respiratoire dans les maladies de poitrine.* L'oxygène agissant d'une manière fâcheuse sur le développement des maladies de poitrine, M. Sales-Girons cherche à en atténuer l'effet en faisant traverser à l'air une couche de goudron. Un petit appareil fort simple atteint le but. — Dans un mémoire sur l'*hypertrophie des amygdales,* M. le docteur Lambrou, médecin adjoint des eaux de Bagnères-de-Luchon, « considère avec raison, dit M. Blache, l'hypertrophie tonsillaire comme la manifestation d'une diathèse. » Or, malgré cette raison, M. le rapporteur loue M. Lambrou d'attaquer la maladie à l'aide de douches dirigées directement sur les organes eux-mêmes et sur l'angle de la mâchoire. — M. Bourguignon prétend que le séjour prolongé des grandes villes entraîne des troubles fonctionnels, caractérisés par le dépérissement de la masse de la population. L'hydrothérapie, selon l'auteur, serait seule efficace pour combattre cette *malaria urbana.* — M. O. Réveil s'est élevé avec force contre l'usage des cosmétiques dont les qualités sont prônées à la quatrième page des journaux. Il montre, par l'analyse, que la plupart de ces cosmétiques ne contiennent pas les substances dont on prétend qu'ils sont composés ; et que certains d'entre eux sont constitués par de véritables poisons fort dangereux tels que l'arsenic, le mercure, les cantharides, le colchique, le nitrate d'argent (pierre infernale), etc. Si un pharmacien mettait en vente de pareilles drogues il s'exposerait à de fortes amendes. Or, mille industriels livrent incessamment à la consommation du bon public ces redoutables drogues, sans encourir la moindre observation de la part de l'autorité.

Dr BOURDIN.

MÉDECINE (*Bibliographie*). — **Traités généraux.** — *Œuvres complètes d'Hippocrate.* Traduction nouvelle avec le texte en regard, collationné sur les manuscrits et toutes les éditions, accompagnée d'une introduction, de commentaires médicaux, de variantes et de notes philologiques, suivie d'une table générale des matières, par E. Littré de l'Institut, 10 vol. in-8.— *Dictionnaire de diagnostic médical,* comprenant le diagnostic raisonné de chaque maladie, leurs signes, les méthodes d'explorations et l'étude du diagnostic par organe et par région, par C. J. Woillez, médecin des hôpitaux de Paris, 1 vol. in-8.— *Traité de pathologie interne,* par A. Grisolle, professeur de thérapeutique à la faculté de Paris, 2 vol. in-8.— *Des maladies chroniques,* par F. Neucourt, médecin adjoint des hôpitaux de Verdun, 1 vol. in-8, Paris.— *Restaurazione Ippocratica,* per Giovanni Franceschi, 2 vol. in-8, Bologna 1859-1860.— *Des moyens de progrès en thérapeutique,* par Auge. Fabre, docteur en médecine, 1 vol. in-8.

Maladies du système nerveux. — *La folie lucide* étudiée et considérée au point de vue de la famille et de la société, par le docteur Trélat, médecin de l'hospice de la Salpêtrière, in-8. L'auteur a apporté, dans cette étude, une raison froide et une expérience consommée qui fait de son livre une étude exceptionnelle. — *Course of lectures on the physiology and pathology of the central nervous systeme* By C. E. Brown and M. D. Sequard, in-8, 3 plates. — *Etude sur la cause de la mélancolie* par Corlieu, brochure in-8, Paris.— *Lettres sur la folie* par Lisle.—Traité pratique des *affections nerveuses et chloro-anémiques* considérées dans les rapports qu'elles ont entre elles, par A. E. Mordret, chirurgien et médecin suppléant de l'asile des aliénés de la Sarthe, 1 vol. in-8.— *Etude sur la mort subite dans l'enfance* causée par les troubles du système nerveux, par P. O. Pihan-Dufeillay, 1 v. grand in-8. Paris. — *Memoirs of Marshall hall,* by his Widow, — *Epilepsy, its symptoms, treatment and relation to other chronic convulsive Diseases,* by J. Russell Reynolds, 1 vol. 8. — *Monographie de la méningite spéciale,* par A. Kochler (en allemand) 1 vol. grand in-8. Leipzig.— *Les pris-*

cipes de la mimique et physionomique, contribution à l'anthropologie et à la psychiatrie, par H, Damerow (en allemand), 1 vol. grand in-8.— *Recherches sur les névralgies consécutives aux lésions des nerfs,* par le docteur Charles Londe, in-4.— *Lecture on the diagnostics, and treatment of the principal forms of paralysis of the Lower extremities* by, C. C. Brown-Sequard, in-8, Paris. — *De l'alcoolisme moderne,* étude sociale sur le poison à la mode en France, par F. Issartier.— *Parallèle entre l'idiotie et le crétinisme*, par le docteur Levea, grand in-8, brochure.— *La convulsion et la paralysie hystérique* (en allemand), par A. de Franque, grand in-8, Munich.

The medical mission in China a narrative of twenty years experience.— *Du thyphus épidémique* et histoire médicale des épidémies de typhus observées au bagne de Toulon en 1855 et 1856, par le docteur A. M. Baraliier, professeur de pathologie à l'école de médecine navale de Toulon, 1 vol. in-8. Paris.— *Anatomie pathologique et symptomatologie de la fièvre jaune* qui a régné à Lisbonne en 1857, par le docteur Pedro Francisco da Costa Alvermga, traduit du portugais par P. Garnier, 1 vol. in-8. — *Morve farcineuse chronique terminée par la guérison.* Considérations sur le diagnostic, le pronostic et le traitement de cette maladie, brochure in-8, par M. Hip. Bourdon. — *De la fièvre typhoïde* et de son traitement, par Dios. — *Recherches cliniques et anatomiques sur les affections pseudo-membraneuses*, etc. par A. Laboulbène, grand in-8, avec planches.— *De la diphtérite,* ses symptômes et son traitement, par W. Jenner, 1 vol. in-12 (en anglais).

De l'urine et des dépôts urinaires considérés sous le rapport de l'analyse chimique de la physiologie, de la pathologie et des indications thérapeutiques, par Golding Bird, traduit par O'Rorke, 1 vol. in-8. Paris. — *Lectures on the disease of the kidney generally known as Bright's disease and dropsy*, by S. J. Goodfellow, in-8. (London). — *Des Hydatides des reins,* par E. Berand, in-4. Paris. — *La fièvre puerpérale* (en allemand), par J. P. Semmelweis, grand in-8. Vienne.—*Maladies des organes génitaux urinaires et du système nerveux*, par F. Niemeyer (en allemand). — *Manuel complet des maladies des femmes et des enfants* (en allemand), par Th. Knebusch, 1 vol. in-8. Erlangen.— *Des affections blennorrhagiques*, par Cullerier, 1 vol. in-8. — *De la congestion utérine pendant la grossesse*, par Bastin.

Considérations nouvelles sur l'origine de l'hypertrophie et de la dilatation du cœur, par J. C. Campana, docteur en médecine de la faculté de Paris, in-4, 78 pages. Paris.— *Etudes pratiques sur l'angine couenneuse*, par Jugaud, in-8. Paris.— *Les maladies du larynx* (en allemand), par H. Rühle, grand in-8. Berlin. — *Traitement des angines diphtériques et du croup*, par la respiration des liquides pulvérisés selon la méthode du docteur Sales Girons.— *Méthode pratique de Laryngoscopie*, par le docteur L. Türck, 1 vol. in-8.— *De la tuberculisation aiguë*, par L. Collia, in-8.— *De la tuberculose*, ou de la Phthisie pulmonaire et des autres maladies dites scrofuleuses et tuberculeuses étudiées spécialement sous le double point de vue de la nature de la prophylaxie, par L. Perroud, 1 vol. in-8. Paris.— *Anatomie pathologique du tubercule*, par le docteur Laveran.—*Le traitement de la pneumonie et ses proportions statistiques* (en suédois) par M. de Huss.— *Pathologie et thérapeutique des organes de la respiration et de la circulation* (en allemand), 1 vol. grand in-8, par L. Gümburg, Vienne. — *Mémoire sur une maladie particulière des gencives*, par le docteur Regnault, in-8.

Hygiène. *Hygiène des ouvriers mineurs dans les exploitations houillères*, par le docteur A. Reimbault, médecin de l'Hôtel-Dieu de Saint-Étienne, 1 vol. in-8. Paris. — *Hygiène et longévité*, par le vicomte de Lapasse, grand in-18. Paris.— *Mémoire sur les allumettes chimiques préparées avec le phosphore ordinaire* et sur les dangers qu'elles présentent sous le rapport de la santé des ouvriers, de l'empoisonnement, de l'incendie, par A. Chevalier, pharmacien chimiste, in-8, 88 pages, annales d'hygiène tome 15. — *Question des eaux de Paris*, par M. le docteur Jolly, membre de l'Académie impériale de médecine.— *Elements and influence of the weather*, by James Woods, 1 vol. in-8.— *The climate of England*, by Georges Shepherd.—*Hygiène du premier âge*, par C. G. Barré, brochure in-8. Paris.— *Hygiène alimentaire des malades, des convalescents et des valétudinaires*, ou du régime envisagé comme moyen thérapeutique, par le docteur J. B. Fonssagrives, médecin en chef de la marine, 1 vol. in-8. Paris.— Notice sur la *cinésie, ou l'art du mouvement curatif* dans ses rapports avec les mouvements naturels de l'organisme humain, par M. N. Dally, in-8, 48 pages. Paris.—*L'art de vivre longtemps et en bonne santé*, par L. Cornaro, traduit de l'italien par le docteur J. Pateson, in-8, 46 pages. Strasbourg.— *Traité des maladies des Européens dans les pays chauds et régions tropicales*, climatologie, maladies endémiques, par le docteur Dutrouleau, 1 vol. in-8.— *Manuel des maladies des Indes* (en anglais), par Moore. in-12. Londres.—*Meteorogical and medical observations on the climat of Egypt*, by D. Dalrymple, 1 vol. in-8. London. — *Chemins de fer et santé publique*, hygiène des voyageurs et des employés, par Prosper de Pietra-Santa.—Lettre à une mère sur *l'alimentation et l'hygiène du nouveau né*, par Achille Dehous, 1 vol. in-8.— *Du choix d'un climat d'hiver dans le traitement des affections chroniques de la poitrine*, par le docteur Bonnet de Malherbe, brochure in-8. Paris.— *Note sur quelques points de l'hygiène hospitalière en France et en Angleterre*, par le docteur Léon Lefort, brochure in-8.

Thérapeutique, hydrologie. — *L'Année pharmaceutique*, par L. V. Parisol, in-8.— *Traité de thérapeutique physique* (en allemand), par J. Oppenkeimer, grand in-8. Wurzbourg. — *Compendium d'électricité médicale*, par le docteur Van Holsbeck.— *De l'Electricité localisée* et de son application à la pathologie et à la thérapeutique, par Duchesne (de Boulogne), 1 vol. in-8, avec planches intercalées dans le texte.— *Précis d'électrothérapie médico-chirurgicale*, par le docteur J. Guitard, in-12. Paris.— *Du Tannin*, de son emploi en médecine comme succédané du quinquina, par le docteur Leriche.— *Traité pratique des eaux minérales*, par B. M. Lerech (en allemand), 1 vol. grand in-8, Erlangen.— *Etude chimique des eaux de La Malou* (Hérault), par Albert Moitessier.— *Guide aux eaux minérales* du département de l'Isère et aux Alpes Dauphinoises, par Hervier et Saint-Lager, 1 vol. in-8.— *Les bains d'Europe*, guide descriptif et médical des eaux de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de l'Italie et de la Suisse, 1 vol. in-8, par Joanne et Le Pileur. Ce livre est un excellent guide pour les personnes qui fréquentent les eaux.

Médecine légale. *La Psychologie dans ses rapports avec la médecine légale* (en allemand), par E. X. Güntner, grand in-8. Prague.— *Guide complet du recrutement*, par A. Bost et Jules Perier, in-8. Paris.

Philosophie médicale. *De la médecine morale*, précédée de réflexions sur la pratique de la médecine en général, par M. *Francis Devay*, professeur de clinique interne à l'école de Lyon, broch. in-8. Lyon.— *Le sommeil et les rêves*, études psychologiques sur les divers états qui s'y rattachent, suivies de recherches sur le développement de l'instinct et de l'intelligence dans leurs rapports avec le phénomène du sommeil, par L. F. Alfred Maury, membre de l'Institut, 1 vol. in-8. — *Les médecins moralistes*, par madame Woillez avec un discours préliminaire de Brachet de Lyon et une notice par le docteur Descuret, 1 vol. in-8. Paris.— *La médecine nouvelle*, basée par des principes de physique et de chimie transcendantes et sur des expériences capitales qui font voir mécaniquement l'origine du principe de la vie, par L. Lucas TL, in-18 jésus. Paris.— *Etudes de morphologie et physiologie scientifique du cerveau de l'homme comme organe de l'âme*, par R. Wagner grand in-8 (en allemand), Gœttingue.— *De l'état présent des doctrines médicales* dans leurs rapports avec la philosophie et les sciences, par le docteur Dally Eugène, brochure grand in-8.— *Du système de la médecine*, ou essai d'une exposition générale du système philosophique de tous les systèmes médicaux connus et des classifications nosologiques (en allemand), par N. Laux, 1 vol. Bale.— *La vie dans l'homme*. Existence, fonctions, nature, conditions présentes; forme, origine, et destinée future des principes de la vie, par J. Tissot, professeur à Dijon, 1 vol. in-8.

Docteur Bourdin.

MÉTALLURGIE — Nous n'avons à signaler, dans les méthodes qui ont pour objet d'extraire les métaux industriellement purs des minéraux qui les contiennent, que des améliorations plutôt que des procédés tout à fait nouveaux. On trouvera à l'article FER, FONTE, ACIER, l'exposé des perfectionnements récemment introduits dans les forges.

Métallurgie de l'argent et du plomb. — Les minerais dans lesquels l'argent se trouve combiné avec le soufre et l'arsenic peuvent être soumis au traitement imaginé par M. Von Patera, lequel consiste en un grillage avec du sulfate de fer (couperose verte), et du sel commun ; il se produit ainsi du chlorure d'argent que l'on dissout dans l'hyposulfite de soude. On précipite ensuite l'argent à l'état de sulfure par le sulfure de sodium. Le sulfure d'argent recueilli est grillé dans un four à moufle, l'acide sulfureux est chassé et l'argent pur reste. Depuis quelques années, les usines de Joachimsthal, en Bohême, pratiquent avec succès le procédé Von Patera sur des minerais qui renferment de 2 à 10 % d'argent. Les minerais moins riches en argent sont fondus avec des pyrites, dans un four à manche, et les mattes sont appropriées à la méthode que nous venons de résumer.

Le point intéressant de cette méthode, c'est que la dissolution d'hyposulfite de soude est continuellement utilisée. On sait qu'on la prépare en faisant bouillir de la soude avec du soufre; le polysulfure de sodium obtenu contient de l'hyposulfite de soude, par suite de l'influence de l'air; c'est ce qui fait qu'à chaque précipitation de sulfure d'argent effectuée, il y a introduction d'hyposulfite dans la dissolution. En sorte que pour une extraction de 1,000 kilogrammes d'argent par an, 4 à 5 kilogrammes d'hyposulfite sont suffisants. L'extraction d'un kilogramme d'argent revient à environ 27 francs, le procédé par la fusion coûtait 44 francs par kilogramme.

Le *Scientific American* cite un nouveau procédé de désargenter la galène (sulfure de plomb), lequel repose sur l'affinité qu'a l'argent pour le chlore. On mélange la galène argentine avec 1 % de chlolure de plomb et 10 % de sel marin. Par la fusion du mélange, il se forme du chlorure d'argent qui vient surnager avec le sel ; on le puise facilement au moyen d'une cuiller. On soumet ensuite le mélange de chlorure d'argent et de sel avec de la chaux et du charbon de bois, afin de réduire l'argent et le plomb qui aurait pu être entraîné. La séparation de l'argent du plomb s'effectue ensuite par la coupellation.

Métallurgie du cuivre. — Ce qu'il importe de chercher dans les méthodes qui ont pour but d'extraire de ses minerais le cuivre dont les arts et l'industrie font un si grand usage à cause de ses qualités spéciales et malgré son prix élevé, — ce

sont les moyens de retirer économiquement le métal des minerais qui n'en contiennent que quelques centièmes. La plupart des filons de cuivre connus en Europe ne fournissent que des échantillons rarement riches, d'autres gisements ne donnent que des schistes ou d'autres roches à peine imprégnées de métal. Il a donc fallu s'ingénier pour trouver des méthodes faciles, économiques surtout, afin de tirer parti de ces matières pauvres. A ce point de vue, les trois procédés suivants, qui ont été suivis et décrits par M. Gurlt, dans une publication récente, sont dignes d'intérêt.

On sait que, depuis quelques années déjà, quelques usines ont appliqué au traitement des minerais de cuivre pauvres, une méthode mixte par voie sèche et par voie humide. On grille les minerais avec une certaine dose de sel marin (chlorure de sodium), puis on lessive les minerais dans lesquels le cuivre a été oxydé sous l'influence du chlorure et sous l'action de l'acide sulfurique. L'action acide est utilisée, bien entendu, quand le bas prix le permet et lorsque la gangue n'est pas calcaire. C'est ce qui fait que cette méthode n'est possible que dans des cas assez restreints, comme à Linz, par exemple, où nous l'avons suivie, et dans quelques autres localités.

Les trois nouvelles méthodes sont donc destinées à agrandir le cercle du traitement mixte des minerais pauvres en cuivre.

Par la première, due à MM. Becchi et Haupt, on chlorure le minerai en le grillant dans un four à double sole, par masse de 2,000 kilogrammes, pendant deux à trois heures, puis on y projette de 2 à 8 °/o de son poids de sel ordinaire; on continue le grillage pendant 10 à 12 minutes et on soumet ensuite la masse au lavage par de l'eau acidulée. D'après la théorie très-rationnelle de M. Plattner(1), il se forme par ce procédé de grillage imparfait des sous-sulfures de cuivre et de fer; l'action du sel et de l'air les transforme en chlorures, parce que l'acide sulfureux qui se dégage se transforme en acide sulfurique au contact de l'air; par suite, le chlorure de sodium est décomposé, ce qui permet au chlore, rendu libre, d'agir sur les matières métalliques. La lixivation recueille à peu près tout le cuivre à l'état de chlorure. Le résidu qui retient la petite partie de cuivre qui a résisté est grillé de nouveau énergiquement pendant deux heures et on le lessive comme précédemment. Le procédé Becchi et Haupt est applicable à des minerais qui ne contiennent même que 1 °/o de cuivre et jusqu'à 10 °/o de carbonate de chaux.

La seconde méthode, celle de M. Mahlhen, a pour but de traiter des minerais pyriteux et panachés, à gangue de fer spathique, contenant de 1 à 4 °/o de cuivre. Elle consiste à les griller vivement dans un four à réverbère à flammes, et à terminer l'opération ignée en jetant sur la sole du four des menus débris de combustible, charbon de bois, coke, houille maigre, sciure de bois, etc., afin de réduire l'oxyde. Cela fait, on ferme hermétiquement les entrées d'air, et, après le refroidissement de la masse, on la traite par lixivation, dans des cuves, par une dissolution de chlorure de fer. Le cuivre est dissous ; on le précipite ensuite à l'état métallique par le fer; la liqueur, après dépôt de chlorure de fer basique, sert de nouveau à un autre lessivage.

(1) *Traité des procédés métallurgiques de grillage.*

Enfin, le procédé Sinding concerne les minerais pyriteux d'une teneur de 0,5 à 1,5 °/o de cuivre. On grille le minerai concassé sur des lits de bois, en tas de 100 mètres cubes, pendant 5 à 6 mois. La sulfatation s'effectue et se poursuit toute seule. La lixivation recueille le sulfate de cuivre formé, d'où on le précipite par l'hydrogène sulfuré. On produit ce gaz économiquement en brûlant imparfaitement du bois et du charbon de bois dans un four où l'air arrive insuffisamment, — les gaz sont ensuite dirigés dans un fourneau rempli de pyrite de fer.

Métallurgie du fer. (Voir l'article FER, FONTE, ACIER).

Métallurgie du zinc. — On sait que l'oxyde de zinc tend de plus en plus à remplacer le blanc de plomb ou céruse dans la peinture ; il a l'avantage de ne pas se ternir sous l'influence des émanations sulfhydriques, et d'être d'un emploi à peu près inoffensif ; le blanc de plomb noircit au contraire facilement (le sulfure de plomb est noir) et son usage a de graves inconvénients sous le rapport de la salubrité.—La fabrication de l'oxyde de zinc prend donc une importance croissante, et les procédés s'améliorent sensiblement. La méthode suivie en Pensylvanie, près de Lancastre, est une des plus perfectionnées. Le minerai est un mélange de blende (sulfure de zinc), de carbonate de chaux, de magnésie et de fer. On pulvérise le minerai et on le mélange avec un tiers de son poids en charbon menu. Après avoir allumé le feu du fourneau que nous allons décrire, on place le mélange sur la sole. Le fourneau inventé par M. Samuel Wetherill, à Bethlehem, est peu différent de ceux qui sont usités dans les usines de Lehigh-Works de Bergen-Hill et dans le New-Jersey. — Il se compose d'une voûte en briques réfractaires servant de dôme à son foyer muni d'une grille formée de barreaux perforés. On lance sous la grille, dans le cendrier, un courant de vent continu qui pénètre dans le fourneau à travers la perforation de la grille. Une porte de travail permet de charger la sole et de suivre l'opération. L'oxyde de zinc se forme et s'échappe en neige légère, par les ouvertures ménagées au sommet de la voûte du fourneau; de là, les vapeurs métalliques sont recueillies dans un long tube horizontal qui règne au-dessus d'un groupe de fours. Un ventilateur puissant les aspire et les attire ensuite dans des chambres maçonnées. L'arrivée a lieu à la partie inférieure;

les oxydes, en traversant ces chambres, s'y dépouillent des impuretés, telles que cendres du foyer, etc.; ils passent ensuite dans une série d'autres chambres remplies de grands sacs de mousseline, servant à tamiser les vapeurs. L'oxyde de zinc s'y arrête, mais les gaz carbonés du foyer les traversent pour se répandre librement dans l'air. De temps en temps, on secoue les sacs pour faire tomber l'oxyde et dégager les mailles.

Parmi les ouvrages nouveaux qui traitent des questions relatives à la métallurgie, nous citerons comme dignes d'attention : *Die auf Bereitung*, de M. F. Gaetschmann, ou Traité de la préparation mécanique des minerais, publié en allemand, à Freiberg. *Händ Buch der metallurgischen Hüttenkunde*, par M. bruno Kerl, ou Manuel de métallurgie, publié en allemand à Clausthal.

André Boucard.

MÉTÉOROLOGIE ET GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. La météorologie emprunte à la physique ses instruments d'observation, tels que le thermomètre, le baromètre, l'hygromètre, l'anémomètre, le pluviomètre, l'électromètre, l'aiguille aimantée et plusieurs appareils destinés à reconnaître ou à mesurer la quantité annuelle de l'évaporation, les tremblements de terre, l'intensité des rafales, la configuration en relief des continents, les chaînes de montagnes et la quantité d'eau que débitent en chaque saison les fleuves qui portent à la mer l'excédant des pluies au-dessus de ce qu'enlève l'évaporation. Pour la météorologie perfectionnée, on a établi à grands frais des appareils qui, au moyen de la mécanique et de la photographie, enregistrent les phénomènes et dispensent l'observateur de l'obligation de noter fréquemment les indications des divers instruments. Ainsi l'anémomètre trace, sur une feuille de papier mobile, une ligne continue qui, pour chaque heure et chaque minute du jour, donne le calme, la direction du vent, sa force, ses variations capricieuses, et permet d'estimer combien les courants de l'atmosphère voiturent d'air d'une contrée dans l'autre à chaque saison.

La physique du globe ou géographie physique, encore fort incomplète, résume pour chaque localité, terrestre ou maritime, tout ce que nous ont appris les instruments météorologiques et trace sur le globe les lignes d'égale chaleur, d'égale aimantation, d'égale pluie et les limites des cultures, des acclimatations et des diverses étendues de terre et de mer qu'occupent les végétaux et les animaux de la nature sauvage. Les influences météorologiques ne sont pas moins puissantes sur l'homme par rapport à l'hygiène, aux productions terrestres dont il se nourrit et en général à la statistique des populations.

L'année 1861 a continué les observations des années précédentes et ne nous a donné aucun instrument ou aucune théorie importante de physique terrestre. Il ne s'est établi aucune station exceptionnellement importante pour la connaissance des climats ou du magnétisme terrestre. Cependant le réseau des observations météorologiques n'a cessé de se compléter dans le vaste empire de Russie, sous la direction de l'actif M. Kupffer. Nous avons, sur plusieurs points des provinces encore inexplorées de la Sibérie orientale, des documents qui manquent à plusieurs des localités de l'Europe civilisée. Il reste à coordonner ces immenses et précieuses données de l'observation qui n'ont point obtenu encore dans le monde savant la renommée qu'elles méritent. En général, ce qui manque aujourd'hui à l science, c'est la critique scientifique, c'est-à-dire l'appréciation équitable des travaux exécutés soit par les savants isolés, soit sous la direction et avec l'aide des gouvernements éclairés. La découverte d'immenses gisements de métaux précieux est un exemple de ce que peut produire la connaissance approfondie de la nature des terrains, de même que, pour les productions animales et végétales, l'exportation et l'importation, l'étude de ce qui est et de ce qui peut être, deviendra une source de richesses et de prospérité; sans compter l'influence civilisatrice des échanges que le commerce bienfaisant établit entre les diverses parties de la grande famille humaine.

La navigation, et spécialement celle de l'Atlantique, qui sépare ou plutôt qui unit le Nouveau-Monde et l'Ancien s'est perfectionnée par la connaissance des vents dominants. On a trouvé que les trajets les plus faciles et de plus courte durée ne sont pas toujours ceux qui sont les moins longs en distance parcourue, et on a établi combien il fallait s'éloigner du droit chemin pour trouver une route plus sûre et plus prompte entre les points de départ et d'arrivée, et cela suivant l'époque et la saison de chaque voyage.

Grâce à la puissante intervention du chef de l'Empire français, l'Observatoire de Paris reçoit et publie les observations faites chaque jour dans un grand nombre de stations d'Europe et des contrées voisines. Quand on aura un ensemble journalier de ces diverses données, on pourra espérer de suivre la marche des météores dans le monde entier et de prévoir quelque temps à l'avance les températures, les vents, les orages de toute sorte qui sont imminents, et on pourra prendre les précautions nécessaires pour en prévenir ou du moins en atténuer les désastres.

C'est déjà ce qui se fait pour l'Angleterre, où, sur tout le littoral, des pronostics météorologiques sont envoyés par un bureau spécial pour annoncer l'arrivée présumée des coups de vent et pour en amoindrir les inconvénients. Des relations ont été établies, pour le même but, entre la France et l'Angleterre, et les menaces de la mer sont annoncées à l'avance dans nos principaux ports. Honneur à la science utile !

L'année dernière nous a fourni par ses récoltes

insuffisantes un exemple de ce que la statistique météorologique peut faire pour prévenir les disettes qui jadis en France décimaient, plusieurs fois par siècle, les populations des diverses provinces. On a pu prévoir d'avance les approvisionnements à demander à l'importation, et ce qui aurait été anciennement une année de famine, s'est borné à un excès de dépense en prévision de besoins impérieux. Comparez une société ignorante et faiblement organisée qui courbe la tête sous un fléau avec une société forte de science et de crédit et qui peut combattre efficacement les forces aveugles de la nature! Nous sommes continuellement ramenés à cette belle parole de Napoléon I[er] : « Désormais le pouvoir de la science doit faire partie de la science du pouvoir. »

La dernière éruption du Vésuve, admirablement étudiée par des observateurs français et italiens, a confirmé et complété ce que nous savions sur la constitution intime de notre globe. Les tremblements de terre ont détruit, *comme à l'ordinaire*, la ville importante de Torre del Greco que l'on s'obstine à rebâtir et à relever dans la même situation périlleuse. Le sol a été soulevé et pour ainsi dire concassé par de nombreuses crevasses, comme si c'eût été une mince couche terrestre portée et flottante sur un liquide incandescent, sur une lave qui s'est fait jour en plusieurs endroits sans cependant faire surgir au dehors une grande quantité de cette matière fondue, qui sert de base et de support à la couche solide qui constitue l'épaisseur des continents. Le contact de la lave avec les substances superficielles a donné lieu au dégagement des gaz et de vapeurs ordinaires. Il n'y a point eu de ces violents paroxysmes qui font qu'au commencement et à la fin de certaines éruptions une colonne de plusieurs kilomètres de hauteur s'élance du cratère du Vésuve et fait jaillir à des hauteurs incroyables la matière centrale du globe, qui est élastique autant que compacte et sur laquelle la lave repose comme le continent solide lui-même repose sur la lave.

Pour résumer ces notions encore peu familières à la généralité du monde intellignt, nous dirons d'après Laplace et les géologues : Notre globe qui a fait partie primitivement de l'atmosphère incandescente du soleil, est une masse refroidie seulement à sa surface, mais qui, au-dessous de l'écorce solide qui forme les continents et le fond des mers, est encore en fusion. A 40 ou 50 kilomètres de profondeur on trouve une lave fluide. Au-dessous de cette lave en fusion, il y a un liquide encore plus chaud, mais qui de plus est élastique. Dès que le sol se tend par suite des changements de forme que produit le refroidissement du noyau central, ce liquide tend à s'élancer au dehors, au travers de la lave qui le recouvre.

Le premier effet d'une fente ou crevasse produite dans l'écorce solide qui fait le continent, est donc d'amener au dehors du globe et au-dessus du continent la lave en fusion, de même que quand on casse la glace d'un étang gelé, l'eau inférieure afflue dans la partie où la glace a été brisée; mais si la lave est en trop petite quantité ou si elle n'afflue pas assez vite pour remplir la solution de continuité opérée dans l'épaisseur du continent, alors le liquide élastique que recouvre la lave se fait jour lui même, et s'élance en une colonne de fluide compacte, qui est à la fois très-dense et très-élastique, et qui s'élève à sept ou huit kilomètres de hauteur pour retomber en sables volcaniques d'une nature analogue à celle de la lave, car c'est pour ainsi dire de la lave volatilisée. Une grande partie du sol de l'Islande est devenue infertile par de vastes dépots de ces sables volcaniques. Ces sables pour plusieurs volcans sont de l'obsidienne, c'est-à-dire du verre composé de silice et de matière alcaline. C'est au commencement de l'éruption, quand la lave n'afflue pas assez tôt, que le liquide élastique central s'échappe avec un bruit formidable, et tire de l'électricté amosphérique des foudres et des éclairs. Parfois encore, vers la fin de l'éruption, quand la lave s'est répandue dans les anfractuosités du sol crevassé, le liquide du noyau terrestre arrive de nouveau à se faire jour, et produit comme le bouquet du feu d'artifice auquel on a assimilé l'éruption. Ce qui s'observe le plus communément et ce que tous les touristes ont vu, c'est une projection de rochers et fragments de lave qui s'élèvent du centre du cratère et qui retombent dans le cratère même ou sur ses bords de manière à faire courir quelques risques aux curieux trop à proximité. Ce sont pour ainsi dire de vastes bulles du liquide élastique central qui viennent cuver au travers de la lave ordinaire du cratère, en soulevant des masses à demi liquides qui ne montent pas très-haut. Virgile dit que *parfois le volcan lance des roches et des masses tirées des entrailles de la montagne, et qu'il les vomit en l'air au moyen du bouillonnement qui se produit au fond du gouffre.*

Dès que le calme est rétabli, la lave se solidifie pour quelques années ou pour quelques siècles, et l'écorce fêlée du globe terrestre se trouve pour ainsi dire ressoudée, jusqu'à un nouveau craquement mécanique dû aux inégalités du refroidissement et au manque d'équilibre des masses mal assurées qui composent l'enveloppe extérieure de notre terre, dont le refroidissement primitif remonte à des temps extrêmement reculés, tandis que l'état actuel, à compter de la dernière catastrophe générale, est comparativement d'une date assez récente.

Les Anglais ont, depuis plusieurs années, établi quelques stations météorologiques sur les points les plus importants du globe, mais rien n'est comparable au système d'observatoires météorologiques de la Russie, qui se complète d'année en année, et qui couvrira bientôt, de la Baltique à l'océan Pacifique, la vaste étendue de ce grand empire.

Les nations qui arrivent les dernières pour les

établissements scientifiques ont cet avantage qu'elles n'ont pas besoin de passer par tous les essais préliminaires qui ont entravé la marche des autres. S'il était encore d'usage de faire des allusions mythologiques, je dirais que pour ces nations la science est comme Minerve, qui sortait tout armée du cerveau de Jupiter.

L'année prochaine, je présenterai le tableau des établissements météorologiques, dont plusieurs sont annexés aux grands observatoires astronomiques. BABINET, *de l'Institut*.

MEXIQUE. Le Mexique a cessé d'être confondu dans cette pléiade de nations révolutionnées dont nous enregistrons périodiquement les tristes péripéties dans l'Amérique Espagnole. L'ancien royaume Aztèque a pris place dans les préoccupations de l'Europe et la curiosité publique semble excitée au plus haut degré par l'incertitude qui plane encore sur les événements dont il est devenu le théâtre. L'*Annuaire* de 1860 terminait sa revue par le triomphe à peu près complet de Juarez. Mexico était en son pouvoir, Miramon venait de rejoindre à la Havane les ministres plénipotentiaires de Rome et d'Espagne expulsés par les vainqueurs, et le parti conservateur n'avait plus que peu de troupes en campagne sous les ordres de Marquez et de Méjia. Un fait remarquable s'était produit pendant le cours de cette lutte acharnée. Composées presque exclusivement de volontaires, commandées par des chefs parfois inhabiles, souvent plus que timides, les forces libérales avaient été battues dans presque toutes les rencontres sans que jamais pourtant le parti militaire pût parvenir à les anéantir. Vaincues ici, elles se reformaient ailleurs et renaissaient avec une persévérance qui a causé leur succès final. Aujourd'hui que la France a mis dans la balance l'énergie de son action puissante, il peut être utile d'en rechercher la cause et d'exposer, aussi sommairement que possible, l'état des esprits au Mexique.

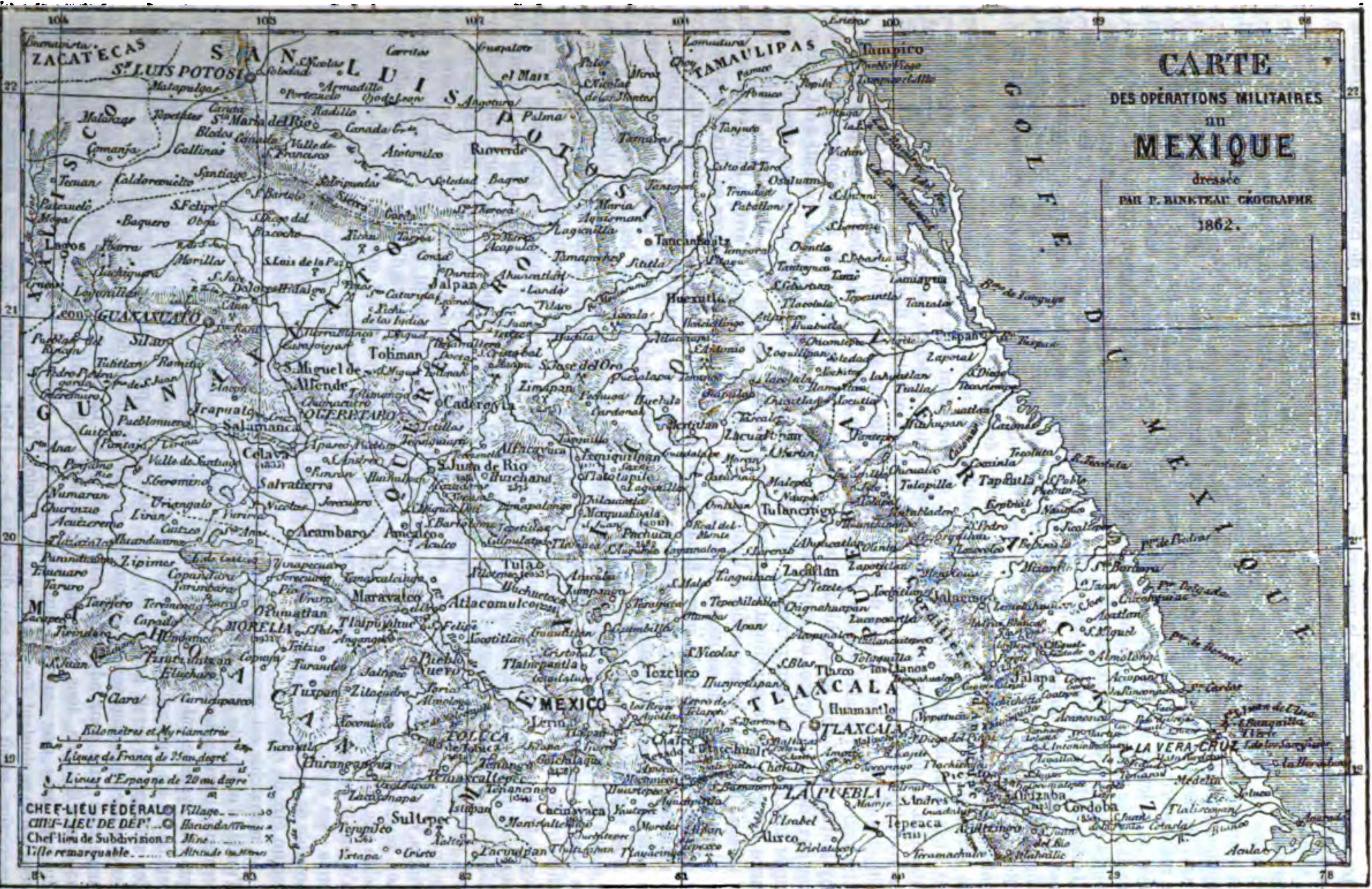
Les guerres si longues de l'indépendance avaient donné à l'élément militaire une prépondérance facilement comprise. Il se trouva naturellement en possession du pouvoir et tendit la main à tous les intérêts enclins à se ranger sous la bannière de la force. Le clergé secondaire avait puissamment favorisé le mouvement national ; les noms célèbres d'Hidalgo et de Morelos en font foi. Mais le clergé supérieur s'était montré fidèle à la cause de la mère-patrie. Il possédait, assure-t-on, presque la moitié des richesses territoriales ; il avait ses tribunaux particuliers et, soit à l'aide de ses trésors, soit au moyen des armes ecclésiastiques, alors redoutables, il dominait le pays tout entier. La chute du protecteur qui lui prêtait son appui le remplit de terreur et, pour conserver ses priviléges, il s'allia étroitement au parti qui lui sembla également propre à le soutenir et à subir son influence. A ces deux éléments principaux, se joignirent les Espagnols, les grands propriétaires, tous ceux qui s'effrayaient devant un avenir inconnu. Mais en face de ce grand parti qui représentait l'aspiration vers le passé et se distinguait par l'appétence des fonctions rétribuées, il ne tarda pas à se former un autre parti, ayant pour programme la réalisation de toutes les améliorations morales et matérielles dont l'Europe, au loin, les États-Unis, tout auprès, donnaient un exemple si frappant. Pendant de longues années, timide, inaperçu, se révélant à peine au milieu des combats que l'épée livrait à l'épée pour la dispute du pouvoir, il n'en grandissait pas moins sourdement, envahissait les âmes et, lorsqu'à la fin de 1857, la dernière révolution éclata, on pouvait affirmer que la scission était profonde et prévoir que l'abîme qui séparait les partis ne pouvait plus être comblé. D'un côté, se trouvaient en présence, et cette fois, face à face et sans masque, les prétentions d'une minorité puissante au rétablissement d'un régime qui assurât à tout jamais ses priviléges ; de l'autre, une volonté énergique de renverser ces amis du passé, de remplacer l'abus par le droit, de renfermer le clergé dans l'Église et d'ouvrir enfin le Mexique au génie civilisateur de l'Europe, jusques-là systématiquement repoussé. C'était un mouvement analogue à celui qui avait amené l'indépendance. Pendant près de vingt années, battus, poursuivis, fusillés, les patriotes n'avaient pas désespéré et, malgré ses triomphes, l'Espagne avait dû se retirer devant la toute-puissance de l'opinion déclarée contre elle. Depuis quarante ans aussi, le parti civil attendait avec anxiété, de chaque général revêtu de la présidence, la réalisation des conséquences de la conquête de la liberté, et, saisissant enfin son drapeau véritable, malgré ses défaites, malgré ses discordes, l'opinion triomphait de tous les obstacles et le portait au pouvoir. Mais la lutte acharnée, sans merci, qui, pendant trois années, avait semé sur le Mexique toutes les violences, toutes les déprédations, toutes les ruines, ne laissait entre ses mains qu'une puissance douteuse et un pays sans ressources. Les nécessités de la guerre avaient été tour à tour invoquées dans les deux camps pour excuser les violations les plus flagrantes du droit des gens. Rien n'avait été respecté par l'un et l'autre parti, qui ne voyaient que le but à atteindre et renvoyaient les réparations après la victoire. Mexico, siége du gouvernement conservateur et foyer du parti ultra-conservateur, tremblait à l'approche d'Ortega, vainqueur de Miramon. Mais le général sut en imposer par une proclamation énergique, et les habitants, dans l'enthousiasme de leur reconnaissance, le portèrent dans leurs bras jusqu'au palais où il devait résider. Son premier acte fut une satisfaction au principe dont il portait le drapeau. Par une proclamation du 27 décembre, il dissolvait les forces ennemies, décrétait la suppression de l'armée per-

manente et promulguait solennellement les lois réformatrices votées à la Vera-Cruz.

Malheureusement, la prise du pouvoir par les libéraux ne fut pas exempte de fautes graves. Les passions avaient reçu de la victoire une excitation nouvelle, et des actes regrettables de violence, de vengeance et de spoliation exaspérèrent ce qui restait debout des bandes conservatrices. Leurs efforts furent vains, et le gouvernement se maintint malgré leurs attaques, mais il perdit toute action sur les provinces. Des bandes se formèrent de tous côtés, désolant les campagnes, tantôt au nom de la religion, tantôt au nom de la liberté, pillant les haciendas, les bourgs sans défense, prenant les propriétaires à rançon et fouillant les récalcitrants. Le gouvernement avait pris moralement possession du pouvoir, mais les caisses étaient vides et ses efforts pour les remplir frappés d'inanité. Impuissant à réprimer le brigandage qui se normalisait sur toute la surface de la République, ne pouvant compter sur aucun revenu régulier, ayant épuisé jusqu'aux ressources odieuses et passagères des emprunts forcés dont le produit éphémère était dévoré presque instantanément par les nécessités de chaque jour, le président Juarez et le congrès qui le soutenait, commirent la faute de décréter la suspension pendant deux ans, des payements stipulés par les conventions diplomatiques étrangères. Violation bien inutile des traités, car il suffisait d'exposer le tableau des déchirements que subissait le pays pour convaincre de son impuissance à satisfaire à ses engagements. Les ministres de France, d'Angleterre et d'Espagne qui eussent, sans aucun doute, accueilli des explications au sujet d'un retard de payement, durent protester contre une mesure attentatoire au droit des gens. Ils en exigèrent le retrait, et, sur le refus du congrès, ils demandèrent leurs passeports.

Une nouvelle phase commençait. L'explosion longtemps contenue de mécontentements se fit jour en France, en Espagne, en Angleterre. Pendant les trois années de lutte, tant de violences, tant de déprédations, tant d'actes injustifiables avaient été commis par tous les partis, que la clameur en arriva irrésistible aux gouvernements. L'Espagne crut le moment venu de venger les assassinats de Cuernavaca et de régler les indemnités qu'elle réclamait : les porteurs de bons mexicains en Angleterre y virent l'occasion d'une réalisation inespérée. Comparé aux intérêts pécuniaires espagnols et anglais, celui de la France était minime. Les documents mexicains officiels les classent ainsi : dette anglaise, 67,264,232 piastres ; dette espagnole, 7,809,831 piastres ; dette française, 150,000 piastres. Il y a erreur dans cette dernière énonciation, et les réclamations françaises, en dehors de celle dite Jecker, peuvent s'évaluer de 1,500 à 2 millions de piastres. Mais on articulait d'autres griefs : le représentant de la France, M. de Saligny avait, disait-on, été menacé : la France s'émut pour son drapeau. Une convention fut conclue entre les trois États et une expédition fut résolue. L'impuissance constatée du gouvernement mexicain à réprimer chez lui l'anarchie le rendait inapte à protéger les étrangers aux termes des traités, et le désarroi complet de ses finances faisait évanouir tout espoir d'un arrangement pratique pour l'acquittement de ses dettes. Il s'agissait d'imposer par la force la paix, la tranquillité, l'ordre que les gouvernements s'étaient vainement efforcés d'implanter dans le pays. Tout en proclamant hautement un absolu désintéressement dans cette intervention caractéristique, tout en promettant aux Mexicains un respect profond de leur vote dans l'appel suprême qui leur était fait pour choisir une organisation définitive, il s'était néanmoins glissé des insinuations peu rassurantes pour la forme qui régissait le pays. Le général Almonte avait fait à Vienne un voyage significatif. On parlait ouvertement du rétablissement de la monarchie au Mexique et de la candidature du prince Maximilien d'Autriche, dont les qualités élevées et l'esprit sagement libéral étaient une garantie de prospérité future. Ces assertions, plus clairement renouvelées depuis, nous semblent tellement dominer la question des faits au Mexique; elles peuvent avoir dans l'Amérique du Sud un tel retentissement, qu'il ne nous paraît pas possible de les énoncer sans apprécier en même temps sur quels éléments peut se fonder, au Mexique, la chance de le voir réussir.

La classification des partis, tels que nous les avons dépeints en commençant cet article, fera comprendre aisément où peut se rencontrer le point d'appui pour les idées monarchiques. Le clergé se présente en première ligne. Il a, non plus des biens qu'on ne pourrait lui rendre aujourd'hui, mais des priviléges à reconquérir : le parti militaire y adhère aussi, car l'ordre nouveau exigera une compression de longue durée ; puis, viennent les Espagnols, de tout temps unis au clergé ; quelques riches propriétaires et tous ceux qui, fatigués d'une anarchie sans frein, sont prêts à favoriser tous les essais dont la paix pourrait être le fruit. C'est une partie importante de la population par sa position et l'influence dont elle a joui; elle se compose, en général, d'hommes honorables et éclairés, mais qui sont loin de former la majorité du pays. Au Mexique, le peuple, — l'Indien, le métis, — ignore la valeur des mots. Il confond celui de monarchie avec celui de domination espagnole qui en est restée le type. Il hait les oppresseurs qu'il a chassés et se souvient de cette haine avec une énergie presque féroce que rien ne saurait exprimer. Il est inhabile à comprendre le bienfait qu'on lui offre et ne verra que des conquérants dans ceux qui se présentent en libérateurs. Au-dessus de lui, tout ce qui tient aux lettres, aux arts, à l'idée, tout ce qui est jeune, ardent, actif, repousse une forme qui lui semble compromettre son indépendance. Pour rendre


CARTE
DES OPÉRATIONS MILITAIRES
DU
MEXIQUE
dressée
PAR P. BINETEAU GÉOGRAPHE
1862.
GOLFE DU MEXIQUE
ZACATECAS
SAN LUIS POTOSI
TAMAULIPAS
Tampico
GUANAXUATO
QUERETARO
MORELIA
MEXICO
TOLUCA
TLAXCALA
LA PUEBLA
LA VERA-CRUZ
Orizaba
Cordoba
Jalapa
CHEF-LIEU FÉDÉRAL
CHEF-LIEU DE DÉP.
Chef-lieu de Subdivision
Ville remarquable
Kilomètres et Myriamètres
Lieues de France de 25 au degré
Lieues d'Espagne de 20 au degré
Gravé chez Erhard R. Bonaparte 42

notre pensée par un symbole, la monarchie, c'est Miramon : la république, c'est Juarez. Or, le parti de Miramon avait pour lui la richesse, l'organisation militaire, une influence de longue date, l'appui moral du corps diplomatique, et malgré tous ces avantages, il a dû céder sous la pression de l'opinion générale du pays. La monarchie nouvelle, si on l'impose à la nation, aura-t-elle la puissance de reconquérir la majorité et de gagner l'assentiment sans lequel son existence sera toujours en question ? Le système politique adopté au Mexique pourra y mettre de sérieux obstacles.

Lorsqu'Hidalgo proclama l'indépendance, il proposa la couronne à un infant d'Espagne. Sur les refus réitérés de Ferdinand VII et des souverains d'Europe, invoqués à leur tour, les patriotes jetèrent les yeux autour d'eux, et saisis par le spectacle vraiment étonnant de la grandeur naissante des États-Unis, ils copièrent servilement leur organisation. Le despotisme concentrateur d'Espagne les avait façonnés pour l'unité : une dictature intelligente et ferme les eût sauvés de l'abîme. Mais cette unité leur rappelait encore l'Espagne : ils voyaient dans la forme monarchique une concession aux idées de l'Europe, un moyen de faire accepter leur nationalité non reconnue. Cette espérance évanouie, ils confondirent dans une même répulsion l'Espagne, la monarchie et l'unité et se fractionnèrent au lieu de se réunir. Cette faute ne tarda pas à porter des fruits amers. Échappant à l'action centrale à la faveur de la distance et de la difficulté des communications, chaque gouverneur se regarda comme le maître de l'État dont il était l'élu et le traita en despote. Les liens avec le pouvoir suprême ne furent que nominaux et l'histoire des luttes qui ont ensanglanté ces pays depuis 1820, nous montre les gouverneurs agissant toujours dans le sens de leur intérêt exclusif. Campêche, le Yucatan, Nueva-Leon, et tant d'autres provinces jouissent d'une indépendance de fait presque sans limite. Alvarez est roi chez ses Pintos, Vidaurri ne l'est pas moins sur le Rio-Bravo. Les généraux prennent ou déposent les armes, selon que leur avantage les y convie. Nul président n'a jamais pu compter sur l'obéissance à ses décrets : ses ordres sont bravés, violés, sans moyen possible de les faire exécuter : le pouvoir central est un être de raison.

La monarchie est apportée comme un symbole d'unité, d'ordre, de hiérarchie dans ce milieu où fermentent toutes les idées contraires ; nul doute que tout système qui amènerait de pareils résultats ne fût un immense bienfait : mais l'unanimité des suffrages ne serait pas de trop pour vaincre les obstacles que nous venons d'énumérer, et cette monarchie aura pour adversaires tous ceux qui haïssent l'Espagne, tous ceux qui voient le salut du pays dans une annexion aux États-Unis et ceux qui se contentent d'un protectorat que l'Union américaine serait d'autant plus disposée à octroyer qu'elle a aussi de nombreuses réclamations en réserve et qu'elle convoite depuis longtemps les gages qui doivent lui en garantir le payement.

Ces graves questions pèsent sur le pays et absorbent l'attention de l'Europe. Les faits secondaires perdent leur valeur et ce n'est vraiment que pour la fidélité de l'histoire que nous mentionnons la mort de Lerdo de Tejada, un des hommes les plus éminents du Mexique, celle du général Degollado, tué dans une action, et la triste fin du général Ocampo, arraché de sa maison et fusillé barbarement par les réactionnaires, tandis que les libéraux emprisonnaient la femme de Zuloaga et cherchaient la mère de Marquez pour lui faire subir un traitement semblable à celui qui mit les armes à la main et la vengeance au cœur de Cabrera !

Au moment où les puissances européennes contractaient leur alliance, le ministre anglais concluait à Mexico une convention pour le règlement des intérêts du Royaume-Uni. La part du lion était faite aux sujets britanniques, qui devaient percevoir 75 0/0 du produit des douanes pour arriver à leur remboursement. M. Zamaccoma, ministre des relations extérieures, avait consenti à cet arrangement, mais le congrès eut le bon sens de le repousser. De son côté, M. Corwin, ministre des États-Unis, s'efforçait d'arrêter l'intervention dont la république était menacée en offrant la garantie de l'Union. Il échoua, et, le 7 décembre, l'escadre espagnole, devançant ses alliés, jetait l'ancre devant Vera-Cruz. Le fort d'Ulua et la place avaient été abandonnés par les Mexicains. Le général Uraga, le plus habile entre les fédéraux, celui qui avait relevé leurs armes abattues et perdu une jambe à la prise de Guadalajara, se retira en déclarant traître à la patrie et punissable de mort tout Mexicain qui resterait près de l'ennemi ou lui donnerait le plus léger secours. On croyait encore à Mexico à l'action isolée des Espagnols, et la haine nationale éclata avec une unanimité sans exemple. Juarez fit un appel énergique au pays et conjura les partis d'abjurer leurs ressentiments. Ce cri suprême fut entendu. Doblado, Comonfort, Robles, Castillo, l'indien Meja qui ne s'était jamais soumis, tous les chefs réactionnaires et ceux des libéraux qui avaient fait scission, se groupèrent autour du président. Seuls, Zuloaga et Marquez continuèrent à tenir la campagne, errants, sans aucune ville pour appui, à la tête de quelques bandes indisciplinées. Le *Moniteur* mexicain énumérait avec emphase le nombre de canons et d'hommes prêts à disputer le sol pied à pied : tout paraissait se préparer pour une défense digne du temps de l'indépendance.

Le 17 décembre, le général espagnol de Gasset débarquait ses troupes et, prenant possession de la ville et du fort de Saint-Jean d'Ulua, hissait l'étendard de Castille qui apparaissant seul, semblait restauré dans son antique domination.

La venue des amiraux Dunlop et Jurien de la Gravière mit fin à cette irrégularité, et les trois pavillons alliés flottèrent à l'unisson. Le général Prim arriva bientôt après, et M. Dubois de Saligny, ministre de France, quitta Mexico le 6 décembre pour se joindre aux chefs de l'expédition. La ploclamation des alliés fut bienveillante et promettait aux Mexicains de respecter le vote par lequel ils étaient appelés à se choisir un gouvernement : le ministre des relations extérieures d'Espagne faisait aux Cortès, le 5 février, une déclaration analogue. Juarez espéra pouvoir encore conjurer l'orage et s'empressa d'envoyer un négociateur. Par une singularité remarquable, le général Prim assista seul à l'entrevue, et vint ensuite auprès de ses collègues chercher la ratification de la convention qu'on a nommée *de la Soledad*. Elle stipulait l'essai d'un arrangement par voie diplomatique et accordait aux troupes alliées la faculté de pénétrer jusqu'à Jalapa, Orizaba et Tehuacan pour échapper aux miasmes mortifères de la côte. En cas de rupture des négociations, les forces alliées étaient tenues de reprendre leur premier campement. Cet arrangement fut reçu en Europe avec défaveur. La France n'y voulut point souscrire, et le général de Lorencez fut envoyé avec des renforts pour prendre le commandement en chef. On annonça publiquement à la tribune que nul traité ne pouvait avoir lieu si ce n'est à Mexico même. Cependant l'Espagne, qui d'abord avait fait cause commune avec la France, ne tarda pas à modifier son attitude. Miramon, passager à bord d'un steamer anglais, n'avait pu parvenir à débarquer à la Vera-Cruz; plus heureux, le général Almonte y pénétra, et il paraîtrait que dès lors l'harmonie avait cessé parmi les alliés. Almonte, disent nos correspondances, fauteur de monarchie en Europe, visait au Mexique à une présidence patronée et soutenue par les armes de l'intervention. Le général Robles reçut, comme beaucoup d'autres, des programmes ou *plans*, comme on les appelle au Mexique, dans lesquels les anciens conservateurs étaient pressés de se réunir pour un pronunciamiento. On devait atteindre un double but : déclarer Juarez déchu du pouvoir : proclamer Almonte président provisoire avec mission d'organiser un gouvernement. C'était tout simplement recommencer, avec les armes européennes pour appui, la lutte des trois dernières années où le parti conservateur avait définitivement été le plus faible. La correspondance fut saisie, et Robles, arrêté par le général Zaragoza, fut condamné par un conseil de guerre et fusillé. Ce ne fut pas tout. Juarez, voyant dans Almonte et le P. Miranda qui l'accompagnait, la résurrection de ses ennemis vaincus, demanda leur expulsion du territoire mexicain. Mais ils s'étaient abrités sous le drapeau français et cette exigence ne pouvait être satisfaite. La querelle s'envenima, les chefs alliés se divisèrent et bientôt les troupes espagnoles et les quelques centaines de soldats anglais qui se trouvaient au Mexique se retirèrent, laissant peser sur la France tout le poids de l'intervention. C'est sans contredit une tâche difficile que celle que nous avons entreprise. Nous viendrons à bout de l'armée du président Juarez ; il n'y a guère de doute possible à cet égard ; mais la réorganisation du Mexique n'est pas chose aisée, et nous ne pouvons réussir qu'à faire triompher un des deux grands partis, sans espoir de pouvoir les concilier.

Il est certain que partout où flottera le drapeau tricolore, le parti conservateur, abattu aujourd'hui, relèvera la tête et improvisera des ovations. Il est certain aussi que ce parti seul procédera à l'élection qu'on annonce devoir être le régulateur de l'ordre nouveau à établir.

Il n'y a pas de conciliation possible. Réduit à une impuissance momentanée par la présence des Français, le parti Juarez s'abstiendra tant que durera la compression étrangère. Il ressuscitera implacable dès qu'elle aura cessé. Il ne paraît point se décourager à l'approche de la lutte. Il y a eu à Mexico un sentiment de stupéfaction à l'annonce de la rupture des conventions de la *Soledad*. Mais la sympathie pour la France était si profonde que jusqu'ici on ne voit poindre aucun indice de haine. On espère que, mieux informé, le gouvernement français reviendra sur sa décision et renoncera à se faire l'appui d'un parti vaincu au prix d'efforts inouïs. Toutefois on crie aux armes et surtout on compte sur trois alliés plus redoutables que les milices chargées de la défense du pays. C'est d'abord le *vomito*, fléau terrible qui sévira impitoyable contre tous les renforts que la France pourra envoyer au petit corps d'armée qui, bientôt, occupera Mexico.

Les influences climatériques se présentent, fatales, cette année. D'ordinaire, les vents du nord qui règnent depuis octobre jusqu'à la fin d'avril, balayent les miasmes accumulés pendant la saison ardente. Ils sont froids et procurent un abaissement subit et considérable qui épure l'atmosphère. Cette année, tous les *nortes* ont été chauds, pronostic infaillible d'une invasion plus prompte et d'une intensité plus grande. Le *vomito* est notre avant-garde ! s'écrient les Mexicains, et décimera nos ennemis dès qu'ils auront touché notre sol. Puis, viendront les pluies. Elles commencent en général en juin avec la violence particulière aux tropiques et rendent les routes impraticables à l'artillerie, aux transports et probablement à la marche de troupes européennes, peu faites à l'incandescence d'un soleil intolérable en été, même dans les régions tempérées de la Cordillère.

Le troisième allié, c'est la famine que les Mexicains veulent créer partout où passeront nos soldats. C'est le moyen de défense employé dans toute l'Amérique du sud. Les distances à parcourir sont si grandes, la population si clairsemée, les villages qui avoisinent les routes ont si peu

de valeur calculable qu'on n'hésite point à tout détruir et qu'entre les grands centres de population on fait le vide. L'ennemi doit alors tout transporter avec lui, vivres, fourrages, campements, munitions, et lorsque le sol est défoncé, les ponts détruits, les ruisseaux devenus torrents, il lui faut lutter avec toutes ces difficultés naturelles qui retardent sa marche, augmentent les maladies et permettent aux guerrillas d'exercer leur adresse. C'est ainsi que les Mexicains espèrent couper le corps principal de l'invasion, l'isoler et le réduire au point qu'il occupera. Ce qu'il y a de remarquable dans cette manifestation de l'opinion juariste, c'est que la colère publique parait laisser de côté les Français pour s'abattre sans merci sur Almonte, Haro, Miranda et tous ceux qui représentent l'ancien parti. On semblait aussi, vers la fin d'avril, compter sur l'intervention active des États-Unis et sur une démonstration du Sud-Amérique à la tête de laquelle se trouvait le Pérou ; témoignage stérile de sympathie de la part des républiques Hispano-Américaines, mais ayant une source moins désintéressée à Washington. Si les États du Sud, avant la rupture de l'Union, convoitaient Tamaulipas et Nuevo-Leon pour y implanter l'esclavage et fortifier leur prépondérance au Congrès, les États du Nord n'étaient pas moins désireux de s'emparer de la Sonora et de Chihuahua qui facilitaient leurs communications avec la Basse-Californie, et, tous ensemble, ils n'avaient jamais renoncé à l'isthme de Tehuantepec dont un traité léonin avait failli les rendre possesseurs. C'est là bien plutôt que dans une vaine question de principes qu'il faut chercher l'explication du vif intérêt que le cabinet de M. Lincoln témoigne au Mexique.

MINÉRALOGIE. — Depuis l'apparition du dernier *Annuaire*, les divers savants, chimistes, physiciens et minéralogistes proprement dits, qui ont contribué au perfectionnement et au progrès de la science des minéraux, n'ont pas été réduits seulement à continuer le genre de travaux, dont nous avons rendu compte dans le précédent volume de cet ouvrage, et par lesquels se manifeste ordinairement leur activité dans cette branche de l'histoire naturelle : ils ont vu s'ouvrir devant eux une nouvelle voie de recherches, qui déjà ont produit des résultats remarquables, et qui sans nul doute deviendront éminemment fécondes dans l'avenir. Nous voulons parler de cet admirable procédé, qu'on nomme aujourd'hui l'*Analyse par le spectre*, et à l'aide duquel MM. Kirchhoff et Bunsen ont découvert deux nouveaux métaux alcalins, qui avaient échappé aux anciennes méthodes. Ces raies obscures ou colorées, qui interrompent la continuité du spectre solaire, ou de celui que donne la flamme d'un corps en combustion, sont intimement liées à la nature de la source d'où émanent les rayons lumineux ; les vapeurs métalliques incandescentes produisent des spectres qui offrent toujours des raies brillantes et de couleurs caractéristiques. De l'étude de ces raies est résultée une nouvelle méthode d'analyse, d'une précision et d'une délicatesse infinies : aucune réaction chimique connue n'est susceptible d'un pareil degré de sensibilité, et quelque minime que soit la proportion de la substance à laquelle sont dues les raies, celles-ci se montrent toujours et manifestent sa présence dans la flamme soumise à l'examen. C'est cette analyse spectrale qui a fait découvrir dans la lépidolithe de Rosena en Moravie, sorte de mica à base de lithine, le nouveau métal que Bunsen a nommé *Rubidium*, à cause de la belle couleur rouge qui avait dévoilé son existence, et dans les eaux minérales alcalines de Dürckheim, le *cæsium* qui est caractérisé par une belle raie de couleur bleue.

Cette analyse par la lumière sera très-utile pour faire reconnaître dans les minéraux, ou dans les plantes qui empruntent au sol des matières inorganiques la présence de certains éléments qui ne s'y rencontrent qu'en quantité imperceptible; on sait en effet qu'une des manières d'être de plusieurs substances minérales est un état de dissémination qui est tel qu'on les trouve en un grand nombre de lieux, mais qu'elles sont d'une rareté extrême dans chacun d'eux en particulier. Les deux observateurs allemands ont constaté que deux milligrammes de sel marin disséminés dans l'atmosphère d'une salle, ayant une capacité de 60 mètres cubes, suffisent pour donner à la flamme d'une lampe qui brûle dans cette salle, la raie jaune qui caractérise le sodium.

Ces belles observations ont donné naissance à des travaux très-nombreux, ayant pour objet de les répéter, ou d'en étendre les applications. Nous citerons, en France, ceux de MM. Debray et Louis Grandeau. Dans ses recherches, M. Debray choisit pour flamme le dard du chalumeau à gaz oxygène et oxygène; il introduit cette flamme dans l'appareil photogénique de M. Duboscq, et projette les spectre sur un écran convenablement placé : en opérant ainsi, il a pu saisir nettement tous les détails des phénomènes, et en donner une analyse très-exacte. M. Grandeau a constaté la présence du rubidium dans d'autres minéraux alcalins, et dans quelques sources minérales, telles que celles de Bourbonne-les-Bains ; il a reconnu qu'elle n'était pas nécessairement liée à celle de l'un des métaux alcalins anciennement connus ; et il l'a signalée dans plusieurs matières, très-différentes, de la nature ou de l'industrie, dans les salins de betteraves, dans le café, le tabac, etc.

Parmi les travaux d'un caractère général, qui se rapportent à la minéralogie proprement dite, nous devons mentionner ici un nouveau traité élémentaire de cette science, publié par M. Franz de Kobell, au commencement de l'année 1862, ouvrage qui est destiné à devenir populaire en Allemagne. Un autre auteur allemand, M. Lenz, a

publié en 1861 sous le titre de ***Minéralogie des anciens grecs et romains***, un livre fort intéressant où l'on trouve de nombreux extraits de leurs écrits, accompagnés de commentaires très-lucides et très-instructifs. M. de Chancourtois, professeur à l'Ecole des mines de Paris, est l'auteur d'une classification naturelle des corps simples et des radicaux, par un moyen graphique, classification à laquelle il donne le nom de ***vis tellurique***, en raison de la disposition générale sur des hélices de tous ceux qui composent chaque groupe de corps analogues. Ce classement héliçoïdal repose sur les propriétés des radicaux simples, représentées et condensées en quelque sorte en des nombres caractéristiques. La disposition de ces radicaux sur la vis résulte de longueurs proportionnelles à ces nombres, mesurées sur chacune des hélices, correspondant à un groupe naturel.

L'apparition de ce travail a donné lieu à M. Charles Sainte-Claire-Deville, de rappeler et de développer de nouveau un essai publié par lui il y a quelques années sous le titre d'***Essai sur la répartition des corps simples dans les substances minérales naturelles***. Son point de départ est tout autre que celui de M. de Chancourtois; au lieu de procéder par analyse, en déduisant les conséquences d'une caractéristique qui résume tous les faits connus, il a recherché, en comparant entre elles toutes les substances minérales, quelles étaient leurs analogies et leurs différences, au point de vue des éléments chimiques qui les constituent, et c'est par un procédé synthétique qu'il a obtenu le groupement qu'il vient de reproduire en le développant, dans les Comptes-Rendus de l'Académie des sciences, sous le titre de ***Tableau de la distribution des corps simples dans les minéraux et les roches***

Parmi les recherches entreprises pour déterminer la nature chimique des minéraux, nous signalerons celles de M. Henri Deville, sur les Columbites, travail dans lequel il démontre l'identité de l'acide dianique avec un des acides du niobium ; et les analyses de la dufrénité du Morbihan, de la pholérite de Lodève, et de la rascolite de Monroë, par M. Pisani. M. Descloizeaux a donné suite à ses recherches sur les propriétés optiques des minéraux cristallisés : il a publié un mémoire fort important sur les modifications temporaires, et sur une modification permanente, que l'action de la chaleur produit dans quelques-unes des propriétés optiques du feldspath orthose. Les travaux qui ont eu pour objet la détermination d'espèces nouvelles sont ceux de M. Blum, sur la Roslérite de Bieber, près de Hanau; de M. Kenngott, sur la Hornesite, nouveau minéral du Bannat; de M. Hermann, sur la Texalithe, nouvel hydrate de magnésie, cristallisé en prisme à base oblique; du docteur Forbes, sur la Darwinite, nouvelle espèce du Chili.

Les essais relatifs à la reproduction artificielle des minéraux ont été continués pendant la période dont nous analysons les travaux. M. Daubrée a signalée dans le béton des sources thermales de Luxeuil une reproduction de zéolithe, semblable à celle qu'il avait remarquée dans le béton de Plombières. M. Henri Deville est parvenu à reproduire dans son laboratoire la lévyne, la périclase, l'oxyde d'étain, le rutile, le fer oxydulé, etc. M. Haidinger a continué activement ses recherches sur les aérolites ; il a publié des considérations très-étendues sur les phénomènes qui accompagnent la chute de ces météorites, et a essayé de donner une théorie de leur formation. M. Ulrich a signalé la découverte du diamant dans les sables aurifères de la colonie de Victoria en Australie. DELAFOSSE.

MINES, MINIÈRES, CARRIÈRES. — Dans l'exposé des divers progrès apportés récemment dans l'art d'exploiter les substances minérales, nous suivrons l'ordre général suivant lequel ont lieu les travaux, en commençant par les procédés qui ont pour but d'entailler les roches, de les excaver et de les abattre, et en finissant par les méthodes générales d'exploitation.

ABATTAGES ET EXCAVATIONS.—Les travaux souterrains dans les roches plus ou moins dures nécessitent l'emploi du fleuret pour creuser des trous de mine dans lesquels on introduit une charge de poudre par-dessus laquelle on bourre; une mèche assez longue pour laisser le temps aux ouvriers de s'éloigner conduit le feu à la poudre : la détonation produit une brèche dans la roche. C'est ainsi qu'on excave les terrains durs, soit dans l'exploitation des filons à gangue résistante, soit dans le percement des galeries de recherche, creusées à travers bancs dans les grès pour aller atteindre des couches de houille. Un tel mode de forage est long, son prix entre sérieusement en ligne de compte dans le coût de revient du charbon dans les houillères tourmentées par les brouillages du terrain, par les failles, etc. M. Lisber, ingénieur des mines de Bully-Grenay (Pas-de-Calais), a imaginé un *outil perforateur* qui rend déjà de grands services. La plupart des ingénieurs attachés aux exploitations du bassin ont suivi les expériences qui ont été faites dans une galerie à travers bancs de la fosse d'Annezin, les résultats ont été satisfaisants.

L'outil se compose d'un cadre muni de deux fourchettes mobiles à l'aide de crémaillères que l'on manœuvre comme un double cric, de manière à s'allonger à volonté pour se placer solidement en travers d'une galerie. Le cadre est le point d'appui de l'outil perforateur, qui n'est autre qu'un fleuret recevant : 1° un mouvement rapide de rotation à l'aide d'une manivelle et d'engrenages combinés; 2° un mouvement lent d'avancement selon la résistance qu'oppose la roche. C'est, en petit, la machine perforante appliquée au tunnel du Mont-Cenis. A mesure que le trou de mine s'approfondit, on allonge le fleuret et on le remplace même par un plus long.

L'enquête qui a eu lieu à Annezin a fait ressortir les conclusions suivantes, que nous extrayons du rapport de M. Alayrac :

« L'appareil est solide, toutes ses parties sont bien proportionnées à leur fatigue. La manœuvre est simple et facile. L'économie de temps peut être évaluée aux 9/10es de celui que nécessite l'ancien système du fleuret à la main. Les trous sont plus réguliers. On peut, par un outil spécial, élargir rapidement le fond du trou de mine et obtenir un fourneau d'une grande puissance. Le perforateur peut être également appliqué à l'abattage de la houille, pour abattre les massifs havés à la pioche. »

Les machines perforantes inventées par M. Sommelier pour le percement du Mont-Cenis fonctionnent bien. Aujourd'hui, il est permis d'avoir une opinion fondée et appuyée par la pratique sur les qualités du système. M. Noblemare, ingénieur des mines à Marseille, a fait une étude détaillée de la marche du percement. Le but que l'on poursuit est d'ouvrir d'abord à travers les Alpes une galerie préparatoire de 4 mètres de largeur sur 3 mètres de hauteur, puis, cela fait, d'ouvrir le tunnel à la section voulue en attaquant ce travail sur plusieurs sections; la galerie préparatoire perforée par les machines servirait : 1° à la ventilation des chantiers d'abatage; 2° à la sortie des déblais. Actuellement, en travaillant nuit et jour, et en perfectionnant l'enlèvement des roches abattues, on peut avancer la galerie de 2^{m}50 à 3 mètres par jour. Or, à l'époque de l'examen de M. Noblemare, il y avait 750 mètres percés du côté de Bardonnèche, sur lesquels 700 mètres avaient été faits à la main, en travaillant sur toute la section du tunnel avec un travail continu. L'avancement moyen a été de 0^{m},90 en 24 heures dans une roche calcaire hétérogène, tantôt compacte, tantôt schisteuse. L'avancement au moyen des machines Sommelier marche à peu près trois fois plus vite que par le système ordinaire. Il reste encore 5,000 mètres environ à percer pour achever la galerie préparatoire; on estime que six ans seront nécessaires pour la terminer. Le tunnel peut être attaqué en même temps que le travail de la petite galerie, en sorte que, si les fonds ne limitent pas l'activité, le tunnel pourrait être fini dans sept ans au minimum. On sait que c'est le gouvernement de Turin qui subvient aux dépenses de cette grande entreprise; lorsque le Mont-Cenis ou plutôt le Mont-Thabor sera percé, entre Modane au nord et Bardonnèche au sud, les cheminsde fer qui s'arrêtent, d'une part, à Saint-Jean-de-Maurienne, et de l'autre à Suze, pourront être soudés : il n'y aura plus d'Alpes entre la France et l'Italie.

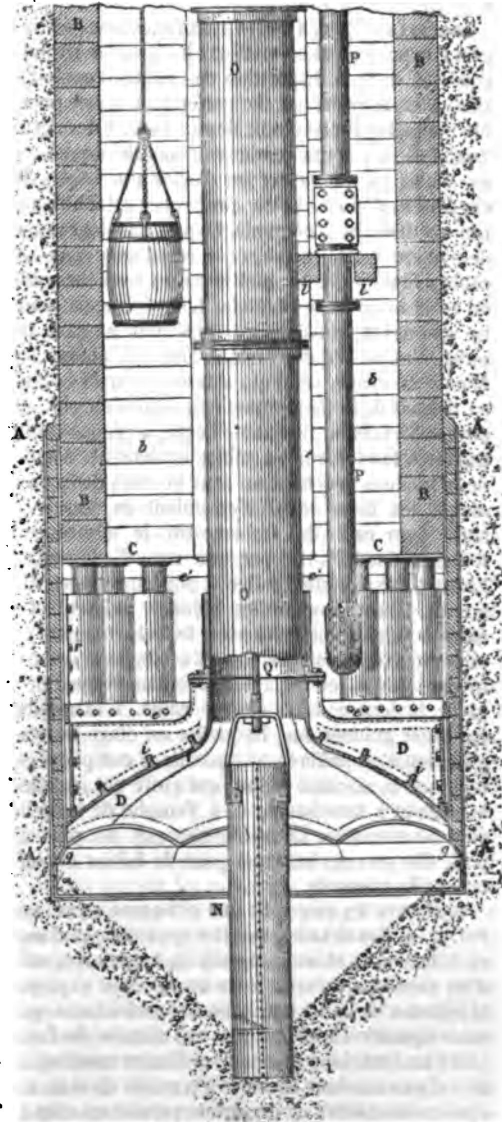
Dans l'exploitation des carrières, ou lorsqu'il s'agit d'ouvrir de grandes tranchées dans des terrains composés de roches compactes, on fait usage de grands fourneaux de mines, tels que ceux qu'on a employés à Cherbourg et à Alger. On vient de les appliquer avec un égal succès en Angleterre, pour extraire la grande masse de pierres nécessaire à la construction de la digue de Holyhead. On abattait par jour jusqu'à 4,000 tonnes de pierres. Dans de bonnes conditions, une mine chargée de 300 kilogrammes de poudre a produit 3,000 tonnes de déblais utilisables.

Recherches, Découvertes. — Les travaux récemment entrepris dans le but de découvrir des gisements de houille, ont été faits au moyen de sondages, et généralement *à la tige*, système bien supérieur aux autres. Le battage de la roche est effectué au moyen d'un trépan glissant dans une coulisse, de manière à ce que le choc ne désorganise pas la colonne de tiges; le forage se fait, dans les terrains mous, par la torsion que l'on imprime à l'ensemble : l'outil est une vrille, une cuiller ou un tube à soupape, selon la nature des terrains traversés. Le bassin houillier du Pas-de-Calais a été découvert, il y a quelques années, par le premier sondage entrepris par M. Mulot, dans une propriété de madame de Clercq, à Oignies. Le bassin est le prolongement, à l'ouest, de celui de Valenciennes, qui lui-même fait suite aux bassins houilliers de la Belgique. D'autres explorations ont amené, dans la Moselle, la découverte d'un bassin de plus de 150 kilomètres carrés de surface, qui est le prolongement de la riche zône carbonnifère de Saarbrück. Trois puits sont déjà en exploitation; on travaille à l'établissement d'autres siéges d'exploitation où l'on rencontre de sérieuses difficultés pour traverser le grès des Vosges, qui est généralement très-aquifère. Un chemin de fer reliant Thionville à la ligne de Wissembourg, en traversant les diverses concessions, leur ouvrira les débouchés de l'Alsace manufacturière d'un côté, et des centres métallurgiques de la Moselle et des Ardennes de l'autre. Citons enfin la découverte de la houille : 1° sur les terrains triasique et jurassique, près de Saint-Ambroix; 2° entre Alais et la Grand'Combe; 3° dans le bassin de Ronchamp (Haute-Saône), à 650 mètres de profondeur, au sud de la concession actuelle.

Fonçage des puits. — Nous avons, l'année dernière, fait connaître les perfectionnements introduits par M. Kind et par M. Chaudron dans le forage de puits de grand diamètre, à travers l'eau, lorsque les terrains traversés sont assez solides pour que les parois conservent leur forme jusqu'au moment où l'on descend le cuvelage. Nous avons parlé aussi de l'appareil Triger à air comprimé, et nous avons résumé le système suivi en Westphalie, dans le bassin houillier de la Ruhr, pour traverser les nombreux niveaux d'eau que contiennent les *morts terrains* qui recouvrent le terrain houiller. Nous compléterons l'exposition des progrès apportés dans l'art du mineur, en signalant un système de fonçage imaginé et appliqué avec succès par M. Guibal, professeur à l'école des mines de Mons. Il est tout à fait spécial et il permet de surmonter les difficultés qui résultent de la rencontre, à un

certaine profondeur, des terrains *aquifères* et *ébouleux*; c'est le cas le plus grave. On ne peut sans danger procéder par épuisement, parce que, en même temps que les pompes enlèvent l'eau, elles enlèvent les sables ou matières coulantes entraînées avec l'eau, ce qui détermine des mouvements de terrains, des excavations profondes qui peuvent causer, de proche en proche, des fissures, des écroulements dans les terrains plus fermes qui recouvrent les sables, d'où perte irremédiable du du puits. Il faut donc forcément travailler sous l'eau, *à niveau plein*, comme disent les mineurs. Les conditions que s'est imposées M. Guibal et qu'il a résolues, sont les suivantes : éviter de mettre en mouvement la masse du terrain coulant; extraire aussi peu que possible de déblais; enfin se borner à enfoncer des tubes mobiles de soutènement d'une longueur limitée, indépendante de la hauteur de terrain ébouleux à traverser. Avant le système Guibal, on traversait les roches aquifères et ébouleuses en enfonçant des tubes par le haut et en draguant à l'intérieur. Les tubes, en descendant au fur et à mesure de l'approfondissement du dragage, trouvent aussi une résistance croissante à cause des pressions latérales. Le mode ancien n'est donc applicable que dans certaines limites, lorsque l'épaisseur de la couche sableuse coulante n'est pas trop considérable. L'appareil Guibal se compose : 1° d'un bouclier en fonte placé horizontalement au fond du puits et ayant la forme d'une couronne plate; 2° d'un tube mobile qui s'applique intérieurement contre le revêtement fixe du cuvelage, et qui est assemblé par le bas avec le boucher; 3° d'un tube central assemblé également avec le bouclier, mais sur son petit diamètre; ce tube s'élève jusque au-dessus du niveau naturel des eaux; c'est le canal qui sert à introduire les outils de dragage qui s'ouvrent, une fois arrivés audessous du bouclier, et que l'on referme ensuite pour les sortir. Le tube extérieur peut être allongé de haut en bas par l'addition de cadres assemblés les uns au-dessous des autres. Une trousse coupante le termine à sa partie inférieure pour faciliter la pénétration dans le terrain. Le point d'appui est pris sous le dernier cadre du cuvelage fixe pour presser sur le tube mobile extérieur. A cet effet, une batterie de presses hydrauliques est établie sur le pourtour du puits; une pompe foulante, installée au jour alimente les presses. Pendant la manœuvre de l'enfoncement, le puits est plein d'eau, en sorte qu'il y a équilibre de pression sur les deux faces du bouclier. Lorsque l'enfoncement est jugé suffisant, on vide le puits afin de descendre et de placer un nouveau cadre du cuvelage. Le tube central qui s'élève au-dessus du niveau naturel des eaux, a pour effet de maintenir constamment la pression de l'eau sous le bouclier; sans cette condition absolue, le terrain se mettrait en mouvement. De distance en distance, des robinets permettent de remplir à volonté la partie annulaire du puits que l'on vide à la benne ou par des pompes lorsqu'on veut placer un nouveau cadre de cuvelage.

Aujourd'hui, grâce aux systèmes de cuvelage en fonte par sections successives, grâce aux méthodes Triger, Kind-Chaudron, grâce enfin à l'appareil Guibal, le fonçage des puits est possible même dans ces conditions les plus difficiles d'eau et de couches plus ou moins épaisses de sables boulants.



Nous ne pouvons entrer dans les détails du procédé Guibal, mais la figure ci-dessus suffit pour donner une idée générale de la disposition. A, A, est la partie mobile du revêtement, c'est le *tube pénétrant*; B, B, est le cuvelage fixe en bois; C, C, représentent les presses hydrauliques; le bouclier

ou masque est figuré en D, D, avec nervures I, I; O, est la colonne centrale adaptée au bouclier; G, G, est la trousse coupante; H, est l'outil de dragage qui succède à un autre outil formé de palettes côniques; P, est une pompe destinée à assécher à volonté la partie annulaire du puits quand on place une nouvelle pièce de cuvelage sous B, B. Le dessin est fait à l'échelle de 25 millimètres par 1 mètre, soit au 1/40.

INSTALLATION DES PUITS D'EXTRACTION. — Nous avons exposé en 1860 et 1861, les progrès récents apportés dans la disposition des siéges d'exploitation. Nous n'avons pas de perfectionnement notable à signaler sur ce point, depuis l'année dernière. Toutefois, il y a une tendance générale à préférer les câbles en fil de fer ou d'acier aux câbles de chanvre et d'aloès. Cette préférence est d'ailleurs très-justifiée par l'économie. Le prix du kilogramme de matière est le même, et à résistance égale, le câble métallique pèse moitié ou un tiers du poids du câble en matière végétale. L'expérience a montré que des deux câbles qui fonctionnent dans un puits, élevant ou descendant alternativement les bennes ou cages, celui qui s'enroule sur la bobine *en dessous* dure moins que celui qui s'enroule *en dessus*. M. Colson, ingénieur belge, a proposé pour arriver à faire durer les câbles également, d'avoir deux bobines tournant en sens inverse, de façon à ce que les deux câbles s'enroulent *en dessus*. Il suffit pour cela de transmettre le mouvement d'une bobine à l'autre par une roue d'engrenage. Lorsque l'exploitation a lieu à plusieurs étages différents, il est bon que les bobines puissent être folles à volonté sur leurs axes. De cette manière on peut changer plusieurs fois d'accrochage dans la même journée, en réglant rapidement et avec précision la longueur de chaque câble. L'extraction par cages guidées sur lesquelles on étage les wagons doit être préférée aux machines compliquées, telle que la machine Méhu, qui avait été installée à Anzin et à Ronchamp, et à l'emploi de laquelle on a dû renoncer. La benne disparaît de plus en plus, elle ne convient que pour de faibles exploitations de minerais.

DESCENTE ET REMONTE DES OUVRIERS DANS LES PUITS. — *Les échelles mobiles* appelées *fahrkunst* en Allemagne, et *man-engines* en Angleterre, sont d'un excellent service. Nous avons déjà expliqué le système de leur jeu, nous n'y reviendrons que pour signaler l'amélioration qui résulte de l'emploi d'une machine à vapeur ordinaire rotative, au lieu d'une machine spéciale à traction directe. Un système de bielles et de varlets permet en effet de transmettre simplement un mouvement alternatif aux tiges verticales du fahrkunst. Si l'on veut obtenir une grande course, on y arrive par la disposition proposée par M. Devaux et M. Guibal. Elle consiste à atteler sur la tige du piston de la machine à vapeur, qui est horizontale, le piston d'une pompe aspirante et foulante à double effet. Cette pompe correspond avec deux cylindres placés verticalement sur le puits et dans lesquels fonctionnent deux pistons aux tiges desquels sont suspendues directement les tiges de la fahrkunst. La pompe aspire l'eau sous un de ces pistons, tandis qu'elle la refoule sous l'autre. Le rapport des sections des pistons des deux cylindres et du piston de la pompe détermine la course de la fahrkunst. A chaque extrémité de la course, il y a un temps d'arrêt nécessaire pour que les mineurs puissent passer du palier d'une tige sur le palier de l'autre. Pendant ce repos, la pompe continue de fonctionner, mais l'eau refoulée s'échappe par une soupape de décharge qu'elle soulève d'elle-même dès que les tiges buttent contre leurs arrêts.

Le jeu de la fahrkunst n'a lieu qu'aux changement de poste des ouvriers, M. Vidal a donc songé à éviter l'emploi d'une machine à vapeur spéciale pour mouvoir la fahrkunst. Pour cela, il emploie un *accumulateur* (Armstrong's accumulator). C'est un cylindre dans lequel on refoule de l'eau à une très-forte pression, au moyen d'une petite fraction de la force dépensée par la machine d'extraction ou la machine d'épuisement. On enmagasine ainsi une réserve de travail que l'on dépense ensuite sur une petite machine à colonne d'eau rotative du système de M. Armstrong.

MACHINE D'ÉPUISEMENT. — Depuis notre résumé de l'année dernière, nous ne connaissons aucun progrès à signaler dans les appareils d'épuisement des mines. Dans les fonçages, on emploie avec raison des pompes d'un fort diamètre, jusqu'à 1 mètre de diamètre pour éviter l'encombrement des puits. Une pompe d'un diamètre de 1 mètre en remplace deux de 0^m70 et huit de 0^m35. Les colonnes se font en tôle.

VENTILATION ET ÉCLAIRAGE. — Ce sont toujours des lampes du système, plus ou moins modifié par M. Dubaille ou par M. Maesaler, qui servent à éclairer les mineurs dans les exploitations où règne le grisou. Quant aux appareils de ventilation, ce sont toujours ceux de Fabry, Lemielle ou Guibal, qui sont le plus employés. Les deux premiers sont très-puissants et à peu près équivalents; le troisième est plus simple, par suite moins coûteux, il a en outre l'avantage de ne pas intercepter tout le courant d'air, en cas d'arrêt; mais il a le désavantage de ne pouvoir, même lorsqu'on imprime aux ailes la plus grande vitesse, amener une dépression manométrique aussi forte que celle obtenue par les deux premiers.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit, l'année dernière, du *matériel d'exploitation*, dont nous avons résumé les plus récents détails.

BOISAGES. — Une des plus grandes dépenses de l'exploitation courante résulte de l'obligation de soutenir par des bois le toit des couches qui alimentent l'extraction. M. Dernancourt, ingénieur aux mines d'Anzin, a trouvé par un ingénieux artifice, le moyen d'économiser les bois dans les

petites couches. Le système est connu sous le nom de *bo.tes*. Le long des fronts de taille où les ouvriers abattent le charbon, on établit de distance en distance ces quilles de bois ou bottes entre le *mur* et le *toit* de la couche, la base de la botte est appuyée sur un petit tas de menu charbon, en sorte que lorsque l'on abandonne le chantier, on peut retirer successivement les bottes en grattant leur appui avec la pointe du pic, ce qui les soustrait à la pression du toit. Dans le travail des mines il n'y a pas de mince économie.

MODES D'EXPLOITATION. — Les diverses méthodes adoptées pour enlever les matières utiles que la terre renferme, sont aujourd'hui parfaitement classées. A telle épaisseur de filon ou de couche, suivant telle ou telle inclinaison, correspond une méthode. Il y a cependant de légères variantes selon les pays. Les couches de houille d'une grande épaisseur présentent de graves difficultés pour être exploitées à peu près complètement et en évitant les incendies. Le système le plus sûr d'après M. Callon, professeur d'exploitation à l'école des Mines, consiste à employer des remblais sur une grande échelle, malgré la dépense que cela occasionne. On l'applique avec succès dans plusieurs charbonnages du centre et du midi de la France : au Creuzot, à Alais, à Aubin, etc. Le mode de travail consiste à diviser la mine à exploiter, soit en étages horizontaux d'une certaine hauteur, soit en étages parallèles à la stratification des couches lorsque celles-ci sont peu inclinées et bien stratifiées. On exploite successivement les étages en commençant par les étages supérieurs, mais chacun d'eux seront enlevés par une série de tranches superposées avec remblai en commençant par les tranches inférieures. On prépare chaque tranche aussi vite que possible et on la divise ensuite en battant en retraite à partir de la limite du champ d'exploitation. Dans le cas d'*ouvrages en travers*, on doit marcher de préférence en chaque point, du toit vers le mur plutôt que du mur vers le toit. La seconde tranche sera enlevée en montant sur les remblais de la première, et ainsi de suite. On retire soigneusement de la mine les schistes susceptibles de fermentation, et on ne remblaye qu'avec des matières inertes. Lorsque le charbon est très-inflammable, on place la galerie générale de roulage en dehors du gisement, on y parvient ensuite par des traverses convenablement espacées. De cette manière, en cas d'incendie ou d'échauffement, on limite le danger, on circonscrit le sinistre.

Dans les mines de sel gemme exploitées par galeries souterraines, comme à Dieuze, on vient d'introduire un moyen simple et économique de creuser autrement qu'au pic, les sillons dans la masse pour en faciliter l'abattage. Il est dû à M. Pfetsch, qui l'a appliqué à Varangeville (Meurthe). L'eau douce remplace l'outil ; on l'introduit par des conduits et on la divise en jets au haut du banc de sel que l'on veut entailler. L'action dissolvante creuse de plus en plus la masse et la dégage, la poudre fait le reste. Les eaux saturées sont ensuite réunies par des rigoles au puisard d'où les pompes les enlèvent pour les conduire aux poêles d'évaporation.

PRÉPARATION MÉCANIQUE DES MINERAIS, LAVAGES. — Depuis l'année dernière, nous avons pu voir se confirmer par l'expérience sur une large échelle, nos prévisions sur une méthode de lavage de sables aurifères dont nous avons parlé, laquelle consiste à projeter de l'eau sous une haute pression, contre les alluvions, de manière à les excaver et à les laver tout à la fois pour en retirer l'or. Cette méthode était pratiquée depuis de longues années par quelques laveurs intelligents, dans la province de Panama (Nouvelle-Grenade), où nous avons eu l'occasion d'en constater les bons résultats. Mais, en Californie, l'application du système est extrêmement développée et, d'après un rapport de M. Laur, ingénieur des mines, c'est le seul système qui puisse être suivi avec profit actuellement. Les gisements aurifères sont de deux natures : les filons et les alluvions. L'exploitation des filons est ruineuse, à cause des frais d'abattage de la roche quartzeuse qui les constitue, et, en outre, à cause de la dépense à laquelle donne lieu la trituration de la roche extraite du filon. Il faudrait pour qu'un filon fût exploitable, que la tonne de roche rendît au moins 60 fr. d'or, tandis qu'on lave avec profit des alluvions dont la tonne ne fournit que 84 centimes d'or à la tonne.— Les alluvions seules sont donc exploitables avec profit, elles sont plus pauvres que les filons, mais du moins, tout le travail d'extraction et de pulvérisation se trouve fait par la nature. Les alluvions sont le résultat des bouleversements géologiques postérieurs à la sortie des filons; ceux-ci ont été en partie brisés avec les roches encaissantes; les eaux en ont roulé les débris, depuis les crêtes jusque vers les lointaines vallées, débris que le voyage triturait et transformait en sables de plus en plus fins.

En Californie, il y a trois sortes d'alluvions : 1° Les alluvions modernes, ce sont celles dont la formation est récente, actuelle pour ainsi dire; celles-là ont été les premières attaquées, elles sont épuisées aujourd'hui ou à peu près; 2° les alluvions qui datent de la sortie des roches basaltiques. Elles forment une longue tranche qui borde le flanc inférieur de la Sierra-Nevada, entre la chaîne et le Pacifique. La richesse de ces alluvions est très-variable, leur exploitation nécessite des tranchées ou des travaux souterrains que les eaux ne tardent pas à envahir, la fièvre règne dans ces régions que les eaux stagnantes remplissent d'émanations malsaines; 3° les alluvions anciennes qui remontent à la sortie des trachytes ; elles couronnent les sommets et les plateaux par couches qui ont une épaisseur de 15 à 40 et même 60 mètres. Là, il n'y a pas à craindre que les travaux soient noyés, mais il est difficile de se procurer l'eau nécessaire aux lavages. En outre, la teneur en or est faible, un

mètre cubes adeble pesant 1,500 kilogrammes ne contient guère qu'un 1/2 gramme d'or, soit 1 sur 4 millions, ou 1 fr. 25 par mètre cube.

Malgré cette minime proportion de métal, c'est sur les alluvions anciennes des plateaux que se portent aujourd'hui les efforts des exploitants. Si les gîtes sont pauvres, ils sont réguliers et continus, ils recouvrent une superficie immense de 150 kilomètres de long sur 40 kilomètres de large environ. Les mineurs, au moyen de la méthode *par injection d'eau*, y réalisent des bénéfices de 6 à 8,000 fr. par mois. La durée des exploitations fructueuses est indéfinie. M. Laur a examiné particulièrement un des champs d'exploitation, et il a trouvé qu'il était capable de produire 60 millions de francs en or par an, pendant 524 ans, — l'Amérique entière ne produisait que 48 millions par an, au commencement de ce siècle.

Les appareils successivement employés aux lavages des sables en Californie, ont été les suivants :

La *battea*, espèce de grande sébile cônique en bois, ayant à peu près 60 centimètres de diamètre et 25 centimètres de profondeur. On l'emplit de sables et, en imprimant un mouvement oscilatoire circulaire sous l'eau, les paillettes d'or et les substances métalliques se réunissent au fond de la battée. Cet appareil primitif est encore en usage dans le Chili, dans la Nouvelle-Grenade, et par les orpailleurs d'Europe.

Le *berceau* a été importé en Californie par les Chinois, c'est une caisse montée sur deux tourillons et à laquelle on imprime un mouvement oscillatoire. Comme on le voit, le berceau n'est qu'une batée agrandie

Le *longton* est venu après; c'est une auge fixe, d'une certaine longueur en planches, ayant pour fond une grille. On y jette les sables et on les remue sous l'influence d'un courant d'eau. Le gros gravier reste sur la grille d'où on le retire pour le remplacer par des sables neufs. Le sable fin et l'or passent à travers la grille et sont recueillis dans une caisse pour être relavés ensuite au berceau.

Enfin le *sluice* ou longue écluse est l'appareil le plus perfectionné; il est simple et il permet de laver très-rapidement de grandes quantités de sables. Avec le sluice un mineur lave dans sa journée 17,600 kilogrammes de matières, soit 44 fois plus qu'avec la battée. C'est un long canal étroit, de 100 mètres de long formé par des planches assemblées les unes aux autres. Le fond est raboteux de façon à ce que l'or se rassemble dans les poches.

Pour procurer l'eau aux mineurs, une Compagnie dite des lacs d'Eureka, a établi un long réseau de canaux de 397 kilomètres de développement total qu'elle a mis huit années à exécuter. Ces canaux vont recueillir l'eau qui s'écoule des sommets neigeux de la Sierra-Nevada, et ils distribuent aux diverses exploitations un total de 168,000 mètres cubes d'eau par jour avec une chute moyenne de 40 mètres. Le travail a coûté 5 millions et demi de francs. La vente de l'eau rapporte à la Compagnie des lacs d'Eureka un revenu annuel d'un peu plus d'un million. Les mineurs utilisent l'eau au moyen de tubes flexibles terminés par des lances. Ils projettent l'eau contre les talus des alluvions; les sables se désagrégent et tombent entraînés par le courant vers les sluices qui retiennent l'or. Les sables lavés vont ensuite combler les vallées inférieures. A la mine d'Eureka, quatre mineurs manœuvrent quatre jets lançant ensemble 2 mètres cubes et demi d'eau par minute. M. Laur qui a suivi leur travail, a constaté qu'en dix jours, ils ont obtenu pour 32,000 fr. d'or; les frais se sont élevés à 6,674 fr.; le bénéfice net a donc été de 25,000 fr.

D'après M. Laur, les divers appareils de lavage se classent ainsi sous le rapport du travail utile ; le lavage d'un mètre cube d'alluvions coûte :

Avec la battée, 75 francs.
Avec le berceau, 20 —
Avec le longton, 5 —
Avec le sluice, 1 fr. 71.

Par la nouvelle méthode combinée de l'eau à haute pression et du sluice, 0 fr. 28.

André Boucard.

MINES (produit des). — Quatre circonstances principales ont contribué à donner, dans ces dernières années, une rapide impulsion à l'industrie minérale : 1° le développement considérable de l'industrie manufacturière, sous l'influence du progrès de la richesse publique; 2° l'application des métaux à des usages nouveaux, et particulièrement celle du fer à la fabrication des rails, aux constructions navales et civiles; 3° la diminution du prix de revient au lieu de destination, par suite de l'établissement des chemins de fer et des tarifs modérés qu'ils ont généralement appliqués au transport des houilles, minerais et métaux ; 4° l'amélioration, ou plus exactement l'accroissement de puissance des procédés d'extraction. Parmi les causes secondaires de la prospérité minière, il faut citer la réduction, dans certains pays, des redevances au profit de l'État, ou de plus grandes facilités données aux contribuables pour leur acquittement; la cession, par quelques États, des mines domaniales à l'industrie particulière et, par suite, leur exploitation à meilleur marché et dans des conditions de rendement plus fructueuses.

Les documents qui suivent et qui n'avaient point encore été réunis, ont pour but de déterminer, autant que possible, la richesse minérale des pays producteurs en Europe. Nous classerons ces pays par ordre alphabétique.

Angleterre. — Les mines y appartiennent à l'industrie privée et le gouvernement n'intervient dans leur exploitation que pour assurer l'exécution de l'acte du Parlement du 10 août 1842 (modifié par celui du 28 août 1860) qui a interdit

le travail des mines aux femmes, ainsi qu'aux enfants mâles de moins de 12 ans et a défendu aux maîtres de payer le salaire de leurs ouvriers au cabaret. Des inspecteurs spéciaux sont chargés de constater et de poursuivre la répression des contraventions à cette loi. Mais aucune disposition législative ne les autorise à mettre les maîtres en demeure de prévenir les accidents qui peuvent se produire dans leurs exploitations. D'un autre côté, les victimes ou leurs parents sont dans l'impossibilité, par suite de l'énormité des frais judiciaires en Angleterre, de demander aux tribunaux des indemnités. Il en résulte que les ouvriers des mines sont à la discrétion de ceux qui les emploient, et que le nombre des accidents est très-considérable. — En Angleterre, la propriété de la surface emportant la propriété du dessous; le droit d'exploiter les mines appartient au maître du sol.

Le gouvernement recueille tous les ans les éléments de la statistique minérale du royaume. Ils sont fournis par les exploitants eux-mêmes qui, soumis à l'income-tax, ont un intérêt évident à atténuer plutôt qu'à exagérer leur production. Nous les résumons ci-après.

1° Industrie minière.

Houille. — Le produit des houillières a suivi une marche assez régulière. De 657 millions de quintaux métriques, valant 404 millions de francs, ou 0f.61 par q. m. sur le carreau de la mine, en 1854, il s'est élevé à 813 millions 1/4, valant 500 millions, ou à peu près le même prix par q. m., en 1860. Le nombre des exploitations s'est accru ainsi qu'il suit: 2,905 en 1857 ; 2,941 en 1858 et 2,949 en 1859. La part de l'Angleterre était, pour les mêmes années, de 2,001, 2,017 et 2,020 ; — celle du pays de Galles, de 409,433 et 443 ; — celle de l'Écosse, de 425,417 et 413 ; — enfin, celle de l'Irlande, de 70,74 et 73. Les documents officiels portent à 219,995 en 1857 le nombre des personnes employées, à des titres divers, dans l'exploitation des houillières du Royaume

Les autres mines du Royaume-Uni ont donné, en 1859, les quantités de minerais ci-après (en q. m.; valeur en francs). Les quantités marquées d'une astérique appartiennent à l'année 1860.

MINERAIS.	QUANTITÉS.	VALEURS.
Étain	108,407	20,187,550
Cuivre	240,578	37,670,875
Plomb	928,431	31,526,650
Argent	1,118	102,900
Zinc	132,476	977,925
Pyrites	1,382,370	2,092,600
Arsenic	16,256 *	320,000
Nickel et Thungsten	284	10,325
Manganèse	12,507	92,325
Divers, ocre, etc.	6,065 *	13,725
Fer	80,026,063	62,696,500
Argile	5,168,046 *	5,528,750
Barytes	135,677 *	243,750
Coprolites	304,800	1,500,000

L'industrie minière ou extractive a produit, en 1859, les quantités et valeurs ci-après :

MINERAIS.	QUANTITÉS.	VALEURS.
Houille	731,314,412	400,000,000
Produits métalliques	104,424,253	152,963,875
Sel	15,961,175	14,727,850
	851,699,840	567,691,725

D'après les données de la 1re colonne, il serait extrait annuellement du sol britannique une masse de près d'un milliard de q. m !...

2° Industrie métallurgique.

Fer. — C'est le fer qui occupe la place la plus considérable dans l'industrie métallurgique du Royaume-Uni. — La production de la fonte, de 31,189,554 q. m., valant 307 millions de francs ou 9 fr. 90 par q. m. en 1854, s'est élevé, en 1859, à 37,713,105 q. m., valant à l'usine 278 millions de fr. 1/2, ou 7 fr. 41 seulement par q. m. En 1860, elle a dépassé 38 millions de q. m., ne valant plus que 7 fr. 38 le q. m. En 1860, on comptait, dans le Royaume-Uni, 268 usines élaborant la fonte contre 265 en 1859. Le nombre des hauts-fourneaux s'élevait à 862, dont 607 en activité, en 1859, et à 872 en 1860, dont 582 seulement en activité. La même année, le fer était fabriqué par 211 usines ayant 3,518 forges à pudler et 375 laminoirs.

Plomb. — La production du plomb n'a pas suivi une marche aussi régulière. Elle a oscillé ainsi qu'il suit: 650,281 q. m. en 1854 ; 665,775 en 1855 ; 742,991 en 1856 ; 684,713 en 1857 ; 693,967 en 1858 ; 642,477 en 1859.

La valeur à l'usine du métal extrait du minerai a été (en millions de francs), de 37,4 en 1854 ; 37,9 en 1855; 43,9 en 1856; 31,1 en 1857; 37,2 en 1858 ; 35,2 en 1859, et 35,4 en 1860. D'après ces valeurs, le prix du plomb par q. m., de 57 f. 57 en 1854, serait tombé, à 54 f. 71 en 1859.

Cuivre. — La production de ce métal, après un accroissement continu de 1854 à 1857, a diminué sensiblement en 1858, pour se relever fortement en 1859. Les chiffres afférents aux années de la période 1854-59, sont les suivants : 202,074 q. m.; 216,347; 246,451; 176,530; 146,875; 160,223. Les valeurs à l'usine ont oscillé ainsi qu'il suit (en millions de fr.) dans les mêmes années: 62.2; 76.1; 74.6; 53.8; 39.1; 43.4. Le prix du q. m. de 307 fr. 59 c. en 1854, est tombé, après des mouvements en sens divers, à 270 fr. 07 en 1860.

Etain. — Les quantités produites et les valeurs ont varié ainsi qu'il suit dans les mêmes années : 60,696 q. m. valant 17,250,000 fr.; 60,960 et 18,050,000 fr.; 62,758 et 20,538,525 fr.; 64,821 et 21,700,000 fr.; 70,307 et 20,587,000 ; 66,009 et 21,261,300 fr. Le prix moyen par q. m. a varié entre 284 fr. 20 c. en 1854 et 295 fr. 66 en 1859.

Ces métaux forment le principal aliment de l'industrie métallurgique anglaise.

Les autres n'y sont produits qu'en quantités minimes. Il faut, toutefois, faire une exception pour le zinc, dont on a fabriqué 70,104 q. m. en 1858, ayant, à l'usine, une valeur de 4,355,629 fr. ou 62 fr. 13 par q. m. Quant à l'argent que l'on trouve dans les mines de plomb du Royaume-Uni, la quantité qui en a été extraite dans la période 1854-59, a varié entre 151 q. m. en 1857 (minimum), valant 3 millions 1/3 de francs, ou 21,854 fr. 30 le q. m., et 190 en 1858, valant 3,856,750 fr., ou 20,298 fr. 70 le q. m.

La valeur totale de l'industrie métallurgique dans le Royaume-Uni, a été évaluée officiellement à 388,452,150 en 1859, pour les produits fabriqués avec les minerais dont nous avons donné la nomenclature.

ALLEMAGNE (moins la Prusse et l'Autriche).

Bade (grand-duché de). — Le grand-duché ne possède que trois mines de fer qui sont exploitées par l'État. Elles ont produit, dans les deux années 1860 et 1861, 501,854 q. m. de minerai valant 523,194 fr. C'est, par année moyenne, 250,927 q. m. valant 261,597 fr. Le fer est fabriqué dans des forges appartenant à l'État. Ces forges ont produit, dans les deux mêmes années, 104,731 q. m. de fer valant 3,143,844 fr. C'est, par année moyenne, 52,365 q. m. de métal valant 1,571,922.

Bavière. — L'industrie minérale n'y est pas sans importance. Les mines, toutes exploitées par l'État, étaient, en 1859-60, au nombre de 863. Elles ont donné, cette même année, un produit de 12 millions 1/3 de francs. Les quantités extraites des mines les plus importantes ont été les suivantes (quantités en grammes pour l'or, en q. m. pour les autres métaux ou minéraux) :

MÉTAUX et MINÉRAUX	Nombre de MINES	PRODUCTION	VALEUR francs	OUVRIERS
Or	17	283	835	15
Fer............	351	143,506	523,853	1,070
Plomb..........	9	7,133	19,658	156
Mercure........	6	36	22,062	35
Antimoine......	1	138	3,906	10
Houille........	204	2,590,318	2,394,418	2,879
Graphite.......	53	5,409	37,800	35
Gypse..........	35	60,042	66,752	60
Sel............	8	5,004,849	9,143,163	2,529

Les chiffres ci-après caractérisent les progrès de l'industrie minière en Bavière. En 1848-49, on y comptait 419 exploitations produisant une valeur de 9,387,647 fr. et occupant 6,793 ouvriers; en 1859-60, le nombre des mines s'élevait à 863, celui des ouvriers à 7,141, la valeur produite à 12,364,115 fr.

Cette dernière année, les produits élaborés dans les forges et autres établissements de l'État ont atteint une valeur de près de 19 millions de francs. En voici le détail (quantités en q. m.)

	Fer brut et massiaux.	Fabricats de fer et de fonte.	Fer forgé.	Tôle.	Fil de fer.	Acier.	Plomb.	Alun.	Vitriol.
Quantités.........	317,495	830,029	344,173	15,362	6,093	347	303	37	5,034
Valeurs..........	3,619,161	2,592,158	11,401,354	617,654	255,360	90,804	11,476	876	84,845

En réunissant aux 7,141 ouvriers occupés aux mines les 4,038 qu'employaient les usines, on trouve une population ouvrière totale employée à l'extraction et à l'élaboration des métaux, de 11,179 personnes.

La production saline n'est pas comprise dans les chiffres qui précèdent. 8 salines, occupant 2,529 ouvriers, ont donné, en 1859-60, 571,031 q. m. de sel, valant 9,143,163 francs.

Hesse (principauté de). —Le tableau ci-après résume les résultats de l'industrie extractive de ce petit pays, en 1848 et 1857, en ce qui concerne les combustibles, les minerais de fer, de cuivre et de cobalt.

ANNÉES	HOUILLE Anthracite et Lignite	MINERAIS de fer	de cuivre	de cobalt
	q. m.	q. m.	q. m.	q. m.
1848	1,791,466	128,375	26,124	463
1857	2,544,359	146,781	30,789	262

En 1857, la valeur totale des produits de l'extraction était estimée à 2,961,877 fr., dont 2,599,106 fr. pour les combustibles minéraux; 142,380 fr. pour le minerai de fer, 63,270 fr. pour le minerai de cuivre, et 77,655 fr. pour le cobalt.

La valeur totale a été ainsi qu'il suit, en 1848 et 1859, séparément pour les mines de l'État et celles des particuliers.

ANNÉES	MINES de l'Etat	des Particuliers	TOTAL
1848	1,518,199	406,346	1,924,545
1857	2,436,281	525,586	2,961,877

Le nombre des ouvriers employés aux travaux des mines était de 3,241 en 1857. Comme on a pu en juger par les chiffres qui précèdent, le plus grand nombre des mines appartient à l'État, qui les exploite; il surveille l'exploitation de celles qu'il a concédées aux particuliers.

Nous donons ci-après la production métallurgique pour les principaux métaux, en 1848 et 1857 (quantité en quint. mét.; valeur en fr.)

		FONTE	FER brut	FER forgé	ACIER	CUIVRE
1848	Quantités..	16,191	40,005	18,184	1,256	748
	Valeur....	605,880	525,176	744,292	72,176	178,193
1857	Quantités..	11,756	59,484	19,935	1,629	679
	Valeur....	978,866	396,497	864,367	95,530	203,190

D'après ces nombres, la valeur de la produc-

tion métallurgique a été de 2,120,717 en 1848 et de 2,528,500 fr. en 1857. L'accroissement tient en partie à la hausse des prix, les quantités produites ayant diminué pour la fonte et le cuivre.

L'industrie métallurgique occupait 2,360 ouvriers en 1848 et 2,321 en 1857. C'est, pour cette dernière année, un total de 5,562 ouvriers employés aux travaux de l'extraction et de la fabrication des métaux.

Saxe (Roy. de). — Les documents officiels distinguent, en ce qui concerne l'industrie minérale de ce royaume, entre les mines soumises au droit régalien (*Regal Bergbau*), c'est-à-dire placées sous la surveillance et le contrôle immédiats des agents de l'Etat, et les mines librement exploitées. Les premières comprennent tous les gîtes métallifères; les secondes, les gîtes minéraux (combustibles). Des mines de la première catégorie, l'Etat exploite directement celles qui produisent l'argent, le plomb et le cuivre, et en fait fondre le minerai dans ses propres forges. Il se borne à surveiller l'exploitation des autres. En 1858, les mines du droit régalien étaient au nombre de 526. Elles employaient 12,815 individus tant à la surface qu'à l'intérieur. La même année, elles ont produit les quantités ci-après de minerais. Ces quantités témoignent de la variété, si ce n'est de la richesse, des gîtes métallifères de ce petit pays, l'un des plus industriels de l'Allemagne.

MINERAIS	Q. MÉT.	MINERAIS	Q. MÉT.
Argentifère........	601,715	Plomb natif (alquifoux)	6
Cobalt et Nickel...	1,977	Zinc.............	15
Fer..............	546,360	Manganèse	1,744
Arsénite.........	100,000	Urane............	1
Pyrite magnétique	2,310	Fluor.............	3,344
Pyrite vitriolique..	»	Sulfate de baryte.	855
Sulfate de cuivre.	100	Quartz...........	504
Fer sulfuré.......	5,583		

La valeur totale des produits des mines métalliques a été de 6,646,121 fr. en 1856, de 7,032,574 en 1857 et de 6,827,220 f. en 1858. C'est le minerai d'argent qui entre pour la plus forte somme dans ces totaux, savoir : 5,349,679 fr. en 1856 ; 5,676,431 en 1857, et 5,438,445 fr. en 1858. La valeur du minerai de fer est estimée, pour les mêmes années, à 360,405 fr., 438,934 et 476,842 fr. — En 1858, les gîtes de combustibles minéraux (houille, lignite et anthracite) ont produit 17,320,296 boisseaux du poids de 75 kil. ou 12,990,222 q. m., valant 13,630,256 fr. La même année, les mines de combustibles occupaient 12,022 ouvriers recevant, en salaires, une somme de 6,903,049 fr. La valeur totale de l'industrie minière a donc été, en 1858, de 20,457,476 fr.

Les usines de la Saxe ont produit en 1858 (en 1855 pour l'acier brut et la tôle) les quantités ci-après de métaux (en kil. pour l'or et l'argent, en quintaux métriques pour les autres métaux).

	FONTE de 1re et 2e fusion	FER BRUT	FER FORGÉ	TOLE	CUIVRE	PLOMB	LITHARGE	OR	ARGENT
Quantités...	202,865	350,898	5,373	3,841	904	27,006	10,502	5,41	29,333
Valeur.....	2,476,507	4,306,860	271,172	177,154	93,660	1,276,932	382,710	15,150	6,765,112

La valeur totale de l'industrie métallurgique en 1858, est portée officiellement à 17,950,165 fr.(1).

En 1858 l'industrie métallurgique occupait 3,873 ouvriers qui, réunis aux 12,815 de l'industrie minière, donnent un total de 16,888.

Wurtemberg. — Les chiffres ci-après expriment l'importance de l'industrie minière dans cet État en 1847 48 et 1856-57 (quantités en quint. métr.):

	PRODUCTION				VALEUR totale
	Minerai de fer	Schiste vitriolifère	Argile salifère	Sel gemme	
1847-48	196,713	1,346	26,182	12 ',578	673,777
1856-57	369,993	»	37,396	209,031	1,078,192

A cette production il convient de joindre celle des salines dans les mêmes années :

	PRODUIT en q. m.	VALEUR
1847-48	265,956	328,745 fr.
1856-57	208,637	220,009

Ainsi, en 1856-57, la valeur totale de la production minière (sels compris), en Wurtemberg, a été de 1,298,201 fr. Le nombre des ouvriers employés dans les mines et salines était, la même année, de 4,344.

La production métallurgique en Wurtemberg comprend la fonte, le fer et l'acier. Voici les quantités (en q. m.) et les valeurs pour les mêmes années, on verra que d'une période à l'autre, tous les produits, le fer surtout, ont très-sensiblement augmenté.

	FONTE			FER					ACIER				
	Fonte brute	Fabricats de fonte	Valeur totale	Fer	Tôle	Fil de fer	Fabricats	Valeur totale	Acier brut	Acier fondu	Acier affiné	Fabricats (pièces)	Valeur totale
1847-48	79,780	46.264	1,932,019	44,559	573	1,265	473	1,956,881	1,998	»	2,821	250,969	654,379
1856-57	113,306	71,854	3,239,897	71,242	305	11,481	635	4,136,439	3,748	170	4,833	510,426	1,167,684

(1) Nous ne pouvons garantir l'exactitude de ces chiffres, les documents (allemands) que nous avons sous les yeux laissent beaucoup à désirer au point de vue de l'ordre et de la clarté

La valeur de la production métallurgique a été, d'après le tableau ci-dessus, de 8,544,020 fr. Cette valeur a été produite par 5,084 ouvriers.

Dans les documents qui précèdent sur la statistique minérale de l'ALLEMAGNE, nous ne saurions omettre quelques indications sur le produit des mines du Harz. bourg. Elles fournissent, en quantités assez considérables, de l'or, de l'argent, du fer, du cuivre, du plomb; mais nous manquons de renseignements officiels sur leur rendement. L'américain Withney, dans une publication sur la statistique minérale du monde entier en 1854, estime qu'elles produisent, année moyenne, 2,240 gr. d'or, 11,199 kilogr. d'argent, 1,600 q. m. de cuivre, 110 q. m. de zinc, 150,016 q. m. de plomb. La valeur de la production des mines et forges du Harz est estimée valoir 15 millions 1/4 de fr. par le même auteur.

AUTRICHE. — Les richesses minéralogiques de cet empire sont très-considérables. Elles comprennent presque tous les métaux et minéraux connus, depuis les plus précieux jusqu'aux plus communs. La propriété des mines se partage entre l'Etat et les particuliers; mais, par suite de difficultés financières graves, le gouvernement s'est déjà vu obligé de céder une partie de ses exploitations à l'industrie privée, et on peut prévoir le moment où il s'en sera entièrement dessaisi à son profit. Le tableau ci-après résume, pour les principaux produits, les résultats des industries minières et métallurgiques (les documents officiels confondant ces deux industries) pendant les années 1855 et 1859. Les quantités sont en kilogr. pour l'or et l'argent et en quint. métr. pour les autres métaux.

	1855	1859
A. *Combustibles minéraux*		
Houille	11,804,458	18,045,800
Lignite	9,206,010	13,273,600
B. *Métaux*		
Or	1,478	1,647
Argent	35,016	34,527
Fonte	2,759,690	3,173,470
Cuivre	25,320	25,460
Plomb	78,030	61,680
Mercure	2,150	3,560
Zinc	9,340	12,460
C. *Autres produits métalliques.*		
Litharge	4,070	12,800
Speiss de Nickel	73	37
Acide arsénieux	755	434
Soufre	15,890	15,160
Sulfate de fer	46,050	31,740
— de cuivre	2,130	1,360
Alun	13,150	13,670
D. *Minerais non traités dans le pays.*		
Cobalt et Nickel	2,364	3,710
Zinc	89,010	53,040
Pyrite	7,034	74,340
Schistes alunifères et vitrioliques	862,010	861,920
E. *Autres produits miniers.*		
Graphite	36,060	48,910
Asphalte	1,550	665

Au point de vue de la valeur, l'industrie minérale n'a pas fait de progrès sensibles de 1855 à 1859 en Autriche. De 97,798,165 fr., dans la première de ces deux années, elle ne s'est élevée, en effet, qu'à 105,028,410 en 1859. Mais si l'on considère spécialement les produits minéraux ou métalliques les plus importants, on trouve qu'en même temps que leur valeur a diminué, leur quantité s'est accrue. Ainsi, par exemple, l'extraction de la houille a augmenté de 53, celle du lignite de 44 0/0; tandis que les prix, sur le carreau de la mine, sont tombés, de 10 fr. 35 et 7 fr. 52 à 7 fr. 54 et à 6 fr. par tonne. Mais ce progrès est dû à l'industrie privée, l'extraction des combustibles minéraux ayant sensiblement diminué dans les mines impériales.

Les produits minéraux qui font l'objet du tableau ci-dessus ne comprennent pas les salines. Elles ont donné, en 1855, 3,982,110 quintaux de sel, valant 83,659,862 fr. ou 21 fr. par q. m., et, en 1859, 3,853,630, valant 67,621,328 ou 17 fr. par q. m.

En 1855, les mines et usines métalliques occupaient 100,307, et en 1859, 105,452 ouvriers; les salines 14,503 en 1855 et 13,337 en 1859.

BELGIQUE. — La Belgique a gardé la législation fraçaise de 1810, mais en la modifiant, dans l'intérêt des propriétaires de la surface, par une loi du 2 mai 1837. D'après cette loi, l'indemnité que leur attribue celle de 1810 est déterminée au moyen d'une redevance fixée et d'une redevance proportionnelle au produit de la mine. La redevance fixe, réglée par l'acte de concession, n'est jamais moindre de 25 cent. par hect. de superficie. La redevance proportionnelle varie entre 1 et 3 0/0 du produit net de la mine, arbitré annuellement par un comité d'évaluation, soit sur les renseignements fournis par les exploitants, soit par forme d'imposition ou d'abonnement.

1° Industrie minière.

La houille et le fer composent la principale richesse minérale de la Belgique. Viennent ensuite, mais à une grande distance comme importance, la blende, la calamine, la galène de plomb, et la pyrite.

Le nombre des houillères, de 183 concédées et 117 tolérées à titre provisoire, réunissant ensemble une superficie de 124,218 hect. en 1855, s'élevait, au 31 décembre 1859, à 264 concédées et 26 seulement tolérées, ayant un périmètre total de 128,027 hect. Sur ces 290 houillères, 195 ayant une superficie de 94,581 kil., étaient en exploitation. Elles occupaient 59,139 ouvriers à l'intérieur et 18,154 à la surface. Le salaire moyen de ces ouvriers (hommes, femmes et enfants compris) a subi, de 1841 à 1859, de fréquentes oscillations. Son minimum (1 fr. 14) tombe en 1844; son maximum (2 fr. 42), en 1855. Calculé pour la période 1841 à 1859, il est en moyenne de 1 fr. 65. Le total des salaires était de 21,756,342 fr. en 1845 et de 56,301,173 fr. en 1859. — La pro-

duction des houillères, de 4,027,767 tonnes métriques en 1841, s'est élevée à 9,160,702 en 1859, et la valeur, de 42,511,300 fr. ou 10 fr. 62 par tonne, à 104,006,201 fr. ou 11 fr. 62 par tonne. Le prix de vente par tonne a varié très-sensiblement de 1841 à 1859. Son minimum (8 fr.) tombe en 1850; son maximum (12 fr. 63) en 1856. En 1841, on comptait environ 107 tonnes et, en 1859, 121 pour 1 ouvrier. Ce résultat est dû au perfectionnement des appareils d'extraction. La même année, la production était d'environ 3 tonnes 05 par hectare.

Les documents officiels sont incomplets en ce qui concerne les mines métalliques dont ils ne font connaître le nombre et les produits que pour les provinces de Hainaut, de Namur, de Luxembourg et de Liége. Dans ces provinces, leur nombre, de 51 en 1850, s'est élevé à 80 en 1859, occupant une superficie de 40,000 hect. environ et occupant 11,470 ouvriers (5,695 en 1850). Leur production a subi, de 1850 à 1859, d'assez fortes oscillations. Seule, celle des mines de fer a suivi une progression continue. Elle était de 472,883 tonnes en 1850; elle a été de 883,031 en 1859. Voici le tableau des quantités et des valeurs en 1859:

	BLENDE	CALAMINE	GALÈNE de plomb	PYRITE	MINERAI de fer
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Quant.	13,751	56,639	6,993	34,982	883,031
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Valeur	721,037	2,803,553	1,440,119	891,072	8,215,956

Ainsi, l'industrie extractive a créé en Belgique, cette année, une valeur en minerais de 14,061,737 fr., et, en y joignant la houille, de (104,006,201 fr.) de 118,067,938 fr.

En 1859, on comptait en Belgique, 1,236 carrières, dont 1,089 exploitées à ciel ouvert et 289 souterraines. Elles occupaient 15,281 ouvriers et avaient donné des produits d'une valeur totale de 15,070,444 fr.

2° *Industrie métallurgique.*

L'industrie métallurgique belge est justement célèbre. En 1851, année du minimum de ses produits, on comptait 360 usines préparant la *fonte* et le *fer;* elles occupaient 8,122 ouvriers. Les hauts-fourneaux avaient produit 167,909 tonnes, valant 13,542,770 fr.; les fonderies 18,470, valant 3,311,252; les fabriques de fer 67,232, valant 12,270,777 fr.; les usines à ouvrer le fer 7,366, valant 2,224,707 fr. En 1856, année du maximum pour les produits les plus importants, le nombre des usines était de 360 occupant 12,847 ouvriers et leurs produits ont été ainsi qu'il suit :

	HAUTS FOURNEAUX	FONDERIES	FABRIQUES de fer	USINES à ouvrer le fer
Quantités....	321,834	42,063	165,858	14,367
Valeurs.....	36,669,061	9,642,189	40,512,003	5,798,843

Les seules augmentations que l'on constate en 1859, par rapport à 1856, ont porté sur les produits des usines à ouvrer le fer (17,187 t. valant 6,148,032 fr.). Le maximum de ces produits a été atteint en 1857 (18,750 t. valant 6,863,490 fr.).

La préparation des autres métaux n'a pas moins oscillé par suite des variations entre l'offre et la demande. Ainsi la production de l'*acier*, tombée à 47 tonnes en 1855, s'élève, par une progression continue, à 2,584 valant 1,211,700 fr. en 1858, pour redescendre à 1,871 tonnes valant 616,000 fr. en 1859. Dans cette dernière année, l'acier était fabriqué par 4 usines occupant 335 ouvriers. — La production du *plomb* s'est accrue sans relâche de 1851 à 1859. En 1851, il avait été fabriqué, par 8 usines employant 52 ouvriers, 1,691 tonnes valant 638,037 fr.; en 1859, 9 usines et 223 ouvriers ont produit 4,736 tonnes d'une valeur de 2,280,056 fr. — Le progrès a été très-marqué pour le *cuivre* à partir de 1854. Cette année, 18 usines, avec un personnel de 120 ouvriers, n'avaient produit que 99 tonnes valant 272 fr.; en 1856, la production s'élevait à 2,188 t. et à 6,172,820 fr. Tombée à 905 en 1858, elle s'est relevée à 1,255 valant 3,790,200 fr. en 1859. Le nombre des usines était alors de 14 occupant 257 ouvriers. — La fabrication du *zinc* donne, après celle de la fonte et du fer, les résultats les plus considérables. En 1851, ce métal était préparé par 20 usines qui avaient livré au commerce 18,128 tonnes, valant 11,436,880 fr.; en 1859, le même nombre d'établissements produisait 42,861 tonnes d'une valeur de 22,730,970 fr. — Quoique en progrès sensible depuis 1861, l'élaboration de l'*alun* éprouve d'assez brusques variations. Elle a atteint son maximum en 1857 (1,859 t. valant 371,800 fr.); elle est descendue, en 1859, à 1,020 tonnes, valant 193,505 fr.; elle n'avait été que de 200 tonnes et de 43,000 fr. en 1851. Cette industrie est concentrée dans deux usines auxquelles sont attachés 71 ouvriers. — La *verrerie*, sauf une intermittence en 1854 et 1858, a constamment progressé; 39 usines et 2,644 ouvriers avaient créé, en 1851, des produits valant 8,145,320 fr.; en 1859, 43 usines donnant du travail à 5,641 ouvriers ont élevé cette valeur à 17,275,000 fr.

En résumé, la valeur totale des produits métallurgiques a oscillé ainsi qu'il suit en Belgique :

Années	VALEUR	Ouvriers	Années	VALEUR	Ouvriers
1831	5,070,469	»	1856	140,424,456	18,935
1852	57,472,786	»	1857	133,356,688	22,365
1853	85,382,416	»	1858	126,857,890	23,671
1854	103,901,143	»	1859	121,207,878	23,534
1855	113,451,891	»			

Espagne. — D'après la statistique minérale publiée, en 1861, par le ministre du *fomento*, on comptait, en Espagne, au 31 décembre 1859, 1,988 mines en exploitation, réparties entre 3,294 propriétaires (compagnies ou particuliers), occu-

pant une superficie de 32,220 kil. carrés et employant 28,554 ouvriers et 39 machines à vapeur. La production en minerai a été ainsi qu'il suit en 1860 :

MÉTAUX	QUANTITÉS	MÉTAUX	QUANTITÉS
	q. m.		q. m.
Fer	1,755,029	Antimoine	600
Plomb	3,168,189	Manganèse	288,628
Argent	42,600	Sel commun	638
Cuivre	1,460,020	Soude	175,573
Etain	68	Soufre	230,450
Zinc	1,088,022	Houille	3,217,731
Mercure	80,412	Lignite	175,309
Cobalt	35	Asphalte	628
		Tourbe	130

Les documents que nous avons sous les yeux n'indiquent pas la valeur de cette production. La même année, les mines qu'exploite directement l'Etat et qui comprennent le cinabre d'Almaden, les pyrites de cuivre de Riotinto et les galènes de plomb de Linares, occupant 3,944 ouvriers, le soufre de Hellin et les salines, ont donné les produits et les valeurs ci-après. Dans ces valeurs sont confondues (nous le croyons du moins) celles du minerai et du métal fabriqué.

	QUANTITÉS	VALEUR
	quint. mét.	francs
Mercure	7,380	3,389,984
Cuivre	9,045	1,782.093
Plomb	22,265	816,204
Soufre	1,924	8,658
Sel	3,916,919	27,812,390

L'industrie métallurgique privée comptait, en 1860, 600 usines, dont 345 en activité, occupant 8,171 ouvriers et employant 476 machines dont 372 hydrauliques et 104 à vapeur. Leur production est indiquée par le tableau ci-après (quantités en kil. pour l'argent, en q. m. pour les autres métaux).

MÉTAUX	QUANTITÉS	MÉTAUX	QUANTITÉS
Fer	411,378	Antimoine	24
Plomb	824,984	Sel commun	72,253
Argent	1,420,174	Sonde	33,163
Cuivre	27,047	Alun	13,803
Etain	38	Soufre	37,101
Zinc	18,530	Asphalte	2,000
Mercure	404		

La valeur totale des produits de l'industrie minière et métallurgique, y compris les exploitations de l'État et des particuliers, est évaluée à 89 millions de francs.

L'Espagne a emprunté à la France, en ce qui concerne les mines concédées, sa législation et son organisation administrative.

FRANCE. — 1° *Industrie minière.* En 1859, le nombre des mines concédées était de 490 pour les houillères, de 202 pour les mines de fer et de 247 pour les autres substances.

Houillères. — Les mines de combustibles minéraux avaient une étendue superficielle totale de 5,226 kil. carrés et se répartissaient entre 46 départements. Leur production a été ainsi qu'il suit, de 1853 à 1759 (en millions de q. m.)

ANNÉES	MINES exploitées	PRODUCTION	VALEUR sur place en millions de francs	OUVRIERS
		q. m.		
1853	277	59.4	59.6	40,958
1854	281	68.3	74.8	46,760
1855	290	74.5	90.7	54,322
1856	303	79.2	102.0	58,821
1857	306	79.0	99.6	59,467
1858	292	73.5	91.6	56,025
1859	»	74.8	95.0	»

La diminution constatée depuis 1857 est due à la crise commerciale et aussi à l'accroissement assez rapide de l'importation des houilles étrangères.

Tourbières. — Elles jouent un rôle considérable dans la consommation des combustibles en France. Leur production de 4,900,000 q. m., valant 4,700,000, fr. en 1855, est descendue progressivement à 4 millions valant 3,400,000 fr. en 1859.

Mines et minières de fer. — Ces mines occupent, par leur nombre et leur étendue, le second rang dans l'industrie extractive du pays. Le tableau suivant en indique la production et la valeur de 1853 à 1859 (quantités en millions de q. m.; prix et salaires en millions de francs).

ANNÉES	MINES et MINIÈRES	OUVRIERS	SALAIRE total	PRODUCTION	VALEUR
1853	1.098	15,654	5.6	33.2	10.8
1854	1,264	18,603	7.0	38.5	13.6
1855	1,375	17,728	7.2	38.8	14.0
1856	2,370	20,534	9.1	46.1	16.4
1857	1,411	19,977	8.8	44.9	16.5
1858	1,455	17,934	7.9	39.3	14.2
1859	»	»	»	35.3	12.1

Mines métalliques autres que le fer. — La France possède, en outre des minerais de fer, de nombreux gîtes métallifères; mais la plupart ne sont pas exploités. 50 l'étaient en 1859, dont 24 de galène argentifère, 9 d'antimoine, 8 de manganèse, 4 de cuivre, 4 de zinc et 1 d'étain. La production totale de ces gîtes a varié ainsi qu'il suit de 1853 à 1859. (Valeur et salaires en millions de francs).

Années.	MINES exploitées.	VALEUR des produits.	OUVRIERS	SALAIRE total.
1853	27	1.1	1.771	0 6
1854	41	1.4	2.316	0 8
1855	35	2.2	2.656	1 1
1856	42	2.2	2.651	1 4
1857	46	2.4	2.520	1 2
1858	37	2.7	3.439	1 3
1859	50	3·6	4.228	1 8

Sel. — Le sel est fourni, en France, par des marais salins, les laveries de sable, les mines de sel gemme et les sources salées. La production des laveries est insignifiante ; elle ne dépasse pas en moyenne 5,000 q. m. par an. Celle des marais, mines et sources est indiquée ainsi qu'il suit par les documents officiels (quantités en milliers de kil., valeur en millions de fr.).

Années.	QUANTITÉS	VALEUR TOTALE.	VALEUR par q. m.
	kil.		
1853	327.9	6.5	1.98
1854	519.8	9.4	1.80
1855	477.1	8.0	1.67
1856	456.7	9.5	2.08
1857	537.8	10.6	1.96
1858	460.6	9.2	1.97
1859	582.2	10.4	1.79

Mines de graphite et de bitume.— La seule mine de graphite que possède la France donne un produit variant entre 30 et 60 q. m., du prix moyen de 4 fr. le q. m. — Les mines de bitume ont une certaine importance. Leur rendement est évalué officiellement aux quantités ci-après (en millions de q. m.)

Années.	QUANTITÉS	VALEUR TOTALE en milliers de fr.	PRIX MOYEN par q. m.
1853	461.1	259.9	0.56
1854	607.5	333.8	0.55
1855	469.1	247.0	0.53
1856	537.5	241.3	0.45
1857	609.2	419.8	0.69
1858	437.5	280.3	0.64
1859	533.5	371.5	0.67

La valeur moyenne de l'industrie extractive en France, déduite des sept années qui précèdent, s'établit ainsi qu'il suit (en millions de fr.) pour les produits ci-après :

HOUILLE	TOURBIÈRES	FER	AUTRES MÉTAUX	SEL	GRAPHITE	BITUME	TOTAL
87.6	4.2	39.4	2.2	9.0	»	0.3	132.7

A cette valeur, il faut ajouter celle des minerais d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de litharge, de manganèse, de zinc et d'antimoine fournis par les mines françaises et que les documents officiels ne font pas connaître.

2° *Industrie métallurgique.*—*Fonte.*—Sa production, qui n'était que de 1,125,000 m. q. en 1819, s'est élevée à 2,271,249 en 1829, à 3 millions 1/2 en 1839, à 5,915,902 en 1847 et à 9,923,325 en 1857. Elle a donc plus que décuplé de 1819 à 1857. Dans cette dernière année, la valeur de la fabrication s'est élevée à 158 millions 1/2. de fr. Les quantités produites sont tombées, depuis, à 8,700,000 q. m. (124.7 millions de fr.) en 1858 et à 8,600,000 (116.6 fr.) en 1859.— *Fers.*— Les quantités fabriquées, de 4,509,900 q. m., valant 149 millions environ, se sont élevées à 5,687,000 fr. (maximum de la période 1853-59) en 1856; elles n'ont plus été ensuite que de 5,599,600 en 1857 (193.8 mill. de fr.), 5,301,000 (167.1.) en 1859 et 5,201,000 (157.6) en 1859. — *Aciers.* — La fabrication de l'*acier de forge* s'est constamment accrue de 1853 à 1859 (42,201 q. m. valant 3 millions en 1853 et 132,436 q. m. valant 8 millions 1/3 en 1859). Celle de l'*acier cémenté* est, au contraire, tombée, de 116,831 q. m. valant 8.4 millions en 1853, à 58,105 q. m. valant 4 millions en 1859. Même résultat pour l'*acier fondu*, dont le commerce a reçu 66,493 q. m. valant 9.2 millions en 1853, et seulement 39,155 valant 4.1 millions en 1859.

Métaux autres que le fer. — Ces métaux sont : l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, la litharge, le manganèse et le zinc.

La production de *l'or* apparaît, pour la première fois, en 1852, sur les états officiels. Elle y figure pour un poids de 18,312 grammes. En 1853, elle s'élève à 120,200 gr. valant 411,944 fr. Elle atteint son maximum en 1855 (240,284 gr. valant 823,015 fr.). Dans les quatre années suivantes, elle tombe à 72,633; 75,680; 95,660 et 76,600.

La production de *l'argent* suit un mouvement rapide à partir de 1855; de 9,061 kil., valant 1,981,522 francs, elle s'élève, en 1859, à 48,591 valant 10,959,013 francs. Le minerai qui a servi à la fabrication de ces deux métaux est extrait en grande partie des mines françaises; il n'en est pas entièrement de même pour ceux dont nous allons parler.

Le *cuivre* est fabriqué en France en quantités de plus en plus notables. Le commerce n'en avait reçu que 8,821 q. m., valant 2,195,875 francs, en 1850; en 1859, il en a été livré à la consommation 88,289 q. m., valant 23,832,250 francs.

Nos usines, qui n'avaient produit que 30,331 q. m. de *plomb* marchand, du prix de 1,548,300 fr., en 1853, en ont élaboré 405,127, valant 25,189,727 fr., en 1859.

De 5,903 q. m., valant 286,584 fr. en 1853, la fabrication de la *litharge* est descendue à 5,031 et 273,845 fr. en 1859.

De 7,023 q. m. et 47,387 fr. en 1849, celle du *manganèse* a monté à 67,226 q. m. et 405,795 fr. en 1859.

La préparation du *zinc*, mentionnée pour la première fois en 1856, année pendant laquelle elle s'élève à 4,445 q. m. valant 146,700 fr., tombe, en 1859, à 1,689 q. m. valant 81,450 fr.

En 1859, la valeur totale des principaux métaux autres que le fer, produits par nos usines, s'est élevée à 60,923,270 fr., et sa valeur moyenne annuelle, déduite de la période septennale 1853-59, à 40,741,496.

En résumé, l'industrie minérale, en France, a produit, en 1859, les valeurs ci-après (en millions de francs).

1 INDUSTRIE EXTRACTIVE OU MINIÈRE.		2 INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.	
Houillères	95,0	Fonte	116,6
Tourbières	3,4	Fer	157,6
Mines et minières de fer	12,1	Acier de forge	8,3
Mines métallurgiques autres que le fer	3,6	Acier cémenté	4,0
Graphite et bitume	0,4	Acier fondu	4,1
Sel	10,4	Métaux autres que le fer.	60,9
Total	124,9	Total	351,5

Les deux industries occupaient, en 1858, le nombre d'ouvriers ci-après (1) :

INDUSTRIE EXTRACTIVE ET MÉTALLURGIQUE.	OUVRIERS	SALAIRES
Industrie extractive :		fr.
Combustibles minéraux	56,035 (2)	39,067,796 (3)
Tourbières	30,300	1,917,465 (4)
Mines et minerais de fer	17,934	7,902,498
Mines métalliques	3,439	1,258,774
Marais salans	32,098	»
Mines de sel et sources salées	813	»
Total	140,649	»
Industrie métallurgique :		
Production du fer	»	»
Métaux autres que le fer	1,972	1,874,219

Les documents relatifs aux salaires n'auraient toute leur valeur que si le nombre des journées de travail était indiqué, comme dans les statistiques belges, pour chaque catégorie d'ouvriers (hommes femmes et enfants).

PRUSSE. — 1° *Industrie extractive.*

Combustibles minéraux. — Les houillières ont donné un produit qui, de 33,009,658 q. m. en 1838, s'est élevé, en 1859, à 139,007,960, valant, sur le carreau de la mine, 81,046,206 fr. Ce produit a ainsi plus que quadruplé. On comptait, en 1859, 476 exploitations qui employaient 65,059 ouvriers et 113,925 femmes ou enfants. 426 exploitations d'anthracité ont donné, en 1859, 58,199,973 q. m. de combustibles, valant 11,058,416 fr., et dont l'extraction a exigé le travail de 10,391 ouvriers et 18,138 femmes ou enfants. En 1838, elles n'avaient fourni que 8,779,244 q. m. Leur rendement a donc plus que sextuplé en 21 ans.

Mines métalliques. — Les mines de fer (1536 en 1857), de zinc (63), de plomb (174) et de cuivre (59), ont produit, en 1838 et 1859, les quantités ci-après de minerai en q. m.

Années.	FER	ZINC	PLOMB	CUIVRE
1838	1,603,154	347,146	272,765	297,392
1859	4,713,623	2,782,770	811,106	712,989

La valeur, en 1859, de ces minerais a été de 6,569,442 fr. pour le fer, de 5,719,219 fr. pour le zinc, de 7,520,516 fr. pour le plomb, de 3,115,282 fr. pour le cuivre. — Les autres mines ont donné, pour la même année, les produits ci-après :

MÉTAUX et minéraux.	EXPLOITATIONS	PRODUCTION	VALEUR	MÉTAUX et minéraux.	EXPLOITATIONS	PRODUCTION	VALEUR
		q. m.	fr.			q. m.	fr.
Cobalt	3	»	»	Vitriol	12	143,659	158,891
Nickel	2	119	8,906	Alun	2	342,666	50,224
Arsenic	3	17,335	29,846	Graphite	1	472	1,749
Antimoine	2	173	5,726	Castine	7	78,284	51,982
Manganèse	18	19,869	144,505	Ardoise	182	6,000	408,623

En résumé, l'exploitation des mines, au nombre de 2,968, a donné, en 1859, 206,436,998 q. m. de minerais valant sur place 116,489,596 fr. et ayant exigé le travail de 108,655 ouvriers et de 194,930 femmes ou enfants. La valeur des minerais extraits en 1835 était estimée à 23,824,365 fr. Le nombre des ouvriers employés était de 35,412.

2° *Industrie métallurgique.* — Le tableau ci-après en résume les résultats pour 1859.

MÉTAUX ET MINÉRAUX	USINES	PRODUCTION	VALEUR
		q. m.	fr.
Fonte	403	4,718,213	71,978,516
Fer	429	3,276,227	107,654,531
Acier	155	202,216	13,824,994
Zinc	58	630,156	30,837,360
Plomb	15	152,308	3,276,191
Cuivre et laiton	76	50,025	13,624,036
Nickel	5	1,693	1,078,125
Arsenic	3	2,199	70,425
Antimoine	2	89	11,141
Alun	10	37,403	936,862
Vitriol	5	26,709	440,490
Soufre	»	2,407	71,576
Sélénite	»	»	»

A ces métaux, minéraux ou acides métalliques il faut joindre, pour avoir la production métallurgique totale, 913 grammes d'or d'une valeur de 30,930 francs et 14,987 kil. d'argent valant 936,862 fr. On a ainsi une valeur totale, pour 1859, de 244,772,059 fr. Cette valeur n'avait été que de 66,312,530 fr. en 1838. Elle a donc presque quadruplé en 21 ans. Le nombre des ouvriers (mâles adultes) n'était que de 35,412 en 1838; nous avons vu qu'il s'élevait à 108,655 en 1859.

Les salines ont donné, en 1859, 1,208,032 q. m. de sel valant 5,227,875 fr. et occupé 1,752 ouvriers et 4,635 femmes ou enfants.

D'après les documents qui précèdent, la valeur totale créée en 1859 par l'industrie minérale en Prusse, peut être estimée à 366,489,530 fr., à cette production ont concouru 164,718 ouvriers et 310,852 femmes ou enfants.

RUSSIE. — Le calendrier (officiel) russe de 1855 et 1862, évalue ainsi qu'il suit, au point de vue des quantités seulement, les produits métallurgiques de l'Empire en 1853 et 1859, en distinguant entre les usines du gouvernement et celles des particuliers, mais sans aucun renseignement sur l'industrie extractive, c'est-à-dire sur les minerais. Dans le tableau qui suit, le poids est en kil. pour l'or, le platine et l'argent, en q. m. pour les autres substances.

(1) Ces documents officiels n'ont pas permis de combler les lacunes que présente le tableau ci-après :
(2) Dont 40,447 à l'intérieur et 15,588 à l'extérieur
(3) Pour 15,348,178 journées de travail.
(4) Pour 1,212,693 journées de travail.

	USINES			
	de la Couronne		des Particuliers	
	1853	1859	1853	1859
Or	5,450	3,410 (1)	22,908	23,3[illegible]3
Platine	3	»	1,004	852
Argent	16,171	20,327	»	102
Cuivre	9,390	10,656	55,237	40,439
Plomb	6,5[illegible]2	8,734	»	1,165
Fonte	152,358	165,267	2,225,612	2,042,864
Fer	130,062	124,904	1,850,6[illegible]2	1,[illegible]50,[illegible]56
Acier	2,758	7,129	6,083	26,215
Autres	18,476	79,621	353,140	376,317
Vitriol et Salpêtre	»	646	»	6,306
Sel	3,172,597	2,419,[illegible] (2)	941,775	1,083,644
Houille	»	304,779	»	211,695

En ce qui concerne les usines de la couronne, il y a eu, d'une année à l'autre, accroissement de la production pour l'argent, le cuivre, le plomb, la fonte, l'acier et les métaux divers; diminution pour le fer et le sel. Dans les usines des particuliers, la production s'est accrue pour l'acier, les métaux divers et le sel; elle a diminué pour tout le reste. Ces usines ont d'ailleurs une importance bien supérieure à celle des établissements impériaux, sauf toutefois en ce qui concerne l'argent, le plomb, le sel et la houille.

Nous avons dit que les documents officiels d'où nous avons extrait les chiffres qui précèdent, n'indiquent pas la valeur des produits métallurgiques. M. de Tegoborski, dans son livre sur les *forces productives de la Russie*, les évalue à 135 millions de francs (dont 55 p. °/o pour l'or) en 1853.

On est frappé de la faible production relative du fer et de la houille en Russie, surtout quand on sait que les gîtes de combustibles et les mines de fer reconnus y sont nombreux et d'une grande richesse. Il est certain notamment que les montagnes de l'Oural et la Sibérie renferment des minerais abondants et d'une qualité supérieure. Il y a donc lieu de croire que les distances, l'absence de routes et l'insuffisance des capitaux ne permettent pas de les exploiter. En fait, la Russie tire de la Suède les trois quarts de la fonte et de l'acier qu'elle met en œuvre.

Des produits métallurgiques de la Russie, l'or est celui dont la quantité s'est accrue le plus rapidement. De 588 kil. en 1823, dans les mines ou laveries impériales, elle s'était déjà élevée, en 1854 (année des derniers documents complets sur la matière), à 5,017 kil., c'est-à-dire qu'elle avait presque décuplé. Dans les mines ou laveries particulières, le progrès a été plus rapide encore : de 117 kil. en 1823, l'extraction avait monté à 21,033 en 1854. Nous avons vu qu'elle a été de 21,323 en 1859. C'est une nouvelle preuve à joindre à tant d'autres de la supériorité de l'exploitation par l'industrie privée sur celle de l'État. — D'après le journal anglais *le Sun* (21 juillet 1861), qui doit avoir puisé aux sources officielles, les permis d'exploiter les gîtes aurifères, accordés en 1860, auraient été, de 39, dont 15 délivrés à des nobles et le reste à des commerçants. Dans la même année, 32 nouvelles compagnies d'exploitation se seraient formées et l'existence de 167 nouveaux placers aurait été déclarée. D'après la même autorité, on compterait dans les mines et laveries d'or de la Russie 28,809 ouvriers et 700 femmes seulement; les transports seraient effectués par près de 10,000 chevaux. — Les montagnes de l'Oural produisent en outre des métaux précieux, des diamants dont quelques-uns d'un poids considérable. Le calendrier de 1862 se borne à faire connaître qu'en 1859, il en a été trouvé, dans les mines privées, 8 du poids de 4 1/2 carats.

(1) Document incomplet; il ne comprend pas le produit des mines ou laveries d'Alagir.

(2) Document incomplet; il ne comprend pas le produit des salines transcaucasiennes.

SUÈDE ET NORVÉGE. — Les mines suédoises produisent du fer en quantité considérable et d'excellente qualité, du cuivre, un peu d'argent et de la houille. Les minéraux n'y sont représentés que par l'ocre rouge, le marbre et l'alun. Le tableau ci-après indique, pour les années 1857, 58 et 59, les résultats de l'industrie minérale et métallurgique dans ce pays (poids en hectogrammes pour l'argent, en hectolitres pour l'ocre rouge, en q. m. pour le reste).

MÉTAUX et Minéraux	1857	1858	1859
Minerais de fer	3,726.824	3,302,764	3,721,227
Fonte en gueuse	1,116,555	1,303.728	1,364,144
Fer en barre	1,267,181	1,174,089	1,212,788
Fabricats de fer et d'acier	211,561	168,543	201,764
Cuivre	19,009	18,785	30,267
Argent	11,499	11,518	10,123
Alun	18,919	19,946	18,668
Ocre rouge	12,892	19,749	23,889
Houille	44,378	38,858	40,163

La statistique officielle à laquelle nous empruntons les chiffres de produits ci-dessus, n'en indique pas la valeur.

Nous ne connaissons, pour la Norwége, que la valeur de la production des mines d'argent exploitées par l'État à Kongsberg. Cette valeur a très-sensiblement oscillé d'une année à l'autre dans la période 1834-1858 (25 ans). Son maximum tombe en 1834 (2,225,000 fr.); son minimum en 1842 (750,000 fr.). La moyenne annuelle est, pour la période entière, de 1,377,750 fr.; celle des frais d'exploitation de 275,000 fr.; le bénéfice net de 1,102,750 fr. L'américain Withney, dans une publication statistique sur la production minérale dans le monde entier en 1854, que nous avons déjà citée, attribue à la Norwége, sans citer ses autorités, une production de 5,287 hectog. d'argent, 516 tonnes métriques de cuivre et 5,016 t. de fer.

Les documents qui précèdent sur la production minérale et métallurgique en Europe, quoique incomplets, puisqu'ils ne comprennent pas l'Italie,

le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Danemark et quelques petits États allemands, sont à peu près les seuls qui aient publiés jusqu'à ce jour les gouvernements européens.

Il eut été intéressant d'en trouver le résumé, par pays, dans un tableau synoptique final; mais les diverses statistiques minérales officielles que nous avons eu à analyser, n'ayant point été conçues à des points de vue identiques, nous avons dû renoncer à rapprocher des valeurs et même des quantités qui n'étaient pas toujours exactement comparables. A. Legoyt.

MISSIONS CATHOLIQUES. — Nous avons publié, dans le dernier *Annuaire*, le compte-rendu des recettes et dépenses de l'Œuvre de la Propagation de la Foi pour l'année 1859. Le total général des recettes pour 1860 a été de 4,547,339 fr. 77 c., auquel il faut ajouter un excédant des recettes sur les dépenses de 1859, qui était de 1,817,833 fr. 16 c., ce qui a porté les ressources de l'Œuvre pour 1861 à 6,365,232 fr. 93 c. Dans le total des recettes, la France figure pour 2,997,547 fr. 40 c. C'est toujours elle qui tient le premier rang par ses aumônes comme par ses missionnaires. Les dépenses de l'Œuvre en 1860 ont été de 5,855,438 f. 38 c., ce qui laissait un excédant de 509,794 fr. 55 c. pour servir aux premiers secours à fournir aux missions en 1861. Au moment où nous écrivons, le compte-rendu des recettes et des dépenses pour 1861 n'a pas encore été publié; nous le donnerons dans le prochain *Annuaire*. Il existe, à côté de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, une autre Œuvre dite de la Sainte-Enfance, qui est née de la première et qui la seconde. Tandis que la première fournit, au moyen d'un sou par semaine versé par les associés de tout âge, les secours nécessaires aux missions, la seconde, au moyen d'un sou par mois versé par les enfants qui en font partie, procure l'argent nécessaire pour racheter des enfants abandonnés de leurs parents dans les pays païens et surtout en Chine, et fait ainsi obtenir la grâce du baptême à des milliers d'enfants dont beaucoup meurent avant d'atteindre l'âge de raison. Les directeurs de cette Œuvre touchante arrêtent le compte des recettes et des dépenses tous les ans au 31 janvier. Du 1er février 1860 au 31 janvier 1861, les recettes ont été de 1,437,413 fr. 41 c., ce qui, joint à un excédant de 124,179 fr. 29 c., portait le chiffre des ressources pour 1861 à 1,561,592 fr. 70 c., chiffre supérieur de 183,146 fr. 62 c. à celui de 1860. La France à elle seule entre pour moitié au moins dans le chiffre des recettes.

Les missions du nord de l'Europe et de l'Afrique n'ont pas présenté de faits extraordinaires en 1861; mais on peut constater le fait heureusement ordinaire de progrès continus qui donnent les plus belles espérances pour l'avenir. Même remarque à faire pour les missions de l'Amérique, qui se poursuivent avec succès, malgré les guerres qui désolent plusieurs contrées de ce vaste continent.

Les missions de l'Inde ont perdu l'un de leurs plus zélés apôtres, Mgr Bonnand, évêque de Drusipare *in partibus*, et vicaire apostolique de la mission de Pondichéry, enlevé par la dyssenterie le 21 mars 1861, à Bénarès. Mgr Clément Bonnand appartenait à la congrégation des Missions étrangères, dont le siége est à Paris. Il était originaire du diocèse de Belley. Il quitta le séminaire des Missions étrangères en février 1824, pour se rendre dans la mission de Pondichéry. Après y avoir travaillé dix ans comme simple missionnaire, il fut, en 1834, sacré évêque de Drusipare, comme coadjuteur de Mgr Hébert, évêque d'Halicarnasse et vicaire apostolique de Pondichéry, auquel il succéda en 1836. Pendant ses vingt-sept années d'épiscopat, Mgr Bonnand ne cessa point un instant de déployer un zèle, une activité, un esprit d'organisation admirables. Chargé par le Souverain-Pontife de visiter tous les vicariats apostoliques de l'Inde et des pays circonvoisins, il quitta Pondichéry au mois de novembre 1859, accompagné de deux de ses missionnaires, MM. Laouënan et Dépommiers. Après avoir visité, avec d'incroyables fatigues, les vicariats de Coïmbatour, de Maduré, de Jafna, de Colombo, de Vérâpoly, de Mangalore, de Maïssour et de Bombay, il arriva le 5 janvier 1861 à Agra. C'est là qu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter: le voyage de Bombay à Agra avait duré cinquante jours, les forces du prélat étaient épuisées. Mais son zèle ne connaissait pas les obstacles; la visite du vicariat d'Agra terminée, il partit pour Calcutta. Arrivé à Bénarès, il sentit qu'il ne pourrait aller plus loin, et ne songea plus qu'à se préparer à la mort.

Les missions de la Chine ont été assez tranquilles pendant l'année 1861, grâce au traité qui a rendu libre la prédication de l'Evangile dans ce vaste empire, et à l'influence dont Mgr Mouly, évêque de Pékin, jouit à la cour impériale. Afin d'obtenir les secours nécessaires à l'œuvre des missions chinoises et d'enrôler de nouveaux ouvriers, Mgr Mouly a fait en Europe un voyage qui portera sans aucun doute d'heureux fruits. Cependant la persécution n'est pas tout à fait éteinte en Chine, à cause de la grande rébellion qui ravage ce pays depuis tant d'années. Les rebelles, qui s'étaient jusqu'ici montrés assez tolérants à l'égard des chrétiens, ont tout à coup changé de conduite, et la persécution sévit dans les provinces qui sont entre leurs mains. On cite des détails atroces des tortures infligées aux chrétiens fidèles. Dans beaucoup d'endroits, les ennemis du christianisme ont excité le peuple contre les chrétiens, en disant que c'étaient eux qui étaient la cause de la guerre faite à la Chine par les Européens. On publie des pamphlets contre les Européens, que l'on dépeint sous les plus noires couleurs; on répand les plus hideuses calomnies contre la religion de Jésus-Christ,

et l'on essaie de détruire ainsi non-seulement les bénéfices obtenus par les derniers traités, mais encore le fruit de ce qu'ont fait les anciens missionnaires. Grâce au besoin que l'empereur a des alliés français et anglais pour repousser les rebelles, et aux dispositions libérales du prince Kong, qui est devenu le chef du gouvernement et qui estime beaucoup Mgr Mouly, on peut espérer que cette persécution cessera bientôt.

On ne saurait encore concevoir les mêmes espérances pour la Cochinchine et le Tonquin, où jusqu'ici les succès obtenus par les forces franco-espagnoles n'ont servi, pour ainsi dire, qu'à redoubler la persécution excitée par le roi Tu-Duc. Les gouverneurs et généraux annamites, obéissant aux ordres de Tu-Duc, ne se bornent plus à emprisonner, torturer et décapiter les chrétiens, ils les brûlent en masse dès qu'ils se voient forcés de fuir devant les troupes françaises. Les persécuteurs sentent que leur pouvoir va finir, et ils veulent sans doute que la France ne trouve pas de chrétiens à sauver. Les lenteurs de l'expédition ont permis à Tu-Duc de reprendre courage ; il se croit en sûreté dans Hué, sa capitale, et comme les Français et les Espagnols ont déclaré qu'ils venaient venger les missionnaires massacrés et protéger les chrétiens menacés, il semble croire que l'expédition cesserait, s'il n'y avait plus de chrétiens dans ses États. Mgr Pellerin, évêque de Biblos, et vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, écrivait à la fin de l'année 1861 : « Des missionnaires qui ont pu arriver jusqu'à Saïgon à travers mille dangers auxquels ils n'ont échappé que par miracle, m'écrivent que le roi vient de publier un nouvel édit qui, à l'heure qu'il est, est mis partout à exécution. Cet édit ordonne aux païens de s'emparer de tous les lieux occupés par les chrétiens, qui, tous, hommes, femmes et enfants, sont marqués à la figure des caractères : *Religion perverse*, avec le nom de leur sous-préfecture. Il est impossible qu'aucun prêtre échappe à la rage des persécuteurs, et aujourd'hui il est à peu près certain que le plus grand nombre est allé rejoindre au ciel la multitude de martyrs. »

Mgr Cuenot, évêque de Métellopolis, et vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, a été l'une des victimes de ce redoublement de persécution. Traqué de toutes parts, après avoir échappé pendant plusieurs mois à la rage des persécuteurs, il se livra lui-même pour ne pas compromettre un généreux païen qui l'avait caché dans sa maison. C'était le 27 octobre 1861. Aussitôt les barbares, sans respect ni pitié pour un vénérable vieillard épuisé de souffrances, le garrottèrent brutalement, construisirent une cage basse et étroite dans laquelle on ne peut se tenir qu'accroupi et comme replié sur soi-même, et l'y enfermèrent pour le conduire au chef-lieu. L'arrestation de Mgr Cuenot devint aussitôt le signal d'une effroyable recrudescence de persécution dans tout le Binh-Dinh, province dans laquelle on l'avait pris. Les chrétiens déjà arrêtés ne furent plus laissés réunis par familles ; tous, jusqu'aux petits enfants, eurent la cangue au cou, les ceps aux pieds, et furent parqués dans d'étroits enclos formés de gros pieux. On rechercha avec ardeur les néophytes échappés à un premier recensement, et on les arrêta, ainsi que les malheureux qui, pour se soustraire à la persécution, avaient apostasié. Toutes les maisons des chrétiens furent rasées, leurs plantations de cocotiers, d'arékiers, de mûriers et les haies de bambous coupées au pied. Sur toutes les routes on arrêtait les passants pour s'assurer qu'ils n'étaient point des chrétiens fugitifs, et, afin d'enlever aux païens la facilité de sauver des parents ou des amis, on fit d'eux un recensement minutieux, et on les assujettit à de continuelles visites domiciliaires. Aussi, tous les prêtres indigènes, les élèves, les religieuses, en étaient-ils réduits à se cacher dans les broussailles, à errer dans de petites nacelles sur le fleuve, et bien des proscrits sont tombés entre les mains des satellites. Quant à Mgr Cuenot, renfermé dans sa cage, il fut attaqué d'une violente dyssenterie et mourut après quinze à vingt jours de souffrances, au moment où arrivait un ordre du roi de le transporter à Hué. Mgr Cuenot était un vétéran des missions, le doyen des vicaires apostoliques de Cochinchine : il était en Annam depuis 1828, et évêque depuis 1835 ; sa juridiction s'étendait d'abord sur toute la Cochinchine, sur le Cambodge et le Laos. Il sépara plus tard les six provinces de Basse-Cochinchine avec le Cambodge, pour les céder à Mgr Lefebvre, et ensuite les trois provinces de Haute-Cochinchine, qu'il confia à Mgr Pellerin, et ne se réserva que les six provinces du Milieu, dites Cochinchine orientale. Voilà où en sont les missions de la Cochinchine. Il est temps que la France, indignée, prenne un parti décisif, et arrête l'effusion du sang que ses victoires n'ont fait jusqu'ici que rendre plus considérable. L'année 1860 s'était terminée par le martyre de M. Néron (3 novembre) et de M. Venard, tous deux Français ; l'année 1861, ensanglantée par le supplice de milliers de victimes, a vu succomber Mgr Cuenot, bien des prêtres, et Mgr Hermosilla, Espagnol, vicaire apostolique du Tonquin oriental ; la tyrannie de Tu-Duc doit être enfin renversée.

Les nouvelles du monde grec et des Bulgares sont plus consolantes. La conversion des Bulgares se poursuit avec succès, malgré la disparition mystérieuse et peut être la défection de Mgr Socolski, que le Pape lui-même avait consacré évêque. La Porte a reconnu l'Église bulgare catholique et a donné l'investiture officielle au chef actuel de la communauté, Mgr Pierre Arabajiski, Bulgare d'origine, catholique dès son enfance et prêtre depuis longues années, qui a en outre reçu de Rome le titre d'administrateur archiépiscopal. Les Arméniens avaient commencé ce mouvement de retour

vers Rome; les Bulgares l'ont continué, et voici que les Grecs eux-mêmes le suivent. Un archevêque grec, Mgr Meletios, est rentré le 21 novembre 1861, dans le sein de l'Église catholique, et déjà, quoique sans ressources et sous le coup de mille menaces, il voit se former autour de lui un noyau de Grecs convertis qui ne demande qu'un peu de temps et les encouragements de la charité pour devenir un grand troupeau. La France, par son œuvre des Écoles d'Orient, par ses missionnaires, et particulièrement par les Lazaristes, vient en aide à cet heureux mouvement, que va sans doute accélérer encore la création par Pie IX d'une nouvelle congrégation de la Propagande pour les églises du rit oriental: les lettres apostoliques qui créent cette congrégation sont du 6 janvier 1862. Il existe depuis quelque temps en Hongrie une confrérie dite de *Saint-Ladislas,* qui contribuera pour sa part à cet heureux résultat. Elle a pour but de secourir les Hongrois et en général tous les chrétiens de l'Orient (Voy. le journal *le Monde*, du 20 mai 1862) et a déjà rendu d'éminents services à la cause catholique.

Nous ne pouvons pas terminer cette rapide revue de l'état général des missions catholiques sans dire un mot de la cérémonie de la canonisation de vingt-six martyrs japonais qui a eu lieu à Rome le 8 juin 1862 au milieu d'un concours immense. Vingt-trois de ces martyrs appartiennent à l'ordre des Franciscains, trois à l'ordre des Jésuites, presque tous étaient Japonais de naissance; ils ont souffert la mort au Japon le 5 février 1597. Les évêques du monde entier ont été invités par le Pape à cette solennelle canonisation, et les évêques, au moment où nous écrivons, répondent à cet appel, de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Amérique, etc. Au milieu des épreuves que subit le Saint-Siége, la réunion de ces évêques sera un imposant spectacle et un acte d'une haute portée, car ce sera un acte d'union au Saint-Siége, une nouvelle manifestation de l'unité catholique. On ne peut douter qu'il n'y ait là aussi un puissant encouragement donné aux missions; la canonisation des vingt-six martyrs du Japon marquera le commencement d'une ère nouvelle de triomphes pour l'Évangile. J. Chantrel.

MISSIONS PROTESTANTES. On trouvera dans l'*Annuaire de 1860* un exposé général de l'histoire et de l'extension des missions protestantes. Le protestantisme met une grande ardeur à poursuivre son œuvre de propagande, il importe donc de constater ses efforts dans un recueil qui embrasse le mouvement universel de l'activité humaine.

Les sociétés de missions protestantes étaient, en 1861, au nombre de 42, dont 14 en Angleterre, 10 aux Etats-Unis, 8 en Allemagne, 3 en Suède, 3 en Hollande et les 4 autres en Danemark, en Suisse, en France et aux îles Sandwich. — Il faut y ajouter : 1° un nombre au moins aussi considérable d'associations auxiliaires, organisées soit pour collecter en faveur de l'œuvre, soit pour y travailler directement, mais en vue de quelque objet spécial, comme l'éducation des femmes, les écoles, la fondation d'hospices ou d'orphelinats, la colonisation, etc.; 2° la part que prennent à l'œuvre d'autres grandes institutions, telles que les sociétés bibliques ou de traités religieux, qui fournissent des livres aux missionnaires; et 3° les sociétés pour l'évangélisation du peuple juif, qui sont au nombre d'une vingtaine, et dont la principale, celle de Londres, a dépensé l'année dernière près d'un million de francs.

Les ressources de quelques-unes de ces sociétés sont très-considérables. En 1861, la société des missions de l'Église anglicane avait reçu de ses amis plus de 3,730,000 fr. ; deux autres sociétés relevant de la même Église, environ 5,000,000; celle des méthodistes wesleyens, 3,516,000 ; celle dite de Londres, 2,135,000 ; celle de Boston 1,700,000, et cinq ou six autres, soit en Angleterre, soit aux États-Unis, de 500,000 à 1,000,000 f. Sur le continent européen, la société des Frères Moraves, dont le siége est à Hernhutt, a reçu près de 900,000 fr. et celle de Bâle en Suisse 650,000. Celle de Paris, enfin, que nous citerons moins pour son importance comparative que parce qu'elle est une œuvre française, a dépensé durant son dernier exercice, clos en avril 1862, au delà de 200,000 fr. Disons ici, pour n'avoir pas à y revenir, que cette institution entretient 19 missionnaires au sud de l'Afrique et 2 en Chine, dans l'importante cité de Tché-fou. Elle forme elle-même ses agents à Paris, dans un institut spécial, et publie mensuellement un *Journal des missions évangéliques*, qui en est à sa 37e année d'existence.

En somme, on peut, sans craindre d'exagérer, évaluer à plus de vingt-cinq millions de francs le chiffre des offrandes, toutes volontaires, que les diverses branches de protestantisme consacrent annuellement à la conversion du monde païen. La grande société biblique britannique étrangère, mentionnée plus haut, a reçu, en 1861, plus de 4,200,000 fr. et répandu dans le monde entier 1,600,000 exemplaires des livres saints. Ces livres sont aujourd'hui traduits en 168 langues ou dialectes, et c'est à des missionnaires évangéliques qu'est due l'immense majorité de ces traductions.

Il n'existe pas de centre commun d'où rayonnent les missions protestantes et où reviennent aboutir tous les comptes-rendus. Il serait par conséquent difficile d'établir d'une manière parfaitement sûre le nombre de leurs agents. D'après une statistique, dressée en 1861 par des hommes compétents, on peut affirmer, cependant, qu'elles emploient environ 1,700 missionnaires, ou pasteurs consacrés, dont un quart au moins est à l'œuvre dans l'Inde, un second quart dans d'autres contrées de l'Asie, notamment en Chine, dans l'Indo-Chine et en Turquie, et le reste dans les autres parties

du monde. Il faut joindre à ce chiffre, qui va croissant d'année en année, d'abord les familles des missionnaires, et ensuite plus de 16,000 agents subalternes, presque tous indigènes, occupés à titre de prédicateurs, catéchistes, lecteurs de la Bible, instituteurs ou institutrices, colporteurs de livres pieux, imprimeurs, etc. Plusieurs des grandes sociétés possèdent des navires consacrés spécialement au service de leurs missions.

La même statistique porte le nombre des convertis *vivants* que les missionnaires protestants ont amenés à la connaissance de l'Évangile à 1,250,000, dont 130,000 environ dans l'Inde et à Ceylan : 100,000 dans le Birman, le Pégou et les îles de la Sonde ; 250,000 en Océanie ; 200,000 aux Antilles ; 100,000 en Afrique, etc. Autour de toutes les stations missionnaires se trouvent, en outre, un nombre beaucoup plus considérable de païens qui, sans avoir encore embrassé le christianisme, en subissent l'influence et en écoutent volontiers la prédication. Les pasteurs protestants n'administrent le baptême aux adultes qu'avec la plus grande prudence et après avoir longuement éprouvé la sincérité des conversions.

L'enseignement de la jeunesse est un des grands moyens d'action qu'emploie le protestantisme. On évalue à plus d'un million le nombre des enfants païens des deux sexes qui fréquentent ses écoles missionnaires. A côté des écoles primaires s'élèvent, à peu près dans toutes les missions principales, des écoles normales ou même des instituts de théologie destinés à former des agents indigènes. Un seul de ces établissements, celui de Samoa, dans l'Océan Pacifique, a fourni depuis quinze ans plus de 200 évangélistes, occupés pour la plupart dans les nombreux archipels de la Polynésie.

Nous ne saurions, faute d'espace, donner un tableau, même succinct, des opérations missionnaires. Nous nous bornerons à indiquer quelques faits choisis parmi les plus récents.

A peine le *Japon* s'est-il ouvert, que sept ou huit missionnaires protestants sont allés se préparer sur les lieux, par l'étude de la langue et des mœurs, à tenter pour l'évangélisation du pays tout ce que permettront des lois et une police exceptionnellement hostiles à la prédication du Christianisme. En *Chine*, les missionnaires, qui depuis longtemps travaillaient sur les côtes, ont pénétré dans l'intérieur où ils déployent une grande activité. Au mois de novembre 1861, un hôpital protestant a été fondé à Pékin. Dans l'Inde, les conversions s'opèrent annuellement par milliers, surtout au nord, dans les lieux si tristement illustrés par les désastres de la grande révolte de 1857, à Delhi, Agra, Allahabad, Bénarès, Luknow, etc.; et, au midi, dans le Tinevelly, le Travancore et le Maduré. Dans ces dernières provinces, un grand nombre d'églises nouvelles ont à leur tête des pasteurs indigènes, et s'imposent des sacrifices pour concourir à leur tour à l'œuvre des missions. Des conversions nombreuses sont également obtenues à Ceylan.

Les missionnaires protestants ont trouvé un terrain encore mieux préparé dans le *Birman* et le *Pégou*, parmi les Karens, race nombreuse, longtemps opprimée, mais intelligente et laborieuse, qui compte aujourd'hui plus de 80,000 chrétiens. Ces nouveaux convertis, quoique pauvres, pourvoient aux besoins de leurs pasteurs et de leurs maîtres d'école. Ils ont, l'année dernière, adopté pour symbole de leur foi et de la nouvelle vie sociale qu'ils ont reçue d'elle, une Bible et une épée, entourées de cette inscription : *L'épée de l'Esprit qui est la parole de Dieu.*

L'empire turc, où l'on eût à peine, il y a vingt ans, trouvé un seul protestant, renferme aujourd'hui quarante-deux églises évangéliques, avec plus de cinquante annexes. Quant à l'*Afrique*, elle est comme entourée d'une ceinture de stations missionnaires protestantes, qui commence en Egypte, touche à l'Abyssinie et à la côte de Zanguebar, couvre d'œuvres florissantes la Cafrerie, la colonie du Cap, le pays des Namaquouas, et remonte, à l'Ouest, par la république nègre de Libéria, le Gabon et la colonie de Sierra Leone, jusqu'aux possessions françaises du Sénégal. Des missions prospères existent aussi sur plusieurs points de l'intérieur. Il vient d'en être fondé de nouvelles dans les régions récemment découvertes par le célèbre missionnaire Livingstone, et d'autres sur les rives encore si peu explorées du Niger. Ces dernières doivent leur existence à deux missionnaires nègres que des croiseurs anglais ont jadis arrachés d'entre les mains des négriers. L'île de Madagascar n'a pas été oubliée. Les missionnaires protestants l'avaient autrefois abordée, et les indigènes qu'ils avaient évangélisés, délivrés d'une affreuse tyrannie, ont demandé de nouveaux missionnaires qui se sont empressés de se rendre à leur appel.

Plusieurs des groupes d'îles de la *Polynésie* sont devenues, sous l'influence des missions protestantes, de vrais pays chrétiens où la civilisation a pénétré sur les pas de l'Évangile. On peut en dire autant des îles *Sandwich* et de quelques-unes des tribus indiennes encore éparses sur le sol des *Etats-Unis*. Les Chactas, les Chiroquois et les Tuscaroras n'ont plus dans leurs rangs qu'un nombre insignifiant de païens. Au nord, les vieilles missions du *Labrador* et du *Groëndland* se soutiennent et dans ce moment même, de vigoureux efforts sont tentés pour évangéliser les races indiennes des immenses régions de l'*Hudsonie* et de la *Colombie* anglaise, depuis les frontières du Canada jusqu'à celles de l'Amérique russe.

Dans presque tous les grands centres de mission, des imprimeries ont été établies et fonctionnent avec une activité proportionnée à l'importance des besoins. On a, depuis quelques années, signalé de divers côtés, l'apparition de journaux religieux, mensuels ou même hebdomadaires, qui

ont pour rédacteurs et pour imprimeurs des indigènes devenus chrétiens.

Les souffrances et les persécutions ont fait, dans tous les temps, la force et la gloire de la prédication de l'Évangile. Dès leur origine, les missions protestantes ont eu leurs martyrs, et depuis trois ans, cette liste déjà longue s'est encore accrue. Il en est tombé, durant ce laps de temps, trois en Chine, cinq à Bornéo, deux en Syrie, deux en Océanie, deux au sud de l'Amérique, un, et peut-être même trois en Afrique, sans compter, au moins dans plus d'un cas, les membres de leurs familles et un grand nombre de chrétiens indigènes C. Rosselet.

MONNAYAGE. — Nous n'avons point ici à traiter de la monnaie et de ses fonctions; nous renvoyons, pour l'étude des faits ou des théories qui s'y rattachent, aux traités spéciaux sur la matière ou aux traités généraux d'économie politique. Nous voulons seulement essayer de déterminer, à l'aide de quelques chiffres peu connus, la part des principaux États du vieux et du nouveau monde dans l'emploi des métaux précieux à la fabrication des monnaies. Nous regrettons que, pour quelques pays, nos documents ne soient pas aussi récents que nous l'eussions désiré, et qu'ainsi nous n'ayons pu apprécier exactement, en ce qui les concerne, l'effet de la découverte des nouveaux gîtes aurifères sur la production monétaire. Mais, pris dans leur ensemble, ces documents donnent lieu à certaines observations, à certains enseignements qui nous ont paru n'être pas dépourvues d'intérêt.

Les circonstances qui déterminent, dans un pays, l'accroissement ou la diminution du monnayage en général, ou du monnayage avec l'un ou l'autre des métaux précieux, sont nombreuses et variables. Sans doute, son importance est réglée par les besoins; mais ces besoins peuvent se modifier sous l'effet de causes très-diverses. Ainsi, pour citer quelques exemples, par le fait du développement de la circulation fiduciaire, un pays peut, à population égale, à développement industriel ou commercial égal, n'avoir pas besoin de la même quantité de numéraire que le pays voisin où les institutions de crédit n'ont pas pris la même extension. C'est ce qui arrive notamment en Angleterre, où le billet de banque, le chèque, le warrant, jouent un rôle si considérable dans les échanges, et où les banquiers se payent des soldes de 30 à 40 milliards par an presque sans espèces métalliques. — Un pays qui importe plus qu'il n'exporte, étant obligé d'acquitter ses balances en métaux précieux, doit en consommer une quantité plus considérable que celui qui se trouve dans la situation économique opposée. — Le pays qui a un graud mouvement commercial, soldant la plus grande partie de ses importations avec des traites sur ses nombreux débiteurs, ne recourt au métal que dans une faible proportion. — Là où, par suite de fortes émissions de papier-monnaie, comme en Russie et en Autriche, le numéraire tend à disparaître, et devient évidemment nécessaire d'en frapper une plus grande quantité que là où la circulation est dans un état normal. — Le pays qui, par suite de l'imperfection de ses procédés pour le traitement des métaux, laisserait dans sa monnaie une plus grande quantité de matière précieuse que le titre ne le comporte, ou diminuerait son alliage, verrait aussi cette monnaie s'exporter rapidement il serait, par conséquent, obligé d'en frapper plus fréquemment; c'est ce qui est arrivé en France, pour la monnaie d'argent émise sous la Restauration. — Lorsque, par suite de l'insuffisance des institutions de crédit et de prévoyance ou d'une défiance plus ou moins générale de ces institutions, l'argent est enfoui et thésaurisé improductivement par une notable partie de la population, comme dans nos campagnes, en France, il est certain que les nécessités de la circulation exigent une plus grande consommation de métaux précieux que s'il était déposé dans les banques ou remis aux caisses d'épargne. — Si la fabrication des monnaies a été défectueuse et qu'il en résulte une usure plus rapide, l'Etat aura plus souvent à les refondre et à les remplacer.— Enfin le pays qui a des mines de métaux précieux, peut se procurer une circulation métallique à meilleur marché et, par suite, plus abondante que celui qui n'en a pas et ne les obtient que par l'échange.

Ces diverses situations se rapportent à des faits généraux et permanents. Il est, en outre, des circonstances purement accidentelles qui produisent momentanément un mouvement extensif ou restrictif plus ou moins caractérisé du monnayage. Ainsi, en cas de panique, de crise commerciale, la monnaie fiduciaire se discréditant, la monnaie métallique est vivement recherchée. Elle fait alors une prime qui appelle les métaux précieux et détermine leur conversion en numéraire. — Quelquefois, dans l'espérance de provoquer une plus-value dont elle aura le bénéfice, la spéculation accapare soit la monnaie, soit le métal, et amène ainsi une rareté qui fait affluer les lingots aux hôtels de monnaies. — Une crise politique, des préoccupations sur la sécurité à l'intérieur, des émigrations considérables peuvent avoir le même résultat. C'est ainsi qu'en février et mars 1848, nous avons vu la vaisselle d'or et d'argent, et jusqu'aux bijoux, assiéger les portes de la monnaie de Paris. — Une mauvaise récolte et, par suite, des exportations considérables de métaux précieux pour solder des achats de céréales à l'extérieur, peuvent amener une rareté brusque et très-sensible du numéraire, qui ne saurait être sans influence sur le monnayage. Le même résultat peut être produit par la nécessité d'entretenir au dehors, loin du pays, une forte armée. — Enfin, il peut encore arriver que, par suite d'une convention monétaire avec

des États voisins, un pays se voit obligé à refondre certaines monnaies et à les remplacer, dans un temps déterminé, par d'autres d'un nouveau poids, d'une nouvelle valeur, d'une autre empreinte, d'un module différent. Tel a été notamment le résultat de la convention du 19 septembre 1857, entre l'Autriche et un certain nombre d'Etats allemands.

On voit que, pour pouvoir rendre compte des différences plus ou moins sensibles, accidentelles ou permanentes, que présente de pays à pays, à population égale par exemple, ou dans le même pays, à des époques diverses, la fabrication des monnaies, il faut connaître, dans ses moindres détails, l'histoire économique de ces pays.

Les statistiques monétaires, publiées par les gouvernements, présentent d'ailleurs, pour la plupart, une lacune regrettable, en ce sens qu'elles ne font pas connaître la part du gouvernement et des particuliers dans la fabrication des monnaies. On ne peut ainsi distinguer la spéculation des véritables besoins du pays. Elles omettent également d'indiquer l'origine du métal qui a servi à la fabrication (métaux provenant de la production indigène ou du dehors, vieilles monnaies, objets d'or et d'argent, etc., etc.).

C'est sous les réserves qui précèdent que nous allons analyser les renseignements que nous avons réunis sur le monnayage, en classant par ordre alphabétique les pays qu'ils concernent :

I. PAYS D'EUROPE. — *Angleterre* (Royaume-Uni). — Le tableau ci-après résume, par périodes, la valeur moyenne annuelle des monnaies fabriquées dans ce pays (en millions de francs).

PÉRIODES	OR	ARGENT	CUIVRE	TOTAL
1837-1847	79.3	7.6	0.2	87.1
1847-51	78.4	2.5	0.09	80.9
1852-56	199.8	8.4	0.6	208.3
1857-61	100.3	9.5	1.7	111.5

L'accroissement de plus du double dans la troisième période est évidemment dû aux énormes importations de métaux précieux provenant des gîtes aurifères californiens, australiens ou colombiens, et témoigne des progrès rapides, dans cette période, de leur exploitation. La nécessité de solder en numéraire les dépenses relatives aux forces militaires que l'Angleterre a entretenues pendant près de deux années en Crimée, n'est pas étrangère à l'extension de la fabrication monétaire. On en trouverait au besoin la preuve dans la rapide diminution de cette fabrication à partir de la fin de la guerre. On remarque le développement parallèle de la production de la monnaie d'argent, production qui s'accroit alors même que celle de la monnaie d'or faiblit de près de moitié. Ce fait s'explique probablement par les fortes exportations de l'argent dans l'extrême Orient. L'accroissement très-sensible de la monnaie de cuivre dans les deux dernières périodes est motivé par une refonte partielle des anciens pence et demi-pence. Par suite de cette refonte, il a été mis en circulation, en 1861, pour 6,865,600 francs de pièces nouvelles.

Les années de la plus et de la moins forte fabrication de l'or, dans chacune des trois périodes, ont été les suivantes (valeurs en millions de francs) :

PÉRIODES	ANNÉES DU			
	MAXIMUM		MINIMUM	
1re	1847	128.9	1850	37.3
2e	1853	298.8	1854	103.8
3e	1861	204.7	1858	30.7

On voit que, dans la même période quiquennale, les variations d'une année à l'autre sont énormes. Il serait de la plus grande utilité qu'elles trouvassent leur explication dans les documents officiels. Cette explication fournirait de précieux matériaux pour l'histoire économique du pays intéressé.

La proportion p. 100 des trois métaux a varié ainsi qu'il suit dans les mêmes périodes :

PÉRIODES	OR	ARGENT	CUIVRE
1re	90.0	8.8	0.2
2e	96.8	3.1	0.1
3e	99.0	7.0	3.0

On sait que l'Angleterre n'a qu'une seule monnaie légale, la monnaie d'or. La monnaie d'argent n'est employée que comme appoint et nul n'est obligé de la recevoir pour une somme supérieure à 50 shillings (60 fr.); c'est ce qui explique la part considérable faite à l'or dans la production monétaire.

Autriche. — L'étude du mouvement du monnayage présente un certain intérêt dans un pays où la circulation se fait presque exclusivement en papier (papier de banque, papier-monnaie), et où la monnaie métallique est ou enfouie ou exportée peu de temps après sa mise en circulation. Suivent les chiffres officiels de 1798 à 1859 (valeur en millions de fr.) Les chiffres afférents aux périodes 1798-1847 et 1821-47 expriment des années moyennes.

PÉRIODES et ANNÉES	OR	ARGENT	TOTAL	RAPPORT P. 100	
				OR	ARGENT
1798-1847	9.2	23.3	32.5	28	72
1821-47	14.1	13.0	27.1	52	48
1847	10.9	7.5	18.5	59	41
1848	11.5	38.5	50.0	22	78
1849	11.6	45.4	56.0	19	81
1850	13.7	21.4	35.1	37	63
1851	19.0	11.9	30.9	64	36
1852	29.0	13.0	42.0	71	29
1853	25.6	43.1	68.7	37	63
1858	14.2	142.4	156.6	9	90
1859	26.8	157.6	184.4	44	86

L'action de l'affluence du métal d'or en poudre à partir de 1850 est très-manifeste, et il n'est pas douteux que nous en retrouverions l'effet dans les

années 1854 à 1857, si nous avions les chiffres afférents à cette période. Toutefois, les efforts de la Banque pour reprendre ses payements en espèces, et l'immense pénurie des pièces d'appoint déterminèrent, dès 1853, une recrudescence marquée de la monnaie d'argent. Le chiffre exceptionnellement élevé de cette émission, en 1858 et 1859, est le résultat des engagements pris par l'Autriche dans la convention monétaire de 1857. Nous avons vu à l'article *Mines* que l'Autriche est un pays producteur de métaux précieux; ces métaux sont presque tous convertis en monnaies; une très-faible quantité seulement est envoyée à l'étranger, sous forme de lingots, en payement de soldes commerciaux.

Bade (grand-duché de). — L'étude des émissions métalliques n'est pas moins intéressante dans les petits que dans les grands Etats. Les faits généraux qui en déterminent le mouvement se manifestent également dans les uns et dans les autres, et se dessinent quelquefois avec une plus grande netteté chez les premiers, par suite d'une situation économique moins compliquée. Nous avons donc cru devoir réunir, dans le tableau ci-après, les oscillations de la fabrication monétaire dans le grand-duché de Bade, en déduisant une moyenne annuelle d'un certain nombre de périodes.

	1803-38	1838-50	1850-58	1859
	fr.	fr.	fr.	fr.
Cuivre	13.335	23.789	25.286	33.570
Argent	338.419	1.756.142	1.294.368	1.098.846
Or	16.258	32.037	236.236	»
	368.012	1.801.968	1.554.890	1.132.416

Le rapport entre les trois métaux s'établit, pour chaque période, ainsi qu'il suit :

Cuivre	3.62	1.32	1.62	2.92
Argent	91.07	97.46	83.26	97.08
Or	4.41	1.22	15.12	»

Le grand-duché de Bade a cessé de frapper de l'or dans ces dernières années, sans démonétiser toutefois les pièces de ce métal en circulation. C'est un terme moyen entre les mesures extrêmes proposées par les partisans d'un étalon unique.—Si l'on fait la somme des monnaies frappées de 1803 à 1859, on trouve une valeur totale de 44,061,917 fr., soit, par année moyenne, 786,820 fr. On remarque l'accroissement continu et rapide de l'émission de la monnaie d'or jusqu'au moment où sa fabrication est suspendue.

Belgique — Nous manquons de renseignements complets sur le mouvement annuel du monnayage dans ce pays. Tout ce que nous savons, c'est que, de 1832 à 1861 inclusivement, il y a été fabriqué une valeur totale de 182,945,260 fr., soit, en moyenne annuelle, 6,098,175 fr. Dans cette somme de 182,945,260 fr., le cuivre figure pour 6,109,297 fr. ou 3.34 p. 100; le nickel, pour 1,681,712 fr. ou 3.3 p. 100; l'argent, pour 160,508,226 fr. ou 87.75 p. 100; enfin, l'or, pour 14,646,025 fr. ou 7.98 p. 100.

On se rappelle qu'en 1850 la Belgique a démonétisé l'or, et qu'en 1861 elle a dû revenir sur cette mesure qui apportait un trouble grave dans ses relations commerciales, particulièrement avec la France. En 1849, dernière année de la fabrication de la monnaie d'or, elle en avait frappé pour 4,121,455 fr.; il était sorti, la même année, de ses ateliers monétaires, pour 5,025,045 fr. d'argent. En 1859, cette dernière fabrication a monté à 26,887,091 fr. Voici, au surplus, quel a été le mouvement des émissions monétaires, de 1848 à 1853.

	OR.	ARGENT.	CUIVRE.
	fr.	fr.	fr.
1848	8.037.425	13.979.952	145.413
1849	4.121.455	39.658.252	194.922
1850	2.487.145	27.016.3 0	165.609
1851	»	18.539.610	167.194
1852	»	23.083.508	111.766
1853	»	12.526.000	44.559

Le rapport p. 100 des trois métaux a été ainsi qu'il suit pour les trois premières années :

	OR.	ARGENT.	CUIVRE.
	fr.	fr.	fr.
1848	36	63	1
1849	9	90	1
1850	8	91	1

Espagne. — Comme en Angleterre, l'or domine dans la fabrication monétaire de l'Espagne. Ce fait remonte à l'époque où les produits des mines des anciennes colonies de l'Amérique du Sud lui étaient exclusivement expédiés. Les énormes quantités d'or qu'elle a ainsi reçues pendant plus de deux siècles, les habitudes de thésaurisation longtemps pratiquées par toutes les classes de sa population, enfin le peu d'importance de son commerce extérieur par suite de l'exagération de ses tarifs protecteurs, ont déterminé une accumulation de ce métal qui a dû nécessairement se manifester dans la circulation monétaire. Voici, sur ce point, les documents officiels pour un certain nombre de périodes (chiffres en millions de fr.).

ANNÉES MOYENNES déduites des périodes :	OR.	ARGENT.	TOTAL.
1824-33	1.1	0.9	2.0
1831-43	3.8	1.4	5.2
1841-46	5.4	0.2	5.6
1847-51	4.8	4.0	8.8
1852-56	20.6	3.3	23.9
1857-59	30.1	5.9	36.0

Les deux faits caractéristiques de ce tableau, sont : 1° le développement très-rapide du monnayage à partir de la quatrième période; 2° la prédominance de plus en plus forte de l'or sur l'argent dans la fabrication, prédominance que nous ne pouvons guère expliquer que par l'exploi-

tation des nouveaux gîtes aurifères transatlantiques, à moins de supposer que la crainte d'une dépréciation de ce métal n'ait fait sortir de leurs retraites et porter aux hôtels des monnaies des lingots depuis longtemps entassés. C'est dans les quatre années 1854-57 qu'ont eu lieu les plus fortes émissions de pièces d'or; or ces années correspondent précisément aux plus fortes expéditions de ce métal en Europe. Le tableau qui précède indique que la fabrication des pièces d'argent s'est également accru, mais dans une proportion bien moins sensible que celle de la monnaie d'or. Au surplus, le rapport p. 100 des deux métaux, pour les deux périodes, s'établit ainsi qu'il suit :

PÉRIODES.	OR.	ARGENT.
1821-33	55	45
1834-43	73	27
1844-46	96	4
1847-51	54	46
1852-56	71	29
1854-58	84	16

France. — Nous diviserons par périodes politiques l'étude du mouvement du monnayage dans notre pays, les changements de gouvernement ayant eu généralement pour effet de lui donner une forte impulsion, au moins dans les premières années, par suite du désir des nouveaux pouvoirs de populariser leur avénement en mettant en circulation la plus forte quantité possible de pièces à leur effigie. Le choix de ces périodes n'empêchera pas, d'ailleurs, les phénomènes économiques qui se rattachent aux oscillations de la fabrication monétaire, de se manifester clairement.

ÉPOQUES.	VALEUR MOYENNE annuelle de la monnaie fabriquée.		PROPORTION p. 100.	
	OR.	ARGENT.	OR.	ARGENT.
	fr.	fr.	fr.	fr.
1re République	»	14.5	»	100
Consulat et 1er Empire	35.4	59.6	37	63
Restauration	27.8	78.4	26	74
Gouvernement de Juillet	12.3	99.4	11	89
2e République	112.4	120.8	48	52
Présidence décennale et 2e Empire	431.9	21.2	95	5

Les faits parlent ici suffisamment haut. Ils constatent, avec une irrésistible évidence, l'influence des immenses importations en Europe de l'or transatlantique, d'une part, sur l'accroissement des émissions métalliques, de l'autre, sur la forte et rapide diminution de la part de l'argent dans ces émissions.

De 1795 au 31 décembre 1860, il a été fabriqué en France pour 5,613,693,940 fr. de monnaie d'or (54, 69, p. 100), et pour 4,651,270,394 fr. de monnaie d'argent (45, 31 p. 100), soit en totalité, pour la somme énorme de 10,264,964,334 fr. Déduction faite des pièces de dix francs et de cinq francs petit module et des pièces de vingt-cinq centimes démonétisées, il est resté dans la circulation, soit en France, soit à l'étranger, une somme totale de 10,186,210,374 fr., soit, pour une population de 36 millions et 1/2 d'habitants (départements annexés non compris), 279 fr. par tête. Nous n'avons pas besoin de dire qu'une certaine partie de cet énorme capital de plus de 10 milliards de francs a disparu par suite des enfouissements demeurés inconnus, des incendies, des naufrages, des conversions en lingots par la spéculation.— Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que les métaux précieux monnayés de 1795 à 1860 représentent (au taux de 1 gramme par franc et de 6 kilog. 450 par 20,000 fr. d'or) un lingot du poids de 1,810,416 kil. pour l'or et de 4,651,290 kil. pour l'argent.

Hanovre. — On y retrouve le phénomène de la prédominance du métal d'or dans la monnaie, déjà constaté en Angleterre et en Espagne. Il s'explique probablement par les liens politiques et administratifs qui ont étroitement uni le Hanovre et l'Angleterre pendant la durée du règne, sur les deux pays, de princes de la même dynastie.

PÉRIODES et années.	OR.	ARGENT.	PROPORTION P. 100.	
			OR.	ARGENT.
1817-49	4.055.236	501.260		
1849-50	6.142.699	2.571.176		
1851-52	»	2.056.277		

Le Hanovre est un des pays allemands qui ont cessé, comme le grand-duché de Bade, de frapper de la monnaie d'or, comme une sorte de transaction entre les deux systèmes de l'étalon unique et des deux étalons. Nous regrettons que des documents plus récents ne nous permettent pas d'apprécier si l'accroissement des émissions métalliques, que le tableau ci-dessus met en lumière, s'est ou non maintenu.

Prusse. — D'après un document que nous empruntons au *Bremer handelsblatt*, une des feuilles commerciales le plus estimées de l'Allemagne (année 1855, p. 421), la fabrication moyenne annuelle de la monnaie en Prusse aurait oscillé ainsi qu'il suit de 1841 à 1854 :

PÉRIODES.	OR.	ARGENT.	TOTAL.	POUR 100.	
				OR.	ARGENT.
1841-47	2.150.298	16.364.148	18.514.446	12	88
1848-54	2.945.787	6.755.434	9.701.221	31	69

D'après un autre document emprunté au *Journal du Bureau de statistique de Prusse* (1861, n° 9), la fabrication monétaire de la Prusse, aurait été (en millions de francs) du 29 mars 1764 au 30 septembre 1821, de 10,561 ou 79.23 p. 100 ; du 30 septembre 1821 au 4 mai 1857, de 130.7 ou de 9.80 p. 100 ; du 4 mai 1857 au 31 décembre 1860, de 146.1 ou de 10.97 p. 100; en tout de 1,332. Ce total se divise ainsi qu'il suit d'après le métal employé :

	OR.	ARGENT.	CUIVRE.	TOTAL.
Valeur totale......	316.8	979.8	36.3	1.332.9
Proportion p. 100..	23.76	73.51	2.73	100

En exécution de la convention monétaire austro-allemande de 1857, c'est-à-dire du deuxième semestre de 1857 au 31 décembre 1860, il a été frappé, en Prusse, pour 1,995,983 fr. d'or, 142,244,426 fr. d'argent et 1,906,411 fr. de cuivre. Ici, l'or qui, dans la période précédente, était du tiers de l'argent, est descendu, dans la seconde, à une proportion insignifiante. C'est le résultat de la convention et non du mouvement naturel et normal de la fabrication.

Russie. — Nous empruntons au *Bremer handelsblatt* (1855, p. 21), le document ci-après sur le monnayage dans cet empire, de 1848 à 1854 (valeurs en millions de fr.)

ANNÉES.	OR.	ARGENT.	TOTAL.
1848..................	63.2	14.6	77.8
1849..................	67.4	12.4	79.8
1850..................	81.4	14.9	96.3
1851..................	71.4	16.3	87.4
1852..................	81.4	16.0	97.4
1853..................	83.9	14.4	98.3
1854..................	83.9	15.6	99.5

Le total, pour la période entière, est de 532,616,584 fr. pour l'or ou 84 p. 0/0, et de 103,942,488 fr. pour l'argent ou 16 p. 0/0, ensemble 636,559,072 fr., et par année moyenne 90,937,010 fr. L'accroissement de la fabrication monétaire en général, et particulièrement de celle de l'or, est le renseignement saillant de ce tableau. On doit l'attribuer surtout au rendement progressif des mines d'or et d'argent de l'Empire, dont le produit est converti presque entièrement en numéraire.

Saxe. — Nous trouvons dans le *Journal du Bureau de statistique* de Saxe un document curieux sur les émissions monétaires de 1763 à 1854. Nous le résumons ci-après en dix périodes; la première de 8, les six suivantes de 10, la huitième de 8, la neuvième de 9, la dixième de 7 années.

PÉRIODES.	OR.	ARGENT.	CUIVRE.	TOTAL.
1763-70	65.725	8.080.530	86.568	8.232.823
1771-80	429.064	3.119.062	37.830	3.585.956
1781-90	848.992	3.085.644	11.617	3.946.253
1791-1800	2.474.063	3.322.926	10.893	5.807.882
1801-10	1.346.227	4.636.978	242.531	6.225.736
1811-20	1.387.045	3.244.605	126.022	4.757.672
1821-30	526.814	3.392.160	4.363	3.923.337
1831-38	125.869	2.461.003	16.172	2.603.044
1839-47	30.287	5.338.052	9.244	5.377.583
1848-54	58.275	7.200.993	22.890	7.282.158

On voit ici se produire un fait inverse de celui que nous avons constaté dans le plus grand nombre des autres Etats, c'est-à-dire que la fabrication de la monnaie d'or va diminuant sans relâche depuis 1820, pour tomber (sauf une légère reprise en 1848-54) à une proportion insignifiante par rapport à l'argent. Nous n'avons pas l'explication de ce phénomène.

II. Pays hors d'Europe.

États-Unis. — Le mouvement constamment progressif des émissions monétaires métalliques est indiqué dans les documents officiels ci-après (en millions de fr.) :

MOYENNES annuelles déduites des périodes ci-après.	OR.	ARGENT.	CUIVRE.	TOTAL.	PROPORTION P. 100.		
					OR.	ARGENT	CUIVRE.
1795-1804	1.3	0.9	0.09	8.3	57	39	4
1805-1814	1.7	3.1	0.04	4.8	35	65	»
1815-1824	1.2	4.1	0.11	5.4	22	76	2
1825-1834	4.2	13.0	0.11	17.3	25	75	»
1835-1846	16.4	12.9	0.17	29.5	56	44	»
1847-1851	136.3	9.8	0.33	146.4	93	7	»
1852-1856	295.1	29.2	0.21	324.5	91	9	»
1858	282.4	44.0	1.24	327.6	86	14	»
1859	162.3	36.5	1.64	200.4	81	18	1

De 1805 à 1834, la fabrication de la monnaie d'argent a été sensiblement supérieure à celle de l'or. Le fait contraire se produit de 1835 à 1846, quoique dans des proportions moins considérables. Mais la découverte des gîtes aurifères californiens donne bientôt une impulsion énorme aux émissions de monnaies d'or. Le mouvement se calme en 1858 et 1859, et, en même temps, l'argent prend une place plus considérable dans la circulation. Quant à l'extension de la fabrication monétaire en général, bien qu'elle ait été déterminée en grande partie par le rendement considérable des nouveaux gîtes aurifères, elle a eu également pour cause le développement très-rapide du commerce intérieur et extérieur des Etats-Unis.

Brésil. — Les documents suivants indiquent, dans les émissions monétaires de ce pays, des oscillations qui ne peuvent guère s'expliquer que par des circonstances économiques, locales et spéciales.

ANNÉES.	OR.	ARGENT.	TOTAL.	PROPORTION P. 100.	
				ARGENT.	OR.
1850	2.6	0.5	3.1	17.12	82.88
1851	16.6	1.8	18.4	9.64	90.36
1852	10.0	2.2	12.2	18.33	81.67
1853	14.3	1.8	16.1	11.29	88.71
1854	6.1	1.5	7.6	20.07	79.93
1855	4.3	2.9	7.2	39.81	60.19
1856	20.1	2.7	22.8	12.01	87.99

Malgré de fréquentes et brusques variations dans le rapport des deux métaux, l'or conserve toujours, pendant ces sept années, une forte prédominance sur l'argent.

Mexique. — L'état d'anarchie presque continuel de ce pays ne permet guère à ses mobiles gouvernements de recueillir et de publier la statistique des faits économiques qui s'y accomplissent. En ce qui concerne le monnayage, il n'est pas douteux qu'il doit être considérable; la plus grande partie

des métaux précieux extraits des mines étant portée à l'hôtel des monnaies. D'après le recueil américain *Merchant Magazine* (1855), la valeur totale de l'or et de l'argent portée aux divers hôtels des Monnaies du Mexique se serait élevée, de 1521 à 1852 (331 ans), à 2,734,705,000 dollars (13,673,525,000 fr.), soit, en moyenne annuelle, 410,076,284 fr. On suppose que, moins 100 millions de dollars, toute cette somme a été exportée.

Le rapport des métaux dans la fabrication monétaire a notablement varié à diverses époques. Voici quelques chiffres sur ce point; ils paraissent ne se rapporter qu'à l'hôtel des Monnaies de la ville de Mexico.

Monnaie d'argent. — En 1690, il fut frappé dans cette ville pour 28,000,000 et 1/2 de fr. de monnaie d'argent, et l'année suivante pour 33,000,000 et 1/2. De 1691 à 1700, la quantité monnayée de ce métal décroit à ce point que, dans la période entière, il n'en est frappé que pour 18,000,000 1/4. Une reprise se manifeste à partir de cette époque, qui atteint son apogée en 1809 (133,000,000 et 1/2). En 1810, cette valeur se réduit à 96,935,400 fr. En 1811, elle n'est plus que de 48,000,000 1/2. A partir de cette année, le monnayage de l'argent diminue régulièrement jusqu'en 1837, année de son minimum (2,786,400 fr.). Il se relève de nouveau les années suivantes, quoique dans une faible mesure, jusqu'en 1852, année d'un second maximum (14,958,000 fr.).

Monnaie d'or. — Des oscillations analogues se manifestent dans le monnayage de l'or, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-après :

1733. — 820,800 fr.
1772. — 10,011,600 fr.
1825. — 12,879,000 fr.
1826. — 1,182,600 fr.
1836. — 108,000 fr.
1850. — 1,479,600 fr.
1852. — 880,290 fr.

Ces fortes variations s'expliquent probablement par des mouvements analogues dans la production des mines ou dans les demandes de la consommation.

Il est assez difficile d'établir, entre les divers pays qui ont fait l'objet de cette étude, une comparaison qui présente un enseignement net et déterminé. Le seul rapport possible et de quelque intérêt est celui de la valeur totale de la fabrication à la population. On le trouvera dans le tableau ci-après. Nous l'avons calculé, autant que possible, à deux époques, l'une antérieure, l'autre postérieure, à l'exploitation des nouveaux gîtes aurifères transatlantiques. Ce tableau, on le comprendra sans peine, serait bien plus significatif si les documents existants nous avaient permis de faire connaître, pour les mêmes périodes, les monnaies retirées de la circulation.

PAYS.	ANNÉES moyennes déduites des périodes ci-après :	POPULATION.	MONNAYAGE.	VALEUR en francs par tête
I. *Pays d'Europe.*				
Angleterre ..	1883-47	17.000.000	87.1	5.12
	1852-56	10.045.000	208.3	10.93
Autriche....	1821-47	34.146.000	21.7	0.63
	1852-59	37.750.856	112.9	2.99
Espagne	1844-46	14.000.000	5.6	0.40
	1857-59	15.500.000	36.0	2.32
Prusse......	1841-47	15.500.000	18.5	1.19
	1848-54	16.950.000	9.7	0.57
France......	1839-47	37.500.000	81.6	2.36
	1844-59	36.000.000	395.6	10.98
Russie	1848-54	63.000.000*	90.9	1.44
Saxe........	1839-47	1.800.000	5.4	3.00
	1849-54	2.030.000	7.3	3.58
II. *Hors d'Europe.*				
États-Unis ..	1835-46	17.063.000	29.5	1.72
	1852-59	27.500.000	284.2	10.33
Brésil.......	1850-56	7.900.000	12.5	1.58

L'Angleterre, la France et les Etats-Unis sont en tête des pays où la valeur du monnayage présente le rapport le plus élevé à la population. Ces trois pays sont en effet les trois plus grands marchés de métaux précieux du monde entier et il est facile de comprendre que la fabrication monétaire s'en ressente. Ils avaient, d'ailleurs, mais après la Saxe, le même rang avant la découverte des gîtes aurifères australo-californiens. La Saxe, au premier rang, avant 1848, est descendu au second dans la période suivante. L'Autriche, l'Espagne, la Russie, le Brésil, viennent, de nos jours, immédiatement après les Etats qui précèdent.

Terminons par une observation d'une certaine importance. Pour que des recherches de la nature de celles qui précèdent eussent toute leur valeur, il serait nécessaire de connaître, pour chacun des pays qui en sont l'objet : 1° le mouvement des métaux précieux par la voie des échanges; 2° la législation douanière qui les régit; 3° l'époque des refontes et des nouvelles émissions de monnaies; 4° Enfin et surtout le mouvement des émissions fiduciaires non représentées par une égale valeur métallique en caisse, ces émissions constituant de véritables additions à la circulation métallique.

A. Legoyt.

MONTANELLI (Giuseppe), né en 1813, à Zucecchio, en Toscane, et mort le 17 juin 1862, fut un des hommes les plus distingués de l'Italie contemporaine. On a dit de Conté qu'il avait tous les arts dans la main; on peut dire de Montanelli que son esprit était doué, sinon de toutes les aptitudes, du moins des plus brillantes. Il n'avait tenu qu'à lui d'être un musicien hors ligne; sa première éducation fut même toute musicale, et il obtint dans sa jeunesse un grand succès comme organiste; il se livra néanmoins de bonne heure à l'étude des lois, et obtint à dix-huit ans le grade de docteur en droit. Il s'occupait en même temps de littérature, s'adonnait avec ardeur aux études philosophiques, et cultivait la poésie. Il publia même à Florence, en 1836, un volume de vers

qui fut très-remarqué. L'année suivante, il se fit avocat par condescendance pour sa famille, obtint de beaux succès oratoires et accepta, en 1840, la chaire de droit toscan et de droit commercial à l'université de Pise. Il fit paraître à cette époque plusieurs travaux sur la science qu'il enseignait, et parmi lesquels il faut citer au premier rang son *Introduction philosophique à l'étude du droit commercial.* L'éminent professeur était profondément pénétré des idées libérales. Il les avait soutenues dans ses écrits; il les soutenait aussi dans sa chaire, et il fonda, en 1844, l'association secrète des *Frères italiens*, qui, moralement, reposait sur un excellent principe, puisque Montanelli établissait le perfectionnement et l'amélioration de l'individu comme la base nécessaire de la régénération politique de la patrie italienne. Un journal intitulé *l'Italie*, qu'il put fonder en 1847, et qui avait pour devise : « Réforme et nationalité, » lui permit de propager ouvertement ses idées, qu'il n'avait divulguées jusqu'alors qu'au moyen d'écrits clandestins.

Montanelli avait une nature trop généreuse pour ne pas soutenir, le cas échéant, ses doctrines libérales au péril même de sa vie. Aussi, lorsque la guerre d'indépendance vint à éclater en 1848, s'enrôla-t-il immédiatement, entraînant avec lui sur le champ de bataille élèves et professeurs. Il courut d'abord vers le Tyrol pour soulever la partie italienne de cette contrée, et rejoignit le contingent toscan dans la province de Mantoue. Là, sur les bords du lac chanté si harmonieusement par Virgile, la légion universitaire combattit avec bravoure au sein de l'armée nationale. Mais les Autrichiens, commandés par Radetzki, et trois fois plus nombreux, remportèrent la victoire. C'était le 29 mai. Montanelli, frappé d'une balle en pleine poitrine, fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Ce fut un deuil général dans toute l'Italie, et on fit célébrer dans les principales villes de la Péninsule des services pompeux en l'honneur de ce martyr de la cause nationale. Montanelli, revenu à la vie, avait été emmené prisonnier par les Autrichiens, qui le transportèrent au fond du Tyrol. Rendu à la liberté au mois d'août, en vertu de l'armistice de Salasco, il regagna la Toscane, où il fut reçu avec enthousiasme. Le régime parlementaire avait été établi vers la fin de juin dans le grand-duché, mais le gouvernement s'efforçait de le réduire à une simple fiction. Le peuple était irrité, Livourne s'insurgea, et Montanelli, investi du gouvernement de cette ville, parvint à calmer l'effervescence populaire. Quelques semaines après, c'est-à-dire en octobre, le grand-duc le chargea de composer un ministère franchement libéral, en lui réservant la présidence du conseil, avec le portefeuille des affaires étrangères. Mais le prince n'avait fait à la Toscane que des concessions forcées; il déplorait au fond le mouvement libéral et, à la fin de janvier 1849, prenant exemple sur le pape, il s'enfuit lui-même de sa capitale. Le peuple, réuni, nomma par acclamation un triumvirat composé de Montanelli, Mazzoni et Guerrazzi. Ce triumvirat gouvernait au nom du grand-duc; mais Léopold II ayant protesté contre le nouvel ordre de choses, Montanelli et Guerrazzi voulaient proclamer la république. On songea même à donner à Montanelli la dictature. Si ce projet s'était réalisé, il aurait amené un grand événement. « Si j'avais été investi de ce pouvoir, dit Montanelli dans ses *Mémoires*, je m'en serais servi pour accomplir l'immolation volontaire de la Toscane à la grande idée de l'union italienne... Le drapeau à la main, je me serais jeté avec Garibaldi dans le royaume de Naples. »

Les députés toscans avaient été réunis; ils formèrent, par la volonté de Guerrazzi et de Mazzoni, une Assemblée constituante, contrairement aux désirs de Montanelli qui, en vue de l'unité, ne voulait qu'une seule Assemblée constituante siégeant à Rome devenue libre. Le triumvirat florentin se préparait à décréter la fusion de la Toscane à la république romaine, lorsque le désastre de Novarre (23 mars 1849) vint changer la face des choses en Italie. Guerrazzi avait été nommé dictateur par l'Assemblée constituante; Montanelli fut ensuite envoyé en France pour organiser une légion de 4,000 hommes, et remplir une mission politique auprès de Louis-Napoléon, devenu président de la République française. Mais, au moment où il arrivait à Paris, l'expédition de Rome venait d'être résolue. La contre-révolution triompha bientôt en Toscane; le grand-duc rentra, et Montanelli resta en exil à Paris, où il entreprit, par les conseils de Lamennais, une traduction du Dante. Il a fait plus tard, pour madame Ristori, une tragédie intitulée *Camma*, et a traduit, pour cette même tragédienne, la *Médée*. de M. Legouvé. Ses *Mémoires*, traduits en français en 1857, par M. F. Arnaud (de l'Ariège), ont eu un grand et légitime succès.

Montanelli n'avait pas cette netteté de vues qui, hâtant le travail d'élimination des conceptions secondaires et des idées mal assises, permet à un homme de se consacrer tout entier à un but grand et invariable, parce qu'il est bien défini. Il voulait avec ardeur et enthousiasme le bien de son pays; il était dévoué à la cause de l'indépendance; mais il poursuivit ce brillant idéal sur des routes très-divergentes, et, dans la dernière partie de sa vie, il perdit sa popularité en renonçant à l'idée de l'unité italienne pour soutenir, contrairement au sentiment général, les avantages de l'indépendance morcelée, c'est-à-dire de la confédération. On a dit qu'il avait été égaré par des confidences venant de haut lieu, et qu'il voyait, pour cette raison, dans une union intime d'États indépendants, la seule réalisation possible des vœux de l'Italie. Mais ce raisonnement consiste à dire que, s'il s'est trompé, il ne s'était pas trompé tout seul, ce qui

n'est pas une justification pour un homme politique.

MONTÉNÉGRO. — L'histoire du Monténégro, si simple durant l'année 1860, devient très-complexe en 1861 : la lutte des populations slaves de l'Herzégovine contre l'autorité ottomane prend peu à peu des proportions fort étendues, les provinces voisines s'insurgent, la Serbie s'agite, et c'est à grand'peine que le prince Nicolas maintient au commencement ses sujets dans une neutralité, périlleuse pour sa popularité, mais commandée par les promesses solennelles qu'il a faites, lors de son avénement, aux puissances occidentales; un prétexte spécieux fournit aux Turcs l'occasion tant désirée d'ouvrir les hostilités contre le Monténégro; le blocus qui ferme toutes les frontières de la principauté donne naissance à un échange de *memorandum* et de notes diplomatiques, mais ne parvient pas à faire dévier le prince Nicolas de la ligne de conduite qu'il s'est tracée : il attend qu'on l'attaque et se tient prêt à repousser les Turcs; mais ce n'est pas de lui que viendra le signal de la lutte. Les choses en restent là pendant plusieurs mois. Une intervention malencontreuse de l'Autriche sur le territoire turc menace un instant d'amener les complications les plus graves. Après une longue inaction, Omer-Pacha se décide enfin à déclarer la guerre au Monténégro, et au mois d'avril 1862, la lutte recommence plus sérieuse et plus acharnée que jamais, non plus seulement contre quelques tribus soulevées, mais contre toutes les populations slaves de la haute Drave, véritable guerre de race et de religion, qui bientôt peut-être s'étendra sur la Bosnie et sur la Serbie, et qui tôt ou tard amènera la chute du gouvernement ottoman.

Il importe d'examiner en détail cette histoire et de suivre pas à pas cette insurrection slave.

Lors de l'avénement au trône du prince Nicolas (voyez l'*Annuaire* précédent, MONTÉNÉGRO), les chrétiens de l'Herzégovine donnaient déjà de sérieuses inquiétudes à la Porte, qui envoya dans les provinces occidentales un corps d'armée, sous la conduite de Dervish-Pacha; ce mouvement ne fit que s'accroître; le général turc se trouva bientôt cerné de toutes parts et fort empêché au milieu de populations ouvertement hostiles; il se replia sur la Bosnie. Mais là aussi se préparaient des insurrections : cette province jusqu'alors avait subi presque sans murmurer le joug des Turcs; en effet, à l'époque de la conquête, les grandes familles nobles, mettant leur intérêt particulier au-dessus des intérêts de la patrie, avaient embrassé l'islamisme, et, soutenues par les *spahis* (colonies militaires turques), avaient pesé d'un double poids sur les malheureux rayas. Peu à peu pourtant la Porte retira à ces familles de *beys* l'autorité et l'influence qu'elle avait cru devoir leur laisser au commencement; des pachas musulmans s'installèrent dans le pays, et les vexations des Turcs frappèrent indistinctement raïas et renégats; de là naquit un mécontentement général, qui se traduisit d'abord par des refus d'impôts, par des protestations, et qui, en 1861, gagnant le peuple lui-même, la *Foukara*, amena une insurrection assez sérieuse pour obliger Dervish-Pacha à demander des renforts et pour engager les puissances occidentales à reconstituer la Commission européenne, chargée précédemment de délimiter les frontières du Monténégro. Cette Commission se réunit à Mostar et essaya de rétablir la paix par voie de négociations. Les Herzégovins, mieux organisés que les Slaves de Bosnie et plus aguerris d'ailleurs, tenaient victorieusement la campagne; Dervish-Pacha, dont le quartier général se trouvait à Gazko, essaya en vain (11 avril 1861) de marcher avec trois mille hommes contre les Slaves, qui bloquaient la forteresse de Niksik; il fut repoussé avec perte et dut se retrancher dans Gazko. Son principal adversaire, celui que la plupart des tribus herzégovines avaient reconnu pour leur chef, Luka Vukalovich, le suivit et enferma les troupes turques dans Gasko et dans Trébigne, refusant la bataille, mais interceptant toutes les communications, enlevant les convois et faisant une guerre de partisans d'autant plus terrible, qu'elle est plus appropriée au génie et aux instincts de ces populations. Ce fut alors que la Porte nomma Omer-Pacha au commandement en chef de l'armée de la Drave, et qu'elle commença à incriminer les intentions du prince Nicolas. La participation du Monténégro aux luttes de l'Herzégovine avait été à peu près nulle jusque-là; fidèle à ses engagements, le prince avait invité son peuple à observer la plus stricte neutralité; quelques bandes de volontaires monténégrins combattaient, à la vérité, sous les ordres de Luka Vukalovich, mais le gouvernement de la principauté se maintenait toujours à l'écart, et ces entreprises particulières n'étaient encouragées ni officiellement, ni même secrètement. Le prince Nicolas comprenait qu'il devait se réserver, attendre qu'on l'attaquât, et surtout obéir en tous points aux conseils de la France et de la Russie, les seules puissances sur lesquelles les Slaves pussent compter. En effet, l'attitude des autres puissances, de l'Angleterre et de l'Autriche, se dessinait dès les premiers jours d'une manière étrange : manifestement amis de la Porte, les commissaires de ces deux gouvernements à Mostar entravaient les négociations et poussaient la Porte à rompre les conférences et à écraser à la fois les Herzégovins et le Monténégro, chose plus facile à proposer qu'à exécuter.

Sur ces entrefaites (19 mai), Omer-Pacha, qui venait de se mettre en route par le Danube, fit publier en Herzégovine et en Bosnie une proclamation pleine de promesses, à laquelle les insurgés répondirent (16 juin) par une fin de non-recevoir, se fondant sur le manque de foi de la Porte dans l'exécution des derniers *hatté*. Le jour même

où une députation herzégovine porta cette réponse au camp des Turcs, une grande fête se célébrait à Cettigne : le Monténégro tout entier se donnait rendez-vous dans la capitale, pour rendre grâce à Dieu de la victoire de Grahovo, dont le 16 juin est l'anniversaire ; le deuil pour le prince Danilo n'était pas encore expiré, une cérémonie religieuse remplaça les fêtes publiques ; mais le prince Nicolas n'en put pas moins, ce jour-là, mesurer tout l'amour que son peuple lui portait et l'enthousiasme qui le remplissait pour la sainte cause des Slaves.

Les conférences de Mostar avaient repris avec une activité nouvelle, lors de l'arrivée d'Omer-Pacha (9 juin), et les plans les plus contradictoires s'y débattaient : les uns proposaient d'annexer purement et simplement l'Herzégovine au Monténégro, projet qui déplaisait fort au *serdar-ekrem ;* les autres voulaient rétablir l'ancienne Voïvodie de Saint-Sava, avec un chef chrétien et la suzeraineté de la Porte. Quant à Omer-Pacha, il rêvait, comme Fuad-Pacha en Syrie, une vice-royauté pour lui-même, et faisait bon marché et des vœux des Herzégovins, et des intentions des puissances, et des droits du Sultan. De toutes parts, de grands événements semblaient se préparer : l'Autriche massait des troupes sur la haute Save et en Dalmatie ; le consul de France, M. Hecquard, était en pourparlers avec le prince Nicolas, pour amener entre lui et le Serdar une entrevue d'où il espérait voir sortir la paix; enfin, les chefs herzégovins refusaient péremptoirement de se rendre dans le camp turc, sur l'invitation d'Omer-Pacha; ils se souvenaient encore de l'assassinat de Mehmed-Bey, attiré traîtreusement dans le camp d'Iskander-Bey, et qui avait été fusillé, en dépit des serments et des saufs-conduits les plus solennels.

Le 8 juillet, les hostilités recommencent partout; Dervish-Pacha est battu à Douga; Omer-Pacha se rend à Raguse et, grâce aux démarches du consul de France, il accepte une entrevue avec le prince du Monténégro. Le 20 juillet, celui-ci attend inutilement le Serdar, retenu à Raguse par les fêtes que lui offrent les autorités autrichiennes. Un autre rendez-vous est pris : Omer-Pacha propose comme lieu de rendez-vous un petit fort turc, où à son tour il attend le prince Nicolas. Celui-ci, hésitant à se livrer à la merci de ses ennemis, s'avance jusqu'à la frontière, où le Serdar refuse de se rendre. Le lendemain, le généralissime turc rentre au milieu de son armée, déclare aux commissaires européens que le prince s'est joué de lui, et met le blocus autour de la principauté, exposant ainsi un état neutre aux plus cruelles rigueurs de la guerre. Le 30 juillet, le prince Nicolas envoie un *memorandum* aux cabinets européens, pour protester contre cette décision de la Porte, pour exposer sa conduite passée et pour rétorquer contre Omer-Pacha les griefs dont celui-ci le chargeait. La Commission suspend ses séances ; le Monténégro arme; la bannière rouge à croix blanche est arborée sur la grande place de Cettigne; Mirko, père du prince, est nommé général en chef, et des feux allumés sur les hauteurs appellent aux armes tous les hommes valides de la principauté. Pendant un mois entier, Omer-Pacha hésite et cherche à aguerrir, par des escarmouches, ses troupes démoralisées par de nombreux insuccès et surtout par l'état de dénuement complet dans lequel les laisse l'incurie des ministres de Constantinople. La Commission européenne profite de cette trêve forcée pour reprendre ses séances, mais, dès le 13 octobre, le plénipotentiaire anglais déclare qu'il n'y a pas d'arrangement possible et qu'il ne s'agit plus que de combattre. Avait-il connaissance des plans du *Serdar?* On le soupçonnerait, en voyant les événements des jours suivants. Omer-Pacha avait conçu un plan qui, d'après ses calculs, devait amener la ruine complète de l'insurrection et peut-être du Monténégro : deux corps d'armée marchèrent à peu près simultanément, l'un de Trébigne sur Zubci, l'autre de Gazko sur Piva; le premier était commandé par Mahmoud-Pacha, le second par le serdar-ekrem en personne. Ce dernier marcha sans être inquiété jusqu'au couvent de Goransko, où il se retrancha; mais les insurgés, dès le lendemain, lui coupèrent la retraite et les approvisionnements; la lutte s'engagea, et le 23, Omer-Pacha rentra à Gazko, à la hâte, avec une armée débandée, qui avait abandonné à l'ennemi le camp tout entier de Goransko. Le corps d'armée de Mahmoud eut un sort semblable deux jours plus tard. Luka Vukalovich attaqua en personne et manœuvra si bien qu'il intercepta complétement les communications avec la mer, et qu'il put faire occuper toutes les routes conduisant, par les vallées de Suttorina et de Kleck, à l'Adriatique; l'armée turque se trouva dans une situation extrêmement critique, tous ses approvisionnements lui arrivant par cette voie. Voilà ce que l'on a appelé la *bataille de Piva.* Les succès des insurgés et leur nouvelle position le long de la Dalmatie amenèrent, vers le 30 novembre, cette intervention autrichienne, qui menaça un instant de donner à l'affaire de la Suttorina l'importance d'une question européenne. Le général Rodich détruisit quelques batteries élevées par Luka sur une route militaire neutralisée; la Russie protesta énergiquement par la voix de son ambassadeur à Vienne; quelques explications s'ensuivirent, et tout en resta là.

L'hiver qui survint arrêta toutes les opérations. Le Monténégro en profita pour se préparer : 70 pièces de canon furent fondues et montées; l'armée s'organisa, le grand voïvode Mirko, qui gère les finances, envoya de l'argent et des vivres dans les districts pauvres de l'Herzégovine; enfin le prince lui-même ne négligea rien pour soutenir le courage des Slaves, convaincu qu'il était que, dès 1862, la lutte recommencerait et que, tôt ou tard,

le Monténégro se verrait entraîné, lui aussi, et attaqué par les Musulmans. Ce temps de repos fut mis à profit d'une autre manière encore : le Sénat monténégrin s'occupa à rédiger un nouveau Code pour la principauté et à élaborer des lois qui fussent applicables au futur *empire serbe*, car il est à remarquer que Herzégovins et Monténégrins, tout en ne comptant pas s'incorporer à la Serbie actuelle, ne rêvent que l'établissement de l'ancien *empire serbe*, la grande voïvodie de Saint-Sava. Aussi, dans leur langage imagé, appellent-ils le prince Nicolas « le soleil qui, pour la première fois depuis quatre cents ans d'esclavage, réchauffe les chrétiens serbes. »

Les prévisions du prince Nicolas n'ont pas été trompées. Après quelques escarmouches sans importance, en février et mars 1862, la Porte, transmit à Omer-Pacha, le 9 avril 1862, des instructions qui furent communiquées aux puissances signataires du traité de Paris, et en vertu desquelles le serdar Ekrem était autorisé à franchir la frontière monténégrine dans le cas où le prince Nicolas refuserait de se soumettre aux conditions que la Turquie prétendait lui imposer. Le vaillant chef des montagnards n'était pas homme à accepter des propositions si contraires à sa dignité et aux intérêts de son pays. La guerre fut donc déclarée, et le 23 mai Omer-Pacha annonça pompeusement à toute l'Europe, par la voie de la presse allemande, que ce jour-là même, il allait franchir, par trois points à la fois, les frontières du Monténégro. Le plan de l'invasion avait été arrêté comme il suit : 1° Dervisch-Pacha devait opérer par le Nord de la vallée de la Zeta, en prenant Niksick pour point de départ; 2° Hussein-Pacha à l'Est, devait s'élancer du côté du pays des Vassovitchi ; 3° enfin, Abdi-Pacha avait ordre de partir de Spuz et de s'avancer par le sud de la vallée de la Zéta. Quand au généralissime, il avait transporté son quartier-général à Scutari pour surveiller l'ensemble des opérations, diriger des renforts sur la pointe menacée et pour faire face aux débarquements de garibaldiens auxquels on s'attendait à cette époque.

Les Monténégrins ne peuvent guère mettre sous les armes que 25,000 hommes, d'une bravoure à toute épreuve, mais sans discipline; Omer-Pacha disposait, contre cette poignée de montagnards, d'une armée de 55,000 hommes, avec promesse de renforts au besoin. Il s'imaginait donc qu'il aurait bien vite raison des Monténégrins ; mais il ne s'était pas dit qu'un ennemi enflammé de l'amour de la liberté est doué d'une force souvent irrésistible, et que de petits corps de patriotes, favorisés d'ailleurs par la configuration du pays, peuvent lutter avec avantage contre de gros corps d'armée. C'est ce qui est arrivé au Monténégro. De la fin de mai jusqu'au milieu de juillet, une foule de combats, petits ou grands, ont été livrés dans les environs de Spuz, de Niksick, de Glavitza, d'Ostrog, etc., et les Turcs y ont éprouvé des pertes énormes. Omer-Pacha ne transmettait, il est vrai, que des bulletins de victoire à Constantinople et à Vienne; mais les Monténégrins n'en célébraient pas moins, dans leur capitale, les combats de Spuz, de Kitta, etc., comme de grandes victoires. On nous pardonnera de n'entrer dans aucun détail sur ces faits d'armes ; les rapports qui nous en sont parvenus sont si incomplets, si obscurs, si contradictoires, que nous ne pourrions qu'embrouiller les choses au lieu de les éclaircir. Une seule chose est positive, c'est que les Turcs, malgré l'énorme supériorité de leurs forces, ont été obligés de battre partout en retraite, et que le 15 juillet ils n'étaient pas plus avancés qu'au moment de leur entrée en campagne, d'où nous concluons, malgré les bulletins d'Omer-Pacha, que l'honneur de cette première campagne revient de droit au brave Mirko, beau-père du prince Nicolas et général en chef des milices monténégrines.

Au moment où nous écrivons (20 juillet 1862), les dépêches de Trieste, de Raguse, de Cattaro, annoncent qu'Omer-Pacha, après avoir, non sans de grandes difficultés, réuni à Spuz les trois corps d'armée d'Abdi-Pacha, de Dervisch-Pacha et de Hussein-Pacha, a combiné un nouveau plan de campagne, dont il attend de grands résultats, et qui va être immédiatement exécuté. Nous rendrons compte de ces nouvelles opérations dans le résumé placé en tête de l'Annuaire.

Il se pourrait, toutefois, que des événements très-graves vinssent compliquer la situation et créer aux Monténégrins une diversion avantageuse. Une guerre, en effet, menace d'éclater entre les Serbes et les Turcs, à la suite du bombardement de Belgrade (V. Serbie) par le pacha qui commande dans la citadelle. Si une pareille guerre venait à éclater, si la médiation des puissances échouait contre les justes exigences du prince Michel de Serbie, l'existence même de l'empire ottoman se trouverait très-sérieusement menacée, car il est à peu près impossible que la Serbie et le Monténégro courent à la fois aux armes contre les Turcs oppresseurs, sans entraîner la masse des populations chrétiennes. A. Schnégans.

MONTS-DE-PIÉTÉ. (*V.* l'Annuaire de 1861).

MORCELLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ. —Il était déjà considérable en France avant 1789. « En outre des fermes à rente, écrivait Arthur Young, en 1789, dans son *Voyage en France*, il y en a d'une autre espèce dans toutes les provinces de la France dont on ne saurait se faire idée... ; j'entends les petites propriétés, c'est-à-dire de petites fermes appartenant à ceux qui les cultivent. Le nombre en est si grand que je croirais qu'il comprend un tiers du royaume. » Et ailleurs : « ... Le premier et le plus grand des inconvénients est le partage qui a lieu après la mort du propriétaire, *ordinairement entre tous les enfants*... ; j'ai vu quelques propriétés d'un demi-

acre avec une famille qui leur était attachée comme si ç'avait été une ferme de 100 acres. » Et plus loin : «... Nos journaliers en Angleterre, quand ils ont pu faire quelques économies, recherchent une ferme ; en France ils ne cherchent qu'à acheter de la terre à un prix fort au-dessus de sa valeur. » Cet état de la propriété avait déjà pour cause, à cette époque, la législation coutumière qui, dans le plus grand nombre des provinces qu'elle régissait, consacrait l'égalité des partages, sauf en ce qui concernait les biens nobles, ainsi que la situation depuis longtemps obérée de l'aristocratie, réduite à la nécessité de vendre aux bourgeois enrichis des villes, une notable partie de ses domaines La révolution de 1789, en confisquant au profit du domaine et en mettant en vente à la fois les biens de main-morte (biens du clergé, des fondations religieuses et charitables, etc.), et ceux des émigrés, en provoquant l'aliénation des biens des communautés, a donné au morcellement la plus active impulsion. Lors de la discussion, à la chambre des pairs, du projet de loi relatif aux substitutions et aux majorats, en 1826, le ministre des finances évaluait à 666,000 le nombre des acquéreurs des biens du clergé et des anciennes corporations, à 440,000 le nombre des acquéreurs des biens des émigrés, et à 110,000 le nombre des ventes des biens communaux. L'effet de ces nombreuses aliénations fut encore accéléré par la loi du 6 janvier 1794, qui institua l'égalité *absolue* des partages, privant ainsi le père de famille du droit de tester et le dépouillant indirectement d'une partie de son autorité sur ses enfants. On sait que le principe de l'égalité successorale a été maintenu dans le Code Napoléon, mais avec des modifications salutaires ayant pour but de permettre au testateur de disposer d'une portion de son héritage, réglée d'après le nombre de ses enfants.—Sous l'Empire, mais surtout sous la Restauration, on vit de grandes compagnies financières se former pour spéculer sur les biens-fonds. Leurs opérations consistaient à acquérir de grands domaines qu'elles démembraient par lots et vendaient en détail aux cultivateurs. Si ces compagnies, bien connues sous le nom de la *bande noire*, n'existent plus, la spéculation qu'elles avaient mise en vogue et dans laquelle elles ont réalisé des bénéfices énormes, leur a survécu, et elle peut être considérée, même de nos jours, comme une des causes actives du morcellement. Parmi ces causes il faut encore ranger l'usage (non moins favorable aux officiers ministériels qu'aux intéressés) d'aliéner par lots les immeubles vendus judiciairement. L'obligation faite par la loi de tirer les lots au sort lorsque les héritiers sont en tout ou partie mineurs est encore une source de morcellement, qui neutralise l'effet des sages recommandations de l'article 832 du Code Napoléon, aux termes duquel, dans la formation et composition des lots, on doit éviter autant que possible de morceler les héritages et de diviser les exploitations. Enfin, parmi les influences secondaires qui ont pu hâter la division du sol, nous citerons le progrès des agglomérations, dont la conséquence immédiate est une hausse considérable des terres suburbaines, et leur vente en détail, soit pour des cultures maraîchères, soit pour des constructions industrielles ou d'habitation. L'accroissement considérable de nos voies de communication, et particulièrement des chemins vicinaux et des chemins de fer, a également favorisé la division du sol, mais plutôt dans le sens du parcellement que du morcellement. Il faut, d'ailleurs, reconnaître que le morcellement est singulièrement favorisé par le vif amour de la propriété, déjà signalé par A. Young en 1789, qui caractérise le paysan français, amour tel que, dans tout partage qui suit l'ouverture d'une succession, il est rare qu'au lieu de composer les lots de manière à éviter le fractionnement des pièces de terre, en donnant des soultes en argent, les parties ne s'obstinent pas à exiger leur portion de chaque champ, de chaque pré, de chaque vigne.

Les documents officiels sur le morcellement sont très-rares. Cependant ceux qui existent permettent, comme on va le voir, une appréciation assez directe et positive de son mouvement. D'après le cadastre (terminé en 1847, sauf dans la Corse, où il est encore en cours d'exécution), la superficie territoriale de la France est de 53,027,894 hectares (y compris la Corse pour 874,746 hectares) divisés en 126,079,962 parcelles. Le nombre des propriétaires s'élevait, au 1er janvier 1851, à 7,846,000. En évaluant en chiffres ronds la surface *imposable* de la France à 50 millions d'hectares (Corse comprise), on compte 16 parcelles et une superficie de 6 hectares 3 ares par propriétaire. Sur le nombre de propriétaires ci-dessus, 3 millions environ n'acquittaient (le plus grand nombre par suite d'un certificat d'indigence délivré par l'autorité municipale), aucune contribution mobilière ; on peut donc considérer comme insignifiante la portion du sol qu'ils possédaient. Sur les 4,846,000 autres, 600,000 environ payaient un impôt foncier n'excédant pas en moyenne et en principal *cinq centimes* par an. En portant à 3 fr. 50 par hectare le taux moyen de la contribution foncière (en principal) par hectare imposable, ces 600,000 propriétaires posséderaient à eux tous 10,000 hectares environ. Déduction faite des 3,600,000 possesseurs du sol dont nous venons de parler, et en supposant un instant (ce qui n'est pas) que les 4,200,000 restants soient exclusivement propriétaires de biens ruraux, on trouve (le domaine en culture, d'après le cadastre, distraction faite des superficies bâties et non imposables, étant de 49,285,292 hectares) que la superficie moyenne de chaque exploitation agricole est de 11 hectares 7 ares. Si l'on admet (ce que nous croyons n'être pas loin de la vérité) qu'un quart de ces propriétaires ne possèdent que des

propriétés urbaines, la superficie moyenne s'élève à un peu plus de 15 hectares. Dans ces calculs, nous avons évalué à 20,000 hectares au plus la part du sol possédée par les 3,600,000 possesseurs de la première catégorie. — Quelques écrivains ont argumenté, pour rassurer les esprits sur les excès du morcellement, du faible accroissement du nombre des parcelles, de 1821 à 1851. En effet, d'après eux, on aurait constaté, en 1821, 126 millions de parcelles, dont 6,577,000 représentant des propriétés bâties, 16,442,000 formant des dépendances de ces propriétés et 102,981,000 purement rurales. En 1851, d'après les mêmes autorités, on en aurait relevé 127 millions, soit un accroissement d'un million seulement en trente ans ou de 33,333 par an. Ces chiffres, adoptés un peu légèrement, demandent à être rectifiés. Le nombre réel des parcelles en 1821 n'a pas été constaté, et par cette raison sans réplique qu'à cette époque, sur 37,250 communes et 53 millions d'hectares, 11,254 communes et 14 millions 1/2 d'hectares seulement avaient été cadastrés. Le chiffre de 126 millions de parcelles en 1821 n'a donc d'autre valeur que celle d'une simple approximation fondée sur les résultats cadastraux déjà obtenus. Quant au prétendu chiffre de 127 millions afférent à 1851, nous ne croyons pas qu'il ait une origine officielle, et d'après nos renseignements particuliers, il ne doit reposer que sur une simple évaluation personnelle. En fait, l'administration des finances, si nous sommes exactement informé, ne connaissait en 1851 que le nombre de parcelles indiqué par le cadastre, et que nous avons fait connaître plus haut, soit 126,079,962. Maintenant à quelle époque précise se rapporte ce nombre? c'est ce qu'il est impossible d'indiquer, le cadastre, commencé en 1808, n'ayant été terminé qu'en 1847. Un certain nombre de cantons ont bien été recadastrés depuis, mais les résultats de cette seconde opération ne sont concluants ni dans le sens de l'accroissement, ni dans le sens de la diminution des parcelles.

Il est d'autres documents qui permettent de reconnaître (en ne les consultant toutefois qu'avec certaines précautions) si le morcellement fait ou non des progrès inquiétants; nous voulons parler des cotes foncières.

Rappelons d'abord que le nombre des cotes foncières n'est pas l'équivalent du nombre des propriétaires. Toutes les propriétés que possède un particulier *dans une commune* forment une cote unique à son nom. Il peut donc avoir plusieurs cotes dans le même département et même dans plusieurs départements. Le rapport entre le nombre des cotes et celui des propriétaires (de biens de ville et de campagne) n'a été déterminé jusqu'à ce moment qu'une seule fois: c'est en 1851. Au 1er janvier de cette année, on comptait, comme nous l'avons déjà dit, 7,845,724 possesseurs du sol pour 12,393,366 cotes foncières, ou 63 propriétaires pour 100 cotes. En supposant que cette proportion se soit maintenue dans les années suivantes, on aurait compté, au 1er janvier 1859, pour 13,206,711 cotes, 8,360,618 propriétaires, soit un accroissement, en 9 ans, de 514,894 propriétaires ou de 57,210 par an (6,5 p. 100 pour la période entière et 0,73 par an). Voici, au surplus, quel était le nombre des cotes foncières au 1er janvier de chacune des années qui suivent et dans quelles protions elles se sont accrues annuellement.

ANNÉES	COTES	ANAÉES	COTES	PÉRIODES	Accroissem. p. 100 par an.
1815	10,083,751	1853	12,653,715	1815-26	0.19
1826	10,296,693	1854	12,745,350	1826-35	0.64
1835	10,893,528	1855	12,822,738	1835-42	0.81
1839	10,998,730	1856	12,945,219	1842-52	0.90
1842	11,511,846	1857	13,041,243	1852-55	0.72
1851	12,393,366	1858	13,147,093	1855-59	0.75
1852	12,549,954	1859	13,206,711	»	»

En tenant compte de ce fait que la confection du cadastre a fait découvrir un assez grand nombre de propriétaires qui échappaient à l'impôt, on voit que c'est surtout de 1846 à 1852 que le nombre des cotes et par suite des propriétaires s'est le plus rapidement élevé. De 1852 à 1859, si leur accroissement absolu est plus considérable, il est relativement moins sensible.

Maintenant on a déjà compris que les cotes ci-dessus ne s'appliquent pas exclusivement à des propriétés rurales; beaucoup ont des propriétés bâties pour objet. On sait, en effet, que, surtout par suite du progrès des agglomérations urbaines, si rapides dans ces dernières années, un grand nombre de terrains ont été vendus en détail qui supportent aujourd'hui des constructions nouvelles appartenant à des propriétaires différents. Ces constructions ont naturellement augmenté le nombre des cotes. Le document ci-après indique l'accroissement absolu et proportionnel par an, de 1826 à 1859, des maisons *imposées* seulement et non pas de toutes les maisons, un certain nombre de constructions dans de grandes villes ayant été dispensées de l'impôt pendant quelques années dans un but d'encouragement, et, en principe, toute maison récemment édifiée ne payant l'impôt que trois ans après son achèvement.

ANNÉES	MAISONS	ANNÉES	MAISONS	PÉRIODES	Accroissem. p. 100 par an.
1826	6,484,176	1854	7,593,423	1826-35	0.55
1835	6,805,402	1855	7,632,317	1835-42	0.71
1842	7.143,968	1856	7,693,815	1842-52	0.53
1851	7,519,310	1857	7,895,594	1852-55	0.38
1852	7.524,050	1858	7,940,432	1855-59	1.23
1853	7,557,647	1859	8,007,784	»	»

Ainsi, de 1826 à 1859, le nombre des maisons s'est accru de 1,523,608 ou de 23 p. 100, et celui des cotes foncières de 2,910,018 ou de 28 p. 100. Si chaque maison nouvellement construite donnait lieu à une cote, si, par conséquent, il y avait une sorte de connexité entre l'accroissement des cotes et celui des maisons, il suffirait, pour connaître la

marche des cotes rurales, de distraire le nombre des maisons bâties de 1826 à 1859 de celui des cotes foncières nouvelles dans la même période. Mais il n'en saurait être ainsi, un grand nombre de maisons, surtout dans les campagnes, étant construites sur un terrain qui appartient au même propriétaire et, par suite, ne donnant pas lieu à l'établissement d'une cote foncière distincte. Les renseignements qui précèdent ne permettent donc pas de déterminer la part exacte des maisons dans le mouvement des cotes, mais seulement de constater que cette part doit être considérable.

Maintenant le nombre des cotes ne s'accroît pas exclusivement par le morcellement rural proprement dit et par les constructions nouvelles. Il peut encore avoir pour cause, par exemple, des acquisitions de forêts domaniales ou de communaux par des personnes n'ayant encore aucune propriété dans la localité; la mise en culture et la vente de landes, bruyères, terres incultes, marais, étangs, bois en plaines, opération essentiellement favorable au progrès de la production et qui n'a aucun des inconvénients de la division des héritages; des changements dans les circonscriptions communales, dont l'effet est quelquefois de morceler administrativement des propriétés. Ainsi, deux sections d'une seule et même commune sont érigées en communes distinctes; par suite de cette mesure, une propriété qui s'étendait sur les deux sections et ne formait qu'une cote, en formera deux désormais. Il est vrai que le fait contraire peut se produire par la réunion de deux communes en une seule, et que ce dernier cas est aussi fréquent que le premier.

ANNÉES	Au-dessous de 5 francs	De 5 à 10	De 10 à 20	De 20 à 30	De 30 à 50	De 50 à 100	De 100 à 300	De 300 à 500	De 500 à 1000	De 1000 et au-dessus.
1835	5,205,411	1,751,994	1,514,251	739,206	684,165	553,230	341,159	57,555	33,196	13,361
1842	5,440,580	1,818,474	1,614,847	791,711	784,911	607,956	375,865	64,244	36,862	16,346
1858	6,686,948	2,015,373	1,744,436	821,852	758,876	609,562	368,631	59,842	37,333	15,870
1835-42	0,64	0;54	0,95	1,01	1,27	1,41	1,45	1,66	1,58	3,20
1842-58	1,43	0,67	0,50	0,24	0,21	0,016	0,12	0,46	0,08	0,19
1835	47,78	16,08	13,90	6,79	6,28	5,08	3,13	0,53	0,31	0,12
1842	47,26	15,80	14,03	6;88	6,47	5,28	3,26	0,56	0,82	0,14
1858	50,97	15,36	13,30	6,27	5,79	4,65	2,81	0,46	0,27	0,12

Si le chiffre des cotes foncières à diverses époques est déjà un document intéressant, en ce sens qu'il signale les progrès du morcellement, il laisse sans solution précise une question très-grave, celle de savoir si ce sont les grosses, les moyennes ou les petites cotes qui s'accroissent le plus rapidement. Les renseignements ci-après sur le mouvement des cotes par quotité jettent sur ce point les plus vives lumières. Les trois premières colonnes du tableau qui suit indiquent ce mouvement pour les années 1835, 1842 et 1858 ; les 4e et 5e désignent la proportion annuelle d'accroissement de chaque catégorie, d'abord de 1835 à 1842, puis de 1842 à 1858 ; les 5e et 6e le rapport, pour chacune des trois années, des cotes de chaque quotité au total des cotes ramenées à 100.

Si l'on ne considère d'abord que l'accroissement moyen annuel de 1835 à 1842, on remarque que, sauf pour les cotes des deux premières catégories, cet accroissement a été en raison directe du chiffre élevé des cotes. En d'autres termes, ce sont surtout les grosses cotes qui ont augmenté. Il en résulte qu'en 1842, comparé à 1835, l'ordre des cotes entre elles s'est sensiblement modifié, de telle sorte qu'au point de vue de leur *classement proportionnel*, les petites cotes (de 5 à 10 fr.) ont diminué, tandis que les autres se sont accrues.

Mais cette situation a changé dans le sens contraire de 1842 à 1858. Dans cette période de 16 années, ce ne sont plus les grosses, mais les petites cotes qui se sont le plus rapidement accrues, et non-seulement la proportion d'accroissement des moyennes et grandes cotes a considérablement diminué, mais encore les catégories de 30 à 50, de 100 à 300 et de 300 à 500 ont subi une réduction très-notable. Ainsi le temps d'arrêt relatif dans le morcellement, de 1835 à 1852, a fait place, dans la 2e période, à un mouvement en avant très-énergiquement accusé. A partir de quelle époque et sous l'influence de quelles circonstances économiques, ce phénomène a-t-il commencé à se produire ? C'est ce que la forme des documents relatifs à la période 1842-1858 ne nous permet pas d'indiquer. Les uns en accusent la suppression du cens électoral à partir de 1848 et la *moindre valeur morale* de la propriété qui en serait résultée pour ses possesseurs. Les autres, et ce sont peut-être les meilleurs observateurs, attribuent les progrès rapides de la division des héritages à la concurrence victorieuse que les valeurs mobilières ont faite, dans ces dix dernières années, aux placements immobiliers, concurrence attestée par l'accroissement sensible des ventes d'immeubles dans la même période, et facilitée d'ailleurs par les ressources considérables que les petits propriétaires cultivateurs ont réalisées dans les années de cherté 1854-1857.

Ainsi nous croyons qu'on peut admettre désormais comme un fait établi et en dehors de toute discussion, l'accroissement incessant du morcellement en France. Doit-il en résulter des conséquences réellement funestes au point de vue de la production, le plus grand intérêt qui soit ici en cause, et par conséquent y aurait-il lieu de recourir à des mesures législatives pour en enrayer

le mouvement ? Tous les faits recueillis jusqu'à ce jour, officiellement et officieusement, sur la valeur de la propriété foncière depuis le commencement de ce siècle, répondent négativement. En voici le résumé :

Au 1er janvier 1821, le revenu net foncier de la France (maisons comprises, il est vrai) était évalué, par les agents des contributions directes, à 1 milliard 360 millions. Le 1er janvier 1851, il s'élevait, d'après le même mode d'évaluation, à 2 milliards 646 millions. Enfin, au 1er janvier 1861, il avait atteint le chiffre de 3 milliards 216 millions. L'accroissement a été de 33 millions par an de 1821 à 1851, et de 57 millions de 1851 à 1861 !.... A. LEGOYT.

MORVE HUMAINE. (*V.* MÉDECINE (ACADÉMIE DE).

MUGGE (THÉODORE), romancier célèbre, mort à Berlin, le 18 février 1861. Il était l'un des représentants les plus brillants et les plus renommés de la littérature allemande. Son nom a franchi les limites de sa patrie et plusieurs de ses romans ont trouvé des traducteurs et de nombreux lecteurs en France, en Angleterre et en Amérique. Mügge n'était pas seulement un écrivain éminent, il avait mérité le respect de ses contemporains par un caractère noble et viril. Il était plein de hautes aspirations patriotiques et partisan zélé des principes libéraux, qu'il a défendus et propagés comme écrivain politique, et pour lesquels il a eu à subir plus d'une fois les tracasseries de la réaction. Né à Berlin, le 8 novembre 1806, il montra de bonne heure des talents hors ligne joints à un vif désir de savoir, qui le conduisit, jeune encore, à des études très-variées, principalement dans les sciences naturelles et dans l'histoire. Lorsqu'il s'agit de choisir un état, son goût le portait vers une carrière universitaire. Mais son père croyait le commerce beaucoup plus sage, et surtout beaucoup plus profitable que l'université. Après quelques hésitations, Mügge se décida à essayer de la carrière militaire, qui en ce moment, peu d'années après les grandes guerres, avait à ses yeux un éblouissant prestige.

Mais son esprit indépendant et impatient des liens étroits de la subordination militaire, le poussa bientôt à abandonner l'uniforme et à revenir à ses projets académiques. Il voulut se faire recevoir agrégé à l'université de Berlin, mais il commit en même temps un péché politique, pour lequel il dut renoncer à espérer jamais le pardon du gouvernement : sous l'influence profonde et violente de la révolution de juillet, il publia, en 1831, deux écrits politiques : *la France et les derniers Bourbons* et l'*Angleterre et la Réforme*, qui firent perdre son office au censeur qui les avait laissés échapper, et qui ôtèrent à Mügge lui-même toute perspective d'avancement dans le service d'Etat. Ainsi il se vit renvoyé, par la force des choses au culte exclusif de la littérature, et l'Allemagne en profita. Mais Mügge n'était pas seulement poëte, vivant au milieu d'un monde créé par lui-même, il était aussi homme d'action, et il éprouvait vivement le besoin d'exercer une influence directe sur le monde réel, pour le plus grand bien de ses compatriotes. Il restait toujours écrivain politique, malgré plusieurs autres différends avec l'autorité, différends qui devinrent plus nombreux dans les années qui précédèrent la révolution de février. En 1848, nous le trouvons parmi les fondateurs de la *Gazette nationale*, qui, dès lors, est devenue l'un des plus importants organes du parti progressiste en Allemagne.

D'abord il se chargea de la rédaction du feuilleton du nouveau journal; mais bientôt il abandonna ces fonctions régulières et resta cependant toujours collaborateur actif de la *Gazette*, surtout pour la partie littéraire. Enfin, il prit aussi une part active aux efforts faits par les vrais libéraux qui cherchaient à relever la condition matérielle et morale du peuple, et il prêta un appui efficace à plusieurs institutions populaires fondés dans le même but. Cet homme de bien, cet écrivain illustre, la mort vint le frapper dans toute la plénitude de son talent; mais son souvenir est gravé en caractères ineffaçables dans les annales de la littérature allemande.

Comme romancier, Mügge était réaliste dans le meilleur sens du mot. Ses connaissances riches et variées, nourries incessamment par des études assidues, un esprit pénétrant d'observation, joint à un sentiment profond de la nature, un vaste horizon, encore étendu par des voyages fréquents, voilà les bases réelles sur lesquelles il contruisait les splendides édifices d'une imagination originale et pleine de verve et de coloris. Dès son début dans la carrière littéraire, c'est-à-dire, dès l'apparition de ses *Bilder ausdem Leben* (1829), il avait conquis la faveur du public et il sut la retenir par la longue série des romans et nouvelles qu'il publia pendant trente années, soit en volumes séparés, soit dans les almanachs littéraires, soit dans les feuilletons des journaux les plus importants de l'Allemagne. Tout en montrant une grande abondance de productions puisque sa plume était la seule ressource de Mügge et de sa famille, il sut garder la précieuse liberté de l'esprit qui n'assujettit pas la création poétique aux exigences extérieures et à une mode éphémère. Il conservait religieusement le sentiment de la haute dignité de l'art, qu'il ne voulait pas dégrader en la faisant servir à des intérêts matériels. La plupart de ses romans se rangent parmi les meilleures productions de l'Allemagne contemporaine. On peut citer parmi les meilleurs : *Toussaint, Der Vogt von Sylt*, *Der Majorats herr*, etc. Mais c'est son *Afraja* qui obtint le plus grand retentissement, non-seulement en Allemagne, mais aussi à l'étranger et même de l'autre côté de l'Atlantique. L'auteur nous y ouvre un monde presque

inconnu, plein d'une admirable poésie : il nous montre le nord de l'Europe, les sombres bords de la Scandinavie, éclairés par les lueurs magiques de l'aurore boréale, les hommes primitifs et robustes qui vivent heureux sous cette zone rigoureuse. L'action d'*Erich Randal* se passe aussi au milieu de cette nature, que le poëte avait étudiée aux lieux mêmes, dans un voyage qu'il a raconté dans un autre volume intéressant. — En finissant cette notice, nous ajouterons que toutes les productions littéraires de Mügge sont comme trempées dans ces idées libérales et généreuses qui dirigèrent toujours la vie de l'auteur, et lui valurent le respect même de ses antagonistes politiques. LEXIS.

MUNDT (THÉODORE), publiciste et romancier allemand, mourut à Berlin le 29 novembre 1861. Né à Potsdam, le 19 septembre 1808, il fit ses études de philologie et de philosophie à l'université de Berlin. Il aurait voulu entrer dans la carrière académique, mais ses opinions politiques, qui le faisaient partisan de la jeune Allemagne, n'étaient pas de nature à lui donner des perspectives favorables, quant à son avancement au service de l'État. Fatigué des tracasseries nombreuses de la police, il entreprit pendant plusieurs années des voyages qui lui ont fourni les matériaux de quelques-uns de ses meilleurs ouvrages. De retour à Berlin, en 1839, il parvint enfin à être admis dans le corps enseignant de l'université. En 1848, il fut appelé comme professeur d'histoire et de littérature à l'université de Breslau ; mais, dès 1850, nous le trouvons de nouveau à Berlin où il avait obtenu la position de conservateur à la bibliothèque de l'université. — Mundt a été très-fécond comme romancier, sans cependant avoir créé des œuvres d'un ordre supérieur. Ses romans sont plutôt les produits de la réflexion que ceux d'une inspiration originale du génie poétique. Quelquefois il s'est rapproché du genre historico-romanesque, mis en vogue par sa femme, plus connue sous le pseudonyme de Luise Mühlbach. Les meilleurs de ses romans sont : *Thomas Münzer*, *Carmola* et *Die Matadore*. Plusieurs de ses travaux critiques sont aussi d'une valeur incontestable. Nous en citerons : *Kunst der deutschen Prosa* (Berlin, 1837); *Geschichte der Litteratur der Gegenwart* (2ᵉ éd., Leipz. 1852); *Die Staatsberedtsamkeit der neueren Voelker* (Berlin, 1848); *Dramaturgie* (Berl , 1847). Mais les titres les plus justifiés de Mundt à une place honorable dans la littérature allemande reposent sur ses descriptions et esquisses ethnologiques et sociales, fruits de ses nombreux voyages en France, en Angleterre, en Suisse, etc. Dans ce genre, il s'était déjà acquis une renommée bien méritée par les volumes intitulés : *Spaziergaenge und Weltfahrten* et *Vœlkerschau auf Reisen* ; mais ce sont surtout ses études récentes sur Paris et la France impériale qui ont mis en relief ses rares talents d'observer avec finesse et de dépeindre avec fidélité. LEXIS.

MUSIQUE. — Si l'on juge de l'étranger par la France, et de la France par Paris, l'année qui vient de s'écouler n'a pas été féconde en chefs-d'œuvre. Le nombre des musiciens s'accroît chaque jour : mais les grands musiciens deviennent rares. L'Opéra croyait en avoir trouvé un dans la personne de M. Richard Wagner, compositeur allemand, qui faisait beaucoup de bruit de l'autre côté du Rhin. M. Wagner se présentait dans des conditions assez insolites : ce n'était pas seulement un musicien, c'était aussi un homme politique, un patriote à convictions ardentes, condamné à mort par contumace à Dresde, pour la part qu'il y avait prise à une insurrection, exilé de toute l'Allemagne et réfugié en Suisse, où les faveurs de la Muse le consolaient de ses infortunes. Là il avait écrit plusieurs partitions qui avaient réussi avec éclat dans diverses villes d'Allemagne, et que lui-même n'avait été jamais entendues qu'en idée. Ces partitions avaient été précédées ou suivies d'écrits théoriques où l'auteur déclarait d'un air de conviction profonde que jusqu'à présent les maîtres de l'art, sans en excepter les plus grands, s'étaient trompés sur la manière d'appliquer la musique au drame, et que lui, Wagner, avait enfin trouvé la vérité, vainement cherchée depuis deux siècles.

Ces assertions étaient appuyées de raisonnements dont la plupart des musiciens n'avaient pas tenu grand compte, mais qui avaient fait une profonde impression sur quantité de littérateurs, de peintres, de sculpteurs, d'architectes et de gens du monde. M. Wagner était venu à Paris au commencement de 1860, et y avait donné trois concerts qui avaient soulevé une ardente polémique. Ses partisans voyaient en lui le prophète jusqu'alors incompris d'une foi nouvelle. Et comme sa musique offrait des procédés insolites et des formes difficilement appréciables, ils lui décernaient le titre un peu ambitieux de *Musique de l'avenir*, titre contre lequel, nous devons le dire, M. Richard Wagner a énergiquement protesté. Parmi ces amis enthousiastes d'un artiste hardi et plein de conviction, qui se présentait comme le Christophe Colomb d'un monde inconnu, plusieurs figuraient dans les rangs les plus élevés de la société, et même du corps diplomatique. Le chef de l'État céda, sans se trop faire prier, à leur influence.

L'administration de l'Opéra, qui est, depuis 1854, une dépendance du ministère d'Etat, reçut donc un beau jour l'ordre de mettre en répétition celui des ouvrages de M. Wagner qui paraît avoir eu le plus de succès en Allemagne, le *Tannhauser*.

Ce travail préparatoire fut long. Le style de M. Wagner ne ressemble en rien à celui des opéras, soit français, soit italiens, qui forment le répertoire de l'Opéra. Ses compositions, hérissées de rhythmes bizarres, de modulations brusques jusqu'à la violence, et par suite, d'intonations étranges, blessaient l'oreille des chanteurs, et se logeaient malaisément dans leur mémoire. — Il

me semble, disait un d'eux, que j'apprends par cœur un dictionnaire. — Les études, entreprises, si nos souvenirs sont exacts, à la fin d'août 1860, ou, au plus tard, au commencement de septembre, se prolongèrent jusqu'au mois de mars 1861. M. Wagner ayant déclaré qu'aucun ténor français n'était capable de comprendre le rôle principal, celui du chevalier Tannhauser, ou, du moins, de le rendre à son gré, l'Opéra fit venir à grands frais un virtuose allemand désigné par lui, homme de haute stature et de proportions athlétiques, porteur d'une tête superbe, et d'une longue chevelure blonde qui le faisait ressembler au Christ, chanteur de talent, après tout, et dont la voix avait du timbre et de l'éclat. Rien ne fut épargné pour les décorations, qui coûtèrent des sommes immenses. On ne se permit de discuter aucune des exigences de l'auteur, et il en eut beaucoup. On lui accorda tout ce qu'il voulut, tout, jusqu'à une meute de chiens de race, dont l'exhibition, pourtant, ne pouvait ni augmenter d'une manière bien sensible la grâce de ses chants, ni le charme de son harmonie.

Enfin, après cinq ou six mois d'une gestation assez pénible, le 13 mars 1861 vit éclore ce formidable *Tannhauser*, qui portait une révolution dans ses flancs. Hélas! La révolution fit long feu! Tout le monde fut d'accord pour applaudir au second acte un morceau superbe, la marche instrumentale sur laquelle les chevaliers et la cour du duc de Thuringe entrent dans la salle où doit avoir lieu la joûte pacifique des ménestrels. Cette marche, en effet, a une noblesse, une grandeur, une fierté, un élan, un éclat merveilleux, et celui qui a pu l'écrire, à quelques excès que puisse l'entraîner d'ailleurs l'esprit de système et la manie du paradoxe, n'est évidemment pas un homme sans valeur. On distingua encore un chœur de pélerins remarquable par son caractère ascétique, une romance tendre, mélancolique, et du tour le plus original, un morceau d'ensemble assez largement développé, et d'une sonorité grandiose. Mais, partout ailleurs, la mélodie était vulgaire ou insaisissable; l'harmonie recherchée, pénible, obscure. L'auteur, qui montrait çà et là un rare talent pour les combinaisons instrumentales, se laissait à tout moment emporter aux excentricités les plus ridicules. Imagination puissante par accès, mais habituellement stérile, et dépourvue à un degré surprenant de discernement et de goût. En somme, les trois ou quatre belles choses que nous avons dites étaient comme des oasis perdues au milieu du désert, et, pour aller de l'une à l'autre, la fatigue était si grande que l'auditoire ne la put supporter. L'effet général fut donc déplorable, l'ennui profond, l'agacement irritant et douloureux, et cette tentative de rénovation, annoncée avec tant de fanfares, se résolut en un colossal avortement.

Les amis de l'auteur, un peu trop zélés pour sa gloire, avaient tenté d'imposer l'admiration au public, et d'emporter le succès de haute lutte. Le public se révolta, et défendit énergiquement son indépendance et son droit de juger. La bataille s'engagea du parterre aux loges, et de l'orchestre au balcon, les uns applaudissant à tout propos et hors de propos, avec une intrépidité mal dirigée, les autres, en immense majorité, riant et sifflant. Cette petite guerre dura trois jours, égayée par les épisodes les plus bouffons, et l'Opéra fut le théâtre d'un scandale dont il n'y avait jamais eu d'exemple. Enfin, après la troisième représentation, la pièce fut retirée, et M. Wagner dut se résigner, pour le moment, à nous laisser nos vieilles habitudes. On s'est remis à jouer de plus belle *Guillaume Tell* et *Robert-le-Diable*, la *Favorite* et les *Huguenots*. Cette tempête n'a laissé aucune trace, à moins, cependant, que l'insuccès du neuf n'ait servi d'argument à ceux qui avaient entrepris de restaurer le culte du vieux.

Il est assez remarquable, en effet, que le premier ouvrage par lequel l'Opéra ait tenté, après sept mois de repos, de varier son monotone répertoire, soit l'*Alceste* du chevalier Glück, jouée pour la première fois à Paris en 1776, mais représentée préalablement à Vienne en 1761. *Alceste* n'est pas l'œuvre où Glück a mis le plus de génie. Il est permis de lui préférer *Armide*, *Iphigénie en Tauride* et *Orphée*, dont le second acte est un des plus puissants efforts de l'esprit humain. *Alceste* a un grand défaut, inhérent au sujet, dont la triste monotomie devait nécessairement déteindre sur la partition. Où la situation ne change pas, il est difficile que la musique soit variée. — « Admète ou Alceste va mourir, grands dieux! qu'allons-nous devenir? » Voilà toute la pièce jusqu'à la dernière scène, où le brave Hercule ramène la princesse, après avoir rossé les dieux infernaux. Il fallait assurément tout le génie de Glück pour faire passer trois actes étendus sur un pareil thème. Il a mis dans son style tant de grandeur à côté de tant de simplicité; il a exprimé l'affliction du peuple, la douleur d'Alceste, l'énergie de sa résolution et le sublime enthousiasme qui la soutient dans son sacrifice avec une vérité si profonde et si pénétrante que l'intérêt musical supplée très-longtemps à l'intérêt dramatique. Lorsqu'enfin l'on s'aperçoit que *c'est toujours la même chose*, la pièce est si avancée que l'on en prend aisément son parti : la patience est facile à qui voit de si près le dénouement. Le succès d'*Alceste* a donc amplement dédommagé l'Opéra de la déconvenue du *Tannhauser*, et la musique du passé a fermé la blessure que la musique de l'avenir avait faite.

L'épreuve paraissait décisive, et pourtant elle n'avait pas convaincu tout le monde. M. Gounod, par exemple, — un des rares musiciens que la théorie de M. Wagner avait séduits, — pensait apparemment que la question n'était pas jugée en dernier ressort, et s'était réservé *in petto* d'appe-

ler « du parterre en tumulte au parterre attentif.» Chargé de mettre en musique un « poëme » en cinq actes de MM. Michel Carré et Jules Barbier, il suivit de son mieux dans cette opération les préceptes du maître, laissa de côté les moules employés jusqu'ici par tous les compositeurs et par lui-même pour donner une forme à la mélodie, affecta de ne demander au drame aucun sacrifice, agrandit le rôle de l'orchestre, et lui donna pour mission d'exprimer ou de peindre, phrase par phrase, mot pour mot, les sentiments et les idées indiqués dans le dialogue. — Système littéraire s'il en fût jamais ! — Il restait à savoir comment la musique s'en accommoderait.

L'expérience ne lui a pas été favorable. Les mélodies, n'ayant pas de forme arrêtée, furent trouvées informes par tous ceux à qui la foi nouvelle et la loi de « l'avenir » n'avaient pas été révélées; les récitatifs, alourdis par un accompagnement continu visant sans cesse au pittoresque, fatiguèrent l'attention de l'auditeur au delà de toute mesure, et la pesante roideur du style finit par l'exaspérer. C'était monotone dix fois plus qu'*Alceste*, et sans compensation. — Qu'on nous rende le Tannhauser, criait-on avec un accent désolé, pendant les entr'actes. — Un chœur de femmes, (Juives et Sabéennes), chœur dialogué, facilement et simplement écrit, fut accueilli avec une vivacité d'applaudissements qui semblait hors de proportion avec sa valeur intrinsèque. C'était un effet de contraste. Il dédommageait de ce qui avait précédé. Il fortifiait contre ce qui allait suivre. Ainsi trois palmiers et quelques touffes d'herbe au milieu du désert donnent une sensation plus délicieuse que les plus frais paysages de la riche Normandie. Bref, la *Reine de Saba* n'a pas augmenté les chances de la musique de l'avenir.

Nous ne parlons que pour mémoire de la *Voix humaine*, opéra en deux actes d'un homme de talent qui a eu le tort de ne pas prendre le temps de la réflexion. M. Alary est un musicien italien de l'école de 1830 : il procède de Bellini, de Donizetti, de Mercadante. Il sait écrire pour les voix comme pour l'orchestre, et manie avec une extrême facilité tous les engins de la rhétorique musicale. Mais, comme l'a fort bien dit Grétry, « celui qui a la science sans le génie n'a rien. » Ou, en d'autres termes, savoir tirer partie de ses idées est un talent parfaitement inutile tant que l'on n'a point d'idées. Or, s'il est des musiciens à qui l'idée vient au premier appel, et comme d'elle-même, il en est d'autres qui la trouvent plus rebelle, qui ont besoin de l'attendre, de la chercher. C'est pour eux que la patience est une des conditions essentielles du génie. M. Alary a manqué de patience, ou bien le temps lui a manqué, ce qui revient à peu près au même.

Trois ballets ont été donnés à l'Opéra pendant l'année 1861 : *Graziosa*, le *Marché des Innocents* et l'*Etoile de Messine*. Les deux premiers sont fort courts. Ce sont des ballets comiques, très-amusants tous les deux. Le second nous a fait connaître une danseuse russe, mariée à un artiste français employé depuis longtemps au théâtre impérial de Saint-Pétersbourg. Mme Marie Petipa, qui a un talent très-piquant, beaucoup de vivacité et beaucoup de grâce, a obtenu à Paris un succès qui l'engagera sans doute à y revenir.

L'*Etoile de Messine* est un ouvrage plus important, dont la représentation remplit toute une soirée, où le comique n'occupe qu'une place restreinte, et dont le dénouement est aussi sombre que le peuvent désirer les amateurs d'émotions tragiques. L'héroïne, trompée dans son amour, et brisée par la douleur, expire sur la scène dans un accès de folie. Mme Ferraris, qui n'avait plus, depuis longtemps, à faire ses preuves comme danseuse, a déployé dans ce rôle un talent dramatique assez remarquable. L'œuvre chorégraphique, dessinée par M. Borri, maître de ballets italien, est remarquable par la grande quantité des tableaux, leur variété, l'habileté qui a présidé à leur agencement, et aussi, — car il y a toujours dans les arts aussi bien qu'en morale, un défaut correspondant à chaque qualité, et qui n'en est que l'excès, — par l'extrême rapidité avec laquelle ils se succèdent, rapidité qui fatigue la vue et surmène l'attention. On en est ébloui d'abord : on finit par en être étourdi. La musique, œuvre de M. le comte Gabrielli, est facile, courante, claire, — trop claire peut-être. — Elle coule comme l'eau, et souvent elle n'a pas plus de saveur. Celle du *Marché des Innocents* est de M. Pugni, Italien comme M. le comte Gabrielli, mais un peu moins amateur. Celle de *Graziosa* est de M. Théodore Labarre, compositeur d'un grand talent, connu par de belles romances, par l'opéra des *Deux Familles*, et qui a trop tôt cessé de produire.

Le Théâtre-Italien, à Paris, n'a donné cette année qu'un ouvrage nouveau — nouveau pour la France, et vieux en Italie, — *Il Furioso*. Donizetti l'écrivit en 1833. Partition médiocre, faite probablement en quelques jours, dans un moment de presse. Ces sortes d'accidents sont fréquents en Italie, où la saison théâtrale doit s'ouvrir à jour fixe par un opéra composé tout exprès. Souvent l'*impresario* s'y est pris trop tard, ou le *maestro* sur lequel il a compté lui a manqué de parole, ou le sujet de l'ouvrage préparé a déplu à la censure, ou un acteur nécessaire est tombé malade. Bref, il faut improviser un autre livret et une autre partition. L'on s'en tire comme on peut. L'essentiel est d'arriver à l'heure. C'est ainsi que Rossini a été forcé d'écrire le *Barbier de Séville* en treize jours. Mais Donizetti n'etait point Rossini, et son *Furioso* le prouve. On y peut apprécier la surprenante facilité de l'auteur, et sa suprême habileté de main. Mais, — deux ou trois morceaux exceptés, où il a fait de très-heureuses rencon-

tres, — ses motifs sont vulgaires, faibles d'expression, décolorés ; il ressemblent à tout, et réveillent dans la mémoire de l'auditeur mille souvenirs importuns. Le plus grand mérite de ce *Furioso* a été de donner à M. Delle Sedie l'occasion de montrer son talent sous un nouvel aspect.

M. Delle Sedie est un baryton jeune encore, mais célèbre, depuis quelques années, en Italie et en Angleterre. Sa renommée l'a fait engager à Paris, où il a débuté en octobre 1861. Il y a des voix plus belles que la sienne, et surtout beaucoup plus fortes : mais il n'y a pas de chanteur plus élégant, plus expressif, plus habile dans l'art du coloris et des nuances : on a toujours assez de voix, quand on sait se faire écouter. Il avait rempli avec un succès égal le rôle d'Ankarstrom dans le *Bal masqué* et celui de Figaro dans le *Barbier de Séville* : il a mis le sceau à sa réputation en jouant ce *Furioso*. C'est un mari trompé, que le chagrin a rendu fou, et qui revient par degrés à la raison quand le repentir lui ramène son infidèle. Le drame est stupide ; mais le rôle permet à l'acteur de déployer tout ce qu'il peut avoir d'intelligence, de sensibilité et d'énergie.

Une artiste française, Mme Demeur, autrefois Mlle Charton, qui a eu de grands succès à l'étranger depuis dix ans, a débuté chez nous, dans *Othello*, vers la fin de la saison. Elle a de la beauté, une voix un peu fatiguée déja, mais qu'elle conduit à merveille, du style, de l'expression, et un talent d'actrice fort convenable. Ce n'est pas peu de chose que de réussir à Paris dans ce rôle de Desdemona, où l'on a vu des artistes d'un si prodigieux mérite.

L'Opéra-Comique avait bien commencé l'année ; mais ce beau feu ne s'est point soutenu. Arrêtons-nous donc de préférence sur ce commencement.

La *Circassienne*, opéra-comique en trois actes, joué pour la première fois le 2 février, a été le dernier fruit de l'association de Scribe et d'Auber, association inaugurée en 1823 par la *Neige, ou le nouvel Eginhard*, et qui fut si féconde en œuvres charmantes. Scribe n'avait plus, hélas ! que deux semaines à vivre quand il gagna cette dernière victoire, et aucun signe précurseur ne l'avait averti de sa fin prochaine. Nous ne pouvons nous dispenser de faire observer en passant que la mort de Scribe a été pour l'art musical une perte immense, et peut-être irréparable. Scribe avait pour la scène lyrique une aptitude spéciale qu'aucun écrivain français n'a égalée. Il savait trouver les sujets qui convenaient à la musique, et les situations qui pouvaient inspirer les compositeurs. Il avait, au plus haut degré, la flexibilité d'esprit et l'habileté de main nécessaires pour ajuster sa versification aux rhythmes dont la mélodie a besoin. Il portait avec une aisance inouie toutes les entraves dont ses collaborateurs le chargeaient au nom du *temps fort* et de la *phrase carrée*. Tous les cadres lui étaient bons. Si étroits qu'ils fussent, il trouvait presque toujours le moyen d'y placer soit une idée ingénieuse, soit un mot piquant, soit un sentiment gracieux ou tendre. S'il ne faisait pas les partitions, il aidait puissamment à les faire, et il fournissait aux musiciens, ces artistes qui peignent par des sons les mouvements de l'âme, les plus vives couleurs de leurs tableaux. Sans lui, Halévy aurait-il fait la *Juive* ou Meyerbeer *Robert-le-Diable*, ou Auber le le *Domino noir* et cette *Circassienne*, à laquelle il nous faut enfin revenir ?

Si l'on met cette œuvre à côté de telle ou telle autre des mêmes auteurs que nous pourrions désigner, elle ne saurait prétendre au premier rang. Mais si on la compare aux autres produits de l'année et des années précédentes, elle grandit à l'instant de cent coudées. La donnée de la pièce est extravagante, impossible, et même, elle blesse chez le spectateur une certaine délicatesse qu'on devrait toujours ménager. Nous connaissons tous les torts qu'on lui reproche, et nous ne prétendons ni les nier, ni les excuser. Malgré ses défauts, elle amuse, elle intéresse, et l'on en voit tant qui sont plates et ennuyeuses, sans être pour cela plus raisonnables ! Mais, s'il est vrai que Scribe ait donné là quelques preuves de vieillesse, il faut reconnaître que jamais son collaborateur ne s'était montré plus jeune. Quelle vivacité d'imagination ! quelle abondance d'idées ! quelle verve ! quel feu ! que d'esprit ! que de grâce ! Et, en même temps, quelle fermeté ! quelle vigueur de main, et quelle habileté magistrale dans la *coupe* et la *conduite* des morceaux, dans la disposition des voix et les combinaisons instrumentales ! Comprend-on qu'une partition si riche, si fraîche, si riante, si charmante, ait été écrite en quelques mois, par un artiste qui compte, comme on l'a très-spirituellement dit, quatre-vingts printemps? De toutes les invraisemblances reprochées à la pièce, aucune, assurément, ne vaut celle-là !

L'Opéra-Comique a donné, en 1861, deux autres ouvrages en trois actes, *Salvator Rosa*, par M. Duprato, et les *Recruteurs*, par M. Lefébure-Wély. Il y avait du talent dans tous les deux — dans le premier surtout — mais pas assez pour les faire vivre. Dans les premiers mois de 1862, l'administration de ce théâtre a remis en scène le début dramatique de M. Albert Grisar, *Lady Melvil*, déguisé sous un nouveau titre; le *Joaillier de Saint-James*, et *Giralda*, un des opéras les plus agréables, les plus heureusement inspirés d'Adolphe Adam. Il y a dans le *Joaillier de Saint-James* plus de musique qu'il n'y en avait originairement dans *Lady Melvil* : mais l'ensemble n'y a pas beaucoup gagné. Les sujets tristes, les situations passionnées ne sont pas le fait de M. Grisar, qui brille surtout par l'inspiration facile, l'esprit, la légèreté, la grâce. Nous le retrouverons tout à l'heure au Théâtre-Lyrique, bien plus heureux, parce qu'il y sera sur son terrain.

Deux ouvrages en deux actes, le *Jardinier galant*, de M. Ferdinand Poise, et le *Royal-Cravate*, de M. le duc de Massa, n'ont fait, pour ainsi dire, que paraître et disparaître. Le premier n'était pourtant pas tout à fait sans mérite.

Nous avons encore cinq pièces en un acte à porter au compte de l'Opéra-Comique : *Maître Claude*, *Sylvio-Sylvia*, la *Beauté du Diable*, *Marianne* et enfin *Jocrisse*. La dernière, petit opéra bouffon de M. E. Gautier, renferme plusieurs morceaux écrits d'un style original et touchés avec beaucoup d'esprit. *Marianne* est le coup d'essai de M. Théodore Ritter, qui, très-jeune encore, est déjà un des premiers pianistes de l'Europe et qui deviendra, selon toute apparence, un compositeur distingué, lorsque le travail et l'expérience auront mûri son talent. *Maître Claude*, de M. Jules Cohen, est une jolie partition, que le public a fort bien accueillie. La *Beauté du Diable* offre un mérite encore supérieur. C'est une œuvre posthume de Scribe, mise en musique par M. Alary, bien mieux inspiré cette fois qu'il ne l'a été depuis dans la *Voix humaine*. Il y a là des mélodies élégantes, de la tendresse, de la grâce, une instrumentation habile et vivement colorée. Quant à *Sylvio-Sylvia*, qui n'a pu avoir que trois représentations, ne troublons pas son repos, qui est celui de la tombe.

Le Théâtre-Lyrique n'a pas été moins productif que son rival, bien qu'il ferme ses portes pendant trois mois chaque année. Sur les douze ouvrages, grands ou petits, qu'il a mis au jour, deux ont réussi avec éclat : la *Statue*, en avril 1861, et la *Chatte merveilleuse*, en mars 1862. L'auteur de la *Statue*, M. Ernest Reyer, est un des plus fervents disciples de ce qu'on peut très-légitimement appeler en musique l'école *romantique*. Les romantiques musicaux cherchent avant tout la *couleur*. La couleur résulte de la manière d'employer les diverses sonorités de l'orchestre, de les associer, de les combiner, de mettre en saillie tantôt celle-ci, tantôt celle-là. Un coloriste habile sait, de plus, quelle combinaison sonore peut répondre à tel sentiment ou à telle situation donnée. Cet art n'est pas précisément d'invention moderne. Gluck, Haydn, Mozart, Cimarosa, Chérubini, ont été, chacun à sa manière, de très-grands coloristes. Mais, comme c'étaient en même temps de très-grands mélodistes, ils s'occupaient du chant d'abord, et ensuite de l'harmonie. Dans leurs œuvres, la pensée mélodique est le corps, et l'instrumentation le vêtement. Nos coloristes d'aujourd'hui, qui ne sont pas tous des mélodistes de premier ordre, s'inquiètent peu que le corps soit mal conformé, chétif, rachitique, pourvu qu'il soit bien drapé. C'est l'éternelle histoire de ce peintre grec : — Tu as eu raison de faire ta Vénus riche, puisque tu ne pouvais la faire belle.

Sans trop déprécier, à ce point de vue, l'ouvrage de M. Reyer, où se trouvent de temps en temps des idées mélodiques charmantes, nous devons dire cependant que c'est surtout par la couleur qu'il a réussi. Rien de plus brillant, de plus chatoyant que son instrumentation. A cet égard, M. Félicien David peut voir en lui un rival très-redoutable, mais M. Félicien David a la mélodie plus facile, plus naturelle et plus abondante.

M. Grisar n'est pas non plus un coloriste à dédaigner. Son sujet, féerie tirée d'une fable de La Fontaine et d'un conte de Perrault, lui commandait l'emploi de tous les procédés par lesquels on peut arriver au fantastique, Sans aller aussi loin dans cette direction que M. Reyer, il a trouvé quelques effets agréables et piquants dont il faut lui tenir compte. Mais c'est principalement l'originalité spirituelle de ses idées mélodiques, avec l'élégance et le naturel de son style, qui donne du prix à sa partition. On retrouve dans la *Chatte merveilleuse* toutes les qualités qui ont fait le succès de *Gilles ravisseur*, de l'*Eau merveilleuse* et des *Porcherons*. Tout y est chantant, et presque tout y est distingué.

Le *Neveu de Gulliver*, par M. Théodore Lajarte, et *Madame Grégoire*, par M. Clapisson, n'ont pas été, à beaucoup près, aussi bien accueillis par le public. Non pas précisément que ces ouvrages soient tombés : au temps heureux où nous vivons, les chutes sont rares. Les administrations théâtrales prennent des mesures telles que toutes les pièces réussissent infailliblement le premier jour. Seulement, aux représentations subséquentes, les spectateurs accourent en foule, ou s'abstiennent. Dans les deux cas dont il s'agit, comme dans beaucoup d'autres, ils se sont abstenus. L'absence du public est la leçon des théâtres.

Glissons, — et pour cause, — sur les *Deux Cadis*, sur le *Buisson vert*, sur la *Nuit aux Gondoles*, sur la *Tête enchantée*. Trois autres ouvrages en un acte, *Au travers du Mur*, le *Café du Roi* et la *Tyrolienne* méritent qu'on s'y arrête. Ils ont pour auteurs, le premier, M. le prince Poniatowski ; le second, M. Deffès; le troisième, M. Leblicq, compositeur belge inconnu jusqu'alors. Il y a dans ces trois petites partitions de l'habileté, de l'intelligence scénique, de l'esprit et d'agréables mélodies.

Le chef-d'œuvre de Méhul, *Joseph*, étudié avec amour, exécuté avec un soin extrême, bien que l'acteur chargé du rôle principal fût insuffisant, a eu plus de succès à ce théâtre que la plupart de ses pièces nouvelles, et l'a soutenu pendant tout l'hiver. C'est le dernier qu'il passe sur le boulevart du Temple. Au mois de septembre, il sera installé dans sa nouvelle demeure, au bord de la Seine, près du Pont-au-Change.

Les Bouffes-Parisiens ont obtenu, tout récemment, un assez grand succès avec le *Voyage de Messieurs Dunanan père et fils*, bouffonnerie fort gaie, qui n'est, au fond, qu'une parodie du *Voyage à Dieppe*. Deux Auvergnats partent pour Venise et

rencontrent en chemin des loustics qui les amènent à Paris, en plein carnaval. On imagine sans peine toutes les folies que contient en germe une pareille donnée. M. J. Offenbach l'a ornée d'une musique facile, vive, pleine d'esprit, de verve et de fantaisie. Il avait été moins heureux au mois de décembre. Le *Roman comique*, pièce tirée, tant bien que mal, du livre de Scarron, était une plaisanterie forcée, par conséquent, lourde et triste. La musique s'en ressentait. Au mois de mars précédent, le *Pont des Soupirs* avait eu le privilége d'amuser assez longtemps les habitués de ce petit théâtre, qui, en fait de gaieté, n'ont pas toujours le goût très-délicat.

La production départementale n'a pas été aussi active, cette année, qu'elle l'avait été l'année précédente. Nous avons à signaler pourtant un opéra en deux actes, *Spavento*, joué avec succès à Limoges, et dont l'auteur est M. Grand. Tours, Lille, Rouen, Toulon, ont vu éclore des opéras ou opérettes bouffes : — le *Basson d'Arsène*, par M. Labit; — *Tircis et Margoton*, par M. Ferdinand Lavainne; — la *Truffomanie*, par M. Maillot; — l'*Enlèvement d'Argentine*, par M. Salvator. Bordeaux n'a produit qu'un ballet, *la Rose et le Papillon*.

Une Société philharmonique de cette grande ville avait mis au concours, l'an passé, un poëme d'opéra-comique en un acte. Cinquante et un compositeurs ont répondu à cet appel, et le prix a été décerné à M. Victor Chéri, frère de Mme Rose Chéri, dont l'art dramatique pleure encore la perte, et chef d'orchestre au Gymnase. Mais nous n'avons pas encore ouï dire que la partition de M. Victor Chéri eût été exécutée, quoique l'exécution publique à Bordeaux fût une des conditions du programme.

Il y a eu de belles fêtes musicales à Metz, à Lille et à Caen.

La Société des Concerts du Conservatoire soutient sa vieille réputation, qui ne peut plus s'accroître. Au mois de décembre, elle a donné une belle séance, dont le produit était destiné à la souscription ouverte à Florence pour subvenir aux frais d'un monument qu'on y élève à la mémoire de Chérubini. Ce grand musicien, né à Florence le 8 septembre 1760, s'était fixé à Paris en 1788. Il y est mort en 1842, après avoir été, vingt ans durant, directeur du Conservatoire. La Société des Concerts, qui est une émanation du Conservatoire, jugea qu'il était de son devoir d'envoyer son offrande au comité florentin, et, en cela, elle s'est grandement honorée.

Rossini, qui maintenant habite Paris, a cru devoir y contribuer pour sa part. Prendre une loge n'était pas assez pour lui. L'annonce d'une composition nouvelle et inédite de ce maître, qui se tait depuis si longtemps, était un moyen certain de porter la recette au chiffre le plus élevé qu'elle pût atteindre. En effet, la curiosité des *dilettanti* en a été si vivement excitée que la salle s'est trouvée trop petite et qu'il n'y a pas eu de place pour les derniers venus. Mais quelques-uns de ces *dilettanti* ont paru passablement surpris de ne point retrouver dans l'auteur du *Chant des Titans* celui du *Barbier de Séville* ou de *Tancredi*. Des harmonies rauques, des accents sauvages, des explosions de sonorité formidables, et rien qui rappelle la cavatine de Rosine, ou l'air : *Di tanti palpiti!* C'était à n'y pas croire! — Le chant de guerre des Titans ne pouvait pourtant pas ressembler à une romance, et l'étiquette du sac ne promettait pas des bonbons.

La Société symphonique dite des *Jeunes Artistes* a subi, cette année, la transformation la plus heureuse. Son chef, M. Pasdeloup, homme d'initiative s'il en fût jamais, s'est aperçu qu'il n'y avait à Paris aucune proportion entre le nombre des artistes et des amateurs de musique et celui des personnes qui fréquentent les concerts. Il en a conclu que le haut prix des concerts devait être la cause de cette différence; que, par conséquent, on rendrait service au public et que l'on pouvait compter sur un succès à peu près certain, en mettant la musique à bon marché. Pour cela, il fallait suppléer à la qualité des auditeurs, — si l'on peut s'exprimer ainsi, — par la quantité. M. Pasdeloup s'adressa donc à l'administration des deux Cirques, s'entendit avec elle et annonça des *Concerts populaires de musique classique* dans la vaste rotonde du Cirque d'hiver. Il y avait des places à 5 fr., à 2 fr. 50 c., à 1 fr. 25 c. et enfin à 75 c., et les moins chères étaient de beaucoup les plus nombreuses. La salle, qui peut contenir environ 5,000 personnes, fut pleine dès la première séance. De semaine en semaine, la vogue des concerts populaires s'accrut. On en avait promis huit en commençant : il fallut en ajouter huit, et puis huit autres encore. Du 27 octobre 1861 au 13 avril 1862, il y a eu un concert chaque dimanche, et personne ne peut se vanter d'y avoir vu une place vide. Ce qu'on y entend, ce ne sont pas des contredanses, des polkas et des walses, comme aux concerts jadis organisés par Musard; ce sont des symphonies d'Haydn, de Mozart, de Beethoven, de Weber, de Mendelssohn, etc., etc.; c'est, enfin, ce que l'art a jamais produit de plus sérieux. Ces chefs-d'œuvre sont écoutés avec une attention religieuse, et appréciés avec un goût exquis. On est sûr d'avance que la vivacité des applaudissements y sera exactement proportionnée au mérite de chaque morceau. La masse, n'ayant que le sentiment pour guide, y juge toujours aussi bien et quelquefois mieux que les jugeurs de profession. Grande leçon pour les artistes!

Il y a eu pendant l'année des concours d'orphéons dans un grand nombre de départements, et à Paris, au mois d'octobre, une réunion de sept à huit mille orphéonistes venus de tous les points de la France. Mais ces solennités ont toujours le

même caractère, et nous pouvons nous dispenser des détails.

La musique religieuse s'est enrichie, à Paris et ailleurs, de quelques œuvres nouvelles. Sans prétendre les connaître toutes, nous pouvons signaler : à Saint-Eustache, une messe de Mme la baronne de Mestre, et une autre de M. Tariot; — à la Madeleine, une messe de M. Dietsch; — à Sainte-Geneviève, une messe à trois voix, de M. François Bazin, composée pour les orphéonistes, et exécutée par eux. Voilà pour Paris. Il y faut ajouter : — à Metz, une messe chantée à Sainte-Ségalène, et composée par une artiste de vingt ans, Mlle Joséphine Caye; — à Bruxelles, une messe à double chœur, de M. Pierre Benoist, jeune compositeur, élève du Conservatoire que dirige en Belgique M. Fétis; — à Anvers, enfin, une messe solennelle de M. Bessems. Annonçons, pour finir, qu'en Italie, où la musique religieuse est bien tombée, M. le duc de San Clemente, noble florentin, a mis au concours la composition d'une messe.

On a inauguré de nouvelles orgues : à Paris (Saint-Philippe-du-Roule et collége Stanislas); à Amiens (Saint-Jacques); à Lyon (Saint-Bonaventure); à Saint-Omer (église du Haut-Pont); à Strasbourg (chapelle du Couvent de la Toussaint); à Arras (cathédrale). Toutes sont sorties des ateliers de MM. Mercklin et Schütze. — De son côté, M. Cavaillé-Coll a construit un grand orgue pour la cathédrale de Nancy.

Les théâtres étrangers ont beaucoup produit. Nous trouvons en Allemagne quinze opéras nouveaux. A Vienne, les *Enfants des Landes*, par le célèbre pianiste Rubinstein; — à Cassel : *Othon l'Archer*, par M. Charles Reiss; — à Leipzig : le *Comte de Santarem*, par M. Schlibner; *Maître Martin et ses Compagnons*, par M. Tschirsch; — à Wiesbaden : *Koetchen Van Heilbronn*, par le prince d'Oldenbourg, et *les Catacombes*, par M. Ferdinand Hiller; — à Darmstadt : *Mélusine* (4 actes), par M. Schindelmeister; — à Cobourg : la *Pucelle d'Orléans*, par M. Weiss: — à Francfort-sur-le-Mein : *La Guerre domestique*, œuvre posthume de Franz Schubert, l'auteur de ces merveilleux *lieder* qui ont charmé l'Europe. A quoi il convient d'ajouter ce qu'ont produit les villes d'eaux. Bade nous donne deux ouvrages : les *Deux Amours*, par M. Gewaert, et *Sylvio, ou le Fruit défendu*, par M. Schwab. Ems aussi en a deux : le *Brasseur d'Amsterdam*, par M. Alary, et le *Café du Roi*, par M. Deffès. Nous avons mentionné à part ces quatre petits opéras, parce que, bien que représentés en Allemagne, ils ont été écrits sur des paroles françaises. Le *Café du Roi* figure même parmi les pièces exécutées au Théâtre-Lyrique. Cette jolie partition n'avait fait qu'un saut d'Ems à Paris.

Il faut inscrire au bout de ce catalogue une symphonie de M. Ellerton, exécutée à Dresde avec un certain éclat. Une symphonie a plus d'importance que bien des œuvres dramatiques.

Nous trouvons en Angleterre trois opéras nouveaux : *The Puritan's daughter*, par M. Bale, *The Lake of Glenaston*, par M. Benedict, et la *Poupée de Nuremberg*, par M. Georges Linley tous trois joués à Londres, le premier au *Royal English Opéra*, le second et le troisième à *Covent Garden*.

En Belgique, trois opéras : le *Siége de Calais* (4 actes), par M. Hanssens; *Stella Monti*, par M. Aloys Kettenus; les *Travestissements*, par M. Grisar. Ce dernier ouvrage, de petite dimension, est venu au monde à Spa. Les deux autres sont nés à Bruxelles.

En Danemark (Copenhague), un opéra de M. Siboni, sur des paroles danoises du professeur Overskov.

En Hongrie (Pest), un opéra, *Szep-Ilon*, écrit sur des paroles hongroises par M. Mosonyi, et joué avec un succès immense, où l'enthousiasme patriotique des spectateurs est peut-être pour quelque chose.

L'Italie a vu éclore beaucoup de partitions nouvelles : une seule à Turin, *la Locandiera*, opéra bouffon en quatre actes, de M. Emilio Siglio, très-jeune compositeur; un seul à Naples, *Virginia*, de M. Petrella; trois à Milan : *Guerra in quattro*, opéra bouffon de M. Pedrotti, *Il Diavolo, ossia il conte di San Germano*, de M. Traversari, et *Mormile*, opéra tragique de M. Braga. Nous en trouvons trois à Rome : *Il Mulatiere di Toledo*, par M. Pacini; la *Mendicante*, par M. Sangiorgi; *Isabella d'Aragona*, par M. Pedrotti; deux à Gênes : *Il Menestrello*, par M. Ferrari, et la *Valle d'Andorra*, par M. Cagnoni; quatre autres villes d'Italie ont eu chacune le leur : Florence, *Belfegor*, de M. Pacini; Palerme, *Marion Delorme*, par M. Bottesini; Bologne, *Mazeppa*, par M. Pedrotti; Crémone, enfin, la *Savoiarda*, par M. Ponchielli. Espérons que l'unité politique n'entraînera pas, dans ce beau pays, la centralisation dramatique et musicale.

Enfin, Varsovie a produit un opéra, la *Femme croate, ou les Rivaux*, par M. Dutsch, et Saint-Pétersbourg, un ballet, la *Momie*, dont nous regrettons de ne pouvoir nommer l'auteur.

L'art musical a fait, cette année, de grandes pertes. La plus cruelle de toutes est celle de Fromenthal Halévy, l'auteur de la *Juive*, de la *Reine de Chypre* et de tant d'autres ouvrages dont le souvenir ne s'effacera point. Henri Marschner, auquel l'Allemagne doit les partitions du *Vampire*, des *Templiers*, de *Hans Heiling*, etc., très-habile artiste, et aussi modeste que savant, a été enlevé presque subitement, dans toute la force de l'âge. Louis Niedermeyer, né en Suisse, mais depuis longtemps fixé à Paris, où il dirigeait une école de musique religieuse, était un compositeur d'un grand mérite et qui avait joui d'une certaine po-

pularité. Quel amateur n'a chanté le *Lac*, la sérénade de *Stradella*, les *Adieux de Marie Stuart?* Son dernier ouvrage dramatique, la *Fronde*, avait été moins heureux que les autres; mais, là encore, il y avait du talent. Si la France avait acquis Niedermeyer, elle avait perdu Chelard, très-habile homme aussi et très-savant, qui, après avoir donné au Grand-Opéra *Macbeth*, s'était établi à Weimar, où il dirigeait la chapelle ducale. Ajoutons à cette liste d'artistes distingués et moissonnés par la mort, soit au début, soit à la fin de leur carrière, Stanzieri, compositeur de 22 ans, dont les premiers essais avaient été fort remarquables; les deux violonistes Charles Lipinski et Alexandre Boucher, le violoncelliste Arnaud Dancla, le savant professeur et critique Adrien de Lafage, Mme Mattmann, pianiste du talent le plus sérieux et le plus élevé; le ténor espagnol Belart, Mme Cambardi, qui, après avoir débuté sur notre scène italienne, venait d'obtenir de brillants succès de l'autre côté des Alpes, au théâtre de Milan, et la célèbre cantatrice irlandaise Catherine Hayes, qui ne s'était jamais fait entendre à Paris, mais dont la réputation était européenne. Les grands artistes sont rares, hélas! et chaque année il devient plus difficile de les remplacer. G. Héquet

MUSIQUE. — Applications de l'Acoustique. — La musique doit déjà au développement des sciences physiques des progrès incontestables, parmi lesquels nous ne citerons que la théorie rationnelle de la gamme, la fixation du diapason normal, et le perfectionnement des instruments. Les conditions de la pureté des accords, la tolérance de l'oreille dans l'appréciation des sons et de leurs rapports, etc., sont des questions d'une importance capitale pour les compositeurs, et étroitements liées à la théorie de la gamme; leur solution a été notablement avancée, dans ces derniers temps, par les belles recherches de M. Barbereau. Le savant professeur s'est servi, pour ses expériences, d'un *sonomètre* à plusieurs cordes, caisse en bois élastique sur laquelle des fils métalliques sont tendus d'une manière constante au moyen d'un poids; on peut les raccourcir à volonté par un chevalet mobile qui glisse sur une règle divisée. Nous rendrons compte des résultats de M. Barbereau à une autre occasion. Cette fois, nous nous occuperons des *applications de l'acoustique à l'accord des instruments et à l'étude du timbre*, questions qui, malgré leur importance, ont encore été peu traitées jusqu'à ce jour. Nous aurons à parler du tonomètre de Scheibler, de la sous-gamme, du phonoscope, des résonateurs et du vocalimètre de Helmholtz.

Henry Scheibler, manufacturier en soieries à Créfeld, s'est occupé pendant vingt-cinq ans de l'accord des instruments de musique, et on lui doit la méthode la plus exacte et la plus facile pour accorder les instruments à sons fixes. En 1836, il vint à Paris pour y faire connaître son procédé, qui n'a encore été adopté, à notre connaissance, que par M. Cavallié-Coll et par M. Woelfel. Un exposé clair et détaillé en a été donné par M. Lecomte, de Lille, et par M. Vincent, membre de l'Institut; cependant, le procédé Scheibler n'est guère répandu qu'en Allemagne, et cette circonstance s'explique par les difficultés qui s'opposaient encore naguère à son application, difficultés qui n'existent plus depuis que notre habile acousticien, M. Rudolph Koenig, est parvenu à fabriquer avec facilité les douze diapasons auxiliaires qui en sont les outils.

Voici en quoi consiste le principe de Scheibler. Lorsqu'on fait vibrer simultanément deux corps sonores peu éloignés de l'unisson, on entend des alternatives de force et de faiblesse qui se succèdent à intervalles égaux. Ces coups de force sont désignés sous le nom des *battements*, phénomène qui a été découvert par Sauveur, et que nous expliquerons tout à l'heure. Le nombre des battements est égal à la moitié de la différence de vibrations des deux corps sonores; si l'un, par exemple, fait 870 vibrations par seconde et l'autre 877, ils produiront 7 battements en deux secondes. Supposons maintenant qu'il s'agisse d'accorder exactement sur un instrument quelconque une note donnée, par exemple le *la* normal. Ayant un diapason plus bas de 8 vibrations que le *la* en question, il suffira de le faire résonner en même temps que la note que l'on veut accorder, et de compter, à l'aide d'un métronome, le nombre de battements de cette note avec le diapason; dès que ce nombre sera devenu égal à quatre dans l'espace d'une seconde, la note, que je suppose plus haute que le diapason, sera exactement le *la* normal. Ce procédé donne des résultats d'une précision mathématique, et cependant il n'exige aucune justesse d'oreille; il suffit de savoir compter. Pour accorder un piano, on a besoin de douze diapasons auxiliaires que j'appelle la *sous-gamme*; ils sont abaissés chacun de 8 vibrations (4 battements) au-dessous d'une des douze notes de la gamme tempérée. A l'aide de cette sous-gamme (qui n'est point une gamme elle-même, ce qu'il ne faut pas oublier) on accorde avec la plus grande facilité une octave de piano; les autres octaves s'accordent aisément par la première.

Au moyen de ce procédé que nous ne saurions assez recommander aux musiciens, on obtient des résultats d'un effet merveilleux; le célèbre Spohr et le chevalier de Neukomm ont déclaré que les instruments accordés de cette manière étaient incomparablement supérieurs à ceux qu'on accordait par l'oreille seule. M. Koenig a construit des sous-gammes ayant pour base le *la* français (870), le *la* allemand (880) et le *la* anglais (888 vibrations par seconde). Ces trois séries de diapasons ont figuré à l'Exposition de 1862. Pour les fabriquer, aussi bien que pour faire des recherches plus étendues d'acoustique musicale, on a besoin du tonomètre,

puisse vibrer à l'unisson d'un ton donné, et une autre ouverture opposée qui porte un appendice série fondamentale de diapasons également espacés entre un son donné et son octave.

Le tonomètre de Scheibler se composait de 56 diapasons, échelonnés de 8 en 8 vibrations depuis le *la* de 440 jusqu'au *la* de 880 vibrations simples. M. Koenig emploie 65 diapasons, répartis entre l'*ut* de 512 et l'*ut* de 1024. Chaque diapason de la série tonométrique donne 4 battements avec le suivant et avec le précédent; le premier et le dernier sont exactement à l'octave l'un de l'autre. La construction du tonomètre exigeait des tâtonnements très-longs autrefois; aujourd'hui on peut les abréger par les méthodes de M. Duhamel et de M. Lissajous, employées déjà avec tant d'avantage à la détermination du diapason normal. Lorsqu'on possède un tonomètre, rien n'est plus facile que d'accorder une note voulue. Soit donné le *la* de 906 vibrations que M. Fétis propose d'adopter en Belgique. On prendra dans la série de M. Koenig le 50me, ou si l'on veut, le 51me diapason, de 904 et de 912 vibrations respectivement; le premier devra donner 1 battement, l'autre 3 battements par seconde avec la note en question; si elle était de 907 vibrations, l'on observerait respectivement 3 et 5 battements en 2 secondes, et l'on relâcherait un peu la corde jusqu'à avoir les nombres justes.

Nous avons promis de donner l'explication des battements; la voici. Les oscillations d'un corps vibrant peuvent se représenter graphiquement par des courbes ondulées, à sinuosités périodiques. Chaque oscillation complète (aller et retour), se compose de deux vibrations simples qui sont représentées par deux sinuosités égales, mais inversement symétriques comme les deux moitiés de la lettre S. Lorsqu'on figure de cette manière le mouvement vibratoire de deux sons, dont l'un fait, par exemple, une oscillation de plus que l'autre dans l'espace d'une seconde, et que l'on rapproche les deux courbes de manière à faire coïncider leurs extrémités, l'on ne tardera pas à s'apercevoir que leurs sinuosités se superposent presqu'exactement une fois chaque seconde. Cela veut dire qu'une fois par seconde les vibrations sonores marchent de front, s'ajoutent et produisent ce phénomène curieux dont nous avons parlé, les *battements*. Cet accroissement périodique de l'intensité des sons émis simultanément par deux corps sonores, voisins de l'unisson, se renouvelle autant de fois que l'un fait d'oscillations complètes en plus que l'autre; le nombre des battements perçus dans une seconde est donc égal à la différence d'oscillations, ou à la moitié de la différence de vibrations simples.

Les instruments qui n'ont pas de son fixe, comme le violon, s'accordent chaque fois qu'on en fait usage, et le procédé des battements y aurait moins d'avantages. Ce qui devient important ici, c'est le choix des cordes. L'on sait combien il est difficile quelquefois de trouver quatre cordes de violon d'une homogénéité parfaite; on est souvent obligé d'en rejeter des douzaines avant de tomber sur un morceau assez pur pour une oreille délicate. C'est surtout en voyage que les artistes se trouvent, trop souvent, pris au dépourvu, lorsqu'ils ont joué dans plusieurs soirées successives et cassé un certain nombre de cordes bonnes qu'ils avaient péniblement choisies pour les emporter. C'est à ces embarras, plus réels qu'on ne le croit généralement, que remédie un petit appareil de M. Koenig, inventé par M. Plassiart, de Lorient, et appelé *phonoscope*. Il a déjà été éprouvé avec succès par plusieurs virtuoses célèbres.

Le phonoscope consiste principalement dans un curseur qui glisse sur une planche au-dessus de laquelle on étend la corde dont on se propose d'examiner la structure. Le curseur porte deux pinces en ébène, espacées de manière qu'elles découpent sur la corde une longueur égale à l'intervalle entre le chevalet et le sillet du violon; un petit martelet, fixé exactement au milieu entre les pinces, sert à diviser la partie de corde, ainsi isolée, en deux moitiés égales, en appuyant sur son milieu. Ensuite on pince les deux moitiés et l'on observe si elles sont à l'unisson; la moindre inégalité dans leur épaisseur se trahit alors par une dissonance. De cette manière, on explore la corde sur toute sa longueur, et l'on découvre promptement les parties plus ou moins pures qu'elle contient. Si l'on n'a pas de cordes bien homogènes à sa disposition, l'on aura encore la ressource de les tendre toutes de la même manière, c'est-à-dire que leur épaisseur varie dans le même sens, ce qui efface un peu la dissonance.

Il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots des ingénieux appareils de M. Helmholtz pour l'analyse du timbre et pour sa reproduction artificielle. La théorie nous apprend que les qualités du son que l'on désigne collectivement par le mot *timbre*, sont dues aux sons harmoniques qui accompagnent le son principal avec des degrés variés de force relative. Les sons concomitants peuvent avoir leur source dans les parties vibrantes elles-mêmes, qui font ainsi entendre plusieurs sons à la fois, suivant une loi très-simple, ou bien dans les vibrations secondaires des autres parties d'un instrument, comme des tables en sapin d'un violon ou de la masse d'air qu'elles renferment. Pour reconnaître les sons secondaires dont le cortége forme le timbre d'un son donné, on peut se servir quelquefois du procédé des interférences, encore récemment employé par M. Dove; mais il n'y a pas de moyen plus simple et plus sûr que les résonateurs ou globes résonnants de M. Helmholtz, sphères creuses en verre ayant une ouverture déterminée en raison de la masse d'air intérieur cylindrique destiné à être introduit dans l'oreille, directement, ou par l'intermédiaire d'un tuyau en

caoutchouc. En fermant alors l'autre oreille, on entend distinctement le ton fondamental du résonateur, toutes les fois que ce ton existe dans un mélange de notes quelconque, parce que c'est le seul ton qui soit renforcé par le globe creux. De cette manière l'on peut, au moyen d'une série de résonateurs, ou d'un seul résonateur à ouverture variable, analyser un mélange de sons donné, en isolant les sons secondaires, et c'est ce qu'a fait M. Helmholtz pour les voyelles, dont il a étudié la composition. Il serait grandement à désirer qu'un travail pareil fût fait pour les instruments de musique, dont le timbre pourrait peut-être se classer suivant les voyelles, mais dans tous les les cas se déterminer d'une manière précise.

M. Helmholtz est allé plus loin : il a recomposé les voyelles, par le jeu simultané d'une série de diapasons donnant les huit premiers harmoniques dans l'ordre suivant :

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
si_1	si_2	fa_3	si_3	$ré_4$	fa_4	$la_4\sharp$	si_4

Ces diapasons sont maintenus en vibration par des électro-aimants que traverse un courant intermittent, et renforcés par des boîtes que l'on peut ouvrir plus ou moins, à volonté, pour faire varier l'intensité des sons correspondants. C'est là le vocalimètre. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt et la portée de ces recherches.

E. de Balby.

N

NASSAU (Duché de). Duc régnant depuis 1839 : Adolphe, né en 1817. M. de Lightenfeld, chargé d'affaires à Paris. Le comte de Reisel, envoyé extraordinaire de France à Wiesbaden.

–La session de 1861 des Etats de Nassau, ouverte le 18 février, ne fut close que le 24 août. Les chambres ont voté dans cette session une loi qui soumet à une contribution assez forte les établissements de jeu d'Ems et de Wiesbaden, et adopté le Code de commerce allemand. Mais à l'occasion de cette dernière loi, la chambre des députés vota une motion de M. Eck, invitant le gouvernement à faire en sorte que lorsqu'il serait rendu à l'avenir des lois fédérales pour toute l'Allemagne, on accordât aux Etats allemands une part plus grande à l'œuvre législative qu'on ne l'avait fait pour ce code de commerce. D'autre part une autre motion de M. Lang portant que le représentant de Nassau à Francfort s'abstiendrait de participer aux résolutions fédérales qui empièteraient sur les législations des divers États fut repoussée. La question religieuse forma comme l'année précédente l'objet d'une discussion assez animée. Le 25 mai le gouvernement avait rendu une ordonnance ministérielle qui terminait jusqu'à un certain point l'ancienne contestation pendante entre l'Etat et l'évêque de Limbourg et établissait les conditions sous lesquelles il serait pourvu aux cures vacantes, conformément à une transaction conclue avec l'évêque. M. Lang demanda que le gouvernement soumit cette ordonnance à la sanction des chambres, et la commission nommée à cet effet par la chambre des députés conclut dans le même sens. La chambre vota en effet cette motion, mais en ajoutant que l'ordonnance pourrait, en attendant, être appliquée comme loi provisoire et en renouvelant l'invitation adressée l'an passé au gouvernement de présenter un projet de loi réglant les rapports de l'Eglise et de l'Etat. — La session de 1862 a été ouverte le 24 mars. Parmi les projets de loi qui ont été présentés, la principale est une loi sur la presse, qui mitige jusqu'à un certain point les dispositions de la loi fédérale de 1854 sur la même matière et enlève au gouvernement le droit de retirer aux imprimeurs leur brevet par voie administrative. Ce projet contient d'ailleurs une disposition toute nouvelle : il stipule un fonds de subvention pour les feuilles gouvernementales. Une loi garantissant la liberté de la Presse est d'autant plus nécessaire dans le Nassau, qu'au commencement de janvier deux rédacteurs d'un journal gouvernemental ont été arrêtés préventivement pour un article irréligieux publié dans ce journal. Cependant le projet actuel ne paraît pas encore répondre complétement au but désiré, puisque plusieurs députés ont demandé qu'il fût renvoyé au gouvernement et qu'on rétablit la liberté entière de la presse, garantie par la constitution et détruite en 1854 par une ordonnance qui n'a jamais été soumise aux États. La chambre s'est occupée principalement depuis l'ouverture de la session de questions budjétaires. Elle a votée à cette occasion, le 15 avril, une motion de M. Braun portant que les crédits n'étaient accordés que pour l'année courante et qu'aucune dépense autorisée par la chambre, mais qui ne s'était pas réalisée pendant l'exercice, ne pourrait être reportée à l'exercice suivant sans un nouveau vote du parlement. La population du duché de Nassau est très-favorable au traité de commerce conclu par la Prusse avec la France, mais le gouvernement ne paraît pas s'être décidé encore à y adhérer. — Le budget des dépenses était fixé pour 1861 à 5,017,025 fl. de (2 fr. 15 c.).

NAUFRAGES. La statistique des naufrages ne saurait être un objet de simple curiosité. Elle intéresse essentiellement l'humanité, lorsqu'elle est faite dans les conditions voulues pour que d'utiles renseignements puissent en être déduits. Si l'on connaissait notamment, pour chaque sinistre,

le lieu et la date de la construction du navire, les matériaux entrés dans sa construction, sa capacité, la nature de sa cargaison, le lieu précis du désastre, ses causes, la force de l'équipage, on aurait tous les éléments du calcul d'une véritable loi des naufrages et implicitement les moyens d'en diminuer le nombre et la gravité. C'est ce qu'on a parfaitement compris en Angleterre, où la statistique des *Wrecks* comprend déjà un grand nombre de détails utiles destinés à s'accroître chaque année. Les recherches de cette nature intéressent en outre une branche considérable des assurances, les assurances maritimes, qui donnent lieu, comme on sait, à un mouvement d'affaires énorme et sans cesse croissant. Elles sont du plus haut prix pour le commerce, dont les expéditions par la voie de mer sont évaluées à plus de 10 milliards, valeur sur laquelle la mer prélève, chaque année, une dîme dont l'importance n'a pas été déterminée, mais qui doit être considérable. L'industrie des constructions nautiques y trouve aussi de précieuses indications sur les améliorations, les perfectionnements à introduire dans la coque des navires; celle des machines sur les modifications devenues nécessaires dans la forme, les dimensions, l'installation des moteurs : les gouvernements sur les changements à opérer dans la législation relative à la force des équipages, aux preuves de capacité des capitaines, au mode d'armement des navires, aux signaux. Enfin l'étude des naufrages doit conduire à d'importantes découvertes sur la géographie physique de la mer. On sait, à ce sujet, la valeur de celles qui sont dues au commandant Maury, de la marine militaire des États-Unis. Ses cartes, ses *sailing directions* sont aujourd'hui entre les mains de tous les navigateurs, et grâce à ses nombreuses observations sur les eaux navigables du monde entier, en même temps que des passages reconnus dangereux ont pu être évités, de nouvelles voies ont été ouvertes aux navires, qui ont abrégé leur parcours et ainsi diminué à la fois leurs frais de navigation et leurs risques de mer.

Nous croyons donc utile de continuer, de compléter, autant que les documents officiels nous le permettent, la notice que nous avons consacrée aux naufrages dans le dernier *Annuaire*, bien moins dans la pensée de satisfaire au programme que nous venons de tracer, que de signaler la valeur pratique de publications de cette nature et d'engager les gouvernements européens à suivre l'exemple donné dans ce sens par l'Angleterre.

I. Pays d'Europe.

Angleterre. — D'après le *Wreck register*, on aurait compté, dans les trois années de la période 1858-60, le nombre ci-après de navires naufragés sur les côtes du Royaume-Uni ou en d'autres termes sur toute l'étendue des rivages de l'Angleterre, proprement dite, de l'Ecosse, de l'Irlande, et de toutes les îles britanniques qui viennent se grouper autour de ce noyau central, siége du plus grand mouvement maritime qu'il y ait au monde.

Années	Navires		Total
	Perdus	Gravement avariés	
1858	404	766	1.170
1859	585	831	1.416
1860	541	838	1.379

Dans la période totale, le sinistre aurait été causé par un naufrage pour 3,017 navires, ou 76,09 p. 0/0, et par une collision pour 948, soit 23,91 p. 0/0. Des 3,965 bâtiments sinistrés, 601 étaient étrangers ou 15,15 p. 0/0 et 3,364 ou 84,85 p. 0/0 appartenaient au R. U. ou à ses colonies. Ils jaugeaient ensemble 643,169 tonnes anglaises et étaient montés par 29,333 hommes d'équipage. 1389 ou 35,03 p. 0/0 étaient des bâtiments au long cours, 1798 ou 45,35 p. 0/0 des bâtiments côtiers, et 629 ou 15,86 p. 0/0 des bâtiments charbonniers. Enfin, 149 ou 3,76 p. 0/0 étaient des navires à vapeur employés soit à la navigation côtière, soit au long cours, ou des bâtiments dont la nationalité et la destination sont restées inconnues. 789 jaugeaient moins de 50 tonneaux; 1201 plus de 50et moins de 100; 1518 plus de 100 et moins de 300; 306 plus de 300 et moins de 600; 86 plus de 600 et moins de 900; 49 plus de 900 et moins de 1,200; enfin 16 plus de 1,200 tonneaux.

Les naufrages proprement dits (*Wrecks*) se sont répartis par mois, dans les trois années, ainsi qu'il suit : 346 en janvier; 263 en février; 258 en mars; 255 en avril; 226 en mai; 100 en juin; 87 en juillet; 103 en août; 187 en septembre; 532 en octobre; 337 en novembre; et 323 en décembre. On voit que c'est pendant les mois d'automne et d'hiver que les naufrages ont été les plus nombreux; dans la saison de printemps et surtout d'été qu'ils l'ont été le moins. On constate des résultats analogues pour les collisions. Elles ont varié par mois, et pour la même période, ainsi qu'il suit : 99 en janvier; 129 en février; 97 en mars; 56 en avril; 41 en mai; 31 en juin ; 38 en juillet; 56 en août; 74 en septembre; 115 en octobre; 117 en novembre et 95 en décembre. Ainsi c'est pendant les gros temps, qui dominent dans la mauvaise saison, que les collisions sont le plus fréquentes.

Les principales causes des naufrages ont été les suivantes : 1,715 doivent être attribués au mauvais temps; 475 à la négligence, à l'inattention, au défaut de soins; 280 à des vices dans la construction ou dans l'armement des navires; 547 à des causes diverses. Quant aux collisions, elles ont eu pour causes les gros temps, les brumes épaisses, une insuffisance dans les appareils d'éclairage, de fausses manœuvres, des erreurs des pilotes, des négligences, etc. Sur 948 cas de collisions, de 1858 à 1860, 103 seulement ont été des cas de force majeure.

Les naufrages ou collisions de la période qui

nous occupe ont mis en péril la vie de 10,104 personnes. Sur ce nombre, 6,139 ont pu être sauvées, 2,521 se sont noyées (1). Sur les 6,139 personnes sauvées, 823 l'ont été par des bâteaux de sauvetages, 2,363 par des bâtiments garde-côtes, des lougres et de petites embarcations; 2,029 par des bâteaux à vapeur; 878 par des appareils placés sur le rivage (fusées, bombes, cordes, etc.); 46 par le dévouement de simples particuliers.

Bien que les naufrages et collisions aient diminué en 1860 par rapport à 1859 (une des années les plus fécondes en désastres maritimes que l'on ait constatées depuis longtemps), cependant leur nombre est encore supérieur de 146 à la moyenne des six années précédentes (voir le mot *Naufrages* du dernier Annuaire). Malgré le chiffre très-élevé des naufrages et échouemens en 1860, celui des individus noyés a été moindre d'un tiers qu'en 1859 (536 contre 1,645), et inférieur de 264 à la moyenne des 9 années précédentes. Le chiffre exceptionnel de 1859 était dû au naufrage de trois grand navires d'émigrans. Pour deux seulement (la *Pomona* et le *Royal charter*), le nombre des victimes avait été 870; tandis qu'en 1860 il n'a pas dépassé 37 pour un seul naufrage.

Le nombre des bâteaux de sauvetage amarrés sur les côtes du R. U. de 158 en 1859, s'était élevé à 173 en 1860, dont 110 appartenant à l'*Institution nationale de sauvetage* et 63 à d'autres associations. Le gouvernement donne une subvention pour 96 de ces bateaux. La somme totale des frais de sauvetage en 1860 a été de 136,550 fr. De 1856 à 1860 (5 années), il a été arraché aux flots 11,495 personnes; c'est une moyenne annuelle de 2,259. De 1850 à 1860 (11 années, 6,883 personnes se sont noyées; c'est une moyenne annuelle de 625. Les pertes provenant de bâtiments entièrement perdus ou gravement endommagés (pertes des coques, du fret ou de la cargaison) ont été estimées à 12,982,500 fr. en 1857; à 10,890,000 fr. en 1858; à 18,750,000 f. en 1859, et à 15,000,300 f. en 1860. Elles ont été couvertes par l'assurance jusqu'à concurrence de 3,135,000 fr. en 1857; de 2,325,000 fr. en 1858; de 5,550,000 fr. en 1859; de 2,357,500 fr. en 1860.

Les renseignements qui précèdent ne sont relatifs, comme nous l'avons dit, qu'aux naufrages constatés sur les côtes britanniques sans distinction de nationalité. Quant aux sinistres afférents à la marine marchande anglaise, sans distinction de lieux, ils ont été, en 1860, de 718 bâtiments à voiles jaugeant 160,893 tonneaux, et de 26 vapeurs jaugeant 11,891 tonneaux, ensemble de 744 bâtiments 172,784 tonneaux. L'effectif étant, au 1er janvier 1860, de 19,090 navires à voiles jaugeant 3,852,345 tonneaux, et de 929 vapeurs avec 399,494 tonnes, les pertes ont été, pour les premiers, de 3,76 p. 0/0; pour les seconds, de 2,80 p. 0/0. Dans la période 1855 59 (voir le précédent *Annuaire*), ces rapports avaient été de 2,49 et 1,28.

Autriche. — La marine de commerce ou de pêche a fait, en trois ans, les pertes ci-après :

ANN.	BATIMENTS de longs cours		BATIMENTS gros côtiers.		BATIMENTS petits côtiers.		BARQUES de pêcheurs.	
	Nomb.	TONN.	Nomb.	TONN.	Nomb.	TONN.	Nomb.	TONN.
1852	13	3,840	8	770	8	227	6	83
1853	26	7,568	13	1,281	19	477	21	124
1854	16	4,832	11	1,076	13	226	4	26

C'est un total, pour les trois années, de 158 bâtiments de toute dimension, jaugeant 20,530 tonneaux. Les effectifs, au 31 décembre des mêmes années, étaient les suivants :

1852	586	186,451	685	45,145	2082	23,271	2824	15,509
1853	628	201,933	695	44,936	2151	28,782	2657	11,858
1854	665	218,490	621	41,111	2295	33,543	2664	11,739

Le rapport p. 0/0 des pertes aux effectifs a été (les trois années réunies), de 2,93 p. 0/0 pour les bâtiments au long cours; de 1,60 p. 0/0 pour les bâtiments gros côtiers; de 0,77 p. 0/0 pour les bâtiments petits côtiers; de 0,38 p. 0/0 pour les barques de pêcheurs. — D'après la *Gazette autrichienne* du 14 mars 1860, la marine autrichienne se serait accrue, de 1853 au 31 décembre 1860, de 327 bâtiments jaugeant 133,696 tonnes. Mais, dans la même période, elle en aurait perdu, par suite de naufrages, 225, dont 22 dans l'Adriatique, 57 dans la Méditerrannée, 17 dans l'Archipel grec, 13 dans les Dardanelles, 69 dans la mer Noire, 29 dans l'Océan Atlantique, 1 dans l'Océan Pacifique et 17 sur lesquels on est resté sans nouvelles. Ce renseignement n'aurait eu toute sa valeur que si l'on y avait joint l'effectif de la navigation autrichienne dans ces mêmes eaux.

Belgique. — Le document ci-après indique les pertes de la marine marchande et de la marine de pêche belge dans les trois périodes ci-après :

MARINE MARCHANDE				MARINE DE PÊCHE			
PÉRIODES.	EFFECTIF MOYEN annuel.	NOMBRE MOYEN annuel des bâtim. naufragés.	RAPPORT P. %	PÉRIODES.	EFFECTIF MOYEN annuel.	NOMBRE MOYEN annuel des bâtim. naufragés.	RAPPORT P. %
1846 – 50	151	5	3.31	1846—50	211	2.8	1.33
1851—55	159	7	4.40	1851—55	215	1.4	0.65
1856—60	157	6	3.82	1856—60	230	4.4	1.19

(1) On remarquera que ces deux derniers nombres ne produisent pas le total qui précède.

Brême. — Cette ville anséatique a perdu le nombre de navires ci-après de 1853 à 1858 :

Années.	NAVIRES naufragés	TONNAGE (1)	EFFECTIF.	TONNAGE	RAPPORT P. °/° des pertes à l'effectif
1851	1	525	237	50,233	0.84
1852	4	550	230	52,048	1.74
1853	2	295	241	58,451	0.83
1854	10	1,703	251	63,682	3.98
1855	4	608	264	70,209	1.52
1856	7	871	271	76,178	2.52
1857	8	1,926	»	»	»
1858	6	1,516	»	»	»
1859	10	4,576	262	16,40	3 82

Ces documents sont extraits du *Jahrbuch* de O. Hübner (5e année).

France. — Dans le précédent Annuaire, nous avons donné les existences et les pertes de 1855 à 1859. Nous compléterons ce document pour 1860. Cette année, l'effectif est descendu de 14,863 navires jaugeant 983,257 tonnes en 1859, pour les bâtiments à voiles à 14,708 et 960,935 tonnes en 1860. Pour les bâtiments à vapeur, l'effectif est resté le même (324); mais le tonnage a faibli de 66,587 à 65,006. Le nombre des naufrages s'est élevé, de 270 et 33,850 tonnes en 1859, à 360 (33 p. 0/0 de plus), et 39,500 tonnes en 1860, pour les bâtiments à voiles, et, pour les vapeurs, de 5 et 1,428 tonnes, à 8 et 1,739 tonnes. La perte en 1860, par rapport à l'effectif, a été de 2,45 p. 0/0 pour les bâtiments à voiles, de 2,49 p. 0/0 pour les vapeurs.

Hambourg. — Le tableau ci-après indique les pertes et l'effectif de 1851 à 1856.

	1851		1852		1853		1854		1855		1856	
	NAV.	TONN.	NAV.	TONN.	NAV.	TONN.	NAV.	TONN.	NAV.	TONN.	NAV.	TONN.
Effectif	237	50,233	230	52,048	241	58,451	251	63,682	264	70,200	271	76,176
Naufrages	2	535	4	550	2	295	8	1,289	4	608	7	871
Rapport p. °/°	0.42		1.73		0.83		3.18		1.51		2.58	

Mecklembourg. — Le tableau ci-après contient une statistique complète des naufrages de la marine des deux duchés.

ANNÉES.	NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGES.	NAVIRES perdus (2).	Hommes de l'équipage noyés.	RAPPORT P. °/° des navires perdus à l'effectif.
1855	327	35,326	3,275	10	19	3.06
1856	349	40,071	3,606	17	18	4.86
1857	372	44,482	3,978	8	9	2.15
1858	386	46,803	4,152	5	4	1.40
1859	394	47,703	4,236	7	26	1.78
1860	405	49,453	4,365	19	101	4.69

Oldenbourg. — Voici le résumé des naufrages du duché de 1846 à 1855.

	EFFECTIF MOYEN ANNUEL		PERTES	P. °/°
Bâtiments...	de 31 à 35 lasts......	69	13	21
	de 35 à 50 —	23	2	8.7
	de plus de 50.......	36	2	7.7
		111	17	15.3

Prusse. — Nous trouvons dans l'*Annuuaire* de M. O. Hübner le renseignement ci-après sur les naufrages de la marine prussienne de 1851 à 1860 (avec une lacune pour les années 1857-1859).

Années.	BATIMENTS entièrement perdus.	TONNAGE en lasts.	RAPPORT P. °/° à l'effectif au 1er janvier de chaque année.
1860	60	10,104	5.9
1856	58	8,168	5.8
1855	34	5,284	3.9
1854	24	4,831	3.3
1853	30	4,224	8.4
1852	61	7,934	6.2
1851	24	2,861	2.3

II. Pays hors d'Europe.

États-Unis. — Les pertes des deux dernières années sur les côtes de l'Union, sont résumées ci-après dans un document reproduit par le *Merchant's Magazine* de 1862, et que nous croyons emprunté à une source officielle.

Années.	BATIMENTS PERDUS			NAUFRAGES		ÉCHOUEMENTS		ABANDONS		INCENDIES		COLLISIONS		ABS. PROLONG.	
	AMÉR.	ETR.	TOTAL	NOMB.	P. °/°	NOMB.	P. °/°	NOMB.	P. °/°	NOMB.	P. °/°	NOMB.	P. °/°	NOMB.	P. °/°
1859	828	239	1,067	444	41	400	38	87	8	87	8	34	3	23	2
1860	839	190	1,029	342	33	344	23	99	10	74	7	62	6	32	3

Les naufrages de 1858 n'étant pas présentés sous la même forme dans les documents officiels, ne peuvent, par cette raison, être entièrement comparés à ceux de 1858 et 1860. En 1856, le nombre des navires naufragés s'était élevé à 1,418, dont 1,142 sous pavillon américain; 390 avaient été entièrement perdus (444 en 1859 et 342 en 1860).

(1) En tonnes de 2,000 livres ou près de 1,000 kilogrammes. Cette mesure s'applique au tonnage de presque toutes les marines allemandes dont il est question ci-après.

(2) Dans les navires perdus figurent ceux dont on n'a pas reçu de nouvelles depuis longtemps. Tout l'équipage de ces navires a été considéré comme perdu.

Les causes des sinistres se classaient ainsi qu'il suit : échouements, 462 (33 p. 0/0); abandon par les équipages, 78 (5 p. 0/0); collisions, 132 (9 p. 0/0); incendies, 85 (6 p. 0/0); autres causes ou causes inconnues, 661 (47 p. 0/0).

Le document que nous analysons ne contient aucun renseignement sur le nombre de personnes dont la vie a été mise en péril par ces sinistres, et qui ont été sauvées ou ont trouvé la mort dans les flots. Il est muet également sur les moyens de sauvetage.

D'après un rapport du secrétaire de l'*Association*

des armateurs américains (*Merch. Mag.* 1862, p. 274), les sinistres parvenus à la connaissance de l'association en 1861 se seraient répartis par mois ainsi qu'il suit :

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Totaux
Noyés..............	32	33	24	18	14	10	5	9	34	12	16	10	219
Bâtiments perdus...	21	24	50	21	195	36	24	»	»	»	35	9	418
Échouements.......	53	14	27	15	8	»	6	»	»	»	26	4	153
Collisions..........	31	1	5	106	1	»	8	9	5	3	7	2	178

Les pertes totales (coques, fret, cargaisons) par suite de sinistres de mer, ont été, en 1858, de 108,693,738 fr.; en 1859, de 203,180,778 fr., dont sans 152,285,586 fr., pour la marine américaine; en 1860, de 154,848,780 fr., dont 116,137,800 fr. pour la marine américaine.

Les renseignements qui précèdent se rapportent aux sinistres survenus sur les côtes des États-Unis, sans distinction de pavillon; quant aux pertes totales de la marine sans distinction de lieu, elles nous sont inconnues. Les documents officiels américains font également connaître les pertes de bâtimens sur les grands cours d'eau de l'intérieur. Nous trouvons les chiffres ci-après sur ces sinistres dans le *Merchant's Magazine* (1861, 1re partie, p. 583), mais sans aucun renseignement sur leurs causes, sur le tonnage et la nature du moteur des bâtiments. Les pertes sont en millions de francs.

	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860
Bâtiments perdus.....	264	240	263	384	567	590	481	362	440	382
Montant des pertes....	3.9	5.8	5.1	11.8	15.1	16.9	7.5	3.9	5.5	6.2

Nous ne connaissons que pour les quatre années de la période 1848-51, le nombre des individus qui ont perdu la vie dans ces naufrages; il a été de 563, soit 141 par année.

Mentionnons, en terminant, une importante addition aux moyens employés jusqu'à ce jour pour prévenir les naufrages. Nous voulons parler de l'installation sur les côtes du R. U. d'un service de télégraphie destiné à signaler aux bâtiments en mer la force et la direction des vents dans les parages qu'ils doivent traverser, et à leur suggérer ainsi les précautions à prendre dans l'intérêt de leur navigation. Cette nouvelle et curieuse application de la télégraphie électrique est fondée sur ce fait que la vitesse de l'électricité dépasse celle des vents les plus rapides. Voici comment elle a lieu. Il existe actuellement à Londres, au ministère du commerce (*Board of trade*), un bureau de météréologie dirigé par un contre-amiral. Ce bureau, qui reçoit plusieurs fois par jour des dépêches émanées de toutes les stations sémaphoriques du littoral, les transmet directement aux navigateurs. — Il est à regretter qu'un service de cette nature n'existe pas encore en France.

Rappelons également que, dans la séance du 24 mars 1862, le président du *Board of trade*, M. Gibson, a saisi la chambre des communes d'un projet de bill ayant pour objet de donner force de loi à un certain nombre de réglements proposés par le gouvernement français et destinés à devenir une sorte de code maritime à l'usage de toutes les nations. « Si ces réglements obtenaient partout force de loi, a dit M. Gibson, les naufrages, par suite de collisions, diminueraient sensiblement. » A. Legoyt.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Sous le même titre, nous avons fait connaître, dans le précédent *Annuaire* : *a*, le nombre et la longueur des cours d'eau navigables en France, par bassin (rivières et canaux); *b*, la partie du réseau fluvial que l'État a concédée à titre temporaire ou définitif, et celle dont il s'est réservé l'exploitation; *c*, le résultat de cette exploitation, ainsi que le montant des droits perçus en 1857 et 1858. Dans la courte notice qui va suivre, nous nous bornerons à analyser succinctement les documents officiels les plus récents sur ce dernier point, et à indiquer les crédits affectés, dans ces dernières années, aux travaux d'améliorations de notre réseau.

Rappelons tout d'abord que les chiffres qui vont suivre ne se rapportent qu'aux canaux et rivières administrés par l'État, les faits de même nature afférents aux cours d'eau concédés aux compagnies n'étant pas publiés. Il en résulte que nous ne connaissons qu'une partie (de beaucoup la plus considérable sans doute) des transports de notre commerce intérieur par la voie d'eau. Il est à regretter que l'Administration ne complète pas sa statistique annuelle de ces transports par des documents analogues pour la portion du réseau concédé, documents que les compagnies fermières ne lui refuseraient probablement pas. On aurait ainsi, en réunissant le mouvement du trafic par le cabotage, par les chemins de fer et par les cours d'eau, une idée assez exacte, (le roulage n'ayant plus aujourd'hui qu'une très-faible importance) : d'abord, de la quantité des produits que notre agriculture et notre industrie mettent en circulation, puis de l'influence que nos diverses voies de communication exercent les unes sur les autres, au fur et à mesure de leur développement ou de leur amélioration.

Le tableau ci-après indique le mouvement des

transports de 1858 à 1860, séparément à la descente et à la remonte: *a*, pour les fleuves et rivières; *b*, pour les canaux; *c*, pour les bassins de l'Escaut et de l'Aa.

	ANN.	DESCENTE					REMONTE				
		BATEAUX		Basculés à poissons	TRAINS		BATEAUX		Basculés à poissons	TRAINS	
		chargés.	vides.		chargés.	non chargés	chargés.	vides.		chargés.	nonchargés
Fleuves et rivières.	1858	102,550	24,309	776	3.122	13,452	68,943	37,200	52	2	252
	1859	114,702	23,528	867	2.783	11,675	72,969	41,447	41	3	233
	1860	123,685	24,604	817	3.782	12,727	71,876	38,612	51	1	294
Canaux...	1858	53,223	27,813	67	10	3,327	48,011	39,984	65	19	410
	1859	60,698	18,904	81	39	2,971	47,970	35,683	85	30	240
	1860	68,541	23,096	77	144	3,887	54,153	42,888	113	20	306
Bassins de l'Escaut et de l'Aa	1858	44,886	22,408	»	39	362	310,15	34,565	»	73	260
	1859	53,356	16,276	»	39	346	37,603	28,871	»	6	372
	1860	54,941	17,903	»	17	328	41,518	26,867	»	10	419
cours d'eau réunis...	1858	205,659	74,530	843	3.171	17,141	147,969	111,749	117	94	922
	1859	228,756	58,708	948	2.861	14,992	157,642	106,001	126	39	900
	1860	247,167	65,603	894	3.943	16,942	167,547	108,367	164	31	1.019

Les principaux résultats de ce tableau sont, par nature de cours d'eau, les suivants. Le mouvement des transports à la *descente* par bateaux *pleins*, s'est accru sans relâche sur tous les cours d'eau artificiels ou naturels ; à la *remonte*, après s'être notablement élevé de 1858 à 1859, il a légèrement fléchi en 1860 sur les fleuves et rivières. Le fait contraire s'est produit sur les canaux, où, après une diminution en 1858, une reprise marquée s'est manifestée en 1860. Sur les bassins de l'Escaut et de l'Aa, le progrès a été continu. Le nombre des bateaux *vides*, à la descente et à la remonte, a oscillé, de l'une à l'autre des trois années, sans tendance bien caractérisée dans le sens d'un accroissement ou d'une diminution. Les trains, chargés ou non, se sont fortement accrus de 1859 à 1860. Le mouvement des bascules à poissons, à peu près stationnaire à la descente, a augmenté à la remonte, surtout sur les canaux.

Aux chiffres qui précèdent, il y a lieu de joindre, pour connaître la navigation totale sur les cours d'eau de l'État, le nombre, pour 1858 et 1859, années pendant lesquelles leur transport a été affranchi de tout droit, des bateaux chargés de céréales. Il a été de 27,349 à la descente, et de 10,314 à la remonte, en 1858; de 21,179 et 7,525 en 1859.

Si l'on ne consulte que le tableau récapitulatif pour tous les cours d'eau réunis, on constate un accroissement continu, de 1858 à 1860, du nombre de bateaux chargés, tant à la remonte qu'à la descente. Pour les autres transports, après une diminution à peu près générale de 1858 à 1859, ils se sont accrus de 1859 à 1860. Nous en dirons plus loin la cause.

Les documents que nous venons d'analyser ne portent que sur le nombre des bateaux, trains et bascules. Celui qui suit indique, pour les mêmes années, le mouvement de la navigation par tonnes.

	ANNÉES	QUANTITÉS SOUMISES AUX DROITS				
		TONNES	BOIS FLOTTÉ	BASCULES à poissons.	NAVIGATION maritime.	MONTANT des droits.
			Stères.	Mètre cube.	Tonnes.	Francs.
Rivières...........	1858	84,63,354	3,081,528	4,117	1,523,846	1,630,806
	1859	89,71,614	3,162,906	4,271	1,591,170	1,791,939
	1860	11,072,810	3,452,001	4,031	471,918	1,662,746
Canaux............	1858	11,110,075	391,927	6,053	207,657	5,486,713
	1859	11,557,424	557,056	4,458	215,839	4,548,303
	1860	12,784,370	722,208	3,012	56,123	4,283,696
Bassins de l'Escaut et de l'Aa.......	1858	10,432,650	28,791	»	»	771,631
	1859	6,339.233	33,738	»	»	730,621
	1860	6,979,219	33,579	»	»	649,630
Cours d'eau réunis..	1858	30,006,079	3,502.256	10,170	1,731,503	7,889,150
	1859	26,868,271	3,753,700	8,729	1,807,059	7,071,163
	1860	30,836,399	4,207,788	7,043	528,341	6,596,072

Remarquons, avant d'indiquer le motif, qu'en même temps que les transports s'accroissaient en 1860, le montant des droits perçus diminuait de près d'un 1/2 million de francs. Cette diminution est continuée depuis 1855, année pendant laquelle la perception avait atteint le chiffre de 10,397,000 fr. Le maximum s'était produit en 1858 (10,683,000 fr.) Abstraction faite des années de crise 1848-1849, le montant des recettes s'était accru presque sans relâche de 1838 à 1853, malgré des réductions fréquentes, momentanée ou définitive des tarifs.

L'accroissement à peu près général des transports en 1860, s'explique par l'application, à partir du 1er septembre, du décret du 22 août de la même année, qui a sensiblement réduit les droits au profit de l'État. Le tableau ci-après indique, pour les fleuves et rivières, la quantité des droits anciens et nouveaux. On y verra que, pour les trains, la réduction est de moitié.

		MARCHANDISES — DESCENTE ET REMONTE		TRAINS				BASCULES à poissons — Par mètre cube.
				PARTIE FLOTTABLE — TRAINS		PARTIE NAVIGABLE — TRAINS		
		1re classe.	2e classe.	chargés.	non charg.	chargés.	non charg.	
Droits anciens....	Par tonne............	0.035	0.015	0.004	0.002	0.008	0.004	»
	Par train............	»	»	»	»	»	»	»
	Par bascule..........	»	»	»	»	»	»	0.015
Droits nouveaux...	Par tonne............	0.02	0.01	0.002	0.001	0.004	0.002	»
	Par train............	»	»	»	»	»	»	»
	Par bascule..........	»	»	»	»	»	»	0.01

La nomenclature des produits rangés dans chaque classe a été en même temps sensiblement modifiée. La première classe comprenait autrefois les céréales, légumes et fruits; les fourrages, les vins et eaux-de-vie; les métaux, les épiceries et drogueries; les poteries, verres et cristaux, et une catégorie appelée *autres marchandises*. La deuxième, les combustibles, minéraux et végétaux; les bois, de toute espèce, les matériaux de construction les minerais, les engrais; et une catégorie *autres marchandises*.

La nouvelle classification est beaucoup plus détaillée. La première classe comprend les denrées coloniales, etc.; les fruits et légumes secs ou frais, etc.; l'huile et les fruits oléagineux, etc.; la soie, le coton, la laine et le chanvre, etc.; la quincaillerie, les cristaux, les glaces, etc.; les liéges ouvrés, l'ivoire, la nacre, l'écaille etc.; les cuirs et peaux, les marbres en caisse, les autres marchandises de première classe; les liquides et spiritueux; les céréales en grain ou en farine; les menus grains et graines diverses; les métaux ouvrés, les sels et savons; la laine et le coton bruts. La deuxième, les métaux non ouvrés, les bois exotiques d'ébénisterie, etc.; le charbon de bois, les écorces et le tan; les mélasses, les drogueries et produits chimiques, la faïence, le verre à vitre, etc.; la houille et le coke; les minerais, la terre à porcelaine, etc.; les bois autres que les exotiques; les cendres, fumiers et engrais de toute sorte; les marbres ou granits bruts et dégrossis, etc.; les fourrages et tourteaux, etc.; les tuyaux de drainage, les futailles vides, chiffons, etc.

Cette classification n'a pas seulement l'avantage d'être plus explicite, plus détaillée et par conséquent d'une application plus facile que la précédente; elle la modifie encore sur quelques points importants, notamment en faisant passer de la première à la deuxième classe des produits dont le transport au meilleur marché possible intéresse l'agriculture ou l'industrie. C'est ainsi que les métaux ouvrés seuls sont restés soumis au tarif le plus élevé, tandis que les métaux non ouvrés ont pris place à la deuxième classe et que les fourrages ne payent plus que le droit de deuxième classe.

Les tarifs ont également été réduits sur les canaux; mais ils ont surtout été très-simplifiés. Citons notamment la substitution de la tonne (sauf bien entendu pour les trains, radeaux et bascules à poisson), aux diverses mesures précédemment employées (le kilolitre, le quintal métrique, le tonneau et le mètre cube), substitution qui a permis l'adoption d'un tarif unique pour les marchandises de chaque classe. Avant la réforme de 1860, les produits étaient divisés non par classe et d'après leur nature, comme pour les rivières, mais par chapitre, et le nombre des chapitres était déterminé par celui des unités de poids ou mesure. Aujourd'hui, ils sont répartis par classe, comme pour les cours d'eau naturels et si le nombre des classes varie entre 2 et 4, conformément à des intérêts spéciaux que les documents officiels ne font pas connaître, l'ordre et la nomenclature des produits sont les mêmes que sur les fleuves et rivières. Avant 1860, les taxes variaient entre 1 et 6 centimes et demi par tonne et kil. Aujourd'hui, elles sont de 0 fr. 02 c. pour la première classe et de moitié pour la seconde, là où le tarif ne comprend que deux classes ; de 2 cent., 1 cent., 5 mill. et 2.5 mill. là où il en admet quatre.

Pour compléter ces courtes indications relatives aux canaux, nous donnerons la liste et la longueur de ceux qui, en 1860, étaient administrés par l'État et soumis aux droits de navigation.

	kil.
Canal des Ardennes..............................	108
— d'Arles à Bouc..............................	47
— du Berry { 1re section. De Montluçon à Bourges.	126
— du Berry { 2e section. De Bourges à Tours.....	196
— du Blavet..............................	60
— de Bourgogne..............................	242
— du Centre..............................	122
— de Decize (jonction entre le canal latéral et le canal du Nivernais)..............................	1
— des Etangs..............................	24
— de Fourchambault (jonction entre la Loire et le canal latéral)..............................	2
— d'Ille-et-Rance..............................	84
— de l'Isac..............................	6
— latéral à l'Aisne..............................	46

— latéral à la Loire		197
— latéral à l'Oise		29
— latéral à la Marne		63
— de Manicamp		5
— de Nantes à Brest	1re section. De Nantes à la Vilaine	89
	2e section. De la Vilaine à Brest	275
— du Nivernais		174
— Oise canalisée		103
— de l'Ouest		7
— du Rhône au Rhin	1re section. De Strasbourg à Mulhouse	99
	2e section. De Mulhouse à Saint-Symphorien	223
	3e section. Branche d'Huningue	28
— de Saint-Quentin		97
— de Saint-Thibault		1
— de la Seine (Haute)		44
— de la Somme	1re section. De St-Simon à Amiens.	94
	2e section. D'Amiens à St-Valery.	62

C'est un total de 25 canaux ayant une longueur de 2,693 kilomètres. D'après les tendances manifestées par l'administration depuis 1852, il y a lieu de prévoir que la totalité des canaux reviendra, dans un avenir peu éloigné, entre les mains de l'État qui, n'ayant pas de bénéfice à faire, pourra ne maintenir les droits que dans la proportion nécessaire pour couvrir ses frais d'exploitation. Elle était déjà entrée dans cette voie en 1852; elle y a marché d'un pas plus résolu en 1860, en se faisant autoriser par une loi à racheter la concession ou les actions de jouissance de six canaux.—A l'occasion de la discussion du budget de 1863, l'agent du gouvernement a fait connaître que quelques-unes des commissions arbitrales chargées, aux termes de la loi du 6 août 1860, de déterminer le prix du rachat n'ayant pas encore terminé leur travail, la chambre ne pourra être saisie que dans sa session de 1853-54 des projets de lois spéciaux qui doivent fixer ce prix. En attendant, une sorte de prévision déterminée par les chiffres du dernier dividende, est inscrite au budget depuis 1861 (2,300,000 fr.) et remise aux compagnies concessionnaires, l'État s'étant mis immédiatement en possession des canaux.

Il nous reste à faire connaître le montant des crédits affectés à l'entretien et à l'amélioration des cours d'eau. Nous prendrons comme termes de comparaison 1860, année du dernier exercice clos, et 1863, année du dernier budget voté.

En 1860, il a été alloué à cette branche des travaux publics, à titre de service ordinaire, 6,496,442 fr. pour les rivières, et 4,805,077 fr. pour les canaux;—à titre de service extraordinaire, 6,521,566 fr. (rivières) et 1,778,317 francs (canaux). A ces crédits il faut joindre, comme se rapportant au même service : 2,394,000 fr. pour réparation de dommages causés par les inondations et 5,678,000 fr. pour travaux de défense des villes contre le même fléau. C'est une somme totale de 27,673,40. fr. Déduction faite des deux dernières dépenses, qui ne figuraient pas sur les budgets antérieurs à 1858 et notes accidentelles, on trouve que la somme réellement consacrée au service de la navigation intérieure n'a pas dépassé 19 millions et demi; en 1860 c'est 3 millions de plus que la moyenne de la période 1821-1853 inclusivement, période pendant laquelle l'entretien et l'amélioration de nos cours d'eau a coûté 535 millions et demi.

En 1863, il a été alloué les mêmes crédits (service ordinaire) qu'en 1862, soit 6,425,000 fr. pour les rivières et 5,100,000 fr. pour les canaux. Les travaux extraordinaires seront alimentés par un crédit de 9 millions (5 millions en 1862) affectés aux rivières, et de 1,780,000 fr. (1,000,000 fr. en 1862) affectés aux canaux. C'est une prévision totale de 22,305,000 fr. supérieure de 2,800,000 fr. à celle de 1862. Remarquons que la dépense de 1860 a été couverte, jusqu'à due concurrence, par une recette de 6,590,072 fr. A. LEGOYT.

NESSELRODE (CHARLES-ROBERT, comte de) naquit le 14 décembre 1780, dans la rade de Lisbonne, à bord d'un vaisseau de guerre anglais sur lequel sa mère allait rejoindre son père, gentilhomme saxon de vieille souche qui remplissait les fonctions de ministre plénipotentiaire du Tsar en Portugal. M. de Nesselrode embrassa très-jeune la carrière militaire au service de la Russie, devenue sa patrie d'adoption; mais il se sentit bientôt attiré vers la diplomatie et fut attaché en 1802 à l'ambassade de Berlin. En 1811, il fut nommé conseiller d'ambassade à Paris, avertit l'empereur Alexandre des armements que faisait le gouvernement français, gagna ainsi les bonnes grâces du Tsar, et obtint, par son caractère de conciliation, beaucoup de crédit auprès de Napoléon Ier, si bien que lorsqu'il fut rappelé à Saint-Pétersbourg, son maintien à Paris fut demandé à plusieurs reprises comme un moyen de rétablir le bon accord entre les deux pays. Napoléon exprima même cette opinion en termes formels au colonel Czernitschef, un des aides de camp d'Alexandre, et lui déclara que l'arrivée du comte de Nesselrode aurait pu mettre fin à des querelles qui s'envenimaient chaque jour davantage.

M. de Nesselrode se trouvait dès lors placé au premier rang parmi les diplomates; il prit part à toutes les négociations qui eurent lieu après la guerre, en 1813, 1814 et 1815, et fut un des hommes qui contribuèrent le plus à organiser la coalition qui devait renverser Napoléon. Il coopéra, le 19 mars 1813, au traité de Breslau, complément de celui qui avait été conclu le 16 février précédent à Kalisch, et qui consomma l'alliance de la Prusse avec la Russie; il signa, le 15 juin, à Reichenbach, avec lord Cathcart, la convention qui stipulait les subsides et les autres secours en hommes et en argent que leurs gouvernements respectifs devaient mutuellement se fournir pendant la guerre contre la France. Au congrès de Prague, où le baron d'Anstett figurait ostensible-

ment comme plénipotentiaire de la Russie, ce fut surtout le comte de Nesselrode qui, par des négociations directes avec le prince de Metternich, détermina l'Autriche à se déclarer contre la France, et régla tous les points importants de la nouvelle alliance offensive et défensive, que ratifia définitivement le traité signé à Tœplitz le 9 septembre suivant, et qui donna lieu à deux autres conventions analogues, signées le même jour entre la Russie et l'Autriche et entre la Russie et la Prusse.

Pendant la campagne de 1814, M. de Nesselrode suivit en France l'empereur Alexandre, et signa, le 1er mars, à Chaumont, avec les ministres d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, le traité de la quadruple alliance. Il fut l'un des trois commissaires chargés de régler avec Marmont les conditions de la reddition de Paris, qui eut lieu le 31 mars, et rédigea la déclaration de l'empereur Alexandre pour le rétablissement des Bourbons. Il quitta la France après avoir signé le traité de Paris (31 mai 1814), déploya au congrès de Vienne une très-grande activité, soutint avec une ardeur opiniâtre le projet d'une confédération de tous les États de l'Allemagne, et adressa aux plénipotentiaires de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse la note qui avait pour objet le partage de la Pologne. Ce fut lui encore qui signa, le 13 mars 1815, la déclaration des puissances qui mettait au ban de l'Europe Napoléon, dont on venait d'apprendre le retour en France. Le 25 du même mois, il conclut le nouveau traité d'alliance entre les huit puissances signataires du traité de Paris, et assista ensuite au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818, de Troppau en 1820, de Laybach en 1821, de Vérone en 1822.

Alexandre l'avait nommé conseiller privé et secrétaire d'État en 1813 ; il l'associa, en 1816, à Capo d'Istrias pour la direction des affaires étrangères, qu'il conserva seul en 1821, lorsque Capo d'Istrias se retira par suite de divergences avec le gouvernement russe au sujet des affaires de la Grèce.

M. de Nesselrode était, comme un vrai diplomate, doué d'une merveilleuse souplesse de caractère. Il avait su conquérir et conserver la faveur de l'enthousiaste et souvent fantasque Alexandre ; il obtint de même celle de l'impérieux et sévère Nicolas qui lui donna une riche dotation en témoignage de sa haute satisfaction, et le promut en 1827 à la dignité de vice-chancelier de l'empire, dont il devint plus tard chancelier. Il servit d'ailleurs avec une habileté consommée la politique russe en Orient, joua un rôle capital dans les négociations qui eurent pour résultat la formation du royaume de Grèce, et la guerre heureuse pour la Russie, qui se termina, en 1829, par le traité d'Andrinople.

Il contribua encore, par le traité d'Unkiar-Skelessy (1833), à étendre sur la Turquie l'influence russe, et donna une nouvelle preuve de la fécondité de son génie diplomatique, mais non pas de sa perspicacité, en isolant la France par le traité du 15 juillet 1840. En 1848, il accomplit un autre acte auquel applaudit avec frénésie le parti conservateur, mais dont la Russie elle-même lui sait aujourd'hui peu de gré, nous voulons parler de l'intervention armée en Hongrie. Il se flattait, peu après, d'enraciner la prépondérance russe dans l'empire turc par le traité de Balta-Liman ; mais sur ce point encore, il ne reste que de la poussière de l'œuvre de M. de Nesselrode, comme il ne reste que des lambeaux des traités de 1815, qu'il avait préparés avec tant d'ardeur, de finesse et, hâtons-nous de l'ajouter, avec si peu de souci des intérêts des peuples et si peu de prévision de l'avenir.

Il aura pu s'en convaincre lui-même, car il lui a été donné d'assister presque jusqu'à la dernière heure à la ruine de tous les traités auxquels il avait donné ses soins. Après avoir déchiré de ses propres mains les traités de Vienne au détriment de la Pologne, il les a vus s'en aller en lambeaux en Belgique, en France, avec la restauration de l'Empire, en Italie et en Savoie. La guerre de Crimée compléta la démonstration, et ce fut M. de Nesselrode qui, conjointement avec M. Walewski, ministre des affaires étrangères de France, prépara le traité de Paris qui faisait écrouler d'un seul coup le merveilleux mais fragile édifice qu'il avait élevé en Orient de concert avec l'empereur Nicolas.

Ce fut le dernier acte important auquel participa le célèbre diplomate. Il se retira presque aussitôt des affaires ; il était d'ailleurs d'un grand âge ; sa santé était fort ébranlée, et il mourut à Saint-Pétersbourg le 23 mars 1862, laissant un fils, le comte Dmitry, maître de la cour, et deux filles, mariées l'une au comte Chreptovitch et l'autre au baron de Seebach, ministre de Saxe à Paris. ALEX. BONNEAU.

NICARAGUA. — *Président* : le Général MARTINEZ, ministre à Paris, M. Marcoleta. — Il y a vraiment lieu de féliciter une république américaine lorsque la chronique de l'année reste muette et que l'*Annuaire* est réduit à constater un simple acheminement vers le progrès. C'est ce qui nous arrive en mentionnant le Nicaragua. Nul événement ne se détache sur la monotomie du récit, rien ne palpite, mais tout marche cependant et promet un développement pacifique et assuré. La grande affaire du pays, celle qui occupe les esprits presque exclusivement, c'est le transit, le passage de l'Europe d'une mer à l'autre. Aussi les projets sont multiples. Après l'idée mère, la seule, à notre gré, qui ait pour elle l'avenir, — la conception du canal interocéanique dont l'*Annuaire* entretenait, l'an dernier, ses lecteurs, et dont l'exécution n'a été retardée que par la nécessité de dégager la nouvelle combinaison d'obstacles non créés par elle, apparaissent des entreprises nombreuses d'ouver-

tures partielles de voies de communication. Le service des diligences étend son réseau; San Fernando, Granada, Masaya, sont ou vont être reliés à Managua, la capitale; on va construire une route de Chinandega au port de Corinthe ; un décret du 12 juillet 1861, ayant force de loi, donne la consécration à un contrat passé entre le gouvernement et une société de New-York, s'intitulant *Compagnie centro-américaine de transit*, et ayant pour but de traverser l'isthme au moyen d'un service combiné de railways et de bateaux à vapeur. Les clauses discutées et consenties par le congrès ont reçu officiellement leur ratification à New-York, où le ministre plénipotentiaire du Nicaragua a eu mission d'opérer l'échange. On aime cette solennité, qui n'inaugure peut-être que des espérances, mais qui prouve puissamment les aspirations du pays. Ce contrat semble, en effet, avoir été conçu comme un stimulant à l'exécution du canal, et pour le débarrasser des tracasseries des réclamations de l'ancienne Compagnie américaine du transit et du canal, déchue légalement de ses droits depuis l'invention des flibustiers de Walker. La compagnie s'engage à terminer la route dont elle a le privilége pour 50 ans, dans un délai qui ne doit pas dépasser seize mois. Elle doit établir une ligne télégraphique d'un océan à l'autre, construire les débarcadères, les bâtiments nécessaires, employer au moins 500,000 piastres en constructions de tout genre, transférer au gouvernement pour 200,000 piastres d'actions libérées, dans le délai de 90 jours après la ratification, payer 1 piastre 50 par passager traversant l'isthme, subir des réductions en faveur des nationaux, opérer les transports du gouvernement à prix réduits, et, ce qui paraît être le couronnement de tant de conditions imposées, voir s'anéantir son privilége, sans compensation, le jour où une compagnie aura achevé l'œuvre toujours projetée et existante du canal interocéanique ! Il a fallu aux capitalistes américains une foi robuste en leur succès pour souscrire à des obligations aussi impérieuses.

C'est là toute l'histoire de l'année. Nous ne trouvons à mentionner en dehors qu'un projet de concordat, stipulant l'abolition de la dîme, et l'action bienfaisante du gouvernement accueillant avec une hospitalité protectrice de pauvres Allemands trompés par un entrepreneur d'immigration et qui pourront jeter les premières bases d'une fructueuse colonisation. Signalons encore l'attitude pleine de justice du gouvernement vis-à-vis de ses voisins. Des émigrés de Honduras se rassemblaient impunément en armes sur le territoire du Nicaragua, dans le but, hautement indiqué, d'envahir leur pays. Défense leur a été faite de continuer de pareilles violations du droit des gens, et des mesures efficaces ont été prises pour faire exécuter ces ordres. L. Favre Clavairoz.

NOEUD VITAL (Physiologie). *V.* Vital *(nœud)*.

NOUVELLE CALÉDONIE. (*V.* Océanie)

NOUVELLE-GRENADE. — *Président, de la* Rep. Mosquera. Les dernières nouvelles de Bogota donnent lieu de croire que la révolution inaugurée par Mosquera est sur le point de triompher de tous ses adversaires. Les défenseurs de la constitution paraissent réduits aux plus fâcheuses extrémités. On annonce qu'Arboleda, à Cauca et Canal, à Pamplona, ne peuvent plus résister et qu'Antioquia suivra le même sort. Serait-il possible que le retour à l'ordre, à une liberté saine, aux lois de la morale fût la conséquence du triomphe et que l'effroyable anarchie dont nous venons d'être témoins enfantât un gouvernement normal? Ce ne serait pas une des moindres anomalies entre celles qui abondent dans l'histoire de ces luttes et ce serait un grand bonheur pour ces populations jetées hors de leur voie. Les événements de 1861 ne nous ont guère préparés à ces espérances. Marches, contre-marches, succès et revers se trouvent dans les deux camps. Mais du côté de Mosquera, on voit les vainqueurs piller les villes, violer les consulats étrangers, assassiner les enfants et les femmes. Le 18 juillet, après un combat de cinq heures, Mosquera entre à Bogota. Il fait fusiller les prisonniers, et, sans tenir compte de la sage intervention du corps diplomatique, il eut compris dans la même rigueur l'ex-président Dr Mariano Ospina Rodriguez, sans la généreuse fermeté d'un chef de son parti, Dr Santos Gutierrez qui s'indigna de cette barbarie. Le vertueux citoyen qu'il arrachait ainsi à la mort, avait, peu auparavant, résigné au terme fixé par la loi, les fonctions suprêmes qu'il tenait de la confiance de ses concitoyens. Pressé par le procureur général de la Confédération d'accepter le portefeuille de l'intérieur, il l'avait refusé pour s'enrôler comme simple soldat dans l'armée de la Confédération. Prisonnier à l'entrée de Mosquera, et grâcié de la vie, il fut envoyé à Bocachica, avec son frère, tous deux chargés de chaînes, mis au secret dans ces prisons pestilentielles, et les nouvelles les plus récentes annoncent que l'ex-président conserve encore ses fers malgré les supplications de ses médecins et la gravité de la maladie qui met ses jours en danger. A côté de cette noble souffrance, mentionnons la mort d'un homme tristement célèbre dans les fastes de la Colombie, le général Obando. Il avait combattu dans les rangs espagnols jusqu'au jour où la fortune se déclara contre eux. Traître, lors de la guerre de l'indépendance, Obando ne pouvait manquer de se joindre à l'ennemi quand surgit le différend entre la Colombie et le Pérou. Il se tourna contre les Péruviens en même temps que la victoire. Mais ce qui imprime à sa mémoire une tache indélébile, c'est qu'il fut l'un des assassins qui immolèrent, dans les montagnes de Berruecos, le grand maréchal d'Ayacucho, Dr Antonio, José de Sucre, un des hommes les plus éminents que cette époque ait

produit. Président en 1854, renversé plus tard, traîné sur la claie par un parti, presque divinisé par un autre, Obando est mort les armes à la main près de Boyaca.

Le 20 juillet, Mosquera, qui avait pris le titre de président provisoire, accorde une amnistie et convoque un congrès pour ratifier le pacte d'union qu'il nomme : États-Unis de la Nouvelle-Grenade. Il abolit la Constitution, les tribunaux, décrète que la loi naturelle sera le seul code de la nation et proclame la suprématie de la loi de la guerre, c'est-à-dire, l'arbitraire absolu. Il renvoie le nonce apostolique, exile l'archevêque de Bogota et l'évêque de Carthagène, confisque les propriétés des couvents, des maisons de refuge, des hôpitaux. Il défend à tout prêtre d'exercer son ministère sans autorisation de l'autorité civile ; il condamne à 200 piastres des femmes coupables d'avoir pleuré sur la tombe d'un patriote et fait fusiller les citoyens sur un simple ordre émané de lui. La confiscation est de droit dans un pareil régime et les impôts forcés sont les moindres maux. Bogota est taxé en deux fois à 600,000 piastres; à Quibdo, le gouverneur met en prison les récalcitrants et les y laisse sans alimens jusqu'à parfait payement de l'impôt. Ailleurs, dans l'État de Cundinamarca, on publie une amnistie sous réserve d'adhésion. Ceux qui s'y refusent sont exilés, leurs biens naturellement confisqués et appliqués aux frais de la guerre et leurs familles confinées suivant le bon plaisir du despote local. Antioquia résistait encore : on met l'embargo sur toutes les marchandises destinées à cet état et la confiscation en est ordonnée si Antioquia ne fait pas sa soumission.

Cependant, au milieu de ces procédés barbares, Mosquera paraît avoir eu une grande pensée, celle de la reconstitution de l'ancienne Colombie de Bolivar. A cet effet, il a envoyé des commissaires au Venezuela et à l'Équateur et s'est opposé aux désirs séparatistes de Veraguas qui voulait s'ériger en province indépendante sous le triple patronage de la France, de l'Angleterre et des États-Unis.

En dehors de l'action gouvernementale et des luttes de partis, les idées utiles suivent leur marche progressive. Le percement de l'Isthme tenté au Tehuantepec par les américains, au Nicaragua par diverses compagnies, et sérieusement étudié à Darien par une commission française qui devait achever les travaux après les pluies. Nulle part, écrit-on, elle n'a trouvé une élévation de plus de 40 mètres au-dessus du niveau de la mer et tout fait croire que ses conclusions seront en faveur de la facilité du percement.

Le budget des recettes pour l'exercice 1861-62 s'élevait à 1,769,000 piastres, celui de 1861-62, à 1,824,000 piastres, soit une amélioration de 55,000 piastres; celui des dépenses, à 1,824,000 piastres, et pour 1861-62, à 2,105,700 piastres, soit une diminution de 55,566 piastres. Sans l'arrangement fait avec les créanciers étrangers, le budget des dépenses eut été grevé comme suit : intérêts échus et non payés jusqu'au 1er décembre 1860, 3,874,530 piastres, — intérêts de la dette active pendant l'année, 688,802 piastres; intérêts de la dette différée, 160,433 piastres; soit au total, 4,723,785 piastres. La convention, en consolidant les intérêts échus de 3,874,530 piastres, réduit l'obligation de la Confédération à ce qui suit : abondonner 25 0/0 des droits d'importation pendant les six premières années; 37 1/2 0/0 pendant les années suivantes; 1,700,000 hectares de terres libres. Suivant le budget de cette année, les 25 0/0 des droits d'importation représenteraient 225,000 piastres et les 37 1/2 p. 0/0, 337,500 piastres. On a stipulé que si les 25 p. 0/0 ne produisaient pas 200,000 piastres, et les 37 1/2, 300,000 piastres, on compléterait cette somme avec d'autres revenus. Dans les trois dernières années, — chose étonnante au milieu de cette anarchie! — la dette intérieure a été réduite de 1,952,128 piastres.

L. Favre Clavairoz.

NOUVELLE ZÉLANDE. Le parlement métropolitain a plusieurs fois discuté les graves questions de droit et de moralité politique soulevées par la guerre entre les forces coloniales et les indigènes, guerre dont nous avons ici même raconté l'origine, étudié les développements.

A la Chambre des communes, sir J. Trelawny essaya, soutenu par M. Longfield, combattu par le secrétaire colonial M. Lowe, de faire reconnaître le droit *tribal* sur les terres non vendues. A la Chambre des Lords, la *conversation* eut plus d'autorité, grâce au talent et à la position des interlocuteurs. Selon le comte Grey, la guerre avait été entreprise follement, pour atteindre un but dont l'équité était contestée par les plus hautes autorités coloniales : l'évêque, l'ancien attorney-général, l'ancien *chief-justice*..... Un seul homme pouvait, grâce à sa connaissance des affaires coloniales, à la confiance qu'il inspirait aux indigènes, ramener la tranquillité et la paix : c'était sir George Grey. Encore ne pourra-t-il atteindre un semblable résultat, que s'il est investi de grands pouvoirs et si l'action du parlement colonial est suspendue pour trois années au moins. Les colons vont crier contre cette immixtion de la métropole dans la direction de leurs affaires : mais, puisqu'ils ne peuvent terminer ni même soutenir la guerre sans l'appui financier et militaire de la mère-patrie, il faut qu'ils se résignent à lui laisser voir un peu clair dans des questions où elle a le droit de ne pas se laisser entraîner inconsidérément.

Lord Lyttelton (fondateur de l'établissement religieux de Canterbury), trouvait injustes les reproches adressés à la gestion du colonel Browne : le mal, très-grand et très-réel, avait été envenimé par les préoccupations d'humanité hors de propos des autorités ecclésiastiques. C'était aussi l'avis du ministre des colonies. Le duc de Newcastle reconnaissait la supériorité intellectuelle de la race in-

digène. Il estimait que la solution du différend serait toujours bien difficile, tant que les *superintendants* étant élus par les provinces, l'action du gouverneur général pouvait à chaque instant se briser ou s'amortir contre l'hostilité et le mauvais vouloir d'agents, ses subordonnés de nom, ses égaux de fait. Quant au vœu exprimé par le comte Grey, il devait être satisfait, et, en effet, en exécution de cette promesse, sir George Grey fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Zélande, où il débarqua le 26 septembre 1861.

De semblables discussions, vu la nature des intérêts engagés, ne pouvaient se traduire en résolutions efficaces : elles indiquaient au gouvernement les fautes à réparer, et c'était déjà un grand résultat obtenu.

La tâche difficile assumée par George Grey allait lui être facilitée par une modification des idées dans la colonie même. Après deux jours de discussion, le ministère Stafford, dont les tendances belliqueuses à outrance étaient la raison d'être, battu à une voix de majorité, donnait sa démission, et le principal orateur du parti modéré, M. Fox, était chargé par le gouverneur de composer un nouveau cabinet. Il arrivait aux affaires avec le concours d'un homme profondément versé dans la connaissance de la langue et des affaires zélandaises, M. Mantell. Son programme, rendu public sous forme de correspondance avec sir W. Denison, gouverneur de Madras, était celui-ci : Dans une certaine mesure et avec l'emploi de certaines mesures de précaution, les Maoris ont droit à se constituer eux-mêmes. Pour les rassurer, il faut supprimer les achats de terres par voie gouvernementale et créer, pour juger les difficultés auxquelles peut donner lieu la transmission par voie de vente ou d'échange des terres indigènes, des tribunaux terriens, composés de naturels et de colons. Qu'on laisse au temps la tâche de dissiper les appréhensions, les méfiances, de calmer les rancunes, et les Maoris, qui sont, de l'aveu unanime, intelligents et entendus, s'aviseront bientôt des avantages que pourrait leur apporter une vente de leurs terres, équitablement et librement débattue.

Il est douteux que ces idées si sages eussent triomphé aussi rapidement, si l'argent ne fût intervenu. La métropole, lassée des frais considérables que lui occasionnait la guerre (364,441 l. st. *prévus* pour l'exercice 1862-1863, sur lesquels la colonie remboursait 30,580 liv. st.), faisait mine de cesser toute allocation à venir, si l'échiquier colonial ne se mettait en devoir de rembourser les avances du trésor métropolitain. Les colons essayaient bien d'échapper à cette obligation : leur raisonnement était spécieux : Nous ne sommes point, en tant que *colons*, en guerre avec les Madris : ce sont les *settlers*. Or qui est-ce qui a organisé le *settlement?* Le gouvernement métropolitain. La Nouvelle-Zélande a demandé à plusieurs reprises la direction des affaires indigènes : la législature a voté, dans ce sens, le bill des droits territoriaux, en 1858, et ce bill, si sagement aménagé, a été rejeté par la chambre des Lords sur l'opposition inintelligente de lord Carnarvon..... Tout cela pouvait être fort juste, mais la réclamation de la métropole avait pour elle une légalité incontestable et dont les conséquences onéreuses étaient faites pour calmer l'héroïque ardeur du parti de la guerre.

Les opérations militaires s'étaient poursuivies sans résultat notable. Le 23 janvier 1861, la redoute n° 3 d'Huirangi fut attaquée par les Maoris, qui tentèrent l'assaut avec une vigueur incroyable. Repoussés, ils laissèrent sur le carreau 34 tués, mais l'énergie inaccoutumée de leur attaque avait impressionné le petit corps d'armée du lieutenant-colonel Leslie, qui avait sous ses ordres un détachement de la brigade navale, un détachement du génie et de l'artillerie, quelques compagnies d'élite du 40e régiment d'infanterie. De plus, le colonel Wyatt, commandant la redoute n° 1, avait dû envoyer au fort de l'action, pour empêcher un désastre, deux compagnies du 65e et une compagnie du 12e.

Avant de risquer une campagne nouvelle, le gouverneur, c'était encore Thomas Gore Browne, adressa aux Maoris une proclamation assez conciliante, datée d'Anckland, 21 mai 1861. « ..... En 1858, disait-il, une portion des Maoris résidant à Waikato, élisent un roi : ce fut d'abord Potatau, puis à sa mort, son fils Matutarea, intronisé à Rangiawhia. L'Angleterre a fermé les yeux sur cette violation du traité de Waitangi, elle ne saurait la tolérer plus longtemps. La loi est une pour tous : *les formalités de l'expropriation sont obligatoires pour tous*. .....Mais il y a d'autres points sur lesquels un accord est possible : ils seront discutés dans une conférence à laquelle seront appelés les principaux d'entre vous. Soumission à la loi, restitution du butin, indemnité pour les *settlers* spoliés, voilà ce que veut le gouvernement et rien de plus : concéder ces trois demandes, le passé sera oublié... »

Ces ouvertures n'obtinrent aucun succès. Les indigènes savaient parfaitement que la bonne volonté du gouverneur était impuissante en face d'une législature entraînée vers des mesures violentes. Leurs dispositions changèrent quand le cabinet Stafford tomba, parce qu'ils attendirent mieux de la nouvelle majorité groupée autour de M. Fox, et bien que la puissante tribu des Ngatiruanui passât en juin dans les rangs des rebelles, ceux-ci, de novembre 1861 à janvier 1862, eurent de nombreuses conférences avec sir Grey et M. Fox.

Sir Grey, aidé par les conseils de quelques indigènes, et entre autres par ceux de Tamate Waika Nene, vieux chef influent, élabora le plan suivant dont les données concordent avec celui de M. Fox. Il voulait appliquer à la Zélande l'organisation ad-

ministrative et judiciaire qui fonctionne si bien au Cap : dans chaque district, un *commissioner*, un *résident magistrate*, enfin les chefs de services européens ; à côté d'eux, un conseil, imitation adroite du *runanga* traditionnel des clans zélandais, et dans lequel entreraient les principaux chefs, *payés*, munis de pouvoirs judiciaires soigneusement définis et limités, faisant fonctions de répartiteurs des taxes locales, surveillant et dirigeant les travaux publics du district. Les opérations de *settlement* ne se feraient plus que sous l'inspection et avec le consentement des autorités indigènes. Aux dernières nouvelles, on espérait que ces idées, soutenues par le renom que son ancienne administration avait conquis à sir Grey, seraient acceptées par les indigènes et que la colonie sortirait enfin de l'état de crise dans lequel elle se débat depuis quelques années, et qui entrave si tristement le magnifique développement industriel que semblent lui promettre les richesses de son sol, richesses très-grandes et qu'on ne connaît encore qu'en partie.

En effet, cette année même on a découvert à Otago des *diggings* d'or d'une grande fécondité. La *Dun Mountain Copper mining company*, déçue dans ses tentatives pour exploiter les gisements de cuivre du comté de Nelson, avait donné un autre objectif à son activité : elle avait tracé des routes, ouvert des chemins, et ses explorations avaient amené la découverte de gisements d'ardoise, de pierres à bâtir, enfin, à River-Grey, de houille, dont les essais à l'Ecole des mines d'Angleterre établissent ainsi la composition : carbone 79; hydrogène 5; oxygène 7; soufre 9. D'ORNANT.

NUMISMATIQUE. Bien que l'ardeur pour les études numismatiques soit loin de se ralentir, pourtant les ouvrages sur cette science ont été moins nombreux que les années précédentes. Nous n'avons guère à signaler que des suites à des œuvres commencées depuis quelque temps, les ouvrages nouveaux ne sont que d'une importance secondaire. Nous avons rendu compte dans notre dernier annuaire du 1er volume de M. L. Muller, sur les monnaies de l'ancienne Afrique. Nous avons dit que le savant conservateur du cabinet des médailles de Copenhague, mettant en ordre les notes et les matériaux laissés par MM. Linberg et Falbe, avait continué leur œuvre. L'étude sur les monnaies de la Cyrénaïque parut en 1860; nous avons aujourd'hui sous les yeux la seconde et la dernière partie de cet excellent travail. Avec ce nouveau volume commence l'examen des médailles de la *Syrtique*, de la *Byzacène* et de la *Zeugitane*.

La Syrtique, située sur la côte africaine, reçut de très-bonne heure des colonies phéniciennes. Leptis, Oea, Sabrata animées de ce génie propre à la mère-patrie devinrent rapidement florissantes. Carthage ne tarda pas à les soumettre, et à la destruction de cette grande capitale de l'empire punique, la Systique fit successivement partie de l'empire Numide et de la province Romaine, qui prit le nom de province d'Afrique. Abandonnées vers le quatrième siècle de notre ère par le gouvernement impérial impuissant à les défendre, les villes de la Syrtique furent bientôt détruites par les Vandales et les Arabes. Leurs monnaies dont les légendes sont puniques, portent le nom de la ville d'un côté, et de l'autre une tête de Bacchus aux cheveux calamistrés, la tête ceinte d'une couronne de lierre. Aucune des pièces de cette contrée n'est postérieure à Tibère. Jusque-là les inscriptions de la monnaie de Leptis avaient été interprétées de bien des manières. L'illustre Barthélemy croyait y voir le nom de Bocchus, roi de Mauritanie. Ch. Muller y lit le nom de la ville. Nous ne suivrons pas cette savante discussion. Oea, sur l'emplacement de laquelle est située Tripoli, avait-elle aussi sa monnaie à légende punique que les savants ont soumise à une foule d'interprétations fort éloignées les unes des autres. Le nom de la ville l'a emporté. Quant à Sabrata, avec le type de l'hercule barbu, sa monnaie nous donne aussi la transcription phénicienne de son nom.

La Byzacène, province devenue romaine à la fin du IIIe siècle, malgré la population de Libyens et de Phéniciens, ne semble s'être servie tour à tour, et en suivant les époques, que du numéraire de Carthage et de Rome. Les monnaies qui portent les noms de ses principales villes, telles que : Achulla, Thapsus, Hadrumete, sont frappées au type romain. De Cercina, nous avons des monnaies frappées par le préfet de la province.

Nous n'avons pas besoin de parler longuement de Carthage, il nous suffit d'avoir écrit son nom pour avoir rappelé toute son histoire. La Numismatique de la Zeugitane dont Carthage faisait partie est nécessairement la plus importante de l'Afrique. Suivant l'opinion du plus grand nombre des numismatistes, Carthage n'aurait pas eu de monnaie frappée dans ses ateliers, son numéraire lui venait de Sicile. Carthage, la ville commerçante par excellence de l'antiquité, n'avoir pas de monnaies à elle ! il suffit de regarder cette curieuse série de monnaies pour reconnaître la différence de style et de travail qui séparait les monnaies des colonies carthaginoises de la Sicile, de celles de la manufacture *Kart Chadasat*, la ville neuve. Telle est la légende que M. Muller fit sur cette belle monnaie qui présente au droit une tête de Cérès et au revers un cheval en course, un cheval ailé ou un palmier. Carthage devenue romaine n'offre plus qu'un très-médiocre intérêt à la numismatique.

Sous ce titre : mélanges de numismatique et de physiologie, M. Waddington a recueilli d'excellents travaux sur la numismatique publiés par lui dans la *Revue numismatique*. M. Waddington, savant consciencieux, ardent à ses études, est un des hommes dont s'honore le plus la science de notre temps. Nous devons déjà beaucoup de publications à ce savant dont les voyages en Orient ont été si

féconds en découvertes numismatiques et épigraphiques.

La *Revue numismatique* de Paris, le *Numismatic Chronicle* de Londres, le *Zeitschriftete* de Berlin, continuent à nous donner de très-bons travaux et des articles très-variés qui enregistrent toutes les découvertes de la numismatique.

Si nous passons de la numismatique grecque à la numismatique romaine, nous rencontrons en première ligne l'ouvrage de M. H. Cohen : *Les monnaies de l'empire romain* ; voici M. Cohen arrivé à son cinquième volume. Le tome v de cet important ouvrage s'ouvre par les tyrans et se termine à Sévère II; il donne la description de plus de quatre mille médailles. La numismatique de Probus, de Posthume, Aurélien, Maximien-Hercule, Carausius, Constance Chlore, Claude le Gothique, fournit le plus grand contingent de pièces. 16 planches contiennent les plus rares médailles de cette série au nombre de 195 ; il faut citer parmi elles le grand médaillon d'or de Tétricus, celui de Dioclétien qui fait partie du cabinet de France, le grand bronze du même empereur revêtu de la peau de lion. Nous regrettons que les limites de cet article ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur ce volume de M. Cohen qui contenait un ouvrage commencé avec tant de soin et continué avec tant de zèle : un volume encore, et M. Cohen aura terminé ce grand travail qui embrasse la majeure partie de la numismatique romaine dans la numismatique des monnaies consulaires et des monnaies impériales. H. L.



OBSERVATOIRES. On ne peut trop répéter avec Fontenelle, qu'en astronomie l'art d'observer, qui n'est que le fondement de la science, est lui-même une *très-grande science* : en effet, les corps célestes sont placés si loin de nous, leurs dimensions, énormes en elles mêmes, sont tellement rapetissées par l'éloignement, l'air qui nous entoure trouble tellement la précision des mesures, qu'il a fallu toute la sagacité de l'esprit humain, toute la puissance des formules mathématiques, toute la pénétration des télescopes perfectionnés, toute l'assiduité des astronomes et enfin tout ce que donne le temps, cet auxiliaire que rien ne peut maîtriser, pour créer ce monument si noble, cette science du ciel, qui fait à juste titre l'orgueil des êtres pensants.

Virgile a dit : ce sont les besoins de la vie qui ont créé les arts. Cicéron affirme que la science, même dépouillée de tout motif d'intérêt, se recommanderait encore suffisamment pour être mise au premier rang des jouissances humaines. Ces deux motifs militent en faveur de l'astronomie. La culture des terres, l'élève des bestiaux, les récoltes, les chasses, tout dépend des saisons, qui dépendent elles-mêmes du soleil, dont le marche est connue par l'observation des astres. La navigation, le commerce, la médecine, l'économie politique sont en partie du domaine de l'astronomie. Quand les sociétés humaines cessèrent de vivre au jour le jour et qu'elles eurent un passé et un avenir, l'histoire naquit et la chronologie avec elle. On demanda à l'astronomie de fixer des périodes auxquelles on put rapporter les événements. Le soleil donna l'année, la lune donna le mois par chaque lunaison entière et la semaine par chacune de ses phases. Pour faire des siècles, il fallut connaître exactement la durée de chaque révolution du soleil. Les astronomes devinrent une sorte de législateurs et de régulateurs des temps.

En voyant la puissante influence du soleil sur la nature qui semble renaître au printemps, être pleine de vie pendant l'été, féconde dans l'automne et en repos pendant l'hiver, afin de reprendre des forces pour une nouvelle fécondité; l'homme crut naturellement à d'autres influences qui ne lui semblaient pas plus invraisemblables. Les astres, dans l'opinion de la multitude, présidèrent aux destinées des hommes. Les astrologues exploitèrent la crédulité du public, avide de pénétrer l'avenir et dominée par la crainte et l'espérance, comme une autre classe d'hommes, exploita à son profit le sentiment religieux. Il y aurait là-dessus bien des choses à dire contre l'aveuglement des hommes, mais ils sont ainsi faits

> Et chacun croit avidement
> Ce qu'il craint ou ce qu'il désire.

La Fontaine n'a été ni le premier, ni le centième à faire cette remarque. Quoiqu'il en soit, l'astrologie conduisit aux observations sérieuses de l'astronomie, comme dans la chimie, la recherche de la pierre philosophale qui promettait richesse et longue vie, conduisit à reconnaître les propriétés diverses des corps et la vertu de mille médicaments des plus efficaces pour maintenir ou rétablir la santé. Il n'y a pas deux siècles que dans tous les châteaux et dans toutes les résidences princières, l'astrologue avait sa place marquée comme le médecin, et souvent la même personne cumulait les deux emplois. Un persan se plaignait à moi que nos médecins ne fussent pas hakims, et il entendait par là initiés à l'astrologie.

Mais depuis que le grand jour de la vérité a dissipé les ténèbres de l'ignorance et du charlatanisme, comment se fait-il que l'astronomie, privée du grand appui de la curiosité des choses surnaturelles, ait élevé ses observatoires par centaines sur tous les points du monde civilisé? Deux causes principales ont contribué à ce grand développement de la science du ciel. D'abord c'est l'a-

mour de la vérité, la soif de savoir, et ce problème à résoudre, cette énigme à deviner, ce monde enfin mis sous nos yeux et qui semble nous dire, connais-moi ou résous-toi au mépris de toi-même. C'est Saussure contemplant avec peine le Mont-Blanc, jusqu'au moment où il en eut atteint la cime, c'est Newton préoccupé de pénétrer le mystère des mouvements célestes et répondant à ceux qui lui demandaient le secret de ses découvertes : en y pensant toujours !

La seconde cause qui a multiplié les observatoires, c'est que chaque contrée de la terre a pour ainsi dire son astronomie particulière, comme elle a son climat, ses productions et les milles influences naturelles qui la distinguent des autres pays. Alger, Marseille, Paris, Amsterdam, n'ont ni les mêmes saisons, ni les mêmes jours d'hiver et d'été, ni par suite le même almanach. Les nuits et les journées de l'équateur qui sont égales et l'une et l'autre de douze heures ne ressemblent guère à nos nuits d'hiver qui ont seize heures, aussi bien que nos jours d'été et encore moins aux jours sans nuits des contrées polaires où le soleil de minuit incommode ceux qui veulent de l'obscurité pour dormir d'un profond sommeil.

L'année 1861, n'a été signalée par aucun grand établissement astronomique nouveau.

M. Lassel est parti une seconde fois pour Malte, fuyant le ciel nuageux de la Grande-Bretagne, et son dévouement actif a déjà été récompensé par des découvertes considérables ; il a vu une septième étoile dans le trapèze d'Orion ; il distingue sans peine tous les satellites de Saturne et de plus ceux d'Uranus, que le grand Herschell apercevait à peine. Il nous fait espérer de nouveaux satellites pour Neptune et la mesure exacte du poids et du volume de cette grande planète, dont l'année est d'un siècle et demi ; enfin il est armé d'appareils photographiques déjà éprouvés sur les astres d'Angleterre.

A l'Observatoire de Paris, l'installation des grands télescopes a été signalée dans l'exposé de la situation de l'Empire, comme l'un des honneurs de la direction actuelle des affaires publiques ; ils sont dus au génie aussi persévérant que profond de M. Léon Foucault. Comme pour ceux d'Herschel, c'est le ciel qui est rarement assez pur pour qu'on puisse les pousser au plein effet dont ils sont susceptibles.

Les observatoires des États-Unis ont, malgré la guerre, continué leurs travaux Les observatoires de Russie dont un grand nombre est spécialement destiné à la météorologie, ont publié sous la direction de M. Kupffer, les nombreuses déterminations qu'ils ont obtenues. Dans l'Inde, les Anglais possèdent plusieurs établissements astronomiques et météorologiques en grande activité. Cependant en 1860, époque où la planète Mars a été dans une position favorable pour la détermination de la distance du soleil ; aucun bon travail sur cette importante recherche n'a été mené à une conclusion satisfaisante. Il est à craindre qu'il en soit de même pour la présente année 1862, qui est privilégiée dans ce sens comme 1860 ; il faudra ensuite attendre environ seize ans pour avoir de nouveau une position favorable de Mars. Quant à l'observation de Lacaille en 1751, les résultats en diffèrent tellement de tout ce qu'on a fait depuis, qu'il est impossible d'admettre la distance du soleil, qui semblerait devoir se conclure de l'angle qu'il trouvait au cap de Bonne-Espérance, combiné avec celui que Wargentin avait à Stockholm.

En France, les observatoires particuliers ont presque tous disparu. Les charmes de la civilisation française, qui fait des hommes de société de tous ceux qui ont de l'aisance et des loisirs éloigne les esprits distingués des études et des contemplations solitaires. Il est plus agréable de passer ses soirées au milieu des hommes d'élite agités de toutes les passions de la vie politique, civile, militaire, industrielle et artistique, que d'être en relation muette avec ces astres à révolutions immuables dont on précise la marche avec plus d'exactitude de siècle en siècle. Lalande applaudissait aux astronomes en leur promettant que la postérité dans plusieurs milliers d'années, consulterait avec reconnaissance leurs travaux actuels ; que de savants ont repondu par leur indifférence, comme le faiseur d'épigrammes latin

> Si post fata venit gloria, non propero.
> La gloire, après la mort, a pour moi peu de charmes.

Heureusement que tout le monde n'a pas pensé ainsi et que l'amour des astres, comme toutes les passions froides, a produit des miracles de persévérance et de dévouement. Lacaille, par la force de sa volonté, suspendait ses accès de fièvre et nous léguait au milieu du siècle dernier les huit mille étoiles de son *ciel austral*. Il succombait peu d'années après, mais il eut avant de mourir la satisfaction de voir arriver la comète de Halley, fort attendue par les astronomes de l'époque, tandis que les astronomes de nos jours sont contraints de quitter la vie sans avoir revu la fameuse comète à laquelle on a, sans trop de raisons, imposé le nom de Charles-Quint.

Il avait été question depuis quelques années d'établir temporairement des observatoires sur les hautes montagnes, pour se mettre au-dessus des couches inférieures de l'atmosphère, qui troublent de mille manières les observateurs, d'abord par leur manque de transparence et ensuite par l'inflexion variable qu'elles impriment aux rayons lumineux qui les traversent. On avait même déjà donné un nom à ces observatoires futurs, en les désignant par l'épithète d'*observatoires de montagne*.

Les russes devaient établir un observatoire de ce genre sur le petit Ararat voisin de la fameuse montagne du même nom, l'une des plus élevées du globe et qui sert de borne aux trois grands em-

pires de Russie, de Turquie et de Perse. Ce projet paraît abandonné ou ajourné. L'initiative d'un pareil établissement remonte à Newton, et depuis, Laplace, considérant que les trois principaux fondements de l'astronomie observatrice sont la mesure des angles par les instruments divisés, la mesure du temps par les horloges perfectionnées et enfin les observations télescopiques, remarquait que cette dernière branche de l'astronomie était la seule qui laissât à désirer, et il proposait de porter les grands instruments dans l'*atmosphère rare et pure des hautes montagnes de l'équateur.* En 1856, l'excellent astronome Piazzi Smyth, fils de l'illustre amiral de ce nom et directeur de l'observatoire d'Édimbourg, partit avec une nombreuse collection d'instruments et alla s'installer pour quelques semaines au sommet du pic de Ténériffe, à plus de trois mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce n'était qu'un essai de ce que pouvait donner d'avantages une vue du ciel prise au-dessus de la plus grande partie de la mer aérienne, qui roule sur nos têtes et qui a une profondeur de soixante kilomètres. La portée des instruments fut prodigieusement accrue dans cette localité et cette expédition de quelques mois a enrichi la science de l'espoir et même de la certitude d'une moisson abondante de faits nouveaux et de contemplations impossibles à atteindre quand on reste à la surface de la terre ou à de petites hauteurs, soumis à l'influence de tous les météores des basses régions.

J'avais proposé, comme station très-accessible pendant plusieurs mois le pic du Midi, en France, où le colonel Peytier et d'autres officiers d'état-major français avaient fait des observations suivies. Jusqu'ici rien n'a encore été tenté sur cette localité, quoique dans un voyage récent le directeur de l'observatoire de Paris, M. Le Verrier, se soit occupé de trouver une station où l'on pût installer avec avantage les grands télescopes de l'observatoire impérial.

Avant d'aller plus loin, remarquons que les contrées qui ont le plus beau ciel, ne sont pas toujours celles où la transparence de l'air permet les observations les plus délicates. Le ciel de Rome est certainement privilégié entre tous pour la vision la plus calme et la plus nette des objets célestes. Ce fait est constaté depuis Cassini, qui n'a jamais pu voir en France les taches de la planète Vénus, qu'il distinguait parfaitement à Rome. Le père de Vico est arrivé au même résultat. A Naples, à Bagdad, le ciel du plus bel azur n'est pas à beaucoup près aussi transparent que celui de Rome. A Lima, où il ne pleut jamais, le soleil pendant des mois entiers paraît dépouillé de rayons et se voit sous un aspect blafard, comme chez nous quand il règne certains nuages à demi transparents. Les observations des astres y sont impossibles. Enfin M. d'Abbadie, le célèbre voyageur abyssinien, a mille fois observé ce qu'il appelle le Qobar. C'est un état de l'atmosphère où l'air cesse de transmettre la lumière, sans cause apparente. On sait du reste qu'un air trop sec est moins transparent qu'il ne l'est après la pluie. A Paris, entre deux ondées, il m'est arrivé trois fois de voir distinctement à l'œil nu la planète Uranus, que les indigènes d'Otaïti connaissaient fort bien avant l'arrivée des Européens, ce qui me fait espérer qu'on trouvera dans ces îles quelque localité vraiment astronomique et qui vaudra celle de Rome Les missionnaires anglais qui règnent moralement à Otaïti devraient bien, à l'exemple des pasteurs et des membres du clergé de la Grande-Bretagne, qui se sont signalés par leur zèle pour l'astronomie observatrice, joindre l'observation du ciel physique à la contemplation religieuse du ciel métaphysique qu'ils ont imposée sévèrement aux gais indigènes de l'île qui avait reçu le nom poétique de nouvelle Cythère.

L'importance du choix d'une station favorable à la vue bien nette du ciel étant reconnue et appréciée, voici en définitive où il faudrait se placer. Il est évident que pour avoir une grande hauteur sans être incommodé ou même chassé par le froid, il faudrait être entre les tropiques. Les sommets aigus des pics des montagnes, telles que le coffre de Pérote, près de la Vera-Cruz ou bien le pic de Ténériffe, ont le grand inconvénient de produire par l'action du soleil des courants d'air ascendants le long de leurs flancs pendant le jour et des courants contraires la nuit; c'est un mouvement perpétuel et des troubles sans fin dans la réfraction et dans la transparence. Il faudrait donc un vaste plateau aérien où l'air fut calme, comme dans la plaine et peu compacte, comme sur un sommet élevé. La hauteur devrait être telle qu'on fut au-dessus des effets de l'humidité variable des régions basses de l'air et qu'on dominât les couches qui, à diverses hauteurs, forment des espèces de bancs vaporeux flottant à la limite qu'atteignent ces météores l'hiver et l'été. Une station située sous l'équateur même, serait, par sa parfaite symétrie, précieuse pour bien des déterminations délicates, comme par exemple, l'égalité de distance des tropiques à l'équateur. On n'aurait pas, comme à Paris et à Londres, ces jours sans nuit complète, si défavorables aux observations délicates. Il me serait facile, sans compter l'imprévu, d'énumérer un grand nombre d'avantages exclusifs d'un pareil observatoire.

Or la nature et l'installation des populations semblent avoir tout réuni sur le plateau de Quito, situé à quelques kilomètres de l'équateur, au milieu d'une vaste plaine très-salubre et à près de trois kilomètres au-dessus du niveau de la mer. Le pays est riche de toutes les productions des régions tempérées. Déjà il y a plus d'un siècle, nos astronomes français, Bouguer, la Condamine et Godin allèrent y mesurer le premier degré du méridien. Cette mesure demande à être répétée avec la précision des instruments et des méthodes mo-

dernes et il y aura encore bien des choses curieuses à apprendre pour l'influence qu'exerce un plateau élevé sur la pesanteur des corps. La physique du globe, la météorologie, la géologie auraient avec l'astronomie leur part dans les progrès que promet un grand établissement scientifique. Le voisinage d'une capitale fournirait matériellement et intellectuellement d'utiles auxiliaires et l'éducation scientifique du peuple de l'Équateur résulterait infailliblement d'un grand centre de lumières. Il naîtrait des ingénieurs, des géographes, des topographes et des minéralogistes. Le gouvernement éclairé du président actuel de la république de l'Équateur, M. Garcia Moreno, secondé à Paris par son ministre M. Antonio Florès, dont le nom est cher à l'Équateur par son père, le célèbre général Florès, a fait d'honorables ouvertures au gouvernement français pour en obtenir une collaboration scientifique qui serait une véritable alliance morale entre les deux peuples. Tous les amis de l'astronomie devraient élever la voix pour recommander la fondation de l'observatoire de Quito. Inévitablement, cet observatoire sera fondé, mais l'honneur en reviendra à ceux-là seulement qui, les premiers auront réalisé cet utile projet.

J'emprunte en finissant, à M. Radau, dans l'annuaire du *Cosmos* pour 1862, plusieurs faits relatifs au mouvement de fondation des observatoires dans l'année qui vient s'écouler.

En France, M. d'Abbadie, correspondant de l'Académie des sciences, s'occupe de la fondation d'un observatoire privé qui d'après plusieurs entretiens que j'ai eus avec ce voyageur astronome, devra mettre en pratique des moyens de précision, non encore abordés jusqu'ici. M. d'Abbadie a été observer avec succès les éclipses totales de soleil tant au nord de l'Europe que dans l'Espagne. Il possède au plus haut degré la *locomobilité*, c'est-à-dire la facilité de se transporter d'un pays dans l'autre. Tout le monde sait que l'horreur du déplacement est un reproche que les autres nations font aux français.

M. Valz récemment remplacé comme directeur de l'observatoire de Marseille possède encore un observatoire particulier; les observatoires de Duc-la-Chapelle, de Flaugergues et tous ceux de Paris ont disparu. Il y en avait à l'hôtel de Cluny, au collége de France, à la Marine, à l'École-Militaire, à la bibliothèque de Sainte-Geneviève et encore chez deux ou trois particuliers. Plus anciennement Lacaille observait au collége Mazarin qui est aujourd'hui le palais de l'Institut. Avant la révolution, quand l'Académie siégeait au Louvre, il y a eu quelques salles où l'on avait installé des instruments d'astronomie; enfin, les premières de toutes les observations françaises, avant la fondation de l'observatoire de Paris, furent faites à la bibliothèque de la rue de Richelieu.

A Modène, le marquis de Montecuculli a fondé un petit observatoire qu'il a mis sous la direction de l'ingénieur Luigi Miselli; il y avait déjà à Modène un observatoire national et un astronome. A Rome, outre deux grands observatoires, on cite celui du prince Mario Massimo établi depuis peu, et une dame romaine du nom de Scarpellini observe au Campidoglio. En Amérique et au Canada, je pense qu'il y a eu aussi quelques installations d'observatoires malgré les dépenses qu'entraîne l'état de guerre pour les particuliers comme pour l'état, mais je n'ai rien de positif à indiquer sur ce sujet. Aux États-Unis les grandes fortunes commerciales et en Angleterre les richesses du commerce et de l'aristocratie ont favorisé singulièrement le luxe honorable des observatoires munis de grands instruments. Le télescope de l'observatoire de lord Rosse a coûté trois cent mille francs. On peut citer encore le riche brasseur, M. Bishop, qui en avait établi un très-parfait dans Regent's Park et qui avait successivement appelé plusieurs excellents astronomes à la direction de sa noble fondation. M. Bishop est mort le 14 juin 1861 dans sa soixante-dix-septième année; pendant 24 ans son observatoire a enrichi la science de nouvelles planètes et d'excellentes cartes du ciel. Si M. Bishop n'a pas toujours observé personnellement, on ne peut lui refuser, comme dirceteur des directeurs de son observatoire, une intelligence de la science qui en faisaient un vrai savant, un véritable astronome. C'était un général qui gagnait des batailles sans tirer l'épée, chose fort inutile comme on sait pour un général. C'est chez M. Bishop que se sont formés M. Hind, M. Marth et M. Pogson, les premiers parmi les astronomes observateurs et calculateurs.

Ce qui précède pourrait paraître un blâme pour la direction générale de la science française qui ne favorise pas assez l'astronomie. Cependant les professeurs ne manquent pas. Il faut plutôt chercher la cause de l'indifférence pour l'astronomie pratique dans le peu d'intérêt que cette science a inspiré jusqu'ici au public et au peu de renommée que de grands et pénibles travaux ont valu aux observateurs. C'est à la critique scientifique, à la presse éclairée qu'est imposé le devoir de rechercher et de faire connaître les astronomes, lesquels composent la classe d'hommes la plus séquestrée de la société active et applaudissante.

On en vaut mieux quand on est regardé :
L'œil du public est aiguillon de gloire.

En Angleterre la gloire ou plus modestement la renommée, a mieux accueilli qu'en France les savants d'observatoire. Mais, me disait un Anglais, la renommée française est d'une qualité bien supérieure à la renommée anglaise qui a toujours quelque chose de froid et de restrictif. Admettons cette honorable appréciation des louanges que donne la France, mais réclamons-en une partie pour encourager nos astronomes présents ou futurs. S'il y a eu injustice involontaire du public français, il n'y

a pas à se désespérer, et par une nouvelle citation de Voltaire nous dirons:

Les aimables français sont bientôt corrigés.

BABINET, de l'Institut.

OCÉANIE. — La plus grande terre de cette partie du monde, l'AUSTRALIE, est l'objet d'un article séparé, auquel nous renvoyons : on y trouvera les progrès remarquables de ce pays, les résultats des récents voyages de Mac-Douall Stuart, de Burke, etc. Nous ne parlerons ici que des autres régions océaniennes.

Si nous entrons dans l'Océanie par l'ouest, en sortant de l'Asie, la première terre que nous rencontrons est Sumatra, qui fait partie du grand archipel de Malaisie : cette belle île a éprouvé de grands désastres en 1861, par l'effet de tremblements de terre qui se sont fait sentir à plusieurs reprises pendant les mois de février et de mars ; les petites îles voisines de la côte occidentale, Paulo-Nyas, les îles Batou et d'autres, ont aussi cruellement souffert ; c'est la mer qui, dans ce désordre de la nature, a causé les plus grands malheurs : ainsi, aux îles Batou, et particulièrement dans celle de Simo, les flots, soulevés par une force prodigieuse à une grande hauteur, se sont élancés en bouillonnant dans l'intérieur des terres, anéantissant tout ce qui se trouvait sur leur passage ; puis, se retirant avec la même rapidité, ils ont ainsi enlevé les habitations, les cultures, un grand nombre d'habitants, et n'ont laissé derrière eux qu'un sol affreusement raviné. Plusieurs volcans de Sumatra, tels que le Méropi, le Talang, le Singaland, ont reçu de ce phénomène une nouvelle activité. Des éruptions volcaniques ont, plus récemment, dévasté la belle île de Makian, dans les Molusques.

Les possessions hollandaises de la Malaisie, un moment troublées par ces catastrophes, n'en ont pas moins, en général, une marche florissante. D'après un recensement de décembre 1859, Java seule, avec Madura, a une population de 12,324,000 habitants, entièrement soumise au gouvernement néerlandais ; la colonie hollandaise de Sumatra compte 2,249,000 âmes ; celle de Bornéo, 883,000. On peut évaluer à plus de 3,000,000 la population des autres îles océanniennes des Pays-Bas. Le nombre des Européens, presque tous Hollandais, qui vivent dans les dépendances néerlandaises est de 27,000 : c'est peu pour ce grand établissement colonial de 18,000,000 d'âmes. Il est vrai que dans ce nombre n'est pas comprise l'armée, qui compte 10,765 Européens, 437 Africains, 15,000 naturels (particulièrement Amboinais), suivant M. Kuyper, qui a donné des détails statistiques très-développés sur la Malaisie hollandaise dans les *Mittheilungen* du docteur Petermann (nº 3 de 1861).

L'arsenal maritime de Sourabaya acquiert une importance croissante. Cette place, située vers la partie la plus étroite du détroit de Madura, sur la rivière canalisée de Kali-Maas (rivière d'or, accessible à tous les bâtiments calant moins de onze pieds d'eau, est ou sera bientôt le point militaire par excellence de l'île de Java.

L'Angleterre continue à exercer une sorte de suzeraineté sur le royaume de Sarawak, situé dans la partie N.-O. de Bornéo, et administré monarchiquement par sir James Brooks. L'île de Labouan, placée vis-à-vis, est directement aux Anglais. L'évêque de cette île a communiqué à la société d'ethnologie de Londres des notes curieuses sur les Dayaks de Sarawak ; il les considère comme les restes d'une deuxième émigration, et comme professant la même religion que les Hindous : ils croient à une sorte de métempsychose.

Le docteur Petermann, dans les *Mittheilungen* de 1861, a donné un résumé intéressant et une carte des connaissances géographiques actuelles de la partie N.-O. de l'île de Bornéo, particulièrement du pays de Sambas.

Les Espagnols cherchent à augmenter leur colonie des Philippines, déjà très-considérable ; ils y ont ajouté récemment la ville de Mindanao, dans l'île de ce nom. M. Semper a fait un voyage scientifique dans le nord de Luçon, la plus importante des îles espagnoles de l'Océanie.

La Micronésie, qui se compose des petites îles du nord de l'Océanie, offre peu de progrès notables dans sa géographie : nous mentionnerons seulement la descriptions de l'*atoll* d'Ebon (dans l'archipel Marshall), donnée par le *Zeitschrift für Erdkunde* de septembre 1861.

La Polynésie, partie orientale de l'Océanie, comprend une infinité d'îles, dont l'une, Fanning, située au sud des îles Sandwich, vers 3°49' de latitude nord, et 161° 40' de longitude ouest, est devenue une possession anglaise en 1861.

La grande éruption du volcan de Mouna-Loa, dans l'île d'Haouaii (archipel Sandwich), éruption qui dure depuis 1859, semble redoubler d'intensité : les ruisseaux de lave se sont ouvert trois nouvelles bouches en 1861.

Plusieurs des archipels épars dans cette vaste étendue du Grand Océan commencent à se civiliser ; et, sans parler des îles Sandwich, qui ont un gouvernement régulier, à l'européenne, on peut citer les progrès que font les îles Taïti (de la Société) sous le protectorat français, les îles d'Hervey ou de Cook, dont les souverains se plaisent même au jeu des artistes de nos théâtres, et surtout la Nouvelle-Zélande, dont les natifs (les Maoris) se sont éclairés au contact des Anglais, mais ont repris des idées d'indépendance inquiétantes pour cette grande colonie britannique, qui commençait à devenir très-florissante ; de riches mines d'or y ont été découvertes, particulièrement à Tuapeka. M. Julias Haast a fait un voyage dans les montagnes de la grande île du sud (Tavaï-Pounamou).

Si nous parcourons maintenant la Mélanésie, c'est-à-dire la partie de l'Océanie qui est peuplée de nègres et qui, après l'Australie, compte, parmi

ses plus grandes terres, la Nouvelle-Guinée et la Tasmanie, nous signalerons dans cette dernière d'autres découvertes de mines d'or qui excitent la fièvre des colons. Cette contrée possède aussi des mines de charbon de terre, de fer, de plomb, d'argent, des pierres précieuses d'une très-grande beauté. Le blé et les autres céréales qu'elle produit sont d'excellente qualité; son bétail, consistant en chevaux, moutons, vaches, bœufs, porcs, est dans l'état le plus prospère. On peut juger des progrès de cette colonie anglaise, en comparant sa population de 1,300 colons en 1810 et celle des 100,000 habitants qu'elle a en 1861.

Les îles Viti, si longtemps odieuses aux Européens par le caractère farouche des indigènes et leurs habitudes d'anthropophagie, se courbent enfin à leur tour sous la civilisation européenne, et viennent de se soumettre à l'Angleterre. Cet archipel remarquable se compose de deux grandes îles : Viti-Lévou, au S.-O., et Vanoua-Lévou, au N.-E, et de plusieurs petites, telles que celle d'Ovalaou, au milieu, celles de Goro, de Vouna, de Rambi, de Naïraï, d'Angaou, à l'E.; celles de Mbenga et de Vatoulété, au S.; celle de Malolo et le groupe d'Assoua, à l'O. La capitale de la nouvelle colonie sera probablement Réva, sur la côte méridionale de Viti-Lévou; cependant Suva, sur la même côte, a un port excellent qui militerait en sa faveur. Cette partie de l'archipel a un bon territoire agricole et de belles forêts, qui n'attendent, pour être mises en valeur, que des colons entreprenants. Deux autres points ont aussi été proposés comme propres à être une métropole: Lékuva, dans l'île d'Ovalaou, et Port-Kinnair, dans la même île ; le premier de ces endroits à un bon port et a toujours été la résidence favorite de la population blanche; le port a l'avantage d'être près de la petite île Lado-Aléva, qui est devenue un véritable jardin sous l'influence active du consul anglais M. Pritchard, le fils de ce missionnaire qui a jadis acquis aux îles de la Société une célébrité anti-française. M. de Rochas a donné une description de ces îles dans les *Annales des Voyages*; les *Mittheilungen* du docteur Petermann les ont décrites à plusieurs reprises et particulièrement dans le 2e numéro de 1861, où l'on en trouve une très-bonne carte; enfin M. Berthold Seeman, botaniste, et M. le colonel Smythe, chargés d'une mission par le gouvernement anglais, ont fait un rapport avantageux sur l'archipel Viti : ils ont montré que, si ces îles n'ont fourni jusqu'à présent que des bois de sandal (aujourd'hui presque épuisés), des écailles de tortue, des holothuries, trépangs (ce mets favori des Chinois), et de l'huile de noix de coco, elles peuvent produire de bien autres richesses : la culture du coton s'y développerait sur une vaste échelle ; il y a des forêts de sagoutiers, et cependant les Vitiens ne font encore aucun usage de la moelle farineuse de cet arbre. La canne à sucre, le café, le tabac, l'*arrow-root*, peut-être aussi le riz et l'indigo pourront être récoltés en plus grande quantité; le bois de l'île est bon pour les constructions navales, et les pâturages ne manquent pas.

C'est aussi dans la Polynésie que se trouve notre Nouvelle-Calédonie, à laquelle l'Annuaire a consacré un article particulier dans l'OCÉANIE FRANÇAISE. En finissant, nous rappellerons que M. Alfred Jacobs a publié, en 1861, sous le titre d'*Océanie Nouvelle*, un intéressant ouvrage sur la partie du monde que nous venons de parcourir; et que M. H. C. Von der Gabelentz en a fait un sur les langues mélanésiennes. E. CORTAMBERT.

OCÉANIE FRANÇAISE. — Les possessions françaises dans l'Océanie se répartissent en deux établissements; à l'Ouest, la Nouvelle-Calédonie; à l'Est, Taïti, avec son annexe administratif, les îles Marquises.

I. NOUVELL-ECALÉDONIE. (Durand, commandant). Population au 1er janvier 1861; hommes 313, femmes 96; total 409; plus 50 à 60,000 indigènes, les uns soumis, les autres encore indépendants. Une petite campagne a été entreprise en février contre la tribu du chef Watton, pour la châtier d'avoir, le 30 janvier, attaqué les messagers qui font le courrier mensuel entre Napoléonville (Kanale) et Vitoé, sur la côte ouest et tué l'un d'entre eux. L'expédition comprenait deux compagnies d'infanterie, un détachement de gendarmerie, d'artillerie et de soldats indigènes. Après cinq jours de marches pénibles à travers les montagnes, les rivières et les marais, elle est rentrée victorieuse et la sécurité a été rétablie.

La colonisation se développe lentement dans cette colonie, sous l'initiative officielle. Une commission, nommée en décembre 1860, pour réviser le règlement relatif aux concessions, a terminé son travail. Au mois de mai une concession de 500 hectares a été faite à un colon, à titre onéreux ; et une autre de 200 hectares a été confirmée en faveur de la fille de M. Bérard, le malheureux initiateur de l'agriculture calédonienne dévoré l'une des années précédentes par les sauvages de l'île. Des graines de coton ont été distribuées. Des mines de houille ont fourni des échantillons que l'on a envoyés à Melbourne pour les y faire apprécier.

L'administration locale s'est occupée de combler le marais qui s'étend autour de Port-de-France ; commencés en 1860 les travaux ne sont poursuivis qu'avec lenteur par suite de l'insuffisance des fonds. Un concours actif sera demandé à une compagnie disciplinaire qui est arrivée à la fin de mai, et a été accueillie par une chaleureuse proclamation du commandant.

Une décision du 22 octobre avait réglé les heures de travail dans les directions, chantiers et ateliers du gouvernement : une autre décision du 25 du même mois avait déterminé la formation des commissions ordinaires des recettes et autres

pour les divers services de la colonie. L'exploitation à l'entreprise de la cale de hâlage et des quais d'abattage de Fare-ute venait d'être mise en adjudication publique.

L'on s'est beaucoup occupé des envois à faire à l'exposition de Londres, où cette colonie figurera dignement par ses collections de fougères, de bois de sandal et autres, biches de mer ou trépangs, écailles de tortue, huiles de capejut, coco et ximénia, de caoutchouc, résine de Kœri, racines de curcuma, coton longue soie, soufre, charbon, etc., par ses collections d'oiseaux, huiles et blancs de baleine, corail rose, écorces tannantes de palétuvier, etc.

Le ministère de la marine ayant résolu de faire à la Nouvelle-Calédonie un essai de colonisation pénitentiaire, y a affecté un crédit de 30,000 francs, et en vue de cette entreprise, M. Guillain, capitaine de vaisseau, a été nommé au gouvernement de l'île, où il s'est rendu au commencement de 1862.

Budget. La Nouvelle-Calédonie est inscrite au budget de l'État pour une somme totale de 1,149,420 fr. (v. COLONIES FRANÇAISES).

Bibliographie. Diverses notices de M. Victor de Rochas, lues, en 1860, à la société de géographie, et publiées dans le Bulletin de cette société, en 1860 et 1861. — Grimoult, *Renseignements nautiques sur la Nouvelle-Calédonie et les îles Loyalty.* — Jouan. *Notice sur les îles Loyalty (dans la Revue maritime et coloniale.)* — *Le Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, feuille hebdomadaire autographiée, qui, à partir de 1862, s'imprime en caractères typographiques.

TAÏTI. (Pomaré IV, Arii, reine). — Gaultier de la Richerie, commandant particulier, commissaire impérial aux îles de la Société.) L'année 1861 s'est ouverte par une réforme importante dans le régime douanier de la colonie. En vertu d'un arrêté du commandant, en date du 27 décembre 1860, les droits de navigation, tonnage, expédition, acquit, permis et certificat, précédemment imposés sur les navires, et que nous avions signalés comme causes de l'abandon du port de Papéiti, ont été supprimés. Les baleiniers conservent la faculté de faire pour 3,000 fr. de commerce, en marchandises autres que les spiritueux, les munitions et les armes, sans payer aucun droit.

Favorisé par le mouvement commercial, l'esprit de colonisation prend peu à peu possession de ce beau pays. En mars le service de la poste a été organisé. En avril, une commission sanitaire a été instituée. En juin, un concours public a été ouvert entre les indigènes des deux sexes, sur l'étude de la langue française. Un règlement a déterminé les conditions d'engagement des étrangers. En juillet, le commandant a fait une tournée d'une soixantaine de lieues dans les districts de Taïti. En août on a institué un comité d'administration, de commerce et d'agriculture ; en octobre, les circonscriptions électorales ont été réglées sur de nouvelles bases ; en décembre le parlement colonial a tenu sa session.

L'enregistrement des terres, commencé en 1862, s'est continué depuis lors, et il a développé de plus en plus le sentiment de la propriété individuelle chez les indigènes. L'administration a cru qu'il devait s'ensuivre la concentration autour de villages des familles jusqu'alors disséminées dans les campagnes, et elle a pesé sur elles, en vue de ce résultat qu'il lui a été facile d'obtenir. Elle s'en félicite ; nous pensons qu'il faut le regretter.

La distribution annuelle des prix dans les écoles a constaté un personnel de cent enfants chez les garçons, de quatre-vingt onze chez les filles : européens et indigènes suivent les cours sur les mêmes bancs. Les écoles de garçons sont dirigées par les frères de Ploërmel, celle des filles par les sœurs de Saint-Joseph.

En apprenant que la France élevait une statue à l'amiral Bruat, ancien gouverneur de l'archipel de la société, la population a témoigné le désir de s'y associer, ce qu'elle a fait par des souscriptions ; elle a même exprimé le vœu qu'une statue de l'illustre marin fut élevée à Papéiti même.

Budget. En 1860, les recettes du service local s'étaient élevées à 493,650 francs, en 1861 les prévisions s'élevaient à 545,468 fr. Le budget de l'État alloue 675,000 francs y compris les marquises. — VOIR COLONIES FRANÇAISES.

Mouvement commercial. Il se résume pour 1861 dans les chiffres suivants qui ne s'appliquent qu'au port de Papéiti.

Nombre de bâtiments	Entrés	153
	Sortis	152
Tonnage des bâtiments	Entrés	10,747
	Sortis	11,243
Valeur des marchandises importées		2,282,123 fr.
Id. exportées		1,520,865
Droits perçus		85,232

Pour encourager les arrivages, un arrêté du 1er janvier 1861 alloue une somme de 10 fr. à tout capitaine de commerce qui portera à Taïti des dépêches d'Europe, publiques ou particulières, prises à San-Francisco ou à Valparaiso. Cette rénumération est réduite à 50 francs si le navire est déjà subventionné pour la mission spéciale de prendre la correspondance.

Population. Un rapport de M. X. Chaillet sur les recensements et mouvements de la population océanienne des îles Taïti et Morea, de 1848 à 1861, contient des faits précis et curieux qui ont leur place marquée dans cet aperçu.

Population océanienne		1848	1860
Taïti	Hommes	4466	3878
	Femmes	3616	3291
	Total	8082	7169
Mooréa	Hommes	796	603
	Femmes	576	511
	Total	4192	3802
Résumé.			
Hommes		5262	4481
Femmes		4192	3802
	Total général	9454	8233

La décroissance qu'atteste ce tableau, et qui ferait craindre la prochaine disparition de la race océanienne semble conjurée depuis 1857, et l'on a même constaté en 1860 un excédant notable des naissances, sur les décès (246 naissances, 160 décès, 116 mariages); on espère, à l'aide de la vaccination et de soins sanitaires, rétablir un mouvement ascendant.

La population européenne croît bien lentement. En 1848, on y comptait 515 habitants (hommes, femmes, enfants); en 1860, ce chiffre ne va pas au delà de 630, dont 347 Français.

Bibliographie. Rapport de M. le commandant Lapierre sur le voyage de *l'Isis* (*Revue maritime et coloniale*); — *Messager de Taïti*, feuille hebdomadaire. JULES DUVAL.

OCÉANIE NON FRANÇAISE. — L'histoire de cette partie du monde, si l'on en excepte les colonies européennes (Voyez AUSTRALIE, SANDWICH, NOUVELLE-ZÉLANDE) est singulièrement stérile, et cela est facile à comprendre : là où l'agrégat social n'existe point ou n'existe qu'à l'état rudimentaire, il ne peut y avoir de certitude historique, il n'y a place que pour l'anecdote. Deux points seulement méritent quelque attention, et ils se rapportent tous deux à l'histoire des colonies ou des empiétements de la Grande-Bretagne. Nous voulons parler des îles Fidji annexées à l'empire anglais, et de l'espèce de souveraineté créée par Sir J. Brooke, à Borneo, et qui devra tôt ou tard s'absorber dans les possessions de la mère-patrie.

En septembre, une première cargaison de coton a été expédiée à Melbourne des plantations des îles Fidji. Ce coton était d'excellente qualité et la *Cotton supply association* a envoyé des agents pour développer et régulariser cette culture chaque jour plus précieuse, grâce aux événements d'Amérique.

Quelques désordres ayant éclaté dans le royaume de sir James Brooke, celui-ci s'est rendu à Muka à la tête de la flotille de Sarawak. Pangeran, Dipah, et Seriff Massahore ont livré le fort sous deux conditions : la vie sauve et des concessions de terre à une distance fixée. Jalep et Sawing, les meurtriers de MM. Fox et Stelle, se sont dérobés par la fuite au châtiment qui les attendait. Sir James Brooke avait décidé d'occuper le fort de Muka jusqu'à complet apaisement des difficultés qui séparent depuis longtemps le sultan de Brunei et le rajah de Sarawak.

La petite île d'Eramanga avait déjà, il y a vingt ans, conquis parmi les îles de la Polynésie une triste renommée. Les missionnaires Williams et Harris y avaient été assassinés de sang-froid. Cette scène de meurtre a été renouvelée cette année. M. Gordon, missionnaire établi depuis cinq années dans l'île, et sa femme, ont été égorgés traîtreusement. Les mobiles de ces deux forfaits diffèrent. William et Harris avaient été mis à mort uniquement parce qu'ils appartenaient à la race blanche; Gordon a été assasiné parce que, en sa qualité de missionnaire, les indigènes lui supposaient une action surnaturelle. Or, vers le mois de mai 1861, une épidémie s'étant déclarée dans l'île à la suite du débarquement de quelques matelots de navires australiens, Gordon eut l'imprudence d'annoncer aux indigènes que cette épidémie était le châtiment de leurs pratiques superstitieuses : dès lors sa mort fut résolue. D'ORNANT.

OLDENBOURG (GRAND-DUCHÉ D'). — Prince régnant depuis 1853, PIERRE, né en 1827. Consul d'Oldenbourg à Paris, M. Grieninger. Représentant de la France auprès du grand-duc d'Oldenbourg, M. Cintrat, ministre plénipotentiaire à Hambourg. — Le grand-duché d'Oldenbourg est toujours régi par la constitution libérale de 1849, que nous avons analysée dans l'*Annuaire* de 1859-60. La Chambre ne s'étant pas réunie en 1861, ce petit État a fait très-peu parler de lui cette année. On sait seulement que les villes maritimes du grand-duché partagent quelques-unes des objections des villes anséatiques contre le Code de commerce, et qu'une conférence a été tenue à ce sujet à Oldenbourg, en janvier 1861, entre les chargés de pouvoirs du grand-duché de Hanovre, de Brême et de Hambourg; mais cette conférence ne paraît avoir conduit à aucun résultat définitif. Le budget voté dans la session de 1860, pour la période financière de 1861-63, a été fixé, pour 1861, à 2,390,000 thalers en recettes et à 2,388,000 thalers (de 3 fr. 75 c.) en dépenses. L'entrée des navires dans les ports d'Oldenbourg, long cours et cabotage compris, a été, en 1860, de 8,228 jaugeant 221,662 lasts (de 2 tonneaux environ), et la sortie de 9,187 et 249,043 lasts. Il existait, au 1er janvier 1861, 642 navires oldenbourgeois jaugeant 34,458 lasts et montés par 2,878 hommes. Favorable en raison de sa position maritime à tous les développements du commerce, le grand-duché d'Oldenbourg a adhéré, en août 1862, au traité de commerce conclu entre la France et la Prusse.

OPIUM INDIGÈNE. — Les premiers essais qui ont été faits dans le but d'extraire de l'opium des variétés de pavots indigènes, remontent au moins à deux siècles. On a employé successivement toutes les espèces de pavots : pavots blancs (variété à tête ronde, variété à tête longue), pavots pourpres, pavots à semence bleue, à semence noire, etc. Les nombreuses tentatives faites en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Algérie, etc., portant presque en totalité sur le pavot blanc, et rarement sur le pavot pourpre, ont définitivement conduit à préférer pour l'exploitation l'œillette (pavot noir). Les capsules de l'œillette sont plus petites, elles donnent une plus grande quantité de suc opiacé, mais le peu d'abondance du suc est amplement compensé par sa richesse en morphine, principe qui est la base de l'opium.

Dès 1808 et jusqu'en 1830, M. Loiseleur-Des-

longchamps s'était occupé de différents moyens d'extraire de l'opium des capsules, pédoncules et feuilles du pavot noir, et il en avait étudié les effets thérapeutiques. Ses résultats étaient consignés dans son *Histoire médicale des succédanés de l'ipécacuanha*, etc. (1830). La question fut reprise par M. Aubergier, qui a réalisé de 1842 à 1853, une série d'expériences faites sur une grande échelle et portant sur les variétés blanche, pourpre, et noire de pavot indigène. Ses opiums ont figuré à l'Exposition de 1855. Mais dans les diverses communications que l'auteur a soumises à l'Académie des sciences et à l'Académie de médecine, il a seulement constaté la richesse supérieure de l'opium-œillette en morphine, sans entrevoir la possibilité d'une exploitation en grand du pavot noir comme source d'opium. Les analyses de l'opium que M. le général Lamarque avait fait extraire (en 1828), dans les Landes, du pavot noir et du pavot blanc, donnèrent respectivement 20 et 10 0/0 de morphine; mais l'on ne fit pas attention à ces résultats.

Enfin, MM. Decherme et Bénard, professeurs au lycée et à l'école de médecine d'Amiens, ont commencé en 1854 une série d'expériences décisives par lesquelles ils ont démontré qu'il est possible d'extraire avec avantage l'opium du pavot-œillette. On trouve l'exposé de ces recherches dans le *Mémoire sur l'opium indigène* de M. Decharme (1855), dans son *intruction pratique sur l'extraction de l'opium-œillette* (1856), et dans sa *Thèse* soutenue en août 1861; c'est à ce dernier travail que nous empruntons la substance de cet article. Des essais dans cette voie ont encore été faits par M. Renard, cultivateur de Puchevillers, M. Roux, professeur de botanique à Rochefort (1851 à 1858), M. de Morgan et d'autres; deux thèses sur l'opium, soutenues à Paris par MM. Réveil et Mohammed-Effendi-Charkany, s'occupent aussi du même sujet.

L'opium est le suc blanc qui exsude des incisions superficielles faites avec un instrument tranchant et perçant, sur les têtes ou capsules encore vertes des pavots. Ce suc laiteux brunit bientôt à l'air et prend de la consistance au bout de quelques heures. Tous les pavots incisés en temps convenable donnent de l'opium; mais la quantité et la qualité de l'opium fourni par différentes espèces est assez variable. L'opium exotique de Turquie, de Perse, d'Égypte, de l'Inde, est tiré du pavot blanc (*papaver somniferum album orientale*) à tête ronde. Le pavot brun pourpre donne, d'après M. Aubergier, un opium plus riche en morphine; mais la variété la plus riche sous ce rapport est le pavot à graines noires, dit œillette, et cultivé spécialement dans le nord de la France. Son opium contient 13 à 23 0/0 et celui du pavot pourpre 10 à 11, enfin l'opium exotique 2 à 12 0/0 de cet alcaloïde. Or, les propriétés efficaces de l'opium dépendent de sa teneur en morphine, l'opium-œillette doit donc agir avec plus d'énergie que celui du commerce, et c'est ce qui a été, en effet, constaté par l'application clinique.

Le climat n'exerce pas d'influence appréciable sur la richesse en morphine des sucs de pavots: les incisions répétées sur la capsule ne paraissent nuire en rien à la graine, qui conserve ses facultés germinatives et oléagineuses, ainsi qu'il résulte des expériences de MM. Decharme et Bénard, contrairement à l'opinion émise par M. Bouchardat, dans son rapport sur le mémoire de M. Aubergier.

L'opium-œillette présente tous les caractères essentiels des bons opiums exotiques; les différences des deux produits ne portent que sur des propriétés secondaires. L'opium-œillette, affium, est brun, noirâtre à l'intérieur, compacte, un peu moins dur que l'opium étranger; lorsqu'il est bien sec, il devient cassant. Il n'est jamais fibreux comme l'opium exotique; sa pâte est homogène ou en larmes, selon le mode de récolte; si l'on n'y distingue pas, comme on le voit quelquefois dans l'opium étranger, des granules diversement nuancés, en forme de larmes blondes, demi-transparentes et fortement agglutinées les unes aux autres; cela vient de ce qu'en Orient on laisse, durant vingt-quatre heures ou plus, le suc laiteux s'épaissir sur la capsule et se former en grosses gouttes; on a observé la même texture sur de l'opium récolté à Amiens et qui s'était séché sur les capsules. L'opium indigène a une odeur vive caractéristique (odeur virense), comme celui du Levant: elle est due à une huile essentielle. La saveur est amère, chaude, âcre, nauséabonde.

Il se ramollit à une douce chaleur, comme celle de la main. Malaxé entre les doigts, il devient tenace et poisseux. Chauffé à 100° C., il est tout à fait mou; de 150 à 200°, il répand des vapeurs abondantes, blanches et infectes; il éprouve une fusion qui le rend coulant, se boursoufle et entre en ébullition vers 300°; et bientôt après il brûla à l'air libre avec une flamme claire et blanche, en répandant des fumées légèrement alcalines. Pour entretenir la combustion, il faut continuer la température de l'inflammation. Le résidu est en charbon très-noir, léger, friable. Le dosage de la morphine a donné en moyenne 18 p. 100 pour l'opium indigène, 7 p. 100 pour l'opium étranger.

La richesse de l'opium n'a évidemment rien de désavantageux; s'il contient plus de morphine que n'en exige le titre normal (10 p. 100) réclamé par les praticiens, il est toujours facile d'abaisser son titre en ajoutant au suc opiacé, soit un extrait de la plante encore verte, soit un suc extrait d'autres pavots plus pauvres. Dans tous les cas le titrage devrait passer dans la pratique pour les opiums exotiques comme pour la substance indigène, à moins que l'usage de la morphine ne remplace généralement celui de l'opium brut.

La consommation annuelle d'opium est de

6,000 kilog. en France, elle est le double en Angleterre; 6,000 kilog. représentent environ 400,000 fr. Mais nous tirons de l'Allemagne une grande quantité de morphine, codéine, etc., et les prix de ces alcaloïdes sont bien plus élevés (opium, 70 fr.; morphine, 700 fr.; codéine, 7,500 fr. le kilog.); l'industrie de l'opium pourrait donc devenir une source de richesse pour les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, où l'œillette est florissante. Dans le département de la Somme, on cultive en moyenne 10,000 hectares d'œillettes par an, qui doivent donner 60,000 kilog. d'après les expériences de MM. Decharme, Bénard et Renard, en ne pratiquant que deux diversions sur chaque capsule. La récolte dans les trois départements pourrait donc s'élever à 180,000 kilog. par an, ce qui donnerait un total de 12 millions de francs; sans compter que l'opium indigène est trois fois plus riche en morphine que l'opium exotique.

Les causes des variations de composition de l'opium se trouvent, d'une part, dans la nature et l'état du sol, dans la culture de la plante, dans la douceur ou la rigueur des saisons, en un mot, dans l'état plus ou moins prospère de la plante; et de l'autre, dans l'époque plus ou moins favorable de la récolte de l'opium, dans le mode d'extraction et de conservation du suc. Une des causes particulières à la morphine est encore la variation de l'azote dans le terrain; plus on fournira d'engrais azoté au sol, plus le suc opiacé sera riche en morphine.

Les expériences de M. Decharme l'ont conduit à des remarques utiles sur le mode le plus avantageux de plantation des œillettes sur la forme à donner aux instruments qu'on emploie à la scarification des capsules, sur le nombre, les intervalles, le sens, la profondeur et le moment des incisions. Elles peuvent être pratiquées dès qu'une tête d'œillette présente assez de fermeté dans les doigts et assez d'épaisseur pour que les pointes recourbées du scarificateur ne traversent que le péricarpe. Ces incisions doivent être horizontales, et non verticales.

Le nombre des journées d'ouvriers nécessaires à l'exploitation d'un hectare d'œillettes peut être porté à 800; les frais seraient d'environ 1000 fr., le produit de 27 kilog. d'opium représentant au minimum une valeur de 1,350 fr.; il resterait donc un bénéfice net d'au moins 300 fr. par hectare, et le bénéfice calculé serait de 1000 fr., en portant à 75 fr. celui d'un kilog. d'opium indigène.

OR. Tout le monde connaît les graves questions que soulève, particulièrement au point de vue du monnayage (adoption d'un seul étalon, or ou argent, ou maintien, là où ils existent, des deux étalons) et de la hausse des prix, l'accroissement énorme et imprévu, depuis 1848, de la production de l'or. Notre intention ne saurait être de traiter ces questions, dont la discussion a déjà produit des volumes, mais seulement, nous renfermant dans le domaine des faits, de résumer les renseignements les plus dignes de foi et les plus récents sur les produits des principaux gîtes aurifères.

L'or a été connu dès les temps les plus reculés. Les bijoux et les monnaies déposés dans nos musées attestent que, dans l'antiquité la plus haute, ce métal avait reçu ses deux principales destinations. La Genèse nous offre l'un des plus anciens témoignages de l'idée attachée à sa valeur. On y lit, en effet, dans la description de la terre de Chavila (chap. II) que l'or précieux se trouve dans ce pays enchanté. Ailleurs (chap. XIII) il est dit « qu'Abraham était très-riche en bétail, en argent et en or. »

Afrique.—L'or paraît avoir été produit de temps immémorial en Afrique. Il était abondant chez les Egyptiens. Leurs bijoux, leurs meubles, leurs ustensiles de toute nature, leurs tombeaux en font foi. Hérodote (III, 23) assure que la richesse de l'Ethiopie, au temps de la conquête de l'Egypte par Cambyse, était si grande, que les chaînes des prisonniers étaient en or, et Pline (IV, 29) assure que dans l'état de Méroë, les métaux précieux étaient travaillés par 400,000 sculpteurs. Ces exagérations, quelque fortes qu'elles soient, prouvent que le sol occupé par l'ancienne Ethiopie produisait de l'or en abondance.

Toutefois les anciens historiens ne donnent aucun renseignement précis sur les lieux où il s'exploitait et encore moins sur les quantités extraites. Ce n'est que dans des temps relativement modernes que l'on a pu savoir que la richesse aurifère de l'Afrique n'est pas limitée à la côte orientale, mais qu'elle s'étend encore à l'intérieur et surtout à la côte occidentale. C'est là que se trouvent la Guinée et la Côte d'Or, avec lesquelles les Portugais, les Hollandais et les Anglais ont entretenu de longues et fructueuses relations commerciales, dont l'exportation de l'or était la base. L'or se trouve en Afrique sous toutes les formes, soit dans les montagnes, à l'état de filon, soit dans les cours d'eau ou les terres d'alluvion. Les gisements de l'intérieur sont encore peu connus par suite des difficultés qu'opposent aux voyageurs le climat et l'hostilité des indigènes. On sait seulement, par la quantité considérable de poudre d'or qu'apportent les caravanes, qu'ils doivent être d'une grande richesse et que, régulièrement exploités, ils donneraient probablement des produits aussi abondants que les gisements californiens et australiens. On consultera avec intérêt sur ce point, l'ouvrage déjà ancien de Russeger (*Voyages dans l'intérieur de l'Afrique*), notamment en ce qui concerne le pays des Rubanègues, et ceux de Biasoglo et Berta, au sud-ouest de l'Abyssinie. Les voyageurs plus modernes, tels que les deux Barrow, Mungo Park, Lichtenstein, John Campbell, Burchell, Caillé, et de nos jours, le dr Livingstone et Henri Barth ont également donné d'utiles renseignements sur l'exis-

tence des gîtes aurifères dans le centre de l'Afrique; mais ces renseignements n'ont pas l'importance de ceux que l'on doit à Russeger. D'après Barth, l'or forme le principal commerce de Tombouctou, où il est apporté de Bamboux. Le pays de Soudan est particulièrement riche en or; mais l'argent ne s'y trouve qu'en très-petite quantité. Aussi d'après Mungo-Park, le rapport de la valeur des deux métaux y serait-il comme 1 à 1.5, tandis qu'en Europe il est encore en ce moment comme 1 à 15 environ. Des récits de ces divers voyageurs, on peut conclure : 1° que les districts aurifères de l'Afrique sont situés entre les parallèles des 12e et 10e degrés de latitude nord, à la fois à la côte orientale, occidentale, et à la côte sud-orientale entre les 25e et 15e degrés de latitude sud, en face de l'île de Madagascar; 2° que l'or s'y trouve surtout dans des terrains d'alluvion, qui doivent leur origine à des montagnes de granit et de gneiss, traversées par des veines de quartz.

Asie. — On ne connaît aucun gisement aurifère en Arabie, et il y a lieu de supposer que les richesses en métaux précieux attribués par les anciens historiens aux populations de l'Arabie dite heureuse et notamment aux Sabéens, provenaient de la côte orientale d'Afrique, avec laquelle ces populations entretenaient d'actives relations commerciales. — Les plus anciens documents historiques connus attribuent à l'Inde de riches exploitations aurifères à la fois dans les montagnes et dans les cours d'eau. Ces documents sont confirmés par les renseignements modernes. — Le Thibet, placé entre les deux grandes chaînes de l'Himalaya et du Kuenhîn, payait autrefois à la Chine de lourds tributs en métal d'or. — L'île de Bornéo est très-riche en gisements aurifères, qui sont exploités en grande partie par les Chinois. J. Crawford, dans son *Histoire de l'Archipel indien*, attribue à Bornéo sept districts aurifères, dont un, celui de Montradak à la côte orientale d'Afrique, occupe habituellement environ 6,000 ouvriers.

L'or se trouve également en quantités considérables dans la Malaisie, où il est surtout exploité sur les bords des cours d'eau. Il se rencontre encore, mais dans des proportions peu connues, dans les autres parties de l'archipel indien, et notamment dans les Célèbes et à Sumatra où il se fait remarquer par sa finesse et sa pureté. — Le royaume de Siam renferme des mines d'or, mais dont l'exploitation ne paraît pas être fructueuse. — La Cochinchine, le royaume des Birmans, la péninsule de Dekham, la grande île de Ceylan, les côtes de Malabar sont riches en métaux précieux. — A l'est de l'Asie, la Chine possède de nombreux gisements aurifères, surtout dans les provinces du nord-ouest et du sud-est. Leurs produits paraissent être d'une médiocre abondance, par le fait, soit de la pauvreté du minerai, soit des vices de l'exploitation. — Le Japon est riche en métaux précieux; mais, par suite du long isolement de ce pays, que l'on commence à peine à connaître, on ne sait même pas le nom des provinces où ils sont recueillis.

Au nord de l'Asie se trouve la grande chaîne des montagnes de l'Altaï, que Ménandre de Bysance, écrivain du septième siècle, appelait déjà la *montagne d'or*. Elle s'étend entre le 50 et le 52 1/2 degrés de latitude nord et forme la limite méridionale du grand établissement sibérien, depuis les riches mines d'argent du Schlangenberg et du confluent de l'Uba et de l'Irtysch jusqu'à la mer de Baikal. La Russie y entretient d'importantes exploitations dont une partie appartient à la couronne et l'autre à des particuliers ou à des compagnies. Tout l'or recueilli est livré à l'établissement que la couronne possède dans l'Altaï, pour y être *essayé*, puis envoyé à l'hôtel des monnaies de Saint-Pétersbourg. Là, il est essayé de nouveau, puis monnayé, et sa valeur est remise aux ayants droit en espèces, déduction faite des frais de transport et de frappage. En 1845, on évaluait déjà à 30 millions de roubles en assignats la part revenant aux particuliers sur le produit de l'exploitation. Les documents officiels évaluent à 25,000 le nombre des ouvriers employés la même année dans les laveries de la Sibérie occidentale.

En outre des dépôts aurifères des monts Altaï, la Russie exploite en Asie ceux bien plus riches de la partie centrale des monts Ourals, où l'or se trouve surtout en grains ou pépites. Les districts aurifères où les lavoirs sont établis, sont au nombre de onze. L'or de l'Oural est presque toujours mêlé à l'argent, le plus souvent dans la proportion de 6 à 8 p. 100; il contient également, mais en très-faible quantité, du fer et du cuivre. Il faut encore citer parmi les exploitations aurifères de la Russie, celles qu'elle possède dans la vaste contrée de l'Asie centrale, située entre la mer Caspienne, les frontières de la Sibérie, la Chine et les Khanats de Khiva et de Khokan, qui a reçu le nom de *Kirghisie*. L'or et l'argent s'y trouvent à la fois en veines dans les montagnes, et à l'état de sable le long des cours d'eau. Jusqu'à ce jour, les gîtes d'alluvion ont été seuls fouillés, mais dans des conditions très-défectueuses, l'état de barbarie des habitants et l'absence de toute sécurité pour les Européens n'ayant pas permis d'établir des travaux réguliers.

Les premières découvertes de l'or dans le Caucase (Russie transcaucasienne) remontent aux années 1851 et 1852. D'après le rapport de l'ingénieur chargé, dans ces deux années, d'étudier les lieux, « la constitution géologique d'une partie de la chaîne du Caucase (située au delà du mont Caucase, sur une étendue de 213 kil.) et la couche des gîtes aurifères, rappellent, sous tous les rapports, les districts métallifères les plus riches de la Sibérie. » Toutefois, les gîtes exploités, n'ont donné jusqu'à ce jour, au moins le plus généralement, que des produits d'une faible valeur.

Il résulte des faits qui précèdent que les posses-

sions russes en Asie (dont l'étendue est en longueur environ 8,500 kil.), sont traversées, dans toutes les directions, par des montagnes ayant des versants innombrables qui contiennent presque tous des gisements d'or et d'argent plus ou moins riches. L'or y a été découvert jusque sur les bords de la mer Glaciale. D'après le plus grand nombre des fouilles, ce sont les gîtes d'alluvion qui y dominent, l'or en minerai ou en filon n'ayant encore été trouvé que sur un petit nombre de points et avec une très-faible épaisseur. Celle des gîtes est très-variable; elle va de quelques centimètres à plusieurs mètres.

La production de l'or dans la Russie asiatique a constamment et fortement augmenté de 1835 à 1847, année dans laquelle elle paraît avoir atteint son maximum (27,800 kil.). Depuis, elle a diminué, pour rester stationnaire dans ces dix dernières années. On peut l'évaluer actuellement à 23,000 kil. par an, représentant une valeur de 76 millions 1/2 de francs.

D'après M. Tarassenko-Otreschkoff (*De l'or et de l'argent*, in-8, 1856), sa quantité et sa valeur auraient suivi la marche ci-après :

PÉRIODES.	QUANTITÉS en kilog.	VALEUR en francs.	ANNÉE MOYENNE	
			kil.	valeur.
1704-1745 à 1810.	25,537	85,194,320	241	803,724
1810 à 1825 1826.	16,435	54,830,418	1,027	3,426,903
1825-1826 à 1848.	231,543	772,445,780	10,067	33,584,599
1848 à 1851.	75,547	252,034,380	25,182	84,011,460
1851 à 1855.	92,085	307,206,156	23,021	76,801,539

A partir de la dernière période, les documents publiés par le ministère des finances sont incomplets et ne permettent pas de déterminer le mouvement de la production annuelle. En 1854, dernière année pour laquelle ils l'indiquent exactement, elle a été de 25,897 kil. valant 86 millions 1/2 de francs.

Europe. *Turquie.* — Il est certain que les anciens exploitaient des mines d'or dans la Thrace. Sur les frontières de ce pays et de la Macédoine, les monts Pangéiens contenaient de grandes richesses aurifères; le fleuve Hébros roulait en outre beaucoup d'or. Il y a lieu de croire que les anciennes exploitations ont été plus ou moins activement continuées de nos jours dans la Rouménie (ancienne Thrace); mais on manque de renseignements précis sur ce point, comme au surplus, sur l'ensemble de la production minérale dans ce grand empire.

Grèce. — Les dépôts aurifères que peut contenir ce pays sont inconnus; on a su seulement par les journaux qu'en 1859 du sable d'or a été découvert sur la rive gauche de l'Achéloüs, non loin de Missolonghi.

Autriche. — Au nord-est de l'Europe, on rencontre une région aurifère, baignée par le Danube, qui comprend les anciennes provinces romaines de la Dace et de la Pannonie (aujourd'hui la Hongrie et la Transylvanie), ainsi que les principautés Moldo-Valaques. En 1856, les exploitations de ces deux provinces ont produit 2,630 marcs d'or (1473 kil.) En Hongrie, l'or existe sur divers points du cours de la Theiss, depuis sa source jusqu'à son débouché dans la plaine de Tysza-Ujlak. Dans la Bukowine, on le recontre à Jokobeni où les paysans et les Bohémiens lavent les sables aurifères peu productifs de Bistridza. Dans le Banat, on le trouve au sud de Weiskirchen, sur les versants du Loqua; il existe également sur les confins militaires de la Valachie, dans les terrains ternaires situés au nord du village Dolnia-Lupkowa.

Les gisements aurifères de ces divers pays sont au-dessous de la réputation qui leur a été faite. Ils sont loin notamment d'avoir même la richesse de ceux de l'Oural et de l'Altaï dont l'exploitation est abandonnée. Mais il n'en est pas de même des minerais d'or que l'on trouve dans les Carpathes. Dans cette chaîne, qui peut-être considérée comme un prolongement des Alpes et renferme la grande région tertiaire Transylvano-hongroise, de véritables mines d'or se prolongent à des distances et quelquefois à des profondeurs considérables. Ces mines, exploitées dès la plus haute antiquité, le sont encore aujourd'hui avec succès. L'or y est mêlé à des éléments nombreux qui lui enlèvent sa couleur et ne permettent que difficilement de le reconnaître. Ce sont le tellure, le plomb, le fer, l'antimoine, l'argent, le cuivre et le soufre. Au point de vue métallurgique, les minerais d'or des Carpathes se divisent en trois catégories bien tranchées : 1° les minerais aurifères et argentifères (or et argent natifs, tellure d'or et d'argent); 2° les minerais en pyrites (pyrites de soufre avec une faible quantité d'or) ; 3° les minerais de plomb argentifère. Les puits ouverts sur les minerais aurifères les plus importants, sont situés dans les localités ci-après : 1° Bosing, en Hongrie, au nord-est de Presbourg; le produit par mois varie entre 90 à 145 grammes; 2° comitats de Sohler, Gomorer et Zipser: produit par an de 392 à 448 hect. d'or; 3° Banat; dans ce district il faut citer surtout l'exploitation d'Oravieza. Longtemps abandonnée, elle a été reprise en 1844 et a livré, en trois ans, 73 kil. d'or pur; 4° comitat de Bihare, et particulièrement la mine de Rezbanya, où se rencontrent l'or, l'argent, le plomb et le cuivre; 5° Chemnitz, en Hongrie, l'exploitation la plus considérable de toute la monarchie autrichienne et dont on retrouve des traces jusqu'au neuvième siècle. En 1854, elle a produit, pour l'or seulement, un poids de 678 hect.; 6° Kremnitz, au nord de Chemnitz, placé dans les mêmes conditions géognostiques que cette dernière localité, c'est-à-dire produisant, comme elle, de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, de l'antimoine, etc; 7° Telkybanya; ses filons de trachyte aurifère, abondants au-

trefois, sont actuellement abandonnés; 8° Nagybania, où l'or se trouve dans le trachyte et le porphyre vert et spécialement le puits de Kreutzberg, exploité déjà sous la domination romaine.

On ne connaît en Transylvanie qu'un seul district minier considérable ; il est situé dans les montagnes de Bihar, qui séparent les grands plateaux de la Hongrie des plaines basses transylvaniennes. Il contient en quantité considérable de l'or, de l'argent et des pyrites de fer aurifère. On compte actuellement sur le Bihar 207 puits en exploitation, dont la production annuelle peut être évaluée à 734 kil.

Les documents officiels portent l'ensemble de la production aurifère en Hongrie et en Transylvanie à une moyenne annuelle de 1,128 kil.

Dans la Styrie, et notamment dans la région alpestre, quelques gîtes de quartz aurifère donnent une production moyenne annuelle d'un peu moins de 2 kil.

La Carinthie alpine avait autrefois de nombreuses et riches mines d'or et d'argent; elles sont aujourd'hui à peu près entièrement abandonnées. Les plus importantes se trouvaient et sont encore dans la chaîne centrale des Alpes Carinthiennes et de Salzbourg, à des altitudes de 2,200 à 2,250 mètres au-dessus de la mer. Des découvertes récentes permettent d'espérer qu'une exploitation fructueuse pourra s'établir, soit sur d'anciens puits, soit sur de nouveaux gîtes.

Dans le Salzbourg, l'or et l'argent sont exploités à Boekstein et à Rauris. La production de l'or en 1851, y a été de 41 kil.

Mentionnons, dans le Tyrol, la mine de Heinzenberg, où l'or se trouve en lamelles à peine perceptibles à l'œil nu.

Dans la Silésie autrichienne, l'or est exploité dans le district d'Obergrund, au sud-ouest de Zuckmantel. Les veines métalliques se composent de plomb argentifère et de pyrites de fer et de soufre aurifère et argentifère. Vers le XII° siècle, l'industrie minière y était déjà florissante.

On sait que la Bohême était, au moyen âge, la terre de l'or par excellence. L'exploitation de ce métal n'y a plus aujourd'hui qu'une médiocre importance.

Nous avons vu (article *Mines*) que la production de l'or a été officiellement évaluée à 1478 kil. en 1855 et à 1,647 en 1859 dans l'ensemble de la monarchie autrichienne.

Saxe. — En Saxe aussi, l'industrie minière a eu, au moyen âge, et même au XVI° siècle, une ère de grande prospérité. L'or s'y trouvait et s'y trouve encore (quoique en quantités fort réduites) dans des terrains de formation alluviale, dans le sable des cours d'eau ou le long de leurs rives, rarement à l'état quartzeux.

Hartz. — Dans la célèbre montagne de ce nom, l'or s'exploite à Tilkerode, en partie en quartz, en partie dans des couches de plomb séléniteux.

Rhin. — Sur l'existence de paillettes d'or dans le lit de ce fleuve on a des documents qui remontent à l'année 667. Il est probablement l'un des cours d'eau dans lesquels, selon Diodore (livre V), les Gaulois recueillaient de l'or. Il occupe encore aujourd'hui la première place parmi les cours d'eau de l'Europe qui charrient ce métal.

Les deux rives du fleuve en contiennent également, notamment dans le voisinage du village de Helmlingen. C'est à partir de Kehl, vers Dachlanden, jusque dans le voisinage de Karlsruhe, que les laveurs d'or ramassent la plus grande quantité de paillettes. Elles sont d'un métal très-pur, puisqu'elles contiennent 934 parties d'or fin et 66 d'argent. Leur poids est si minime, que de 17 à 22 forment à peine un milligramme. On a calculé qu'un mètre cube de sable ou gravier dans la partie aurifère du Rhin, du poids de 1800 kil., contient 0,016 grammes d'or. D'après cette donnée, la superficie aurifère du fleuve, large de 4 kil., longue de 123 et profonde de 5 mètres, qui s'étend entre le Rhingau et Philippsbourg, contiendrait 35,916 kil d'or, dont la valeur (à 3,189 fr. le kil.) s'élèverait à 114,536,124 millions et se répartirait ainsi qu'il suit, entre les pays intéressés.

Bas-Rhin..........	13,870 kil.	— 44,233,450 fr.
Grand duché de Bade	17,958 kil.	— 56,267,062 fr.
Bavière............	4,088 kil.	— 13,036,632 fr.

La Moselle et ses affluents roulent aussi des paillettes d'or, mais en quantité insignifiante.

Sardaigne. Dans l'ancien royaume de Sardaigne, on trouve sur presque tous les versants du mont Rosa, de l'or mêlé à des pyrites sulfureuses et au minerai de fer. Le minerai contient de 4 à 12/100,100 d'or et de 2 à 16/100,000 d'argent. La production des 20 exploitations qui existait en 1857 dans les provinces de Gallanza, Novara et Aosta, est évaluée en moyenne annuelle à 300 kil., valant de 6 à 800,000 fr. Cet or est envoyé à la Monnaie de Turin. On trouve des gîtes de sable et de quartz aurifères, sur plusieurs autres points. Une compagnie française exploitait, en 1853, des filons assez productifs dans les montagnes qui séparent, au nord, la ville de Gênes des plaines du Piémont.

Lombardie. On sait que le Tessin roule, dans son sable, dont la finesse est extrême, de l'or argentifère et du fer magnétique en quantités importantes.

France. Dans la vallée de l'Oisans (Alpes françaises), on trouve la mine d'or de La Gardette, qui fut exploitée, de 1781 à 1787, avec quelques résultats. Une nouvelle tentative d'extraction en 1837 paraît avoir complétement échoué. Les laveries du Rhin entre Bâle et Strasbourg, ont une assez grande importance; elles produisent en moyenne annuelle 18,300 grammes d'or. Celles du Rhône acquittent à peine les frais de main-d'œuvre. Avant

la découverte de l'Amérique, les laveries de l'Ariége formaient une industrie considérable, dont on trouve la trace jusque dans le moyen-âge. Leur produit devait être livré, à un prix déterminé, à la Monnaie de Toulouse. Vers la fin du seizièmesiècle, ce produit n'était plus que de 112 kil. par an; de 1750 à 1762, il tomba à 45; il est à peu près nul aujourd'hui. Dans l'Isère, dans le Cantal, l'or a été trouvé, sur plusieurs points, mêlé à des substances très diverses; aucun essai d'exploitation n'a encore eu lieu (1).

Espagne. Ce pays, qui partageait autrefois, avec la Bohême, le privilége de fournir à l'Europe la plus grande partie de son métal d'or et où les Romains avaient leurs établissements miniers les plus considérables, n'a plus aujourd'hui qu'un petit nombre de laveries, occupant, dans la saison d'été, quelques centaines de paysans de la Galice, de la Vieille-Castille et de l'Estramadure. Une compagnie vient toutefois de s'y former pour exploiter des terres aurifères de formation alluviale, dans la province de Léon, sur le cours inférieur du Darro. Ses produits, envoyés à l'Exposition de Londres de 1861, ont été accueillis avec faveur.

Portugal. L'or y a été exploité par les Carthaginois, les Romains et les Maures et l'on y trouve encore des traces de nombreuses laveries dans les vallées et presque sur tous les cours d'eau. Ces laveries sont à peu près entièrement épuisées. Toutefois celle d'Adica, sur les bords de la mer, entre l'embouchure du Tage et le cap Espiehel, donne encore quelques produits. L'or se rencontre en Portugal sur un assez grand nombre de points, et notamment dans les provinces d'Estramadure, de Beira, de Minho et de Tras os Montès, mais nulle part en quantité suffisante pour déterminer une exploitation.

AMÉRIQUE. *Amérique du sud, Pérou et Bolivie.* — L'or y est recueilli dans les provinces de Pataz et Huailas, où on le trouve soit en filons quartzeux dans des montagnes de formation primitive, soit en sables ou alluvions sur les bords de l'Alto Maranon, dans le district de Chachapoyas. Les districts de Pataz et Huailas qui en fournissent la plus forte quantité, sont situés sur la crête des Cordillères.

A la partie de la chaîne des Andes qui traverse le Pérou appartiennent les mines argentifères et aurifères du Potosi en Bolivie, situées à 4,865 mètres au-dessus de la mer. Leur exploitation remonte à 1545. De 1773 à 1790, la moyenne annuelle de la production du Potosi a été de 1,059 kilogrammes d'or et 255,714 kilogrammes d'argent.

D'après les documents fournis par M. de Humboldt pour la période finissant à 1804, et ceux qu'ont publiés Jacob (*Historical inquiry on precious metals*), Mac-Culloch et autres voyageurs, la quantité des métaux précieux recueillis dans les mines des deux anciennes vice-royautés de Pérou et Buénos-Ayres (maintenant des deux républiques du Pérou et de Bolivie), s'élevait, au 1er janvier 1810, au moins à 53,703,316 kilogrammes d'argent et 304,800 kilogrammes d'or. Vers 1846, elle avait atteint le chiffre de 58,163,000 kil. d'argent et de 337,725 kilogrammes d'or. Le rapport de l'argent à l'or, d'après la quantité, était comme 170 : 1 et d'après la valeur, comme 11.1.

Chili. — Les mines du Chili produisaient, au commencement de ce siècle, 6,827 kilogrammes d'argent et 2,807 d'or par an. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, la production du premier des deux métaux a quintuplé, et celle du second diminué des deux tiers. On sait que les gisements de cuivre forment la principale richesse minière du Chili. Ainsi, dans les trois années 1840-42, époque d'une forte production des métaux précieux, tandis que la valeur totale de l'or et de l'argent recueillis variait entre 37 et 38 millions, le Chili exportait 11,626,592 kilogrammes de cuivre pur et 41,631,472 kilogrammes de minerai de cuivre, pour une valeur totale de 44 millions. Le Chili, comme le Pérou, possède des gisements superficiels d'or, dont quelques-uns d'une assez grande richesse.

Brésil. — Bien que, comparativement aux autres états de l'Amérique du Sud, le Brésil ait livré au commerce des quantités véritablement énormes d'or, les gisements qu'il possède de ce métal contiennent encore des trésors. L'or y est recueilli dans des terrains d'alluvion; les plus riches sont situés dans la province de Minas. Reconnus depuis plus de trois siècles, ils n'ont été régulièrement exploités qu'à partir du commencement du dix-huitième. Quinze années plus tard, le Brésil fournissait à lui seul plus d'or que le reste du continent. La période la plus prospère des laveries brésiliennes comprend les dix années 1752-1762. Depuis cette époque, leur production a rapidement diminué, et s'il fallait en juger d'après l'impôt de la *quinta* (du cinquième en nature) que l'État percevait sur les laveries, elle serait devenue relativement insignifiante de 1818 à 1820. En effet, estimée d'après le montant de cet impôt, elle aurait été de 2,044 kil. de 1800 à 1810, et seulement de 438, de 1818 à 1820. Dans cette évaluation ne figurent pas évidemment les quantités soustraites au contrôle des agents de la perception. En en tenant compte par estimation, on arrive pour la première période, à 3,700 et, pour la seconde,

(1) L'or était exploité dans la Gaule et en quantités importantes du temps des Romains. Strabon mentionne l'existence de laveries sur les Cévennes, dans la province *Aquitania*, où l'or se présentait à l'état de pépites, presque sans aucun mélange étranger. La province Narbonnaise (*Gallia braccata*) était également célèbre pour l'abondance des sables aurifères que charriaient les cours d'eau tombant des Pyrénées. A leur entrée dans la Gaule, les Romains y rencontrèrent des établissements miniers et métallurgiques. Des fabriques y tissaient des vêtements brochés d'or. Diodore (V. 27) donne des détails sur l'élaboration de l'or dans la Gaule et les procédés d'extraction.

à 584 kil. Raynal (*Hist. philos. de l'Inde*) estime que la masse d'or extraite des gisements brésiliens depuis le commencement de l'exploitation jusqu'en 1755, s'est élevée à 709, 800 kil. d'or. En calculant seulement d'après la quinta, pour la période de 1806-1810, nous arrivons à un total de 955,800 kil. et si nous tenons compte de la contrebande (estimée à un tiers), à 1,274,000 kil. Maintenant la production de 1810 à 1846 étant au moins de 60,000 kil., on trouve un total, depuis le commencement de l'exploitation jusque dans cette dernière année, de 1,334,400 kil. ou 4,596,260,736 francs.

Dans ces dernières années, par suite de la formation d'un certain nombre de compagnies anglaises, le produit des laveries tend à se relever. L'une d'elles, celle de Congo-Socco (province de Minas) a donné, de 1827 à 1841, 30,000 livres anglaises d'or (13,608 kil.). Le développement de l'extraction de l'or au Brésil est surtout arrêté par l'insuffisance des bras. On sait, d'ailleurs, que ce pays ne contient pas d'autre métal précieux.

Nouvelle-Grenade, Venezuela et Ecuador. Déjà, dès le XVII[e] siècle, l'ancienne vice-royauté de Grenade produisait des quantités considérables de métaux précieux et d'or surtout. Elles provenaient en grande partie des riches laveries de Santa-Rosa, sur le Rio-Grande. Plus récemment, celles de Novita, dans le Choco, de Quiliachao et de Jelimo, où l'or se trouve dans des sables d'alluvion, ont pris une grande extension. On peut évaluer la production moyenne annuelle de la Nouvelle-Grenade à 4,953 kil., qui sont convertis en monnaie à Santa-Fé-de-Bagota et à Popayan. Au commencement de ce siècle, il se frappait dans ces deux villes pour 2,100,000 piastres (11 mill. 1/3 de fr.) d'or. En 1806 et 1807, le monnayage s'éleva à 16 mill. 1/4 de fr. Si l'on tient compte des exportations en contrebande, la production peut s'être élevée, pendant ces deux années, à 4,880 kil. La guerre de l'indépendance la réduisit sensiblement, puisque d'après les documents officiels, elle est descendue dans la période 1810-1819, à une moyenne annuelle de 8,640,000 fr. Elle paraît s'être relevée depuis; on sait en effet qu'en 1843 et 1844, les monnaies de Bogata et de Popayan ont frappé pour 9,608,193 fr. de monnaie d'or. Mais cette quantité est loin de représenter le total de l'extraction, la contrebande, favorisée par les droits à l'exportation et les formalités gênantes qui l'accompagnaient, étant, à cette époque, très-active.

On calcule que les laveries de la Nouvelle-Grenade ont donné, depuis l'ouverture des travaux d'extraction, jusqu'en 1846, une quantité de 556,840 kil. d'or, valant 1,918 millions de fr. et au plus 250,000 kil. d'argent, valant 55 millions 1/2 de francs. Toutefois, ces évaluations n'étant pas officielles ne doivent être acceptées qu'avec réserve.

En 1853, on a constaté dans la province du Venezuela, appelée Cumana, près du golfe Paria, l'existence de nouvelles mines d'or, dont l'exploration permet de croire que la petite Cordillère, qui s'étend de l'ouest à l'est, de Carupano à San José, contient de l'or dans tout son développement.

Des lettres récentes de Guayaquil annoncent également la découverte, près de Jama, dans la province Manabi de l'état d'Ecuador de véritables *champs d'or*, qui paraissent contenir des richesses immenses.

Mexico. — L'extraction des métaux précieux y occupe un grand nombre de bras dans toutes les provinces. Elle a lieu à la fois sous la forme de laveries et d'exploitation de mines. Les laveries les plus importantes sont à Cinaloa et à Sonora, situées, comme celles de Choco (Nouvelle-Grenade) et de Barbacoas (Ecuador), au nord et au sud de l'isthme de Panama. Les laveries de la province de Sonora peuvent être considérées comme le Choco du nord de l'Amérique du Sud. On extrait également beaucoup d'or du sable des bords du Rio Hiaqui, à l'est des Missions de Tarahumarca. Un peu plus loin, au nord, dans la *Primeria Alta* (31 degrés de latitude), l'or natif se trouve en grains et pépites du poids de 5 à 10 1/2 kil. Les mines d'or proprement dites se trouvent dans les montagnes de formation primitive. La province de Oaxaka renferme les plus considérables; on cite notamment les riches veines de Rio San Antonio. Dans presque toutes les mines mexicaines, l'or se trouve entièrement pur ou mélangé d'argent. La production moyenne annuelle des mines et laveries du Mexico peut être évaluée, de nos jours, à 3,920 kil. pour l'or et à 1,400,000 kil. d'argent. Un seul district minier, celui de Guanaxato, a fourni, de 1766 à 1803, 10,485,181 kil. d'argent et 2,410 kil. d'or, soit 0,23 p. 0/0 de l'argent. D'après les comptes rendus des divers hôtels des Monnaies de Mexico et d'autres renseignements, et dans l'hypothèse que l'argent et l'or non monnayés s'élevaient autrefois au dixième de la portion monnayée, M. J. Burkard (*Journal des mines, forges et salines*, Berlin, 1858, p. 192) a construit le tableau ci-après, qui indique en millions de francs la valeur du monnayage et de la production des métaux précieux au Mexique, par périodes de 25 ans, de 1536 à 1849.

PÉRIODES.	VALEUR de l'or et de l'argent convertis en monnaie.	de l'or et de l'argent non convertis en monnaie.	totale de la production de l'or et de l'argent.
1536-1549.....	317.50	52.92	370.44
1550-1574.....	567.00	94.50	661.50
1575-1599.....	567.00	94.50	661.50
1600-1624.....	567.00	94.50	661.50
1625-1649.....	567.00	94.50	661.50
1650-1674.....	567.00	94.50	661.60
1675-1699.....	595.10	99.36	694.44
1700-1724.....	906.12	151.20	1,057.32
1725-1749.....	1,333.80	221.94	1,555.74
1750-1774.....	1,701.54	283.50	1,985.04
1775-1799.....	2,771.28	461.70	3,232.98
1800-1824.....	2,144.08	357.48	2,502.36
1825-1849.....	1,795.50	299.16	2,094.66
Total...	14,700.72	2,398.76	16,800.48

Antilles. — Il paraît certain qu'au temps de la découverte de l'Amérique, Haïti et Cuba renfermaient de l'or en quantités notables. Christophe Colomb dit notamment dans son journal, que « l'île Hispaniella (nom primitif d'Haïti) contient tant d'or et à tant d'endroits, que cela provoque l'admiration. » A cette époque, les montagnes de Cibao recelaient la plus grande quantité de ce métal précieux. M. de Humboldt, qui est affirmatif sur ce point (*Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*), prétend que, de 1492 à 1500, l'Espagne recevait en moyenne, chaque année, des laveries de Cibao, une valeur en or de 250,008 piastres (1,350,000 fr.). A peu près à la même époque, la mine d'or de Saint-Christophe, découverte dans la paroisse de Bany, faisait en Espagne des envois presque aussi considérables. — P. M. Anghiera, l'ami de Colomb, évalue la production annuelle de l'or à Cuba à 2,016 kil. et ajoute que cette Antille était plus riche en métaux précieux que Saint-Domingue. Mais ce renseignement se rapporte à l'année 1533, date à laquelle les gisements d'Haïti étaient presque entièrement épuisés.

Les anciennes et puissantes laveries de Cibao et Saint-Christophe sont encore aujourd'hui l'objet de quelques exploitations isolées et sans importance; elles donnent, en moyenne annuelle, une valeur de 4 à 6,000 gourdes (de 15,480 à 23,220 fr.). Sur le plus grand nombre des points encore exploités, les travaux n'ont lieu que dans la saison des pluies.

2° *Amérique du Nord.* « Presqu'en même temps, dit M. de Humboldt dans son travail sur les oscillations de la production aurifère dans le monde entier (*Revue trimestrielle allemande*, 1838, p. 3) où l'Oural commençait à répandre ses trésors, où les mines d'or du Brésil semblaient s'épuiser, des gîtes aurifères pleins de promesses étaient découverts au sud des Alleghanys, en Virginie, dans les deux Carolines, en Géorgie, dans le Tennessee et l'Alabama. »

Avant 1830, la valeur totale de l'or extrait des mines ou laveries (de celles-ci surtout) des États-Unis, et apporté à la monnaie de Philadelphie, la seule qui existât alors, ne dépassait pas 231,552 fr. (*Bruce's mineralogical Journal*, vol. I. p. 125). Cet or venait presque entièrement de la Caroline du Nord. En 1827, le même État envoyait à la même monnaie pour une valeur de 588,000 fr. d'or, et ce chiffre ne représentait pas sa production totale, une grande partie du métal extrait ayant été soit convertie en bijoux par les joailliers qui en avaient offert un prix supérieur à celui de la monnaie, soit déposée dans les banques. En 1839, la Virginie et la Caroline du Sud commencent à produire de l'or, le premier de ces États en ayant envoyé à la Monnaie pour 13,250, la seconde, pour 18,550 fr. La même année, les riches dépôts aurifères du Nord de la Géorgie sont découverts, et les quantités extraites deviennent immédiatement si considérables, que la Monnaie reçoit de cet État, en 1840, pour 1,123,600 fr. d'or. A cette epoque, la production de l'or est devenue telle, que l'établissement de plusieurs hôtels des monnaies est jugé nécessaire et décrété par le congrès. Les gisements du comté Louisa, dans la Virginie, avaient attiré, dès 1833, l'attention des capitalistes, et vers 1836, des Compagnies anglaises et américaines s'étaient formées pour les exploiter. Mais l'extrême irrégularité du produit devait dissiper bien des illusions, et en 1853, l'extraction avait diminué au point de rendre très-précaire la situation financière de ces entreprises.

Le tableau ci-après, puisé aux sources officielles et emprunté à l'ouvrage américain intitulé : *Eighty years progress* (New-Yort, 1861, 2 volumes in-8), fait connaître la valeur totale de la portion de l'or recueilli dans les États-Unis (Californie, New-Mexico, le Kansas et l'Oregon non compris), qui a été transmise aux divers hôtels des monnaies des États-Unis, de 1804 au 30 juin 1859 (en millions de francs).

Virginie.	Caroline du Nord.	Caroline du Sud.	Géorgie.	Tennessee	Alabama
8.1	47.4	6.8	36.0	0.4	1.0

C'est un total, en cinquante-cinq ans, de bien près de 100 millions de fr., soit en moyenne de 1,818,000 fr. par an.

Californie. — L'histoire de la découverte des gîtes californiens est trop connue jusque dans ses moindres détails, pour que nous croyions devoir en donner ici même une analyse. Rappelons seulement que la région qui nous occupe court du Nord au Sud sur une longueur de 1,280 kil. et une largeur moyenne de 320. Une grande vallée entre deux chaînes de montagnes suivant la même direction, la Névada et le Coast Range, la parcourent du Nord au Sud. Deux fleuves courent au milieu de cette vallée et la parcourent sur toute sa longueur, le Sacramento et le San Joachin. Après avoir reçu les rivières torrentielles qui descendent de la Nevada, ils confondent leurs eaux au centre de la vallée, et traversant le Coast Range au défilé du Mont-Diavolo, ils vont se perdre dans la vallée de San-Francisco. La zone de l'or comprend une bande de terrain qui, prolongée du Sud au Nord, depuis les sources du San Joachin jusqu'à celles du Sacramento, couvre une superficie totale de 19,000 kil. carrés. C'est exclusivement sur les flancs mêmes de la Névada, dans les régions montagneuses de ses contreforts inférieurs, entre la plaine et les massifs élevés de la chaîne centrale, que l'or est exploité. D'après l'ingénieur des mines Laur (*de la production des métaux précieux en Californie* 1860), il existe en Californie dans quatre sortes de gisements bien distincts : 1° *dépôts primitifs* dans des roches encore en place ; 2°, dans des *alluvions anciennes* sur les contreforts élevés de la Nevada;

3° dans des *alluvions modernes*, postérieures au basalte, sur les chaînons inférieurs de cette montagne; 4° dans *des alluvions de l'époque moderne*. Les alluvions de très-grande richesse, trouvées d'abord dans le lit et sur le bord des rivières, étaient d'une étendue limitée; elles se sont rapidement épuisées, et si elles sont encore exploitées, elles ne donnent plus que des produits d'une faible importance. Les gisements qui livrent aujourd'hui la presque totalité de l'or californien sont, dans l'opinion du même ingénieur; 1° certaines couches de schistes pyriteux et aurifères; 2°, les roches de quartz en filon; 3° les dépôts d'alluvions anciennes et postérieures au basalte. Il existe actuellement, sur les roches quartzeuses, environ 180 usines qui peuvent broyer, par année, 700,000 tonnes de minerai et produire près de 60 millions de fr. d'or.

Voici, d'après M. Laur, la valeur de l'or *exporté* de la Californie de 1849 à 1860 (en millions de fr.)

ANNÉES	VALEUR	ANNÉES	VALEUR
1849	26.4	1855	231.1
1850	148.5	1856	262.3
1851	228.5	1857	260.7
1852	250.0	1858	255.1
1853	307.6	1859	255.6
1854	275.4	1860	227.1

En tout, 2,728 millions de fr. D'après l'ouvrage américain que nous avons déjà cité, la totalité de l'or californien envoyé aux hôtels des monnaies des États-Unis a été, de 1848 au 30 juin 1859, de 2,394,597,452 fr. Il résulte du rapprochement de ces deux sommes que la plus grande partie de l'or californien est exporté.

D'après un autre document que nous empruntens à un excellent article de la grande Encyclopédie allemande de Ersch et Gruber (1860), l'exportation de l'or californien, de 1849 à 1859 (onze années), aurait été de 2,568 millions de fr. c'est le même chiffre (distraction faite de 1860) que celui de M. Laur. L'or exporté par la voie de mer (en lingots, poudre et monnaies) s'est réparti ainsi qu'il suit, par pays, en 1858. (valeurs en dollars; le dollar 5 fr. 30 c.)

PAYS de destination.	VALEUR	PAYS de destination.	VALEUR
New-York....	35,578,237	Honolulu.....	172,183
New-Orléans..	263,500	Amér. du Sud.	142,000
Panama......	298,795	Australie.....	46,000
Acapulco.....	3,000	Ind. orientales	35,643
Londres......	9,025,738	Taïti.........	15,000
Chine........	2,244,895	Total....	41,724,991

En 1857, l'exportation par la même voie avait été de 49,256,182 dollars : c'est une diminution, en 1858, de 1,531,191 dollars.

Nous trouvons dans l'*Austria* (180, 2e sem. p.537) le document suivant sur la production de l'or dans les deux Amériques en 1859. Il émane de M. Frédéric Kûhn, consul à New-York de plusieurs états allemands (valeurs en millions de fr.)

PAYS	OR	ARGENT	TOTAL
Californie.............. ..	376.3	3.7	380.0
Mexique..................	2.6	159.0	161.6
Etats-Unis (rives de l'Atlantique..................	5.3	0.3	5.6
Nouvelle-Grenade..........	6.6	1.3	7.9
Pérou....................	2.6	26.5	29.1
Bolivie..................	1.6	12.2	13.8
Brésil...................	7.9	0.3	8.2
Chili....................	4.0	7.9	11.9
Total...........	406.9	406.9	618.1

Amérique du Nord anglaise. — Des découvertes de gisements aurifères d'une grande richesse ont récemment appelé l'attention sur les régions riveraines de l'océan Pacifique appartenant à l'Angleterre et particulièrement sur celle que baigne le fleuve Fraser. Si l'on tire une ligne à peu près droite du fort Colville (Colombie) vers la frontière Nord de l'Oregon, au fort Thompson, et qu'on la prolonge jusqu'au point où le Fraser coule dans l'Oregon, on a déterminé assez exactement la situation et l'étendue des nouveaux districts aurifères. On ne sait rien encore officiellement des quantités d'or recueillies; mais on peut juger de leur importance par la double mesure qu'a prise le gouvernement anglais de se réserver la propriété des gisements et de n'accorder qu'au prix de 10 schillings par mois et par personne le droit de fouiller le sol. D'après les nouvelles les plus récentes, un mineur muni des appareils d'extraction les plus simples, pourrait recueillir pour une valeur variant entre 50 et 150 fr. d'or par jour. L'or a également été trouvé, et, dit-on, en quantité considérable, dans la nouvelle Écosse ou Acadie. Déjà une compagnie puissante s'est formée à Londres pour l'exploiter *(Nova scotia Gold mining Cy);* mais les renseignements manquent sur la situation précise des nouveaux placers et leur richesse.

OCÉANIE. — *Australie.* La région aurifère de l'Australie est immense, et, par cette raison, assez difficile à déterminer. En fait, l'or se trouve d'abord entre Bingara et la chaîne montueuse du Cap Otway, soit sur un espace de neuf degrés de latitude. Un peu plus au nord, on le rencontre à Abendanceberg, près de Fitzroydowns; de là les couches aurifères se dirigent du Sud au Nord sur un espace de douze degrés de latitude. A l'est de l'Australie, l'or a été découvert jusqu'à Hangingrock au delà de 150 degrés de longitude et au couchant, jusqu'à Echunga sur les bords de l'Oukaparinga, qui est sous le 139e degré de longitude; de sorte que les gisements s'étendent sur 11 degrés de longitude. L'or australien n'est pas seulement disséminé dans les sables et sur les terres d'alluvion; on le trouve encore dans des veines de quartz. Il est recueilli sous toutes les formes, le plus souvent sous celle de graines et

pépite. Aujourd'hui, l'or d'alluvion marche rapidement à un épuisement complet et l'avenir des districts miniers est tout entier dans le quartz. C'est à la transition de l'exploitation alluviale à l'exploitation quartzeuse qu'il faut attribuer la diminution de la production aurifère de l'Australie depuis 1857. Voici au surplus, d'après des documents déclarés officiels par l'auteur de la publication où nous les trouvons (*Recueil consulaire belge*, 1862) les quantités produites de 1851 à 1860 (valeur en milions de fr.)

ANNÉES	QUANTITÉS	VALEURS
	kil.	fr.
1851	4,514	14.5
1852	61,422	272.5
1853	77,679	315.0
1854	66,700	239.2
1855	85,578	279.3
1856	92,855	298.6
1857	85,883	276.1
1858	78,627	252.8
1859	70,929	225.6
1860	62,475	200.9
Totaux.	686,657	2,374.5

Ces documents, extraits d'un rapport du consul belge à Melbourne, nous paraissent rester au-dessous de la vérité. D'après les renseignements fournis au congrès de Statistique de Londres en 1860, par les délégués officiels de l'Australie, la nouvelle Galles du Sud aurait produit, de 1851 à 1859 (neuf années), 1,920,706 onces (59,734 kil.) valant, au prix payé par la Monnaie locale, 184,867,950 fr.; — Victoria, 21,761,403 onces (976,779kil.) valant 2,345,255,305 fr.; — L'Australie du Sud, 5,000 onces (155.5 k.) valant 4 millions de fr. ; — la Tasmanie, 250 onces (7.7 kil.) valant 200,000 fr.;— la Nouvelle-Zélande, 35,000 onces (1080 kil.) valant 3,500,000 fr. — En tout, pour les cinq colonies australiennes, 737,764 kil. valant 2,537,823,255 fr.

D'après les documents les plus dignes de foi, en tenant compte par approximation des quantités restées dans le pays producteur et exportées sans déclaration par les passagers, on peut évaluer ainsi qu'il suit les quantités d'or extraites en 1800, en 1845 et de 1848 à 1857 dans le monde entier.

	1800		1845		DE 1848 A 1857 inclusivement.	
	kil.	p. %	kil.	p. %	kil.	p. %
Europe	1,350	6.1	2,200	4.6	17,600	1.0
Russie.........	550	2.5	22,800	47.6	237,400	13.9
Asie méridion. et Ind. orientales	3,800	17.1	7,600	15.8	7,0000	4.1
Afrique........	2,000	9.0	2,300	4.8	1,5200	0.9
Californie	»	»	»	»	74,9000	43.8
Aut. Etats amér.	14,500	65.3	13,000	27.2	13,5300	7.9
Australie.......	»	»	»	»	48,3900	28.4
Total.....	22,200	100	47,900	100	1,708,400	100

Faisons remarquer, en terminant, que d'après les détails techniques dans lesquels nous avons cru devoir entrer, dans le plus grand nombre des pays l'or se rencontre en couches diluviales ou alluviales et très-rarement en filons ou à l'état de mine proprement dit. A. LEGOYT.

ORIENTALISME. — Cette branche de la science, à laquelle se rattachent tant de rameaux représentant des langues et des peuples différents, continue d'être cultivée en France et à l'étranger par beaucoup d'hommes distingués, dont les travaux en général sont d'autant plus méritoires qu'ils ne sont pas provoqués par l'appât de la renommée brillante et tapageuse qui donne la popularité.

Il n'existait pas de dictionnaire des mots hébreux expliqués en français, ou du moins ce qui existait à cet égard était loin de répondre à l'état actuel de la science. En 1861, MM. Sander et Trenel ont publié, sous les auspices de la société israélite des livres moraux et religieux, un dictionnaire hébreu-français, qui, bien que destiné à la jeunesse des écoles israélites, pourra servir aux hommes mûrs. Voici le titre : *Dictionnaire hébreu-français*, contenant 1° la nomenclature et la traduction de tous les mots hébreux et chaldéens contenus dans la Bible et dans le Rituel des prières journalières; 2° l'explication des passages bibliques présentant quelque difficulté, etc. Un vol.

Une publication qui est digne d'une attention particulière, est celle du *Moré-Névochim*, ou Guide des Égarés, de Maïmonide, qui est faite par M. Munk, membre de l'Institut. On sait que Maïmonide fut un médecin israélite de la fin du XII[e] siècle de notre ère, qui, à l'exercice de la médecine, joignait au plus haut degré la culture de la science philosophique, théologique et exégétique. Plein de respect pour les traditions religieuses et en même temps doué d'une grande indépendance d'esprit, il chercha dans son *Moré-Névochim* à concilier la foi et la philosophie, et son traité obtint tout de suite une grande renommée, non-seulement parmi les juifs, mais encore parmi les chrétiens et les musulmans. Vivant en Égypte, à la cour du grand Saladin, il avait rédigé son livre en arabe; mais le livre ne tarda pas à être traduit en hébreu rabbinique. C'est sur la version rabbinique qu'ont été faites les traductions latines qui jusqu'ici ont circulé parmi nous. Comme la version rabbinique n'était pas exempte de défauts et que les traductions latines se ressentaient naturellement de cet inconvénient, M. Munk se mit, il y a plus de vingt ans, en devoir de se faire une copie complète et exacte du texte primitif et c'est sur le texte primitif qu'il a fait sa traduction française. Le titre est *le Guide des Egarés,* traité de théologie et de philosophie, publié pour la première fois dans l'original arabe, et accompagné d'une traduction française et de notes critiques, littéraires et explicatives. Le premier volume a paru en 1856 et le deuxième en 1861. On imprime maintenant le tome troisième. Il y aura de plus un quatrième volume consacré aux prolégomènes.

On connaît les efforts qui sont faits surtout depuis une vingtaine d'années pour déchiffrer les inscriptions en caractères cunéiformes, qui couvrent tantôt des parois de rochers, tantôt des briques et autres objets, en Assyrie, en Babylonie, en Arménie et en Perse. Ce sont les inscriptions cunéiformes, en langue perse qui jusqu'ici ont été expliquées avec le plus de succès. M. Spiegel, connu par ses grands travaux sur les traités religieux de Zorbastre, vient de publier à Leipsig, un mémoire intitulé : *Die altpersischen Keilinschriften*, où toutes les inscriptions cunéiformes en langue perse sont transcrites en caractères romains et accompagnées d'une traduction allemande, avec un essai de grammaire et de glossaire.

M. Spiegel a abordé les traités de Zoroastre par le côté pehlvi, et il a fourni à ce sujet des renseignements de divers genres. De son côté, M. Westergard a abordé les mêmes matières par le côté zend. Malheureusement M. Westergard n'a pas encore publié la grammaire et le dictionnaire zend qu'il a promis. En attendant, il a paru, il y a quelques mois, à Berlin, mais en français, un abrégé de la grammaire zend, par M. Pietraszewski. L'auteur, qui est Polonais, a fait partie d'une légation prussienne en Perse, et il a été à même de recueillir des notions particulières sur les lieux mêmes. Malheureusement il s'est laissé influencer par sa langue maternelle, et, voyant partout du slave, il n'a pas jugé sainement du caractère d'une langue dont les origines sont diverses.

La littérature arménienne poursuit le cours de ses succès, grâce en partie à l'appui des Arméniens répandus dans toutes les parties du monde. M. Ambroise Calfa, ancien directeur d'un collége arménien à Paris, vient de publier un dictionnaire arménien-français, lequel sera accompagné d'un dictionnaire français-arménien. Le présent volume se compose de plus de mille pages; embrassant les mots usuels et les mots littéraires, il est supérieur à tous les traités du même genre qui avaient paru jusqu'ici, et, lorsqu'il sera complet, il mettra les Arméniens en état d'apprendre le français, de même que les Français en état d'apprendre l'arménien. M. Calfa est le même qui a fait passer en arménien le *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint-Pierre, et le *Télémaque* de Fénelon.

Pendant que M. Calfa cherche à familiariser ses compatriotes avec notre littérature, un autre Arménien, M. Chahnazarian s'est voué à la publication d'une série d'historiens et de chroniqueurs de sa nation. Faisant à Paris ce que l'état des choses ne permet pas de faire en Orient, il a publié, sous le titre de *Galerie historique*, un choix des principaux historiens arméniens. Déjà il a paru sept volumes, et on imprime la suite. Voici le contenu des volumes déjà publiés : tome Ier, Histoire des conquêtes des Arabes en Arménie, par Léonce; tome 2e, Chronique universelle, par Étienne Asoghik ; tome 3e, Histoire de la dynastie des princes roupeniens qui occupèrent la Cilicie au temps des croisades, par Sempad le connétable et Vahram; tomes 4e et 5e, Relation sur le pays de Siounik et sur l'invasion des Tartares en Asie-Mineure, par Étienne Orbelian ; enfin, tomes 6e et 7e, qui ont paru en 1861, Histoire des Arméniens de l'Albanie, par Moyse Galancaïtoutz, et Relation de l'invasion de Timur en Arménie, par Thomas de Metzob.

Voilà des matériaux précieux pour l'histoire. Si on veut avoir un exemple de la manière de les mettre en œuvre, on peut lire le mémoire qui a été inséré dans le *Journal asiatique* de 1861, sous le titre de : *Étude sur l'organisation politique, religieuse et administrative du royaume de la petite Arménie, à l'époque des croisades*, par M. Dulaurier, maintenant professeur d'arménien à l'école spéciale des langues orientales.

L'auteur de la présente Notice a inséré dans le *Journal asiatique* de 1861, un *Mémoire sur le royaume de la Mésène et de la Kharacène, et sur l'époque de la rédaction du périple de la mer Erythrée, d'après les témoignages grecs, latins, arabes, persans, indiens et chinois*. La Mésène et la Kharacène, par leur position à l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate, jouèrent naturellement un grand rôle sous le rapport commercial et sous le rapport politique, au temps des empires de Ninive et de Babylone. Après la mort d'Alexandre, ces deux provinces formèrent un royaume particulier, que l'auteur fait durer jusqu'à l'avénement des rois Sassanides de Perse, vers l'an 225 de notre ère. Quant au Périple, c'est le tableau de la navigation des navires romains, qui, partant de la côte d'Égypte, se rendaient soit sur la côte orientale d'Afrique, soit sur les côtes de l'Arabie et de la Perse, soit dans les grands marchés des épiceries, sur les côtes de l'Inde. Or, le périple, qui ne porte ni date ni nom d'auteur, et qu'on avait supposé jusqu'ici dater du premier siècle de notre ère, renferme des circonstances qui sont postérieures à la chute du royaume de la Mésène et de la Kharacène. C'était le cas de soumettre le périple à un nouvel examen : c'est ce que l'auteur a fait et qui l'a amené à conclure que ce traité grec, l'un des plus précieux que nous ait légués l'antiquité, est de l'an 246 ou 247 de Jésus-Christ. L'entreprise était d'autant plus délicate qu'on y trouve la mention de plusieurs faits qui sont censés contemporains, et qu'en déplaçant l'époque de la rédaction du livre, il fallait déplacer tous les faits qui y sont mentionnés. Comme il ne nous est parvenu aucun écrit grec et latin qui puisse suppléer aux récits du périple, l'auteur a été réduit à chercher des indications là où l'on n'en avait pas encore soupçonné, et, grâce à des rapprochements inattendus, il est parvenu à faire parler des témoignages qui jusqu'ici ne paraissaient pas avoir de signification. Il est probable que ce mémoire, à mesure que les applications se multiplieront, servira de base à l'exposé des origines historiques de l'Éthiopie et de l'Arabie, et

éclairera d'un nouveau jour certaines périodes de l'histoire de la Perse et de l'Inde.

Enfin, M. Belin, secrétaire-interprète de l'ambassade de France à Constantinople, a publié dans le *Journal asiatique* une notice biographique et littéraire sur l'émir Ali-Schir-Nevaï, qui était à la fois poète et ministre d'un roi de Herat, dans la Perse orientale, au quinzième siècle de notre ère. La notice est appuyée sur les écrits mêmes de l'émir et sur d'autres documents contemporains. Elle n'offre pas seulement l'intérêt que présentent ordinairement les personnages d'un rang élevé; elle renferme un tableau très-intéressant de l'état de la société musulmane à cette époque et dans ce pays.

Nous citerons à la même occasion les *Mémoires d'histoire orientale*, suivis de mélanges de critique, de philologie et de géographie, par M. Defrémery. La première partie avait été publiée en 1854; la deuxième et dernière partie vient de paraître. La plupart de ces articles intéressent l'Orient; tous offrent aux savants et aux curieux des faits importants et des aperçus nouveaux. Presque tous ces morceaux avaient déjà été publiés dans le *Journal asiatique* ou ailleurs. Ils reparaissent ici enrichis de nouvelles observations.

Il vient de paraître à Leipsig, sous le titre de *Mani, seine Lehre und seine Schriften*, un volume in-8°, une histoire de Manès et du manichéisme, d'après les sources orientales, par M. Gustave Flügel, ancien professeur de langues orientales. On sait que les doctrines de Manès se répandirent de bonne heure de la Perse, jusque dans les contrées les plus reculées de l'Occident, et qu'au moyen âge elles jetèrent le trouble en France. Il a été publié depuis longtemps, en Europe, des ouvrages importants à ce sujet; mais c'est la première fois que le manichéisme est étudié d'une manière suivie dans les contrées où il prit naissance.

M. Zenker publia à Leipsig, en 1846, sous le titre de *Bibliotheca orientalis*, un manuel de bibliographie arabe, persane et turque, contenant les titres des livres publiés tant en Europe qu'en Orient, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours, et disposés par ordre de matière. Ces sortes de recueils n'exigent aucuns frais de rédaction; on n'a le droit de leur demander que des séries exactes et complètes; mais, sous ces deux conditions, ils sont d'une grande utilité pour les travailleurs. En 1861, le même savant a donné avec un supplément à sa première publication, les titres des livres syriaques, éthiopiens, cophtes, arméniens et géorgiens, ainsi que les titres appartenant aux littératures de l'Inde, de l'Indo-Chine, de la Malaisie, de la Chine et du Japon; enfin, ceux des littératures mantchoue, mongole et tibétaine. Le volume se termine par la table des auteurs et celle des titres de livres. On voit que M. Zenker a voulu justifier son titre de *Bibliotheca orientalis*. En effet, si déjà il existait des monographies du même genre, c'est la première fois que le public a dans les mains l'ensemble des littératures orientales.

En fait de publications arabes, je me bornerai à citer l'édition des poésies complètes de Motenabbi, qui a été publiée à Berlin, par M. Dieterici, professeur de langues orientales; un gros volume in-4°. Motenabbi florissait dans le xme siècle de notre ère. Né avec un vif sentiment de la poésie et animé de passions ardentes, il montra de bonne heure un désir immodéré de se faire un nom. Les populations arabes, de tout temps sensibles au charme des vers, se laissèrent facilement gagner au feu dont il était embrasé; les chefs et les rois recherchèrent ses louanges, et il ne tarda pas à prendre place à la tête des poëtes de son temps. Les applaudissements furent tels qu'il en perdit pour ainsi dire la tête, et qu'à l'exemple de Mahomet, qui avait appuyé la divinité de sa mission sur l'éclat extraordinaire du style du Coran, il se prétendit inspiré de Dieu; c'est ce qu'indique son nom ou plutôt son surnom de Motenabbi, dont le sens est en arabe *qui se dit doué du don de prophétie*. La gloire de Motenabbi ne finit pas avec lui: ses vers continuèrent à être populaires, et, au temps du grand Saladin, les divers princes de sa famille, qui se piquaient de littérature, tenaient à honneur de pouvoir les citer à l'occasion. Ils reviennent quelquefois dans le récit des combats qui se livrèrent entre les croisés et les guerriers de l'Orient. Malheureusement, Motenabbi, bien loin de se mettre au-dessus du goût altéré de ses contemporains, avait exagéré leurs défauts, et l'autorité de son nom ne fit que rendre définitive une décadence qui avait commencé avant lui. Ainsi que pour les poëmes du Dante, ses vers n'étaient pas toujours faciles à entendre pour ses compatriotes, et il s'en fit de bonne heure un grand nombre de commentaires. Le plus estimé de tous est celui de Ouahidi; c'est celui dont M. Dieterici a fait choix pour mettre à la suite du texte. Rien n'a été négligé pour faciliter l'usage d'un recueil aussi considérable, correction du texte et du commentaire, index abondants, etc. On peut dire que cette publication, par sa masse et son utilité, mérite de prendre place à côté de l'édition du *Hamasa*, par Freytag, et de celle des *Séances de Hariri*, par Sylvestre de Sacy.

La vie de Mahomet, le prophète des musulmans, continue à être l'objet de l'attention du monde savant. M. William Muir, fonctionnaire de la Compagnie des Indes, publia, en 1858, en anglais, les deux premiers volumes d'une histoire de Mahomet, lesquels étaient une réunion d'articles insérés dans une *Revue* de Calcutta. Les deux derniers volumes ont paru en 1861. D'un autre côté, M. Sprenger, autre ancien fonctionnaire de la Compagnie des Indes, qui, en 1851, publia le commencement d'une *Vie de Mahomet*, à Allahabad, au confluent du Gange et de la Djomna, vient de faire paraître

Berlin, en allemand, le premier volume d'une histoire de Mahomet, qui en aura probablement trois. L'un et l'autre ouvrage s'appuient sur des documents non encore mis à contribution, et aident par conséquent à mieux faire connaître un homme célèbre à tant de titres. Une autre publication qui ajoutera à l'intérêt qu'excite le nom de Mahomet, c'est celle qui vient d'avoir lieu à Londres, d'une nouvelle version du Coran, où les chapitres sont disposés dans l'ordre chronologique de leur composition. Cette circonstance permettra de mieux reconnaître dans le Coran les passages qui font allusion à quelque trait de la vie de l'habile et heureux imposteur. L'éditeur est M. Rodwell.

La société asiatique, qui a entrepris la publication d'un choix d'ouvrages orientaux, accompagnés d'une traduction française, et livrés au public au prix de fabrique, a enrichi en 1861, sa collection du premier volume des *Prairies d'or*, de Massoudi, ouvrage qui est une mine inépuisable de faits historiques et autres. Les éditeurs et traducteurs sont MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille.

M. Barbier de Meynard, qui, il y a quelques années, fit un voyage en Perse, comme attaché à la légation française, a publié en son nom particulier un dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du grand dictionnaire géographique de Yakout et complété à l'aide de documents arabes et persans, pour la plupart inédits. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'un ouvrage de cette nature, fait par un homme aussi bien préparé, ne peut être que d'une grande utilité.

L'année 1861 a vu se terminer la deuxième édition du grand ouvrage de M. Bopp, membre de l'Académie de Berlin, sur les diverses langues indo-européennes, comparées entre elles. La première édition avait mis plus de vingt ans à s'achever. On comprend que la nouvelle édition a profité des faits que l'auteur avait recueillis dans l'intervalle. Le titre est en allemand : *Vergleichende Grammatik*, ou grammaire comparée du sanscrit, du zend, de l'arménien, du grec, du latin, du slave, du goth et de l'allemand. Cet ouvrage est assez connu pour qu'on soit dispensé d'en parler.

En ce qui concerne la littérature sanscrite en particulier, M. J. Muir, ancien fonctionnaire de la Compagnie des Indes, et frère de l'arabisan du même nom, a fait paraître, en 1861, le troisième volume d'un recueil important, intitulé : *Original sanscrit texts on the origin and history of the people of India, their religion and institution.* Les textes sont accompagnés d'une traduction anglaise et de remarques étendues.

Nous terminerons cette revue bien incomplète par un volume que M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys vient de publier sous le titre de *Poésies de l'époque des Thang*, traduites du chinois pour la première fois. Le mot *Thang* est le nom de la dynastie qui occupa le trône de la Chine aux VIIe, VIIIe et IXe siècles de notre ère. C'est l'époque où la domination chinoise se répandit le plus au loin, c'est-à-dire, jusqu'aux bords de l'Oxus, et comme plusieurs princes Thang avaient eu une valeur personnelle, cette dynastie a laissé un grand renom dans le Céleste Empire. La littérature se ressentit naturellement de l'éclat que jetait la situation politique. Comme cette période des Annales chinoises, considérée sous le rapport littéraire, avait faiblement attiré l'attention des sinologues, M. d'Hervey Saint-Denys a eu l'idée d'en faire l'objet d'une publication particulière. Grâce aux éclaircissements dont chaque pièce est accompagnée, on lit le recueil avec facilité et plaisir. On peut signaler aussi dans le morceau qui sert d'introduction au recueil et qui porte le titre de l'*Art poétique chez les Chinois*, quelques vues nouvelles sur les changements que les doctrines de Confucius amenèrent dans les idées nationales, ainsi que sur les effets produits plus tard chez les indigènes par le contact de ces mêmes doctrines avec celles de Lao-Tseu et de Bouddhah. — Quant aux études sur les déchiffrements cunéiformes, *voy.* ARCHÉOLOGIE ASSYRIENNE.

REINAUD, membre de l'Institut.

ORLOV ou **ORLOFF** (ALEXIS), comte et prince russe, né en 1787, descendant d'une famille célèbre qui date de Pierre-le-Grand. Il suivit la carrière militaire comme son frère aîné, Michel Orlov, mort en 1841, prit une part active aux dernières guerres de 1813 à 1815, donna au tzar Nicolas des preuves de dévouement et de fidélité lors de l'insurrection militaire qui éclata à Saint-Pétersbourg en 1825, contribua beaucoup, avec le régiment des chevaliers-gardes, dont il était colonel, à dissiper les révoltés, et reçut, en récompense, le titre de comte, le grade de général-adjudant et le commandement d'une division de cavalerie. Il se distingua par son habileté, non moins que par sa bravoure, dans la guerre contre la Turquie, en 1828-1829, et ce fut lui qui, le 14 septembre 1829, signa le traité d'Andrinople. Les Polonais se soulevèrent bientôt après pour reconquérir leur indépendance. Orlov fut chargé d'aller inspecter les travaux du siége de Varsovie ; mais il était à peine arrivé, que le maréchal Diébitch, commandant en chef de l'armée russe, fut frappé d'une mort rapide, dont on accusa, mais sans preuves, le comte Orlov, qui, en 1832, reçut la mission délicate de se rendre à Londres pour y soutenir les droits de la Hollande contre la Belgique. Il échoua complétement, et partit bientôt pour Constantinople, à la tête des forces russes qui devaient, au besoin, protéger Constantinople contre l'armée victorieuse d'Ibrahim-Pacha. Cette intervention n'était pas précisément désintéressée ; elle servit de prétexte à la Russie pour obtenir de la Porte de nouvelles concessions qui furent stipulées dans le traité d'Unkiar-Skelessy. Ce traité, signé par Alexis Orlov (8 juillet 1833), donnait à l'em-

pereur Nicolas la clef des détroits. Le général en fut récompensé par de nouveaux grades et de nouvelles dignités. Sa fortune montait sans cesse, et en 1844, il succéda au comte de Psekendorff dans ses fonctions de ministre de la police secrète.

Avant la guerre de Crimée, qu'il désapprouvait, il fut envoyé à Vienne pour obtenir l'appui de l'Autriche, que l'empereur Nicolas avait sauvée en domptant l'insurrection hongroise. Mais les Habsbourg ne se montrèrent pas reconnaissants, et Orlov ne put même obtenir une promesse de neutralité. Il assista ensuite au Congrès de Paris, en qualité de premier plénipotentiaire de la Russie. Nommé président du conseil des ministres, le prince Orlov s'est démis de ces hautes fonctions au mois de décembre 1861. Depuis la conclusion de la paix de Crimée, il s'est montré un des plus chauds partisans de l'alliance franco-russe. « Le Sarmate et le Gaulois se sont, disait-il, éprouvés trop glorieusement sur les champs de bataille pour ne pas finir par s'entendre, et le jour où cette union sera cimentée, il n'y aura plus de guerre en Europe. »

Le comte Orlov est mort le 21 mai 1861. Il était le plus aimable des diplomates, et son esprit charmant faisait les délices de la haute société. Mais dans les derniers jours de sa vie, il fut en proie à la plus étrange des hallucinations. Il se croyait, assure-t-on, métamorphosé en pourceau, frappait à chaque instant sur son ventre, poussait quelques grognements et s'écriait : « Je suis pourceau, qu'on me donne à manger! à manger! à manger!

OS. (*V. l'Annuaire* de 1801 et dans ce volume CHIRURGIE et PHYSIOLOGIE).

P

PALGRAVE (sir Françis), juriste et historien anglais, né en 1789, mort le 6 juillet 1861. Il appartenait à une famille israélite; son nom patronymique était Cohen. Il prit le nom sous lequel ses écrits l'ont fait connaître en se convertissant à la communion protestante. Ses travaux se rapportent tous à l'Angleterre, et spécialement à la période du moyen âge. Reçu avocat en 1827, il dirigea bientôt après la publication d'un recueil des arrêts du parlement *(Parliamentary Writs)*; ce recueil, qui ne fut terminé qu'en 1834, forme deux volumes in-folio. Deux ans avant cette dernière époque, il avait été nommé conservateur royal des archives publiques, en même temps qu'il était promu à la dignité de chevalier en récompense des services qu'il avait rendus à l'époque de la réforme électorale.

Ses fonctions d'archiviste le plaçaient au centre même de ses études de prédilection; à dater de ce moment tous ses travaux prennent un caractère historique. Sa première publication fut une Histoire d'Angleterre durant la période saxonne (*the History of England*, etc., 1831, 1 vol). Vinrent ensuite successivement : *Rise and progress of the English Commonwealth* (origine et progrès de l'Etat britannique), 1832, 2 vol. in-4° ; *Calendars and inventories of the treasury of the Exchequer* (chroniques et inventaires du trésor de l'Echiquier), 1836, 3 volumes; *Documents illustrating the history of Scotland* (Documents pour servir à l'histoire d'Ecosse), 1837, 1 vol.; *Upon the authority of the King's Council* (Sur les prérogatives du conseil du roi), 1844, 1 vol. Mais l'œuvre capitale de Palgrave est son histoire de Normandie et d'Angleterre *(the History of Normandy and of England)*, ouvrage qui devait avoir six volumes et dont deux seulement ont été publiés, le premier en 1851, le deuxième en 1857.

Comme historien, Palgrave n'a peut-être pas, dans le détail, la richesse d'érudition de son prédécesseur Sharon Turner, et pour l'art de la narration dramatique, il soutiendrait difficilement le parallèle avec l'auteur de l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands; mais il a sa touche à lui, une touche où la familiarité de la chronique se marie souvent avec bonheur à la dignité de l'histoire. Ses vues générales, bien que prises parfois d'un peu loin, sont d'un esprit élevé; il connaît bien les documents de l'époque, et son livre, au total, justifie le rang qu'il a conquis dans la littérature anglaise. Ajoutons, toutefois, que l'ouvrage a un caractère et un intérêt essentiellement britanniques, malgré la part que l'auteur y a dû faire à la Normandie, berceau de la race de Guillaume; aussi est-il douteux qu'il soit destiné à se répandre beaucoup chez nous, à la différence de la riche composition d'Augustin Thierry, qui a conquis de plain-pied, de même que son héros, son droit de cité en Angleterre.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

PANAMA. (*V. l'Annuaire* de 1861).

PARAGUAY (*République du*). — Président : D. CARLOS ANTONIO LOPEZ, réélu pour la troisième fois et pour sept années par le congrès Paraguayen en 1857. Ses pouvoirs expirent au mois de mai 1864. — Ministre plénipotentiaire du Paraguay à Paris : *M. Calvo;* consul général : *M. Laplace.* — Le consul général de France à l'Assomption est M. le comte *Alfred de Brossard*, et *M. Lefebvre de Bécour*, notre ministre plénipotentiaire près la ré-

publique argentine, est accrédité en la même qualité au Paraguay.

Le Paraguay est, parmi les divers états de l'Amérique du Sud, l'un des moins connus en Europe; l'incertitude qui règne encore sur le chiffre, même approximatif, de sa population, en est une preuve. Tandis que l'*Almanach de Gotha* qui a la réputation de se renseigner presque toujours aux sources officielles, porte 1,400,000 âmes la population actuelle du Paraguay, les *Annales du Commerce extérieur*, publiées par le gouvernement français, ne l'évaluent pas à plus de 700,000. La différence, comme on le voit, est considérable, et nous supposons qu'elle provient, en partie du moins, de l'omission des tribus indiennes qui occupent un territoire revendiqué par la Bolivie et par la confédération argentine, mais sur lequel le Paraguay paraît avoir des droits plus sérieux. Or, ce territoire contesté n'a pas moins de 16,000 lieues carrées. — En le comprenant parmi ses possessions légitimes, le Paraguay occuperait une superficie totale de 27,000 lieues carrées : c'est à peu près l'étendue de la France.

Il suffit de comparer les chiffres fournis par les deux précédents *Annuaires*, avec ceux qui vont suivre, pour reconnaître que le Paraguay est décidément entré dans une voie de progrès très-remarquable. Ainsi, ses revenus qui n'étaient en 1856 que de 5 millions, se sont élevés, en 1859, à 12,440,000 fr. Son commerce, dans la même année, a atteint le chiffre de 16,500,000 fr.; savoir : 8,800,000 fr. d'importations, et 7,700,000 francs d'exportations. C'est une augmentation de près de 6 millions sur 1858. — Le Paraguay est, sous le rapport des richesses du sol, l'un des pays les plus favorisés de la nature, et le jour où l'industrie saura, avec le concours des capitaux et des bras étrangers, exploiter toutes ces richesses, son commerce extérieur prendra un développement considérable. — Bois de construction et d'ébénisterie de la plus grande beauté, tabacs, cuirs, indigos, sucre, café, plantes oléagineuses et médicinales, minéraux; il a tous ces produits en abondance, y compris le coton dont la disette, depuis la guerre des Etats-Unis, désole tous les marchés manufacturiers de l'Europe. Aussi le président Lopez s'est-il déterminé à provoquer l'extension de cette culture si bien appropriée au sol du pays, et qui, dès la seconde année, donne de beaux produits; il a décrété en effet qu'il serait procédé immédiatement sur tout le territoire de la république à l'ensemencement et à la culture du coton, proportionnellement aux ressources des habitants; de sorte que, dès l'année 1863, l'Europe pourra recevoir des récoltes cotonnières du Paraguay.

L'ancien dictateur, le docteur Francia, de sinistre mémoire, avait réussi à maintenir le Paraguay dans un isolement absolu; son successeur, le président actuel, a suivi un système politique complétement opposé. Il a ouvert ses frontières aux étrangers, il a rendu la liberté au commerce et à l'industrie ; il a fait reconnaître l'indépendance du Paraguay par la plupart des nations d'Europe et d'Amérique, et conclu avec les principales puissances des traités de commerce et d'amitié; il a enfin accordé, en 1858, aux pavillons marchands de toutes les nations amies le droit de naviguer à l'intérieur.

Cette dernière résolution aura sur l'avenir de ce beau pays la plus heureuse influence. En effet, les navires étrangers peuvent maintenant remonter depuis Montévideo et Buénos-Ayres, c'est-à-dire depuis l'embouchure de la Plata, jusqu'à l'Assomption, capitale du Paraguay : c'est une navigation qui n'a pas moins de 300 lieues de parcours. Le Paraguay se trouve donc désormais en relations suivies avec l'Europe, par les lignes du Brésil et de la Plata, qui ont Bordeaux et Southampton pour points de départ.

D'un autre côté, le chemin de fer qui doit relier l'Assomption à Villa-Rica, distante de 40 lieues, et l'une des villes les plus industrieuses du pays, va aujourd'hui jusqu'à Luque, et ne tardera pas à être complétement achevé. Des travaux d'embellissements s'exécutent en même temps dans la capitale, et l'on vient d'y élever un théâtre sur le modèle du *Carlo felice* de Gênes, dont il égalera les dimensions. On voit que le Paraguay d'aujourd'hui ne ressemble guère au Paraguay mystérieux d'il y a vingt ans ; chose bien remarquable assurément, il a pu se transformer ainsi, sans passer, comme il y a tant d'autres États, par les dures épreuves de la guerre civile, et à l'heure qu'il est, il jouit encore d'une tranquillité que peuvent lui envier à bon droit les États, ses voisins, l'Uruguay, la Bolivie et la République argentine. Il convient, pour être juste, de faire honneur de cette situation prospère à l'habile et ferme administration du président Lopez.

Un différent grave a éclaté, dans ces derniers temps, entre l'Angleterre et le Paraguay. Ce différend connu sous le nom *d'affaire Canstatt*, remonte à la fin de 1859. Le général Solano Lopez, fils du président, revenait alors de Buénos-Ayres où il avait été appelé comme médiateur, lorsque son navire fut attaqué et canonné, dans les eaux de la Plata, par deux vaisseaux de guerre anglais, et contraint de rentrer au port. Cette attaque, avait pour cause le refus de mise en liberté d'un sieur Canstatt, présumé citoyen anglais, et emprisonné à l'Assomption comme inculpé de complot. — La procédure criminelle n'en suivit pas moins son cours régulier, et le sieur Canstatt fut jugé et condamné à mort avec cinq de ses co-prévenus; toutefois le président du Paraguay lui fit grâce de sa vie et se borna à l'expulser du territoire de la République; il fit plus : il envoya à Londres un chargé d'affaire, avec mission d'éclairer sur ce point la religion du gouvernement britannique. Sur le refus de celui-ci d'entrer en négociation, il

proposa de soumettre l'appréciation du différend à un jurisconsulte anglais dont la compétence, en matière de droit international, est généralement reconnue, au docteur Phillimore.

Cette loyale proposition, appuyée par les principaux organes de la presse anglaise, fut repoussée par le gouvernement, et depuis lors l'affaire Canstatt reste à l'état de litige entre les deux pays. Elle recevra, nous l'espérons, une solution pacifique; car une rupture, pour une pareille cause, serait très-regrettable, non-seulement parce que l'Angleterre, comme la France, a dans le Rio des intérêts considérables, mais parce que la sûreté des rapports internationaux exige que les grandes nations donnent l'exemple du respect pour les droits de souveraineté des petits états, surtout de ceux qui commencent à naître à la civilisation.

A. Husson.

PARIS ET DÉPARTEMENT DE LA SEINE. — Avec l'année 1860, Paris et le département de la Seine sont entrés dans une nouvelle phase : la population urbaine s'est accrue dans une immense proportion; l'équilibre, longtemps troublé par le développement inouï de quelques grandes communes, s'est rétabli entre les deux arrondissements ruraux; la distinction fictive que le mur des fermiers-généraux perpétuait entre la banlieue suburbaine et la ville proprement dite a disparu comme tout ce qui est factice, et cette situation s'est traduite, en 1861, par un chiffre officiellement constaté de près de 2 millions d'âmes. C'est le dix-huitième environ de la population totale de l'Empire, et la capitale, désormais bornée par l'enceinte fortifiée, figure à elle seule, dans ce formidable total, pour 1,700,000 habitants.

Cette proportion suffirait à expliquer l'intérêt qui s'attache aux actes de l'édilité parisienne et le degré d'attention que les hommes sérieux leur accordent aujourd'hui, si des considérations d'un autre ordre ne justifiaient pleinement la part relativement considérable que la ville et le département réclament dans les préoccupations publiques. Au point de vue matériel, Paris touche à tous les intérêts : les produits qu'il reçoit, ceux qu'il expédie maintiennent ou arrêtent le mouvement agricole et industriel, au delà comme en deçà de nos frontières. Dans le domaine des arts, les merveilles de goût et d'élégance qu'une civilisation constamment progressive enfante tous les jours, forment dans les musées, dans les ateliers, dans les magasins, une sorte d'exposition permanente. Quant au rayonnement intellectuel dont Paris est le foyer, il se mesure par l'étendue du commerce de la librairie et par une civilisation véritablement prodigieuse de revues, de journaux, de musique, de périodiques de toute nature. Mais cette influence ne s'exerce pas seulement sur tous les points de la circonférence civilisée; des millions de voyageurs, qui forment à Paris une population flottante et constamment renouvelée de trois à quatre cent mille individus, viennent d'eux-mêmes la subir et la reporter chez eux. Enfin, l'édilité parisienne, par la hardiesse des projets qu'elle conçoit, par la rapidité avec laquelle elle les exécute et par la sage prévoyance qu'elle met à se créer des ressources, est devenue, sans aucune prétention de sa part et par la force même des choses, le modèle des administrations françaises et étrangères.

Pour accomplir toutes ces merveilles, Paris dispose d'un budget de deux cents millions environ; c'est le levier avec lequel il soulève le monde. Mais ce gros chiffre se forme avec une multitude d'infiniments petits : vingt-trois grands chapitres, cent soixante et onze articles et plusieurs milliers de paragraphes comprennent une riche variété de recettes ordinaires, extraordinaires, supplémentaires et spéciales; on sait que les budgets abusent des adjectifs, et celui de la grande ville use largement de la permission. Les chapitres financiers les plus respectables, dans la série des recettes ordinaires, sont, pour 1862, ceux : 1° de l'octroi (78 millions); 2° des contributions, legs et donations (10 millions); 3° des halles et marchés (7 millions); 4° des établissements hydrauliques (4 millions); 5° des locations d'emplacements sur la voie publique (2,700,000 fr.); 6° des centimes communaux (même chiffre); 7° des abattoirs (2,150,000 fr.); 8° des recettes diverses (même chiffre); 9° des taxes d'inhumation et des concessions de terrains dans les cimetières (1,500,000 f.). Au-dessous d'un million, ce ne sont plus que de petites recettes dont les chiffres s'alignent dans les longues colonnes du budget. Dans la série des recettes extraordinaires, on compte 8,800,000 fr. montant d'une annuité due par l'Etat en exécution du traité du 3 mai 1858, relatif aux voies publiques à percer dans Paris; 3,200,000 fr. produits par la vente de divers immeubles précédemment expropriés, et 300,000 fr. environ formés par le recouvrement des impositions extraordinaires votées par les anciennes communes annexées. La catégorie des recettes supplémentaires comprend 12 millions provenant d'un reliquat de caisse de l'exercice précédent, 4 millions de restes à recouvrer et 1,500,000 fr. de recettes non prévues. Enfin les recettes spéciales se composent, en majeure partie, du produit des 7°, 8°, et 9° termes de l'emprunt municipal autorisé par la loi du 1er août 1860 (43 millions) et de la revente des terrains restés en dehors des alignements (3 millions).

Les dépenses sont la contre-partie des recettes, et le total en est également fort respectable, puisque le budget se balance à un centime près, conformément aux habitudes financières de notre temps. Mais ici, une procession de chiffres n'apprendrait rien au lecteur : ce qu'il lui importe de savoir, c'est l'usage qu'une administration intelligente fait des immenses ressources dont elle dispose. Une promenade dans les rues de Paris et

une excursion à travers les colonnes du budget l'édifieront complétement à cet égard.

Deux ordres de dépenses se partagent inégalement les crédits : les unes, faites sur les fonds ordinaires, constituent les dépenses courantes; les autres réalisées sur des ressources spéciales, s'appliquent aux grands travaux dont Paris donne, depuis dix ans, le merveilleux spectacle ; énumérons-les successivement.

Dépenses générales. — Elles assurent le fonctionnement régulier des services administratifs proprement dits, des services financiers, des services charitables, religieux et scolaires, des services militaires et de sûreté, du service d'entretien de la voie publique et des bâtiments municipaux. Elles ne se traduisent pas toujours en résultats palpables comme les grands travaux de percement, de plantation et d'architecture ; mais dans la sphère relativement modeste de l'entretien, elles maintiennent la grande cité dans cet état de splendeur matérielle et morale qui fait l'admiration du monde entier.

Sous la rubrique *Services administratifs proprement dits*, se placent d'abord la préfecture de la Seine et la mairie centrale, concentrées, comme on sait, dans les mêmes mains. Malgré la vivacité des attaques auxquelles ce régime exceptionnel a servi de prétexte, l'état de choses si âprement critiqué a sa raison d'être, et l'opinion publique, un instant égarée, est revenue bien vite à une plus saine appréciation des véritables nécessités administratives. On a compris qu'il serait aussi impolitique de faire naître la possibilité d'un antagonisme entre le préfet de la Seine et le maire de Paris, qu'il pourrait l'être d'abandonner l'administration de la grande ville aux hasards de l'élection.

Le gouvernement, le Sénat et le Corps législatif ont, en 1862, comme les années précédentes, fait justice des récriminations et des théories. Le souvenir des sections et de la commune de Paris est encore trop présent à toutes les mémoires pour que l'on veuille, après soixante-dix ans, recommencer cette dangereuse expérience. Une seule chose était possible, et l'homme éminent qu'une haute estime maintient à l'Hôtel de Ville s'est empressé de la réaliser. Par ses ordres, les services mixtes entre lesquels les deux administrations avaient été jusque-là réparties, ont été nettement séparés ; une distribution logique a présidé à l'établissement des directions, des sections et des bureaux. Désormais l'État que le préfet représente à beaucoup d'égards, le département dont il est le tuteur, la Ville dont il demeure le premier magistrat, auront à l'Hôtel-de-Ville leurs cases particulières et distinctes ; le même fonctionnaire résoudra, il est vrai, les questions d'intérêt départemental et municipal; mais ces questions auront été étudiées par des bureaux spéciaux, et la solution en sera toujours conforme aux principes d'une bonne justice distributive. Cette réorganisation, arrêtée dans les derniers jours de l'année 1861, a été mise en vigueur le 1er janvier 1862, et elle n'a donné lieu qu'à un accroissement de dépenses insignifiant.

Les mairies d'arrondissement, étroitement rattachées à l'administration centrale depuis l'annexion de la banlieue suburbaine ont continué à fonctionner dans la sphère que la loi leur assigne. L'état civil, les écoles, les bureaux de bienfaisance et les maisons de secours sont les principaux objets de la sollicitude municipale, et cette part, ainsi limitée, suffit largement à entretenir le zèle des soixante maires et adjoints qui assistent le préfet dans ses fonctions de maire de Paris. Les bureaux des vingt mairies coûtent à peu près un million.

On comprend sans peine l'importance des *services financiers de la dette et des perceptions municipales*. En aidant à l'assiette et au recouvrement de l'impôt, la préfecture de la Seine travaille pour le compte de l'Etat sans doute, mais un peu aussi pour le sien propre. Les cinq centimes que la loi attribue à la commune sur le principal des contributions foncière, personnelle et mobilière donneront en 1862 plus de 700,000 francs ; les trois centimes alloués sur le principal des quatre contributions pour les dépenses de l'instruction primaire produiront près d'un million, et les huit centimes sur les patentes dépasseront ce chiffre. Pour atteindre ce résultat, une faible dépense suffit : cinq commissaires répartiteurs et vingt-huit répartiteurs adjoints, assistés des contrôleurs des contributions directes, évaluent le revenu des maisons nouvellement bâties et de toutes les additions faites aux maisons anciennes, recensent les individus imposables à la contribution mobilière, assistent, sous la délégation du préfet, les maires d'arrondissement dans l'examen des matrices de patentes et instruisent tout le contentieux de ce service. Dans le cours de l'année 1861 et dans la première moitié de 1862, la grave question du recensement au point de vue de l'impôt, évoquée au Sénat par M. le baron Haussmann, n'a pas fait un seul pas. Nul ne conteste l'équité et l'urgence d'une pareille mesure ; mais des considérations politiques en font ajourner indéfiniment la mise à exécution.

Si les perceptions faites pour le compte de l'Etat coûtent peu à la ville, celles qu'elle fait pour son propre compte lui sont, en revanche, un peu plus onéreuses. Les frais de recouvrement des revenus municipaux sont évalués à 9 0/0 et représentent une somme de sept millions ; mais que de parties prenantes à ce modique budget ! L'armée de l'octroi d'abord compte 1,300 soldats et un nombre proportionnel de chefs de tout ordre. En avant de ce gros bataillon marchent plusieurs corps détachés, tels que les agents du poids public, des halles et marchés, des abattoirs, de l'entrepôt des liquides, de la compagnie des eaux, etc., etc. Leurs traitements, gages, salaires, frais fixes, ha-

billement, remplacement, indemnités et gratifications composent sans peine le chiffre que nous venons d'indiquer. Le casernement des employés de l'octroi, adopté en principe, n'existe pas encore en fait : un meilleur service et une diminution sensible des frais de perception seront certainement la conséquence de cette mesure.

La ville ne paie pas seulement ceux qui la servent; elle est obligée de rembourser ceux qui lui prêtent et de leur servir l'intérêt de leurs fonds pendant la durée de l'emprunt. Ces sortes de charges vont croissant avec les besoins des travaux publics; mais un bon amortissement en aura raison dans un avenir peu éloigné. En attendant, l'administration municipale a dû inscrire au budget de 1862 une somme de plus de 14 millions pour assurer le service des 80,718 obligations de 1,000 francs restant à rembourser sur l'emprunt de 50 millions contracté en 1852 (Halles centrales et rue de Rivoli), des 82 obligations de 500 francs créées en 1855, lors de l'emprunt de 50 millions applicable au boulevard de Sébastopol et à l'avenue Victoria, et des 565,372 obligations de 500 francs provenant de l'emprunt de 1860. Il n'est pas jusqu'aux communes supprimées de la Chapelle et de la Villette qui n'aient légué à la Ville une bagatelle (60,000 fr.) restant de leurs anciens emprunts (1). Quelle que soit l'énormité de ses charges, la Ville est de taille à les porter, et son crédit, reste le premier crédit du monde, malgré l'ébranlement financier qui agite encore l'Europe et l'Amérique.

Les *services charitables, religieux et scolaires* occupent incontestablement le premier rang dans l'ordre moral, et sont, d'année en année, plus largement dotés. Un article spécial a été consacré à l'ASSISTANCE PUBLIQUE; il ne nous reste donc à exposer que ce qui concerne le culte et l'enseignement. Les dix églises provisoires construites dans les quartiers excentriques en dehors de l'action municipale ne sont pas encore remplacées; quelques-unes même ont été acquises par la Ville en attendant l'érection d'un édifice définitif. Sur plusieurs points cependant, des églises monumentales s'élèvent et seront prochainement livrées au culte. On a inauguré l'année dernière la charmante église gothique de Saint-Bernard sur le territoire de l'ancienne commune de La Chapelle-Saint-Denis; on presse l'achèvement de Notre-Dame de Clignancourt, édifice de moyenne grandeur conçu dans le style de la renaissance et situé entre la butte Montmartre et la plaine de Saint-Denis. A l'autre extrémité de Paris, l'élégante église romane de Notre-Dame de la Gare, commencée par l'ancienne commune d'Ivry, et achevée par la Ville, se profile avec sa flèche pyramidale, sur le plateau qui sépare la rive gauche de la Seine de la route de Fontainebleau. Deux grandes écoles pour les deux sexes s'élèvent à l'ombre de l'édifice religieux, rappelant ainsi l'origine des écoles modernes, toujours abritées depuis quinze siècles par une église, un monastère ou un palais épiscopal.

Nous signalerons encore l'église de Saint-François-Xavier que M. Lusson construit en ce moment dans le quartier de l'École militaire, pour remplacer la chapelle des Missions étrangères, en location depuis un demi-siècle, celle de Saint-Augustin, qui s'élève place de Laborde, à l'angle de la rue et du boulevart Malesherbes, sous la direction de M. Baltard, et celle de la Trinité, que M. Ballu, architecte de la tour de Saint-Germain l'Auxerrois, édifiée en ce moment à l'extrémité nord de la rue de la Chaussée-d'Antin, entre la rue de Clichy et la rue Blanche. Ces trois églises coûteront environ six millions; leur achèvement permettra de remplacer successivement les chapelles provisoires de l'Assomption à Plaisance, de Saint-Pierre au Petit-Montrouge, des deux Saint-Marcel (XIII[e] arrondiss.), de Saint-Antoine dans le quartier des Quinze-Vingts, de Notre-Dame de la Croix à Ménilmontant, de Saint-Joseph au faubourg du Temple et de Saint-Michel à Batignolles-Montmartre.

Parallèlement aux constructions neuves, les travaux de restauration des anciennes églises se poursuivent sans interruption, sous le double rapport de la décoration intérieure et des aménagements extérieurs. C'est ainsi que Saint-Germain des Prés, Saint-Sulpice, Saint-Germain l'Auxerrois, la Sorbonne, Saint-Étienne du Mont et Saint-Nicolas du Chardonnet ont été l'objet d'appropriations importantes. Cette dernière église, dont l'abside se dessine maintenant sur le nouveau boulevart Saint-Germain, attend impatiemment l'ouverture de la grande voie publique qui doit contourner à droite la montagne Sainte-Geneviève, parce qu'elle trouvera là l'occasion de demander l'érection de sa façade sur la rue Saint-Victor, bienfait que l'église Saint-Laurent devra très-prochainement à l'ouverture de la seconde section du boulevart de Magenta. Une façade plus en rapport avec le style ogival flamboyant de l'édifice et une flèche monumentale dessinée par M. Constant-Dufeux changeront complétement l'aspect de ce dernier monument. C'est également au percement du boulevard de Sébastopol et à l'ouverture de deux rues latérales que l'église Saint-Leu doit sa restauration. Le bas-côté du sud a été considérablement agrandi; celui du nord est en cours de réfection; seul, le portail sur la rue Saint-Denis attend un remaniement qui le mette en harmonie avec le chevet et les nefs collatérales.

L'administration a compris que les peintures

(1) L'Administration municipale fera prochainement commencer les travaux de construction de quatre casernes échelonnées le long de la rue Militaire. Les points désignés sont Auteuil, Ménilmontant, Gentilly et la plaine de Grenelle. De plus, un bâtiment d'Administration sera construit sur le territoire de La Chapelle-Saint-Denis.

murales sont les vrais et les meilleurs décors des églises. Entrée résolûment dans cette voie depuis quelques années, l'édilité parisienne y marche avec une louable persévérance : l'année qui vient de s'écouler a vu découvrir les grandes peintures de M. Flandrin à Saint-Germain des Prés, celles de la chapelle de la Vierge et des dernières travées des bas-côtés à Saint-Eustache, et l'œuvre monumentale d'Eugène Delacroix à Saint-Sulpice (chapelle des Saints-Anges). Des travaux analogues sont projetés pour les années 1862 et 1863.

En construisant et en restaurant les édifices religieux dans l'ancien et dans le nouveau Paris, en consacrant près de 200,000 francs au loyer des églises qui ne lui appartiennent pas, aux suppléments et indemnités de logement pour les ministres des trois cultes, l'administration municipale satisfait à un besoin très-réel; mais elle ne remplit pas un devoir moins impérieux en multipliant sur tous les points de la cité les établissements scolaires dont l'insuffisance est si universellement constatée. Dans la sphère de l'enseignement supérieur, il reste beaucoup à faire sans doute; mais il se fait tous les jours quelque chose; si la Sorbonne et le Collége de France attendent encore la réalisation des plans merveilleux qui doivent leur donner des façades monumentales sur la rue des Écoles, le lycée Saint-Louis voit la sienne se profiler sur le boulevard de Sébastopol, et le lycée Bonaparte, déjà pourvu d'un vaste bâtiment sur la rue Caumartin, en possédera prochainement un second sur la rue de la Ferme-des-Mathurins. Un demi-million environ est affecté par la Ville à ces deux entreprises, dirigées par MM. Duc et Bailly. L'enseignement intermédiaire ne sera pas moins bien partagé; le rapide succès qu'ont obtenu les colléges Chaptal et Turgot a déterminé l'administration municipale à multiplier ces utiles établissements. La rive gauche surtout, si riche en institutions secondaires, était absolument dépourvue d'écoles professionnelles; on lui en destine deux qui seront placées, l'une dans le Ve arrondissement (quartier du Panthéon), l'autre dans le XVe (quartier de Grenelle). Sur la rive droite, le mouvement industriel des quartiers Montmartre et Poissonnière, et l'agglomération ouvrière qui se produit dans les quartiers Popincourt et Saint-Antoine, appellent deux autres établissements de ce genre dans les IXe et XIe arrondissements. Ces utiles créations, décidées en principe, se réaliseront dans un avenir très-rapproché. (1)

Il en est de même d'un genre d'enseignement encore peu répandu et qui mérite certainement de l'être davantage : nous voulons parler du dessin appliqué aux arts industriels exercés par les femmes dans le domaine multiple du goût et de la mode. On se plaint avec raison du peu de débouchés offerts au travail féminin et des désordres qui sont la conséquence de cet état de choses. La réhabilitation des travaux de femmes, le développement de cette élégance artistique, véritable cachet des modes parisiennes dans la plus large acception du mot, et par-dessus tout la moralisation d'une classe ouvrière aussi nombreuse qu'intéressante résulteront très-certainement de la vulgarisation chez les jeunes personnnes du dessin appliqué à toutes les branches de l'ornementation. A côté de l'école académique de la rue Dupuytren, dirigée avec tant d'éclat par mademoiselle Rosa Bonheur, l'édilité parisienne, sagement inspirée, a créé trois établissements, l'un dans le VIIIe arrondissement, quartier du faubourg Saint-Honoré, l'autre dans le IXe, rue Notre-Dame-de-Lorette et le troisième, rue du Faubourg-Saint-Martin, à la mairie du Xe arrondissement. La prospérité à peu près certaine de ces premières écoles déterminera probablement l'administration municipale à en établir de nouvelles dans les quartiers du centre plus spécialement consacrés à la fabrication de l'*article Paris*.

Dans la sphère plus modeste de l'enseignement primaire, la Ville dispense, avec une largesse toujours croissante, les millions qu'on l'accuse de consacrer trop exclusivement à de fastueux travaux. Non contente de payer chaque année plus de 150 bourses et un nombre proportionnel de trousseaux dans les lycées, les colléges, les écoles spéciales, les institutions des sourds-muets et des jeunes aveugles, elle alloue en 1862 une somme de deux millions et demi à l'instruction primaire proprement dite. L'enseignement du chant lui coûte cent mille francs; le reste du crédit s'applique aux écoles laïques et congréganistes des deux sexes, aux salles d'asile, aux ouvroirs et aux bourses d'apprentissage, indépendamment des subventions largement accordées à tous les établissements particuliers créés en vue d'instruire et de moraliser les classes laborieuses. La statistique de l'enseignement primaire à Paris accuse aujourd'hui les chiffres suivants : INSTITUTEURS COMMUNAUX : *laïques* 118, congréganistes 166, institutrices laïques 81, congréganistes 181, directrices et sous-directrices de salles d'asile 147, plus un nombre indéterminé de personnes des deux sexes distribuant l'enseignement primaire à tous les degrés, depuis l'asile jusqu'à la classe d'adultes, dans les écoles libres subventionnées par la Ville. Le nombre total des établissements scolaires à Paris est, en 1862, de 457, et le chiffre des élèves qui les fréquentent dépasse soixante-douze mille. Cependant l'administration municipale constate avec regret l'insuffisance des locaux dont elle dispose; elle a vainement *communalisé* un grand nombre d'écoles libres et stimulé partout où elle le rencontrait le

(1) C'est la conclusion du rapport récemment présenté au Conseil municipal par M. Denière. Les raisons développées dans ce travail et que M. Dumas s'est chargé de présenter au Conseil supérieur de l'Instruction publique ont paru si décisives que M. Rouland n'a pas hésité à proposer à l'Empereur la création dans tout l'Empire d'un enseignement moyen analogue à celui que la ville dispense au collége Chaptal.

zèle du clergé, des congrégations et des personnes bienfaisantes; l'accroissement inouï de la population déjoue tous ses calculs. On n'improvise pas dans de bonnes conditions d'espace, de salubrité et de distance, une centaine de nouvelles écoles, et c'est à ce chiffre qu'il faudra vraisemblablement s'élever pour satisfaire à tous les besoins des communes annexées. Sur ce point, la sollicitude municipale a pris les devants : un plan d'ensemble est à l'étude, et les représentants de chaque quartier, d'accord avec le préfet et les maires d'arrondissement, cherchent simultanément à améliorer la situation provisoire et à asseoir sur les meilleures bases les établissements définitifs. (1)

La diffusion intelligente de l'instruction primaire, concurremment avec le progrès de l'éducation morale et religieuse, permettra sans doute, dans un avenir prochain, de réduire les dépenses que les *services militaires et de sûreté* imposent à la population parisienne. Indépendamment d'un compte de 12,300,000 fr. que la Ville acquittera, en 1862, sur la présentation de la préfecture de police, trois autres millions sont inscrits au budget municipal pour les frais du recrutement, de la garde nationale, de la garde de Paris, des sapeurs-pompiers, des postes militaires et de police. Le recrutement ne donne lieu qu'à une dépense insignifiante; mais la garde nationale, dont l'utilité est fort contestable, fait payer assez chèrement à la Ville ses vaines et ennuyeuses parades. L'état-major (personnel et matériel), les six subdivisions d'infanterie, la légion de cavalerie, le magasin central d'habillement, le dépôt central des armes et la maison d'arrêt vulgairement désignée par le nom des légumes qu'on y consomme, coûteront, en 1862, environ 630,000 francs. Les dépenses applicables à la garde de Paris se justifient mieux; réorganisée à l'époque de l'annexion sur la base de deux bataillons d'infanterie à huit compagnies et de quatre escadrons de cavalerie, ce corps d'élite habite aujourd'hui huit casernes, dont plusieurs sont monumentales, et on lui en prépare deux autres, l'une au faubourg Saint-Denis, l'autre dans la Cité. Une augmentation de personnel a eu lieu, en 1861, dans l'état-major, et la dépense totale du corps atteint presque le chiffre de quatre millions dont moitié est imputable sur le budget de la Ville, l'autre portion restant à la charge du ministère de la guerre.

Une autre institution toute parisienne, que Londres et toutes les capitales nous envient, est, depuis 1860, en pleine voie d'expansion. Organisés par décrets des 27 avril 1850, 10 et 17 février 1855, 31 octobre 1856 et 7 décembre 1859, les sapeurs-pompiers relèvent du ministère de la guerre pour tout ce qui concerne leur recrutement et leur discipline intérieure, de la préfecture de police pour les ordres à recevoir, la solde et le grand entretien, de la mairie centrale de Paris pour les frais de petit entretien, de loyer, d'éclairage et de concierge. Ils forment aujourd'hui dix compagnies occupant chacune une caserne rues Blanches, du Château-d'Eau, Culture-Sainte-Catherine, de Poissy et du Vieux-Colombier, plus, à Ménilmontant, Grenelle, Bercy et la Chapelle-Saint-Denis. Il existe, en outre, quatre-vingt-dix-huit postes, répartis dans les vingt arrondissements, et un état-major, rue Chanoinesse, lequel sera transféré, avec l'état-major de la garde de Paris, dans la grande caserne de la cité actuellement en voie de construction. On évalue les frais d'entretien et de casernement de ce corps éminemment utile à une somme annuelle de quinze cent mille francs.

Les conditions de sécurité offertes par l'édilité parisienne à ses nombreux habitants sont complétées par vingt-sept corps de garde à l'usage de la troupe de ligne et quatre-vingts postes de police occupés par des sergents de ville relevant des commissariats de quartier. L'augmentation progressive des postes de police et la diminution proportionnelle des corps de garde proprements dits s'expliquent par l'énorme différence des services rendus. Le soldat, empêché par le poids de son fourniment, par la loi de la consigne, et d'ailleurs fort peu au courant des habitudes de MM. les voleurs, ne peut exercer, aux alentours du poste, qu'une surveillance insuffisante; les patrouilles militaires, comme celles de la garde nationale, sont bruyantes et illusoires; les rondes de sergents de ville ont une tout autre efficacité.

Les dépenses générales, dont nous esquissons à grands traits la répartition, ne comprennent plus que l'entretien des édifices et des bâtiments communaux (1,400,000 fr.), celui des promenades et plantations (2,400,000 fr.), les eaux et les égouts (2,200,000 fr.), la direction de la voirie de Paris (1,500,000 fr.), la voie publique et les carrières (14 millions), services qui exigent un personnel considérable. A ces deux premiers chefs de dépenses viennent se joindre les honoraires d'un directeur de la voirie de Paris, de cinq commissaires voyers divisionnaires, de vingt commissaires voyers d'arrondissement, de trente sous-com-

(1) Les résultats de ce travail sont consignés dans un remarquable rapport présenté au Conseil municipal par M. Charles Merruau. En thèse générale, la ville veut établir dans chaque quartier un asile, une école communale de filles et une école communale de garçons, pouvant se transformer, le soir, en écoles d'adultes. Là où la population parait définitivement assise, on élèvera des constructions scolaires parfaitement appropriées à leur destination; là, au contraire, où des migrations peuvent se produire, l'Administration municipale prendra des maisons à loyer et y installera ses asiles et ses écoles, en attendant le choix d'un emplacement définitif. Nous avons sous les yeux la carte spéciale, dressée à cet effet par ordre de M. le Préfet de la Seine : les établissements projetés y forment un immense réseau qui s'étend sur toute la surface de la Capitale agrandie. Les neuf anciens arrondissements de la rive droite y figurent pour quarante créations, et les trois anciens arrondissements de la rive gauche, pour douze. La zone suburbaine plus déshéritée est naturellement celle qui recevra le plus · les XVIe, XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe arrondissements verront s'élever près de cinquante établissements scolaires : les XIIIe, XIVe et XVe n'en compteront pas moins de vingt-deux : c'est, en réalité, plus de cent-vingt fondations nouvelles dans une ville déjà si richement pourvue par la sollicitude municipale et la bienfaisance privée.

missaires et vérificateurs des hauteurs de maisons, de dix-huit géomètres, de treize aides-géomètres, de douze dessinateurs et de trente et un chaîneurs employés au plan de Paris, plus une brigade de triangulation. La voie publique et les carrières ne réclament pas un moins grand nombre d'agents de tout ordre; on compte dans ce service : un inspecteur général des ponts et chaussées, deux ingénieurs en chef, huit ingénieurs ordinaires, cinq conducteurs principaux, trente-huit conducteurs embrigadés, vingt et un conducteurs auxiliaires, un contrôleur de plan, cent trente et un piqueurs, sept gardiens de dépôts, quatre piétons et un payeur des régies municipales. La surveillance du nettoiement du balayage et de l'arrosement public s'opère par cent douze agents de divers ordres; celle de l'éclairage est confiée à un personnel composé d'inspecteurs, de vérificateurs du pouvoir éclairant, de contrôleurs et de sous-contrôleurs de la fabrication aux usines, de piqueurs, de piétons et de garçons de laboratoire au nombre de cent quarante et un.

Le service des carrières sous Paris ne coûte que 50,000 francs à la Ville et au département; celui du pavé, des chaussées empierrées et des voies plantées est une bien autre affaire. Pour revêtir les 900 kilomètres de rues que possède le nouveau Paris, de grès, de quartz, de porphyre, de cailloux et de bitume comprimé, il a fallu, en 1861, plus de treize millions de francs et une armée de paveurs sous les ordres d'une légion de chefs. Sept cent mille francs ont suffi pour débarrasser Paris des eaux sordides, pour surveiller le service des eaux potables, celui des vidanges, de la Bièvre et des égouts, pour assurer l'exploitation du canal Saint-Martin, les traitements et frais fixes des deux cent seize agents de tout ordre qui se partagent ces rudes travaux, depuis l'ingénieur en chef jusqu'au fontainier et au garde-bassin. Un chiffre plus que triple a été nécessaire pour asseoir sur des bases solides le service des promenades et plantations. Cette riante besogne s'opère par cent agents répartis en services des ponts et chaussées, des plantations, du jardinage, des eaux et de l'architecture. Les bois de Boulogne et de Vincennes sont administrés et surveillés par deux conservateurs, huit brigadiers et sous-brigadiers, huit gardes à cheval et soixante-seize gardes à pied; les voies plantées, les squares et le parc de Monceau, récemment inauguré, exigent un personnel composé d'un garde général, de trois brigadiers et de vingt-neuf gardes. Mais cette pacifique armée n'absorbe qu'un sixième du crédit : le reste est consacré aux journées d'ouvriers, à l'entretien des chaussées, des allées, des gazons, des massifs de fleurs, des bancs, grilles, pavillons, bateaux, serres, pépinières, etc., à la nourriture des oiseaux aquatiques qui sillonnent les bassins, aux frais des travaux de conduite d'eau pour les lacs, cascades et rivières anglaises dont la vue récrée si agréablement le promeneur. Enfin, la rue Militaire, cette immense ceinture qui embrasse la taille du nouveau Paris, est comprise dans le chiffre total pour une somme de 250,000 francs. A toutes ces dépenses, il faut ajouter celles des grands travaux exécutés par la Ville; nous les rangerons dans deux catégories : travaux des ingénieurs; travaux des architectes.

Grands travaux des ingénieurs. — Le domaine des ponts et chaussées dans Paris et le département de la Seine comprend les fleuves et rivières, les routes impériales et départementales, les eaux, les égouts et la voie publique. Quelques-uns de ces grands travaux s'exécutent sur les fonds de l'Etat, ou avec participation de la ville et du département aux dépenses qu'ils entraînent; la plus grande partie est à la charge exclusive de Paris et s'accomplit par les soins des ingénieurs du service municipal sous le contrôle du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, assisté du Conseil général des ponts et chaussées. C'est ainsi qu'ont été exécutés dans le cours de l'année 1861 et dans le premier semestre de l'exercice 1862, les travaux ayant pour but l'amélioration de la Seine, et qui comprennent : 1° la construction d'un barrage au port à l'Anglais (600,000 fr.), complément des mesures déjà prises pour régulariser la navigation de la haute Seine entre Montereau et Paris ; 2° le port de la gare d'Ivry prolongée ; 3° la réfection du quai de l'Archevêché à la pointe orientale de la Cité ; 4° les abords des rampes du pont de l'Alma. La navigation de la Marne, si difficile entre Charenton et Créteil, réclamait depuis longtemps l'établissement du canal s'embranchant sur celui de Saint-Maur. Commencés en 1848, sous forme d'atelier national, les travaux étaient restés suspendus jusqu'en 1860 ; ils viennent d'être repris concurremment avec ceux du pont de Charenton. Dans un avenir très-rapproché, la batellerie de la Marne, dont le tonnage s'est développé, tandis que celui de l'Yonne et de la haute-Seine baissaient sensiblement, sera dotée d'une bonne ligne navigable entre Joinville et Charenton. La gare fluviale de cette dernière commune, complétement inutile depuis son établissement, pourra rendre d'utiles services au commerce des vins, et la concurrence se rétablira entre la voie d'eau et la voie de fer, au grand profit de la consommation. La dépense totale du canal de Saint-Maurice ne dépassera pas 1,400,000 fr. Au point où il débouche dans la Marne, un pont monumental, destiné à remplacer le vieux pont estacade devenu insuffisant pour les besoins de la circulation, se profilera majestueusement entre Charenton et Maisons-Alfort. Construit sur les plans de MM. Maillebiau et Mayer, il se composera de quatre arches mesurant l'une 22 et les trois autres 27 mètres d'ouverture, avec une hauteur de 8 mètres du plan d'eau à la clef de voûte. Une somme de 900,000 fr. est affectée à l'exécution de ce tra-

En suivant le fil de l'eau, nous rencontrons le pont suspendu de Bercy, autrefois à péage, et dont la reconstruction est décidée ; le futur pont du boulevard Saint-Germain, encore à l'état de projet; le nouveau pont Louis-Philippe, complétement terminé, et qui se compose, comme on le sait, de deux parties fort distinctes, trois belles arches en pierre de 30 mètres d'ouverture, jetées sur le petit bras de la Seine, et une magnifique arche métallique dans le système Cadiot et Oudry, mesurant 64 mètres d'ouverture, 8 mètres 35 centimètres de hauteur sous clef et s'élançant hardiment entre le quai Bourbon et la Cité, à travers la rue Saint-Louis-en-l'Ile. La majestueuse ceinture de maisons et d'hôtels construite dans les premières années du XVIIe siècle par l'architecte Marie, a dû être déchirée pour livrer passage à la rue du Pont-Louis-Philippe prolongée ; mais la circulation et la perspective gagneront beaucoup à ce percement. Au delà du nouveau pont, rien n'a été fait dans la traversée de Paris : le pont du Louvre est toujours subordonné à l'achèvement de la rue de Rennes ; celui du Point-du-Jour, qui doit livrer passage au chemin de fer de ceinture, n'est pas encore commencé, mais il dépassera, dit-on, en magnificence, le pont Napoléon de Bercy ; la voie de fer y sera flanquée, à droite et à gauche, de deux boulevards qui déboucheront en remblais dans la plaine de Grenelle et conduiront les promeneurs jusque sur les hauteurs de Montrouge. L'établissement du chemin de fer de ceinture sur la rive gauche subit également quelque retard : le tracé est définitif entre Auteuil et Gentilly; c'est une succession de remblais et de déblais. Mais à partir de ce dernier point, la déclivité rapide du terrain, la traversée du vallon de la Bièvre, et les fortes pentes qui s'inclinent de la route de Fontainebleau à la gare d'Ivry ont nécessité un supplément d'études. Cependant l'année ne s'écoulera pas sans que les chantiers soient ouverts sur tout le parcours de la nouvelle ligne. En aval de l'enceinte fortifiée, la fraction communale de Billancourt a construit, avec l'aide d'une subvention, deux magnifiques ponts en pierre destinés à faire communiquer la populeuse commune de Boulogne avec le bas Meudon, Issy, Vanves et de son côté et la population de Suresnes attend l'établissement du barrage qu'on lui promet, immense ouvrage dont la dépense est évaluée à un million et demi.

Le service des ponts et chaussées proprement dit est parfaitement distinct du service des eaux, lequel est spécialement chargé de nettoyer et d'abreuver Paris et la banlieue annexée. Pour remplir la première de ces obligations, le service municipal des eaux a construit, depuis la publication du dernier *Annuaire*, près de vingt et un kilomètres d'égouts de toutes dimensions, depuis les grands collecteurs, dont le diamètre donne 5 mètres 60 centimètres d'ouverture, sur 4 mètres 40 centimètres de hauteur, jusqu'aux égouts minuscules, qui accusent pourtant 2 mètres 30 centimètres d'élévation sur 1 mètre 30 centimètres de largeur, et qui peuvent, sans gêner la circulation souterraine, recevoir deux conduites d'eau et de gaz. Exécutés par fractions sur tous les points de l'ancienne ville, ces utiles travaux vont se poursuivre dans la zone suburbaine, et déjà les XVIIe, XVIIIe et XIXe arrondissements commencent à recueillir le bénéfice. Intimement lié à la distribution des eaux potables, ce service ne peut être convenablement installé que selon un plan d'ensemble, et c'est ce qui explique le retard involontaire qu'il a subi depuis l'annexion.

L'année 1862 a vu s'achever le travail le plus important qui ait été entrepris, en matière d'égout, depuis la construction du grand collecteur d'Asnières. Le cours d'eau le plus fétide qu'il y ait à Paris est incontestablement la Bièvre ; altérée par les blanchisseries et les fabriques de produits chimiques, bien avant d'arriver à Gentilly, elle reçoit à partir de ce point, avec les déjections du faubourg Saint-Marceau, les résidus de la tannerie, de la mégisserie, des brasseries et des usines de toute sorte qui sont assises sur ses deux rives, en sorte qu'elle ne jette dans la Seine qu'un torrent d'immondices. Depuis trois siècles, la désinfection de la Bièvre est le grand problème de l'édilité parisienne. Pour le résoudre, deux choses étaient nécessaires : traiter d'abord la rivière comme un égout, l'emprisonner dans une voûte maçonnée et la rejeter le plus loin possible en aval de Paris ; désobstruer ensuite son cours et le purifier à peu près comme on fait pour les ports envasés, au moyen d'écluses de chasse. La première condition seule a pu être remplie jusqu'ici : un vaste égout a été creusé, de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire au boulevart Saint-Germain ; on y a jeté la Bièvre, prise entre les rues Censier et du Fer-à-Moulin, et on l'a conduite le long de la rue Saint-Victor, des boulevards Saint-Germain et de Sébastopol (rive gauche), des quais des Augustins, de Conti, Malaquais, Voltaire et d'Orsay, jusqu'au pont de la Concorde, où elle débouche provisoirement en Seine, en attendant la construction du siphon en tôle qui lui permettra de rejoindre le grand collecteur d'Asnières, en passant sous le lit du fleuve. L'épuration des eaux de la rivière infectée, plus facile en apparence, l'était moins en réalité. Les étangs de Saint-Quentin, Trappes et Satory près Versailles peuvent aisément déverser leur trop-plein dans la Bièvre, à la hauteur de Jouy; mais des difficultés administratives ont retardé jusqu'ici cette simple mesure, et l'année 1862 s'écoulera avant qu'elle soit réalisée.

En revanche, le service des eaux proprement dites a marché à pas de géant : la dérivation de la Dhuis a été décrétée, le canal Saint-Martin a été recouvert, l'aqueduc de ceinture rectifié, et la canalisation de la zone suburbaine est commencée sur tous les points. L'un de nos collaborateurs

ayant été chargé de l'article relatif aux dérivations d'eaux de source (*voyez* EAUX DE PARIS), nous nous bornerons à mentionner rapidement les travaux hydrauliques exécutés à Paris depuis la publication du dernier *Annuaire*. Ceux du canal St-Martin occupent évidemment le premier rang. Ouverte, en vertu d'un décret du 19 mai 1802, cette voie navigable était devenue incompatible avec le développement de la circulation dans Paris. Des passerelles fixes pour les piétons, des ponts mobiles pour les voitures, la coupaient sur un grand nombre de points et faisaient obstacle à la navigation autant qu'aux passants; les quais de Valmy et de Jemmapes, couverts de marchandises encombrantes, n'étaient bordés que de hangars et isolaient ainsi les populeux faubourgs du Temple et de Popincourt du mouvement qui rayonne le long des boulevards. Cet état de choses, déjà intolérable, ne pouvait être maintenu depuis la création du boulevard du Prince Eugène et en prévision de l'ouverture du boulevard des Amandiers ; l'abaissement du plan d'eau et la couverture du canal par une voûte continue devenaient une nécessité. Commencés en vertu du décret du 30 avril 1859, les travaux ont été reçus provisoirement dans les premiers jours de 1862 et définitivement en juin de la même année. L'habile ingénieur qui les a dirigés, M. Rozat de Mandres, a dû, pour abaisser le plan d'eau, perforer successivement les remblais et la terre végétale, les marnes sableuses, le sable fin, le gravier, jusqu'à peu de distance des marnes calcaires. Il a employé le béton pour établir son radier, la pierre meulière et la pierre de taille pour construire sa voûte. La coupe continue offre l'aspect d'un arc surbaissé de 19 mètres 50 centimètres d'ouverture et de près de 5 mètres de hauteur, du plan d'eau à la clef de voûte. Dix millions environ auront été consacrés à cette grande œuvre et aux travaux de viabilité qu'elle a nécessités. Partant de la rue de la Tour, le canal souterrain débouche dans la gare de l'Arsenal et est coupé par 28 regards masqués par des massifs et répartis dans 14 jardins ornés de bassins et de jets d'eau. L'extrados de la voûte, couvert d'une épaisse couche de terre et cailloutage, constitue un vaste promenoir bordé de deux chaussées, éclairé par 270 candélabres de nouveau modèle, planté de quatre rangées d'arbres et muni de bancs à double dossier. Cette magnifique voie, conquise sur le canal, a reçu le nom de boulevart de la Reine-Hortense.

La navigation, forcément interrompue pendant la durée des travaux, a été reprise depuis leur achèvement. La Ville a désintéressé la Compagnie concessionnaire et exploite aujourd'hui le canal par ses propres agents.

La rectification de l'aqueduc de ceinture entre son point de départ au bassin de la Villette et son point d'arrivée au réservoir de Monceaux, n'a pas donné lieu à des travaux aussi brillants; mais le résultat n'en a pas été moins utile. Les servitudes ont été rachetées par les particuliers sur tous les points de ce vaste parcours, les diverses sections du canal ont pu être ramenées à un type uniforme ; l'assainissement des propriétés privées et une surveillance meilleure de cette grande conduite seront la conséquence de cette rectification.

Au commencement de l'année 1862, la canalisation de la zone suburbaine a été entreprise simultanément dans les huit arrondissements annexés. Sur la surface de ces vastes territoires, la Compagnie générale des eaux possédait 250 kilomètres de conduites devenues la propriété de la Ville, par suite du traité conclu le 8 juin 1860; elles ont été affectées au service des concessions particulières. Il a donc été nécessaire de créer un service complet pour la voie publique, et c'est ce travail qui est maintenant en cours d'exécution.

En prévision de la prochaine arrivée des eaux de la Dhuis, un nouveau système de canalisation était absolument indispensable : on y travaille activement en ce moment. Contrairement à la mesure adoptée pour la zone suburbaine, le service de la voie publique héritera de l'ancien réseau, et le nouveau sera exclusivement affecté aux eaux dérivées. C'est dans cet ordre de faits que se placent les travaux de conduite exécutés, en 1861 et 1862, sur la ligne des boulevards, de la porte Saint-Martin à la rue Neuve-des-Capucines et le long de la rue Neuve-des-Petits-Champs. Un autre travail de même genre, mais d'une importance beaucoup plus considérable a été nécessité par le déplacement de la prise d'eau du pont d'Austerlitz, qu'on a dû reporter à plusieurs centaines de mètres en amont. Deux fortes conduites mesurant ensemble près de 14 kilomètres ont été établies entre la nouvelle pompe à feu et les points culminants des anciennes communes de Charonne et Gentilly; là de vastes réservoirs d'une capacité de 6,000 mètres cubes recevront l'eau, qui sera distribuée ensuite par des tuyaux de dimension variée, sur tous les points accessibles des XIIe, XIIIe, XIVe et XIXe arrondissements, les sommets des XVIIIe, XIXe et XXe devant recevoir les eaux de la Dhuis.

Si le dessous de la voie publique a donné lieu à de tels travaux, le dessus (percement, nivellement, pavage, trottoirs, éclairage, plantations) en a nécessité de bien plus considérables encore. Ici, il est nécessaire de procéder par groupes, afin de se reconnaître dans le dédale apparent de ces vastes opérations. Le premier qui nous apparaisse dans l'ordre d'importance est celui qui a pour centre la place de l'Etoile. Des douzes boulevards qui doivent rayonner autour de ce splendide rond-point, quatre ont reçu, depuis la publication du dernier *Annuaire*, une vigoureuse impulsion : au sud-ouest, celui du Roi-de-Rome, qui n'est autre chose que l'ancien boulevard de Passy rectifié et qui sera prochainement nivelé sur une longueur de 950 mètres ; à l'est, le boulevard de Beaujon, ou-

vert, d'une part, entre la place de l'Etoile et le faubourg Saint-Honoré, de l'autre, entre les rues de Courcelles et de Miroménil, sur une longueur de 1,100 mètres, le parcours total devant en comprendre près de 1,600 à son débouché sur la place Laborde ; au nord-est, le boulevard de Monceaux, unissant à l'arc triomphal le splendide parc de Grimod de la Reynière, sur une longueur d'un kilomètre, pour rejoindre au delà le boulevard Malesherbes ; au nord, enfin, le boulevard de l'Etoile, empruntant jusqu'à l'ancienne barrière du Roule le ci-devant boulevard extérieur où trônait Dourlans, et se dessinant ensuite à travers la plaine de Monceaux jusqu'aux abords de la route d'Asnières. Arrivés sur ce plateau, nous rencontrons un autre système de percements dus à une puissante initiative particulière. Ce vaste ensemble comprend, outre les boulevards de l'Etoile et de Monceaux que nous venons de mentionner, le boulevard de Neuilly, prolongement du boulevard Bineau, à travers l'enceinte fortifiée, depuis le village de Champerret jusqu'à la place rectangulaire formée aux abords de l'ancienne barrière de Monceaux, puis le boulevard Malesherbes, prolongé lui-même du nouveau parc à la route de la Révolte et reliant Clichy, Courcelles et le village Levallois au quartier de la place de l'Europe. (1) Le développement total de ces voies publiques dépasse 6 kilomètres.

Au groupe de la plaine de Monceaux se rattache évidemment le boulevard Malesherbes, qui fait pénétrer les nouveaux quartiers au cœur même du Paris commerçant et luxueux. Cette grande voie, projetée sous le premier empire et achevée sous le second, au prix d'énormes sacrifices, chemine à travers les rues d'Anjou, Lavoisier, Rumfort, d'Astorg, de Laborde, de la Bienfaisance, de Lisbonne, de Miroménil, de Hambourg, de Valois et l'extrémité orientale du parc de Monceaux, sur une longueur totale de 1,421 mètres. Elle a nécessité des démolitions considérables, d'immenses déblais et une dépense totale qu'il est difficile d'évaluer.

Au moyen de la rue de Rome et la rue de Rouen, dont le percement se poursuit par voie d'acquisitions isolées, le groupe de l'Opéra communique avec celui de Monceaux et de l'Étoile; il communique en outre, par la rue Lafayette prolongée, avec celui dont le boulevard de Magenta est le nœud. Le périmètre de la place de l'Opéra est tracé ; le côté ouest de la rue de la Chaussée-d'Antin a disparu ; le côté sud de la rue Neuve-des-Mathurins jusqu'au delà de l'ancien passage Sandrié s'est écroulé également sous la pioche des démolisseurs, et d'immenses constructions se profilent déjà sur le boulevard des Capucines, aux deux angles de la place, en avant de l'alignement de la rue Basse-du-Rempart. Les substructions de l'Opéra atteignent le niveau du sol. Quant au prolongement de la rue Lafayette, il s'exécute dans la section comprise entre le faubourg Montmartre et la rue Laffitte, pour se poursuivre ensuite de ce dernier point à la rue Taitbout et de là à la rue de la Chaussée-d'Antin; la partie haute viendra en dernier lieu. Le développement total est de 1,530 mètres. Au point où la nouvelle voie coupe le faubourg Montmartre, la rue Drouot prolongée a poussé un rameau qui écorne l'angle de la rue de la Victoire; à quelques pas de là le prolongement des rues Le Peletier et Olivier s'engage par l'acquisition de quelques immeubles. Au futur débouché de cette dernière rue, les abords de la nouvelle église de la Trinité ont été expropriés sur les rues Blanche et de Clichy; dans tout ce quartier, *fervet opus*.

Il en est de même pour le groupe du boulevard de Magenta, auquel le voisinage de la gare du Nord et les millions de M. le baron de Rothschild ont donné une si vigoureuse impulsion. La voie principale est ouverte et splendidement construite entre le boulevard de Strasbourg et l'ancienne barrière Poissonnière, à travers le clos Saint-Lazare; 1,140 mètres sont livrés; 650 restent pour atteindre le Château-d'Eau. L'élargissement des rues de Saint-Quentin, de Maubeuge, d'Abbeville et de Belzunce est la conséquence de ce percement ainsi que du déplacement de la gare du nord.

Au point où nous conduit l'extrémité sud-est du boulevard de Magenta, nous rencontrons deux grandes voies en cours d'exécution, la rue de Turbigo inattaquée encore à ses deux extrémités, mais dont une section est ouverte et construite entre les rues Saint-Martin et Saint-Denis, puis le boulevart du Prince-Eugène amené, en 1860, de la place du Trône à la rue de la Roquette, en 1861, de ce point au canal Saint-Martin, et qui atteindra le boulevard du Temple à la fin de 1862. La place rectangulaire où doit s'élever la mairie du XI[e] arrondissement est également livrée à la circulation, et l'avenue Parmentier prolongée s'en détache déjà pour rejoindre, à travers tout le faubourg du Temple, le pavillon Gabrielle à l'hôpital Saint-Louis.

Rien d'important n'a été exécuté au faubourg Saint-Antoine; cependant un ensemble de voies publiques destinées à relier entre eux les boulevards du Prince-Eugène, Mazas et Napoléon III, commence à se dessiner entre l'Abbaye et la rue de Charenton.

Sur la rive gauche, le groupe Mouffetard est à peine entamé par le prolongement de la rue des Feuillantines, jusqu'à la rue de l'Arbalète, le nouveau débouché de la rue d'Ulm et la rue du Luxembourg, commencée dans le jardin même, après tant de pourparlers. Mais, en revanche, le groupe Saint-Germain et de Sébastopol est en pleine voie d'exécution. Le boulevard Saint-Germain est

(1) Le mouvement de construction qui s'est produit sur ce plateau depuis moins de dix ans nécessite aujourd'hui la création d'un nouveau centre communal. Les quatre sections de Courcelles, Villiers, Levallois et Champerret, détachées de Neuilly et de Clichy, sont appelées à former une nouvelle commune, dont le territoire s'étendra entre l'ancien parc d'Orléans, le chemin de fer de l'Ouest, la Seine et l'enceinte continue.

livré à la circulation du quai Saint-Bernard à la rue Hautefeuille, sur une longueur de plus d'un kilomètre. Les nouveaux dégagements sont les rues Thénard, Fontanes et des Mathurins prolongée (ensemble 422 mètres), la rue des Écoles, ouverte sur près de 600 mètres, entre le boulevard de Sébastopol et la rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet. C'est sur la rue des Écoles que se greffe la rue de Sorbonne (140 mètres), complétement élargie et construite jusqu'à la place de ce nom. Le boulevard de Sébastopol, déjà livré jusqu'à l'angle de la rue Racine, est couvert de constructions monumentales jusqu'à la rue Soufflot, dont l'élargissement, si fatalement méconnu par l'ancienne édilité, atteint en ce moment la rue de Cluny. Au delà de la ci-devant place Saint-Michel, l'étranglement produit par la rue d'Enfer subsiste encore; mais du côté du jardin, les maisons particulières et les pavillons saillants de l'hôtel des Mines ont disparu; le sol du futur boulevard s'est abaissé de plusieurs mètres; la voie, déjà ornée d'une grille, s'est élargie, en regard de la rue de l'Est, aux dépens du jardin botanique de l'École de médecine; le parcours actuellement livré est de 700 mètres; il dépassera 1,400, lorsque le boulevard atteindra le carrefour de l'Observatoire.

De ce point culminant, encore sans relations avec le quartier de la Salpêtrière, auquel doit le relier le boulevard Saint-Marcel, à travers le faubourg de ce nom, il faut nous transporter à l'autre extrémité du faubourg Saint-Germain, en mentionnant seulement sur notre passage les rues Saint-Maur et Sainte-Placide prolongées, que l'administration de l'assistance publique a fait ouvrir sur ses terrains, presque en regard de la rue de Rennes arrêtée jusqu'ici à l'angle des rues de Vaugirard et Notre-Dame-des-Champs. C'est aux deux têtes des nouveaux ponts des Invalides et de l'Alma que le mouvement s'est produit avec quelque activité. Le boulevard de la Tour-Maubourg, prolongé sur une longueur de 524 mètres entre le quai et la rue Saint-Dominique, traversera incessamment les terrains de la boucherie des Invalides, pour rejoindre l'ancien tronçon. Le boulevard de l'Alma (1,300 mètres) en est encore à la période des acquisitions: mais le boulevard du Champ-de-Mars (500 mètres) est terminé. Par cette voie, notre grande arène militaire est mise en communication avec le quartier de Chaillot, dont la transformation s'opère comme par enchantement.

On sait que le pont de l'Alma, dont le nom indique la récente construction, n'avait sur la rive droite d'autres débouchés que l'avenue Montaigne, l'étroite rue Bizet et le passage de la pompe à feu; tout le revers méridional du coteau de Chaillot, si agréablement étagé depuis le bord de l'eau jusqu'à l'Arc de Triomphe, n'était qu'un enchevêtrement de ruelles à rampes rapides aboutissant presque toutes au carrefour des Batailles, c'est-à-dire au fond d'un entonnoir. La régularisation de la place de l'Étoile et les embellissements des Champs-Élysées devaient modifier profondément cet état de choses: le carrefour des Batailles a été choisi comme centre d'un nouveau groupe composé: 1° du boulevard de l'Empereur (1,041 mètres), dont la première section s'étend du pont de l'Alma à l'ancienne barrière Sainte-Marie; 2° du boulevart d'Iéna (1,300 mètres) et de l'allée Marbeuf rectifiée et prolongée. A cette dernière voie doit se rattacher le boulevard de Chaillot allant du pont de l'Alma à la place de l'Etoile (900 mètres), ouvert dans sa partie supérieure sur une longueur de 525 mètres et rejoignant à la hauteur de la rue de Chaillot la rue François Ier prolongée (845 mètres), laquelle rencontre elle-même, presque à l'angle de l'avenue Montaigne, la splendide rue de Marignan construite sur les terrains de l'ancien Jardin d'hiver.

Le cercle que nous avons décrit autour de l'ancien Paris nous ramène au point de départ. Il ne nous reste plus qu'à mentionner l'ouverture de l'hémicycle sud formant moitié de la voie circulaire à établir autour de l'Arc de Triomphe, la régularisation des ci-devant boulevards extérieurs entre les anciennes barrières de Clichy et de La Chapelle, et les démolitions opérées au centre de la cité, sur l'emplacement des vieilles rues aux Fèves, de la Calandre et Saint-Eloi, pour le passage du boulevard de Sébastopol et la construction d'une caserne monumentale. Le plus ancien quartier de Paris apparaît maintenant aux regards; les mystères très-modernes du *Lapin blanc* y ont fait oublier la vieille abbaye Saint-Martial, les églises de la Madeleine, de Saint-Germain le Vieux et cette antique, « Calandre » voie triomphale par où nos rois allaient jadis processionnellement de leur palais à Notre-Dame. Les temps sont bien changés!

Grands travaux des architectes. — Nous avons déjà indiqué les travaux d'architecture religieuse achevés ou en cours d'exécution; quelques mots nous suffiront pour mentionner les constructions municipales les plus importantes au double point de vue des intérêts du service et des nécessités financières, la question d'art étant réservée (voir l'article Architecture), 13 millions environ auront été consacrés par la ville aux seuls édifices religieux, depuis l'annexion de la banlieue suburbaine. Les trois théâtres (Lyrique, du Cirque et des Arts-et-Métiers) atteindront le chiffre de 5 millions. Le palais du Tribunal de commerce, arrivé aujourd'hui à la hauteur des combles, dépassera 2,500,000 fr. La grande école de garçons de la rue Saint Jacques a coûté plus de 200,000 fr.; les cinq casernes de sapeurs-pompiers construites ou appropriées à Ménilmontant, Passy, Grenelle, La Chapelle et Bercy ont occasionné une dépense de 500,000 fr. Une somme de 1,300,000 fr. a été absorbée par la construction du pavillon n° 4 aux Halles centrales; 1,800,000 fr. sont affectés à lapartie des écuries impériales si-

tuées en élévation; 460 000 fr. à la construction de la nouvelle Morgue; 180,000 fr. à l'établissement de l'escalier du centre à l'Hôtel de Ville et 100,000 fr. aux substructions d'une partie des bâtiments de la Cour de cassation, au Palais de Justice. Deux gros chiffres, 4,500,000 fr. d'une part, et 1,700,000 fr. de l'autre seront employés à la reconstruction de la prison des Madelonnettes, traversée par la rue de Turbigo, et à l'établissement de la XI° mairie sur la nouvelle place formée par l'intersection de la rue de la Roquette, do l'avenue Parmentier et du boulevard du Prince-Eugène. Divers autres crédits, formant un total fort respectable s'appliquent aux écoles, aux marchés, aux cimetières, aux casernes, aux halles, à la douane, etc.; mais ils rentrent dans la catégorie de l'entretien.

L'espace nous manque pour consigner ici quelques détails de statistique, sorte de résumé algébrique de cette courte étude administrative : la population de la grande ville, les divers mouvements de l'état civil, le chiffre des consommations, le dépouillement des sommiers judiciaires, tout est matière à induction morale ou matérielle. Le prochain *Annuaire* contiendra, à cet égard, de nombreuses indications. Qu'il nous suffise de faire remarquer, en terminant, combien est lourde la tâche imposée à l'édilité parisienne et avec quelle légèreté les détracteurs des choses municipales traitent de ces graves intérêts. L. M. TISSERAND.

PASSAVANT (JOHANN-DAVID), profond connaisseur et savant historien des arts, mourut à Francfort-sur-le-Mein le 12 août 1861. Né dans cette même ville en 1787, il fut destiné d'abord à une carrière commerciale, en dépit de ses goûts artistiques de bonne heure prononcés. Mais la guerre de 1813, qui l'avait appelé aux armes, le conduisit à Paris, et là, au milieu des riches trésors artistiques amassés par le premier empire, il résolut de suivre la voie que son talent et son inclination lui indiquaient si clairement. Sous les auspices de David et de Gros il entra dans le sanctuaire de la peinture, et pour compléter ses études il se rendit à Rome, où il se rangea du côté de l'école romantique allemande. Plusieurs de ses tableaux ont été favorablement accueillis par la critique; on loue surtout son « Henri II » au Doemer, à Francfort. Mais le mérite principal de Passavant se base sur ses travaux relatifs à l'histoire et la critique des arts. A un sûr et profond sentiment du beau, à un goût fin et exquis, il joignit les plus vastes connaissances, acquises dans plusieurs voyages artistiques en Itatie, en Angleterre, en Espagne, etc. Sa ville natale lui offrit une position honorable, celle d'inspecteur de l'institut des arts désigné sous le nom de Staedel; il a rempli ces fonctions jusqu'à sa mort. — On regarde comme les ouvrages les plus importants de Passavant: « Ansichten über die bildenden künste (Heidelh. 1820) » ouvrage qui plaide la cause de l'art romantique; « Kunstreise durch England und Belgien » où l'auteur présente une foule immense d'observations artistiques recueillies dans un voyage en Belgique et en Angleterre; « Rafael von Urbino und sein vater Giov. Santi » (2 vol. Leipz. 1839), monographie excellente, reconnue généralement comme un chef-d'œuvre de goût et de critique; enfin « Christliche kunst in Spanien », ouvrage qui a exploité le premier les riches mines artistiques de l'Espagne. On a aussi de Passavant quelques écrits religieux, preuves de son penchant pour le mysticisme des Hamann et des Jung Hilling; nous n'en mentionnons ici que son étude remarquable sur la conscience. LEXIS.

PAYS-BAS. GUILLAUME III (Alexandre-Paul-Frédéric-Louis), roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg, né le 19 février 1817, roi le 17 mars 1849, marié le 18 juin 1839 à la reine SOPHIE-FRÉDÉRIQUE-MATHILDE, née le 18 juin 1818, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg. *Héritier présomptif :* Guillaume-Nicolas-Alexandre-Henri, prince d'Orange, né le 4 septembre 1840.—L. A. de Lightenvelt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas en France. Eugène, comte de Sartiges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la France aux Pays-Bas.

Finances. — Le budget des dépenses s'élève à 84,185,145 florins et le total des recettes à 91,262,006 florins. Le capital de la dette nationale se monte à 1,035,611,213 florins, et les intérêts annuels à 29,919,257 florins, indépendamment d'un capital de 10 millions de florins qui ne portent pas intérêts, mais dont les titres sont émis en papier-monnaie garanti par des bons du Trésor ou par un dépôt de numéraire en espèces appartenant au fonds de la dette inscrite. La majeure partie de la dette publique se compose du capital de la dette nationale à 2 1/2 p. 0/0 (694,616,570 f.), dont l'intérêt annuel se monte à 17,365,414 florins.

Armée et marine. — La force totale de l'armée européenne se monte à 60,613 hommes dont 58,803 sous-officiers et soldats, et 1,810 officiers. La marine militaire compte, bâtiments à vapeur : 5 frégates à hélice, 11 corvettes, 29 goëlettes à hélice, 13 vapeurs à aube, total 58 navires portant 781 canons. La marine à voiles compte 102 bâtiments dont 2 vaisseaux de 2° classe et 8 frégates. Le reste se compose de bâtiments légers et de canonnières bonnes tout au plus à la défense des côtes. Cette marine à voiles, qui porte 1,085 canons, doit être sucessivement réformée. Le personnel de la marine comprend 1 amiral, 1 lieutenant-amiral, 1 vice-amiral, 5 contre-amiraux, 19 capitaines de vaisseau et 509 officiers ou aspirants. Dans ce nombre ne sont pas compris 93 médecins et 76 officiers d'administration. Les équipages de marine offrent un effectif de 6,527 hommes. L'effectif de l'infanterie de marine se compose de 46 officiers, 7 aspirants et 2,007 sous-officiers et soldats.

Commerce. — Le commerce maritime des Pays-Bas est en voie d'amélioration constante. Il est entré l'année dernière dans les ports hollandais 8,744 navires portant 1,657,834 tonnes. Il est sorti 9,101 navires portant 1,737,116 tonnes. Dans ce nombre la marine hollandaise figure pour une proportion de 42,46 p. 0/0 pour les entrées, de 42.95 p. 0/0 pour les sorties; les marines des différentes nations d'Europe et d'Amérique pour 57,54 p. 0/0.

La proportion change pour le tonnage. Elle est à l'avantage du commerce étranger qui figure pour 60,77 p. 0/0 dans le total des entrées et pour 62,07 p. 0/0 dans le total des sorties. Cela prouve que le chiffre des exportations est supérieur à celui des importations et que le solde est au bénéfice de la Hollande. En effet, le relevé général était au 1er janvier 1860, de 399,670,200 florins pour les exportations et de 356,049,124 pour les importations. La statistique de 1861 n'est pas encore publiée.

Instruction publique.—Le dernier rapport adressé aux états généraux sur l'état de l'enseignement constate que les cours des universités sont suivis par 1,395 étudiants (671 à Leyde, 510 à Utrecht, 214 à Groningue. Ces étudiants se répartissent ainsi : étudiants en droit, 579 ; en théologie, 474 ; en médecine, 250; en philosophie spéculative et belles-lettres, 52 ; sciences physiques et mathématiques, 51. Il y avait en outre 147 étudiants à l'athénée d'Amsterdam et 15 à celui de Deventer. L'université de Delft compte 223 élèves. Il y a aux Pays-Bas 8,498 écoles primaires publiques et 1,065 écoles primaires particulières dont 49 subventionnées. C'est un total de 3,563 écoles pour une population de trois millions et demi d'habitants. Le nombre des élèves des écoles publiques est de 500,039 dont 183,477 garçons et 316,552 filles. Les écoles particulières subventionnées reçoivent 1,816 élèves, les écoles particulières non subventionnées 87,000. L'enseignement gratuit est donné à 151,619 élèves.

Beaux-Arts. — D'importantes expositions artistiques ont eu lieu dans le cours de la présente année. Celle de Rotterdam a été particulièrement brillante, on a pu y admirer les œuvres de MM. Bles, Bosboom, Israeels, Koeekoeh, Meyer, Bisschop, Herman et Marie Ten Kale Hanedoes, Roelofs, de Haas, Schelfhout, Gudin, Slingeneyer, Cermak, Landelle, Autigua, Hamman, Portaels, Dell Acqua, Achenbach, Jacob Jacobi, etc., etc., et celles du paysagiste Alexandre Dollinger qui soutient dignement le drapeau de l'école hollandaise. Ajoutons que la Hollande a perdu le 9 avril un de ses artistes les plus distingués, le peintre Koekkoek (Bernard Cornelis), mort à la suite d'une maladie douloureuse qui depuis quatre ans lui interdisait tout travail. Il était âgé de 59 ans. Son talent fut vraiment populaire. Il a publié en 1841 un petit volume intitulé : *Herinneringen en mededeelingen van een landschapschilder* (Souvenirs et observations d'un peintre paysagiste). Ses tableaux très-nombreux et très-connus sont remarquables par la distribution de la lumière et la finesse des détails. La galerie de Guillaume II contenait onze tableaux de Koekkoek qui ont été vendus à une vente publique et achetés très-cher.

Agriculture. — L'agriculture est florissante et les Hollandais ne négligent rien pour lui faire faire de nouveaux progrès. Le pays produit des races de bestiaux qui sont estimés dans le monde entier ; il n'y a pas une exposition agricole où les taureaux et les vaches de race hollandaise ne figurent avec honneur. La société hollandaise d'agriculture *Hollandsche maatschappij van landbouw* a publié le programme de sa troisième exposition qui aura lieu du 26 au 30 septembre prochain. Les différentes espèces de bétail, les produits, les instruments agricoles sont rangés en catégories à chacune desquelles est destiné un certain nombre de récompenses; 200 médailles d'or, d'argent et de bronze seront distribuées. Le roi, le prince d'Orange, les princes Henri et Frédéric ont accordé des médailles. De riches propriétaires de la ville de La Haye, et plusieurs sociétés parmi lesquelles on cite la *Algemeene Koninglijke landbouw-vereenignig* (société générale royale d'agriculture) ont également offert des médailles destinées à récompenser les exposants. Comme Paris, la capitale des Pays-Bas aura cette année son jardin d'acclimatation. La société royale zoologique et botanique d'acclimatation a choisi l'emplacement de ce jardin qui sera un des établissements les plus remarquables de La Haye. Elle a fait l'acquisition d'une vaste prairie qui s'étend le long du canal, vis-à-vis du *Konniginne geracht.*

On a fait en Hollande de nombreux essais de pisciculture. L'expérience la plus remarquable est celle qui a été tentée par la société de l'Overhyssel sur la proposition du baron Sloet tot Oldhuys. 10,000 jeunes saumons ont été placés dans l'Yssel.

D'importants travaux ont été entrepris pour la construction de voies ferrées et pour les réparations des digues. Mais nous n'avons qu'à renvoyer d'une part à l'article CHEMINS DE FER et d'autre part à l'article PAYS-BAS du précédent annuaire.

Histoire. — Le roi des Pays-Bas a visité cette année l'Overhyssel et la Zeelande. A la fin d'avril, tandis que la reine se rendait à la cour de France, le roi visitait Zwoll et Dedemswaart; un mois après, il arrivait à Middelbourg, chef-lieu de la province de Zeelande. Entre ces deux voyages le roi Guillaume est venu rejoindre la reine à Fontainebleau. Cette visite a resserré les liens d'amitié qui existaient déjà entre les deux cours.

Une crise ministérielle avait signalé la dernière session des états-généraux. Le ministère Hœmstra a succombé à son tour devant l'opposition de la deuxième chambre. Le 1er février les nouveaux ministres prêtaient serment au roi, et le 4 février

M. Thorbecke a présidé le premier conseil du nouveau cabinet. Les collègues de M. Thorbecke sont MM. Blanken, Uhlenbeck, Stratenus, Betz, Meeussen et Van der Maesen de Sombreff. Ce cabinet sera-t-il plus viable que ses prédécesseurs ? Il a du moins pour lui un élément essentiel de force : l'homogénéité. Pour obtenir un ensemble de vues, il faut quelquefois négliger les individualités puissantes et choisir des hommes qui puissent s'effacer en faveur du chef du cabinet. Il ne faut donc pas s'étonner que sur sept ministres, trois : MM. Blanken, Uhlenbeck et Stratenus, fussent inconnus au public. M. Betz était connu comme expert en matière de finances; M. Meeussen est un orateur distingué. La crise ministérielle qui a porté M. Thorbecke au pouvoir avait eu pour point de départ le rejet d'une partie du budget. (Budget du ministère de l'intérieur.) La majorité qui a voté contre M. Hœmstra est-elle acquise au ministère Thorbecke ? Il est permis d'en douter. Cette majorité était le résultat d'une coalition entre deux factions opposées, l'une libérale, l'autre hostile au ministre des colonies, M. Loudon, qu'elle trouvait trop libéral.

Il est difficile de démêler le véritable état de l'opinion publique au milieu des assertions contradictoires des journaux hollandais. Le *Nieuwe Rotterdamsche courant*; le *Tijd*, l'*Utrechtsche courant*, le *Dagblad van Zuid Holland en's Gravenhage*, le *Tijdschrift van Nederlandsch Indië*, l'*Algemeen Handelsblad*, le *Gravenhaagsch Weekblad*, *etc.*, *etc.* ont émis au sujet du nouveau ministère toutes sortes de théories et de prédictions. Ce qu'il y a de certain, c'est que le cabinet Thorbecke est arrivé au pouvoir au milieu des circonstances les plus difficiles, ayant en face de lui une chambre habituée à la lutte, et une majorité incertaine. Les questions financières ont pris une telle importance sur la politique générale que le ministre des finances est l'âme d'un ministère. M. Betz a des projets d'économie qui ont paru d'un favorable augure. Le ministère des colonies a pour la Hollande une importance toute spéciale. M. Uhlenbeck, homme très-libéral, destitué en 1848, à cause de ses opinions, a passé vingt années dans les Indes. Il connaît à fond toutes les questions coloniales et il apporte au ministère une grande popularité.

Quant au ministère des affaires étrangères, M. Van der Maesen de Sombreff a été l'objet de vives attaques. Certains journaux lui reprochaient sa jeunesse ; d'autres le représentaient comme incapable; d'autres, faisant appel aux passions religieuses, toujours faciles à exciter dans un pays où deux religions sont en présence, attribuaient à M. de Sombreff le fanatisme et les idées ultramontaines qui passent pour l'apanage des habitants de Limbourg, sa ville natale, dont il est le député permanent.

Quelque temps après son entrée au ministère, 12 mars, M. Uhlenbeck fut forcé de prendre une mesure sévère contre l'académie de Delft : 33 élèves perdirent, en vertu d'un arrêté royal, les droits qu'ils avaient acquis à la place de candidats, fonctionnaires des Indes. Cette mesure donna lieu aux premières attaques dirigées contre le ministère par une partie de la presse néerlandaise.

La deuxième chambre des états-généraux s'étant réunie le 24 avril, M. Wurtgens, député, lui a demandé l'autorisation d'interpeller le ministère des colonies au sujet de l'arrêté royal relatif à l'académie de Delft. A cette séance, M. Thorbecke a fait un exposé des travaux de la chambre pendant la session. Les principaux projets sur lesquels elle est appelée à délibérer sont : la loi relative aux droits d'accise sur les boissons distillées ; le traité avec la Belgique au sujet des prises d'eau, l'abolition de l'esclavage aux Indes Orientales, le règlement de la gestion des domaines de la couronne. Ces différents projets ont été présentés par le précédent ministère. Parmi les projets mis à l'étude par le ministère actuel, nous citerons : le règlement des voies d'eau pour la communication d'Amsterdam et de Rotterdam avec la mer ; le plan définitif de percement de la Hollande, les projets de loi sur le tarif des droits sur la comptabilité coloniale, sur l'émission des entreprises de culture aux Indes, sur la juridiction judiciaire, l'amortissement des deniers, la police médicale, etc., etc.

Les inondations qui avaient causé tant de ravages l'année dernière ont recommencé cette année. Nimègue, Zutphen, et une partie du territoire de la province de Gueldre ont été ravagés par les eaux du Wahal pendant les premiers jours de février. Les communications ont été interrompues, les ponts emportés, etc., etc. De nombreuses souscriptions ont été ouvertes pour secourir les victimes de ces désastres. Les sociétés littéraires et les sociétés musicales ont donné, au profit des inondés, des soirées et des séances fructueuses. Nous citerons particulièrement la société de rhétorique delftoise *(Rederijkerskamer Wilhuys)*, la *Liedertafel Œfening en Uitspanning*, la société *Euphonia* et la société littéraire *Æfenning Kweekt kennis*. L'un des écrivains les plus célèbres de la Hollande, le romancier Snieders s'est fait entendre aux soirées littéraires de cette société. Ses improvisations y ont obtenu le succès le plus brillant.

A. Lomon.

PÊCHERIES. La question des pêcheries a eu beaucoup de retentissement en 1861. Les pouvoirs parlementaires n'avaient eu à se préoccuper jusqu'alors que des primes accordées aux pêches de la baleine et de la morue ; mais la substitution d'un droit de 48 francs les 100 kilogrammes, à celui de 10 francs seulement sur les produits de pêche anglaise, étendu à la Belgique, a soulevé des réclamations qui, dans le sein du Sénat, ont fait prendre la parole à plusieurs orateurs, et notamment à nos amiraux. Il s'agissait de notre

pêche du hareng, pour laquelle certains esprits voyaient dans le nouveau droit une cause de ruine et qui n'avait prospéré, dans ces derniers temps, qu'à la faveur d'une législation rigoureuse ayant pour but d'en faire une industrie nationale rivale de l'industrie étrangère. Examinons rapidement cette législation.

Un arrêt du conseil du 24 mars 1687, « Considérant que le hareng ayant frayé après Noël devient de mauvaise qualité, que la grande quantité qu'on en prend alors ruine entièrement les côtes et les pêches faites en bonne saison « par le vil prix auquel il est vendu, » défendit de pêcher le hareng après le mois de décembre, ou d'en acheter à bord d'aucun navire étranger, à peine de 500 livres d'amende, confiscation du poisson et des bâtiments, et de plus grande peine, le cas échéant. Sur la demande du département de la Seine-Inférieure, la Convention nationale déclara, le 6 septembre 1793, que les pêches du hareng et du maquereau commenceraient et finiraient à volonté; mais il y a lieu de remarquer que l'état de guerre atténuait beaucoup les conséquences de cette mesure. Aussi, dès 1816, les partisans du système de limitation de la pêche obtinrent-ils une ordonnance royale (14 août) fixant la periode de pêche du hareng entre le 1er septembre et le 15 janvier. L'ordonnance reproduisait les peines portées par l'arrêt de 1687 contre l'achat du hareng de pêche étrangère.

Replacée en 1822 sous le régime de la loi de 1793, la pêche du hareng devait subir de nouvelles restrictions. La loi de douanes du 6 mai 1841 réputait de pêche étrangère et soumettait au droit de 40 francs par 100 kilogrammes (non compris le double décime) les harengs salés apportés par les bateaux pêcheurs français du 15 janvier au 1er août, ainsi que les harengs frais, lorsque le bateau avait été absent du port pendant plus de trois jours. Une ordonnance du 2 juillet 1843, rendue en exécution de la loi de 1841, réglait avec soin les détails d'armement des bateaux de pêche, le nombre d'hommes d'équipage, la quantité et la nature des avitaillements à embarquer, etc. Mais ces dispositions, qui n'avaient d'autre sanction pénale que le refus de l'immunité des droits, n'avaient pas réussi à empêcher les achats illicites qui se faisaient aux Orcades, en Écosse et en Angleterre. Un décret-loi du 28 mars 1852 édicta cette législation qualifiée de *draconienne* (séance du Sénat, du 13 mai 1861) qui devait soulever tant de réclamations et qui, en définitive, n'avait eu d'autres conséquences que de nationaliser une industrie qui n'existait plus chez nous que de nom.

Si la convention conclue avec l'Angleterre ne permettait plus de maintenir des obligations qui pouvaient tourner à l'avantage du poisson étranger, il eût été dangereux de renoncer complétetement à réglementer une pêche qui entretient un nombreux personnel aguerri aux dangers de la navigation, et qui procure aux marins âgés ou infirmes et à leurs familles des ressources en rapport avec la quantité de filet que ces pauvres gens mettent sur les bateaux. On a donc élagué de la législation de 1852 toutes les entraves et formalités inutiles, et il ne reste plus de cette législation que l'obligation d'avoir un minimum d'équipage basé sur le nombre d'hommes nécessaire pour une pêche effective; d'embarquer une quantité de filets proportionnelle à ce nombre; enfin, de payer, en présence de l'autorité maritime, le montant des parts attribuées à l'équipage, comme preuve de la sincérité de l'opération.

Il eût été difficile de demander moins, et tout fait espérer, à en juger par la première année d'expérience, que la concurrence anglaise sera vigoureusement combattue, au grand avantage de l'alimentation publique, par la pêche française, aujourd'hui dégagée de tout ce qui pouvait la gêner. On ne saurait en effet considérer comme une gêne le minimum d'équipage, le minimum de filets à emporter, et le règlement des parts de pêche devant l'autorité maritime, car ces obligations ne nuiraient qu'à ceux qui auraient pu se livrer à des achats frauduleux au lieu de pêcher réellement, et ce sont précisément ceux-là qu'il importe d'atteindre, après avoir anéanti toutes les rigueurs des règlements antérieurs. C'est aussi en 1861 que, pour la première fois, on a vu une exposition spéciale de produits et appareils de pêche.

Cette exposition, où toutes les nations maritimes du continent avaient été invitées à se faire représenter, a eu lieu à Amsterdam. Elle se composait de 192 séries de pièces ou d'échantillons plus ou moins nombreux et classés en 18 sections, savoir : 1° bâtiments modèles; 2° objets d'armement; 3° matières premières de filets et lignes; 4° filets et accessoires; 5° entretien des filets et vannage; 6° lignes et hameçons; 7° amorces naturelles et artificielles; 8° pêches d'anguilles et de saumons; 9° ustensiles de pêche; 10° poissons non préparés; 11° préparation du poisson, sel, saumure; 12° poissons préparés; 13° futailles et paniers; 14° poissons en futailles; 15° huiles de poisson et engrais; 16° pisciculture; 17° livres sur la pêche et la salaison; 18° articles divers sans classification. Six nations ont pris part à ce concours : La Hollande y était représentée par 76 exposants; la Norwége par 11; l'Écosse par 5; la France par 2; la Suède par 1; l'Autriche par 1; de sorte qu'il y avait en tout 96 exposants.

Le département de la marine ne pouvait rester étranger à l'heureuse idée du gouvernement néerlandais. Par ses soins une commission spéciale s'est rendue à Amsterdam, et a remis un rapport fort instructif inséré dans la *Revue coloniale* du mois d'octobre 1861. Tout porte à croire que l'exemple de la Hollande sera suivi par d'autres nations, et nous ajouterons même que la France,

qui n'a pour ainsi dire pas pris part à l'exposition d'Amsterdam, pourrait sans présomption se mettre à la tête d'une deuxième exposition, soit à Paris, soit sur un des points du littoral. Tous les peuples ont plus ou moins réglementé l'exercice de la pêche. Un philosophe chinois, suivant Pufendorf (*Droit des gens*), « donnait pour maxime qu'un roi « ne devait permettre de pêcher qu'avec des filets « à grandes mailles, afin qu'en ne prenant ainsi « que de gros poissons, et laissant échapper les « petits, il y en eût toujours assez pour les be-« soins de tout le monde. »

En France, la pêche dans les eaux douces a, dit Valin, été réglementée « de toute ancienneté; » mais on ne trouve que dans une ordonnance de 1584 des traces de réglementation de la pêche maritime. A cette époque, comme aujourd'hui, les pêcheries établies sur le rivage étaient une cause de grande destruction du poisson; l'ordonnance prescrivit de raser celles qui avaient été établies depuis quarante ans, et ne maintint que dans certaines conditions celles qui remontaient à plus de quarante ans d'existence. L'ordonnance de 1681 a été rendue sous l'empire des mêmes idées, des mêmes besoins à satisfaire; elle fut suivie d'un très-grand nombre d'autres actes réglementant l'exercice de la pêche dans toutes ses parties, et l'on peut dire qu'en 1790, cette branche importante d'industrie avait un Code complet qui, dans les mains des amirautés, fonctionnait avec régularité. De 1790 à 1815, on ne s'aperçut pas beaucoup des modifications que la Révolution avait nécessairement apportées à ces règlements, car nos pêcheurs étaient pour la plupart au service sur les vaisseaux, ceux qui restaient n'osaient s'aventurer au large, et ce ne fut qu'au retour de la paix que le vide se fit dans une législation devenue impuissante, soit parce que les pénalités qu'elle avait édictées étaient prescrites de nos Codes, soit parce que la validité en était contestée. Il fallait donc reconstituer une loi sur la pêche côtière et la mettre en harmonie avec les principes proclamés en 1789. Déjà, en 1806, un projet avait été élaboré et ne reçut pas de suite. Les études furent reprises en 1816, 1821, 1846 et 1850, et donnèrent naissance à la loi du 9 janvier 1852, qui est aujourd'hui l'acte fondamental en vertu duquel ont été rendus les décrets des 4 juillet 1853 et 19 novembre 1859, qui, par suite de la longue tolérance dont avaient joui les pêcheurs, détenteurs de pêcheries et autres, devaient nécessairement soulever des réclamations.

Le département de la marine s'occupe, au moment actuel, d'une révision complète de ces règlements, afin de les dégager de toutes les rigueurs inutiles et de procurer à nos pêcheurs tous les moyens de soutenir la concurrence étrangère. Mais on doit espérer qu'il ne sera plus permis d'élever de nouvelles pêcheries sur le littoral, et qu'il sera procédé progressivement à la démolition de celles qui subsistent encore. Ces établissements se sont souvent mis sous la protection de l'alimentation publique pour éloigner les mesures de rigueur qui les atteignaient; il suffit de les voir fonctionner pour se convaincre qu'ils font périr bien plus de poisson qu'ils n'en procurent, et que par conséquent, l'alimentation publique ne saurait être intéressée à leur conservation. D'un autre côté, on sait que les herbes marines et autres objets qui pénètrent dans les grillages ou filets placés à l'ouverture des pêcheries, rendent impuissante toute réglementation, et l'on ne peut dès lors imposer aux pêcheurs, à ceux dont l'industrie est bien celle qui accroît les ressources de l'alimentation publique, des obligations dont les riverains, le plus souvent étrangers à la marine, seraient affranchis. Trois choses s'opposent donc au maintien des pêcheries sur le littoral : la conservation du frai et du fretin; l'impossibilité de réglementer ces sortes d'établissements; enfin la nécessité de réserver aux marins, dans l'intérêt de l'alimentation publique comme dans celui du recrutement de la flotte, les ressources que la mer procure.

Il serait à craindre, en effet, si de tels établissements prenaient de l'accroissement, que les pêcheurs ne renonçassent peu à peu à l'exercice de leur profession. Et cependant, sous prétexte de pisciculture et d'ostréiculture, on demande de tous côtés des portions de plages, des criques, anses, des baies entières! Il s'élèvera sans doute une voix pour dire que la pisciculture n'est pas l'art de retenir prisonniers les poissons qui fréquentent la côte, que l'ostréiculture ne consiste pas à donner à quelques-uns le droit d'élever des huîtres sur des fonds qui les produisent naturellement et dont l'exploitation appartient à tous. De telles tendances ont été combattues de tout temps comme une dérogation aux principes qui régissent le domaine public, dangereuses pour leurs auteurs, parce qu'elles exaspèrent les populations, dangereuses pour les populations elles-mêmes, puisqu'elles les privent de leurs ressources habituelles, dangereuses enfin pour la tranquillité publique.

Le problème à résoudre ne consiste pas dans l'établissement sur le littoral d'engins propres à retenir le poisson surpris par la marée descendante, ni même dans la création des réservoirs à poissons, bien que ces derniers se présentent par les mêmes caractères de nocuité; ce qui importe, c'est d'affranchir nos pêcheurs des emprunts onéreux auxquels ils sont obligés de recourir pour l'exercice de leur profession, de supprimer tous les intermédiaires qui dévorent le prix des dangers auxquels ils s'exposent journellement. C'est alors que, les armements pouvant se développer, l'alimentation publique trouvera dans l'exercice de la pêche les ressources qu'elle a droit d'en attendre; c'est alors que les bateaux de pêche, étant plus grands, mieux gréés et outillés, on laissera le petit

poisson en repos sur la côte, pour courir au large à la recherche des sujets adultes ; c'est alors enfin que la marine trouvera dans ce personnel accru de nouveaux défenseurs au jour du danger. On nous dit qu'une caisse ayant l'appui du crédit agricole, société anonyme, issue du crédit foncier de France, se serait mise sous le patronage du ministre de la marine, en promettant de réaliser des résultats si désirables. Honneur à l'établissement du crédit qui a conçu cette idée généreuse, honneur au ministre qui ne dédaigne pas de descendre à des détails infimes pour procurer à la population maritime un bien-être qui ne manquera pas d'ailleurs de rejaillir sur tous les autres intérêts sociaux.

In tenui labor, et tenuis non usus.

PÉROU. — Président don Ramon-Castilla. Consul général de France, M. E. de Lesseps. Ministre plénipotentiaire à Paris, M. Pedro Galvez. — Le Pérou nous semble entrer dans la voie pacifique et dans la période des travaux fructueux qui font la grandeur des États du Sud-Amérique. L'élément politique, en 1861, s'est bien révélé par certains soubresauts, mais les orages ont été passagers et n'ont point atteint la prospérité générale. A l'extérieur nous trouvons, cependant encore, le différend avec les États-Unis ; l'heure n'est pas opportune, à Washington, pour s'y occuper des questions du dehors. Vient ensuite l'éternelle discussion sur les provinces de Mainas, réclamées à la fois par le Pérou et l'Équateur. Grande a été l'indignation du cabinet de Lima contre l'annulation par le congrès équatorien du traité de Mapasingue ; des menaces ont été lancées et l'irritation n'a pas cessé de part et d'autre, mais pourtant nulle mesure acerbe n'a encore été prise et il est à souhaiter que les deux prétendants s'en remettent à quelque arbitrage amiable qui leur épargnera les horreurs du sang répandu. Les mêmes craintes existent du côté de la Bolivie. On prêtait au gouvernement de don R. Castilla, vis-à-vis des départements de la Paz et d'Oruro, une politique d'annexion que ses organes blâmaient en termes de la plus vive énergie quand elle était appliquée par d'autres que par lui : la Bolivie s'en était émue. L'Équateur, le Pérou, la Bolivie sont les tronçons séparés de ce grand corps qui s'appelait l'Empire des Incas. Galvanisés par le souvenir, ils tendent peut-être à se souder de nouveau et l'antique capitale, le Cozco (en Quichua, *centre, nombril*), est resté au Pérou. L'Équateur a son débouché sur la mer et Quito n'était, après tout, qu'une conquête récente de l'Inca ; mais la Bolivie était au cœur de son empire, et cette création incomplète du libérateur conservera difficilement son autonomie. Nous avons prédit il y a onze ans la désagrégation de ces provinces, si elle ne remplaçait au plus vite ses soldats par des travailleurs. La destinée l'entraîne et les révolutions s'y succèdent, broyant tout progrès dans son germe. Le nord, écrivions-nous alors, ira au Pérou, le sud aux provinces Argentines et l'ouest au Brésil. Il est à craindre que cette dissolution soit le seul moyen de rendre à ses habitants le calme et la prospérité.

A l'intérieur, l'année débute par une révolte. Le 2 janvier 1861, l'équipage de l'*Ucayali*, vapeur ancré à Chorrillos, en l'absence du commandant et des chefs supérieurs, s'empare du bâtiment et va sommer de se rendre les bâtiments de l'État *Iquique* et *Loa*. On répond par une fusillade. L'*Ucayali* tire un coup de canon et quitte le port. Le *Loa* et le *Peruano*, lâchés à sa poursuite, l'atteignent aux îles Chincha. Était-ce une mutinerie ou le début d'une révolution ? Quelques-uns prétendent qu'il s'agissait de donner le pouvoir au général Castille. Nous voyons reparaître ensuite le général Echenique, le Linarès du Pérou. On le découvre caché à bord du *Bolivia*, vapeur de l'État, en compagnie d'anciens conjurés. Tous sont mis en prison. Echenique a de nombreux partisans comme tout homme qui a possédé le pouvoir, et dont le retour est un signal de changements dans la distribution des emplois. Ses adhérents siégent au congrès et disposent parfois de la majorité. La femme d'Echenique s'adresse à cette assemblée suprême. Le général, disait-elle, venait réclamer sa mise en jugement qui n'avait pu être décrétée lors de sa chute, en 1854, après la bataille de Palma. Il s'y était soustrait alors en se réfugiant à la légation d'Angleterre : aujourd'hui il venait purger sa contumace. Après quelques délais, le congrès, en date du 29 avril, rendit une loi par laquelle il était mis en jugement pour l'examen de ses actes pendant l'exercice de sa présidence. Les tribunaux, chargés de prononcer sur sa culpabilité, déclarèrent son innocence et ordonnèrent sa mise en liberté. Le gouvernement répondit à cet arrêt en décrétant, en date du 12 août, le renvoi au Chili d'Echenique et de ses complices; grave mesure qui ôtait aux tribunaux leur prestige, créait un antagonisme entre le pouvoir exécutif et le corps judiciaire, et donnait des armes aux partisans d'Echenique désormais posé légalement en victime. La commission permanente du congrès, qui résumait ses pouvoirs dans l'intervalle des sessions, s'en émut et demanda compte au cabinet de ce dédain de la chose jugée. Le Gouvernement répondit en représentant Echenique comme un conspirateur, dont il avait dû ordonner l'expulsion pour sauvegarder la paix publique. Par deux fois, le congrès, usant de sa prérogative de représentation, protesta contre cette annulation d'un arrêt solennellement rendu : le cabinet se montra inflexible et le 12 octobre, Echenique et ses compagnons, mis à bord du transport *Iquique*, reprenaient la route du Chili. Au reste, le président avait répondu dignement aux attaques de ses ennemis en proclamant, trois jours avant la clôture du congrès, une loi d'amnistie.

La paix n'avait point été troublée intérieurement, mais l'agitation était dans les esprits. Le général Castilla était sur la limite où finissait légalement son mandat, et le mois d'octobre était celui où les comices devaient désigner les candidats à la présidence et aux deux vice-présidences. Les adhérents du gouvernement portaient le grand-maréchal St-Roman, le général Pezet et M. Canseco; l'opposition, le général Echenique, le général La Mar et don R. Lopez-Lavalle. A Lima, au jour de l'élection, les clubs se rendirent, quelques-uns armés, aux lieux des séances. Des rixes s'ensuivirent, le sang coula, des barricades furent élevées aux portales, le portrait d'Echenique fut promené par plus de douze mille personnes aux cris de *Viva Echenique, muera el tirano!* la force armée intervint, le préfet et le président parcoururent les groupes pour les calmer, l'élection eut lieu en faveur de St-Roman. La commission du congrès ne manqua pas de protester contre la violation de la liberté des élections, en réclama la nullité et la mise en cause du préfet. Le gouvernement lui dénia le droit qu'elle s'arrogeait et répondit que le tumulte avait été un essai de révolution en faveur d'Echenique. L'élection fut maintenue.

Un autre fait avait agité vivement les esprits. L'annexion de Santo-Domingo à l'Espagne avait réveillé toutes les haines traditionnelles et le sombre tableau de la domination coloniale semblait reparaître comme un fantôme, quand, tout à coup, arrive à Lima un journal de Madrid, *la España*, revendiquant fièrement la souveraineté des îles de Chincha et de Lobos. Ces îles, d'après lui, n'ont jamais cessé d'appartenir à la couronne qui ne les a cédées par aucun traité et n'a jamais sanctionné la possession de fait, seul droit que puisse alléguer le Pérou. *Las Novedades* (1er juin) reproduisirent cet article. Les îles de Chincha et de Lobos, ce pactole péruvien, retourner à l'Espagne, vaincue par l'indépendance! On se figure le cri d'imprécation soulevé par cet article imprudent. Il n'était certes pas besoin de surexciter les craintes. Le Mexique attirait déjà les regards, et, plus tard, la triple intervention apportait un nouvel aliment à ce courant caché d'antipathies, toujours prêt à se faire jour contre tout étranger!

Terminons ce bilan en donnant quelques regrets aux victimes, heureusement non-sanglantes, de l'égarement de ces habitants de Tacna qui, le 17 décembre, se sont rués sur les établissements d'honorables négociants étrangers et ont ruiné en quelques heures une importante industrie. M. Klawer était à la tête d'une distillerie à sucre, montée à grands frais. On a fait croire à la population ignorante que les propriétaires de cette usine déterraient les cadavres des cimetières pour en utiliser les os. Les absurdités sont toujours acceptées sans examen par la foule. Une masse populaire envahit l'établissement de M. Klawer, y détruisit tout de fond en comble et ce ne fut qu'à grand'peine que les habitants paisibles, réunis en gardes nationales, parvinrent à calmer cette effervescence.

Heureusement pour le pays, les agitations pénètrent moins que jadis et s'arrêtent à la surface. La vérité s'est faite très-certainement dans les esprits, et les intelligences sont entraînées vers l'utile par une impulsion que rien, désormais, ne paraît devoir entraver. Les partis, quel que soit leur dénomination ou leur tendance, suivront forcément le mouvement déjà imprimé, et la progression qui en est le résultat peut être considérée comme la garantie la plus solide pour l'attraction des capitaux et des bras. Des mutineries, des soulèvements, des révolutions même pourront encore troubler la tranquillité publique, mais on se rassure en voyant le congrès voter des chemins de fer et le gouvernement provoquer partout l'éclosion du travail. Avant de se séparer, le congrès a voté 2,000,000 de piastres pour les travaux publics. Il avait voté une loi pour faciliter l'immigration des Asiatiques; car la question cotonnière veut être prise de haut et son développement successif doit un jour remplacer en partie, dans les caisses de l'État, les ressources qu'il trouve actuellement dans l'exploitation du guano. Aussi s'en occupe-t-on sérieusement et la société de Manchester a reçu un mémoire important sur cette matière. Le coton, y est-il dit, peut-être semé dans toute la partie nord du Pérou qui s'étend entre la Cordillère et le Pacifique. Cette région est maintenant un désert, mais elle est traversée par plusieurs rivières, le Tumbès, le Mancora, le Chira à onze milles de Payta, le Piura, sur les bords duquel est la ville de Piura qui vient d'être élevée au rang de chef-lieu d'un département composé de trois provinces, le Malabrigo et cinq autres cours d'eau qui traversent le territoire de Lambayeque. La vallée de Chira paraît être le lieu le plus convenable pour un commencement de colonisation anglo-saxonne. Le coton y vient pour ainsi dire spontanément, et, de 1852 à 1858, on en a extrait 1,500,000 livres. La *cuadra* de terrain, non irriguée, produit aujourd'hui de 1,000 à 1,200 livres; sous l'influence de l'eau, elle donnerait au moins 2,000 livres. En changeant l'embouchure du Chira, ce fleuve serait navigable pour des vapeurs de fort tonnage jusqu'à 80 ou 100 milles dans l'intérieur. Les sources du Chira recèlent des trésors minéralogiques considérables. — Le coton figure aux exportations de 1861 pour 110,000 piastres.

Ces sables n'ont pas toujours été désolés comme aujourd'hui. On trouve dans la vallée de Chira des ruines de canaux, de fortifications, de grandes villes, témoignant à la fois d'une population immense et des moyens qui permettaient de l'y condenser. L'irrigation, c'est là tout le mystère de la fertilité antique et de la renaissance à venir de cette prospérité passée. Un ingénieur francais, M. Gautherot aura la gloire de l'avoir inaugurée.

Chargé par le gouvernement de forer trois puits artésiens à Payta, Piura et Congora, il avait demandé un an. Huit mois s'étaient à peine écoulés que, le 14 octobre, la sonde faisait jaillir à Piura une rivière souterraine ; le 19 novembre, le puits de Congora donnait des résultats plus merveilleux encore et la certitude était acquise de la fertilisation possible de cette interminable lisière aréneuse que baigne le Pacifique. Succès grandiose, car dans dix ans le Pérou pourra produire, avec le travail libre, plus de coton qu'on n'en récoltait dans les États à esclaves d'Amérique. En même temps un décret ordonnait le creusement d'un nouveau lit pour régulariser le cours du Lambayèque, préserver la ville des crues rapides qui la menacent et profiter de cette rivière pour l'irrigation de la vallée fertile qui porte son nom. Les chemins de fer ne sont pas oubliés : mise en train des travaux préparatoires sur les lignes d'Islay à Aréquipa et de Pisco à Ica : lois ordonnant leur construction et accordant vingt-cinq ans de concession et 6 °/₀ de garantie minimum, avec cet avantage rare que le gouvernement prend à son compte toutes les actions qui n'auraient pas été souscrites dans les quatre mois de l'émission : études activement poussées pour le railway de Lima à Jauja, franchissant la Cordillère : loi accordant 6 °/₀ de minimum au chemin de fer d'Iquique aux salpêtres de la Noria. Puis, l'ouverture d'un chemin destiné à mettre la province de Pataz en communication avec le Huallaga par le district de Tayabamba : autre chemin de rio Churubamba au port de Pachitea : ceux de Huanuco et du port de Ilo à Moquegua; érection de ponts sur le Tingo, le Guancachupa, le Ambo, le Guallaga; ceux de Lucmacucha, Baños, Mashcon dans la province de Cajamarca : ceux d'Esquino, Torata, Trapiche et Alto de la Villa : édification de môles dans les ports de Casma et de Ilo : contrat passé le 16 août avec M. Georges Petrie, agent général des vapeurs anglais, pour la construction, au Callao, d'un bassin de réparation à flot en fonte et d'un quai également en fonte, amélioration intelligente qui doublera l'importance de ce port; loi garantissant 6 °/₀ de minimum sur une somme de 1,000,000 de piastres, destinée à creuser une galerie d'épuisement au *cerro de Pasco*; décret du 15 octobre, instituant, dans toutes les provinces, des juntes de travaux publics destinées à renseigner, vulgariser, appuyer, et, au besoin, surveiller ceux qui seraient jugés utiles ; réorganisation complète des courriers dans toute la république, et enfin, contrat passé avec un habile agriculteur, M. d'Ornellas, pour reconnaître les lieux propres à la propagation de la vigne, enseigner les meilleures méthodes et former des élèves pour la viticulture, la vinification et la tonnellerie, mesure dont l'augmentation rapide des vignobles d'Ica fait comprendre la haute portée d'avenir, — voilà l'inventaire de l'activité gouvernementale du Pérou en 1861, dans une voie éminemment intéressante et profitable à tous. Nous avons les mêmes éloges à lui adresser en le voyant donner au professorat et à la carrière diplomatique la base solide de fonction publique, nommer un directeur pour le musée, établir des archives nationales, fonder des écoles de filles et de garçons, des prix pour la peinture, un hospice pour les pauvres avec assistance d'un médecin pensionné par l'État au lac thermal de Huacachina, finir le pénitencier et projeter un palais de justice.

En dehors de l'action gouvernementale, nous ne trouvons à noter que la formation d'une compagnie pour exploiter les sables aurifères du rio de Carabaya qui, sans contredit, est plus riche en dépôts que le Sacramento, mais dont le climat insalubre décimera longtemps encore ceux qui oseront le braver; puis, un privilége accordé pour une machine à préparer la coca, cette feuille précieuse qui donne à l'Indien, dans son labeur, une force de résistance inconnue à l'Européen. (V. COCA dans le présent Annuaire.) Mentionnons pourtant la tentative courageuse de quelques habitants de Chachapoyas qui, envoyés par la société des patriotes de l'Amazone, ont cherché une issue aboutissant au Marañon. Errant pendant onze mois dans les montagnes de Bongara, la première expédition a souffert cruellement, mais, de retour à son point de départ, elle se préparait à renouveler ses efforts avec une ardeur à laquelle les amis de la science et des découvertes utiles ne peuvent qu'applaudir.

L'année s'est fermée sur une tombe illustre. Le 1ᵉʳ novembre, on annonçait la mort du grand maréchal Miller, un des glorieux soldats de l'indépendance.

Les revenus paraissent en bonne voie : le budget de 1861-62 présente : recettes, 41,526,072 piastres; dépenses, 32,912,038 piastres, c'est-à-dire, un excédant de 8,614,034 piastres. Cependant, on s'inquiétait à Lima, car le congrès, dans un but probable d'opposition, avait, en dépit des efforts du pouvoir exécutif, adopté une loi dite de réparation civile et militaire reconnaissant tous les emplois et grades conférés par Échenique, avant le 4 janvier 1855, et rétablissant les titulaires, sinon dans l'activité de leur emploi, au moins dans leur droit à l'émargement. On se figure quelle avalanche envahissait le Trésor ; les opposants à cette mesure affirmaient que la loi coûterait au moins 20 millions de piastres au pays. On comptait, pour faire face à cette prodigalité, sur le guano qui, cette année, figure pour 16,317,536 piastres dans la nomenclature des revenus. On espérait augmenter encore ce rendement en divisant les zones de priviléges et un décret avait été publié pour régulariser les contrats et en étendre la portée. Les douanes n'ont donné cette année que 3,400,000 piastres. Il y a diminution de 100.000 piastres sur l'année précédente. Les dépenses se partagent

comme il suit entre les divers ministères : affaires étrangères et culte, 840,000 piastres; intérieur, 6,514,000 piastres; justice, instruction et assistance publique, 3,468,000 piastres ; guerre et marine, 10,000,000 piastres. N'est-il pas douloureux de voir une petite république comme le Pérou, consacrer le quart de son budget à des dépenses improductives? C'est peut-être dans un but d'économie louable que le Congrès a réduit l'armée de terre de 10,000 hommes à 4,000 en temps de paix. Il a malheureusement conservé un état-major disproportionné de 22 généraux, 50 colonels, 50 lieutenants-colonels et 50 sergents-majors, les autres grades étant illimités; la dépense du Ministère des finances s'élève à 12,089,000 piastres; dans ce chiffre figurent 9,979,000 piastres pour le service de la dette. Le Perou remplit ses engagements avec un zèle scrupuleux. La dette primitive extérieure était de 35,168,000 piastres, et la dette interieure de 29,110,000 piastres. Par suite des divers amortissements, ces deux dettes réunies ne s'élèvent plus aujourd'hui qu'à 25,176,000 piastres, présentant un amortissement de 13,824,000 piastres sur l'an dernier. On voit par là que l'extinction totale ne peut être éloignée.

Le commerce prospère et suit une marche ascensionnelle digne d'être remarquée. Le Pérou occupe le dix-huitième rang parmi les trente-sept pays principaux qui trafiquent avec la France et le onzième sur les soixante-quatorze qui traitent avec l'Angleterre. Le commerce total entre la France et le Pérou s'élevait, en 1855, à 6,960,000 piastres,— en 1856, à 6,520,000 piastres, — en 1857, à 8,280,000 piastres, — en 1858, à 10,620,000 piastres, — en 1859, à 8,280,000 piastres, — en 1860, à 11,920,000 piastres. Il a presque doublé dans cette période. En 1860, les importations de France au Pérou ont été de 8,260,000 piastres, et les exportations du Pérou en France de 3,660,000 piastres. Les principaux articles exportés par le Pérou sont : guano, 2,140,000 piastres, nitrate, 680,000 piastres; laines, 100,000 piastres; coton, 60,000 piastres ; cuirs, 52,000 piastres; métaux, 500,000 piastres; cascarilla, 40,000 piastres; borax, 26,000 piastres. Les marchandises de France importées au Pérou sont : tissus de laine, 1,200,000 piastres; soieries, 1,200,000 piastres; peaux, 1,000,000 piastres, passementerie, 800,000 piastres; vins, 400,000 piastres; papiers et livres, 200,000 piastres ; instruments, 200,000 piastres ; 47 bâtiments français jaugeant 25,370 tonneaux et 19 bâtiments étrangers jaugeant 9,200 tonneaux sont allés de France au Pérou.

Les exportations du Pérou en Angleterre se sont élevées en 1856, à 15,240,000 piastres; en 1857, à 22,000,000; en 1858, à 24,400,000; en 1859, à 8,200,000 et en 1860, 12,800,000. Les importations d'Angleterre au Pérou ont été en, 1856, de 5,360,000 piastres; en 1857, de 5,010,000; en 1858, de 5,905,000; en 1859, de 4,400,800, et en 1860, de 7,140,000. On remarquera qu'en 1860, la France a importé au Pérou plus que l'Angleterre.

L. Favre Clavairoz.

PERSE ou **IRAN**, roi ou Schah, Nacir ou Nasser-ed-din, qui succéda en 1848 à son père Mohamed-Schah. La Perse, quoique musulmane, a des tendances aux progrès bien supérieures à celles des autres nations dont la civilisation est basée sur le Coran. Son souverain et les ministres qui dirigent avec lui les affaires du pays s'inspirent de ce qui se fait en Europe et s'efforcent de suivre, de bien loin sans doute, mais dans la mesure du possible, le mouvement progressif qui nous emporte. L'ambassade persane à Paris stimule encore le gouvernement. Les représentants des peuples occidentaux à Téhéran exercent une salutaire influence sur l'esprit des hauts fonctionnaires, et l'activité déployée par les Russes dans les provinces limitrophes et sur la mer Caspienne est un exemple dont on profite. On pourra se rendre compte des améliorations réalisées ou inaugurées en se reportant aux deux précédents *Annuaires*. Nous n'aurons cette année qu'un petit nombre de faits à ajouter à ceux qui sont consignés dans les volumes auxquels nous renvoyons.

Il faut parler en premier lieu de l'achèvement de la ligne télégraphique de Téhéran à Tébriz ou Tauris, dont l'importance est plus grande à certains points de vue que ne le sont pour nous nos réseaux de transmission. Ce qui paralyse, en effet, les bonnes intentions du gouvernement persan, ce qui favorise les abus des fonctionnaires, la déprédation des tribus pillardes de la frontière, c'est l'isolement, c'est le manque de moyens de communications. Avec le télégraphe électrique, tout change ; les souverains et les généraux reçoivent instantanément des ordres du pouvoir central, les troupes situées à de grandes distance peuvent être mises en mouvement en quelques heures et agir avec une promptitude et un ensemble impossible dans les conditions ordinaires. La ligne de Téhéran à Tébriz ne répond pas encore à tous ces besoins; elle ne dessert qu'un parcours de quatre journées, c'est-à-dire une distance de 80 milles; mais c'est un premier pas et déjà on étudie la construction de lignes beaucoup plus importantes qui relieront Téhéran aux télégraphes russes, aux télégraphes ottomans de l'Arménie et de la Mésopotamie, au golfe Persique et, bientôt peut-être, au moyen de la grande ligne côtière dont M. Vérard de Sainte-Anne poursuit la réalisation, avec l'Inde, l'Indo-Chine et la Chine. On songe aussi en Perse à la construction de voies ferrées.

Une famine a fait beaucoup souffrir une partie des populations en 1860 et dans les premiers mois de 1861. Un commencement d'insurrection avait même eu lieu sur plusieurs points et le gouvernement n'était pas sans inquiétude. Voici ce qu'on écrivait à ce sujet, de Téhéran, le 20 avril 1861 au *Moniteur* :

« Les scènes de désordre provoquées à Téhéran par la famine qui désole le pays, ont pris un tel caractère de fréquence et de gravité que S. M. le Schah a dû adopter des mesures importantes pour en conjurer le retour. Il a retiré au gouverneur le soin de l'approvisionnement de la ville pour le confier à l'ancien prévôt des marchands, homme intègre et jouissant de la confiance publique. Partout des ordres ont été donnés pour faire arriver du blé dans la capitale et consacrer les caravanes au transport exclusif des céréales. Il est regrettable que le mauvais état des routes et la crue des rivières, résultant de la fonte des neiges, n'aient pas permis de ravitailler la ville avec toute la promptitude nécessaire. Le peuple souffre, mais, convaincu désormais de la sollicitude du souverain, il a cessé de se plaindre et attend patiemment l'arrivée des approvisionnements annoncés. »

Au milieu de ces souffrances publiques, un noble exemple a été donné par trois officiers de la mission militaire de France en Perse. MM. Roux, Sergent et Marie ont construit des fours, et, se vouant eux-mêmes au soulagement de la misère du peuple, ils ont sans relâche présidé à la distribution du blé et à la fabrication du pain. Cette conduite a produit la plus favorable impression, et n'a pas peu contribué à augmenter la considération dont jouissent à Téhéran les officiers français.

De hauts personnages avaient profité de la cherté pour faire, aux dépens du peuple, des gains illicites. Le calender ou magistrat de Téhéran, s'était abandonné à ces honteuses et criminelles spéculations. Il avait retenu mille havars de blé dans les magasins de la capitale. La justice du Schah a été impitoyable. Le calender a eu la tête tranchée, et le blé qu'il avait accumulé a été distribué aux pauvres.

La plus grande préoccupation des années 1861 et 1862, indépendamment de la disette, a été, pour le peuple comme pour le gouvernement, la guerre contre les Turcomans, hordes belliqueuses et avides de butin, qui font de continuelles invasions sur les frontières et pénètrent souvent assez loin dans les provinces orientales de la Perse. Nous avons dit, l'année dernière, que l'armée persane avait été battue, après une première victoire remportée par Hamza-Mirza, oncle du Schah. Le triomphe des Turcomans aurait eu les plus fâcheuses conséquences en surexcitant leur audace, si l'armée persane n'avait pas pris une éclatante revanche. On fit donc à Téhéran de nouveaux préparatifs militaires ; on arma les soldats de fusils rayés achetés en France, et toutes les mesures furent prises pour porter à l'ennemi un coup décisif. Cependant le Schah ne pardonnait pas à Hamza-Mirza de s'être laissé battre, et lorsque le général arriva aux portes de la capitale, il fut tout à coup arrêté ; on lui attacha les jambes sous le ventre du petit poney qu'il montait et on le conduisit, en cet état, à la citadelle, où il fut enfermé avec les officiers qui l'accompagnaient. Il fut ensuite traduit, avec son trésorier, Gavami-Dovlé, devant un conseil de guerre, présidé par Méhémet-Ali-Khan-Supli-Salar, ministre de la guerre, et ces deux grands personnages furent condamnés tous deux à être dégradés de leur rang, privés de leurs décorations et déclarés incapables de rentrer au service de l'État durant trois années. Un des principaux chefs d'accusation contre Giovanni Mirza, était la disparition d'une somme de 100,000 tomans qui se trouvaient dans la caisse militaire et qui, selon lui, auraient été enlevés par les Turcomans.

C'est pendant cette campagne malheureuse, qu'un Français, M. Blocqueville, dont l'histoire a obtenu beaucoup de retentissement, fut fait prisonnier par les Turcomans. Il suivait l'armée, avec un appareil photographique pour lever des plans, prendre des vues, etc. Le gouvernement persan s'était engagé à le racheter s'il venait à tomber entre les mains de l'ennemi. La chose s'ébruita ; les Turcomans l'apprirent et devinrent très-exigeants. M. Blocqueville ne put être racheté qu'au prix de 90,000 francs. Il avait beaucoup et longtemps souffert, car sa captivité avait duré un an.

On confia la direction de la nouvelle campagne au prince Murad-Mirza, qui partit pour Meschel au mois de février 1861, pour organiser l'expédition. Ce prince avait une grande réputation d'habileté et de capacité qu'il ne démentit pas. Il battit les Turcomans dans plusieurs rencontres. Vers la fin du mois d'octobre 1861, il les atteignit entre Saray et Merva, leur tua quatre cents hommes et leur fit de douze à quinze cents prisonniers, parmi lesquels se trouvait un Serdar, frère du chef Harchid-Khang. A la fin de décembre ou au commencement de janvier, il remporta une autre victoire plus importante encore. Huit cents Turcomans restèrent morts sur le champ de bataille, tandis que les Persans ne perdirent que soixante hommes, dont le plus grand nombre, il est vrai, étaient des officiers. Le Schah, pour récompenser le général, s'empressa de lui envoyer un sabre d'honneur.

Beaucoup de prisonniers avaient été envoyés à Téhéran dès le commencement de la campagne de Mourad-Mirza. La Perse, malheureusement, a conservé, malgré son aptitude à la civilisation, les durs instincts des peuples asiatiques. On peut en juger par le récit suivant, publié par la *Gazette du Danube*, d'après une lettre écrite de Téhéran le 27 février 1862.

Le 25 février au soir, il arriva un convoi de Turcomans prisonniers qui, épuisés par une marche de six semaines, furent renfermés dans la prison où se trouvaient déjà, depuis quelque temps, un certain nombre de leurs compatriotes. Les haines séculaires qui existent contre les populations de l'Iran et les hordes touraniennes, entre les Chiites fanatiques de la Perse et les Turcomans sunnites, faisaient prévoir le sort réservé à ces malheureux. Le lendemain, l'ancien ministre résidant, Doula-Mirza-Dchafer-Khan, essaya vainement d'adoucir le Schah en lui exposant le mal-

[illegible] effet que l'exécution projetée exercerait en Europe. Le roi répondit : « Il faut qu'ils meurent tous, » et ainsi fut prononcée la sentence de mort contre 37 individus dont l'exécution fut ordonnée pour le lendemain, afin de prévenir toute intervention possible des consuls européens. — Le matin donc, les portes de la prison s'ouvrirent, et une masse d'hommes attachés ensemble par des cordes, et conduits par des soldats qui portaient au bout de leurs baïonnettes des peaux de têtes humaines empaillées, s'avança vers la place consacrée aux exercices militaires, qui avait été choisie pour l'exécution. Les prisonniers étaient divisés en deux bandes; c'étaient des hommes forts, athlétiques, mais brisés par la faim, les fatigues et le froid, et couverts à peine de quelques haillons. Un jeune homme de 17 ans, aidé d'un autre un peu plus âgé, traînait à la boucherie commune un vieillard à cheveux blancs, probablement leur père à tous deux. Le long mur d'une caserne d'infanterie formait un des côtés de la place sur laquelle avaient été rangés quatre régiments d'infanterie et une batterie d'artillerie. Les prisonniers furent attachés un à un, au moyen de clous en bois et de cordes, le long de ce mur, les bras étendus, le pied gauche de chacun étant relevé et attaché au pied droit de son voisin de manière qu'ils ne pouvaient se tenir que sur un pied. Cette opération dura une heure. Alors on fit avancer des pelotons d'infanterie à soixante pas et on commanda le feu. Mais aucun coup ne porta, les balles entrèrent dans le mur au-dessus des prisonniers. Les soldats, qui murmuraient qu'on leur fît faire un service de bourreaux, avaient tiré trop haut. Le colonel rengaina avec indignation son épée, se plaignant tout haut d'être devenu le chef d'une bande d'exécuteurs des hautes œuvres. Il fallut haranguer la troupe pour continuer l'exécution. Le peloton avança alors à quarante pas et fit une seconde décharge, qui ne fit que blesser quelques prisonniers aux pieds. Après la troisième décharge, quatre prisonniers de l'aile droite tombèrent mortellement blessés, mais aucun ne fut touché sur l'aile gauche. Ce tir affreux sur des corps humains dura une heure et demie; pendant ce temps, les pelotons furent changés huit fois, chacun était de cent hommes qui firent trois décharges. On tira donc 2,400 coups sur 37 hommes attachés, et malgré cela trois prisonniers encore restèrent sans être blessés. Ils étaient parvenus à se débarrasser de leurs liens et étaient tombés à terre; lorsque les bourreaux survinrent ils leur coupèrent la tête. Ils coupèrent de même les têtes de tous les cadavres, les fixèrent ainsi que les bras droits sur des lances et les portèrent en triomphe dans la ville; les corps furent attachés à des queues d'ânes par les pieds et conduits à une fosse creusée derrière la caserne, en même temps temps les régiments rentrèrent en ville, musique en tête.

Le gouvernement persan s'est occupé, comme nous l'avons dit dans les précédents annuaires, de l'organisation de son armée. Il a fait venir de France des officiers instructeurs, des artilleurs et des hommes spéciaux pour diriger la manufacture d'armes. Aujourd'hui, l'armée régulière comprend soixante-dix bataillons d'infanterie, de mille hommes chacun; plus, trois mille hommes d'artillerie, quinze cents hommes du génie et cinq mille hommes de cavalerie.

Ces troupes sont bien armées et bien habillées. Leur uniforme se rapproche beaucoup de celui de l'armée française. On n'a conservé que le bonnet noir d'astrakan, les coutumes religieuses du pays ne permettant pas de le changer. Le Schah porte toujours la tunique de l'armée française.

Tous les fusils à pierre de l'armée ont été convertis en fusils à percussion, et on a créé plusieurs batteries d'obusiers de montagne d'un nouveau genre. Ces bouches à feu, portées par des chameaux comme les anciens petits canons de campagne des Persans, ont été fondues à l'arsenal de Téhéran sous la direction d'un officier de la mission, de sorte que le corps des zemboureks (c'est sous ce nom qu'on désigne l'artillerie de campagne à dos de dromadaire), qui déjà a rendu tant de services à la Perse, pourra lui en rendre de meilleurs encore dans l'avenir. Le fait le plus important de la réorganisation militaire est, sans contredit, la création de la conscription d'après la méthode française. Le recrutement se fait depuis trois ans d'une manière régulière, par provinces, par villes et par villages.

Le Schah possède donc une armée bien organisée, composée de bons soldats, et à laquelle, en cas de guerre, il pourrait ajouter des troupes irrégulières, qui seraient levées d'après un plan nouveau d'une grande simplicité. Ajoutons que la constitution militaire actuelle de la Perse a une importance considérable au point de vue politique. Elle assure, en effet, à cette puissance une influence considérable et une situation prépondérante dans les affaires de l'Asie et principalement de l'Asie centrale où elle a de grands intérêts à sauvegarder et à protéger contre les convoitises de la Russie et la politique défiante de l'Angleterre qui s'efforce d'élever dans ces contrées une barrière infranchissable pour mettre à couvert son empire indien.

Ces réflexions nous amènent tout naturellement à parler d'événements d'un haut intérêt qui s'accompliraient, assure-t-on, depuis quelque temps dans l'Asie centrale.

Dès le mois d'octobre 1861, une lettre de Tebriz, publiée par les journaux de Constantinople, annonçait que le roi de Kaboul, le vieux Dost-Mohammed, avait déclaré la guerre à Muzafer, khan de Boukhara, et que son armée, composée de 20,000 fantassins et d'un corps de cavalerie avec quarante pièces de canon, s'était mise en mouvement, sous les ordres d'un de ses fils, Mohammed-

Razi-Khan. Le bruit se répandit ensuite dans l'Inde que les Afghans marchaient d'un côté sur Boukhara et de l'autre sur Hérat. On voyait déjà à Calcutta, à Bombay et à Madras, une armée russe franchir le désert pour voler au secours du khan de Boukhara, et une armée persane se diriger sur Hérat et même sur Kaboul ou Kandahar. « La péninsule de l'Inde, — disait à ce sujet le *Times of India* du 4 avril 1862 — est dans une position analogue à celle de l'Italie. Les monts Himalaya sont nos Alpes, le Népaul est notre Tyrol, l'Afghanistan est notre Savoie, le Cachemire est notre Suisse, et si l'Italie ne peut être considérée comme indépendante tant que le quadrilatère est entre les mains de l'Autriche, il est également certain que l'Inde ne pourrait nous être assurée si l'Afghanistan passait des mains d'un prince allié dans celle des Persans qui ne sont que les instruments de la Russie. » Une lettre adressée de Constantinople à Paris assurait plus tard (21 mai), d'après un courrier parti de Téhéran le 4, que Dost Mahomet s'était décidé à marcher contre Hérat à la tête de 40,000 hommes ; que son fils se dirigeait, en même temps, du côté de Furrah et que le roi de Perse avait en toute hâte mis une armée en campagne, non pour conquérir, mais pour défendre Hérat, comme l'avait expressément déclaré l'ambassadeur de Perse auprès de la Sublime Porte. Huit jours après, la même correspondance ajoutait que le commandement de l'armée persane envoyé au secours d'Hérat avait été confié au prince Mourad-Mirza, celui même dont nous avons raconté les victoires sur les Turkomans; mais ces faits, donnés comme positifs, étaient erronés.

Les lettres de Bombay et de Calcutta du 15 et du 24 mai continuaient à parler de la guerre dont l'Asie centrale allait être le théâtre et de l'imminence d'une attaque de Kandahar par les troupes d'Hérat unies à celles de la Perse. Le 29 du même mois, un membre de la chambre des communes adressait à ce sujet, des interpellations à lord Palmerston, et le premier ministre répondait : « En ce qui touche la situation actuelle de Hérat, les troupes se sont retirées de Furrah et les chances de guerre dans le Kandahar ont été beaucoup diminuées. Je ne crois pas qu'il se trouve des troupes persanes engagées dans ces hostilités. Nous sommes disposés à traiter cette affaire comme une dispute complétement circonscrite entre les divers États de l'Afghanistan; mais si notre empire des Indes venait à être menacé, il serait nécessaire d'adopter les mesures que pourraient exiger les circonstances. »—Une dépêche de Bombay (12 juin), était ainsi conçue : « L'armée de Dost-Mohammed approche de Furrah. Le prince de Hérat est rentré dans sa capitale. » Un autre télégramme daté de Londres 15 juillet s'exprimait en ces termes : « D'après des avis de Bombay du 27 juin, une bataille aurait été livrée entre un chef de Hérat et les troupes de Dost-Mohammed. Ce dernier aurait perdu plusieurs de ses plus braves officiers. »

Le 26 juillet, on lisait ce qui suit dans le *Moniteur*. « Tous les bruits qui viennent de l'Afghanistan sentent la poudre. L'ameer (l'émir, Dost-Mohammed) a dirigé des troupes contre Furrah et les a suivies en personne peu de temps après. Il a annoncé sa résolution de dire ses prières, le 9 juin, dans le fort de Furrah. Ahmed Khan et Uzful Khan étaient à Furrah, préparés à bien recevoir l'armée afghane. Une bataille était imminente. On prétend que les Persans n'ont pas porté secours à Ahmed Khan, mais il est des correspondances qui affirment le contraire. Une lettre de Candahar, datée du 2 juin, dit que des troupes persanes sont arrivées à Hérat et qu'un second détachement de dix mille hommes, avec dix-huit pièces d'artillerie, était en marche sur cette ville. Une partie de ces corps se dirigeait sur Furrah, lieu du combat. Le gouvernement britannique de l'Inde désirait beaucoup que ces nouvelles fussent fausses, car la perspective d'une nouvelle campagne dans l'Afghanistan pour mettre d'accord tous les chefs indigènes ne souriait nullement aux Anglais. »

Ces renseignements manquent de précision; ils présentent même d'assez grandes divergences, puisque les premiers parlent d'une guerre entre Dost-Mohammed et le Khan de Boukhara, tandis que les derniers ne parlent plus que d'Hérat et de Furrah. Mais il est à peu près hors de doute que des événements graves étaient préparés de longue main dans l'Asie centrale.

En ce qui concerne Hérat, il est facile de se rendre compte du but et de la portée de l'attaque de Dost-Mohammed. Si les forces dont ce prince peut disposer avaient égalé son ambition, il aurait depuis longtemps annexé Hérat à l'Afghanistan proprement dit. Il a toujours rêvé cette conquête que les Anglais seraient heureux de lui voir accomplir, et il ne faut pas oublier qu'il chercha à réaliser ce projet en 1855, avec le concours avéré des Anglais, lorsque son gendre, Seïd, qui régnait dans cette ville, fut renversé et mis à mort par Mohammed-Youssouf-Chah-Sadeh. Le traité imposé à la Perse par l'Angleterre en 1853 consacrait, il est vrai, l'indépendance d'Hérat, et le traité conclu entre les autorités britanniques de l'Inde et Dost-Mohammed stipulait que ce prince « n'aurait pour amis et pour ennemis que les amis et les ennemis de la Compagnie ; » de sorte qu'il ne peut marcher contre Hérat sans l'autorisation de la Grande-Bretagne. Mais cette puissance n'y regarde pas de trop près quand il s'agit de ses intérêts, et les paroles de lord Palmerston que nous avons citées prouvent que le gouvernement de la reine Victoria n'a mis aucun obstacle à l'attaque projetée de l'émir du kaboul. Dost-Mohammed cherche donc à réaliser, avant de mourir, des

plans qui datent de loin. Il se porterait sur Furrah, chef-lieu d'un des districts dépendant d'Hérat, parce que cette ville, incapable d'une résistance dans son état actuel (1), est une position stratégique de la plus haute importance qui domine Kandahar, ouvre l'entrée du Séistan, et permet de se porter avec rapidité sur Hérat. Mais les Persans ne pouvant, en vertu du traité de 1853, s'annexer Hérat, ont un intérêt capital à ce que la principauté demeure indépendante. Ils doivent donc marcher au secours de Furrah, si cette ville est attaquée. Si Dost-Mohammed est vainqueur, tout ira pour le mieux, et les Anglais accepteront le fait accompli ; mais si les Persans après l'avoir battu marchaient sur Kaboul ou Kandahar, alors tout changerait, et une armée anglaise marcherait immédiatement au secours de Dost-Mohammed. Voilà encore ce que nous trouvons au fond des paroles de lord Palmerston.

De grandes fêtes ont eu lieu en Perse au commencement du mois de juin 1862 ; on célébrait la proclamation de l'héritier du trône. Il y a eu à cette occasion de nombreuses nominations dans l'ordre du Lion et du Soleil, et des promotions dans les hautes fonctions administratives. Hadji-Ali-Khan-Lia-Al-Mulkh, ancien gouverneur de l'Arabie persane, a été nommé ministre de l'intérieur et Djelal-Ul-Douli, deuxième fils du Schah, a été investi des fonctions de gouverneur-général d'Ispahan, avec l'ancien Mustehar de l'intérieur, Mirza-Méhémed, pour conseiller. — Notre représentant en Perse, M. le baron Pichon qui a laissé à Téhéran beaucoup de regrets, a été remplacé par M. de Gob neau, écrivain distingué, qui, après s'être livré à de longues études sur l'Orient, avait été attaché à la légation française en Perse. M. de Gobineau a fait son entrée solennelle à Téhéran le 2 janvier 1862, et sa présentation au Schah a eu lieu le surlendemain. Un autre événement diplomatique doit être signalé. Les Italiens, après avoir été placés sous la protection du ministre de France, ont vu arriver à Téhéran un ministre de leur nation. Presque à la même époque où M. de Gobineau remplaçait M. Pichon, les officiers français formant la mission militaire chargée d'initier l'armée persane à la discipline des troupes occidentales, ont pour la plupart quitté la Perse, le temps de leur engagement étant expiré. Disons enfin, pour terminer, qu'on a établi à Téhéran une mission de Lazaristes dont la présence était demandée par une colonie catholique qui est assez nombreuse à Téhéran et à Ispahan.

PERSIL. — Le persil, plante potagère d'un usage universel comme condiment, n'était employé qu'à assaisonner nos mets, lorsqu'en 1849, les docteurs Joret et Homolle découvrirent dans sa graine un principe médicamenteux doué des propriétés curatives très-énergiques. Ce principe immédiat qu'ils ont nommé *Apiol*, du mot *Apium pétroselinum* qui est le nom botanique du persil, est un liquide jaunâtre, oléagineux, plus pesant que l'eau, qui exhale une odeur pénétrante et tenace semblable à celle de la graine pilée. Présenté comme fébrifuge, au concours ouvert à l'École de pharmacie en 1849 sur les succédanés du quinquina, c'est le seul mémoire qui ait été jugé digne d'un encouragement spécial. De nombreuses expériences avaient été faites par les auteurs et beaucoup d'autres médecins dans les fièvres intermittentes de la Bretagne et de la Touraine avec un sucès de 86 guérisons sur 100 malades ; la commission ne s'en contenta pas, elle les fit répéter à Rome, à Ajaccio, à Perpignan et comme dans ces contrées, les fievres sont plus intenses, le nombre des succès ne fut plus le même et le prix n'a pas été accordé. Mais si le sulfate de quinine est toujours l'antipériodique par excellence, il reste au moins acquis que l'apiol peut lui être substitué dans les fièvres de nos pays.

A son origine, l'apiol fut placé parmi les fébrifuges, mais on a constaté depuis qu'il possédait des propriétés emménagogues encore plus manifestes. Ainsi dans tous les troubles de la menstruation qui ne tiennent pas à une lésion mécanique, ni organique, mais bien à un état d'hystéralgie, de pléthore ou même de chloro-anémie ; dans le moment où les malades souffrent si fort qu'elles sont obligées de se tenir courbées tant les tranchées sont douloureuses, l'administration de l'apiol, à la dose minime de 0,25 cg., fait cesser tous ces accidents en permettant à la nature de reprendre son cours sans difficulté.

Nous pourrions citer à l'appui une multitude d'observations. Dans l'aménorrhée de même que dans la dysménorrhée, l'effet de l'apiol n'est pas moins manifeste, seulement le premier devoir du médecin sera de préciser chaque fois la cause réelle de chaque affection.

PÉTITION A L'EMPEREUR. (V. CONSEIL D'ÉTAT).

PETITOT (*Messidor-Lebon*), sculpteur, né à Paris, le 23 juin 1794, était élève de son père, Pierre Petitot, statuaire de mérite, et de Cartellier ; il suivit avec distinction les cours de l'école des beaux-arts et remporta, en 1813, le 2e prix de sculpture, dont le sujet était : *Ulysse et Néoptolème enlevant à Philoctète les armes d'Hercule ;* le premier prix en 1814 sur : *Achille blessé à mort et retirant la flèche de sa blessure.* A son retour de Rome, où il avait passé cinq années, Petitot débuta par une figure en marbre d'*Ulysse chez les Phéaciens* que l'on voit actuellement au palais de Fontainebleau. Petitot a pris part aux salons de 1819, 22, 24, 27, 30 (Luxembourg), 31, 35, 36, 39, 42 et 1847. Il obtint une médaille de

(1) La ville de Furrah, qui date d'une haute antiquité, et qui fut autrefois très-florissante, a été prise et pillée tant de fois par les peuples voisins, qu'elle ne renfermait plus, dans l'enceinte fortifiée, que soixante maisons en 1845.

1re classe en 1819, fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 23 avril 1828, officier du même Ordre le 6 août 1860; les portes de l'Institut lui avaient été ouvertes dès 1835, et il entra comme professeur à l'École des beaux-arts en 1845. Parmi ses principaux ouvrages nous rappellerons : la *statue colossale en pied de Louis XIV* exécutée en bronze pour la ville de Caen; la *statue équestre du même roi*, dans la cour d'honneur du palais de Versailles; les quatre *figures qui décorent le Pont des Saints-Pères* à Paris; le *monument élevé dans l'église de Saint-Leu* à la mémoire du roi Louis Bonaparte, père de l'Empereur; on voit aussi au musée de marine *un buste en marbre du chef d'escadre comte de Forbin*, exécuté par le même artiste. Petitot est décédé à Paris le 1er juin 1862.

Bellier de la Chavignerie.

PHARMACOLOGIE. — L'opium est, dans les mains du médecin, une arme si puissante, qu'il importe par-dessus tout que cette substance soit pure et à l'abri de toute sophistication; or, nous disions l'année dernière, que les opiums de Perse nous arrivaient toujours plus ou moins falsifiés, et qu'il était impossible d'admettre ces opiums dans l'officine du pharmacien avant de les soumettre à l'analyse; nous conseillions même, pour éviter tout inconvénient, de bannir ces opiums de la pharmacie, et de les faire servir à l'extraction de la morphine et de la codéine qu'ils renferment; depuis cette époque, M. Guibourt a repris avec un grand soin l'étude de tous les opiums qui nous viennent d'Orient, et de ceux que nous fournit aujourd'hui la culture indigène; nous ne pouvons suivre ici le savant professeur dans les détails de ses longues et consciencieuses expériences; nous dirons seulement qu'il résulte des travaux de M. Guibourt, qu'on regarde généralement comme de bonne qualité des opiums qui, en réalité, sont des produits très-pauvres en matières actives; que ces opiums proviennent d'une mauvaise culture, ou qu'ils aient été mélangés à des substances inertes, il n'en résulte pas moins que ce sont là des médicaments sur lesquels on ne saurait aucunement compter; alors, en effet, que l'on regarde généralement comme excellent un opium qui contient 10 p. 0/0 de morphine, M. Guibourt prouve par ses nouvelles recherches que les bons opiums de Smyrne, fournis par le commerce, en renferment pres de 15 pour 0/0; évidemment, ces derniers sont des produits purs, et en effet, ils ressemblent tout à fait par leur composition à d'excellents opiums que M. Della Sudda, pharmacien en chef des armées ottomanes, a envoyés de Constantinople; si nous ajoutons que les opiums indigènes récoltés en France, soit par le général Lamarque, soit par M. Aubergier, renferment depuis 14,83 p. 0/0 jusqu'à 22,88 de morphine, nous nous trouverons amené à conclure avec M. Guibourt qu'il ne faut plus se contenter aujourd'hui des opiums à 8, 9, 10 p. 0/0 de morphine. Il ne suffit pas, en effet, dans la pratique de titrer les opiums, c'est-à-dire de déterminer la quantité d'alcaloïdes qu'ils renferment et de les ramener ainsi à un type unique; l'opium est une matière trop complexe pour qu'on ait le droit de n'y pas tenir compte des éléments autres que la morphine et la codéine; on doit donc n'admettre dans la pharmacie que les opiums inaltérés qui contiennent de 14 à 15 p. 0/0 d'alcaloïdes, accompagnés des autres principes fournis par le pavot, sans mélange d'aucune substance étrangère.

La matière médicale française s'est enrichie depuis quelques années d'une substance nouvelle, qui paraît se distinguer des nombreux produits signalés à grand bruit par la spéculation, par des propriétés énergiques, et qu'on a commencé à utiliser d'une manière sérieuse; nous voulons parler des feuilles d'une plante du groupe des poivriers, originaire de l'Amérique du Sud, et désignée au Pérou sous le nom de *matico* ou de *matico*; on emploie depuis longtemps au Pérou les feuilles de matico, qui appartiennent au *piper angustifolium*, à titre d'astringent énergique, soit pour combattre les hémorrhagies, soit pour tarir les écoulements blancs de diverse nature. Admises à la première exposition universelle de Londres, à cause des vertus qu'on leur attribuait, les feuilles de matico furent importées en France par M. Dorvault, et, depuis cette époque, elles sont entrées dans la pratique pharmacologique; il résulte d'expériences instituées par M. le docteur Cazentre, que le matico réussit parfaitement contre les hémorrhagies du système capillaire, et qu'il hâte par suite la cicatrisation des plaies provenant de blessures; on assure d'un autre côté que les écoulements chroniques de la muqueuse de l'urèthre sont modifiés d'une manière très-heureuse par le matico administré à l'intérieur ou sous forme d'injections; toutes les propriétés du matico seraient dues, d'après M. Grimaud, pharmacien à Paris, à l'huile volatile de cette plante, qui se distingue par une odeur forte, rappelant à la fois celle de la menthe et du poivre cubèbe; nous ferons observer toutefois que c'est une singulière manière d'essayer une substance réputée anti-blennorrhagique, que de l'associer, comme l'ont fait MM. les docteurs Favrot et Debout, aux deux produits naturels consacrés par la pratique contre le traitement de la blennorrhagie : nous voulons parler du copahu et du cubèbe, qui prédominent dans les formules données par ces médecins.

Comme les livres, les remèdes ont leur destinée, et on voit de temps à autre reparaître sur la scène médicale des substances qui ont eu leur jour, et ont ensuite disparu, dédaigneusement oubliées; il savait cela sans doute le médecin qui, à propos d'une drogue en possession de la faveur publique, disait à ses élèves : Employez-la et hâtez-vous pendant qu'elle guérit encore. Nous

avons à signaler aujourd'hui une de ces résurrections qui n'est pas sans quelque importance pour les pharmacologistes.

On emploie depuis très-longtemps à l'Ile-de-France, pour combattre le tænia ou ver solitaire, les semences d'une plante tout à fait analogue à notre potiron; on les administre généralement à la dose de 60 grammes et sous forme d'émulsion; deux heures après, le malade prend 60 grammes d'huile de ricin, et presque toujours, assure-t-on, le tænia, tué par les semences de citrouille, est expulsé sous l'influence du purgatif.

On connaissait en France les faits que nous venons de rapporter, et on avait employé les semences de la citrouille commune avec succès dans plusieurs localités; peut-être la banalité du médicament lui a-t-elle été funeste, et a-t-on trouvé difficile d'admettre l'efficacité d'une drogue qui ne venait pas d'un pays lointain; quoi qu'il en soit, l'usage des semences de citrouille était tombé en désuétude, et on employait contre le tænia une foule de substances dont les plus communes sont la racine de fougère, l'écorce de racine de grenadier et le koussô; M. le docteur Brunet, de Bordeaux, eut l'idée de reprendre l'usage des graines de citrouille, et il obtint des résultats tels, qu'il s'appliqua à en vulgariser l'emploi. Depuis cette époque, M. le docteur Tarneau s'est débarrassé par ce moyen d'un tænia qu'il portait lui-même depuis longtemps, et M. le docteur Rigaud a guéri de la même manière une malade qui avait essayé en vain tous les tanifuges connus; 40 grammes de semences de citrouille mulsionnées ont suffi dans l'un et l'autre de ces cas; le moyen est si facile, si peu coûteux, et si parfaitement innocent, que nous croyons devoir aider ici à le populariser, particulièrement auprès de nos populations des campagnes.

Nous signalerons encore l'importance toujours croissante que tend à prendre, dans la thérapeutique actuelle, un gaz que jusqu'à ces dernières années on considérait comme inerte et presque toujours comme un corps dangereux, nous voulons parler de l'acide carbonique; déjà plusieurs expérimentateurs, parmi lesquels se distingue M. le docteur Follin, avaient démontré que le gaz carbonique calmait les douleurs lancinantes du carcinôme utérin à la manière des anesthésiques proprement dits, l'éther et le chloroforme; plus hardi que ses devanciers, M. Ozanam a fait respirer l'acide carbonique à un malade qu'il voulait opérer d'un abcès profond, et il a obtenu chez celui-ci, sans le moindre accident, une insensibilité complète; enfin MM. Demarquay et Leconte ont fait de l'acide carbonique un véritable agent thérapeutique, et ils ont démontré d'une part que l'acide carbonique favorise la guérison des plaies sous-cutanées, et accélère la réparation des tissus; d'autre part, qu'on obtenait également la cicatrisation des plaies des téguments de la plus mauvaise nature, pourvu que la partie atteinte fût plongée pendant quatre à six heures de suite dans une atmosphère d'acide carbonique; on ne saurait trop encourager MM. Demarquay et Leconte à étendre et varier leurs intéressantes expériences.

PHILOLOGIE CLASSIQUE. — L'explication des auteurs anciens et l'épuration de leur texte a été encore cette année, surtout en Allemagne, l'objet d'une suite de travaux remarquables. On ne comprend pas généralement en France comment, après tant d'éditions publiées depuis bientôt quatre siècles, les leçons des ouvrages classiques peuvent encore être notablement corrigées. Qu'on observe cependant que jusqu'au commencement de ce siècle, aucune méthode rigoureuse n'était suivie pour le choix de ces leçons, et, qui pis est, que beaucoup d'excellents manuscrits n'avaient été jusqu'alors consultés qu'avec une grande négligence. Il n'y a guère que cinquante ans qu'on a commencé à comparer avec soin les divers manuscrits d'un auteur, à les classer par familles, c'est-à-dire à former des groupes de ceux qui proviennent de la même source, ce qui a mis sur la trace d'une foule d'interpolations et de corrections inintelligentes dues aux copistes du moyen âge. Le travail de révision entrepris en conséquence sur tous les écrivains de l'antiquité, se poursuit encore aujourd'hui; il est même loin d'être achevé, par la raison que les écoles philologiques qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle, celles de Hermann, de Reissig, de Lachmann et celle de Ritschl, diffèrent surtout en ce qui concerne les principes de critique. Quant à l'interprétation des auteurs anciens, les importantes découvertes archéologiques et linguistiques, ainsi que les nouvelles idées littéraires, ont de même rendu insuffisants les travaux antérieurs.

En commençant l'énumération des principales éditions données récemment, nous signalerons les *Præfationes et epistolæ editionibus principibus auctorum veterum præpositæ*, Cambrigde, in-4°, recueil que nous devons à M. Botfield, et qui est important à cause des renseignements qu'il fournit sur les manuscrits consultés par les éditeurs des éditions *princeps*.

La critique du texte et les formes du langage d'Homère continuent à occuper l'attention des érudits d'outre-Rhin. M. Koechly, qui, depuis 1850, a traité les principales questions qui se rattachent dans une série de programmes qui vont être réunis, a publié cette année *Iliadis carmina XVI restituta*, Leipzig, Teubner, in-8°; il a essayé de reconstruire les chants isolés, qui, selon la théorie moderne, ont été composés avant l'*Iliade*, où ils se trouvent remaniés, fondus et mêlés à la suite d'un travail de compilation fait par les rhapsodes, comme le prétend M. Koechly; mais cette dernière hypothèse a été combattue avec d'excellentes raisons dans le cahier 7 du tome 81 des *Nouvelles*

annales de philologie, par M. Nitsch, qui avait déjà établi dans d'autres écrits que les poésies homériques émanent d'un génie de premier ordre, qui a puisé son sujet dans un certain nombre de chants épiques primitifs, mais l'a ensuite développé librement en suivant sa propre inspiration. Il est donc à regretter que M. Koechly ait dépensé tant de science pour un travail qui ne peut offrir aucun résultat satisfaisant. La seconde édition de l'*Odyssée* dont M. Ameis vient de commencer la publication pour les collections Teubner, t. I, liv. I-VI, in-8°, ne mérite au contraire que des éloges. Quant aux autres ouvrages entrepris au sujet d'Homère, nous indiquerons, outre les excellentes remarques sur Homère publiées par Im. Bekker, dans le recueil de l'académie de Berlin : *Der Akkusativ im Homer* (l'accusatif chez Homère), Vienne, in-8°, et *Uber den Hiatus und die Elision in der Cæsur des dritten Fusses bei Homer* (Sur l'hiatus et l'élision dans la césure du troisième pied chez Homère); deux savantes monographies de M. La Roche, et les *Zwei homerische Wœrterzeichnisse* (Deux vocabulaires homériques), Leipzig, in-8°, où M. Friedlænder a classé toutes les comparaisons homériques ainsi que les mots qui ne se trouvent qu'une seule fois soit dans l'*Iliade*, soit dans l'*Odyssée*, après quoi il a démontré le peu de vraisemblance des conclusions tirées de cet emploi unique par ceux qui admettent deux auteurs différents pour ces épopées. En France, il n'a paru sur Homère que l'estimable travail de M. Delorme : *Les Hommes d'Homère*, essai sur les mœurs de la Grèce aux temps heroïques, Paris, in-8°. Le titre seul de ce livre en indique le haut intérêt.

Les *Hymnes homériques* ont été publiées avec annotations, par MM. Baumeister, Leipzig, Teubner, in-8°; malgré ses nombreuses imperfections, cette édition a fait avancer l'intelligence de ces anciennes poésies.

Quant aux auteurs tragiques grecs, nous signalerons les éditions d'*Œdipe à Colone*, de M. Perling, Londres, in-8°, et d'*Iphigénie en Tauride*, d'Euripide, donnée par M. Klotz, dans la *Bibliotheca græca* de Jacobs et Rost (Gotha, in-8°); les *Quæstiones scenicæ* de Helbig (Bonn, in-8°), et enfin l'essai plus hardi qu'heureux de M. Heimsœth, qui, dans sa *Wiederherstellung der Dramen des Aeschylus* (Restauration des drames d'Eschyle), (Bonn, in-8°), a prétendu remanier entièrement le texte d'Eschyle; la tentative de ce genre faite dernièrement par M. Weil, dans son édition des Choéphores (Giessen, in-8°), a au contraire été assez généralement approuvée.

Tandis que les *Scholia Germani in Pindari olympica*, édités par Tycho Mommsen (Kiel in-8), jettent peu de lumière sur les poésies de ce grand génie, plusieurs passages en ont été éclaircis par les *Fasti olympionicarum* de Sex. Jul. Africanus, publiés à Leyde (in-8°), par Rutgers. L'édition des *Hymnes* de Callimaque donnée par Meineke, Berlin, in-8°, sans être irréprochable, est un progrès sur les précédentes; celle des *Popularia carmina græciæ recentioris*, donnée par Passow. Leipzig, in-8°, excellente au point de vue critique, contient des interprétations assez souvent hasardées. N'oublions pas de mentionner la nouvelle édition de l'*Anthologie des poésies populaeres de la Grèce moderne*, (Leipsig, in-16) que nous devons à M. Kind et qui contient quatre des plus anciennes pièces de ce genre lesquelles n'avaient encore été imprimées qu'en Grèce.

Passant maintenant aux prosateurs, nous citerons l'édition des *Discours* d'Eschine (Leipzig, Teubneri in-8°), publiée par Francke, qui y a donné, ainsi que dans ses *Lectiones Aeschineæ* de précieuses remarques sur les finesses de la langue attique; celles des *Discours* d'Antiphon de Pahle, Jever, in-4°, et de l'*Oraison funèbre* d'Hypéride, Nordhausen, in-4°, de Tell, ne sont pas moins estimables.

Nous indiquerons encore comme très-bons travaux, l'édition du *Gorgias* de Platon, que Stallbaum a donnée quelques mois avant sa mort, dans la *Bibliothèque* de Jacobs et Rost, les *Untersuchungen uber Echtheit und Zeitfolge der Platonischen Schriften* (Recherches sur l'authenticité et la suite des écrits de Platon), de M. Uberweg, Vienne, in-8°, ouvrage qui jette un jour tout nouveau sur la question si controversée, de savoir si les œuvres de Platon sont un ensemble méthodique ou s'ils sont le produit du développement successif de la pensée du célèbre philosophe; les *Questiones criticæ et exegeticæ in Aristotelis Ethica Nicomachæ* de Muenscher, Marbourg, in-8°; les *Études sur Aristote, politique. dialectique et rhétorique*, de Ch. Thurot, Paris, in-8°; n'oublions pas à ce sujet la *Vitæ Aristotelis inedita græce*, publiée à Leyde, in-8°, par Robbe. Une excellente édition des *Memorabilia Socratis* de Xénophon, a été donnée par L. Dindorf, Oxford, in-8°; la *Herculanensium voluminum quæ supersunt collectio altera*, Naples, in-4°, ne contient, comme le premier recueil de ce genre, que des traités concernant la philosophie d'Épicure; mais ils offrent cette fois un peu plus d'intérêt; l'un d'eux renferme des détails inconnus sur la vie de ce philosophe. Par ses *In Theophrast Characteras symbolæ criticæ*, Leipzig, in-4°, M. Hanow a complété son travail sur le même sujet, publié en 1858, et a ainsi ouvert une nouvelle voie pour l'intelligence de cet intéressant petit livre. M. Baehr a donné le tome IV et dernier de son édition d'*Hérodote* (Leipzig, in-8°), et il y a fait preuve d'un soin minutieux et d'une grande sûreté de jugement; M. Stein a également terminé cette année son édition du même historien, Berlin, in-8°, laquelle se distingue par un résumé très-complet des recherches récentes sur les antiquités des contrées de l'Orient, tandis que l'édition d'*Hérodote*, publiée par Abicht, dans la collection Teubner, contient plutôt des remarques

grammaticales sur le dialecte employé par cet auteur. L'amendement complet du texte de *Denys d'Halicarnasse* a été commencé non sans bonheur, par M. Kiessling, qui vient de publier un tome Ier des *Antiquités romaines*, pour la collection Teubner; nous avons les mêmes éloges à donner à M. Boissée, qui s'est chargé de continuer l'édition de *Dio Cassius*, commencée par Gros, et dont le tome V a paru à Paris, in-8°. La collection des auteurs grecs, que publie la maison Didot, s'est accrue du second volume des *Geographi græci minores*, édités avec beaucoup de soin par M. Charles Muller.

Après avoir encore mentionné les *Luciani codicum Marcianorum lectiones*, publiés à Berlin, par Sommerbrodt, nous passons maintenant aux auteurs latins. Quant aux poëtes, nous n'avons à signaler que le travail remarquable de Berchem, *De Gn. Nævii vita et scriptis*, Munster, in-8°; les *Etudes critiques et littéraires sur les œuvres d'Horase*, Paris, in-8°, de M. Yves de Pernès, et l'excellente édition des *Fables* d'Avianus que M. G. Froehner a donnée dans la collection Teubner. Le tome II des *Orationes* de Cicéron, publiés par Kayser et Baiter, pour la collection Tauchnitz, mérite, comme le premier, les plus grands éloges; nous en dirons autant des *Ciceronis orationes tres de lege agraria*, édités par A. G. Zumpt, Berlin, in-8°. L'édition des *Commentaires* de Jules César, donnée par Frigell, Upsal, 3 vol., in-8°, est basée sur la plus exacte comparaison de tous les manuscrits connus. Les *Emendationes Livianæ*, de M. Koch, Brandebourg, in-4°, fournissent de très-utiles éclaircissements pour l'épuration du texte des *Décades*, dont les cinq premiers livres viennent d'être publiés à Copenhague, in-8°, par Madvig et Ussing; leur édition ne correspond pas entièrement aux espérances provoquées par les *Emendationes Livianae*, publiés précédemment par Madvig; tandis que ce célèbre philologue a trop souvent substitué ses conjectures au texte fourni par les manuscrits, M. Weissenborn, qui vient de publier à Berlin le tome VII de son édition de Tite-Live, s'est contenu, à ce sujet, dans les bornes d'une sage critique. L'intelligence de la célèbre *Germanie* de Tacite a fait des progrès notables par les éditions qu'en ont données Kritz à Berlin et Mosler à Leipzig. Le tome V et dernier de l'*Histoire naturelle* de Pline, publié par Jan, pour la collection Teubner, termine dignement cette excellente édition de cet auteur difficile, à propos duquel M. Grasberger a publié à Wurtzbourg un opuscule intitulé *De usu Pliniano*, et qui contient des remarques judicieuses et neuves sur ce qu'on a appelé la latinité d'argent. Dans ses *Observationes criticæ in Petronium*, Bonn, in-8°, M. Wehle a fait preuve d'une grande sagacité, qualité qu'on s'accorde à reconnaître aussi dans le mémoire de M. Bernays, *sur la Chronique de Sulpice Sévère*. Berlin, in-4°. Le *Novus Thesaurus adagiorum latinorum*, de Binder, Stuttgart, in-8°, se distingue avantageusement de tous les recueils de ce genre.

Parmi les ouvrages relatifs à l'histoire des littératures grecque et romaine, nous avons à signaler: le tome IV de *Kleine Schriften* (opuscules), de Welcker, qui traite des poëtes lyriques et dramatiques de la Grèce; l'*Histoire du roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et romaine*, de M. Chassang, Paris, in-8°; l'*Etude sur la vie et les ouvrages de Varron*, de M. Boissier, Paris, in-8°; *De Auli Gellii fontibus*, de Krezschmer, Leipzig, in-8°, et *Die Citiermethode und Quellenbenutzung des Aulus Gellius*, la méthode suivie par Aulu-Gelle, pour ses citations et l'emploi qu'il a fait de ses sources), Leipzig, in-8°, travail consciencieux dû à M. Merklin.

Quant aux travaux de lexicographie, de grammaire et autres de ce genre, nous indiquerons que l'excellente édition du *Lexicon* d'Hésychius, que M. Schmidt publie à Iéna, s'est augmentée des fascicules 2-6 du tome III, et 1-3 du tome IV, et que MM. Didot ont fait paraître le fascicule 62 de leur *Thesaurus linguæ græcæ*. Nous citerons ensuite : Bake, *Scholica hypomnemata*, Leyde, in-8°, t. V; Schoemann, *Die Lehre von den Redetheilen nach den Alten* (la Doctrine des anciens sur les parties du discours), Berlin, in-8°; Meyer, *Vergleichende Grammatick der griechischen und lateinischen Sprache* (Grammaire comparée des langues grecque et latine), Berlin, in-8°; Bernhardy, *Paralipomena syntaxys græcæ*, Halle, in-4°; Aken, *Die Grundzuge der Lehre vom Tempus und Modus im Griechischen* (les Principes de la doctrine des temps et des modes en grec), Rostock, in-8°; Baemlein, *Untersuchungen uber die griechischen Partikeln* (Recherches sur les particules grecques), Stuttgard, in-8°; Franke, *Das Futurum im Griechischen* (le Futur en grec), Gottingue, in-4°; Kromayer, *Quæ grammatici Alexandrini de pronominis natura et divisione statuerint*, Stralsund, in-4°; Holtze, *Syntaxis priscorum latinorum usque ad Terentium*, Leipzig, in-8°; Weber, *Aurel. Augustini ars grammatica*, Marbourg, in-4°; Ritschl, *De inscriptione columnæ rostratæ*, Berlin, in-4°; De *declinatione quadam latina reconditiore*, ibid., in-4°; ces dissertations ont été réunies avec une douzaine d'autres écrites par ce célèbre philologue sur le même sujet, et qui ont jeté un jour tout nouveau sur les formes grammaticales usitées dans l'ancien latin; Westphal, *Die Fragmente der griechischen Rhytmiker* (les Fragments des auteurs grecs sur la rhythmique), Leipzig, in-8°; Jules César, *Die Grundzuge der griechischen Metrik* (les Principes de la métrique grecque), Marbourg, in-8°; Lucian Muller, *De re metrica poetarum latinorum præter Plautum et Terentium*, Leipzig, in-8°, ouvrage qui contient beaucoup d'hypothèses hasardées.

Les traductions françaises des auteurs anciens publiées cette année sont l'*Iliade* d'Homère, par

M. Pessoneaux, Paris, in-8°; *Alceste* d'Euripide, en vers, par Romtain; *Iphigénie en Aulide*, d'Euripide, et les *Euménides*, par Léon Halévy, pièces qui forment le tome III de la *Grèce tragique; Œuvres politiques* de Démosthènes, par M. Plougoulm, Paris, in-4°, travail des plus remarquables; ce que nous dirons également de la traduction de la *Physique* d'Aristote (Paris, 2 vol. in-8°), que nous devons à M. Barthélemy Saint-Hilaire; les *Ennéades* de Plotin, par M. Bouillet, t. III et dernier; *Horace* et *Virgile*, en vers, par M. Cournol, Paris, 4 et 3 volumes in-12; *Salluste*, par M. Develay; *Pétrone* et *Apulée*, dans la *collection* Nisard; *la Consolation philosophique* de Boèce, par M. Judicis de Mirandol, Paris, in-8°. Une traduction allemande d'Aristophane a été donnée par M. Donner, Leipzig, 2 vol. in-8°; *Catulle* a été traduit en vers anglais par M. Martin, Londres, in-8°.

Nous avons remarqué dans les savantes revues philosophiques qui se publient en Allemagne, les articles suivants : dans le *Philologus*, années XVI, XVII et XVIII : Weber, *Résumé des travaux récents sur la langue d'Homère ;* Bergk, *Etudes sur Plaute;* Christ, *Critique du texte du livre de Varron : De lingua latina;* Roeper, *Varronische Vindicien;* Spengel, *Etudes sur le livre : De lingua latina*, de Varron; Ladewig, *Etudes sur Plaute;* Susemihl, *Recherches sur Platon;* Henry, *Adversaria Virgiliana;* Spengel, l'*Art poétique d'Horace;* — dans les *Nouvelles annales de philologie* de Dietsch et Fleckeisen, t. 83 et 84 : T. Momensen, *Ad Pindari dialectum;* Seyffert, *Emendationes Livianæ;* Bergk, *Etudes critiques sur Ennius;* Weil, sur l'*Agamemnon et les Perses* d'Eschyle; Mæhly, sur les *fragments des comiques latins;* — dans le *Rheinisches Museum für Philologie*, années XVI et XVII; Mahli, *le Sophiste Hippias;* Connington, *De parte Babrianarum fabularum secunda ;* dissertation qui établit que les *Fables* publiées récemment par M. Cormwal Lewis sont de la composition de Mynoïde Mynas, mais, que leurs sujets sont empruntés à des fables ésopiques en prose. Spengel, les *Interpolations dans la rhétorique d Herennius ;* Œhler, *Dosithéus et Charisius;* Ritter, *Remarques sur Tacite;* Ribbek, *Bentley et les lettres de Thémistocle;* Kindscher, *Remarques critiques sur Properce.*

ERNEST GRÉGOIRE.

PHILOSOPHIE ET SCIENCE POLITIQUE. — Les études philosophiques semblent baisser d'année en année. Ce n'est certes pas la puissance créatrice des idées qui manque à notre siècle, il l'a prouvé dans mainte direction. Ses pensées se seraient-elles tournées tout entières vers les intérêts matériels et pratiques et auraient-elles complétement déserté le domaine élevé de la spéculation ? Ou bien est-ce le silence imposé à la discussion politique qui gagne peu à peu les débats philosophiques et littéraires? Les restrictions auxquelles a été soumis l'enseignement philosophique dans les lycées porteraient-elles déjà leurs fruits, et le cercle des lecteurs deviendrait-il si étroit qu'il ne suffirait plus à l'expansion d'un livre de philosophie? Nous ignorons quelle est celle de ces causes qui contribue le plus au résultat que nous déplorons; mais il est certain que le champ de la philosophie devient de plus en plus stérile.

L'œuvre la plus importante de l'année est le *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, par M. COURNOT, ouvrage qui cependant ne mérite pas les éloges qu'on en a faits. M. Cournot est un esprit sérieux, qui s'est fait connaître en 1851 par un ouvrage intitulé : *Essai sur les fondements de nos connaissances*, dont le présent livre forme la suite et le développement. Ce premier ouvrage contient une théorie assez confuse sur la formation de la science humaine; l'auteur, réservant le domaine religieux, pour lequel il témoigne le plus grand respect, et n'admettant pas d'idées innées, fait dériver l'ensemble de nos connaissances des formes et des conditions de notre intelligence, de l'expérience et du raisonnement. Son travail actuel a pour but de présenter l'enchaînement logique de ces connaissances en déterminant, coordonnant et développant les idées générales qui leur servent de base. Comme on le voit, c'est là le plan de toute une encyclopédie, et il n'est, en effet, aucune question générale de la science humaine qui n'ait été traitée dans ce livre et n'y ait reçu une sorte de solution. C'est dire en même temps que, malgré le savoir étendu dont l'auteur a fait preuve, beaucoup de ces solutions sont tout à fait insuffisantes; qu'entraîné par le désir de ne pas laisser de trop grandes lacunes dans l'enchaînement des idées, le savant écrivain s'est contenté souvent de notions vagues et obscures, propres à cacher les desiderata de la science, et qu'il s'est laissé aller quelquefois à prendre les mots pour les choses, les mots si commodes, comme dit Méphistophélès, quand les idées manquent. Le point de vue qui domine sa méthode, c'est que nos idées et connaissances scientifiques forment une série, une succession d'étages, commençant par les sciences mathématiques, et s'élevant par les sciences physiques et chimiques aux sciences naturelles, à celles qui ont pour objet la vie et qui servent elles-mêmes de base aux sciences sociales. C'est la vie qui, pour l'auteur, forme la partie centrale et moyenne, le nœud du système de nos connaissances scientifiques; mais c'est là aussi que les actions et phénomènes prennent des proportions infinitésimales, et présentent le plus d'obscurité et d'incertitude. Les autres termes de la série, disposés symétriquement suivant les deux prolongements de cette région nodale sont beaucoup plus accessibles à l'expérience ainsi qu'au raisonnement. Tout l'ouvrage est consacré au développement de cette double série. Un premier livre traite de la forme et de l'ordre, idées fondamen-

tales des mathématiques pures et aussi de la logique. L'auteur passe ici en revue les principes généraux de la science des nombres, de la géométrie, de la science du mouvement considéré en lui-même, du calcul infinitésimal, du calcul des probabilités, en y attachant l'analyse des idées de temps, d'espace, de type, d'accident. Dans le second livre, qui répond au deuxième étage de la science, ce sont les idées de force et de matière qui dominent, avec les idées corrélatives de cause, de substance, d'origine : nous nous trouvons en présence des problèmes de la mécanique, de la physique, de la chimie, de l'atomisme et du dynamisme. Dans ces deux premiers livres, l'auteur est évidemment sur son terrain spécial; il y expose les questions d'une manière claire et instructive, bien qu'il n'en donne aucune solution nouvelle. A partir du troisième livre, qui s'occupe de la vie et de l'organisme, il parle bien de la plupart des problèmes généraux que cette partie de la science a agités, mais ses conclusions deviennent vagues et obscures ; et en somme c'est « un Dieu mutilé, la nature, qui offre l'idée d'une puissance et d'un art divins, inexprimables, sans comparaison avec la puissance et l'industrie de l'homme, imprimant à leurs formes un caractère propre de majesté et de grâce, opérant toutefois sous l'empire de conditions nécessaires, tendant fatalement et inexorablement vers une fin qui nous surpasse, » c'est cette nature, dépourvue du reste de personnalité et de moralité, qui produit les mondes et les espèces vivantes par génération spontanée et imprime à toutes choses le caractère de l'harmonie et de la finalité. C'est cette même nature encore qui préside aux destinées de l'humanité; c'est grâce à elle que la force vitale de l'animal devient en se développant l'âme humaine; que naissent, dans l'humanité, des races dont la différence est permanente, native et originelle; que la société humaine produit par un développement organique et instinctif les langues, les religions, filles de l'enthousiasme, les mœurs, le droit, dont les formes politiques sont les expressions diverses qui aboutissent, dans une civilisation avancée, aux intérêts économiques et à tous les problèmes qui en résultent. On voit que l'auteur a parfaitement tiré parti de ce mot de *nature* que lui a légué le XVIIIe siècle, et qu'il lui a servi à tourner bien des difficultés. M. Courson parle longuement des questions sociales que nous venons d'indiquer, et y consacre presque tout son second volume. Cette partie de son livre produit l'effet d'une causerie agréable et variée, bien qu'un peu superficielle, et c'est par une causerie analogue sur l'histoire universelle que se termine l'ouvrage.

Les recherches paraissent se porter principalement aujourd'hui sur les rapports de l'esprit avec l'organisme, et c'est là certainement une direction très-heureuse. Les écoles cartésienne et leibnitzienne, préoccupées du système des idées innées, avaient concentré toutes les opérations intellectuelles dans l'esprit, et laissé surtout au corps les fonctions physiologiques proprement dites. Le progrès des études psychologiques s'est gravement ressenti de cette erreur, et les matérialistes, forts des faits incontestables qui prouvent la participation du cerveau à la pensée, ont eu beau jeu vis-à-vis de cette science imparfaite de l'esprit, qui n'a guère dépassé les données de Platon. Aujourd'hui le terrain fécond des rapports de l'âme avec l'organisme commence à être défriché, et l'on peut prévoir que cette élaboration, tout en renversant l'édifice psychologique de l'école éclectique, confirmera par des preuves nouvelles et plus positives les croyances spiritualistes. Laissant de côté les travaux sur l'aliénation mentale, qui ne se rattachent qu'indirectement à la question, nous ne citerons ici que les ouvrages qui ont traité spécialement des rapports de l'âme ou de l'intelligence avec le corps. Ce sont : *La Vie dans l'homme*, par M. TISSOT, doyen de la faculté des lettres de Dijon, in-8. Le savant professeur examine dans cet ouvrage les fonctions, la nature, la forme, l'origine et la destinée future du principe de la vie, et y présente une esquisse historique de l'animisme. C'est pour cette doctrine qu'il se prononce, en effet, en rejetant toute force vitale particulière, et en plaçant à la fois dans l'âme le principe de l'intelligence et de la volonté, et celui des actions physiologiques; — *Le Sommeil et les Rêves*, par M. ALFRED MAURY, in-18. Une partie de ce travail intéressant a déjà été publiée dans les *Annales médico-psychologiques*; l'auteur y rapporte une foule d'observations curieuses, faites en partie sur lui-même, sur les hallucinations qui précèdent le sommeil, sur les rêves proprements dits, sur les rapports des rêves avec l'aliénation mentale et le délire, sur le somnambulisme, l'extase, etc. Au point de vue de la psychologie générale, cet ouvrage est remarquable surtout par une théorie sur la mémoire et une note étendue sur le sommeil dans ses rapports avec le développement de l'instinct et de l'intelligence. L'auteur y met parfaitement en relief la part considérable du cerveau dans une foule de phénomènes intellectuels, notamment dans le souvenir et l'association des impressions et des idées. Mais pour exposer ces faits d'une manière complète, il aurait fallu retracer également le rôle de l'esprit dans ces phénomènes, c'est ce que l'honorable écrivain, trop préoccupé du fait physiologique, a un peu négligé. — *La Physiologie de la pensée*, de M. LÉLUT, 2 vol. in-8, ouvrage qui offre en grande partie la reproduction de mémoires déjà lus à l'Institut par ce physiologiste. La théorie tout entière de l'auteur est contenue dans le premier volume, le second n'offrant que le développement de divers points de détail. Réduisant l'être humain à trois éléments : le corps, la vie, la pensée, qu'il considère comme irréductibles entre eux, M. Lélut admet que le corps, c'est-à-dire les organes, forme

l'instrument indispensable de la pensée et de la vie, et que bien que certains organes soient plus spécialement affectés à l'une ou à l'autre de ces deux manifestations, ils sont tous nécessaires néanmoins à la production de chacune des deux. C'est des rapports de la pensée avec l'organisme qu'il entend s'occuper spécialement, et, à cet effet, il examine d'abord le développement de la pensée elle-même, et cherche ensuite quels sont les organes corporels de l'activité intellectuelle. La première partie, qui est toute psychologique, ne fait que reproduire la philosophie sensualiste du XVIIIe siècle, avec quelques distinctions de détail propres à l'auteur. Au plus bas degré de la pensée est la conscience du moi, c'est-à-dire le sentiment du moi, la sensation de la vie. Le moi se développe par une double sensibilité : interne et externe. La sensibilité interne se manifeste par le sentiment des besoins, des appétits corporels, par les instincts, par les sentiments affectifs, enfin par les passions. La sensibilité extérieure procède par les sens externes. Elle comprend la mémoire, que l'auteur divise en volontaire et involontaire, et l'imagination qui se fonde sur la mémoire. Elle aboutit à l'entendement, c'est-à-dire à la comparaison, au jugement et au raisonnement, facultés qui se résument toutes, du reste, dans une seule qui les embrasse dans sa généralité : la réflexion. La volonté, supérieure à l'une et à l'autre série, les couronne à la fois. La seconde partie, l'étude des organes qui servent d'instruments aux opérations intellectuelles, dont on pouvait espérer quelques lumières nouvelles, est encore plus faible que la première. M. Lélut fait bien voir que c'est le système nerveux qui forme l'organe de la sensibilité et de l'intelligence ; il fait bien connaître les nerfs affectés aux sens et à certains besoins internes ; il critique avec esprit quelques-unes des hypothèses qui ont été émises sur ces graves questions, mais, en constatant que le cerveau est l'organe de la pensée, il n'ajoute rien à ce qu'on savait déjà, et nous paraît même aboutir à des résultats peu scientifiques en rejetant toute localisation dans l'encéphale, et en considérant l'ensemble entier du système nerveux comme l'organe de la passion.

Comme à l'ordinaire, ce sont les travaux historiques qui ont été les plus nombreux. MM. CHAUVET et SAISSET ont commencé la publication d'une nouvelle traduction de Platon, en 8 vol. in-18. M. THÉRY a traité une partie importante de la philosophie des Pères, sous le titre : *Le Génie philosophique et littéraire de saint Augustin*. M. JUDICIS DE MIRANDOL a donné une traduction nouvelle en prose et en vers de la *Consolation philosophique* de BOËCE. M. MUNK, qui dévoile successivement la philosophie juive du moyen âge, a publié la première traduction française du *Guide des égarés* de MOYSE MAIMONIDE, gr. in-8. Le concours académique sur Turgot a produit trois monographies sur cet homme, éminent à la fois comme philosophe, comme homme d'État et comme économiste : l'une de l'auteur couronné, M. BATBIE, la seconde de M. MASTIER et la troisième de M. TISSOT, également couronné par l'Académie. M. FOUCHER DE CAREIL, poursuit la publication des œuvres complètes de Leibnitz ; M. SCHAUNER a édité un ouvrage posthume de SAINT MARTIN, *Sur les nombres* ; enfin M. CHALLEMEL LACOUR a traduit en français l'*Histoire de la philosophie moderne* de RITTER, 3 vol. in-8.

En Allemagne, c'est toujours le matérialisme du XVIIIe siècle, dont quelques physiologistes ont relevé le drapeau il y a quelques années, qui préoccupe les esprits. Cependant les rénovateurs de ce système ne publient pas de nouveaux ouvrages, mais beaucoup d'adversaires s'efforcent de réfuter leurs doctrines. Quelques-uns aussi tentent la conciliation impossible entre le panthéisme, le spiritualisme et le matérialisme. C'est un essai de ce genre que nous trouvons dans l'ouvrage de M. MAYER, *Zur Verstændigung ueber Materialismus und Spiritualismus* (Voies de conciliation entre le matérialisme et le spiritualisme), in-8°. Les grandes questions philosophiques auxquelles cette polémique touche le plus directement, sont celles de la nature et de l'âme humaine. C'est pour combattre les arguments que les sciences physiques paraissent prêter à l'athéisme que M. ULRICI a publié l'ouvrage intitulé *Dieu et la nature*, in-8°, où il reprend à son tour les sciences naturelles pour prouver que, loin d'être en contradiction avec les données spirituelles sur Dieu, la liberté et l'immortalité de l'âme, elles en offrent au contraire la confirmation la plus éclatante. M. FROHSCHAMMER, savant professeur de Munich, qui est catholique sincère, mais qui croit en même temps à la possibilité d'une philosophie rationnelle, a cherché, dans un travail *Sur la mission de la philosophie de la nature*, à déterminer le terrain précis des recherches philosophiques sur le monde physique. Le panthéisme de l'ancienne école de Schelling reparaît au contraire dans *Nature et idée* de M. C. GUST. CARUS, dans *Théoerisis, idées sur Dieu et le monde*, de M. BUEHLER, et dans *la Vie, la nature et la science*, de M. PENOR. (Tous ces ouvrages sont en allemand, ainsi que les suivants). M. WEIS, dans ses *Pensées sur la poésie et la philosophie*, a cherché à établir l'existence d'un esprit immatériel. M. SCHLEIDEN, dans ses recherches sur les connaissances acquises par le sens de la vue (*Zur Theorie des Erkennens, etc*), a donné une analyse exacte et détaillée de la vision et prouvé qu'il ne suffisait pas de l'organisme pour expliquer tous les phénomènes de la vision, mais qu'ils supposaient l'intervention d'une activité intelligente et spirituelle. Les *Découvertes dans le domaine de l'âme*, de M. SCHERNER, traitent le même sujet que le livre de M. MAURY, dont nous avons parlé plus haut, ce premier volume étant consacré tout entier au rêve et aux diverses variétés qu'il présente, mais contrairement au savant français, l'auteur

attribue tous les phénomènes du rêve à l'âme, qu'il considère comme une unité organique, composée de forces et de facultés diverses. Sous le titre de *Considérations sur les animaux vertébrés, leur vie animique*, etc. (*Betrachtungen über die Wirbelthiere, ihr Seelenleben*, etc.). M. BENNO MATHES cherche à prouver la thèse absurde que les animaux possèdent à peu près les mêmes facultés que l'homme. *La Vie animique de l'homme*, de M. F. SCHNELL, rappelle les données panthéistes de la philosophie allemande du commencement de ce siècle. Ce sont les mêmes doctrines qui ont inspiré le livre de M. PERTY, sur les phénomènes mystiques de la nature humaine (*Die mystischen Erscheinungen*, etc.). M. Perty prétend expliquer tous les faits singuliers qui ont si vivement occupé l'attention, sinon des philosophes, du moins du public dans les derniers temps : les prodiges du magnétisme animal, des tables tournantes, du spiritisme sous toutes ses formes, même les apparitions d'esprit et les histoires de revenants. L'auteur cite un nombre considérable de faits appartenant à ces catégories de phénomènes mystiques et à diverses autres encore; malheureusement il les rapporte sans critique aucune et en admettant la parfaite authenticité de toutes ces observations. S'il les avait scrutées en elles-mêmes, il est vrai, s'il s'était rendu compte du peu de créance qu'elles méritent, son livre devenait inutile et une seule explication suffisait pour toutes : l'illusion ou la mauvaise foi de l'observateur.

En dehors de ces travaux dogmatiques, l'Allemagne continue comme la France à cultiver l'histoire de la philosophie. Nous avons à citer sous ce rapport : le commencement de la 2e partie de l'Histoire de la philosophie grecque de L. STRUMPELL, comprenant la philosophie morale avant Aristote; DIETERICI, *la Philosophie naturelle des Arabes au Xe siècle*, traduction de huit dissertations arabes; HANNE, *l'Idée de la personnalité absolue*, t. Ier, histoire de la lutte de l'idée chrétienne de Dieu contre le panthéisme et le déisme dans le moyen âge; HUBER, *Jean Scot Erigène*, monographie complète sur le célèbre philosophe du IXe siècle; ALB. PEIP, *Jacob Bœhme, le philosophe allemand précurseur de la science chrétienne*.

L'année a été plus profitable à la science politique qu'à la philosophie. Elle a vu naître plusieurs ouvrages d'une importance réelle. Commençons par une simple réimpression, mais qui n'est pas une des productions les moins intéressantes de l'année. Sous le titre de *Cours de politique constitutionnelle*, M. Ed. Laboulaye a donné une nouvelle édition des principaux ouvrages de BENJAMIN CONSTANT, sur le gouvernement représentatif, en 2 vol. in-8°. Cette collection ne contient pas tous les ouvrages compris dans les recueils publiés sous le même titre en 1821 et en 1836; mais elle est plus complète en réalité, car on n'en a élagué que quelques opuscules insignifiants pour les remplacer par des écrits plus rares et plus précieux, notamment par le fameux pamphlet de 1813, *De l'esprit de conquête et d'usurpation*, par les *Principes de politique*, publiés en 1815. Il a fallu la série d'événements dont la France a été le théâtre depuis le premier empire, pour rendre l'intérêt de la nouveauté aux doctrines du célèbre publiciste de la restauration. Pour Benjamin Constant toute la science sociale se résumait en un seul mot : la liberté. « J'ai défendu, dit-il lui-même, quarante ans le même principe : liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique; et par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. » Aussi ce qui le préoccupait le plus au point de vue des institutions générales, c'était la liberté individuelle et les garanties judiciaires contre la détention arbitraire, qu'il considérait comme une des bases de la liberté politique; la liberté d'enseignement, qu'il soutenait contre ses amis libéraux; la liberté de conscience, la liberté de la presse, à l'égard de laquelle il admettait la répression légale, mais en combattant, contre tout le parti doctrinaire, toutes les mesures préventives, telles qu'autorisation préalable, censure, cautionnement, etc.; au point de vue des formes du gouvernement, c'étaient sur les garanties contre les abus du pouvoir, la responsabilité des ministres, etc., qu'il insistait de préférence. Lorsque, sous la monarchie constitutionnelle, la plupart de ces libertés furent réalisées en France, on trouva les idées de Benjamin Constant et de l'école libérale trop exclusives; elles étaient incomplètes en effet, car l'école libérale ne tenait aucun compte du rôle utile que le pouvoir peut jouer dans certaines circonstances, et que souvent il est seul capable de remplir. Mais ce rôle cesse d'être utile et devient nuisible, quand il en résulte des entraves pour la liberté des citoyens. La liberté forme donc toujours la condition essentielle des bonnes institutions politiques, et l'école libérale a rendu un service réel en mettant en lumière cette vérité, bien qu'elle l'ait comprise un peu étroitement.

Le célèbre économiste anglais, STUART MILL, a publié de son côté un ouvrage sur *le gouvernement représentatif*, dont M. DUPONT WHITE nous a donné immédiatement la traduction française, précédée d'une excellente introduction. Il est remarquable que la théorie générale du gouvernement représentatif n'ait été l'objet jusqu'ici d'aucun ouvrage spécial et, comme le dit M. Dupont White dans sa préface, il appartenait bien à un Anglais d'entreprendre ce travail. Par suite aussi, cette théorie générale porte le reflet des institutions particulières de l'Angleterre, sans parler des particularités propres à l'auteur lui-même, qui se plaît un peu dans les idées excentriques. M. Stuart

Mill commence par établir que les formes de gouvernement ne sont pas toujours une affaire de choix, que tout peuple n'est pas capable de manier toute espèce d'institution, qu'un peuple qui, par ignorance, poltronnerie, et manque d'esprit public, est incapable de faire les efforts nécessaires pour garder un gouvernement libre, ou qui, dans un moment de découragement, dans une panique temporaire ou dans un accès d'enthousiasme, peut être amené à déposer ses droits aux pieds d'un grand homme, est plus ou moins impropre à la liberté. Cherchant ensuite le critérium d'une bonne forme de gouvernement, il repousse les considérations que l'on a voulu tirer à ce sujet de l'ordre et du progrès, et pose en principe que la meilleure forme de gouvernement est celle qui tend à développer le plus, chez les divers membres de la communauté, les qualités morales, intellectuelles et actives; et il trouve que l'idéal de la meilleure forme est le gouvernement représentatif. Puis il traite successivement des fonctions qui appartiennent aux corps représentatifs, des infirmités et des dangers auxquels le gouvernement parlementaire est sujet, de l'abus du pouvoir des majorités, des modes d'élection, de la durée des parlements, de la seconde chambre, du pouvoir exécutif, des corps représentatifs locaux, de la nationalité, des gouvernements représentatifs fédéraux, du gouvernement des colonies dans un État libre. Nous ne pouvons naturellement suivre l'honorable écrivain dans tous ces détails. Nous ajouterons seulement qu'il insiste particulièrement sur le mode des élections et s'occupe beaucoup de divers moyens proposés récemment en Angleterre, et dont il avait déjà été question en France en 1848, pour assurer à chaque opinion une représentation proportionnelle au nombre des citoyens qui la partagent. Nous devons dire que les moyens recommandés par l'auteur nous paraissent peu praticables et que, trompé par ses habitudes anglaises, il n'a pas prêté une attention suffisante au suffrage à deux degrés, dont la bonté a été éprouvée à plusieurs reprises en France et dans l'Europe continentale.

Un troisième ouvrage important est celui qu'a publié M. Courcelle-Seneuil, connu déjà par d'éminents travaux économiques, sous le titre d'*Etudes sur la science sociale*, 1862, in-8°. C'est le fruit des réflexions sérieuses et approfondies d'un esprit distingué, qui s'est occupé toute sa vie des questions politiques et qui, sans négliger les détails, mais les prenant toujours de haut et s'attachant surtout aux principes, a exposé sous une forme méthodique et lucide une théorie nouvelle, non-seulement des institutions gouvernementales et des formes politiques proprement dites, mais de la morale sociale et des conditions fondamentales de l'existence des sociétés. Dans une première partie intitulée *Etudes théoriques*, l'auteur traite en quatre études de l'activité raisonnée et des facultés qui la dirigent, de nos désirs, de la formation du pouvoir coactif, des évolutions historiques et de la loi qui les régit. La seconde partie, *Etudes d'application*, s'occupe successivement de l'arrangement de la société, de la famille, de la morale individuelle, de la hiérarchie rationnelle des sociétés modernes, de l'action politique des individus, du travail dans les sciences, les lettres et les arts. Cette seule énumération suffit pour faire comprendre l'importance et la variété des problèmes agités dans cet ouvrage. L'auteur fait provenir nos connaissances des sensations; il admet comme fondement de l'activité sociale, l'utilité collective et ne considère le juste que comme une des formes de l'utile; enfin il pose comme principe premier de la science sociale, que la vie est la fin et le but de l'individu et de la société, que l'utilité collective ne consiste qu'à étendre et accroître la vie dans l'espace et le temps. Nous n'avons pas besoin de faire observer que cette dernière définition est un peu vague et, en général, nous ne pouvons partager les opinions de l'auteur, ni sur l'origine de nos connaissances, ni sur l'utilité collective, ni sur l'assimilation du juste et de l'utile. Mais si nous différons de l'honorable écrivain sur les principes, nous nous retrouvons d'accord avec lui sur la plupart des questions d'application, et nous sommes heureux de dire que nous connaissons peu d'ouvrages où l'on ait développé avec plus de talent les avantages qui résultent pour la société des institutions libérales, de la propagation de la science, de la libre action des individus, et insisté avec plus d'énergie et de conviction sur l'obligation imposée aux individus de remplir les devoirs de la morale.

En dehors de ces travaux, nous n'avons à citer qu'un ouvrage en France : Bernal, *Théorie de l'autorité appliquée aux nations modernes, ou Traité de la souveraineté nationale*; traduit et annoté par Vachin, 2 vol. in-8°; et deux en Allemagne, l'un de M. Frœbel, l'autre de M. Held. M. Frœbel, qui était un des membres les plus fougueux de l'extrême gauche dans le parlement de Francfort, a abandonné ses anciennes croyances politiques; dans l'ouvrage intitulé *Théorie de la politique* (en allemand), dont il a publié le premier volume, il déclare que la démocratie n'est pas réalisable puisqu'elle n'est pas fondée en raison, et présente une sorte de théorie historique et fataliste peu arrêtée. Quant à M. Held, professeur à Wurtzbourg, qui croit à la religion révélée et qui pose pour but à l'humanité « l'harmonie de toute l'existence terrestre, de la foi, de la science et de la vie matérielle dans une unité organique, ou la liberté dans l'ordre, » il a écrit sous le titre de : *Etat et société au point de vue de l'histoire de l'humanité et de l'Etat*, t. Ier. (*Staat und Gesellschaft vom Standpunkte*, etc.), un traité complet qui touche avec une érudition confuse à toutes les questions de science sociale sans jeter de lumière nouvelle sur aucune.

A. Ott.

PHOTOGRAPHIE. — L'art de la photographie a fait de grands progrès dans ces dernières années; pour les résumer avec quelque détail, il faudrait écrire un livre entier. Nous n'avons qu'un petit nombre de pages à notre disposition, il faudra donc nous borner à décrire brièvement les innovations les plus importantes.

Nous commencerons par l'*impression photographique au charbon et aux couleurs inertes*, dont la découverte est due à M. Poitevin. Dès 1855, l'habile chimiste avait remarqué la propriété des matières gélatineuses ou gommeuses, de devenir insolubles dans l'eau sous l'action de la lumière, lorsqu'elles sont en présence d'une matière oxydante telle que l'acide des bichromates alcalins, qui lui-même est décomposé par cette action, ou bien, mais à un degré moindre, l'azotate d'argent et quelques autres azotates. M. Voisvin en fit l'application à l'impression photographique. Les matières colorantes en poudre étaient mélangées à la matière organique fondue dans l'eau, et additionnées de bichromate de potasse; on en recouvrait le papier, et après dessiccation spontanée ou artificielle, on impressionnait à la lumière cette couche placée sous un écran qui portait le dessin à reproduire. Un simple lavage à l'eau tiède ou froide enlevait ensuite les parties non modifiées de la substance organique, et faisait apparaître le dessin photographique, formé par la couleur, retenue aux endroits modifiés et rendus insolubles. La même réaction a donné lieu au procédé de photolithographie dont la mise en pratique à occupé M. Poitevin pendant deux années consécutives. En attendant, son procédé au charbon a acquis un développement important entre les mains de M. Fargier, qui a su en tirer un bon parti, en n'utilisant que la superficie de la couche préparée pour l'impression. M. Fargier regarde comme très-essentielle la condition que le mélange de solution de gélatine et de noir soit bien intime. Ce résultat obtenu, on étend le mélange sur une glace bien plane, on fait sécher doucement, on expose la glace sous le cliché pendant trois à quatre minutes, puis on recouvre le mélange de collodion non ioduré et un peu épais, et l'on jette la glace dans l'eau tiède. Alors le collodion se soulève, on en détache les bords avec l'ongle, afin que l'eau puisse pénétrer sous la couche et enlever les parties solubles, et on retire la glace; la couche de collodion nage dans le liquide, et on le reçoit sur une feuille de papier gélatiné. M. le comte Schouwaloff est parvenu à obtenir directement sur papier les épreuves positives au charbon, en doublant la quantité de noir mélangé à la gélatine. Le dos de la feuille recouverte de mélange est en contact avec le négatif, et l'impression se fait à travers le papier. Mais cette manière d'opérer à de grands inconvénients.

Nous ne nous arrêterons pas ici aux procédés de M. Charavet et de M. le colonel James (qui a appliqué le procédé Poitevin à la zincographie), nous dirons seulement quelques mots du second et dernier procédé de M. Poitevin qui date de 1860, et qui repose sur une réaction chimique toute différente. Voici en quoi elle consiste. L'acide tartrique étant mélangé à un sel de fer au maximum comme le perchlorure, lui enlève la déliquescence, et leur dissolution aqueuse peut former sur le verre une couche amorphe, qui se dessèche, mais qui est sensible et devient déliquescente sous l'action de la lumière, en sorte qu'on peut y appliquer des poudres quelconques, charbon, oxydes, émaux, etc. Les premières tentatives de M. Poitevin pour utiliser cette décomposition du perchlorure, remontent à 1840; mais nous ne ferons connaître que le principe de son procédé définitif. Pour préparer la liqueur sensibilisatrice, on dissout séparément, et toujours dans 30 centimètres cubes d'eau, 10 grammes de perchlorure de fer et 4 à 5 d'acide tartrique, on filtre chaque solution, on mélange et ajoute assez d'eau pour avoir un volume total de 100 centimètres cubes. Cette dissolution se conserve à l'abri de la lumière. M. Poitevin opère sur des verres dépolis, à grain très-fin, qu'on appelle doucis. La surface étant bien nettoyée et lavée, on verse dessus la liqueur, on fait égoutter son excès, et l'on égalise au moyen de deux bandelettes de papier buvard, appliquées sur les bords de la glace. Ensuite on la laisse dessécher dans une position inclinée, pendant 12 heures au moins. L'impression a lieu par contact, à travers le négatif, verni au copal; on expose environ 5 minutes, puis on retire le verre de la presse et on lui laisse prendre la température ambiante. Les parties insolées deviennent alors hygroscopiques et aptes à retenir la poudre, que l'on applique avec un blaireau très-doux. On peut faire monter de ton l'épreuve venue en noir, en répétant l'application de la poudre de charbon ou d'une autre couleur. Si les blancs ne paraissent pas assez purs on peut les nettoyer par un lavage au verre pilé ou au sable très-fin. Pour reporter cette image sur du papier gélatiné, il suffit de la recouvrir de collodion normal, de laver à l'eau ordinaire et à l'eau acidulée, et d'y appliquer ensuite la feuille préalablement mouillée. On n'a plus alors qu'à fixer le dessin à l'aide d'un vernis au copal.

Il est certain que ce procédé a résolu le problème de l'impression photographique inaltérable et à bon marché.

Un autre progrès qui a donné lieu à un mouvement commercial très-considérable, réside dans les *cylindres photo-microscopiques* de M. Dagron. Depuis longtemps, en Angleterre surtout, on avait fait de la photographie microscopique, et pour agrandir ces épreuves on avait employé le microscope, entre autres la loupe cylindrique inventée par sir David Brewster. En France, M. Marion d'une part, d'une autre MM. Augé et Picard, avaient imaginé de placer une de ces épreuves dans

de petites lorgnettes à tirage variable qu'ils avaient employées comme breloques de montre. Mais il y a une différence importante entre ces tentatives et le procédé de M. Dagron qui a, le premier, réuni en un seul objet la loupe et l'épreuve microscopique.

M. Dagron substitue au châssis ou cadre en bois, dans lequel on fixe ordinairement la plaque sensibilisée, un support métallique soutenant à la fois l'objectif, la plaque, et un fort microscope. L'objectif, très-petit, est placé à une faible distance de l'épreuve à reproduire. Il vient peindre par conséquent, sur la plaque de verre, une image très-réduite que l'on peut examiner dans tous ses détails avec le microscope.

Plusieurs diaphragmes diminuant la quantité de lumière diffuse, permettent à l'opérateur d'obtenir une grande netteté, malgré la petitesse de l'image. Un système de roues dentées éloigne ou rapproche directement l'objectif jusqu'à ce que la mise au point soit rigoureusement obtenue. Enfin, un multiplicateur fait avancer la plaque d'une quantité donnée, soit dans le sens de la hauteur, soit dans le sens horizontal. Il y a moyen ainsi de couvrir d'épreuves microscopiques toute la surface d'une plaque. Voici comment on opère. On place devant l'objectif un cliché négatif, et l'on fait varier la durée d'exposition d'une seconde à trois, suivant l'état du ciel. On obtient ainsi une épreuve positive parfaitement nette sur la glace collodionnée d'abord, puis albuminée suivant le procédé Tanponot. On pousse la plaque d'un cran et on produit une seconde épreuve, puis une troisième, et ainsi de suite, jusqu'à un nombre voulu. Découpées ensuite grossièrement en petits carrés de 3 millimètres environ, les épreuves sont prêtes pour le montage, qui a lieu de plusieurs manières. L'une d'elles s'applique au cas où l'on veut obtenir une seule épreuve. Dans ce cas, on place, à l'une des extrémités d'un petit tube en cuivre, une de ces lentilles connues sous le nom de microscope Stanhope, et à l'autre l'épreuve microscopique. On procède autrement quand on veut réunir deux épreuves, bout à bout, dans un même appareil. Alors on peut employer un système de deux petits microscopes opposés et placés dans un même tube. Mais M. Dagron préfère aujourd'hui les méthodes suivantes : Pour monter les épreuves uniques, on découpe de petits prismes rectangulaires de crown, on passe à la cuvette une des extrémités de ces prismes de manière à lui donner la courbure voulue. A l'autre extrémité on colle simplement l'épreuve, puis on arrondit à la meule de lapidaire les arêtes du prisme et les bords de l'épreuve. Dans le cas de deux épreuves opposées, on emploie le procédé imaginé par M. Barquilié, l'un des ouvriers de M. Dagron. On prend un prisme de crown bien uni à ses deux bouts, on colle à chaque bout une épreuve, et on passe à la cuvette, de manière à transformer les surfaces planes en surfaces courbes, servant chacune de lentille pour agrandir l'épreuve opposée, tandis que celle placée près de l'œil reste invisible. Ces petits tronçons de verre se montent en bagues, en broches, en cachets, enfin en bijoux de toute espèce ; ils ne sont pas plus longs qu'un centimètre, avec une épaisseur d'un à deux. Un progrès réalisé, pour ainsi dire, dans le sens opposé, sont les *portraits en grandeur naturelle* de M. Wothly, d'Aix-la-Chapelle, qui a vendu son brevet français à M. Disdéri. M. Wothly obtient ces magnifiques positifs directs par une disposition optique nouvelle, analogue à celle de l'héliostat. Un large faisceau de rayons parallèles traverse le négatif produit sur demi-plaque collodionnée, emporte avec lui l'image devenue positive, et s'épanouit en un cône de rayons qui vont fixer l'image sur une feuille de papier mécanique sensibilisée. Leur intensité est suffisante pour que le positif s'achève, au soleil, en 15 à 25 minutes. On peut encore obtenir des images très-nettes de 2 mètres 6 centimètres de hauteur et de 1 mètre 5 centimètres de largeur. M. Wothly a recours, à ce qu'il paraît, à des agents sensibilisateurs nouveaux, et lorsqu'il s'agit du lavage, du virage et du fixage, il supplée aux cuvettes, impossibles pour ces grandes feuilles, par des tours de main rapides.

Dans ces derniers temps, il a été beaucoup question d'*épreuves instantanées*, et l'on peut dire, qu'en effet, nous avons fait dans cette voie des progrès remarquables. Mais tous les éléments de l'instantanéité existent depuis longtemps, la difficulté réside seulement dans leur application. Il faut se placer dans de bonnes conditions : bien préparer le collodion, bien régler la lumière, donner beaucoup d'attention au bain sensibilisateur ; voilà les choses indispensables pour opérer instantanément. MM. Ferrier et Soullier ont obtenu des épreuves stéréoscopiques instantanées, par l'addition d'un peu d'acide formique au bain d'argent ; M. Draper y est arrivé en maintenant la glace au-dessus de 90 degrés centigrades, etc.

M. Niepce de Saint-Victor poursuit avec activité ses recherches héliochromiques. A l'aide de préparations nouvelles, il est parvenu à reproduire les couleurs avec beacoup plus d'éclat. L'impression, si fugitive autrefois qu'il suffisait de la lumière la moins vive pour l'altérer sensiblement, est aujourd'hui assez forte pour résister plusieurs heures à l'action de la lumière diffuse du jour. Dans les images récemment obtenues par l'habile chimiste, on a remarqué surtout que la valeur des jaunes, des bleus, des verts et des noirs était parfaitement conservée. M. de Saint-Victor vient encore de découvrir une action fort curieuse du chlorure de plomb, sous le double rapport du blanc, et de la résistance de l'image. L'Académie lui a décerné le prix Trémont pour trois ans. En Angleterre, c'est la *photographie céleste* qui a fait des progrès importants entre les mains de M. Warren

de la Rue. MM. Bond, Hartunp, Hodgson, Crookes et d'autres s'étaient déjà occupés avec succès de cette intéressante application de la photographie ; mais les travaux du savant qui vient d'être ainsi honoré par l'illustre corps, sont supérieurs à ceux de ses prédécesseurs, au point de vue de la beauté et de l'exactitude des résultats, et surtout des conséquences qu'il a su en tirer. M. Warren de la Rue a photographié la lune, le soleil, les planètes, et les étoiles fixes ; quant aux comètes, leur lumière est extrêmement pauvre en rayons photogéniques. Les faits les plus importants qui ont été découverts dans cette voie sont les deux suivants. Les protubérances roses qui s'observent pendant une éclipse totale de soleil, peuvent être fixées par la photographie ; il y en a même qui s'impriment de cette manière sans qu'on puisse les apercevoir directement dans les lunettes. Les corps célestes qui présentent des disques sensibles, peuvent donner des épreuves stéréoscopiques si on les reproduit à deux époques différentes où ils se montrent à nous sous deux aspects différents et, pour ainsi dire, conjugués. M. Warren de la Rue, en profitant de la libration de la lune, a pu en obtenir deux images qui, réunies dans un stéréoscope, donnent un relief parfait et font ressortir avec évidence la sphéricité de notre satellite. Le même procédé appliqué au soleil a conduit à ce résultat que les taches solaires ne sont point des cavités mais des surélévations dans la photosphère. Ainsi, la photographie devient un nouveau moyen de communication entre nous et le ciel, et nous permet de pénétrer ses mystères les plus inaccessibles. R.

PHYSIOLOGIE. — On a beaucoup expérimenté, dans le cours de l'année 1861 ; les résultats obtenus par les physiologistes n'ont pas répondu aussi bien que l'année précédente à leurs laborieuses et intelligentes investigations. Le tableau qui va suivre prouvera cette assertion, tout en démontrant néanmoins que de précieuses conquêtes ont été faites pour la science. Nous commencerons notre analyse par les travaux qui ont pour objet les fonctions de relation, chez l'homme et les animaux.

En Électro-physiologie, nous signalerons d'abord les études de MM. Bezold, en Allemagne, de MM. Fernet et Duchenne, de Boulogne, en France. M. Bezold a constaté que l'excitation produite sur la substance musculaire est retardée par l'action d'un courant constant agissant sur le muscle ; ce retard augmente en raison de l'intensité du courant et de sa durée, s'il s'agit de la région interceptée entre les électrodes. Sous l'influence d'un courant galvanique constant, l'irritabilité du point du muscle traversé par le courant s'accroît ; l'accroissement augmente avec l'intensité du courant.

M. Fernet s'est proposé d'apprécier l'influence de la polarisation dans les actions de l'électricité sur les nerfs. Il a reconnu : 1° qu'un courant traversant un nerf toujours dans le même sens, perd rapidement de son intensité ; ce fait est dû à la production d'un courant inverse au moment de la fermeture ; 2° qu'un courant passant en sens inverse acquiert tout d'abord une intensité plus grande, et augmente ensuite l'intensité du premier courant. Ces faits s'expliquent par l'addition du courant de polarisation au courant primitif ou consécutif. On conçoit combien il importe aux expérimentateurs de ne pas attribuer aux nerfs des effets dont la polarisation rend un compte assez exact.

En étudiant isolément chacun des muscles de la face, à l'aide de l'électricité localisée, M. Duchenne, de Boulogne, est arrivé à déterminer, non-seulement la fonction de chacun d'eux, mais encore son rôle dans les expressions de la physionomie ; il a analysé avec sagacité les actions combinées des divers muscles et les états qui en résultent ; il a reconnu ainsi l'existence de muscles complétement expressifs, comme le frontal (muscle de l'attention) et l'orbiculaire (muscle de la réflexion), et des muscles incomplétement expressifs, comme le buccinateur, l'élévateur de l'aile du nez, etc. Les expressions de ces muscles sont primordiales ; si elles se combinent, elles impriment à la physionomie les modifications qui traduisent chacune des passions de notre âme. L'ouvrage important de M. Duchenne est appelé à rendre d'éminents services à la médecine, à la philosophie et aux beaux-arts.

M. Flourens a repris cette année ses études expérimentales sur les fonctions des canaux semi-circulaires ; il a établi avec rigueur que la section des canaux horizontaux détermine chez les pigeons des mouvements horizontaux ; la section des canaux verticaux antéro-postérieurs et postéro-antérieurs détermine des mouvements, soit d'avant en arrière dans le premier cas, soit d'arrière en avant dans le second. Ainsi se démontre une fois de plus l'indépendance respective des fonctions cérébrales.

Nous avons déjà signalé à l'attention des lecteurs les curieuses découvertes faites sur certains nerfs dont l'irritation détermine le repos des organes qui en reçoivent les filets. Ainsi, l'excitation du nerf pneumo-gastrique amène l'arrêt du cœur ; ainsi, suivant Rosenthal, l'irritation du nerf laryngé déterminerait la suspension des mouvements du diaphragme. C'est dans le but de réfuter cette dernière assertion que M. Schiff a entrepris à Berne une série d'expériences. Il considère les nerfs suspenseurs comme des nerfs très-facilement épuisables par un courant médiocre ; mais si le courant est très-faible, non-seulement il ne détruit pas, mais il augmente les effets. En réalité, il n'y a pas, selon M. Schiff, de nerfs suspenseurs proprement dits ; quant au nerf laryngé, il n'a, comme le prouvent les sections, qu'une influence accessoire sur la respiration. Beaucoup de filets nerveux partagent d'ailleurs avec lui la prétendue propriété suspensive ; telles sont, chez les lapins,

les ramifications du nerf maxillaire supérieur, les nerfs cutanés du col, de la tête, du thorax; les expériences ont été répétées et variées chez les chiens, les lapins, les lézards.

Les médecins anglais ont fait de grands efforts dans ces derniers temps pour découvrir à l'aide de l'expérience, le mécanisme de certaines affections du système nerveux. MM. Radcliffe et Sieveking, entrant, à la suite de Brown Séquard, de Kussmaul, dans cette voie si rationnelle, se sont particulièrement attachés à expliquer les accès épileptiques; grâce à leurs recherches, on sait aujourd'hui que le premier stade de l'épilepsie consiste dans la contraction des artères du cerveau, dont la conséquence est une asphyxie du cerveau par le sang noir; on sait aussi que les accès ont leur point de départ dans les mouvements réflexes. M. Brown Séquard a appliqué ses nombreuses découvertes sur le système nerveux au diagnostic des principales formes de paralysie des membres inférieurs, et il est arrivé à distinguer, sous le nom de paraplégie réflexe, une forme de paralysie mal connue avant lui. Le point de départ de cette paraplégie est dans une excitation extérieure qui réagit sur le centre médullaire, sans que celui-ci soit atteint, d'ailleurs, d'aucune lésion organique. Les cas de paraplégie réflexe se distinguent suivant que les nerfs irrités sont moteurs ou sensitifs; M. Brown Séquard cherche surtout à établir que les principaux phénomènes de la paraplégie réflexe dérivent de la constriction des vaisseaux de la moelle épinière; à cette forme anémique il oppose la paraplégie inflammatoire, dont la dilatation vasculaire est le point de départ.

Un expérimentateur zélé, M. Chauveau, a fait de longues observations sur l'irritabilité de la moelle épinière; il a constaté que les cordons antéro-latéraux sont tout à fait inexcitables, tandis que les cordons postérieurs sont excitables seulement à leur surface, et à la manière des racines sensitives; cette excitation se propage toujours dans des sens différents et opposés, il n'est donc pas exact de reconnaître dans la moelle une partie motrice ou centrifuge et une région postérieure sensitive ou centripète. La moelle se comporte à l'égard des muscles de la vie organique comme à l'égard des muscles de la vie animale; aussi les cordons postérieurs sont seuls capables de mettre en jeu la propriété réflexe du centre cilio-spinal; ainsi la moelle agit de la même manière et par réflexion et sur les muscles de la vie animale, et sur l'iris.

On doit à MM. Vulpian et Philippeaux d'intéressantes expériences sur la régénération des nerfs transplantés. Sur deux chiens, un segment du nerf lingual est inséré sous la peau de la région inguinale; six mois après, on constate que les tubes nerveux de ce segment isolé sont en voie de régénération; aucune sensibilité ne se manifestait d'ailleurs dans le segment greffé.

Le principal intérêt de la science physiologique est dans ses applications à la médecine; nous l'avons déjà indiqué dans cet article, nous allons y insister encore en analysant les découvertes relatives à la régénération des os et des muscles. M. Flourens a insisté, il y a déjà bien des années, sur le fait de la régénération des os à l'aide du périoste, et sur les applications chirurgicales de cette découverte; cette année, elle est devenue le point de départ de nombreuses recherches, surtout depuis que l'attention de l'Empereur Napoléon s'est portée sur cette bienfaisante application. M. Sedillot, de Strasbourg, signale un cas de nécrose du fémur, dans lequel la régénération s'est faite partiellement là où le périoste a été conservé; M. de Meaux a vu la voûte palatine régénérée à l'aide de la conservation du périoste; dans plusieurs cas observés par M. Hamel, le périoste a oblitéré une large perforation de l'os frontal, a reproduit un cubitus, la moitié droite de la mâchoire inférieure, un tibia, une portion même du corps du fémur; M. Lamare-Piquot signale de pareils faits à la suite d'une résection du tibia; M. Maisonneuve a vu se reproduire de même, après l'extirpation, les phalangettes du gros orteil et du pouce, le premier métacarpien; M. Ollier a eu l'ingénieuse et heureuse idée d'appliquer l'ostéoplastie à la restauration du nez; chez un malade, il a reproduit les os propres du nez à l'aide de la transplantation du périoste frontal. Toutes ces applications supposent des connaissances exactes sur les fonctions des os; elles ont en effet dirigé sur ce point l'attention de plusieurs observateurs. M. A. Milne Edwards a démontré que si on prive les oiseaux de sels calcaires, le tissu osseux diminue seulement de volume; que les sels de fer, de manganèse, de magnésie ne sauraient entrer dans la constitution du tissu osseux en remplacement des sels de chaux. On doit à M. Ollier des recherches sur l'accroissement des os; elles ont conduit à cette conclusion, qu'au membre supérieur, pour les os du bras et de l'avant-bras, c'est l'extrémité opposée à l'articulation du coude qui s'accroît le plus; au membre inférieur, au contraire, pour les os de la cuisse et de la jambe, c'est l'extrémité opposée à l'articulation du genou qui s'accroît le moins. Il résulte pour la pratique, de ces recherches, que l'ablation des diverses extrémités articulaires n'expose pas également à l'arrêt de développement du membre.

Relativement à la physiologie des muscles, nous appellerons particulièrement l'attention sur les études de M. Jobert de Lamballe, relatives à la régénération des tendons. Hunter a soutenu autrefois qu'après la rupture d'un tendon, le tendon nouveau résulte de la transformation de l'organisation du sang épanché entre les deux bouts et l'organe divisé; c'est cette doctrine que M. Albert confirme par une suite d'expériences exécutées sur des chiens, des chevaux, des moutons. Il nie,

comme l'admettent la plupart des physiologistes, que le tendon se reconstitue sous l'influence de sa propre enveloppe, qui jouerait alors le rôle d'un véritable périoste; de nouvelles preuves seront apportées par l'habile observateur, à l'appui d'une doctrine qui trouve encore des contradicteurs.

Un remarquable travail sur la physiologie du larynx à été présenté à l'Académie des Sciences, par un artiste distingué, M. Battaille. En s'aidant du laryngoscope, l'auteur a examiné d'abord le mécanisme de la tension des ligaments vocaux; il a constaté que les ligaments sont tendus en longueur et en largeur, que cette tension peut être augmentée ou diminuée de façon à permettre la production de tous les sons de la voix humaine. La glotte peut se fermer plus ou moins en arrière dans sa position intercartilagineuse interligamenteuse, et cela, par l'affrontement progressif des aryténoïdes. Dans le registre de poitrine cet affrontement s'opère par le tiers inférieur des faces, et par les deux tiers supérieurs dans le registre de fausset. A ces deux causes essentielles des productions des sons, il faut ajouter le courant d'air. L'intensité du son et l'amplitude des vibrations sont en raison directe de l'intensité du courant d'air; c'est ce courant qui détermine les vibrations des ligaments vocaux.

En ce qui concerne les organes des sens nous nous bornerons à signaler le travail de M. Fick sur la physiologie du sens du toucher. La peau perçoit-elle distinctement les impressions tactiles ordinaires, et les différences de température? l'auteur répond négativement; et il dit s'être assuré du fait, en touchant alternativement avec un corps chaud et une pointe à la température ordinaire diverses régions circonscrites de la peau.

Depuis que les physiologistes ont emprunté aux physiciens l'idée d'instruments enregistreurs, ils ont singulièrement facilité l'étude de certaines fonctions de l'économie, et notamment de la circulation du sang et des mouvements du cœur; c'est ce que prouvent les résultats obtenus l'année dernière par MM. Chauveau et Marey. C'est une question très-controversée que celle de savoir si le choc du cœur coïncide avec la systole ou la diastole ventriculaire. Quelques savants soutiennent encore que le choc du cœur est produit par la diastole du ventricule sous l'influence de la systole auriculaire. Pour résoudre le problème, les expérimentateurs se servent d'une sonde à double courant dont l'une des branches est introduite dans l'oreillette, l'autre dans le ventricule d'un cheval par la jugulaire. L'intérieur de chaque sonde est mis en rapport avec deux syphygmographes appliqués sur l'enregistreur commun; des courbes expriment à chaque instant les effets produits dans le cœur. A l'aide de ce procédé exact, il est facile de constater que la systole de l'oreillette débute et même finit longtemps avant le choc ventriculaire, que la systole du ventricule commence exactement au début du choc et se termine avec lui. Ainsi est résolue une question qui a une haute importance dans l'étude des maladies du cœur. Les objections n'ont pas manqué aux deux expérimentateurs; mais jusqu'ici elles ont échoué devant l'évidence des faits.

M. Maret, à l'aide du sphymographe, a également étudié la loi qui préside à la fréquence des battements du cœur; il a reconnu dans la contractilité des vaisseaux la puissance qui modère ou accélère ces battements. Si la tension du sang dans les vaisseaux diminue, les battements du cœur augmentent comme cela à lieu dans la fièvre; au contraire, les pulsations cardiaques diminuent si la tension augmente dans les artères. Le même physiologiste a encore indiqué les applications qu'on peut faire de ces travaux au diagnostic des maladies du cœur.

M. Schmidt a étudié l'influence du sang sur la coagulation des autres liquides de l'économie, il a vu que le sang coagule d'autant plus que ses globules sont plus nombreux, et d'autant plus lentement qu'il a été extrait depuis plus longtemps des vaisseaux; après cinq semaines il n'a pas encore perdu cette propriété; les liquides que le sang coagule le plus facilement sont ceux qui s'accumulent dans les membranes séreuses telles que le péricarde, la plèvre, le péritoine.

Depuis la belle découverte de Claude Bernard sur l'action du curare, on a recherché l'action spéciale des substances toxiques sur les tissus; on a reconnu que les unes agissent sur les nerfs moteurs comme le curare, d'autres spécialement sur les muscles comme la vératrine, le sulfocyanure de potassium, d'autres enfin sur le cœur; ces dernières sont la digitaline, l'ellébore vert, l'upas anthiar, le tanghina venenifera; leur action spéciale a été étudiée par M. Pelikan. En opérant sur les grenouilles, ce savant a vu que les mouvements du cœur s'arrêtent, alors que la grenouille reste complétement irritable et exécute des mouvements volontaires; le cœur s'arrête de cinq à vingt minutes après l'introduction du poison, quel que soit d'ailleurs le mode d'intoxication; tous les poisons paralysant le cœur exercent leur action sur cet organe sous l'influence du système veineux. On peut le prouver en empoisonnant d'abord des grenouilles à l'aide du curare qui détruit les propriétés motrices des nerfs, puis, en agissant à l'aide d'un des poisons indiqués.

Ultérieurement ces mêmes poisons paralysent tous les muscles des mouvements volontaires.

Nous n'avons à signaler qu'un petit nombre de travaux sur la digestion et les sécrétions. En Angleterre, M. W. Marcet a fait sur le suc gastrique une observation curieuse. A l'état ordinaire ce suc ne dévie pas la lumière polarisée, mais s'il est sécrété sous l'influence d'os cartilagineux ou de tissu trachéal, il renferme une substance

qui devie à gauche et dont les propriétés optiques sont celles de la peptone. En France, M. Corvisart à continué ses recherches sur le suc pancréatique; il a établi que l'activité la plus grande du pancréas se manifeste vers le milieu de la digestion, c'est-à-dire vers la sixième heure d'un repas ordinaire; cette formation du ferment pancréatique est alors déterminée par la rapidité ou la lenteur de la formation ou de l'absorption des peptones gastriques, pourvu que ces peptones soient absorbées, directement par l'estomac. Cette relation entre les peptones et l'action du pancréas ne saurait s'expliquer dans l'état actuel de la science.

Mayer de Bonn avait affirmé autrefois qu'une rate extirpée peut se reproduire, M. Philippeaux à repris l'expérience sur des rats et à constaté que la glande se reproduisait après l'extirpation, comme l'observateur allemand l'avait indiqué.

Nous terminerons ce court exposé par une analyse de différents travaux relatifs au développement des êtres organisés; la science s'est enrichie à cet égard de faits du plus haut intérêt. M. Flourens a établi, à l'aide de la garance le mode de nutrition du fœtus; chez des chiens et des lapines pleines, nourries de cette manière, les os du fœtus ont pris une coloration rouge, preuve que le sang de la mère oxygéné et vivifié, communique directement avec les organes mêmes du fœtus, et que le fœtus se nourrit et respire par la mère; c'est là un fait dont les conséquences sont considérables. Mayer de Bonn l'a établi de son côté en se servant du prussiate de potasse au lieu de la garance. Cette substance donnée à la mère a pénétré jusque dans la trame des tissus osseux du fœtus. M. Vulpian a fait sur les embryons de grenouilles de singulières observations. Il a constaté que les lésions du cerveau n'ont aucune influence appréciable sur le développement ultérieur de l'animal: un têtard privé de cerveau n'en continue pas moins à accomplir ses métamorphoses; les lésions du bulbe rachidien qui déterminent des mouvements de rotation ne mettent pas davantage obstacle à l'évolution des organes; ces faits montrent jusqu'à quel point il y a indépendance entre la vie proprement dite et les centres nerveux. En divisant en deux parties les queues des têtards, l'observateur que nous citons à pu produire des têtards nombreux pourvus d'une double queue; il a réalisé également d'autres monstruosités.

Nous rattacherons à la physiologie du développement les remarquables découvertes de M. Pasteur sur la vie des infusoires végétaux et animaux. M. Pasteur a reconnu d'abord que l'agent qui préside à la fermentation butyrique est un vibrion qui peut vivre sous l'influence de l'oxygène, la petite plante cellulaire appelée levure de bière peut se développer également sans oxygène libre et alors elle agit comme ferment, ou bien elle peut se développer en assimilant l'oxygène libre et alors elle n'est plus ferment, mais elle vit de la vie normale; ainsi, à côté des êtres qui ne peuvent vivre sans oxygène libre, il y aurait une classe d'êtres dont la respiration serait assez active pour qu'ils puissent vivre hors de l'influence de l'air en s'emparant de l'oxygène de certaines combinaisons, et de là une décomposition lente et progressive qu'on appelle fermentation. Cette dernière classe serait constituée par les ferments; M. Pasteur après avoir étudié sous ce point de vue le vibrion butyrique et la levure a examiné le mycoderme dont le développement accompagne l'acétification de certaines substances; il a constaté par l'expérience que le mycoderme du vinaigre a la propriété de fixer l'oxygène de l'air sur l'alcool et de le transformer en acide acétique, que le mycoderme du vin prend également l'oxygène de l'air et le fixe sur l'alcool pour en faire de la vapeur d'eau et de l'acide carbonique. La fleur de vinaigre ne détermine plus l'acétification dès qu'elle est submergée, et elle la détermine avec moins d'activité si elle n'est pas à l'état normal. Il suffit pour constater ces faits de cultiver des mycodermes dans un vase clos à la surface de liquides alcooliques divers. On reconnaît bientôt par l'analyse des liquides et de l'air les modifications qui se sont opérées; M. Pasteur a reconnu que les mycodermes peuvent porter l'action comburante de l'oxygène sur une foule de matières organiques telles que les savons, les alcools, les matières albumineuses; qu'ils peuvent même comme les plus petits infusoirs transformer le sucre en eau et en acide carbonique. Ces faits éclairent d'un jour inattendu non-seulement les théories de l'acétification et de la fermentation, mais le rôle des infusoires végétaux et animaux qui nous apparaissent ainsi des intermédiaires entre les formations et les décompositions organiques.

Nous terminerons en signalant quelques recherches de physiologie tératologique dues à MM. Panum et Dareste.

M. Dareste a pu produire des monstruosités en appliquant un vernis à la surface des œufs qu'il soumettait à l'incubation; il a constaté aussi qu'il y avait anomalie alors que l'embryon se déplaçait par rapport au vitellus; tantôt il a observé une hétérotaxie ou inversion complète des viscères, tantôt une inversion partielle du cœur et de l'estomac, tantôt l'ectromélie c'est-à-dire le développement inégal des extrémités antérieures et postérieures: lorsque l'embryon en se développant s'est placé d'une manière normale par rapport au vitellus, la production des anomalies a été beaucoup moins fréquente. Chez les oiseaux les embryons monstrueux périssent de très-bonne heure, il n'en est pas de même chez les mammifères. Nous signalerons encore à l'attention un ouvrage considérable de M. Panum sur le mode de production des monstruosités spécialement chez les oiseaux: l'auteur indique les changements de

température parmi les causes les plus capables de déterminer les productions des monstruosités; il divise les influences extérieures en chimiques ou mécaniques, et analyse avec soin l'action des causes interieures. L'ouvrage de M. Panum est un traité des plus complets sur les monstruosités chez les oiseaux; il renferme d'ailleurs plus de faits bien observés, que de découvertes importantes et pratiquées.

Dans la rapide esquisse que nous venons de présenter, nous avons peu insisté sur la physiologie générale et la physiologie comparée : ces deux branches de la science ont été faiblement représentées l'année dernière; la direction des esprits ne se tourne pas aujourd'hui aux études de science pure, les médecins s'occupent maintenant avec zèle de physiologie et il est naturel qu'ils cherchent avant tout à contribuer par leurs expériences aux progrès si désirables de l'art de guérir.

PHYSIQUE. — ***Du rapport entre le pouvoir émissif et le pouvoir absorbant des corps pour les radiations calorifiques et lumineuses***, par M. Kirchoff. Tout corps doit être considéré comme émettant à chaque instant des radiations dont la nature dépend de la température. A mesure que la température croît, la réfrangibilité de ces radiations croît aussi.

De même que tout corps envoie des radiations, de même aussi il absorbe dans une certaine proportion celles que les corps voisins lui envoient. De là, par conséquent, deux propriétés à considérer dans les corps : leur faculté ***d'émettre*** et leur faculté ***d'absorber*** telle ou telle radiation, c'est-à-dire leur ***pouvoir émissif*** et leur ***pouvoir absorbant*** pour une radiation déterminée.

Dès les premiers travaux qui furent faits sur le rayonnement de la chaleur, on fut amené à reconnaître que le rapport entre le pouvoir émissif et le pouvoir absorbant est le même pour tous les corps, en supposant toutefois qu'ils n'émettent que des radiations d'une seule espèce.

L'analogie faisait penser qu'il devait en être de même pour les radiations lumineuses que pour les radiations calorifiques; M. Kirchoff l'a démontré par le raisonnement. Il a fait voir dans un mémoire spécial que le rapport du pouvoir absorbant au pouvoir émissif, pour une radiation déterminée, était le même pour tous les corps et ne dépendait que de l'espèce de radiation considérée et de la température.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la démonstration de ce principe, mais nous en indiquerons les conséquences.

Remarquons d'abord que le principe étant général, il devra s'appliquer aussi bien aux corps gazeux qu'aux corps solides ou liquides. Cela posé, l'expérience nous ayant appris que certaines flammes sont colorées, cela veut dire qu'elles ont un pouvoir émissif maximum pour certaines radiations lumineuses. Comme exemple, nous citerons une flamme de gaz, dans laquelle on place une perle de chlorure de lithium fondue sur une boucle de fil de platine. Une telle flamme n'émet sensiblement que des rayons rouges.

D'après le principe de M. Kirchoff, la flamme du lithium doit avoir un pouvoir absorbant très-élevé pour les rayons rouges et presque nul pour les autres rayons visibles. Si donc on produit un spectre continu au moyen d'une source de lumière convenable, et que sur le trajet des rayons qui forment ce spectre on place une flamme colorée par le lithium, la clarté du spectre ne sera modifiée qu'à l'endroit correspondant aux rayons rouges émis naturellement par la flamme du lithium. Cette flamme augmente en cet endroit la clarté du spectre en ajoutant sa propre lumière; mais elle l'affaiblit en absorbant les rayons correspondants qui le traversent.

Supposons cette absorption représentée par la fraction 1/4. Si l'intensité lumineuse rouge de la flamme de lithium est le 1/4 de celle du rouge du spectre produit par l'autre source, il n'y aura rien évidemment de changé dans le spectre de celle-ci. Mais si l'intensité du rouge de la flamme du lithium était plus petite qu'il ne vient d'être dit, la ligne due au lithium apparaîtrait obscure dans le spectre, parce que son intensité serait moindre que celle des couleurs qui l'avoisinent.

Nous allons voir maintenant comment ces idées de M. Kirchoff ont trouvé des applications remarquables dans l'analyse chimique.

Analyse chimique fondée sur les observations du spectre par MM. Kirchoff et Bunsen. On sait depuis longtemps que beaucoup de substances introduites dans une flamme possèdent la propriété de déterminer dans cette flamme des raies brillantes particulières.

MM. Kirchoff et Bunsen ont commencé par étudier les spectres donnés par une flamme de gaz de l'éclairage dans laquelle ils introduisaient successivement des métaux alcalins et alcalino-terreux ainsi que leurs sels amenés au plus grand degré de pureté.

Nous allons donner (v. la fig. 1, p. 1339), d'après les auteurs eux-mêmes, la description de l'appareil qui sert à ces déterminations (1). A l'extrémité supérieure d'un pied en fonte F est vissée une plaque de laiton qui supporte le tube A et un prisme en flint-glass P, d'un angle réfringent de 60° environ. Le tube A est muni d'une lentille convergente à celle de ses extrémités qui regarde le prisme; il est fermé à l'autre bout par une plaque présentant une fente verticale. A ce pied se trouvent adaptés deux autres bras pouvant tourner autour de l'axe; l'un d'eux porte une lunette B d'un grossissement

(1) Les personnes qui désireraient être témoins de ces expériences, apprendront avec plaisir que le goniomètre de M. Babinet suffit pour la plupart. Quant aux appareils spécialement installés pour l'analyse chimique, M. Duboscq, à Paris, en fabrique maintenant, et il y a même apporté quelques modification qui en facilitent heureusement l'usage.

de 8 fois environ munie d'une vis de rappel R, et l'autre un tube C. A l'extrémité qui est dirigée vers le prisme, ce tube porte une lentille convergente et à l'autre bout une échelle qui, se réfléchissant sur la face antérieure du prisme, arrive à l'œil de l'observateur qui regarde dans la lunette B.

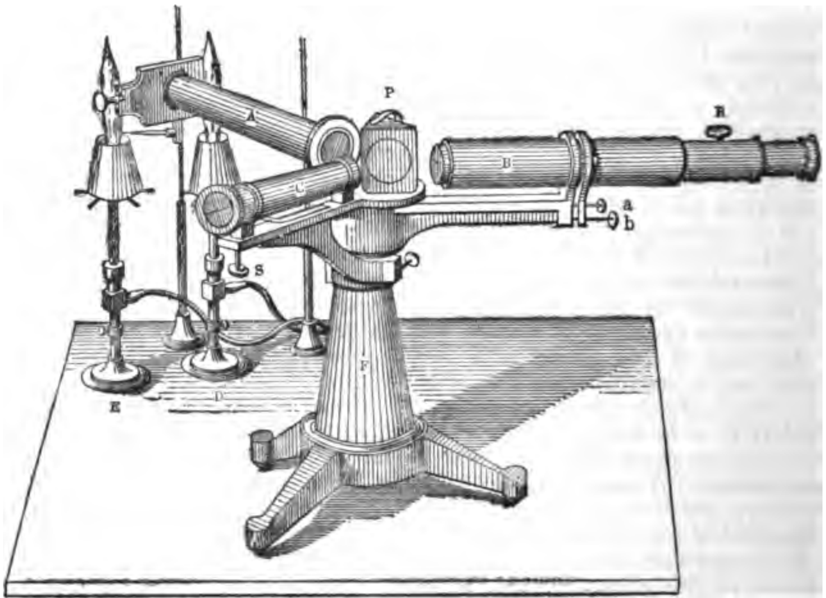


FIG. 1.

Cette échelle est une image photographique que l'on a obtenue en réduisant à 1/15 environ dans la chambre obscure une échelle gravée sur verre et divisée en millimètres (1).

Elle est recouverte avec soin d'étain laminé, de façon à ne laisser de visible que la partie étroite qui porte les divisions et les numéros.

La fente que la figure 2 représente sur une plus grande échelle n'est libre que dans sa moitié supérieure; la moitié inférieure est recouverte par un petit prisme de verre équiangle, qui, par réflexion totale, envoie à travers la fente les rayons de la source lumineuse D, tandis que ceux envoyés par la source lumineuse E passent par la partie supérieure de la fente. Un petit écran S placé au-dessus du prisme empêche la lumière de D d'arriver à la moitié supérieure de la fente. Grâce à cette disposition, l'observateur aperçoit les spectres des deux sources lumineuses, placés immédiatement l'un sur l'autre, et peut juger avec facilité de la concordance ou de la discordance des raies de ces spectres.

Voici maintenant comment on règle l'appareil au moment de s'en servir.

Le prisme étant ôté, à l'aide de la vis R on allonge la lunette B d'une quantité suffisante pour que l'on puisse voir distinctement un objet placé à une assez grande distance; on la fixe alors dans l'anneau qui le porte, en ayant soin de desserrer les vis α et β. Cela fait, on met la lunette A en place, et on dis-

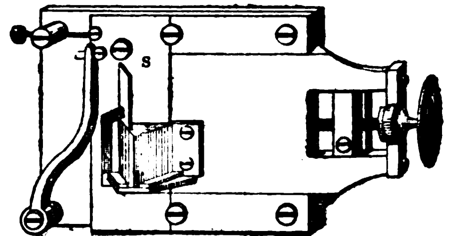


FIG. 2.

pose les deux lunettes, de manière que leurs axes soient à peu près dans le prolongement l'un de l'autre; on regarde alors la fente à travers la lunette B, que l'on règle au moyen des vis α et β, de telle sorteque le milieu de la fente se trouve à peu près au milieu du champ. On met alors le prisme en place et on l'y fixe au moyen d'un petit bras.

Les choses étant dans cet état, l'on dirige le tube A vers une source lumineuse, par exemple la flamme d'une bougie; on aperçoit un spectre dans la moitié inférieure de la lunette B, quand on place celle-ci dans une position convenable, ce qui se fait au moyen d'un mouvement de rotation dont est susceptible le bras qui la porte.

C'est alors qu'on fixe le tube C à son support, en ayant soin, bien entendu, de faire en sorte que l'échelle qui y est fixée vienne faire son image dans

(1) On a ainsi une échelle à divisions claires sur un fond noir. On trouve de ces micromètres parfaitement disposés pour cet usage chez M. Sallern, constructeur d'instruments de physique, à Paris.

la lunette B. Une rotation donnée à ce tube suivant son axe, permet de rendre les divisions parallèles aux raies des spectres; tandis que la vis S fait coïncider telle division que l'on juge convenable avec l'extrémité du spectre.

On peut s'y prendre de plusieurs manières pour disposer les sources lumineuses; cela n'offre d'ailleurs aucune difficulté. Une vis sert à donner à la fente une largeur convenable; cette fente devrait être d'autant plus large que l'on veut avoir le spectre plus intense, et d'autant plus étroite qu'on veut l'avoir plus net. Il va sans dire qu'on protége le prisme contre toute lumière étrangère, au moyen d'écrans convenablement placés.

C'est en plaçant dans des flammes exposées devant l'appareil que nous venons de décrire, des sels divers amenés au plus grand degré de pureté, et en comparant les spectres donnés par ces flammes, que MM. Kirchoff et Bunsen sont d'abord arrivés aux conclusions que voici :

La nature de la combinaison dans laquelle un métal est engagé, la diversité des phénomènes chimiques qui prennent naissance dans chaque flamme, la différence des températures produites par ces flammes, *n'ont aucune influence sur la position des raies correspondant à chaque métal.*

L'expérience a fait voir aussi qu'une même combinaison donne un spectre d'autant plus intense, que la température de la flamme est plus élevée, et que de toutes les combinaisons d'un même métal, c'est la plus volatile qui, pour une même flamme, donne les raies les plus intenses.

Il paraît d'après cela hors de doute que les raies brillantes du spectre constituent un moyen infaillible pour reconnaître la présence des métaux alcalins et alcalino-terreux. Elles sont un réactif plus sûr et plus rapide que tout autre moyen analytique connu, pour déceler de très-petites quantités de ces corps.

Pour en avoir une idée, nous rapporterons les résultats suivants : Le sodium, comme on le sait depuis longtemps, lorsqu'il est placé même en quantité très-minime dans une flamme, y fait naître une raie brillante qui correspond exactement à la raie obscure D observée dans le spectre solaire par Franschofer. Or, si on fait détonner 3 milligrammes de chlorate de soude, mélangés avec du sucre de lait dans un coin d'une pièce de 60 mètres cubes, la flamme présente au bout de quelques instant la raie caractéristique du sodium, et cette raie persiste pendant dix minutes. Or, on trouve facilement que l'air ne contient que $\frac{1}{20000000}$ de son poids de sodium. En considérant qu'une seconde suffit pour observer très-commodément la réaction, et que pendant ce temps la flamme emploie 50 centimètres cubes ou 0gr.0647 d'air, ne contenant que 0gr.,00000000005, on peut calculer que l'œil perçoit très-distinctement la présence de moins de 0gr.,00000000033 de sel de soude.

En présence d'une aussi grande sensibilité, on comprendra qu'il est rare que l'air atmosphérique ne présente pas la réaction du sodium. La surface de la terre est couverte plus qu'aux deux tiers d'une solution de chlorure de sodium qui, par le choc incessant de vagues entre elles et avec le vent produit continuellement de la poussière d'eau salée ; cette poussière d'eau devient, par la dessiccation, de la poussière de chlorure de sodium, qui constitue un élément de l'air, variable quant à la proportion, mais dont la présence paraît constante.

Cette poussière est peut-être destinée à fournir aux êtres d'organisation inférieure les sels que les animaux supérieurs et les plantes prennent directement au sol. La présence du chlorure de sodium, que l'analyse spéciale décèle si facilement dans l'air, mérite encore l'attention à un autre point de vue. Quel que soit la cause qui propage les influences miasmatiques, il serait possible qu'une substance jouissant de propriétés antiseptiques, comme le sel marin, ne soit pas sans influence bienfaisante sous ce rapport, quoique n'existant qu'en infiniment petites proportions.

Il serait intéressant de rechercher, par des observations journalières, si les variations d'intensité de la raie du sodium dans le spectre sont en relation avec l'apparition et la marche des maladies épidémiques.

La sensibilité excessive de cette réaction explique suffisamment pourquoi tous les corps qui ont subi l'accès de l'air pendant un certain temps donnent naissance à la raie du sodium, lorsqu'on les introduit dans la flamme de l'appareil, et pourquoi on ne parvient que pour un très-petit nombre de substances à faire disparaître entièrement cette réaction, même après un grand nombre de cristallisations successives dans des vases de platine. Un fil de platine de la grosseur d'un cheveu, débarrassé par la calcination des dernières traces de sodium, présente de nouveau la réaction caractéristique de ce corps, après une exposition de quelques heures à l'air. La poussière qui se dépose dans les appartements produit le même effet ; il suffit d'épousseter un livre à quelques pas de l'appareil, pour faire apparaître la raie caractéristique du sodium.

Découverte de deux métaux nouveaux, le Cæsium et le Rubidium. — L'extrême sensibilité de la méthode due à MM. Kirchoff et Bunsen devait leur donner l'espoir de découvrir de nouveaux éléments qui auraient échappé jusque-là aux chimistes, soit à cause de leur extrême dissémination, ou bien de leur analogie avec les substances connues, soit enfin de l'imperfection de nos moyens d'investigation. Dès le premier pas fait dans cette voie, on a pu voir cette prévision se réaliser, et l'essai d'un grand nombre de substances minérales a permis de reconnaître l'existence de deux nouveaux métaux alcalins, qui n'existent, dans ces substances, qu'en très-minimes quantités. On se fera une idée de l'extrême dissémination de ces deux métaux, par ce fait, que pour obtenir les quelques grammes

de matière nécessaire à leurs expériences, MM. Kirchoff et Bunsen ont dû opérer sur 44,200 kilogrammes d'eau mère de l'eau minérale de Dürkheim et sur 150 kilogr. de lépidolithe.

Ces deux nouveaux métaux sont caractérisés, l'un par une double raie bleue très-intense, l'autre par une double raie rouge très-foncée. Pour rappeler cette circonstance, les auteurs de la découverte de ces corps ont donné au premier le nom de *Cœsium*, et au second celui de *Rubidium*.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur les propriétés de ces deux métaux et de leurs composés, dont l'étude appartient à l'article *Chimie*.

Application du principe expérimental de MM. Kirchoff et Bunsen à la détermination de la constitution chimique du soleil ou d'autres corps lumineux très-éloignés. — En partant de ce principe reconnu vrai expérimentalement que chaque corps en vapeur a un pouvoir émissif maximum et par conséquent un pouvoir absorbant maximum pour des radiations déterminées et spéciales, et en étudiant successivement tous les corps les uns après les autres à ce point de vue, on pourra arriver à dire quelle est la nature du corps ou des corps qui se trouvent placés sur la route d'un rayon lumineux, quelque éloignés d'ailleurs que soient la source d'où le rayon émane et le corps qui l'a modifié.

Si nous admettons, ce qui paraît infiniment probable, que le soleil soit constitué par un noyau incandescent entouré d'une atmosphère gazeuse, les raies que l'on observe dans le spectre solaire doivent être attribuées à l'absorption de certains rayons par cette atmosphère. Il n'y aura donc, pour savoir quels sont les métaux qui y existent, au moins de ceux que nous connaissons, qu'à comparer la position des raies du spectre solaire à celle que nous pouvons produire artificiellement.

POIDS ET MESURES. — V. l'Annuaire de 1860-61.

POLITIQUE GÉNÉRALE. — Malgré les craintes exprimées par lord Palmerston, qui voyait dans la situation « une demi-douzaine de guerres respectables, » l'année 1861 s'est écoulée, pour l'Europe, d'une manière pacifique. On ne saurait, en effet, appliquer l'épithète dont s'est servi le noble lord à la lutte soutenue contre les troupes turques par les insurgés de l'Herzégovine, avec l'aide des Monténégrins, bien que dans le principe elle ait paru se rattacher à un vaste plan d'insurrection qui aurait pu compromettre la paix générale. Quant aux déplorables événements dont la Pologne a été le théâtre, ils ne présentent pas même le caractère d'une lutte : le sang répandu à Varsovie et en Lithuanie n'a pas coulé dans les combats; c'est celui de malheureuses victimes. Mais la guerre, dont la vieille Europe a été préservée, a pris un développement considérable dans le Nouveau-Monde, et peu s'en est fallu que l'Angleterre ne s'y trouvât mêlée par suite d'un incident tout à fait imprévu.

Nous avons vu, dans le précédent *Annuaire*, comment la sagesse de la diplomatie avait su prévenir les chances de guerre en Italie, que le printemps de 1861 apportait avec lui. La France avait fait savoir au Piémont qu'elle l'abandonnerait à ses propres forces, en cas d'agression de sa part, et le cabinet de Londres avait réprouvé d'avance toute attaque dirigée contre la Vénétie. Ces dispositions bien connues des deux grandes puissances aidèrent fortement le gouvernement de Victor-Emmanuel à résister avec énergie à une entreprise dont il comprenait lui-même tous les dangers et l'inopportunité. Après une lutte très-vive, le parti de la modération l'avait emporté à Turin.

Une autre éventualité semblait également menacer la paix européenne au commencement du printemps de l'année 1861. L'interminable conflit du Danemarck avec la Confédération germanique, à propos du Holstein, avait pris des proportions telles que la guerre pouvait en sortir. On prêtait à la Prusse la ferme intention d'en finir, et le langage belliqueux tenu par son nouveau roi Guillaume Ier autorisait cette supposition. Le concert de la France et de l'Angleterre conjura encore ce nouveau danger. Elles avaient compris que les hostilités venant à éclater, l'indépendance et l'intégrité même de la monarchie danoise pouvaient être sérieusement compromises, et que de fédérale qu'elle était, la question deviendrait peut-être européenne.

Après s'être assuré de l'assentiment de la Russie et de la Suède, elles se hâtèrent d'agir, en conseillant avec instance des concessions au cabinet de Copenhague et en présentant des observations à celui de Berlin. Le succès répondit à leurs efforts. Le Danemarck fit aux États du Holstein de nouvelles propositions, qui, bien que repoussées par cette assemblée, donnèrent dans la forme une sorte de satisfaction à la Confédération germanique et modérèrent la Prusse, dont l'ardeur éveillait, même en Allemagne, quelques jalousies. L'affaire des duchés resta ainsi dégagée des conséquences belliqueuses qu'elle faisait redouter et fut reportée sur le terrain de la discussion.

Au moment où nous reprenons le récit général des événements, les deux causes de guerre, signalées au commencement de l'année 1861, se trouvaient donc écartées, grâce à l'habileté de la diplomatie. Sans doute, la diplomatie n'avait résolu ni la question italienne ni la question dano-allemande; cette dernière échappait, au reste, à sa compétence par son caractère purement fédéral; mais elle les avait, l'une et l'autre, pour ainsi dire désarmées.

Une autre question, qui avait vivement passionné l'Europe, celle de Syrie (V. ce mot), réclamait une solution presque à jour fixe. On se rappelle, en effet, que la prolongation de l'occupation française, consentie par les puissances expirait le 5 juin. Il importait donc qu'au départ des troupes

l'organisation administrative du Liban fut assurée. Deux projets se trouvaient en présence : l'un, présenté par la Porte, partageait la montagne en plusieurs caïmacamies; l'autre, soutenu par la France, consistait à rétablir l'état de choses antérieur à 1842, c'est-à-dire à confier le gouvernement à un seul chef chrétien et indigène. Ce dernier système, dont les avantages étaient incontestables, semblait devoir rallier toutes les voix; mais pour le faire prévaloir complétement, la France ne pouvait compter que sur le concours de l'Autriche. Sans prendre ouvertement la responsabilité des propositions faites au nom de la Turquie, l'Angleterre excitait cette puissance à les maintenir. La Russie, qui s'était prononcée avec tant de chaleur pour la continuation de l'occupation française, jugeait utile à ses intérêts de réclamer une caïmacamie séparée en faveur des rares habitants du Liban appartenant au rit grec, et n'abandonnait cette idée qu'à la dernière heure. Quant à la Prusse, elle observait, se réservant pour un rôle de transaction. De ces dissidences, il ne pouvait, en effet, sortir qu'un compromis, et tel est le caractère de l'arrangement signé à Constantinople, le 9 juin, et promulgué deux mois plus tard à Beyrouth. Les Maronites, d'accord en cela avec l'opinion publique, attendaient mieux. Après l'émotion si générale causée par les massacres de Syrie et la mission réparatrice accomplie au nom de l'Europe par la France, il semblait que la prépondérance que cette puissance avait eue dans l'action devait également lui appartenir dans le conseil. Aussi les résolutions de la conférence de Constantinople furent-elles assez froidement accueillies. Le désappointement dégénéra même en injustice : on alla jusqu'à dire que la France avait subi un échec et que l'influence anglaise triomphait.

Pour écarter ce reproche, il suffit de lire les documents communiqués aux chambres françaises et notamment les deux dépêches en date des 2 et 4 avril, dans lesquelles M. Thouvenel combat avec une irrésistible logique la division du Liban en trois caïmacamies, que la commission de Beyrouth, contrairement à son premier projet, proposait d'adopter. Les inconvénients de ce régime étaient si clairement démontrés, que pas une voix, à l'exception de celle d'Ali-Pacha, ne s'éleva au sein de la conférence de Constantinople pour le soutenir. En somme, de tous les points essentiels proposés par la France, un seul, très-important il est vrai, celui de l'indigénat du chef chrétien du Liban, a été non pas écarté, mais abandonné à la discrétion du sultan. Faute grave ! dont la responsabilité revient tout entière à l'Angleterre, qui, dans un intérêt facile à comprendre, entretint activement les susceptibilités de la Porte.

Cette question se terminait à peine, que la mort de M. de Cavour jetait l'Italie dans la consternation et l'Europe dans l'inquiétude. Quelle influence cet événement inattendu allait-il exercer sur les destinées du nouveau royaume italien, et, par suite, sur la situation des États européens? M. de Cavour mourait au milieu d'un de ces triomphes éclatants qui marquèrent sa carrière politique. Il venait, avec une rare habileté, de détourner ou du moins d'ajourner le danger que l'ardeur aventureuse du parti de l'action faisait courir à l'Italie. Sans abandonner les questions de Venise et de Rome, et en les désignant au contraire comme but au patriotisme des Italiens, il avait su obtenir une sorte de trêve qui laissait toutes les espérances debout et n'amortissait que les impatiences. Ces heureux résultats devaient-ils être compromis par sa mort? Privé de son chef le plus illustre, le parti modéré ne serait-il pas bientôt débordé? Voilà ce que se demandaient avec anxiété les partisans de la cause italienne. Si certains de ses adversaires se complaisaient à l'idée d'un bouleversement qui emporterait le royaume nouvellement créé, les hommes vraiment politiques, sans distinction d'opinion, ne se dissimulaient pas les nouveaux périls auxquels la paix de l'Europe pouvait être exposée. Le triomphe du parti exalté en Italie, c'était inévitablement la guerre à l'Autriche, et la guerre à cette puissance c'était peut-être une conflagration générale.

Les éléments de révolution ne manquaient certes pas, et il eût été difficile de restreindre l'incendie. La Hongrie, en lutte ouverte avec la cour de Vienne, revendiquait hautement ses droits à la diète de Pesth : la Pologne protestait en faveur des siens par son attitude ferme et résignée sous les baïonnettes russes; une assez vive agitation régnait dans les provinces slaves de la Turquie; les îles Ioniennes, où quelques désordres, peu importants d'ailleurs, venaient d'éclater, réclamaient instamment leur réunion à la Grèce; et ce petit royaume révélait lui-même, par la conspiration militaire découverte à Athènes le 28 mai, un état de malaise déjà ancien. Que le parti révolutionnaire, en Italie, devînt maître de la position, et l'on pouvait craindre que le mouvement imprimé à la Péninsule ne se propageât rapidement à toutes ces contrées. Une prompte décision de la France fit cesser ces appréhensions : le 25 juin, l'Empereur Napoléon reconnut le royaume d'Italie.

Avant la mort de M. de Cavour, le cabinet des Tuileries s'était déjà préoccupé de cette mesure importante. Sans parler des intérêts du commerce français, que la rupture des relations diplomatiques entre les deux États pouvait léser, une grave considération militait en faveur de la reconnaissance du nouveau titre décerné au roi Victor-Emmanuel par le Parlement italien. Le blâme que la France avait entendu infliger à la politique du cabinet de Turin, par le rappel de son ministre, était interprété comme un encouragement aux espérances des princes dépossédés. L'entourage de François II, à Rome, redoublait d'activité et l'opinion publique lui attribuait la plus grande part

dans les troubles des provinces napolitaines. Le gouvernement français ne pouvait permettre qu'on dénaturât ainsi ses intentions; mais la reconnaissance du royaume d'Italie se liait dans sa pensée à un arrangement à conclure avec la cour de Turin pour assurer, au moyen de garanties sérieuses, la sécurité et l'indépendance du Saint-Père et mettre ainsi fin à l'occupation de Rome. La mort de M. de Cavour rendait cette combinaison impossible : il fallait aller au plus pressé et venir en aide aux efforts du parti modérée en Italie. Toutefois, si la France, à raison des circonstances, ne mit pas à la reconnaissance du nouveau royaume les conditions qu'elle avait projetées, elle l'entoura de réserves qui excluaient l'approbation du passé et déclinaient d'avance toute responsabilité de sa part dans les entreprises que pourraient tenter les Italiens, principalement au sujet de Rome, où ses troupes devaient continuer à protéger le Saint-Père.

Cette décision du gouvernement français fut reçue avec une vive reconnaissance par l'Italie et les cours de Vienne et de Rome parurent ellesmêmes en apprécier le caractère vraiment conservateur au point de vue du maintien de la paix générale. L'Angleterre, qui la première avait reconnu Victor-Emmanuel comme roi d'Italie, ne pouvait manquer de l'approuver. Néanmoins, la presse de Londres, toujours injuste dans ses soupçons, crut y voir la confirmation des bruits déjà démentis d'une cession de l'île de Sardaigne à la France. On avait, en effet, prétendu que des agents français parcouraient l'île avec la mission de préparer les populations à leur annexion. Cette assertion, propagée par les amis de Garibaldi, et exploitée par les journaux anglais, avait déjà motivé, dans les premiers jours de juin, des instructions particulières adressées au consul de France à Cagliari. Le lendemain même de la reconnaissance du royaume italien, M. Thouvenel envoya à Turin copie de ces instructions. Cela devait suffire pour rassurer complétement le gouvernement italien, s'il avait pu concevoir quelque inquiétude. Aussi s'étonna-t-on que le successeur de M. de Cavour, le baron Ricasoli, dans son discours prononcé le 1er juillet au Parlement, jugeât nécessaire de bien établir que « le gouvernement de « Victor-Emmanuel ne connaissait pas une palme « du territoire italien à céder, qu'il ne voulait « en céder et qu'il n'en céderait aucune. »

Cette déclaration, faite avec une certaine emphase, sembla avoir moins pour but les susceptibilités des Italiens que les défiances de l'Angleterre. On en augura que la politique du nouveau président du conseil s'inspirerait surtout des vues du cabinet anglais. Ses paroles, qui causèrent un sentiment de satisfaction de l'autre côté de la Manche, n'empêchèrent pas, au reste, les mêmes rumeurs de se reproduire quelque temps après.

Les affaires de la Hongrie, sans passionner autant les esprits que celles de l'Italie, ne les préoccupaient pas moins. En parlant de Venise dans le discours que nous venons de rappeler, M. Ricasoli avait fait allusion, en termes assez obscurs, à une éventualité « qui surgirait en son temps et ouvri« rait la route vers la reine de l'Adriatique. » On pensa assez généralement qu'il s'agissait d'une insurrection en Hongrie. C'était mal juger la situation. Un mouvement insurrectionnel, dans ce pays, ne pouvait éclater qu'à la suite d'une attaque des Italiens contre la Vénétie, et toute crainte d'une pareille agression ayant disparu, la Hongrie, dans son conflit avec la cour de Vienne, ne devait pas sortir des voies légales qu'elle avait suivies jusqu'alors. Si d'ailleurs la cause des Hongrois jouissait d'une certaine popularité, l'opinion libérale, en Europe, n'en rendait pas moins justice aux efforts tentés par l'Autriche pour régénérer son vaste empire et lui tenait compte des difficultés d'une pareille entreprise. Les sympathies et le concours moral de la Confédération germanique auraient pu, il est vrai, amoindrir ces difficultés, mais l'Allemagne était divisée. Ce que l'Autriche redoutait du côté de l'Italie, certains États allemands semblaient le redouter du côté de la France. En outre, pendant que l'Autriche cherchait à rattacher, par un lien commun, les diverses nationalités réunies sous son sceptre, un parti ardent au milieu de la Confédération tendait à l'unité de l'Allemagne en réclamant la révision du pacte fédéral et l'établissement d'un fort pouvoir central au profit de la Prusse. On vit bientôt quels ravages ce rêve de l'unité de l'Allemagne exerçait dans quelques cerveaux, et l'attentat dont le roi Guillaume Ier faillit être victime, pendant son séjour à Bade, au mois de juillet, prouva que l'exaltation pouvait aller jusqu'au crime.

L'Autriche dut donc se suffire à elle-même. Ses tentatives pour se rapprocher de la Russie n'eurent pas plus de succès que celles qu'elle fit à diverses reprises pour s'unir avec l'Angleterre. Tout entière à ses réformes intérieures, alarmée de la situation de la Pologne, la cour de Saint-Pétersbourg déclinait une pareille alliance, sans avantages pour elle et peut-être pleine de périls. Si les vœux trop méconnus des Polonais eussent trouvé un appui dans les gouvernements de France et d'Angleterre, cette entente entre les deux cours du Nord se serait sans doute établie par la force même des choses. C'était un écueil qu'il fallait éviter, dans l'intérêt de la situation européenne et surtout dans l'intérêt de l'Italie. Aussi, tout en partageant les sympathies provoquées par la triste condition de la Pologne, le gouvernement français crut-il de son devoir et de sa loyauté de couper court à des espérances qu'il lui était impossible d'encourager. Le cabinet de Londres alla même plus loin en établissant une distinction entre l'Italie et la Pologne et en déclarant qu'il ne devait rien à cette dernière. Lord John Russell

et lord Palmerston adoucirent, il est vrai, singulièrement leur langage après les tristes événements de Vilna, mais ils n'en refusèrent pas moins de faire au cabinet de Saint-Pétersbourg des représentations dont ils reconnaissaient l'inutilité. Il est clair qu'on voulait prévenir la seule chance que l'alliance entre l'Autriche et la Russie eût de se former, alliance qui aurait peut-être entraîné la Prusse, malgré l'état relativement satisfaisant du grand-duché de Posen. Le maintien de la paix, à grand'peine conservée, exigeait impérieusement ce sacrifice.

Nous n'avons pas à retracer ici les travaux du Reichsrath, frappé d'impuissance par suite de l'absence d'un grand nombre de députés, surtout des députés hongrois, ni les longues discussions de la diete de Pesth au sujet de l'adresse. Tous ces détails sont exposés dans ce volume (V. *Autriche* et *Hongrie*). Ce que nous voulons constater, c'est que si l'agitation ne se manifesta en Hongrie que sous des formes légales, la conduite de la cour de Vienne fut en général ferme et exempte de violence, sauf les moyens coercitifs employés pour la perception des impôts, et quelques excès auxquels ils donnèrent lieu. La nouvelle constitution faisait aux Hongrois une large part, dont peut-être ils se fussent contentés dans d'autres circonstances, mais les idées de nationalité qui surgissaient partout les sollicitaient à la résistance. Dans les premiers moments, le cabinet autrichien songea à la désarmer par des concessions. Lorsqu'il vit s'éloigner de plus en plus l'éventualité d'une collision avec l'Italie, et qu'il eut acquis la certitude que les choses, en Hongrie, par suite du triomphe du parti modéré, ne seraient pas poussées à l'extrémité, c'est-à-dire à une rupture, il s'apprêta à soutenir énergiquement la lutte avec le concours du parti unitaire allemand. Ce fut surtout une lutte d'habileté. En réclamant son autonomie, la Hongrie s'appuyait sur le principe des nationalités. Le cabinet autrichien retourna contre elle ce principe, opposa les Slaves aux Magyars, accueillit favorablement les prétentions les plus contestables, et réussit ainsi d'abord à réveiller les anciennes rivalités.

L'omission dans l'adresse de la diète hongroise du titre qui appartient à François-Joseph constituait une faute dont la politique autrichienne sut également profiter. Cette omission, à laquelle les débats de la diète avaient donné une gravité réelle, et qui était peu en rapport avec la ligne de modération suivie par cette assemblée, fut assez généralement blâmée. On prétendit même, mais sans raison, que le refus de François-Joseph de recevoir l'adresse avec sa première formule, lui avait été conseillée par les représentants des principaux cabinets européens. L'empressement mis par la diète à réparer son tort devait être sans influence sur la décision impériale quant aux réclamations contenues dans l'adresse. Le gouvernement autrichien savait parfaitement qu'il pouvait les rejeter sans danger pour lui-même, ainsi que le prouvèrent les événements. En effet, la dissolution de la diète, prononcée le 21 août, et la protestation qu'elle motiva de la part de M. Deak, n'eurent pas pour résultat d'accroître l'effervescence en Hongrie ni l'émotion en Europe. On peut même dire, sans vouloir diminuer en rien le mérite de la noble constance et de la fermeté montrée par la Hongrie, que si l'Europe, au début du conflit entre ce royaume et la cour de Vienne, se passionna diversement, à raison des conséquences qu'il pouvait avoir, elle n'assista cependant à la seconde partie du débat qu'avec cet intérêt qu'on apporte à un grave procès, plaidé dans toutes les formes juridiques. La cause restait en suspens.

L'été s'écoula sans autres événements importants, si l'on excepte les scènes sanglantes du mois d'août en Lithuanie et les tentatives de la réaction dans l'Italie méridionale. Au commencement de cette saison, une insurrection avait éclaté à Loja, en Espagne, et causé encore plus d'étonnement que d'émotion. Elle se distinguait, en effet, de toutes les tentatives du même genre dont ce royaume a été si souvent le théâtre, par l'humble position de son chef, par ses éléments recrutés généralement dans la classe des paysans, et par son caractère assez mal défini, protestant selon les uns, républicain selon les autres et socialiste suivant une troisième opinion. Quelle qu'elle fût d'ailleurs la facilité et la vigueur avec lesquelles elle fut réprimée prouvèrent qu'elle n'avait pas de profondes ramifications. Vers la même époque, le sultan Abdul-Medjid (V. sa biographie dans cet *Annuaire*) succombait à l'âge de trente-neuf ans, mais sa mort, qui ne laissait aucun vide en Turquie, ne pouvait exercer la moindre influence sur la situation générale, et son successeur, Abdul-Azis, inaugurait son règne par des projets de réformes que l'Europe encourageait sans croire beaucoup à leur réalisation.

Ce qui attirait plus que ces divers événements l'attention publique, c'était la lutte engagée entre les États du Nord et du Sud de l'Union américaine. Elle avait pris des proportions telles que tout arrangement paraissait impossible. M. Lincoln s'était d'ailleurs formellement prononcé contre un compromis dans son message du 4 juillet, et le congrès réuni à Washington, en lui accordant 500,000 hommes et 500 millions de dollars, ne voyait, dans les séparatistes, que des rebelles, qu'il fallait soumettre à tout prix. Plus intéressées que les autres puissances par leurs relations commerciales avec l'Amérique, la France et l'Angleterre suivaient d'un œil attentif les progrès de ce conflit. En déclarant leur neutralité, exemple qui fut bientôt suivi par l'Espagne, elles avaient établi nettement leur situation dès le principe.

Les avis étaient, au reste, partagés sur les droits revendiqués de part et d'autre. Assez favorable

d'abord aux prétentions du Nord, l'opinion publique, en Angleterre, à mesure que les événements s'aggravaient, redoutant la crise industrielle que la disette de coton devait infailliblement produire, désirait une transaction et discutait même la probabilité dans un temps prochain de la reconnaissance des États confédérés. En France, la question se posait autrement. Pour les uns, l'esclavage seul était en cause et il fallait qu'il succombât avec le Sud. Les autres, au contraire, adoptant les arguments des confédérés, considéraient l'esclavage comme un prétexte mis en avant par le Nord pour dissimuler ses projets de domination et soutenaient que les États du Sud avaient usé de leur droit en rompant une union où tous leurs intérêts étaient sacrifiés. Ces sympathies trouvèrent un nouvel aliment dans les victoires remportées à Carthage, Bull's-run et Springfield par les confédérés. La campagne s'ouvrait pour eux d'une manière heureuse, malgré quelques succès partiels de leurs adversaires. Mais il était facile de prévoir que le Nord emploierait les moyens les plus énergiques pour prendre sa revanche. Rien n'annonçait d'ailleurs que la lutte américaine, en se prolongeant, pût compromettre, en Europe, d'autres intérêts que les intérêts commerciaux, et créer un nouveau danger pour le maintien de la paix.

Les principaux États européens n'en restaient pas moins armés sur le pied de guerre. Le gouvernement prussien, avant de prononcer la clôture de la session législative, avait obtenu facilement des chambres les crédits proposés pour la nouvelle organisation de son armée. Le vote par le Parlement italien du projet de loi sur l'armement général et de l'emprunt de 150 millions mettait le cabinet de Turin à même de pourvoir à la défense de l'Italie. La Russie continuait ses envois de troupes en Pologne, l'Autriche maintenait les siennes en Vénétie. Jalouse de s'être vue devancée par la France dans la construction des vaisseaux cuirassés, et renouvelant à ce sujet ses injustes récriminations, l'Angleterre imprimait à ses arsenaux une prodigieuse activité, grâce au crédit de 2,500,000 livres sterling voté par la chambre des communes après des débats passionnés.

Ces défiances du peuple anglais allaient bientôt faire de nouveau explosion à propos de l'arrivée en France du roi de Prusse. Quel sens fallait-il attacher à l'entrevue des deux souverains? Était-ce de la part de Guillaume I[er] une simple visite de courtoisie ? Ce voyage devait-il au contraire avoir pour résultat de former une alliance étroite entre la France et la Prusse et de modifier ainsi sensiblement les conditions générales de l'Europe? La vérité se trouve entre ces deux appréciations. La France entretenait avec toutes les puissances des relations amicales; mais la Prusse, depuis la guerre d'Italie, affichait vis-à-vis d'elle une froideur soupçonneuse, imitée ou même dépassée par quelques petits États allemands, et que l'entrevue de Bade, en 1860, n'avait pu faire disparaître. A Bade, d'ailleurs, Guillaume, bien qu'investi de la plénitude des pouvoirs royaux, n'était que prince-régent et ne se sentait pas complétement libre dans son action. La présence des princes allemands qui l'entouraient était une autre cause de gêne. On attendait des résultats plus décisifs de l'entrevue de Compiègne, où les deux souverains pourraient sans témoins se communiquer leurs idées sur les principales questions européennes. L'Allemagne avait-elle reçu à ce sujet des explications rassurantes de la part du cabinet de Berlin ? En tout cas, elle sut habilement dissimuler son déplaisir. Ses journaux, particulièrement ceux dévoués à la politique de l'Autriche, s'exprimèrent avec une indifférence poussée trop loin pour ne pas être affectée. En Angleterre, les préoccupations ne s'imposèrent pas cette contrainte. Ce fut un *tolle* presque général dans la presse de Londres. Le *Times* se surpassa par sa violence : il reprocha durement au roi de Prusse d'aller se jeter, tête baissée, « dans l'antre du lion, pavé « des ossements de ses victimes. »

On sait que divers incidents assez futiles par eux-mêmes, mais transformés maladroitement en questions politiques par la susceptibilité du cabinet britannique, avaient produit un refroidissement assez marqué dans les rapports de la Prusse et de l'Angleterre. De plus, le ministère prussien venait de se modifier, et le nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Bernstorff, passait pour plus favorable à la France que son prédécesseur, M. de Schleinitz. On s'explique dès lors, jusqu'à un certain point, les craintes excitées de l'autre côté du détroit par l'entrevue de Compiègne. Toutefois, l'alliance si redoutée par l'Angleterre ne semblait guère possible, du moins en ce moment. Elle avait contre elle, sans parler d'autres obstacles, le sentiment des deux grands partis politiques en Prusse. Défenseur opiniâtre et de plus en plus malheureux des institutions du passé, le parti féodal lui était naturellement contraire, et bien que beaucoup plus accessible aux idées françaises, le parti libéral redoutait et repoussait l'influence de la France.

Mais cette idée d'une alliance écartée, les explications échangées à Compiègne pouvaient améliorer les relations entre les deux pays, en dissipant les préventions entretenues au delà du Rhin, et peut-être même préparer les bases d'une entente au sujet de certaines éventualités. Envisagées à ce point de vue restreint, elles avaient encore une importance considérable, qui devait alarmer l'Angleterre, car il entre dans sa politique de tenir l'Allemagne constamment en éveil contre les prétendus projets de conquête de la France. Si le voyage de Guillaume I[er] ne fit pas complétement cesser ces défiances, qui se trahirent encore

dans quelques petits États de la Confédération par des démonstrrtions hostiles, il eut, du moins, pour résultat de rendre plus sûrs et plus faciles les rapports de la cour des Tuileries avec la Prusse. L'éclat avec lequel la France se fit représenter au sacre du roi et l'accueil fait au duc de Magenta à Kœnigsberg et à Berlin, attestèrent bientôt les meilleures dispositions réciproques.

Sur un point, cependant, l'attente fut trompée. On pensait assez généralement que la reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse sortirait de l'entrevue de Compiègne. La Turquie, les Pays-Bas, le Portugal, avaient reconnu Victor-Emmanuel, et les tendances de l'opinion, en Belgique, annonçaient que le gouvernement de Léopold ne tarderait pas, comme cela arriva en effet, à le reconnaître. Les partisans de la cause italienne attachaient d'autant plus de prix à l'adhésion de la Prusse que, suivant eux, elle devait très-probablement entraîner celle de la Russie. Mais Guillaume I[er] n'apporta aucun changement à ses rapports avec l'Italie, soit qu'il ne voulût pas donner, en reconnaissant le nouveau royaume, trop de force aux radicaux dans les élections qui allaient se faire en Prusse à la fin de l'année, soit qu'il craignît, par cette mesure, d'augmenter l'effervescence des esprits dans le duché de Posen.

Peut-être aussi jugea-t-il la situation de l'Italie encore trop précaire. Cependant, à cette époque, les bandes insurgées dans les provinces napolitaines étaient en grande partie dispersées, grâce à l'énergie déployée par le général Cialdini. La surveillance active des troupes françaises empêchait qu'elles ne reçussent des renforts par la frontière romaine. Les mesures propres à assurer l'unification du royaume commençaient d'être appliquées. Mais, malgré ces symptômes d'amélioration, il s'en fallait que la tranquillité fût établie. Les prétentions manifestées par les associations ouvrières au congrès de Florence, les excitations des comités de prévoyance, qui s'appuyaient du nom de Garibaldi, les lettres de Mazzini, toujours accueillies avec enthousiasme par la partie ardente de la population, la résistance opiniâtre de l'épiscopat au nouvel ordre de choses, enfin le séjour à Rome de François II, dont les espérances ne se décourageaient pas, ainsi que le démontra l'expédition malheureuse tentée en son nom par l'Espagnol Borgès, tout cela constituait encore une situation assez critique. Les questions de Venise et de Rome n'avaient pas d'ailleurs fait un seul pas.

En adoptant le programme de M. de Cavour, M. Ricasoli eut le tort d'insister avec trop de force sur ces deux questions, et le tort plus grand de croire que l'Italie seule suffirait pour les résoudre. M. de Cavour n'eût pas commis cette double faute et il eût mis à rechercher les conseils du gouvernement français un empressement que ne montra pas son successeur. Certains actes du nouveau chef du cabinet italien, et notamment la note circulaire du 24 août, dans laquelle il attribuait en grande partie à notre occupation de Rome la facilité que l'insurrection dans l'Italie méridionale avait de' se recruter semblèrent conçus dans un esprit peu mesure. Suivait-il en cela le penchant de son caractère plus ferme que souple, ou voulait-il ménager les jalousies de l'Angleterre et se rendre favorables les cabinets qui voyaient avec regret l'influence française dans les affaires italiennes ? Quoi qu'il en soit, il s'était trop avancé au sujet de la question romaine pour ne pas songer à préparer les bases d'une solution. Le projet d'arrangement qu'il rédigea s'inspirait de l'idée déjà mise en avant par M. de Cavour : *l'Église libre dans l'État libre*, mais il présentait un caractère absolu, que la lettre d'envoi au Saint-Père rendait encore plus manifeste. « Il faut, disait « M. Ricasoli dans cette lettre, que le prince cède « au Pontife, » et, en cas de refus de la part de Pie IX, il montrait les Italiens prêts à se séparer de la communion à laquelle ils appartiennent depuis dix-huit siècles. Sollicitée déjà vers la fin du mois de mai par l'Espagne et l'Autriche d'établir une entente pour régler les affaires de Rome, la France avait jugé que les propositions, vaguement définies, de ces deux cours n'offraient aucune base sérieuse, et le cardinal Antonelli avait partagé cet avis. Le projet de M. Ricasoli, par un motif contraire, semblait exclure toute chance, non pas seulement d'adoption, mais même de discussion de la part des conseillers de Pie IX ; aussi le gouvernement français le trouvant pour le moins inopportun, ne crut-il pas devoir accéder à la demande du cabinet de Turin, qui le priait de le transmettre à Rome. Cette abstention était commandée par l'état des esprits en Italie. Dans le consistoire du 30 septembre, le pape prononçait une allocution pleine de véhémence contre le gouvernement italien, et, presque le même jour, le père Passaglia publiait sa brochure *Pro causa Italica*. Aucun accord ne paraissait donc possible. La lutte continuait avec une vivacité extrême entre les défenseurs et les adversaires du pouvoir temporel.

Aux préoccupations qu'elle excitait, surtout en France, vinrent s'ajouter les inquiétudes sur le sort de la Pologne, ravivées par les scènes de violence dont la célébration de l'anniversaire de la fête de Kosciusko fut le prétexte, les 15 et 16 octobre, à Varsovie. Ces scènes, annoncées pour ainsi dire la veille, par la proclamation de l'état de siége, accusaient un système bien arrêté de la part du cabinet de Saint-Pétersbourg. Il cherchait évidemment à imposer silence non-seulement aux espérances, mais aux souvenirs et aux regrets des Polonais. Leur résistance passive l'irritait d'autant plus qu'elle trouvait des sympathies parmi la jeunesse russe et augmentait les embarras suscités par la situation de plusieurs gouvernements de l'empire. La Russie, en effet, entrait dans une

phase nouvelle et commençait à s'agiter sans avoir nettement conscience du but vers lequel elle tendait. Les désordres survenus au mois de septembre dans les universités de Saint-Pétersbourg et de Moscou et qui se répétèrent le mois suivant, les troubles plus graves provoqués dans un grand nombre de localités par la question d'émancipation des paysans, les aspirations libérales d'une partie de la noblesse, réclamant un rôle et une part dans le gouvernement, étaient autant d'indices révélateurs de ce mouvement incohérent. Inquiet et troublé au milieu du conflit de ces intérêts divers, le cabinet de Saint-Pétersbourg voulait du moins être rassuré du côté de la Pologne. De là, sans doute, ce système de rigueur impitoyablement suivi dans ce malheureux pays, et qui n'épargnait ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards, ni les ministres de la religion.

A cette politique à outrance, on peut opposer comme contraste les dispositions conciliantes que la Porte montra dans la question de l'union des Principautés. La situation était sans doute très-différente, mais il ne faut pas lui savoir moins gré de sa concession. Dès le mois de mai, elle avait fait connaître aux puissances garantes son intention de déférer au vœu exprimé par le prince Couza et de consentir à ce que la Moldavie et la Valachie fussent réunies sous le rapport administratif et législatif. L'Angleterre, qui, dans la conférence de Paris, en 1858, ne s'était opposée à cette union que pour complaire à la Porte, n'avait plus d'objection à élever dès que le sultan lui-même la proposait. L'Autriche, qui pouvait avoir quelque crainte pour ses sujets roumains de la Transylvanie, fit d'abord quelque difficulté, mais ne tarda pas à donner son adhésion. Ainsi se trouvèrent justifiées les prévisions de la France sur le seul régime applicable aux Principautés. Après plus de deux ans d'une fâcheuse expérience, l'opinion qu'elle avait soutenue en 1858, l'emportait, du moins en partie. En effet, la Porte, convaincue à tort qu'il est de son intérêt de maintenir autant que possible le provisoire dans les provinces vassales de l'empire, n'accorda à la Moldo-Valachie qu'une union temporaire et limitée à la vie du prince Couza. C'est cette même politique, encouragée d'ailleurs par le cabinet autrichien, qu'elle suit en Servie, en refusant d'accéder aux vœux de la Skupschtina et de reconnaître l'hérédité du pouvoir dans la famille du prince Michel.

Trois événements importants signalèrent la fin de l'année 1861, sans parler des deuils qui l'attristèrent : la mort presque subite du prince Albert, mari de la reine d'Angleterre, et celle non moins imprévue du jeune roi de Portugal et de deux de ses frères.

Le premier de ces événements, bien qu'accompli dans l'extrême Orient, et sans influence immédiate sur la politique générale, ouvrait à l'Europe de nouvelles perspectives. Un coup d'État avait eu lieu à Pékin et fait passer violemment le pouvoir des mains des adversaires obstinés des idées européennes à celles d'un parti plus favorable à notre civilisation. Pour la France et l'Angleterre, c'était une garantie que leurs traités avec la Chine, seraient loyalement exécutés, et pour l'Europe un sujet d'espérer que le Céleste-Empire allait enfin sortir de son immobilité. Ce changement dû au succès de nos armes, fit apprécier sous son jour véritable l'expédition anglo-française, qui avait été assez vivement blâmée de l'autre côté du détroit et l'objet même de quelques critiques en France. On comprit mieux les avantages de ces entreprises lointaines et dispendieuses auxquelles les États de l'Europe peuvent se voir obligés dans l'intérêt de leurs nationaux, et qui, en démontrant aux peuples les plus éloignés que la distance n'assure pas l'impunité à leurs violences, ont en outre pour résultat de les mettre en contact avec nos idées et nos progrès.

Les actes de vexations et d'exactions que les gouvernements européens reprochaient au Mexique à l'égard des résidents étrangers, ont fait entreprendre dans ce pays une expédition de ce genre. Elle fut concertée entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Les griefs de cette dernière puissance contre son ancienne colonie dataient de loin. Le prestige que ses armes avaient conquis dans l'expédition du Maroc et les avantages qu'elle en avait retirés la poussaient d'ailleurs à obtenir une réparation par la force, dût-elle supporter seule les charges d'une expédition. Le gouvernement français n'avait pas de moindres sujets de plaintes. L'Angleterre, dont les intérêts étaient peut-être moins lésés, eût hésité à recourir aux moyens de rigueur, mais devait-elle laisser flotter seuls au Mexique les drapeaux français et espagnol, déjà réunis en Cochinchine? Il est permis de croire que cette considération ne fut pas complétement étrangère à sa résolution. Quoi qu'il en soit, la convention qui précisait le but et les conditions de l'expédition fut, après quelques difficultés, signée à Londres le 31 octobre. Les puissances contractantes s'engageaient à assurer, au moyen d'une action combinée en commun, la protection efficace des personnes et des propriétés de leurs nationaux respectifs, et à n'exercer dans les affaires intérieures du « Mexique aucune influence « de nature à porter atteinte au droit de la nation « mexicaine, de choisir et de constituer librement « la forme de son gouvernement. »

Cependant la présence seule des forces alliées, dans ce pays si longtemps en proie à l'anarchie, et déchiré par les dissensions, ne pouvait-elle exercer une influence assez grande pour faire surgir du fractionnement des partis une majorité réelle, et, dans ce cas, conviendrait-il de faciliter la libre manifestation de ses vœux? Le cabinet anglais croyait peu à une semblable éventualité, si l'on s'en rapporte à une lettre de lord John

Russell en réponse au mémoire sur les affaires mexicaines que le commerce britannique lui avait présenté. Dans cette lettre, d'une date antérieure à la signature de la convention, le comte Russell déclarait qu'à son avis une force même considérable ne suffirait pas pour rétablir l'ordre au Mexique ; qu'il en serait sans doute autrement s'il existait dans le pays un parti nombreux tout prêt à profiter de l'assistance étrangère : « Mais j'ai le « regret de dire, ajoutait-il, que je ne vois pas « d'indice de l'existence d'un tel parti. »

Les renseignements transmis au gouvernement français lui inspiraient une opinion différente. Aussi s'était-il préoccupé de l'hypothèse où la partie saine de la population au Mexique tenterait, à l'arrivée de l'expédition, un effort pour constituer un ordre de choses présentant de sérieuses garanties d'ordre et de stabilité. Dans cette prévision, les instructions en date du 11 novembre, adressées par M. Thouvenel à l'amiral Jurien de La Gravière, lui traçaient la ligne de conduite qu'il aurait à suivre. Sans provoquer ces tentatives, il ne devait pas les décourager en leur refusant son appui moral, pourvu qu'elles répondissent à un sentiment public et qu'elles eussent des chances de succès. Telles étaient les dispositions du gouvernement français en signant la convention du 31 octobre. Et l'on dut penser que l'Espagne les partageait, d'après le langage tenu par la reine Isabelle, le 8 novembre, à l'ouverture des Cortès.

Il y avait donc à la convention une sorte de sous-entendu, subordonné il est vrai, à une éventualité que pressentaient les cabinets de Paris et de Madrid, mais que celui de Londres refusait d'admettre. Quelques articles de journaux où la question d'un établissement monarchique au Mexique était soulevée et la candidature de l'archiduc Maximilien, mise en avant, appelèrent bientôt l'attention sur ces conséquences éventuelles de l'expédition. Cette idée d'une monarchie au Mexique qui tiendrait dans l'Amérique du Nord la même place que la monarchie brésilienne dans l'Amérique du Sud, avait un côté séduisant. Mais on désirait avant tout que les Mexicains pussent constituer un gouvernement assez fort pour rétablir l'ordre à l'intérieur et garantir la sécurité des relations avec l'Europe. L'établissement d'un pareil gouvernement ne pouvait en outre manquer d'exercer l'influence la plus heureuse sur les petites républiques du Centre-Amérique, dont les tendances à s'unir s'accusaient de plus en plus, et de soustraire à l'anarchie toujours croissante les États de la Nouvelle-Grenade et de Vénézuela. Une autre conséquence d'un pouvoir solidement assis au Mexique, c'était de tenir en échec les intrigues et les convoitises des États-Unis, et l'Espagne, sans cesse inquiétée dans sa possession de Cuba, ne pouvait être indifférente à une semblable perspective.

Le gouvernement de l'Union américaine sentit le coup porté à ses projets ultérieurs par l'expédition. Déjà possesseur de vastes provinces détachées du Mexique, l'état de dissolution de ce pays lui promettait de nouvelles annexions. Aussi refusa-t-il de se joindre aux puissances pour le redressement de ses griefs particuliers. La lettre en date du 4 décembre, par laquelle M. Sewart, secrétaire d'État notifia ce refus, laisse clairement percer ces appréhensions intéressées sur le sort de la république mexicaine. Sans la guerre civile, qui déchirait les États-Unis, il est à croire que le cabinet de Washington eût cherché, par tous les moyens, à entraver l'expédition. Son accession même à la convention de Londres eût été un embarras, et les puissances l'avaient prévu en décidant qu'elles ne l'attendraient pas pour commencer les opérations. L'offre qu'il voulut faire au gouvernement de Juarez des sommes nécessaires pour satisfaire à toutes les réclamations, montre combien il avait à cœur d'écarter l'intervention de l'Europe dans les affaires américaines. Mais pendant qu'il essayait de prévenir le conflit imminent entre le Mexique et les puissances alliées, l'acte téméraire d'un officier de sa marine allait lui susciter un conflit autrement redoutable avec l'une de ces puissances.

L'arrestation à bord du paquebot anglais le *Trent* de deux délégués des États confédérés par un croiseur fédéral, le *San-Jacinto*, produisit en Angleterre un vif sentiment d'indignation, et dans le reste de l'Europe une sensation profonde. C'était une violation flagrante du droit des neutres. Resterait-elle impunie? Il fallait une forte dose d'illusions pour croire que le gouvernement anglais se bornerait cette fois à une simple protestation, et qu'il laisserait tomber cette affaire comme tant d'autres, dans la crainte de se brouiller avec les États-Unis. Le peuple américain et le congrès lui-même, en approuvant la conduite du commandant du *San-Jacinto*, ne parurent pas comprendre la différence des circonstances. L'Angleterre se sentait soutenue par l'opinion de l'Europe, et elle trouvait l'occasion assez rare de venger son honneur sans nuire aux intérêts de son commerce. Que les hostilités vinssent à éclater, et ses vaisseaux, rompant le blocus des ports du Sud, ouvraient la mer au coton dont ses fabriques commençaient à manquer. Pour le gouvernement anglais, la guerre était donc juste, et, sous un rapport, avantageuse. Pour le gouvernement américain, elle devait, au contraire, augmenter les difficultés d'une situation déjà critique, car elle impliquait nécessairement la reconnaissance des États confédérés par la Grande-Bretagne. Et cet exemple une fois donné ne serait-il pas suivi par les autres puissances? Une conséquence si grave était de nature à faire hésiter le président Lincoln, malgré l'effervescence de la population, à accepter la responsabilité de l'acte commis par le commandant Wilkes. D'un autre côté, l'Europe

avait sujet de s'inquiéter des complications que pouvait entraîner pour elle une collision entre l'Angleterre et les États-Unis. La diplomatie se mit à l'œuvre. Le premier, le gouvernement français, dans un langage aussi ferme que mesuré, fit connaître au cabinet de Washington l'impression qu'il avait ressentie de l'affaire du *Trent*, et ses observations, bientôt appuyées par la Prusse et la Russie, triomphèrent des irrésolutions du président Lincoln.

Le 26 décembre, le gouvernement des États-Unis désavoua la conduite du capitaine Wilkes, et rendit à la liberté les envoyés du Sud, MM. Mason et Slidell. Cette solution pacifique d'un différend qui avait vivement émotionné l'Europe, terminait d'une manière heureuse l'année 1861, année aussi remarquable par le rôle actif de la diplomatie que par les tendances libérales de la plupart des gouvernements.

Il serait, en effet, injuste de méconnaître la part qui leur revient dans les progrès tentés ou accomplis sur divers points de l'Europe. En Suède et en Danemark, nous voyons les princes s'associer aux aspirations scandinaves et s'identifier avec les intérêts de leurs peuples. En Portugal, les deuils successifs dont la royauté est frappée rendent plus sensible encore l'accord qui existe entre elle et les populations. Dans les Pays-Bas, c'est le gouvernement qui se préoccupe de la question de l'esclavage pour les Indes-Occidentales et se prépare à la régler. Le gouvernement espagnol, pour lequel cette question est d'un si haut intérêt, déclare par la bouche du président du conseil, que tout esclave qui a touché le sol de l'Espagne continentale est de droit émancipé. Dans le Wurtemberg, la liberté des cultes est proclamée. L'Autriche, en dépit des obstacles que lui oppose la Hongrie, poursuit son plan de réformes et ses ministres présentent au reichsrath une série de lois conçues dans un esprit libéral. Au milieu des embarras que lui causent l'insurrection de l'Herzégovine et la situation agitée de plusieurs de ses provinces asiatiques, la Porte cherche à s'inspirer des conseils de l'Europe pour une réorganisation peut-être impossible. La Russie elle-même sent qu'elle ne peut rester en dehors du mouvement général et ébauche en silence les bases d'une constitution. En France, enfin, l'Empereur Napoléon renonce à l'une des prérogatives de sa couronne et agrandit encore le cercle des attributions du Corps législatif. Si l'on ajoute à ces actes les nombreux traités de commerce conclus par les gouvernements et qui tendent à solidariser de plus en plus les intérêts des peuples, on se rendra compte des progrès réalisés dans le cours de l'année 1861.

Toutefois, les grandes questions politiques attendaient encore un dénoûment. La cour de Vienne n'avait rien obtenu de la Hongrie, renfermée toujours dans sa résistance passive, mais menaçante. A Varsovie, les quelques concessions insuffisantes accordées par Alexandre II n'avaient pu modifier l'état de choses ; la Pologne usait les gouverneurs qu'on lui envoyait sans user le régime oppressif dont ils étaient les représentants. En Allemagne, la lutte entre les deux grandes puissances germaniques, l'une aspirant au premier rôle, l'autre défendant son ancienne prépondérance, continuait sans résultat décisif. Le triomphe éclatant des libéraux, en Prusse, loin d'entraîner le gouvernement, semblait avoir accru ses hésitations. En Italie, les questions de Venise et de Rome entretenaient toujours l'agitation au milieu des efforts tentés pour l'unification des provinces. La situation générale de l'Europe, bien que pacifiée en apparence, présentait donc, à la fin de l'année 1861, les mêmes difficultés politiques. Sera-t-il donné à l'année 1862 de les résoudre ?

La plus grave de ces difficultés, parce qu'elle touche aux intérêts les plus élevés, c'est toujours la question romaine. Tant qu'une réconciliation ne sera pas intervenue entre le saint-siége et le gouvernement italien, une cause de division subsistera parmi les nations catholiques. Il s'agit de trouver les éléments de cet accord, et c'est un soin qui regarde surtout le gouvernement français, à la fois protecteur du Saint-Père et libérateur de l'Italie. Le projet radical de M. Ricasoli n'avait rien fait qu'irriter davantage la cour de Rome, mais venant d'une nation amie, de nouvelles propositions pouvaient adoucir le saint-siége. Le nouvel ambassadeur français, M. le marquis de Lavalette avait pour instruction de sonder les sentiments du pape à cet égard; au commencement de janvier, il renouvela ses instances auprès du cardinal Antonelli. A ces ouvertures, la cour de Rome opposa un refus absolu : « il lui était impossible de pactiser avec les spoliateurs. » Un mot de Pie IX rapporté dans une dépêche de M. de Lavalette, donne peut-être l'explication de cette persistance à repousser tout arrangement : « Attendons les événements ! » avait répondu le Saint-Père aux premières observations que lui présentait l'ambassadeur. Il est clair qu'on regarde à Rome le nouveau régime italien comme essentiellement précaire, et qu'on attend de quelque commotion le retour à l'ancien état de choses. Mais d'où viendrait-elle ? Des trois nations catholiques, l'Espagne, la Bavière et l'Autriche, qui n'ont pas reconnu Victor-Emmanuel ; pas une ne voudrait et ne pourrait faire la guerre dans le seul intérêt du pape. Une crise violente qui bouleverserait l'Italie et amènerait la restauration du passé n'est pas moins probable, malgré les éléments de division que renferme encore la Péninsule.

N'y aurait-il pas une autre cause à l'inflexibilité de la cour romaine ? Le pouvoir temporel du pape compte en France d'ardents défenseurs, dont le zèle a pu faire illusion aux conseillers de Pie IX sur les dispositions réelles de la nation. Peut-être

ceux-ci penchent-ils à croire que l'occupation de Rome est autant commandée au gouvernement de l'empereur Napoléon par les exigences de l'opinion publique que par la crainte de voir un autre drapeau substitué au drapeau français. Si tel est le motif de leur résistance à tout projet de transaction, ils s'abusent. Il n'y a de possible à Rome que le drapeau de la France ; toute autre occupation que la nôtre n'arrêterait pas les Italiens ou ce serait la guerre. D'un autre côté, la France, tout en voulant qu'une protection efficace assure l'indépendance et la sécurité du Saint-Père, voit avec un très-vif regret se prolonger un conflit qui trouble les consciences. Les adresses du Sénat et du Corps législatif ont dû éclairer la cour romaine sur ce sentiment général et lui faire comprendre que si l'on trouve immodérées les prétentions des Italiens, on ne blâme pas moins sa résistance et son immobilité.

Le mois de janvier a vu s'ouvrir, en même temps que les chambres françaises, le conseil suprême de Danemark et les chambres prussiennes. A Copenhague, la question de l'amélioration de la constitution se trouve étroitement liée à celle des duchés. Le gouvernement danois a parfaitement senti qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de lutter avec avantage contre les prétentions de la Prusse et de l'Autriche et de se créer des sympathies en Europe que de favoriser, dans une juste mesure, l'essor des idées démocratiques. C'est ainsi qu'il a présenté au conseil suprême un projet de loi qui modifie, dans un sens éminemment libéral, la constitution de l'ensemble de la monarchie. L'affaire du Holstein ne paraît pas, d'ailleurs, devoir susciter d'aussi graves embarras que l'année précédente. Malgré leurs réclamations persistantes au sujet du Schlesvig, les deux grandes puissances germaniques hésiteront sans doute à en appeler à la force pour faire prévaloir un droit d'ingérence énergiquement dénié par le Danemark et très-contestable aux yeux de l'Europe. Selon toute probabilité, la question des duchés continuera donc de se plaider cette année par échange de notes diplomatiques. Cette situation demi-pacifique permet au cabinet de Copenhague, tout en continuant ses armements, d'introduire dans les institutions de la monarchie danoise les réformes les plus propres à en fortifier l'unité. Un mouvement semblable, quoique moins sensible, commence à se produire en Suède, où de nombreuses pétitions réclament la simplification de la constitution. Si ce mouvement se généralise et trouve un appui dans le gouvernement, il aura pour résultat de cimenter davantage l'alliance entre les deux peuples scandinaves.

Ce qui caractérise, au reste, le commencement de l'année 1862, c'est le développement des tendances progressives que nous avons signalées à la fin de l'année 1861. En Hollande, l'avénement d'un ministère libéral fait naître des espérances qu'il saura sans doute justifier. Nous voyons la chambre autrichienne entrer largement dans la voie des idées nouvelles en formulant un projet de loi en faveur de la liberté des cultes, mesure importante au point de vue de l'unification de la monarchie, et qui semble appeler la révision du concordat conclu avec Rome. A Saint-Pétersbourg, le principe d'une représentation nationale est adopté et promet à la Russie, dans un avenir prochain, une transformation politique complète.

Au milieu de ce travail intérieur, qui se fait sentir un peu partout et qui rapproche de plus en plus les gouvernants des gouvernés, la Prusse offre le spectacle d'un désaccord croissant entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le langage tenu par le roi dans diverses circonstances et qui parut s'inspirer trop des formules du passé laissaient, depuis le couronnement, pressentir ce conflit. C'est à propos du budget sur lequel la chambre des députés revendiquait un droit de contrôle plus sévère qu'il a éclaté. Guillaume Ier a vu dans cette prétention une atteinte aux prérogatives de sa couronne, et il s'est décidé à dissoudre la chambre nouvellement élue. L'appel pressant fait au pays n'a pas répondu à ses espérances, et le parti progressif qu'il voulait écarter s'est fortifié dans les nouvelles élections. On se demande avec inquiétude si ce résultat engagera enfin le gouvernement prussien à adopter une marche plus franche et plus conforme aux tendances de la majorité. Tous ses actes portent, en effet, depuis quelque temps, le caractère de l'hésitation et de la contradiction. Refuse-t-il de garantir les possessions italiennes de l'Autriche en échange de l'alternat de la présidence de la diète que lui offre cette puissance, on le voit peu de temps après s'opposer à ce que la chambre des députés discute la question de la reconnaissance du royaume d'Italie proposée par une commission. Repousse-t-il les avances et le concours compromettant du *Nationalverein*, il n'en désapprouve pas moins la coalition projetée entre les souverains de l'Allemagne pour combattre les progrès de l'association réformiste. Même opposition dans sa conduite à l'intérieur. S'il s'écarte du parti féodal, il se tient à égale distance du parti progressif. Est-ce la crainte d'être absorbé par l'un ou débordé par l'autre, qui lui dicte cette politique ambiguë; ou plutôt espère-t-il rassurer les intérêts conservateurs, sans lasser les espérances des libéraux, et parvenir ainsi plus facilement à la suprématie en Allemagne, but secret de ses désirs? C'est un jeu très-difficile à jouer et auquel les progressifs ne semblent pas disposés à se prêter. Fermement dévoués à la royauté, ainsi que le témoigne l'adresse rédigée par l'un d'eux et adoptée par la chambre, ils demandent au gouvernement de pourvoir à l'achèvement de la constitution et de dégager sa politique de tous les éléments rétrogrades. Quelle sera l'issue de ce conflit? Si, d'un

côté, le respect du roi pour la constitution éloigne toute idée d'un coup d'État, de l'autre l'attitude de la Chambre laisse percer la résolution bien arrêtée de ne transiger sur aucun principe. Ajoutons que, par un contraste étrange, en même temps que Guillaume Ier revendique ainsi, sous une forme un peu absolue, les droits de sa couronne, dans l'affaire de la Hesse-Électorale il se range avec un empressement singulier du côté du peuple contre son souverain. (V. HESSE).

Pendant que la Prusse se créée des embarras intérieurs par l'inconsistance de sa politique, l'Autriche travaille résolûment à diminuer les siens. Si jusqu'à présent elle n'y a pas réussi, si le Reichsrath n'offre toujours que la représentation incomplète de l'Empire, si les divers plans financiers mis en avant sont des remèdes insuffisants à la pénurie du trésor, si la désaffection continue en Hongrie et la résistance sourde en Vénétie, le gouvernement autrichien ne désespère cependant pas de triompher de toutes ces difficultés par des moyens de conciliation. Un autre changement heureux qu'il importe de noter dans la politique de la cour de Vienne, c'est la renonciation complète de sa part à toute idée d'influence en Italie. Il ressort des déclarations faites à la seconde chambre du Reichsrath à la fin du mois de mai par M. de Rechberg que l'Autriche reconnaît pleinement aujourd'hui la faute qu'elle a commise en s'étendant dans la Péninsule et qu'elle se bornera désormais à se maintenir sur la défensive en Vénétie. Peut-être s'avouera-t-elle bientôt que la conservation de cette province présente plus d'inconvénients que d'avantages et se montrera-t-elle disposée à accepter des compensations qui combleraient le large déficit de ses finances.

Il est a remarquer que les déclarations de M. de Rechberg, dont nous venons de parler, ont eu lieu après le voyage de Victor-Emmanuel à Naples. L'accueil fait au roi a dû prouver à l'Autriche que, si l'Italie est encore réservée à de dures épreuves, toute restauration du passé est cependant impraticable. Par l'effet moral qu'il a produit, on peut considérer ce voyage comme l'acte le plus considérable de la politique italienne depuis les annexions. Le gouvernement italien tenait à établir que malgré les obstacles que lui créent encore la résistance de quelques bandes bourboniennes et les menées du parti révolutionnaire, il est réellement le maître de la situation. Il pensait, par cette démonstration, agir sur les cabinets qui ne l'ont pas encore reconnu et principalement sur la Prusse. Le moment etait d'autant mieux choisi qu'en succédant à M. Ricasoli, M. Ratazzi avait apporté aux affaires un esprit non moins résolu, mais plus conciliant. L'idée de ce voyage fut-il suggérée par la France ? La présence à Naples du prince Napoléon et l'arrivée dans le port de cette ville de l'escadre française venue pour saluer Victor-Emmanuel témoignèrent du moins qu'elle le voyait avec la plus vive sympathie. Ses résultats répondirent aux espérances qui l'avaient fait entreprendre. L'Europe put se convaincre que le parti réactionnaire n'a aucune chance de succès dans les provinces napolitaines, et la vigueur avec laquelle fut arrêtée la prise d'armes que voulaient faire les exaltés contre le Tyrol, lui démontra que le gouvernement italien ne se laisserait pas dominer par le parti de l'action. Formez-vous un bon tempérament politique » avait dit M. Billault en s'adressant aux Italiens dans la discussion engagée au Sénat sur les affaires de la Péninsule; ce conseil de la France, plus désintéressé que les excitations du parlement anglais, semble être devenu le programme du nouveau cabinet de Turin.

L'Italie devait bientôt recueillir les fruits de cette politique plus ferme. Dans les premiers jours du mois de juillet, la Russie et la Prusse reconnurent enfin Victor-Emmanuel.

Les circonstances à la suite desquelles eut lieu cet acte si important par lui-même en augmentèrent encore la valeur. La cour de Rome venait de tenter un suprême effort contre l'établissement du nouveau régime italien. A son appel, les chefs du clergé catholique s'étaient rendus, au mois de juin, dans la ville éternelle pour assister à la canonisation des martyrs du Japon. Bien que la convocation faite au nom du pape n'eût pour objet, en apparence, qu'une solennité religieuse, il était impossible que la réunion de tant d'évêques venus à Rome des diverses parties du monde ne produisît aucun résultat politique. Ce fut en réalité plus qu'un concile. L'allocution prononcée le 8 juin par Pie IX, et surtout l'*adresse des membres de l'épiscopat au Saint-Père* (V. ces documents aux *pièces justificatives*) condamnaient d'une manière absolue la politique italienne, et attribuaient au pouvoir temporel l'autorité inflexible d'un principe. Venu plus tôt, ce manifeste de l'épiscopat aurait sans doute causé une plus vive sensation en Europe. Mais toutes les opinions étaient déjà formées, les arguments pour ou contre épuisés, et il ne pouvait, dès lors exercer qu'une médiocre influence sur la situation. Le parlement italien ne crut pas moins devoir protester dans une adresse au roi Victor-Emmanuel, votée le 18 juin, contre la démonstration politique de l'épiscopat.

Peut-être eut-il mieux fait de s'abstenir : jugée inutile par les hommes modérés, sa protestation fut considérée comme insuffisante par les exaltés. Il fallait, suivant ces derniers, relever le gant jeté par la cour romaine, ne plus attendre l'affermissement des destinées italiennes du bon vouloir de la France et des puissances de l'Europe, mais marcher résolûment sur Rome et conquérir à l'Italie, par la force, la capitale que la diplomatie est impuissante à lui donner. Tel est au moment où nous écrivons le mot d'ordre du parti de l'action. Déjà, il a reçu un commencement d'exécution. Garibaldi recrute en Sicile des volontaires pour une expé-

dition contre Rome. Nul doute que l'attitude résolue du cabinet de Turin ne fasse échouer ce projet insensé. Mais une fois cette nouvelle crise traversée, il semble bien difficile que les incertitudes de la question romaine se prolongent encore La nécessité d'une solution s'impose au gouvernement français. A quel parti s'arrêtera-t-il ? Renouvellera-il ses propositions d'arrangement au Saint-Père, en lui déclarant, en cas de refus, son intention de rappeler ses troupes dans un délai fixé ? On l'a prétendu, mais quoi qu'il arrive, il voudra concilier ses sympathies pour l'Italie avec les garanties qu'exigent la sécurité et l'indépendance du pape.

Ce n'est pas la seule difficulté à laquelle il ait à faire face en ce moment. La question mexicaine s'est modifiée par suite de l'isolement où la retraite des troupes anglaises et espagnoles a placé la France. De la part de l'Angleterre, cet abandon étonne moins que de la part de l'Espagne. Le cabinet de Londres, comme nous l'avons dit, se préoccupait médiocrement de la substitution possible d'un nouvel ordre de choses au gouvernement de Juarez. Obtenir des réparations pécuniaires et des garanties pour ses nationaux, tel était uniquement son but. Nous n'avons pas à examiner ici s'il l'a atteint complétement; dans d'autres circonstances peut-être se serait il montré moins accommodant; mais deux causes paraissent avoir déterminé sa conduite : l'infériorité numérique de son contingent dans l'expédition, et le désir d'être agréable aux États-Unis. On sait que les troupes anglaises, débarquées à la Vera-Cruz, ne dépassaient pas 700 hommes. Leur rôle, dans une marche sur Mexico n'eût été que très-secondaire et il en coûte toujours à l'Angleterre de figurer en dernière ligne. D'un autre côté, depuis l'heureuse conclusion de l'affaire du *Trent*, il lui convenait peu de se mettre en opposition avec les États-Unis en favorisant l'établissement d'une monarchie au Mexique. Dans une lettre en date du 3 mars, adressée à tous les agents américains à l'étranger, M. Seward venait d'exposer toutes les raisons qui, suivant l'opinion du président Lincoln, s'opposent à la constitution d'un semblable gouvernement et à l'intervention européenne dans les affaires d'Amérique. On comprend que le cabinet anglais se soit rendu à ces raisons.

Mais quant à l'Espagne, il est difficile de s'expliquer les motifs qui l'ont décidée à se retirer d'une action si profitable pour elle et dont elle avait pris en quelque sorte l'initiative. Les discussions qui ont eu lieu aux Cortès ne nous fournissent guère d'éclaircissements à ce sujet. Non-seulement le gouvernement espagnol avait admis l'éventualité d'un nouveau régime constitutionnel établi par la libre volonté des Mexicains, mais il avait déclaré sa préférence pour un régime monarchique. Il est vrai que dans ses instructions, il recommandait au général Prim d'essayer de faire prévaloir la candidature d'un prince de la famille de Bourbon. L'impossibilité bien reconnue de réaliser ce dernier vœu serait-elle pour quelque chose dans la retraite des troupes espagnoles ? En voyant se produire la candidature de l'archiduc Maximilien, qu'on a prétendu rattacher à la cession de la Vénétie, l'Espagne aurait-elle voulu déjouer une combinaison qui donnerait cette province au royaume d'Italie, avec lequel elle a rompu tout rapport diplomatique ? Enfin son revirement subit ne couvrirait-il pas une ambition trompée, et n'aurait-elle renoncé à l'expédition que parce qu'elle n'en pouvait recueillir le principal honneur ? Toutes ces causes, qu'elle n'avoue pas, ont eu plus ou moins de part à sa détermination. Il y a eu évidemment un espoir déçu de la part de l'Espagne et peut-être même de son général.

La France reste donc seule au Mexique Sous le rapport des opérations militaires, cet isolement ne fera qu'imposer à cette puissance des sacrifices plus grands, puisqu'il lui faut envoyer de nouveaux renforts. Relativement à la question politique, l'abandon de l'Angleterre et de l'Espagne est plus regrettable. L'accord des trois puissances aurait facilité l'accord des Mexicains entre eux; leur dissidence les laisse à toutes leurs incertitudes. Si la prise prochaine de Mexico fait éclater des sentiments hostiles au système du président Juarez, le gouvernement français aura à s'inspirer des circonstances, car la convention du 31 octobre n'existe plus, et il est rentré dans toute sa liberté d'action. A en juger d'après le langage de la presse de Londres, l'Angleterre, tout en refusant de prendre la moindre part à l'établissement d'un nouvel ordre de choses au Mexique, l'accueillerait sans le moindre déplaisir. Peut-être, en outre, n'est-elle pas fâchée de voir la France porter son activité dans une expédition lointaine qui peut lui susciter des embarras. Cette supposition semble si naturelle que le cabinet anglais a jugé nécessaire de donner des explications publiques pour le détruire. Dans la séance du 19 juin, à la chambre des communes, lord John Russell a déclaré que les forces anglaises envoyées au Mexique n'étaient pas destinées à pénétrer dans le pays puisqu'elles se composaient uniquement de troupes maritimes, et que lorsque celles-ci se sont éloignées il n'y avait aucune crainte d'un conflit avec les Mexicains. Il a ajouté que le gouvernement anglais n'avait pas cru devoir ratifier le traité conclu par son représentant à Mexico avec Juarez pour le règlement des indemnités pécuniaires, vu la connexité de ce traité avec une convention par laquelle le Mexique livre aux États-Unis certains territoires comme garantie d'un emprunt. Déjà le gouvernement français avait fait savoir qu'il ne reconnaissait pas ce traité; en lui refusant sa sanction, le cabinet de Londres a donc agi avec prudence. Mais ce refus même n'est-il pas la critique la plus évidente de l'imprévoyance qu'il a

montrée en retirant précipitamment ses troupes du Mexique ?

C'est la même politique d'abstention que l'Angleterre veut suivre aux États-Unis en restant étrangère à tout projet de médiation. Cette idée de médiation devait naturellement se présenter à l'esprit des hommes d'État, mais sans chercher ici à en apprécier la portée, on peut dire qu'elle ne serait possible que si elle était adoptée à la fois par la France et par l'Angleterre.

Les courtes explications fournies par lord Palmerston à la chambre des communes, dans la séance du 13 juin, nous ont appris que le cabinet anglais ne se croit pas en mesure de faire une proposition à cet égard. Ce qu'il voudrait, c'est que la France s'en chargeât seule. Mais le peut-elle ? après avoir échoué une première fois au début du conflit. Présenté en commun par les deux puissances qui ont les relations les plus actives avec l'Amérique, un pareil projet aurait quelque chance d'être accueilli. Il n'en aurait aucune si l'une d'elles seulement en prenait la responsabilité. Il faudrait donc s'imposer la médiation par la force, et c'est une pensée qui ne peut venir au gouvernement français, sur lequel retombe déjà tout le poids de l'expédition mexicaine. Nous concevons que la presse de Londres l'engage à se lancer dans cette seconde entreprise, qui ferait merveilleusement les affaires de l'Angleterre. Mais nous concevons aussi que la France s'y refuse. En se tenant ainsi à l'écart, le cabinet britannique qui n'est pas sans quelque crainte pour le Canada, veut ménager le gouvernement des États-Unis; il peut se faire, néanmoins, que la marche des événements et la pression de l'opinion publique l'obligent à sortir de cette prudente réserve.

Si l'alliance de l'Angleterre et de l'Espagne avec la France s'est brusquement dénouée au Mexique, elle continue de porter d'heureux fruits dans l'extrême Orient.

En Chine, les troupes anglo-françaises s'unissent aux troupes impériales pour réprimer les excès des Taï-Ping, et cet appui donné à la cour de Péking assure de plus en plus l'influence des idées européennes. En Cochinchine, les Espagnols secondent dignement les Français, sans autre préoccupation que celle d'un noble rôle à remplir en contribuant à répandre dans ces contrées barbares les bienfaits de la civilisation.

Mais la situation actuelle de l'Europe ne comporte-t-elle encore que de pareilles alliances, limitées dans leur but et dans leur durée? On conçoit que la division excessive des intérêts, due à une commotion presque générale, ait été jusqu'à présent un obstacle à la formation des alliances permanentes. Cependant peu à peu les intérêts tendent à se grouper par masses distinctes et à rapprocher les peuples auxquels ils sont communs. Le moment n'est pas éloigné, si nous ne nous trompons, où la communauté des vues et des besoins doit unir étroitement certains États entre eux et imprimer ainsi à la politique européenne un caractère plus large et plus marqué. Que d'essais infructueux tentés dans ce but depuis quelques années ! Il a été question dernièrement dans la presse de la possibilité d'une alliance entre la France, la Prusse et la Russie. Sans attacher à ce bruit plus d'importance qu'à tant d'autres, on peut dire qu'il n'a rien de déraisonnable. Le traité de commerce conclu entre la France et la Prusse aura pour résultat de multiplier les relations entre les deux peuples et rendra ainsi plus facile une alliance politique. Quant à la Russie, la seule cause qui pourrait empêcher la France de s'allier à elle serait la Pologne. Mais la récente nomination du grand-duc Constantin comme lieutenant du royaume et du marquis Wielopolski comme chef du gouvernement civil semblent promettre enfin à ce malheureux pays des réformes sérieuses. L'obstacle disparaîtrait donc de ce côté.

La reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse et la Russie semble préparer les voies à cette alliance, qui serait surtout déterminée par les événements prévus en Orient. Comme nous ne voulons pas faire ici de politique spéculative, nous n'insisterons pas davantage sur ce point. Mais il est certain que la situation s'aggrave dans la partie orientale de l'Europe; l'insurrection qui a éclaté en Grèce, les réclamations réitérées du Parlement ionien contre le protectorat anglais, le soulèvement de l'Herzégovine, la lutte des Monténégrins et des Turcs, la mésintelligence entre la Porte et la Serbie qui vient d'éclater par une collision sanglante à Belgrade constituent un ensemble de faits dignes de la plus sérieuse attention. Si la question italienne, comme il est permis de l'espérer, arrive à une solution définitive dans la seconde moitié de l'année 1862, peut-être verrons-nous surgir de nouveau la question d'Orient avec toutes les difficultés et les rivalités qu'elle suscite.

POLOGNE. — A la suite de quelques concessions que le tsar avait accordées à la Pologne (v. l'*Annuaire* 1860-1861), on essaya d'obtenir des habitants de Varsovie une adresse de remerciement à Alexandre II. Mais cette tentative échoua et provoqua même quelques démonstrations hostiles (4 juillet 1861) dans les jardins publics de Saxe et de Krazynski qui furent occupés militairement. L'irritation devint même si vive à Varsovie et dans les provinces que les autorités russes se réunirent en conférence chez le lieutenant-général Soukhozanett pour y discuter les mesures à prendre.

Vers le même temps, des interpellations au sujet de la Pologne furent adressées au gouvernement britannique par MM. Hennessey et Monckton-Milnes à la chambre des Communes et, à la chambre des Lords, par les lords Hardwicke, Brougham, Harrowby, Malmesbury, Breadalbane,

Stratford de Redcliffe et Talbot. Ils reprochèrent au cabinet de St-James d'avoir abandonné la Pologne à son malheur, en négligeant, après les événements de février et mars 1861, l'occasion d'intervenir en sa faveur. Lord Palmerston et lord John Russell répondirent que l'Angleterre doit sa sympathie à la Pologne, qu'elle est intervenue en sa faveur toutes les fois qu'elle l'a pu, qu'elle a protesté contre la politique de Nicolas, destructeur de la liberté polonaise; mais qu'à présent, une intervention quelconque serait inutile; l'Angleterre ne veut pas s'engager dans une guerre pour la Pologne et, dès lors, toute action diplomatique n'aurait pour effet que d'exaspérer contre elle les trois puissances qui se sont partagé le royaume de 1772. Lord Wodehouse ajouta, au nom du gouvernement, que la reconstitution de la Pologne est actuellement impossible et qu'il faut la laisser à l'avenir.

La population de Varsovie voulut pourtant manifester sa reconnaissance pour ces témoignages de sympathie, et, le 21 juillet, une députation alla porter au consul d'Angleterre une adresse qui commençait ainsi : « Moi, la ville inondée du sang de mes fils martyrs, la veuve en deuil et les mains enchaînées, l'esclave ensevelie vivante, je t'adresse, peuple anglais, des paroles de gratitude. » Un grand concours de peuple accompagna la députation au consulat d'Angleterre où des couronnes furent déposées aux cris de *Vive la reine Victoria! Vive le peuple anglais!* Ce sont là de ces triomphes qui ne coûtent ni un penny, ni une goutte de sang à l'Angleterre.

En juillet aussi, le conseil d'État du royaume de Pologne, divisé en quatre sections, fut ouvert par le lieutenant-général Soukhozanett qui, à cette occasion, prononça un discours où il annonça que, parmi les projets que les sections auraient à examiner avant le 1er octobre, se trouvaient les lois sur les redevances des paysans et les ordonnances relatives aux diverses branches de l'instruction publique.

Des circulaires et des placards invitèrent les habitants de Varsovie et de tout l'ancien royaume à célébrer, le 12 août, la fête de la réunion de la Lithuanie à la Pologne qui eut lieu en 1386. Le lieutenant-général défendit toute démonstration en menaçant des peines les plus sévères; mais ces proclamations furent lacérées. Le ministre de la police défendit expressément la fermeture des boutiques et tout signe de fête. Dès le 10, les jardins publics furent occupés par les troupes et des canons braqués sur les places. Varsovie n'en célébra pas moins la fête de l'*Union*. Toutes les boutiques, tous les comptoirs restèrent fermés, ainsi que la Bourse. Le soir, la ville fut illuminée. Il n'y eut pourtant aucun désordre; ce qui n'empêcha pas la police de procéder à des arrestations.

A Lublin, où siégea, il y a cinq siècles, la Diète de l'Union, et dans un grand nombre d'autres villes, la même manifestation eut lieu le 12 août.

Le 15 août, une députation de toutes les classes de la population de Varsovie se rendit au consulat de France pour exprimer au consul, M. Ségur de Peyron, les sympathies des Polonais pour la France et pour son souverain. Rappelons ici en passant qu'au Sénat et au Corps législatif des voix se sont élevées cette année en faveur de la Pologne, mais sans mettre, comme en Angleterre, directement en cause le gouvernement.

Le 28 août, on apprit que le général Lambert venait d'être nommé lieutenant-général du tsar à Varsovie. Il ne fit aucune allocution aux fonctionnaires; mais un rescrit impérial de la même date lui attribuait pour tâche « la pacification du royaume avec le concours des citoyens éclairés. » Il renfermait aussi la promesse d'une autonomie plus étendue pour la Pologne. Les places de Varsovie cessèrent d'être militairement occupées, sauf toutefois celle du Château où des baraquements furent établis pour les troupes.

On commençait à goûter un certain calme, quand la nouvelle arriva d'un terrible conflit à Vilna. Un grand nombre d'habitants de cette ville lithuanienne s'étaient portés le 18 août au devant d'une procession qu'on disait venir du royaume pour adorer la madone d'Ostrobrama. Sur la route, ils avaient été subitement arrêtés par des troupes, et il en résulta un grand désordre où il y eut plusieurs morts et une quarantaine de blessés. Un service solennel fut célébré à Varsovie, le 3 septembre, pour les victimes de Vilna; et il en fut de même à Cracovie (Gallicie autrichienne), où l'intervention du directeur de police, Paumann, amena quelques troubles. A la suite de cet événement, l'agitation devint extrême en Lithuanie, et l'état de siége y fut proclamé par le général Nazimoff, gouverneur général de Vilna, Grodno et Kowno.

Le 3 septembre, la *Gazette officielle* de Varsovie annonça que les élections pour les Conseils d'arrondissement et pour les Conseils communaux auraient lieu du 23 septembre au 10 octobre. Elles commencèrent en effet à la date indiquée et, dès le premier jour, furent élus le comte André Zamoyski, le chanoine Wyszynski, le cordonnier Hiszpanski et le général Lewinski.

Un appel séditieux invitant tous les Polonais de l'ancien royaume à se rassembler, le 10 octobre, à Harodlo, près Lublin, siége de la Diète de l'Union, fut placardé à Varsovie et circula partout. Mais cette manifestation échoua par suite d'un grand déploiement militaire. Quatre à cinq mille personnes furent arrêtées sur le chemin d'Harodlo et se retirèrent après quelques prières. Une autre manifestation fut fixée au 15, pour célébrer la mémoire de Kosciuzsko.

L'archevêque Fijalskowsky, très-populaire pour sa conduite patriotique dans les journées de février et mars, mourut à Varsovie. Ses funérailles furent l'occasion d'un banquet où fraternisèrent les nobles et les paysans accourus en grand nombre à la

ville. Les nobles ramenèrent leurs invités dans des fiacres à la gare, et plus de dix mille personnes prirent part à cette manifestation.

L'affaire de Harodlo, les funérailles de l'archevêque et la démonstration annoncée en l'honneur de Kosciuzsko effrayèrent tellement les autorités russes que, le 14 octobre, elles proclamèrent l'état de siége. Cela n'empêcha pas que, le 15, la Bourse et toutes les boutiques restèrent fermées, et la population se porta en masse aux églises qui furent aussitôt cernées par la troupe. Sommation fut faite aux fidèles de sortir des églises de Sainte-Croix et des Bernardins; mais personne ne bougea, et ce siége, unique dans l'histoire, dura vingt heures. Le lendemain, 16, les soldats enfoncèrent les portes des églises et se précipitèrent sur la foule en prières. On fit un grand nombre d'arrestations.

Le chapitre général du clergé de Varsovie s'assembla aussitôt; il décida que la cathédrale et l'église des Bernardins avaient été profanées et qu'elles seraient scellées sur-le-champ. Il fit fermer également toutes les autres églises de la ville.

Un ordre du général Gerstenzweig, gouverneur militaire, défendit les rassemblements de plus de trois personnes dans les rues ou sur les places publiques et prescrivit que toutes les maisons seraient closes à neuf heures du soir. Les deux *Ressources* furent fermées, ainsi que tous les débits d'eau-de-vie ou autres lieux de réunion du peuple. Toutes ces violences cependant troublèrent la tête de cet officier, qui se brûla la cervelle le 23 octobre. Le général Lambert, de son côté, était tombé malade. Il fut procédé à un grand nombre d'arrestations, parmi lesquelles il faut signaler celles de plusieurs anciens conseillers municipaux, MM. Schlenker, Beyer, Hizspanski, etc. On annonça que le marquis Wielopolski, vice-président du conseil d'État, ministre des cultes, avait donné sa démission, mais qu'elle n'avait pas été acceptée.

On apprit le 4 novembre que le général Luders remplaçait le général Lambert « autorisé à se rendre à l'étranger jusqu'au rétablissement de sa santé. » Le fils du marquis Wielopolski fut envoyé par son père à Saint-Pétersbourg avec une lettre pour Alexandre II.

Injonction fut faite aux membres de la commission ecclésiastique d'ouvrir les églises. Sur leur refus, ils furent arrêtés. Une seconde commission ayant été dissoute aussitôt que formée, une troisième procéda à une enquête, et malgré la défense formelle du gouvernement, constata des actes de profanation. Le marquis Wielopolski partit pour St-Pétersbourg où il reçut un bon accueil de l'Empereur.

Le bruit ayant couru que 10,000 fusils avaient été trouvés et saisis dans une propriété du comte André Zamoyski, le général Ladislas Zamoyski, frère du précédent, adressa, le 12 novembre, au *Journal des Débats* une lettre où il démentait ce bruit : « Depuis un an, dit-il, que durent ces terribles épreuves, pas un soldat ni un agent de police n'a été frappé par un Polonais, pas une insulte n'a été faite au moindre insigne de l'autorité impériale. L'insulte, au contraire, et la violence sont acceptées de tous avec l'invincible confiance que donne le sentiment du droit, l'unanimité d'un grand peuple et sa foi en la justice divine. »

Le 14 novembre, on avait arrêté le chanoine Bialobrzeski malgré son état de maladie et son grand âge. C'est un vieillard de soixante-dix-huit ans. Une commission militaire le condamna à la peine de mort pour avoir réuni illégalement le chapitre diocésain et avoir, de sa propre autorité, procédé à la fermeture des églises. D'autres personnes, prêtres ou laïques, furent condamnées à la déportation en Sibérie ou à l'incorporation dans le corps d'Orenbourg. On apprit que le marquis Wielopolski avait été relevé de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre.

Pendant ce temps, le conseil d'État examinait la loi qui confère les droits civils aux Israélites et qui est actuellement appliquée. Ordre était donné d'ouvrir les théâtres; mais le spectacle se donnait pour la garnison russe. Il fut décrété aussi que tous les Instituts publics d'instruction reprendraient leurs cours à partir du 20 janvier 1862.

La nouvelle que l'abbé Felinski avait été présenté à la consécration du Saint-Siége par la Russie et accepté comme archevêque de Varsovie fut accueillie en Pologne avec quelque défiance. On prétendit que le pape avait mis trois conditions à son acceptation : l'admission d'un nonce à Saint-Pétersbourg, la cessation des persécutions contre l'Église polonaise et enfin l'élargissement du chanoine Bialobrzeski. Mgr. Felinski, qui avait accepté une mission de conciliation, n'en demeurait pas moins suspect aux Polonais qui lui reprochaient de n'avoir pas exigé qu'on tirât de la forteresse ou de la Sibérie tant de membres de son clergé : ils lui reprochaient encore, comme au marquis Wielopolski, d'être plus courtisan russe que patriote polonais.

Le dimanche 9 février, les églises de Varsovie furent rouvertes à l'occasion de la consécration du nouvel archevêque. Et dès le 3 mars, le bruit d'un changement de système en Pologne vint rasséréner un peu les fronts depuis si longtemps assombris. Des services funèbres furent célébrés à la mémoire des victimes de février et mars 1861. Mgr. Felinski insista vivement pour qu'on se gardât de tout chant patriotique. Cette recommandation surprit vivement de la part du neveu de Felinski, l'auteur de l'hymne national *Boze cos Polske*, et il en résulta que, le 10 avril, comme l'archevêque recommandait plus vivement que jamais l'obéissance au tsar, quelques jeunes gens firent contre lui une démonstration dans la cathédrale, en invitant les fidèles à sortir avec eux de l'église. Il y eut d'assez nombreuses arrestations suivies de nouvelles condamnations.

Nous ne voulons point nous arrêter à un incident horrible dont la presse s'est vivement indignée et

qui a soulevé des interpellations au Parlement anglais, celui d'Alexandre Zamoyski, fouetté de verges devant une commission militaire, jusqu'à en mourir. Lord John Russell répondit qu'il n'avait point d'informations sur cet acte atroce, mais que tous les journaux russes le niaient. Nous aimons mieux signaler l'amnistie accordée par l'empereur Alexandre le 29 avril, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Grâce entière fut obtenue par 89 condamnés; 14 virent leur peine commuée. Parmi les premiers se trouvaient le chanoine Bialobrzeski, le pasteur Otto, le cordonnier Hizpanski, le négociant Schlenker et le photographe Beyer. Le même jour, le *Dziennik* de Varsovie publiait un décret accordant aux journaliers et domestiques l'exemption de l'impôt, dit classique, pour 1862, ainsi que de l'arriéré.

Il y eut, le 29 avril, des illuminations à Varsovie. Quelques jours après cependant, les troupes campaient de nouveau sur les places publiques et dans les rues. Une grande effervescence était produite par l'arrestation de quelques femmes à la suite d'hymnes chantés dans l'église des Carmélites. Heureusement, un décret impérial, publié le 12 juin par le *Journal de St-Pétersbourg*, a mis quelque trêve à ces nouvelles alarmes; ce décret appelle le grand-duc Constantin à la lieutenance du royaume de Pologne. Il est investi du droit de grâce, ce qui implique pour ainsi dire l'exercice de la souveraineté. Le grand-duc, dont on connaît les tendances panslavistes, exercera l'autorité administrative et exécutive au moyen d'un chef des services civils, qui est le marquis Wie'opolski, et d'un commandant militaire. Ces résolutions d'Alexandre II ont vivement satisfait les amis de la Pologne. Ils y voient un pas plus marqué que toutes les concessions restreintes, qui l'avaient précédé, vers la reconstitution du royaume de Pologne de 1815, garanti par les traités de Vienne et mis à néant par le despote Nicolas.

Malheureusement des attentats déplorables sont venus, dans ces deux derniers mois, compromettre de nouveau l'avenir, qui s'annonçait moins sombre pour la Pologne. Le 27 juin, un coup de pistolet était tiré en plein jour sur le général Luders, au jardin de Saxe. La blessure, qu'on croyait d'abord peu grave, mit bientôt la vie du général sérieusement en danger. La balle l'avait atteint à la mâchoire et le chirurgien berlinois Langenbeck, appelé à Varsovie, eut beaucoup de peine à en opérer l'extraction. Quelques jours plus tard, un coup de pistolet atteignait légèrement le grand-duc Constantin lui-même. Voici l'avis officiel publié à l'occasion de cet attentat, contre lequel protesta toute la population de Varsovie : « Hier, à la sortie du « théâtre, S. A. I. le grand-duc Constantin a été « blessé légèrement d'un coup de pistolet tiré à « bout portant. La balle a effleuré la clavicule « gauche. L'assassin, qui se nomme Jaroszinski, « a été immédiatement arrêté. La santé du grand-« duc, qui s'occupe déjà des affaires de son gou-« vernement, ne laisse rien à désirer. » Le frère du tzar déclara qu'il ne rendait pas les Polonais responsables de cet attentat, et que les réformes projetées n'en seraient pas moins réalisées. Deux autres tentatives d'assassinat ont depuis attristé et profondément troublé Varsovie le 7 et le 15 août, l'une et l'autre dirigées sur le marquis Wielopolski. Ces actes criminels, qui se renouvellent incessamment, sont-ils le fait de conspirateurs isolés ou bien faut-il y voir la conspiration en permanence d'une société secrète, exaltée jusqu'au crime par sa haine contre la Russie ? C'est un point encore douteux. Mais la première conséquence de ces actes criminels sera de faire augmenter le chiffre des troupes qui occupent la Pologne. La troisième division d'infanterie de la garde est attendue à Varsovie et portera à 100,000 hommes l'armée d'occupation. J. Vilborts.

PONTIFICAUX (États). — Nous avons dit, l'année dernière, dans quelle situation très-grave le printemps de 1861 avait laissé la Cour romaine. Marches, Ombrie, tout était perdu. L'armée si laborieusement formée par le général de Lamoricière avait été dispersée à Castelfidardo; les derniers mots de notre résumé historique étaient alors : qu'en présence de ces dangers la papauté se trouvait sans autre armée que celle de la France, sans autre budget que les dons des fidèles. Un hasard inattendu vint cependant lui procurer une autre ressource. Le gouvernement romain nous vendit, au mois de mai dernier, le précieux musée Campana pour 4,500,000 fr. Quelques objets précédemment cédés à la Russie, pour 2 millions, élevaient le produit total à 6,500,000 fr. Cette somme entrait dans les coffres de l'État par suite du jugement qui attribuait le musée au mont-de-piété romain pour le couvrir de pareille somme due par M. Campana.

M. de Cavour croyant la situation assez critique pour amener le Saint-Siége à une transaction, lui fit parvenir une proposition radicale. Il demandait au Pape l'abandon de tout pouvoir temporel, offrant en échange la reconnaissance *d'une liberté religieuse absolue* dans le royaume d'Italie (V. Italie). Cette proposition, repoussée à Rome avec indignation, le fut tout aussi energiquement en France par le parti catholique. M. de Montalembert, ne croyant pas que les mots *liberté religieuse*, qu'il avait si souvent et si éloquemment proclamés chez nous, fussent acceptables de la bouche du ministre italien qui venait de consommer l'envahissement des Romagnes, des Marches et de l'Ombrie, exposa dans ses deux *Lettres à M. de Cavour*, les griefs du Saint-Siége, et opposa à cet allèchement de liberté religieuse, offerte par le cabinet de Turin, la revendication pour le Saint-Siége de toutes les provinces précédemment perdues. A Rome, les partisans du pouvoir temporel protestaient à leur manière contre les prétentions du

cabinet de Turin. Une manifestation eut lieu le 12 mai, avec l'assentiment assez naturel du gouvernement du Saint-Siége. Une seconde, plus considérable, était annoncée pour le 15; les adversaires, assez nombreux, du gouvernement pontifical, se préparèrent à lui en opposer une dans le sens de l'unité italienne.

Un conflit regrettable pouvait sortir de ce double appel aux émotions de la rue; chose digne de remarque, ce fut du comité de Turin que les progressistes romains reçurent des instructions de temporisation et de prudence. La population de Rome obéissait donc à deux gouvernements : à celui du Saint-Siége, protégé par notre drapeau; à celui de Turin, qui lui communiquait ses ordres par l'intermédiaire des sociétés secrètes. Les chefs du mouvement ne parvinrent pas cependant à arrêter toutes les manifestations; le 29 mai, les étudiants firent la leur, en présence du cardinal Alfieri, et l'Académie philosophique fut fermée.

Les démarches du cabinet de Turin revendiquant Rome pour capitale, l'agitation de la population romaine, devaient provoquer des actes contraires de la part des puissances dévouées au Saint-Siége. L'Espagne et l'Autriche, effrayées des périls de la situation, renouvelèrent auprès de la France, par des notes du 28 mai, la proposition déjà faite en 1860 de former une triple alliance autour du saint Père, « d'aviser aux moyens de mettre la papauté à l'abri de nouvelles perturbations et d'assurer son indépendance. » Il paraît qu'en 1860 le gouvernement de l'Empereur n'avait pas cru « qu'une autre intervention que la sienne fût nécessaire pour obtenir le résultat que le monde catholique avait à cœur. » Il pensait « qu'il valait mieux attendre l'issue des autres événements de la Péninsule italique, pour en venir ensuite, avec plus de facilité, à régler d'un commun accord les difficultés que les événements avaient suscitées dans les États du Saint-Siége. » L'Espagne et l'Autriche, désireuses d'agir d'accord avec le gouvernement de l'Empereur, « étaient disposées à attendre l'occasion qui leur étoit indiquée, lorsque la déclaration du ministre piémontais dans la Chambre de Turin les avait convaincues de l'urgente nécessité de faire face aux périls qui menaçaient de nouveau les droits de Sa Sainteté. » Le Ministre d'Espagne déclarait aussi « que la capitale du monde catholique n'appartenait qu'aux nations catholiques; que c'était la résidence du Souverain Pontife, et que personne n'avait le droit de l'en déposséder. »

On comprend tout ce que le retour de l'influence autrichienne en Italie, se combinant avec notre armée protectrice de Rome, aurait offert d'étrange et de dangereux pour la tranquillité de la Péninsule entière; la présence de soldats espagnols et autrichiens aurait indubitablement encouragé les espérances, les projets de la contre-révolution, et créé à notre occupation, si remarquable par son impartialité, des embarras très-regrettables. M. Thouvenel sut éviter ces complications et ces dangers. Reconnaissant en principe les griefs et les craintes de l'Autriche et de l'Espagne contre l'attitude du Piémont envers le Saint-Siége, il répondit, dans sa dépêche du 6 juin, que les plus hautes convenances s'accordaient avec les plus grands intérêts sociaux pour exiger que le chef de l'Église pût se maintenir sur le trône occupé par ses prédécesseurs depuis tant de siècles; mais il écartait l'opportunité des offres des deux cabinets de Vienne et de Madrid comme contraires au principe de non-intervention, qui seul avait préservé l'Europe d'une conflagration générale; il lui était difficile « de discuter le système d'après lequel les États du Pape et la ville de Rome constitueraient, pour ainsi dire, une propriété de mainmorte, affectée à la catholicité tout entière, et placée, en vertu d'un droit qui n'est écrit nulle part, au-dessus des lois qui régissent le sort des autres souverainetés. » M. de Thouvenel se bornait à rappeler « que les traditions historiques les plus anciennes, comme les plus récentes, ne paraissaient pas sanctionner cette doctrine, car l'Angleterre, la Russie, la Suède, puissances séparées de l'Église, avaient signé à Vienne, au même titre que la France, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal, les traités qui restituaient au Pape les possessions qu'il avait perdues. »

Le gouvernement de l'Empereur aurait aussi désiré connaître, avant toute chose « l'ensemble des moyens à employer » pour remplir la tâche que les puissances se proposaient, et déclarait ne pouvoir entrer dans une combinaison « qu'à la condition de se placer au point de vue des faits accomplis... » Comme cette acceptation des faits aurait impliqué la reconnaissance des annexions italiennes, l'Autriche et l'Espagne préférèrent renoncer aux négociations.

L'attitude de la Cour romaine, il faut le reconnaître, ne contribua pas peu à les décourager. On était « médiocrement satisfait au Vatican de l'incertitude de la rédaction et des propositions vagues qui se trouvaient formulées » dans les notes de l'Espagne et de l'Autriche. Ainsi que le déclara le cardinal Antonelli à M. de Grammont (22 juin 1861), le Saint-Siége était résolu, disait-il « non-seulement à ne jamais adhérer à des garanties partielles de territoire, mais encore il se verrait forcé, dans le cas où un accord de ce genre s'établirait entre les puissances, de protester contre la différence que cet acte tendrait à établir entre le territoire garanti et le territoire non garanti. » La France restait donc la seule protectrice du Saint-Siége; ce gouvernement menacé mettait toute sa confiance en nous; aussi l'Empereur, ayant jugé à propos de reconnaître le nouveau royaume d'Italie après la mort de M. de Cavour, cette résolution fut « appréciée au Vatican avec un esprit de modération et de justice auquel M. de Grammont était heureux de pouvoir rendre témoignage. » La cour

de Rome comprenait « les difficultés et les périls que cette résolution avait pour but de conjurer; elle conservait une véritable gratitude pour les déclarations qui l'accompagnaient, surtout pour le maintien de la protection efficace dont elle était la première à faire dépendre son existence. »

Cependant la situation de Rome, par rapport à l'Italie, s'aggravait. Les progrès de l'insurrection napolitaine durant l'été, le débarquement de l'espagnol Borgès coïncidant avec l'envoi d'un ambassadeur de la reine d'Espagne auprès de François II, l'activité déployée par les partisans de ce prince, les rapports directs des insurgés avec lui, formaient un ensemble de faits qui donnait à Rome le caractère d'un foyer insurrectionnel. Le cabinet Ricasoli et tout le parti national en manifestait l'irritation la plus grande; il était difficile, en effet, qu'à première vue on détachât complétement le cardinal Antonelli des intrigues préparées à Rome. Toutefois, il est juste de mettre ce ministère hors de cause; d'après les témoignages du corps diplomatique, il se montrait fort inquiet de l'insurrection et très-empressé de tenir notre armée au courant des relations des insurgés avec le territoire pontifical. Interdire le séjour de Rome à l'ancien roi de Naples, eût été sans doute le moyen le plus sûr de calmer les inquiétudes de l'Italie; mais, de bonne foi, était-il possible à Pie IX de refuser un asile à François II, dont le père lui avait généreusement ouvert Gaëte à l'époque de l'insurrection romaine de 1848, le Saint-Père pouvait-il, au point de vue des traditions qu'il respecte et qu'il représente, refuser le titre de roi au prince légitime qu'un soulèvement venait de détrôner.

Quoi qu'il en soit, les esprits s'agitaient fortement; le maintien de l'ordre matériel au milieu des passions excitées par l'état de choses, devenait une tâche remplie de difficultés... A la suite des cérémonies religieuses du 29 juin, jour de saint Pierre, on tire à Rome un feu d'artifice; des cris et des démonstrations hostiles y répondent; les troupes papales veulent disperser les rassemblements; on fait des charges de cavalerie; plusieurs personnes sont blessées; un gendarme est tué d'un coup de stylet. Ces événements ébranlaient la santé de Pie IX. Il souffrait d'un érésipèle que la moindre imprudence faisait reparaître; le 15 août néanmoins il se trouvait suffisamment rétabli pour pouvoir donner la bénédiction solennelle du haut de la loge de la basilique ibérienne à l'occasion de la fête de l'Empereur. Le 8 septembre, il recevait une ovation populaire pendant qu'il se rendait à Santa-Maria-di-Popolo; le 20, il donnait la bénédiction nuptiale, dans le Vatican, à l'archiduc Charles, frère du grand duc de Toscane, et à la princesse Marie, sœur de François II. La cérémonie était exclusivement religieuse et sans apparat; François II et Pie IX, voulant prévenir des difficultés diplomatiques, avaient eu soin de ne pas inviter les ambassadeurs.

Mais toute la prudence humaine ne saurait éviter tous les conflits; ils éclatent souvent sur les points où l'on ne les attendait pas. Tout à coup un incident imprévu compromit les bonnes relations du général de Goyon avec le cabinet du Saint-Siége.

Mgr de Mérode, en sa qualité de ministre des armes, a des discussions avec notre général; le fait s'aggrave de certaines acrimonies de formes; le général est poussé à une protestation plus que vive contre le ministre romain, aujourd'hui prêtre, mais qui fut longtemps soldat volontaire au service de la France, et honorablement cité dans les ordres du jour du maréchal Bugeaud. Mgr de Mérode, prudemment désavoué par le gouvernement romain, fut obligé de s'incliner. L'approbation tacite de la conduite de notre général par le Saint-Père, évita une fois encore les dangers incessants qui pèsent sur le Saint-Siége comme l'inévitable fatalité de sa situation désastreuse. Ce ne fut pas la seule émotion, la seule douleur de Pie IX. La proposition de la Chambre de Turin d'offrir au Saint-Siége la liberté religieuse absolue, en échange du pouvoir temporel abandonné, avait rencontré dans une fraction du clergé italien, notamment chez quelques jésuites, un accueil non-seulement de raison, mais sympathique. Il convenait à la foi ardente de ces champions les plus avancés de la Société de Jésus, d'accepter avec empressement cette liberté absolue; leur conviction se promettait, dans le domaine des âmes, des conquêtes qui compenseraient largement la perte du pouvoir temporel. Le père Passaglia se fit l'orateur de cette partie du clergé. Son érudition, son dévouement au Saint-Siége, qui lui avaient mérité l'honneur de défendre et de formuler le dogme de l'Immaculée-Conception, donnaient à ses écrits une autorité redoutable. Toutes ces circonstances devaient augmenter, dans le cœur de Pie IX, la douleur de cette défection temporelle. Dans sa brochure : *Pro causa Italica*, adressée à tous les évêques, à la fin de septembre, le père Passaglia faisait appel à la concorde, à l'oubli du passé et à l'abandon du pouvoir politique de la papauté. Cet écrit produisit une impression profonde en Europe; le Pape le condamna dans une allocution pontificale en des termes empreints des regrets les plus vifs, des reproches les plus amers; on contraignit le père Passaglia à quitter Rome; il se retira à Turin où l'attendaient une réception et des honneurs officiels qu'il aurait dû peut être éviter. Pie IX rappelait aussi, dans le consistoire du 30 septembre, l'expulsion de l'archevêque de Naples, l'emprisonnement de plusieurs prêtres, la suppression des couvents, la licence de la presse, les agitations du royaume de Naples, le pillage de plusieurs localités et le massacre de certains ecclésiastiques.

Quelques événements plus heureux vinrent néanmoins procurer des consolations au Saint-Père; le 11 octobre, les ambassadeurs siamois présentèrent les témoignages de leur vénération

« au chef d'une religion que de zélés missionnaires prêchent dans leur pays, et à laquelle leur souverain promettait une protection constante... Dans les premiers jours de novembre, le général de Goyon reçut le titre *de général en chef du corps d'occupation de Rome*, titre qui semblait donner à notre protection un caractère plus étendu, plus efficace. Sa Sainteté exposa, dans un bref apostolique, qu'elle continuait à donner tous ses soins à la réunion de l'Église grecque avec l'Église latine, et qu'une commission de propagande était chargée de s'occuper exclusivement de cette question. Le mouvement catholique, déjà très-prononcé dans la Bulgarie, continuait à faire de sensibles progrès dans les provinces Danubiennes, et dédommageait le cœur du Saint-Père des douleurs que lui causait l'état religieux de quelques parties de l'Italie.

La situation matérielle des États romains lui procurait aussi quelques satisfactions ; au commencement de janvier on inaugura le chemin de fer de Rome à Ceprano. Le recensement décennal de la population romaine, fait à Pâques 1861, avait constaté un accroissement notable de population. Elle s'élevait à 194,587 personnes, tandis qu'elle n'était que de 175,000 en 1852. C'était donc une augmentation de 20,000 habitants. Cette opération donnait aussi quelques détails statistiques qu'on ne peut lire sans intérêt. Le nombre des hommes à Rome est supérieur de 11,500 à celui des femmes: la ville renferme cinquante-cinq congrégations d'hommes, formant le chiffre total de 2,471 religieux, savoir : 1 Basilien, 21 Bénecdictins, 20 Camaldules, 17 Chartreux, 8 moines de Vallombreuse, 39 Cisterciens, 7 Olivétains, 15 Sylvestrins, 1 Ruthénien, 15 Antonins, 1 Arménien. — Les ordres mendiants sont représentés de la manière suivante : il y a 172 Dominicains, 212 mineurs de l'Observance, 136 Réformés, 41 Alcantarins, 89 Conventuels, 196 Capucins, 23 Carmes de l'ancienne Observance, 79 Carmes-Déchaussés, 56 Servites, 5 religieux de la Merci, 70 Trinitaires, 36 Minimes, 21 Hiéronymites, 29 Pères de la Pénitence. —Les chanoines et clercs réguliers se divisent en 27 chanoines réguliers de Latran, 14 Théatins, 28 Barnabites, 32 Somasques ; on compte 289 Jésuites, 20 clercs réguliers mineurs, 48 ministres des infirmes, 19 Pères de la Mère de Dieu, 48 des Ecoles pies. Il faut y joindre 40 religieux de Saint-Jean de Dieu. — Pour ce qui concerne les congrégations de prêtres et de frères, l'on trouve 25 Oratoriens, 5 Oratoriens de Saint-Jérôme de la Charité, 33 Doctrinaires, 3 prêtres de la Congrégation des Pii Operaî, 71 Lazaristes, 87 Passionistes, 31 Rédemptoristes, 16 Rosminiens, 15 missionnaires du précieux Sang, 21 prêtres de la Société des Missions, 5 membres de la congrégation des Saints-Cœurs, 14 de celle de Sainte-Croix, 13 religieux de la Résurrection, 56 Frères des Ecoles chrétiennes, 30 Frères de la Miséricorde.

En 1852, le nombre des séminaristes et collégiens n'était que de 506. En 1861, il a atteint le chiffre de 1,657. Séminaire romain, 79 élèves. Séminaire Pie, 66. Séminaire du Vatican, 42. Collége de la Propagande, 103. Collége germanique hongrois, 49. Collége anglais, 24. Collége écossais, 11. Collége irlandais, 40. Collége grec, 11. Collége belge, 6. Séminaire français 54. Séminaire américain du Nord, 42. Séminaire américain du Sud, 45. Le pensionnat des Bénédictins de Saint-Paul compte 24 élèves. L'académie ecclésiastique en renferme 14. Le pensionnat français des Frères des Ecoles chrétiennes, 40.

Rome possède 72 couvents de femmes, dont à peine 40 ont les vœux solennels. Il y a 4 monastères de Bénédictines, dont un appartient à la congrégation des Camaldules, et un autre à celle des Cisterciennes. Il y a 9 monastères de Clarisses, 3 de Dominicaines, 6 de Carmélites ; un grand nombre d'autres ont la règle augustinienne. Les Dames du Sacré-Cœur sont au nombre de 138 dans trois maisons. Les religieuses du Bon-Pasteur s'élèvent au chiffre de 72. Pour ce qui concerne les congrégations de Sœurs qui n'ont aucune obligation de clôture, il y en a 21, savoir, 77 Sœurs de la Miséricorde, 39 Sœurs de Sainte-Dorothée, 61 de Maestre Pie, 24 Sœurs du Précieux-Sang, 41 Sœurs de la Charité, 20 Filles de Saint-Vincent-de-Paul, 29 Sœurs de Saint-Joseph, 15 de la Compassion, 29 Filles du Sacré-Cœur, 37 Sœurs de la Providence, 8 de Saint-Joseph-de-Cluny, 11 Sœurs de la Croix, 7 Filles de Marie. Total des religieuses, 2,032.

2,612 pensionnaires ou orphelines sont recueillies dans les communautés de femmes. L'hospice des pauvres aux Thermes de Dioclétien renferme 466 personnes. Le conservatoire du Saint-Esprit en a 296. Les Dames du Sacré-Cœur ont, dans leurs trois maisons, 156 pensionnaires ou orphelines. Les religieuses du Bon-Pasteur nourrissent 248 orphelines ou pénitentes.

Le nombre des militaires de tout rang en garnison à Rome, aux fêtes de Pâques 1861, a été de 5,746. On compte, en outre, 284 infidèles, hérétiques ou schismatiques, et 4,226 juifs.

Malgré quelques symptômes assez favorables, la situation générale conservait tous ses périls financiers et politiques. Le ministre des finances avait annoncé dans le courant de décembre à la consulte romaine, l'émission de 300,000 fr. de rente et accusait pour l'année courante un déficit de 5 millions d'écus.

Le gouvernement français sondant toute la profondeur d'un mal, que ne pouvaient conjurer les véritables prodiges de générosité et de prudence dont notre occupation offre le spectacle, sentant aussi que notre campement à Rome ne peut se prolonger indéfiniment, en face de l'Europe, où le principe de non-intervention tend à se généraliser de plus en plus, voulut faire une tentative sérieuse dans le sens de la réconciliation du Saint-Siége

avec l'Italie. La reconnaissance du royaume nouveau par trois puissances catholiques, le Portugal, la Belgique et le Brésil, prouvait assez nettement la renonciation de l'Europe à combattre, même diplomatiquement l'unité italienne, et semblait indiquer un désir général de voir le Saint-Siége et l'Italie entrer dans une transaction dont la France était naturellement amenée, par ses antécédents et par sa situation présente, à devenir l'intermédiaire.

Le 11 janvier 1862, M. Thouvenel adresse à notre ambassadeur, M. de Lavalette, une dépêche dans laquelle il renouvelle l'expression de ses regrets, à l'égard des annexions opérées en 1860; toutefois il déclare ne pas pouvoir se dispenser d'accepter les faits accomplis, comme les acceptaient les autres États européens... Désirant prévenir toute cause de trouble, en remettant le Saint-Siége en bons rapports avec le nouvel état italien, le gouvernement français, sans faire des propositions positives, demandait au gouvernement pontifical s'il devait « nourrir ou abandonner l'espérance de voir le Saint-Siége se prêter, *en tenant compte des faits accomplis*, à l'étude d'une combinaison qui assurerait au Souverain Pontife les conditions permanentes de dignité, de sécurité, d'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir. »

La réponse de la Cour romaine (18 janvier 1862) fut d'une netteté à ne laisser aucune chance de succès. « Toute transaction, déclara le cardinal Antonelli à M. de Lavalette, est impossible entre le Saint-Siége et ceux qui l'ont dépouillé. Il ne dépend pas plus du Souverain-Pontife, qu'il n'est au pouvoir du Sacré-Collége de céder la moindre parcelle du territoire de l'Église... Le Souverain-Pontife avant son exaltation, comme les cardinaux lors de leur nomination, s'engageant à ne rien céder du territoire de l'Église; le Saint-Père ne fera donc aucune concession de cette nature; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire, un nouveau Pontife n'en pourrait pas faire; ses successeurs de siècle en siècle ne seraient pas plus libres d'en faire »..... Telle a été la dernière formule du *non possumus*: le gouvernement pontifical conserve donc l'immuabilité de ses principes, et comme l'Italie se montre tout aussi opiniâtre dans ses prétentions sur Rome, cette situation sans issue, s'aggrave de toute l'impatience que le temps aigrit, des regrets que le temps envenime.

C'est sous l'influence de ces inquiétudes, toujours croissantes, que le Pape a invité les évêques de la catholicité, à se réunir à Rome à l'occasion de la canonisation de quelques martyrs japonais. Cette convocation a paru cacher des projets de concile; les gouvernements qui ne sont guère disposés à proclamer la liberté absolue de l'Église, se sont émus Ceux de France, d'Italie, d'Espagne même, ont demandé certaines explications, et déclaré que les évêques ne quitteraient le territoire national qu'en suivant les formalités et en obtenant les autorisations prévues par les concordats. Au milieu de l'agitation des esprits, les uns inquiets, les autres impatients, le gouvernement impérial obligé de protéger les premiers, de modérer les seconds, sentait le besoin de chercher, dans les déclarations des grands corps de l'État, un appui moral et une sorte de bill de confiance pour mener à bonne fin l'entreprise diplomatique la plus difficile, et la plus délicate. La question de Rome s'est présentée devant nos chambres; les plus graves destinées des États pontificaux et de l'Italie y ont été débattues.

Les amis du Saint-Siége s'attendaient à retrouver au Sénat et au Corps législatif, les champions ardents de 1861, champions fulminants encore contre l'ambition piémontaise, et demandant à la France, sinon le rétablissement intégral du Saint-Siége dans tous ses anciens domaines, du moins le maintien complet du pouvoir temporel. Mais le temps avait déjà bien modéré ces ardeurs, de même qu'à l'égard des annexions italiennes on a renoncé à invoquer le programme de Villafranca, de même en ce qui touche la question romaine, on n'a pas appuyé sur l'opportunité de reconquérir les provinces enlevées au Saint-Siége; la nécessité de la conservation du pouvoir temporel lui-même a été plus faiblement défendue. Cependant le prince Napoléon ayant demandé l'évacuation immédiate de Rome, le Sénat, dans son adresse, a engagé l'Empereur à continuer de protéger la Papauté : mais dans quelle limite et jusques à quant?... Tout est laissé à la décision de l'Empereur. Que résoudra sa sagesse, quel dénoûment lui conseilleront les circonstances? vaste champ de conjectures que nous n'osons pas explorer.

Le gouvernement français placé entre Victor-Emmanuel reconnu et le Saint-Siége protégé, exprimant à la fois de vives sympathies pour l'indépendance italienne et pour le maintien de l'indépendance et de la dignité du Saint-Siége, se trouve engagé dans des embarras que M. Billault a fort habilement démontrés, sans indiquer la solution qui peut en écarter les conséquences. La France refuse d'abandonner Rome immédiatement par dévouement envers le Saint-Père, par respect pour la logique d'une occupation qui dure depuis 12 ans, et dans la crainte de provoquer en France et dans l'Europe catholique des troubles de conscience et des agitations religieuses. L'Empereur a déclaré dans sa lettre à Victor-Emmanuel que « tout en reconnaissant le nouveau royaume d'Italie, il laissera ses troupes à Rome tant que le roi d'Italie ne sera pas réconcilié avec le Pape ou que le Saint-Père sera menacé de voir les États qui lui restent envahis par une force régulière ou irrégulière. » Mais tout en occupant Rome, le gouvernement français n'a pas perdu l'espoir, malgré l'irritation réciproque de la cour de Rome et du cabinet de Turin, de vaincre « des refus obstinés, d'arrêter des aspirations impatientes » et

d'amener les deux partis à une réconciliation sérieuse, durable, qui nous permettra d'évacuer cette capitale étrangère. Dans cette attente d'une réconciliation de Rome et de Turin qui permettrait de placer enfin sur une base durable la liberté du Saint-Père et l'indépendance de l'Italie, c'est particulièrement sur le Saint-Siége, a dit M. Billault, que doivent peser par leurs conseils et leurs sollicitations, ceux qui désirent voir cesser l'antagonisme qui trouble les consciences et les esprits : mais dans ces projets un peu vagues, plus d'engagement envers le *pouvoir temporel*, qui paraît être remplacé par les mots « *indépendance et sécurité du Saint-Siége* ». Le Sénat et le Corps législatif, acceptant presque à l'unanimité le programme de cette politique de conciliation, ont entièrement confié les destinées du Saint-Siége à la sagesse de l'Empereur. Aussi, quelles que soient les difficultés de la solution, on peut être sûr qu'elle se prépare. Puisse-t-elle sauvegarder également les intérêts du catholicisme et celle de l'indépendance des peuples !

Malgré les incertitudes de l'avenir, et la gravité de la situation, la capitale du catholicisme n'en conserve pas moins son aspect accoutumé : la pompe des cérémonies religieuses y prend peut-être un caractère plus grandiose, plus émouvant que par le passé.

La fête de Pâques a été célébrée cette année au milieu d'un concours extraordinaire de fidèles et d'étrangers. Après les cérémonies, le Pape, fatigué de la part qu'il y avait prise, est parti pour Porto-Danzio, où il a assisté à des manœuvres de zouaves pontificaux et aux évolutions en mer de la corvette l'*Immaculée-Conception*.

De retour à Rome, de nouvelles émotions l'ont assailli : Le bruit de certains dissentiments entre le général de Goyon et M. de Lavalette s'est répandu. Notre ambassadeur est venu à Paris, un voyage à Londres, entrepris presque aussitôt, a fait supposer que certains projets se concertaient entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Italie. Les catholiques s'en sont inquiétés, les Italiens du parti avancé ont senti augmenter leurs espérances. Sur ces entrefaites, M. de Goyon est rappelé, remplacé dans son commandement par le général de Montebello, et l'armée d'occupation réduite à une division; tous ces incidents, arrivés coup sur coup, agitent l'opinion publique et font naître des suppositions graves... Cet état des esprits n'a pas été sans influence peut-être sur deux faits très-importants : la concentration des volontaires italiens du côté de Brescia, leur imprudente tentative sur la Vénétie et le concours immense de fidèles, de prêtres et d'évêques dont Rome a été le théâtre pendant les mois de mai et de juin. L'empressement du clergé et d'un grand nombre de catholiques à se porter autour du trône pontifical fortement ébranlé, menacé, avait évidemment une portée politique et religieuse étrangère à la canonisation des martyrs japonais qui en était l'occasion.

Les 229 évêques ou archevêques, parmi lesquels 48 étaient Français, réunis à Rome dès le 1er juin, se sont en effet très-activement occupés de rédiger une adresse au Saint-Père, dans le but d'entourer son trône de leur appui religieux et moral. Après d'assez longs débats, dans des réunions particulières et séparées, l'épiscopat, divisé en commissions selon les opinions personnelles ou les nationalités, a fini par arrêter une rédaction signée de tous, qui a été présentée au Pape, le 8 juin, par le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collége.

Les 229 évêques et archevêques, après avoir rappelé la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et s'être sentis *enflammés d'une ardeur nouvelle, éclairés d'une lumière plus vive*, ont jeté les regards sur les bouleversements dont l'Italie est le théâtre ; ils ont reconnu « que la souveraineté temporelle du Saint-Siége est une institution nécessaire et manifestement établie par la Providence divine : ils n'ont pas hésité à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument nécessaire pour le gouvernement juste des âmes. »

Si les évêques appelés à Rome dans un but tout spirituel, n'ont pas outrepassé leurs pouvoirs en traitant longuement une question aussi grave que celle du gouvernement temporel du Saint-Siége, on n'en est pas moins en droit de se demander si cette démarche ne constitue pas une imprudence, et si le silence, obstinément gardé à l'endroit de l'appui que la France donne si généreusement à Pie IX, depuis 12 ans, n'établit pas une sorte d'ingratitude. Mais la responsabilité de ce fait retombe sur les évêques espagnols, irlandais et autrichiens, les prélats français ayant rempli leur devoir en combattant cette faute politique.... A quelque point de vue que l'on se place, on ne peut se dispenser de reconnaître que cette démarche obtient des résultats tout opposés à ceux que ses auteurs espéraient atteindre. De graves conséquences retombent déjà sur le gouvernement qu'on voulait sauver. La Russie et la Prusse ont répondu à l'imprudence des évêques en reconnaissant le gouvernement italien, en admettant dans la grande famille européenne un royaume nouveau formé des États du roi de Naples et du duc de Toscane, des duchés de Parme et de Modène, des anciennes provinces autrichiennes et pontificales. La situation est solennelle, elle offre un caractère religieux, politique et moral que peu d'époques historiques ont présenté. On sait qu'il y a là une crise, qui réagit sur l'Europe entière, un problème qui attend une solution ; solution redoutable pour un grand nombre, et embarrassante pour tous. CÉNAC MONCAUT.

PONTS. Nous diviserons notre sujet en trois parties : 1° ponts sur les routes ordinaires ; 2° ponts sur les chemins de fer ; 3° ponts projetés sur des bras de mer.

1° *Ponts sur les routes ordinaires*. Ceux qui étaient en construction en 1861 étaient au nombre de 21. La dépense faite au 31 décembre dernier sur ce chapitre s'élevait à 6,762,600 francs, et il restait encore à y dépenser une somme de 3,543,200 francs. Parmi ces ouvrages, nous citerons le *pont Louis-Philippe*, à Paris, qui substitue à un ancien pont suspendu, dangereux pour la circulation, deux ponts formés, l'un de trois arches en maçonnerie sur le grand bras de la Seine, l'autre d'une travée en fonte de 64 mètres d'ouverture, traversant le petit bras sur une seule arche; le *pont tournant* de Brest, auquel nous accorderons plus loin une mention particulière; le *pont de Saint-Just*, sur l'Ardèche, dont les arches métalliques ont réalisé un grand progrès. Tous ces ponts ont été terminés pendant la dernière campagne. — D'autres ouvrages d'une moindre importance sont les *ponts de Pirmil* et de *Belle-Croix*, sur la Loire, à Nantes; *d'Alby*, sur le Tarn; *d'Albertville*, sur l'Arly, dans la Haute-Savoie. Ils sont tous en construction.

Le *pont de Brest*, signalé comme remarquable dans le rapport à l'Empereur sur la situation générale de l'Empire, réunit les deux parties de la ville, séparée par la Penfeld, qu'on avait traversée jusqu'ici en bateaux, et sur laquelle on ne pouvait construire un pont fixe qui aurait coupé le port. Il fallait donc un pont mobile construit dans des conditions telles qu'il ne prît aucun point d'appui dans la rivière, et qu'il laissât une passe libre à volonté. La solution de ce difficile problème fut confiée à M. Oudry, ingénieur des ponts et chaussées, qui avait déjà inauguré, au commencement de sa carrière, un nouveau système d'arcs métalliques appliqués à de grandes portées. C'est au pont d'Arcole, à Paris, que la première expérience avait été faite avec un plein succès. L'ouvrage présentait une arche unique de 80 mètres, s'appuyant sur ses deux culées. L'économie s'alliait à l'élégance et à la solidité, car outre les épreuves réglementaires du poids continu de 10 tonnes par mètre courant dont on a chargé le pont, ou des chocs vifs de 12 tonnes exigés avant l'inauguration, le pont d'Arcole a subi, sans détérioration, une longue épreuve non moins rassurante après six années d'usage. Le prix de revient de ce nouveau pont métallique s'était élevé à 1,150,000 fr., tandis que le nouveau pont au Change, composé de trois arches en pierre, avec les mêmes dimensions que le premier, a dû coûter plus du double, soit environ 2,500,000 francs. Cela revient, en définitive, à une économie de 15,000 francs le mètre courant sur une dépense de 30,000 francs afférente au pont en maçonnerie. — Tels sont les admirables progrès dus à l'innovation judicieuse du fer dans les grands ouvrages d'art, et, sans le pont d'Arcole, on n'eût pas même songé à entreprendre le magnifique pont tournant de Brest. On ne s'arrêtera pas là, l'acier viendra bientôt remplacer le fer et nous étonner par ses prodiges... Mais commençons par les faits accomplis.

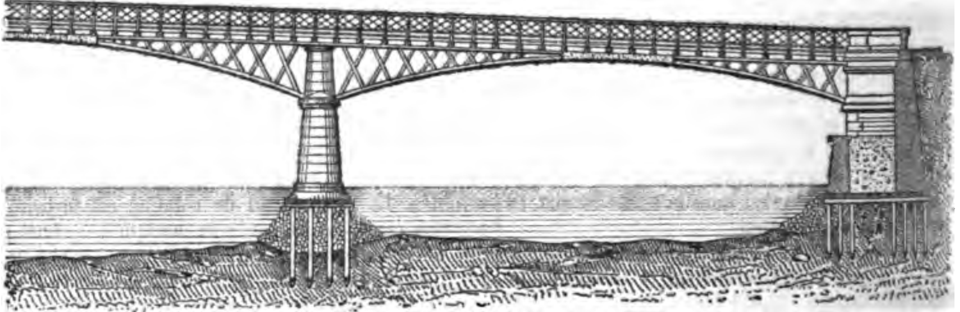
Le pont de Brest est tournant à deux volées, chaque volée devant pivoter sur une tour en maçonnerie établie sur le quai. Les deux tours, par suite de circonstances locales, se sont trouvées espacées de 117 mètres environ, de centre en centre. — Chaque volée est une poutre en tôle à jour, croisillonnée, ayant environ 84 mètres de longueur, 7^{m},80 de hauteur maximum, et 7 mètres de largeur. — La longueur en porte à faux à l'avant est de 54 mètres, celle en porte à faux à l'arrière a 21 mètres environ. — Pour empêcher le basculement en avant et ramener le centre de gravité au centre de sa tour, chaque volée porte à l'arrière un fort contre-poids en maçonnerie. Le poids total de chaque volée est de 1,100 tonnes. La volée est manœuvrée par deux hommes agissant sur des cabestans; en temps calme, ces deux hommes font faire un quart de révolution en sept minutes. Le mouvement de rotation est favorisé par une couronne de rouleaux coniques. — Lorsque les deux volées se trouvent bout à bout, leur partie supérieure constitue le passage pour la circulation; ce passage est élevé à 30 mètres au-dessus des basses mers. — Les manœuvres des vaisseaux dans le port s'effectuent toujours à marée basse; les navires ordinaires de commerce peuvent aisément passer sous le pont, et il n'est nécessaire d'ouvrir que pour laisser passer les grands bâtiments de commerce ou les navires de guerre. Cette manœuvre n'aura donc lieu que quelquefois par mois. Quand les volées sont bout à bout, on les amarre à l'arrière aux maçonneries des culées, de manière à rendre leur basculement impossible, abstraction faite de leur stabilité propre. En outre, on réunit les volées l'une à l'autre au moyen de forts verrous coniques dirigés suivant l'axe longitudinal du pont, afin de les rendre solidaires pour résister à l'effet des surcharges passagères. — Enfin, comme excès de précaution, on a muni chaque volée, dans la partie qui se trouve en avant de la couronne de rotation, de deux forts verrous verticaux qui, étant baissés et serrés, ont pour résultat de soustraire les rouleaux à l'effet de l'écrasement dû aux surcharges.

Le travail métallurgique a été exécuté au Creusot avec un très-grand soin et une grande perfection. Les piles et les culées sont en granit; elles sont construites avec un grand goût architectonique, c'est-à-dire avec ampleur et simplicité.

Le pont a coûté à forfait 2,800,000 francs, c'est-à-dire à raison de 26,000 francs par mètre courant utile, pour une ouverture totale de 108 mètres. C'est encore moins cher qu'un pont en maçonnerie sur la Seine, de même grandeur, qui aurait trois arches égales, comme le nouveau pont au Change, dont nous avons parlé plus haut. Ces progrès techniques sont d'une grande importance, et nous devons renvoyer, pour plus de détails, à

l'article Ponts du dernier Annuaire, où nous avons rapporté les renseignements utiles et nouveaux sur les progrès de la technologie des ponts.

Pont de Lagny-sur-Marne. Il a paru intéressant de parler ici d'un pont fixe en fer forgé qui semble être la dernière limite de l'économie réalisée jusqu'à ce jour, et cependant ce n'est pas un ouvrage d'art d'un rang inférieur comme importance. Il a 68 mètres de débouché libre, les cinq sixièmes du pont d'Arcole, et il coûte 100,000 fr., y compris les accessoires, et revient à 1,470 francs le mètre courant, et *dix fois moins cher* environ que le pont d'Arcole. A quoi cela peut-il tenir, puisque les deux ouvrages sont en fer? A bien des causes que nous allons énumérer. Le degré de force ou de résistance du pont d'Arcole était déterminé par une surcharge d'épreuve de 10 tonnes en poids continu par mètre courant. Le pont de Lagny n'avait dû subir que 1,80 tonne, soit le cinquième environ; mais aussi la largeur du tablier du premier était de 20 mètres, ce qui n'est pas exorbitant pour Paris, tandis qu'elle était réduite à 6 mètres à Lagny-sur-Marne. En second lieu, le pont de Lagny-sur-Marne est divisé en trois



Pont de Lagny.

travées à peu près égales de 22 mètres à 24 mètres, tandis que le pont d'Arcole a une ouverture libre de 80 mètres, sans points d'appui, c'est-à-dire trois fois supérieure aux arches du pont économique, d'où il suit que le mètre courant doit coûter trois fois moins cher dans ce dernier cas. C'est un double résultat utile à connaître, fourni par l'expérience et par le calcul. En définitive, on serait logiquement amené à conclure que cinq fois moins de résistance totale procurée par des moyens trois fois moins coûteux devraient revenir seulement à : $\left(\frac{1}{5} \times \frac{1}{3} = \frac{1}{15}\right)$ un quinzième, mais le pont de Lagny est grevé en supplément de la fondation et de l'édification de deux piles en maçonnerie dont l'ensemble forme un appoint d'un trentième environ de la dépense par mètre courant du pont d'Arcole, et cet appoint, ajouté au quinzième ci-dessus, en fait un dixième, car $\frac{1}{15} + \frac{1}{30} = \frac{1}{10}$.

Tout ce qui précède est une appréciation générale, mais le talent inventif des ingénieurs, MM. Oppermann et Joret, qui ont conçu le nouveau système, et qui l'ont appliqué avec succès est une considération dont la valeur est au-dessus de tout calcul. — Au moment où l'on s'apprête à construire le réseau secondaire de nos chemins de fer, il est opportun de donner de la publicité à tout ce qui tend au minimum de dépenses allié au maximum de stabilité des ouvrages d'art.

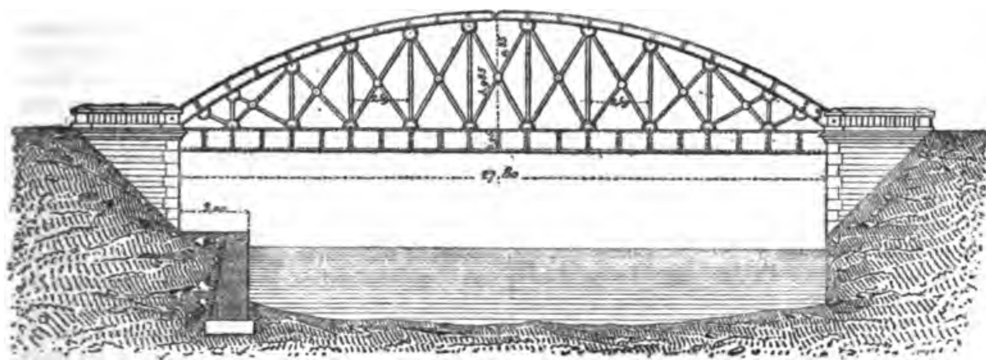
Pont de Saint-Sauveur, en maçonnerie. On a inauguré depuis peu le pont établi sur le Gave, à Saint-Sauveur, d'une seule arche en plein cintre de 42 mètres de diamètre, dont les naissances sont à 40 mètres, et le dessous de la clef à 62 mètres au-dessus du torrent à franchir. On se représente l'effet grandiose d'un pareil monument, mais il coûte relativement assez cher, bien que le luxe des matériaux et de l'ornementation y ait été proscrit. Les cintres seuls ont exigé 750 mètres cubes de bois évalués, mis en place, à 92,000 francs, c'est-à-dire plus cher que le pont en fer de Lagny-sur-Marne tout construit. Cet ouvrage revient à 315,000 francs, soit, par mètre courant, 7,500 fr. Nul doute que l'éloignement des usines, l'état des voies de communication et d'autres considérations locales n'aient détourné les ingénieurs du système si économique des ponts en fer, que motivait la profondeur du torrent et l'escarpement de ses bords. — Voici quelques détails d'exécution : La largeur du pont entre garde-corps est de 6m,10; celle de la voie de 4m,50 ; reste, pour les trottoirs, 0m,80. Le garde-corps est en fonte posé sur bandeau et plinthes en pierre de taille. Le cube total de la maçonnerie de moellons et de ciment s'élève à 2,400 mètres, celui des pierres de taille à 450 mètres, et le poids de la fonte à 25,000 kilogr.

L'enseignement à tirer de cet exemple, rapproché de ceux de cet article, consiste à recommander avant tout les *ponts économiques* pour les routes départementales surtout, afin que les mêmes crédits suffisent à construire deux ou trois ponts au lieu d'un, que les ressources budgétaires permettent d'ouvrir ou de perfectionner les chemins de vicinalité qui sont les canaux nourriciers du pays.

2° *Ponts de chemins de fer en France et à l'étranger.* Les avantages économiques de l'emploi du fer, que nous venons de signaler, ainsi que les perfectionnements acquis chaque jour par les progrès de l'industrie métallurgique, tendent à généraliser ce système de constructions, lorsque les matériaux ordinaires ne se trouvent pas à pied

d'œuvre. La compagnie de la ligne d'Italie, par le Rhône et le Simplon, vient d'adopter pour type de passage en dessous de la voie ferrée des *ponts mixtes à poutres pleines et droites en tôle*, avec culées en maçonnerie, où le métal est compté à 65 fr. 70 c. les 100 kilogrammes. Un pont de 4 mètres d'ouverture pour la voie de terre, et de 8 mètres de largeur pour la voie de fer, coûterait 2,183 fr. 25 c. par mètre courant, savoir : pour la maçonnerie des culées, 1,000 fr.; pour les 4 poutres sous rails et les 2 poutres de rives, 1,000 fr., et les accessoires 200 fr. environ. Pour les passerelles au-dessus de la voie, la même compagnie a encore adopté le fer sous forme de poutres en treillis. Un ouvrage de ce genre, ayant 3m,50 de largeur pour le passage et 25 mètres de longueur au-dessus de la tranchée, dont 21m75 de portée libre de la voie qui représente la portée de ces poutres, ne coûte en totalité que 296 francs le mètre courant, soit 6,500 francs environ pour la passerelle. Tous ces renseignements sont utiles à noter pour le moment où l'on entreprendra nos chemins de fer *du troisième réseau*.

On vient de construire sur un nouveau spécimen de type un *pont sur l'Escaut à Oudenarde*, sur le chemin de fer de Hainaut et Flandres, dont M. Dallot est l'ingénieur ordinaire. Il ne s'agit plus, comme plus haut, de poutres droites d'égale hauteur, mais de poutres renflées par le milieu au fur et à mesure que s'accroît l'effort de rupture, qui est nul aux points d'appui sur les culées et qui a son maximum au centre, à égale distance des points d'appui; c'est ce qu'on nomme le point de rupture ou la section dangereuse (V. POUTRES de l'Annuaire 1860-1861); on a donc un grand intérêt à employer des poutres dites d'égale résistance qui auraient la forme de poissons. Ainsi, ce n'est pas la première fois que l'on a recours aux poutres métalliques renflées pour répartir les résistances en raison des efforts à surmonter, mais cette application récente



Pont de l'Escaut.

mérite d'être signalée pour servir de guide en pareil cas. La longueur utile ou portée du pont de l'Escaut a 27m,80, la hauteur maximum des fermes est de 6 mètres, près du cinquième de la longueur. Le poids de la partie métallique du pont est de 84,535 kilog., et comme son ouverture est de 27m,80, cela fait 3,000 kilogr. environ par mètre courant. Au point de vue de la dépense, on a pour l'ensemble de l'armature en fer 51,000 fr., et par mètre courant de double voie 1,840 fr., à raison de 60 fr. 50 les 100 kilogr. de fer mis en place. Dans les applications antérieures qui ont été faites depuis une dizaine d'années du système de poutres en tôle, on a dépensé 3,500 à 4,000 francs par mètre courant pour la partie métallique seulement, avec des poutres droites d'égale hauteur; il en résulte un avantage considérable, du simple au double de dépense, que nous sommes heureux de signaler en faveur des poutres renflées du pont de l'Escaut.

Pont en treillis sur la Meuse : Maestricht. Cet immense ouvrage, construit sur la ligne d'Aix-la-Chapelle à Hosselt, a une importance qui le classe après les ponts du Rhin, de Coblentz, de Mayence et de Kehl. Ces deux derniers sont du genre treillis que les ingénieurs allemands paraissent préférer, et qui vient encore de recevoir une nouvelle application au pont sur la Meuse. — Ce système exige beaucoup de soins dans l'exécution, pour obtenir que ces milliers de points d'attache deviennent aussi rigides que si les poutres métalliques à jour étaient découpées dans une pièce obtenue par une seule coulée; mais, par contre, il y a une grande économie de matière, puisqu'on peut la prodiguer aux *points dangereux* et l'épargner aux *points inoffensifs*. Tel est le principe dont la discussion, par rapport aux autres systèmes, compliquerait trop cet article; du reste, on pourra y revenir dans l'annuaire prochain, en donnant une description plus détaillée de ce pont. Contentons-nous ici de signaler ses dimensions principales : il est formé de six travées, dont deux (la seconde et la cinquième) ont 30 mètres d'ouverture et les quatre autres 27m,50; En arrière de chaque culée, se trouve une travée de 6m,60 d'ouverture en tôle, sous laquelle passe le chemin militaire de l'enceinte fortifiée. — Ce pont a donc un débouché total de 170 mètres, il n'est qu'à une seule voie; il a em-

ployé 378,923 kilogr. de fer et fontes dont le prix était de 640 fr. la tonne; d'où il suit que le poids par mètre courant de débouché est de 1,910 kil. de métal, et le prix correspondant de 1,424 fr.; on voit qu'il n'a rien d'exorbitant et qu'il est même économique, tant le succès, nous le répétons, d'un pareil système est dans la main de l'ouvrier, dans la rigidité des assemblages.

3° *Ponts à l'étude sur des bras de mer.* La revue annuelle des ponts nouvellement construits est terminée; elle comprend, à un point de vue essentiellement pratique et accessible à tous, la série complète des genres variées du simple au grandiose. Nous allons passer au merveilleux, au surnaturel, aux grands viaducs à établir sur les bras de mer qui doivent résoudre, dans un temps plus ou moins prochain, le problème des chemins de fer intercontinentaux que l'ingénieux système du percement des Alpes au mont Cenis est en voie d'inaugurer (V. ALPES). C'est encore M. Oudry, l'heureux innovateur du grandiose dans le pont de Brest, qui travaille à mûrir la question du passage des détroits sur des ponts fixes, et il a commencé par étudier l'avant-projet d'un pont fixe qui réunirait la Sicile au continent italien, vers le port de Messine, où le détroit présente une largeur de 4,000 mètres, et une profondeur maximum de 110 mètres. On sait que le détroit de Messine est un passage difficile et assez souvent dangereux pour la navigation maritime, de sorte qu'un viaduc ouvert aux piétons, cavaliers, voitures et locomotives, serait le véritable trait d'union entre les habitants de la terre italienne, dont les intérêts matériels et politiques ont une si forte tendance à se grouper.

Le pont, assujetti naturellement à ne pas entraver la navigation, devra avoir son tablier à une hauteur telle que les mâts des plus grands navires de guerre ne puissent l'atteindre, en calant seulement le mât de perroquet, opération qui s'exécute aisément en dix minutes, quelque temps qu'il fasse. Cela conduit à établir le dessous du tablier à une hauteur d'au moins 30 mètres au-dessus du niveau de la mer et à donner aux piles une hauteur totale de 140 mètres. Voilà donc des pyramides à construire à des profondeurs sous-marines effrayantes pour l'imagination, qui mesure ces colossales dimensions, par le souvenir de nos monuments les plus élevés savoir :

Panthéon, élévation du dôme...... mètres 80.
Notre-Dame-de-Paris, hauteur des tours.......................... — 60.
Pont de Messine, hauteur du tablier au-dessus du fond de la mer....... — 140.

Ces gigantesques supports devront être fort coûteux à établir (sans doute par le système tubulaire décrit dans l'annuaire 1860-1861, art. PONT). L'auteur a cherché à en diminuer le nombre jusqu'à la limite ou les moyens pratiques feraient défaut pour construire une charpente métallique assez résistante et indéformable pour résister non-seulement à son propre poids, qui est la grosse affaire à résoudre, mais aussi au fouettement du vent et enfin au passage des convois. Tous calculs faits, M. Oudry s'est décidé pour 4 travées de 1,000 mètres chacune, donnant lieu à 3 piles plongeant dans la mer et à deux culées établies sur ses bords. Il reste à concevoir le moyen de rattacher ces piles à un système rigide et indéformable, en éludant la difficulté du poids pour laquelle le fer serait impuissant; c'est par l'emploi de l'acier fondu, trempé et recuit, qui offre une résistance pratique décuple de celle du fer, que l'auteur assure pouvoir obtenir assez perfectionnée pour le faire travailler à 100 kilogrammes par millimètre carré, ce qui dépasserait de seize fois la résistance maximum des assemblages obtenus par des rivets en fer.

La forme des arches se rapprocherait de celle des ponts suspendus; mais leur manière de fonctionner serait, d'après l'auteur, essentiellement distincte, car il promet que les câbles en seraient indéformables; c'est ce qu'une expérience tentée sur une assez grande échelle confirmera prochainement. — Voilà le principe de la nouvelle idée: lorsque des voitures chargées arrivent sur un pont suspendu ordinaire, le câble, qui est parabolique à l'état normal, s'infléchit avec le tablier au-dessus de la voiture, et il s'élève au contraire vers le support opposé; avant que la voiture atteigne ce dernier support, le câble baisse également à l'emplacement de cette surchage accidentelle, et il s'élève vers le point d'arrivée; le champ des variations du câble est limité dès lors par une courbe en forme d'un 8 allongé. M. Oudry donne *à priori* à son attache la forme de ce 8 dont il réunit les deux branches par un treillage rigide. Obtiendra-t-il l'immobilité absolue, ou seulement aura-t-il limité le champ des sinuosités que subit le tablier dans les ponts suspendus ordinaires, sous la pression de lourdes charges? C'est un doute que l'expérience éclaircira, et on conçoit que là aussi, le succès dépend de la fixité du tablier, car s'il devenait également parabolique et avec une flèche assez prononcée pour donner lieu à un affaissement notable, comment espérer faire franchir aux convois ce nouveau défilé en forme de montagne russe?

Par sa mission toute vulgarisatrice et prudente, l'*Annuaire encyclopédique* ne devra annoncer que des faits accomplis, ou tout au moins des solutions mûres, et celle-là ne l'est pas; mais elle est d'une importance tellement capitale, que notre publication n'a pu se dispenser de donner une place à un projet grandiose qui a éveillé l'attention publique, et dont plusieurs journaux ont parlé. Il est bon que les esprits inventifs soient avertis qu'une célébrité durable sera attachée au nom de l'ingénieur qui aura construit le premier pont sur la mer.

ÉDOUARD LAGOUT.

PORTUGAL. — Roi, dom LUIS I, né le 31 octobre 1838, succéda à son frère dom Pédro V,

le 11 novembre 1861. *Ministre* à Paris, le vicomte de Paiva. — *Ministre français* à Lisbonne, le comte de Comminges-Guitaud.

Nous avons laissé, dans le dernier annuaire, le Portugal poursuivant, avec un calme que rien ne semblait devoir troubler sitôt, le cours des réformes nécessaires pour activer le développement encore très-arriéré de ses ressources intérieures, par une nouvelle impulsion donnée aux travaux publics, à l'établissement des chemins de fer surtout, ainsi que par d'importantes lois financières et commerciales. De cruels arrêts du destin, qui échappaient à toutes les prévisions humaines, vinrent soudain, vers la fin de l'année 1861, assombrir cet horizon presque sans nuages, en plongeant tout le pays dans le deuil d'un roi, tel qu'il n'en avait jamais eu, et de deux princes chéris.

Dom Pedro était allé, en automne, avec ses deux plus jeunes frères, chasser sur son domaine de Villa Viçosa, dans l'Alemtéjo. Tous les trois revinrent de cette excursion avec les germes d'une terrible maladie, la fièvre typhoïde. Les symptômes alarmants avec lesquels elle se déclara peu de temps après leur retour à Lisbonne, présageaient une issue fatale. L'infant dom Fernand succomba le premier; le roi n'était pas moins gravement atteint. Deux de ses autres frères, les ducs de Porto et de Béjà, voyageaient à l'étranger. Ils étaient, à ce moment, les hôtes de l'empereur Napoléon III au château de Compiègne. Ces foudroyantes nouvelles précipitèrent leur départ; mais ils n'eurent pas même la consolation d'assister aux derniers moments d'un souverain et frère vénéré. Dom Pedro avait rendu le dernier soupir dans la soirée du 11 novembre. Le roi Ferdinand, son père, dut prendre la régence au milieu de la consternation générale, en attendant l'arrivée de l'héritier présomptif. Le bateau à vapeur qui ramenait les deux absents n'entra dans le Tage que le 14. Dom Luis n'apprit qu'en débarquant la catastrophe qui l'investissait lui-même de la royauté sous d'aussi lugubres auspices.

Proclamé roi par le conseil d'État, il s'empressa, dès le lendemain de son arrivée, de prêter serment à la Constitution entre les mains du régent. Cependant, les deux frères avaient été trop étroitement unis de principes, aussi bien que de cœur et de sentiments, pour que le changement de règne dût entraîner un changement de politique. Le cabinet du 4 juillet 1860 fut maintenu en fonctions.

Les obsèques du défunt roi eurent lieu le 26 novembre. Près de 8,000 personnes suivirent le convoi du palais des Necessidades à l'église de San Vincente de Fora, lieu de sépulture de la maison royale de Bragance. Toute la population de Lisbonne se tenait sur le passage, morne et en habits de deuil, pour témoigner de sa profonde affliction. Parmi les insignes attachés au drap qui couvrait le char funèbre, on remarquait une petite médaille d'argent offerte à dom Pedro en reconnaissance de l'admirable dévouement dont il avait fait preuve dans les hôpitaux de la capitale, à l'époque des ravages de la fièvre jaune, et qui était restée sa décoration favorite.

Moissonné à l'âge de 24 ans, après un règne qui n'avait duré que 8 années, le feu roi de Portugal méritait les regrets universels qui l'accompagnèrent dans ta tombe. Son instruction aussi solide que variée, ses hautes vertus et sa sagesse précoce inspiraient l'amour et commandaient le respect. La vénération dominait dans la reconnaissance par laquelle il s'était attaché ses sujets de toutes les classes. Tous, s'ils n'étaient pas également faits pour apprécier ses rares qualités, se rencontraient dans l'hommage dû à la noblesse de son caractère et à la pureté de ses intentions. Appelé dès l'adolescence à prendre en mains les rênes du gouvernement, dès le début, il y avait apporté les dispositions les plus libérales, un profond amour de la légalité et du droit, ainsi que l'application la plus religieuse aux devoirs d'un souverain constitutionnel. Le bien public, le développement de la prospérité en Portugal, tel fut l'objet constant de ses préoccupations et le désir qui remplit son âme; rien de ce qui tendait à ce but n'échappait à son attention, ne se dérobait à sa sollicitude. Infatigable au travail, il surprenait souvent ses ministres par l'élaboration de projets que leur rôle eût été plutôt de lui soumettre à lui-même, au lieu de les recevoir de ses mains. L'histoire, la politique et les sciences sociales continuaient de former ses études de prédilection. Comprenant toute l'importance de l'instruction populaire et voulant donner un salutaire exemple aux grands de son royaume, il avait établi, sous ses propres yeux, dans les palais des Necessidades et de Mafra, des écoles primaires dont il surveillait de près la direction et l'enseignement, heureux de distribuer lui-même les prix aux élèves. L'intérêt qu'il prenait à la diffusion des lumières de l'enseignement supérieur n'était pas moindre, et, bien qu'il eut volontairement fait l'abandon d'une partie de sa liste civile pour venir en aide au service de l'État, il avait fondé généreusement à ses frais, dans la capitale, des cours de littérature, d'histoire et de philosophie, dont il confia les chaires aux esprits les plus distingués du pays et dont il honora souvent l'auditoire de sa présence.

Malheureusement, le règne si court de dom Pedro ne fut pas exempt d'épreuves bien sensibles à son cœur. Très-jeune, il avait perdu sa mère; jeune, il se vit enlever par la mort, au bout de quelques mois de mariage, une épouse adorée, la princesse Stéphanie de Hohenzollern, perte qui ne tarda pas à être suivie de celle de plusieurs autres personnes qu'il avait particulièrement affectionnées. Il lui en resta une teinte de mélancolie, dans laquelle s'était glissé comme un pressentiment de sa fin prochaine. Aussi le

voyait-on peu rechercher les joies du monde et se soustraire volontiers aux fêtes et aux ovations bruyantes. L'infant dom Luis qui lui succède, jouit peut être à un plus haut degré de la popularité que donne aux princes l'habitude de se montrer en public, et de faire valoir leur affabilité. Élevé pour la marine et marin distingué, le duc de Porto, n'ayant pas à partager les soucis du gouvernement, put conserver sur les marches du trône les libres allures de sa profession; mais son éducation n'a pas été moins soignée que celle de son frère; compagnon de son enfance, de ses études et de ses voyages, confident de ses pensées les plus intimes, initié à tous ses projets, il se trouve ainsi parfaitement préparé à en recueillir l'héritage et à le faire fructifier pour le bien du pays dont la providence vient de remettre les destinées entre ses mains.

La mort subite de dom Pedro et de dom Fernand ne pouvait manquer de causer une émotion profonde dans un pays aussi monarchique. De la douleur à l'égarement, il n'y a qu'un pas chez une multitude ignorante. De vagues rumeurs accusatrices circulèrent et trouvèrent des oreilles crédules. Des rixes avec les ouvriers espagnols employés aux travaux de chemins de fer dirigèrent d'abord de ce côté l'animosité du peuple de la capitale. Il se laissa entraîner au soupçon d'un empoisonnement dans un banquet offert aux princes défunts par les entrepreneurs de la ligne d'Espagne. Cette exaspération ne fit que croître quand la mort vint frapper de nouveau aux portes du palais des Necessidades. Le plus jeune des infants, dom Auguste, fut également atteint du typhus et son état inspirait de vives inquiétudes. Par une fatale coïncidence, le chef le plus populaire de l'armée, le vieux duc de Saldanha, était aussi tombé gravement malade. Ils devaient plus tard revenir à la santé; mais l'infortuné duc de Béjà, frappé à son tour en décembre, ne tarda pas à succomber à la terrible maladie qui, dans l'espace de moins de deux mois, mit en deuil la maison de Cobourg de quatre de ses membres, y compris le prince Albert, qu'avait profondément affecté la nouvelle de la mort de ses jeunes cousins de Portugal. Le roi lui-même eut un moment de la peine à maintenir sa santé au niveau du courage qu'il fallait pour surmonter d'aussi cruelles épreuves.

Au milieu de toutes ces angoisses, une terreur superstitieuse s'était emparée de tout le pays. La multitude, dans la stupeur où la jetait l'inexplicable mystère de cette rapide succession de décès qui semblait menacer d'extinction toute la descendance masculine de dona Maria, porta ses aveugles soupçons sur l'entourage de la famille royale. Son irritation se tourna contre les gens de la cour et les ministres, dont quelques-uns faillirent être atteints par les effets de ce délire. De regrettables désordres furent commis : la populace cassa les vitres des hôtels du marquis de Loulé, du comte de Thomar et du marquis de Vallada. Il fallut recourir à la force armée pour faire cesser le tumulte. Continuellement attroupé devant le palais des Necessidades, le peuple conjurait le jeune roi et son père de quitter cette maison de mort dont il redoutait pour eux l'insalubrité; la municipalité de son côté les suppliait également de transférer leur résidence à Canias, tandis que la société patriotique demandait à grands cris le renvoi du cabinet. Les cortès, convoquées en session extraordinaire pour le 2 décembre, s'étaient réunies dans l'intervalle. Afin d'apaiser les sourdes rumeurs qui entretenaient partout l'agitation, elles chargèrent une commission d'examiner les conditions de salubrité de la résidence royale et ordonnèrent l'exhumation du corps de dom Pedro. Ni le rapport sur l'habitation à laquelle on attribuait une influence délétère, ni l'autopsie à laquelle procédèrent les médecins ne fournirent le moindre indice à l'appui des bruits sinistres qui s'étaient répandus. Cependant l'ordre ne se trouva complétement rétabli qu'à la fin de l'année; mais la condition des personnes arrêtées, qui presque toutes appartenaient à la dernière classe de la société, avait suffisamment démontré l'absence de toute portée et de toute signification politique dans ces troubles. Un projet de loi tendant à faire déclarer non avenue la renonciation au trône que l'on avait exigée des infantes, lors de leur mariage avec le prince George de Saxe et le prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, n'en fut pas moins adopté à l'unanimité par la seconde chambre; mais, revenue de ces crainte exagérées, elle laissa tomber ce vote pour lequel il n'existait aucun motif d'urgence.

Quant à la position du ministère vis-à-vis du parlement, elle était devenue assez difficile; on lui reprochait d'avoir faibli devant les troubles de décembre! des rivalités de personnes s'en mêlèrent aussi et le portèrent à donner sa démission le 19 février 1862. Le marquis de Loulé conserva la présidence du conseil et fut chargé du soin de former le nouveau cabinet, dans lequel il prit le portefeuille des affaires étrangères, cédant celui de l'intérieur à M. Anselmo José Brancamp; aux finances, M. Lobo d'Avila succéda à son homonyme M. A. J. d'Avila; les travaux publics, après la retraite de M. Thiago Horta, furent réunis à ce département; M. Sa da Bandeira fut appelé à la guerre; M. Mendes Léal à la marine, et M. Pereira de Silva à la justice. Ce ministère a d'ailleurs conservé dans son programme tous les projets de loi du précédent. Relativement à l'affaire des sœurs de charité, dont nous avons parlé dans le dernier annuaire, la question, toujours brûlante en Portugal, de la participation des communautés religieuses à l'enseigment vient d'être résolue législativement par l'abolition de toutes celles qui relèvent d'une direction étrangère. On comprend que

la législature, sous l'impression des événements douloureux de l'année précédente, n'ait pu, dans cette session, déployer une grande activité sur le terrain des intérêts matériels du pays. Nous devons cependant mentionner parmi les projets dont elle a été saisie, un plan d'organisation de la statistique du royaume et particulièrement de celle de la population, pour remédier à ce qu'il y a eu jusqu'à présent de défectueux dans les recensements. La clôture des chambres a eu lieu le 30 juin.

L'exécution des lois d'impôts votées en 1860, rencontre toujours quelque résistance dans certaines parties du pays. Les troubles qu'elle avait occasionnés l'été dernier à Loulé dans les Algarves, se sont renouvelés tout récemment à Guimaraens, dans le Minho, où les mécontents ont brûlé les rôles des percepteurs, aux cris de vive le roi! à bas le ministère! Le désordre nécessita l'intervention de la troupe; mais il est aujourd'hui complétement réprimé. Tous les vœux de la nation sont actuellement pour le mariage du jeune roi qui vient de se fiancer avec une fille de Victor-Emmanuel, la princesse Marie Pie de Savoie, sœur cadette de la princesse Clotilde; c'est un baume sur des blessures encore saignantes qui ranimera la confiance du pays dans l'avenir.

Il nous reste à dire un mot des finances, du commerce et des colonies.

Voici, pour l'exercice 1861-62, les estimations du budget portugais, dans lequel persiste toujours le déficit :

I. — *Recettes.*

Contributions directes..........	3,998,310	milreis
— indirectes	7,182,113	—
Domaines nationaux et recettes diverses	1,551,348	—
Total........	12,731,771	—

Dans ces chiffres, on voit figurer les impôts les plus considérables avec les désignations et les produits suivants :

Parmi les contributions directes, la foncière *(predial)* pour 1,563,522 milreis ; les patentes *(contr. industrial)*, pour 282,036; la personnelle *(pessoal)* pour 180,000; l'enregistrement *(contr. de registo)*, pour 500,000; la taxe sur les rentes *(décima de juros)* pour 138,229 : l'impôt des routes *(de viaçao)* pour 557,304 ; les taxes additionnelles pour 103,326. Dans les îles portugaises, les perceptions continuent encore à s'opérer d'après l'ancien mode. Reste à mentionner un impôt sur les mines, les droits de grâce, de timbre, etc.

Parmi les contributions indirectes, les tabacs, objet d'un monopole comme en France, produisent 1,521,000 milreis, la grande douane de Lisbonne 2,456,727; celle de Porto, 1,069,097; la douane municipale (octroi) de Lisbonne, dont les revenus sont également attribués à l'État, 825,571 milreis. Ceux des autres douanes et octrois sont médiocres. Il existe en outre une taxe sur la pêche et un droit spécial sur les vins de Porto.

II. — *Dépenses.*

Services des intérêts de la dette	intérieure	1,976,903	milreis
	extérieure	2,196,703	—
Finances	charges générales..........	2,221,269	—
	service du département.....	865,279	—
	Total.........	3,086,548	—
Intérieur	....	1,423.013	—
Justice et Culte	....	491,608	—
Guerre	....	2,951,747	—
Marine et colonies	....	978,260	—
Affaires étrangères	....	184,036	—
Travaux publics et commerce	....	1,049,851	—
Dépenses extraordinaires	....	74,109	—
	Total des dépenses	14,412,[illegible]78	—
Soit au cours de 5 fr. 50	....	79,270,000	francs

Le commerce du port de Lisbonne avec les colonies et l'étranger a présenté, pour l'exercice 1860-61, un accroissement considérable dans les valeurs de l'importation générale et de la réexportation, mais une décroissance dans l'exportation des produits portugais. Nous faisons suivre ici les résultats de l'année :

Importation	15,015,992	milreis
Exportation............................	5.653,609	—
Réexportation..........................	1,864,268	—
Recettes de la douane	2,627,889	—

Chiffres à comparer avec ceux que nous avons donnés dans le précédent annuaire. Le mouvement de la navigation du même port, cabotage compris, s'est élevé aux chiffres suivants :

	navires	tonnage		navires	tonnage
Entrée...	2,599	550,229	dont à vapeur.	483	272,771
Sortie....	2,413	546,701	— —	484	273,377
Total..	5,012	1,096,930	— —	967	546,148

La navigation à vapeur y prédomine aujourd'hui, commme on voit, par le tonnage.

L'exportation des vins de Porto, qui se fait tout entière par la voie de cette dernière place, s'est réduite en 1861 à 26,908 pipes ou 143,756 hectolitres ; mais si la quantité totale des envois est restée au-dessous de celle de l'année précédente, ils n'ont fait qu'augmenter à destination de l'Angleterre, qui se rend de plus en plus maîtresse du commerce de ces vins, parmi les débouchés secondaires desquels le Brésil et l'Australie méritent seuls encore une mention.

La crise cotonnière a aussi reporté l'attention sur les moyens de développer la culture du coton sur le continent portugais même, dans l'Algarve, mais surtout dans les provinces africaines d'Angola et de Benguela, qui en produisent naturellement d'excellente qualité. Afin d'encourager cette culture sur une plus grande échelle, le gouvernement a pris des mesures pour faciliter, dans ces colonies, les concessions de terrains aux entrepreneurs de toute nationalité ; il a accordé l'immunité de droits pour l'introduction du matériel et même institué des prix. Les dispositions du principal de ces décrets ont été résumées dans le *Moniteur* français du 6 mars 1862. Tout ce qui a pu être récolté jusqu'à présent était acheté d'avance pour l'Angleterre. La plus grande difficulté de l'entreprise est dans l'insalubrité du climat pour les Européens.

CH. VOGEL.

POSTES. Le service des postes dont nous nous sommes occupés en dernier lieu dans l'*Annaire* de 1859-60 a été l'objet, depuis cette époque, de plusieurs améliorations importantes. La principale a été réalisée par la loi des finances du 28 juillet 1861, qui, en portant enfin le poids de la lettre simple de 7 grammes 1/2 à 10 grammes, a coordonné cette perception au système décimal tout en se conformant aux habitudes générales, car le poids de la lettre excède facilement de 7 gr. 1/2 et le public n'a pu éviter jusqu'ici que par une attention extrême de dépasser cet ancien poids légal. L'administration a donc bien fait de renoncer à une augmentation de recette qui ne provenait, dans la plupart des cas, que de l'erreur des expéditeurs, et à mettre le poids de la lettre simple en rapport avec les bases adoptées dans la plupart des autres pays de l'Europe. Voici, d'après la loi du budget et depuis le 1er janvier 1862, la taxe des lettres ordinaires circulant de bureau de poste à bureau de poste dans l'intérieur de la France et des lettres de même nature de la France pour la Corse et pour l'Algérie, et réciproquement.

Jusqu'à 10 grammes inclusiv.	Lettres affranchies.	» 20
	— non-affranchies.	» 30
An-desses de 10 grammes et jusqu'à 20 grammes inclusiv.	Lettres affranchies.	» 40
	— non-affranchies.	» 60
Au-dessus de 20 grammes et jusqu'à 100 grammes incluziv.	Lettres affranchies.	» 80
	— non-affranchies.	1 20
Au-dessus de 100 grammes et par chaque 100 grammes ou fraction des 100 grammes excédant	Lettres affranchies.	» 80
	— non affranchies.	1 20

Les autres améliorations ont eu principalement pour but de faciliter ou de rendre moins coûteuses les correspondances avec l'étranger, et surtout avec les pays d'outre-mer. Un décret du 26 mai 1860, se fondant sur la convention de poste de 1856 entre la France et la Grande-Bretagne, a réduit à 70 centimes le port des lettres (de 7 gr. 1/2) affranchies pour les Indes orientales britanniques, Ceylan, Singapore et Hong-kong; à 90 c. celui de la lettre non affranchie; à 1 fr. 40 celui de la lettre chargée. Une convention de poste fut conclue le 7 juillet 1860 avec le Brésil. Outre les stipulations habituelles établissant les relations de service entre les administrations des postes françaises et brésiliennes, cette convention fixa le port de la lettre ordinaire (de 7 gr. 1/2), de France pour le Brésil, affranchie ou non affranchie, à 80 c., celui de la lettre chargée à 1 fr. 60 s. L'affranchissement devint facultatif. Le 4 septembre 1860, une convention analogue, conclue entre la France et la Sardaigne, régla la taxe des lettres échangées entre la France et tous les territoires italiens desservis par les postes sardes sur la base de 40 c. par lettre simple de 10 gr. affranchie et de 60 c. par lettre non affranchie. Un décret du 8 septembre 1860, relatif aux correspondances expédiées de la France et de l'Algérie par la voie des paquebots-postes français pour la république orientale de l'Uruguay et la Confédération argentine, stipula un port de 80 centimes par lettre de 7 gr. 1/2 affranchie ou non affranchie pour ces pays. — En 1861, des conventions de poste additionnelles furent conclues avec la Belgique (1er mai), l'Angleterre (2 juillet), la Prusse (9 juillet); mais elles ne traitèrent que des questions secondaires relatives en échantillons aux envois d'argent, etc., et ne touchèrent pas aux tarifs. Un décret du 12 janvier 1861 régla la taxe des correspondances du Sénégal avec divers pays étrangers; un autre du 23 avril, basé sur la convention de poste avec l'Angleterre, rendit l'affranchissement facultatif pour l'île Maurice et fixa le port de la lettre affranchie de 7 gr. 1/2, à 70 c., celui de la lettre non affranchie à 90 c.; un troisième, du 5 octobre, établit le tarif des lettres acheminées au moyen des paquebots-postes français et britanniques de la France et de l'Algérie pour les bureaux de poste français établis en Turquie et en Égypte. Le port de la lettre de 10 gr. est de 50 c. lorsqu'elle est affranchie, et du double quand elle ne l'est pas.

Enfin, deux lois datées toutes deux du 3 juillet 1861, approuvent des conventions passées par le gouvernement avec des compagnies pour la création de nouveaux services d'outre-mer. La première rectifie les stipulations financières de la convention conclue le 20 octobre 1860, avec la *Compagnie générale maritime*, représentée par M. E. Péreire, en vue de l'exploitation d'un service postal transatlantique entre la France, les États-Unis et les Antilles. Par ce traité, l'État s'est engagé à payer à la compagnie une somme annuelle de 9,300,000 fr., pendant toute la durée de la convention, fixée à 20 ans. La Compagnie s'est obligée de son côté, à desservir, au moyen de 16 bateaux à vapeur, dont 5 de la force de 850 chevaux chacun, 6 de 660 chevaux, et 3 de 600, 150, et 125 chevaux, deux lignes principales savoir: celle du Havre à New-York (26 voyages par an), et la ligne des Antilles, de St-Nazaire à la Martinique, St-Marc de Carthagène et Aspinwall (24 voyages par an); plus trois services annexes; 1° de la Martinique à la Guadeloupe; 2° de la Martinique à Santiago de Cuba, la Véra-Cruz et Tampico; 3° de la Martinique à Cayenne. Bien que trois années ait été laissées à la Compagnie pour organiser son service, et que les 20 ans fixés pour la durée de la convention ne doivent commencer qu'à partir de cette époque, la ligne des Antilles a été inaugurée dès le mois d'avril à St-Nazaire. —La seconde convention fut passée avec la Compagnie des services maritimes des Messageries impériales, représentés par M. Béhic, pour l'exploitation d'un service postal entre Suez et la Chine. Le traité fut conclu pour 24 ans, pendant lesquels l'État s'engagea à payer une subvention annuelle moyenne de 6 millions. Le service comprend une ligne principale : de Suez à Aden, Pointe de Galles, Penang, Singapore et Saïgon, et cinq services annexes: 1° d'Aden à la Réunion et Maurice; 2° de Pointe

de Galles à Pondichéry, Madras, Calcutta et Chandernagor; 3° de Singapore à Batavia; 4° de Saigon à Manille; 5° de Saigon à Hong-kong et Changhaï. Les voyages sur chacune de ces lignes seront de 12 par an, et la Compagnie devra avoir à flot, trois ans après la date du décret de concession, 12 vapeurs, dont 4 de 400 à 500 chevaux et 8 de 228 chevaux en moyenne.

Nous avons donné dans l'*Annuaire* de 1859-60 le nombre et le produit des lettres ordinaires et chargées, expédiées par la poste depuis 1847 à 1859, et des renseignements analogues sur les journaux et imprimés, les articles d'argent, les rebuts. Voici les mêmes renseignements pour les années 1860 et 1861.

Nombre de Lettres	1860	1861
Affranchies	234,151,000	246,600,000
Taxées	28,985,000	27,400,000
Total	263,500,000	274,000,000
Proportion des lettres affranchies	89 p. 100	»
Produits réalisés	53,479,291	55,600,000
Lettres chargées		
Nombre	1,729,036	1,461,627 9 premiers mois
Produit	1,060,884	813,092 9 premiers mois
Lettres renfermant des valeurs déclarées.		
Nombre	693,684	815,408
Sommes déclarées	427,338,800	521,866,670
Lettres disparues	41	30
Sommes remboursées par l'Administration	24,150	9,853
Journaux, Impressions, Echantillons, etc.		
Nombre	179,138,000	189,000,000
Produit	5,177,247	5,600,000
Timbres-Poste.		
Nombre de timbres vendus	253,293,400	328,803,150
Produit	44,574,562	48,734,126
Lettres tombées au rebut.		
Nombre	2,179,201	2,149,448
Proportion sur le total des lettres	0,82 p. 100	0,78 p. 100
Poursuites en matière de transports frauduleux.		
Nombre	4,966	4,983
Transactions	3,624	4,158
Acquittement	498	255
Condamnations	45	65

Le nombre des articles d'argent a été en 1860, de 3,492,701, dont 1,716,481 de moins de 10 fr.; en 1861, de 346,689, dont 1,702,283 de moins de 10 fr.; le total des sommes versées a été en 1860, de 87,297,198 fr.; en 1861, de 90,304,797 fr. Les recettes de la poste se sont élevées, en 1859, à 61,594,136 fr.; les dépenses à 38,165,656 fr. Produit net : 23,428,480 fr. en 1860. Recettes, 63,961,375 fr.; dépenses, 40,463,424 fr. Produit net : 23,497,952 fr.

Un changement de la plus haute importance a eu lieu, en Angleterre, dans l'administration des postes. Conformément à une résolution parlementaire, le gouvernement a annexé à tous les bureaux de poste, jusque dans les localités les plus reculées, des caisses d'épargnes qui permettront, sur tous les points des pays, aux travailleurs honnêtes, de faire fructifier leurs économies. Les journaux français ont vivement insisté pour l'introduction d'un système qui, en développant le sentiment de la prévoyance et de l'épargne, est de nature à exercer la plus salutaire influence sur le bien-être et la moralité des masses. A. O.

POURSUITES (AUTORISATION DE) *V.* CONSEIL D'ÉTAT.

PRÉVOYANCE (ÉTABLISSEMENTS DE). — Les seules institutions dont la création ait été inspirée, jusqu'à ce jour, par l'esprit d'ordre et de sage prévision qui tend à prévaloir au sein des classes ouvrières, sont : les *Sociétés de secours mutuels*, la *Caisse d'épargne*, la *Caisse de retraite pour la vieillesse* et les *Assurances sur la vie*. On pourrait encore, sans fausser le sens de ce mot, considérer comme ayant ce caractère les établissements de prêts sur gage, puisqu'en permettant de satisfaire à des besoins accidentels et imprévus, ils exonèrent celui qui les éprouve de la nécessité souvent cruelle de se séparer pour jamais, et souvent à vil prix, d'objets mobiliers utiles, quelquefois même indispensables. Nous allons indiquer rapidement, pour chacune des trois premières institutions dont l'énumération précède (nous renvoyons au prochain *Annuaire* l'étude de la quatrième), 1° la législation ; 2° les résultats officiellement recueillis.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.—La loi du 15 juillet 1850 et le décret du 25 mars 1852 reconnaissent trois catégories d'associations de cette nature : 1° les sociétés *reconnues établissements d'utilité publique*, jouissant de tous les avantages légaux de la personnalité civile; 2° les sociétés *approuvées*, c'est-à-dire dont les statuts ont obtenu l'adhésion du gouvernement, qui nomme en outre leurs présidents; 3° les sociétés simplement *autorisées*, s'administrant elles-mêmes, sans aucune intervention de l'autorité.

Les sociétés *approuvées* jouissent des priviléges ci-après. Elles peuvent prendre des immeubles à bail, posséder des objets mobiliers et faire tous les actes relatifs à ces droits ; recevoir, avec autorisation du préfet, des dons et legs mobiliers dont la valeur ne dépasse pas cinq mille francs. La commune et, au besoin, le département sont obligés de leur fournir gratuitement un local pour leurs réunions, ainsi que les livres ou registres de comptabilité. — Le droit municipal sur les convois est réduit des 2/3 pour ceux dont les sociétés doivent faire les frais. — Tous les actes les concernant sont exempts des droits de timbre et d'enregistrement. — Le bureau de la société peut délivrer à chaque membre participant un diplôme qui lui sert de passeport et de livret. — Elle est autorisée à faire aux caisses d'épargne des dépôts de fonds égaux à la totalité de ceux qui seraient permis au profit de chacun de ses membres indi-

viduellement. Elle peut aussi verser à la Caisse des Retraites, au nom de ses membres actifs, les fonds restés disponibles à la fin de chaque exercice. — Une commission supérieure permanente est chargée de soumettre au chef de l'État les moyens propres à développer et perfectionner l'institution. Une dotation de 10 millions (convertie en rentes sur l'État en vertu d'un décret du 24 mars 1860) a été affectée par les décrets du 23 janvier 1852 aux sociétés reconnues et approuvées. Un troisième décret a décidé, en 1855, qu'une somme de 500,000 fr. serait prélevée sur le revenu de cette dotation pour constituer des pensions de retraite en faveur de leurs vieillards. Elle a été répartie entre les sociétés au *prorata* du nombre des membres participants. Une mesure analogue a été prise par le décret du 26 avril 1856, portant constitution d'un fonds de retraite par les sociétés approuvées. Ce décret ordonne qu'une somme de 200,000 fr. prélevée également sur le revenu du fonds de dotation, sera employée à subventionner celles de ces sociétés qui créeront un fonds de retraite permanent. Les ressources destinées à alimenter ce fonds doivent être placées à la Caisse des dépôts et consignations, qui en paye l'intérêt sur le pied de 4 1/2 p. 100. Les pensions sont servies par la Caisse des retraites pour la vieillesse. Elles ne peuvent être inférieures à 30 fr., ni excéder, dans aucun cas, le décuple de la cotisation annuelle fixée par les statuts.

Les sociétés reconnues ou approuvées jouissent seules de ces divers avantages, auxquels les sociétés autorisées demeurent étrangères. Ces dernières sont seulement admises à opérer aux caisses d'épargne des versements jusqu'à concurrence de 8,000 fr., intérêts accumulés compris. Elles peuvent aussi, en souscrivant un abonnement modéré, faire recevoir leurs membres dans les asiles pour les *ouvriers convalescents ou mutilés*, institués par le décret du 8 mars 1855.

Toute société autorisée ou approuvée peut être dissoute par l'autorité administrative, si elle enfreint les conditions auxquelles elle s'est formée. La dissolution d'une société reconnue ne peut être prononcée que par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

En cas de dissolution volontaire ou forcée, la liquidation se fait sous la surveillance du préfet, qui en adresse le compte au ministre. Elle a lieu d'après les bases ci-après. On restitue aux sociétaires, jusqu'à concurrence des fonds existants, le montant de leurs versements respectifs, déduction faite des secours reçus par chacun d'eux. Les fonds restés libres, après cette restitution, sont ensuite répartis, par arrêté du ministre, entre les sociétés du même genre, ou, à leur défaut, entre les sociétés de secours mutuels autorisées du même département.

L'emploi des fonds des sociétés reconnues et autorisées a été l'objet de certaines précautions. Ainsi, lorsque les sommes réunies dans la caisse de l'une d'elles dépassent 3,000 fr., l'excédant doit être versé à la Caisse des dépôts et consignations, qui en sert l'intérêt à 4 1/2 p. 100. Si la société est composée de moins de 100 membres, le versement est obligatoire lorsque la somme en caisse dépasse mille francs.

Toute société, sans distinction de catégorie, reçoit des membres *honoraires* (ou payant la cotisation sans participer aux avantages de la société) et des membres participants.

Les données statistiques ci-après indiquent l'influence de cette législation sur le mouvement des sociétés de secours mutuels en France.

Au 31 octobre 1852, on comptait 2,438 sociétés ayant 21,635 membres honoraires et 249,442 participants, en tout 271,077 membres, dont 244,896 hommes et 26,181 femmes. Elles avaient fait, dans l'année, une recette de 4,312,454 fr., une dépense de 3,247,237 fr., et possédaient un avoir total de 10,714,877 fr. Au 31 décembre 1860, c'est-à-dire 9 années après, ces chiffres s'étaient modifiés ainsi:

NOMBRE de sociétés.	MEMBRES				RECETTES de l'année.	DÉPENSES	AVOIR TOTAL
	HONORAIRES	PARTICIPANTS		TOTAL			
		Hommes.	Femmes.				
4,327	65,137	419,283	75,400	559,820	9,206,751 fr.	7,165,553 fr.	15,404,038 fr.

Ainsi, dans cet intervalle, le nombre des sociétés s'est accru de 77.48 p. 100; le total des membres de 106.51; celui des membres honoraires de 201.07, et des membres participants de 82.48. Le rapport des membres honoraires à l'ensemble des membres, de 7.98 p. 100, en 1852, s'est élevé à 11.63 en 1860. Le rapport des deux sexes, parmi les participants, ne s'est pas moins sensiblement modifié; tandis qu'on comptait 943 hommes pour 100 femmes en 1853, le premier de ces deux nombres s'était abaissé à 556 en 1860.

Le préjugé qui, au début, avait fait écarter les femmes des sociétés de secours mutuels, s'est donc notablement affaibli. L'avoir moyen des sociétés n'a cessé de grandir; de 4,395 fr. par société ou 39 fr. 50 par membre en 1852, il a monté à 5,871 fr. ou 51 fr. 35 en 1860. Le rapport de la recette à la dépense est resté exactement le même dans les deux années. C'est un premier indice d'une situation financière favorable.

Les recettes se sont réparties ainsi qu'il suit en 1860 et 1854:

	1860	p. 100	1854	p. 100
Cotisations	67,82,113	75,82	4,080,041	71,32
Subventions, dons et legs	481,699	5,24	524,844	9,17
Intérêt des fonds placés	795,663	8,65	487,198	8,52
Droit d'entrée	297,453	3,23	155,507	2,72
Amendes	189,480	2,06	104,954	1,83
Recettes diverses	460,344	5,00	338,367	6,44
Totaux	9,206,752	100,00	5,720,911	100,00

De l'une à l'autre année, le rapport au total de la recette des cotisations des participants (6,223,250 fr. en 1860 et 3,643,185 fr. en 1854), s'est accru de 3.89 et seulement de 0.61 pour les membres honoraires (758,863 fr. en 1860 et 436,856 fr. en 1854). Le même rapport s'est élevé de 0.13 pour les intérêts des fonds placés; de 0.51 pour les produits des droits d'entrée; de 0.23 pour les produits des amendes. Il a diminué de 3.93 pour le montant des subventions et legs et de 1.44 pour les recettes diverses. Les cotisations des participants deviennent donc de plus en plus la principale ressource des sociétés, en même temps que la part des subventions, dons et legs dans leurs revenus va se réduisant.

Il y a lieu, selon nous, de se féliciter de ce double mouvement en sens inverse, qui a pour résultat de réduire graduellement, jusqu'à ce qu'elle disparaisse entièrement, l'intervention de la charité dans une institution essentiellement indépendante de sa nature et qui ne doit puiser que dans l'association ses éléments de viabilité. En fait, en 1860, les cotisations des membres honoraires, ainsi que les subventions, dons et legs, formaient encore 13.49 p. 100 du total des recettes. Il est vrai que la proportion était de 16.81 en 1854.

Les divers articles de la dépense se classent ainsi qu'il suit dans les deux dernières années:

	1860	p. 100	1854	p. 100
Indemnités aux malades	2,794,297	39,55	1,935,868	42,72
Honoraires des médecins	918,468	12,99	516,781	11,41
Médicaments	973,095	13,77	533,479	11,76
Frais funéraires	280,958	3,98	186,142	4,10
Secours aux veuves et orphelins	184,826	2,62	117,577	2,60
Pensions	714,375	10,10	451,770	9,98
Frais de gestion	419,845	5,95	257,268	5,67
Dépenses diverses	779,689	11,04	533,320	11,76
	7,065,553	100,00	5,535,905	100,00

Le rapport de chaque article de la dépense au total s'est modifié ainsi qu'il suit de 1854 à 1860. Il a diminué de 3,17 p. 100 pour les indemnités aux malades; de 0.12 pour les frais funéraires, et de 0.72 pour les dépenses diverses. — Il s'est accru de 1.58 pour les honoraires des médecins; de 2.01 pour les médicaments; de 0.12 pour les pensions; de 0.28 pour les frais de gestion, et il est resté à peu près le même pour les secours aux veuves et orphelins.

Ainsi, tandis que les sociétés diminuent ou le montant ou la durée de l'indemnité aux malades, elles consacrent une somme plus forte au service médical. On ne peut qu'applaudir à cette tendance. L'accroissement des charges que leur imposent les pensions s'explique par celui de l'âge moyen de leurs membres. Quant aux frais de gestion, leur chiffre devait naturellement s'élever avec le montant des ressources. Mais il est permis de critiquer, dans ces deux années, comme hors de proportion avec les dépenses ordinaires ou obligatoires, celles que le compte-rendu désigne sous le nom de *dépenses diverses*, et qui ne peuvent être que des dépenses accessoires, probablement d'une très-faible utilité pour les sociétés.

Le tableau ci-après résume les résultats du service médical dans les quatre dernières années:

Années.	MALADES		MALADES par 100 sociétaires.		JOURNÉES DE MALADIE		JOURNÉES en moyenne par maladie.		Journées de maladie par membre participant.		DÉCÈS	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Homm.	Femm.	Totaux	par 100 particip.
1860	104,348	23,548	25,00	32,00	2,060,750	333,912	19,73	14,18	5,03	4,50	5,869	1,24
1859	109,270	20,444	28,14	30,26	2,251,961	324,690	20,60	15,88	5,69	4,89	6,092	1,28
1858	116,086	16,133	29,30	28,75	2,017,967	305,516	18,08	15,25	5,30	4,53	5,543	1,23
1857	93,163	15,780	26,61	31,65	1,873,485	253,315	18,08	13,96	4,90	4,40	4,977	1,19

Le renseignement le plus curieux que fournit ce tableau est sans contredit celui qui apprend que les femmes, à nombre égal de sociétaires, donnent un plus grand nombre de malades que les hommes, mais que la durée de leurs maladies est sensiblement moindre. Elles ne devaient donc pas constituer, pour les sociétés, une charge exceptionnelle, comme on l'avait généralement craint. La mortalité des participants est moindre de moitié à peu près que celle de la mortalité générale pour les mêmes années; ce qui s'explique par ce fait que les sociétés ne se composent encore en majorité que d'adultes dans la force de l'âge, tandis que les vieillards, mais surtout les enfants en bas âge, dont les décès sont si nombreux, occupent une place considérable dans la mortalité générale de la population.

L'âge des sociétaires n'a été constaté officielle-

ment qu'en 1852 et 1854. Il est vivement à regretter que cette statistique n'ait pas été continuée depuis ; elle jetterait de vives lumières sur la situation actuelle et l'avenir des sociétés. Espérons qu'elle sera reprise plus tard. En 1854, deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-cinq participants, (les seuls qui aient pu être recensés à ce point de vue) se répartissaient par séries d'âges comme le porte le tableau ci-contre :

SÉRIES	MEMBRES	RAPPORT P. 100
De 16 à 35	87.431	35.4
De 36 à 55	127.583	51.7
De 56 à 75	30.395	12.4
Au-dessus.	1.206	0.5

L'influence de l'âge sur les maladies est mis en évidence par le tableau ci-après, qui se rapporte à la même année.

SÉRIES D'AGES	NOMBRE DES			NOMBRE DE		
	Sociétaires.	Malades.	Journées de maladie.	Malades par 100 sociétaires.	Journées de maladie par sociétaire.	Journées de maladie par malade.
16 à 35	87,431	253,49	427,237	29,0	4,0	17,0
36 à 55	127,583	381,70	786,215	29,9	6,2	20,6
56 à 75	30,365	102,05	279,626	34,0	9,2	27,5
76 à 95	1,206	437	19,040	36,3	15,8	43,6

Des recherches de même nature avaient déjà été faites et des résultats de même nature obtenus par le mathématicien anglais, M. Neison (*Contribution to vital statistics*). Ce savant a calculé que, dans les sociétés anglaises de secours mutuels, la durée moyenne des maladies par an est, à l'âge de 10 ans, de 0,46 semaines; de 0,83 à 20 ans ; de 0,93, de 20 à 40 ; de près de 2 semaines (1,96), de 40 à 50 ; de plus de 4 semaines, de 50 à 60 ; de 8 semaines moins 2 jours, de 60 à 65. Elle augmente ensuite de 7 semaines par chaque période de 5 ans jusqu'à 80 ans.

CAISSE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE. Elle a été instituée par la loi des 18-25 juin 1850, modifiée d'abord par les lois des 28 mai et 1er juin 1853 ; 7-12 juillet 1856 et enfin par celle des 12-15 juin 1851, qui forme sa plus récente législation. C'est un établissement placé sous la garantie de l'État et géré par la Caisse des dépôts et consignations, qui a pour objet de constituer, à un âge déterminé, d'après un tarif approuvé par le gouvernement, une rente viagère à capital réservé ou abandonné, aux personnes (Français ou étrangers) qui ont fait dans les conditions indiquées par la loi, en une ou plusieurs fois, le versement d'une certaine somme. Tout versement doit être de 5 fr. au moins et sans fraction de franc. L'intérêt composé du capital dont il est tenu compte dans les tarifs d'après lesquels est fixé le montant de la rente viagère à servir, est calculé à 4 1/2 p. 100. Le maximum de la rente viagère que la Caisse des retraites est autorisée à inscrire sur la même tête est de 1,000 fr. Nul ne peut verser en une seule année plus de 3,000 fr.; mais cette limite ne s'applique pas aux versements effectués, soit en vertu de décisions judiciaires, soit par les administrations publiques, par les sociétés de secours mutuels ou par les sociétés anonymes au profit de leurs employés. L'entrée en jouissance de la pension est fixée, au choix du déposant, à partir de chaque année d'âge accomplie de 50 à 60 ans (les tarifs sont calculés jusqu'à ce dernier âge). Les rentes viagères au profit des personnes de plus de 65 ans sont liquidées suivant les tarifs déterminés pour cet âge. Le déposant qui a stipulé le remboursement à son décès du capital versé, peut, à toute époque, faire abandon de tout ou partie de ce capital, à l'effet d'obtenir une augmentation de rente, sans, qu'en aucun cas, le montant total puisse excéder 1,000 fr. L'ayant-droit à une rente viagère qui a fixé son entrée en jouissance à un âge inférieur à 65 ans, peut, dans le trimestre qui précède l'ouverture de la rente, reporter sa jouissance à une autre année d'âge accomplie, dans le but de se procurer une rente plus élevée, sans que, en aucun cas, la rente nouvelle puisse excéder 1,000 fr., ou qu'il y ait lieu au remboursement d'une partie du capital déposé. Au décès du déposant, avant ou après l'entrée en jouissance, le capital, s'il a été réservé au moment du dépôt, est remboursé, mais sans intérêts, aux ayants-droit. Il reste acquis à la Caisse des retraites en cas de déshérence ou par l'effet de la prescription, s'il n'a pas été réclamé dans les trente années du décès du titulaire. Toutes les recettes faites par la Caisse doivent, dans les huit jours au plus tard, être employées en achats de rentes sur l'État. Dans les trois mois, la Caisse des dépôts et consignations fait inscrire sur le grand livre de la dette publique, au nom des ayants-droit, les rentes viagères liquidées pendant le trimestre. Elle fait transférer aux mêmes époques, au nom de la Caisse d'amortissement, par un prélèvement sur le compte de la Caisse des retraites, la quotité de rentes sur l'État nécessaire, pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent à la valeur, d'après le tarif, des rentes viagères à inscrire. Les rentes viagères ainsi trans-

férées à la Caisse d'amortissement sont annulées. Une commission supérieure est chargée de l'examen des questions relatives à la Caisse des retraites. Elle présente chaque année au chef de l'État un rapport sur la situation morale et matérielle de l'Établissement; ce rapport est communiqué au Corps législatif.

Les opérations de la Caisse depuis son institution en 1851 jusqu'au 31 décembre 1861, se résument ainsi qu'il suit. Le nombre des déposants auxquels des comptes individuels ont été ouverts s'élève à 147,906. Ces déposants ont effectué 647,066 versements, montant à 66,086,869 fr., soit en moyenne 447 fr. par déposant et 102 fr. par versement. Sur ces 657,066 versements, 344,233 ont été faits à capital *aliéné* ou *abandonné* pour une somme de 35,554,307 fr., et 302,833 à capital *réservé* (c'est-à-dire remboursable aux ayants-droit après le décès du déposant) pour une somme de 30,532,563 fr. En ajoutant au total de ces deux sommes le montant des arrérages, on trouve une recette totale pour la Caisse de 76,794,248 fr. Si l'on en déduit 6,394,296 fr. pour remboursement de capitaux réservés par suite de 2,975 décès (6,091,125 fr.), de versements irréguliers à divers titres (303,171 fr.), la somme totale que la Caisse a eu à employer en rentes s'élève à 70,399,952 fr. Or, l'emploi de ce capital a produit 3,120,378 fr. en rentes de toute nature. D'un autre côté, il en a été successivement annulé pour 1,510,608 fr., qui ont été transférées à l'amortissement en représentation du capital des rentes viagères inscrites. Il restait donc, au 31 décembre 1861, dans le portefeuille de la Caisse, une somme en rentes de 1,609,770 fr., pour faire face au passif restant à liquider par suite de versements reçus jusqu'au 31 décembre 1861. A cette date, il avait été inscrit au grand livre de la dette publique pour 3,551,321 fr. de pensions viagères au nom de 17,152 parties. La valeur en capital de ces pensions, calculée d'après l'âge des titulaires et selon la table de mortalité de Déparcieux (qui a servi de base aux tarifs d'après lesquels se liquident les pensions) s'élève à 34,835,513 fr. Les remboursements, comme il a été dit plus haut, ayant été de 6,394,296 fr., le passif liquidé, depuis l'établissement de la Caisse, est de 41,229,809 fr.

On voit que, par suite des opérations de la Caisse, une partie de la dette publique se convertit en dette viagère. Le capital nominal des rentes perpétuelles ainsi converties en rentes viagères, est, depuis l'origine, de plus de 40 millions.

Caisses d'Épargne. — Toute caisse d'épargne doit être autorisée par un acte du pouvoir exécutif rendu dans la forme des règlements d'administration publique, c'est-à-dire sur l'avis du conseil d'État. Une caisse ne peut être autorisée que si sa création est demandée par le conseil municipal de la commune du lieu, ayant pris, dans des statuts rédigés à l'avance, l'engagement de suffire aux frais de gestion. Les caisses dûment autorisées sont admises à verser leurs fonds en compte courant à la Caisse des dépôts et consignations, qui peut placer au trésor public, à l'intérêt de 4 pour 100, soit en compte courant soit en bons à échéance fixe, les sommes qu'elle reçoit à ce titre. Le minimum des versements est de 1 franc; il ne peut être versé plus de 300 francs par semaine. Aucun versement n'est plus reçu sur un compte dont le crédit a atteint 1,000 francs, soit par le capital, soit par l'accumulation des intérêts. Toutefois, les sociétés de secours mutuels, autres que celles déclarées établissements d'utilité publique, peuvent faire des versements jusqu'à concurrence de 8,000 francs en capitaux et intérêts. Tout déposant dont le crédit est de somme suffisante pour un achat de 10 francs de rente au moins, peut faire opérer cet achat sans frais par les soins de l'administration de la Caisse d'épargne. Il est délivré à chaque déposant un livret en son nom, sur lequel sont enregistrés tous les versements et remboursements. Nul ne peut avoir plus d'un livret dans la même caisse ou dans des caisses différentes, sous peine de perdre l'intérêt de la totalité des sommes déposées. Tout déposant peut faire transférer ses fonds d'une caisse à une autre. L'intérêt bonifié aux dépôts est de 4 pour 100; il commence à courir à partir du septième jour du versement. La retenue à faire sur cet intérêt par les caisses d'épargne, pour leurs frais de loyer et d'administration, est obligatoire pour 1/4 pour 100, et facultative pour un autre 1/4 pour 100. En aucun cas, cette retenue ne peut excéder 1/2 pour 100. Toutefois, pour la caisse de Paris, la retenue facultative est de 3/4 pour 100 sans pouvoir dépasser 1 pour 100. Lorsqu'il s'est écoulé trente ans, à partir de la dernière opération d'une caisse avec un déposant, les sommes qu'elle détient à son compte sont placées en rentes sur l'État et au nom du titulaire du brevet, à la Caisse des dépôts et consignations. A partir de ce moment, le service des arrérages de la rente est suspendu. A l'égard des versements faits sous la condition stipulée par le donateur que le titulaire n'en pourra disposer qu'après une époque déterminée, le délai de trente ans ne court qu'à partir de cette époque. En ce qui concerne les sommes déposées pour le compte des remplaçants des armées de terre et de mer, le délai de trente ans ne court qu'à partir de l'expiration de leur engagement.

Les modifications introduites successivement dans la législation des caisses d'épargnes ainsi que les événements politiques, ont exercé naturellement une forte influence sur le mouvement de leurs opérations. C'est ainsi que leur nombre, qui n'avait cessé de s'accroître de 1835 (153) à 1847 (345), est tout à coup tombé à 338 en 1848-49. Mais à partir de 1849, un nouveau mouvement ascendant se déclare, qui continue encore en ce moment (de 338 en 1849 à 433 en 1860). Le nombre

des livrets existant au 1er janvier de chaque année après s'être élevé de 201,765 en 1835 à 728,219 en 1847, tombe à 586,169 en 1850, à la suite de la liquidation forcée de 1848-49, et à 584,915 en 1851, à la suite de la loi qui a réduit le maximum des dépôts à 1,000 fr. Un nouveau mouvement ascendant se produit à partir de 1852 (611,037) dont le terme le plus élevé est en 1860 (1,125,593). Des oscillations d'une nature spéciale se manifestent dans les versements annuels et le solde dû aux déposants au 1er janvier. La somme des versements, après s'être accrue sans relâche de 1835 (40,702,847 fr.) à 1845 (145,362,221 fr.), tombe, sous l'influence de la cherté, à 143,826,868 fr. en 1846, à 127 millions en 1847, à 99,713,791 fr. en 1848-49 (crise politique), à 98 millions en 1850, à la suite de la liquidation, à 97 millions sous le régime du maximum réduit à 1,000 fr., remonte subitement à 152 millions en 1852, pour retomber à 112 millions en 1854; se relève à 120 millions en 1855, à 126 millions en 1856, pour redescendre à 120 en 1857, atteindre 131 millions en 1858 et continuer à progresser jusqu'en 1860 (161,764,424 fr.). Le solde dû aux déposants a varié à peu près dans les mêmes conditions et sous les mêmes influences. De 35,659,991 fr. en 1835, il atteint, par des accroissements continus, la somme considérable de 393 millions en 1846, descend à 381 millions en 1847 (cherté), à 339 millions en 1848-49, à 74,695,961 fr. en 1850 (liquidation forcée); se relève à partir de cette année, pour atteindre, par une marche en avant soutenue, 338 millions 1/2 en 1860. Au 1er janvier de cette dernière année, on comptait 1,354,545 déposants; 136,423 livrets ayant été soldés dans l'année, il n'en restait plus en circulation au 31 décembre que 1,218,122.

Au 31 décembre 1849, le nombre moyen des livrets par caisse était de 1,661, le nombre d'habitants pour 1 livret de 61, enfin la valeur moyenne des livrets de 182 fr. Ces trois chiffres étaient en 1860, les suivants: 2,813, 30, 310. Ils donnent la mesure exacte du progrès soutenu que les caisses d'épargnes ont accompli dans ces 12 dernières années.

Voici quel était en 1860, le rapport pour 100 des livrets d'après leur nombre (1re col.); d'après la somme totale afférente à chaque classe ou catégorie (2e col.); le crédit moyen par livret.

QUOTITÉS	D'après le nombre.	D'après la somme totale.	Crédit moyen.
500 fr. et au-dessous...	74.23	32.85	136
De 501 à 800.........	12.60	25.37	625
De 801 à 1000........	7.87	23.43	921
De 1001 et au-dessus (réductibles)........	5.16	17.26	1.033
De 1001 et au-dessus (non réductibles)....	0.14	1.09	2.277
	100.00	100.00	310

Ainsi, ce sont les petits dépôts qui entrent pour la plus forte part dans les opérations des caisses, mais seulement au point de vue du nombre ; car, au point de vue des sommes, les livrets de plus de 500 fr. sont, au total, dans la proportion de 67,15 pour 100. Ces rapports varient généralement assez peu d'une année à l'autre ; on remarque cependant que, dans les cinq années antérieures, les petits livrets formaient une somme totale plus considérable qu'en 1860.

Le tableau ci-après, corollaire du précédent, indique, pour 1860, 1° le rapport des professions pour 100 livrets ouverts dans le cours de l'année (1re col.) ; 2° le rapport pour 100 des professions d'après la somme totale des premiers versements opérés par les déposants de chacune d'elle (2e col.); 3° le chiffre moyen, pour chaque profession, du premier versement par livret (3e colonne).

Ouvriers.	Domestiques.	Employés.	Militaires et marins.	Professions diverses.	Mineurs.	Sociétés de secours mutuels	Total et moyenne.
35.01	17.00	4.85	4.44	22.58	16.00	0.12	100
35.59	14.25	4.68	6.07	28.59	10.52	0.30	100
196	162	187	264	245	127	485	194

Ce sont les ouvriers qui ont le plus grand nombre de livrets ouverts dans l'année et dont les premiers versements forment la somme la plus considérable reçue par les caisses. Le montant de leur premier versement est supérieur à celui des domestiques et des employés. On remarque la part considérable des professions diverses dans le nombre et l'importance des livrets. La majorité de ces professions se compose très-probablement de petits commerçants, de petits industriels et de rentiers.

Les mineurs aussi figurent pour un chiffre important dans les livres ouverts, et c'est un signe heureux des progrès de la prévoyance générale et de la sollicitude éclairée des parents pour leurs enfants.

Les opérations des caisses se résument, en 1860, ainsi qu'il suit :

Livrets au 1er janvier		1,125,593
— ouverts dans l'année		228,952
— reçus par transfert		8,748
— soldés dans l'année		136,423
— existants au 31 décembre		1,218,122
Solde dû au 1er janvier		338,584,720
Versements reçus dans l'année		161,764,424
Intérêts alloués aux déposants		125,604,16
Arrérages de rentes touchés par eux		291,605
Remboursements	en rentes achetées d'office	410,214
	— sur demande	11,188,510
	— en espèces	24,308,503
Versements à la Caisse des retraites		22,936
Solde dû au 31 décembre		377,270.992

LEGOYT.

PROCÈS CIVILS ET CRIMINELS — Cette année a été particulièrement féconde en grands procès; il n'est guère d'événements marquants pendant cette période qui n'ait eu son retentissement à l'audience. Ce sont d'abord des causes que nous appellerons souveraines, où le nom des princes et des rois se trouve mêlé, non sans quelque profit pour l'histoire. Ainsi c'est la Cour de Paris qui, au moment où nous mettions notre dernier volume sous presse, jugeait, en dernier ressort, cette contestation des plus graves dont il a été parlé dans le dernier *Annuaire*, et qui intéressait la légitimité, l'Etat, et le nom de deux princes dont l'un se trouve placé en France à la droite du trône; nous voulons parler du procès Patterson-Bonaparte. Il a reçu, en appel, la solution que nous faisions pressentir l'année dernière et qui n'est autre que la confirmation par d'autres motifs du jugement rendu par les premiers juges.

La Cour a déclaré que le mariage contracté à Baltimore en 1803, entre Jérôme Bonaparte et la demoiselle Elisabeth Patterson était annulable pour défaut de consentement de la mère de l'époux et pour défaut de publication; que si les tribunaux n'ont pas été saisis de la demande en nullité, c'est que la France venait d'être de nouveau replacée sous la règle des institutions monarchiques et que le chef de l'État pouvait seul prononcer sur la validité des mariages contractés par les membres de sa famille. On remarquait dans cet arrêt le considérant suivant, qui ne ménageait ni la famille Patterson ni même la mémoire de l'ex-roi de Westphalie.

« Considérant que le mariage contracté par le prince Jérôme le 12 août 1805, sous les yeux de l'Europe entière, témoignage solennel des grandeurs de la France impériale, célébré en pleine bonne foi sous les plus augustes sanctions, ne pourrait sans injustice voir les droits qu'il a fait naître sacrifiés à un acte passé en fraude des lois de la patrie, accepté par la double imprudence d'un mineur de 14 ans et d'une famille avertie, et dont l'annulation souverainement prononcée est restée pendant plus d'un demi-siècle incontestée. »

Cet arrêt a été rendu conformément aux conclusions de M. le procureur général Chaix-d'Est-Ange, remplacé depuis par M. Cordoën.

II. Au premier rang des procès que nous lègue la dernière année judiciaire se place la compétition ardente d'une opulente succession, léguée par un fidèle sujet à son roi exilé, et qu'un avide collatéral a réussi à détourner de son auguste destination en divulguant le secret d'un fidéicommis prohibé au nom d'une loi politique. Il s'agissait du règlement de la succession de M. le marquis de Villette, qui avait choisi pour légataire Monseigneur de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et à son défaut, M. Léon de Montreuil, cousin au 6e degré.

M. le marquis de Villette, ardent royaliste, possédait entre autres biens une magnifique terre entre Senlis et Pont-Sainte-Maxence. Il mourait en 1859, ne laissant pour héritiers que des collatéraux aux 5e et 6e degré. Par son testament il instituait pour légataire universel Monseigneur de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. Par une seconde disposition de ce testament, il était dit que dans le cas où Monseigneur l'évêque de Moulins ne pourrait pas ou ne voudrait pas accepter personnellement ce legs, M. Léon de Montreuil, cousin du légataire, était institué légataire à sa place et au même titre. Enfin — et c'est là ce qui compliquait le procès — un dernier codicille du marquis de Villette, écrit six jours avant sa mort, instituait le fils de M. Léon de Montreuil, le jeune Alfred de Montreuil, héritier à la place de son père. Dans ces circonstances, à qui devait revenir la grande fortune de M. de Villette? Monseigneur de Dreux-Brézé se fit envoyer en possession; mais M. Alfred de Montreuil attaqua l'institution, conclut à la nullité du testament fait à Monseigneur l'évêque de Moulins comme entaché de fidéicommis au profit d'un incapable; le véritable institué étant, disait-il, M. le comte de Chambord auquel une loi de proscription (la loi de 1832) interdisait de recueillir aucuns biens en France, et il demandait en conséquence que la succession, s'élevant environ à 4 millions, lui fût dévolue tout entière. La question ne s'agitait donc d'abord qu'entre Monseigneur l'évêque de Dreux-Brézé, légataire, et M. Alfred de Montreuil, se prévalant aussi d'un testament écrit *in extremis*.

Les questions engagées au procès étaient d'un grand intérêt, aussi bien au point de vue des faits qu'au point de vue du droit.

Monseigneur l'évêque de Moulins était-il légataire pour son propre compte? N'était-il au contraire qu'une personne interposée chargée de recueillir cet opulent héritage pour le transmettre ensuite au prince exilé? Ce qui rendait la question délicate, c'est que la parole d'un évêque se trouvait engagée. Interrogé par le magistrat, Monseigneur de Dreux-Brézé avait déclaré qu'il se considérait comme légataire sérieux et qu'il n'avait pas reçu les biens de M. de Villette à charge de les transmettre.

Pour établir le fidéicommis, M. de Montreuil invoquait les sentiments d'affection et de dévouement absolu que le marquis de Villette avait conservés jusqu'à sa mort envers le prince exilé, ainsi que les relations qu'il n'avait cessé d'entretenir avec la famille royale. A cet égard il a été donné lecture de la correspondance la plus curieuse, échangée entre M. de Villette et les hôtes du château de Frohsdorff.

Le marquis de Villette était un de ces types rares qui semblent s'être attardés dans notre siècle. Sa devise était : *Toujours Villette, toujours fidèle.* Il avait été écuyer de M. le duc de Bourbon. M. de Villette n'a jamais cru au suicide de ce prince; pour lui cette mort fut le résultat d'un crime, il

tient à le constater dans un premier testament fait en 1836 en faveur du comte de Chambord :

« Je meurs, disait-il dans un premier testa- « ment, je meurs en disant hautement au monde « entier et dans mon âme et conscience : Non, « Monseigneur le duc de Bourbon, mon cher et « malheureux prince, ne s'est pas suicidé. Il l'eût « voulu, il ne l'eût pas pu... Voulant donc donner « à sa mémoire sacrée un dernier témoignage de « respect et de dévouement, je meurs en cher- « chant à remplir, autant qu'il m'est possible, ses « intentions à moi manifestées souvent par lui- « même, à savoir : de laisser tout ce qu'il possé- « dait aux enfants de l'infortuné duc de Berry, « frère d'armes de son malheureux et bien-aimé « fils le duc d'Enghien, intention dont on a em- « pêché l'exécution par tant de tortures morales « et physiques pour lui faire faire le testament en « faveur du duc d'Aumale et de sa protectrice, la « fameuse baronne de Feuchères; ensuite en sous- « trayant le nouveau testament qu'il fit le soir du « 26 août en faveur de S. A. R. Monseigneur le « duc de Bordeaux et de sa sœur Mademoiselle.

« En conséquence, et pour donner aussi à mon « roi légitime et à notre sublime et sainte reine « Marie-Thérèse de France, la dernière et seule « preuve de fidélité qui soit en mon pouvoir, je « supplie très-humblement et très-respectueuse- « ment S. A. R. Monseigneur Henri de France, duc « de Bordeaux, d'accepter avec bonté l'offre que « j'ose lui faire de l'usufruit et du fonds de tous « mes biens, meubles et immeubles.

» Je supplie S. A. R. d'être auprès de son au- « guste famille le bienveillant interprète des sen- « timents si profondément dévoués qui remplissent « mon cœur et qui ne s'éteindront qu'avec mon « dernier souffle... »

Et par ce testament qui le fait connaître, M. de Villette choisissait pour exécuteurs testamentaires le marquis de Brezé, frère aîné de l'évêque, le duc de Fitz-James, M. Berryer et le marquis de la Rochejacquelein.

Les jurisconsultes auxquels le marquis soumit ce testament lui apprirent que cet acte ne pourrait recevoir son exécution, la loi du 10 avril 1832 déclarant le roi Charles X et ses descendants incapables d'acquérir en France aucun bien à titre gratuit ou onéreux, et en même temps lui tracèrent la voie à suivre pour éluder la loi et faire arriver indirectement au prince la fortune qu'il ne voulait transmettre qu'à lui.

Un premier testament aurait alors été fait, au profit du marquis de Brezé, pair de France, puis après la mort de celui-ci ce testament fut refait au profit de son frère, l'évêque de Moulins. L'un et l'autre n'auraient eu d'autre but que de faire fraude à la loi et d'arriver à transmettre, à son « roi bien-aimé » comme disait M. de Villette, par l'entremise d'intermédiaires dignes de toute confiance, une fortune dont l'hommage avait déjà été accepté au nom du comte de Chambord, ainsi que cela paraissait résulter de la lettre de S. A. R. Mme la duchesse d'Angoulême.

M. de Montreuil, qui ne pouvait arriver à la succession qu'en se faisant substituer à M. l'évêque de Moulins, avait essayé d'obtenir la renonciation de celui-ci; n'ayant pu y réussir, il se décida à révéler la fraude et fit plaider qu'il y avait là un fidéicommis, une substitution prohibée. Le legs fait au profit du premier légataire étant annulé, la succession passait aux mains du second. M. de Montreuil produisait donc d'abord ce premier testament de 1836, que nous venons de citer, et fait directement au profit du comte de Chambord par M. de Villette ignorant alors la rigueur de la loi de 1832; puis, pour établir que depuis lors il n'avait jamais changé de sentiments malgré les nouveaux testaments, M. de Montreuil apportait au tribunal une foule de pièces, de lettres, de notes secrètes, attestant la pensée intime, persévérante de M. de Villette. Ces documents, comment étaient-ils entre les mains des Montreuil ? N'étaient-ils pas destinés seulement à Monseigneur l'évêque de Moulins pour éclairer sa conscience? Voici à cet égard comment le premier jugement rendu par le tribunal de Clermont, en faisant perdre à MM. de Montreuil leur procès, a qualifié leur conduite :

« Attendu qu'il faut nécessairement conclure de la conduite tenue par de Montreuil père, ou qu'il en impose à la justice en déclarant qu'il a été le confident d'un fidéicommis lorsqu'il n'ignore pas que le legs fait à l'évêque de Moulins a été sincère, ou qu'il s'est rendu lui-même le complice ou l'instrument d'une fraude à la loi, avec le dessein prémédité qu'il réalise aujourd'hui d'en demander ou d'en favoriser la répression dans l'intérêt de sa famille, en violant le dépôt sacré remis entre ses mains ou en trahissant la confiance du défunt dont il avait promis de faire exécuter les volontés,

» Que dans quelque hypothèse que l'on se place, il n'est pas douteux que les droits dont les sieurs de Montreuil père et fils ont été successivement investis, ainsi que la possession des pièces par eux produites, sont le résultat des manœuvres frauduleuses ci-dessus signalées et d'un véritable piége tendu à l'homme loyal dont on convoitait la succession... »

Le tribunal rejetait dans ces termes plus que sévères les prétentions des de Montreuil et maintenait Monseigneur l'évêque de Moulins en possession du domaine de Villette.

Ce jugement fut rendu après de longs et mémorables plaidoyers : Mes Berryer et Plocque, plaidant pour l'évêque de Moulins, Me Marie, soutenant la demande de M. de Montreuil. Le procureur impérial avait conclu à la nullité du legs fait à M. de Dreux-Brezé, legs entaché de fidéicommis.

Devant la Cour d'Amiens ces débats recommencèrent avec non moins de solennité et de reten-

tissement. Cette fois intervinrent tous les héritiers collatéraux qui s'étaient abstenus par déférence sans doute pour l'auguste personnage qu'ils considéraient comme le véritable bénéficiaire du testament; mais en présence de prétentions de M. de Montreuil, ils intervenaient pour s'opposer au triomphe légalement possible de ce qu'ils n'hésitaient pas à regarder comme un acte de félonie. Leur situation était étrange au débat : elle déplaisait également aux deux légataires, et cela par la raison bien simple qu'elle leur disait à l'un et à l'autre de vérités désagréables à entendre : c'est ainsi que l'avocat de l'intervention, Mᵉ Léon Duval, se tournant vers l'évêque : « Vous n'êtes « que le prête-nom d'un incapable; la vérité est « que c'est au profit du comte de Chambord que le « marquis de Villette a testé; s'il a employé deux « fidéicommissaires, c'est de sa part un excès de « prudence, qui a ce résultat fâcheux il est vrai de « commettre un évêque aux hasards et aux vio- « lences d'un débat judiciaire. » — Se tournant vers M. de Montreuil, les intervenants lui disaient : « Nous n'avons pris le parti de venir ici « qu'après avoir vu invoquer une incapacité légale « qui met ce testament en péril au profit d'un « traître. Si ce testament au profit d'un roi dé- « trôné peut échapper à la proscription, nous n'y « mettons pas obstacle; mais s'il doit être brisé, il « ne faut pas que ce soit au bénéfice de Montreuil; « ce serait donner gain de cause à une insigne « félonie. »

L'intervention des héritiers, attaquée d'abord en la forme, fut admise par la Cour, et la cause s'engagea entre les plus vigoureux athlètes des luttes judiciaires; les débats durèrent neuf jours et furent suivis par toute l'aristocratie de la Picardie et de Valois. Mᵉ Berryer y retrouva en parlant de la famille exilée des accents magnifiques qui émurent et transportèrent cet auditoire d'élite; il ne fut si beau que parce que Mᵉ Marie avait été à la fois amer et violent — et contre l'évêque de Moulins « qui ne pourrait, disait-il, ni conserver le legs sans être accusé d'avoir violé un dépôt sacré, ni le restituer à son véritable destinataire sans donner à tous la preuve matérielle d'un parjure devant la justice » — et contre monseigneur de Chambord, auquel il reprochait de « chercher à élever sa fortune personnelle au moyen de libéralités trop facilement acceptées. »

La Cour d'Amiens après un long délibéré et contrairement aux conclusions de son procureur général qui admettait la demande des de Montreuil, a rejeté les conclusions des de Montreuil et celles de M. de Dreux-Brézé en déclarant l'un et l'autre testament entaché au même titre de fidéicommis et a dévolu la succession aux héritiers intervenants. Lorsque cet arrêt est intervenu, M. de Dreux-Brézé était depuis un an en possession de la terre et du château de Villette. C'est dans ce château que sont conservés le cœur et d'autres reliques de Voltaire qui se sont ainsi trouvés par une étrange bizarrerie du sort, sous la garde d'un évêque. M. de Villèle, père du marquis, avait, en effet, épousé mademoiselle de Varicourt, que M. de Voltaire avait immortalisée sous le nom de Belle et Bonne. La Cour de cassation, en rejetant le double pourvoi formé par l'évêque de Moulins et M. de Montreuil, a rendu définitive l'attribution de cette opulente succession aux héritiers collatéraux.

III. — Un autre procès qui a aussi excité de vives sympathies politiques, surtout dans la ville de Marseille où Mᵉ Berryer a été acclamé par ses compatriotes, c'est l'affaire de deux frégates napolitaines : la *Saëta* et la *Sannita* que revendiquait, du droit du vainqueur, le roi Victor-Emmanuel. Dans les derniers jours du siége de Gaëte ces deux frégates étaient en France : l'une dans le port de Marseille; l'autre en réparation dans les bassins de Toulon. Une vente fut faite de ces deux bâtiments par le maréchal de camp du roi de Naples. Déjà avant ces ventes le gouvernement de Victor-Emmanuel avait pris possession de l'une de ces frégates qui, malgré la présence du gardien, prit le large. Une première demande en revendication avait été rejeté par le motif que le consul ne justifiait pas de la qualité qu'il prenait de consul du roi d'Italie. Après la reconnaissance du royaume d'Italie par la France, l'instance fut reprise et la question soumise par l'organe de Mᵉ Thourel et de Mᵉ Berryer au tribunal de Marseille. C'était, on l'a dit, la lutte de deux rois se transportant des camps dans l'enceinte étonnée de la justice. Victor-Emmanuel accomplissait, disait son avocat, un devoir sacré en revendiquant ces deux frégates qui n'ont jamais été la propriété privée de l'ancien roi et qui font aujourd'hui partie du patrimoine italien dont la moindre portion ne saurait être sacrifiée. François II n'était plus roi de Naples d'ailleurs quand il a ordonné la vente de ces frégates, ventes qui n'ont pas été sincères et qui doivent être annulées comme des actes de fraude. La question était donc de savoir si François II était roi après avoir quitté Naples. Mᵉ Berryer soutenait qu'il avait jusqu'à la reddition de Gaëte conservé la plénitude de ses droits de souverain; que l'ordonnance par laquelle il prescrivait l'aliénation des frégates était constitutionnelle et que c'était au roi à disposer, pour faire face aux nécessités de sa position, de toutes les ressources qui s'offraient à lui.

Le tribunal a jugé, en effet, que François II était resté roi tant qu'il défendait une portion de son territoire, qu'il avait donc pu régulièrement autoriser la vente des deux frégates pour faire face aux dépenses du siége de Gaëte et a débouté en conséquence le roi Victor-Emmanuel, représenté par son consul, de sa demande en revendication.

IV. — Un autre événement qui par certains côtés touchait bien aussi à la politique, à nos

mœurs publiques et privées et qui a vivement ému l'opinion publique, ce fut la chute de la maison de banque Mirès et le procès qui s'ensuivit et fit asseoir Jules Mirès et Solar sur le banc de la police correctionnelle, sous la triple prévention d'abus de confiance, d'escroquerie et d'infraction à la loi du 17 juillet 1856 sur les sociétés en commandite. A côté des deux gérants de la *Caisse des chemins de fer* vinrent aussi s'asseoir, comme civilement responsables, les membres du conseil de surveillance auxquels la justice reprochait d'avoir mal surveillé : c'étaient M. le comte Siméon, sénateur, président du conseil de surveillance, M. Lebaron de Pontalba, le comte Poret et le comte de Chassepot, ancien maire d'Amiens.

C'est le 17 février que Mirès fut arrêté. La chute de sa maison de banque, fondée au capital de 50 millions, et à laquelle se rattachaient des affaires représentant plus d'un milliard, fut une véritable catastrophe; elle causa bien des ruines, et parmi les ruinés plus d'un se suicida de désespoir. Ce ne fut pas, à vrai dire, un malheur tout à fait imprévu : les hommes prudents, sérieux, les financiers de l'ancienne école qui ne partageaient pas les théories de Mirès en matière de compte-courant et en d'autres matières, avaient prédit depuis longtemps cette chute. Une certaine classe de petits rentiers, crédules, avides de gros revenus, alléchés par des dividendes d'autant plus beaux qu'ils étaient fictifs, formaient la clientèle de cette maison qui donnait parfois jusqu'à 26 0/0 du capital qu'on lui apportait.

La maison Mirès, fondée en 1854, paraît surtout avoir mis en pratique des procédés de réclame et publicité qui réussissent toujours chez une nation « qui peut avoir beaucoup d'esprit, mais qui a aussi une dose suffisante de crédulité. » Pour Mirès, le grand levier était donc l'annonce, et son élément c'était le jeu effréné. Quelques mots avant d'arriver au procès : En 1850, Mirès encore pauvre acheta le *Journal des chemins de fer* : ce n'était là qu'un instrument à l'aide duquel il fonda la *Société des actions réunies*, fondée pour le jeu et ne vivant que par le jeu. La fortune sourit à cette première hardiesse, et cette société, qui pouvait tout perdre, se liquida en 1853 en remboursant le capital à ses actionnaires après leur avoir donné en 4 ans 96 0/0 de bénéfice.

C'est alors que Mirès devenu riche fonda la *Caisse générale des chemins de fer* au capital de 50 millions ; en même temps il achetait le *Constitutionnel* et le *Pays* qui devenaient des instruments complaisants au service de ses spéculations, ainsi que le prouvent les avertissements donnés par le pouvoir. La société nouvelle s'était interdit les achats à prime; or, la *Caisse des chemin de fer* paraît avoir joué avec plus d'énergie que sa devancière ; elle créait pourtant des affaires dont l'objet était sérieux et utile, tels que les ports de Marseille, l'éclairage au gaz de cette même ville, les hauts-fourneaux de Saint-Louis, les houillères de Porte et Sénéchas et enfin les chemins romains, le chemin de Pampelune et l'emprunt Ottoman.

Quelques-unes de ces affaires bien sagement conduites, bien administrées, eussent sans doute donné la rémunération des capitaux engagées, mais elles paraissent avoir été surtout le prétexte des spéculations les plus hasardées et les plus extraordinaires. Ainsi Mirès, concessionnaire des chemins romains, n'avait oublié qu'une chose, c'était de faire construire le chemin; il changeait bien à chaque instant la constitution de la société, rachetait avec prime toutes les actions qu'il venait d'émettre, espérant les revendre avec une prime plus forte, déclarait libérés des titres qui ne l'étaient pas, négociait avec le gouvernement romain pour être autorisé à émettre des obligations, seul moyen de se procurer de l'argent, puisque toutes les actions restaient invendables dans son portefeuille; ce qui ne l'empêchait pas, alors qu'il recourait à ses expédients, de porter au compte bénéfice et de distribuer à ses actionnaires la commission de banque qui ne devait lui être acquise que dans le cas où l'affaire serait menée à bien; si bien qu'aujourd'hui, six ans après la concession, quelques tronçons seulement du réseau des chemins romains sont ouverts à la circulation. Le jeu minait sa maison : les deux gérants jouaient et il n'étaient pas les seuls; des querelles intestines éclatèrent entre Mirès et son cogérant d'une part, et, de l'autre, un des membres du conseil de surveillance, le vicomte de Pontalba, auquel il avait avancé 1,700,000 francs. Le vicomte de Pontalba s'unit à Solar contre Mirès ; ils avaient contre lui des armes qu'ils croyaient terribles et qui leur avaient été vendues par le chef même de la comptabilité. Pontalba menaça, il alla jusqu'à déposer une plainte ; sous menace, il obtint de Mirès la quittance d'une somme de 1,250,000 fr. qu'il devait à la Société, et la mainlevée d'une hypothèque frappant une terre patrimoniale. M. de Pontalba vendait à ce prix son désistement. La justice, instruite par la plainte de faits qu'elle jugea très-graves, ne désarma pas ; le désistement importait peu au ministère public qui, après des enquêtes discrètes d'abord, se décida à faire arrêter le banquier Mirès. Sa maison, bien qu'il n'y ait pas eu de suspension de paiements, fut mise sous le séquestre; la justice nomma pour administrateur provisoire M. de Germiny, gouverneur de la Banque. Cette mesure consomma la ruine des actionnaires de la Caisse, dont les actions de 500 fr. descendirent bientôt à 30 ou 40 francs. D'autres maisons de banque, telles que le Crédit commercial et industriel, reprirent la suite de quelques-unes des affaires qui avaient été créées par la Caisse des chemins de fer, comme l'affaire des chemins romains, celle de l'emprunt ottoman.

La dénonciation du vicomte de Pontalba avait

révélé un grand nombre de faits qui, dans la poursuite, se sont réduits à trois principaux. L'escroquerie reprochée à Mirès résultait surtout du fait des exécutions; or, voici en quoi il consistait : de 1860 à 1856, la Caisse des chemins de fer avait reçu en nantissement d'avances faites en compte courant des titres au porteur. Ces titres avaient été vendus par Mirès et Solar presque aussitôt après qu'ils avaient été remis à la caisse Cette vente faite dans les hauts cours et qui avai produit une somme de 10 millions de francs, avait été dissimulée aux clients qui n'en recevaient pas moins, à des époques périodiques, le relevé de leurs comptes dans lesquels on les débitait. des sommes avancées en les créditant du produit des coupons afférents à des titres qui n'existaient plus en caisse. En 1859, les événements politiques, la guerre d'Italie ayant produit une baisse considérable, Mirès et Solar auraient eu la pensée de liquider frauduleusement leur situation à l'égard de leurs clients en vendant fictivement dans les bas cours les titres que depuis longtemps ils n'avaient plus en leur possession. Une lettre-circulaire, que M. le procureur-général Dupin appelait spirituellement une *lettre de faire part* fut donc adressée aux clients qui avaient remis à la caisse des titres en nantissement pour les aviser qu'il avait paru prudent aux gérants de la caisse de vendre ces titres; pour donner enfin une apparence de réalité à cette vente qui n'était que fictive, un bordereau de vente était joint.

L'abus de confiance reproché à Mirès et Solar se divisait en plusieurs chefs. Le premier et le plus important consistait en ce que 21,000 titres de la *Caisse des Chemins de fer*, laissés en dépôt ou en garde pour des clients, avaient été détournés du moins pendant un certain temps et cela dans le but de réaliser par la vente et le rachat de ces titres un bénéfice que la prévention évaluait à plus de deux millions. Enfin, et pour mieux dissimuler la situation embarrassée de la *Caisse générale des chemins de fer*, Mirès et Solar auraient, pendant trois ans et avec l'approbation du conseil de surveillance, distribué, contrairement à la loi, des dividendes fictifs, c'est-à-dire qui n'étaient pas réellement acquis.

Mirès fut enfermé à la prison de Mazas et y subit la détention au secret pendant plusieurs semaines : lorsque vint le jour du jugement, il se plaignit amèrement et annonça qu'il dirait toute la vérité. L'opinion publique attendait avec curiosité les révélations du banquier dont la caisse s'ouvrait toujours pour obliger les personnages importants qui ne dédaignaient pas de recourir à ses complaisances.

Les liquidateurs ont constaté en effet qu'il fallait porter au passif du bilan environ 12 millions dus par des débiteurs inscrits aux comptes courants. Quels étaient les noms inscrits sur ce livre? On a supposé que le plus grand nombre de ces noms appartenaient à des hommes politiques ou à des fonctionnaires haut placés. C'est ce qui a fait dire à un magistrat, revêtu des fonctions les plus éminentes : notre époque devait-elle donc avoir son masque d'or? Ces rumeurs semblaient d'ailleurs rendre la poursuite indispensable, et le garde des sceaux, dans un rapport adressé à l'Empereur à l'occasion de cette affaire, disait lui-même que « l'impunité de Mirès soulèverait contre le gou« vernement de l'Empereur les plus amères et les « plus violentes clameurs. »

Les premiers débats devant le tribunal correctionnel s'ouvrirent le 26 juin. Mirès comparut seul; Solar avait pris la fuite. Ces débats durèrent onze jours et furent signalés par une grande vivacité dans l'attaque aussi bien que dans la défense. Mirès montra alors, comme depuis, une rare énergie. Il s'écriait qu'il était victime d'ennemis acharnés à sa perte, et en son nom, Mᵉ Plocque, son défenseur, soutenait que le rapport de l'expert n'était qu'erreur ou mensonge; que l'expert avait accepté pour vraies toutes les données et tous les chiffres du dénonciateur; que les faits relevés contre le prévenu ne constituaient d'ailleurs ni le délit d'escroquerie, ni le délit d'abus de confiance.

M. de Pontalba, cité lui-même comme civilement responsable, avait à répondre, et à l'avocat de Mirès qui le signalait comme ayant obéi à des mobiles intéressés, et au ministère public qui lui reprochait de s'être fait l'instrument de Mirès et d'avoir mis à ses services un trop haut prix.

Le comte Siméon et les autres membres du conseil de surveillance firent plaider qu'ils avaient cru à la sincérité des bilans que leur présentait le gérant. et que si la loi leur enjoignait de surveiller, elle leur défendait d'un autre côté de s'immiscer dans les choses de la Société, ce qui rendait presque impossible l'accomplissement de leurs devoirs de surveillance.

Le 11 juillet le tribunal rendit un jugement qui reconnaissait Mirès et Solar coupables d'escroquerie, d'abus de confiance et de distribution de dividendes non acquis, et en conséquence les condamnait — mais Solar par défaut seulement, — à 5 années de prison et 3,000 fr. d'amende.

Et statuant à l'égard des membres du conseil de surveillance, renvoyait de la poursuite MM. de Pontalba, de Poret et de Chassepot, déclarant en même temps que le comte de Siméon avait oublié les devoirs de surveillance qui lui étaient imposés, oubli d'autant plus grave, disait le jugement, que sa position était de nature à inspirer plus de confiance.

Sur le double appel de Mirès et du comte Siméon, la Cour de Paris, après de nouveaux et longs débats, confirmait le jugement de première instance, sauf en ce qui concernait l'abus de confiance que les premiers juges avaient fait résulter du détournement de 21,000 actions; la Cour, tout en déclarant blâmable, abusif le prélèvement fait

par Mirès, dit qu'il ne constituait pas le délit d'abus de confiance.

« Acceptant sur le surplus les motifs des premiers juges ; considérant en outre que le nombre « des délits dont Mirès s'était rendu coupable, « leur nature, leur durée, l'énormité du préjudice « causé, le scandale qui en est résulté, ne permettent pas de diminuer la peine, CONFIRME. »

Mirès se pourvut en cassation ; entre autres motifs, il signalait l'arrêt comme nul en ce qu'il n'avait pas statué sur le chef de ses conclusions tendant à une expertise nouvelle. La Cour, au rapport de M. Plougoulm et sur les conclusions de M. l'avocat général Guyho, a cassé l'arrêt de la Cour de Paris comme ayant violé les articles 408 et 413 du Code d'instruction criminelle en omettant de statuer sur la demande en nullité de l'expertise, et a renvoyé Mirès et le comte Siméon devant la Cour de Douai pour être jugés à nouveau sur leur appel.

Devant cette nouvelle cour, les débats furent plus longs et plus solennels encore qu'ils ne l'avaient été à Paris. Mirès se bornait, disait-il, à demander une nouvelle expertise ; l'affaire n'en fut pas moins plaidée au fond par les défenseurs de Mirès qui étaient cette fois, MM. de Sèze et Nouguier ; divers incidents signalèrent ces débats ; l'un d'eux eut un grand retentissement : pendant le réquisitoire du procureur général, Mirès, dans l'emportement de sa nature méridionale, se permit une interruption : M. le premier président le fit expulser de l'audience ; ses défenseurs demandèrent acte de ce fait qui devait, en cas de nouveau pourvoi, amener une nouvelle cassation. Il intervint, après seize jours d'audience, un arrêt qui déclarait l'innocuité de tous les faits relevés contre le prévenu et le renvoyait acquitté de la poursuite.

M. le garde des sceaux déféra cet arrêt à la censure de la Cour de cassation et provoqua, — mais dans le seul intérêt de la loi, un arrêt qui redressât les doctrines émises par la Cour de Douai : « De tous les points de l'empire, disait « M. le garde des sceaux, la magistrature a répu« dié toute solidarité avec les principes posés par « cet arrêt et m'a fait parvenir ses protestations ; « cet arrêt a pris les proportions d'un danger so« cial lorsqu'on l'a vu proclamer la lég lité de « tous et de chacun des actes que les tribunaux « de Paris avaient flétris ; le public a fait retentir « un cri d'alarme, etc. »

De son côté, M. le procureur général Dupin, qui était venu siéger, disait : « Cet arrêt est apparu comme un météore vers lequel tous les regards « se sont levés ; pour les agioteurs comme une « espérance, pour tous les honnêtes gens comme « un sujet d'effroi. La loi a été vivement offensée, « c'est à la Cour de cassation à rétablir sa sainte « autorité en mettant la vérité à la place de l'er« reur. C'est le vœu du gouvernement. »

Il est intervenu en effet, le 28 juin, un nouvel arrêt de la Cour de cassation, rendu dans l'intérêt de la loi et qui, recherchant le caractère des faits constatés, a déclaré qu'ils rentraient dans les dispositions de l'art. 405 du Code pénal ; la Cour a également constaté qu'il y avait eu distribution de dividendes non acquis et, cassant l'arrêt de Douai, a ordonné que son arrêt serait transcrit en marge de celui de Douai.

Là ne devait pas encore s'arrêter cette interminable affaire. Mirès a présenté à la Cour de Douai une demande en interprétation, non seulement du dispositif, mais des motifs de son arrêt. Le procureur-général a conclu à la non-recevabilité de la demande par le motif qu'on ne pouvait se pourvoir qu'en interprétation des motifs d'un arrêt.

La Cour de Douai, après s'être refusé à interdire la publicité des débats, a rendu, contrairement aux conclusions du ministère public, un arrêt qui admettait la demande et ordonnait qu'il serait ultérieurement plaidé au fond.

L'acquittement de M. Mirès a été suivi d'une foule de procès qu'il a eus à soutenir contre les actionnaires du chemin de fer de Pampelune, qui réclamaient la garantie promise de leurs actions au pair, contre ceux des ports de Marseille qui formaient contre Mirès une demande en répétition de 5 millions, contre M. de Pontalba auquel il réclamait à son tour 1,700,000 fr., chiffre de la transaction signée sous la menace de la dénonciation. Nous nous bornons à signaler tous ces procès et y renvoyer le lecteur. La plupart d'ailleurs sont encore pendants.

V. — Pour en finir avec les procès importants dans lesquels les passions politiques ont joué un grand rôle, il nous faut parler des débats que souleva devant le tribunal correctionnel de Niort l'élection par le canton de Coulanges d'un conseiller général du département, M. Plassiart, docteur médecin, maire de Coulanges, chevalier de la Légion d'honneur. M. Plassiart soutenait d'ailleurs le gouvernement impérial, peut-être même le faisait-il avec plus d'ardeur que d'adresse, comme le prouvait ce billet adressé par lui au commissaire de police de Coulanges : « Informé que des vola« tiles se répandent dans la ville et qu'ils ap« partiennent à un sieur Gérard qui tient de « mauvais propos contre le gouvernement, ayez à « faire cesser cet état de choses *et ne confondez* « *pas les volatiles* des amis avec ceux des enne« mis du gouvernement. »

Au mois de juin 1861, M. Plassiart avait été réélu à une forte majorité ; mais, à la suite de protestations, une enquête fut ordonnée et le conseil de préfecture, considérant qu'il avait été porté atteinte au secret des votes, à la liberté, à la sincérité des élections, annulait l'élect on de M. Plassiart. En même temps une plainte du sieur Labigotie, concurrent de M. Plassiart, appelait l'attention de la justice sur des faits de diffamation, de

manœuvres électorales et de violation du secret des lettres.

A la suite d'une longue instruction furent renvoyés devant la police correctionnelle M. Plassiart père, Pierre Alleau, maire du Beugnon, Céleste Ravan, directrice de poste, un garde champêtre et un tambour, dociles instruments de Plassiart, et enfin Plassiart fils, avocat, prévenu d'avoir aussi influencé les votes en répandant de fausses nouvelles, et une certaine femme Bély, sorte de proxénète dont les relations avec Plassiart père se rapportaient à des faits d'attentat aux mœurs et d'excitation à la débauche. La demoiselle Ravan directrice des postes à Coulanges et dont la prévention incriminait les rapports avec Plassiart, aurait livré à son amant le secret des lettres afin d'aider celui-ci dans sa lutte électorale. Cent trente-six témoins cités à la requête du ministère public furent entendus : le plus grand nombre de ces témoins représentait Plassiart père comme un homme haineux, vindicatif, ne pouvant supporter la résistance à ses volontés, recourant à tous les moyens pour briser ses adversaires, à ce point qu'à Coulanges la vie était devenue un enfer pour les honnêtes gens. Enfin la moralité de ce maire était détestable; il abusait des jeunes filles, cherchait à les faire avorter quand il les avait rendues mères; c'était enfin un tyran détesté et les suffrages qu'il avait obtenus ne s'expliquaient que par l'intimidation qu'il exerçait sur tous et aussi par la corruption pratiquée, soit par dons, soit par promesses.

Il est vrai qu'après ces cent trente-six témoins Plassiart en fit entendre cent vingt cités à sa requête et qui dirent à peu près le contraire de ce qu'avaient déclaré les premiers; ce qui est certain, c'est que l'un et l'autre candidat faisaient couler à flots la bière et le vin dans l'intérêt de sa candidature. Selon le ministère public, qui apporta peut-être dans cette cause une ardeur un peu passionnée, « il fallait remonter au moyen âge pour « retrouver un type semblable à celui de Plassiart; « il était de ces hommes qui passaient pour avoir « fait un pacte avec le diable; c'était un hypocrite « ayant un cœur d'airain, un visage de bronze, « une volonté de fer. » — Pour l'immoralité, on ne pouvait, disait M. l'avocat impérial, le comparer qu'à certains tyrans de l'antiquité: « Ce n'était pas seulement un plaisir qu'il cherchait dans la débauche, mais un moyen; il allait semant à pleines mains la corruption et tenant les femmes sous sa domination, après les avoir mises dans la situation de ne pouvoir lever les regards... » Et l'orateur emporté par son indignation érudite, empruntait à Demosthènes un portrait de Philippe de Macédoine et l'appliquait au maire du bourg-pourri de Coulanges. Le défenseur, M. Desmarest, s'est efforcé de réduire à de plus exactes proportions le tableau qu'avait tracé le ministère public : il n'a vu dans toute cette affaire que le résultat de rancunes conjugales et municipales qu'une rivalité de Capulet et de Montaigut, qu'un procès né au milieu d'une tempête administrative et dans l'émotion d'une lutte électorale.

Le tribunal a reconnu Plassiart père coupable : 1° de manœuvres tendant à altérer la sincérité des votes, 2° de diffamation, 3° de complicité dans la violation du secret des lettres, enfin de complicité dans l'excitation à la débauche, et l'a condamné à deux années d'emprisonnement ; la demoiselle Bély à un an pour proxénétisme, la directrice des postes à trois mois pour violation du secret des lettres, le tambour et le garde champêtre l'un à un mois, l'autre à dix jours d'emprisonnement, et enfin Plassiart fils à 100 francs d'amende.

Sur l'appel, la Cour a élevé la peine contre Plassiart père à trois ans d'emprisonnement, ce qui n'a pas empêché, aux élections qui eurent lieu huit mois plus tard, Plassiart fils d'obtenir seize cents suffrages pour la place de conseiller-général, alors que le candidat officiel n'en obtenait que onze cents.

VI. — D'autres procès qui doivent trouver place dans cette rapide revue ont suscité les passions non plus tant politiques que religieuses. Ce sont le procès jugé par la Cour d'assises de Riom, qui rappelle celui du chanoine Mallet, et celui de ce zouave pontifical dont un pieux évêque avait prononcé la touchante oraison funèbre et qui n'est ressuscité que pour se voir condamner comme escroc par le tribunal correctionnel de Laval.

A Riom, il s'agissait encore d'une jeune femme, Sarah Linnewiell, qu'on avait tenté de convertir, — nous ne dirons pas malgré elle, car ces jeunes juives, qu'elles s'appellent Linnewiell ou Bluth, apportent au contraire une singulière complaisance à jouer le rôle de néophyte, — et qu'on avait pour arriver à ce but détournée. Elle avait été reçue dans un couvent des Carmélites, et on avait eu recours, pour la dérober aux recherches paternelles, à toutes sortes de ruses et de stratagèmes. On lui imposait même des déguisements peu convenables, l'habillant en jeune garçon, l'enfermant dans des armoires, dans des coffres de voiture: on supposait des lettres qu'on la forçait d'écrire et qui, pour dérouter les recherches, arrivaient timbrées de tous les points du monde. Une des singularités de cette cause, c'est que le principal accusé était non plus un chanoine, non plus un prêtre, une de ces pieuses femmes qui pour honorer Dieu violeraient volontiers une loi humaine, mais c'était un huissier, audiencier ordinaire de la Cour même qui le jugeait. Il se nommait Pascal Collat. Le mari entraînait avec lui sa femme ; l'accusation prétendait que c'était plutôt la femme qui avait entraîné son mari : ce qui est certain, c'est que la femme Collat, de concert avec une vieille demoiselle sexagénaire, avait mis au service d'ardeurs

prosélytiques l'esprit le plus ingénieux et le plus fécond. Ces débats ont été très-vifs, la famille Linnewiell se portait partie civile ; les esprits se sont tellement passionnés lors de cette affaire, que la jeune juive a failli, au sortir d'une des audiences, être victime de la colère et de l'intolérance des trop catholiques Auvergnats. On retrouvait comme témoin dans cette affaire l'abbé Ratisbonne, qui avait joué un rôle important dans le procès du chanoine Mallet. Un grand nombre de jeunes prêtres ont été entendus en témoignage et plusieurs d'entre eux ont bravement revendiqué la mission de prosélytes, sans laquelle le sacerdoce n'a plus, disaient-ils, de raison d'être. Le jury d'Auvergne a rendu en faveur des accusés un verdict d'acquittement ; mais, quelques jours plus tard, les magistrats de la Cour condamnaient un des hommes qui avaient insulté la jeune Sarah Linnewiell.

VII. — L'histoire de Gicquel le zouave pontifical, dont la presse a fait grand bruit, est des plus simples : Gicquel était une espèce de fainéant et un vagabond qui parcourait la France en mendiant plutôt qu'en travailleur. Se trouvant à Poitiers, une agence de recrutement pour l'armée pontificale le raccola : dès ce moment l'aspirant zouave fut hébergé, nourri, et on l'expédia pour l'Italie après que l'évêque de Poitiers lui eut donné sa bénédiction. Après le combat de Castelfidardo, une lettre datée d'Italie arriva à Poitiers, signée Gicquel ; elle disait : « Je vous fais savoir que je suis blessé à la « jambe droite, mitraillé à la cuisse gauche, je « meurs avec l'espoir de vous revoir au ciel, ma « patrie ; mais pour cette terre il n'y faut plus « penser ; c'en est fait de moi..... Priez pour « moi... » Puis sur l'enveloppe, autour du cachet noir, on lisait deux fois ce mot : mort! mort! — Trompé par cette lettre, Mgr de Poitiers prononça une oraison funèbre qui eut non moins de succès que celle que Mgr d'Orléans avait prononcée peu de temps avant à la mémoire du général Pimodan.

Gicquel n'avait jamais assisté au combat de Castelfidardo; il s'était au contraire fait chasser de l'armée pontificale, et de retour en France, il n'y vécut que d'escroqueries. Le tribunal de Laval le condamna à quinze mois d'emprisonnement.

Nous ne citons cette affaire que parce qu'elle a servi de texte à la polémique des journaux et qu'on y a vu un épisode expliquant d'autres regrettables mystifications du même genre; du reste, cette année a été signalée par un assez grand nombre de poursuites dirigées contre des prêtres accusés d'avoir, dans leurs discours, excité au mépris du Gouvernement; nous ne citerons aucun de ces procès en particulier, mais nous constatons le fait comme un des signes du temps.

VIII. — Il nous reste à parler de quelques gros crimes qui ont signalé cette année judiciaire. Ceux commis à Montluel par le trop fameux Dumolard, ont eu un tel retentissement, qu'il suffira de les indiquer ici. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'homme qui a commis tant de crimes avait une de ces têtes qui appartiennent plutôt à la brute qu'à l'humanité : sa tête était petite, couverte de cheveux qui envahissaient le front et retombaient sur les yeux ; son regard était éteint, son nez difforme, ses narines ouvertes et relevées; ses pommettes saillantes ressortaient sur une barbe noire épaisse frisée et inculte comme sa chevelure ; sa lèvre supérieure, épaisse et fendue, complétait l'aspect repoussant de ce visage qui avait plus du singe que de l'homme. Pour juger tout ce qu'il y avait de bestial dans cet être, il fallait le voir, pendant les suspensions d'audience, manger avec une avidité gloutonne le morceau de pain et de lard qu'on lui apportait. L'instruction qui n'a pu constater qu'une partie des crimes commis par cet homme, relevait à sa charge, outre un grand nombre de tentatives, quatre assassinats commis tous sur de jeunes domestiques qu'il emmenait au fond des bois, sous prétexte de les conduire à un château voisin où l'on avait besoin d'une cuisinière, et que là il égorgeait après avoir satisfait ses horribles instincts; puis il ensevelissait lui-même le cadavre, après l'avoir complétement dépouillé. C'est ainsi qu'un jour, des chasseurs traversant le bois de Trannoye, découvrirent le cadavre d'une jeune femme baignant dans son sang (l'assassin n'avait pas eu le temps de l'ensevelir) et portant à la tête des blessures faites avec un instrument tranchant. Grâce à un mouchoir et à un débris de ruban, on reconnut que c'était le corps d'une jeune domestique nommée Marie Baday, qui avait disparu de Lyon. Des fouilles pratiquées dans divers bois firent retrouver des cadavres réduits à l'état de squelette et inhumés à une faible profondeur et sans aucun vêtement. Enfin, le 26 mai dernier, une jeune femme qui avait échappé par miracle au lacet que lui avait jeté un assassin, allait raconter la tentative dont elle avait été l'objet. Elle fut plus heureuse que plusieurs de ses devancières ; l'autorité tint compte de ses déclarations, et, sur les indications d'une personne de Montluel, guidée d'ailleurs par le signalement fourni par la fille Pichon, la justice se décida à faire au domicile de Dumolard une perquisition qui y fit découvrir les hardes d'un grand nombre de victimes : on y saisit plus de 1,200 pièces dont 5 à 600 n'ont pu être reconnues par les familles des victimes; aussi la croyance du pays est-elle que Dumolard avait quelque part, non loin de sa demeure, un cimetière que la justice n'a pu découvrir, et où il enterrait ses victimes. On sait le système de Dumolard : il espérait se sauver, grâce à ce qu'il y avait d'invraisemblable dans la réunion de tant de crimes sur une même tête ; il prétendait qu'il n'était que l'instrument d'une bande mystérieuse avide de sang et de débauche ; que toutes ces jeunes filles, il les amenait à des hommes barbus qui en faisaient ce qu'ils voulaient;

que quant à lui, il ignorait absolument ce qu'elles devenaient. Si on a trouvé chez lui des dépouilles, ce sont ces hommes qui lui déposaient des paquets de hardes sans lui en dire l'origine. Un pareil système n'était pas fort, mais Dumolard n'avait guère le choix en fait de système de défense. Il a été condamné à mort, et la femme Dumolard aux travaux forcés à perpétuité. Lorsqu'on lui annonça qu'il fallait se préparer à partir pour Montluel où devait avoir lieu l'exécution, il dit qu'il ne regrettait pas de mourir, parce que dans la prison on ne le nourrissait pas assez.

VIII. — En regard de ces crimes monstrueux de Montluel, répétés pendant tant d'années sans que la justice en ait recherché l'auteur, nous signalerons un seul autre attentat contre la vie humaine, mais d'un ordre tout différent, crime de premier mouvement cette fois qui se commettait à Paris, dans le boudoir d'une jeune fille galante, sur un jeune homme de dix-neuf ans, son amant. Il a été beaucoup parlé de ce coup de poignard qui a coûté la vie au jeune Ludovic de Bertier; on devisait dans le monde sur les causes romanesques qui avaient dirigé le bras d'une jeune fille de vingt et un ans; on supposait un amour violent; la victime et le meurtrier n'étaient-ils pas jeunes tous deux? on s'était demandé si ce n'était pas une jeune fille pauvre, victime de la séduction, qui s'était vengée d'un roué qui l'abandonnait? Le débat a révélé qu'il ne s'agissait là que des amours équivoques d'une malheureuse fille qui n'était, dans toute la flétrissante expression du mot, qu'une fille entretenue et dont le dépit ou plutôt l'amour-propre froissé avaient armé le bras. Le jeune Ludovic lui avait écrit : « Je suis bien décidé, mademoi« selle, a renoncer à une liaison qui ne peut nous « donner que des remords. J'ai eu le malheur « d'oublier les principes religieux de mon enfance « et qui doivent aussi avoir été les vôtres. Ainsi « donc, qu'il ne soit plus question de ce que je « voudrais pouvoir oublier. » Katty Bernette avait répondu à son amant : « Je ne t'en veux pas, tu es « libre de faire ce qui te plaît, mais viens, ne « crains rien, il n'y aura pas de reproches. » Le jeune Ludovic vint et reçut un coup de poignard dont il ne se releva pas. Il est vrai qu'en voyant couler le sang de son amant, Katty se jetait à ses genoux, lui prodiguait ses caresses, ses soins, suçait la plaie, et implorait son pardon. Le débat public mit en relief les mœurs de ces femmes avec lesquelles aujourd'hui les fils de famille sacrifient à leurs vingt ans, et les mères ont tremblé à la pensée de ces dangers qui menacent les jours de leurs fils. Sa défense a contesté la pensée homicide, et le jury écartant l'intention de donner la mort, l'accusée n'a été condamnée qu'à dix ans de travaux forcés.

XI. — Si nous passons des crimes commis contre les personnes aux crimes commis contre la propriété, nous ne devons pas omettre l'affaire du faussaire Giraud de Gattebourse, qui était arrivé à contrefaire les billets de la Banque de France avec une telle perfection, que la Banque dut, pendant plusieurs années, renoncer à l'émission du billet de 200 fr. Giraud de Gattebourse était graveur; il avait une vie dont le passé est resté mystérieux jusqu'au jour où il épousa une fille de bonne famille et devint propriétaire d'un château près d'Angoulême. On soupçonne qu'il avait en Amérique exercé déjà son habileté comme graveur au préjudice des banques américaines. Depuis son mariage, il menait une grande existence, recevant chez lui les hauts fonctionnaires du département; le crime alimentait son luxe. Il fut dénoncé par un de ses amis, commissaire de police à Paris, et qui avait conçu des soupçons sur la légitimité de ses ressources. On arriva en effet à saisir chez lui la planche même des faux billets. Ce qui mérite peut être le plus d'être remarqué, c'est la prudence et la modération de ce faussaire qui, pouvant s'enrichir tout d'un coup, ne faisait ses émissions de billets faux qu'au fur et à mesure de ses besoins. Il était si convaincu de la perfection de sa contrefaçon, que c'est à la Banque même qu'il allait les changer; il tenta même près du gouverneur de la Banque une démarche pour surprendre le secret concernant la fabrication du papier. Il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

XI. — Un autre crime caractéristique de notre époque, c'est le vol de plus d'un million commis par le caissier Dexheiner. Tout le monde aujourd'hui remue des millions, les voleurs font comme tout le monde. Dexheiner était caissier d'agent de change : il avait traversé les années périlleuses de sa jeunesse sans broncher dans l'étroit sentier du devoir; il avait conquis l'estime, l'amitié même de ses patrons. C'est à 37 ans qu'il rompt pour la première fois avec ce passé, qu'il franchit d'un bond toutes les barrières, qu'il devient ingrat, débauché, voleur, trahissant à la fois l'affection d'une femme dévouée et la confiance de ses patrons. Ce qu'il importe aussi de retenir, c'est qu'il suffit, pour faire défaillir cette conscience jusque-là si pure, de la rencontre d'une de ces impudiques créatures qui engloutissent avec l'honneur d'un homme la fortune de dix familles. Cette femme, que l'accusation faisait asseoir sur le banc des assises à côté du caissier infidèle, est un type fort commun à notre époque : elle n'était même pas jolie; son regard était dur, son langage vulgaire et cynique, et pourtant elle s'est fait donner 300,000 fr. en trois ans! Et c'est à elle que l'accusé sacrifiait l'amour fidèle et désintéressé d'une autre femme qui est venue à l'audience, noyée de larmes, faire entendre un cri de pitié en faveur de l'accusé qui la trahissait et qu'elle n'avait pourtant pas cessé d'aimer. Dexheiner et sa honteuse maîtresse ont reçu le même châtiment : ils ont été condamnés à cinq années d'emprisonnement

XI. — Le dernier procès que nous ayons à enregistrer ici, et qui devrait se placer à la suite des causes politiques que nous avons racontées d'abord, est celui de 54 individus, tous anciens transportés, et traduits devant le tribunal correctionnel de Paris sous la prévention de société secrète et de détention de munitions de guerre : parmi eux, étaient deux anciens représentants du peuple, qui siégeaient sur les bancs les plus élevés de la montagne, MM. Miot et Greppo. L'arrestation de ces individus et d'une trentaine d'autres parmi lesquels se trouvait M. Ganesco, rédacteur en chef du *Courrier du Dimanche*, a eu lieu à la suite de manifestations qui se sont produites tant à l'occasion du cours du professeur Renan au Collége de France, qu'à l'occasion du discours prononcé au Sénat par le prince Napoléon. Aucun étudiant ne figurait cependant parmi les prévenus qui, à l'exception de Carré, ancien magistrat, et de Six, rédacteur en chef d'un journal l'*Ecole du peuple*, sont tous ouvriers et la plupart cordonniers ou mécaniciens. Cette société secrète aurait surtout été organisée par un certain Vassel, ancien sous-lieutenant de hussards, réformé pour faute contre l'honneur, qui depuis s'est mêlé à tous les troubles politiques; il se serait uni à Miot, près duquel s'étaient groupés les débris de la Société Blanqui. Le but de la société était l'insurrection et même l'assassinat de l'Empereur. Ce Vassel serait même allé en Italie et aurait été proposer une alliance aux Mazziniens : « Si en effet, disait-il, nous ne « payons notre tribut à l'Italie révolutionnaire, « nous n'aurons pas le droit d'attendre un appui « le jour où elle sera partout victorieuse. » Bientôt un comité central d'action placé sous les ordres de Miot, procéda à l'élection des chefs de section et d'arrondissement, et enfin, on prépara une manifestion qui devait avoir lieu lors de la première représentation au théâtre de la Porte-Saint-Martin, des *Volontaires en 1814*. Enfin, il avait été question de fondre une bombe : l'un des prévenus, ouvrier mécanicien, s'en était chargé, et de son côté, Miot, ancien pharmacien, fournissait les substances propres à la préparation d'un fulminate.

La police, qui avait plusieurs de ses agents parmi les chefs de l'affiliation, a facilement déjoué tous ses projets; un des hommes qui paraît avoir joué le rôle le plus important et propablement le rôle d'agent provocateur, était nommé Bachelet, ancien avoué; il n'a pas été arrêté. Quant à Vassel, qui figurait en tête de la bande, la défense s'est accordée à le regarder aussi comme un traître, comme un de ces républicains qui sont très-ardents quand la république triomphe, mais qui, lorsqu'elle succombe, se font délateurs, vendent leurs frères; car ce qu'ils veulent, c'est la satisfaction de leurs vices. Tous ces prévenus se sont montrés très-calmes au débat; ils ont nié leur participation à une société secrète et n'avaient d'autre pensée entre eux que de s'opposer aux envahissements de ce qu'ils appellent le parti clérical. 40 avocats ont été entendus, parmi lesquels MM. Cremieux, Arago et plusieurs appartenant à l'opinion républicaine; seize des prévenus, parmi lesquels, M. Greppo, ont été acquittés. Les autres ont été condamnés : Vassel, Miot, Gastinel et Carré à trois ans d'emprisonnement comme chefs : les autres à deux ans, un an et six mois. AD. ROCHER.

PROMENADES. (PARIS, BOULOGNE, VINCENNES.) L'idée de doter les grandes villes des agréments de la campagne, n'est certainement pas nouvelle : les jardins suspendus de Babylone et les ombrages dont l'édilité romaine avait couronné les sept collines de la ville éternelle, sont encore aujourd'hui dans la mémoire de tous les écoliers. Cependant la tradition de ces embellissements s'était effacée ; aux prises avec les nécessités de l'attaque et de la défense, le moyen âge avait imaginé les rues sombres et tortueuses, les places étroites, les cloîtres enfermant les cathédrales dans une lourde ceinture de pierres et les enceintes crénelées au delà desquelles l'œil du bourgeois ne pouvait apercevoir les champs qu'à travers le guichet d'une poterne ou l'imperceptible fissure d'une barbacane. Au dedans, l'herbe poussait entre les pavés des rues, et le lierre tapissait les vieilles murailles; mais tolérés partout, à l'état de parasites, le gazon et le feuillage n'avaient droit de cité nulle part. A Paris, quelques arbres isolés, des ormes, des chênes, dont certaines rues ont longtemps gardé le nom, se montraient seuls à l'angle des carrefours ; le fleuve, au bord duquel la végétation aurait pu s'épanouir, était resserré dans son lit par deux lignes de maisons sordides, et les ponts eux-mêmes pliaient sous le poids des bâtiments dont on les surchargeait. Les *squares* d'alors, c'étaient les cimetières qui verdoyaient tristement autour des églises et les grands enclos au milieu desquels se cachaient les monastères et les hôtels. Le bourgeois de Paris pénétrait rarement dans ces oasis, et jamais pour s'y récréer ; son unique promenade était ces obscures galeries dont les piliers de la Tonnellerie sont aujourd'hui le dernier vestige. Quand il voulait se livrer à quelque « deduit, » il franchissait le pont Notre-Dame et le Petit-Pont, pour courir la foire Saint-Germain et le Pré-aux-Clercs, ou bien il se hasardait au delà du Bourg-l'Abbé et du Beau Bourg, jusqu'aux grands ombrages de Saint Martin-des-Champs et de Saint Lazare qu'il longeait pour arriver à la foire Saint-Laurent.

Lorsque le mouvement rayonnant de la ville eût dépassé l'enceinte de Philippe Auguste, les constructions, en s'élevant le long des anciens chemins, laissèrent entre elles de « grands vides » dont le jardinage s'empara ; les coutures ou cultures auxquelles le Marais doit son nom, devinrent alors la promenade favorite des Parisiens, jusqu'au moment où les naissantes guinguettes de la Grange-Batelière, de la Ville-l'Evêque et des Por-

cherons les appelèrent au delà de leurs limites habituelles. La fin du XVIe et le commencement du XVIIe siècle, marquent une complète révolution dans ce qu'on peut appeler la villégiature parisienne : Catherine de Médicis abandonne le vieux palais des Tournelles que la mort tragique de son époux lui a rendu odieux, et fait dessiner, dans le goût italien, le jardin des Tuileries; les seigneurs de la cour de Henri IV font construire les hôtels de la place Royale, dont les galeries et le jardin, vrai type du *square* moderne, obtiennent immédiatement la faveur publique ; le cours Saint-Antoine se profile le long de l'Arsenal et va rejoindre, au delà de la Bastille, le « grand Bastion » qui le relie au « grand Cours » c'est-à-dire aux boulevards du Nord, lesquels touchent eux-mêmes au Cours-la-Reine planté dès 1630, et aux Champs-Elysées qui ne le furent qu'en 1670. Sur la rive gauche de la Seine, le mouvement est moins marqué; cependant Marie de Médicis, imitatrice de Catherine, y fait également planter le jardin qui doit entourer son nouveau palais ; Louis XIII y fonde, à l'ombre des grands arbres de l'abbaye Saint-Victor, l'établissement rudimentaire qui devint plus tard le Jardin-des-Plantes et fut ouvert au public en 1650 ; Louis XIV y établit en 1670, l'hôtel des Invalides et la magnifique esplanade qui le précède, et La Bruyère, qui n'y fonde rien, nous apprend que les coquettes de son temps fréquentaient fort le quai des Miramiones prolongé jusqu'au delà du pont de la Tournelle : c'était le cours Saint-Bernard, planté vers la même époque et où, s'il faut en croire l'indiscret moraliste, les belles dames n'allaient pas encore avant la saison des bains, passé laquelle elles n'y paraissaient plus.

Le XVIIIe siècle fit peu de chose pour les promenades de Paris : l'établissement de l'Ecole militaire (1751) fournit à l'édilité parisienne l'occasion de compléter le système de grandes avenues qui rayonnent autour des places de Vauban et de Fontenoy, et lui permet d'encadrer dans deux larges contre-allées plantées, le Champ-de-Mars, cette vaste arène militaire d'un kilomètre de longueur sur une largeur de 400 mètres. Vingt-sept ans plus tard, le duc d'Orléans, depuis Philippe-Egalité, dépense, pour son agrément personnel, des sommes folles au parc de Monceaux ; mais le public parisien ne devait recueillir que longtemps après le fruit de ces prodigalités. La Révolution et l'Empire, occupés d'idées peu pacifiques, négligèrent fort les ombrages et la verdure. Quant à la Restauration, elle dut se borner à réparer les dégâts commis par les troupes alliées aux Champs-Elysées et au bois de Boulogne.

C'est surtout à partir de 1830 que le goût public, longtemps distrait, revient enfin à l'art de Le Nôtre et de la Quintinie. Il n'y a guères plus de vingt-cinq ans, en effet, que la population parisienne demande au gouvernement et à l'édilité, de l'eau, du feuillage et des fleurs ; elle a compris que les nouveaux percements lui enlevaient le peu de jardins particuliers qui aéraient encore la capitale et qu'un dédommagement lui était dû. Ce dédommagement, elle l'obtient tous les jours et dans des proportions inespérées. Le service des promenades et plantations créé, il y a quelques années à peine, a déjà donné des résultats merveilleux; qu'on en juge par l'examen comparatif de ce qui a été fait de 1835 à 1852, et de cette époque à nos jours. Trois squares, situés places Vintimille, de l'Europe et quai de l'Archevêché, quelques plantations isolées sur les boulevards et dans l'ancienne île Louviers, les fontaines des Champs-Elysées et de la place de la Concorde, voilà tout ce qu'avaient produit l'édilité parisienne et l'industrie privée antérieurement à 1853; et encore on avait été assez mal inspiré pour réserver, comme à Londres, aux habitants du quartier, la jouissance exclusive des squares Vintimille et de l'Europe, ces privilégiés encore debout au milieu du droit commun. En dehors de l'ancien mur d'octroi, rien que les solitaires boulevarts extérieurs, et au delà de l'enceinte bastionnée, pas d'autre oasis que les lilas des Prés Saint-Gervais, passés à l'état de légende, les ombrages de Romainville, tombés sous la pioche du génie militaire, les allées poudreuses et monotones du bois de Boulogne, et les grandes percées rectilignes du bois de Vincennes soumis au régime forestier qui n'embellit guères et à l'autorité militaire qui ne sait qu'abattre et défricher. Voyons ce que l'édilité parisienne a su faire, en moins de dix ans, avec des éléments si disparates.

Mise en possession du bois de Boulogne par un décret du 2 juin 1852, elle y a fait exécuter, sous l'habile direction de M. Alphand, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, intelligemment secondé par M. Barillet, jardinier décorateur, une série de travaux qui ont eu pour résultat d'en changer complétement l'aspect. Le nouveau parc a été visité par tout le monde; la description qui en serait faite n'aurait plus aujourd'hui le mérite de l'opportunité; qu'il nous suffise donc d'indiquer très-sommairement les points principaux sur lesquels ont porté les travaux de transformation. Et d'abord deux grands lacs ont été creusés, on sait avec quelles difficultés et au prix de quels sacrifices. Le lac supérieur, qui reçoit les eaux de la Seine refoulées jusqu'au sommet du plateau par les machines à vapeur de Chaillot, mesure 412 mètres de longueur sur une largeur de 51 mètres et une profondeur qui varie de 65 centimètres à 1 mètre 40 centimètres : il contient plus de 27,000 mètres cubes d'eau. Le lac inférieur, alimenté par une cascade, couvre une superficie de 11 hectares, sur une longueur de 1152 mètres et une largeur qui va jusqu'à 102 ; sa profondeur est à peu près celle du lac supérieur ; mais son plan d'eau est sensiblement plus bas et sa capacité est plus que triple; deux îles oblongues communiquant entre elles par

un pont rustique, et gracieusement accidentées, en occupent le milieu, offrant aux promeneurs les charmes réunis de la promenade sur terre et sur l'eau, de la musique, de la danse, du théâtre et de la haute gastronomie. Dans les deux lacs, la pisciculture accomplit paisiblement ses mystères, grâce aux soins ingénieux de M. Coste : les truites, les silures, les saumonneaux et les ombres-chevalières grandissent là comme dans l'établissement de Huningue. Entre le lac inférieur et la porte de la Muette, s'étend le parc aux daims, peuplé d'un certain nombre de ces gracieux animaux ; au nord, quatre rivières anglaises ou *serpentines*, comme on les appelle à Londres, s'égarent entre les portes Dauphine, de Madrid et de Longchamps : ce sont les ruisseaux d'Armenonville, des Sablons, de Neuilly, alimentant les petites mares qui portent ces divers noms, et la grande mare de Saint-James ; plus à l'ouest est le ruisseau de Longchamps qui se bifurque à la hauteur de la Croix Catelan, et embrasse dans ses replis cette gracieuse enceinte, si promptement à la mode et si vite abandonnée. Au delà de ce *pré* que l'archet de Musard ranimera peut-être, la Mare aux Biches annonce l'approche de la splendide cascade de Longchamps, qui est à la fois un rocher, une grotte, une nappe d'eau et un point de vue sur les hauteurs de Meudon, de Saint-Cloud et du Mont-Valérien. La cascade a 14 mètres de hauteur sur une largeur de 60 ; elle débite par heure 2,000 mètres cubes d'eau, et il est entré dans la confection du rocher factice d'où elle s'épanche, pareil nombre de mètres cubes de blocs de grès. Du haut du tertre qui la domine, la vue s'étend à gauche sur la plaine de Longchamps, vaste terrain acquis en 1854, pour être réuni au bois, et qui est devenu l'un des plus beaux hippodromes de l'Europe. Les deux pistes que renferme le turf ont, l'une 2,000 et l'autre 4,000 mètres de longueur sur une largeur de 30 mètres ; elles sont entourées par douze kilomètres de route de 20 mètres de largeur. A droite de l'Hippodrome, dont elles sont séparées par l'avenue du Pont de Suresne, les pelouses de Bagatelle, théâtre habituel des grandes revues, couvrent l'emplacement de cette villa célèbre, et se terminent par un champ d'entraînement qui confine au village de Madrid, autre souvenir d'une autre merveille. Longchamps lui-même, qui a laissé son nom à une grande avenue droite et à une promenade qui se renouvelle maintenant tous les jours, a beaucoup gagné à la transformation du bois. Les ruines de l'abbaye ont été restaurées avec goût et appropriées à usage de villa pour M. le préfet de la Seine. Au Nord, une large bande de terrain a été réservée à la Société d'acclimatation, qui y a installé ses serres, sa ménagerie, ses cultures, ses volatiles et ce merveilleux *aquarium* où l'œil curieux peut interroger le secret des eaux et étudier les mystères de la vie sous-marine.

Malgré les retranchements opérés par suite de la construction de l'enceinte bastionnée, le bois de Boulogne contient plus de neuf cents hectares ; quatorze portes y donnent accès aux promeneurs ; deux boulevards de 8 kilomètres de longueur et la route militaire le circonscrivent dans tout son périmètre, et les allées sinueuses dont il est percé représentent un parcours total de cent kilomètres environ. Il se relie à Paris par l'avenue de l'Impératrice, voie splendide ouverte entre la porte Dauphine et le rond-point de l'Étoile, sur une longueur d'un kilomètre et sur une largeur triple de celle des boulevards.

La transformation des Champs-Élysées, véritable avenue du nouveau parc, se liait étroitement à celle du bois de Boulogne. La ville de Paris le comprit immédiatement, et dès 1855, elle profitait de la construction du palais de l'Industrie pour établir au devant de ce lourd édifice, deux charmants parterres rafraîchis par des jets d'eau ; puis, entre le palais et le Cours-la-Reine, de vastes jardins anglais avec pelouses, monticules et allées sinueuses. En 1859 et 1860, les deux plateaux qui bordent la grande avenue subirent également une complète transformation : les interminables allées droites furent brisées pour faire place à des gazonnements et à des massifs isolés entre eux par des voies curvilignes de cinq mètres ; des carrefours furent établis aux abords des restaurants, des cafés et des théâtres ; les arbres caducs furent remplacés par de jeunes ormes et des marronniers, et la riche collection formée à Beernem, dans la Flandre occidentale, par le baron de Seret, fut acquise par la Ville pour être répartie dans toute l'étendue de cette délicieuse promenade. Voici quel est, depuis l'achèvement des travaux, l'aspect général de l'ornementation : une ceinture de rhododendrons est disposée autour des établissements publics ; des kalmias, des azalées forment des massifs, tandis que les arbustes les plus rares, à feuilles changeantes ou persistantes, sont disséminés sur les pelouses ; enfin, des myriades de plantes indigènes et exotiques, renouvelées sans cesse, étalent aux regards des promeneurs tout ce que la Flore de chaque saison peut offrir de plus varié.

C'est également au bois de Boulogne que se rattachent l'ouverture et la transformation du parc de Monceaux. Le mouvement irrésistible qui porte vers l'ouest la partie opulente de la population parisienne, avait été trop bien secondé à gauche de l'avenue de Neuilly et des Champs-Élysées, pour que le côté droit n'en ressentit pas les heureux effets. Le parc de Monceaux, à peu près inconnu aux Parisiens, se trouvait heureusement sur le parcours de l'un des boulevards qui rayonnent autour de l'arc de triomphe de l'Étoile, et était légèrement écorné par le boulevard Malesherbes ; cette double circonstance l'a désigné à l'Édilité parisienne et révélé aux promeneurs. On sait que ce fastueux enclos, qui dépendait autrefois de la seigneurie de Clichy, était, au siècle dernier, la pro-

priété du fermier-général Grimold de la Reynière, turcaret, littérateur et artiste, qui s'était fait fabriquer à Lyon tout le répertoire de la Comédie-Française en devants de gilets. Grimold vendit Monceaux au duc d'Orléans ; et c'est de ce moment que datent les splendeurs de cette superbe résidence. Le parc fut dessiné par Carmontel; ce n'était ni un jardin anglais, ni une création originale; l'ingénieur paysager avait fait de l'éclectisme, et Delille, le chantre des *Jardins*, célébrait dans de beaux vers les ruines grecques, les débris gothiques, les péristyles, les obélisques, les bains, les statues et les quinconces contrastant avec la simplicité rustique des bosquets, des rochers, des ruisseaux et des sentiers pratiqués dans l'épaisseur des massifs. Ce jardin d'Armide, où l'art et la nature se mariaient si agréablement, fut le théâtre des fêtes les plus somptueuses pendant les dernières années de la monarchie ; mais la révolution mit un terme à toutes ces magnificences. Déclaré bien national, le parc abandonné ne trouva pas d'acquéreurs ; donné plus tard par Napoléon Ier à l'archichancelier Cambacérès, il ne tarda pas à être restitué à l'État par le donataire effrayé des dépenses que réclamait son entretien. La Restauration l'attribua, avec le Palais-Royal, à la famille d'Orléans, qui l'a possédé jusqu'en 1848. A cette époque, il devint pendant un moment le quartier-général des ateliers nationaux, puis il fut incorporé au domaine public par le décret du 23 janvier 1852, et cédé à la ville de Paris en avril 1861.

Lorsque le service des promenades en prit possession, il n y trouva plus les statues, les pagodes, les obélisques, les tentes turques et les jeux de bague que des fantaisies princières y avaient semés ; le temps et les hommes n'avaient rien respecté de ces fastueuses inutilités; mais la naumachie, le château-fort, la pyramide et la rotonde du boulevard extérieur subsistent encore et ont été habilement restaurés par M. Alphand. Les pelouses ont été renouvelées, les massifs se sont ouverts aux petits sentiers et aux grandes avenues ; les vallonnements et les monticules y ont rendu le terrain gracieusement onduleux, et le bassin de la naumachie a été alimenté par une cascade véritable, roulant ses eaux à travers d'énormes blocs de rocher qui abritent la plus curieuse grotte du monde. Une multitude de stalactites y sont appendues à la voûte avec un art qui rappelle les merveilles de la nature et en particulier la célèbre *baoma de las demoisellas* dans les basses Cévennes. Quatre avenues sinueuses se coupant à angles droits conduisent du centre du parc aux boulevards Malesherbes et de Monceaux, au rond-point de l'Étoile et au carrefour formé par les rues de Valois, de Lisbonne, de Messine, et l'avenue d'Antin prolongée. La superficie de l'ancien parc était de 220,000 mètres carrés; les retranchements opérés dans tout le perimètre pour les besoins de la voie publique et pour la construction d'un certain nombre d'hôtels en bordure, ont réduit cette surface de près de moitié. Tel qu'il est aujourd'hui, le parc de Monceaux constitue un square grandiose sans analogie avec les autres créations du même genre.

On en compte en ce moment une dizaine sur les divers points de Paris, sans y comprendre ceux qui sont à l'étude et qui en doubleront le nombre. Les uns, comme les places de la Bourse, du Châtelet et du Louvre sont de simples plantations d'arbres adultes disposés en rangées ou en quinconces; les autres sont de véritables jardins et rappellent les plateaux fleuris des Champs-Elysées. Le plus anciennement ouvert est le square Saint-Jacques-la-Boucherie qui occupe l'emplacement de l'ancienne église de ce nom, et au milieu duquel se dresse la magnifique tour témoin des premières expériences de Pascal sur la pesanteur de l'air. Le plus pittoresque est incontestablement celui du Temple, qui a succédé au jardin des Bénédictines, lequel occupait une portion de l'ancien et célèbre enclos de la Commanderie. Il forme un carré rectangulaire de 128 mètres de long sur une largeur moyenne de 57 mètres, ce qui donne une superficie totale de plus de 7,000 mètres. On y a creusé un bassin dominé par un rocher tapissé de lierre, d'où s'épanche une cascade, et l'on a conservé près du bassin un vieux saule pleureur, âgé de trois ou quatre siècles, qu'une tradition plus ou moins fondée veut avoir été planté par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Seize massifs et 1,400 arbres ou arbustes égayent cette enceinte qui éveille de si funèbres souvenirs; une fort belle grille de 370 mètres de développement en forme le pourtour. Le square des Arts-et-Métiers, achevé en 1861, forme un contraste frappant avec les deux précédents : il est planté à la française et se compose de grandes allées parallèles d'arbres de haute taille, de plates-bandes courant le long de la grille, et deux bassins dans le goût du XVIIe siècle, avec jets d'eau et statues allégoriques : on se croirait à Versailles ou à Saint-Cloud. Une magnifique balustrade en pierre d'Yllie décorée de candélabres et de vases en bronze du meilleur goût, ferme ce jardin dont la superficie est de 4,000 mètres, et qui interrompt agréablement les lignes architecturales du boulevard de Sébastopol. C'est la seule infidélité que les ingénieurs du service municipal aient faite au style anglais; les trois petits squares dont il nous reste à parler sont conçus, comme leurs aînés, dans le goût paysager.

L'un de ces squares n'est autre chose que l'ancienne place Louvois formée en 1823 par la démolition de l'ancien Opéra, et décorée par Visconti d'une élégante fontaine. Une pelouse de verdure, bordée de fleurs, y a remplacé l'asphalte ; les angles laissés par la circonférence gazonnée inscrite dans un carré ont été remplis par des massifs d'arbustes ; une balustrade basse et gracieusement recourbée renferme le tout. L'œuvre de Visconti

a trouvé ainsi un cadre digne d'elle. C'est encore pour encadrer une fontaine qu'a été créé le square des Innocents conçu dans les mêmes proportions que celui de la place Louvois. Entre les arbres, les fleurs, les arbustes, et sur l'emplacement même de l'ancien cimetière des Innocents se dresse aujourd'hui la célèbre fontaine des Nymphes, qui a subi tant de remaniements. Adossée d'abord à l'angle des rues aux Fers et Saint-Denis, elle a été transportée en 1786 au milieu du marché, lors de la translation dans les Catacombes, des ossements qui encombraient le cimetière, et elle y est restée jusqu'à la construction des Halles centrales. L'ancien marché découvert se trouvant dès lors inutile, l'administration municipale a eu l'heureuse pensée de le transformer en square, et M. Davioud, architecte du service des promenades, que l'habile déplacement de la fontaine du Châtelet désignait au choix du préfet, a été chargé de restaurer l'œuvre de Lescot et de Jean Goujon. L'opinion générale est qu'il a résolu d'une manière satisfaisante ce difficile problème. — Enfin la charmante église bâtie par MM. Gau et Ballu sur la place Bellechasse demandait à être isolée de la rue Saint-Dominique; l'édilité parisienne lui a donné une sorte de *temenos* ou de *lucus* analogue aux bois sacrés des temples grecs et romains : un charmant square se dessine devant la façade et forme en quelque sorte le vestibule de la nouvelle église. Celle de la Trinité qu'on construit en ce moment à l'extrémité nord de la rue de la Chaussée-d'Antin, doit être également entourée d'ombrages, et la place Laborde, à l'angle de laquelle s'élevaient les constructions de l'église Saint-Augustin, verra disparaître sous le gazon et les fleurs les derniers vestiges de la Petite-Pologne. Pareille transformation s'opère sur les anciennes places communales de Batignolles, de Belleville, de Charonne, de Vaugirard, de Grenelle et de Montrouge, ainsi que sur les pentes abruptes du Trocadéro, de Montmartre et de la butte Chaumont.

Jusqu'en 1860, le service des promenades et plantations semblait exclusivement créé pour la portion riche et luxueuse de la population, tandis que la partie commerçante et laborieuse n'avait à sa proximité aucun genre de dédomagement. Cette considération avait frappé, dès 1855, l'Empereur ainsi que l'édilité parisienne; et l'idée de faire subir au bois de Vincennes une transformation analogue à celle du bois de Boulogne, s'était présentée à tous les esprits comme un acte de haute justice administrative. Mais il était difficile à l'administration municipale de mener de front deux entreprises semblables, à moins de doubler son personnel et ses dépenses; elle dut attendre l'achèvement des travaux du bois de Boulogne pour entamer sérieusement ceux du vieux parc de Saint-Louis. Dans l'intervalle, l'Empereur, impatient d'assurer aux classes laborieuses un lieu de paisibles et honnêtes délassements, combina son action avec celle de la Compagnie de l'Est, concessionnaire de la ligne de Vincennes, et fit commencer les embellissements dans la partie la plus orientale du bois. Les routes furent macadamisées, pourvues d'accotements, d'égouts et de bouches d'arrosement : les avenues rectilignes furent masquées par des plantations, et de larges percées aux contours capricieux, pratiquées dans l'épaisseur des massifs, démasquèrent de magnifiques futaies et de gracieux points de vue. Une convention faite avec MM. Darblay, propriétaires des usines de Saint-Maur, assura le service hydraulique pour 18 années, moyennant un prix annuel de 13,000 fr. Deux turbines mises en mouvement par la chute du canal font mouvoir quatre fortes pompes qui refoulent l'eau dans une conduite de 35 centimètres de diamètre, d'où elle arrive, par le glacis de la redoute de Gravelle, jusqu'à un réservoir établi sur le point culminant du bois, à 67 mètres au-dessus du niveau de la mer. De ce réservoir partent deux conduites forées qui débitent 6,000 mètres cubes d'eau par jour, quantité suffisante pour alimenter les lacs et les rivières dont la création était projetée. Un seul lac fut creusé d'abord, c'est celui des Minimes, de forme circulaire, qui offre aux regards des promeneurs un beau bassin entouré de grands arbres, deux îles gracieusement mouvementées, des cascades, des ponceaux rustiques et un châlet-restaurant. Au nord de ce lac, de vastes pelouses s'étendent entre Nogent, Fontenay, Vincennes, et sont couronnées par les hauteurs où mûrit la pêche de Montreuil.

Depuis les défrichements excessifs opérés, il y a vingt ans, pour l'agrandissement du champ de manœuvres, le bois de Vincennes ne se compose plus que de deux larges bandes boisées, entre lesquelles s'étendait naguère une plaine aride sans végétation et sans ombrages, mais qui n'offre plus aujourd'hui cet affligeant aspect. Le camp de 1859 est un champ en 1862; les céréales germent aux lieux mêmes où les héros de Magenta avaient planté leurs tentes, et de grands bœufs ruminent paisiblement sur l'emplacement où bivouaquèrent les turcos. La création de la ferme impériale de la Faisanderie, visitée chaque dimanche par de nombreux buveurs de lait, a suffi pour opérer cette transformation.

Tel était l'état des travaux, lorsque, le 8 mars 1860, le bois fut, en vertu d'un sénatus-consulte, distrait de la dotation de la Couronne et concédé à la ville de Paris, sauf certaines réserves militaires, à charge d'acquérir pour être plantés et réunis au bois, tous les terrains de la plaine de Charenton et d'en consacrer une portion à la création d'une succursale du Jardin des Plantes. L'habile ingénieur chargé de réaliser le programme impérial dut spécialement s'occuper de la partie occidentale du bois, longue zone brisée s'étendant du village de Saint-Mandé au fort de Gravelle et qui, sur certains points, n'a pas plus de sept à huit

cents mètres de largeur. Quatre voies sinueuses tracées avec une rare entente de l'art paysager sillonnent cette partie de la forêt : l'une prend naissance à la Tourelle, longe le lac de Saint-Mandé, suit et coupe alternativement la rivière anglaise, borde le Polygone, l'école de pyrotechnie, passe derrière les buttes du tir et vient aboutir au point de vue de la Marne, d'où elle s'infléchit pour desservir la ferme impériale et gagner le coteau de Nogent au-dessus du fond de Beauté. La seconde part de la station de Saint-Mandé, entame légèrement les massifs qui forment la lisière actuelle du bois et touche à l'Asile impérial des convalescents où elle rencontre la large voie qui, de la route de Charenton, doit conduire les promeneurs à la butte de Gravelle, le point le plus élevé et le plus pittoresque de la forêt. La quatrième avenue déjà désignée sous le nom de Napoléon III, sera la voie monumentale du nouveau parc : elle partira de la place de la Bastille, longera le chemin de fer jusqu'à la rotonde de Reuilly, traversera en remblai les terrains bas de Picpus, franchira l'enceinte bastionnée à la porte de ce nom et gagnera le bois par une gracieuse courbe dans l'axe de laquelle apparaîtra le donjon, perspective offerte partout aux promeneurs, à l'extrémité des nouvelles percées. Ceux que la distance rebuterait, ont, aux portes mêmes des gares de Saint-Mandé et de Vincennes, un joli lac gracieusement encadré par quelques monticules, un sentier latéral à la rivière anglaise et où le mouvement du terrain a permis l'établissement de nombreuses cascades, enfin un fort joli square connu sous le nom de Cours Marigny, où la musique de l'artillerie se fait entendre deux fois par semaine.

Dans la plaine de Charenton, tout était à créer : de nombreuses constructions ont été démolies, des carrières fermées et des chemins de service supprimés. Il s'y opère, en ce moment, de grands mouvements de terrain ; on y poursuit les avenues de Gravelle et de Napoléon III ; on y creuse un lac et l'on dessine les pelouses qui doivent l'encadrer ; les travaux répartis en cinq années ne s'achèveront pas avant 1865. La transformation du bois de Vincennes a coûté 2 millions à la liste civile et en exigera cinq environ de la ville de Paris ; mais, de l'aveu de tous, ces deux sommes réunies ont trouvé là un utile emploi. Les classes laborieuses renonceront plus facilement aux plaisirs grossiers du cabaret lorsqu'elles trouveront, presque à leur porte, une occasion de se distraire en famille sans frais, sans remords, au grand bénéfice de leur santé et de leur bourse. C'est ainsi que l'administration municipale remplit toutes ses obligations envers les diverses catégories de la population parisienne : aux unes elle offre l'occasion de déployer ce luxe qui est la vie de l'ouvrier et la splendeur d'un peuple artiste ; aux autres elle assure un lieu d'honnêtes et économiques distractions ; à toutes elle dispense, sans compter, l'eau, l'air, les fleurs et la verdure. A Paris plus qu'ailleurs, il est vrai de dire : Tous les Français sont égaux devant le budget municipal. L. M. TISSERAND.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE. Depuis la publication de l'*Encyclopédie*, des lois importantes ont modifié le régime de la propriété littéraire et artistique. — Un décret du 28 mars 1852, ayant force de loi, a aboli le droit d'aubaine, en ce qui touche les œuvres littéraires. Il décide que : « La contrefaçon sur le territoire français d'ouvrages publiés à l'étranger « (écrits, compositions musicales, dessins, peintures, et toute production imprimée ou gravée), « constitue un délit. » Avant cette loi généreuse, la France était un foyer de contrefaçon des ouvrages étrangers. Cette initiative du gouvernement français pour l'abaissement des barrières entre les nations, quant à la propriété des œuvres intellectuelles, a amené un grand nombre de traités avec les nations étrangères, pour la conservation réciproque des droits des auteurs de tous les pays.

Une loi du 8 avril 1854, modifiant et étendant les dispositions des lois du 13 janvier 1791, 19 juillet 1993, 5 février 1810, et 3 août 1844, a assuré sans condition, aux veuves des auteurs, des compositeurs et des artistes, la jouissance, *pendant leur vie*, des droits garantis par ces lois et par toute la législation sur la matière. La durée de la jouissance accordée aux enfants par ces mêmes lois et décrets est portée à 30 ans, à partir, soit du décès de l'auteur, compositeur ou artiste, soit de l'extinction des droits des veuves.

Ce décret n'a point complétement satisfait les auteurs, ni les libraires qui fondent leurs spéculations sur la propriété des œuvres intellectuelles. Les uns et les autres réclament la *perpétuité* de la propriété intellectuelle. Ce mot a servi de pavillon à une opinion qui gagne chaque jour des partisans, quoiqu'il n'exprime véritablement qu'une antithèse ou une protestation contre le caractère *temporaire*, à durée *limitée*, infligé par les lois aux droits des auteurs et de leurs héritiers sur les œuvres intellectuelles. Ce n'est pas la *perpétuité* que les auteurs doivent revendiquer pour la propriété de leurs œuvres ; ils s'exposent alors aux railleries des esprits d'humeur opposante, sur la durée éphémère de la plupart des œuvres de l'intelligence humaine. En vain on leur montre les œuvres de Cicéron et on demande où sont les immeubles du riche orateur, ils persistent à soutenir que la propriété sur les œuvres de l'intelligence ne peut être qu'un droit passager, tandis que la propriété sur les immeubles doit constituer un droit sans limites. Ce que réclament au fond les auteurs a été exprimé sous la forme satyrique, par un auteur humouriste : « La propriété littéraire est une propriété ». Cette assimilation de la propriété intellectuelle, à la propriété matérielle est ainsi formulée par l'auteur des *Idées napoléoniennes* :

« Je crois que l'œuvre intellectuelle est une pro-

« priété comme une terre, comme une maison, « qu'elle doit jouir des mêmes droits et ne pour- « rait être aliénée que pour cause d'utilité pu- « blique. »

Ainsi proclamée, la question ne pouvait manquer d'être élaborée de toutes parts. Un congrès universelle a réuni, en septembre 1858, à Bruxelles, une foule d'artistes et de littérateurs de tous les pays, qui ont débattu pendant plusieurs jours la solution des difficultés que rencontre la codification de la propriété intellectuelle. Deux volumes, publiés à Bruxelles et à Leipzig, à Londres et à Paris, ont recueilli tous les travaux du congrès. Cette publication constitue la collection la plus complète des textes de lois de tous les pays et des documents divers relatifs à cette question, ainsi que l'expression de toutes les opinions.

Les droits des auteurs sur les œuvres de l'art et de l'intelligence ont été aussi discutés au congrès artistique d'Anvers en 1861, dont le compte rendu n'est pas encore publié. Un projet de loi a été examiné dans la dernière session du Parlement belge. Parmi les nombreux travaux publiés à l'occasion de la propriété intellectuelle, on doit citer parce qu'il est l'œuvre d'une compagnie tout à fait autorisée à émettre une opinion éclairée et pratique, la *proposition de loi* rédigée par le comité de la *société des gens de lettres*, et contenant un code complet de la propriété intellectuelle. Enfin le gouvernement français a mis définitivement à l'étude la solution du problème qui touche à de graves intérêts, et surtout aux principes fondamentaux de l'ordre social; car il implique l'interprétation et l'application du droit de propriété.

Aussi l'Empereur, avant de remettre au Conseil d'État un projet de loi, en a confié la rédaction à une commission solennelle, composée d'éminents personnages et des ministres d'État, de l'instruction publique et de l'intérieur. Cette commission a inauguré ses travaux par un discours très-remarqué de S. Exc. le Ministre d'État, publié par le *Moniteur*. Autant que nous pouvons le savoir, le projet est préparé et pourra être soumis au conseil d'État cette année et au Corps législatif l'an prochain.

PRUSSE. Roi régnant depuis le 2 janvier 1861, GUILLAUME Ier, né le 22 mars 1797. Envoyé extraordinaire de Prusse et ministre plénipotentiaire de France à Berlin, le prince de la Tour d'Auvergne; à Paris, le comte de Bismark-Schœnhausen.

Nous avons fait connaître, dans le résumé placé en tête de l'*Annuaire* précédent, les derniers débats de la session parlementaire de 1861. il Nous reste à ajouter que parmi les lois votées dans cette session, il en était une qui modifiait la loi sur les patentes et écartait les difficultés qui entravaient jusque-là l'établissement d'industriels étrangers en Prusse; une autre sur la procédure, qui facilitait les poursuites légales et donnait ouverture à de nouvelles voies de droit; d'autres enfin qui réglaient à nouveau le timbre des journaux et frappaient notamment de droits considérables les journaux étrangers. Cette dernière loi a été l'objet de vives réclamations de la part de l'Autriche et de divers autres États allemands, et en effet le gouvernement a présenté, dans la session suivante, un nouveau projet qui modifie quelques-unes des dispositions de la loi de 1861. Les projets de loi sur l'époque de la présentation du budget, la responsabilité des fonctionnaires et les règlements municipaux des provinces orientales avaient dû être renvoyés à la prochaine session, la chambre des seigneurs n'ayant pu les discuter avant la clôture.

Cette session avait été la dernière de la législature nommée en 1858, et le mouvement électoral qui se préparait devait donner plus d'animation que de coutume à l'intervalle, ordinairement monotone, des assemblées parlementaires. Divers incidents contribuèrent d'ailleurs à tenir l'opinion publique en éveil. Ce fut d'abord la continuation des discussions entre la municipalité et les autorités de police de Berlin. Le conseil municipal signala de graves malversations dans l'administration de la garde de police et formula une accusation positive contre le colonel Patzke, chef de cette garde. M. Patzke prit la fuite, moyennant un passeport qui lui avait été délivré par le directeur de la police, M. de Zedlitz. De là des accusations non moins graves contre ce fonctionnaire. Cette affaire qui, pendant plusieurs mois, préoccupa vivement la Prusse tout entière, finit par se réduire à rien; car M. Patzke ayant été arrêté, et M. de Zedlitz ayant subi l'examen d'un conseil disciplinaire, il se trouva que toute la malversation se réduisait à la distribution illégale aux gardes d'une soixantaine de thalers, reliquat d'une somme affectée à des fournitures. Cependant M. de Zedlitz ne reprit pas les fonctions de directeur de la police, qui furent remplies intérimairement jusqu'en juin 1862, par M. de Winter, dont la presse libérale a beaucoup loué la gestion.

En même temps, il circulait des bruits fâcheux sur l'influence croissante que le parti réactionnaire prenait à la cour. Bien que le roi se fût franchement déclaré pour la constitution, on commençait à se rappeler qu'il en avait été jadis l'adversaire décidé, et qu'aucun souverain de l'Europe ne tenait plus que lui au principe de la légitimité. On disait hautement dans les journaux du parti féodal qu'une ancienne cérémonie tout empreinte de l'esprit féodal, la prestation de foi et hommage par les grands corps de l'État et les représentants des provinces, allait être évoquée de la poussière pour servir à l'inauguration du nouveau règne. Il paraît en effet que cette question fut l'objet de graves délibérations dans les conseils intimes de Guillaume Ier. Mais l'opinion publique s'était vivement prononcée contre la prestation de foi et hommage

en faisant remarquer avec raison que cette cérémonie n'avait aucun sens en présence des nouvelles institutions de la Prusse, et que le serment prêté par les chambres en tenait parfaitement lieu. Aussi, le 5 juillet, le *Moniteur prussien* publia un manifeste contresigné par tous les ministres, dans lequel le roi déclarait qu'en effet la couronne de Prusse avait un droit inaliénable à la prestation de foi et hommage, mais qu'en considération des modifications opérées dans la constitution, il avait résolu de renouveler, à la place de cette cérémonie, le couronnement solennel par lequel Frédéric Ier avait fondé la dignité royale dans la maison de Prusse. Il annonçait qu'en conséquence, il accomplirait la cérémonie du couronnement en présence des membres des deux chambres et des autres témoins appelés de toutes les provinces du royaume, à Kœnigsberg au mois d'octobre, et qu'après cette cérémonie il ferait son entrée solennelle dans sa capitale de Berlin.

Ce retour du roi aux sentiments de sa jeunesse fut favorisé encore par un événement déplorable, qui arriva peu après, mais qui heureusement n'eut pas de conséquences fâcheuses. Suivant son habitude, le roi était allé passer une partie de l'été aux eaux de Bade. Le 14 juillet, pendant une promenade du matin, qu'il faisait dans l'allée de Lichtenthal, un individu lui tira subitement par derrière un coup de pistolet, qui le frappa à la partie postérieure du cou et occasionna une légère contusion. L'auteur de l'attentat fut arrêté immédiatement. C'était un jeune homme né à Odessa, âgé de 22 ans, nommé Oscar Becker, qui faisait son droit à l'université de Leipzig. Ce crime tout isolé, paraît avoir été le fruit d'une imagination maladive et du désir de jouer un rôle. Suivant les déclarations de Becker, il voulait tuer le roi parce que le gouvernement prussien actuel ne tendait pas assez énergiquement à l'unité de l'Allemagne. Becker répéta les mêmes déclarations devant la cour d'assises de Bruchsal, mais en prétendant alors que la tentative d'assassinat n'était que simulée; plusieurs attaques de nerfs qu'il eut pendant l'audience prouvèrent que ses facultés n'étaient pas dans un état parfaitement normal; il fut condamné, le 23 septembre 1861, à 20 ans de travaux forcés.

De grandes manœuvres de deux corps d'armée prussiens sur le Rhin, et une tournée solennelle de la famille royale dans la province rhénane préludèrent en septembre aux fêtes et cérémonies du couronnement. Quelques jours avant de partir pour Kœnigsberg, le roi de Prusse vint rendre à l'empereur Napoléon la visite que celui-ci lui avait faite l'année précédente à Bade, et passer les journées du 6 au 8 octobre avec la famille impériale, à Compiègne. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les conjectures diverses auxquelles a donné lieu cette entrevue et dont aucune ne s'est réalisée jusqu'ici. Enfin la grande solennité du couronnement allait faire cesser toutes les autres préoccupations. D'après le programme officiel, les fêtes devaient durer 10 jours. Le roi et la famille royale partaient le 13 de Berlin, et s'avançaient lentement, en s'arrêtant à la plupart des stations, vers Kœnigsberg, où ils faisaient le 14 leur entrée solennelle. Le 15 octobre était consacré à une pieuse retraite, le 16 et le 17 à des réceptions. Le 18, avait lieu la cérémonie du couronnement; le 19, la cour se réunissait chez la reine; le 20, le roi quittait Kœnigsberg pour faire son entrée solennelle à Berlin le 22 à midi.

Nous ne pouvons décrire ici ces fêtes, qui furent célébrées avec une pompe et une splendeur extraordinaires. La plupart des cours européennes s'y étaient fait représenter par des ambassades extraordinaires; la France, par le duc de Magenta, qui déploya une magnificence extrême et eut, au violent dépit des journaux autrichiens, un véritable succès auprès de la population de Berlin. Les principaux fonctionnaires, les membres des États provinciaux et des municipalités étaient venus comme témoins du couronnement de toutes les provinces du royaume. L'armée y était représentée par des députations et les drapeaux de tous les régiments. Les grandes villes du royaume offrirent chacune au roi une somme d'argent suffisante pour construire une chaloupe canonnière. Une amnistie fut décrétée pour un certain nombre de délits correctionnels, y compris les délits de presse; on créa un ordre de la couronne et une médaille commémorative; l'ordre de l'Aigle rouge reçut une nouvelle extension, et des titres et des décorations furent conférées à un grand nombre de personnes. Mais ce qui frappa surtout dans cette solennité, ce fut le caractère politique que lui donnèrent diverses déclarations du roi. Dès le 17 octobre, Guillaume Ier adressa aux pairs et députés les paroles suivantes : « J'éprouvai le désir de réunir encore une fois, avant le couronnement, les représentants du pays et vous remercie d'avoir répondu à mon appel. Les souverains de Prusse reçoivent leur couronne de Dieu. Voilà pourquoi je prendrai demain la couronne sur l'autel et la placerai sur ma tête. Cela indique la royauté par la grâce de Dieu et de là dérive la sainteté de la couronne, qui est inviolable. Je sais que vous-mêmes, vous comprenez ainsi la signification de l'acte dont je vous ai appelés à être témoins. La couronne est entourée d'institutions nouvelles qui vous appellent à lui donner des conseils. Vous me conseillerez et j'écouterai vos conseils. » Le lendemain, quand le roi se fut en effet posé lui-même la couronne sur la tête, il exprima encore des sentiments analogues dans le discours qu'il adressa aux membres des deux chambres, en y mêlant les inquiétudes sur la situation extérieure, qui d'autres fois déjà s'étaient produites dans ses allocutions : « Par la grâce de Dieu, dit-il, les rois de Prusse portent depuis cent soixante ans la couronne. Je suis le premier roi

qui soit monté sur le trône depuis qu'il a été entouré d'institutions conformes à l'esprit du temps. Mais me rappelant que la couronne ne vient que de Dieu, j'ai rendu témoignage, en prenant la couronne en saint lieu, que je l'ai reçue avec humilité de ses mains. .... Que la Providence divine veuille conserver longtemps à notre patrie les bénédictions de la paix. Ma brave armée la protégera contre les dangers extérieurs. La Prusse sera préservée des dangers intérieurs, car le trône de ses rois restera inébranlable dans sa puissance et dans ses droits, si l'union entre le roi et le peuple, qui a fait la grandeur de la Prusse, est durable. Placés sur la voie du droit juré, nous pourrons résister ainsi aux dangers d'une époque agitée, aux tempêtes qui peuvent s'élever. Telle soit la volonté de Dieu. » Ces mêmes craintes et ces mêmes appels au dévouement de l'armée se retrouvent aussi dans des allocutions adressées aux généraux.

Les fêtes ne finirent pas avec l'entrée solennelle à Berlin, qui eut lieu le 22 octobre, conformément au programme; mais elles se prolongèrent jusqu'à la fin du mois, par des bals, des concerts, des réceptions, etc. Pour la population de Berlin, elles se terminèrent très-tristement, le 22 et le 23, par une rixe qui éclata dans une rue mal famée et qui prit bientôt le caractère d'une émeute populaire, dont la garde municipale ne put venir à bout, après deux jours de lutte, qu'au prix de 4 ou 5 morts et d'une trentaine de blessés.

Cependant le moment des élections approchait. L'insistance que le roi avait mise à rappeler qu'il tenait sa couronne de la grâce de Dieu n'était pas faite pour rassurer les esprits sur les dispositions de la cour. Les longues discussions sur la question militaire avaient ébranlé la confiance, et tout indiquait que l'administration ne retrouverait plus une majorité aussi bienveillante que la dernière.

La composition du ministère était d'ailleurs toujours la même, sauf que M. de Schleinitz s'était chargé définitivement du portefeuille de la maison du roi et avait cédé, en septembre, celui des affaires étrangères au comte de Bernstorff, ambassadeur de Prusse à Londres. Déjà antérieurement, une ordonnance avait érigé l'administration de la marine en ministère, mais ce ministère était resté en même temps que celui de la guerre aux mains de M. de Roon. Peu avant les élections, une ordonnance du 5 novembre réduisit à 41 le nombre des circonscriptions de propriétaires nobles qui avaient le droit de présenter chacune un candidat à la chambre des seigneurs.

Depuis longtemps les partis s'étaient mis à l'œuvre. Le parti démocratique, qui, depuis 1849, avait pratiqué l'abstention, était rentré dans la lice sous la dénomination de parti progressiste, et tous les journaux libéraux étaient remplis de ses programmes et de ses professions de foi. Mais le parti féodal aussi déploya une grande activité. Il prétendit agir sur le peuple et forma effectivement une société populaire, dont firent partie quelques ouvriers, et surtout un certain nombre de patrons, maîtres tailleurs, cordonniers, etc., qui regrettaient le système des corporations. A l'exemple des lords anglais, quelques-uns des chefs de l'aristocratie prussienne se firent recevoir dans les corps d'arts et métiers. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Les élections primaires eurent lieu le 19 novembre, les élections définitives le 8 décembre. Partout une grande majorité se prononça pour le parti libéral avancé et les progressistes. Sur 352 membres de l'ancienne chambre, 141 seulement furent réélus. Les conservateurs ne purent faire passer que quatorze de leurs candidats et tous leurs orateurs échouèrent. A Berlin, presque tous les députés appartenaient au parti démocratique. On remarquait parmi les nouveaux élus le professeur Varchow, psychologiste distingué, et M. Twesten, qui peu auparavant avait été blessé en duel par le colonel Manteuffel, par suite d'une brochure qu'il avait publiée contre le cabinet militaire du roi, dont le colonel était chef. MM. Waldek, Schultze-Delitsh et tous les membres démocrates de l'ancienne chambre, se retrouvaient dans la nouvelle. M. de Vincke avait refusé avec obstination de se porter candidat.

Ce résultat des élections causa un vif déplaisir à la cour et dans l'entourage des ministres. Les feuilles du gouvernement exprimèrent hautement leur mécontentement du choix des électeurs et cherchèrent à ranimer les craintes qu'inspirait la démagogie. Le roi lui-même ne dissimula pas le regret que lui causaient les élections et s'en exprima franchement à plusieurs reprises. Dans une tournée, notamment, qu'il fit dans la régence de Magdebourg, il proféra des plaintes amères devant une députation de pasteurs : « J'ai parcouru le pays en triomphe, dit-il, du Rhin jusqu'à Kœnigsberg et partout le peuple a protesté de son dévouement; mais quelles ont été les suites? Le peuple a répondu par des élections qui ne pouvaient être pires, qui ont profondément affligé mon cœur royal. On m'envoie à Berlin des hommes de 1848, qui viennent à peine de profiter de l'amnistie. On s'est même moqué de mon couronnement. On se trompe, si l'on croit qu'en m'appuyant sur la grâce de Dieu, ce n'a été pour moi qu'une façon de parler. Le jour du couronnement est celui où j'ai éprouvé la plus grande émotion de ma vie. Mon cœur a tremblé quand j'ai pris la couronne sur l'autel, et l'aspect de mon Seigneur crucifié m'en a seul donné le courage. » Ces paroles prouvaient que les critiques dont le couronnement avait été l'objet avaient blessé le roi jusque dans ses sentiments les plus intimes, et que des préventions difficiles à surmonter troubleraient désormais la bonne harmonie du pouvoir et du parlement.

La majorité libérale de la chambre n'avait pas d'ailleurs un programme bien arrêté, ni capable d'effrayer le ministère, qui lui-même était composé

de libéraux modérés. Dans la politique extérieure, elle était fortement imbue de l'idée de l'hégémonie de la Prusse en Allemagne, et l'extrême gauche tint essentiellement à ajouter l'épithète d'*allemand* à son titre de parti progressiste. Elle était hostile à l'Autriche et demandait l'intervention de la Prusse en faveur du peuple hessois et du Schleswig. Mais, sur tous ces points, les vues du gouvernement ne différaient guère de celles des députés, qui ne reprochaient au pouvoir que de ne pas agir avec l'énergie suffisante. A l'intérieur, le parti libéral demandait l'achèvement de la constitution, notamment par la réforme des administrations et des représentations des provinces, des cercles, des municipalités, et, sous ce rapport encore, le gouvernement était très-disposé à faire droit à ses vœux. Mais il évitait de se prononcer sur la réforme de la chambre des seigneurs, autre point du programme progressiste et qui est d'ailleurs très-difficile à réaliser si l'on veut respecter la constitution. Enfin le point de divergence fondamental résidait toujours dans la réorganisation militaire, que déjà la chambre précédente n'avait autorisée qu'à titre de compromis, et contre laquelle la plupart des nouveaux députés s'étaient prononcés d'une manière absolue dans les collèges électoraux. Cependant, comme nous le verrons, ce ne fut pas sur ce point qu'éclata le conflit entre le parlement et le pouvoir, et la chambre fut dissoute avant que cette grande question pût venir à l'ordre du jour.

La session fut ouverte le 14 janvier 1862. Dans le discours du trône, le roi commençait par rappeler les preuves d'amour et de fidélité que lui avait données le peuple lors du couronnement et à l'occasion de l'attentat commis contre sa personne, ainsi que la mort douloureuse du prince Albert. Puis il constatait l'état satisfaisant du pays et l'extension nouvelle que devait prendre son commerce et son industrie, par suite de traités conclus avec des nations étrangères et de diverses mesures destinées à faciliter les relations commerciales. « Mon gouvernement, dit-il, vous soumettra des projets de loi sur ces objets et d'autres encore, plus importants. Ils vous prouveront que, fidèle à mes principes, j'ai en vue l'achèvement de notre constitution. Les propositions qui tendent à la transformation d'institutions existantes, rendront témoignage que mon gouvernement ne recule pas devant les réformes motivées par des circonstances de fait, et ayant pour but le bien de toutes les classes, dont il doit être tenu compte également... Les finances sont en bon état et les excédants de recette permettront de réduire les augmentations nécessitées par la réorganisation de l'armée. Les dépenses de l'armée réorganisée ont été fixées d'après les principes de la plus stricte économie. Aller au delà serait compromettre la force et la bonne organisation de l'armée, et par suite la sûreté de la patrie. » Passant aux relations extérieures, le roi rappela son entrevue avec l'empereur Napoléon, qui ne pouvait contribuer qu'à améliorer encore les rapports amicaux et de bon voisinage des deux États, il parla des efforts faits par la Prusse dans le but de réformer l'organisation militaire de la confédération germanique, et d'établir un système de défense des côtes allemandes. « Fidèle aux traditions de la Prusse, mon gouvernement s'efforcera constamment de réaliser les réformes capables d'unir plus énergiquement les forces du peuple allemand et de mettre la Prusse en état de servir plus efficacement les intérêts de la patrie commune. » Après avoir mentionné encore la question hessoise et celle du Schleswig, le roi revint sur la question militaire. « Le développement de nos institutions, dit-il en terminant, doit être au service de la grandeur et de la force de notre patrie. Jamais je ne pourrai permettre que le développement progressif de notre vie publique intérieure, mette en question ou compromette le droit de la couronne, la puissance et la sûreté de la Prusse. La situation de l'Europe exige l'accord et la communauté d'action entre moi et mon peuple. Je compte sur l'appui patriotique de ses représentants. »

Le langage réservé du roi et sa persévérance à demander la réforme militaire, montraient assez que, malgré le vœu public exprimé dans les élections, le gouvernement n'avait pas l'intention de céder sur les grandes questions en litige. Cependant, dès les premières séances, le ministère s'efforça de prouver, par la présentation d'un certain nombre de projets de loi, qu'il voulait développer réellement les institutions libérales. Parmi ces projets, figuraient principalement une loi, portant suppression de la justice patrimoniale, rétablie dans les six provinces orientales par une loi de 1856; l'abolition des fonctions municipales héréditaires, attachées dans plusieurs contrées à la possession de certaines propriétés; une loi abolissant les fiefs dans la Poméranie; un règlement des cercles pour toute la monarchie, qui enlevait aux possesseurs de propriétés équestres le droit de siéger en personne dans les conseils d'arrondissement, tout en attribuant à la grande propriété les plus nombreux représentants dans ces conseils; une loi sur les élections municipales, qui simplifiait les opérations électorales et rendait le vote public; une loi sur l'organisation municipale des communes rurales de la province rhénane; une loi supprimant les passeports; enfin les deux projets annoncés depuis longtemps, sur la responsabilité ministérielle et l'institution d'une chambre supérieure des comptes. Ces deux dernières lois étaient les plus importantes au point de vue de la constitution, mais elles ne satisfirent pas l'opinion publique et furent vivement critiquées par la presse. La première de ces lois (présentées d'abord à la chambre des seigneurs), supprimait quelques-unes des garanties de la constitution, dont elle modifiait les articles 49 et 61, en stipulant que les ministres ne pourraient être

poursuivis que pour violation de la constitution, et non pour trahison et corruption, comme le voulait l'article 61 ; que l'accusation devait être décrétée par les deux chambres à la fois ; que les ministres seraient jugés par une cour spéciale et qu'enfin le roi pourrait exercer au profit de ministres condamnés le droit de grâce, avec la seule exception qu'ils ne pourraient plus remplir les fonctions de ministres. Le projet soumettait d'ailleurs la mise en accusation à des formes longues et embarrassantes ; la cour spéciale était formée de douze membres tirés au sort parmi vingt conseillers de la cour suprême, et dix premiers présidents de cours d'appel ; le maximum des peines applicables aux ministres condamnés était réduit à 5 ans de prison. La loi sur la chambre des comptes instituait une cour basée sur des principes analogues à celle de la cour des comptes de France, mais l'opposition critiquait surtout la disposition qui bornait les attributions de la cour à constater que les crédits votés par la chambre n'avaient pas été dépassés et que les dépenses étaient dûment justifiées, sans lui permettre de faire des observations en cas de virements de crédit et de transports de sommes d'un chapitre à l'autre, opérés par les ministres contrairement aux fixations du budget. Le ministre de la guerre présenta, dès le commencement de la session aussi, une loi qui modifiait le décret de 1814 sur le service militaire. Cette loi statuait que le service militaire dans l'armée active durerait sept ans, dont trois sous les drapeaux et quatre dans la réserve. Chaque citoyen devait servir en outre cinq ans dans le premier ban de la landwehr et quatre dans le second ban, de façon que l'obligation du service militaire s'étendait pour chacun jusqu'à l'âge de 36 ans. Dans son rapport, le ministre ajoutait que d'après ces bases, l'armée permanente serait de 230,000 hommes, mais que par des raisons d'économie, on ne la porterait pas au delà de 200,000. Ce projet fut renvoyé à la commission du budget. La chambre des seigneurs vota en partie la loi sur la responsabilité des ministres, mais la session fut close avant qu'elle l'eût adoptée en entier. Aucun des autres projets ne put être discuté avant la dissolution de la chambre.

Les premières semaines de la session furent occupées par des vérifications de pouvoirs, des questions réglementaires, etc., sans qu'il se présentât d'occasion de formuler nettement la position du gouvernement vis à vis de la chambre. En même temps s'opérait le fractionnement des partis, plus considérable dans la chambre prussienne que partout ailleurs. Les libéraux ministériels, qui occupaient maintenant les bancs de la droite, et qui reconnaissaient pour chef M. Grabow, comptaient environ 70 membres ; le parti progressiste allemand comprenait également de 70 à 80 députés. Entre les deux se plaçaient deux ou trois centres composés ensemble de 40 à 50 députés et représentés par MM. Bockum-Dolffs, Hinrichs, Stavenhagen. Puis venaient les débris de l'ancien parti féodal, les catholiques qui avaient perdu quelques voix dans les élections, les Polonais qui en avaient gagné 4. Toutes les fractions libérales s'accordèrent pour donner la présidence à M. Grabow ; les deux vice-présidences furent conférées à des membres du centre et du parti progressiste. Pour économiser le temps, on résolut de ne pas voter d'adresse en réponse au discours du trône. D'ailleurs les questions qui auraient été débattues dans la discussion de l'adresse devaient se reproduire à l'occasion de motions isolées. Dès le commencement, une interpellation sur la question hessoise fut présentée par M. Virchow, une autre sur la question italienne, par M. de Carlovitz, une troisième sur la question allemande par divers députés. De toutes ces propositions une seule fut discutée, celle qui concernait la Hesse électorale. Sur cette question, le gouvernement était à peu près d'accord avec la chambre, et sauf les déclamations ordinaires contre la diète germanique et l'invitation plusieurs fois répétée au gouvernement de trancher par le glaive la question hessoise, ce débat n'offrit rien qui fût digne d'être mentionné.

L'opposition entre la chambre et le gouvernement ne s'était manifestée encore que par des escarmouches insignifiantes, quand subitement la question de cabinet vint se poser d'une manière tout à fait inattendue à l'occasion d'une motion financière. Le projet de budget présenté par le gouvernement était peu détaillé et les ministres n'étaient tenus que d'observer les divisions les plus générales qui s'y trouvaient indiquées. Dans le budget de 1862, par exemple, qui avait été présenté aux chambres, un seul article mettait en bloc, pour entretien, équipement et recrutement des troupes, 31,088,812 thalers (de 3 fr. 75 c.), à la disposition du ministre de la guerre. Ce même chapitre n'avait été que de 23,633,317 thalers en 1859, avant la réorganisation de l'armée, et il était difficile à la chambre de se rendre compte des dépenses sur lesquelles avait porté l'augmentation. Un député, M. Hagen, avait donc formulé une proposition qui tendait à une plus grande spécialisation du budget ; il demandait que la loi des finances offrît au moins les détails que donnaient les comptes des années antérieures et que les ministres fussent obligés d'en respecter les fixations. Cette proposition avait été renvoyée à la commission du budget qui était disposée à l'accepter, mais le ministre des finances, M. de Patow, ayant déclaré qu'il serait difficile de faire subir un remaniement au budget de 1862 et que le gouvernement déférerait au désir de la chambre l'année prochaine, la commission adopta une autre proposition formulée par un membre de la fraction progressiste et qui exprimait le vœu que le nombre des chapitres du budget fût augmenté et que cette modification fût réalisée dans le budget de 1863.

La question vint à l'ordre du jour le 6 mars. M. Hagen reproduisit, contre les conclusions de la commission, sa proposition légèrement modifiée et à laquelle se rallièrent alors tous les membres de la fraction progressiste. Plusieurs orateurs, tout en exprimant leur confiance aux paroles du ministre des finances, firent remarquer néanmoins que rien ne prouvait que ce ministre occuperait encore son poste en 1863, et qu'il ne pouvait pas répondre des intentions de ses successeurs; c'est par des ajournements continuels qu'on a manqué toujours les réformes les plus utiles, ajoutaient-ils, et le moment est parfaitement opportun pour réaliser l'amélioration financière proposée par M. Hagen. M. de Patow, auquel on reprochait d'avoir partagé l'opinion qu'il combattait aujourd'hui, quand il n'était pas ministre, répondit d'une façon assez embarrassée, en s'efforçant de prouver que la chambre pouvait exercer un contrôle suffisant et qu'il était difficile de modifier le budget actuel. Rien de plus simple, répliqua M. Virchow, que la proposition de M. Hagen; en l'adoptant, nous n'empiétons pas sur le pouvoir exécutif, M. le ministre pourra même, si elle est admise, rester tranquillement à la tête de son administration. — Quant à cela, s'écria M. de Patow, ce sera à moi à juger si ce sera possible. » La discussion prenait une tournure irritante; un des membres de l'ancienne majorité, M. Kühne, proposa alors comme moyen terme d'adopter les conclusions de la commission, en exprimant en même temps l'espoir que quelques chapitres du budget de 1862 seraient développés davantage. Mais les orateurs de la gauche, de même que M. de Patow, repoussèrent ce compromis. « Ce n'est là encore qu'un ajournement, dit M. Schulze-Delitch. On parle de conflits, je ne les désire pas, mais ne veux pas non plus les éviter aux dépens des principes libéraux. Mais si une partie du ministère devait se retirer, je désirerais que ce fût en servant ces principes qu'ils ont reconnus pendant si longtemps. » M. de Patow : « Le préopinant a parlé de la retraite d'une partie du ministère. Le ministère est solidaire, il n'y a pas à songer à une retraite partielle; il a dit aussi que le cabinet considérait l'adoption de la proposition comme un vote de défiance. Ce n'est pas là le cas; il s'agit seulement de savoir si, après cette adoption, il sera possible de gouverner encore et de conserver la responsabilité de la gestion des affaires; si elle ne renferme pas un empiétement sur le pouvoir exécutif. » Le ministre finit néanmoins par se rallier à l'amendement Kühne; mais cette concession fut inutile : la chambre adopta la proposition Hagen à la majorité de 171 voix contre 143.

Ce vote causa une vive émotion à Berlin. La crise qu'on prévoyait depuis le jour des élections était enfin arrivée. Les bruits les plus sinistres furent mis en circulation. Le public redoutait un coup d'État du gouvernement; le gouvernement de son côté craignait une insurrection, consignait les troupes dans les casernes, leur distribuait des cartouches. Le 8 mars, on apprit que tous les ministres avaient donné leur démission, mais que le roi ne l'avait pas encore acceptée. Cette incertitude se prolongea jusqu'au 11 mars. Le *Moniteur prussien* annonça alors que le roi avait définitivement refusé la démission des ministres, et il publiait en même temps une ordonnance par laquelle la chambre était dissoute. Un seul ministre avait persisté à résigner ses fonctions, M. Bethmann-Hollweg. En outre, le lendemain une ordonnance nommait président provisoire du conseil, le prince de Hohenlohe-Ingelfingen, président de la chambre des seigneurs, pour le temps que durerait l'absence du prince de Hohenzollern, qui se trouvait depuis longtemps à Hyères pour cause de santé.

Cependant la crise n'était pas terminée. Quoiqu'en eût dit M. de Patow, l'accord ne régnait nullement au sein du cabinet, qui, à côté des ministres libéraux, renfermait des éléments réactionnaires. Ces éléments avaient été renforcés par la nomination du prince de Hohenlohe, qui n'appartenait pas, il est vrai, à la coterie de la *Gazette de la Croix*, mais n'était pas moins étranger aux aspirations libérales. En outre, les journaux de l'opposition voyaient avec colère grandir l'influence de M. Von der Heydt, qui avait seul contresigné les dernières ordonnances. M. Von der Heydt, banquier à Elberfeld, avait commencé sa carrière politique en 1847, lors de la réunion des diètes provinciales à Berlin, et avait figuré dans l'opposition. En 1849, il avait passé dans divers ministères. Il avait fait partie enfin du cabinet Manteuffel, comme ministre du commerce et des travaux publics, y était resté pendant tout le règne de la réaction, et, à la chute de ce ministère, il avait conservé encore son portefeuille dans le cabinet Hohenzollern-Auerswald. M. Von der Heydt était devenu enfin l'homme de la situation. On ignore les pourparlers qui eurent lieu alors dans les cercles intimes du gouvernement; deux programmes différents paraissent avoir été présentés au roi, l'un par M. d'Auerswald, l'autre par M. Von der Heydt. Ce dernier fut accepté et le *Moniteur prussien* annonça, le 18 mars, la reconstitution du cabinet. Cinq des anciens ministres restaient : le prince de Hohenlohe, M. Von der Heydt, qui était nommé ministre des finances, M. de Roon, le ministre de la guerre, le comte Bernstorff, ministre des affaires étrangères, et M. de Schleinitz, ministre de la maison du roi; MM. d'Auerswald, de Patow, de Pückler, de Schwerin et de Bernuth se retiraient en conservant le titre et le rang de ministres d'État. Ils étaient remplacés par des hommes peu connus : le comte Itzenplitz, membre de la chambre des seigneurs, de la couleur du prince Hohenlohe, recevait le portefeuille de l'agriculture; M. de Mühler, auteur d'une chanson bachique célèbre en Allemagne, mais qui de-

puis s'était rangé, était appelé aux cultes; le remplaçant de M. de Schwark comme procureur général, le comte de Lippe, devenait ministre de la justice; enfin le ministère de l'intérieur était donné à M. de Jagow, naguère sous-préfet, puis directeur de la police à Breslau. En somme, le ministère prenait une couleur décidément réactionnaire. Il fut complété quelque temps après par la nomination de M. de Holzbrinck au ministère du commerce.

Cependant un rescrit du roi, du 19 mars, chargeait le ministère de préparer immédiatement les élections pour la chambre des députés et déclarait que le roi tenait inexorablement aux principes qu'il avait exprimés en novembre 1858, en prenant la régence. « Ma volonté bien arrêtée, disait le prince, est de maintenir la constitution et les droits de la représentation nationale, mais je dois sauvegarder en même temps les droits de la couronne et lui conserver la force nécessaire à l'accomplissement de la mission de la Prusse. La législation et l'administration doivent être développées dans un sens progressif; mais il y a un progrès réfléchi qui répond aux besoins réels et qui est vraiment conservateur, tandis que la précipitation n'est que destructive. » En même temps, la *Gazette* semi-officielle *de l'Etoile* déclarait que la dissolution de la chambre avait été un acte absolument nécessaire, que dès l'origine il avait été évident qu'on ne saurait gouverner avec elle et qu'elle n'avait eu que la force de la négation. La tâche du nouveau ministère sera d'éclairer les électeurs sur la situation réelle et le peuple prussien répondra à la confiance du roi.

Tout allait en effet de nouveau dépendre des élections et il s'agissait avant tout d'en assurer le succès. Le nouveau cabinet, dirigé en réalité par M. Von der Heydt, eut recours à deux moyens fort différents pour arriver à ce but : l'un consistait à donner satisfaction à l'opinion publique sur quelques-uns des points qui faisaient la force de l'opposition, l'autre à faire agir autant que possible les influences administratives dans les élections. Tout d'abord, M. Von der Heydt publia un rescrit royal (du 21 mars) qui ordonnait la conversion des emprunts 4 1/2 p. 0/0 contractés en 1850 et 1852 en 4. Le capital de ces emprunts, qui avait été de 18 et de 16 millions, de thalers n'était plus en tout que de 29 millions, par suite de l'amortissement; il résultait donc de cette conversion une faible économie pour le trésor; mais la mesure était bonne en elle-même, puisque le cours de cette rente était à 102, et elle réussit sans difficulté. Quelques jours après, le 6 avril, la *Gazette de Voss* publiait une lettre du 21 mars, de M. Von der Heydt à M. de Roon, dans laquelle le nouveau ministre des finances exposait au ministre de la guerre que pour assurer aux élections un résultat favorable au gouvernement, il fallait nécessairement supprimer à partir du 1er juillet prochain la surtaxe de 25 p. 0/0 ajoutée à certains impôts, ce qui obligeait à une réduction correspondante des dépenses. M. le ministre de la guerre sait lui-même, ajoutait M. Von der Heydt, que dans toutes les branches d'administration, on a déjà fait depuis plusieurs années toutes les économies possibles pour trouver quelques moyens de compenser l'excédant des dépenses de l'administration militaire et pour sauver au moins l'apparence de la bonne volonté du gouvernement de remplir les promesses faites à cet égard. » Le ministre des finances demandait en conséquence une réduction d'au moins 2,500,000 thalers sur le budget de la guerre, et offrait à M. de Roon d'en faire la demande de concert avec le roi, si le ministre de la guerre ne préférait pas la faire seul.

Cette lettre avait été livrée à la *Gazette de Voss* par l'indiscrétion de deux employés du ministère de la guerre, qui furent punis disciplinairement. Il n'était pas possible de la désavouer et le gouvernement préféra faire connaître les conséquences qu'elle avait eues. La feuille semi-officielle annonça en effet que, le 10 avril, se réunirait une commission de généraux sous la présidence du feld-maréchal Wrangel pour discuter les économies réalisables dans le budget de la guerre. Dans un article programme elle promettait en même temps que non-seulement le budget de 1862 serait soumis à la prochaine chambre avec des divisions plus nombreuses, mais qu'on présenterait aussi dès cette année le budget de 1863; que l'addition de 25 p. 0/0 ne serait pas perçue au delà du 1er juillet; que le gouvernement avait l'intention d'alléger les impôts pesant sur la classe laborieuse en supprimant les droits sur les blés et réduisant considérablement les droits sur le riz, sur le bétail, les redevances des mines, etc.; que d'ailleurs le ministère n'avait l'intention de présenter dans la prochaine session que des lois d'application immédiate en laissant les questions de principes pour la session de 1863. Le 12 avril, en effet, un rescrit royal déclarait que l'addition de 25 p. 0/0 cesserait d'être perçue et que le roi consentait à ce qu'on opérât de nouvelles économies dans le budget militaire, mais à la condition expresse d'éviter toutes les réductions qui pourraient nuire à la force et à la bonne organisation de l'armée et compromettre par suite la sûreté et l'indépendance de l'État, et le 27 avril, veille des élections, la *Gazette de l'Etoile* répétait encore que le roi avait ordonné qu'à l'avenir le budget serait toujours présenté aux chambres dans la session qui précéderait l'ouverture de l'exercice.

Mais toutes ces assurances n'avaient pu contrebalancer le mauvais effet produit par l'autre moyen imaginé par le gouvernement pour faire réussir les élections, l'influence administrative exercée sur les électeurs. Les tentatives faites dans ce sens avaient produit un effet tout contraire. Dès le 22 mars, le ministre de l'intérieur avait adressé aux présidents supérieurs des provinces et aux

présidents de régence une circulaire destinée à faire connaître aux fonctionnaires la position que le gouvernement avait l'intention de prendre vis-à-vis des élections. « Il faut avant tout, disait la circulaire, que les fonctionnaires fassent comprendre aux électeurs les principes qui dirigent le pouvoir et qui ont été exprimés dans le rescrit adressé le 19 mars par le roi au ministère. Il faut que les électeurs sachent que le gouvernement est placé sur le terrain de la constitution, qu'il veut respecter en tout les droits de la représentation nationale et développer la constitution et la législation dans un sens libéral. Mais les électeurs comprendront aussi que le gouvernement considère comme un devoir indispensable de sauvegarder énergiquement les droits de la couronne et de ne pas permettre que la force du pouvoir royal, sur lequel reposent la grandeur et la prospérité de la Prusse, soit amoindrie au profit d un prétendu gouvernement parlementaire. C'est en cela même que le gouvernement s'est placé en opposition directe avec la démocratie, dont la tendance est évidemment dirigée aujourd'hui à transférer à la représentation du peuple le centre de gravité des pouvoirs publics, qui, d'après l'histoire et la constitution de la Prusse, réside dans la couronne. Voilà pourquoi c'est la tache du gouvernement du roi et de ses organes, de combattre partout dans les élections le parti démocratique, qu'il porte ouvertement ce nom ou se cache sous celui de parti progressiste ou sous toute autre dénomination quelconque. Dans ce but, il est urgent de réunir sous un même drapeau les éléments dispersés du parti conservateur. Ce sont les régences et les sous-préfectures surtout, ajoutait le ministre, qui devront déployer une grande activité dans le sens indiqué. J'espère qu'elles pourront s'acquitter de leur mission sans porter atteinte à la liberté électorale. Quant aux fonctionnaires et employés, le gouvernement compte qu'ils le soutiendront avec zèle dans les élections. En tout cas, il serait incompatible avec la position d'un employé, qu'oubliant le serment de fidélité qu'il a prêté au roi, il allât jusqu'à prendre part à une agitation électorale hostile au gouvernement. » Cette circulaire fut transmise par tous les ministres à leurs subordonnés.

C'était une grande faute que venait de commettre le ministère. D'une part, en posant la question entre la royauté et le parlement, il blessait le sentiment public qui trouvait que le parlement s'était tenu dans des limites très-raisonnables et que la dissolution de la chambre était peu motivée. D'ailleurs, sur le point spécial où le parlement était en opposition directe avec le roi, la question militaire, l'opinion publique était tout entière avec la chambre et on se demandait à quoi servirait une représentation nationale, s'il ne lui était pas permis de faire prévaloir le vœu général contre une intention juste ou injuste, bonne ou mauvaise de la couronne. Il était certain, en outre, que même les plus radicaux des progressistes s'étaient ralliés à la monarchie constitutionnelle et que personne ne voulait changer la forme du gouvernement. Cette opposition entre le parlement et le roi, dont parlaient les ministres, avait donc une apparence de mauvaise foi, qui frappait tout le monde. D'autre part, la doctrine nouvelle en matière d'élections, que tous les fonctionnaires publics devaient leur appui au ministère, était faite pour révolter le corps nombreux et généralement libéral des fonctionnaires prussiens, et causa en effet un scandale énorme. Les employés de l'administration proprement dite durent accepter en silence la circulaire ministérielle. Mais il n'en était pas de même des fonctionnaires de l'ordre judiciaire et du corps enseignant. Plusieurs tribunaux, notamment les tribunaux de commerce, protestèrent contre l'obligation à laquelle on prétendait les soumettre. Mais ce furent surtout les universités, l'Université de Berlin en tête, qui repoussèrent avec éclat les injonctions ministérielles et prouvèrent au gouvernement qu'il avait contre lui toute la partie intelligente de la nation.

C'est ce que prouvèrent encore mieux les élections. Celles du premier degré eurent lieu le 28 avril, celles du second degré le 6 mai 1862. Les membres de la chambre dissoute furent réélus la plupart, seulement le parti progressiste et le centre gauche gagnaient une cinquantaine de voix aux dépens de la fraction Grabow et des catholiques. Ces derniers perdirent une douzaine de voix, les conservateurs furent réduits à dix. Le centre gauche acquit un nouvel orateur, M. de Sybel, professeur d'histoire, qui avait quitté récemment l'université de Munich pour celle de Bonn. M. de Vincke, qui avait vivement blâmé l'adoption de la proposition Hagen et dont la popularité était très-compromise, rentra à la chambre. Aucun ministre ne fut élu et M. Von der Heydt échoua même dans sa ville natale.

Dans un pays où les habitudes constitutionnelles sont bien établies, ce résultat aurait suffi pour motiver la formation d'un nouveau cabinet. Mais le ministère tenait à rester au pouvoir, quelle que fût la composition de la chambre. En ce moment, d'ailleurs, un incident de la politique extérieure lui venait en aide. La question de la Hesse électorale (voyez ce mot) allait enfin être résolue. L'électeur de Hesse ayant hésité à obéir à une injonction de la diète germanique et repoussé d'une façon insultante une intervention officieuse de la Prusse, deux corps d'armée furent mis sur pied rapidement et étaient sur le point de se mettre en marche pour la Hesse, quand l'électeur se soumit aux ordres de l'assemblée fédérale (18 mai). Cette affaire causa une grande sensation en Allemagne et fit taire toutes les autres préoccupations. En Prusse, l'opinion publique fut très-satisfaite de l'énergie que le gouvernement avait montrée dans cette cir-

constance. Ce fut au milieu de cette émotion que la session fut ouverte, le 19 mai.

Le roi n'avait pas voulu ouvrir les chambres en personne. Le président du Conseil lut en son nom le discours du trône. Après avoir déclaré que le parlement n'aurait à s'occuper dans la session actuelle que des questions les plus urgentes, le ministre rappelait les ordonnances qui avaient réduit les impôts et promettait la présentation prochaine des budgets de 1862 et 1863 spécialisés; il annonçait que de nouvelles économies avaient pu être réalisées dans le budget militaire, et indiquait les principales lois qui seraient soumises aux chambres, savoir : des lois concernant les chemins de fer et divers traités conclus avec les puissances étrangeres. Après avoir mentionné la question danoise et rappelé l'affaire de la Hesse électorale, le ministère déclarait que le gouvernement persisterait, sans dévier, dans les principes que le roi avait proclamés en prenant la régence, qu'il respecterait consciencieusement les droits de la couronne et les droits constitutionnels de la représentation nationale, et terminait en exprimant l'espoir que les chambres ne refuseraient pas leur appui patriotique aux mesures propres à sauvegarder l'honneur et la dignité de la Prusse, de même qu'à celles qui avaient pour but de développer toutes les branches de l'activité pacifique.

Les traités dont parlait le discours du trône étaient les conventions militaires avec Saxe-Cobourg, Saxe-Altenbourg et Waldeck, qui incorporaient les contingents fédéraux de ces divers États dans l'armée prussienne (V. CONFÉDÉRATION GERMANIQUE) ; les traités de commerce et de navigation conclus pendant l'expédition prussienne dans les mers orientales avec la Chine, le Japon et le royaume de Siam; enfin le grand traité de commerce avec la France, qui doit réaliser entre la France et l'Allemagne un système d'échanges analogue à celui qui a été inauguré en 1860, par les traités avec l'Angleterre. Ce traité, qui comprend plusieurs conventions particulières relatives aux douanes, à la navigation, à la propriété littéraire et artistique, fut paraphé entre la Prusse et la France, le 29 mars 1862, en attendant qu'il fût approuvé par les autres États du Zollverein : mais cette approbation devient de plus en plus douteuse et déjà l'Autriche s'est emparée de la question pour jeter de nouvelles divisions en Allemagne. Quoi qu'il en soit, l'opinion publique est très-favorable au traité en Prusse, et il n'est pas douteux que la chambre ne l'adopte, comme elle a déjà ratifié les autres conventions que nous venons d'indiquer.

Les deux budgets de 1862 et de 1863 furent présentés en effet dès le 28 mai, et la spécialisation que M. Hagen avait proposée s'y trouvait réalisée. Le projet de 1862 offrait diverses réductions sur le projet présenté dans la session précédente, par M. de Patow et le déficit n'était plus que de 3,385,000 thalers (de 3 fr. 75), au lieu des 5,390,385 thalers du premier projet. Ce déficit était couvert d'ailleurs par l'excédant qu'avait laissé le budget de 1860. Des économies plus fortes encore étaient réalisées dans le budget de 1863 et le deficit s'y trouvait diminué davantage. Il est remarquable que la réduction opérée sur les dépenses mil taires n'était que de 831,000 thalers, tandis que M. Von der Heydt avait demandé 2,500,000 thalers au moins dans sa lettre à M. de Roon et que la commission des généraux eût déclaré, dit-on, que des économies étaient possibles dans cette limite. Du reste, une partie des dépenses du ministère de la guerre était afférente à la marine, pour laquelle a été demandé encore subsidiairement un crédit extraordinaire de 1,400,000 thalers. Poussé dans cette direction par l'opinion publique, le gouvernement prussien tend à donner de plus en plus de développement à sa marine militaire; plusieurs bâtiments de guerre, notamment des chaloupes canonnières, ont quitté en 1861 et au commencement de 1862 les chantiers de Dantzig; en même temps qu'on active les travaux du port de Jahde, on se prépare à fonder un nouveau port militaire dans l'île de Rugen. D'autre part, un grand malheur a frappé la marine prussienne en décembre 1861. La corvette l'*Amazone*, consacrée à l'instruction des cadets de la marine, étant allée faire une tournée avec ces jeunes gens, périt corps et biens, sans qu'il échappât un être vivant qui pût rendre compte de cette affreuse catastrophe.

Cependant la chambre s'était constituée. M. Grabow avait été nommé président; les deux vice-présidences étaient échues à M. Bockum-Dolffs, chef du centre gauche, et à M. Behrend du parti progressiste. La fraction Grabow s'était dissoute, sauf un petit noyau qui avait pris pour guide M. de Vincke. Le reste de la fraction s'était joint au centre gauche, qui comptait désormais 80 membres environ, à peu près autant que le parti progressiste. Dès l'abord, la majorité avait éprouvé le besoin de manifester nettement son opposition au ministère, et il fut résolu en conséquence qu'on voterait une adresse en réponse au discours du trône. Mais une dissidence s'éleva presque immédiatement. M. de Sybel présenta un projet qui suivait pas à pas le discours du trône et exprimait l'opinion de la chambre sur toutes les questions qui y avaient été soulevées. Le parti progressiste au contraire voulait qu'on se bornât à exprimer la fidélité et le dévouement de la chambre au roi et son hostilité contre les ministres et M. Twesten rédigea un projet dans ce sens. Ce fut ce projet en effet que la commission adopta. La discussion commença le 4 juin par une déclaration dont M. Von der Heydt donna lecture, pour justifier le ministère du reproche de tendances rétrogrades et d'intervention illégale dans les élections; elle se prolongea les deux jours suivants et se termina le 6 juin, après une séance de 12 heures. Un grand nombre d'orateurs avaient

pris la parole, mais les discours les plus remarqués furent ceux de MM. Tweston, Sybel, Virchow, qui attaquèrent vivement le ministère. La chambre rejeta d'abord un contre-projet de M. de Vincke, qui voulait qu'on mentionnât au moins la question allemande et la question italienne; puis elle adopta le projet de M. Tweston, en y introduisant un amendement de M. de Sybel sur la Hesse électorale, et un autre de M. Bresgen qui demandait le développement des institutions provinciales et municipales et la diminution des impôts. Cette adresse était courte. Elle commençait par des protestations de dévouement au trône, que M. de Vincke lui-même trouvait trop obséquieuses, et blâmait la dissolution de la chambre, les circulaires électorales des ministres et l'opposition que l'administration avait prétendu établir entre la royauté et le parlement. « Le peuple prussien n'est nullement révolutionnaire, ajoutait-elle ; il veut simplement que sa constitution s'achève, qu'on rende les lois nécessaires à ses développements ultérieurs, que les influences hiérarchiques et piétistes soient éloignées de l'Etat et de l'école, que l'on écarte par voie constitutionnelle la résistance qu'a opposée jusqu'ici à ces vœux un des pouvoirs législatifs. Bien loin de vouloir empiéter sur les prérogatives de la couronne, nous ne saurions mieux les fortifier qu'en exprimant la conviction qu'aucun gouvernement qui résisterait sur ce point aux besoins du peuple, ne serait capable de servir les intérêts inséparables du trône et de la nation. » Le roi reçut plus que froidement la députation qui lui remit cette adresse. « J'ai entendu avec plaisir, dit-il, l'expression de votre fidélité et de votre dévouement. En répétant que je me tiens invariablement sur le terrain de la constitution et de mon programme de novembre 1858, et qu'en cela je suis pleinement d'accord avec les ministres, je compte que les faits prouveront la vérité des sentiments que vous venez d'exprimer, et puisque vous avez rappelé un passage de mon programme de 1858, vous ferez bien de vous pénétrer du texte entier de ce programme; vous connaîtrez par là mes sentiments. » Après avoir dit sèchement ces mots, le roi quitta la salle, sans avoir même donné le temps au président de lui remettre le texte de l'adresse.

Le gouvernement ne veut donc en aucun cas céder à la chambre, et diverses mesures intérieures, telles que le remplacement de M. de Winter à la direction de la police par un ancien député du parti féodal, M. de Bernuth, de nombreuses poursuites contre les journaux, etc., prouvent qu'il n'a pas l'intention de s'engager dans des voies très-libérales. D'ailleurs il a su donner des satisfactions à l'opinion en déployant une seconde fois les forces prussiennes pour rétablir la constitution de 1831 en Hesse et en reconnaissant le royaume d'Italie. La chambre, d'autre part, paraît vouloir éviter un conflit et n'a pas jusqu'ici fait d'acte d'opposition capable d'amener une rupture ouverte. C'est sur la question militaire seulement que le conflit pourra éclater; mais sur ce point la majorité paraît divisée, le parti progressiste demandant le retour pur et simple à l'organisation militaire antérieure à 1858, tandis que le centre gauche est disposé à accepter la réorganisation accomplie, sous la condition d'une réduction des dépenses. Les escarmouches entre le ministère et la chambre n'ont pas plus manqué, d'ailleurs, que dans la session précédente. Les circulaires électorales et l'influence exercée par les fonctionnaires ont été attaquées à plusieurs reprises à l'occasion de pétitions. Une motion de M. Simon tendante à supprimer les conseils de guerre et à soumettre les militaires à la juridiction ordinaire a donné lieu aussi à une vive discussion. Cette motion était fondée sur un fait qui avait produit un grand scandale. Deux lieutenants qui, rentrant au milieu de la nuit à l'auberge, avaient passé leur épée à travers le corps d'un garçon d'auberge parce qu'il ne leur avait pas ouvert la porte assez vite, n'avaient été condamnés pour ce meurtre qu'à cinq ans d'arrêt dans une forteresse et s'étaient facilement évadés de Glogau, qu'on leur avait assigné pour séjour. Un conflit se prépare aussi entre la chambre des députés et la chambre des seigneurs, cette dernière considérant la session actuelle comme une continuation de la session précédente, ce que la chambre des députés ne veut pas admettre.

Il nous reste à dire quelques mots d'un pays qui forme une province de la Prusse, quoiqu'il ne soit pas prussien, du grand-duché de Posen. Naturellement le grand mouvement religieux et national qui agita la Pologne russe en 1861 s'étendit aussi au grand-duché, et, là comme en Russie, le gouvernement fit tout son possible pour le réprimer. De même qu'à Varsovie, on défendit le chant des hymnes nationaux, on poursuivit les ecclésiastiques qui les avaient tolérés, on traduisit devant les tribunaux ceux qui avaient arboré les couleurs nationales; mais surtout on intenta beaucoup de procès de presse aux journaux polonais du duché. Heureusement que les peines appliquées par les tribunaux prussiens pour ces sortes de délits se réduisent à quelques jours de prison et quelques thalers d'amende, et que ce n'est pas la mort ou la Sibérie qui attend les patriotes polonais du grand-duché. D'ailleurs les Allemands de toutes les couleurs continuent à être également hostiles à l'élément polonais. Dans les élections de la province, le parti progressiste et le parti ministériel ont agi d'accord pour faire passer, sans y réussir, des Allemands à la place des Polonais, et après le résultat favorable à ces derniers qu'elles donnèrent en décembre, le journal du Nationalverein déclarait que la Prusse se devait à elle-même de ne négliger aucun moyen légal pour expulser la noblesse polonaise de la propriété foncière, et que l'institution d'une banque chargée d'acquérir les biens de cette noblesse serait très-utile à cet effet.

Voici le budget de 1861 (en thalers de 3 fr. 75), le dernier que les chambres aient voté jusqu'ici :

RECETTES.

Ministère des finances :	
Domaines et Forêts	9.806.863
Impôts directs	27.665.157
Impôts indirects	35.885.457
Sel (monop.)	8.741.650
Loterie	1.340.400
Banque	1.146.000
Diverses	2.723.122
Ministère du Commerce :	
Postes	11.453.800
Télégraphes	805.400
Mines	11.822.487
Chemins de fer	10.842 737
Diverses	320.630
Ministère de la Justice	10.010.320
— de l'Intérieur	694.604
— de l'Agriculture	1.342.292
— des Cultes	95.987
— de la Guerre	369.382
— de la Marine	19.937
— des Affaires étrangères	12.190
Hohenzollern	242.286
	135.341.701

DÉPENSES.

Frais de perception, etc., du ministère des Finances	12.858.194
Frais de perception, etc., du ministère du Commerce	28.080.156
Dotations	16.289.374
Dépenses du ministère d'Etat	268.840
— des Affaires étrangères	887.220
— des Finances	6,762.920
— du Commerce	5.577.404
— de la Justice	11.283.781
— de l'Intérieur	5.481.787
— de l'Agriculture	1.983.675
— des Cultes et de l'Instruction publique	3.925.283
— de la Guerre	34.930.337
— de la Marine	968.928
Hohenzollern	224.286
Dépenses extraordinaires	9.805.152
	139.327.337
Déficit	9.985.636

PUJOL (*Alexandre-Denis*, ABEL de), peintre d'histoire, est né à Valenciennes, le 30 janvier 1785; il est mort à Paris, le 28 septembre 1861. Élève de David, il obtint en 1810 le second prix de Rome, dont le sujet était : *la Colère d'Achille*, et en 1811 le premier prix pour la toile de : *Lycurgue présentant aux Lacédémoniens l'héritier du trône*. Après avoir obtenu une médaille de 2ᵉ classe en 1810, une de 1ʳᵉ en 1814, il partagea en 1817, avec M. Auguste Couder, le prix d'honneur pour *Saint-Etienne prêchant l'Evangile*, qui figure aujourd'hui à l'*église Saint-Etienne-du-Mont*. Ce tableau a reparu à l'exposition universelle de 1855; il a été reproduit en tapisserie à la manufacture des Gobelins et offert en 1828 par le gouvernement au pape Léon XII, qui le plaça dans le palais du Vatican. Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 20 juillet 1822, de Pujol fut promu officier le 13 août 1853; il était membre de l'Institut depuis le 8 août 1835. Le Musée de Dijon possède de cet artiste *la Mort de Germanicus*; on se rappelle qu'il avait exécuté en 1819, pour le grand escalier du Louvre démoli en 1856, le plafond représentant *la Renaissance des Arts*. A l'âge de 71 ans, de 1856 à 1859, de Pujol, d'après ses anciennes études et ses souvenirs, a repeint le même sujet dans la grande salle de la bibliothèque du Louvre. Son œuvre, au surplus, est considérable : nous rappellerons; *la Sainte Vierge mise au tombeau*, à Notre-Dame de Paris; *Sisyphe aux enfers*, musée du Luxembourg; *les Fresques de la chapelle Saint-Roch* à Saint-Sulpice; *César allant au Sénat le jour des ides de mars*, tableau détruit ou volé le 24 février 1848 au Palais-Royal; vingt-trois tableaux peints dans la galerie de Diane à Fontainebleau (1824-1825); neuf grisailles au palais de la Bourse; le plafond de la troisième salle du Musée Charles X, au Louvre; *l'Egypte sauvée par Joseph*, etc., etc. Son dernier ouvrage, exécuté dans l'escalier d'honneur de l'École impériale des mines, représente trois allégories relatives aux sciences. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.

PUITS ARTÉSIENS DE PARIS. — Le grand événement de l'année à Paris, en ce qui concerne les travaux d'utilité publique, a été le succès si inattendu, entravé par tant d'obstacles imprévus, du puits artésien de Passy. Si ce puits, commencé le 25 juillet 1855, avait fourni au bout d'une année, selon l'engagement de l'habile sondeur M. Kind, la puissante source de 16,000 mètres cubes par 24 heures, qui jaillit maintenant à fleur du sol, on eût regardé cela comme tout naturel, puisque le succès était promis avec une assurance qui ne permettait pas le doute; or, ce n'est pas le 25 juillet 1856, mais le 24 septembre 1861 à midi que les eaux affluèrent en abondance, après cinq années d'incertitudes et de perplexités sans nombre. Un grand enthousiasme éclata de toutes parts et l'Académie des sciences s'y associa, et on peut lire dans ses comptes rendus le apport présenté sur cet événement par M. Dumas dans la séance du 30 septembre 1861.

Cela posé regardons vers l'avenir en consultant le passé : ce n'est pas l'hydrologie souterraine qui a fait défaut dans cette dernière entreprise, c'est la technologie, ou l'art du sondeur qui n'avait pas fait la part assez large aux difficultés que présente la traversée des argiles. Grâce à la coûteuse expérience du puits foré de Passy, on pourra désormais atteindre les couches aquifères des grès verts dont les plus élevées règnent au-dessous du sol de Paris à 580 mètres environ de profondeur *avec une dépense en temps et en argent trois fois moindre*, c'est-à-dire à un *demi-centime le mètre cube* d'eau élevée au niveau de l'orifice de la colonne du puits de Grenelle, à une altitude qui permettrait de le distribuer jusque par-dessus les toits des maisons de Paris sur les neufs-dixièmes de son territoire.

Si l'on rapproche ce demi-centime par mètre cube du prix 90 centimes par mètre cube que paye le porteur d'eau pour s'approvisionner aux fontaines marchandes (V. EAUX), nous arrivons à un progrès si fécond qu'il dépasse toutes les espérances. Précisons cette importante conclusion : le niveau de

l'étiage de la Seine est à 26 mètres au-dessus de la mer; celui des quais est donc à 36 mètres environ; l'altitude des toits des maisons voisines sera de 60 mètres et le niveau de l'eau dans le bassin d'arrivée de la tour de Grenelle est à 73 mètres environ au-dessus de la mer, et surpasse dès lors de 13 mètres le faîte de ces maisons. Or, chacun a pu remarquer que le sol général de Paris est moins élevé que les quais destinés à garantir la cité des atteintes des inondations décennales et séculaires qui la dévastaient périodiquement (voy. INONDATIONS). La place Vendôme est à 2 mètres 50 plus bas que les quais; le Palais-Royal à 1 mètre 20; la place de la Bastille à 1 mètre 66 au-dessous de ce niveau, et dès-lors les toitures des maisons avoisinant ces quartiers principaux n'atteignent pas l'altitude de 60 mètres prise pour terme de comparaison. Nous sommes entré dans ces détails parce qu'on ne prête pas une attention suffisante à cet élément capital de la valeur d'une source qui est son élévation au-dessus des points à desservir.

Pour compléter cet exposé et généraliser les éléments des projets de perforation des nappes souterraines, nous dirons qu'ils sont au nombre de six, savoir : 1° le *débit* ou nombre de mètres cubes par vingt-quatre heures; 2° l'*altitude*, hauteur au-dessus de la mer où il convient d'élever l'eau pour desservir tous les étages des habitations; 3° le *diamètre* du puits qui n'est pas une cause d'augmentation notable de la dépense, mais qui procure un accroissement considérable de débit; 4° le *prix* de revient du mètre cube d'eau qui paraît être moindre par les puits forés que par les dérivations et les machines élévatoires; 5° la *profondeur* des nappes aquifères superposées dont la première est à 511 mètres à Grenelle, et 523 à Passy au-dessous du niveau de la mer; 6° l'*influence* relative que les puits d'une même région exercent les uns sur les autres.

Le puits de Grenelle, entrepris le 24 décembre 1833 par M. Mulot, et dont l'eau avait commencé à jaillir huit ans plus tard, le 26 juillet 1841, après de nombreux accidents, avait d'abord un débit de 3,000 mètres cubes environ par 24 heures à l'attitude de 37 mètres c'est-à-dire à fleur du sol; mais ce débit est tombé ensuite à 950 mètres lorsqu'on a élevé le tube ascensionnel à la cote de 73 mètres. Le diamètre variable du tube était de 20 à 30 centimètres, et la profondeur de 511 mètres au-dessous du niveau de la mer, soit à 548 mètres au-dessous du sol. Ce puits a coûté 390,140 francs et de plus une pension viagère de 3,000 francs accordée par la ville de Paris à M. Mulot avec réversibilité sur sa veuve de la moitié de cette rente. Le mode de forage consistait dans l'emploi de sondes ordinaires avec lesquelles on alérait un trou dans lequel on descendait successivement des jeux de tube de retenue en tôle diminuant de diamètre à mesure que la pression exigeait l'emploi d'un nouveau tube.

Un premier principe se trouvait donc établi : l'eau reçue loin de Paris par les couches des sables verts pouvait, au moyen d'un forage approprié, remonter au niveau du sol de Paris et même à 30 ou 40 mètres au-dessus. On avait donc la certitude du succès avant d'entreprendre le puits de Passy; toutes les préoccupations de l'édilité se dirigeaient uniquement sur la plus grande somme de perfectionnements à apporter dans ce nouveau travail.

D'après les supputations des ingénieurs qui ont fourni leur concours au projet du puits de Passy, la couche des grès verts aquifères du bassin de Paris était assez considérable pour alimenter 50 puits analogues à celui de Grenelle, pourvu qu'ils fussent distancés à 3250 mètres (ceux de Grenelle et de Passy sont à 3,500 mètres). Le débit total prévu pour ces 50 puits n'allait pas à moins de 200,000 mètres par vingt-quatre heures.

Cette quantité d'eau aurait bien amplement suffi, à raison de 100 litres par individu, aux besoins domestiques et industriels d'une population de 2 millions d'habitants, et par conséquent à celle de Paris qui n'en a que 1,700,000 (V. EAUX). Nous supposons que dans ce projet on augmentait considérablement le diamètre des puits afin d'obtenir en moyenne 4,000 mètres cubes à l'altitude de 73 mètres puisque l'on savait que le puits de Grenelle à cette hauteur ne fournissait pas même le quart du débit ci-dessus.

M. Kind fut chargé de la première expérience à tenter à Passy, du premier puits à forer avec un large diamètre, pour arriver à savoir en définitive sur quel débit l'on pouvait compter, et à être édifié sur l'influence qui allait se manifester au puits de Grenelle. Le projet qu'il présenta à la ville de Paris se résume ainsi : débit de 13,000 mètres cubes à l'altitude de 77 mètres avec un diamètre de 60 centimètres au moins et une dépense de 350,000 fr. — Durée des travaux une année. Mode de forage, un trépan de 1,800 kilogram. assujetti à un déclic qui permet de le détacher de la tige de suspension et de frapper 10 à 20 coups par minute en tombant d'une hauteur d'un mètre environ sur les roches à creuser. — Avec ses procédés nouveaux l'habile sondeur avait déjà pleinement réussi en Saxe, dans la Moselle et au Creuzot, à une profondeur plus grande que 600 mètres; la ville ne pouvait donc pas fixer mieux son choix. C'est d'après ces données que l'on a mis en activité les travaux de Passy dont l'utilité immédiate consistait à obtenir une source capable de pourvoir à l'alimentation de la rivière du bois de Boulogne, déjà si préjudiciable aux fontaines de Paris, à cause de l'insuffisance des pompes de Chaillot. Tout en acceptant les bases du projet de M. Kind, les ingénieurs réduisaient de 13,000 à 4,000 l'évaluation du débit présumé à 77 mètres d'altitude, dans l'hypothèse où le forage ne pénétrerait pas à plus de 25 mètres dans les sables aquifères qui alimen-

tent le puits de Grenelle, c'est-à-dire à 590 mètres environ au-dessous du sol.

Mais on n'avait pas songé à explorer la série des nappes d'eau jaillissantes qu'il était possible de rencontrer à différentes profondeurs jusqu'à 1,000 mètres, par exemple, ainsi que l'avait proposé M. Élie de Beaumont, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Plus tard, en 1857, quand le forage du puits de Passy était descendu à 523 mètres et qu'on s'enfonçait de 1 m. 50 par jour, M. Walferdin résumait dans un mémoire à l'Académie une étude intéressante pour le bassin de Paris en faisant ressortir les chances favorables aux tentatives qui seraient faites à ces grandes profondeurs; l'auteur, se fondant sur la conformité des couches géologiques traversées à Passy et à Grenelle, observait qu'on avait retrouvé les mêmes terrains avec des épaisseurs beaucoup moindres entre Paris et la mer à l'ouest et au sud-ouest à Elbeuf et à Tours, dans les forages qui venaient d'être effectués.

A Elbeuf, M. Mulot avait signalé que la craie et ses marnes ont 134 mètres de profondeur, tandis que les argiles inférieures n'ont guère que 7 mètres et cependant elles fournissent *trois nappes jaillissantes*. A Tours, l'épaisseur de la craie et de ses marnes a 100 mètres et les sables aquifères et argiles inférieures donnent encore *huit nappes artésiennes* dans une nouvelle région de 100 mètres d'épaisseur. A Grenelle, au contraire, la craie blanche et marneuse, c'est-à-dire la croûte de séparation de la région des nappes dépasse 450 mètres d'épaisseur, c'est-à-dire plus du quadruple; et, en outre, les sables et argiles qui recouvrent immédiatement la première nappe jaillissante ont une épaisseur de 47 mètres. Or, en admettant ce principe de géologie que les diverses couches d'un même bassin croissent à peu près en proportion des bords au centre du bassin, il s'en suit que Paris formerait le centre, et que les *trois* nappes artésiennes d'Elbeuf ou les *huit* nappes artésiennes de Tours doivent se retrouver à Paris non pas à 7 mètres comme à Elbeuf ni à 100 mètres comme à Tours au-dessous de la croûte marneuse, mais à celle de 250 à 350 mètres. Ce nombre ajouté à la profondeur de 547 mètres du puits de Grenelle porterait la limite inférieure des nappes artésiennes de 800 à 900 mètres au-dessous du sol. Ce qui est bien d'accord avec les prévisions de M. Elie de Beaumont, et permettrait d'espérer une bien plus grande puissance des sources artésiennes des nouveaux forages qu'on n'en avait attribué au puits de Passy avant de l'entreprendre. Il suffirait d'atteindre les nappes les plus fécondes, opération peu coûteuse si l'on parvient à éviter les accidents qui surgissent à la rencontre des argiles qui forment naturellement la séparation des nappes superposées. Dans l'espèce, la couche aquifère alimentant le puits de Grenelle n'est que la première nappe de Tours et d'Elbeuf, où elle est la moins abondante, c'est pourquoi on ne devait pas s'y arrêter dans les travaux de Passy, dont l'idée première était plutôt une grande expérience se rattachant à l'alimentation de Paris qu'une satisfaction de curiosité géologique pour vérifier les prévisions des savants. Cependant on s'est arrêté à la seconde nappe aquifère à 10 mètres seulement au-dessous de la première.

Passons maintenant en revue les travaux exécutés depuis l'arrivée des eaux jaillissantes et de l'estimation du débit à différentes hauteurs. D'après les intentions de la ville les eaux du nouveau puits devaient être amenées au réservoir supérieur de Passy d'où elles eussent été distribuées au bois de Boulogne, c'est pourquoi on avait projeté d'abord d'élever une tour monumentale en fonte comme à Grenelle qui aurait 24 mètres de hauteur et qui porterait le niveau d'arrivée à la cote de 77 mètres d'altitude. On expérimenta d'abord au moyen d'une colonne provisoire l'ascension de l'eau pour en mesurer l'effet quant à la diminution du débit, qui s'était maintenu à fleur du sol entre les limites de 16,000 et 16,700 mètres cubes par 24 heures. Voici les résultats pleins d'intérêt que l'on a enregistrés au puits de Passy et dont on pourra tirer des inductions pour apprécier le niveau supérieur du réservoir souterrain qui produit la force ascensionnelle de l'eau.

Depuis le 29 mars dernier les eaux ont éprouvé subitement une diminution considérable de débit à Passy et sont arrivées très-chargées de matières. Le débit normal de 6,200 mètres cubes par 24 heures à la cote de 77 est descendu jusqu'à 3,300. Comme ce phénomène coïncidait avec une grande abondance de matières en suspension, et que l'eau devenait ainsi impropre à tout usage public, on s'est décidé à la recevoir à fleur du sol à la cote 53 pour avoir un accroissement de vitesse qui devait chasser toutes ces matières et en purger le puits. Le débit, au niveau du sol, au lieu d'être de 16,000 mètres cubes comme auparavant, n'a été que de 8,100 mètres cubes, il est même descendu le 28 avril à 4,300 mètres cubes, mais peu à peu les eaux sont devenues plus claires et se rapprochent beaucoup du chiffre normal de 16,200 mètres cubes. Ces variations provenaient d'éboulements à la base comme il s'en présente dans tous les puits artésiens, et de l'écroulement du fond du forage. Il n'y a pas lieu de s'en inquiéter autrement, et si le débit normal ne se reproduit pas de lui-même, on le provoque par des curages.

Les variations de débit du puits de Grenelle sont également utiles à consigner. On n'a pas oublié que ce débit était primitivement de 950 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures à l'altitude de 73 mètres avant le forage du puits de Passy et s'était abaissé à 615 mètres sous l'influence d'une pression moindre, peu de jours après le jaillissement de l'eau de Passy à l'altitude de 53 mètres; mais en relevant l'eau dans la colonne provisoire à 77

mètres on a augmenté la pression sur le fond du tube et aussi sur la nappe aquifère communiquant à Grenelle, et le débit au puits de Grenelle s'est augmenté d'un dixième environ en passant de 615 à 691 mètres cubes par 24 heures. Du moment qu'il existe une communication entre ces deux puits par la même nappe d'eau, ils sont assujettis l'un et l'autre à la loi d'équilibre des vases communicants, loi utilisée dans les niveaux d'eau, et l'on peut assurer dès lors que si le puits de Passy avait été parfaitement étanché, s'il n'y avait pas eu de fuites entre le tube et le sol affouillé, le surhaussement du niveau à Passy à la cote 77 eût refoulé sur Grenelle une pression qui eut rétabli le débit primitif de 950 mètres cubes environ.

En résumé, les grands diamètres augmentent les débits à peu près proportionnellement à la section ou au carré de ces diamètres puisqu'ils sont 0m 20 pour Grenelle et 0m 70 pour Passy. Or, on a 20×20 = 400 et 70×70 = 4,900; donc les sections des tubes sont dans le rapport de 49 à 4 ou de 12 à 1 environ. Les débits, au niveau supérieur de la colonne de Grenelle, à 73 mètres d'altitude sont respectivement 7,400 mètres cubes et 615 mètres cubes, comme on l'a vu plus haut, et ces nombres sont précisément dans le même rapport que les sections des puits, celui de 12 à 1. Cette considération toute nouvelle résout et précise la question de doute qui s'était élevée lors de la rédaction du projet de Passy au sujet de l'influence du diamètre du puits sur son débit. M. Dumas disait en effet à l'Académie des sciences en septembre 1861 : « Quand on se demandait si l'accroissement du diamètre augmenterait le débit, autant on était d'accord sur les autres points, autant on était divisé sur ce dernier. »

Progrès à réaliser. — Jusqu'à présent les puits artésiens font partie de l'art du sondeur qui est dans son enfance comme l'indiquent les vicissitudes qui ont surgi à Paris à la rencontre des terrains argileux et mouvants. Il faut tendre à faire de cet art une science d'hydrologie souterraine et profiter des nouveaux enseignements du puits de Passy. Il faudrait élever successivement des colonnes provisoires à Grenelle et à Passy de 10 mètres en 10 mètres et jauger soigneusement leurs débits *à la même altitude* jusqu'à ce que ce débit soit nul, ce que nos calculs approximatifs semblent indiquer à l'altitude égale au double de celle du sol au puits de Passy, c'est-à-dire à 106 mètres au-dessus du niveau de la mer. En second lieu il faudrait descendre dans le puits de Passy successivement deux tubes ayant l'un le tiers et l'autre les deux tiers de la section actuelle de ce puits, bien calfeutrer la zone entre le tube d'essai et le tube primitif qui a 70 centimètres de diamètre et mesurer les nouveaux débits. Cette utile expérience aiderait à constater la loi de proportionnalité des débits eu égard aux sections. Enfin on préparerait ainsi la dernière et décisive expérience qui consisterait à aller capter les eaux des nappes inférieures qui se trouvent être d'après les géologues à une profondeur de 900 à 1,000 mètres au-dessous du sol de Paris. Edouard Lacouт.

R

RANAVALO-MANDJAKA, reine de Madagascar, morte en août 1861, à l'âge d'environ soixante-dix ans. Elle avait succédé en 1828 à son mari et cousin, le prince Radama, qui fut le civilisateur de la tribu des Hovas, peuplade d'origine malaise, jetée, à une date et par des causes inconnues, sur les rivages de Madagascar, d'où elle s'est dirigée et définitivement fixée sur les hauts plateaux du centre de l'île, dans la province d'Emirne. La mort de Radama fut le signal d'une réaction, dont sa femme Ranavalo devint, aux mains du parti de la tradition, l'instrument docile. Dès son avènement, les parents et les ministres de son mari, ainsi que les personnages suspects d'attachement aux Européens, périrent par le fer et le poison : d'horribles sévices furent exercés contre les étrangers. Les Anglais déplaisaient par leur air de protectorat et leur rigorisme religieux ; les Français, parce que leur nation n'avait cessé, depuis les traités de 1815, de revendiquer plusieurs points de l'île qu'elle possédait depuis deux siècles et que les Hovas avaient usurpés, tous parce qu'ils étaient étrangers et chrétiens.

Une expédition partit de l'île Bourbon, en juin 1829, sous le commandement du capitaine de vaisseau Gousbryn, avec mission de relever notre pavillon dans toutes les possessions françaises de Madagascar. Tamatave, Tintingue et Foulpointe, places du littoral, furent enlevés de vive force, malgré un échec éprouvé devant la dernière de ces positions. Les populations malegaches, qui sont les vrais indigènes de Madagascar conquises et opprimées par les Hovas, accoururent sous notre drapeau devenu le signal de leur liberté. Emu de ces démonstrations, le gouvernement de Ranavalo se montrait disposé à une transaction. Elle fut proposée par le prince de Polignac, qui fit offrir à la reine le protectorat de la France, avec une subvention en argent, armes, munitions, avec le concours d'instructeurs et d'ouvriers, sous la seule condition que la France pourrait former de grands établissement sur plusieurs points de

l'île. Les négociations échouèrent, et la division navale se préparait à prendre la campagne avec de nouveaux renforts, lorsque survint la révolution de juillet. Le gouvernement nouveau jugea imprudent d'ajouter une complication éloignée à toutes celles qui l'assaillaient sur place, et qu'aggravait la conquête obligée de la régence d'Alger; il ordonna l'évacuation de Tintingue, dernier port occupé sur le littoral, conservant seulement la petite île de Sainte-Marie, témoignage de droits qui survivaient à un abandon momentané. Plus tard il y joignit, dans la même pensée, les îles Nossi-Bé et Mayotte, et fit étudier divers plans de campagnes militaires et maritimes.

Rassuré du côté de la France, le gouvernement de Ranavalo put suivre, a son gré pendant quinze années, son programme rétrograde et sanguinaire. Le *tanghin*, ce fameux poison qui, dans les mœurs malegaches, remplace les arrêts de Dieu et des hommes, et dont Radama s'était appliqué à réduire l'usage, retrouva son antique faveur. Les orgies, les idoles, les grossières superstitions reprirent leur cours et leur empire; Les devins et les sorciers redevinrent les arbitres des existences et des fortunes. L'assassinat, plus ou moins légal, débarrassa de toute opposition. Après quelques quelques années de tolérance pour les écoles et les églises, la religion chrétienne fut proscrite en 1835, la possession de la Bible défendue sous peine de mort. Les néophytes eurent à subir le *tanghin*, l'amende, l'empoisonnement, l'esclavage, de nombreux martyrs payèrent de leur vie la fidélité à leurs nouvelles croyances. En 1836, tout ce qui restait de missionnaires et d'artisans chrétiens fut expulsé, ce qui n'empêcha pas la reine d'envoyer l'année suivante une ambassade en Angleterre. Deux ans plus tard, de jeunes princes hovas, soupçonnés de s'être convertis, furent mis à mort, et jusqu'en 1845 on vit se renouveler des exécutions pour le même crime.

Cette haine féroce s'étendit même au commerce avec l'étranger. Non content d'interdire toute émigration à ses sujets, Ranavalo leur défendit de rien vendre ni acheter au dehors; ils durent surtout renoncer à approvisionner de bétail et de riz les îles voisines, Bourbon et Maurice, objets particuliers de ses antipathies.

Ces rigueurs s'étaient un peu tempérées par l'influence même des intérêts, et le commerce avait renoué les rapports brisés par la politique, lorsqu'en 1845, la reine prenant prétexte de quelque fraude en manière d'émigration de ses sujets, prescrivit à tous les étrangers de quitter l'île dans les quinze jours, sous peine de voir leurs propriétés confisquées. En réponse aux réclamations l'expulsion immédiate fut ordonnée. Pour protéger leurs concitoyens, le commandant de la station française, M. Romain-Desfossés accourut avec les corvettes *Berceau* et *Zélée*, le capitaine anglais Kelly sur la corvette *Conway*. Ensemble ils attaquèrent Tamatave, principal place du commerce malegache; l'honneur fut sauf comme le courage; mais ces braves officiers durent laisser leurs nationaux restés à terre avec leurs propriétés, à la merci des Hovas, et les têtes des soldats de la marine qui avaient péri dans la lutte, percées, par les zagaies indigènes, couronnèrent les murs de la ville, où elles sont restées pendant huit ans exposés à tous les outrages, jusqu'à ce qu'un brave créole français les enleva et les enterra.

Au récit de ces sauvages attentats et de ces malheurs immérités, le gouvernement de Louis-Philippe résolut une sérieuse expédition qui viderait enfin cette question toujours renaissante de Madagascar. Le général Duvivier fut choisi pour la commander. Tout semblait prêt, lorsqu'au moment décisif la Chambre hésita dans son approbation, et l'expédition fut ajournée. Pendant une nouvelle période de quinze années la reine des Hovas put poursuivre sans trouble son barbare système.

Malgré cette humiliation des armées britanniques, un amiral, porteur de lettres et de présents de la reine d'Angleterre, essaya en 1849, d'entamer des négociations pour la réouverture des ports au commerce étranger. La reine d'Emirne refusa les lettres, les présents et les négociations, à moins qu'on ne lui payât une rançon préalable pour les coups de canon de Tamatave, transaction qui ne parut pas acceptable. Mieux inspiré, le commandant français refusa tout concours à des démarches qu'il jugeait indignes de son pavillon. L'envoi d'un missionnaire et agent britannique en 1853, n'eut pas de meilleur succès. Cependant, quelque temps après, le commerce de Maurice obtint, moyennant une indemnité de 15.000 dollars, le rétablissement du commerce sur le même pied qu'en 1845, et les autres colonies en profitèrent, non sans de douleureux incidents, entre autre l'assassinat d'un ancien consul français, M. d'Arvoy, et le pillage de plusieurs navires.

A travers ces vicissitudes, reflets d'influences opposées, comme les partis qui divisaient la cour, l'année 1857 s'ouvrit sous de favorables auspices. Des étrangers de diverses nations, entre autres la célèbre voyageuse, Ida Pfeiffer, pénétrèrent jusqu'à la ville de Tananarive, où leur furent prodiguées les attentions de la plus cordiale hospitalité; mais soudainement, pendant qu'ils jouissaient en toute confiance de ce retour spontané à une politique plus intelligente et plus humaine, les chefs du parti populaire persuadent à la reine que ces visites empressées couvrent un complot contre sa personne et une révolution dans ses états. Aussitôt tous les étrangers sont expulsés sans pitié, sans exception même de ceux, en petit nombre, qui, à force de complaisance et d'habileté, étaient parvenus à se faire naturaliser en quelque sorte par leurs services et un long séjour. Tant d'hostilité ne s'arrêta que sous les murs de Tamatave en fa-

veur de quelques négociants les Français et Anglais dont la résidence fut autorisée, mais sous la condition de ne point faire d'établissements fixes.

C'est en de tels sentiments que s'est achevée, après trente-deux ans de règne, une longue carrière tachée de sang, souillée de vices, et tout entière employée à détruire l'œuvre de Radama. Nous avons dit ailleurs (V. MADAGASCAR) quelles espérances s'attachent à l'avénement du fils de Ranavalo, le prince Radama II. JULES DUVAL.

RECOURS POUR ABUS. (*V.* CONSEIL D'ÉTAT.)

RECRUTEMENT.—Aucune modification de principe n'est intervenue dans la législation sur le recrutement, depuis la publication du dernier *Annuaire*. Le ministère de la guerre vient de publier le compte rendu sur le recrutement de l'armée pendant l'année 1860. Nous en extrayons les renseignements suivants :

Le contingent à appeler en 1860, sur la classe de 1859, avait d'abord été fixé à 140,000 hommes par la loi du 31 mai 1859. En raison du rétablissement de la paix, la loi du 28 avril 1860 a réduit ce contingent au chiffre normal de 100,000. Les opérations relatives à cet appel, commencées le 1[er] janvier 1860, par l'établissement du tableau de recensement, ont été closes le 30 juin suivant, par la réunion des listes cantonales pour former la liste de chaque contingent départemental.

Après rectification des tableaux de recensement et des listes de tirage au sort de la classe de 1859, le chiffre total des inscrits a été de 306,314. Sur ce nombre, les conseils de révision en ont examiné 206,168 pour arriver à la formation du contingent. Le contingent de 100,000 hommes n'a pu cependant être formé en totalité; il y a eu un déficit de 215 hommes, par suite de l'impossibilité où se sont trouvés certains cantons de fournir le nombre de jeunes soldats qui leur était assigné par la répartition proportionnelle.

Il y a eu 106,241 exemptions et 12,667 dispenses. On sait que les dispensés comptent dans le contingent; excepté pour les grands prix de l'Université, la dispense n'est que conditionnelle; elle est subordonnée à l'obligation contractée par les jeunes gens (élèves de l'École polytechnique, élèves des grands séminaires, etc.), de passer un certain temps dans les services publics.

Le tableau suivant résume les différentes causes d'exemption.

1° Pour défaut de taille	12.178
2° Pour infirmités	55.481
3° Comme aînés d'orphelins	2,317
4° Comme fils ou petit-fils de veuves	14.071
5° Comme fils ou petit-fils de septuagénaires ou d'aveugles	729
6° Comme puînés de frères aveugles ou impotents.	62
7° Comme aînés de deux frères appelés à faire partie du même tirage et désignés tous les deux par le sort	67
8° Comme frères de militaires sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement	17.520
A reporter	102.425
D'autre part	102.425
9° Comme frères de militaires morts en activité de service, ou réformés, ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé, ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer	3.816
Total des exemptés	106.241

Il a été procédé de la manière suivante à la répartition, entre les différents corps des armées de terre et de mer, des 100,000 hommes formant le contingent de la classe.

ARMÉE DE MER.

Infanterie de la marine	2.360	5.100 hommes.
Equipages de la flotte. mécaniciens	400	
Equipages de la flotte. apprentis marins	1.900	
Artillerie de la marine	200	
Ouvriers d'artillerie de la marine.	240	

ARMÉE DE TERRE

Infanterie	79.400	94.900 hommes.
Cavalerie	9.000	
Artillerie	5.500	
Génie	1.000	
Total égal		100.000 hommes.

On sait qu'au moment de la formation des tableaux de recensement et des listes de tirage au sort, l'administration se renseigne sur le degré d'instruction des jeunes gens inscrits. Cette intéressante statistique fait ressortir une amélioration constante à ce point de vue. Nous consignons ici les résultats des deux dernières années (classes de 1858 et 1859). La première des deux colonnes affectées à chaque classe donne le total des jeunes gens inscrits pour chaque degré d'instruction, la seconde la proportion sur 100.

DEGRÉ D'INSTRUCTION.	CLASSE DE 1859		CLASSE DE 1858	
Ne sachant ni lire ni écrire	89878	29.34	92579	30.32
Sachant lire seulement	9337	3.15	9761	3.20
Sachant lire et écrire	198564	64.82	194743	63.78
Dont on n'a pu vérifier l'instruction	8535	2.79	8256	2.70
	306314	100.00	305339	100.00

Ainsi donc, les deux tiers des jeunes gens savent lire et écrire. Ajoutons qu'un grand nombre d'entre eux commencent ou perfectionnent leur instruction dans les écoles régimentaires, et que l'armée élève ainsi sensiblement le niveau de l'instruction dans le pays.

Il nous reste à dire quelques mots sur l'exécution de la loi du 26 avril 1855 sur la dotation de l'armée, en ce qui concerne les exonérations, les rengagements et les remplacements par voie administrative.

Un arrêté ministériel du 1[er] mai 1860 a fixé à 2,300 francs le prix de la prestation individuelle à payer par les jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1859, pour obtenir, en 1860, l'exonération du service militaire. Ces exonérations se sont élevées à 23,039.

Par un deuxième arrêté, également du 1[er] mai 1860, le taux de l'exonération des militaires sous les drapeaux a été fixé à 500 francs par chaque année ou fraction d'année de service restant à

accomplir. Ces exonérations se sont élevées, pour l'année 1860, à 6,085.

Enfin, la prime de rengagement ou de remplacement a été fixée à 2,000 francs et l'annuité à 280 francs.

Il y a eu 29,501 rengagements, 2,191 engagements après libération et 9,639 remplacements administratifs.

La commission supérieure de la dotation venant de publier son rapport à l'Empereur sur les opérations de l'année 1861, nous y puisons les renseignements correspondants pour cette dernière année.

Divers arrêtés ministériels du 8 avril 1861 ont fixé la prime d'exonération à 2,500 francs, l'annuité pour l'exonération des militaires sous les drapeaux à 550 francs, la prime de rengagement ou de remplacement à 2,200 francs, et l'annuité de rengagement ou de remplacement à 310 francs.

Dans ces conditions, il y a eu, en 1861,

Exonération de 19.863 jeunes gens ;
— 2.078 militaires sous les drapeaux;
Rengagements, 27.783;
Engagements après libération, 4.102;
Remplacements administratifs, 10.386.

L'augmentation considérable des rengagements depuis deux ans est due à la loi du 24 juillet 1860, qui a autorisé les rengagements dès la quatrième année de service. La commission supérieure de la dotation dit qu'il « conviendra d'examiner si cette « autorisation exceptionnelle ne devra pas être « retirée dans l'intérêt de l'armée et des militaires « eux-mêmes, lorsque les rengagements et les « remplacements administratifs suffiront à com« penser les exonérations. »

RÉGATES ET CANOTAGE EN 1861. — Le canotage, qui occupait seulement une place parmi les passe-temps du sport en France, en devient une des branches principales. En Angleterre, où il a pour ainsi dire pris naissance, il a atteint son plus grand développement.

Il n'est pas de ville pourvue d'un cours d'eau navigable qui n'ait institué des régates. L'émulation qui fait tout le charme de ces joûtes ne s'est pas bornée à des courses locales. Chaque ville a voulu avoir son pavillon, et la lutte est devenue générale. Les canotiers, quoique rivaux, forment une même association fractionnée en diverses sociétés dont le but est d'encourager et d'améliorer le canotage.

Les embarcations comprises dans le canotage sont : l'*yole*, bateau étroit, de façons fines, très-léger, de longueur variable et bordant un nombre indéterminé d'avirons; le *gig*, construit comme l'yole, mais qui est peu en usage; le *randau*, embarcation munie de trois paires de rames; le *wherry*, embarcation pointue des deux bouts avec étrave très-inclinée, généralement installée en *randau*; l'*outrigge*, nom générique donné à toute embarcation ayant des porte-nage en dehors; le *skiff*, bateau de 9 à 10 mètres de longueur sur 30 de largeur et 10 de creux. Il est ponté en toile imperméable, à l'exception du puits réservé pour un rameur et préservé par des fargues. Le *funny*, qui diffère du *skiff* par les proportions seulement; l'*outrigged sculling-boat*, bateau à deux avirons de couple; le *wager-boat*, bateau pour Paris.

Les principales sociétés de France, qui portent toutes le nom de *Société des régates*, sont celles : de Paris (la Société des régates parisiennes), fondée en 1853; d'Angers, fondée en 1854; de Bayonne, fondée sous le patronage de l'impératrice; de Bordeaux (des régates bordelaises) ; de Dieppe, fondée en 1850; du Havre, fondée en 1840 sous le patronage du prince Jérôme; de Lyon (régates lyonnaises), fondée en 1854; de Nantes; de Reims, fondée en 1855; de Rouen, fondée en 1848; de Royan, fondée en 1852; des Sables-d'Olonne; de Saint-Malo, fondée en 1849, etc., etc.

Nous avons fait connaître dans le dernier *Annuaire* quelles sont celles de ces sociétés qui offrent le plus d'avenir, ainsi que les exercices auxquelles elles se livrent de préférence.

Pendant l'année 1861, voici les résultats obtenus par les embarcations de la société des régates parisiennes, dans les courses données ou dirigées par la société et dans celles de la province et de l'étranger.

Pour les bateaux à voiles : 1° Grande série au-dessus de 6 mètres, *le Petrel*, à M. Moore, a gagné un premier prix aux régates de la Société le 19 mai, un premier prix de la course des Sociétaires et le prix de S. M. l'Empereur pour course d'ensemble le 30 juin, un premier prix sur la Liane le 21 juillet, et un premier prix à la mer le 22 mai aux régates de Boulogne-sur-Mer, enfin un premier prix aux régates le 27 octobre; *la Salamandre*, à M. Kleunner, a gagné un deuxième prix aux régates de la Société le 19 mai, un deuxième prix de la course des Sociétaires le 30 juin, un deuxième prix aux régates d'Elbeuf le 17 juillet, et un troisième prix à la remise des régates du 15 août; *l'Actif*, à M. Languille, a gagné un deuxième prix à la remise des régates du 15 août; *le Temps*, à M. Carpentier, un troisième prix de la course des sociétaires.

Deuxième moyenne série de 5 à 6 mètres : *le Tintamarre*, à M. Jugelet, a gagné un troisième prix aux régates de la Société le 26 mai, un premier prix de la course des Sociétaires le 30 juin, un deuxième prix à la mer aux régates de Boulogne-sur-Mer le 22 juillet, un premier prix et prix d'honneur aux régates de Dieppe le 8 septembre; *l'Impérieuse*, à M. Avrial, a gagné un premier prix aux régates de la Société le 26 mai, un deuxième prix de la course des Sociétaires le 30 juin et un premier prix aux régates du 20 octobre; *la Rafale*, à M. Rodier, a gagné un deuxième prix aux régates de la Société le 26 mai et un deuxième prix aux régates du 20 octobre; *le Pirate*, à M. Petit, a gagné un premier prix de la course de

consolation le 26 mai, un troisième prix de la course des Sociétaires le 30 juin, et un troisième prix aux régates du 20 octobre; *l'Hirondelle*, à M. Carlier, a gagné un quatrième prix de la course des Sociétaires le 30 juin, et un deuxième prix aux régates de Metz le 4 août; *l'Aigrette*, à M. Coste, a gagné un deuxième prix aux régates de Dieppe le 8 septembre; *la Capricieuse*, à M. Burson, a gagné un troisième prix aux régates du 20 octobre; *la Philomèle*, à M. Picard, a gagné un deuxième prix de la course de consolation le 30 juin.

Petite série de 5 mètres au maximum: *le Saint-Louis*, à M. Janin, a gagné un deuxième prix aux régates de la Société le 19 mai, un troisième prix de la course des Sociétaires le 30 juin et un premier prix aux régates du 13 octobre; *le Julo*, à M. Doerskuck, a gagné un premier prix aux régates de la Société le 19 mai et un deuxième prix à la remise des régates du 15 août; *le Colibri*, à M. Grosset-Grange, a gagné un premier prix de la course des Sociétaires le 30 juin et un troisième prix à la remise des régates du 15 août; *la Mauve*, à M. Dauvergne, a gagné un deuxième prix aux régates d'Elbeuf le 7 juillet et un quatrième prix à la remise des régates du 15 août; *le Sylphe*, à M. Picard, a gagné un troisième prix de la course de la Société le 19 mai; *le Fantasque*, à M. Gaultrier, a gagné un troisième prix de la course de consolation le 26 mai. Ce qui fait un total de 41 prix répartis entre 18 embarcations à la voile.

Les embarcations à l'aviron ont gagné 39 prix comme suit:

Embarcations à 6 rameurs (outriggers): *le Duc Job*, à M. Léo Merle, a gagné un premier prix aux régates de la Société le 9 juin; *la Lutèce*, à M. Coste, a gagné un premier prix de la course des Sociétaires le 16 juin; *la Fiorella*, à M. Soyer, a gagné un deuxième prix de la course des Sociétaires le 16 juin; *la Dragonette*, à M. Gaultrier, a gagné un premier prix aux régates de Bougival le 4 août et un troisième prix aux régates d'Enghien le 11 août.

Embarcations à deux rameurs (outriggers): *le Pêle-Mêle*, à M. Didier, a gagné un premier prix aux régates de la société le 9 juin, un premier prix avec prix de l'Empereur à la course des Sociétaires le 16 juin, un deuxième prix aux régates d'Enghien le 21 août; *la Lutèce*, à M. Coste, a gagné un deuxième prix à la course des Sociétaires le 16 juin, un deuxième prix aux régates de Suresnes le 23 juin, un premier prix aux régates de Bougival le 4 août, et un premier prix aux régates d'Enghien le 11 août; *le Barcouf*, à M. Hébert, a gagné un premier prix aux régates de Suresnes le 23 juin; *le Rialto*, à M. Tiquet, a gagné un deuxième prix aux régates de la Société le 9 juin; *le Brelan*, à M. Desjardin, a gagné un deuxième prix aux régates de Bougival; *le Tot-ou-Tard*, à M. Robert, a gagné un troisième prix aux régates de la Société le 9 juin; *la Gwordia*, à M. Pitiot, a gagné un troisième prix aux régates du 15 août; *l'Alma*, à M. Avrial, a gagné un troisième prix à la course des Sociétaires le 16 juin.

Embarcations à 1 rameur (skiffs): *l'Elan*, à M. Gamby, a gagné un premier prix aux régates de la Société, course du Championnet, un premier prix aux régates de Suresnes 23 juin, un premier prix aux régates d'Enghien 11 août, et un deuxième prix aux régates du 15 août; *l'Alma*, à M. Didier, a gagné un deuxième prix aux régates de la société le 9 juin; *le Bengali*, à M. Graff, a gagné un deuxième prix aux régates d'Enghien 11 août.

Embarcations à 6 rameurs (yoles): *le Duc Job*, à M. Léo Merle, a gagné un deuxième prix aux régates de la Société le 16 juin.

Embarcations à 4 rameurs (yoles): *l'Alma*, à M. Avrial, a gagné un deuxième prix aux régates de la Société le 16 juin, un deuxième prix aux régates de Suresnes le 23 juin, un premier prix aux régates d'Enghien le 11 août, un deuxième prix aux régates du 15 août; *la Lutèce*, à M. Coste, a gagné un premier prix aux régates de Suresnes le 22 juin, et un premier prix aux régates de Gand (course des armateurs), le 18 juillet; *la Fiorella*, à M. Loyer, a gagné un troisième prix aux régates de la Société le 16 juin, un deuxième prix aux régates de Gand le 18 juillet (course des rameurs, montée par l'équipage du *Duc Job*). Ce qui fait un total de 39 prix répartis entre 21 embarcations à l'aviron.

Cette petite nomenclature des prix gagnés par les embarcations de la Société des régates parisiennes remplace avantageusement une longue revue du canotage, qui nécessiterait le détail des courses de plus de cinquante villes ou localités où des régates sont établies.

Des renseignements qui parviennent de divers points témoignent d'une remarquable activité dans la construction des grands bateaux de plaisance. A Bordeaux, deux yachts d'un moyen tonnage sont actuellement en construction. A Rouen, un constructeur habile, M. Lecœur, déjà renommé pour l'élégance de ses gabaris, met la dernière main à des embarcations que nous verrons figurer aux prochaines régates. Nantes ajoutera une nouvelle et très-belle embarcation à la liste de ses bateaux de mer; Saint-Malo comptera dans sa flottille un yacht nouveau, dont la construction se poursuit avec ardeur d'après le plan d'un ingénieur fort estimé, M. Pitrel. A Boulogne, la charmante goëlette de M. Leborne s'achève et fait d'avance augurer favorablement de ses bonnes qualités par ses heureuses proportions et l'élégance de ses formes. Mais c'est à Marseille surtout que ce mouvement d'expansion est dans toute sa force. La Ciota, Cette et même Paris, sont chargés de pourvoir au développement que le yachting a pris parmi les amateurs marseillais. Paris lui-même aura

sa part d'action dans cette impulsion donnée à la grande navigation. On termine en ce moment à Saint-Denis un très-joli yacht qui aura pour moteur une ingénieuse machine du système de M. Lenoir. Enfin M. le vicomte de Châteauvillard, qui a été un des promoteurs les plus influents du canotage et qui en est resté un des plus honorables patrons, vient de donner des ordres pour la construction d'un yacht d'un grand échantillon.

Un point très-important pour le canotage occupe en ce moment tous les canotiers français : il s'agit de l'uniformité dans le mesurage des embarcations à voiles. Toutes les sociétés de régates de France, une seule exceptée, ont adopté la longueur comme base du classement des embarcations à voile. Mais si le principe est admis généralement, il varie de telle sorte dans son application qu'il n'y a pas deux sociétés qui possèdent un règlement uniforme. Il serait trop long d'entrer dans le détail de toutes ces divergences : ici, c'est la longueur absolue, là c'est la longueur à la flottaison ; ailleurs, la longueur de tête en tête, ailleurs encore, la longueur de rablure en rablure. Les subdivisions par catégories des embarcations diffèrent bien plus encore selon chaque localité ; le tableau en serait curieux à consulter pour montrer combien, en pareille matière est grande la division. Qu'il suffise de considérer ce fait comme trop incontestable. Dans l'intérêt du canotage tout entier, il importerait que le même système de classement fût adopté par toutes les sociétés. Il s'agit de savoir par quels moyens on pourrait arriver à cette unité si désirable, et qu'on déclare trop légèrement peut être impossible à réaliser.

Il semble que ce but serait bien vite atteint si toutes les sociétés des régates de France se réunissaient au moins une fois par an, par délégation, afin de discuter les principes d'un classement uniforme. Certaines règles pourraient être communes à toutes les sociétés ; une grande course, un grand rendez-vous seraient convenus pour les bateaux et les amateurs. La comparaison résultant d'une lutte accomplie dans des conditions d'égalité parfaite permettrait d'étudier le progrès et le propagerait rapidement. Chaque société pourrait contribuer, selon le nombre de ses membres, à la fondation du prix de ce grand concours nautique et à l'établissement d'un fonds spécialement destiné aux frais de déplacement.

Pour terminer cette revue des régates, des détails venus de Damiette, relatifs au canotage en Egypte, ne seront pas sans un certain intérêt. Les embarcations du Nil dans la Basse-Egypte se nomment *felouka dahobich* ou *merkeb*, suivant leur dimension. La forme en est allongée ; l'avant, peu gracieux, manque de finesse ; la construction est à bord franc, solide, mais sans légèreté et sans tournure. A l'arrière, coupé carrément, se trouve un petit prolongement du pont, lequel est traversé par l'axe du gouvernail et sert de place au timonnier. Ces barques sont exclusivement gréées de voiles latines au nombre d'une, deux ou trois. Les antennes de ces voiles sont quelquefois si hautes qu'elles dépassent les plus hautes maisons de Damiette. Les agrès se composent de perches, jouant le rôle de gaffes, de 2, 4 ou 6 avirons, et d'une toile tendue à l'arrière pour abriter les voyageurs. Ces embarcations sont conduites, en général, par deux *raïs* et un *oulad*, ce dernier, enfant de six à douze ans, en qualité de mousse. Les raïs sont intelligents, forts, agiles et admirablement bien pris. Vu leur longueur, les barques du Nil virent très-difficilement, ce qui leur fait perdre beaucoup de chemin lorsqu'elles courent des bordées. Maintes fois dans une marche au plus près, le virage a lieu vent arrière, la bordée ne pouvant plus être prolongée, et s'il arrivait que l'embarcation ne fût pas poussée par un fort courant, elle reviendrait assez promptement à son point de départ, grâce à cette ingénieuse manœuvre. Il est vrai que pour virer vent devant, il faudrait que les raïs changeassent à chaque instant l'orientation de leur pyramidale voilure et qu'ils fissent des efforts désespérés sur l'aviron. Pour carguer ces voiles, un enfant s'élance jusqu'au bout de l'antenne, et là, jouant des pieds et des mains, il rassemble la toile et la lie par des nœuds coulants qui ensuite sont arrêtés au bas de l'antenne par un dernier nœud fixe.

Il existe sur le lac qui s'étend de Damiette aux mines de l'antique Peluse, appelée par les indigènes *El béhéré el menzaleh*, une navigation quelque peu différente. La construction des barques y est améliorée en ce que les dessous sont larges et légèrement aplatis, en sorte que les embarcations, comme les clippers français, rasent l'eau au lieu de la couper. La forme, qui est à peu près celle d'une limande, permet au virage de se faire très-facilement. Il existe une fargue de 40 centimètres environ tout autour de l'embarcation. La voilure se compose généralement d'une seule voile latine, nommée *marrhia*, dont l'immense antenne partant obliquement dans les airs s'étend bien plus loin que l'arrière, ce qui rend la barque convenablement ardente. A. DE SAINT-ALBIN.

RENTE (CONVERSION). — Lorsque M. Achille Fould entra aux affaires après avoir présenté à l'empereur un rapport très-net et très-sincère sur la situation générale de nos finances publiques, le premier soin de cet homme d'État fut de rechercher les moyens les plus efficaces pour élever le niveau du crédit national. Il projeta l'unification de la Dette et prit bientôt des mesures pour atteindre ce résultat. Il fallait convertir en 3 pour 100, tous les autres types d'inscriptions ; il fallait transformer le 4 1/2, le 4 pour 100, les obligations trentenaires, en un mot toutes les valeurs, créées par l'État, qui, par leur nature et leurs avantages, pouvaient faire une concurrence plus ou moins redoutable au 3 pour 100 français. Le Corps législatif, appelé

à donner sa sanction légale aux projets ministériels, vota la loi du 8 février 1862.

Voici quelles étaient les principales dispositions de cette loi : Le ministre des finances était autorisé à inscrire au Grand-Livre de la dette publique de nouvelles rentes 3 pour 100, portant jouissance du 1er avril 1862 et payables de trois mois en trois mois, à partir de la dite époque. Ces nouvelles rentes étaient exclusivement destinées à être échangées contre les rentes 4 1/2 pour 100, les rentes 4 pour 100 et les obligations trentenaires du Trésor, dont les propriétaires demanderaient la conversion. Les rentiers devaient formuler leur demande dans un délai de vingt jours à partir de la promulgation de la loi. Dans ce cas, ils recevraient de nouveaux titres, d'une somme égale, en rente 3 pour 100, en échange de leurs inscriptions de 4 1/2 et de 4 pour 100, lesquelles seraient immédiatement annulées. Pour obtenir cet échange, chaque rentier devait prendre l'engagement de verser au Trésor public une somme proportionnelle au montant des rentes à convertir. Cette soulte fut fixée, par un décret impérial, à 5 fr. 40 c. pour 100 francs. Les obligations trentenaires étaient, de leur côté, admises à l'échange contre des rentes 3 pour 100 à raison de 20 francs de rente pour chaque obligation. Le délai d'option, fixé à vingt jours pour les rentiers résidant en France, était porté à deux mois pour les propriétaires de rentes qui se trouvaient en Europe ou en Algérie, et à un an pour ceux qui habitaient ou parcouraient momentanément les autres parties du monde.

L'acceptation de la conversion par les propriétaires qui n'avaient pas la libre et complète disposition de leurs biens, était assimilée à un acte de simple administration et dispensée d'autorisation spéciale ou de toute autre formalité judiciaire. L'engagement pouvait être souscrit par le nu-propriétaire et l'usufruitier, pour les rentes grevées d'usufruit. Enfin, l'article 11 de la loi stipulait que les versements effectués à titre de soulte seraient portés en atténuation des découverts du Trésor.

Telle était l'économie générale du projet de conversion conçu par M. Fould. Ce projet différait essentiellement de la politique financière qui avait été suivie, en pareille matière, par M. de Villèle et par M. Bineau, qui, l'un et l'autre, avaient procédé à une conversion de fonds publics. En effet, lorsque, en 1825, M. de Villèle décida la conversion de la rente 5 pour 100 en 3 pour 100 au prix de 75 francs ou bien en 4 1/2 au pair, avec garantie, pour cette dernière, contre le remboursement jusqu'au 22 septembre 1835, les porteurs d'inscriptions furent informés qu'en vertu de la loi du 1er mai 1825, il leur était accordé la faculté de convertir chaque 100 francs de capital rapportant 5 pour 100 d'intérêt, en 3 pour 100 ou en 4 1/2 aux conditions précitées. Il leur était accordé un délai de trois mois pour remplir les formalités légales. Ainsi le propriétaire d'une rente de 5 francs sur l'État eut la liberté de prendre 4 francs de rente 3 pour 100, ce qui constituait un capital représentatif de 133 francs, ou bien de recevoir 4 fr. 50 c. de 4 1/2, ce qui ne représentait, il est vrai, qu'un capital de 100 francs, mais, dans ce dernier cas, c'est-à-dire moyennant l'abandon volontaire d'un dixième de son revenu, le rentier, pendant une période décennale, s'assurait contre le remboursement que l'Etat, sauf engagement contraire, a toujours le droit incontestable d'imposer à ses créanciers. Cette combinaison constituait un bénéfice réel pour les porteurs d'inscriptions, puisque le 5 pour 100 avait atteint le cours de 106.25, le 13 mars 1825.

Il est bon de faire remarquer que la conversion réalisée sous l'administration de M. de Villèle était *facultative*, comme celle dont M. Fould a pris l'initiative, et non *obligatoire* comme celle que décréta le président de la République, en 1852, sous l'inspiration de M. Bineau, ministre des finances. Il faut ajouter, pour bien distinguer le caractère de chacune de ces opérations, que celle de 1825 et celle de 1852, réduisaient seulement le revenu des rentiers et augmentaient la dette publique, tandis que celle de 1862 a assuré, moyennant une soulte aux porteurs de 4 1/2 et de 4 pour 100, des revenus égaux en 3 pour 100. Il en est résulté également un accroissement du capital nominal des inscriptions du Grand-Livre.

La liberté d'accepter ou de refuser la conversion laissée aux rentiers par la loi du 1er mars 1825, ne permit pas à la combinaison de M. de Villèle de produire des résultats décisifs. Le capital de la rente 5 pour 100 ne fut réduit que de 634,479,120 francs et la rente correspondante de 31,723,956 francs. En remplacement de ces rentes, l'État créa des inscriptions 3 pour 100 pour un capital de 815,301,166 fr. 66 c., ce qui exigeait 24,459,035 francs d'intérêts annuels; il créa également des inscriptions 4 1/2 pour 100 jusqu'à concurrence de 22,994,755 fr. 75 c., ce qui entraînait une dépense annuelle de 1,034,764 francs pour le service des arrérages.

En définitive, la conversion de 1825 eut pour résultats une augmentation de 203,816,800 francs sur le capital des rentes converties, et une diminution de 6,230,157 francs sur les charges annuelles du Trésor public. Si l'on veut se rendre compte des avantages que le Trésor a retirés de cette opération, il faudra capitaliser au taux de 4 1/2 pendant trente-sept ans, c'est-à-dire de 1825 à 1862, la somme de 6,230,157 francs, représentant l'économie annuelle provenant de la conversion. On obtiendra ainsi un capital de 423,694,705 francs, lequel devra s'augmenter de 6,230,157 francs par exercice, jusqu'au remboursement, *facultatif* pour l'État, de la dette perpétuelle.

Ce fut par un décret du 14 mars 1852, que la

conversion de 1852 fut ordonnée. A cette époque, comme en 1825, le droit de procéder à la conversion des fonds publics fut contesté à l'État, malgré des précédents de cette nature que la Hollande, l'Angleterre et la Prusse opposaient aux adversaires du droit invoqué par l'État. Au surplus, ce droit était consacré par l'ancienne législation française. Sully et Colbert l'invoquèrent pour rembourser une partie de la dette nationale. Le Code civil lui-même a donné sa sanction aux principes reconnus par l'ancien droit français. Il a soumis au remboursement les rentes qualifiées *perpétuelles*. De son côté, la loi de 1825 a implicitement proclamé, au profit de l'État, le droit de rembourser la dette publique au pair, quand elle a stipulé que le 4 1/2, qu'elle créait serait, pendant dix années, garanti contre tout remboursement. Mais n'insistons pas : aujourd'hui le droit de l'État n'est plus contesté. Lorsque le décret du 14 mars 1852 fut rendu public, le 5 pour 100 était à 103.60 et le 3 pour 100 à 68.60. Le 5 pour 100 baissa aussitôt à 100 fr. 60 c., tandis que le 3 pour 100 montait à 69.70. Ces mouvements contraires sont faciles à expliquer. En vertu des dispositions du décret qui nous occupe, tous les porteurs de rente 5 pour 100 furent invités à opter entre un remboursement à 100 francs, c'est-à-dire au pair, de leurs rentes, et une réduction sur les intérêts payés par l'État. En compensation de ce sacrifice, tout porteur de titres 5 pour 100 était garanti pendant dix années, comme en 1825, contre tout remboursement de sa créance. Cette fois les détenteurs d'inscriptions furent bien forcés de prendre une résolution. Les uns réclamèrent le remboursement ; les autres, et ce fut le plus grand nombre, acceptèrent la réduction d'intérêts. La rente 5 pour 100 en circulation à cette époque représentait un capital de 3,586,992,052 francs, auquel il était fourni une rente annuelle de 179,349,602 fr. 60 c. Les demandes de remboursement ne s'élevèrent qu'à 73,711,850 fr. 20 c., dont la représentation en rentes était de 3,685,592 fr. 51 c. Le 4 1/2 résultant de la conversion se traduisit, en conséquence, par le capital de 3,513,280,201 fr. 80 c. et par une rente de 158,097,609 fr. 04 c., d'où il résulte que le bénéfice du Trésor, dans cette opération, équivaut à une économie annuelle de 17,566,401 fr. 01 c., laquelle, au taux de 4 1/2, est la représentation d'un capital de 390,364,468 francs. Ainsi, la conversion de 1852 diminua les charges budgétaires en même temps que le capital de la dette. Il est vrai que ce capital ne fut réduit que de la somme remboursée par l'État à ses créanciers.

Nous avons dit qu'en effectuant la conversion de 1852 l'État avait pris l'engagement envers ses créanciers de ne procéder à aucun remboursement avant l'expiration d'une période décennale. Le gouvernement reprenait donc sa liberté d'action à partir du 22 mars 1862. Dès lors, la situation des porteurs de rentes 4 1/2 pour 100, vis-à-vis de l'État, se trouvait entièrement changée. L'État pouvait dire à ses créanciers, aussitôt qu'il le trouverait utile à ses intérêts : « Mon crédit me permet d'emprunter à 4 pour 100; si vous voulez rester mon créancier, consentez à une réduction de 50 c. par chaque 4 fr. 50 c. de revenu que vous possédez ; sinon, voici votre capital ; je me libère envers vous. » La loi du 12 février 1862 s'est proposé de mettre les rentiers à l'abri de cette éventualité, tout en sauvegardant les intérêts du Trésor public. Si le porteur de 4 1/2 eût voulu transformer lui-même sa rente en 3 pour 100 au moment où l'État pouvait lui imposer la conversion, il eût trouvé le 4 1/2 à 99.50 et le 3 pour 100 à 71 francs. En recevant 4 fr. 50 c. de rentes, le porteur eût donc réalisé un capital de 99.50. Pour se procurer le même revenu en 3 pour 100, il aurait dû employer un capital de 106.50, ce qui, en tenant compte de la différence des époques de jouissance, eût représenté une perte de 8 francs en capital.

L'État, en proposant aux rentiers une conversion nouvelle, devait tenir compte de cette situation. Cette fois, il ne mit pas ses créanciers en demeure d'opter entre le remboursement au pair et la réduction d'intérêt, mais il leur proposa de s'assurer irrévocablement la même somme de revenu, en échangeant leurs titres contre de nouvelles inscriptions 3 pour 100. Seulement, pour jouir de cet avantage, chaque rentier dut verser une soulte de 5 fr. 40 c. au Trésor. Il est bon de faire remarquer que cette transaction était purement facultative pour les créanciers de l'État ; ceux-ci avaient la liberté d'accepter ou de refuser les propositions qui leur étaient faites, seulement ceux qui ne les acceptaient pas tombaient sous le coup de la *conversion obligatoire* que M. le ministre des finances pouvait réaliser dès que les circonstances seraient favorables et aussitôt que cette mesure pourrait être mise à exécution, sans porter la moindre atteinte à l'équilibre des budgets.

Voyons sur quelles bases la soulte fut établie. Il s'agissait avant tout de déterminer la valeur relative des fonds 4 1/2 et 3 pour 100. Lors des emprunts de 1854 et 1855, le 4 1/2 et le 3 pour 100 ont été offerts simultanément à des conditions différentes, posées par le gouvernement et ratifiées par la souscription du public. Ainsi, en 1854, la différence entre le 4 1/2 et le 3 pour 100 fut fixée à 4.25 pour l'emprunt de 250 millions, contracté le 11 mars. En 1855, elle a été de 7.50 1/10 pour l'emprunt de 500 millions, négocié le 31 décembre 1854. Enfin, elle a été de 6.75 pour l'emprunt de 750 millions, réalisé le 11 juillet suivant. Il ressort de ces différences une moyenne de 6 francs. Cette moyenne, abstraction faite de toute circonstance particulière, pouvait être considérée comme l'expression de la plus-value reconnue du 3 pour 100 sur le 4 1/2, puisqu'elle avait reçu la consécration de

trois souscriptions publiques. Si la conversion avait eu pour but exclusif l'augmentation des ressources de l'Etat, la soulte aurait donc pu être fixée à 6 francs. Mais comme M. le ministre des finances se proposait de faciliter l'unification de la dette, il fut décidé qu'on offrirait aux rentiers des conditions meilleures. En conséquence, sur la proposition de M. Fould, un décret impérial fixa la soulte à 5.40 pour échanger 4 fr. 50 c. de rente 4 1/2 contre 4 fr. 50 de rente 3 pour 100, et à 1 fr. 20 c. pour échanger 4 francs de rente 4 pour 100 contre une somme égale de rente 3 pour 100.

Afin d'alléger les versements de la soulte, les rentiers furent autorisés à se libérer en six termes, imputables sur les arrérages de la rente nouvelle, de telle sorte que le porteur de 4 1/2, après avoir reçu les intérêts échéant le 22 mars, commençât ses payements le 1er juillet. A l'expiration de ces termes, c'est-à-dire au 1er octobre 1863, le rentier devait se trouver entièrement libéré. A cette époque, il aura en sa possession un titre de 3 pour 100 lui rapportant une rente égale à celle qu'il avait en 4 1/2 et représentant un capital beaucoup plus élevé. Le décret accordait aux rentiers la faculté de se libérer par anticipation, moyennant une bonification d'intérêts. Afin d'encourager les libérations anticipées, le Crédit foncier fut légalement autorisé à faire les avances de la soulte aux établissements publics qui possédaient des rentes 4 1/2 et 4 pour 100 ou bien des obligations trentenaires. Les receveurs généraux furent, de leur côté, investis de la faculté de faire des avances de même nature aux particuliers. Les propositions du Trésor public furent bien accueillies. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les résultats généraux de la conversion.

Il y avait à convertir 173 millions de rentes 4 1/2 et 4 pour 100. La conversion embrassa 132 millions. Il ne resta donc que 41 millions en dehors de l'opération. C'est à peu près le cinquième des rentes qui étaient inscrites. Seulement, si nous examinons la nature des rentes non converties, nous trouvons que la proportion des rentiers réfractaires ne représente guère qu'un neuvième de la totalité des inscriptions soumises à la conversion facultative. Les 41 millions non convertis se composent, en effet, de trois catégories qu'il importe de distinguer. On compte 9 millions de rentes affectées à des constitutions dotales, à des usufruits, à des substitutions et grevées de l'obligation de remploi; 11 millions de rentes sont la propriété de mineurs, d'interdits, d'incapables, dont les tuteurs, par un sentiment exagéré de prudence personnelle, n'ont pas cru devoir accepter les offres du Trésor. Nous ne signalons que pour mémoire 300,000 francs d'inscriptions ayant appartenu à des absents, dont la succession n'est pas encore ouverte.

En définitive, le Trésor a retiré de la soulte une somme de 150 millions, laquelle, d'après des déclarations réitérées de plusieurs organes du gouvernement, sera exclusivement affectée à l'allégement de nos découverts. Le complément naturel de la conversion facultative, réalisée avec tant de succès par M. Fould, c'est la conversion obligatoire. Tant que l'unification de la dette ne sera pas accomplie, la rente 3 pour 100 souffrira, dans une certaine mesure, du voisinage des autres types d'inscriptions. Il faudra donc suivre, tôt ou tard, l'exemple que nous ont donné l'Angleterre et la Hollande, si nous voulons fortifier notre crédit national et ouvrir de vastes horizons à la capitalisation progressive de nos fonds publics.

EDMOND PELLETIER.

RÉUNION. — Colonie française dans l'Océan indien. Gouverneur, M. le baron Darricau, capitaine de vaisseau; délégué à Paris, M. Imhaus, remplacé dans le courant de l'année par M. Charles Robin.

L'année 1861 a été médiocre pour la colonie à tous les points de vue. Atteinte par des alternatives de sécheresse et de pluies excessives, par le *borer*, par la vermine, la récolte de la canne à sucre a été de 10 millions de kilogrammes inférieure à celle de 1860, et dans ce fait économique se reflète la situation du pays entier, culture, industrie, commerce, banque. Un arrêté du 2 février avait fixé à 375 francs le prix de cession des contrats d'engagement des coolies indiens pour une période de cinq ans; un arrêté ultérieur du 3 mai a relevé ce prix à 400 fr. Une exposition agricole, industrielle et artistique, instituée pour le mois d'octobre 1861, a avorté par diverses causes, surtout par la modicité des primes allouées et la coïncidence, facile à prévoir, de l'Exposition universelle. La translation de Saint-Paul à saint-Pierre du tribunal de première instance et des services qui s'y rattachent, prescrite par décret du 6 janvier 1857, a été accomplie dans le courant de l'année, non sans de graves froissements.

L'immigration est toujours un des principaux soucis de la colonie. A la suite du traité conclu avec l'Angleterre, une société s'est formée à Saint-Denis, au capital de 400,000 fr., sous le titre de : *Caisse de l'immigration*. Cette association, qui fonctionne sous la surveillance de l'administration, aura pour objet de recevoir les demandes de travailleurs, de régulariser ces demandes selon le mode administratif, de les faire exécuter dans les centres ouverts aux recrutements par les agents ayant qualité à cet effet, de recevoir les travailleurs expédiés, de payer le prix des contrats et les frais d'introduction, de livrer les immigrants aux demandeurs à prix de revient augmenté de l'appoint proportionnel nécessaire à : 1° couvrir les frais d'administration; 2° payer l'intérêt des actions; 3° former un fonds de réserve destiné à parer aux risques et à rembourser, dans un temps donné, le montant des actions.

Sur la demande de l'administration et moyennant les garanties à déterminer, l'action de la caisse pourra être étendue à toute l'immigration coloniale.

La Société sera administrée par un conseil. Un directeur sera chargé de l'exécution des décisions de ce conseil. Il sera institué près de la caisse un commisssaire du gouvernement chargé du contrôle et de la surveillance, indépendamment des garanties ordinaires, telles que remise d'états périodiques de situation et autres exigées en pareil cas.

Profitant du nouveau régime douanier, la Réunion a commencé à diriger ses sucres sur l'Australie, sous le bénéfice de la loi du 3 juillet 1861. Il est probable que ce mouvement commercial prendra une rapide extension, car l'Australie est un marché naturel où les produits sucriers des possessions voisines doivent trouver un facile écoulement.

Le Comptoir national d'escompte de Paris a établi une agence à la Réunion; cette mesure a été très-favorablement accueillie par la colonie, qui a déjà tiré de grands avantages de l'établissement des agences de ce comptoir dans l'Inde.

Si l'année 1861 a été encore moins heureuse que les précédentes sous le rapport de la récolte du sucre, un nouveau produit colonial, la vanille, a pris en 1861 un accroissement qui profite à la petite propriété, et compense, en quelque sorte, pour le pays, le déficit subi par la grande industrie. L'exportation de la vanille, qui ne s'était élevée, en 1860, qu'à 6,097 kil., a atteint le chiffre de 15,718 kil. en 1861. Ce produit qui, jusqu'à présent, ne supportait aucune taxe de sortie, a été frappé d'un droit de sortie de 2 1/2 0/0. En outre, le droit de sortie sur les autres denrées de la Réunion a été porté de 3 1/2 0/0 à 4 0/0. Enfin, les droits d'enregistrement et de timbre, l'impôt sur les voitures, sur les spiritueux et les tabacs ont été augmentés dans une faible proportion.

La session du Conseil général s'est ouverte le 14 novembre, et terminée le 26 décembre.

Dans son discours d'inauguration, le gouverneur, après avoir déclaré que la situation de la colonie était prospère pour le présent et pleine d'espérance pour l'avenir, a établi, comme correctif immédiat de ses paroles, que cette prospérité imposait au pays des charges auxquelles il serait impossible de faire face avec les recettes actuelles, et a conclu à la nécessité de faire rendre aux impôts tout ce qu'ils peuvent produire. Il a ensuite successivement passé en revue les diverses modifications qu'il était urgent d'introduire pour améliorer le système financier, et a terminé en faisant l'exposé des diverses questions qu'il recommandait tout particulièrement à l'examen du conseil.

Dans le nombre figuraient la question de l'immigration, l'organisation de la police sur des bases plus conformes aux besoins du pays, la reprise des travaux publics abandonnés pour cause de force majeure, l'étude de la grande question de l'impôt foncier, celle des ports, etc., etc.

Dès sa première séance, le conseil a décidé que le compte rendu de ses délibérations serait livré à la publicité, et le gouverneur s'est empressé d'approuver cette décision.

Au sujet de l'immigration, le conseil assura les recrutements dans la présidence du Bengale en prorogeant de deux ans le contrat de MM. Camin et Lamouroux, de Calcutta.

A ce sujet, le conseil a émis les trois vœux suivants :

Premier vœu. — « Que l'immigration puisse avoir lieu avec une latitude plus grande encore que celle accordée par la nouvelle convention et que chacun puisse être admis à envoyer chercher et recruter des immigrants sans avoir besoin d'aucun agent accrédité, et en se conformant seulement à des règlements de police à intervenir de la part du gouvernement anglais sur le recrutement et l'expédition libres. »

Deuxième vœu. — « Que le gouvernement local veuille bien donner au plus tôt les instructions nécessaires pour que la colonie reçoive le plus d'immigrants possible de Madras et de la côte Coromandel, attendu qu'ils répondent mieux aux besoins de la colonie que ceux du Bengale. »

Troisième vœu. — « Que l'administration tourne son attention sur les frais énormes faits par les immigrants au lazaret. Ces frais qui, dans la pensée de la commission, augmentent considérablement le prix de revient de l'immigrant, ont paru excessifs. — Elle est persuadée qu'ils pourraient être sensiblement réduits. Une bonne administration et une stricte économie introduites dans nos lazarets auront pour effet d'abaisser considérablement les dépenses qui sont faites pour les immigrants. La commission, par un sentiment de modération et de convenance que le Conseil apprécie, ne veut entrer dans aucun détail à ce sujet. Elle se borne à appeler l'attention de l'Administration sur ce point qui lui a paru mériter un sérieux examen. » »

La session s'est terminée par le vœu émis sur l'initiative de M. Adrien Bellier, et à la majorité de 12 voix contre 7 : que le principe électif fût appliqué dans les colonies, tant aux conseils municipaux qu'aux conseils généraux. — Cette proposition, si raisonnable qu'elle soit, se trouve implicitement écartée par le vote du Sénat qui, en avril 1862, a passé à l'ordre du jour sur la pétition des habitants de la Réunion (voir l'*Annuaire* de 1861, art. *Réunion*) qui demandaient l'introduction du suffrage universel dans la colonie.

La Réunion est, de toutes nos colonies, celle où l'esprit industriel se montre le plus inventif. MM. Pierre Maurice et Alfred Toulorge ont imaginé un procédé pour la défécation et la décoloration des vesous, qui semble promettre de notables avantages. — M. E. Pignolet a inventé une batterie tubulaire expérimentée avec succès. Des essais ont été faits par M. Léonce Potier pour introduire la charrue dans les cultures. Le plus considérable des travaux publics de la colonie, le port de Saint-Pierre, a été continué, malgré vents et marées, malgré les critiques de ses rivaux de Saint-Paul. Une commission a été nommée pour l'étude du port, réclamé pour cette ville, et des ingénieurs, chargés de prononcer entre les deux entreprises, ont été demandés à la métropole.

Budget. Le budget de la colonie, pour 1862,

s'élève en recettes et en dépenses à 7,685,252 fr. 13 c. ainsi qu'il suit :

RECETTES

Contributions directes	1.662.194 fr.	63
Contributions indirectes	5.160.500	
Produits divers	862,557	50

DÉPENSES

Obligatoires :	Personnel	2.057.625 fr.	79		
	Matériel	4.764.277	38	4.764.278	33
Facultatives :	Personnel	196.962	»		
	Matériel	2.724.011	75	2.920.973	75

Commerce. Les exportations du cru de la colonie ont été ainsi relevées :

	1860	1861
Sucre brut (kil)	67.538.539	59.738.318
Sirop et mélasse (litr.)	930.542	1.661.398
Rhum et tafia (litr.)	76.351	51.890
Café (kil.)	239.779	46.305
Cacao (kil.)	50	50
Girofle (clous de) (kil.)	57.000	49.956
Girofle (griffes de) (kil.)	2.111	756
Macis (kil.)	165	1.410
Muscades (kil.)	1.656	1.908
Vanille (kil.)	6.097	15.718

Le mouvement commercial avec la France se résumait, en 1860, par une valeur actuelle de 41,803,868 francs à l'exportation de la colonie en France et 27,192,823 francs à l'exportation de la France dans la colonie.

Presse, bibliographie. En place du *Colon*, mort il y a peu d'années à la suite d'une suspension, le *Nouveau Colon* s'est constitué l'organe d'une politique libérale et progressive. Le *Bien public* a émigré avec le tribunal et les annonces légales de Saint-Paul à Saint-Pierre, dont il est devenu le *Courrier*, et il a été remplacé par le *Phare de Saint-Paul*. M. Roussin, éditeur de l'*Album de la Réunion*, a continué, avec talent et persévérance, le monument artistique et littéraire qu'il élève en l'honneur de la brillante colonie. Un *Annuaire* de la Réunion, format in-8°, a donné une forme nouvelle et supérieure aux anciens *Annuaires*. Mentionnons encore : *De la culture de la canne et de la fabrication du sucre à l'île de la Réunion*, par M. Malavois, Paris, in-8°, 1861, et *l'île de la Réunion et Madagascar*, par Cremazy, avocat, in-8°, Paris, 1861 ; *Ouragans de l'hémisphère austral*, par Bridet, in-8°, Saint-Denis.

Les journaux de la colonie qui avaient, par un accord spontané, revendiqué chaleureusement les droits de la France, à l'occasion du décès de la reine de Madagascar, ont reçu du gouverneur le désaveu le plus énergique, et ont dû, par prudence, s'abstenir de ce terrain si dangereux pour eux. Dès cette époque, c'est aux journaux français de Maurice qu'est restée la tâche de prendre sous leur patronage les intérêts française.

JULES DUVAL.

REUSS. — (*Principautés de*). Ces petits États n'ont pas de relations diplomatiques directes avec la France. — REUSS GREITZ, prince régnant depuis 1859 : HENRI XXII, né en 1846. — REUSS SCHLEITZ, prince régnant depuis 1859, HENRI LXVII, né en 1789. — La diète de Greitz a été saisie au commencement de 1862 d'un projet destiné à perfectionner dans un sens libéral la constitution du pays, à abolir la justice patrimoniale, à séparer la police de l'administration. Les délibérations ouvertes à ce sujet ne sont pas encore terminées. La diète de ReussSchleitz, qui siége à Gera, a discuté également un projet de réforme, tendant à augmenter le nombre des députés et sur lequel elle n'a pu s'entendre encore avec le prince. L'administration supérieure de cette principauté a été réorganisée en avril 1862 et il a été créé un ministère responsable. Voir le budget de ces principautés dans l'*Annuaire* 1860-61.

Les deux principautés de Reuss ont adhéré au traité de commerce conclu entre la Prusse et la France.

ROSS (Sir JAMES CLARK), intrépide explorateur des pôles arctique et antarctique, était fils de Georges Ross de Balcarroch, dans le comté de Galloway, et neveu de l'illustre navigateur John Ross. Sir James naquit à Londres en 1800. Il entra dans la marine en 1812 et suivit son oncle dans son expédition nord-ouest en 1818. De 1819 à 1823, il fit, sous les ordres de sir Edouard Parry, trois autres voyages aux régions arctiques. De 1829 à 1833, il accompagna de nouveau son oncle, cette fois en qualité de second, dans ses campagnes polaires, et il eut l'honneur de déterminer la position exacte du pôle magnétique nord. En 1834, sir James Ross traversa l'Atlantique pour secourir des baleiniers emprisonnés dans les glaces de la baie de Baffin. Il prit le commandement d'une expédition de découvertes dans les mers polaires du Sud, en 1839, et essaya par trois fois, pendant les quatre années suivantes, de se frayer un passage à travers les glaces antarctiques. Ses deux navires (*Erebus* et *Terror*) finirent par toucher à un continent hérissé de glaciers hauts de 150 pieds, et atteignant la plus haute latitude où l'on fût jamais parvenu (78°10'), ne se trouvèrent plus séparés que par une distance de 160 milles du pôle magnétique sud. Le capitaine Ross fut de retour en 1843 et publia la relation de son voyage en 1847. Il avait été créé chevalier en 1844. L'année suivante (1845), le capitaine sir John Franklin ayant quitté l'Angleterre sur les deux navires qu'avait commandés en dernier lieu sir James Ross, et trois ans s'étant écoulés sans qu'on en eût de nouvelles, ce dernier fut dépêché à sa recherche dans la baie de Baffin, et en revint sans avoir pu apprendre ce qu'était devenu l'infortuné navigateur,

L'amiral Ross, qui a passé sa vie presque tout entière aux pôles, reçut de grands témoignages d'honneur pendant sa carrière. Il fut admis dans la Société royale de Londres en 1827, dans la Société Linnéenne en 1823. Il était membre

honoraire de la Société des antiquaires de Copenhague, membre correspondant de la Société de géographie de Paris, etc.

L'amiral James Ross est décédé à Aylesbury le 3 avril 1862. JUST. AMÉRO.

ROUMANIE. — Prince régnant (*domnu*), S. A. Alexandre-Jean Ier, élu prince de Moldavie le 24 janvier, et de Valachie le 5 février 1859; reconnu en cette double qualité par la Porte et les puissances garantes, le 6 septembre de la même année.

La fin de l'année 1861 a vu s'accomplir un notable changement dans l'état politique des principautés de Valachie et de Moldavie. Un firman de la Porte, émané dans le courant de décembre, a proclamé l'union administrative et législative de ces deux provinces, réunies désormais en un seul État qui a repris son ancien nom historique de *Roumanie*.

Les circonstances de ce grand acte se trouvent exposées dans les documents diplomatiques présentés par le gouvernement au sénat et au corps législatif à l'ouverture de la dernière session.

Nous les résumerons en très-peu de lignes.

Au commencement de mai, le gouvernement ottoman ayant manifesté son intention d'acquiescer aux demandes formulées dans le mémoire du prince Couza du mois d'octobre 1860 (Voy. l'*Annuaire* de 1861), ce qui impliquait une révision de la convention du 19 août 1858, des négociations s'ouvrirent à cet effet entre les puissances cosignataires, et se prolongèrent jusque vers le milieu de décembre. Enfin, les cabinets, que séparaient des divergences de vues assez prononcées, ayant fini par se rallier à l'opinion émise dès le principe par le gouvernement français (*circulaire de M. Thouvenel en date du 13 mai*), la Porte, de concert avec les ambassadeurs à Constantinople, promulgua un firman qui modifiait de nouveau, dans le sens unioniste, l'acte organique de 1858.

En effet, aux termes de ce firman, les deux ministères et les deux *divans* (assemblées législatives) de Bucharest et de Jassy sont réunis en un seul pour toute la durée du règne de l'hospodar actuel. Par suite, la commission mixte de Fokchani qui formait comme le trait d'union entre les deux pays est supprimée; toutefois il demeure loisible au prince de la remplacer s'il le juge convenable, soit par un sénat, soit par un conseil d'État ou toute autre institution analogue.

Tout en accédant aux vœux manifestés avec tant d'insistance par les populations roumaines, la Porte attachait une grande importance à établir le caractère viager de ces concessions; et en effet le firman porte expressément qu'à la prochaine vacance de l'hospodarat, les choses seront rétablies sur l'ancien pied, c'est-à-dire que les deux provinces, temporairement et exceptionellement unies, devront être séparées de nouveau avec deux assemblées, deux ministères, deux princes. Ce point de vue, plus nettement indiqué encore dans la note accompagnant la communication du firman, trahissait trop bien les préoccupations et les vues ultérieures de la Porte, pour ne pas attirer l'attention des puissances, et en particulier de la France, jalouse de consolider et de compléter son œuvre. En conséquence, il a été stipulé qu'à l'échéance déterminée par le firman, les cabinets se concerteront de nouveau avec la Porte « pour apprécier la situation de la Moldo-Valachie et décider si elle comporte un retour pur et simple aux termes de la convention, ou si elle n'implique pas, au contraire, le maintien et la consolidation de l'union. »

Bien qu'il n'ait pas entièrement répondu aux vœux et à l'attente des populations, qu'il laisse dans l'oubli un point essentiel, la révision de la loi électorale, le firman ouvre une ère nouvelle et décisive dans l'histoire des Principautés. Ses restrictions ne sauraient tromper personne : l'union, si vivement combattue par la Porte, est bien définitivement acquise, et l'on a eu raison de dire « que l'avenir des Roumains ne dépend plus aujourd'hui que de la sagesse avec laquelle ils sauront le préparer. »

Proclamée simultanément à Jassy et à Bucharest, le 22 décembre, huit jours après l'ouverture de la session législative de 1861-62, l'union fut accueillie avec transport dans les deux provinces; elle étouffa pour un moment la voix des partis et créa au prince Couza un regain de popularité.

En effet, plusieurs causes, parmi lesquelles il faut compter l'éloignement des affaires du parti national, avaient exercé une impression fâcheuse sur l'opinion. En Valachie, le cabinet présidé par Étienne Golesco, le généreux patriote de 1848 (25 mai-6 juillet), avait dû céder la place à un ministère formé par le prince Demitre Ghika, avec l'appui du parti conservateur.

En Moldavie, un incident qui eut un certain retentissement au dehors, l'arrestation du major Popa Costa, sujet ou prétendu sujet russe, dans des circonstances où le gouvernement, sans excéder les limites de son droit, manqua peut-être de prudence et de mesure, avait amené la retraite de M. Pano et de ses collègues (mai-octobre), suivie bientôt de la formation d'un nouveau ministère, sous la présidence du prince Mourousi, plus libéral sans doute que le ministère valaque, mais composé en grande partie d'hommes qui par leur origine grecque froissaient les instincts populaires. L'un et l'autre, du reste, furent remplacés bientôt par le ministère *unique*, dont la nomination précéda de quelques jours l'ouverture du parlement roumain, à Bucharest, le 24 février, jour anniversaire de l'élection du prince Couza en Valachie.

La nouvelle administration, commune désormais aux deux provinces, était composée de MM. Barbo Catargi, *présidence et intérieur*; prince Mourousi, *finances*; Braïloï, *justice*; Arsachi, *affaires étrangères*; Balch, *cultes et instruction publique*; prince Jean G. Ghika, *guerre*. Le 7 février, le prince

Mourousi se retira. Les conservateurs étaient partout maîtres du terrain, dans le ministère comme dans la chambre. Il était dès lors raisonnable de supposer qu'ils allaient doter le pays sans retard des améliorations que les libéraux, durant leur court passage aux affaires, paralysés dans leur action par l'opposition de la chambre et l'hostilité sourde du Prince, n'avaient pas été en mesure d'effectuer. Cependant, l'administration de M. Catargi n'a pas été moins stérile que les précédentes. Les deux seules mesures importantes que nous trouvions à mentionner, l'installation de la cour de cassation, instituée par une loi du 24 janvier 1861; la concession de deux lignes de chemins de fer, l'une de la frontière de Bukovine au Danube, avec deux embranchements sur Jassy et sur Okna; l'autre de Bucharest à Giurgevo, sur le Danube et à la frontière de Transylvanie, appartiennent, sauf cette dernière, aux anciennes législatures. La fixation du nouveau budget, l'organisation du service postal, la banque, n'existent encore qu'à l'état de projets. La grave question des monastères *dédiés*, la question plus grave encore de la réglementation du sort des paysans, posée dès 1857 par les divans *ad hoc* et prescrite par la convention de 1858, attendent une solution, car on ne saurait regarder comme définitive la loi rurale votée par l'Assemblée en juin dernier, et qui, vivement combattue par le parti libéral, n'a pas encore reçu la sanction du prince. Un autre projet de loi présenté par le gouvernement, qui créait sans nécessité dans les deux provinces réunies quatre grandes circonscriptions administratives à l'instar de nos commandements militaires, a été rejetée par la Chambre.

Par une note identique, en date du 25 février, et communiquée au gouvernement roumain par l'entremise de leurs représentants à Bucharest, les puissances ont déclaré que les *capitulations* (on donne ce nom aux traités conclus par la Porte avec les gouvernements européens) continueraient à avoir la même force dans les Principautés que dans le reste de l'empire ottoman. Les Roumains, comme l'on sait, n'ont pas cessé, depuis 1856, de réclamer contre cette assimilation, maintenue par le traité de Paris en contradiction avec les priviléges qui leur étaient garantis par ce même traité; et ils avaient espéré, non sans apparence de raison, que les puissances qui avaient fait l'union aboliraient ou, du moins, modifieraient un régime dont elles avaient elles-mêmes reconnu les inconvénients, en se montrant disposées à se relâcher de la rigueur de leurs droits, aussitôt que le gouvernement roumain, par les améliorations qu'il aurait réalisées, offrirait des garanties suffisantes. Rapprochée de ces déclarations antérieures, la note du 25 février constituait un grave échec pour le ministère.

Le 12 avril, MM. Rosetti et Bratiano, députés de la gauche, accusés par le parti conservateur de fomenter sous main des menées révolutionnaires en s'abritant derrière leur inviolabilité parlementaire donnèrent leur démission en se déclarant prêts à répondre de leurs actes devant les tribunaux. Ils ont été réélus à une grande majorité aux élections partielles qui viennent d'avoir lieu (août), ainsi que M. Étienne Golesco, l'ancien chef du cabinet du 25 mai, et l'un des représentants les plus éminents de l'opinion libérale.

Le 20 juin, quelques jours après le vote de la loi rurale, au moment où M. Catargi sortait de la cour de la métropole (Palais législatif) dans la voiture du préfet de police, un inconnu tira sur lui un coup de feu. Atteint à la tempe, M. Catargi expira sur le champ. Cet attentat, peu en rapport avec les mœurs et les habitudes du peuple moldo-valaque, excita une réprobation universelle dans le pays, et servit bientôt de prétexte à des mesures violentes et excessives prises par le parti conservateur qui tenta de rejeter sur ses adversaires la responsabilité de cet acte odieux. M. Arsachi, ministre des affaires étrangères, fut chargé de l'*interim* de la présidence jusqu'à l'avénement du nouveau cabinet formé par M. Nicolas Crezzulesco (Août). Les noms sont changés; mais la politique est la même.

A. Ubicini.

RUSSIE. — Empereur, Alexandre II, né le 29 avril 1817; monté sur le trône le 2 mars 1855. — *Prince héritier*, le césarévitsch et grand-duc Nicolas Alexandrovitsch, né le 8 septembre 1843. — Ambassadeur de Russie en France, l'aide-de-camp général comte Kisselef. — Ambassadeur de France en Russie, le duc de Montebello.

Avant d'entrer dans le cœur de l'article consacré à ce grand État, il est indispensable de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le millénaire de l'existence politique de la Russie. Il est positif qu'à ce moment cet empire traverse une crise décisive. Le manifeste impérial du 19 février 1861 a tué le vieil état de choses et a ouvert la voie à une nouvelle régénération sociale. L'ancien ordre, résumé dans ces deux mots : *seigneurs* et *serfs*, est tombé pour ne plus se relever. L'émancipation est un fait accompli bien qu'incomplet, et un pareil passage dans la vie d'un peuple de soixante millions d'âmes, s'achèvera-t-il sans contre-coup, sans commotion, sans collision, sans réaction et sans révolution ? Là est tout le mystère du développement à venir d'un pays dont l'existence, dix fois séculaire, n'a été, au bout du compte, qu'un rude travail, une longue douleur d'enfantement.

La masse de la population russe n'a joui de la liberté politique et de l'indépendance personnelle que jusqu'au jour de la fondation de la monarchie varègue-russe, en 862. Le système apanagiste et représentatif, fédéral dans son principe, ne fut un droit que pour certaines classes de la société, composée d'hommes libres à un certain point.

Ces hommes libres ou francs étaient des princes apanagés, des employés de l'administration, des habitants des villes et des bourgs. Leurs franchises se traduisaient par des assemblées de princes, par des conseils d'administration, par des assemblées communales et par des conciles cléricaux. Le jury, les priviléges légalement reconnus, le système fédératif n'existaient que pour les hommes francs. Tout le reste était esclave et vivait sous le bon plaisir des propriétaires. La Russie, sous la domination mongolo-tatare, se fractionna en deux États distincts : la Lithuanie et la Moskovie. La première s'allia vers la moitié du XVIe siècle avec la Pologne, catholique, constitutionnelle et aristocratique. Par l'introduction de l'Union, elle se préparait à passer au catholicisme. La Russie-Blanche, partie septentrionale de la Lithuanie, en conservant l'Union jusqu'à nos jours, est devenue quasi polonaise. La Petite-Russie, au contraire, partie méridionale de la Russie, sous Bogdann Khmelnitzkiy et Dorochennko, tendit constamment vers l'autonomie et l'indépendance politique. Poussée à bout par les magnats polonais, toute cette contrée, la plus belle et la plus riche de l'empire, se jeta dans les bras de la Moskovie. En Lithuanie, comme dans la Russie-Blanche et la Pologne, l'esclavage était la base de la constitution sociale. En Petite-Russie, l'esclavage introduit momentanément par la Pologne fut supprimé par Khmelnitsky et définitivement rétabli par Catherine II, de sorte que le servage prédomina partout. De son côté, la centralisation moskovite absorba peu à peu toutes les classes, toutes les franchises et tous les priviléges. Les éléments mongolo-tatares, doublés de byzantisme, prévalurent sur tous les confins. Novgorod et Pskov perdent leur autonomie politique aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. Le boïarat est anéanti sous Ivan-le-Terrible; la commune sous Boris Godounov. Dès le seizième siècle, le servage devient la base primordiale de toutes les institutions de Russie.

Au commencement du dix-septième siècle, pendant le règne du pseudo-Démétrius et l'interrègne de trois ans qui suivit, il y eut quelques tentatives de la part des hommes francs de reconquérir les anciennes franchises slaves; mais le servage paralysa ces tendances libérales. Le résultat fut un joug, un esclavage encore plus terrible que par le passé. Les voies pour l'établissement définitif de l'autocratie étaient établies; Pierre Ier, s'aidant des lumières de la civilisation européenne, l'intronisa à Pétersbourg. Le dix-huitième et le dix-neuvième siècle de l'histoire de Russie n'offrent plus aux regards de l'observateur que le développement constant d'un despotisme administratif et gouvernemental sans frein.

Pendant ces deux derniers siècles, la civilisation ne put atteindre que fort incomplétement les hautes régions sociales. Alexandre II, comprenant dès le début de son règne l'incompatibilité du système politique qui prédomine, trancha d'une main ferme et courageuse le nœud gordien, enlaçant tout le pays et le menaçant d'une ruine complète. Prévoyant une catastrophe terrible, il lança son empire dans la voie des réformes et du vrai progrès, en abolissant le servage. On ne peut assez louer cette tentative généreuse du tsar actuel. Il y avait certes de la sagesse et de la prévoyance de l'avenir lorsqu'il se mit avant tout à déblayer les fondements de la société. De cette manière, on est presque certain d'arriver à une restauration complète de l'édifice sans aucune de ces terribles commotions qui ébranlent d'ordinaire les États en voie de progrès. L'émancipation des serfs a amené et amène encore toute une filière de réformes absolues. Alexandre II a donné l'élan; c'est aux Russes eux-mêmes à poursuivre, sans trop de précipitation ni de crainte de l'avenir, la nouvelle carrière qui s'ouvre devant eux. Du reste, il faut rendre cette justice à la majorité de la classe éclairée, qu'elle s'efforce, avec une unanimité digne des applaudissements du monde civilisé, de répondre aux idées de l'empereur. Or, ce n'est que d'une alliance intime, profonde des classes aisées avec les ci-devant serfs, devenus hommes libres, qu'une rénovation sociale, sans secousses ni déchirements intestins, peut se faire dans tout l'empire pour aboutir enfin à un état de choses plus rationnel et plus régulier.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée principalement par le mouvement qui s'est fait dans les universités de Russie. A Saint-Pétersbourg, à Moscou et à Kazan, il avait pris un développement tellement grave qu'il y a eu conflit entre l'autorité et les étudiants. Tout partiel que ce mouvement a paru de prime-abord dans l'opinion de l'Europe, il a cependant sa signification et son importance. Il ne faut pas perdre de vue que les jeunes gens fréquentant les cours universitaires appartiennent en grande majorité aux familles les plus riches et les plus influentes de l'empire. Élevés chez eux jusqu'au jour des examens d'admission, ils ont donc pour ainsi dire manifesté les tendances secrètes de la haute société elle-même. Sous ce rapport, ces événements ont leur gravité et méritent une mention détaillée.

Depuis trois ou quatre ans on avait remarqué dans les universités de Kazan, de Saint-Pétersbourg et de Moscou principalement, un réveil de la jeunesse demandant une instruction plus solide, plus en rapport avec les idées nouvelles. Parti de là, le mouvement se propagea rapidement d'abord sur l'Académie ecclésiastique de Kieff, puis sur celle de Saint-Pétersbourg et ainsi de suite sur presque toutes les hautes écoles de l'empire. Le premier symptôme qui se manifesta d'une manière énergique sortit de l'Académie du génie militaire de Pétersbourg, académie instituée pour compléter les études militaires des officiers, sortant de divers

corps d'armée. Les jeunes gens avaient eu à se plaindre des procédés de leurs supérieurs. Ces derniers rejetèrent la plainte et demandèrent l'exclusion d'un des officiers, comme promoteur de la démarche faite collectivement auprès du directeur. Cent quinze officiers sur cent trente-cinq demandèrent incontinent à être rayés de la matricule. Le conseil d'État, instruit par ses espions du mouvement qui se propageait de toutes parts dans les universités, eut recours à des mesures de répression qui mirent le comble au mécontentement des étudiants. Ce fut ainsi que les auditoires furent fermés pour les *dames*, que le célèbre professeur Pirogov, jouissant d'une popularité universelle pour ses connaissances et son noble dévouement pour les pauvres, fut obligé de quitter, sans motif plausible, l'université de Kieff, dont il était recteur; que l'empereur, sur les faux rapports de son entourage, ordonna une refonte des règlements universitaires; que des étudiants furent renvoyés sans jugement; que l'on porta le prix des cours à 800 francs par an, ce qui mit, à Saint-Pétersbourg seulement, six cents jeunes gens hors d'état d'achever leurs études; qu'on prépara un projet d'après lequel les diverses facultés constituant une Université devraient être brisées et placées dans diverses villes de l'empire; que le professeur Tschapov fut enlevé nuitamment et disparut sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Enfin, le 28 février eut lieu l'enterrement du poète Chevtschenko, le plus populaire et le plus connu dans toute la Russie. Au sortir du cimetière, un étudiant annonça que le lendemain, le 1er mars, devait être chanté un *Requiem* en mémoire des victimes de Varsovie du 13 et du 15 février. Toute l'Université, MM. les professeurs Kostomarov, Spassovitsch et beaucoup d'autres s'y donnèrent rendez-vous. Après le *Requiem*, les étudiants polonais et russes entonnèrent l'hymne national : « La Pologne n'est pas morte. » La police se mit à noter les chanteurs; elle fut expulsée de l'église. Les étudiants polonais et le prêtre furent arrêtés. Trois cents étudiants russes signèrent une pétition à l'empereur, demandant à subir le sort de leurs condisciples. La pétition fut arrêtée. Dans une nouvelle réunion, six cents étudiants signèrent une nouvelle pétition, qui eut le même sort. Un comité fut composé de trois professeurs, de huit étudiants russes et deux polonais. Le comité travailla à un projet de jury d'étudiants, d'une caisse sociale en faveur des jeunes gens peu aisés, de réunions régulièrement organisées, etc. Le conseil d'État s'empara alors d'un projet présenté par un de ses membres, qui proposait de transférer l'Université de Pétersbourg dans quelque autre ville, située dans l'intérieur de la Russie. M. Kovalevskiy fut éloigné du ministère de l'instruction publique, comme un homme trop libéral. M. Poutiatinn, amiral, fut nommé à sa place. Il se déclara contre les écoles de dimanche, contre les écoles privées, contre l'instruction des femmes et enfin contre la science. Les premières mesures furent : la défense d'entrer aux cours aux personnes non munies de cartes d'entrée; aux étudiants de se réunir en assemblée; la fermeture de la bibliothèque, etc. Les étudiants protestèrent en masse et l'Université fut fermée le 24 septembre-6 octobre.

Le lendemain de cet acte de rigueur plus de quinze cents étudiants se réunirent devant l'hôtel du curateur. Le gouverneur-général apparut avec un détachement de la garde. Les étudiants se dirigèrent, d'après l'invitation du curateur, vers l'Université. Une foule immense accompagnait les jeunes gens. Tous gardaient un morne silence. Arrivés devant l'édifice de l'Université, les étudiants se virent cernés par un détachement de gendarmes à cheval, par des pompiers, armés de haches et des sergents de ville. Le gouverneur-général voulait faire charger; le curateur le défendit; les étudiants restaient calmes et impassibles. Beaucoup d'officiers de la garde étaient mêlés dans leurs rangs. Le curateur promit la réouverture de l'Université pour le 14 octobre. La foule s'écoula paisiblement. La garde était dehors pour les travaux des champs; elle fut rappelée par le télégraphe. L'Académie de l'artillerie signa une demande de retenir sur les appointements de ses officiers-élèves 5 pour 100; le Lycée signa 24,000 francs de capital, dont les intérêts devaient être employés à l'entretien d'une bourse en faveur d'un étudiant sans moyen de payer les cours.

Le 27 septembre, trente-deux étudiants étaient arrêtés et jetés dans les casemates de Pétropavlovskiy. Des attroupements se font sur les quais. La garde est sous les armes. Ordre est donné de charger. La garde refuse. La journée s'écoule en pourparlers.

L'Université de Moscou, en apprenant la fermeture de l'Université de Pétersbourg, s'émeut à son tour et envoie une protestation signée par cinq cents étudiants. Le 4 octobre a lieu une manifestation sur la tombe de l'immortel professeur Granovskiy. La foule se joint aux étudiants. Le 13 octobre, on arrête plusieurs étudiants. Le 14 au matin, deux cents jeunes gens vont chez le gouverneur-général pour lui demander leur élargissement. La police, vêtue en hommes du peuple, assomme les jeunes gens.

Le 24 octobre, il y avait à Pétersbourg six cents étudiants au secret, trois cents étaient renvoyés dans leurs foyers. A Moscou, il y en avait quatre cents. L'université de Kharkov fut fermée; on n'a jamais su pourquoi. Le résultat de ces conflits fut l'exil de beaucoup de jeunes gens à Perm, à Arkhanghelsk, Viatka, Vologda et Olonetz. Beaucoup succombèrent au typhus dans leurs prisons; beaucoup d'autres furent renvoyés chez eux avec perte des priviléges attachés à la dignité d'étudiants. Néanmoins, M. Poutiatinn, le ministre de l'instruction publique, le seul provocateur de tous ces

désordres, perdit sa place et fut remplacé par M. Golovninn, créature dévouée du grand-duc Constantin et adorateur quand même du système autocratique. Quant à l'empereur, il a personnellement témoigné ses sympathies pour la jeunesse. Son mot sur toutes ces affaires est connu et restera dans l'histoire du pays : « Quelles sottises de la « part du ministre de l'instruction publique. Qu'on « le renvoie. » Et il a été renvoyé. Mais l'oligarchie de la cour n'en est pas moins arrivée à son but en anéantissant la carrière de plusieurs centaines de jeunes gens. Sous la préoccupation qu'ont causée et que causent encore tous ces symptômes, il ne s'est rien fait de marquant dans le ministère.

Pendant que tous demandent en Russie de franches réformes, le gouvernement reste stationnaire, sauf pour les punitions infligées par la justice aux impatients, aux mécontents. Le nombre d'exilés, de knoutés, voire même de fusillés, s'est accru, assure-t-on, dans des proportions considérables : on a eté jusqu'à écrire le nombre de 20,699. Il faut remarquer, néanmoins, que ce chiffre comprend une masse de serfs émancipés qui ne voulaient plus travailler pour leurs anciens seigneurs.

On sait que l'émancipation des serfs a été finalement décrétée par l'ukase du 19 février 1861. Ce qui frappe le plus dans cet acte immense par ses résultats, c'est l'appel fait par le tzar au bon sens du peuple. Le rescrit de l'empereur au grand-duc Constantin avait promis la formation d'un « comité, lequel serait chargé d'élaborer un projet de loi basé sur des principes généraux et pour tous les émancipés les mêmes. » Ces paroles firent naître l'espérance que tous les paysans de l'État, du domaine et de la couronne, jouiraient des mêmes droits et priviléges que ceux promis aux nouveaux citoyens de l'empire. Cet espoir de l'égalité dans la liberté engagea le peuple à attendre avec patience et résignation les deux années de position transitoire. Le comité devait principalement travailler à la distribution de terres suffisantes pour l'entretien des communes. Partant de là, devaient venir une masse de réformes d'organisation, de police, d'assiette d'impôts, de formalités judiciaires, etc., etc. Mais à côté du comité on plaça celui des délégués choisis dans la classe des ci-devant seigneurs. Un conflit était inévitable et eut lieu en effet. On renvoya les députés de la première élection et on recourut à une nouvelle. Le comité élabora son projet qui passa tel quel à la *minorité des voix* au conseil d'Etat. Des tiraillements s'ensuivirent, tiraillements inconnus au monde civilisé, mais qui précipitèrent beaucoup de contrées à des manifestations que l'on travestit du nom d'insubordination et d'insurrection. Le projet de loi édicté par tout l'empire vers la fin de juin de 1861 produisit une stupeur indescriptible. Il n'y était nullement question ni de terre ni de liberté individuelle. Dans notre article de l'*Annuaire* de 1861, ÉMANCIPATION DES SERFS, nous avons eu occasion de signaler l'intime conviction du peuple russe, considérant la terre comme appartenant à l'universalité des citoyens. Ce fait est si bien établi, que jamais aucun seigneur ni l'État n'hypothéquèrent la terre, mais bien les *âmes*. Le nouveau projet maintenait tout le passé sous une autre forme. La corvée, la capitation ou le tribut des paysans restaient les mêmes, et pour arriver à la possession de la chaumière et de la terre, on devait les acheter au seigneur. Cet état fut nommé *état de transition*, et devait durer deux, six, neuf ans. On ôtait, il est vrai, au seigneur le droit de fustiger lui-même ses ci-devant serfs ; mais on transféra ce droit à la police de bailliage, composée de ces mêmes seigneurs. Une fermentation sourde se manifesta de toutes parts dans les masses des serfs frustrés dans leur attente. La première explosion de la part de l'administration eut lieu dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, district de Iambourg, dans le domaine d'Itovo, dont les paysans se sauvèrent dans les forêts pour échapper à la liberté. Un détachement de six compagnies fut envoyé à la recherche des fugitifs. On cerna les villages, où l'on ne trouva que des vieillards, des estropiés, des femmes et des enfants qui furent soumis à des mauvais traitements inouïs.

On ne soupçonne point en Europe à quelle sévérité, durant l'année écoulée, le gouvernement russe a recouru pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans les populations rurales qui réclament la liberté et la terre si formellement promises par le tzar. L'histoire de ces répressions n'est pas bien connue; le mystère enveloppe encore la Russie ; mais voici ce qu'on raconte : « Des aides-de-camp, pourvus de pouvoirs discrétionnaires, furent envoyés dans tous les gouvernements. La fustigation, la force armée, le sang partout. Les aides-de-camp envoyés à Kazan, à Tambov et à Riazan reçurent l'ordre de fusiller et de pendre sans autre forme de procès que selon le bon plaisir de ces messieurs. Dans le gouvernement de Kazan, dix-sept villages furent exécutés à outrance. Soixante-dix paysans furent tués. Dans les gouvernements de l'Ouest, toutes les rigueurs militaires d'un état de siége furent mises à exécution de la manière la plus barbare. »

Une execution militaire se fit dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg; dans celui de Pennza, district de Tschemmbary, l'effervescence de la population rurale est calmée par deux bataillons. Les ouvriers des hauts-fourneaux de Perme se remuent. Dans le district d'Odessa, les paysans refusent la corvée. Presque tous passent par les verges. A Kersanowka, gouvernement de Podoly, district de Bratzlavle, mêmes scènes qui se terminent par neuf hommes fustigés à mort, et dix charrettes chargées de soixante hommes emmenés en exil en Sibérie. Dans le gouvernement de

Saratov, district de Kamiychinn, on envoya 2,500 soldats qui furent employés pendant plusieurs journées à la fustigation de malheureux cultivateurs ruinés par leurs propriétaires. Dix-sept expirèrent sous les coups. Dans le gouvernement de Pskov, district de Torropetz, les mêmes événements se répétèrent, ainsi que dans le district de Kolomnia, gouvernement de Moscou, et dans presque toutes les provinces de la Russie.

Pendant que l'empire s'agitait ainsi dans les premières convulsions d'une révolution probable, l'empereur passait une partie de l'été à Livadia, domaine acheté à la comtesse Potocki pour la somme de 1,200,000 fr. La régence de l'empire fut remise aux deux frères de l'empereur, Nicolas et Michel, sous la direction du général Ignatiev. Ce fut alors que firent leur apparition les trois numéros du journal clandestin *le Grand Russe*, répandus à profusion par tout l'empire. La sensation qu'ils firent ne peut se mesurer qu'aux actes de rigueur qui suivirent l'arrestation, l'accusation, le jugement et la condamnation péremptoire, sans aucune forme de procès, de MM. Mikhaïylov, Pertzov et Kostomarov (officier), dont la destinée ultérieure est restée inconnue.

Dans tous les cas, l'élan est donné. Toute la Russie demande à grands cris : l'émancipation définitive des serfs avec la terre, l'autonomie politique et administrative de la Pologne, la convocation d'une assemblée populaire. Cet élan, ce mouvement seront-ils arrêtés? Nous en doutons, car même la noblesse, la majorité des ci-devant seigneurs des serfs se remue et demande à grands cris ce que le peuple russe exige, comme son droit et son devoir. — Toutefois les manifestations pour la cause de la liberté n'ont eu lieu jusqu'ici que dans les classes éclairées et ne se sont fait jour que par des adresses ou pétitions. En octobre fut rédigée celle des littérateurs de Moscou, qui produisit une impression dont il est facile de se rendre compte par les tendances qui sont exprimées dans ce document. Les hommes de lettres demandaient l'abolition de la censure et la liberté la plus illimitée de la presse, comme seul et véritable moyen d'éclairer et de guider l'opinion publique et le gouvernement dans les besoins du pays. Cette adresse, dont nous avons le texte sous les yeux, prouve que la Russie a besoin de libertés publiques; mais le parti réactionnaire en arrêta l'effet en empêchant la signature par toute sorte de moyens. De leur côté, les employés des dernières classes de Saint-Pétersbourg signèrent une pétition demandant à l'empereur la permission de quitter le service pour coloniser la Crimée abandonnée par les Tartares et ouverte aux émigrants étrangers. Cette adresse eut le même sort que la précédente. — La noblesse de Smolensk, demanda, le 11 décembre, l'égalité de toutes les conditions devant la loi, c'est-à-dire l'abolition de tous les priviléges existants dans le code des lois, mais par le fait n'ayant aucune valeur réelle, le système autocratique nivelant tout sous son bon plaisir.

Un fait encore inouï dans les annales du pays se passa à Moscou au mois de janvier 1862. La noblesse, dans une de ses assemblées, proposa de prendre en considération s'il n'y avait point urgence de prier l'empereur d'abdiquer en faveur de son fils. La proposition cependant fut rejetée par 183 voix contre 165. Cette nouvelle parvenue à l'empereur et à la cour, produisit un effet intraduisible de stupeur. On doubla les postes du Palais d'Hiver, et un régiment de la garde bivouaqua pendant quelques jours dans le manége. La noblesse de Saint-Pétersbourg pétitionna en demandant à l'empereur : 1° de mettre de côté tous les obstacles empêchant l'action des propriétaires pour l'émancipation définitive des serfs; 2° de laisser pleine liberté aux serfs de passer de l'état de cultivateurs obligés à certaines corvées à celui de cultivateurs propriétaires; 3° de conférer à tous les propriétaires de toute condition les mêmes droits et priviléges dont jouit la noblesse; 4° de former en un seul corps de société les personnes de toutes les conditions d'un Gouvernement, à l'effet d'administrer par elles-mêmes tout ce qui regarde l'économie politique et sociale d'une province. Cette pétition subit le même sort que les précédentes. L'empereur n'en sut jamais un mot.

La résolution prise séance tenante par l'assemblée de la noblesse de Tver eut le plus grand retentissement dans tout l'empire. Outre les questions déjà posées par la noblesse de Pétersbourg et des autres gouvernements, celle de Tver manifesta, dans son procès-verbal du 2 février 1862, la nécessité absolue d'une convocation générale de députés de toutes les conditions, sans distinction de rang social. Cette motion fut adoptée par une majorité de 126 voix contre 27. La noblesse de Tver alla plus loin encore. Dans son assemblée du 3 février, elle reconnut la nécessité d'une réforme radicale du système des finances. Elle demanda que toutes les mesures financ ères fussent du ressort de toute la nation; que la justice fût déclarée indépendante et libre dans son action; enfin, que la presse fût libérée de toute entrave. Elle demanda l'égalité de toutes les conditions non-seulement devant la loi, mais encore dans ses droits : à cet effet, la noblesse de Tver abdiqua formellement tous ses priviléges et déclara qu'il fallait avoir recours à d'autres moyens, pour arriver à ce grand but de l'émancipation de la Russie, que ceux employés jusqu'à ce jour. Sentant l'impuissance du gouvernement de marcher dans les nouvelles voies des réformes demandées, la noblesse de Tver renouvela dans cette séance l'urgence d'une assemblée nationale. Les juges de paix, établis pour aplanir les litiges entre les propriétaires et les serfs, déclarèrent d'un commun accord ne pouvoir se conformer à la loi du 19 février 1861 promul-

guant le passage des serfs à l'état d'affranchis. Cette adresse valut à MM. Ounnkovski, Bakouninn, Evropaeus, Koudriavtsov, Kisslinnski, Troubnikov, Glinnka, Brovtzin et Balkachinn, plus que des tracasseries de la part du gouvernement. Ces messieurs avaient été chargés de soumettre à Sa Majesté les décisions de la noblesse de Tver.

L'agitation allait ainsi croissant dans toutes les classes et sur toute l'étendue de l'empire. De terribles incendies éclatant simultanément au commencement de juin 1862, à Saint-Pétersbourg, Novgorod, Orel, Odessa et dans plusieurs autres principales villes, firent croire un instant qu'une révolution sociale était imminente. De tous ces sinistres, ceux de la capitale produisirent les plus terribles désastres. Ces incendies durèrent onze jours de suite. Le feu éclata d'abord dans la Iammskaïya, quartier fort populeux et fort riche, situé près de Volkova, le long du canal du *Circuit*. Soixante maisons et soixante propriétés de rouliers devinrent la proie des flammes. Le lendemain le feu se déclarait de l'autre côté du canal du Circuit. Tout le quartier fut détruit : de trois cents maisons, il ne resta que des débris fumants. La même nuit le feu se déclara dans le quartier d'Okhta et quarante maisons furent anéanties en peu d'heures. Le surlendemain ce quartier brûle encore une fois et soixante-dix maisons sont ruinées de fond en comble. Pendant que ce quartier était ainsi livré à toutes les horreurs de la désolation, les incendiaires allumaient le feu dans la rue de la Gorokhavaiya, l'une des plus populeuses et des mieux bâties après celle de la perspective de Nevskiy, et dans l'une des rues de l'île de Vassilievskiy. A peine devenait-on maître de ces feux que l'incendie éclate dans la perspective de Nevskiy. Enfin, le jour de la Pentecôte, l'Apraxinn-Dvor, ou bazar, les halles de Stchoukinn, le marché aux vieilles hardes, les abattoirs, le Ministère de l'intérieur, la Bourse de Gromovskaïya, les rues de Lestchikova, de Béliaïevsky, le chantier de bois, la rue de Troïtskaïya et le long de la Fonntannka, tout brûlait avec une intensité que rien ne pouvait arrêter. C'était presque l'anéantissement total des plus beaux édifices et des plus beaux quartiers de la capitale. Les incendies ne s'arrêtèrent que le onzième jour et après la destruction de quelques rues, de l'île Vassilievsky et de la Ligovka. La terreur était partout, d'autant plus que chaque incendie était annoncé à l'avance par les proclamations imprimées et affichées dans toutes les rues, jusque sur les murs de l'Hôtel de Police et du Palais d'Hiver. Ces proclamations étaient signées la *Jeune Russie*.

Pendant plusieurs jours des milliers de victimes campaient dans les rues, sur les places publiques. Ce n'est que quelques jours après, la première stupeur passée, qu'on songea à créer des abris. On distribua les incendiés dans les manéges, dans les maisons d'arrêts que l'on fit évacuer sur d'autres villes, dans les casernes et dans les quartiers. Beaucoup de propriétaires logèrent gratuitement un grand nombre de familles dénuées de tout au monde. Les habitants se formèrent spontanément en corps de volontaires pour le service des pompes. Toutes les maisons échappées au désastre furent barricadées par leurs propriétaires. Des proclamations annonçaient la destruction des 8ᵉ et 9ᵉ lignes de l'île de Vassilievskiy. Un ukase impérial, ordonnant l'exécution capitale sur place, de tout incendiaire pris en flagrant délit, mit enfin un terme à ces actes d'une sauvagerie sans pareille. Les sociétés d'assurance éprouvèrent une perte de huit millions de francs, et généralement on a estimé les pertes matérielles à 150,000,000 de francs. *Soixante mille* ouvriers se trouvèrent hors de travail par suite de la destruction des ateliers, des fabriques, des manufactures, etc. Les archives du ministère de l'Intérieur furent réduites en cendres. Aucun papier n'a pu être sauvé et l'on peut comprendre quel chaos il en résultera pour les affaires de l'intérieur de l'empire.

Jusqu'ici on ne connaît pas encore au juste les instigateurs de ces incendies. Comme de raison, tous les partis se renvoient l'accusation. L'enquête ordonnée par le gouvernement se continue, mais aucun fait n'a encore transpiré sur ces crimes abominables. Dans tous les cas, les incendies à Saint-Pétersbourg présentent constamment cette particularité que le feu ne trouve que trop facilement l'alimentation dans les baraques en bois, dont est généralement encombré l'intérieur des cours, même des plus belles maisons en pierres. Les cours sont petites, étroites, et les pompes le plus souvent sont dans l'impossibilité d'y manœuvrer. Les habitants ont la détestable habitude d'en faire des dépôts de vieilles charrettes, de tonneaux, de toute espèce de vieilleries. On comprend l'impossibilité dès lors de concentrer toutes les pompes sur un seul point, surtout quand on saura que parfois on est obligé de visser jusqu'à cent mètres de tuyaux l'un dans l'autre pour amener l'eau d'une pompe vers le centre du feu. Enfin sur les 8,779 édifices et maisons de Pétersbourg, 3,769 sont en pierres et 5,010 en bois. Ces derniers justement prédominaient dans les quartiers ruinés par les incendiaires.

La situation financière est dans un état déplorable, comme l'ont prouvé les chiffres officiels publiés par le ministère des finances lorsqu'il rendait compte du budget de 1862 et inaugurait ainsi la réforme financière demandée par toute la Russie. Pour se rendre bien compte de cette situation, il faut observer que les *lombards* de Saint-Pétersbourg et de Moscou ont toujours fait des prêts non-seulement sur des hypothèques immobilières, mais aussi sur des meubles. Cependant le crédit accordé aux biens meubles n'était que dans le rapport de 1 à 117, et celui accordé aux biens immeubles a été tellement limité que les propriétaires ne savent plus où prendre les capitaux né-

cessaires pour améliorer leurs exploitations rurales. Cette dernière circonstance a poussé la majorité à retirer les versements opérés depuis 1856 et qui avaient atteint le chiffre de 13,486,004,794 fr. Mais les diverses institutions de crédit avaient aussi fait des prêts qui, de la même année 1856 jusqu'en 1861 inclusivement, avaient atteint, les escomptes y compris, la somme totale de 16,019,876,328 francs. Ces institutions se trouvèrent donc, par le fait des capitaux mis en circulation, incapables de payer immédiatement les demandes de remboursement. Il y avait 2,533,871,534 fr., non de déficit, mais hors de caisse. Dans cette occurrence l'Etat eut recours à la centralisation de toutes les affaires financières, et là, il commit une faute, tout en gagnant du temps et en réduisant le 6 0/0, le 5 0/0 et les 4 et 4 et demi 0/0 au taux de 2 0/0, remboursables par des billets de banque à intérêt de 4 et 5 0/0. Cette mesure a mis l'alarme dans tout l'empire. La masse des créanciers de l'Etat ne voulut y voir qu'une mauvaise spéculation et les nouveaux billets de banque dès leur mise en circulation tombèrent du pair à 97. Ne s'arrêtant point à cette première erreur, le gouvernement chercha à racheter les assignats en circulation et à augmenter le fonds de change. Ne voulant pas, ou ne pouvant pas toucher aux capitaux de fonds qui varièrent de 438,580,304 fr. à 495,165,108 fr., ni à l'argent monnayé et aux lingots en dépôts dans le fort de Pétropavlovski, fonds qui dans le même espace d'années, c'est-à-dire depuis 1856 à 1861 varièrent de 492,682,212 fr. à 328,978,812 francs, le gouvernement eut recours à un emprunt de 12,000,000 livres sterling, soit 300,000,000 de francs, mais qui par le fait de malversations, d'agio, de fausses spéculations, et surtout du défaut de confiance de la part du public anglais ne produisit que 7,000,000 livres sterling ou 175,000,000 de francs. De cette manière on fut obligé de créer de nouveaux assignats, tandis que le fonds de change baissait sensiblement et le crédit tombait, malgré le développement momentané donné au crédit commercial par l'escompte des lettres de change, escompte qui s'éleva en une année à la somme de 288,000,000 francs, et qui, sans nul doute, aurait donné un résultat triplement plus éclatant sans la honteuse immixtion des employés de finances qui accaparèrent l'escompte en le refusant au nom de la banque de l'Etat et le faisant à leur propre profit moyennant 17 0/0.

Cet état de choses a porté la plus grande perturbation non-seulement dans les finances de l'empire, obligé de recourir à une augmentation de l'impôt dit de la capitation, de 7 centimes par âme et de 33 0/0 sur le papier timbré, mais encore dans les transactions privées. Il faut le dire aussi, le commerce extérieur depuis 1857, ainsi que l'exportation croissante du numéraire ont beaucoup contribué à alourdir la marche financière du pays, qui, d'après le budget de 1860, avait à fournir en 1861 pour les dépenses de la maison impériale, 8,443,267 roubles argent, soit 33,773,068 francs, et en 1862, 7,957,905 roubl. argent, soit 31,831,620 fr.; pour les dépenses de l'armée et de la flotte, 125,376,593 roubl. arg., soit 501,506,372 fr., et en 1862, 133,229,412 roubles argent, soit 542,917,648 fr.

Total général du budget pour 1861, 298,307,388 roubles argent, soit 1,173,229,552 francs et pour 1862, 294,110,709 roubles argent, soit 1,176,442,830 fr.

En 1859 le budget était de 260,201,177 roubles argent, soit 1,040,804,708 fr.

Ces chiffres permettent de suite de saisir la progression ascendante des dépenses, et certes, pour un pays où les ressources ordinaires ne vont pas au delà de 600,000,000 de francs de recettes, le déficit, que l'on cache soigneusement aux yeux de tout le monde, doit être d'une gravité telle que l'on peut comparer sans exagération la position financière actuelle de la Russie à celle de la France avant 1789.

La plus lourde charge pour l'empire c'est l'entretien de l'armée. Voici les chiffres officiels :

Les administrations relevant du ministère de la guerre coûtent	9,200,000 fr.
Les appointements des généraux, des officiers supérieurs, etc	80,800,000
La nourriture des soldats	127,200,000
Les hôpitaux	15,600,000
L'habillement, les armes, les munitions	78,000,000
Frais d'armement et de déplacement	47,200,200
Ecole et instruction militaire	21,600,000
Subsides aux enfants de troupe	5,440,000
Entretien de la milice	9,840,000
Colonies militaires	9,400,000

Le total des troupes russes régulières et irrégulières au service actif, figurant sur la liste du ministère et entretenues aux frais de l'État, s'élève à 1,005,000 hommes. Est-il besoin de dire, après tout ce qui est arrivé en Crimée et depuis peu en Pologne, que ce chiffre formidable n'existe que sur le papier?

Le fait le plus marquant de la politique extérieure de la Russie, en 1861, a été la reconnaissance du royaume d'Italie (V. POLITIQUE GÉNÉRALE et ITALIE). Une trentaine d'agents politiques secrets pris dans toutes les classes ont été envoyés parmi les Slaves du Sud, et les représentants de la Russie ont soutenu, à Constantinople, la cause des Serbes et des Monténégrins. L'agitation en Finlande, pays auquel le gouvernement russe refuse les lois et les priviléges garantis par Alexandre Ier le 24 décembre 1825, et plus tard par Nicolas Ier et Alexandre II, a passé presque inaperçue et n'a eu aucune suite sérieuse. En Asie, dans le Caucase, en Crimée, en Sibérie, sur l'Amour, en Ukraine, la Russie se trouve aux prises soit avec des populations hostiles, soit avec le désert qu'elle s'efforce de peupler. Nous avons apprécié dans les précédents annuaires l'importance de la colonisation du bassin magnifique du fleuve Amour.

On trouvera dans l'appendice le tableau du recensement officiel de la Russie publié il y a quelques mois.

Comte de la FITE.

S

SALINIS, évêque d'Auch, (*V.* DIOCÈSES).

SALLES D'ASILE. (*V.* ASSISTANCE PUBLIQUE).

SAN SALVADOR. — *Président*, M. BARRIOS. — *Ministre à Paris*, M. Herran. Un décret déclarant l'expulsion des émigrés de Honduras qui organiseraient sur le sol de San Salvador des complots contre leur patrie; un droit d'une piastre par arrobe grevant l'introduction des cafés étrangers sous prétexte que les plantations indigènes suffisent à la consommation; la suppression d'un décret qui donnait aux gouverneurs la faculté d'emprisonner les ecclésiastiques sans autorisation préalable; voilà tout le bagage historique de cette république en 1861. La récolte d'indigo donnait de belles espérances. On se plaignait seulement sur les marchés de la mauvaise préparation de cette plante. Avec une qualité au moins égale, les produits du Salvador se vendent en Angleterre de 4 à 6 réaux de moins par livre que ceux des Indes Orientales. On paraissait se préoccuper d'y porter remède. Un seul fait nous reste à noter, mais il est caractéristique. C'est un petit épisode de la grande lutte qui agite le monde. Le 15 septembre, jour anniversaire de l'Indépendance du Centre-Amérique, un conseiller d'instruction publique, chef de section aux ministères des finances et de la guerre, le licencié Suarez, prononça un discours officiel dans le salon du Président. Dans cette oraison, il osa dire que l'influence de l'Église s'est toujours montrée favorable à la tyrannie, à la compression de l'idée, et que les textes des écritures ont été falsifiés pour établir que toute autorité vient du ciel. Il ajouta que les nations qui se sont séparées de Rome sont arrivées à un degré de prospérité et de liberté que n'ont pu atteindre celles qui lui sont restées fidèles. Le lendemain, une protestation foudroyante partit de l'Évêché. Le prélat rappela au ministre auquel il s'adressait, que le code pénal du Salvador fulmine contre l'apostasie des peines terribles et il en requit impérieusement l'application contre M. Suarez. Mais le ministre, don Manuel Urungaray, écarta le conflit en déclarant que l'article du code invoqué par Sa Grandeur n'était nullement applicable au cas pour lequel il était invoqué. L. FAVRE CLAVAIROZ.

SANDWICH *ou* **HAWAI** (*Iles*). — Depuis 1844, date de la reconnaissance du royaume Hawaïen par l'Angleterre et les États-Unis, l'archipel des îles Sandwich est entré de droit dans le cercle des puissances battant pavillon souverain. Leur indépendance de fait n'avait jamais été mise en doute ni sérieusement menacée sauf en 1843, soit pendant le régne civilisateur de Taméhaméha Ier, 1784-1810, soit pendant celui de ses successeurs, Taméhaméha II, Taméhaméha III. Taméhaméha II qui était un esprit fort abolit le culte des idoles, ce qui n'empêche pas, aujourd'hui encore, les indigènes lorsqu'ils passent à côté du cratère enflammé de Kilanea d'y jeter un présent quelconque attaché à une pierre en s'écriant *Aloha Pelé* (Salut, Pelé) et en se découvrant, afin de conjurer le puissant esprit, par cette offre propitiatoire.

Le roi actuel, fils et successeur de Taméhaméha III, s'appelle Alexandre Liholiho Taméhaméha (ou Kaméhaméha) IV. Né le 9 février 1834, monté sur le trône le 15 décembre 1854, il a épousé le 19 juin 1856 une anglaise, miss Emma Rooker, née le 2 janvier 1836. De cette union, il a eu un fils, le prince de Hawaï, âgé de quatre ans.

Le gouvernement fonctionne ainsi qu'il suit, sous l'empire d'une constitution promulguée le 6 décembre 1852. Il a une assemblée législative, parlement au petit pied dont les journaux américains (sans compter la presse hawaïenne : *Advertiser*, *Pacific commercial advertiser*, *Polynesian*...) nous apportent d'ironiques et assez infidèles comptes-rendus. Les différentes branches du pouvoir exécutif sont exercées : par le commandant en chef des troupes (il y a une garde de 70 hommes), Lot Kaméhaméha, frère du roi; par un premier ministre (*Kuhina nui*) qui est la princesse Victoria, sœur du roi; par un conseil d'état privé, composé du roi, de la reine, des ministres, des gouverneurs d'Ooahu, de Kauai, de Maui, de la gouvernante de Hawaï, du chancelier du royaume, des juges assistants de la cour suprême. Le cabinet est ainsi composé : un ministre des affaires étrangères, M. R.-C. Wyllié; un ministre de l'intérieur, le prince Lot, un ministre des finances, M. David L. Gregg. Les îles de Ooahu, Maui, Hawaï et Kauai ont des gouverneurs : ce sont MM. Kekuanaoa, Nahaolehua, Keelikolani et Kanoa. Honolulu est située dans l'île d'Ooahu. Il y a un grand maréchal des îles : M. W.-C. Parke; un collecteur général des impôts à Honolulu, M. Wawen Goodale. La justice est rendue par des magistrats de cour des district (*circuit courts*) et par une cour suprême présidée par un juge suprême, l'honorable E.-H. Allen. C'est le système anglais, rapide et économique. La religion du prince et celle de l'État est le méthodisme. Les autres cultes sont tolérés. Le culte catholique a pour chef un vicaire apostolique, M. Louis Maigret, français de naissance, évêque d'Arata *in partibus*.

Les États-Unis de l'Amérique du Nord, les villes hanséatiques, le Chili, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, le Hanovre, le Grand-

Duché d'Oldenbourg, le Pérou, la Prusse, la Russie, la Suède entretiennent à Honolulu et sur quelques autres points de l'Archipel des agents consulaires. Les consuls de la Grande-Bretagne et de la France sont morts dans le courant de l'année. Le premier, M. Miller, a été remplacé par M. William Webb Follett Synge, employé au *Foreign Office*. Le successeur du consul de France n'est point encore désigné. M. Perrin laissera des regrets. C'était un homme capable et qui avait su rétablir une position rendue difficile par la hauteur de son prédécesseur M. Dillon, agent actif et spirituel, mais provoquant et brouillon. L'action conciliante de M. Perrin s'était fait heureusement sentir en septembre 1861. Des difficultés s'étaient élevées entre le consulat et le ministère hawaïen au sujet de l'interprétation judiciaire du testament d'un résident français. Un instant on put craindre l'éclosion d'une *question* hawaïenne, mais, après beaucoup de notes, l'affaire a été, sur la demande même du roi, soumise à l'arbitrage de l'empereur.

Un traité de commerce existe entre la France et les îles Sandwich depuis le 29 octobre 1857. Sur quelques réclamations françaises la douane hawaïenne a décidé que toutes les fois que la valeur des vins français, d'après le connaissement, n'atteindrait pas le chiffre de 50 dollars par barrique, le droit à percevoir serait celui de 5 p. 100 (au lieu de 15 p. 100 qui frappe les vins de qualité supérieure). Cette décision est de nature à favoriser le développement de nos importations vinicoles aux îles Sandwich. La douane hawaïenne a annoncé qu'elle était disposée a rembourser aux importateurs la différence des droits perçus en trop depuis deux ans sur les vins ordinaires.

La situation des finances publiques est satisfaisante. D'après le compte-rendu des exercices de la période financière allant du 1er avril 1858 au 31 mars 1860, présenté à l'autorité législative, les recettes se sont élevées à 656,216 dollars; se décomposant ainsi qu'il suit : Douanes, 213,209 d.; impôts divers, 108,842 vente des domaines de l'état, 100,831.... Les dépenses ont atteint le chiffre de 643,088 d.; dont 52,326 pour la liste civile; 20,000 pour la presse *gouvernementale* (ainsi s'exprime l'*Almanach de Gotha* qui contient ces détails curieux) ; 23,743 pour l'instruction ; 90,929 pour les tribunaux; 131,821 pour les travaux publics; 45,495 pour l'armée.

Il y avait donc au commencement de l'exercice 1860-61 un excédant de recettes de 13,128 dollars (le dollar équivaut à 5 francs 16 cent.). Mais la dette qui n'était en 1856 que de 30,000 dollars montait au 1er avril 1860 à 108,777 d. portant en majeure partie intérêt à 12 p. 100, ce qui dans ces contrées n'a d'ailleurs rien de fort surprenant. Les chiffres précédents montrent quel avenir est réservé au commerce de ces contrées si merveilleusement situées entre les deux mondes et par suite quelle élasticité possèdent leurs revenus. Ainsi la douane qui figure pour 213,299 d. au budget de 1858-60 ne comptait que pour 160,602 d. en 1851 et 113,091 d. en 1852

Les îles Sandwich possèdent une flotte commerciale de 200 bâtiments dont une frégate et un brick. Les divers ports des îles ont reçu 464 navires en 1851; 211 en 1852. Sur le nombre total des navires mouillés à Honolulu pendant l'année 1853, 17 jaugeant 2072 t. portaient le pavillon hawaïen; 32 jaugeant 1338 t. exerçaient la navigation côtière. Il est assez curieux de connaître les chiffres principaux des importations par provenance. Voici ces chiffres pour 1853 : la côte atlantique des Etats-Unis envoya, cette année, pour 58,777 d. de marchandises sujettes aux droits ; la côte pacifique 367,149 d. ; la Chine 42,056 d. ; le Chili 38,099 d.; la Grande Bretagne 20,471 d.; Brême 12,225 d. ; les Philippines 12,038 d. ; la France 30 d. Outre le guano dont les gisements sur quelques-unes des îles de l'Archipel hawaïen sont abondants, la pêche baleinière alimente le commerce et l'industrie d'Honolulu; 135 navires baleiniers ont relâché à Honolulu en 1851, 535 en 1852. Cette année la campagne peu fructueuse a été signalée par la perte du magnifique baleinier havrais *Caulaincourt*, de 657 t. L'équipage a été sauvé par la *Cléone* navire des Etats-Unis, capitaine Simons, dont le désintéressement et l'humanité ne sauraient être trop loués. La fabrication de l'huile de cocos des forêts de l'île Fancing donne une certaine activité au commerce de Pulu. Sur le bruit répandu que l'île Kaholuu renfermait des placers inépuisables, la fièvre d'émigration a exercé ses ravages habituels. Mais le mécompte a été aussi grand que l'enthousiasme avait été irréfléchi : concassées, triturées de mille façons, les roches de Kaholuu n'ont donné que des parcelles aurifères sans exploitation rémunératrice possible.

La décroissance de la population est le fait économique saillant de l'histoire des îles Sandwich. Lors de la découverte par Cook, 1778, ces îles selon les observateurs les plus judicieux, comptaient 300,000 habitants; en 1823 le nombre n'était plus que de 140,000; le recensement de 1832 donna 130,315; celui de 1836, 108,579; celui de 1850, 84,165; celui de 1853, 71,108. D'après un recensement opéré au commencement de 1861, la population du royaume se montait à 69,800 habitants, dont 67,084 indigènes (35,379 hommes, 31,705 femmes) et 2,716 étrangers. On le voit, il ne s'agit pas là d'une dépression accidentelle, d'une diminution fortuite, c'est un fléau social passé à l'état de loi, et la fâcheuse facilité avec laquelle le mariage se contracte et se brise (970 divorces ont été accordés de 1853 à 1857) ne suffit pas à éclairer ce sujet. Ce résultat si attristant, dû à des causes très-complexes et dont l'action est plus facile à noter qu'à décrire, ne semble point arrêter le développement commercial de l'Etat en

voie de progrès constant, ainsi que le prouve le tableau suivant.

Sur le chiffre des exportations pour 1859, 303,000 d. représentent la part faite à l'exportation des produits étrangers ; 628,000 d. celle faite à l'exportation des produits indigènes.

EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
Années.	Dollars.	Années.	Dollars.
1846	598,000	1846	763,000
1851	694,000	1851	1,823,000
1852	1,019,000	1852	759,000
1853	473,000	1853	1,282,000
1854	585,000	1854	1,397,000
1855	573,000	1855	1,306,000
1856	583,000	1856	1,152,000
1857	644,000	1857	1,130,000
1858	787,000	1858	1,090,000
1859	931,000	1859	1,555,000

L'instruction publique est à tout prendre dans un état satisfaisant de progrès. Il est vrai que, en quinze années, les écoles libres, *commons*, qui au nombre de 640 comptaient 20,000 élèves, étaient descendues au chiffre de 289 fréquentées par 8,628 élèves. Mais cette proportion est encore assez élevée, si l'on tient compte du décroissement de la population qui a été en douze années de 37 p. 100. D'Ornant.

SANTO-DOMINGO. — Nous avons dit l'année dernière comment Santana, président de la république dominicaine, livra son pays à l'Espagne et comment fut opérée l'annexion de cet État à la monarchie de la reine Isabelle, par les soins du capitaine général de l'île de Cuba. Le gouvernement espagnol avait fait là une acquisition qui lui coûtera beaucoup plus qu'elle ne saurait lui rapporter. Il a dû prendre tout d'abord l'engagement de retirer le papier monnaie tombé à une valeur infime qui circulait en quantité considérable sur le territoire dominicain ; il lui a fallu ensuite faire des travaux de fortification, réorganiser l'administration publique, etc. La population cependant n'était pas satisfaite, et son mécontentement se manifesta à plusieurs reprises ; mais elle est trop clairsemée sur un vaste territoire pour pouvoir rien entreprendre de sérieux, et l'agitation qui se produisit sur plusieurs points se calma d'elle-même. Des griefs profonds restèrent néanmoins dans le cœur de beaucoup de Dominicains, qui, après avoir occupé des fonctions importantes dans l'armée ou dans l'administration, durent céder leur place ou se voir subordonnés à des Espagnols, qui, plus capables en général qu'ils ne l'étaient eux-mêmes, n'en étaient pas moins à leurs yeux des intrus et des usurpateurs.

Un mouvement plus grave eut lieu près de la frontière haïtienne. Dès le 18 mai 1861, les journaux espagnols annonçaient que le général dominicain Cabral, réfugié à Las Caobas, bourg haïtien voisin du territoire espagnol, cherchait à organiser l'insurrection avec plusieurs autres officiers dominicains, dont les principaux étaient les généraux Sanchez et Baez jeune, qui avaient dû s'exiler en 1858 pendant l'administration du président Baez, et s'étaient réfugiés à Saint-Thomas, à Curaçao et même au Venezuela avec plusieurs de leurs compatriotes. Ces exilés dominicains s'étaient rendus ensuite à Port-au-Prince pour demander au président Geffrard une hospitalité que celui-ci ne pouvait pas plus leur refuser que Soulouque ne l'avait refusé à plusieurs autres généraux, leurs compatriotes, qui avaient dû s'éloigner comme eux de Santo-Domingo pour des raisons politiques. Cabral, Baez jeune et Sanchez s'étaient ensuite portés, comme nous l'avons dit, à Las Caobas, où se trouvaient déjà d'autres réfugiés dominicains des bourgs frontières de Las Matas, de Saint-Jean et de Neyba, qui s'étaient insurgés en 1860 contre Santana, parce que ce chef, animé d'une haine aveugle contre la nation haïtienne, leur avait interdit de vendre leurs bestiaux aux habitants de la république noire.

Ce petit groupe d'hommes, mettant à profit l'influence dont ils jouissaient parmi les Dominicains, nouèrent des intelligences avec plusieurs des habitants des districts les plus voisins et crurent pouvoir s'insurger contre les Espagnols ; mais ils avaient trop compté sur leurs forces et sur le concours de leurs concitoyens. Ils furent vaincus dans deux combats. Cabral et Baez purent repasser sur le territoire haïtien, qu'ils quittèrent bientôt ; mais Sanchez fut fait prisonnier et fusillé avec plusieurs de ses compagnons d'armes. Cette tentative eut son contre-coup en Haïti, et plusieurs bâtiments de guerre espagnols se présentèrent devant Port-au-Prince pour obtenir du gouverneur une satisfaction. Mais ce n'est pas ici le lieu de raconter la suite de cet événement. (V. Haïti).

La paix ne fut plus troublée à partir de cette époque, et les relations restèrent bonnes entre les autorités espagnoles et la république d'Haïti. Mais la cour de Madrid est ambitieuse, et au printemps de 1862 elle réclama tout à coup au président Geffrard quelques territoires qui, autrefois, appartenaient à la colonie espagnole. On s'est beaucoup étonné en Europe de cette prétention. On s'imaginait que l'Espagne, intéressée à effacer de fâcheux souvenirs et à calmer les appréhensions des Haïtiens, se montrerait animée à leur égard d'un grand esprit de conciliation. Elle n'aurait eu qu'à y gagner ainsi qu'Haïti. On va le voir.

L'ancienne Saint-Domingue est divisée en deux parties : l'une, celle de l'ouest, ne comprend guère qu'*un tiers* de l'île avec 7 à 800,000 âmes, c'est la république d'Haïti ; l'autre, formant les *deux tiers* de la superficie totale, appartient maintenant à l'Espagne et pourrait nourrir facilement 4 millions d'habitants ; mais elle n'en renferme pas 90,000, et on ne parviendra jamais à en doubler le nombre, en présence du *veto* des nations civilisées qui a prohibé la traite, tandis que la république d'Haïti est destinée à voir sa population s'accroître de tout le flot de l'émigration noire.

Cette division politique du sol laisse donc à

l'Espagne une étendue de terre qui excède infiniment ses besoins présents et futurs. Un pareil état de choses choque le bon sens et porte atteinte aux intérêts des Espagnols aussi bien qu'à ceux des Haïtiens, car la prospérité des noirs assure le bien-être d'une partie des provinces dominicaines. Il n'y aurait évidemment rien de plus sage que de procéder à une nouvelle délimitation de frontières pour agrandir le territoire trop étroit de la république haïtienne, afin d'ouvrir un champ plus vaste à l'activité de la population la plus nombreuse, et pour rectifier la ligne de séparation qui, scindant les bassins et ne tenant aucun compte des débouchés, sans lesquels il n'y a ni agriculture, ni commerce, décrit des courbes fantastiques hérissées d'angles sortants et rentrants.

On pourrait même faire valoir, à l'appui de cette proposition, que l'annexion de la république dominicaine, ayant bouleversé l'ancien équilibre politique et créé aux Haïtiens des dangers qui autrefois n'existaient pas, le cabinet de Port-au-Prince serait fondé, en droit, à demander un agrandissement de territoire, à la seule fin de mettre une distance respectueuse entre un voisin trop puissant et la capitale d'Haïti, beaucoup trop rapprochée de la frontière.

C'est en se fondant sur le traité d'Aranjuez, conclu en 1777 entre la France et l'Espagne, que le cabinet de Madrid demande aux Haïtiens la restitution de Las Caobas, de la Hinche, de Saint-Michel de l'Atalaye et de Saint-Raphael, districts qui, par leur configuration et leur situation doivent appartenir naturellement à la république d'Haïti, puisque les bois d'acajou qu'on y exploite, et les autres produits de ces localités ne peuvent arriver à la mer qu'en traversant le territoire haïtien, et en descendant plusieurs rivières tributaires de l'Artibonite, qui est le grand fleuve d'Haïti.

Le traité d'Aranjuez est d'ailleurs un instrument tombé depuis longtemps en désuétude. Il fut complétement aboli en 1795 par le traité de Bâle, en vertu duquel l'Espagne abandonna à la France Santo-Domingo et tous les territoires qui en dépendaient. Nous nous trouvions donc alors maîtres légitimes de l'île entière; mais la partie haïtienne nous fut enlevée par l'insurrection des noirs, et plus tard en 1808, les Dominicains se soulevant contre nous à l'instigation de l'Espagne et de l'Angleterre, forcèrent nos troupes à se concentrer dans Santo-Domingo, qu'elles évacuèrent en juillet 1809, après une héroïque résistance. Or, c'était, — et ce fait est important à noter, — plusieurs mois avant la capitulation de Santo-Domingo, lorsque toute l'île appartenait encore à la France, que le général haïtien Christophe avait occupé les territoires revendiqués aujourd'hui par l'Espagne.

Aucune protestation ne s'éleva contre l'occupation de ces districts par les Haïtiens. Don Juan Sanchez de Ramirez et les six gouverneurs envoyés successivement par l'Espagne consacrèrent par leur silence le fait accompli.

Le traité de 1814 vint rendre à l'Espagne la colonie, plus coûteuse que productive, dont elle s'était débarrassée en 1795; mais la cour de Madrid ne fit pas, cette fois encore, la moindre réclamation. En 1821, les Dominicains reconquirent leur indépendance et, bientôt après ils s'incorporèrent spontanément à la république d'Haïti. Cette union subsista jusqu'à l'année 1843, et les Dominicains, redevenus indépendants, ne songèrent jamais, même en temps de guerre, à reprendre ou à demander au gouvernement haïtien les territoires occupés en 1809 par Christophe. L'Espagne enfin renonçant formellement à ses droits sur Santo-Domingo, reconnut en 1855 la république dominicaine comme État souverain.

Tels sont les éléments du procès intenté par le cabinet de Madrid à la république noire. Le public peut maintenant prononcer en parfaite connaissance de cause et dire s'il n'y a pas, en faveur des Haïtiens, un droit acquis de prescription, après une jouissance non interrompue de plus d'un demi-siècle, légitimée par l'absence de toute réclamation, soit de l'Espagne, soit des Dominicains. Après sa renonciation de 1855, l'Espagne était devenue aussi étrangère en Haïti qu'une autre puissance quelconque de l'Europe. Elle a recouvré dernièrement son ancienne colonie, mais elle n'y est rentrée, appelée ou soi-disant appelée par les indigènes, que pour se substituer purement et simplement à la république dominicaine, dont elle tient tous ses droits. Elle ne peut prétendre, par conséquent, qu'au territoire occupé par les Dominicains depuis l'époque où ils se séparèrent de la république d'Haïti. C'est élémentaire.

Il serait d'autant plus regrettable de la voir persister dans une résolution dont elle n'avait, sans doute, ni approfondi l'objet ni calculé les conséquences, que le triomphe qu'elle pourrait obtenir en vertu du droit du plus fort, n'aurait d'autre résultat que de compromettre les relations de bon voisinage au détriment des sujets espagnols; de bouleverser, sans profit pour personne, les districts en litige; d'anéantir l'industrie qui fait vivre les habitants, d'amener le dépeuplement de ces territoires, et, par suite, de supprimer le commerce qu'il importe à l'Espagne, plus encore qu'à Haïti, de développer entre les deux parties de l'île. Les Haïtiens, en effet, ont fini peu à peu par acheter à Las Caobas, à la Hinche, à Saint-Michel-de-l'Atalaye et à Saint-Raphaël, toutes les propriétés des anciens habitants, qui se sont ensuite retirés dans les provinces dominicaines. Or, il est bien certain que si ces territoires devaient être rendus à l'Espagne, tous les sujets haïtiens s'empresseraient de les quitter, pour ne pas tomber sous la domination d'une puissance qui, maintenant l'esclavage dans les îles voisines, ne

saurait leur inspirer que des sentiments de crainte et de répulsion.

Ajoutons que les bois d'acajou de ces districts sont exploités avec le concours des nationaux français ou anglais établis au Port-au-Prince, qui ont des capitaux considérables engagés dans cette industrie, de sorte que les prétentions de l'Espagne, lésant les intérêts étrangers aussi bien que ceux des Haïtiens et des Dominicains, ne pourraient obtenir la sympathie des autres puissances.

Alex. Bonneau.

SAVIGNY (Frédéric-Charles de), le jurisconsulte le plus éminent du xixe siècle, né à Francfort, le 21 février 1779, d'une famille protestante originaire de Metz, qui avait quitté la France en 1622. Après des études brillantes, faites en partie à Marbourg, en partie à Gœttingen sous Hugo, Heeren et Heyne, Savigny se fixa d'abord à Marbourg en qualité de professeur particulier, et débuta en 1803 par le *Traité de la possession*, dans lequel une méthode historique rigoureuse était appliquée pour la première fois au droit romain, et qui est un ouvrage resté classique. L'année suivante il se maria avec la sœur de Brentano et de la Bettina de Gœthe, vint à Paris, visita l'Italie ; il consacra ainsi plusieurs années à des voyages d'instruction, et ce ne fut qu'en 1808 qu'il accepta une chaire à l'université de Landshut, où d'ailleurs il ne resta que peu de temps, le roi de Prusse, qui venait de fonder l'université de Berlin, l'ayant appelé à y enseigner le droit romain (1810). Peu après la part qu'il prit à une discussion célèbre le posa comme chef de l'école historique allemande.

En 1814, après les victoires remportées par les armées de la coalition, des voix s'élevèrent en Allemagne pour réclamer les réformes nécessaires dans la législation, et notamment un code civil commun à toute l'Allemagne ; un professeur distingué de Heidelberg, Thibaut, s'était fait l'organe de ce vœu. Savigny lui répondit par son livre *De la vocation de notre siècle pour les travaux législatifs*, où il repoussait la proposition de Thibaut par des raisons qui, sous une apparence pratique, n'étaient, en réalité, que l'expression de sa doctrine historique. Cette doctrine avait été suggérée à l'illustre professeur par ses études mêmes. Le droit romain, en effet, auquel Savigny consacra tous ses travaux et dont il était l'admirateur, ne s'était pas formé par voie législative. Les coutumes réglées par la loi des Douze-Tables n'en constituèrent que la base première ; sur cette base les actes législatifs de toute nature, le droit prétorien, les réponses des jurisconsultes avaient fondé peu à peu un vaste système, dont les diverses parties étaient loin d'être homogènes, mais que le génie des jurisconsultes s'efforçait de soumettre à une logique rigoureuse et de faire plier aux modifications successives qu'éprouva l'état social et politique de l'empire romain. Un phénomène analogue s'était produit en Allemagne. Là aussi le droit romain avait été introduit d'abord par les légistes et avait fini par passer en force de loi, mais en subissant en même temps mille altérations provenant de son mélange avec les coutumes germaniques et féodales. L'étude de ce développement avait séduit Savigny ; il généralisa cette observation de la marche du droit chez les Romains et au moyen âge, et en tira sa doctrine qui, formulée dans l'ouvrage dirigé contre Thibaut et dans le premier volume de son *Traité du Droit romain actuel*, peut se résumer ainsi : Dans chaque peuple réside un esprit particulier, dont la vie de ce peuple est l'expression et la manifestation ; c'est de ce génie mystérieux que, par une action lente, par un développement organique, chaque nation tire ses croyances, sa langue, ses mœurs et son droit. A mesure qu'il surgit un besoin nouveau, une sorte d'instinct produit spontanément les organes propres à le satisfaire et ainsi le droit se crée de lui-même, par la coutume, par la jurisprudence, par les actes particuliers de l'autorité publique, sous l'empire d'une raison plus haute que la raison humaine et que celle-ci tendrait vainement à plier à ses vues et à ses opinions d'un jour. La conclusion de cette doctrine dans la question agitée en 1814, était qu'il ne fallait pas imposer à l'Allemagne un code unique, fondé seulement sur la raison et qui ne répondrait ni à ses coutumes, ni à son histoire, et qu'il valait mieux, au contraire, abandonner sa législation à son développement organique et naturel.

Les pouvoirs du temps donnèrent raison à Savigny, mais les faits et l'histoire l'on condamné ; car, depuis lors, le besoin d'une codification s'est toujours fait sentir en Allemagne ; peu à peu il a reçu satisfaction en plusieurs matières spéciales, telles que la lettre de change ; récemment on a promulgué un code de commerce allemand, et aujourd'hui la diète de Francfort prépare diverses lois générales sur les obligations, la procédure civile, etc. En effet, la doctrine historique de Savigny n'était vraie qu'en un seul point : savoir qu'il faut adapter les lois aux coutumes d'un peuple, à l'état social existant, en tenant compte du passé, et qu'un idéal rationnel, quelque parfait qu'il soit, ne peut jamais être appliqué sans transition en pratique ; mais elle oubliait un fait essentiel, c'est que souvent les vices et les abus d'un régime ancien s'accroissent à un tel degré qu'il n'est possible d'en sortir que par une réforme radicale qui, tout en respectant le fond des traditions, en anéantisse les formes surannées. C'est dans ces circontances que les peuples se donnent des constitutions nouvelles et qu'ils résument dans des codes leurs réformes législatives. La France l'a fait après la révolution et elle s'en est bien trouvée ; il n'était pas plus difficile à l'Allemagne de faire la même chose en 1814.

Dès cette époque, Savigny préparait son grand ouvrage sur l'*Histoire du droit romain au moyen*

âge qu'il a publié en 6 vol. de 1815 et 1831 et qui l'a placé définitivement en tête des jurisconsultes européens. La découverte des Instituts de Gaius et d'autres textes nouveaux du droit romain, antérieurs à Justinien, donnaient en ce moment une vive impulsion aux études juridiques. Savigny, qui fonda en 1815 avec Eichhorn et Gœschen le journal de *Jurisprudence historique* (*Zeitschrift fur historische Rechtswissenschaft*), eut la plus grande part à cet essor brillant de la jurisprudence romaine qui rappelait le siècle de Cujas. Les plus importantes de ses recherches sur le droit romain primitif sont contenues dans la *Zeitschift;* ses derniers ouvrages furent le traité du *Droit romain actuel*, dont il ne publia que cinq volumes et le *Traité des obligations* qui, malheureusement, ne complétait pas le précédent. Ces ouvrages, de même que le *Droit de possession et* l'*Histoire du droit romain au moyen âge*, ont été traduits en français.

Savigny quitta sa chaire en 1842 lorsqu'il fut appelé par Frédéric-Guillaume III au ministère de le justice. Il occupa ce poste jusqu'en 1848, époque à laquelle ses opinions fortement conservatrices motivèrent sa retraite définitive des affaires. Comblé d'honneurs dans sa patrie et à l'étranger, membre de tous les grands ordres de l'Europe et correspondant de toutes les académies, il est mort à Berlin, le 26 octobre 1861, à l'âge de 83 ans.

SAINT-MARIN ou San-Marino est, comme on sait, la plus petite, mais aussi la plus paisible et la plus ancienne des républiques de l'Europe, car elle compte plus de quatorze siècles d'existence. Elle a su, à force de sagesse et d'amour intelligent pour la liberté, survivre à tous les orages sans faire beaucoup de bruit dans le monde. Cette année pourtant, elle nous impose l'obligation de parler d'elle, et nous ne saurions refuser à ce petit diamant politique une place dans l'*Annuaire*.

On trouvera dans l'*Encyclopédie* du XIXe siècle l'histoire de la république de Saint-Marin. Nous n'ajouterons ici que quelques notions statistiques avant d'arriver au grand fait de l'année. Le territoire de la république comprend la colline de Titano sur laquelle s'élève la ville et plusieurs autres monticules. Il renferme trois châteaux, un nombre égal de couvents et cinq églises dont la principale est d'une splendeur qui contraste avec la simplicité de mœurs des habitants. Après Saint-Marin, capitale de l'État, on compte plusieurs petites villes ou gros bourgs tels que *Il Borgo* au pied de Saint-Marin, *Sarravalle* du côte de Forli, *Factano, Acquaviva* où il existe une fabrique de corail, etc., etc. La population, de 8000 âmes en 1858, est principalement adonnée à l'agriculture. Le vin que produisent les coteaux est d'une qualité excellente et on attribue généralement sa supériorité à la nature des caves qui sont tout simplement des trous pratiqués dans les flancs de la montagne et conduisant à des cavernes où règne une atmosphère glaciale l'été comme l'hiver.

Le pouvoir souverain de la république réside dans l'*Arengo*, ou Conseil-Prince, composé de 60 membres. Ce conseil est formé moitié par les citadins, moitié par les habitants de la campagne. Il faut avoir *25 ans accomplis* pour en faire partie. L'Arengo choisit tous les fonctionnaires de la république et aucun jugement, ni nomination, ni acte quelconque n'est valide, s'il n'est confirmé au moins par les deux tiers des voix. Le pouvoir exécutif est représenté par deux capitaines régents, dont les fonctions ne durent que six mois; le même citoyen ne peut être en exercice qu'à cinq ans d'intervalles. Les capitaines régents sont choisis dans le conseil souverain, l'un parmi les citadins, l'autre parmi les campagnards. Il existe une direction de l'intérieur, une des affaires étrangères, une des finances et une du contentieux. Tous les habitants valides de 20 à 50 ans font partie de la milice qui s'exerce régulièrement au maniement des armes pendant la belle saison. Il existe en outre une garde de cent hommes affectée au conseil souverain.

Au milieu des dernières convulsions qui ont agité l'Italie, la république est restée dans la paix et la quiétude, sans pourtant perdre les occasions de faire des actes qui prouvent combien on y conserve religieusement les traditions de l'ancienne hospitalité, du droit d'asile, le plus sacré aux yeux des honnêtes républicains. Après le siége de Rome en 1850, le général Garibaldi et une partie de sa troupe cherchèrent un refuge sur le sol sammarinois. L'armée autrichienne était dans les légations, les polices toscane et romaine adressaient de pressantes réclamations. Le conseil sans se laisser émouvoir par des menaces auxquelles il n'aurait pu opposer aucune résistance, défendit sans arrogance, comme sans crainte, le droit d'asile; il discuta et négocia avec cette noble simplicité et cette fermeté que donne le bon droit avec le chef de l'armée autrichienne, avec le gouvernement toscan, et eut le rare bonheur de sauver non-seulement la vie, mais l'honneur de ceux qui s'étaient réfugiés sur le territoire de Saint-Marin.

Ayant toujours eu des relations excellentes avec le gouvernement de Turin, la république s'est empressée de montrer son attachement au prince qui règne aujourd'hui sur l'Italie. Le gouvernement italien, de son côté, a voulu, en ces temps d'annexion, faire preuve de justice et de générosité en respectant cet antique monument historique. Le roi Victor-Emmanuel a pensé qu'il ne porterait pas préjudice à la formation laborieuse de l'unité italienne en laissant subsister, dans toute son indépendance souveraine la petite république, et le gouvernement italien a signé avec elle un traité qui a été revêtu de la sanction royale le 4 mai 1862. Peut-être aurait-elle été moins heureuse, si elle avait accepté les propositions que lui fit faire par

Monge, Bonaparte alors général en chef de l'armée d'Italie. Il avait offert à la république une extension de territoire si elle le désirait. Mais le régent, sagement inspiré avait décliné cette proposition en disant que la république voulait demeurer petite parce que dans ses étroites limites était sa liberté : *In piccolegga liberta.* LARRIEU.

SAXE (royaume de). — Roi régnant depuis 1854, JEAN, né le 2 décembre 1801. Ministre plénipotentiaire de France à Dresde, le baron Forth-Rouen; de Saxe à Paris, le baron de Seebach.

La session parlementaire dont nous avons fait connaître les premières délibérations dans le dernier *Annuaire*, fut close le 7 avril 1861 par le prince héritier qui donna lecture du discours du trône que le roi n'avait pu prononcer en personne. — La session s'était terminée à la satisfaction réciproque du pays et du gouvernement, sur les points où ce dernier se trouvait en dissidence avec le parlement, il avait cédé. Ainsi, il avait retiré une loi sur l'organisation de l'Église protestante qui avait rencontré, dans la première chambre surtout, une vive opposition; il avait promis conformément au vœu exprimé par la chambre des députés que les députés démissionnaires de 1850, qui avaient été privés à perpétuité du droit d'éligibilité, fussent rétablis sur les listes électorales, et il tint en effet cette promesse quelques semaines après la clôture de la session. Enfin il put accepter une motion sur la question allemande, votée par la chambre des députés, et qui invitait le gouvernement à intervenir activement en vue de la création d'un pouvoir central et d'une représentation nationale, surtout dans la forme mitigée que la première chambre donne à cette résolution. La session avait du reste été fructueuse. Outre diverses lois sur les chemins de fer, sur la procédure civile et criminelle, sur l'organisation des tribunaux militaires, le parlement avait voté une loi qui améliorait l'ancienne loi électorale et modifiait la constitution en augmentant le nombre des députés de cinq représentants du commerce et de l'industrie, il avait adopté en bloc le code de commerce allemand et un projet de code civil concerté avec les autres principautés saxonnes; enfin, il avait réalisé la liberté de l'industrie en votant la loi qui, à partir du 1er janvier 1862, abolissait dans le royaume de Saxe le système des corporations.

On a vu à l'article CONFÉDÉRATION GERMANIQUE, que le ministre des affaires étrangères de Saxe fut un des premiers à formuler un projet de réforme fédérale. Malgré le peu de succès de ce projet, le gouvernement saxon a persisté jusqu'ici sur cette question dans sa politique anti-prussienne et est resté au premier rang de la ligue de Wurtzbourg. Mais, sur un autre point, il s'est complétement séparé de l'Autriche et de l'Allemagne méridionale; peu après que le traité de commerce conclu entre la France et la Prusse eut été paraphé, le gouvernement de Saxe déclara publiquement qu'il était tout disposé à y adhérer, et bientôt il convoqua les chambres en session extraordinaire pour qu'elles donnassent leur avis sur les conventions projetées. Jusqu'à ce jour, c'est le seul des gouvernements secondaires de l'Allemagne qui se soit rallié franchement au nouveau système commercial qui doit résulter des traités franco-prussiens. La session fut ouverte en effet le 22 mai, et à l'exception de quelques dispositions relatives à des chemins de fer, les traités furent le seul projet de loi dont le parlement eut à s'occuper. Après un travail approfondi des commissions, la discussion générale commença le 14 juin; treize orateurs prirent la parole et aucun d'eux ne se prononça absolument contre les traités, quelques membres seulement exprimèrent des objections contre des dispositions particulières des conventions. Ces objections ainsi que les améliorations dont la chambre crut les traités susceptibles, formèrent l'objet d'un mémoire qui fut remis au gouvernement, mais n'empêchèrent pas le vote des traités. Ils furent adoptés à l'unanimité par la chambre des députés le 16 juin, par la première chambre le 24. La session fut close le 28 par M. de Beust. Le ministre exprima l'espoir que les résultats favorables du système nouveau ne tarderaient pas à se montrer quand le Zollverein aurait adhéré aux traités et que les industriels saxons parviendraient facilement à surmonter les dangers de la période de transiion. Il promit du reste de prendre en sérieuse considération le mémoire que lui avait adressé la chambre, ainsi que plusieurs pétitions remises au gouvernement, et de faire son possible, si les traités devaient devenir l'objet de nouvelles négociations, pour que les améliorations désignées fussent introduites.

Il a été fait grâce par divers décrets à plusieurs condamnés politiques qui expiaient encore en prison les désordres de 1848 et de 1849, et quelques exilés ont obtenu la permission de rentrer dans leurs foyers. La famille royale a été douloureusement frappée par la mort de la princesse Sidonie, fille du roi, décédée le 1er mars 1862, à l'âge de 28 ans.

SAXE (GRAND DUCHÉ ET DUCHÉS de). — Les principautés de la branche Ernestine n'ont pas de ministre en France, si ce n'est le duché de Saxe-Cobourg-Gotha, qui est représenté à Paris par M. Kœnigswarter. Le vicomte de Méloise-Fresnoy qui réside à Weimar représente la France auprès des quatre principautés qui ont toutes adhéré aux traités de commerce conclus par la Prusse avec la France.

GRAND-DUCHÉ DE SAXE-VEIMAR. — Grand duc régnant depuis 1853, CHARLES-ALEXANDRE, né en 1818; les États du grand duché se sont réunis le 26 janvier 1862 et ont eu une session des plus fructueuses. Ils ont adopté le code allemand, voté une loi qui supprime les corporations

et établit la liberté de l'industrie et abolit la peine de mort. Le gouvernement a pu annoncer au commencement de la session que les finances de l'État se trouvaient dans la situation la plus prospère, que la dette était amortie, que les impôts pourraient subir de nouvelles réductions. Le gouvernement s'est prononcé aussi en faveur de la réforme fédérale et la diète a voté une motion en ce sens. Une autre motion invitant le grand-duc à abolir les lois fédérales sur la presse et le droit de réunion, n'a été adoptée qu'à la majorité de 16 voix contre 15. La diète a consenti en outre à soumettre à la cour d'appel, la question de savoir si l'État doit fournir la dot dite des princesses à la fille du duc Bernard, dot que la diète avait refusé de constituer en 1856. Déjà en novembre 1861 des délégués des diverses diètes de la Thuringe s'étaient réunis pour délibérer sur des lois communes applicables à tous ces États. La diète de Weimar demanda par une motion expresse que les délibérations fussent reprises. La session fut close le 15 avril. Les négociations de la Prusse avec le grand duché pour la conclusion des conventions militaires paraissent ne pas avoir abouti encore au résultat désiré. Le budget du grand duché est fixé pour chacune des trois années 1860-62 à 1,625,190 thalers (de 3 fr. 75) en recette et à 1,624,851 thalers en dépense.

Duché de Saxe-Meiningen. — Prince régnant depuis 1803, Bernhard-Erich-Freund, né en 1800. Nous avons vu à l'article confédération germanique que le duc de Meiningen, le seul des princes de la maison de Saxe qui soit resté constamment fidèle à la la ligue de Wurtzbourg, a vainement protesté contre la convention militaire conclue par son cousin le duc de Saxe-Cobourg avec la Prusse. Cette protestation fut suivie de près de la retraite du premier ministre, M. Harbou, qui parait avoir voulu faire entrer le duché dans des voies libérales et qui fut remplacé par M. de Krosigk. C'était le onzième changement de ministère depuis 1830. La diète du duché qui fut réunie en 1860 se trouva en opposition avec le gouvernement. Elle demanda, sans pouvoir l'obtenir, que la juridiction des crimes et délits commis par la voie de la presse fut rendue au jury et refusa de voter un crédit demandé pour des mouvements du contingent fédéral de Saxe-Meiningen. Elle adopta du reste le code du commerce allemand et une loi réalisant la liberté de l'industrie. Les recettes annuelles sont de 1,729,632 florins (de 2 fr. 15 c.); les dépenses de 1,703,888 th.

Duché de Saxe-Altenbourg. — Prince régnant depuis 1853, Ernest, né en 1826. La diète du duché a été ouverte le 26 mai pour sanctionner une convention militaire conclue peu auparavant par le prince, et qui incorpore jusqu'à un certain point le contingent fédéral du duché dans l'armée prussienne. Ce contingent est de 1473 hommes, y compris la réserve. La diète a eu à s'occuper en outre des questions de chemins de fer. Les recettes annuelles du duché sont de 803,810 thalers (de 3 fr. 75 cent.), les dépenses de 801,910 th.

Duché de Saxe-Cobourg-Gotha. — Prince régnant depuis 1844, Ernest II, né en 1816. Le duc de Cobourg-Gotha a continué à se préoccuper de la politique générale de l'Allemagne, et, comme nous l'avons dit à l'article Confédération germanique, il a le premier soumis à la diète de Francfort, un projet de réforme fédérale. Il a eu l'initiative, en outre, d'une autre institution patriotique qui parait devoir prendre de plus en plus d'importance, celle d'une association générale des tireurs allemands et d'une fête annuelle du tir national. Cette fête a été célébrée pour la première fois sous la présidence du duc, à Gotha, au commencement de juillet 1861, et avec beaucoup plus d'éclat encore en juillet 1862 à Francfort (v. ce mot). Mais si le duc Ernest est très-populaire parmi les partisans du National-Verein en Allemagne, il parait l'être beaucoup moins dans ses propres États et notamment à Gotha. Il s'en est expliqué lui-même dans une lettre adressée en juillet 1861 à un écrivain allemand, M. Schmidt-Weissemfels et qui a été rendue publique. Le prince y attribue l'antipathie des habitants de Gotha à son origine cobourgienne, aux habitudes réactionnaires, à l'orgueil de la noblesse et à l'esprit particulariste de la bourgeoisie.

L'opposition du pays se manifesta en effet avec évidence au commencement de 1862. Par une détermination assez singulière, le duc avait pris la résolution d'aller rejoindre, avec la duchesse sa femme et quelques personnes de son entourage, l'expédition scientifique dirigée par M. Heuglin et engagée dans ce moment sur les frontières de l'Abyssinie. Il soumit dans ce but le 17 février 1862 à la diète réunie de Cobourg et de Gotha un projet de loi statuant que si le duc mourait avant que le successeur désigné, le prince Albert d'Angleterre, fut majeur, la régence passerait au prince Auguste de Cobourg-Gotha, frère du roi Ferdinand de Portugal. Mais la diète rejeta cette loi parce que le prince Auguste était catholique et que la constitution exige que le régent soit protestant. Le gouvernement présenta alors un autre projet de loi qui modifiait la constitution sur ce point; mais ce projet eut le même sort que le premier (16 avril). Le duc cependant avait quitté Gotha le 23 février et était arrivé à Massoua le 29 mars. Mais soit que l'incertitude qui planait sur la régence eut changé ses déterminations, soit qu'il ne voulut pas laisser revenir seule la duchesse qui ne pût se faire au climat brûlant de l'Afrique, il ne fit qu'un court séjour sur les bords de la mer Rouge et rentra à Gotha le 2 juin 1862.

Le diète commune de Cobourg et de Gotha a eu dans la période qui nous occupe trois sessions qui commencèrent le 20 juin 1861, le 17 février et

le 17 juin 1862 et qui furent occupées presque uniquement par le vote de la convention militaire conclue avec la Prusse (v. CONFÉDÉRATION GERMANIQUE) et de diverses lois sur le recrutement, sur la juridiction militaire etc., qui s'y rattachent. L'assemblée vota, en outre, une loi qui établissait la liberté de l'industrie. Les deux diètes particulières de Cobourg et de Gotha adoptèrent le Code de commerce allemand. Le contingent militaire des deux duchés est de 1860 hommes. Les recettes sont de 471,000 florins (de 2 fr. 15 c.) par an, les dépenses de 466,900 florins.

SCHAFARIK (PAUL-JOSEPH).—Savant slave, né le 13 mai 1795, à Kobéliarova, village slovaque de la haute Hongrie, mort à Prague le 26 juin 1861, dans sa soixante-septième année.

Dès sa première jeunesse, Schafarik manifesta une propension décidée pour la littérature et la poésie de sa langue natale, le slave. En 1819, à peine âgé de 24 ans, il fut appelé aux fonctions de professeur, et, bientôt après, de directeur du collége d'une petite ville de Hongrie, Novy-Ssad (en allemand Neusatz). Là il put donner plus de développement et un but mieux déterminé à ses études de prédilection. Les nombreux monastères slaves qui avoisinent cette petite ville lui ouvrirent une mine de vieux documents précieux pour la connaissance de l'ancien slave ecclésiastique. Une Histoire de la langue et de la littérature slave dans ses différents dialectes (*Geschichte der Slawischen Sprache und Litteratur, nach allen Mundarten*), publiée à Bude en 1826, en langue allemande, fut le premier fruit de ses recherches et la première pierre du bel édifice qu'il devait élever plus tard à l'histoire littéraire et ethnographique de sa race. Deux autres traités suivirent de près celui-ci: une Étude sur l'origine des Slaves (*Ueber die Abkunft der Slawen;* Bude, 1828), et une Anthologie serbe pour la connaissance historique et critique du dialecte serbe (*Serbische Lesekörner, oder historisch kritische Beleuchtung der Serbischen Mundart*, ibid.).

En 1833 Schafarik alla s'établir à Prague, où il devait trouver de plus abondants secours littéraires pour l'achèvement d'un ouvrage infiniment plus important et plus étendu, dont les précédentes publications n'étaient que les prolégomènes. Dans cette vaste composition, à laquelle il donna le titre d'*Antiquités slaves*, il embrasse le passé tout entier de la nation, depuis ses plus anciennes origines connues; il en suit pas à pas les branches nombreuses dans leurs divers établissements européens, à travers l'antiquité et les siècles du moyen âge, et il les conduit jusqu'aux temps où elles se montrent en pleine lumière dans l'histoire politique de l'Europe moderne. La géographie, les dialectes, la littérature, rien n'est omis dans cette large et belle étude. Schafarik la publia dans sa langue natale (*Slovanske starozisnasti*, Prag., 1837, 2 volumes); mais il ne tarda pas à être traduit en allemand (*Slawische Alterthümer*, Leipzig, 1843, 2 volumes), et successivement en d'autres langues européennes. Nous n'en avons pas de traduction française; c'est une lacune regrettable dans notre littérature historique.

Cinq ans après l'apparition de ses *Antiquités slaves*, Schafarik publia l'ethnographie slave en langue tchèke, Prag, 1842, 1 volume), qui peut en être regardée comme le complément. Le livre est accompagné d'une carte ethnographique d'un extrême intérêt. Un peu auparavant, Schafarik avait mis au jour un recueil important, mais d'une nature plus spéciale, sous le titre des «plus anciens monuments de la langue tchèke.» (*Die ælteslen Denkmæler der bœhmischen Sprache*, Prag., 1840, 1 volume).

Ces savants ouvrages, qui furent encore suivis de quelques autres publications d'un ordre plus particulièrement littéraire, avaient marqué la place de leur auteur, et une place des plus éminentes, dans l'érudition européenne; mais Schafarik, ami du calme et de la solitude, menait une vie des plus modestes et des plus retirées au fond de sa chère retraite. Il ne cherchait pas, comme tant d'autres qui y ont moins de droits, à provoquer autour de son nom la lumière et le bruit de la renommée. Aussi n'est-ce qu'à la veille de la mort du modeste érudit que notre Académie des Inscriptions songea à inscrire le nom de l'auteur des *Antiquités slaves* sur la liste de ses associés étrangers. En 1848 l'Université de Prague l'avait nommé son bibliothécaire. Ce fut son bâton de maréchal. Sauf deux morceaux qu'il fit imprimer en 1850 et 1853, comme président d'une commission officielle chargée d'établir une concordance entre le slave et l'allemand pour la terminologie scientifique, juridique et politique, la dernière publication de Schafarik a été un Recueil des monuments de la plus ancienne littérature des Slaves du Sud (*Denkmæler der aeltesten Literatur der südlichen Slawen*, Prag., 1851), collection particulièrement importante, qui couronna dignement la longue série des travaux du savant slave sur l'histoire et la littérature de sa race.

Ces beaux travaux ont contribué pour une large part à l'œuvre de restitution des origines européennes, si merveilleusement poursuivie depuis que la connaissance complète de la langue sanscrite a revélé à l'Europe étonnée la sœur aînée de tous ses idiomes anciens et actuels. Schafarik a fait pour l'Europe slave ce que Jakob Grimm a fait pour l'Europe germanique, ce que Bopp a réalisé pour l'ensemble de la famille indo-européenne, ce que de savants critiques ont entrepris, sans l'avoir achevé, pour les populations de l'Europe celtique. VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

SCHLOSSER (FRIEDRICH-CHRISTOPH).—Historien allemand, né à Jever, petite ville de l'Oldenbourg (Hanovre), le 17 novembre 1776, mort à Heidelberg dans sa quatre-vingt-sixième année.

Il résidait depuis 1817 dans cette ville, où il a longtemps occupé la chaire d'histoire. De ses nombreux ouvrages, deux seulement intéressent la littérature générale, son *Aperçu de l'histoire du* XVIIIe *siècle* (*Geschichte der 18 Jahrhundertes in gedrængter Uebersicht*, Heidelb., 1823, 2 vol.), et son *Aperçu de l'histoire universelle de l'antiquité et de sa civilisation* (*Universalhistorische Uebersicht der Geschichte der alten Welt und ihrer Cultur,* Francf., 1826-34, 3 vol.). Ces deux ouvrages ont été traduits en français, et c'est sur eux, sur le second principalement, que repose la notoriété du nom de Schlosser parmi nous. Sans être devenu populaire de ce côté-ci du Rhin dans le sens large du mot, et sans y avoir eu, comme celui de Niebuhr, son heure de retentissement, le nom de Schlosser est bien connu de quiconque a suivi depuis quarante ans le développement de la littérature historique. A l'époque où le savant professeur de Heidelberg publia son Histoire de l'antiquité (c'est le titre consacré par la traduction française), le mouvement qui, depuis le commencement du siècle actuel, a renouvelé, ce n'est pas trop dire, les bases et l'aspect des sciences historiques, ce mouvement avait déjà donné quelques-uns de ses grands résultats; il n'était plus permis de renfermer l'histoire de l'ancien monde dans le cercle borné de l'antiquité classique. Sauf des essais purement scolaires, Schlosser est le premier qui ait compris la nécessité d'ouvrir à l'histoire générale de nouvelles voies, de lui tracer de nouveaux horizons. Il voudrait remonter aux plus anciennes origines de l'humanité; il n'arrive aux Juifs, aux Égyptiens et aux Grecs, précurseurs de la période romaine, qu'après avoir interrogé les monuments et les traditions de la Chine, de l'Inde et de la Bactriane. Ce n'est pas seulement l'histoire des faits que l'écrivain veut raconter, c'est aussi l'histoire de l'esprit humain dans ses manifestations multiples, c'est la marche progressive de la civilisation. C'est par ce côté philosophique, non moins que par l'habileté d'exposition et le talent d'écrivain, que l'*Histoire de l'antiquité* mérite de vivre, même après les immenses progrès des études et des découvertes qui, depuis vingt ans, ont ajouté prodigieusement aux faits connus, et sur plusieurs points dominants ont profondément modifié, ou même complétement changé les bases sur lesquelles Schlosser pouvait, lorsqu'il le publia, appuyer son travail. D'autres ont depuis, en Allemagne et en France, repris ce vaste sujet; mais le livre de Schlosser restera dans la littérature de l'Europe comme marquant une grande étape dans la marche des études historiques.

Je n'oserais dire que l'*Histoire du* XVIIIe *siècle* aura droit tout-à-fait à la même distinction. Le livre se recommande certainement par de belles et sérieuses qualités; les faits y sont bien groupés, l'exposition est rapide, le récit attachant. L'auteur y déroule en quelque sorte parallèlement l'histoire politique et militaire des divers États de l'Europe, et le mouvement intellectuel et moral dont la France fut alors le foyer; il montre comment ce profond travail, qui atteignit tous les esprits, prépara l'avènement du monde nouveau que QUATRE-VINGT-NEUF a inauguré. Le tableau est instructif et d'un vif intérêt; toutefois, le dirai-je? je n'y sens pas circuler ce souffle puissant, je n'y trouve pas cette largeur de dessin et cette ampleur de formes, qui sont le cachet des grandes œuvres, des œuvres d'avenir. Mais, après tout, c'est là une critique négative qui n'enlève rien aux qualités que le livre possède, et que tous apprécient; aussi, des nombreux ouvrages de l'auteur, est-ce celui qui a eu en Allemagne le succès le plus général et le plus soutenu. Schlosser, quelques mois avant sa mort, en revoyait la quatrième édition.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

SCHWARTZBOURG (PRINCIPAUTÉS DE).— Prince régnant en SCHWARTZBOURG-SONDERSHAUSEN depuis 1835, le prince GUNTHER, né en 1811, et en SCHWARTZBOURG-RUDOLSTADT, depuis 1807, le prince FRÉDÉRIC-GUNTHER, né en 1793. Ces deux pays n'ont pas de relations politiques avec la France. Le prince de Schwartzbourg-Rudolstadt a épousé, le 24 septembre, en mariage morganatique, une demoiselle bourgeoise de Kœnigsberg, mademoiselle Schulz, qui reçut en se mariant le titre de baronne de Brockenbourg. On disait que le prince abdiquerait en même temps au profit de son frère, mais ce bruit ne s'est pas confirmé. En Schwartbourg-Sondershausen eut lieu, en avril 1862, une crise ministérielle qui se termina à l'amiable, le ministre démissionnaire, M. d'Elsner, s'étant décidé à rester en place. Les deux principautés ont adhéré au traité de commerce conclu par la Prusse avec la France. Pour la période de 1860 à 1863, les recettes de Schwartzbourg-Rudolstadt sont de 2,462,201 flor. (de 2 fr. 15 c.) par an; de Schwarbourg-Sondershausen, de 599,938 thalers (de 3 f. 75 c.).

SCULPTURE. (*V.* EXPOSITION DES BEAUX-ARTS.)

SECOURS A DOMICILE. (*V.* ASSISTANCE PUBLIQUE).

SENÉGAL (gouverneur, Faidherbe, colonel du génie, remplacé par Jauréguiberry, capitaine de vaisseau). — Au 1er janvier 1861, un recensement approximatif établissait ainsi qu'il suit la population de cette colonie dans les pays officiellement annexés :

Saint-Louis et faubourgs	13.000	
Banlieue de Saint-Louis	8.000	
Oualo (les cinq cercles)	10.000	
Toro	20.000	
Reste de l'arrondissement, y compris le Dimarames en 1859	9.500	
Total de l'arrondissement de Saint-Louis.	60.500	60.500
Arrondissement de Bakel, y compris le Damga.		21.000
Gorée	3.000	
Presqu'île du Cap-Vert et autres dépendances de Gorée	15.000	
Total de l'arrondissement de Gorée.	18.000	18.000

Troupes indigènes	650	
Matelots et employés indigènes	750	
Militaires, marins, employés européens et leurs familles	1.700	
Total	3.100	3.100
Total général		102.600

L'année 1861 a débuté par une expédition dans le Cayor, le seul État du Sénégal avec lequel on n'eût pas de traité de paix depuis la mort, en 1859, du damel (ou roi) Biraïma, dont le fils et successeur, Damel-Macoudou, refusait de reconnaître les engagements. Une démonstration militaire fut décidée pour forcer ce chef à l'exécution de ce traité ou à la conclusion d'un nouveau.

Renforcé de quelques troupes venues d'Algérie par mer, la colonne du Sénégal partit de Gandiole le 2 janvier, appuyée par 600 hommes des goums du Oualo, postés à Mérinaghen, et de 300 volontaires de la banlieue de Saint-Louis, campés à Ker, pendant que la colonne de Gorée était partie de Rufisque le 4 janvier, pour opérer sa jonction avec celle de Saint-Louis. C'est ce qui eut lieu le 7, à Benou-Mboro. Les avisos l'*Africain*, l'*Étoile*, et le côtre l'*Écureuil* débarquèrent pendant ce temps les vivres et le matériel. Le gouverneur prit le commandement général des troupes, au nombre de 2,200 hommes. A son approche, Macoudou s'enfuit de sa résidence, Mekhey, dans l'intérieur du pays; mais bientôt il fit des offres de paix qui furent d'autant plus volontiers acceptées que le roi du Djiolof et un autre prétendant s'avançaient pour révolutionner le pays contre Macoudou, ce qui n'entrait pas dans la politique française. Les troupes rentrèrent sans incident grave à Saint-Louis le 26 janvier, à Gorée le 27. Quelques jours après, un projet de traité fut envoyé à Macoudou, qui le renvoya signé le 9 février, avec une lettre remplie de protestations. En voici le texte :

Art. 1er. Le gouverneur du Sénégal assure à Damel, sur toutes les frontières du Cayor, la perception de ses droits de sortie sur les produits de ce pays, tels qu'ils sont fixés par le tarif en usage.

Art. 2. La frontière du Cayor est à Vindé-Bourli dans le nord, et à la Tanma dans le sud.

Art. 3. Toute la côte, entre les Niayes et la mer, est française. Les Niayes, entre Vindé-Bourli et la Tanma, reste la propriété de Damel.

Art. 4. Damel garantit toute sécurité sur la route de Saint-Louis à Gorée, en passant par Lompoul, Mboro et Mbidgen, aux courriers, aux voyageurs isolés, aux caravanes et aux détachements de troupes.

Art. 5. Les sujets français et leurs alliés trouveront dans tout le Cayor, pour eux et pour leurs biens, la même protection que trouvent les sujets de Damel dans nos établissements.

Art. 6. Damel promet de ne plus vendre aucun de ses sujets libres, et de ne plus laisser enlever et détruire un seul village par ses tiédo (guerriers), dans le seul but de le piller. Il ne fera plus esclaves les étrangers qui traversent son pays.

Art. 7. Comme compensation pour les territoires que nous nous annexons et qui comprennent les salines de Gandiole (ces salines fourniront à la colonie un revenu assez considérable), Damel recevra : 1° quittance de toutes les sommes qu'il doit pour pillages antérieurs faits dans le Cayor; 2° trois beaux chevaux; 3° 10,000 fr. en argent ou en marchandises.

Art. 8. Si Damel gouverne sagement ses sujets, le gouverneur l'assure de son appui contre ses sujets qui se révolteraient, même contre ses ennemis extérieurs (1er février 1861).

Le mois de février n'était pas fini que Damel violait le traité. A cette nouvelle le gouverneur quitta Saint-Louis à la hâte, à la tête de la garnison et de 300 hommes de milice, atteignit Nguiguis, la capitale du Cayor, en quatre jours de marche, brûla 25 villages, battit l'armée de Damel et lui fit éprouver de très-grandes pertes, non sans en subir lui-même. La colonne victorieuse rentra à Saint-Louis le 17 mars, avec la certitude de prochains changements dans le gouvernement de Cayor, déchiré par la guerre civile.

En même temps le chef de bataillon du génie, Pinet-Laprade, commandant particulier de Gorée, se rendit dans la haute Casamance pour y consolider notre domination, souvent méconnue par les indigènes, à la tête d'une flotille composée des avisos *Dialmath*, *Africain*, *Grand-Bassam*, *Griffon*, du cutter l'*Écureuil*, de la goëlette la *Fourmi* et de la citerne la *Trombe*. Après quelques jours de combats, les chefs ennemis demandèrent la paix, qui fut stipulée dans le traité suivant :

Art. 1er. Le Souna (rive gauche du fleuve) reconnait la souveraineté de la France.

Art. 2. Tout sujet français pourra s'établir dans le Souna, en achetant aux habitants le terrain qui lui sera nécessaire. Il pourra couper, sans redevance, tout le bois dont il aura besoin pour ses établissements et ses embarcations. Aucun étranger ne pourra s'établir dans le Souna sans l'artorisation de l'autorité française.

Art. 3. Les français et étrangers commerçant dans le Souna ne seront soumis qu'aux redevances consenties par l'autorité française.

Art. 4. Les contestations entre le Souna et ses voisins seront vidées par l'autorité française.

Art. 5. Le Souna va restituer immédiatement tous les pillages et payer immédiatement 5,000 fr. de contributions de guerre.

Art. 6. Comme garantie de l'exécution de ce traité, le Souna donnera en ôtage quatre fils des principaux chefs.

Art. 7. Toutes les conventions antérieures sont abrogées.

Une expédition de huit jours, dirigée par le même officier, amena les rois de Saloum et de Sine à offrir les mêmes garanties.

Quelques mois après, le gouvernement du Sénégal mit à la disposition du gouverneur de la Gambie anglaise, qui réclamait son appui, un détachement de troupes pour opérer contre les Mandingues du haut fleuve, ce qui fut fait avec un entier succès.

L'administration du Sénégal profita du prestige de tous ces succès pour établir une ligne de postes entre Saint-Louis et Dakar, et les relier par des lignes télégraphiques, complément du service réglé à nouveau entre la France et le Sénégal, ainsi que Gorée, par décret du 12 janvier 1861.

D'autres mesures firent profiter la paix des succès de la guerre. Une maison d'hospitalité fut fondée pour recevoir les indigènes venant à Saint-Louis pour affaires administratives. L'école des ôtages, fondée en 1855, fut réorganisée sur de nouvelles bases.

A travers ces travaux la santé du gouverneur s'était altérée, et il pouvait comparer avec un juste orgueil l'état où il avait reçu le Sénégal au commencement de 1854 à celui où il l'avait amené. Sauf l'entreprise industrielle de Kéniéba, où l'art n'avait pu vaincre la nature, à peu près tout avait réussi en ses mains. Au mois de juin il quitta la colonie en vertu d'un congé, et, rentré en France, il obtint d'être relevé de sa mission. Peut-être ne

trouva-t-il pas, pour la satisfaction de ses vœux, une grande résistance dans le gouvernement métropolitain, qui, tout en appréciant ses talents militaires, pouvait trouver qu'il les employait un peu fréquemment; les progrès du commerce ne suivaient pas ceux de la guerre, et c'était l'objet de quelques réflexions. Quelque fussent les vrais sentiments des uns et des autres, M. Faidherbe reçut le commandement de la subdivision de Sidi-bel-Abbès, dans la province d'Oran, où il avait fait ses premières armes comme sous-lieutenant quinze ans auparavant, et où il rentrait colonel, précédé d'une renommée qui rendait son rôle difficile au milieu de collègues, ses égaux et ses supérieurs par le rang et par le grade, non par la gloire. Il a échappé à ces difficultés en s'enfermant dans le silence, et autant que possible dans l'obscurité.

Son successeur est M. le capitaine de vaisseau Jauréguiberry, qui s'était distingué dans la campagne de Crimée. Nommé en octobre 1861, il est arrivé au Sénégal le 4 décembre, et a signalé sa prise de possession par une proclamation un peu trop violente à l'adresse de ceux qui feraient courir le bruit d'un changement de politique. Mais sa conduite n'a pas tardé de rectifier ses paroles.

Il décida que le commerce des gommes ne pourrait avoir lieu comme par le passé, que dans nos établissements de Saint-Louis, Dagana, Podor, Saldé, Matam, Bakel et Médine. (Arr. du 24 déc.). Le Sénégal fut divisé en sept arrondissements dont les chefs-lieux sont : Saint-Louis, Richard-Toll, Dagona, Podor, Bakel, Gorée et Sedhiou. Dans ces quatre derniers, un conseil de conciliation est institué en attendant une justice régulière, et dans tous, une commission consultative qui se réunit deux fois l'an, à l'effet d'exprimer son avis et les vœux des populations européenne et indigène, en ce qui concerne l'agriculture, le commerce, les plantations, l'élève du bétail, l'instruction publique, le service des milices, la police, les travaux d'utilité publique, etc. Les indigènes figurent dans ces commissions auxquelles la politique seule est interdite.

Pour établir des communications périodiques le long du fleuve, quatre bâtiments à vapeur de la station locale partiront de Saint-Louis deux fois par mois et desserviront toutes les stations jusqu'à Médine. Deux autres feront le service de mer sur Gorée et la Casamance. Ces facilités de transport donneront une active impulsion au commerce et aux cultures, à celle du coton entre autres, qui vient partout presque spontanément. Dans le cours de l'année, d'importantes opérations ont été conclues sur cette matière première dans le bassin de la Casamance, où elle ne coûte que 15 ou 20 centimes le kilogramme. Quelques encouragements à cette culture ont été donnés à Saint-Louis et des plantations ont été commencées.

L'année 1861 a été signalée au Sénégal, comme dans plusieurs autres colonies (V. Colonies françaises) par l'établissement de l'impôt personnel, de l'impôt du timbre et de l'enregistrement.

Les établissements de Guinée ont reçu en novembre la visite de la frégate la *Junon*, portant le guidon du capitaine de vaisseau Didelot, nommé commandant de la division navale des côtes occidentales d'Afrique, en remplacement du capitaine de vaisseau Brosse, qui a fini le temps de son service. Cet officier supérieur, montant la frégate mixte la *Danaé*, était allé précédemment en rade à Saint-Paul de Loanda, réparer quelques avaries, et avait laissé à l'embouchure du Congo la corvette la *Zélée* pour surveiller les dernières opérations d'immigration pour nos colonies des Antilles, et explorer le cours supérieur du Congo.

Commerce. — Le commerce avec la France se résume pour 1860 dans les chiffres suivants. (Douane de France, commerce général, Gorée compris.)

Importations en France : valeurs officielles, 9,858,137 fr. Valeurs actuelles, 6,270,892 fr.

Exportations de France : valeurs officielles, 13,991,662 fr. ; valeurs actuelles, 10,329,863 fr.

Les principales marchandises exportées sont : les gommes, pour 2,100,216 kil. ; les arachides, pour 5,218,854 kil. Viennent ensuite les peaux brutes, la cire, les tissus de coton, les bois de teinture, les graines oléagineuses, les dents d'éléphant, etc.

Bibliographie. — *La Feuille officielle du Sénégal et dépendances* est toujours le seul journal de la colonie. Parmi les travaux qui ont été publiés sur cette possession en 1861, nous citerons : *L'hydrographie du Sénégal et nos relations avec les populations riveraines*, par M. Braouëzec; — *Mémoire sur l'épidémie de la fièvre jaune qui a sévi sur l'île de Gorée pendant le quatrième trimestre de l'année 1859*, par M. Bel; — *Le Gabon*, description de la rivière Rhomboë et de ses affluents par M. Serval; — *Notice sur le Gabon* et ses affluents par M. Touchard; — *Voyage par terre entre le Sénégal et le Maroc*, par Si-bou-el-Moghdad, en février et mars 1861; — *Exploration de la baie d'Arguin*, par M. Fulcrand. (Tous ces travaux ont été publiés dans la *Revue maritime et coloniale.*)

SERBIE (principauté de). — Kniaz, ou prince régnant, S. A. Michel Obrenovitch III, né le 13 septembre 1823, marié le 1er août 1853, à la princesse *Julie*, née comtesse Hunyadi, succéda, le 26 septembre 1860, à son père, Miloch Obrénovitch. Agents et consuls généraux à Belgrade : France, M. Tastu; Autriche, M. Vassitch; Grande-Bretagne, M. Longworth; Prusse, M. Méroni; Russie, M. Vlangaly.

La Serbie traverse en ce moment une crise extrêmement grave, et qui peut aboutir d'un instant à l'autre à une guerre européenne. Cette crise, résultat fatal de la situation qui a été faite à la Serbie par les traités, et la convocation de la grande *skoupchtina* de Kragouiévatz, en août 1861, résument toute l'histoire intérieure et extérieure

Nous avons dit (voy. l'*Annuaire de 1860-61*) comment M. Garaschania (aujourd'hui ministre des affaires étrangères de la principauté) était parti dans le courant d'avril pour Constantinople, non point, comme le bruit en avait couru, pour signifier à la Porte un ultimatum du prince Michel, ni même pour entamer de nouvelles négociations au sujet des demandes formulées dans le mémorandum de 1860, mais simplement pour réclamer la mise à exécution du hatti-chérif de 1830, par lequel, comme l'on sait, il est interdit aux musulmans de résider en Serbie en dehors du rayon des forteresses. Toutefois le gouvernement du prince Michel, mû par un sentiment d'humanité, et s'inspirant des principes de tolérance politique et religieuse qui prévalent aujourd'hui dans le droit public européen, n'entendait nullement agir dans la rigueur de son droit, et contraindre les Turcs établis en Serbie à vendre leurs terres et à évacuer le pays; il se bornait à demander qu'ils fussent soumis, comme tous les autres indigènes, aux lois et aux autorités serbes, en faisant ressortir les inconvénients qui résultent de deux juridictions fonctionnant dans un même pays, distinctes, souvent opposées l'une à l'autre, et constituant un régime abusif d'où sortent à chaque instant des conflits dangereux.

Tel est le sens d'un mémoire qui fut remis à la Porte par M. Garaschanin, peu après son arrivée à Constantinople (juillet), et qui devint le point de départ de négociations que la Porte s'appliqua, suivant sa politique traditionnelle, à traîner en longueur.

L'opinion publique qui, à Belgrade et à Constantinople, s'était vivement préoccupée dès le début de ce nouvel incident, attendait avec une certaine anxiété l'issue du débat engagé entre les deux gouvernements, tout en s'étonnant que les autres points en litige, et d'une importance capitale pour la Serbie, eussent été, en apparence du moins, laissés de côté, lorsque parut un décret du prince Michel, prescrivant la convocation de la skoupchtina pour la mi-août.

Cette assemblée mémorable s'ouvrit à Kragouïévatz, ancienne capitale de la Serbie sous Miloch, le dimanche $\frac{6}{18}$ août, jour de la *Sainte-Transfiguration*, nom sous lequel elle a déjà pris rang dans l'histoire. Elle n'a eu qu'une durée de treize jours (18 août-1er septembre), mais ce court espace de temps lui a suffi pour décréter une série de mesures qui ont modifié profondément l'état politique et économique de la Serbie.

Cinq projets de lois, préparés de longue main par le gouvernement, ont été adoptés par la skoupchtina et sanctionnés par le prince.

Le premier, relatif à la skoupchtina elle-même, règle ses attributions, l'époque et le mode de convocation des assemblées, les conditions d'éligibilité, etc. La skoupchtina est convoquée tous les trois ans; elle est formée des représentants des districts et des villes, dans la proportion de 1 député pour 2,000 électeurs. Tout citoyen serbe, majeur, et payant l'impôt, est électeur; tout électeur, âgé de trente ans, est éligible. Une skoupchtina, dite *extraordinaire*, est convoquée soit pour pourvoir à la vacance du trône en cas d'extinction de la famille régnante, soit, en cas de minorité, pour nommer les membres du conseil de régence.

Le deuxième projet réorganise le sénat sur de nouvelles bases, et, en détruisant la prépotence que lui avait donnée la *charte octroyée* de 1838, il fait, d'un corps créé pour être un instrument de désordre et de guerre civile, un des rouages les plus actifs et les plus utiles du nouvel État.

Le troisième, destiné à compléter la loi du 1er novembre 1859, règle certains détails relatifs à l'ordre de succession et à la vacance du trône, déclaré héréditaire dans la famille Obrénovitch.

Le quatrième, modifiant complétement la nature et la quotité de l'impôt, remplace, à partir du 1er novembre 1862, l'ancienne capitation par une taxe proportionnelle et progressive sur le revenu, qui atteint tous les citoyens sans distinction de rang ou de fortune : mesure d'une importance extrême au point de vue économique, qui crée une meilleure répartition de l'impôt, et accroît de plusieurs millions le revenu de l'Etat.

Enfin, le cinquième projet décrète l'organisation d'une milice nationale sur le modèle de l'armée régulière et permanente, et comprenant tous les citoyens âgés de vingt-cinq à cinquante ans. Cette milice est instituée pour la défense du territoire *et le maintien des droits de la principauté.*

Ces décrets qui battaient en brèche et démolissaient pour ainsi dire pièce à pièce le monstrueux édifice si laborieusement construit par *l'oustaf* de 1838, et qui tranchaient d'un seul coup, par la seule initiative de la nation et en vertu de son autonomie, les questions depuis longtemps pendantes entre elle et la cour suzeraine, furent accueillis avec transport par les Serbes. On comprit alors le sens restrictif des instructions de M. Garaschanin. Le prince, édifié sur les procédés ordinaires de la Porte, n'avait pas voulu suivre les errements de ses prédécesseurs. Gardien scrupuleux des droits de son peuple, il avait refusé de porter à Constantinople des questions qui pouvaient être résolues directement à Belgrade. Au lieu d'en référer au divan, il s'était adressé à la nation; et la nation lui répondait par ses acclamations et par un vote de confiance illimitée.

Par contre, l'irritation fut vive à Constantinople. Le divan se montrait à la fois blessé et alarmé des changements qui venaient de se produire en Serbie. Ces mesures nouvelles décrétées sans son assentiment, l'autorité princière perpétuée dans la famille des Obrenovitch qu'elle avait considérés toujours comme ses adversaires, la réforme de l'impôt appelée à doubler les ressources financières de la Serbie, cette nouvelle armée de

50,000 hommes qui venait s'ajouter aux 5 à 6,000 soldats de l'armée régulière et qui pouvait, dans l'espace de quelques mois, être portée à 200,000 hommes, lui paraissaient comme autant de menaces dirigées contre elles dans l'avenir. En vain le ministre des affaires étrangères, M. Cristitch, dans une note extrêmement remarquable adressée à l'agent de Serbie à Constantinople, qui en donna communication à la Porte (4 octobre), et où il expliquait la nature et la portée des mesures adoptées par la Skoupchtina, s'efforça de prévenir les interprétations fâcheuses auxquelles elles pouvaient donner lieu. Le mécontentement et les craintes subsistèrent. On parla, durant plusieurs semaines, de protestation, d'intervention armée; puis, peu à peu, la réflexion calma ces velléités guerrières, et la Porte, qui ne pouvait déjà venir à bout de l'Herzégovine et du Monténégro, renonça, pour le moment, à s'attaquer à la Serbie.

La Shoupchtina s'était séparée le 1er septembre, après avoir voté ou sanctionné une foule de mesures importantes relatives à l'administration, aux tribunaux, à l'instruction publique, aux postes, aux télégraphes, etc. Le même jour, le Prince qui avait séjourné avec la cour à Kragouïévatz pendant toute la durée des *États*, entreprit, en compagnie du ministre des affaires étrangères, une tournée dans les principaux districts de l'intérieur. Le 27 septembre, S. A. et la princesse Julie rentrèrent à Belgrade, où leur retour fut salué par les mêmes acclamations qui les avaient accompagnées durant tout leur voyage. La nation, qui avait applaudi aux actes patriotiques de la Skoupchtina, n'ignorait pas que ces actes dérivaient tous de l'initiative princière, et elle savait gré à son jeune souverain d'avoir si bien compris ses instincts.

Vers le milieu d'octobre, M. Garaschanin, fatigué des lenteurs et des refus mal déguisés de la Porte, quitta Constantinople après avoir remis à Aali-Pacha un nouveau mémoire où il maintenait ses premières demandes en déclinant les contre-propositions du divan. Ce mémoire, ainsi que les autres pièces relatives à la mission de M. Garachanin, a été publié *in-extenso* dans la *Gazette serbe* du 10-22 octobre.

Peu après son retour à Belgrade, M. Garaschanin entra dans le cabinet, qui, par suite de la nouvelle organisation du gouvernement central (loi du 21 février 1862, élaborée par M. Philippe Cristitch aujourd'hui sénateur), se trouve composé de *sept* départements ministériels, au lieu de *quatre* fixés par l'*oustaf*, et dont les titulaires sont : M. Elie Garaschanin, *présidence et affaires étrangères*; M. Nicolas Cristitch, *intérieur*; M. Zukitch, *finances*; M. Raïko Leschianin, *justice*; N., *instruction publique et cultes*; M. Mondin, *guerre et travaux publics*. M. Mondin est un commandant du génie français, au service serbe.

Nous consignerons ici plusieurs renseignements statistiques sur la Serbie, entièrement inédits, bien que provenant de sources officielles :

La population, d'après le dernier recensement (1859), est de 1,105,649 habitants, qui se classent ainsi par races et par religions : *Serbes orthodoxes*, 1,076,476; *Musulmans*, y compris les garnisons des forteresses, 10,000; *Israélites*, 1,805; *Tsiganes* ou *Bohémiens*, 14,847; *Européens*, ou sujets étrangers relevant de leurs consulats respectifs, 2,521.

La principauté est divisée administrativement en 18 districts, 61 arrondissements ou cantons et 1,066 communes, composés de villages et de hameaux.

La hiérarchie judiciaire comprend 1 cour d'appel et de cassation divisée en 3 chambres, 18 tribunaux de première instance siégeant dans les chefs-lieux des districts et 1,214 tribunaux ou justices de paix.

Le clergé compte 668 prêtres séculiers et 128 religieux, répartis entre 361 églises ou chapelles, 43 monastères et 4 diocèses.

L'enseignement public possède 370 écoles, dans lesquelles l'instruction est donnée *gratuitement à tous les degrés*, par 432 professeurs à 13,405 élèves.

L'armée est composée de 3 bataillons d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs, 2 escadrons de cavalerie, 2 batteries d'artillerie, 3 compagnies de pionniers et d'ouvriers formant un effectif d'environ 6,000 soldats. La milice, dont le premier ban seulement, composé du quart des citoyens inscrits, est organisé, compte 50,496 hommes, répartis en 62 bataillons, 26 escadrons et 6 batteries, non compris les pionniers.

Toutes ces troupes sont distribuées entre 5 *voïvodies* ou grands commandements militaires, ayant leurs chefs-lieux à Valiévo, Karanovatz, Zaïtchar, Svilaïnatz et Kragouïévatz.

Les dépenses prévues pour l'année courante s'élèvent à 8,381,015 francs; les recettes, à 7,539,074 francs.

Le commerce extérieur a présenté en 1860 un total de 29 millions de francs (valeur déclarée).

De nouvelles stations télégraphiques ont été créées; le prix des dépêches a été réduit à la taxe fixe et uniforme de 6 piastres (1 fr. 20 c.)

Plusieurs améliorations d'un autre ordre sont à signaler : la promulgation du Code de procédure civile qui étend à tous les tribunaux l'oralité et la publicité des débats, celles du Code pénal dont les dispositions, comparées à celles qui étaient en vigueur du temps de Karageorge, témoignent en même temps de l'adoucissement survenu dans les mœurs; celle du code de commerce; la création de deux nouveaux journaux à Belgrade, dont un (*le Cygne du Danube*) en langue bulgare, etc.

Nous glissons rapidement sur les événements relatifs à la politique extérieure qui ont marqué la fin de 1861 et le commencement de 1862 jusqu'à la crise actuelle. Une grande fermentation régnait dans les provinces voisines. Les Slaves suivaient

d'un regard attentif l'assemblée de Carlovitz composée des représentants des Serbes d'Autriche, qui tiraillés sans cesse entre deux dominations qui leur sont également antipathiques parce qu'elles froissent l'une et l'autre leurs instincts nationaux, penchent visiblement à se réunir à leurs frères d'au delà de la Save; le malaise croissant en Bulgarie et dans la Vieille-Serbie forçait les habitants, refoulés d'une par tpar le flot de l'immigration tartare, de l'autre poussés à bout par les vexations des autorités turques, à chercher un refuge sur le sol hospitalier de la Principauté et l'insurrection des provinces du sud-ouest s'étendait depuis l'Adriatique jusqu'aux frontieres de la Serbie.

Au milieu de cette agitation, de cette attente universelles, la Serbie continuait à jouir d'une tranquillité relative, lorsque le 15 juin au soir, une collision que les documents récemment publiés (Voir *la Serbie après le bombardement de Belgrade*, — *La Serbie devant la conférence*; in 8°, Paris 1862), représentent comme un guet-apens de la part des Turcs, éclata entre les Serbes et les musulmans de la ville mixte, et dégénéra bientôt en un combat qui dura toute la nuit et auquel prirent part les nizams (soldats reguliers) de la forteresse. Le 18, au mépris de la trève conclue la veille sous la garantie des consuls, la forteresse bombarda la ville durant six heures consécutives. Cet acte qu'une protestation signée de tous les consuls, *moins le consul d'Autriche*, dénonça à l'indignation de l'Europe, excita dans la Principauté une fermentation difficile à décrire. En moins de quinze jours la Serbie entière fut sur pied, et une guerre terrible était sur le point de s'allumer, lorsque la diplomatie effrayée est intervenue pour apaiser le différend. Une conférence s'est assemblée le 22 juillet, à Constantinople. Dans cette conférence, les représentants de la France, de la Russie et de l'Italie ont demandé, dans l'intérêt des Serbes comme dans celui de la paix européenne, que les Turcs fussent contraints d'évacuer la Principauté, conformément aux traités, et que les forteresses fussent rasées. Cette proposition ayant été combattue très-énergiquement par Aali-Pacha soutenu par l'Angleterre et l'Autriche, la conférence s'est ajournée au bout de cinq séances sans avoir rien décidé. Une transaction d'après laquelle les Turcs doivent céder Oujitzé et Sokol et seraient maintenus dans la forteresse de Belgrade en abandonnant la totalité de la ville mixte aux Serbes, a été proposée ultérieurement et définitivement adoptée par les puissances au commencement du mois de septembre 1862. Reste à savoir si les Serbes se tiendront pour satisfaits de ces concessions qui ne sauraient leur constituer ni une réparation pour le passé, ni une garantie pour l'avenir. A. Ubicini.

SUÈDE et NORVÈGE. — Prince régnant, Charles XV (Louis-Eugène), roi des Goths et des Wendes, né le 3 mai 1826, succéda à son père Oscar Ier, le 8 juillet 1859, marié le 19 juin 1859 à *Wilhelmine-Frédérique*, fille de Guillaume-Frédéric, prince des Pays-Bas, née le 5 août 1828.

M. Ch. Naudin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Stockholm. — Le baron d'Adelswœrd, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède à Paris.

La diète, composée des quatre ordres de la noblesse, du clergé, des bourgeois et des paysans, a été close le 30 octobre 1860. D'après les constitutions du royaume, elle ne doit se réunir que tous les trois ans. Sa prochaine réunion est fixée au 15 octobre 1862. Le budget des dépenses a été réglé pour trois ans (voir le précédent *Annuaire*), c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1864.

Les recettes annuelles de l'Etat sont évaluées à 28,971,500 rixdales, monnaie de compte (1). Les dépenses ordinaires à 26,911,710 rixdales, ce qui donne pour excédant de recettes : 2,059,790 rixdales. Les dépenses extraordinaires, pour les trois ans, sont évaluées à 26,444,917, dont 3,500,000 pour le service des rentes, l'amortissement de l'emprunt contracté en 1858 pour les constructions des chemins de fer et 5,375,333 pour l'amortissement d'un emprunt contracté en 1861 pour le même objet. Ces dépenses extraordinaires sont couvertes par 26,228,987 provenant de diverses causes. Excédant de recettes précédentes, excédant annuel de 1861 à 1864, revenus de la banque nationale, timbre de cartes et journaux, capitation, etc., etc. En outre, le gouvernement perçoit, en dehors du budget, les revenus de certaines terres domaniales. Ces recettes servent à payer une partie de l'armée de terre et les appointements d'un grand nombre de fonctionnaires civils.

L'armée suédoise se compose de 144,013 hommes divisés, en *Vaerfade* (7682 h.) (engagés volontaires), *Indelta* (33405) (troupes cantonnées), *Beværing* (troupes de conscription) et milice de Gothland. Ces dernières troupes ne sont tenues qu'au service intérieur de l'île; elles comprennent 21 compagnies et présentent un effectif de 7621 hommes. La force des troupes de conscription est aujourd'hui de 95,295 hommes; mais cette force augmente tous les ans avec la population, tout Suédois étant tenu au service militaire de 20 à 25 ans. Dans ces chiffres ne sont pas compris les officiers. L'*Indelta* est une sorte de milice; les hommes qui en font partie reçoivent une paye annuelle, soit en argent soit en nature, qui leur est allouée en partie par les propriétaires, en partie par la couronne sur des domaines affectés à cette dépense. En temps de guerre, les troupes de l'*Indelta* sont payées par la couronne. Elles font pendant un mois chaque année des exercices et des manœuvres. Les *Vaerfade* servent 6 ans; les soldats de l'*Indelta* toute leur vie.

(1) Rikdaler, riksmint équivalent à 1 fr. 41 c. qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien riksdaler *banco* valant à fr. 66 c. Le nouveau riksdaler a été introduit par arrêté du 3 février 1855.

La flotte se compose de 10 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 bricks, 9 corvettes à vapeur, 20 schooners, 77 chaloupes canonières, 122 yoles, 6 bombardes, 22 avisos, 2 yachts royaux, 21 transports, 594 chaloupes à rames et 590 petits bâtiments à voiles.

Le prince Charles XV a fait l'année dernière un voyage dans lequel il a visité les principaux ports de France, d'Angleterre et d'Italie. Il a étudié tout ce qui a rapport au service de la marine. A la suite de ce voyage, d'importantes modifications ont été décidées. Le gouvernement a ordonné la construction de plusieurs bâtiments blindés. L'ancien matériel doit être successivement réformé ou amélioré suivant les exigences créées par les nouveaux progrès de la science.

La marine marchande compte un peu plus de 4,000 bâtiments, jaugeant 157,426 lasts. L'augmentation moyenne est, chaque année, d'environ 4 bâtiments et de 7000 lasts. Un millier de navires, jaugeant environ 10,000 lasts, est employé à la navigation au long cours; le reste est occupé au cabotage.

Les exportations annuelles de la Suède s'élèvent, d'après le relevé officiel (*Bidrag till Sveriges officiela statistik*), à 78,667 rixdales; les importations à 74,241 rixdales, indépendammnt du commerce qui se fait par voie de terre avec la Norvége et qui se monte à 26,298,000 rixdales pour l'exportation, à 90,000 rixdales pour l'importation.

La population totale de la Suède s'élevait le 1er janvier 1861 à 3,734,240 habitants, ce qui donne une moyenne de 464,96 par mille géographique carré. La population de Stockholm était de 116,972 personnes. Celle des principales villes s'élevait aux chiffres suivants: Gœtheborg, 32,173; Norrkœping, 20,008; Malmoe, 19,000; Calscrona 15,295; Gefle, 11,325; Upsal 8,473.

Le budget de la Norwège a été fixé du 1er juilet let 1860 au 31 mars 1863, à la somme annuelle de 4,755,350 thalers d'espèces, par le Storthing ou assemblée nationale. Les dépenses sont exactement balancées par les recettes. La dette s'élève à 7,651,800 thalers d'espèces qui vaut 5 fr. 63 cent. Le budget est voté par le *Storthing* ou assemblée des députés élus par le peuple (la constitution norvégienne ne reconnait pas de nòblesse). Cette chambre désigne un quart de ses membres qui composent le *Lagthing* et les trois autres quarts prennent le nom d'*Odelsthing*. C'est à l'Odelsthing que toute proposition doit être d'abord soumise; si elle est adoptée, on la soumet au Lagthing qui peut la rejeter. Si une proposition adoptée par la première assemblée est refusée deux fois par la seconde, le *Storthing* tout entier se réunit et la proposition est définitivement adoptée; mais il faut qu'elle réunisse les deux tiers des voix. Le *Storthing* seul a le droit de voter l'impôt et d'autoriser le pouvoir exécutif à exiger le service militaire hors du royaume.

L'armée norvégienne se compose de 14,324 hommes, sans compter 9,100 hommes de Landwher. La flotte compte 3 frégates, dont une à hélice, 5 corvettes, dont 2 à hélice, 4 bombardes, dont une à hélice, 125 canonières et 5 remorqueurs.

Le cadre des équipages est de 500 hommes, commandés par un contre-amiral, un commandant, 3 capitaines commandants, 12 capitaines et 69 officiers subalternes. La conscription maritime est de 46,000 hommes, la plupart excellents marins.

La marine marchande compte environ 5,500 bâtiments, jaugeant 270,000 lasts et employant 32,406 matelots

Quant au commerce total, on manque de renseignements précis. On croit que la Norvége exporte pour environ 28 millions de thalers et importe pour 16 millions. Les pays avec lesquels la Norvége fait le plus grand commerce sont l'Angleterre, le Danemark, la Suède, la France et la Prusse.

Le mouvement maritime présente la statistique suivante : Entrées, 10,379 navires, chargés de 467,518 lasts; sorties 10,600, chargés de 491,169 lasts presque tous caboteurs.

Le Storthing norvégien continue à opposer une résistance absolue au gouvernement de Stockholm pour tout ce qui a rapport aux dépenses militaires.

Du reste, aucun événement politique n'est arrivé dans le royaume de Suède et Norvége depuis la publication du dernier annuaire; mais les tendances scandinaves sont de plus en plus prononcées. Une visite solennelle, faite par des étudiants suédois à ceux de Copenhague, a donné l'occasion de manifester les sentiments antigermaniques qui animent les deux nations. La population de Copenhague a offert aux étudiants suédois une hospitalité cordiale. Le roi a voulu loger dans son propre palais une partie des visiteurs. Cet exemple a été suivi par la famille royale et les principaux dignitaires du pays. Le roi de Suède a fait une visite au roi de Danemark, et le roi de Danemark, à son tour, s'est rendu en Suède, où il a eu une entrevue avec le roi Charles XV. Ces deux visites royales ont causé une certaine impression dans le monde politique.

Il est très-probable que si la guerre éclatait entre le Danemarck et la Confédération germanique au sujet du Sleswig, l'élément scandinave se réveillerait plus fort et plus vivace, et que la Suède prêterait au Danemark un concours énergique. D'ailleurs la Suède a un intérêt très-sérieux à ne pas laisser la marine allemande prendre une importance dominante dans la mer Baltique. Cet intérêt pèserait dans la balance au moins autant que les théories fort contestables du scandinavisme.

A. Lomon.

STAHL (Friedrich-Julius), professeur de droit à l'Université de Berlin, mort le 10 août 1861 à Koúckenau, petits bains près de Kissingen.

Comme savant il occupe une place distinguée dans une certaine école de droit philosophique dont les fondements avaient été jetés par Schelling. Mais il est surtout connu comme promoteur zélé du mouvement réactionnaire en Prusse et comme un partisan distingué du parti féodal dont il fut sans doute, dans le domaine intellectuel, le représentant le plus éminent.

C'est lui qui a formulé les axiomes devenus si fameux en Allemagne « autorité, et non pas majorité, » et, « il faut que la science retourne en arrière, » sentences qui suffisent déjà à l'appréciation des idées rétrogrades de ce doctrinaire subtil et sophistique. Stahl est d'origine israélite quoiqu'on ne pût s'en douter, en le voyant combattre partout l'influence réelle ou imaginaire du judaïsme, incompatible, selon lui, avec l'esprit allemand et surtout avec son idée favorite de l'État christiano-germanique. Il naquit à Munich le 2 janvier 1802. Il s'appelait d'abord comme ses parents, Schlesingen. Ce ne fut qu'en 1819, lorsqu'il embrassa à Erlangen le protestantisme, qu'il adopta le nom de Stahl. Il fit ses études de droit aux universités d'Erlangen, de Würzbourg et de Heidelberg. En 1827, il s'établit à l'Université de Munich comme « Privatdocent. » Son premier ouvrage portait le cachet d'un talent réel, il fut beaucoup remarqué et lui valut l'amitié de Schelling. Aussi fut-il appelé bientôt, en 1832, à Erlangen comme professeur extraordinaire et encore dans le cours de la même année comme professeur ordinaire à Wurzbourg. En 1840 il obtint une chaire à l'université de Berlin, et dès-lors il commença à prendre de l'influence sur la marche des affaires politiques religieuses en Prusse, ce qui lui permettait de mettre en pratique ses théories spéculatives.

Le roi Frédéric Guillaume lui-même penchant vers des idées romantiques et mystérieuses et vers l'apothéose du droit historique, faisait grand cas du docte professeur, qui savait démontrer avec une dialectique si fine les paradoxes les plus contraires à l'esprit de l'époque moderne. La vrai carrière politique de Stahl commence en 1848 époque où nous le trouvons parmi les fondateurs de la *Gazette de la Croix* dont il fut le collaborateur le plus distingué. La chambre des seigneurs, dans laquelle il fut appelé par le roi, lui fournissait une occasion précieuse de faire développer à son aise la subtibilité de son esprit et ses brillantes ressources oratoires contre la démocratie et contre les réformes, telles que l'égalité devant l'impôt foncier, le mariage civil, etc., et contre la constitution elle-même. En 1852 il fut nommé membre du conseil ecclésiastique supérieur au sein duquel il a aussi représenté, jusqu'à sa démission en 1859, les idées extrêmes. Nous n'insistons pas sur ses nombreux écrits portant ou sur la politique, ou sur la constititution de l'Église protestante; mais nous citerons comme son ouvrage principal, sa « philosophie du droit au point de vue historique (2 vol. 1836-37.) » Puisque ses théories ont devancé de beaucoup d'années ses actes politiques, il n'y a pas de doute que Stahl n'ait agi de bonne foi et qu'il n'ait été lui-même persuadé de sa dialectique assez sophistique : mais il n'en est pas moins à regretter, qu'un talent si éminent, ait été détourné par des tendances purement spéculatives de la cause du progrès pour préconiser comme loi divine la stagnation.

H. Lexis.

SUCRE. — *Sucreries indigènes.* Au moment où les nouvelles dispositions douanières en diminuant de moitié l'impôt de consommation en égalisant les droits entre nos produits exotiques et indigènes, en admettant à l'entrée les sucres raffinés sous une faible surtaxe, allaient à la fois développer la consommation du sucre en France et rendre la concurrence étrangère plus sérieuse, l'industrie saccharine a fait de nouveaux et d'heureux efforts pour le perfectionnement de ses procédés.

Un ingénieux procédé d'épuration des sirops obtenus après défécation, ébullition du liquide et saturation par le gaz acide carbonique, se basant sur l'emploi de l'alcool qui peut dissoudre la matière sucrée tout en éliminant une grande partie des substances étrangères ne semblait au premier abord rencontrer d'obstacles que dans la déperdition des vapeurs alcooliques. On redoutait en outre des dangers d'incendie par suite de la grande inflammabilité de ces vapeurs. Ces deux graves inconvénients ont pu être considérablement amoindris si ce n'est même annihilés. Il semblait donc que l'opération pouvait être pratiquée économiquement. Telle est effectivement la conviction intime du chimiste, habile auteur de ce procédé. Les produits irréprochables qu'il vient d'exposer à Londres semblent justifier ses espérances; il se préoccupe même d'installer dans les fermes la préparation des *sirops* dont certaines usines centrales achèveraient l'élaboration. Une pratique assez large et suffisamment prolongée pourra seule lever tous les doutes qui subsistent encore quant à l'adoption définitive de cette méthode nouvelle.

Un deuxième procédé, se présentait plus récemment encore, avec des perfectionnements qui frappèrent l'attention des hommes compétents. Il pouvait, en effet, à l'aide d'appareils simplifiés être installé dans les plus petites exploitations rurales et permettre la fabrication du sucre jusque dans les ménages : on comprend dès lors la sensation profonde qu'il a dû produire parmi les agriculteurs et les manufacturiers. Nous ne pouvions espérer pour notre compte et d'après nos expériences d'aussi étonnants progrès.

Ce procédé consiste à remplacer la chaux et le charbon d'os dans la défécation et la décoloration du jus des cannes et des betteraves par le sulfate

de chaux (plâtre) et le sesquioxyde de fer hydraté, puis à substituer aux appareils évaporatoires à vapeur, des chaudières ou bassines ordinaires chauffées à feu nu. Quant au traitement des jus sucrés à l'aide de ces agents, voici comment il s'effectue : on les chauffe à feu nu ou par la vapeur; on y ajoute 3 kilos de sulfate de chaux pour 1,000 litres, une abondante écume se forme, le jus clarifié est soutiré dans une autre chaudière où il reçoit alors une quantité de sesquioxyde de fer en pâte (représentant pour 1,000 litres de jus, 20 kilos d'oxyde sec). Dès que l'ébullition se manifeste on jette sur un filtre et il ne reste plus qu'à évaporer le liquide jusques à la consistance de sirop, puis à la verser dans des vases où le sucre cristallise. Les cristaux sont alors égouttés dans des formes où des turbines et clairées ; ils peuvent être aussitôt desséchés, puis livrés directement à la consommation.

Au premier abord, les avantages de cette méthode paraissent évidents, et l'on a pu dire que si l'on parvient à remplacer économiquement ainsi la chaux et le noir animal, à supprimer les appareils à vapeur et les filtres à noir tout en rendant les opérations plus faciles et obtenant de plus beaux produits, les résultats utiles du procédé nouveau auraient une importance réelle : mais dans cette hypothèse, la plus favorable, l'extraction du sucre serait encore, à notre sens, beaucoup trop compliquée pour devenir une opération de ménage, car il faudrait toujours se servir des râpes, presses, chaudières, réservoirs, filtres, presses à écumes, cristallisoirs ou formes, étuves, etc. D'un autre côté, en l'envisageant au point de vue manufacturier, cette méthode laissait à résoudre plusieurs questions fort douteuses sur lesquelles nous ne croyons pas devoir insister, ce que nous en avons dit devant suffire pour démontrer les difficultés réelles de cette méthode.

En résumé, la transformation des sucreries manufacturières en sucreries de ménage dans les fermes ne semble pas réalisable économiquement par ce procédé dans l'état où il se trouve aujourd'hui. Quant aux avantages de son introduction dans les usines, l'expérience en grand pourra seule en décider. Jusques ici, elle ne lui a pas été favorable en France, ni dans nos colonies.

En attendant, nous sommes en mesure de décrire ici un autre procédé nouveau, qui, durant toute la campagne dernière, a donné d'excellents résultats dans plusieurs de nos sucreries indigènes. Il a été l'objet d'un rapport approbatif présenté par M. le général Morin et moi à la Société impériale et centrale d'agriculture de France, qui en a adopté les conclusions. Il est dû à MM. Possoz et Périer. Son application expérimentale au jus des cannes n'a pas été moins favorable et l'on s'occupe d'en essayer l'emploi en grand dans nos colonies.

Dès que le jus a été obtenu par les moyens usuels de rapage des betteraves et la pression de la pulpe, on le chauffe avec addition à froid de 1/1000 de chaux jusqu'à 60 degrés, puis on y ajoute 5/1000 de son poids de chaux (préalablement hydratée en bouillie). On porte la température jusqu'à l'ébullition. Interrompant aussitôt le chauffage, on laisse l'écume s'affermir et le dépôt s'effectuer. Le liquide intermédiaire est soutiré dans une semblable chaudière, réalisant jusque-là les conditions des anciennes défécations usuelles. Dans le jus soutiré maintenu à 60 degrés de température, on mélange pour 1,000 parties de liquide 10 parties de chaux hydratée introduite sous forme de bouillie en une ou plusieurs fois. Le jus alors trouble et très-alcalin est presque saturé par un courant d'acide carbonique gazeux, extrait des gaz, naguère perdus, d'un four à chaux ; ces gaz sont épurés et refroidis en passant dans un cylindre muni de 3 diaphragmes troués, au travers d'une triple chute d'eau en cascade, à l'aide d'une pompe qui constamment les aspire et les refoule.

La saturation doit être arrêtée en fermant le robinet à gaz acide carbonique au moment où il reste encore 1 à 2/1000 de chaux non carbonatée. Tout le mélange liquide est transvasé par un robinet de la chaudière dans un bassin de repos.

Le carbonate de chaux, grenu formé par la saturation, se dépose rapidement et l'on soutire le liquide clair surnageant; puis, à l'aide d'un monte-jus, il est dirigé dans une chaudière semblable à la précédente. C'est là qu'une troisième et dernière addition de chaux a lieu ; sa dose représente en poids 5 pour 1,000 du liquide sucré, et cette fois, on sature complétement la base calcaire, en injectant dans le jus du gaz acide carbonique jusqu'à ce qu'il y soit en excès. On porte alors le mélange à l'ébullition afin de chasser tout l'acide carbonique en excès, puis on fait écouler ce jus trouble dans un bassin de repos, d'où le liquide, bientôt éclairci, est décanté sur un filtre rempli de noir animal (charbon d'os) en grains. Cette filtration épure et décolore le jus sucré ; celui-ci ne forme plus désormais la moindre incrustation dans les chaudières tubulaires de l'appareil évaporatoire à triple effet, où doit s'effectuer graduellement la concentration des jus en sirops à 25 degrés Baumé. Lorsque ce terme est atteint, on filtre une deuxième fois le liquide sucré au travers d'une couche de noir animal en grains.

Le sirop limpide qui sort du filtre est concentré dans une chaudière sphéroïdale où le *vide* est entretenu jusqu'à la fin de l'opération, c'est-à-dire jusqu'au terme où le sirop rapproché à 40 degrés Baumé environ peut donner, par le refroidissement et le repos, une abondante cristallisation saccharine.

Dans dix usines à sucre indigène, on a mis en pratique, durant tout le cours de la campagne dernière, un mode particulier de concentration ou de *cuite* qui permet d'effectuer la cristallisation dans la chaudière sans même interrompre un

instant l'évaporation. Pour obtenir ce résultat remarquable, il suffit d'introduire à six, huit ou dix reprises des charges nouvelles de sirops dans la chaudière, successivement et chaque fois que le terme ordinaire de la concentration ou de la cuite est atteint.

On comprend que dans ces conditions le *vide* étant entretenu par des pompes qui aspirent constamment l'eau de condensation, la vapeur excédante et l'air accidentellement introduit, la température de l'ébullition du sirop ne s'élève pas au-dessus de 65 degrés environ; qu'à cette température la cristallisation commence et continue ses progrès durant tout le cours de l'évaporation; les cristaux formés augmentent de volume et se présentent après la cristallisation totale en grains plus ou moins gros, terminés régulièrement par des facettes et des angles vifs, ressemblant à du sucre candi très-menu, au lieu d'offrir, comme dans les cristallisations confuses ordinaires, l'aspect d'une cassonade pulvérulente.

Les avantages de cette cristallisation spéciale en grains candis sont : 1° De faciliter l'évaporation en prévenant la sursaturation du sirop dans la chaudière; 2° de rendre le *clairçage* (sorte de lavage des cristaux par des sirops saturés de sucre à froid, ou *clairces*), graduellement moins colorés; 3° d'obtenir ainsi des sucres plus blancs et plus purs; 4° d'imprimer une sorte de caractère particulier à ces produits diaphanes et nets, qui rend leur apparence plus belle et par cela même s'oppose à tout mélange frauduleux de matières étrangères en poudre, qui terniraient ces sucres et décèleraient la fraude aux yeux, même les moins exercés des consommateurs.

Au moyen de ces améliorations récentes, système Perier-Possoz, cristallisation en chaudière, égouttage forcé à la turbine, clairçage méthodique, séchage facile et rapide des cristaux épurés; les fabricants, malgré les circonstances défavorables d'une récolte peu productive en racines, ont pu économiser 50 pour 100 du noir animal et livrer des sucres en grains directement consommables, presque aussi purs que les sucres raffinés en pains, au prix de 1 fr. 20 c. le kilogramme. Ce n'est pas, d'ailleurs, le dernier mot de ces innovations heureuses, car le but auquel tendent les installations qui s'achèvent ou se préparent, est d'arriver à produire des sucres aussi beaux l'année prochaine, mais qui pourront être livrés avec bénéfice à 1 franc le kilogramme. Ces sucres de premier jet, mis en parallèle avec les produits cristallisés du raffinage anglais, soutiennent en ce moment la comparaison sans désavantage dans l'Exposition universelle.

II. *Sucreries coloniales.* — Les procédés nouveaux appliqués à l'extraction du sucre indigène vont être essayés dans le traitement des jus aux colonies et il semblait, d'après nos expériences, que les résultats devaient être à peu près aussi défavorables qu'en France au système d'épuration par le plâtre et le sesquioxyde de fer hydraté; là il y aurait eu cependant plus d'utilité à supprimer, soit la chaux, qui colore les jus, en raison de la glucose qu'une fermentation, même légère, détermine dans les cannes coupées depuis quelques heures, soit l'emploi du noir animal, qui coûte beaucoup plus cher aux colonies; mais les inconvénients des incrustations sélénitentes n'y devaient pas être moindres; en effet, les tentatives à cet égard ont échoué. Quant au procédé Périer et Possoz, il a donné, dans les opérations de laboratoire, des résultats comparables à ceux qu'on avait obtenus dans les usines en traitant de même le jus des betteraves; il semble donc appelé à réaliser aux colonies des avantages semblables à ceux qu'on en obtient ici (1).

Quoi qu'il en soit, le succès définitif des sucreries coloniales, que pourrait rapidement développer le régime des douanes, si l'on supprimait la surtaxe des sucres blancs, repose sur la concentration de l'industrie dans des usines centrales.

Ces grandes usines, largement installées avec des générateurs à vapeur, des presses puissantes à trois cylindres en fonte, des appareils évaporatoires à double ou triple effet, des filtres et divers ustensiles dont l'industrie métropolitaine a démontré les avantages, centralisent les récoltes des cannes à sucre de plusieurs habitations environnantes et tandis que celles-ci, montées avec l'ancien matériel, ne parvenaient à extraire que 50 kilogrammes de sucre du jus de 1,000 kilogrammes de cannes, qui en contiennent 160 à 220 kilogrammes, les usines centrales en obtiennent, à moins de frais, 100 kilogrammes; dès lors, elles peuvent faire deux parts égales de ce produit: en donner une aux planteurs, qui se trouvent ainsi exonérés de toutes les dépenses de fabrication, et garder l'autre part, qui suffit pour les indemniser largement de tous les frais de la fabrication, devenue plus économique, et pour leur assurer un bénéfice que rendent plus important encore les grandes quantités de matière première sur lesquelles s'exerce l'industrie perfectionnée dans ces usines centrales.

L'accroissement de la consommation, très-notable déjà par suite des facilités nouvelles accordées au commerce colonial et de la production directe des sucres plus purs, consommables directement, viendront puissamment en aide à ce mouvement remarquable dans la fabrication des deux sucres. On peut espérer que les progrès de la fabrication métropolitaine et coloniale se maintiendront en rapport avec l'accroissement de la consommation, car d'un côté la production indigène a repris son

(1) Tout récemment MM. Possoz et Cail sont parvenus à supprimer la chaux et le noir animal, agents très-dispendieux dans les colonies : ils épurent le jus de cannes par 1/2 millième de sulfite de soude, alcalin; une évaporation rapide et de simples écumages suffisent ensuite pour donner des sucres bien cristallisés et presque incolores.

essor en 1862, et, d'un autre côté, la production du sucre de cannes, dans les colonies françaises et étrangères s'est considérablement développée depuis dix ans; on peut en juger par la comparaison des quantités totales obtenues en 1849 et en 1859, suivant les dernières publications faites par le gouvernement anglais, bien qu'il y ait eu diminution notable dans la production du Brésil, des États-Unis et des Antilles hollandaises.

La fabrication indigène est en progrès en Belgique, en Allemagne comme en Russie, et l'on ne saurait douter que la production du sucre de cannes ne doive augmenter en Égypte et en Chine, ces contrées privilégiées où de nouvelles relations internationales se propagent avec la civilisation européenne.

La consommation du sucre colonial et indigène qui ne dépassait guère annuellement 3 kilogrammes par individu en France, atteint aujourd'hui 6 kilogrammes; elle arrivera sans doute à 10 kilogrammes avant que le progrès se ralentisse et sera loin encore de la limite qui doit s'élever à 15 kilogrammes au moins; elle représenterait alors 555 millions de kilogrammes et se trouverait au niveau de la consommation du sucre en Angleterre résultat très-désirable dans l'intérêt du bien-être et de la santé de nos populations. Payen.

SUEZ (Canal de). — Nous avons fait connaître, dans les deux précédents *Annuaires*, toutes les difficultés qu'avait rencontrées M. de Lesseps pour la réalisation de sa grande entreprise. L'Angleterre avait fait une opposition opiniâtre au percement de l'isthme. Le canal maritime qui doit ouvrir à tous les peuples riverains de la Méditerranée un libre accès dans les mers qui baignent la côte orientale d'Afrique, l'Arabie, la Perse, l'Inde, l'Indo-Chine, la Chine et les archipels de l'Océanie, portait ombrage au gouvernement britannique. Le cabinet Saint-James intriguait donc à la fois à Constantinople et au Caire pour renverser les projets de M. de Lesseps; mais la France et toutes les autres nations de l'Europe témoignèrent hautement leur sympathie pour cette œuvre d'avenir et de civilisation; l'entreprise était ouvertement patronée par le vice-roi d'Égypte, et en Angleterre même, elle était énergiquement appuyée par beaucoup d'hommes importants et par les représentants les plus influents du commerce et de l'industrie. Les avis mêmes étaient opposés au sein du cabinet, et le gouvernement anglais paraît avoir pris définitivement son parti d'une entreprise à laquelle il aurait dû s'associer dès le principe. Des discours prononcés par lord John Russell, MM. Gladstone et Milner Gibson permettent à la Compagnie de continuer sans appréhensions les travaux entrepris en dépit de lord Palmerston. Ces travaux sont aujourd'hui très-avancés. Trop de millions y ont été consacrés pour qu'il soit possible, désormais, de les interrompre, et quand les eaux de la Méditerranée et de la mer Rouge, se seront rencontrées, ce qui ne tardera pas, dans le lac de Timsah, il ne restera plus aux adversaires de l'entreprise qu'à regretter leur opposition égoïste et leurs calomnies systématiques. La Porte elle-même, longtemps indécise, parce qu'elle était mal conseillée, a fini par reconnaître que le canal de Suez est une œuvre avantageuse aux intérêts de l'Empire et a fait inviter le gouvernement français et le gouvernement anglais à régler, d'accord avec elle, les questions politiques ou de neutralité qui pourront résulter de l'ouverture du canal. Il ne reste donc plus qu'à terminer une entreprise si heureusement inaugurée et si habilement dirigée à travers tous les écueils, par M. Ferdinand de Lesseps.

La direction du canal entre la Méditerranée et Suez, la nécessité de le mettre en communication avec le Nil, dans le double intérêt de la Compagnie et de l'Egypte et enfin la nature des terrains à couper, indiquaient suffisamment les travaux qu'il convenait d'entreprendre en premier lieu. Il fallait d'abord faire arriver les eaux douces du Nil jusqu'au centre de l'isthme pour les mettre à la portée des travailleurs et faciliter les approvisionnements; il fallait ensuite et concurremment ouvrir la rigole maritime dans la section de 58 kilomètres qui s'étend, de Port-Saïd, où viendra déboucher le canal, sur la Méditerranée, jusqu'au lac de Timsah, dépression naturelle qui servira de port intérieur, et où les navires en transit débarqueront les marchandises destinées à l'Égypte, prendront celles de ce pays, s'approvisionneront d'eau et de tous les objets nécessaires et pourront, au besoin, réparer leurs avaries.

Dès le mois d'avril 1861, trois mille ouvriers travaillaient au canal d'eau douce et cinq mille à la rigole maritime qu'on devait en même temps, au moyen de puissantes machines à draguer, établir à travers les vases profondes du lac Menzaleh que le tracé du canal traverse pour atteindre Port-Saïd. On avait aussi, pour faire arriver simultanément dans le lac Timsah, les eaux de la Méditerranée et celles du Nil, à percer un bourrelet de 8 kilomètres de long et de 14 mètres d'élévation désigné sous le nom de seuil d'El-Guisr et qui commence au nord, à l'endroit appelé El Ferdane. On devait enfin établir le bassin de Port-Saïd et s'occuper de la construction des jetées qui faciliteront les abords du port, y assureront la sécurité des navires et empêcheront les envahissements de la mer jusqu'à la distance d'un kilomètre et demi.

Toute l'année 1861 a été consacrée à l'exécution de ces travaux. M. Voisin, ingénieur en chef, directeur général des travaux, a présenté à M. de Lesseps un rapport où sont exposés les résultats de toutes ces opérations jusqu'au milieu du mois de mars 1862. Nous ne saurions choisir un meilleur guide, et aux renseignements consignés dans ce document, nous ajouterons ceux qui se trou-

vent dans le remarquable rapport qui a été lu par M. de Lesseps dans l'assemblée générale du 1er mai de cette année.

La rigole maritime devant être utilisée immédiatement pour les embarcations et les chalands, a été établie avec un tirant d'eau de 1 m. 20 et une largeur de 8 mètres à la ligne d'eau. Quelques parties entre Kantara et El-Ferdane ont 12 mètres à la surface. Livrée successivement par parties, au fur et à mesure de leur achèvement, au service des transports, cette rigole est arrivée aujourd'hui jusqu'au pied même du seuil où existe un bas-fond dont on a profité pour la création d'un petit port. Elle forme une voie navigable de 70 kilomètres de longueur.

Le canal d'eau douce part de Raz-el-Ouadé. Il aboutit sur le plateau où doit être construite la future ville de Timsah; sa longueur totale est de 34,835 mètres, avec une pente de 0 m. 478. Il est ouvert sur une largeur de 7 m. 70 au plafond et de 12 m. 50 à la ligne d'eau, avec 1 m. 20 de profondeur. Le cube total des déblais enlevés pour l'exécution de ce travail a été de 1,013,202 mètres. Ces terrassements ont été exécutés en neuf mois avec un personnel de 6 à 7,000 ouvriers en moyenne. Au 1er mai 1862, ce canal avait déjà transporté à Timsah, au moyen de 70 barques du Nil, affectées à cette navigation, plus de 3,000 tonnes de denrées alimentaires et d'approvisionnements de toute espèce.

Le seuil d'El-Guisr étant ainsi abordé du côté de la mer par la rigole maritime, et du côté de l'Égypte par le canal d'eau douce, les transports de matériel, de vivres et d'eau au centre de l'isthme se trouvant désormais assurés le moment était venu de concentrer sur ce point les efforts du plus grand nombre des ouvriers. Les travaux du canal d'eau douce et de la rigole maritime réunis n'avaient occupé jusqu'alors que 8 à 10,000 indigènes. Mais les préparatifs achevés allaient permettre de tripler la force des ateliers. On était en mesure d'alimenter et d'abriter une véritable armée de travailleurs, et on entrait dans une phase où 20,000 hommes et plus (il y en avait 26,000 au 1er mai 1862) allaient être employés régulièrement sur la ligne d'opération.

Employés à la tâche, et stimulés par le désir naturel de réaliser le plus promptement possible le prix de cette tâche, les ouvriers ne peuvent guère, dans la condition de profondeur et de distance moyenne de transport où s'exécutent aujourd'hui les déblais, faire plus d'un mètre cube de terrassement par homme et par jour; il faut compter sur un travail de vingt jours par mois. La tâche dévolue étant terminée généralement dans cette intervalle, 20,000 ouvriers, travaillant vingt jours par mois, à raison d'un mètre cube par homme et par jour, donnent 400,000 mètres cubes de déblais par mois. Il y a des motifs sérieux d'espérer que, par les progrès du recrutement, les ouvriers seront portés avant longtemps à trente-cinq ou quarante mille hommes.

Le seuil d'El-Guisr a été attaqué sur toute sa longueur. Aux chantiers nos 5 et 6, placés aux endroits les plus élevés, la tranchée avait atteint, à la fin de mars 1862, une profondeur de 2 mètres *au-dessous* du niveau de la mer, c'est-à-dire la profondeur où l'on rencontre l'eau. On y travaille incessamment, et déjà le percement du seuil est une question résolue. Cette opération achevée, le reste du travail sera comparativement court et facile. Dès que l'eau de la Méditerranée coulera dans le lac Timsah, on poursuivra l'œuvre du prolongement de la rigole depuis ce lac jusqu'à Suez, en continuant parallèlement l'exécution du canal d'eau douce jusqu'à la mer Rouge. Ces travaux seront d'une exécution simple et prompte; on ne peut douter, dit le rapport, qu'ils ne soient terminés en huit ou neuf mois. On sait d'ailleurs que cette partie du canal avait été exécutée par les Pharaons et plus tard par les Arabes, pour mettre la mer Rouge en communication avec le Nil. Ainsi donc, ajoute M. Voisin, ***bien certainement avant le délai total d'une année***, si les ouvriers ne font point défaut, les deux mers seront mises en communication.

Des travaux considérables ont préparé les résultats déjà obtenus et ceux qu'on attend dans un bref délai. Le siége principal en est à Port-Saïd. Les opérations sur ce point comprennent principalement : la construction des jetées, le drainage du bassin du port, la construction des ateliers et des maisons d'habitation. Un appontement en charpente, servant d'amorce à la jetée ouest, a été établi dès le principe et conduit à plusieurs centaines de mètres de la côte; mais on a reconnu promptement la nécessité de le protéger par des enrochements. Dans ce but, une carrière a été ouverte au Mex, près d'Alexandrie. Elle est en pleine exploitation et a déjà fourni des matériaux pour ces enrochements. L'appontement n'est point encore assez avancé en mer pour qu'on trouve à son extrémité une profondeur d'eau qui permette aux navires d'accoster et d'opérer leur déchargement. Ils doivent donc jusqu'à présent rester au mouillage, et transborder les pierres qu'ils portent dans de grosses barques calant peu d'eau et pouvant arriver jusqu'à l'appontement. Mais cette double opération n'est pas économique; elle présente en outre quelques dangers, surtout pendant les gros temps. Il fallait améliorer cette situation. Continuer la jetée jusqu'à ce qu'elle atteignît la profondeur suffisante pour offrir un abri aux navires, c'était subir longtemps encore les inconvénients et les frais que nous venons de signaler.

On a décidé, en conséquence, la construction dans la direction même de la jetée de l'Ouest, à la distance de 1,500 mètres de la plage, correspondant aux fonds de 5 mètres, d'un îlot ou dé-

barcadère composé de pieux en fer à vis, reliés à leur partie supérieure par une charpente qui supportera un tillac en madriers et sur lequel seront installées des grues de déchargement. Le débarcadère, qui aura 65 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur, permettra aux navires chargés des blocs d'enrochement de se mettre à l'abri, pour y opérer leur déchargement. Les premiers blocs seront employés à consolider les pieux mêmes de l'îlot; puis on s'approchera progressivement vers la terre. On profitera d'ailleurs des temps calmes pour continuer les déchargements sur l'appontement et avancer vers le large la jetée déjà amorcée. On peut donc entrevoir dans un avenir prochain l'achèvement de la jetée en enrochement jusqu'aux fonds de 5 mètres. La construction de l'îlot est en très-bonne voie et sera terminée sous bref délai. 132 pieux à vis doivent entrer dans cet ouvrage; 78 ont déjà été mis en place. En temps ordinaire, on enfonce cinq de ces pieux par jour.

Dans le plan primitivement arrêté, figuraient des jetées considérables qu'on devait faire dans la rade de Suez. Mais on étudie aujourd'hui un autre projet. Il s'agit, en supprimant les jetées, de profiter d'un chenal naturel à l'est de la rade, entre la côte d'Asie et un banc de sable restant découvert à marée basse, qui s'étend depuis la ville de Suez jusqu'au mouillage des grands navires. Le chenal sera approfondi à 8 mètres et les déblais seront portés sur le banc qui formera un terre-plein dont la Compagnie aura la propriété en vertu de son acte de concession, et sur lequel elle créera ses établissements. Les dépenses du nouveau projet, suivant M. Larousse, ingénieur hydrographe de la marine impériale, chargé de cette étude, monteront à la somme de 1,550,000 fr. environ, pour les travaux d'art et d'enrochements. Il faut rappeler, à cette occasion, que les dépenses des jetées, dans le projet de la commission internationale, atteignaient le chiffre de 4,050,000 fr., ce qui donnera, en faveur du nouveau projet, une économie de 2,500,000 fr.

Nous avons dit qu'au 1er mai 1862 le nombre des ouvriers employés par la Compagnie s'élevait à 26,000. Ces ouvriers sont tous des fellahs égyptiens, attirés par la certitude d'un travail convenablement rétribué. Les journaux anglais, toujours prompts à calomnier la Compagnie et à discréditer la grande entreprise, avaient crié à la tyrannie, en soutenant que les fellahs étaient envoyés sur l'isthme comme des moutons à la boucherie, et qu'ils ne s'y rendaient que par suite d'une contrainte violente. Ces assertions ont été démontrées fausses, et il en est heureusement de même des déclarations alarmantes de nos voisins qui prétendaient que les malheureux employés par la Compagnie périraient en masse au milieu des sables brûlants. Ils rappelaient, à l'appui de ces tristes affirmations, qu'au temps du Pharaon Nécos, 80,000 ouvriers, astreints aux mêmes travaux, y trouvèrent la mort, suivant Hérodote. Hérodote a pu être induit en erreur; les conditions d'ailleurs ne sont plus les mêmes.

La Compagnie a pris toutes les mesures et toutes les précautions nécessaires pour sauvegarder la vie et la santé des fellahs.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. de Lesseps dans son rapport du 1er mai 1862: « Les 200,000 terrassiers indigènes qui, depuis un an, ont successivement passé sur nos travaux du désert, ont été approvisionnés à coup sûr avec plus d'abondance qu'ils ne le sont dans leurs familles. Tous les rapports de notre corps médical, que nous nous sommes fait un devoir de publier, n'ont cessé de constater l'existence sanitaire sur tous nos chantiers. Aujourd'hui, nous pouvons vous soumettre les chiffres authentiques fournis par notre médecin en chef, d'après les tables des maladies et de la mortalité dans l'isthme. Il en résulte que, pour les Européens, la mortalité, dans des conditions analogues, a été moins forte dans l'isthme qu'en France. Quant aux indigènes, elle est au-dessous de tout ce que l'on pouvait espérer : elle a été de 2 individus pour 10,000. L'épreuve est donc complète, car nos ouvriers ont été employés dans les lacs, dans les sables, dans les terres végétales, dans les terrains humides ou marécageux. Ils ont fouillé, déplacé des millions de mètres cubes, et tandis qu'en Europe de pareils mouvements de terre auraient infailliblement produit de nombreuses et pernicieuses affections, nos hôpitaux de Port-Saïd, de Kantara et d'El-Guisr ne recevaient qu'un très-petit nombre de malades. Nous devons attribuer, messieurs, une part de cet admirable résultat au zèle et au dévouement de notre corps médical, dirigé avec tant de sollicitude et d'active intelligence par le docteur Aubert-Roche. »

Le canal d'eau douce fait communiquer le canal maritime avec le Nil au moyen des anciens canaux de *Moez*, de *Zagazig* et de l'*Ouadi*. Ces canaux sont ceux de l'ancienne bouche Tanitique. Le canal de Moez aboutit au canal Zagazig dont le prolongement par le canal de l'Ouadi est devenu la prise d'eau du canal établi par la Compagnie jusqu'à Timsah. Les deux premiers appartiennent à l'État. Mais celui de l'Ouadi fait partie d'un vaste domaine, de 9,000 hectares, appartenant au prince El-Hamy-Pacha, qu'il traversait dans toute sa longueur (30 kilomètres). La Compagnie se trouvait donc solidaire d'un propriétaire dont les intérêts pouvaient se trouver en opposition avec les siens ; le mauvais entretien du canal de l'Ouadi aurait rendu difficile la libre circulation entre Timsah et le Nil. Mais ce danger n'existe plus. El-Hamy-Pacha étant mort en 1860 (*V.* Égypte dans le précédent *Annuaire*), la Compagnie a acquis, au prix de 1,997,000 fr., soit 200 fr. l'hectare, le vaste domaine de l'Ouadi, con-

sistant en terres riches qu'elle a pu presque immédiatement affermer à des chefs arabes et dont elle retire un produit net de 150,000 francs ce qui constitue un placement de fonds (7 1/2 p. 100).

Nous terminerons en faisant connaître la situation financière de la Compagnie d'après le rapport présenté à la dernière assemblée générale.

COMPTES CRÉDITEURS.				
Capital social. — 500 fr. sur les 400,000 actions			200,000,000	»
Produits des placements temporaires des fonds disponibles et recettes diverses			6,551,889	49
Recettes d'ordre concernant les travaux			48,246	43
Créanciers divers. — Solde restant à payer sur les coupons échus en 1859, 1860 et 1861			505,197	25
Divers comptes courants			307,427	04
Mouvement des fonds entre Paris et Alexandrie, représenté par des traités en circulation			74,739	08
Total des comptes créditeurs			207,497,499	29
COMPTES DÉBITEURS.				
Montant des six dixièmes restant à verser sur les 400,000 actions, soit 300 fr, par actions			120,000,000	»
Dépenses générales de constitution antérieurement réglées			2,893,601	27
DOMAINE DE LA COMPAGNIE.				
Propriété de l'Ouady			1,997,537	37
Magasins de Damiette			51,269	31
Magasins du Caire à Boulac			200,000	»
Mobilier et matériel des bureaux du siége social à Alexandrie et du domicile administratif à Paris			102,384	12
Intérêts payés aux actionnaires pour les exercices 1859, 1860 *et* 1861			7,350,492	50
Frais généraux d'administration en France et en Egypte, du 1er *janvier* 1859 *à ce jour.*			3,467,042	16
DÉPENSES GÉNÉRALES DE LA CONSTRUCTION.				
Personnel des ingénieurs et frais généraux de leurs services du 1er janvier 1859 à ce jour.			1,185,182	20
Régie. — Dépenses pour travaux, approvisionnement, matériel et transports			19,361,937	33
ACTIF COURANT.				
DÉBITEURS DIVERS.				
Agence d'Alexandrie.				
1° Solde des sous-caisses des travaux et des services d'approvisionnements et ports, au 31 mars 1862			3,085,256	82
2° Solde débiteur de l'agence représenté, savoir :				
En caisse	1,665,328	55		
Chez les banquiers	290,458	68		
Bons du trésor égyptien	2,427,165	47	4,382,952	70
Divers comptes courants			366,836	35
Mohammed-Saïd-Pacha, vice-roi d'Egypte			17,764,200	»
Solde à recouvrer sur le 2e 10e			748,750	»
— 3e —			2,288,300	»
— 4e —			2,409,450	»
FINANCES ET PORTEFEUILLE.				
Caisse	37,656	52		
Banque de France	182,434	79		
Crédit foncier	122,519	88		
Crédit industriel	282,924	63	625,535	82
Placements temporaires.				
Fonds placés en reports	2,022,336	55		
Obligations du trésor égyptien	16,963,447	69		
Effets et valeurs diverses	230,987	»	19,216,771	24
Total égal aux comptes créditeurs			207,497,499	29

SUICIDE. — La grave question du suicide ne cesse de préoccuper les gouvernements. A défaut de considérations morales, le nombre brut des déserteurs de la vie donne à cette question une importance qui n'échappe à personne. 4,050 individus ont volontairement quitté la vie dans le courant de l'année 1860. Ce chiffre porte à 1 sur 8,927 habitants le nombre des suicidés. Les femmes figurent à ce total dans la proportion de 24 pour 100. Leur nombre absolu est de 974, celui des hommes étant 3,076. Il résulte de recherches entreprises par nous sur une période de trente années, que la proportion des hommes aux femmes est à peu près invariable.

A partir de 10 ans, tous les âges indistinctement, fournissent leur contingent au suicide. Les relevés officiels donnent, pour la période de 10 à 20 ans, 210 suicides ; de 20 à 30 ans, 510 suicides; de 30 à 40 ans, 660 suicides ; de 40 à 50 ans, 865 suicides ; de 60 à 70 ans, 607 suicides ; de 70 à 80 ans, 287 suicides ; au-dessus de 80 ans, 47 suicides. Si l'on voulait apprécier l'influence des âges d'après l'inspection seule de ce tableau, on arriverait à une conséquence très-fausse, savoir que l'on se tue davantage aux époques de la vie comprises entre 40 et 60 ans. Pour connaître la vérité il faut comparer le nombre des suicidés au nombre des vivants du même âge. Or, cette comparaison démontre, de la manière la plus évidente, que le nombre relatif des suicidés est plus grand entre 70 et 80 ans qu'à toute autre période de la vie. Les nonagénaires se tuent moins que les octogénaires, mais la proportion des suicides, à cet âge, est encore considérable, et aussi grande qu'à la période de 60 à 70 ans. La limite extrême de la vie n'est donc point une garantie contre le suicide. Cela se conçoit, les facultés intellectuelles affaiblies ne laissent plus à l'homme que l'énergie nécessaire pour attenter à ses derniers jours. 34 hommes et 13 femmes, âgés de plus de quatre-vingts ans, se sont immolés volontairement.

La mort volontaire n'a pas lieu également dans tous les mois de l'année. Elle s'observe plus fréquemment dans les mois de mai, juin et juillet ; plus rarement dans la période tri-mensuelle représentée par les mois de novembre, décembre et janvier. Tandis que la première fournit 1,322 victimes (1,009 hommes, 313 femmes), la seconde n'en donne que 792 (593 hommes, 199 femmes). Ici encore nous constatons un accord complet entre les résultats de 1860 et ceux acquis par l'expérience de plus de trente années.

Certains moyens de destruction sont plus employés que d'autres pour provoquer la mort volontaire. La submersion, la strangulation et la suspension sont les moyens le plus en usage. Plus des deux tiers des suicidés y ont recours. Les femmes paraissent avoir une certaine répugnance pour les moyens de destruction qui déforment le corps. On dirait que l'instinct de la coquetterie les suit jusque dans la mort. Voici, par ordre de décroissance, le nombre des femmes qui se suicident, avec l'indication du mode de destruction : submersion, 407 ; strangulation et suspension, 322 ; asphyxie par le charbon, 119 ; précipitation d'un lieu élevé, 68 ; poison, 41 ; instruments tranchants ou

aigus, 23; armes à feu, 1.— Les hommes, soumis au même examen, donnent les résultats suivants : strangulation et suspension, 1,410; submersion, 773; armes à feu, 390; asphyxie par le charbon, 184; instruments tranchants ou piquants, 146; précipitation d'un lieu élevé, 94; poison, 37. Contre une seule femme ayant eu recours à une arme à feu pour se donner la mort, on compte 390 hommes qui ont employé le même moyen. Lorsqu'il s'agit, au contraire, du poison, les femmes ont la supériorité numérique. Elles donnent 41, contre 37, chiffre des hommes; cette différence se caractérise mieux par la proportion pour 100. Tandis que les hommes ne s'empoisonnent que dans la proportion de 1,17 pour 100, la proportion des femmes s'élève 4,20. Mais la submersion tient le premier rang parmi les moyens de destruction choisis par les femmes : sur 1,180 victimes on compte 407 femmes.

Le recueil officiel donne un état des suicides par profession. Le chiffre le plus élevé (1,391) se rapporte aux agriculteurs. Si l'on s'en tenait aux apparences on croirait que les hommes qui se livrent aux travaux des champs se suicident, proportion gardée, plus que les industriels et les commerçants. Il n'en est rien. Ils figurent dans le tableau dans la proportion de 34 pour 100, tandis que ces mêmes agriculteurs entrent dans la population normale dans proportion approximative de 53 sur 100 habitants (recensement de 1856).

L'énumération des diverses professions qui ont donné des victimes au suicide, constitue une longue et lamentable liste, qui porte avec elle un enseignement moral. A côté des ouvriers simples et ignorants on compte des hommes distingués par le développement de leur intelligence et de leur instruction. Ici figurent les êtres les plus abjects en face des personnes les plus recommandables par leur moralité; là, les professions manuelles en face des professions libérales; les pauvres côtoyant les riches; les chiffonniers, les vagabonds, les filles publiques, les artistes, les notaires, les médecins, les professeurs, les prêtres, tous égaux devant le suicide. La terrible maladie du suicide prend donc ses victimes dans tous les rangs de la société, sans distinction aucune. Le tableau de 1860 confirme ce que l'on savait à cet égard.

Les départements sont inégalement frappés par le suicide. Les grands centres manufacturiers, les populations industrielles, compactes, comptent un nombre plus considérable de morts volontaires. Les populations rurales, isolées ou divisées en petits groupes, en sont moins souvent témoins. Paris, dont la densité de population dépasse de beaucoup celle de la France; présente également une proportion de suicide supérieure à celle observée dans toutes les autres localités : « De 1856 à 1860 le département de la Seine compte, année moyenne, 657 suicides, le sixième environ du chiffre total, tandis que sa population ne forme que le vingtième de la population de la France. » Sous le rapport du nombre, les départements des centres montagneux de la France se trouvent placés à l'extrémité opposée de la colonne représentant le contingent fourni au suicide par chaque département. La Corse, la Lozère, le Cantal, l'Aveyron, l'Ariége, les Hautes-Pyrénées, donnent en moyenne moins de 10 suicides par années.

Le compte-rendu officiel donne la liste des causes présumées des suicides parvenus à la connaissance de l'autorité. Plus que personne, nous croyons à l'influence des causes productrices du suicide; cependant nous n'acceptons qu'avec réserve celles qui sont indiquées dans le tableau, parce que la connaissance de ces causes n'est point entourée de garanties suffisantes propres à leur donner une valeur scientifique sérieuse. Toutefois une remarque générale pourra être faite pour les personnes attentives. Toutes les causes énumérées ne sont autres que celles attribuées à la folie elle-même. D'où l'on pourrait conclure que, sous le rapport étiologique, ces deux maladies se confondent réellement. Tel est aussi notre avis. Faut-il copier le catalogue de ces causes? Cela n'aurait en vérité qu'un intérêt secondaire. On peut dire, en termes généraux, que toutes les passions, toutes les émotions morales, que toutes les perturbations organiques qui frappent le cerveau sont causes de suicide.

Les maladies cérébrales proprement dites figurent au rang des causes dans une proportion qui est manifestement au-dessous de la vérité.

25 hommes et 2 femmes se sont suicidés après avoir commis des crimes. Tous les ans on constate une proportion analogue de faits de cette nature; de même que l'on trouve, sur la liste des accusés ou des condamnés un nombre proportionnel de véritables aliénés convaincus ou soupçonnés de crime. A cet égard, le suicide et la folie sont placés sur le même rang.

Plusieurs gouvernements, à l'instar de la France, publient des relevés annuels du nombre des suicides. Quelques remarques instructives peuvent être tirées de la comparaison entre ces divers documents. Le plus intéressant, à coup sûr, est celui qui a été publié par M. le conseiller d'état David, directeur du bureau de statistique à Copenhague.

On est frappé, en parcourant ces documents, de la similitude qui existe entre les résultats fournis par la statistique des diverses nations. Il semble que le suicide soit partout soumis à la même loi. Les influences nationales n'ont pas plus d'efficacité sur le suicide que sur la folie et les autres maladies cérébrales.

En Danemark comme en France, la moyenne annuelle va sans cesse en augmentant, et cette marche ascendante continuera jusqu'à ce que l'autorité ait pris les mesures nécessaires pour constater la totalité des suicides.

Le penchant au suicide s'accroît en proportion de l'âge jusqu'à 80 ans, puis il diminue.—Le plus grand nombre des suicides s'observe dans les mois de mai, juin et juillet. Le mois de juin, le plus mauvais de tous, est également signalé en Espagne, en Belgique, en Suède, en Piémont et en France, comme donnant le plus grand nombre de suicides. —Le moyen de destruction le plus fréquemment mis en usage est, en Suède et en Danemark, l'asphyxie ; en Espagne, la strangulation ; en France, la submersion. — En ce qui concerne les causes, M. le conseiller David nous dit que les procès-verbaux destinés à les constater n'offrent rien de clair ni de précis. L'Espagne, l'Italie, la France, la Norwége, l'Angleterre, ne sont, sous ce rapport, pas plus avancés que le Danemark. Cela tient, non à l'incapacité des agents chargés de recueillir les faits, mais à l'obscurité qui règne encore dans cette partie de la science. — En somme, les recherches de la statistique n'indiquent que des différences de détail, pour ainsi dire insignifiantes, entre le suicide accompli dans les diverses contrées de l'Europe. Dr BOURDIN.

SUISSE. —Conseil fédéral : MM. Stæmpfli, de Berne, président de la Confédération pour 1862, chef des affaires politiques; Fornerod, du canton de Vaud, vice-président, chef des affaires militaires; le docteur Dubs, du canton de Zurich, chef des affaires de justice et de police; Knüsel, de Lucerne, chef des affaires financières; le docteur Nœff, de Saint-Gall, chef des affaires des postes; Frey-Hérosée, d'Argovie, chef des affaires de commerce et des péages; Pioda, du Tessin, chef des affaires de l'intérieur et des travaux publics.— M. Kern, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse à Paris; M. le marquis Turgot, ambassadeur de France à Berne.

Depuis la réunion de la Savoie, il s'est manifesté en Suisse, et surtout dans le canton de Genève, une grande irritation contre le gouvernement français, qui s'est traduite plusieurs fois en insultes à notre drapeau ou en mauvais traitements contre nos compatriotes. Plusieurs conflits de cette nature ont pris un caractère de gravité tout particulier, en soulevant des contestations de territoires depuis longtemps en litige entre la France et la Suisse. C'est ainsi qu'au mois de février 1861, un sujet français ayant été arrêté par des gendarmes suisses dans la vallée des Dappes, où il s'était réfugié, l'ambassade de France protesta contre cette violation du *statu quo* depuis longtemps observé dans la vallée.

Le petit territoire des Dappes, en partie inculte, d'une superficie d'environ 7 kilomètres de longueur sur 2 kilomètres de largeur, et qui n'a pas plus de cent habitants, fut cédé à la France en 1802. Cette cession n'était nullement gratuite, puisque la Suisse recevait en même temps un accroissement d'une bien autre valeur, le Frickthal, riche pays, d'une population d'environ 20,000 âmes, mis à la disposition de la France par le traité de Lunéville, et qui fait aujourd'hui partie du canton d'Argovie. Dans cet arrangement, la France obtenait seulement une insignifiante rectification de frontière et la possibilité d'établir une communication indispensable entre deux portions de son territoire. C'est alors que fut construite la route de Gex à Morey que la France n'a cessé d'entretenir depuis cette époque. La nécessité de maintenir cette communication constitue l'intérêt essentiel de la France à la possession de la vallée. Aussi les plénipotentiaires français ne manquèrent-ils pas de réclamer, en 1815, auprès des représentants des puissances alliées réunis à Paris, contre la disposition du traité du 15 juin, qui attribuait au canton de Vaud la possession de la vallée des Dappes. Les représentants des puissances étrangères appuyèrent dans les termes les plus formels la réclamation de la France. Mais le gouvernement suisse ne s'étant pas déterminé à déférer à l'opinion des autres puissances, les années s'écoulèrent sans incident notable et dans des négociations sans résultat; en mainte circonstance, toutefois, le territoire des Dappes fut considéré comme neutre, et, tout en réservant ses droits, la France s'est montrée constamment animée d'un sincère désir de conciliation, et n'a jamais voulu résoudre en fait une question dont elle se plaisait à attendre la solution du jugement plus calme et mieux éclairé de la Suisse elle-même. L'incident survenu en 1861 réveilla toutes les animosités; et lorsque le gouvernement français avertit les autorités suisses de l'obligation où il se trouverait placé d'empêcher toute arrestation sur le territoire contesté, lorsqu'un conflit de même nature survint simultanément sur la frontière de Ville-la-Grande, le gouvernement fédéral prit une attitude hostile, comme si le territoire de la Confédération eût été menacé d'une invasion. L'effervescence produite en Suisse par ces conflits s'est en partie calmée, bien que la question du territoire en litige n'ait pas encore reçu de solution définitive.

En ce qui concerne la question de la Savoie, qui a si vivement préoccupé la Confédération helvétique, le Conseil fédéral a exposé la situation en ces termes dans le *Rapport politique* qu'il a présenté en 1861 :

« Le ministère français des affaires étrangères notifia la prise de possession de la Savoie aux puissances du Congrès de Vienne par une circulaire dans laquelle étaient proposés les moyens suivants de mettre l'article 92 de l'acte de Vienne en harmonie avec l'article 2 du traité de Turin du [illegible] mars 1860, et de satisfaire aux engagements pris par la France, savoir :

» 1° Une conférence dans laquelle la Suisse et la Sardaigne seraient aussi représentées;

» 2° L'échange de notes de même teneur par lesquelles le gouvernement français prendrait, vis-à-

vis des garants de la neutralité suisse, ainsi qu'envers la Suisse elle-même, les engagements contractés par la Sardaigne ;

» 3° Négociations préalables entre la Suisse et la France pour déterminer les droits et devoirs réciproques résultant de la neutralité au moyen d'une *transcription* et d'un *complément* du traité de 1816 entre la Sardaigne et la Suisse. »

» Toutes les puissances se prononcèrent pour la proposition formulée en première ligne ; l'Autriche et la Prusse étant toutefois d'avis que le moment n'était pas opportun pour réunir la Conférence, eu égard à la divergence existant entre les vues et les prétentions émises de part et d'autre et en présence des embarras de la situation. L'Angleterre insista pendant quelque temps sur l'urgence de réunir la Conférence, et présenta des propositions sur la marche à suivre. Dans cet état de choses, la perspective d'une prochaine réunion de la Conférence s'évanouit de plus en plus, et la question de la Savoie ne tarda pas à être reléguée à l'arrière-plan. La prolongation des missions extraordinaires à Londres, Berlin et Saint-Pétersbourg ne fut plus jugée nécessaire. M. Dapples revint au commencement de juillet; M. de la Rive vers la fin du même mois. Ce dernier, avant son départ, obtint que le cabinet anglais adressât, le 18 juillet, à lord Cowley une dépêche destinée à être communiquée au ministère français des affaires étrangères, dans laquelle la reconnaissance de l'annexion de la Savoie est positivement refusée aussi longtemps que les demandes légitimes de la Suisse relativement au territoire neutralisé ne seraient pas prises en due considération. Bien qu'au début de la mission de nos envoyés, la cession de la Savoie dût être considérée comme un fait accompli, c'est uniquement à la force des circonstances qui étaient en dehors de leur action que l'on doit attribuer l'insuccès de leurs efforts.

« L'impartialité de cet exposé nous fait un devoir de ne pas passer sous silence que, de la part de la France, il a été maintes fois affirmé que l'opposition absolue de l'Angleterre à toute annexion a mis la France dans l'obligation de retirer sa parole donnée en février. Toutes les tendances de la France avaient évidemment pour but d'obtenir que la Suisse ouvrît des négociations directes avec elle, et que le résultat en fût soumis purement et simplement à la ratification des puissances.

» Bien que l'affaire en soit restée là, et qu'il se soit établi un certain mode de vivre quant aux rapports avec le territoire annexé, le Conseil fédéral ne laissera pas de vouer constamment toute son attention à cet objet, pour reprendre les négociations en temps opportun. »

Quant à la situation commerciale et industrielle de la Suisse dans cette période, des données exactes et détaillées ont été fournies dans un *rapport officiel* publié par le département du commerce et des douanes de la Confédération sur les opérations commerciales de la Suisse en 1861, comparées avec les résultats donnés par les années antérieures.

Les grandes commotions qui ont agité les pays formant les principaux marchés des produits de l'industrie suisse ont exercé une influence fâcheuse sur leur vente. Les marchandises accumulées dans les entrepôts n'ont trouvé d'acheteurs qu'à des prix désavantageux; l'importation des matières premières de l'industrie a notablement diminué; celle de consommation a augmenté.

L'importation des objets taxés d'*après la valeur* a considérablement diminué depuis 1858; elle a été pour 1861 de 457,102 fr. contre une moyenne, pour ces quatre dernières années, de 855,737 fr., soit 418,537 fr. pour 1860; 807,832 fr. pour 1859; et 1,739,479 fr. pour 1858. L'exportation de ces mêmes articles offre une augmentation considérable: 7,187,736 fr. contre une moyenne de 5,636,636 fr. Elle concerne principalement les bois de construction dont la Suisse exporte constamment de fortes quantités en France.

L'importation d'articles taxés par colliers (minerai de fer, matériel de construction, charbon, chaux, est arrivée au chiffre non encore atteint jusqu'ici de 480,360 colliers. L'exportation de ces mêmes articles a été de 54,712 colliers.

En somme, le chiffre total de l'importation de 1861 présente une augmentation considérable. Relativement à l'année 1860, l'augmentation est de 126,228 quintaux, à l'année 1859 de 2,884,943 quintaux et à 1858 de 4,148,775 quintaux.

Le blé seul a donné en 1861 150,000 quintaux de plus qu'en 1860 et environ de plus que la moyenne des quatre dernières années. C'est l'Allemagne qui a donné de beaucoup les plus fortes quantités.

L'on a importé environ 190,000 quintaux de vin de plus qu'en 1860 et 120,000 de plus que la moyenne des quatre années. C'est surtout la France qui a contribué à cet accroissement.

L'augmentation de l'importation de l'eau-de-vie et de l'esprit-de-vin est aussi une conséquence des bonnes vendanges de la France, où les vins ordinaires du midi conviennent plus particulièrement à la distillation et qui, lorsque la récolte est normale, peut toujours faire une concurrence avantageuse aux esprits allemands.

Le *coton brut* importé en 1861 a été de 294,260 quintaux présentant une diminution de 27,750 quintaux sur 1860.

Les résultats donnés par l'exportation présentent, d'autre part, une augmentation considérable sur les années précédentes.

Le chiffre de l'exportation des marchandises taxées au poids s'est élevé à 1,720,864 quintaux contre 1,450,658 en 1860, 1,435,351 en 1859, et 1,476,115 en 1858.

Le gouvernement fédéral s'est, à plusieurs reprises, adressé aux États méridionaux de l'Union

douanière allemande pour obtenir le rétablissement des facilités de douane enlevées à la Suisse en 1851. La conclusion du traité de commerce entre la France et l'Allemagne modifiera nécesssairement la situation du commerce suisse vis-à-vis du Zollverein. Le gouvernement suisse négocie également des conventions commerciales avec la Belgique et les Pays-Bas.

Dans sa session d'été de 1861 l'assemblée fédérale a alloué un crédit de cent mille francs pour envoyer au Japon une légation appelée à conclure un traité qui rendit possible l'établissement des Suisses dans ce pays. L'envoi de cette mission a été jusqu'ici ajournée; mais des arrangements pris par le représentant de la Suisse à Paris, M. Kern, avec la légation japonaise semblent assurer son prochain départ.

Les fabricants suisses ont su, dès le commencement de la crise américaine, s'approvisionner d'une grande quantité de coton brut de ce pays et en y ajoutant de très-fortes quantités de coton d'Égypte, ils ont eu de quoi suffire à leur travail et à leurs fabrications ordinaires. Ce n'est que tout récemment que le manque de coton est devenu sensible dans les fabriques et qu'on a songé à provoquer une entente entre les fabricants et les ouvriers pour diminuer dans tous les établissements le nombre des heures de travail.

SYRIE. — Après de longs pourparlers entre es représentants européens à Beyrouth, un règlement relatif à l'organisation du Liban fut signé à Constantinople le 9 juin 1861. Ce règlement composé de dix-sept articles, fixe la constitution politique, administrative, judiciaire, financière et militaire du Liban.

L'administration générale du pays est confiée à un gouverneur chrétien nommé par la Porte et relevant d'elle directement. Ce fonctionnaire réunit tous les pouvoirs. Il peut être indigène ou ne pas l'être. C'est là le point qui a été le plus vivement débattu dans les conférences. La France, et plus tard la Russie et l'Autriche insistèrent longtemps pour l'indigénat; la Turquie et l'Angleterre s'y refusèrent obstinément. C'est sur les offres de transaction de la Prusse que le terme moyen consigné dans la constitution fut accepté. Cette question de l'indigénat est en effet d'une extrême importance. Avant la révolution de 1842 et la chute de l'émir Béchir, le Liban était puissant et prospère; et si les cabinets de Constantinople et de Londres avaient désiré une reconstitution sérieuse du Liban, ils se seraient rappelé les cinquante années de règne du *grand émir*. Aucun membre de la famille des Chéhab n'était en état, il est vrai, de recueillir ce glorieux héritage, comme il a été dit dans les conférences diplomatiques; mais il eût été facile de trouver dans le pays un homme qui se serait fait respecter de toutes les sectes religieuses par son nom, son énergie, son ascendant, et qui aurait commandé l'estime par sa loyauté et son esprit de justice. Choisi au sein de la majorité, ce chef aurait eu peut-être à lutter contre des rivalités locales : il était certain au moins de voir un parti, et le plus nombreux se rallier à lui. Un gouverneur étranger peut au contraire entrer en opposition avec toutes les communautés. Le plus souvent, il ne connaîtra pas la langue, les mœurs, les usages, les traditions de la montagne, choses si importantes dans l'Orient. Il imposera le respect par la crainte, rarement par l'estime. — Le principe de l'indigénat a subsisté dans le Liban, même après 1842 : chacun des caïmacans était indigène. C'est à tort que l'on verrait dans ce fait l'origine des malheurs de 1860; elle est dans la division du pays. Mais l'indigénat aurait encore l'excellent résultat de combattre la féodalité druse. Désireux en effet de se concilier la sympathie de la nation druse, le chef indigène serait conduit à lutter contre l'aristocratie qui l'oppresse, et à appliquer des institutions plus conformes à l'esprit moderne. La communauté d'intérêts eût été un lien puissant entre le chef indigène et ses administrés les plus hostiles.

En vertu de la constitution nouvelle, on a établi près du gouverneur-général un *medjlis* ou conseil administratif central composé de deux membres de chacune des communautés du Liban. Ses fonctions consistent à répartir l'impôt, à contrôler la gestion des revenus et des dépenses, et à donner son avis consultatif sur toutes les questions qui lui sont posées por le gouverneur. La montagne se divise en six arrondissements administratifs à la tête de chacun desquels est placé un agent nommé par le gouverneur et choisi dans le rite qui y domine soit par le chiffre de sa population, soit par l'importance de ses propriétés. Dans chaque arrondissement est un medjlis administratif local composé de trois à six membres représentant les divers éléments de la population, et chargé du contentieux administratif, d'entendre les réclamations des habitants, etc., etc. Les arrondissements se subdivisent en cantons, et les cantons en communes. A la tête de chaque canton, il y a un agent nommé par le gouverneur sur la proposition du chef de l'arrondissement; dans chaque commune, il y a autant de cheikhs que d'éléments de population.

Cette division administrative, cette création d'un medjlis central et de medjlis locaux dénote chez les auteurs de la constitution le désir louable de donner à chacune des communions une sorte d'autonomie, et d'éviter les froissements et les discordes qui naissent entre des gouvernés et des gouvernants de sectes différentes. Mais à côté de ce bien gît un grand mal. Nous avons dit que les derniers massacres avaient eu pour cause la division en deux caïmacamies. C'est de là en effet qu'est née la haine aveugle des populations druses pour les Maronites. Il est certain aujourd'hui que le Liban, divisé en six parties, va voir les rivalités s'élever de tous côtés, même entre les arrondissements de même communion. C'est la communauté d'intérêts, de dangers, de prospérité, qui fait la

force d'un peuple. La désunion engendre d'abord l'indifférence, puis la défiance, et enfin la guerre. Sous le régime des caïmacamies, la foi en un même Dieu rapprochait encore les Grecs et les Maronites et les rendait plus redoutables à leur ennemi commun. Sous la nouvelle constitution, la division administrative séparera ceux qu'unissait le sentiment du danger, et en ayant pour but de refaire le pays, lui créera mille causes de ruine. En admettant même le principe de la division en arrondissements, les législateurs du Liban auraient dû tenir compte du nombre d'habitants de chacune des sectes et proportionner à ce nombre celui de ses représentants dans le medjlis central et dans les medjlis locaux. Les Maronites forment à eux seuls les quatre cinquièmes de la population totale du Liban, et les Métualis, qui en composent la quatre-vingt dixième partie environ, sont représentés par le même nombre de fonctionnaires. On arrive à ce résultat déplorable qu'une question intéressant la communion maronite ou 80 habitants sur 100, soumise au medjlis supérieur, sera jugée contre elle, quelque juste qu'elle soit, parce qu'elle tendrait à réformer un abus dont les autres communions profiteraient.

Quant à la justice, elle est rendue dans chaque canton par un juge de paix qui connaît en dernier ressort des affaires qui n'excèdent pas cinq cents piastres; dans chaque arrondissement, par un medjlis judiciaire composé de trois à six membres représentant les divers éléments de la population; et au siége du gouvernement, par un medjlis supérieur composé de douze membres dont deux appartiennent à chacune des six communautés. Ici se présentent encore les inconvénients que nous signalions tout à l'heure à propos des medjlis administratifs eu égard au nombre proportionnel de leurs membres. Ajoutons que cette éternelle division pour chacun des rites crée un nombre considérable de fonctionnaires qu'il faudra payer; nous verrons tout à l'heure avec quelles ressources. Une autre disposition veut que, pour les crimes et les délits, les habitants soient justiciables de l'autorité du pays où ils se trouvent. Il y a là une réciprocité qui semble éminemment juste : cette idée de la peine appliquée par le juge local est en outre dans les mœurs des Libanais qui l'accepteraient volontiers. Mais il faut tenir compte de la différence profonde qui existe entre les habitants du Liban et ceux des territoires environnants. Ces territoires sont habités par une population musulmane, métualis, druse, très-hostile aux Libanais, particulièrement aux chrétiens. Qu'en résultera-t-il? Les habitants du Liban sont constamment obligés d'aller dans les sandjacks environnants tels que les sandjack d'Alep, de Beyrouth et de Damas pour y vendre leurs denrées et y faire le commerce. Les habitants de ces sandjacks passent au contraire très-rarement dans le Liban. Or, à peine le Libanais aura-t-il mis le pied hors de son pays, qu'il sera en butte à mille vexations, aux mauvais traitements, à l'emprisonnement, à la mort peut-être, sans espérance de justice, puisqu'il sera sur un territoire étranger. S'il veut lutter, défendre les biens qu'il porte avec lui ou sa vie, il sera facile, peut-être même sans ces apparences, de le faire juger cemme ayant commis un délit ou un crime, et de le condamner. Il faut donc ou que le Libanais ne sorte pas de sa commune, hypothèse impossible, puisqu'il ne peut y vivre, ou que, pour sortir de son pays, il traverse des centres de population hostiles et qu'il s'expose aux dangers que nous venons de signaler, hypothèse malheureusement certaine et qui est la condamnation de la constitution sur ce point.

En outre, la nouvelle constitution impose aux Libanais l'obligation de faire juger toutes les affaires commerciales par le tribunal de commerce de Beyrouth. Cette mesure est mauvaise en ce qu'elle rend les habitants justiciables d'un tribunal étranger sans établir de réciprocité en faveur des Libanais, puisqu'il n'y a pas de tribunal de commerce dans la montagne. On saisit de suite quels graves inconvénients peuvent en résulter pour la bonne justice et pour les relations commerciales.

Il nous reste à parler de l'organisation financière et militaire du Liban. Nous le ferons en peu de mots. On sait que les finances de l'empire ottoman sont la plus déplorable chose qu'il y ai au monde. Il est à craindre que, malgré les termes formels de la constitution, les impôts levés dans la montagne n'entrent directement dans les caisses toujours vides de l'État. Si, légalement, les frais d'administration du Liban et les dépenses d'utilité publique étaient payés en premier ordre, nous allons montrer ce qui reviendrait au gouvernement.

L'article 16 réserve à la Sublime-Porte le droit de lever, par l'intermédiaire du gouverneur du Liban, les 3,500 bourses qui constituaient l'impôt de la montagne, impôt qui pourra être augmenté jusqu'à 7,000 bourses, lorsque les circonstances le permettront. Or, le gouvernement a trouvé immédiatement que les circonstances permettaient de lever l'impôt double, et cela après les massacres. On ne pourrait cependant lui en faire un reproche au nom de la constitution. Voici ce que coûtera la multiplicité des fonctionnaires.

COMMUNIONS.	Population.	Montant de l'impôt.	Nombre de fonctionnaires.	Traitement des fonctionnaires.
Maronites........	206.000	5.600	1.760	19.120
Grecs orthodoxes..	13.000	376	173	2.076
Grecs unis........	11.000	224	140	1.670
Druses...........	25.000	650	242	2.904
Musulmans.......	4.000	80	76	812
Métualis.........	8.000	70	59	708
		7.000		27.290

On voit par ce résultat qu'en portant l'impôt au double, le seul traitement des fonctionnaires en épuisera quatre fois le total. Comment, en admettant même que le chiffre des traitements soit empreint de quelque exagération, comment, un gouvernement, disons-nous, aurait-il pu accepter une si lourde charge, s'il n'avait eu l'intention bien arrêtée de recourir à la violence et aux vexations pour obtenir de l'argent de ses administrés, après les avoir laissé dépouiller de tout, s'il ne les a dépouillés lui-même ? On pourrait en vérité se demander s'il n'a pas rendu service à tous ceux auxquels il a pris en même temps la vie. Quoi qu'il en soit, ce système, fût-il même possible, serait encore mauvais, parce qu'en donnant à chacune des communions religieuses une existence propre, il faudrait au moins que chacune d'elles pût se suffire à elle-même, ce qui n'est pas. En veut-on la preuve ? La voici : pour les seuls appointements du petit nombre de fonctionnaires qui entourent le gouverneur, les Maronites devraient payer tous les mois aux membres des autres communions 19,000 piastres.

Quant à la police, l'article 15 de la constitution la confie à un corps mixte recruté par la voie des engagements volontaires et composé à raison de sept hommes environ par mille habitants. Jusqu'à la création de cette milice, l'ordre sera maintenu dans le Liban par les troupes régulières occupant les routes de Beyrouth à Damas et de Saïde à Tripoli, et pouvant, en cas de nécessité et sur l'avis du medjlis administratif central, être appelées dans le pays. La critique de cette institution est dans les faits plutôt que dans le principe. La milice n'a pu s'organiser, les troupes turques sont partout. Il faudrait de l'argent, on lève des impôts, on ne paye pas de fonctionnaires, puisqu'ils ne sont pas installés, et cependant, on n'a point d'argent pour former le corps mixte.

Voilà donc cette constitution qui devait assurer aux chrétiens d'Orient sinon la prospérité, au moins la possibilité de vivre. Certes, la tâche était difficile. A-t-elle été remplie ? Nous lisons heureusement au protocole destiné à compléter l'acte constitutif de l'administration du Liban, qu'avant l'expiration du mandat du gouverneur actuel, la Porte, avant d'aviser, provoquera une nouvelle entente avec les représentants des grandes puissances. Puisse cette époque arriver sans que le monde civilisé ait à apprendre, et jusqu'à un certain point à se reprocher, de nouveaux et sanglants malheurs !

Passons maintenant aux faits, et voyons comment l'esprit sinon la lettre de la constitution a été appliqué. La Sublime-Porte a choisi pour gouverneur du Liban un catholique arménien Daoud-Pacha, primitivement Daoud-Effendi. Il est assez curieux, alors que les législateurs veulent créer pour chaque communion une sorte de *self-government*, de voir prendre pour chef suprême un personnage qui n'appartient à aucune de ces communions. A peine installé dans sa résidence de Deir-el-Kamar en présence des commissaires européens, Daoud-Pacha procéda à la nomination des six chefs d'arrondissement. Trois de ces chefs devaient être Maronites, un Druse, un Grec uni, un enfin, Grec orthodoxe. Le choix du gouverneur tomba, pour les Maronites, sur l'émir Medjid Chahab, sur Karam et sur l'émir Mourad, petit-fils du grand émir Béchir. Le Druse Melhem Reslam fut élevé au titre de gouverneur de l'arrondissement druse, l'émir Chahab Kaazem à celui de gouverneur des Grecs schismatiques : l'émir Abdallah devint gouverneur des Grecs unis. Trois de ces hommes avaient changé de religion. L'émir Medjid Chahab qui était mahométan, le grec schismatique Chahab qui était maronite, l'émir Abdallah qui était également maronite. Pourquoi le gouverneur général a-t-il recherché des rénégats ?

La nouvelle constitution, qui froissait, comme nous l'avons vu, les intérêts maronites, avait été accueillie froidement. Le bey Karam, l'homme le plus universellement aimé et obéi dans la montagne, ayant donné sa démission de gouverneur pour ne pas servir une constitution qu'il jugeait dangereuse pour son pays, les chrétiens s'émurent et murmurèrent.

Karam, rentré dans son pays, à Eden, et entouré des témoignages d'affection et de respect de ses compatriotes, au lieu de profiter de leur mécontentement et de l'exploiter dans des vues d'ambition, les calma, les engageant à attendre et à obéir. Le commissaire de la France, de son côté, M. Béclard, commandait l'observation de la constitution. Ce premier mouvement, qui ne se produisit pas même à la surface, s'apaisa de lui-même. Mais bientôt après, l'émir Medjid Chahab compromit la tranquillité du Liban en se livrant à des actes arbitraires, et en violant ouvertement la constitution. Les populations, irritées par des installations de garnisons, par la création d'impôts sur le bois, par des exigences de corvées, par des persécutions exercées contre les amis de Karam, adressèrent des plaintes au gouverneur général. Daoud Pacha resta muet. Sentant que tout les trahissait, les chrétiens invoquèrent l'appui de Karam. Le bey écrivit une protestation à Fuad-Pacha et à Daoud-Pacha ; aucune satisfaction ne fut accordée. Les notables ne furent pas plus heureux en demandant l'intervention des cinq puissances. Cependant Daoud-Pacha finit par se rendre à Betroun, dans le gouvernement de Medjid Chahab. Les notables vinrent à lui avec Karam pour exposer leurs griefs. Cette manifestation toute pacifique déplut à Son Excellence. La plupart des notables se retirèrent ; Karam resta avec quelques-uns et se fit l'interprète de tous. Daoud-Pacha ne prit aucune mesure pour assurer le respect de la constitution, il se contenta de promettre. Peu de temps après, Fuad-Pacha appela Karam à Beyrouth, sous le prétexte qu'il avait voulu soulever le Liban contre l'autorité

de la Sublime-Porte. Ayant conscience qu'il avait bien agi et ne pouvant croire à tant de fausseté de la part d'un homme que cependant il connaissait, Karam quitta sa famille et se rendit à Beyrouth. Fuad-Pacha, sentant la popularité de cet homme dans la montagne et en craignant les effets, l'invita à demeurer près de lui : cinq jours après, il le fit jeter dans les cachots. Lorsque cette nouvelle se répandit dans le Liban, la douleur éclata de toutes parts; les protestations, les prières des notables, des évêques, assaillirent le gouverneur général et le commissaire de la Porte. Cette explosion n'eut d'autre résultat que de faire craindre la popularité de Karam même en prison. Fuad-Pacha, après l'avoir tenu un mois au secret, l'emmena à Constantinople.

Karam à Constantinople était libre, mais gardé à vue. Ces faits avaient produit une grande émotion en Europe; les journaux français en avaient parlé avec indignation. Le patriote du Liban demandait à être jugé et ne pouvait l'obtenir. Le gouvernement français intervint, et obtint la délivrance de Karam et son envoi en Egypte, après plus de trois mois de séjour à Constantinople, à condition qu'il ne ferait aucune tentative pour retourner dans le Liban. Les choses en sont restées là, et Karam, loin de sa famille, de sa patrie, de ses biens, supporte à Alexandrie la punition de son courage et de sa modération, fidèle à sa parole, mais les yeux fixés sur l'avenir.

La nouvelle de la liberté de Karam s'est répandue dans tout le Liban, et y a eu un retentissement énorme. On croyait à son retour dans le pays et on lui préparait une réception enthousiaste dans le nord.

Daoud-Pacha prit acte de ces faits près des puissances pour entrer dans le pays avec des troupes turques. L'accueil qu'il reçut fut très-froid et le blessa d'autant plus profondément, qu'un beau-frère de Karam, revenu peu de temps auparavant de Constantinople, avait été reçu au milieu des plus bruyantes acclamations. Le gouverneur commit alors une grande faute, la colère lui faisant oublier sa dissimulation ordinaire. Il réunit les chefs musulmans des environs pour attaquer les habitants, se rendit maître du frère de Karam et des notables du pays. Il s'arrêta cependant assez tôt dans cette voie, l'exaspération des chrétiens et leur ferme volonté de résister et de se faire tuer pour leur chef naturel lui ouvrant les yeux.

Après un simulacre de paix, après avoir rendu les prisonniers, il se retira. Son autorité avait été doublement compromise, par ses injustices d'abord, par sa faiblesse ensuite ; le contre-coup s'en ressentit jusqu'à Beyrouth. Cependant, dans d'autres parties du Liban, l'ordre n'avait jamais été complétement rétabli. Les environs de Damas étaient infestés de brigands druses; des assassinats se commettaient de temps à autre; à Alep, des maisons chrétiennes étaient brûlées par des mahométans. Au lieu de réprimer ces suites des événements de 1860, le gouvernement s'inquiétait des manifestations toutes légales et toutes pacifiques des chrétiens; c'est dans leur pays qu'il envoyait ses troupes régulières, la route de Damas n'étant pas même occupée par ses armes. Et cependant la constitution défend, à moins de besoin urgent, l'entrée des Turcs dans le pays, et reconnaît la nécessité de tenir gardée la route de Damas.

Rien ne s'organise à l'intérieur; les fonctionnaires ne sont pas nommés ; les impôts sont illégalement perçus; la violence remplace la justice ; la milice, qui avait commencé à se former sous l'inspiration de Karam, s'est dispersée ; il reste à peu près deux ou trois cents cavaliers autour du gouvorneur, qui leur a donné pour chef un Anglais ruiné. Ce ne sont pas des soldats, mais des sortes de domestiques sans gages, incapables de rien faire pour l'ordre. Le gouverneur s'est-il au moins occupé des indemnités? A-t-il recherché les chrétiens les plus éprouvés par les événements, leur a-t-il fourni des ressources, a-t-il relevé leurs maisons? Un peu d'argent a été donné à quelques chrétiens pour se créer une nouvelle habitation; cet argent leur a servi à s'acheter du pain. Voilà tout ce qui a été fait et si l'expédition française n'avait pas rendu en Syrie au moins le service de soulager bien des misères, en donnant des vêtements, de la nourriture, en rebâtissant des maisons détruites, la Sublime-Porte se serait considérée comme quitte vis-à-vis les chrétiens qu'elle a laissé assassiner en donnant quelques pièces de monnaie. En attendant, les maisons, reconstruites à la hâte, menacent ruine, et les Druses jouissent dans la montagne, comme les soldats turcs dans les villes, des biens qu'ils ont volés. Malheureux pays! ton avenir sera-t-il meilleur que ton passé? Nous pourrions citer un grand nombre de faits particuliers qui dénotent de la part du gouverneur général du Liban une complète incapacité ou un parti pris plus dangereux encore. Si nous regardons dans sa vie intime, nous le voyons entouré d'Anglais : son secrétaire est un Anglais, le chef de la police est un Anglais, le directeur des Postes est un Anglais. Il a près de lui un délégué de la Porte, Ezzet-Effendi, homme très-habile qui a pris sur lui un grand ascendant, et qui est tout dévoué à la politique anglaise. Or, quelle politique défendait le cabinet de Londres dans les conférences diplomatiques au sujet de la constitution? Il insistait avec opiniâtreté pour obtenir l'abaissement des chrétiens au profit des populations druses. C'est donc aujourd'hui cette idée qui conduit Daoud-Pacha. Les hommes qu'il a préposés aux arrondissements maronites, sa conduite vis-à-vis de Karam, le choix qu'il a fait de chefs druses pour mettre à la tête de la milice en sont une preuve éclatante.

Voilà donc où en est la Syrie après l'expédition française! Voilà donc les fruits de cette entreprise généreuse! Et cependant toutes les sympathies

du pays sont encore et seront toujours pour la France; les Anglais ont beau s'efforcer de ruiner l'influence française dans le cœur des Maronites, ils n'y parviendront jamais. Le prince de Galles en a fait l'expérience lors de son récent voyage en Orient. L'héritier du trône d'Angleterre avait demandé l'hospitalité à la mère de Karam, alors interné à Constantinople; il promit à cette noble dame de faire des démarches pour obtenir la liberté de son fils. Karam fut en effet mis en liberté peu de temps après; mais il ne vint à personne dans la montagne, l'idée d'attribuer cet heureux événement au prince de Galles; on en fit honneur à la France. La France a donc un double devoir à remplir au Liban : un devoir envers elle-même, en réparant ses propres fautes pour conserver sa prépondérance en Syrie, en venant au secours des chrétiens, en faisant appliquer la constitution dans ce qu'elle a d'applicable, en cherchant à prévenir le retour des horreurs de 1860, et un devoir du cœur envers une population qui lui est si profondément attachée. Mais la France, qui est la nation généreuse par excellence, n'oubliera pas sa mission traditionnelle en Syrie.

T

TÉLÉGRAPHIE. — L'histoire de la télégraphie pendant la période 1861-1862, présente en France notamment, des événements importants pour l'avenir de cette institution; nous allons les passer rapidement en revue.

De la Télégraphie en France. — Trois faits principaux se sont produits en France pendant cette période, savoir : la loi du 3 juillet 1861, qui substitue pour les dépêches circulant à l'intérieur de l'Empire, une taxe uniforme au tarif variable avec la distance; l'établissement d'une communication directe entre la France et l'Algérie, à l'aide d'un câble qui relie Port-Vendres à Alger; et enfin le décret du 20 janvier 1862, qui a réorganisé l'administration des lignes télégraphiques, en prenant pour base la division départementale.

Il ne rentre pas dans la nature de notre travail d'étudier, avec tous les détails qu'ils comporteraient, ces trois actes importants; nous les ferons néanmoins connaître dans leurs principales dispositions, après avoir jeté un coup d'œil sur les résultats donnés par l'exploitation du réseau français en 1861.

Renseignements généraux. — Les crédits alloués au service télégraphique en 1861 s'élèvent à la somme de 12,442,347 fr. 31 c., qui se décompose ainsi qu'il suit :

Personnel			4.602.000 fr. »
Matériel ordinaire des lignes et des bureaux.	Report du crédit de 1860	627.435 fr. 17	4.100.356 17
	Crédit spécial à 1861	3.472.921 »	
Câble de France en Algérie. — Report sur le crédit de 2.150.000 fr. ouvert en 1860			675.000 »
Câble de France (continent) en Corse.	Report du crédit total ouvert en 1860	2.500.000 fr. »	2.752.325 »
	Crédit supplémentaire	252.325 »	
Appareil Hughes.	Acquisition du brevet	200.000 »	300.000 »
	Construction d'appareils	100.000 »	
Intérêts payés à la Compagnie du Câble de la Méditerranée			12.666 14
		Total égal	12.442.347 fr. 31

Indépendamment des 3,200 kilomètres de fils posés en prévision de l'application de la loi du 3 juillet 1861, sur des lignes déjà existantes, la continuation du réseau des sous-préfectures porta à 26,497 kilomètres le développemeat des lignes appartenant à l'administration. Au 31 décembre 1861, le nombre des bureaux de l'État s'élevait à 455, sans compter près de 600 stations de chemins de fer ouvertes à la télégraphie privée. Ce réseau subvient non-seulement aux correspondances des bureaux français entre eux ou avec ceux de l'étranger, mais encore à un transit considérable. Il est en effet l'intermédiaire obligé de la péninsule hispanique avec le reste de l'Europe; il est en même temps la voie naturelle des dépêches échangées par l'Italie, la Suisse et l'Allemagne méridionale d'une part, avec l'Angleterre et la Belgique de l'autre. On conçoit dès-lors la nécessité d'un grand nombre de communications reliant le réseau français aux frontières; ces lignes sont au nombre de 18 ainsi réparties : 4 câbles entre la France et l'Angleterre, 3 lignes sur la Belgique, 4 sur l'Allemagne, 3 sur la Suisse, 2 sur l'Italie et 2 sur lE'spagne. Chacune de ces lignes comprend plusieurs fils; ainsi, par exemple, les 3 câbles dirigés sur l'Angleterre proprement dite (le 4e relie Jersey au continent) représentent 16 conducteurs. A ces 18 lignes, il convient d'ajouter le câble d'Alger à Port-Vendres qui dessert l'Algérie et la Tunisie.

L'année 1861 est la dernière pendant laquelle la correspondance télégraphique ait été soumise au tarif progressif en raison de la distance. Les résultats de l'exploitation du réseau télégraphique pendant cette année ont une importance particulière pour l'étude qui devra être faite des effets de la nouvelle loi. Le tableau suivant indique ces résultats comparés à ceux de 1860; il se divise en trois parties se rapportant à l'ancien réseau continental, au réseau des départements annexés et à celui de l'île de Corse.

RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION EN 1860 ET EN 1861.

ANNÉES	NOMBRE AU 31 DÉCEMBRE DE				PRODUITS				
	KILOMÈTRES	Bureaux.	DÉPÊCHES TAXÉES		TOTAUX DES TAXES		MOYENNES		
	de lignes.		françaises.	internationales.	françaises.	étrangères.	par kilomèt.	PAR DÉPÊCHE fran-çaise.	PAR DÉPÊCHE inter-nationale.
					RÉSEAU CONTINENTAL (ANCIEN)				
1860	21.070	364	562.531	149.121	2.338.696 fr. 83	1.855.385 fr. 88	196 fr. 68	4 fr. 15	12 fr. 10
1861	25.378	435	722.753	180.857	2.801.501 41	2.034.552 85	190 55	3 87	11 25
					RÉSEAU DES DÉPARTEMENTS ANNEXÉS				
1860*	513	14	5.834	2.764	19.828 38	24.154 17	85 73	3 39	9 10
1861	575	14	11.499	5.500	38.944 43	44.739 27	145 53	3 38	8 13
					RÉSEAU DE L'ILE DE CORSE (**)				
1860	332	5	5.314		15.061 fr. 15		45 36	2 fr. 83	
1861	544	6	5.416		18.360 42		33 75	3 39	

(*) Depuis le 14 juin.

(**) Bien que la Compagnie du Télégraphe sous-marin de la Méditerranée ait été déclarée déchue de sa concession, elle continue, jusqu'au 1er juillet 1862, à exploiter de fait le réseau qu'elle possédait dans l'île de Corse, à côté d'autres lignes appartenant à l'État; nous donnons en bloc les résultats de cette exploitation mixte.

Il ne faut pas oublier, pour apprécier le travail du réseau français, qu'il dessert en outre la correspondance officielle qui n'est pas taxée, représentant environ par année 350,000 dépêches, dont la taxe dépasserait 1,300,000 fr.

Loi sur la correspondance télégraphique. — La loi du 3 juillet 1861, on peut le dire sans exagération, marque une ère nouvelle à la télégraphie. En même temps qu'elle produira en France des résultats qui se font déjà sentir, l'exemple qu'elle donne aux autres pays ne peut manquer de les entraîner dans la voie de progrès ouverte par l'initiative énergique du chef de l'administration française, M. le Vte H. de Vougy, qui, sans se laisser effrayer par les difficultés de détail, n'a pas hésité à réaliser une réforme réclamée par l'opinion publique. L'importance exceptionnelle de ce document nous engage à en reproduire le texte; nous en ferons ensuite ressortir rapidement les points principaux.

Art. 1er. Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe électrique, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

2. Les dépêches télégraphiques privées, de un à vingt mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes, perçues au départ, savoir :

Des dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de un franc.

Les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire de l'Empire, hors le cas précédent, à une taxe fixe de deux francs.

La même taxe sera appliquée à la Corse lorsque des communications télégraphiques directes entre la France continentale et ce département auront été établies. (Le câble immergé à la fin du mois de juin a été relié dans le courant de juillet 1861 aux lignes terrestres; mais les dépêches continuent à payer une taxe supplémentaire de 1 fr. 50 jusqu'au 1er juillet 1862, époque à laquelle la Compagnie de la Méditerranée cesse définitivement son exploitation).

Au-dessus de vingt mots, ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu de départ est transmise d'office. Sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de sa dépêche sont comptés et taxés.

Les règles à suivre pour la constatation de l'identité, pour le calcul des mots, des chiffres et de tous autres signes dont la dépêche se compose, les règles concernant le mode de réception et de conservation des dépêches, et le mode de perception des taxes sont déterminées par des règlements d'administration publique, concertés, en ce qui touche les matières de comptabilité, avec le ministre des finances.

La taxe des dépêches transmises entre les bureaux d'une même ville, fixée à un franc par la loi du 21 juillet 1856, pourra être réduite par des décrets de l'Empereur.

Des décrets de l'Empereur détermineront également la taxe à percevoir pour les dépêches télégraphiques privées entre la France continentale et l'Algérie, lorsque des communications télégraphiques directes auront été établies.

3. Il ne sera admis de dépêches de nuit qu'entre les bureaux ouverts d'une manière permanente pendant la nuit.

Ces dépêches ne sont soumises à aucune surtaxe.

4. Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Tout ce qui concerne l'envoi des dépêches au-delà du lieu d'arrivée, soit par la poste, soit par exprès, soit par estafette, lorsque ce service est possible, soit par tout autre moyen de transport, enfin les mesures propres à faire concourir au service des dépêches télégraphiques celui de l'administration des postes, seront déterminés par des règlements d'administration publique concertés, en ce qui concerne le service des postes, avec le ministre des finances.

5. L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou d'accusé de réception par le bureau de destination.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche. Copie de la dépêche collationnée est remise, sans frais, au domicile de l'expéditeur, selon ce qui est réglé à l'article 4.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

6. Les dispositions des lois antérieures auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi continueront de recevoir leur exécution.

7. La présente loi sera exécutoire à partir du 1er janvier 1862.

Les articles 1, 2 et 4 nous paraissent particulièrement dignes de fixer l'attention par l'importance des modifications qu'ils apportent au régime antérieur. L'article 1er, en laissant à l'administration la faculté de constater l'identité des expéditeurs, au lieu de lui en imposer l'obligation, lève une entrave que l'application rigoureuse des lois précédentes aurait apportée à la correspondance télé-

graphique; il fait ainsi passer dans la loi un tempérament qui s'était déjà introduit dans la pratique. C'est également dans le but de faciliter l'étude des mesures les plus propres à étendre autant que possible le bénéfice des correspondances télégraphiques que les articles 2 et 4 renvoient à des décrets tout ce qui concerne la coopération de l'administration des postes à ce service et le transport des dépêches au delà du bureau télégraphique d'arrivée. Mais c'est surtout par l'abaissement des taxes et la simplification du tarif que la loi du 3 juillet est appelée à exercer une influence immence sur le développement de la télégraphie. La réduction du prix des dépêches, échangées *entre départements différents*, au tiers environ de la taxe *moyenne* à laquelle elles étaient précédemment soumises, rend ce mode de correspondance accessible à de nombreuses classes d'expéditeurs et quelques personnes ont pu craindre une affluence de dépêches telle que les ressources actuelles de l'administration fussent insuffisantes pour y satisfaire; d'autres, au contraire, admettant que l'emploi du télégraphe resterait toujours limité aux affaires d'une importance considérable, pour lesquelles le tarif antérieur n'avait rien d'exagéré, redoutaient une diminution sensible des recettes et une perte pour le Trésor. Aucune de ces appréhensions ne s'est réalisée; le réseau français est en état de subvenir largement au développement du service, et le tableau suivant, où sont comparés les produits des trois premiers mois de 1862 avec la période correspondante de 1861, fait prévoir dès la première année une augmentation de recettes.

TABLEAU COMPARATIF DU MOUVEMENT DES DÉPÊCHES ET DES RECETTES PENDANT LE 1er SEMESTRE DE 1862 ET LA PÉRIODE CORRESPONDANTE DE 1861

MOIS	SERVICE INTÉRIEUR						SERVICE INTERNATIONAL					
	DÉPÊCHES			RECETTES			DÉPÊCHES			RECETTES		
	1861	1862	Augmentation pour 1862	1861	1862	Augmentation pour 1862	1861	1862	Augmentation p. 1862	1861	1862	Augmentation pour 1862
Janvier..	51,122	92,304	41,182	200,308 49	218,959 62	18,650 53	13,494	16,540	3,046	162,665 58	175,122 24	12,456 66
Février..	48,170	88,974	40,804	192,557 05	207,905 40	15,348 35	12,496	15,769	3,273	161,0[illegible]9 29	166,386 87	5,277 58
Mars....	52,250	95,061	42,811	205,530 64	221,132 45	15,601 81	13,104	16,691	3,887	151,237 92	182,271 78	23,033 86
Totaux.	151,542	276,339	124,797	538,396 18	647,996 87	49,600 69	39,094	49,300	10,206	482,992 79	523,780 89	40,768 [illegible]

Une expérience de trois mois est certainement insuffisante pour donner une idée complète des résultats du nouveau régime; on peut cependant remarquer déjà que le nombre des dépêches intérieures, sur lesquelles porte exclusivement la réforme a presque doublé (l'augmentation dépasse 82 pour 100, tandis que pour le service international, dont les conditions n'ont pas changé, l'augmentation dépasse à peine 26 pour 100). On remarquera également que le total des recettes effectuées surpasse de 28 pour 100 environ celles du trimestre correspondant de l'année précédente. Si l'on se rappelle que, à la suite de la réforme des tarifs postaux appliquée au 1er janvier 1840, les recettes n'avaient atteint le niveau de 1848 que la sixième année, on ne peut, en présence du mouvement actuel des lettres, douter de l'immense développement réservé à la télégraphie.

La loi remet, comme nous l'avons vu, à un décret de l'Empereur la fixation du tarif des dépêches échangées entre la France et l'Algérie par le câble direct. Un décret du 5 octobre 1861 fixe à 8 francs la taxe de la dépêche simple d'un bureau quelconque du territoire européen de l'Empire pour un bureau quelconque de l'Algérie; un autre décret, du 14 décembre, fixe à 1 franc le prix de la dépêche simple entre deux bureaux de la même province, et à 1 fr. 50 c. entre deux bureaux quelconques de l'Algérie hors le cas précédent.

Par la convention du 19 avril 1861, qui règle à 90,997 fr. 60 c. le prix des lignes établies en Tunisie par des fonctionnaires français, le gouvernement de Sidi-Sadok a laissé le soin d'exploiter ce réseau au gouvernement français. Un arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 12 octobre, fixe à 10 fr. par dépêche simple de 1 à 20 mots, la taxe des dépêches échangées entre un bureau quelconque de la France (la Corse comprise), par le câble direct d'Algérie, avec un bureau quelconque de Tunisie.

Le tableau suivant fait ressortir, entre autres résultats, l'influence exercée sur la correspondance télégraphique en Algérie et en Tunisie, par les communications directes avec la France.

Par arrêté du gouverneur général de l'Algérie (30 décembre 1861) les dépêches privées, que les bureaux tunisiens échangent entre eux et avec ceux de l'Algérie, sont, depuis le 1er janvier 1862, soumises aux taxes suivantes: entre les bureaux de Tunis, de la Goulette et du Bardo, 50 centimes par dépêche simple; entre deux bureaux quelconques, de Tunisie (les cas précédents exceptés), 1 franc; entre un bureau quelconque de Tunisie et un bureau quelconque d'Algérie, 2 francs. La correspondance des bureaux d'Algérie et de Tunisie entre eux et avec ceux de France est régie par la loi du 3 juillet; avec les pays étrangers, elle reste soumise aux conventions de Bruxelles et de Berne.

ÉTAT NUMÉRIQUE DES BUREAUX D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE ET DES DÉPÊCHES QU'ILS ONT TRANSMISES EN 1861.

Trimestres	Nombre de bureaux			Dépêches privées						Nombre de dépêches officielles.		
				Nombre			Taxes					
	Algér.	Tunisie.	Total.	Algérie.	Tunisie.	Total.	Algérie.	Tunisie.	Total.	Algér.	Tunisie	Total.
1er	37	4	41	31.574	2.303	33.877	46.358 31	3.376 47	49.734 78	10.145	427	10.572
2e	37	4	41	37.212	2.145	39.357	62.679 09	4.670 90	67.350 04	10.847	467	11.314
3e	37	5	42	41.662	2.800	44.462	71.293 50	7.745 54	79.039 04	11.847	534	12.381
4e	38	5	43	40.748	2.752	43.500	74.735 30	7.584 12	82.319 42	14.109	797	14.906
		Totaux......		151.196	10.000	161.196	255.066 20	23.377 08	278.443 28	46.948	2.225	49.173

Décret du 20 janvier 1862. — L'accroissement du nombre des dépêches, conséquence prévue de la loi du 3 juillet 1861, nécessitait un remaniement du personnel; il devenait nécessaire notamment de restreindre l'étendue des circonscriptions placées sous les ordres d'un même fonctionnaire, afin d'augmenter l'action de celui-ci sur les divers bureaux, et de faciliter sa surveillance en la concentrant. La base de la nouvelle organisation est la division départementale ; d'autres modifications furent en même temps opérées dans le but, soit d'accélérer l'écoulement des dépêches, soit d'assurer, d'une manière à la fois plus complète et moins coûteuse, le bon entretien des lignes. D'après le décret du 20 janvier 1862, le personnel de l'administration des lignes télégraphiques se compose de : 1 directeur général; 10 inspecteurs généraux (formant une seule classe); 92 inspecteurs départementaux (4 cl.); 40 sous-inspecteurs (4 cl.); 92 directeurs de transmissions (2 cl.); et de chefs de stations (2 cl.), commis principaux (1 cl.), traducteurs (3 cl.), gardes-magasins (1 cl.), employés (3 cl.), surnuméraires, chefs-surveillants (1 cl.), surveillants (3 cl.), facteurs (3 cl.), en nombre suffisant pour les besoins du service.

Matériel. — Le marché conditionnel passé avec M. Hughes pour l'acquisition de son brevet (V. *Ann. encyclop.* 1860-1861), ayant été rendu définitif, cet appareil fonctionne actuellement sur quelques-unes des principales lignes. Jusqu'à présent il donne d'excellents résultats et, quelle que soit la longueur maximum de ligne qu'il comporte, point sur lequel on n'est pas encore tout-à-fait d'accord; il n'en est pas moins appelé, par suite de l'accroissement du nombre des dépêches, à rendre de véritables services. L'inventeur s'occupe d'ailleurs en ce moment d'un perfectionnement qui, en augmentant le nombre de signes que pourrait imprimer l'appareil, sans changer les dimensions de la roue des types, donnerait encore de nouvelles facilités.

Câbles sous-marins atterrissant en France. — On a vu l'année dernière comment, après deux tentatives infructueuses pour relier directement la côte d'Algérie à celle de France, la communication avait été établie par l'intermédiaire des lignes espagnoles que l'on avait rettachées provisoirement à la section de câble heureusement immergée entre Alger et Mahon; l'établissement de la ligne entre la Corse et Toulon avait également dû être remis, le câble préparé à cet effet ayant été employé dans l'un des essais dont nous venons de parler. Ces retards tout-à-fait accidentels ont été complètement réparés en 1851. Le 16 juin, au matin, le *Berwick* partait de l'anse des Sablettes et commençait l'immersion du câble de Corse; le 18 à 1 h. 30 du matin il mouillait près de la citadelle d'Ajaccio, après avoir parcouru 155 milles et immergé 176 milles de câble. Il restait encore quelques opérations accessoires, comme de remplacer sur une certaine longueur, dans le voisinage des côtes, le câble immergé par un modèle plus fort; ces opérations étaient terminées le 20 au matin. Ce câble était, comme on sait, posé par la compagnie Gloss Elliot, pour le compte du gouvernement.

La pose du câble de la Corse avait été favorisée par un temps magnifique; il n'en fut pas de même pour celui que la Compagnie de Télégraphe sous-marine entre la France et l'Angleterre immergeait quelques jours après entre Dieppe et Beachy-Head (près New-Haven), en vertu de la convention du 2 janvier 1861 (V. le précédent *Annuaire*). Après avoir essayé, le 23 juin dans la soirée, d'amener à terre le bout du câble, à l'aide d'un chaland, on dut renoncer à ce projet par suite de l'état de la mer; et en effet, à peine le câble était-il réembarqué sur l'*Asia* que le chaland accostait le navire et coulait par suite d'une voie d'eau. Le 25, vers 11 h. du matin, un nouveau chaland amenait à terre l'extrémité; et à 2 h. l'immersion commençait. Les premières expériences de transmission étaient défectueuses, néanmoins M. Henley, ingénieur anglais, qui avait fourni le câble, et entrepris la pose à ses risques et périls, décida que l'on continuerait la marche. Survinrent alors une série d'accidents, dans le détail desquels nous n'entrerons pas, qui entravèrent l'opération et faillirent en compromettre le succès. Le 27, enfin, le câble atteignit la côte anglaise; le navire avait parcouru 60 milles, et 67 milles de câble avaient été filés. La communication avec l'Angleterre, par cette

nouvelle voie, dut néanmoins être retardée jusqu'au 15 juillet; il avait été nécessaire de remplacer 1 mille 1/2 de câble à partir de la côte française.

La grande question de l'établissement de communications directes entre la France et l'Algérie n'était point encore résolue, et il était encore permis de conserver des doutes sur le succès de cette entreprise. Ces doutes heureusement ne tardèrent pas à être dissipés. Le 31 août, le *Berwick*, après avoir atterri à Mahon l'extrémité du câble, se dirigeait sur Port-Vendres, et, le 7 septembre, la communication entre ces deux points était établie. Pendant un moment, on avait pu croire l'opération compromise; on se trouvait dans les plus grandes profondeurs (2,400 mètres), sur un fond de rochers, lorsqu'une perte d'électricité se déclara; il fallu relever le câble qui, à chaque instant se trouvait engagé sous des rochers, et ce n'est qu'au prix des précautions les plus grandes que l'on parvint à éviter une rupture; on dut ainsi relever 30 kilomètres avant de trouver le point défectueux. Le 19 septembre, les deux sections (de Mahon à Alger et de Mahon à Port-Vendres) étaient soudées au large de Minorques, et depuis lors la France est reliée directement à sa principale colonie.

Les péripéties qu'a présentées la pose du câble en Algérie montrent à quelles déceptions on est encore exposé dans les entreprises de cette nature; mais la réussite finale a eu pour effet de ranimer la confiance, qui commençait à s'éteindre, dans le succès de ces opérations. Les avantages que présente pour la France et l'Algérie l'établissement de cette communication directe suffiraient à justifier les sacrifices au prix desquels ce résultat a été obtenu et la persévérance avec laquelle il a été poursuivi; mais il est en outre permis d'espérer que ce câble pourra, dans un avenir plus ou moins éloigné, devenir la voie habituelle des correspondances échangées avec les Indes.

Service électro-Sémaphorique. — Les dispositions matérielles relatives au service électro-sémaphorique sont presque terminées; les maisonnettes destinées à recevoir les appareils sont construites, les lignes qui les relient au réseau de l'Empire sont établies et on procède activement à l'installation des appareils. Un décret du 17 mai 1862, inséré au Bulletin officiel, a organisé ce service qui commence à fonctionner. Chaque poste est desservi par un guetteur et un chef guetteur, nommés par le ministre de la marine, à la suite d'un double examen, et choisis parmi les capitaines au long cours, les officiers mariniers, les maîtres au cabotage, les quartiers-maîtres et marins de toute profession, soit de la marine impériale, soit de la marine du commerce. Entre autres conditions, les candidats doivent justifier de cinq ans au moins d'embarquement, soit à l'État, soit au commerce. Dans chaque arrondissement maritime, le service est dirigé par le major-général, sous l'autorité supérieure du préfet maritime et avec le concours de capitaines de frégate ayant le titre d'inspecteurs des électro-sémaphores. Le service télégraphique, représenté dans chaque arrondissement maritime par un agent supérieur accrédité, par le directeur de l'Administration des lignes télégraphiques, auprès du préfet maritime, et par des agents secondaires, veille à l'entretien du matériel purement électrique; il donne des instructions aux guetteurs sur le soin et l'emploi des appareils électriques et sur les règles de la correspondance télégraphique.

TÉLÉGRAPHIE A L'ÉTRANGER. — Le service télégraphique, par le seul fait que ce mode de correspondance pénètre chaque jour davantage dans les populations, a dans les divers pays reçu un certain accroissement; mais nulle part il ne s'est produit une réforme radicale comme celle qui a été appliquée en France au 1er janvier 1862, et le tableau comparatif, que renferme le précédent annuaire, représente encore d'une manière suffisamment exacte le mouvement télégraphique des différents pays, pour qu'il ne soit point nécessaire de donner un nouveau tableau d'ensemble. Nous nous bornerons donc à rapporter les faits principaux.

Le gouvernement anglais a publié en 1861 le rapport de la commission instituée en 1859 pour étudier la construction des câbles sous-marins; voici dans quelles circonstances cette commission avait été établie. En Angleterre, la télégraphie est, comme on le sait, une industrie privée à laquelle le gouvernement anglais refusa d'abord toute assistance pécuniaire; il se bornait à faire appuyer par ses ambassadeurs les demandes de concessions faites à l'étranger par des compagnies anglaises. Les échecs éprouvés par quelques-unes de ces compagnies faisant craindre que les capitaux abandonnassent les entreprises télégraphiques, le gouvernement anglais entra dans une autre voie et, en 1856, une circulaire du secrétaire du Trésor fit connaître que le gouvernement pouvait aider ces entreprises par des souscriptions ou des garanties d'intérêt, sans jamais toutefois entreprendre lui-même la construction d'aucune ligne. C'est ainsi qu'en 1856 et en 1857, il fut accordé des garanties d'intérêt à la Compagnie transatlantique pour le câble de Valentia à Terre-Neuve, et à la Compagnie de la Méditerranée (Mediterranean extension) pour les câbles de Cagliari à Malte et à Corfou; en 1858, il en fut de même pour la ligne des îles de la Manche et pour celles de la mer Rouge et des Indes. Jusqu'à la chute du cabinet Derby, l'examen des projets était fait par le Trésor; à la rentrée de lord Palmerston au ministère (1859), le chancelier de l'Échiquier, M. Gladstone, fit transférer le contrôle au Board of Trade. Avant d'accorder de nouvelles garanties, ce département prescrivit l'enquête dont nous venons de parler. Le comité fut composé de Robert Stephenson (mort

avant le commencement des travaux), du professeur Wheatstone, de M. Fairbairn, du capitaine Douglas Galton de la marine royale (président), et de MM. Stuart Wortley et Bidder ; les membres titulaires s'adjoignirent MM. Varley, Latimer et Edwin Clarke, et Saward, membres de la Compagnie transatlantique ; du 1er décembre 1859 au 4 septembre 1860, 22 séances furent consacrées à interroger les personnes compétentes ; en même temps, MM. Wheatstone et Fairbairn, et d'autres savants étrangers à la commission, faisaient des expériences sur la conductibilité et la composition chimique des diverses substances, et sur la résistance des câbles. Le rapport de cette commission, composé de parties très-hétérogènes, est loin de constituer un traité sur la construction des câbles ; les documents qu'il renferme ont besoin d'être soumis à une critique éclairée ; néanmoins il est destiné à fournir des matériaux précieux aux travaux qui suivront, et il sera consulté avec fruit par les ingénieurs et les savants qui chercheront à faire progresser la télégraphie sous-marine ; à ce point de vue il nous a paru mériter une mention particulière.

Nous venons de voir comment jusqu'en 1860 le gouvernement britannique s'était abstenu d'entreprendre aucune ligne télégraphique ; cependant l'insuccès des tentatives faites pour poser un câble entre Malte et l'Egypte, et l'importance de cette ligne pour les relations avec les Indes le déterminèrent, au commencement de 1861, à conclure avec la Porte une convention aux termes de laquelle le gouvernement anglais était autorisé à faire atterrir près d'Alexandrie un câble qui serait relié aux lignes télégraphiques de l'Égypte. Le gouvernement anglais obtenait en même temps la faculté de lui faire prendre terre à tels autres points de la côte d'Afrique dans la Régence de Tripoli, qui seraient trouvés nécessaires, et d'établir des stations télégraphiques à chacun de ces points et à Alexandrie. Dans le cas où le gouvernement anglais cèderait à une compagnie l'exploitation de ce câble, le gouvernement ottoman s'engage à accorder à cette compagnie un firman de 85 ans ; jusqu'à présent cette cession n'a pas eu lieu, et c'est pour le compte du gouvernement anglais que la pose a été effectuée. Le 29 mai 1861, après quelques jours de travail, la section de Malte à Tripoli était immergée ; du 29 mai au 3 juin, l'extrémité du câble était amenée à moitié chemin environ entre Tripoli et Benghazi, dans le golfe de la Syrte. On dut attendre qu'une nouvelle quantité de câble arrivât d'Angleterre et l'opération ne fut reprise que le 6 juillet, en partant d'Alexandrie. De semblables interruptions se produisirent quatre fois pendant la durée de la pose qui ne fut terminée que le 28 septembre, au moment où l'extrémité primitivement coulée dans le golfe de la Syrte fut soudée au reste du câble. Le gouvernement anglais s'était réservé de ne prendre possession de la ligne que trente jours après son entier achèvement et après s'être assuré qu'elle répondait à tous les besoins du service ; les épreuves furent satisfaisantes et, depuis le 1er novembre, le câble est à la disposition du public. La ligne de Malte à Alexandrie est divisée en trois sections : de Malte à Tripoli, 230 milles ; de Tripoli à Benghazi, 507 ; de Bengazi à Alexandrie, 595. La pose fut effectuée en seize jours de travail, separés par de longues interruptions provenant de ce que le câble n'ayant pas été construit d'avance, les diverses parties étaient livrées au fur et à mesure qu'elles sortaient des ateliers de construction. Pour éviter les détériorations occasionnées par les changements de température et les actions atmosphériques, le câble était constamment maintenu dans l'eau depuis le moment où il était terminé ; des bassins avaient été établis à cet effet, dans les ateliers, et on avait ménagé sur les deux navires (le *Rangoon* et le *Malacca*), chargés du transport, des réservoirs circulaires de 30 pieds de diamètre et 15 de profondeur. Les trois sections de la ligne présentant des profondeurs variables, le maximum, 450 brasses, se trouve entre Tripoli et Malte ; c'est donc dans cette section que la réparation des câbles présenterait le plus de difficultés ; cette considération et d'autres encore, auxquelles nous ne nous arrêterons pas, justifient ce que nous disions à l'occasion du câble d'Alger sur la possibilité d'un changement dans la voie suivie par les dépêches échangées avec les Indes.

La pose du câble de Malte à Alexandrie engagea la Compagnie du Télégraphe de la mer Rouge et de l'Inde à tenter de nouveaux efforts pour rétablir, au moins en partie, la ligne qu'elle avait précédemment établie entre Alexandrie et Kurrachee. Elle y réussit pour une section du câble de la mer Rouge, comprise entre Suez et l'île de Jubal (partie de l'ancienne section de Suez à Cosseir) ; Alexandrie se trouvait d'ailleurs reliée déjà à Suez par une ligne terrestre, de telle sorte que, depuis le commencement du mois d'avril 1862, les dépêches d'Europe peuvent être transmises télégraphiquement jusqu'à l'entrée du golfe de Suez. Mais le fond de la mer Rouge est tellement défavorable à la conservation des câbles, que l'on songe à établir une communication terrestre, soit le long du Nil, en remontant la Haute-Égypte et la Nubie, soit le long des côtes d'Arabie. Le premier de ces projets offre cet avantage que le gouvernement égyptien possède déjà une ligne jusqu'à Keneh ; il ne resterait donc plus à construire, pour atteindre Cosseir, ou même un point situé plus au sud et présentant un excellent abri aux navires, qu'une ligne de 120 kilomètres environ, dans une partie du désert où existent les puits et les stations du télégraphe aérien dont le gouvernement égyptien avait décidé la création il y a quelques années.

La ligne qui a été établie par le gouvernement ottoman, de Chio et Smyrne à Bagdad,

avec embranchements sur les principales villes de Syrie, a également une certaine importance pour la correspondance avec les Indes, les navires de Bombay, pouvant facilement remonter le Tigre jusqu'à Bassora. Cette ligne, qui s'écarte complétement du chemin suivi par les voyageurs et les marchandises ne paraît pas cependant avoir le même avenir que la ligne par l'Égypte; l'interruption du câble entre Gallipoli et Chio contribue aussi en ce moment à lui ôter de l'intérêt qu'elle pourrait présenter. Les lignes d'Asie-Mineure (à part les relations avec Smyrne) et de Syrie, aussi bien que celles de Perse, établies sur une longueur de près de 800 kilomètres et dont le prolongement jusqu'à Tiflis mettra bientôt cette ville en communication avec Téhéran, sont d'ailleurs restées jusqu'à présent en dehors du mouvement européen.

Nous devons mentionner les démarches et les études qui se poursuivent encore pour l'établissement d'une communication directe entre l'Europe et l'Amérique, à travers l'Atlantique; M. Cyrus Field, au nom de la Société du Câble transatlantique, a obtenu du gouvernement américain une garantie de 2 pour 100 d'intérêt sur un capital de 17,000,000 fr., et la demande d'une semblable garantie de la part du gouvernement anglais, faite au mois de mars 1862, paraissait avoir des chances d'être favorablement accueillie; d'un autre côté, le gouvernement danois a concédé une ligne partant de Copenhague et d'Inverness, en Écosse, pour aboutir en Amérique, par l'Irlande et le Groenland. Mais c'est surtout par les travaux exécutés en Russie et en Amérique que l'année 1861 a vu avancer la réalisation d'une communication circumterrestre.

En Sibérie, la ligne établie par le gouvernement russe arrivait déjà jusqu'à Omsk et l'on se préparait à la pousser jusqu'à la mer du Japon par Irkoutsk et Nicolajewks, sur l'Amour. En Amérique, San-Francisco est réunie depuis le 25 octobre au cap Race (Terre-Neuve) par une ligne qui traverse toute l'Amérique, sur un développement de 5,000 milles, et il ne reste plus que 1,700 milles à construire pour atteindre les possessions russes en suivant les bords du Pacifique.

Rappelons enfin la pose de quelques câbles secondaires en Europe, entre l'Angleterre et l'Irlande, entre la côte de Dalmatie et les îles voisines (juin 1862), et comme compensation l'interruption persistante des câbles d'Ostende à Douvres, de Jersey à Weymouth, et de Gallipoli à Chio, celle de l'un des deux câbles qui relient la côte d'Espagne aux Baléares, et nous aurons terminé la nomenclature des faits les plus saillants qui se sont produits à la fin de 1861 et au commencement de 1862.

THÉATRE. — L'année 1861 a été l'une des moins fécondes pour l'art dramatique. Elle n'a guère vécu que de reprises, et la plupart des nouveautés qu'elle a produites ont disparu quelques jours après qu'elles étaient nées. Mais la postérité qui pèse les titres plus qu'elle ne les compte, ne la tiendra pas néanmoins pour inférieure à celles qui l'ont précédée, car si elle n'offre qu'un petit nombre de pièces, elle en présente deux ou trois, qui, sans être des chefs-d'œuvres laisseront un long souvenir. Ce sont des points lumineux, que nous allons trouver sur notre route, et qui en illumineront au loin le désert sombre. Le premier de tous, c'est la comédie des *Effrontés*, de M. Emile Augier, qui inaugura l'année dramatique au Théâtre-Français (10 janvier) Cette pièce, toute politique, où sont touchés d'une main hardie tous les problèmes sociaux de ce temps, heurte tout d'abord les habitudes du public, et tombe le premier soir; elle est discutée passionnément par les journaux de toutes les nuances; mais elle se relève bientôt; la profondeur des aperçus, la vivacité du style, l'étincelante rapidité du dialogue, l'actualité même des idées qui sont débattues dans le troisième acte, le feu des acteurs qui sont les premiers de la Comédie-Française : MM. Samson, Régnier, Provost, Leroux, Got, Delaunay, et M[me] Arnoud-Plessy, la violence même des attaques dont cette œuvre est l'objet, y ramènent la foule, et le public court, durant six mois, écouter les théories démocratiques de Giboyer, les épigrammes réactionnaires d'un vieux marquis de l'ancien régime, et les impudentes tirades d'un certain coquin de bourse et de lettres, nommé Vernouillet, en qui sont flétris ces banquiers journalistes, qui prétendent gouverner à la fois, par de honteux tripotages, et les affaires et l'opinion publique.

La Comédie-Française se repose après ce grand effort. Elle donne le 3 avril une assez insignifiante berquinade de M. Legouvé, *Un jeune homme qui ne fait rien*. Cela est en vers, et veut prouver qu'il n'y a rien de plus utile à la société que les gens qui ne travaillent point. La pièce doit son succès à la voix aimable de M. Bressant, qui chante un joli couplet de Chopin, et à la grâce de Mlle Dubois.

La pluie et le beau temps (21 octobre), spirituelle bluette, imitée de la *Gageure imprévue*, de Sedaine, est transportée par son auteur, M. Gozlan, du théâtre de Fontainebleau, où elle a été fort applaudie, à la Comédie-Française, où elle n'obtient qu'un succès médiocre. La ville se montre plus difficile que la cour.

Voilà tout le bilan de notre premier théâtre. Nous n'y trouvons plus que des reprises, ou des pièces déjà connues par l'impression. Celle qui fait le plus de bruit, est un proverbe en trois actes d'Alfred de Musset : *On ne badine pas avec l'amour*; le succès est plus littéraire que fructueux. On reprend aussi le *Duc Job*, et le succès est plus fructueux que littéraire. Ce grand vaudeville sans couplet, continue d'attirer la foule; il est vrai que la postérité ne s'en souciera guère,

tandis qu'elle n'oubliera jamais la poétique fantaisie d'Alfred de Musset.

Nicomède reparaît sur la scène, le jour de la fête de Corneille, ainsi que *l'Illusion comique*. La tragédie est peu goûtée; mais la comédie de notre vieux tragique est fort applaudie du parterre, et Got trouve un de ses meilleurs rôles dans le personnage du Matamore. D'autres reprises, moins littéraires, se produisent encore dans le cours de cette année avec des succès divers: *les Comédiens* de Casimir Delavigne, qui ne sont joués que trois ou quatre fois, *Un mariage sous Louis XV*, de M. Dumas père, qui reste plus longtemps sur l'affiche, et la *Camaraderie* qui retrouve ses beaux jours d'autrefois.

Enfin, la Comédie-Française reprend avec un grand éclat: l'*Œdipe roi* de Sophocle, traduit par M. Jules Lacroix. Cette reprise vaut à l'auteur de la traduction un prix de dix mille francs, que l'Académie vient de lui décerner, au moment même où nous écrivons ces lignes. Elle conjure les chaleurs de l'été, et un nombreux public applaudit à la fois et l'œuvre du tragique grec, et l'art admirable avec lequel elle est interprétée par M. Geffroy.

Jamais l'Odéon ne fut plus pauvre que cette année. De pièces qui doivent rester, nous n'en pouvons citer aucune. *Le mur mitoyen*, seul, sans être une grande œuvre, promet à l'avenir un poëte comique. M. Pailleron, qui s'était déjà fait remarquer l'année précédente par son *Parasite*, montre encore une fois dans cette bluette à deux actes, de grandes qualités de verve comique et de style gaulois. C'est le *Mur mitoyen*, représenté le 12 décembre, qui termine l'année, mais pour arriver là, nous ne rencontrons guère sur notre chemin que des pièces médiocres, médiocrement jouées. La première en date, les *Frelons*, de M. Ernest Capendu (24 janvier), drame en cinq actes et en prose, n'obtient aucun succès. Une petite comédie, le *Portrait d'une jolie femme*, de M. Rochefort (13 mars), et *Jaloux du passé*, de M. Aurélien Scholl (22 mars) n'ont guère un meilleur sort; la première de ces pièces tombe devant l'indifférence publique; l'autre, qui ne manquait pas d'esprit, et qui vient d'être reprise cette année (1862) au Vaudeville, est arrêtée tout d'un coup par le grand drame de M. Legouvé, qui sert de prétexte à l'exhibition de la Ristori : *Béatrix, ou la Madone de l'art* (25 mars).

La pièce est plus que médiocre; mais l'artiste a un succès immense, et conduit triomphalement l'Odéon jusqu'au moment de sa clôture annuelle (1er mai).

Le théâtre rouvre au 1er septembre avec *l'Institutrice*, drame en cinq actes, de M. Paul Fouché. Cette pièce n'a d'autre mérite que de mettre en relief une actrice nouvelle, Mlle Rousseil, dont la diction a je ne sais quoi de farouche et de tragique. Le *Décaméron*, petit acte en vers de M. Blaze de Bury, et le *Revers de la Médaille*, comédie en trois actes de MM. Léonce et Moléry, (24 septembre), ne font que passer.

Les *Parents terribles*, de M. Belot et Tournault, affichent la prétention de donner un pendant au fameux *Testament de César Girodot*. Mais cette bouffonnerie, plus triviale que gaie, fait bâiller le public qu'elle voulait divertir (7 nov.).

Un mois auparavant (18 octobre), avaient paru les *Vacances du Docteur*, grand drame en quatre actes et en vers, de M. Amédée Rolland. Cette pièce fortement travaillée, obtient un grand succès d'estime. Le second acte est fort beau; il met aux prises deux femmes jalouses, dont les violentes imprécations sont rendues à merveille par Mes Thuillier et Rousseil. C'est avec le *Mur mitoyen* de M. Pailleron, le seul titre vraiment littéraire que puisse présenter l'Odéon, en cette année désastreuse.

Le Gymnase a eu plus de bonheur, ou, si l'on veut, plus d'habileté. Il exploite les régions moyennes de l'art dramatique, et il y trouve toujours, sinon d'éclatants triomphes, du moins des succès honorables. La *Famille de Puyméné* (16 janvier), comédie en quatre actes de M. Édouard Foussier, rappelle, plutôt par le sujet que par la hardiesse de la touche, *l'Aventurière et le mariage d'Olympe* ; la pièce est écoutée avec soin, elle est intéressante; elle réussit modestement.

Le *Gentilhomme pauvre* (19 février) obtient un immense succès de larmes. Ce petit drame, tiré du roman de Conscience, en a la sensiblerie délicate; Lafontaine et Mlle Victoria, le jouent à merveille, et y font pleurer les loges cent fois de suite.

Le théâtre rentre dans la comédie par la *Vertu de Célimène* de M. Henry Meilhac (1er mai), l'épreuve n'est pas heureuse. Cette pièce dont l'intrigue est entortillée et le style précieux, disparaît assez vite de l'affiche et fait place à la *Vie indépendante*, comédie en quatre actes de MM. Fournier et Alphonse (17 juin). Le drame fort moral d'intentions, contient quelques scènes agréables que met en relief le jeu distingué de M. Lafont.

Piccolino et *Poudre aux yeux* terminent heureusement, par un double succès, l'année dramatique du Gymnase. *Piccolino* (17 juillet), est taillé en forme d'opéra-comique plutôt que de comédie. Il y a du spectacle, des chœurs, une mise en scène très-animée; cela plaît à l'esprit, en amusant les yeux. On sent que l'auteur, M. Victorien Sardou, fera un jour le livret d'opéra-comique avec la même habileté de main que M. Scribe.

Poudre aux yeux (19 octobre), comédie en trois actes de MM. Labiche et Martin, est une amusante satire d'un des travers les plus communs à notre société bourgeoise : le désir de paraître et de briller. Ce piquant vaudeville, joué avec beaucoup d'entrain par MM. Geoffroy et Kime, obtient un grand succès de fou-rire, et il fera encore les beaux jours de l'année suivante.

Les Mariages d'aujourd'hui, comédie en quatre actes de MM. Anicet Bourgeois et Decourcelles, se donnent dans les derniers jours de l'année (20 décembre). C'est un succès d'estime, du genre tempéré. Nous avons négligé dans cette revue, les petites pièces en un acte, qui varient agréablement le répertoire du Gymnase : la seule qui mérite d'être citée en particulier, c'est les ***Trembleurs***, de MM. Dumanoir et Clairville (22 mars), satire politique, où M. Geoffroy amuse tout Paris. Nous ne mentionnons que pour mémoire : le ***Sacrifice d'Iphygénie***, de M. d'Ennery; ***J'ai compromis ma femme***, de MM. Labiche et Delacour; L'***Argent fait peur***, de MM. Siraudin et Victor Bernard; une ***Dette de Jeunesse***, de MM. Verconsin et Lesbazeille, et ***Chassé-croisé***, de MM. Fournier et Meyer.

Ne quittons point le Gymnase sans parler de la perte immense qu'il fait dans la personne de Mme Rose-Chéri, morte en deux jours, d'une maladie épidémique. La femme et l'artiste sont également regrettées, et la place laissée vide par elle au théâtre sera vide longtemps encore.

Le Vaudeville, sous la direction nouvelle qui l'a inaugurée l'année dernière (Dormeuil et Duponchel), cherche péniblement sa voie. Il a déclaré qu'il rompait pour toujours avec les grands drames larmoyants; il cherche des comédies, il les trouve, mais il ne ramènera que lentement le public, qui a perdu l'habitude de venir chez lui. Nous ne trouvons nulle part une suite aussi continue de jolies pièces, et cependant nous n'aurons à enregistrer qu'un très-grand succès : celui des ***Intimes***.

A la ***Frileuse***, comédie posthume de M. Scribe, qui n'a fait que passer et disparaître; aux ***Femmes fortes***, de M. Sardou, qui ont terminé l'année précédente, et dont le succès quoique fort contesté, s'est prolongé durant les premiers mois de cette année, la direction nouvelle fait succéder un spectacle de petits actes qui ne réussit guère; ni l'***Ecureuil***, de M. Sardou; ni ***Vingt francs, s'il vous plaît!*** de MM. Albert Monnier et Ed. Martin; ni ***Je vous aime***, de M. Charles Hugo; ni ma ***Femme est troublée***, de MM. Dumanoir et de Courcelles, ne peuvent durer longtemps sur l'affiche.

Ils y sont remplacés (16 mars) par une grande comédie en trois actes de MM. Labiche et Martin, les auteurs du ***Voyage de Perrichon*** et de ***Poudre aux yeux*** : c'est les ***Vivacités du capitaine Tic***. M. Félix, acteur plein de verve et de mordant, s'y fait applaudir dans le rôle du capitaine; la pièce elle-même, qui est fort plaisante et fort gaie, est vue avec plaisir; mais elle ne peut conjurer le mauvais sort du théâtre.

M. de Najac n'a pas plus de bonheur avec la ***Poule et ses poussins*** (18 avril). Les connaisseurs rendent toute justice à l'idée de la pièce, à la grâce originale de quelques scènes sont traitées, à la sensibilité douce de certains détails, au comique du dénouement; mais c'est plus un succès d'estime que d'argent.

Les pièces qui suivent ont un plus triste sort; elles tombent à plat. C'est ***Onze jours de siége***, de MM. Verne et Wallut et ***Esther Ramel*** (10 juin) de MM. Devicqe et Crisaulli. ***Ma sœur Mirette***, vaudeville en deux actes de MM. Varin et Delaporte, reste plus longtemps sur l'affiche, sans y faire grand bruit. Elle y est remplacée par une comédie en trois actes de MM. About et de Najac, un ***Mariage de Paris*** (16 juillet), tirée d'une nouvelle de M. About qui a pour titre : le ***Buste***.

La pièce, en dépit du tapage qui se fait autour d'elle, et malgré quelques scènes étincelantes d'esprit et de comique, ne parvient pas à conjurer les chaleurs de l'été; les ***Roueries d'une ingénue***, comédie en trois actes, de M. Rochefort, la suivent bientôt (6 août) et ne durent que quelques soirées.

L'***Attaché d'ambassade*** (12 octobre) n'a pas meilleur sort. M. Meilhac donne cette pièce en trois actes pour les début de Mlle Beau, jolie femme, très-célèbre dans le demi-monde. Mlle Beau y montre des qualités d'artiste, mais la pièce est mauvaise et tombe.

Nous arrivons enfin à ***Nos Intimes***, de M. Sardou (16 novembre). C'est une date dans l'histoire du Vaudeville. Jamais il n'y eut un tel succès de première représentation. C'était un délire, c'était une folie. La réflexion calma cet enthousiasme sans diminuer le succès. La pièce fut assaillie de toutes parts d'éloges dithyrambiques et de critiques passionnées. On accusa M. Sardou d'avoir volé son quatrième acte, l'acte du ***renard***, comme on l'appelle, à un vieux vaudeville de M. Rougemont; on lui reproche encore d'avoir mis au troisième acte une scène qui est, dit-on, fort scabreuse et très-indécente. M. Sardou répond à toutes ces objections avec autant d'esprit que de bon sens; la pièce y répond mieux encore; elle poursuit son succès durant cent cinquante jours, et tous les soirs le public applaudit MM. Numa, Félix, Parade, et surtout Mlle Fargueil, qui trouve dans le rôle d'une femme mariée combattant un amour illégitime, l'un de ses plus beaux triomphes.

Les Variétés et le Palais-Royal nous occuperont moins longtemps. Ces deux théâtres ont adopté un genre déplorable, qui semble, au moment où j'écris (1862), avoir épuisé son succès, mais qui est encore suivi de la foule. Ce sont de grosses bouffonneries sans queue ni tête, des ***cascades***, pour user d'un mot d'argot, avec exhibition de jambes de femmes. Les ***Danses nationales*** (7 août), vaudeville en trois actes et cinq tableaux, de MM. Clairville, Delacour et Thiboust, attirent une foule énorme; mais l'art n'a rien à voir à cette vogue. La ***Mariée du mardi gras*** obtient encore un succès plus grand au Palais-Royal (2 février), et ne le doit qu'aux grimaces et aux folies des acteurs, parmi lesquels il nous faut citer Brasseur et Lassouche. Les autres pièces qui défilent sur ces deux

théâtres, comme dans une lanterne magique, valent à peine l'honneur d'être nommées. Les meilleures, c'est aux Variétés, le *Beau Narcisse* (2 octobre), vaudeville en un acte de MM. Cogniard et Deligny, qui sert aux débuts d'un acteur très-fin et très-comique, M. Dupuis; puis, par ordre de date, *Paris quand il pleut*, en deux actes, de MM. Clairville et Moinaux (26 février); les *Ramoneurs*, un acte, de MM. Choler et Siraudin (26 février); la *Chasse aux papillons*, de MM. de Najac et Grangé; l'*Amour en sabots*, de MM. Labiche et Lacour (4 avril); *Ya men heir*, parodie en trois actes du *Tannhauser*, de MM. Thiboust et Delacour, la *Tour de Nesle*, autre parodie; un *Dîner de famille*, pièce en un acte, de MM. Grangé et Thiboust: et les *Voisins de Molinchard* (6 novembre), œuvre en trois actes, de MM. Marc-Michel et Delacour.

Nous trouvons au Palais-Royal, outre la *Mariée du mardi gras*, une foule de petites pièces dont les noms mêmes sont oubliés aujourd'hui; nous ne citerons que les *Métamorphoses d'un corset* (22 octobre), parce que les sifflets y ont fait leur entrée à Paris. Nous aurons l'année prochaine à revenir sur cette habitude de siffler qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du théâtre de 1862.

Finissons-en avec le vaudeville et l'opérette. Les *Folies-Dramatiques* suivent le Palais-Royal dans la voie détestable où il s'est engagé; les *Fiançailles de Coquenpot* (11 juin), ne sont autre chose qu'un décalque de la *Mariée du mardi gras*, moins la gaieté, l'entrain et le talent des acteurs. Pas une pièce dans le nombre qui mérite qu'on en conserve au moins le titre.

Au théâtre Déjazet, beaucoup d'opérettes qui ne vivent que ce que vivent les roses. Deux pièces seules obtiennent quelques succès : c'est la *Maison Saladier*, deux actes, de MM. Brisbarre et Nuss (25 avril), et le *Grain de sable*, deux actes de M. Paulin Deslandes (25 mai).

Faut-il courir aux *Délassements-Comiques* où l'on ne trouve que des *Revues*, lesquelles sont invariablement de MM. Blum et Flan : les *Photographes comiques*, la *Tour de Nesle pour rire*, et en *Zig-Zag*.

Passons au drame. Il a été encore plus pauvre cette année que le vaudeville. Évidemment le théâtre a besoin d'une rénovation, et l'on ne peut deviner encore d'où elle viendra. On citerait difficilement, depuis un siècle, une année aussi peu fertile, je ne dis pas en œuvres excellentes, mais même en essais d'aucune sorte.

La Porte-Saint-Martin continue de vivre du *Pied de mouton*, puis elle reprend la *Tour de Nesle* (27 avril), puis la *Grâce de Dieu*, et ne donne qu'une pièce nouvelle, les *Funérailles de l'honneur*, cinq actes de M. Vacquerie. Une très-vive polémique s'engage autour de ce drame, qui rappelle les hardiesses du romantisme; mais il n'en disparaît pas moins au bout de quelques jours, chassé par les sifflets des mécontents, et mal soutenu par l'indifférence publique.

A la Gaieté les drames se succèdent avec une rapidité de mauvais augure. A la reprise d'*André Gérard* (10 janvier), drame en cinq actes, de M. Séjour, qui reparaît sur la scène avec le vieux Frédérick Lemaître pour interprète, succèdent les *Trente-deux duels de Jean Gigon* (6 février), drame en cinq actes, tiré par M. Ferdinand Dugué d'un roman militaire de M. Antoine Gandon, qui avait été beaucoup lu; puis la *Fille des chiffonniers* (22 mars), drame en cinq actes de MM. Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué; puis le *Crétin de la montagne* (3 juin), drame en cinq actes et huit tableaux, de MM. Grangé et Thiboust; puis, *Loin du pays*, de M. Desvignes (juillet); puis *Christophe Colomb* (30 août), drame en cinq actes, de MM Mestépès et Eugène Darré, et enfin *Valentine d'Armentières* (9 novembre), drame en cinq actes de MM. Dumanoir et d'Ennery.

De ces drames, les uns sont faits pour produire en un jour favorable la belle prestance et les formes athlétiques de M. Dumaine; les autres pour mettre en relief le jeu fin et étudié de M. Paulin Ménier, qui est en ce moment le premier acteur du boulevard. Aucun ne réussit pleinement, et, il faut l'avouer, aucun ne mérite de réussir.

L'Ambigu-Comique est plus heureux, sans remporter une de ces grandes victoires qui font date : le public applaudit dans l'*Ange de minuit* (5 mars), à des conceptions fantastiques, où MM. Barrière et Plouvier mettent, l'un son expérience de la scène et son dialogue incisif, l'autre son style poétique. Mlle Méa, une actrice qui a débuté dans la tragédie à l'Odéon, s'y fait remarquer dans le rôle de la mort à côté de M. Castellano.

Après ce premier succès, le théâtre ne vit plus que de reprises; il remonte, pour faire pendant à la *Tour de Nesle*, l'*Angèle* d'Alexandre Dumas père (10 mai); puis (22 juin) le *Monstre et le Magicien*, d'Antony Béraud, qui sert à l'exhibition d'un mime célèbre en Amérique.

M. Chilly revient, après ces deux épreuves, aux nouveautés; il donne (21 août) *Cora* ou l'*Esclavage*, drame en cinq actes, de Barbier, qui est loué pour le soin du style; puis (17 octobre) le *Lac de Glaneston*, drame en cinq actes, imité par M. d'Ennery d'une pièce anglaise, qui avait été jouée cinq cents fois à Londres, et avait valu à son auteur, M. Léon Boucicaut, plus d'un million. Le drame, en dépit d'un très-beau décor importé d'outre-Manche, n'a qu'un succès médiocre. On y applaudit Mlle Jane Essler, qui s'était déjà fait remarquer dans *Cora*, et pour qui l'on va reprendre la *Vie de Bohême*, de MM. Mürger et Barrière.

Il ne faut pas s'attendre à rencontrer des chefs-d'œuvre au *Cirque*. Ce théâtre commence par donner (22 mars) le *Prisonnier de la Bastille*, drame soi-disant historique de M. Dumas père, qui échoue

complétement, malgré le talent de M. Laferrière; puis des reprises, comme partout, l'*Éléphant du roi de Siam* (4 mai), drame en trois actes et dix tableaux, dont un éléphant est l'acteur principal. La pièce eut trois cents représentations en 1828; elle fait fiasco en 1861; les *Chevaux du Carrousel* (8 juin), drame en cinq actes, dont les auteurs, homme de mérite, sont MM. Paul Fouché et d'Alboise, qui jadis avaient été joués à la Gaîté avec un grand succès. et où l'on met en scène la corruption de l'ancien gouvernement de Venise, la gloire des armées françaises et le prestige du général Bonaparte.

Le Cirque trouve aussi son grand succès de l'année dans la *Prise de Pékin*, drame en cinq actes et onze tableaux, de MM. d'Ennery et Mocquart. La pièce ne vaut pas grand chose; mais un décor, célèbre sous le nom de *Palais des glaces*, fait courir tout Paris qui, d'ailleurs, s'était tout à coup épris d'une passion malheureuse pour les chinoiseries.

Pour en finir avec les théâtres de drames, citons le théâtre de Beaumarchais, où il se commet tous les soirs, à l'insu du public, une foule de meurtres, de viols et d'empoisonnements. Mais aucun des drames, joués là, n'a franchi les limites du café Turc.

Les théâtres de la banlieue sont devenus parisiens, et ils n'auront bientôt plus le droit de jouer le répertoire des scènes du boulevard. Mais en attendant, ils hasardent peu de pièces nouvelles. On ne peut guère citer parmi les plus hardis que le théâtre de Belleville, qui donne plusieurs nouveautés sans grand avantage. Le *Garçon de ferme* (25 octobre), de MM. Brisebarre et Nuss, y obtient pourtant quelques succès. Mais ce théâtre n'en est pas moins sur le penchant de la ruine, et qu'on nous pardonne ce fâcheux horoscope, nous l'y verrons tomber l'année prochaine.

Nous dirons, pour compléter l'histoire du mouvement dramatique en l'année 1861, qu'il a paru, en librairie, plusieurs œuvres qui, pour n'avoir pas toutes été jouées, n'en ont pas moins obtenu la faveur du public. Le *Théâtre impossible*, de M. Edmond About, a été beaucoup lu; l'auteur y a mis sa malice et sa verve ordinaires. M. Méry a publié sous le titre de *Théâtre de salon*, un recueil de pièces aimables jouées, soit dans des villes d'eau, soit chez des particuliers. Enfin Mme Sand a donné en trois volumes tout ce qu'elle a fait de théâtre depuis qu'elle écrit.

Ceux pour qui les chiffres sont la dernière et la plus péremptoire preuve des succès, liront avec plaisir le tableau suivant. Il va du 1er avril 1861 au 1er avril 1862. Il nous est impossible, à notre grand regret, de le donner, du 1er janvier au 1er janvier, ces tableaux ne sont pas faits ainsi, et nous ne pourrions nulle part nous les procurer. Avant de les copier sur les registres de la Société des auteurs dramatiques, nous ferons remarquer qu l'Odéon et le théâtre Déjazet ferment durant trois mois.

THÉATRES	RECETTES	DROITS d'auteur.
Comédie-Française	929.287	112.354
Odéon	301.520	34.144
Vaudeville	620.073	74.876
Variétés	591.018	71.878
Gymnase	629.356	75.932
Palais-Royal	600.517	73.929
Porte-Saint-Martin	1.057.548	137.522
Gaité	667.376	75.716
Ambigu	254.842	69.044
Cirque	1:185.624	148.736
Folies-Dramatiques	337.431	33.741
Déjazet	271.304	27.592
Délassements	175.345	17.599
Beaumarchais	160.707	14.679

Terminons en disant que de nouveaux théâtres se construisent pour remplacer ceux qui vont être démolis; mais leur installation appartient à l'année 1862, et la plupart même ne seront inaugurés qu'en 1863.

Les Bouffes-Parisiens n'ont point trouvé place dans cette revue; comme c'est un théâtre d'opérette, ce n'est point à nous qu'il appartient d'en parler. FRANCISQUE SARCEY.

THÉOLOGIE. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à l'*Annuaire* prochain cet article ainsi que plusieurs autres qui ne présentent pas un intérêt tout à fait actuel. La science théologique n'ayant produit depuis la publication du dernier *Annuaire* aucune œuvre capitale, nous ferons connaître les travaux dont elle a été l'objet en même temps que ceux de l'année prochaine.

THIBAULT, évêque de Montpellier. (Voyez DIOCÈSES).

TIEDEMANN (FRIEDRICH), célèbre zoologiste et anatomiste allemand, l'un des huit associés étrangers de l'Académie des sciences de l'Institut de France, mourut à Francfort-sur-le-Mein, le 18 janvier 1861. Tiedemann était né à Cassel, le 23 août 1781. Son père, qui s'est acquis un nom respecté comme écrivain philosophique, reconnut bientôt les facultés éminentes du jeune enfant, et fit tout ce qu'il put pour en favoriser le libre et entier développement. Le futur naturaliste suivit le cours entier des études du collége de Marburg et commença ensuite à l'Université de cette même ville, les sciences médicales et naturelles qu'il devait bientôt cultiver et enrichir en maître de premier ordre. Pour étendre ses expériences dans la médecine pratique, il fréquentait pendant plusieurs mois les grands hôpitaux de Bamberg et de Würzburg. Après avoir pris, en 1804, son grade de docteur en médecine à l'Université de Marburg, il s'établit à cette même université comme « privat-dozent, » et il commença ses cours avec succès.

Un voyage à Paris le mit en relations personnelles avec les grandes autorités scientifiques de la France, et en même temps, sur sa route, lui fournit l'occasion de faire la connaissance de plusieurs célébrités allemandes dans la science, no-

tamment celle de Soemmering, à Francfort. Ce fut à la suite de la chaleureuse recommandation de cet illustre anatomiste, que le jeune savant fut appelé, dès 1805, comme professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'université de Landshut. A partir de ce moment commence la longue série de ses publications célèbres, qui consistent surtout en monographies; recherches profondes sur l'anatomie de certaines espèces animales et sur le développement embryologique de certains organes. Plusieurs voyages en Italie et sur les côtes de la mer lui fournirent des matériaux pour ses travaux zootomiques. Ainsi, en 1811, un séjour prolongé sur les bords de l'Adriatique le mit à même d'examiner à fond l'organisation des échinodermes, sujet pour la solution duquel l'Institut de France avait proposé un prix de 3,000 francs. Tiedemann, non-seulement remporta le prix, mais de plus, il vit ses recherches classiques récompensées par sa nomination de membre correspondant de l'Académie des sciences. En 1816, il fut appelé comme professeur d'anatomie, de physiologie et de zoologie à l'Université de Heidelberg, l'un des centres principaux de l'Allemagne scientifique. Là, l'illustre savant enseigna pendant plus de trente ans, au milieu d'une foule nombreuse de disciples dévoués, jouissant d'une renommée qui croissait en même temps que la série brillante de ses travaux scientifiques. Appelé plusieurs fois à Bonn et à Berlin avec des avantages très-honorables, il montra, en refusant ces offres, combien il savait apprécier sa position à Heidelberg. A plusieurs reprises, il fit des voyages à Paris, à Londres, à Édimbourg et partout il recueillit des hommages dignes de son mérite. Riche en honneurs de toute sorte (1849), il renonça à sa chaire professorale, à cause des exigences de son âge. Mais dans sa retraite, à Francfort, il resta toujours fidèle à la science dont il ne poursuivit pas seulement en observateur les progrès rapides, mais qu'il enrichit jusqu'à ses dernières années par des travaux remarquables. En 1851, son rang parmi les premiers savants du monde fut encore une fois publiquement reconnu; l'Institut de France le reçut comme l'un des huit associés étrangers. Dix ans après, M. Flourens prononça l'éloge du célèbre naturaliste qui a atteint l'âge de quatre-vingts ans, sans que son intelligence ait été obscurcie par la vieillesse. Son nom pour vivre toujours dans la science, n'avait pas besoin de servir à baptiser une méduse, « Eucharis Tiedemanni. »

Le premier grand ouvrage de Tiedemann fut sa « Zoologie » (Landshut, 1808, vol. II et III, Heidelberg, 1810), ouvrage entrepris sur une vaste échelle et resté incomplet. Son « Anatomie des Fischherzes » (Landshut, 1809, son « Anatomie und Naturgeschichte der fliegenden Eidechse » (Nürnberg, 1811), et son « Anatomie der Kopflosen Missgeburten » sont d'excellentes monographies sur le cœur des poissons, le « Draco volens » et sur les monstruosités acéphales. Dans son « Anatomie der Roehren Holothurie, etc. » (Landshut, 1816), il publie les recherches sur les échinodermes, qui lui avaient valu, en 1811, comme nous l'avons mentionné, le prix proposé par l'Institut de France.

En collaboration avec Oppel, il a entrepris une grande histoire naturelle des reptiles, dont il n'a paru cependant que la première livraison (Heidelberg, 1817). Parmi ses autres ouvrages anatomiques, nous citerons : « Tabulæ nervorum uteri » (Heidelberg, 1822); « Tabulæ arteriarum corporis humani » (Carlsruhe, 1822), ouvrage complété en 1846 par un supplément; « Icones cerebri simiarum » (Heidelberg, 1822). Ses travaux portant sur l'embryogénie et la physiologie générale, ne sont pas moins importants. Nous devons citer ici ses recherches sur le développement du cerveau du fœtus humain « Anatomie und Bildungsgeschichte des Gehirns im Fœtus des Menschen, » et ses expériences sur la digestion, faites en commun avec L. Gmelin et publiées dans « Die Verdauung nach Versuchen » (Heidelberg, 2 vol. 1826-1827). Son « Traité de physiologie » n'a pas été achevé; il n'en a paru que le premier et le troisième volume. Enfin nous signalerons ses études sur le tabac et sur d'autres narcotiques « Geschichte des Tabaks und aehnlicher genussmittel » (Francfort, 1854), comme des preuves de son activité scientifique, même à l'âge le plus avancé.

H. LEXIS.

TRAITÉS DE COMMERCE. — Il s'attache aux traités de commerce des intérêts si grands, les stipulations qu'ils renferment sont appelées à exercer une influence si considérable sur le développement du bien-être, au sein des peuples et sur la puissance même des nations, que l'*Annuaire* doit nécessairement s'en préoccuper. Il n'a point manqué à cette tâche et déjà, sous le titre de *Traité de commerce*, nous avons, dans le volume précédent, fait connaître l'économie et la portée des deux traités de commerce et de navigation que notre pays a récemment conclus avec l'Angleterre et la Belgique. Depuis, ou simultanément, il a passé des conventions de même nature avec trois autres puissances : la Chine, le Pérou et la Turquie, et l'on sait assez avec quelle persévérance se poursuivent les laborieuses négociations engagées avec les États qui forment le Zollverein (V. ce mot). Mais, pour préciser un ordre de faits que l'*Annuaire* n'a pas jusqu'ici complètement établi, nous croyons devoir reprendre la série des traités que notre pays a passés dans le cours des dix dernières années avec l'étranger (1). Nous jetterons ensuite un rapide coup-d'œil sur les con-

(1) Pour les années antérieures, qu'il nous suffise de rappeler nos deux plus importantes conventions de l'espèce, celles qui, dans le passé, constituaient en quelque sorte tout notre régime commercial dans ses rapports avec l'étranger, à savoir le traité avec les *États-Unis* (24 juin 1822), et le traité avec l'*Angleterre* (26 janvier 1826).

ventions internationales que les pays étrangers ont conclues entre eux dans ces dernières années :

TRAITÉS PASSÉS PAR LA FRANCE avec	DATES	DURÉE (1)
Etats-Sardes	14 février 1852.	4 ans
Etat de Liberia (côte d'Afrique).	17 avril 1852.	Illimitée.
République dominicaine (Haïti).	8 mai 1852.	—
Chili	30 juin 1852.	10 ans.
Toscane	15 février 1853.	6 —
Paraguay	4 mars 1853.	6 —
Portugal	9 — 1853.	6 —
Belgique (prorogé et étendu depuis)	27 février 1854.	5 —
Perse	12 juillet 1855.	Illimitée.
Etat de Honduras	22 février 1856.	12 ans.
Nouvelle-Grenade	15 mai 1856.	10 —
Siam	15 août 1856.	Illimitée.
Russie	14 juin 1857.	6 ans.
Iles Sandwich	29 octobre 1857.	10 —
Etat de San-Salvador (Amérique centrale)	2 janvier 1858.	10 —
Japon	9 octobre 1858.	10 —
Etat de Nicaragua (Amérique centrale)	11 avril 1859.	20 —
Angleterre	23 juin 1860.	10 —
Chine	15 janv. 1861.	Illimitée.
Pérou	9 mars 1861.	10 ans.
Belgique	10 mai 1861.	10 —
Turquie	29 avril 1861.	Illimitée.

Ainsi, de 1852 à 1861, en dix ans, la France a passé des traités d'amitié, de commerce et de navigation, avec 21 puissances ou États de divers ordres (2), dont 14 appartiennent aux parties du monde autres que l'Europe. Comme l'Angleterre, notre pays cherche à asseoir fermement au dehors son débouché extérieur. Dire que ces traités stipulent, quant aux pays maritimes, la réciprocité pour les deux pavillons contractants du traitement national; ajouter qu'ils établissent, de part et d'autre, certaines concessions de douane, certains abaissements de droits ou même la franchise d'entrée pour la facilité mutuelle des échanges, ce sera peut-être les caractériser suffisament, et c'est d'ailleurs tout ce que nous pourrions iudiquer sur l'objet dans ce rapide aperçu. Rappelons seulement ce fait important que nos traités avec les pays de l'extrême Orient, Siam, le Japon et la Chine, nous assurent, en commun avec l'Angleterre et les États-Unis, l'ouverture de ports ou cités où nos marchandises pourront trouver accès (2), et où, ce qui importe davantage encore, nos commerçants pourront s'établir et fonder des comptoirs. Ce sont là assurément d'excellentes bases pour nos relations actuelles et futures avec ce vaste monde indien qui, en dehors des Indes anglaise, hollandaise et espagnole, ne compte pas moins de 600 millions d'habitants répandus dans des pays éminemment fertiles où l'on trouve en abondance les matières premières les plus précieuses. Un prochain avenir nous ménage sans doute la conclusion d'un traité de commerce avec l'empire Annamite, en partie déjà soumis à nos armes. Ce résultat, quand il sera obtenu, consolidera singulièrement notre influence dans les mers orientales, où un service de vapeurs français commence enfin à montrer le pavillon national, et où l'ouverture du canal maritime donnera, dans quelques années, un large accès à la marine marchande de l'Europe.

Indépendamment des traités de commerce dont nous venons de donner la liste, la France a conclu, de 1852 à ce jour, avec les divers États limitrophes de ses frontières, des conventions spéciales ayant pour objet de garantir, entre les pays contractants, la propriété des œuvres de littérature et d'art. C'est là certainement l'une des meilleures conquêtes de l'esprit qui anime les sociétés modernes, et nous nous félicitons de pouvoir ajouter que c'est à la France qu'est due l'initiative de cette équitable mesure internationale. Voici les pays ou Etats avec lesquels ont été successivement passées des conventions protectrices de la propriété des travaux du génie ou de l'esprit : Brunswick, — Grand-Duché, Electorat et Landgraviat de Hesse, — les deux principautés de Reuss, — Duché de Nassau, — Grand-Duché de Saxe-Weimar, — Grand-Duché d'Oldembourg, — Espagne, — les deux principautés de Schwarzbourg, — Principauté Waldeck-Pirmont, — Belgique (et aussi propriété industrielle), — Grand-Duché de Bade (et propriété industrielle), — canton de Genève, — Pays-Bas, — Russie.

Enfin, pour compléter ces informations, nous mentionnerons encore deux conventions de caractère tout spécial, en ce sens qu'elles ont pour objet de dégager nos relations maritimes avec les mers du Nord et la Baltique des obstacles que leur imposaient des coutumes aussi onéreuses que surannées ; nous voulons parler de l'abolition des droits de passage du Sund et des Belts (Danemark), ainsi que des taxes de Stade (Hanovre). Ces conventions nous ont du reste été communes avec la généralité des pays maritimes.

Il nous reste maintenant à dire un mot des conventions de commerce qu'ont passées entre eux les divers pays étrangers, ou plutôt des principales modifications qu'ils ont apportées à leur régime douanier international, en 1860 et 1861 (1).

Voici les principaux faits que nos recherches nous ont permis de constater :

Angleterre et Belgique (voir, pour les traités conclus avec la France, ce qui en a été dit plus haut). Pour la Belgique en particulier, on peut citer encore, comme réforme importante de son régime intérieur, l'abolition des octrois communaux.

Russie. Affranchit certaines marchandises à l'importation par ses frontières de Boukharie.

(1) Cette colonne indique la durée au bout de laquelle le traité peut, par l'une ou l'autre partie, être dénoncé, et ainsi expirer de droit. Mais il est toujours entendu, dans ces conventions, qu'à défaut d'être dénoncées, elles continuent, de plein droit, d'être en vigueur et de porter leurs effets.

(2) Pour le royaume de Siam, la ville de *Bankok* ; — pour le Japon, les ports de *Hakodadi*, *Kanaghawa* et *Nagasaki*, à dater du 15 août 1859, et deux autres ports à désigner, à partir du 1er janvier 1863 ; — pour la Chine, les ports de *Canton*, *Amoy*, *Shanghai*, *Ning-Po* et *Fou-tchou*.

(1) On n'a pas de données officielles de date plus récente.

Suède et Norvége. Remanie son tarif de douanes où la plupart des droits d'entrée sont abaissés.

Danemarck. Passe un traité de commerce avec Siam.

Lubeck et Mecklembourg. Révisent leur système de poids et mesures; adoptent la livre métrique (500 grammes).

Autriche. Complète sa nouvelle organisation monétaire; réforme son tarif pour plusieurs matières premières et quelques articles ouvrés.

Suisse. Réduit les droits sur le transit.

Pays-Bas. Simplifie les formalités du transit.

Iles Ioniennes. Substitue dans son tarif les droits spécifiques aux droits à la valeur.

Brésil. Refait son tarif de douanes en dégrevant les produits alimentaires et en aggravant par des surtaxes les droits de nombre d'articles ouvrés.

Nicaragua. Etablit la franchise pour le port de San Juan.

La Plata. Supprime la ligne de douane qui séparait Buenos-Ayres de la Confédération argentine.

Uruguay. Supprime le régime conventionnel accordé au Brésil.

Japon. Conclut des traités de commerce avec l'Angleterre, les États-Unis, la France, la Russie et la Prusse; renouvelle et étend son traité avec la Hollande.

Chine. Publie le règlement pour la navigation étrangère sur le Yang-Tsé-Kiang.

Portugal. Réforme libérale de son tarif de douane.

Grèce. Abaisse dans ses ports les droits de navigation.

Italie. Extension, en 1860, aux provinces de Naples et Sicile, du régime douanier sarde, étendu en 1849 à la Lombardie, aux duchés, aux Marches et à la Romagne.

Telles sont les principales mesures que les divers pays étrangers ont prises, en dernier lieu, dans l'intérêt, plus ou moins bien entendu, de leurs relations commerciales. On peut voir que la plupart d'entre elles semblent participer déjà de cet esprit de liberté internationale, modérée, mais ferme et résolue, dont le gouvernement impérial s'est si heureusement inspiré dans son remarquable programme économique du 5 janvier 1860.

CHEMIN DUPONTÈS.

TUNISIE (SIDI-MOHAMMED-ES-SADOQ, bey). — L'événement principal de l'année 1861 a été l'inauguration officielle et la mise en pratique de la Constitution accordée par le souverain dans le courant de l'année précédente.

Les fêtes de l'inauguration ont eu lieu le 24 et le 25 avril, au palais du Bardo. Là se trouvaient réunis, le 24 avril à dix heures du matin, dans la salle du trône, autour du bey, tous les princes sang, du tous les oulèmas et magistrats du pays, ayant à leur tête les ministres, tous les principaux officiers de l'armée, enfin tous les membres du corps consulaire, précédés par M. Léon Roches, chargé d'affaires et consul général de France, accompagné de M. Fedele Suter, vicaire apostolique de la mission de Tunis, et du colonel Ranson, qui représentait le maréchal gouverneur-général de l'Algérie. En présence de cet imposant cortége, le bey a reçu, en premier lieu, le serment individuel de tous les membres de sa famille et de ses plus hauts fonctionnaires tant civils que militaires, et, en dernier lieu, le serment collectif de tous les employés de sa maison et des officiers subalternes de l'armée et des administrations publiques, d'après une formule qu'a récitée à haute voix S. E. le ministre de la marine, faisant fonctions de grand maître des cérémonies, Sid-Kaïr-Eddin, formule que chacun répétait dans un majestueux chorus, en jurant, d'une voix unanime, d'observer fidèlement et loyalement la constitution tunisienne. Après cette cérémonie, où tout s'est fait avec beaucoup de dignité et avec un grand cachet de distinction orientale, le corps consulaire s'est retiré, et S. A. le bey, se montrant à ses troupes réunies sous le balcon du Bardo, a reçu d'elles, en présence de sa cour, le serment de se conformer désormais aux prescriptions du Code constitutionnel.

Au dehors la journée se passa en divertissements, la soirée en illuminations et feux d'artifice.

Le lendemain le bey inaugura avec la même solennité l'ouverture des tribunaux tunisiens, constitués d'après le nouveau Code de procédure civile et criminelle, et plus tard le conseil municipal de Tunis a été institué à son tour.

Ces innovations capitales, octroyées par le bon plaisir d'un prince éclairé, mais sans qu'aucun progrès préalable dans les mœurs et les idées y eût préparé ses sujets, ne se sont pas accomplies sans de sérieuses et sourdes répugnances. D'une part les fanatiques musulmans ont été irrités de voir leur chef céder au courant des coutumes chrétiennes et civilisées, au grand dommage de l'islam; de l'autre, les étrangers ont plus d'une fois regretté la juridiction protectrice de leurs consuls. Ceux-ci même ont perdu au changement une part de leur influence autant que de leur autorité, les ministres du bey étant d'un accès moins commode, d'une équité moins certaine et d'une résolution moins prompte et moins puissante que le bey lui-même. Les Arabes algériens de la frontière se sont vus, plus insolemment et plus impunément que par le passé, excités à la révolte, traités de serviteurs des chrétiens, de chiens, sans qu'une répression méritée ait mis fin à ces provocations injurieuses. Cet accueil ne fut pas étranger au parti pris, par une centaine de tentes indigènes qui, l'année précédente, avaient émigré en Tunisie dans l'espoir d'une meilleure fortune, de rentrer dans leur pays d'origine. Des conflits fréquents s'élèvent sur les frontières dont le règlement est

jusqu'à ce jour resté indécis, bien qu'une commission ait été nommée.

Un progrès d'un autre ordre, dont les bienfaits sont plus incontestés, consiste dans le réseau télégraphique, confié à la France par une convention du 9 avril 1861. A la ligne déjà établie de Tunis à Alger, d'autres ont été ajoutés dans la direction de Souza et de Sfax, destinée à relier celle qui joint Tripoli à Alexandrie: future voie de communication entre l'Europe occidentale et les Indes orientales.

Entre les travaux publics de la plus haute importance poursuivis sans interruption, et avec le concours des Français, le plus considérable a été la restauration de l'aqueduc construit autrefois par les Romains pour amener des eaux à Carthage. Sur un parcours de 120 kilomètres, le canal d'alimentation se développe alternativement en conduits souterrains voûtés et en aqueducs en élévation. Ces derniers, dont les restes étonnent encore par leur caractère de grandeur, ont été remplacés par des syphons et des tuyaux Chameroy.

La population musulmane ne croyait pas à la réussite de cette entreprise. Peu familiarisée avec le mécanisme des syphons, il lui semblait impossible que l'on pût faire franchir à une colonne d'eau d'un pareil volume, la hauteur de 45 mètres qui représente celle du plateau de la Casbah, où cette eau jaillit aujourd'hui. Aussi une surprise égale à la joie a-t-elle éclaté dans la ville, lorsqu'elle a vu au mois d'août se réaliser son vœu le plus cher. Les bords du canal qui sert à l'écoulement temporaire des eaux étaient couverts d'une population dont la variété des costumes et l'impressionnabilité naturelle ajoutait encore au pittoresque du tableau, et chacun a voulu remplir sa *goula* de cette eau qui va bientôt transformer l'aspect de la ville et de ses environs. — Le bey, qui a voulu boire aussi de cette eau, a été reçu, en l'absence de M. Colin, ingénieur, chargé de l'entreprise, par M. Taillet, directeur des travaux. S. A. S. n'a pas manqué d'exprimer à ce dernier, en termes chaleureux, sa sincère satisfaction pour l'habileté et le zèle qui ont présidé à une œuvre que ce prince regarde, à juste titre, comme un immense bienfait pour Tunis.

La régénération tunisienne a perdu l'un de ses plus anciens coopérateurs par la mort du lieutenant-colonel de Taverne, décédé le 20 novembre, à Tunis, où il était attaché à la maison militaire du bey, depuis février 1847. Il n'était âgé que de 42 ans. Unissant la capacité à l'énergie, il avait révélé, dans le cours de cette mission, les aptitudes les plus diverses. Sous sa direction l'école du Bardo prit, de 1855 à 1861, un tel essor qu'elle pût fournir des élèves admissibles à notre école de Saint-Cyr. Le bey de Tunis a fait rendre des honneurs éclatant à la dépouille mortelle de cet honorable officier supérieur, et par quelques paroles prononcées sur la tombe, le consul général de France à Tunis s'est rendu l'organe de la douleur de sa famille et des regrets de ses amis.

L'année 1862 s'est ouverte dans des circonstances peu satisfaisantes, dûe au renchérissement toujours croissant des céréales et des principaux articles de consommation. L'insolvabilité des débiteurs indigènes a entraîné partout l'agrandissement et la multiplication des prisons. La situation de la Tunisie appelle le développement de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des travaux publics, comme le complément nécessaire et à quelques égards, comme le correctif de la Constitution octroyée. JULES DUVAL.

TURQUIE. — Sultan ou padichah ABD-UL-AZIZ-KHAN, né le 9 février 1830, monta sur le trône le 25 juin 1861. — Ambassadeur de Turquie en France, Vély-Pacha; ambassadeur de France en Turquie, le marquis de Moustiers depuis le 28 août 1861.

Nous nous sommes arrêtés l'année dernière au moment ou Abd-Ul-Medjid venait de mourir; et la nouvelle du changement de règne nous arrivait au moment de mettre sous presse (V. le *Résumé* placé en tête du dernier volume). On se plaisait à voir dans le nouveau souverain le restaurateur de la prospérité de l'empire ottoman. On n'avait pas assez d'éloges à décerner à Abd-Ul-Aziz dont on vantait, outre mesure, le caractère énergique et les principes de sage économie qui devaient permettre à la Turquie de réparer le désordre des finances que le sultan défunt avait singulièrement aggravé par ses prodigalités. Abd-Ul-Aziz méritait, sans doute, une partie de ses éloges; mais on ne tenait compte, ni de la profonde inexpérience du jeune sultan, élevé dans le sérail, loin des affaires, ni de la corruption des fonctionnaires, ni de l'impossibilité de concilier les justes exigences des populations chrétiennes avec les croyances et les habitudes de domination des Turcs, ni enfin de tant d'autres difficultés, de tant d'autres vices organiques qui sont, pour des yeux clairvoyants, de sûrs indices de la ruine prochaine de la Turquie.

L'avènement d'Abd-Ul-Aziz fut salué dans tout l'empire avec un élan d'enthousiasme qu'il serait injuste de dissimuler. Beaucoup de Turcs éclairés espéraient trouver en lui un réformateur, non pas comme nous l'entendons en Europe, mais un réformateur dans le sens musulman, capable de concilier avec le Coran une rénovation de l'empire jugée indispensable par tout le monde. La masse populaire qui l'acclamait, professait les mêmes idées et nourrissait les mêmes espérances, avec cette différence caractéristique qu'elle attendait du nouveau sultan une politique de tout point conforme aux vieilles doctrines politiques de l'islamisme, c'est-à-dire une émancipation complète de l'empire dirigé par les ambassadeurs des puissances chrétiennes, une véritable autonomie musulmane franchement basée sur le principe, admis comme un acte de foi, de la supériorité morale, religieuse

et politique des croyants sur les infidèles. Un seul fait prouvera que l'opinion publique suivait la direction que nous venons d'indiquer. Il est constant que dans toutes les provinces on attribue la décadence de l'empire à la faiblesse d'Abd-Ul-Medjid qu'on accuse d'avoir abdiqué pour ainsi dire le pouvoir entre les mains des mécréants et d'avoir ainsi attiré sur les pays musulmans la colère d'Allah et de son prophète.

Le sultan, suivant l'usage, avait été intronisé dans le palais de Top-Capou (pointe du sérail) le jour même de la mort de son frère. Ce fut le lundi 4 juillet 1861 qu'il ceignit dans la mosquée d'Eyoub le sabre du second des kalifes, Omar-El-Farouch, cérémonie qui constitue l'installation du sultan comme imam suprême et kalife de Mahomet, et qui fut établie en 1517 par Sélim Ier lorsqu'il eut obligé le dernier des Abassides à lui céder la dignité de kalife. Abd-Ul-Aziz avait à peine appris la mort de son frère, qu'il réorganisait le cabinet. Son premier acte fut la destitution de Riza-Pacha; il confia le poste de séraskier, ou ministre de la guerre, à Namik-Pacha; celui de préfet de palais, à Méhémet-Ali, son beau-frère, qui conserva ses fonctions de capitan pacha ou de ministre de la marine. Kibrisli conserva la dignité de grand-vizir. Il congédia toute la maison de son prédécesseur, mit la sienne sur un pied beaucoup plus modeste, renonça à une partie de sa liste civile et permit à ses neveux de résider dans le palais, au lieu de les renfermer étroitement ou de les faire mettre à mort suivant la loi barbare qui a régi longtemps la famille impériale. Il n'avait qu'une femme et un fils de cinq ans, et on supposait qu'il voulait donner à ses coreligionnaires l'exemple salutaire de la monogamie, mais cette espérance ne s'est pas réalisée, bien qu'Abd-Ul-Aziz ne soit pas tombé dans les excès auxquels son frère s'était abandonné sans frein. Il avait noblement inauguré son règne, et le hatt impérial témoigne de ses bonnes intentions. Il est vrai de dire qu'Abd-Ul-Medjid avait publié avant lui d'autres hatts non moins dignes d'éloges. Voici le texte de cette pièce; nous le donnons parce qu'il renferme tout le programme politique de la Turquie :

« Mon illustre vizir, Méhémed-Emin-Pacha, étant monté, selon les décrets éternels du maître suprême de l'univers, au trône impérial de mes glorieux ancêtres, je vous ai confirmé, vu la fidélité et la sagacité dont vous avez donné tant de preuves, au poste élevé du grand-vizirat, et j'ai confirmé également dans leurs fonctions les autres ministres et fonctionnaires de mon empire.

« Je tiens à ce que tout le monde sache que mon plus grand désir est d'accroître, avec l'aide de Dieu, la prospérité de l'Etat, et de faire le bonheur de tous mes sujets sans distinction, et que j'ai consacré, dans toute leur plénitude, toutes les lois fondamentales qui ont été jusqu'à présent promulguées et établies dans le but d'obtenir cet heureux résultat, et d'assurer à tous les habitants de mes Etats la vie, l'honneur et la jouissance de la propriété.

« Notre loi sacrée, qui est la justice même, étant également le pivot de la stabilité et le fondement de la splendeur de notre empire, ses préceptes divins nous dirigent dans la voie de salut. Aussi je veux fermement que l'on ait une très-grande attention à tout ce qui regarde son administration.

« Le maintien et l'accroissement de la gloire et du bien-être de tous les Etats dépendent de l'obéissance de chacun aux lois existantes, et de la vigilance de tous, grands et petits, à ne jamais dépasser la sphère de leur droit et de leur devoir. Que ceux qui suivront cette voie sachent qu'il seront l'objet de ma sollicitude impériale, et que ceux qui s'en écarteront soient certains d'encourir les peines qu'ils auront méritées.

« J'ordonne péremptoirement à tous les ulémas, fonctionnaires et employés dans les différentes branches du service public, de remplir leurs devoirs avec une entière droiture et fidélité.

« C'est par l'assistance divine et par l'union, par les efforts éclairés et par la persévérance des hauts dignitaires et fonctionnaires, que s'accomplissent les grandes œuvres dans les Etats. C'est en nous attachant à cette base immuable, c'est-à-dire chacun y consacrant ses efforts avec droiture et loyauté, que la régularité et le bon ordre dans l'administration intérieure et financière de notre empire atteindra le degré voulu; de mon côté, j'y vouerai toute ma sollicitude et une surveilance incessante.

« Les différents ministères et administrations de mon Empire auront à se conformer strictement aux soins que je vouerai particulièrement à l'objet de mettre bientôt, avec l'aide de la divine Providence, un terme aux difficultés financières que des causes diverses ont fait surgir depuis quelque temps, et, pénétré de la conviction que je n'ai rien personnellement tant à cœur que de rétablir et d'accroître le crédit financier de l'empire et la prospérité de mes peuples, mon ministère aura à me soumettre, au fur et à mesure, les projets de lois et d'amélioration propres à établir une parfaite économie dans la perception et dans l'emploi des fonds publics, et à les préserver de toute malversation.

« Mes armées impériales de terre et de mer sont l'un des soutiens de la grandeur de mon empire; mon gouvernement veillera au maintien de leur discipline et à l'augmentation de leur bien-être en tout et partout.

« Les efforts de mon gouvernement devront tendre à maintenir et à resserrer de plus en plus les relations amicales qui existent entre l'empire ottoman et les puissances amies et alliées. Le plus grand respect sera invariablement apporté aux traités existants.

« Enfin, que dans toutes les branches de l'administration chacun prenne pour règle de conduite les devoirs sacrés de la loyauté, de la probité du zèle et de la fidélité à l'empire. Qu'on sache bien que c'est la seule voie qui mènera au bonheur et au salut.

« Telles sont mes fermes volontés et mes ordres. Je tiens à proclamer également que mon désir pour la prospérité de mes sujets n'admettra aucune distinction, et que ceux de mes peuples de différentes religions ou races trouveront en moi la même justice, la même sollicitude et la même persévérance à assurer leur bonheur.

« Le développement progressif des riches ressources que Dieu a mises à la disposition de notre empire, le vrai progrès du bien-être qui en résultera pour tous sous l'ombre de ma puissance impériale, et l'indépendance de mon grand empire, seront l'objet de mes pensées de tous les instants.

« Que Dieu, le dispensateur suprême des grâces, nous couvre tous de sa puissante protection ! » (*Traduction officielle*).

Abd-Ul-Aziz ne tarda pas à manifester ses tendances vers les choses militaires. Il voulait probablement rendre à l'empire une force qui lui permît de se passer de la tutelle dangereuse de l'Europe ; mais cette tâche est désormais impossible. Mahmoud lui-même serait impuissant à la réaliser. Quoi qu'il en soit, Abd-Ul-Aziz fit perdre à la Turquie tout le fruit de ses autres économies par des dépenses très exagérées au profit de la marine et à celui de l'armée qui reçut de nouvelles armes et de nouveaux uniformes mais non pas les 6, 8 ou 10 mois de solde arriérés. Il montra en même temps qu'il n'avait pas toute la force de caractère qu'on lui avait avait d'abord attribuée, en se laissant influencer par des gens incapables de le bien diriger. La question financière se posa, devant lui, formidable et insoluble, dès le commencement de son règne. Le gouvernement avait espéré pouvoir faire face à toutes les difficultés en attirant à Constantinople, dans les caisses d'une administration spéciale, les richesses métalliques qui circulaient dans les provinces. Il imposa, dans ce but, aux populations le devoir de recevoir et de payer argent comptant, du papier-monnaie, remboursable dans des délais déterminés ; mais cette combinaison n'eut qu'un médiocre succès ; on connaît trop bien en Turquie l'effrayante dépréciation du Caïmé. La camarilla ne songeait guère à trouver un remède à cette situation désespérée ; mais elle intriguait à force, et le 7 septembre, toute la ville fut stupéfaite en apprenant que le premier personnage de l'empire après le sultan, le grand-vizir Méhémet-Kiprisli, homme recommandable par des qualités rares en Turquie, venait d'être destitué tout-à-coup et investi des fonctions très-secondaires de gouverneur d'Andrinople. Il fut remplacé par Aali-Pacha.

Pendant que la crise financière suivait son cours, pendant que les ministres se succédaient aux ministères, l'insurrection continuait de s'accroître dans l'Herzégovine ; le Monténégro n'attendait qu'une occasion pour prendre part à la lutte, à laquelle il participait déjà au moyen de ses volontaires ; la Serbie se montrait de plus en plus excitée, les Principautés-Unies réclamaient leur union définitive ; la Syrie inspirait toujours des inquiétudes. Nous aurions beaucoup à dire sur toutes ces questions ; mais des articles spéciaux étant consacrés à chacun de ces pays, nous n'avons qu'à y renvoyer nos lecteurs pour nous occuper des choses qui concernent uniquement la Turquie. Notons seulement un fait important. En sa qualité de signataire du traité de 1856, le roi Victor-Emmanuel avait la juste prétention d'assister aux conférences ouvertes au sujet des Principautés-Unies. L'Autriche faisait à cette demande une opposition violente et la Porte inclinait dans ce sens ; mais le représentant de l'Italie, M. Marcello Cerutti insista avec une louable, nous pourrions dire une fougueuse énergie, et fut admis enfin à participer aux délibérations et à apposer sa signature sur la convention qui faisait droit aux réclamations du gouvernement moldo-valaque et qui fut confirmée par un firman au commencement de décembre. Voilà donc un nouveau précédent après lequel il ne sera plus possible d'exclure l'Italie de tous les congrès ou conférences qui auront pour but de régler des difficultés relatives à la Turquie.

Le désarroi financier devenait plus grand de jour en jour ; le portefeuille des finances était d'un poids écrasant à porter ; Téfik-Pacha, auquel il avait été confié sur la recommandation des membres européens de l'ancien conseil du Trésor, redoublait d'efforts pour maintenir à flot la galère désemparée ; mais ce ministre avait des ennemis puissants au sérail ; il fut destitué vers la fin de novembre 1861 et remplacé par Mumtos-Effendi, homme sans expérience, dont la nomination produisit dans l'opinion publique une sorte de panique. Aali-Pacha devait à son tour, céder à un autre les fonctions de grand-vizir ; mais cette fois du moins, la Porte fit choix d'un homme dont nous n'avons que trop appris, en Syrie, à connaître l'esprit de ressources, l'habilité consommée et machiavélique. C'est assez désigner Fuad-Pacha. Ce haut fonctionnaire se trouvait en Syrie lorsqu'il apprit son élévation au vizirat : on l'attendait à Constantinople comme un sauveur. Il arriva enfin, et à peine débarqué, au mois de janvier 1862, il adressa à tous les gouverneurs de province une circulaire leur enjoignant d'observer vis-à-vis des chrétiens toutes les lois comprises dans l'ensemble du tanzimat, et à prendre les mesures les plus propres non-seulement à recouvrer la totalité de l'impôt, mais, ce qui est bien autrement difficile à obtenir, à en faire parvenir le montant intégral dans les caisses du Trésor. Fuad se bornait d'ailleurs à ces belles recommandations ; on attendait de lui quel-

que mesure en rapport avec la gravité de la situation; mais le vizir continuait à se recueillir; rien ne venait; on patientait en espérant toujours; on croyait même que le gouvernement allait faire couler tout à coup le Pactole à travers les rues de Constantinople en s'emparant, moyennant indemnité, de tous les *vacoufs*, c'est-à-dire des biens consacrés aux mosquées. On n'osa mettre la main sur ces dépôts sacrés. Il fallait pourtant, coûte que coûte, trouver de nouvelles ressources. Fuad, en définitive, aboutit au même résultat que ses prédécesseurs. Il eut recours à l'emprunt. Mais c'est une chose fort délicate que de prêter de l'argent à la Sublime-Porte. Les Turcs passent auprès de beaucoup de gens, et nous le comprenons à merveille, pour de mauvais créanciers; non qu'ils soient moins honnêtes que d'autres, mais parce qu'ils n'offrent que des garanties insuffisantes. C'est un point qui mérite de nous arrêter un moment.

On fait sonner bien haut les ressources immenses de l'empire Ottoman; on parle des richesses minérales qu'il recèle dans son sein; de la fertilité du sol, de l'extension réservée au commerce dans un Etat qui, du Danube à la mer Rouge, embrasse les pays les plus admirablement situés et les plus célèbres autrefois au double point de vue de la prospérité industrielle et du développement de la civilisation; la Thrace avec Constantinople, la Macédoine, l'Arménie, l'Asie mineure, la Syrie, la Phénicie, la Palestine, l'Assyrie, la Mésopotamie et l'Egypte. Rien de plus vrai : mais voyons le revers de la médaille. Il est malheureusement incontestable que la domination turque a stérilisé la moitié au moins de ces provinces; on connait les conquêtes faites par le désert sur les antiques civilisations asiatiques; on connait les vices irrémédiables de l'administration turque; on ne voit pas comment, sous le règne des Osmanlis, une amélioration sérieuse pourrait être apportée dans une situation si déplorable, comment les ressources financières pourraient s'accroître dans la même proportion que les besoins nouveaux de l'empire. Mais ce n'est pas tout, les prêteurs d'argent ont devant eux des perspectives encore moins rassurantes.

La Turquie est en décadence; la polygamie, les vices qu'elle amène à sa suite, l'énervement produit par un abus immodéré des narcotiques, l'impossibilité d'entreprendre contre les nations chrétiennes devenues infinement supérieures aux peuples musulmans, les guerres qui autrefois retrempaient et soutenaient l'énergie de la race turque, une inaptitude bien constatée à s'assimiler les forces vitales de la civilisation et par suite une immobilité complète au milieu du mouvement progressif qui emporte l'Europe, telles sont les causes fondamentales de ce déclin. L'empire ottoman n'a plus en réalité de raison d'être, et s'il se soutient encore, ce n'est pas qu'il soit capable d'exister par lui-même; c'est uniquement parce qu'il a plu jusqu'à présent aux puissances européennes de l'empêcher de mourir pour éviter ou pour éloigner des complications politiques qu'on regardait comme très-dangereuses, à une époque où la presse n'avait pas encore démontré et fait prévaloir le droit des nationalités, qui aplanit presque toutes les difficultés de ce qu'on appelait autrefois l'ouverture du grand héritage. On sait maintenant que les Turcs pourraient être renvoyés en Asie sans que l'Europe eut seulement à tirer un coup de canon; c'est un pas immense qu'on a fait vers une solution prochaine et radicale de la question d'Orient, qui s'accomplira, suivant toute apparence, d'après les principes que l'auteur de cet article a exposés en 1860 dans un écrit intitulé : *les Turcs et les nationalités.*

Mais si l'on est autorisé à affirmer aujourd'hui que la chute de l'empire Ottoman peut s'accomplir sans troubler la paix générale, il est d'une complète évidence, que son existence ne saurait se perpétuer qu'au milieu d'agitations sans fin, d'insurrections sanglantes, de guerres, de vengeances, de désordres de toute nature préjudiciables à l'Europe entière. Les populations chrétiennes veulent à tout prix recouvrer leur indépendance et il est de l'intérêt des peuples civilisés de favoriser ces tendances nationales. La Turquie ne pouvant subsister par elle-même, est donc vouée à une mort certaine. Quelles seraient donc les garanties des créanciers de la Sublime-Porte le jour où elle viendrait à repasser le Bosphore? Les principautés de Moldavie et de Valachie qui déjà ont reconquis leur autonomie, deviendraient un État souverain; il en serait de même de la Serbie qui s'annexerait par la force des choses la plus grande partie de la Turquie d'Europe; la Grèce s'agrandirait de la partie hellénique des provinces limitrophes, et peut-être se formerait-il provisoirement un petit royaume du Monténégro. Or, de quel droit viendrait-on proposer à ces nouveaux États de prendre à leur charge une partie de la dette turque? Ils n'avaient été réunis que par la force à l'empire Ottoman; ils n'ont retiré de cette situation contre nature, qu'humiliations, persécutions, vexations de toute espèce; ils ont payé pendant des siècles de lourds tributs sans que la Porte, en échange, ait fait construire dans leur intérêt, une route, un pont, un monument, un établissement quelconque d'utilité publique. Si la Turquie a contracté des emprunts, les chrétiens soumis à son empire n'en ont profité en aucune façon; loin de là, une partie de ces emprunts avait pour but de pourvoir aux frais d'expéditions dirigées contre les populations insurgées au nom de la liberté. Les créanciers de la Turquie n'auraient donc pas une obole à réclamer équitablement aux chrétiens émancipés. Ils auraient pour unique débiteur le sultan relégué en Asie avec des ressources très-exiguës, et c'est là une triste perspective, à laquelle les bailleurs de fonds

n'ont pas, à notre avis, suffisamment réfléchi.

Fuad-Pacha parvint, néanmoins, à trouver en Europe l'argent dont il avait besoin; ce ne fut, il est vrai, qu'à la suite des difficultés considérables, et à des conditions assez dures; mais il n'y avait pas à hésiter et le grand-vizir souscrivit à toutes les exigences, même à celle qui obligeait la Sublime-Porte à subir, pour l'emploi de la somme empruntée, le contrôle d'un conseil de surveillance européen, c'est-à-dire anglais, puisque c'était à Londres que l'emprunt avait été négocié. La manière dont il avait été couvert fut une triomphe pour la Turquie, car les offres dépassèrent plus de trois fois le chiffre de la somme demandée. D'où provenait un tel empressement? Il provenait d'abord et surtout de l'attitude plus que sympathique prise par le gouvernement anglais, et de la pression qu'il avait exercée sur l'opinion publique afin de procurer à la Turquie les ressources dont elle avait besoin pour comprimer l'insurrection dans l'Herzégovine et au Monténégro; il provenait ensuite de la quantité considérable de fonds que la disette cotonnière avait immobilisés en Angleterre, et aussi de l'admission par la Porte d'un conseil de surveillance anglais. On prétendait même que la publication récente du budget ottoman par Fuad-Pacha n'avait pas été étrangère au succès de l'emprunt.

Ce document publié en février 1862 par Fuad-Pacha prouvait ou semblait prouver que la Turquie, en laissant imprimer pour la première fois son budget, et en le soumettant au contrôle de l'Europe, voulait entrer dans une voie financière plus régulière. Beaucoup de gens il est vrai, même à Constantinople, qualifièrent ce budget de fantastique, en soutenant qu'il différait esentiellement des chiffres que les membres européens du Conseil suprême des Trésors étaient parvenus à établir après des travaux énormes. Quoi qu'il en soit, nous allons profiter de l'occasion pour placer sous les yeux de nos lecteurs les éléments du premier budget officiel de l'empire Ottoman, c'est-à-dire les prévisions officielles ou soi-disant telles des recettes et des dépenses pour l'année 1862. (Une bourse vaut 114 fr. 28 c.).

	BOURSES	FRANCS
RECETTES		
Recettes du budget de 1862	2.442.368	279.113.815
Impôts et revenus nouveaux en 1862.	715.009	81.710.200
Evaluation de la diminution à opérer dans les dépenses de divers départements	150.000	17.142.009
Total général des recettes.	3.307.368	377.966.015
DÉPENSES		
Dépenses du budget de 1862	2.768.815	318.477.198
Intérêts, amortissement, etc. de l'emprunt projeté	150.000	17.142.000
Intérêts des 400.000 bourses à emprunter dans l'empire	24.000	2.742.720
Intérêts de rentes à créer pour la consolidation de la dette flottante	156.000	17.142.000
Total général des dépenses.	3.110.815	355.503.918

	BOURSES	FRANCS
RÉCAPITULATION		
Total général des recettes	3.307.368	376.966.015
Total général des dépenses	3.110.815	355.503.918
Excédant des recettes (1)	196.553	22.463.097

Evaluations du rendement des nouveaux impôts.

	BOURSES	FRANCS
Tabacs	100.000	11.428.000
Sel	120.000	13.713.600
Papiers timbrés	40.000	4.571.200
Patentes et droits sur les spiritueux.	40.000	4.571.200
Excédant sur les revenus des vacoufs.	30.000	3.428.400
Contributions directes à Constantinople	20.000	2.285.600
Forêts et mines	10.000	1.142.800
Augmentation résultant des nouveaux tarifs et traités de commerce	200.000	22.856.000
Augmentation sur le verghi général.	50.000	5.714.000
Augmentation sur les dîmes	75.000	8.571.000
Fers à cheval	10.000	1.142.800
Mutations de propriétés (tapous)	20.000	2.285.600
Total général	715.000	81.710.200

Ces chiffres, s'ils étaient exacts, constitueraient dans les finances de la Turquie une amélioration considérable, car Fuad-Pacha, dans son rapport au sultan, constate qu'en 1861 les revenus étaient de 2,442,368 bourses, et les dépenses de 2,786,815, ce qui laissait un déficit de 344,446 bourses, soit environ 40 millions de francs. Fuad évaluait le découvert du Trésor, dans la même année 1861, à 4 millions de bourses, dont 2 millions pour les caïmés et 2 millions pour la dette flottante. La masse de caïmés répandue dans la circulation est, comme on sait, désastreuse pour le pays. Nous avons déjà parlé du moyen employé pour ruiner les provinces avec ce papier exposé aux plus brusques variations; le grand-vizir le constate lui-même dans son rapport au sultan. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « La circulation du caïmé a toujours été restreinte à la capitale; mais Constantinople n'étant ni un lieu d'agriculture, ni une ville manufacturière, doit tirer son approvisionnement de l'Europe ou bien de l'extérieur de l'empire. Or, le caïmé qui ne peut être envoyé en Europe, n'ayant pas non plus cours dans les provinces, la capitale éprouvait doublement le besoin de se procurer de la monnaie métallique; et comme la demande, en haussant la valeur des monnaies, entraînait naturellement la dépréciation du papier, et que Constantinople ne pouvait en supporter à elle seule toute la charge, on a pensé un moment, vu la nécessité de laisser le caïmé dans la circulation, à étendre ce système aux provinces afin d'atténuer les effets d'une circulation qui pesait exclusivement sur la capitale. Dans la présomption que cette nécessité dût se prolonger, on n'a découvert aucun autre moyen à adopter; mais il est évident que si Constantinople a souffert dans ses

(1) OBSERVATION. — Cet excédant est destiné à répondre aux mécomptes possibles qui peuvent résulter de l'établissement des nouveaux impôts et des réductions dans les dépenses qui pourraient ne pas être effectuées.

relations commerciales avec l'Europe de la dépréciation qu'a subi son signe monétaire, l'empire, dans toutes ses parties, souffrirait pour les mêmes causes dans ses relations commerciales avec le reste du monde..... Il est donc hors de doute que l'émission du papier-monnaie n'est pas une saine mesure financière, mais un expédient évidemment dangereux qui n'est adopté que dans le cas d'urgence. » Fuad-Pacha avoue ensuite que les pertes de change que le papier-monnaie fait éprouver au Trésor seulement, sont de 50 à 75 millions de francs par an. Le grand-vizir ajoute, il est vrai, que la situation s'est améliorée depuis l'avénement d'Abd-Ul-Medjid, et qu'on n'est plus obligé, pour faire face au découvert, de prendre autant d'argent sur les recettes affectées aux besoins urgents de l'armée et de l'administration; mais cette simple affirmation ne paraîtra pas concluante à tout le monde; on sait que la solde de l'armée et les traitements des employés continuent à être arriérés de cinq et de six mois, et parfois d'un an; que les officiers et les fonctionnaires sont payés la plupart du temps en papier-monnaie, et obligés de perdre la moitié de leurs appointements par l'escompte. Il ne faut donc pas se hâter de célébrer, comme le voudrait Fuad-Pacha, la résurrection des finances de la Turquie. Il est certain même que le produit du dernier emprunt s'est englouti presque tout entier dans les dépenses occasionnées par l'expédition d'Omer-Pacha en Herzégovine et au Monténégro, ou dans celles que le sultan a faites, sans aucun profit sérieux, en frais d'équipements militaires et en constructions navales.

Nous avons constaté, plus haut, la décadence de la Turquie, même au point de vue militaire; c'est à l'article MONTÉNÉGRO qu'on trouvera la preuve la plus éclatante de cette vérité. On a vu là le plus fameux général du sultan, Omer-Pacha, placé à la tête d'une armée de 100,000 hommes de troupes ottomanes user, pendant des mois toute son énergie en efforts impuissants, pour dompter un petit peuple de 140,000 âmes qui n'a pas à lui opposer plus de 15,000 guerriers braves, mais sans discipline. Le généralissime parviendra sans doute, à force de persévérance et de sacrifices d'hommes et d'argent, à s'emparer du village qui sert de capitale à la principauté; mais il n'en est pas moins hors de doute que le jour où les chrétiens des autres provinces se soulèveront, d'accord avec les Monténégrins, c'en est fait de l'empire ottoman, malgré l'argent de l'Angleterre. Un acte de barbarie, dont on ne peut trouver d'exemple qu'en Turquie, a failli mettre le sultan aux prises avec un peuple non moins belliqueux, huit fois plus nombreux et beaucoup mieux organisé que les Monténégrins; nous voulons parler du bombardement de Belgrade; mais c'est à l'article SERBIE qu'il faut se reporter pour le récit de cet événement et l'exposé des réclamations et des négociations qui l'on suivi. On a craint à plusieurs reprises, en Syrie, une nouvelle explosion du fanatisme musulman; mais on est parvenu à maintenir dans ce pays un calme apparent qui laisse toujours de grandes préoccupations pour l'avenir. Les Maronites sont mécontents; les Druses sont irrités; les Bédouins refusent de payer l'impôt, et l'Angleterre exploite tous ces éléments de désordre pour tâcher de substituer dans le Liban son influence à celle de la France, résultat qu'elle n'obtiendra pas malgré toutes nos fautes. En Asie mineure, la haine des chrétiens et de la réforme a éclaté sur différents points. A Angora, par exemple, on a découvert une société secrète qui ne se proposait rien moins que de faire une révolution pour rétablir en Turquie le vieil ordre de choses, y compris le corps des janissaires qu'on aurait recruté ensuite en enlevant tous les jeunes chrétiens. On parlait d'incendies, on parlait de massacres; c'était au mois de mai, et les chrétiens en ont été quittes pour la peur; mais seront-ils aussi heureux une autre fois? L'esprit de vengeance règne d'une extrémité à l'autre de l'empire. Après le mouvement fanatique d'Alep, en Syrie, après celui d'Angora, ont eu lieu, à la fin de juillet, celui de Brousse, et plus récemment celui de Marach. C'est une longue traînée de poudre qui n'attend qu'une étincelle. On dirait que les Turcs, dans la prévision d'une catastrophe qui leur enlèvera nécessairement Constantinople et la péninsule orientale de l'Europe, ont comploté le massacre général des chrétiens de ce continent afin de se débarrasser d'avance des mécréants, et surtout des interventions gênantes auxquelles les puissances européennes sont toujours disposées en faveur de leurs coreligionnaires.

Les tendances des Bulgares vers le catholicisme ont continué en 1861 et 1862. Les conversions n'ont pas eu, à beaucoup près, toute l'importance qu'on a voulu leur attribuer dans plusieurs écrits. Elles ont été cependant assez nombreuses pour prouver l'antipathie profonde qu'ont inspirée à ces populations calmes et douces les exactions du clergé grec. Si les puissances catholiques avaient favorisé ce mouvement, il aurait pris, sans doute, une extension plus considérable; mais la France a refusé de s'immiscer dans cette affaire compliquée d'une foule de questions très-délicates, et peut-être a-t-on pensé, dans les hautes régions de la politique, que dans l'éventualité d'un nouvel empire slavo-serbe, il serait plus avantageux pour les populations unies de professer une même religion que de se diviser en deux communions rivales qui deviendraient peut-être ennemies. La Porte, du reste, a fait preuve, en général, de la plus grande impartialité dans toutes les difficultés qui se sont élevées relativement à l'union des Bulgares à l'Eglise romaine.

Il résulte de cette revue rapide sur les choses de la Turquie que la situation ne s'est améliorée qu'en apparence. Cette puissance est en proie à un

mal constitutionnel qui la mine sourdement et dont elle ne sera débarrassée qu'en cessant de compter parmi les nations. Lord John Russell le sait aussi bien que nous. Dans une lettre adressée, l'année dernière, à l'ambassadeur britannique auprès de la Sublime-Porte, il disait : « Quatre choses manquent à la Turquie : l'ordre, la probité, l'énergie et l'impartiale justice. » Nous n'en disons pas davantage ; c'est précisément parce qu'elle ne possède aucune de ces qualités que ses finances vont de mal en pis, qu'il n'y a d'administration que l'arbitraire des pachas, et que les chrétiens n'ont d'espérance que dans l'insurrection, car il est maintenant surabondamment prouvé que le tanzimat n'est qu'un leurre et l'égalité qu'un mensonge. ALEX. BONNEAU.

U

URUGUAY. (RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L') — Président : D. BERNARDO BERRO (élu pour quatre années, le 1er mars 1860). — Consul général de France et chargé d'affaires à Montévidéo : M. Martin Maillefer. — Consul général de l'Uruguay à Paris : M. Ramon de la Sagra.

La république orientale de l'Uruguay qui, malgré les agitations dont la république argentine, sa voisine et son alliée naturelle, vient d'être le théâtre, continue à jouir d'une tranquillité parfaite, poursuit heureusement sa marche progressive, sous la direction d'un gouvernement réparateur. Sa population a notablement augmenté depuis deux ou trois ans ; elle est aujourd'hui de 301,000 habitants, et la ville de Montévidéo, sa capitale, n'en compte pas moins de 45,000. — Son commerce, en 1859, a atteint le chiffre de 112 millions, chiffre qui se décompose par 30 millions à l'importation et 82 millions à l'exportation. — Le commerce de la France avec les ports de l'Uruguay s'est élevé de 22 millions et demi, en 1858, à près de 32 millions, en 1859, réalisant ainsi d'une année à l'autre un progrès d'environ 50 pour 100. Ces chiffres sont ceux du commerce *général* qui comprend, comme on sait, les opérations d'entrepôt et de transit ; quant à notre commerce *spécial*, le progrès a été plus remarquable encore, puisqu'il a passé, dans le même intervalle, de 13 à 25 millions.

Le gouvernement oriental a pris, dans le cours de la dernière année, d'importantes mesures et fait adopter par les chambres des lois qui auront pour effet probable d'accélérer encore ce mouvement ascensionnel ; signalons notamment : la modification des tarifs concernant la navigation marchande, l'établissement, organisé de concert avec le Paraguay, d'un service régulier de vapeurs entre Montévidéo et l'Assomption, l'abolition de tous droits de sortie sur les viandes préparées pour l'exportation, la réduction des taxes concernant l'exportation du bétail vivant, mesure qui date du 1er janvier dernier et dont l'effet a été tel que, dans les trois premiers mois seulement, la province brésilienne de Rio-Grande a reçu de l'Uruguay plus de 40,000 têtes de bétail. — Les dernières nouvelles de Montévidéo nous apprennent en outre que le gouvernement s'occupait très-sérieusement de projets relatifs à l'établissement d'une banque hypothécaire, à l'adoption du système métrique, à la concession d'une mine d'argent découverte, il y a quelques mois, à peu de distance de la capitale, et enfin à l'immigration qu'il est si nécessaire de favoriser dans ces pays où tant de richesses naturelles demeurent inexploitées, faute de bras. Tous les consuls de l'Uruguay à l'étranger ont déjà reçu l'ordre de viser gratuitement les passeports des émigrants pauvres.

Une affaire assez grave, pendante depuis douze ans, et qui exposait la république orientale à d'incessantes menaces de la part de la France et de l'Angleterre, vient de recevoir enfin une solution définitive : nous voulons parler des indemnités qui étaient dues à plus de six cents familles anglaises et françaises, à raison des préjudices qu'elles avaient soufferts durant le siége de Montévidéo qui dura neuf ans, de 1842 à 1851. — Le règlement de l'indemnité présenté par les délégués des réclamants, et appuyé par les cabinets de Londres et de Paris, fixait la créance à cinq millions de piastres, amortissable en vingt années, garantie sur les revenus de la douane, et portant intérêt à 6 pour 100, c'est-à-dire à la moitié de l'intérêt légal du pays. Le gouvernement oriental ayant repoussé ces conditions, et les négociations traînant en longueur, un *ultimatum* fut signifié, au mois de mars dernier, par la France et l'Angleterre, dont les escadres vinrent mouiller sur rade, à Montévidéo. — A la suite de vifs débats et un mois après le terme fixé dans l'*ultimatum*, les représentants et le Sénat accordèrent enfin les pouvoirs nécessaires au président de la république, et un compromis intervint, qui régla définitivement la créance anglo-française à la somme de 4 millions de piastres (21 millions de francs) prolongea l'amortissement jusqu'à trente années et réduisit l'intérêt à 5 pour 100. — La légitimité des réclamations était incontestable ; on comprendra cependant les hésitations et les résistances de l'Uruguay, si l'on songe que ce petit Etat, dont le budget annuel ne dépasse point 16 millions, est déjà grevé d'une dette publique de plus de 60 millions, en capital, non compris sa dette de 50,000 livres sterlings envers le gouvernement britannique.

A. HUSSON.



V

VÉNÉZUELA. — Président, le général PAEZ. Consul général de France, M. Mellinet. Chargé d'affaires à Paris, M. Torres Caicedo.

C'est pour nous une si vive douleur d'avoir chaque année à enregistrer les luttes fratricides qui déchirent tant de républiques hispano-américaines, que nous signalons, avec une satisfaction profonde, les symptômes de pacification que nous apportent, du Vénézuela, les nouvelles les plus récentes. Ce n'est encore qu'un point à l'horizon; mais les partis paraissent s'apaiser, et nous espérons que la main vigoureuse et habile du général Paez sauvera le Vénézuela de l'abîme où il semblait courir. C'est en enfreignant la légalité qu'on lui a confié la dictature; mais il est des moments suprêmes où la marche régulière devient impossible, et le pays l'a compris. La révolution désolait les provinces. Elle se recrutait et s'armait librement à Curaçao; les Monagas avaient reparu menaçants, et le général Paez, qui représentait le Vénézuela à Washington, rappelé par son gouvernement dans sa patrie, avait été mis à la tête de l'armée. Cependant les embarras augmentaient. Le président Tovar et plusieurs ministres, successivement placés au pouvoir, s'étaient retirés par impuissance. Les tentatives de réconciliation, ébauchées par le général Paez, avaient échoué; les rebelles trahissaient la foi jurée et reprenaient les armes au mépris de leur serment. L'ancien gouverneur Bétancourt était pris et fusillé à Cumana. Le vice-président Gual et son ministère succombaient sous le poids des difficultés. Ils crurent opportun de retirer au général Paez le commandement dont il était investi, et de concentrer toute l'action au ministère de la guerre. Le général se soumit à cette exigence avec une noblesse antique, mais le pays se souleva. Valencia déclara le gouvernement déchu de ses droits, proclama vice-président le designado D. Angel Quintero et réclama la continuation du commandement de l'armée entre les mains du général Paez. A Caracas, le mouvement fut plus décisif. Le 29 août, au matin, la population s'éveilla au bruit des pétards, de la musique militaire et des cris de la troupe. Le gouvernement était renversé sans brûler une amorce, et le colonel Echezuria, qui avait dirigé l'insurrection, avait mis en prison le vice-président docteur Pedro Gual pour obtenir une démission volontaires et acclamé le général Paez, chef civil et militaire de la république avec des pouvoirs sans limites. Ce fut alors un assaut de sentiments élevés, bien précieux à constater au milieu de l'anarchie générale où ce pays est plongé depuis si longtemps. Le docteur Gual, une des gloires les plus pures du Vénézuela, staticien apprécié en Europe, qui avait refusé le titre de président à la chute de Tovar, protestait énergiquement du fond de sa prison contre une renonciation illégale. Le général Paez se dérobait de son côté à une nomination que condamnait la loi. Le pouvoir revenait au designado docteur Angel Quintero qui le réclamait en vertu de son droit. Le général Paez, dans une lettre pleine de dignité, déclarait s'y soumettre et repoussait la dictature. Mais la constitution n'existait plus et le peuple avait parlé!

D. A. Quintero dût se résigner et regagna volontairement Porto-Rico où, pendant dix années d'exil, il avait exercé avec éclat la profession d'avocat. Paez, vaincu par le sentiment du danger public, accepta la dictature comme un sacrifice et se mit résolument à l'œuvre pour rendre enfin la paix au pays qui n'avait plus foi qu'en lui. Ces efforts suprêmes paraissent devoir aboutir à une conciliation si nécessaire.

Malgré cette situation critique et au milieu de toutes ces péripéties, le chemin de fer de Pétaré avançait et, le 23 juin, on devait essayer une locomotive. Une concession était accordée en même temps pour un chemin de fer dit « del norte », destiné à relier Caracas à la Guaira. Une compagnie fondatrice était formée, et M. Roudier, ingénieur français, accompagné de M. Servadio, concessionnaire, venaient à Paris poser les bases de cette entreprise; un décret concédait la franchise à l'importation de toutes les machines et outils pour la culture du coton, que des sociétés anglaises se proposaient d'établir sur une grande échelle. Caracas était sur le point d'avoir son éclairage au gaz; ses rues étaient réparées et pourvues de conduits d'écoulement en fer; une police y était installée, urbaine et rurale; une banque, autorisée par le congrès, y fonctionnait régulièrement et, déjà, avait émis pour 600,000 piastres de billets; des travaux étaient entrepris pour ériger des phares à Roque-Grande et dans l'île d'Alcatraz; enfin, une demande était faite pour la concession d'une ligne de vapeurs à établir entre la Guaira et les îles de Curaçao, Saint-Tomas et les principaux points du littoral du Vénézuela.

Le gouvernement n'était pas non plus resté oisif. Une convention postale avec la Grande-Bretagne avait été conclue ainsi qu'un arrangement avec l'Espagne au sujet des réclamations de l'année précédente. Pour prévenir le retour de sem-

blables difficultés, le ministre avait adressé une circulaire remarquable rappelant le respect dû aux étrangers ; il avait, en outre, donné l'ordre que lorsqu'un étranger serait dans le cas de subir un jugement militaire, il devait être transféré sur un point où se trouverait son ministre ou un consul de sa nation qui auraient le droit de l'assister aux débats.

Le gouverneur de la province de Caracas avait ordonné la publication d'un registre officiel contenant : 1° la section du gouvernement pour tous les actes des autorités nationales et provinciales ; 2° la section judiciaire contenant tous les décrets et sentences ; 3° la section statistique ; 4° variétés. La situation financière était, on le conçoit, embarrassée. On avait mis un impôt sur le revenu, perçu d'après la parole du déclarant, sous le contrôle d'une commission, et une augmentation avait été décrétée sur les droits d'exportation et d'importation (18 0/0 sur ces derniers). C'est qu'il s'agissait de combler un énorme déficit. Le budget de 1860-61 présentait en effet en recettes 3,844,008 piastres et en dépenses 5,846.596 piastres, soit une différence de 2,000,587 piastres. La dette intérieure s'élevait à 19,534,288 piastres et celle extérieure à 26,188,130 piastres. L. FAVRE CLAVAIROZ.

VINCENNES. (Voyez PROMENADES).

VITAL (NOEUD). — J'appelle *nœud vital* un point de la moelle allongée où la section transversale de cette moelle abolit, sur le champ, la respiration et la vie.

I. *Nœud vital dans les animaux vertébrés à sang chaud.* — En 1760, Lorry écrivait ces paroles remarquables : « La division et la compression de « la moelle de l'épine, dans un *endroit* déterminé, « produisent la mort subite ; inférieurement à « cet *endroit*, cette moelle coupée produit la pa- « ralysie ; elle la produit de même supérieure- « ment (1). » En 1812, Le Gallois avançait beaucoup la détermination de l'*endroit* indiqué par Lorry, lorsqu'il disait : « Ce n'est pas du cerveau « tout entier que dépend la respiration, mais bien « d'un *endroit* assez circonscrit de la moelle « allongée, lequel est situé à une petite distance « du trou occipital et vers l'origine des nerfs de « la huitième paire ou pneumogastriques (2). » En 1827, je faisais un nouveau pas, et beaucoup plus grand, vers la détermination précise de l'*endroit* cherché, lorsque dans un mémoire lu à l'Académie, je disais : « La limite supérieure du « point central et premier moteur du système ner- « veux se trouve immédiatement au-dessus de « l'origine de la huitième paire, et sa limite in- « férieure trois lignes au-dessous de cette ori- « gine (3). » En 1851, enfin, j'ai fait un nouveau pas encore, et que j'ose croire définitif, lorsque j'ai dit : « La limite supérieure passe sur le *trou* « *borgne*, la limite inférieure passe sur le point de « jonction des *pyramides postérieures* ; entre ces « deux limites est le *nœud vital*, et, de l'une de « ces limites à l'autre, il y a à peine une ligne (1). »

Et ces deux limites sont de toute rigueur.

Si la section passe en avant du *trou borgne*, les mouvements respiratoires du thorax subsistent. Si la section passe en arrière du point de jonction des *pyramides postérieures*, les mouvements respiratoires de la face (le mouvement des narines et le bâillement) subsistent. Si la section passe sur le milieu du *V de substance grise*, inscrit dans le *Calamus scriptorius*, les mouvements respiratoires du thorax et de la face sont abolis sur le champ et tous ensemble. Mais, ce n'est pas tout. Le *nœud vital* est double ; car tous les organes du système nerveux le sont : la moëlle allongée, la moelle épinière, les lobes ou hémisphères cérébraux, etc. On peut enlever un lobe cérébral, celui qui reste supplée à celui qui manque, etc. (2).

De même, le *nœud vital* est double, c'est-à-dire formé de deux parties ou moitiés, réunies sur la ligne médiane, et dont chacune peut suppléer à l'autre, la moitié droite à la moitié gauche, et réciproquement la gauche à la droite. On peut couper la moitié droite du *nœud vital*, et la vie subsiste ; on peut couper la moitié gauche, et la vie subsiste. Pour que la vie cesse, il faut que les deux moitiés soient coupées, et toutes deux dans la même étendue, dans une étendue de *deux millimètres et demi* chacune, et en tout, de *cinq millimètres* pour les deux (3). Une section transversale de *cinq millimètres*, dans un point donné de la moelle allongée, voilà le peu qu'il faut pour détruire la vie (4).

II. *Nœud vital dans les animaux vertébrés à sang froid.* — A force de tâtonnements, d'essais, d'expériences constamment suivies, je suis parvenu à marquer, comme on vient de voir, dans les vertébrés à sang chaud, le point précis où doit être coupée transversalement la moelle allongée pour l'extinction subite de tous les mouvements respiratoires. C'est ce point précis qu'il s'agit maintenant de marquer dans les vertébrés à sang froid.

Dans les animaux à sang chaud, si je coupe transversalement la moelle allongée, en faisant passer la section juste au centre du *V de substance grise*, tous les mouvements respiratoires de l'animal sont abolis sur-le-champ et simultanément. De plus, l'animal meurt immédiatement, parceque immédiatement il cesse de respirer : il perd, en

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences : Savants étrangers*, t. III, p. 368.
(2) *Expériences sur le Principe de la Vie*, p. 37.
(3) Voyez mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les Propriétés et les Fonctions du Système nerveux*, p. 204 seconde édition).

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, t. XXXIII, p. 438.
(2) Voyez mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, p. 31 et suiv. (seconde édition).
(3) Le siége précis du *nœud vital* est donc la partie moyenne de la moelle allongée, au niveau marqué.
(4) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. XLVII, p. 805.

même temps et soudainement, la respiration et la vie. Les choses ne se passent pas tout à fait ainsi dans les vertébrés à sang froid. Je commence par les *batraciens*.

Tout le monde sait, par les expériences de Spallanzani, de Le Gallois, surtout de William Edwards, que les *batraciens* ont deux respirations : une respiration pulmonaire et une respiration cutanée, qu'ils respirent par les poumons et par la peau. Je puis donc couper transversalement sur un *batracien*, sur une *grenouille*, la moelle allongée au point premier moteur du mécanisme respiratoire, au *point vital*, sans que l'animal meure. L'animal, qui ne respire plus par son mécanisme respiratoire, par ses narines, par sa gorge, par ses poumons, respire par sa respiration cutanée, par sa peau, c'est-à-dire, par l'action de l'eau aérée sur sa peau, et il vit.

Il vit ; mais, et ceci est le point fondamental de l'expérience, est toute l'expérience, quelque temps qu'il survive, le jeu du mécanisme respiratoire, aboli dès l'instant même de la section, ne reparaît plus (1).

Les signes extérieurs du mécanisme respiratoire, dans la grenouille, sont le mouvement des narines, celui de la gorge et celui de l'abdomen. L'inspiration ne se fait que par les mouvements de la gorge ; le thorax est immobile, les côtes manquent. De plus, cette inspiration se fait en deux temps : dans un premier temps, la gorge se dilate et reçoit l'air par les narines; dans un second temps, les narines se ferment par leurs muscles propres, et la gorge, en se contractant, pousse l'air dans les poumons. L'expiration se fait par la contraction des muscles de l'abdomen.

Si l'on examine une grenouille qui respire, on voit alternativement ses narines s'ouvrir et se fermer, sa gorge se dilater et se contracter, ses flancs se gonfler et se resserrer. Or, que dans ce moment là, où tout se meut, tout s'agite, tout est en jeu, la moelle allongée soit coupée transversalement au point que je nomme le *point vital*, et, sur le champ, tous ces mouvements des narines, de la gorge, des flancs, seront abolis. Bien plus, aucun d'eux ne reparaîtra plus. C'est une chose admirable de voir des grenouilles à moelle allongée coupée tranversalement au *point vital*, survivre pendant plusieurs mois, sans que jamais aucun mouvement respiratoire ne reparaisse. J'ai en ce moment (15 septembre) deux grenouilles à moelle allongée coupée tranversalement au *point vital*, l'une depuis le 23 décembre, l'autre depuis le 18 janvier, et depuis l'instant de la section aucun mouvement respiratoire n'a reparu. Quel est donc le lieu précis où réside le *nœud vital* dans les vertébres à sang froid ? Ou plutôt, quelle est la marque extérieure de ce point précis ? Dans les vertébrés à sang chaud, c'est le *V de substance grise* ; dans la grenouille, c'est l'espèce de pont que forme sur le plancher du quatrième ventricule, le cervelet, d'ailleurs très-petit, de ces animaux.

Si, sur une grenouille, on coupe tranversalement la moelle allongée, en faisant passer la section juste derrière le cervelet, tout mouvement respiratoire est immédiatement aboli et sans retour. La même chose a lieu dans les *salamandres*. Les salamandres ont une respiration cutanée, comme les grenouilles, et, de plus, un mécanisme respiratoire tout à fait semblable : un thorax immobile, une inspiration qui ne se fait que par les mouvements de la gorge. Si, sur une salamandre, la moelle allongée est coupée tranversalement en faisant passer la section juste derrière le cervelet, tout mouvement respiratoire des narines, de la gorge, des flancs, est aussitôt aboli et ne reparaît plus, quelque temps que l'animal survive à l'expérience.

Je passe aux *poissons*. Les poissons ont aussi un *nœud vital*, c'est-à-dire un point de la moelle allongée où la section transversale de cette moelle abolit sur le champ tous les mouvements respiratoires. Le mécanisme respiratoire des poissons se compose, comme chacun sait, du mouvement des mâchoires, de celui des opercules, de celui des rayons branchiostéges, de celui des arcs branchiaux, et enfin de celui des branchies, but final de tous les autres.

Si, sur un poisson, sur une carpe par exemple, la moelle allongée est coupée tranversalement, en faisant passer la section juste derrière le cervelet, tous ces mouvements si nombreux et si compliqués, tout le jeu de ce mécanisme des mâchoires, des opercules, des rayons branchiostéges, des arcs branchiaux, des branchies, tout cela est aboli sur le champ et ne reparaît plus.

Mais l'animal ne survit pas, comme la grenouille et la salamandre, parce que le poisson n'a pas de seconde respiration, de respiration cutanée; il n'a qu'une respiration, la respiration branchiale ; son mécanisme respiratoire s'éteint immédiatement, et lui-même meurt quelque temps après, temps plus ou moins long selon les espèces (1).

(1) Le *nœud vital* est, par rapport aux *mouvements de respiration*, ce qu'est le cervelet, par rapport aux *mouvements de locomotion*. C'est ce que je disais, dès mes premières expériences de 1822. « J'appelle *mouvement coordonné* tout mouvement qui » résulte du concours, de l'enchaînement, des *groupements*, si » l'on peut ainsi dire, de plusieurs autres, et qui, groupés au- » trement, auraient donné un autre résultat total.

» Ainsi le saut, la marche, la course, la station, le vol, etc., » sont des mouvements coordonnés; des mouvements résultant » du concours de plusieurs parties distinctes, séparées, » isolées, dont chacune peut agir seule et séparément, ou » réunie à une ou deux, à trois, à toutes les autres, et produire » divers effets selon ces diverses combinaisons.

» Et j'appelle ces derniers mouvements, *mouvements de respiration*, par opposition aux premiers, que désignent si » bien les mots de *mouvements de locomotion*. » (*Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, page 184, seconde édition).

(1) J'ai, dès mes premières expériences, en 1823, soigneusement distingué les mouvements généraux, la vie générale des mouvements respiratoires en particulier, de la *vie respiratoire* si je puis ainsi dire. Cette *vie respiratoire* est la seule qui s'éteigne immédiatement ; la vie générale, les mouvements généraux survivent quelques instants, et si, comme je l'ai fait

C'est une chose merveilleuse et d'un ordre suprême que la grande spécialité d'action qui gouverne le système nerveux. Il y a dans l'encéphale un organe qui sert à l'intelligence, et qui seul y sert : ce sont *les lobes ou hémisphères cérébraux* ; un organe qui sert à la coordination des mouvements de locomotion, et qui seul y sert : c'est le *cervelet;* un point de la moelle allongée qui préside aux mouvements respiratoires, et qui seul y préside : c'est le *nœud vital;* chaque nerf des sens a son rôle propre : celui-ci la vue, celui-là l'audition, cet autre l'odorat, ce quatrième le goût, etc.; chaque région de la moelle épinière, chaque racine des nerfs a sa fonction distincte; celle-ci la sensibilité, celle-là la motricité; enfin, il n'est pas jusqu'aux quatre mouvements principaux de l'homme : le mouvement de droite à gauche et celui de gauche à droite, celui d'avant en arrière et celui d'arrière en avant, dont chacun ne réponde à la direction d'un *canal semi-circulaire:* le mouvement de droite à gauche et celui de gauche à droite aux deux canaux horizontaux, l'un droit et l'autre gauche ; le mouvement d'avant en arrière au canal antéro-postérieur ; le mouvement d'arrière en avant au canal postéro-antérieur (1) : dernier et grand phénomène qui n'est point encore expliqué, qui m'occupe depuis trente ans, et que je n'abandonnerai point, j'espère, sans l'avoir pénétré.

FLOURENS.

voir alors, on remplace à temps la *respiration naturelle* par la *respiration artificielle*, par *l'insufflation pulmonaire*, on peut maintenir la vie générale et les mouvements généraux pendant un assez long temps, pendant quelques heures. (Voyez mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, page 191, 2e édition, 1824).

(1) Voyez mes expériences sur les canaux semi-circulaires dans mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, page 454, et 509 (2e édition).

W

WALDECK (Principauté de). — Prince régnant depuis 1845, Georges Victor, né en 1831. Cet État n'est pas représenté en France, et aucun ministre français n'est accrédité auprès du prince. De même que deux des duchés saxons, le prince de Waldeck a conclu avec la Prusse une convention militaire qui incorpore son contingent fédéral, de 866 hommes, dans l'armée prussienne et les Etats du pays ont approuvé cette convention le 11 mars 1862. Nous avons donné, dans le dernier *Annuaire* le budget de la principauté.

WINDISCHGRAETZ (Alfred-Candide-Ferdinand, prince de), né à Bruxelles, le 11 mai 1787, fils d'un comte carinthien, qui fut élevé au rang de prince de l'empire en 1804. Entré dans la carrière militaire à l'âge de dix-sept ans, le prince de Windischgraetz se distingua dans les rangs autrichiens à la bataille de Leipzig, et y acquit le grade de colonel de cuirassiers. En 1817, il passa général major; en 1833, feld-maréchal lieutenant. Mais c'était dans la guerre civile qu'il devait gagner ses grades les plus élevés. Gouverneur de Prague en 1848, il comprima la terrible insurrection qui éclata dans cette ville pendant les fêtes de la Pentecôte; une balle, qui pénétra par une fenêtre pendant le combat, tua sa femme, Eléonore, princesse de Schwarzemberg. L'énergie impitoyable qu'il avait déployée à Prague, le fit choisir par la cour pour écraser le mouvement révolutionnaire qui se produisit à Vienne dans le mois d'octobre suivant. Nommé maréchal sans avoir passé par le grade inférieur de feldzeugmeistre et investi du commandement général de toutes les troupes placées hors d'Italie, il partit de Prague avec son armée et arriva le 31 octobre devant la capitale; il s'en empara après un combat acharné. Il fut chargé ensuite de vaincre l'insurrection de Hongrie et remporta en effet un avantage sur l'armée hongroise le 27 février 1849. Mais là s'arrêtèrent ses succès. Battu à plusieurs reprises, il dut résigner son commandement le 12 avril. Pendant la guerre d'Italie de 1859, il fut chargé d'une mission politique auprès de la cour de Berlin. Il était membre de la première chambre du Reischrath et siégeait sur les bancs ultra-conservateurs lorsqu'il mourut, le 21 mars 1862. Il laisse cinq fils; son gendre, le prince Charles de Windischgraetz, a été tué à Solferino.

WINDISCHMANN (Friedrich), mort à Munich au mois d'octobre 1861, appartenait à cette forte génération d'érudits qui, après l'école un peu amollie de la fin du dix-huitième siècle, s'est retrempée aux sources vives des nouvelles études orientales. Marchant sur la trace des maîtres illustres qui ont créé les méthodes rigoureuses sorties de ces études, et qui se sont ouvert par ces méthodes des routes si neuves à la fois et si fécondes, en philologie, en histoire, en archéologie, dans toutes les branches, en un mot, des investigations critiques, M. Windischmann, après quelques excursions dans le domaine de la philosophie pure, notamment par son mémoire sur la parenté arienne de l'arménien *Ueber den arischan Ursprung der Armenischen Sprachen*, 1844), s'attacha surtout aux recherches de mythologie comparée. Ses études sur le culte de Soma (*Ueber den Soma cultus*,

1847), sur les traditions primordiales des peuples ariens (*Ursagen der Arischen Vœlker*, 1853) sur le culte de Mithra en Orient, etc., sont de riches et subtantielles monographies. Ces études semblent bien spéciales; elles n'en n'ont pas moins une grande portée historique et philosophique. Elles ne servent pas seulement à mieux faire connaître les doctrines de la religion de Zoroastre, qui a tenu une si grande place dans les cultes du vieil Orient, et en même temps à éclairer les rapports intimes qui existèrent originairement entre les croyances de la Bactriane et celles des Aryas védiques: elles jettent aussi un jour tout nouveau sur la propagation des croyances et des symboles iraniens vers l'Europe, et sur les rapports religieux entre l'Asie antique et l'Occident. C'est par là surtout que les recherches du savant de Munich tiennent à l'histoire de l'esprit humain.

Les travaux de M. Windischmann que nous avons mentionnés sont tous imprimés dans les mémoires de l'Académie de Munich. V. S. M.

WURTEMBERG (ROYAUME DE). — Prince régnant depuis 1816, GUILLAUME Ier, né en 1781. Ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à Paris, le baron de Waechter; de France à Stuttgart, le comte Damrémont. Les chambres wurtembergeoises, prorogées le 24 mars 1861, reprirent leurs travaux le 2 juillet suivant. Cette seconde session fut des plus occupées. Tout en commençant, la chambre vota une motion en faveur du rétablissement de la constitution de 1831 dans la Hesse-Électorale. Elle invita également le gouvernement à présenter une loi sur la presse et le droit d'association, régi encore en partie par les règlements fédéraux de 1854, et une autre qui réformât la loi électorale et établit le vote secret. Sur une interpellation de M. Holder, le ministre des affaires étrangères déclara que les relations avec la Sardaigne se trouvaient rompues de fait, puisque le Wurtemberg ne pouvait reconnaître le sceau du royaume d'Italie apposé sur les pièces officielles du gouvernement piémontais. Plusieurs lois importantes furent successivement discutées et votées par les chambres : d'abord la loi sur l'industrie que la chambre des députés amenda dans le sens le plus libéral, en établissant la liberté industrielle la plus complète et en faisant disparaître les restes du système des corporations que le projet gouvernemental laissait subsister; puis une loi modifiant la constitution, qui déclarait la jouissance des droits civils indépendante de la confession religieuse et émancipait, en conséquence, les israélites; enfin une loi réglant les rapports de l'Eglise et de l'Etat destinée à remplacer le concordat que le Parlement avait repoussé.

Le projet du gouvernement sur cette matière délicate fut discuté avec soin et adopté avec très-peu de modifications et à une grande majorité. Voici quelles sont les principales dispositions de cette loi, qui compte vingt-trois articles. Les ordonnances et circulaires des évêques au clergé et diocésains, qui ne concernent pas les matières purement ecclésiastiques où relatives à des objets de droit public ou privé, ne peuvent être rendues sans le consentement de l'État; les autres doivent être communiquées au gouvernement; l'Etat renonce au droit de nommer aux cures et fonctions ecclésiastiques, sauf quand il existe un droit de patronat ou autre semblable; les fonctions ecclésiastiques ne peuvent être confiées qu'à des citoyens wurtembergeois, contre lesquels le gouvernement n'élève pas d'objection fondée au point de vue civil et politique; les fautes disciplinaires sont du ressort ecclésiastique; mais lorsque les peines entraînent une amende de plus de 15 florins, la retraite dans une maison de pénitence pour plus de quinze jours, la suspension ou la destitution, l'autorité ecclésiastique doit en donner connaissance au gouvernement. Les peines ne peuvent être exécutées par voie de contrainte que par les pouvoirs publics; les tribunaux sont compétents dans les questions matrimoniales, bien que le mariage n'ait été contracté que devant l'Église; les affaires disciplinaires et de mariage ne peuvent en aucun cas être portées devant un tribunal non allemand; les séminaires sont soumis à la surveillance de l'Etat, de même que la direction des écoles et établissements d'instruction catholique confiés à la direction de l'évêque; les congrégations et ordres religieux ne pourront être introduits en Wurtemberg qu'avec l'autorisation toujours révocable du gouvernement. La chambre des députés avait voté l'exclusion absolue des jésuites, mais la chambre haute ne laissa pas subsister cet article. Les circonscriptions ecclésiastiques ne peuvent être réglées que de concert avec l'Etat; la propriété ecclésiastique est soumise aux lois communes; le gouvernement ne met pas obstacle aux rapports des ecclésiastiques avec leurs chefs religieux. Une loi complémentaire établit le mariage civil pour les mariages mixtes que les ecclésiastiques refuseraient de consacrer et statua que les tribunaux civils seraient compétents pour accorder les dispenses en cas de parenté. La chambre termina ses délibérations sur cette matière en invitant le gouvernement à présenter aussi un projet de loi qui réglât l'organisation de l'église protestante.

Le cardinal Antonelli a répondu à la communication des lois sur l'église catholique par une note conciliante.

Un projet de loi tendant à revenir sur les indemnités accordées en 1848 et 1849 pour les dîmes et redevances féodales et à augmenter le prix de rachat de ces droits fut rejetée à une grande majorité, et peu après la chambre termina sa session, qui était la dernière de la législature (décembre 1861). Les nouvelles élections eurent lieu dès le mois de janvier suivant, et renforcèrent l'élément démocratique. La nouvelle chambre fut

convoquée au 3 mai, principalement pour donner son avis sur le traité de commerce franco-prussien, auquel le gouvernement a refusé depuis son adhésion et qui a été combattu avec force par les protectionnistes, très-nombreux dans le Wurtemberg. Dans le discours d'ouverture de la session, le ministre d'Etat de Linden a exprimé l'espoir que les Etats allemands parviendraient à s'entendre sur la réforme fédérale. Dans l'affaire de la Hesse le gouvernement avait renoncé à son ancienne politique et conseillé franchement à l'électeur de donner satisfaction au vœu de son peuple. La chambre ne s'est occupée jusqu'ici que de ses arrangements intérieurs, et elle a été ajournée, le 22 mai, à une époque indéterminée. Auparavant, plusieurs de ses membres avaient déposé des propositions relatives à la question allemande. Les dépenses de la période financière de 1861-1864 sont évaluées en moyenne à 15,319,368 florins (de 2 fr. 15 c. par an).

Z

ZOLLVEREIN.— L'Association commerciale allemande traverse en ce moment une phase économique qui rencontre d'assez sérieuses difficultés. Il s'agit de savoir si cet ensemble d'États qui a nom Zollverein (douanes associées), et dont la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre et Bade forment, avec la Prusse, les parties principales, se résoudra à accéder tout entier au traité de commerce dont les négociations se poursuivent depuis plus d'un an, et que la Prusse, pour son compte, a déjà signé avec la France. La question est grave en effet : il s'agit d'une rénovation complète, d'une vie nouvelle, on pourrait dire, pour la production et le commerce de l'Allemagne, et, jusqu'à un certain point, pour le progrès de cette unité nationale, si ardemment désirée par le corps germanique. La question est grave, car elle peut n'aller à rien moins, si la résistance de quelques-uns des membres de l'Association (de la Bavière en particulier) se maintient, qu'à rompre ce faisceau de forces commerciales qui, de 1820 à 1833, se forma si laborieusement, et aboutit, en 1834, à la réunion, sous un même régime douanier, ou plus exactement administratif, de 13 États allemands composant ensemble une population qui aujourd'hui dépasse 33 millions d'habitants.

Fait qui paraîtrait singulier si l'on voulait se l'expliquer par la simple influence des conditions économiques de ce groupe d'États, c'est de la partie du réseau douanier allemand, qui est beaucoup plus agricole que manufacturière qu'est venue jusqu'ici l'opposition à un traité qui, s'il menaçait l'industrie allemande, devrait bien plutôt, au point de vue de la concurrence, inquiéter les fabriques saxonnes et prussiennes de soieries, d'armes, de quincaillerie, de machines de Créfeld, d'Elberfeld, d'Essen, de Solengen, etc., que les producteurs de minerais, de sels, de bétail, de laines et cuirs, de fromages, de tabac, de houblon et de vin des provinces méridionales de l'Association. Mais est-il besoin de rappeler que cette situation trouve son principal mobile dans les vieilles et ombrageuses susceptibilités de l'Autriche à l'endroit de la Prusse, dans les efforts que la première de ces deux puissances n'a cessé de faire pour entraver la conclusion d'un traité dont l'effet, à ses yeux, sera d'écarter définitivement la compétition qu'elle a constamment élevée contre la prédominence du cabinet de Berlin, dans le règlement commercial et politique des affaires du corps germanique? Le traité, en un mot, ce sera pour l'Autriche la consolidation du Zollverein, fortifié désormais d'une alliance douanière avec la France. C'est évidemment un résultat fait pour contrarier une politique qui a toujours rêvé d'absorber l'Association douanière dans la sphère d'activité du corps autrichien. Le progrès des nations gagne du reste à cette lutte d'influence, que l'Autriche, pour arriver au but de ses efforts et entraîner les États allemands, a définitivement arboré, à l'exemple de la Prusse, le drapeau d'un sage et intelligent libéralisme.

Quoi qu'il en soit, la question du traité, bien qu'encore en suspens, marche vers une solution favorable, et nous ne doutons pas qu'elle finisse par obtenir le vote unanime des États associés. Il n'en est aucun, selon nous, qui n'y doive trouver de solides avantages. En ouvrant à l'agriculture et à l'industrie allemandes (et cette dernière est florissante déjà en Saxe, en Prusse, dans les Hesses, en Bade, en Thuringe, etc.) le marché de la France, c'est-à-dire un marché de 37 millions de consommateurs, et cela aux mêmes conditions (du moins tout autorise à le penser) que celles que nous avons faites dernièrement à l'Angleterre et à la Belgique, notre pays assure à l'Allemagne tout entière des éléments de progrès commerciaux bien supérieurs à ceux qu'elle pouvait trouver sous l'empire de nos tarifs prohibitifs et des droits d'entrée qui grèvaient chez nous les matières premières; et comme, d'un autre côté, le tarif général du zollverein a toujours été (sauf pour les cas de représailles douanières) assez modéré, on peut dire que l'Association n'aura pas, dans la circonstance, à consentir envers nous de bien grands

sacrifices. Est-ce à dire que nous devions moins que l'Allemagne trouver notre compte dans la conclusion du traité projeté? Il n'en est point ainsi; il n'y a rien au monde de moins similaire que les industries française et allemande; ouvrons largement la porte aux riches produits des mines et des fermes comme aux articles préparés ou ouvrés de l'Allemagne, et nos articles de goût, nos meubles, nos cristaux, nos modes, nos draps, nos soieries, qui n'y trouvent pas de rivaux, en formeront aisément la contrevaleur. Indépendamment des avantages politiques qui ne peuvent manquer de découler du traité, quel immense intérêt n'ont pas les deux nations à développer des échanges que rendent déjà si faciles leurs nombreuses communications par voies de fer! Ces réflexions nous amènent naturellement à jeter un coup d'œil sur l'état actuel de notre commerce avec le Zollverein. Voici, sur ce point, les faits les plus récents, ceux de 1860.

La somme totale de nos échanges avec l'Association douanière allemande s'est élevée en 1860 (en valeurs réelles) à 467 millions de francs, soit à près du quart de tout le commerce que nous faisons avec le continent européen. — Si, pour mesurer le progrès accompli, nous nous reportons à la moyenne décennale de 1837-1846, nous trouvons, comme expression de l'échange, un chiffre de 135 millions, lequel, en reculant encore d'une décennale (1827-1836), n'est plus que de 104 millions 1/2 (1). De sorte qu'on peut dire que, depuis cette dernière période, nos transactions avec les États allemands ont plus que quadruplé. — Sur ces 467 millions de 1860, notre commerce propre, c'est-à-dire dégagé du transit (soit des marchandises étrangères intervenant dans les affaires des deux nations(2), était de 281 millions de fr., savoir :

A l'*importation* pour notre consommation....	117	millions.
A l'*exportation* de nos produits nationaux...	164	—
Total...........	281	millions.

Or, veut-on savoir comment se répartissaient ces totaux, eu égard à la nature des marchandises échangées? Voici les faits constatés par les registres douaniers :

Nous importions	1° En *matières nécessaires à l'industrie* ou produits naturels pour... 107 millions. 2° En produits ouvrés..... 10 —	117
Nous exportions	1° En produits naturels................. 2° En produits fabriqués.................	164

Ainsi, beaucoup de matières premières à notre importation d'Allemagne, beaucoup d'articles fabriqués à notre exportation à l'Allemagne, tel est le double trait que font ressortir les chiffres ci-dessus. Les dix pauvres millions de produits fabriqués allemands qui parviennent à franchir nos frontières en 1860 (3), disent assez combien était puissante la prohibition inscrite dans nos tarifs (1) pour repousser de notre marché les produits du travail de nos voisins, et, assurément, on peut s'attendre à voir se modifier cet état de choses avec la mise en vigueur du traité déjà signé à Postdam; mais dût ce faible chiffre, avec le temps, tripler, quintupler, décupler même, il resterait encore fort au-dessous de celui des articles fabriqués dont, en 1860, nous pourvoyions le Zollverein, malgré les représailles douanières que nous attiraient justement et notre système prohibitif et les droits d'entrée souvent excessifs de nos tarifs de douanes. Achevons de résumer le mouvement de nos affaires avec le Zollverein en 1860. Voici quelles ont été, au *commerce spécial*, les principales marchandises échangées :

1° *Articles de consommation importés du Zollverein.*

	Unités.	Quantités.	Valeurs réelles.
Laines......................	kilogr.	3.453.000	11.802.000
Bestiaux..................	têtes.	313.346	19.290.000
Houille crue...............	tonnes.	733.476	13.276.000
Bois communs...............	—	»	15.531.000
Peaux brutes sèches......	kilogr.	1.839.000	9.857.000
Genres d'orfèvre..........	—	143.000	4.297.000
Coke.......................	tonnes.	219.165	5.589.000
Houblon..................	kilogr.	472.500	2.835.000
Soieries...................	—	13.560	1.558.000
Lainages..................	—	192.000	3.298.000
Poils de toute sorte.......	—	337.000	3.008.000
Lin et Étoupes............	—	315.000	520.000
Papier, Livres et Gravures.	—	129.000	1.269.000

2° *Produits français exportés au Zollverein.*

	Unités.	Quantités.	Valeurs réelles.
Soieries..................	kilogr.	458.000	51.860.000
Mercerie et Boutons......	—	1.112.000	15.551.000
Lainages..................	—	361.000	11.971.000
Vins......................	hectol.	46.628	6.552.000
Soies.....................	kilogr.	103.000	7.089.000
Céréales (grains)..........	hectol.	335.447	5.204.000
Effets et Lingerie.........	kilogr.	255.000	4.383.000
Peaux préparées et ouvrées	—	175.000	4.279.000
Garancine.................	—	827.000	2.731.000
Cotonnades...............	—	335.000	8.610.000
Bois communs.............	—	»	4.841.000
Outils et ouvrages en métaux..................	—	583.000	3.368.000
Papier, Livres et Gravures.	—	536.000	3.054.000
Safran....................	—	11.200	1.683.000
Graines à ensemencer.....	—	565.000	763.000
Garance..................	—	1.094.000	1.225.000
Fils de laine.............	—	262.509	2.963.000
Pelleteries...............	—	»	1.295.000
Houblon..................	—	397.000	1.910.000

Navigation. — L'intercourse maritime de la France avec les ports prussiens (2) a pris un accroissement très-considérable en 1860, qui trouve son explication dans l'accroissement de nos achats de grains dans les ports de la Prusse.

Voici quel a été le mouvement des navires chargés tant en cette année qu'en 1859 :

(1) En valeurs *officielles* (la valeur réelle ne s'est établie qu'à partir de 1847), lesquelles, si on les ramenait à la valeur *réelle*, s'abaisseraient dans une proportion de 10 à 15 p. 100.

(2) Ce qu'on appelle, dans la technologie douanière, le *Commerce spécial*. Le *Commerce général* y ajoute le transit.

(3) Abstraction faite de la contrebande, qu'atténuera, si elle ne la tue complètement, la levée des prohibitions.

(1) La prohibition existe encore pour tous pays autres que l'Angleterre et la Belgique, avec lesquels nous avons des traités.

(2) Stettin, Dantzick, Kœnigsberg, Elbing et Memel.

	1859.				1860.			
	Sous tous pavillons.		Sous pavillon français.		Sous tous pavillons.		Sous pavillon français.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Entrée................	159	30.651	9	865	263	53.958	42	5.464
Sortie................	52	8.730	10	1.232	95	15.362	13	1.565
Totaux.....	211	39.481	19	2.097	358	69.320	55	7.029

La différence en faveur de ces deux années, de 4,500 tonneaux de chargement en 1859 et de près de 30,000 en 1860, a profité non pas seulement aux pavillons étrangers, mais dans une plus forte mesure encore au pavillon français.

EFFECTIF MARITIME DE TOUS LES PORTS DE LA PRUSSE.

	Navires de mer à voiles au-dessus de 40 last.		Caboteurs au-dessous de 40 last.		BATIMENTS A VAPEUR				TOTAL — Nombre de :	
					de mer.		de rivière et remorqueurs.			
	Navires.	Last.	Navires.	Last.	Bâtim.	Last.	Bâtim.	Last.	Bâtim.	Last.
Au 1er janvier 1860...	914	158.923	338	6.547	26	3.739	60	1.763	1.338	170.972
Id. 1859...	919	160.930	301	5.861	26	3.745	53	1.622	1.301	172.168
Id. 1858...	846	143.187	287	5.682	21	3.278	49	1.400	1.204	153.548

L'état comparatif ci-dessus montre qu'il y a eu, du 1er janvier 1858 du 1er janvier 1860, un accroissement de 134 bâtiments de toute espèce, et d'un tonnage de 17,424 last ou 34,848 tonneaux, lesquels forment, en moyenne, 162 tonneaux 1/2 par navire.

De plus, il y avait en construction, sur les chantiers prussiens, au-commencement de 1861, 51 navires de toute espèce d'une jauge de 8,300 last.

Les cinq principaux ports armateurs sont Dantzick, avec un matériel de 30,067 last, Stettin avec 27,304, Barth avec 20,215, Stralsund avec 18,502 et Mémel avec 18,140 last.

Il nous resterait maintenant à dire ce qu'a été, en 1860 et 1861, le commerce de l'Association allemande avec tous pays. Cela est malheureusement impossible : nous avons expliqué, dans le précédent volume de l'ANNUAIRE, que le Zollverein ne ramenait pas à l'*unité de valeur* monétaire le mouvement de ses échanges. On n'a donc, pour juger de sa marche, qu'un élément, le chiffre des recettes de douanes. Voici ce qu'elles ont été, tant en 1860 que dans les cinq années antérieures :

	thalers de 3 fr. 75 c.
En 1855..........................	26,323,371
— 1856..........................	26,156,450
— 1857..........................	26,595,788
— 1858..........................	28,606,592
— 1859..........................	23,757,542
— 1860..........................	24,102,243
Soit en francs...................	90,383,000

En 1835, le revenu des douanes du Zollverein n'était que de 14,515,722 thalers.

Voici le produit des deux dernières années ·

	1859	1860
	thalers	thalers
Droits d'entrée....................	23.105.796	23.484.872
Droits de sortie....................	250.838	208.064
Droits de transit....................	400.908	409.307

Avec le produit de l'impôt sur le sucre indigène, l'ensemble des recettes, pour les mêmes années, s'est élevé aux chiffres suivants :

	thalers
En 1855..........................	30,161,059
— 1856..........................	30,124,410
— 1857..........................	32,261,106
— 1858..........................	35,797,285
— 1859..........................	32,811,128
— 1860..........................	31,992,726
Soit en francs...................	119,973,000

Dans le total des droits d'entrée, les denrées coloniales figuraient pour 33 pour 100 ; les tabacs pour 10 ; les fers et les aciers pour 8; le vin pour 7; les fils de coton pour 6 ; les tissus pour 9, etc.

On s'accorde à reconnaître qu'en 1860, le commerce général du Zollverein avait dépassé sensiblement celui de 1859, sans toutefois reprendre le niveau élevé qu'il avait atteint les années précédentes, et notamment en 1858 ; mais les embarras politiques de l'Italie en 1859-60, et aussi ceux qui déjà se produisaient en 1860 sur le marché de l'Union, et qui se sont si fâcheusement aggravés en 1861, ont concouru en ces deux dernières années à faire fléchir le commerce extérieur du Zollverein, comme ils ont affecté celui de la France et de l'Angleterre. CHEMIN DUPONTÈS.

APPENDICE

Nous réunissons sous ce titre les pièces officielles nécessaires pour donner une idée exacte de l'histoire politique. Les documents importants qui ne sont pas reproduits dans l'appendice ont été résumés dans les articles de l'ANNUAIRE auxquels ils se rapportent.

FRANCE

TABLEAU DE LA POPULATION DE L'EMPIRE PAR DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE des arrondissements.	NOMBRE des cantons.	NOMBRE des communes.	POPULATION.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE des arrondissements.	NOMBRE des cantons.	NOMBRE des communes.	POPULATION.
Ain	5	35	450	369.767	Lot-et-Garonne	4	35	316	332.065
Aisne	5	37	836	564.597	Lozère	3	24	193	137.367
Allier	4	28	317	356.432	Maine-et-Loire	5	34	376	526.012
Alpes (Basses)	5	30	254	146.368	Manche	6	48	644	591.421
Alpes (Hautes)	3	24	189	125.100	Marne	5	32	667	385.498
Alpes-Maritimes	3	25	146	194.578	Marne (Haute)	3	28	550	254.413
Ardèche	3	31	339	388.529	Mayenne	3	27	274	375.163
Ardennes	5	31	478	329.111	Meurthe	5	29	714	428.643
Ariége	3	20	336	251.850	Meuse	4	28	587	305.540
Aube	5	26	446	262.785	Morbihan	4	37	237	486.504
Aude	4	31	434	283.606	Moselle	4	27	629	446.457
Aveyron	5	42	282	396.025	Nièvre	4	25	314	332.814
Bouches-du-Rhône	3	27	106	507.112	Nord	7	60	660	1.303.380
Calvados	6	37	767	480.992	Oise	4	35	700	401.417
Cantal	4	23	259	240.523	Orne	4	36	511	423.350
Charente	5	29	428	379.081	Pas-de-Calais	6	43	903	724.338
Charente-Inférieure	6	40	479	480.060	Puy-de-Dôme	5	50	443	576.409
Cher	3	29	290	323.393	Pyrénées (Basses)	5	40	559	436.628
Corrèze	3	29	286	310.118	Pyrénées (Hautes)	3	26	479	240.179
Corse	5	62	353	252.889	Pyrénées-Orientales	3	17	230	181.763
Côte-d'Or	4	36	717	384.140	Rhin (Bas)	4	33	542	577.574
Côtes-du-Nord	5	48	382	628.676	Rhin (Haut)	3	30	490	515 802
Creuse	4	25	261	270.055	Rhône	2	27	258	662.493
Dordogne	5	47	582	501.687	Saône (Haute)	3	28	583	317.183
Doubs	4	27	639	296.280	Saône-et-Loire	5	48	583	582.137
Drôme	4	29	366	326.684	Sarthe	4	33	389	466.155
Eure	5	36	700	398.661	Savoie	4	29	325	275.039
Eure-et-Loir	4	24	426	290.455	Savoie (Haute)	4	27	309	267.496
Finistère	5	43	284	627.304	Seine	3	28	70	1.953.660
Gard	4	39	348	422.107	Seine-Inférieure	5	50	759	789.988
Garonne (Haute)	4	39	578	484.081	Seine-et-Marne	5	29	527	352.312
Gers	5	29	466	298.931	Seine-et-Oise	6	36	684	513.073
Gironde	6	48	547	667.193	Sèvres (Deux)	4	31	355	328.817
Hérault	4	36	331	409.391	Somme	5	41	832	572.646
Ille-et-Vilaine	6	43	350	584.930	Tarn	4	35	316	353.633
Indre	4	23	245	270.054	Tarn-et-Garonne	3	24	193	232.551
Indre-et-Loire	3	24	281	323.572	Var	3	27	143	315.526
Isère	4	45	550	577.748	Vaucluse	4	22	149	268.255
Jura	4	32	583	298.053	Vendée	3	30	298	395.695
Landes	3	28	331	300.839	Vienne	5	31	296	322.028
Loir-et-Cher	2	24	298	269.029	Vienne (Haute)	4	27	200	310.595
Loire	3	30	320	517.613	Vosges	5	30	548	415.485
Loire (Haute)	3	28	260	305.521	Yonne	5	37	483	370 305
Loire-Inférieure	5	45	208	580.207					
Loiret	4	31	349	352.757	TOTAL GÉNÉRAL.	373	2.938	37.510	37.382.225
Lot	3	29	315	295.542					

Vu pour être annexé au décret du 11 janvier 1862.
Le Ministre de l'intérieur,
Signé : F. DE PERSIGNY.

BUDGET DE 1862.

BUDGET DES RECETTES (Loi du 28 Juin 1861).

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Contribution foncière	288.547.592	
Contribution personnelle et mobilière	73.699.448	
Contribution des portes et fenêtres	45.634.835	488.848.169
Contribution des patentes	80.046.294	
Taxes de premier avertissement	920.000	

REVENUS INDIRECTS

Enregistrement et timbre	358.962.000
Produit de domaines	18.440.416
Produit des forêts et de la pêche	41.911.000
Douanes et sels	170.675.000

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Droits sur les boissons	201.500.000	
Taxes de consommation des sels, perçues hors du rayon des douanes	9.834.000	
Droits de fabrication du sucre indigène	47.390.000	543.763.000
Droits divers et recettes à différents titres	51.216.000	
Produit de la vente des tabacs	223.400.000	
Produit de la vente des poudres à feu	10.423.000	
Produit des postes		62.976.000
Produits universitaires		2.693.500
Produits éventuels affectés au service départemental		22.030.000
Produits et revenus de l'Algérie		23.708.000
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		13.577.000
Produit de la réserve de l'amortissement		142.928.909
Produits divers du budget		46.227.134
Recettes de différentes origines		2.329.900
Total général des Recettes		1.939.070.028

BUDGET DES DÉPENSES

DETTE PUBLIQUE

1re Section. — Dette consolidée et amortissement	459.550.923
2e Section. — Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	9.486.726
3e Section. — Capitaux remboursables à divers titres	37.059.832
4e Section. — Dette viagère	72.767.981
Total de la dette publique	578.865.462

MINISTÈRE D'ÉTAT

Administration centrale. Personnel et matériel	835.800
Conseil privé. Traitement d'un membre du Conseil	100.000
Ministres sans portefeuille. Traitement et indemnité	846.000
Conseil d'État. Personnel et matériel	2.229.700
Archives de l'Empire. Personnel et matériel	181.500
Haras. Dépôts et remontes	3.782.500
Sciences et lettres. Bibliothèques, subventions, souscriptions	1.765.700
Beaux-Arts et Théâtres. Théâtres impériaux, conservatoires, etc.	4.830.600
Bâtiments et monuments historiques. Constructions, entretien, personnel, etc.	2.620.800
Dépenses diverses	115.000
Travaux extraordinaires. Réunion du Louvre aux Tuileries	1.000.000
Total	17.777.600

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Administration centrale. Personnel et matériel	658.350
Cours et Tribunaux	25.317.625
Frais de justice	4.794.675
Service de la justice française en Algérie	750.750
Dépenses diverses	60.000
Total	31.581.350

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Administration centrale		916.400
Service extérieur. Traitements		6.267.800
Dépenses variables. Voyages, présents, indemnités		3.843.500
Service extraordinaire. Subvention accordée à Abd-el-Kader et frais de son séjour à Damas	120.000	186.250
Achat de l'hôtel consulaire de Danemark, à Tanger (seconde moitié du prix)	66.250	
Total		11.213.950

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Services imputables sur les fonds généraux du budget.

Personnel et matériel	1.739.200
Dépenses secrètes de sûreté publique	2.000.000
Personnel et matériel des lignes télégraphiques	8.586.595
Traitement des fonctionnaires administratifs des départements	5.017.850
Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	3.847.000
Dépenses ordinaires, facultatives, extraordinaires et spéciales	149.612.126
Total	170.802.771

MINISTÈRE DES FINANCES

1re PARTIE. Voir *Dette publique.*

2e PARTIE. *Dotation et dépenses des pouvoirs législatifs.*

Liste civile de l'empereur	25.000.000
Dotation des princes et princesses de la famille impériale	1.500.000
Dotation et dépenses administratives du Sénat	6.370.000
Dotation et dépenses administratives du Corps législatif	2.885.500
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	7.890.140

3e PARTIE. SERVICE GÉNÉRAL.

Cour des Comptes	1.460.100
Administration centrale des finances	7.856.072
Monnaies et médailles	1.528.700
Service de trésorerie	10.639.500
Exercices clos et périmés	281.400

4e PARTIE

Contributions directes	4.919.165
Cadastre	661.000
Frais de perception des contributions directes	11.767.970
Enregistrement, domaines et timbre	18.871.600
Forêts	10.068.770
Douanes et contributions indirectes	63.278.512
Tabacs	61.678.567
Postes	45.449.507

5e PARTIE

Remboursements, restitutions, etc.	112.304.196
Total	968.216.163

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Personnel, matériel, solde des troupes, habillement, remonte, artillerie, poudres et salpêtres, écoles impériales, invalides, dépenses diverses, etc.	370.075.950

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Service de la marine	126.015.419
Service colonial	23.322.400
	149.337.819

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Service de l'Instruction publique.

Administration centrale. Personnel, bibliothèques, lycées impériaux, colléges communaux, bourses	16.952.100
Instruction primaire. Dépenses diverses	6.210.000
SERVICE DES CULTES	
Administration centrale	247.900
Culte catholique	46.041.200
Cultes non catholiques	2.580.836
Total	73.032.036

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Administration centrale.

Agriculture, Commerce et Travaux publics	73.569.300
Travaux extraordinaires	43.370.000
Total	116.939.300

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Personnel, matériel, services divers	17.515.315

PRIX DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie rappelle qu'elle avait proposé pour sujet d'un prix d'éloquence (médaille de 2,000 fr.) à décerner en 1861, une *Étude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz*. Le prix n'ayant pas été décerné, le même sujet a été remis au concours pour 1863. Les ouvrages envoyés à ce concours seront reçus jusqu'au 1er décembre 1862, *terme de rigueur*. Ils doivent parvenir *francs de port*.

Prix de poésie.—«La France dans l'extrême Orient.» Les ouvrages seront reçus jusqu'au 1er mars 1863, *terme de rigueur*.

Prix d'Éloquence pour 1864. — « L'Éloquence de Chateaubriand. »

Prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. — Ce prix peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français, *dans le cours des années 1861 et 1862*, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique. Deux exemplaires de chaque ouvrage présenté devront être adressés, *francs de port*, avant le 15 décembre 1862, au secrétariat de l'Institut.

Prix extraordinaire pour 1863, 3,000 fr. — De la nécessité de concilier, dans l'histoire critique des lettres, le sentiment perfectionné du goût et les principes de la tradition avec les recherches érudites et l'intelligence historique du génie divers des peuples.

Les ouvrages manuscrits présentés à ce concours devront être déposés avant le 1er décembre 1863.

Prix Gobert. — A partir du 1er janvier 1863, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France*, et pour *celui dont le mérite en approchera le plus*. L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1er janvier 1862. Les concurrents devront déposer au secrétariat de l'Institut trois exemplaires de leur ouvrage avant le 1er janvier 1863.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné par l'Académie, en 1864, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres.

Prix Bordin. — Voy. les conditions dans le précédent *Annuaire*.

Prix Halphen. — L'Académie décernera, pour la deuxième fois, en 1863, le prix triennal de *quinze cents francs*, fondé par feu M. Achille-Edmond Halphen, et se composant des arrérages de trois années d'une rente de *cinq cents francs*, pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que, selon les termes de l'acte de fondation, l'*Académie jugera à la fois le plus remarquable, au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne, au point de vue moral*. Les ouvrages adressés pour ce concours devront être envoyés avant le 1er janvier 1863. Les concurrents devront en déposer trois exemplaires au secrétariat de l'Institut.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Cette académie a dû proroger encore tous les *grands prix* proposés, aucun Mémoire n'ayant été jugé digne d'être couronné. On verra la liste de ces prix dans les précédents Annuaires. Le grand prix de mathématiques et le grand prix de physique sont prorogés à 1863. Le grand prix de chirurgie, de 20,000 francs, doit être décerné en 1866, et le prix de médecine, de 5,000 francs, au meilleur travail sur la pellagre, en 1864. Le prix quinquennal de Moroynes, destiné « au livre qui aura fait faire les plus grands progrès à l'agriculture, » doit être donné en 1863. Les dépôts des manuscrits ou imprimés, rédigés en français, ne peut dépasser le 30 mars 1863.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Voy. dans le précédent *Annuaire* les prix proposés pour 1853 et 1854.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Section de morale. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1861, le sujet de prix qu'elle proroge à 1863 : « Exposer, d'après les meilleurs documents qui ont pu être recueillis, les changements survenus en France, depuis la révolution de 1789, dans la condition matérielle ainsi que dans l'instruction des classes ouvrières, et rechercher quelle influence ces changements ont exercée sur l'état de leurs habitudes morales. » Le prix est de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 30 octobre.

L'Académie propose, pour l'année 1863, le sujet de prix suivant (1,500 francs) : « Examen du Traité des devoirs de Cicéron. » Les mémoires devront être déposés avant le 31 octobre.

Section de Législation, Droit public et Jurisprudence. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1860, un prix de 1,500 francs pour le meilleur travail sur « l'origine et le développement du commerce des actions, des rentes publiques et autres valeurs analogues, chez les différentes nations commerçantes de l'Europe, etc.» Elle remit cette question au concours pour 1863, dans les termes suivants :

« Rechercher dans l'histoire et dans les traditions du commerce, et dans les lois qui l'ont régi, l'origine et le développement de la division des valeurs financières et industrielles en actions transmissibles; indi-

quer les modes selon lesquels les actions se transmettent et se négocient; définir en quoi ces négociations, soit en elles-mêmes et par leur nature, soit à raison des formes que les législations leur impriment, exercent une bonne ou mauvaise influence sur le crédit des Etats, sur la stabilité ou les variations des fortunes privées, sur les habitudes du travail et du commerce, sur le mouvement des affaires; apprécier le rôle qu'elles remplissent dans l'économie générale de la législation et de la jurisprudence, et les résultats probables des modifications qu'elles viendraient à subir; comparer les lois françaises en cette matière avec la législation des autres pays.»

Les Mémoires devront être déposés le 31 octobre 1863.

L'Académie propose, pour l'année 1823, le sujet de prix suivant (1,500 fr.) : « Du sénatus-consulte Velléien, relatif aux engagements des femmes. » Les Mémoires devront être déposés le 31 octobre 1863.

Section de Politique, Administration, Finances. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1863, le sujet de prix suivant :

« Déterminer les connaissances utiles aux administrateurs qui peuvent être comprises dans l'enseignement public, etc. » Voy. le programme et les conditions dans le précédent *Annuaire*.

Section de philosophie. — L'Académie propose, pour l'année 1864, le sujet de prix suivant :

« La philosophie de saint Augustin, ses sources, son caractère, ses mérites et ses défauts, son influence, et particulièrement au dix-septième siècle. » Ce prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs*. — Les Mémoires devront être déposés le 31 décembre 1863.

Prix Léon Faucher. — Histoire commerciale de la ligne hanséatique. — Voy. les conditions dans le précédent *Annuaire*.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1863, la question suivante :

« Retracer, d'après les monuments de tout genre, l'histoire des invasions des Gaulois en Orient; suivre jusqu'aux derniers vestiges qui subsistent de leurs établissements en Asie Mineure, de leur constitution autonome, de leur condition sous l'administration romaine, de leurs alliances avec les divers peuples qui les entouraient; comparer, pour les mœurs et les usages, les Galates avec les Gaulois de l'Occident. »

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1864 la question nouvelle qui suit :

« Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs*.

Prix Bordin. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1863 la question suivante :

« Examen des sources du SPECULUM HISTORIALE de Vincent de Beauvais. Distinguer les portions du SPECULUM qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu. Signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais. »

Elle propose, pour sujet du même concours en 1864, la question ainsi conçue :

« Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et de fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste, donner une nouvelle traduction, latine ou française, de ces textes en les éclairant par les documents grecs, par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs; enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques. »

Chacun de ces prix sera de la valeur de *trois mille francs*.

Prix de M. Louis Fould, 20,000 *francs*. — Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, devait être décerné pour la première fois en 1860. Il a été prorogé jusqu'en 1863. Les mémoires ou ouvrages imprimés doivent être déposés avant le 1er janvier 1863.

RAPPORT A L'IMPÉRATRICE SUR LA SOCIÉTÉ DU PRINCE IMPÉRIAL.

Prêts de l'enfance au travail.

RÈGLEMENT

Concernant les fonctions du Conseil supérieur et de la Commission permanente, des Comités locaux et des Dames patronnesses, les conditions et les formes des prêts.

Le Conseil supérieur,

Vu les dispositions des articles 7, 8, 9 et 12 du règlement organique de la Société du Prince Impérial, en date du 26 avril 1862;

Vu les articles 4 et suivants du règlement en date du 11 mai, portant institution des comités locaux et des dames patronnesses à Paris et autres villes de l'Empire,

Arrête ce qui suit :

§ 1er. *Du Conseil supérieur et de la Commission permanente.*

Art. 1er. Le conseil supérieur de la Société du Prince Impérial se réunit sur la convocation du président ou du vice-président.

Art. 2. Il fixe le montant du prélèvement à opérer sur les recettes et revenus de la Société, pour former un fonds commun, destiné à venir en aide à celles des circonscriptions où les besoins excéderaient notoirement les ressources.

Art 3. Après le prélèvement opéré en vertu de l'article précédent, il répartit entre les comités des différents quartiers de la capitale le montant des sommes provenant des fondateurs, donateurs et associés de Paris.

Art. 4. Les donations entre vifs et les libéralités testamentaires que la Société du Prince Impérial sera autorisée à recevoir seront acceptées en son nom par le président du conseil supérieur, et, en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président.

S'il s'agit de sommes d'argent, elles seront versées dans la caisse sociale.

Pour les rentes et les immeubles, les titres en seront remis à l'agent comptable de la Société chargé de leur conservation.

Les sommes provenant des dons et legs avec affectation spéciale au profit d'une circonscription seront mises, sous la réserve du prélèvement fixé comme il est dit à l'article 2, à la disposition du comité ou des comités de cette circonscription, par un mandat.

Art. 5. Six membres du conseil supérieur, désignés

par l'Impératrice, forment une commission permanente, qui est chargée d'instruire les affaires, de préparer les décisions à soumettre au conseil, en tout ce qui concerne les attributions qui lui sont dévolues par l'article 7 du règlement organique, et d'en assurer l'exécution.

Elle donne son avis sur tous les actes d'administration et de gestion financière intéressant la Société, ainsi que sur les questions que pourrait soulever l'exécution des règlements.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

Le nombre des membres présents ne peut être inférieur à trois, non compris le président.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les membres sont renouvelés tous les ans, par tiers.

Art. 6. Le vice-président du conseil supérieur préside la commission permanente.

Il correspond avec les présidents des comités locaux, ainsi qu'avec les autorités et toutes autres personnes en rapport avec l'association.

Il signe et délivre tout mandat ou ordonnance de payement, toute quittance et décharge. Il fait recevoir et encaisser toutes valeurs.

Il est chargé, sous l'autorité du conseil supérieur, et avec le concours de la commission permanente, de la gestion financière et de l'administration des biens et affaires de la Société.

§ 2. *Des Comités locaux.*

Art 7. Dans les villes qui ne comprennent pas au moins un canton dans leur circonscription, on peut réunir à la ville, pour la formation d'un comité, tout ou partie des communes rurales.

Dans ce cas, le comité doit être composé de manière que chaque commune y soit représentée.

Art. 8. Il peut, d'ailleurs, être établi des comités dans les cantons ruraux, où les besoins et les habitudes des populations agricoles et manufacturières rendent plus désirable l'agrégation de ces populations à l'œuvre de la Société, et sont de nature à mieux faire comprendre l'utilité et la moralité de son action.

Ces comités sont composés comme il suit :

1° Le maire de la commune chef-lieu du canton, ou un adjoint, président ;

2° Le curé, et, pour les cantons où l'un des cultes reconnus par l'Etat est publiquement professé, un ministre de ce culte ;

3° Un nombre indéterminé de membres pris dans les diverses communes du canton, de manière que chaque commune soit représentée au sein du comité.

Art. 9. Les comités locaux s'assemblent à des jours fixes, que le président a soin de porter à la connaissance du public.

Art. 10. La présence du tiers, au moins, du nombre des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Art. 11. Chaque comité désigne, à la pluralité des voix, un secrétaire.

Les fonctions du secrétaire, comme celles des autres membres, sont gratuites.

Art. 12. Le secrétaire est chargé, indépendamment de la rédaction des procès-verbaux, de la garde des archives, et, en outre, de la conservation des titres, à moins que le comité n'ait désigné spécialement une autre personne pour cette conservation.

Art. 13. Le secrétaire ne peut donner communication des pièces confiées à sa garde qu'aux membres du comité ou aux personnes à ce autorisées par le président : la communication a lieu sans déplacement des pièces.

Art. 14. Les délibérations des comités locaux sont signées par le président et par le secrétaire.

§ 3. *Des dames patronnesses.*

Art. 15. Chaque comité local fait dresser la liste des associés pour sa circonscription, et la remet aux dames patronnesses chargées par l'article 9 du règlement du 26 avril dernier de recevoir les cotisations et de réunir, s'il y a lieu, les associés en divisions.

Art. 16. Dans ce cas, on peut attacher à chaque division un collecteur choisi parmi les plus intelligents et les plus instruits des jeunes associés.

La dame patronnesse de la division veille à ce que le carnet ou livret d'inscriptions, dont chaque collecteur devra être muni, soit exactement tenu, et à ce que les cotisations hebdomadaires y soient régulièrement inscrites.

Art. 17. Il y a une trésorière par chaque circonscription de comité local ou par section de circonscription, selon que le nombre des dames patronnesses peut l'exiger. Le président du comité local désigne les dames auxquelles sont confiées les fonctions de trésorière.

Cette disposition n'est pas applicable à la ville de Paris.

Art. 18. Les sommes reçues chaque semaine par les dames patronnesses des mains des collecteurs sont versées tous les mois dans les mains des dames trésorières, et par celles-ci dans la caisse d'un comptable, qui leur en donne récépissé.

A Paris, la trésorière verse chaque mois, dans la caisse de la Société, le montant des sommes recueillies.

§ 4. *Des recettes et de leur emploi.*

Art. 19. Les sommes provenant des fondateurs et des donateurs peuvent être déposées et reçues :

1° Chez les dames patronnesses ;

2° Dans les mairies ;

3° Dans la caisse des receveurs des finances et des percepteurs à ce autorisés, ou encore d'un agent comptable désigné par le comité local ;

4° Chez les notaires.

Art. 20. Chaque comité sera pourvu d'un registre à souche, sur lequel le comptable inscrira les noms des fondateurs, des donateurs et des dames trésorières.

Il est délivré quittance détachée de ce registre, pour toutes les sommes versées tant directement que par l'intermédiaire des dépositaires ci-dessus désignés.

Art. 21. Dans les villes qui comprennent plusieurs comités, les sommes provenant des fondateurs, donataires et associés sont, sauf le prélèvement prescrit par l'article 2 ci-dessus, réparties entre ces comités par une commission composée du maire, des présidents des comités et des membres de droit.

Art. 22. Les frais d'impression et autres sont imputés sur les fonds dont le comité a la disposition.

Aucun employé salarié ne peut être attaché à un comité sans l'autorisation expresse du conseil supérieur.

Art. 23. Les comités locaux pourront, aussitôt que l'état des recettes le leur permettra, consentir des prêts dans les limites de la délégation à eux donnée par le conseil supérieur. Ces prêts seront consentis aux conditions ci-après déterminées.

§ 5. *Conditions générales des prêts.*

Art. 24. La Société n'exigeant aucune autre garantie que celle de l'honneur du débiteur et de sa famille, les prêts ne peuvent être faits qu'aux personnes d'une conduite régulière et d'une moralité justifiée.

Art. 25. Toute personne qui se présente pour emprunter doit se faire assister de deux témoins qui attestent son identité, ses besoins et sa moralité.

Art. 26. Les deux témoins doivent être domiciliés dans la même commune que l'emprunteur, être choisis parmi les personnes que leur profession ou leurs occupations mettent en relations habituelles avec l'emprunteur, et savoir écrire.

Art. 27. La responsabilité des témoins est purement morale : leur témoignage ne peut donner ouverture à aucune action civile contre eux.

Art. 28. Ne sont pas admis au bénéfice des prêts faits par la Société :

Les enfants d'un emprunteur qui a manqué à ses engagements ;

Les héritiers d'un débiteur mort sans avoir soldé sa dette ;

Sauf le cas où les uns ou les autres ont eux-mêmes acquitté la dette de leur auteur.

Art 29. Dans des cas graves et exceptionnels, la règle posée par l'article précédent peut subir une dérogation, dont le comité local apprécie l'opportunité.

Art. 30. Tout emprunteur doit justifier d'un séjour non interrompu d'un an au moins dans la commune où il forme sa demande.

Art. 31. La durée des prêts ne peut dépasser trois ans.

En cas de maladie, d'appel au service militaire, ou de toute autre cause grave régulièrement justifiée, il peut être accordé un renouvellement.

Art. 32. Les prêts faits par la Société sont remboursables, soit en totalité à une échéance déterminée, soit par fractions, à des époques successives.

Cependant, le débiteur a toujours le droit de se libérer par anticipation.

Art. 33. Les intérêts sont payables par semestre, sauf convention contraire.

Art. 34. Toutes les échéances, soit de capital, soit d'intérêts, doivent être ramenées à des époques uniformes.

Lors de chaque prêt, on établit le décompte des intérêts à courir jusqu'à la première échéance ; la somme qui en forme le résultat est ajoutée au 1er semestre d'intérêts exigible.

Art. 35. La Société a le droit de surveiller l'emploi des fonds prêtés.

Art. 36. La dette devient immédiatement exigible :

Si le débiteur manque de satisfaire à une de ses échéances, soit de capital, soit d'intérêts ;

S'il change de domicile, sans en avoir préalablement donné avis au comité local et lui avoir fait connaître son nouveau domicile ;

Enfin, s'il quitte le territoire français.

Cette dernière disposition n'est pas applicable au débiteur que le service militaire appelle sous les drapeaux.

Art. 37. Tous les payements, tant en capital qu'intérêts, doivent être faits à la caisse du comité par lequel le prêt a été consenti.

§ 6. *Formes de la demande et réalisation du prêt.*

Art. 38. La demande de prêts est adressée au comité local dans le ressort duquel l'emprunteur est domicilié.

Art. 39. Elle doit être conforme au modèle arrêté par le conseil supérieur.

Si le postulant ne sait ou ne peut pas signer, la demande peut être présentée, en son nom, par un parent ou un ami.

Art. 40. Le comité local peut, s'il est complétement édifié sur la moralité du postulant et sur le mérite de sa demande, autoriser immédiatement le prêt.

Art. 41. Dans le cas contraire, le comité désigne un de ses membres pour faire l'instruction, et, sur son rapport, prononce l'admission ou le rejet de la demande.

Le rejet n'est jamais motivé.

Avis de la décision du comité est immédiatement transmis au postulant.

Art. 42. Dans le cas où la décision est favorable, l'emprunteur, si le prêt n'est pas consenti séance tenante, conformément à l'article 40, doit, au jour indiqué par l'avis d'admission, se présenter avec ses témoins devant le comité local ou celui de ses membres désigné à cet effet.

Art. 43. Avant la réalisation du prêt, il est donné lecture à l'emprunteur des articles du présent règlement concernant les conditions des prêts.

L'emprunteur doit déclarer en avoir bien compris les dispositions et s'y soumettre.

Mention de l'accomplissement de cette formalité est faite dans l'acte de prêt.

Art. 44. Cet acte, en forme de simple reconnaissance, indique le montant du prêt, le taux d'intérêt, les époques de payement et une élection de domicile.

Il est signé par le débiteur et par ses témoins.

Il en est remis copie au débiteur.

Si ce dernier ne sait ou ne peut pas signer, il doit le déclarer dans l'acte, qui est alors signé par les témoins seulement.

Art. 45. En échange de son engagement, l'emprunteur reçoit un mandat au porteur de pareille somme sur la caisse de la Société.

Ce mandat est extrait d'un registre à souche et revêtu de la signature d'un membre du comité local.

La souche doit faire mention du nom et du domicile de l'emprunteur et porter la même signature que le mandat.

§ 7. *De la conservation des titres.*

Art. 46. Aussitôt après la signature des reconnaissances souscrites au nom de la Société, elles doivent être déposées entre les mains de l'archiviste.

A cet effet, le mandat délivré conformément à l'article précédent n'est payable qu'après avoir été visé par lui ou par un suppléant de son choix.

Le visa vaut reconnaissance de l'existence entre ses mains du titre constatant le prêt.

Art. 47. Pour assurer la conservation des titres dont le dépôt lui est confié, l'archiviste ne doit s'en dessaisir que sur la justification d'un certificat délivré par l'agent comptable, constatant la complète libération du débiteur, ou sur une décision du comité local.

Art. 48. Un registre, destiné à constater l'entrée et la sortie des titres déposés, est tenu par l'archiviste.

La cause de la sortie de chaque titre doit y être mentionnée.

Disposition générale.

Art 49. Tous les six mois, à partir du 1er janvier prochain, les comités locaux dresseront et enverront au conseil supérieur un état de leur situation admi-

nistrative et financière, conformément au modèle arrêté par le conseil, et lui soumettront en même temps leurs vues touchant les perfectionnements que l'organisation et les opérations de la Société leur paraîtraient susceptibles de recevoir.

Approuvé :
EUGÉNIE.

Au palais de Fontainebleau, le 21 juin 1862.

RAPPORT A L'EMPEREUR

SUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

SIRE,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les deux premiers volumes de l'*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790.

Votre Majesté regrettait, dans la préface d'une de ses œuvres, que l'idée émise un jour par Napoléon Ier n'eût pas été exécutée. Le fondateur de votre dynastie voulait que les savants créassent des catalogues par ordre de matières des sources authentiques où les auteurs, écrivant sur une branche quelconque du savoir humain, pourraient aller puiser leurs renseignements. « Aujourd'hui, ajoutiez-vous, Sire, « l'homme désireux de s'instruire ressemble à un « voyageur qui, pénétrant dans un pays dont il n'a « pas la carte topographique, est obligé de demander son chemin à tous ceux qu'il rencontre. »

La publication dont j'ai l'honneur de soumettre la première partie à Votre Majesté est en voie de réaliser ce projet de l'Empereur.

Les archives départementales formées en 1790 dans les chefs-lieux des préfectures actuelles par la réunion de tous les titres provenant des intendances, cours des comptes, bailliages, évêchés, monastères, châteaux, etc., constituent un vaste et magnifique ensemble de documents authentiques, comparable en richesse et de beaucoup supérieur en nombre à l'important dépôt des archives centrales de l'Empire. Si ce dernier dépôt renferme le trésor des chartes royales et les actes émanés des anciennes administrations établies au siége même du gouvernement, les archives départementales comprennent, de leur côté, toutes les collections de nature analogue que possédaient nos provinces, c'est-à-dire la France entière à l'exception de Paris.

Elles contiennent donc d'abord, d'une manière spéciale et complète, ce qui se rapporte à l'histoire des provinces, des communes et des propriétés particulières, ainsi qu'aux intérêts des familles qui les ont habitées.

Elles offrent en outre un grand nombre de titres précieux pour l'histoire générale, et notamment les actes promulgués par les souverains dans le royaume pour notifier leur avénement, annoncer leurs plans de réforme, demander adhésion à leur politique, etc., telles, par exemple, les lettres de Philippe le Bel réclamant l'appui de ses vassaux dans sa lutte contre le Saint-Siége, organisant les élections générales des représentants du pays, proscrivant l'arrestation des Templiers et justifiant cette mesure ; telles aussi ces circulaires dans lesquelles Charles IX décline la responsabilité de la Saint-Barthélemy, etc.

A un autre point de vue, les Archives départementales fournissent encore à l'étude de l'histoire générale et de l'administration publique d'innombrables matériaux.

Avant l'organisation uniforme de la France en départements, chacune de nos provinces avait conservé plus ou moins son autonomie, et, à mesure qu'on remonte dans le passé, les individualités provinciales prennent un caractère plus indépendant de l'action du pouvoir central. Ce ne sont plus alors des parties d'un empire, mais de véritables États souverains, (Bourgogne, Provence, Lorraine, Bretagne, etc.), qui traitent parfois d'égal à égal avec le roi de France, possèdent une administration propre, une représentation en quelque sorte nationale, une cour princière protectrice des sciences et des arts, et entretiennent des relations diplomatiques séparées soit avec la France, soit avec l'étranger.

On comprend dès lors que les éléments de l'histoire générale et de l'administration publique de notre pays soient aussi divisés que le pays l'était lui-même, et que l'étude de nos provinces dans nos rapports entre elles et avec Paris puisse donner l'intelligence complète et la juste appréciation de l'ensemble des faits. S'il était besoin de démontrer cette solidarité d'intérêt historique, il suffirait, Sire, de rappeler un exemple qui a déjà frappé l'attention de Votre Majesté. La précieuse correspondance de Charles le Téméraire, indiquant jour par jour la marche de ses armées et révélant ses projets (documents conservés aux archives de Dijon), n'intéresse-t-elle pas autant l'histoire du règne de Louis XI que celle de la Bourgogne elle-même ? Et, pour descendre à une époque plus rapprochée de nous, comment se rendre compte de l'importance de la Ligue sans en avoir étudié les nombreuses ramifications provinciales, dont les archives de nos départements nous livrent aujourd'hui le secret ?

Enfin, si nous abordons l'histoire des sciences et des arts, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de toutes les branches, en un mot, des connaissances humaines ou de l'administration, l'étude particulière des documents que recèlent nos provinces ne sera pas moins féconde. N'est-ce pas dans les archives de leur patrie ou des villes qu'ils ont habitées que l'on rencontre sur nos grands hommes le plus de renseignements ? Peut-on faire l'histoire du droit, de la médecine, de la littérature, de la sculpture, de la peinture, etc., sans consulter les titres que nous ont conservés Valence et Toulouse sur Cujas, Montpellier sur Rabelais, Rouen sur Corneille, Marseille sur Pujet, Nancy sur Callot, etc. ? et, pour des questions que l'on pourrait croire toutes modernes, qui se douterait, par exemple, si les archives des Bouches-du-Rhône n'en fournissaient la preuve, que déjà, au XVe siècle, la France et le Piémont projetaient de concert le percement des Alpes ?

En résumé, Sire, les archives départementales contiennent l'histoire de nos provinces dans ses moindres détails, des éléments de tout genre pour l'histoire générale du pays, et une quantité innombrable d'actes relatifs aux familles et aux propriétés particulières.

Il était donc désirable que ces riches dépôts, inexplorés et trop méconnus jusqu'à ce jour, fussent mis en valeur au profit des intérêts qui s'y rattachent.

La loi du 10 mai 1838, en classant parmi les dépenses ordinaires des départements les frais de garde et de conservation de leurs archives, avait permis d'en effectuer la mise en ordre et de réaliser successivement plusieurs améliorations. Mais il était réservé à l'initiative de Votre Majesté d'imprimer à cette partie de l'administration une impulsion décisive.

Le décret impérial du 22 juillet 1853, que j'avais

préparé d'après vos ordres, donna aux archives départementales une organisation plus large et plus régulière

Habilement secondé par les chefs de service de mon ministère, et notamment par le personnel du bureau des archives, je confiai à l'expérience d'inspecteurs généraux sortis de notre savante École des chartes le soin de visiter les archives des départements, des communes et des hôpitaux, afin d'en surveiller la conservation et le classement, de diriger le personnel d'après une méthode uniforme, et de relier entre eux les efforts jusque-là isolés des archivistes, dans le but de les faire concourir à l'exécution de l'inventaire que je voulais créer.

Les travaux antérieurs n'avaient eu pour résultat que la publication d'un tableau général donnant pour chaque dépôt d'archives départementales le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait. Cela ne pouvait pas suffire. Il importait surtout de faire connaître le contenu même de ces fonds, de révéler les ressources qu'ils offrent pour tous les genres de recherches.

Dans ce but, Sire, je prescrivis en 1853 une méthode d'inventaire sommaire qui donne l'analyse de chacun des articles (cartons, liasses ou volumes) dont les archives sont composées. En même temps que ce travail assure la conservation des documents exposés jusqu'alors à de si regrettables dilapidations, en constatant publiquement leur nombre et leur état matériel, il en indique la date et le contenu par des citations de natures diverses, dont la réunion formera, pour ainsi dire, une table générale des matières.

L'établissement de cet inventaire sommaire donna presque immédiatement d'importants résultats, et dans un rapport adressé à Votre Majesté le 20 juin 1854, je pouvais déjà lui annoncer que cette opération, en pleine exécution dans toutes les préfectures, avait amené la découverte d'un grand nombre de titres précieux. Les archivistes départementaux, formés pour la plupart à l'enseignement de l'École des chartes, ont secondé les vues de l'administration centrale avec zèle et dévouement, et, grâce à leurs efforts, que je regarde comme un devoir de récompenser en faisant améliorer de plus en plus la position de ces fonctionnaires, les inventaires des archives civiles étaient, l'année dernière, après huit ans d'un travail assidu, généralement terminés. Il restait, pour mettre en lumière toute leur valeur, à en entreprendre la publication, et, dès ma rentrée au ministère de l'intérieur, je me suis occupé d'en préparer les voies et moyens.

J'ai fait appel aux départements, plus intéressés que personne à publier le catalogue des richesses historiques qu'ils possèdent, et des documents d'intérêt particulier dont la loi les autorise à délivrer des expéditions rétribuées. L'empressement à peu près unanime avec lequel les conseils généraux ont adopté ma proposition et voté les frais d'impression nécessaires montre que les avantages d'une œuvre aussi importante ont été appréciés.

Dès à présent, cette publication s'exécute simultanément dans toute la France, d'après un même modèle, dans un même format; et, tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour assurer l'échange entre les préfectures et faire une large part à la publicité, elle constituera dans chaque département un centre de recherches d'autant plus faciles que, par les soins de mon ministère, il sera dressé une table générale, résumé et complément de l'œuvre.

Les deux volumes que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté concernent 54 préfectures, renferment 1,683 pages de texte, et présentent l'analyse de 12,000 volumes manuscrits, 5,670 plans, 10,978 liasses contenant un total de 732,946 pièces dont la plus ancienne remonte au commencement du VIIIe siècle.

J'ose espérer que Votre Majesté trouvera ce travail digne de sa haute approbation, surtout si elle daigne considérer que la première feuille n'a été mise sous presse qu'au mois de janvier dernier. Elle peut ainsi prévoir la marche rapide que cette publication est destinée à suivre, et l'importance des résultats qui s'ajouteront chaque jour à ceux que j'ai l'honneur de lui signaler.

A l'exemple des départements, et dans le même format, plusieurs administrations communales et hospitalières ont commencé à faire imprimer l'inventaire de leurs collections, et cette seconde opération, exécutée conjointement avec la première, permet, dès à présent, d'entrevoir le moment où l'ensemble de ces travaux, encouragés par votre auguste patronage, constituera un véritable monument national.

Je suis, avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté

Le très-humble serviteur et fidèle sujet.

Le ministre de l'intérieur,

F. DE PERSIGNY.

Approuvé :

NAPOLÉON.

QUESTION ROMAINE

LE BARON RICASOLI AU CARDINAL ANTONELLI.

Turin, 1861.

Éminence,

Le gouvernement de S. M. le roi Victor-Emmanuel, gravement préoccupé des funestes conséquences que peut amener, autant dans l'ordre religieux que dans l'ordre politique, l'attitude prise par la cour de Rome envers la nation italienne et son gouvernement, a voulu faire appel encore une fois à l'esprit et au cœur du Saint-Père, afin que, dans sa sagesse et dans sa bonté, il consente à un accord qui, en laissant intacts les droits de la nation, pourvoirait efficacement à la dignité et à la grandeur de l'Eglise.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Eminence la lettre que, par ordre exprès de Sa Majesté le roi, j'ai humblement adressée à Sa Sainteté. Votre Eminence, par la haute dignité dont elle est revêtue dans l'Eglise, par la place considérable qu'elle occupe dans l'administration de l'État, non moins que par la confiance que Sa Sainteté a mise en elle, peut, mieux que personne, donner dans cette circonstance des conseils utiles et éclairés.

Votre Eminence ne saurait manquer de joindre au sentiment des véritables intérêts de l'Eglise, un sentiment favorable à la prospérité d'une nation à laquelle elle appartient par sa naissance. J'espère donc que Votre Eminence s'appliquera à la réussite d'une œuvre par laquelle elle aura bien mérité non-seulement du

Saint-Siége et de l'Italie, mais du monde catholique tout entier.

(Signé) RICASOLI.

A SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX.

Turin, août 1861.

Très-Saint Père,

Douze ans se sont écoulés depuis que l'Italie, émue des paroles de mansuétude et de pardon sorties de votre bouche, a conçu l'espérance de fermer la série de ses malheurs séculaires et d'ouvrir l'ère de sa régénération. Mais comme les puissances de la terre l'avaient partagée entre divers maîtres, et s'étaient réservé sur elle un patronage et une domination, l'œuvre de régénération ne put se développer pacifiquement dans l'intérieur de nos frontières, et il fallut recourir aux armes pour nous affranchir de la domination étrangère campée au milieu de nous, afin que les réformes civiles ne fussent pas entravées, ou même étouffées et anéanties dès le début.

Vous, alors, Très-Saint Père, vous souvenant que vous êtes sur la terre le représentant d'un Dieu de paix et de miséricorde et le père de tous les fidèles, vous refusâtes votre coopération aux Italiens dans la guerre, sacrée pour eux, de l'indépendance; mais comme vous étiez aussi un prince italien, cette détermination les remplit d'une grande amertume. Les esprits s'irritèrent, et l'on vit se rompre ce lien de concorde qui avait rendu si heureux et si efficaces les commencements de notre renaissance. Les désastres nationaux qui suivirent presque immédiatement enflammèrent de plus en plus les passions excitées, et à travers une succession funeste de déplorables événements que nous voudrions tous oublier, il s'engagea dès lors entre la nation italienne et le siége apostolique un conflit fatal qui ne subsiste que trop aujourd'hui, et qui cause un préjudice égal à l'un et à l'autre.

Toute lutte doit finir, ou par la défaite et la mort de l'un des combattants, ou par leur réconciliation. Les droits de nationalité sont impérissables, et le siége de saint Pierre, en vertu d'une promesse divine, est impérissable aussi. Puisque aucun des deux adversaires ne peut disparaître du champ de bataille, il faut qu'ils se réconcilient pour ne pas jeter le monde dans des perturbations terribles et sans fin. Comme catholique et comme Italien, j'ai jugé qu'il était de mon devoir, Très-Saint Père, de méditer longuement et profondément le difficile problème que les temps nous donnent à résoudre; comme ministre du royaume d'Italie, je juge qu'il est de mon devoir de soumettre à Votre Sainteté les considérations d'après lesquelles une conciliation entre le Saint-Siége et la nation italienne doit être regardée non-seulement comme possible, mais comme extrêmement utile, de même que la nécessité en est plus évidente que jamais. En agissant ainsi, je ne suis pas la seule impulsion de mon sentiment intime et des devoirs de ma charge; j'obéis à la volonté expresse de S. M. le roi, qui, fidèle aux glorieuses et pieuses traditions de sa maison, est animé d'un amour égal pour la grandeur de l'Italie et pour la grandeur de l'Eglise catholique.

Cette conciliation serait impossible, et les Italiens, éminemment catholiques, n'oseraient ni la demander, ni même l'espérer, si, pour y parvenir, il fallait que l'Eglise renonçât à l'un de ses principes ou de ses droits, qui appartiennent au dépôt de la foi, ou qui sont de l'institution immortelle de l'Homme-Dieu. Ce que nous demandons, c'est que l'Eglise, qui, comme interprète et comme gardienne de l'Évangile, a apporté dans la société humaine un principe de législation surnaturel, et s'est faite l'initiatrice du progrès social, poursuive sa mission divine, et démontre toujours davantage la nécessité de sa propre existence par l'inépuisable fécondité de ses rapports avec l'œuvre jadis commencée et inspirée par elle. Si à chaque pas de la société en progrès, l'Eglise n'était pas capable de créer des formes nouvelles sur lesquelles pussent se fonder les états successifs de la vie sociale, l'Eglise ne serait pas une institution universelle et perpétuelle, mais un fait temporaire et périssable. Dieu est immuable dans son essence, et pourtant il déploie une fécondité infinie dans la création de nouvelles substances, dans la production de formes nouvelles.

L'Eglise, jusqu'ici, a donné des témoignages éclatants de cette fécondité, en se transformant avec sagesse dans ses points de contact avec le monde civil à chaque évolution nouvelle de la Société. Ceux qui prétendent aujourd'hui qu'elle doive rester immobile, oseraient-ils affirmer qu'elle n'a jamais changé dans ce qu'elle a d'extérieur, de relatif, dans ses formes? Oseraient-ils dire que les formes de l'Eglise sont, depuis Léon X jusqu'à nous, ce qu'elles ont été de Grégoire VII à Léon X, et qu'à partir de Grégoire VII elles sont restées ce qu'elles avaient été depuis saint Pierre jusqu'à ce pontife? Ce fut un grand spectacle, dans les premiers temps, de voir l'Eglise, dans les catacombes, pauvre et ignorée du monde, se recueillir dans la contemplation des vérités éternelles. Puis, quand les fidèles, devenus libres, se montrèrent à découvert et contractèrent entre eux des liens nouveaux, l'autel passa de l'obscurité des catacombes aux splendeurs des basiliques, le culte et les ministres du culte participèrent à ce nouvel éclat, et l'Eglise, ne se bornant plus à des prières cachées, répandit publiquement et solennellement sa doctrine dans le monde, sur lequel elle commençait à exercer sa sublime mission.

Dans le mélange et la lutte des éléments divers, et souvent contraires, par lesquels se préparait l'ère moderne au sein du moyen âge, l'idée chrétienne, grâce à l'Eglise, pénétra dans l'ordre de la famille, de la cité, de l'Etat; elle créa dans les consciences le dogme d'un droit public; elle sut, dans sa législation, déterminer l'application et faire sentir les avantages de ce droit, et alors l'Eglise devint un pouvoir civil et se fit juge des princes et des peuples. Mais quand la société fut arrivée à un degré d'éducation plus parfait, qu'elle eut exercé et éclairé sa raison, le besoin de la tutelle cléricale cessa, et, en conséquence, le lien de cette tutelle se rompit. L'on rechercha et l'on reprit les traditions de la civilisation ancienne, et un pontife, en s'associant à cette œuvre, mérita de donner son nom au siècle où il vécut.

Si donc l'Eglise, imitant Dieu, son modèle suprême, qui, dans sa toute-puissance et son infaillibilité, mesure cependant avec une sagesse infinie, l'exercice de son pouvoir, de manière à ne point blesser la liberté humaine, si l'Eglise a su jusqu'ici s'accommoder, en conservant intacte la pureté du dogme, aux nécessités imposées par les transformations sociales, ceux qui lui font injure, ceux qui lui nuisent ne sont-ils pas ceux qui voudraient la rendre immobile, l'isoler de la société civile, et faire d'elle l'ennemie de l'esprit des temps nouveaux, plutôt que nous qui ne lui demandons qu'une chose, c'est-à-dire qu'elle conserve sa suprême fonction spirituelle, et qu'elle soit, dans l'ordre moral, la modératrice de cette liberté qui donne aux

peuples arrivés à la maturité de leur raison, le droit de n'obéir ni à des lois, ni à des gouvernements auxquels ils n'aient pas légitimement consenti?

De même que l'Eglise, par son institution, ne peut pas être l'ennemie d'une honnête liberté civile, de même elle ne peut pas être contraire au développement des nationalités. C'est en vertu d'un dessein providentiel que l'espèce humaine s'est trouvée répartie en groupes distincts par la race et par la langue, et établis dans certains espaces déterminés où chacun d'eux a contracté une certaine unité de tendances et d'institutions, de manière qu'il ne troublât pas l'habitation d'autrui et qu'il ne souffrît point d'être troublé dans la sienne. Dieu a fait voir quel prix l'homme doit attacher à sa nationalité, lorsque, voulant punir le peuple hébreu, rebelle aux avertissements et aux punitions, il lui a infligé la domination étrangère comme le châtiment le plus terrible de tous. Vous même l'avez bien montré, Saint-Père, lorsque, écrivant à l'empereur d'Autriche, en 1848, vous l'exhortez « à mettre fin à une guerre qui ne saurait reconquérir à l'empire l'esprit des Lombards et des Vénitiens, légitimement jaloux de leur nationalité. »

L'idée chrétienne n'admet pas que le pouvoir social aboutisse à l'oppression d'un individu par un autre; elle n'admet pas davantage l'oppression d'une nation par une autre nation. La conquête ne peut pas légitimer la domination d'une nation sur l'autre, car la force est impuissante à constituer le droit.

Ainsi, les Italiens, en revendiquant leurs droits de nation et en formant un royaume avec des institutions libres, n'ont porté atteinte à aucun principe de l'ordre religieux ni de l'ordre civil; ils n'ont trouvé dans leur foi de chrétiens et de catholiques aucun précepte qui condamnât leur ouvrage. La preuve qu'en entrant dans les voies que la Providence leur a ouvertes, ils n'ont pas eu la pensée de manquer à la religion ou de nuire à l'Eglise, la preuve est dans sa joie, et la vénération dont ils vous entourèrent aux premiers temps de votre pontificat; la preuve est dans la douleur profonde, dans le trouble indicible avec lequel ils accueillirent l'encyclique du 29 avril 1848. Ils ont eu à déplorer le combat qui s'est malheureusement engagé dans votre âme entre les devoirs du pontife et ceux du prince.

Ils désiraient qu'un accord pût s'établir entre les deux caractères éminents qui sont réunis dans votre personne sacrée; mais, par malheur, des protestations répétées et des actes significatifs leur firent comprendre que cet accord n'était pas possible; alors, ne pouvant renoncer à leur propre existence, aux droits imprescriptibles de la nation, pas plus qu'ils n'auraient pu renoncer à la foi de leurs pères, ils ont jugé qu'il est nécessaire que le prince cède au pontife.

Les Italiens ne pouvaient pas ne point tenir compte des contradictions dans lesquelles la réunion de ces deux qualités faisait fréquemment tomber le siége apostolique. Ces contradictions, en aigrissant les esprits contre le prince, n'ajoutaient certes rien à leur respect pour le pontife. On en est venu alors à examiner les origines de ce pouvoir, sa manière d'être, l'usage qui en a été fait, et il faut encore avouer qu'à plusieurs égards cet examen ne lui a pas été favorable. On s'est enquis de sa nécessité, de son utilité relativement à l'Eglise. L'opinion publique, à ce point de vue encore, ne s'est point prononcée favorablement. L'Evangile contient de nombreuses paroles et de nombreux exemples de mépris et de condamnation des biens terrestres, et Jésus-Christ lui-même avertit souvent ses disciples de ne pas songer à posséder et à dominer; et l'on ne trouvera pas un seul des docteurs et des théologiens de l'Eglise qui affirme que la souveraineté politique soit indispensable pour l'exercice du saint ministère.

Il fut un temps, peut-être, alors que tous les droits étaient incertains et en proie à la force, où le prestige d'une souveraineté temporelle servait à l'indépendance de l'Eglise. Mais depuis que les Etats modernes sont sortis du chaos du moyen âge, qu'ils se sont consolidés en s'adjoignant leurs éléments naturels, et que le droit public européen s'est fondé sur des bases raisonnables et justes, quel avantage a pu trouver l'Eglise dans la possession d'un petit royaume, sinon d'être jetée dans les agitations, les contradictions, les embarras de la politique, d'être distraite par le soin des intérêts mondains du soin des biens célestes, d'être asservie aux jalousies, aux cupidités, aux intrigues des puissants de la terre? Je voudrais, Saint-Père, que la droiture de votre esprit, de votre conscience et la bonté de votre cœur jugeassent seules si cela est juste, utile, convenable pour le Saint-Siége et pour l'Eglise. Ce déplorable conflit a les plus tristes conséquences pour l'Italie aussi bien que pour l'Eglise.

Le clergé déjà se divise; le troupeau se sépare de ses pasteurs. Il existe des prélats, des évêques, des prêtres qui refusent ouvertement de prendre part à la guerre que l'on fait de Rome au royaume d'Italie: un bien plus grand nombre y répugne en secret. La multitude voit avec indignation des ministres du sanctuaire se mêler à des conspirations contre l'Etat, et refuser aux vœux publics les prières qui leur sont demandées par les autorités; elle frémit d'impatience quand elle entend qu'on abuse, du haut de la chaire, de la parole divine, au point d'en faire un instrument de blâme et de malédiction contre tout ce que les Italiens ont appris à admirer et à bénir. La multitude, peu habituée aux distinctions subtiles, pourrait à la fin être conduite à imputer à la religion ce qui n'est que le fait des hommes qui en sont les ministres, et à se séparer de cette communion à laquelle, depuis dix-huit siècles, les Italiens ont la gloire et le bonheur d'appartenir.

Ne jetez pas, Saint-Père, dans l'abîme du doute un peuple tout entier qui désire sincèrement pouvoir vous croire et vous vénérer. L'Eglise a besoin d'être libre: nous lui rendrons sa liberté entière. Plus que personne nous voulons que l'Eglise soit libre, car sa liberté est la garantie de la nôtre; mais pour être libre, il est nécessaire qu'elle se dégage des liens de la politique, qui ont fait d'elle jusqu'ici un instrument de guerre contre nous aux mains de telle ou telle autre puissance.

L'Eglise a la vérité éternelle à enseigner, avec l'autorité de son divin fondateur, dont l'assistance ne lui manque jamais; elle doit être la médiatrice entre les combattants, la protection des faibles et des opprimés; mais combien sa voix sera plus docilement écoutée quand on ne pourra soupçonner que des intérêts mondains l'inspirent!

Vous pouvez, Saint-Père, renouveler une fois encore la face du monde: vous pouvez élever le siége apostolique à une hauteur inconnue à l'Eglise pendant bien des siècles.

Si vous voulez être plus grand que les rois de la terre, dégagez-vous des misères de cette royauté qui

vous fait leur égal. L'Italie vous donnera un siége sûr, une liberté entière, une grandeur nouvelle. Elle vénère le pontife, mais elle ne saurait arrêter sa marche devant le prince; elle veut rester catholique, mais elle veut être une nation libre et indépendante. Si vous écoutez la prière de cette fille de prédilection, vous gagnerez sur les âmes plus de pouvoir que vous n'en aurez perdu comme prince, et du haut du Vatican, lorsque vous étendrez votre main sur Rome et sur le monde pour les bénir, vous verrez les nations, rétablies dans leurs droits, s'incliner devant vous, leur défenseur et leur protecteur.

PROJET D'ARTICLES.

Art. 1er. Le souverain pontife conserve la dignité, l'inviolabilité et toutes les autres prérogatives de la souveraineté, et, en outre, les prééminences établies par les coutumes à l'égard du roi et des autres souverains.

Les cardinaux de la sainte Eglise conserveront le titre de prince et les honneurs qui y sont attachés.

Art. 2. Le gouvernement de S. M. le roi d'Italie prend l'engagement de ne mettre obstacle en aucune occasion aux actes exercés par le souverain pontife, en vertu du droit divin comme chef de l'Eglise, et en vertu du droit canonique comme patriarche d'Occident et primat d'Italie.

Art. 3. Le même gouvernement reconnaît au souverain pontife le droit d'envoyer des nonces à l'étranger, et s'engage à les protéger tant qu'ils seront sur le territoire de l'Etat.

Art. 4. Le souverain pontife aura pleine liberté de communiquer avec tous les évêques et les fidèles et réciproquement, sans ingérence de la part du gouvernement.

Il pourra également convoquer dans les lieux et dans les formes qu'il jugera convenables les conciles et les synodes ecclésiastiques.

Art. 5. Les évêques dans leurs diocèses et les curés dans leurs paroisses seront indépendants de toute ingérence gouvernementale dans l'exercice de leur ministère.

Art. 6. Ils demeurent néanmoins soumis au droit commun, dans le cas de délits punis par les lois du royaume.

Art. 7. Sa Majesté renonce à tout droit de *patronage* sur les bénéfices ecclésiastiques.

Art. 8. Le gouvernement italien renonce à toute ingérence dans la nomination des évêques.

Art. 9. Le même gouvernement s'oblige à fournir au Saint-Siége une dotation fixe et insaisissable, dont la somme sera réglée d'un commun accord.

Art. 10. Le gouvernement de S. M. le roi d'Italie, afin que toutes les puissances et tous les peuples catholiques puissent concourir à l'entretien du Saint-Siége, ouvrira avec ces puissances les négociations opportunes pour déterminer la quote part de chacune d'elles dans la dotation dont il est parlé à l'article précédent.

Art. 11. Les négociations auront aussi pour objet d'obtenir les garanties de ce qui est établi dans les articles précédents.

Art. 12. D'après ces conditions, le souverain Pontife et le gouvernement de S. M. le roi d'Italie en viendront à un accord par le moyen de commissaires délégués à cet effet.

A M. CONSTANTIN NIGRA, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE D'ITALIE A PARIS.

Turin, 1861.

Monsieur le ministre,

Les dernières communications que j'ai eu l'honneur d'échanger avec vous ont pu vous faire connaître que les préoccupations du gouvernement du roi touchant la question de Rome sont incessantes et deviennent de plus en plus graves.

Tout en ne se dissimulant point les difficultés nombreuses qui s'opposent, en raison de la multiplicité et de la grandeur des intérêts engagés, à une solution telle que l'exigent les droits et les besoins de l'Italie; le gouvernement ne peut, d'autre part, méconnaître les dangers d'un retard prolongé, lesquels, par diverses causes, deviennent de jour en jour plus pressants. Il n'y a peut-être pas une de nos difficultés intérieures dont l'opinion publique, en Italie, n'attribue l'origine à la privation de notre capitale, de Rome. Personne ne croit que l'administration de l'Etat puisse s'établir sur un pied satisfaisant tant que le centre ne sera pas transporté à Rome, point situé à une distance égale des extrémités de la Péninsule. La logique de l'unité nationale, de ce sentiment qui domine désormais les Italiens, n'admet pas que l'unité soit rompue par la présence, au cœur du royaume, d'un Etat hétérogène, et, de plus, hostile. Car il faut bien dire que les impatiences légitimes de la nation pour la possession de sa capitale sont encore excitées par l'attitude de la cour de Rome dans les affaires de Naples. Je n'insisterai pas sur ce point, à l'égard duquel vous avez trouvé, monsieur le ministre, les plus amples informations dans ma dépêche-circulaire du 24 août dernier; mais je rappellerai votre attention sur les motifs qui me font conclure à l'opportunité d'une prompte décision sur les affaires de Rome.

Le gouvernement du roi, qui sent toute cette urgence, n'a pas oublié d'un autre côté les engagements qu'il a pris envers lui-même et en face de l'Europe dans de solennelles déclarations. Ces déclarations n'eussent-elles pas été faites, ses propres sentiments le persuaderaient du devoir de procéder avec le plus grand respect envers le pontife, en qui il vénère le chef de la catholicité, et avec les plus grands égards envers S. M. l'Empereur des Français, notre glorieux allié, qui entend, par la présence de ses troupes, garantir que la sûreté personnelle du pape et les intérêts catholiques ne recevront aucune atteinte.

En cet état de choses, considérant le droit incontestable des Italiens à avoir Rome, qui appartient à la nation, et par conséquent le devoir rigoureux qui oblige le gouvernement italien à conduire les choses à ce résultat, en présence de l'unanimité de l'opinion publique, et pour éviter des troubles graves et des mouvements toujours déplorables, même quand on les réprime ou qu'on les prévient, le gouvernement a cru devoir faire un dernier appel à la droiture d'esprit et à la bonté de cœur du pontife, pour en venir à un accord sur les bases de la pleine liberté de l'Eglise d'une part, le gouvernement italien renonçant à toute immixtion dans les matières religieuses, et, de l'autre part, de la renonciation au pouvoir temporel.

Vous trouverez ci-joint, monsieur le ministre, une copie de la lettre que, par ordre exprès de Sa Majesté, j'ai eu l'honneur d'adresser sur ce sujet à Sa Sainteté le pape Pie IX. Vous voudrez bien communiquer ce document au gouvernement de S. M. l'Empereur des Français, auprès duquel vous êtes accrédité, et le prier,

avant tout, de vouloir bien charger le représentant du gouvernement impérial à Rome de faire parvenir aux mains de Sa Sainteté l'adresse et les articles que je joins à cette dépêche. Aucun rapport diplomatique n'existant entre le gouvernement italien et le Saint-Siége, nous ne pouvons pas faire parvenir directement au Saint-Père ces deux pièces. L'irritation qui, malheureusement, anime contre nous les esprits à Rome, ne nous permet pas non plus d'y envoyer une mission extraordinaire, avec laquelle la cour de Rome refuserait probablement d'entrer en rapport. L'entremise bienveillante de la France est donc indispensable pour que les deux documents dont je viens de parler puissent arriver à Sa Sainteté, et que ce moyen d'entente et d'accord soit encore essayé. Les avantages d'une conciliation seraient si grands et si évidents pour tous, que j'ai la confiance, qu'en considération de la possibilité de les obtenir, le gouvernement de S. M. l'Empereur voudra bien adhérer au désir du gouvenement italien.

Vous aurez soin, en outre, monsieur le ministre, de rappeler que, dans ma note du 21 juin au comte de Gropello, j'ai déclaré que, tout en laissant à la haute sagesse de l'Empereur la détermination du moment où Rome pourrait, sans péril, être rendue à elle-même, nous nous ferions toujours un devoir de faciliter la solution de cette question, dans l'espoir que le gouvernement français ne nous refuserait pas ses bons offices pour amener la cour de Rome à accepter un accord, fécond en conséquences heureuses pour la religion et pour l'Italie.

Vous êtes chargé aujourd'hui d'invoquer ces bons offices, non-seulement pour que notre prière arrive au Saint-Père, mais aussi pour qu'elle soit efficacement appuyée auprès de lui. Aucune voix ne saurait avoir plus d'autorité à Rome, ni être écoutée avec plus de condescendance que celle de la France, qui, depuis douze ans, y exerce une protection puissante et respectée.

En même temps que vous aurez soin, monsieur le ministre, d'exprimer au gouvernement de Sa Majesté Impériale combien est entière notre confiance dans ses dispositions bienveillantes et dans l'efficacité de sa participation à cette affaire si importante, vous voudrez bien aussi faire sentir que le gouvernement du roi, si par malheur cette dernière tentative venait à échouer, se trouverait enveloppé dans des difficultés très-graves, et que malgré tout son bon vouloir d'atténuer les conséquences douloureuses qu'un refus de la cour de Rome pourrait produire tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre politique, il ne pourrait cependant empêcher que l'esprit public chez les Italiens ne fût frappé d'une vive et profonde émotion.

Les effets d'un tel refus peuvent plus facilement être prévus que déterminés ; mais il est certain que le sentiment religieux des populations en serait grandement ébranlé, et que les impatiences de la nation, jusqu'à présent retenues par l'espoir d'une solution plus ou moins prochaine, deviendraient bien difficiles à contenir.

Avant de terminer cette dépêche, je ne crois pas inutile de prévenir une objection qui pourrait se produire relativement à la forme adoptée dans cette grave circonstance. Il pourra sembler peu conforme aux usages, aux traditions, et peut-être même au respect, que l'adresse au Pontife suprême soit signée de moi plutôt que de Sa Majesté notre souverain. Cette exception aux formalités généralement reçues provient de deux motifs. Il convient de savoir d'abord, et vous ne l'ignorez pas, qu'en d'autres circonstances analogues à celle où nous nous trouvons, Sa Majesté s'est personnellement adressée au pape, et qu'il est arrivé qu'elle n'en a pas reçu de réponse, ou qu'elle en a reçu d'une telle sorte que la dignité royale s'en trouvait offensée. Il n'était donc pas possible, après de tels précédents, d'exposer la dignité de notre souverain à de nouvelles atteintes.

Il a semblé, en outre, au gouvernement du roi que, dans une occasion où l'on adresse respectueusement la parole au souverain pontife, au nom de la nation italienne, l'interprète ordinaire des délibérations du pouvoir exécutif, qui est, dans l'absence du Parlement italien, celui qui représente la nation elle-même, devait se faire aussi l'interprète de ses vœux et de ses sentiments.

Je vous autorise, monsieur le ministre, à donner lecture et à laisser copie de la présente dépêche, ainsi que de l'adresse à Sa Sainteté, à Son Excellence le ministre des affaires étrangères.

Signé : Ricasoli.

ALLOCUTION ADRESSÉE DANS LA CHAPELLE SIXTINE PAR N. S. P. LE PAPE PIE IX, LE 6 JUIN 1862, AUX PRÊTRES CATHOLIQUES QUI SONT VENUS A ROME POUR LA SOLENNELLE CANONISATION DES MARTYRS JAPONAIS.

Votre grand nombre inaccoutumé nous offre un spectacle admirable et très-agréable à voir, en ce temps très-favorable où nous vous voyons rassemblés, avec les vénérables évêques du monde entier, autour de nous et de cette chaire maîtresse du bienheureux Pierre. A ce spectacle, nous ne sentons pas seulement nos douleurs s'adoucir, mais nous les oublions presque. Cela s'est fait uniquement par l'opération de Dieu, auteur de la paix et de la concorde, qui a donné à son Eglise à *garder l'unité dans le lien de la paix*, afin que les fidèles fussent tous *un seul corps et un seul esprit*. Dans cette unité réside principalement la gloire des fidèles, l'honneur de l'Eglise, l'épouvante des ennemis ; aussi l'Eglise leur apparaît-elle terrible comme une armée rangée en bataille. Etablis dans cette armée sous vos pasteurs, présidés par le chef suprême, chacun dans votre rang, pareils à une armée sous son général et ses capitaines, accomplissez les commandements. Ceci arrive au milieu des causes de douleur de ce temps, afin que les pasteurs se serrent plus étroitement autour de leur chef. Marchez sur leurs traces, et demeurez attachés à la chaire apostolique par le triple lien de la prière, de la charité, de la doctrine : de la prière, qui *pénètre dans les nuées*, par laquelle nous *obtenons la possession de tout bien et la délivrance de tout mal*; de la charité, par laquelle *nous croissons en toutes choses par celui qui est le chef, le Christ, par lequel tout le corps, compact et unifié, grandit et s'élève*; de la doctrine, enfin, par laquelle *nous retenons intact le dépôt de la foi*, et par laquelle l'Eglise, *comme inondée de la lumière du Seigneur, projette ses rayons dans le monde entier*. Nous savons que nous traversons des temps très-tristes, et que la chaire de Pierre est principalement attaquée. Mais elle est si solidement fortifiée par Dieu, *que ni la méchanceté hérétique ne pourra jamais la corrompre, ni la perfidie païenne jamais la renverser*. Ainsi toutes les audaces de l'impiété incrédule se briseront sur cette pierre, et *s'évanouiront comme de vieux rêves et des fables surannées*. De retour dans vos patries, enseignez ces choses aux

fidèles confiés à votre vigilance, et qu'ils soient par vous de plus en plus imbus de l'esprit catholique, dont vous avez pu vous abreuver plus pleinement à la source de l'unité; qu'ils sachent que *les ruisseaux retranchés de la source tarissent;* qu'ils sachent que ceux-là seront couronnés qui auront légitimement combattu; qu'ils sachent que *tous doivent maintenir fermement et défendre l'unité de l'Eglise.* Ainsi disposés, et suivant à l'envi les exemples de vos pasteurs, tenez pour certain que le Dieu très-bon, très-grand, confirmera par la bénédiction céleste ce lien d'unité, et ayez-en pour gage solide notre bénédiction apostolique, que nous vous donnons à tous avec très-grand amour; et non-seulement à vous, mais aux fidèles confiés à votre vigilance, espérant que votre présence auprès de nous leur apportera des fruits spirituels. Aussi accorderons-nous volontiers cette grâce que, le jour désigné par votre propre évêque, chacun de vous qui êtes ici rassemblés, venus de vos diverses patries, vous puissiez accorder une fois aux fidèles confiés à vos soins spirituels la bénédiction apostolique, avec application de l'indulgence plénière, pourvu que chacun d'entre eux, purifié par la confession sacramentelle et nourri de la sainte communion, ait prié avec ferveur le Père des miséricordes pour l'exaltation et le triomphe de la sainte mère l'Eglise.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR S. S. LE PAPE PIE IX DANS LE CONSISTOIRE DU 9 JUIN 1862.

Vénérables frères,

Nous avons été pénétré d'une joie profonde, lorsque nous avons pu hier, avec l'aide de Dieu, décerner les honneurs et le culte des saints à vingt-sept intrépides héros de notre divine religion, et cela, en vous possédant à nos côtés, vous qui, doués d'une si haute piété et de tant de vertus, appelés à partager notre sollicitude au milieu de temps si douloureux, combattant vaillamment pour la maison d'Israël, êtes pour nous une consolation et un appui souverains. Plût à Dieu que, pendant que nous sommes inondés de cette joie, aucune cause de chagrin et de deuil ne vînt nous contrister d'ailleurs! En effet, nous ne pouvons pas ne pas être accablés de douleurs et d'angoisses, lorsque nous voyons les dommages et les maux si tristes et à jamais déplorables dont l'Église catholique et la société civile elle-même sont misérablement tourmentées et opprimées, au grand détriment des âmes. Vous connaissez, en effet, vénérables frères, cette guerre implacable déclarée au catholicisme tout entier par ces mêmes hommes qui, ennemis de la croix de Jésus-Christ, impatients de la saine doctrine, unis entre eux par une coupable alliance, ignorent tout, blasphèment tout, et entreprennent d'ébranler les fondements de la société humaine, bien plus, de la renverser de fond en comble, si cela était possible; de pervertir les esprits et les cœurs, de les remplir des plus pernicieuses erreurs, et de les arracher à la religion catholique. Ces perfides artisans de fraudes, ces fabricateurs de mensonges, ne cessent pas de faire sortir des ténèbres les monstrueuses erreurs des anciens temps, déjà tant de fois réfutées et vaincues par les plus sages et les plus savants écrits, et condamnées par les plus sévères jugements de l'Eglise; de les exagérer, en les revêtant de formes et de paroles nouvelles et fallacieuses, et de les propager partout et de toute manière. Avec cet art détestable et vraiment satanique, ils souillent et pervertissent toute science, ils répandent, pour la perte des âmes, un poison mortel; ils favorisent une licence effrénée et les plus mauvaises passions; ils bouleversent l'ordre religieux et social; ils s'efforcent de détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de religion, et ils tournent en dérision, insultent et méprisent la doctrine et les saints préceptes du Christ. L'esprit se refuse et recule d'horreur à toucher, même légèrement, les principales de ces erreurs pestilentielles par lesquelles ces hommes, dans nos temps malheureux, troublent toutes les choses divines et humaines.

Personne de vous n'ignore, vénérables frères, que ces hommes détruisent complétement la cohésion nécessaire qui, par la volonté de Dieu, unit l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et qu'en même temps, ils changent, renversent et abolissent le caractère propre, véritable, légitime de la révélation divine, l'autorité, la constitution et la puissance de l'Eglise. Et ils en arrivent à cette témérité d'opinion, qu'ils ne craignent point de nier audacieusement toute vérité, toute loi, toute puissance, tout droit d'origine divine; ils n'ont pas honte d'affirmer que la science de la philosophie et de la morale, ainsi que les lois civiles, peuvent et doivent ne pas relever de la révélation et décliner l'autorité de l'Eglise; que l'Eglise n'est pas une société véritable et parfaite, pleinement libre, et qu'elle ne peut pas s'appuyer sur les droits propres et permanents que lui a conférés son divin fondateur; mais qu'il appartient à la puissance civile de définir quels sont les droits de l'Eglise et dans quelles limites elle peut les exercer. De là, ils concluent à tort que la puissance civile peut s'immiscer aux choses qui appartiennent à la religion, aux mœurs et au gouvernement spirituel, et même empêcher que les prélats et les peuples fidèles communiquent librement et mutuellement avec le pontife romain, divinement établi le pasteur suprême de toute l'Eglise; et cela, afin de dissoudre cette nécessaire et très-étroite union qui, par l'institution divine de Notre-Seigneur lui-même, doit exister entre les membres mystiques du corps du Christ et son chef vénérable. Ils ne craignent pas non plus de proclamer avec ruse et fausseté, devant la multitude, que les ministres de l'Eglise et le pontife romain doivent être exclus de tous droits et de toute puissance temporelle.

En outre, ils n'hésitent pas, dans leur extrême impudence, à affirmer que non-seulement la révélation divine ne sert à rien, mais qu'elle nuit à la perfection de l'homme, qu'elle est elle-même imparfaite, et par conséquent soumise à un progrès *continu* et *indéfini* qui doit répondre au progrès de la raison humaine. Aussi osent-ils prétendre que les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les livres sacrés sont des fables de poëtes, que les saints mystères de notre foi sont le résultat d'investigations philosophiques, que les livres divins de l'Ancien et du Nouveau Testament ne contiennent que des mythes, et que, ce qui est horrible à dire, Notre-Seigneur Jésus-Christ est une fiction mythique. En conséquence, ces turbulents adeptes de dogmes pervers soutiennent que les lois morales n'ont pas besoin de sanction divine, qu'il n'est point nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu la force obligatoire, et ils affirment que la loi divine n'existe pas. De plus, ils nient toute action de Dieu sur le monde et sur les hommes, et ils avancent témérairement que la raison humaine, sans aucun respect de Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien

et du mal; qu'elle est à elle-même sa loi, et qu'elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples. Tandis qu'ils font malicieusement dériver toutes les vérités de religion de la force native de la raison humaine, ils accordent à chaque homme une sorte de droit primordial par lequel il peut librement penser et parler de religion, et rendre à Dieu l'honneur et le culte qu'il trouve le meilleur, selon son caprice.

Or, ils en viennent à ce degré d'impiété et d'impudence qu'ils attaquent le ciel et s'efforcent d'éliminer Dieu lui-même. En effet, dans une méchanceté qui n'a d'égale que leur sottise, ils ne craignent pas d'affirmer que la divinité suprême, pleine de sagesse et de providence, n'est pas distincte de l'universalité des choses; que Dieu est la même chose que la nature, sujet comme elle aux changements; que Dieu se confond avec l'homme et le monde; que tout est Dieu, que Dieu est une même substance, une même chose que le monde, et par suite, qu'il n'y a point de différence entre l'esprit et la matière, la nécessité et la liberté, le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste. Certes, rien de plus insensé, rien de plus impie, rien de plus répugnant à la raison même ne saurait être imaginé. Ils font dérision de l'autorité et du droit avec tant de témérité, qu'ils ont l'impudence de dire que l'autorité n'est rien, si ce n'est celle du nombre et de la force matérielle, que le droit consiste dans le fait, que les devoirs des hommes sont un vain mot et que tous les faits humains ont force de droit.

Ajoutant ensuite les mensonges aux mensonges, les délires aux délires, foulant aux pieds toute autorité légitime, tout droit légitime, toute obligation, tout devoir, ils n'hésitent pas à substituer à la place du droit véritable et légitime le droit faux et menteur de la force, et à subordonner l'ordre moral à l'ordre matériel. Ils ne reconnaissent d'autre force que celle qui réside dans la matière. Ils mettent toute la morale et l'honneur à accumuler la richesse par quelque moyen que ce soit, et à assouvir toutes les passions dépravées. Par ces principes abominables, ils favorisent la rébellion de la chair contre l'esprit; ils l'entretiennent et l'exaltent, et ils lui accordent ces droits et ces dons naturels qu'ils prétendent méconnus par la doctrine catholique; méprisant ainsi l'avertissement de l'apôtre qui s'écrie : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; si vous mortifiez la chair par l'esprit, vous vivrez. » (*Ad Rom.*, ch. VIII, v. 13.) Ils s'efforcent d'envahir et d'anéantir les droits de toute propriété légitime, et ils imaginent, par la perversité de leur esprit, une sorte de droit *affranchi de toute limite*, dont, selon eux, jouirait l'Etat, dans lequel ils prétendent témérairement voir la source et l'origine de tous les droits.

Mais pendant que nous parcourons rapidement et avec douleur ces erreurs principales de notre malheureux siècle, nous oublions de rappeler, vénérables frères, tant d'autres faussetés presque innombrables que vous connaissez parfaitement et à l'aide desquelles les ennemis de Dieu et des hommes s'efforcent de troubler et d'ébranler la société sacrée et la société civile. Nous passons sous silence les injures, les calomnies, les outrages si graves et si multipliés dont ils ne cessent de poursuivre les ministres de l'Eglise et le siége apostolique. Nous ne parlons pas de cette hypocrisie odieuse avec laquelle les chefs et les satellites de cette rébellion et de ce désordre, surtout en Italie, affectent de dire qu'ils veulent que l'Eglise jouisse de sa liberté, tandis qu'avec une audace sacrilége ils foulent aux pieds de plus en plus chaque jour les droits et les lois de cette Eglise, la dépouillent de ses biens, persécutent des prélats et des ecclésiastiques noblement voués à leur ministère, les emprisonnent, chassent violemment de leurs asiles les disciples des ordres religieux et les vierges consacrées à Dieu, et ne reculent devant aucune entreprise pour réduire à une honteuse servitude et pour opprimer l'Eglise.

Pendant que votre présence si désirée nous cause une allégresse singulière, vous êtes témoins vous-mêmes de la liberté qu'ont aujourd'hui en Italie nos vénérables frères dans l'épiscopat; qui, combattant avec courage et persévérance les combats du Seigneur, ont été, à notre profonde douleur, empêchés de venir vers nous et de se trouver avec vous, d'assister à cette assemblée, ce qu'ils désiraient si vivement, ainsi que les archevêques et évêques de la malheureuse Italie nous l'ont fait savoir par leurs lettres toutes remplies, envers nous et envers ce Saint-Siége, d'amour et de dévouement. Vous ne voyez non plus ici aucun des prélats du Portugal, et nous sommes vivement affligé en considérant la nature des difficultés qui se sont opposées à ce qu'ils prissent le chemin de Rome. Nous omettons aussi de rappeler les tristes horreurs que les sectateurs de ces perverses doctrines accomplissent, à la cruelle désolation de notre cœur, du vôtre et de celui des gens de bien. Nous ne disons rien de cette conspiration impie, de ces manœuvres coupables et fallacieuses par lesquelles ils veulent renverser et détruire la souveraineté temporelle de ce Saint-Siége. Il nous plaît davantage de rappeler cette admirable unanimité avec laquelle vous-mêmes, unis à tous les vénérables prélats de l'univers catholique, vous n'avez jamais cessé, et par vos lettres adressées à nous, et par vos écrits pastoraux adressés aux fidèles, de dévoiler et réfuter ces perfidies, enseignant en même temps que cette souveraineté temporelle du Saint-Siége a été donnée au pontife romain par un dessein particulier de la divine providence, et qu'elle est nécessaire, afin que le pontife romain, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Eglise, avec la plénitude de sa liberté, la suprême puissance et autorité dont il a été divinement investi par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, pour conduire et gouverner le troupeau entier du Seigneur, et qu'il puisse pourvoir au plus grand bien de l'Eglise, aux besoins et à l'utilité des fidèles.

Les sujets lamentables dont nous vous avons jusqu'ici entretenus, vénérables frères, forment sans doute un douloureux spectacle. Qui ne voit, en effet, que tant de dogmes impies, que tant de machinations et de folies dépravées corrompent chaque jour plus misérablement le peuple chrétien, le poussent à la ruine, attaquent l'Eglise catholique, sa doctrine salutaire, ses droits et ses lois vénérables, ses ministres sacrés, propagent les vices et les crimes, et bouleversent la société civile elle-même?

Aussi, quant à nous, nous souvenant de notre charge apostolique et plein de sollicitude pour le salut spirituel de tous les peuples qui nous ont été divinement confiés, « comme, » pour nous servir des mots de saint Léon, notre prédécesseur, « nous ne pouvons autrement gouverner ceux qui nous sont confiés, qu'en poursuivant avec le zèle de la foi du Seigneur ceux qui pervertissent et sont pervertis, et en arrachant avec toute la sévérité possible ce venin des âmes saines, afin qu'il ne s'étende pas plus au loin » (Epist. VII ad Episcop. per Ital. CII); élevant notre voix apostо-

lique en votre illustre assemblée, nous réprouvons, proscrivons et condamnons les erreurs ci-dessus énoncées, non-seulement comme contraires à la foi et à la doctrine catholiques, aux lois divines et ecclésiastiques, mais même à la loi et à la justice naturelle et éternelle, et à la droite raison.

Pour vous, vénérables frères, qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du Seigneur, nous vous exhortons et vous conjurons de plus en plus de continuer, avec votre admirable piété et votre zèle épiscopal, ainsi que vous l'avez fait, au souverain honneur de votre ordre, d'éloigner avec un soin et une vigilance extrêmes les fidèles qui vous sont confiés, de ces pâturages empoisonnés, de combattre et de réfuter la perversité monstrueuse de ces opinions, tant par la parole que par les écrits. Vous savez, en effet, qu'il s'agit d'intérêts suprêmes, puisqu'il s'agit de la cause de notre très-sainte foi, de l'Eglise catholique, de sa doctrine, du salut des peuples, de la paix et de la tranquillité de la société humaine. C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais d'éloigner des fidèles la contagion de ce fléau, c'est-à-dire de détourner de leurs yeux et de leurs mains les livres et les journaux pernicieux, d'instruire les fidèles des saints préceptes de notre auguste religion, de les exhorter et de les avertir de fuir ces docteurs d'iniquité comme on fait la rencontre d'un serpent. Portez tous vos soins et toutes vos sollicitudes particulières à ce que le clergé soit saintement et savamment instruit, et qu'il brille de toutes les vertus; que la jeunesse des deux sexes soit formée à l'honnêteté du cœur, à la piété et à toutes les vertus; que l'ordre des études soit salutaire. Veillez avec une extrême diligence à ce que, dans les lettres et dans les fortes et hautes études, rien ne se glisse qui soit contraire à la foi, à la religion et aux bonnes mœurs. Agissez avec une énergie virile, vénérables frères, et, dans cette grande perturbation des temps, ne laissez pas abattre votre courage; mais appuyés par le secours divin, prenant le bouclier inexpugnable de la justice et de la foi, saisissant le glaive spirituel qui est la parole de Dieu, ne cessez pas de vous opposer aux efforts de tous les ennemis de l'Eglise catholique et de ce Siége apostolique, de briser leurs traits et de rompre leurs assauts.

Et cependant, les yeux élevés jour et nuit vers le ciel, ne cessons pas, vénérables frères, d'implorer dans l'humilité de notre cœur et par nos plus ferventes prières, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui fait luire la lumière dans les ténèbres, qui des pierres mêmes peut faire sortir des enfants d'Abraham, et de le conjurer par les mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur, son fils unique, de tendre une main secourable à la société chrétienne et civile, de dissiper toutes les erreurs et les impiétés, d'éclairer des clartés de sa grâce les intelligences de ceux qui s'égarent, de les convertir et de les rappeler à lui, d'assurer à sa sainte Eglise la paix désirée, afin qu'elle obtienne par toute la terre de plus grands accroissements et qu'elle y florisse et y prospère. Afin que nous puissions obtenir plus facilement ce que nous demandons, prenons pour médiatrice auprès de Dieu la très-sainte et immaculée mère de Dieu, la vierge Marie, qui, pleine de miséricorde et d'amour pour tous les hommes, a toujours anéanti toutes les hérésies, et de qui le patronage auprès de Dieu n'a jamais été plus opportun. Sollicitons aussi les suffrages tant de saint Joseph, l'époux de la très-sainte Vierge, que des saints apôtres Pierre et Paul, de tous les habitants des cieux, et surtout de ceux que nous honorons et vénérons comme venant d'être inscrits dans les fastes de la sainteté.

Avant de mettre un terme à nos paroles, nous ne pouvons résister au désir de confirmer de nouveau le témoignage de la suprême consolation qui nous pénètre en jouissant de votre admirable concours, à vous, vénérables frères, qui, attachés à nous et à cette chaire de Pierre par les liens de la fidélité, de la piété et du respect, et remplissant votre ministère avec un zèle admirable, vous glorifiez de procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes; vous qui, dans la plus étroite concorde de vos âmes, ne cessez pas, ainsi que nos vénérables frères les évêques de tout l'univers catholique et les fidèles confiés à leurs soins, d'apporter de toute manière des soulagements et des adoucissements à nos graves angoisses et à nos cruelles amertumes. C'est pourquoi, en cette occasion, nous faisons profession publique, et par le langage le plus affectueux de la reconnaissance et de l'amour que nous portons à vous, à ces vénérables frères et à tous ces fidèles. Et nous vous demandons que, de retour dans vos diocèses, vous veuillez, en notre nom, faire connaître ces sentiments aux fidèles remis à vos soins et les assurer de notre affection paternelle en leur conférant la bénédiction apostolique, que, du fond de notre cœur et avec les vœux les meilleurs de toute vraie félicité, nous sommes heureux d'accorder à vous, vénérables frères, et à eux-mêmes.

ADRESSE PRÉSENTÉE A SA SAINTETÉ PAR S. ÉM. LE CARDINAL MATTEI, DOYEN DU SACRÉ-COLLÉGE, AU NOM DE TOUS LES ÉVÊQUES PRÉSENTS A ROME.

Très-Saint Père,

Depuis que les apôtres de Jésus-Christ, au jour sacré de la Pentecôte, étroitement unis à Pierre, chef de l'Eglise, reçurent le Saint-Esprit, et qu'entraînés par sa divine impulsion, ils annoncèrent à des hommes de presque toutes les nations rassemblés dans la Ville Sainte, et à chacun dans sa langue, les merveilles de la puissance de Dieu, jamais, nous le croyons, jusqu'à ce jour et au retour de cette même solennité, autant de leurs héritiers ne se sont trouvés réunis autour du vénérable successeur de Pierre pour entendre sa parole, pour écouter ses décrets, pour fortifier son autorité. Or, de même que rien ne pouvait arriver de plus doux aux apôtres, à travers les périls de l'Eglise naissante, que d'environner le premier vicaire de Jésus-Christ sur cette terre, tout récemment inspiré de l'esprit de Dieu; ainsi, pour nous, au milieu des angoisses présentes de la Sainte Eglise, rien n'est plus cher, rien n'est plus sacré que de déposer aux pieds de votre béatitude tout ce que nos cœurs contiennent de vénération et d'amour pour Votre Sainteté, et, en même temps, de déclarer unanimement de quelle admiration nous sommes pénétrés pour les hautes vertus dont brille notre pontife souverain, et combien, du fond de nos entrailles, nous adhérons à ce que, nouveau Pierre, il a enseigné, à ce qu'il a si courageusement résolu et décidé.

Une nouvelle ardeur enflamme nos cœurs; une lumière de foi plus vivifiante éclaire nos intelligences, un amour plus sacré saisit nos âmes. Nous sentons nos langues vibrantes de ces flammes qui allumaient d'un désir ardent pour le salut des hommes le cœur de Marie, près de laquelle étaient les apôtres, et entraî-

naient ces mêmes apôtres à proclamer les grandeurs de Dieu.

Rendant donc de vives actions de grâces à votre béatitude de ce qu'elle nous a permis, en ces temps si difficiles, d'approcher de son trône pontifical, de vous consoler dans vos afflictions et de vous témoigner publiquement les sentiments qui inspirent nous-mêmes, notre clergé et les peuples confiés à nos soins, nous vous adressons d'une seule voix et d'un seul cœur nos acclamations, nos souhaits et nos vœux de bonheur. Vivez longtemps, Saint-Père, et heureusement pour le gouvernement de l'Eglise catholique. Continuez, comme vous le faites, à la protéger par votre énergie, à la diriger par votre prudence, à l'orner par vos vertus. Marchez devant nous; comme le bon pasteur, donnez-nous l'exemple, paissez les brebis et les agneaux dans les célestes pâturages, fortifiez-les par les eaux célestes de la sagesse. Car vous êtes pour nous le maître de la saine doctrine, vous êtes la pierre, vous êtes le fondement de l'Eglise elle-même, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons; quand vous décrétez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons. Nous vous admirons au milieu de tant d'épreuves et de tempêtes, le front serein, le cœur imperturbable, accomplissant votre ministère sacré, invincible et debout.

Mais tandis que nous avons ainsi tant de sujets de nous glorifier, nous ne pouvons nous empêcher en même temps de tourner nos regards vers de tristes spectacles. De toutes parts, en effet, se dressent devant nos esprits ces crimes épouvantables qui ont dévasté misérablement cette belle terre d'Italie, dont vous, bienheureux père, êtes l'honneur et l'appui, et qui s'efforcent d'ébranler et de renverser votre souveraineté et celle de ce Saint-Siége, de qui tout ce qu'il y a de beau dans la société civile a découlé comme de sa source originelle. Ni les droits permanents des siècles, ni la longue et pacifique possession du pouvoir, ni les traités sanctionnés et garantis par l'autorité de l'Europe entière, n'ont pu empêcher que tout ne fût bouleversé, au mépris de toutes les lois sur lesquelles jusqu'ici s'appuyaient l'existence et la durée des Etats.

Pour nous occuper de ce qui nous touche de plus près, vous, Très-Saint Père, nous vous voyons, par le crime de ces usurpateurs qui ne prennent la « liberté « que pour voile de leur malice, » dépouillé de ces provinces qui jouissaient d'une équitable administration par les soins et sous la protection de la dignité du Saint-Siége et de toute l'Eglise. Votre Sainteté a résisté avec un invincible courage à ces iniques violences, et nous devons vous en rendre les plus vives actions de grâces au nom de tous les catholiques.

En effet, nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siége est une nécessité et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la providence divine; nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Eglise et pour le libre gouvernement des âmes. Il fallait assurément que le Pontife romain, chef de toute l'Église, ne fût ni le sujet ni même l'hôte d'aucun prince; mais qu'assis sur son trône et maître dans son domaine et son propre royaume, il ne reconnût de droit que le sien et pût, dans une noble, paisible et douce liberté, protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la république chrétienne.

Qui donc pourrait nier que dans le conflit des choses, des opinions et des institutions humaines, il faille au centre de l'Europe un lieu sacré, placé entre les trois continents du vieux monde, un siége auguste, d'où s'élève tour à tour, pour les peuples et pour les princes, une voix grande et puissante, la voix de la justice et de la liberté, impartiale et sans préférence, libre de toute influence arbitraire, et qui ne puisse ni être comprimée par la terreur, ni circonvenue par les artifices?

Comment donc, et de quelle manière aurait-il pu se faire que les prélats de l'Église, venant de tous les points de l'univers, représentant tous les peuples et toutes les contrées, arrivassent ici en sécurité pour conférer avec Votre Sainteté des plus graves intérêts, s'ils y eussent trouvé un prince quelconque dominant sur ces bords, qui eût en suspicion leurs propres princes ou qui eût été suspecté par eux, à cause de son hostilité? Il y a, en effet, les devoirs du chrétien, et il y a les devoirs du citoyen, devoirs qui ne sont nullement contraires, mais qui sont différents; comment les évêques pourraient-ils les accomplir, s'il ne dominait pas à Rome une souveraineté temporelle telle que la souveraineté pontificale, exempte de tout droit d'autrui, et, centre de la concorde universelle, n'aspirant à aucune ambition humaine, ne préparant rien pour la domination terrestre?

Nous sommes venus libres vers le Pontife-Roi libre, pasteurs dans les choses de l'Église, citoyens dévoués au bien et aux intérêts de la patrie, et ne manquant ni à nos devoirs de pasteurs ni à nos devoirs de citoyens.

Puisqu'il en est ainsi, qui donc oserait attaquer cette souveraineté si ancienne, fondée sur une telle autorité, sur une telle force des choses? Quelle autre puissance lui pourrait être comparée, si l'on considère même ce droit humain sur lequel reposent la sécurité des princes et la liberté des peuples? Quelle puissance est aussi vénérable et sainte? Quelle monarchie ou quelle république peut se glorifier, dans les siècles passés ou modernes, de droits si augustes, si anciens, si inviolables? Ces droits, si une fois et pour ce Saint-Siége, ils étaient méprisés et foulés aux pieds, quel prince serait assuré de garder son royaume, quelle république son territoire? Aussi, Très-Saint-Père, c'est pour la religion sans doute, mais c'est aussi pour la justice et pour le droit, qui sont parmi les nations les fondements des choses humaines, que vous luttez et que vous combattez.

Mais il ne nous appartient pas de parler plus longtemps de cette grave matière, nous qui avons écouté sur elle non pas tant vos paroles que vos enseignements. Votre voix, en effet, semblable à la trompette sacerdotale, a proclamé dans tout l'univers que « c'est « par un dessein particulier de la divine providence « que le Pontife romain, placé par Jésus-Christ comme « le chef et le centre de toute son Église, a obtenu « une souveraineté temporelle ; » nous devons donc tous tenir pour certain que cette souveraineté n'a pas été fortuitement acquise au Saint-Siége, mais qu'elle lui a été attribuée par une disposition spéciale de Dieu, par une longue série d'années, par le consentement unanime de tous les États et de tous les empires, et qu'elle a été fortifiée et maintenue par une sorte de miracle.

Vous avez également déclaré, dans un langage élevé et solennel, « que vous vouliez conserver énergique- « ment et garder entiers et inviolables la souveraineté

« civile de l'Église romaine, ses possessions temporelles et ses droits, qui appartiennent à l'univers « catholique ; que la protection de la souveraineté du « Saint-Siége et du patrimoine de saint Pierre regar- « dait tous les catholiques ; que vous êtes prêt à sa- « crifier votre vie plutôt que d'abandonner en quoi « que ce soit cette cause de Dieu, de l'Église et de la « justice. » Applaudissons par nos acclamations à ces magnifiques paroles ; nous répondons que nous sommes prêts à aller avec vous à la prison et à la mort; nous vous supplions humblement de demeurer inébranlable en ce ferme dessein et en cette constance, donnant aux anges et aux hommes le spectacle d'une âme invincible et d'un courage souverain. C'est ce que vous demande l'Eglise de Jésus-Christ, pour l'heureux gouvernement de laquelle la souveraineté temporelle a été providentiellement attribuée aux Pontifes romains, et qui a tellement senti que la protection de cette souveraineté était son affaire, qu'autrefois, durant la vacance du Siége apostolique et au milieu des plus redoutables extrémités, tous les Pères du concile de Constance ont voulu administrer eux-mêmes en commun les possessions temporelles de l'Eglise romaine, ainsi que les documents publics en font foi. C'est ce que vous demandent les chrétiens fidèles, dispersés dans toutes les contrées du globe, qui se félicitent de nous avoir vus venir librement à vous et librement vaquer aux intérêts de leurs consciences ; c'est ce que vous demande, enfin, la société civile, qui sent que la subversion de votre gouvernement ébranlerait ses propres fondements.

Quoi de plus? Vous avez condamné, par un juste jugement, ces hommes coupables qui ont envahi les biens ecclésiastiques, et vous avez proclamé « nul et « de nul effet » tout ce qu'ils ont accompli ; vous avez décrété que tous les actes tentés par eux étaient « illégitimes et sacriléges ; » vous avez décrété avec raison et à bon droit, « que les auteurs de ces forfaits étaient passibles des peines et censures ecclésiastiques. »

Ces graves paroles de votre bouche, ces actes admirables, nous devons les accueillir avec respect et y renouveler notre plein assentiment. En effet, de même que le corps souffre toujours avec la tête, à laquelle il est uni par le lien des membres et par une même vie, de même il est nécessaire que nous soyons en parfaite sympathie avec vous. Nous sommes tellement joints à vous dans votre désolante affliction, que tout ce que vous souffrez nous le souffrons également par l'accord de notre amour. Nous supplions Dieu qu'il mette fin à des perturbations si injustes et qu'il rende à sa liberté et à sa gloire première l'Eglise, épouse de son Fils, si misérablement dépouillée et opprimée.

Mais nous ne nous étonnons pas que les droits du Saint-Siége soient si ardemment et si implacablement attaqués. Il y a déjà plusieurs années que la folie de certains hommes en est arrivée à ce point, non-seulement de s'efforcer de rejeter toutes les doctrines de l'Eglise ou de les révoquer en doute, mais de se proposer de renverser de fond en comble la vérité chrétienne et la république chrétienne. De là ces tentatives impies d'une vaine science et d'une fausse érudition contre les doctrines de nos saintes lettres et leur inspiration divine ; de là ce soin perfide d'arracher la jeunesse à la tutelle maternelle de l'Eglise, pour la pénétrer des erreurs du siècle, souvent même en la soustrayant à toute éducation religieuse ; de là ces nouvelles et pernicieuses théories sur l'ordre social, politique et religieux, qui se répandent impunément partout ; de là cette habitude trop familière à plusieurs dans ces contrées de mépriser l'autorité de l'Eglise, d'usurper ses droits, de méconnaître ses préceptes, d'insulter ses ministres, de faire dérision de son culte, d'avoir eu honneur et d'exalter tous les hommes, surtout les ecclésiastiques qui s'écartent misérablement de la religion et marchent dans la voie de la perdition. Les vénérables prélats et les prêtres du Seigneur sont dépossédés de leur pouvoir, contraints à l'exil ou jetés dans les fers ; ils sont traînés devant les tribunaux civils avec affront, pour être demeurés fidèles à leur saint ministère. Les épouses du Christ gémissent chassées de leurs asiles, consumées de détresse, ou prêtes à mourir de misère ; les religieux sont forcés à rentrer dans le monde malgré eux ; des mains violentes s'étendent sur le patrimoine sacré de l'Eglise, par des livres détestables, par les journaux, par les images ; une guerre terrible et continuelle est déclarée à la fois aux mœurs, à la vérité, à la pudeur même.

Ceux qui se livrent à de telles agressions savent parfaitement que c'est dans le Saint-Siége comme dans une forteresse inexpugnable que résident la force et la vertu de toute justice et de toute vérité, et que les efforts de l'ennemi se brisent contre cette citadelle ; que le Saint-Siége est une vigie du haut de laquelle les yeux clairvoyants du gardien suprême aperçoivent de loin les embûches préparées et les annoncent à ses compagnons. De là cette haine implacable, de là cette envie inguérissable, de là ce zèle passionné des hommes pervers qui voudraient déprimer l'Eglise romaine et le Saint-Siége apostolique et les détruire, s'il était jamais possible.

A cette vue, bienheureux Père, ou seulement à ces récits, qui ne laisserait couler ses larmes? Saisis donc d'une juste douleur, nous levons les yeux et les mains au ciel, implorant de toutes les forces de notre âme l'Esprit divin, afin que lui, qui, en ce jour, a fortifié et sanctifié sous l'autorité de Pierre l'Eglise naissante, la protège, l'étende, la glorifie aujourd'hui sous votre houlette et sous votre sceptre. Qu'elle soit témoin des vœux que nous formons, Marie solennellement saluée par vous du titre d'Immaculée ; qu'elles en soient témoins, ces cendres sacrées des saints Patrons de l'Eglise romaine, Pierre et Paul, ainsi que les reliques vénérables de tant de Pontifes, de martyrs et de confesseurs, qui rendent sainte et sacrée la terre même que nous foulons ; qu'ils en soient particulièrement témoins, ces bienheureux qu'aujourd'hui un suprême décret de vous a inscrits dans l'ordre des saints ; ils doivent prendre à un titre nouveau la protection de l'Eglise, et ils offriront pour vous, du haut de leurs autels, au Dieu tout-puissant leurs premières prières.

En leur présence donc, nous, Evêques, afin que l'impiété ne feigne pas d'en ignorer ni ose le nier, nous condamnons les erreurs que vous avez condamnées, nous rejetons et détestons les doctrines nouvelles et étrangères qui se propagent partout au détriment de l'Eglise de Jésus-Christ ; nous condamnons et réprouvons les sacriléges, les rapines, les violations de l'immunité ecclésiastique et les autres forfaits commis contre l'Eglise et le siége de Pierre.

Cette protestation, dont nous demandons l'inscription dans les fastes publics de l'Eglise, nous la proférons en toute sincérité au nom de nos frères qui sont absents ; soit de ceux qui, au milieu de tant d'angoisses, retenus par la force dans leurs maisons, pleurent aujourd'hui et se taisent ; soit de ceux qui, empêchés par

de graves affaires ou par leur mauvaise santé, n'ont pu se joindre à nous aujourd'hui. Nous ajoutons à nous notre clergé et le peuple fidèle, qui, animés comme nous d'une pieuse vénération et d'un profond amour, ont prouvé leur affection pour vous tant par leurs prières assidues et sans relâche que par les offrandes du denier de Saint-Pierre, multipliées avec une généreuse largesse, sachant bien que leurs sacrifices doivent procurer à la fois et le soulagement des besoins du pasteur suprême et la garde de sa liberté.

Plût à Dieu que tous les peuples s'entendissent pour mettre en sécurité cette cause sacrée de l'univers chrétien et de l'ordre social!

Plût à Dieu que les rois et les puissants du siècle comprissent que la cause du Pontife est la cause de tous les princes et de tous les Etats! Plût à Dieu qu'ils vissent où tendent les criminels efforts de ses adversaires, et qu'enfin ils prissent des résolutions décisives!

Plût à Dieu que vinssent à résipiscence ces quelques malheureux ecclésiastiques et religieux qui, oubliant leur vocation, refusant l'obéissance due aux supérieurs et usurpant témérairement l'autorité de l'Eglise, courent à leur perte!

Voilà ce que, pleurant avec vous, Très-Saint Père, nous sollicitons ardemment du Seigneur, pendant que prosternés à vos pieds nous demandons de vous cette force céleste que donne votre bénédiction apostolique et paternelle. Qu'elle soit abondante, qu'elle sorte largement du fond même de votre cœur, afin que non-seulement elle s'étende sur nous, mais qu'elle découle sur nos frères bien-aimés qui sont absents et sur les fidèles qui nous sont confiés! Qu'elle soit pour nos douleurs et celles du monde un adoucissement et un soulagement, qu'elle relève notre faiblesse, qu'elle féconde nos travaux et nos œuvres, et qu'enfin elle amène promptement à la sainte Eglise de Dieu des temps plus heureux!

Rome, le VIII juin de l'an du Seigneur mil huit cent soixante-deux.

(Les trois documents qui suivent ont été publiés le 25 septembre par le *Moniteur universel*, ainsi que la note qui les précède.)

La question romaine étant devenue depuis quelque temps l'objet principal de la polémique des journaux, il nous semble opportun de faire connaître les efforts que le gouvernement de l'Empereur a tentés en dernier lieu pour amener entre le saint-siége et l'Italie une conciliation *qui n'a pas cessé d'être le but de sa politique*. Nous publions donc la lettre que l'Empereur a adressée au ministre des affaires étrangères au mois de mai dernier et la correspondance qui en a été la suite entre M. Thouvenel et l'ambassadeur de Sa Majesté à Rome :

« 20 mai 1862.

« Monsieur le ministre,

« Plus la force des choses nous maintient, relativement à la question romaine, dans une ligne de conduite également éloignée des deux partis extrêmes, plus cette ligne doit être nettement tracée, pour prévenir désormais l'accusation sans cesse renouvelée de pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

« Depuis que je suis à la tête du Gouvernement en France, ma politique a toujours été la même vis-à-vis de l'Italie : seconder les aspirations nationales, engager le pape à en devenir le soutien plutôt que l'adversaire, en un mot, consacrer l'alliance de la religion et de la liberté.

« Depuis l'année 1849, où l'expédition de Rome fut décidée, toutes mes lettres, tous mes discours, toutes les dépêches de mes ministres ont invariablement manifesté cette tendance, et, suivant les circonstances, je l'ai soutenue avec une conviction profonde, soit à la tête d'un pouvoir limité, comme président de la République, soit à la tête d'une armée victorieuse sur les bords du Mincio.

« Mes efforts, je l'avoue, sont venus jusqu'à présent se briser contre les résistances de toutes sortes, en présence de deux partis diamétralement opposés, absolus dans leurs haines comme dans leurs convictions, sourds aux conseils inspirés par le seul désir du bien. Est-ce une raison pour ne plus persévérer, et abandonner une cause grande aux yeux de tous et qui doit être féconde en bienfaits pour l'humanité?

« Il y a urgence à ce que la question romaine reçoive une solution définitive, car ce n'est pas seulement en Italie qu'elle trouble les esprits; partout elle produit le même désordre moral, parce qu'elle touche à ce que l'homme a le plus à cœur, la foi religieuse et la foi politique.

« Chaque parti substitue aux véritables principes d'équité et de justice son sentiment exclusif. Ainsi, les uns, oubliant les droits reconnus d'un pouvoir qui dure depuis dix siècles, proclament, sans égard pour une consécration aussi ancienne, la déchéance du pape; les autres, sans souci de la revendication légitime des droits des peuples, condamnent sans scrupule une partie de l'Italie à une immobilité et une oppression éternelles. Ainsi, les uns disposent à d'un pouvoir encore debout comme s'il était abattu, et les autres d'un peuple qui demande à vivre comme s'il était mort.

« Quoi qu'il en soit, le devoir des hommes d'État est d'étudier les moyens de réconcilier deux causes que les passions seules présentent comme irréconciliables. Échouerait-on, la tentative ne serait pas sans quelque gloire, et, dans tous les cas, il y a avantage à déclarer hautement le but vers lequel on tend.

« Ce but est d'arriver à une combinaison par laquelle le pape adopterait ce qu'il y a de grand dans la pensée d'un peuple qui aspire à devenir une nation, et, de l'autre côté, ce peuple reconnaîtrait ce qu'il y a de salutaire dans un pouvoir dont l'influence s'étend sur l'univers entier.

« Au premier abord, en considérant les préjugés et les rancunes, également vivaces de chaque côté, on désespère d'un résultat favorable. Mais si, après avoir examiné le fond des choses, on interroge la raison et le bon sens, on aime à se persuader que la vérité, cette lumière divine, finira par pénétrer dans les esprits et montrer dans tout son jour l'intérêt suprême et vital qui engage, qui oblige les partisans de deux causes opposées à s'entendre et à se réconcilier.

« Quel est d'abord l'intérêt de l'Italie? C'est d'écarter autant qu'il dépend d'elle les dangers qui la menacent, d'atténuer les inimitiés qu'elle a soulevées, enfin de renverser tout ce qui s'oppose à sa légitime ambition de se reconstituer. Pour vaincre tant d'obstacles, il faut les envisager froidement.

« L'Italie, comme État nouveau, a contre elle tous ceux qui tiennent aux traditions du passé; comme État qui a appelé la révolution à son aide, elle

« inspire la défiance à tous les hommes d'ordre. Ils « doutent de sa vigueur à réprimer les tendances « anarchiques, et hésitent à croire qu'une société « puisse s'affermir avec les mêmes éléments qui en « ont bouleversé tant d'autres. Enfin, à ses portes, « elle a un ennemi redoutable, dont les armées et le « mauvais vouloir facile à comprendre seront long- « temps encore un danger imminent.

« Ces antagonismes déjà si sérieux le deviennent « davantage en s'appuyant sur les intérêts de la foi « catholique. La question religieuse aggrave de beau- « coup la situation et multiplie les adversaires du « nouvel ordre de choses établi au delà des Alpes. Il « y a peu de temps, le parti absolutiste était le seul « qui lui fût contraire. Aujourd'hui, la plupart des « populations catholiques en Europe lui sont hostiles, « et cette hostilité entrave non-seulement les intentions « bienveillantes des gouvernements rattachés par leur « foi au saint-siége, mais elle arrête les dispositions « favorables des gouvernements protestants ou schis- « matiques qui ont à compter avec une fraction con- « sidérable de leurs sujets. Ainsi, partout, c'est l'idée « religieuse qui refroidit le sentiment public pour « l'Italie. Sa réconciliation avec le pape aplanirait « bien des difficultés et lui rallierait des millions « d'adversaires.

« D'autre part, le saint-siége a un intérêt égal, « sinon plus fort, à cette réconciliation; car si le « saint-siége a des soutiens zélés parmi tous les catho- « liques fervents, il a contre lui tout ce qui est libéral « en Europe. Il passe pour être en politique le repré- « sentant des préjugés de l'ancien régime, et, aux « yeux de l'Italie, pour être l'ennemi de son indépen- « dance, le partisan le plus dévoué de la réaction. « Aussi est-il entouré des adhérents les plus exaltés « des dynasties déchues, et cet entourage n'est point « fait pour augmenter en sa faveur les sympathies des « peuples qui ont renversé ces dynasties. Cependant « cet état de choses nuit moins encore au souverain « qu'au chef de la religion. Dans les pays catholiques « où les idées nouvelles ont un grand empire, les « hommes même les plus sincèrement attachés à « leurs croyances sentent leur conscience se troubler « et le doute entrer dans leurs esprits, incertains « qu'ils sont de pouvoir allier leurs convictions poli- « tiques avec des principes religieux qui sembleraient « condamner la civilisation moderne. Si cette situa- « tion, pleine de périls, devait se prolonger, les dis- « sentiments politiques risqueraient d'amener des « dissidences fâcheuses dans les croyances mêmes.

« L'intérêt du saint-siége, celui de la religion exi- « gent donc que le pape se réconcilie avec l'Italie; car « ce sera se réconcilier avec les idées modernes, re- « tenir dans le giron de l'Église deux cents millions « de catholiques et donner à la religion un lustre « nouveau en montrant la foi secondant les progrès de « l'humanité.

« Mais sur quelle base fonder une œuvre si dési- « rable?

« Le pape, ramené à une saine appréciation des « choses, comprendrait la nécessité d'accepter tout ce « qui peut le rattacher à l'Italie, et l'Italie, cédant « aux conseils d'une sage politique, ne refuserait pas « d'adopter les garanties nécessaires à l'indépendance « du souverain pontife et au libre exercice de son « pouvoir.

« On atteindrait ce double but par une combinaison « qui, en maintenant le pape maître chez lui, abais- « serait les barrières qui séparent aujourd'hui ses « États du reste de l'Italie.

« Pour qu'il soit maître chez lui, l'indépendance « doit lui être assurée, et son pouvoir accepté libre- « ment par ses sujets. Il faut espérer qu'il en serait « ainsi, d'un côté, lorsque le gouvernement du saint- « siége, revenant à d'anciennes traditions, consacre- « rait les priviléges des municipalités et des pro- « vinces de manière qu'elles s'administrent pour « ainsi dire elles-mêmes; car, alors, le pouvoir du « pape, planant dans une sphère élevée au-dessus des « intérêts secondaires de la société, se dégagerait de « cette responsabilité toujours pesante et qu'un gou- « vernement fort peut seul supporter.

« Les indications générales qui précèdent ne sont « pas un *ultimatum* que j'aie la prétention d'imposer « aux deux partis en désaccord, mais les bases d'une « politique que je crois devoir m'efforcer de faire « prévaloir par notre influence légitime et nos con- « seils désintéressés.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte « garde.

« NAPOLÉON.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A L'AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME.

Paris, le 30 mai 1862.

Monsieur le marquis, je crois utile, au moment où vous vous préparez à retourner à votre poste, de consigner dans une dépêche le résumé de nos conversations sur les graves intérêts que l'Empereur a confiés à votre zèle et à votre dévouement, et de vous fournir ainsi le moyen d'établir, une fois de plus, le caractère invariablement amical et bienveillant de la politique du gouvernement de Sa Majesté à l'égard du saint-siége.

La pensée qui nous a guidés, dès le début de la crise que traversent ensemble l'Eglise et l'Italie, n'a pas cessé de nous animer, et si infructueux qu'aient été jusqu'ici nos efforts, nous n'en sommes pas arrivés encore à nous convaincre de l'inutilité de les poursuivre. En n'abandonnant pas l'espoir d'atteindre le but que nous nous proposons, en me refusant à admettre que la destruction de l'état de choses inauguré dans la Péninsule doive être une condition *sine qua non* d'existence pour le pouvoir temporel de la papauté, ou que la chute de ce pouvoir soit devenue la conséquence logique et nécessaire de l'établissement du royaume d'Italie, je suis certain d'être l'organe des intentions et des volontés de l'Empereur. Sa Majesté a daigné préciser, dans une lettre qui m'est adressée, les idées que lui ont inspirées de longues et sérieuses réflexions sur la situation respective du saint-siége et de l'Italie.

Vous trouverez ci-jointe, monsieur le marquis, une copie de cet important document, et les considérations si pleines d'élévation, de lucidité et de force qui y sont développées vous indiqueront, avec une autorité que tout commentaire de ma part amoindrirait, le terrain où vous aurez à vous placer dans vos entretiens avec le cardinal Antonelli et le Saint-Père lui-même.

J'avais évité à dessein, en vous prescrivant la démarche dont vous vous êtes acquitté au commencement du mois de janvier dernier, de formuler le plan de conciliation pour la préparation duquel vous étiez

chargé de réclamer avant tout le concours du saint-siége. J'espérais, en effet, que notre ouverture ne serait point repoussée par une fin de non-recevoir aussi catégorique, et que le cardinal Antonelli nous aiderait à rechercher les bases d'un arrangement acceptable pour le chef de l'Eglise et compatible avec les événements accomplis dans la Péninsule. Devant la résistance que nous avons rencontrée, une plus longue réserve risquerait d'être mal comprise. Les tentatives du gouvernement de l'Empereur pour amener la cour de Rome à se départir, dans l'ordre temporel, de ses doctrines absolues, pourront échouer, mais il importe que nos intentions ne soient ni défigurées, ni méconnues, et que personne n'ait le droit de nous accuser de n'avoir point articulé nettement les conditions qui, à nos yeux, garantiraient l'indépendance, la dignité et la souveraineté du Père commun des fidèles, sans remettre de nouveau en question les destinées de l'Italie. Jamais, je le proclame hautement, le gouvernement de l'Empereur n'a prononcé une parole de nature à laisser espérer au cabinet de Turin que la capitale de la catholicité pût, en même temps, devenir, du consentement de la France, la capitale du grand royaume qui s'est formé au delà des Alpes. Tous nos actes, toutes nos déclarations s'accordent, au contraire, pour constater notre ferme et constante volonté de maintenir le Pape en possession de la partie de ses Etats que la présence de notre drapeau lui a conservée. Je renouvelle ici cette assurance, monsieur le marquis, mais je répète aussi, avec une égale franchise, que toute combinaison reposant sur une autre base territoriale que le *statu quo* ne saurait aujourd'hui être soutenue par le gouvernement de l'Empereur. Le Saint-Père, comme il l'a fait à d'autres époques, pourrait réserver ses droits dans la forme qu'il jugerait convenable; mais un arrangement impliquerait de sa part, dans notre pensée, la résignation de ne plus exercer son pouvoir que sur les provinces qui lui restent. L'Italie, de son côté, aurait à renoncer à ses prétentions sur Rome; elle devrait s'engager, vis-à-vis de la France, à respecter le territoire pontifical et à se charger de la plus grande partie, sinon de la totalité de la dette romaine.

Si le Saint-Père, dans un esprit de paix, de charité et de concorde, consentait à se prêter à une transaction de ce genre, le gouvernement de l'Empereur ne verrait que des avantages à tâcher d'y faire participer les puissances signataires de l'acte général de Vienne, et d'unir leur garantie à la sienne. Il prendrait également, soit auprès de ces puissances, soit plus particulièrement auprès de celles dont le catholicisme est la foi religieuse, l'initiative d'une proposition tendant à offrir au Saint-Père, en compensation des ressources qu'il ne trouverait plus dans le nombre réduit de ses sujets, une sorte de liste civile dont les titres inaliénables seraient remis entre ses mains. Le gouvernement de l'Empereur s'estimerait heureux, pour sa part, de contribuer, dans la proportion d'une rente de trois millions de francs, à la splendeur du trône pontifical et aux œuvres de religion et de charité dont le centre est à Rome. Ainsi protégé à l'extérieur par la garantie de la France et des puissances qui se joindraient à elle, le gouvernement pontifical n'aurait plus qu'à se concilier l'adhésion de ses sujets par de sages réformes, et, du jour où l'on s'y mettrait résolûment, en s'inspirant des principes qui président partout à l'organisation des sociétés modernes, cette tâche ne serait pas aussi difficile qu'elle le paraît. Le Saint-Père disait drnièrement, avec une haute raison, que le pouvoir temporel, tout nécessaire qu'il fût, n'était pas un dogme. Il ne l'est pas plus dans son essence constitutive que dans son étendue territoriale, et le premier devoir comme l'obligation la plus urgente des gouvernements, quelle que soit leur origine, c'est de marcher avec l'esprit de leur temps et de se bien convaincre que l'assentiment des populations est aujourd'hui, sinon la source, tout au moins le seul fondement solide de l'autorité souveraine.

Voilà, monsieur le marquis, l'exposé succinct, mais que je crois complet, cependant, des idées que l'Empereur entend apporter au règlement de la question romaine. Ce sont ces idées que vous aurez à développer au cardinal Antonelli et à faire connaître au Saint-Père lorsque vous aurez l'occasion de l'approcher. Vos démarches, afin de répondre aux sentiments de bienveillance qui animent Sa Majesté, n'auront naturellement rien de comminatoire.

Vous aurez pourtant à laisser pressentir, si l'on vous oppose aussi catégoriquement que par le passé la théorie de l'immobilité, que le gouvernement de l'Empereur ne saurait y conformer sa conduite, et que, s'il acquérait malheureusement la certitude que ses efforts pour décider le Saint-Père à accepter une transaction fussent devenus désormais inutiles, il lui faudrait, tout en sauvegardant autant que possible les intérêts qu'il a jusqu'ici couverts de sa sollicitude, aviser à sortir lui-même d'une situation qui, en se prolongeant au delà d'un certain terme, fausserait sa politique et ne servirait qu'à jeter les esprits dans un plus grand désordre.

Vous êtes autorisé à lire cette dépêche au cardinal Antonelli.

Agréez, etc.

THOUVENEL.

L'AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Rome, le 24 juin 1862.

Monsieur le ministre,

Dans sa dépêche du 31 mai, Votre Excellence, s'inspirant des sentiments de profonde bienveillance qui n'ont cessé d'animer le gouvernement de l'Empereur à l'égard du Saint-Siége, a bien voulu préciser les conditions qui lui semblaient les plus propres à garantir, en face de l'état de choses récemment inauguré dans la Péninsule, l'indépendance, la dignité et la souveraineté du Saint-Siége.

Ces conditions, que je ne crois pas inutile de rappeler, se résumaient dans les quatre points suivants :

1° Le maintien du *statu quo* territorial, le Saint-Père se résignant, sous toutes réserves, à n'exercer son pouvoir que sur les provinces qui lui restent, tandis que l'Italie s'engagerait, vis-à-vis de la France, à respecter celles que l'Eglise possède encore. Le Souverain Pontife consentant à se prêter à cette transaction, le gouvernement de l'Empereur devait tâcher d'y faire participer les puissances signataires de l'acte général de Vienne.

2° Le transfert, à la charge de l'Italie, de la plus grande partie, sinon de la totalité, de la dette romaine.

3° La constitution, au profit du Saint-Père, d'une liste civile destinée à compenser les ressources qu'il ne trouverait plus dans le nombre réduit de ses sujets

En prenant l'initiative de cette proposition auprès des puissances européennes, et plus particulièrement auprès de celles qui appartiennent au culte catholique, la France devait s'engager, pour sa part, à contribuer dans la proportion d'une rente de trois millions à l'indemnité offerte au chef de la catholicité.

4° La concession par le Saint-Père de réformes qui, en lui ralliant ses sujets, consolideraient à l'intérieur un pouvoir déjà protégé au dehors de la garantie de la France et des puissances européennes.

Conformément à vos ordres, monsieur le ministre, je m'étais empressé, dès mon arrivée, d'entretenir le cardinal secrétaire d'Etat des propositions développées dans la dépêche précitée de Votre Excellence. A notre seconde entrevue, je lui en avais donné lecture *in extenso*, et Son Éminence l'avait hier sous les yeux lorsque, dans une quatrième conférence résumant toutes les précédentes, elle a opposé aux ouvertures dont j'étais l'interprète un refus que tout porte à me faire considérer comme définitif. C'est sous sa dictée, pour ainsi dire, que j'en ai reproduit les termes.

Le cardinal secrétaire d'Etat m'a exprimé tout d'abord les sentiments de reconnaissance qu'inspirait au Saint-Père cette nouvelle preuve ajoutée à tant d'autres de la bienveillance de l'Empereur pour le Saint-Siége. Il lui était malheureusement impossible d'y répondre autrement que par ce témoignage de gratitude. « Le Saint-Père, m'a dit Son Eminence, ne peut consentir à rien qui, directement ou indirectement, consacre d'une manière quelconque les spoliations dont il a été la victime. Il ne peut aliéner ni directement, ni indirectement, aucune parcelle d'un territoire qui constitue la propriété de l'Eglise et de la catholicité tout entière. Sa conscience s'y refuse, et il tient à la garder pure devant Dieu et devant les hommes.

« Le Saint-Père ne peut donc consentir à ce qu'on lui garantisse une partie de cette propriété : ce serait, en fait, sinon en droit, faire l'abandon du reste. Sa conscience, je le répète, ne le lui permet pas.

« Il s'étonne, d'ailleurs, que ces propositions lui soient soumises avant que le gouvernement de l'Empereur se soit entendu avec le Piémont, seule cause des désordres actuels. Pourquoi imposer des sacrifices à la victime, plutôt qu'à celui qui l'a dépouillée ? »

J'ai fait observer à Son Eminence qu'il nous avait paru tout à la fois plus respectueux et plus utile de nous adresser tout d'abord au Saint-Siége. Si le soin de sa dignité nous faisait un devoir de consulter avant tout ses convenances, l'intérêt de la transaction que nous poursuivions ne nous engageait pas moins à nous assurer de son assentiment avant toute autre démarche destinée à l'entourer des garanties du droit conventionnel. Je demandai d'ailleurs à Son Eminence, en présence du regret qu'elle venait de formuler, si, dans le cas où l'Italie eût adhéré la première à nos propositions, le Saint-Père se serait montré plus disposé à les accepter lui-même.

Le cardinal secrétaire d'Etat m'a répondu négativement. Le Souverain Pontife se trouverait toujours en face de la même question de conscience.

Revenant aux sûretés dont nous nous proposions d'entourer le maintien du *statu quo* territorial, Son Éminence a insisté sur ce point que les puissances signataires du traité de Vienne ayant garanti, par cet acte même, la totalité des Etats de l'Eglise, il serait étrange et, en quelque sorte, contradictoire que ces mêmes puissances fussent invitées à n'en garantir qu'une faible partie. J'ai répondu au cardinal, comme j'avais déjà eu l'occasion de le faire dans une précédente discussion, qu'en principe, l'acte général de Vienne n'avait pas plus solennellement garanti les possessions du Saint-Siége que les autres Etats dont les limites avaient été fixées à cette époque ; qu'en fait les répartitions territoriales opérées alors avaient déjà subi plus d'une atteinte.

Je n'avais pas besoin de rappeler à Son Eminence que les mêmes puissances qui avaient constitué la Hollande en 1815, avaient permis, en 1831, que la Belgique s'en détachât ; et, pour ne parler que des changements politiques survenus en dernier lieu dans la Péninsule, ces modifications, elle le savait, avaient été déjà plus ou moins implicitement reconnues par plusieurs des cabinets représentés au congrès de Vienne. Le Saint-Siége avait tout intérêt, dès lors, à voir substituer à cette garantie à laquelle il faisait allusion, garantie générale, inefficace, appartenant plutôt à l'histoire qu'à la politique actuelle, frappée par une sorte de prescription, affaiblie, en tout cas, par plus d'un fait accompli, une garantie nouvelle, spéciale, ne dépendant plus d'un ensemble de stipulations d'autant plus difficiles à maintenir qu'elles étaient plus complexes, mais ayant, au contraire, pour but particulier le règlement définitif d'une question capitale tant au point de vue de l'Europe qu'à celui de la catholicité tout entière. Cette garantie, nous avions le légitime espoir d'y associer les puissances signataires de l'acte général de Vienne ; mais l'adhésion du Saint-Père nous était d'abord nécessaire.

Le cardinal secrétaire d'Etat s'est borné à rappeler les motifs qui ne permettaient pas au Saint-Siége de renoncer, sous quelque forme que ce fût, à une portion quelconque des droits qui étaient bien moins sa propriété que celle du monde catholique. Ces mêmes raisons lui faisaient repousser la clause qui tendait à mettre à la charge du gouvernement de Turin le payement de la dette romaine.

« Le saint-siége étant le véritable débiteur, m'a dit Son Éminence, consentir à laisser attribuer au gouvernement usurpateur les dettes du gouvernement légitime, ce serait, de la part du Saint-Père, reconnaître la spoliation elle-même. Sa conscience s'y refuse absolument. Aidée des dons des fidèles, Sa Sainteté a pu jusqu'ici faire face à des obligations qu'elle considère comme sacrées. Pleine de confiance dans la divine Providence, elle continuera à remplir ses engagements, et n'y renoncera que lorsqu'elle se verra dans l'impossibilité absolue d'y satisfaire.

« Le refus obligé de ces propositions, a continué Son Éminence, entraîne nécessairement le rejet de la troisième, qui n'aurait sa raison d'être que dans l'acceptation des deux premières. Si reconnaissant que soit le Saint-Père des dispositions si généreuses que lui témoigne l'Empereur, ainsi que de la proposition dont Sa Majesté se déclare prête à prendre l'initiative à son égard, il lui est impossible de les accepter. Il doit les décliner dans l'intérêt de son indépendance, sinon de sa dignité. Accepter une indemnité sous quelque forme que ce soit, ce serait encore reconnaître la spoliation qu'elle a pour but de compenser. On ne peut accepter la compensation quand on n'accepte pas le sacrifice, et ce sacrifice, encore une fois, le Saint-Père n'a pas le droit de le faire.

« Quant à la dernière question, m'a dit en terminant le cardinal secrétaire d'État, je n'ai rien à ajouter aux déclarations que j'ai déjà eu l'occasion de faire au prédécesseur de Votre Exellence. Ces réformes sont prêtes; elles ne seront promulguées que le jour où les provinces usurpées rentreront sous l'autorité légitime dont elles ont été distraites. »

J'ai rapporté textuellement, monsieur le ministre, les paroles dans lesquelles le cardinal secrétaire d'État a résumé sa réponse. Je n'importunerai pas Votre Excellence en reproduisant en détail les arguments que j'ai opposés à chacune des objections qui m'étaient faites. Pour ne relever que les dernières, j'ai fait observer au cardinal Antonelli qu'en lui proposant le transfert de la dette romaine au Piémont, nous ne nous étions pas dissimulé les objections que ce projet soulèverait de la part du Saint-Siége. Sérieusement préoccupés, toutefois, d'une éventualité que le gouvernement pontifical était obligé lui-même de prévoir, nous avions à cœur, en le déchargeant d'une dette qui absorberait si vite ses dernières ressources, de le sauver d'embarras que nous n'envisagions pas avec la même résignation.

Le saint-siége était engagé vis-à-vis de ses propres populations : pouvait-il leur imposer la dette tout entière, jusqu'au moment où il ne lui serait plus permis de faire face ni aux obligations du dehors ni aux engagements contractés à l'intérieur ? Le Saint-Père comptait sur le denier de saint Pierre; mais nous ne pouvions avoir la même confiance dans une ressource aussi aléatoire.

En déchargeant au contraire ses sujets de sacrifices impossibles à soutenir, en dispensant les fidèles d'offrandes impossibles à régulariser, en acceptant directement des puissances catholiques les subsides nécessaires à l'entretien et aux splendeurs du centre de la catholicité, en accordant enfin les réformes qu'exige l'esprit des sociétés modernes, le Saint-Père se retrouvait plus libre, plus fort, en face de ses sujets réconciliés, et pouvait consacrer exclusivement les ressources du pays, sans que l'Église proprement dite en souffrît, au développement de son bien-être et de sa prospérité matériels. C'était donc au nom de la prudence, de la justice et du progrès, c'était avant tout dans l'intérêt de la dignité et de l'indépendance du Souverain Pontife, que nous recommandions ce qu'il repoussait comme contraire à son indépendance et à sa dignité. C'était si bien le vœu de l'Empereur, que sa sollicitude semblait avoir prévu jusqu'au cas, si peu probable, où notre initiative auprès des autres puissances européennes resterait sans résultat, puisque la part que la France offrait dès à présent à elle seule représentait la totalité de la liste civile actuelle du Saint-Père.

Quant à la résolution si nettement manifestée par la cour de Rome d'ajourner indéfiniment des réformes qu'elle-même avait jugées indispensables, de mettre à un acte de justice et d'humanité pure, une condition purement politique, de faire envier et expier tout à la fois aux populations restées sous l'autorité du Saint-Siége la situation plus favorable de celles qui ont pu s'y soustraire, je n'ai pas même besoin d'indiquer les réflexions qu'elle a dû m'inspirer. Je les ai présentées avec d'autant plus de mesure et de réserve que le terrain sur lequel on se plaçait était plus difficile à défendre.

Il me serait impossible, encore une fois, de reproduire dans toutes ses phases une discussion qui a rempli quatre entrevues successives. Pénétré des considérations développées dans les instructions de Votre Excellence, comme des vues si généreuses, si élevées qui ont dicté à l'Empereur ce nouvel effort dans le sens d'une conciliation désirable à tant de titres, j'ai la conscience d'avoir épuisé, dans la limite de mes forces, tous les moyens de justifier les propositions dont j'étais l'interprète. J'ai vainement représenté au cardinal secrétaire d'État que les scrupules de conscience dans lesquels se résumaient les objections du saint-siége pouvaient et devaient céder devant les réserves de droit que nous nous étions toujours déclarés prêts à admettre de sa part. Ces réserves, la cour de Rome les avait formulées à d'autres époques : en les reproduisant aujourd'hui dans les termes qu'elle jugeait le plus convenables, elle restait fidèle à ses principes autant qu'à ses traditions politiques. Dans les précédents auxquels je faisais allusion, le Saint-Père trouvait non-seulement sa complète justification, mais un exemple à suivre. En maintenant le droit, il obéissait à sa conscience; en admettant le fait, il donnait satisfaction à la prudence, à la paix et à la charité. Quel immense intérêt n'avait pas le saint-siége à sortir d'une situation impossible à prolonger, à entrer dans la seule voie de salut qui lui fût offerte, à se réconcilier avec l'Italie dont ses destinées ne pouvaient être séparées, comme avec les populations dont le soin lui avait été confié, à voir assurer par un acte solennel, entouré d'une garantie européenne, un territoire que notre seule présence lui avait conservé jusqu'ici, à accepter, dans de légitimes compensations, les conditions de dignité et d'indépendance indispensables au libre exercice de ses droits spirituels, à rendre moins lourde aux fidèles une contribution mesurée, aujourd'hui, bien moins à leur piété qu'à des ressources nécessairement de plus en plus limitées ; de sauver enfin par des concessions dont l'histoire de l'Église offrait plus d'un exemple, mais jamais dans des circonstances aussi pressantes, Rome de ses souffrances et de son isolement, l'Italie d'une rupture définitive avec la Papauté, l'Europe des graves complications qu'elle redoute, les consciences du trouble qui les agite, la foi du schisme qui la menace, l'Église elle-même d'une des plus rudes épreuves qui l'aient jamais attendue.

Lorsque la France, il y a six mois à peine, a invité le Saint-Père à s'entendre avec elle, en principe et sans en fixer les bases, sur une transaction destinée à assurer son indépendance, ses ouvertures ont été repoussées par une fin de non-recevoir absolue. Sa sollicitude ne s'est point lassée. Le Gouvernement de l'Empereur vient de formuler et de soumettre au saint-siége les propositions les plus explicites. Chargé de les transmettre, je constate, avec le même regret, qu'elles ont eu le même sort.

Veuillez agréer, etc.

LAVALETTE.

ITALIE

RAPPORT DES MINISTRES AU ROI, RÉCLAMANT LA MISE EN ÉTAT DE SIÉGE DE LA SICILE.

Sire,

Le général Garibaldi, oublieux des devoirs de citoyen, a levé en Sicile l'étendard de la révolte. Votre nom et celui de l'Italie figurent encore sur ce drapeau pour tromper les simples, mais ne servent plus qu'à voiler les intentions de la démagogie européenne, au service de laquelle il semble avoir mis son bras et sa renommée.

Le cri de : *Rome ou la mort!* et les outrages insensés contre votre glorieux allié, accueillis avec applaudissements par les seuls ennemis de la liberté et de l'unité de l'Italie, deviennent sur ses lèvres la cause qui retarde le plus le moment où, selon le vœu solennellement exprimé par la représentation nationale, le siége du gouvernement italien sera établi dans la ville éternelle.

Obstinément sourd à la voix du devoir, il ne s'est pas ému à la pensée d'allumer la guerre civile au sein de sa patrie; votre parole autrefois respectée est restée sans effet sur lui. Une action plus énergique est devenue nécessaire.

Les représentants du gouvernement en Sicile, n'oubliant que difficilement les services rendus par ce général, par respect pour les sentiments du pays envers lui, et surtout en considération de la bienveillance particulière dont Votre Majesté l'honorait, ont usé à son égard d'une tolérance qui, dans d'autres cas, eût été blâmable.

Les moyens de répression ordinaire, qui suffirent pour empêcher les tentatives dout furent menacées naguère, au pied des Alpes tyroliennes, la sûreté et la paix de l'Italie, sont aujourd'hui impuissants à produire le même résultat.

Maintenant que tout espoir de le voir venir à résipiscence est perdu et que la rébellion est ouvertement déclarée, le gouvernement manquerait à la confiance du roi et à celle que le parlement lui a manifestée par ses derniers votes, s'il ne proposait pas à Votre Majesté d'étouffer ses propres sentiments et d'adopter tous les moyens dont, en vertu des lois et par la force même des choses, l'autorité royale est pourvue, pour comprimer sur tous les points l'audacieuse révolte et rétablir l'empire des lois, foulées aux pieds et outragées dans toute l'île.

Il s'agit, Sire, de sauvegarder contre tous nos ennemis les principes proclamés dans les plébiscites, d'asseoir l'unité du royaume et de laisser ouverte à l'Italie la voie où l'appellent ses hautes destinées.

Il serait coupable de reculer devant les exigences d'une telle situation; il est du devoir impérieux de vos ministres de ne pas décliner leur mission et de pourvoir aux événements. Le péril imminent et le caractère des malheurs qui menacent la patrie, légitiment les mesures que nous soumettons à votre approbation. En arborant une bannière en face de votre drapeau, en armant les citoyens contre les troupes fidèles de Votre Majesté, le général Garibaldi s'est mis hors la loi; ceux qui le suivent se sont mis en hostilité ouverte avec l'Etat; il est donc nécessaire de traiter le pays qu'ils occupent comme un pays occupé ou menacé par l'ennemi. C'est pourquoi, sire, nous vous proposons de mettre en état de siége l'île de Sicile pendant tout le temps que durera la rébellion et jusqu'à ce que l'ordre y soit complétement rétabli.

Votre conseil des ministres assume franchement la responsabilité de ces mesures exceptionnelles, parce qu'elles renferment en elles le moyen le plus sûr de rétablir le plus promptement, dans les provinces bouleversées par les rebelles, le règne des lois et de la liberté, comme aussi de faire cesser les terribles anxiétés qu'occasionnent les dangers et les menaces d'une guerre intestine. Elles contribueront en outre, sire, à protéger la monarchie représentative, que nous avons tous juré de maintenir, à éloigner un très-grave obstacle à l'accomplissement de l'unité italienne et à ressouder tous les éléments de la gloire et de la prospérité italiennes.

URBAIN RATTAZZI, DURANDO, PETITTI, CONFORTI, MATTEUCCI, DEPRETIS, PERSANO, QUINTINO SELLA.

QUESTION MEXICAINE

CONVENTION.

Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine d'Espagne et Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande se trouvant placées, par la conduite arbitraire et vexatoire des autorités de la république du Mexique, dans la nécessité d'exiger de ces autorités une protection plus efficace pour les personnes et les propriétés de leurs sujets, ainsi que l'exécution des obligations contractées envers elles par la république du Mexique, se sont entendues pour conclure entre elles une convention, dans le but de combiner leur action commune, et, à cet effet, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, S. Exc. le comte de Flahaut de la Billarderie, sénateur, général de division, grand'croix de l'ordre impérial de la Légion d honneur, son ambassadeur extraordinaire auprès de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande;

Sa Majesté la Reine d'Espagne, S. Exc. don Xavier de Isturiz y Montero, chevalier de l'ordre insigne de la Toison d'or, grand'croix de l'ordre royal de Charles III, grand'croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, sénateur du royaume, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande ;

La Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable Jean comte Russell, vicomte Amberley de Amberley et Artsalla, pair du royaume-uni, conseiller de Sa Majesté en son conseil privé, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les affaires étrangères ;

Lesquels, après avoir échangé leurs pouvoirs, sont tombés d'accord pour arrêter les principes suivants :

Art. Ier. Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine d'Espagne et Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engagent à arrêter, aussitôt après la signature de la présente convention, les dispositions nécessaires pour envoyer sur les côtes du Mexique des forces de terre et de mer combinées dont l'effectif sera déterminé par un échange ultérieur de communications entre leurs gouvernements, mais dont l'ensemble devra être suffisant pour pouvoir saisir et occuper les différentes forteresses et positions militaires du littoral mexicain.

Les commandants des forces alliées seront, en outre, autorisés à accomplir les autres opérations qui seraient jugées, sur les lieux, les plus propres à réaliser le but spécifié dans le préambule de la présente convention, et notamment à assurer la sécurité des résidents étrangers.

Toutes les mesures dont il s'agit dans cet article seront prises au nom et pour le compte des hautes parties contractantes, sans acception de la nationalité particulière des forces employées à les exécuter.

Art. 2. Les hautes parties contractantes s'engagent à ne rechercher pour elles-mêmes, dans l'emploi des mesures coercitives prévues par la présente convention, aucune acquisition de territoire ni aucun avantage particulier, et à n'exercer, dans les affaires intérieures du Mexique, aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine de choisir et de constituer librement la forme de son gouvernement.

Art. 3. Une commission composée de trois commissaires, un nommé pour chacune des puissances contractantes, sera établie avec plein pouvoir de statuer sur toutes les questions que pourraient soulever l'emploi et la distribution des sommes d'argent qui seront recouvrées au Mexique, en ayant égard aux droits respectifs des parties contractantes.

Art. 4. Les hautes parties contractantes désirant, en outre, que les mesures qu'elles ont l'intention d'adopter n'aient pas un caractère exclusif, et sachant que le gouvernement des Etats-Unis a, de son côté, des réclamations à faire valoir, comme elles, contre la république mexicaine, conviennent qu'aussitôt après la signature de la présente convention il en sera communiqué une copie au gouvernement des Etats-Unis; que ce gouvernement sera invité à y accéder, et qu'en prévision de cette accession, leurs ministres respectifs à Washington seront immédiatement munis de leurs pleins pouvoirs à l'effet de conclure et de signer collectivement ou séparément, avec le plénipotentiaire désigné par le président des Etats-Unis, une convention identique, sauf suppression du présent article, à celles qu'elles signent à la date de ce jour. Mais comme les hautes parties contractantes s'exposeraient, en apportant quelque retard à la mise à exécution des articles 1 et 2 de la présente convention, à manquer le but qu'elles désirent atteindre, elles sont tombées d'accord de ne pas différer, en vue d'obtenir l'accession du gouvernement des Etats-Unis, le commencement des opérations susmentionnées au delà de l'époque à laquelle leurs forces combinées pourront être réunies dans les parages de Vera-Cruz.

Art. 5. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres dans le délai de quinze jours.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, en triple original, le trente et unième jour du mois d'octobre de l'an de grâce mil huit cent soixante et un.

(L. S.) Signé Flahaut.
(L. S.) Signé Xavier de Isturiz.
(L. S.) Signé Russell.

Art. 6. Notre ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Compiègne, le 20 novembre 1861.

NAPOLÉON.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A M. LE CONTRE-AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

Paris, le 11 novembre 1861.

Monsieur l'amiral, l'Empereur vous ayant appelé au commandement des forces militaires qui devront être employées à obtenir du Mexique le redressement de tous nos griefs, j'ai à vous faire connaître de quelle manière vous aurez à agir pour remplir ses intentions.

L'expédition que vous êtes chargé de diriger a pour but de contraindre le Mexique à exécuter des obligations déjà solennellement contractées et à nous donner des garanties de protections plus efficaces pour les personnes et les propriétés de nos nationaux. Les circonstances qui nous ont amenés à recourir aux mesures de coercition pour atteindre ce double objet imposaient, au même moment, à la Grande-Bretagne et à l'Espagne la nécessité de chercher aussi dans l'emploi des voies de rigueur les satisfactions qu'exigeaient des griefs semblables aux nôtres. Il était naturel que, dans cette situation, les trois gouvernements songeassent à combiner leur action contre le Mexique, et l'entente qui s'est facilement établie entre eux à ce sujet a abouti à la conclusion d'une convention signée à Londres le 31 octobre, et dont j'ai l'honneur de vous communiquer le texte ci-joint, afin que vous puissiez vous inspirer dans votre conduite de l'esprit de ses diverses dispositions. Les trois gouvernements s'engagent, comme vous le verrez, à poursuivre en commun et aux mêmes fins les opérations qu'il y aura lieu d'effectuer. Vous aurez donc à les concerter avec les commandants en chef des forces que la Grande-Bretagne et l'Espagne destinent à y prendre part. C'est de la coopération de ces diverses forces réunies que les trois puissances attendent le résultat qu'elles ont cru indispensable de poursuivre en commun. Elles ont en outre réservé, sans différer pour cela d'agir immédiatement, le concours éventuel des États-Unis, à qui il va être donné connaissance de la convention de Londres, avec invitation d'y accéder. Il appartient à M. le ministre de la marine de vous munir des instructions militaires que son département est seul compétent pour vous adresser; je me bornerai à vous dire que l'intention des puissances alliées est, ainsi que l'indique la convention du 31 octobre, que les forces combinées procèdent à l'occupation immédiate des ports situés sur le golfe du Mexique, après avoir simplement sommé les autorités locales de leur en faire la remise. Les ports devront rester entre leurs mains jusqu'à solution complète des difficultés à résoudre, et la perception des droits de douane s'y fera au nom des trois puissances, sous la surveillance de délégués installés à cet effet. Cette mesure aura pour résultat de nous garantir le payement des sommes et des indemnités diverses qui sont dès à présent ou qui pourraient être mises alté-

rieurement à la charge du Mexique à titre d'indemnité de guerre; la question des réclamations que chacun des gouvernements alliés aura à formuler exigeant d'ailleurs un examen tout spécial, il sera, aux termes de la convention, institué une commission à laquelle sera tout particulièrement dévolue la tâche de statuer à cet égard, comme aussi celle d'aviser au mode de règlement qui sauvegardera le mieux les intérêts respectifs. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique ayant désigné comme membre de cette commission le ministre de la reine à Mexico, sir Charles Wyke, le gouvernement de l'Empereur fait également choix, pour y siéger en son nom, de son représentant au Mexique, M. Dubois de Saligny. Le caractère dont ces deux agents sont revêtus, non moins que la connaissance pratique qu'ils possèdent des affaires du Mexique, les appelle naturellement à prendre part aux négociations qui devront précéder le rétablissement des rapports réguliers. Ils devront notamment s'entendre, ainsi que le commissaire désigné par l'Espagne, avec les commandants en chef des forces alliées pour formuler, après la prise de possession des ports du littoral, l'ensemble des conditions auxquelles le gouvernement mexicain sera requis de donner son assentiment. Afin de vous mettre à même de suivre toutes les négociations et de signer tous les actes et conventions à intervenir, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, les pleins pouvoirs en vertu desquels Sa Majesté vous a nommé son plénipotentiaire au même titre que M. Dubois de Saligny. Il demeure, d'ailleurs, bien entendu qu'une entière indépendance vous est assurée pour tout ce qui concerne les opérations militaires, les mouvements des troupes, l'opportunité et les moyens d'occuper tels ou tels points du territoire mexicain ; toutes ces questions sont spécialement dévolues à votre appréciation comme à votre initiative et réservées à votre seule décision.

Les forces combinées des trois puissances arrivées sur les côtes orientales du Mexique, vous aurez, comme je l'ai dit, à réclamer la remise entre vos mains des ports de ce littoral. A la suite de cette démarche, deux alternatives peuvent se produire : ou l'on résistera à votre sommation, et alors il ne vous restera qu'à concerter sans délai avec les commandants alliés la prise de vive force de ces ports, ou bien les autorités locales renonceront à vous opposer une résistance matérielle, mais le gouvernement mexicain se refusera à entrer en rapport avec vous. Les dernières nouvelles qui me sont parvenues du Mexique, et qui annoncent comme probable le désarmement des ports de la Vera-Cruz, semblent faire prévoir que tel pourrait être en effet le parti adopté par le président Juarez. Renouvelant une tactique déjà employée par l'un de ses prédécesseurs dans la guerre avec les États-Unis, il se retirerait au besoin dans l'intérieur du pays. Les puissances alliées ne sauraient se laisser tenir en échec par un pareil expédient; elles ne pourraient pas non plus continuer à occuper indéfiniment des points de la côte, si cette occupation ne devait pas leur fournir un moyen d'action direct et immédiat sur le gouvernement mexicain. L'intérêt de notre dignité et des considérations puisées dans les circonstances climatériques du littoral se réunissent pour exiger un résultat prompt et décisif. C'est principalement en vue de cette éventualité qu'il est mis à votre disposition un corps de débarquement qui , joint aux autres contingents militaires, fournira aux alliés les moyens d'étendre le cercle de leur action. Le gouvernement de l'Empereur admet que, soit pour atteindre le gouvernement mexicain, soit pour rendre plus efficace la coercition exercée sur lui par la prise de possession de ses ports, vous puissiez vous trouver dans la nécessité de combiner une marche dans l'intérieur du pays, qui conduirait, s'il le fallait, les forces alliées jusqu'à Mexico même. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'une autre raison pourrait vous y déterminer : ce serait la nécessité de pourvoir à la sûreté de nos nationaux, dans le cas où elle se trouverait menacée sur un point quelconque du territoire mexicain que l'on pourrait raisonnablement atteindre.

Les puissances alliées ne se proposent, je vous l'ai dit, aucun autre but que celui qui est indiqué dans la convention ; elles s'interdisent d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, et notamment d'exercer aucune pression sur les volontés des populations, quant au choix de leur gouvernement. Il est cependant certaines hypothèses qui s'imposent à notre prévoyance et que nous avons dû examiner. Il pourrait arriver que la présence des forces alliées sur le territoire du Mexique déterminât la partie saine de la population, fatiguée d'anarchie, avide d'ordre et de repos, à tenter un effort pour constituer dans le pays un gouvernement présentant les garanties de force et de stabilité qui ont manqué à tous ceux qui s'y sont succédé depuis l'émancipation. Les puissances alliées ont un intérêt commun et trop manifeste à voir le Mexique sortir de l'état de dissolution sociale où il est plongé, qui paralyse tout développement de sa prospérité, annule pour lui-même et pour le reste du monde toutes les richesses dont la Providence a doté un sol privilégié, et les oblige elles-mêmes à recourir périodiquement à des expéditions dispendieuses pour rappeler à des pouvoirs éphémères et insensés les devoirs des gouvernements. Cet intérêt doit les engager à ne pas décourager des tentatives de la nature de celles que je viens de vous indiquer, et vous ne devriez pas leur refuser vos encouragements et votre appui moral, si, par la position des hommes qui en prendraient l'initiative et par la sympathie qu'elles rencontreraient dans la masse de la population, elles présentaient des chances de succès, par l'établissement d'un ordre de choses de nature à assurer aux intérêts des résidants étrangers la protection et les garanties qui leur ont manqué jusqu'à présent. Le gouvernement de l'Empereur s'en remet à votre prudence et à votre discernement pour apprécier, de concert avec le commissaire de Sa Majesté, dont les connaissances acquises par son séjour au Mexique vous seront précieuses, les événements qui pourront se développer sous vos yeux et pour déterminer la mesure dans laquelle vous pourrez être appelé à y prendre part.

Signé : Thouvenel.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A M. LE CONTRE-AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

Paris, le 11 novembre 1861.

Monsieur l'amiral, il m'a paru indispensable de vous édifier aussi complétement que possible sur les circonstances qui ont amené le gouvernement de l'Empereur à adopter vis-à-vis du Mexique les graves résolutions que vous connaissez. J'ai, en conséquence,

l'honneur de vous adresser dans ce but la note ci-jointe contenant l'exposé de nos griefs contre ce pays.

Signé : THOUVENEL.

NOTE SUR LES GRIEFS DE LA FRANCE.

Novembre 1861.

Depuis quelques années, la situation de nos nationaux au Mexique s'est cruellement ressentie non-seulement de l'état de désordre du pays, mais encore de l'instabilité des gouvernements, et d'une continuité de dissensions intestines qui a amené, à diverses reprises, la coexistence de plusieurs autorités de fait. Le respect que la France professe pour l'indépendance des autres pays lui faisait cependant une loi de ne chercher à remédier au mal que par la voie des réclamations diplomatiques, tant qu'elle pouvait espérer que celles-ci ne seraient pas complétement inefficaces, et tant qu'il lui était possible de ne voir dans les préjudices causés à ses nationaux que les conséquences momentanées et inévitables, aussi bien pour eux que pour les citoyens du Mexique, de l'état politique de cette république. C'est ainsi qu'en 1853 était intervenue une première convention qui devait assurer le règlement des réclamations existant à cette époque. Les mêmes faits qui en avaient nécessité la conclusion ne tardaient cependant pas à se reproduire, et ouvraient, dans les années suivantes, une série de nouvelles réclamations, pour lesquelles nos agents au Mexique se trouvaient hors d'état d'obtenir satisfaction, en présence de l'impuissance du gouvernement central à ressaisir le pouvoir qui lui échappait sur une grande partie du territoire pour passer aux mains de ceux qui le combattaient. Devant l'inutilité trop constatée des efforts de nos agents pour obtenir réparation des dommages de toute nature causés à leurs résidants, il parut indispensable d'envoyer, en 1858, l'amiral Penaud à la Vera-Cruz, avec mission de demander le payement, en premier lieu, de l'arriéré de la convention de 1853, et ensuite, d'indemnités, dont le chiffre était considérable, pour les Français qui avaient, postérieurement à cette convention, souffert sur différents points du Mexique d'actes de violence et de pillage provenant du fait de chefs ou d'autorités relevant du gouvernement établi à la Vera-Cruz. Le commandant en chef de nos forces navales crut devoir agir avec une extrême modération. Il s'abstint de l'emploi de toute mesure coercitive, et se contenta de négocier, au commencement de 1858, un arrangement destiné à régler à nouveau, au moins en partie, la question de nos réclamations. Mais à peine l'amiral Penaud avait-il quitté la Vera-Cruz, que toutes les difficultés qu'il avait dû supposer aplanies reparaissaient aussitôt.

La coexistence à Mexico et à la Vera-Cruz de deux gouvernements qui se contestaient mutuellement leur légitimité, et dont l'impuissance à asseoir une administration définitive était aussi grande, avait, en effet, pour résultat non-seulement de léser à chaque instant les intérêts de nos nationaux, et souvent même de créer entre eux un antagonisme fâcheux, mais encore de nous mettre, la plupart du temps, absolument hors d'état de les protéger.

Les embarras d'une telle situation ne se faisaient pas sentir pour nous seuls : les autres puissances européennes qui ont de nombreux intérêts engagés au Mexique, la Grande-Bretagne et l'Espagne notamment, en souffraient comme nous. Les préoccupations de même nature que cet état de choses devait, par conséquent, inspirer aux trois gouvernements les avaient amenés, chacun de leur côté, à penser que la reconstitution au Mexique d'un pouvoir unique et suprême, dont l'action pourrait s'exercer sur toute l'étendue du territoire, était l'unique moyen de rendre à ce pays et à tous ses habitants, nationaux ou étrangers, l'ordre et la paix que troublait si profondément une lutte sanglante dont on ne prévoyait pas le terme. Il ne pouvait entrer, d'ailleurs, ni dans les vues du gouvernement français, ni dans celles du gouvernement britannique, de chercher à atteindre ce but en prêtant exclusivement à l'un des deux partis un appui matériel qui lui permît d'accabler l'autre. Les deux gouvernements furent, dès lors, d'accord pour penser que la seule marche qu'ils eussent à suivre, afin d'arracher le Mexique à l'anarchie qui le dévorait, consistait à interposer leur médiation amicale entre les deux partis, de manière à les amener à s'entendre librement sur les conditions d'une réorganisation forte et durable du gouvernement mexicain. Les tentatives qui, en conséquence, furent faites en ce sens à diverses reprises, en 1859 et 1860, furent malheureusement tout à fait infructueuses. Les ouvertures des agents étrangers furent repoussées, et leurs propositions d'accommodement déclinées, bien qu'on se fût attaché à leur enlever tout ce qui eût pu leur donner l'apparence d'une immixtion dans les affaires intérieures du pays. Nous étions bien évidemment en droit, à partir de ce moment, d'assurer directement, et de la manière que nous jugerions la plus efficace, la protection de nos nationaux et de leurs intérêts, si l'on persistait à se faire de l'état politique du pays à la fois un prétexte pour les soumettre à toute espèce d'avanies et d'extorsions, et un argument pour en décliner la responsabilité et la réparation. Nous songions pourtant à réitérer encore une fois nos précédents efforts de conciliation, lorsqu'à la fin de l'année dernière la situation fut complétement modifiée par les événements qui amenèrent la chute du général Miramon et l'installation à Mexico même du gouvernement que M. Juarez dirigeait à la Vera-Cruz.

Les obstacles que l'état de choses antérieur apportait au règlement de nos réclamations semblaient écartés par le triomphe définitif de l'un des deux partis en lutte. Nous étions en présence d'un gouvernement investi seul, désormais, de l'autorité souveraine au Mexique. Le moment était donc venu de demander qu'on donnât enfin satisfaction à nos trop justes plaintes. L'espoir qu'elles seraient écoutées parut, un instant, devoir se réaliser. Les hommes aux mains desquels la direction des affaires se trouvait entièrement remise semblaient se montrer animés de dispositions conciliantes, et notre représentant à Mexico, qui n'avait pas hésité à reconnaître officiellement le nouveau gouvernement, concluait avec lui une convention qui paraissait témoigner d'un désir sincère de résoudre avec équité toutes les difficultés pendantes. Nous nous félicitions donc d'un début qui était de nature à promettre un retour de sécurité pour nos nationaux et un meilleur avenir à nos relations avec le Mexique, lorsque le gouvernement de M. Juarez, rentrant subitement dans les plus déplorables errements de l'administration mexicaine, a contraint la légation de France et celle d'Angleterre à rompre tous rapports diplomatiques avec lui.

Il a proposé et fait voter par le Congrès, le 17 juillet dernier, une loi dont le premier article prononce la suppression, pendant deux ans, des conventions étrangères, c'est-à-dire le délie d'obligations solennelles, annule des engagements qui s'exécutaient, et met à néant toutes les garanties de réparation que nous avions eu tant de peine à obtenir. Le gouvernement mexicain a cherché à expliquer cette injustifiable conduite par quelques raisons sans valeur; la vérité est qu'il a voulu mettre la main sur les fonds qui étaient déjà prélevés, à ce moment, sur les revenus des douanes pour être appliqués au payement des conventions étrangères. Une violation aussi flagrante d'engagements indiscutables constatait trop manifestement son intention de ne plus avoir égard à aucune notion de droit et de justice, dès qu'il y verrait un obstacle à ses convoitises, pour que les représentants de la France et de l'Angleterre eussent à hésiter sur la résolution qu'ils avaient à prendre : ils ont donc rompu leurs relations. Leur attitude ne pouvait qu'être approuvée à Paris et à Londres; on le leur a, par conséquent, fait savoir, en leur prescrivant de quitter Mexico s'ils n'obtenaient le retrait immédiat de la loi du 17 juillet dernier et l'établissement dans les ports de la Vera-Cruz et de Tampico de commissaires désignés par les puissances intéressées pour assurer la remise entre leurs mains des fonds à prélever sur les douanes, en exécution des conventions étrangères, ainsi que celle des autres sommes dont la restitution leur serait déjà due, ces commissaires devant avoir, en outre, le pouvoir de réduire les droits actuellement perçus à la Vera-Cruz et à Tampico. Comme les dispositions du gouvernement mexicain ne permettaient pas, d'ailleurs, de s'attendre, et c'est ce que confirment les informations les plus récentes, à ce qu'il déférât à ces demandes, nous avons dû accepter la nécessité d'agir directement et énergiquement en vue d'assurer à nos nationaux la justice et la protection qui leur faisaient défaut, et l'Empereur a décidé qu'une expédition serait préparée dans ce but contre le Mexique.

Il ressort suffisamment de ce qui précède que nous n'en sommes venus à cette extrémité qu'après avoir épuisé tous les moyens qui pouvaient s'offrir à nous de sauvegarder pacifiquement les intérêts dont la défense nous est confiée. Depuis longtemps, le gouvernement de l'Empereur eût été justifié d'employer la force pour obtenir la justice qu'on lui refusait, s'il n'avait eu à cœur de pousser la modération jusqu'à son extrême limite. Il a dû résister, pour cela, à des sollicitations pressantes et réitérées, qui, en en appelant à sa protection, tendaient toutes à le convaincre que les mesures de rigueur étaient indispensables pour faire comprendre au Mexique qu'il était tenu de respecter la personne et les biens des résidants étrangers. On serait fondé à croire, en effet, que les différents partis qui s'y sont jugés également dispensés, à leur égard, de tous ménagements, de toute justice, et en droit de faire peser plus particulièrement sur eux les maux de toute nature résultant du bouleversement politique du pays : vols, pillages, exactions de toute espèce, dénis de justice, il n'est pas un de ces actes dont nos nationaux n'aient eu à se plaindre. L'instabilité de l'administration leur a interdit tout recours sérieux contre ces abus, qu'il y a surtout lieu d'imputer aux chefs qui appartiennent au parti actuellement au pouvoir. L'opinion unanime de nos agents est qu'on est persuadé, au Mexique, de l'impuissance des nations étrangères à réprimer de tels méfaits, et des paroles échappées aux hommes qui sont à la tête même du gouvernement ne laissent pas de doute qu'ils sont encouragés à les commettre par la confiance qu'ils resteront impunis. Le commerce étranger, qui paye déjà la presque totalité des droits d'importation et d'exportation, qui a à supporter des droits de circulation, de patente, etc., etc., qui est accablé de contributions de guerre, soumis à des impôts qui ne sont que des emprunts forcés déguisés, fournit, en somme, au gouvernement mexicain les neuf dixièmes de ses ressources. Il semble condamné ainsi à entretenir exclusivement à ses frais la guerre civile, dont il a plus que qui que ce soit à souffrir, puisqu'elle amène l'entière stagnation des affaires, en enlevant toute sécurité à ses opérations, en l'exposant, comme cela lui est arrivé trop souvent, à voir les *conduites* considérables d'argent qu'il a l'habitude de diriger de l'intérieur sur les ports d'embarquement saisies tantôt par un parti, tantôt par l'autre. Il faut, avant tout, que le gouvernement mexicain ait de l'argent pour remplir le Trésor public, qu'une dilapidation effrénée épuise incessamment; il ne recule donc devant aucune extorsion, devant aucun moyen, si violent et immoral qu'il soit, pour se procurer, à chaque instant, des ressources nouvelles.

Il serait impossible de faire ici la longue énumération des violences, des sévices et des dommages infligés à nos nationaux, et l'on ne saurait apprécier le montant exact des indemnités à réclamer sous une forme ou sous une autre; mais le chiffre n'en saurait être dans son ensemble, pour ces dernières années, au-dessous de dix millions, sauf défalcation des payements déjà commencés et qui sont aujourd'hui complétement interrompus. Les violences personnelles n'ont malheureusement pas été plus épargnées, en outre, à nos nationaux que les mesures injustes et vexatoires qui les affectaient si gravement dans leurs intérêts matériels. Nombre d'entre eux se plaignent d'avoir été arbitrairement emprisonnés ou d'avoir dû chercher leur salut dans la fuite, après le pillage et l'incendie de leurs propriétés. Nos agents eux-mêmes n'ont pas été respectés. Notre vice-consul à Zacatecas a été incarcéré pour s'être refusé à payer une taxe illégale; notre vice-consul à Tépic a eu à subir, pour un refus pareil, de si cruels traitements qu'il en est mort. Nous avons, il est vrai, obtenu une indemnité pour sa famille; mais l'un des auteurs de ces indignes violences, le colonel Rojas, qui devait être destitué de ses grades et emplois, vient d'être, après un semblant de punition, réintégré dans l'armée avec un grade supérieur, et, investi d'un commandement important, il a fait sa rentrée, à la tête de ses troupes, à Tépic même, dont une partie de la population s'est enfuie à son approche, redoutant avec raison de nouvelles atrocités de sa part. Il y a trois ans, plusieurs Français étaient déjà assassinés dans les rues de Mexico. Dans ces derniers temps, les attaques contre eux se sont multipliées de la manière la plus inquiétante. Les tristes informations qui nous sont parvenues à ce sujet nous ont appris que, sur différents points, plusieurs de nos nationaux avaient été enlevés, maltraités, rançonnés, sans que les autorités mexicaines se fussent aucunement préoccupées de leur prêter protection ou de poursuivre les coupables. Huit Français ont déjà péri de la sorte ou succombé aux suites de leurs blessures. Il n'est pas jusqu'à la personne de notre représentant à Mexico qui n'ait failli être victime d'un de ces attentats dont les étrangers sont si fréquemment

l'objet. Le gouvernement de l'Empereur a donc évidemment fait preuve d'une assez grande longanimité, pour être autorisé aujourd'hui à demander compte au Mexique, autrement que par la voie inefficace des négociations, de griefs dont ses derniers actes ont comblé la mesure.

La Grande-Bretagne et l'Espagne, qui ont aussi à demander au Mexique le redressement de leurs propres griefs, non moins nombreux, non moins graves que les nôtres, vont s'associer aux mesures de coercition que la conduite des autorités mexicaines a rendues nécessaires, et les forces combinées des trois puissances poursuivront de concert les opérations propres à atteindre le but qu'elles se proposent.

DÉPÊCHE DE M. SEWARD.

Dépêche adressée par M. Seward aux ministres de France, d'Angleterre et d'Espagne, déclinant l'offre faite aux Etats-Unis d'intervenir de concert avec ces trois puissances au Mexique.

« Washington, 4 décembre 1861.

« Le soussigné, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a l'honneur d'accuser réception d'une Note du 30 novembre que lui ont adressée MM. Gabriel G. Tassara, ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Espagne; Henri Mercier, ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français, et lord Lyons, ministre plénipotentiaire des royaumes-unis de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

« Les ministres susnommés ont joint à ce document le texte d'une convention conclue, le 31 octobre, entre les souverains susmentionnés, et ayant pour objet de donner satisfaction à leurs griefs contre le Mexique par le moyen d'une action commune.

« Dans le préambule, les hautes parties contractantes disaient que la conduite arbitraire et oppressive des autorités mexicaines les oblige de réclamer une meilleure protection de la propriété et des personnes de leurs sujets, ainsi que l'accomplissement des obligations de la république mexicaine stipulées par la voie de traités, et qu'elles ont trouvé bon de conclure une convention, afin de régler leur action commune pour atteindre ce but.

« Par l'article 1er, les hautes parties contractantes s'obligent à faire, immédiatement après la signature de la convention, les préparatifs nécessaires pour l'envoi combiné de troupes de terre et de mer sur les côtes du Mexique, dont l'effectif sera fixé au moyen d'un échange ultérieur de communications entre les gouvernements respectifs, mais dont les forces devront suffire pour prendre et pour tenir occupées les différentes fortifications et positions militaires des côtes du Mexique. Les commandants des troupes alliées seront autorisés à faire toute opération de nature à réaliser le but indiqué de la meilleure manière, et surtout d'assurer une protection suffisante aux étrangers fixés au Mexique. Ces mesures seront prises au nom et pour le compte des hautes parties contractantes, sans distinction de la nationalité des troupes qui seront chargées de l'exécution.

« Par l'article 2, les hautes parties contractantes s'obligent à ne rechercher, par l'exécution des mesures coercitives prévues par la présente convention, aucun agrandissement de territoire, et à renoncer à toute influence qui porterait atteinte au droit de la nation mexicaine de choisir la forme de son gouvernement et de se constituer librement.

« Par l'article 3, les hautes parties contractantes agréent la nomination d'une commission composée de trois membres appartenant chacun à une des trois puissances, commission munie de pleins pouvoirs pour régler les questions concernant l'occupation des différents points et le partage des sommes à recevoir du Mexique, en sauvegardant les droits des parties contractantes.

« Par l'article 4, les hautes parties contractantes stipulent que, immédiatement après la signature de la présente convention, une copie en sera remise au gouvernement des États-Unis, avec invitation d'accéder à ces conventions, et que leurs ministres respectifs à Washington seront autorisés à conclure et à signer l'acte réglant cette accession, soit en commun, soit chacun pour ce qui concerne son gouvernement, avec un fondé de pouvoirs que nommera le président des États-Unis. En même temps elles expriment le désir que les mesures qu'elles se proposent de prendre n'aient aucun caractère exclusif, et elles reconnaissent que le gouvernement des États-Unis a les mêmes droits pour agir contre la république mexicaine. Mais comme les parties contractantes s'exposeraient à manquer le but qu'elles se sont proposé si elles ajournaient l'exécution des articles 1 et 2 de la convention, elles ont décidé, par rapport à l'accession désirée des États-Unis, de ne pas remettre le commencement des opérations combinées au delà de l'époque où les troupes alliées se trouveront réunies devant Vera-Cruz.

« Dans leur note adressée au soussigné, les plénipotentiaires invitent les États-Unis à accéder à la convention. Le soussigné ayant porté l'objet de cette note à la connaissance du président, s'empresse de communiquer ses vues à ce sujet.

« I. Le soussigné a déjà eu l'honneur de dire à chacun de MM. les envoyés que le président ne peut et ne veut mettre en question le droit de décider pour eux, ni examiner si les griefs dont ils avaient à demander raison nécessitaient une guerre contre le Mexique.

« II. Les Etats-Unis ont un haut intérêt, — et ils sont heureux de penser que cet intérêt leur est commun avec les hautes parties contractantes et les autres Etats civilisés, — à ce que les souverains qui ont conclu la convention ne cherchent à obtenir ni un agrandissement de territoire ni un autre avantage qui ne seraient pas acquis aux États-Unis ou à tout autre Etat civilisé, et qu'ils ne veulent exercer aucune influence au détriment du droit qu'a le peuple mexicain de choisir et d'établir librement la forme de son gouvernement.

« Le soussigné réitère à cette occasion l'expression de sa satisfaction, puisée dans la déclaration des hautes parties contractantes qu'elles reconnaissent cet intérêt, et il est autorisé à leur exprimer la satisfaction du président des Etats-Unis.

« Il est vrai que les Etats-Unis ont de leur côté des griefs contre le Mexique, comme le supposent les hautes parties contractantes. Après mûre réflexion, le président est d'avis cependant qu'en ce moment il n'y aurait pas moyen de demander satisfaction de ces griefs par un acte d'accession à la convention. Parmi les raisons qui ont inspiré cette décision, et que le soussigné est autorisé à communiquer, il mentionnera :

« 1° Que les Etats-Unis préfèrent, autant que cela est possible, maintenir cette politique traditionnelle recommandée par le père de leur pays et confirmée par une heureuse expérience, qui leur défend de faire des alliances avec des nations étrangères.

«2° Le Mexique étant un voisin des Etats-Unis sur ce continent, et possédant, quant à quelques-unes de ses plus importantes institutions, un système du gouvernement analogue au nôtre, les Etats-Unis professent des sentiments d'amitié envers cette république, et prennent un vif intérêt à sa sûreté, à son bien-être et à sa prospérité. Animés de ces intentions, les Etats-Unis ne sont pas disposés à avoir recours à des mesures coercitives pour satisfaire à leurs griefs, dans un moment où le gouvernement mexicain est profondément ébranlé par suite de dissensions intérieures, et où il est menacé d'une guerre à l'extérieur. Ces mêmes sentiments empêchent les Etats-Unis, avec plus de raison encore, de participer à une alliance en vue d'une guerre contre le Mexique.

« III. Le soussigné est autorisé, en outre, à prouver à MM. les envoyés, pour qu'ils en réfèrent aux souverains d'Espagne, de France et de Grande-Bretagne, que les Etats-Unis ont sérieusement à cœur la sûreté et la prospérité de la république mexicaine ; qu'ils ont donné plein pouvoir à leur ministre accrédité auprès de ce gouvernement pour la conclusion d'un traité avec cette république destiné à lui porter aide, et qui la mettra, nous l'espérons, en état de satisfaire aux justes réclamations des susdits souverains et de détourner ainsi la guerre qu'ils veulent entreprendre contre le Mexique.

« IV. Il est inutile de dire aux souverains que cette proposition faite au Mexique n'est nullement inspirée par une inimitié contre LL. MM., mais par une connaissance ouvertement avouée de la situation et par l'espoir que le Mexique trouvera dans ce traité les moyens et la volonté de négocier avec les puissances, afin d'arrêter les hostilités qui sont l'objet de la convention dont s'occupe cette note.

« V. Le gouvernement des États-Unis ne sait pas encore ce que son ministre au Mexique a fait dans le sens de ses instructions, et il attend des nouvelles à ce sujet avec un vif intérêt.

« VI. Dans le cas où ces négociations justifieraient une proposition à faire aux puissances contractantes par rapport au Mexique, le soussigné s'empressera de la porter à leur connaissance. Mais il est à observer que le Mexique devra accéder à un pareil traité et qu'il doit paraître acceptable au président des États-Unis.

« VII. En même temps, il est porté à la connaissance des hautes parties contractantes que le président reconnait pour un devoir de laisser dans le golfe du Mexique une flottille suffisante pour sauvegarder les intérêts des citoyens américains pendant la durée du conflit qui peut survenir entre les hautes parties contractantes et la république du Mexique, et que le ministre américain résidant au Mexique est autorisé à entrer en relations avec les parties belligérantes, afin de prévenir toute atteinte involontaire aux justes prétentions des États-Unis.

« VIII. En exposant aux hautes parties contractantes toutes les vues et tous les sentiments de son gouvernement concernant cet important objet, dans un esprit pacifique et amical, non-seulement vis-à-vis du Mexique, mais aussi vis-à-vis des hautes parties contractantes, le soussigné espère que celles-ci ne verront rien dans ces précautions qui puisse leur inspirer des inquiétudes.

« Le soussigné a l'honneur d'assurer MM. les ministres d'Espagne, de France et de Grande-Bretagne de sa haute considération.

« WILLIAM H. SEWARD. »

CONVENTION PRÉLIMINAIRE DE LA SOLEDAD, CONCLUE ENTRE LE GOUVERNEMENT MEXICAIN D'UNE PART ET LES PLÉNIPOTENTIAIRES DE L'ESPAGNE, DE LA FRANCE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE D'AUTRE PART, LE 19 FÉVRIER 1862.

Art. 1er. Le gouvernement constitutionnel qui est actuellement au pouvoir dans la république mexicaine ayant informé les commissaires des puissances alliées qu'il n'a pas besoin de l'assistance offerte par elles avec tant de bienveillance au peuple mexicain, parce que ce peuple contient en lui-même des éléments suffisants de force pour se préserver de toute révolte intérieure, les alliés auront recours à des traités pour présenter toutes les réclamations qu'ils sont chargés de faire au nom de leurs nations respectives.

Art. 2. Dans ce but, et les représentants des puissances alliées protestant qu'ils n'ont nullement l'intention de nuire à la souveraineté ou à l'intégrité de la république mexicaine, des négociations seront ouvertes à Orizaba, où les commissaires des puissances alliées et les ministres de la république se rendront, à moins que des délégués ne soient nommés par les deux parties d'un consentement mutuel.

Art. 3. Tant que dureront ces négociations, les forces des puissances alliées occuperont les villes de Cordova, Orizaba et Tehuacan.

Art. 4. Afin qu'il ne puisse être en aucune façon supposé que les alliés ont signé ces préliminaires dans le but d'obtenir leur admission aux positions fortifiées maintenant occupées par l'armée mexicaine, il est stipulé que, dans le cas où malheureusement les négociations seraient rompues, les forces alliées se retireront desdites positions et prendront position en ligne devant lesdites fortifications sur la route de la Vera-Cruz, les points extrêmes étant le Pasa Ancho, sur la route de Cordova, et le Pasa de Oveja, sur la route de Jalapa.

Art. 5. Dans le cas où malheureusement les négociations seraient interrompues et les alliés se retireraient dans les lignes ci-dessus indiquées, les hôpitaux des alliés resteraient sous la sauvegarde de la nation mexicaine.

Art. 6. Le jour où les alliés commenceront leur marche pour occuper les points mentionnés dans l'article 3, le drapeau mexicain sera hissé sur la ville de la Vera-Cruz et sur le fort de Saint-Jean-d'Uloa.

Signé : comte DE REUS, MANUEL DOBLADO,
CHAS. LENNOX. WYKE, HUG DUNLOP,
A. DE SALIGNY, E. JURIEN.

La Soledad, le 19 février 1862.

J'approuve ces préliminaires dans l'exercice des pleins pouvoirs dont je suis investi.

BENITO JUAREZ, *Président de la République.*
JESUS TERAN, *Secrétaire.*

NOTE. — Cette convention a été désavouée par la France.

RUSSIE

NOMENCLATURE OFFICIELLE DE LA POPULATION DE L'EMPIRE PAR GOUVERNEMENTS.

GOUVERNEMENTS ET PROVINCES	POPULATION	Etendue en kil. carrés.
Abo (grand-duché de Finlande)	232.015	»
Abkhazie	63.000	2.762
Avgoustovo (royaume de Pologne)	628.010	»
Amour et Province maritime	60.000	2.150.610
Arkhanghelsk (Archangel)	274.951	760.431
Astrakhann (Astracan) y compris les Kalmouks et les Kirghis de la Horde-Intérieure)	411.562	195.755
Bakou	333.886	»
Bessarabie (province) y compris l'armée de Kazaks de Nouvelle-Russie	914.107	41.942
Vaza (grand-duché de Finlande)	271,936	»
Varsovie (royaume de Pologne)	1.099.461	»
Vilna	876.110	37.632
Vitebsk	781.741	39.690
Vladimir	1.207.908	38.050
Vologda	951.593	341.383
Volinie	1.528.328	63.504
Voronége	1.930.859	59.241
Viborg (grand-duché de Finlande)	257.741	»
Viatka	2.123.904	127.645
Grodno	881.881	34.908
Derbennt	474.298	20.189
Cercle militaire de Djarobélokannsk	92.529	»
Iekatérinoslavl, y compris l'édilité de Tagannrok	1,042.681	59.094
Iénisseiysk	309.000	2.241.750
Zabaiykal (Transbaïykal, province y compris l'armée kazak et l'édilité de Kiakhta)	355.000	534.345
Contrée de l'armée du Donn (Don)	896.870	144.207
Contrée de l'armée de la mer Noire	202.493	33.957
Irkoutsk	328.000	608.580
Kazann	1.543.244	54.684
Kalouga	1.007.471	28.077
Kiev	1.944.334	44.982
Kovno	988.287	37.142
Kostroma	1.075.988	71.099
Kouopio (grand-duché de Finlande)	205.687	»
Kourlande	567.078	24.402
Koursk	1.811.972	40.082
Koutaïyss	331.428	»
Livonie	883.681	40.768
Lublinn (royaume de Pologne)	952.221	»
Mékhtoulinn (Khanat)	20.000	»
Mingrélie	179.873	5.550
Minnsk	986.471	79.478
Moghilev	884.640	43.365
Moscou	1.399.808	28.851
Nijégorod	1.259.106	45.227
Novgorod	975.201	106.232
Niuland (grand-duché de Finlande)	154.963	»
Olonetz	287.354	118.335
Orenubourg (y compris l'armée des Kazaks d'Oural)	2.007.075	338.933
Kirghises d'Orenbourg	500.000	850.005
Orel	1.532.034	43.051
Pennza	1.188.535	37.510
Perme	2.046.572	296.450
Plotzk (royaume de Pologne)	552.148	»
Podolie	1.748.466	37.925
Poltava	1.819.110	[illegible]
Littoral de la Sibérie-Orientale (province)	21.980	»
Pskov	706.402	[illegible]
Radome (royaume de Pologne)	932.603	»
Riazann	1.427.299	[illegible]
Samara	1.530.039	[illegible]
Samourzakann	20.664	[illegible]
Saint-Pétersbourg	1.083.091	[illegible]
Sankt-Mikhel (grand-duché de Finlande)	145.295	»
Saratov	1.636.135	[illegible]
Svanétie (y compris la ci-devant Svanétie indépendante)	11.877	2.337
Sémipalatinnsk (province)	215.000	399.910
Kirghises sibériens (province)	265.000	712.950
Simbirsk	1.140.973	[illegible]
Smolensk	1.102.076	[illegible]
Stavropole (y compris l'armée des Kazaks du Caucase, les Nogaïys et les Kalmouks)	915.152	»
Tavvastgoust (grand-duché de Finlande)	146.445	»
Tauride (y compris le gouvernement militaire de Sébastopole et l'édilité de Kertsch-Iénikalé)	687.343	[illegible]
Tammbov	1.910.434	[illegible]
Tarkov (Schammkhalat)	60.000	»
Tvére	1.491.437	[illegible]
Tifliss	492.357	»
Tobolsk (y compris les Kazaks)	1.040.000	[illegible]
Tommsk (y compris l'armée des Kazaks)	715.000	[illegible]
Toula	1.172.249	[illegible]
Ouléaborg (grand-duché de Finlande)	172.927	»
Kharkov (y compris les colonies militaires)	1.582.571	[illegible]
Khersonn (y compris l'édilité d'Odessa et le gouvernement militaire de Nikolaev)	1.027.459	[illegible]
Tzébelda	11.000	1.554
Tschernigov	1.471.866	[illegible]
Erivann	290.838	»
Esthonie	303.478	19.130
Iakoutsk (province)	222.000	3.631.850
Iaroslavle	976.866	33.291
Les possesions de la Compagnie américaine	54.000	»

ANNUAIRE DE 1861-1862.

TABLE ANALYTIQUE (1)

HISTOIRE POLITIQUE.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

FRANCE.

(1) Les mots imprimés en lettres grasses indiquent les titres des articles compris dans l'Annuaire; les mots en caractères ordinaires indiquent les principales matières traitées dans chaque article.
Pour les événements postérieurs à l'impression des articles, voir le *Résumé* complémentaire en tête du volume.

GRANDE-BRETAGNE.

ITALIE.

OCÉANIE.

Océanie. — Vue d'ensemble sur les explorations accomplies en 1860-1861.

Sandwich. — Situation de cet Etat.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

Diocèses. — Statistique de l'épiscopat dans le monde. — Cardinaux français. — Mgr de Salinis. — Mgr Thibault. — Mgr de Mazenod.

Missions catholiques. — **Missions protestantes.**

Lacordaire.

LÉGISLATION. — ADMINISTRATION. FINANCES.

LÉGISLATION. — JUSTICE.

Législation. — Sénatus-consulte, lois, décrets en 1861-62.

Conseil d'Etat. — Ses travaux depuis 1852.

Procès. — Principaux procès de l'année.

Criminalité. — Statistique des crimes en Europe.

Propriété littéraire.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — CULTES.

Instruction publique.

Cultes. — Mandements des évêques. — Evêques nommés. — Budget des cultes en 1862. — Tableau des évêchés et des évêques de France.

FINANCES.

Budget. — Analyse du budget de 1862 (V. le tableau détaillé aux *Pièces justificatives.*)

Dépôts et consignations.

Douanes. — Législation nouvelle.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE.

Cadastre. — Son Etat dans les divers pays.

Assistance publique. — Son extension. — Ses bienfaits. — Ses branches diverses. — Statistique. —

Aveugles-Nés.

Paris. — Finances. — Administration.

Télégraphie. — **Postes.**

TRAVAUX PUBLICS.

Chemins de fer. — Matériel. — Perfectionnements. Construction. — Exploitation. — Lignes nouvelles en France et dans tous les pays.

Télégraphie. — Lois nouvelles. — Diminution des tarifs. — Progrès croissant du nombre des dépêches. — Extension des réseaux dans le monde.

Paris. — Grands travaux exécutés ou projetés.

Promenades de Paris, Boulogne, Vincennes. — Squares. — **Eaux de Paris.** — La Dhuys. — La Somme-Soude.

Alpes (percement des). — Mont-Cenis, etc.

Puits artésiens. — **Ponts.** — **Inondations.**

ARMÉE DE TERRE.

Armée française. — Budget. — Effectif. — Subsistances. — Transports. — **Recrutement.**

MARINE.

Marine. — Histoire de la marine en 1861-62. — Mouvements maritimes.

Art naval. — Navires cuirassés. — Nouvelle tactique. — Dépenses. — Incertitude de l'avenir. — La *Gloire*. — Le *Warrior*. — Le *Merrimac*. — Le *Monitor*.

Jurisprudence. — Publications. — Traités. — Théories. — Applications. — **Savigny.** — **Stahl.**

(Voir aussi à l'article **Exposition** universelle de Londres la section consacrée à l'ART NAVAL.)

ÉCONOMIE SOCIALE. — COMMERCE. — AGRICULTURE. — INDUSTRIE.

ÉCONOMIE SOCIALE.

Prévoyance (ÉTABLISSEMENTS DE). — Sociétés de secours mutuels. — Caisses de retraite pour la vieillesse. — Caisses d'épargne.

Emigration européenne.

Compagnonnage.

Accidents (STATISTIQUE DES) en Europe.

Monnayage. — Statistique des métaux convertis en monnaie en Europe.

Morcellement de la propriété.

INDUSTRIES AGRICOLES

Agriculture. — Revue de l'année. — Houblon. — Tabac. — Récoltes. — Bestiaux, etc.

Céréales. — Histoire des céréales en 1861. — Prix divers. — Importations françaises.

Concours agricoles. — **Haras.**

(Voir aussi à l'article **Exposition** universelle, la partie relative à l'agriculture.)

Courses. — **Régates.**

Magnaneries. — Décroissance de la maladie des vers à soie.

INDUSTRIE.

Mines, minières et carrières. — Procédés industriels nouveaux ou perfectionnés.

Mines. — Produit des mines dans les divers Etats. — Statistique; législation.

Métallurgie. — Revue métallurgique de l'année. — Zinc. — Cuivre, etc.

Coton. — Statistique de la production et de la consommation.

Sucre. — Procédés nouveaux de fabrication.

Exposition universelle de Londres. — Vue d'ensemble. — Matières premières. — Arts industriels. — Produits chimiques. — Agriculture. — Art naval.

COMMERCE. — COMPAGNIES FINANCIÈRES.

Traités de commerce. — France, Angleterre, Belgique, etc.

Commerce extérieur de la France. — **Pêcheries.** — Lois qui les régissent. — Exposition universelle des engins de pêche, poissons préparés, etc.

Industrie (revue de l'). — Situation générale. — Variation des fonds publics. — Grandes compagnies.

Banque de France. — Situation et opérations.

Bourse. — Variations successives. — Tableau des plus hauts et plus bas cours.

Banques étrangères.

SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

Institut. — Séance des cinq académies. — Travaux des cinq académies. — Prix décernés.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Philosophie. — Revue des travaux philosophiques en France et à l'étranger.

Economie politique. — Publications en France et à l'étranger.

SCIENCES HISTORIQUES.

Géographie. — Voyages. — Publications. — Cartes. — Sociétés. — Explorations en **Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie.** — **Lelewel.** — **Ross.**

Histoire. — Travaux en France et à l'étranger.

Drumann, — **Schlosser.** — **Lelewel.** — **Palgrave.**

Archéologie grecque, romaine, gauloise, assyrienne, phénicienne, — **Numismatique.**

Médailles. — **Carthage** (EXPLORATION DE). — **Marcellus.**

PHILOLOGIE.

Philologie grecque et romaine.

Orientalisme. — Ouvrages orientaux publiés ou traduits en Europe. — Travaux sur l'Orient.

Philologie slave. — **Schaffarik.**

Philologie hébraïque. — **Cahen.**

SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Mathématiques. — Mémoires présentés à l'Académie. — Progrès accomplis. — Publications.

Astronomie. — Découvertes. — Observations. — Système du monde. — Analyse chimique de la substance des corps célestes. — Masses planétaires.

Physique. — **Biot.** — **Electricité.** — Câbles sous-marins. — Conductibilité de la terre. — Conducteurs. — Vitesse de l'électricité, etc.

Chimie. — **Météorologie.** — **Observatoires.** — **Minéralogie.** — **Géologie.** — **Cordier.** — **Berthier.**

Photographie.

SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES.

Botanique.

Physiologie. — **Crétinisme** en Europe.

Vital (NOEUD) chez l'homme et les animaux. — **Tiedemann.**

Chirurgie. — Procédés et instruments nouveaux. — **Médecine.** — Académie de médecine. — Questions débattues. — Opération césarienne. — Bibliographie médicale. — **Epidémies.** — **Persil.** — **Pharmacologie.** — **Opium indigène.** — **Coca.**

BELLES-LETTRES.

France (LITTÉRATURE). — Poésie. — Romans. — Critique littéraire.

Théâtre. — Revue des pièces nouvelles.

Grande-Bretagne. — Belles-Lettres, sciences, voyages, etc. **Barret Browning** (Mme).

Allemagne (LITTÉRATURE), poésies, romans, théâtre. — **Mugge Mundt.**

Espagne. — Revue littéraire de l'année.

Danemark (LITTÉRATURE DU). — Ouvrages publiés au Danemark en 1861.

Brésil (LITTÉRATURE DU).

BEAUX-ARTS.

Architecture.

Peinture et **Sculpture.** — *Voir* **Exposition des Beaux-Arts.**

Exposition des Beaux-Arts

Gravure et **lithographie.** — **Photographie.** — **Passavant.** — **Petitot.** — **Pujol.**

VARIÉTÉS.

Animaux (SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES). — Nos devoirs envers les animaux. — Opinion des anciens. — Lois modernes. — Sociétés protectrices en Europe.

Coca. — Vertus extraordinaires attribuées à cette feuille, au point de vue de l'alimentation, de la longévité, de la médecine.

Naufrages et moyens préventifs.

Accidents. — Nombre des accidents dans les divers pays de l'Europe. — Leur classification.

Suicides. — Statistique. — Proportion des suicides suivant les sexes, les âges, à la ville et à la campagne. — Moyens employés pour se donner la mort.

Aveugles-nés. — Leur nombre. — Leur éducation. — Etablissements en France et à l'étranger.

Compagnonnage. — Dernière grande réunion des compagnons. — Adoucissement des usages barbares. — Réforme de cette institution.

Franc-Maçonnerie. — Exposé des derniers événements. — Statistique générale de la Franc-Maçonnerie sur le globe.

Promenades de Paris.

Courses. — **Régates.**

Vital (NOEUD). — Point de la moelle allongée dont la section produit la mort instantanée.

Araucanie. — Antoine Orelie Ier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FRANCE.

Budget.

Recensement de 1861.

Prix proposés par l'Institut.

Statuts de la Société du Prince impérial.

Rapport du ministre de l'intérieur sur les archives départementales.

QUESTION ROMAINE.

Allocution de Pie IX aux évêques réunis pour la canonisation des martyrs Japonais.

Adresse des évêques au pape.

Réponse du pape.

Note de M. Ricasoli relativement à la solution de la question romaine, et projet de l'Eglise libre dans l'Etat libre.

Dépêche de M. Ricasoli au représentant italien à Paris en lui transmettant la note précédente.

Lettre de l'Empereur à M. Thouvenel. Dépêche de M. Thouvenel à M. de Lavalette et réponse de M. de Lavalette.

RUSSIE.

Tableau du recensement officiel de la population.

QUESTION MEXICAINE.

Convention entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne pour l'intervention au Mexique.

Dépêche relative à cette convention adressée par le gouvernement de Washington aux représentants des trois puissances.

Dépêche de M. Thouvenel au contre-amiral Jurien de la Gravière.

Note sur les griefs de la France adressée au contre-amiral par M. Thouvenel.

Convention préliminaire de la Soledad.

9663. — Paris. — Imprimerie de Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144.

